



**ARCHIVES  
MUNICIPALES  
LYON**

# ARCHIVES ANCIENNES - SÉRIE CC

Impôts et comptabilité - CC1 à CC800

Etabli  
par Mireille Rausch

sous la direction de  
Madame Dureau

Mars - Avril 1999

Légende de l'image  
BB/285/79

## Présentation

Le récolement des 800 premiers registres de la Série CC, effectué au cours des mois de Mars et Avril 1999, a été réalisé dans l'optique du déménagement des Archives Municipales de Lyon sur le site de Perrache, prévu en 2001.

Le premier tome de l'inventaire de Fortuné Rolle, d'où sont tirées les 800 premières notices traitées ici, date de 1875. Il répertorie, du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle (avant 1790), dans un classement qui suit un ordre de matière, les rôles des nommées, taxes et impositions, ainsi que des titres et des pièces de procédures concernant divers impôts et les prétentions à l'exemption de certains contribuables.

Le travail de récolement s'est déroulé principalement en deux phases distinctes:

- l'étude des registres en question
- la saisie des données sur le logiciel documentaire Textó

L'étude des registres s'est basée sur l'inventaire synoptique rédigé précédemment par Rolle. Une comparaison a été établie entre les analyses de l'état matériel qui ont été faites en 1875 et l'état actuel des registres. Si nécessaire, des modifications et des compléments y ont été apportés: pièces manquantes, foliotation, sceaux, état de conservation...

Ces observations ont permis à la fois la mise à jour de l'inventaire de 1875, et une revue complète de l'état physique des documents dans la perspective de leur déménagement.

Après avoir étudié un à un les 800 premiers registres, les données, les remarques ont été saisies sur informatique, sur le logiciel documentaire Textó, lequel contenait déjà les notices de l'inventaire rédigé par Rolle.

Parallèlement à l'analyse de l'aspect matériel du document, l'analyse de Rolle a été reprise de façon synthétique, faisant ainsi ressortir l'objet principal du contenu du registre; cette tâche ne s'est pas tout le temps avérée très aisée, notamment par le rassemblement dans un même registre de plusieurs documents d'objet divers.

A la fin de ce traitement informatique, une version papier a été imprimée; les notices se présentent comme suit:

**Cote:** Cote du registre

Référence informatique: permet de retrouver l'analyse du registre sur le logiciel Textó

**Dates:** ne sont signalées que les dates extrêmes des documents que contient le registre

Analyse: Reprise synthétique de l'analyse de Rolle

---

Rolle : Analyse du registre telle qu'elle a été proposée par Rolle en 1875

Notes : Particularités observées sur le registre

## Sommaire

### Série CC : Impôts et Comptabilité

#### 1 - NOMMEES

- Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon CC 1 à CC 14, CC 20 à CC 23, CC 24 à CC 48, CC 58.
- Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais CC 15 à CC 19, CC 49 à CC 56.
- Nommées des pensions que tiennent les églises, monastères et couvents sur les maisons de Lyon - Pensions dûes aux gens d'églises et aux laïques CC 57.

#### 2 - TAXES

- Taxes perçues au nom du Roi CC 59 à 184, CC 286 à CC 302, CC 326, CC 367.
- Taxes perçues au nom de l'Archevêque CC 186 à CC 188.
- Taxes communales CC 189 à CC 200, CC 202 à CC 219, CC 222 à CC 256, CC 258 à CC 285, CC 295, CC 307, CC 321 à 323.
- Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts CC 303 à CC 306, CC 316 et CC 317, CC 319 et CC 320, CC 324 et CC 325, CC 327 et CC 328, CC 368 et CC 369, CC 371 et CC 372
  - Poudres et salpêtres CC 335 et CC 336
  - Subventions du 40<sup>ème</sup> CC 318
  - Impositions sur les cartes, tarots et dés CC 334
  - Chambre de Justice CC 330
  - Sixième denier ecclésiastique et laïque et huitième denier CC 231, CC 331
  - Taxes du 10<sup>ème</sup> des revenus des biens et du commerce et du 50<sup>ème</sup>
  - Réunion des charges de colonels, majors, capitaines CC 339
  - Taxes du pied dans l'eau, îles et îlots - Taxes pour les eaux et fontaines, plates, barrages, moulins CC 332
    - Offices municipaux CC 366
    - Taxes des cens et rentes sur les maisons de la Ville CC 170, CC 338
    - Taxes sur les étrangers résidant à Lyon CC 333
    - Taxes sur la Ville de Lyon en faveur de la Ville d'Arras CC 329
    - Impositions et emprunts CC 340 à CC 363
    - Comptes des aides et gabelles CC 373 et CC 374
- Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides :
  - Ecclésiastiques CC 308 et CC 309, CC 312, CC 370
  - Officiers de la monnaie et monnayeurs CC 311, CC 364
  - Officiers d'artillerie CC 313
  - Ouvriers travaillant aux mines CC 313
  - Bâtonniers des quatre églises cathédrale, le secrétaire de Saint-Paul CC 312
  - Secrétaires du Roi CC 310
  - Marchands milanais, florentin, lucquois, etc. CC 314

- Elus du Lyonnais CC 314
- Suisses CC 315
- Marchands des villes impériales d'Allemagne CC 315

### **3 - COMPTABILITE COMMUNALE**

#### **Comptes rendus de recettes et dépenses rédigés par les receveurs:**

Audry (ou André) Chevrier CC 393  
Audry de la Fay CC 391  
Alardin Varinier CC 458 à CC 487  
Audry de la Fay et Léonard Caille CC 392  
Barthélémy Berthet CC 443 à CC 457  
Charles de la Bessée CC 706 à CC 791  
Claude Grolier CC 698 à CC 705  
Etienne de Saint-Germain CC 374  
François Loup CC 394  
Gilet de Chaveyria CC 413 à CC 423  
Gilet de Chaveyriat et Reymond Dodieu CC 398  
Guillaume de Cuysel CC 377 et CC 378  
Guillaume Dublet CC 488 à CC 519  
Henri Chevrier et Jean de Foreis CC 373  
Jacquemet de Ges CC 379, CC 381 à CC 383  
Jacquemet de Gez et Jacquemet de Saint Barthélémy CC 380  
Jacquemet de Gez, Jacquemet et Poncet de Saint-Barthélémy CC 387, CC

388

Jacquemet de Saint Barthélémy et Guillaume de Cuysel CC 376  
Jacquemet et Poncet de Saint-Barthélémy CC 385  
Jacques Coulaud CC 795 à CC 800  
Jacques de Baileux CC 520 à CC 637  
Jacquet de Saint-Barthélémy CC 386  
Jean Baronnat CC 442  
Jean Girard CC 432 à CC 441  
Jean Tibout CC 384  
Mathurin Beuget CC 424 à 431  
Nicolas Fornier CC 396  
Philibert de Vilars CC 641 à CC 665  
Pierre Gontier CC 397  
Pierre Ponchon et Pierre Gontier CC 395  
Poncet de Saint-Barthélémy CC 389 et CC 390  
Rolin Guérin CC 399 à CC 412  
Thevenet de Lamure CC 375  
Veran Chalendas CC 638 à 640, CC 666 à 697



**Cote : CC 0001 -1**

Référence informatique : 00000001

Registre: Reliure demi-basane moderne - Toile noire, 280 feuillets, petit in-quarto, papier.

**1388**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1388)

---

Nommées ou " Vaillant des habitans de Lyon "

- (Ce document et les suivants portent le même titre que les registres de la bourgeoisie ; mais ils en diffèrent en ce qu'ils ont spécialement pour objet les opérations préliminaires relatives à l'assiette et à la levée des impositions. On connaîtra successivement, au moins dans leurs dispositions principales, les règles qui furent adoptées jadis pour la perception des taxes de toute nature, à Lyon.) \_ Aynard de Villeneuve aîné tient (expression consacrée, synonyme de possède et n'ayant pas d'autre acception ici) la " moytié d'un ouvrour (boutique) que tint Jaquet Chasaigne, pour le prix, chacun an, de 6 frans et dimi ; (estimée) 45 francs ; " \_ " item, une mayson en Purcherie (dans la rue de la Porcherie), que tient Moysès le Juif, chacun an ; pour le prix, de 6 francs ; 40 francs ; \_ Baudet, ménétrier ; \_ Michelet, brodeur ; \_ Aymon Ambeyriou, escoffier (tanneur), tient une mayson et ouvrour assis en l'Albergerie (rue des Albergeries ou Auberges), en laquelle il demoret (il habite) ; (il) doit à Jehan Lyatart 16 francs de pension ; 100 francs ; " \_ " item, une maison et ouvrour en la charrère (rue), qui tend .dès le Puis-Peloux (le Puits-Pelu) vers l'ôpital du pont de Rhône qu'il loyet (loue) à Picart le grolier (savetier) 1 fr. et dimi ; 15 fr. ; " \_ " item, l'entrée d'une vignie (vigne), qui touchet les dites maysons, ensemble la vignie qui fiert en la rue de la Blancherie,

qui contient environ douze . hommes (l'homme ou l'hommeé équivalait à 4 ares 32 centiares) ; 100 fr. ; " \_ " item, une maison assise en la dite charrère, qui se loyet à Jehan Demenuz, tisserant, 3 fr. 12 gros ; 37 fr. et dimi ; " \_ " item, une maysons assise en la dite charrère, qu'il loyet à Jaquemet Cuserie, tisserant, 2 fr. 4 gr. ; 22 fr. et dimi ; " \_ " item, une mayson et curtillet (petit jardin) assis en la dite charrère, qu'il loyet à Mathieu le codurier (tailleur) 2 fr. 4 gr. ; 22 fr. et dimi ; " \_ " item, une mayson assise en la dite charrère, qui se loyet à Pierre Vier, tisserant, 1 fr. et dimi ; 15 fr. ; " \_ " item, deux maysons et curtil (jardin), qu'il loyet à Jaquet, l'engraneur (?), et à Benoît, affanour . (manoeuvre), 3 fr. 12 gros ; 37 fr. et dimi ; " \_ " item, sus la mayson des malades, assise en Bornue (Bourgneuf), 2 fr. ; 20 fr. ; " \_ " item, pour son moblo (mobilier) 50 fr. " (Cela fournit un total de 435 francs. Tel était, en moyenne, dans ces temps éloignés, la condition d'un citoyen lyonnais de la classe ordinaire.) \_ Jean " le triaclour " (marchand d'orviètan) ; \_ Ennemond... (en blanc), peintre, demeure en la rue Neuve, dans une maison qu'il loue 3 francs par an ; \_ Amphelis la tripière et " ses maris . " Cette femme occupe une maison de la rue Ecorche-Boeuf ; \_ Annequin Clerico, " gipponier " (confectionneur de jupons ou plutôt de robes à l'usage des hommes ; ceux de cette profession sont nombreux) ; \_ Edouard Rup possède un " curtil et plantier (jeune vigne) à la montée du Ruer, où il a une citerne pleine de vin, " etc. ; \_ Barthélemi Gavinet, fourbisseur ; \_ Barthélemi de Mentenon et Copin, armuriers ; \_ Barthélemi, " le valet au recluz de Saint-Clar " (Clair), possède une maison à la montée du Gourguillon ; \_ Corneille de Brengo, armurier, tient une maison au Palais, " qui fut de la mulier (femme) Enart de Villenove le grant " (l'ainé) ; \_ Denis le Lombard, armurier ; \_ Ennemond de Sivriou est propriétaire ; de maison, ouvrour, curtils et vignes sur différents points de la ville et dans diverses paroisses du Lyonnais ; ses biens, y compris ses meubles et les pensions

qui lui sont dues, sont évalués, en totalité, à la somme de 4,000 francs...

La foliotation à l'encre rouge moderne dénombre 280 feuillets alors que le dernier est chiffré 284  
Papier buvard

**Cote : CC 0001 -2**

Référence informatique : 00000002

Registre: Reliure demi-bazane moderne - Toile noire, 280 feuillets, petit in-quarto, papier.

**1388**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1388)

---

\_ la maison de la Tête-du-Sarrasin, située rue Ventrant et louée 30 francs annuellement, par Étienne Brunel, son propriétaire, est estimée 300 francs ; \_ Etienne Joyoux, dit Bonnet, armurier ; \_ Fiquet ou Fiquet, tuilier (sa fabrique était installée sur les terrains de l'Arbre-Sec) ; \_ " Guillemeta li Charrolla ", tient, entre autres immeubles, quatre maisons hautes et basses, situées dans la rue du Sablis (plus tard du Sablet), " es quelz sont les estues " (étuves), etc. ; \_ Guillaume Girardin tient une vigne assise " en Terrailles, environ de quarante hommes, ensemble la grange et le tinaillier (où l'on mettait les cuves autre vaisseaux et ustensiles propres à la vinification), à la porte de la Freti " (celle, peut-être appelée du Griffon) ; \_ " item, une grand mayson en laquelle demoraient ses pères, qu'il loyet au maistre de l'escole 10 frans par an ; " \_ " item une grange qui est deriers l'escole du Plastre, laquelle il tient à sa main, " etc. ; \_ Guillaume de Durché possède une maison située " en Chivrerie (rue de la Chèvrerie), que : tient la boyteuse qui

apprent les filles ; et en donne 1 fr. et dimi par an, " etc. ; (Les biens de ce propriétaire sont évalués tous ensemble à 4,500 francs.) \_ Guillot Marchis tient une maison devant " la reclusère " de Saint-Vincent ; plus une autre maison appelée " les Estues " (Etuves), assise en la Veysseri (depuis nommée rue de la Pêcherie) qu'il loyet, l'an, 8 frans ; plus ses vignes et terres situées au Mont-Tour (Mont-d'Or), qui movent du chastel de Saint-Cire, " etc. ; \_ Girin, " la crie (crieur public) de Monsieur de Lion, " a pour 90 francs de bien ; \_ Gilet armurier, a pour sa maison et vigne de Sainte-Foy 30 francs et pour ses autres bien 80 francs ; Humbert de Charentay tient la " douzième partie des ouvrours de l'advallée (descente) du pont de Saône ; " \_ Humbert de Varey, abbé et prévôt d'Ainay, outre de nombreux immeubles dans l'intérieur de la cité, possède " les maysons, vignes et curtilz appelez de la Rigaudière, au bourg Saint-Michiel " dans le voisinage de l'abbaye d'Ainay. Ses biens sont estimés, avec son domaine de Balmont et de Moyrieu à lasomme de 3,400 francs ; \_ Jaquemin de Varey, parcheminier ; \_ Jean Simonet, fabricant de tuiles ; (Son établissement et d'autres, analogues, (étaient situés dans les quartier de l'Arbre-Sec et du Pizay, et, non loin de là, au territoire des Terrailles, hors de la porte Freti ou du Griffon) ; \_ Jean de La Coupe, hôtelier, possède : " un grand tènement, terre et vignie, estimés par deux proudomes, qui ont juré par leur serment, qui vaut bien 300 frans, " valeur qui fut réduite à 200 francs ; \_ " Item, l'ostel de la Cope, auquel il demoret, 120 francs. " Bref, l'ensemble des propriétés de ce particulier s'élève à 1,025 francs ; \_ Jean Le Normand, " chapuis de selles ; " \_ Jean de Saint-Vallier et Étienne Guerrier possèdent en commun une maison " assise en Jurie (rue de la Juiverie), qu'ilz loient à Gabriel le Juif ; " \_ Jaquemin de Fribourg, orfèvre, tient : " une mayson basse et curtil, assis en Bonnivaux ( rue Bonnevaux ), qui vaut, par an, 1 fr. 2 deniers ; (estimée) 20 frans ;

" \_ " item, une mayson haute et basse en rue Marchère (Mercière), en laquelle il demoret ; 60 frans ; " \_ il " doit ès clerjons de Saint-Johan, 3 florins de pension. " Pour tous ses biens 80 frans ; \_ Jean de Larche, peintre, occupe un ouvroir ou atelier sur le pont de la Saône, et doit 2 fr. 9 gros de pension à Eynard de Villeneuve ; \_ " Jehannette, des filles de vie, une maison au Sabliz, en laquelle elle demoret ; 20 frans, " \_ Jean Reveil, parcheminier, une maison haute et basse dans la rue Mercière ; 50 frans...

La foliotation à l'encre rouge moderne dénombre 280 feuillets alors que le dernier est chiffré 284  
Papier buvard

**Cote : CC 0001 -3**

Référence informatique : 00000003

Registre: Reliure demi-bazane moderne - Toile noire, 280 feuillets, petit in-quarto, papier.

**1388**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1388)

---

\_ il " doit à Catherine de Larbent, moyni : (religieuse) de " Saint-Thomas en Forez, 6 florins de pension ; " \_ Jean-Vincent Le Petit, " une mayson, curtil et tieulère, assis en la ,grant tieulère, qu'il loue à Pierre Chanterel le jone (le jeune), 6 frans ; (estimés) 80 frans, " etc. ; \_ maîtres Jean et Georges, peintres ; \_ " li mulier " (la femme) Peillet une maison assise vers l'église Saint-Sorlin, sur laquelle elle doit annuellement à dame Alix de Barges et à dame Jaquemète d'Albon 5 florins de pension ; estimée 90 frans ; \_ Salomon, Baruch, Isaac Le Roux, Juifs, et La Serre, Juive, tous les quatre locataires de maisons sises " au carré " de

la Porcherie et appartenant aux héritiers Péronin de Nevre ; \_ les héritiers de Thomas Dodieu tiennent, entre autres immeubles, " une grant mayson assise en Bornue (Bourgneuf.), appelée les Estues " (Etuves), etc. ; \_ Janin, brodeur ; \_ Jean Picou, fourbisseur, \_ Guyot, écrivain ; \_ Jean Le Viste possède des biens considérables, estimés près de 6,000 frans, et parait avoir été, dans ce temps-là, le plus riche bourgeois de Lyon. On remarque parmi ses propriétés : " les appartenances de Bellecour, en laquelle a quarante-deux pies (en termes généraux, parcelles d'un terrain quelconques bâties, à bâtir ou non), qui se loient 84 florins 42 gros ; " \_ " item, la vigne de Bellecour, qu'il tient à sa main, (contenant) environ cinquante hommes de vigne, " etc. ; \_ Michelet Jaquemet, brodeur ; \_ Mathieu de Chaponay possède un revenu annuel de 3,820 frans, duquel, toutes charges rabattues, il lui reste 3,000 frans ; \_ Michel Chenevier possède de nombreuses maisons, vignes et terres à froment, situées tant dans le quartier de la Pêcherie que sur la côte Saint-Sébastien. Sa maison d'habitation était sise " jota (contre) la porte de la Pêcherie, " qui prit plus tard le nom de porte Chenevier, sans doute en mémoire de ce propriétaire ; \_ Michaut, " le roy du ribaut " (il faisait partie du personnel subalterne de la justice de l'archevêque de Lyon), possède 15 frans de revenu, tant sur une petite vigne située aux Etroits, dehors et près de la porte Saint-Georges, que pour ses autres biens ; \_ Antoine de Milan, " phisicien ; " \_ Pierre Mugner, clerc du reclus de Saint-Clair ; \_ Perrin Morel, " imageur ; " \_ maître Pierre Desargues ; (Sa profession n'est pas indiquée ici, mais il était peintre ; on le retrouvera plus loin.) \_ Philippe de La Duchère tient une maison assise " en la Peyrolierie (rue de la Peyrolierie ou Chaudronnerie), en laquelle il demoret ; 40 frans ; " \_ " item, son tènement de la Duchère, c'est assavoir : " mayson, vignes, pras (prés) et terres ; 50 frans, " etc. ; \_ Pierre Tailleboys, " engravères, une mayson et curtil assis en la charrère tendant du Puis-Peloux

(Puits-Pelu) au Rhône, 10 frans ; " \_ " il doit ès Frères-Menours (Mineurs) 12 gros de pension ; "\_+, item, pour ses autres biens, 10 frans ; " Le vaillant de l'artiste s'élevait donc, en totalité, à 20 frans ; \_ Pierre Brunet, " cranichers " (fabricant de crannequins pour bander les arbalètes) ; \_ Yvonet ou Yvonnet le Juif habite, rue de la Porcherie, une maison que lui loue Pierre Villette pour 4 fr. et demi, etc.

La foliotation à l'encre rouge moderne dénombre 280 feuillets alors que le dernier est chiffré 284  
Papier buvard

**Cote : CC 0002 -1**

Référence informatique : 00000004

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° -  
Toile noire, 144 feuillets, in-folio, papier.

**1406**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1406)

---

Nommées

- ou dénombrement et estimation des biens meubles et immeubles des habitants de Lyon : (Reconnaissance faite à la partie du Royaume, c'est-à-dire sur la rive droite de la Saône, dans la traversée de la ville.) \_ Tiennent Evrert (Evrard) possède, près de la porte Saint-Georges, une maison et une tuilerie contigues, estimées 50 fr. ; \_ le même tient " duos maisons et la tiolère (tuilerie) assises de côté le curtil de Hugonet Périer, extima, déduite la charge de quatre escuz duez à leu cura (au curé) de Saint-Sorlin mosse (messire) Périer, 120 fr. ; " \_ Pierre Chanterel possède " quatre maisons et la tiolère ensequant (ensuivant) de côté les maisons de Tiennent Evrert, devers Sauno (la Saône), extimées 150 fr. ; "André,

tupinier (potier de terre), une maison de côté les maisons des héritiers Michelet Ponchon (même quartier), ex-tima 35 fr. ; " \_ " mosse leu cura de Saint-George, (est propriétaire de) la tiolère que tient le dit André, tupinier, en laquelle a ung columbier, sus laquelle mosse Tiennent Perrier, eucura de Saint-Sorlin, a 7 fr. " Le mobilier d'André le potier, valait 200 fr. (Cette partie du quartier Saint-Georges, qui limitait alors la ville, du côté du midi, était donc un centre important de fabrication de briques, de tuiles et de poteries grossières, comme le furent, en même temps. les quartiers de l'Arbre-Sec, du Pizay, du Griffon et des Terrailles, ces derniers groupés entre le Rhône et la Saône, au nord de la cité.) \_ Jean Le Viste, tient six maisons contigues, dans la rue Saint-Georges ; " \_ " la relaissia (veuve) de Jaquemet Pailliet, de Saint-Just, une maison assise dessoubs la maison de la relaissia du mestre de l'euvre (?) ; extima 15 fr. ; " \_ " la relaissia ou (au) mestre de l'euvre, l'estage qui est dessus la maison de la relaissia de Jaquemet Pailliet ; extima 10 fr. ; " \_ " la relaissia ou (au) mestre de l'euvre, une maison et curtil assis de côté la maison de Johan Formon, en alans en la rue de l'Ort (l'Ours), déduite la charge de 2 flor. deuz à Saint-Johan ; extima 15 fr. ; " \_ Jaquemete, " de les estues (étuves) une maison qui fait le quarré de la rue de l'Ort ; extima " 25 fr. ; " \_ Jean Clément, tisserant, possède deux maisons, dans l'une desquelles se trouvent les étuves de la rue du Sablis ou Sablet ; estimées ensemble 30 fr. Son mobilier est évalué à 10 fr. ; \_ Jean Mercier, pêcheur, tient une maison assise contre un des côtés de la maison de " mosse " Jean de Genas ; estimée, déduction faite de la charge de 1 fr., du à Henri de Genas, et 2 gros, dus à Saint-Georges, 10 fr. Plus son meuble, estimé 20 fr. ; \_ Jaquemete, " des estues, possède une maison où est le bordel ; extima 10 fr. ; " Janin, " de l'euvre ; " (Sans doute le successeur de celui mentionné plus haut.) \_ " mosse " Amyot tient ; dans la rue de Juis, une maison louée par un verrier, non designé par son nom, dont le mobilier est coté 20 frans ; \_ Jean



Formont ou Formon, notaire, a une maison d'habitation estimée 300 fr., plus ses meubles, d'une valeur de 400 fr. ; \_ le prieur de Montverdun et " les Chartruz " possèdent l'un une maison, les autres également une maison " en allans deiz Tresmarsal en Porta-Fro (c'est-à-dire de la rue Tramassac à la rue Porte-Froc) ; " \_ maître Girard de La Combe, " fusisian, " possède la maison où il a élu domicile et qui est estimée, déduite la charge de 6 fr., 400 fr. Son meuble vaut 200 fr. ; \_ maître Pierre Desargues, peintre ; son mobilier est estimé 100 fr. (La maison de l'artiste, qui était peintre titulaire de l'Eglise de Lyon, touchait celle du médecin La Combe et, comme elle, était située en la rue d'Estremonée (?), près le cloître de Saint-Jean.) \_ Antoine, fourbisseur ; \_ Léonard, armurier ; \_ Perrenet, verrier...

**Cote : CC 0002 -2**

Référence informatique : 00000005

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 144 feuillets, in-folio, papier.

**1406**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1406)

---

\_ les héritiers de Pierre de Villeneuve possèdent, dans la rue Porte-Froc, une maison habitée par les " Lombars, " dont les meubles sont estimés, " par renom, " à 4,000 fr. ; \_ Janin de Verdon, " escripvain, " 40fr. ; \_ Gillet, armurier, a pour 5 fr. de meubles ; \_ maître Pierre Desargues (le peintre) tient " la moytié d'une maison faisant le quarré du Palais (de justice, dit de Roanne), extima, déduite la charge de 3 fr., deuz à mosse Juliain (André Julian, notaire), 40fr. ; " \_ Humbert Bonte, écrivain, est locataire d'une partie de ladite maison. Son revenu est estimé 20

fr. ; \_ Janin, verrier, occupe l'autre partie du même immeuble. Son avoir est de 50 fr. ; \_ Perrin, " imageur ; " \_ Jaquemet de Gez, brodeur ; \_ Barthélemy Monet, Copin, Henriet, Martin, armuriers ; Josserand Perrin, Janin Picton, Michel, " mary à la chandellière de Saint-Pol, " fourbisseurs ; \_ Janin Mangin et Jean de Larche, peintres. Ce dernier est propriétaire d'une maison assise sur le pont de la Saône, et qui est estimée 130 fr., déduction faite de la charge de 7 florins dus aux prébendiers de la chapelle d'Aynard de Villeneuve, érigée en l'église Sainte-Croix. Son meuble vaut 60fr. ; \_ Guillemet, verrier ; \_ maître Antoine, " le phisian, " possède une maison de 200 fr. et un mobilier évalué à la même somme ; (il avait également, dans la rue de la Tonnellerie, une maison estimée 100 francs.) \_ Janin, " l'imageur, " locataire d'une maison appartenant à Jean et à Raymond Dodieu, et qui " fait le quarré devant le troyne ou troyve (cloître)Saint-Pol ; " \_ " Juliana, qui fut servanta à mosse Tiéent, chastellain, " possède une maison estimée 30fr. ; \_ Tiéent Oydél tient " l'ostel de l'Yaume (du Heaume) où il a quatre maisons atochans (contigues), extimées, déduites les charges de 17 fr. deuz à la Guiffraye (à la fille ou femme de Guiffray), et 13 florins deuz, tant à Saint-Johan comme à Saint-Pol, 100 fr. ; " plus son meuble 200 fr. ; \_ Pierre Rayer, barbier, possède une maison juxta la poterla de clôtre de Saint-Pol, déduite la charge de 6 francs deuz au seigneur de Saint-Pierre, de Mâcon ; " 40 francs, et son meuble 100 francs ; \_ Michelet de Gez, brodeur, tient une maison estimée 150 francs ; son mobilier (y compris sans doute son fonds de boutique) est cot 500 francs. Michelet possédait encore une autre maison valant 20 francs, etc. \_ Reconnaissance faite à la part de l'Empire ou, en d'autres termes, sur la rive gauche de la Saône. \_ On remarque dans ce document : Jean Belmeys, " autrement dit le malade du Grifo " (Griffon), et Jean Jaquet, qui fut malade ; " \_ l'abbesse du monastère de Saint-Pierre ; le commandeur de Sainte-Catherine, etc., qui possèdent des biens-

fonds, tant vignes que terres à froment, au delà des " grans terriaux " (fossés) de la ville, sur les flancs de la colline de Saint-Sébastien, entre le Rhône et la Saône ; \_ Pierre Colon, aliàs Gueydon ; Jean Constantin, aliàs Blandin ; Guillaume Freno et Henri, le cordier, propriétaires de champs et de vignes, au lieu précité, doivent collectivement une pension de dix bichets (342 litres) de froment au reclus de Saint-Sébastien ; \_ maître Stiévent "le fuscian (doit), une anée (93 lit. 2 décil.) de seigle de pension sur la terre et vigne de Johan Guillot, de Cuïres (Cuère), assises juxta le châtel de Cuères ; 15fr. ; " \_ maître Pierre, peintre, est propriétaire de " sept hommes de vigne, assise à Montaigny (Montagny), jote la vigne Jehan Serpolet ; 8 livres, " etc. \_ Le présent volume est terminé par un chapitre entièrement consacré au dénombrement des propriétés que les bourgeois de Lyon possédaient dans la paroisse d'Oullins. Parmi eux se trouvent : Léonard Caille, Raulin Guérin, Jean Paterin, Robinet La Playe, Berlié de Montfalcon, Pierre de Vassieu, Ennemond de Sivriou, André, le fabricant de poteries ; Pierre Mulat, etc.

**Cote : CC 0003 -1**

Référence informatique : 00000006

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 487 feuillets (incomplet), in-folio, papier.

**1446 - 1447**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1446 - 1447)

---

Nommées

- ou " C'est le premier carnet des papiers, valeurs et nommées de la ville de Lion, lesquels ont esté reffaitz et mis en

ordonnance par Aynard de Villeneuve, Estienne Guerrier, Benoist Chanal, Mathieu Vandel, Guillaume Chastillon et Gillet de Chaneyrie, citoyens de la dite ville, commis et députez par les terriers, notables et maîtres des mestiers d'icelle ville, " etc. (L'ordre alphabétique a été observé dans ce volume ; mais, suivant l'usage d'alors, pour les prénoms seulement.) \_ Claude Poncete, " garde des gesans " (garde-malade), pour son vaillant, estimée 20 livres ; \_ Catherine, " la lingière, " 20 livres de vaillant ; \_ Claude Bonny, ménétrier, 20 livres ; \_ Claude Pérrier, hôtelier, tient une maison sise " en la charrière de la Lanterne, à l'enseigne de l'Espée (à cette hôtellerie en était jointe une autre où pendait pour enseigne Saint-Julien), déduyte la charge de 10 fr. deuz au sire Eynard de Villenove ; extimée 50 livres ; " \_ " item, une maison et jardin assis sus les Terreaux, jote le couvent des Carmes, ensemble le jardin et grange qu'il a acquis de messire Balas, de Saint-Just, déduyte la charge de 2 fr. deuz à la Platière, 4 flor. et demy à Saint-Pol, 3 escuz d'or à Barthélemy Bellièvre, notaire, et 1 flor. à messire Rostaing ; et à la charge de 10 solz deuz à (l'église de) la Platière pour un annual ; 931 iv. ; " \_ " item, une grange assise sur les Terreaux, jote la maison de Jehan de Sura, pescheur, déduyte la charge de 2 florins deuz à messire Jehan Vieillard, aliàs Nerjo ; extimée 15 livres ; " \_ " item, son meuble extimé 60 livres ; " \_ Drevet dit Châteaivilain, chevaucheur, possède, en face de Saint-Nizier et près de Saint-Jaquême, une maison " chargée de grans servis, extimée 100 livres ; " \_ dame Jeanne Dalmais, " moyne de Saint-Pierre (à Lyon), 8 florins de pension à elle deuz par les hoirs de Pierre Bardel, sus une maison assise en rue Longe (Longue) ; 90 livres ; " \_ Ennemond Desfossés, armurier, tient une maison sise au Palais (de justice de Roanne) ; rabattue la charge de 5 écus d'or de pension, dus à Pierre Desfossés, son frère, elle est estimée 165 livres 10 sous ; \_ François Darras, escoffier (tanneur), possède, parmi ses immeubles, " l'ostellerie appelée de la Cloche, déduyte la charge de 16 livres tournois et

deux livres de saulce, deues à Anthoine (Le Viste), et 19 gros d'annual, deuz à Saint-Pol ; extimée 160 livres ; " \_ " item, en Vayse, (il) a huit hommes de vigne , déduyte la charge de 2 frans et deux lampes d'huyle de pension, deuz à les Dames (du couvent) de la Chenal " (Chana, à Lyon), etc. ; \_ François Depierre, brodeur, 40 livres ; \_ Françoise, " servante de passe temps, " 10 fr. ; \_ Frère Foilliet, " de l'ordre de Rodes, une maison assise devant le cimetièrre de Saint-George, jote la maison de Jehan Grolier, "estimée, en fonds, 400 livres ; \_ Guillaume Chopine, domicilié dans la rue de Bourgneuf et propriétaire de biens-fonds à Vaise, doit un bichet de froment à l'église de cette paroisse pour " le pain benoît de Pasques, " etc. ; \_ Girardin Blic ou Blie, verrier ; \_ " Gilliquin Reynaud, " cruysier " (potier de terre), a 190 livres pour son vaillant ; \_ Claude Anthoine, armurier ; \_ Guillaume Garbot, notaire, possède, entre autres immeubles : une maison laquelle est de Jehannette Gontière (c'est-à-dire fille de Gontier), sa femme, assise devant Saint-Nizier, jote la Maison de la Ville " (l'Hôtel-de-Ville), etc. ; \_ les " maisons et jardins appelés de la Ferrandière, qui furent de Jordain (Jourdain) Saunier, " estimés 200 livres ; \_ Guillaume de La Gallée, bombardier, 15 livres ; \_ Guillaume, " escripvain, " 30 livres ; \_ mention d'une tuilerie exploitée par Jean Grandon, au faubourg Saint-Vincent ; \_ Hugonin Bellière , cleric-notaire, domicilié en la rue de Bourgneuf, possède, outre ses maisons de la ville : une autre maison à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ; \_ des vignes et des terres arables dans cette paroisse et dans celles de Quincieu et de Sainte-Foy ; \_ des pensions en argent, froment et vin, dues par divers particuliers, etc. ; \_ l'estimation des maisons, bien-fonds, etc., de Henri Calandrier, chaussetier, s'élève à 982 livres ; parmi les biens-fonds se trouve un curtil ou jardin frappé d'une redevance de quatre onces. de safran au profit du seigneur de Luys ; \_ Henri de Sivrieu, tient une maison sise " en la charrière tendant du pont de Saune à Saint-Nizié, et faisant le carré de rue Merchière (Merrière), jote

la maison de Jaques Cueur (Coeur), qui fut de Girard Rosset ; " cet immeuble est estimé, à lui seul, 600 livres, etc. ; \_ Hugonin Fiquet ou Fiquet, tuilier, possède la moitié de la " tieulère, ensemble ses appartenances, assise en la rue de l'Arbre-Sec, dont l'autre moytié est à Jehan Chastillon, déduyte la charge de la moytié de deux flor. d'or deuz (dus) à Jean de Varey, corrier" (courrier ; l'un des principaux magistrats de Lyon, lorsque la cité était sous le pouvoir temporel de l'+glise) ; \_ " la moytié (de) 18 gros d'annuault deuz ès Dames (du monastère) de Saint-Pierre, et la moytié de 6 gros deuz à la Platière, " etc. ; (C'est vraisemblablement à cet industriel que la porte ou portail Fiquet, située dans le voisinage de la tuilerie dont il s'agit, et qui s'ouvrait sur le Rhône, emprunta son nom.) \_ Humbert de Bleterens. " La maison de son habitation assise ou (au) Palais, jote la maison Aynard de Villenove (Villeneuve), appelée du Faulcon, comprinse celle du botellier, " est estimée 600 livres...

**Cote : CC 0003 -2**

Référence informatique : 00000007

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 487 feuillets, (incomplet), in-folio, papier.

**1446 - 1447**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1446 - 1447)

---

Yvonnnet, écrivain, 20 livres de vaillant ; \_ Jean Guerrier, notaire et greffier à la Cour des aides, logé en son hôtel de la rue de la Porcherie, possède, " somme grosse accordée avec ledit Guerrier, " 2,094 livres 5 sous ; \_ Janin Finaut, fourbisseur ; \_ Janin Mangin, peintre ; 210 livres pour son vaillant ; \_ Jean de Salis, " artillier ; " \_

Janin de Navarre, " ymagineur, " tient une maison avec jardin, dans la grande rue Saint-Georges, plus deux vignes, l'une à Irigny, l'autre à Sainte-Foy, le tout estimé 120 livres. Son mobilier vaut 30 livres ; \_ Jean Jeuffrey, potier de terre ; \_ Jacques Coeur possède : " une maison assise en rue Merchière, laquelle fut Ennemond de Cyvrieu (Sivrieu), ensemble les ouvriers (boutiques), d'une part et jote l'hostel appelé de la Rose, estimée 1,200 livres ; " \_ " item, plus pour le dit hostel de la Rose, assis jote l'hostel André Lorrain, miraillier (miroitier) ; estimé 100 livres : " \_ " item, plus une maison appelée la Maison-Ronde, assise devant Saint-Nizié, qui fut du dit Ennemond de Civrieu ; 1,200 livres ; " \_ " item, la maison en la rue tendant de Saint-Nizié au pont de Saonne, jote la maison de Henry de Civrieu ; 260 livres ; " \_ " item, plus une maison et jardin appelés Paradis, qui furent du dit Ennemond de Civrieu, assis en rue Pupin (Tupin), traversant jusques en rue Raysin ; 250 livres ; " \_ " item, une maison en rue Pepin (ou Pupin, pourTupin?), acquise de Pierre Chevrier, de Lion ; 60 livres ; " \_ Jean Cellarier, peintre, tient, dans la rue Merchière, une maison d'habitation estimée 120 livres, plus un jardin situé " en la rue de Bellecourt, dernier (derrière) les " Prescheurs ; " estimé 60 livres. Plus ses meubles, 140 livres ; \_ Jean Compère, " arpaillieur " (orpaillieur) ; \_ Jaquet de Lacroix, " phizicien ; " \_ .Jaquet, " battour de loton ; " (Cet artisan n'aurait-il pas été un dinandier ou travailleur en cuivre au repoussé?) \_ Jean de Juys, peintre, habite, dans la rue Bourgchanin, sa propre maison estimée 20 livres, et possède à Montagnieu (ou Montagny?) des biens pour vingt autres livres ; \_ Janin Mourant, " oyselleur ; " \_ Jehannette " la phizicienne ; " \_ Jean Campier, de Saint-Symphorien-le-Châtel, tient une maison au " treyno " (cloître) de Saint-Paul ; \_ Jean de Chaponay possède " la maison de son habitation, ensemble ses appartenances, saillant en la grant charrière tendant de Saint-Nizié en la Grenette, et jote la chapelle de Saint-Jaquême ; " estimée 462 livres 10 sous,

etc. ; \_ Jean Jossard, seigneur de Châtillon-d'Azergues, propriétaire d'une maison située dans la rue de la Juiverie et estimée 300 livres, tient " le champ de Foreys (Forez), assis au Griffol " (Griffon), évalué aussi à 300 livres, etc. ; \_ Jean Carra, peintre, dont le vaillant s'élève à 38 livres ; \_ Jean Lagier, fabricant de tuiles, tient "les maisons et appartenances de la tielère assise en la rue de Saint-George, " etc. ; \_ les enfants et héritiers de feu Ennemond Baronnat possèdent, entre autres biens, " les mines de cuivre de Cheyssieu " (Chessy), estimées 1,000 livres ; \_ Laurent Gaudin, verrier ; \_ Louis Bardin, "pocurier " (potier de terre) ; \_ description des maisons et biens-fonds appartenant aux filles d'Ennemond Gaudin, dont l'une, appelée Ennemonde, était femme de Jean Garnier, et l'autre, nommée Catherine, avait épousé Franc Caille ; \_ la " mulier " d'André Morin, de Mâcon, possède, dans la rue de la Grenette, une maison appelée " le Chevaux-Blanc, " qui est estimée 350 livres, etc. ; \_ les héritiers de Jean Grolier, notaire à l'Arbresle, jouissant d'une pension de 6 royaux d'or, à eux dus par André Bourgeiz...

**Cote : CC 0003 -3**

Référence informatique : 00000008

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 487 feuillets, (incomplet), papier

**1446 - 1447**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1446 - 1447)

---

\_ dénombrement des biens de toute nature laissés à ses héritiers par messire Jean Le Viste, docteur ès lois ; \_ pension de 3 florins, due aux " Dames de Polletemps " sur les " maisons, tyeulères et appartenances assises ou (au) port Masson ; " \_ la femme de Louis Baronnat,



d'Annonay, est propriétaire des maisons des " estues (étuves) assises en la charrière de la Pescherie, " et de leurs dépendances, etc. ; \_ la commune tient en propriété " l'Ostel-de-la-Ville, assis devant Saint-Nizié, jote la maison de Junete, " releyciée Eynard de Chaponay ; " \_ maître Mathieu de Karaox, " phizicien, " habite, dans la rue de la Juiverie, une maison dont il est propriétaire ; \_ Mathieu Le Roz, " illumineur, " et Jean, son fils, possèdent, tant en bâtiments d'exploitation qu'en vignes, terres labourables, pré, pension et meubles, un vaillant de 202 livres 10 sous ; \_ maître Tiénet Tiboud ; " tranchecoilleur " (châtreur) ; \_ le clergé séculier et régulier, tant de Lyon que du dehors, possède de nombreux immeubles (maisons et biens-fonds) par toute la ville ; \_ Pierre Duyrie, brodeur. Sa maison d'habitation, sise en la rue de la Juiverie, est estimée 106 livres, etc. ; \_ Pierre Evrard, peintre, tient, dans la rue de la Chapuiserie, une maison estimée 100 livres ; il a de plus une pension de deux ânées de vin, valant 14 livres, qui lui est due par Grangier, de Grigny. Son meuble est évalué à 25 livres ; \_ le vaillant de Pierre Lombard, tapissier, est estimé 30 livres ; \_ Thomas Brémont, verrier, etc.

**Cote : CC 0004 -1**

Référence informatique : 00000009

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 103 feuillets, in-folio, papier.

**1493**

Fiche 1/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

Nommées.

- " Pour procéder à la réfaction " des papiers des biens meubles et immeubles

des habitans de la ville de Lyon, et pour y donner ordre, " esté advisé et conclu par honorables personnes Messieurs les conseillers de la dite ville de Lyon et les huit personnages esleuz pour refaire les lits papiers que, préalablement, lesdits esleuz feront une visite des maisons, jardins et autres biens immeubles de la dite ville et des inquilins (locataires) d'iceulx, tant contribuables que non contribuables, et icelle vision rédigeront pas escript, afin de pouvoir mieulx garder égalité et procéder à ce que dessus. Et que lesdits huit, les sept, les six ou les cinq à tout le moins, pourront vaquer à ladite vision, pourveu toutesfoys qu'il en ait trois d'ung costé et deux de l'autre d'icelle, autrement non. Et que, en ce faisant, l'on tiendra le chemin que l'on tient ès papiers des collectes et autres impostz de la ville, en commençant à la porte d'icelle, soubz le chastel de Pierre-Scise ; " \_ Guillaume de Saint-Rambert, fondeur, tient une maison contiguë à la recluserie de Saint-Epipoy, dans le " chemin public " allant de la porte de Pierre-Scise à celle de Bourgneuf ; \_ Antoine Meys, pareillement fondeur ; \_ l'archevêque de Lyon, " à cause de l'archevesché, tient une grange et jardin et cour contigus, appelés la Palefrenerie de Pierre-Scise, " situés dans la même voie ; \_ Michel Coste, verrier, occupe le dessous ou rez-de-chaussée d'une maison qu'il loue 60 sols tournois par an ; . \_ les chararier et chapitre de Saint-Paul de Lyon tiennent " l'esglise de la Chanal (Chana) et ung vergier et pré par dernier, du costé de la montaigne " (de Fourvières) ; \_ Antoine Jo ou Joz, fondeur, tient une maison haute et basse, à la charge de 15 livres tournois de pension, dues à Pierre de Bourg, marchand de Lyon ; " et peult valoir, par an, 42 livres 19 solz tournois ; " \_ Barthélemi de Montdésert, notaire, citoyen de Lyon, tient une maison haute et basse en la rue de Bourgneuf, " du costé de la roche, " qui peut valoir 15 livres tournois par an ; \_ Jean Thonias, " imprimeur de livres, " occupe, en partie, une maison située dans ladite rue et appartenant à Mayet de La Rue, drapier, de laquelle il donne 2

florins par an ; \_ Olivier et Yvonnet Bretous (Bretons ?), " imprimeurs, " louent, au prix de 26 livres, une maison de la même rue, appartenant à François Dupré ; \_ la veuve de Léonard Sève, possède le tiers d'une maison " haulte, moyenne et basse, avec ung jardin, en ladite rue, devers la montaigne, joignant à ladite maison dudit François Dupré ; " \_ messire Maurice Sève docteur, " tient la tierce partie de la dite maison ; " \_ Pierre Rigolet, " diamantier ; " \_ Jean Gabeaux, brodeur ; \_ Jean et Valentin Barbet frères, maréchaux et bombardiers ; \_ Pierre Bonte, " escripvain de forme, " tient, dans la rue de Bourgneuf, une maison neuve, haute, moyenne et basse, estimée 10 livres par an. Il a pour locataires Pierre Luyet et Pierre Martin, imprimeurs ; \_ Jean Brebançon (Brabançon?), " fayseur de fers de gebessières, " et Thuringues, Allemand, imprimeur de livres, habitant l'un et l'autre l'hôtel du Sauvage ; \_ Guillaume Perrin et Henri Besine, imprimeurs de livres. Ce dernier tient en location, moyennant 21 livres 10 sous par an, une maison de Bourgneuf, appartenant aux chararier et chapitre de Saint-Paul ; \_ le même Besine, désigné cette fois comme " correcteur de livres, " occupe encore, avec d'autres locataires, dont fait partie Jean Sybert, imprimeur de livres, une maison appartenant à Jean Thibaud, docteur en médecine, laquelle " actendu le mal que les ditz imprimeurs ils font, peut valoir 100 livres par an...

**Cote : CC 0004 -2**

Référence informatique : 00000010

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 103 feuillets, in-folio, papier.

**1493**

Fiche 2/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

\_ Michel Bertrier, marchand cordonnier, loue, moyennant 5 livres par an, une partie de sa maison à une " maistresse d'écolle de filles ; " \_ Clémence Chenevrièr, veuve de Jean Clavel, possède, dans la même rue, une maison " à cinq estages " qu'elle loue en partie à " plusieurs filles franches ; " \_ Guyot Vachard, " hostelier du Griffon, tient trois tenemens de maisons neuves, en la dite rue (toujours celle de Bourgneuf), du costé de la rivière, esquelles pend l'enseigne du Griffon ; " lesquels tenemens sont estimés 120 livres ; (C'est dans ce même établissement que, en 1483, Vachard eut l'honneur d'héberger, avec sa suite, Saint-François de Paule. qui se rendait au Plessis-les-Tours, où le roi Louis XI l'avait mandé.) \_ Philippe Besson, verrier ; \_ Léonard Baronnat, maître des Comptes, à Paris, tient deux maisons qui se louent 24 livres ; \_ Pierre Ongre, imprimeur de livres, loue une partie de la maison de Jean Colin ; \_ Ambroise Ducornet, armurier ; \_ Hugues, libraire ; \_ Roboan et Roboand (Roboam ?), peintre ; \_ Romain des Ursins, " armurier milannoys, " logé dans une maison appartenant à François Dupré et " faisant le coing par lequel l'on va de la grant rue (de Bourgneuf) à la ruelle de l'Angelo (aujourd'hui de l'Angèle), joignant à la dite ruelle, devers la bize " (le nord) dont il occupe la moitié, ainsi qu'une partie de la boutique, et qu'il paye 24 livres de location ; \_ Guichard Bernard et Jean de Châlon, orfèvres ; \_ André Viot (Veau), " artilleur ; " \_ Guillaume Angellier, brodeur (dont il est souvent question dans les comptes de dépense pour les entrées des rois Charles VIII et Louis XII, et de la reine Anne de Bretagne, à Lyon, etc.) ; \_ Louis... (en blanc), " qui joue du leu " (luth) ; \_ Jacques Millet, Pierre Bar, Guillaume Petit-Jean, Jacques et Antoine Crestin, Jean Chièvre et Antoine Pellu, fourbisseurs ; \_ Pierre de Tournes et Benoit Rosier, orfèvres ; James de Submetier, " diamantier ; " \_ Passequin, armurier ; \_ Gonyon ou Gonin Thurin et Claude Cuisinier, dit le Gros-Claude,

cartiers ; (Cette profession comptait de nombreux représentants dans la ville.) \_ Gabriel de Rossi (il faut lire de Russy), armurier, " tant en son nom que au nom des hoirs maistre Jehan Breton, médecin, tient une grande maison, haulte, moyenne et basse, en la dite rue (Bourgneuf), du costé du soleil couchant, joignant à l'entrée et au cimetière de Saint-Éloy, devers la bize, et, par le bas, la rue de la Chivrieri" (Chèvrerie), valant 30 livres ; (Cet ouvrier d'art), sans doute d'origine italienne, devint plus tard armurier du roi François 1er puis contrôleur des deniers de la commune et enfin une sorte de personnage officiel.) \_ Louis Le Père, orfèvre (qui joua un rôle artistique important, surtout comme graveur de médailles, aux entrées des souverains désignés plus haut), " tient une maison neufve, haulte et basse, en la dite rue, joignant à la maison de Catherin Amyot, " marchand, devers bize (le nord), et, par dernier, joignant à une autre sienne maison en la rue de la Chivrierie, joignant à celle que dessus, par denier ; 65 livres, " dont la dicte maison dernier vault par an 15 livres ; ainsi reste à 50 livres ; " \_ Alain Racine, plumassier ; \_ Etienne Garnier, bourgeois, Jean Du Peyrat, marchand, monsieur de Saint-Lagier, Aimé Veysie, épicier, possèdent des immeubles de chaque côté de cette longue voie, qui côtoie la Saône et sur le parcours de laquelle s'échelonnent, outre celles déjà mentionnées ci-dessus, de nombreuses hôtelleries, telles que : la Pomme, le Heaume, le Dauphin, le Chapeau-Couronné, le Chapeau-Rouge, les Trois-Rois, Saint-Eloi, la Tête-Noire, le Porcelet, le Pin, l'Aigle d'Argent, appelé aussi la Maison-de-la-Verge, etc...

**Cote : CC 0004 -3**

Référence informatique : 00000011

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 103 feuillets, in-folio, papier.

**1493**

**Fiche 3/4**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

\_ Jacquemin de Milan, " aubergeonnier, " loue en totalité, pour 5 écus d'or, valant 8 livres 15 sous tournis, une maison appartenant à la veuve de maître André Poculot ; \_ Louis Victon (Vitton), notaire, " a cause de sa femme, tient une grande maison avec une grant cour par dernier, avec les bancs (étaux) de triperie et boucherie, en la dite rue (Bourgneuf), du costé soleil levant, " etc. ; \_ " monsieur le président des Comptes (de Dauphiné), messire Jean Palmier et monsieur le visiteur (du sel) Pierre Palmier, son frère, tiennent, par indivis, deux maisons haultes, moyennes et basses, contigues, en la dite grant rue, du costé soleil levant, joignans à la maison de triperie et boucherie du dit Victon, divers la bize, et la maison des hoirs Denys Loup, devers le vent, et, par dernier, saillant à la rue de l'Angelo ; " \_ " la banque de Médicis tient " le dernier (c'est-à-dire le derrière, celui-là même dont il vient d'être parlé) sur la rue de l'Angelo ; qui en a par an 13 escus et demy, qui valent 23 livres 12 solz 6 deniers ; " \_ Cathelo, " maistre des corriers " (maître de la poste), tient en location non compris les boutiques, la maison d'Hémery Court, marchand, au prix de 40 écus ; \_ la banque de Médicis tient à louage, pour 120 livres, la maison de Thomas Basto, en la rue de la Juiverie ; \_ Galian, Jean-François Martelli et Laurent Cataigne (celui-ci épicier), marchands florentins ; \_ Étienne Garnier, tient " dans la rue de l'Angelo une grande maison appelée de l'Angelo, joignant à la maison de Jean Varinier, " etc. ; \_ Guillaume Haudry, ferratier et " sallatier, " tient une maison haute, moyenne et basse " appelée Paradis, en la rue de la Chivrierie, du costé devers le vent, joignant à la grande maison paternelle du dit Haudry, appelée Enfer, devers soleil levant, " etc. Benyn, marchand florentin, loue, en partie, le premier de ces immeubles ; \_

Hans de Breda, marchand de Tournai, loue, pour 20 écus par an, une maison appartenant à Jean de Beaujeu et sise en la même rue ; \_ Gaspard Hoste, Allemand, " joueur de leu, " est locataire d'une des quatre maisons que Jean Du Peyrat possède dans la même rue. La banque de Médicis loue, pour 49 livres, conjointement avec Jean Mazenod, greffier des élus (de Lyonnais?) une autre desdites maisons avec une grande cour ; \_ maître Pierre Andrieu, " maistre d'escolle, tient une maison basse et moyenne et un jardin, en la rue Saint-Barthélemy, du costé de vent, joignant à une petite ruelle, par laquelle l'on va à la recluserie Saint-Barthélemy, devers soleil couchant. Et peult valoir le tout, par an, 15 livres tournois ; " \_ Étienne Grolier, Claude et Guillaume Guerrier, Jacques Dodieu, le visiteur Pierre Palmier, etc., possèdent encore, dans le même quartier, des immeubles importants, tels que maisons, jardins et vignes ; \_ Ambroise Banc, marchand milanais ; Anjostier, marchand allemand ; Lictasso Naze, marchand florentin, tiennent en location, dans la rue de la Juiverie, chacun une maison appartenant : la première à Léonard Baronnat, docteur en lois ; la deuxième à Antoine de La Rue, bourgeois ; et la troisième à Jacques Dodieu, aussi bourgeois de Lyon ; \_ Jérôme Sauly, marchand génois, tient à louage une maison sise dans la même rue et appartenant à Jacques Baronnat, au prix de 130 livres, " compris deux aulnes de veloux...

**Cote : CC 0004 -4**

Référence informatique : 00000012

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 103 feuillets, papier

**1493**

Fiche 4/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

\_ Barthélemy-Antoine de La Casa et François Pesson de Pesson, marchands florentins, sont domiciliés dans ladite rue ; \_ Néry Capponi et Barthélemy Boudelmont (tous les noms étrangers sont évidemment plus ou moins altérés ; mais on les a reproduits tels qu'ils se trouvent dans les documents originaux), marchands florentins, tiennent en locations une maison de la rue du Puits-de-Porcherie, appartenant à Benoit Le Charron, dit Paquet, bourgeois de Lyon, et estimée 220 livres par an ; Aimé de Pierrevive, épicier, propriétaire d'une maison contenant plusieurs tenements, et d'un grand jardin derrière, sis en la même rue ; estimés 300 livres par an ; \_ Jean Ladvoat et " ses compagnons, marchands luqueys ", (lucquois), louent, moyennant 105 livres par an, une maison située devant le puits de Porcherie ; \_ messire Lazare de Grimaldi, marchand génois, loge dans une maison appartenant à Claude et à Guillaume Guerrier, frères, qu'il loue 100 livres par an ; \_ Guillaume Marc, orfèvre, tient, sur le pont de la Saône, une maison haute, moyenne et basse, estimée 40 écus ou 70 livres par an ; \_ Pierre de La Croix et Hans de Bréda, occupent plusieurs boutiques d'une maison assise sur le même pont et appartenant à Claude Thomassin, capitaine de la ville. " Et contient la dite maison neuf portes et deux " entrées ; " (Les extrémités seules du pont de la Saône étaient bordées de bâtiments, la partie centrale était libre.) \_ Temperand de Temperanis, " gouverneur du banc (banque ou comptoir) de Nazy, ", tient à louage des héritiers Porte une partie de leur grande maison de la place des Changes ; \_ René Dei, marchand Florentin, loge, pour 180 livres par an, chez Claude Paris, dans la rue des Changes ; \_ Bernardin Benedicto, marchand lucquois, est domicilié dans la même rue, chez les frères Pierre et Jean Sala ; \_ le capitaine Thomassin tient une maison haute, moyenne et basse, appelé la Maison-des-Bestes, en " ladite rue, du costé de la rivière, " etc. ; \_ Jean Prévost, " peintre et verrier, tient une maison,



haute, moyenne et basse au ténement de la Maison-Ronde ; et peult valoir, par an, 35 livres tournois ; " \_ Jean Bollet, Barthélemi, Denis et François Montpancier frères, tous orfèvres, habitent ensemble une maison du même tenement, appartenant à Clément Court, notaire ; \_ Michelet Du liard ou Du Lart, possède une " belle, authentique, sumptueuse et grande maison neuve, haulte, moyenne et basse, en la grant rue venant de la Maison-Ronde à Saint-Jean (la rue Saint-Jean actuelle), " etc. ; \_ André et Jacques Colombin, marchands génois ; \_ Jean Tignat, orfèvre, occupe, dans la même rue, une maison voisine de l'hôtel de noble Bleterens Rivoire, seigneur de Romagny (ou Romagny), etc. ; \_ Simon de Brasset, génois, tient à louage une partie de l'immeuble de ce dernier, pour la banque de Cesari ; \_ Hiéronyme de Albertis, marchand florentin ; \_ maître Pierre Pariel, libraire, possède deux maisons, l'une, dans la même rue, l'autre, dans le voisinage ; \_ Jacques Charpin, allemand ; \_ Pierre Barbe, Antoine Besson, André de Trie, Claude Hureur, Jean d'Orléans et François Saupiquet, orfèvres ; \_ Angelo Martin et François Baldo, marchands florentins ; \_ Guillemain Poncet, fondeur ; \_ André Veau, artilleur ; \_ Gillet de La Balme, armurier, etc. \_ Le présent volume se termine par un " Mémoire et avis de l'ordre qui se devra tenir à la réfection des papiers...

**Cote : CC 0005 -1**

Référence informatique : 00000013

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 88 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Nommées, tant à la part du Royaume qu'à celle de l'Empire

- Antoine de Molesmes, écuver, maître des ports, tient une maison neuve, haute, moyenne et basse et " ung jeu de paulme, avec une autre petite maison derrière le dit jeu, en la rue de Trémarsal (Tramassac), du costé soleil couchant, joignant à la maison de maistre Jehan de Salles, médecin, " etc. ; \_ Georges de Brune, paumier, tient en location cette maison entière pour 40 livres par an ; \_ Nicolas " le peintre sous-loue une partie de cet immeuble, moyennant 70 livres ; \_ Pierre Millet, fourbisseur, est locataire d'une maison de Clément Mulat, docteur, sise en la rue Tramassac ; \_ François Fournier, notaire, tient en location une maison de ladite rue, appartenant à Guichard et à Pierre Chol frères, " qui (le notaire) en baille par an 10 escus ; mais, attendu la grandeur et commodité d'icelle, elle peut valoir, par an, 30 livres tournois ; " \_ Claude Legrand, miroitier ; \_ l'artilleur André Veau ; \_ Antoine Belmet, à la fois brodeur et sergent ; \_ Louis Anlinori, Florentin, et Guillaume Dier , Flamand , mercier , tous deux locataires d'une maison du même quartier, appartenant à Guillaume Rosselet (Rousselet), marchand ; \_ Antoine Parger, relieur de livres, est locataire de Jean Caille, docteur, qui loge aussi René Dei, " gouverneur du banc " (comptoir) de Martelli ; \_ Roland Haubert, " feyseur de orologes ; " \_ Mathie et Jeanne, "ferratières de chanvre, " occupent une maison appartenant à messire Bleterens de Rivoire, seigneur de Romagny ; \_ Ambroise Tesson, armurier, tient une maison haute, moyenne et basse, " en laquelle sont les estuves, en la dite rue (celle dite des Etuves-du-Palais), du costé de la rivière. Se loue par an, y compris vin et couches et vingt couvertes , 245 livres tournois ; " \_ François Le Bourcier , maître des Comptes à Paris, possède une maison dans la rue du Palais (de justice, dit de Roanne) ; \_ Jean Bollet, orfèvre, a une maison dans la rue des Étuves, pouvant valoir 40 livres par an, et dont il loue une partie à Pierre Burbenon,

docteur ; \_ Jean de Saint-Rambert, fondateur, loue en partie, moyennant 17 livres, une maison appartenant à Louis Giraud, mercier, située dans le même quartier. \_ De même que le clergé est principalement groupé autour de la primatiale de Saint-Jean et des autres églises, de même les magistrats, docteurs en lois et tous autres individus appartenant à l'ordre judiciaire ou au barreau, sont surtout concentré autour du palais de Roanne, siège de la justice royale. C'est ainsi que, indépendamment de Pierre Burbenon ou Bourbenon, cité plus haut, on remarque, dans ce quartier : Jean Graneyron, Ennemond Payen, juge de Beaujolais ; Guillaume Bullioud, Pierre Fournier, Humbert de Villeneuve ; Claude Vandel, etc., tous docteurs ou licenciés en lois. \_ Jean de Viste, seigneur d'Arcy (et, comme les précédents, docteur), tient, dans la rue du Palais, deux maisons, dont l'une est occupée par Antoine de Binago, armurier ; \_ Janon Carcant, libraire, tient en location, au prix de 80 livres, une maison appartenant à Antoine de Molesmes, du chef de Madeleine Burle, sa femme ; \_ " le Roy tient la maison de Roanne et un jardin sur la rivière " (de Saône) ; \_ les prébendiers de la chapelle du Sépulcre, fondée à Saint-Jean de Lyon, possèdent trois Corps de logis adjacents au cimetière de Saint-Alban ; \_ Jean Neyret, notaire, tient, dans la rue Porte-Froc, une maison où pend l'enseigne de la Croix-d'Or et dans laquelle loge Barthélemi, peintre ; \_ Jean de Lagrange, brigandinier ; \_ la veuve de Claude d'Aurillac, docteur, " tient la maison de Saint-Alban, laquelle est de l'abbaye Saint-Claude (Jura) ; \_ le prieur de Montverdun en Forez possède une maison avec un jardin derrière, en la rue Porte-Froc, " faisant le coing devant la maison de la Bombarde, " etc...

**Cote : CC 0005 -2**

Référence informatique : 00000014  
Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° -  
Toile noire, 88 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

\_ l'abbé et le couvent de Cluny tiennent, " à cause de leur monastère, une grande maison basse et moyenne, en la rue de Trémarsal, et une vigne dernier (derrière), joignant à la ruelle de Tire-Cul, devers la bize, et une maison de l'archidiaconé ou de Thalaru ( Amédée et Hugues de Talaru furent archidiacres de l'Église de Lyon), devers le vent , et, pardessus, au chemin tirant de la port. du Rieu à Saint-Just. La vigne contient l'ouvre de huit hommes ou environ, et peult valoir le tout 30 livres ; \_ " Gillet Tuard, bombardier ; \_ Jean de Saint-Priest, " ymageur, " est locataire d'une maison de la rue Tramassac, faisant le coing de la rue venant de Saint-Jehan en Gorguillon " (Gourguillon), etc. ; \_ Claude Bullioud, chanoine de Saint-Paul, possède une maison en ladite rue, " à cause de la chapelle de Saint-Jaques, fondée à la chapelle de Saint-Pierre-le-Vieux ; \_ Jacques de Laforest, peintre, est locataire d'une maison de la même rue, appartenant à Étienne Coloigne, licencié en lois ; \_ Pierre Tirmel, brodeur ; \_ Guillaume Papon, aliàs Robigois, marchand ; \_ Pierre Blanc, hôtelier de la Galée, tient une maison au carrefour du Gourguillon ; ( A en juger par les nombreux immeubles qu'il possédait dans cette partie de la ville, ce Blanc dut être un riche particulier.) \_ Étienne Laurencin, marchand, possède une maison et un jardin derrière, sis dans la même rue et adossés à la colline de Fourvières, etc. ; Guillaume Brandet, verrier, tient une maison et un jardin en ladite rue, estimés 15 livres par an ; \_ Pierre Revit, brigandinier ; \_ le " reclus de la Magdaleyne tient un jardin et vigne en la dite rue, du costé de la montaigne (de Fourvières), joignant au jardin Pierre

Brandet (frère de Guillaume), devers la bize, et, pardessus à la vigne ; " \_ la commune possède une grange dans la rue des Farges ; \_ Margot " qui dévuyde la soie, " est locataire d'une maison appartenant à " Gabrielle, veuve de Pierre de Saint-Rambert, " vergentier " et fondeur ; \_ Jean Guépin, fondeur ; \_ Barthélemi, peintre, est locataire d'une maison de Pierre Duranton, notaire, sise en la rue Saint-Georges ; \_ Claude Grosset, potier de terre ; \_ la confrérie de Saint-Georges, " par laquelle passe la fontayne se tient par les courriers de la dite confrérie ; " \_ Hugonin et Jean Ligier, dits Favier, fabricants de tuiles, tiennent " une grand maison, contenant trois maisons, " tioulière (tuilerie) et jardin, en la dite rue, " estimés livres 10 sous par an, etc. ; \_ Antoine Avant, imprimeur, tient eu location une partie des quatre maisons contiguës que Jean Garbot possède dans la rue Saint-Georges ; \_ Pierre Guillot, maréchal, tient " unes mures ou maison basse," même rue ; \_ Jean Bournet, "maistre d'épée, " est propriétaire d'une maison valant 6 livres par an ; \_ noble Antoine de Sarron, " cappitayne de Jo(?), tient une grande grange, haulte, moyenne et basse et colombier, en la dite rue, " etc. ; \_ le commandeur de Saint-Georges (la commanderie de Saint-Georges appartenant à l'ordre de Rhodes) tient, " à cause de sa commanderie, une maison basse et moyenne, faisant le coing de la dite rue, " etc...

**Cote : CC 0005 -3**

Référence informatique : 00000015

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° -  
Toile noire, 88 feuillets, papier

**1493**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

\_ Pierre Fidit, " maistre d'escolle, " loue, au prix de 9 livres, une partie de la maison de Pierre Casot, notaire de Brignais, qui fait le coin de la rue de l'Ort (de l'Ours), en face du cimetièrre de Saint-Georges, ; etc. , \_ Guillaume de Darnal, tient " la maison des estuves de Saint-George, en la dite rue, du costé devers la rivière, devers le matin, la maison Pierre Millery, reveyrant (marinier), devers le vent, et la place où est la croix de pierre, devers la bize. Et peult valoir par an 105 : livres tournois ; " \_ " la communauté de la ville tient ung hospital de Saint-Georges, qui fut de Jehan de La Roche, jadis notaire ; " \_ Catherine Guiot, de Paris, " fille de party, " loue, moyennant 3 livres 15 sous, le dessous de la maison de Pierre Millery ; \_ Guillaume Brucellemant, libraire, occupe en partie une maison appartenant à frère Martin Pannel, Cordelier, etc. ; \_ monsieur de Murinais, " du Dauphiné, " tient, dans le même lieu, une maison estimée 6 livres par an ; \_ maître Simon de Fares (Phares ou Pharès, astrologue fameux) possède " deux maisons contiguës, en la dite rue, du costé devers la rivière, appelées la Pierre-Percée, joignant à la maison basse du dit monsieur de Muriney, devers le vent, et la maison de messire Aymé Don-Jehan, prebstre, chanoine de Forvière (Fourvières), devers la bize ; et peult valoir, par an, 25 livres tournois ; "\_ Jean Crête, tapissier, loue pour 6 livre la maison de cet ecclésiastique ; \_ Jérôme de Vinolis, marchand et courtier génois, etc. ; \_ Janon Colombier, " espicier de Montpellier, et la compagnie de Boques, du dit Montpellier, " louent de Louis Du Périer, moyennant 300 livres par an, une partie de sa maison de la rue Mercière, avec les boutiques qui s'y trouvent ; \_ Jean Le Maistre tient une grande maison qui " fut de Jacques Curt (Coeur), ensemble une maison appelée la Rose, joignant à une autre petite maison du dit Le Maistre, ayant issue en la grand rue (Mercière), du " costé devers la bize, " etc., estimées 200 livres par an ; \_ la Maison-de-la-Rose est louée par Jean Frèze,

orfèvre ; \_ Etienne Bordet, Pierre Bergiron, Laurent Janot, Etienne Perrot, parcheminiers ; Jean de Savoie, Pierre Berget, Étienne Gueynard, André Amaraz, Pierre de Lafont, Guillaume Bertolon, Louis L'Espagnol, Benoît Putien, Pierre Gascon (Gacon), libraires, habitent tous la grande rue Mercière ; \_ Gennet Chevret, " franc archier, " loue pour 6 livres la moitié d'une maison de ladite rue ; \_ Jean de Lanoë, " maistre descripture de petit enfans, " tient à louage, au prix de 20 livres, une partie de maison de ladite rue, qu'habitent aussi Jean Tantillon, Claude Meget, Jean Gascon (Gacon ), peyroliers, c'est-à-dire chaudronniers et peut-être dinandiers etc.

**Cote : CC 0006 -1**

Référence informatique : 00000016

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 99 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

Nommées, à la partie de l'Empire

- Pierre Cathelin, teinturier de " cuirs rouges " (Il y avait à la fois dans la ville un certain nombre d'individus exerçant cette profession, d'où semblerait résulter pour Lyon une industrie spéciale), possède, dans la rue Mercière, une maison estimées 80 livres par an ; \_ Pierre de Limoges " illumineur, " et Damas Duteil, libraire, sont tous deux locataires d'une maison de la même rue, appartenant à Antoine de La Vehue, mercier ; \_ Laurent Blanchon, fondeur ; \_ Louis de Bourg et Guillaume Barsalin, libraires ; \_ Jean d'Abbeville, " imprimeur de livres ; " \_ Pierre Bergeron, Claude

Micard et Humbert Monneir, parcheminiers, Sont tous propriétaires ou locataires de maisons dans la rue ; \_ Pierre de Grolée, seigneur de Chasses, tient " deux corps de maisons, haultes, moyennes et basses, en la dite rue, du costé de la rivière " (de Saône), etc. ; \_ Charles Chivrier (Chevrier), seigneur de Montlian ; possède deux maisons contiguës à la maison du dit de Chasses, et estimées 75 livres par an ; \_ le tènement de Saint-Antoine " est après, contenant plusieurs membres et maisons basses, contiguës, joignans à la petite maison de M. de Montlian et la ruelle tirant de la dite grande rue (Mercière) au port du Temple et le jardin des hoirs Torvéon (Tourvéon), une ruelle entre deux, devers le vent, et la rivière de Saône, devers le soir ; " \_ l'abbé et le couvent d'Ainay tiennent une " maison haulte, moyenne et basse, ensemble deux granges dernier, appelée la Cave-d'Esnay, en la grand rue (Mercière), faisant le coing d'icelle rue, tirant au Temple, devers la bize, et tirant à Nostre-Dame de Confort, devers le matin, " etc. ; \_ maître Jean Lallemand, docteur en médecine ; \_ Jean de Bretagne, fourbisseur ; \_ Michel Fontanel, " relieur de livres, tient une maison haulte et basse en la dite rue (Mercière), du costé devers le soir, joignant à la maison de Jacques Vise, cartier, devers la bize, et l'autre maison d'icelluy Vise, devers le vent ; et peult valoir par an, par le présent, actendu qu'elle n'est pas achevée de bastir, 20 livres, " etc. ; \_ Michelet Chausson, écrivain ; \_ Guillaume Renard dit " l'Escosseys, marchand jouélier de pierreries ; " \_ Pierre Chivrier (Chevrier), bourgeois possède, en la même rue, deux maisons contiguës, " du costé devers le matin, appelées l'Eschaquier (l'Échiquier), faisant le coing de la rue Ferrandière, " etc. ; \_ Jean Lodet, imprimeur ; \_ Blaise Vazel, verrier ; \_ Georges Gearsaillon, " escrivayn, et la grosse Jane, escrivayne, sa femme, tiennent une maison haulte, moyenne et basse et jardin dernier, en la dite rue, qui peult valoir par an, 7 livres 10 solz. ; " ce couple possédait, dans le voisinage, une



autre maison d'une valeur égale. Guillaume De Roy, imprimeur (le premier dont les presses fonctionnèrent à Lyon, sous le patronage de Barthélemy Buyer, riche bourgeois de la ville), est locataire de messire Philibert curé de Comella (Commelles), propriétaire dans la même rue ; \_ Barnabé et Pierre, imprimeurs, tiennent en location chacun une partie de la maison que Louis de Bleterens possède dans cette longue voie, qui, en y comprenant ses ramifications, est par excellence le quartier industriel et commerçant de la cité ; \_ le tènement de l'hôpital des Femmes " est après, joignant à la maison de Robinet de La Sausoye, teinturier de toiles, et la maison de Pierre de Grolée, seigneur de Chasses " (Outre les immeubles mentionnés plus haut, ce gentilhomme possédait encore trois autres maisons dans la même rue.) : \_ Jean Thibaud, fondeur ;

**Cote : CC 0006 -2**

Référence informatique : 00000017

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 99 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

\_ Jacques Joguet, écrivain ; \_ l'abbé de Saint-Antoine tient, dans la même rue, " à cause de la maison du dit Saint-Anthoine de Lion " onze petites maisons basses, avec jardinets derrière, eu deux tènements séparés ; \_ dans la même rue, le prieur de Charlieu est propriétaire d'une maison appelée la Couronne, qui est estimée 60 livres par an ; \_ Aimée de Cluny, libraire, tient à louage, pour 4 livres 17 sous 6 deniers, le tiers de deux maisons de la même rue, appartenant à Claude Champier ; \_ André Cadry,

écrivain, est locataire d'une deuxième maison de Michel Fontanel, relieur de livres, laquelle est estimée 7 livres 10 sous par an ; \_ Jean et Étienne Tantillon, péroliers ou chaudronniers ; \_ l'abbé de Haute-Combe tient unes mures et grands jardins et maisons contiguës, en la rue depuys Nostre-Dame de Confort, tirant à l'hospital du pont du Rosne, du costé devers le matin. Et se loue le tout 20 livres ; " \_ Jacques Arnault, imprimeur ; \_ Jean de Paris (Perréal), peintre, tient " une plasse contenant deux piez (pies, c'est-à-dire parcelles) du grand jardin qui fut des Vistes (des Le Viste), acquis nouvellement de Jacques Dodieu par Nicolas Chanu, en la dite rue, du costé devers le matin, joignant à la maison de Jehan Du Peyrat, marchand, et la maison de Jehan Huguetan, imprimeur, devers le vent. Et peuvent valoir par an, pour le présent, attendu qu'il n'y a rien de bâti, 9 livres tournois, à cause de la charge de la pension ; " Jean Huguetan possède une " maison neufve, contenant deux piez des dits jardins, et jardin dernier, en la dite rue, du costé devers le matin, joignant aux piez du dit Jehan de Paris, devers la bize, et la maison de François de Bourg, mercier, devers le vent. Et peult valoir, par an, 25 livres tournois ; " \_ Bonnet Facijehan, tient à louage la maison de Jean Broaillié, tailleur, auquel il donne 20 livres par an, " pour ce qu'il est imprimeur ; mais elle ne pourroit valoir communément par an que 15 livres tournois ; " \_ Guillaume Seigneur et, libraire ; \_ noble Claude Martin, seigneur de Disimieu Dauphiné. Sa maison, sise en la même rue, vaut 12 livres 10 sous par an ; \_ Gillet Perrin, cordier ; (Celui-ci de serait-il pas le père d'Ennemond Perrin, également cordier, qui, dans le siècle suivant devint propriétaire dans le même quartier et fut l'époux de Louise Labbé, dite la Belle-Cordière?) Humbert Munyot et Pierre Fusil, parcheminiers ; \_ la commune tient une " grange en la dite rue, devers la bize, joignant à la chapelle du Saint-Esperit, devers le matin, ayant entrée par le bas, devers le Rosne, et la maison Jehan Pato, parcheminier, devers le soir ; " \_ Pierre Le Gascon, " chasseur de

oyseaulx ; " \_ la commune possède deux granges sous la chapelle de Saint-Nicolas sur le Rhône, " plus tient unes mures en la dite rue (Mercière), du costé devers le vent, faisant le coing de la dite rue tirant à Esnay. Et (il y) a un petit jardin dernier ; " \_ Charles Delafault, artilleur ; \_ Jean Bordellin, couturier, tient un jardin " à filler le fil d'aubaleste, " même rue, etc. ; \_ maître Jean Le Viste, seigneur d'Arcys ou d'Arcy, possède " un jardin en la dite rue, du costé devers le soir, contenant, sur rue, quinze pas, joignant à la maison de Jehan et Anthoine Montaing (marchands) et le jardin de Guillaume Gaillardon (mercier), et, par dernier, au grand ténement de Bellecourt ; et peut valoir par an 60 livres tournois ; " \_ Jean Beyrieu, " faiseur de cordes d'aubaleste ; " \_ Jean Blic ou Blie, verrier. Sa maison, située dans la même rue, vaut 20 livres tournois ; \_ maître Charles, " faiseur d'aubalestes ; " \_ Jean Chavannes, brodeur ; " \_ le ténement de l'Hôtel-Dieu fait le coing tirant depuis l'ospital jusques à la maison de d'Ambrunay " (d'Ambrunay) ; \_ les héritiers de feu Humbert Combe dit Nicod, boucher, ont, dans ladite rue, une maison et une place derrière " où sont les estuves appelées la Chièvre, devers le matin, joignans au cimetière du dit hospital, devers le vent, " etc. La maison est louée 100 livres par an ;

**Cote : CC 0006 -3**

Référence informatique : 00000018

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° -  
Toile noire, 99 feuillets, in-folio, papier  
**1493**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

\_ Philibert de La Balme, seigneur de Perey, propriétaire d'une maison de la même rue, a pour locataire Jean Perrin, "faiseur de cordes d'arc, qui en baille par

an 12 livres tournois ; " \_ Guillaume de Legue, du Dauphiné, tient " un grand jardin sur rue, passant en la ruelle dernier, appelée de la Blancherie. Et est le jeu d'aubaleste au dit jardin " qui est estimé 18 livres par an ; \_ les héritiers de feu Pierre de Villeneuve tiennent une maison qui fut de l'abbaye d'Ambrunay, terrant trois corps de maison sur rue et un dedans, et grand jardin par dernier, tirant jusques à la maison Grolée, en la dite rue, " etc. ; \_ " deux femmes de joye " louent la maison de Jean Turry, marchand, même rue ; \_ Claude Faure, imprimeur, et Gillet Le Riche, " tailleur de moules de cartes, " sont locataires de Gonin Turin, cartier ; \_ les héritiers d'Antoine Merle tiennent une grande maison composée de deux corps de logis ayant " dix-sept forneaulx, " en laquelle demeurent : Louis le brodeur ; Jean Mazornant, " vendeur de livres d'empremeure ; " Martin Avart, imprimeur, etc. ; \_ Jean Taro, dit Chièvre, brodeur ; \_ Thomas Malachert, verrier ; \_ Didier, imprimeur ; \_ Pierre Boillo, " graveur et trompette ; " \_ Pierre Cochard, artilleur ; \_ Thomas de Montecarle, " mulatier (muletier ou mouleur ), de Luques, " Aimé Vesie, épicier, est propriétaire d'une maison de la rue depuis le Puy-Pellous (le Puits-Pelu), tirant au " Port-Charlet, " et a pour locataires Jean Montaigne, tambourin, qui lui donne 14 livres par an, et Pierre... (en blanc), imprimeur de livres ; \_ Jean Regnaud tient une maison haute, moyenne et basse, " jeu de paulme, jeu de billard et un grand jardin dernier, en la dite rue, " estimés 25 livres par an ; \_ Jean de Sales, charpentier. tient deux corps de maisons neuves et " jeu de paulme couvert et jardin en la dite rue, du costé devers le vent, joignant à la maison du dit Régnaud, devers le soir, et la maison de Gilles de Foreys, devers le matin ; et peut valoir le tout 30 livres tournois. " Ce Gilles loue sa maison à " deux filles de joye, " qui lui en donnent 9 livres ; \_ Jean Dupré, imprimeur de livres, tient à louage, pour 47 livres par an, une partie de la maison que Pierre Delatour, marchand de Vienne, possède dans la

même rue ; \_ Georges Lenfant, meunier, est propriétaire d'une maison ouverte à la prostitution. " Le dit George tire de la dite maison de femmes publiques 23 florins, et tient le jardin à sa main. Le tout peut valoir par an 18 livres tournois ; " \_ messieurs de Grolée et de Mespieu, " qui est aussi de Grolée, " possèdent, dans ce quartier, des immeubles qui se touchent ; Charles de Nuremberg, allemand, tireur d'or ; \_ le capitaine Claude Thomassin tient " un jardin ayant entrée par la dite rue, du costé devers le vent, et jeu de billard dedans, " etc ; \_ Edouard Grand (qui fut plus tard voyer de la commune) tient un grand jardin " appelé Paradis et une maison dedans, en la ruelle de la Ferrandière, etc. " Le tout est estimé annuellement 40 livres ; \_ Pierre l'Auvergnat, l'allemand Jean Tresset (Treichsel) et Geoffroi, tous trois imprimeurs, habitent ladite rue avec Antoine Nemo, verrier ; \_ Clément Brunicard, " avaleur (encaveur ) de vin ; " \_ Jean Burgand, fabricant de fil d'arbalète ; \_ Claude Apron, artilleur ; \_ Pierre Brunier, marchand drapier, tient une maison haute et basse et " grand jardin appelé le Petit-Paradis et une maison dedans, traversant en la rue Raisin", estimés l'un et l'autre 20 livres ; \_ Jacques Maillet, imprimeur, possède une maison haute, moyenne et basse, avec jardin derrière, dans la rue " depuis le Puy-Grillet et tirant en Bonneveaux ", estimée 20 livres ; \_ Pierre Fournier, Jean Vachat, François Chandellier et Jean Valoys, brodeurs ; \_ dame Jeanne de Chailly, " médecine ; " \_ Guillaume Leconte, " jouellier des prisons archiépiscopales", loge dans la rue de la Grenette, chez Anne Varinier, qui lui loué sa maison avec un jardin attenant ; \_ Jean Yllaire ou Hilaire tient, du chef de sa femme, une maison haute, moyenne et basse, appelée la Croisette, en ladite rue. Cet immeuble est estimé 30 livres ; \_ Benoît Bonard, écrivain, gendre de Laurent Gaillard, drapier ; \_ Claude Chevrier, seigneur de la Duchère, tient une grande maison et place dans ladite rue ; l'une et l'autre valent 90 livres par an. Reymonet, verrier, loue une partie de ce bâtiment ; \_

Jacques Huguetan, libraire, a, dans la même rue, une " grande maison antique, " estimée annuellement livres, attendu les pensions dont elle est chargée ; \_ le ténement des halles de l'archevêché et du chapitre de Lyon (les halles dites de la Grenette) confine, au couchant, la maison de Philippot Montaignat, marchand drapier ; \_ Claude Champier tient, en location ou autrement, une partie desdites halles ; \_ le même Champier et Pierre Renard possèdent, par indivis, une maison haute et basse, " appelée du Boeuf, située en ladite rue " (de la Grenette), et qui vaut 120 livres par an, etc.

**Cote : CC 0007 -1**

Référence informatique : 00000019  
Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° -  
Toile noire, 100 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

Nommées, du côté de l'Empire

- Guillaume Augustin, dit Carme, orfèvre, tient une maison estimée 17 livres 10 sous par an, dans la rue " depuis la maison du Moton (Mouton), tirant par la rue de l'Aulmosne ; " \_ Jacques de France, imprimeur, loue, au prix de 6 livres, une partie de la maison de Guillaume Andrevet, drapier, sise en ladite rue ; \_ Mayet Delarue, drapier, tient dans la même rue une maison appelée les Trois-Fourneaux, etc. ; \_ Aynarde, veuve d'Etienne Gaudin, possède une maison haute, moyenne et basse appelée la Gerbe, dans la rue de ce nom ; \_ les sacristain et chapitre de Saint-Nizier, tiennent, dans cette rue, à cause de leur église, une maison " où se fait la livrayson, " et qui peut rapporter 20 livres par an ; \_

Jean Perréal dit de Paris, peintre, tient en location un des quatre corps de logis que possède en la même rue maître Pierre de Bastida, sacristain de Saint-Nizier ; Jean Poytier, brodeur ; \_ Marandier " joieur du rabet " (joueur de rebec). \_

Indépendamment de nombreux immeubles situés dans le quartier, le clergé de Saint-Nizier possédait en totalité ce qu'on appelait " le rond des maisons du cloistre du dit Saint-Nizier. " \_

Thomas Basto, tient une maison haulte, moyenne et basse, appelée de l'Ange, en ladite rue (celle de la Grenette), du costé devers le matin, faisant le coin de la dite rue, tirant en la rue Ventrant. Et à la dite maison trois grands portes sur la grand rue, et six en la rue Ventrant, et l'entrée (en sus). Et peult valoir 276 livres tournois ; " \_

Philippot Montaignat, marchand drapier à Lyon, et Philippe Colombier, de Saint-Symphorien d'Ozon, tiennent, par indivis, une maison haute, moyenne et basse, appelée des Trois-Pigeons, " du costé devers le soir, faisant le coing tirant de la grand rue en ruelle Chalamont, joignant icelle ruelle et à une autre maison des dits Philippot et Philippe, par dernier, en la rue Mercière. Et peult valoir, par an, actendu qu'il y a quatre grandes portes sur la grand rue et une petite porte de boutique sur la ruelle... " (en blanc) ; \_

Robert de Bruyères tient, dans la même rue, une maison appelée le Lion-d'Or, estimée 220 livres par. an ; \_

Antoine de Varey, " fils et héritier de feu Ymbert de Varey, jadis maistre d'ostel du Roy, nostre sire, tient (dans la rue Ventrant) une grande maison neufve et jardin dernier, contenant granges et petites maisons au circuyt de la dite maison, " etc. Un fondeur, nommé André, tient en location une partie de cet immeuble, qui est évalué à 250 livres ; \_

Pierre d'Aubenas, peintre verrier ; maître Dominique, docteur en médecine ; Jean Monet, écrivain ; Denis Mouton et Pierre Roault, imprimeurs, sont tous domiciliés dans la rue Ventrant ; \_

Jean Caumont, brodeur ; \_ les sacristain et chapitre de Saint-Nizier possèdent " une boutique joignant à leur église, appelée la Chancellerie, laquelle tient à louage

Étienne Pitaval, greffier de la Cour séculière de Lion " etc. ; \_

Jean de Chaponay, docteur, tient une " maison haulte, moyenne et basse, joignant à l'église Saint-Jaquemo et la maison de Jehan Le Maistre, qui fut de Geoffroy Coult, et la maison des hoirs feu Eynard (ou Aynard) Dupin. Et peult valoir par an 90 livres 12 solz 6 deniers tournois ; " \_

maître Jean de Civrieu, secrétaire royal, tient, en face de Saint-Nizier, la maison-Ronde, qui est estimée 200 livres ; \_

Thomas Malachert, verrier ; \_ noble Philibert de La Balme, chevalier, seigneur de Peray, possède une maison dans la rue de la Panneterie ; (Ce gentilhomme est propriétaire de bien d'autres immeubles, dans divers quartiers de la ville.) ; \_

la commune possède une grande maison en la ruelle " traversant par " dernier la Maison-Ronde, tirant jusques en rue Longue, " etc. ; \_

Nicolas Tristan, artilleur, est locataire de Guillaume d'Arras, épicier, auquel il donne 24 livres par an pour sa maison ; \_

Messire Pierre Du Garet, chanoine de Saint-Nizier, tient, en la même rue, une maison estimée 15 livres ; \_

maître Michel, " illumineur " tient en partie la maison d'Antoine Balard, même rue ; \_

Hieronimo Ferrera, docteur en médecine, et Nicolas Luppi, " fondeur de lettres pour imprimer, " sont tous deux logés dans une maison de la grande rue Neuve, appartenant aux héritiers de Jacquême ou Jacques Guérin. Pour son compte, Luppi " tient à louage partie de la dite maison, et en baille par an 37 livres la solz tournois, compris une aulne de vellours sur (sic) les six ans ; " \_

maître Antoine Dupont, procureur. général de la commune, possède, dans cette même rue, deux maisons estimées, l'une 40 et l'autre 25 livres par an ; \_

Aynard (de) Villars, maître d'Hôtel du Roi, est locataire d'une maison de la grande rue Neuve ; \_

les confrères de la Trinité, possèdent un " grand ténement de maisons, granges et jardins, en la dite rue, traversant en partie à la ruelle de Montriblond, joignant à la maison des hoirs Janin, tioulier (tuilier), devers le soir, et la grange Estienne Chappon, devers la

bize, lesquelles font le coing de la dite rue, devant le grand portail de rue Nove, devers le matin. Et se loue le tout 80 livres tournois ; " \_ Pierre Simonet, fondeur, et Jean " l'illumineur " habitent tous deux la rue Buisson ;

**Cote : CC 0007 -2**

Référence informatique : 00000020

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 100 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

Philibert de La Balme et Antoine de Varey, seigneur de Balmont possèdent chacun une grange dans ce quartier, où Pierre Barsuraube, teinturier, tient aussi une " grange et maison et jardin, auquel jardin a, outre la dite grange, huit petites chambres à filles, faisant le coing de la ruelle Pet-Estret (Pas-Etroit), joignant à la grange dudit de Varey, devers le matin, et la maison de Combremont, une ruelle entre deux, devers le soir. Et peult valoir, par an, le tout, considéré les dites chambres des filles, qui valent chacune, par an, 6 livres, 60 livres tournois, " \_ Michel Roy dit Combremont, sergent royal, tient " une maison haulte, moyenne et basse, avec grands estables, en la ruelle de Montriblout, ayant issue en la ruelle du Pet-Estret, joignant aux (six grands) jardins du collateur de Saint-Nizier. Et peult valoir par an, pourveu qu'elle soit achevée, 30 livres tournois ; " \_ François Caleant, sergent, possède, en la rue Pas-Etroit, " cinq petites maisons basses, de filles ; " \_ la commune tient une grange haute et basse, faisant le coing tirant de la dite ruelle (de Montriblout) à l'Arbre-Sec, joignant ès granges de Jehan Offrey dit Breton,

notaire, de tous costés ; " \_ Pierre Goujon, tuilier, tient deux maisons dont l'une a six corps de logis), granges et tuileries, en la rue de l'Arbre-Sec, etc. ; \_ Conrad Haëd, imprimeur allemand, est locataire d'une partie de la grande maison de Goujon, de laquelle il donne 5 livres 10 sous ; \_ Jacques Humbert, dit Labbé, cordier, possède, dans la même rue, une maison contiguë à celle de Goujon ; (Louise Labbé, femme de Ennemond Perrin, qui fut également cordier, ne serait elle pas issue de cet industriel, qui n'était pas, au reste, le seul de son nom ni de sa profession?) \_ Etienne Gueynard, relieur de livres, tient une " maison neufve, haulte, moyenne et basse, en la dite rue, du costé devers le vent, et jardin dernier. Et peult valoir, par an, 19 livres 10 solz tournois ; " \_ Pierre Boteillier ou Bouteillier, écrivain, occupe dan la même rue, une maison et un jardin dont il est propriétaire et qui valent 7 livres 10 sous ; \_ Pierre Guichard et Pierre Rey, dit Chol, fondeurs ; \_ Nicolas de Vandevin, " maistre d'argorisme...

**Cote : CC 0007 -3**

Référence informatique : 00000021

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 100 feuillets, papier

**1493**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

\_ maître Jean d'Alby, imprimeur, locataire, au prix de 20 écus, valant 30 livres tournois, d'une maison de la rue de l'Arbre-Sec, appartenant à messire Antoine Julien, prêtre ; \_ Guillaume Bailly, dit Potier, " avaleur (encaveur) de vins, "habite la même rue, et sa maison touche celle de Jean et Hugonin Dix-Solz, marchands, " en laquelle pend l'enseigne

du Saint-Esperit ; " \_ Jean Yllaire possède quatre maisons contiguës, dans la rue " depuis le Saint-Esperit tirant à Nostre-Dame de rue Nove " (Neuve). Le sergent royal Jean Calcant tient en location une des dites maisons " et le dedans où est le jeu de quilles, contenant plusieurs membres, qui en baille par an 40 livres tournois ; " \_ " quatre filles de joye tiennent deux autres des dites maisons, qui en baillent par an chacune six livres tournois : ainsi 24 livres tournois ; " \_ Jean Bourcier, " maistre d'espée ; " \_ la confrérie du Saint-Esprit de la paroisse Saint-Sorlin de Lyon tient un " grand tènement ou il y a four, truel (pressoir), jardin et granges, en la dite rue, " etc. ; \_ Antoine de Varey seigneur de Balmont, possède un " grand tènement de maisons, des granges et des jardins dernier, en la dite rue, traversans de la ruelle du Pet-Estret à la ruelle Montriblout ; " \_ Guillaume Presle, hôtelier du Mulet, et Pierre Claud, peintre, sont locataires d'immeubles appartenant à Ymbert ou Humbert de Varey, et situés dans le même quartier ; \_ Jean Bosan, libraire ; \_ Philippe de La Perrière, brodeur ; \_ Camyon et Pierre de Villars, marchands, possèdent plusieurs maisons dans la rue " depuis l'Erberie (l'Herberie) tirant jusques à Saint-Pierre, passant par la Boucherie. " Ces commerçants ont pour locataires : Jean Coppin, orfèvre, et Pierre Clerc, libraire, \_ " deux filles de joye " louent, moyennant 10 livres, une des trois maisons que Claude et Louis Taillemont possèdent en la rue Malpertuis ; \_ dame Marguerite de Bofranchet (sic), religieuse de Saint-Pierre-de-Lyon, tient, dans la " ruelle Luyserne, " une maison composée de trois corps de logis, qui vaut 60 livres par an ; \_ Janin Bollet, Guillaume Augustin (déjà nommé plus haut) et Gratien Bocault, orfèvres ; Nêmo Bourgeois et Pierre Bano, fourbisseurs, sont ou propriétaires ou locataires dans ce quartier ; \_ Mathieu Hus, allemand, " impresseur de livres, " possède une maison en la rue " tendant, de la porte Chenevier à l'Erberie (l'Herberie), " et qui peut valoir 40 livres par an ; \_ Jean Faure,

alias Fafan, imprimeur ; -" les bachuers " ou propriétaires de " bachuers à poisson, appelés botiques, " possèdent, sur la Saône, vingt de ces bateaux," ayant front sur le bord de la Pescherie." Plus ou moins vastes, ces viviers flottants sont estimés depuis 40 sous jusqu'à 13 livres tournois par an ; \_ Michel Allemand, libraire ; \_ le capitaine Claude Thomassin tient, du chef de sa femme, une maison haute et basse " Joignant à la porte du Griffon (Griffo) et un grand tènement et lieu de plaisance, appelé le Champ-de-Forez, qui " fut des Jossard, joignant au chemin de la porte du Griffon, devers le matin, et le chemin tirant de la porte Saint-Marcel à la porte du Griffon, devers la bize, et le tènement de Forez de Hymbault (Humbert) de Varey, et un autre tènement du dit Thomassin, appelé le Bas Forez, devers le soir. Et peut valoir, par an, 30 livres tournois, \_ " etc

**Cote : CC 0008 -1**

Référence informatique : 00000022

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 33 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Nommées, du côté de l'Empire

- le tènement de l'hôpital Sainte-Catherine est situé du côté opposé au tènement des Carmes, dans la rue Sainte-Catherine ; \_ Claude Thomassin, capitaine de la ville, possède un grand tènement de maisons, cours, jardins et Ville, " en ladite rue, du côté devers le matin, appelé le Grand-Champ-Bas-de-Forez, faisant le coing, de la ruelle tirant "

de Sainte-Catherine au Griffon, joignant à l'autre ténement dudit Thomassin, appelé le Hault-Champ-de-Forez, " etc. (Voy. cc. 7.) Ce ténement est estimé 70 livres par an ; \_ Humbert de Varey, bourgeois de Lyon, tient un " grand ténement de maisons et jardins, appelé Forez, joignant à la porte Saint-Marceaul (Marcel), devers le matin ; et les deux tenemens de Claude Thomassin, appelés le Champ-Haut-et-Bas-de-Forez. " Estimé 70 livres par an ; (A proximité se trouvaient la porte et la récluserie de Saint-Marcel.) \_ Mathieu de Lorme, tisserand, tient une maison située sur les Terreaux ou fossés de la lanterne, faisant le coin de la rue des Anges, etc. ; etc. ; (vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, cette propriété devint le patrimoine de Philibert de Lorme, héritier de Pierre de Lorme, son père, maçon.) \_ Jean Pobel, marchand, possède, au bord de la Saône, une grange et un jardin " joignans au portal de la ville, appelé le portal Chenevier, les fossés entre deux, devers le vent, et une descendue à ladite rivière, devers la bize, " etc. ; \_ les charmarier et chapitre de Saint-Paul possèdent " une grange, cellier et tinaillier et grenier, " en la rue Saint-Vincent, devant l'église de ce nom. Le tout estimé 20 livres par an ; \_ Philibert de La Balme, seigneur de Peray, tient une maison haute et basse et une grange contiguë, sur la Saône, formant le coin de " la ruelle tirant à la maison appelé la Monnoye, devers le vent, et la maison de Bertrand Vannier, illumineur, devers la bize, et peult valoir, par an, 30 livres tournois. " Indépendamment de cette maison, Vannier en possédait une autre dans la même rue : chacune d'elles valait 12 livres 10 sous par an ; \_ Pierre et Jean Girardon frères tiennent une " grand maison neuve et une grand grange, et deux autres corps de maisons et une tieulière (tuilerie) et jardin dernier, " sur la Saône. Le tout estimé 80 livres par an ; \_ Arthaud de Varey possède une propriété d'agrément, composée d'une " grand maison, jardin et vigne, appelée le Bas-de" Feurs, sur ladite rivière. " Estimé le tout 60 livres ; \_ Jean Varinier tient un "

grand ténement de maisons, jardin et vigne, sur ladite rivière, appelée la Roche, joignant au tenement dudit Arthaud de Varey, devers le vent, et les murs sur le portal de la ville appelé la Roche ", etc. ; \_ Jean et Claude Rochefort, marchands drapiers, possèdent, de leur côté, un grand ténement de maisons, vignes et jardin, appelé le Haut-Feurs, situé dans le même lieu ; \_ maître Jean de Pavie, seigneur de la Salle, tient un " grand tenement de maisons, granges et jardins, appelé " la Monnoye, " estimé 50 livres par an. Jean Caillot, " tueur de porceaulx, " habite une des maisons dudit ténement ; \_ Pierre Gagneur, " ladre", tient deux maisons et un jardin, en la rue de la Monnaie. Ce lépreux possède de plus une maison haute et basse, avec un jardin derrière, dans la rue " depuis la porte de la ville, appelée Saint-Vincent, jusques à la porte de la Carrelle, " etc. ; \_ Jacques Huguetan, imprimeur, tient, sur le Rhône, un moulin simple qu'il loue à un meunier, moyennant dix-huit années de froment par an. Douze autres usines de cette sorte, tant doubles que simples, s'échelonnent le long du fleuve, dans la direction de Miribel. Elles sont louées depuis seize jusqu'à trente années de froment

**Cote : CC 0008 -2**

Référence informatique : 00000023

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> - Toile noire, 33 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

---

\_ Jean Du Peyrat, marchand, possède un " grand ténement de maisons et molins, c'est assavoir : deux grands molins à blé ; un grand molin à battre cheneuve (chanvre) et plusieurs autres molins tant



à fourbir arnoys, esmoudre, que à battre fert et à battre pouldre, sur ladite rivière de Rosne, devers le matin, joignant au chemin tendant de la porte du Griffon à la reclusière de Saint-Clair, devers le soir, " etc. ( On n'a point consigné ici la valeur locative des établissements de ce remarquable industriel, lesquels terminaient, au sud, la ligne des moulins amarrés à la rive droite du Rhône.)" Depuys les Célestins jusques à " Saint-Michiel, comprenant Bellecourt, le Plat et le ; dernier (derrière) de la vigne d'Esnay (d'Ainay) jusques au Rosne : " \_ des hoirs Bertrand de Salafranca, ancien prévôt de Lyon, tiennent une " maison de plaisance, haulte, moyenne et basse sur la rivière de Saonne, du costé devers l'Empire, et un grand jardin de plaisance et colombier dedans, joignans à ladite rivière devers le soir, le chemin tirant appelé le Haut-Feurs, situé dans le même lieu ; des Célestins à Esnay, devers la bize et le matin, et le tènement et vigne qui fut de Claude Champier, devers le vent. Et peult valoir, par an, 40 livres tournois ; " \_ messire Jean Le Viste, seigneur d'Arcy ou d'Arcys, possède un " grand tènement de maisons, jardins, terres à froment, pré, vigne et autres tenemens et une grange dedans, au milieu, et une autre grange sur rue, joignant audit chemin tirant des Célestins à Esnay, devers le soir, le tènement des Célestins, devers la bize, au chemin tirant de l'ospital au pont du Rosne ; et joignant un chemin tirant de la Rigaudière au pont du Rosne, devers le vent. Et se loue le tout 100 livres tournois ; " \_ monsieur de Balzac tient un " grand tènement de maisons, jardin, terre, vigne et pré, appelé la Rigaudière sur la rivière de Saonne, joignant au chemin traversant de Bellecourt, d'icelle rivière, devers la bize, et le grand chemin tirant de ladite Rigaudière à Esnay, et le chemin de Saint-Michiel, devers le vent, " etc., le tout évalué à la somme de 100 livres tournois ; \_ la veuve de Jacques Bleterens de Rivoire, seigneur de Romagny, tient un " grand tènement de maisons haultes et basses, et une grange et vigne, pré et terre, en ladite grand rue, appelé le Plat, joignant à une ruelle

traversant de la Rigaudière au pont du Rosne, devers la bize, et l'autre partie dudit Plat, qui est à Frère François Julien, vestiaire d'Esnay. Et peult valoir, par an, 100 livres. " La troisième et dernière partie du tènement du Plat, dont ce religieux est aussi en possession, vaut environ 25 livres par an. D'autres ecclésiastiques ( en tête desquels figure l'abbé de Saint-Martin d'Ainay) et des particuliers sont propriétaires de maisons et biens-fonds situés en ce quartier, dont le " résideu, jusques à la place d'Esnay, contenant granges, jardins et autres tenemens, est tenu par les officiers d'Esnay, à cause de leurs offices de vestiaire, de sacristie et autres, " etc. ; \_ Jean Du Peyrat, (mentionné plus haut) messire François Buclet, docteur, et d'autres encore, possèdent des maisons et biens-fonds en la ruelle traversant de la porte d'Esnay au Rosne, où se trouve le tènement de la reclusière Sainte-Eleyne, contenant maison, jardin et peu de vigne, " qui s'étend jusqu'au Rhône, etc. \_ " Les molins sur le Rosne, depuis l'Hostel-Dieu tirant à Bescheveleyn (Béchevelin) : " \_ Jean De Peyrat tient " un molin simple sur le Rosne, joignant au pont pardessus, " qu'il loue à un meunier, au prix de dix-sept années de froment par an Les autres moulins, au nombre de trois, sont estimés, annuellement, dix-sept et dix huit années de froment.

**Cote : CC 0009 -1**

Référence informatique : 00000024

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 641 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 1/5

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre A (et les lettres suivantes jusqu'à G)

Nommées ou " Reconnoissance des biens que tiennent les personnes desquelz le nom se commence par la lettre A (et les lettres suivantes jusqu'à G), selon les louaiges et revenuz annuelz.

- Faict par Messieurs les conseillers et notables de ceste ville et cité de Lion et leurs commis, " etc. : (Le présent volume où se trouvent rassemblées les matières contenues dans chacun des trois derniers articles, est surchargé d'annotations indiquant les mutations ou changements de toute sorte, amenés par le temps, dans la fortune privée, à Lyon. Ces documents paraissent s'étendre jusqu'à l'année 1515(V. S.), époque à laquelle on procéda à une nouvelle et complète réfection des papiers de la commune.) Antoine de Villars, estimé 2,331 livres, tant pour ses maisons de la ville que pour ses propriétés rurales ; \_ Guillaume de Costun, écuyer, neveu et héritier de feu Antoine de Molesmes, aussi écuyer, maître des ports de Lyon, outre ses immeubles des rues Tramassac, Porte-Froc, Notre-Dame de Confort et Port-du-Temple, possède des pensions en argent sur des maisons appartenant à des particuliers. La totalité de ses biens est évaluée à 1,086 livres 18 sous 9 deniers ; \_ " la belle Annés (Agnès) tient une maison haute, moyenne et basse, bastie tout à neuf, en la rue Neuve-Thomassin, joignant aux maisons de l'oste de l'Autruche et la maison de Loys Espagnol, libraire. " La même personne a de plus, dans la rue Ferrandière, une autre maison estimée 68 livres, et l'autre devant, qu'elle a bastie en ladite rue Neuve-Thomassin, extimée " 60 livres, " etc ; \_ Antoine Paigel, " relieur de livres, " inquilin (locataire) de la maison messire Jehan Caille (docteur ès lois), en la rue tirant du plastre (place) du Palais aux estuves (à proprement parler, la rue des Étuves-du-Palais), extimé pour ses meubles et pratiques 36 livres ; " \_ Antoine de Vauzelles, notaire et greffier, tient une maison haute, moyenne et basse en la rue des Cordeliers, " qui fut

de Estienne Noyerie, jadis serrurier, faisant le coing, (l'angle) des rues tirant à la Grenette et à la Gerbe. Plus pour ses meubles et pratique 100 livres ; " \_ Antoine Massard, notaire, est locataire de la " maison de la chapelle du Sépulcre, à Saint-Jehan, joignant au cimetière Saint-Alban. " Estimé pour ses meubles et pratique 40 livres ; \_ Antoine de Masso dit Dumas, notaire, domicilié " devant la Croix-d'Escolle " (c'est-à-dire la Croix-de-la-Colline, suivant les uns, la Croix-des-Décollés, selon les autres, située à Saint-Just et dont on a fait Croix-de-Colle). Meubles et pratique 40 livres tournois ; (Ce notaire est vraisemblablement la souche de la famille lyonnaise des de Masso, qui, du XVIe au XVIIe siècle, produisit des hommes recommandables dans l'Église, la magistrature, l'armée et le haut commerce.) ; \_ Amé Brulache, fabricant de cartes, " en rue Merchière. " Pour son mobilier et son industrie 18 livres ; \_ André Personne, tisserand, tient en location " la maison maistre Symon de Pharès (l'astrologue), en la rue du Sabliz ; " \_ un manoeuvre, du nom d'Antoine, est locataire de " la maison de la commanderie Saint-George, en la rue des Estuves, près l'ospital Saint-George. " Cet homme est estimé 34 livres pour ses meubles et pratique ; \_ Pierre Chabot, orfèvre, locataire de la maison de messire Barthélemi Bellièvre, en la rue Mercière. Meubles et pratique 48 livres ; \_ Antoine Chastel, " salatière, inquilin de la maison de maistre Jehan de Sivrieu, qui fut de l'argentier Cuer (Jacqucs Coeur). " Extimé ses meubles et pratique 500 livres...

Nombreuses annotations

Cote : CC 0009 -2

Référence informatique : 00000025

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 641 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/5

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre A (et les lettres suivantes jusqu'à G)

---

\_ André Dalmeras, libraire, locataire de la maison d'Etienne Arigon, couturier, en la rue Mercière. Mobilier et industrie 48 livres ; \_ Antoine de la Vanelle dit Damorètes, fondeur, habite également la rue Mercière. Il est estimé 48 livres pour ses meubles et pratique. "Le dit Damorètes (qu'il faut sans doute appeler Damourettes) a fait bastir une maison haulte, moyenne et basse, en la rue de Thomassin, estimée valoir par an 25 livres. Pour ce (évaluée, en fonds, à) 100 livres tournois ;" \_ Aimé de Cluny, libraire, locataire de la maison de Claude Champier, en la rue du Temple. Meubles et pratique 37 livres. (Les signes M. et P. remplaceront désormais, quand il y aura lieu, les mots meubles et pratique.) \_ Hans Gobert, " imprimeur, en rue Mercière. " M. et P. 100 livres ; (Beaucoup de ces noms d'artistes, d'industriels, d'ouvriers d'art, etc., ont été mentionnés précédemment, mais ils se représentent ici avec des détails nouveaux.) \_ André Cadry, " escripvayn, inquilin de la maison Michiel Fontanel, relieur de livres, en la rue tirant de Saint-Anthoine au port du Temple. " M. et P. 30 livres tournois ; Antoine Paloret, fabricant de poteries, domicilié à Francheville-lez-Lyon ; \_ Antoine Lambillon, imprimeur, domicilié dans la rue d'Ambrunay (Ambrunay). M. et P. 36 livres ; \_ Antoine Simplet, fondeur, demeurant en la rue Ferrandière. M. et P. 30 livres ; \_ Antoine de Bourg, tisserand, a une maison qui vaut 17 livres par au. Pour ses M. et P. 40 livres ; mais on lui rabat 90 livres sur ce dernier article, " à cause qu'il a la vue fèble ;" \_ André Pacot, neveu de Gonette Valette, riche mercière de la rue de la Gerbe, tient, sur le pont de la Saône, du côté du Royaume, une maison évaluée à 560 livres ; M. et P. 900 livres. " Sur quoy

doit ledit Pacot à Jacques Bernard, nepveur de la Valette, et que ladite Valette lui a légué à sa vie : 40 livres en argent, deux aulnes de drap, deux paires soliers, trois chemises, deux paires chausses, ung porpoint, ung bonnet et ung chapeau, le tout par an. Qu'est estimé le tout 49 livres 7 solz, " etc. ; \_ Antoine Gros-Nas (Gros-Nez) " tueur de porc, " domicilié dans la rue de l'Arbre-Sec. M. et P. 30 livres ; \_ Antoine Jarez, Antoine Servandon et André Drivon, verriers ; \_ monsieur Du Bouchage possède, dans la rue d'Ambrunay, une maison et deux moitiés de maison, contiguës, avec jardin derrière ; le tout d'un revenu annuel de 21 livres, etc. ; \_ Barthélemi Bellièvre, notaire, domicilié en la rue du Gourguillon. La reconnaissance de ses biens, pensions comprises, tant à Lyon que dans les paroisses de Brignais et de Saint-Genis-Laval donne pour résultat 2,100 livres 2 sous 1 denier ; \_ Barthélemy....(en blanc), " peyntre, inquilin de la maison de la Croix-d'Or, en (la rue) Porte-Froc. " M. et P. 24 livres ; \_ Balthazar d'Ast, imprimeur ; \_ Barnabé Chaussart et Pierre Mareschal, "imprimeurs de livres, compaignons (associés), inquilins de la maison Robinet de La Sausoye, en la rue Nostre-Dame-de-Confort. M et P. 48 livres ; \_ Barthélemi Tropt (Troth), libraire, en la rue Mercière. M. et P. 120 livres. " Amodéré, à cause que du temps qu'il estoit serviteur de messire Bonnin de ....., et à présent il fait pour luy, à 60 livres tournois ;" \_ Benoit Bonnard, écrivain, logé dans la rue de la Grenette. Pour son mobilier et pour " la pratique de luy et de sa femme 120 livres

Nombreuses annotations

Cote : **CC 0009 -3**

Référence informatique : 00000026

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 641 feuillets, in-folio, papier

**1493**

## Fiche 3/5

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre A (et les lettres suivantes jusqu'à G)

---

\_ " Maistre Blaise Chiobal, dit Vazer ( ce dernier nom a été substitué à celui de Vazel qu'on a biffé), " peintre et verrier, tient une maison haulte, moyenne et basse en la rue Neufve-Thomassin, et jardin derrenier, extimés valoir par an 20 livres tournois,(évalués en fonds à) 100 livres ; et pour ses M. et P. 100 livres. Dont fault déduire 18 gros 5 deniers, deuz à la chapelle de la Magdalaine, à Saint-Nizier, et 5 livres 10 solz à Saint-Pol, le tout extimé 33 livres 5 solz. Reste 166 livres 15 solz tournois ; " \_ Barthélemi Laurencin, estimé 961 livres 15 sous pour les biens qu'il possède, soit dans la ville, soit dans les paroisses de Millery et de Vernaison, ainsi que pour ses M. et P. ; \_ Benoit Delaplanche hôtelier de " l'enseigne de l'Autruche, en la rue nouvelle Thomassin, tient une maison toute neufve, en ladite rue, haulte, moyenne et basse, " etc. D'un revenu de 100 livres par an, cet immeuble est évalué, en fonds, à 190 livres tournois. " Déduit la charge de ung escu de pension annuelle à" Claude Thomassin, 40 solz tournois à Jehan Dodieu et 100 solz aux prébendiers de la chapelle de feu M. le doyen de Fourvière, en l'église de Saint-Jehan de Lion, reste 70 livres tournois. Et pour ses M. et P., extimé 60 livres tournois ; " \_ Barthélemi de Villars, bourgeois de Lyon, frère d'Antoine de Villars, possède un avoir de 2,490 livres 8 sous 9 deniers, dont il faut déduire 1,424 livres 7 sous 6 deniers pour les pensions à sa charge, etc. ; \_ Bertrand Vannier, enlumineur, tient, outre ses deux maisons de la rue Saint-Vincent, " une bonne vigne en Sereyn (au territoire de Serin ), contenant l'euve de 12 hommes, extimée valoir 18 livres. Et pour les M. et P. de luy et de Pierre, son fils, 36 livres ; " \_ Barthélemi Marcellin, " jayetier. " Pour

ses M. et P. 60 livres ; \_ Catherine Cantus, " lingière. " Estimée 103 livres pour : le rez-de-chaussée d'une maison de la rue Saint-Christophe, et un jardin en la ruelle de Tire-Cul, l'un et l'autre en sa possession ; une pension de trois bichets de froment, elle due par Jean Rousseau, barbier, et pour ses M. et P. ; \_ Claude Cuisinier, cartier, locataire de " l'ostel Gabriel de Rossy (ou Russy), armuyrier, vers Sainct-Eloy. Le dit Claude tient deux pies (parcelles) de jardin en la paroisse de Veyse, du costé de la rivière de Saonne, joignant au jardin de Roboan (Roboand ou Roboam), le peyntre, " etc. ; \_ Colin Le Père, orfèvre ; \_ Claude Grolier, marchand, est estimé 477 livres 10 sous pour sa maison de la rue de la Juiverie, son autre maison et ses biens-fonds sis à Oullins et pour ses M. et P. ; (Ces deux derniers objets sont évalués à 100 livres.) \_ Claude Vincent dit Le Court, joaillier, tient à louage une maison de la rue du Palais. Estimé pour ses M. et P. 100 livres ; Claude Grosset, fabricant de poteries, tient, dans la rue Saint-Georges, une maison estimée 12 livres 10 sous par an, " déduicte la charge de 3 livres tournois et trois lampes d'uyllle, deues au recleuz de la Magdelaine, et 6 gros à l'abbaye d'Esnay et 5 solz tournois à Saint-George, " etc. ; \_ Charles Chevrier, seigneur de Montlian, est propriétaire de plusieurs pensions et de deux maisons, situées, ces dernières, dans la rue Mercière. L'une d'elles, qui rapporte 75 livres par an, est estimée, en fonds, 300 livres ; \_ Claude de Troyes, imprimeur, locataire de la maison de Gillet Hubert, près les Jacobins. Pour ses M. et P. 60 l ivres. \_ Claude Nourry, imprimeur, demeurant dans la rue Notre-Dame-de-Confort. ,Ses M. et P. 48 livres ; \_ Claude Aignel, fondeur, possède " de la maison qui fut de monsieur Courtin (plus haut son nom est écrit Coursin), en rue Merchière, c'est assavoir tout le devant de ladite maison jusques à la court, et tout le dessus du derrenier (derrière), osté le bas et le membre sus le bas ; extimé 100 livres.

Nombreuses annotations

Cote : **CC 0009 -4**

Référence informatique : 00000027

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° -  
Toile noire, 641 feuillets, in-folio, papier

### 1493

Fiche 4/5

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre A (et les lettres suivantes jusqu'à G)

---

" Pour ses M. et P. 64 livres \_ Claude Faure et Claude Meynier, imprimeurs, établis dans la rue d'Ambronay ; \_ Claude de Beaurepaire, "varlet de chambre de la Royné, " etc. ; (Inscrit pour mémoire au livre des Nommées.) \_ Claude Guynet, peintre et verrier, domicilié en la rue de l'Aumône. M. et P 36 livres ; \_ Claude Girard tient, du chef de sa femme, " deux corps de maison ou pend l'enseigne du Mulet, en la rue tendant du Saint-Esperit à Nostre-Dame de Confort, " etc. ; \_ Charles de Chaponay, est locataire de la maison de Jean de Chaponay, son frère. Pour ses M. et P. 400 livres ; \_ Claude Genin, " bastier, " tient une maison qu'il a acquise de " monsieur de Forez, Ymbaud de Varey, en la rue de la Sereyne " (Syrène), etc. ; \_ Claude Chausson, " mari de Laly, chamberière de Monsieur le doyen de Lion, est estimé 174 livres 2 sous 6 deniers pour ses biens situés dans les paroisses de Saint-Genis-Laval et de Brignais, et pour ses pensions, etc. ; \_ Claude Paquelet, drapier, possède, entre autres immeubles, " une grant maison, granges et grans estableries et jardin derrenier, hors les fossés Saint-Sébastien, tirant des dict fossés au chemin de Satonay (Sathonay), là où se tient hostellerie. Estimé le tout, à cause " que c'est près de la ville, 40 livres tournois, " etc. ; \_ Claude, dit le Petit-

Claude, " pescheur de grenoilles. " Pour ses M. et P. 30 livres ; \_ Claude Besson, " maistre de la Monnoye, inquilin en l'ostel de la dite Monnoye, en la rue de Tresmarsal (Tramassac) ; extimé pour ses M. et P. 300 livres. " Sa nommée totale est de 828 livres ; \_ Dominique Dujardin, " verrier et peintre, inquilin des maisons de Ginette, vefve feu maistre Hugorin Bellièvre, en Bourgneuf. " Estimé pour ses M. et P. 120 livres ; \_ Damien Toty, florentin, mari de la veuve de Denis Berthier, dit Mouton, changeur ; \_ Didier Thomas, imprimeur, locataire de la maison de Thomas Duc, verrier, en la rue d'Ambronay. M. et P. 48 livres ; \_ Denis Mouton, imprimeur, domicilié en la rue Vendant. Estimé pour ses M. et P. 36 livres ; \_ Étienne Bayard, fabricant d'arbalètes ; \_ Jean et Antoine Grolier, marchands, tiennent en partage les biens de feu Etienne Grolier. Celui-ci jouissait d'une pension de 6 livres 15 sous sur une maison de la rue du Puits-Pelu, où pendait l'enseigne de la Truie-qui-File, etc. ; \_ Etienne Vauzelles, notaire, puis, par héritage de ce dernier, messire Mathieu Vauzelles, docteur en droit, frère d'Etienne. La nommée de Mathieu est de 533 livres 10 sous ; \_ Étienne Laurencin, marchand, marié à Catherine Gayand, tient " la maison de son habitation, haulte, moyenne et basse, et jardin derrenier, en la rue de Gorguillon, " etc. Cet immeuble, qui produisait annuellement 50 livres, est estimé, en fonds, 200 livres. Etienne Laurencin possède encore d'autres maisons dans la ville et aux champs ; ses propriétés les plus importantes sont situées dans les paroisses de Millery, Taluyers, Chaponost, la Chassagne, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Riverie, Saint-Didier, etc. Les pensions et redevances auxquelles il a droit sont nombreuses, et finalement sa nommée s'élève à la somme de 4,768 livres 1 sou 3 deniers. Il laisse pour héritiers Pierre, Claude et Barthélemi Laurencin, etc. ; Etienne Gueynard, relieur de livres, tient une maison neuve et un jardin derrière, dans la rue de l'Arbre-Sec ; cet immeuble est estimé, 36 livres, déduction faite de la

charge de 6 gros, dus au curé de Saint-Pierre-les-Nonnains.

Nombreuses annotations

**Cote : CC 0009 -5**

Référence informatique : 00000028

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 641 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 5/5

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre A (et les lettres suivantes jusqu'à G)

---

Gueynard possède de plus : en la rue Notre-Dame-de-Confort, une maison " joignant aux piez (pies, c'est-à-dire parcelles) de Jehan de Paris, peintre ; " une vigne et des terres à froment, sur la colline de Saint-Sébastien. On compte à cet artisan 48 livres pour ses M. et P et en résumé, sa nommée .s'élève à 202 livres 5 sous, après avoir subi certaines modifications ; \_ Eustache Scarron, épicier, locataire de la maison de feu Jean Caille, docteur, en la rue du Palais, est estimé 300 livres pour ses M. et P. Il possède des maisons, prés, terres, vignes et bois dans la paroisse de Dardilly, le tout se montant à 710 livres ; \_ messire François Le Bourcier, bailli de Viennois, tient, entre autres propriétés, dans la rue du Palais, une maison " appelée le Palais, transversant en la rue de Tresmarsal (Tramassac), estimée 125 livres par an. Pour ce 504 livres tournois ; " \_ Françoise, hôtesse des " Quatre-Fils-Aymond, " dans la rue du Palais. M. et P. 48 livres ; \_ Francois Fradin, imprimeur, domicilié près Notre-Dame-de-Confort.M. et P. 100 livres, etc. ; \_ Farfant, " le libraire allemand, " de la rue Mercière M. et P. 60

livres ; \_ François Pajaud, hôte des étuves de la Chèvre, est estimé d'abord 60 livres pour ses M. et P. ; mais il est " amodéré, à cause de ce qu'il est gecté hors des estuves, à 48 livres ; " \_ François de Molles, bossetier ; \_ Guillaume Barbe, fabricant d'arbalètes ; \_ Guillaume Perrin, " imprimeur de livres. " Estimé 30 livres pour ses M. et P. ; (Il habitait le quartier Saint-Paul.) \_ Hiéronime Alberto, courtier florentin, domicilié en la rue de la Juiverie. M. et P. 100 livres ; \_ Guillaume Morillet, armurier et brigandinier, est logé à l'hôtellerie du Chapeau-Rouge, où il occupe une chambre et un cellier, etc. ; \_ Guido, apothicaire florentin ; \_ Guillaume Ville, dit Le Bègue, orfèvre et joaillier, tient une maison récemment bâtie en une " pie par luy nouvellement acquise de noble Ymbaud Rivoire, en la rue nouvelle tirant du Palais à Saint-Barthélemy, " etc. ; \_ Guillaume de Blanquetot, " cuisinier de Monsieur l'arcevesque, tient la moitié de la maison de Jehan Berthet, pâtissier, à cause de sa femme, fille du dit Berthet, située (la maison) en la rue tirant de Porte-Froc au Palais. Extimé 60 livres, et pour ses M. et P. 36 livres. " \_ Guillaume Brandet, verrier, tient, en la rue de Beauregard, une maison haute, moyenne et basse, contiguë à celle de son frère Pierre Brandet pelletier. Cet immeuble est estimé 50 livres, et les M. et P. représentent une somme égale ; \_ Guillaume Roy, " le Flamant " peintre, " logé dans la rue " tirant de Saint-Anthoine à Nostre-Dame-de-Confort. " M. et P. 40 livres ; \_ Gillet... (en blanc), peintre, et sa mère, sont tous deux locataires de la maison de monsieur de Disimieu, rue Notre-Dame-de-Confort, etc. ; \_ Gillet Le Riche, " tailleur de molles de cartes, " est logé chez Hugonin Turin, cartier, en : la rue d'Ambronay. 16. et P. 34 livres ; ; \_ Gabriel.. (en blanc), peintre " mary de la belle Janeton " possède la moitié d'une maison de la rue Raisin. Le tout est estimé, y compris les M. et P., 56 livres ; \_ Geoffroi Buatier et Buyatier tient, dans la rue de l'Aumône" une maison estimée, " déduit la charge de 20 solz, deuz, de pension, à Saint-Nizier, et de

deux mille hosties, valant 3 livres 15 solz, pour tous les ans, reste pour 381 livres 5 solz, " etc. ; \_ Gaspard Urtebin (Ortuin), imprimeur allemand, tient, en la rue Neuve, une partie de la maison de Claude Perret, pelletier" à cause de sa femme, soeur du dit Perret. " Cette portion de maison est estimée 22 livres 10 sous, et les M. et P. valent 36 livres, etc.

Nombreuses annotations

**Cote : CC 0010 -1**

Référence informatique : 00000029

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° - Toile noire, 128 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre G

---

Nommées ou" Recognoyssance des biens que " tiennent les personnes desquelz le nom se commence par la lettre G, " etc.

- Guillaume Regnaud, mercier, tient, dans la rue de Bourgneuf, une maison neuve, haute, moyenne et basse, du côté de la Saône, " en laquelle pend l'enseigne du sauvaige ; " etc. Cet immeuble vaut 30 livres par an et, en fonds, 62 livres 13 sous 9 deniers, déduction faite de la charge de 6 écus d'or, dus à la chapelle de Saint-Michel, en l'église de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, et de 15 gros d'annuel à l'église Saint-Paul de Lyon. Ce commerçant possède, en outre, dans 18 paroisse d'Irigny, de belles maisons, deux vignes et un pré, qui est situé au " brotel (broteau) de la Sauterelle ; " \_ Guinette, " vefve de feu maistre Hugonin Bellièvre, jadis notaire, citoyen de Lion, tient une maison haulte, moyenne et basse, en la

rue de Bourgneuf, du costé de la rivière, et ce à sa vie tant seulement ; après à Guillaume Bellièvre, filz et héritier universel du dit maistre Hugonin Bellièvre. " Cette bourgeoise possédait, de plus, une autre maison contiguë à la précédente et plus importante qu'elle ; \_ Guillaume Baronnat, marchand, a pour héritier Jean Baronnat, et sa nommée s'élève à la somme de 2,603 livres. Outre plusieurs maisons et pensions dans la ville, Baronnat possédait de nombreuses propriétés dans diverses paroisses, notamment dans celle de Cheissy où il avait des maisons " haultes, moyennes et basses, belles et honnestes, en la basse court " dudit lieu, etc. ; \_ Guillaume Colondet, hôte du Chapeau-Rouge, et Michel Bussinet, son neveu, tiennent la maison " appelée le Grant-Chapeau-Rouge, en la rue des Aubergeries, du costé devers le soir, passant et traversant en la ruelle par laquelle l'on va de la grant rue à la boucherie (celle de Saint-Paul), joignant aux maisons de la vefve feu maistre André Poculot et la maison du Chapeau-Coronné. Et a esté estimé, par an, non compris une des botiques de la dite maison, du costé où soloit pendre le Chapeau-Coronné, 140 livres. " Cet immeuble est évalué, en fonds, à 281 livres 5 sous, déduction faite de : " la charge de 25 escuz d'or, deuz à Anthoine de Varey pour partie de la pension de 30 escuz, deuz sus la dite maison et sus le Chapeau-Coronné, au dit de Varey ; plus 12 florins à Saint-Pol, à cause de la chapelle du Saint-Esperit ; plus 4 florins à la dite église pour annuaux. " Colondet et son neveu possédaient, en sus, la moitié de la façade de l'hôtel du Chapeau-Couronné, etc. Les autres biens de cet industriel portaient sa nommée à 628 livres 3 sous 9 deniers ; \_ Gilbert Daranque, chevaucheur d'écurie et locataire de l'hôtellerie de la Tête-Noire. M. et P. 60 livres ; \_ Guillaume Darras, apothicaire, tient, dans la rue des Aubergeries ou Albergeries, du côté de la Saône, la moitié d'une maison appelée la Cloche, estimée en fonds, 180 livres. Il possède, en outre : une vigne et une maison " au territoire soubz Forvière et

sus Pierre-Scise, " la vigne d'une contenance de vingt-quatre hommes ; une autre maison en la rue " tirant de Saint-Nizier à Nostre-Dame de rue Neufve " de la valeur de 96 livres 5 sous ; une troisième maison en la grande rue " tirant de Saint-Nizier au pont de Saône, faisant le coing tirant à Saint-Jaquême, " 400 livres ; une pension annuelle de 2 écus et demi sur la maison de Mathieu Frize dit Ramier, en la rue " des Houstelleries, où pendoit la Cloche," etc. Pour ses M. et P. 400 livres. Somme toute, la nommée de Darras atteint le chiffre de 892 livres 16 sous 3 deniers ; \_ Guillaume Angellier, brodeur, locataire de la maison de François Dupré, en la rue de la Saunerie, est estimé 240 livres pour ses M. et P. Il tient de plus, sur Jean Jaquant, du faubourg Saint-Vincent, une pension de cinq ânées de vin, valant 15 sous tournois ; \_ Gabriel de Russy (Voy. cc. 4 et cc. 9.) possède, conjointement avec les héritiers de feu maître Jean Héband, dit Breton, médecin, une maison de la rue Saint-Eloi, qui, estimée 72 livres par an, représente, en fonds, 288 livres ; " desduit la pension de 35 solz tournois, deue à l'obéancier de Nostre-Dame de la Saunerie, plus 30 solz d'autre pension, deue à l'église de Saint-Pol, reste 271 livres 15 solz tournois. Plus (tient), au nom des dits hoirs, une autre maison haulte, moyenne et basse en la rue Vendant, estimée valoir, par an, 40 livres ; pour ce (en fonds) 100 livres, " déduite la charge de 12 livres tournois à dame Marguerite, fille du dit feu maistre Héband, religieuse de Sainte-Colombe de Vienne. " En ajoutant à ce qui précède 120 livres pour les M. et P. de Gabriel, sa nommée s'élève à 491 livres 15 sous

**Cote : CC 0010 -2**

Référence informatique : 00000030

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 128 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre C

---

Gonyn Juillot, hôtelier, tient, " à sa part, de la maison de la Jevrie (Juiverie) où pend l'enseigne de Sainte-Catherine, divisée par moytié avec François Sève et les hoirs Guillaume Juillot, " etc. " Estimée valoir, desduit sa part des pensions de 9 escuz vieulx et deux livres de gingembre, deuz aux hoirs Symon Turin, Amé Bullioud, Jacques Jarez, messire Jehan de Chaponay et la vefve Thomas Castel, à raison de ce qu'il y a, par reste 40 livres tournois, " etc. ; \_ Georges de Brune, paumier, locataire de la maison du jeu de paume de la rue Tramassac, appartenant à Antoine de Molesmes, maître des ports. Pour ses M. et P. 80 livres ; \_ Guillaume Brandet, verrier. Sa maison et son jardin, situés en la rue de Beauregard, produisent 15 livres par an et sont estimés 50 livres. Ses M. et P. sont taxés à la somme de 60 livres. Il avait possédé : au Champ-de-Colle ou des Décollés, une moitié de vigne d'une valeur de 6 livres 15 sous, qu'il avait vendue ; plus, de moitié avec Pierre Brandet, son frère, et qu'il lui avait cédée, une terre à froment dans la paroisse de Saint-Irénée, estimée, pour sa part afférente, 8 livres ; enfin, dans la paroisse de Saint-Just, une " verchière " qu'il avait également remise à son frère, et qui valait 6 livres, etc. ; \_ Gonyn Navarre, tailleur d'images ; sa maison de la rue du Gourguillon est estimée 15 livres par an, à la charge de 4 écus d'or, dus, l'un à l'église Sainte-Croix et les trois autres à l'église Saint-Georges. Il est estimé pour ce 50 livres 6 sous 3 deniers. De plus, il possède une pension annuelle de cinq ânées de froment, à lui due par Clément Mulat, docteur, et qui vaut 30 livres. Ses M. et P. sont évalués à 48 livres ; \_ Girod Vivant, potier de terre, domicilié dans la rue de la Galée ; \_ Guillaume de Darnal, tient " les maisons



des estuves Saint-George, haultes, moyennes et basses, joignans à la place de la croix de l'ospital Saint-George ; estimées valoir par an 105 livres, pour ce 420 livres. Les M. et P. de cet étuviste montent à 120 livres ; " \_ Guillaume Henry, notaire, possède, dans la rue Mercière, deux maisons valant, en fonds, l'une 320, l'autre 140 livres. Le reste de ses propriétés, tant biens-fonds que pensions, lui compose, avec son meuble et sa pratique, une nommée de 813 livres 8 sous 6 deniers ; \_ Guillaume Rousset, revendeur, logé dans la rue Mercière, est primitivement estimé 80 livres pour ses M. et P. ; mais le Consulat le porte à 120 livres, " à cause qu'il fit le tremit (le transport ?) des arans à Bolongne et ailleurs ; " \_ Gillet Hubert, " menuysier de boys, tient une place en laquelle il a fait ung édifice contenant cinq portes et ung jardin derrenier, en la rue Nostre-Dame de Confort, joignant au jardin de l'abbé d'Aulte-Combe et au jardin de Jehan Du Peyrat, " etc. ;

**Cote : CC 0010 -3**

Référence informatique : 00000031

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 128 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre G

---

\_ Guillaume Le Provençal, " tire-corde " (sonneur de cloches) de Saint-Nizier, M. et P. 24 livres ; \_ Guillaume Besson, marchand, tient une maison acquise par lui de " messire Estienne Guerrier, chevalier, en la rue tirant du Port-Charlet aux Cordeliers, " etc. ; \_ Goneta Valeta ou Gonette Valette, marchande, est

propriétaire de plusieurs maisons dans la ville : l'une d'elles, sise en la grande rue qui conduit de Saint-Nizier au pont de la Saône, rapporte annuellement 80 livres, et est estimée, en fonds, 880 livres. L'opulente mercière possède encore des biens de campagne, tels que maisons et vignes, situées les unes et les autres à Saint-Denis-Laval, et sa nommée s'élève à 3,194 livres 15 sous ; \_ Guillaume Dupuis, drapier, locataire d'une partie de la Maison-Ronde. M. et P. 100 livres. On lit en marge de sa nommée : " Rendu ladre en Savoye, et pour ce vacat ; " \_ Gratien Bocault, orfèvre Pour ses M. et P. 60 livres ; \_ Girard Oze, imprimeur, et Benoit Romanet, sa femme, tiennent " une maison haulte et basse, toute neufve, en la rue tirant de l'ospital au pont du Rosne, joignant par derrenier, au tènement de Bellecourt ; extimée valoir, par an, 15 livres tournois. Déduite la charge de : 6 livres de pension annuelle à messire Jehan Balarin, chevalier de Saint-Jehan de Lyon ; 3 livres tournois par an à la vefve François Beyrieu (et plus tard à Claude de Masso), et 20 solz tournois par an, à Jean Cochet, tuteur des enfans Claude Cochet ; reste pour le fonds 10 livres. Et pour ses M. et P. 36 livres ; " \_ Gaultier Le Crane (le chef d'une lignée d'artistes de ce nom, qu'il faudrait lire : de Cranne) " peyntre, et son fils, inquilins en la rue tirant de Saint-Anthoine à Nostre-Dame de Confort ; estimés pour leurs M. et P. 60 livres. Le dit Gaultier a acquis des hoirs Estienne Bordet une maison haulte et jardin derrenier, en la rue des Jacopins, joignant à la maison Symon Colombier et la rue Raysin ; estimée valoir, par an, 15 livres. Pour ce, déduite la charge de 3 escuz d'or, deuz à Aymé Bullioud, 34 livres 15 solz tournois, " etc.

**Cote : CC 0011 -1**

Référence informatique : 00000032

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 156 feuillets, in-folio, papier

**1493**

## Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre L

Nommées ou " Reconnaissance des biens que tiennent les personnes desquelz le nom se commence par la lettre L, " etc.

- L'église Saint-Paul de Lyon possède : l'église de la Chana, le tènement de l'hôpital de Saint-Eloi, plusieurs maisons dans la ville et une vigne au territoire des ouvriers (quartier de Fourvières) ; des pensions sur divers immeubles de la ville et des champs, entre autres une redevance de 3 florins 6 gros, une ânée de froment et 15 sous tournois, à cause de la confrérie du Corp-de-Dieu, fondée par feu Étienne Coillet, etc. ; \_ l'archevêque de Lyon tient : " une grange, jardin et court, appelée la Palefrenerie-de-Pierre-Scize, à cause de la dite arcevesché, entre les deux portes " (celles de Pierre-Scise et de Bourgneuf), etc. ; par indivis avec le chapitre de Lyon, " une grand maison neufve appelée les Halles, commune aux ditcz arcevesque et chapitre, en la rue de la Grenette, traversant en rue Pupin (ou Pépin), joignant aux maisons Philippot Montaignat, marchand drapier, et de Pierre Bonnier, hostelier ; " 7 florins de pension annuelle sur la maison de Guillaume Bellière, notaire " en la Maison Ronde des Changes, du costé du Royaulme ; " un écu d'or de servis " sus la maison de Jehan Prévost, peinctre, en la rue des Changes ; extimé (l'écu) valoir 8 livres 15 solz tournois, " etc. ; \_ la commune tient : à cause de l'hôpital du pont du Rhône, " une maison haulte et basse, en la rue de Bourgneuf, du costé de la rivière, : qui fut de Etienne (sic), jadis femme de Jehan de Lafont ; " une grange en la rue de la porte des Farges ;

l'hôpital de Saint-Georges de Lyon et " les maisons d'icelluy hospital, joignans aux maisons Symon Jaquet et la grange Barthélemy Bellière, notaire ; " le tènement de l'hôpital des Femmes, en la rue " tirant de Saint-Anthoine à Nostre-Dame de Confort ; " une grange près la porte du pont du Rhône, joignant la chapelle du Saint-Esprit ; deux autres granges " soubz la chapelle Saint-Nicolas, soubz le pont du Rosne ; " une mures (maisonnette, cabane, mesure) et un jardin en la rue " tirant de Saint-Anthoine à Nostre-Dame de Confort, faisant le coing de la dite rue tirant à Esnay au long du Rosne ; au nom de l'Hôtel-Dieu, une maison et un grand jardin en la rue tirant du dit hospital au Rosne, faisant le coing sus le Rosne ; " le tènement de l'hôpital de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône ou Hôtel-Dieu, " joignant à la maison des étuves de la Chièvre " (qui n'en faisait pas partie) ; " la grand maison du Consulat (c'est-à-dire l'Hôtel-de-Ville), en la place devant Saint-Nizier ; " une grange haute et basse, " faisant le coing tirant du port Figuet à l'Arbre-Sec ; " une maison haute et basse, colombier et vigne contenant l'oeuvre de sept hommes joignant la chapelle de Saint-Laurent-des-Vignes. La commune possédait encore un immeuble insignifiant, près de la porte Chenevier ; \_ les héritiers de Jean Maignan, " ferratier et salatier", tiennent une maison neuve de cinq étages, faisant l'angle de la rue de Bourgneuf, vers Saint-Paul, " en laquelle, sur le coing, est une ymage de pierre, de Saint-Christophle, " etc. Cet immeuble vaut, en fonds, 128 livres 15 sous ; \_ Louis de Luxembourg, tailleur de moles de cartes, " locataire de la maison de François Dupré, en la rue de la Saunerie. M. et P. 36 livres ; \_ l'Église de Lyon possède : un jardin en la "rue de Tire-Cul ; " une maison dans la rue " qui va de la grand rue de Porte-Froc à Roanne ; " une autre maison en la rue " tirant de Porte-Froc à la Bombarde ; " un grand " truel (pressoir) et tinailleur (local affecté aux cuves et tonneaux) et maisons basses, en la rue de la porte à Saint-George...

**Cote : CC 0011 -2**

Référence informatique : 00000033

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 156 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre L

---

" une troisième maison en la rue du Sablis, et enfin un jardin contigu au cimetière de Saint-Pierre-le-Vieux. Parmi les nombreuses redevances, soit en argent, soit en nature, dont l'Église de Lyon jouit à divers titres, on remarque : une pension annuelle de 30 sous tournois à elle due par Jean Barbet, bombardier, sur sa maison de la rue de Bourgneuf ; un écu d'or de servis sur la maison de Jean Prévost, peintre, en la rue des Changes, plus une livraison annuelle de pain et de vin sur la maison dudit Prévost, et 15 sous tournois. " En laquelle lyvracion il entre, par communes années, neuf bichets de froment et une asnée vin ; " le Roy, nostre sire, à cause de son domayne, tient la maison appelée Roanne, ensemble le jardin devant, sur la rivière (de Saône), plus une pension annuelle de 40 solz tournois, à luy due par Vincent Ferroul, sur sa maison de Bourgneuf, " etc. ; \_ les héritiers des feus Jean et Dauphin de La Fay tiennent plusieurs maisons, biens-fonds et pensions tant à Lyon que dans les paroisses de Brignais, Saint-Gernis-Laval, Collonges, Orliénas, etc. Leur nommée s'élève a 5,799 livres 19 sous 6 deniers ; \_ Louis Du Périer, bourgeois, visiteur du sel et courrier de Lyon, possède une maison haute, moyenne et basse, " ayant son entrée par rue Merchière, et ses botiques en la

grand rue tirant de Saint-Nizier au pont de Saonne, joignant aux maisons Claude Thomassin, capitayne, et la maison Benoist Henry. " Cet immeuble, dont le revenu monte à 300 livres par an, est estimé, en fonds, 1,320 livres tournois. Du Périer possède en plus, " près de la porte des Cordeliers, traversant jusques en la rue Bonnevaux" un grange composée de deux corps de bâtiment, avec un jardin derrière. Sa nommée est de 1,800 livres ; \_ la veuve de Jean Du Peyrat tient, " durant sa vie et tant qu'elle se abstiendra de marier, tant seulement, une maison contenant deux corps de maisons assise en, la rue Nostre-Dame de Confort, et jardin derrenier, joignant aux mures et places du Gillet Albert, menuiser, et la place de Jehan de Paris, peintre ; \_ plus une pension de douze asnées de froment, assise sur la maison de Jehan du Peyrat, aux Changes, du cousté du Royaume, estimée 72 livres tournois ; plus une pension de trente asnées de vin, sur ladite maison du dit Du Peyrat, estimée 90 livres tournois ; plus une pension de 140 livres sur la dite maison, extimée 500 livres ; plus en ladite maison (qui est elle-même évaluée à 48 livres, en fonds), pour sa demourance, luy a esté ordonné, pour sa vie, une salle, une chambre et une autre chambre servant de garde-robe, et une cave, " etc. La nommée de la veuve Du Peyrat s'élève à 830 livres ; \_ Lucas Cochin, " charpentier de boys " (dont le nom figure si souvent dans les Actes consulaires et les comptes communaux du temps) : possède, dans la rue Bonnevaux, une maison haute, moyenne et basse, qui produit 55 livres de revenu annuel. Pour ses M. et P. 60 livres ; \_ le reclus de Saint-Marcel jouit d'une pension annuelle d'une ânée de froment, estimée 6 livres, à luy due par Antoine Neyron, pêcheur, sur ses maisons situées " en la rue sur Saonne, tirant des AugustinS à la porte de la Roche ; " \_ Louis Brula, affaneur, domicilié dans la rue Luyserne, possède deux pies ou pucelles de vigne, " vers les forches de l'arcevesché au territoire de Proverense " (ou de la Polverense), etc.

Cote : **CC 0012 -1**

Référence informatique : 00000034

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 190 feuillets, in-folio, papier  
**1493**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre P

---

Nommées ou " Recognoissance des biens que tiennent les personnes desquelz les noms se commencent par la lettre P, " etc.

- Pernette Sève, " dite capitayne des vaches, tient une maison entre les portes de Pierre-Scize et Bourgneuf, du cousté de la montagne (de Fourvières), que Alardin Varinier (qui fut trésorier et receveur général de la commune) lui légua à sa vie ; "(Pernette était soeur de François Sève dit Colet, et mère de Jean Sève.) \_ Pierre Bedot notable de Châtillon d'Azergues, citoyen de Lyon, tient, en la rue de Bourgneuf une maison haute, moyenne et basse, toute neuve, du côté de la colline de Fourvières, estimée 20 livres par an, " à cause qu'il y a six estages, " etc. ; \_ Pierre Sève, drapier, occupe, dans la même rue, une maison spacieuse, du côté de la Saône ; cet immeuble est estimé 25 livres par an. Pierre e Sève possède, en outre, des maisons, vignes, terres et prés dans les paroisses de Saint-Didier et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, et dans celle d'Écuilly. Sa nommée est de 182 livres 15 sous ; \_ Pierre Bonte, " escripvayn de forme, " est propriétaire d'une maison neuve, haute, moyenne et basse, située en la rue de Bourgneuf, du côté de la Saône, et contiguë, au nord, à la maison de Pierre Sève. Cet immeuble, qui rapporte 15 livres 10 sous par an, est estimé 60 livres.

Pour les M. et P 30 ; \_ Pierre Luyet et Pierre Martin, " imprimeurs de livres, " tous deux locataires de la maison de Pierre Riche, " en Bourgneufz, " sont estimés l'un et l'autre pour leurs M. et P. 30 et 40 livres ; \_ Antoine Pocolot, fils et héritier d'Étienne Pocolot, notaire, tient plusieurs maisons dans le quartier de Bourgneuf ; il en a d'autres, ainsi que des biens-fonds et des pensions, dans les paroisses de Saint-Cyr, de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, de Saint-Romain-de-Couzon, d'Albigny et de Collonges. Sa nommée, toutes charges déduites, s'élève à 803 livres 4 sous 6 deniers ; \_ Philippe Besson, verrier, tient "une maison et jardin et quatre hommes de vigne, en la paroisse de Vaise, joignant au jardin de Claude Vachard. Extimé, déduit la charge de 3 escuz d'or de pension, deuz à Guillaume Baronnat, à cause de sa femme, reste pour 14 livres. " Pour ses M. et P. 60 livres ; \_ Pierre Sala, élu en l'Election de Lyonnais, tient plusieurs maisons et biens-fonds ; parmi ces derniers, il est " une vigne, acquise des frères Berjon où y a fait l'Anticaille (qui sert a aujourd'hui d'hospice pour les aliénés, etc.) ; extimée cinq hommes de vigne et la maison 20 livres, " etc. La nommée de ce magistrat se monte à 1,117 livres 15 sous ; \_ Jean Sala, capitaine de la ville, possède, entre autres immeubles, " une grand maison, haulte, moyenne et basse, en laquelle est l'enseigne de l'Aigle, en la rue de la Bocherie (de Saint-Paul ), du cousté du Royaume, traversant en la ruelle de l'Angelo ; extimée 92 livres 10 solz, par an. Déduit 10 florins d'or, à 15 solz pour florin, deuz à Saint-Jehan, reste 312 livres 10 solz, " etc. La nommée complète du capitaine Sala est de 2,282 livres 10 sous ; \_ Pierre Ongre, " imprasseur de livres, inquilin de la maison Jehan Cotin, changeur, en la ruelle de l'Eaulme (du Heaume). Extimé pour ses M. et P. 120 livres tournois. " On lit en marge de sa nommée : " Recessit in patria sua ; " \_ maître Pierre Faulcon, " l'Espagnol, orfèvre de la Royne, inquilin de la maison Jehan Cotin, en la rue des Aubergeries. Extimé ses M. et P. 120 livres tournois ; " \_

Pierre de Torvres, autre orfèvre, possède la moitié d'une maison sise eu la rue de la Saunerie, etc. Ses M. et P. sont portés à 60 livres, et sa nommée totale est de 111 livres 17 sous 6 deniers ; \_ Pasquin, armurier, et Pierre Reydelet, dit " l'enfant de Bourdeaux, " fourbisseur, sont locataires, l'un et l'autre, de la maison de François Dupré, au cimetière de Saint-Éloi...

**Cote : CC 0012 -2**

Référence informatique : 00000035

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 190 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre P

---

\_ Popino, revendeur, et Pierre Dey, tous deux florentins, sont estimés pour leurs M. et P., le premier 48 livres, l'autre 1,000 livres ; \_ Pierre Caille, bourgeois de Lyon, possède, entre autres propriétés, " une maison et colombier sur Saonne, au lieu tirant de Pierre-Aigue à Cuire ; plus un pré audit lieu, contenant trois seylinées ou environ, le tout ensemble d'une valeur de 50 livres. " (Ce territoire s'appelle encore aujourd'hui la Plaine de la Caille.)

\_ Pierre André, " maistre d'escolle, tient, en la rue de Confort, une maison moyenne, estimée 15 livres par an. (On a évité de taxer le mobilier et l'industrie de ce pédagogue.) \_ Pierre de Pogge, dit Daty, lucquois, est locataire de la maison de la veuve de Guillaume Baronnat, " le vieux, ", sise devant le puits de Porcherie. Ses M et P. sont estimés 300 livres ; \_ Philippe de Bartholomeo, épicier, habite le même quartier que l'italien précédent, et ses M. et P. sont estimés 120 livres ;

Pierre Sirodes ou Cyrodes dit Grenoble, ferratier, possède, dans la rue du Palais une maison estimée 352 livres 18 sous 4 deniers ; plus pour " sa chevance qu'il a à Saint-Gyniez (Genis)-Laval ou il y a beau bastiment tout neuf, jardin, verchière, vignes et aultres choses ; extimé, par le gros, à 90 livres tournois, " etc. Pour ses M. et P. 200 livres ; (Doué d'une humeur turbulente et d'un esprit frondeur, ce bourgeois se signala plustard par son opposition permanente et passionnée au Corps consulaire de Lyon, qu'il voulut même ridiculiser dans une farce de tréteaux.) \_ Pierre Bernard, hôte du Flacon, tient " une maison haulte, moyenne et basse, acquise de maistre Guillaume Fournier, en la rue tirant du Palais à Porte-Froc, où pend l'enseigne du Flascon-d'Argent. Extimée, déduit 60 livres de pension, retenues par le dit Fournier, reste pour le fonds 12 livres tournois. Plus pour ses M. et P. 200 livres, " etc. ; \_ Pierre Pariel, " chiffreur ; " \_ Pierre Bonte, peintre tient une maison haute, moyenne et basse dans la rue Tramassac. Les M. et P. de l'artiste valent 60 livres. " Plus tient vingt hommes de vigne au lieu de Grignins (Grigny), extimée 30 livres. Somme 240 livres ; \_ Pierre Fournier, receveur (des Aides ?) a de nombreuses propriétés, tant à la ville que hors de celle-ci ; parmi ses biens de la deuxième catégorie, on remarque "une belle maison bien et à neuf bastie, en la ville de Condrieu, devant l'église parrochiale, la rue publique entre deux. En laquelle a une belle court payve (pavée), puy au milieu, jardin et estable par derrenier ; deux salles, une chambre haulte et une basse ; quatre belles chambres, trois compteurs (comptoirs ou boutiques ?), une cuisine basse, un colombier et autres aysances, " etc. ; (Cet hôtel, qui, vu l'éloignement de la localité, ne produisait que 12 livres de revenu par an, existe encore présentement.) \_ Adam Fèvre, peintre, marié à l'une des filles de feu Philibert Girard, cordonnier, " se tient en la maison d'habitation dudit feu, avec la vefve, qui sera imposée pour l'advenir, en meubles, en 36 livres tournois ; " \_ Pierre Rivet, brigandinier ; estimé 30 livres pour

ses M. et P. ; \_ Philippe Avant dit Lambillon, " monnoyeur du serment de l'Empire, inquilin de la maison de feu Lambillon Avant, en rue Saint-Georges. Extimé 40 livres pour une partie de ladite maison, ainsi que pour ses M. et P. ; " \_ messire Philibert de La Balme, chevalier, Seigneur de Peray ; sa nommée, vérifiée le 25 juillet 1513, s'élève à la somme de 2,510 livres tournois, " Sus laquelle luy fault déduire le somme de 50 livres de pension qu'il paye aux prébendiers de la chapelle de Nostre-Dame de Péray, fondée par defuncte dame Françoise Bocharde (c'est-à-dire Bocharde) de Montfleury, dame de Monteray, et située (la pension) sus la moitié de la Maison-Ronde, (en face de Saint-Nizier) ; aultre semblable somme de 50 livres, fondée sus ladite maison, à deux prébendiers qui sont tenus dire certaines messes à l'Hostel-Dieu où ladite dame est enterrée, " etc...

**Cote : CC 0012 -3**

Référence informatique : 00000036

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 190 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1493)

Personnes dont le prénom commence par la lettre P

---

\_ Pierre Reberget, libraire, habitant la rue Mercière et Pierre Dodein, peintre, domicilié " vers Saint-Anthoine, " sont estimés chacun 48 livres pour ses M. et P. ; \_ Jean de Hollande, " le peintre flamant, inquilin chez Toucon, en rue Merchière. Extimé pour ses M. et P. 40 livres ; " \_ noble Jean de Saint-Romain dit Pauchon, sieur de Vaurys en Beaujolais, tient, parmi ses propriétés de la ville, " deux maisons

en une, ensemble ung grand jardin derrenier', par luy acquis de Pernette Sève, vefve du capitayne des vaches, " etc. ; \_ Girardin Cathelan possède, entre autres biens, " ung grand ténement de maisons près la porte des Jacopins, contenant cinq corps de maisons haultes, moyennes et basses, et jardin, qu'il a acheptés de Anthoine Vezler, Allemamd. " Ces bâtisses, qui produisaient 80 livres de revenu par an, sont estimées 320 livres, en fonds ; \_ Gillibert de Villiers, imprimeur, établi dans la rue Mercière. M. et P. 48 livres, etc. ; \_ Théode Chevrier, héritier de feu Pierre Chevrier, seigneur, de Vassieu, bourgeois de Lyon, tient, outre plusieurs pensions sur des immeubles de la ville, " deux maisons contiguës, en la rue tirant de Saint-Anthoine à Nostre-Dame de Confort, appelée l'Eschaquier (l'Echiquier), faisant le coing de rue Ferrandière, " etc. Ces bâtiments valent 42 livres par an ; \_ Pierre Collonges, hôte de l'Échiquier, tient " la maison du dit Eschaquier, en la rue tirant de Nostre-Dame-de Confort au pont du Rosne, acquise du sieur Disigmeu " (Disimieu), etc. ; \_ Pierre Maréchal, imprimeur, et " son compaignon, demeurans près les Jacopins. Extimés pour leurs M. et P. 60 livres ; " Pierre Boillo, " graveur et trompeta, lient une maison haulte et basse en la rue tirant d'Ambronay (Ambronay) au Puys-Pelloux, extimée valoir par an 6 livres tournois, déduite la charge de trois livres tournois deues à Jehan des Costes, dit Abram, cartier. Et pour ses M. et P., actendu qu'il est vieil et a cinq petits enfans, 24 livres tournois. " Il résulte d'une note jointe à cette nommée, qu'après la mort de Boillo sa veuve " s'est remariée à Jehan Roux, graveur, lequel l'a laissée ; " \_ Pierre Charbon, charpentier et constructeur de moulins, est estimé 40 livres pour ses M. et P. " Plus tient la moitié d'ung molin sus le Rosne ; extimé, pour la moitié, à huit asnées de froment par an, pour ce 24 livres ; " \_ Pierre l'Auvergnat, " imprimeur de livres, inquilin de la " maison de Jehan Jaquier, recouvreur, en la rue Ferrandière. Extimé pour ses M. et P., \_ il est homme

de petite pratique, \_ 24 livres tournois ; "  
 \_ Ponce Escouffier (pour Escoffier, sans doute), " masson et ymagier, " domicilié en la rue "tirant du Puy-Pelloux au Puy-Grillet. " Pour ses H. et P. 30 livres ; \_ Jacques Aroud (Arod), sieur de de La Fay, héritier de Pierre Brunier, marchand, tient, à cause de sa femme, " une maison haute et basse, grand jardin appelé le Petit-Paradis, et une petite maison, dedans ledit jardin, traversant en rue Raysin, " etc. Arod perdit sa maison haute et basse dans un procès contre Jacques Arland, de Paris. La nommée du premier s'élève à 1,635 livres 5 sous, dont 357 livres pour les biens qu'il possède dans l'intérieur de Lyon ; \_ Philippe de La Perrière, brodeur et plumassier, tient, dans la rue Vendant, une maison qui produit 40 livres par an et qui vaut 100 livres. Ses M. et P. sont évalués à 100 livres ; \_ Pierre Roault, imprimeur, locataire de la maison de Claude Court, dans la même rue. Ses M. et P. 36 livres ; \_ Pierre de Charlieu (il faut lire Charly), dit Labbé, cordier, " mary de la vefve Jacques Humbert, tient ung jardin acquis de Rolin Boeuf, dit Chopine, en la rue de l'Arbre-Sec ; extimé valoir par an 4 livres. Pour ce 16 livres. " Les M. et P. valent 50 livres. Cet artisan (qui touche évidemment, soit de près, soit de loin, à Louise Labbé, surnommée la Belle-Cordière), possédait de plus, du chef de sa femme, une vaste maison, située en la même rue et évaluée à 15 livres par an, déduction faite d'une pension de 3 livres au profit des religieuses de Saint-Pierre de Lyon ; \_ Pierre Vannier, enlumineur, tient, " qu'il a acquis de Jehan Rion, une pension de 40 livres tournois, deue par Ennemond Héritier, chapelier, sus sa maison vers Saint-Anthoine, "etc. Plus pour ses M. et P. 48 livres ; \_ Pierre Perrot, " grangier (fermier)de Bellecourt, " est estimé 30 livres pour ses M. et P. \_ Pierre Guerrier, seigneur de Sivrieu, possède plusieurs pensions, dont l'une, de 30 livres, " sus les maisons avenues de sa femme, fille de monsieur de Chasses, " etc.

**Cote : CC 0013 -1**

Référence informatique : 00000037

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
 - Toile noire, 4 cahiers, 91 feuillets, in-folio, papier

**1380 - 1423**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1380 - 1423)

---

Nommées

- ou " Vaillant des habitants de la ville de Lion, " etc.

- " Anrieta, la codurieri, pour una meyson qui vet (va) dou Puy-Pelous vers les Fraros-Menours (Frères-Mineurs), 20 florins ; " \_ Henri Cheyrier " pour una meyson nova devant la porta doux Pregeurs (des Prêcheurs), et dues (deux) petites, 100 florins ; item, mès (plus) deux meysons et curtil assis en la rue dou Boysson (du Buisson ou simplement Buisson), 60 florins ; item, mès un legnier (chantier de bois?) qu'il a vers le Portal-Viel, 40 florins ; item, mès pour sa vigni de la Mardoliery, 120 florins ; item, mès pour una meyson vers la Chanal (la Chana), 20 florins ; item, pour una meyson devant le Puy-de-Purcheri (Puits-de-Porcherie), 400 florins ; item, pour una meyson qu'il a en la Cuvillery, 120 florins ; item a de pension, sus la meyson Guillaume Chambon, en la Cuvillery, 15 florins valant 200 florins ; item, mès a de pension sus la meyson dous enfans Rochifort (Rochefort), vers le Puy-de-Purcheri, 10 florins valant 140 livres ; item, mès pour sa terra de for (ses biens situés hors de la ville) et moblo, 1,800 florins ; " \_ André de Chaponay pour " troys meysons qui font lo carro de Montrublo (Montriblond), 100 florins ; item, mès pour una meyson assisa el carro de rua Longi (au carré de la rue Longue), tendant au meysel (boucherie),

300 florins ; " \_ Barthélemy de Langres, dit Ganivet, fourbisseur ; \_ Crétin (Chrétien) Maclet possède vingt-quatre maisons et une grange, situées, toutes ensemble, du côté de Saint-Nizier. Les pensions dont il jouit sont nombreuses, et sa nommée s'élève à la somme totale de 5,140 florins ; \_ Cernel, de Dinant (Pays-Bas ? ), pour " une meyson en la Graneterie (en la rue de la Grenette), 250 florins ; item, mès una meyson en l'Albergerie (la rue des Aubergeries), 300 florins ; item, mès pour dimie meyson derriers Saint-Niziés, 50 florins ; item mès pour sa meyson de la Draperi, rebatu la charge, 120 florins ; item, mès pour sa terra de for, 100 florins. Montont ses charges et ses debtes 500 florins, " \_ Crétin (Chrétien), " lo verrier, " pour sa maison sise derrière Saint-Nizier, 20 florins ; \_ Chevrier, " lo cusinier, pour ung ténement de meyson el quarro de Gorgoillon, (Courguillon), 40 florins ; item, mès pour una meyson et curtil vers l'Erbro-Sec, 30 florins ; item, mès pour son moblo, 130 florins ; " \_ Curnilly, " arméour, pour sa meyson el Palais, rabatu la charge, 100 florins ; item, mès pour sa terre de for et moblo, 300 florins ; " \_ Durand Grolier, " qui fait los quiblos " (?), possède, vers la Croisette, une maison évaluée à 25 florins ; \_ Eynard de Villeneuve, " lo grant, " tient dix-huit maisons, un ouvroir et un établissement d'étuves. Il a, en outre, plusieurs pensions sur différents immeubles, et enfin sa nommée, déduction faite de ses charges et y compris " sa terra de for et moblo, " se monte à 3,320 florins, etc. \_ " La vision fecte du valliant des habitans de Lion et des forains qui se recullient à Lion, " etc. (1423) : \_ Jean Lansot ou Lançot, indépendamment de deux maisons et d'un jardin, possède une troisième maison, " assise Très-Marsal (dans la rue Tramassac), jouxta la meyson Brossart, à la charge de 17 solz 6 deniers tournois deuz ès douze (perpétuels) de Saint-Jehan. Et recognut le dit Lansot avoir en sa garde le bout de la cheyne devant sa meyson, et bailla à Pierre Costantin, à la taille de l'artillerie deux auberestes (arbalètes) et environ six livres de poudre ; " \_ Guillemet Champier, de

Saint-Symphorien-le-Château, possède, dans le cloître de Saint-Paul, une maison estimée 120 livres ;

**Cote : CC 0013 -2**

Référence informatique : 00000038

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers, 91 feuillets, in-folio, papier

**1380 - 1423**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1380 - 1423)

---

\_ maître Barthélemy Le Viste, " sus l'ostel de la Copa, assis jota l'ostel du Chapeau-Rouge et jota l'ostel de la Tête-Neyri, a de pension 14 frans et quatre livres de sauce ; item, a plus, sus l'ostel de la Clochi, assis jota l'ostel Jannin Darras et jota la rue tendant à Sauna (à la Saône), a de pension 16 frans d'or et deux livres gingembre blanc, estimés (ces deux derniers articles ensemble) 340 livres, " etc. ; \_ le sire de Salornay jouit d'une pension de 10 francs, estimée 200 livres, sur la maison de Gillet Pupet, située dans la lue de la Panneterie, près le Palais ; \_ " mestre Jaques, l'imagieur, " possède 6 francs de pension, estimés 100 livres, sur une maison appartenant à +tienne Dupont ; \_ Tiénent (ou Etienne) Sarsay, peintre, est propriétaire d'une maison sise dans la rue Ferrachat et estimée 10 livres ; \_ " le commandeur de la charrieri, appelé Talabardon, (possède) una grant maison devant Saint-Jorgio" (c'est-à-dire dans la grande charrière ou rue Saint-Georges, en face de l'église de ce nom) ; monsieur l'abbé d'Ambronay tient " ung grant hostel et curtil assis jota l'ostel de Jehan Grolier, et, de l'autre part, il fet la rue tendante ès Cordeliers : " Estimé 200 livres ; \_ Véran de La Bessie, de



Villefranche, possède, entre autres immeubles du même genre, deux maisons et un jardin réunis ensemble, contre la rue de la Blancherie. Estimés 100 livres ; (Ce personnage appartient vraisemblablement à une famille de ce nom, qui joua un certain rôle politique à Villefranche, au début même du XVI<sup>e</sup> siècle.) \_ Eynard de Groléa (Grolée) tient " ung curtil assis jota lo curtil le sire de Groléa, estimé 60 livres ; item una meyson et curtil appelés de la Blancherie ; " \_ Guillaume de Saint-Priest, maçon, tient " ung hostel à lioy " (loyer), de Guigue, marchand mercier, dans la rue Bonnevaux ; \_ " ly maison (c'est-à-dire le couvent ou, plus exactement encore, la commanderie) de Saint-Anthoine ont (sic) seize meisons et vini (vigne) et curtil devant la charriéri entre mi, assises, d'une part, jota les mures (maisonnettes) des Dodieu et jota les héritiers Jehan Girardin, et, de l'autre part, la vini et curtil assis jota le curtil Chalamont et, de l'autre part, jota la meyson Ennemond de Sivrieu. " Le tout est estimé 200 livres ; \_ " mosse " Jacques de Montmort, chevalier, tient une maison estimée 150 livres ; \_ " ly rectour de l'ospital de Sainte-Katharina, sus l'ostel Michiel de Genas, assis jota l'ostel Jehan et Humbert Faure. Estimé à 90 livres. " Le recteur de Sainte-Catherine, possédait de plus cinq pensions de la même nature, s'élevant ensemble à 470 livres ; \_ monsieur l'abbé de Bonnevaux tient une maison " assise jota la meyson et curtil de Pierre Bourgeois, et, d'autre part, faisant la rue Bonnevaux. " Estimé 300 livres ; \_ Antoine de Chaponay possède " sa grant maison paternale, assise jota l'église de Saint-Jaquemo et jota l'ostel Ennemond de Sivrieu. " Estimée 800 livres ; \_ maître Barthélemi Le Viste a 12 francs et 2 livres de cens, estimés 250 livres, " sus l'ostel de Françeyza, mulier Girert Rosset " (Girard Rousset), etc. ; \_ Jeannette Barala, dame de Passins, veuve d'André de Grolée, tient " une grant maison, ensemble les autres maisons appartenans au dit hostel, assis jota l'ostel mosse Humbert de Bovent, et jota l'ostel Bartholomie de Varey. " Estimé 1,000 livres ; \_ " mosse Humbert de

Groléa, bailli de Mascon, sus la maison Poncet de Saint-Bartholomie, assis jota l'ostel Jehan Bayart et jota l'ostel Bartholomie de Montluel, pâtissier, " 30 francs de pension, estimés 600 livres...

**Cote : CC 0013 -3**

Référence informatique : 00000039

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers, 91 feuillets, in-folio, papier

**1380 - 1423**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1380 - 1423)

---

\_ " les dames d'Annonay, sus la meison Pierre Eymo, aliàs Chevrier (Chevrier), assise jota l'ostel des héritiers Thomas Buyer et jota l'ostel des dames d'Annonay ; ont de pension les dites dames d'Annonay, 12 florins estimés 180 livres ; item, mès ont les dictes dames plusieurs meisons et hovrours " (ouvroirs, boutiques) atochans, assis, de deux pars, jota l'ostel des héritiers Bartholomie Camyon, et jota l'ostel de Pierre Eymo, dit Chivrier, et jeta l'ostel des héritiers Thomas Buyer. " Situés dans la rue Longue et estimés 2,000 livres, tous ces immeubles se mouvaient de la directe des dames ou religieuses d'Annonay ; \_ " dama Marguerite d'Arbon (d'Albon), moyni (religieuse) de Saint-Pierre, a 2 florins de pension sus la meison des héritiers Comant, assise jota l'ostel des héritiers Humbert Contier. " Estimés 30 livres ; \_ Messire Pierre de Rinia, chanoine de Saint-Nizier, tient " una grangi et curtil assis devant la place Maubert, qui fait le carro en tirant en la charriéri de Montriblot (Montribloud), et jota lo curtil Jehan de Blacieu. " Estimés 60 livres ; \_ Véran de La Bessie, possède, dans le quartier de la Lanterne (si ce n'est dans la

rue même de ce nom), deux maisons, dont l'une lui sert d'habitation, et l'autre, appelée " meyson de la Couronne, " est assise entre l'hôtel de Mathieu Bottu et celui de Rolin de Mâcon, procureur général de la commune. Ces deux immeubles valent ensemble 550 livres, denier pour cent à ung denier pour livre ; c'est assavoir que celui qui émendera (réglera) et prouffitera, à cause des foyres, de 100 deniers paiera ung denier en taille et du plus au plus. " \_ En vertu de la disposition précédente, les frères Garnier sont augmentés, " après vision des parcelles de leur nommée, qui monte 2,455 etc.

**Cote : CC 0014.**

Référence informatique : 00000040

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 19 feuillets, in-folio, papier

**1480**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1480)

---

Nommées

- ou " Augmentations et extimes de plusieurs des manans et habitans de la ville de Lyon. "
- Antoine Du Solier, apothicaire, est augmenté de 2 livres 13 sous 4 deniers pour son meuble et " prouffrt de foyre. " \_ Pierre de La Perrière, brodeur, augmenté de 6 gros à 15 sous par denier pour son meuble, sa grange et une pension qu'il avait acquise d'un particulier. \_ Jacquemet, fourbisseur, augmenté de 15 à 20 sous par denier, pour sa pratique et " manière de vivre. " \_ Le 21 juin de la présente année, les conseillers de ville décident que " pour gracieusement augmenter à l'occasion du prouffit de la foyre et sans trop gêner, aussi afin de

faire et garder égalité és choses, ilz mectront ung livres 10 solz, sans les vignes et maisons acquises à Charly, que pour l'augmentation des foyres, qui monte 250 livres par an, sauf le plus, plus qu'il ne souloit avant les dites foyres ; dont ilz doivent paier 5 pour 100, comme a esté appoincté. Et, à ce feur, ilz paieront 12 livres 14 solz 7 deniers pour denier. " \_ Le même jour que ci-dessus, les conseillers de ville arrêtent que, " par manière de provision, ilz tauxeront le plus grant meuble des habitans de la dite ville à 1,500 livres. " \_ Le seigneur de Saint-Lagier est augmenté et " mis en taille, tant pour la moytié de la maison des Josseran, extimée la dite moytié 600 livres tournois, et (c'est-à-dire que ?) pour le revenu des foyres, à 3 livres pour denier. " \_ Les héritiers de Jean Grolier sont augmentés de 2 livres 17 sous par denier pour les " acquestz et prouffit de foyre. " \_ Paul Nicolas, " dyamantier, " subit une augmentation de 10 à 15 sous par denier. \_ Le peintre Jean Prévost est augmenté de 15 à 20 sous pour ses meubles et son industrie. \_ Nicolas Tignat, orfèvre, est " retourné à 20 solz pour denier, où il estoit par avant, pour le prouffit de la foyre. " \_ Antoine Vidal, maître de la Monnaie, " tant pour la chevance qu'il a acheptée près d'Yvours, comme pour 4 sous de pension sur la maison Piètre le jeune, et son meuble, avec prouffit de la foyre, de 22 solz 6 deniers à 3 livres 10 solz tournois pour denier. " \_ Michelet Chausson, écrivain, augmenté de 2 à 3 gros par denier pour la maison qu'il a acquise d'Edouard Nancy. \_ Girardin Blie (ou Blic), verrier, supporte une augmentation de 5 à 10 sous par denier pour ses meubles, pratique et " estat de sa femme. " \_ Les héritiers de Philibert de Chaponay sont augmentés pour " la prévalue de la foyre, tauxée à 5 solz pour denier, de 3 livres à 3 livres 5 solz pour denier. " \_ Les conseillers de ville taxent " le meuble de Humbert Mathieu, fils de feu Jacques Mathieu, jadis procureur de la dite ville, à 400 livres, et, pour considération des agréables services faitz par le dit feu Jacques Mathieu à la dite ville, ont

admodéré à 287 livres, et à ce feur (taux) ont arrêté le tenir, jusqu'à ce que autrement sera advisé, " etc. ; \_ Claude Pechet, notaire, est augmenté, " considéré sa faculté et les biens qu'il tient, de 4 solz pour denier ; ainsi paie, à ung denier, 10 solz tournois. " \_ La Casote, maîtresse des étuves et du bordel de la Pêcherie, est augmentée de 5 sous par denier pour " sa pratique et manière de faire ; " de telle sorte que cette femme paie 30 sous tournois, à un denier. \_ Les conseillers de ville " ont veu et visité les parcelles des possessions et héritaiges que tiennent monsieur maistre Pierre Fournier (docteur en lois), pour luy et en son nom, qui montent 455 livres tournois ; et ceulx qu'il tient avec messire Jehan, son frère (celui-ci était homme d'église), qui montent, à la part du dit maistre Pierre, 71 livres 10 solz tournois ; et ceux de dame Glaude, sa femme, des biens de ses père et mère, et montent en extime, pour la part de la dite dame Glaude, 756 livres 10 solz, et le meuble du dit maistre Pierre taxé à 300 livres. Et sur ce oy (entendu) le dit maistre Pierre, soy plaignant du taulx de son meuble, qui, comme il dit, actendu sa charge, est excessif ; aussi l'extime de sa maison, qui, au regard des autres maysons voysines, est excessivement extimée, les dits conseillers, en considération à ce que dit est et la grant charge d'enfans du dit maistre Pierre ; aussi le service qu'il a tousjours fait à la dite ville, et s'est bien et honnestement comporté ès affaires d'icelle, ont réduit son meuble, quant à présent, à 100 livres tournois, et, en oultre, tout considéré et entendu, ont ordonné que le dit maistre Pierre, par manière de provision, pourra d'ycy en là, tant que les papiers des extimes seront refaitz, ou autrement sur ce sera ordonné, pour tout ce que luy et sa dite femme tiennent, à raison de 5 livres pour denier, " etc.

**Cote : CC 0015.**

Référence informatique : 00000041

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 50 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1493)

---

Nommées

- ou " Possessions et pensions des manans et habitans de Lion, situées et assizes à Saint-Just et Saint-Yrignien (Irénee), dedans la ville et dehors, " etc.

- Jéan Dupra ou Dupré, " trompette (c'était le guetteur qui, le cas échéant, sonnait l'alarme du haut du clocher de Fourvières ", possède, dans la rue de Trion, une maison haute et basse qu'il loue 9 livres par an. Il tient de plus : une autre maison et un jardin, non loin de là, dans la rue des Chevaucheurs ; une vigne en bon fond, contenant environ six hommes, au territoire de Loyasse, etc. ; \_ l'élú Dodieu tient, au même lieu, une vigne contenant environ dix-huit hommes (l'homme ou l'homme de Lyon valait 4 ares 41 cent.), " en laquelle il (y) a ung colombier et deux asnées de terre à froment, bien peuplée de noyers" etc. ; \_ Antoine Joz ou Jo, fondateur ; Barthélemi de Montdésert, Pierre Geneveys et Pierre Pocachard, notaires, possèdent des vignes et autres biens-fonds dans le même quartier ; \_ l'élú Dodieu, dont il vient d'être question, y tient encore deux moulins à farine, une maison haute et basse, une grange ou métairie et d'autres bâtiments d'exploitation ; puis des biens-fonds, tels que prés, vignes, terres à froment, etc. ; \_ Jean Du Peyrat jouit d'une pension annuelle de huit bichets de froment sur Barthélemi Combet, habitant du lieu ; \_ Jean de Lyon, " chartrier " de Roanne, possède une terre à blé, de la contenance d'une anée, le long du grand chemin de Francheville ; \_ les héritiers de feu Jean de Bruyères tiennent, " dessus et dessous du dit chemin : une belle grange close,

contenant maison habitable et belle establery pour le bestail ; environ trente asnées de terre laborable, six à froment et le résidu à seigle, et environ trente asnées d'hermaiges „ (terres en friche), etc. ; \_ Jean de Larbent, boucher, possède une vigne " en cotière" de bon fonds contenant environ soixante hommes, et une terre à froment, contenant environ deux ânées, " jouxte le chemin tendant des arcz (aqueducs romains) de Saint-Yrignien (ou Yrignieu? c'est-à-dire Irénée) à Sainte-Foy, devers le matin, " etc. \_ Tonnerre, sergent royal, a, dans le même lieu, une vigne de six hommes ; \_ Pierre Blanc, hôte de la Galée, tient une maison basse, une vigne d'environ quatorze hommes et un champ de deux ânées de terre, " jouxte la rue des Vieilles-Forches " (Fourches), à Saint-Just, etc. ; \_ le Consulat ou la commune possède une maison haute et basse, un colombier et une vigne de la contenance de sept hommes, près le chemin de Saint-Georges à Saint-Genis-Laval, au couchant, et la Saône, à l'orient ; \_ Jean Bigot, notaire ; Katherin Amyotet Claude Pocolot possèdent d importantes propriétés, telles que maisons d'habitation, colombiers, bâtiments rustiques, vignes et terres labourables, dans le territoire limité par la rue Saint-Martin, dite de la Maladière, le grand chemin se dirigeant de Saint-Georges au pont d'Oullins, et par la rue du Boissot, etc. ; \_ messire Clément Mulat, docteur en lois, tient " deux maisons haultes et basses et ung tinaillier, où il y a truel et tines (pressoir et caves), et uve vigne contenant environ soixante hommes, jouxte la rivière du Rosne, devers le matin, et jouxte le grant chemin du pont d'Oullins, devers le soir ; plus tient le dit messire Mulat : une terre à froment, contenant environ quinze bicherées (la bicherée lyonnaise équivaut à 12 ares 93 cent.) ; une vigne contenant environ douze hommes, " jouxte le chemin tendant de Sainte-Foy à la Teste-de-Pra (Pré), devers le vent, et jouxte le grand chemin du pont d'Oullins, devers le matin. " (Ces deux groupes principaux d'immeubles furent le noyau du village

actuel de la Mulatière, qui tire son nom de celui de leur propriétaire et fait partie de la commune de Sainte-Foy-lez-Lyon.)  
\_ Pierre Caille possède, indépendamment de deux terres à froment, situées dans le voisinage des précédentes, " ung broteau dans le fleuve du Rosne, contenant environ huit bicherées de terre, jouxte la rivière du Rosne " (sic), etc. ; \_ Gaspard Chevrot, apothicaire, a 1 écu d'or de pension annuelle sur les biens d'Etienne Carra (ou Carré), et 20 sous tournois, aussi de pension annuelle, sur les biens de Jean et de Claude Charpin ; \_ Jana, femme de Pierre, le couturier, " lingière, qui demeure près du Faulcon, " tient une pension annuelle de trois bichets de froment, sur les biens d'Étienne Bacon, etc.

**Cote : CC 0016 -1**

Référence informatique : 00000042

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 1/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1493)

---

Nommées

- ou " Biens immeubles et meubles pensions, commandes que messieurs les citoyens, manans et habitans de Lion tiennent ès paroisses dessoubz escriptes, que Estienne Valentin, notaire, a enregistré au mieulx qu'il a peu (pu) et sçeu", etc.

- Paroisse d'Orliénas : \_ Françoise Rocheforde (Rochefort), veuve et cohéritière de feu Dauphin de Lafay, en son vivant, marchand à Lyon, possède, au vignoble appelé de la Molie, une vigne d'environ cent journées d'homme, dans

laquelle est enclavée une maison à un étage. Il est dû, en outre, à Françoise, par divers habitants de la localité, de nombreuses pensions annuelles et perpétuelles de bichets de froment, etc. ; \_ Étienne Colloigne (Cologue?), licencié en lois ; Jean Geneveys, Claude Chazot, notaires ; Pierre Brunier, bourgeois, etc., jouissent, dans la même paroisse, de redevances annuelles et perpétuelles, soit en vin, soit en froment. \_ Paroisse de Mornant : \_ Jacques Champier, marchand, tient : " une grange appelée la Creytinière, contenant maison haulte et basse, colombier, estableries, jardins. Et a icelle grange environ trois cens bicherées de terre, sauf le plus, la tierce partie à froment et les autres deux à seigle ; item, un boys assis au territoire dessus dit, touchant aux dites terres, contenant quatre vingtz bicherées ou environ, dequoy la plus grande partie est à chauffage et le résidu à bastir ; item un pré beuvant (abreuvé) du ciel, assis au territoire que dessus, joignant aux dites terres, contenant vin journée d'homme ou environ ; item, une grange appelée la Chalomme, laquelle Isselin Jaques a acquise de Pierre et Jean Champier, de Saint-Symphorien-le-Chastel assize audit lieu de Mornant, contenant maisons haulte et basses et trente bicherées de terre à froment, " et Champier a en plus : d'autres maisons situées " au chas tel de Mornant, jouxte la rue par laquelle l'on va du dit chastel à la maison du seigneur de Mornant ; " des prés et des vignes ; des redevances en argent, vin et froment sur des habitants de ladite paroisse ; \_ Jacques Dodieu possède : des terres, prés, vignes et pensions ; une maison sise au château de Mornant, " jouxta la rue par laquelle l'on va dudit chastel à l'église paroissiale du dit lieu de Mornant ; " \_ Barthélemi Berthet, marchand, a deux pensions annuelles et perpétuelles, l'une de six, l'autre de trois bichets de froment. \_ Paroisse de Taluyers : \_ Étienne Laurencin, marchand, tient " une maison haulte et basse, assize au chastel de Taluyers, qui fut de Mathieu Fontrobert. " Le reste des propriétés que Laurencin possède dans cette paroisse se compose

de : deux autres maisons situées dans le château de Taluyers ; d'un pré, vignes, terres et pensions en bichets de froment ; \_ Camyon de Villars, élu en l'Élection de Lyonnais : pré et terres. \_ Paroisse de Chavaignieu : \_ maître Guillaume Pâris, couturier, tient : maisons, prés, vignes, terre " un boys à chauffage, contenant cinq bicherées de boys ou environ, " etc. ; \_ Pierre Blanc, hôte " de l'enseigne de la Galée, citoyen de Lion, tient une commande de deux beufz, en la maison de Jehan Taguin, valant 16 livres tournois ou environ ; " \_ André Berthet, marchand, et Étienne Laurencin : pensions de bichets de froment. \_ Paroisse de Saint-Jean de Chaussan : \_ Jacques Champier tient trois pensions annuelles et perpétuelles chacune de trois bichets de froment, au capital respectif de 10 livres tournois. \_ Paroisse de Soucieu : \_ Jean Bruyère, notaire, possède une maison haute et basse " assize au chasteau dudit lieu de Soucieu, jouxte les murs du dit chasteau. " Il a de plus trois pensions en bichet et ânées de froment ; \_ Pierre Brunier et Jacques Porret, marchands ; Benoît Paquet, bourgeois, et madame de Duchère : pensions en argent et en froment.

**Cote : CC 0016 -2**

Référence informatique : 00000043

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1493)

---

\_ Paroisse Chaponost ; \_ Étienne Laurencin, dit le Péageur, marchand (le même que celui désigné deux fois plus haut), tient : " maisons haultes et basses, estable, granges, tout en un circuit ; jardins, terres et plantier ; pré et

colombier. En laquelle grange a six beufz arables ; assize au territoire de Pibolay ; acquise par ledit Laurencin de Anthoine Michon, " etc. Il a, en outre, des bois taillis, des prés et des terres à seigle et à froment ; Georges Batailler, marchand : pré, vignes, terres et bois ; \_ les héritiers de feu Hugonin Delisle, notaire, ont une maison haute et basse, " assize vers les ars (les arcs ou arches des restes d'aqueducs romains qui sont effectivement sur le territoire de Chaponost) ; terres qui se touchent, " etc. ; \_ Pierre Brunier, bourgeois : " maisons haultes et basses, contenant cour, colombier, jardin, terres et prés qui se touchent ; assis auprès du chasteau de Chaponost, au territoire de Cornavent ; et boyt de l'agost (il est arrosé par l'égout) du dit chastel. Et a en icelles maisons, en la grange, quatre beufz, vaches et brebis. „ Les autres propriétés de Brunier, tant maisons que biens-fonds sont nombreuses et quelques-unes importantes ; parmi les pensions dont il jouit, ledit Brunier a certaines rentes nobles, acquise des Villeneuve et aussi des Richelieu, desquelles l'on ne sait le nombre. " \_ Paroisse de Dargoire : \_ Pierre Fournier, receveur des aides, possède deux maisons, situées, l'une dans le château, l'autre dans le bourg dudit Dargoire, en laquelle (il y) a cour, un truel (pressoir) à vin, celliers, estables, cusines et salles, " etc. ; \_ Jean Beaujeulin, notaire : vignes ; \_ Pierre Potier, sergent royal : pensions en bichets et ânées de froment. \_ Paroisse de Saint-Andéol : \_ les frères Guichard Chol, docteur en droit, et Pierre Chol, marchand, tiennent : une belle maison à trois estages, contenant salles, chambres, celliers, deux fours, paneterie et establerie ; assise la maison au chastel du dit lieu et en la grant rue. " Les mêmes possèdent de plus : quelques autres maisons et granges dans cette localité et ses alentours ; des prés, vignes, terres labourables ; un bois " à chauffage " et un " broteau de sauzes " (oseraie ou saulaie), en la paroisse de Saint-Romain-en-Jarez ; des pensions en bichets de froment, etc. \_ Paroisse de Rive-de-Gier : \_ Guichard et Pierre Chol, ci-dessus

nommés tiennent " deux beaux molins à seigle et froment, assiz sur la rivière de Gier, qui se loent (louent), tous les ans, vingt asnées de blé, moitié seigle, moitié froment. " Un pré, des jardins et une maison, située dans l'intérieur même de la ville, complètent les propriétés des deux frères, à Rive-de-Gier. Mais, dans la paroisse de Longes, " les deux darniers nommez messire Guichard et Pierre Chol tiennent, primo : une belle grange, laquelle, par commune opinion, l'on présume beaucoup plus valoir que toutes les possessions que tiennent les dits messire Guichard et Pierre Chol, ci-dessus confinées ; car il y a, en la dite grange, forestz et boys de châtaignes et de glant, en grand nombre, et plusieurs bonnes pastures pour bétail, ensemble le labourage de six beufz. Mais pour ce que ladite paroisse n'est en ma commission" continue le notaire Valentin, " ne me suis ingéry de m'y transpourter ; mais ay escript ce qui est dessus contenu pour toujours mieulx informer mes dits seigneurs du Consulat de la dite cité de Lion. " \_ Paroisse de Saint-Jean de Toulas : \_ le receveur Pierre Fournier y possède une maison, une grange avec un ténement de terre et un pré. \_ Paroisse de Rontalon : \_ Jacques Champier y jouit d'une pension annuelle et perpétuelle de " sept charrées de foin rendues à Lion, " plus de deux autres pensions de cinq et six bichets de froment ; \_ Pierre Mercier, Antoine Guinet, Gonin Tournier, notaires, et Jean Sermin, dit Grenoble, sergent royal, tiennent dans la même paroisse, le premier, qui est Mercier : des maisons et des biens-fonds, entre autres, des bois " dont il y a beaucoup pour aire maisons ; " les autres ont des pensions en froment, etc.

**Cote : CC 0017 -1**

Référence informatique : 00000044

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, 37 feuillets, in-folio, papier

1493

Fiche 1/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1493)

Nommées

- ou " Héritaiges et biens que les citoyens et habitans de Lyon, dessoubz nommez, tiennent et possèdent ès lieux et paroisses cy après escriptz. "

- (Le chartreau intitulé ainsi a été rédigé par le notaire Jean Beaujeulin. Ce document est précédé d'une table alphabétique de noms propres quant aux deux derniers chartreaux, dont l'un n'est que la répétition de l'autre, ils sont anonymes.) \_ Paroisse de Condrieu : \_ Pierre Fournier, receveur des aides, tient, outre une grande maison construite en face de l'église du lieu (Voy. cc. 12.), une vigne située au territoire de Pont-Plat, " moytié en fonds et moytié en cotière. de bon port et en bon fonds, contenant quarante fosserées ; " plus un jardin hors de la ville, près l'hôpital d'icelle, etc. ; \_ Camyon de Villars, élu en l'Élection de Lyonnais, possède : " une grande pourprinse de maisons joignans ensemble, situées en ladite ville, en la rue qui va de la porte de l'hospital au chasteau de Condrieu ; où il y a plusieurs membres, une court au mylieu, un puy, plusieurs celliers et greniers. Et est assez bien bâtye et de bonne valeur. " De Villars tient en plus quelques maisons et biens-fonds au bourg de Fontanet et dans la paroisse de Tupins ; \_ François Dupré est propriétaire : d'une maison sise près la porte de l'hôpital, à Condrieu ; d'un jardin hors de la ville, " auprès des Frères-Noirs ; " d'un certain nombre de terres et vignes dans les environs, etc. \_ Paroisse de Chavanay : \_ Pierre Blanc, hôte de la Galée, possède en ce lieu deux maisons, des vignes, une terre à froment, etc. ; \_ Pierre Fournier tient un pré, un broteau

et une terre à froment, dont il tire, chaque année, 7 livres tournois, vingt ras d'avoine et sept charrettes de foin, rendues à Condrieu. Il a encore plusieurs biens dans la paroisse de Virieu, entre autres, sur la rivière de Valnoire, " un petit modyn, qui vire et moult de la dite rivière, " etc. \_ Paroisse de la Chapelle : \_ Camyon de Villars y tient une grange, des prés, des terres à ensemercer, une châtaigneraie et des bois de chauffage ou taillis. \_ Paroisses de Saint-Chamond et de Saint-Julien : \_ Jean Mazenod, notaire, y possède deux maisons et divers biens-fonds ; \_ les héritiers de feu Jean Burrion, notaire, y ont également des terres, des pensions en argent et de " bonnes maisons de grande pourprinse, avec un jardin, puy et court ; situés en la forteresse du dit Saint-Chamond, contenant deux salles hautes et basses, quatre chambres, quatre greniers, un cellier, " etc. \_ Paroisse de Tartaras : \_ Pierre Fournier et Jean Beaujeulin, notaires, y tiennent des biens-fonds. \_ Paroissés de Saint-Maurice-sur-Dargoire, Riverie et Saint-Didier : \_ Étienne Laurencin, dit le Péageur, et Jean Rambaud, notaires, y sont propriétaires. \_ Paroisse de Thurins : \_ Antoine Jo, fabricant de fers de gibecières, jouit d'une pension d'une âme de froment sur un habitant de cette localité, etc. \_ Paroisse de Dardilly : Benoit Berjon, notaire, y est en possession de biens nombreux, savoir : une maison et grange avec d'autres bâtiments ruraux ; des prés, des vignes et des bois ; des pensions en argent ; \_ André Veau, artilleur, y a aussi une maison, des prés et une vigne ; \_ Sibylle Le Charron, veuve de Jean Sala, jouit d'une pension annuelle de six ânées de froment sur les hoirs de Jean Dodat, de Dardilly. Ces derniers donnent de même à Jean Baronnat une pension de 4 écus à la couronne ; \_ messire Pierre Pityot, prêtre de l'église Saint-Jean de Lyon, tient une maison haute et basse, joignant le vingtain du château de Dardilly et la maison ou est la panneterie dudit château. Cet ecclésiastique a, en outre, des biens-fonds dans la même paroisse, etc.

Index alphabétique en début de Registre

**Cote : CC 0017 -2**

Référence informatique : 00000045

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 37 feuillets, in-  
folio, papier

**1493**

Fiche 2/2

Nommées des habitants de Lyon dans les  
paroisses du Lyonnais (1493)

---

(Les gens d'église et autres privilégiés figurent dans ces documents comme le commun des contribuables, mais c'est seulement pour mémoire. On verra plus tard les motifs de cette disposition.) \_ Paroisse de la Tour-de-Salvagmy : \_ Benoît Berjon, notaire ; Antoine et Jean Blanchon, boulangers, y possèdent des granges et des biens-fonds. \_ Fleurieu-sur-l'Arbresle : \_ maître Michel Chapelle, médecin, tient en cette localité et sur son territoire une maison, une vigne et un pré ; \_ Antoine Grolier y possède aussi : " maisons haultes et basses, bien édifiées, avec la grange et ses appartenances ; item, il a au dit lieu la semaille de trente âsnées de terre à froment ; item, dix hommes de pré, dont y en a la plus grant part beuvant (abreuvé) de la font Buyat, et le surplus de l'eau du ciel ; item, environ quarante deux hommes de vigne assez bonne. " Il lui est dû enfin, par divers habitants de ladite paroisse, trois ânées de froment et trente-trois bichets de la même denrée, plus une pension de 2 florins monnaie de Roi. - \_ Paroisse de Lentilly : \_ Michel Chapelle, le médecin ; Jacques Gautier, Pierre de Lachault et Jean Reverdy, notaires ; Jean Henry, marchand, ont des propriétés plus ou moins importantes dans cette paroisse. \_ Paroisse de Cheissy : \_ Jean et Claude Baronnat y possèdent un grand nombre

de propriétés, tant maisons que biens-fonds et pensions. \_ Paroisse de Châtillon-d'Azergues : \_ Claude de Bourg, Jean Rousselet et Guillaume Burrion y sont propriétaires de maisons, de biens-fonds et de pensions en froment et en argent. \_ Paroisse de Morancé : \_ Amé Bullioud, Anthoine Mathieu, brigandinier ; Benoît de La Salle, prêtre de Saint-Paul de Lyon, y ont des maisons, terres, prés, vignes, bois et pensions. \_ Saint-Jean-des-Vignes : \_ Humbert Aigue, Philippe de Cosu (ou de Cousu) et Martin Trunel, citoyens de Lyon, sont les principaux propriétaires de l'endroit, etc.

Ce document est précédé d'une table alphabétique de noms propres

**Cote : CC 0018 -1**

Référence informatique : 00000046

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 50 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 1/2

Nommées des habitants de Lyon dans les  
paroisses du Lyonnais (1493)

---

Nommées

- ou " Possessions situées et assizes en la paroisse et dyemerie de Veyse (dîmerie de Vaise), appartenans aux manans et habitans de Lion, escriptes et confinées par nous Loys Tézé et Antoine Meygret" etc

- Depuis " la porte de Pierre-Scise jusques à l'ostel de Durand Tavernier, par la grant charrière tendant de Lion en Veyse, tant du quartier de la rivière de Saonne que de la montagne, " (de Fouvrières) etc. \_ Katherin Amyot tient " une maison, jardinet perrière, de laquelle maison et jardin, sans la perrière, il a de louage 4 frans ; assis du quartier de la montagne,



jouxte le pré du chastel de Pierre-Scise, " etc. \_ Jean Dumont est propriétaire du ténement des Deux-Amants ; \_ Humbert Aigue possède : " du quartier de ladite montagne, une maison, pré et grange, de laquelle maison, sans la grange, il a de louage 4 fr. et demy. " Le dit Aigue a de plus, " du quartier de Saonne et au devant de sa dite maison, un sauzey (une saulaie) bien peuplée de sauzes, contenant en longueur quatre vingtz pas, et en largeur dix pas, jouxte la rivière de Saonne et le sauzey commun, au droit des Observantins (c'est-à-dire du ténement de Notre-Dame des Anges des Frères-Mineurs de l'Observance) et le ténement de l'ospital des Deux-Amans, " etc. ; \_ les Frères-Mineurs ou Cordeliers du couvent de l'Observance possèdent le ténement de l'hôpital des Deux-Amants, " du costé de Saonne, jouxte le jardin de Jehan de Ruebarbe, devers la bize et le sauzey dudit Aigue, devers le vent, ung chemin entre deux ; " \_ Petit-Jean Ruebarbe, " de la banque de Médicis, " a, du côté de la Saône, deux piedz (pies ou parcelles) de jardin, contiguës, ainsi qu'il vient d'être dit, à l'hôpital des Deux-Amants. " Et en paie de pension, d'une chacune pie, un escu d'or à Loys Trellie, marchant de Saint-Polsain " (Pourçain) ; \_ celui-ci tient du côté de la Saône, une maison haute et basse et la " teneur de quatre piedz (pies) en jardin ; de quoy il a 15 francs de louage par an, de Angèle, marchant florentin ; " \_ Roboand ou Roboam, " le peyntre, filliastre " de Drouet Chocard, pâtissier, tient, du côté de la Saône, deux pies de jardin, " jouxte le jardin de Henri Chocard, pâtissier, soubz la pension de 2 francs par an, deude audit Trellie ; " \_ Guyot Vachard, l'hôte du Griffon, a, du côté de la Saône, une maison haute et basse, un " beau " jardin et un colombier, etc. ; \_ Philippe Besson, peintre, tient, sur la même ligne, environ trois hommes de vigne, " jouxte la maison et jardin du dit Vachard, une rue entre deux, devers le vent, " etc. \_ Depuis la maison de Durand Tavernier, par la grande rue de Vaise jusqu'au " portal et rieu de Chavanay, et dudit portal en Bellecourt : " \_ Jean Buatier jouit de 30

gros de pension sur la vigne de Claude Perricaud, " assise en la Terre-Vieille ; " \_ les héritiers de Amye Sala, qui ne sont autres que Pierre et Jean Sala frères, tiennent, " du quartier du soir : une maison haulte et basse ; trois maisons basses pour estables ; deux corps de maisons haultes, moyennes et basses : une grant grange et ung grant pré, contenant quarante cinq hommes ou environ, jouxte ledit rieu de Chavanay, ledit portal, " etc. L'ensemble de ces bâtiments est loué 100 livres par an. \_ Depuis Bellecour jusqu'au château de Pierre-Scize par le chemin de Terre-Vieille : \_ les frères Sala tiennent, " devers le soir dudit chemyn, une grant terre bien abituée de noyers, en bon fondz, creygnant la nyerla (?) quant elle advient ; contenant douze asnées de senallie (semaille), sauf de plus, et environ deux asnées de semaille en hermage, jouxte le chemyn tendant de Veyse à Saint-Just de Lion, devers le soir, et jouxte ledit chemyn de Terre-Vieille, devers le matin, " etc. \_ Depuis " le chemyn tendant de Veyse à la fontaine de Lave-Brayes, et depuys ladite fontaine au lieu appelé les Couchettes et Gorge-de-Loup, " etc.

**Cote : CC 0018 -2**

Référence informatique : 00000047

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 50 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Fiche 2/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1493)

---

\_ Guillaume Baronnat, Claude Guerrier, François Sève et beaucoup d'autres bourgeois de Lyon possèdent des prés et des terres labourables dans cette partie de la banlieue de la ville, etc. \_ Paroisse d'Écully : \_ Jacques Dodieu y tient " une terre appelée Champ-Vert, contenant

quatorze bicherées, jouxte le chemin tendant de Lion à Saint-Just, " etc. ; \_Zanobis de Scarparia, Florentin, possède une vigne de quinze hommes, " jouxte le rieu des Arcz " (aqueducs romains qui se trouvent sur ce point) ; \_ Jean Le Viste, seigneur d'Arcy, possède un bois appelé le bois Saint-Just, d'une contenance d'environ quarante ânées de semaille, " jouxte le grant chemyn tendant de Lion à la Tour-de-Salvagnieu " (Salvagny), etc. ; \_ Jean de Lyon " chartrier " de Roanne, tient deux bois ayant chacun une superficie de deux bicherées de terres. D'autres particuliers de Lyon ont aussi des bois dans ladite paroisse ; mais, à l'exception d'un bouquet de chênes de haute futaie, tous ces bois " ne se coupent que de douze en douze ans pour faire glasses et fagotz tant seulement, à cause de la stérilité des lieux où ilz sont situez et assis ; " \_ Jean Barbet, " canonnier du Roy, nostre sire, " jouit d'une redevance de plusieurs bichets de froment, sur des habitants de ladite paroisse, etc. \_ Le présent cahier se termine par le résumé statistique, qu'on va lire, des biens possédés par les Lyonnais dans les deux paroisses de Vaise et d'Écully : \_ deux cent trente ânées de terres ; deux cent quarante deux hommes de vigne ; cent-quatre vingt quatorze hommes de prés ; quatre-vingt dix-sept anées de terres en bois ; dix-sept ânées de terre en hermage ou friche ; 220 livres 16 sous 6 deniers tournois en locations, " hors aulcunes maisons vacquans ; " trente-quatre ânées de froment en louages de moulins ; sept ânées de vin de pension ; 32 livres 13 sous 9 deniers tournois de pension ; cinq dyètes d'huile, pareillement de pension.

**Cote : CC 0019.**

Référence informatique : 00000048

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 46 feuillets, in-folio, papier

**1493**

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1493)

---

Nommées

- ou " Possessions situées de dehors le faubourg Saint-Vincent de Lyon, " etc.

- Le présent dénombrement a été fait par Jean Offrey, dit Breton, notaire. \_ Les Frères-Mineurs ont une grande vigne contenant environ trente-trois fosserées (ou fossorées et fessorées), " et fait le carré de devant la tour Saint-Marcel et de la coste Saint-Sébastien,, et de la ruelle qui tend d'illec à la croix du Griffon, " etc. Ces religieux possèdent de plus deux autres vignes d'une moindre importance, à proximité de celle-là. \_ Le reclus de Saint-Sébastien tient, en ce lieu, une vigne " de la dite recluserie, dont la contenance n'est pas indiquée. \_ Messire Claude Barondel, chantre de Saint-Nizier, tient une vigne " de l'office de la dite chantrerie, contenant environ neuf fosserées. " \_ Pierre Barsuraube, teinturier, a une vigne de soixante " fosserées d'hommes. " Claude Paquelet, chaussetier, possède une grange, des prés, jardins, vignes et terres labourables, indépendamment de deux maisons dont l'une est convertie en hôtellerie. Son principal ténement est situé " jote le grant chemin de Fontaines, de soleil couchant, et jote l'autre chemin de les Gloriettes, de soleil levant, " etc. \_ L'abbesse de Saint-Pierre-les-Nonnains de Lyon, Pierre Toulonjon (Toulangeon), " fabre " (serrurier) ; Etienne Gueynard, librairie ; le sire Pierre de Villars, etc., ont des biens depuis la croix du Griffon, " tendant contremont le fleuve du Rosne, jusques au carré de la ruelle de Chièrre, jote le Rosne, " etc. \_ Jean Batier possède une terre, une vigne et " la roche de Pierre-Aigue, dont il a tous les " ans, de ladite roche, 5 livres tournois. " (Ce rocher, à peu près situé en face de celui de Pierre-Scise, de l'autre côté de la Saône, était exploité comme carrière de pierres, et c'est de là que sortirent, dans

la suite, la plupart des matériaux employés pour la construction des remparts de Saint-Sébastien.) \_ Bertrand Vannier, enlumineur, et noble Arthaud de Varey tiennent, dans le même lieu, le premier une vigne de la valeur de douze fosserées, l'autre, une grande vigne de quatre-vingts fosserées. \_ Mention de la vigne de " messire Demares, reclus de Saint-Marcel. " \_ Claude Faure, épicier, a " maison forte, tiolière (tuilerie), boys, terres, vignes et pré, de franc-alloz et de juridiction basse, " situés tous ensemble fort au delà du rocher de Pierre-Aigue, le long du chemin qui menait du faubourg Saint-Vincent à l'Île-Barbe, etc.

**Cote : CC 0020 -1**

Référence informatique : 00000049

Registre: Couverture en bois recouverte de peau; Rabat - Reliure à la Lyonnaise, 345 feuillets, in-folio, papier

**1515**

Fiche 1/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par les lettres A, B, ou C

---

**Nommées**

- ou " Valleurs et extimes des biens des citoyens, habitant et ayans biens en la ville de Lyon et pays à l'environ, que tiennent les personnes desquelz les noms se commencent par les lettres A, B et C, " etc.

- (Ce qui a été dit plus haut, \_ voy. cc. 9, \_ s'applique de même, non-seulement à ce document-ci, mais à ceux qui le suivent. Commencés en 1515, ces rôles restèrent en service jusque vers 1560, époque à laquelle on les remplaça par des papiers analogues.) \_ Antoine de Vinolz,

marchand drapier, possède, dans la ville, une maison haute, moyenne et basse. A Limonest et à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, il a d'autres maisons, ainsi que des jardins, prés, vignes et terres labourables. Ses meubles sont estimés 2,200 livres ; mais, plus tard, le Consulat les réduisit à 100 livres, " attendu qu'il est esleu et ne fait plus le train de marchandise, " etc. ; \_ Antoine Perricaud, " costurier, demeurant en la maison des hoirs François Dalmès " (ou Dalmais), entre la porte de Bourgneuf et celle de Pierre-Scise. Pour ses meubles 24 livres ; \_ Antoine Mal et Antoine Gros-Pierre, fourbisseurs ; \_ Antoine Grolier, élu en l'Election de Lyonnais, possède, outre ses maisons et biens-fonds de la ville, des propriétés à Oullins et à Fleurieu-sur-l'Arbresle, consistant, dans cette dernière paroisse, en " une belle maison et grange, bien édifiées, avec les appartenances de la dite grange. " La nommée d'Antoine Grolier s'élève, toutes charges déduites, à 2,545 livres 3 sous ; \_ maître André Briau ou Briaud (et non Brian), médecin (qui fut attaché en cette qualité aux rois Louis XII et François Ier), a deux maisons, dont l'une est située " sur la rue de l'Angello (l'Angèle), jouxte l'entrée de la cour de l'Angello, " etc. Le mobilier du docteur est évalué à 88 livres ; \_ Antoine de Toledo, dit de Condeservo (marié à Grâce Pomard), médecin, comme le précédent, tient une maison haute, moyenne et basse, en la rue Saint-Barthélemi. Cet immeuble, qui produisait 70 livres par an, est estimé, en fonds, 280 livres. Le mobilier monte à 100 livres ; \_ André de Pierrevive tient, dans la même rue, trois maisons et un jardin ; à Millery, il a " une grant maison autentique, " et, dans la même paroisse, des terres à seigle, prés, vignes, bois, etc. A la charge de : " 25 escuz coronne, à 39 solz pièce, de pension due à monsieur de Salornay (seigneur du dit lieu, en Mâconnais) ; \_ 200 livres " annuelle pension, due à Jane Thurine (Thurin ; on écrit aussi Turin), femme de Nycollet (Nicolas) de Pierrevive, receveur du domaine du Roi ; \_ 25 escuz coronne, à raison que dessus, à Françoyse de Pierrevive, relaissée de

messire Anthoine Pyochet, docteur, dont le dit receveur en a charge, " etc. La nommée d'André de Pierrevive monte à l, 503 livres 17 sous 6 deniers ; \_ Antoine Vernier, écrivain. Pour ses meubles 48 livres ; \_ Antoine Piochet, docteur en droit, tient, par indivis, la moitié d'une maison assise sur le pont de la Saône, " du cousté de vent, faisant la première maison du dit pont. " Cette portion de maison est estimée 100 livres de location annuelle. " Par la reveue faicte en avril 1529, que nouvelle extime fut faicte, a esté trouvé que la dicte maison a esté, puis le temps des présentes nommées, bastie à neuf (elle avait a été entièrement détruite par un incendie) et pour ce extimée 500 livres de louage par an. Par quoy, en fonds, extimée 2 ; 000 livres ; " \_ Antoine de Ronchevol, seigneur de Pramenoux, tient, du chef de sa femme, une grande maison, haute, moyenne et basse, en laquelle " soloit estre la Monnoie " (dans la rue Tramassac), etc. Cet immeuble est estimé 140 livres par an, et sa valeur foncière atteint 560 livres. On lit en marge de ladite nommée : " Tient Claude Besson, maistre de la Monnoie de Casal, qui en est chargé. " Antoine de Ronchevol a de plus une autre maison et une vigne d'environ trente journées d'homme, etc. ;

Rabat en mauvais état

**Cote : CC 0020 -2**

Référence informatique : 00000050

Registre: Couverture en bois recouverte de peau; Rabat - Reliure à la Lyonnaise, 345 feuillets, in-folio, papier

**1515**

Fiche 2/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par les lettres A, B, ou C

---

\_ Antoine Pynatin, " culuvrinier, " demeurant en la maison de l'abbé de Cluny (rue Tramassac). Meubles 18 livres ; \_ Adam Faure, peintre, tient " une chambre basse, deux chambres hautes et jardin dernier, de la maison des hoirs Ennemond Girard, en la rue tirant de Porte-Froc à la rue de la Bombarde, du cousté de la montagne " (de Fourvières) ; le tout est estimé, en fonds, 40 livres. Quant au mobilier de l'artiste, il vaut 24 livres ; \_ André Bornaz, fondeur, dont le mobilier est évalué à 48 livres, possède, dans la rue de la Grenette, deux maisons estimées ensemble 213 livres 10 sous ; \_ Azard Tavard, libraire ; \_ Antoine de Varey, seigneur de Balmont, fils et héritier de Claude de Varey, élu en l'Election de Lyonnais, a, entre autres biens, une pension de 30 sous, évaluée à 7 livres 10 sous, due par Gilbert de Villiers, imprimeur, sur sa maison sise près de la commanderie de Saint-Antoine ; \_ Antoine Chevalier, peintre, locataire de Jean Gautier, apothicaire, dans la rue de la Grenette. Pour ses meubles 36 livres ; \_ Anjou Syroudit, imprimeur, tient une maison haute, moyenne et basse, en la rue de Confort, attenante à la maison de François Fradin (son confrère). Cette maison est estimée 100 livres, dont il faut défalquer la somme de 17 livres 5 sous, résultant de pensions diverses. Pour ses meubles 100 livres ; Aymon Juste, fondeur de lettres d'imprimerie, tient, dans la même rue, du chef de sa femme (laquelle, demeurée veuve, épousa Louis Brunier, tavernier), une maison estimée 22 livres par an, et en fonds, 88 livres. Il possède en plus, dans la rue d'Ambronay, une autre maison, qui a une valeur foncière de 80 livres. Les meubles de Juste sont estimés 30 livres ; \_ Adrien de Troubille, imprimeur, locataire de " la maison de l'Hôtel-Dieu ; " \_ Antoine Doulcet, imprimeur, tient une maison bâtie à neuf, en " la grant rue tirant du Puys-Pelluz au pont du Rosne", etc. Cet immeuble est estimé, en fonds, 80 livres ; mais comme il est grevé d'une pension de 5 livres, représentant 25 livres, il reste

55 livres pour sa valeur définitive. La valeur du mobilier, qui avait été fixée, à 30 livres, fut réduite à 12 livres, en 1545 ; \_ Antoine Doulchet, fondeur ; \_ André de La Salle, tailleur de pierres, tient une maison haute, moyenne et basse, par lui bâtie à neuf, dans la rue Chanu. Cette construction était estimée, en fonds, 80 livres. De La Salle avait de plus " deux chambres, l'une basse et l'autre haute, de la maison qui fut de Sermoyat, en la rue tirant de Bonnevaux au grand portal des Cordeliers ; remise par le mariage de sa femme, fille de la femme Jehan de La Place dit le Cardinal, " etc. ; \_ Guillaume Monnier, imprimeur, "épouse la veuve d'Adam Émery, sergent royal, qui lui apporte en dot la succession assez importante de son premier mari ; \_ Antoine Robillon, " mirailleur " (miroitier). Son mobilier est d'abord estimé 36 livres ; mais on le réduit à 30 livres, " pour ce que son mestier est de peu de valeur. " On a écrit sous ce qui précède : " Le dit Robillon est allé de vie à trépas, et a sa veuve épousé Catherin Guerre, compaignon imprimeur, " etc. ; \_ Anne de Beaujeu, hôtesse, tient, dans la rue Bonnevaux, une maison où pend " pour enseigne l'Espée, " produisant 40 livres par an, ce qui est évalué, en fonds, à 151 livres. " Frère George de Vauzelles (de l'ordre de Rhodes), seigneur de La Tourrette, " fait l'acquisition du rez-de-chaussée de la dite maison qu'il loue à raison de 10 livres par an, etc. ; \_ Antoine Forestz (Forest), bossetier, possède, dans la rue Thomassin, une maison contiguë à celle du peintre Perréal ; \_ Arguemand et Andréoly, imprimeurs, et Antoine Vindryen, fondeur, habitent également la rue Thomassin ; \_ Antoine Louis, autre imprimeur, domicilié en la rue. "depuis le Puy-Peloux tirant au Port-Charlet ; " \_ André de Grolée, " serviteur du seigneur de Grolée, demeurant en la maison du dit seigneur. " Pour ses meubles 18 livres...

**Cote : CC 0020 -3**

Référence informatique : 00000051

Registre: Couverture en bois recouverte de peau; Rabat - Reliure à la Lyonnaise, 345 feuillets, in-folio, papier

**1515 -**

Fiche 3/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par les lettres A, B, ou C

---

\_ Antoine, dit le Bastard, verrier ; \_ Antoine Chausson, brodeur ; \_ Antoine Durieu, imprimeur ; \_ Aymard Porte, lapidaire ; \_ Antoine Pélissier, fourbisseur ; \_ Antoine Jussieu, greffier, tient, du chef de sa femme, fille d'Antoine Geneveys, une maison sise dans la rue Mercière. Il a de plus une maison et une vigne au territoire de Fourvières, et une autre maison dans le quartier du Gourguillon. Sa nommée s'élève à 209 livres, déduction faite de deux pensions : l'une, de 8 livres, due à l'église Saint-Just ; l'autre, de 38 livres, due à Jeanne Bisson, veuve de François Jarret, armurier ; \_ Antoine Dupont, brodeur ; \_ Antoine Vincent, " faiseur d'encre d'imprimerie. " Pour ses meubles 18 livres ; \_ Antoine Condi, marchand, dont le mobilier est estimé 1,500 livres, tient " une belle et grande maison, sumptueusement bastie à neuf, avec plusieurs membres, comme tinailler, granges, estableries, vergier et jardin, tout en ung ténement, au lieu du Peyron (Perron), avec ung colombier ; contenant, de circuit, environ huit bicherées, acquis des frères Claude et Pierre Besson, extimé, en fonds, 30 livres. Le dit sieur Du Peyron tient, comme ayant droit des héritiers de Pierrevive, une grant maison, haute, moyenne et basse, en la ruelle par laquelle il a son entrée par l'entrée et cour estant communes a entre le dit Condy et héritiers Nicolas de Pierrevive, joignant à la maison des dits héritiers de Pierrevive, " devers bize, et la ruelle tirant

de Saint-Barthélemy à Saint-Just, devers soir, et l'autre maison du dit Du Peyron, ayant entrée par la ruelle tirant de la maison Roussellet, en la dicte rue, devers vent. Estimée, par an, à 230 livres, déduict les charges de 100 livres pension, deues à dame Jane Thurine (Thurin ou Turin), vefve feu M. le receveur Nicolas de Pierrevive, d'ung cousté, et 25 escuz coronne, de 39 solz pièce, d'autre pension, deue à M. de Salornay. \_ Antoine Gondy, sieur Du Perron, possède de plus deux autres immeubles, à Lyon, et plusieurs prés, terres à seigle et vignes, au lieu du Perron, paroisse de Saint-Denis-Laval, et à Ivours, par lui acquis du seigneur de cette localité, etc. ; \_ Barthélemi Montaignier, Bastien Antoine, Bertaud et Bertaud Bas, fourbisseurs, sont tous les quatre domiciliés entre la porte de Pierre-Scise et celle de Bourgneuf ; \_ Barthélemi Bellièvre, notaire possède : dans la ville, plusieurs immeubles importants, aussi bien aux Changes que dans les rues Mercière, Saint-Jean, du Gourguillon et Saint-Georges ; " ou plat " (c'est-à-dire sur le plateau) de Fourvières., un ténement appelé la Coupe ; dans les paroisses de Tassin, Saint-Genis-Laval et Brignais, des maisons, des biens-fonds divers, des pensions en argent, etc. " La présente nommée, quant aux fonds, a esté de nouveau veue, calculée et arrestée avec monsieur messire Claude Bellièvre (fils de Barthélemi), le 28e may 1530, montant à 2,573 livres 15 solz. Sur quoy luy fault déduire les charges, montant 291 livres 10 solz ; par ainsi reste à 2,389 livres ; "Benoit Bas, joaillier ; \_ Barthélemi.... (en blanc), peintre, logé dans la maison de Denis Garbot, rue Saint-Georges ; \_ Barthélemi Esprit, imprimeur, domicilié dans la rue Mercière ; \_ Barthélemi Trop ou Tropt, libraire, habite la même rue. Ses meubles étaient ; primitivement estimés 120 livres ; mais il est "amodéré par grant pitié, car quasi il mendye, " à 30 livres ; \_ Balthazar de Gabiane (Gabiano), Bon Guillaume, Barnabé Chaunard, Jean Mutin (qui épousa, plus tard, la veuve de Barnabé), Bernard Lescuyer, tous imprimeurs. Les meubles du dernier sont

estimés 120 livres ; \_ Benoît Geniquet, Bernard Rosier, Benoît Bonyn, également imprimeurs ; \_ messire Benoit Meslier, qui fut procureur du Roi et conseiller de ville, possède une maison en la rue de l'Aumône, et de nombreux biens-fonds et pensions en argent et en nature, dans les paroisses de Saint-Romain-de-Couzon, Collonges, Albigny, Poleymieux. Benoît Meslier meurt en 1537, laissant un fils du nom de Nicole (ou Nicolas), qu'il institue son héritier, à la charge d'une pension de 25 livres, que celui-ci sera tenu de payer à Françoise Tézé ou Thézé, sa mère, veuve de Benoit Meslier ou Mellier...

**Cote : CC 0020 -4**

Référence informatique : 00000052

Registre: Couverture en bois recouverte de peau; Rabat - Reliure à la Lyonnaise, 345 feuillets, in-folio, papier

**1515**

Fiche 4/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par les lettres A, B, ou C

---

\_ Benoît Marillier, libraire ; \_ " maistre Bastien Greffius (Gryffius ou Gryphe), imprimeur ; acoultré par les commissaires, en meubles, le 8e may 1538, à 200 livres ; " \_ Claude Guigo, " faiseur de colletz et pourpains. " Pour ses meubles 36 livres ; \_ Claude Goyran, fourbisseur ; \_ Claude Raffin, " cleustier pour meubles ; " \_ Sibylle Cadière, veuve de Cathelin ou Catherin Thuard, en son vivant marchand, avait apporté en dot à son mari plusieurs maisons, dont l'une, sise dans la rue Saint-Jean, et la plus considérable de toutes, est estimée, en

fonds, 1,800 livres ; \_ Claude Granet, maître d'écriture. Pour ses meubles 24 livres ; \_ Claude Bert, fondeur ; \_ Claude Laurencin, seigneur de Riverie, avait été estimé 3,000 livres pour ses meubles ; mais il fut depuis " réduit en estat de bourgeois " à 100 livres. Ses propriétés de toute sorte étaient partagés entre la ville et la campagne, et ses principales charges sont les suivantes : " Huit vingt livres quinze solz pension annuelle deue, sur tous ses biens, aux curé et prebstres de la communauté, desservans en l'église Saint-George de Lion, pour matines, grant messe et autre divin service en la dicte église, journallement ; fondez par feu M. le grant mestre de Roddes. Blanchefort, et Frère Humbert de Beauvoir, commandeur de la dicte église Saint-George ; extimée la dicte pension, en fonds, 843 livres 15 solz. Plus 55 livres pension pour messes fondées par ses feu père et mère et de luy, en sa chapelle de Saint-Pierre-le-Viel ; extimée 275 livres. Plus à Seur Jane Laurencin, religieuse (du monastère) de la Déserte, sa fille, une pension de 40 florins du Roy, deux asnées de froment et six asnées de vin, à sa vie seulement ; extimée (la pension), en fonds, 168 livres, " etc. ; \_ Claude de Pompierre, seigneur d'Ivours, tient, dans la montée du Gourguillon, une maison dont Théode ou Théodore de Lave, seigneur de Saint-Lagier, fut mis plus tard en possession. Ses meubles ne sont point estimés, " à cause qu'il ne réside pas en la ville, " etc. ; \_ Claude Nicolas, bossetier ; \_ Claude Pilhot (Pillehotte?), Claude Turrel et Claude Bertrand, fondeurs ; (L'énorme quantité de cuivre qui était alors journallement amenée des mines des marennes de Toscane sur le marché de Lyon, peut seule expliquer le grand nombre de fondeurs et de peyroliers ou chaudronniers établis dans la ville.) \_ Charles de La Bessée, trésorier et receveur de la commune, tient, dans la rue Mercière, une grande maison par lui acquise de Jacques Tourvéon. Cet immeuble, dont le revenu était de 84 livres par an, avait une valeur foncière de 336 livres. De La Bessée possédait, en

oultre, quatre autres maisons, dont trois situées dans la rue Ferrandière, etc. ; \_ Charles...(en blanc), " ymagier ; " \_ Claude Le Prévost, imprimeur ; \_ Claude Cleret, tondeur ; \_ Claude Huguetan, libraire, demeure en la maison de Gabriel de Poynas, rue Thomassin. Pour ses meubles 24 livres ; \_ Claude Gerbet, peintre, habite la maison de Pierre Molaris, même rue. Meubles 18 livres : \_ Claude... (en blanc), verrier ; Claude Giraud, peintre, tient le tiers d'une maison haute et basse de la rue du Puits-Grillet ; \_ Claude Roche, artilleur. Pour ses meubles 36 livres ; messire Claude Pater in (qui fut le dernier rejeton mâle de l'illustre famille lyonnaise de ce nom), docteur en droit, président au Parlement de Dijon, possède, indépendamment de plusieurs maisons ou parties de maisons, situées dans la ville, des biens-fonds à la campagne, des pensions, etc. La nommée de ce magistrat fournit les mentions suivantes : " dame Catherine de Saigre, sa belle mère ; " \_ " dame Loyse Poculot, mère de madame sa femme ; " \_ " madame sa femme, fille de M.. le visiteur François Rubis. " On y voit aussi qu'Olivier Martin, imprimeur, lui devait une pension de 11 livres 10 sous, etc.

**Cote : CC 0021 -1**

Référence informatique : 00000053

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat et sangle - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 214 feuillets, in-folio, papier

**1515**

Fiche 1/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par la lettre J

---

Nommées

- ou dénombrement des biens meubles et immeubles de ceux des habitants de Lyon dont le nom commence par la lettre J

- Jean Balme, tisserand, possède, entre la porte de Pierre-Scise et celle de Bourgneuf, une maison composée de deux corps de logis, avec un jardin derrière. Ces immeubles devinrent, plus tard, la propriété de messire Antoine Tissaud, reclus de Saint-pipoy ; \_ Jean Grolier tient trois maisons ou parties de maisons, dans les rues de Bourgneuf, Saint-Eloi et de la Juiverie ; ce dernier immeuble atteint une valeur foncière de 720 livres. Les meubles de Grolier, y compris ceux de sa mère, sont estimés 1,500 livres ; mais " Messieurs les conseillers (de ville), le 30e d'aoust 1524, ont ordonné défalquer les meubles du dict messire Jehan Grolier, attendu qu'il ne réside à Lyon et qu'il est trésorier des guerres suivant à la Court. "

Indépendamment de ces biens, Grolier avait encore des domaines composés de maisons, prés, vignes, terres labourables, etc., dans la paroisse de Grigny ; \_ Jean Delaborde, fourbisseur ; \_ Jean Grolier, gendre de Jean Bellion ; pour ses meubles 200 livres. " Accoutré par les commissaires, (après) avoir considéré le trespas de la vefve Bellion, qui estoit en 200 livres de meubles, à 300 livres. " Ce Grolier possède de plus une étable dans la rue de l'Angèle, à Lyon, et, à l'Arbresle, " une maison de la Teste-Noire, extimée 80 livres ; " \_ Jean Sala tient, dans la rue de la Boucherie-Saint-Paul, une maison " en laquelle est pendu l'Aigle-d'Argent et qui est appelé la Maison-de-la-Verge ; il a plusieurs autres immeubles dans les rues de Bourgneuf, de l'Angèle et Saint-Barthélemi, et sur le pont de la Saône. Il possède en outre, au village de Vaise : plusieurs maisons, dont l'une est nommée le Chapeau-Rouge, et un moulin à eau ; des biens-fonds consistant en jardins, prés, vignes, terres à blondée, etc. Le capitaine Sala devient l'unique héritier de Sibylle Le Charron, dont les biens, contenus en sa nommée, montent,

déduction faite des charges, à 1,400 livres tournois. Il est du au même, par Philippe Besson, peintre, une pension de 3 livres sur la maison que l'artiste possède à Vaise ; \_ Jean Violette, armurier. Meubles 42 livres ; - \_ Jean Du Peyrat laisse ses biens : à sa veuve, Claude Garnier et à leurs enfants, Jean Du Peyrat, lieutenant pour le Roi en la Sénéchaussée de Lyon, et sa soeur, veuve de Claude de Bourg ; à André et Martial Du Peyrat, celui-ci fixé à Paris. La nommée de Jean Du Peyrat, le lieutenant, s'élève à 5,445 livres 5 sous. " Le 27e juin 1524, Messieurs les conseillers ont ordonné que M. le lieutenant messire Jehan du Peyrat soit mis en 300 livres de meuble, en regarde du taux de ses meubles ; et, néanmoins, pour les deux deniers présentement (?) mis sus, payera à la rate de 100 livres, à quoy avoit esté taxé son feu père ; " \_ Jean Vuillermoz, bossetier ; \_ Jhéronime Panse, marchand, tient " deux grands corps de maison contiguz, haultz, moyens et bas, somptueusement bastiz à neuf, en la rue de Bourgneuf, du costé de la rivière ; extimés valoir par an 600 livres, pour ce 2,400 livres (de valeur foncière). Le mobilier de Panse s'élève à 800 livres. Il a encore d'autres maisons, tant à la ville que hors la porte de Bourgneuf et à Sainte-Foy, où il possède des vignes. Sa nommée atteint le chiffre de 3,900 livres, duquel il faut déduire une pension annuelle de 88 livres, léguée par lui à l'hôpital du pont du Rhône, " dès le mois de may 1529, qu'il " alla de vie à trespas, " valant, en fonds, 440 livres. Jérôme Panse avait également constitué une rente de 100 livres pour " marier povres filles, qu'il a ordonné, le dit Jhérosme, tous les ans, " etc...

**Cote : CC 0021 -2**

Référence informatique : 00000054

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat et sangle - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 214 feuillets, in-folio, papier



**1515**

## Fiche 2/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par la lettre J

---

\_ Jean Chaudia (ou Chandia?), bossetier ;  
 \_ Jean et Jacques des Cordes, frères, " faisans le train de Flandres, " sont logés dans la maison de Jean Sala. Leurs meubles sont estimés 800 livres. Ce dernier article a été : modifié de la manière suivante : " Amodéré, actendu qu'il (Jean) a affirmé qu'il n'y a pas de compagnie (société) avec personne, 400 livres, " etc. ; \_ Jacques Bernard et Jean Bernardin, tous deux originaires de Lucques et " compagnons " (c'est-à-dire associés). Estimés pour leur meubles 1,000 livres, \_ Jérôme Denoble, marchand florentin, domicilié en la rue de la Juiverie, avait d'abord été estimé 2,500 livres pour ses meubles ; mais, en 1525, il fut diminué de 1,500 livres par le Consulat ; (Cet étranger laissa pour héritier Guillaume Denoble, maître des ports.) \_ Claude Limousin, marchand, marié à Catherine Trie. Il habite la maison des hoirs Thomassin, sur le pont de la Saône, et ses meubles valent 1,000 livres ; mais il fut "réduict par le Consulat, actendu la discontinuation de la marchandise, qu'il a laissée, " à 200 livres. Limousin possède d'autres maisons et biens-fonds, à Lyon ; le reste de ses propriétés est disséminé dans la banlieue et dans les paroisses de Saint-Genis-Laval, Vernaison, Charly, Messimieux (Messimy), etc. Sa nommée est de 2,693 livres 18 sous 9 deniers ; Jean George, gendre du précédent, habite aussi la maison des Thomassin. Ses meubles sont estimés 200 livres, et il bénéficie du chef de sa femme. Chrétienne Limousin, d'une pension de 30 livres, évaluée à 100 livres ; \_ Jean Manelli, florentin. Il habite la maison de Pierre Laurencin, et ses meubles valent 500 livres ; \_ Jean

Baronnat, seigneur du Vernay, vend à Jean Camus, épicier, une moitié de maison (500 livr.) et l'hôtellerie du Singe(720 livr.), faisant partie, l'une et l'autre, du ténement de la Maison-Ronde des Changes. Camus possède encore, " qu'il a acquis de la verve et héritiers Rolin Chausson, ung grant ténement de maison en la rue Saint-Jehan, extimé valoir par an 380 livres ; pour ce l,520 livres. Plus tient, à cause de sa femme, fille feu M. l'esleu de Vinolx (ou de Vinolz) une des trois maisons du pont du Rosne, à luy remise par mariage, qu'est la première des dictes maisons, extimée 79 livres 10 solz ; " aux Changes, une maison ayant appartenu à Jean Calendrier, et de la valeur de 292 livres ; le ténement de la Roche, acquis de Pierre Roland et composé de maisons, moulins, terres et bois. Taxé, en premier lieu, à la somme de 800 livres pour ses meubles et pratique, il est diminué de 200 livres ; mais, en 1538, il est " raccoultré, " par les commissaires, à 800 livres ; " \_ Jean Maria, " tailleur de bagues, " demeure en la maison de Marguerite Jarée ou Jarez, veuve de Miremont, rue Saint-Jean ; \_ Claude Rousselet possède, entre autres propriétés de la ville, car il en a aussi à la campagne, la " Maison-Ronde, devant Saint-Nizier, qui fut autrefois de messire Jehan de Syvrieu (Sivrieu), en la quelle il y a deux petites tournelles sur le devant et hault de la dicte maison, faisant front de la place et maisons de la ruelle de la Paneterie. " Ladite maison est évaluée à 300 livres en locations et à 1,200 livres en tonds ; \_ Jacques Gamayn, orfèvre. Estimé pour ses meubles 80 livres ; mais on le réduisit à 60 livres ; \_ Julien Ridolphi (Ridolfi), " pour la compagnie des Martins (Martin), Florentins. " Son mobilier vaut 500 livres ; \_ Jean de Toulouse, papetier. Il a pour gendre Guillaume Payelle, " tapissier Monsieur de Lion, " etc. ; \_ Jacques de Baileux, receveur des Aides. Le 1er août 1541, les commissaires arrêtent sa nommée à la somme de 611 livres 5 sous. Ses propriétés consistent en maisons et biens-fonds tant à la ville qu'à Irigny et à Chaponost.

**Cote : CC 0021 -3**

Référence informatique : 00000055

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat et sangle - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 214 feuillets, in-folio, papier

## 1515

Fiche 3/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par la lettre J

---

Parmi les charges, du reste assez nombreuses, qui incombent à cet officier, on remarque : " 5 livres pour complément de la fondation de la messe journalle fondée en la chapelle du dit receveur, à Sainte-Croix ; " \_ " une livraison générale de pain et vin en la grant église (celle de Saint-Jean, réunie à l'église Sainte-Croix ; \_ " à l'ospital du pont du Rosne, quatre disnez ou, au lieu d'iceulx, ung moton gras, douze douzaines de miches, de ung denier, et six douzaines, de 2 deniers pièces ; deux symaises vin à chacun des dictz disnez, ou, au lieu du moton, en jour mesgre, 25 solz pour employer en poysson ; \_ " 2 livres 8 solz, tous les jours, pour le tire-corde de Saint-Jehan, pour sonner, tous les jours, à l'heure de mydy, trois coupz la grosse cloche en signe d'Ave Maria, " etc. ; \_ Jean Gaudin, dit d'Orléans, orfèvre. Sa nommée, déduction fait, de ses charges, s'élevait à 301 livres 5 sous, et ses meubles, qui avaient été estimés 100 livres, furent réduits 60 livres, " actendu sa vieillesse et grosse charge d'enfans Trois de ceux-ci, Pierre, Jean et Simon, furent, à leur tour amodérés, pour leur jeunesse et qu'ilz ne font que commencer le mestier, " à 36 livres ; Jacques Berthet doit 6 livres de pension

annuelle aux curé et vicaires de Sainte Croix, pour " employer en aumosne aux povres, sur le pont de Saonne ; fondée par feu messire Barthélemy Berthet, jadis custode " (de la dite église Sainte-Croix), etc. Jhéronime Grimaud, Génois, habite la maison des héritiers Claude Le Charron. Pour ses meubles 700 livres ; Jean Cazo, " geolier des prisons du Roy, demeurant en la " maison du Roy " (le palais de justice dit de Roanne, à Lyon). Ses meubles valent 48 livres. Il tient : par indivis avec Antoine de Gannat, une maison en la rue du Gourguillon ; à Oullins, une autre maison avec un jardin attenant des terres à froment et à seigle et des vignes ; à Ecully deux bois ; \_ Jean Chapeau, peintre. Pour ses meuble 42 livres ; " amodéré, actendu sa vieillesse et charge d'enfans, " à 26 livres ; \_ Jean Martin, " verrier peintre, " habite la maison de Thomassin (ou Thomas) Gadagne. Se meubles valent 36 livres, mais il est " amodéré par Messieurs (les conseillers de ville) 18 livres ; " \_ Jean Jaquemet, " le bourreau " possède deux maisons dans la rue des Farges et une troisième maison dans la rue du Pizay ; \_ Jean Fleschet, verjutier. (On rencontre, dans les nommées, un certain nombre d'individus de cette profession.) Pour se meubles 38 livres ; \_ Jean Duchemin, fondeur, établi dan la rue de Beauregard où il tient une maison haute, moyenne et basse, estimée 18 livres de pension par an et, en fond 72 livres. Pour ses meubles 30 livres ; \_ Jacqueline, " chambrière de M. le trésorier de l'église Saint-Jehan", possède, dans la rue du Sablis, une maison estimée 40 livres en fonds ; Jean Bon, éperonnier, a, dans la ruelle près fontaine de Chana (entre la porte de Bourgneuf et celle d Pierre-Scise), une maison et une vigne valant 20 livres 10 sous, " déduict deux asnées de vin et 8 solz pour servir à M. de Lion pour l'entreenement de la fontaine, " etc. \_ Jacques de Joucte (ou Joncte ?), marchand libraire en la rue Mercière. Pour ses meubles 600 livres, etc. ; \_ Jean de Brie, bossetier ; \_ Josse Vangemaryn (sic), peintre, habite la maison de Jean Coreau, en la rue Mercière. Ses meubles

valent 24 livres ; \_ Jean de Dijon, maltre d'épée. Meubles 12 livres ; \_ James Monyer (Monnier), libraire tient, dans la rue Thomassin, la moitié d'une maison " joignant la moitié de Huguet, peintre, " etc...

**Cote : CC 0021 -4**

Référence informatique : 00000056

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat et sangle - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 214 feuillets, in-folio, papier

**1515**

Fiche 4/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par la lettre J

---

\_ Jean Vatisne, autre libraire de la rue Mercière ; \_ Jean Huguetan, imprimeur, possède, dans ladite rue, une maison ayant 360 livres de Valeur foncière. Ses meubles valent 60 livres ; \_ Syriaque (ce nom remplace celui de Jacques, qu'on a biffé), dit Hochberg, imprimeur allemand, tient, dans la même rue, une maison haute, moyenne et basse, qu'il a acquise de Jacques Saccon ou Sacon, et qui est estimée 144 livres, en fonds. Il lui est dû une pension de 10 livres tournois par Anjou Syrodet (aliàs Svroudit), " fondeur de lettres d'impression, " sur la maison de ce dernier, sise près Notre-Dame de Confort. Le reste des biens de Syriaque Hochberg consiste en deux autres pensions et une deuxième maison, située rue Confort. Son mobilier vaut 250 livres, etc. ; \_ Jacques Coulaud, " concierge de l'Ostel commun de ceste ville de Lion, tient la moitié, par indivis avec Pernelte Coryau (Coreau ?), femme Claude Court, de la maison du Baston, faisant front au

cymetière Saint-Nizier. Cet immeuble vaut, en fonds, 37 livres. Le même Jacques Coulaud, qui devint plus tard trésorier et receveur de la commune, avait d'autres propriétés à Anse ; \_ Jean Yvonnet, écrivain. Pour ses meubles 30 livres ; Jean Torvéon (Tourvéon), " peintre, demeurant en la maison de Saint-Anthoine, faisant le coing tirant au Temple. " Pour ses meubles, en premier lieu, 60 livres, puis 48 livres. De plus " il tient une maison qu'il a bastie aux pies (parcelles de terrain) appensionnées du couvent de Confort, en la grant rue tendant du dit lieu au pont du Rosne, " etc. ; \_ Jean Ramel et Jean Corlequin, tous deux peintres et domiciliés dans la rue Mercière, possèdent, l'un 36 livres, l'autre 30 livres de valeur mobilière ; \_ Jérôme Arnophin, florentin, "procureur des créances de feu Jean Henry, " etc. ; \_ Jean Fontanel, relieur de livres, tient la moitié d'une maison située dans la rue Mercière. Cet immeuble lui est compté 72 livres, en fonds, pour sa part. Le mobilier de Fontanel est estimé 36 livres ; \_ Jacques Tyriat, tailleur de pierres, est logé en la maison des hoirs Claude Thomassin, même rue ; \_ Jean et Jacques de Torses, fondeurs ; \_ Jean Offemont, libraire ; \_ Jean Coste, " tailleur d'ystoires. " Pour ses meubles 30 livres ; mais on a ajouté à la suite de cette mention : " Amodéré, pour povreté, à 21 livres ; " \_ Jean Ryon, enlumineur ; \_ Jean Le Graneur (alias Le Grenu), dit Annequin, peintre, tient, en la même rue, " la moitié, par indiviz, d'une maison haulte, moyenne et basse, du costé du soir, joignant la maison de l'Hostel-Dieu des femmes, devers bize et devers vent. Estimée valoir par an 40 livres ; déduict 30 livres de pension deue à Mme de Sivrieu d'Azergues, Anthoine Grolée, reste, en fonds, 100 livres. " On lit en marge de la nommée du peintre : " Tient le dict Grenu toute la dicte maison, la quelle il a bastie à neuf. " Pour les meubles de l'artiste, du temps qu'il demeurait " en la maison Anthoine Colombat, " 60 livres ; \_ Jacques de Belmont, " ymaigier. " Pour ses meubles 24 livres. " Plus tient une maison et jardin

qu'il a eus de Jehan Venerie, aux pies appensionnées de François Fournier, au lieu de Terrailles. Extimée, à la charge de 10 livres 10 solz pension au dict Fournier, 12 livres ; " \_ Jean Maillet, bossetier : \_ Jean Daudyn ou Daudin, fondeur ; \_ Jean de La Place, dit Cardinal ; Jean Bastelier, Jacques Saccon ou Sacon et Jamet, imprimeurs ; \_ Jean Champion, procureur de l'Hôtel-Dieu de Paris, possède trois maisons grevées de pensions au profit des hôpitaux : du pont du Rhône de Lyon, de la ville de Pont-Saint-Esprit et de Notre-Dame de Paris...

**Cote : CC 0021 -5**

Référence informatique : 00000057

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat et sangle - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 214 feuillets, in-folio, papier

**1515**

Fiche 5/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par la lettre J

---

\_ Jean de Bourg (ou Debourg ?) et Jacques Blic ou Blie, verriers. Ces deux hommes, dont le premier est chargé d'enfants, ont chacun, dans la ville, une maison avec jardin derrière. Jacques Blic ou Blie tient, en outre, une maison et des biens-fonds au lieu de Millery, etc. ; \_ Jacques Colomb et Jacques Orvillier, fondeurs ; \_ Jean Joly, Jean de Bourges, Jean de Cambray, Jacques Roland, Jacques Muyt, Jean Delaye, dit des Boeufs ; Jean Guigo, Jean David, dit Dodyn, dit La Mothe ; Jacques Janilhon ou Javilhon ( ? ), tous imprimeurs ; \_ Jean, peintre, habite la maison d'Archimbaud Rousselet, dans la rue Mercière ; \_ Jean Forestz (Forest), peintre, domicilié en la

rue du Puits-Pelu. Pour ses meubles 18 livres ; \_ Jacques Thézé ou Tézé, marchand drapier, possède, dans la ville, trois maisons dont l'une, qui est la principale, située dans la rue Neuve, vaut, déduction faite de toutes charges 415 livres, en fonds. Le reste des propriétés de ce commerçant est partagé entre les paroisses de Vaise, Écully, Saint-Rambert-l'Île-Barbe et Charly. Son mobilier s'élève à 800 livres ; mais, " à cause que le dit Tézé est allé de vie à trépas, le meuble de la compagnie que tient la vefve (Jeanne de Rusticat) et hoirs, que tient Gillet Tréboulet, a esté réduit à 300 livres ; " \_ Jacques Blanc, fondeur ; \_ Jean Piston, Jean Rapy, Jean Ducarré, imprimeurs ; \_ Jacques Barangier, maçon. Sa maison vaut 108 livres et son mobilier 48 livres ; \_ Jacques Guyon " faiseur de taffetas, " loge, rue Thomassin, en la maison d'Antoine de La Vanelle. Pour ses meubles 48 livres ; mais il est " amodéré, par grosse pitié, à 18 livres ; " Jean Perréal, dit de Paris, peintre, tient " une maison haulte, moyenne et basse, en la dicte rue, joignant la maison Antoine de La Vanelle, devers matin, et la maison Antoine Forestz (Forest), bossetier, devers soir. Extimée valoir par an 60 livres, pour ce 200 livres ; à la charge de 3 livres 10 solz 10 deniers pension à Baltazard Chapard et Jean son frère, et 35 solz 6 deniers mesure Estienne Chappard, reste 148 livres 8 solz 9 deniers " On lit en marge : " Il a racheté la dicte pension, pour ce demeure la maison à son dernier taux. " Les meubles du maître sont cotés 100 livres. " Plus tient, qu'il a acquis de messire Antoine Chapuis, une vigne, Saint-Sébastien, contenant trente fessorées (estimée), 30 livres. " (Cette vigne fit partie du tènement de Roland Gribaudo, où eut lieu, en 1529, la fameuse trouvaille des Tables en bronze de l'empereur Claude, appelées aussi Tables-Claudiennes.) La nommée de Perréal se termine par un nouvel article, ainsi conçu : " Plus tiennent les hoirs du dit Perréal, à Escully (Écully), au lieu appelé les Gorges, une petite maison, deux bicherées de terre et une vigne contenant vingt-quatre fosserées, qui fut des hoirs Anthoine

Mégret. Estimé " le tout 48 livres ; " \_ Jean Chapuis dit le Manchet, écrivain ; \_ Jean de Bresse, maçon. Sa maison, sise dans la rue Thomassin, vaut 108 livres, en fonds. Il a pour locataire Jean Dauvergne, relieur de livres ; \_ Jean Gabel, imprimeur, tient une maison haute, moyenne et basse, dans la rue Raisin ; \_ Jean Clepoint dit le Picard, bonnetier, dont toutes les propriétés se trouvent réunies dans le même quartier, y tient " une grant maison, haute, moyenne et basse, jeu de paulme, esteuves dernier (derrière), en la rue de la Rotisserie, " etc. \_ Jean de Bire, maçon (Beaucoup de gens de cette profession furent sans doute autre chose que de simples ouvriers, et ce titre de maçon, moleste en apparence, cache peut-être plus d'un grand artiste. Jean de Bire, par exemple, pourrait être dans ce cas : il se distingua, en plusieurs circonstances, au service de la commune, côte-à-côte avec le peintre Perréal, etc.), possède une maison située dans la rue Thomassin ; ses autres biens se trouvent dans les paroisses de Lucenay, la Chassagne et Saint-Cyprien. Ses meubles sont estimés 100 livres ;

**Cote : CC 0021 -6**

Référence informatique : 00000058

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat et sangle - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 214 feuillets, in-folio, papier

## 1515

Fiche 6/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par la lettre J

---

\_ Jean d'Aubenas, Jean Celeyne et Jean Vacherin, imprimeurs ; \_ Jean Serra, fondeur, Jacques Guest, brodeur ; \_ Jean

Dodieu, fils de Jacques Dodieu, laisse pour héritiers : Claude Dodieu, conseiller au Parlement de pays, Guillaume Dodieu, courrier de Lyon, etc. Jean avait de nombreuses propriétés, tant maisons que biens-fonds et pensions, à Lyon même et hors des portes de Saint-Just et de Saint-Irénée ; à Charly, Tassin et l'Arbresle, où il possédait " une belle et somptueuse maison qu'il a de nouveau (c'est-à-dire récemment) édifiée au dict lieu, près de l'esglise ; valant par an 4 livres(estimée), 16 livres, " etc. ; l) Sainte-Catherine, (qui valent) 9 livres. " On lit sous cette dernière note : . Le dit Philibert la moitié, et Jehan l'autre. " etc.\_ Jean Doux-Amy et Jean Manillon, lapidaires ; \_ Jacques Bertelot dit le Picard et Jean Symon, fourbisseurs ; \_ Jean Tostain, " recteur de l'escole Saint-Pierre" tient, sur la côte Saint-Sébastien, à proximité des Terreaux, une vigne d'environ douze fessorées. Cet immeuble est estimé 18 livres ; \_ Jean de Lorme ou Delorme, maçon, et Josserand Jaffion, " à cause de sa femme, " tiennent, par indivis, une maison avec jardin derrière, proche la rue Sainte-Catherine (plus tard cet emplacement sera déterminé d'une manière exacte). Ces deux immeubles. que confine au nord le couvent des Carmes, sont estimés en fonds, 100 livres. Les meubles de Jean de Lorme valent 36 livres. Il possède, en outre, deux vignes situées sur la côte Saint-Sébastien, dont l'une est partagée entre " Jean de Lorme filz, qui en tient la moitié, et Philibert l'autre. " De Lorme père de plus : " Une pension de 30 solz, à luy deue par Cugnet Carra, porcatier " (porcher ?). Cette pension est changée en une redevance d'un barral de vin, d'égale valeur. On lit en regard de cette mention : " Tient Jehan de Lorme filz les deux tiers, et Philibert l'autre tiers. " Enfin, de Lorme père possède " Six bicherées de terre à froment, acquises par luy des Desures (Desure) et Reverchon, et qui sont estimées 120 livres, à la charge de trois bichets froment à (l'hôpital) Sainte-Catherine, (qui valent) 9 livres." On lit sous cette dernière note: "Le dit Philibert la moitié, et Jehan l'autre." etc.

**Cote : CC 0022 -1**

Référence informatique : 00000059

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise - 15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1516**

Fiche 1/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1516)

Personnes dont le prénom commence par la lettre L, M et N

---

**Nommées**

- ou " Valleurs et extimes des biens des citoyens, habitans et ayans biens en la ville de Lyon et à l'environ, que tiennent les personnes desquelz les noms se commencent par L, M. et N, " etc.

- le ténement de la Palefrenerie de Pierre-Scise contient " grans mures (hangars, remises, etc..) et ung bastiment vague par le milieu. Extimé valoir par an 25 livres, pour ce 100 livres ; " \_ les héritiers de Guillaume Bellièvre sont représentés par Jean Bellièvre, marié à Marguerite Faure. Le mobilier de Jean est prisé 200 livres, et le reste de ses biens, tant à Lyon qu'à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, monte à 334 livres 10 sous " sur quoy il doit, tous les ans, à l'église Saint-Pol, pour ung Immolata devant Nostre-Dame, quarante dimanches de l'an, à cause qu'il y en avoit douze de fondés. Extimés les quarante dimanches 110 livres, " etc. ; \_ Louis Ducornet et Louis de Sereyn (ou Serin?), armuriers ; \_ Laurent Faure, " amoleur de costeaux. " Ce modeste industriel possède un mobilier de 25 livres ; \_ Louis Bonan et Guillaume Brimon, fourbisseurs ; \_ Léonard et François Manelli, florentins, sont logés en

la maison de messire Denis Carbot, rue de la Boucherie Saint-Paul. Pour leurs meubles 800 livres ; \_ François Turin ou Thurin, sieur de Charly, héritier principal de messire André Turin a, déduction faite de quelques fondations pieuses dans les églises Sainte-Croix et Saint-Paul, une nommée de 3,107 livres, 7 sous, 6 deniers ; \_ le ténement de la recluserie de Saint-Barthélemy, " contenant esglise, maisons et jardin. Le reclus tient : à Sainte-Foy, une pension de 26 sous, deue par Pierre ,Guillot, (estimée 6 livres 5 solz ; plus trois asnées deues par Claude Morel, chacun an, 9 livres ; plus une pension de 2 livres 10 solz, deue : par Anthoine de Moret, 12 livres 10 solz ; plus luy est deue livres pension par Claude Massenod " 35 livres ; plus luy est deue par ledict Massenad une dyète d'uyle, 3 livres ; " \_ Marguerite Bullioud héritière de Guillaume Bullioud et veuve de Pierre Sala, possède, entre autres immeubles, " la maison de l'Anticaille " (Antiquaille), sumptueusement bastie, estant et frappant sur le chemyn allant de Saint-Barthélemy à Fourvière et à Saint-Just, devers matin, avec grand jardin dernier (derrière), et vingt hommes de vigne, tout en ung ténement extimé 110 livres. A la charge de 10 livres pension, à Jehan Trunel, (reste) 60 livres. Plus tient une pension de 100 livres, a elle deue par le capitaine Jehan Sala, extimée 500 livres. " La nommée totale de dame Marguerite Sala est de 1,113 livres ; \_ Claude Thomassin a pour héritiers messire Bonaventure Thomassin, sieur de Forest, conseiller au Parlement, et Jacques Thomassin,. sieur de Montmartin, frères. Indépendamment de leurs maisons, assises sur le pont de la Saône et dans les rues Thomassin, Mercière et Saint-Jean, ils possèdent d'autres biens en divers lieux, notamment à Lissieu, Albigny, l'Ille-Barbe, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. On peut particulièrement citer comme se rattachant à ceux de ses immeubles situés dans la ville : " Une maison haulte moyenne et basse jouxte la porte du Griffon (Griffon), et une grant maison de plaisance appelée le Grant-Champ-de-Foretz, joignant au chemin de ladicte

porte à la porte Saint-Marcel, et le tènement de la Foretz, vulgairement appelé le Bas-Foretz, " etc. ; " un grand tènement de maison, court, jardin et vigne, en ladite rue, du costé du matin, appelé le Grant-Champ-Bas-de-Foretz, " etc. ; " un grant tènement de maison et jardin, appelé Foretz, joignant la porte Saint-Marcel, devers matin, et les deux tenemens des dictz hoirs, " etc.

**Cote : CC 0022 -2**

Référence informatique : 00000060

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise - 15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1516**

Fiche 2/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1516)

Personnes dont le prénom commence par la lettre L, M et N

---

La nommée des frères Thomassin s'élève à la somme de 10,485 livres 8 sous, 6 deniers ; \_ Louis Barthélemy, lucquois. Pour ses meuble 400 livres ; \_ " la compagnie de Anthoine Welnezer et Conrax (Conrad) Félix, allemands, tiegnent une pension de 56 livres sur les maisons et granges de Girardin Cathelan, et (sur) les hoirs feu Anthoine Colombet ; extimée 280 livres tournois. Plus une pension de 3 livres à eulx deue par Symon Cherblanc, espinglier , ( évaluée ) 15 livres ; " \_ le commandeur de Saint-Georges tient, outre deux maisons et autant de vignes, " la commanderie avec la maison de la cure dudict Saint-George, contenant beaux édifices somptueulx ; " \_ le tènement des Carmes comprend l'église, cours, jardins et autres dépendances. Ces religieux possèdent, avec cela : plusieurs maisons dans les

rues des Auges et Sainte-Catherine ; " un grand vergier où, à présent (1515), sont buttes et jeuz d'aubeleste ; ayant issue en ladite rue des Auges et en la rue tirant du portal de la Déserte à la porte Saint-Vincent, et joignant la vigne des Augustins, devers soir ; " au territoire de Saint-Sébastien, une vigne " qui fut de maistre Dominique, médecin ; " au lieu de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, une pension de quatre bichets de froment ; à Collonges, une pension de 3 livres, etc. ; \_ énumération des services : dus : aux " seigneurs (comtes) de l'esglise Saint-Jehan, " dans les paroisses de Lissieu, Collonges Limonest, Saint-Didier et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Poleymieux, Greziéux-la-Varenne, Messimieux, Sainte-Foy, etc. ; au trésorier. de la même église, à Curis, Albigny, Collonges, Saint-Romain-de-Couzon, Sainte-Foix ; au " manicantan " ou manécantant (maître de chant) de Saint-Jean, à Collonges ; Luxembourg de Gabiano, marchand libraire. On évalua d'abord ses meubles à 400 livres ; mis il fut " acoultré par les commissaires, le 8 may 1538, à 600 livres. " Il tient de plus, " qu'il a acquis de Olivier Martin, dit l'Espagnol, au lieu près la Rigaudière, joignant au tènement de maisons et jardins Loys Giraud, maisons et jardins, lesquelles maisons il a édifiées et basties. " Estimés 60 livres, en fonds ; \_ les héritiers de feu Louis Chapard, qui sont, outre la veuve de celui-ci, Balthazar, Jean et Etienne Chapard frères, possèdent " un grand jardin, le pourpris d'une grande maison sur la rue (appelée Thomassin),deux corps de maison, deux ars(arceaux) de botique, ung, jeu de paulme et, par dernier, ung jardin, " etc. Ces immeubles sont estimés 809 livres, à la charge d'une pension de 3 livres, due au couvent de Notre-Dame de Confort. Les meubles de la veuve Chapard sont prisés 60 livres, comme " tenant hostellerie en foire. "C'est à +tienne, l'un de ses trois fils, que " le controlleur Jehan de Paris " (le peintre Perréal avait été nommé contrôleur des fortifications de Lyon) devait une pension de 2 livres 10 sous (sic), etc. ; \_ " Lyévyn (Liévin) Vandemore (van der Meer), peintre, tient

une maison haulte, moyenne et basse, en ladicte rue, joignant à la maison Daniel de Crene (ou Crane), peintre, devers vent, " etc. Cet immeuble est estimé 30 livres par an, et en fonds, 120 livres. " A la charge de 25 livres pension à M. l'esleu Anthoine de Vinolz (qui légua cette pension à l'Hôtel-Dieu), à M. le viscomte Dupré 9 livres pension, et un escu d'or vieulx à Saint-Pol, reste pour le fonds, à cause qu'elle (la maison) est surchargée, 12 livres. Pour les " meubles dudict Vandemore 60 livres. " On a écrit plus tard, sous cette dernière mention : " Amodéré, à cause que ledit Levin (Liévin) est impotent et fort malade. " (Il en réchappa, toutefois, car on le retrouve parmi les peintres employés aux travaux décoratifs de l'entrée du roi Henri II et de Catherine de Médicis, à Lyon, en 1548.)

**Cote : CC 0022 -3**

Référence informatique : 00000061

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise - 15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier.

**1515 - 1516**

Fiche 3/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1516)

Personnes dont le prénom commence par la lettre L, M et N

---

\_ Louis Honoré, peintre, et Louis d'Avignon, " orgueniste, " sont tous deux logés dans la maison de Pierre Regnoard. Le mobilier de chacun d'eux est coté 30 livres ; \_ Ennemond Perrin, fils et héritier de Gillet Perin, cordier, possède " une maison haulte et basse, en la rue Confort, de costé de vent, et ung jardin dernier, joignant au ténement Nostre-Dame de Confort, la ruelle entre deux, devers soir, et la maison de Claude Barbarin et Loys Toynet, troillieur (fabricant d'huile) devers

matin. Extimée valoir, par an, 12 livres, pour ce 48 livres. A la charge de 4 livres pension, deues à François Varinier, reste 28 livres. " On a ajouté à ce qui précède : " Acoultré ladicte maison, pour ce qu'elle a esté rebastie à neuf, 40 livres. Pour les meubles dudict Ennemond 24 livres ; " (La popularité dont jouit, à Lyon, de notre temps même, la mémoire de Louise Labbé, femme d'Ennemond Perrin, impose l'obligation d'enregistrer avec soin tous les détails propres à jeter quelque lumière sur la famille et la condition de fortune de cette illustration locale). \_ Pierre Guichard, " faulconnier " \_ Jean Tabourin, dit de Lorraine, maçon, possède, dans la grande rue de l'Hôtel-Dieu, une maison valant 128 livres, en fonds, etc. ; \_ Jean de Salins, libraire ; \_ Léonard Jonguemand (Jungmann ? ) marchand allemand, tient une maison évaluée, en fonds, à 120 livres. Ses meubles sont estimés aussi 120 livres, et Guinet Delphinnet, serrurier, lui doit une pension annuelle de 5 livres valant 25 livres, sur sa maison située près l'église Saint-Sorlin ; \_ Jean Perricaud, pelletier, acquiert de Jacques Delarue, notaire à Amplepuis, une boutique du quartier de la Grenette, estimée 6 livres par an, etc. ; \_ Pierre et André de Villars, héritent de Barthélemy de Villars, leur père. André meurt, instituant pour héritier Pierre, son frère. Celui-ci possède, à Condrieu même, où il réside, et dans le mandement de cette ville, d'importants domaines, etc. : \_ Laurent Fourest (Forest), peintre, domicilié dans la rue Mercière, près le couvent de Saint-Antoine. Ses meubles valent 24 livres ; mais, en 1545, on les réduit à 18 livres. De plus il " tient, qu'il a baillé par déclaration le 11 septembre 1523, assavoir : au lieu de Quincieu, une terre à froment, contenant deux bicherées, territoire de la Morinière, extimée 4 livres ; une pièce de vigne qu'il a fait tirer et mettre en terre, contenant une bicherée à froment, territoire de Bourgchanin, 2 livres ; une vigne audict lieu (de Quincieu), contenant deux hommes, au territoire de Brief, 3 livres ; " \_ Jean Clebergue (Kleberger) tient " une grande vigne, ensemble la maison



appelée d'Ausserre, contenant la dicte vigne cinquante hommes ; assises en la coste Saint-Sébastien. Pour la vigne 75 livres, et pour la maison 12 livres ; " \_ Soffrey ou Geoffrey (Geoffroi) de Chaponay, président en la Chambre des comptes de Grenoble, marié à la fille de Claude Le Maistre. Les meubles de cette héritière furent, en premier lieu, prisés 400 livres ; mais " Messieurs les conseillers, le 16e de may 1525, ont ordonné de défalquer les meubles, attendu que M. le président a affirmé qu'il n'a point d'argent en compaignie. " La nommée de Soffrey de Chaponay s élève en tout, déduction faite de quelques charges, à 2,360 livres 5 sous, représentant la valeur : de trois maison et d'une grange situées à Lyon ; de " belles maysons haultes, moyennes et basses, truel, tinailler et autres aysances, " auxquels il faut joindre divers biens-fonds tels que vignes, pré, broteau et vivier, le tout sis au lieu d'Irigny...

**Cote : CC 0022 -4**

Référence informatique : 00000062

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise - 15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1516**

Fiche 4/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1516)

Personnes dont le prénom commence par la lettre L, M et N

---

Maurice Sève (marié à Claude Pacot), possède :à Lyon, outre quelques immeubles de peu d'importance, tels que grange, étable, cour et jardin, ces trois derniers articles sis en la ruelle de Romainy ou Romagny, deux maisons, dont l'une, située dans la rue Saint-Jean,

a une valeur foncière de 1,400 livres ; Ecully, une terre à seigle et des bois ; à Anse, " une maison cloze en façon d'ung chasteau où il y a grange dedans, près la commune, appelée le Jonchey " (Jonchets) ; des prés, terres et vignes ; à Saint-Didier (au Mont-d'Or?), des maisons, un moulin à blé, des vignes terres, prés, etc. Les meubles de Maurice Sève (ou Scève, car c'est ainsi qu'il écrivait son nom, exemple que n'ont pas suivi ses descendants) sont estimés 1,000 livres ; \_ Mermet... (en blanc), " faiseur d'espées ; " \_ Mathieu Hubye, " marchant de veyselle d'argent, " tient, du chef de sa femme, deux corps de maison où pend l'enseigne du Heaume, dans la rue de Bourgneuf, etc. ; \_ Michaud Molin (Moulin), fourbisseur ; \_ Martin Morel, " costurier pour meubles ; " \_ Michaud Rapin, " faiseur de fleurstes. " Estimé d'abord 48 livres, son mobilier est réduit à 40 livres ; \_ Marc-Antoine Bourguessi, génois. Pour ses meubles 600 livres ; \_ Mathieu Vauzelles, docteur ès lois, possède ; à Lyon, au lieu de Fourvières, trois maisons, une mure (maisonnette), un colombier et une vigne ; à Millery, une maison, un verger et des vignes ; au bourg de l'Ile-Barbe, une maison, jardin, vigne et verchère ou verger ; au lieu d'Anse, et conjointement avec la veuve de Maurice Sève, le domaine de Jonchets. " Le dict sieur de Vauzelles fait apparoir comme de la dicte maison il est enregistré au ban et rière-ban de Lyonnais, comme place noble. " De plus, " tient le dict M. Vauzelles, par le trespas de Jehan Buclet (aussi docteur en droit), oncle de sa femme, les biens contenuz en la nommée dudict feu Buclet, estimez la somme de 298 livres 5 solz. les meubles de Mathieu Vauzelles sont cotés 300 livres et sa nommée totale s'élève à 771 livres \_ Bastien de Laye (de La Haye?), peintre, mari de Marguerite, l'une des filles de Michelet le jeune ; \_ " la trésorière de la Crois de Paris " jouit d'une pension de 40 livres, évaluée à 200 livres, sur une maison de la rue de la Platière, qui avait appartenu à un nommé Tastevin ; \_ au nombre des immeubles laissés à sa veuve par Jean Offrey, dit

Breton, notaire, on remarque, au-dessus de Saint-Sébastien, une grande vigne, " près le gibet, au territoire de Panessas, " etc. ; \_ l'abbaye de Saint-Pierre-des-Nonnains possède, outre le ténement du même nom, deux maisons, et, " près Saint-Clair, une vigne contenant cinquante hommes, en bon fonds, compris la reclusière, " etc. ; \_ " les dames de Saint-Pierre, à cause de Mme Clère, tiennent, au lieu de Collonges, une pension de trois bichets froment et une asnée de vin, deue par les hoirs Pierre Debombort " (Debombourg). Evaluée à 6 livres ; \_ Humbert de Masso possède une maison à Lyon ; le reste de ses biens est situé au lieu de Chasselay, et consiste en terres, vignes, pré, jardin et bois. Humbert de Masso, qui fait " train de marchandise avec Pierre Regnaud, son oncle (est) acoultré par les commissaires, le 4 may 1538, à 250 livres " pour ses meubles, etc. ; \_ les chanoines de l'ordre de Saint-Ruf, qui sont en possession du ténement et prieuré de la Platière, tiennent, en outre, sur la côte Saint-Sébastien, une vigne de la contenance de trente hommes, plus " une botique, où il y a une rôtisserie, entre deux piliers de la chapelle de la Magdeleyne, " qui vaut annuellement 5 livres...

**Cote : CC 0022 -5**

Référence informatique : 00000063

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise - 15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1516**

Fiche 5/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1516)

Personnes dont le prénom commence par la lettre L, M et N

\_ les prieur et couvent des Augustins tiennent " trois maisons, dont l'une est neufve, haulte, moyenne et basse, et les deux autres, haultes et basses, " sur les fossés de la Lanterne. " Iceulx Augustins ont issue par l'une des dictes basses maisons venant sur lesdictz fossez. " etc. Le ténement proprement dit des Augustins est estimé, en fonds, 240 livres. Ces religieux tiennent de plus : deux maisons, l'une sur la Saône, contiguë à leur cimetièrre, d'une valeur de 210 livres, l'autre, de 80 livres, dont ils ont hérité de frère Etienne Double, du même ordre ; deux vignes, dont l'une, de vingt-cinq hommes, touche la vigne des Carmes ; enfin une pension d'une année de froment sur un habitant du lieu de Saint-Germain-au-Mont-d'Or ; \_ Néry Dubois, général des Monnaies, en Bourgogne, tient par " le trespas de dame Drivonne Le Charron et comme étant son cohéritier : " une maison de la boucherie Saint-Paul, estimée 128 livres, à la charge de 15 livres de pension aux églises Saint-Laurent et Saint-Paul, plus une livraison à cette dernière ; une maison haute, moyenne et basse, " près la poterle du cloistre Saint-Pol, allant en Bourgneuf, du costé de soir, qui fut des Bissons (Bisson). Estimé, à la charge de 5 livres pour ung disner fondé par ladicté Drivonne à l'ospital, 95 livres ; " une maison et un jardin au lieu de Tunes(Thunes),au dessus (de la porte de) Confort, " 9 livres ; une vigne attenante, mesurant cinquante hommes, estimée 76 livres ; plus, " à cause de Magdeleyne Camus, sa femme, fille de dame Bullioud, vefve de l'esleu Jehan Guillaume, ladicté Magdeleyne, héritière, avec sa mère, dudict esleu, lesbiens coctez sur lui, estimez 306 livres 5 solz", etc. ; le seigneur de Vandenesse (qui n'est autre, sans doute, que Jean de Chabannes, seigneur de La Palisse), possède " ung grand ténement de maisons, jardins, vigne et pré, appelé la Rigaudière, sur la rivière de Saosne, joignant au chemin traversant de Bellecourt à icelle rivière, devers bize, ayant une grange dedans, sur la grande rue, et deux maisons basses, sur le chemin traversant du portal

d'Esnay(d'Ainsy)à la rivière de Saosne. Extimé valoir par an, le tout 100 livres ; pour ce 600 livres ; " \_les hoirs Théode de Gamages (Gamaches ?), seigneur de Veissy, Vésieu ou Veyssieu (Veyssillieu ?), ont, entre autres biens, " une maison haulte, moyenne et basse et place devant et dernier (derrière), où a jeu de billard, sur le grand chemin tirant des Célestins à Esnay, joignant la maison d'Esnay, devers vent, " etc. Cet immeuble est coté 48 livres, en fonds ; \_ le ténement de la recluserie de Sainte-Hélène contient " maison, jardin, peu de vigne, tirant jusques au Rosne ; " lapidaire ; \_ Maurice Birain, tailleur d'images ; \_ Michel Perricaud, charpentier, habite la maison de maître Claude Prost, rue du Bois, etc. ; \_ le reclus de Saint-Sébastien occupe " le tenement de la reclusière et une vigne contenant environ dix fessorées, " le tout estimé 15 livres ; \_ le seigneur Du Bouchage possède, dans la rue Bonnevaux, deux maisons estimées 128 livres, en fonds ; \_ " le seigneur Maximillian Sforce tient, qu'il a acquis de Jehan Sextre (ou Sestre), une grand maison sumptueusement bastie à neuf en ung jardin qui fut de Anne Varinière (Varinier), joignant la maison Jehan Bran, devers matin et la ruelle, en (la rue) Bonnevaux. Estimée 800 livres ; " \_ les hoirs " monsieur Du Perez : Jehan de La Fay ; messire Guillaume Guerrier, sieur de Meysieu ; messire Pierre de Tardes, sieur de Saint-Laurens, sénéchal de Lyon, tiennent la Maison-Ronde en l'Herberie, où il y a plusieurs botiques et bancs de bocherie, dont la moytié appartient au dit sieur de (sic) Perez.

**Cote : CC 0022 -6**

Référence informatique : 00000064

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise - 15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1516**

Fiche 6/6

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1516)

Personnes dont le prénom commence par la lettre L, M et N

---

Extimé (la maison entière) 1,808 livres, " etc. ;10 sous ; \_ Mathieu Brunet, écrivain ; \_ Marquiat, Gaspard Trescel (Trechsel ), Martin Boilhon, Michelet Despréaux, libraires ; \_ Michaud et Janot Jordan ou Jourdin, lapidaires ; \_ Michel Moyron, fondeur ; \_ Mathieu d'Anvers, peintre, tient une maison haute, moyenne et basse, avec jardin derrière, joignant le ténement des Célestins et la maison d'habitation du " prévost Florant. " L'immeuble du peintre est estimé 80 livres, en fonds ; son mobilier vaut 24 livres ; \_ Michaud La Gaille, imprimeur ; \_ Mathieu Chevrier, peintre, acquiert de Jean Delarue, tisserand, et de frère Claude Delarue, religieux jacobin, une maison haute, moyenne et basse et ung jardin, situés en face de la place Notre-Dame de Confort. Cet immeuble vaut, en fonds, 85 livres. Chevrier tient de plus une pension de 4 livres, évaluée à 20 livres, sur un membre de la maison où pend l'enseigne de l'Echiquier, etc. ; \_ Max Porte, \_ Michel Boisson, bossetier ; \_ Martin Lambin, verrier ; \_ Nicolas Leyderet (ce dernier nom est évidemment altéré), allemand, " filleur de soye, demeurant à Lion, lequel est du nombre de ceulx qui font la nouvelle magniffacture des draps de soye ; lequel, suivant les privilèges que le Roy a donnés ès dictz filleurs et magniffacteurs du lieu de Saint-Chaumont (Chamond), est venu demeurer à Lyon, et a, ce jourd'hui, 21e novembre 1537, baillé sa nommée. " etc. Les biens de cet étranger consistent en deux maisons sises dans le fort de Saint-Chaumont même, et en terres, prés, vignes et jardins autour de cette place ; \_ Nesmo GrosPierre et Nicolas Morillon, fondeurs ; \_ Naudin de Tornes (Tournes ?), orfèvre, tient une boutique et une cave

au-dessous, " nouvellement édifiée au membre estant du tenement qui solloit estre l'ospital Saint-Éloy, estant sur la rue, etc. ; \_ Nicolas Dalbeno (dal Bene) et Rosse(Rossi ou Rosso) Boudelmonte, " et leurs compaignons, florentins, " sont établis dans la maison des héritiers Claude Pocolot. Pour leurs meubles 1,500 livres ; \_ la veuve de Nicolas Bault, paumier, tient " une grant partie de la maison de Prameneu (Pramenoux), en la rue de la Monnoye et de Tramassal (Tramassac), en laquelle (partie) elle a fait grand édifice pour demourance, et ung jeu de paulme puis l'année 1525. " Le tout vaut, en fonds, 400 livres, etc. ; \_ dénombrement des biens de dame Françoise Bellièvre, veuve et héritière de messire Nicolas de Langes, docteur ès lois (père de Nicolas de Langes II, qui fut lieutenant général en la Sénéchaussée de Lyon, puis premier président au Parlement de Dombes) ; \_ Noël, fondeur ; \_ Nicolas de Blois, " bimboletier ; " \_ Noël d'Ancre, " tailleur suivant la Court" possède, dans la rue Thomassin, une maison estimée 112 livres, etc.

**Cote : CC 0023 -1**

Référence informatique : 00000065

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 323 feuillets, in-folio, papier

**1515**

Fiche 1/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par O

---

Nommées, etc., " que tiennent les personnes " desquelz les noms se commencent par O. \_ Z.

- " On a écrit, plus tard, la suite de ce titre : " Renouvelé, adjousté et corrigé ès années 1524, 1534, 1538 et aultres, suivant et selon le mutation des tenanciers : " \_ Olivier Arnolet, Arnollet et même Arnoullet, imprimeur, tient, dans la rue Chanu (ou des Chanus, à cause des biens que ceux de cette famille y possédaient), une maison haute, moyenne et basse, qui est estimée, en fonds, 72 livres. Ses meubles et pratique, évalués d'abord à 36 livres, furent réduits à 30 livres ; \_ Olivier Roland, maître juré maçon, est estimé 80 livres pour ses meubles. En outre, " tient, qu'il a acquis de maistre Anthoine Chappuis, une maison haulte, moyenne et basse, en la rue Mercière, faisant le carré de la rue tirant à la Grenette, " etc. Cet immeuble vaut 377 livres, déduction faite d'un royal d'or et d'un écu soleil de pension, dus à l'église Saint-Paul ; \_ Pierre Martin, " artillier ; " \_ Pierre Delaroche, " regroleur " (savetier), habite la maison d'Antoine Pocolot, dans le quartier de Bourgneuf. Ses meubles valent 62 livres, et il a de plus, " à cause de sa femme, Jane Perricaude " (Perricaud), la moitié d'une maison dans la " ville " de Saint-Bel. Cette part d'immeuble vaut 30 livres : \_ Pierre Gauteret ou Gautheret, apothicaire, (frère de Jean et de Gaspard Gautheret, tous deux chanoines, le dernier en l'église Saint-Just), possède plusieurs maisons dans les rues : Neuve, Saint-Barthélemy, de la Porcherie, Saint-Georges, du Sablis et de la Juiverie. L'un de ces immeubles, sis en la rue de la Porcherie, atteint une valeur foncière de 600 livres. Pierre Gautheret tient, tant à Francheville et à Millery qu'en divers lieux de ces mêmes paroisses : des maisons, granges, étables, pressoirs, et autres bâtiments d'exploitation ; des terres à seigle et à froment ; des prés, vignes, bois et bruyères. Ses meubles valent 500 livres et sa nommée s'élève à 1,451 livres 8 sous 4 deniers ; \_ Pierre de Bourgogne, " poste du Roy, " possède une maison de 82 livres. Ses meubles sont estimés 30 livres, etc. ; \_ Pierre L'Espagnol, tireur d'or, est logé dans la maison de Guillaume Angelier ou Angellier, brodeur. Pour ses

meubles 60 livres ; \_ Pierron, brodeur. Meubles 50 livres ; \_ Pierre Turel, " faiseur de bouteilles de cuyr. " Meubles et pratique 12 livres ; \_ Jean Juge, écrivain, marié à la veuve de Pierre Pyardet, tavernier, possède, rue de la Triperie-Saint-Paul, une maison qui vaut, en fonds, 140 livres. Ses meubles sont évalués à 24 livres ; \_ Pierre Martin, dit Baron, notaire, tient, entre autres propriétés, " une grange et tenement appelé la Grange-Blanche, en la paroisse d'Escuilly " (Écully). Ce domaine est évalué à 12 livres ; \_ Pantaléon Davaigne, marchand génois. Meubles 600 livres ; \_ Pierre-Ange Quinysi (Quinigi ou Guinigi) et Jean Arnolphini, Lucquois, " compagnons. " Pour leurs meubles et pratique 1,000 livres ; \_ Paul Myle (Emile ?.), florentin. Pour ses meubles 400 livres ; \_ Paul Bandinelli, lucquois, a un mobilier de 100 livres. Il possède, en outre, à Irigny, territoire de Moncorin, une maison, grange, vigne ; terre labourable, pré et bois, etc. ; \_ Pierre Bonte, peintre, tient, dans la rue Tramassac, une maison, haute, moyenne et basse, estimée, en fonds, 180 livres, Son mobilier est prisé 100 livres. Il a de plus, au lieu d'Irigny, une maison, un pressoir, une vigne et une terre contenant, l'une vingt hommes, l'autre deux bicherées, et encore la moitié du revenu d'une vigne de la contenance de dix hommes, etc. ; \_ Pierre Burbenon, docteur, lieutenant général en la Sénéchaussée de Lyon, tient des maisons plus ou moins importantes dans la ruelle de Tire-Cul et les rues Saint-Jean, Porte-Froc, de la Pêcherie.

**Cote : CC 0023 -2**

Référence informatique : 00000066

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 323 feuillets, in-folio, papier

**1515**

**Fiche 2/4**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par O

---

Il a aussi, dans la rue Neuve, une maison où pend l'enseigne du Pont, et, au lieu de Fourvières, " une belle Brande maison contenant deux corps, et une vigne contenant environ, trente hommes. " Les meubles de ce magistrat sont estimés 300 livres, etc. ; \_ Pierre Sala meurt, en instituant pour ses héritiers Éléonore Sala et Symphorien Buatier, fils de cette dame et d'Hector Buatier, etc. Symphorien avait épousé Marguerite Buatier, qui lui avait apporté en dot une maison de la rue Neuve, estimée 500 livres ; \_ Pierre Cholet, contrôleur des mines. Pour ses meubles 500 livres. \_ Indépendamment des autres biens de sa femme, il tient, du chef de celle-ci, une maison sise en la rue du Gourguillon et valant 140 livres ; Pierre Duvergier, fourbisseur, jouit d'une pension de 40 livres que lui doit Pierre Durand, hôtelier ; \_ Pierre Seypinel, imprimeur ; \_ Pierre Charlot, verrier ; \_ Pierre Lenfant, armurier ; \_ Pierre Durieux ou Du Rieu, peintre, possède, dans le quartier de la Bombarde, une maison haute et basse, estimée, déduction faite de 3 livres de pension à la chapelle du Sépulcre, en l'église Saint-Jean, 31 livres. Il a en sus, au territoire de Saint-Sébastien, une vigne de dix hommes, une terre en friche d'un demi-bichet et un bois d'une bicherée ; \_ Philippe Favier, dit Ligier ou Légier, tuilier, a, dans la rue de Beauregard, deux corps de maison, jardin et tuilerie derrière, etc. ; \_ Pierre Guérin, Maître de la Monnaie de Romans, possède, en la rue du Puits-Pelu, une maison de 152 livres, en fonds ; \_ Pierre Orlandini, marchand florentin, tient " une grant maison, haulte, moyenne et basse, en laquelle solloit estre la Monnoye, qui fut de Antoine de Roncheval (seigneur de Pramenoux), et, depuis, de Claude Besson. " Cet immeuble est estimé 560

livres. Orlandini a de plus " un grant jardin dernier ladicte maison, en la rue Saint-Barthélemi, qu'il a acquis des héritiers Jehan Caille ; " ce jardin est estimé 64 livres, en fonds. Les meubles d'Orlandini valent 400 livres ; \_ Pierre Augustin, maître de la Monnaie de Romans, tient " deux maisons, haultes, moyennes et basses, où il y a deux aviz (escaliers à noyau) de pierre, au tenement des jardins Saint-Anthoine, estans en la rue allant du Temple à Confort, devers le vent, avec un grant et moyen jeu de paulme et un jardin dernier. " Didier Besançon, " tailleur de la Monoye, " était marié à Augustine, soeur de Pierre Augustin, etc. ; \_ Pierre Jarson, fabricant d'arbalètes ; \_ Pernet Boton, paumier, possède " une maison haulte et basse, ensemble un grant jeu de paulme couvert, avec un petit jardin dernier, au tenement de maisons et jeu de paulme (de), Pierre Augustin, estant en la rue allant de Confort au Temple et joignant une autre maison du dict Boton. " Celle-ci, qui était pourvue d'un " aviz de pierre et un grant jardin dernier, " joignait ledit jeu de paume et le tenement de Notre-Dame-de-Confort ; \_ Françoise de Bron, dame de Presnay ou Prenay en Dauphiné, acquiert l'hôtellerie de l'Echiquier, que tenait Pierre de Collonges, hôtelier ; \_ Pierre Vanier ou Vannier, " illumineur, " tient, en la grande rue de l'Hôpital, une maison confinée, d'un côté, au jardin de Michaud La Caille. Il a de plus acquis de ce dernier " une place où il a édifié deux pyes de maison, joignans à sa dicte maison et la rue allant du Puy-Pelluz au pont du du Rosne. Estimées valoir par an 40 livres, pour ce 80 livres. " L'autre maison est prisée 39 livres 5 sous, etc. Pour les meubles du peintre 18 livres ; \_ Pierre Nicolas, imprimeur, fait bâtir à neuf, dans la rue Chanu, une maison haute, moyenne et basse ; (Cette maison touchait la demeure d'Olivier Arnollet.)

**Cote : CC 0023 -3**

Référence informatique : 00000067

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 323 feuillets, in-folio, papier

## 1515

Fiche 3/4

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515)

Personnes dont le prénom commence par O

---

\_ Poncet... (en blanc), verrier ; \_ Pierre Mareschal, imprimeur, tient, du chef de sa femme, dans la rue d'Ambronay, une maison estimée, en fonds, 112 livres, dont, déduction faite de 45 sous de pension, dus à messire François de Rouédis, dit de Pavie, sieur de Fronquevaux, et trois bichets de froment de pension, dus : à messire Jean Balarin, il reste 97 livres 15 sous. Les meubles de Mareschal, qui étaient estimés 48 livres, furent réduits à 24 livres, en raison de sa pauvreté ; \_ Pierre Antoine, " haubergeonnier" ; \_ Pierre Dumas, dit Bourbon, receveur des tailles. Meubles 24 livres ; \_ Jean de La Ruscade, imprimeur ; \_ Etienne Cochard, fondeur de lettres ; \_ Pierre Dangier (d'Angers ?), imprimeur, tient, dans la rue Grolée, une maison haute et basse, avec jardin derrière, contiguë à la maison du seigneur de Grolée. Cet immeuble a 30 livres de valeur foncière, dont il faut défalquer 3 livres de pension, dues aux héritiers de Jacques Thezé, et la valeur de trois bichets de froment, aussi de pension, livrables à l'abbaye d'Ainay. Le mobilier de Pierre Dangier ou d'Angers est primitivement fixé à 18 livres ; mais cet industriel ayant été reconnu impotent, " par quoy néant de meubles, " fut déchargé de cette cote ; Pierre Fayaud, pareillement imprimeur, habite la maison du seigneur de Mespieu, qui était de la famille de Grolée, en la rue de ce nom ; \_ Pierre Deschasteaux, maître

d'école. Pour ses meubles 48 livres ; \_ Pierre Fournier, dit Le Vert, brodeur ; \_ Pierre de Musino, de Vienne, tient une pension de 13 écus d'or vieux, à lui due par les prébendiers de la chapelle de Sainte-Barbe, érigée en l'église Saint-Nizier, sur la maison de la dite chapelle. La pension dont il s'agit vaut, en fonds, 149 livres 10 sous ; \_ Philippe Pocolot et Pierre Blanc, fondeurs, habitent tous les deux la rue Boysson ou Buisson ; \_ Pierre Charly dit Labbé, cordier, possède : dans la rue de l'Arbre-Sec, trois maisons, l'une desquelles est estimée 100 livres, en fonds ; en la rue " tirant de Sainte-Catherine à la porte Saint-Marcel, " une moitié de maison, plus une maison entière, un colombier, une vigne de la contenance de trente hommes et un bâtiment d'exploitation. Ce domaine, appelé de la Gella, était situé " joste le grant chemin tendant de Saint-Vincent à la croix benoiste Gagniet ; " une pension (rachetée depuis) de 10 livres tournois, due par les époux Claude Pezet sur leur maison de l'Arbre-Sec. Mobilier 150 livres. Les charges de Pierre Charly se bornent à deux pensions : l'une de trois livres, due à Saint-Pierre-les-Nonnains, l'autre de 4 livres 16 sous 8 deniers, due aux Carmes pour messes et anniversaires, etc. La nommée entière du père de Louise la Belle-Cordière, s'élève à 318 livres 17 sous 4 deniers, " qui est 26 solz 6 deniers pour denier ; " \_ Pierre Chastillon, docteur, " avocat de Fourest (Forez), " tient, du chef de sa femme, fille du receveur Buatier, une maison haute, moyenne et basse, située en la rue Malpertuis, en face de la chapelle de Saint-Côme. Il possède, en outre, dans la rue Mercière, devant le couvent de Saint-Antoine, la moitié d'une maison ayant appartenu à Jacques Tourvéon, et, près la chapelle de Saint-Jacques ou Saint-Jacquême, une troisième maison, etc. ; \_ Pierre Henry, bossetier ; \_ Philibert de Rivoire, seigneur de Courtin, possède " ung grand tenement de maisons haultes, moyennes et basses, et une grange et vigne, prez et terres, au grand chemin tirant des Célestins à Esnay, appelé le Plat, joignant à une ruelle tirant sur le Rosne, devers

bise, et l'autre partie du dict Plat, de Jehan Du Peyrat, devers vent. Estimé valoir par an 100 livres, pour ce 400 livres ; " \_ Pierre Durieux verrier ; (Est-il le même que le peintre de ce nom, mentionné plus haut, auquel cas celui là aurait été peintre-verrier ?) \_ Robert Albisse, marchand florentin, habite la maison de Jean Rousselet, rue de Romagny. Pour ses meubles 1,800 livres ; \_ Rollet Glazou Glas, chasublier ; \_ Robinet Rochon, fourbisseur \_ Rome Morin, marchand libraire, tient, dans la rue Mercière, une maison valent 75 livres, acquise par lui des héritiers Don-Jehan. " Acoultré pour ses meublés par les commissaires, 100 livres ; " \_ Simon Lespagnol et Simon Lamerjat, lapidaires ; \_ Thomas Morillon, vigneron, doit à la confrérie des Imprimeurs, érigée aux Carmes, une pension de 4 livres sur une maison ayant appartenu à Louis de Rino, et dans laquelle il demeure ; \_ Urbain Parenché, " pour la compagnie de Bonvize (Bonvisi), demeurant en la maison messire Jehan Palmier. Pour ses meubles 2,500 livres, " etc.

**Cote : CC 0024 -1**

Référence informatique : 00000068

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1538**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1538)

---

Nommées, etc.

- " Les dictes nommées faictes, quant aux immeubles, par les commissaires à ce députez, ès années mil cinq cens quinze et seize et, quant aux meubles, racoultrez

par vénérable et honorables hommes Guillaume Mellier, docteur ; Claude Trie, Simon Court, Anthoine Perrin, Gonin de Bourget Pierre Millot, à ce commis par le Consulat, par l'adviz des notables et maistres des mestiers, le 25e jour d'avril mil cinq cens trente huict, auquel jour furent mis sus 12 deniers pour la soulde de douze cens hommes de guerre à pied, demandés par le Roy : " \_ messire Denis Esbaud, prêtre habitué en l'église Saint-Maurice de Vienne, et Soeur Marguerite Esbaud, sa soeur, religieuse et sacristine de Sainte-Colombe-lez-Vienne, tiennent une pension de 35 livres, valant 175 livres, qui leur est due par le trésorier Jean Grolier et l'élú Antoine Grolier, sur leur maison sise près Saint-Eloi ; \_ Daniel de Crane, peintre, possède " une maison haulte, moyenne et basse, en la rue Mercière, du costé du matin, faisant le coin de rue Raisin, et ung jardin dernier, joignant la maison Lyévin Vandemore (van der Meer), devers bise, " etc. Cet immeuble est estimé 36 livres ; " pour ce, à la charge de 3 escuz d'or couronne aux hoirs Amé Bullioud (mercier), reste 114 livres 6 sols " Mobilier et pratique 36 livres \_ Denis Payen, fabricant d'arbalètes ; \_ Dominique de Baldi, courtier florentin, " demeurant près le Serf-Vollant, " possède, au lieu d'Irigny, deux maisons, chacune avec son jardin, et plusieurs vignes. Ses meubles valent 80 livres ; \_ Denis Darcy, imprimeur, tient une maison et un jardin dans la rue de la Blancherie. Il a de plus, au lieu de Limonest, deux maisons, des vignes, une terre à froment, un pré et un bois. Mobilier 40 livres ; \_ Ennemond Challan, docteur ès droits, a, entre autres biens, " une grant maison où pend pour enseigne le Jhésus, avec belles estableries, en la rue de Colle " (qui aboutissait droit à la porte du bourg de Saint-Just). Cet immeuble est coté 160 livres de valeur foncière ; \_ Marin Lescurre, horloger. Il tient " une boutique et tout le dessus du devant d'une maison haulte, moyenne et basse, en la grant rue tirant du couvent Nostre-Dame de Confort à l'Hostel Dieu, " etc. Meubles 86 livres, \_ Jean Beautemps, fourbisseur ; \_ Charles, " filz du capitaine

Tumbre, Allemand, " possède, en la rue Grolée, une maison, avec un jardin derrière, valant, en fonds, 112 livres, etc. \_ Eustache Grolier, tient, en la rue Neuve, une maison estimée 60 livres, sur laquelle il doit 2 livres 10 sous de pension au chapitre de Saint-Paul, et 2 livres au couvent de la Déserte. Il lui reste ainsi 217 livres 10 sous, sans préjudice de plusieurs pensions en argent auxquelles il a droit ; \_ Étienne Villefranche, maître d'écriture, possède, en la même rue, une maison estimée, en fonds, 102 livres, déduction faite de deux écus vieux de pension, dus aux prébendiers de la chapelle de la Madeleine, à l'église Saint-Paul ; \_ Étienne Perricaud, habite la maison de la veuve de messire Antoine Vauzelles, près les Cordeliers. Il possède, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, plusieurs terres à froment, une vigne et un bois. Ses meubles valent 36 livres ; \_ Étienne Montucla tient " une maison haulte, moyenne et basse, en la rue Tresmarsal (Tramassac), du costé de matin, et ung jeu de paulme joignant au jeu de paulme, Anthoine Tixier, notaire, devers vent, et les estableries du dict Montucla, devers bise, " etc. ; \_ Etienne Faye, " official de la primace (de l'église primatiale de Saint-Jean), tient, qui fust de André Chevrier, une belle maison en Veyse (Vaise), appelée la Duchière (Duchère), contenant plusieurs membres, " etc. ; \_ François Varinier possède : une maison " traversant de la grant rue de la Saulnerie en la rue de l'Angelo...

**Cote : CC 0024 -2**

Référence informatique : 00000069

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1538**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1538)



la moitié d'une grant maison contenant deux corps, traversant en la rue de l'Angelo ; où pend pour enseigne le Porcellet, et l'autre moitié tient le trésorier messire Jehan Grolier, joignant la dicte maison à l'autre maison du dict Varinier, " etc. ; " ung grand tenement de maisons, jardin et vigne sur la rivière de Saône, appellé la Roche, joignant au tenement de Claude de Varey, devers vent, et les murs sur le portal de la ville, devers bise, " etc. Varinier jouit, en outre, de plusieurs pensions, parmi les quelles figure celle de 4 livres, qui lui est due par " les hoirs Gillet Perrin, qu'est Ennemond Perrin, cordier ; " (Voy. cc. 22.) \_ Robert et François Dupré, héritiers, avec Mme de Beauvoir, de feu le vicomte (de Bayeux) François Dupré, ont, entre autres biens, " la maison où pend l'enseigne du Porcellet et la petite joignant ; extimées les dictes deux maisons 1,0470 livres, en fonds. " Ces deux immeubles sont chargés de pensions montant ensemble à 154 livres 10 sous, qui valent, en fonds, 773 livres 10 sous ; mais " à cause que la dicte maison est tombée en ruyne (L'accident auquel il est fait allusion ici couta la vie à plusieurs gentilshommes bourguignons, qui furent écrasés sous les décombres, pendant leur sommeil.), ne sera estimée, desduict les dictes charges, que 286 livres 10 solz, " etc. ; \_ François Solasson, " faisant le train de grollerie et argenterie ; de Paris, et son fils, pour leurs meubles, fait par les commissaires, en juin mil cinq cens quarante cinq, 500 livres. " Le père tient de plus : à Lyon, deux maisons dont l'une vaut 200 livres ; à Fourvières, deux autres maisons, des vignes et un pré ; à Sainte-Foy-lez-Lyon, une vigne, etc. ; \_ Michel Le Page, tailleur de pierre ; " la vefve qui est fille de feu Pierre Bonte, peintre, " possède, au lieu du Perron, une maison, un pressoir, un jardin, une vigne et des terres à froment ; \_ dame Clémence Caille, veuve de feu messire Falque d'Aurilliat (d'Aurillac), en son vivant président (au Parlement,) de Grenoble, et Méraude d'Aurilliat, sa fille,

tiennent " une grant maison en la rue Saint-Jehan, faisant front de la place du Petit-Palais, appelée la Maison-des-Cailles (de la famille Caille), etc. Cet immeuble, dont le revenu annuel est de 272 livres 10 sous, vaut 975 livres, en fonds, déduction faite de 20 livres pour messes fondées à Sainte-Croix par feu Jacques Caille, et 3 livres à l'église Saint-Jean, etc. ; \_ Flory Mareschal, imprimeur ; \_ François Combet, fabricant de casques appelés salades ; \_ François Cotereau, notaire, possède, au nombre de ses propriétés : une maison où pend pour enseigne les Hermines, sise en la rue du Bois ; du chef de Madelaine Archimbaud, sa femme, la huitième partie de la maison où pend pour enseigne le Chien-Vert, située en face de Saint-Nizier et joignant l'Hôtel-de-Ville ; \_ François de Bronne, dit Luquin, pêcheur, tient, "sus la Pescherie, ung bachoer à six enchastres, extimé valoir par an 6 livres, pour ce 24 livres ; " \_ Pierre Robin, fabricant d'arbalètes ; \_ Guillaume Ganel, horloger ; \_ Jean Lambert, dit de Troyes, joueur d'instruments ; \_ messire Geoffroi Baronnat, l'argentier, possède, à Lyon même, plusieurs immeubles importants et quelques pensions en argent ; il a de plus, au lieu d'Anse, " les maisons, fourt et boys estans des appartenances du dict fourt estant en la rue de la Paneterie Extimés, à la charge de 9 livres 10 solz, 7 deniers de serviz annuel à MM. les doyen et chapitre de l'église de Lyon, qui est serviz excessif, 72 livres 10 solz. " Baronnat profite, en outre, de deux pensions, chacune de 2 livres 10 sous, qui lui sont dues par Jean Girard, d'Anse, pour " la permission d'un four, " et par les héritiers d'Antoine Eynard, du même lieu, pour la permission d'un autre four, etc. ; \_ Germain Chevrot, " forger de boutz d'espées ; \_ Guillaume Vignon, gainier ; \_ Guillaume Payelle et Antoine Roquin tapissiers...

**Cote : CC 0024 -3**

Référence informatique : 00000070

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise -15++, restauré; 412 feuillets, in-folio, papier

### 1515 - 1538

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1538)

---

\_ Gabriel de Silvas, Silva et Sylva, docteur médecin, tient, " qu'il a acquis de dame Bénigne de Sarron ou de ses hoirs une maison en rue Tresmassal, estimée par an 60 livres ; pour ce 210 livres. " Son mobilier est prisé 400 livres ; \_ Bonin Balsarin, Gilbert Duvillier et Claude Vassalieu, \_ libraires ; \_ Jean Cleyn (Klein), imprimeur ; \_ Louis Chevalier, " colouvrinier " ou fabricant d'armes à feu ; \_ Guillaume Burgat, changeur, tient " une maison haulte, moyenne et basse, bastie à neuf, et jeu de paulme dernier, en la rue du Port-Charlet, du costé de la bize, " etc. ; \_ Guillaume Sauffard, " pouldrier ; " \_ Salvator Vidal, peintre, possède, " qu'il a acquis de Nicolas Mongars (en la maison de celui-ci, rue Mercière), deux caves ; le magasin sur les deux caves ; les deux premières chambres sur les boticques, l'une avant regard sur la rue, l'autre sur la court ; et les autres chambres dessus ; une chambre haulte sur le dernier (derrière), au deuxiesme estage, et tous les greniers. Extimez, en fonds, 170 livres. Plus tient une pension de 5 livres, à lui deue à cause de sa femme, fille Florimond Pécouz (Pécoud, qui était brodeur), par Pierre Fournier, dict Le Vert, brodeur. " Les meubles de Vidal sont cotés 36 livres ; \_ Gonin Coing dit Le Bis ou Le Vis, " tailleur de nacre ; " \_ messire Guillaume Mellier ou Meslier, docteur ès lois, possède : une maison haute, moyenne et basse " au plastre (sur la place) du Grand-Palays, du costé bise, qu'est ung membre de la grant maison des Balarins, par luy acquise de M. de

Poillenay " (Pollionnay), etc. Estimée 50 livres par an et, en fonds, 200 livres ; \_ une maison haute, moyenne et basse, en la rue de l'Aumône, " jouxte la maison des hoirs messire Maurice Sève, devers soir, et la maison maistre André Dumas, devers matin ; laquelle maison fut de Claude Brotete (Brotet), tante du dict messire Mellier. Extimée par an 35 livres, pour ce, à la charge de 5 livres pour une messe toutes les sepmaines, fondée par la dicte Brote (sic) reste 115 livres ; " \_ du chef de sa femme, " fille feu Eustace Garnier, " la moitié des biens de son beau père, qui se monte à 476 livres 8 sous ; \_ de plus, " à cause de sa dicte femme, la moytié d'une pension de 17 livres 10 solz tournois, deue par Anthoine Geoffroy, bastonnier de Saint-Paul, sus une maison en la rue de l'Angello. Pour ce, pour la dicte " moytié, 43 livres 15 solz. " Guillaume Mellier avait, en outre, au dessous de Sainte-Foy, au lieu appelé Saint-Martin, une maison, un jardin et des vignes. Son mobilier vaut 100 livres ; \_ Claude Revel, prêtre, tient, comme héritier de feu messire Henri Guillermet " une pie de maison et jardin au tenement qui fust acquis du dict messire Henry, de Claude Thomassin, sieur de Poleymieux, ou a esté faicte une rue nouvelle (celle qui porta, jusqu'à ces dernières années, le nom de Henri), entre les rues de l'Arbre-Sec et Pet-Estroict. " (Pas-+troit), etc. ; \_ Humbert Condol, fourbisseur ; \_ Humbert de Monconil (Montconys et Monconys) et, après lui, Claude, son fils et héritier, possède : dans la rue Longue, deux corps de maison valant 272 livres 10 sous ; au dessus de la côte Saint-Sébastien, trois vignes et une pièce de terre ; au lieu de Brignais, trois vignes. Les meubles de la veuve d'Humbert de Monconys sont estimés 120 livres, " à cause de son filz, qui fait train de marchandise, " etc.

**Cote : CC 0025 -1**

Référence informatique : 00000071

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la

Lyonnaise - 15++; 342 feuillets, in-folio, papier

### 1515 - 1538

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1538)

---

Nommées, etc.

- Jean Grolier, " trésorier des guerres et suivant la Court. " Sa nommée, pour " les biens qu'il tient en la ville et non aux champs, " est de 1,242 livres 5 sous ; " arrestée avec maistre Anthoine Giraud, greffier, le 29e d'aoust 1545 " (Voy. cc. 21.) ; \_ Pierre Bryon possède, entre autres biens, au-dessus de Saint-Sébastien, " une vigne aux grands chemins tirant à Trévol (Trévoux), du costé du soir, joignant la Belle-Mande (c'est-à-dire la Belle-Allemande ?), " etc. ; \_ Jacqueline de Stuard, veuve de messire Georges Grolier, tient (déclaration du 7 novembre 1538) une vigne de la contenance de sept hommes, sise au lieu de Sainte-Foy, territoire du Perron ; plus une vigne et un champ inculte, au même lieu, territoire du Mas ; \_ Jean Gascon (Gâcon), drapier, tient " une maison haulte, moyenne et basse, contenant, sur le devant, une grant boutique près l'entrée d'icelle maison, et, par dedans, grant et sumptueulx bastiment, et, sur le dernier (derrière), le bas d'une grande establerie ; du quel François de Vitel et Magdeleine Verpilière tiennent le dessus avec autres membres frappans en la rue de l'Angelo " (de l'Angèle), etc. Cet immeuble est estimé 200 livres par an ; \_ Antoine Guerrier, seigneur de Combelande, tient : au lieu de Millery, deux maisons, un colombier, un pressoir, un jardin et une terre à froment ; au lieu de Serin, une maison, un colombier, une vigne, pré et bois ; \_ monsieur de Choz (Du Choul), bailli des Montagnes (du Dauphiné), possède : tant à Chasselay qu'à Quincieu, des redevances en froment ; des maisons,

terres, prés, vignes et bois, etc. ; \_ Jean de Saint-Lasne, " le rebecquet (joueur de rebec?), dict le Petit-Jehan, " a, près de l'hôtellerie du Porcelet, une maison estimée 100 livres, etc. ; \_ Jean Cochaud, orfèvre, marié à la fille de Guillaume Angelier ou Angellier, brodeur, et beau-père lui-même d'Étienne-Bertrand Reste, Milanais, tient, dans la rue de l'Angèle, une maison contiguë à celle de Jean Le Père, aussi orfèvre, et qui est estimée 370 livres ; \_ Jean de Carissimo Chernache (Clarissimo Cernaci ? Voy. cc. 46.), marchand florentin, possède, suivant sa déclaration du 24 juillet 1545, une terre, un pré et une saulaie situés au lieu de Vaise, territoire du " plan de Vèze (Vaise), jouxte le chemin tendant de Vèze à Balmont, " etc. ; \_ messires Jean Palmier, bailli de Vienne, et Pierre Palmier, abbé de Rebeys (Rebé), frères, possèdent, conjointement ou séparément, plusieurs immeubles, dont quelques-uns, notamment ceux des rues Saint-Barthélemi et de l'Herberie, atteignent le prix, l'un de 690 livres, l'autre de 960 livres ; \_ Guillaume de Noble, maître des ports à Lyon, héritier de Jérôme de Noble, marchand florentin. Pour ses meubles 1,000 livres ; \_ Jean Scarron aîné tient, " qu'il a acquis puis le mois de février 1544, la moytié de la maison appelée de la Banque, en la rue de l'Asnerie, (traversant?) en la rue Tresmarsal (Tramassac), de laquelle Anthoine Scarron et sa femme tiennent l'autre moytié, " etc. Ce contribuable possède, en outre, quelques biens, tels que maisons, jardin et vigne au lieu d'Oullins, et une maison au bourg de Saint-Vincent-lez-Lyon, \_ Claude Dodieu, seigneur de Ryvas (ou Rivas en Forez ?), fils de feu Jean Dodieu, possède, dans la rue Saint-Jean, une maison évaluée, en fonds, à 1,652 livres 10 sous. Il a d'autres propriétés, tant à Lyon et à Saint-Just, qu'à Millecy, Tassin, Nuelles et l'Arbresle, " Où il tient une belle maison près l'église du dict lieu, " etc. La nommée de Claude Dodieu s'élève à 3,523 livres 10 sous ; " sur quoy fault desduyre 30 livres pension à dame Claude Dodieu, femme Hector Coteyn, gardier de Vienne, deue sur la

dicte chevance de Tassin ; plus 36 livres à quatre prébendiers de la chapelle des Dodieu, à Sainte-Croix. Reste 3,082 livres ; "

Rabat et boucle de la couverture séparés du corps du Registre

**Cote : CC 0025 -2**

Référence informatique : 00000072

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise - 15++; 342 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1538**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1538)

---

\_ Guillaume Doilhon, marchand, possède, outre ses autres propriétés, " une belle grant maison au lieu d'Oullins, appelée de la Sarra, contenant terres, vignes, bois et garennes. " Le tout estimé 200 livres ; Claude Rousselet devient propriétaire de la Maison-Ronde, sise en face de l'église Saint-Nizier, et qu'il transmet à François Rousselet, seigneur de La Part-Dieu. Cet immeuble est coté, en fonds, 1,200 livres. " Plus tient une maison haulte, moyenne et basse, en la rue des Esteuves (+tuves), du costé de la rivière " (de Saône, près la Pêcherie), etc. La nommée de François Rousselet monte, toutes charges déduites, à 3,236 livres 9 sous ; \_ Jean-François Byny (Bini), marchand florentin, tient, à Vaise, " une belle maison qu'il a bastie neuf, contenant plusieurs membres. " Cet étranger acquiert dans le même lieu, ainsi qu'au territoire de Montriblond, des terres à froment, des prés et une vigne ; \_ Jacques de Baileux, receveur des Aides, doit à la commune quinze lampes d'huile sur une de ses maisons, qui étaient toutes situées en la

grande rue de l'Hôtel-Dieu, près le pont du Rhône, etc. ; \_ messire Philippe Hippolyte, juge des appeaux de Montbrison, tient, du chef de sa mère, une maison haute, moyenne et basse, en la rue de la Platière ou du Plâtre-Saint-Jean, etc. ; \_ Jean Clepier, avocat du Roi en la Cour ordinaire, de Lyon a, dans la rue Tramassac, une maison estimée 50 livres par an, qui vaut, en fonds, 200 livres. Pour ses meubles 100 livres ; \_ Jean Neyron, fils de Claude Neyron, possède, en partie, une maison haute, moyenne et basse, dans la rue de la Platière. Il a, en outre, la moitié d'un jardin dans le quartier de l'Arbre-Sec, et une modique pension sur un immeuble sis au même lieu. Le mobilier de Jean Neyron est estimé 30 livres ; (C'est pourtant ce même personnage, dont la condition de fortune semble, ici du moins, plus que modeste, qui chercha à développer le goût des représentations dramatiques à Lyon, en faisant construire à ses frais, non loin des fossés de la Lanterne, un vaste théâtre, à plusieurs étages.) \_ Amblard Corbin, " de la Croix-Rosse (Rousse), paroisse Saint-Pierre-le-Nonnains, " possède, " qu'il a baillé par déclaration, ce 27e mars 1554, " une maison et une vigne contiguës, sises audit lieu de la Croix-Rousse ; (C'est pour la première fois, peut-être, que le nom de celte localité se trouve mentionné, sous cette forme, dans les nommées.) \_ Franc Vauzelles possède, en la Brande rue Saint-Georges, une maison " que fut de Jane, fille de Pierre Blanc " (l'hôtelier de la Galée), etc. ; \_ Jean Rapillon, boulanger, tient, à Lyon, " le septiesme molin sur le Rosne, que fut de Rolin Chausson. " Il a de plus, dans la ville, une maison avec un jardin derrière, joignant la maison de la commanderie de Saint-Georges, et, dans la paroisse de Vaugneray, deux maisons, plusieurs terres, prés et vignes ; \_ Jacques de Joncte (ou Joucte), marchand libraire, tient, " qu'il a acquis des Thomassins (Thomassin), en la rue intitulée des Thomassins, une place en laquelle il a édifié maison bastie à neuf, la quelle il a bastie l'an 1530. "Cet immeuble vaut 100

livres, en fonds. De Joncte ou Joucte possède, de plus, dans la rue Mercière, une maison ayant une valeur foncière de 400 livres, et, à Oullins, une maison et une vigne estimées ensemble 59 livres. On lui compte 800 livres pour ses meubles et pratique ; \_ messire Claude Tourvéon, conseiller au Grand-Conseil, tient, comme ayant droit de Jean Tourvéon, toutes les propriétés de ce dernier, qui consistent en plusieurs maisons et pensions annuelles. Parmi ces dernières, il en est une, de 40 écus au soleil, " deue par les pontaniers du port de Collonges, qui est (sic) Jehan et Guillaume Delespine, Jehan Griffon, Jehan Tramoys, Claude Amy, Claude Guillaud, Pierre Compaignon, de Collonges ;

Rabat et boucle de la couverture séparés du corps du Registre

**Cote : CC 0025 -3**

Référence informatique : 00000073

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise - 15++; 342 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1538**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1538)

---

Etienne Bandières, de Saint-Cyr, et autres, " etc. Claude Tourvéon a d'autres biens encore à Saint-Romain de Couzon ; \_ Jean André, dit d'Avignon, " faiseur d'eau fort, " tient, près Notre-Dame de Confort, une maison estimée, en fonds, 135 livres. Pour ses meubles et pratique 60 livres ; \_ Jeam Huguetan, imprimeur, tient " une maison haulte, moyenne et basse, en rue Mercière, extimée par an 90 livres ; sur quoy fault

déduire une pension de 30 livres, deue à Anthoine Bonyn (ou Bonin). Reste, en fonds, 240 livres. Le dict Jehan Huguetan est allé de vie à trespas ; délaisse Gilles et Jaques, ses enfans, qui se sont deschargez des membres susdictz que tient la vefve, leur mère. Ainsi reste pour ce fonds 20 livres. " Mobilier 30 livres ; Jacques Coulaud (Il fut d'abord commis à la trésorerie, puis trésorier titulaire de la commune, charge qu'il transmit à François Coulaud, son fils.) possède divers immeubles dans la ville, notamment " tiennent le dict Coulaud et Estienne Rozat, sa femme, comme ayant droit Pernelte Bompain, leur tante, la quelle alla de vie à trespas, au mois d'aoust 1544, la dicte Pernelte, vefve feu Claude Barbarin, une maison haulte et basse et jardin dernier, en la rue tirant de Confort au pont du Rosne, du costé vent joignant la maison Ennemond Perrin, cordier, de soir, " etc. ; \_ Michel Bertrand et Dominique Vérat, imprimeurs, mariés, le premier à Marguerite, le deuxième à Thoyne (Antoinette) Pernet, toutes deux filles de Jean Pernet, peyrolier ou chaudronnier ; \_ Jean Ansert et Étienne Rosin, imprimeurs ; \_ Ennemonde Offraye (Offray), " mère de feu Jaques Blic, (peintre), verrier, possède une maison à la ville et quelques biens à la campagne ; \_ Jacques Moderne, imprimeur, habite, en la rue Raisin, une maison haute, moyenne et basse, " qu'il a bastie à neuf en ung jardin qui fut de Jehan Michiel, forgeur, " etc. ; \_ Jean Ducarré et Jean Chosio, autres imprimeurs ; (Ces industriels se multipliant chaque jour d'avantage, à Lyon, il ne sera plus fait mention, désormais, que des principaux d'entre eux.) \_ Jeannot Odet, " faiseur d'encre d'imprimerie, " demeure en la rue Noire qu'habite également Jean Polet, dit l'Espagnol, " faiseur de pouldre de haquebute ; " \_ Zanobis Ginori, marchand florentin ; \_ Jacques Quest, brodeur ; \_ Jean Kleberger, " marchand allemant, tient, qu'il a acquis des hoirs feu messire François Fournier, une grant maison en rue Longe (Longue), contenant trois corps de maison, une court au milieu, jardin, estable et grange dernier, ayant issue

devant le plastre (la place) du Saint-Esperit ; extimée valoir par an 130 livres, pour ce 520 livres. Plus tient, qu'il a acquis de Ennemond Poche, une maison haulte, moyenne et basse, en la ruelle tirant des Escloisons à la porte de la Lanterne ; extimée valoir par an 60 livres, pour ce 240 livres. Plus tient, qu'il a acquis de Messieurs (les chanoines) de Saint-Nizier, une maison et vigne en la coste Saint-Sébastien, appelée d'Ausserre, contenant la dicte vigne environ cinquante hommes ; pour ce, compris la dicte maison, 100 livres. Plus tient, au lieu de Cuyres (Cuire), une maison forte, boys, terre, vigne, pré et colombier, appelée de Champt ; extimé le tout, la terre contenant environ huit asnées semaille, la vigne environ vingt fessorées, le bois trois asnées et le pré deux seyтинés (ou seyтинées) : pour ce 170 livres. Plus, qu'il a acquis des hoirs Jean Faye, une terre à froment, contenant trois asnées semaille, jouxte le chemin de Garanjar, du matin ; pour ce 36 livres. Plus tient, qu'il a acquis de Paulin Lanfredin, une maison, au dict lieu de Cuyres, et une vigne contenant environ trente fessorées ; 60 livres. Pour ses meubles 1,000 livres ; " \_ messire Guillaume Barjot, procureur du Roi au Baillage de Mâcon, maître des eaux et forêts et garde-scel en Beaujolais, possède, en la rue de la Pêcherie, une maison estimée , en fonds, 300 livres.

Rabat et boucle de la couverture séparés du corps du Registre

**Cote : CC 0026 -1**

Référence informatique : 00000074

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la Lyonnaise, restauré; 277 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1538**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1538)  
Nommées, etc.

- Antoine de Pierrevive, contrôleur de l'argenterie du Roi, vend à Olivier Roland, maître juré maçon de la ville (dans les Actes consulaires \_ Voy. BB. 81 \_ celui-ci est qualifié d'ingénieur du Roi et de la ville) la maison et les terres, vignes prés et bois qu'il possède dans la paroisse de Millecy ; \_ Pierre de Bourgogne, " poste du Roi, " qui est propriétaire de bon nombre d'immeubles dans le quartier de Bourgneuf, y tient aussi, " qu'il a acquis de Jehan Vauchard (Vachard), une grant maison où souloit pendre pour enseigne le Griffon, et de présent le Lion ", etc. ; \_ monsieur de Puras, " mary de dame Hélyénore, fille feu le baron Claude Laurencin, possède une maison sise en la rue du Temple et deux pensions estimées, l'une 30 et l'autre 100 livres ; \_ Pierre Coing, lapidaire, tient, " qu'il a acquis des hoirs maistre André Turin, une maison haulte, moyenne et basse du tenement de la Maison-Ronde, aux Changes ; extimée valoir, par an, 200 livres, " etc. Pour ses meubles 300 livres ; \_ Pierre Veyrat, peintre, possède " une petite maison, boutique et ung jardin joignant, siz au lieu et paroisse de Vaize ; acquis de Mathurin Danjo (d'Anjou ?) " ; \_ messire Pierre Grolier, docteur en droit, " habitant de Lyon, tient, comme héritier, avec Jehan Grolier, son frère, de feu Anthoine Grolier, leur père, en son vivant (notaire) de l'Arbresle, les biens cy-après que le dict messire Pierre a baillés par déclaration, le 16e décembre 1541, le tout au lieu de l'Arbresle et ès environs. " Il résulte de cette déclaration du frère de l'illustre bibliophile, qu'il possédait trois maisons à l'Arbresle même et, dans les environs de cette localité, des prés, terres, vignes, bois et garennes. " Plus tient le dict messire Pierre Grolier, à cause de sa femme, fille à Gabriel de Roussy (Russy), une pension de 100 livres, deue par Barthélemy Gaise, boullengier, sus la a maison qu'il a acquise des dictz mariés Grolier. Pour " les meubles du dict

messire Pierre Grolier, conseiller, 100 livres ; " \_ Pierre Chauvet, apothicaire, tient, en qualité d'héritier de feu messire Pierre Chauvet, docteur, juge ordinaire de Lyon : plusieurs maisons hautes, moyennes et basses, dans les rues Thomassin, de l'Arbre-Sec et de la Platière ; près d'Ivours, " la maison du Péage, contenant granges, tenemens de maison, tours, tournelles, donjons, salles, chambres, granges, colombier, chapelles et autres aisances, en la paroisse d'Irigny, où il a, en outre, un jardin, des terres à froment et à seigle, des prés, des vignes et un bois ; au lieu de Collonges, une maison, des terres, une vigne et un pré. Les meubles de Pierre Chauvet, l'apothicaire, sont cotés 220 livres ; \_ Pierre Varnier, enlumineur, habite la rue Noire où il possède une maison et un devant de maison ; \_ Jacques Rolant, arquebusier ; \_ Pierre Vallet, fondateur de lettres d'imprimerie ; \_ Pernelle Raymond, veuve de Georges Fodon, peintre. Ses biens sont situés au lieu d'Albigny ; \_ Mayenne ou Marianne Piégay, hôtelier, a, dans la rue de l'Arbre-Sec, plusieurs immeubles, entre autres une tuilerie qu'il a acquise de Jean Offrey, dit Breton, notaire, etc. ; \_ Denis Brun, brodeur, est possessionné dans la rue Bonnevaux ; \_ Pierre Chollet, élu, garde des sceaux du Roi en Lyonnais, possède trois maisons, dont l'une est sise à Montluel. De plus il a, non loin de là, à Beynost et à Tramoyes, d'autres maisons, des terres, prés, vignes, bois taillis, un étang, etc. Pour son mobilier 100 livres ; \_ Jean Kleberger tient une maison haute, moyenne et basse, " en la ville, tirant au long des murs, à la porte de la Lanterne, " etc. Déduction faite d'une pension de 6 livres 6 sous, dont il est grevé, cet immeuble vaut, en fonds, 93 livres...

**Cote : CC 0026 -2**

Référence informatique : 00000075

Registre: Couverture en bois recouverte de peau de veau, Rabat - Reliure à la

Lyonnaise, restauré; 277 feuillets, in-folio, papier

**1515 - 1538**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1538)

---

\_ Pierre Dallières tient, indépendamment de deux maisons, sises, l'une dans la rue de la Lanterne, l'autre dans la rue Luiserne, une troisième maison sur les fossés de la Lanterne et, " dernier (derrière), un jeu de paulme, traversant en la rue des Auges, " etc. ; \_ Jean Tignat, juge ordinaire de la Cour séculière de Lyon. Sa nommée est fixée à 1,579 livres 15 sous, etc. ; Simon Caille, prévôt des maréchaux de Lyonnais, fils de Jean Caille, possède, soit seul, soit de moitié avec Jacques Caille, chanoine de Saint-Just, deux maisons sur l'une desquelles il doit une pension de 25 livres à soeur Jeanne, sa fille, " rendue religieuse à Journey en Foureis " (Forez). Il a de plus, aux lieux d'Anse, Saint-Didier, Quincieu et l'Île-Barbe, des biens acquis directement par lui ou provenant de la succession paternelle ; \_ Simon de Beaulieu, apothicaire, tient une maison et une vigne, " au dessus de la Chana, au territoire de Tunes, " etc. ; \_ Simon Panchati, marchand florentin, a une maison, une grange et plusieurs terres ; un pré et une vigne, au territoire de la Piémante, près la Roche ; \_ Florimond Pécoud, brodeur, mari de Madeleine, fille de Simon Bas ; \_ maître Salvator, verrier, tient, " à cause de sa femme, que fut au dict Simon Bas, une pension de 5 livres deue par Pierre Fournier dict Le Vert, brodeur, sur sa maison, au Puy-Pellu, " etc. ; \_ Antoine et François Vincent, imprimeurs-libraires, habitent la rue Mercière où ils ont une maison évaluée, en fonds, à 390 livres, etc. ; \_ Sébastien Johanin, courrier florentin, demeurant près le Grand-Palais, possède deux terres à froment, dans la paroisse de Saint-

Didier-au-Mont-d'Or ; \_ Thomassin Gasaigue ou Gadaigne (c'est Gadagne qu'il faut écrire), marchand florentin, et Pierre Gadaigne, son neveu. Le premier, outre une grande maison et un jardin situés au lieu indiqué ci-après et provenant des héritiers Claude Grolier, possède, " qu'il a acquis de la vefve et héritiers Jacques Guerrier, ung grant tenement de maisons, jardin et vigne appelez Confort, joignant au jardin Antoine Pocolot, de matin, à la porte de la ville, de soir, " etc. Les meubles et pratique de Thomassin ou Thomas Gadagne sont cotés 5.000 livres. Le reste des propriétés de ce fameux capitaliste, dont la fortune était proverbiale (Riche comme Gadagne, disait-on à Lyon), se trouve à Saint-Genis-Laval, où Pierre Gadagne, le neveu, " tient une belle et sumptueuse maison appelée Beauregard, contenant plusieurs aisances, vergier et grand jardin ; et a (c'est-à-dire il possède) cent cinquante hommes de vigne et un grand tenement de boys et terres, extimez 300 livres " etc. ; \_ Hugues Roux, brodeur ; \_ Vincent Seignori, marchand lucquois, domicilié à Lyon, tient, au lieu de Mernay, paroisse de Savigny, deux corps de maison, une grange nommée la Grange-Brian ; des terres, vignes, bois, broussailles, etc.

**Cote : CC 0027.**

Référence informatique : 00000076

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 122 feuillets, in-folio, papier

### 1515 - 1516

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1516)

Nommées, du côté du Royaume ou de Fourvières.

- Requête des Lyonnais au roi François I<sup>er</sup>, portant que " pour avoir remède et provision, ainsi que de raison et équité estoit requis et nécessaire, parce que en esgallant les deniers qui estoient mis sus en la dicte ville et faulxbourgs de Lyon, combien que en esgallant iceulx deniers égalité y deust estre gardée et observée et la cotisation d'iceulx faicte, le fort portant le foible ; toutes foys, au moyen de ce que de longtemps (1493) n'avoit esté faicte visitation de la valeur et facultez des dictz " manans et habitans, ains estoient les dictz cotisations et papiers faictz de plus de vingt ans ; depuis le quel temps les ungs sont parvenuz à grans biens, meubles, terres et "possessions, les autres ou leurs enfans et héritiers sont diminuez. Aussi la dicte ville et faulxbourgs d'icelle, lieux et villaiges se sont peulez et autrement tellement, que les dictz anciens livres, terriers, papiers et chartreaux, contenant les dictz habitans et leurs héritiers, biens et possessions, ne soient de présent à la réelle vérité. Ains, au moyen d'iceulx, avec plusieurs faultes et abbuz qui se y pourroient commectre en délaissant plusieurs des dictz héritiers à mectre et asseoir ès dictes cotisations, estoient les aucuns, riches et puyssans, soullaigez, et les autres foullez et oppressez, " etc.\_  
Lettres patentes de Louise, duchesse d'Angoulême, etc., régente de France pendant l'absence du Roi, son fils, alors en Italie, portant nomination de commissaires chargés de la réfection ou renouvellement des Nommées de la ville de Lyon, et conférant à ces agents le pouvoir de " reffaire les dictz papiers ; registres et chartreaux, déclaration et spécification des biens, tant meubles que héritaiges ruraulx, marchandises, pratiques, possessions et facultez des dictz manans, es dictz ville et faulxbourgs de Lyon, en quelque lieu qu'ilz soient possédés par les dictz manans et habitans, tant en la dicte ville que aux pays de Lyonnais, à ce que désormais les dictes cotisations, tant des dictz octrois que autres, qui seront besoing, requis et nécessaire mectre en la dicte ville, soient mys et assis



justement et esgalement, en esgard aus dictz biens, facultez et possessions, ainsi que faire se doit, " etc. \_ Les commissaires désignés par la Régenté étaient : Pierre Chauvet, docteur en droit canon et civil, juge ordinaire de Lyon ; Clément Mulat, aussi docteur ; Jacques de Baileux ; , receveur des Aides ; Cathelin ou Catherin Thuard, Jean Bardin, Claude Regnaud, Jean de Villars, Philibert Muret, Louis Giraud et Jean Riboud. (Ces nouveaux documents étant en quelque sorte les mêmes que ceux qui précèdent, puisqu'ils ont servi à les établir, on n'a point insisté longuement sur leur contenu, dont on a déjà cherché à dégager, par l'analyse, les parties les plus saillantes, à divers points de vue.) \_ Le tènement de la recluserie de Saint-Epipoy " contient une chapelle, maison haute et basse, tenement à tenir boys et autres aysances et jardin. Inquilin : messire Jacques Brachet, recluz ; " \_ Laurent Esparyn, florentin, courtier ; la veuve et les héritiers de Jean Guigo, épinglier, " tenans train d'espinglerie. Et pour ce et pour leurs meubles et pratique 12 livres ; " (Le quartier de Bourgneuf était le centre de cette industrie, qui avait atteint un grand développement, à Lyon ) \_ Jean Grivel, " faiseur d'aulnes. " Meubles et pratique 12 livres ; \_ Guillaume Furgeron, armurier ; \_ maître Léonard Pomard, médecin. Meubles et pratique 15 livres ; \_ maître Philippe Ardoyn, chirurgien. Meubles et pratique 30 livres ; \_ Geoffroy Nesmo, " faiseur de bonnetz de velours. " Meubles et pratique 24 livres ; \_ Gabriel de Russy, armurier, " tient la boutique où se fait l'armurerie, estant sous les degrez " de la maison des frères Ravier, en la rue de Bourgneuf. Le futur armurier des rois François Ier et Henri II logeait alors, de sa personne, dans une maison de la grande rue Saint-+loi, appartenant à Jean et à Antoine Grolier. Ses meubles et pratique sont estimés 100 livres ; \_ Claude et Jean Vignon, gainiers. Les meubles de l'un sont prisés 24 livres, ceux de l'autre valent 36 livres ; \_ Lazare Janson, armurier ; \_ Pierre Paul, lapidaire, habite l'hôtellerie de l'Aide-d'Argent ou de la

Verpe, en la rue de la Triperie-Saint-Paul ; \_ Zanobis Bertholin (Bertolini ?) et ses associés, florentins. Meubles et pratique 1,000 livres ; \_ François Serviati (Salviati ?) et Nardini, banquiers, et leurs associés. " Heu regard à leur train, extimé leur meuble et pratique 2,000 livres tournois ; " \_ Jean de Salustres, " pour la compagnie de Calnesseguï " (Carnesecchi?). Meubles et pratique 500 livres ; \_ Urbain Parenchi, " pour la compagnie de Bonvize (Bonvisi). Heu regard à leur grand train de meubles et pratique, 2,500 livres tournois ; " \_ Pierre de La Tour, " homme d'armes, " tient, en la cour de l'Angèle, rue de ce nom, une maison haute et basse, estimée 15 livres par an, qu'il habite seul ; \_ Jean de Tours, marchand bonnetier, " faisant le train de Milan. " Meubles 200 livres, etc.

Index alphabétique en fin de Registre

Cote : CC 0028.

Référence informatique : 00000077

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 94 feuillets, in-folio, papier.

### 1515 - 1516

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1515 - 1516)

---

Nommées, du côté de Fourvières:

- Alix Pinguet, veuve de Pierre de La Balme, chapelier, possède, indépendamment d'une maison sise du côté de la montagne de Fourvières, en la rue de Bourgneuf, " ung jardin du cousté de la rivière, qu'est une petite balme (escarpement) joignant à la tour appartenant à la ville, où se tient la chesne " (la chaîne que l'on tendait sur la Saône), etc. \_ Négligences multipliées et blâmables, commises, dans l'exécution

de leur mandat, par quelques-uns des citoyens de Lyon chargés de la réfection des Nommées de la ville ; \_ procès-verbaux dressés à ce sujet par Pierre Noytalon, notaire et tabellion royal, lequel, dans un de ces actes, rappelle aux défaillants qu'ils sont passibles d'une amende de 25 livres tournois, sans préjudice des autres peines édictées contre eux, etc. ; \_ Gabriel Azard, " tamborin de guerre ; " \_ " la grosse Janecte (Jeannette), saïge femme ; " \_ Claude Monyer ou Monnier, marchand de fer, sel et huile. Meubles et pratique 100 livres ; \_ maître Jean Beaujelin, notaire, " à cause d'ung enfant qu'il a heu de la fille de feu Pierre Gonet, tient la moytié d'une maison haulte, moyenne et basse, où pend pour enseigne le Dauphin, du costé de la rivière, " en la rue de Bourgneuf ; \_ à peu près en face de cet immeuble, et par conséquent de l'autre côté de la rue, se trouvait " la maison de la chamarerie de Saint-Pol, en laquelle n'a nulle entrée par la rue, ains par le cloistre ; ", \_ " monsieur le visconte " François Dupré (qui n'est autre que le vicomte de Bayeux, baron de Bourgoin, seigneur de Champagneux, Du Châtelard, de Rosselin et autres places), tient " une grand maison sumptueusement bastie de neuf, ayant son entrée par le cimetièrre Saint-Éloy, frappant en la rue de l'Angèle, contenant plusieurs beaux grans magasins, estables et plusieurs autres beaux membres, joignant aux maisons des frères Roziers (Benoît, Girard et Antoine Rozier, fils d'Étienne Rozier), devers matin et bise, et une autre maison du dict Dupré, appelée le Logis-de-Paris, devers vent et soir, laquelle se prendra en la rue de l'Angèle. " Cet immeuble, où le vicomte Dupré avait établi son domicile, est estimé 200 livres par an. Mobilier 4,000 livres ; \_ Barthélemi Guiduchyn (Guiduccini ?), marchand. Meubles et pratique 400 livres ; \_ Hiéronime Panse et Thomas Saint-Yon, tous deux marchands " du train de Flandres, " possèdent, en la même rue, des maisons d'un prix élevé, acquises de François Dupré, vicomte de Bayeux, qui était alors le principal

propriétaire du quartier de Bourgneuf, etc.

Cote : CC 0029.

Référence informatique : 00000078

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 120 feuillets, in-folio, papier

### 1516 - 1517

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1516 - 1517)

---

#### Nommées, du côté de Fourvières

- Claude Divrieu, marchand, " faisant le train de Flandres. " Meubles et pratique 100 livres ; \_ Claude Guerrier possède " un grand tenement, contenant maisons, jardin et vigne, appelé Confort, joignant la porte (aussi nommée Confort) de la ville, devers soir, " etc. Cette vigne, de la contenance de dix hommes, vaut 35 livres par an ; \_ les héritiers Jacques Dodieu ont " trois tenemens de maisons basses, servans d'estables et fenières, en la ruelle Saint-Barthelemy, tirant à Saint-Just, du cousté du soir, avec une grand vigne par dernier, contenant l'euvre de cinquante hommes, appelle la Vigne-des-Ouvreurs, ensemble jardins et vergier, joignans à la reclusière (celle de Saint-Barthélemi), devers la bise, " etc. Le tout est estimé 100 livres ; \_ Barthélemi Codechin, Guiduchyn, Guiduccini (Voy. cc. 28.), marchand lucquois, tient une maison haute, moyenne et basse et une vigne par derrière, contenant l'oeuvre de dix hommes, joignant la Vigne-des-Ouvreurs, au nord, etc. Cet immeuble vaut 20 livres par an ; \_ Jean Raoul, " fourrier du Roy " possède, dans la rue Saint-Barthélemi, une maison haute, moyenne et basse, formant le coin ou angle de la dicte rue, au levant, etc. ; \_ Raphaël de Pierre, marchand catalan, est domicilié dans la rue de la Juiverie. Pour

ses meubles et pratique 400 livres ; \_ Pierre Faucon, " orfèvre de la Reyne, " habite, dans la même rue, une maison dont il n'est que locataire. Meubles et pratique 400 livres ; \_ maître Michel de La Chapelle, médecin, est propriétaire d'une maison contiguë à la précédente et qu'il habite seul. L'immeuble rapporte 45 livres par an ; le mobilier et la pratique sont prisés 200 livres ; \_ Julien Bonacourt, florentin. Mobilier 100 livres ; \_ François Pitti et Pierre Buny, pour leur compagnie. " Heu regard à leur train, " leurs meubles sont estimés 1,200 livres ; \_ Antoine Gondi, marchand, dont les meubles et pratique sont prisés 1,500 livres, habite seul une maison de la rue de la Porcherie, appartenant à Claude Guerrier, bourgeois ; \_ maîtres André et Antoine Porte possèdent, par indivis avec Pierre Laurencin, " une grand maison aux Changes, faisant le coing (l'angle), contenant unze portes appellez arz (arcs ou arceaux), et deux entrées, " etc. Cette vaste construction, qui vaut 830 livres par an, a pour locataires : Pierre Laurencin, dont les meubles et pratique sont comptés 3,000 livres ; Jean Manelli, florentin, dont le mobilier est évalué à 500 livres, et Louis Barthélemi, lucquois, etc.

**Cote : CC 0030.**

Référence informatique : 00000079

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 96 feuillets, in-folio, papier.

**1516 - 1517**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1516 - 1517)

---

Nommées, du côté de Fourvières

- Robert Albisse (Albizzi, florentin) habite, en la rue de Romagny, une maison appartenant à Jean Rousselet. Les

meubles et pratique de cet italien sont prisés 1,800 livres ; \_ Michel Gallien, maître de la Monnaie de Lyon. Pour ses meubles 600 livres ; \_ François Montpancier (et non Montpensier), tailleur de ladite Monnaie. Meubles 100 livres ; \_ Jean Cornuti. Ses meubles sont estimés 600 livres et il est l'unique locataire de dame Bénigne de Sarron, veuve de messire L'Escuyer, dont la maison est sise en la rue Tramassac ou dans celle de Romagny ; \_ Jean Froment dit Macatin, marchand de verre, et Henri Pâris, son gendre, contrepointier, ont chacun un mobilier de 60 livres ; \_ Thomasse Giraude (Giraud), " tenant train d'armurerie. " Meubles et pratique 36 livres ; \_ Claude Fayeul, natif de Saint-Oyen en Forez, " qui s'est déclaré, le 11e jour de mars 1517, vouloir estre contribuable avec les habitans de ceste ville, comme habitant en icelle ; " (Les meubles et pratique de ce nouveau contribuable ne sont pas indiqués.) \_ Maître Jean de Gradibus, licencié en droit. Meubles 30 livres ; \_ André, " faiseur de romaines. " Meublés et pratique 18 livres ; \_ Jean Chapeau, peintre. Meubles et pratique 42 livres ; \_ Thomassin ou plutôt Thomas Gadagne, marchand florentin, possède, du chef de sa femme, une maison haute, moyenne et basse, en la rue Tramassac. Au nombre de ses locataires figure le peintre-verrier Jean Martin, dont les meubles et pratiqué sont prisés 36 livres ; \_ Claude Laurencin habite, avec son fils, " une grand maison, haulte, moyenne et basse et ung jardin dernier, " en la rue Tramassac ou celle de la Bombarde, qui en était le prolongement. Ce Laurencin possède d'autres immeubles sis dans le même quartier, et son mobilier est estimé 3,000 livres ; \_ Antoine Chalon, " faiseur de ratières. " Meubles et pratique 12 livres, etc.

**Cote : CC 0031.**

Référence informatique : 00000080

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 153 feuillets, in-folio, papier

### 1516 - 1517

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1516 - 1517)

---

Nommées, du côté de Fourvières et du côté de l'Empire, autrement dit de Saint-Nizier

- Marie, " chambrière de messire Jehan Faure, prebtre, tient une maison haulte, moyenne et basse avec ung jardin dernier, " sise en la rue Saint-Georges, et qui lui sert d'habitation Ces immeubles sont évalués ensemble à 20 livres par an ;  
\_ Jean de Lorraine, l'un des maîtres jurés maçons de la commune, est domicilié dans la même rue. Meubles et pratique 24 livres ;  
\_ la confrérie de Saint-Georges possède " une maison tenant deux corps, haulte et basse, par laquelle passe la fontayne, en la dicte rue ; " (Cette disposition n'a pas changé et la fontaine coule toujours, sous le nom de fontaine des Trois-Cornets, qu'elle a reçu jadis.)  
\_ Le cloître de Saint-Jean renferme " plusieurs grans maisons, haultes, moyennes et basses, jardins et autres membres ; "  
\_ Guyot et Jean Henry, frères, marchands, possèdent, en la rue Mercière, deux maisons, dont l'une, qui appartient à Guyot, vaut 130 livres par an ; l'autre maison est estimée 80 livres. Le mobilier de Jean est évalué à 800 livres ;  
\_ dame Louise Robert et possède, en viager, les divers membres des deux boutiques que Louis Taillemont tient dans la même rue Ces boutiques valent 88 livres par an ;  
\_ maître Antoine Chapuis, étudiant, est propriétaire d'une maison de la même rue, qui vaut 100 livres par an ;  
\_ Jean Blanchard, dit Malortie, tient, en ladite rue, une maison " la quelle a esté brûlée et n'a encores esté bastie, excepté ung peu sur le devant, en laquelle pend pour enseigne Sainte-Martre (Marthe), qui fust de Charles

Chevrier, seigneur de Montlian. " etc. ;  
\_ Jacques Tourvéon, seigneur de La Tour, possède, en cette même rue Mercière, trois maisons, dont la première, qu'habite le libraire Louis Martin, dit l'Espagnol, est estimée 125 livres, la deuxième 10 livres et la troisième 100 livres par an. Les meubles de Tourvéon lui sont comptés 100 livres ;  
\_ Jean Corlequin, peintre, demeure en la même rue, chez Ennemond Héritier, chapelier. Meubles et industrie du peintre 30 livres ;  
\_ Etienne... (en blanc), " ymaigier, " habite une des maisons de Jacques Vise, cartier. Ses meubles sont évalués à 30 livres ;  
\_ " les hoirs Michiel Fontanel, relieur de livres, tiennent, dans la rue Mercière, une maison adjacente à celle de Jacques Vise et ayant pour locataires : " Ennemond Fontanel, " relieur de livres (meubles et pratique) : 36 livres tournois ; Jehan Fontanel, aussi relieur, 36 livres " etc. ;  
\_ Etienne Chevalier, " peintre en papier ; "  
\_ Guillaume Le Roy et Guillaume Deschamps, peintres ;  
\_ Jacques Tyruyt (ou Tyrevyt?), tailleur de pierres ;  
\_ Guillaume... (en blanc), " ymagier-tailleur de pierre ; "  
\_ Jean L'Engraveur, dit Annequin. Il est d'abord désigné comme peintre ; mais le mot a été effacé et on lui a substitué la qualification de " revendeur d'ymages ; "  
\_ Nicolas Bontemps, " faiseur de manicordions " (instruments de musique du genre des épinettes). Meubles et pratique 18 livres ;  
\_ Guillaume, " tailleur d'ystoires, " habite la maison du libraire +tienne Gueynard. Meubles et pratique, 24 livres ;  
\_ Guillaume Duyron, correcteur d'imprimerie ;  
\_ Jacques Huet, " serviteur d'esteuves. " Les meubles et pratique de ce garçon valent 18 livres ;  
\_ Hugues Bole (Bol ?), peintre, et Adrien de Trouville, imprimeur, occupent ensemble une maison sise en la grande rue de l'Hôpital et appartenant à l'Hôtel-Dieu ;  
\_ Jean de Sales ou de Salles, maître charpentier (l'un des entrepreneurs de la reconstruction, en pierre, 1508 à 1511, des vingt-huit dernières arches du pont du Rhône, rive gauche, qui étaient en bois) ;  
\_ Charles... (en blanc), " faiseur d'ymaiges ; "  
\_ Guillaume de Pomeys, dit

de Cheissy, maître juré maçon de la ville (on sait que les gens qualifiés ainsi étaient, la plupart du temps, des ingénieurs ou des architectes), possède un certain nombre de maisons dans le quartier de l'Hôtel-Dieu. Ses meubles et pratique sont estimés 80 livres, etc. ; \_ Raymond Chevalier, arracheur de dents. Les meubles et industrie de ce charlatan lui sont comptés 24 livres, etc.

**Cote : CC 0032.**

Référence informatique : 00000081

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 146 feuillets, in-folio, papier

**1516 - 1517**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1516 - 1517)

---

Nommées, du côté de Saint-Nizier

- Jean d'Auvergne ou Dauvergne, relieur de livres, dont les meubles et l'industrie sont prisés 18 livres, habite une maison, sise dans la rue Thomassin et appartenant à Jean de Bresse, maçon ; \_ Jean Taborin, dit de Lorraine, maître maçon juré de la commune (Voy. cc. 31.), laisse à ses héritiers une maison de la même rue ; (Jean de Lorraine prit part à la transformation, qui eut lieu, entre 1508 et 1511, de vingt-huit des arches du pont du Rhône.) \_ Louis de Grolée, tavernier, tient, dans la rue Bonnevaux, " une grand maison haulte, moyenne et basse, bastie à neuf, contenant deux corps. " Les meubles et pratique de cet industriel sont cotés 100 livres ; \_ Jean de Paris (on trouve assez fréquemment ce nom dans les Nommées ; mais les gens qui le portent n'ont absolument rien de commun avec le peintre Pérréal, dit Jean de Paris), paumier. Meubles et pratiqué 18 livres. Ce contribuable dirigeait le jeu de paume que Jean Clepoint, dit Picard,

bonnetier, avait établi dans une sienne maison de la rue de la Rôtisserie ; \_ Thibaut Paste et Jean Charbonnel, imprimeurs, sont logés en la maison de Jean Greyffet, potier d'étain, même rue ; \_ Richard Bonnant et François Bornant, brodeurs ; \_ Jean Klein, imprimeur allemand, habite, dans la rue Ferrandière, une maison appartenant à Louis Taillemont. Meubles et pratique 200 livres ; \_ " messire Pierre de Chasteaux (ou Deschateaux), maistre d'ecolle, " occupe, en totalité, dans la même rue, " une grand maison, haulte, moyenne et basse, une grange et deux jardins, l'un sur la rue, l'autre dernier (derrière) la dicte maison. " Celle-ci appartenait à François Turry ; \_ Jean Vacherin, imprimeur ; \_ Pierre et Georges Regnoard frères, marchands (drapiers), tiennent, dans la rue de la Grenette, trois corps de bâtiment, hauts, moyens et bas, avec jardin derrière et une cour entre deux. Ce logis est estimé 5 livres par an. Les deux frères ont de plus d'autres maisons dans la même rue et ailleurs ; \_ Gillet Bloys ou Blois, " faiseur de berycles " (cristaux, pierres précieuses). Meubles 18 livres ; \_ Guillaume Tantyn, " faiseur de formes, " habite la maison de François Riche, cordonnier, sise en la rue Bonnevaux et où pend pour enseigne le Jésus. Les meubles et pratique du premier de ces artisans sont évalués à 18 livres, ceux du deuxième à 40 livres ; \_ Jean de Lafay, qui possède, en la rue ou ruelle de la Croisette, une maison composée de trois corps de logis, a pour locataires : Pierre Trichet, tavernier, dont les meubles et pratique valent 80 livres ; Benoît Grivet, maçon, 24 livres ; Jean Perret, cartier, 18 livres ; Jean Cropière, dorier ou orfèvre, 30 livres ; Benoît Ruffin, plâtrier, 24 livres ; Jean Chailliard, notaire, 36 livres ; Philippe Béjard, peyrolier ou chaudronnier, 36 livres ; Simon de Carel, maçon, 24 livres ; \_ Fleurie, veuve de Léonard Faure, chapelier, " venderesse de verres et tupins " (poterie de terre), est propriétaire d'une maison du quartier des Cordeliers, évaluée à 18 livres par an. Mobilier et pratique 24 livres ; \_ Jean Villeneuve, lieutenant du prévôt des

maréchaux. Mobilier 80 livres ; \_ Benoit Marillier, relieur de livres, l'un des locataires de la maison des hoirs Guillaume Gaignan, en la rue de l'Aumône. Meubles et pratique 18 livres ; \_ " Messieurs les segretain (sacristain) et chapitre de Saint-Nysier tiennent une boutique joignant à leur église, appelée la Chancellerie, laquelle tient de présent (mai 1517) Claude Gravier, segrectaire de la ville ; " \_ la commune est propriétaire " d'un passage dessoubz la maison d'André Pitaval, traversant de devant Saint-Nysier en la rue de la Panneterie. Estimé valoir par an 2 livres ; " \_ " le cappitaine Lansquenet " (ou des lansquenets?), dont le mobilier est estimé 100 livres, loge en la maison des héritiers de Jean de Pavie, rue Neuve, etc.

**Cote : CC 0033.**

Référence informatique : 00000082

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 165 feuillets, in-folio, papier.

**1516 - 1517**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1516 - 1517)  
Nommées, du côté de Saint-Nizier

- Jean de Bire, maître maçon, possède, en la rue du Puits-Pelu, une maison avec un jardin derrière. Meubles et industrie, 100 livres ; \_ Catherine Arnaud, veuve de maître Jean Chanier, notaire, tient, en la même rue, une maison haute et basse, avec un jeu de paume derrière ; \_ Claude Lancement, barbier de l'Hôtel-Dieu, a une maison haute et basse, avec jardin, en la même rue, le tout évalué à 10 livres par an. Les meubles et pratique de ce fonctionnaire lui sont comptés 24 livres ; \_ Guillaume, " masson " (maître de l'oeuvre ?) de Saint-Nisier, " dont les meubles et pratique sont cotés 36 livres, habite la maison de Jean Jacquier, couvreur de maisons, sise en la rue ou ruelle de la Ferrandière ; \_ Pierre et

Georges Regnoard, marchands, propriétaires d'immeubles nombreux, situés dans l'intérieur de Lyon (Voy. cc. 32), sont estimés 2,500 livres pour leurs meubles et pratique ; \_ Jean Bertaud, à la fois vinaigrier et ménétrier. Meubles et pratique, 36 livres ; \_ messires : Jean Bessonnat ou Bessonat, François Bordanin, Pierre Chalendat, Nicole Potier, Louis Brunier, Gillet Chapuis, dit Pocachard, et Christophe Guerrier, chanoines de Saint-Nizier ; Pierre Pâtissier, Vincent Mutin et Pierre Gâcon, prêtres de la même église, possèdent chacun une maison " au rond des maisons du cloistre Saint-Nizier ; " (Le clergé de cette collégiale était propriétaire d'un grand nombre d'immeubles, non-seulement dans ce quartier, mais dans les quartiers environnants.) \_ Claude Paquelet, marchand drapier, tient, en la rue de la Fromagerie, une grande maison évaluée à 400 livres de location annuelle. Ce commerçant, dont les meubles sont prisés 1,500 livres, habite cette maison et a pour locataires Jean Tassard, drapier, et Guyon Le Devin, apothicaire, à chacun desquels il est compté 100 livres pour mobilier et pratique ; \_ la commune possède " une grande maison, en la dite rue, du costé devers bise, traversant en rue Longue " ( Cet édifice, qui s'agrandit plus tard des logis de la Pomme-de-Pin et du Chien-Vert, servait, à cette époque, d'Hôtel-de-Ville proprement dit.), etc.

**Cote : CC 0034.**

Référence informatique : 00000083

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 174 feuillets, in-folio, papier

**1517 - 1518**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1517 - 1518)

## Nommées, du côté de Saint-Nizier

- Claude Barsuraube, teinturier, possède, dans la rue ou ruelle de Montriblound (aujourd'hui la rue Mulet), une grange, maison, pressoir et jardin, " auquel jardin a, outre la dicte grange, cinq petites chambres à filles joyeuses, faisant le coing de la ruelle Pet-Estret " (Pas-Étroit) ; \_ Jeanne, veuve de Michel Roy, dit Combremont, tient en partie une maison moyenne et basse en la dicte ruelle de Montriblound, ayant issue en Pet-Estret. Filles publiques y demeurent ; " \_ la commune tient " une grange haulte et basse en la ruelle tirant du port Figuet à la tour des Pastes, faisant le coing tirant de la dicte ruelle en l'Arbre-Sec, joignant ès granges qui furent de Jehan Offrey, de tous costez ; " \_ la veuve de Jean Offrey, dit Breton, notaire, tient " une grand grange, contenant six tenemens et une entrée de jardin dernier (derrière), en la dicte rue (ou ruelle), du cousté devers soir, joignant à la dicte grange de la communauté, devers vent et matin, " etc. ; \_ Charles, seigneur d'Yères en Dauphiné, possède, en la rue de l'Arbre-Sec, deux corps de bâtiment bas avec un jardin derrière ; \_ messire Simon Goujon, prêtre, tient un corps de maison avec un jardin derrière, " la même rue, faisant le coing tirant en la ruelle du Pisay, devant ung puy estant en la dicte rue, joignant à la maison de Pierre Charly (Charly, dit Labbé), cordier", etc. ; \_ les hoirs François de Chiel, dit de Genas, ont deux corps de logis sur rue et un grand jardin derrière, en la même rue de l'Arbre-Sec, etc. ; \_ Pierre Bouteiller, " escripvain, " est logé dans ce quartier ; \_ Hans Pinchon, charretier allemand. Meubles et pratique 30 livres ; \_ Pierre de Bologne, dit Pitron, hôtelier, possède un grand tènement de maisons en voie de construction, " traversant de Pet-Estret en la ruelle de Montriblound, devers vent, " etc. ; \_ Claude Girard tient, du chef de sa femme, " une maison haulte, moyenne et basse, tenant deux corps de maison, dont l'ung fait le coing de la ruelle de Montriblound, joignant à la maison de la veuve Anthoine Buatier, devers matin, et l'autre

corps de maison où pend pour enseigne le Mulet, à présent ". (juin 1517. C'est vraisemblablement de cette enseigne que la rue Mulet actuelle tire son nom) ; \_ les héritiers de François Rubys tiennent, en la grand rue tirant de Saint-Nizier sur le pont de Saône, " une maison haute, moyenne et basse, joignant, au couchant, la maison des héritiers de messire Jean Palmier et de dame Louise Robertet, veuve de Pierre Palmier. Cet immeuble vaut 330 livres par an, et les hoirs de Rubys sont taxés à 1,500 livres " pour leur train et pratique ; " \_ Barthélemi de Poges, de Pogges et de Poge (allié aux Rubys) est logé chez Jean Audebert, même rue. Il est estimé 800 livres pour ses meubles et pratique, etc. ; \_ les custodes de l'église Sainte-Croix, ainsi que plusieurs autres personnes, parmi lesquelles on distingue Claude Guerrier, la veuve d'Aynard de Villars ; Ennemond Poncet, notaire, etc., tiennent un ou plusieurs " bans de boucherie " (étals) dans la boucherie Saint-Nizier. Ces bancs valent depuis 12 jusqu'à 35 livres par an, etc.

Index alphabétique en début de Registre

Cote : CC 0035.

Référence informatique : 00000084

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 149 feuillets, in-folio, papier.

**1517 - 1518**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1517 - 1518)

## Nommées, du côté de Saint-Nizier

- Jean Balbin (peut-être le lucquois Balbani?), changeur, dont les meubles et pratique sont prisés 500 livres, habite une grande maison ayant écuries derrière, que possèdent les héritiers d'Humbert de

Villeneuve ou Villeneuve, et qui est située en la rue Malpertuis " ou l'on va à Saint-Cosme, " etc. ; \_ le prébendier de la chapelle des Saints-Côme et Damien à " maisons, cave et autre tenement de la dicte esglise, en la dicte rue Malpertuis, " avec un jardin par devant, etc. ; \_ Humbert Mathurin, marchand, et ses deux fils, " faisans le train d'epicerie, " sont estimés 800 livres pour leurs meubles et pratique. Ils habitent leur maison, sise dans la rue Malpertuis ou Maupertuis ; \_ Martin Tocquer et compagnie, allemands. Meubles 800 livres ; \_ Angelini Arragocey, milanais. Meubles 120 livres ; \_ les principaux propriétaires de la grande rue de la Platière sont : Jacques de Cuchermois ou Cucharmois, marchand, dont les meubles et pratiques sont comptés 1,200 livres ; Jean Legay, notaire, 800 livres ; Jean Coinde dit Boydier, marchand toilier, 100 livres, etc. ; \_ la rue Luiserne comprend quatorze maisons. Ces immeubles, de plus ou moins de valeur, sont la propriété de : Antoine de Croso, notaire ; Claude Féraud, Benoit Compagnon, Geffrey ou Geoffroy Dufour, Pierre Dalières ou Dallières (qui est signalé plus loin comme tenant une hôtellerie dans le voisinage), Jacques de Cucharmois, dit Lordier, marchands ; Ennemond et Benoît Mallet, ce dernier dit Tatevin, cleric ; \_ les héritiers d'Humbert Basque et Néry ou Nérés Dubois tiennent une grand maison haulte, moyenne et basse, contenant plusieurs corps de maison, en la dicte rue (celle de la Lanterne), du costé devers soir, où pend pour enseigne l'Escu-de-France traversant en la ruelle du Bessard, et ayant issue en la ruelle Chenevier, " etc. Cette hôtellerie, qui est estimée 240 livres par an, a pour locataires : Jean Roze, apothicaire ; Jean de La Ruelle, hôtelier ; Antoine Perrin, dit Gobio, patron de rivière, et enfin Néry ou Nérés Dubois, dont les meubles et l'industrie sont comptés 200 livres ; \_ messire Jean Balarin et Jacques Limousin, possèdent, dans la rue de la Pêcherie, une maison haute, moyenne et basse, située au couchant de cette voie, sur la Saône même. Cet immeuble, qui vaut 172 livres

de location annuelle, est entièrement occupé par les " filles ; " \_ les bachots à poisson établis sur la Saône, sont disposés de la manière suivante : cinq " bacheurs de la Pescherie ; " quinze " bacheurs ayans la proye (proue) en terre ; " vingt " bacheurs ayant la proye devers bise. " Le prieur de Notre-Dame de Confort est propriétaire de l'un de ces bateaux, lequel est pourvu de six enchâtres ou compartiments, et vaut 5 livres par an ; \_ dame Louise Robertet possède, en la rue de la Triperie-Saint-Nizier, une maison haute, moyenne et basse, qui vaut annuellement 80 livres ; \_ Maurice Blanchard, courtier, tient, en face des fossés de la Lanterne, " unes mures contenant deux corps sur le devant, joignant aux mures (constructions basses et de peu d'importance) et jardin des hoirs Claude de Joyes ; " \_ Henri Huetz ou d'Huetz, canonnier, etc.

**Cote : CC 0036.**

Référence informatique : 00000085

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 110 feuillets, in-folio, papier

### 1517

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1517)

Nommées, du côté de Saint-Nizier

- Henri Pasteur, hôtelier, tient, en la rue des Auges et sur les fossés de la Lanterne, une grande maison où pend l'enseigne du Chariot ; \_ Benoît Legagneur, bourrelier et hôtelier, possède, en la même rue, et donnant aussi sur les fossés de la Lanterne, une maison qui porte l'enseigne du Cheval-Rouge. Ce logis et le précédent sont estimés 36 livres par an, et les meubles et pratique de leurs maîtres valent 36 livres pour chacun d'eux ; \_ Benoît de Fareyns ou Fareins, marchand, tient, dans le quartier Saint-



Vincent (qui est principalement habité par des pêcheurs, des marinières, des constructeurs de bateaux, des marchands sur rivière et tous autres gens vivant de la batellerie), une maison haute, moyenne et basse, grange, étable et jardin derrière, sur la Saône. Cette maison, qui est estimée 60 livres par an, a pour locataire de Fareyns lui seul, dont les meubles sont prisés 500 livres ; \_ la commune a : " la porterie de la porte et portail Saint-Vincent ; dessous, une chambre appartenant aux Dames (du monastère) de la Déserte ; " \_ les prieur et couvent des Carmes possèdent un assez grand nombre d'immeubles, dont plusieurs sont situés dans la grande rue des Auges, ou, comme on disait alors, dans la " rue des Grandes-Augues. " Ces religieux ont de plus " un grand vergier où, à présent, sont buttes et jeux des arbalétriers, ayant issue en la dicte rue des Auges et en la rue tirant du portail de la Déserte à la porte Saint-Vincent, joignant à la dicte rue de la Déserte, devers bize, la vigne des Augustins, devers le soir, et les maisons et jardins de la dicte rue des Auges, devers le matin. " etc. ; \_ monsieur l'archevêque de Lyon " tient une maison de plaisance, haulte, moyenne et basse, sur la rivière de Saulne, du costé devers l'Empire (rive gauche de la Saône), et un grand jardin de plaisance et columbier dedans, nommé Rontalont (Rontalon), joignant à la rivière, devers soir, le chemin tirant des Célestins à Esnay, devers la bize et le matin, et le tenement de jardin et vigne qui fust de Claude Champier, devers le vent. Estimé valoir par an 40 livres ; " \_ le tenement de la Rigaudière est possédé par ... (Jean?) de Chabannes, seigneur de La Palisse et de Vandenesse. Ce domaine est voisin de celui du Plat, qui appartient à Philibert de Rivoire, seigneur de Courtin, dont il a été déjà fait mention, etc. (Il est à peine nécessaire de faire remarquer que dans un fonds de cette étendue, où les doubles sont multipliés outre mesure, les répétitions deviennent inévitables ; mais elles se produisent presque toujours avec des variantes ou des particularités nouvelles qui, loin de

diminuer l'intérêt de ces documents, ne font, le plus souvent, que l'accroître.) \_ Protestation, rédigée par de Montdésert, notaire et tabellion royal, portant que, le 7 août 1517, les commissaires chargés de la réfection des Nommées se transportèrent à l'Hôtel-de-Ville pour " avoir et prendre de Messeigneurs les conseillers les papiers et chartreaux nécessaires pour estimer les biens des citoyens, manans et habitans d'icelle ville ; mais que n'ayant trouvé personne à la Maison-de-Ville, où tout était fermé à clé, malgré la promesse formelle qui leur avait été faite, quatre jours auparavant, par les conseillers, de leur délivrer ces instruments, ils ont protesté par la voix du juge Chauvet, l'un d'eux, " de la retardation de la dite estime, disant que en eulx ne tient de besoigner au dit affaire, mais par deffaut d'expédition des ditz papiers et de leurs intérestz et dommaiges ; et de les contraindre par vertu de leur dite commission. Aussi que la retardation ne leur puisse estre imputée pour les poynes à eulx indites (réservées) par la Court de Parlement, et du terme sur ce à eulx préfix, " etc.

Index alphabétique en début de Registre

**Cote : CC 0037 -1**

Référence informatique : 00000086

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 25 feuillets, in-folio, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1528 - 1529)

---

Nommées, du côté de Fourvières

- (En tête du présent cahier et de chacun des autres de la même suite, se trouvent des instructions sur la manière de

procéder à la description des maisons de la ville, et un itinéraire des quartiers à parcourir. Ces renseignements sont destinés aux quatre quarteniers et notables, chargés, deux par deux, dans la circonscription correspondante, de l'opération dont il s'agit. Celle-ci avait été ordonnée pour contribuer à la collecte générale des deniers destinés à la rançon du roi François 1er). \_ François et Léonard Théodaldo, marchands florentins, sont locataires de Jean Guiraud, dont la maison fait le coin de la rue de l'Anerie. François Romain, " parfumer, " occupe une des boutiques de cette maison ; \_ Pierre Sala loue à Jean-Baptiste Munitoli, marchand lucquois, sa maison, dont il habite le haut. " Aussy y habite Paule Bandinelly (Paul Bandinelli), corratier lucquoys, faisant la despence au dit Munitoly et à ses gens ; " \_ Bonaventure Michelli et Urbain Parenchi, marchands lucquois ; \_ Thomas Sartin, marchand florentin. Ce commerçant et les deux étrangers précédents sont établis dans le même quartier ; \_ les héritiers de feu Benoît Berjon et de Jacques Basque tiennent " une maison appelée la Banque-de-Médecis. Et la tiennent à louage entièrement, tant dessus que dessous, Jehan (?) et les héritiers feu Léonard Bertholin, marchands florentins ; " \_ maître Bermond, écrivain ; \_ Hiéronime Bourbonse et Augustin de Monalia, marchands génois ; \_ les hoirs de feu messire Antoine Piochet ont " une maison sus le pont de Saonne, du cousté du Royaulme et de vent, par indivis avec Françoise Piochète, relaissée de feu Jehan Barondeau, bastie à neuf, contenant : cave, deux arcs de botique et l'entrée ; trois chambres l'une sus l'autre (ce qui équivaut à la maison haute, moyenne et basse), le grenier. Et la tiennent à louage Guillaume et Ennemond Juge, merciers, dont la dicte Piochète n'a que le trois quartz ; et se loue toute (c'est-à-dire en totalité) la somme de 500 livres " etc. ; \_ Charles Maroncelli et Antoine Beton, florentins ; \_ Jacques Rasal et Simon Bonseigneur, bolonais ; \_ Julien Nerini, florentin, occupe entièrement la maison des hoirs

Maurice Sève ; \_ Jean Camus, possède, en la ruelle du Garillan, deux corps de bâtiment joints ensemble et ayant appartenu à feu Rolin Chausson ; " lesquelz deux corps contiennent : cave, trois botiques et l'entrée ; trois chambres doubles, l'une sus l'autre, et le grenier. " Camus a pour locataires : Silvestre Achiolli, florentin, " lequel tient toute la maison, tenant hostes ; " Jacques Aigrebouche, orfèvre, etc. ; \_ Guillaume Burion ou Burrion, mari de Marguerite Jarée ou Jarez, femme de feu monsieur de Miramont, possède, en la même ruelle (qui s'étend sur le côteau de Fourvières), une maison habitée par Jean Acot et Thenaille, marchands florentins, et par Antoine de Lavis, maître tambourineur ; ; \_ maître Fernin, " graveur " (graveur), est logé dans la même rue ou ruelle, chez Antoine de La Gulhe, orfèvre ; \_ Antoine Mellin, florentin, occupe un membre de la maison de Gabriel Chardon, tambourineur ; \_ Ranco ... (l'autre nom est en blanc), courtier florentin, possède une petite maison dans la même rue, etc. ; \_ Nicolas de Pierrevive tient " une grant maison contenant : deux corps ; plusieurs entrées, caves, chambres basses ; deux cours et plusieurs autres membres, avec ung jardin ayant sa sortie en la rue tirant à Forvière, que fust de André de Pierrevive. En la quelle fait sa demorance Anthoine Gondy, florentin. " Cet hôtel, dont la partie supérieure venait d'être rebâtie à neuf, est estimé 300 livres par an ; (On connaît la parenté, par alliance, des Condi avec les Pierrevive.)

**Cote : CC 0037 -2**

Référence informatique : 00000087

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 25 feuillets, in-folio, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1528 - 1529)

---

\_ Benedetto de Poge, lucquois, et la banque de Panchati occupent, en la ruelle du Garillan, la maison de maître Fontbonne, procureur ; \_ Michel ....(en blanc), " le graveur, " occupe une petite boutique, dépendante de la maison que Simon Tignat, orfèvre, possède en la même ruelle ; \_ Zanobis Genory et Stephano Delbenin (dal Bene?), florentins ; \_ " la Cibille (Sibylle) Cadière (il n'est pas indifférent de consigner ici tout ce qui peut concerner cette dame, qui fut une des célébrités lyonnaises de son temps) tient une grant maison faisant le coing (de la rue ou ruelle du Garillan?) contenant deux botiques sus la grant rue et deux botiques soubz les eschalliers (escaliers), et magasins, avec plusieurs autres membres et jardin dernier, ayant sortie à la ruelle du Puits-de-Porcherie et à la ruelle tirant à Forvière, où il y a un autre corps de maison. " Sibylle " tient toute icelle maison, hormis qu'elle loue " quelques boutiques à diverses personnes, et plusieurs pièces à Bernard Mortar, génois ; Raphaël Pérnize ou Péruize ( ? ) possède, du chef de sa femme, " une maison faisant le coing, qui fust de messire Benoist Berjon, contenant caves, quatre arcs de botique, où à présent les marchans font leur Loge. " Et dessus sont deux chambres l'une sus l'autre et le grenier. En laquelle il fait sa demorance, hormis la Loge des marchans que tiennent messieurs les Florentins ; " le tout est estimé 400 livres. Péruiz a de plus, toujours du chef de sa femme, " une autre maison joignant icelle, du cousté du Puits-de-Porcherie, contenant deux arcs (arceaux) de botique, de nouveau édifiée, cave dessoubz, deux chambres par dessus, l'une sus l'autre, et le grenier. Laquelle il loue (à) : Barthélemy Narys (ou Naris), piémontois (qui, peu d'années après, en 1536, devait, conjointement avec +tienne Turquet, son compatriote, réorganiser complètement la fabrique d'étoffes d'or, d'argent et de soie que le roi Louis XI avait créée dans la ville), deux chambres ; François Louat, Mantouan

(Mantouan) ; Bernard Pichin, Millanoys, " etc. ; \_ Gaspard Sac, autre Milanais, occupe une des boutiques de la maison de Jean Dublet, même ruelle ; \_ Sibylle Cadière possède encore, dans cette ruelle de Garillan, deux maisons qu'elle loue, la première à Jean Bernardin, lucquois, au prix de 100 livres, l'autre à Gallo, courtier florentin, pour 37 écus soleil ; \_ Geoffroi Baronnat loue la boutique de sa maison d'habitation à Gabriel de Mesin, milanais ; \_ Jacques Fenoyl ou Fenouil loue des boutiques ou d'autres pièces de sa maison à : Barthélemy Louat, de Mantoue ; Baptiste Sarron, de Milan ; Benedetto de Poge ou de Pogges (Poggi ?), de Lucques ; Pierre Huguy, de Florence ; \_ François Saminiati, lucquois, et André Bonino, florentin, habitent la ruelle du Puits-de-Porcherie ; \_ messire Antoine Porte, seigneur de La Pradelle, docteur ès lois, tient " une maison par indivis, assavoir : par la moytié ; les hoirs du conseiller Porte, de Paris, pour un quart, et les hoirs feu Pierre Laurencin pour l'autre quart ; faisant (la maison) le coing des Changes, et jouxte la maison des hoirs Pierre Palmier. Contenant : onze arcs de botiques ; deux entrées ayant, l'une sa sortie par la ruelle, vis-à-vis la maison du lieutenant Du Peyrat, plusieurs chambres l'une sus l'autre (cela veut dire plusieurs étages), et greniers. " Claude Trie est le principal locataire de ce vaste bâtiment, qu'il sous-loue partiellement à : " Philippe Bonte, florentin, la moytié d'un arc (ou arceau) ; Pierre Crève cuer (Crèvecoeur), geollier (joaillier) de Paris, l'autre moytié ; Germain Parant, orfèvre, la moi tié d'un arc ; Antoine Violet, marchand de linge, un arc ; Ortomal, allemand, un arc, en foyre ; Angelin Ragasses, millanoys, un arc ; Alexandre Bourgoignon, bollonoys, une chambre, " etc. ; \_ monsieur Bonaventure Saint-Barthélemy, conseiller de la Court (?), et monsieur de Montmartin, son frère, tiennent une maison faisant l'autre coing, vis-à-vis la maison dudit Porte, en montant sus le pont (de la Saône) ; contenant icelle maison neuf arcs de botique et trois entrées ; plusieurs chambres, monstres

(sic) et greniers, " etc. ; \_ Ennemond de Rozier, " faiseur de chasubles, " est logé dans la maison des hoirs Geoffroi Buatier, pareillement construite sur le pont de la Saône et jointe à la précédente ; \_ Mathieu Baronnat loue à Gabriel Basquino, mercier florentin, une porte de boutique de sa maison du tenement de la Maison-Ronde, sise au milieu des Changes ; \_ Jacques Bacho, " canabassier " (marchand ou fabricant de toile ou de fil), occupe un arc de boutique dans une maison du même tenement, appartenant à Jean Brotel, marchand épicier, etc.

**Cote : CC 0038 -1**

Référence informatique : 00000088

Registre: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle- Toile noire, 107 feuillets, in-folio, papier.

## 1528 - 1529

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1528 - 1529)

---

Nommées du côté de Fourvières.

- En la rue des Hébergeries, Albergeries et Aubergeries : \_ une maison où pend pour enseigne " le Poste-du-Roy, " appartenant à Pierre de Bourgogne, etc. ; \_ madame l'argentièrre Pernette de Bourges (femme de Claude de Bourges, qui fut général des finances de Piémont) possède deux maisons dans la même rue ; \_ Gabriel de Russy, maître armurier, et ses frères y tiennent aussi une maison, qui compte parmi ses locataires Martin, armurier, et Jean, " faiseur d'asquebutes ; " \_ Laurent Berger, arquebusier, occupe une chambre et une boutique dans la maison des hoirs Guillaume Angellier, brodeur ; \_ Louis, armurier, tient dans la maison des héritiers Caille, trois chambres, une boutique et une arrière-boutique. \_ On remarque, en outre, dans la même rue : Guillaume Veau, " artillier " Louis Le Camus, fourbisseur ; Paul Vignon

et Claude Chivroin, gainiers ; Pierre et Claude, " fleutiers " (flûtistes ou facteurs de flûtes?) ; Octavian Cosme, " parfumer", etc. ; \_ En la rue de l'Angèle : \_ maître Nicole ou Nicolle, médecin, y est propriétaire d'une maison où pend l'enseigne des Trois-Rois ; cette maison est occupée par Jean Perrin, hôtelier. " Et la dite maison, bastie tout à neuf, est augmentée de 100 livres tournois pour chacun an ; " \_ Gonin Carlat possède une maison où pend pour enseigne la Mirtre (le Myrte ou la Mitre ?) \_ Marguerite Grand est propriétaire d'une maison à l'enseigne des Trois-Maillets, etc. \_ Rues de la Saunerie et de la Chêvrerie : \_ les héritiers de François Dupré, vicomte de Bayeux, possèdent deux maisons, dont l'une se nomme l'Échiquier. Pierron, brodeur, y occupe une chambre et Eustache de Luxembourg, orfèvre, deux autres chambres : \_ Claude Vauthier, gainier ; \_ Nicolas Faye, fourbisseur ; \_ Claude Raffin, " fleutier ; " \_ Etienne Turquet (qui régénéra, de concert avec Barthélemy Naris et leurs associés, la fabrique locale d'étoffes d'or d'argent et de soie) est logé dans la maison de Geoffroi Rubys. Il occupe, de plus, deux autres maisons appartenant à Jérôme Panse, etc. ; \_ Pierre Croizilles, fourbisseur ; \_ Jean Cochault, orfèvre, est propriétaire d'une maison qu'il occupe lui-même, sauf deux chambres, deux petites cuisines et une garde-robe qu'il loue à Guillaume et à Ennemond Juge ; \_ Gaspard Rue, piémontais, loue les magasins d'une maison appartenant à la veuve de Claude de Bourg ; \_ Jeanne Garnier, " vefve feu sieur Jehan Du Peyrat, la dicte dame avecques monsieur le lieutenant du Roy et sieur André Du Peyrat, ses fils, " est propriétaire de huit maisons sises dans ce même quartier. Ces immeubles ont pour locataires : Luxembourg de Gabiano, qui n'en occupe qu'une chambre ; Michelli et Parenchi, lucquois ; Henri Rue (sic), allemand ; Antoine de Lesguille, orfèvre ; Michel de Bruges, etc. ; \_ " maistre François, l'organiste de Notre-Dame de Confort, " est locataire d'une maison appartenant à Maurice Pocolot ; \_

Eustache de Luxembourg,, tient en location une maison basse, " membrée de botiques, appartenant à la Cadière, " etc. \_ Le quartier " despuys Nostre-Dame du Palays jusques à la rue du Vieulx-Faulcon, devers le soir, la rue de Porte-Froc, devers le matin : " \_ monsieur le receveur messire Jean Prunier et darne Léonarde Fournier, sa femme, ont une maison, contenant : " cave, une botique et l'entrée ; deux chambres l'une sus l'autre et le grenier. En la quelle font leur résidence, hormis la botique, qu'ilz louent ; " \_ monsieur le receveur Martin de Troyes ; Jacques Le More et Claude de Longueville, " qui a espousé la niépce du dit Le More, " louent en totalité la maison que le receveur Claude Laurencin possède en ce quartier, etc. ;

**Cote : CC 0038 -2**

Référence informatique : 00000089

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 106 feuillets, in-folio, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1528 - 1529)

---

\_ les hoirs feu messire Jean Arzellier, official de Lyon, ont une maison où " souloit estre pour enseigne le Faulcon, la quelle maison transverse en la rue de Tramassal (Tramassac) et fait les deux coings de la rue ; et, sur le devant, contient deux botiques et l'entrée, deux chambres l'une sus l'autre et le grenier. Monsieur messire Anthoine Audouyn, docteur, tient toute icelle maison à louage, où il fait sa demorance, " etc. Le docteur sous-loue une partie de cet immeuble à Jérôme Tolomeï, marchand gênois ; \_ Galliot (Gallio ?) de Branco et Barthélemi Chilliano, courtiers florentins, sont logés dans la maison de maître

Claude Lescharron, " studiant ; " \_ François Solasson possède, par indivis avec Jacques Cousin, pelletier, une maison provenant de feu monsieur de Saint-Bonnet, dans ; laquelle fut, depuis, construit " ung jeu de paulme couvert et plusieurs membres neufs, " ce qui augmente annuellement de 100 livres la valeur locative de cet immeuble ; \_ Jean Leprestre, gaïnier ; \_ Pierre Perraton, " collovrinier ; " \_ Vincent de Menollia, lucquois, " empeseur de draps de soye, " loue entièrement la maison de Claude Roddet, barbier ; \_ Jean Pernot, " joyeur d'espée ; " \_ la maison du ténement de Saint-Alban, qui dépend de l'abbaye de Saint-Claude (en Comté), contient " plusieurs membres faisant le coing au-devant la seconde porte du cloistre Saint-Jehan, devers la Custoderie. " Ce bâtiment n'a pour locataire que Pierre Noytalon, " enquesteur ; "servant d'entrée ; trois chambres l'une sur l'autre et le grenier. Cet immeuble est occupé en entier par Pierre Chalot, hôtelier ; \_ Antoine Barailhon, chanoine de Saint-Just, a une maison où loge " maistre Claude Cublysys, maistre en arts, lequel la tient toute et y fait escolle ; " \_ maître Jean... (en blanc), maître d'école, occupe entièrement la maison de messire André Boyron, chanoine de Fourvières ; \_ Pierre Durieu ou Du Rieu, dit Alix, peintre, réside dans une maison dont il est propriétaire et qui contient boutiques, entrée, chambre et le grenier, etc. \_ Quartiers du Gourguillon, de Beauregard, de Saint-Georges, etc. : \_ Léonard Grille, gênois, tient, du chef de dame Jeanneton, sa femme, une maison dont il habite le haut ; \_ Thomassin ou Thomas Gadagne, maître d'hôtel du Roi, a une maison, " laquelle fust de dame George, sa belle-mère, " etc. ; \_ noble Pierre Bonnel, seigneur de La Fay, est propriétaire d'une maison contiguë à la précédente ; \_ Claude Laurencin, receveur des tailles, possède " une grand maison, toute neufve, laquelle contient cave, deux arcs de botique, l'entrée, deux chambres doubles, l'une sus l'autre, où il fait sa demorance ; " \_ maître Jean-Jacquême, " exécuteur de l'haulte justice,

a une maison la quelle il fait bastir à neuf et n'est pas achevée. Le dit maistre Jehan a une maison joignant la dessus (celle ci-dessus décrite), laquelle contient botique, l'entrée, deux chambres l'une sus l'autre et le grenier. En la quelle (maison), il demore. " Cet immeuble, récemment construit, est estimé 15 livres par an ; \_ Maurice Vauzelles, " fils de la vefve Pierre Blanc, " possède une maison en la rue Saint-Georges ; \_ Etienne Jouvenet, cordonnier, dont la maison fait " le coing de la ruelle descendant à la porte du cloistre Saint-Jehan, " a pour locataire Laurent de Saint-Prye (Priest), " tailleur d'ymaiges ; " \_ Pierre Durand, apothicaire, tient, en la rue Saint-Georges, du côté de la Saône, " une grand maison, grange, colombier, et la maison de la Salleterie, où on décharge le sel, " etc. ; \_ messire Denis Garbot possède, en la même rue, une maison avec un jardin derrière. Cet immeuble est habité par cinquante-deux personnes, au nombre desquelles on remarque la veuve du peintre Barthélemi ( ?).

**Cote : CC 0038 -3**

Référence informatique : 00000090

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 106 feuillets, in-folio, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1528 - 1529)

---

" Les Florentins tiennent les salles basses et le jardin ; " \_ Jean Bas, tonneller, occupe, en la dite rue, une maison " nouvellement édifiée, qu'estoyt jadis ung hospital " (celui dit de Saint-Georges) ; \_ nobles François Dupérier ou Du Périer et Claude Laurencin possèdent chacun plusieurs immeubles dans ce quartier ; \_ maître Jacques Croppet, greffier de la

Sénéchaussée de Lyon, tient une maison faisant " le carré près de la croix du Sabliet (Sablis et Sablet) où furent les esteuves ; " \_ monsieur le comte Sarron tient, comme héritier de sa tante, une maison sise en la rue du Sablet et que fust de maistre Symon de Farez (Pharès, l'astrologue) ; après " à madame de Sarron. " Le comte possède une deuxième maison contiguë à la première ; \_ les douze (prêtres) Perpétuels de l'église Saint-Jean ont " ung grand tenement de granges et jardins, à cause de l'Église ; et y a une image de (Notre-Dame de?) Bon-Rencontre, paincte aux estres traversant la dicte rue, du dict costé " (c'est-à-dire au couchant), etc. \_ On compte depuis la recluserie de la Madeleine jusqu'à la porte des Farges, qui donnait accès dans le faubourg Saint-Just, un certain nombre d'hôtelleries, dont voici les noms : l'Écu-de-France, la Tête-Noire, Saint-Sébastien, Notre-Dame, le Jésus, les Trois-Rois, le Chapeau-Rouge, la Croix-Blanche, l'Éperon, Saint-Antoine, le Péage.

**Cote : CC 0039 -1**

Référence informatique : 00000091

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 5 cahiers, 198 feuillets, in-folio, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1528 - 1529)

---

Nommées, du côté de Saint-Nizier

- les hoirs de feu François Rubys et de dame Vallète ont une maison en la grande rue qui se dirige du pont de la Saône à Saint-Nizier. Cet immeuble est habité par madame " la visiteuse Rubye, " et par Geoffroi Rubys, son fils ; \_ les hoirs

feu Louis Du Périer, visiteur du sel, possèdent deux corps de maison, situés, l'un " en la grand rue de la descendue du pont, tirant à Saint-Nizier, " et l'autre en la rue Mercière. " Lesquieulx corps de maison appartiennent à messire Gaspard Du Périer, l'autre partie à a François Du Périer et madame Marguerite Baronnat, " vefve de feu Loys Du Périer, " etc. ; \_ les héritiers de feu Guillaume de Barsaryn (Balsarin), libraire, logent, en leur maison de la rue Mercière, " Ysabeau Flamenda, peyntresa ; " \_ les halles de la Grenette, ainsi que les hôtelleries de la Tête-d'Or et de Naples, qui se touchent et font suite à ce bâtiment, ont leur issue sur la rue Pépin ; \_ messire Nicole (Potier, chanoine de Saint-Nizier) a, dans la même rue, " une grand maison, haulte et basse et moyenne, toute bastie à neuf, contenant deux corps de maison sur la dicte rue, avecque advis (escalier à noyau) et gallerie de pierre, traversant en la grand rue de la Grenette, appelée (la maison) le Chapeau-Blanc. Le tout " estimé à louage, le dict bastiment sur la dicte rue Pépyn, 120 livres tournois, " etc. ; \_ Jean Sytro, de Charney, et Martin Vincent, hôte de la Pomme, ont " une maison moyenne et basse, assize en la rue Pépin, faisant le quarré allant à la Grenette, devant l'Estrapada, " etc. ; \_ Jean Rames (Ramus ?), peintre, et France, graveur (on avait écrit : " tailleur des monnoyes ; " mais cette qualification a été raturée puis rectifiée comme ci-contre), habitait la rue Saint-Antoine ; \_ Jean Barre ou Bar, " hostellier de Sainct-Loys, de présent le Chien-Vert, a une grand maison haulte, basse et moyenne, édifiée à neuf en partie, traversant la rivière de Saugne (Saône), d'ung costé et d'autre, acquise de monsieur de Barmond " (Balmont?), etc. Cet immeuble est estimé 100 livres de location annuelle ; \_ Charlot ou Charles Blanchard, dit Malortie, hôtelier, possède une maison contiguë à la précédente et appelée Sainte-Marthe, " laquelle a esté brulée et n'a qu'un peu de demeurant sur le dernier, et estables ; " \_ le ténement de Saint-Antoine se compose de " l'esglise avec ses appartenances, jardin, granges, court,

estables et autres membres édifîés en maisons pour la demeure, et hospital pour les pauvres ; " \_ Laurent Forest et maître Jean de Bourgogne, tous deux peintres, demeurent, le premier dans la maison des héritiers de feu Huet, batteur d'or, l'autre dans " un quarré de maison " appartenant au couvent de Saint-Antoine ; \_ Mathieu d'Anvers, peintre, possède et occupe en totalité une maison haute, moyenne et basse, bâtie tout à neuf, avec jardin derrière. Cette propriété, qui est située proche l'église Notre-Dame des Célestins, vaut annuellement 20 livres de location ; \_ Rollet Glas ou Glaz, " faiseur de chazubles, " demeure en la rue de la Grenette, dans une maison à lui, qui se loue annuellement 25 livres ; \_ Mathelin (Mathurin), Delaroche, barbier, possède la maison dite de la Belle-Barbière, " faisant le carré de la Grenette, devant l'Estrapade, haulte moyenne et basse, en laquelle il demeure ; " \_ Jean de La Fay, tient une maison haute, moyenne et basse, faisant le carré de la rue de la Grenette et en l'enseigne du Sauvage, devant l'Estrapade, jouxte icelle rue de la Grenette ; " \_ Vincent Le Boucher et Jean Dompannis, lapidaires ; \_ la commune tient en propriété " une grant maison (l'Hôtel-de-Ville, en face de Saint-Nizier) et circuy d'icelle, haulte, moyenne et basse, en laquelle se tient Jaques Coulaud"

**Cote : CC 0039 -2**

Référence informatique : 00000092

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers, 198 feuillets, in-folio, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1528 - 1529)

(le futur receveur municipal d'icelle) ; \_ maître Moulin, clerc, a, dans la rue de l'Hôtel-Dieu, une maison habitée par

deux imprimeurs et " plusieurs femmes de joye, qui vont et viennent ; \_ Angello, " potier de terre, " habite, dans la même rue, une maison appartenant aux héritiers d'Antoine Bochart ; \_ Antoine Doucet, " fondateur de lettres d'imprimerie, a commencé à bâtir une maison jouxté la sus dicte " (celle qui précède) ; \_ Bastien, florentin, " potier de terre, " est domicilié dans la rue Noire ; \_ la veuve de Louis Levert ou Leverd, brodeur, possède, en la rue de la Blancherie, une petite maison avec cour et jardin, qu'elle loue en totalité à Antoinette Dauxerre, " fille de joye ; " \_ Laurent Cassin, peintre, temporairement absent, est représenté par Françoise Deville, sa femme, etc. ; \_ les hoirs Antoine Romanet comptent parmi leurs locataires (en blanc), médecin, " qui guériss de la gravelle ; " \_ maître Jean Bruyères, notaire, tient " une maison de pizey (pisé), " traversant de la rue de la Rôtisserie en la rue de la Gaudinière, où il y a onze chambrectes où se tiennent tous coquins pour inquilins ; " \_ Jean Caillot possède " un grand tenement de maison haulte et basse, et court derrier la dicte maison et jardin a cousté, où sont les estuves, basties puy six ans en ça, du Cousté du Rosne et sus la rue de la Gaudinière, et faisant un coing en la rue de la Blancherie, " etc. ; Henri Bocleret, " preneur de grenoilles. " Ce brave homme possède, dans le même quartier, une maison qu'il habite seul ; \_ Le Père, " faiseur de béricles ; " \_ Claude Jobert, tisserand, a, dans le même lieu, " une maison haulte, sans bas, et une autre maison joignant, basse et haulte, et un petit grenier à cousté. Inquilins (locataires) : la Thoyne (Antoinette) Breysi, fille de joye ; la Simonde, vieille masque (diseuse de bonne fortune), et Katherine, clostrière de joye, et la Guette, vieille masque, " etc. ; \_ les héritiers de monsieur de Grolée, possèdent, en la rue de la Blancherie, nommé aussi de Grolée, " une grant vieille maison, " ayant pour principal locataire Claude Giraud, " cureur de nécessaires. Et le dit inquilin Giraud tient tout le reste pour loger ceux qui se meslent des basses heuvres ; " \_

Benoît, revendeur et " grenoillier ; " \_ Cournillie (Cornillon) de Bavière et son fils (le père était peintre et sans doute aussi le fils) louent la maison des hoirs Pierre Dovres ou Douvres, sise en la ruelle de la Panière ; \_ messire Thomas Moret, prêtre, " tenant escolle, " habite, avec Claude Dago, imprimeur, une maison sise contre le tènement de l'Hôtel-Dieu et appartenant à Katherin Richier, teinturier ; \_ Dominique Boslet, Louis Resques et Pierre Saint-Jean, brodeurs ; \_ messire Antoine, prêtre, tient école dans le quartier du Puits-Pelu ; \_ Guillaume Faidy, " apothicaire de la Guillotière, " possède, en ce quartier, une maison entre cour et jardin ; \_ la Montréale (Montréal), dont la maison joint la précédente, loge " la fillie de la fillie de maistre Philippe Bonnet, mareschal, fillie de joye, " etc. ; \_ Madeleine Dalmais, veuve de Pierre Regnoard, a pour locataire de l'une de ses deux maisons de la rue du Puits-Grillet, François Du Vedat, " suivant la Court de Monsieur le grant maistre " (?) ; \_ Gillet Louis, " bériclier ; " \_ maître Blaise de Thenosus, " médecin du More " (c'est-à-dire de Maximilien Sforce, dit le More), tient une maison haute, moyenne et basse, " faisant le coing de la rue Bonnevaux, où pendait l'enseigne du Jhésus ; " (Cet immeuble était fort peu distant de l'hôtel du prince italien.) \_ Colinet, " imagier...

**Cote : CC 0039 -3**

Référence informatique : 00000093

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers, 198 feuillets, in-folio, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1528 - 1529)

---



\_ Bernard Charnier, peintre, habite, conjointement avec " le Trésorier, tailleur de dominos, " une maison de la rue Raisin...(Un grand nombre de fondeurs sont établis dans cette rue et ses aboutissants, et plusieurs de ces industriels sont désignés comme fondeurs de caractères d'imprimerie ; mais il est indubitable que la plupart d'entre eux, sinon tous, durent travailler pour les ateliers typographiques qui se trouvaient multipliés dans ce même quartier.) \_ Honoré " faiseur d'espinettes, " habite la rue Raisin ; \_ François Fradin, imprimeur, possède et occupe à lui seul " une maison haute, moyenne et basse, jardin dernier, ayant le regard sur la rue Raisin ; " \_ Catherine, veuve d'Edmond Juste, imprimeur, et François Juste, aussi imprimeur, possèdent, en la dite rue, deux maisons contiguës. Claude Juste, fondeur de lettres, y est également domicilié ; \_ madame de Saint-Priest tient " une grant maison, haute, moyenne et basse, avec plusieurs grans membres de maison, qu'elle a acquise de feu Guillaume Augustin, faisant l'ung des carrés de rue Chanu, " etc. Cet immeuble sert de résidence au " seigneur Pomponio de Trevolse " (neveu de Théode ou Théodore de Trivulce, et gouverneur de Lyon) ; \_ Jacques Saccon a une maison qui joint la précédente et qu'occupent " plusieurs Lombardes ; " \_ Jean.... (en blanc), " graveur de pierres ; " \_ Berton, armurier ; \_ le bureau des " scelleurs des draps de soye " est installé dans une maison de la rue Bourgchanin, appartenant à Jean de Bruyères, notaire ; \_ monsieur Du Peyrat, lieutenant du Roi, tient " une maison basse au long du Rosne, avec jardin et vignes, faisant confin au coing de la ruelle de la réclusière de Sainte-Hélène, d'ung cousté, et l'autre maison monsieur le lieutenant Du Peyrat, d'autre cousté. " Jean Du Peyrat et (André) son frère tiennent encore " certains membres de maisons, appelés le Petit-Plat, avec les prez et jardins joignans à la dicte maison, joignant aux prez que l'on appelle le Grant-Plat, que le dict sieur a acquis de monsieur de Curtin " (Courtin), etc. ; \_

Aynard Fournier a une maison sise à l'angle de la ruelle qui se dirige de l'église Saint-Michel " à l'enseigne de la Danse " (représentant peut-être quelque sujet macabre ?) ; \_ le lieutenant Du Peyrat tient " certains grans membres de maisons, appelés le Plat, avec les prés, jardins et autres biens compris à la rente du dit Plat, joignant à la rue Sainte-Hélayne, d'un cousté, l'autre petite rue traversant de la Rigaudière au pont du Rosne, d'autre cousté ; " \_ Jacques Marret, brodeur ; \_ maître Hector de La Trimoille (Trémouille), médecin, habite la maison de Claude Verdier, pelletier, en la rue Longue ; \_ maître François Fournier, procureur général de la commune, possède " une grant maison en la dicte rue, du cousté de bize, contenant trois corps, une court, jardin et estable et grange dernier, ayant issue devant le plastre (la place) Saint-Esperit. " Cet immeuble, qui est estimé 130 livres de location annuelle, a pour locataires Jean-Marie Milanais, hôtelier et courtier, et Fournier lui-même ; \_ Claude de Bourges, visiteur du sel est propriétaire de plusieurs maisons, dans la rue Malpertuis ou Maupertuis, etc.

**Cote : CC 0040 -1**

Référence informatique : 00000094

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 56 feuillets, in-folio, papier.

**1545**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1545)

Nommées

- ou " Taux des meubles et pratiques mis sur les manans et habitans en la ville et cité de Lyon, à la part de Fourvière, pour lever 48,000 livres que le Roy, nostre sire, demande à la dicte ville, " etc.

- Pierre Jacquet, imagier ; \_ Vincent Barbe, " arbalestier, "c'est-à-dire arquebusier ou armurier ; \_ Jacques de Bripio, marchand, est taxé à 200 livres ; \_ Jean de Bripio, apothicaire, 30 livres ; \_ François Livet, forger de gardes d'épée ; \_ Claude de Bripio, teinturier, 36 livres ; \_ Claude Boquet, brodeur ; \_ François Bayard, " arbalestier " ou armurier ; \_ François Cerize ou Cerise, orfèvre ; \_ Benoît Vernay, hôte de Sainte-Barbe, fabricant de cartes et fondeur 50 livres ; \_ Jean Tiroud, fondeur ; \_ Jean Besson, peintre, 18 livres ; \_ François Bontemps, fourbisseur ; \_ maître Pierre, " l'orlogier, gendre de maistre Jaques Carlet, chappuys, " 30 livres ; \_ Gallo, courtier florentin, 100 livres ; \_ André Canot, André Gourron, Guillaume, " demourant soubz François Cerize, "et Henri Bertrand, tous orfèvres ; \_ Pierre Masson, " faiseur de passemens ; " \_ Secondin Sarrat, " le vignier (ou viguer?) de Lunel, 50 livres ; \_ Jean et Claude Bontemps, fourbisseurs ; \_ Philippe Romain, imprimeur ; \_ Jean Grolier, marchand, 300 livres ; \_ Georges Deschamps, tapissier ; \_ Gillet Veau, " artillier ; " \_ Octavian Cosme, parfumeur, 40 livres ; \_ Guyon Féraud, organiste ; \_ Pierre Doste, fourbisseur et doreur ; \_ Jean-Baptiste Le Pretstre (Le Prêtre) et Jean Vaultier, gaîniers ; \_ Lasalle, tireur d'or (cette industrie était alors suffisamment développée à Lyon) ; \_ Benoit Capitan, doreur d'épées ; \_ Pierre Crusulle et Nicolas Durube, fourbisseurs ; \_ Jacques L'Heureux et Nicolas Le Mercier, orfèvres ; \_ Pierre Meneau et François Arpeau, doreurs ; \_ Etienne Nancy, " dict le Coquu, " hôte des Trois-Rois, 60 livres ; \_ Claude Raffin, fabricant de flûtes ; \_ Pierre Lucet, " dict l'Enfant-Doux " (c'est-à-dire l'Enfant-Dort?), et Pierre Bas, fourbisseurs ; \_ Marc Bernard, orfèvre ; \_ Gabriel de Rossy ou Russy (l'armurier), contrôleur des deniers communs, dons et octrois de la ville ; \_ Humbert de Masso (taxé à 200 livres), Lyonet Delaube ou de Laube (100 livres), Dimanche Pécou ou Pécoud (200 livres), Thomas de Pierrevive (100 livres), Girardin Panse (400 livres) et Jean Scarron aîné (600 livres), tous commerçants ; \_

Jacques Thuilier, " costurier faiseur de coffres ; " \_ Ennemond de Rozier, " faiseur de chappes, " 100 livres ; \_ Jean Cerize ou Cerise et Pierre Rosset (Rousset), Michel Dardet et Jérôme Goyet, fourbisseurs ; \_ Jean Guichard, gaînier ; \_ Jean-Antoine de Serin, armurier ; \_ Charles Landi, marchand florentin, 300 livres ; \_ Guillaume Guinat, bossetier, fils de Louis Guinat ; \_ Jean Lambert, dit de Troyes, joueur d'instruments, " mary de Jane Chambefort ; " \_ Jean Paffit, dit Bello (qui fut trois fois élu conseiller de ville), et Pierre de Blaise, 900 livres ; \_ Jean Boulanger, " rebecquet " (joueur de rebec ou violon ?) ; \_ Guillaume La Mole, dit de Genève, joueur d'instruments ; \_ Antoine Maillard, joueur d'épée ; \_ Jacques Barossin, parfumeur, 100 livres ; \_ Claude Rollin, orfèvre ; Jacques Thibaudier, hôte et mary de la Belle-Hostesse, " 12 livres ; \_ Léonard Rodet, " colletier et pourpointier ; " \_ maître Michel de La Chapelle, médecin, 50 livres ; \_ messire François Grolier, élu en l'Élection de Lyonnais, 200 livres : \_ " monsieur le général de Bretagne " (Antoine Bullioud, qui était général des finances de Bretagne), 300 livres ; \_ Nicolas Dupré, banquier, 300 livres ; \_ André Baronnat, procureur du Roi, 200 livres ; Antoine Scarron, épicier, 24 livres ; \_ Simon Caille, prévôt des maréchaux de France (au pays de Lyonnais), 100 livres...

**Cote : CC 0040 -2**

Référence informatique : 00000095

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 56 feuillets, in-folio, papier.

**1545**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1545)

---

\_ Guillaume et Ennemond Juge, 600 livres ; \_ Antoine Gondi, seigneur du Perron, 100 livres ; \_ dame Sybille Cadière, 100 livres ; \_ le juge Jean Tignat, 200 livres ; \_ Martin Lemire, Jacques Gauvain, Pierre Luxembourg, Jean Molle, orfèvres ; \_ Nicolas de Castella, 300 livres ; \_ Jean-Eustache Scarron, 200 livres ; \_ Pierre-Antoine de Cyvenne, bolonais, et Simon Cotière, joaillier et gendre du précédent, sont cotisés à 400 livres chacun ; \_ Claude Cousin, joaillier., fils de Paul Cousin, couturier, 40 livres ; \_ Bernard Centurioni et Nicolas Lomellino, 1,200 livres ; \_ Luc Gentil, " joueur du cornet, rue Petit-Paris ; " \_ Jean Rouet ou Ronet (?) et Jacques Tarin, orfèvres ; \_ Philippe Lippi, mercier italien, 120 livres ; \_ Antoine Porte, seigneur de La Pradelle, 100 livres ; Guillaume Daulhon ou Doilhon, seigneur de La Tour, 400 livres ; \_ Claude Pons, Jean Dulyon, François Tignat, orfèvres ; François Rousselet, seigneur de La Part-Dieu, 100 livres ; \_ Nicolas de Chaponay, seigneur de Feysin, conservateur des privilèges royaux des foires de Lyon, 200 livres ; \_ Robert Albisse, 1,200 livres ; \_ Pierre Orlandin (Orlandini), 400 livres ; \_ Jean Du Monceau, orfèvre ; \_ maître Gabriel de Silva, médecin, 300 livres ; \_ maître Julien Thorel, chirurgien, 100 livres ; \_ messire Jean Clepier, promoteur de l'église de Lyon, 100 livres ; \_ messire Pierre Grolier, conseiller, 100 livres ; \_ Laurent Certomia, libraire ; \_ Paul, florentin, 300 livres ; François Parenchi et Simon Panchati, chacun 600 livres ; \_ messire Jean Du Peyrat, lieutenant général en la Sénéchaussée de Lyon, 300 livres ; \_ les banquiers : Claude Charpillet, 200 livres ; François Chabaudi, 100 livres ; Guillaume Riche, 100 livres ; \_ Jean de Capella, aliàs Cornuti, docteur en droit, conseiller-échevin, 200 livres ; \_ Claude Bernard, " libraire italien ; " \_ Hugues Dupuis, seigneur de La Mothe, lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Lyon, 200 livres ; \_ Pierre Vize, orfèvre, 50 livres ; \_ Claude de Longueville, garde de la Monnaie de Lyon ; \_ Jean de Crane, peintre ; \_ Pierre Serrailli, Jacques Falla, " donne de soye ( ? ), " et Barthélemy

Daraigne (sic), italiens, sont taxés chacun à 50 livres ; \_ François Ducloux, " dict Mal-Complexionné, " cordonnier, 50 livres ; \_ Jean Lange, orfèvre ; \_ Vidal Granet, écrivain ; \_ François Albisse, 100 livres ; \_ monsieur le receveur Martin de Troyes, 300 livres ; \_ Nicolas Durand, peintre-verrier ; \_ Antoine Dalier, peintre ; \_ Claude Guichard, fourbisseur ; \_ Toussaint Gentil, orfèvre ; \_ Jean de La Bessée, procureur général de la commune, 100 livres ; \_ messire Franc Vauzelles, docteur, 50 livres ; \_ martre Mathieu de Vauzelles, avocat, 300 livres ; \_ maître Jean Canaples, médecin (le même qui, en 1535, postula, mais sans succès, la charge de médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, en remplacement de François Rabelais, qui avait déserté son poste), 40 livres ; \_ Thomas Videllet et Benoît Goyrand, fourbisseurs ; \_ la veuve d'Antoine Vauzelles et Antoine Champaignon, son gendre, 100 livres ; \_ Georges, horloger ; \_ Pierre Bernoud, fourbisseur ; \_ maître Laurent, écrivain ; \_ maître Etienne (Dolet?) libraire, 12 livres ; \_ Michel La Page, lapidaire ; \_ messire Ambroise Thomas, docteur, et ses frères, fils de maître Claude Thomas, pâtissier, 40 livres ; \_ Etienne Jacquemet, imagier ; \_ Claude Goutallon, armurier ; \_ Pierre Monnier, verrier ; \_ Bastien Creste, tapissier ; \_ Gilles Vauzelles, sergent royal, 24 livres ; \_ Jean Salte, imprimeur ; \_ " monsieur le baillif Chou " (Guillaume Du Choul, bailli des montagnes de Dauphiné, ce personnage déjà mentionné dans le cours du présent travail, est le premier, en date, des archéologues Lyonnais. Aujourd'hui encore, il reste l'un des plus accrédités d'entre eux par l'étendue de ses connaissances et le mérite de ses ouvrages) ; 100 livres, etc.

**Cote : CC 0041 -1**

Référence informatique : 00000096

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 56 feuillets, in-folio, papier.

**1545**

## Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1545)

---

 Nommées

- ou " Taux des meubles et pratiques. mis sur les manans et habitans, en la ville et cité de Lyon, à la part du Rosne (c'est-à-dire du côté de Saint-Nizier) pour lever 48,000 livres, " etc

- Mathieu Paris, mercier, est taxé à 300 livres ; \_ Jean Fanche, dit Chambéry, aussi mercier, 400 livres ; \_ Jean Garbot et les héritiers de feu André Garbot, son frère, 500 livres ; \_ Odet Capaillon, 500 livres ; \_ André Roze, changeur, 200 livres ; \_ Jean Glatard, drapier, et sa femme, 300 livres ; \_ François Ricquet, épiciier, 300 livres ; \_ François Du Périer, bourgeois, 100 livres ; \_ Gonin Coing, " tailleur de nacre ; " \_ Claude Froche, fourbisseur ; \_ Pierre Ballet, libraire ; \_ Jean Martin, Jean Prévost, Nicolas Le Villain, orfèvres ; \_ Antoine Canot, fondeur ; \_ maître Olivier Rolland, maçon, 120 livres ; \_ Didier Besançon, tailleur de la Monnaie de Lyon ; \_ Jean Bayard et Jean Charpineux, fondeurs ; \_ Jean Maillet, bossetier ; \_ Luxembourg de Gabiano, 600 livres ; \_ Antoine Baudon, tapissier, 150 livres ; \_ les libraires : Romain Morin, taxé à 100 livres ; Guillaume Boulle, Jean et François Freslon, à 200 livres chacun ; Angelin, " mary de la vefve Fribourg ; " Jacques Huguetan, Etienne Maillet, Guillaume le Guelques ; \_ Florimond Pécoud, brodeur et courtier ; \_ Guillaume de Laye, fondeur ; \_ maître Barthélemy Dargentine, médecin, 400 livres ; \_ Honoré Barrachin, peintre ; \_ Noël Chenêve, fondeur et ceinturier ; \_ Jean Baronnier et Jean Compaing, fondeurs ; \_ Pierre de Tours, Michel Jayet, libraires ; \_ Georges Romain, Antoine Pélissier, fourbisseurs ; \_ Jacques Garnier,, Noël Colombier, Pierre Duchemin, orfèvres ; \_

Jean Thomas, graveur ; \_ Pierre Buchet, imprimeur ; \_ Guillaume Roillet, Pierre Emin, Richard Duval, libraires ; \_ maître Jacques Robert, brodeur ; \_ James Monnier, Jacques Croset, Vincent de Portunaris (taxé à 100 livres), libraires ; \_ Thibaut Paque, imprimeur, 80 livres ; \_ Corneille de Segrange, peintre ; \_ Simon de La Vanelle, " trompetier ; " \_ André Caloys, jayetier, autrement dit ouvrier en jais (le nombre des artisans lyonnais qui se sont livrés de tout temps à cette industrie prouve qu'elle fut jadis florissante dans la ville), taxé à 40 livres ; \_ Jean Pein et Pierre Chapuis, orfèvres ; \_ Marc Porte, mercier et lapidaire ; \_ Pierre Biot, fondeur ; \_ Laurent Forest, peintre ; \_ " maistre George... (malheureusement l'autre nom est en blanc), " faiseur de potz, italien, " 24 livres ; \_ Pierre Rather, peintre ; \_ maître Jean André, dit d'Anjou, " faiseur d'eau fort, " 60 livres ; \_ Léonard Jacquin, flasquier " (fabricant de flasques ou poires à poudre pour les gens de guerre) ; \_ Simon Gros, libraire ; \_ Bernard Morillard, fondeur ; \_ Antoine de La Verde, lapidaire, 50 livres ; \_ Adam Bernardet, orfèvre ; \_ Gaspard Tressel (Trechsel), imprimeur ; \_ Hugues et Jean Delaporte, marchands, sont cotisés, le premier à 500 livres, le deuxième à 400 livres ; \_ Mathelin Foucques et Mathieu Dumais (Dumas ?), " colovriniers " ou armuriers ; \_ Salvador de Vidal, verrier ; \_ Antoine Nicolas, Pierre Billet, Léonard Saint-Rambert, fondeurs ; \_ Ennemond Fontanel, relieur de livres ; \_ Antoine Forest, dit Labresle, bossetier ; \_ Jean Picard, imprimeur ; \_ " Bastien Greffius " (Sébastien Gryphe), libraire, 300 livres ; \_ Pierre Rigollet et Claude Gueste, fondeurs ; \_ Jean Coste, dominotier ; \_ Pierre Pomereaux, hôtelier et imprimeur ; \_ Jacques James, relieur de livres ; \_ Châtelain Pellin, imprimeur ; \_ Pierre de Feurs, émailleur ; \_ Nicolas Jardinier, tailleur d'images ; \_ Jérôme Berger, tondeur ; \_ Louis Macé et Jean Florent, orfèvres ; \_ Gros-Benoît Saigne, fondeur ; \_ Vincent Pillet, imprimeur ; \_ Benoît Girard, " collacionneur...

**Cote : CC 0041 -2**

Référence informatique : 00000097

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 56 feuillets, in-folio, papier.

**1545**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens  
meubles et immeubles possédés par les  
habitants de Lyon (1545)

---

\_ Jacques Maria, Jacques Raymond,  
Pierre Morillet, Gros-Jean Gabet, Étienne  
Fay, Janin Bertholon, fondeurs ; \_ Antoine  
Demas et François Chapuis, fondeurs de  
lettres ; \_ Michel Bertrand, Dominique  
Bérard, Jean Martin de Trinc (Trink?) Il est,  
au reste, facile de voir que presque tous  
ces noms sont plus ou moins altérés),  
Pierre Mondigard, Joachim, Pierre Lucie,  
dit le Prince ; Pierre Fraudin (Fradin?),  
Nicolas Petit, tous imprimeurs ; \_ Mathieu  
et Hugues Chevriel (Chevrier?) et Jean  
Vandemore (van der Meer), peintres ; \_  
Honoré de Loeuvre, " faiseur  
d'espinctes ; " \_ Jean de Rouen,  
fabricant de dés ; \_ maître Marin,  
horloger ; \_ Martin Lescuyer, Olivier  
Arnollet, Pierre Porte, François Robinet,  
Thomas Berteau, Louis Ravat, dit Le  
More ; Pierre Gras, les uns et les autres  
imprimeurs ; \_ Jean Tourvéon, dit de  
Bourgogne, peintre ; \_ Ennemond Perrin,  
cordier, 50 livres ; \_ Jean Honoré,  
graveur ; \_ Bastien Bullet ou Vullet (?),  
bossetier ; \_ François Brun, Guillaume  
Charrier, Pierre Salesne, Pierre Talon,  
Michel Chevriel, peintres ; Georges  
Reverdy, graveur ; \_ Pierre Marandier,  
fondeur ; \_ Artaud Para, Georges  
Regnaud, Balthazar Arnollet (taxé à 36  
livres), Codefroy Barile, Antoine, dit  
Morgue ; Artaud Brizaud, Simon de  
Marnestz (Marnef ?), Jean Bourthon, dit  
Bourguignon ; François Chapuis, tous  
imprimeurs ; \_ Claude Laville, libraire ; \_

Michel Carra et Carré, peintre ; \_ Jean  
Raison, Louis Chastenay, Pierre Mérieu,  
fondeurs de lettres ; \_ Jean Péruze,  
arquebusier ; \_ André Bassot, Jean  
Caquelard, Antoine Merlin, Jacques  
Bergerat, François Gogelin, imprimeurs ; \_  
Barthélemi Favy, tavernier et imprimeur ;  
\_ Claude Fasson, " tourneur de corne ; " \_  
Léonard Roct (Roch ?) et Jacques  
Bouverin, peintres ; \_ Alexandre Pochy, "  
faiseur de chappelletz ; " \_ Bertrand  
Chevallier, Romain Carret, " le grand  
Georges Liandre, " imprimeurs ; \_  
Baptiste de Grégoire, " faiseur de potz, "  
cotisé à 60 livres ; \_ Antoide Doulcet et  
Jacques Colon, fondeurs ; \_ maître Pierre  
Blanchet, dit de Poitiers, maçon ; \_ Jean  
Audet, fabricant d'encre d'imprimerie ; \_  
Jean Dauphin, " pouldrier d'acquebute ; "  
\_ Pierre Perguet, fondeur de lettres ; \_ la  
veuve de Jean Ducarré, dit Crespin,  
imprimeur, est taxée à 30 livres ; \_  
Jacques Belin, potier ; \_ Raymond de  
Truict, imprimeur ; \_ Antoine gaucher,  
fabricant de poudre à tirer ; \_ Martin  
Guemin, " faiseur de tentes, costurier ; " \_  
Simon Venicy, Jean Chappelle ou  
Chapelle, Fleury Faure, Benoit Bonin,  
Philibert Rollet, dit Megrelin,  
imprimeurs ; \_ Pierre Chamary,  
imprimeur et tavernier ; \_ Denis Girard,  
fabricant d'encre d'imprimerie ; \_ Pierre  
Maréchal, fondeur ; \_ Gervais Fexard,  
fondeur de caractères d'imprimerie ; \_  
Jean Andelous (ou Audelous) et Esprit de  
Rennes, imprimeurs ; \_ Henri Lefébure, "  
artillier ; " \_ Ennemond Barbier, " barbier  
des estuves ; " \_ Mare Bonhomme, Denis  
Darcy, Jean Sarrasin, Jean Daudin,  
imprimeurs ; \_ François Bozon, fondeur ;  
\_ Antoine, fabricant de poudre  
d'arquebuse ; \_ Jean Le Boucher, Jean  
Pierre, François Cuet, imprimeurs ; \_  
Agné Magister, libraire ; \_ Baron et  
Jacques Héricard, verriers ; \_ Antoine  
Fournier, dit Le Vert, brodeur ; \_ Grégoire  
Robinet, libraire ; \_ Michel Rambert le  
vieux et Michel Rambert le jeune, "  
tourniers ; " \_ Pierre Delalande, " faiseur  
de poponnes (?) ; " \_ Pierre de Bourges,  
visiteur du sel, cotisé à 100 livres ; \_  
Guillaume Dufour, orfèvre ; \_ maître  
Benoît Langlois, notaire et tavernier, 36

livres ; \_ Étienne Vivier, " ceinturier et joueur d'espée ; " \_ Léonard, brodeur...

**Cote : CC 0041 -3**

Référence informatique : 00000098

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 56 feuillets, in-folio, papier.

**1545**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1545)

---

\_ Noël Doville, " faiseur d'orloges ; " \_ Etienne Perricaud, tavernier, 36 livres ; \_ Benoît Geneva,, peintre ; \_ Titus Bournicien, Claude Rogeret, dit Charbon ; Pierre Chevallier, Pierre Coppet, Pierre Raisin, Robin Greffet, Jean Bouto, Etienne Corneille, Claude Palluat, Jean Lenoir, potiers (d'étain ou de terre ?) ; \_ Claude Confiat (ou Coufiat?), Hugues Minant, Charles Bellinard, verriers ; \_ André Bournan et Mathieu Charpineux, fondeurs ; \_ Antoine Jacquemet, fourbisseur ; \_ Jacques, " tailleur d'yvoire ; " \_ Claude Delamarre, joueur d'instruments ; \_ les frères Senneton, marchands, sont taxés à 1,500 livres ; \_ maître Charles Marest, médecin, 80 livres ; \_ Étienne de Pure, médecin, 200 livres ; \_ Antoine Pellat, " menuisier, joueur d'aulbois, " 18 livres ; \_ Noël Neyret, " gendre de la dame Clémence, vefve feu maistre André, médecin, " 100 livres ; \_ Jacques Coulaud, trésorier et receveur de la commune ; 50 livres ; \_ Claude Pochard, verrier ; \_ Jean Flebergue (Kleberger), allemand, 1,000 livres ; \_ Claude de Montconys, 120 livres ; \_ maître David, " forger de gardes d'espées ; " \_ " la vefve dehan, l'esmailleur, et Grégoire Colat, nepveur, " 36 livres ; \_ Marmet et Jean Ponthus, gatniers ; \_ Antoine Bourno, " doreur d'espées ; " \_ Hugues Mayeux, brodeur ; \_

Pierre Colonme, " chasse-marée, n `18 livres ; \_ Jean et Pierre Neyron frères, 24 livres ; \_ Marc, lapidaire, etc.

**Cote : CC 0042 -1**

Référence informatique : 00000099

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 298 feuillets, in-folio, papier.

**1551**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1551)

---

Nommées, du côté de Fourvières.

- Lettres patentes du roi Henri II, portant que : pour donner aux habitans de Lyon le moyen de pouvoir recouvrer les sommes qu'ils lui ont avancées, et s'acquitter des intérêts qu'ils ont eu à payer pour cet objet, Sa Majesté leur permet de " prendre et lever, si bon leur semble, la tierce partie de tous les louaiges des maisons, boutiques, magasins et aultres aysances. C'est assavoir : la tierce partie sur les " propriétaires entièrement, qui habiteront seulz leurs maisons, et des maisons, boutiques, magasins et aysances qui sont ou seront loués ; la moitié sur les propriétaires et pensionnaires des dictes maisons, outre et par-dessus ce qu'ilz sont tenuz payer de ce qu'ilz tiendront et occuperont de leurs dictes maisons, et l'autre moitié sur les locatifz et inquilins pour le respect de ce qu'ilz tiendront à louaige seulement. " \_ Comme les maisons, boutiques, magasins et aisances dont il s'agit sont chargés de plusieurs pensions dues à diverses personnes, tant de la ville qu'étrangères, " ceulx à qui seront deues les dictes pensions, mesmes les gens d'église, tant à cause de leur patrimoine que des maisons et pensions par eulx acquises et appartenantes, à

cause des bénéfiques et pour lesquelles ilz ne payent aucuns deniers, payent à l'équipolent que les dictz propriétaires et locatifz, dont iceux propriétaires seront deschargez d'aultant. Et ce pour le temps de deux années, " etc. \_ Délibération consulaire prise à ce sujet, et qui prescrit les dispositions nécessaires pour procéder de la manière la plus équitable et, en même temps, la plus sûre à la perception du nouveau subside accordé par le Roi, etc. \_ Messire Nicolas de La Goutte, doyen de Notre-Dame de Beaujeu, possède, en la rue de Pierre-Scise, quatre maisons, dont l'une vaut 10 livres, deux autres 15 livres chacune, et la quatrième 13 livres tournois par an ; \_ Jean Prunier, receveur de Forez, a une maison estimée 12 livres de location annuelle ; \_ le chanoine Charreton possède " un grand tenement de maison, nommé le Chariot, assiz en la dicte rue (celle de Pierre-Scise), jouxte le chemin tendant de la dicte rue à la fontaine des Expées (et Excès) et l'église Saint-Martin de la Chanal " (Chana), etc. Cet immeuble est prisé 70 livres ; \_ " la grand Aulmosne-Générale tient le tenement de la " Chanal et de Saint-Porret (sic), qui se pourraient louer par an 15 livres ; " \_ Jean Buyer, marchand tanneur, est possessionné dans la même rue, " jouxte la grand place publique de la porte de Bourgneuf, " etc. ; \_ Antoine et Aynard Servandon, teinturiers, ont, dans la rue de Bourgneuf, une maison où pend l'enseigne de Saint-François et qui est estimée 15 livres ; \_ Vincent Barbe, " arbalestier " ou arquebusier ; \_ le seigneur Antoine de La Chause, possède, en la dite rue que dessus, une maison évaluée à 37 livres 10 sous ; \_ les hoirs Antoine Cathon tiennent " une grange ayant deux arcz de boutique sur le devant, icelle grange sise en la dicte rue de Bourgneuf, " etc. ; \_ Jean Mosnier tient une maison à l'enseigne du Cerf-Courouné. Cette hôtellerie, qui est estimée 60 livres par an, fut placée dans la suite sous la garde de Georges Micol, prêtre, curateur décerné par justice de Jean Dalmes ou Dalmès (?), écuyer, seigneur de Corgnieu ; \_ Jean Duvergier

ou Duverger tient, dans la même rue, une maison de 30 livres par an ; \_ Anne Poculot, veuve d'André Baronnat, procureur du Roi, possède deux maisons : l'une sise en la rue des Aubergeries et évaluée à 75 livres, l'autre située en la rue de la Poterne-Saint-Paul et qui vaut 27 livres ; \_ Pierre Fabry, " faiseur d'oriloges, " possède, dans la même rue, en commun avec François Bompain, notaire, +tienne Reste, milanais, etc., une maison haute, moyenne et basse, estimée 75 livres..

**Cote : CC 0042 -2**

Référence informatique : 00000100

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 298 feuillets, in-folio, papier.

**1551**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1551)

---

\_ Pierre Bullioud, procureur du Roi en la Sénéchaussée de Lyon ; Claude Paterin, premier président au Parlement de Dijon ; Antoine Rustein, valet de chambre du Roi ; Jean de Vauzelles, prieur de Montrotier, Jean et François Grolier et bien d'autres citoyens notables possèdent des immeubles dans ce quartier et les rues adjacentes ; \_ Jacqueline Stuard, veuve de Georges Grolier, trésorier de Crémone, " tient une maison assize, en la ruelle entrant au cymetière de Saint-+loy, " etc. Cet immeuble vaut 23 livres ; \_ les héritiers de feu messire François Dupré " tiennent une maison size en la dicte ruelle ; appelée la Maison-de-la Doanne, jouxte la maison des héritiers Jehan Sève, de matin, la rue de l'Angille (Angèle), de bize, et la maison de Claude Boytier, dicte le Petit-Paris, de vent. Extimée valoir par an 200 livres tournois ; \_ maître Philippe Romain, " correcteur " et

imprimeur, possède, en la rue Saint-Barthélemi, une maison cotée 20 livres ; \_ le trésorier Jean Grolier ; le seigneur de Poleymieux ; le juge des appeaux de Villefranche ; le capitaine Sala ; les Gadagne ; la trésorière de Crémone (Catherine Stuard) ; Antoine Condi, sieur du Perron ; l'écu François Grolier ; l'italien Claude Martellenchi, tailleur d'habits, etc. sont possessionnés dans la rue de la Juiverie ; \_ Jean de Vauzelles, seigneur de Montrotier, tient, sur le pont de la Saône, à la descente des Changes, une maison estimée 200 livres ; \_ l'écu Grolier a, dans la grande rue Saint-Jean, une maison évaluée à 200 livres ; \_ Claude de Bellière, " président à Grenoble. (en 1549, il avait donné sa démission de premier président du Parlement de cette ville), tient, dans la même rue, et faisant le coin du Grand-Palais, une maison prisée 75 livres ; \_ Martin de Troyes, seigneur de la Ferrandière, a, dans la rue Tramassac, une maison de 80 livres ; \_ " messire Jaques, peintre, "a une maison dans la rue de la Madeleine ; \_ " le barbier des Allemans, nommé François Corlin, " possède une maison sise en la rue du Sablet et qui vaut 30 livres ; etc. \_ Le nombre des maisons ou " articles " taxés, du côté de Fourvières, s'élève à onze cent cinquante-quatre, ayant une valeur locative de 68,194 livres 10 sous tournois.

**Cote : CC 0043 -1**

Référence informatique : 00000101

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 cahiers, 118 feuillets, in-folio, papier

**1551**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1551)

Nommées, du côté de Fourvières et du côté de Saint-Nizier

- (Comme ces papiers ont trait à la même affaire que l'article précédent, on a surtout utilisé le côté de Saint-Nizier.) \_ Benoît Montaudin, batteur d'or, tient, dans la rue Mercière, deux maisons estimées chacune 100 livres de location annuelle ; \_ Benoit Langlois, notaire royal, tient, en la rue du Temple, une maison " jouxte le painctre du Roy (voy. ci-dessous), de matin, " etc. ; \_ Benoit Montaigu, imprimeur, a une maison dans la rue Chanu ; \_ Barthélemi Chareisieu possède, entre autres biens, la Maison-des-Forces, située près de l'église SaintNizier. Cet immeuble est prisé 90 livres par an ; \_ Pierre, " l'argilletier " (le potier de terre ?) ; \_ Barthélemi Rapellus, maître imprimeur, possède une maison sur le chemin qui conduit à l'abbaye d'Ainay ; \_ Bonne Laurencin, veuve de noble Jean Doilhon, ancien conseiller-échevin, a, dans la rue du Bois, une maison estimée 40 livres ; \_ Barthélemi Espinalle, italien, est propriétaire d'une maison sise en la rue Neuve et qui vaut 30 livres ; \_ Benoît de Loye tient, en la rue de Saint-Marcel et hors de la porte de ce nom, une maison où pend pour enseigne l'Oie ; \_ Baptiste Thomas, florentin, possède une grande maison en la rue qui conduit de la porte du Griffon à Saint-Sébastien ; \_ Claude Cousin, dit Loyon, paumier, tient, dans la rue du Temple, une maison et un jeu de paume estimés ensemble 45 livres ; \_ Corneille... (en blanc ; mais il s'agit ici de Corneille de La Haye), " painctre du Roy, tient une maison en la rue du Temple, jouxte Didier Besançon (tailleur de la Monnaie), de soir, extimée valoir par an 15 livres tournois ; plus une autre maison en la dicte rue, jouxte Sibylle Du Pérez, de matin, extimée valoir par an 23 livres tournois ; plus deux corps de maison, en la dicte rue, jouxte Pierre de Noble, extimés valoir par an...(en blanc) ; " \_ Catherin Bas, imprimeur, possède, en la rue Thomassin, une maison de 23 livres ; \_ Claude Sonyard, potier de terre, est possessionné dans la rue Bourgchanin ; \_



Charles Laudin ou Landin (?) tient, dans la rue de la Gaudinière, une maison où pend pour enseigne l'Aigle-d'Argent. Cet immeuble est estimé 15 livres ; \_ Claude, " appelée la Belle-Hostesse, " et ses soeur tiennent une pension, par indivis, en la rue Grolée ; \_ Claude, fils et héritier de feu Étienne Raison, est propriétaire d'une maison sise " en la rue de la place du Bois, " plus de la maison contiguë, où pend pour enseigne le Cheval-Bardé. Le premier de ces immeubles vaut 60 livres, l'autre 30 livres ; \_ Claude, " dame du Chariot-d'Or, " tient une grange en la rue de la Déserte, et, dans le même quartier, une maison où pend pour enseigne le Chariot-d'Or. Ce dernier article est coté 45 livres par an ; \_ Clair Lorenson a une maison qui fait " le carré de la rue Saint-Clair et où pend pour enseigne Saint-Clair. Estimée 30 livres ; \_ Denis Giraud, imprimeur, possède une maison dans la rue Noire ; \_ Denis Arcis, autre imprimeur, tient, en la rue de la Gaudinière, une maison contiguë à celle de maître Giraud, greffier criminel ; \_ Étienne Gueynard, changeur, tient une maison en la rue du Temple, " juxte le painctre du Roy, nommé Corneille, de soir. " Estimée 27 livres ; \_ Ennemond Perrin, cordier, possède une maison valant 38 livres, et qui fait " le carré de la ruelle de Bellecourt tendant à l'hospital (l'Hôtel-Dieu), juxte les hoirs feu Jacques Coulaud, de matin ; " \_ Étienne Maillet, libraire, a trois maisons sises, l'une dans la rue Bonnevaux, une autre dans la rue de la Vieille-Monnaie, la dernière dans la rue Pépin....

Index alphabétique au début de 5 cahiers du Registre  
Cahier n°2: index alphabétique à la fin

**Cote : CC 0043 -2**

Référence informatique : 00000102

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 6 cahiers, 118 feuillets, in-folio, papier

**1551**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1551)

---

\_ Étienne Daudin, hôtelier, tient, dans la rue Ventrant ou Vendran, une maison où pend pour enseigne la Tête-d'Argent. Cette hôtellerie vaut 60 livres par an ; \_ Étienne Bourgeois possède, dans la rue de l'Archidiacre, une maison où pend pour enseigne le Pont-du-Rhône ; \_ Étienne Gérin tient, en la grande rue du Saint-Esprit, une maison à l'enseigne du Raisin ; \_ Étienne Bourg a, dans la rue Ranco, une maison où pend pour enseigne le Lansquenet ; \_ Étienne Sollier, hôte, possède, en la rue et hors de la porte Saint-Marcel, une maison qui a pour enseigne le Chapeau-Rouge ; \_ Mathieu Chevrier, peintre, tient, avec François Robinet et Thomas Muguet, une maison sise en la rue Mercière, et qui vaut 45 livres par an ; \_ Gabriel Milliot, possède, entre autres immeubles, " la maison du Dieu-Bacchus, faisant le carré de la rue de l'Estrapade. " Estimée 35 livres ; \_ Guillaume Bon, fondeur, et Guillaume Macabée (Machabée?), " fondeur de calisses, " habitent l'un et l'autre le quartier de Notre-Dame de Confort ; \_ Grégoire Protin, " filz au capitaine des bouchers, " est propriétaire d'une maison de la rue du Puits-Pelu ; \_ Germain Rometon, hôtelier, tient, en la rue Saint-Jacquême, à proximité de Saint-Nizier, une maison où pend pour enseigne la Limace. Cet immeuble était contigu à l'hôtel ou maison de Geoffroi de Chaponay, président en la Chambre des comptes de Grenoble ; \_ Guillaume Bayet, fourbisseur a, dans la rue de la Lanterne, une maison estimée 45 livres. Il tient de plus, en commun avec François Blanc, hôte du Lion-d'Or, une maison

faisant suite à la précédente et qui vaut 55 livres par an, etc.

**Cote : CC 0044 -1**

Référence informatique : 00000103

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers 166 feuillets, in-folio, papier

**1551**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1551)

Nommées, du côté de Fourvières et du côté de Saint-Nizier, etc.

- Hugues de La Porte, imprimeur, possède : en la rue de la Cave-d'Ainay, une maison estimée 12 livres tournois par an ; une grande maison bâtie à neuf, faisant le carré des rues Mercière et de la Cave-d'Ainay, 100 livres ; en la rue de la Croisette, deux maisons contiguës, 46 livres ; dans la même rue, une maison où pend pour enseigne " la Palle " (sic), 30 livres ; en la rue du Bois, une boutique à côté de la maison du Mouton, 10 livres ; en la rue de la Grenette, une maison également assise près celle du Mouton, (ce dernier immeuble, dont la façade donnait sur la rue de la Grenette, devait sans doute se prolonger, par derrière, jusqu'à la rue du Bois ou Dubois), 120 livres ; enfin, dans la rue Longue, une maison dont la valeur n'est pas indiquée ;  
\_ Humbert, ou Ymbert de Vassily, horloger, tient une maison estimée 30 livres, dans la rue " tendant de la place du Boys aux Cordeliers ; " \_ Jacqueline Stuard, veuve de Georges Grolier, trésorier de Crémone, possède une maison dans la rue de Flandre ; \_ Jacques Tropt (Troth), imprimeur, a dans la rue Pépin, une maison estimée 23 livres et qui est adjacente à celle de Vincent de Portunaris, libraire ; \_ James Mosnier, libraire, tient, dans la rue Thomassin, une

maison près celle de Nicolas de Bavière, peintre. Cet immeuble vaut 30 livres par an ; \_ Jean de Bourgogne, peintre, possède, dans la rue Confort, une maison ayant le même revenu que la précédente ; \_ Jean Hozone, imprimeur, a une maison en la dite rue ; \_ Jean Genot, pareillement imprimeur, tient une pie ou parcelle de terrain " en la ruelle tendant de Confort en Bellecourt (aujourd'hui la rue Belle-Cordière), juxte Guillaume Macabée " (Machabée, le fondateur de calices) ; \_ Jacques Ferna, imprimeur, a, dans la rue Chanu, une maison de la valeur de 12 livres ; \_ Jacques Moderne, dit le Grand-Jacques, imprimeur, comme les précédents, tient en la rue Raisin, une maison estimée 27 livres par an ; \_ Jean Vandemore (van der Meer), " dict Levin (Liévin ou Lievyn ?.), tient une maison en rue Mercière, juxte Jehan de Crains (de Crane? peintre), de matin, estimée valoir par an 30 livres tournois ; plus une maison au Port-Charlet, estimée valoir, par an, 5 livres. " Ce maître était encore propriétaire d'une maison située dans la rue de la Grenette, et d'une valeur annuelle de 60 livres ; \_ " Jehan Decrains (de Crane), dit Gaultier, tient une maison faisant le coin de la rue Raisin, entrant en rue Mercière ; " estimée 25 livres tournois. L'artiste possède, en outre, dans la rue Neuve, une autre maison taxée à 20 livres ; \_ Jean +douard, peintre, tient, dans la rue du Port-Charlet, une maison " juxte la maison du feu barbier des Allemans, " etc. ; \_ Jean Hospert, ou, plus correctement, Hosperg (car il était d'origine allemande), hôte de l'Écu-de-France, dont l'élu François Grolier était propriétaire, possède, en la rue de l'Estrapade, deux maisons valant, l'une 15 et l'autre 23 livres ; \_ Jeanne, veuve d'André Roy, barbier a, dans la rue de la Luiserne, une maison " juxte la maison du grand ouvrier " (qui s'appelait, en réalité, Antoine Cousturier, et exerçait l'état de fourbisseur) ; \_ Jacques Rosal, florentin, possède une maison en la rue Saint-Clair ; \_ la commune compte parmi ses biens : " le collège et granges de la Trinité, estimé le tout, par an, 80 livres tournois ; plus tient la dicte Maison-de-la-

Ville huit maisons joignans l'une avec l'autre, en la porte de la Lanterne, jouxte les fossés de la ville, de vent. Extimées valoir, par an, 170 livres ; "

Index alphabétique au début des 3 premiers cahiers du Registre  
Cahier n°4: index alphabétique à la fin du Registre

**Cote : CC 0044 -2**

Référence informatique : 00000104

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers 166 feuillets, in-folio, papier

**1551**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1551)

---

(Ces bâtiments avaient été construits tout exprès sur cet emplacement pour y installer la manufacture de velours d'+tienne Tulquet et Cie) \_ " les ladres de la Guillotière tiennent une maison en la rue de l'Ours, " etc. ; \_ le caissier de la banque de Gadagne est propriétaire d'une maison sise en la rue " tenant à la Magdelaine, " et d'un revenu annuel de 15 livres ; \_ Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles, possède, en la rue Mercière, quatre maisons, dont deux valent 120 livres et les deux autres 100 livres. Il a de plus une cinquième maison sur le chemin " tendant à Esnay, jouxte la maison du Roy. " Ce dernier. immeuble est prisé 20 livres ; \_ feu Louis Rossin ou Roussin, imprimeur, était, de son vivant, propriétaire d'une maison de la rue Confort ; Lucas Gentil, " correcteur de l'imprimerie, " possède une maison dans la rue Chanu ; \_ le Gascon, " maistre des basses-oeuvres, " tient, dans la rue du Puits-Pelu, une maison cotée 12 livres ; \_ Léonard Verdonay a une maison qui

forme l'extrémité de la place Saint-Nizier, " jouxte la callade tendant à la Grenette, de matin, " etc. ; \_ les héritiers de feu Barthélemy Lalisce ont " une maison où pend pour enseigne les Forces (sorte de ciseaux employés dans la fabrication des étoffes de soie et de laine), faisant le coin de la rue de l'Archidiacre, de vent. " Estimée 90 livres ; \_ " les enfans du cuer " (choeur) de Saint-Nizier, possèdent, en la rue de l'Archidiacre, une maison estimée 15 livres par an ; \_ le Petit-Dieu, tavernier, tient une maison dans " la rue Saint-Henry " (toutes les fois qu'il est question d'elle, la même rue est désignée de cette manière) ; \_ les héritiers de feu Jean Neyron, " joieur de farces, " ont, sur la place de la Platière, une maison estimée 40 livres tournois, etc. ; \_ les héritiers de feu Pierre de L'Evres ou de L'îuvre, " faiseur d'espinettes, " possèdent une maison dans la rue et hors de la porte Saint-Marcel, près le Chapeau-Rouge ; \_ les héritiers de feu messire Domeyne, " entremetteur des affaires de la fortification de la ville de Lyon, " ont une maison en la côte Saint-Sébastien ; \_ Léonard Espine (Spina, Florentin), banquier, possède " une grande maison, consistant en plusieurs corps, cours, jardins et autres circuytz, en la rue de Saint-Clair, " etc. ; \_ Lancelot Turquet (sans doute quelque parent d'Etienne Turquet) est propriétaire d'une maison située entre les portes du Griffon et de la Lanterne ; \_ Luc Gentil, " faiseur d'instrumens, " est possessionnée en la rue Saint-Sébastien, etc.

Index alphabétique au début des 3 premiers cahiers du Registre  
Cahier n°4: index alphabétique à la fin

**Cote : CC 0045.**

Référence informatique : 00000105

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers, 109 feuillets, in-folio, papier

**1551**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1551)

---

Nommées, du côté de Fourvières et du côté de Saint-Nizier

- MM. de Savonnières et d'Eybens (ce dernier de Grenoble) possèdent l'un et l'autre plusieurs maisons situées dans le quartier de Saint-Nizier, etc. ; \_ monsieur de Chossaulx (sic) et " monsieur le trésorier des salpestres " sont propriétaires dans le quartier d'Ainay ; \_ monsieur de L'Aigle tient une maison et un jardin faisant le carré de la rue Noire ; \_ monsieur de Chaintri (Chaintré) Particelli, seigneur de Chaintré, tient, en la rue de la Blancherie, une maison " faisant le coin de la rue Grilhet "(Grillet) ; \_ Claude de Bourges, général des finances de Piémont, compte parmi ses biens la " Maison-du-More, en la rue tendant des Cordeliers à l'Estrapade, " jouxte la ruelle entrant en Bonnevaux, de soir. " Cet immeuble vaut 80 livres par an ; \_ le chapitre de l'église Saint-Nizier possède : " une petite maison estant sous la callade (ou calade) de la dicte église ; " deux maisons situées, l'une dans la rue Vendrant ou Vendran (75 livres), l'autre dans la rue de la Gerbe et appelée la Cave-Saint-Nizier (30 livres) ; des jardins sis en la rue de Montribloud et évalués 50 livres par an ; \_ monsieur de Barmont a, entre autres biens, une maison sise en la rue du Saint-Esprit ; et où pend pour enseigne Notre-Dame-de-Pitié. Cet immeuble vaut 50 livres par an ; \_ Monnet Jacquier tient une boutique " estant dessoubz la maison Martin Deschamps, jouxte la ruelle où sont les petites boutiques des drapiers, devant Saint-Nizier. " Cette boutique est prisée 25 livres par an ; \_ madame Guerrier, dame de Voyron, a une étable et une fenièrre (fenil) au-dessus, dans la rue de la Gerbe ; \_ monsieur de Saint-Yllalye (Sainte-Eulalie?), abbé de Sainte-Catherine de Chassagne, possède, en la

rue Buisson, une maison estimée 15 livres ; \_ Mathieu... (en blanc), peintre, a, dans la rue Malpertuis, une maison prisée 16 livres ; Michel, libraire, tient, en la rue du Griffon, une maison " jouxte maistre Thibault, maistre d'escolle ; " \_ monsieur Vauzelles, seigneur de La Torrette (Tourrette), possède " une maison en la coste Saint-Vincent, jouxte avec establerye et ung tinaillier et treul à presser vin, près les murailles du boulevard Saint-Vincent, de bise. " Ce domaine n'est estimé que 3 livres tournois par an ; \_ Nicolas de Bavière, peintre, a, dans la rue Thomassin, une maison qui vaut annuellement 38 livres ; \_ Nicole ou Nicolas de Chaponay, seigneur de Feysin, tient une maison " faisant le carré de la rue de la Grenette et rue Chalamont, la diete maison appelée les Trois-Pigeons. " Estimée 140 livres ; \_ Pierre Ballet, libraire, est propriétaire d'une boutique de la maison de Jacques Reynauld, sise en la rue Mercière. Cette boutique vaut 15 livres par an ; \_ Pierre Chamary, imprimeur, a une maison dans la rue du Puits-Pelu ; \_ Pierre " l'argilletier, " en possède une au Bourgchanin (c'est-à-dire dans la rue Bourgchanin) ; \_ Pierre Dallières, hôte des Trois-Mores, dans la rue de la Lanterne, " tient la dicte maison des Trois-Mores, contenant estableryes, grange et autres membres, le tout extimé valoir par an 130 livres ; plus une maison appartenant au dit Dallières et sa femme, en la rue de la Vieille-Boucherie, extimée par an 120 livres ; plus une maison en la rue de la Déserte, où pend pour enseigne les Quatre-Fils-Aymon, extimée 20 livres ; plus une autre maison, au dict quartier, où pend pour enseigne le Jeu-de-Paulme, extimée 50 livres ; " \_ Pierre Gaulteret, sommelier du Roi, est propriétaire de quatre maisons situées dans les rues de la Pêcherie et du Griffon, et sur les Terreaux ou fossés de la ville ; \_ Philibert de Lorme (il ne s'agit de rien moins ici que de l'illustre architecte du château d'Anet et du palais des Tuileries) " tient une maison en la rue des Carmes, jouxte Guillaume Regebo, de bize. Extimée valoir, par an, 15 livres tournois ; " \_ Sybille du (ou de) Pérez, " bastarde du

feu goujat de Bordeaux, a, dans la rue du Temple, une maison de 15 livres par an ; \_ Sébastien Gryphus (Gryphe), imprimeur, tient, dans la rue Thomassin, une maison estimée 90 livres par an ; \_ Simonde, " servante du reclus de Saint-Sébastien, tient une maison (qui n'est pas évaluée) près les remparts et murailles de Saint-Sébastien, " etc.

Index alphabétique à la fin des 2 derniers cahiers du Registre

Cahier n°1: index alphabétique au début et à la fin du Registre

Cote : **CC 0046 -1**

Référence informatique : 00000106

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 99 feuillets, in-folio, papier.

**1586**

Fiche 1/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1586)

---

Nommées des maisons de la ville de Lyon, du côté de Fourvières

- noble de Musino, seigneur d'Aiguebelle, possède, sur le pont de la Saône, à la descente des Changes, la maison des héritiers Piochet ; \_ Antoine et Pierre Scarron tiennent une maison sise à la descente du pont de la Saône, du côté du midi. Antoine avait pour son propre compte une deuxième maison, attenante à la première ; \_ Pierre Bas, seigneur de Prenay ; Gaspard Coïng, Claude et Pomponio Bellièvre, Claude Pons, orfèvre ; la veuve et les héritiers de Jean Grabot possédaient, à eux tous, les sept maisons qui furent démolies, en 1584, pour l'ouverture de la place des Changes ; \_ Jean Perret, marchand joaillier, tient, à la descente du pont, une

maison où il fait son commerce ; \_ Jeanne Guerrier, dame de Voiron, résidant à Grenoble, a pareillement à la descente du pont de la Saône une maison qui, plus tard, échut aux Fléard, seigneurs de Pressins, et de Voiron, etc. ; \_ messieurs : René de Thomassin, seigneur de Montmartin ; Catherin Trie, seigneur de Varennes ; Guillaume et Jean Henry frères, marchands de draps de soie ; Pierre Baglioni ; Claude Du Fenoyl, sergent-major de la ville ; Antoine Sala, seigneur de Montjustin, sont propriétaires d'immeubles situés dans le quartier des Changes ; \_ dame Jacqueline Stuard a deux maisons sises en une petite ruelle, voisine du Puits-de-Porcherie. Ces immeubles deviennent la propriété, le premier de Clarissimo Ciomacci fils (voy. plus bas), l'autre de Georges Grolier, seigneur de Cazault, conseiller en la Sénéchaussée et Siège présidial de Lyon ; \_ noble Thomas Gadagne, seigneur de Beauregard, tient " une maison, jardins et vergiers, en la dicte ruelle, jouxte la maison de la dicte Jacqueline Stuard, de bize, la maison de monsieur le comte de Retz, du vent, (celle) du général Camus, du matin, le chemin tendant de Saint-Barthélemy, du soir. " Cet hôtel, qui se composait de trois corps de logis, fut acquis par mademoiselle de Laube ou Delaube (?), veuve de Jean-Baptiste Dadiaceto ; \_ Jacqueline Stuard, " veuve de monsieur Gueyton, trésorier de Crémone, tient une maison appelée la Polalle, size en la rue tendant des Changes à Saint-Jehan ; " \_ Clarissimo Ciomacci tient " une maison contenant deux corps d'hostel, ayant entrée en la ruelle qui est au-devant du Puits-de-Porcherie. " Cet italien (qui paraît avoir exercé la profession de courtier de chevaux) avait, dans le même quartier, deux autres immeubles d'une certaine importance ; \_ Nicolas Henry seigneur de Crémieu, fils de feu Guyot Henry, possède une maison en la rue Saint-Jean ; \_ messire Nicolas Ballini, banquier en Cour de Rome, et sa femme, veuve de feu Jean Tignat, lieutenant général en la Sénéchaussée et Siège présidial de Lyon, tient une maison dans la même rue, à

l'un des angles de la rue du Garillan (à son entrée dans la rue Saint-Jean) ; \_ messire Geoffroi Camus, seigneur de Pontcarré, a, aussi dans la même rue, une maison formant l'autre angle de la rue du Garillan ; \_ messire Barthélemi Du Fay, seigneur d'Épeisses, premier avocat du Roi en sa Cour de Parlement de Paris, possède une maison sur la place du Petit-Palais ; \_ madame Gondi, veuve de monsieur de La Pardieu (François Rousselet), a une maison en la rue Saint-Jean ; \_ monsieur (Nicolas) de Langes, lieutenant général en la Sénéchaussée et Présidial de Lyon, tient " une maison qui fut de monsieur le secrétaire Grolier, size en la dicte rue Saint Jehan, " etc. ; \_ noble François Platel, seigneur de Vaux, a une maison dans la même rue ; \_ monsieur le comte de Retz tient trois corps de maison et un jardin, situés en la rue du Garillan et ayant appartenu à feu madame Du Perron ; \_ Laurent Cappon (Capponi), seigneur d'Ambérieux, tient, en la dite rue, une maison et un jardin ;

**Cote : CC 0046 -2**

Référence informatique : 00000107

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 99 feuillets, in-folio, papier.

**1586**

Fiche 2/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1586)

---

\_ Julien de La Bessée y a également deux maisons ; \_ Jean-Baptiste Pianello, génois, possède, en la rue du Garillan, une maison provenant de madame de Gondi, veuve de monsieur de La Pardieu ; \_ Jean de La Vyte, violon, a une maison " en la dicte rue du Garillan, faisant le coing de la dicte rue, tirant à la rue Tramassac, " etc. ; \_ madame de

Sennecey, veuve de monsieur le président Paterin, possède, en commun avec Mathieu Collomb (celui-ci était un commerçant, qui avait, en outre, dans la même rue, une maison où pendait, pour enseigne, l'Écrevisse), deux corps de maison en la rue Saint-Jean. La présidente Patelin possédait, de plus, deux maisons dans la ruelle Saint-Alban ; \_ Antoine de Masso, avocat puis conseiller en la Sénéchaussée de Lyon ; Laurent Capponi, Nicolas de Chaponay, seigneur de l'Isle ; Pierre Dausserre, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaires de son hôtel ; Jean Scarron, homme d'armes de la compagnie de M. de Mandelot, gouverneur de Lyon ; (Ce Scarron avait pour femme Marie Videlly, fille de Jean Videlly ou Vidilly, praticien.) \_ Nicolas de Langes, Sébastien Gergeau, joueur d'instruments ; Edouard Laurens ou Laurent, seigneur ; de la Sarra ; René Laurencin, seigneur de la Bussière ; Antoine de La Porte, seigneur de Bertha, sont possessionnés dans la rue Saint-Jean ; \_ monsieur de Sennecey et sa femme tiennent une maison qui fut de feu le président Paterin et qui est sise en la rue du Ganivet, aliàs des Trois-Maries où se trouve une maison appelée les Quatre-Verts, avec un jeu de paume dedans ; les héritiers de feu Eustache Ricquel tiennent une maison " appelée les Troys-Maries, size en ladicte rue du Ganivet, jouxte la maison des frères Bigottet, du vent, " etc. ; \_ dame Catherine Chigre, veuve de Pierre de Pise, en son vivant ouvrier de la Monnaie de Lyon ; Symphorien Buatier, seigneur de Montjoly ; Jean et Claude Bigottet frères, marchands joaillers ; Henri Fay ou Du Fay, seigneur de La Duchère ; Jean Du Buirin, conseiller en la Sénéchaussée de Lyon : dame Claudine, Apertor, dite de CornutiÀ(veuve de Jean de Cornuti, aliàs de Capella, ancien conseiller-échevin) ; Pomponio ou Pomponne Bellièvre, conseiller au Conseil privé du Roi ; Hugues de Genevois, seigneur du Buisson ; . +tienne Reste, marchand milanais ; Bertrand Castel, d'abord commerçant, puis voyer de la commune ; Yves de Balarin, seigneur de Pollionay ;

Nicolas de Varessano, maître des courriers (de la poste aux chevaux), etc., sont possessionnés dans la rue des Trois-Maries et dans celles du Grand-Palais et de la Baleine ; \_ François Coulaud (fils de Jacques Coulaud), receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon ; François Cousin, Claude Amyot et leurs femmes, filles de feu Jean de La Bessée, procureur général de la commune, tiennent " une grande maison faisant le coing d'une ruelle traversant de la grande rue Saint-Jehan en la rue de Tramassac, " etc. ; \_ La veuve et les héritiers de Jean Paulat, seigneur de la Tour, ont, dans la rue Saint Jean, une maison ou pend pour enseigne l'Ange ; \_ Louis Thorel, médecin, possède, en la même rue, une maison joignant la précédente ; \_ Mathieu Thomé et, comme son héritier, Antoine Thomé, prévôt des maréchaux de France en la province de Lyonnais ; la présidente Paterin ; Antoine Virieu, enquêteur pour le Roi, à Lyon ; Néry ou Neris et Claude de Tourvéon, lieutenants civils et criminels en la Sénéchaussée et Présidial de Lyon ; messieurs de Laubespain et de Saint-Romain, comtes de Lyon (ainsi que beaucoup d'autres ecclésiastiques), François Sala, seigneur de Montjustin, chevalier de l'ordre du Roi, etc., sont propriétaires d'immeubles situés, tant dans la rue Saint-Jean que dans les rues ou ruelles avoisinantes ;

**Cote : CC 0046 -3**

Référence informatique : 00000108  
Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 99 feuillets, in-folio, papier.

**1586**

Fiche 3/3

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1586)

---

\_ Philippe Guibert, marchand, tient, dans la rue de la Bombarde, une maison qui porte l'enseigne de l'Aventure ; \_ Jean Rondelet, dit Le Roux, tailleur d'habits, possède, en même rue, une maison où pend pour enseigne la Bombarde ; \_ Odet Croppet, greffier au Siège présidial de Lyon, tient une maison ayant pour enseigne l'+toile, pareillement située dans la rue de la Bombarde, et contiguë à une autre maison, également sa propriété, qui porte l'enseigne de la Croix-d'Or ; \_ Jean Barailhon, trésorier de France en la Généralité de Lyon ; Guichard Lalix, peintre, sont possesseurs d'immeubles dans la rue Tramassac : \_ Claude de Pila, sieur Du Gayet ou Du Gayot ; Pierre Baglioni, dit Bello, marchand ; Laurent Rabot, conseiller au Parlement de Grenoble ; monsieur d'Illins (parent du précédent), président en la même Cour ; Antoine. Et François Pons frères, dits de Toulouse, marchands passementiers ; Jacques de Tourvéon ; seigneur du Vivier ; Pierre Grolier, avocat ès Cours de Lyon, ; Pierre Faure, dit La Guicharde, seigneur Deschaffaulx ; Jacques Pons, médecin ; Jean-Baptiste Bartolomei, banquier florentin ; François de Troyes, seigneur de la Ferrandière (maison et jardin appelés le Crible) ; Hugues de Genevois Du Buisson, conseiller du Roi et visiteur général de ses gabelles du sel, à Lyon ; le président Marc Fortia ; Balthazar de Villars,, conseiller du Roi et lieutenant particulier, civil et criminel en la Sénéchaussée de Lyon, ainsi que d'autres personnes notables, ont des immeubles dans les rues Tramassac et de la Monnaie, et dans la ruelle de Tire-Cul ; \_ mademoiselle de Greysolles, soeur de monsieur d'Epinaç, archevêque de Lyon, possède, en la rue du Gourguillon, deux jardins, une grande maison et une étable : \_ Guillaume Testefort, imprimeur, a plusieurs maisons, tant dans cette rue qu'en celle de Saint-Georges ; \_ maître Nicolas Durand, peintre, puis, après lui, maître Jérôme Durand, également peintre, son fils, tient une maison en la rue du Gourguillon, etc. ; (Nicolas Durand eut un autre fils, appelé Claude, qui se noya dans la Saône, au

mois d'août 1599, et fut inhumé dans l'église Sainte-Croix. \_ Reg. de la paroisse de Ste-Croix, série GG...) \_ maître Lambert Pinet, avocat, tient " une maison nouvellement bastie et jardin, où pend pour enseigne l'Aulbe-du-Jour, size en la rue de Tire-Cul, joignant la dicte rue, de bize, la rue Tramassac, du matin, la rue tirant au Chemin-Neuf, du vent, la maison appelée Belle-Grève (qui, en 1623, devint un couvent de Récollets), du soir, " etc. ; \_ le médecin Louis Thorel possède " une maison appelée le Boeuf, faisant le coing d'une ruelle (à laquelle cet immeuble donna sans doute son nom) tendant de la dicte rue Tramassac, jouxte icelle rue, de bize, " etc. \_ Les jeux de paume établis depuis fort longtemps dans les rues Tramassac et de la Monnaie avaient continué d'y prospérer. En 1586, on en comptait cinq, dont l'un, appelé le Bras-de-Fer, était la propriété du docteur Louis Thorel.

**Cote : CC 0047 -1**

Référence informatique : 00000109

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 155 feuillets, in-folio, papier.

**1586**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1586)

---

Nommées des maisons de la ville de Lyon, du côté de Fourvières

- Louis Bas, dit de Rya, capitaine des chaînes de la ville (il s'agit ici des chaînes tendues sur la Saône, à l'entrée de cette rivière dans Lyon et à sa sortie de la cité), et noble Étienne Mercier, sieur des Tournelles, ont chacun une maison en la rue Saint-Georges ; \_ Antoine Mabile, verrier, tient une maison dans la rue ou

ruelle des Trois-Espies ; \_ l'Aumône-Générale possède, dans la même rue, une maison provenant successivement d'Antoine de Lantipye et de Benoît Daoust, ce dernier maçon ; \_ les héritiers de feu Claude Saint-Paul, horloger, et l'Hôtel-Dieu ont chacun, en la dite rue, une maison et un jardin ; \_ maître Félix Comte, pédagogue, tient, dans la rue Saint-Georges, une maison ayant appartenu à Marie, " dicte la Petite-Maïstresse, " veuve de Guillaume Gellas ou Gelas, etc. ; \_ François Avant, prévôt de la Monnaie de Lyon, a une maison dans la même rue et plusieurs autres immeubles dans les rues adjacentes et les quartiers d'alentour ; \_ Jean Raze, mandeur (huissier du Consulat) et bâtonnier de l'église Saint-Nizier, tient, en la rue Saint-Georges, une maison où pend pour enseigne la Ceinture-d'Or. Cet immeuble avait appartenu à Claude Sebillon, couturier ; \_ Claude Saltier, " exécuteur de la haulte justice ; " demoiselle Jeanne Du Perez, veuve de monsieur de Champagnieu ; les conseillers-échevins de Lyon, au nom de la commune ; Claude de Tourvéon, conseiller du Roi, lieutenant général en la Sénéchaussée de Lyon ; Fodra (sans doute Foudras), doreur, etc., sont possessionnés dans la rue Saint-Georges ; \_ Mathieu Faure, peintre, y tient aussi " une maison et un petit jardin où pend pour enseigne l'Enclume-d'Argent, faisant le coing de la dicte rue, au devant du port Saint-George, jouxte la dicte place du dict port, du vent, la maison de messire Anthoine Grolier et sa femme, de bize, la dicte rue Saint-George, du soir, et la rivière de Saosne, du matin ; " \_ monsieur " le général du Daulphiné " Antoine Grolier tenait l'immeuble dont il vient d'être parlé, des héritiers de feu noble Jacques de Baileux, etc. ; \_ noble... (en blanc), chevalier, seigneur de La Bâtie, a une maison contiguë à la précédente ; \_ messieurs " les commandeurs et chevaliers de l'isle de Malte tiennent une grande maison, establerye et jardin, appelée la Commanderie-de-Saint-George ; " \_ le suffragant de Lyon, qui était évêque de Damas et en même



temps curé de Saint-Georges, " tient une maison et jardin estant de la dicte cure, jouxte la dicte église Saint-George, du vent, " etc. ; \_ maître Pierre Pinatel (pour Pignatel, sans doute), secrétaire du roi, a " une maison et grange, appelée les Salins, qui fut des héritiers feu Pierre Barnoud, size en la rue de la Croix-du-Sablet, " etc. ; \_ Le capitaine Pietro, de la garde de monsieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, possède une maison dans la rue de la Pierre-Percée ; \_ le clergé de Saint-Jean aussi bien que celui des autres églises de la ville, possède un grand nombre d'immeubles dans la même rue et celle de Tavernay ; \_ messire Gabriel de Sacconay, comte et précenteur de l'Église de Lyon, a une maison dans la rue Pisse-Truie ; messire Pierre Dausserre, avocat du Roi, à Lyon, possède deux maisons dans la rue de l'Ours ; \_ noble Claude Laurencin tient " une maison contenant deux corps d'hostel, faisant le quarré de la dicte rue de l'Ours, tirant à la Pierre-Percée, " etc. ; \_ François Gabi, marchand génois ; Henri Fay, seigneur de la Duchère, ont également des propriétés dans la rue de l'Ours ; \_ Noble Claude Guerrier tient une maison et un jardin en la rue de la Madeleine " appelée la coste Saint-Just, " etc...

**Cote : CC 0047 -2**

Référence informatique : 00000110

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 155 feuillets, in-folio, papier.

**1586**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1586)

---

\_ Nicolas Consilli, florentin, a pareillement une maison et un jardin dans la même voie " tendant de la rue de Gorguillon (Gourguillon) à la porte des

Farges. " etc. ; \_ Philippe Langlois, héritier de feu Claude Langlois, son père, et de feu François Langlois, son oncle, tient " une maison et jardins, en laquelle est érigée à présent l'église Saint-Just, size en la dicte rue des Farges, jouxte la maison à présent de monsieur le secrestain Bellièvre et qu'il fait bastir, tenue par les chanoines du dict Saint-Just, du soir, " etc. ; \_ " messieurs les Minimes tiennent une maison haulte et basse, acquise de Anthoine Justet, size en la place de la Croix-de-Colle, du matin, la maison (des héritiers) de La Bruyère, appelée Virelaigne, du vent, l'église des dictz sieurs Minimes, de bize ; " \_ les religieux susnommés possèdent " une autre maison, qui fut à Laurens Ducornal, en laquelle ilz ont dressé leur église et oratoyre, avec ung tenement de jardin et vigne au derrenier (derrière) d'icelle maison. La dicte maison size en la place tendant de la rue des Farges à l'Anticaille, " etc. ; \_ Catherin Trye ou Trie tient, au territoire de Fourvières, une vigne contenant cinq journées d'homme ; \_ le baron de Sennecey a, au même territoire, jouxte les murs de la ville, du soir, les grandz antiques (aqueducs romains), du costé de bize, " une vigne appelée la Paterine, de la contenance de quinze journées d'hommes ; messieurs Claude et Pomponio de Bellièvre tiennent les maisons, terres, prez et vigne appelez de la Coupe : la dicte terre contenant la semaille de trois asnées ou environ, la dicte vigne cinq hommes ou environ. " Cette propriété est sise, comme la précédente, au territoire de Fourvières, etc. ; \_ Pierre Faure, dit La Guicharde, seigneur Deschaffaulx ; Edouard Laurens (Laurent), seigneur de la Sarra ; maître Pierre Grolier, avocat ; Nicolas de Langes, lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon ; Symphorien Buatier, seigneur de Montjoly ; Robert et François Dupré, seigneurs de Chavagnieu ; le chapitre de l'église de Fourvières ; l'abbé et les moines de Cluny, etc., possèdent des maisons et des biens-fonds, tant sur le plateau de Fourvières que sur les flancs de cette colline.

**Cote : CC 0048**

Référence informatique : 00000111

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers, 179 feuillets, in-folio, papier.

**1586**

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1586)

---

Nommées, du côté de Fourvières

- Jean Sanyon, élu en l'Élection de Lyonnais ; Antoine Pons, Ponson-Bernard (qui fut conseiller-échevin pendant la Ligue) et Denis Rodier, tous trois commerçants, possèdent des immeubles dans la grande rue Saint-Jean et les rues Tramassac et de la Monnaie ; \_ Antoine Deschez, notaire tabellion royal a, dans cette dernière rue, deux maisons qui se touchent et ont appartenu, l'une à Jean Le Comte, marchand drapier, l'autre à maître Pierre Grolier, avocat ; \_ les héritiers de feu le conseiller Guillien, Guillems (Guillelmus) ou Guilhem, auditeur de camp, tiennent en la rue de la Monnaie, une maison appelée aussi de la Monnaie et " aultrefoys indivize entre le dict défunct et feu le capitaine Guillien de Sala, " etc. ; \_ maîtres Girin de Montchenin, greffier de Perreux en Beaujolais ; Gambarde, médecin de Montbrison ; Grata, avocat de la même ville, tiennent par indivis une maison de la rue de la Monnaie ; \_ Antoine de Masso et Nicolas Mellier, conseillers en la Sénéchaussée et Siège présidial de Lyon ; Anne de Tourvéon, veuve de Jean de Chaponay, sont tous trois possesseurs d'immeubles dans la grande rue Saint-Jean ; \_ Louis Bussillet, conseiller en la Sénéchaussée de Lyon, tient " une maison contenant deux corps d'hostel, que fut de dame Claudine Apertor, dicte de Cornuti, vefve de feu messire Jehan de

Capella, size en la rue du Ganyvet, dicte des Trois-Maries, " etc. Ce magistrat avait une autre maison, contiguë à celle-ci et provenant également de Claudine Cornuti ; \_ Bertrand Castel, voyer de la ville de Lyon, " à cause de damoiselle Chazottes, sa femme, tient une maison size en la ruelle (ou rue) de la Baleine, " etc. ; \_ Jean Richomme, receveur du taillon de Lyonnais ; la veuve et les héritiers de noble Claude Valleton, seigneur de Graveins ; Guy Poudret, marchand drapier, ont chacun une maison sur la place du Grand-Palais ; \_ Philippe Clapisson, bourgeois, domicilié à Dargoire, possède deux maisons dans la rue Saint-Jean ; \_ Guillaume Virieu, receveur du taillon de Lyonnais, fils de feu Antoine Virieu, enquêteur pour le Roi, à Lyon, tient une maison sise au devant le cimetière et église Saint-Alban, " etc. ; \_ Jean Lyvet, banquier (en Cour) de Rome, " tient une maison qu'il fait présentement bastir, contenant quatre corps d'hostel, que fut des quatre prébendiers du Saint-Sépulchre, en l'église Saint-Jehan de Lyon, appelée (cette maison) la Grant-Court, joignant la place et esglise Saint-Alban, du matin, " etc. ; \_ noble Maurice Du Peyrat, seigneur du Plat, possède " une maison qui fut de noble François Sala, seigneur de Montjustin, size en la rue tendant du port de Rohanne (Roanne) la Croix-du-Sablet, du costé du soir, " etc. ; \_ la veuve et les héritiers de noble François Guillien, seigneur du Cloux, ont une maison provenant du " seigneur de Montjustin, size en la ruelle appelée Saint-Alban, tendant du palais royal appelé Rohanne à la rue Saint-Jehan ; " \_ Lambert Pinet, avocat, tient " une grand maison et establerye, où pend pour enseigne le Cheval-Blanc, que fut de monsieur l'abbé de Cluny, size en la rue Tramassac, tendant à Gorguillon (au Gourguillon), jouxte la ruelle de Tire-Cul, le chemin neuf tendant aux Minimes, entre deux, du vent, " etc. ; Étienne Glas, praticien, et maître Barthélemi... (en blanc), peintre, tiennent par indivis une maison sise dans la rue Tramassac et qui fut de Guichard Lalix, aussi peintre ; \_ Alexandrine Luzernoud, femme d'Étienne

Pauche, lieutenant de la Fouilleuse en Forez, possède, en qualité d'héritière de maître Antoine Luzernoud, procureur ès Cours de Lyon, une maison et un jardin sis en la rue du Gourguillon, " juxte le Chemin-Neuf, du costé de la montaigne de Forvière, " etc. ; \_ les héritiers de feu Claude Laurencin, receveur des tailles ordinaires, à Lyon, ont une maison et un jardin à l'endroit indiqué ci-dessus ; \_ la " fille et héritière de feu messire Jehan Genevey, chanoine de Forvière, femme du capitaine Monternaud, soldat de la garde de monsieur de Mandelot, " possède une maison également située dans la rue du Gourguillon ; \_ Guillaume Testefort, imprimeur, tient " une maison que fut de maistre Hugues Testefort, notaire royal, size en la rue Saint-Georges, " etc. Guillaume possédait, dans la même rue, deux autres maisons ayant appartenu à Claudine Jacquand, veuve de Guigo Guillermin, et, semblablement, dans la rue du Gourguillon, deux maisons provenant, l'une du capitaine Étienne Merle, l'autre de Lambert Bonnet, etc.

Cote : **CC 0049 -1**

Référence informatique : 00000112

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 63 feuillets, in-folio, papier.

**1483**

Fiche 1/3

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1483)

---

Nommées

- " Par l'avis et délibération des huit commis a la refaicture des papiers de la ville, et par le consentement de Messieurs les conseillers, pour continuer la refaicture des ditcz papiers des biens immeubles que les manans et habitans de la dicte ville ont sur les champs, Estienne Laurencin et Barthélemy Bellièvre se partirent de Lion, le lundi cinquiesme jour du mois d'aoust 1483,

pour aller coucher à Millery (Millery) et illec commencer et continuer, " etc. Ces commissaires parcoururent successivement les paroisses de Brignais, Vourles, Saint-Genis-Laval et Oullins, et leurs vacations durèrent six jours et demi. Voici le relevé de la dépense que Laurencin et son collègue firent à Millery ( les dépenses faites, à la même occasion, dans les autres localités ne sont pas détaillées, mais les frais de l'opération s'élèvent en totalité à 5 livres 10 sous 10 deniers) : \_ " Premièrement, pour ung quernet de papier 6 deniers tournois ; " \_ " à Millery, au sopper du dit lundi, cinquiesme, disné et soppé de mardi, sixiesme du dit moys d'aoust 1483 : Pour un raz aveyne, 2 s. 1 d. t. ; plus pour ung autre raz, 2 s. 1 d. t. ; plus pour deux polatz ; 15 d. t. ; plus pour une livre lard, 8d. t. ; plus en gresse de seyn (saindoux?), 2 d. t. ; plus en payn, 2 s. 6 d. t. ; plus en chandoille 6 d. t. ; plus cinq symaises vin, 2 s. 6 d. t. ; plus ung cartier de moton et ung beleyne (agneau), 3 s. 4 d. t. ; plus trois polatz, 1 s. 9 d. t. ; plus ung cuysot et une espolle de moton, 3 s. 9 d. t. ; plus en despence de cher apportée de Lion, 5 s. t. ; plus pour foyn, 5 s. t. ; plus pour le cuisinier, 1 s. 6 d. t. " etc. \_ MILLERY : \_ Pierre Blanc, hôtelier de la Galée, possède : une maison haute et basse au territoire du Mas, " ensemble truel, tinaillier et autres aisances ; petit vergier contenant demi bichirée (la bicherée équivalait à 12 ares 94 cent.), meublé de fruitiers et noyers ; item, une vigne atouchant sa maison, contenant l'ouvre de vingt hommes (l'ouvrée ou hommée équivalait à 4 ares 31 cent.) ou environ ; item, une autre vigne ou (au) territoire de la Luatière, appelée Rigault, contenant l'ouvre de quatorze hommes ; item, une autre vigne au territoire Champ-de-Biez, contenant l'ouvre de vingt-cinq hommes ; " \_ Jean Prévost, peintre-verrier, tient : " maisons haultes et basses treul (pressoir) et court, ou (au) territoire de Combe-Mayanson, et une vigne joignant, contenant l'ouvre de trente-cinq hommes ou environ ; item, une terre ou dit lieu et curtil, contenant le tout troys meyerées ; item, ung petit pré ne

beuvant (s'abreuvant) que du ciel, de peu de valeur, contenant une matinée d'homme ou environ ; item, une autre vigne au territoire Bois-Millon, contenant l'ouvre de douze hommes ou environ ; item, deux piez (parcelles) de vigne ou (au) Coing contenant l'ouvre de six hommes ou environ ; item, une petite terre au dit Coing, contenant une bicherée ; item, un boys au territoire de Bois-Millon, contenant trois bicherées ; plus tient le dit Prévost, une terre et boys ou costes (aux côtes?) du Rosne contenant le tout quatre bicherées ou environ ; " \_ Aimé de Pierrevive possède : " grans maisons neufves, haultes, moyennes et basses, " au territoire Damariez ; des vignes, un pré, un vivier, des bois et des terres à seigle, tant au territoire de Damarier qu'aux territoires de Bois-Gouta et de la Tour ; \_ Pierre de Villars et ses enfants, tous ensemble héritiers de Camyon de Villars ; Claude Guerrier ; Jean de Larbent, notaire ; André de Larbent, épicier, ont des propriétés dans la paroisse de Millery ; \_ Étienne Laurencin, marchand, y tient : " une maison haulte et basse et sellier dessoubz, et une autre maison atouchant ; une court entre deux ; truel, tinel, estable, fenier (grenier à foin) et cuisine, ou (au) territoire de Valoy. " Le reste du domaine se compose de prés et de vignes ; \_ Guyot Vachard, hôtelier du Griffon, tient : " cinq maisons haultes et basses ou (au) territoire de les Moleyses ; " une terre adjacente, contenant l'oeuvre de quinze hommes, et une autre terre au même lieu, contenant trois bicherées ; \_ Jean Blic, verrier, possède : un bois et une terre en friche, au territoire de Bencontal ; des prés au territoire de Champ-Golon ; \_ Jean Du Peyrat jouit d'une pension de six ânées de vin sur la vigne de Julien Bourcandier, etc. \_ VOURLLES : \_ Clément Court, du chef de sa femme ; Jean Gautier, drapier ; Pierre Delacroix, Jean Coyault ou Coyaud, Pierre Bertrier, tous pelletiers, ont des biens dans cette paroisse, etc. \_ BRIGNAIS. \_ Guillaume Dublet, marchand, possède, à Brignais même, une maison haute, moyenne et basse et une étable. Il a, en

autre, plusieurs vignes aux territoires de Collonges et de Vallières, et il jouit d'une pension annuelle de treize quintaux de foin sur messire Martin Chanal, prêtre de Brignais ; \_ Barthélemy Bellière possède, " dedans le chastel de Brignais, une maison haulte et basse, par manière de cellier et fenier, " et, aux territoires de Maupertuis, des Rivières, de Collonges, du Garat et de Bonetant, des prés, vignes et terres à froment, etc.

**Cote : CC 0049 -2**

Référence informatique : 00000113

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 63 feuillets, in-folio, papier.

**1483**

Fiche 2/3

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1483)

---

\_ Rollet Brun, hôtelier des Trois-Pigeons, a : deux maisons hautes et basses au bourg de Brignais ; des vignes aux territoires de Champ-Famillon ou de la Moille, de Bonetant et de Fontnoire ; une vigne et un colombier au territoire de Janicul ; un petit pré, enfin, au territoire de Boary ; \_ les hoirs de Jean et de Dauphin de La Fay tiennent, au bourg de Brignais, une maison, une mure (construction subalterne) et un pressoir. Ils ont de plus des vignes, des " plantiers de vigne " (c'est-à-dire des jeunes vignes) et des terres à seigle, dans divers territoires ; \_ Messire Guichard et Pierre Chol, Clément Trye ou Trie, Claude et Benoît Le Charron, Antoine de Molesmes, Pierre Suys, pelletier, et d'autres citoyens de Lyon possèdent des domaines dans la paroisse de Brignais. \_ SAINT-GENIS-LAVAL : \_ Jean Du Peyrat tient " une maison haulte, moyenne et basse, granges, colombier, truel et autres aisances ; jardin, verchière et sauzey (saulaie), au lieu du Perron, contenant, les

ditz jardin et verchière, sept asnées (l'année de Lyon valait 9 décalitres, 3 litres, 2 décilitres, 22 centilitres) de semaille ou environ. " Le reste des domaines de Du Peyrat est considérable et consiste : en terres, prés, vignes et bois ; en nombreuses pensions d'années ou charges de vin ; en une redevance perpétuelle de " douze conys (lapins) sur la garenne de maistre Guigo Bonvin, notaire de Saint-Genys ; " \_ maître François Bonnet et la veuve de Simon Turin possèdent en commun ung molin sur la rivière de la Mothy (de la Mothe), appelé le molin de Norey, contenant granges, colombier et autres aisances. Qui (Bonnet et sa copropriétaire) ont du dit molin, par an, vingt-huit asnées blé de froment, cinquante quintaulx de foin, 19 florins " etc. ; rre-Bénite). Vidal a, en outre, des biens-fonds, non-seulement en ce lieu, mais en d'autres territoires, etc.

**Cote : CC 0049 -3**

Référence informatique : 00000114

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 63 feuillets, in-folio, papier.

**1483**

Fiche 3/3

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1483)

---

\_ Martin Bellon fils, " qui n'a qu'ung oeul, bochier, demourant en la triperie de la Saonne ; " Jacques Vise, cartier ; Jeanu Du Meynil (Duménil), hôtelier des Trois-Rois ; James de Vindrines, pelletier ; Jacques et Claude Tourvéon fi ères ; Barthélemy Bellièvre ; Antoine et Jacquemin de Binago, armuriers ; Claude Le Charron, procureur du Roi ; Louis Victon (Viton), notaire ; mesdames d'Aurillac et de Montlian, etc., ont des biens divers en plusieurs lieux de la paroisse de Saint-Genis-Laval. \_ OULLINS : \_ Étienne Laurencin y possède : une maison, des

bâtiments d'exploitation et autres aisances ; un verger attenant à la maison ; des vignes aux territoires de Montmeyn et de Chasses, et deux pensions, chacune d'un florin, sur des habitants d'Oullins ; \_ Antoine, Pierre, François, Denis et Barthélemy de Montpancier, orfèvres, tiennent, ensemble ou séparément : " une grange appelée la Grange-Blanche (propriété de François et de Pierre), contenant plusieurs bastimens, court, tinaillier et autres aisances ; " des prés vignes, terrés à froment, bois et broteaux ; Antoine de Molesmes a une maison, des bâtiments d'exploitation et des biens-fonds, aux territoires de la Croix et de Montmeyn ; \_ .André Vidal, ancien maître de la Monnaie de Lyon, possède " une maison haulte, moyenne et basse, colombier, grande, truel et autres aisances de maisons, au territoire de Pierre-Benoicte " (Pierre-Bénite). Vidal a, en outre, des biens-fonds, non-seulement en ce lieu, mais en d'autres territoires, etc.

**Cote : CC 0050 -1**

Référence informatique : 00000115

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 87 feuillets, in-folio, papier

**1518**

Fiche 1/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1518)

---

Nommées des habitants de Lyon

- dans les paroisses de Millery, Vourles, Brignais, Saint-Genis-Laval et Oullins. \_ Cette opération fut conduite par Jean Rebo et Louis Giraud, commissaires délégués à cet effet, assistés d'un certain nombre de prud'hommes choisis dans chacune des localités susnommées. " Aux quieux proud'hômmes, " disent les commissaires, dans un rapport placé en

tête de leur travail, " avons bailhé les Saintz-Euvangiles par serment, et, à leur déposition et relation, avons escript ce qu'il s'ensuyt. " .Millery : \_ Jean Pachon, boulanger, tient, au territoire de Champ-de-Biez, une maison haute et basse, cour, pressoir et autres dépendances, etc. Pachon a de plus trois vignes, dont l'un contient l'oeuvre de vingt-quatre hommes, et une terre à seigle \_ André de Pierrevive, a succédé à Aimé de Pierrevive dans la possession des biens de ce dernier, sis aux, territoires Damarier, de Bois-Conta, etc. (Voy. cc. 49.) ; \_ Simon vincent, libraire, a, au territoire de Genetines, une maison et une vigne de la contenance de vingt hommes contiguë à cet immeuble ; \_ Barthélemi Laurencin possède, " qu'il a acquis du fils de Odet Roux, une grand maison antiquement bastie, avecques truel, court, tinaillier estable, jardin, contenant demi-bicherée, au territoire de les Molèses. " Le reste du domaine consiste en un pré et six pièces de vigne ; \_ maître Beaujeulin, notaire, les héritiers de Jean Blic, verrier ; messire Grabot, chevalier de l'église Saint-Jean de Lyon ; maître Mathieu Vauzelles ; les hoirs de Philippe Baudet, gainier ; Claude de Bourg,, Claude de Varey, monsieur de Balmont, etc., ont des biens ; en divers lieux de la paroisse de Millery. \_ VOURLLES : \_ Jean de Vauzelles, " hoste de Paris, tient, qu'il a acquis de Glaude Bataille, une maison haulte et basse, court, truel, tinaillier, au dict lieu de Vourles. " Il a, en outre, au territoire de Champ-en-Jallier, une vigne de la contenance de quarante hommes, etc. ; \_ Jean Coyaud, pelletier, possède : " une grand maison auctenticque, haulte, moyenne et basse, cour, pressoir et autres bâtiments de service, au lieu de Vourles ; " une verchière à froment contre la dicte maison ; " des vignes et prés ; des pensions en ânées de vin, etc. \_ BRIGNAIS : \_ Jean Doilhon, grènetier, tient, " qu'il a acquis des hoirs de maistre Claude Le Charron, " trois maisons au bourg de Brignais, et, en d'autres territoires, des prés, des vignes et un jardin, ce dernier " tant à froment que pour faire chenefve (chanvre), tout cloux

de marailhe( clos de murs), " etc. ; \_ Jean Le Père, orfèvre, tient : du chef de sa femme, une maison haute et basse au bourg de Brignais ; six pièces de vigne et une terre à froment ; en divers territoires ; \_ Jean (Yvernogeuau, dit) de Toulouse, marchand papetier ; Etienne Valentin, notaire et d'autres encore ont des propriétés dans la paroisse de : Brignais. \_ Saint-Genis-Laval : \_ Claude Bertrier, pelletier, possède : au territoire du Coing, des maisons hautes et basses, avec granges, pressoir, remise pour les cuves cour, colombier et autres aisances ; des terres à froment, vignes, prés et bois, en divers lieux ; des pensions dues par plusieurs personnes, etc. ; \_ la veuve d'André Turin, seigneur de Charly ; les héritiers de Denis Crozet, orfèvre, Claude Lièvre, dit Merlin, mercier ; Pierre Lanet, drapier, sont propriétaires de maisons et de biens-fonds, tant à Saint-Genis même qu'aux environs de cette localité ; \_ Thomas Gazaigne (Gadagne) tient, " à cause de sa femme, une maison haulte, moyenne et basse, avec un truel et tinaillier et autres belles aisances, dans la ville de Saint-Genys ; item, une vigne au territoire du Debveys ( ?), contenant l'oeuvre de dix-huict hommes...

Répertoire alphabétique des noms de personnes en début de registre

**Cote : CC 0050 -2**

Référence informatique : 00000116

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 87 feuillets, in-folio, papier

**1518**

Fiche 2/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1518)

---

\_ Pierre Chauvet, juge ordinaire de Lyon ; Guillaume Veysie ; les hoirs de Gonete Vallète, mercière ; ceux de Jean

Rousselet, possèdent des maisons et des biens-fonds, tant au château et au bourg de Saint-Genis qu'en divers territoires de la dite paroisse ; \_ messire Jean de Ulmo (de L'Orme), " recteur de Saint-Barthélemy et habitué de Saint-Pol, tient une maison haulte et basse, court et petit jardin, aux faulxbourgs de Saint-Genys. " Ce révérend possède, indépendamment de cet immeuble, un pré et deux pièces de vigne ; \_ les héritiers de Gonin de Bourg, mercier, ont : au territoire du Boeuf, une maison avec bâtiments d'exploitation ; une vigne, un verger et un jardin attenant à ces immeubles ; \_ les .hoirs de feu maître Olivier Durand tiennent " une maison, jardin et court, appelés l'Ospital-de-Saint-Genys, contenant, le jardin une coupe, " etc. ; \_ Philippe Avond ou Avant (Voy. cc. 47.), aliàs Lambillon, de la Monnaie de Lyon, possède, en la Font-du-Vivier, une belle maison avec ses dépendances ; au même territoire, deux pièces de vigne et une pièce de terre à seigle et à froment ; \_ la veuve de Claude " le Mauvais-Riche " bénéficie d'une pension d'une ânée de froment, que lui doit Jean Cuety ; \_ Cynète, fille de Barthélemi Delart, aliàs Saverna, " femme d'ung cordonnier, demeurant en Gourguilhion (en la rue du Gourguillon, à Lyon), devant chez Verdure, " tient, au territoire ,des Peyrollières, une vigne de la contenance de neuf hommes ; Nicolet ou Nicolas de Pierrevive possède : " ung grand tenement de maison appelée la Vareyre, là où il y a truel, court, tinaillier, granges grandes, colombier, cave et autres, plusieurs belles aisances ; item, ung jardin joignant la dicte maison, contenant une bicherée et demie ; item, ung pré-vergier, au dict lieu, joignant les dictes maisons et jardins, contenant trois seylinées d'homme, venant (arrosé) d'eau de fontayne. " A ce qui précède il faut ajouter de nombreux biens-fonds, tels que terres à blé, vignes, prés, bois, le tout constituant un vaste et important domaine ; des pensions en vin et en froment, etc. ; \_ maître André Beau (il faut lire Veau), artilleur, tient, au territoire de la Roche, une maison et une vigne

attenante, et, aux territoires de la Bertrandière et des Essarts, une autre vigne et une terre à froment ; \_ Jean Roux, " fourrier du Roy, nostre sire, " est propriétaire d'une maison avec bâtiments d'exploitation ; de vignes et de terres à seigle ; \_ Bastien Creste, tapissier, tient : " le dizain d'ung molin assis au Mathurel, lequel se assure tous les ans le tout vingt asnées de froment ; " une maison à Saint-Genis ; une vigne, des terres à froment et un jardin en divers territoires ; \_ maître +tienne Valentin, notaire, possède un domaine considérable dans la paroisse de Saint-Genis, etc. \_ OULLINS et LE PERRON : \_ Pierre Laurencin a hérité des biens qu'+tienne Laurencin avait en cette localité et aux territoires voisins ; \_ Jean Montpancier est resté seul propriétaire des biens qui avaient appartenu en commun à ceux de sa famille(Voy. cc. 49.) ; \_ les héritiers de Jean Peyron et ceux de Jean Pictaval ou Pitaval, notaire ; Jean Cazod, geôlier des prisons dites de Roanne, à Lyon ; Antoine et Claude Grolier ; Cathelan, Cathelin ou Catherin Stuard (du chef de Sibylle Cadière, sa femme), ont des propriétés, tant au dit lieu d'Oullins qu'à celui du Perron, qui en est voisin, etc.

Répertoire alphabétique des noms de personnes en début de registre

**Cote : CC 0051 -1**

Référence informatique : 00000117

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, 58 feuillets, in-folio, papier.

**1517 - 1518**

Fiche 1/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1517 -1518)

---

Nommées des habitants de Lyon

- dans les paroisses de Charly, Irigny et Vernaison. \_ l'opération eut lieu par le ministère de Pierre Chauvet, juge ordinaire de Lyon, et de maître Jean Bardin, notaire royal, commissaires en cette partie, et " en ensuyvant la commission et charge à eux donnée de par le Grand-Conseil et la vénérable Court de Parlement de Paris, " etc. \_ CHARLY et VERNAISON : \_ Claude de Varey possède une maison et des bâtiments d'exploitation, un pré et deux vignes dont l'une contient l'oeuvre de cent hommes ; \_ Jean Vachard, l'hôtelier du Griffon, tient une vigne au territoire de la Moleyse ; \_ Jean Chapelle, drapier ; les héritiers de Laurent Chausson, notaire ; messire André Porte, docteur ; Jean Dodieu de Velyn (Velly ou Vely) ; les héritiers de Catherin Amyot, ont des domaines plus ou moins vastes dans la paroisse de Charly ; \_ Eustache Garnier y possède : une maison haute, moyenne et basse, avec toutes les dépendances propres à une exploitation agricole ; des jardins, vergers, vignes et prés ; deux moulins à eau ; des bois et terres ; un colombier " bien bon ; " des redevances ou pensions annuelles en nature, etc. ; \_ Guyot Henry, marchand ; \_ Cathelan Thuard (Stuard), du chef de sa femme ; Jean Bozon, commerçant ; messire Franc Deschamps, docteur ; les héritiers de Jean Faure, ferratier ; Pierre Noir et Hugonin Turin, cartiers ; Jean Berthier, dit de Savoie, pelletier ; Louis Mazonod, notaire ; Thomas Le Maistre, changeur ; Claude Laurencin ; Jacques de La Fay, Jean Delagrangé, brigandinier ; Lambert Caillat et les héritiers de Jean Caillat ; Hiéronime Garnier, marchand ; Pierre Meissonnier et Jacques Gaultier, notaires, tiennent des biens-fonds de diverse sorte, en différent territoires des paroisses de Charly et de Vernaison. \_ IRIGNY : \_ les héritiers de Pierre de Genas et la veuve de Claude de Genas, " appelée la Beatry " (Béatrix), possèdent, soit ensemble, soit séparément : une maison et ses dépendances rurales ; des vignes, des terres à seigle, une saulaie et un pré, en divers territoires ; des pensions en nature

et en argent ; \_ damoiselle Béguine de Sarron tient : au territoire du Rosey, une maison haute, moyenne et basse, " jouxte le grand chemin tendant d'Yrignins (d'Yrigny) à Vernaison et devant la croix de Sallètes ; " une vigne, un moulin à eau ; des prés, une saulaie et une grande terre à froment et seigle, contenant trois années de semaille, le tout ayant appartenu au capitaine Sarron ; \_ maître Urbain Cornuti, greffier du métropolitain de Lyon, tient le " diesne (la dime ?) de Piquetz, que feust du capitaine Sarron, valant, par communes années, douze boutes (bottes) de vin. Plus tient le dict Cornuti une rente noble que l'eust du dict capitaine Sarron valant, par communes années, 27 francs ou environ ; \_ Jacques Gaultier, notaire à Lyon, possède " belles grandes maisons, jardin, troil (pressoir), tinaillier et autres aisances de maison, au territoire de Sallètes, que feurent de feu maistre Pierre Fournier et messire Jehan Fournier, du dict Lyon, " etc. " Plus tient le dict Gaultier maisons haultes, moyennes et basses au chastel d'Yrignins, jouxte la maison des hoirs feu Pierre. Daty, que feust messire Guillaume Bullioud, devers le matin, et la court du chastel de l'archevesché de Lyon, devers le soir. ". Ce Jacques Gaultier a, en outre, dans la même paroisse, de nombreux biens-fonds et des redevances annuelles en années ou charges de vin...

**Cote : CC 0051 -2**

Référence informatique : 00000118

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, 58 feuillets, in-folio, papier.

**1517 - 1518**

Fiche 2/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1517 - 1518)

\_ le recteur de l'Hôtel-Dieu tient, au nom de cet établissement : des maisons hautes et basses et des bâtiments



d'exploitation, au territoire de Charbonnières ; quatre vignes situées en d'autres territoires..." ung bois à bastir., noyer et chasne (chêne), " contenant deux bicherées, jouxte le Rosne, devers le matin, et le chemin de Lyon à Vernaison, devers le soir ; plus ung brotel dedans le fleuve du Rosne, contenant six bicherées ou environ, jouxte le broteau de monsieur le juge Chauvet, devers le vent, et le Rosne, de soir et matin ; "Jean Calandrier, Jacques Clerc, fabricant de cartes ; maître Guillaume Vandel, docteur ; les hoirs Aubert Bullioud ; Aynard Tourvéon. sont possessionnés en divers territoires de la paroisse d'Irigny. Tourvéon a, entre autres biens, la jouissance de la moitié du port d'Irigny, " qui se accense par an, à sa part, 12 livres. " Il tient aussi un grand tenement de maisons hautes, moyennes et basses, colombier et bâtiments d'exploitation, au territoire de la Chartonnière, et " son mènage et descente de Lyon en sa dicte maison, qui peut valoir par an trois livres tournois ; " \_ noble Pierre Chauvet, docteur, juge ordinaire de Lyon, sieur de la Maison-Forte-du-Péage, " après plusieurs sommations à monsieur le commissaire Jehan Bardin de non devoir escrire sa dicte maison forte du Péage et tenement d'icelluy, mesmes pource que c'est maison forte et noble, et que, à cause d'icelle maison et tenement, icelluy Chauvet est tenu bailler tous les ans au Roi, nostre sire, ou recepveur de son domaine une maille d'or aux fins de toutes exemptions et aultres privilegeiges, à cause de sa dicte maison et tenement. A ceste cause, a protesté et proteste que quelque description qui sera faicte de sa dicte maison et tenement ne luy peult préjudicier qu'il ne soyt exempt et privilégié de non contribuer ou payer, et mesmes que de ce il a esté et est, tant par luy que par ses ancestres et prédécesseurs tenans sa dicte maison forte et tenement, exempt et privilégié. Et, sauf la quelle protestation, le dict Bardin a escript ce qui s'ensuyt : " Le dict noble messire Pierre Chauvet (ici on a partout écrit Chavet, mais c'est Chauvet qu'il faut lire), juge dessus dict et sieur de

la Maison-Forte-du-Péage, tient icelle maison forte, contenant granges, tenement de maisons, tours, tournelles, donjons, salles, chambres, colombier, chapelle et autres grandes aisances de maison forte, en la dicte paroisse d'Yrignins, appelée la Maison-Forte-du-Péage. " Un jardin, " ung fruictier, " une fontaine et un réservoir d'eau ; une vigne, des prés, un bois et de, terres à froment complètent ce domaine. " Lesquelles possessions sont toutes joignans ensemble et des appartenances d'icelle maison forte. " Ce magistrat avait encore d'autres biens dans cette même paroisse d'Yrigny ; \_ François Fournier, maître Aymard de Beaujeu, Jacques Fenoyl, courrier de Lyon ; Florimond Rubys, Jacques Croppet, notaire ; Scipion Delacroix, les hoirs Jean Neyret ; Jean Du Peyrat, Barthélemy Poitrasson, notaire ; les héritiers de Guillaume Dublet ; ceux de Guillaume Bullioud et de Claude Le Viste, etc. sont possessionnés en divers lieux de la paroisse d'Yrigny ; \_ Pierre Bonte, le peintre-verrier, y tient, de son côté : une maison haute et basse avec un pressoir et autres dépendances rustiques ; une vigne et une terre contenant, la première vingt hommes, l'autre deux bicherées ; plus la moitié du revenu d'une vigne de la contenance de dix hommes ; \_ Claude de Pompierre, seigneur d'Ivours, tient : " maison forte, chasteau, grand jardin et vergier avec serve (réservoir d'eau) ; grande verchière peuplée de noyers ; molins vieulx, bastur à chambre (battoir à chanvre), trois martinètes à bastre cuyvre et à fourger les espées ; " estangs, grand tenement de pré, sausey (saulaie), garenne, broteau, terres, columbier, molin à harnais et aultre molin appelé du Cerisier ; boys et aultre grand tenement, au dict lieu et mandement d'Yrignins, lesquelz tient Robert Albisse (Albizzi, riche capitaliste florentin, qui fut associé à plusieurs opérations financières de la commune) et en : prent les fruictz à raison de 400 livres tournois par an, non compris les dictz molins, appelez du Cerisier et des Arnais-de-la-Blancherie, que tient le dict sieur d'Yvourt a ,à sa main et que

peuvent valoir par an, les dictz deux molins exceptez, 120 livres tournois. Et par ainsi peult valoir tout le domaine du dict Yvourt, par chacun an 520 livres tournois, " etc.

**Cote : CC 0052.**

Référence informatique : 00000119

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier.

**1518**

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1518)

---

Nommées.

- " Mentoire (Répertoire), par alphabet, des bourgeois, manans et habitans de la ville de Lion tenans biens depuis les portes Saint-Marcel et Saint-Vincent, tirant à Cuyres (Cuire) et aultres chemins, et aussi de Hyrignins et Charlieu " (Irigny et Charly).

**Cote : CC 0053.**

Référence informatique : 00000120

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, 102 feuillets, in-folio, papier

**1518**

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1518)

---

Nommées des biens possédés par les habitants de Lyon

- dans les quartiers de la ville et les paroisses rurales ci-après désignés. \_ PIERRE SCISE : \_ Clément Amyot, notaire, tient, indépendamment d'une maison ;

cour carrière de pierres, situées " au cartier de la montaigne (c'est-à-dire de la colline de Fourvières), jouxte le pré de Pierre-Sise, le tenement de Nostre-Dame des Anges, appelé le Couvent-Frère-Jehan-Bourgeys " (Bourgeois) ; \_ Jacques Limousin, marchand, possède de : nombreux immeuble non-seulement dans ce quartier, mais dans la paroisse de Vaise, mentionnée plus, bas ; \_ Benoîte, chambrière de messire Antoine Dyolard, prêtre de Saint-Paul, a deux pies de maisons basties et jardin dernier (derrière), a contiguës, du cousté de la rivière de Sonne, " etc., d'une valeur de 6 livres par an ; \_ les héritiers de Rolin Boeuf, dit Chopine ; sialon Tignat, orfèvre ; Louis Veau, pelletier, et beaucoup d'autres citoyens de Lyon, déjà mentionnés ailleurs, sont possessionnés dans ce quartier, qui n'était pas encore annexé à la ville. \_ VAISE : \_ Claude Guerrier, Jean Audebert, marchand ; Hiéronime Garnier, Jacques Thézé, Antoine Pocolot, Jean Sala, etc., sont les principaux propriétaires Lyonnais de cette paroisse, où le " recluz Saint-Pipoy " (de Saint-Épipoy) possède une vigne de la contenance de douze hommes, " en bon fonds, " etc. \_ ECULLY : \_ l'hôpital du pont du Rhône tient un pré et plusieurs terres, dont l'une est sise " jouxte le chemin tendant d'Escully à Saint-Just, devers matin, et le chemin tendant de la Grange-Blanche ès ars (aqueducs) des Sarrasins, devers vent. Plus tient le dict hospital la moytié du maisonnement (bâtiment) de la Grange-Blanche, que fust de Claude Clerc, " etc. ; \_ Maurice Sève, docteur ; les héritiers de Claude Le Viste, Jean Cazo ou Cazod, chartrier ou geôlier des prisons de Roanne ( à Lyon) ; la veuve de Pierre Sève, marchand drapier, possèdent des biens-fonds dans la paroisse d'Écully. \_ SAINT-JUST : \_ Pierre Chauvet, docteur et juge ordinaire de Lyon ; les héritiers de Jean Dupré, trompette de Fourvières (c'est-à-dire chargé de sonner l'alarme, du haut de sa logette du clocher. de Fourvières, qui est le point culminant de la ville) ; messire Étienne Chol, custode de Sainte-Croix, Simon Tignat, : orfèvre ; les héritiers de

feu maître Pocachard, notaire, possèdent les uns et les autres des maisons et des biens-fonds dans la dite paroisse de Saint-Just ; \_ Les héritiers, de Jacques Dodieu, élu, tiennent : " deux molins à blé une maison haulte et basse, grange, truel et tinaillier, et une petite maison séparée du tenement, contenant environ dix-neuf hommes de pré ; douze asnées de terre : dix de froment et deux à seigle ; environ vingt hommes de vigne et une asnée d'hermaige, ou ilz ont fait une garenne, jointz ensemble, jouxte le chemin tendant de Saint-Just en Veyse, devers matin, et jouxte le chemin tendant de Saint-Just à Tassin, devers vent, " etc. ; \_ maître Nicolas Ier de Langes, docteur, a deux vignes au territoire de Tyol ; \_ Jean de Chaponay, président en la Chambre des comptes de Dauphiné, possède, au territoire de Fontanières, une maison, un pressoir à vin, un autre bâtiment de service et une vigne ; \_ Les conseillers de ville tiennent, au nom de la commune, " l'hospital et appartenances de Saint-Laurens-des-Vignes. " \_ SAINTE-FOY : \_ Clément Mulat, docteur, possède plusieurs domaines, tant à Sainte-Foy qu'aux environs de cette localité ; \_ Aymard de Beaujeu, " juge des chasteaulx ; " a pareillement des biens à Sainte-Foy et au territoire des Balmes ; \_ les hoirs de Claude Pucolot ; l'élu Nery Mazy ; Cathelan Thuard ou Stuard, du chef sa femme ; monsieur de Balmont, etc., ont des propriétés dans la paroisse de Sainte-Foy. \_ FRANCHEVILLE : \_ les héritiers de Benoît Porte possèdent deux moulins à blé, molans de la rivière du (c'est-à-dire appelée le) rieu d'Iseron. Lesquelz molins se accensent, une chescune année, douze asnées de froment et sont assis au territoire de Valeber (ou Vallebert), et une maison haulte et basse, contenant environ quatre toises de longueur et trois de large. Plus, en l'édifice des dictz molins, un bacteur de diaulx (sic) servant à bactre cheneve, qui s'accense 4 livres. " Les autres propriétés des héritiers Porte consistent en maisons, bâtiments d'exploitation, prés, terres labourables ; etc.,- \_ maître Guichard et Pierre Chol

frères ont deux moulins et des biens-fonds joints à ces usines ; \_ les héritiers de Guillaume : Avand ou Avond appelé Bertrand ; ceux de Jean Avand et ceux de Lambillon, dit Avand, nommé Philippe, Jean Vidilli, notaire ; les sires Robert de Bruyères et Étienne Laurencin sont, possessionnés en la paroisse de Francheville, etc.

Tables alphabétiques des noms de personnes en début de cahier

**Cote : CC 0054 -1**

Référence informatique : 00000121

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 43 feuillets, in-folio, papier

**1517 - 1518**

Fiche 1/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1517 - 1518)

---

Nommées

- ou " Papier fait par monsieur messire Pierre Chauvet, juge ordinaire de Lion, et Jehan : Bardin, notaire royal, commissaires des biens et héritaiges des manans et habitans du dit Lion, estans et situez es-lieux dessoubz escriptz. "

- GRÉZIEU et CRAPONNE : \_ . Antoine Coursant, alias Gaillardon, boucher, possède : tant au lieu même que dans la paroisse de Grézieu, une maison haute, moyenne et basse, granges et écuries avec jardin attenant ; plusieurs terres et prés, ainsi qu'un bois, tous situés au territoire de l'Orme, etc. ; \_ maître Gilles Hopequin, notaire, tient : au dit lieu de Grézieu (la Varenne), une maison avec écurie, cuisine, grange, cour, colombier et jardin attenant ; aux territoires de Bouchet, de la Marillière et de la Chaudonne, des terres et des prés, l'un de ces derniers " beuvant du ciel et de l'eaue descendant des agoustz du

chemin du chastel de Greysieu ; jouxte le chemin du dict Greysieu et Briendas " (Brindas), etc. ; \_ les doyen et chapitre de Saint-Jean de Lyon touchent annuellement une pension de deux ânées de froment, mesure de Lyon, due par Barthélemi Chenavat, habitant de Grézieu ; \_ l'obéancier et le chapitre de Saint-Just de Lyon jouissent de plusieurs pensions en argent et en nature, également ducs par des habitants de Grézieu ; \_ messire Yvo (Yvon?) d'Aurillac, sacristain de l'église Saint-Just, tient, à Grézieu, une pension de 3 livres 10 sous, etc. ; \_ les héritiers de Théobald Alaguète, notaire ; messires Philippot Burgensis et Pierre Goyenchon, prêtres de Saint-Jean ; madame d'Aurillac, religieuse de l'abbaye de la Déserte, à Lyon, possèdent des biens-fonds en la paroisse de Grézieu. \_ l'Hôtel-Dieu de Lyon tient " une maison haulte et basse et une terre (ou verchière) joignant la dicte maison, assize à Sainte-Consorte, au territoire de la Fayollière, contenant trente bicherées (environ 3 hect. 90 ares), dont il y a dix à froment et le résideu de seigle, que furent de Jehan Rousseau, marchand de Lyon, " etc. l'Hôtel-Dieu a ; de plus : au territoire de Ratiers, même paroisse, un pré beuvant de la rivière de Ratiers, jouxte la dicte rivière, " etc. ; une pension annuelle de trois bichets de froment et une autre pension de 6 gros en argent ; \_ Nicolas Ier de Langes, docteur, et Barthélemi Boiron, notaire, possèdent, mais plus particulièrement ce dernier, de vastes domaines dans la paroisse de Marcieu ; \_ Mayet Delarue, marchand, et Isabeau, sa femme, " citoyens de Lyon, .demeurans en la Grenette, tiennent : primo, une maison forte, haute et basse, chapelle, grange, granier (grenier?) et plusieurs corps de maison où il y a une tour, appelée de Laval ; ensemble ung jardin, terres et prés joignans ; " etc. Le reste du domaine se compose d'un moulin, de terres à froment ; prés et bois. Deux redevances annuelles, l'une d'un bichet de blé, l'autre ; de 40 sous, sont dues aux époux Delarue par des habitants de Marcieu, \_ Paul de La Perrière, Robert Daniel,

notaire ; messire Jean Balarin, official de " la primasse " (autrement dit de l'église primatiale de Saint-Jean de Lyon), possèdent des biens-fonds qui se composent principalement de bois (la contrée était alors beaucoup plus boisée qu'aujourd'hui) ; \_ le commandeur de Saint-Georges de Lyon " tient ung grand tenement appelé le tenement de l'Ospital-de-Mont-chausson, contenant maisons haultes, moyennes et basses, granges, estableries, jardins, vergiers, chapelle, prez et terres, boys, garennes, contenans les terres environ soixante asnées, tant à froment que seigle ; les prez vingt-sept seytinées et les bois quinze asnées de terre ; assiz en la paroisse Sainte-Consorte, jouxte la rivière de Ratiers, devers le vent et soir, les terres de Paul de La Perrière, devers le soir. "

Index alphabétique en fin de cahier n°1 du Registre

Cote : **CC 0054 -2**

Référence informatique : 00000122

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 43 feuillets, in-folio, papier

**1517 - 1518**

Fiche 2/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1517 - 1518)

---

TASSIN : \_ maître Barthélemi Boyron ; Vérand Chalendat, marchand ; les héritiers de Jacques Dodieu ; maître Barthélemi Bellièvre, notaire, sont possessionnés dans cette paroisse ; \_ l'Hôtel-Dieu de Lyon y tient, de moitié avec les hoirs Antoine Bacon, domiciliés dans la ville, une maison haute et basse et une terre attenante, de la contenance de soixante bicherées, tant à froment qu'à seigle. Ces deux immeubles sont

situés au territoire de Font-Froide, à proximité du chemin de la porte de Bourgneuf à la Tour-de-Salvagny, etc. ; maîtres Antoine Tixier et Scipion Mercier, notaires ; Jean Billion, marchand, etc. ; possèdent, en divers territoires de la paroisse de Tassin, des prés, des champs labourables, des bois et un moulin. VAUGNERAY : \_ Le chapitre de l'église Saint-Thomas de Fourvières tient une terre et un pré, au territoire de Rousserault ; \_ Charlotte d'Aurillac, femme d'Anselme de La Maladière, a, au territoire de la Forest, deux granges, un pré et des terres assez étendues ; \_ Philippe de La Perlière, brodeur possède, au territoire de la Boireventière, une maison avec un jardin, une vigne et deux prés ; \_ Antoine de Masso, notaire, qui demeurait à Lyon, en la rue de la porte des Farges, près la Croix-de-Colle, a, dans la paroisse de Vaugneray, un pré contenant trois seytinées ; \_ Claude Cotier, notaire, domicilié dans la même rue que le précédent, possède : soit à Vaugneray même, soit en divers lieux de la dite paroisse, deux maisons et des bâtiments d'exploitation ; de nombreux biens-fonds, tels que prés, terres, bois, etc. \_ MESSIMIEUX et POLLIONAY : \_ Jean Pachon, boulanger ; Pernette Saigneton, hôtesse du Faucon ; Benoît Nérye (ou Nérés?), notaire ; Nicolas de Pierrevive, marchand ; Jean Saigne, hôte de la Tête-Noire ; l'Hôtel-Dieu de Lyon sont les principaux propriétaires de la paroisse de Messimieux. Quant à la paroisse de Pollionay, les habitants de Lyon n'y sont représentés que par Louise, chambrière de messire Amé ou Aimé Donjehan, prêtre de Saint-Jean, à laquelle il est dû, par un habitant du lieu de Pollionay, une pension annuelle de quatre bichets (environ 137 litres) de froment, etc.

Index alphabétique en fin de cahier n°1 du Registre

**Cote : CC 0055 -1**

Référence informatique : 00000123

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 98 feuillets, in-folio, papier

**1518**

Fiche 1/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1518)

---

Nommées des biens des habitants de Lyon

- dans les paroisses ci-après désignées. \_ LIMONEST : \_ Antoine de Vinolz, élu en l'Élection de Lyonnais ; Claude Paquelet, drapier ; Claude Barsuraube, teinturier ; les héritiers de feu Claude Pocolot et ceux d'Eustache Scarron ; Jacques Fenoyl, " à cause de la chastellenie de Saint-André-du-Coing ; " maître Franc Deschamps, docteur ; dame Sibylle Le Charron, veuve de Guillaume Baronnat ; monsieur le comte d'Ars ; messire Pierre Royer, " verrier, habitué en l'église Saint-Jehan, n'ont des domaines et des pensions dans la paroisse de Limonest. \_ SAINT-DIDIER-AU MONT-D'OR : \_ Pierre (Syrodes, dit) Grenoble, marchand, tient, au lieu de Saint-Didier, une maison haute et basse, et un moulin à farine avec un pré, le tout situé au territoire le Rocherant. " Lesquelz biens il a baillé à cense à Barthélemi Meytelier, de Saint-Cyr (au Mont-d'Or), pour douze asnées de froment chacun an, dont il y en a dix qui ne sont rachetables et deux qui se peuvent racheter ; " \_ les héritiers de Jean Sève et ceux d'Antoine de Vinolz ; François et Antoine Roland, apothicaires ; maître Aymard de Beaujeu ; maître Jean Bardin, notaire ; Gros-Jean, marchand de " tuyllles et postz, demeurant près les Deux-Amans, " (entre la porte de Pierre-Scise et Vaise), etc., possèdent, à Saint-Didier et dans le reste de cette paroisse : des maisons, des granges et autres bâtiments d'exploitation ; des jardins,

vignes, terres labourables, bois ; des pensions en argent et en froment, etc. \_  
 POULLY-LE-MONIAL : \_ maître Louis Dufour, notaire ; Pierre Barno ou Barnod et le boulanger Jean Pachon sont les principaux propriétaires Lyonnais de la paroisse de Pouilly. \_ L'ILE-BARBE : \_ Les hoirs de Jean Caille y possèdent une maison renfermant un colombier et un moulin à côté, " qui leur vault chacun an, de cense, dix asnées froment ; " \_ les héritiers de Pierre Pocolot ont également un moulin sis au bourg de l'Ile-Barbe, et qui leur rapporte annuellement dix ânées de froment ; \_ les héritiers de Guillaume Bellière tiennent une maison, moulin, pré et vigne, situés tous ensemble au territoire de la Lechière. Le moulin produit annuellement un revenu de dix ânées de froment, etc. ; \_ monsieur l'évêque Balarin jouit d'une pension à lui due par les frères Breissac ; \_ Les héritiers de Claude Thomassin ont une pension de " treize lampes et demy et ung tiers d'uylle ; ung barail de vin et ung tiers de barail et deux bichets de froment, " etc. ; \_ les hoirs de maître Simon de Pavie tiennent une pension de deux écus d'or couronne, due par Humbert Andrevet et Gilliquin Pont, etc. \_ CURIS : \_ maître Benoît Mellier ; Jacques Baronnat, Gabriel Bouvier, Pierre de Sarra (ces deux derniers pelletiers) et Georges de La Veuhe ont des biens au lieu de Curis ; \_ Jean le Père, orfèvre, tient, au territoire des Cleyvons (ou Cleybons?), en la dite paroisse de Curis : une maison estimée 30 sous de location par an ; une vigne contenant l'oeuvre de trente-cinq hommes ; deux bois comprenant ensemble la semaille de trois bicherées ; un pré et un venger. Le Père a de plus une pension de 10 sous tournois et une autre pension d'une ânée de vin, qui lui sont dues par des gens de Curis ; \_ Amé Bullioud, François de Frontquevaux, Jean Buyatier, drapier ; François Dupré, Jacques Tourvéon, maître Jean Caille, etc. possèdent, en la paroisse de Curis, des redevances annuelles en argent, vin et froment. \_ ALBIGNY : \_ les héritiers de Guillaume Dufour ; Benoît Mellier, Henri Berjon et Jean Dubois, notaires, sont

possessionnés, tant au lieu même d'Albigny qu'en d'autres territoires de cette paroisse ; \_ les héritiers de Jacques Caille tiennent, entre autres biens " certains broteaux assiz au fleuve de Saulne et ausquelz y croit beaucoup de foing et mayère (osier?).

Index alphabétique au début du Registre

Cote : CC 0055 -2

Référence informatique : 00000124

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers, 98 feuillets, in-folio, papier

**1518 -**

Fiche 2/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1518)

---

Et y a environ cinq journées d'homme à faucher là où croît le dict foing, sous les saulges (saules) qui y sont ; " \_ François Dupré possède également " certains broteaux qui sont situez en la rivière d'Azergues, où y croit foing et grand quantité de mayères, de saulges, desquelz on ne pourroit faire extimacion souffisante, dont Anthoine Pocolot en tient une certaine quantité avec le dict Dupré ; " \_ les héritiers de l'élú Thomassin ; Georges de La Veuhe et Étienne de Masso font encore partie de ceux qui possèdent des biens dans la paroisse d'Albigny. \_ POLEYMIEUX : \_ Jacques Barondeau, marchand drapier ; maître Franc Deschamps, docteur ; Eustache Grolier, Jacques Thézé, Jean Bardin, Antoine Pocolot, Antoine Creytienne (Chrétien?), veuve d'Antoine de Varey, " courratier ; " Jean Cassier, dit Chatard, notaire ; Benoît Mellier, etc. ont des maisons et des biens-fonds, tant à Poleymieux que dans le reste de la paroisse. \_ CH-TILLON-D'AZERGUES : \_ Guillaume Burrion possède, et divers

territoires de cette paroisse, des terres, des prés, un jardin et une chènevière (ces deux derniers fonds joints ensemble), le long du chemin de Châtillon à Chessy. Le même Burrion tient de plus : "en la ville du dict Chastillon, deux maisons appelées le Daulphin, lesquelles contiennent cours, granges, estables," et sont estimées 30 sous de location annuelle ; une maison sise " au fort du dict Chastillon," etc. CIVRIEUX-D'AZERGUES : \_ les hoirs de Claude Rochefort ; Franc Deschamps, Amé ou Aimé Bullioud, Martin Trunel, Antoine Poculot, Jean Dumoulin, pelletier ; Eustache Grolier possèdent des immeubles dans la paroisse de Civrieu-d'Azergues. \_ LOZANNE : \_ Guillaume Burrion, maîtres Ferlât et Jean Namy, notaires ; Jacques Roland (cité plus haut), " courrier des imprimeurs, " tiennent des terres labourables, des vignes et des pensions ; \_ Claude de Bourg, marchand, a " une maison fort où il y a grange, et, touchant la dicte maison et grange, y a la semaille de six asnées à blé froment, le tout situé au dict Lozanne, au territoire du Plan et Bajart. " Le reste du domaine du sieur de Bourg se compose de terres et de vignes sises au territoire de Bajart. \_ MORANCÉ : \_ maître André Porte ; Jean Thomé, les Dames de l'abbaye de la Déserte ; Aimé Bullioud et divers ecclésiastiques de Lyon possèdent des biens-fonds et des redevances dans la paroisse de Morancé. \_ DOM-MARTIN : \_ les hoirs d Eustache Scarron ; messire Étienne Chol et autres citadins Lyonnais ont des pensions dans cette localité. \_ CHARNAY ET BELMONT : \_ Jean Chasselay, domicilié près de la Platrière, à Lyon, tient, au lieu de Charnay, la sixième partie des biens d'Antoine Chasselay de La Roche, qui est évaluée à 500 livres ; \_ Jean et Guyot Henry, Philippe Broquin, Antoine Poculot, tous marchands, ont des pensions, tant à Charnay qu'à Belmont. \_ SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR \_ maître Pierre Garbot, secrétaire du Roi ; messire Bonaventure Thomassin ; maître Claude Boucharlat, notaire ; Lambert, fils et héritier de feu maître Guillaume Bellièvre, notaire ; Étienne Vondière,

tavernier ; le docteur Franc Deschamps ; Étienne Gueynard, libraire ; Jean de Muris, pelletier, etc. possèdent, en plusieurs territoires de la paroisse de Saint-Cyr, des maisons, terres, et prés, en même temps qu'ils ont des redevances en nature et en argent sur certains habitants de la dite paroisse.

Index alphabétique au début du Registre

**Cote : CC 0056 -1**

Référence informatique : 00000125

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 95 feuillets, in-folio, papier

**14++ - 1518**

Fiche 1/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1518)

---

Nommées des habitants de Lyon, dans les paroisses désignées ci-après:

- CHASSELAY : \_ les hoirs Jean Sève ; Philippe Decousu, héritier de Jacques Jareys ; François Dupré, Thomas et Claude Javelot, pelletiers ; Henri et Benoit Berjon, Antoine Porte, Philippe Broquin, les héritiers d'Humbert de Masso, etc. possèdent, tant au lieu de Chasselay qu'en diverses parties de cette paroisse : des maisons, avec colombier, et des jardins ; des prés, terres vignes et bois ; des pensions en argent, vin et froment. \_ QUINCIEU : \_ maître Jean Donjehan, barbier, tient : au territoire des Gardinières, deux maisons jointes ensemble ; une autre maison au territoire des Varennes, des terres, des bois et une vigne, en d'autres territoires ; \_ Jean Coyault, François Dupré, les héritiers de Barthélemy Montdésert ; Louis Taillemont ; André Chausson, drapier ; monsieur Balarin ; Nicolas de Pierrevive ; des prêtres des églises Saint-Jean, Saint-Paul

et Saint-Nizier de Lyon ; les religieuses du monastère de la Déserte de la même ville ont des biens dans la paroisse de Quincieu. \_ COUZON : \_ les héritiers de Jean Caille y tiennent : une maison haute et basse renfermant trois salles ; un pressoir et un tinaillier ; des vignes, une terre et une redevance en vin ; \_ Jacques Fenoyl, courrier de Lyon, possède : au village de Couzon, une maison haute et basse, contenant deux chambres et une cuisine ; des bâtiments d'exploitation, un jardin et un colombier ; une terre, des vignes vieilles et jeunes (celles-ci appelées plantiers jusqu'à l'âge de dix ans) ; une redevance en vin ; \_ Jean Sala ; dame Sibylle Le Charron, veuve de Guillaume Baronnat " et mère du dict Sala ; " Jacques Fenoyl, fils et héritier de feu Eustache Fenoyl ; Franc Deschamps, docteur ; Claude Guerrier ; messire François Le Bourcier, chevalier, bailli de Viennois ; Nicolet ou Nicolas de Pierrevive ; Amé Bullioud, etc., sont possessionnés dans la paroisse de Couzon ; \_ Antoine Pocolot y tient " la tierce partie d'une banne, par indiviz, estant sur la rivière de Saulne (Saône), appelée la banne des Bègues, qui luy vault, pour sa tierce partie, 60 solz tournois", etc. \_ SAINT-ROMAIN-DE-COUZON : \_ Amé Bullioud possède, au lieu de Saint-Romain, " une maison haulte et basse, court close, truel et tinaillier, avec ung jardin, verchière et pré, contenant le dict jardin, verchière et pré la semaille de deux bicherées de terre, le tout estimé valoir par an, de louage, 8 livres tournois. " Bullioud tient, en outre : dans la même localité, trois maisons avec jardins ; des vignes et des prés en divers territoires ; des pensions en argent et en nature sur plusieurs habitants du pays ; \_ Pierre Sala, Pierre Guyon, pelletier, demeurant près l'église Saint-Paul, à Lyon ; Antoine Senneton, Antoine Pocolot, maître Benoît Berjon ; les héritiers de Jean Caille, de même que ceux de messire Humbert de Villeneuve et de Guillaume Baronnat, ce dernier " en son vivant maistre d'hostel de chez le Roy ; " Claude Guerrier, etc. possèdent des domaines dans la paroisse de Saint-Romain-de-Couzon. \_ COLLONGES. :

Pierre Grégoire, chaussetier ; Barthélemi Dorieu ; Claude Burdin, notaire ; maîtres Benoit Mellier et François Reysin ; Pierre Chavet, apothicaire ; Benoît Robier et Nicolas Daveyne, domiciliés l'un et l'autre au faubourg Saint-Vincent, à Lyon, Jean Tourvéon, Jean Guy, marchand, et Michel Guy ; les héritiers Ennemond et Jean Manissier ; maître Claude Boucharlat ; Amé Bullioud ; messire Chausson, docteur, Étienne Gueynard, libraire, etc. ; les Carmes de Lyon, (pension de 60 sous due par les hoirs Denis Turin), un certain nombre de gens d'église de la ville ; madame Clére, religieuse de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Nonnains (pension ; de trois bichets de froment et d'une ânée de vin, due par les hoirs Pierre Debombourg, de Collonges), possèdent (l'avoir des ecclésiastiques se borne à des pensions) des maisons, jardins, prés, vignes, terres, bâtiments d'exploitation et bois ;

Tables alphabétiques des noms de personnes

**Cote : CC 0056 -2**

Référence informatique : 00000126

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 95 feuillets, in-folio, papier

**14++ - 1518**

Fiche 2/2

Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du Lyonnais (1518)

---

et des redevances en argent, vin, froment et huile, dans la paroisse de Collonges. \_ ANSE : \_ maître Léonard Baronnat tient : au lieu d'Anse, deux maisons valant 4 livres de location par an ; un moulin et deux terres attenantes, situés tous ensemble au territoire ou mas de Giry, en la dîmerie d'Anse, " soixante hommes ou fesseur : (fessorées?) de vigne, située au dit mas de Giry ou Gire ; trois prés sis au même endroit, où il y vient vingt muaulx



de foyn ; lesquelz (prés) sont abreuvez du bief de son moulin et de l'eaue de la Saulne. " Baronnat tient de plus un jardin assis près "la porte du pont " \_ les héritiers de Guillaume Baronnat et ceux de Claude Baronnat ; Guillaume Baronnat, " le vieil ; " maître Moriset Guibert, notaire ; messire Jean Caille, docteur ; Pierre Chapuys, alias Potier, sergent royal ; Guillaume Rocher, tondeur ; messire Benoit de Rino, docteur ; Catherin Amyot ; les héritiers de Benoît Porte ; Étienne Garnier ; messire Jean Palmier ; Denis Rochefort, etc. possèdent des maisons et des biens-fonds dans la paroisse et baronnie d'Anse.AMBÉRIEU et QUINCIEU : \_ Moriset Guibert, les frères Renevier, ; Guillaume Baronnat le vieux ; Pierre de Villars, Benoît de Rino, Rolin Boeuf, dit Chopine ; François Dupré, maître Pierre Prévost, notaire, sont possessionnés en ces deux paroisses ; \_ les héritiers d'Humbert Taillemont tiennent " une grange contenant maison, terres et prés atouchans, situez au dict lieu de Quincieu, dont les terres contiennent environ dix-huict asnées de semaille à blé froment, et (il y) a vingt faucheurs de prez, revenans à vingt muaulx de foyn, qui sont abreuvez d'eaue de pluye et à quantes foys d'eaue de Saulne ; " \_ les héritiers de messire André Porte possèdent, dans la même localité, " une mayson forte appelée la Pradelle, où il y a environ trente asnées de semaille à blé froment, et de prez environ cinquante aucherées revenans à cinquante muaulx de foyn, actouchans ; assiz au dict mas de la Pradelle. " \_ LUGENAY . \_ Geoffroi et Denis Rochefort ont, un mas de Chiel,' des moulins à eau, terres et prés ; \_ Rolin Boeuf, dit Chopine ; Guillaume Bellièvre, notaire ; Claude Champier sont possessionnés en la paroisse de Lugenay. \_ LA CHASSAGNE : \_ Jean Palmier et Guillaume Freschet, cordonnier de Lyon, tiennent par indivis une maison, une vigne, des terres et des bois, situés tant à la Chassagne même qu'en divers mas ou territoires de cette paroisse. \_ MARCY et LE BREUIL : \_ Guillaume, Jean et Jacques Baronnat ; maître Jean Garbot et Claude Dalmais

sont propriétaires de biens-fonds et de pensions dans ces paroisses, dont l'une s'appelait alors Marcieu. \_ CHESSY : \_ maître Antoine Dupont, procureur général de la ville de Lyon (Le décès de ce magistrat ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 1500, prouve, en l'absence de tout autre indication chronologique, que le cahier qui renferme la présente nommée et les trois autres cahiers qui l'accompagnent datent du XVe siècle ; ), tient, tant au bourg de Chessy que dans ses environs une maison : haute et basse, " bien bastie et édifiée ; " des prés et une vigne, celle-ci de la contenance de quarante hommes ; une terre à fèves ou à froment, etc. \_ Le Bois-d'Oingt, Valsonne, Saint-Clément de-Valsonne ; Tarare, Jarniost, Ville-sur-Jarniost, Liergues, l'Arbresle, Nuelles, Bully, etc. sont des paroisses où les citoyens de Lyon possédaient alors des biens-fonds et des pensions. Quant au village de Belmont, dépendait de la paroisse de Charnay, voici ce qu'en dit le commissaire chargé de l'établissement de ces dernières nommées : " Je n'y 'ai riens trouvé, pour ce que noble Anthoine de Varey, filz et héritier de feu noble Humbert de Varey, comme seigneur du dit lieu, tient la juridiction et seigneurie du dit lieu, ensemble vignes, terres, prez, boys et rentes, situez au dit lieu de Belmont, que peult a valoir tous les ans 100 livres tournois ou environ, " etc.....

Tables alphabétiques des noms de personnes

**Cote : CC 0057 -1**

Référence informatique : 00000127

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle, 568 feuillets, in-folio, papier

**1555**

Fiche 1/3

Nommées des pensions que tiennent les églises, monastères et couvents sur les maisons de Lyon (1555)

## Pensions dûes aux gens d'Eglise et aux laïques

---

Nommées des " Pensions que tiennent les esglises, monastères, couventz et religions sur les maisons estans dedans l'encloz des murailles de la ville de Lyon" - Ces nommées sont suivies de celles des pensions dues, également sur les maisons de la cité, aux gens d'église et aux laïques. \_ Les doyen et chapitre de Saint-Jean de Lyon possèdent quatre vingt-cinq pensions ou redevances, presque toutes en numéraire ; le reste consiste en mesures de froment. Parmi ceux qui doivent des pensions à " Messieurs de Saint-Jean, " on remarque : Jean Paulat, seigneur de La Tour (24 livres tournois) ; madame de Langes (31 l. 15 s.) ; madame de Fontville (43 l. 15 s.) ; les héritiers de Clément Béraud, dit Amyot, docteur ès lois (7 l. 10 s.) ; monsieur de Pramenoux, seigneur de Rebé (7 l.), etc. \_ L'église de Saint-Romain prend 15 sous sur les maisons de Barthélemi Pocachard, et 3 livres sur celle de Jacques de Bripio et de François de Bripio, son neveu, etc. \_ Saint-Alban est une " esglise " qui n'a que fort peu de chose en fait de pensions. \_ La collégiale de Saint-Nizier possède cent vingt-quatre pensions, toutes en numéraire ; elles sont dues par : les héritiers de feu François de La Lisse, sur la maison où pend l'enseigne des Forces (3 l.) ; Humbert Vassely, horloger (7 l. 18 s.) ; maître Dalphin ou Daulphin, notaire (20 s.) ; Nicolas de Bavière, peintre, (22 s. 5 d.) ; Jeanne Guerrier (5 l.) ; sire Jérôme Guerrier (12 l. 10 s.) ; le seigneur du Serpilllet (3 l.) ; Ennemond Perrin, rue de l'Hôpital (20 s.) ; Luxembourg de Gabiano, pour sa maison d'habitation de la rue Mercière (56 l.), etc. \_ Les chamarier et chanoines de l'église Saint-Paul prennent cent vingt-trois pensions, en argent, sur : les héritiers de feu Jean Grolier, rue de l'Albergerie ou de l'Aubergerie (8 l. 12 s. 6 d.) ; Jacques Fenoyl (11 l. 5 s.) ; les héritiers du prévôt Caille (7 l. 10 s.) ; Antoine Morillat, peintre (1 écu vieux) ; Guichard Petit,

gainier et fourbisseur (18 s. 9 d.), etc. \_ Les chamarier et chanoines de l'église Saint-Just ont, tant en numéraire qu'en froment, vingt-trois pensions, dues par : Jean Trie, notaire (8 l.), Jean Moulin, aussi notaire (13 bichets et demi de froment. Le bichet lyonnais valait 60 livres poids, de seize onces la livre), etc. \_ Les custodes et vicaires de l'église Sainte-Croix ont soixante et une pensions, tant en argent qu'en blé froment. Ces redevances leur viennent de : Claude Petit, notaire (7 l. 10 s.) ; l'avocat Bourg (22 s. 6 d.) ; madame de Langes (5 l. 12 s.) ; monsieur de Capella (37 l. 10 s.) ; François Tignat, orfèvre (25 l.), etc. \_ Les religieux du couvent des Célestins tiennent dix-huit pensions dont une seule en froment. Elles leur sont dues par : Claude Rochefort (39 l. 7 s. 6 d.) ; Conrad Jacquier, sieur du Pizay (6 l.) ; Jean Borrax (?), orfèvre (5 l.) ; Ennemond Perrin (3 l.) ; Bernard Morillat, rue Raisin (34 s. 4 d.) etc. \_ L'hôpital du pont du Rhône ou Hôtel-Dieu possède cent vingt-deux pensions, toutes en numéraire. Elles sont dues à cet établissement par : Jean Pain, orfèvre, rue Ferrandière (9 l.) ; Jean de Vandemorre (van der Meer), peintre, rue Mercière (25 l.) ; Gabriel Milliot sur sa maison " où pend le Dieu-Bacchus " (10 l.) ; Nicolas de Bavière (5 l.) ; monsieur de Chaponay, auditeur des comptes de Grenoble (9 l.), etc. \_ L'Hôtel-Dieu de Paris prend 5 livres de pension annuelle sur la maison de Marie Chapuis, rue Bourg-Chanin ou Bourgchanin. \_ L'hôpital du Pont-Saint-Esprit prélève une pension de 6 livres, aussi sur la maison de Marie Chapuis. \_ L'Aumône-Générale de Lyon possède en tout, neuf pensions de peu d'importance. \_ L'hôpital d'Avignon tient une pension de 5 livres sur la maison de Michel Berthet, rue Saint-Jean.

Une table des matières

**Cote : CC 0057 -2**

Référence informatique : 00000128

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle, 568 feuillets, in-folio, papier

## 1555

Fiche 2/3

Nommées des pensions que tiennent les églises, monastères et couvents sur les maisons de Lyon (1555)

Pensions dûes aux gens d'Eglise et aux laïques

---

\_ Les religieuses d'Annonay perçoivent sur " la grand maison des héritiers Pierre Durand, en la Vieille-Boucherie, 15 escus, à raison de 35 solz tournois pour escu. " \_ Les religieuses du monastère de la Déserte tiennent quarante-deux pensions sur les maisons de : +tienne Solier, rue Saint-Sébastien, à l'enseigne du Chapeau-Rouge ; Jean Daulphin, notaire royal, rue de l'Estrapade ; Jean Hozonne et Benoit Montaigu, imprimeurs ; dame Isabeau Grolier, près l'abbaye de Saint-Pierre, " pour dame Mye de Salignon, religieuse, 28 livres et ung ponçon de vin, " etc. \_ Les Cordeliers du couvent de Saint-Bonaventure et ceux du couvent de l'Observance tiennent cinq pensions, dont l'une, de 30 écus d'or soleil, sur la maison de Notre-Dame de Lorette. \_ L'Hôpital Sainte-Catherine a cinq pensions, dont la principale, qui est de 50 livres, sur la maison des héritiers de Pierre Bernod, rue Saint-Jean. \_ L'église de Fontaines (sur Saône) a, pour sa chapelle de la Madeleine, 3 livres 15 sous sur la maison de Jacques Raymond et de Jean Molandy, rue Mercière. \_ La communauté des Augustins bénéficie de dix-huit pensions. \_ Le couvent des Carmes a vingt pensions sur des immeubles des rues : de la Vieille-Monnaie, Neuve-des-Carmes, des Auges, Sainte-Catherine, etc. \_ Les Jacobins de Notre-Dame de Confort possèdent trente pensions sur les maisons de : Jean de Crane, peintre, rue Neuve ; Marin Lesueur, horloger ; " plus sur la maison appelée le Porcellet, rue de l'Albergerie, appartenant à nobles Robert et François

Dupré, " etc. \_ Les religieuses de Saint-Pierre tiennent dix-neuf pensions, entre autres, sur : la maison de Vandemerre, dit Levin (Lievin van der Meer), sise au Port-Charlet ( 15 s.) ; la maison des Forces, près Saint-Nizier, etc. Saint-Côme et Saint-Damien est une " église dont le curé touche 90 livres de pension sur la maison de Simon de Fert, près de la dite église. \_ Les religieux de Saint-Martin d'Ainay ont vingt-deux pensions, dont la principale s'élève à 100 livres tournois, sur la maison d'habitation de Hugues Delaporte, etc. \_ Les Chartreux de Bourg-Fontaine prennent une pension de 65 livres sur la maison de dame Louise de Villars, rue de l'Anerie. \_ L'église Saint-Irénée a cinq pensions, dont la plus élevée est de 3 livres 10 sous, et la plus faible de 25 sous. Le chapitre de cette église bénéficie, en outre, de deux ânées de froment. \_ Le clergé de l'église Saint-Pierre et Saint-Saturnin a huit pensions ; le couvent de Saint-Antoine en a trois, et le prieuré de la Platière en tient vingt-quatre. \_ La commanderie de Saint-Georges (bailliage de l'ordre de Malte) possède treize pensions, dont une, entre autres, de 178 livres 15 sous sur tous les biens de monsieur Laurencin. " \_ L'église de Saint-Romain-de-Couzon a 3 livres de pension annuelle sur la pension des héritiers de Thomas Toylet, rue Raisin. \_ L'église de Saint-Symphorien-d'Ozon prend deux pensions, l'une de 18 livres 2 sous 6 deniers, l'autre de 4 livres 7 sous 6 deniers, sur deux maisons de la rue de l'Etablerie ou des Étableries. \_ Le recteur de la maladrerie qui avait remplacé la recluserie de la Madeleine, a 3 livres tournois et trois lampes d'huile sur la maison de la veuve de Jean Lambillon, rue Saint-Georges. \_ Les églises : Saint-Senès ( ?), de Vienne ; Notre-Dame-des-Marais, de Villefranche en Beaujolais ; de Rive-de-Gier et de Septmoncel possèdent aussi des pensions sur des immeubles de la ville de Lyon. \_ L'église Saint-Thomas de Fourvières jouit de trois redevances, dont deux, qui s'élèvent chacune à 37 sous 6 deniers, sur la maison de Pierre Radix, rue Bourg-Chanin, et sur la maison

des héritiers de Louis Paturle, près le pont du Rhône.

Table des matières en fin d'ouvrage

**Cote : CC 0057 -3**

Référence informatique : 00000129

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle, 568 feuillets, in-folio, papier

**1555**

Fiche 3/3

Nommées des pensions que tiennent les églises, monastères et couvents sur les maisons de Lyon (1555)

Pensions dûes aux gens d'Eglise et aux laïques

---

La troisième pension, qui n'est que de 7 sous 6 deniers, se prend sur la maison de Louis Bernard, dit Gueydon, rue du Gourguillon. \_ L'abbaye de l'Ile-Barbe a quatre pensions. \_ L'église Saint-Éloi tient une pension de 10 livres sur la maison de Claude Coinde, rue de Flandre. \_ Les pauvres de la maladrerie de Balmont jouissent de deux pensions, l'une de dix sous, l'autre de cinq livres ; ceux de la maladrerie de la Madeleine n'ont qu'une redevance de 10 sous. \_ Les religieuses de la chartreuse de Polletin ou Poleteins en Bresse ; celles de Jourcey en Forez et celles de Montfleury sont pensionnées à Lyon. \_ L'Hôtel-de-Ville de Lyon a droit à cinq pensions s'élevant à 59 livres 10 sous. \_ L'église Saint-Vincent tient six pensions, et l'église de la Chana a une pension de 31 sous 6 deniers. \_ Le Roi possède 2 livres 10 sous de pension ; elles sont dues à Sa Majesté par les frères Jean et Geoffroi Bault sur leur maison de la rue de la Monnaie. \_ Pierre Garon, prêtre, touche annuellement une pension de 5 livres sur la maison de Denis Arcis, imprimeur, rue de la Gaudinière, et une autre pension de 3 livres sur la maison de Jean van der Meer, peintre, rue du Port-Charlet. \_ Jacques Caille et Pierre de La

Forge, chanoines de Saint-Just ; le commandeur de la Tourrette ; Guillaume Palerne, chanoine de Saint-Nizier, et beaucoup d'autres gens d'église prennent des pensions sur des maisons de la ville de Lyon. \_ Amblard Corne, de Genève, possède treize pensions sur autant de maisons, situées, l'une en la rue du Griffon, les autres en la côte Saint-Sébastien. \_ Antoine Cousturier, " dict le Grand-Ouvrier, " fourbisseur, a une pension de 4 livres sur la maison de Pierre Chevalier, rue des Terrailles (aujourd'hui Terraille, que l'on suppose avoir été le principal centre de l'industrie céramique, à Lyon). \_ Antoine Chastillon, avocat pour le Roi, en Bresse ; Claude Baronnat, juge de Beaujolais ; Claude Le Charron, avocat en parlement ; Catherine Laurencin, dame de Varennes ; François Rousselet, seigneur de la Pardieu ; François Coulaud, receveur des deniers communs de la ville (46 l. 12 s.) ; François Guilhem, maître de la Monnaie ; Gabriel de Russy, contrôleur des deniers, dons et octrois de la commune (25 l.) ; Guillaume Robellot, " fructier du Roy, " domicilié à Chalon (Bourgogne) ; Hugues Dupuy, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon ; maître Jean de La Chapelle, médecin ; Jacques Martin, joueur d'instruments (10 l.) ; Jean Camus, secrétaire du Roi ; Jean Paulat, seigneur de la Tour ; Jean Audibert, seigneur du Buisson ; Jean Desmaretz, prévôt de la ville ; Jacques de Muris, religieux d'Ambierle en Roannais ; Jean Senneton, ex-consul (20 réaux d'or, à 2 l. 7 s. 3 d. par réal, soit 47 l. 5 s.) ; Jean Gravier, secrétaire de la commune (5 écus, à raison de 2 l. 3 s. 6 d. par écu, soit 10 l. 17 s. 6 d.) ; Jacques Blanc, seigneur de Puras ; Marguerite Grolier, veuve de (Claude ?) Besson, maître de la Monnaie de Lyon ; les sires de Balmont, de Maugiron, de Peisses, de Montmartin, de Pollionay, de Poleymieux, de la Salle d'Iseron ; de Vauzelles, seigneur de Montrotier ; le trésorier Grolier et l'élu Grolier ; le baron Du Bouchage ; monsieur de L'Aigle ; Mathieu Chevrier (4 l.) et Nicolas Durand (30 l.), peintres ; Pierre Gautherot, sommelier du Roi ;

Pernette de Berthy, veuve de monsieur de Sabran, maître des ports d'Avignon ; Pierre Grolier, avocat, etc., pour la plupart citoyens de Lyon, possèdent des pensions ou redevances sur des maisons de la cité.

Table des matières en fin d'ouvrage

**Cote : CC 0058 -1**

Référence informatique : 00000130

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers, 28 feuillets, in-folio, papier; 10 pièces, papier.

**1450 - 1538**

Fiche 1/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1450 - 1538)

Nommées des habitants de Lyon.

- Les enfants et héritiers de messire Jean Le Viste (Antoine, Jean et Morellet ; un quatrième fils du nom d'Aubert était mort) possèdent : " la maison de leur habitacion, assize en la rue tendant de Nostre-Dame du Palais à Porte-Froc, jouxte les héritiers messire Paterin, et saillant en la rue de Tresmonnoye (Tramassac ?), estimée 710 livres ; item, une maison assize au Bourg-Chanin (ou rue Bourgchanin), faisant le carré regardant au pont du Rosne, 20 livres ; item, le grand curtil appelé Petite-Bellecourt, assis en la charrière tendant de l'ospital ou (au) Puiz-Pelluz et traversant l'autre charrière, derrière les Frères-Prescheurs, 100 livres ; item, une maison et vigne assizes en la dite rue, jouxte la maison et vigne appelées de la Franche-Chière, du cousté de la Sonne, appelées la Richardière, 70 livres ; item, les maisons faisans le carré devant l'ospital du pont du Rosne. " Jean Le Viste

père avait, outre les immeubles ci-dessus spécifiés, des maisons dans plusieurs autres quartiers de la ville ; des vignes, jardins, et terres ; des pensions en or, en argent et en nature (vin, froment, sauce et gelines), tant à Lyon même que dans certaines paroisses du plat pays de Lyonnais. La nommée totale de l'hoirie atteint le chiffre de 7,665 livres tournois, etc. \_ Mémoires des arrérages de tailles dues à la commune par Morellet et Antoine Le Viste fils, et par Pierre Le Viste. \_ Michel Monnier, menuisier, tient à Salles en Beaujolais : une maison avec un jardin ; quatre bicherées de terre à froment et autant à seigle, plus une vigne " costière sans peysseaulx, " contenant l'oeuvre de trois hommes. \_ Claude de Genas, cordonnier de Lyon, a 6 francs de pension sur une maison de Villefranche en Beaujolais, " en la Grant-Rue, au quarteron de la Polallierie ; laquelle maison le dit de Genas a appensionné, sus la dite pension, à deux pannetiers que l'on appelle les Enfans. " Cet artisan jouissait, en outre, d'une pension de 4 francs sur une vigne de la paroisse d'Ouilly. \_ Guillaume Baronnat, marchand, a fait l'acquisition d'un " pré et vierre " (bois taillis), assis au Fondry (territoire de Villefranche) ; et contient le pré " six hommes de pré, et le vierre et bois qu'il a tout fait deschernier (ou deschermer ?) et mis en pré, l'ouvre de vingt hommes de pré. Mais (avant) que tout soit bien appray, contiendra vingt-six hommes de pré ou environ, et a jà tout esté fauché ceste année et luy coste 600 livres tournois. " \_ Dame Catherine Paterin est " usuffructuayre de la moitié des biens de feu Pierre Hugon, de Villefranche, son premier mary, de quoi elle a, tous les ans, de son frère Philippe Hugon, 50 livres, comme l'on dit, car il a beaucopt terres, prés, vignes et molins. " (On peut consulter, au sujet des frères Hugon et de leur moulin, l'inventaire des archives de l'hospice de Villefranche, B. 38.) \_ Humbert Aigue, marchand de Lyon, tient, auprès de Thizy, une grange appelée la Grille et un autre établissement du même genre, appelé la Platière, " laquelle est assise auprès du

bourg de Thizy, en laquelle a des terres pour semer froment une ânée, et de seigle neuf ânées pour tout ; item, a plus ès appartenances de la dite grange, bruyères et autres pasquerages, la semaille de trente bicherées ou environ ; item, a, qui est de la dite grange, de prés beuvans de rivière, environ quarante seytinées de pré ; item, a plus ung boys de bon et grant boys, qui est bien une lieue de long, qui contient merveilleuse quantité de bicherées de semaille de blé ; item, a plus, ès appartenances des dites granges, garennes qui valent bien par an 20 livres tournois ; item, sont fornies les dites granges de bestiaill, comme boeufs, vaches et autres bestiaill, comme est nécessaire pour les dites granges...

**Cote : CC 0058 -2**

Référence informatique : 00000131

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers, 28 feuillets, in-folio, papier; 10 pièces, papier.

**1450 - 1538**

Fiche 2/2

Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon (1450 - 1538)

---

item, a plus le dit Humbert, auprès de la dite grange de la Platière et sus la rivière de Trombouze, trois molins à blé, qui valent bien tous les ans, l'ung portant l'autre, trente ânées de blé, tant que seigle que froment et la pluspart seigle ; item, a plus, sus la dite rivière, ung molin à huyle et ung à battre le cheneve (chanvre), qui valent bien, en revenu, tous les ans, 4 livres tournois ; item, prend plus le dit Humbert, chacun an, sus la diesme de la Grille, pour ung tiers de sept à huit ânées de blé. "(Telle était, à la fin du XVe siècle, la situation matérielle du domaine de la Platière, qui, sauf erreur, devint

beaucoup plus tard, sinon intégralement du moins en partie, la propriété de la famille Roland de La Platière.) \_ Sire Antoine de Villars et Anne, sa femme, possèdent plusieurs maisons à Belleville en Beaujolais ; le tout est estimé 200 livres tournois. Les mêmes tiennent, en outre, dans la paroisse de Saint-Jean d'Ardière, près de Belleville, des biens-fonds tels que terres à froment, prés, " bois en friche, " un jardin " lequel est bon pour faire venir les ognions, " etc. \_ Maître Jean Thibaut, médecin, tient : de Thomas de Bourquinson, notaire à Belleville, une pension annuelle de six ânées de froment rendues à Lyon ; de Jean Josserand, dudit lieu de Belleville, deux cents de gros bois, aussi de pension annuelle et rendus à Lyon. Thibaut et Nêmo Camus frères ont, à Saint-Jean-d'Ardière, sur la rivière d'Ardière, " deux molins de blé molans de la dicte rivière ; et n'ont de cens par an, communément, dix-huit ânées de froment et 6 livres tournois en argent. " Ces deux particuliers possèdent de plus, à proximité des moulins dont il vient d'être parlé : une grange, une écurie et une maison d'habitation ; des terres, un pré, etc. \_ Recensement des locataires des maisons de Bourgneuf, à Lyon : \_ Jean Dupré, teinturier, loge dans sa maison les sieurs Roman, armurier, et Jean, fourbisseur, qui payent, le premier, la boutique et une chambre 16 livres, le deuxième, une chambre 4 livres ; \_ Paul Vignon a pour locataire Jean Grivel, " faiseur d'armes, " qui lui paye 3 livres une chambre située sur le derrière de sa maison ; \_ le devant de la maison qui fait suite à celle de Vignon est occupé par Antoine Michault, chaudronnier, lequel donne 8 livres de la boutique et d'une chambre au-dessus ; \_ le derrière du même immeuble est la propriété de Pierre Joux, " feyseur de colles. " Maître Pierre Charmetton, notaire, y occupe une chambre et un cellier dont il donne 6 livres ; Front-de-Beust (Front-de-Boeuf), qui a espouze la Glaude Martel, tient une chambre et en paye 3 livres, et le fillastre de Grivel, faiseur d'armes, tient ungne chambre et en paye 3 livres, " etc. \_ Nommées de

Jean Camus et de Jacques Fenoyl. \_  
Dénombrement des maisons possédées  
par le capitaine Sala, à Lyon, et pensions  
dues par le même sur ces immeubles,  
etc. \_ Mémoires concernant la réfection  
des Nommées de la ville de Lyon, et  
règlements proposés à ce sujet.

**Cote : CC 0059.**

Référence informatique : 00000132

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 53 feuillets, in-  
folio, papier.

### 1363

Taxes perçues au nom du Roi (1363)  
Délivrance du Roi Jean le Bon

Taxes perçues au nom du Roi.

- Taille mise sur la ville de Lyon pour la  
délivrance du roi Jean II, prisonnier à  
Londres.

- (Ce subsidie, dont la part contributive de  
la commune n'est pas indiquée ici, est  
réparti entre les sept bannières,  
décomposées elles-mêmes en dix-neuf  
pennons, d'où l'on a tiré plus tard le  
nom de pennonages, \_ qui formaient, à  
cette époque, l'ensemble des quartiers  
de la cité.) \_ Bannière de Saint-Paul,  
divisée en quatre pennons : \_ " mestre  
Johan, lo peintre, " est taxé à 1 franc 1  
quart ; \_ martre Michel, armurier ; \_  
Guillin de Lorris, orfèvre ; \_ Jean Charvet,  
brodeur ; \_ Agnès, hôtesse de la Verge, 1  
franc, etc. \_ Bannière du Palais (de  
justice, dit de Roanne), comprenant deux  
pennons. On remarque dans celui qui a  
pour chef l'armurier Monnet : \_ Chivalet,  
brodeur, 1 franc et demi ; Aynard de  
Villeneuve " lo grant, " 3 francs ; \_ Cornille,  
Bacignet, Tirimant, Colin de Mès (Metz?),  
Raymond, Jean Serpolet, armuriers ; \_  
Jean Hevret, Hevvert ou Évrard, peintre ; \_  
maître Perroion, armurier, est à la tête

d'un autre pennon où l'on trouve :  
Sténent (Étienne) " l'ymager, " 1 franc 1  
quart ; \_ Guiot Faure, " relliour de libros ; "  
\_ maitrePeros, " li dancers. "Cet histron  
est imposé à 1 franc 1 gros ; \_ Hugonnet,  
verrier ; \_ Henrico, armurier, etc. \_  
Bannière de Saint-Georges : \_ Jean  
Lanart, fabricant de tuiles ; \_ Jean de  
Colon, " quétan " (quêteur), 1 franc 1  
quart ; (Assez nombreux à Lyon, au  
Moyen-Age et sous la Renaissance, ces  
fonctionnaires, \_ car ils ne peuvent guère  
être qualifiés autrement, \_ avaient élu  
domicile dans tous les quartiers de la  
ville indistinctement.) \_ Michaut,  
ménétrier, 3 gros, etc. \_ Bannière de  
Guiénet de Chevrier (du côté de Saint-  
Nizier), composée de trois pennons : \_  
Hugonin de Nevers, " qui fet los teynos  
" (tines ou cuves ?) ; \_ Chrétien, verrier ; \_  
Guillemin de Besançon, " qui peynt los  
liceaux " (linceuls, toiles?) ; \_ Nemo (ou  
Nesme) Oger et Jean Canuet, peintres ; \_  
Guillemot et François de Thunes, 2 francs,  
etc. \_ Bannière de Mathieu de Chaponay,  
divisée en trois pennons : \_ Annequin,  
ménétrier ; \_ Jacquême de Varey, 3 francs  
; \_ Martin de Braybant (Brabant ?) 3  
francs ; \_ Girin Vandeymès (Van der  
Meer ?) ; \_ Jana de Bondiz et sa  
compagnie ; " \_ Eloï, orfèvre ; \_ Mathieu  
de Chaponay, 3 francs ; \_ Jean de La  
Chanal, épiciier, 3 gros ; \_ Hugonin  
Parisot, pâtissier 1 quart de franc ; \_  
Michelet, teinturier, 3 francs ; \_ Pierre, "  
escarcellier, " (fabricant d'escarcelles ou  
aumônières), 2 francs ; \_ Jean Farquet,  
escoffier ou tanneur, 1 franc et demi ; \_  
plusieurs chapeliers, dont le plus imposé  
est Nugo Bachier (2 fr.) ; \_ Janin " lo  
cranicher " (le cranequinier) ; \_ "  
Jehannetta Guicharda, servanta el  
commandeur de Flandres, " 2 francs 1  
quart ; \_ dame Amphelis de Chaponay, 3  
francs, etc. \_ Bannière de Péronin de  
Nevre, partagée en quatre pennons :  
André de Chaponay, 2 francs et demi ; \_  
Fleur-de-Lis de Varey et ses enfants, 5  
francs ; \_ Jean " lo grabotour " (c'est-à-  
dire grabeleur ou trieur des  
marchandises de l'épicerie ?) ; \_ Jean  
Baronnat, sergent du Roi, 1 franc ; \_ Rolin  
Guérin (qui fut receveur des tailles de la

commune), pelletier ; 2 francs 1 quart ; \_ Corneille de Dignant (Dinant?) ; \_ Estenent de Varey, dit Naclart, 1 franc ; \_ Jean de Varey, fabricant de chandelles, 1 franc 1 quart ; \_ Peronnet Duclos, fourbisseur ; \_ Jangon, ménétrier ; \_ Jean de Bruges (dont la profession n'est pas indiquée), taxé à 3 gros ; \_ Michel de Chaponay, 3 francs 1 quart ; \_ Tiénent " lo verrassour ; \_ Jean le reclus (qui occupait vraisemblablement la récluserie Saint-Marcel, comprise dans la bannière de Péronin de Nevre ou Nièvre), etc. \_ Bannière de Saint-Vincent, composée de deux pennons : \_ Jean Sala, affaneur, \_ " li grangiers (métayers) de Chaponay, " 3 gros, etc. De plus, on remarque dans le pennon d'Humbert de Charentay " lo rey dou ribaut, " qui était, on l'a dit déjà, un officier de police relevant de l'archevêque, et dont l'action ne s'étendait pas au dehors du cloître de l'église Saint-Jean.

**Cote : CC 0060.**

Référence informatique : 00000133

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 88 feuillets, in-folio, papier.

**1377**

Taxes perçues au nom du Roi (1377)  
Aides

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Perception par Pierre Dupré, clerc, notaire royal, d'une taille entière imposée sur les habitants de Lyon pour les fouages du roi Charles V. " Au gage et salore du dit Pierre, pour ung chascun centenant de florins qu'il recevra, de 1 fr. et demi, " etc. Cette collecte produisit la somme brute de 5,386 florins 8 gros. \_ Parmi les contribuables domiciliés du côté de Fourvières se trouvent : Guillermin, Bonnet, " aliter Grata-Cul ; \_ Jean Évrert ou Evrard, peintre (il faut

s'attendre ici, comme dans les Nommées, à de fréquentes répétitions de noms ; mais on a expliqué, en temps et lieu, combien ces répétitions pouvaient être utiles et parfois même indispensables). Cotisé à 2 florins 8 gros, l'artiste ne paie que 16 gros ; \_ Jean, affaneur, " manouvra dou paveysour, " 2 gros 2 tiers ; \_ maître Pierre (Desargues) " lo pentre de Saint-Johan, " taxé à 10 gros n'en donne que 6 ; \_ Villehardouin de Troyes, " gipponier, " (confectionneur de robes à l'usage des hommes) ; \_ Ponsart, changeur, imposé à 3 florins 6 gros, ne donne que 21 gros ; \_ Jean Sala, " bâtier " ; \_ Jean Serron (peut-être Sarron ? .) sergent d'armes, 1 florin 1 gros ; \_ Ennemond de Varey et les héritiers de Ploton de Varey, 8 florins 4 gros ; \_ Antoine d'Entrègues, parcheminier, 1 florin 4 gros, dont il ne paie que 8 gros ; \_ Edouard de Rup ou de Rupt, " Apotiquero, " 10 florins, \_ Guillermet Le Viste, 10 florins ; \_ Jean de Varey, dorier ou orfèvre ; \_ Pierre Carru, fourbisseur ; \_ Perrin Guilliart, gaînier ; \_ sire Eynard de Villeneuve, 56 florins 8 gros ; \_ Michelet de Gez et Janin, brodeurs ; \_ Cornille, Tiénent, Copin de Burges (Bruges?) armuriers ; \_ Guilloton " lo peyntre" taxé à 5 gros 1 tiers, n'en paie que 2 et 2 tiers ; \_ Pierre Guabinon, d'Ambronay, armurier ; \_ Girarde, " qui tynt (tient) les estuex " (il s'agit ici des étuves de la rue Notre-Dame du Palais, qu'exploitait cette femme) ; \_ Janin de Tournay et Jean de Losenne (Lozanne en Lyonnais ou Lausanne en Suisse?), armuriers ; \_ Jean Serpolet, guetteur, cotisé à 8 gros ; \_ Guyot, écrivain ; \_ les héritiers de Guiot Faure, relieur de livres ; \_ Janson Réal, écrivain ; \_ " mosse ", ou messire Julien Le Viste, est imposé à 87 florins 4 gros, dont il ne verse que 43 florins 8 gros ; \_ maître Pierre Quintin, " dencier " (danseur) ; \_ Jaquin, ménétrier ; \_ Jean Berthet, " mestre de l'ovra, " 10 gros, dont il ne paie que la moitié ; \_ Amphelis, " tapissieri, " et Philippe son mari, etc. \_ Contribuables du côté de Saint-Nizier : \_ Vachier de Varey, tisserand, 1 florin, 2 gros ; \_ Jacquemin de Varey et Marguerite Barnabod, sa mère, 5 gros 1 tiers ; \_ Pierre, " lo cusynier



de chiés los Fraros " (les Frères-Mineurs ou Cordeliers de Saint-Bonaventure) ; \_ le maçon " de chiés los Fraros-Menours ; " \_ Jean Grolier, notaire et " quittan " (quêteur), 4 florins 4 gros ; \_ Tiénen Doynon et Caron, ménétriers ; \_ Étienne de Chaneyrie, notaire, 3 florins ; dame Amphelis de Chaponay, 10 florins ; \_ Cerbel (sic) de Dinant (voy.cc. 59). ; \_ Joffrey Grolier, dit Ramos, maçon ; \_ le peintre Nemo Ogier, domicilié en la rue Neuve, ne paie que 1 gros 1 tiers sur 2 gros 2 tiers, montant de sa cotisation ; \_ Crétin (Chrétien), verrier ; \_ Humbert de Varey, imposé à 30 florins, n'en verse que 15 ; \_ Péronin de Nièvre (dou Nyevro), 73 florins 4 gros ; \_ Guillaume de Durchi ou Durché 40 florins ; \_ Mathieu de Chaponay, 35 florins ; \_ André de Chaponay, 2 florins ; \_ Huet, verrier, habite la rue Longue et sa cotisation est fixée à 6 gros dont il ne paie que la moitié ; \_ Julien Tourvéon, changeur, 2 florins 8 gros ; \_ Pierre de Varey, " adobour " (renoueur ou rhabilleur de membres disloqués?) ; \_ Perrot Ros (Roux) " lo talliour dou tremplo, " 3 florins 4 gros ; \_ Guillermin des Ales, ménétrier, et Filion, sa " mulier, " 10 florins 2 gros ; \_ Jean Cler, mercier, " qui fet los seyox sus le pont " (celui de la Saône) ; \_ Jean de Lyon " mercier d'oreysons ; " \_ Michel de Chaponay, 4 florins 2 gros, dont il paie la moitié ; \_ maître Raynaud, " mètre de l'école, " établie sans doute en la rue " Montrublout " (Montriblout), où ce pédagogue demeurait ; \_ Tiénen de Les Granges, dit Figuet ; " lo reclus et son filliatro ; " Michel " lo filliatro Figuet, tiolier " (tuilier), sont taxés, les deux premiers à 1 florin, le dernier à 4 gros. Ces imposés habitent " la charrieri deit lo for (four) de Malconseil, tendant par l'Erbrosec (l'Arbre-Sec) en jusques à Ron (au Rhône), et en retournans la rueta de Pyseys ; " \_ Jean, cotisé à 4 florins 2 gros, exploite, dans le quartier Saint-Vincent, " une tiolieri " assise au point de rencontre de la rue de la Monnaie avec la rue qui se dirigeait jusqu'à la Roche, le long de la Saône, etc. \_ Dépenses faites par Pierre Dupré, à l'occasion de l'impôt qu'il était chargé de percevoir, etc.

**Cote : CC 0061.**

Référence informatique : 00000134

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 85 feuillets, in-folio, papier.

**1382 - 1383**

Taxes perçues au nom du Roi (1382 - 1383)

Aides

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- (Le présent registre n'est point daté, et l'objet de l'impôt, de même que son produit, n'y sont pas non plus indiqués ; mais ce document se rattache évidemment à celui qui est coté cc. 62. On a donc cru, en conséquence, pouvoir lui attribuer la date de l'article auquel il vient d'être fait allusion) ; \_ Côté du royaume ou de Fourvières : \_ les peintres Jean Evrard et Pierre Desargues sont imposés : le premier à 7 florins 6 gros, dont il ne paie que 5 florins ; le deuxième, à 1 florin 3 gros ; \_ Conrans (Conrad?) de Mayence, "correur ; " \_ Monnet de Montenant, Perceval, Martin de Lorme, Jean Le Breton, Richard, Janin de Tournay et Raymond, tous armuriers ; \_ Girard Bota et Humbert Pipin, maîtres écrivains ; \_ messire Jean Le Viste, 140 florins, etc. \_ Côte de l'Empire ou de Saint-Nizier : \_ Jean Grolier, le notaire et quêteur, qui, cette fois, est imposé à 6 florins 6 gros, demeure en " la charreri deis le Puis-Pelus, tendant la grant charreri en jusque à la Cruisette " (Croisette) ; \_ Robin Guérin, pelletier, 25 florins ; \_ messire Henri de Bonent, docteur en lois, 5 florins ; \_ André de Grolée, " pour ce qu'il a dedans Lion pour sa mulier, " 30 florins ; \_ maître Girard, le physicien, 5 florins ; \_ maître Pierre, écrivain, 4 gros ; \_ le commandeur de l'hôpital de Sainte-Catherine, 2 florins 6 gros, etc.

Se rattache au Registre CC. 0062

**Cote : CC 0062.**

Référence informatique : 00000135

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 54 feuillets, in-folio, papier.

**1383**

Taxes perçues au nom du Roi (1383)  
Aides

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu par Jacquemet de Gez des cinq tailles et de " la creyssua " (surtaxe) levées par lui dans le courant de ladite année. \_ Voici les principaux articles de la dépense faite par ce comptable avec l'argent de ses recettes : \_ " Premier ay paya, " dit Jacquemet, " à plusours qui avian presté pour le fait des estudians, 86 fr. et 4gros ; \_ item, ay plus baillié Pierre Chastelviel et à Guionet de Genaz (Genas) et à Michelet Bâtonier et à plusours autres qui firent l'eschargait sur les murs, le mardi arseir (au soir), à (le) neuf jours de juing (13) 83 ; \_ item, ay plus baillié pour le fait des arbarestriers, en juillet l'an 83, 40 fr. or ; \_ item, ay plus baillié à Guillemet Armant pour une lettre qu'il impétrit que l'on ne paiet pas de imposition forayne, à Lyon, 6 fr. ; \_ item, ay plus baillié à Anthonyn (du palais de justice, dit) de Roanne, pour ce qu'il ha plusieurs feys assigné les dessus diz messeigneurs les conseillours et plusours autres pour le fait du capitaine de la ville (qui était à cette époque Henri de Viégo), et du prest que l'on a fet au Roy, 1 fr. ; \_ item, ay plus baillié à Michelet Bâtonier, qui gardit la porta du pont du Ron (du Rhône) quant sire Aynart (de Villeneuve) passiet les Bretons ou Reamo (au royaume), ou meys d'aoust l'an dessus dit, 1 fr. " etc. \_ Arrérages des prêts levés pendant l'année, tant à la part du

Royaume qu'à celle de l'Empire, etc. \_ Rôles des citoyens de Lyon ayant obtenu des réductions sur leurs tailles pour la présente année, etc.

**Cote : CC 0063.**

Référence informatique : 00000136

Registre: Couverture en peau de veau, 47 feuillets, in-folio, papier.

**1385**

Taxes perçues au nom du Roi (1385)  
Aides

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- " C'est l'assiette de la dimi-tailli entière, levée derrenièrement (par Jacquemet de Gez), du commandement as esleuz et recevour pour paier le subside à eulx imposé pour le passaige qui se doit faire en Engleterre. " \_ Contribuables à la part du Royaume : \_ Jean Evrard, le peintre, est imposé à 56 sous 3 deniers tournois ; \_ " la grosse Marguerita de chiez Sant-Vallier, " 2 sous 6 deniers ; \_ sire Eynard de Villeneuve, 34 livres ; \_ Perrin, gaïnier, et son " compeint " (associé), 3 sous 9 deniers ; \_ Curnille, Biaux-Père, Guichardin, Pertenaus, Jean de Cart, tous les cinq armuriers ; \_ Janin, brodeur, et Girard, maître écrivain, taxés chacun à 7 sous 6 deniers, tournois ; \_ Gillet, armurier, " filliatro " de " ly mulier qui fut Durand Bunapilla ; " \_ Jean Ducret (ou Dutret?) et Guiot, maîtres écrivains, taxés, le premier à 3 sous 9 deniers, l'autre à 2 sous 6 deniers ; \_ Denis, armurier ; \_ André, " lo tupignier ; " (A Lyon, le tupin était dans ce temps-là, comme il l'est encore aujourd'hui, un pot ou vase quelconque essentiellement d'argile. L'industriel, ou simplement l'artisan dont il s'agit, était établi dans la rue Saint-Georges, où l'art de terre était déjà en pleine activité.) \_ Michel de Rey, taxé à 7 sous 6 deniers, et Pernet de Verdon (sans

doute Verdun-sur-le-Doubs, où l'on fabrique encore de la poterie de terre et de la tuile), cotisé à 5 sous. Ces deux hommes, qui exerçaient la profession de tuilier, habitaient la Charrière ou grande rue Saint-Georges, aboutissant à la porte de ce nom ; \_ Jean " lo metro de lovro, " 18 sous 9 deniers ; (Ce maître de l'oeuvre, qu'on a déjà eu occasion de mentionner plusieurs fois, n'aurait-il été, par hasard, rien moins qu'un vulgaire entrepreneur de vidanges?) \_ Henriet, verrier, 5 sous ; \_ André " lo messagier de Sant-Johan, " 3 sous 9 deniers. Cet homme et le précédent habitaient la rue du Gourguillon, etc. \_ Côté de l'Empire : \_ Thomas " lo drapier qui fet los draps, " 3 sous 9 deniers ; \_ Regnaut, peintre, 2 sous 6 deniers ; \_ sire Nemo ou Nesme de Nevre, 52 livres 10 sous ; \_ Ennemond Évrard, peintre, 2 sous 6 deniers. Il est domicilié dans la rue Neuve ; \_ Humbert de Varey, 15 livres ; \_ Pérenin et Jean de Nevre, 37 livres 10 sous ; \_ Mathieu de Chaponay, 19 livres 10 sous 7 deniers ; \_ Pierre de Cuysel, 37 livres 10 sous ; \_ André Chevrier et Amblard Gilbert, chacun, 18 livres 15 sous ; \_ Glado de Varey et Aymaret de La Tonery, chacun d'eux, 9 livres 7 sous 6 deniers ; \_ maître Pierre " qui fet los livros, " 2 sous 6 deniers ; \_ Antoine de Villars, 12 livres ; \_ Michel Chenevier, 13 livres 2 sous 7 deniers. Celui-ci habitait le quartier de la Pêcherie, non loin de la porte qui fut appelée Chenevier ; \_ Huet, verrier, est logé dans la rue Longue, etc.

**Cote : CC 0064.**

Référence informatique : 00000137

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 69 feuillets, in-folio, papier.

**1386 - 1406**

Taxes perçues au nom du Roi (1386 - 1406)  
Aides

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte-rendu, par Jacquemet de Gez, des trois quarts de taille mis sus en la ville de Lyon, aux mois de juin et juillet 1386, " pour la nouvelle ayde au Roy, qui se fit pour le passage d'Angleterre. Li qua (lesquels) tres quartz de talli montont, tant au Reamo comment en l'Empiro, desays et delay (deça et delà), 2,747 fr. 12 s. 3 deniers parisis. " Les frais de perception (30 fr. furent attribués à Jacquemet pour ses gages) s'élevèrent à 37 livres 6 sous 11 deniers parisis, et les arrérages à 189 francs 13 sous 4 deniers parisis. \_ Autre compte, présenté par Jacquemet, d'un tiers de taille levé par lui au mois d'octobre de la même année, " par manieri de prest pour lo passage d'Angleterre, qui monte li dit tiers di talli, tant au Reamo a comme en l'Empiro, 1,221 fr. 4 s. 4 d. parisis. " Cette somme est portée à 1,283 fr. 12 s. 10 d. par l'acquittement de deux arrérages, dus, le premier par maître Antoine, le physicien, le deuxième par sire Eynard ou Aynard de Villeneuve. Déduction faite des frais de perception, Jacquemet versa entre les mains de Michel Chenevier, receveur pour le Roi, 1,250 fr. parisis. Les arrérages montent, de part et d'autre, à 180 fr. 11 sous 9 deniers parisis, etc. \_ Autre taille levée à Lyon, au mois d'octobre 1406, par Poncet de Saint-Barthélemi, receveur de la commune. Cette collecte produisit 1,349 livres 10 sous 6 deniers tournois ; les arrérages furent de 172 livres 11 sous 2 deniers, que le comptable " n'a peu recouvrer, pour ce que les debtors n'ont voulu paier, jaçoit ce qu'il en a fait bonne diligence, tant par assignations personnelles comme par prise de leurs biens. " Parmi les imposés de cette dernière catégorie on remarque (à la part du Royaume) : \_ maîtres Girard Combe et Antoine (ce dernier cité plus haut), physiciens, débiteurs chacun de 2 livres 20 deniers tournois ; \_ messire Jean Le Viste, 24 livres 11 sous 8 deniers ; \_ Claude Panoillat, Guillaume (qui fut receveur des tailles de la ville), Jean et

Jacquême, frères de Claude, 1 livre 7 sous 6 deniers ; \_ Antoine de Chaponay, 5 livres ; \_ Jean de Villars, 2 livres 10 sous ; \_ Humbert de Varey, prévôt, 3 sous 6 deniers ; \_ maître Etienne Giscle, physicien, etc. \_ Parmi ceux qui ont acquitté leur taille figurent (à la part du Royaume) : \_ Jean, tapissier ; \_ Perrin, " le mareschaut de monsieur de Lyon," 16 sous 8 deniers ; \_ Guillemin Richard, fourbisseur ; \_ Jean de Larche, peintre, 10 sous ; \_ Claude de Pompierre, 33 livres 6 sous 10 deniers ; \_ Jean Palmier, clerc notaire, 1 livre 13 sous 4 deniers ; \_ Pierre et Jean Sala frères, 1 livre 13 sous 4 deniers ; \_ la " relaissée du maistre de l'ovre, " 6 sous ; \_ le fils " maistre Johan, le poinctre verrier, " 15 deniers tournois ; \_ Guillaume de Varey, escoffier ou tanneur ; \_ Jacquemete " de les estues, " situées dans la rue " Tres-Monoye, " 5 sous ; \_ dame Catherine de Montbrison, 16 livres 13 sous 4 deniers ; \_ maître Pierre Desargues (qu'on qualifiait de peintre de l'Église de Lyon), 1 florin 13 sous 4 deniers ; \_ Léonard, armurier ; \_ la veuve de maître Perrin, " l'ymageur ; " \_ Péronnet, verrier ; \_ " les Lombars, " 30 livres ; \_ Janin de Verdon(Verdun ?) et Humbert Bonte, maîtres écrivains ; \_ Janin, verrier ; \_ Jacquemet de Gez, brodeur, 2 livres 20 deniers ; \_ Janin Mogin (sans doute Mongin), peintre ; \_ Henriot et Martin, armuriers ; \_ Jean et Raymond Dodieu frères, 8 livres 6 sous 8 deniers, etc. ; \_ (à la part de l'Empire) Jacquemin de Varey, parcheminier ; 10 deniers tournois ; \_ " le filz Tailleboys ; " (C'est par erreur que son père, appelé Pierre Tailleboys est qualifié ailleurs (Voy. cc. 1.) " d'engraveurs " ou graveur, profession, du reste, qu'expliquait tout naturellement l'étroite connexion qu'offrent le nom propre et son qualificatif. Malheureusement le mot engraveur doit être lu : engraneur, et il ne s'applique plus alors qu'à un simple meunier ou quelque chose d'analogue, au lieu de représenter un artiste, dans l'acception propre du mot.) \_ Pierre Bessenay, cuisinier des Frères-Mineurs, 15 deniers ; \_ les hoirs de Jean Grolier ; \_ " la Grosse-Mère, " pelletière, 10 deniers ; \_

Rostaing, brodeur ; \_ Guillemot, verrier ; \_ Aynard de Chaponay, 3 livres 15 sous ; \_ Pierre de Cuysel, 25 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Claude de Varey, 6 livres ; \_ Antoine de Chaponay ; \_ Humbert de Varey " le grant, " 20 livres 16 sous 8 deniers ; Humbert de Varey, prévôt, 5 livres 16 sous ; \_ Jean Grula et Petit, ménétriers ; \_ Janin, " qui fut cousiner (cuisinier) ès Augustins, " 10 deniers, etc.

**Cote : CC 0065 -1**

Référence informatique : 00000138

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 379 feuillets, in -folio, papier.

**1415 - 1423**

Fiche 1/4

Taxes perçues au nom du Roi (1415 - 1423)

Aides

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Comptes de recette et dépense, rendus au Consulat par Bérard Jacot, préposé à la levée des tailles ou aides mises sur la ville de Lyon pour les causes ci-après détaillées. \_ Recettes : \_ Aide imposée par le Roi au mois de mars 1415 (V. S. ) pour " le recouvrement de la ville de Herefleur (Harfleur) et pour la deffense du royaume à l'encontre des Anglois, anciens ennemis dudit royaume, lesquelz détiennent et occupent indeuement ladicte ville de Herefleur et plusieurs autres. Duquel ayde l'eslection de Lion fut imposée à la somme de 8,000 livres tournois avec les frais nécessaires ; de laquelle somme ladite ville de Lion fut imposée pour sa part et portion à 2,350 livres, tournois, dont fut ordonné par Messieurs les conseillers et maistres des mestiers d'icellui temps estre levé et ricieu (reçu) desdits habitans de ladite ville ung denier et trois quars pour livre tournois de tout leur vaillant, à la

manière accoutumée. " \_ Hugonin, peintre, domicilié en la rue de Bourgneuf, est taxé à 4 sous 4 deniers oboles : \_ Jean Evrard, " aliàs de Larche, " également peintre, 16 sous oboles ; \_ Aquinet " le Juyf et les austres, " 58 sous 4 deniers ; \_ Hugonin Gonin-Gros, peintre, 8 sous 9 deniers ; \_ Christophe de Lesperie, fabricant d'haubergeons, 4 sous 4 deniers oboles ; \_ Johannette ou Jeannette, hôtesse du Faucon, 6 sous 6 deniers, 3 poises ; \_ Jacquemete, " qui fut servante du chancelier (?) " et Laurence (Billette), " qui fet les drapz linges, " sont taxées chacune à 2 sous 2 deniers poises ; \_ Jeannette, " servante a monsieur l'official, " 4 sous 4 deniers oboles ; \_ Reignier, peintre, 2 sous 9 deniers. Il est domicilié dans la rue Tramassac ; \_ Aynard de Chaponay, rue Ferrandière, 6 livres 9 sous 7 deniers ; \_ Jean Grolier, rue du Palais-Grillet, 16 sous 7 deniers oboles ; \_ Hugonin L'Ingenieur, boulanger, rue Vdrant ou Vdrant, 6 sous 6 deniers 3 poises ; \_ Hennequin, " batour de loton, " rue Neuve, sous 3 deniers oboles ; \_ les héritiers de Perréaul (Perréal ?), le balancier, 8 sous 9 deniers ; \_ La Grille, ménétrier, 2 sous 11 deniers ; \_ Pierre de Chastillon, dit Figuet, le principal fabricant de tuiles ou de poteries de terre du quartier de l'Arbre-Sec, etc. \_ La collecte entière, aussi bien du côté du Royaume que du côté de l'Empire, s'éleva à 2,307 livres 1 sou 3 deniers, dont 2,300 livres entrèrent dans les coffres du Roi. \_ Autre aide imposée par ce prince, au mois d'août 1416, pour " contenir et entretenir l'armée dudit seigneur, tant par terre comme par mer, et pour le recouvrement de la ville de Herefleur. " L'élection de Lyonnais fut taxée à la somme de 6,000 livres, et la commune dut fournir pour sa part contributive 1,770 livres tournois, qu'on leva sur le pied d'un denier et maille pour livre sur le vaillant des habitants de Lyon. \_ Jean Bart, peintre, qui est cotisé à 8 sous 6 deniers, demeure en la " charrière des Hébergeries, à la partie de l'Empire " etc. ; \_ Philibert, écrivain, 2 sous 6 deniers. Il habite le clos Saint-Pierre ; \_ Jean de Lorme, sans doute un des aïeux de

Philibert de Lorme, habite la rue Sainte-Catherine, où la famille du célèbre architecte résida de père en fils. Jean de Lorme paie 7 sous 6 deniers de cotisation, etc. \_ La collecte s'éleva en totalité à 1,960 livres 18 sous 1 denier. \_ Autre aide mise sus pour le service du Roi, au mois de février 1416 (V. S.), pour " résister à l'emprise des Anglois et extirper les roberies et pilleries que plusieurs gens de compagnies faisoient sur les subgetz dudit seigneur. " L'élection de Lyon fut imposée à 5,000 livres tournois, et la ville à 1,475 livres, que Bérard Jacot leva dans les formes accoutumées. \_ Parmi les imposés se trouvent : \_ Bénigne, veuve de Martial de Limoges, " cruysier " (potier de terre)..

**Cote : CC 0065 -2**

Référence informatique : 00000139

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 379 feuillets, in-folio, papier.

**1415 - 1423**

Fiche 2/4

Taxes perçues au nom du Roi (1415 - 1423)

Aides

---

\_ les héritiers du peintre Pierre Desargues, etc. \_ Le produit de cette taille fut de 1,285 livres 18 sous 9 deniers. " Et est assavoir que ledit Bérard rend son compte ensemble de trois receptes précédens, qui montent, somme toute, pour lesdites trois receptes, 5,603 livres 18 sous 1 denier poyse, dont ledit Bérard a payé à Léonard et Jehan Caille, recevours desdites trois receptes pour le Roy, nostre sire, la somme 5,104 livres 16 sous 3 deniers ; " etc. \_ Autre aide de 2,000 livres tournois, accordée par la ville de Lyon à " monsieur le Régent ce royaume, dauphin de Viennois, à son premier et joyeux advènement fait en ladite ville, ou mois de janvier l'an 1419, " etc. La collecte se fit à raison de 2 deniers pour livre. On compte parmi les imposés :

\_ Colin, essayeur de la Monnaie, 100 sous ; \_ Humbert Bonte, maître écrivain, 15 sous ; \_ le peintre Régnier ou Reignier, qui demeurait en la rue Notre-Dame-du-Palais, proche l'église Saint-Jean, et qui est cotisé à 8 sous 4 deniers. Le total de la recette s'éleva à la somme de 2,963 livres 4 sous 4 deniers, dont il faut déduire, entre autres dépenses, 132 livres 5 sous pour " torches et especes données à monsieur le Régent, " etc. \_ Autre aide de 2,000 livres tournois, mise sus pour " la fortification de Lion, ou mois de décembre 1420. " Ce subside fut levé au taux de 2 deniers par livre \_ Clerbourg, maître de la Monnaie de Lyon, est taxé à 20 livres ; \_ Denisette, " qui fet les tissuz, " 3 sous 4 deniers ; \_ Henri, fondateur, 25 sous, etc. \_ Ladite levée fournit 2,947 livres 15 sous 8 deniers. Il faut ajouter à cette somme le produit d'une " Autre recepte, par ledit Bérart, des gens des églises de Lion, d'une composition par eulx faite à cause de ladite fortification, de la somme de 500 livres tournois, à quoy ils composèrent. " \_ L'église Saint-Jean contribua pour 250 livres ; les églises Saint-Paul et Saint-Nizier versèrent, l'une 41 livres, l'autre 28 livres ; le prieuré de la Platière donna 12 livres 10 sous ; les abbayes de : Saint-Pierre-les-Nonnains, 48 livres ; Ainay, 30 livres. Cette cotisation ne produisit, comme on le voit, que 409 livres 10 sous, etc. \_ Premier terme " d'un autre aide octroyé en la ville de Clermont en Auvergne, par les gens des trois Estats des pays obéissans au Roy, nostre sire, et à monsieur le Régent, daulphin de Viennois, pour maintenir la guerre à l'encontre des Anglois et autres ennemis et rebelles desdits seignours. Duquel aide la ville de Lion fut imposée pour sa part et portion à la somme de 1,500 escuz d'or, ou de 12,000 livres tournois, à 8 livres tournois pour escu d'or, à payer à deux termes. Laquelle moytié du premier paiement dudit aide fut mis sus en ladite ville de Lion, au mois de julliet l'an 1421, " au taux de 5 deniers par livre, etc. \_ La veuve du peintre Pierre Desargues et Janin (Jean) d'Ecosse, aussi peintre, sont imposés ensemble, à 4 livres 17 sous 1 denier. Tous deux habitent le

quartier ou rue " Nostre-Dame du Palais, en allant par Trasmarsal (Tramassac) jusques en Gorgoillon " (Gourguillon) ; \_ maître Jacques " l'imageur, " qui est taxe à 5 livres 8 sous 4 deniers, demeure en montant de la fontaine de Gorgoillon en Beaul-Regart (Beauregard), commençant à la cheyne ; " \_ Pierre Taillemont et Pierre de Nevre ou Nievre, domiciliés tous deux en la rue Mercière, sont cotisés ensemble à 74 livres 11 sous 8 deniers, \_ Michel de Chaponay et sa femme, 19 sous 7 deniers ; \_ Aynard de Chaponay, qui demeure en face de l'église Saint-Nizier, n'est imposé qu'à 13 sous 9 deniers ; \_ Jean et Humbert de Varey, proches voisins du précédent, sont taxés à 65 livres 5 sous 5 deniers ; \_ Bernard de Varey, 60 livres 13 sous, etc. Le produit brut du don de Clermont, pour le premier paiement, s'élève au chiffre de 7,765 livres 4 sous. Bernard de Varey, 60 livres 13 sous, etc.

**Cote : CC 0065 -3**

Référence informatique : 00000140

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 379 feuillets, in-folio, papier.

**1415 - 1423**

Fiche 3/4

Taxes perçues au nom du Roi (1415 - 1423)

Aides

---

Le produit brut du don de Clermont, pour le premier paiement, s'élève au chiffre de 7,765 livres 4 sous. Le deuxième terme du même subside, qui montait pour la part contributive de Lyon à 705 écus d'or ou 6,000 livres tournois, fut levé dans la ville au mois d'octobre suivant et fournit 7,930 livres 2 sous 2 deniers, etc. \_ Premier terme d'une autre aide octroyée au Régent, en janvier 1421 (V. S.), à Lyon, par " les gens lais de l'eslection de Lion et à la requeste de par

luy (Régent) faïcte par maistre Guillaume Beaune, chanoine du Puy, et maistre Guillaume Letur (ou Leturq) le jeusne. Lequel aide monte à la somme de 24,000 livres tournois, avec les fraiz à ce nécessaires, et ce pour entretenir et payer les gens d'armes et maintenir la guerre du Roy, nostre sire, et mon dit seigneur le Régent, son seul filz, à l'encontre des Anglois et autres ennemis et rebelles des dits seigneurs. " \_ La commune fut, pour sa part, imposée à la somme de 6,200 livres tournois, payable en deux termes ; \_ levés aux mois de février 1421 (V. S.) et d'août 1422, à raison de deux deniers par livre, ces deux termes produisirent un total de 6,368 livres 12 sous 10 deniers, etc. \_ Premier terme d'une autre aide accordée au Roi par les trois États du royaume ; assemblés à Bourges, au mois de janvier 1422 (V. S.). " Du quel aide l'eslection de Lion a esté chargée de 4,800 livres tournois à paier à trois termes : le premier commençant en février l'an dessus dit, du quel furent commis receveurs ledit Bérert Jacot, à la partie du Royaume (les écritures de ce comptable figurent seules dans le présent registre), et Guillaume Panoillat, à la partie de l'Empire " (Voy. cc. 66). Et le second paiement a esté au mois de juing l'an 1423, et d'icellui a esté commis Henri Chevrier (Voy. cc. 66.) Et le tiers paiement, qui devoit estre au quinzième jour d'aust, le Roy, nostre dit seigneur, a quicté et remis à la dite ville de Lion pour certaines causes raisonnables à ce lui mouvans, " etc. \_ Cette opération fut conduite en son entier, à raison d'un denier et quart par livre. \_ On remarque dans la catégorie des " Gens trouvées de nouvel : " Gaussemain ou Gossemain, de Bruisselles (Bruxelles), dont la profession sera indiquée en son lieu (Voy. cc. 66.) 37 sous 6 deniers ; \_ Abraham, " imaigneur, " 12 sous 6 deniers ; \_ Albert, peintre, 6 sous 3 deniers ; \_ Petit-Janin et Yves, maîtres écrivains, 6 sous 3 deniers ; \_ enfin un " bateur de loton " ou dinandier, dont le nom n'est pas signalé, etc. \_ Voici les articles les plus saillants de la dépense faite par Bérard Jacot dans ses diverses vacations. \_ Maître Tibaut, "

faiseur de papier " (ce fabricant a pour marque, reproduite en filigrane dans la pâte du papier, une main ouverte dans le sens vertical, et dont les doigts sont joints. Le poignet est orné d'une sorte de manchette à bouillons), reçoit, des mains de Jacot, 2 francs pour fourniture de papier faite à ce comptable, etc. ; \_ " a baillé et livré le dit Bérerd Jacot pour la fasson des fossés qui sont dés la porte de la Lanterne, jusques à la porte de Sonne (de la Saône), 1,805 livres 9 solz 2 deniers ; \_ item, à maistre Henri de Savoye, faiseur d'aubalestes, et pour (par) le commandement de Messieurs les conseillers qui lors estoient (mandement du 12 août 1420), la somme de 20 livres tournois ; \_ item, à Guillaume Contier, pour torches et espices données à madame la baillée (sic), femme de messire Humbert, de Groleye (Grolée), ballyf, de Mascon, sénéchal de Lion, 13 livres 15 solz ; \_ item, plus pour sa poine d'avoir fait tous les soirs, ung an durant et demi, les paiemens ès laborons (manoeuvres employés aux fortifications) ès Terreaux de bonne monnoye, la somme de 15 livres tournois, " etc.

**Cote : CC 0065 -4**

Référence informatique : 00000141

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 379 feuillets, in-folio, papier.

### 1415 - 1431

Fiche 4/4

Taxes perçues au nom du Roi (1415 - 1423)

Aides

---

\_ item, pour la dispense (dépense) de messire : Guillaume des Farges, messire Auser (Anser ou Aufert ?) de Santans et messire Guichard de Montagnieu, à Lion, avec messire Chevalier, lesquels furent mandés et vindrent vers monsieur le ballif pour visiter la fortification

nécessaire à faire en la dite ville (on se rappellera que le bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, étant, en même temps, capitaine des forces militaires de cette dernière ville, avait pour mission de veiller à l'amélioration et à l'entretien de ses fortifications), en la compagnie du seigneur de Grolée et de plusieurs autres (mandement du 21 février 1420 (V. S.), la somme de 34 livres 10 sols tournois ; \_ item, à Gilliquin, le serrailleur (serrurier), pour certaines besognies qu'il avoit faites pour la ville dont il avoit certaines bombardes en gaiges (17 décembre 1421), la somme de 12 livres tournois \_ item, à un chevaucheur qui apporta les nouvelles de la desconfite faicte contre les Anglois, la vigille de Pasques (c'est la bataille de Baugé que le duc de Clarence perdit avec la vie) ; et furent levées et venues les lettres a Saint-Lorent, joste Saint-Pel (ces deux églises se touchaient ; la première, qui n'était dans ce temps là qu'une humble chapelle, a été démolie), comme appert par mandement donné le vendredi, 4e jour d'avril, l'an 1421, la somme de 20 livres tournois...

**Cote : CC 0066 -1**

Référence informatique : 00000142

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 92 feuillets, in-folio, papier

**1423**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1423)

Aides

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte recette et dépense, rendu au Consulat par Guillaume Panoillat, citoyen de Lyon, de " la moytié du premier terme de la portion baillée à la dite ville d'ung aide octroyé au Roi, nostre sire, à Bourges ; lequel premier terme de la dite portion

baillée à la dite ville du dit aide, monte la somme de 1,600 livres tournois, " pour être levé à raison d'un denier et poise tournois sur le vaillant des habitants de Lyon, etc. \_ Jean de La Verna, oiseleur, est cotisé à 12 sous 6 deniers ; \_ Annequin de Metz, " batour de loton, " 6 sous 3 deniers ; \_ Jean Grolier, " quétan " ou quêteur, est taxé à 20 sous, et Jacquême Grolier, à 10 sous. Ces deux derniers particuliers habitent la rue qui s'étendait depuis le Puits-Pelu jusqu'à la Croisette ; \_ maître Jacques " l'ymageur, " 30 sous. Il est domicilié dans la rue comprise " depuys la grant porte des Frères-Menours, " jusques à l'ostel du Buef " (Boeuf) ; \_ Mathieu de " l'Ymage-Tromppe, " 60 sous (on trouve dans le compte de Henri Chevrier, mentionné plus bas : " Mathieu de Lurnages, trompète" ) ; \_ Janin Colin, hôte de l'Aigle, 60 sous ; \_ Jean Roche, peintre, demeurant rue Vendran ou Vandrant, 12 sous 6 deniers ; \_ André de Fribourg, orfèvre, 20 sous ; \_ Martin de Milan, 4 livres ; \_ le physicien ou médecin Étienne Giscle, 40 livres ; \_ Humbert de Varcy, prévôt, 40 livres 12 sous 6 deniers ; \_ Jean Rey et Jean Cellarier, tous deux peintres et domiciliés dans la rue Mercière, sont imposés : le premier à 12 sous 6 deniers ; l'autre à 31 sous 3 deniers ; \_ Thoyno Machart, " vireteur " ou fabricant de traits d'arbalète, n'est point imposé comme étant depuis peu établi à Lyon ; \_ Annequin d'Orlande (de Hollande), serrurier, et sa femme, 5 sous ; \_ Tiénon Ronzi (ou Rouzi?), peintre, domicilié dans le quartier de la Lanterne, 12 sous 6 deniers, etc. \_ La collecte s'élève à 1,304 livres 14 sous. " Sur quoy a payé le dit Panoillat à Beloyssel, receveur pour le Roy, Nostre : sire, en ceste partie, la somme de 800 livres. " \_ Dépenses faites par Panoillat des deniers de la présente recette : \_ " a baillé et délivré icellui Guillaume (outre les 800 livres préalablement comptées à Beloyssel) à noble et puysant seigneur messire de Grolée, chevalier, bailli de Mascon, sénéchal et capitaine de Lyon, 100 livres tournois ; \_ item, demande le dit Guillaume à luy estre rabattu et déduit



sur sa recepte pour un voyage qu'il fist à Bourges, par devers le Roy, nostre sire, en la compagnie de Aymé de Nevre ; ou quel voyaige ilz obtinrent du dit seigneur 1,600 livres que montait la portion de la dite ville du dernier paiement de l'ayde paravant octroyé à icelluy seigneur par les gens des trois ".Estats de cest (ce) royaume, lors assemblés ou dit lieu de Bourges. Ou quel voyaige il presta de son argent et or et demoura, 58 escus et ung moton d'or, et en monnoie 4 livres tournois, " etc. \_ Compte de recette et dépense, rendu au Consulat par Henri Chevrier, du deuxième terme de l'aide octroyée au Roi, à Bourges, " lequel second terme. de la dicte portion baillée à 11 dicte ville, du dict aide, montait la somme de 1,600 livres tournois. " On leva ce subside au taux de 3 poises par livre. \_ Tiémen Rouge (sic) peintre, est imposé à 7 sous 6 deniers ; \_ Guillaume de Durché et Huguète, sa soeur, femme d'Aynard de Villeneuve, " qui estoient imposez à 18 livres 1 sol 6 deniers tournois, dont ilz ont esté admodérez à 16 livres 3 solz 6 deniers tournois ; " \_ Janin Michel, tapissier, et Tiémen de Varey, brodeur, sont cotisés chacun à 7 sous 6 deniers ; \_ Ennemond Godin, épicier, " le quel était imposé à 6 livres tournois, dont il a esté amodéré à 100 solz tournois ; " \_ Laurent Chaterer, paumier, 7 sous 6 deniers ; \_ Richard Guiffol, fourbisseur, 3 sous 9 deniers...

**Cote : CC 0066 -2**

Référence informatique : 00000143

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 92 feuillets, in-folio, papier

**1423 -**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1423)  
Aides

\_ Michelet de Cez, brodeur, d'abord taxé à 3 livres 15 sous, puis réduit à 60 sous tournois ; \_ Jean Quinquet, coutelier, 5 sous ; \_ Pierre Duyrie, brodeur, 22 sous 6 deniers ; \_ Michelet Oyassat, fourbisseur ; \_ les héritiers de Jean Chirat, " gueyte de Lion jadiz ; " \_ la veuve " ou (au) gros Conin, peyntre, (Voy cc. 64), et Janin Le Picart, son mary ; " \_ Jean Prévôt, hôte de la Pomme, 24 sous ; \_ Pierre et Jean Sala, " bastier, "6 livres ; \_ Janin Mangin peintre (ailleurs, \_ Voy. cc. 64, \_ ce nom est écrit Mogin ou Mongin), 18 sous ; \_ Claude Antoine, armurier, 59 sous 8 deniers ; \_ Jacquemet de Gez, brodeur, 73 sous 9 deniers ; \_ Tiémen Salsay (Sarsay), peintre, 3 sous 9 deniers ; \_ " la mère maistre Jacques l'ymageur, relicte Hautrequin de Cluye, " 9 sous 4 deniers, oboles tournois ; \_ Péronnet Saquérel, verrier, rue Saint-Georges, 11 sous 3 deniers, etc. \_ On trouve parmi les " Gens noviaux venus : " \_ Goussemin ou Goussemain, de Bruxelles, coutelier, 22 sous deniers ; \_ Abraham de Nimègue, peintre, 3 sous 9 deniers ; \_ Audry Rostaing, fournisseur, demeurant " emprès l'ovroure Caille, " 3 sous 9 deniers ; \_ Aubert, peintre, en la rue Saint-Alban, 3 sous 9 deniers ; \_ Pétrequin, changeur, taxé à 3 livres 15 sous, mais réduit à 18 sous 9 deniers ; \_ Armand, " batour de loton " (c'est-à-dire modelant le cuivre au repoussé), demeure " emprès le four Chèvrerie. " Sa cotisation est de 3 sous 9 deniers ; etc. \_ La collecte produisit en totalité 848 livres 12 sous 6 deniers. Sur cette somme, on rabattit au comptable 1,086 livres qu'il avait versées entre les mains de Beloyssel, receveur général en l'Élection de Lyonnais, etc.

**Cote : CC 0067 -1**

Référence informatique : 00000144

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 115 feuillets, in-folio, papier.

**1415 - 1434**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1415 - 1434)

Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi;

- Comptes des arrérages de plusieurs tailles, rendus par Simonnet Double, Bérard Jacot, Pierre Gontier, Jean et Jacquemet Guérin, François Loup, Jean de Condeyssie, etc., receveurs des dites tailles. Au nombre des contribuables qui redoivent encore sur leurs taxes, on remarque : \_ messire Jean Paterin, 78 livres 16 sous 4 deniers tournois ; \_ les hoirs de Jean Le Viste, redoivent : 209 livres 10 sous, mais ils donnent en gage : " douze tasses et une éguère (aiguère), et. une cheyne à tornelles d'ores (d'or ), dont il y a cinq tasses petites que poisent 19 marcs 4 onces ; item, deux croyes (croix) d'ores et une blanc (c'est-à-dire en argent?) en sus, poisant 6 marcs 4 onces ; " \_ Étienne de Villeneuve, 50 livres 3 sous 3 deniers ; \_ Humbert de Bleterens, 72 livres 2 sous 9 denier ; \_ Eustache de Pompierre, 180 livres 15 sous, etc. (Ceux qui précèdent devaient les arrérages de plusieurs tailles.) \_ Aquinet " le Juif et les autres Juifs avec ly, pour le recouvrement d'Arefleur, " 58 sous 4 deniers, \_ les héritiers d'Ogier Gonin, peintre, 20 sous. On lit en marge cette mention : " Mort. Nuls biens ; " \_ Pierre Foillet, 16 sous 4 deniers. " Il est de l'ordre de Saint-Jehan de Jérusalem. Vaquat ; " Lambequin, hôte du Faucon, 32 sous 6 deniers oboles ; \_ Aubert, le peintre, 93 sous. " Mort. Nuls biens ; " \_ Pernet de Malcroix (Maucroix), 17 livres 17 sous 4 deniers oboles. Il est désigné comme étant monnoyer et ung des sieurs de La Chambre des comptes ; " \_ Alebrand, d'Allemagne, peintre, " 10 sous 4 deniers ; \_ Tiénet ou Étienne Viste, armurier. Il est qualifié de monnoyeur ; \_ Audry Rotulis, fourbisseur ; \_ Clerbourg, maître de la Monnaie de Lyon. On lit en regard de son nom : " Recessit et nuls biens à Lion ; " \_ maître

Jacques, " l'imageur, " devait, en reste du don de février 1421 (V. S.), 44 sous 4 deniers. On lit dans la marge : " Recessit ; " \_ Benoit Morel, couturier ; son arriéré valait 6 livres. " Monsieur le bailli (de Mâcon, sénéchal de Lyon), jadiz ordonna qu'il ne paieroit rens du temps qu'il fut charrier (geolier des prisons royales de Lyon) ; par quoy facent Messieurs les conseillers ce qui leur plerra ; " \_ Pierre Betorna, 2 sous 2 deniers. " Il estoit coquin et s'en alla ; " \_ François Brignais, 2 sous 11 deniers, " Il n'a que le cors ; \_ " la Denisette qui fait les tissus, " 8 sous 4 deniers. " Elle s'en est allée ; " \_ Jean Sermerieu, etc. " Il est ladre vers Vienne ; " \_ les héritiers de Jean Baro (Baron?), peintre, qui, en son vivant, était domicilié dans la rue de la Grenette. Mort dans la misère ; \_ Girard de Cologne, tanneur, 12 sous 10 deniers. Il a donné pour gages ; " Ung, platel, deux grellons, quatre escuelles, mis chiez Jehan de Savigny ; " \_ La Guille, guetteur de la commune. " La ville l'a quicté (acquitté), car il sert la ville ; " \_ Janin Caignart, tondeur, a livré pour gage : " Unes forses (sorte de ciseaux) à tondre draps, mises chiez Perret, \_ le coturier ; " Guillaume Le Faillion, hôtel du Cheval-Blanc. Cette hôtellerie était assise dans la rue de la Grenette, près de l'hôtel du Boeuf ; \_ Jean Grolier habite le quartier de la Croisette et doit 3 sous. " On ne sçet qu'il est ; " \_ Jean Roy, " corréour " (courrier, corroyeur ou tanneur?). " Il fut pendu ; " \_ Aubert, le sergent. Comme le précédent celui-ci " fut pendu ; " \_ Yvonnet Le Breton, maître écrivain, 5 sous ; \_ Abraham (de Nimègue?), le peintre, 6 sous dont il s'acquitta ; \_ Mathieu de Lornage, trompette, 18 sous 9 deniers ; \_ les héritiers de Jean Curnily, armurier ; \_ Péronnet Tramel, maître de la Monnaie de Lyon ; \_ la veuve d'Audebert (sans doute Aubert), le peintre ; \_ maître Henry, " l'escrivant, maistre d'escole, " 3 sous 9 deniers...

Cote : **CC 0067 -2**

Référence informatique : 00000145

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 115 feuillets, in-folio, papier.

### 1415 - 1434

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1415 - 1434)

Tailles imposées à la Ville

---

Humbert Bonte, maître écrivain, redoit 11 sous 3 deniers, qu'il finit par payer ; \_ " la marâtre Alebrand, le peintre, " 2 sous 6 deniers. " Et moratur cum ejus filastro ; " \_ Françoise de Briengo. " Recessit quia erat leprosa ; " \_ " le gros Pierre, fabricant de tuiles. " Recessit. Est here, relicta, uxor Johannis Chambe, qui nichit habet ; " \_ Jacquinet de Troyes, " roy des ribaux, " qui habitait la rue Pépin, redoit 5 sous au fisc. On lit en marge : " Deductum est per Dominos consules ; " \_ Johanette (Jeannette), " qui fut servante du maistre des ports, " 2 sous 6 deniers. " Moratur, cum Bernardo de Varey, apud Castelliono (sic) d'Asergue, et nichit habet ; " \_ le cuisinier des Frères-Mineurs, " qui est freppier, demorant en l'ostel de Bernert de Varey, devant Saint-Nizier, " 2 sous 6 deniers, \_ Janin (ce nom revient décidément à celui de Jean), " le queux de Monsieur (l'archevêque) de Lion, " 5 sous ; \_ Remgquin (?) de Cologne, " faiseur de loton, " 6 sous 8 deniers ; \_ Hermant (Hermann ?), " batour de loton, " 10 sous ; \_ Antoine de Jost, brodeur ; \_ Tiénen Romy (ou Rouge \_ Voy.cc.66), peintre, 5 sous ; \_ Jean de Milan, armurier, 6 sous 6 deniers, etc. \_ Dans ces arrérages se trouvent compris ceux provenant d'une " taille qui fut mise sus pour le saint sacre et couronnement du Roy, nostre sire, " en avril l'an 1429, devant Pasques, et de une autre (taille) mise sus pour l'ambassade pour la paix, à Mêle " (le Mesle ?), etc.

**Cote : CC 0068 -1**

Référence informatique : 00000146

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers, 167 feuillets, in-folio, papier.

### 1439 - 1446

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1439 - 1446)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Taille imposée à la ville de Lyon, en avril 1439, pour fournir au Roi la somme de 1,000 livres tournois, formant la moitié de la part contributive de la commune dans la répartition d'un subside de 6,000 livres, mis sur le pays de Lyonnais par maître Jean de Cortinelles. \_ Charge donnée par le Consulat à Hugo Bonnet, marchand de Lyon, de recevoir, à la partie du Royaume, la portion de l'impôt (2,000 livres tournois) que devait fournir la ville. \_ On remarque dans le chartreau de ce percepteur : \_ Jean d'Auxerre, brodeur ; \_ Laurent, peintre, taxé à 3 sous 4 deniers ; \_ Abraham de (Nimègue, le peintre ?) et sa fille, 8 sous ; \_ le peintre Jean de Larche, pour lui et pour le ménage de sa femme, 21 sous 9 deniers ; \_ Jean Fenoil ou Fenoyl (Fenouil), 4 livres 15 sous, et Jean Grolier, " fillastre dudit Fenoil, " 10 sous ; \_ dame Sybille, femme de messire Jean Le Viste, " usufruitière des biens et héritaiges de feu son mary' " 37 livres 13 sous 4 deniers ; \_ Ymbaud (Ymbert ou Humbert) de Bleterens, 5 livres 10 sous 9 deniers, et pour " sa maison du Palais qui fut Pierre Chevrier, " 50 sous ; \_ Jean Charles, hôte de Saint-Georges, 20 sous, etc. \_ La recette de Hugo Bonnet monte à 703 livres 15 sous 2 deniers. \_ Autre .taille, comme la précédente, de 2 deniers par livre, imposée à la ville, le 30 avril 1444, pour le Roi et pour le fait des foires de la .commune. \_ Charge donnée à Simonnet de Nully de lever ,et. recevoir cette aide, à la partie du Royaume (le côté de l'Empire manque). \_ On. trouve

dans ce document : \_ Jean Piochet et sa femme, dont la maison était assise sur le pont de la Saône, du côté du Change, 3 livres 9 sous .8 deniers ; . le peintre Jean de Larche, qui est mort et remplacé par ses héritiers, qu'on a cotisés à 20 sous ; \_ darne .Françoise Caille, "qui fust femme de feu Jehan Boysseau, " 4 livres ; \_ Mayet ou Mahiet de Beauvoir, drapier, 2 livres 10 sous. \_ Girardin et Roger Blic, verriers, 20 sous ; \_ Pasquet ou Pâquet Le Charron, drapier, qui est imposé à 15 livres puis augmenté de 2 livres pour " les maisons qu'il a acquises d'Estienne de Villeneuve, " etc. ; \_ James Duboys, " faiseur de cartes, " 10 sous ; \_ Mayet et Guillemin, écrivains, qui sont imposés : le premier à 20 sous ; le deuxième à 5 sous ; \_ le peintre Janin ou Jean .Moginn, qui paye 4 livres ; \_ Pierre de Montpancier, .orfèvre, 2 livres 10 sous ; \_ la veuve de Ganivet (ou Gavinet? car on ne sait au juste comment écrire ce nom), " garde des estuez, " 10 sous. Ces étuves étaient établies dans la " rue tendant ès estuez ; " (Cette rue n'avait point encore de nom, comme on voit ; mais ne pourrait-il se faire qu'on lui eût, à la longue, donné celui de Ganivet, qu'elle prit au reste plus tard, en mémoire de l'étuviste en question ?) \_ Molart, " le furbisseur d'auberjons ; " \_ maître Jean, " le chapuis (charpentier) qui fit l'ouvrage des Célestins, " 6 sous 8 deniers ; \_ Guillaume Garbot, notaire ; \_ Jeannette, " reléciée Anthoine de Chaponay, femme Guillaume Garbot, " 2 livres 8 sous ; \_ Nicolas Laurencin, " abergeur " ou " albergeur, " c'est-à-dire abergiste, 5 livres 10 sous. Cet industriel tenait sa boutique dans la rue du Gourguillon ; \_ Janin Navarre, " imageur " 20 sous ; \_ Antoine Genevois, " qui fust tire-corde (sonneur de cloches) de Saint-Jehan, " 3 sous 4 deniers ; \_ Guinet Cavallion (sic), " balif de Briançois (du grand bailliage des montagnes de Dauphiné), pour une maison vers Saint-Georges ; " (Ce magistrat n'est pas taxé.) \_ Jean Chevalier, maître des étuves du Gourguillon ; (L'année suivante, son établissement devint la propriété de Jean Pennart.) \_ Jean Légier ou Léger, tuilier,

(qui est imposé à 2 livres) ; Milot, verrier ; Jean et Simon, potiers de terre, qui demeurent tous les quatre dans la rue et à proximité de la porte Saint-Georges, etc.

**Cote : CC 0068 -2**

Référence informatique : 00000147

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers, 167 feuillets, in-folio, papier.

**1439 - 1446**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1439 - 1446)

Tailles imposées à la Ville

\_ La collecte, pour la part du Royaume seulement, s'éleva à 1,193 livres 6 sous. Autre taille de 2 deniers par livre imposée à la ville de Lyon, au mois d'août 1445, pour le Roi ainsi que pour la solde et les vivres de ses gens d'armes. \_ Charge donnée à Raulin ou (plus communément) Rolin Guérin, receveur des tailles et des deniers communs, dons et octrois de la ville, de procéder à la levée et à la recette de cette imposition. On citera dans l'unique carnet de ce comptable, qui s'applique au côté du Royaume, seulement : \_ " les tapissiers demourant chiez François Loup ; \_ Janin Finau, fourbisseur ; \_ Mathieu le Roz (c'est-à-dire le Roux), " illumineur, " qui est taxé à 20 sous ; \_ Jean Carra ou Carré, peintre, 3 sous 4 deniers ; \_ Laurent Girerdin (sans doute Girardin) et maître Pernet, verriers, ensemble, 26 sous 8 deniers etc. \_ Autre taille d'un denier et maille, imposée à la commune, au mois de mai 1446, tant pour le Roi que pour l'entretien de ceux de ses gens d'armes qui étaient à la charge de la ville de Lyon. Cette taille, qui fut également levée par Rolin Guérin, formait le premier paiement de la somme de 1,960 livres tournois, à laquelle la commune avait été taxée pour sa quote-part d'une aide de 6,050 livres tournois, ensemble les frais

de 600 livres tournois, octroyée au Roi à Rezinnes (?), dans le mois de décembre précédent (Voy. BB. 5.). \_ Côté de l'Empire : \_ François Joly, brodeur ; \_ Thomas Brémont ou Brémond, verrier ; \_ maître Antoine Roy, " faiseur de tissuz ; " \_ Françoise de Crest, " aliàs Quatre-Quintaulx. " Cette femme, à l'embonpoint monstrueux, est taxée à 2 sous 6 deniers ; \_ Claude Bruny, ménétrier 3 sous 9 deniers ; \_ Guillaume Guichard, hôte de la Couronne (logis situé dans le quartier Notre-Dame de rue Neuve) ; Antoine Orgelet ou Orgellet, verrier ; Gonin Tricaut, maître des étuves de la rue de la Pêcherie, qui sont taxés chacun à 7 sous 6 deniers ; \_ Pierre Evrard, peintre, 15 sous ; \_ Jean Cellarier, autre peintre, qui habitait la rue Mercière, 2 livres, etc. \_ Total de la recette pour la partie de l'Empire : 691 livres 11 sous 3 deniers tournois.

Cote : CC 0069.

Référence informatique : 00000148

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 692 feuillets, in-folio, papier.

#### 1446 - 1448

Taxes perçues au nom du Roi (1446 - 1448)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu par Rolin Guérin, receveur des tailles et deniers communs de la ville : \_ du reliquat d'un compte précédent ; \_ de la ferme du dixième du vin " acoustumé à lever en la dite ville, " etc ; \_ de sept tailles levées par ce comptable, postérieurement à son dernier compte, etc. \_ Ces derniers subsides, dont on va, ci-après, s'occuper

exclusivement, étaient destinés " aux vivres en gaiges des huit hommes d'armes (archers ou arbalétriers) par le Roy, nostre sire, ordonnez à vivre en la dite ville. " \_ La première des tailles dont il s agit, fut imposée à un denier par livre au mois de janvier 1446 (V. S.),. et donna " en somme grosse et compte bon et mauvaiz, " 993 livres 10 sous 7 deniers ; \_ mise sus au mois de février suivant, à une maille pour livre, la deuxième taille produisit 500 livres 8 sous 8 deniers ; \_ la troisième taille, levée en mai 1447, rapporta 993 livres 7 sous 7 deniers, à un denier pour livre ; \_ la quatrième taille, mise sus au mois de juillet suivant, à deux deniers pour livre, donna 2,018 livres 4 sous ; \_ la cinquième taille, imposée au mois d'août suivant, à un denier pour livre, produisit 1,010 livres 11 sous 6 deniers ; \_ la sixième taille, imposée en novembre de la même année, à un denier pour livre, produisit 1,001 livres 15 sous 8 deniers ; \_ la septième taille enfin, mise sus en février 1447 (V. S.), à un denier et maille pour livre, donna 1,510 livres 15 sous 11 deniers tournois, etc. \_ Dans les dépenses jointes au présent compte, on trouve, entre autres choses, que Rolin Guérin a payé à " maistre Jean Bochetel, secrétaire du Roy, nostre sire, et à Jehan Marion, pêcheur, pour le don fait à monsieur le Daulphin, la somme de 30 escuz et demy d'or neuf, qui valent en monnoie, la somme de 41 livres 18 sous 9 deniers. " etc. \_ On distingue parmi les contribuables inscrits au présent volume, que termine une ordonnance de quitus, rendue par le Consulat au profit de son comptable : \_ Louis Chivrier (Chevrier), héritier de Pierre Chivrier. Le premier est taxé en commun avec Claude, sa femme, héritière de feu Humbert de Varey ; \_ maître Mathieu Thomassin ; \_ Girardin et Rogier " frères, " verriers ; \_ maître Jean Palmier ; \_ Janin Mognin (sic, pour Mongin, sans doute), peintre ; \_ maître Jean Chapuis, " qui fit l'image (le plan) des Célestins ; " (Il y a ici une sorte d'équivoque : on ne saurait, en effet, affirmer si le mot chapuis, appliqué, en cette place et ailleurs (voy. cc. 68.), au

même homme, désigne bien véritablement un nom propre ou un simple nom de profession) ; \_ Maître Jacques de Croix " mége, " c'est-à-dire à la fois médecin et chirurgien ; \_ Laurent Girardin, verrier ; \_ " la maison qui fut de Ennemond de Sivrieu et la Maison-Ronde, et la maison Girert Rosset (Girard Rousset) et le curtil appelé Paradis. Et tout a acheté l'argentier. " Il s'agit ici de Jacques Coeur, qui avait fait l'acquisition de ces immeubles, imposés tous ensemble à 20 livres tournois ; \_ Jean Dodieu, épicier, etc.

**Cote : CC 0070.**

Référence informatique : 00000149

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 679 feuillets, in-folio, papier.

#### **1448 - 1449**

Taxes perçues au nom du Roi (1448 - 1449)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu par Rolin Guérin, receveur, etc., à " honorables personnes les conseillers de la ville, pour et au nom de la dite ville, tant en recepte comme en mise, tant des tailles par lui levées comme autres par lui reçues depuis la fin de sou dernier compte, " etc. \_ Depuis la reddition de ce compte, qui avait eu lieu le 30 mai 1448, six tailles, chacune à raison d'un denier et maille pour livre, furent imposées à la commune pour subvenir à la solde et aux vivres des huit hommes d'armes ou francs arbalétriers entretenus par la cité, et au paiement de deux aides accordées au Roi, l'une dans la ville de Bourges, l'autre dans celle de Montargis. \_ Guérin était redevable à la commune de 330 livres sur le dernier compte dont il vient ; d'être parlé. \_ Le total de cette recette montait à 11,214

livres 13 sous tournois, y compris, non seulement les six tailles mentionnées plus haut, mais le dixième du vin (400 livres) de la présente année, plus les 330 livres d'arriéré, et enfin 60 autres livres qu'il avait reçues en paiement de plusieurs arrérages de taille. \_ Les " mises et livrées, " autrement dit les dépenses de ce compte, qui n'offrent ici rien de particulièrement intéressant, s'élevèrent à 8,930 livres 12 sous tournois, etc. \_ A la fin du volume se trouve une ordonnance de quitus, expédiée à Guérin par le Consulat. \_ Parmi les contribuables figurent : Pierre Lombet, tapissier ; \_ Jean Ravier, coutelier-fourbisseur, franc arbalétrier ; (Il n'est porté ici que pour mémoire, avec d'autres de ses camarades, dont la profession militaire est particulièrement indiquée) \_ Girard Sigmon (Simon?), barbier. \_ On lit à côté de son nom : " Familiarius domini Dalphini. Comme tel, cet artisan est exempt d'imposition ; \_ Jean Gojard, couturier, n'est pas non plus imposé en sa qualité de crieur public ; \_ Jean de Sales, " artillier ; " \_ Marguerite de Montfort. On lit en marge : " Cantat, ideo nichil ; " \_ la veuve Barboton, de Vienne, qui est taxée à 11 sous 3 deniers, pour 6 francs dépensés sur la maison du Sauvage ; \_ Jacques Coeur (comme de raison ce personnage n'est pas imposé, et plus loin, son nom est définitivement rayé des chartreaux des tailles) ; \_ le peintre Jean Cellarier, qu'on a d'ailleurs cotisé à 2 livres 5 sous, est cité comme ayant un neveu du nom de Jean Joz (Joux, sans doute) ; \_ François Depierre, aliàs Joly, brodeur, \_ Jeannette, " la phizicienne, alias Princesse, " etc.

**Cote : CC 0071.**

Référence informatique : 00000150

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 433 feuillets, in-folio, papier.

#### **1449 - 1459**

Taxes perçues au nom du Roi (1449 - 1459)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- " Ce sont les quernets de quatre tailles mises sus et levées (à raison d'un denier et obole pour livre) par Rolin Guérin, en la ville de Lion, pour le Roy, nostre sire, et pour les vivres de ses gens d'armes ; et des quelles quatre tailles et autres deniers receuz par le dit Rolin, icellui Rolin a rendu son compte, le dixiesme jour de juing 1451, comme appert par l'estat et fin d'icellui compte, estant en ce présent papier, après les dits quernets. " (Ce document est absent du premier volume ; mais on le retrouvera, ainsi que ceux de la même nature qui manqueront aux papiers des tailles, dans les pièces de la comptabilité de Rolin Guérin et autres receveurs de la villa.) \_ La première de ces tailles, imposée en décembre 1449, produisit 785 livres 18 sous 4 deniers, pour le côté de l'Empire ou de Saint-Nizier, et 923 livres 4 sous 1 denier obole pour le côté du Royaume. \_ La deuxième taille, levée en mars 1449 (V. S.), donna pour l'Empire, 774 livres 8 sous 3 deniers, et pour le Royaume, 914 livres 6 sous 11 deniers. \_ La troisième taille, imposée au mois de mai 1450, fournit 773 livres 6 sous 8 deniers, pour le côté de l'Empire, et 905 livres 7 sous 9 deniers pour le côté du Royaume., \_ La quatrième taille, imposée au mois d'août suivant, donna 757 livres 12 sous 3 deniers pour le côté de l'Empire, et 905 livres 7 sous 6 deniers, la part du Royaume. \_ Mention de l'hôtel du Cheval-Blanc et de ses dépendances, comme étant alors la propriété d'Antoine Montain, maître maçon. Ces immeubles étaient situés dans la rue comprise entre le Puits-Pelu et l'hôtel du Mouton. \_ Jean Tiboud, d'abord taxé à 18 livres 6 sous, est réduit à 12 livres " par Messieurs les conseillers de ville) pour la charge qu'il a de deux enfans en l'estude, à Paris. " \_ Etienne Goy, " facteur des Baronnats " (agent d'affaires ou caissier de la maison

Baronnat), est taxé en premier lieu à 15 sous et augmenté de 7 sous 8 deniers, pour " l'ostel du Singe qu'il tient soubz la main du Roy " (Cette hôtellerie était sise dans le quartier Saint-Jean, etc.

**Cote : CC 0072.**

Référence informatique : 00000151

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 319 feuillets, in-folio, papier.

**1451**

Taxes perçues au nom du Roi (1451)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Tailles imposées à la ville de Lyon pour le Roi et l'entretien de ses gendarmes. \_ Le premier de ces subsides, qui, au nombre de trois, eurent pour receveur Rolin Guérin, fut imposé au mois de novembre 1450, à un denier et obole pour livre, et produisit, " compte bon et mauvais, " tant à la part du Royaume que du côté de l'Empire, ,1,680 livres 7 sous 3 deniers tournois. \_ La deuxième taille, levée en mars 1450 (V. S.), à un denier pour livre, donna, de part et d'autre, 1,140 livres 1 sou 9 deniers. \_ La troisième, imposée aussi à un denier pour livre, en mai 1451, fournit 1,151 livres 11 sous 9 deniers. \_ On trouve au nombre des imposés : \_ maître Conraz (Conrad?), " le phizicien ; " \_ Antoine Baron, tourneur ; \_ Jean d'Auvergne, " faiseur d'estriers ; " \_ Pierre Sala, simple pécheur du faubourg Saint-Vincent ; \_ Pierre Guillaume, marchand. On lit en marge : " Nota que Messieurs (du Consulat) ont déduit au dit Pierre Guillaume, pour trois piez (pies, c'est-à-dire parcelles) de terre qu'il a remises à Franc Caille (qui était changeur), 100 livres. Ainsi l'ont mis pour le temps advenir, à ung denier pour livre, à 4 livres 16 sous. " Dans cette circonstance-ci,

Guillaume est taxé à 5 livres 4 sous 8 deniers ; \_ Jean Le Roux, fils de l'enlumineur Mathieu Le Roux, et enlumineur lui-même, est imposé à 7 sous 6 deniers pour la pension de 4 écus qui lui est due par Edouard Bigand et pour son mobilier, etc.

**Cote : CC 0073.**

Référence informatique : 00000152

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 484 feuillets, in-folio, papier.

**1451 - 1452**

Taxes perçues au nom du Roi (1451 - 1452)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Carnets de cinq tailles, levées à Lyon par Rolin Guérin, au taux d'un denier par livre, tant pour les gages et les vivres des huit francs arbalétriers entretenus dans la ville par la commune elle-même, " comme au paiement de la taille et aide du Roy, nostre sire, dernièrement mise sus et octroyée au dit seigneur, à Montbazon, et dont la part et portion de la dite ville (de Lyon), du dit aide, monte 1,200 livres tournois, tout comme la dite taille se pourra étendre. " \_ Imposé au mois d'août 1451, le premier de ces subsides produisit, de chaque côté de la Saône, c'est-à-dire à la part de l'Empire et à celle du Royaume, 1,699 livres 13 sous (Il faut, bien entendu ; tenir compte ici, comme ailleurs, des arrérages et des autres non-valeurs qui sont inséparables des opérations ayant pour objet la levée de l'impôt). \_ La deuxième taille, mise sus au mois de décembre suivant, rendit 1,136 livres 9 sous 5 deniers. \_ La troisième taille, imposée au mois de mars 1451 (V. S.), produisit 1,124 livres 17 sous 3 deniers. \_ La quatrième taille, levée en juin 1452, donna 1,124 livres 4 sous 8

deniers. \_ La cinquième taille enfin, perçue au mois d'octobre de la même année, produisit 1,133 livres 8 sous 2 deniers. \_ Guillaume Chastillon, drapier, est taxé à 9 livres ; " item, pour 400 escus pour le mariage de la femme de son filz, tant en rente que en argent comptant ; " \_ Pierre Faure, aliàs Cusin, boucher, 3 sous 9 deniers ; " item, pour l'héritage qui fut maistre Girerd (Girard), le fuscien, appelé les Deux-Amans estimez à 100 livres ; " \_ Humbert Mignot, notaire, est cotisé à 10 sous 10 deniers, pour " la terre qui fut de Figueat, assise vers Saint-Sébastien ; " \_ Claude Perret, autre notaire, paye 12 sous 6 deniers, entre autres choses, pour la " tuylière qui fut de Figueat ; " (Cet établissement était situé dans la rue de l'Arbre-Sec, où fonctionnaient, en outre, à la même époque, deux autres tuileries, exploitées, l'une par Gonin Goujon, l'autre par un nommé Guichard.) \_ Joffrey (Geoffroi), fils et héritier de Pierre de Saint-Barthélemi, est taxé à 2 livres, " considéré qu'il est pupille ; " \_ : Louis Lanczot (Lançot), drapier, et sa femme, et pour les biens de Jeannette, sa fille, est taxé à 3 livres 10 sous 10 deniers ; \_ Pierre Poncet, " son filliastre, pour son vaillant de Beaujoloys " 3 livres, (Une famille de ce nom a tenu un rang distingué dans le Beaujolais. \_ Voy. l'Inventaire des archives hospitalières de Villefranche-sur-Saône, B. 27-31.) etc.

**Cote : CC 0074 -1**

Référence informatique : 00000153

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 472 feuillets, in-folio, papier.

**1453 - 1455**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1453 - 1455)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.



- Lettre de commission des élus en l'Élection de Lyon et pays de Lyonnais, prévenant le Consulat que, conformément aux lettres patentes du Roi, données au lieu du Verger, près Châtelleraut, le 7 décembre 1453, ils vont "asseoir et imposer sur toutes manières de gens laiz, exemps et non exemps, privilégiez et sans préjudice de leurs privilèges pour le temps advenir, exceptez, toutes-voies, gens d'esglise, nobles vivans noblement, suivans les armes ou qui, par vieillesse et impotence, ne les peuvent plus suyr ; les officiers ordinaires et commensaulx du Roy, nostre dit sire, de la Roynne, de monsieur le Daulphin et autres ses enfans ; non marchandans, vraiz escoliers, estudians et résidens ès Universitez, sans fraude, pour acquérir degré et science, et povres mendians, et ce pour l'année advenir, le paiement et soualde de vingt-sept lances fournies, chacune de six personnes et six chevaulx, qui se monte par an, au feur de 31 francs pour lance fournie, compris l'estat du capitaine, par mois, à la somme de 10,004 livres tournois ; \_ pour partie des gaiges du capitaine des francs archiers que le Roy, nostre sire, a ordonné estre entretenus en la dite élection, 100 livres tournois, et pour six brigandines que le dit seigneur a ordonné estre baillées et départies aus ditz francs archiers, afin qu'ilz soient mieulx en point pour le servir au fait de sa guerre, la somme de 66 livres tournois, ensemble la somme de 370 livres tournois, pour les frais ; " \_ commandement fait au Consulat d'imposer, en vertu des ordres précédents, la commune à la somme de 3,085 livres 16 sous tournois, pour sa part contributive du subside dont il s'agit, et qui devait être levée en quatre termes ou paiements, dans le courant de l'année. \_ Compte rendu par Rolin Guérin, receveur, etc., de la taille mentionnée ci-dessus, qu'on commença à lever le 1er janvier 1453 (V S.), à raison de 4 deniers pour livre. \_ Recettes : \_ la collecte s'éleva pour les quatre quarterons ou termes de l'année, tant à la part de l'Empire qu'à celle du Royaume, à 4,481 livres 7 sous 9

deniers. En ajoutant à cette somme le produit de deux versements d'arrages, effectués par Jean et Morellet Le Viste (171 livres 10 sous), et le produit du dixième du vin vendu en détail dans la ville (560 livres), on a le chiffre total de 6,212 livres 17 sous 9 deniers. \_ Dépenses ; \_ outre les sommes successivement fournies à Jean de La Goutte, receveur des vivres des gens d'armes, Rolin Guérin eut encore à délivrer, sur des mandemens consulaires : \_ 9 livres tournois, à Jean Roux, charpentier, pour "réparer et redreysser l'une des tornelles des Escloysons ; " \_ 2 livres 12 sous 6 deniers, à Jean Dupré, guetteur posté a Fourvières, pour un quartier de ses gages de "gueyterie ; " \_ 10 livres, à Jean Favier, tuilier (qui avait son établissement près de la porte Saint-Georges), pour quarante setiers de chaux donnés aux Augustins pour servir à bâtir leur église ; \_ 3 livres 12 sous 8 deniers, à Pierre Lombet, tapissier, pour "la fasson des banchiers (?) de la ville ; " \_ 5 livres, à Jean Serreur, nocher, pour "tendre les deux grans chaynes sur la rivière de Saonne ; " \_ 4 livres, Henri de Sivrieu, pour "certains travaux et peines par lui euz durant la guerre du Daulphiné et de Savoye ; " \_ 6 livres 3 sous 1 deniers, à Étienne Gaudin, épicier, pour torches et épices offertes à monsieur de Gaucourt ; \_ 8 livres 5 sous, à Robin, menuisier, pour "les deux grands coffres (servant à mettre les archives) de Saint-Jaquême ; " \_ 9 livres 12 sous 6 deniers, à Jean de Lonzelles, serrurier, pour les ferrures et "serraillies" (serrures), des dits coffres ; \_ (3 écus d'or, valant 8 livres sous, à Jean Forassier de Saint-Oyant, pour "l'achat d'une bombardelle appelée vuglayre (Plus correctement : veuglaire. C'était une pièce d'artillerie qui se chargeait par la culasse au moyen d'une boîte contenant la poudre et le projectile ; d'ailleurs mobile et complètement indépendante, cette boîte s'adaptait exactement à l'âme de la pièce et était solidement liée par un étrier.)

**Cote : CC 0074 -2**

Référence informatique : 00000154

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 472 feuillets, in-folio, papier.

### 1453 - 1455

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1453 - 1455)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ 27 livres 12 sous, à Pierre Ponchon, " arbalestier, demeurant à Saint-Rambert (en Forez, sans doute), pour l'achat de douze arbalestes d'acier, achetées et reçues de lui ; " \_ 10 livres tournois à maître Jean Advice (Advice et Advise), charpentier, pour " la fasson des : chevallés (chevalets ou plutôt affûts) et enchaussures (montures) des bombardelles de la dite ville " (de Lyon) ; \_ 15 livres 2 sous, à Jean Louzelles, " : serrailleur " (serrurier), pour la ferrure des ditz chevallés et artillerie ; " \_ 69 livres 12 sous 4 deniers, pour " réabillier les huit francs arbalestiers d'icelle ville ; " \_ gages du capitaine, des conseillers, du procureur général, du receveur, des mandeurs et autres officiers de ville, etc. Ordonnance de quitus rendue par le Consulat au profit de Rolin Guérin. \_ On trouve parmi les contribuables ayant satisfait à la taille ou non : \_ Henry, " faiseur des cordes d'arcs, " 1 sou 8 deniers ; \_ Jean Advice ou Advise, charpentier, " et pour le curtil et grange qu'il a acquis de Anthoine Montain, " 13 sous 4 deniers ; (Ces deux immeubles faisaient probablement partie du tenement du Cheval-Blanc, qui appartenait effectivement au maître maçon Antoine Montain. ) \_ Jean de Juys (on écrit aussi fort souvent : Juyf), peintre, 2 sous 6 deniers. Il logeait dans le voisinage de l'église Saint-Nizier ; \_ " les espiciers demourans en la Maison-Ronde " (devant Saint-Nizier), sont taxés ensemble à 15 sous ; \_ " le Lancement (Landsmann ? Cette appellation familière aurait-elle donc déjà été en usage?), corratier de

chevaux et pour la maison où il demeure..." Du reste on n'a pu le taxer, car on lit en regard de son nom : " Recessit ; " \_ Léonard Sève, et pour la maison qu'il a eue de Lanczot (Lançot, pareillement notaire), " son parastre, " 5 sous ; \_ Tiénen ou Tiénent (Étienne) Girard, hôtelier, 25 s. ; item, pour le Chapeau-Rouge et pour la chambre qui fut acquise de Bercaire, au simple servis, " 5 livres ; \_ Jean de Bron, couturier, pour la maison de la Coupe, qu'il avait acquise des " Vistes " (des Le Viste), 2 livres ; \_ Jean de Saint-Claude, coutelier, 2 sous 6 deniers ; \_ le peintre Janin ou Jean Mongin, est mort et remplacé par ses héritiers, qui sont imposés à 20 sous. Il en est de même du peintre Abram ou Abraham, dont les héritiers sont imposés à 3 sous 9 deniers ; \_ Bonnet, hôte du Porcelet, paye 10 sous. ; \_ Antoine Bonte, " escripvant, " 2 sous 6 deniers (Humbert Bonte, le maître écrivain, vivait encore) ; \_ Jean de Sales, artilleur, a quitté la ville ; \_ le " frarastre " de Navarre, le maître imagier, est cotisé à 2 sous 6 deniers, " pour sa part des biens de Mongin. " On lit en marge : " Recessit ; " \_ le " frère de la femme de Navarre, " (qui ne peut être que le précédent), est déclaré avoir établi sa résidence à Vénissieux, etc.

### Cote : CC 0075.

Référence informatique : 00000155

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 468 feuillets, in-folio, papier.

### 1454 - 1455

Taxes perçues au nom du Roi (1454 - 1455)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettre de commission des élus de Lyonnais, informant le Consulat que, conformément aux lettres patentes du

Roi, données à Brucil-Doyre (sic), le 28 septembre 1454, et à Romorantin, le 21<sup>t</sup> octobre suivant, et en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, ils imposent la ville de Lyon à la somme de 3,120 livres tournois, en premier lieu, pour fournir sa part de la contribution annuelle destinée à la solde des gens d'armes, et, en second lieu, pour subvenir à une " partie des gaiges des présidens, conseillers et autres officiers de la court de parlement, qui ont esté en la ville de Montferrant pou, congnoistre, discuter et déterminer des procès pendans en la dite court de parlement, au regart des pays d'Auvergne, Bourbonnois, Beaujolois, Nivernois et Lyonnais, " etc. \_ Ordre donné au receveur Rolin Guérin de lever cette taille dont le premier quarteron (quartier ou paiement) fut mis sur la commune au mois de janvier 1454 (V. S.), et successivement de trimestre en trimestre. \_ Le produit total de la recette, s'élève à 4,361 livres 2 sous 11 deniers tournois, tant du côté de l'Empire que du côté du royaume, ainsi qu'il résulte de l'examen des huit carnets de ladite taille. \_ Rôles d'arrérages présentés par le comptable à l'appui de ses opérations. " Lesqueulx arrérages sont deuz par les personnes dont les ungs (sic) sont en plait et procès, les autres prétendent exemption, les autres sont povres et n'ont riens, et les autres ont absenté la ville. " \_ Jean Palmier, franc arbalétrier, n'est inscrit que pour la forme aux rôles des contributions ; \_ Jean, hôte des " Troys-Colons, " est taxé à 10 sous ; \_ Antoine et Jean de Cucharmois, hôteliers, domiciliés dans le quartier de la Lanterne, sont imposés à 3 livres. Il y avait encore dans le même quartier : Jean de Cucharmois, drapier, et Antoine de Cucharmois, chaussetier, etc. ; \_ le peintre Pierre Evrard est décédé ainsi que le brodeur Pierre Durie ou Duyrie, et les héritiers de ces deux hommes sont imposés à leur place, etc.

**Cote : CC 0076.**

Référence informatique : 00000156

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>o</sup> siècle  
- Toile noire, 435 feuillets, in-folio, papier.

### 1455 - 1456

Taxes perçues au nom du Roi (1455 - 1456)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettre de commission des élus de Lyonnais, notifiant au Consulat que, en conformité des lettres patentes de Charles VII, données à Benegon (sic), le 15 octobre 1455, et au Bois-sire-Amé, le 1<sup>er</sup> août précédent, ils ont imposé la ville de Lyon à la somme de 3,194 livres 7 sous 6 deniers tournois pour : \_ sa part contributive, pendant l'année de la solde et des vivres des vingt-sept lances fournies et des francs arbalétriers cantonnés et entretenus par ordre du Roi dans la ville de Lyon et le pays de Lyonnais ; \_ les gages et indemnités de route des magistrats de la cour des Grands-Jours, qui siégeait alors à Clermont-Ferrand ; \_ " partie de certaine somme de deniers, ordonnée par le dit seigneur estre payée à maistre Guillaume Cousinot, bailli de Rouen, pour lui aider à paier et sa finance et rançon aux Anglois, " etc. (La ville de Lyon eut à fournir 100 livres pour ce dernier article.) \_ Rolin Guérin fut, comme de coutume, chargé de recevoir cette taille, qu'on leva à quatre deniers pour livre, et en quatre quarterons ou paiements. La collecte produisit, tant à la part de l'Empire qu'à celle da Royaume, 4,284 livres 15 sous 2 deniers, ainsi qu'il ressort des dépouillements des huit carnets de ladite taille. Les arrérages montèrent à 460 livres 16 sous 3 deniers, etc. \_ On citera parmi les contribuables : \_ Le Picard, potier de terre ; \_ Pierre Brunier, qui est imposé, d'une part, à 5 livres 6 sous 8 deniers, et, d'autre part, à 10 sous pour le jardin qui fut de l'argentier " (c'est-à-dire de Jacques Coeur), près la

boucherie ou triperie de l'Herberie ; \_ Jean Albrand verrier, 20 deniers ; (Voy. cc. 67). \_ Henri, " frère de la Lionette, bacteur de locton, " 20 deniers ; \_ messire Jean Grand, docteur en lois, 8 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Humbert de Bleterens et sa femme, 16 livres ; (Ce couple était presque toujours en procès avec le Consulat, au sujet des tailles dont il se prétendait exempt en raison de sa noblesse qu'on lui contestait obstinément). \_ Jean Prost, " relieur de livres, " qui habitait la rue Porte-Froc, près l'église cathédrale de Saint-Jean, et qui paye 20 deniers de contribution ; \_ le mercier et " vendeur de poudres sous l'ostel de la Croys " (Croix), 20 deniers ; \_ maître Gras, " le physicien " ou médecin, 10 sous ; \_ Aimé Sala, fils de Jean Sala, dit Bastier (bien certainement ce dernier devait son surnom à l'état de bastier ou faiseur de bas, qu'il avait exercé), qui était l'un des élus sur le tait des aides ordonnées pour la guerre dans l'Election de Lyonnais, et qui, en cette qualité, adressait au Consulat, conjointement avec Pierre Dubet, son collègue, les lettres de commission dont on a donné des extraits, ici même et dans les sommaires précédents, etc.

**Cote : CC 0077.**

Référence informatique : 00000157

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 210 feuillets, in-folio, papier (incomplets).

**1455 - 1456**

Taxes perçues au nom du Roi (1455 - 1456)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Carnets (tant du côté de l'Empire que du côté du Royaume) des troisième et quatrième quarterons ou paiements de la taille imposée à la ville de Lyon, au

mois de janvier 1455 (V. S.), pour le Roi et la subsistance de ses gens d'armes. Cette taille fut levée à raison de 4 deniers pour livre, et reçue par Rolin Guérin, etc.

**Cote : CC 0078.**

Référence informatique : 00000158

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 234 feuillets, in-folio, papier.

**1456 - 1457**

Taxes perçues au nom du Roi (1456 - 1457)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettre de commission (signée de Jean Grolier, alors cleric en la Cour des aides) des élus de Lyonnais, portant : que par ses lettres patentes données à Vienne (Loir-et-Cher,) le 31 octobre 1456, le Roi a ordonné d'imposer le pays de Lyonnais pour l'année suivante, commençant le premier janvier prochain, pour " le paiement et soulde de vingt-et-sept lances fournies, compris l'estat du capitaine, c'est assavoir : la somme de 10,044 livres tournois pour aider à fournir et supporter la dispense (dépense) de certain nombre de gens de guerre, tant à pied que à cheval, oultre le nombre ordinaire, que ledit seigneur a mis sus pour les causes contenues en ces dites lettres ; et aussi la somme de 370 livres tournois pour tous fraiz ; sent vingt-trois (143) livres 5 sous 4 deniers tournois pour partie des gaiges de nos seigneurs les présidents, conseillers et autres officiers du Roy, nostre dit sire, qui ont tenu, ceste présente année, les Grands-Jours en la ville de Montferrant ; 100 livres tournois pour partie des gaiges du capitaine des francs archiers ordonnez estre entretenus dans ledit país (celui de Lyonnais), avec la somme de 66 livres tournois pour six brigandines ordonnées estre de parties

aus dits francs archiers pour estre mieulx en point au service dudit seigneur ; et aussi 17 livres 10 sous tournois pour reste de certaine somme de deniers ordonnée par ledit seigneur estre paiée à maistre Guillaume Cousinot, bailli de Rouen, pour lui aider à paier sa finance et rançon aux Anglois, à lui piécà (déjà) or donnée, et 40 livres tournois à Aynard de Villeroy (Villeneuve) pour certain voyage fait, par le commandement d'icellui seigneur, de ceste ville de Lion jusques à Gannat, qui monte tout à la somme universalle de 11,790 livres 15 sous 4 deniers tournois, à paier en quatre termes, " etc. ; \_ que, conformément à leur mandat lesdits élus ont imposé la ville de Lyon " la somme 3,438 livres tournois, sur le pied de 4 deniers par livre pour sa part contributive de l'aide dont il s'agit, etc. \_ Le présent volume n'embrasse que les quatre termes de la taille levée à la partie de l'Empire, dont le total monte à 1,935 livres 17 sous 9 deniers tournois, etc.

**Cote : CC 0079.**

Référence informatique : 00000159

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 190 feuillets, in-folio, papier (incomplet).

#### **1456 - 1457**

Taxes perçues au nom du Roi (1456 - 1457)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Carnets (pour la partie du Royaume) des quatre termes de la taille imposée à la ville de Lyon, au mois de janvier 1456 (V. S.), pour la solde et les vivres des gens d'armes, etc. \_ Trois de ces termes ou quarterons de taille produisirent 1,761 livres 15 sous 7 deniers. Le résultat du quatrième terme manque ; mais on trouve, dans la comptabilité de Rolin

Guérin que la collecte, tant du côté du Royaume : que de celui de l'Empire, s'éleva en totalité à 4,275 livres 19 sous 11 deniers tournois, etc.

**Cote : CC 0080.**

Référence informatique : 00000160

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 427 feuillets, in-folio, papier.

#### **1456 - 1457**

Taxes perçues au nom du Roi (1456 - 1457)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Le présent volume est la répétition de cc. 78 ; mais il est au complet, c'est-à-dire qu'outre les quatre termes de la taille, levés du côté de l'Empire, il comprend les quarterons ou termes correspondants de la même aide, qui furent levés concurremment, à la partie du Royaume. Des rôles d'arrérages (cet article est toujours porté en compte dans les dépenses du receveur), placés à la fin du volume, s'élèvent à 530 livres 1 sou 6 deniers tournois.

Même volume que le Registre CC. 0078.

**Cote : CC 0081.**

Référence informatique : 00000161

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 428 feuillets, in-folio, papier.

#### **1457 - 1458**

Taxes perçues au nom du Roi (1457 - 1458)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres de commission des élus de Lyonnais, portant que : par ses lettres patentes données à la Chaulchière (sic) en Bourbonnais, le 15 octobre 1457, le Roi leur a enjoint d'imposer l'élection et pays de Lyonnais, pour la solde des vingt-sept lances fournies et des francs arbalétriers ou archers à sa charge, savoir à : la somme de 10,044 livres tournois pour le principal ; 370 livres pour les frais ; 100 livres pour une partie des gages du capitaine des francs archers dudit pays ; ensemble 66 livres pour la livraison des six brigandines affectées aux mêmes soldats ; en outre, à la somme de 700 livres tournois pour " aider et fournir aux grans charges et dispenses (dépenses) qu'il a convenu et conviendra faire au dict seigneur, tant pour le fait du mariage de très-excellente dame Margdlène, fille du dict seigneur, comme pour le paiement et soulde de certain nombre de gens de guerre, tant à pied que à cheval, que le dit seigneur a mis sus, " etc. ; \_ en conséquence, les élus ont décidé que la ville de Lyon fournirait pour sa part contributive de l'impôt précité la somme de 3,290 livres tournois, payable en quatre termes, dans l'année suivante, à partir du 1er janvier 1457 (V. S.) \_ Jean de Salins, maître maçon, est taxé à 5 sous ; \_ maître Konrad, le physicien, qui était imposé à 15 sous, subit une réduction de 5 sous ; \_ Antoine Bersost, fourbisseur, est domicilié dans la rue de l'Aumône et paye 3 sous 10 deniers ; \_ Jean de Juyf ou Juys, peintre, qui habite la rue Mercière, est cotisé à 4 sous 6 deniers ; \_ Le Picard, potier de terre, et Henry, " bacteur de loton, " sont décédés ; \_ Pierre Ravier, armurier, est imposé à 2 livres 2 sous 1 denier, plus à 5 sous pour ses héritages de Chazay-d'Asergues ; (Il avait pour frère Étienne Ravier, qui exerçait aussi l'état d'armurier) ; \_ Jean Grolier, notaire, rue de Bourgneuf, 15 sous ; \_ Jean Prost, relieur de livres, 20 deniers ; \_ Jean Alebrand ou Halebrand (d'Allemagne), verrier ; Abraham, peintre ; Janin ou Jean Navarre, " ymageur ; " André Sarsay, peintre, ne sont plus représentés que par leurs héritiers ; \_ Jean Ligier, pâtissier. On lit en regard de son nom : " bannatus. "

Cette circonstance le soustrait à l'impôt ; \_ Maté (Mathieu) Anceau, escoffier ou tanneur, signale comme étant " lazarus, " se trouve dans le même cas que le précédent, c'est-à-dire dispensé de la taille, etc. \_ Compte de recette et dépense, rendu au Consulat par Rolin Guérin, receveur de la présente taille ; \_ la recette s'élève à 4,168 livres 5 sous tournois, et la dépense à 4,119 livres 5 sous. \_ Ordonnance de quitus délivrée par le Consulat du comptable, qui avait réclamé la remise des 49 livres 8 deniers tournois, qu'il devait de reste des deniers de sa recette ; " pour ce que le dict Raoulin, receveur, se plaignoit et disoit que tant pour raison et à cause de la mortalité qui avoit régné en la dicte ville, le dict an de sa dicte recepte, comme aussi de la povreté et indigence de plusieurs des habitans de la dicte ville, il avoit emprompté, à grans intérêtz et fraiz, grans sommes de deniers pour fournir au payement des vivres et gaiges des gendarmes, aux termes sur ce establiz et ordonnez. Disoit aussi qu'il avoit plusieurs gaiges prins pour raison de la dicte taille, lesquelz il retenoit à soy et fesoit voir à la dicte ville, combien que, par son bail de recepte, il les pouvoit bailler et remectre, à la dicte ville, " etc. \_ Les rôles d'arrérages, fournis par Guérin au Consulat, montent en totalité à 533 livres 4 sous 4 deniers tournois. On y trouve : \_ Jean Clerbourg, général de la Monnaie de Lyon, qui était taxé à 2 livres (tous ces chiffres ne représentent, bien entendu, que le quart de la cote du contribuable) ; \_ les héritiers de Jean Le Viste, 4 livres 11 sous 6 deniers ; \_ les hoirs d'Antoine Le Viste, 10 livres 12 sous 6 deniers ; \_ Humbert de Bleterens et sa femme, 16 livres 3 sous, etc.

**Cote : CC 0082 -1**

Référence informatique : 00000162

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 466 feuillets, in-folio, papier.

**1458 - 1459**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1458 - 1459)

Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres de commission des élus de Lyonnais, portant : que par ses lettres patentes données à Vendôme, le 29 août 1458, le Roi leur a enjoint d'imposer l'Election de Lyonnais à la somme de 10,044 livres tournois, plus à 530 livres de frais, le tout pour servir à la solde et à l'entretien des gens d'armes et des francs archers mis à la charge de la province susnommée, " et autres gens de guerre qu'il a convenu, l'an passé (1457), mectre sus et souldoyer pour les nouvelles de l'armée des Angloys et pour résister à la descente qu'on disoit qu'ilz vouloient faire en divers lieux de ce royaume ; et aussi pour fournir à plusieurs grans despences que naguères il a convenu faire pour certains grans matières, " etc. ; \_ que, en raison de ce qui précède, la ville de Lyon est taxée à la somme de 3,336 livres 13 sous 4 deniers tournois pour sa quote-part, et que cette aide sera levée au taux de 4 deniers pour livre et payable en quatre termes, etc. \_ Étienne. Chaponay, tisserand, est imposé à 2 sous 6 deniers ; \_ Jean Chaponay, domicilié en son hôtel de la place SaintNizier, paye 2 livres 15 sous ; \_ Jacques Boisson ou Dubuisson et François Delapierre, brodeurs ; \_ Jean Tolin, affaneur, " facteur des (Frères) Prescheurs " 2 sous 6 deniers ; \_ Guichard Seigneuret, fabricant de tuiles, 13 sous 6 deniers ; \_ dans la rue qui s'étendait de la porte des Frères-Mineurs à la maison de l'Ange, on comptait alors vingt-cinq chapeliers, qui y avaient sans doute tous leur boutique ; \_ Jean Duc, verrier ; \_ " maistre Loys, l'astrologue, " habite la rue Longue et ne paye point d'impôt ; \_ Henry " le batour de loton, " autrement dit le dinandier, reparaît ici avec une cotisation de 15 deniers, bien que les rôles d'arréages

attestent formellement sa disparition ; \_ Jean Dorier, Jean Copin et Hugonin Goujon, exploitent les trois tuileries alors existantes dans le quartier de l'Arbre-Sec ; \_ " la donne (dona, dame) Guigonne, femme au sire de Villars, " 6 livres 13 sous 1 denier ; \_ Jean et Pierre de Villars, 10 livres 15 sous 7 deniers ; \_ Jean Dodieu, prévôt des maréchaux de France de la province de Lyonnais, 5 livres ; \_ monsieur de Lormond, médecin, qui habite la rue de Bourgneuf, n'est pas taxé ; \_ Étienne Ravier, " daguier " (Voy. cc. 81) ; \_ Henri " artillier ; \_ " l'enlumineur Jean Roux, paye 7 sous 6 deniers ; \_ Nicolas Robert, peintre, 2 sous 6 deniers. Cet artiste ne fait que débiter à Lyon, car on lit dans la marge, en face de son nom : " novus ; " \_ Gilet, armurier, héritier de Claude Antoine, 10 sous ; \_ messire Jehan (et Janin aussi), le florentin (?), 5 sous ; \_ Jean de Tondes (ou de Toudes.), brodeur ; \_ Antoine Le Mareschal, peintre et héritier du peintre Mongin, est taxé à 10 sous ; \_ Michel Parret et Antoine Bonte, écrivains (le maître écrivain Pierre Bonte, continue de figurer dans les chartreaux des tailles de ce temps) ; \_ Jean Vachar, dit Alamand (sans doute Allemand), tourneur ; \_ Girard de Varey, 7 livres 7 sous 9 deniers ; \_ Girard Paquot, facteur d'Humbert de Varey (marchand drapier) 5 sous ; \_ Antoine de Varey, " pour les troys frères, " 18 livres 16 sous 10 deniers ; \_ les héritiers de maître Mathieu, le physicien ou médecin, qui étaient imposés à 20 sous, sont " admodérés pour la moytié de l'un des dictz héritiers, escollier à Tholouze, " 10 sous ; \_ maître Ambroise (de Binago, sans aucun doute), l'armurier, n'est pas taxé ; \_ Jean d'Ast, verrier, paye 80 deniers ; \_ Jean Prévost, écrivain, 20 sous 6 deniers ; \_ les héritiers d'Halebrand, " peintre " (on a déjà vu \_ cc. 81 \_ qu'il était verrier) \_ Louis Barrier, " capitaine " (des francs arbalétriers, entretenus par la commune), 21 sous 6 deniers ; \_ Étienne Ramosson, tambourin 2 sous 6 deniers...

Cote : **CC 0082 -2**

Référence informatique : 00000163

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 466 feuillets, in-folio, papier.

**1458 - 1459**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1458 - 1459)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Jean...( ?), peintre, domicilié dans la rue Saint-Georges ; \_ Jean Légier, fabricant de tuiles, même rue, est imposé à 25 sous ; \_ les sieurs Gonet, aussi tuilier, et Claude Grosset, potier de terre, qui demeurent tous deux près de la porte Saint-Georges, sont cotisés chacun à 20 deniers ; \_ Thomas Castel, mercier, et " pour sa banque de mercerie, " 3 livres 5 sous 10 deniers ; \_ " messire Jehan Grant (ou Grand) docteur, et sa femme ; plus pour sa mère, relaissée de messire Hugon Grant ; plus pour les héritiers Anthoine Grant, son frère, " 11 livres 4 sous 2 deniers ; . Jean de Limoges, " daguier ; " \_ Louis Le Père, orfèvre, 5 sous. Cet artiste (car il fut vraiment digne de ce nom) se montre pour la première fois à Lyon dans la rue de Bourgneuf, où il avait élu domicile comme tant d'autres de ses confrères ; \_ " le brodeur dessoubz le Sauvaige (c'est-à-dire logé au rez-de-chaussée de l'hôtel du Sauvage) ; \_ " la tuppinière", autrement la fabricante de poteries de terre. Cette femme, qui était établie dans la rue Saint-Georges, paye 20 deniers de contribution ; \_ " le tisserant qui demeure devant l'orme Saint-George. " Cet artisan n'est autre que celui qui, dans d'autres chartreaux, est désigné sous le nom d'Antoine de l'Orme (de Ulmo), etc. \_ Compte rendu par Jean Chaboud, dit Potier, des recettes et dépenses de la dite taille, qui fut levée à raison de 4 deniers pour livre : \_ les recettes montent à 4,090 livres 16 sous 5 deniers ; \_ les mises ou dépenses, y compris les arrérages (421 livres 16 sous 1 denier tournois), sont de 3,922 livres 9 sous 5 deniers tournois \_ Entre autres

mutations consignées dans les rôles d'arrérages, on remarque celle d'un contribuable, nommé " La Trompecte, " qui s'était éloigné de la ville comme étant " lazarus " ou atteint de la lèpre, etc.

Cote : CC 0083.

Référence informatique : 00000164

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 479 feuillets, in-folio, papier.

**1459 - 1460**

Taxes perçues au nom du Roi (1459 - 1460)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres de commission des élus de Lyonnais, portant que : par ses lettres patentes données à Razille, le 11 septembre 1459, le Roi leur a prescrit de lever, en deux tailles, et à raison de 2 deniers pour livre, la somme de 10,044 livres tournois, à répartir entre la ville de Lyon et le pays de Lyonnais pour la solde et les vivres des vingt-sept lances fournies mises à la charge de la province, ensemble 370 livres pour tous frais ; plus 66 livres pour les six brigandines à livrer aux francs archers également en subsistance dans l'élection de Lyonnais ; et encore la somme de 200 livres pour " subvenir à plusieurs grans fraiz, mises et despences qu'il a convenu faire l'année présente, pour le paiement de plusieurs grosses ambexades qu'il a convenu envoyer, tant devers nostre Saint-Père que ailleurs, pour le fait de la chose publique du royaume, "etc. ; \_ en conséquence, les élus susdits ont taxé la commune de Lyon à la somme de 2,943 livres tournois. \_ Compte des recettes et dépenses de la dite taille, rendu par Jean Chaboud, dit Potier, receveur de ce subside : \_ les recettes s'élèvent, " tant du



costé du Réaulme que du costé devers l'Empire. comme appert par la vision des huit quernés (carnets) et chartreaux d'icelles tailles, " la somme de 4,065 livres 16 sous 5 deniers tournois ; \_ les dépenses montent à 4,777 livres tournois, y compris, comme toujours, les arrérages, qui figurent dans ce chiffre pour 476 livres tournois, etc. \_ Parmi les imposés inscrits aux rôles d'arrérages, figurent : \_ maître Simon de Pavie, médecin, qui est taxé (pour un quartier seulement) à 10 livres 3 sous 4 deniers, On lit dans la marge, en regard de son nom : " nichil habet ; " \_ Nicolas Robert, peintre, avec cette mention : " recessit ; " \_ Louis Barrier, " capitaine des francs-archiers. " Cet officier est taxé à 21 sous 6 deniers ; mais la nature de sa charge l'exempte naturellement d'impôt ; \_ Thiénon ou Étienne Ramosson, tambourin, " manet in Curia Regis" etc.

**Cote : CC 0084.**

Référence informatique : 00000165

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 277 feuillets, in-folio, papier.

#### 1460 - 1461

Taxes perçues au nom du Roi (1460 - 1461)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres de commission des élus de Lyonnais, portant que : par ses lettres patentes données à Mehun-sur-Yèvre, le 16 août 1460, le Roi leur a ordonné d'imposer, pour l'année suivante, le pays de Lyonnais à la somme de : 10,044 livres tournois de principal et 370 livres de frais, le tout pour la solde et les vivres des gens d'armes ou vingt-sept lances fournies mises à la charge de la province, etc. ; 66 livres pour les six brigandines à fournir, chaque année, aux francs-archers

entretenus dans l'Election de Lyonnais ; 100 livres pour les gages de leur capitaine ; 9,000 livres tournois pour " la partie et porcion à quoy le dit pays a esté imposé de la somme de 56,000 livres tournois que le dit seigneur a donnée et octroyée au roy de Secile (Sicile) pour aider au recouvrement et conquête de son royaume de Secile, " etc. ; \_ la ville de Lyon est taxée en particulier à la somme de 3,143 livres tournois à raison de 3 deniers et maille pour livre, etc. \_ Jean de Froidefeue, verrier ; \_ Petit Jean, maître des étuves de la Pêcherie, est cotisé à 3 sous 9 deniers ; \_ messire André Buatier, docteur, taxé à 25 sous ; \_ Michel Porret, écrivain, est décédé et remplacé aux chartreaux des tailles par sa veuve, etc. \_ Compte de ladite taille, rendu par Rolin Guérin, receveur, et par ses plèges ou cautions : \_ la recette est de 3,137 livres 9 sous 10 deniers tournois ; \_ la dépense, y compris les arrérages, dont l'ensemble est de 144 livres 1 sou 8 deniers, monte à 3,080 livres 7 sous, etc. \_ Ordonnance de quitus rendue par le Consulat au profit de Rolin Guérin.

**Cote : CC 0085.**

Référence informatique : 00000166

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 78 feuillets, in-folio, papier.

#### 1460 - 1461

Taxes perçues au nom du Roi (1460 - 1461)

Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- " Double du papier envoyé devers le Roy sus l'assecte (l'imposition) faicte par les conseillers de la ville de Lion, sus les manans et habitans de la dicte ville et autres contribuables, de la somme de 3,143 livres tournois pour la quote et porcion de la dicte ville du paiement et soulde des gens d'armes du Roy, nostre sire, pour l'année commencée à la feste Nativité-Nostre-Seigneur, 1460, et

finissant à la dicte feste, 1461, et pour paier les frais à ce nécessaires. " (Le résultat de l'opération reste inconnu, pour le moment, par le compte rendu du receveur de la taille ne figure pas dans le présent document, à la fin duquel se trouve les notes suivantes : ) \_ "

S'ensuyvent autres manans et habitans de la dicte ville, lesqueulx prétendent privilège et exemption des dictes tailles, et, soubz umbre de ce, ne veulent rien paier, combien qu'ilz soient des plus puissans d'icelle ville : \_ Premièrement, maistre Symon de Pavie, docteur en médecine, prétend privilège et exemption, et a sur ce lettres d'affranchissement du Roy, nostre sire, veriffiez par Messieurs les généraulx (de la justice des aides, sans doute). Lequel, selon la valeur et faculté des biens et héritages qu'il possède en la dicte ville et élection de Lyonnais, devroit paier pour an 50 livres tournois ; \_ item, maistre Guillaume Becy, procureur du dict seigneur au bailliage de Mascon, séneschaulcée de Lion, prétend exemption et a (possède) lettres d'affranchissement dudict seigneur, vériffiez des dictz Messieurs les généraulx. Et lequel devoit paier de taille pour an 25 livres ; \_ item, Humbert de Bleterens, receveur du domayne du dict seigneur, prétend estre noble, et sur ce a obtenu arrest de Messieurs les généraulx de la justice, selon la valeur et estimacion des biens ruraux et non nobles que tant lui que sa femme tiennent en la dicte ville et ailleurs, au royaume, 40 livres ; \_ item, Guillaume Cholet, receveur des Aides ès dictz ville et pays, prétendant exemption et non devoir paier taille pour raison de son dict office de recepte ; \_ item, Amye (ou Aimé) Sala, esleu pour ledict seigneur ès dictz ville et pays, prétend exemption et non devoir paier tailles pour raison de son dict office de l'élection, et qui devroit paier, selon la valeur et estimacion de ses biens et héritages, pour chacun an, 40 livres ; \_ item, Pierre Dubet, esleu pour ledict seigneur, ès dictz ville et pays, prétendant exemption pour son dict office de élection, et ne paie rien ; \_ item,

Pierre de Nièvre, bourgeois de ladicte ville, prétend exemption pour raison de ce qu'il dit avoir lettres de retenue en varlet de chambre de monsieur le Daulphin. Et lequel, selon la valeur et faculté des biens et héritages qu'il a, tant en la dicte ville que ailleurs, en la dicte élection, devroit paier pour an 50 livres. Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Cote : CC 0086.

Référence informatique : 00000167

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 183 feuillets, in-folio, papier.

#### **1461 - 1462**

Taxes perçues au nom du Roi (1461 - 1462)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi

- Lettres de commission des élus de Lyonnais, portant que : par ses lettres patentes données à Montils-les-Tours, le 13 novembre 1461, le Roi leur a ordonné d'imposer le pays de Lyonnais à la somme de 13,740 livres tournois, tant pour le principal de la solde de vingt-sept lances, avec tout frais, " comme pour récompenser le dit seigneur de partie de ce que pourroient valoir et monter les imposicions au dit pays de Lionnois, à commencer du premier jour de janvier prouchain venant. Desqueulx aides lors-en-avant ycy auront cours que les huitièmes du vin vendu en détail (dans la ville ?) excepté ce qui est réservé par les ordonnances du dit seigneur, outre le paiement des dites vingt-sept lances ; " \_ en vertu de ce qui précède, la ville de Lyon est taxée, pour sa part contributive, à la somme de 1,700 livres, qui sera levée à raison de 2 deniers pour livre, etc. \_

Disposition des lettres patentes précitées, portant que cet impôt sera réparti dans

la ville " le plus justement que faire se pourra, sur : toutes manières de gens, excepté sur gens de église, nobles vivant noblement ; les officiers ordinaires et commensaux de la royne Marie (d'Anjou), veuve du roi Charles VII), du roy, nostre sire, de la royne (Marguerite d'Ecosse, femme de Louis XI), de monsieur le duc de Berry, et pouvres mendiants, " etc. \_ On distingue parmi les imposés : Pierre Ville et le beau-fils d'+tienne Gonet, tous deux fourbisseurs ; \_ maître Hérodès, armurier., taxé à 7 sous 6 deniers. ; \_ maître Ambroise (de Binago?) et " son compaignon " (associé), armuriers, 20 sous, etc. \_ Compte de recette et dépense fourni au Consulat par Mathurin Beuget, receveur de la dite taille : \_ la recette s'élève à la somme brute de 2,151 livres 11 sous 4 deniers, qui, grossie de divers autres produits, donne un total de 2, 790 livres 2 sous 9 deniers ; \_ la dépense monte y compris les arrérages (63 livres 15 sous 1 denier), à la somme de 2,658 livres 18 sous 10 deniers, etc. \_ Ordonnance de quitus expédiée par le Consulat à Mathurin Beuget.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0087.**

Référence informatique : 00000168

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 48 feuillets, in-folio, papier.

### 1463

Taxes perçues au nom du Roi (1463)  
Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- " Le double du quarnet, de la partie de l'Empire, de la taille mise sus à Lion, le 27e jour de may 1463, par les conseillers et maistres des mestiers, appelés avec eulx plusieurs autres notables, en la

Maison de la dite ville, à 4 deniers pour livre, pour icelle taille convertir, tant pour le don du Roy, nostre sire, comme pour plusieurs autres fraiz nécessaires et convenables à faire pour son joyeux advènement. De laquelle (taille) est receveur Jehan Grenay. "(Le chartreau correspondant pour le côte de Fourvières ou du Royaume manque.)

**Cote : CC 0088.**

Référence informatique : 00000169

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, 202 feuillets, in-folio, papier.

### 1463 - 1464

Taxes perçues au nom du Roi (1463 - 1464)

Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres de commission des élus de Lyonnais, portant que : par ses lettres patentes données à Neufchâtel, le 2 novembre 1463, le Roi leur a enjoint d'imposer le pays de Lyonnais à la somme de 1,977 livres 19 sous 6 deniers tournois, pour contribuer au subside de 100,000 écus que sa Majesté " a fait requérir par tout son royaume pour lui aider au rachapt de ses terres de Picardie, " ensemble la somme de 42 livres 16 sous, pour les frais des commissaires (chargés de percevoir cet impôt) ; \_ en outre, par d'autres lettres patentes datées d'Abbeville en Ponthieu, le 30 novembre de la même année, le Roi leur a commandé de lever 180 livres pour les causes contenues aux dites lettres, et qu'en conséquence des dispositions qui précèdent, la ville de Lyon a été taxée, pour son propre compte, à la somme de 613 livres tournois, montant de sa cotisation l'aide précitée, laquelle

cotisation sera payée en quatre termes l'an, à raison de un denier et quart pour livre, etc. \_ On ne citera, parmi les imposés, que Pierre, " facteur d'imaiges, " qui est domicilié dans la rue du Gourguillon et taxé à 3 sous 3 deniers pour le quart de sa taille. \_ Compte rendu par Jean Grenay, marchand drapier et citoyen de Lyon, des recettes et dépenses de la présente taille : \_ les recettes montent à 1,373 livres 13 sous 2 deniers, et les dépenses sont de 1,203 livres 6 sous 8 deniers. Au nombre de ces dernières figurent les articles suivants : \_ " A baillé et délivré le dit Grenay, des deniers de sa dite recepte d'icelle taille d'Humbert de Varey, esteu pour le Roy, nostre sire, en ladite ville, pour sa peine et salaire d'avoir levé le prest fait au Roy, de la somme de 3,750 livres tournois, et recouvré icellui prest sus le pays du Dauphiné, et rembourser ceux qui avoient fait ledit prest, 200 livres tournois ; \_ item, est deu au dit Grenay pour ses gaiges de recepte de ladite taille, comme appert par les lettres du bail fait audit Grenay, pour recevoir icelle taille, 60 livres tournois ; \_ item, a baillé et remis ledit Grenay, en arrérages et sus certains habitans de ladite ville, impousez en ladite taille, non solvables et dont les aucuns sont morts, les aultres ont absenté ladite ville et les aultres sont povres et n'ont de quoy paier, et les aucuns surçoyez et qu'il faut déduire audit Grenay, jusques à la somme de 81 livres 15 sous 6 deniers tournois. " \_ On a formé une catégorie à part de certains contribuables qui se croyaient dispensés d'acquitter leurs taxes, comme exerçant des fonctions spéciales ou faisant partie de l'armée du Roi. Tel est ici le cas de : \_ Humbert de Varey, élu susnommé (imposé à 7 livres 10 sous 2 deniers) ; \_ Pierre de Villeneuve (5 livres 2 sous 3 deniers) ; \_ Étienne et Pierre Guerrier frères (8 livres 10 sous), " estans à la guerre ; " \_ Jean Grabot, notaire, " garde des mines " (6 livres 6 sous 8 deniers). \_ Liste des objets mobiliers saisis comme gages chez les contribuables, et déposés par le comptable à la Maison-de-Ville. \_

Ordonnance de quitus rendue par le Consulat au profit de Jean Grenay.

Cote : CC 0089.

Référence informatique : 00000170

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 55 feuillets, in-folio, papier.

**1467**

Taxes perçues au nom du Roi (1467)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- " C'est le double d'un quernet de la taille mise sus en décembre 1467, à 4 deniers pour livre, avec les croysances des prouffiz des foires, pour le paiement de 3,987 livres 10 sous tournois, deuz, pour deux cens harnois completz achactez (achetés) en ceste ville de Lion pour le Roy, nostre sire ; et à laquelle taille lever et recevoir ont esté commis et ordonnez honnestes personnes Claude Guerrier et Guillaume Pel, citoyens de ladicte ville. " \_ Le présent chartreau, qui n'offre seulement due l'impôt levé du côté du Royaume ou de Fourvières, donne un produit net de 2,506 livres tournois ; quant au chartreau pour le côté de l'Empire ou de Saint-Nizier, il fait défaut. (Les ouvriers d'art qui viennent ci-après et dont les noms et la procession, \_ pour la plupart déjà connus, \_ ont été extraits " dessein de celui de ces documents qui a été conservé, prouvent surabondamment, par leur nombre et la variété des genres se rattachant tous à une même industrie, celle de la fabrication des armes, que la ville de Lyon, était alors parfaitement en état d'exécuter, pour le compte du Roi, la commande de harnais de guerre que Sa Majesté lui avait faite. Encore leurs confrères du côté de Saint-Nizier. ne sont-ils pas compris dans cette liste des armuriers lyonnais de ce temps.) \_

Pasquin, Pierre Neyron, maître Jean, " père de .... (le nom est en blanc) ; André Desfossés (fabricant de Gorgerins), Ambroise de Binago, tous armuriers, proprement dit ; \_ Martin Regnaud, Benoit et Pierre Ravier, Guillaume Charbonnier, Jean de La Florete, Pierre Millet, Jacquemet, Colmet, Jean Chèvre, Jean Taillemont, Gilet, fourbisseurs ; \_ Jean Montbrison, Antoine Mathieu, Janin . Piquenet, brigandiniers ; \_ Jean Dupra ou Dupré et André Haudra, " salatiers " ou fabricants de casques appelés salades. (On verra plus loin, \_ cc. 91, \_ les noms des armuriers établis du côté de l'Empire ou de St-Nizier ; ils compléteront la liste précédente.) \_ Ce même carnet donne encore : \_ Jean Jacquet, maçon, qui avait acquis la " maison de Saint-Christophle, " appartenant au sieur Clavel. Jacquet est taxé à 40 sous tournois ; \_ Toussaint, bombardier, \_ Girardin Blich (dont le nom s'écrivait aussi : Blihe), verrier, coté à 12 sous 8 deniers ; \_ Pierre Bordet, " faiseur d'images, " 20 sous (c'est sans doute le même artiste qui a été mentionné précédemment sous le seul nom de Pierre, \_ Voy. cc. 88. \_ ), etc.

**Cote : CC 0090 -1**

Référence informatique : 00000171

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 39 feuillets, in-folio, papier.

**1471**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1471)

Lettre de Commission du Roi Louis XI:

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettre de commission du roi Louis XI, adressées à Louis Lemaire et à Philippe Desplantes, conseillers en parlement et commissaires désignés par Sa Majesté,

dans le Nivernais, le Bourbonnais, l'Auvergne et le Lyonnais, à l'effet de procéder, dans chacune de ces provinces, à la négociation d'un emprunt propre à servir ses projets contre Charles, duc de Bourgogne, qui avait levé l'étendard de la rébellion, et s'était ligué avec le roi d'Angleterre pour faire la guerre en commun à son seigneur suzerain ; \_ exposé sommaire de la politique du Roi, qui, après avoir à peu près réussi à détacher les Anglais du parti de Charles de Bourgogne, avait décidé : que pour châtier son vassal et le ramener à la soumission et à l'obéissance, il était absolument nécessaire et urgent de " mettre sus, en plusieurs et divers pays, de grosses armées, tant de gens de nostre arrière-ban ( c'est le monarque qui parle ) que aultres, oultre les gens d'armes de nostre ordonnance ; a la conduite et entretenement desquelles armées et aussi de nostre artillerie et aultres très-grans et continuelles de pense " il fallait pourvoir ; \_ que le trésor royal se trouvant dans l'impuissance de faire face, avec ses seules ressources, aux exigences de la situation, il avait été convenu et arrêté, dans les conseils de la couronne, de faire faire certain emprunt par tout nostre royaume, sur les prélatz, chapitres, gens d'esglise et aultres plus puissants et aisez de nos subjectz, confians que libéralement ilz Nous presteront pour nous aider à cestui grant besoing, qui sera, aidant Nostre-Seigneur, à leur grand bien, utilité et soulagement. Et Nous leur ferons rendre et restituer ce qu'ilz nous auront presté, des deniers de nos dictes finances, de l'année prouchaine venant, " etc. \_ Lettre de cachet du Roi, qui mande aux bourgeois, manants et habitants de Lyon qu'il désire leur emprunter et, au besoin, leur enjoint de lui prêter une somme de 3,000 écus, dont Sa Majesté a besoin pour organiser les forces appelées à combattre les " dampnables conspirations et entreprises que fait, machiné et pourchassé et continue de faire, chaque jour, Charles, soy disant duc de Bourgoigne, lequel Nous a voulu et veult priver de l'hommage, subjection et obéissance qu'il Nous doit. Et, en

démonstrant la perverse et desloyale affection qu'il a, s'il pouvoit, de la subversion de l'auctorité de la coronne de France, perdicion de Nous et de noz bons et loyaulx subjectz, s'est joint et allié avec Édouard, lors injuste usurpateur du royaume d'Angleterre, duquel il a pris l'ordre de la Jarretière ; luy a fait serment, mis armée sus, laquelle, avec celle dudit Édouard, il a envoyé contre Nous ; fait descente en noz pays, bouté feux, prins prisonniers et fait guerre à Nous et à nos ditz subjectz. Et, tant de fait que de parole et par les lectres escriptes et signées de sa main, s'est déclaré nostre ennemi formel, " etc.

\_ Compte rendu par Jean Dupré, commis à recevoir l'emprunt de 3.000 écus, levé sur les citoyens de Lyon pour le service du Roi ; \_ la recette atteint la somme de 2.991 écus, sur laquelle Dupré fut admis à prélever 55 écus pour " ses gaiges d'avoir vacqué à tenir les dits deniers du dit prest fait au Roy, nostre sire. " \_ Parmi les souscripteurs de l'emprunt on citera (pour le côté de Fourvières) : \_ Henri Sève et Pierre Pocolot, chacun 20 écus ; \_ Paulo, " diamantier, " 4 écus ; \_ Benoit et Pierre Ravier, fourbisseurs, chacun 10 écus ; \_ Pierre de La Perrière, brodeur, et Louis Le Père, orfèvre, chacun 4 écus ; \_ Antoine Mathieu, brigandinier, 10 écus ; \_ maître Jean Palmier, 15 écus ; \_ Louis Faure, épicier, et Jean (de) Paris, drapier, 10 écus chacun...

**Cote : CC 0090 -2**

Référence informatique : 00000172

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 39 feuillets, in-folio, papier.

**1471**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1471)  
Lettre de Commission du Roi Louis XI:  
Tailles imposées à la Ville

\_ Jacques Aigue, notaire, 12 écus (la plupart des membres de cette corporation figurent sur les listes de souscription pour des sommes plus ou moins fortes) ; \_ Claude, fils d'Etienne Guerrier, 26 écus ; \_ Collet Senoz, charretier, 2 écus ; \_ Jean Grolier, 10 écus ; \_ Laurent Girardin, verrier, d'écus ; \_ Jean Broquin, sellier, 15 écus ; \_ Jean Gueynard, hôte des Trois-Anges, 6 écus ; \_ messire Laurent Paterin 20 écus ; \_ Guillaume Rousseau, hôte de la Croix-d'Or, 3 écus ; \_ Barthélemi Bellièvre, 10 écus ; \_ Étienne Laurencin, 10 écus, etc. ; \_ (côté de Saint-Nizier) Geoffroi de Saint-Barthélemi, 15 écus ; \_ Guillaume Henry, 8 écus ; \_ Claude Rochefort, 10 écus ; \_ Ymbert Gibolet, parcheminier, 6 écus ; \_ Antoine Montayn ou Montain, maçon, 15 écus ; \_ Philippe de La Perrière, brodeur, 2 écus ; \_ Henri de Sivrieu, 8 écus ; \_ le peintre Jean de Juys, 4 écus ; \_ Étienne Dupin, apothicaire, 15 écus ; \_ Jean Duc, verrier, 3 écus ; \_ Ymbert et Artaud de Varey, élus, chacun 20 écus ; \_ Ymbaud de Varey, écus ; \_ Louis Martin, 25 écus ; \_ Pierre et Jean de Villars, chacun 15 écus, etc.

**Cote : CC 0091.**

Référence informatique : 00000173

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 170 feuillets, in-folio, papier.

**1472**

Taxes perçues au nom du Roi (1472)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu au Consulat par Guillaume Henry, citoyen de Lyon, de la recette et dépense d'une taille imposée à la commune, au mois de février 1471 (V. S.), à raison d'un denier pour livre, " tant pour paier les fraiz et dispenses (dépenses) faictes et avoir mis sus et

habillé les trente francs-arbalétriers estans à la charge de la dicte ville, naguères tramis (envoyés) à Rodez par le commandement et ordonnance du Roy, nostre sire, et pour fournir à la poursuyte du plaict et procès estant entre les aucuns des manans et habitans d'aucunes des paroisses du plat pays de Lionnoys d'une part, et les citoyens et habitans de la dicte ville, pour raison des tailles, d'autre part ; que aussi pour fournir à la poursuyte faicte et à faire devers le Roy, nostre dict seigneur, pour obtenir de luy rouverte et abolicion de la défense faicte par le dict seigneur de non mectre en ce royaume aucunes especeries ne drogues, sinon celles qui seront amenées par les gallées de France ; comme pour plusieurs autres affaires communs de la dicte ville, " etc. \_ La recette tant du côté de l'Empire que du côté du Royaume, monte à 1,323 livres 18 sous tournois, sur laquelle comme le comptable a payé 1,031 livres 6 sous 10 deniers tournois. Dans ce dernier chiffre, figurent 60 livres attribuées à Guillaume Henry pour ses rages de collecteur et receveur de ladite taille, plus 101 livres 16 sous 10 deniers d'arrérages. \_ Ordonnance de déchargement, rendue par le Consulat au profit du comptable. \_ On trouve parmi les contribuables inscrits aux rôles d'arrérages qui terminent le présent volume : " messire Ambroso (ou Ambroise), faiseur de grilles ; " \_ François Anisson, capitaine du bourg ou faubourg Saint-Vincent. Il est taxé à 3 sous 9 deniers ; \_ " Francisquain Nory et ses compagnons, " 5 livres ; \_ les hoirs de feu messire Pierre Varinier, " président des comptes de Molins " (Moulins), 35 sous 8 deniers ; \_ maître Ambroise de Binago, l'armurier, 20 sous, etc. \_ On remarque dans le chartreau ou carnet des tailles, pour le côté de Saint-Nizier : \_ Geoffroi de Saint-Barthélemi, " et pour le tenement de Foreys (Forez), acquis des seigneurs de (l'église) Saint-Pol, " 4 livres 6 sous 3 deniers ; \_ Guillaume Henry, " serviteur Jeoffrey Cueur " (Coeur), 30 sous ; \_ Jean Braye, brodeur ; \_ le sieur Guy de Grolée et Marguerite sa femme, fille de

feu Henri Chevrier, 3 livres 12 sous ; \_ Claude de Varey, veuve de Louis Chevrier, et Antoine, son fils, héritier dudit Louis, son père, 12 livres 11 sous deniers ; \_ Guillaume Le Bastard, " chasseur, " 20 deniers ; \_ Pierre Nicoud (ou Nicod ?), fourbisseur ; \_ messire Jean Grand, docteur en lois, lieutenant du bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, 12 livres 4 sous 9 deniers ; \_ " le grant prieur de la Lune " (sic), 10 sous ; \_ " la relaicée Copin Dayre (ou d'Ayre ?), maistresse des presses, chieux ledit Chaponay (cette femme habitait alors l'hôtel de Philibert de Chaponay, situé en face de l'église Saint-Nizier) ; " \_ Étienne Revel, fourbisseur, etc. ; \_ côté de Fourvières : \_ Rigolet et Pierre Bolet, " diamantiers ; " \_ Robert, haubergeonnier ; \_ Robin (beau-fils de Gilet le fourbisseur, Nicolas de Bissoz et Guillaume Amye, brigandiniers ; \_ " maistre Pierre de Médicis, armurier, " 20 sous tournois, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Cote : **CC 0092 -1**

Référence informatique : 00000174

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 118 feuillets, in-folio, papier.

**1473 - 1475**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1473 - 1475)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres de commission et de " contrainte, " datées de Briennon, le 22 juillet 1473, par lesquelles Charles de Gaucourt, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, et Jean Bourre, seigneur Du Plessis, conseiller et maître des comptes de Sa Majesté, mandent au

bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, et aux élus de Lyonnais, que, entre autres affaires dont ce prince les a chargés, ils ont l'ordre de requérir, de par luy, les conseillers bourgeois et habitans de la ville de Lyon de lui prester la somme de 20,000 livres tournois pour servir et aider à la conduite et entretenement de l'armée estant de présent au pays et comté de Roussillon pour le reboutement du roi Jehan d'Aragon, ennemi et adversaire du dit seigneur ; " \_ qu'à cette fin ils avaient présenté au corps consulaire et aux citoyens de Lyon les lettres de créance que le Roi leur avait expédiées à ce sujet (le document dont il s'agit est transcrit à la suite des lettres de commission, et, de même que celles-ci, copié et collationné sur l'original par Jacques Mathie ou Mathieu, notaire et procureur général de la commune, et qu'après avoir fait part aux intéressés de l'objet de leur mission, et pris en considération les remontrances que ces derniers leur avaient adressées relativement aux charges considérables qui pesaient incessamment sur eux, " ilz ont convenu, promis et accordé de subvenir et aider au dit seigneur, pour l'affaire dessus dite et par manière d'emprunt, la somme de 8,000 livres tournois, laquelle leur sera remborcée et restituée par le dit seigneur et des deniers de ses finances. Et de ce seront baillées sûretés bonnes et souffisantes, " etc. \_ Convention nouvelle, aux termes de laquelle, " subséquemment après le bail de la dite recepte, la dite somme de 8,000 francs pour le dit emprunt, fut réduyte et modérée par les ditz seigneurs de Gaucourt et Du Plessis, commissaires, à la somme de 5,500 livres tournois, de laquelle somme, au lieu des dites 8,000 livres tournois, se contentèrent iceulx seigneurs commissaires, " etc. \_ Compte rendu au consulat, par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur général de la commune, des deniers de l'emprunt levé à Lyon pour le compte du Roi ; \_ la recette, s'élève à 5,609 livres 12 sous 1 denier tournois, et la dépense monte à 5,840 livres 17 sous 10 deniers tournois. Il reste donc dû au comptable la somme

de 201 livres 5 sous 9 deniers de plus livré que perçu. \_ Remboursements successifs, faits à la commune par les receveurs du Languedoc, de l'Albigeois et du Vivarais, pays sur lesquels la ville de Lyon avait été assignée pour partie dudit emprunt. \_ L'article suivant se trouve dans le compte de dépense : \_ " Item, a baillé et délivré le dit Berthet à monsieur le général (des finances) de Languedoc, sire Humbert de Varey, pour son remboursement dudit emprunt, et que icelluy monsieur le général avoit presté avec les aultres habitans de la dite ville, la somme de 100 livres tournois, " etc. \_ Ordonnance de quitus rendue par le Consulat au profit du receveur Berthet. \_ On citera parmi les souscripteurs de l'emprunt : \_ maître Marco, médecin, 5 livres ; \_ Jean de Juys, le peintre, et son " filliastre", 12 livres ; \_ Jean Fenoyl, orfèvre, 2 livres 10 sous ; \_ Philibert de Chaponay , 41 livres ; \_ " monsieur l'élusire Ymbert de Varey " (dont il vient d'être fait mention, 100 livres ; \_ Artaud de Varey, 41 livres ; \_ Ymbaud de Varey, 49 livres ; \_ Jean de Montconix (Montconis), revendeur, 8 livres ; \_ maîtres Jean L'Allemand et Jean Thibaut, médecins, sont taxés à 8 livres chacun ; \_ Paulo (qu'on appelle aussi Paul-Nicolas), le diamantier, 16 livres et Rigolet, son confrère, 8 livres ; \_ Louis Le Père, orfèvre, 16 livres ; \_ Guillaume Dodieu, 68 livres ; \_ Regnaud fils, orfèvre, 27 livres ;

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0092 -2**

Référence informatique : 00000175

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 118 feuillets, in-folio, papier.

**1473 - 1475**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1473 - 1475)

Tailles imposées à la Ville



---

\_ Jacques Caille marchand, 55 livres ; \_ Jean Prost, écrivain, 5 livres ; \_ maître Ambroise de Binago, l'armurier, 27 livres ; \_ Girardin Blic, verrier, 2 livres 10 sous ; \_ Barthélemy Bellièvre, 49 livres ; \_ Huguenin ou Hugonin Navarre, " imagineur, " et Claude Crosset, potier de terre, 2 livres 10 sous chacun, etc. \_ Délibération consulaire (5 mars 1474 \_ V. S.) portant que " pour satisfaire et rembourser les manans et habitans de la ville de partie des sommes de deniers sur eulx derrièremment levées, par manière d'emprunt, pour le Roy, nostre sire, et pour le fait et entretenement de son armée estant au païs et comté de Roussillon, Alardin Varinier, changeur, commis et ordonné à lever et recevoir une taille derrièremment, au moys de may passé (1474), mise sus en la dite ville, à raison de 3 deniers pour livre, pour la perpaye de 4,000 escuz imposez sur la dite ville pour le Roy, nostre sire, et pour les réparacions et fortiffications de ses villes de Beauvois, miens et autres estans ès frontières de Picardie, " etc., " acquictera et baillera quittance ès ditz manans de la dite ville, sus lesqueulx le dit emprunt a esté levé, de leurs taux et impostz de la dite taille de 3 deniers pour livre, en acquit et deschargement des dites sommes par eulx prestées comme dessus, " etc. On trouve dans les états de remboursement dressés par Alardin Varinier ; \_ " maistre Jaques Bérondeau, escripvant (écrivain), et son frère, " remboursés de la somme de 2 livres 5 sous tournois ; \_ Antoine Montain, maçon, 4 livres 5 sous ; \_ Laurent Girardin, verrier, 31 sous ; \_ Jean de Juys, peintre, 37 sous 6 deniers ; \_ Étienne Laurencin, marchand, 12 livres ; \_ Jean Légier, aliter Favier, tuilier, 4 livres 10 sous ; \_ maître Marque, médecin, 2 livres 5 sous ; \_ les héritiers de Gillet de La Balme, armurier, 37 sous 6 deniers ; \_ Jean Prost, écrivain, 15 sous ; \_ Michel Montaigne, sergent, et Pierre de La Perrière, brodeur, chacun 15 sous ; \_ Jean Grolier, notaire, 2 livres 5 sous ; \_ messire Jean Palmier,

docteur en lois, 16 livres 17 sous tournois etc. \_ Remboursement nouveau du même emprunt, " en certaine quantité de vin, laquelle avoit esté acheptée et mise en l'Ostel-Commun de la dite ville pour mener au païs et comté de Roussillon, pour l'advitaillement de l'armée du Roy, nostre sire, illec estant. " Ce document montre que l'année ou charge de vin (93 litres 222) valait 12 sous 6 deniers, et que, entre autres contribuables, Jean Deschamps, sergent de la cour séculière de l'archevêque de Lyon et hôte des étuves de la Chèvre, près l'Hôtel-Dieu, fut remboursé " de tout son prest, en six asnées moins demi barral de vin. " \_ Deux autres remboursements, mais cette fois en numéraire, eurent lieu successivement ; ils furent les deniers et couvrirent les emprunts, tant de l'année précédente que de 1473, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0093.**

Référence informatique : 00000176

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 366 feuillets, in-folio, papier.

### 1473 - 1475

Taxes perçues au nom du Roi (1473 - 1475)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte de recette et dépensé, rendu par Alardin Varinier, des deniers d'une taille imposée à la ville de Lyon, au mois de juin 1473, à raison de 3 deniers par livre tournois, pour " le paiement de partie de la somme de 4,000 escuz d'or, demandée et octroyée au Roy, nostre sire, pour aider à fortifier les villes d'Amiens, Beauvois, Saint-Quentin et

autres estans sus les marchés et frontières de Picardie. Reçue et levée icelle taille par ledit Varinier, à deux termes, pour le solagement du peuple de la dite ville " (de Lyon) ; \_ la recette monte à 4,451 livres 13 sous 3 deniers oboles, et la dépense est de 5,042 livres 18 sous 8 deniers tournois, dont 248 livres 18 sous 8 deniers d'arrérages \_ Voici un des articles du compte de dépense : \_ " Item, a plus baillé et délivré le dit Alardin, receveur, des ditz deniers de sa dite recepte de la dite taille, à honnestes personnes Laurens (Laurent) de Médicis, François Sasset et autres leurs compaignons, marchians florentins, de la banque du dit de Médicis, pour ung obligé de 400 livres tournois presté par la dite banque à la dite ville, pour icelle somme, avec plus grand, bailler et délivrer maistre Maté (Mathieu) Picot, trésorier de Nismes, ainsi qu'il appert plus à plein par mandement des ditz conseillers (de ville), donné le quinziesme jour de janvier le dit an 1474, signé de la main du procureur de la ville, et aussi par les lectres du dit obligé et par la quittance des ditz compaignons marchians, escripte au dost du dit obligé actaché au dit mandement. Pour ce livré 400 livres. " \_ On trouve dans les chartreaux de la même taille : \_ la veuve d'Hugonin de Rivoire et François, son fils, taxés à 2 livres 5 sous ; \_ le sire Guy de Grolée et Marguerite, sa femme, fille de feu Henri de Chevrier, 4 livres 11 sous 6 deniers ; \_ Jacques Rivoire, " filliastre, " de (Humbert de) Bleterens, et pour les biens de sa femme, 7 livres 11 sous 9 deniers ; \_ Claude, veuve (Humbert de) Bleterens, pour ses biens, 4 livres 7 sous 3 deniers ; \_ Jacques Roux, écrivain, qui habite la rue " depuis l'ospital du pont du Rosne tirant à l'ostel d'Ambronay ; " \_ Pierre, " faiseur de moles (moules) de cartes, " qui est imposé à 3 sous 9 deniers et logé dans la même rue que le précédent ; \_ maître Pierre, écrivain, qui est établi dans la rue " depuis le Puys-Peloux tirant à la Ferrandière, " et qui paye 3 sous 9 deniers ; \_ Philippe, autre brodeur, qui habite la rue " depuis la Gerbe jusques à Nostre-Dame de rue Neuve ; " \_ Junet de La

Colombière fils, pour sa moitié de l'hôtel des Trois-Colons, 2 livres 7 sous 3 deniers ; \_ Jean Laffaneur, fabricant de tuiles, qui exploite son industrie dans la rue de l'Arbre-Sec, et Johannès, l'écrivain, qui loge dans le même quartier ; \_ la Casote, (qui eut à soutenir, quelques années plus tard, un procès retentissant) et Massin, hôtes des étuves de la rue " depuis le portal des Augustins tirant en l'Herberie, " imposés ensemble à 30 sous ; \_ Guillaume Charbonnier, fourbisseur ; \_ les héritiers de " la jolie lingière, et pour ses maisons et ouvreurs (boutiques) de Saint-Éloy, " 15 sous ; \_ Étienne Ravier, fourbisseur (il a déjà été fait mention de deux autres fourbisseurs du nom de Ravier) ; \_ maître Ambroise de Binago, armurier, 30 sous, et pour " les héritages acquis de dame Grand, à Saint-Genis-Laval, 7 sous 6 deniers ; \_ Étienne Laurencin, péageur, 6 livres ; \_ Pierre Tranel, brodeur, et sa femme, veuve de Jean de Bellegarde, 11 sous 3 deniers, etc. \_ Les mutations inscrites en marge des rôles d'arrérages constatent que : \_ Pierre de Médicis, l'armurier, s'est éloigné de Lyon ; \_ Pierre Bordet, " feyseur d'images ; " Antoine Bonte, l'écrivain ; Hennequin, le fourbisseur, et Jean Gagneur, propriétaire du quartier Saint-Vincent, sont morts, et que les deux derniers ont succombé au mal de la lèpre, etc.

**Cote : CC 0094.**

Référence informatique : 00000177

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 364 feuillets, in-folio, papier.

**1474 - 1475**

Taxes perçues au nom du Roi (1474 - 1475)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte de recette et dépense, rendu au Consulat par Alardin Varinier, " de et sus une taille derrièremment, au moys de may l'an courant 1474, mise sus et impouée en la ville (de Lyon), à raison de 3 deniers pour livre, pour la parpaie et complément de paiement de la somme de 4,000 escuz mis sus et levez, de par le Roy, nostre sire, en la dite ville, pour employer ès réparacions des villes d'Amiens, Beauvois et autres estans ès frontières de Picardie, " etc. : \_ la recette monte à 4,019 livres 5 sous, et la dépense à 3,749 livres 5 sous 3 deniers oboles. Une fraction de cette dernière somme (environ 200 livres) fut consacrée à " mectre sus et rehabillier les francs arbalestriers de ladite ville. " (Ils étaient au nombre de trente). \_ Rôles d'arrérages ; ils s'élèvent à 365 livres 5 sous 1 denier tournois. \_ Les chartreaux de la même taille, tant pour le côté de l'Empire que pour le côté ; du Royaume, renferment, entre autres imposés : \_ Geoffroi Coeur, qui est taxé à 15 livres tournois pour les maisons ayant appartenu à Ennemond de Sivriou, au commencement de la rue Mercière ; \_ Jean Brayer, brodeur ; \_ maîtres Michel Jean, tous deux écrivains et domiciliés dans la rue Mercière \_ maître Herne, artilleur ; \_ Michel Chausson, écrivain ; \_ Nemoz, fourbisseur ; \_ Guyot Vachard, hôte du Griffon et sa femme, et pour " sa part des biens de Blandinet. " (Ce dernier avait institué pour ses héritières universelles Blandine, sa femme, soeur de Jacques Bompain, notaire royal, et Denise, femme du maître de l'hôtel du Griffon.) Les biens de feu Blandinet consistaient en une maison située dans la rue de l'Arbre-Sec, et en une pension que les deux héritières avaient partagée entre elles, par moitié etc.

**Cote : CC 0095.**

Référence informatique : 00000178

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 428 feuillets, in-folio, papier.

## 1475 - 1476

Taxes perçues au nom du Roi (1475 - 1476)

Lettre patentes données par Louis XI:  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres patentes données par Louis XI, en l'abbaye Notre-Dame de-la-Victoire-Senlis le 4 septembre 1475, par lesquelles Sa Majesté fait commandement aux élus de Lyonnais d'imposer eu leur élection, pour la présent année, " oultre et pardessus les autres charges, la somme de 5,030 livres tournois pour principal et fraiz, en ce compris la somme de 3,000 livres tournois à laquelle, " continue le Roi, " pour aider à soulager le pauvre peuple du plat païs des grans charges et possessions qu'il a eues par ci-devant à supporter pour le passage de noz gens de guerre, et autres pertes et fortunes survenues qu'il a souffertes en maintes manières, Nous avons taxé nostre dit ville et cité de Lyon, pour ceste fois seulement et sans préjudice des privilèges et franchises d'icelle, sans toutes voyes que ce tourne ou puisse tourner a la dict ville par Nous affranchie (C'est à l'occasion et comme conséquence de ce fait, qui eut lieu vers 1463, peu de temps après lui avoir octroyé ses quatre foires annuelles que le Roi concéda à la ville de Lyon les armes régulières qu'elle garda jusqu'à la Révolution. Des preuve authentiques viendront ultérieurement confirmer cette assertion. Antérieurement au règne de Louis XI, la commune n'avait fait usage, pour sceller ses actes, que d'un sorte de sceau de corporation qu'elle s'était donnée en même et qui lui tenait lieu d'armoirie proprement dit Cette marque affectait trois modèles et modules différent ; quant aux armes données par Louis XI, la description en a été faite en son) lieu ne aux habitans en icelle, à aucun préjudice, dommaige ou

conséquence pour le temps advenir, en quelque manière que ce soit, " etc. \_ Communication des lettres précédents, donnée au Consul, par les élus de Lyonnais, qui expliquent que la taille de 3,000 livres ordonnée par le Roi sera levée (en deux termes et à raison de 4 deniers par livre) pour " survenir et aider au dit seigneur au paiement des sommes de deniers baillées au roi d'Angleterre, au moyen de l'appointement, trêve et abstinence de guerre prins avec le dit roi d'Angleterre, " etc. \_ Compte de recette et dépense des deniers de la présente taille, rendu au Consulat par Alardin Varinier : \_ la recette monte en tout, y compris le reste (1,300 livres) du remboursement de l'emprunt de 5,500 livres tournois, qui avait été fait précédemment à Lyon pour le service de l'armée du Roi, employée dans le comté de Roussillon, à la sommes de 6,653 livres 5 sous 8 deniers ; \_ la dépense est de 5,270 livres 19 sous 2 deniers tournois. \_ Les rôles d'arrérages produisent la somme de 283 livres 17 sous 6 deniers tournois ; \_ Jacques Sablet, fourbisseur, et André Desfossez, fabricant de gorgerins, sont chacun redevables de 10 sous ; \_ l'armurier Ambroise de Binago redoit 5 livres ; \_ Jean Prost, écrivain, 20 sous ; \_ Jacques Roux, aussi écrivain, 6 sous 8 deniers, etc. \_ On trouve dans les chartreaux de la même taille : \_ Bénédicité, le lépreux, et Claude Grolier, pelletier, taxés chacun à 5 sous ; \_ Nicolas Escot, hôte de la Tour-Perse, rue Mercière, 10 sous ; \_ Guillaume Bergeron, hôte du Cerf, rue de la Grenette, 15 sous ; \_ Pierre Remillart, brodeur ; \_ maître Jean Salez, médecin, 10 sous ; \_ maître Jean le Picard, également médecin, qui n'est pas imposé ; Antoinette Morin, lingère, établie dans la rue de la Gerbe, 6 sous 8 deniers ; \_ Guillaume Henry, hôte du Mouton, 3 livres ; \_ Pierre Barbier, brodeur ; \_ maître Henry, enlumineur ; \_ Martinet Legay, crieur public, 20 sous ; \_ François Revenu, capitaine du faubourg Saint-Vincent, 7 sous 6 deniers ; \_ Jacques Sonillet, fourbisseur ; \_ Philippot, peintre, domicilié dans la rue de Bourgneuf, 7 sous 6 deniers ; \_ Pierre

Troynel, brodeur (Voy. cc. 93.) ; \_ Jean Le Rosseaulx (Rousseau), brigandinier ; \_ la veuve Copin d'Ayre, " maistresse des presses" qui avait habité l'hôtel de Chaponay, en face de l'église Saint-Nizier, est venue demeurer dans la rue de Bourgneuf. Cette femme paye 15 sous de contribution ; \_ Aimé de Pierrevive, épiciier, 15 sous, etc.

**Cote : CC 0096.**

Référence informatique : 00000179

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 81 feuillets, in- folio, papier.

**1477**

Taxes perçues au nom du Roi (1477)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Carnet de " la taillie mise sus, en décembre 1477, à 4 deniers pour livre, avec les croissances des prouffiz des foyres, pour le paiement de 3,987 livres 10 solz tournois pour deux cens hernoys (harnais de guerre) compietz, achactez en ceste ville de Lyon pour le Roy, nostre sire, et donnez de par icelle ville, au dit seigneur. Et à laquelle taillie lever et recevoir, ont esté commis et ordonnez honnestes personnes Claude Guerrier et Guillaume Pel, citoyens de la dite ville, " \_ Le receveur chargé du présent chartreau, qui est celui du côté de l'Empire ou de Saint-Nizier, n'en a pas calculé le produit. Quant au chartreau correspondant, pour le côté du Royaume ou de Fourrières, ce document n'a pas été conservé.

**Cote : CC 0097 -1**

Référence informatique : 00000180

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 206 feuillets, in-

## Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1478)  
Lettres patentes de Louis XI: Tailles  
imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres patentes de Louis XI, données à Hesdin, le 6 avril 1478, par lesquelles le Roi mande à Guillaume Maujon (ou Manjon ?) que : pour subvenir aux frais considérables que nécessite la formation et l'entretien d'une armée dans les pays de Picardie et d'Artois, il a besoin d'une somme d'argent importante, et qu'en conséquence il a jugé à propos et se voit contraint de faire requérir les bourgeois, manants et habitants de ses bonnes villes franches du pays de langue d'oïl, " non contribuables aus dites tailles, " de lui fournir la somme indispensable pour sa marche de ses affaires, etc. ; \_ les habitants de Lyon payeront la somme de 4,000 livres tournois pour leur part contributive de ce subside ; \_ ceux d'entre eux qui, dans le courant de l'année précédente, ont prêté de l'argent à sa Majesté pour le " paiement des Suisses, " seront seule exceptés de cette disposition fiscale ; \_ pour faciliter et accélérer, en même temps, la rentrée de cet impôt, le Roi accorde aux Lyonnais la faculté de le pouvoir prélever, en tout ou en partie, sur les deniers communs de la ville ou ceux qui proviendront des octrois dont ils sont déjà en possession, et que, à défaut de ceux-ci, il leur sera loisible de s'imposer extraordinairement, de la manière qu'ils jugeront la plus convenable, etc. \_ Comptes de recette et dépense, rendus séparément au Consulat par Barthélemy Berthet et Guyon Nepveu, receveurs des deniers de la taille de 4,000 livres qui fut levée en mai 1478, à raison de 5 deniers pour livre : \_ la recette monte à la somme de 5,113 livres 12 sous 11 deniers, dont il fallut déduire 1,931 livres 10 sous 5 deniers que Berthet avait été chargé de lever, en particulier, sur les citoyens les plus riches de la ville, "

afin de promptement finer les 4,000 francs demandez par le Roy, " etc. ; \_ la dépense totale est de 3,182 livres 12 sous 6 deniers, dont 544 livres 7 sous 7 deniers provenant des arrérages ; \_ Berthet et Guyon Nepveu touchèrent pour leurs gages de receveur : le premier 18 livres, et le deuxième 110 livres tournois. \_ Ordonnances de quitus rendues par le Consulat au profit de ces deux comptables. \_ On remarque dans les chartreaux établis par eux (coté du Royaume) : \_ Philippot, peintre, taxé à 18 sous ; \_ Guyon Nepveu, revendeur (l'un des receveurs susnommés), 18 sous 9 deniers ; \_ Pierre Trolliet, brodeur ; \_ le seigneur de Saint-Lager, pour la moitié de la maison des Jossard, en la rue de Bourgneuf, 12 livres 12 sous ; \_ Claude, gendre de Guillaume Geoffroy, signalé comme lépreux ; \_ maître Pierre André, exempt d'impôt, " quia magister scolarum ; \_ le notaire Jean Grolier, qui habite la rue Saint Barthélemy, 12 livres 4 sous 7 deniers ; \_ Paul ou Paule Nicolas, diamantier, 2 livres 10 sous ; \_ Laurent Girardin, verrier, 5 livres 3 sous 4 deniers ; \_ Pierre Pelloz, " daguier, " gendre de Jean Garnier. Ils sont imposés : l'un à 37 sous 6 deniers, l'autre à 2 livres 10 sous ; \_ la veuve d'Antoine Laurens, taxée à 5 livres. On a écrit en marge : " Dimictitur, quia magister Bartholomeus, filius, occupat Parisios pro villa ; " (Barthélemy Laurens ou Laurent fils, procureur en parlement, était, en effet, chargé, en ce temps là, des affaires de la ville de Lyon à Paris.) \_ Pierre Ratel, dit Parpillote, messenger de la ville, 12 sous 6 deniers ; \_ la veuve du maître imagier Pierre Bordet, 12 sous 6 deniers. Les rôles d'arrérages constatent que cette femme est réduite à la mendicité ; \_ Jean Rubys, mercier, 7 livres 10 sous. Il est du nombre des nouveaux contribuables, etc. ; \_ (coté de l'Empire) Geoffroi Coeur, pour les maisons provenant d'Ennemond de Sivrieu, 50 livres. " Admodéré par Messieurs (du Consulat), à 27 livres 1 sol 8 deniers, qu'est pour la grant maison (près de l'église Saint-Nizier), 25 livres, et pour la maison de la Roze, 2 livres 1 sol 8 deniers...

**Cote : CC 0097 -2**

Référence informatique : 00000181

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 206 feuillets, in-folio, papier.

**1478**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1478)

Lettres patentes de Louis XI: Tailles imposées à la Ville

---

\_ maître Philippe de Gamagio (Gamaches), 2 livres 10 sous ; \_ François Baudin, sergent du maître des ports de la ville. Ce praticien est exempt d'impôts, comme faisant partie des trente francs arbalétriers entretenus par la commune ; \_ " le chevrier qui garde les chièvres " et habitait la rue Confort, 18 sous 9 deniers ; \_ un manouvrier du nom d'Humbert, " filz à la Norrisse, " est désigné comme " fustigatus ; " \_ Jacques et Pierre Solier frères, tapissiers, 25 sous : \_ Jean de Sales, maître charpentier, 2 livres 10 sous ; \_ Jean Druet, charretier, imposé à 12 sous 6 deniers. Le Consulat lui fait la remise de sa taille pour considération du service qu'il fit " en la conduyte de l'artillerie à Avallon ; " \_ Pierre Reveillard, Remillart ou Revillard, brodeur, 12 sous 6 deniers ; \_ Odet Lion, boulanger, et pour " la maison appelée de Saint-Jehan, acquise de madame la présidente et des hoirs de feu messire (le président) Pierre Varinier, " etc., 25 sous ; \_ le fils Jeunet de La Colombière, pour " sa moitié des Trois-Pinjons ; " (D'après ce qui précède, il paraît que cette hôtellerie des Trois-Pigeons et celle des Trois-Colonas n'étaient qu'une seule et même chose.) \_ Jean Duc, le verrier, 4 livres 4 sous 2 deniers ; \_ Jean de Villars, " admodéré par Messieurs (les conseillers de ville) pour certains legatz faitz par le dit de Villars, " à 19 livres 7 sous 1 denier ; \_ Jean de Froidefont (dont le nom s'écrit

aussi Froidefeue), verrier, 25 sous ; \_ Girardin Blic, verrier, domicilié vers le pont du Rhône, et Pierre Bée, brodeur, logé vers la Croisette. Ils sont classés parmi les nouveaux imposés à la taille et payent le premier 25 sous, et le deuxième 12 sous 6 deniers, etc,

**Cote : CC 0098.**

Référence informatique : 00000182

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 211 feuillets, in-folio, papier.

**1478**

Taxes perçues au nom du Roi (1478)

Lettres patentes de Louis XI: Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres patentes de Louis XI, données à Solomes, le 8 septembre 1478, par lesquelles ce prince mande à Tapin Prévost, général de ses finances, que pour parvenir à la " totale pacification des guerres et divisions " qui depuis longtemps affligeaient la France, et aussi pour remplir des obligations importantes qu'il avait jadis contractées, de grosses sommes d'argent lui seraient immédiatement nécessaires ; \_ mais que, comme les habitants du plat pays du royaume avaient eu, à diverses reprises et tout récemment encore, à supporter des charges accablantes, Sa Majesté, " par pitié et compassion des dits habitans et de tout son povre peuple, " avait décidé que les subsides qu'Elle avait demandés et qui lui étaient indispensables seraient levés sur plusieurs bonnes villes de ses Etats, qui étaient exemptes de la contribution des tailles royales ; \_ que la ville de Lyon, qui se trouvait dans ce dernier cas, serait conséquemment taxée, pour sa part contributive, à la somme de 3.000 livres tournois, à raison de 3 deniers par livre, " pour ceste fois seulement, et

sans préjudice des privilèges, libertez et exemptions par Nous (c'est le Roi qui parle) octroyez à nos chiers et bien amez les bourgeois, manans et habitans d'icelle, " etc. \_ Compte de recette et dépense des deniers de ladite taille, rendu au Consulat par Guyon Nepveu : \_ la recette monte a la somme de 3,651 livres 16 sous 6 deniers tournois, sur laquelle il fallut rabattre celle de 1,766 livres 1 sou 5 deniers, que le Consulat avait ordonné à Alardin Varinier, trésorier et receveur général des deniers communs de la ville, de lever par anticipation sur les particuliers solvables de Lyon, pour éviter tout retard préjudiciable au service du Roi. En sorte que Guyon Nepveu n'eut à répondre que de la somme de 1,885 livres 15 sous 1 denier tournois, sur laquelle il déboursa 1,839 livres 12 sous 11 deniers. Voici l'un des articles de son compte de dépense : \_ " Item, mais (plus) a baillé et remis le dit Guyon Nepveu, receveur, ès dictz conseillers (de ville), en rabat et diminution des deniers de sa dite recette de la dite taille, les impostz de feu Jehan Grolier, jadis notaire et greffier de la Cour des aides, au dit Lion. Et tant de la " taille mise sus, l'an 1476, pour les don et venue du Roy, nostre sire, à raison de 8 deniers pour livre, comme pour deux autres tailles mises sus en la dite ville : l'une en mai 1478, à raison de 5 deniers pour livre, et l'autre en septembre le dit an, à raison de 3 deniers pour livre. Toutes lesquelles tailles deues par le dit feu Grolier montent, en somme toute, 39 livres 2 sous 8 deniers tournois, laquelle somme le dit feu Grolier a tousjours demandée et requise à iceulx conseillers luy estre laissée en paiement et acquis de plusieurs procès, registres et autres escriptures par lui reçues en la Court des dites aides, au prouffit des ditz conseillers et de la dite ville, ce que par iceulx conseillers a esté depuis accordé ès hoirs du dit feu Grolier, " etc. \_ Compte des deniers levés sur les habitants riches et aisés de la ville, par Alardin Varinier. La recette se fit à l'hôtel du Roi, appelé Roanne, et le comptable vaqua à cette opération pendant vingt-quatre jours

consécutifs, à partir du 3 octobre de l'année courante 1478. \_Les rôles d'arrérages s'élèvent à 283 livres ; ils mentionnent le départ de Jean de Bourges, serrurier, et de Jacques Eschat, chaussetier, pour la ville d'Arras, où des ordres exprès du Roi allaient bientôt appeler un certain nombre de marchands et d'artisans lyonnais, etc.

**Cote : CC 0099.**

Référence informatique : 00000183

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 72 feuillets, in-folio, papier.

**1478**

Taxes perçues au nom du Roi (1478)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- " Le quernet, à la part devers le Royaulme, à 3 deniers, pour les 3,000 francs donnez au Roy, en septembre 1478. "

**Cote : CC 0100**

Référence informatique : 00000184

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 193 feuillets, in-folio, papier

**1479**

Taxes perçues au nom du Roi (1479)  
Lettres patentes de Louis XI: Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres patentes de Louis XI, données au Plessis-du-Parc, le 9 février 1478 (V. S.), par lesquelles Sa Majesté mande à maître François de Genas, son conseiller et gouverneur général de ses finances, que l'entretien et la conduite de ses armées, ainsi que d'autres nécessités non moins impérieuses, La forcent à recourir encore une fois au dévouement de ses bons et loyaux sujets pour en tirer les subsides dont Elle a le plus pressant besoin ; \_ qu'en conséquence ledit sieur de Genas ait à se présenter incontinent devant les conseillers de la ville de Lyon, et à les requérir, de par le Roi, " par manière de sommation, " de lui faire l'avance et de verser entre les mains du trésorier général des pays de Languedoc, Lyonnais, Forez et Beaujolais, la somme de 2,000 écus d'or pour subvenir aux affaires de Sa Majesté, en la présente année ; \_ que pour recouvrer plus promptement la somme dont il s'agit, les conseillers de ville la fassent lever par emprunt sur les habitants les plus aisés de la commune, etc. \_ Compte rendu par Jean Noyton, notaire, prépose à la recette de cette taille, qui fut levée à raison de 3 deniers pour livre : \_ la recette monte à 3,695 livres 2 sous 9 deniers, et l'emprunt fait, au nom de la commune, par Alardin Varinier, fut de 1,460 livres. Noyton n'eut par conséquent à lever que la différence de ces deux sommes, soit 2,165 livres 2 sous 9 deniers oboles, dont il resta seulement responsable ; \_ la dépense, y compris les arrérages (288 livres 3 sous tournois, s'élève à 1,768 livres 3 sous. \_ Ordonnance de quitus expédiée par ordre du Consulat au receveur Jean Noyton. \_ Etats de l'emprunt contracté par Varinier sur les citoyens de la ville pour les raisons déclarées ci-dessus. \_ Rôles d'arrérages ; on trouve dans ces derniers documents que : \_ Bénédictité, le ladre, " eximitur quia leperosus ; " \_ Henri de Pierres (dont la profession n'est pas indiquée) et Pierre Rolet, maréchal, sont allés s'établir à Arras, \_ Humbert, " filz à la Norrisse, " le même individu dont il a été question précédemment (Voy. cc. 98.) ; James Roger, revendeur, et Etienne, tisserand, ont été bannis, et qu'au reste le

premier ne possédait rien ; \_ Nicolas et André, tous deux artilleurs, sont " quictati per Dominos consules, favore artis ; " \_ Guy de Grolée et sa femme, qui sont taxes à 9 livres 3 sous, " pource que l'en ne trouve bonnement où faire exécution, ont esté mis en arrérages avec les autres imposés précédens ; " \_ vingt-trois contribuables, de diverses professions, " omnes isti morabantur in claustro (qu'il faut entendre ici par enclos et non par cloître) Sancti-Petri, et domus eorum fuerunt disrupte in fossalibus, " etc.

Reliure en mauvais état

Cote : CC 0101 -1

Référence informatique : 00000185

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 202 feuillets, in-folio, papier.

**1480 - 1481**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1480 - 1481)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux, tant du côté du Royaume que du côté de l'Empire, de la taille imposée à la ville de Lyon, au mois de juin 1480, à raison de 12 deniers pour livre, et cela par ordre du corps consulaire " et tant par vertu et auctorité des lectres patentes du Roy, nostre sire, sur ce faictes, données au Plessis-du-Parc-les-Tours, le 8e jour du mois de mars de l'an 1479 (V. S.), comme par l'octroi, accord et consentement des maistres des mestiers et notables de la dicte ville, " etc. " Et ce tant pour fournir au paiement de 9,000 livres tournois demandées par le Roi, nostre dict sire, et par icelle ville au dict seigneur accordées, au dit mois de mars le dit an 1479, comme pour plusieurs autres sommes de



deniers deues par la dicte ville et prises, par emprunt, de plusieurs personnes, pour survenir (tant) ès affaires du Roy, nostre dict sire, que ès affaires communs d'icelle ville. Et lesquelles sommes de deniers, qui montent, en somme grosse, de 4 à 5,000 livres, oultre les dictes 9,000 livres, se doivent payer, tant à la foire d'aoust (on se rappellera qu'il y avait quatre foires par an dans la ville) que à la foire de Toussains (la Toussaint) et à Noël prouchain venant, " etc. " Et sera levée icelle taille ès termes et par la manière qui s'ensuyt, c'est assavoir : des notables et apparens (aisés), par toute la dicte foire d'aoust, et des autres, non apparens et povres, à trois termes, c'est assavoir : la tierce partie dedans la fin de la dicte foire, l'autre tierce partie dedans Noël, et d'autre tierce partie dedans Pasques prouchain venant, " etc. \_ Compte, rendu par Alardin Varinier, des deniers de la taille ci-dessus, qu'il avait été chargé de recevoir. Les deux chartreaux de cette imposition montent en totalité à la somme de 16,527 livres 9 sous 6 deniers tournois, de laquelle fut déduite celle de 13,450 livres 11 sous 5 deniers, montant des diverses dépenses, " rabattues, entrées et allouées " au présent compte, dont on se bornera à reproduire ici un seul article : \_ " Item, et pourceque Jehan Buatier, marchand, citoyen de Lyon, a envoyé ung de ses enfans pour l'ung des trois marchans, à Arras, et que plusieurs fraiz ont été faitz pour le fait du dit Arras, dont il prétend estre quicte et à quoy néanmoins il a esté imposé comme les autres citoyens de la dicte ville. Parquoy a baillé requeste à Messieurs les conseillers, tendante afin d'estre tenu quicte de tous les deniers mis sus pour le fait du dit Arras. Auquel, pour tous fraiz qui ont esté faitz jusques ici pour le dit fait d'Arras, a esté quicte, sur son impost de la dite taille, ce que pourroit monter son impost à raison de 2 deniers pour livre : lequel impost, à la dicte raison, monte 21 livres 6 sous 10 deniers tournois, " etc. \_ Ordonnance de déchargement rendue au profit de Varinier. \_ Pierre Pocolot, notaire, paye 64 livres 8 sous ; \_ Guyot Vachard, l'hôtelier

du Griffon, 21 livres ; \_ François Goy, verrier, 30 sous ; \_ Jérôme de Haubert, florentin, 3 livres ; \_ Jean Du Peyrat, 120 livres ; \_ André Pocolot, notaire, et pour les biens de la Picque, 112 livres 2 sous ; \_ Ambroise " le Milanoys, armurier et nouvel venu, " 3 livres ; \_ Jean Prévost, verrier, 12 livres ; \_ Rolant Aubert, " orilogier, " 2 livres 10 sous ; \_ Huguenin Vassin, tuilier, établi dans la rue Saint-Georges, 3 livres ; \_ Claude, potier de terre, logé dans la même rue, 3 livres ; \_ maître Jean, tambourin, paye 21 livres ; \_ il n'est rien exigé de Geoffroi Coeur pour la pension de 100 livres qu'il a retenue sur la maison vendue par lui à Jean Le Maistre ; \_ Michel Fontanel, écrivain, et pour sa maison acquise d'Edouard Namy ; \_ François de Genas, et pour les biens de sa mère, 45 livres 15 sous (Ce contribuable est bien certainement le même que le général des finances de ce nom, dont il est parlé plus haut, \_ Voy. cc. 100.)

Cote : **CC 0101 -2**

Référence informatique : 00000186

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 202 feuillets, in-folio, papier.

**1480 - 1481**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1480 - 1481)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Girardin Blic, le verrier, 6 livres, et Jeanne, sa soeur, 20 sous ; \_ maître Etienne, enlumineur, 4 livres 10 sous ; \_ Étienne, artilleur, et Guillaume, faiseur de viretons, 30 sous chacun ; \_ maître Nicolas, écrivain, 2 livres ; \_ Guillaume Henry, hôte du Mouton, 18 livres ; \_ Odet Béguin, " pour l'ouvreur (boutique) de devant Saint-Nizier, considéré le prouffit

de la foyre, " 2 livres 5 sous ; \_ Jean Dupuy, peintre, logé dans la rue Vendran ou Vandrant, 4 livres 10 sous ; \_ Palladin, armurier, 4 livres 10 sous ; \_ " ceulx (ils sont ici au nombre de vingt-deux) du cloz Saint-Pierre, qui ont perdu leurs héritaiges à cause des fossez " (ou terreaux, creusés entre le Rhône et la Saône, au bas de la côte Saint-Sébastien). Ces contribuables sont dispensés de payer la taxe, etc. \_ Les rôles d'arréages montent à 431 livres 11 sous, 6 deniers. On y trouve : Jérémie Oberti (le même que celui appelé, plus haut, Jérôme de Haubert, et dont le nom, écrit de cette manière, est défiguré), Florentin, 3 livres ; \_ Jean Guillerrière, maréchal, taxé à 3 livres dont le Consulat l'exempte, " quia artillier, " etc.

**Cote : CC 0102.**

Référence informatique : 00000187

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 70 feuillets, in-folio, papier.

**1481**

Taxes perçues au nom du Roi (1481)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi;

- Chartreau (pour le côté du Royaume) de la taille imposée à la ville de Lyon, en mai 1481, à raison de 7 deniers pour livre, " tant par vertu des lettres patentes du Roy, nostre sire, (sur ce) faictes, cy-aprés incorporées (elles manquent), comme par l'octroy, accord et consentement des maistres des mestiers de la dicte ville, pour ce assemblez " etc., " tant pour paier 5,000 livres tournois, que le Roy, nostre dit sire, a mandé lui fournir par manière d'emprunt et bailler à maistre Michiel Tainturier, trésorier et receveur général de Languedoc, Lyonnais, Forestz et Beaujoloys, pour fournir à partie de 40,000 livres tournois qu'il a convenu

avancer à ceux des Lignes de Suisse, comme pour paier plusieurs sommes de deniers deues par la dicte ville et naguères prises par emprunt, par le trésorier d'icelle ville, pour fournir au paiement des sommes demandées par le Roy, nostre sire, à la dicte ville ; \_ mesmement et, entre autres, 1,125 livres tournois que le dit seigneur a mandé, par ses lettres patentes, bailler par la dite ville à sire Jehan Briçonnet, à ce commis de par le dict seigneur pour les mécaniques envoiées par la dite ville (celle de Lyon) à Arras ; \_ environ 1,000 livres tournois que le dit seigneur a voulu et mandé, par autres ses lettres patentes, bailler par la dite ville (de Lyon) au receveur des tailles de Lionnoys pour et au-lieu des francs arbalestriers de la dite ville, et pour n plusieurs autres fraiz qu'il conviendra faire à la liève et recepte des deniers de la dite taille et autrement, en plusieurs manières ; \_ à la quelle taille a esté commis Jehan Neyret, clerc notaire, citoyen du dit Lion, " etc. \_ Le présent cEaireau ne renferme aucun compte rendu de la recette et dépense des deniers de l'impôt dont il s'agit ; mais il semblerait résulter d'une note placée à la fin du cahier que la collecte produisit la somme de 5,075 livres 13 sous 10 deniers, pour la circonscription du Royaume seulement.

**Cote : CC 0103 -1**

Référence informatique : 00000188

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 218 feuillets, in-folio, papier.

**1481 - 1482**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1481 - 1482)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu par Jean Varinier et Catherin Béraud, dit Amyot, citoyens de Lyon, au nom et comme tuteur ; de François Dupré, fils et héritier de Robinet Dupré, marchand de la ville, qui avait été préposé à la recette d'une taille mise sur la commune, en juillet 1482, à raison de 7 deniers par livre, pour " fournir et satisfaire au paiement, tant de 5,000 livres tournoises par le Roy, nostre sire, demandées à la ville du dit Lyon, et par icelle ville au dit seigneur accordées, en mars 1481 (V S.) ; \_ à icelles payer, au dit seigneur ou pour luy, à maistre Michiel Taincturier, trésorier et recepveur général de Languedoc, Lyonnois, Forez et Beaujeulois, pour bailler ès seigneurs des anciennes Ligue des Hautes-Allemaignes, ainsi que la dit seigneur l'avoit mandé et commandé par ses lettres, tant missoires que patentes, enregistrées au papier des hôtes du Consulat de la dite ville ; \_ comme de 2,000 francs empruntés par la dite ville pour acheter et payer seize mécaniques et les envoyer en la ville de Franchise (Arras) en Arthois, par le commandement du dit seigneur et ses lettres patentes sur ce octroyées ; \_ et plusieurs " sommes de deniers deues par la dite ville à plusieurs personnes, tant pour les affaires du Roy que pour icelle ville, " etc. \_ La recette monte à la somme de 9,858 livres 16 sous 4 deniers tournois, tant pour le côté du Royaume que pour celui de l'Empire, et la dépense est de 9,762 livres 15 sous 11 deniers tournois \_ On citera l'article suivant, extrait du compte de dépense : \_ " Item mais (plus) print par emprunt icellui Robinet Dupré, la somme de 146 livres tournois, compris en ce 6 livres pour les intérestz, pour payer, comme depuis, à Martin Guillaume, boursier, pour la dicte ville (celle de Lyon) et les villes de Molins, Clarmont (Clermont-Ferrand) et le Puy, en la ville de Franchise en Arthois. Et laquelle somme avoit esté accordée au dit Guillaume par les conseillers (de Lyon, afin de descharger : la dite ville de Lyon de prendre vingt-cinq pièces de drap de layne, de diverses sortes et couleurs, lesquelles le dit Guillaume vouloit faire prendre à la dite icelle ville, selon les

brevetzs attachés à icelles vingt-cinq pièces de drap, comme estoit mandé par les commissaires sur ce commis de par le Roy, nostre dit sire. En quoy la dite ville eust porté et soustenu trop plus grans fraiz, perte et dommaige, " etc. \_ Ordonnance de quitus expédiée par le Consulat au profit de François Dupré, fils et héritier de Robinet Dupré, etc. \_ On trouve dans les rôles d'arrérages, qui s'élèvent à 542 livres 6 sous 3 deniers tournois : \_ Le Florentin Ihéronime Auberti (dont le nom est défiguré ailleurs, \_ Voy. cc. 101.), imposé à 35 sous tournois ; \_ maître Léonard Baronnat, 28 livres. " Moratur à Paris et est magister computorum ; " \_ Jean de Ruerbe, Piémontais, courtier, 30 sous, \_ maître Guillaume Bullioud, 10 livres 10 sous " Nichil, quia erat officarius regius, videlicet prepositus hospitii ; " \_ le peintre Jean... ( ? ), qui doit 11 sous 8 deniers, est déclaré ne pas habiter la rue du Gourguillon où son domicile est marqué ; \_ Gros-Jean, couturier ou tailleur d'habits. " N'a que prendre cheux luy, et a tout mangé au chier temps et maladies ; " \_ Jacques et Pierre Solier, frères, tapissiers, ont quitté Lyon depuis un certain temps ; \_ Jean Guillermière, le maréchal, réclame en vain l'exonération de l'impôt, dont il se dit exempt (par le Consulat), " pour ce qu'il est faiseur d'artillerie. " Sans tenir compte de l'utilité des services éventuels de l'ouvrier, le procureur de la commune écrit en marge " Solvat ; " \_ monsieur Le Maistre est héritier du peintre Jean Dupuy ; \_ Pierre Guillaume, dit Buynot, " n'a riens et s'estoit marié à une femme qui se trouva grosse d'enfant, et a tout abandonné...

**Cote : CC 0103 -2**

Référence informatique : 00000189

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 218 feuillets, in-folio, papier.

**1481 - 1482**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1481 - 1482)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Jean Le Tripier, mercier, " s'en alla l'autre année chière ; " \_ Jean de Froidefond, verrier, " s'en est allé hors la ville ; " \_ Jean Couturier, serrurier ; " sa femme mourut de chaleur, et luy s'en alla ; " \_ la veuve Jacques Bassin et son (nouveau) mari ; " la dite relaiçée morte, et son mari s'en alla de l'an de la stérilité ; " \_ Laurent, le tisserand, " s'en alla l'année de la stérilité ; " \_ Humbert Deville, affaneur ou portefaix. " Pauper et semper mendicavit a sterilitate " (Ce fait et les précédents du même genre, démontrent que le pays venait d'être tout récemment en proie à la disette, et que bon nombre de gens avaient dû s'éloigner de Lyon pour échapper à la famine ) \_ Jean Aubert, cordier, " mort du mal de Saint-Ytrophe " (sic), etc. \_ Les chartreaux de la même taille montrent que : \_ Robinet Dupré, ce receveur que la mort surprit avant qu'il eût achevé la collecte de la présente taille, paye 187 livres 17 sous 7 deniers tournois ; \_ Pierre Roignon, drapier, est taxé à 7 livres, " actendu sa pratique et façon de faire ; " \_ André de Larbent, épiciier, est cotisé à 24 livres 10 sous, " actendu la prévaleur des foyres, son meuble et pratique ; " \_ maître Pierre Pariel, " chiffreur, " paye 35 sous ; \_ Tapin de La Veue (Veuhe), et " pour la vigne acquise du sieur de Rontallon, appelée la Morfondière, ensemble le ténement, " est imposé à 12 livres 16 sous 8 deniers ; \_ Pierre Le Castellan, teinturier, a fait, de Pierre Savoisi, écrivain, l'acquisition d'une maison et d'un jardin, situés tous deux dans la rue Raisin ; \_ Philippe de La Perrière, brodeur, paye 4 livres 7 sous 6 deniers, " actendu sa pratique et train ; " \_ Jean Duc, le verrier, est décédé, etc.

**Cote : CC 0104.**

Référence informatique : 00000190

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 252 feuillets, in-folio, papier ( incomplet ).

### 1483

Taxes perçues au nom du Roi (1483)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux d'une taille imposée "à la ville de Lyon, en juin 1483, par le Consulat et du consentement des notables et maître des métiers de la cité, à raison de 6 deniers par livre, " tant pour les 5,000 livres demandes par le Roy, nostre sire, à la dite ville, et au dit seigneur accordées en avril le dit an, comme pour acquitter la dite ville de certaines sommes de deniers empruntées et deues pour les affaires communs d'icelle ville, les gages du receveur, sergens et autres fraiz qui pour ce seront faitz, " etc. \_ Charge donnée à Guillaume Du Buisson, clerc, de lever cette taille en deux termes ou paiements. \_ Ce collecteur manque de méthode et ses écritures sont mal tenues ; toutefois on découvre, à travers la confusion qui y règne, que, d'après les deux carnets (les seuls qui subsistent encore) du premier terme de la présente taille, la recette monte à 5,379 livres 13 sous 5 deniers tournois, tant à la part du Royaume qu'à celle de l'Empire, etc.

**Cote : CC 0105 -1**

Référence informatique : 00000191

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 9 cahiers, 320 feuillets, in-folio, papier.

### 1489 - 1492

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1489 - 1492)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

\_ Chartreaux d'une taille imposée à la ville de Lyon par le corps consulaire, en vertu des lettres patentes, de Charles VIII, données à Paris, le 3 février 1488 (V. S.). \_ Cette collecte devait être faite, au taux de 6 deniers, par Alardin Varinier, marchand de la ville, " tant pour les 6,000 livres tournois, derrièremment données et octroyées au Roy, nostre sire, pour survenir à ses affaires, comme pour les fraiz sur ce faitz et à faire. " \_ On citera, du côté de Fourvières ou du Royaume : \_ Antoine Jo (Joux), fondeur, cotisé à 15 sous tournois ; \_ Pierre Bonte, l'écrivain, 22 sous 6 deniers ; \_ Denis Du Vergier, " impresseur de livres, " 30 sous ; \_ Jean Maignan, fabricant de salades (appelées aussi morions et pots-en-tête), 18 livres ; \_ Herne Bezine, libraire, 30 sous ; \_ Jean Sibert, imprimeur de livres, 2 livres 5 sous ; \_ Philippe ou Philippot Besson, peintre (verrier), 22 sous 6 deniers ; \_ Ambroise (Tisson ?) armurier, et sa femme, " pour leur maison du Chapeau-Couronné, " 15 sous ; \_ Barthélemy Boffet, Mathieu Dufrein, dit Ravier ; Gros-Jean et pierre Frajon, tous les quatre fourbisseurs. Dufrein, paye 3 livres ; \_ Antoine et Jacques Chrestien, de même que Gros-Pierre, sont d'autres fourbisseurs, dont le dernier, " augmenté " à cause de son meuble et pratique, " paye 24 sous ; \_ maître Balleget, Catalan, " faiseur de brusiquins " (sic) ; \_ Bastien Espagnol (ou Espagnol), " mari de la capitaine des vaches, et pour l'ostellerie et l'estat de sa femme, " 4 livres 10 sous ; \_ Guillaume Angellier, brodeur, 2 livres ; (Tous ces artistes et ouvriers d'art ont été mentionnés bien des fois déjà, dans le cours du présent travail ; mais, on ne saurait trop le répéter, il n'est pas inutile, à défaut d'autres renseignements biographiques sur la plupart d'entre eux, de les suivre dans leur existence de

contribuable pour chercher à découvrir quelle fut la condition sociale de ces hommes. Au reste ces répétitions ont l'avantage de rectifier certains noms propres, certaines qualifications professionnelles, appliquées sans trop de soin ni de discernement ; les unes et les autres, en se modifiant successivement sous la plume des comptables, finissent, à la longue, par s'épurer et se trouver ainsi définitivement fixées.) \_ Jean de Tournes, écrivain, 45 sous ; \_ Jean Peluz, fourbisseur, 22 sous 6 deniers ; \_ Pasquin, armurier, 30 sous ; \_ Louis, " Caiseur de moles de quartes et joyeux des leuz " (joueur de luth), 15 sous ; \_ Gabriel, armurier, 2 livres ; \_ Pierre l'Enfant-de-Bordeaux, fourbisseur ; \_ François Dalivel, libraire, 22 sous 6 deniers ; \_ Janin Calcant, autre libraire, 45 sous ; \_ Jacquemin de Milan, haubergeonnier, 15 sous ; Gaspard, " joieuz de leuz " (joueur de luth), 15 sous ; \_ Jean Chèvre, fourbisseur ; \_ Janin Picault brigandinier ; \_ Hugues de Sales, tireur d'or, 24 sous ; \_ maître Marc, " faiseur de baudriers, " 30 sous ; \_ Antoine Vidal, maître de la Monnaie de Lyon, 24 livres ; \_ Jean Prévost, peintre livres 10 sous ; \_ Pierre de Lafont, écrivain, 34 sous ; \_ Jean de Lyon, geôlier des prisons dites de Roanne (palais de justice de Lyon), 6 livres ; \_ Jean de La Grange, brigandinier, 30 sous ; \_ Guillaume Brucellement, libraire, 4 livres 10 sous ; \_ maître Louis Blondet, procureur du siège archiépiscopal de Lyon, 12 livres ; \_ Étienne Laurencin, marchand, " et pour la pension de 12 francs sur le four et son meuble augmenté à 2,000 livres tournois, pour le présent, " 54 livres ; \_ Hugonin Navarre, imagier, 36 sous ; \_ Hugues et Jean Favier, fabricants de tuiles, 10 livres 10 sous ; \_ maître Simon de Pharès, l'astrologue, 3 livres, etc. ; \_ (côté de l'Empire) Louis Martin, relieur de livres, 15 sous..

La partie droite de la page de titre est manquante

**Cote : CC 0105 -2**

Référence informatique : 00000192

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 9 cahiers, 320 feuillets, in-  
folio, papier.

**1489 - 1492**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1489 -  
1492)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Antoine Quant et Jean Tybonnier, écrivains, 15 sous chacun ; \_ maître Guillaume, imprimeur de livres, 30 sous ; \_ les héritiers de Nicolas Philippe, lequel était également imprimeur de livres, 3 livres ; \_ Thibaut Veysel, verrier, 24 sous ; \_ Michel Fontanel, relieur de livres, 24 sous ; \_ Guillaume Choard et Georges Jarsaillon, " illumineurs de livres. " Le premier est imposé à 15 sous, l'autre à 24 sous ; \_ Pierre Cueillet, imprimeur de livres, 15 sous ; \_ Jean Blic, verrier, 3 livres ; \_ Léonard Torchon, potier de terre, 20 sous ; \_ Bonnet, imprimeur de livres ; François Goy, verrier, et Jean Daumont, brodeur, imposés à 24 sous chacun ; \_ Antoine Aimé, autre verrier, 15 sous ; \_ Claude Hapron, artiller ; \_ " le grant Richeur, qui mect les aguillètes aux filles, " 30 sous ; \_ Nicolas Chiquet, " algoriste " ou maître de logique (?) ; \_ Pierre d'Aubenas, peintre, 24 sous ; \_ Antoine Videboeuf, brodeur, 20 sous ; \_ Gaspard Hortuin, Pierre Pincerne (ou Puicerno ?), Mathieu Hus, " filliastre " de André Daveyne ; " maître Mathieu et Jean Machera, sont, tous les cinq, imprimeurs de livres. Maître Mathieu et Mathieu Hus payent chacun 2 livres ; \_ Étienne Gueynard, libraire ; \_ Guillaume Balsarin, imprimeur de livres, 30 sous. On lit en marge : " Quicté 7 sous 6 deniers sur cet impost, pour ce qu'il est nouveau ; " \_ Bertrand Vanier, enlumineur, 30 sous, etc.  
\_ Rôles des taxes imposées aux apparents de la ville pour la collecte des 6,000 livres tournois. Compte de recette

et dépense, dressé par Antoine Dupont, secrétaire de la commune, pour Alardin Varinier, receveur dudit subside ; \_ la recette totale s'élève à 6,689 livres 5 sous 9 deniers, et la dépense est de 6,724 livres. D'où résulte une différence de 34 livres 14 sous 3 deniers, à la charge du comptable, qui a plus livré que reçu. \_ Rôles d'arrérages ; \_ outre quelques personnes notables de la ville et la plupart des artistes et ouvriers d'art cités plus haut, ces documents renferment la mention suivante : \_ " Pierre, revendeur et franc archier. Pour ce que ledit Pierre, archier, est allé de vie à trespas en l'armée du Roy, et que sa femme est chargée de quatre petiz enfans, (les conseillers de ville) luy ont quicté son impost pour Dieu, " etc.

La partie droite de la page de titre est manquante

**Cote : CC 0106 -1**

Référence informatique : 00000193

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers petit in-folio, 2  
cahiers in-folio, 173 feuillets, papier.

**1494 - 1499**

Fiche 1/3

Taxes perçues au nom du Roi (1494 -  
1499)

Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- " Extrait de ceux qui peuvent et doivent promptement avancer pour les 10,000 livres tournois demandées par le Roy à la ville, et au dit seigneur accourdées, en juillet 1494. " \_ On remarque dans le chartreau de cette collecte, qui fut faite par Pierre Tissot, citoyen de Lyon : \_ Dominique Dujardin, peintre, imposé à 3 livres ; \_ Jean Prévost, peintre, 12 livres ; \_ Jacques Huguetan et Guillaume Balsarin,

libraires, taxés, le premier à 3 livres, le deuxième à 4 livres 10 sous ; \_ maître Jean Trechsel, imprimeur, 5 livres ; \_ Jean Blic, verrier, 5 livres ; \_ Étienne Gueynard, libraire, 4 livres ; \_ Ambroise Tisson ou Tesson, armurier, 20 livres, etc. \_ L'emprunt monta, tant du côté du Royaume que du côté de l'Empire, à la somme de 2,266 livres 2 sous 6 deniers tournois, etc. \_ Chartreau de la taille imposée à la ville de Lyon, en avril 1496, " pour promptement fournir au Roy, nostre souverain seigneur, la somme de 8,000 livres tournois que icellui seigneur a fait derrenièrement demander à la dite ville par manière de prest, " etc. \_ Autre " chartreau des manans et habitans de la ville de Lyon, apparens de tous estatz, qui avanceront promptement, par manière de prest, les sommes de deniers sur eulx cotisées, escriptes après leurs noms, pour fournir au Roy, nostre sire, la somme de 10,000 livres tournois que ledit seigneur a fait demander à la dite ville par M. le cardinal de Saint-Malo, M. l'évesque du Puy et M. le grant prieur d'Auvergne, et au dit seigneur accordée, en septembre prouchain passé (1496), par manière de prest, outre les 8,000 livres tournois aussi paravant demandées par icelluy seigneur à la dite ville, et à luy accordées en avril dernier passé, et depuis payées à maistre Loys de Ponchier, à ce commis de par le dit seigneur, " etc. \_ La recette fut de 9,075 livres tournois, tant à la partie du Royaume qu'à celle de l'Empire. \_ Autre chartreau de la somme de 10,000 livres tournois, imposée à la commune, au mois d'octobre 1496, indépendamment des 8,000 livres tournois de la dernière taille, etc. \_ Lettres patentes du roi Charles VIII, portant nomination de Jacques de Baileux, trésorier et receveur général de la commune, à la recette de l'emprunt de 10,000 livres, ci-dessus spécifié. \_ " Compte de ce qui a esté reçu pour fournir au paiement " de la somme de 10,000 livres tournois, demandée par feu le roi Charles, que Dieu absoille, à la ville de Lyon, par manière de prest, " etc. ; \_ la recette totale fut de 9,042 livres 15 sous tournois, et la dépense atteignit le chiffre de

10,331 livres 15 sous tournois, etc. \_ Quittance de 10,000 livres tournois, passée aux bourgeois, manants et habitants de Lyon, par Louis de Ponchier, notaire secrétaire du Roi et trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour l'emprunt de pareille somme, qui avait été versée entre ses mains. \_ Arrêté consulaire, portant qu'une gratification de 300 livres sera allouée à Jacques de Baileux, en considération des peines et travaux extraordinaires et de la perte de temps que lui avait occasionnés le dernier emprunt, etc. \_ Compte de recette et dépense, rendu par Jacques de Baileux, d'une collecte imposée à la ville, au mois de mai 1498, à raison de 4 deniers par livre, " et ce pour fournir aux fraiz qu'il convenoit lors faire pour avoir et obtenir du Roy (Louis XII), nostre sire, confirmation des privilegeiges, establissemens, exemptions et autres octrois donnez et octroyez par les Roys, ses prédécesseurs, à la dite ville ; \_ aussi pour luy aller faire le serment de fidélité à cause de son joyeux advènement à la couronne, " etc. \_ Autre recette, faite par le même comptable, des restes d'une collecte mise sur la ville, au mois de juin 1499, " raison de 5 deniers par livre, " pour fournir aux fraiz qu'il convenoit lors faire pour la réception du Roy, nostre sire, à sa joyeuse et première entrée en icelle ville.

**Cote : CC 0106 -2**

Référence informatique : 00000194

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers petit in-folio, 2 cahiers in-folio, 173 feuillets, papier.

**1494 - 1499**

Fiche 2/3

Taxes perçues au nom du Roi (1494 - 1499)

Tailles imposées à la Ville

---

Dont partie de la dite collecte a esté reçeue, c'est assavoir : à la part du Royaume, par Claude Taillemont et Antoine Grolier, et, à la part devers l'Empire, par Humbert Le maistre et Jehan Coyault, (le compte-rendu de ces deux derniers receveurs fait l'objet du sommaire cc. 107, qui vient ci-après), etc.

\_ La recette totale, tant des 4 que des 5 deniers, fut, pour les deux côtés de la Saône, de 6,137 livres 12 sous 2 deniers oboles tournois, et la dépense s'éleva à la somme de 5,589 livres 6 sous 3 deniers. \_

Voici les articles les plus intéressants du compte de dépense : \_ " A Pierre Parent, orfèvre marchand, demourant à Paris, la somme de 224 livres 6 solz 3 deniers tournois, à luy deue et payée pour vente et délivrance de deux flascons d'argent, pezans dix-sept marcs quatre onces dix-huit deniers, à raison de 12 livres 15 solz tournois pour marc. Lesquelz flascons furent donnez et présentez, de par la dite ville (de Lyon), à monsieur de Clérieu pour le récompenser et gratifier des services par luy faiz à icelle ville, tant pour avoir obtenu la confirmation des foires que ès autres affaires de la dite ville ; "" A Jehan Henry, " marchand, citoyen de Lyon, la somme de 26 livres 5 sous tournois, à luy deue pour deux pièces camelot tanné (tanné, c'est-à-dire brun roux), données et présentées par la dite ville à monsieur le sénéchal de Lyon pour aucunement le récompenser des fraiz, peines et vacations qu'il a eues à veoir et visiter, en la compaignie de messieurs de Saint-André et bailly de Viennois, la closture et réparations de la dite ville, en ensuivant la charge que le Roy, nostre sire, leur avoit donnée ; " \_ " A Guillaume Angelier (et aussi Angellier), brodeur, demourant à Lyon, la somme de 96 livres 7 solz 10 deniers tournois, à luy deue par la dite ville pour avoir fourny et baillé les estoffes, denrées et marchandises contenues et déclairées au feuillet rendu avec les mandement et quittance (ce morceau se retrouvera dans les pièces justificatives de la comptabilité de Jacques de Baileux). Les quelles il a livrées pour garnir et embellir le paille (dais) pour porter sur le Roy,

nostre sire, à son retour de la conquête de son royaume de Naples, et première entrée en ceste dite ville, comme roy de Secille et de Jhérusalem ; " \_ " A Laurens Castaigne, la somme de 64 livres 5 solz 3 deniers tournois, à luy deue par la dite ville pour dragées, confitures, saulsisses de Bolloigne, fromaiges de Millan et autres choses, lesquelz ont esté donnez et présentez, de par icelle ville, tant à monsieur le bailly de Viennois, pour le gratifier des peines qu'il a eues à visiter, en la compaignie de messieurs de Saint-André et sénéchal de Lyon, la closture et réparation de la dite ville, comme aussi pour envoyer (des dragées, confitures, etc.) à Paris, afin d'en donner et présenter à certains personaiges, bons serviteurs et amys de la dite ville, lesquelz ont servi et peuvent servir en l'expédition des procès et autres affaires d'icelle ; " \_ " A Michiel Vachard, hoste du Griffon, " la somme de 15 livres 10 solz 10 deniers tournois, à luy payée et délivrée pour la despence des délégués et ambassadeurs du pays de Languedoc, estans logez en l'hostellerie du dit Griffon. Lesquelz ont esté défrayez par la dite ville, eulx retournans devers le Roy, comprins en ce 22 solz 6 deniers tournois, pour le louaige d'ung cheval qui fut baillé à Alabre, huissier du Roy, nostre dit seigneur (et plus tard prévôt des maréchaux de France dans la province de Lyonnais), luy passant en ceste ville et allant à Grenoble pour les affaires d'icellui seigneur ; " \_ " Plus a esté payé par le dit receveur, la somme de huit vingt-deux (162) livres 6 deniers tournois, tant pour l'entrée, banquet et festoyement faitz par l'ordonnance du Roy, nostre sire, au duc de Valentinois, en l'année de ce présent compte (1498), que pour autres causes plus à plain contenues et déclairées en ung cahier de papier cy-rendu " (ce document se retrouvera parmi les pièces justificatives de la comptabilité de Jacques de Baileux)..

**Cote : CC 0106 -3**

Référence informatique : 00000195



Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers petit in-folio, 2  
cahiers in-folio, 173 feuillets, papier.

#### 1494 - 1499

Fiche 3/3

Taxes perçues au nom du Roi (1494 -  
1499)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ " A François Rochefort, peintre, la  
somme de 12 livres tournois, à luy taxée  
et ordonnée pour ses journées et  
vacations que luy et ses gens ont mises  
et employées à peindre les eschauffaulx,  
robes et abillemens pour les mystères, et  
autres choses qu'il a convenu peindre  
pour l'entrée d'icellui duc de Valentinois ;  
" \_ " A maistre George Pepin, pâtissier, la  
somme de 100 livres tournois pour  
fournir aux fraiz et faire les provisions de  
la volaille et autres viandes convenables  
et nécessaires pour le dit banquet du dit  
duc de Valentinois, à luy fait par la dite  
ville, ainsi que mandé avoit esté par le  
Roy, nostre sire ; " \_ " A luy la somme de  
53 livres 8 solz 4 deniers tournois, à luy  
deue, de reste et par compte fait, des  
viandes et autres choses par luy faites  
pour le dit banquet ; " \_ " A Jacques  
Cotin, la somme de 20 livres 2 solz 6  
deniers tournois, à luy deue pour onze  
asnées et demie du vin cléret qu'il a  
fourny et délivré pour le dit banquet, à  
raison d'un escu d'or l'asnée (93 litres 2  
cent., mesure actuelle), et pour le dit  
banquet et festoyement fait au dit duc  
de Valentinois ; " \_ " A Jehan Buatier,  
marchant, citoyen de Lyon, la somme de  
57 livres 6 solz 3 deniers tournois, à luy  
deue pour les parties déclarées,  
lesquelles il a fournies et livrées pour la  
dite entrée, c'est assavoir : 40 livres 5 solz  
pour sept aulnes veloux pers (bleu  
verdâtre), à 5 livres 5 solz tournois  
l'aulne ; 10 livres 1 sol 3 deniers tournois  
pour une aulne trois quars veloux rouge  
en grain, et 3 livres 10 solz pour une  
aulne satin jaune ; " \_ " A luy la somme

de 30 livres tournois pour vente et  
délivrance, par luy faite, d'une pièce de  
camelot contenant seize aulnes, à raison  
de 30 gros l'aulne, laquelle fut donnée  
par la dite ville à Jehan Roussin, maistre  
d'hostel du Roy, nostre sire, pour le  
gratifier d'aucuns plaisirs et services par  
luy faitz à la dite ville, à la venue du duc  
de Valentinois. " \_ On trouve de plus,  
dans ce même compte, que chaque  
conseiller de ville reçut, à cette occasion,  
la somme de 10 écus d'or pour aider à  
faire une robe de camelot tanné pour la  
dite entrée, " etc.

Cote : **CC 0107 -1**

Référence informatique : 00000196

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 222 feuillets, in-folio, papier.

#### 1499

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1499)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu par Jean Coyault et  
Humbert Le Maistre, d'une " partie des 5  
deniers mis sus, en juing 1499, pour les  
fraiz de l'entrée du Roy, dont ilz eurent  
charge de recepte par le menu, du costé  
devers l'Empire, " etc. : \_ la recette monte  
à 2,384 livres 2 sous 3 deniers tournois, et  
la dépense est de 2,197 livres 3 sous 7  
deniers tournois. \_ Le compte de  
dépense renferme, entre autres choses,  
l'article suivant : \_ " Pareillement ont  
délivré à feu Nicolas de Florence et à  
Jehan Le Père (orfèvre), pour faire le port-  
espit (le porc-épic, qui était l'emblème  
adopté par Louis XII), donné au Roy,  
nostre sire, eu 1,001 escus d'or en or, faitz  
au soleil, avallués pour l'achat des ditz  
escus d'or en or, à 1,835 livres 3 solz et 4  
deniers tournois. " \_ Ordonnance de  
déchargement, rendue par le Consulat

en faveur de Jean Coyault et d'Humbert Le maistre, etc. \_ On remarque dans le chartreau de la présente taille : \_ Jean Huguetan, libraire, imposé à 4 livres 12 sous 1 denier ; \_ Pierre Roberget, libraire, 20 sous ; \_ Jean Tibonnier ou Tybonnier, écrivain, 12 sous 6 deniers ; \_ Jean Delanoue, également écrivain, 10 sous ; \_ André Olméras et Pierre de La Font, tous deux libraires, cotisés chacun à 20 sous ; \_ Guillaume Bertholon, autre libraire, 15 sous ; \_ Guyon, cartier, 20 sous. On lit, en marge cette mention : " Messieurs (les conseillers de ville) lui ont donné (fait la remise de son impôt) pour ceste foys, pour ce qu'il a bien servi à l'entrée du Roy ; " \_ Louis L'Espagnol et Benoît Putreu (?), libraires, imposés, le premier à 23 sous, l'autre à 20 sous ; \_ Pierre de Limoges, enlumineur, 15 sous ; \_ Damas Duteil, libraire, 58 sous 4 deniers ; \_ Laurent Blanchon, fondeur, 20 sous ; \_ Louis de Bourg, libraire, 45 sous 10 deniers ; \_ Jean d'Ambeville (d'Abbeville ?), imprimeur, 15 sous ; \_ Herne Besine ou Bezine, libraire, 62 sous 6 deniers ; \_ Mathieu Sinc (Sinck?), imprimeur allemand, 15 sous ; - \_ Michel Fontanel, relieur de livres, 47 sous 1 denier ; \_ Guillaume Regnard, dit L'Ecoissais, joaillier, 25 sous ; \_ Jean Ludet, imprimeur ; \_ Georges Jarsaillon, écrivain, et " la grosse Jehanne Dedorin, sa femme, " 12 sous 6 deniers ; \_ Barnabé Chaunard et Pierre Mareschal, imprimeurs, ensemble, 20 sous ; \_ Marc Fontaines, diamantier, 20 sous ; \_ Jacques Jacquet, écrivain, 15 sous ; \_ Amé de Cluny, libraire, 15 sous ; \_ André Cadry, écrivain, 12 sous 6 deniers ; \_ Jacques Arnollet et Bonnet Fault-Jehan, imprimeurs, cotisés, l'un à 15 sous, le deuxième à 26 sous 3 deniers ; \_ Guillaume Seignoret, libraire, 26 sous 8 deniers ; \_ le peintre Gillet, qui habitait, avec sa mère, la rue Confort, 12 sous 6 deniers ; \_ Charles Delafault, artiller, exempt d'impôt ; \_ Jean Blic, verrier, 3 livres 18 sous 4 deniers ; \_ Jacques Pillon, joueur de flûte, 12 sous 6 deniers ; \_ Jean Vallier, dit Perrin, " faiseur de cordes d'arc ; " (Cet artisan fut sans doute le père d'Ennemond Perrin, mari de Louise

Labbé, qui, lui aussi, était cordier et, comme le premier, domicilié dans la rue appelée depuis Belle-Cordière.) \_ Léonard Torchon, potier de terre, 6 livres 1 sou 3 deniers ; \_ Gillet Le Riche, " tailleur de molles, " 10 sous ; \_ Claude Faure, imprimeur, " gendre du Foreysant, " 10 sous ; \_ Jean Mazornant, libraire, 10 sous ; \_ Jean Taro, dit Chèvre, brodeur, 12 sous 6 deniers ; \_ Pierre Boileau, graveur, 13 sous 9 deniers ; \_ Edouard de Bire, maçon, 29 sous 2 deniers ; (L'homme ainsi qualifié fut un véritable architecte que les conseillers de ville ne manquèrent jamais de consulter et d'employer, lorsqu'il s'agissait d'organiser les entrées des Rois, princes et autres personnages dans la cité.) \_ Jean Le Tondeur, " faiseur de eae ardant " ou eau-de-vie, 12 sous 6 deniers ; \_ Étienne Mago, orpailleur, 29 sous 2 deniers...

Page de titre: parchemin

**Cote : CC 0107 -2**

Référence informatique : 00000197

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 222 feuillets, in-folio, papier.

**1499**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1499)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Pierre L'Auvergnat, imprimeur, 15 sous ; \_ Antoine Némoz, verrier, 21 sous 8 deniers ; \_ l'imprimeur allemand Jean Trechsel, 2 livres 10 sous ; \_ Pierre Fournier, brodeur, 20 sous ; \_ Jacques Maillet, imprimeur, 2 livres 12 sous 6 deniers ; \_ Jean Vachet, brodeur, 34 sous 4 deniers ; \_ Jean Perrin, charpentier, 3 livres 5 sous. Mis en surséance " jusques soyt avisé, pour ce qu'il est de l'artillerie ; " \_ Jean Valois et Jean Chandellier, brodeurs, chacun 12 sous 6 deniers ; \_ Benoit Bonnard, écrivain, 25 sous ; \_

Jacques Huguetan, libraire, 3 livres 19 sous 8 deniers ; \_ Jacques Defrance, imprimeur, 12 sous 6 deniers ; \_ Jean de Paris (Perréal, qui était alors domicilié dans la rue de la Gerbe), peintre, " pour immeuble, " 25 sous ; \_ Marandier, " joueur du robec, " 10 sous ; \_ Henri Guyot, verrier, 33 sous 4 deniers ; \_ Antoine de Varey, seigneur de Belmont, 183 livres 6 deniers ; \_ messire Philibert de La Balme ou de La Baume, chevalier, seigneur de Péreys, Pérey ou Pérez, 63 livres 1 sou 8 deniers ; \_ Pierre de Paix, dit d'Aubenas, peintre-verrier, 25 sous ; \_ Jean Yvonnet, écrivain, 12 sous 6 deniers ; \_ Pierre Revilliard, brodeur, 26 sous 8 deniers ; Pierre Rouhault et Denis Mouton, imprimeurs, 15 sous chacun ; \_ Jean Aumont, brodeur, 12 sous 6 deniers ; \_ Charles de Chaponay, marchand, 4 livres 3 sous 4 deniers (il demeurait en face de l'église Saint-Nizier, comme son homonyme et parent, qui vient ci-après) ; \_ Jhéronime Ferrea, docteur en médecine. On lit en marge : " Vacat ; " \_ messire Jean de Chaponay, 13 livres 10 sous 10 deniers ; \_ Thomas Maléchar, verrier, 3 livres 12 sous 11 deniers ; \_ Nicolas Christain, artiller, n'est pas taxé ; \_ Michel Faure, enlumineur ; \_ Nicolas Luppi, fondeur de lettres, 25 sous ; \_ maître Antoine Dupont, procureur de la commune, 13 livres 11 sous 6 deniers ; \_ Jean Livet, " esguilletier et imprimeur, " 12 sous 6 deniers ; \_ Étienne Villefranche, " maistre d'argorisme, " 25 sous ; \_ Aynard de Villars, maître d'hôtel du Roi. Une note marginale rappelle qu'il est noble et qu'il a transféré son domicile dans la rue de Bourgneuf ; \_ Olivier et Yvonnet, imprimeurs, ensemble, 20 sous ; \_ Jean... (?), enlumineur, 12 sous 6 deniers ; \_ Henri Baluffin, maître d'école, 33 sous 4 deniers ; \_ maître Guillaume Dufresne, docteur en médecine, 3 livres 5 sous 5 deniers ; \_ Jacob, orpailleur, 12 sous 6 deniers ; \_ Jacques Humbert, dit Labbé (le père, peut-être, de Louise Labbé, surnommée la Belle-Cordière), cordier, établi dans la rue de l'Arbre-Sec, est taxé à 2 livres 10 sous, mais il est modéré à 45 sous 10 deniers ; \_ Étienne Gueynard, relieur de livres, 58 sous 9 deniers ; \_

Pierre Bouteillier, imprimeur, mort et remplacé par ses héritiers ; \_ Nicolas Vandevin, " maistre d'argorisme, " n'est point taxé ; \_ Jean d'Albi, imprimeur, 25 sous ; \_ Michel Toupier et François Dalmès, imprimeurs, 1 livre chacun ; \_ Pierre Claud, peintre, 12 sous 6 deniers ; \_ Jean Archimbaud, mandeur ou huissier du Consulat, 58 sous 4 deniers ; \_ Pierre Clerc, libraire, 25 sous ; \_ Nicolas Chevalier, tondeur (de draps, sans doute) et hôte des étuves de la rue de la Pêcherie, 62 sous 6 deniers ; \_ Jean Faure, imprimeur, 16 sous 8 deniers ; \_ Michel Allemand, libraire, et Jean Chappuis, " revendeur de livres, " chacun 12 sous 6 deniers ; \_ Mathieu de Lorme, tisserand, 2 livres 10 sous 10 deniers ; (Ce contribuable, qui était domicilié dans la rue des Auges, est bien certainement de la famille des deux frères et architectes Jean et Philibert de Lorme, dont l'un s'appelait M. de Saint-Germain et l'autre M. l'abbé d'Ivry, du nom d'une des abbayes dont chacun était doté. Philibert possédait plusieurs bénéfices pour sa part.) \_ Jean Murise, imprimeur, 40 sous 5 deniers ; \_ Bertrand Vanier ou Vannier, enlumineur, 42 sous 11 deniers, etc.

Page de titre: parchemin

**Cote : CC 0108 -1**

Référence informatique : 00000198

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, 89 feuillets, papier.

**1500**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1500)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu par Jacques de Baileux, trésorier et receveur général de la

commune, de la somme de 5,000 livres tournois, demandée par le Roi à la ville de Lyon, sous forme d'emprunt et à raison de 4 deniers par livre, pour servir à la conduite des guerres et affaires de Sa Majesté, et notamment à " la recouvrance " de son duché de Milan, etc. \_ Lettres patentes de Louis XII (reproduites en tête de chacun des chartreaux de ladite taille), portant nomination de Jacques de Baileux en qualité de receveur de la collecte des 5,000 livres tournois dont il vient d'être question, ", selon l'impost et assiette faite par messieurs les conseillers de la ville sur les habitants d'icelle, et icelle somme bailler et délivrer ès mains de maistre Loys Ponchier, commis par le dit seigneur à tenir le compte de l'extraordinaire de ses guerres, " etc. \_ La recette s'élève à 5,508 livres 4 sous 9 deniers tournois, tant pour le côté du Royaume que pour celui de l'Empire, et la dépense est de 5,945 livres 10 sous 5 deniers tournois. \_ L'état des deniers portés en compte et non reçus mentionne, entre autres détails, que la somme de 3 livres 6 sous 8 deniers, couchée en recette sous le nom d'André Veau, artiller, " n'en a esté aucune chose reçu, pour ce que les arcz prins de luy (au nombre de dix), par exécution, pour la dite somme ont esté mis et portez en l'Ostel-de-la-Ville ; " \_ une note marginale indique que les arcs dont il s'agit furent restitués à Veau par un arrêté consulaire, " pour ce qu'il est chargé d'enfans et (que) lesditz arcz se gastent, " etc. \_ Ordonnance consulaire de quitus, rendue au profit de J. de Baileux. \_ Les chartreaux de la présente taille donnent les noms et mentions qui suivent (côté du Royaume) ; \_ Pierre Joux, charpentier, imposé à 30 sous. " Ledit Joux est trespasé. A ceste cause est débiteur Guillaume Joux, son filz, lequel a esté osté et rayé du présent chartreau, à cause du service qu'il a fait à garder les clefz de la porte de Bourgneuf, avec Estienne Girolle. Et, par ce moyen, icelluy Guillaume Joux a quicté et donné ledit service, duquel luy eust esté a faicte taxation, aujourd'hui 26e de juin 1500 ; " \_ Étienne Girolle, maçon, cotisé à 25 sous

8 deniers. " A cause du service qu'il a fait à garder les clefz de la porte de Bourgneuf, environ trois ans, il a esté osté et rayé du présent chartreau de l'emprunt, et, par ce moyen, icelluy Girolle a quicté et donné le dit service, aujourd'hui 26e de juin 1500 ; " \_ Ginète, veuve de feu Gonin Bellièvre, 2 livres 12 sous. " En faveur de M. le prévost Fenoyl, qui a servy la dite ville en plusieurs endroicz, mesmement " derrière, contre monsieur (l'abbé) d'Esney, à cause du pontanaige dessoubz le pont du Rosne, quant le pont fut rompu, la dite vefve, sa mère, a esté quictée et ostée de ce présent impost, le 10e de novembre 1500 ; " \_ Philippe Besson, peintre-verrier, 20 sous 8 deniers ; \_ Pierre Hongre (ne serait-il pas le même que celui appelé Onacre?), imprimeur allemand, 2 livres. " Quicté pour ceste foys, par tillet " (billet) ; \_ André Ducornet, armurier, 32 sous ; \_ Guillaume Angellier, brodeur, 38 sous ; \_ Pierre Bar, fourbisseur, 24 sous ; \_ Pierre de Tournes, orfèvre, 1 livre 17 sous 4 deniers ; \_ Mathieu Chirat, couturier, 23 sous. " Quicté, à cause que le feu l'a détruit aux (dans l'incendie des) maisons de François Dupré, derrier Saint-Eloy, en juing 1500 ; " \_ Gabriel de Roussy (Russy, armurier, 6 livres 3 sous 8 deniers ; \_ François Dupré (qui vient d'être cité), 105 livres 2 sous 8 deniers ; \_ les héritiers de Pierre Palmier, 32 livres 10 sous 4 deniers. " Quicté à la requeste de M. Florimont Robertet, par lecture...

2 pièces parchemin + 1 pièce papier  
cousues au verso du feuillet 18  
Figures grotesques sur la page de titre  
des cahiers 2 et 3

**Cote : CC 0108 -2**

Référence informatique : 00000199

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers in-folio, 89 feuillets,  
papier.

**1500**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1500)  
Tailles imposées à la Ville

---

\_ Jacques Limousin, mercier, 2 livres 10 sous. " Quicté pour ceste fois, à cause de ce qu'il n'a pas ung an qu'il est marié et n'a tenu boutique ; " \_ le trésorier Jacques de Baileux est taxé à 17 livres 14 sous ; \_ Nicolas Binago, " filz de feu maistre Antoine Binago, armerier, "... 2 livres 10 sous ; \_ Ambroise Tisson, armurier (c'est peut-être le même qui possédait l'hôtellerie du Chapeau-Couronné (Voy. cc. 105.), sise dans le quartier de Bourgneuf), 11 livres 11 sous ; \_ Janon ou Jean Calcant, libraire, 33 sous 4 deniers ; \_ Étienne et Antoine de Vauzelles, l'un et l'autre notaires, imposés, le premier à 3 livres 6 sous, le deuxième à 33 sous 4 deniers ; \_ la veuve de Jean Vidil, notaire, 8 livres. " A cause que son mary mourut à la poursuyte des affaires de la ville, a esté modérée à " 6 livres ; \_ Claude et Pierre Laurencin, 81 livres 14 sous 4 deniers ; \_ Guillaume Brandet, verrier, 36 sous 8 deniers ; \_ Pierre Blanc (ce riche contribuable qui était apparenté aux Vauzelles par l'une de ses filles), hôte de la Galée, 12 livres 7 sous 8 deniers, etc. ; \_ (côté de l'Empire) Jean Huguetan, libraire, 3 livres 13 sous 8 deniers ; \_ Martin Bullion, autre libraire, qui avait été taxé à 32 sous, à raison de 8 sous par denier, est modéré, pour cette fois, à 5 sous par denier, et paye, en conséquence, 20 sous ; \_ Jean Blic, verrier, 3 livres 2 sous 8 deniers ; \_ Jean Mutin, sergent royal, 35 sous 4 deniers. Ce praticien se trouvait dans une position fâcheuse, car on lit en marge de son nom : " Pauper et veyrollé ; " \_ Gillet Maillard, pelletier, cotisé à 1 livre 17 sous, est rayé du chartreau comme étant " de l'artillerie ordinaire ; " \_ Gonète Vallète ou Valète (la mercière) et François Rubys, son neveu, 49 livres 9 sous 4 deniers, etc.

2 pièces parchemin + 1 pièce papier  
cousues au verso du feuillet 18

Figures grotesques sur la page de titre  
des cahiers 2 et 3Cote : **CC 0109.**

Référence informatique : 00000200

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 72 feuillets, in-folio, papier.**1503 - 1507**Taxes perçues au nom du Roi (1503 -  
1507)

Tailles imposées à la Ville

---

 Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu par Louis Taillemont, citoyen de Lyon, de la recette faite par feu Claude Taillemont, son frère, d'une taille qui avait été imposée à la commune, au mois de juin 1505, à raison de 8 deniers par livre, pour " fournir au Roy, nostre sire, la somme de 10,000 livres tournois, à luy accordée par icelle ville, et qu'il avoit fait demander, par manière de prest, pour en subvenir à la conduite de ses guerres et souldes de ses gens d'armes qu'il avoit convenu et convenoit mectre sus et envoyer, tant au royaume de Naples, comme aussi à (dans le) Roussillon et parties d'Espagne ; et icelle somme faire rendre et rembourser à ladite ville sur les finances du dit seigneur, en l'année lors prochaine, " etc. \_ Lettres patentes du roi Louis XII, et de commission des élus de Lyonnais, toutes deux, relatives à l'impôt dont il vient d'être parlé. \_ Ordonnance consulaire, portant nomination de Claude Taillemont, à la recette de ce subside, dont la commune profitait à son tour, pour lever en même temps, à raison de 2 deniers par livre, les sommes nécessaires aux réparations du pont du Rhône, qu'on désirait pousser activement, etc. \_ La recette de la taille octroyée au Roi, fut de 10,640 livres, 8 sous 5 deniers tournois ; \_ la dépense s'éleva au chiffre de 13,507

livres, 7 sous 6 deniers ; mais la recette des 8 deniers avait produit, conjointement avec celle des 2 deniers, la somme de 13,673 livres 17 sous 1 denier tournois ; partant, l'excédant de recette, se trouva de 566 livres 9 sous 6 deniers tournois, sauf à déduire de cette dernière somme, le salaire des sergents et autres frais de recouvrement, etc. \_ Déclaration de Louis de Taillemont au Consulat, portant que, " après le trespas du dit feu Claude, son frère, il n'a peu trouver ne sçavoir, par escript ne autrement, les fraiz et deniers fraïez, pour le recouvrement des ditz deniers, tant pour paiement des sergens que autres, combien, comme il disoit, il en eust et ait fait la plus grant diligence qu'à luy a esté possible, " et que, en conséquence, il priaït les conseillers de ville de le tenir quitte de telle somme qu'ils jugeraient raisonnable, en compensation des frais déjà soldés par son frère ; \_ ordonnance consulaire intervenue à cet effet, et portant rabais de 216 livres 9 sous 6 deniers, sur celle de 556 livres 9 sous 6 deniers que Louis Taillemont était tenu de rembourser à la commune. \_ Ordonnance de quitus, expédiée au profit de ce dernier, comme héritier du feu receveur Claude Taillemont, son frère.

Boîte d'archivage et reliure (en haut à gauche): déchirées

**Cote : CC 0110.**

Référence informatique : 00000201

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 72 feuillets, in-folio, papier.

**1503**

Taxes perçues au nom du Roi (1503)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Extrait du grand chartreau " pour promptement recevoir sur les apparens du costé devers le Royaume, pour fournir au Roi la somme de 10,000 livres tournois, à luy accordée le 25<sup>e</sup> jour du mois de juing, l'an 1503, pour laquelle somme ont esté mis sus 8 deniers. " \_ Jean Duménil, hôte des Trois-Rois, est imposé à 4 livres 4 sous 4 deniers ; \_ Jean Delaruelle, hôte de la Tête-Noire, 3 livres ; \_ André Veau, artilleur, 12 livres 13 sous 4 deniers ; \_ Guillaume Angellier, brodeur , 4 livres 4 sous 8 deniers ; \_ Gabriel de Russy, armurier, 9 livres 9 sous 4 deniers ; \_ Jean et Colin Le Père, orfèvres, taxés, le premier à 15 livres 17 sous 4 deniers, et l'autre à 4 livres 5 sous 4 deniers ; \_ Étienne Garnier, bourgeois, 86 livres 16 sous ; \_ Jean Du Peyrat, 138 livres ; \_ François Dupré, 220 livres 16 sous ; \_ François Sève, dit Collet, hôte de Sainte-Catherine, et son fils. " Quicté pour ceste foy, pour ce qu'il est maloustru et mal prouffitant, pour " 6 livres 2 sous ; \_ Étienne et Antoine Grolier, 7 livres 10 sous ; \_ François Varinier, pour deux pensions et pour l'advenir, après le trespas de la cappitaynesse des vaches, pour une maison vers la Chanal (Chana), que la dite cappitaynesse tient à sa vie, " 111 livres 9 sous 4 deniers ; (quel pouvait être le véritable sens du sobriquet burlesque donné à cette femme, qui s'appelait en réalité Péronnette ou Pernette Sève?) \_ Sibylle (Le Charron), veuve de sire Guillaume Baronnat, maître d'hôtel du Roi. et Messieurs (les conseillers de ville), ont ordonné que, " pour ceste foy, à cause qu'elle est vefve et doit de grans sommes de deniers de l'achapt des maisons feu Benoist Le Charron, elle paiera " 70 livres 1 sou 6 deniers ; \_ Jeanne Chevrier, veuve de sire Jean Baronnat, pour les biens de sa mère, pour elle-même et Jean Baronnat, à cause des biens de feu Jean Baronnat, son mari, etc. " Accordé par messieurs les conseillers, pour ce qu'elle se vouloit aider de sa noblesse et de celle de Jehan, son filz, pour ceste foy seulement, " 64 livres ; \_ Mathieu Baronnat, " accordé pour ceste foy, à cause qu'il ne se tient icy et qu'il se veult dire noble, à " 12 livres

; \_ Guillaume Baronnat est taxé sur le pied de 3 livres 1 sou 4 deniers par denier. " Messieurs les conseillers ont ordonné que, pour ceste foys, pour plusieurs causes et qu'il ne se tient en ceste ville, on lui rabattra sur ce taux autant que monte 200 francs pour denier, à cause des meubles, qui est 16 sous 8 deniers pour denier, monte 6 livres 13 sous 4 deniers. Pour ce icy reste " 17 livres 17 sous 4 deniers ; \_ Philippe de Bartholomeo, apothicaire, 2 livres 16 sous ; \_ Claude Batailler (dont la profession n'est pas indiquée), obtient la remise de la moitié de son impôt " pour ce qu'il a perdu à Naples ; " \_ René Dei, banquier, 33 livres 6 sous 8 deniers : \_ Cathelan ou Catherin Thuard (pour Stuart), banquier, et pour les biens de sa femme (Sibylle Cadière). " Messieurs l'ont quicté, pour ceste foys, à cause de ses debtes et charges sur ses biens, pour " 55 livres. \_ Eustache Scarron, marchand, 10 livres ; \_ Pierre Bonte, peintre, à 5 sous 10 deniers pour denier, 2 livres 6 sous 8 deniers ; \_ messires Antoine Piochet et Guillaume Balarin, docteurs ès lois, taxés : le premier à 9 livres 17 sous 4 deniers ; le deuxième à 45 livres 18 sous 4 deniers ; \_ messire Claude Le Charron, procureur du Roi. " Accordé de luy suspendre 25 livres, jusques aultrement soit advisé, et payera à présent, à cause des gaiges que le trésorier (municipal) luy doit comme conseil " (de la commune), 5 livres 16 sous ; \_ Pierre Durand, hôte du Faucon (ce contribuable possédait une maison et une vigne le long du chemin de Fontaines-sur-Saône), 4 livres 10 sous ; \_ Ambroise Tisson, armurier, à 2 livres 17 sous 9 deniers par denier, 14 livres 5 sous ; \_ maître Antoine de Binago, l'armurier, est mort et remplacé, par sa veuve, au présent chartreau ; \_ Jean Calcant, libraire, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Étienne et Antoine de Vauzelles, notaires, imposés, l'un à 35 livres 4 sous 8 deniers, l'autre à 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ les héritiers de Benoît Le Charron, docteur en droit, sont cotisés à 18 livres 4 sous 4 deniers. " Messieurs, à cause que l'ung des ditz héritiers est secrétaire à Milan et l'autre estudiant à Pavye, les ont

suspenduz pour cest impost seulement, " etc. \_ En tête de ce volume, se trouve un " inventaire (sans date), des papier s, chartreaux et tous autres documens faitz pour la réfection des papiers de l'Ostel commun de la cité de Lion, " etc.

**Cote : CC 0111 -1**

Référence informatique : 00000202

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 138 feuillets, in-folio, papier.

**1503**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1503)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des 10,000 livres demandées par Sa Majesté et levées, par manière d'emprunt, sur les apparents de la ville, du côté du Royaume. (Ce volume est la répétition du précédent, dont il porte, au reste, exactement le titre.) \_ La veuve de Guillaume Cousant, dit Gaillardon. " Messieurs (les conseillers de ville) ont ordonné que ladite vefve, pour ceste foys, pour cest impost, sera tenue en suspens, à cause que son mary donna ses biens à l'ospital ; " \_ Claude, Pierre et Barthélemi Laurencin, frères, 123 livres 2 sous ; \_ Jean Dupré, guetteur du clocher de Fourvières, 5 livres 8 sous ; \_ Hugues Légier ou Ligier, dit Favier, tuilier, en la grande rue Saint-Georges, 22 livres 16 sous 8 deniers ; \_ Léonard Bertrand, tisserand, 4 livres. " Messieurs, pour ce qu'il a de grans debtes et lui et sa femme ont la vérolle, l'ont quicté pour ce, " 20 sous ; \_ Jean Barbet, bombardier, frère et héritier de Valentin Barbet, maréchal, 34 sous 8 deniers. " Messieurs l'ont suspendu pour ceste fois, à cause qu'il est canonnier et a servy la ville et est pour la servir ; " \_ Jean Pomechat, libraire, 2 livres ; \_ Jean de Cutel, tonnelier, taxé à 34

sous. " Quicté pour ceste foys, à cause qu'il est vieulx, a deux filles à marier et l'ont laissé ses deux filz, pour " 17 sous ; \_ Philippe Besson, peintre-verrier, est imposé à 2 livres 1 sou 4 deniers ; mais on le réduit à 35 sous, pour cette fois ; \_ François Blondet, Piémontais, courtier de chevaux, 20 sous ; \_ André Roty, couturier de monsieur de Balzac (le sénéchal de Beaucaire), 27 sous 8 deniers. " Quicté pour ceste foys pour pitié, pour " 13 sous 4 deniers ; \_ Ambroise Ducornet, armurier, 2 livres 10 sous ; \_ maître Ferrand (Fernand, sans doute), coutelier espagnol, 2 livres ; \_ Jean Chaudeau, fondeur-bossetier, 2 livres 8 sous. " Quicté pour ceste foys, pour ce qu'il est chargé d'enfans, " 38 sous ; (de pareils cas se présentent très-fréquemment.) \_ Nicolas Millet, Antoine Chrestien, dit Savoie, et Pierre Bart, fourbisseurs ; \_ Jean Gacon, drapier, gendre de l'armurier Gabriel, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Philibert de La Grange, notaire, 4 livres. " Messieurs l'ont quicté pour ceste foys pour 20 solz tournois, pour ce qu'il se dit noble ; " \_ Étienne Rosier, aiguilletier, 4 livres 14 sous. Son impôt lui est remis pour cette foys, " pour ce qu'il est tant vieulx qu'il ne bouge du lit, et (a) sa femme au lit ; " \_ Mathieu Chirat, couturier. " Quicté, pour ceste foys, pource qu'il a esté brullé et presque tous ses biens, ès (dans l'incendie des) maisons François Dupré, en l'Angello " (la rue de l'Angèle) ; \_ Bastien Escoffier, tissutier, 2 livres. " Messieurs l'ont quicté, pour ce qu'il est vieil, a la vérolle et n'a riens, pour " 10 sous ; \_ Pasquin, l'armurier. " Decessit et n'avoit riens ; " \_ Jacques Chrestien, fourbisseur ; \_ André Dumont, verrier ; \_ Jean de Vauzelles, chaussetier, 32 sous ; \_ maître Jean, " qui tient l'escole de Saint-Barthélemy, " 32 sous ; \_ maître Michel, médecin. " Nichil, quia medicus ; " \_ Eynard Boydeau, couturier, 2 livres 14 sous. " Quicté, pour ceste foys, pour ce que sa femme l'a desrobé et laissé, et qu'il a vendu les fruits de ses héritages de Chassaignieu (Chavaignieu) à Champier, de Saint-Saphorin (le-Chastel-Symphorien), pour neuf ans. Pour la moitié, monte " 27 sous ; \_ Benedetto

Cathello, Florentin, tavernier, 32 sous ; \_ Jhéronime Alberti, courtier florentin, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ maître Paulo, médecin catalan. " Nichil, quia medicus ; " \_ Jean de Paris, tondeur. " Quicté, pour ceste foys, pour ce qu'il a servy la ville aux entrées (du Roi, de la Reine, etc.), et à aulner les toiles des dites entrées, de cest emprunt pour riens, par messieurs les conseillers ; " \_ François Montpancier, orfèvre. " Quicté pour ceste foys, pour ce qu'il est tailleur de la Monnoye, " 2 livres 10 sous...

**Cote : CC 0111 -2**

Référence informatique : 00000203

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 138 feuillets, in-folio, papier.

**1503**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1503)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Jean Breysset, barbier, 2 livres. " Nichil, pour ce qu'il est domestique ; " \_ les héritiers de Nicolas de Florence, orfèvre ; \_ Claude Besson, maître de la Monnaie de Lyon, 4 livres ; \_ Germain Brotier, gantier, 2 livres 14 sous. " Quicté, pour ceste foys, pour amour de sa femme, pour ce qu'elle norrit sa mère, sa cousine et son mary, " 30 sous ; \_ Claude Vincent, dit Legourt, joaillier, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Jean Chardon, mercier, 5 livres 8 sous. " Messieurs ont ordonne qu'il ne paiera riens de ce taux, pour ceste foys, ayans regards aux grans pertes qu'il a faictes ; " \_ Guillaume Veysie, épicier, 4 livres. " Messieurs ont ordonné ne lui demander riens pour ceste foys, pour ce que le père tient tout et ne fait riens ; " \_ Pierre Guyot, pelletier, 2 livres 1 sou. " Quicté, pour ceste foys, pour ce que sa femme est devenue sourde, pour " 30 sous ; \_ Jean de Saint-Priest, imagier, 32 sous ; (ce maître habitait la rue de la



Bombarde.) \_ Guillaume Brandet, verrier, 4 livres 1 sou 4 deniers ; \_ Antoine Chaneyn (dont la profession n'est pas indiquée), 30 sous. " Pour ce qu'il a la grosse vérolle et aussi sa femme, quicté ce taux pour ceste foys ; " \_ Claude Rossan, 3 livres 8 deniers. " Messieurs ont ordonné luy quicter la moitié de cest impost, pour ce qu'il a tout perdu à Naples ; " \_ Jean Bourcier, maître d'épée, 2 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Guillaume Brucellement, le libraire, est mort et remplacé au présent chartreau par ses héritiers, etc. \_ Autre chartreau pour " promptement recevoir, sur les plus apparens du cousté devers Fourvière, pour fournir et employer à la réparation du pont du Rosne, et pour les paissières et autres défenses pour tourner le dit Rosne devers la ville, deux deniers mis sus et accordez par les notables et maistres des mestiers, ou moys de juin l'an 1503, " etc.

**Cote : CC 0112 -1**

Référence informatique : 00000204

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 151 feuillets, in-folio, papier.

**1503**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1503)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau original, pour le côté de l'Empire, des 8 deniers imposés à la commune pour fournir à Sa Majesté la somme de 10,000 litres tournois qu'Elle avait demandée sous forme de prêt. \_ Chartreau des additions à la collecte ci-dessus spécifiée, dont la charge fut donnée à Claude Taillemont, receveur. \_ On trouve dans l'un et l'autre de ces instruments : \_ Guichard David, dit

Fortuna, imposé à 2 livres 12 sous. " Sera suspendu, pour ceste foys, par commandement de messieurs les conseillers, par considération de la pauvreté de sa mère, vefve feu Pierre David, dit Fortuna, et que le dit Guichard est à Naples ; " \_ Guillaume Gillet, charpentier, 8 livres 10 sous " A été suspendu pour ceste somme, à cause de ce que luy peut estre deu pour certaines réparations du pont (du Rhône), dont il a mandement avec Martin de Guigonne et Jean Pradier ; " \_ ces deux derniers ouvriers, dont l'un est taxé à 25 livres 8 sous 8 deniers, et l'autre à 3 livres 10 sous 8 deniers, sont déchargés de leur cotisation pour la même cause que Guillaume Gillet, leur confrère ; \_ Guillaume Carme, dit Augustin, orfèvre. " Amodéré, pour ceste foys, à cause qu'il a bien réparé le pavé vers la rue Neufve-Chanu, à 5 livres ; \_ La veuve de Jean de Villedieu, 32 sous. " Nota, pour l'avenir, qu'elle est mariée (remariée, sans doute) et sont trois frères, riches marchans, sus le pont " (celui de la Saône), etc. ; \_ Jean-Maire (dont la profession n'est pas indiquée) 17 livres 1 sou " Pour ce que, par cy-devant, messieurs l'ont toujours quicté pour la moytié, ayans regard aux services qu'il a faits et fait à la ville, de nouveau luy ont quicté la moitié de cest impost pour ceste foys, "etc. ; \_ Mathieu de Lorme, le tisserand de la rue des Anes (vraisemblablement l'aïeul des architectes Jean et Philibert de Lorme), ne paie que 3 livres 12 sous au lieu de 4 livres 1 sou 4 deniers, " à cause de sa vieillesse ; " \_ Benoît de Noble, potier d'étain, 2 livres. " Messieurs l'ont quicté, pour ceste fois, pour ce qu'il est collovrier et est pour servir la ville. " Une note subséquente constate que ce contribuable fut définitivement rayé du rôle des tailles, le 20 juin 1504 ; \_ Michellet, relieur (on a substitué cette profession à celle de libraire, qui lui était d'abord attribuée), 32 sous. " Pour ce qu'ils sont nouveaulx mesnagers, luy et sa femme, et n'ont riens, en suspens, pour ceste foys ; " \_ Jean Coquet, pâtissier, 34 sous. Exempt de la taille par ce qu'il est pauvre et " va aux anilles

" (c'est-à-dire marche à l'aide de béquilles) ; \_ Jean Guillaume, cordonnier, 3 livres 12 sous. " Pour ce qu'il est insensé et aussi la plupart de ses enfans, messieurs les ont mis en suspens, pour ceste foys ; " \_ Pierre Roberjot, dit Lardillon, libraire, 32 sous. " Messieurs l'ont quicté de cest emprunt pour ceste foys, pour ce qu'il est pauvre et a perdu sa maison par procès. Et ne paye que le pont (en d'autres termes, sa cotisation pour les réparations du pont du Rhône) ; " \_ Hans Gobert, autre libraire, 22 sous ; \_ Jean Cleins (Klein), imprimeur allemand, 3 livres ; \_ Pierre Guichard, dit Collon, tourneur, 32 sous. " Quicté, pour ceste foys, pour ce qu'il a la grosse vérolle, pour " 17 sous ; \_ " le grant " Guillaume Giraud, mercier, 32 sous. " Quicté, pour ceste foys, pour ce qu'il est à Naples ; " \_ " maistre Guillaume Roy, le Flament, peintre, " 2 livres. Cette taxe est réduite à 30 sous ; \_ François Fradin, imprimeur, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Léonard Torchon, tupinier, ou potier de terre, 9 livres 14 sous. " Quicté, pour ceste foys, pour ce qu'il est venu nouvellement demeurer en ceste ville et a beaucopt despendu (dépensé) à plaider contre ceulx de Chappono (Chaponost), pour " 6 livres ;

Feuillets 145 à 151: reliure abîmée

**Cote : CC 0112 -2**

Référence informatique : 00000205

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 151 feuillets, in-folio, papier.

**1503**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1503)

Tailles imposées à la Ville

\_ Le peintre Gabriel, " mary de la belle Janeton, " n'est pas imposé ; \_ Jean Clepoint, " laveur de bonnets, " 2 livres 10 sous. " Quicté, pour ceste foys, pour les

maladies qu'il a eues, aussi sa femme, qui est à l'article de la mort, et cinq enfans malades. pour 17 sous 6 deniers ; (on a vraiment lieu d'être surpris de la quantité considérable d'imposés auxquels il est accordé des dégrèvements de tailles, en raison des maladies graves et prolongées don. ils étaient atteints, et pourtant, à cette époque, aucune trace de peste ou d'épidémie quelconque n'existait dans la cité, dont l'état sanitaire était excellent. Il est donc permis d'attribuer à une cause d'une nature toute particulière cette altération profonde de la santé publique, brusquement survenue à Lyon, en dehors des accidents ordinaires et définis ; or, cette cause ne saurait être autre que l'introduction récente du mal de Naples dans la ville. Plusieurs exemples cités précédemment, \_ sans compter ceux qui pourront suivre, \_ viennent, en effet, à l'appui de cette proposition ; et démontrent que la population lyonnaise commençait à être infectée du mal horrible que la science d'alors était impuissante à combattre, et qui, pour cette raison même, se propageant rapidement, exerçait ses ravages en toute liberté )Charles de Nuremberg (on a écrit ici Neurembourg), allemand, batteur d'or, 2 livres. " Messieurs le tiennent en suspens pour son mestier, comme ils avoient fait paravant ; " \_ Simonnet Charvet, chapelier, 2 livres 6 sous 8 deniers. " Il est père du chambrier du Pape, "et en conséquence ne paye rien ; \_ Michaud Jourdain, " gendre de Gibollet qui vend pierreries, 2 livres. " Quicté, pour ceste foys, pour ce qu'il a beaucopt d'enfans et sa femme grosse, pour " 10 sous ; \_ Jean Vatissiny, imprimeur, 3 livres ; \_ Jean Le Lorrain, 24 sous. " Messieurs l'ont suspendu de l'emprunt pour ce qu'il est arbalestier de la ville ; " \_ Jean Bertault, meunier, 24 sous. " Quicté, pour ceste foys, pour ce qu'il n'a mestier que de jouer d'instrument, " pour 9 sous ; \_ Robin Delamarre, fabricant de fil d'arbalète, se trouve dans les mêmes conditions que le précédent, sauf " qu'il n'a mestier que d'estre taborin ; " \_ Claude Guinet, " peintre et verrier ", 9 sous ; \_ Odet Bérard, tavernier, 2 livres. "

Messieurs l'ont quicté pour le pont (le subside du pont du Rhône pour ceste foys, pour ce qu'il est insensé ; " \_ Guillaume, charpentier et hôtelier, 2 livres. " Quicté, pour ceste foys, pour ce qu'il est chargé d'enfans et lu, est torné beaucopt de vin, pour " 20 sous ; \_ Jean Puyart, cordonnier, est réduit à 22 sous, " pour ce qu'il a huit enfans en vie et sa femme enceinte ; " \_ Jean Fichet, mercier et revendeur, taxé à 3 livres 12 sous 8 deniers, est modéré à 31 sous 10 deniers, " pour ce qu'il garde les clefs de (la porte) Saint-Marcel ; " \_ Bernardin Camus, maréchal, imposé à 3 livres, est " suspendu de l'emprunt, pour ce qu'il est canonier du Roy, pour ceste foys, " etc.

Feuillets 145 à 151: reliure abîmée

**Cote : CC 0113.**

Référence informatique : 00000206

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 314 feuillets, in-folio, papier.

**1503**

Taxes perçues au nom du Roi (1503)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau pour " promptement recevoir sur les plus apparens, du côté de l'Empire, à l'effet de fournir à Sa Majesté la somme de 10,000 livres tournois, imposée à la commune, au mois de juin 1503, à raison de 8 deniers par livre, etc. \_ Autre chartreau pour " promptement recevoir, sur les plus apparens devers le Rosne, pour fournir et employer à la réparation du pont du Rosne, et pour les paissières et autres défenses pour tourner ledit Rosne devers la ville, " 2 deniers mis sus et accordez par les notables et maistres des mestiers, au mois de juing 1503. " \_ Carnets contenant les additions aux deux collectes précédentes. \_ On

remarque dans ces divers documents : \_ Claude Thomassin, conservateur des privilèges royaux des foires de Lyon, taxé à 140 livres 13 sous 4 deniers ; \_ Louis Du Périer, visiteur du sel, 40 livres ; \_ les libraires : Jacques Huguetan, 9 livres 6 sous 8 deniers ; Martin Boillon, 3 livres 14 sous 8 deniers ; Guillaume Balsarin, 2 livres ; Jean Huguetan, 6 livres 6 sous ; Herne Besine, 3 livres 6 sous 8 deniers ; Étienne Gueynard, 4 livres 14 sous ; \_ Antoine de Molesmes, maître des ports de la ville, 62 livres 17 sous 4 deniers ; \_ Jean Blie (il est à remarquer qu'outre cette orthographe le même nom s'écrit encore de trois manières différentes, savoir : Blie, Blihe et Bliche), verrier, 6 livres 5 sous 4 deniers ; \_ Mathieu Berthon, dit le Foreysan, brodeur (il était en même temps tavernier), 3 livres 13 sous 4 deniers ; \_ Jacques Maillot, imprimeur, 6 livres 1 sou 4 deniers ; \_ Benoît Bonnard, écrivain, 4 livres ; \_ Philippe de La Perrière, brodeur, 5 livres 14 sous 8 deniers ; \_ Michaud Platon, dit le Petit-Michaud, et son frère, " faiseurs de jayet, " 3 livres 1 sou 4 deniers ; \_ Gonète Vallète (mercière) et François Rubys, son neveu, 109 livres ; \_ Jean Buatier, marchand, 113 livres 2 sous 8 deniers ; \_ messire Pierre Chavet (pour Chauvet), juge ordinaire de Lyon, 21 livres ; \_ la veuve et les héritiers d'Humbert Basco et Simon, son gendre, " amodérez pour le présent, à cause de la maison et grange de rue Neufve, qui fut de Tatevin, dont ledit feu Basco a donné les fruits pour cinq ans à l'ospital, à " 4 livres 3 sous 7 deniers, etc. ; \_ Jacquet Rocher, hôte des étuves de la rue de la Pêcherie, 2 livres ; \_ Mathieu Hus, imprimeur, 3 livres ; \_ Jean Maurice, libraire, 2 livres 14 sous 8 deniers ; \_ Antoine Chastel, fabricant de salades ou morions, 13 livres 6 sous 6 deniers ; \_ Michelet, libraire, est " suspendu ; " c'est-à-dire qu'il ne paye rien ; \_ les libraires : André d'Alméras, 17 sous ; Damas Duteil, 33 sous 4 deniers ; Louis Martin, dit L'Espagnol, 2 livres ; Pierre Lardillon, 32 sous ; Jean Farfan (d'Allemagne), 20 sous ; \_ Jacques Eidrat, imprimeur, 32 sous ; \_ Pierre Demarey, " faiseur de saintures de layne " et mercier,

30 sous ; \_ Jean de Hollande, " le peintre flament, " domicilié dans la rue Mercière. Taxé à 26 sous 8 deniers, à raison de 3 sous 4 deniers par denier, le Consulat réduit sou imposition à 10 sous ; \_ Michel Fontanel, relieur de livres, 3 livres ; \_ Pierre Chevrier, " bourgeois " de la ville, est exempt d'impôt en sa qualité de noble, mais il devra contribuer pour les réparations du pont du Rhône ; \_ Jean de La Rue ou Delarue, peintre, 26 sous 8 deniers ; \_ Jean Tibonnier, écrivain, 34 sous ; \_ Barthélemy Thierry, " faiseur de chandoilles de cire, " 21 sous 8 deniers \_ maître Guillaume " le Flament, " peintre, 2 livres (cet artiste habitait la rue Mercière) ; \_ Pierre Louis, maroquinier 2 livres 8 sous ; \_ Bonnier, libraire, 2 livres ; \_ les imprimeurs : Pierre Maréchal et son " compagnon " ou associé, 2 livres ; Nicolas Bénédicte, 2 livres 13 sous 4 deniers ; Claude Nourry, 2 livres ; Jacques Saccon, 4 livres 8 sous 8 deniers ; Claude de Troyes, 3 livres 6 sous 8 deniers ; Jacques Arnollet, et pour sa maison de la rue Chanu (celle-ci formait le prolongement de la rue Raisin, dans la direction du Rhône), 31 sous 4 deniers ; Antoine Lambillon (il est exempt de la taille comme attaché à la Monnaie de Lyon) ; Claude Meynier, 20 sous ; Jean Champs, 60 sous ; Étienne Lagrue, 3 livres 6 sous 8 deniers ; Balthazar d'Ast, 2 livres 10 sous ; Jean de Savoie, 20 sous ; \_ les libraires : Jean Sibert, taxé à 5 livres dont le Consulat le tient quitte ; maître Martin, 34 sous ; Nicolas Grillet, 20 sous ; Michelet Toppie (il était aussi imprimeur), 2 livres ; Mathelin (c'est-à-dire Mathurin), 94 sous ; \_ Léonard Torchon, potier de terre, 6 livres ; \_ Jacques de Villeneuve, relieur de livres, 20 sous ; \_ la veuve et les héritiers de Pierre Boileau, graveur, 10 sous ; \_ il n'est perçu aucune cotisation sur les habitants de la rue Neuve-Thomassin, qui venait d'être construite ; \_ Antoine Boisson, orpailleur, 20 sous ; \_ Petit-Claude, " pescheur de grenouilles, " 20 sous ; \_ Antoine Nemoz et Antoine Servandon, verriers, taxés, le premier à 22 sous, et l'autre à 25 sous ; \_ Poncet Escoffier, imagier, 20 sous ; cet artiste habitait la rue du Puits-Grillet ; \_ Pierre

Fournier., brodeur, 32 sous ; \_ Claude... (?), peintre, 9 sous ; \_ Pierre Revillard, brodeur, 2 livres 2 sous 8 deniers ; \_ Jean Montaignier, brigandinier, 20 sous ; \_ Georges Corbet, " faiseur de mortiers, " 24 sous, etc.

**Cote : CC 0114.**

Référence informatique : 00000207

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 108 feuillets, in-folio, papier.

**1503**

Taxes perçues au nom du Roi (1503)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Restes (pour le côté du Royaume seulement) : des 8 deniers imposés pour fournir au Roi la somme de 10,000 livres tournois, par manière d'emprunt ; \_ des deux deniers mis sus pour les réparations du pont du Rhône. \_ On citera parmi les contribuables inscrits au premier de ces chartreaux : Pierre Sala, bourgeois, 58 livres 18 sous 8 deniers ; \_ Nicolet ou Nicolas de Pierrevive, 69 livres ; \_ René Dei, banquier, 33 livres 6 sous 8 deniers ; \_ messire Claude Le Charron, procureur du Roi, 25 livres ; \_ messire Claude Le Viste, 54 livres 12 sous ; \_ Benoit Bonte, peintre, 6 livres 7 sous 4 deniers ; \_ Jean Pomechat, libraire, 2 livres ; \_ maître Antoine Mazenod, docteur en droit, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Pasquin, l'armurier, 2 livres ; \_ " maistre Jean de l'escole, sire Barthélemy, " en d'autres termes : sire Jean, maître de l'école (établie dans la rue Saint-Barthélemy), 32 sous ; \_ monsieur l'élu Condeserve, médecin, 8 livres ; \_ Claude Besson, maître de la Monnaie de Lyon, 4 livres ; \_ Jean de Saint-Priest, l'imagier, 19 sous ; \_ Jean Bourcier, maître d'épée, 2 livres 6 sous 8 deniers, etc. \_ On trouve dans le

carnet des restes des 2 deniers pour le pont du Rhône (où sont aussi consignés la plupart des noms mentionnés ci-dessus) : \_ Claude et Guillaume Guerrier, 17 livres 17 sous 4 deniers ; \_ messire Guillaume Balarin, docteur ès lois, 9 livres 4 sous 8 deniers ; \_ les hoirs Nicolas de Florence, orfèvre, 9 sous 4 deniers ; \_ Gonin Hamelot, fondeur, 12 sous 6 deniers, etc.

**Cote : CC 0115 -1**

Référence informatique : 00000208

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 233 feuillets, in-folio, papier.

**1512**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1512)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau (à la part du Rhône ou de l'Empire) des " solvables (autrement appelés apparents) de la recette des 4 deniers octroyés, en juillet 1512, pour subvenir aux fraiz nécessaires pour la tuicion et garde de la ville " \_ On trouve dans ce document : Hector Du Boys, seigneur de Pesselay, taxé à 4 livres 3 sous 4 deniers, pour une pension de 50 livres sur l'élu Thomassin ; \_ Michel Despréaux, libraire, 2 livres 2 sous 4 deniers, " actendu que sa maison brula au feu en rue Merchière (c'est-à-dire dans un incendie qui avait éclaté en la rue Merchière), pour ceste foy, " 20 sous ; \_ Richard Pichot, ladre, 3 livres 4 sous 4 deniers. Le Consulat l'exempte de cet impôt ; \_ Balthazar d'Ast, imprimeur, 33 sous 4 deniers ; \_ Barthélemi Tropt, libraire, 2 livres ; \_ Herne Besine, l'imprimeur, est mort et remplacé en ce chartreau par sa veuve et ses héritiers ; \_ Théode ou Théodore Chevrier, seigneur de Veyssieu (il est étranger à la

commune), 2 livres ; \_ Daniel de Crane, peintre, 31 sous 4 deniers ; \_ maître Nicolas de Bénédictis (Bénédict et de Bénédict), imprimeur, 33 sous 4 deniers ; \_ Jacques Saccon, autre imprimeur, 3 livres 7 sous ; \_ les héritiers de Jean Blie (ou Blic), peintre-verrier, 2 livres 11 sous 4 deniers ; \_ maître Blaise Théobal (Théobald), dit Vazel, peintre-verrier, 2 livres 15 sous 4 deniers ; \_ les hoirs de maître Evrard de Farraisi, médecin, 6 livres 11 sous. " Messieurs luy ont quicté pour sa greffe maladie les 4 deniers pour livre, " 3 livres 4 deniers ; \_ Jean de Villeneuve, lieutenant du prévôt des maréchaux de Lyonnais, 2 sous 8 deniers ; \_ Jean et messire Antoine Colombier, " pour la moytié des Trois-Pingons, 8 livres 18 sous ; reste pour la part de Philippe (Colombier) 15 sous ; " (C'est donc du nom de ces trois propriétaires, au surplus étrangers à la ville, que cette hôtellerie des Trois-Pigeons avait tiré son appellation primitive d'hôtel des Trois-Colons) ; \_ noble Antoine de Varey, seigneur de Belmont, 88 livres 6 sous 8 deniers ; \_ messire Jean de Chaponay, président en la Chambre des comptes de Grenoble, 8 livres 5 sous 3 deniers ; \_ les hoirs de Charles de Chaponay (en son vivant marchand) " quasy nichil possident, fors une grange en la ruelle de Ponchon, " 13 sous 4 deniers ; \_ messire François de Pavie, sieur de Fourquenvaulx (Fronquevaux), et maître Jean de Pavie, 7 livres 16 sous 4 deniers ; \_ madame l'élue de Pavie, 7 livres 6 sous ; \_ les hoirs de feu maître Pierre de Pavie, ancien élu de Lyon, 5 livres 5 sous 8 deniers ; \_ Yves Chano, observantin, pour sa part des biens de feu Roland Chano, son père, 14 sous 8 deniers ; \_ Eustache Grolier, 4 livres 1 sou ; \_ Étienne Delaroche, dit Viileranche, " maistre de chiffres, " 29 sous 4 deniers ; \_ Jean Offrey, dit Breton, notaire, et pour sa femme, veuve de Pierre Goujon, fabricant de tuiles en la rue de l'Arbre-Sec, 4 livres 5 sous 4 deniers ; \_ Pierre de Charlieu (Charly), dit l'abbé, cordier, 37 sous ; (Cet artisan, qui fut le père de la Belle-Cordière, habitait aussi la rue de l'Arbre-Sec.) \_ Georges de

La Veuhe, mercier, 4 livres 11 sous ; \_ Claude de Varey, élu en l'élection de Lyonnais, 19 livres 2 sous 8 deniers ; \_ Barthélemy Laurencin, 16 livres 4 deniers (il habitait la rue Longue) ; \_ Benoît Buatier, 37 livres 16 sous 8 deniers ; \_ Hector Buatier, secrétaire du Roi, 40 livres 11 sous 8 deniers ; \_ dame Marguerite Buatier, " vefve monsieur l'argentier Buatier, " 13 livres 12 sous ; \_ messire Étienne Guerrier, seigneur de Meyzieu, et son frère, pour immeuble, 98 livres 10 sous 4 deniers ; \_ les héritiers de Pierre Petreau, 3 livres 6 sous 8 deniers. " Messieurs quictarent la vefve du dit Petreau de la coste cy-dessus, actendu les plaisirs que ladite vefve fit à la ville touchant l'achat des picques ; " \_ Barthélemy Marcellin, jayetier, 2 livres 5 sous ; \_ Claude Arpeau, fourbisseur, 14 sous 4 deniers ; \_ " révérend père en Dieu messire Guichard Leysard, souffragant de monsieur de Lyon, " 10 sous 8 deniers. On lit en marge : " il ne tient riens, pour ce nichil ; " \_ monsieur de Balzac (sénéchal de Beaucaire), pour la maison de la Rigaudière et autres biens, " 17 livres 6 sous 8 deniers, etc.

**Cote : CC 0115 -2**

Référence informatique : 00000209

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 233feuillet, in-folio, papier.

**1512**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1512)  
Tailles imposées à la Ville

---

\_ Chartreau (pour le côté du Rhône) des " moins solvables de la recepte des 4 deniers octroyés, en juillet 1512, pour subvenir aux fraiz nécessaires pour la tuicion et garde de la ville, et aussi des 4 deniers mis pour le Roy et 2 deniers pour réparations, mis en septembre ensuyvant,

audit an " (Receveur Jacques Buyer). \_ Guillaume Soufflier, dit de Lyon, boursier, 33 sous 4 deniers. " Messieurs luy ont tout donné (fait la remise entière de sa taxe), en récompense des services qu'il fait à la ville ; " \_ Michaud Raphin, " geuteur, " 40 sous ; \_ maître Hector de La Trémoille (Trémouille, sans doute), médecin, 20 sous. " Quicté par Messieurs, à cause qu'il est estrangier ; " \_ Jean Yvonnet, l'écrivain, 15 sous ; \_ Jean Huet, batteur d'or, 3 livres. " Suspendu à cause que en bâtissant le membre de l'ostel Saint-Anthoine, par luy acquis, il s'est retiré de environ deux piedz en arrière. Et pour ceste foys nichil ; " \_ Jean Ramel, peintre-verrier, 15 sous ; Pierre Dodain, peintre, 16 sous. On lit en marge : " Recessit ; " \_ Jean Burette, artilleur, 37 sous ; \_ Jean Riou, enlumineur, 2 livres 10 sous ; \_ Mathieu Sync (sic), imprimeur allemand, est décédé ; \_ Jean Fontanel, relieur de livres, fils de Michel Fontanel (également relieur de livres), 25 sous 6 deniers ; \_ Jean de La Rue, le peintre, est mort ; \_ Ennemond Fontanel, relieur de livres, est taxé à 3 livres, dont le Consulat lui fait la remise ; \_ Jacques T...(Tirnyt ou Tiruyt ?), graveur, n'est pas imposé ; \_ Jean Lodet, imprimeur, 33 sous 4 deniers ; \_ Guillaume Roy, Flamand, peintre, 25 sous ; \_ Liévin Mandemore (sic, pour Vandemore, c'est-à-dire van der Meer), peintre, 30 sous ; \_ Antoine Chevallier, peintre, qui demeurait " chez Michiel Fontanel, " (ce dernier venait de mourir), 18 sous ; \_ Pierre Vannier, enlumineur, n'est point taxé ; \_ Martin Avart, imprimeur, 30 sous. On lit en marge : " Pauper ; " \_ Gillet Le Riche, " tailleur de moles, " 28 sous 4 deniers ; \_ les imprimeurs Claude Meynier, Jacques de Villeneuve et Pierre L'Auvergnat sont morts ; \_ Adam Emery, " messagier et chevaucheur de la ville, " 56 sous 8 deniers ; \_ " Pierre Duvernay, courrier. Amodéré à cause qu'il est poste et a fait des services à la ville pour les réparations, " 16 sous ; \_ Jean de Bessenay, " faiseur d'eau ardent, " 25 sous ; \_ monsieur de Grolée, pour sa maison de la rue de ce nom, 45 sous 2 deniers ; \_ la veuve et les hoirs de Pierre Bulloud (sic, \_ ne serait-ce

pas plutôt Boileau ?), graveur, 15 sous ; \_ monsieur de Saint-Priest, 40 sols 6 deniers. Ce gentilhomme dauphinois avait acquis des héritiers Jean Peyron une maison sise en la rue de la Grenette ; \_ Michaud Jourdain, lapidaire, 50 sous ; \_ les brodeurs Jean Valois (celui-ci venait de décéder) et François Chandellier, cotisés à 25 sous chacun ; \_ maître Symphorien Champier, médecin. " Il ne payera que les 6 deniers des réparations, montants " 3 livres, \_ Reymonet Moreau, verrier, est mort ; \_ Jean de Savoie, imprimeur, 20 sous. " Il se rompit la jambe aux fossés. " On lit de plus, en marge : " Pauper ; " \_ Claude Guynel, peintre-verrier. En marge : " Mort ; " \_ Pierre Potier, brodeur, 30 sous ; \_ les imprimeurs Jacques de France, Jean Rohault, Geoffroi Bertin, et le brodeur Jean Aumont, sont décédés ; \_ Jacquemo ou Jacques Dauphin, portefaix, 23 sous. " Il est serviteur et porte la boîte de l'ospital ; " à ces causes, il ne paye rien ; \_ Michel Faure, enlumineur, est décédé. On l'avait taxé à 30 sous ; \_ Nicolas Luppi, fondeur de lettres, imposé à 30 sous. On lit en marge : " Recessit ; " \_ les charretiers ou voituriers de la ville paraissent, pour la plupart, s'être logés dans la rue Neuve où l'on en compte jusqu'à quatorze. Le reste habite le voisinage ; \_ monsieur de Heyres (étranger à la ville), pour sa maison de la rue de l'Arbre-Sec, 12 sous, et pour les 6 deniers des réparations, 18 sous ; \_ Guillaume Masso, " fournier du Saint-Esperit, " 15 sous ; \_ Pierre Claud, le peintre, qu'on avait taxé à 20 sous, est décédé ; \_ Henri Duet ou d'Huez, canonnier, 40 sous. Exempt de l'impôt pour cette fois ; \_ Étienne Bonnet, revendeur et peseur. " Quicte des 4 deniers du Roy et des 6 deniers des réparations, et payera seulement, à cause du la poyne qu'il eut à pezer les grosses artilleries et autres, " 10 sous ; \_ Pierre Poilblanc, tonnelier, domicilié en la rue de la Pêcherie, 30 sous. " Nota que les lancequenelz luy ont fait un grand dommage. Suspendu ; " \_ Mathieu Hus, l'imprimeur, est mort et remplacé au chartreau par sa veuve, qui est taxée à 20

sous ; \_ Jean de Lorme, maçon, 3 livres ; (Héritier du tisserand Mathieu de Lorme, son père, qui venait de mourir, cet homme fut indubitablement l'auteur des architectes Jean et Philibert de Lorme.) \_ les hoirs de Bertrand Vannier, enlumineur 50 sous, etc.

**Cote : CC 0116 -1**

Référence informatique : 00000210

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 136 feuillets, in-folio, papier.

**1512**

Fiche 1/3

Taxes perçues au nom du Roi (1512)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux d'une collecte imposée à la ville de Lyon, au mois de septembre 1512, savoir : " 4 deniers pour fournir au Roy, nostre sire, la somme de 6,000 livres tournois, par luy demandée et à luy par ladite ville accordée, par manière de don, pour subvenir au fait de ses guerres, et 2 deniers pour la clousture et fortiffication de ladite ville " \_ Jacques Buyer fut chargé de lever ces impôts du côté de l'Empire, et Michel Sève eut la même mission à la partie du Royaume. \_ Une note placée en tête du premier de ces chartreaux, qui ne contiennent l'un et l'autre que les solvables ou apparents, porte que " les gens d'esglise et estrangiers ne sont pas cotizés en ces 6 deniers pour les 4 deniers, fors des 2 deniers des réparacions. " \_ Côté du Rhône ou de l'Empire : \_ Daniel Goudelvingel, marchand allemand, est imposé à 15 livres 19 sous 10 deniers, pour les 2 deniers seulement ; \_ Jacques Huguetan, le libraire, 3 livres 8 sous et 34

sous ; (Afin d'éviter : les répétitions, il est convenu que la somme qui suit immédiatement les noms du contribuable représente toujours le produit des 4 deniers levés pour le Roi, tandis que la deuxième somme est le résultat de la collecte des 2 deniers destinés aux réparations de la ville.) \_ Claude Aignet, fondateur, 2 livres 13 sous et 26 sous 8 deniers ; \_ Michel Despréaux, libraire, 2 livres 4 sous 8 deniers, " Amodéré par Messieurs (du Consulat), pour ceste foys, à cause du feu qui brula sa maison " (il habitait la rue Mercière), 20 sous et 10 sous ; \_ Hans Gobert, autre libraire, 33 sous 4 deniers et 16 sous 8 deniers, " Nichil pour l'avenir, car il ne réside pas à Lyon, et un nommé Cyriac Obert (Cyriac Hochberg), son serviteur (commis) libraire, cuidant payer pour luy-mesmes a payé tant les 4 deniers premiers (sans doute ceux d'un impôt précédent) que ces six deniers " \_ le peintre Daniel de Crane, 31 sous 4 deniers et 15 sous 8 deniers ; \_ noble Guillaume de Cotin, pour les biens de feu Antoine de Molesmes, son oncle, maître des ports de la ville, 15 livres 6 sous 4 deniers et 6 livres ; \_ Jean Blic, verrier, est représenté ici par ses héritiers, qui payent 39 sous 4 deniers et 19 sous 8 deniers ; \_ Odin Letellier, " mostardier ", 25 sous et 12 sous 6 deniers ; \_ Nico'as Torchon, potier de terre, dont la cote, d'ailleurs assez faible, subit une réduction, a pour gendre, outre Humbert Genet, notaire, Michel Mitaud, libraire ; (Il y a loin, on le pense bien, de ce modeste céramiste et de ses confrères aux artistes qui vinrent, plus tard, s'établir à Lyon pour s'y livrer à l'industrie des terres émaillées.) \_ Georges Onacre (ou Hongre ?), imprimeur allemand, " mary de Loyse, fille de feu Nicolas Chane" (ou Chanu), 2 livres 10 sous 4 deniers et 1 livre 5 sous 2 deniers ; \_ maître Blaise Théobald, dit Vazel, le peintre-verrier, 2 livres 15 sous 4 deniers et 27 sous 8 deniers ; \_ Antoine Servandon, verrier, 17 sous 8 deniers et 12 sous 4 deniers ; \_ Lucas Cochin maître charpentier (souvent employé dans les travaux décoratifs faits pour les entrées des Rois, etc.), 38 sous 4 deniers et 19

sous 2 deniers ; \_ Nicolas Chevalier, tondeur et " hoste des estuves Saint-Georges ", 30 sous et 15 sous ; \_ les hoirs de Claude Chevrier, seigneur de La Duchère, payent, en leur qualité de nobles, 2 livres 11 sous pour les 2 deniers des réparations seulement ; \_ Benoit Meslier, procureur du Roi, 6 livres et 3 livres ; Jacques Jaquet, mercier, 26 sous 8 deniers et 13 sous 4 deniers. On lit en marge : " Roy de la colovrine. " C'est à la faveur de ce titre que le contribuable qui l'avait obtenu était exempt d'impôt durant l'année de sa royauté ; \_ Claude Léon, fils d'Odet Léon. " Quicté les 4 deniers du Roy à cause qu'il suit la guerre, et ne payera que les 2 deniers des réparations ", 8 sous 10 deniers...

**Cote : CC 0116 -2**

Référence informatique : 00000211

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 136 feuillets, in-folio, papier.

**1512**

Fiche 2/3

Taxes perçues au nom du Roi (1512)  
Tailles imposées à la Ville

---

\_ messire Jean de Chaponay, président des Comptes de Grenoble ( il est noté comme étranger). " Par composition il doit, ainsi qu'il dit, pour chescun denier, 2 livres tournois, ainsi " 12 livres ; \_ Jean Bosse, dit Grandjean, chaussetier, 24 sous et 12 sous. Le Consulat l'exempte de l'impôt des 4 deniers " pour le service qu'il fait aux affaires de la ville " ; \_ maître Jacques de Mandes (Mende ?), 6 livres et 3 livres ; \_ Eustache Grolier, domicilié en la rue Neuve, 4 livres 1 sou et 2 livres 1 sou 6 deniers ; \_ +tienne Delaroché, dit Villefranche, maître d'arithmétique, 29 sous 4 deniers et 14 sous 8 deniers ; \_ Claude de Varey, élu en l'élection de Lyon et pays de Lyonnais, 9 livres 11 sous 4 deniers pour les réparations seulement ;



\_ Barthélemi Laurencin, 16 livres 4 deniers et 8 livres 6 deniers ; \_ Florimond Pécoul ou Pécoud, mercier (c'était de plus, comme on le verra plus tard, un brodeur renommé), gendre de Simon Bas, 26 sous 8 deniers et 13 sous 4 deniers ; \_ Guillaume Carme, dit Augustin, orfèvre, 4 livres 5 sous 8 deniers et 2 livres 2 sous 10 deniers ; \_ Pierre Dupuis, pareillement orfèvre, gendre de Guillaume Carme, 2 sous 8 deniers et 10 sous 4 deniers ; \_ Jenin (pour Janin, c'est-à-dire Jean) Pain, également orfèvre, "compagnon" ou associé du précédent, 8 sous et 4 sous ; Philibert Monachon, tavernier, hôte de la Corne-de-Cerf, rue de la Pêcherie, 16 sous et 8 sous ; \_ messire Guillaume Henry, prêtre, "scelleur de l'official" de Lyon, pour une maison provenant de Mathieu Hus, imprimeur, 2 livres 10 sous 8 deniers et pour les deux deniers des réparations, 25 sous 4 deniers. Il ne paye, toutefois, que ce dernier subside ; \_ Pierre et Jean Girardon, fabricants de tuiles, établis dans le faubourg Saint-Vincent, 9 livres 15 sous 4 deniers et 4 livres 17 sous 8 deniers, etc. \_ Côté de Fourvières ou du Royaume : \_ messire Aimard de Beaujeu (licencié en lois), son frère (Jacques) et "la Gaudine" (Gaudin), 32 livres 18 sous et 16 livres 9 sous ; \_ maîtres Paul de Quercy et Léonard Ponart ou Pomart, médecins, taxés, le premier à 1 sou 8 deniers pour les réparations, le deuxième à 3 livres 6 sous 8 deniers et 33 sous 4 deniers ; \_ " Anthoine Odelle (Antoinette Odel), vefve de feu Jehan Vauchard (Vachard et Vachart), mère de feu Michiel Vauchard, hoste du " Griffon ", 3 livres 6 sous 8 deniers et 33 sous 4 deniers ; \_ messire Pocolot, chanoine de l'église Saint-Paul. Il est exempt des 20 sous auxquels il avait été taxé pour le Roi, et ses 11 sous pour les réparations sont réduits à 9 sous ; \_ Jean Raoul, fourrier du Roi, 3 livres 8 sous et 34 sous. On lit en marge : " Riens pour l'emprunt, comme domestique " (de Sa Majesté) ; \_ messire Maurice Sève, 14 livres 9 sous et 7 livres 4 sous 6 deniers ; \_ Jean, Michel, Jean-Baptiste et Barthélemi Sève viennent immédiatement après Maurice Sève ; \_

Jean de Vauzelles, hôtelier, établi dans la rue de la Chèvrerie, 30 sous 8 deniers et 15 sous 4 deniers ; \_ maître Jean Grolier, 9 livres et 2 livres 7 sous ; \_ Antoine Grolier, 19 livres 4 sous 4 deniers et 9 livres 12 sous 2 deniers ; \_ Claude Grolier, 7 livres 19 sous et 3 livres 19 sous 6 deniers ; (Ces trois derniers contribuables habitaient la rue de la Juiverie.) \_ Guillaume et Ennemond Juge, merciers, 4 livres 8 deniers et 2 livres 4 deniers ; \_ Pierre Dei, Florentin, 16 livres 6 sous 4 deniers et 8 livres 6 sous 8 deniers. " Suspendu et les autres Florentins ; " \_ les hoirs de Jean Prévost, peintre-verrier ; \_ Thomas Gadagne, marchand, 23 livres 13 sous 4 deniers. " Suspendu comme les autres Florentins ; " \_ Robert Albisse (Albizzi del Bene), 10 livres 13 sous 8 deniers et 5 livres 6 sous 10 deniers. " Par délibération de Messieurs les conseillers, par acte reçu par Gravier (notaire et secrétaire de la commune) a esté fait don au dit Arbisse (sic) du dit taux, " etc. (Il était banquier et avait sans doute, en cette qualité, rendu des services au Consulat.)

**Cote : CC 0116 -3**

Référence informatique : 00000212

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 136 feuillets, in-folio, papier.

**1512**

Fiche 3/3

Taxes perçues au nom du Roi (1512)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Pierre Porte, général des Monnaies, 19 livres 15 sous et 9 livres 17 sous 6 deniers. Il ne paye que l'impôt des réparations ; \_ Pierre Bonte, peintre, 3 livres 10 sous et 35 sous ; \_ Jacques de Baileux, receveur des aides (il fut aussi receveur de la commune). 23 livres 9 sous et 11 livres 14 sous 6 deniers ; \_ François Le Bourcier,

chevalier, bailli de Viennois. Le Consulat l'exempte des 4 deniers du Roi ; \_ maître Claude Le Charron, " lieutenant du Roy ", (c'est-à-dire lieutenant général et commandant pour Sa Majesté, à Lyon), 17 livres 4 sous et 8 livres 10 sous ; \_ maître André Thurin ou Turin, sieur de Charlieu (pour Charly), secrétaire du Roi, 41 livres 8 sous et 21 livres 4 deniers. 11 est déchargé des 4 deniers. " A baillé Pierre Faye, par manière de don, pour les 2 deniers des réparations, le 10e de juing 1512, pour le dit Turin " 20 livres 19 sous 2 deniers ; \_ Étienne Bourbenon, greffier du prévôt de l'hôtel, 2 livres 16 sous et 41 sous 4 deniers. Il est exonéré de l'impôt des 4 deniers " à cause qu'il suit la Court ; " \_ Ambroise Tisson, l'armurier, est taxé à 10 livres 13 sous 4 deniers et à 5 livres 7 sous 2 deniers. " Nichil des 4 deniers et pour les 2 deniers des réparations seulement, dont Messieurs (les conseillers de ville) luy ont donné le (fait remise du) tiers à cause de sa vieillesse, le 2e de juing 1513 ; " \_ la veuve d'Antoine de Binago, armurier, est taxée à 8 livres 8 sous et 4 livres 4 sous. " Riens pour les 4 deniers du Roy, à cause de l'armurerie " ; \_ Jeanne, " la vefve de maistre Vauzelles, fille de Pierre Blanc " (l'hôtelier de la Galée), 20 sous et 10 sous ; \_ messire Mathieu Vauzelles, 8 livres 13 sous 8 deniers et 4 livres 6 sous 10 deniers ; \_ Antoine Vauzelles, greffier, 3 livres 1 sou 8 deniers et 30 sous 10 deniers ; \_ messire Falco d'Aurillac ; Le Consulat réduit son impôt de moitié " pour les agréables services qu'il a faits à la Ville et fera pour l'avenir, " Il ne paye, en conséquence, que 3 livres 10 sous 1 denier ; \_ Jacques Le Charron, général des finances de Bourgogne, 3 livres 1 sou 2 deniers pour les 2 deniers des réparations seulement ; \_ " monsieur le bailli " Claude Laurencin et Pierre Laurencin, ensemble, 100 livres 6 sous pour les deux taxes réunies ; \_ Pierre Blanc, hôte de la Galée, 9 livres 14 sous 4 deniers et 4 livres 17 sous 2 deniers ; \_ Madeleine Lamberde (Lambert), " fille de joye " 15 sous, et 30 sous, etc.

**Cote : CC 0117.**

Référence informatique : 00000213

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 82 feuillets, in-folio, papier.

### 1512 - 1514

Taxes perçues au nom du Roi (1512 - 1514)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte de feu Michel Sève, préposé par le Consulat à la recette (pour le côté du Royaume) des 4 deniers imposés à la commune, en juillet 1512, pour subvenir aux frais nécessaires à la défense de la ville, et chargé aussi de la collecte de 6 deniers pour fournir au Roi la somme de 6,000 livres, octroyée à Sa Majesté au mois de septembre de la même année. Ce compte fut rendu par Guillaume Burrion, notaire, procureur dûment fondé par dame Louise de Ville, veuve du receveur Sève, comme tutrice de ses enfants, etc. \_ Recettes : \_ celle des 4 deniers imposés en juillet s'élève à 3,444 livres 11 sous tournois ; \_ celle des 6 deniers mis sus en septembre suivant monte à 4,120 livres 7 sous 8 deniers tournois ; \_ une autre, des " menuz ", tant des 4 deniers pour les fortifications de la ville que des 6 deniers du Roi, ayant donné 548 livres 16 sous 9 deniers ; \_ une quatrième des 8 deniers imposés en juin 1513, savoir : 4 deniers pour fournir au Roi, " par manière de don, autres 6,000 livres tournois et lesquieulx ne luy furent baillées, mais depuis converties aux dictes réparations et rempars, et dont, des dictz deniers, fut fait chartreau plus ample sur les apparens que les précédens chartreaux, " Le chiffre de cette collecte monte à 6,371 livres 2 sous 10 deniers tournois ; \_ une dernière recette enfin des " défailans aux rempars et fossés, à 3 solz pour chacung homme, et depuis amodérés à 20 deniers

tournois, " montant à 100 livres 4 sous 10 deniers. \_ L'ensemble de ces recettes, accru encore de quelques produits complémentaires, s'élevant à 97 livres 17 sous 6 deniers, présente un total de 14,683 livres 7 deniers tournois. \_ Les dépenses du présent compte sont de : 13,757 livres 18 sous 11 deniers tournois, qui représentent les deniers payés à Jean Sève (frère de Michel Sève), chargé par le Consulat des " payemens des rempars, fortifications, arthillerye et autres chouzes pour la tuicion et deffense de la ville de Lyon, et aussi pour aider à fournir au Roy la somme de 6,000 livres ; " \_ 144 livres 19 sous 3 deniers pour le recouvrement des sommes dont il vient d'être question. \_ Voici la teneur de quelques-uns des articles de la dépense : \_ " Pour deux mains papier fin à faire quictances, 3 solz 4 deniers. " ; \_ " Plus en cire pour sceller les maisons, 2 solz " ; \_ " Pour deux mains de papier pour faire brevetz (d'exemption ou de réduction de la taille), 2 solz. ; \_ " Plus pour une clef et une esparre au premier marchebant (ou marchebaut ?) de la chambre aux papiers (à l'Hôtel-de-Ville), 2 solz 7 deniers " ; \_ " Plus pour une main de papier (celui-ci devait être d'une qualité inférieure) et une pleine fieule d'enere, 1 sol 9 deniers " ; \_ " Pour faire habiller la serrure du marchebant à tenir les papiers, 1 sol " ; \_ " Plus pour avoir fait rabiller deux archebans du grand bant estant à la petite chambre aux papiers, esquielz se tiennent les papiers des nommées et receptes, 3 solz 4 deniers ; " \_ " Plus pour une main papier bastard pour faire les chartreaux, 6 solz 3 deniers ; " (Les opérations mentionnées plus haut nécessitèrent une consommation de papier autrement forte qu'on ne le voit ici ; mais les passages cités n'ont d'autre but que de renseigner le lecteur sur les divers prix de cette fourniture de bureau, à une époque déterminée.) \_ " Plus pour demy cent gros boys et demy cent fagotz, acheptez pour faire du feu durant le temps, tant de ce présent compte que du compte des sieurs Jacques Buyer et Jehan Sève ; tant d'achapt que voyture, 26 solz 6 denier. " \_

Autre dépense faite pour la levée des amendes frappées sur " les deffailans ès rempars et fossez " de la ville Ces frais ne montent qu'à 12 livres 16 sous 6 deniers. \_ Les gages alloués à Michel Sève pour les peines et vacations de ce collecteur furent fixés par le Consulat à la somme de 300 livres tournois. De telle sorte que la dépense totale atteignit le chiffre de 14,215 livres 14 sous 3 deniers tournois. Sève resta donc débiteur, envers la commune, de la somme de 467 livres 5 sous 11 deniers, qui fut imputée à sa succession. \_ Ordonnance de quitus délivrée aux héritiers de Michel Sève, après la clôture de son compte. \_ Quittance de ce comptable, etc.

**Cote : CC 0118.**

Référence informatique : 00000214

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 64 feuillets, in-folio, papier.

### 1512 - 1513

Taxes perçues au nom du Roi (1512 - 1513)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux (pour le côté du Rhône ou de l'Empire) des restes : des 4 deniers imposés à la commune en juillet 1512 ; \_ des 6 deniers levés en septembre de la même année pour fournir au Roi la somme de 6,000 livres tournois, et l'excédant, joint aux deux autres deniers, pour subvenir aux frais des réparations de la ville ; \_ des 4 et 6 deniers des " menuz " ou contribuables les moins aisés, de l'an 1512 ; \_ dès 8 deniers imposés sur les apparents, au mois de juillet 1513 ; \_ de ces mêmes 8 deniers, enfin, sur les menus ou moins apparents. \_ Le produit de ces divers restes monte en totalité à la somme de 5,226 livres 17 sous 8 deniers. \_ On trouve dans les documents ci-

dessus mentionnés, soit parmi les apparents, soit au nombre des moins aisés : \_ messieurs : Jean de Chaponay, président des Comptes de Grenoble ; le président de Villeneuve (?) ; le juge Chauvet ; de Grolée, de Mespieu, de Saint-Priest ; Étienne Jaqueyron, élu de Dijon, etc. ; \_ les imprimeurs : Jean Lodet, Antoine Lambillon, Girard Oze, Jean Delaplace, Martin Havard, François Fradin, etc. ; \_ Jean Yvonnet, l'écrivain ; \_ les enlumineurs : Jean Rion, Pierre Vannier (ailleurs on a écrit : Varnier) ; \_ les peintres : Antoine Chevallier, Jean Ramel (verrier) ; \_ les fondeurs : Michel Morand, Guillaume Boucletier, Michaud Brison, Pierre..... (en blanc). Ces deux derniers sont qualifiés de bossetiers ; \_ les potiers de terre : Antoine Paturel (il était de Francheville, près Lyon), Antoine Marquet, Pierre Martin ; \_ Gilles ou Gillet Le Riche, tailleur de moules de cartes ; \_ les verriers : Jean Chambellan, Regnaud Rigaud ; \_ François Binago (celui-ci était-il armurier comme ceux du même nom ?) ; \_ Ennemond Fontanel, le relieur de livres ; \_ les lapidaires : Jean Jourdain, Jean Mallion ; \_ les brodeurs : Pierre Fournier, Richard Bonant, dit Brunet, et le frère de ce dernier, dont le nom n'est pas cité, etc.

**Cote : CC 0119.**

Référence informatique : 00000215

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 86 feuillets, in-folio, papier

**1513**

Taxes perçues au nom du Roi (1513)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau (pour le côté de l'Empire) de deux collectes, de 4 deniers chacune, imposées à la commune au mois de juin 1513 : la première pour les 6.000 livres du don fait au Roi, laquelle somme fut

affectée aux réparations et fortifications de la ville, en août suivant ; la deuxième pour les mêmes objets exclusivement. \_ Falco Ganel et Jean Jaquet ou Jacquet, drapiers, tous deux cotisés à 2 livres tournois pour chacune des deux collectes, sont modérés à 25 sous, l'un pour la dernière, " à cause de la banquerote " ; \_ Antoine Robillon, mirailleur ou miroitier, 32 sous " Amodéré par Messieurs (les conseillers de ville), à cause de la pouvreté du mestier, pour ceste foy " à 30 sous ; \_ François des Moles, bossetier, 16 sous ; (Isolée ainsi et sans autre indication, toute somme qui se présente de cette manière ne sera que la moitié de l'imposition entière, qu'il suffira de doubler pour en avoir le chiffre complet. ) \_ Jean Coyaud, pelletier, et pour les biens de Jean Sève, de Chasselay, son beau-père, 16 livres 5 sous 4 deniers ; \_ le lépreux Richard Pichot, 2 livres 1 sou 8 deniers ; \_ les libraires ou imprimeurs-libraires : Hugues Fataud, 20 sous ; Martin Boillon, 32 sous pour les 8 deniers ; Jean Huguetan, 30 sous en tout ; Jacques Huguetan, 6 livres 16 sous ; Cyriac Hochberg, 16 sous ; Michel Despréaux, 2 livres pour les 8 deniers (on a toujours égard à l'incendie de sa maison de la rue Mercière) ; Vincent Prothonoys (sic, pour Portunaris), 20 sous 8 deniers ; Simon Vincent, 28 sous ; Guillaume Balsarin, 2 livres pour les 8 deniers ; Barthélemi Tropt, 2 livres ; \_ Balhasar d'Ast, imprimeur 33 sous 3 deniers ; \_ Jean Ramel, peintre-verrier, 12 sous ; \_ Daniel de Crane, peintre, 31 sous 4 deniers ; \_ l'hoirie de Louis de Bleterens. Elle se compose d'un seul individu, qui a nom Philibert Chevrier, sieur (ou seigneur?) de Saint-Maurice, près Mâcon, etc. ; \_ Louis Martin, dit l'Espagnol, libraire, 2 livres 13 sous 4 deniers ; \_ Jean de Beaufort, " faiseur de baudriers ", 20 sous ; \_ Guillaume Roy, peintre flamand, 13 sous 4 deniers ; \_ Pierre Maréchal, imprimeur, 20 sous ; \_ Liévin Vandormore (sic, pour van der Meer), peintre, 16 sous ; \_ maître Nicolas de Benedictis, imprimeur. On lit en marge : " Recessit " ; \_ Claude Nourry, autre imprimeur, est taxé à 23 sous 6 deniers, pour les 8

deniers ; \_ Jacques Saccon, également imprimeur, 3 livres 15 sous 8 deniers ; \_ Jean Champion, " questan. " Il est " amodéré à cause qu'il procure pour l'ospital, les 8 deniers, à " 4 livres ; (Voilà donc enfin la signification du mot questan ou questain définitivement trouvée.) \_ Jean Baleyn, " maistre de l'espée " 16 sous 8 deniers, pour les 8 deniers. " Amodéré par Messieurs, à cause de sa maîtrise, à " 16 sous 6 deniers ; \_ Catherin Jean, libraire, 15 sous 4 deniers ; \_ Michel Mitaud, alias Près, autre libraire, gendre de Torchon, le potier de terre, 16 sous. On lit en marge : " Recessit et a laissé sa femme " ; \_ Georges Onacre, libraire allemand, " mary de Loyse, fille de Nicolas Chanu " , 2 livres 10 sous 4 deniers ; \_ Antoine Burgat et Ambroise Ferrier, fabricants d'épingles, taxés, le premier à 60 sous l'autre à 26 sous 8 deniers ; \_ Pierre Duverney, " poste " ou courrier, taxé à 24 sous pour les 8 deniers. Il était gendre de Burgat ; \_ Jacques Roland, imprimeur, 20 sous ; \_ Jean Garignon, pelletier, 2 livres 16 sous 8 deniers. " Messieurs ont suspendu les premiers 4 deniers, et solvat les 4 deniers des réparations, attendu qu'il est un peu affolé de maladie. " Plus tard, on lui fit grâce de ces 4 deniers ; \_ maître Blaise Théobald, dit Vazal ou Vazel, peintre-verrier, 2 livres 15 sous 4 deniers, \_ Antoine Servandon, verrier, 22 sous 8 deniers ; \_ Jean Klein, imprimeur, 30 sous ; \_ Denis Payen, arbalétrier, 16 sous 8 deniers " Amodéré, à cause de son mestier, les 8 deniers, pour ceste foys, à " 30 sous ; \_ Jean Vatissiny et Jacques Maillet imprimeurs, taxés, l'un à 2 livres, l'autre à 2 livres 16 sous, etc. ; \_ messire Pierre Gacon. " Attendu que Messieurs luy avoient quitté les 14 deniers pour réparations pour 25 livres, et qu'il dit des mauvaises parolles, il y a payé les 6 deniers précédens " (c'est-à-dire des deux tailles de l'année précédente), et icy " 15 livres 11 sous 6 deniers ; \_ la veuve de Jean de Tournay, allemand (sic), 20 sous. " Amodérée par Messieurs, à cause de la grant charge de lansquenez qu'elle soustint, les 8 deniers, à " 20 sous ; \_ Jean Adam, tondeur, 38 sous pour les 8

deniers. " Amodéré par Messieurs, à cause de la maladie d'une jambe que le dit Adam a, les 8 deniers, à " 30 sous ; \_ Humbert de Montconys, marchand, 5 livres 2 sous 4 deniers ; \_ Florimond Rubys, son frère et sa soeur, pour eux et les biens de Gonète Valète ou Vallète (leur tante), 65 livres 14 sous pour les 8 deniers, etc.

**Cote : CC 0120 -1**

Référence informatique : 00000216

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 65 feuillets, in-folio, papier.

**1513**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1513)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des apparents (à la part du Royaume) des 4 deniers imposés à la commune pour les 6,000 livres tournois du don fait au Roi, en juin 1513, laquelle somme fut affectée aux réparations de la ville, en août suivant, et des 4 autres deniers mis sus, ce même mois d'août, pour lesdites réparations. \_ Jean Leyne, tavernier, est imposé à 24 sous. (On n'a cité qu'un chiffre pour n'avoir pas à répéter deux fois la même somme ; mais le produit par deux donnera la valeur totale de la cote des 8 deniers, \_ Voy cc. 119.) " Amodéré à cause de la charge des lancequenez, les 8 deniers, à " 35 sous ; \_ Jean Roux, maçon, taxé à 16 sous pour les 8 deniers. " Messieurs, par pitié de sa vieillesse et que ses enfans l'ont laissé, l'ont quitté pour ce qu'il a baillé, montant à " 4 sous 8 deniers, \_ Jean Roux, dit de Bessenay, fabricant d'épingles, 2 livres 10 sous 6 deniers pour les 8 deniers. " Amodéré à cause de la grant multitude d'enfans et nepveurs qui sont compris en sa nommée, pour les 8 deniers, à " 30

sous ; \_ Jean Croppet, drapier, 3 livres 6 sous. " Amodéré par Messieurs, à cause qu'il est tumbé en pouvreté et ne fait plus riens et malade, à " 2 livres ; \_ Louis Pignatel, changeur, 2 livres pour les 8 deniers ; \_ Philippe Besson, peintre-verrier, 24 sous ; \_ Nicolas Millet, fourbisseur, 24 sous pour les 8 deniers ; \_ André Viau (pour Veau), artilleur, 6 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Guillaume Angellier, brodeur, 4 livres 5 sous 4 deniers ; \_ Raphaël, " tissutier ", mari de la veuve Jean Sandieu, 36 sous. " Messieurs ont quitté la femme du dit Raphaël, à cause qu'elle crayde son mary estre demeuré et mort delà les monts, pour les 8 deniers, à " 20 sous ; \_ Jean Peloux, fourbisseur, 24 sous pour les 8 deniers ; \_ Guillaume Morillet, armurier et brigandinier, 32 sous pour les 8 deniers ou les 2 tailles ; \_ Gabriel de Russy, armurier, 2 livres ; \_ Jean Bal, fourbisseur, 24 sous ; \_ Jean et Colin Le Père, tous deux orfèvres, taxés l'un à 14 livres 3 sous 8 deniers, l'autre à 2 livres 10 sous pour les 8 deniers ; \_ Jean et André Bonnet frères, libraires, 2 livres. " Amodéré par Messieurs pour pitié, les 8 deniers, à " 15 sous ; \_ Jean du Peyrat, 29 livres 10 sous ; \_ monsieur l'élú Marsault Du Peyrat, 13 livres 15 sous 8 deniers ; \_ monsieur de Saint-Lager, bien qu'étranger à la ville, est imposé pour tout à 18 livres 13 sous 4 deniers, comme propriétaire d'une partie de la maison de Jean Du Peyrat ; \_ Pierre Salomon, " ceinturier ", 34 sous 8 deniers. " Amodéré, pour ceste foys, à cause qu'il est malade de la maladie de Naples, pour les 8 deniers, à " 3 livres. Cet artisan, qui paraît avoir succombé, en fort peu de temps, à l'affection dont il était atteint, laissa vraisemblablement pour héritier Guillaume Salomon, pareillement ceinturier, qui est taxé, pour son propre compte, à 24 sous pour les 8 deniers ; \_ le vicomte Dupré, 134 livre ; 11 sous ; \_ Barthélemi Dupré, revendeur, 24 sous pour les 8 deniers. " Amodéré pour pitié que le mestier de revendeur ne vault guères, à " 15 sous ; \_ Jean-Baptiste de Sève, Génois, 10 livres pour le tout ; \_ Simon de Moneglia, aussi Génois, 33 sous 4 deniers ; \_ Jean-Baptiste Lomellini, 5

livres ; \_ Antoine Anthoinet, revendeur, 36 sous. " Messieurs l'ont quicté, pour ce qu'il est Roy des aubalestiers, ceste année " ; \_ Jeanne Charrière (Charrier), servante du reclus de Saint-Barthélemi, 21 sous 8 deniers pour les deux taxes ; \_ messire Jean de Ulmo (de L'Orme), maître d'école, 15 sous ; \_ Antoine Grolier, 19 livres 4 sous 4 deniers ; \_ Claude Grolier, marchand, 7 livres 19 sous ; \_ François Varinier, sieur de Tanay ou Tannay, 42 livres 14 sous ; \_ maître Pierre Faulcon, " orfèvre de la Royné ", 2 livres ; \_ Jean Sala, 38 livres 8 sous.

Cote : **CC 0120 -2**

Référence informatique : 00000217

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 65 feuillets, in-folio, papier.

**1513**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1513)  
Tailles imposées à la Ville

---

\_ " Messieurs, en plein conseil, luy ont donné (remis) sur ses impostz 50 livres pour les agréables services par luy faiz en son office de capitainage " (de la ville). Il ne fut donc taxé qu'à 26 livres 1 sous 4 deniers ; \_ Damien Toti, Florentin, changeur, 26 livres 8 deniers ; \_ messire Maurice Sève, 13 livres ; \_ Pierre Bonte, peintre, 3 livres 10 sous ; \_ Benedetto Cathelli (Castelli ?) et François Baldi, Florentins, ce dernier courtier, etc. Ces deux étrangers, de même que leur compatriote Toti, le changeur, ne sont pas compris dans la suspension d'impôts prescrite en faveur des Florentins ; \_ Jean de La Grange, brigandinier, ne paye que 25 sous en tout, parce qu'il est devenu aveugle et, pour ce motif, hors d'état de travailler ; \_ Jean Calcant, libraire, 35 sous

4 deniers. On lit en marge : " Reccesit ; " \_ monsieur le bailli Claude Laurencin et Pierre Laurencin, 67 livres 3 sous ; \_ Pierre Bouteille, maréchal. " Amodéré par Messieurs, les 8 deniers, pour la charge des Albanoy, " à 2 livres ; \_ de même, Lambert Saunier, teinturier ; Antoine Dumas, notaire ; Michel Robert, boulanger ; Étienne Michel, hôtelier dans la rue du Gourguillon, sont exonérés chacun d'une partie de leurs taxes, " à cause de la charge des lancequenelz, " etc. ; \_ Madeleine Lambert. la fille de joie de la rue de l'Ours, paye 3 livres pour les 8 deniers ; \_ Jean Péronnet, affaneur ou manoeuvre. " Amodéré par pitié de l'inconvénient de son filz, qui tua, d'une pierre estant sus une fenestre, ung enfant, dont la justice luy fit couster plus de 40 livres, " à 20 sous ; \_ Jean Gouttenoire, couturier. " Amodéré à cause de la charge des Albanoy et lancequeney, les 8 deniers, à " 13 sous ; \_ Pierre Granjon, maréchal, est, comme le précédent, " amodéré à cause de la grant charge des Albanoy et lancequeney, les 8 deniers, à " 25 sous ; \_ Jean Falin ; de Sainte-Foy-les-Lyon. " Amodéré par Messieurs, à cause qu'il est estrangier et que les Arbanoy ont tout gasté, pour les 8 deniers, à " 18 livres, etc.

**Cote : CC 0121.**

Référence informatique : 00000218

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 67 feuillets, in-folio, papier.

**1512 - 1514**

Taxes perçues au nom du Roi (1512 - 1514)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des restes, tant des 18 deniers imposés à la commune, aux mois

de juillet et septembre 1512 et 1513, que des 2 deniers qu'elle eut pareillement à fournir au mois de juillet 1514. " Du quel chartreau en a esté baillé ung semblable à monsieur le mareschal, marquis de Vigène (Jean-Jacques de Trivulce), en juing 1515. " \_ On citera parmi les imposés inscrits au présent rôle, qui comprend le côté de l'Empire ou de Saint-Nizier : \_ le médecin Hector de La Trémouille ; \_ Pierre, seigneur de Salornay (en Mâconnais) ; \_ Jean Yvonnet, l'écrivain ; \_ Jacques Tirny (ou Tiruy?)graveur ; \_ Claude Nourry (il signe : Norry) et Étienne Ballan, imprimeurs ; \_ les brodeurs : Antoine Goy, Pierre Angellier, Pierre Fournier, Richard Bonan, dit Brunet, et François, son frère ; \_ Jean Le Lorrain, fabricant d'arbalètes ; \_ maître André Briau, médecin ; \_ noble Antoine de Varey, seigneur de Belmont ; \_ Henriet Duet ou d'Huez, canonnier ; \_ Pierre Audry, marchand de " chivaux " (le mot chival pour cheval est encore usité dans les campagnes du Lyonnais) ; \_ plusieurs contribuables du quartier Saint-Vincent sont suspendus de leurs taxes " à cause des biens perdus aux rempars " (que l'on construisait alors sur ce point de la ville) ; \_ monsieur de Balzac, pour les 4 deniers, 17 livres 6 sous 8 deniers ; les 2 deniers, 8 livres 13 sous 4 deniers ; les 8 deniers, 34 livres 13 sous 4 deniers ; les 2 deniers mis sus en juillet 1514, 8 livres 13 sous 4 deniers ; \_ les héritiers de Philippe de Gamaches, possessionnés dans la partie de la ville comprise " depuis les Célestins tirant à Saint-Michel-lez-Esnay "(Ainay) ; \_ Aymard Fournier, constructeur de bateaux (il y eut de tout temps, à Lyon, un assez grand nombre d'ouvriers ou industriels de ce genre), etc.

**Cote : CC 0122.**

Référence informatique : 00000219

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 59 feuillets, in-folio, papier.

**1512 - 1516**

Taxes perçues au nom du Roi (1512 - 1516)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Restes : des deniers restants des 24 deniers imposés à la commune depuis le mois de juillet 1512 jusqu'au mois de février 1514 (V. S.), et dont la perception avait été confiée à Guillaume Burrion ; \_ des 8 deniers mis sus, en mai 1515 et 1516, pour fournir 12,000 livres au Roi. \_ On remarque dans ce document, qui n'embrasse que le côté du Royaume ou de Fourvières : \_ Antoine Béraud, fabricant de traits d'arbalète ; \_ Pernette Sève (la même qu'on surnommait la capitaine des vaches) ; \_ Guillaume Balme, fabricant d'arbalètes ; \_ Martin Gros, imprimeur ; \_ Jean Barbet, canonnier ; \_ Mermet Beautemps, Bastien Antoine, Jean Petit, dit Peloux ; Antoine Chrestien et Pierre Le Mautre, tous fourbisseurs ; \_ Naudin et Pierre de Tournes, orfèvres ; \_ monsieur le vicomte Dupré, pour les 24 deniers, 131 livres 18 sous 4 deniers ; \_ messire Antoine de Varey, " corratier ; " \_ monsieur le chanoine Besson, pour les 24 deniers, 21 livres 13 sous 8 deniers ; \_ Françoise Thézé, veuve de Jean Besson, " à-présent femme monsieur Benoist Meslier " ( ou Mellier, procureur du Roi) ; \_ Paul ... (en blanc), lapidaire ; \_ messire André Baronnat, procureur du Roi, taxé, aux 24 deniers, 53 livres 1 sou 8 deniers, et, aux 8 deniers, pareille somme que ci-contre ; \_ Claude Grolier, pour les 24 deniers, 7 livres 19 sous ; \_ Antoine Grolier, aux 24 deniers, 19 livres 4 sous 4 deniers ; \_ Jean Grolier, aux 24 deniers, 16 sous, et aux 8 deniers, 32 sous ; \_ maître Jean Grolier, secrétaire du Roi, aux 8 deniers, 55 livres 12 sous ; \_ Jean Baronnat, le jeune (fils de Jeanne Chevrier) ; \_ les héritiers de Guillaume Baronnat ; \_ Mathieu Baronnat ; \_ François, Charles et Nicolet ou Nicolas de Pierrevive ; \_ maître Pierre Garbot, secrétaire du Roi, aux 24 deniers, 100 livres 11 sous 8 deniers ; \_ messire Denis

Garbot, chevalier de l'église Saint-Jean de Lyon, pour les 24 deniers, 15 livres 16 sous, et, pour les 8 deniers, 31 livres 12 sous ; \_ Poncet Avrat, organiste ; \_ Bénédicto Angelo et Robert Albisse (Albizzi del Bene), Florentins ; \_ messire Maurice Sève, aux 24 deniers, 17 livres 2 sous ; \_ Pierre Porte, général des finances, pour les 8 deniers, 18 livres 18 sous ; \_ François Baldi, Florentin ; \_ Claude Guignard, imprimeur ; \_ Jacques Charpin (sic), orfèvre allemand ; \_ messire François Le Bourcier, chevalier, bailli de Viennois, aux 8 deniers, 36 livres 3 sous 4 deniers ; \_ messire Pierre Burbenon, lieutenant général pour le Roi, à Lyon, aux 24 deniers, 6 livres 16 sous, et même somme pour les 8 deniers ; \_ +tienne de Pierrevive et Antoine de Vinolz, " comme dépositaires des biens de feu Cazin, de Bollongne " (Bologne), etc. ; \_ Ambroise Tesson ou Tisson, l'armurier, aux 24 deniers, 10 livres 4 sous, et, aux 8 deniers, 21 livres 8 sous ; \_ Rolin Fourelot, imprimeur ; \_ messire Jean Balarin, chevalier de l'église Saint-Jean, pour les 8 deniers, 14 livres 17 sous ; \_ monsieur de Pramenoux ; \_ François Briquet, jayetier ; \_ Adam Fèvre, peintre, pour les 24 deniers, 3 livres 12 sous, et aux 8 deniers, 24 sous ; \_ Jean de Saint-Priest, l'imagier, aux 24 deniers, 3 livres 7 sous 2 deniers ; \_ Jean Martin, verrier ; \_ Jean Chappeau, peintre, 3 livres d'une part, et 20 sous de l'autre ; \_ Claude Laurencin, baron de Riverie, 81 livres 8 sous 8 deniers, et 80 livres 12 sous, pour les 24 et les 8 deniers ; \_ Nauffrey, brodeur ; \_ Barthélemy Carra ou Carré, peintre, aux 8 deniers, 24 sous ; \_ Madeleine Lambert et Marcienne, l'une et l'autre maîtresses de filles de joie, domiciliées dans la rue de l'Ours, près l'église Saint-Georges, redoivent : la première, pour les 24 deniers, 2 livres 5 sous, et pour les 8 deniers, 3 livres ; la deuxième 10 sous et 20 sous, aux 24 et 8 deniers, etc.

**Cote : CC 0123.**

Référence informatique : 00000220



Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 48 feuillets, in-folio, papier.

**1512 - 1516**

Taxes perçues au nom du Roi (1512 -  
1516)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi. \_ Chartreau  
des restes, etc. (Le présent rôle n'est que  
la répétition de l'article précédent cc.  
122.)

Cote : CC 0124.

Référence informatique : 00000221

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 85 feuillets, in-folio, papier.

**1512 - 1515**

Taxes perçues au nom du Roi (1512 -  
1515)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Restes des 24 deniers imposés à la  
commune depuis le mois de juillet 1512  
jusqu'en février 1514 (V. S.), " tant pour  
octroys au Roy que pour les réparations,  
lesquelz restes avoient esté baillez à  
Jaques Paulin pour recevoir. Lequel  
Paulin en a baillé ung compte qui n'a  
esté arrêté, par lequel est assavoir que  
les despens, tant de sa vacation que des  
clercs et sergens, montent plus que le  
principal. " \_ On retrouve dans ce  
chartreau, qui n'a trait qu'au côté de  
l'Empire : \_ Ennemond. Fontanel, relieur  
de livres ; \_ Jean Lodet, imprimeur ; \_  
Jean Rion ou Ryon, enlumineur ; \_  
Guillaume Balsarin, libraire ; \_ Jean  
Ramel, peintre-verrier ; \_ Antoine  
Chevallier, " faiseur d'ymages." On lit dans  
la marge, en regard de son nom : " Quicté

pour tout ; " \_ Pierre Varnier, enlumineur ;  
\_ Martin Avart ou Havard, Didier Thomas  
et Jean Prévost, dit Passerat, imprimeurs ;  
\_ Gillet Le Riche, tailleur ou graveur de  
moules de cartes à jouer ; \_ Méry Sigaud,  
imprimeur, gendre de Passerat ; \_  
Antoine Jarès ou Jareys, verrier ; \_  
Mathieu Jourdain, lapidaire ; \_ Guichard  
Crochaton, jayetier ; \_ Antoine Dalmès,  
tavernier. " Pour ce qu'il fut roy des  
arbalestiez ne luy a esté riens demandé, "  
etc.

Cote : CC 0125.

Référence informatique : 00000222

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 69 feuillets, in-folio, papier.

**1512 - 1517**

Taxes perçues au nom du Roi (1512 -  
1517)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau : des " restes restans des  
restes des 18 deniers mis sus ès mois de  
juillet et septembre 1512 et 1513, tant  
pour fournir au feu roi Loys 6,000 livres  
tournois, par manière de don, que le  
résidu convertir aux réparations de la ville  
; \_ aussi des reste des 2 deniers mis sus  
en juillet 1514 pour ladite réparation ;  
pareillement des restes des 4 deniers mis  
sus en février ensuivant, pour icelles  
réparations, dont du tout a eu charge de  
recepte Guillaume Burrion. " \_ On lit à la  
fin du volume la note suivante, signée de  
Claude Gravier, secrétaire de la  
commune : " Ce présent chartreau des  
restes a esté baillé à Henris (une des  
formes du nom Henri) " Gimbre, fils de  
honorabile homme Pierre Gimbre, pour  
icelles (les restes) lever, qui a promis, tant  
luy que sondit père, rendre bon compte  
et reliqua, aujourd'huy 4e de septembre  
1517. " \_ Cette collecte produisit en tout

2,819 livres 12 sous 11 deniers. \_ On citera parmi les imposés : \_ François Varinier, seigneur de Tannay ou Tanay ; \_ Claude Grolier, marchand, taxé à 7 livres 19 sous ; \_ Antoine Grolier, 19 livres 4 sous 4 deniers ; \_ Jean Grolier, pelletier, 16 sous ; \_ le chanoine Gautheret, 4 livres ; \_ François Baldi, Florentin, 20 sous ; \_ Jean Bruyère, maître d'épée, dont les héritiers payent 2 livres 5 sous 6 deniers ; \_ Pierre Pape, marchand, 39 sous 4 deniers. On lit en marge : "Il y a deux arbalestes en l'Hostel-de-la-Ville, qui sont à luy, pour son dit taux ; " \_ Adam Fèvre, le peintre, 3 livres 12 sous ; \_ Jean de Saint-Priest statuaire, 3 livres 7 sous 2 deniers ; \_ Jean Chappeau, peintre, 3 livres ; \_ Claude Laurencin, baron de Riverie, et Pierre Laurencin, son frère, doivent les 4 deniers, soit 81 livres 8 sous 8 deniers ; \_ Philippe Légier, fabricant de tuiles, dont l'établissement était situé dans la rue et près la porte Saint-Georges, fils de Hugues Légier, 2 livres 6 sous 8 deniers, etc.

La reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle est recouverte par la reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
Page de titre sur parchemin

**Cote : CC 0126.**

Référence informatique : 00000223

Registre: Reliure peau XVI<sup>e</sup> siècle, 142 feuillets, in-folio, papier.

**1515**

Taxes perçues au nom du Roi (1515)  
Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres patentes et de commission de François 1<sup>er</sup>, données à Blois, le 4 juin

1515, et adressées au marquis de Vigène (Vigevano qui n'était autre que Jean-Jacques de Trivulce), chevalier de l'ordre du Roi, maréchal de France et lieutenant général dans la ville de Lyon et pays de Lyonnais. Ce document porte, entre autres choses, que : Sa Majesté prescrit à la commune de lui fournir la somme de 6,000 livres tournois, par forme de don, pour " obvier à la mauvaise et inestimable entreprise des Souysses, qui se préparent et deslibèrent, ainsi que avons esté deurement adverty, à grosse puissance, descendre en bref en nostre royaume pour icelluy piller et endommager, combien qu'ils n'aient de ce faire cause et raison, attendu que depuis nostre advènement à la couronne, Nous nous soyons mis, " continue le souverain, " en tout devoir de faire amitié et confédération avec eulx, en leur faisant plusieurs bonnes et grans offres, voyre plus que raisonnables, à quoy les ditz Souysses n'ont voulu aucunement entendre, " etc. ; \_ les sieurs : de La Volte (Voulte ?) ; Henri Bohier, chevalier, général des finances ; Jean Lallemand le jeune, trésorier et receveur des finances en la généralité de Languedoc, et Jean Dubois-Guichon, notaire et secrétaire royal, sont spécialement chargés de procéder à cette opération ; \_ si le produit de la collecte donne une somme supérieure aux 6,000 livres demandées, cet excédant de recette sera exclusivement consacré aux réparations et fortifications de la ville, etc. \_ Chartreau de l'imposition ci-dessus, qui fut levée par Claude Grolier, du côté du Royaume et à raison de 4 deniers pour livre. \_ Jean Laisné, tavernier, 2 livres 8 sous. " Amodéré par tillet Coyaud et Thuard (c'est-à-dire par billet signé de Coyault et Stuard, qui étaient alors conseillers de ville) attendu à la perte qu'il faist (fit) des vins qu'il fut contraint de porter en Veyse (à Vaise) pour les lansquenetz, à " 20 sous 8 deniers ; \_ Martin Gros-Roux, imprimeur, 10 sous ; \_ Antoine Perricault, couturier, 8 sous ; \_ messire Aynard de Beaujeu et Jacques, son frère, 241 livres 7 sous 4 deniers ; \_ maîtres Léonard Ponard et Paul de

Quercy, médecins, taxés : le premier à 3 livres 6 sous 8 deniers, le deuxième à 2 livres ; \_ Jean Croppet, drapier, 20 sous ; \_ Pierre Lemaistre, brodeur, 12 sous ; \_ Jean Vuillermé ou Vuillermet, fondeur-bossetier, 10 sous ; \_ Jean Combe, boulanger, 6 livres 18 sous ; \_ Genin Carlat et André Henry, apothicaires, sont imposés : l'un à 4 livres 4 deniers, l'autre à 8 livres 8 deniers ; \_ Philippe Besson, peintre-verrier, cotisé à 6 sous par denier, 24 sous ; \_ Romain des Ursins, armurier, 10 sous ; \_ Gabriel de Rosy (Russy), pareillement armurier, 2 livres 4 sous ; \_ Barthélemy de Guiduccini, de Monte-Carlo, 36 sous 8 deniers ; \_ Jean de Vauzelles, hôtelier, 30 sous 8 deniers ; \_ Jean de Ulmo ou de L'Orme, le maître d'école, 15 sous ; \_ maître Michel de La Chapelle, médecin, 6 livres ; \_ messire André Baronnat, procureur du Roi, à 13 livres 5 sous 5 deniers pour denier, 53 livres 1 sou 8 deniers ; \_ Antoine Grolier, à 5 livres 4 sous 5 deniers, 20 livres 17 sous 8 deniers ; \_ Claude Grolier, marchand, à 39 sous 9 deniers, 7 livres 19 sous ; \_ Louis Pomard, médecin, 4 livres ; \_ Jean Grolier, pelletier, à 4 sous par denier, 16 sous ; \_ maître Jean Grolier, secrétaire du Roi, à 6 livres 19 sous, 27 livres 16 sous ; \_ Jacques Baronnat, seigneur de Poleymieux ( Guillaume Baronnat, seigneur Du Vernay était mort), 18 livres 11 sous 4 deniers, et pour les biens de feu Jean Dodieu, 26 livres 15 sous 4 deniers ; \_ Néry Mazy, élu en l'élection de Lyonnais, 34 sous 8 deniers ; \_ Thomas Gadagne, 2 livres 4 sous ; \_ Pierre Ameil, organiste, 12 sous ; \_ Pierre Bonte, peintre, 3 livres 10 sous, et pour 20 hommées d'une vigne sise au lieu d'Irigny et acquise de Guillaume Dublet, 10 sous ; \_ maître Claude Granet, écrivain, 12 sous ; \_ Barthélemy Boydevant et Pierre Thévenard, " faiseurs de franges, " cotisés, l'un à 12 sous, l'autre à 28 sous 8 deniers ; \_ Ambroise Tizon, Tisson et Tesson, armurier, 10 livres 14 sous ; \_ Adam Fèvre, peintre, 12 sous ; \_ Jean de Saint-Priest, imagier, 16 sous ; \_ Jean Chappeau, peintre, 10 sous ; \_ Claude Laurencin, baron de Riverie, et Pierre Laurencin, ensemble, 80 livres 12 sous ; \_

Barthélemy Carra ou Carré, peintre, 12 sous, etc.

Cote : CC 0127.

Référence informatique : 00000224

Registre: Reliure peau XVI<sup>e</sup> siècle, 188 feuillets, in-folio, papier.

**1515**

Taxes perçues au nom du Roi (1515)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des 4 deniers imposés en mai 1515 et levés, du côté de l'Empire, par Philibert de Villars, et Jean Coyault, pour les 6,000 livres tournois octroyées au Roi, etc. \_ On trouve dans ce papier : Jacques Barondeau, recteur de l'Hôtel-Dieu, 41 livres 18 sous ; \_ Jean Vicomte, ceinturier, 1 6 sous. " Amodéré pour ceste foys, actendu qu'il a esté persécuté du feu, en " 12 sous ; \_ maître Hector de La Tremouille, médecin, 40 sous, \_ l'écrivain Jean Yvonnet, 20 sous ; \_ Jean Rion, enlumineur, 3 livres ; \_ Jean Ramel, verrier, 12 sous ; \_ Gilbert de Villiers, imprimeur, 39 sous ; \_ Antoine et Claude Monnier, fondeurs de cloches. Ce dernier est taxé à 37 sous 4 deniers ; quant à l'autre il venait de décéder ; \_ Annequin... (en blanc), " Flament, paintre, " n'est pas imposé ; \_ Daniel de Crane, autre peintre, 31 sous 4 deniers ; \_ Jean Fontanel, relieur de livres, 11 sous 4 deniers ; \_ Jean de Paris (Perréal), " paintre du Roy " n'est pas cotisé en raison de sa charge à la cour ; \_ +tienne Bayard, fabricant d'arbalètes, 24 sous ; \_ Jacques Tirny (ou Tiruy ?), graveur, 12 sous ; \_ Guillaume Le Roy, " Flament, paintre, " 13 sous 4 deniers \_ Pierre Loyé, maroquinier, 27 sous 4 deniers ; \_ Liévin Vandemure (pour : van der Meer), peintre, 16 sous ; \_ Ennemond Fontanel, le relieur de livres, " pour la moitié de la nommée Michel

Fontanel, à cause qu'il est serviteur de François Fournier, acoustré à " 12 sous ; \_ Antoine Chevallier, " faiseur d'images, " 12 sous ; \_ Jean de La Place, dit Le Cardinal, imprimeur, 15, sous 4 deniers ; \_ Jean Buret, artilleur, 16 sous ; \_ Jacques Blic, verrier, 2 livres 11 sous 4 deniers ; \_ Pierre Varnier, enlumineur, 32 sous 8 deniers ; \_ Gilles Le Riche, graveur en tailles de bois, 22 sous 8 deniers ; \_ Jean Chambrelan, dit Bonnevaux, verrier, 32 sous 8 deniers ; \_ monsieur de Grolée, pour la maison qu'il possédait dans la rue qui portait et porte encore aujourd'hui son nom, 26 sous 8 deniers ; \_ messire Louis Macquereau, prêtre, pour 20 florins de pension, à 6 sous 3 deniers, 25 sous ; \_ Blaise Théobald, dit Vazel, peintre-verrier, 2 livres 15 sous 4 deniers ; \_ Antoine Jareys, autre verrier, 15 sous ; \_ Jean-Baptiste Nyl, libraire allemand, 2 livres ; \_ Guillaume Mercier dit Guerrier, apothicaire, 2 livres 5 sous 4 deniers. " Acoultré à 8 solz pour denier, à cause d'une pension qu'il doit, de 8 francs, à sa fille, religieuse de (l'abbaye de la) Déserte, monte, pour les 4 deniers, à 32 sous ; \_ maîtres Antoine de Ferrariis ou Ferraris et André Briau, médecins, taxés : le premier à 5 livres 11 sous, le deuxième à 13 livres 17 sous ; \_ Jean de Montréal épinglier, 16 sous. " Il se tient aux Trois-Amans et n'a aucuns biens en la ville ; " ( C'est par erreur qu'on a écrit : Trois-Amants ; il s'agit ici du quartier des Deux-Amants, qui n'était pas encore réuni à la commune, et qui côtoyait la Saône, depuis la porte de Pierre-Scise jusqu'à celle du Lion, à l'entrée de Vaise.) \_ Pierre Boton et Pierre Portier, brodeurs, etc. ; \_ messire François de Pavie, baron de Fronquevaux, 6 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Ytace ou Eustache Grolier, 4 livres 1 sou ; \_ Florimond Rubys, le frère et la soeur de ce dernier, 27 livres 6 sous 8 deniers ; \_ dame Louise Pocolot, veuve de François Rubys (mercier), 7 livres 18 sous 8 deniers ; \_ Jean Manillon, lapidaire, 24 sous ; \_ frère Francis de Binago ; religieux célestin, 48 sous 8 deniers ; \_ monsieur de Vandenesse et sa femme pour les ténements de la Rigaudière et de Bellecour, 34 livres 13 sous 4 deniers, etc.

Rolle indique 288 feuillets; on en compte 188

**Cote : CC 0128**

Référence informatique : 00000225

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 189 feuillets, in-folio, papier.

**1515**

Taxes perçues au nom du Roi (1515)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau original, pour le côté de l'Empire, des 4 deniers imposés sur la ville de Lyon, en mai 1515, pour fournir au Roi la somme de 6,000 livres tournois, " par forme de don, par luy demandée pour subvenir au fait de ses guerres et mesmement pour résister aux Suysses, les ennemiz, qui se préparoient venir en ce royaume pour icelluy piller et endommager, " etc.

La reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle est recouverte par la reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Le cahier 128 n'est pas rattaché à la reliure

**Cote : CC 0129.**

Référence informatique : 00000226

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 189 feuillets, in-folio, papier.

**1515**

Taxes perçues au nom du Roi (1515)  
Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des 4 deniers imposés sur les habitants de Lyon, en mai 1515, pour les 6,000 livres octroyées au Roi, et le reste, dans le cas d'un excédant, pour être employé aux réparations et fortifications de la ville. (Ce rôle n'est autre chose que la répétition du volume précédent). \_ Ce fut Humbert Gimbre que le Consulat nomma receveur de la taille mentionnée ci-dessus, etc.

La reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle est recouverte par la reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Le cahier 128 n'est pas rattaché à la reliure

**Cote : CC 0130.**

Référence informatique : 00000227

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 148 feuillets, in folio, papier.

### 1515 - 1516

Taxes perçues au nom du Roi (1515 - 1516)

Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau, pour le coté du Rhône (les désignations : coté de l'Empire et coté du Royaume commencent à se perdre, et un peu plus tard elles sont définitivement abandonnées) des restes des 4 deniers imposés sur la ville de Lyon, au mois de mai 1515, et dont Humbert Gimbre avait charge, " aussi des restes des 4 deniers mis sus, en may 1516, " dont Jehan Coyaud et Philibert de Villars avoient charge, le tout pour fournir au Roy, nostre sire, la somme de 12,000 livres tournois, à luy accordée, par forme de

don, que le résidu convertir aux réparations de la ville. " \_ On trouve dans ce document : Jean Ryon, enlumineur, cotisé 7 sous 6 deniers pour denier, 3 livres pour les deux taxes ; \_ Jean Ramel, (peintre) verrier, à 3 sous, 12 sous ; \_ Annequin Le Grenu, Flamand, peintre (Voy. cc. 127.), pour les 4 deniers imposés en 1516, 20 sous. Deux attestations qui suivent le nom de l'artiste portent que celui-ci s'acquitta entièrement de sa taxe ; \_ Jean Fontanel, relieur, à 17 deniers, 11 sous 4 deniers, pour les deux cotisations ; \_ Jean de Paris, peintre du Roi (il n'est couché ici que pour mémoire) ; \_ Jacques Tirny, graveur, taxe à 3 sous, en mai 1516, 19 sous ; \_ Antoine Chevallier, " faiseur d'ymaiges, " à 4 sous, 16 sous. " Il a esté admodéré par sieur Philibert de Villars et quicté pour tout ; " \_ Antoine Parturel, potier de terre à Francheville-les-Lyon, 24 sous pour les deux taxes ; \_ Nicolas Torchon, autre potier de terre, à 15 deniers, 2 livres 3 sous 8 deniers ; \_ Claude Du Lièvre, " plastrisseur, " pour le tout 26 sous 8 deniers ; \_ Gilles Le Riche, " tailleur de molles, " à 2 sous 10 deniers, pour le tout 22 sous 8 deniers ; \_ Jean Chambrelan, dit Bonnevaux, verrier, 32 sous 8 deniers pour les deux taxes ; \_ Richard et François Bonain ou Bonan frères, brodeurs, 4 sous 11 deniers, ensemble 59 sous 4 deniers pour le tout ; \_ Antoine Jarey ou Jareys, verrier, et Pierre Fournier, dit Levert ou Le Vert, brodeur, 16 sous chacun pour les 4 deniers de 1516 ; \_ Claude Gambyn pelletier, 16 sous ; (Un parent, peut-être, ou du moins un homonyme de ce commerçant, car il s'appelait Julien Gambyn, et était originaire de Faenza, en Italie, devait, un jour (1574), fonder officiellement à Lyon une fabrique de vaisselle de terre à l'instar des manufactures du même genre qui fonctionnaient depuis longtemps dans son pays.) \_ Pierre Boton et Pierre Partier, brodeurs, 24 sous chacun pour les deux taxes ; \_ Claude Martine et sa fille, veuve de Claude Pingean, " faiseuses de franges, " payent ensemble 8 sous ; \_ messire François de Pavie, baron de Fronquevaux, à 31 sous 8

deniers pour les 4 deniers de l'an 1516, 6 livres 6 sous 8 deniers ; \_ les héritiers de Pierre de Pavie, " jadiz esleu de Lion, " à 26 sous 6 deniers, 10 livres 10 sous 4 deniers pour le tout ; \_ frère François de Binago, religieux célestin, à 6 sous 8 deniers pour les 8 deniers, 48 sous 8 deniers ; \_ Humbert Philibert, mercier, à 3 sous, 24 sous pour les deux taxes. On lit en marge : " Se tient à la Croix-Rousse ; "(Cette mention prouve que la présente désignation s'appliquait déjà à ce lieu.) \_ Philibert Monachon, hôte de la Corne-de-Cerf, au delà du fossé des Terreaux ; \_ monsieur de Vandenesse et sa femme pour les tenements de la Rigaudière et de Bellecour, à 4 livres 6 sous 8 deniers pour les 8 deniers, 34 livres 13 sous 4 deniers, etc. \_ Une note terminale signée : Claude Gravier, secrétaire de la commune, et contre-signée Le Charron, " par ordonnance de Messieurs les esleuz, " porte que ce chartreau des restes a été remis à Jacques Paulin " pour iceulx restes lever, qui a promis en rendre bon compte, " etc.

**Cote : CC 0131.**

Référence informatique : 00000228

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 133 feuillets, in-folio, papier.

### 1515 - 1516

Taxes perçues au nom du Roi (1515 - 1516)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux, pour le côté de Fourvières : dès 4 deniers imposés sur la ville de Lyon, eu mai 1516, pour les 6,000 livres tournois octroyées au Roi et dont l'excédant, s'il y en avait, devait être employé aux réparations de la cité ; \_ des restes des 4 deniers imposés en 1515, pour les 6,000 livres accordées à Sa

Majesté. \_ On mentionnera, parmi les contribuables : \_ François Coquery, notaire, taxé à 28 sous 8 deniers par denier pour les 8 deniers, 11 livres 9 sous 4 deniers. " Ledit Coquery est prestre et habitué de Saint-Pol depuis le mois de février 1515, parquoy Messieurs les conseillers (de ville) ont ordonné, ce jourd'uy 8e novembre 1520, qu'il paye seulement les 4 deniers mis sus en may 1515, et les autres 4 deniers sera tenu quicte, attendu qu'il est prebtre ; " \_ Philippe Besson, (peintre) verrier, à 6 sous pour les 8 deniers ; \_ Pierre Chenal, couturier, 32 sous pour le tout. " Quicte pour ceste foys, attendu qui perdit, l'année passée, ung bateau chargé de blé, pour " 15 sous ; \_ Guillaume Angellier, " dit le brodeur", à 27 sous pour les 8 deniers ; \_ Romain des Ursins, armurier, à 2 sous 6 deniers pour les 8 deniers ; \_ Gabriel de Roussy (Russy), autre armurier, en tout 2 livres 4 sous ; \_ Barthélemy Guidechin (sic), de Monte-Carlo, 36 sous 8 deniers ; \_ Léonard Jacqueman, Allemand, pour une maison et une pension 25 sous, et 5 sous pour les 4 deniers, 20 sous ; \_ Jeanne Charrière(Charrier), servante du reclus de Saint-Barthélemy, à 2 sous 8 deniers pour les 8 deniers, 11 sous 4 deniers. " A esté suspendue pour ceste foys, à cause de 6 livres de pension qu'elle doit pour une messe par elle fondée ; " \_ messire de Ulmo (ou de L'Orme), Maître d'école, à 3 sous 9 deniers pour les 8 deniers ; \_ Antoine Grolier, à 5 livres 5 sous pour les 8 deniers ; \_ Claude Grolier, " merchant, " (le comptable n'écrit jamais ce mot différemment), paye 15 livres 18 sous 1 denier pour les deux taxes ; \_ Jean Grolier, pelletier, à 4 sous pour les 8 deniers ; \_ maître Jean Grolier, taxé à 6 livres 19 sous, aussi pour les 8 deniers ; \_ André de Pierrevive, pour " la part des biens de la nommée de luy et de ses nepveurs François et Charles, à " 3 livres 6 sous 6 deniers pour les 8 deniers ; \_ François et Charles de Pierrevive, 20 livres 12 sous pour le tout ; \_ Nicolet ou Nicolas de Pierrevive, receveur du domaine, 71 livres, et pour " une terre qu'il a acquise des biens feu Barthélemy de Bolongne, "

12 sous ; \_ les hoirs de Jean Prévost, (peintre) verrier, etc. ; \_ Pierre Bonte, peintre, paye, outre ses meubles et industrie, 4 livres pour une vigne de vingt hommes, située au lieu d'Irigny et qu'il avait acquise de Guillaume Dublet ; \_ maître Claude Granet, écrivain, 12 sous. " Messieurs (les conseillers de ville) l'ont quitte et mis hors du chartreau, tant qu'il demeurera en la qualité qu'il est, le 8e Septembre 1516 ; " \_ Jacques Charpin, " orfèvre allemant, paye 20 sous pour les deux cotisations ; \_ Thomasse Giraude (Giraud), veuve d'Antoine de Binago (l'armurier), est taxée en tout à 13 livres 9 sous 4 deniers, à raison de 31 sous 2 deniers pour denier. " Messieurs ont ordonné qu'elle payera, pour ceste foys, la moictié de son taux, en faveur de monsieur le bastard de Savoye, le 4e septembre 1516, " etc. ; \_ Guillaume Banc-Estocq, " cuisinier de Monsieur (l'archevêque) de Lyon, " à 8 sous pour les 8 deniers ; \_ Antoine Vauzelles, notaire, paye 6 livres 3 sous ; \_ Adam Fèvre, Pierre de Rieu ou Du Rieu, et Jean Chappuis, peintres, payent : l'un 24 sous ; le deuxième 30 sous, et le troisième 20 sous pour les deux cotisations ; \_ Jean de Saint-Priest, imagier, 32 sous ; \_ Nauffre, brodeur ; \_ Barthélemi Carra, peintre, 24 sous pour le tout ; \_ Huguet Légier, dit Favier ; Philippe Légier, fils de Jean Légier ; Philippe (II ?) Légier, fils de Hugues Légier (vraisemblablement tous tuiliers ou potiers de terre, et établis à l'extrémité de la grande rue Saint-Georges, près la porte de ce nom) ; \_ Bastien Creste, tapissier, 23 sous, etc.

**Cote : CC 0132 -1**

Référence informatique : 00000229

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 93 feuillets, in-folio, papier.

**1515 - 1517**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1515 - 1517)

**Tailles imposées à la Ville**

**Taxes perçues au nom du Roi.**

- Chartreau, pour le côté de Fourvières, des " Restes des 4 deniers mis sus en ceste ville de Lyon, au moys de may 1515, dont Claude Gravier avoit charge, aussi des 4 deniers mis sus, en may 1516, dont Jehan Goyaud et Philibert de Villars avoient charge, le tout pour fournir au Roy, nostre sire, la somme de 12,000 livres tournois à luy accordée par forme de don, que le résidu convertir aux réparations de la ville. \_ Dans ce chartreau, que termine un certificat signé : Gravier, constatant que, le 14 octobre 1517, le Consulat chargea de la recette des restes dont il s'agit Pierre et Henri Gimbre père et fils, qui promirent l'un et l'autre d'en rendre bon compte et reliqua, " on trouve : \_ Jean Barbet, canonnier, à 11 sous 2 deniers, 2 livres 4 sous 8 deniers, et pour les autres 4 deniers, 17 sous ; \_ monsieur de La Tour, à 20 deniers par denier pour les 8 deniers, 13 sous 4 deniers pour les deux taxes. On lit en marge : " Mort aux Cordeliers, en franchise pour meurtre, et n'avoyt riens ; " \_ Pierre Bellot, sergent, à 5 sous 20 sous. " Fuytif et banny pour meurtre ; " \_ Jean Grolier, pelletier, à 4 sous pour les 8 deniers, 32 sous ; \_ messire Jean Grolier, secrétaire du Roi (sa charge l'exemptait de l'impôt), à 6 livres 19 sous pour les 8 deniers, 55 livres 12 sous pour le tout ; \_ Bertin Prate, apothicaire, paye 48 sous. " Estrangier et fuytif ; " \_ François et Charles de Pierrevive, à 2 livres 11 sous 6 deniers pour les 8 deniers ; Nicolas de Pierrevive pour une terre acquise des hoirs Barthélemi de Bologne, à 3 livres 12 sous. On lit en marge : " En procès, et ne leur fault encores rien demander qu'il ne soit premier ordonné par la court de parlement ; " \_ Poncet Amal (Voy. cc. 126), organiste, à 3 sous 8 deniers, 4 sous. " Mort pouvre au voyage de Methelin ; " \_

Bénédict Angello, Florentin, pour reste, 16 sous ; \_ Robert Albisse (Albizzi ; mais il avait lui-même francisé son nom en partie et signait : Albisse del Bene), à 3 livres 2 sous 10 deniers, 12 livres 11 sous 4 deniers, et pour une pension de 300 livres sur monsieur d'Yvours, à 6 livres 5 sous 10 deniers, 25 livres 3 sous 4 deniers ; \_ François Baldi, Florentin, à 5 sous, pour le tout, 40 sous ; \_ messire François Le Bourcier, chevalier, bailli de Viennois, tant pour les 8 deniers (à 4 livres par denier) que pour une pension acquise de Varinier, 36 livres 3 sous 4 deniers. On lit dans la marge : " Mort et en procès ; " \_ monsieur le receveur de Pierrevive et Antoine de Vinolz, comme dépositaires des biens de Barthélemi de Bologne, à 25 sous 6 deniers pour les 4 deniers mis sus en mai 1516, 6 livres 2 sous ; \_ Ambroise Tisson, l'armurier, à 2 livres 13 sous 6 deniers, pour les 8 deniers, 21 livres 8 sous ; \_ Louis de La Gote (La Goutte), à 4 sous pour les 8 deniers, etc. " Nota qu'il se pendit par désespoir ; " \_ Adam Fèvre, peintre, à 3 sous, 24 sous pour les deux taxes ; \_ Jean de Saint-Priest, imagier, à 4 sous pour le tout, 32 sous ; \_ Jean Martin, verrier, et Jean Chapeau, peintre, 20 sous chacun pour les deux taxes ; \_ monsieur Claude Laurencin, baron de Riverie, et Pierre Laurencin, à 20 livres 3 sous pour les 4 deniers imposés en mai 1516, 80 livres 12 sous ; \_ Guillaume Brandet, verrier, 3 livres, 13 sous 4 deniers pour le tout ; \_ Nauffrey ou Nauffroy, brodeur, 2 sous 6 deniers pour les 8 deniers. " Mort pouvre ; " \_ Jean Allamy, affaneur ou portefaix, 16 sous pour le tout " Mort pouvre, et, en besoignant, se rompit le col ; " \_ Jacques Platon, taconnier ou savetier, cotisé à la même somme que le précédent. " Mort il y a dix ans, et si peu qu'il avoit se (sic) donna à l'ospital ; " \_ la veuve de Jean Roman, affaneur. " Nota qu'elle fust gaigée de deus simaizes à broc, qui furent perdues par la mort de Jehan de Roanne (sans doute un dépositaire de gages), qui les avoit en garde.

**Cote : CC 0132 -2**

Référence informatique : 00000230

Registre: Reliure parchemin XVI° siècle, 93 feuillets, in-folio, papier.

**1515 - 1517**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1515 - 1517)

Tailles imposées à la Ville

---

Néantmoins luy ay baillé (c'est le collecteur qui note ceci) quictance, et n'ay riens reçu ; " \_ Barthélemi Carra, peintre, à 3 sous pour les 8 deniers, 24 sous pour les deux impôts. On lit dans la marge : " Mendie ; " \_ Jacques Dumont, vigneron, cotisé à 24 sous pour les 8 deniers. " Reçu dudit, par admodération et pour grosse pitié, à cause de la peste et qu'il est chargé d'enfans, " 6 sous 6 deniers ; \_ Madeleine Lamberde (Lambert), fille de joie, 40 sous pour les deux taxes, et Marcienne, autre fille de joie, voisine de la précédente, ne paye que 20 sous (ces deux femmes n'étaient autre chose que des maîtresses de clapier) ; \_ Flory Mornigo, marinier, taxé à 20 sous pour le tout. " Il est à (l'hôpital) Saint-Laurens, malade de la peste et n'a riens, etc. " \_ On lit la mention suivante, tracée sur un des replis de la couverture, en parchemin, du présent volume : " Somme que monte le contenu du chartreau des restes des 8 deniers, 2,465 livres 1 sou 2 deniers. Surquoy en a esté reçu jusques aujourd'uy 6e d'avril 1518, avant Pasques, 6 livres 2 sous ; par ainsi reste 2,449 livres 19 sous 2 deniers. "

**Cote : CC 0133.**

Référence informatique : 00000231

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 4 cahiers, 115 feuillets, in folio, papier.



**1515**

Taxes perçues au nom du Roi (1515)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Restes, tant du côté de Fourvières qu'à la part du Rhône, des 4 deniers mis sur la commune, en mai 1515, pour les 6,000 livres octroyées à Sa Majesté, la même année. \_ Comptes de recette et dépense, rendus séparément au Consulat par Claude Grolier et Humbert Gimbre, receveurs de l'impôt désigné ci-dessus ; \_ la recette du premier de ces comptables fut de 2,198 livres 1 sou 11 deniers tournois, et ses " mises " s'élevèrent à 2,180 livres 14 sous, y compris la somme principale de 2,000 livres qui avait été versée de prime abord entre les mains de Philibert Babou, trésorier de l'extraordinaire des guerres ; \_ de son côté, Humbert Gimbre dépensa 2,492 livres 5 sous (on ne voit point ici le montant de sa recette), y compris la somme de 2,370 livres qu'il avait remise à Philibert Babou.

Dans le cahier 3: les folios 95 à 100 (23 pièces) sont cousus aux feuillets 95 à 100

**Cote : CC 0134.**

Référence informatique : 00000232

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, in-folio, 3 cahiers, 160 feuillets, in-folio, papier.

**1522 - 1524**

Taxes perçues au nom du Roi (1522 - 1524)

Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte rendu au Consulat, en présence de Henri Bohier, seigneur de La Chapelle, chevalier, maître d'hôtel du Roi et

sénéchal de Lyon, par Claude Grolier, trésorier et receveur général de la même ville et communauté, de : l'impôt de 2 deniers pour livre levé sur les denrées et marchandises entrant dans la cité et ses faubourgs et la " trespassans " par le Rhône et la Saône ; \_ l'impôt de 12 deniers par chaque quarte de sel et 10 deniers par chaque anée de blé, pesée, allant au moulin et en revenant, pour " faire tenir raison au mosnier (meunier), et autres choses à plain contenues aux lectres octroyées par le Roy, au mois de may 1522, le tout pour fournir à la soulde de cinq cens hommes de pié que la dite ville fournist au dit seigneur. " \_ Ladite recette eut lieu à partir du 23 juin 1522 jusqu'au 8 mars de l'année suivante, date de la suppression des entrées dont il vient d'être parlé. \_ Voici de quelle nature étaient les principales denrées et marchandises qui entrèrent dans la ville ou la traversèrent, sur le Rhône et la Saône, durant cette période : \_ toiles de Beaujolais, de Constance et de Frise ; \_ chanvre et fil ; \_ coton filé et en balle ; \_ fromages de Savoie et de Milan ; \_ riz, casse, coloquintète, canelle, sucre, mastic, graine de vers à soie ; \_ éponges, velours, écarlate de Barbarie, laine de Languedoc, soie crue, épingles, chapelets de Saint-Claude ; \_ futaine de Piémont, bonnets de Milan et de Mantoue ; \_ acier mou et fin, fer, plomb ; \_ noix de galle, épicerie et droguerie en général ; \_ rapières, hallecrets, bâtons de pique non ferrés, manches de hallebarde, hampes de javeline ; \_ camelots, " marchandise de Flandres ; " \_ draps : de Paris, Troyes, Beauvais, Aumale, Béziers, Castres, Carcassonne ; de Normandie et Poitou ; d'Angleterre ; \_ plumes ; tapis d'Avignon et de Flandre ; \_ mercerie de Paris ; \_ cuirs apprêtés, parchemin ; \_ satinées, serges ; \_ safran, jais ; \_ vins de Bourgogne et " muscadel ; \_ harengs blancs et saurs, poisson frais ; \_ boeufs et moutons ; \_ bois à brûler, etc. \_ Les recettes produisirent : 6,646 livres 5 sous 4 deniers tournois à la porte du pont du Rhône ; \_ 1,503 livres 4 sous 3 deniers à la porte Saint-Marcel ; \_ 2,372 livres 11 sous 2 deniers à la porte de Pierre-Scise ;

\_ 3,513 livres 3 sous 11 deniers à la porte des Farges ; \_ 118 livres 11 sous 1 denier à la porte Saint-Georges ; \_ 861 livres 15 sous 2 deniers pour les denrées et marchandises amenées sur le Rhône, et 2,681 livres 15 sous 4 deniers, pour celles arrivées par la Saône ; \_ 482 livres 19 sous 9 deniers pour le poids des farines, à la porte de la Lanterne. " Et quant au poix des farines des autres portes, n'en est fait icy mention, pour ce qu'il (Claude Grolier) dit estre compris avec la recepte des autres denrées, faictes ès dites portes, cy-devant couchée," etc. ; \_ 3,339 livres 11 sous 10 deniers, enfin, provenant de la " composicion et coctisacion des marchans, selon le train de leur marchandise, laquelle composicion ils ont faicte entre eulx pour promptement fournir au Roy la somme de 12,000 livre sous partie d'icelle, à ce que les entrées n'y avoient peu (pu) fournir, afin de les abolir. " \_ Cette nouvelle catégorie de contribuables se composait des " marchans fréquentans les foires de Lyon, comme des marchans de draps de soye et de laine ; des marchans de Flandres et des villes impériales d'Allemaigne, Millanois, Piémontoys, pelletiers et autres, " etc. \_ La recette du présent compte s'éleva en totalité à 21,519 livres 17 sous 10 deniers tournois, et la dépense monta à 22,366 livres 13 sous 2 deniers. La somme de 846 livres 13 sous 4 deniers resta donc due à Grolier pour avoir plus livré que perçu. Ce comptable versa entre les mains de Jean Prévost, trésorier de l'extraordinaire des guerres, la somme de 9,000 livres pour la solde de cinq cents hommes de pied, et celle de 11,300 livres en échange de l'abolition de l'entrée des 2 deniers par livre. \_ Les autres dépenses s'appliquent : aux gages des commis employés aux portes, ainsi qu'à l'installation de leurs logements, bureaux et entrepôts pour les marchandises ; \_ à la construction du bâtiment destiné au poids des farines et qui était situé sur les fossés de la Lanterne ; (Jean Lombard, maître charpentier de Lyon, y avait dressé un " engin à la façon de Bourg, pour peser les farines. " Cet appareil coûta 17

livres 11 sous tournois.) \_ au traitement des pestiférés de l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes, etc. \_ Mention d'une ordonnance consulaire qui attribue 25 livres tournois à Claude Grolier pour ses gages de trésorier et receveur de la présente recette, " sauf au dit Grolier, qui n'est pas content de la dite taxation de 25 livres tournois, à demander et poursuivre plus ample taxation, si faire se doit, envers le Consulat, où seront appelez les conseillers du temps, ou par justice. " \_ Contrôles tenus par Jacques Coulaud, concierge de Hôtel-de-Ville et commis à la trésorerie de la commune, des entrées de 2 deniers pour livre, etc. (Ces deux dernières pièces sont la répétition exacte du document analysé ci-dessus, sauf en ce qui concerne les chapitres de recette et dépense, qui ne s'y trouvent pas consignés.)

Couverture des cahiers 1 et 2 en parchemin

**Cote : CC 0135.**

Référence informatique : 00000233

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 18 feuillets, petit in 4<sup>o</sup>, papier. **1522**

Taxes perçues au nom du Roi (1522)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Contrôle tenu par Jacques Coulaud, de la recette faite par Véran Chalendat, d'un emprunt contracté, en exécution d'une ordonnance consulaire, sur les apparents de la ville de Lyon pour fournir sans délai à Sa Majesté la somme de 9,000 livres, à laquelle la commune avait été taxée, en mai 1522, pour servir à la solde de 500 hommes de guerre. Cet emprunt, qui produisit en tout la somme de 11,620 livres tournois, ne fut pas inférieur à 10 livres et ne dépassa pas 100 livres par

tête. \_ On mentionne parmi les imposés :  
 \_ Pierre Laurencin, 100 livres ; \_ Claude de Bourges, visiteur des gabelles du sel, 100 livres ; \_ le secrétaire Barthélemy II Bellière, 100 livres ; \_ Simon de Byne, maître des postes, 30 livres ; \_ François Fradin, imprimeur ; Gabriel de Russy, armurier ; Jean Bal, fourbisseur, 20 livres chacun ; \_ Barthélemy de Poges ou de Pogges (Poggi ou Pozzi, peut-être ? Il y en eut de ce nom qui furent alliés aux Rubys), drapier, 20 livres ; \_ Jean Legrenu ou Le Grenu, peintre, 20 livres ; \_ messire Nicolas de Langes (conseiller au Parlement de Dombes), 30 livres ; \_ Michel Guilan (pour Guillon), maître de la Monnaie de Lyon, 60 livres ; \_ dame Sibylle Cadière (femme de Catherin ou Cathelin Stuard), 30 livres ; \_ Roland Gribaud (qui, fort peu d'années après, vendit au Consulat, pour le compte de la ville, le fameux monument épigraphique, en bronze, dit Tables de l'empereur Claude ou Claudiennes, trouvé dans sa vigne de la côte Saint-Sébastien), drapier, 20 livres ; \_ Guillaume Angelier ou Angellier, brodeur, 30 livres ; \_ Claude Laurencin, receveur (des tailles), 60 livres ; \_ " madame la trésorière Grolier ou monsieur Jehan Grolier, son fils, " 100 livres ; \_ Pierre Charly, dit Labé ou Labbé (le père de Louise, la Belle-Cordière), cordier, 30 livres ; \_ Néry Mazy, conservateur des privilèges royaux des foires de Lyon, 30 livres ; \_ Eustache Grolier, 30 livres ; \_ maître, Symphorien Champier, médecin, 20 livres, etc.

**Cote : CC 0136 -1**

Référence informatique : 00000234

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 326 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Fiche 1/4

Taxes perçues au nom du Roi (1529)

Rançon de François I<sup>o</sup>

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des 10 deniers imposés à la commune, en l'année 1529, pour fournir au Roi la somme de 24,000 livres tournois, qui était la part contributive de la ville de Lyon pour " la rançon du dit seigneur et recouvrement de nos seigneurs les princes (François, dauphin de Viennois, et le duc d'Orléans), ses enfans, hostaigiers en Espagne, " etc. \_ Lettres patentes et de commission au sujet de ce qui précède, données à Paris, le 25 septembre 1529, par François Ier, et adressées à Pomponne de Trivulce, gouverneur de Lyon et pays de Lyonnais, etc. ; \_ mesure prise par Sa Majesté à l'égard des particuliers nés hors de Lyon ou du royaume, mais néanmoins établis dans la ville depuis un an et un jour, qui refusaient de payer l'impôt dont ils se croyaient exempts en leur qualité d'étrangers ; \_ passage des dites lettres patentes, portant que : à l'exemple de ce qui venait d'avoir lieu à Paris, dans des circonstances semblables, " pareillement tous et chacuns les manans et habitans en nostre dite ville de Lion, natifz en icelle et tant en nostre royaume que dehors, et estrangiers y tenans feu et lieu ou maisons, magasins ou boticques en propriété ou par louaige, y guanguans (gagnant) leur vie par marchandise, courrataige (courtage) ou autrement, et autres, nobles, exemptz, et non exemptz, privillégiez et non privillégiez, y demeurans ou y ayans biens, de quelque estat ou condition qu'ils soient ; \_ aussi gens d'église, y tenans ou y ayans biens, revenuz, pensions et maisons en propriété ou par louaige, qui ne seront toutesfoiz benefices dedans les cloistres et contiguës de leurs églises et soubz le tecq (toiture), soient contrainctz à payer, chacun sa cote part et portion, il a esté ou sera cotisé, comme dit est, le tout jusques à ladite somme de 24,000 livres tournois, ainsi qu'il a esté fait en nostre dite ville de Paris, ou par autres et meilleurs [moyens ?] qu'il a esté ou sera advisé au conseil de la dite ville et communauté de Lion, sans préjudice des

privillèges d'iceulx privillégiez et autres, et sans qu'il soit ou puisse estre tiré à conséquence pour l'advenir, " etc. \_ Procès-verbal de vérification et d'entérinement des lettres patentes en question, dans lequel Jean Du Peyrat, docteur en droit, conseiller du Roi et " par luy député de Monsieur le bailly et sénéchal " de Lyon, expose en détail la marche adoptée pour la répartition et le recouvrement de l'impôt des 10 deniers, etc. \_ Côté de l'Empire, qui eut Jean Prestreau pour receveur : \_ messieurs : de Péray, cotisé à 83 livres 14 sous 2 deniers ; de Meysieu, 92 livres 5 sous 10 deniers ; \_ Geoffroi Rubys, sa mère et les héritiers de Florimond Rubys, 125 livres 8, sous 4 deniers ; \_ Guillaume Porte, lapidaire (beaucoup de contribuables ne sont pas taxés ici) ; \_ Simon Cotières, autre lapidaire, 8 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Cyriac et Simon de La Vanelle, graveurs ; \_ Honoré Barrachin, peintre, domicilié dans la rue Pépin, 20 sous ; \_ Jean Giraud, menuisier, taxé à raison de 18 deniers pour denier. " Il estoit des sédicieux (c'est-à-dire qu'il avait participé au mouvement populaire appelé Grande-Rebaine, occasionné par la cherté du blé, en 1529), et dont il a esté exécuté par justice, sur le pont (celui de la Saône), le 1er de juing, 1530 ; " \_ Jacques Tebyz , graveur, 25 sous. On lit en marge : " Mort ; " \_ Barthélemy Tropt, libraire. " Amodéré pour povreté, à " 18 sous : \_ Jean Ramel, peintre et " juge des sotz " (sic) ; \_ maître Laurent Ducornal, pâtissier, à 2 livres 2 sous 6 deniers pour denier. " Surçoyé à cause qu'il a esté pillé et saccaigé, le jour de la sédition. " On le réduit à 3 livres 8 sous 4 deniers ; \_ François... (en blanc), graveur. On lit en tête de son nom : " Mort...

Reliure à rabat  
Sur la reliure, la boucle de la sangle est manquante

**Cote : CC 0136 -2**

Référence informatique : 00000235

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 326 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Fiche 2/4

Taxes perçues au nom du Roi (1529)  
Rançon de François I<sup>o</sup>

---

\_ Laurent Forest , peintre, taxé à 2 sous pour denier, 20 sous. 11 fut cotisé pour l'avenir sur le pied de 2 sous 6 deniers pour denier ; \_ le peintre Antoine Chevallier est représenté par sa veuve ; \_ Jean de Bourgogne, également peintre, cotisé à 4 sous pour denier ; \_ Simon Caille, receveur du Bourbonnais, 5 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Mathieu d'Anvers, Pierre Ratier, Henri Stal, Guillaume Guillermet, peintres ; \_ maître Pierre... (en blanc), couleuvrinier. " Le dit colovrinier il a absenté la ville pour autant qu'il estoit des sédicieux. " Une deuxième note, écrite en marge, mentionne qu'il est allé s'établir à Marseille ; \_ maître Georges... (en blanc), " faiseur de potz ; " Étienne Maupoint, peintre ; \_ Salvator de Villars, verrier, 20 sous ; \_ Louis de Combes, sieur de Berjat, et Anne, sa soeur, veuve de monsieur de La Vernade ; \_ Ennemond et Jean Fontanel, relieurs de livres ; \_ deux peintres, désignés seulement par leur prénom, l'un de Pierre, l'autre d'Antoine, habitant ensemble la maison Gacon. rue du Temple ; \_ Claude Gironne, " faiseur de boutz d'espées ; " \_ Hugues, fondeur, " faisant les bontz de rapières ; " (De même que les imprimeurs, les fondeurs sont en si grand nombre, qu'il faut renoncer à les citer tous. On ne les mentionnera donc plus à l'avenir que par exception et avec réserve.) \_ Pierre Marmot, " commis au réveil de nuit, tous les lundis, en commémoration des trespassez ; " Jean de Beauvoir, imprimeur allemand. " Quicté pour 14 solz, par amodération, parce qu'il est povre et besoigne à ses journées ; " \_ " monsieur le contrerolleur Jehan de Paris " (le peintre Perréal, qui était contrôleur des fortifications de Lyon), cotisé à raison de 16 sous 8 deniers

pour denier, 8 livres 6 sous 8 deniers ; \_ " la fille du dit de Paris, dame de Champanerue, pour la grange de Meigret, à 35 sous 5 deniers pour denier ; \_ Nicolas de Bavière, peintre, marié à la fille de feu Blaise Vazel, peintre-verrier, etc. ; \_ Jean Lejay, dit Maignin, " tailleur de chapeletz ; " \_ Jean Régnier, dit Normand, armurier ; \_ Jean Klein, l'imprimeur allemand, est décédé. On l'avait taxé à 30 sous ; \_ Gaspard Nugo, jayetier, 26 sous 8 deniers ; \_ Charles de Crane, peintre ; \_ Jacques Tirnyt ou Tiruyt, est décédé ; (Cet artiste ne serait-il point, par hasard, le même que le graveur qui s'est présenté plus haut sous le nom de Tebyz, lequel nom serait, dans ce cas, défiguré ?) \_ Jacques de Belmont, imagier ; \_ Mathieu Charryer ou Charrier, peintre ; \_ Jean Legrenu, dit Annequin (originaire des Flandres ou des Pays-Bas? Voy. cc. 127), peintre, à 13 sous 4 deniers, 6 livres 13 sous 4 deniers ; \_ Mathieu Chevrier et François Juste, peintres ; \_ feu Liévin van der Meer (qu'on a écrit ici : Vandemur), peintre, a laissé pour héritiers Gabriel et Jean van der Meer, dont la profession n'est pas indiquée ; \_ Marin Lefeuvre, horloger, 20 sous ; \_ Pierre Ratier, Jean Brutin et maître Daniel de Crane, peintres. Ce dernier paye 6 livres sous ; \_ Honoré.. (en blanc), " faiseur d'espinctes ; \_ Antoine Denyat, Janin Bertholon, Claude Tavernier, Claude Juste et maître François... (en blanc), fondeurs de lettres ; \_ maître François Fradin, imprimeur, 17 livres 8 sous 4 deniers ; \_ Jean Barbou, dit Normand, aussi maître imprimeur ; \_ maître Pierre Vanier ou Vannier, enlumineur. Il est d'abord cotisé à raison de 18 sous 1 denier pour denier ; mais on le modère à 6 sous pour denier, " attendant que sa maison (de la rue Raisin) soit parachevée ; " \_ Henri Sauf (pour Salt? Voy. plus haut). Du reste les noms se rencontrent très-fréquemment en double et même en triple emploi dans le présent chartreau) ; \_ Jean Taillard, boucher. " Acoultré, à cause qu'il n'a point d'immeubles et qu'il est chargé de douze enfans, à "12 deniers ou un sou pour denier ; \_ Ennemond Perrin, cordier (le mari de Louise Labbé ou Labé, la

Belle-Cordière ), à 5 sous 4 deniers pour denier, 2 livres 3 sous 4 deniers ;

Reliure à rabat

Sur la reliure, la boucle de la sangle est manquante

**Cote : CC 0136 -3**

Référence informatique : 00000236

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 326 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Fiche 3/4

Taxes perçues au nom du Roi (1529)

Rançon de François I<sup>o</sup>

---

\_ Jean Tourvéon, dit de Bourgogne (Voy. ci-dessus : Jean de Bourgogne, etc.), peintre, pour meuble, à 4 sous pour denier, 8 sous 8 deniers, plus pour sa maison " bastie à neuf aux pyes (parcelles de terrain) appensionnées de Confort ; " 12 deniers ; \_ Jean Honoré, " graveur de pierres, " 12 sous 6 deniers ; \_ Antoine Périer et Michel Jossierand, " pouldriers ; " (Outre ces deux industriels, il y en avait alors dans la ville un certain nombre du même genre.) \_ messire Benoît Chastillon, prêtre, taxé à 8 sous 6 deniers, " par carcul fait avecques luy, le 15 février 1529 (V. S.), à cause qu'il s'en alloit en Jhérusalem, monte pour les 10 deniers, " 80 livres 5 sous ; \_ les hoirs de Jean de Bourg, verrier ; \_ Jean Péruze, fabricant d'arquebuses ; \_ Claude Masson, " donataire de l'ospital, " n'est, probablement pour cette raison, taxé en aucune manière ; \_ Étienne Bourdelin. " Le dit Bourdelyn tient et garde les clefz de la porte du pont du Rosne, auquel, pour la dite cause, luy a esté accourdé que durant la dite garde il ne payera aucune chose des deniers mis sus ; " (La même décision est prise en faveur de Jacques Mayoud, l'autre gardien des clés de la porte du pont de Rhône.) \_

Messieurs de l'église Saint-Maurice de Vienne, pour les pensions dues sur le tènement de Michelette Gibollet, sis en la rue des Basses-Braies, au bord du Rhône, etc. " A esté veu que les dites pensions sont pour fondacions d'anniversaires et de messes fondées par feu monsieur de Moulans (Miolans), Charles de Chevrier (Chevrières) ; par quoy a esté ordonné par messieurs les conseillers, qu'ils ne payeront rien des deniers de la dite rançon, attendu mesmement que les esglises ont été coctisées pour la dite rançon ; "" Monsieur le grand escuyer et grand maistre de l'artillerie " (Jacques de Genouillac) ; \_ Étienne Denoble, " lequel fait la pouldre du Roy ; " \_ Monsieur l'archevêque de Lyon (qui était alors François de Rohan) , à cause du tènement de Rontalon, est taxé à 13 sous 4 deniers pour denier ; \_ le président (au parlement de Paris) Antoine Le Viste, taxé à raison de 2 livres 6 sous 8 deniers par denier, paye 23 livres 6 sous 8 deniers pour son tènement de Bellecour ; \_ Baptiste de Grégoyre (sic), " faiseur de potz, de Florence, " pour la maison de Jean Gillet, sise dans le quartier de l'Hôtel-Dieu, à 13 sous 2 deniers ; \_ Angelo de Lorant (sic), " Florentin, faiseur de potz, " logé dans la maison d'Antoine Bouchard, quartier de l'Hôpital. On lit en marge : " Mort ; " \_ Antoine Doulcet, fondateur de lettres, à 2 sous 6 deniers, et, " pour l'advenir, soit veu si sa maison est bastie, à " 7 sous 1 denier ; \_ André de La Salle, tailleur de pierres, à 12 sous 8 deniers ; \_ Janot Oddet, fabricant d'encre (d'imprimerie sans doute, car cet industriel habitait le quartier d'Ambronay où les établissements typographiques étaient multipliés) ; \_ Bastien d'Anthoyn (sic), " Florentin, potier de terre, " en la maison de Pierre Camys, rue d'Ambronay. On lit en regard de son nom : " Mort ; " (NOTA. \_ Cette mutation, de même que les autres de la même sorte, eurent lieu dans l'intervalle de 1529 à 1538, année qui marqua la fin du service de ce présent chartreau.) \_ Claude Bernard, fondateur de lettres ; \_ Jean Faure, peintre, logé " en la maison de la Belle-Ville. " En marge : " Mort ; " \_ Claude Auvergne, "

tailleur de nacre ; " \_ Michel Chastenay et Nesme Alibert, verriers ; \_ Guillaume Fontanel, fondateur de lettres ; \_ Pierre Orger, Mathieu Guillaume et Denis Brun, brodeurs ; \_ Antoine Taro, tailleur de pierres ; \_ Étienne Nachon, maître de la Monnaie de Grenoble, à 15 sous 10 deniers pour denier, etc. ; \_ Henri Boclaret, " grenoiller " ou pêcheur de grenouilles, à 4 sous 6 deniers ; \_ Henri Le Père, dit Le Porc, lunettier ; \_ Louis Chevalier, couleuvrinier, 2 livres 15 sous 10 deniers ; \_ Pierre Rollet, " arpailleur, " à 2 sous 2 deniers pour denier ; \_ Dominique Bofflet, Ennemond Mosse, Louis Ricque et Saint-Jean, tous brodeurs ;

Reliure à rabat

Sur la reliure, la boucle de la sangle est manquante

**Cote : CC 0136 -4**

Référence informatique : 00000237

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 326 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Fiche 4/4

Taxes perçues au nom du Roi (1529)

Rançon de François I<sup>o</sup>

---

\_ Jean Veyrat et Pierre de Laval, peintres. Ce dernier est cotisé à 12 sous 6 deniers ; \_ Jacques Héricard, verrier ; \_ Pierre Samson et Gaspard Paquet-Dufuet, fabricants d'arbalètes. Celui-ci paye 32 sous 6 deniers ; \_ Adrien de Troville (Trouville?) brodeur ; \_ Gillet Louis, " faiseur d'Le bericles ; " \_ Noël Doville, " faiseur d'orloges, " domicilié en la maison de messire Symphorien Champier, rue de la Grenette, 25 sous ; \_ Rollet Glas, " faiseur de chézubles. Amodéré pour sa povreté, à " 20 sous ; \_ Pierre Faillon, verrier ; \_ Claude Palluat, brodeur, 20 sous ; \_ " pour l'advenir soit icy couché

Pierre Bardet, pignier (cardeur de laine), gendre Jehan de Vauzelles, pour les vignes qu'il tient à Vurles (Vourles), à " 6 sous 8 deniers ; \_ Vincent Boucher, lapidaire, établi dans la maison de l'Ours, rue Vendran ; \_ Michel Asbrelit (sic), Allemand, hôte de la Couronne, même rue, 5 livres ; \_ Jean Doux-Ami, lapidaire, 30 sous ; \_ messire Amé Lane, vicaire de Saint-Nizier. " A esté ordonné, en faveur de l'ospital, pour lequel il procure, et que l'on espère qu'il y fera du bien, à " 6 livres 4 sous 6 deniers ; \_ monsieur le président de la Chambre des comptes de Grenoble, messire Soffrey (forme de Geoffroi) de Chaponay, pour son patrimoine, et monsieur de Feysin, son frère, sont cotisés tous deux à raison de 8 livres 1 sou 8 deniers pour denier, etc. ; \_ Jacques Coulaud, concierge de l'Hôtel-de-Ville et commis à la trésorerie de la commune, 30 sous ; \_ Humbert et Henri Gimbre, à 6 livres 17 sous 5 deniers. " Les ditz frères Gimbre (tenant boutique de ferronnerie), ont esté surçoyez à cause qu'ils furent sacaigez (dans l'émotion populaire dite la Grande-Rebaine ou Rebeine), jusqu'à ce qu'il sera advisé et ordonné sur la récompense qu'ilz demandent à cause du dit sacaigement ; " \_ Roland Gribaude (Voy. cc. 129). " En son lieu Barthélemy Narys (le compagnon ou associé d'Étienne Turquet, ce fabricant de velours, venu de Gènes à Lyon pour y implanter son industrie) ; franc, à cause de la magniffature des velours ; " Pierre Morin, notaire, à 17 sous 10 deniers pour denier. Messieurs les conseillers, le 11 d'aoust 1530, ont ordonné tenir quicte le dit Morin de son taux des 10 deniers, tant à cause de ce que par les sédicieux il fut sacaigé l'année précédente, et sa maison, portes et fenestres et fourneaux (cheminées) brisez et rompuz, que aussi à cause du surçoyement du cartelage (droit appartenant par indivis à l'archevêque et au chapitre de l'Église de Lyon, et qui consistait dans la trente-sixième partie des grains, légumes, noyaux et autres denrées alimentaires qui étaient amenées et débitées à Lyon, tant aux halles de la Grenette que sur les autres marchés de la ville. Le droit de

cartelage ne s'appliqua jamais qu'aux seuls marchands de blés du dehors), du quel il estoit fermier, l'année finie à Saint-Jehan-Baptiste dernier, et dont la ville le devoit desdommager, outre le prix de la ferme, que la dite ville a payé, de la deux année finie à la dite Saint-Jehan. Auquel Morin a esté accordé, par l'appoinctement fait avecques luy, le tenir quicte d'iceulx 10 deniers ; " \_ Jacques Gravin, Antoine Cousturier, Pierre Doste, Guillaume Gayet, Jean Lemailleur (ou L'Émailleur?), Diégo Chauvet, Jean Richard, Nicolas Michelin, Jacques Grillon, Michel Janin et Jean Mosnier, dit Mille-Hommes, tous fourbisseurs ; \_ Néry Dubois, général des Monnaies, à 8 sous 4 deniers ; \_ Benoît Fougerolles, hôte de l'Écude-France, en la rue de la Lanterne, à 6 sous 8 deniers ; \_ Guillaume de La Bessie, canonnier ; \_ Nicolas Briquet, " chassemarée " ou entrepreneur de transport du poisson frais, taxé à 18 sous 9 deniers pour denier, " jusques à ce que l'une des maisons (qui lui appartenait sans doute) de la rue des Carmes soit bastie, " 9 livres 7 sous 6 deniers ; \_ Benoît Blanchet, dit le Diable, neveu du reclus de Saint-Clair, à 3 sous ; \_ Nicolas Leyderet (sic), " Allemant, fileur de soye, estant du nombre de ceux de la magniffature des draps de soye, venu du lieu de Saint-Chaumont (St-Chamond) demourer en cette ville, le 29 novembre 1537 " (on sait que c'est en 1536 que la fabrique de velours fut introduite à Lyon) ; \_ Guillaume Delachar, cordonnier. " Messieurs les conseillers ont ordonné (15 juin 1530) quicter le dit Delachar pour 50 solz, considérant sa povreté et en considération de ce que l'on luy a prins et occupé, aux foussez et rempars, partie d'une sienne vigne estant audessousz le petit boulevard Sainct-Sébastien ; " \_ Jean Gaudin et Martin Lambyn, verriers ; \_ " Philibert, filz (ces deux premiers mots ont été ajoutés et mis en tête de ce qui suit, postérieurement " à la confection du chartreau, qui eut lieu en 1529), Jehan de Lorme, masson, à 14 sous 2 deniers, etc.

Reliure à rabat

Sur la reliure, la boucle de la sangle est manquante

**Cote : CC 0137 -1**

Référence informatique : 00000238

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 186 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1529)

Rançon de François I<sup>o</sup>

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau de la collecte des 10 deniers imposés sur la commune pour la rançon du roi François I<sup>er</sup> et la mise en liberté de ses deux fils, retenus comme otages en Espagne, etc. \_ Côté de Fourvières ou du Royaume, receveur, Guillaume Bollet : \_ Jean Poussin, fabricant d'épingles. " Il a esté banny de la ville ; " \_ messire Jean-Pascal, prêtre, à 12 sous 3 deniers pour denier, 6 livres 2 sous 6 deniers. Cette cote est suivie de la mention que voici : " Messire Estienne Baratin, prestre de Saint-Pol, a justifié du testament et bulles comme messire Robert de La Gote (La Goutte), chanoine de Saint-Pol et doyen (du chapitre) de Beaujeu, donna et fonda à la chapelle Saint-Michiel, audit Beaujeu, tous ung chescuns ses biens. Signé par messire Ausdras (sans doute pour Audra), segrétaire de Saint-Pol, le 8 d'aoust 1499 ; " \_ Guillaume Barbe et Pierre Robin, fabricant d'arbalètes ; \_ Philibert Coinde, artilleur (comme dans le précédent rôle, bien des gens inscrits au présent chartreau ne sont pas cotisés) ; \_ Antoine Fagot et Pierre Trebillon, tambourins (ce dernier est de plus maçon) ; \_ Thomas Marmot, hôte du Papegaut, en la rue de Bourgneuf, 2 livres 12 sous 6 deniers ; \_ messire Lambert Meigret, contrôleur général des guerres (frère d'Amédée Meigret, religieux

dominicain, commentateur d'Aristote, etc.), taxé à raison de 10 sous 9 deniers, pour denier, 5 livres 7 sous 6 deniers, qu'il paya le 1<sup>er</sup> septembre 1530 ; \_ Thomas Riguet, verrier ; \_ Mathelin ou Mathurin Guerry, hôte du Cerf, à 5 sous, 2 livres 10 sous ; \_ François Dalle, marchand florentin marié à la veuve de Simon Pojoud, dè son vivant brigandinier et trompette, 2 livres 10 sous 10 deniers ; \_ Dominique Baldi, courtier florentin, 2 livres ; \_ Jean Grolier, pelletier, à 5 sous 2 deniers, 35 sous ; \_ la veuve et les héritiers de Jean Chambost. " Surçoyée à cause de sa vigne, de la quelle elle dit luy en avoir esté quelque chose prins pour faire le rempart au dessus (le château de) Pierre-Scize ; " \_ maître Denis Turin, docteur médecin, 10 livres 10 sous 10 deniers (il y avait encore Jean Turin, fils de Gonin Turin) ; \_ Antoine Jobert (sans doute Joubert), brodeur ; \_ Jean Vachard, hôtelier du Griffon, et Martine Vermerot, sa mère, 13 livres 1 sou 8 deniers ; \_ Pierre Porte, général des finances, 32 livres 5 sous 10 deniers ; \_ Jean Besson, peintre, et Antoine Besson, peintre-verrier, 2 livres ; \_ Mathelin ou Mathurin de La Not, " fleustier " (joueur ou facteur de flûtes?) ; \_ Georges Trente, Lucquois ; 2 livres ; \_ Claude Millet, Jean et Claude Bontemps, Jean Ton, dit Briffard, Piroton de Lucey, Nicolas Faye, Claude Bernard, Jean David, Claude Richard, etc., tous fourbisseurs ; \_ Jean... (en blanc), " faiseur d'acquebutes, " rue de l'Angèle, dans la maison appartenant aux héritiers de feu le vicomte Dupré ; \_ Étienne Reste, Milanais, gendre de feu Guillaume Angelier ou Angellier, brodeur, 10 livres 10 sous ; \_ Gillet Veau l'artilleur, 2 livres 10 sous ; \_ Laurent Berger, arquebusier ; \_ Louis Destonin, armurier, 3 livres ; \_ Octavian Cosme, parfumeur, 30 sous ; \_ Philippe Buisson et Pierre Le Maistre, brodeurs ; \_ Manuel Bourdin, hôte du Porcelet, 2 livres 10 sous ; \_ Claude Raffin, " fleustier ; " \_ Eustache de Luxembourg, orfèvre, domicilié " en la petite maison joignant Saint-Éloy ; " \_ la veuve du vicomte François Dupré, pour sa part seulement, 220 livres 1 sou 8 deniers ; Robert et François Dupré, ses fils, 148



livres 12 sous 6 deniers ; plus pour les maisons du Porcelet (il y avait le grand et le petit Porcelet), etc. ; \_ messire Georges Tisson, prêtre, fils de feu Ambroise Tisson, armurier ; \_ Étienne Turquet (associé avec Barthélemi Narys pour l'exploitation de la fabrique de velours qu'ils avaient importée à Lyon), taxé à raison de 16 sous 8 deniers, pour denier, 8 livres 6 sous 8 deniers ; \_ messire Jean du Peyrat, lieutenant pour le Roi dans la province de Lyonnais, 59 livres 8 sous 4 deniers ; \_ François Delaraor (sic), organiste, 2 livres 10 sous ; \_ messire Jean Palmier, vice-bailli de Viennois, 80 livres 10 deniers ; \_ monsieur l'archevêque de Vienne (Pierre Palmier), neveu du précédent, 63 livres ; \_ Gabriel Chardon, " taborineur, " compris les biens de la veuve de Jean Trinet, notaire, qu'il avait épousée, 12 livres 2 sous 6 deniers ; \_ Laurent Spillot (sic), courtier florentin, 5 livres ; \_ monsieur l'élú Antoine Grolier, à 10 livres 11 sous 3 deniers, 100 livres 10 deniers ; \_ Georges ( ; ro. lier, trésorier de Crémone, h 8 sous 4 deniers, 4 livres 3 sous 4 deniers ; \_ Claude Grolier, marchand, 18 livres, 10 deniers...

Sur la reliure, la boucle de la sangle est manquante

**Cote : CC 0137 -2**

Référence informatique : 00000239

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 186 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1529)

Rançon de François I<sup>o</sup>

---

Claude Trie ou Trye, marchand drapier, 67 livres, et 53 livres 3 sous 4 deniers ; pour " sa part des biens qu'il tient à cause de sa femme (appelée Bonne). fille Pierre Laurencin ; " \_ Jacques Bathe ( sic, pour

Batei?), " canabassier " (marchand de toiles) florentin, et Benoît Bas, lapidaire, 7 livres 10 sous chacun ; \_ Antoine Velzet (sic) et compagnie, Allemands, 11 livres 13 sous 4 deniers, etc. ; \_ Claude Dodieu, conseiller au parlement de Paris, pour une pension que lui devaient les hoirs de Jean Dodieu, 27 livres 10 sous 10 deniers ; \_ Angelini Arogascèze ( sic ), Milanais, hôtelier, 90 sous ; \_ Michel Page, graveur, établi dans une des boutiques de Simon Tignat, orfèvre. On lit en marge : " Riens pour maintenant, à cause qu'il est venu nouveau, " etc. ; \_ maître Firmin Le Doyen, " graveur, " établi dans la maison d'Antoine Lesquille, orfèvre (pour le compte duquel il travaillait sans doute de son art) ; \_ Antoine de Lagny, tambourin, 30 sous ; \_ Sylvestre Achioli, Florentin, mari de la veuve de Marcion Popon ; \_ messire Antoine Porte, seigneur de La Pradelle, 122 livres 5 sous 10 deniers ; \_ monsieur " le président (au parlement?) du Dauphiné, messire Falque d'Aurillat " (Falco et Falcon d'Aurillac), 28 livres 11 sous 8 deniers ; \_ Gonin Colombet, lapidaire, 8 livres 5 sous ; \_ Étienne Vivian, maître d'épée, 10 sous ; \_ Jean Boisson, peintre, logé en la maison de la Cave-Froide, 20 sous ; \_ Benoit Morant, dit Touche-Mulet. " Il est messager de la ville qu'il (à laquelle il) fait plusieurs services, par quoy néant " ; \_ Pierre Perneton, couleuvrinier, autrement dit fabricant d'armes à feu ; \_ Vincent de Montelye (Montélié ?) ; " empéreur de draps de soye ; " \_ Claude Pironet, tambourin ; \_ Barnabé Grille, courtier génois, 4 livres 3 sous 4 deniers ; \_ Galliot de Branco et Barthélemi Tibiano, courtiers florentins ; \_ messire Philippe Hippolyte, juge des appeaux de Montbrison, 18 livres 6 sous 8 deniers ; \_ maître Gabriel de Sylva, médecin, 8 livres 6 sous 8 deniers ; \_ monsieur le juge messire Mathieu de Vauzelles, licencié en droit, pour sa part des biens de feu Pierre Blanc (hôte de la Galée, dont il avait épousé l'une des filles), à 2 livres 8 deniers, pour denier, 20 livres 6 sous 8 deniers ; \_ messire Claude Paterin, premier président du parlement de Bourgogne, 66 livres ; \_ la veuve de

Guillaume Blanquêtre, dit Cosse. " En considération de ce que ladite vefve, qui est geolière des prisons Monsieur de Lyon, a fait quelques fraiz à certains sédicieux (de la Grande-Rebaine), au commencement qu'ils furent prins, messieurs les conseillers ont ordonné la quicter pour 4 livres " ; \_ Barthélemi Bonsens, tambourineur et épinglier ; \_ Jean Chappeau, peintre ; \_ les religieux de Montverdun et ceux de Savigny, pour une pension sur la maison de maître ,Antoine Clerc, tailleur, dans la rue Porte-Froc, 2 livres 2 sous 6 deniers ; \_ Pierre Durieu, peintre ; \_ Antoine de Roncheval, seigneur de Pramenoux, 10 livres 15 sous 10 deniers ; \_ Laurent de Saint-Priest, tailleur d'images, 20 sous : \_ monsieur le receveur Claude Laurencin, pour lui, à 2 livres 15 sous 6 deniers ; pour les biens de feu messire Le Bourcier (bailli de Viennois), à 3 livres 17 sous 2 deniers ; pour les biens provenant de l'héritage de feu Pierre Laurencin, son oncle, à 22 sous 8 deniers ; plus un jardin et vigne provenant du curé de Saint-Georges, à 2 sous 6 deniers, pour denier ; \_ Jean Cachet, marinier, à 15 sous. " Mort ; délaisse ung povre enfant boyteulx que nourrist le recluz de Saint-Clair, par aumosne. Parquoy, à la prière du dit recluz, à ce qu'il fait beaucoup de plaisirs, mesmes de l'occupation de sa maison aux commis faisant et ayant la conduite des ditz rempars (ceux de Saint-Clair), a esté quicté pour ceste fois, " etc.

Sur la reliure, la boucle de la sangle est manquante

**Cote : CC 0138.**

Référence informatique : 00000240

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, in-folio 101 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Taxes perçues au nom du Roi (1529)

Rançon de François I<sup>o</sup>

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des 10 deniers imposés à la commune pour la rançon de François Ier et le rachat de ses fils gardés en otages à Madrid. \_Compte de recette et dépense rendu par Jean Prestreau et Guillaume Bolet ou Bollet, chargés l'un et l'autre de la levée de ce subside ; \_ le produit de la recette, tant du côté de Fourvières que du côté du Rhône, fut de 13,77 9 livres 10 sous 1 denier tournois, et la dépense monta à la somme de 11,231 livres 7 sous 7 deniers, etc. \_ Le présent compte (qui ne fut définitivement apuré et clos que le 23 juin 1535) renferme entre autres articles de dépense ceux qui viennent ci-après : " A Jehan Bas, costurier, 30 solz à luy pavez pour la façon de certains habillemens (on en verra plus loin, \_ cc. 134 \_ le détail), " lorsque l'on feist (fit) les festins de nos seigneurs les Enfans de France quant ils vendrent (vinrent) de tenir hostaiges en Espagne pour la rançon du Roy, qu'est pareille somme que monte le taux (c'est-à-dire l'imposition) dudit Bas ; " \_ " A Pierre Provyne tenant à ferme le tènement de Bellecourt, appartenant à monsieur de Fresnes, second président de Paris, 24 livres 11 solz 8 deniers tournois [pour] pareille somme que l'on avoit fait payer audit Provyne pour le taux des 10 deniers de ladite rançon, pour raison dudit Bellecourt, dont ledit sieur président n'estoit content de ladite ville attendu les plaisirs qu'il avoit faitz, et ne les voulut entrer (n'en voulut tenir compte ) audit Provyne ; parquoy fut ordonné les rendre, " etc. \_ " A monsieur messire Claude Paterin, premier président (du parlement) en Bourgoigne, la somme de 66 livres tournois, qu'est pareille somme que monte son taux desditz 10 deniers. De laquelle somme a esté ordonné luy faire présent pour les plaisirs qu'il a faitz à la ville " (en facilitant au Consulat la traite des blés dans la Bourgogne, pour la subsistance des habitants de la cité), etc. \_ On citera parmi les imposés au présent chartreau :

\_ Martin Gros-Roz (Roux), " chasseur, " qui est taxé à 20 sous. ; \_ Antoine Besson, peintre, en déduction, 2 livres ; \_ Louis Destrain, armurier, 3 livres ; \_ Jean Sala, capitaine de la ville, 196 livres 13 sous 4 deniers ; \_ Petit-Jean Boysson, peintre, 20 sous ; \_ Cyriac de La Vanelle, graveur, 2 livres 12 sous 6 deniers. \_ Honoré Barrachin, peintre, et Jacques Le Biz, graveur, 25 sous chacun ; \_ les peintres : Laurent Forestz (Forest), 20 sous ; Jean Tourvéon, dit de Bourgogne, 2 livres ; Henri Stault ( Stoltz ? ), 10 sous ; +tienne Maupin, 25 sous ; Bernard Charnier, 20 sous ; Jean Le Grenu, 6 livres 13 sous 4 deniers ; Mathieu Chevrier, 2 livres 2 sous 6 deniers ; Jean Descot, 15 sous ; \_ Michel Chastenay et Michel Alibert, tous deux verriers, cotisés, l'un à 20 sous, l'autre à 15 sous ; \_ Samson de Canfray, fabricant d'arbalètes, 15 sous ; \_ Noël Douville, " faiseur d'orologes, " 25 sous ; \_ Pierre Mirebel, marchand de " muscadet, " 35 sous ; \_ Clémence Dupont, veuve d'Eustache Grolier, 21 livres 3 sous 4 denier ; \_ Jean de Crane, peintre, 4 livres 10 sous, etc.

**Cote : CC 0139 -1**

Référence informatique : 00000241

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 129 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1529)

Rançon de François I<sup>o</sup>

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des restes des 10 deniers imposés à la commune pour la rançon de François Ier et la délivrance de ses fils, otages en Espagne. \_ On distingue parmi les imposés inscrits dans ce carnet : \_ messire Bonaventure Thomassin, sieur de Saint-Barthélemi, et monsieur de

Montmartin, son frère, qui avaient payé 300 livres sur leur taxe. " Avec lesquelz fault compter, afin savoir s'ils doivent plus ou moins, car ne sont deschargez d'aucune chose ; " \_ les hoirs de messire Gaspard Du Perier, conseiller d'Aix en Provence (le père, peut-être, de celui dont Malherbe immortalisa la fille ?) ; \_ Charles Cappon (Capponi ?), pour pension sur la maison de Siziac Osbec ; (C'est-à-dire Cyriac Hochberg, en son vivant, libraire. A ce propos, on fera remarquer que les noms de personnes ou de lieux se transformant sans cesse sous la plume des comptables, il devient, à la longue, fort difficile de les rectifier, et que quiconque en reprendrait un pareil travail de restitution ne saurait s'en promettre un plein succès.) \_ Corneille de Segranges, imprimeur et tailleur de lettres " , cotisé à 3 sous pour denier ; \_ Louis de Combes, sieur de Berjot, et Anne, sa soeur, veuve de monsieur de La Vernade, à 2 livres 1 sou 8 deniers ; \_ Hugues Genybal, fondeur et " faiseur de boutz de rapières ; " \_ Jacques de Belmont, imagier, à 2 sous 1 denier ; \_ Georges Reverdy, aussi tailleur d'images, à 18 deniers ; \_ les peintres : Pierre Ratier, à 18 deniers ; Daniel de Crane, à 12 sous 6 deniers ; \_ l'abbé de Haute-Combe et monsieur de Saint-Priest. Ce dernier était taxé à 38 sous 4 deniers, pour denier ; \_ Françoise de Bron, dame de Prenay, pour la maison de l'Echiquier, sise en la rue Raisin ; \_ monsieur de La Palisse pour le tenement de la Rigaudière, à 2 livres 10 sous pour denier ; \_ monsieur le'rand écuyer et grand maître de l'artillerie (Jacques de Genouillac, seigneur d'Acier), pour une maison ; \_ Etienne Denoble ou de Noble, canonnier, à 5 sous ; \_ le seigneur Du Bouchare, pour une maison, à 10 sous 8 deniers ; \_ Carlin Morin, " faiseur d'escriptoires, " à 18 deniers ; \_ Étienne Cochard, fondeur de lettres, à 7 sous 5 deniers ; \_ Pierre de Molaris, prévôt des maréchaux de France de Lyon et pays de Lyonnais, à 4 livres 12 sous 6 deniers. Un de ses lieutenants, nommé Jean Guillaume, était taxé à 3 sous pour denier ; \_ Antoine Tarond (ou Taroud ?), tailleur, logeait dans la maison de

Molaris, rue du Puits-Pelu, où se trouvait aussi la maison de la Truycqui-file ; " \_maître Antoine Millet, notaire, à : sous 4 deniers. " Il a esté surçoyé à cause que luy, estant clerc au greffe des esleuz, il a fait plusieurs escriptures dont il demandoit payment ; " \_ les prébendiers de la chapelle de Saint-Claude, érigée en l'église de l'Arbresle, à 5 sous 8 deniers ; \_ Symphorien Champier, docteur médecin, cotisé à 2 livres 19 sous 2 deniers pour denier. " A esté surçoyé par le Consulat à cause qu'il fut sacaigé par les sédicieux (de la Grande-Rebaine), le jour Sainct-Marc, 25e d'avril 1529. " On lit, en outre, la note suivante, tracée en marge : " A esté ordonné par le Consulat tenir quicte et deschargé le dit maistre Champier de son taux de la dite rançon, actendu le sacaigement. La dite ordonnance registrée aux Actes (consulaires) du 23e décembre 1535 ; " (La maison d'habitation de Champier était située en face du portail principal qui donnait accès dans la grande cour du couvent de Saint-Bonaventure, devenue aujourd'hui place des Cordeliers.) \_ Humbert Coryaud, autre lieutenant du prévôt des maréchaux de Lyonnais ; \_ l'abbé du couvent de Chassagne, à 5 sous par denier pour une maison de la rue Buisson ; \_ messire Hector Guerrier, chanoine de Saint-Nizier, pour une pension sur les biens de Jacques Guerrier, à 2 livres 1 sou 8 deniers, pour denier ; \_ Antoine Guerrier, sieur de Combelande, pour ses biens patrimoniaux, à 25 sous, etc. ; \_ maître Claude Gravier, secrétaire de la commune, à 3 livres 17 sous ; \_ messire Antoine de Ferrare, docteur, résidant à Paris, " à 18 sous 3 deniers...

**Cote : CC 0139 -2**

Référence informatique : 00000242

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 129 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1529)  
Rançon de François I<sup>o</sup>

---

Mathieu Hermet, maréchal. " Il est de l'artillerie " et conséquemment ne paye rien ; \_ Florimond Pécond, brodeur, à 5 sous ; \_ Claude de Bourges, visiteur du sel, à 16 livres 7 sous 4 deniers ; \_ Humbert et Henri Gimbre (ils étaient marchands ferronniers), à 6 livres 17 sous 5 deniers. " Les ditz frères Gimbre ont esté surçoyez à cause qu'ils furent sacaigez, le jour de la sédition, jusqu'à ce qu'il sera advisé et ordonné sur la récompense qu'ils demandent à cause du dit sacaigement. " On lit en marge : " A esté ordonné par le Consulat tenir quictes les ditz frères Gimbre de leurtaux, actendu le dit sacaigement," etc. ; \_ Charles de Villeneuve sieur de Joux (-sur-Tarare), pour sa maison " paternelle ", à 38 sous 6 deniers ; \_ Florimond Urtel, Allemand, à 15 sous 7 deniers " seulement, pour leurs (sic. Il était sans doute associe pour le commerce avec d'autres de ses compatriotes) maisons, les charges rabattues, et pour les vignes de Millery, à cause que le Roy les a exemptez de leurs meubles et personnes, à 7 livres 15 sous 10 deniers ; \_ Pierre Besson " maistre de la Monnoye de Crémieu, " à 3 livres ; \_ les prier et couvent des Augustins, pour les maisons et boutiques qu'ils louent, à 3 livres 16 sous 2 deniers ; \_ Jean Neyron, " marchand et abbé de Saint-Vincent ", à 9 sous 4 deniers ; \_ Jean de Saint-Lasne, " rebequet ", pour la pension de 10 écus due par Benoîte Camus, à 9 sous 4 deniers ; \_ Gabriel de Roussi (Russy), armurier, et son frère,) 4 livres 10 sous ; le même Gabriel pour messire Georges Tisson, prêtre (fils de feu l'armurier Ambroise Tisson), à 36 ; sous 3 deniers ; \_ Claude de Laye, seigneur de Saint-Lagier, à 2 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Robert Albisse, trésorier, à 7 livres 10 sous ; \_ Silvestre Achiolli, Florentin, à 11 sous 11 deniers ; " les hoirs Mercion Papon dont le dit Silvestre a charge, qui sont les

enfans de sa femme, " à 3 sous 6 deniers ;  
 \_ messire Guillaume Du Choul, " le baillit  
 des montaignes " (du Dauphiné), à 4  
 livres 2 sous ; \_ messire Jean de La  
 Bessée, procureur de la commune, pour  
 les biens qu'il tenait du chef de sa  
 femme, " fille et héritière de feu Eustache  
 Gravier," à 4 livres 7 sous 2 deniers ; \_  
 messire Mathieu de Vauzelles, juge, à 5  
 livres 6 sous 1 denier ; \_ maître François  
 de Vauzelles, licencier pour la part des  
 biens de feu Pierre blanc (son beau-père),  
 pour reste, 17 livres 11 sous 7 deniers ; \_  
 Pierre Durieu, peintre, à 3 sous 9 deniers ;  
 \_ le reclus de la Madeleine, à 15 sous, etc.

**Cote : CC 0140.**

Référence informatique : 00000243

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
 - Toile noire, 77 feuillets, in-folio, papier.

**1530 - 1535**

Taxes perçues au nom du Roi (1530 -  
 1535)

Rançon de François I<sup>o</sup>

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte de dépense fourni au Consulat  
 par Jean Prestreau et Guillaume Bollet,  
 receveurs des 10 deniers imposés à la  
 commune pour servir à la rançon du roi  
 et à l'élargissement de ses fils, otages en  
 Espagne, etc. \_ On trouve dans un état  
 des menus frais que : \_ la rame de papier  
 fin, dont les deux comptables firent une  
 assez forte consommation pour leurs  
 écritures, coûtait 11 sous ; \_ le 20 mai  
 1530, James Monnier, relieur, reçut la  
 somme de 10 sous pour. la reliure de  
 deux chartreaux ; \_ le 2 août suivant,  
 Ennemond Fontanel, autre relieur, reçut  
 10 sous également pour la reliure de  
 deux nouveaux chartreaux ; \_ " une  
 ymaige, laquelle est contre la cheminée  
 de la chambre où se recoyvent les  
 deniers " coûta 2 livres tournois, etc. \_

Parties et quittances des clerks et  
 sergents royaux employés à porter les  
 billets par la ville, tant pour la perception  
 des 10 deniers que pour la sollicitation et  
 contrainte du susdit impôt. \_  
 Mandemens consulaires de : \_ 59 livres 8  
 sous 4 deniers à Jean Du Peyrat,  
 lieutenant général en la sénéchaussée de  
 Lyon, pour " ses poynes et vacations par  
 luy prises, puis six ans ou environ, à la  
 vuydange de plusieurs procès et  
 questions meuz contre les reffusans à  
 payer les dits 2, 4 et 10 deniers mis,  
 comme dit est, sus, " etc. ; " pour la  
 sédition (dite la Grande-Rebaine) en la  
 dite année 1529 ; pareillement [pour]  
 avoir vacqué au traicté et accord fait avec  
 les marchans de la ville et estrangiers,  
 avec monsieur messire Guy de Breslay,  
 commissaire en ceste partie, à cause de  
 l'abolicion des 2 deniers pour livre sur les  
 denrées et marchandises entrans en  
 icelle ville, qui avoient esté de nouveau  
 obtenues pour satisfaire aux fraiz des  
 entrées de la Royne et monsieur le  
 Daulphin, faites en ceste dite ville au  
 mois de may précédent " (1532), à quoy il  
 a, comme dit est, vacqué environ trois  
 sepmaines, et pour autres procès et  
 affaires de la dite ville, " etc. ; \_ 19 livres  
 14 sous 2 deniers à Catherin Pariel,  
 docteur, lieutenant particulier en la  
 sénéchaussée de Lyon, pour avoir "  
 vacqué à la vuydange de plusieurs procès  
 de la ville, puis mesmement deux ans,  
 tant des sédicieux que autres, et  
 plusieurs appointemens par lui faitz au  
 prouffit de la dite ville, " etc. \_ Mémoire  
 des costumes confectionnés et fournis,  
 de l'ordre du Consulat, par Jean Bas,  
 couturier, pour " les ystoires jouées parmy  
 la ville pour la venue de Messieurs les  
 enfans du Roy, revenans d'Espagne : " \_ "  
 Le 8e de juillet 1530, pour la fasson de  
 quatre sayes à demi manche, de taffetas  
 blanc, jaune, roge et bleu, pour ce 1 livre  
 8 sous ; \_ plus pour la fasson de deux  
 sayes sans manches, de taffetas roge et  
 bleu, pour les deux enfans de Jehan  
 Ramel (le peintre), pour ce 5 solz ; \_ plus  
 pour la fasson de une robe de taffetas  
 jaune pallie (paille) pour la fillie (fille) de  
 monsieur le segrétaire Gravier (Claude,

alors secrétaire de la commune), " pour ce 7 solz : \_ plus pour la fasson de une saye de taffetas pour le fils de monsieur le trésorier de la ville (qui était, dans ce temps-là, Jacques Coulaud), pour ce 2 solz, " etc. \_ Les dépenses faites par Prestreau et Bollet pour le recouvrement des 10 deniers destinés à la rançon du Roi et à la délivrance de ses fils, s'élèvent à la somme totale de 810 livres 11 sous 1 denier tournois.

**Cote : CC 0141.**

Référence informatique : 00000244

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 25 feuillets, in-folio, papier.

**1537**

Taxes perçues au nom du Roi (1537)  
Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle de la cotisation faite au mois d'août 1537, " par manière de prest, sur les habitans (de Lyon), pour fournir 50,000 livres prestées à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon pour les affaires du Roy (il était lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement de Lyon et pays de Lyonnais), lesquelz 50,000 livres ont esté renduz et d'iceulx remboursez ceux qui avoient fait le dit prest. " \_ Ce fut Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la commune, qu'on chchargea de tenir les comptes de cette opération. On remarque dans le chartreau dressé sous la direction de ce comptable : \_ (Pour le côté de Fourvières) Jean Mosnier, fournisseur, hôte du Cerf et Jean Paillasson, hôte de la Tête-Noire, taxés à 10 écus chacun ; \_ Jean Thévenet, hôte de la Pomme, 20 écus ; \_ Louis de Serin, armurier, 10 écus ; \_ Jean Grolier, 50 écus ; \_ Martin Dubois et Germain Dubois, l'un et l'autre plumassiers, 10 écus chacun ; \_

madame la receveuse de Pierrevive n'est point taxée ; \_ madame Cadière paye 25 écus ; \_ Antoine Gondi, receveurs, 75 écus ; \_ monsieur de La Pardieu, 80 écus ; \_ Robert Albisse, 300 écus. " Soit mémoire comme Robert Albisse n'a voulu payer ne prester les 300 escuz, somme de son taux, par le crédit du Consulat, ains à monsieur le révérendissime cardinal de Tournon, lequel les a fait entrer et allouer sur les 10,000 livres qui restoient à payer du dit prest de 50,000 livres, " etc ; \_ Maitre Gabriel de Sylva ou Silva, médecin, 50 écus ; \_ mesdames : de La Bastie, 35 écus ; Pyochet ou Piochet (Françoise de Pierrevive), 50 écus ; messire Jean Du Peyrat, lieutenant de Roi, 100 écus, etc. ; \_ monsieur Vauzelles, avocat du Roi, 100 écus, etc. ; \_ (Côté du Rhône.) Michel Despreaux et Luxembourg de Gabiano, libraires, taxés : le premier à 15 écus, le deuxième à 75 écus ; \_ Jean Le Grenu, peintre, 10 écus ; \_ les imprimeurs : François Fradin, 15 écus ; Bastien Griphius (Sébastien Gryphe), 50 écus ; \_ monsieur de Bourges, visiteur du sel, 50 écus ; \_ monsieur de Feysin (Nicolas de Chaponay.), 50 écus ; \_ Pierre Charly, dit Labbé, 15 écus, etc. \_ Le produit de la collecte pour le côté de Fourvières fut de 10,578 écus d'or au soleil, représentant, à raison de 45 sous tournois par écu, la somme le 23,800 livres tournois ; \_ la recette du côté du Rhône, ou de Saint-Nizier, monta à 6,166 écus d'or au soleil, ayant une valeur de 13,873 livres 10 sous tournois, sur le pied de 45 sous par écu. \_ Certificat par lequel les commissaires chargés de l'emprunt de 50,000 livres attestent que les contribuables inscrits au présent chartreau sont au nombre de cinq cent soixante-dix-huit, et que la collecte entière a fourni la somme de 37,674 livres tournois, remboursable à la prochaine foire de la Toussaint (on était alors au 12 août 1537), etc.

**Cote : CC 0142 -1**

Référence informatique : 00000245

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 181 feuillets, in-folio, papier.

### 1538

Fiche 1/3

Taxes perçues au nom du Roi (1538)

Taxes et subventions

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreau des 12 deniers imposés à la ville de Lyon, le 25 avril 1538, pour fournir à Sa Majesté la somme de 28,800 livres tournois pour " la soulde de douze cens hommes de pié, à quoy la dite ville a esté taxée pour les mois de juing, juillet, aoust et septembre prouchains ensuivans, montans, pour les dits quatre mois, à la dite somme de 28,000 livres. " \_ " Pour lever laquelle somme ont esté coctisez : les citoyens et habitans pour les biens qu'ils tiennent tant en icelle ville que aux champs ; \_ pareillement les personnes estrangiers (sic), ayans biens en la dite ville, tant exemptz que non exemptz, privilégiez et non privilégiez, par les six personnes esleuz par la communaulté, ayans regard à la valeur et extimation de leurs ditz biens inscriptz ès papiers des Nommées estans en l'Hostel commun ; \_ aussi à leur train et pratique et aux gains qu'ils ont faits puis deux ans à cause du séjour du Roy, fait en ceste ville, et du passage des gens de guerre, qui se sont accoutrez en ceste dite ville, " etc. \_ On trouve dans ce chartreau, qui ne concerne que le côté de Fourvières : \_ le reclus de Saint-Épipoy, qui est taxé à 11 deniers pour denier, soit 11 sous tournois, pour la maison qui fut de Jean Balme ; \_ Jean Bérard, " bugnetier " (faiseur de bugnes, sorte de pâtisserie légère et, aujourd'hui encore, très-goûtée à Lyon) ; \_ la veuve de Jean Durand, cotisée à 2 sous pour denier. " Quictée pour ceste foys, actendu qu'elle est maistresse des filles de l'hospital Sainte-Catherine ; " \_ Perrin Jaquet, imagier, domicilie dans la rue de Bourgneuf, paye 22 sous ; \_ les héritiers de messire Lambert Meigret, trésorier des guerres, à 10 sous 9 deniers

par denier, pour leur maison de la rue de Bourgneuf " Le Roy a prins à sa main la dite maison, par quoy, actendu que le dit seigneur en prend le revenu, suspendu le taux de la dite maison, tant que les choses seront en ceste sortes \_ les hoirs de Jean Grolier, pelletier. " Pour l'advenir sur Jehan Cachon (hôtelier), son gendre ; " \_ la veuve et les héritiers de Claude Grolier, à 4 sous 2 deniers, 2 livres 10 sous ; \_ maître Denis Turin ou Thurin, docteur médecin, à 21 sous 1 denier pour denier, 19 livres 13 sous. " Luy pour la maison, rue Tupin, qu'il tient à cause de sa femme, fille Pierre Le Maistre, qu'il a, depuis le 7<sup>e</sup> septembre 1538, vendue à maistre Laurent de Cornal ", à 6 sous 8 deniers pour denier ; \_ Jean Perricaud (Perricaud et aujourd'hui Péricaud), charpentier (il y avait encore d'autres Perricaud dans la ville, et parmi eux : Antoine Perricaud, couturier de son état), à 18 deniers 18 sous. " Plus pour maison et vigne près l'estans (réservoir d'eau) de Saint-Yregny " ( Irénée), à 5 sous ; \_ maître Antoine Tenant, " amoleur d'arnoyz ", à 2 sous pour denier, 24 sous ; \_ Jean Besson, peintre, à 7 sous, 4 livres 4 sous ; \_ Michel Rousset, verrier. On lit en marge : " Pauper ; " \_ Grégoire Deschamps, fabricant de couleuvrines, à 15 deniers, 15 sous ; \_ Mathelin ou Mathurin Delanoue, ménétrier, à 3 sous pour denier, etc. ; \_ Jean Grolier à 32 sous 8 deniers, 19 livres 12 sous ; \_ Guy Guibourg, Nicolas Anselin, François Appeau, dit de La Bergière, etc., fourbisseurs ; \_ Georges Deschamps, tapissier, \_ Guillaume Billard, " escuyer de chevaulx ; " \_ Guillaume Pelletier, brodeur ; \_ Guyon Férault, organiste, à 12 deniers, 12 sous ; \_ monsieur de Beauvoir pour les biens de sa femme, veuve du vicomte Dupré, à 22 livres 2 sous pour denier, " suivant l'accord fait avec monsieur de Beauvoir, mary de la dite dame, sa femme, du temps des 10 deniers mis sus pour la rançon du Roi, à cause des biens des champs où il disoit n'y estre tenu, pour autant qu'il n'estoit résidant, " 273 livres 17 sous 6 deniers...

**Cote : CC 0142 -2**

Référence informatique : 00000246

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 181 feuillets, in-folio, papier.

**1538**

Fiche 2/3

Taxes perçues au nom du Roi (1538)

Taxes et subventions

---

Robert et François Dupré, enfants et héritiers du vicomte susnommé, " compris la maison du Porcellet, " à 18 livres 1 sou 6 deniers, 216 livres 18 sous ; \_ Alardin Mancault, 38 sous 8 deniers pour denier, " sans y comprendre la vigne de Sereyn (Serin), à cause que l'on prend la pierre rière luy, de laquelle l'on a continué les ouvraiges des réparations et fortifications " (le front bastionné de Saint-Sébastien), etc. ; \_ Nicolas Mancault, fils du précédent, taxé à 4 sous 9 deniers. " Le 6e décembre 1541, ordonné le tenir quicte de 8 livres qu'il reste [devoir], en récompense de la pierre que l'on a prinse pour les rempars, en sa perrière, etc. ; " \_ Humbert de Masso, sa mère et ses frères, à 3 livres 10 sous 1 denier, 42 livres 1 sou ; \_ Étienne Turquet. " Il est exempt à cause la nouvelle magniffature des draps de soye, par privillège du Roy ; " Thomas de Pierrevive, à 16 sous 8 deniers, 10 livres ; \_ la veuve et les héritiers de Jean Henry, à 2 livres 3 sous 2 deniers, " sans la chevance de la Tour, et pour la chevance de la Tour-Sarvagny (Tour-de-Sarvagny), à 32 sous 5 deniers. Fait apparoir comme c'est chose noble, contribuable au ban et rièrebau, par quoy néant ; " \_ Guillaume Henry et son frère, " faisans train de marchandise, " à 11 livres 8 sous deniers pour denier, 137 livres 4 sous ; \_ Antoine Laule, Italien, " vendeur de fromages de Milan ; " \_ monsieur Antoine Grolier, élu, à 11 livres 1 sou 8 deniers pour le tout, et pour " les trois botiques soubz la maison Tatevin, qu'il a, par arrest, de Piffaudon, " à 14

sous 2 deniers ; \_ à lui pour une pension de 10 livres qui lui était due par Jean Basque et dont il fit présent à l'Aumône Générale, 133 livres ; \_ Antoine Bullioud, général des finances de Bretagne, à 10 livres 8 sous 3 deniers pour ses biens personnels et pour ceux de sa femme, fille de feu Claude de Bourg et de dame Claude Du Peyrat ; \_ Jean Grolier, trésorier de Milan, et sa mère, à 7 livres 17 sous deniers ; \_ le trésorier Charles de Pierrevive, taxé à 2 livres 14 sous 1 denier pour " les biens de la Verrière seulement, qui sont biens des champs ; " mais néanmoins il ne paye rien ; \_ monsieur le contrôleur de Pierrevive, pour " la grant maison et biens de Millery, qui fut André de Pierrevive, aussi de la maison de la rue Saint-Jehan " à 9 livres 1 sou 8 deniers. On lit en marge : " Maistre d'hostel de monsieur d'Orléans pour lors ; " \_ Antoine Condi, sieur Du Perron. " A esté carculé sa nommée sur laquelle il fait difficulté de ses meubles, disant qu'il ne doit estre à taux que de bourgeois, attendu son office de receveur ordinaire et qu'il ne fait marchandise. A accourdé payer des biens qu'il tient, jusques le Consulat en ait ordonné, et de 100 livres de son meuble que à " 3 livres 7 sous par denier, ce qui produisait 40 livres 4 sous ; \_ Jeanne Turin, " vefve feu monsieur le receveur (André) de Pierrevive, pour la pension de 100 livres deue par monsieur Du Peyron " (Du Perron), à 2 livres 1 sou 8 deniers. On lit en marge : " Mère de monsieur le trésorier de Pierrevive ; " \_ François Rousselet, sieur de La Pardieu, à cause de la Maison-Ronde sise devant l'église Saint-Nizier, 218 livres 1 sou ; \_ Jean de Crane, peintre, à 5 sous 3 deniers, 3 livres 8 sous ; \_ martre Jean Canapes ou Canape, médecin (l'un des trois postulants pour l'emploi de médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, qu'avait laissé vacant le départ de François Rabelais, en février 1535), à 2 sous pour denier, 24 sous ; \_ Charles de Perse, " faiseur de bouteilles ; " \_ la veuve du peintre Pierre Durieu ou Du Rieu ; \_ damoiselle Françoise de Manceaux (ailleurs, \_ Voy. cc. 137, \_ ce nom est écrit : Montreaux), dame de Pramenoux, laquelle parait être



substituée à Antoine de Roncheval, seigneur de Pramenoux, paye 12 livres 17 sols...

**Cote : CC 0142 -3**

Référence informatique : 00000247

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 181 feuillets, in-folio, papier.

**1538**

Fiche 3/3

Taxes perçues au nom du Roi (1538)

Taxes et subventions

---

\_ Laurent de Saint Priest, imagier, à 12 deniers pour denier, 12 sous ; \_ Étienne Jaquemet, pareillement imagier, dont la taxe est réduite 6 sous ; \_ Guillaume Payelle, " tapissier Monsieur de Lion " à 16 sous 5 deniers, 9 livres 17 sous ; \_ Pierre Vuir, mercier. " Il est allé à la maladrerie de la Magdedelaine, " etc. \_ Les Italiens figurent en assez grand nombre dans le présent rôle de contributions, et, comme toujours, leurs noms y sont, pour la plupart, défigurés. Voici les principaux d'entre ces étrangers, qu'on a largement taxés, mais qui sont exempts d'impôts : \_ Jean Bernardin Senamy, pour les 12 deniers, à 200 livres ; \_ Bonaventure Michel et Urbain Peranni, 200 livres ; \_ Vincent de Saint-Donine, 60 livres ; \_ Bernard de Morta, 100 livres ; \_ François Thedaldi, 50 livres ; \_ François et Robert Albisse, taxés : le premier à 100 livres, l'autre à 90 livres ; \_ Zanobis Bertolini, 200 livres ; \_ les héritiers de Nicolas dal Bene, 250 livres ; \_ Alexandre de Poge (ou Pogge) et Blaise Mei, 250 livres ; \_ Antoine et Louis Bonvisi (Lucquois), 300 livres ; \_ Evrard et Pierre Salviati (Florentins), 200 livres ; \_ Thomas Sartio, 100 livres ; \_ François et Vincent Saminiati, Lucquois, 18 livres ; \_ Barthélemi Panchati, 50 livres ; \_ Julien Strozzi, 300 livres ; \_ Philippe Burlamachi, Lucquois, 250 livres ; \_ Nicolas Manelli,

héritier de Jean Manelli, 60 livres ; \_ les héritiers de Léonard Manelli, 60 livres ; \_ Jean-Baptiste Bernardin et Louis Bernard, 200 livres ; \_ Antoine Gabrielli, 112 livres 10 sous ; \_ Vincent Barbani, Lucquois, 90 livres ; \_ Thomassin ou Thomas Gadaigne (Gadagne), seigneur de Beauregard, pour ses biens meubles et immeubles, 250 livres, etc.

**Cote : CC 0143.**

Référence informatique : 00000248

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 131 feuillets, in-folio, papier.

**1538**

Taxes perçues au nom du Roi (1538)

Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux, tant du côté de Fourvières que du côté " entre les deux rivières, à Lyon, " des 12 deniers imposés sur la commune pour la solde de douze cents hommes de pied, etc. \_ Le premier de ces chartreaux n'étant autre chose qu'une répétition de celui analysé sous le numéro cc. 136, on le négligera complètement pour ne s'occuper que du carnet ou rôle qui comprend le côté de Saint-Nizier. On citera donc parmi les contribuables de cette partie de ville : \_ Geoffroi Rubys, taxé à 8 livres 2 deniers pour denier, 48 livres 1 sou ; \_ Antoine de La Vanelle, à 3 sous 11 deniers, 10 livres 7 sous ; \_ Florimond Pécoud, brodeur, à 9 sous 4 deniers, 2 livres 16 sous ; \_ Corneille de Segranges, à 2 sous, 24 sous ; \_ " maistre George, faiseur de pots, " à 2 sous, 24 sous ; \_ Edmond Fontanel, relieur de livres, à 11 sous 4 deniers ; \_ la veuve et les héritiers du contrôleur Jean de Paris (le peintre Perréal, comme on sait), à 16 sous 8 deniers, 5 livres ; \_ Sébastien Gryphe, imprimeur, à 16 sous 8 deniers, 10 livres ; \_ Bertrand de La Vanelle, à 10 deniers, 10 sous ; \_ les peintres : Charles de Crane, à 12 deniers ; Jean Legrenu, à 13 sous, 8 livres ; Mathieu

Chevrier, à 10 sous 1 denier, 6 livres 1 sou ; Gabriel et Jean Vandemeure (sic), à 4 sous chacun, 2 livres 8 sous ; Daniel de Crane, à 12 sous 6 deniers, 4 livres 10 sous ; \_ l'abbé de Haute-Combe, à 6 sous 8 deniers, 2 livres ; \_ la veuve et les hoirs de maître François Fradin, l'imprimeur, à 2 livres 8 deniers ; \_ Ollivier Arnoullet ou Arnollet, autre imprimeur, à 6 sous 10 deniers, 2 livres 1 sou ; \_ Ennemond Perrin (mari de Louise Labbé, la Belle Cordière), à 5 sous 4 deniers, 3 livres 4 sous ; \_ maître Symphorien Champier, médecin, à 31 sous 11 deniers, 19 livres 3 sous ; \_ Hugues de La Porte, imprimeur-libraire, à 5 livres 11 sous 8 deniers, 30 livres ; \_ Claude de Montconyl (Montconys), à 20 sous 3 deniers, 6 livres 1 sou 6 deniers ; \_ Jean Neyron, à 5 sous 5 deniers, 32 sous ; \_ autre Jean Neyron, à 12 sous 4 deniers, 4 livres ; (Auquel de ces deux imposés, qui au reste, habitaient l'un et l'autre le quartier des Augustins, revient l'honneur d'avoir organisé le premier théâtre moderne qui ait existé en permanence à Lyon ?) \_ Philibert de Lorme (il s'agit, bien entendu, ici du célèbre architecte, qui semble être demeuré seul possesseur de l'héritage paternel), à 11 sous 3 deniers, 3 livres 7 sous, etc. \_ Carnets des contribuables, tant du côté de Fourvières que du côté de Saint-Nizier, n'ayant pas payé le taux des 12 deniers mis sus pour la solde des douze cents hommes de pied. On trouve dans ces documents : \_ les héritiers de Jean Grolier, peirolier ou chaudronnier, cotisés à 3 sous 6 deniers ; \_ Pantaléon Davaigno ou Davaigne, Gênois (qui fit tuer dans un guet à pens un nommé Louis Douppes, marchand de soieries, pendant que celui-ci se rendait au logis de cet étranger où il avait été convié à dîner, \_ Vo.. BB. 56, t. 1er), à 80 livres ; \_ Guillaume Besson, peintre, à 4 sous 6 deniers ; \_ Michel Rosset (Rousset), verrier, à 18 deniers ; \_ Cyriac de La Vanelle, à 5 sous 3 deniers ; \_ Jérôme Arnolfini, Florentin, à 11 sous 2 deniers ; \_ les peintres : Yvonnnet... (en blanc), à 12 deniers ; Mathieu d'Anvers, à 8 sous 8 deniers ; Guillaume Guillermet, à 2 sous ; \_ l'abbé et le couvent d'Ainay, à 20 sous ;

\_ " la fille du contrerolleur de Paris (Perréal), exempte ; " \_ Claude Tavernier et Antoine Doulzet (pour Doulcet, sans doute), fondeurs de lettres, taxés : le premier à 18 deniers, le deuxième à 8 sous 9 deniers ; \_ Pierre Vannier, enlumineur, à 6 sous ; \_ André de La Salle, tailleur de pierres, à 12 sous 8 deniers ; \_ François... (en blanc), peintre à 11 deniers ; \_ Nesme Albert et Pierre Faillon, verriers, à 2 sous chacun ; \_ les brodeurs : Pierre Romanet, à 18 deniers ; Adam de Troyville (ou Trouville ?), à 19 deniers ; Dominique Brosset, à 18 deniers ; \_ Rolet Glas, chasublier, à 3 sous 9 deniers ; \_ les frères Geoffroi de Chaponay, président des comptes de Grenoble, et Nicolas de Chaponay, conservateur des privilèges royaux des foires de Lyon, taxés ensemble à 8 livres 1 sou 7 deniers, plus, pour le deuxième, à 9 livres 16 sous 8 deniers ; \_ Jean, fils de Charles de Chaponay, à 2 livres 12 sous 11 deniers ; \_ les héritiers de ce dernier, cotisés à 3 sous 4 deniers, etc. \_ Indépendamment des imprimeurs nommés plus haut ; on compte encore dans le même rôle (celui du côté du Rhône ou de Saint-Nizier) trente-cinq de leurs confrères et un nombre proportionné de fondeurs, qui, établis dans les mêmes quartiers que ceux-là et tendant à se rapprocher d'eux constamment, ne pouvaient guère être, au moins pour la plupart, que des fondeurs de caractères d'imprimerie.

**Cote : CC 0144 -1**

Référence informatique : 00000249

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 248 feuillets, in-folio, papier.

**1545 - 1554**

Fiche 1/3

Taxes perçues au nom du Roi (1545 - 1554)

Taxes et subventions

---

## Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux des restes à lever et à recevoir d'une cotisation de 22 deniers imposée sur la commune, au mois de juillet 1545, pour fournir au Roi, en cette même année, la somme de 44,000 livres, destinée à la solde de cinquante mille hommes de pied (maître François Chabaudy avait été nommé receveur de cette aide); \_ " lesquelles restes ont été extraites du chartreau (aujourd'hui manquant) des dits 22 deniers, rendant le dit Chabaudy son compte devant messieurs : Nicolas Baronnat, procureur du Roy en la sénéchaussée, François Grolier, Claude de Vinolz, esleuz en Lyonnais ; Humbert Faure et Humbert Gimbre " (consuls-échevins), à ce commis et députés par le consulat, " etc. \_ Lettres patentes de Henri II (données à Saint-Germain \_ en-Laye, le 28 mai 1547) et ordonnances de Jean Du Peyrat, lieutenant-général en la sénéchaussée et au gouvernement de Lyon, les unes et les autres intervenues sur la requête adressée au Roi par les habitants de la ville, " aux fins de lever la somme de 12,000 livres sur ceux qui se trouveront avoir payé leurs coctes des 22 deniers mis sus, en l'année 1545, pour la soulde des gens de guerre à pied, " etc. \_ On trouve dans ce volume : \_ (Côté de Fourvières.) Claude Boquet, brodeur ; \_ Guillot, joueur d'instruments, taxé à 12 deniers pour denier, 22 sous ; \_ Catherin Jehan, " tenant la poste du Roy, " à 5 sous, 5 livres 10 sous ; \_ Jean Grolier, marchand, pour reste de son taux, à 3 sous pour denier, 3 livres 6 sous ; \_ Guillaume Pleteret, brodeur, à 2 sous, 2 livres 4 sous ; \_ Pierre Doultre et Pierre Deruffe, fourbisseurs, les deux premiers, à 2 sous, 2 livres 4 sous chacun, le troisième à 18 deniers, 33 sous ; \_ madame de Beauvoir pour reste de sa cotisation " à cause de la maison du Porcellet ou se tient la doanne du Roy, " à 4 livres 10 sous 6 deniers. " La dite dame de Beauvaix (sic) pour la maison où se tient la doanne du Roy et la maison du Porcellet ", à 5 livres 13 sous 4 deniers, 99 livres 11 sous ; \_ Gabriel de Russy,

armurier du Roi, à 2 livres 14 sous 4 deniers, 59 livres 15 sous ; \_ Frère Mathieu de Massoud (Masso ? ), chevalier de " Roudes " (Rhodes), à 12 sous 6 deniers, 13 livres 15 sous ; \_ Frère Jacques de Muris, moine d'Ambyerne (Ambierle en Forez), à 5 sous 2 deniers, 5 livres 13 sous 8 deniers ; \_ Michel Dordel, fourbisseur, à 18 deniers, 33 sous ; \_ Jacques Thibaudier, " mary de la Belle-Hostesse, " à 12 deniers, 22 sous ; \_ Antoine Condi, sieur Du Perron, à 9 livres 16 sous 6 deniers, compris (la terre ou domaine de) la Verrière, " 216 livres 3 sous ; \_ messire Jean Tignat, juge ordinaire de Lyon, à 7 livres 10 sous 7 deniers pour denier, 165 livres 12 sous 10 deniers ; \_ Pierre de Fougères (Fougères), enlumineur, à 12 deniers, 32 sous ; \_ Charles Du Cresne (de Crane), peintre, à 2 sous, 2 livres 4 sous ; \_ Jean de Sure, seigneur de Lavaure (sic), à 8 sous 2 deniers, 8 livres 19 sous 8 deniers ; \_ maître Benoit Ponthus, greffier en la sénéchaussée de Lyon, pour resté de son taux, à 7 sous pour denier, 7 livres 14 sous ; \_ maître +tienne Dubourg, avocat en la cour ordinaire de Lyon, pour reste de son taux, 55 livres 15 sous 4 deniers ; \_ Henri Faye, seigneur de La Duchère, pour reste de son taux, à 7 sous pour denier, 7 livres 14 sous ; \_ messire Jean Clepier, procureur du Roi, à 25 sous pour denier, 27 livres 10 sous ; \_ messire Pierre Grolier, conseiller en la sénéchaussée de Lyon, à 4 livres 4 sous 2 deniers pour denier, 92 livres 11 sous 8 deniers ; \_ messire Jean Du Peyrat, lieutenant-général en la sénéchaussée (et, comme on l'a vu plus haut, au gouvernement) de Lyon, à 24 livres 14 sous 5 deniers, 543 livres 17 sous 2 deniers. Le même paye pour Théodore de Laye, seigneur de Saint-Lagier, à 33 sous 10 deniers, 33 livres 18 sous 4 deniers...

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Cote : **CC 0144 -2**

Référence informatique : 00000250

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 248 feuillets, in-folio, papier.

### 1545 - 1554

Fiche 2/3

Taxes perçues au nom du Roi (1545 - 1554)

Taxes et subventions

\_ messire François Cornuty, chevalier (de l'église Saint-Jean), à 11 sous 3 deniers, 12 livres 7 sous 6 deniers. " C'est pour biens hors la ville, desquelz il ne doit estre cotisé à cause qu'il est homme d'esglise ; " \_ Hugues Dupuy, seigneur de La Mothe, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon, à 20 sous deniers, 33 livres 3 sous 8 deniers ; \_ Vidal Granet (ou Gravet ? ), écrivain, à 2 sous 6 deniers, 2 livres 15 sous ; \_ Nicolas Durand (peintre) verrier, à 3 sous, 3 livres 6 sous ; \_ Antoine Dallier, peintre, à 2 sous, 2 livres 4 sous ; \_ Claude de Saint-Paul, horloger, à 12 deniers, 22 sous ; \_ maître Mathieu de Vauzelles, avocat du Roi, à 6 livres 12 sous 5 deniers, 167 livres 13 sous 2 deniers ; \_ monsieur de La Barge, comte de (l'église) Saint-Jean, à 12 deniers, 22 sous ; \_ l'abbé et le monastère de Cluny pour une maison qu'ils possédaient dans le quartier Saint-Jean, à 36 sous 8 deniers pour denier (une ordonnance consulaire, du 25 août 1545, les déchargea de ce taux) ; \_ messire Jean Botran, évêque suffragant, à 22 deniers, 2 livres 4 deniers, etc. ; (Côté du Rhône.), Benoît Buatier, official de Lyon, à 7 livres 16 sous 8 deniers pour denier, 172 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Jean Maillet, fondeur-bossetier ; \_ Henri Barrachin, peintre, à 2 sous pour denier, 2 livres 4 sous ; \_ Jean Thomas, graveur (son genre n'est pas indiqué), à 12 deniers, 22 sous ; \_ Cyriac de La Vanelle, aussi graveur, à 2 sous 6 deniers, 3 livres 6 deniers, " amoderé, par descharge", à 14 sous ; \_ Jacques Robert, brodeur, à 18 deniers, 33 sous ; \_ maître Georges, le " faiseur de potz, " à 2 sous, 2 livres 4 sous ;

\_ les peintres : Pierre Ratier, à 15 deniers, 27 sous 6 deniers ; Guillaume Guillermet, à 12 deniers, 22 sous ; \_ Frère Georges de Vauzelles, sieur de La Tourrette (il était de l'ordre de Rhodes et commandeur de la Tourrette), à 3 sous 4 deniers, 3 livres 13 sous 4 deniers ; \_ Claude Chavagny, dit Girouville, " faiseur de boutz d'espée, " 27 sous 6 deniers ; \_ Nicolas Jardinier, " tailleur d'ymages, " à 12 deniers, 22 sous : \_ Jacques Rolant et Benoît Girard, fabricants d'arquebuses, etc. ; \_ la veuve et les hoirs du peintre Jean de Paris (Perréal), à 29 sous, 31 livres 18 sous ; \_ Jean de Tournes, imprimeur, à 2 sous, 2 livres 4 sous ; \_ Jean Honoré, graveur, " plus sur la maison de feu Claude Liobart, " (en la rue Mercière), etc., à 3 sous 4 deniers, 3 livres 13 sous ; \_ les peintres : Guillaume Charrier, Pierre Lalayne, Mathieu Chevrier et Pierre Tallon, à 12 deniers, 22 sous pour chacun d'eux ; \_ Honoré de Loeuvre, " faiseur d'epinettes, " à 2 sous, 2 livres 4 sous ; \_ Jean Gippon, " allumetier " (fabricant ou marchand d'allumettes ?) à 12 deniers, 22 sous. " Il est de l'Aulmosne-Générale ; " (D'autres contribuables, mais ceux-ci domiciliés sur la rive droite de la Saône, étaient secourus par l'Aumône de l'église Saint-Georges). \_ Pierre Vannier, enlumineur, à 5 sous 5 livres 10 sous ; \_ Michel Carra ou Carré, peintre ; Pierre Meyrieu, Julien Raison et Louis Chastanay, fondeurs de lettres, à 12 deniers, 22 sous pour chacun ; \_ Jean Peruze, fabricant d'arquebuses, à 12 deniers, 22 sous ; \_ Léonard Roze et Jacques Boneran, peintres, payent, : à raison de 12 deniers pour denier, 22 sous chacun ; \_ Henri Lefèvre, artilleur, taxé à 22 sous, " quicté par descharge ; " \_ Antoine Gauthier, " faiseur de pouldre de haquebutte, " à 2 sous, 2 livres 14 sous ; \_ Jacques Henricart, verrier, pour reste, 18 sous ; \_ Pierre Romanet et Jacques Robert, brodeurs, à 18 deniers, 33 sous chacun ; \_ Pierre Lalande, " faiseur de poponnes, " à 3 sous, 3 livres 6 sous, " quicté pour ceste fois par descharge signée Sala ; " \_ Benoit Genevois, peintre, à 2 sous, 2 livres 4 sous ; \_ Louis Cher-Amy, écrivain, à 15 deniers, 18 sous 4 deniers...

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0144 -3**

Référence informatique : 00000251

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 248 feuillets, in-folio, papier.

**1545 - 1554**

Fiche 3/3

Taxes perçues au nom du Roi (1545 - 1554)

Taxes et subventions

---

\_ Hugues Mynan, verrier, et Jacques " tailleur de nacres, " à 12 deniers ; \_ Jean Lorideau, hôte du Mouton, en la rue de la Grenette, à 4 sous 7 deniers, 5 livres 10 sous ; \_ Maffrey Jacquet, lapidaire, à 4 sous 2 deniers, 4 livres 11 sous 8 deniers ; \_ Humbert Jacquemet, brodeur, à 18 deniers, 33 sous ; \_ Thomas Deschamps, à 29 sous 8 deniers, 32 livres 12 sous 8 deniers. " Exempt comme mulatier de la maison du Roy ; " \_ Claude Granellet, arracheur de dents, à 4 sous, 4 livres 8 sous ; \_ Pierre Turry, dévideur de soie, à 4 deniers, 22 sous ; (C'est le seul artisan de cette profession dont il soit fait mention jusqu'à présent dans les chartreaux des tailles, et pourtant il devait y en avoir un grand nombre à Lyon où la manufacture de draps de soie était alors en pleine activité.) etc. \_ Une note placée à la fin du volume porte que les " sommes contenues et escriptes aux marges du présent chartreau, tant en deniers comptans que quittances, " Ont été arrêtés à la somme totale de 4,460 livres 11 sous 10 deniers tournois par Jean Prestreau, auteur et signataire de cette déclaration, écrite à Genève, le 28 décembre 1554 en présence d'Étienne Robinet et de Jean Du Blanc-Buisson, tous deux libraires et habitants de cette ville (où ce Prestreau, qu'on avait commis

à la recette des 12,000 livres, avait dû se réfugier pour échapper aux poursuites dirigées contre lui comme étant accusé de malversation).

**Cote : CC 0145.**

Référence informatique : 00000252

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 102 feuillets, in-folio, papier.

**1538 - 1554**

Taxes perçues au nom du Roi (1538 - 1554))

Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Extraits des restes des 12 deniers imposés sur les habitants de Lyon, au mois d'avril 1538, pour la solde des gens de guerre à pied. Le compte en fut rendu par Hugues Vidilly et Louis Grégoire, préposés à la recette des deniers dont il s'agit. \_ " Lesquelz comptes les ditz Vidilly et Grégoire avoient remis au Consulat de ladite ville quatre ans sont passez ; desquelz comptes les ditz Grégoire et Vidilly ont requis la clousture et affinement à messieurs François Grolier et Claude du Vinolz, esleuz de Lyonnois, et Humbert Gimbre et Claude de Montconys (consuls-échevins), commis par le Consulat à veoir clourre et affiner les ditz comptes, " etc. \_ Commencée le 10 janvier 1546 (V. S.) et terminée le 19 du même mois, cette opération établit qu'il restait encore à recouvrer la somme de 1,824 livres 4 deniers tournois pour le côté du Rhône et celle de 2,522 livres 12 sous 2 deniers tournois pour le côté de Fourvières. \_ On trouve dans ce chartreau (Côté de Fourvières.) : \_ messire Jean Grolier, trésorier de France, pour son taux à 6 livres 17 sous 5 deniers par denier, 82 livres 9 sous. Il n'est pas facile, comme on va le voir, de déterminer l'emplacement

exact de la maison d'habitation de ce personnage, qui est, au surplus, classé parmi les contribuables du " Quartier depuis la porte du cloître Saint-Paul jusques à la maison feu Claude Favard, et d'ilec tirant à la porte de Confort ; retournant devant la récluserie Saint-Barthélemy, à la tour de la ville joignant à la ruelle de Tire-Cul, retournant en la rue de la Juyrie (Juiverie), jusques au puits de Porcherie " Il faut donc, d'après cela, renoncer à connaître l'assiette véritable du logis de Jean Grolier, à Lyon, etc. ; \_ (Côté du Rhône.) Mathieu d'Anvers (le peintre) " ou sa vefve, à présent femme de maistre Jean de Bruyères, " 5 livres ; \_ Antoine Forest, bossetier ; les hoirs de Roland Gribaudo, " pour maison en la coste Saint-Sébastien (on se rappelle que c'est d'une vigne dépendante de cet immeuble que furent exhumées les tables de l'empereur Claude), etc. \_ Extrait des restes des 22 deniers imposés sur la commune, au mois de juillet 1545 pour la solde des gens de guerre à pied. Ce relevé fut fait d'après le chartreau du subsidie sus-mentionné, par François Chabaudy, qui avait en charge de recevoir l'impôt des 22 deniers. Chabaudy présenta ses comptes au Consulat en décembre 1546 ; mais les écritures de ce collecte sont incomplètes. \_ Extrait de ce qui a été reçu par Jean Prestreau des restes des 22 denier mis sus en la ville de Lyon, au mois de juillet 1545. Le présent contrôle est terminé par une déclaration datée de Genève, le 28 décembre 1554, dans laquelle le comptable affirme de nouveau en présence des deux témoins déjà cités ailleurs (Voy cc. 144), que les diverses sommes qu'il a reçues et arrêtées atteignent un total de 4,159 livres 7 sous 2 denier tournois.

**Cote : CC 0146.**

Référence informatique : 00000253

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 41 feuillets, in-folio, papier.

## 1568

Taxes perçues au nom du Roi (1568)  
Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle cotisation fait en l'année 1568. \_ On trouve dans ce document, qui ne porte pas d'autre titre que celui qu'on vient de lire : \_ (Côté de Fourvières.) Pierre Jacques, imagier, cotisé à 150 livres ; \_ Jean, prévôt des maréchaux de Lyonnais, 500 livres ; \_ Claude Gateron, greffier du prévôt des maréchaux, 50 livres ; \_ Étienne Vize, archer du prévôt susdit, 100 livres ; \_ François de La Forge, hôte du Cerf-Blanc, 200 livres ; (On a cru devoir reproduire ici tous les noms d'hôtelleries consignés au présent chartreau.) \_ l'hôte (il n'est pas nommé) de la Pomme-d'Or, 100 livres ; \_ monsieur Dalmais, propriétaire du Cerf-Blanc, 50 livres ; \_ Noël Brunet, hôte de l'Arche, 100 livres ; \_ Baptiste Chanu, hôte des Trois-Rois, 150 livres ; \_ Amblard Dumont, parfumeur, 100 livres ; \_ Pierre de Fobis, horloger, 100 livres ; \_ Perrin, hôte de la Galère (sans doute l'ancienne Galée, tenue jadis par Pierre Blanc), 100 livres, etc. ; \_ (Côté du Rhône.) : monsieur de Montmartin, 2,000 livres ; \_ " la royne de Hongrie, " 250 livres ; \_ l'hôtesse du Soleil, 50 livres ; \_ maître Tristan, joueur d'instruments, 25 livres ; \_ l'hôtesse des Trois-Dauphins, 50 livres ; \_ Jacques Baronnat, 1,000 livres ; \_ Antoine Griffius (Gryphe), 500 livres ; \_ Henri et Barthélemy de Gabiano, frères, 3,000 livres ; \_ Hugues de La Porte, 1,000 livres ; \_ Jean de Tournes : 500 livres ; \_ Corneille de La Haye (le peintre), 100 livres ; \_ Guy de La Grange et Jean Naze, horlogers, cotisés, l'un à 18 livres 15 sous, l'autre à 175 livres ; \_ Jean Gay, " .au Cheval-Bardé " (cette enseigne, dont on a déjà parlé précédemment, ne serait-elle pas la même que l'image en pierre peinte qui se voit encore aujourd'hui dans la rue de la Grenette ?), 100 livres ; \_ la veuve et les héritiers de Jean Grabot, la somme de

2,000 livres pour leur taux ; \_ André Grabot, 2,500 livres aussi pour son taux et, " outre ce, la somme de 5 livres 2 sous 8 deniers, qui s'est trouvée plus en la vente de ses marchandises, et argent comptant par luy fourni, les 11e et 12e décembre 1567, que ses draps furent venduz, " etc. ; \_ Ennemond Perrin (l'époux de Louise Labbé, la Belle-Cordière), à 1,000 livres, " la somme de 629 livres 9 sous 9 deniers, en déduction, prise sur la vente des toelles des héritiers Grabot, ses beaux-frères, le 5e febvrier 1568 ; " \_ monsieur Aubert, ministre (de la religion prétendue réformée ?), 100 livres ; \_ Nicolas Petit, hôte de la Licorne, et Pierre Gillotte, hôte de la Croix-Blanche, 25 livres chacun ; \_ François Grillon et Claude Cathon, tous deux " chasse-marée, " taxés, l'un à 50 livres, le deuxième à 25 livres, etc.

**Cote : CC 0147 -1**

Référence informatique : 00000254

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 102 feuillets, in-folio, papier.

**1571 - 1574**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom du Roi (1571 - 1574)

Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Contrôle, pour le côté de Fourvières, de la recette de la subvention mise sur les habitants de Lyon, en 1571, par Jean Ravot, secrétaire de la ville, d'après l'ordre du Consulat, pour servir au paiement des Suisses en garnison dans la cité. \_ Le recouvrement de ce subside eut lieu par les soins de Guyot de Masso, receveur de la ville, assisté de Pierre Blache, son commis ; \_ la recette monta à la somme

de 3,594 livres 7 sous tournois. \_ Le présent chartreau fournit les mentions suivantes : \_ les héritiers de feu le trésorier Grolier sont cotisés à 50 sous tournois pour une maison au pennonage du capitaine Marco ; \_ Jean-Baptiste Malfachato, courrier ordinaire de Venise, 4 livres 3 sous 4 deniers, tant pour une maison et jardin qu'il avait au pennonage Bernico que pour ses meubles et industrie ; \_ Guillaume Faure, capitaine pennon (il était en même temps marchand), 33 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Claude Joinard " tupinier " (marchand ou fabricant de poterie de terre) ; \_ Pierre Vandel, fabricant de savon, 33 sous 4 deniers ; \_ Bernard Bourguignon, maître d'école, 20 sous ; \_ Jean Bater, peintre meubles et industrie, 33 sous 4 deniers ; \_ Thibaud Rouze (ou Ronze ?) autre peintre, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Les peintres ; Jacques Chevallier, 33 sous 4 deniers ; Baptiste Gillet, 16 sous 8 deniers ; Claude Caille, 5 livres 16 sous 8 deniers ; \_ monsieur Bruchet, président à Grenoble, 10 livres pour une maison qu'il possédait au pennonage Platet ; \_ maître André des Granges, " faiseur de vertugalles, " 16 sous 8 deniers ; \_ Claude Périeu, armurier, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ monsieur l'avocat Grolier, par les mains de maître Barthélemy Du Souchey, la somme de 7 livres 10 sous, cause d'une pension de 75 livres tournois qu'il avait sur la maison de la Cloche, sise au pennonage Troillat et appartenant audit Souchey ; \_ maîtres Jean Helmer et Philippe Flac, facteurs de luths, 16 sous 8 deniers chacun pour leurs meubles et industrie ; \_ Noël Torterel (peintre) verrier, 16 sous 8 deniers ; \_ les religieux du couvent de Saint-Antoine pour cinq maisons qu'ils possédaient au pennonage Roville, 34 livres 12 sous ; \_ Jean Bruxelles (Bruxelles ?), organiste, 33 sous 4 deniers ; \_ Bernard Hervieux, peintre, 16 sous ; \_ Jean Coinde et Benedicto Cazard (Casal), plieurs de soie, taxés, le premier à 33 sous 4 deniers, le deuxième à 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Jean Rousset, imagier, pour une maison qu'il possédait au pennonage Montconys, 38 sous 8

deniers ; \_ Antoine Dumas, veloutier, 16 sous 8 deniers ; (On a pris quelques noms au hasard parmi les ouvriers en velours et en taffetas, qui, de même que les plieurs, les dévideur ; , les teinturiers et autres professions se rattachant à l'art de la soie, se rencontrent à chaque pas dans ces derniers chartreaux des tailles.) \_ Nicolas Durand, peintre (verrier), pour trois maisons qu'il possédait aux pennonnages Montconys, Truchard et Bernard, et pour ses meubles et industrie ; \_ Guillaume Hodieu, boucher, meubles et industrie, 16 livres 18 sous 8 deniers ; \_ Antoine Mollyon, fabricant d'encre (à écrire ou d'imprimerie ?), 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ noble Hugues de La Porte, imprimeur-libraire, 77 livres, tant pour trois maisons qu'il possédait aux pennonnages Roville, Richier (sans doute pour Richer) et Platet que pour ses meubles et faculté ; \_ monsieur de Laurencin, 164 livres 1 sou 3 deniers, tant pour ses meubles et industrie que pour dix maisons qu'il possédait en divers pennonnages ; \_ Jean " le maistre " tailleur d'istoyres, " pour ses meubles et industrie, 30 sous 4 deniers ; \_ les héritiers de Jean Grabot, pour quatorze maisons qu'ils possédaient dans onze pennonnages, 205 livres 10 sous...

**Cote : CC 0147 -2**

Référence informatique : 00000255

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 102 feuillets, in-folio, papier.

**1571 - 1574**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (1571)  
Taxes et subventions

---

\_ Jean Du Blanc-Buisson, l'un des deux libraires requis comme témoins à Genève, en 1554. \_ Voy. cc 144 ) ; \_ dame Claude Turquette (ou Turquet. N'aurait-elle pas été la femme du célèbre

fabricant de velours du même nom ,) et sa fille, pour leurs meubles et industrie, 33 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Mathieu Faure, peintre, pour sa maison, 2 livres 8 sous 8 deniers ; \_ Laurent Clémencin, relieur, meubles et industrie, 16 sous 8 deniers ; \_ Jean Vandemeure (sic) 2 livres 10 sous pour meubles et industrie ; \_ Pierre Jacques, tailleur d'images, 5 livres 6 sous 8 deniers, tant pour une maison qu'il possédait au pennonage Tachon que pour ses meubles et industrie ; \_ André Mornieu, élu en l'élection de Lyonnais, tant pour une maison qu'il possédait en son propre pennonage (car il était capitaine pennon) que pour ses meubles et faculté, 75 livres ; \_ Jacques Roussin, maître imprimeur, 7 livres 10 sous pour une maison du pennonage Perret ; Marc Colomb, armurier, meubles et industrie, 5 livres ; \_ Benigno, violon, 16 sous 8 deniers ; \_ Louis Roby, " habilleur de rompures, " meubles et pratique, 2 livres 10 sous ; \_ Jean de Jacines, hôte de la Grue, au pennonage Montconys, meubles et industrie, 8 livres ; \_ nobles Robert et François Dupré, seigneurs de Chavagnieu, pour cinq maisons qu'ils avaient aux pennonnages Thomas Faure, Scarron et Trolliat, 97 livres ; \_ Étienne Sernyn (sic), maître imprimeur, 3 livres 6 sous 8 deniers ; \_ Joseph Tiret, marchand de chevaux, 3 livres 6 sous pour ses meubles et industrie ; \_ noble Claude Seneton, sieur Du Mont, pour la maison qu'il avait au pennonage Montconys, " qui fust de monsieur le mareschal " Fournier, " 23 livres 6 sous 8 deniers, etc. ; \_ Jean Levin (sic), peintre, " et consortz, par les mains du dit Levin, comme contrainct à cause de la maison qu'ils ont par moytié au pennonnaige Courtois, 2 livres 10 sous ; \_ maître Luc Meau, brodeur, 10 livres 10 sous pour une maison au pennonage Bernier ; \_ messire Laurent Rabot, conseiller au parlement de Grenoble, " comme contrainct à cause de la maison qu'il a au pennonnaige Barailhon" 62 livres 10 sous. Une note insérée ici même mentionne que c'est le 23 juillet 1572 que " les Suisses ont commencé a estre envoyez aux maisons des habitans de la ville ; " \_ "



monsieur " de La Crua, hôte de l'Écu-de-France, au pennonage Babin, pour ses meubles et faculté, 5 livres ; \_ dame Jeanne Maillot, hôtesse du Lion-d'Or, etc. ; \_ les hoirs de Rolin Revenu, pour leur maison du pennon ou pennonage Babin où pendait pour enseigne le Lion-d'Or, 20 livres ; \_ monsieur Du Buisson pour trois maisons qui lui appartenaient et pour ses meubles et faculté, 25 livres ; \_ messire Guillaume Scarron, contrôleur général, meubles et faculté, 25 livres ; \_ les hoirs de messire Mathieu de Vauzelles, par les mains de monsieur le contrôleur Sève, leur tuteur, à cause des sept maisons qu'ils avaient aux pennonnages Croppet, Mornieu, Avant et Babin, 64 livres 4 sous ; \_ messire Jean Charles, élu en l'élection de Lyonnais, Florentin, pour ses maisons, 81 livres ; \_ Laurent Capponi, seigneur d'Ambérieu, Florentin, pour toutes ses maisons, 125 livres 16 sous ; \_ noble Philibert Paffy ou Paffi, sieur de La Bussière, 10 livres ; \_ noble Antoine de Mars, seigneur et baron de Juis (Juis en Dombes), 8 livres, etc.

**Cote : CC 0148.**

Référence informatique : 00000256

Registre: Couverture en peau de veau, 113 feuillets, in folio, papier.

**1571 - 1574**

Taxes perçues au mom du Roi (1571 - 1574)

Taxes et subventions

---

Taxes perçues au mom du Roi.

- Contrôle de la recette de la subvention imposée sur les habitants de Lyon, en 1571, par le secrétaire de la commune, Jean Ravot, en vertu d'une commission du Consulat, pour servir au premier paiement des Suisses cantonnés dans la ville. \_ Guyot de Masso, receveur de la commune, et Pierre Blache, son commis, furent chargés de la levée de ce subside,

dont le produit monta à la somme de 6,098 livres 7 sous 4 deniers, etc.

**Cote : CC 0149.**

Référence informatique : 00000257

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers, 100 feuillets, in-folio, papier.

**1571**

Taxes perçues au nom du Roi (1571)

Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Contrôle de la recette de la subvention mise sur les habitants de Lyon pour le paiement des Suisses en garnison dans la ville .

**Cote : CC 0150 -1**

Référence informatique : 00000258

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 327 feuillets in-folio, papier.

**1571**

Fiche 1/4

Taxes perçues au nom du Roi (1571)

Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Contrôles des habitants des quartiers, ou pennonnages situés (au nombre de quatorze) du côté de Fourvières, pour la contribution destinée à une partie du paiement des Suisses de la garnison de Lyon, qui étaient entretenus dans la ville depuis l'année 1567, etc. \_ Cette fois on a négligé les chiffres des cotisations pour ne s'attacher qu'aux noms et professions des contribuables, dont un grand

nombre étaient étrangers au royaume. On citera donc, d'après cette disposition :  
 \_ François Scarron, Jean Malezieu, Jean-Baptiste Patron, Pierre Franchati (Lucquois), Gaspard Antoine, Pierre Laban, Antoine Dupérel, François Regnaud, etc., marchands de draps de soie ; \_ Louis Prost, marchand passementier de fil d'or et d'argent ; \_ Claude Camus, seigneur d'Arginy, Vaise, Bagnols et Châtillon (d'Azergues), conseiller du Roi et général de ses finances à Lyon ; \_ Louis Bezoche, cordonnier milanais ; \_ François Fasteli, tailleur florentin ; \_ Pompeo Porro, marchand milanais ; Gilberte de Molly, femme de Paulo de Magy, Milanais ; \_ Nicolas Riqui, banquier florentin ; \_ Paulo de Médécie (sic), courtier lucquois ; \_ Pierre François Renochini et Alberto Jaquinati, banquiers florentins ; \_ Florio Turretino, courtier génois ; \_ François Cassio (sans doute aussi d'origine italienne), marchand épicier ; \_ Thomas Burlamaqui, marchand, et Nicolas Montigeri, courtier, tous deux lucquois ; \_ monsieur de Stuard, sieur de Cazaud ou Cazault ; \_ les héritiers de feu Antoine et Louis Bonvisi, banquiers (lucquois) ; \_ Vincent Imperiale et Barthélemy Delbora, marchands génois ; \_ Nicolas Ballini, banquier en cour de Rome ; \_ Baptiste Gabelli, courtier génois ; \_ noble Geoffroi Camus, sieur de Pontcarré ; \_ Mathieu Barbani et compagnie, banquiers florentins ; \_ Jean Clarissimo, dit Conacci (ou Conacci), marchand ; \_ messire Barthélemy de Faye, seigneur de Paix ; \_ Raphaël Bertolli et compagnie, banquiers florentins ; \_ Pierre Faure, " maistre masson architecte ; " \_ les héritiers de Jérôme Tolomeo, etc. ; \_ François Ganyt (ou Gavyt?), marchand génois ; \_ maître Spille, médecin piémontais ; \_ les héritiers de feu Léonard Espine (Spina, originaire de Florence) ; Grégoire de La Tour, Jean Paulo Justinian, Dominique Turro, Annibal Cambi, Antonio Pinello, tous Génois ; \_ Pompeo de La Plasse et Janet Dyley (sic), marchands milanais ; \_ monsieur le comte de Retz ; \_ Étienne Mussio, Ambrosio et Camille Daro, marchands ; \_ Lucas Antonio, dit

Muratori, et compagnie, marchands milanais ; \_ Laurent Capponi, seigneur d'Ambérieu ; \_ Jean Garganetti, courtier génois ; \_ Hippolyte Barbani, courtier lucquois ; \_ Midalon et Jacques Macorni, courtiers florentins ; \_ noble Claude Pilla, sieur du Gayet, etc. ; \_ Pierre Baglioni ; \_ Louis Franchon, " tailleur d'habitz de femme ; " \_ Henri Roquet, tailleur flamand ; \_ Jean-Baptiste Barthélemy et François Sanami, banquiers, l'un Florentin, l'autre Lucquois ; \_ Jean Du Courtil, peintre-verrier ; \_ Jean-Baptiste Vélato, marchand milanais ; \_ Bartholomeo Montaubio, courtier génois ; \_ Christophe Velzel et compagnie, banquiers allemands ; \_ maître Cruzy, peintre et brodeur ; \_ messire François de Troyes, seigneur de La Ferrandière ; \_ Michel Decozu, de Saint-Galmier, " financier ; " \_ Nicolas Ballini, banquier ; \_ Jean Barailhon et Georges Grolier (qui devint plus tard sieur ou seigneur de Cazault), conseillers au siège présidial de Lyon ; \_ le président Marc Fortia (de la cour des comptes de Nantes) ; \_ François de Villars, conseiller du Roi et lieutenant particulier (en la sénéchaussée de Lyon ?) ; \_ Mathieu Tampi, courtier florentin ; \_ Jean-Baptiste Barthélemy, Florentin, " tant pour luy que pour la banque de Salviati ; "neur Pomponio Bellièvre, membre du conseil privé du Roi ; \_ Archangelo Pictore, marchand florentin...

**Cote : CC 0150 -2**

Référence informatique : 00000259

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
 -Toile noire, 327 feuillets, in-folio, papier.

**1571**

Fiche 2/4

Taxes perçues au nom du Roi (1571)

Taxes et subventions

---

\_ Aquillon, courtier florentin ; \_ Antoine de Negro, banquier génois ; \_ le seigneur

Alexandre Pitti, gentilhomme florentin ; \_ Mathieu Martin, peintre ; \_ Orsval (Oswald) Saing et compagnie, marchands allemands ; \_ messire Jean de Chaponay, conservateur des privilèges des foires de Lyon ; \_ Antoine de Masso et Claude de Rubys, avocats ; \_ Léonard Strozzi ; \_ Eustache Jacob, verrier ; \_ Julio Regneri, Florentin ; \_ Julio et Étienne Reste. Étienne est qualifié de marchand milanais ; \_ Horatio Agudi et compagnie ; \_ Francesco ...( en blanc ), boulanger romain ; \_ Nicolas Moreau, peintre ; \_ Besseroni, courtier florentin ; \_ Ludovico Petrocci, chirurgien ; \_ Laurent ...(en blanc), libraire florentin ; \_ Philippe Bonacorsi, marchand florentin ; \_ Nicolas de Varassan, aussi Florentin, maître des courriers ; \_ monseigneur Domimique Lomellin (Lomellini ou Lomellino ? ) et Antonio Gentili ; \_ maître Étienne ...(en blanc), peintre ; \_ Clément Clerc et Damien Péjon, horlogers ; \_ Hugues de Gabiano, seigneur de Vourles ; \_ Néry de Tourvéon, lieutenant-général criminel, à Lyon ; \_ noble François Salla (et Sala), " chevalier de l'ordre du Roy, nostre sire, " seigneur de Montjustin ; \_ Guillaume Pelletier, à la fois " maistre d'escole et tavernier ; " \_ François Laurencin, notaire royal et secrétaire du chapitre de Saint-Jean de Lyon ; \_ Guichard Lalix, peintre ; \_ François Laurencin, prieur de Saint-Irénée ; \_ Charles Du Cresne (de Crane), peintre ; \_ Nicolas Durand, peintre (verrier) ; \_ Claude Saltier, exécuteur de la haute justice ; \_ Antoine Mabilie, verrier ; \_ Mathieu Faure, peintre ; \_ messire Antoine Grolier, général des finances de Dauphiné ; \_ François Gaby, marchand génois ; \_ Nicolas Consilli, tailleur florentin ; \_ "messieurs les Minimes, pour une maison. Les ditz sieurs Minimes, pour une maison où ilz ont dressé leur esglise et oratoire (en face de ces constructions se voyaient alors les restes d'un amphithéâtre romain ) ; jardin et vignes ; " \_ Paul Benedictino ; \_ maître André Bacholi, libraire ; \_ Jérôme Pompée et Jérôme Bissard, Lucquois ; \_ maître Claude Giraud, " financier ; " \_ Joseph Pini, marchand lucquois ; \_ Francisco Fernando, docteur portugais ; \_ noble

Guillaume de Gadagne, chevalier de l'ordre du Roi et sénéchal de Lyon, pour un domaine composé l'une grande maison, jardin et vignes, appelé Confort et sis au quartier Saint-Just ; \_ nobles Guillaume et Jacques Regnaud frères, pour un domaine situé au quartier ou pennonage de Saint-Just et appelé le Petit-Tunes, consistant en une maison, jardin et vignes ; \_ les mêmes frères, pour une autre propriété appelée le Grand-Tunes, sise au même pennonage et composée d'une maison, jardin et vignes ; \_ Nicolas Vitelli, marchand génois ; \_ Christophe Neyter, marchand allemand ; \_ Antoine Barthélemy, courtier bolonais ; \_ Jean de La Vaupière, banquier en cour de Rome ; \_ les hoirs de feu Claude Gellas, pour " une leur maison appelée le Chateau-de-Milan, " au pennonage de Saint-Just ; \_ Pierre Ballyony (c'est-à-dire Baglioni et par altération Baillon, le chef de l'importante famille consulaire de ce nom, qui donna trois prévôts des marchands à la ville de Lyon) ; \_ Laurent Cassi, Génois ; \_ noble Philippe Paffi, seigneur de Néronde ; \_ Robert Dei, marchand ; Nicolas Lanchize et Barbège, banquiers, tous trois Florentins ; \_ Nicolas Dorati, Lucquois ; \_ messire Baronnat, sacristain de Saint-Nizier, taxé pour une tour de la ville, appelée la tour Sainte-Catherine ; \_ Michel Angelo, courtier ; \_ Fortunato, chaussetier ; \_ Pietro-Paulo Nobili et compagnie, banquiers lucquois ; \_ Jean Francesco, banquier génois ; \_ Vincent Arnolfini, banquier lucquois ; \_ demoiselle Philiberte Bonyn, femme de noble Antoine Grolier, conseiller du Roi et général des finances de Dauphiné, taxés pour leur maison au pennonage de Saint-Just (Ce même Grolier était cotisé à 300 livres tournois, conjointement avec les héritiers de feu monsieur de Servières, pour leur meuble et industrie.)

**Cote : CC 0150 -3**

Référence informatique : 00000260

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 327 feuillets, in-folio, papier.

**1571**

Fiche 3/4

Taxes perçues au nom du Roi (1571)

Taxes et subventions

---

\_ Corsin Corsimi, marchand florentin ; \_ Jérôme Damera et compagnie, marchands milanais ; \_ Calisto Felin, Milanais ; \_ " les hoirs feu monsieur le trésorier Grolier, demeurant à Paris, " pour leur maison sise au pennonage de Saint-Just ; \_ les sieurs Bandini et compagnie, banquiers ; \_ Nicolas Martini, Bernardin Bernardo et Vincent Pillato, tous Lucquois, le premier courtier et les autres marchands ; \_ Constantin Signorin (pour Signorini, sans doute), courtier ; \_ Vincent Bonvisi, banquier lucquois ; \_ Paulo Bernard et compagnie, autres banquiers lucquois ; \_ noble Antoine Camus, baron de Riverie et Fougerolles, conseiller du Roi et trésorier de France ; \_ Jean et François Sarran, marchands portugais ; \_ Philippe Suif, marchand milanais ; \_ Guyot de Masso, garde du scel pour le Roi ; \_ Pandolfi Sinami et Henri Borboni, banquiers lucquois ; \_ Bernard Promotorio, banquier génois ; \_ Pierre Manelli, banquier florentin ; \_ Augustin ...(en blanc), chaussetier génois ; \_ Christophe Montrond, marchand milanais ; \_ Hilaire de Varassac, " saussisseur, " lucquois ; \_ Pamphile de Birago, plieur de soie milanais ; \_ André de La Tourne, marchand génois ; \_ Jean-Baptiste et Ludovico Diaceto, marchands florentins ; \_ François-Bernardin Bozon, marchand milanais ; \_ André-Michel de Cazan, boucher lucquois ; \_ Camille Lampugnan, marchand milanais ; \_ Pierre Combe, horloger ; \_ Lambert Royet, peintre ; \_ maître Cardin, armurier du Roi ; Alexandre Ferraris, marchand mantouan ; \_ Jacques Ferraris pour Jacques Romagnol, Milanais ; \_ les héritiers Guivisi (ou Guinisi ?) - et compagnie, banquiers

lucquois ; \_ Jean Bellot (sic), marchand anglais, \_ Nicolas Choste et François Ville, " compagnons marchans milanais ; " \_ Jean Biasdux, marchand piémontais ; \_ Baptiste Barlestro, hôtelier ; \_ Marc Collomb, armurier ; \_ Baptiste Morta, marchand génois ; \_ Jacques Scize, Florentin, trésorier de la douane de Lyon ; \_ Alexandre Comte, Milanais ; \_ Pierre Petit, arquebusier ; \_ Hugues Jourdain, fourbisseur ; (Il est plusieurs autres contribuables de la même profession, qui ont été cités pour la plupart à différentes reprises ; c'est pourquoi, cette fois, on les passera sous silence.) \_ maître Guy de La Grange, horloger ; \_ François Valg (sic), marchand milanais ; \_ Jean et Philippe Bonyn frères, " demeurans à Aveliane en Piémont ; " \_ Baptiste Pianelli, marchand génois ; \_ Côme Martelli, banquier florentin ; \_ Pierre Lippi, mercier et chapelier ; \_ messire Claude Millet, chevalier du guet de Lyon ; \_ Joseph Caravaccio (ou Caranaccio ?) et ses frères, marchands milanais ; \_ Jean-Baptiste Sufficienti, autre marchand milanais ; \_ Bernard Hervieux, peintre ; \_ Pierre Bidourre, " faiseur (de cottes ?) de mailles ; " \_ Laurent Flonoin, " vendeur d'ymages ; " \_ César Bompard, boutonnier italien ; \_ André Rocque, armurier ; \_ Constantin Secret, brodeur ; \_ Pierre Fodris, doreur ; \_ Nicolas Coupian, tailleur génois ; \_ maître Jean Helmor (sic), " faiseur de lutz allemand " ; \_ Philippe Flac, autre facteur de luths(et sans doute, comme son confrère, originaire d'Allemagne) ; \_ Pierre Jacquon, arquebusier ; \_ Emile de Noury, maître d'école ; \_ Alexandre Charles, marchand florentin, \_ Pierre Fobis, horloger ; \_ Claude Périer, armurier ; \_ Gabriel Cerdon (pour Chardon), joueur d'instruments, et maître Simon, joueur de luth ; \_ Fleury Piardet et Noël Torteret (Tortere), (peintres) verriers ; \_ Zanobis Manelli, dit Le Riche, hôte ; \_ dame Malte (Marthe?) Guichard, veuve de Mathieu Paterro, armurier ; \_ Nicolas Le Prince, horloger ; \_ Alexandre Guay, lieutenant du chevalier du guet de Lyon...

**Cote : CC 0150 -4**

Référence informatique : 00000261

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 327 feuillets, in-folio, papier.**1571**

Fiche 4/4

Taxes perçues au nom du Roi (1571)

Taxes et subventions

---

\_ Laurent et Gilles Coulaud, " artilliers ; " \_ François Dalmès (ou Dalmais), seigneur de Crémieu ; \_ Paulo-Antonio Madeo, marchand milanais ; \_ Ambrosio de Castres ( Castros? ) et ses frères, marchands portugais ; Philibert Lussault, joueur d instruments ; \_ Benoit (en blanc), dit Le Brave ; Guillaume ...(en blanc), et Henri Bérard, tous trois verriers ; \_ Étienne Salla, " essarcisseur d'habitz ; " \_ Jacques Dubois, armurier ; \_ Jean-Alberto Camussio, marchand milanais ; \_ Humbert Villagier, brodeur ; \_ " noble Frère Geoffrey Regnaud, " sieur de La Tourette, commandeur ; " \_ Jean Tollet, brodeur ; \_ Aurelio Porc (sic) et Paulo Dimagi, marchands milanais ; \_ Claude et Louis Bayard frère, arbalétriers. Ils sont rayés du contrôle par ordonnance ; \_ Pierre Pinard, courrier de banque ; \_ Pierre Jehan, brodeur ; Bertrand La Forge, armurier ; \_ Deo Vestin, " chevalcheur d'escuyrie, tenant la poste de ceste ville ; " \_ Claude Barbe, arbalétrier ; \_ Alphonse Janinelli, trésorier du duc de Ferrare ; \_ Pierre Jacquet, tailleur d'images ; \_ Mathieu de La Thiollière, lieutenant du prévôt des maréchaux de Lyonnais ; \_ Claude Fichopin, " jadis argentier du Roy", etc. \_ Les quatorze pennonnages ou quartiers situés sur la rive droite de la Saône avaient alors pour capitaines les sieurs : Maleizieu ; Barailhon ; Guillien ; Croppet ; Amyot ; François Avand ; Jean Mutin ; André de La Goutière, dit Tachon ( il était maréchal de son état ) ; Benoit Marco ; André Mornieu ; Scarron ; Thomas Faure ; Jacques Trolliat, dit La Pomme, et François Combet.

**Cote : CC 0151 -1**

Référence informatique : 00000262

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 291 feuillets, in-folio, papier.**1571**

Fiche 1/3

Taxes perçues au nom du Roi (1571)

Taxes et subventions

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle des " bourgeois, manans et habitants de la ville de Lyon, qui restent à payer de la subvention de 1571. " \_ Côté de Fourvières ; \_ le capitaine La Piémante (qui joua un rôle actif dans les événements de la Ligue, à Lyon) ; \_ maîtres Jean de (ou Du) Courtil, " verrier et peintre, " et Cruchi ou Cruchy, " peintre et brodeur, " pour meubles au pennonnage Maleizieu, 33 sous 4 deniers, et pour le paiement des Suisses 8 sous ; \_ maître Jacques Pons, médecin ; \_ Denis de Cozu, de Saint-Galmier, " financier ; " \_ Claude Laurencin, receveur des tailles de Lyonnais, pour une maison et grange au pennonnage de Montconys, 5 livres, et pour les Suisses, 24 sous ; \_ Pierre Vize, orfèvre, contre-garde de la Monnaie de Lyon ; \_ Eustache Jacob, verrier ; \_ Nicolas Moreau, peintre, pour meubles au pennonnage Monconys, 8 livres 6 sous 8 deniers, et 40 sous pour les Suisses ; \_ Noble Symphorien Buatier, sieur de Montjoly pour divers immeubles, plus " autre maison, jardin et vigne, appelée l'Anticaille, " au pennonnage Mutin ; \_ Clément Clerc horloger ; \_ Pierre Bellon et Henri Sève, contrôleurs de la douane de Lyon ; \_ maître François Laurencin, notaire royal ; \_ Guichard Lalix, peintre, pour une maison au pennonnage d'Odet Croppet, greffier de la Conservation des privilèges royaux des foires de la ville, 5 livres ; pour ses meubles 33 sous 4 deniers ; Suisses 32 sous ; \_ Charles

Ducresne (de Crane), peintre, pour meubles au pennonage de Claude Amyot, 16 sous 8 deniers, et 4 sous pour la solde des Suisses ; \_ Antoine Mabile, verrier, pour sa maison au pennonage ci-contre, 50 sous ; pour les Suisses, 12 sous ; \_ messire François Grolier, secrétaire du Roi, pour treize maisons qu'il possédait en différents pennonnages, etc. ; \_ Jean de La Voypière, contrôleur des tailles de Lyonnais ; \_ François Roland, Pierre Perrachon et Jean Le Roy courtiers de chevaux ; \_ damoiselle Philiberte Bonyn ou Bonin, femme de noble Antoine Grolier, conseiller du Roi et général des finances de Dauphiné, pour leur maison au pennonage Mornieu. Le même " général " Grolier et les héritiers de monsieur de Servières pour leurs meubles audit pennonage, et pour cinq autres maisons aus pennonnages Avant, Roville, Richier et Bernico, etc. ; \_ maître Cardin, armurier du Roi, pour meubles au pennonage Thomas Faure, 3 livres 6 sous 8 deniers, et pour le paiement des Suisses, 16 sous ; \_ Michel de Bruges (sa profession n'est pas indiquée) ; \_ maître Benoît Du Troncy, notaire royal (qui devint plus tard secrétaire de la commune) \_ Pierre Bidourre, "faiseur de mailles ; " Laurent Flanon ou Flanion, " vendeur d'imaiges, " et André Roque, armurier, tous trois loges dans une même maison du pennonage Jacques Troulliat, sont taxés uniformément pour la subvention et le paiement des Suisses ; \_ Pierre Jacon, arquebusier ; \_ Pierre Jean, prévôt des maréchaux de Lyonnais, etc. ; \_ Zanobis Manelli, dit Le Riche, hôte du Chapeau-Rouge, sis au pennonage Troulliat, 25 livre, pour meubles et 6 livres pour les Suisses. Le même contribuable, pour une maison au pennonage Tachon, indivise avec Antoine Danguy (qui était praticien), 40 sous ; Suisses, 10 sous ; \_ François Perrin, écolier à Paris. Cet étudiant doit 10 livres pour une maison et 48 sous pour les Suisses ; \_ Jacques Dubois, armurier, etc. ; \_ Henri Bérard, verrier, pour meubles au pennonage François Combet, 16 sous 8 deniers, et pour l'appointement des

Suisses, 8 sous ; \_ Pierre Jehan, brodeur ; \_ Bertrand La Forge, armurier, pour meubles au pennonage Combet, 33 sous 4 deniers, et 8 sous pour les Suisses, etc. \_ Côté du Rhône : \_ Gilles Vandremère (sic, sans doute pour van der Meer), marchand ; \_ Antoine Odo, fondeur-bossetier, pour meubles, au pen. (cette abréviation remplacera, tant qu'il en sera besoin ; les mots pennonage et pennon, qui est synonyme du premier)

**Cote : CC 0151 -2**

Référence informatique : 00000263

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 291 feuillets, in-folio, papier.

**1571**

Fiche 2/3

Taxes perçues au nom du Roi (1571)

Taxes et subventions

---

\_ Guillaume Faure, 16 livres 13 sous 4 deniers, et 24 sous ; \_ Guillaume Du Caret, pour moitié de maison indivise avec Antoine Pavy, au pen. Marcieu ; le même pour autre moitié de maison indivise avec Noël Michel, au même pen., etc. ; \_ noble François Grolier pour : deux maisons aux pen. Viette et Perret ; meubles et Suisses, etc. ; \_ Antoine Meschin, maître joueur d'épée ; \_ les hoirs de Jacques Huguetan, pour une maison au pen. Viette, 12 livres 10 sous, et pour les Suisses, 3 livres ; \_ Jean Huguetan, libraire, pour meubles audit pen., 33 sous 4 deniers, et 8 sous pour les Suisses ; \_ Pierre Reliet, relieur ; \_ Corneille de LaHaye (peintre du Roi), pour : meubles au pen. Roville, 8 livres 6 sous 8 deniers ; une autre maison au même pen., 50 sous ; le paiement des Suisses, 52 sous ; Michel Anthume, verrier ; \_ le capitaine Pulveret, pour deux maisons et meubles au pen. ci-contre, etc. ; (Ce même imposé avait obtenu la capitainerie de la porte de Pierre-Scise,

contrairement aux privilèges du Consulat, qui, à force d'instances, finit par obtenir de la reine Catherine de Médicis la révocation de cet officier.) \_ Pierre Charlot, fondateur-bossetier ; \_ noble Guillaume Roville, le célèbre imprimeur, pour : trois maisons sises au pennonage dont il était capitaine, et qui étaient taxées, l'une à 16 livres 13 sous 4 deniers et les deux autres chacune à 5 livres ; maison, jardin et vigne au pen. Bernico (qui représentait le quartier de Bellecour), 16 sous 8 deniers ; meubles, 33 livres 6 sous 8 deniers ; le paiement des Suisses, 15 livres 10 sous ; \_ Adrien Thoinet et Guillaume Sarnarin, relieurs de livres ; \_ Claude Thenon, " faiseur d'harquebuzes, " 16 sous 8 deniers, et pour les Suisses, 8 sous ; \_ Antoine Gryphins (Gryphe), libraire, pour maison et jardin au pen. Bernico, 33 sous 4 deniers, et 8 sous pour les Suisses ; \_ Philippe Colongier, armurier ; \_ François Bérard, " couvreur du Roy, " etc. ; \_ Jean de Tournes pour : une maison au pen. Perret, 10 livres ; meubles dans ledit quartier, 8 livres 6 sous 8 deniers ; jardin au pen. Bernico (quartier de Bellecour), 16 sous 8 deniers ; le paiement des Suisses, 4 livres 12 sous ; \_ Pierre Scaichet (sic), correcteur d'imprimerie ; \_ Gaspard Boulrier, organiste ; \_ Michel Arnoulet, Nicolas Guérin, Nicolas Augier, etc., maîtres imprimeurs ; \_ Jean Gourdan, maître joueur d'épée ; \_ Jean Rosset (Rousset), " faiseur d'images, " pour : une maison 40 sous et meubles 5 livres, le tout au pen. Bernico ; le paiement des Suisses, 33 sous. Le même, pour deux maisons au pen. Montconys, 6 livres 13 sous 4 deniers, et pour le paiement des Suisses, 32 sous ; \_ monsieur de Châteauneuf, d'Aix en Provence, pour une maison au pen. Bernico, 33 sous 4 deniers, et pour les Suisses, 8 sous ; \_ Jacques Chevallier, peintre, pour une maison au pen. Marcieu, 33 sous 4 deniers, et pour les Suisses, 8 sous ; \_ " les frères Silvestre, peintres, " pour meubles, au pen. ci-contre, 3 livres 6 sous 8 deniers, et 16 sous pour les ; Suisses ; \_ François Neyret, verrier, pour : une maison au pen. Marcieu, 4 livres 3 sous 4

deniers ; meubles 3 livres 6 sous 8 deniers ; le paiement de la garnison Suisse, 36 sous ; \_ un soldat, nommé Jean Colombier, paye 41 sous 4 deniers, pour une maison et le reste ; \_ messire Symphorien Champier, médecin de monsieur le duc de Lorraine, pour : une maison au pen. Tixier (quartier de la Grenette et des Cordeliers) ; une autre maison au pen. Tassard, 16 livres 13 sous 4 deniers ; les Suisses, 20 livres 18 sous ; \_ noble Jacques Du Grimo est cotisé pour vingt-une maisons sises en différents pen. et notamment dans celui dont il était le chef ; \_ Michel Guérard, potier et doreur ; \_ Thomas Girard, fabricant de torches ; \_ noble Claude Platel ou Platet, seigneur et baron de Vaux (ce hautain et dédaigneux personnage avait été un simple membre de la corporation des marchands drapiers de la ville), imposé pour un certain nombre de biens, tant meubles qu'immeubles, situés en divers quartiers, y compris celui qu'il commandait, etc.

**Cote : CC 0151 -3**

Référence informatique : 00000264

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 291 feuillets, in-folio, papier.

**1571**

Fiche 3/3

Taxes perçues au nom du Roi (1571)  
Taxes et subventions

---

\_ Ics héritiers de feu monsieur de Fourquevald (sic, pour Fronquevaux, cotisés pour une maison sise au pen. Bastard et où pendait l'enseigne du Chameau, etc. ; \_ noble Gaspard de Saillans, imposé pour deux maisons et ses meubles ; \_ Pierre Caire, " marchand orangier ; " (Cet industriel avait de nombreux concurrents dans la ville) \_ Gabriel de Russy, maison et meubles au pen. Tassard, etc. ; (Ce contribuable

n'aurait-il pas été le fils de l'armurier de ce nom, qui fut successivement au service de François 1<sup>er</sup> et de Henri II ?) Mathieu Spons (Spon), marchand allemand, taxé à 3 livres pour deux maisons sises, l'une au pont Saint-Joyre, l'autre au pen. Teste \_ monsieur Stapedius, médecin, pour meubles au pen. de Montconys, 8 livres 6 sous 8 deniers, et pour les Suisses 40 sous ; \_ les héritiers de Philibert de Lorme, pour une maison au pen. Truchard, 50 sous, et pour la solde des Suisses, 12 sous. On trouve à deux pas de là, dans le même quartier, Étienne de Lorme, tavernier, etc. ; \_ Nicolas et Jean Damours, arracheurs de dents, taxes chacun à 33 sous 4 deniers, et à 8 sous pour le pavement de la garnison suisse ; \_ David Cleber (sic, pour Kleberger), baron de Saint-Trivier, pour une maison au pen. Teste et deux autres maisons au pen. Volemyn, 8 livres 13 sous 4 deniers et 38 sous pour la solde des Suisses, etc. \_ Les veloutier, (dénomination applicable aux ouvriers en velours aussi bien qu'aux fabricants de cette étoffe) ne sont inscrits qu'au nombre de trente seulement dans ces deux rôles d'imposition, et pour tant ils étaient alors beaucoup plus nombreux Lyon (Voy. cc. 152). Les taffetiers, les ferrandiniers et les tissotiers ou tisseurs (ces deniers n'étaient probablement autre chose que des ouvriers en soie, mais fabriquant spécialement ce qu'on appelle le broché et le façonné, par opposition à l'uni, qui était un genre exclusivement pratiqué par les taffetiers) se trouvent consignés dans ces mêmes papiers proportionnellement aux veloutiers (l'un de ces artisans se nomme Jean de Jussieu). A ces groupes principaux viennent se rattacher, comme auxiliaires souvent indispensables, peut-être les brodeurs, qui auraient rempli, en quelque sorte, le rôle de nos modernes dessinateurs de fabrique, puis les tireurs, batteurs et écacheurs d'or, qui, à divers titres, mais moins immédiatement, toutefois, appartenaient à l'art si multiple, si complexe de la soie, tout comme les mouliniers, les fileurs, plieurs, dévideurs, teinturiers et autres

manipulateurs de la précieuse substance. Unies entre elles dans un but commun, ces catégories de travailleurs achèvent de constituer le personnel de la célèbre manufacture Lyonnaise de draps d'or, d'argent et de soie, non pas certes en son parfait développement ni avec la supériorité bien connue et sans rivale qui devait attirer sur cette fabrique l'incomparable éclat dont elle brilla plus tard, mais du moins dans ses éléments essentiels, typiques, et tels, en un mot, qu'il les fallait pour assurer le succès et préparer la renommée de cette institution quatre fois séculaire. On sait qu'à Lyon l'art de la soie comprenait deux grandes divisions, dont la principale s'appelait la grande fabrique, tandis que l'autre, complémentaire, était la manufacture de draps d'or d'argent et de soie. \_ Voici, d'après les rôles de la subvention de 1571, les noms des capitaines qui, à cette époque, commandaient les vingt-un quartiers ou pennonnages dont se composait la partie de la ville située entre le Rhône et la Saône : \_ Guillaume Faure (Antoine ou Jean? car ils étaient deux frères) ; Viette ; Guillaume Roville ; Gaspard Richier ; Ennemond Perret ; Denis Bernico ; Marcieu ; Courtois ; Jacques Du Grimo ; Nicolas Tixier ; Claude Platel, baron de Vaux ; Bastard ; Court ; Claude de Montconys ; Tassard ; Babin ; Truchard ; de Saint-Joyre ; Rosset (pour Rousset) ; Teste ; Volemin ou Volemyn.

**Cote : CC 0152 -1**

Référence informatique : 00000265

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 137 feuillets, in-folio, papier.

**1571 - 1572**

Fiche 1/4

Taxes perçues au nom du Roi (1571 - 1572)

Taxes et subventions

---



## Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle de la cotisation des habitants de Lyon et autres personnes possédant des biens dans la ville, les uns et les autres imposés par le Consulat, en exécution des lettres patentes de Sa Majesté, des 2 et 5 mars 1571, signifiées aux consuls échevins, par Jean-Jacques de Mesmes, seigneur des Arches, conseiller du Roi et maître des requêtes de son hôtel, commissaire député à Lyon pour l'exécution de l'édit de pacification, " pour raison du deuxième paiement de la subvention demandée et ordonnée estre levée par Sa dicte Majesté, en trois années, montant la dicte subvention de la présente année, la somme de 28,000 livres tournois, outre laquelle somme est comprinse au dict présent roolle la somme de 600 livres tournois, tant pour les fraiz de la levée d'icelle somme que pour les deniers qui se pourroient trouver de non valoir des cottisez au dict roolle. "

\_ La somme à recouvrer s'élevait donc, en totalité, à 28,600 livres ; " ayant esté commencé à procéder au despartement d'icelle somme en la présence et avec le sieur René Laurencin, bourgeois dudit Lyon, l'un de ceux qui sont de la religion prétendue réformée de ladicte ville de Lyon, esleu et choisy par les dictz consuls-eschevins. Lequel Laurencin y auroit assisté tant que bon lui auroit semblé, et tousjours, après, esté appelé pour y continuer, et de ce faire deuement sommé et requis, " etc. \_ Côté de Fourvières : \_ Charlotte Bertholon, dame de La Bastie, cotisée à 58 livres ; \_ Pierre Franchato, banquier, 26 livres ; \_ Francesco Fustoli, tailleur, 60 sous ; \_ Pompée Porre (pour Porro), " marchand armurier ", 10 livres ; \_ madame de Saint-Marcel, 30 livres ; \_ Nicolas Arriguy (Arrighi ?), banquier, 10 livres ; \_ René Laurencin (le collecteur dont il vient d'être question plus haut), marchand, 20 livres ; \_ dame Jacqueline de Stuard et messire Georges Grolier, son fils, conseiller au siège présidial de Lyon, 25 livres ; \_ Thomas Burlamachi ou Burlamaqui, marchand banquier, 20 livres ; \_ Guillaume de Stuard, sieur de

Cazaud ou Cazault, 73 livres ; \_ Jean et Claude Bigotet frères, marchands joailliers, 10 livres ; \_ Barbe, lingère. 20 sous ; \_ Mathieu Balbani et compagnie, banquiers, 80 livres ; Jean Chonassi ou Chonacci, dit Clarissimo, marchand, 80 livres ; (Voy. cc. 155.) \_ Raphaël Bartholi et compagnie, marchands, 60 livres ; \_ maître Pierre Faure, " masson-architecte, " 80 livres ; \_ messire Nicolas de Langes, lieutenant-général en la sénéchaussée de Lyon, 100 livres ; \_ Jean-Paul Justiniani, banquier, 15 livres ; \_ Antoine Pinello, marchand, 25 livres ; \_ maître Léon, peintre, 40 sous ; \_ Étienne Muccio et compagnie, 100 livres ; \_ Janot Dillion, marchand de soie, 8 livres ; \_ Ambroise et Camille Darot, pareillement marchands de soie, 150 livres ; \_ Clément Gaultier et Guillaume Durier, marchands taffetiers, 15 livres ; Jean La Vis, violon, 60 sous ; \_ Joubé, tailleur d'habits (cette corporation renfermait bon nombre d'Italiens et d'Allemands) ; Martin de Malignes (Malines), et Jean Sulilliac, orfèvres (ceux-ci sont tellement nombreux, qu'il faut se contenter d'en nommer quelques-uns seulement), payent chacun 40 sous ; \_ Jean-Baptiste Bartholomei et compagnie 185 livres ; \_ Jean de (ou Du) Courtil, le peintre verrier, 20 sous ; \_ " messieurs les Velzière et compagnie, marchands banquiers, " 55 livres ; \_ Jean Fontenay, paumier, 40 sous ; \_ Thomas Mayer, autre paumier et maître Cruchy, peintre et brodeur, 20 sous chacun ; \_ messire Marc Fortia (premier président de la Chambre des comptes de Nantes), 35 livres ; \_ Jean de Masso, receveur général de la solde, 10 livres ; \_ Antoine Denègre (.sic), banquier génois, 35 livres ; \_ Mathieu Martin, peintre, 35 sous ; \_ Oswald Saing, marchand banquier allemand, 150 livres...

**Cote : CC 0152 -2**

Référence informatique : 00000266

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 137 feuillets, in-folio, papier.

**1571 - 1572**

Fiche 2/4

Taxes perçues au nom du Roi (1571)

Taxes et subventions

\_ messire Antoine de Masso, procureur du Roi en l'élection de Lyonnais, 15 livres ; \_ Léonard Strozzi, marchand banquier florentin, 32 livres ; \_ Claude de Rubys, avocat et procureur de la Maison-de-Ville, 15 livres ; \_ " sire " Pierre Vize, orfèvre et contre-garde de la Monnaie de Lyon, et Eustache Jacob, verrier, 100 sous chacun ; \_ maître Nicolas Durand, le peintre, 6 livres ; \_ Julio Reste, visiteur du sel, 55 livres ; \_ dame Bonne Trie ou Trye, veuve de l'avocat Bourg, et ses enfants, héritiers, 40 livres (le nom de cette personne se rencontre fort souvent d'ans les pièces de la comptabilité municipale) ; \_ l'avocat Bourdon, marié à la veuve Bourg, 12 livres ; \_ " les héritiers de feu ", maître Du Courtil (le peintre-verrier mentionné plus haut), 24 livres ; \_ Beneroni (ou Veneroni ?), courtier florentin, 32 livres ; \_ Guillaume Scarron, contrôleur général des finances à Lyon, 15 livres ; le président (Guillaume) de Châtillon (du parlement de Dombes), 30 livres ; \_ Charles, orfèvre, " demeurant à la maison de messire Pierre Faure, sieur Du Chafault, rue des Trois-Maries, " 60 sous ; \_ Bertrand Castel (nommé peu de temps après, \_ 17 juillet 1575, \_ à la charge de voyer de la commune), 15 livres ; \_ Jean Michel, " canabassier de messieurs de Bellièvre, " 6 livres ; \_ monsieur de Vergio, médecin, 100 sous ; \_ Pierre Roy, tavernier, " au Saulvaige, " 40 sous ; \_ Clément Clerc et Damien Poughon (sic), maîtres horlogers, 40 sous chacun ; \_ messire Néry de Tourvéon, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, 50 livres ; \_ monsieur Bouchard, médecin, 60 sous ; \_ Girard Dazergues (sic, pour Désargues), procureur, 4 livres ; \_ Jean Vaullier, archer de robe courte, 100 sous ; \_ Guichard Lalix, peintre, 4 livres ; \_ Antoine Balliet, verrier, 20 sous ; \_ Charles Du Cresne (de

Crane) peintre, 25 sous ; \_ Ambroise Guillermet, brodeur, 45 sous ; \_ Mathieu Pons, fabricant de cartes, 35 sous ; \_ Antoine Mabile, verrier, 45 sous ; \_ François Avant, prévôt de la Monnaie de Lyon, 10 livres ; \_ Mathieu Faure, peintre, 45 sous ; Joseph Pini, marchand lucquois, 20 livres ; \_ messire François Grolier (domicilié en la rue de la Juiverie), secrétaire du Roi, 140 livres ; \_ Nicolas Vitelli, marchand génois, 100 sous ; \_ messire Jean de La Voypière, contrôleur des aides et tailles de Lyonnais, 20 livres ; \_ maître Claude Marchant, notaire royal et contrôleur de l'entrée des draps de soie de Gênes, 30 livres ; \_ Antoine Bartholomei, marchand lucquois, 10 livres ; \_ noble Antoine Camus, trésorier de France (en la généralité de Lyon), 150 livres ; \_ damoiselle Marguerite Bullioud, veuve de monsieur de Montanil, trésorier de Dauphiné, 50 livres ; \_ noble Antoine Grolier, général des finances de Dauphiné ; madame de Servières, sa femme, et madame Hymberte (Humberte) Faure, veuve de monsieur de Servières, belle-mère du premier, 150 livres ; \_ dame Jeanne Grolier, veuve de monsieur de Vinolz, etc., 15 livres ; \_ Corsin Corsini, marchand florentin, 10 livres ; \_ les sieurs Bandini et compagnie, banquiers, 100 livres ; \_ Nicolas Martini, courtier, et Bernardin Bernardo, marchand, tous deux originaires de Lucques, 60 sous chacun ; \_ Vincent Bonvisi, 70 livres ; \_ les héritiers des feu sieurs Michaëli et Arnolfini, banquiers lucquois, 45 livres ; \_ messire Guyot de Masso, sieur de La Garde (nommé receveur de la commune, en 1572), 10 livres ; \_ les banquiers lucquois : Pandolfi Cenami, 30 livres ; Henri Balbani, 12 livres ; \_ Bernard Premontorio, banquier génois, 50 livres ; \_ Pierre Manelli, banquier florentin, 35 livres ; \_ Cristophe Montrond, marchand milanais, 80 livres ; \_ Philippe de Birague, plieur de soie, 40 sous ; \_ Pellegrino de Levant (sic, pour : di Levante ?), marchand génois, 13 livres...

**Cote : CC 0152 -3**

Référence informatique : 00000267

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 137 feuillets, in-folio, papier.

### 1571 - 1572

Fiche 3/4

Taxes perçues au nom du Roi (1571 - 1572)

Taxes et subventions

---

\_ monsieur Pocolot, commissaire ordinaire des guerres : \_ Jean-Antoine de (sic) César Gros (monsieur de Saint-Joyre), Jean-Baptiste Brun et compagnie, 37 livres, 10 sous ; \_ Jean-Baptiste Dadiaceto ou de Diaceto, 45 livres ; \_ François-Bernardin Bozon, marchand milanais, 25 livres ; \_ Étienne Arnolphi, marchand piémontais, 16 livres ; \_ André Michel, dit Cazaud (sic), boucher lucquois, 20 sous ; \_ Jean-Antoine et Jean Ambrèche, armuriers, 60 sous ; \_ Pierre Combre, horloger 30 sous ; \_ Lambert Royet, peintre, 20 sous ; \_ maître Cardin, armurier du Roi, 6 livres ; \_ les frères Couchaud, orfèvres, 15 livres ; \_ Pierre Bernin marchand joaillier, 20 livres ; \_ Alexandre Ferraris, marchand milanais, 6 livres ; \_ maître Guy, horloger, 35 sous ; \_ Jean et Philippe Bonin frères, marchands piémontais, 30 livres ; \_ Baptiste Pinelli, marchand génois, 4 livres ; \_ Côme Martelli, 50 livres ; \_ Joseph Caravaccio et frères, marchands, 35 livres ; \_ Jean-Baptiste Sufficienti, autre marchand, 25 livres ; \_ le peintre Bernard, 20 sous ; Pierre de Fobia ou Fobis, horloger, 6 livres ; \_ dame Marthe, veuve de Mathieu Parterre, armurier, etc. ; \_ Nicolas Le Prince, horloger, 40 sous ; \_ les artilleurs Laurent et Gilles Coulaud, taxés, l'un à 45 sous, l'autre à 20 sous ; \_ Marc Dufour, marchand de chevaux, 25 livres ; \_ Benoit Le Brave, verrier, 20 sous ; \_ Jacques Dubois et Bertrand Forge ou La Forge, armuriers, etc. ; \_ Jean Tollet et Pierre Jean, brodeurs, 25 sous chacun ; \_ Nicolas Pogi (ou Poggi?), dit de Troyes, fourbisseur, 40 sous ; \_ Pierre Jacquet,

tailleur d'images, 70 sous ; \_ maître Simon Coraille, (juge) châtelain du château de Pierre-Scise, à Lyon, 60 sous, etc. \_ Côté du Rhône : \_ Denis Sardo, marchand milanais ; Claude Scarron, marchand épicier, et Pons Murard, marchand, 20 livres chacun ; \_ Ambroise Posche et Jean Flambergues (sic), marchands allemands, 30 livres ; \_ Louis Orlandin (Orlandini ?), marchand de soie, 4 livres 10 sous ; \_ noble François Grolier, 20 livres ; \_ maître Salvator, médecin, 65 sous ; \_ Jean Le Maistre, tailleur d'histoires, 25 sous ; \_ les libraires : Louis Ocquemin (pour Cloquemin), 60 sous ; Gaspard de Portunaris, 6 livres 10 sous ; Jean Saugrin, 40 sous ; Michel Jove (pour Jouve, peut-être, en tenant compte de la contraction ou syncope de la lettre u, qui revient fréquemment), 20 sous ; \_ Ennemond Fourestz (Forest), " vendeur de postz " (il s'agit ici, non de pièces de bois de construction, mais de poterie de terre ou de faïence), et Guillaume de Ricey, marchand florentin, 13 livres chacun ; \_ Melchior Antoine, verrier, 20 sous ; Corneille de La Haye, le peintre du Roi, 30 sous ; \_ Pierre Charlot, (fondeur) bossetier, 40 sous ; \_ Guillaume Roville, 40 livres ; \_ Laurent Ducreux, fabricant de " flasques " ou cartouchières, 20 sous ; \_ les relieurs Adrien Thoyne et Guillaume Sarnarin, 20 sous chacun ; \_ Hector Claude, " tupinier " autrement dit, fabricant ou marchand de poteries de terre, 40 livres ; \_ Claude Tellon, " faiseur d'arquebuzes, " 20 sous ; \_ le libraire Antoine Gryphe, 20 livres ; \_ Philippe Colongier, armurier, 20 sous ; \_ Claude Caille, peintre, 50 sous ; \_ Georges Mathieu, graveur, 40 sous ; \_ Jean Valer (sic), Thibaut Rouze et Jean Vandemeure, peintres, cotisés, le premier à 20 sous, les deux autres à 40 sous chacun ; \_ les maîtres imprimeurs : Jacques Roussin, 9 livres ; Jean Marcoreille (Marc-Aurèle ?), 60 sous ; Jean de Tournes, 12 livres ; Étienne Sernin, 100 sous ; Jean Gros-Bonnet, 70 sous ; Nicolas Augier, 40 sous ; Julien Du Mouchet, 4 livres ; Rolland Sirode, 20 sous, etc. ; \_ Gaspard Boulié, organiste, 20 sous ; \_ Bastien de Toudesque, " orepelleur " (orpailleur), 40

sous ; \_ Claude Jomard, tupinier ou potier de terre, 7 livres ; \_ Jean Rousset, imagier, 60 sous...

**Cote : CC 0152 -4**

Référence informatique : 00000268

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 137 feuillets, in-folio, papier.

**1571 - 1572**

Fiche 4/4

Taxes perçues au nom du Roi (1571 - 1572)

Taxes et subventions

---

\_ monsieur de Cursol (Crussol ?), propriétaire dans le voisinage de l'église Saint-Michel, au pennonage Bernico, 20 SOUs ; \_ les peintres : Jacques Chevallier, 20 sous ; Sylvestre frères, 40 sous ; \_ Henri Le Fèvre, artilleur, 45 sous ; \_ Pierre Laurencin, dit Boutelier, teinturier, 60 sous ; \_ François Neyret, verrier, 40 livres ; \_ madame de Myons, 15 livres ; \_ mademoiselle de Chintrieu (Chintré en Bourgogne?), 40 sous ; \_ nobles ; Juste de Bayard, 20 sous ; Guillaume de Lesparvier, 72 sous ; \_ Michel Bernisset, " opérateur de coullies, " 20 sous ; \_ Madeleine Boyan, veuve de Louis " le brayetier " (confectionneur de brayettes), 100 sous ; \_ Philibert Garnier, brodeur, 20 sous ; \_ Jean Nazo ou Naze, horloger, 100 sous ; \_ Ennemond Perrin, marchand, 18 livres ; \_ Jean Quelly, marchand allemand, 12 livres ; \_ les sieurs Tognel, aussi Allemands, 50 livres ; \_ Laurent de Chaponay, seigneur d'Eybeins, en deux fois, 37 livres ; \_ Gaspard Chorel et compagnie, marchands allemands, 10 livres ; \_ damoiselle Catherine Ravasse, femme de Jean Troignard, " archier des gardes françoises de monsieur le duc d'Anjou, frère du Roy, " 10 livres ; \_ Paul Heberlin (Allemand), hôte de l'Ours, au pennonage Platet ou Platel, 20 livres ; \_ Georges Wolf et Jean Reigle, tous deux Allemands, taxés l'un à 30 livres, l'autre à

10 livres ; \_ Jean de La Palle et compagnie, Allemands, 5 livres, etc ; \_ Antoinette Terrapel, " soeur de la royne d'Ongrie " (celle-ci avait nom Claude Terrapel, héritière de Claude Rappel), 5 livres ; \_ Claude Roque, " faiseur de confitures, " 40 sous ; \_ noble Gaspard de Salien, 60 sous ; \_ Loup Claustrain, armurier, 60 sous ; \_ " monsieur " Bailly, correcteur d'imprimerie, 20 sous ; \_ les marchands florentins : Mathieu Lippi, 20 sous ; Dominique de Rosso, 30 livres ; Joseph Bourrache et Dominique Castel, chacun 10 livres ; \_ Françoise la Regnarde, " molinière en soie" et Germaine Clément, " tissotière, " taxées, la première à 30 sous, l'autre à 40 sous ; (C'est la première fois qu'on trouve, dans les papiers de la ville, des femmes mentionnées comme ouvrières en soie.) \_ les héritier de messire Barthélemi Agneau (pour Aneau, ancien recteur principal du collège de la Trinité de Lyon, qui fut massacré par la populace de la ville, le 12 juin 1561. Voy. BB. 82.) \_ Michel Magniario, " lingier, " 30 sous ; \_ Mathieu Spons (Spon), " marchand allemand, " 65 livres ; \_ messire Jacques Laurent, voyer en titre de la commune, 20 livres ; \_ Jean Struc, marchand allemand, 20 livres ; \_ Jean-Antoine de Ferrariis, Piémontais, 60 sous ; \_ Claude Jussieu, " tissotier " ou tisseur, etc. ; \_ Jacques Rodrigue (Rodriguez ?) et Albre Gomme (Albert Gomez ?), tous deux Portugais, taxés, le premier à 8 livres, le deuxième à 20 livres ; \_ le sieur Arioste, " faisant les affaires de monsieur le cardinal de Ferrare, " 10 livres ; \_ Jean Rousset, l'imagier, et Jacques Chevallier, le peintre, cotisés pour la deuxième fois, le premier à 4 livres, l'autre à 20 sous ; \_ Paul et Henri Messenel, marchands allemands, 290 livres ; \_ Jean Orlandin, Florentin, 60 sous ; \_ Blaise de Pente, " orpillié, " 40 sous ; \_ Guillaume Latard, rubanier, 40 sous ; \_ Jean Camet, Allemand, 4 livres ; \_ Julio Posterle, Milanais, 40 sous ; etc. \_ A la fin du présent volume se trouvent deux certificats signés de Jean Ravot, secrétairc de la commune, et portant : que la somme totale du contenu dans les deux chartreaux qu'il renferme monte à

28,600 livres tournois, et que ce chiffre a été calculé et arrêté par le Consulat, le 6 juin 1572 ; \_ mais que, le 24 juillet suivant, les mêmes rôles furent révisés par le gouverneur de la ville, en présence d'une commission formée de Jean-Jacques de Mesmes, seigneur des Arches, etc., d'un échevin délégué par le Consulat et de deux bourgeois désignés d'office par le gouverneur, " de l'ordonnance duquel et consentement des susdictz assistants, aucunes taxes et coctisations particulières ont esté corrigées et modifiées, les autres augmentées, de sorte que le dict présent rolle [s'élève] à la somme de... " \_ Celle-ci est restée en blanc ; mais le chiffre 12,102 livres 10 sous, inscrit en un coin du feuillet et enveloppé intentionnellement d'un trait de plume pour l'isoler du reste des écritures contenues dans la page, pourrait fort bien représenter, " sauf erreur de calcul, " la somme dont il s'agit, etc.

**Cote : CC 0153.**

Référence informatique : 00000269

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 122 feuillets, in-folio, papier.

**1573**

Taxes perçues au nom du Roi (1573)  
Taxes et subventions

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle de la cotisation des " manans, habitans et autres tenans biens et résidans en la ville de Lyon, " faite par le Consulat en exécution des lettres patentes adressées par Sa Majesté au sénéchal de Lyon, et notifiées aux conseillers-échevins, par messire Claude Camus, conseiller du Roi et général de ses finances dans la généralité de Lyon, "

pour raison du troisieme et dernier paiement de la subvention demandée et ordonnée estre levée, par Sa dicte Majesté, en trois années, montant la dicte subvention de la présente année la somme de 28,000 livres tournois, pour les causes contenues ès lettres patentes et autres précédentes, du 5e jour de mars 1571. Oultre laquelle somme est aussi comprinse au dict présent roolle la Somme de 10,000 livres tournois, tant pour le don de 4,000 livres tournois ordonné estre fait au roy de Poloigne, frère du Roy, et pour les 6,000 livres à quoy monte la part et portion de ceste dicte ville pour la soualde et paiement d'une compagnie de gens de guerre à pied, Suysse, y estans en garnison par le commandement du Roy, durant ceste présente année, " etc. \_ Il semblerait résulter d'une note consignée à la fin du volume que le total de la recette fut de 41,133 livres 2 sous 2 deniers tournois, chiffre dont il sera, du reste, facile de vérifier l'exactitude, en additionnant les produits partiels successivement indiqués à la suite du rôle de chaque pennonnage.

**Cote : CC 0154.**

Référence informatique : 00000270

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 118 feuillets, in-folio, papier.

**1573**

Taxes perçues au nom du Roi (1573)  
Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Le présent volume n'est, à fort peu de chose près, que la répétition de cc. 152-153, d'où l'on a déjà extrait tout ce qui a paru digne d'être publié.

**Cote : CC 0155.**

Référence informatique : 00000271

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 118 feuillets, in-folio, papier.

**1573 - 1574**

Taxes perçues au nom du Roi (1573 - 1574)

Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Compte de recette des deniers de la subvention, plus de la contribution pour le paiement des Suisses, et du don destinée au roi de Pologne, les uns et les autres demandés aux habitants de Lyon par Sa Majesté, en 1573. Laquelle recette fut faite par Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville. \_ On a tiré les noms suivants du chartreau des restes à payer des deniers de la subvention de 1572 : \_ maître Ami de Cabillot, " lingier, " modéré à 3 livres tournois par le gouverneur de la ville ; \_ noble Claude Pilla, sieur du Gayet, 50 livres ; \_ Jean Chionacci(ou Conacci), dit Clarissimo, " pour et au nom de damoiselle Catherine de Stuard, dame de Cazot (Cazaud et Cazault), à cause de deux maisons par lui acquises, l'une d'elle-même, et l'autre, appelée la Poulaillerie, de monsieur de Stuard, " 25 livres tournois ; \_ monsieur de Montmartin (René Thomassin), 142 livres ; \_ monsieur Ballioni (Baglioni, puis Baillon), 100 livres ; \_ Paulo-Antonio Amedeo, 10 livres ; Nicolas Concigli, 2 livres 5 sous ; Guillaume de Riche, (celui-ci Florentin), 4 livres par tête pour la maison que chacun d'eux possédait ; \_ François Sardini, à cause des maisons et du jardin ayant appartenu il feu Paulin Benedetto, 25 livres ; \_ Paulo de Magro (sic), Milanais, pour ses maisons, 25 livres ; \_ Augustin Burel, tavernier et arquebusier

de la ville, 6 livres ; \_ Alexandre Polaillon et compagnie, banquiers, 25 livres ; \_ Antoine Ferlat, arquebusier de la ville, 3 livres ; \_ Robert Déo, par les mains de Paulo Sertini, caissier de la banque Vincent Bouvisi, 45 sous ; \_ madame Marguerite Bellièvre, femme de Vincent Signori, 10 livres ; \_ la veuve et les héritiers de François Riquette (Riquetti ? ), par les mains de Nicolas Spina, " consul des Florentins, " 30 livres ; \_ noble Antoine de Mars, seigneur et baron de Juifz (sic, pour Juys, annexe de Savignieux en Dombes), 12 livres tournois, etc.

**Cote : CC 0156 -1**

Référence informatique : 00000272

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 152 feuillets, in-folio, papier.

**1581**

Fiche 1/4

Taxes perçues au nom du Roi (1581)

Taxes et subventions

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle des deniers de la subvention, y compris ceux qu'il fut nécessaire de lever pour les frais du service de la Santé, pendant la dernière maladie contagieuse. On trouve dans ce document, qui ne s'applique qu'au seul côté de Fourvières : \_ Antoine Scarron, propriétaire, soit seul, soit avec le trésorier Scarron, son frère, de plusieurs maisons ou moitiés de maison, situées, les unes, tant sur le pont de la Saône que dans les rues de l'Anerie et de l'Angèle, et les autres en divers pennonnages, y joint le quartier dont le commandement lui était confié. Scarron paye pour ces immeubles, qui ne sont pas tous taxés, 121 écus sol et 10 sous. Meubles et moyens, 20 écus sol ou au soleil (comme il ne s'agit que de ce genre de monnaie dans le présent sommaire,

on ne répétera pas les mots : Sol et soleil) ; \_ messieurs de Presseins, propriétaires de deux maisons, l'une au pennonage Louis Prost, l'autre au pennonage Panse. Les mêmes contribuables possèdent de plus, conjointement " avec Monsieur de Grenoble, " une troisième maison au pen. Murard. Aucun de ces immeubles n'est imposé ; \_ Michel Daverdy et autres, locataires d'une maison du sieur de Montmartin (René Thomassin), la somme de 100 écus, laquelle fut modérée à 41 écus 20 sous pour sa part, à l'occasion que le sieur Claude Vize, l'ung des consulz-eschevins de ce temps-là, tient le reste de la dicte maison, " etc. ; \_ monsieur de la Bastie-Palmier, propriétaire, entre autres immeubles, de la moitié de la maison des hôtes (dont monsieur de Montmartin possédait l'autre moitié), sise au pen. Prost, contribue pour les frais de la Santé seulement ; (La population lyonnaise était alors affreusement ravagée par la peste.) \_ André Grabot, possesseur d'une maison appelé la Maison-Carrée, au devant de la loge du Change, 33 écus 20 sous. Ce particulier, qui possédait, en outre, neuf maisons et une boutique sises en différents pen., paye 100 écus, y compris la somme de 25 écus pour ses meubles et moyens ; \_ noble Gaspard Coing et les héritiers Prenay possédaient chacun une maison " faisant le carré du bout du pont " (de la Saône, rive droite), etc. ; \_ Jean Cionacci (sic), dit Clarissimo, possède : une maison d'habitation sise au Change, taxée à 66 écus deux tiers ; une autre maison derrière la précédente, à 50 écus ; une petite maison en la ruelle du Change, 10 écus ; meubles et facultés, 50 écus. Cet étranger ne paye en tout que 70 écus ; \_ le Baron de Vaux (François Platel ou Platet), propriétaire de quatre maisons ou parties de maison, non taxées, ne paye rien pour ses immeubles et pas d'avantage pour ses meubles et facultés ; \_ Pierre Cléard, drapier, l'un des locataires d'une maison appartenant à monsieur d'Aiguebelle (Pierre de Musino), 6 écus, somme réduite à 4 écus ; \_ Humbert Gravier, greffier du tribunal de la Conservation des privilèges des foires

de Lyon, propriétaire en tout ou en partie, de plusieurs maisons, dont l'une, appelée le Chapeau-Vert, sise au pen. de Montconys, paye 19 écus 16 sous ; \_ Pierre Baglony (sic, pour Baglioni, puis, par corruption, Baillon), écuyer, locataire d'une maison appartenant au chanoine Chastillon, pennonage Gella, possède : au Change, une maison pour laquelle il est cotisé à 35 écus ; Une autre maison " en tirant au Garilhan " (Garillan), etc. ; \_ messire Edouard Laureas ou Laurent, sieur de La Serra (Sarra ?), propriétaire de sept maisons, sises en divers pen. ou quartiers, et dont l'une est appelée le Miroir. Il paye 60 écus, y compris 30 écus pour ses meubles et moyens ; \_ Mathieu Colin, plieur de soie, propriétaire d'une maison qu'il habite et pour laquelle il paye 8 écus ; \_ messire Pierre Perdrigeon, conseiller en l'élection de Lyonnais, cotisé à 7 écus pour une maison sise au Garillan...

**Cote : CC 0156 -2**

Référence informatique : 00000273

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, 152 feuillets, in-folio, papier.

**1581**

Fiche 2/4

Taxes perçues au nom du Roi (1581)

Taxes et subventions

---

\_ Gabriel et Jérôme Pélissari (Pelizzari, originaires du pays des Grisons), cotisés à 40 écus, comme propriétaires d'une maison sise au Garillan et provenant de René Laurencin, et pour leurs meubles et facultés. Ces deux étrangers exerçaient la marchandise ; \_ François Galseran et Fonte (sic, pour Fontès ?) Calloppa, Espagnols, 25 écus pour leurs meubles et moyens, et comme locataires d'une portion de maison ; \_ Scipion Arnolfini, 3 écus, 30 sous ; \_ les héritiers de Pierre

Tortoron possédaient, au pen. Tachon, une maison nommée la Samaritaine, etc. ; \_ Baptiste Vimarcet (Vimercati?), chirurgien milanais, locataire, avec d'autres, de la maison des héritiers de Beauregard Baronnat, au pen. Gella, 12 écus et demi, puis réduit à 9 écus ; \_ mademoiselle de Montaris, de Grenoble, propriétaire de deux maisons et d'une boutique, ce dernier immeuble situé en face du corps de garde du Change, 45 écus ; \_ Antoine Teste (marchant ou fabricant de velours), pour deux maisons plus ses meubles et moyens, 40 écus ; \_ Jacques Teste, receveur du taillon de Lyonnais, propriétaire de quatre maisons à l'une desquelles pendait l'enseigne des Trois-Mores, au pen. Fouquette, 40 écus ; \_ Fortunato Atignioli, etc. ; Jean Henry, seigneur de Jarniost, possesseur de plusieurs immeubles et, en particulier, d'une maison qu'il faisait construire on face du port Saint Paul, au pen. de Jean de Bourgogne, et d'une autre maison ou pendait l'enseigne de l'Oranger, sise au pen. Pelletier. Ce contribuable n'est pas taxé ; \_ mademoiselle de La Tour, de Vienne, domiciliée chez Jean-Baptiste Serre, rue la Juiverie, possédait une maison au pen. Valleton ; \_ Alexandre Diodati (Deodati ?), Lucquois ; Jean Particelli, aussi de Lucques, moulinier de soie, 15 écus ; Octavio Gravon, autre Italien, 6 écus ; \_ Pompeo Porro, propriétaire d'une maison, au pennonage Gella, 13 écus 30 sous, etc. ; \_ Christophe Neyter, Allemand, possesseur de trois maisons et d'un jardin, cotisé à 25 écus, pour les frais de la Santé seulement ; \_ Mathieu Dorati, Lucquois, 7 écus ; \_ maître Claude Marchant (ou Marchand, suivant l'orthographe moderne), notaire, propriétaire de sept maisons réparties entre plusieurs pennonages, cotisé à 60 écus, y compris ses meubles et moyens ou facultés ; \_ Zanobis (de) Quibly (qui devint voyer de la commune, en 1599) et Grégoire Boyronnet (?), son associé, tous deux locataires d'une maison sise au pen. Panse et appartenant à l'hôpital, 30 écus ; \_ monsieur Henry, trésorier d'Auvergne, possesseur de cinq maisons,

dont l'une avait pour enseigne le Chien-Blanc, et une autre l'Ange, etc. ; \_ Jacques Lesbre (sic), Espagnol, locataire d'une maison des sieurs Panse, taxé à 50 écus, et à 20 écus pour ses meubles et moyens. Toutefois, cet étranger ne paye que 30 écus ; Benoît Cazal, Milanais, 20 écus ; \_ messieurs de Chamagnieu (sic, pour Chavagnieu ?), propriétaires de dix-huit maisons, parmi lesquelles on remarque : les hôtelleries du Porcelet et du Grand-Porcelet, la " maison ou s'exerce la dohane ; " une autre maison appelée la Roche, etc. ; \_ Jean Le Fèvre, armurier ; 40 écus ; \_ Maurice Crestet, hôtel de l'Etoile ; 6 écus ; \_ Pierre Petit, arquebusier, propriétaire d'une maison de la place de la Douane, au pennonage Panse, 20 écus, etc. ; \_ monsieur Canappes (sic, pour Jean Canaples, le medecin?), 50 écus ; \_ maître Jean Henry, joueur d'instruments, et Beauchesne, écrivain, 8 écus chacun ; \_ les sieurs Pelissari, cotisés, en plus, à 60 écus (Voy. ci-dessus) ; \_ " madame de Bruges " (veuve de Michel de Bruges), 12 écus ; \_ Madame de La Mousserolle, 30 écus ; \_ Philippe Nouaillier, tenant l'hôtel de la Tête-Noire, qui appartenait aux héritiers de Gaspard Richier, 24 écus 10 sous ; \_ monsieur Du Sou, receveur général, par accord fait avec lui, 38 écus...

**Cote : CC 0156 -3**

Référence informatique : 00000274

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 152 feuillets, in-folio, papier.

**1581**

Fiche 3/4

Taxes perçues au nom du Roi (1581)  
Taxes et subventions

---

\_ la veuve de Jean-Baptiste Chenu, locataire " de la maison du lougis des Troys-Roys, " appartenant à monsieur



Guerrier et faisant partie du pennonage de Jean de Bourgogne le jeune, 25 écus ; \_ La Ronde, hôte du Chapeau-Rouge, pareillement taxé à 25 écus, etc. ; \_ dame Claire, hôtesse de la Pomme-Rouge, qu'elle possédait en tierce partie. Cette femme avait de plus quatre maisons, dont l'une portait l'enseigne de la Pomme-Rouge, du nom de l'établissement qu'elle tenait elle-même, 60 écus, \_ Jean de Bourgogne le jeune, propriétaire et locataire de la maison du Lion-d'Argent, sise au pennonage dont il était le chef, etc., taxé à 24 écus, ses meubles et facultés compris ; \_ Jean de Bourgogne, " maistre de la poste, propriétaire d'une maison, pen. de son frère" 5 écus. Le même, comme propriétaire d'une autre maison où pendait l'enseigne du Lion-d'Or, 30 écus. Meubles et moyens, 20 écus ; \_ Georges Chuzy, hôte du Papegai, etc., 20 écus ; \_ dame Blanche, veuve de Zanobis, hôte du Heaume, 25 écus ; \_ messire Jean de La Sablière, propriétaire, conjointement avec les héritiers Perrot, d'une maison sise au pennonage Marco (quartier Saint-Georges), taxé à 2 écus, en y comprenant ses meubles et moyens ; Ruys Louppes (sans doute Lopez) et Diego Rodrigues, Portugais, locataires de la maison de messire Laurencin, official de l'église de Lyon, pen. de Bourgogne, taxés à 25 écus pour leur location et à 100 écus pour leurs meubles et facultés, etc. ; \_ " le capitaine Jacquesmo, Italien, " propriétaire d'une maison au pen. Perricaud, 8 écus ; \_ Philippe Suc ou Suic, Milanais, 8 écus ; \_ Diego de Castres (Castro), propriétaire d'une maison au pen. ci-contre, 16 écus deux tiers. Le même, comme locataire de ladite maison, aussi 16 écus deux tiers. Meubles et facultés, 80 écus, etc. ; \_ Henri Carra ; peintre, propriétaire d'une maison au pen. Perricaud, 10 écus. Le même est cotisé à 10 écus pour sa part de location de cet immeuble, Somme payée par l'artiste (ou l'artisan ? Car on ne sait au juste si celui-ci et ses confrères, déjà cités tant de fois, furent des artistes-peintres ou de simples barbouilleurs d'enseignes), 6 écus ; \_ Jean-Marie Gelle (ou Gellé?), "

bailleur d'eau au velloux, " 5 écus ; \_ monsieur (Philibert) Barjot, lieutenant général au baillage de Mâcon, propriétaire d'une maison située au pen. Perricaud, n'est pas taxé ; mais Jean Buretteau, tonnellerie, qui occupait cet immeuble comme locataire, est cotisé à 4 écus ; \_ Jean Perricaud, sellier, capitaine-pennon, l'un des locataires de la maison de Pierre Pichier, sise en son propre pennon, possédait une maison au quartier du sieur Pelletier, etc. Perricaud paye 16 écus ; \_ Oswald Seing (sic), Allemand, 30 écus ; \_ Albert Porticeo, Italien, 8 écus ; messire Guillaume Scarron, maître des ports de la ville, pour une maison, 30 écus ; \_ Nicolas Durand, peintre, et autres, locataires de la maison de Jean Perret, changeur, au pen. de Masso, 28 écus. Le même contribuable possède : une maison au pennonage de Montconys, 8 écus 45 sous ; une autre maison au pennon Truchard, 3 écus un tiers, une troisième maison au pen. Dumas, 7 écus 30 sous (ces trois derniers quartiers étaient situés entre le Rhône et la Saône). Meubles et facultés, 5 écus. Somme accordée à 26 écus dont le peintre s'acquitte intégralement ; \_ Noël Tortorel (Tortere) peintre-verrier, locataire, avec d'autres, d'une maison sise au pennonage de Masso et appartenant à la dame Pasquin, 15 écus ; \_ Ludovico Pitorsi, 7 écus ; \_ monsieur de Malleval, locataire d'une maison de monsieur de Langes (lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon), pour ses meubles et moyens, 20 écus ; \_ Laurent de Lentelle (sic), Florentin, locataire d'une maison appartenant au conseiller Vincent, du parlement de Grenoble, n'est pas taxé...

**Cote : CC 0156 -4**

Référence informatique : 00000275  
Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 152 feuillets, in-folio, papier

**1581**

## Fiche 4/4

Taxes perçues au nom du Roi (1581)

Taxes et subventions

\_ Nicolas de Varrassan ou Varrassin, maître des courriers, n'est pas non plus cotisé, bien qu'étant possesseur d'une maison et locataire d'une autre maison ;  
 \_ Laurent Mellier, " secrétaire de monsieur l'ambassadeur de Constantinople, " pour une maison, 12 écus 30 sous ; \_ monsieur d'Eslins (sic, pour d'Illins), de Grenoble, n'est pas cotisé comme propriétaire d'une maison (de la rue Saint-Jean) où était logé monsieur de Mandelot, gouverneur de la ville, etc. ; \_ monsieur Du Buisson, visiteur de la gabelle du sel, possessionné de quatre maisons en différents pennonnages, est taxé à 80 écus, y compris 20 écus de meubles et facultés ;  
 \_ monsieur de La Tour-Paulat, n'est cotisé ni pour sa maison du pen. Atheaud, ni pour ses meubles et facultés ; \_ maître Pinet, avocat, taxé à 40 écus comme propriétaire de trois maisons dont deux, sises au pen. d'Odet Croppet, avaient pour enseignes l'Aube-du-Jour et le Cheval-Blanc ; \_ monsieur Du Boys, procureur du Roi en l'élection de Lyonnais, propriétaire et locataire d'une maison du pen. Croppet, cotisé à 20 écus pour ses meubles et moyens, " dont il a été exempté, d'autant qu'il y a une vefve logée en sa maison, pour la pauvreté de laquelle il ne se remboursera d'aucune chose ; " \_ les héritiers de l'avocat Thomas, comptent parmi leurs immeubles une maison sise à Saint-Just, pennonage Vandel, laquelle avait pour enseigne Jésus. Ce logis était tenu par Claude Janin, cotisé à 8 écus 25 sous pour sa location ; \_ Odet Croppet, capitaine du pennonage ou quartier de ce nom, possédait, entre autres immeubles, deux maisons ayant pour enseignes, l'une (sise rue Saint-Jean) la Croix-d'Or, l'autre l'Etoile ; \_ les héritiers Rondellet, propriétaires d'une " maison appelée la Bombarde, (qui est encore debout aujourd'hui), au pennonage

Croppet ; \_ Pierre Roy, arquebusier de la ville, taxé à : 10 écus, comme locataire de la maison de l'Etoile ; 5 écus, pour une partie de maison qu'il tenait à louage de madame Laurencin ; 3 écus 30 sous, comme occupant une maison de laquelle il était en même temps propriétaire ; \_ monsieur Desargues (l'auteur peut-être ou du moins le parent de l'habile géomètre Girard Desargues ou Désargues, dont il portait aussi le prénom de Girard), receveur des décimes, est taxé à 5 écus pour ses meubles et facultés, et à 25 écus, comme locataire, avec d'autres, de deux maisons appartenant à l'avocat Pinet ou Pinel ; \_ Guillaume Pelletier, hôte de la Rose, propriétaire d'une maison et locataire de deux autres maisons dont dépendait le logis qu'il faisait valoir, cotisé à 25 écus, sur lesquels il paye 15 écus ; \_ monsieur Dufour, secrétaire de l'archevêché de Lyon et possesseur de plusieurs maisons, à l'une desquelles pendait l'enseigne du Merle-Blanc, paye 40 écus, somme convenue avec lui ; \_ les frères Cathon, hôtes du Cygne, propriétaires de deux maisons au pen. d'André de La Gouttière, dit Tachon, imposés à 15 écus ; \_ Laurent d'Albano, 4 écus 20 sous ; \_ Nicolas Perdria ( ? ), " faiseur de coches, " 2 écus 30 sous ; \_ Nicolas Perdriolle, " charron ordinaires de l'artillerie, " 6 écus 2 sous ; \_ Philippe Seyton ou Seytton et Julien Gambi (c'est-à-dire Julien Gambin), potiers de terre, cotisés à 4 écus 10 sous pour leurs meubles et facultés, et comme locataires d'une maison du pennonage Benoit Marco, appartenant à Méraud Carlet ; (C'était donc dans le quartier Saint-Georges, représenté par le pennonage Marco, qu'à l'exemple de tant d'autres ouvriers de l'art de terre, leurs devanciers, le céramiste italien et son associé avaient établi et exploitaient leur manufacture de faïence.) \_ dame Jeanne, " maistresse des enfans de (l'hôpital de) la Chana, " propriétaire d'une maison, est cotisée à 1 écu ; \_ le sieur Merle, secrétaire de monsieur de Mandelot, comme propriétaire d'une maison du pen. Marco, taxé à 5 écus, etc. \_ Le troisième et dernier cahier, au reste incomplet, du

présent article, n'est, sauf quelques légères modifications apportées dans sa rédaction, que la répétition du numéro deux.)

**Cote : CC 0157 -1**

Référence informatique : 00000276

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 5 cahiers, 200 feuillets, in-folio, papier.

**1581**

Fiche 1/5

Taxes perçues au nom du Roi (1581)

Taxes et subventions

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôles des cotisations faites pour la subvention, d'une part, et, d'autre part, pour les frais de la Santé, pendant la maladie contagieuse. \_ Au bas de chacune des pages de ces chartreaux on trouve le montant, dûment vérifié, certifié et approuvé par Pons Murard et Jacques Passard, échevins, des cotisations qu'on y a inscrites. \_ Côté du Rhône : \_ Claude Gonnard, " faiseur de croix, " imposé à 8 écus 25 sous ; \_ les héritiers d'Ennemond Perrin (l'époux de Louise Labé ou Labbé), 2 écus 30 sous pour une maison au pennon ou pennonnage Roville ; \_ Jean Collon, relieur de livres, locataire, avec d'autres, d'une maison du pennonnage ci-contre, lequel immeuble appartenait à " messieurs les Fléardz (c'est-à-dire Fleard), de Grenoble, " 6 écus 15 sous ; \_ les libraires Jean Pillehotte et François Arnoullet ou Arnollet, loges tous deux dans des maisons appartenant aux Pères du couvent de Saint-Antoine, sont taxés : le premier à 5 écus, et pour ses meubles et moyens à 10 écus ; l'autre à 5 écus seulement ; \_ Antoine Breyer, possesseur d'une maison sise au pen.

Mellier et qui avait pour enseigne l'image de Saint-Claude, etc. ; \_ maître François Fyot, avocat de Villefranche en Beaujolais, propriétaire de deux maisons du pennonnage Mellier., dont l'une portait l'enseigne du Chameau ( ou Cameau, comme on disait alors ), 28 écus 40 sous. Cette hôtellerie était tenue par un nommé Barthélemi Dalbon, cotisé à 25 écus pour sa location ; (Un siècle plus tard, le même bâtiment changea de destination et fut affecté aux petites écoles, dites des Pauvres.) \_ Pierre Challier, " pédagogue et despensier (économe) de la contagion, " lequel avait été imposé à 2 écus 30 sous comme locataire d'une maison appartenant aux héritiers de Pierre Tassard, drapier, au pennonnage Mellier, est rayé du rôle de la subvention ; \_ Jean de Lavy (sic, pour Jean La Vis), joueur d'instruments, est cotisé à 5 écus comme propriétaire d'une maison sise au pen. Mellier ; \_ maître Claude Padel, maçon, possesseur de cinq maisons, à l'une desquelles pendait pour enseigne les Cinq-Croix, taxé à 73 écus et 10 écus pour ses meubles et facultés ; \_ Claude Fromentin, maître d'école, logé dans un des immeubles de Padel, est cotisé à 2 à écus ; \_ Humbert Guynet, " capitaine des bouchers, " possède trois maisons pour lesquelles il paye 17 écus 5 sous ; \_ Jean-François, " capitaine des tisserandz, " 7 écus 30 sous pour deux maisons qu'il possédait ; \_ Jean Delissy, archer du prévôt des maréchaux (de Lyonnais, sans doute) , 8 écus 30 sous ; \_ Claude Courtois, capitaine pennon, taxé à 16 écus comme propriétaire de plusieurs granges et maisons sises en divers quartiers, y compris celui dont il était le chef .L'un de ses immeubles avait pour enseigne l'image de Saint-Antoine ; \_ Etienne de Couleur, chapelier, possesseur de onze maisons et d'une grange 71 écus 55 sous ; \_ Gaspard Slecher (Schlecker?) Allemand, propriétaire d'une maison au pen. Courtois, 1 écu 40 sous, et 4 écus comme locataire d'une partie de maison ; \_ François Durelle, imprimeur, propriétaire de deux maisons indivises avec des particuliers, écus 15 sous, et 5 écus comme locataire, avec d'autres,

d'une maison du pen. Roville ; \_ Claude Clépoint, teinturier de draps, possesseur de six maisons, dont l'une, incendiée, était inhabitée, 39 écus 40 sous ; \_ le capitaine Cauvin, " hoste de Saint-George, " 5 écus pour la possession d'une maison ; \_ noble Antoine Gibert, homme d'armes de la compagnie de monsieur de Chevières (lieutenant au gouvernement de Lyon) , propriétaire, pour sa part, d'une maison indivise avec les héritiers de Martin Deschamps, au pennon Courtois, 2 écus 30 sous ; \_ Jacques Pife, doreur, propriétaire et locataire d'une maison du même quartier que ci-contre, 3 écus 45 sous...

**Cote : CC 0157 -2**

Référence informatique : 00000277

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers, 200 feuillets, in-folio, papier.

**1581**

Fiche 2/5

Taxes perçues au nom du Roi (1581)

Taxes et subventions

---

\_ Pierre Pitiau, boulanger de l'Aumône-Générale, propriétaire et locataire d'une maison, 8 écus 20 sous ; \_ Guillaume Roville, possesseur de cinq maisons sises, soit dans son propre pennonage, soit en d'autres quartiers. L'un de ces immeubles portait l'enseigne du Phénix, un autre celle de la Toison-d'Or. Roville est cotisé à 98 écus 10 sous, y compris ses meubles et facultés ; \_ André Perra, propriétaire et hôte d'une maison où pendait l'enseigne de la Mule, au pennon Courtois, etc., 15 écus ; \_ Louis Challan , hôte de la Corne-de-Cerf, etc., 7 écus 10 sous ; \_ monsieur Stapedius, médecin, logé dans la maison du trésorier Camus, cotisé à 20 écus pour ses meubles et facultés ; \_ Antoine Chaboud, coffretier, locataire d'une maison appartenant au conseiller de

Bourg et à laquelle pendait l'enseigne de la Cage-d'Or, pennonage Bonnet, 16 écus 30 sous ; (Cet immeuble, qui servait d'auberge, garda son appellation jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. ) \_ Bénigne Poireau orfèvre, 25 écus ; \_ monsieur de Bourges, seigneur de Mions, propriétaire de deux maisons au pennon Bonnet 6 écus 30 sous ; \_ Damian Berenguer, Puggener (sic) et compagnie, Espagnols, pour leur meubles et moyens 30 écus ; \_ Barthélemy Martin, autre Espagnol, est cotisé à 20 écus pour ses meubles et facultés et pour la location d'une maison ; monsieur le baron de Juif (Juys), propriétaire d'une maison du pennonage Bonnet, 36 écus ; \_ madame de Lalouette, demeurant à Paris, taxés à 12 écus 30 sous pour la possession d'une maison ; \_ noble Antoine de La Porte, seigneur de Saint-Bernard, pour une maison au pennon Bonnet, 33 écus 20 sous, et 20 écus pour ses meubles et moyens ; \_ Gabriel de Rossy ( Russy ), propriétaire, pour sa part, d'une maison indivise avec Jules de Rossy, son père, au pennonage Bonnet, 12 écus 30 sous ; \_ Louis Perrin, propriétaire d'une partie de maison, sise au pennon Grand-Robin et où pendait l'enseigne de Saint-Etienne, etc. ; \_ maître Demontcogniol, précepteur d'enfants "cotisé à 5 écus pour sa location d'une maison ; \_ " le propriétaire de la maison du Griffon-d'Or, sur rue Neufve, " pennon Grand-Robin, 3 écus ; \_ Laurens ou Laurent, hôte de la Tête-d'Argent, 10 livres ; \_ " ung nommé maistre Estienne, tailleur, inquilin d'une maison de l'Aumosne-Générale, " au pennonage de Montconys, qui embrassait le quartier des Terreaux, 2 écus ; (L'immeuble dont il vient d'être question ne serait-il autre que celui où fut établi, plus tard, le Bureau de l'Aumône-générale et qui, après maintes transformations, est devenu, au temps présent, un somptueux hôtel relevant toujours de l'administration hospitalière de Lyon?) \_ monsieur de Montconys, capitaine-pennon, propriétaire de six maisons et de trois " estableryes " ou écuries, est cotisé à 165 écus 45 sous, y compris 40 écus pour ses meubles et facultés ; \_ Jean de

Benoist, propriétaire, locataire et hôte, tout à la fois, d'une maison ayant pour enseigne Notre-Dame-de-Pitié, au pennon Montconys, taxé à 25 écus ; \_ François Guillien, hôte, possesseur de trois maisons avec écuries. L'un de ces immeubles avait pour enseigne l'image de Saint-Roch. Guillien est taxé à 40 écus, dont 10 écus pour ses meubles et moyens ; \_ Claude Ducarré, propriétaire d'une maison où pendait l'enseigne de la Grue, 12 écus ; \_ Jean Genevey, hôte, pave 35 écus comme propriétaire de deux maisons et locataire de " deux boutiques de l'abbaye Saint-Pierre, " au pennonage Montconys ; \_ Alexandre Charles, seigneur de Genas, pour deux maisons plus ses meubles et moyens, 56 écus 15 sous ; \_ les religieuses de l'abbaye Saint-Pierre ne sont pas imposées pour les trois boutiques qu'elles possédaient au pennonage Montconys ; \_ plusieurs contribuables, au nombre desquels on citera le fourbisseur Blaise Gaultier, sont locataires de boutiques appartenant aux Dames de Saint-Pierre, et pour lesquelles ils payent depuis 1 écu jusqu'à 5 écus...

**Cote : CC 0157 -3**

Référence informatique : 00000278

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 5 cahiers, 200 feuillets, in-folio, papier.

**1581**

Fiche 3/5

Taxes perçues au nom du Roi (1581)  
Taxes et subventions

---

\_ Gratiennne, hôtesse du Griffon, est cotisée à 26 écus pour deux maisons, une grange et une écurie qu'elle possédait aux pennonnages de Montconys et Grand-Robin ; \_ monsieur Tassard, chevalier du guet, propriétaire de maisons avec leurs dépendance telles

que granges, fenièrre et écurie, pour lesquelles, il est imposé à 57 écus 50 sous ; \_ Claude Gagère, " bapteur de tambourg, " 2 écus ; \_ Guillaume Dory, possesseur d'une maison " où pend pour enseigne Dory, " etc. Jean Cordel, hôte, occupait cet immeuble, transformé en une auberge qu'il avait jugé à propos de décorer du nom de son propriétaire ; \_ Pierre Pidance, tavernier, propriétaire d'une maison à l'enseigne de la Croix-Blanche, 2 écus ; \_ Grégoire Gandolfi, veloutier, est en possession d'une maison pour laquelle il paye 2 écus 30 sous ; \_ maîtres François et Claude Ysellet, charpentiers, propriétaires de plusieurs immeubles, parmi lesquels " une place à tenir bois, " sont cotisés à 8 écus 15 sous ; mais on lit en marge : " Néant pour estre officiers de la ville ; " \_ " messer " Lazare Caravaille (sic, pour Caravaglio peut-être?), teinturier de soie, propriétaire d'une maison du pennon de Montconys, 4 écus ; \_ André Sa, autre teinturier de soie, est taxé à 4 écus 30 sous, comme locataire de deux maisons du pennonage ci-contre ; \_ Jean Bosson et Louis Delaporte, tous deux veloutiers, propriétaires : le premier, d'une maison, 10 écus ; l'autre, de deux maisons, etc., 7 écus 45 sous, \_ Michel Particelle ( c'est-à-dire Particelli, dont le fils aîné, Michel Particelli, seigneur de Sainte-Colombe, Loire, Saint-Cyr et Saint-Romain, en Lyonnais, mais plus particulièrement connu sous le nom de monsieur d'Emery, parvint au poste de surintendant des finances, sous l'administration du cardinal Mazarin), 12 écus ; \_ Pierre Fontbonne, hôte des Trois-Couronnes, 12 écus 20 sous ; \_ Thomas Vallumberbg, fabricant de futaines, propriétaire d'une maison, 39 écus 20 sous ; \_ Joseph Monin, hôte de la Cornemuse, cotisé 46 écus 15 sous, non-seulement comme propriétaire de cinq maisons, mais pour ses meubles et facultés ; \_ monsieur Tolet ou Tollet, médecin, locataire d'une maison du pennon Foucquette (quartier des Augustins), 8 écus 20 sous, et 10 écus pour ses meubles et facultés ; Labrosse ou La Brosse , joueur d'épée, 4 écus ; \_ Louis Du Serain (de Serin), " fruitier du

Roy, " propriétaire de trois maisons, etc., 28 écus 45 sous ; \_ Arnaud de Migron et Jacques Cachet, tous deux fourbisseurs et propriétaires d'une maison chacun, sont taxés, le premier à 5 écus, le deuxième à 8 écus ; \_ Thomas Miège, locataire (et hôte sans doute) des Trois-Mores, appartenant à un sieur Teste, etc. ; \_ les héritiers du chirurgien Nicolas Viard, propriétaires d'une maison où pendait l'enseigne de la Cloche ; \_ Mathieu Le Poyvre, Flamand, taxé à 4 écus pour sa maison ; \_ les héritiers de feu Veyrat, propriétaires d'une maison à l'enseigne du Boeuf, etc. ; \_ les héritiers de Claude de Jussieu (en son vivant, tissotier), propriétaires d'une maison ayant pour enseigne les Trois-Tournelles ; \_ Etienne Martelanges (sic), peintre, possesseur d'une maison au pennonage Foquette ou Fouquette, 10 écus ; \_ Garon, archer des gardes du Roi, propriétaire d'une maison, 1 écu 30 sous ; \_ Antoine de La Porte, seigneur de Bertha, possesseur d'une maison, n'est cotisé ni pour cet immeuble ni pour ses meubles et facultés. On lit en marge : " Nota si monsieur de La Porte doit payer, estant lors eschevin ; " \_ maître Antoine Commarmod, notaire, propriétaire, pour sa part, d'une maison indivise avec Christophe Crémard, fondeur, 1 écu 20 sous ; \_ maître Thibaut Roze, peintre, propriétaire d'une maison au pennonage Grifius (Gryphe), 10 écus ; \_ Ennemond Gaspard possédait deux maisons, dont l'une portait l'enseigne des Trois-Pigeons. C'était une auberge, alors tenue par Nicolas Cousin, qui est taxé ; a 5 écus comme locataire de cet immeuble.

**Cote : CC 0157 -4**

Référence informatique : 00000279

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers, 200 feuillets, in-folio, papier.

**1581**

**Fiche 4/5**

Taxes perçues au nom du Roi (1581)

Taxes et subventions

\_ Léonard Odet, " tailleur d'histoires, " locataire de l'une des deux maisons appartenant à Ennemond Gaspard, au pennonage Grifius ou Gryphe, 5 écus ; \_ Louis Mutin, garde des gabelles du grenier à sel, 7 écus 30 sous, comme propriétaire d'une maison ; \_ les héritiers de feu François Bonvoisin ( Bonvisi, peut-être, dont le nom aura été francisé avec le temps), cotisés à 172 écus 5 sous, tant pour leurs maisons. que pour leurs meubles et moyens ; \_ Claude Bardel, locataire d'une maison appartenant à monsieur d'Arginy et où pendait l'enseigne du Cheval-Rouge, 15 écus 50 sous ; \_ Antoine Gignieu, prévôt des Dames de Saint-Pierre et propriétaire d'une maison, 6 écus ; \_ Guillaume Crochère, maître d'école, locataire d'une maison du pennonage Buisson, laquelle appartenait à monsieur Spina, 8 écus 1 sou ; \_ Marguerite Frimon, hôtesse de la Gerbe, au même pennon que ci-contre, etc. ; \_ maître Francisque, joueur d'instruments, taxé à 2 écus pour la propriété d'une maison ; \_ Gabriel Chaussey, " soldat de la citadelle " (Saint-Sébastien), imposé à 30 sous comme locataire d'une partie de maison ; \_ Laurent Candié, " prélecteur de livres, " locataire, avec d'autres, d'une maison à monsieur de Langes, pennonage Buisson, 45 sous ; \_ Francisque Jonetini, " inquilin de quatre maisons de la citadelle, appelées du Soleil-Couchant, " même pennon que ci-contre, 5 écus ; \_ les gardes de la porte Neuve occupaient une maison du pennonage Buisson ; \_ monsieur Mutio, propriétaire de la maison de la Giroflée, 100 écus ; \_ le baron de Saint-Trivier, propriétaire d'une maison sise au pennonage Buisson et qu'il habitait lui-même, 50 écus ; \_ maître Michel, canonnier de la citadelle, 2 écus comme propriétaire d'une maison du même quartier ; \_ Pierre Montferra, soldat de la citadelle, possesseur d'une maison au pennon susdit, 30 sous ; \_ maître Léonard de La Ville, " précepteur d'enfants, " propriétaire d'une maison, et

Blaise Despaulle, " tapissier d'oripeaux, " cotisés à 2 écus 30 sous chacun ; \_ Aimé Landressin, " faulconnier de monsieur de Mandelot " (le gouverneur de Lyon, pays de Lyonnais, etc.), 1 écu comme locataire d'une mai on du pennon Boutet ; \_ Pierre Martin, graveur, locataire d'une maison appartenant à Antoine Teste, au pennon ci-contre, 1 écu 30 sous ; \_ Pierre Simon, hôte de la Croix-Rousse, propriétaire d'une maison au même pennon Boutet, 30 sous ; \_ Nicolas de Vaise, " hoste du Chapeau-Rouge, dudit Veyse, " et Jacques le " cordonnier, faiseur de petitz souliez d'enfans, " sont cotisés à 30 sous par tête comme propriétaires d'une maison chacun ; \_ " L'Arioste, Italien, " propriétaire d'une maison au pennon Boutet, 1 écu ; (Ce quartier ou pennonage était principalement habité par des veloutiers et autres ouvriers de la fabrique de soie.) \_ Maurice Perrin, fourbisseur, et madame de Rolla, de Genève, cette dernière propriétaire de deux maisons du pennon Grimo (Grimod et Grimaud), cotisés à 15 écus chacun ; \_ Jean de La Roche-Lambert de Mions, 15 écus pour une maison du quartier Grimaud ; monsieur de Saint-Joyre (César Gros), taxe à 63 écus 45 sous, tant pour ses maisons que pour ses meubles et facultés ; \_ maître Henri de La Haye, " précepteur d'enfans, " 5 écus ; \_ Jean Coinde, hôte de la Fleur-de-Lis, 10 écus ; \_ " monsieur Griffus (c'est-à-dire Gryphe), libraire, " possesseur de cinq maisons ou parties de maison et d'un jardin, tant en son propre pennon qu'au quartier Dumas, 36 écus 45 sous ; \_ Mathieu Charlet, brodeur, 10 écus ; \_ Claude et +douard de Jussieu frères, propriétaires d'une maison au pennon Pelletier, 16 écus 40 sous ; \_ Jean Huguetan, libraire, taxé à 25 écus comme possesseur d'une maison où il avait établi sa résidence...

**Cote : CC 0157 -5**

Référence informatique : 00000280

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 5 cahiers, 200 feuillets, in-folio, papier.

**1581**

Fiche 5/5

Taxes perçues au nom du Roi (1581)  
Taxes et subventions

---

\_ Claude Boullat, sergent de la compagnie d'arquebusiers de la ville, propriétaire d'une maison et locataire d'une autre maison, 8 écus 20 sous ; \_ Symphorien Compère, propriétaire d'une maison à l'enseigne des Trois-Piliers-d'Or, 12 écus ; \_ Catherine Matillon, hôtesse des Trois-Dauphins, immeuble appartenant à l'hoirie de maître François de Poitiers, 16 écus 40 sous ; \_ les libraires : Antoine Tardif, 25 écus Symphorien Béraud 86 écus 40 sous, dont 30 écus pour ses meubles et moyen. \_ monsieur Chazelles, " de la garde de monsieur Mandelot, " taxé à 37 écus 20 sous pour la possession d'une maison ; \_ Pierre Bernon, dit Caille, peintre, 7 écus 30 sous ; \_ Antoine Carra, autre peintre, propriétaire pour un tiers, d'une maison indivise avec Henri Meigret au pennon Rivirie ; d'une autre maison dans le même quartier et d'un bas ou rez-de-chaussée au pennonage Roville. Ensemble 29 écus 40 sous ; \_ Mathieu Chevrier peintre, propriétaire d'une maison au pennonage Riviri 3 écus 20 sous, et 10 écus comme locataire de la maison de madame de Rolla, au pennonage Grimaud ; \_ Guillaume Nicolas, " tailleur d'histoires, " locataire d'une maison au pennon Rivirie, 3 écus 20 sous ; \_ monsieur Berthier conseiller au parlement de Grenoble, possède une maison pour laquelle il est cotisé à 8 écus 20 sous ; \_ les imprimeurs : Jacques La Planche, 5 écus ; +tienne Brignol Pierre Rolland, chacun 8 écus 20 sous ; Pierre Rossy, écus ; Jean Crouthon, 5 écus ; Jacques Roussin, 40 écus, etc. \_ Jean Vandemore, dit Le Vin ( sic), peintre, propriétaire de deux maisons, l'une, où il

demeurait, au pennon Rivirie, l'autre au quartier Courtois. Pour le tout, 18 écus 45 sous ; \_ Florent Benon, autre peintre, demeure de le même quartier que l'artiste précédent ; \_ Jean Tournes II, libraire, propriétaire et locataire d'une maison au pennon Rivirie, puis en même temps, possesseur d'une deuxième maison au pennonage Dumas, " ledit Tournes ou son jardinier inquilin " de cet immeuble. De Tournes est taxé à 86 écus, y compris 30 écus pour meubles et facultés ; \_ Jean Morillard, peintre, propriétaire, pour sa part, d'une maison indivise avec les héritiers de Léonard Denis, au pennon Rivirie, 7 écus 30 sous ; \_ les imprimeurs : Symphorien Barbier, 10 écus ; Benoît Rondette, 3 écus 30 sous ; Thibaut Anselin, 12 écus 30 sous ; +tienne Du Roolle (sic), 5 écus ; Gabriel Paille 1 écu 40 sous ; Guillaume Testefort, 5 écus ; Paul Limousin, 2 écus 30 sous ; Pierre Rochemont, 10 écus ; Pierre Sadin, 3 écus 45 sous, etc. ; \_ Melchior et François, Arnoullet ou Arnollet (Voy. plus haut), libraires, propriétaires d'une maison et locataires d'une autre maison, 6 écus 15 sous, etc.

**Cote : CC 0158 -1**

Référence informatique : 00000281

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 224 feuillets, in-folio, papier.

**1582 - 1595**

Fiche 1/3

Taxes perçues au nom du Roi (1582 - 1595)

Tailles imposées à la Ville

Taxes perçues au nom du Roi

- Extraits pris sur les assiettes de la grande taille, par Bernoud, greffier en l'élection de Lyon, des sentences et

ordonnances de décharge rendues en la dite élection sur les villes et autres localités du plat pays de Lyonnais, en raison " des fondz et heritaiges venduz par les habitans dudit plat pays aux gentilzhommes, nobles, ecclésiastiques, habitans de la ville de Lyon, et autres exemptz des tailles et privilegeigiez. " \_ Les extraits dont il s'agit intéressent plus ou moins les localités désignées ci-après, qu'on a fait suivre des noms d'un certain nombre de contribuables, qui, ayant acquis des biens-fonds en ces mêmes lieux, appartenaient aux catégories spécifiées plus haut.\_ Chasselay et les Chères : \_ Guyot de Masso, garde du scel et receveur des deniers communs de la ville de Lyon, pour " sa qualité de noblesse ", etc. ; Jean de Masso, conseiller du Roi et greffier au bureau des finances de la généralité de Lyon ; damoiselle Clémence Dallières (ou d'Allières ?), veuve de noble Jean de Masso, en son vivant, sieur de Saint-Laurent et habitant de Lyon ; Pierre de Masso, abbé de Valbenoîte ; Antoine de Masso, en son vivant, conseiller au parlement de Dombes ; \_ Claude de Rozans, homme d'armes de la compagnie de monsieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, etc. ; \_ Nicolas Rey, " deschargeur de l'artillerie de France ; " \_ Antoine Thomé, prévôt des maréchaux de France de la province de Lyonnais ; \_ Nicolas Ollivier, maître brodeur (1595) ; \_ noble Arthur Henry, trésorier de France, en la généralité d'Auvergne, etc. \_ Saint-Clément-des-Places : \_ Antoine de Crémeaux, seigneur dudit lieu et de Chamousset, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, légataire des biens de maître Jean de La Pra, notaire dudit lieu et, partant, exempt du paiement des tailles ; \_ noble Jérôme Du Rozier, conseiller du Roi et élu en l'élection de Forez. \_ Saint-Symphorien-le-Château : \_ Noble Jacques de Miolans, seigneur de Chevrières, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. \_ Vourles : \_ Girard Désargues, receveur des décimes du diocèse de Lyon et enquêteur en la sénéchaussée et siège présidial de la



même ville. \_ Saint-Didier-sous-Riverie : \_ Jean Chappelle, orfèvre de Lyon ; \_ Antoine Camus, seigneur et baron de Riverie, conseiller du Roi, président et trésorier général de France, au bureau des finances de Lyon, etc. \_ Charnay : \_ Claude Crémeaux, seigneur dudit Charnay. \_ Marcilly-d'Azergues : \_ Exonéré de 4 sous 2 deniers sur l'imposition d'un habitant du lieu pour une vente immobilière qu'il avait faite à noble Jean-Baptiste Dadiaceto, Florentin, établi à Lyon, au prix de 100 livres tournois, " qu'est à raison d'une obole pour livre du prix de ladite vente, " etc. \_ Savigny : \_ Jacques de Crémeaux, seigneur de La Grange ; \_ Jacques de Sainte-Colombe, sieur (ou seigneur) Du Pinay, et Frère Antoine de Sainte-Colombe, religieux de l'abbaye de Savigny, tous deux exempts du paiement des tailles en leur qualité de nobles ; \_ Anne de Raneyre, femme de noble Philippe de Saint-Paul, sieur de Chazelles. \_ Pollionnay . \_ Yves de Bollatin, seigneur et baron dudit lieu. \_ Sainte-Consorte et Marcy : \_ Damoiselle Louise Grolier, femme de Nicolas de Langes II, conseiller du Roi et son lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. \_ Condrieu : \_ Cette ville est déchargée de 25 écus 10 sous tournois, somme à laquelle Claude de Villars, capitaine-châtelain en icelle, pouvait être imposé pour la terre de Bossemond ( ? ), par lui donnée en contrat de mariage à noble Claude de Villars, son fils, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, gentilhomme servant de la Reine, mère de Sa Majesté (1583), et qui, en raison de ces charges, est exempt du paiement des tailles (ce personnage était le propriétaire le plus éminent du pays), etc.

**Cote : CC 0158 -2**

Référence informatique : 00000282

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 224 feuillets, in-folio, papier.

**1582 - 1595**

Fiche 2/3

Taxes perçues au nom du Roi (1582 - 1595)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Écully : \_ Maître Jacques Daleschamps ou Daléchamps, docteur médecin ; \_ Diego de Castro, marchand portugais ; \_ Antoine Faville, armurier. \_ Chazay-d'Azergues : \_ Messire Pierre Pignières, lieutenant criminel de robe courte, à Lyon. \_ L'Arbresle : \_ Jacques de Crémeaux, seigneur de La Grange et Présanges, capitaine de la garde de monsieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, etc. \_ Millery : (Benoît) Du Troncy, contrôleur du domaine du Roi et secrétaire de la ville de Lyon. \_ Frontenas : \_ Ce village est déchargé de 50 écus 20 sous 6 deniers, somme à laquelle était taxé Jacques Chabaudy, archer de la compagnie de monsieur de Mandelot, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, posté qui valait audit Chabaudy l'exemption du paiement des tailles, " tant et si longuement qu'il sera des ordonnances. " \_ Lentilly : \_ Charles de Frère, écuyer, " tenant la poste à la Tour-de-Salvagny, " qui est exempt du paiement des tailles ; \_ Antoine Thomas, capitaine-enseigne au pennonage du sieur Thierry, à Lyon. \_ Moiré : \_ Adrien Bec, seigneur de La Bussière, exempt du paiement de l'impôt " au moyen de sa qualité de noblesse. (Ce gentilhomme possédait des biens en beaucoup d'autres lieux de la contrée.) \_ Lissieu : \_ Exonéré de 4 écus 58 sous 4 deniers pour différents fonds acquis dans cette paroisse par Jean Boyer, " quand vivoyt, habitant de la ville de Lyon et l'ung des arquebusiers en icelle ; " \_ Noble Antoine Grolier, sieur de Servières, trésorier de France au bureau des finances de Lyon ; \_ Noble Hugues Athiaud, sieur de Lissieu.Grézieu-les-Lyon : \_ Messire Étienne de La Barge, aumônier ordinaire du Roi (décembre 1587), abbé de Saint-André, et archidiacre de l'église Saint-

Jean de Lyon. \_ Irigny : \_ Noble Guillaume Chazottes, en son vivant, " voyeur " de la ville de Lyon. \_ Vaise \_ Par ordonnance du 12 décembre 1588, ledit lieu de Vaise a été dégreuvé de 40 sous sur l'impôt de Claude Colombier, du même endroit, à cause d'une vigne, par lui vendue à Antoine Carra, peintre de Lyon ; \_ Une autre ordonnance (janvier 1590) dégrève la localité de Vaise de 5 écus 11 deniers, représentant l'impôt de Guillaume Thomas, homme d'armes de la compagnie du marquis de Saint-Sorlin (Henri de Savoie), gouverneur des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, en l'absence du duc de Nemours (Charles de Savoie), son frère. " Lequel (Thomas) a esté déclaré exempt du payement et contribution des tailles, tant et si longuement qu'il s'employera actuellement en la dite charge d'homme d'armes. " \_ Anse : \_ Damoiselle Antoinette de Montrassert, femme de noble Antoine de La Porte, archer de la compagnie de monsieur Du Maine (le duc de Mayenne) ; \_ François Benoist, seigneur de La Chassagne, citoyen de Lyon (les villages d'Ambérieu, Lucenay, la Chassagne et autres se virent pareillement dégrevés d'une partie de leurs tailles pour les biens fonds que le même particulier y avait acquis) ; \_ Claude Neyron, receveur des décimes du diocèse de Mâcon et habitant de Lyon ; \_ Pierre Scarron, conseiller du Roi et trésorier général de ses finances en la généralité de Lyon ; \_ Jean Besson, maître écrivain ; \_ Michel Mayet (sic, pour Mayer ?), marchand allemand, etc. \_ Le Bois-d'Oingt et Sarcey : \_ Noble François de Chevrières, seigneur de La Flachère et de Tanay. \_ Charbonnières : \_ Sébastien Thévenard, prévôt de la Monnaie de Lyon. \_ Orléans : \_ Exonéré (décembre 1589) de 1 écu 6 sous 8 deniers sur les mariés Antoine Cellier, dudit lieu, " à cause de certains fondz par eulx remis en descharge " à Pierre Sadin, imprimeur à Lyon. \_ Charlieu : \_ Dégreuvé de 5 écus 4 deniers sur l'impôt d'Antoine Chassipol (sic, pour Chassepoul, sans doute), pour certains fonds par lui vendus à Claude Constantin, son gendre, homme d'armes

de la compagnie du sieur de Ragny, et commissaire ordinaire de l'artillerie de France, " pour en jouyr, par ledit Constantin, de ladite exemption, tant qu'il sera des ordonnances ou bien employé actuellement. "

**Cote : CC 0158 -3**

Référence informatique : 00000283

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 224 feuillets, in-folio, papier.

**1582 - 1595**

Fiche 3/3

Taxes perçues au nom du Roi (1582 - 1595)

Tailles imposées à la Ville

---

\_ Dardilly : \_ Hugues de Lescot, lieutenant de la compagnie du guet de Lyon. \_ Saint-Cyr et Saint-Didier-au-Mont-d'Or : \_ Jean Grobert (Grauber.), marchand allemand, établi à Lyon ; (Cet étranger possédait une grande quantité de biens-fonds, non-seulement en ces deux paroisses, mais en beaucoup d'autres lieux du pays.) \_ Noble François Clappot, dit le capitaine La Forge ; (C'était, comme le précédent, un grand propriétaire, dont les biens-fonds étaient situés en maintes localités.) \_ Oratio Dominici ; \_ Antoine et Claude Febvre, armuriers de Lyon. \_ L'île Barbe : \_ Ce bourg est dégreuvé (décembre 1590) de 7 sous 6 deniers, sur l'impôt de Jean Ampère et sa femme, dudit lieu, en raison d'une vigne qu'ils avaient vendue à maître Claude Rey, notaire royal, habitant de Lyon. \_ Saint-Forgeux : \_ Messire Bertrand d'Albon, seigneur dudit lieu. \_ Saint-Genis-Laval : \_ Camille Strozzi, conseiller du Roi et ; receveur général du taillon, à Lyon. \_ Messimy : \_ Maître Louis Thorel, docteur-médecin, citoyen de Lyon. \_ Charly et Vernaison : \_ Charles-Antoine Spinacci, marchand génois, établi à Lyon ; \_ Jacques de Lassay, maréchal des logis de

la compagnie de monsieur de Chevrières (Jacques de Miolans), seigneur et baron de Saint-Chamond. \_ Taluyers : \_ Ce village est dégrevé (décembre 1593) de 31 sous 6 deniers sur l'impôt de deux habitants du même lieu, à cause des biens-fonds par eux vendus à Etienne Beymon (sic, pour Beynon), dit Caille, peintre, citoyen de Lyon. \_ Albigny et Curis : \_ Bonaventure Nugo, maître imprimeur ; \_ Theizé : Antoine de Varennes, seigneur de Rappetour. \_ Valsonne : \_ Noble Claude de Mont-d'Or, seigneur de Montrogier, et Jean de Saint-Priest, écuyer, seigneur du dit lieu. \_ Montrotier et Saint-Julien-sur-Bibost : \_ Messire Jean Rollin, conseiller du Roi et lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. \_ Saint-Martin-en-Haut : \_ Noble Gaspard Du Prunel, écuyer homme d'armes de la compagnie de monsieur le duc de Nemours, gouverneur de Lyon, etc. \_ Morancé : \_ Jérôme Decoupt, garde ordinaire et provincial de l'artillerie et des munitions de l'arsenal de Lyon. (Cet officier avait considérablement de biens-fonds.) \_ Liergues : \_ Noble Sébastien de Saint-Priest, seigneur de Combes. \_ Chessy et autres localités : \_ Pierre Charmetton aîné, maître maçon, citoyen de Lyon. \_ Bagnols : \_ Arthur Chancel, orfèvre, de Lyon. \_ Saint-Julien-de-Crey : \_ Messire Antoine de Vichy, seigneur dudit lieu et de Champeron (marié à Antoinette de Governenoud, \_ sic). \_ Fleurieu et Éveux : \_ Georges Dupuis, "chevalcheur d'escuyrie, " tenant la poste à l'Arbresle. " \_ Vernaison : \_ Claude Pocolot, courrier pour le Roi, de Lyon à Venise, etc.

**Cote : CC 0159.**

Référence informatique : 00000284

Registre: Couverture en peau de veau, 215 feuillets, in-folio, papier.

**1409 - 1410**

Taxes perçues au nom du Roi (1409 - 1410)  
Aides

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- " La recepte des aides ordonnées pour la guerre ès cités et diocèses de Lyon et de Vienne, c'est assavoir : de l'imposition de 12 deniers pour livre ; quatriesme du vin vendu à destail et vingtiesme du vin vendu en gros, et autres bruvaiges (boissons) ; et des impositions foreines. " \_ Ces aides eurent cours du 1er octobre 1409 au 30 septembre suivant, et la direction en fut confiée aux élus Jean Paterin et +tienne Boillat. (On n'a cru devoir enregistrer en ce présent sommaire que ce qui a trait exclusivement à la ville de Lyon.) \_ Les impositions : \_ de la draperie, qui produisit 264 livres tournois ; \_ du grain des boulangers, qui rapporta 132 livres ; \_ de la boucherie, 340 livres ; \_ de la " greneterie " (c'est-à-dire des céréales amenées et vendues aux halles et autres marchés de la ville), 104 livres ; \_ des bestes chevalines ", 45 livres ; \_ de la pêcheurie, 150 livres ; \_ de l'épicerie, 110 livres ; \_ de la mercerie, 190 livres ; \_ de la pelleterie, 60 livres ; \_ de la tannerie, 192 livres ; \_ de la " ferraterie " (ferronnerie), 170 livres ; \_ de la " fusterie " (bois de charpente) et maçonnerie, 240 livres ; \_ de la revenderie, 136 livres ; \_ de la " baterie " (chaudronnerie ? ) et poterie ( d'étain), 30 livres ; \_ de la " troillerie " (huiles ou graines oléagineuses), 60 livres ; \_ de la " chenevacerie " (fil, cordes et toiles de chanvre ou de lin), 110 livres ; \_ de la friperie, 24 livres ; \_ " du mestier des herbergeurs " (hôteliers ou aubergistes ), 48 livres. \_ Les impositions : foraines, dont l'une du produit de 88 livres, et l'autre du rendement de 152 livres ; \_ du vingtième du vin vendu en gros, 15 livres ; \_ du quatrième du vin vendu en détail, 1,200 livres. \_ Détail des amendes et condamnations prononcées par les élus contre les habitants de Lyon et ceux du plat pays de Lyonnais. \_

Articles extraits du compte de dépense afférent au susdit impôt : " \_ " A Alexandre Le Boursier, receveur général des aides, pour monsieur de Berry, à cause de sa pension, 600 livres tournois ; " \_ " A luy pour bailler au roy de Navarre et à monsieur le duc de Bourgogne pour payer certaines gens d'armes qu'ilz ont commis au service du Roi, nostre sire, 300 livres tournois ; " \_ " A luy pour monsieur la duc de Bourgogne, à cause de sa pension et autres faiz, 1,000 livres tournois ; " \_ " A luy ( 16 décembre 1409 ) pour bailler à maistre Nicaise Rougis, secrétaire du Roy, nostre sire, pour les gaiges de Messieurs du parlement, 166 livres 13 sous 4 deniers. " Peu de temps après (29 janvier 1409 \_ V. S.), une nouvelle somme de 833 livres 6 sous 8 deniers fut mise à la disposition du receveur général Le Boursier pour parfaire la part contributive (sans doute) de la province de Lyonnais dans les émoluments des membres du parlement pendant les dix derniers mois de l'exercice courant, commencé le 1<sup>er</sup> décembre précédent ; " \_ " A luy pour la femme et héritiers de feu messire Jacques de Reully, en son vivant chevalier, conseiller du Roy, nostre sire, et président en sonr parlement à Paris, sur un don fait par ledit seigneur audit défunt, 1,000 livres tournois ; " \_ " A luy pour maistre Jehan de La Marche, conseiller du Roy, nostre sire, en son parlement de Paris, pour don à luy fait par ledit seigneur, 300 livres tournois ; " \_ " A luy ; pour don fait par ledit seigneur à l'Estel-Dieu ( sic ) de Paris, 30 livres tournois ; " \_ " A luy (10 avril 1410) par Regnaut de Longueil, trésorier des guerres du Roy, nostre sire, pour bailler à messire Talebart, chevalier de Rodes, pour le fait des galécs de Jennes (Gênes), 200 livres tournois ; " \_ " A luy (30 avril) pour bailler audit Regnaut de Longueil, trésorier des guerres, pour le fait de Jennes, 600 livres tournois, " etc.

**Cote : CC 0160.**

Référence informatique : 00000285

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers, 298 feuillets, in-folio, papier.

**1483**

Taxes perçues au nom du Roi (1483)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Taille des deniers imposés sur la commune, " au vivant du feu roy Loys. " (Voy. cc. 104) \_ On trouve, à la partie du Royaume : \_ Pierre Bonte, écrivain, taxé à 60 sous ; \_ Dominique Dujardin ou Du Jardin et Philippot (ou Philippot, c'est-à-dire Philippe), peintres, cotisés chacun à 22 sous 6 deniers ; \_ Guillaume Bellièvre, 25 livres 5 sous. " Et pour la moytié de la maison du Change, léguée à sa femme par François Mutin, compris la prévalueur de (plus value des) foyres, " 3 livres 10 sous ; \_ Jean Berton, verrier, 10 sous ; \_ Louis Vauchard ( pour Vachard ), hôtelier du Griffon, , 7 livres 10 sous ; ( C'est à cette époque même que ce contribuable fut chargé par le Consulat d'héberger saint François de Paule, qui fit quelque séjour à Lyon, avec sa suite, en se rendant au Plessis-lès-Tours où Louis XI l'avait mandé. ) \_ Jean de Torne (il faut lire : de Tournes), " questein, " c'est-à-dire quêteur pour les établissemens hospitaliers, 15 sous ; \_ Jean Du Peyrat, 70 livres ; \_ Guillaume Dodieu et sa femme, 109 livres 5 sous 9 deniers ; \_ Martin Guillaume, " borcier d'Arras " (on désignait ainsi les membres d'une association financière qui avait pour objet de pourvoir aux frais d'installation du ménage et de l'industrie des artisans Lyonnais envoyés à Arras par ordre du Roi), n'est pas taxé, en raison sans doute de sa position particulière ; \_ Pierre Pelloux, fabricant de dagues, 3 livres ; \_ Antoine Vidal, maître de la Monnaie de Lyon ; \_ Roland Aubert, horloger, 25 sous ; \_ Jean ( il n a pas d'autre nom ici ), peintre, pour sa maison, 10 sous, etc. \_ Côte de l'Empire : \_ Michel Fontanel, écrivain, 22 sous 6 deniers ; \_

Jean Broallier, brodeur ; Jarnas, écrivain, et Grand-Jean, serrurier allemand, 15 sous chacun ; \_ Girardin Blie, verrier, 3 livres ; \_ maître Étienne, enlumineur. 45 sous ; \_ François Goy, verrier, 22 sous 6 deniers ; \_ Nicolas et Pierre, maîtres écrivains, imposés, l'un à 15 sous, l'autre à 20 sous ; \_ " les compagnons Jehan Dupuy, peintre, " 4 livres 10 écus ; \_ les héritiers de Jean Duc, verrier, livres 11 sous 3 deniers ; \_ maîtres Clean (sic, peut-être pour Klein ?), Allemand, et Paladin, armurier, ne sont pas cotisés ; \_ les héritiers de Jean de Froy-de-Fus (Froidefonds ), verrier, etc. ; \_ " la Casotte, hostesse des estuves, " 9 livres. (Il a déjà été parlé, à plusieurs reprises, de cette femme, dont l'établissement fonctionnait dans la rue comprise " depuis le pourtal des Augustins, tirant en la Lanterne, " etc.) \_ Double du chartreau de la taille levée du côté du Royaume pour l'hôpital (vraisemblablement l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône ). \_ " Les dépenses faites pour faire le canart (canal) au gravier (parmi le sable et les cailloux roulés) du Rosne. " \_ Ces deux derniers documents, au reste incomplets, ne sont pas datés ; mais ils se rattachent certainement à la fin du XVe siècle.

**Cote : CC 0161.**

Référence informatique : 00000286

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers, 226 feuillets, in-folio, papier.

**1467 - 1480**

Taxes perçues au nom du Roi (1467 - 1480)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux (tant pour la partie du Royaume que pour celle de l'Empire) de la taille des harnais de guerre donnés à

Sa Majesté pour l'entretien des foires de Lyon. " Lesqueuls quarnetz ont esté reffaiz et ne valent riens. " (Voy. cc. 89. ) \_ Rôle des citoyens et habitants de Lyon, " apparens, choisiz et esleuz par Messieurs les conseillers de ladite ville, du vouloir et consentement des notables de ladite ville, pour promptement avancer la somme de 4,000 livres, des 6,000 livres tournois demandées par le Roy, nostre sire, à ladite ville pour la défense des Angloiz. " (Voy. cc. 97.) \_ Chartreau (pour le côté du Royaume) du premier des quatre quartiers des 12 deniers imposés sur la ville de Lyon par lettres patentes du Roi, données au Plessis-du-Parc, le 8 mars 1479 (V. S.), etc. ( Voy. cc. 101. )

Traces d'humidité sur la moitié inférieure du Registre

**Cote : CC 0162.**

Référence informatique : 00000287

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 250 feuillets, in-folio, papier.

**14++**

Taxes perçues au nom du Roi (14++)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

\_ Chartreaux ou rôles des tailles, sans autres désignations que celles des parties de la ville (Empire et Royaume) où ces subsides furent levés. Toutefois l'un de ces documents paraît être le carnet (à la part de l'Empire) de l'un des quartiers des 12 deniers imposés sur la ville de Lyon, le 8 mars 1479 (V. S.), par lettres patentes du Roi, données au Plessis. Les-Tours, etc. (Voy. cc. 161.)

Traces d'humidité sur la moitié inférieure du Registre

**Cote : CC 0163.**

Référence informatique : 00000288

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 112 feuillets, in-folio, papier.

**14++**

Taxes perçues au nom du Roi (14++)  
Tailles imposées à la Ville

## Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux intitulés " Rubrica magne papyrus nove. " \_ Le produit total des cotisations qui se trouvent inscrit ci en ce recueil, s'élève, tant du côté du Royaume que du côté de l'Empire, à 1,424 livres 3 sous 10 deniers 3 poises. \_ On citera parmi les imposés du côté de Fourvières ; \_ Hugonin Gonin et Jean Évrart, dit de l'Arche, peintres, taxés, le premier à 5 sous, l'autre à 9 sous 2 deniers ; \_ Haquinet le Juif, " pour soy et les autres avec soy. " Cet homme et ses coreligionnaires ne sont pas imposés ici ; \_ Jean Mongin, peintre, 60 sous ; \_ Guillaume Perroion (sic, Jean Cornille, Léonard Desfossés et Claude Antoine, tous armuriers, sont cotisés : le premier à 4 livres 12 deniers ; le deuxième à 30 sous 5 deniers ; le troisième à 19 sous 8 deniers, et le quatrième à 70 sous ; \_ Janin de Verdon ( pour Verdun, sans doute ) et Humbert Bonte, écrivains, taxés, l'un à 5 sous, l'autre à 7 sous 6 deniers ; \_ Rignié, peintre , cotisé à 22 deniers ; mais la mention : " Mortuus est " se lit à côté de son nom, qui est en conséquence rayé du chartreau ; \_ Jean de Saint-Léonard, armurier, 15 deniers ; \_ maître Pierre Désargues. On lit au-dessus du nom de ce peintre officiel de l'église Saint-Jean de Lyon : " Tenent filia et relictâ, " d'où il suit que ces deux femmes payent la somme de 19 sous 5 deniers à laquelle l'artiste avait été cotisé ; \_ Etienne Sarsay, autre peintre, 4 sous 2 deniers ; \_ Autrequin de Claye,

aubergiste, est mentionné comme mort et, par suite, remplacé au chartreau par sa veuve et Pierre Jacquemet, l'imagier (qui avait apparemment épousé cette femme). Ils payent ensemble 12 sous 6 deniers ; Pernet Saquerel, verrier, 7 sous, etc. \_ Côté de Saint-Nizier : \_ Jean Célarier, peintre, 20 sous ; \_ maître Jean " lo fisician arragonois, " 25 sous ; \_ Jean Grolier, notaire, " filz de Jehan Grolier, " 11 sous 3 deniers ; ( Ce contribuable habitait " la charrière du Palais-Grillet, tendant des le Puis-Peloux (Puits-Pelu) jusques à la Cruysète " (Croisette. ) \_ Hennequin, " batteur de loton " ou dinandier, 2 sous 6 deniers ; \_ Jean Bart, peintre, 5 sous 8 deniers ; \_ Martin de Tras ( ou Cras ? ), " autrement dit de Milans ( Milan ), faiseur de artilleries, pour son vaillant, " 60 sous ; \_ Pierre de Chastillon, dit Figuet, fabricant de tuiles, 16 sous 8 deniers ; (On se rappellera que cet industriel, dont l'établissement était situé sur les terrains de l'Arbre-Sec, donna son surnom de Figuet à un portail pratiqué dans la muraille qui couvrait la ville, le long du Rhône.) \_ Maître Étienne Giscle, physicien ou médecin, 4 livres 6 sous 4 deniers ; \_ Thiébaud, maître relieur, 7 sous 6 deniers. On lit au-dessus de son nom : " Mortuus est et nichil habuit ; " \_ Tiénc (ou étienne) Rouge, peintre, sous ; \_ Abraham de Limagny (ne serait-ce pas de Nimégue ?), autre peintre, et Gosselin, de Bruxelles, coutelier, cotisés chacun à 2 sous 6 deniers tournois, etc.

Traces d'humidité sur la moitié inférieure du Registre

**Cote : CC 0164.**

Référence informatique : 00000289

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 145 feuillets, in-folio, papier.

**14++**

Taxes perçues au nom du Roi (14++)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Carnets (pour le côté de l'Empire) d'une taille imposée sur la ville de Lyon, au mois d'août...(?), pour la solde et les vivres des gens d'armes mis à la charge de la commune. (L'un de ces documents est la répétition de l'autre. )

Traces d'humidité sur la moitié inférieure du Registre

Cote : CC 0165.

Référence informatique : 00000290

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 168 feuillets, in-folio, papier.

#### **1452 - 1453**

Taxes perçues au nom du Roi (1452 - 1453)

Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Lettres de commission des élus de Lyonnais, portant que, en exécution des lettres patentes du Roi, données à Cleppieu ( sic, pour Clappé), près Feurs, en Forez, la ville de Lyon est taxée à la somme de 3,088 livres 15 sous tournois pour sa part contributive des vivres des vingt-sept lances fournies qui étaient à la charge de cette cité et du pays de Lyonnais, etc. \_ Levée à raison de 4 deniers pour livre, et accrue du produit de la ferme du dixième du vin vendu en détail à Lyon, pendant l'année correspondante, cette taille rapporta 4,988 livres 11 sous 4 deniers tournois ; \_ les dépenses montèrent à 5,433 livres 18 sous 5 deniers, y compris 663 livres 17 sous 1 denier d'arrages. De telle sorte qu'il resta dû à Rolin Guérin, receveur du présent subside, la somme de 467 livres 5 deniers tournois de plus livré que reçu.

\_ Ordonnance de quitus expédiée au comptable par ordre du Consulat, etc.

Traces d'humidité sur la moitié inférieure du Registre

Cote : CC 0166.

Référence informatique : 00000291

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 85 feuillets, in-folio, papier

#### **1464**

Taxes perçues au nom du Roi (1464)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Chartreaux (pour le Royaume et l'Empire) d'une taille mise sur la ville de Lyon, en l'année 1464. (Ce document ne renferme pas d'autre indication que le millésime mentionné ci-contre ; mais on pourrait peut-être le rattacher à l'article cc 88.) \_ Listes des ustensiles et autres effets mobiliers saisis, pour être mis en garde et vendus au jour fixé, chez les contribuables qui n'avaient pu acquitter l'impôt ; \_ on remarque parmi les retardataires la veuve d'Humbert de Bleterens, qui voit saisir le prix du loyer de ses immeubles jusqu'à concurrence de la valeur de sa taxe, etc.

Cote : CC 0167.

Référence informatique : 00000292

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 176 feuillets, in-folio, papier.

#### **1503**

Taxes perçues au nom du Roi (1503)  
Tailles imposées à la Ville

## Taxes perçues au nom du Roi.

- Taille de 8 deniers par livre, mise sur la ville de Lyon, en 1503, pour promptement fournir au Roi la somme de 10,000 livres que Sa Majesté avait demandée à la commune par manière de prêt, etc. (Voy. cc. 109-111.) \_ On trouve dans ce chartreau, qui n'embrasse que le côté de l'Empire ou de Saint-Nizier : \_ Pierre, " le peintre flamand, " cotisé à 3 sous 4 deniers ; \_ maître Marquet, tailleur d'images, dont la cote est en blanc ; \_ Michel Fontanel, relieur, (3 sous 4 deniers ; \_ Jean de La Rue, peintre, 3 sous 4 deniers ; \_ Jean Tibonnier (ou Thibonnier), maître écrivain, 3 sous ; \_ maître Guillaume, le Flamand, peintre, 5 sous ; \_ Jacques Joguet et maître Jean Yvonnet, tous deux écrivains. La mention : " Pauper, " qu'on lit dans la marge, s'applique au dernier de ces imposés ; \_ maître Jean Michel, notaire. On lit en marge : " Pauper. Il est allé en Jérusalem ; " \_ André Cadry, écrivain, et Gillet, peintre, 2 sous 6 deniers chacun ; \_ Pierre Berthaud, enlumineur ; \_ Jean Blic, verrier, 15 sous 18 deniers ; \_ Étienne Blanchardon et Léonard Torchon, " tapiniers " ou potiers de terre ; \_ Jean Perrin, fabricant de cordes d'arc, 4 sous ; \_ les brodeurs : Jean Taro, dit Chèvre , Jean Valois et François Chandellier, 2 sous 6 deniers chacun ; Pierre Fournier, 4 sous ; Jean Vachet, 7 sous 6 deniers ; \_ Pierre Boillo ( sic), graveur, 2 sous 9 deniers ; \_ Pierre Cochard, artilleur, exempt de la cotisation ; \_ Antoine Nemo, verrier, 4 sous 4 deniers ; \_ Benoit Bonnard, écrivain, 10 sous ; \_ Jean de Paris (Perréal ), peintre, 5 sous ; \_ Marandier, joueur de rebec, 2 sous ; \_ les hoirs de Pierre Guiot, " fromagier, " qui étaient Guillaume et Henri Guiot, l'un clerc et l'autre peintre-verrier, ensemble 6 sous 8 deniers ; \_ Pierre de Paix, dit d'Aubenas, peintre-verrier ; \_ Pierre Rivillard et Jean Aumont, brodeurs, cotisés, le premier à 5 sous 8 deniers, le

deuxième à 2 sous 6 deniers ; \_ Thomas Maléchart, verrier, 14 sous 7 deniers ; \_ Nicolas Triotain, artilleur, n'est pas taxé ; \_ Nicolas Luppi, fondeur de lettres, 5 sous ; \_ Jean ... ( en blanc ), enlumineur, 2 sous 1 denier ; \_ Étienne Gueynard, relieur de livres, 12 sous ; \_ Pierre Bouteiller, écrivain , récemment décédé Sa veuve et ses héritiers sont cotisés à 2 sous 6 deniers ; \_ Pierre Claud (sic) , peintre, 2 sous 6 deniers, etc.

Cote : **CC 0168**

Référence informatique : 00000293

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 105 feuillets, in-folio, papier.

**1503**

Taxes perçues au nom du Roi (1503)  
Tailles imposées à la Ville

## Taxes perçues au nom du Roi.

- Collecte de 8 deniers par livre , levée sur la ville de Lyon ( côté du Royaume) pour fournir au Roi la somme de 10,000 livres on forme de prêt, etc. (Voy. cc. 109-111.)

Cote : **CC 0169.**

Référence informatique : 00000294

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 68 feuillets, in-folio, papier.

**1569**

Taxes perçues au nom du Roi (1569)  
Tailles imposées à la Ville

## Taxes perçues au nom du Roi.

- Contrôle du subside de 6 deniers par livre (poids) , levés sur toutes les



marchandises ( à l'exception des denrées ou substances alimentaires) entrant à Lyon, pour fournir au Roi la somme de 20,000 livres, qui était la part contributive de la commune pour le paiement de la solde de cinquante mille hommes de pied, etc. (Voy. BB. 88.) \_ Cet impôt devait avoir cours pendant quatre mois entiers, à partir du 18 août 1569, date des lettres patentes données à ce sujet par le roi Charles IX étant alors à Orléans. \_ Voici, d'après ce contrôle, une liste des principales marchandises (groupées, autant que possible, dans un ordre rationnel) entrées à Lyon depuis le 18 août 1569 jusqu'au 22 novembre suivant, date à laquelle s'arrête le document dont il s'agit : \_ Toiles de Hollande , de Saint-Rambert (en Bugey, sans doute), Cambrai, Ath, Gray, jaunes de Flandre (qui paraissent avoir été fort en vogue dans ce temps là) ; rayées de laine et de soie ; nappes de Flandre ; fil teint et d'arbalète ; chanvre ; \_ draps d'Angleterre ; futaines de Chambéry, de Milan ; serges de Florence , d'Arras ; camelots de Florence et du Levant ; droguets ; burats de soie et laine ; estamel incarnat-cramoisi de Milan et d'autres provenances ; \_ tapisseries de Flandre ; tapis de Turquie et autres ; \_ coton filé ; chemises de coton (expédiées par balles ou ballots) ; bombasine (bombasino, du mot bombaggio, coton : sorte de basin) de Milan ; \_ laines de Barbarie , lavées ou non ; \_ peaux : de boeuf et de veau, de Roumanie ; de mouton , " accoustrées en chamoyes ; " de chamois ; de chèvre , chats d'Espagne, hermine, loup , renard, vautour ; cuirs de boeuf, maroquins d'Espagne ; \_ soies crues et cuites ; bourre de soie ; taffetas de Lucques , de Raconnis (Raconiggi, près Turin) et Milan ; velours de Gênes, de Reggio et Milan ; damas de Florence ; satins de Gênes , de Bruges ; camelots de soie ; draps de soie ras , de Lucques ; toiles (de soie ? ) rayées d'or et d'argent ; crêpes de soie ; rubans de filoselle , etc. ; \_ mercerie : du Levant , de Tournai , Milan, Saint-Claude (chapelets, images et sifilets) ; bonnets de Mantoue ; feutres bordés de passements de soie ; coiffes à cannetilles d'or et

d'argent ; gants ouvrés de soie ; collets de chemise et manches ; masques de Milan ; eaux de senteur ; miroirs ; plumes d'autruche ; cordes de luth ; passementerie d'or , d'argent et de soie ; or et argent filé ; épingles et aiguilles de Nantua, Milan, etc. ; \_ livres de Flandre, d'Allemagne et de Turin (expédiés , pour la plupart , à l'éminent imprimeur-libraire Lyonnais Guillaume Roville) ; \_ papier : banc, de Florence ; plumes(pour écrire ? ) d'Alexandrie (en Piémont ?) ; imagerie des Flandres ; pattes (ou désignait alors et on désigne encore ainsi, à Lyon et aux environs, les drilles ou chiffons qui servent à la fabrication du papier ) ; \_ marcs d'or et d'argent ; mercure (appelé ici du nom d'argent vif) ; fer en gueuse et en barre ; acier, étain, plomb ; fil de laiton ; \_ rondelles de Milan ; corps de cuirasse ; corselet ; morions ; canons d'arquebuse ; esclappes (escopettes) ; manches de maille ; allemelles (?) de Piémont ; lames et fourreaux d'épée ; dagues ; trompettes ; " arnoys de cheval garniz de velours, avec or et mercerie ; " ceintures (baudriers, peut-être?) et flasques couvertes en velours ; \_ sucre (taxé à 10 sous d'entrée par quintal), sucre candi , cassonnade ; savon d'Avignon ; garance ; huile de pétrole : " rozette ( terre ou pâte colorée en rouge) pour les painctres, " et beaucoup d'autres articles d'épicerie et de droguerie.

**Cote : CC 0170.**

Référence informatique : 00000295

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 358 feuillets, in-folio, papier.

**1694**

Taxes perçues au nom du Roi (1694)  
Tailles imposées à la Ville

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle de répartition , dressé par Pierre de Bérulle , chevalier, seigneur et vicomte de Ginancourt, intendant de la ville et généralité de Lyon , et Mathieu de Sève , baron de Fléchères , etc. , prévôt des marchands de ladite ville , tous deux commissaires nommés par le Roi pour la répartition dont il s'agit, des sommes ( cens et rentes) que Sa Majesté, par arrêt de son Conseil , en date du 3 janvier 1694 , avait ordonné que payeraient les habitants des maisons de la ville et des faubourgs , exempts et privilégiés, nobles et ecclésiastiques , même les communautés, à la réserve des hôpitaux , en exécution des édits des mois de mars et septembre 1693 , portant affranchissement des maisons et autres biens et droits seigneuriaux casuels, dus tant au Roi qu'aux seigneurs particuliers , savoir : \_ 260,000 livres pour la part que la ville de Lyon et ses faubourgs devaient supporter de la somme de 314,600 livres , avec les 2 sous pour livre, que l'arrêt précité du Conseil d'Etat avait ordonné d'imposer sur la généralité de Lyon ; \_ 7,150 livres provenant des 6 deniers par livre accordés pour les frais de recouvrement de la taxe imposée sur la ville de Lyon ; \_ 2,500 livres pour les frais des premiers commandements, et 1,600 livres allouées à Benoit Chaise pour les frais de l'estimation par lui faite de la ville et des faubourgs de Lyon, y compris les diverses écritures nécessitées par cette opération, laquelle devait produire la somme totale de 269,424 livres 4 sous 1 denier. Et comme, en raison de plusieurs articles qui avaient été biffés du rôle ou modérés, cette somme et celle des 2 sous pour livre se trouvèrent inférieures de 1,725 livres 15 sous 1 denier à l'imposition demandée, cette différence fut réimposée sur les immeubles compris dans le rôle avec les non-valeurs. La disposition ci-contre résulta d'un arrêté pris en commun par messieurs de Bérulle et de Sève, le 5 Septembre 1694, et qui termine le présent volume.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.303

**Cote : CC 0171.**

Référence informatique : 00000296

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 18 pièces, parchemin; 51 pièces, in-folio, papier (19 imprimées ; )

**1695 - 1704**

Taxes perçues au nom du Roi (1695 - 1704)

Capitation

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Déclaration de Sa Majesté pour l'établissement de la capitation générale, et tarif contenant la distribution des classes et le règlement des taxes de cet impôt.

- Arrêts du Conseil d'État, portant :  
- que les états de répartition , dressés par les agents préposés à cet effet pour le recouvrement de la capitation, seront exécutés par provision en attendant l'expédition des rôles qui devaient être arrêtés en Conseil ; \_ règlement pour les rôles ou états à suivre pour le paiement de la capitation. \_ Autre arrêt du même Conseil, concernant les déclarations que chaque propriétaire ou principal locataire devait faire dans la quinzaine pour servir à la capitation. \_ Lettre adressée au maréchal duc de Villeroy par monsieur de Chamillart , surintendant des finances, et dans laquelle ce ministre s'exprime ainsi : " Vous aimez trop la ville de Lyon pour l'abandonner à discrétion à un nouvel intendant qui seroit chargé d'y faire la capitation ; monsieur d'Herbigny (alors intendant de Lyon, m'assure qu'il ne la pourroit pas régler à moins de trois mois. Il seroit honorable pour le prévost des marchands d'en devenir l'arbitre, à l'exemple de celui de Paris ; " \_ part contributive de la ville de Lyon, évaluée par le ministre à 240,000 livres, non compris les frais de recouvrement, etc. \_

Arrêt du Conseil d'État, portant que les états de répartition de la capitation sur les bourgeois et habitants de Lyon , à l'exception des officiers du bureau des finances, de ceux du siège présidial et des autres compagnies de la ville, seront dressés par le prévôt des marchands et les échevins, et que les personnes qui s'y trouveront portées seront tenues de verser, dans les termes prescrits, leurs taxes entre les mains du receveur en la commune, qui en remettra le produit au receveur général des finances de Lyon pour être versé au trésor royal, etc. \_ Rôle du recouvrement de la capitation de 1702, dressé par : Jean Durret, premier président ; Barthélemy de Ponsainpierre, président ; Jean de La Martinière et Jean Genevey, trésoriers de France , et André Philibert , procureur du Roi au bureau des finances de la généralité de Lyon, etc. \_ Il résulte du document ci-contre que le bureau des finances de Lyon eut à payer 8,245 livres 10 sous, plus 274 livres 17 sous pour les 8 deniers par livre de taxations sur le premier de ces produits. \_ Capitation(pour l'année 1703) : des officiers du siège présidial, 7,648 livres 1 sou 4 deniers, plus 254 livres 18 sous 8 deniers pour les taxations des receveurs ; \_ des officiers du siège de l'élection, 1,501 livres 19 sous , plus 50 livres de taxations ; \_ des officiers de la Monnaie, 687 livres 12 sous, et 32 livres 18 sous de taxations. \_ Arrêt du Conseil d'État, portant règlement pour les comptes de la capitation générale , etc. \_ Bordereau et Répartition des rôles de la capitation de Lyon, s'élevant à la somme de 327,843 livres 16 sous pour l'année 1702. \_ Quittances de diverses sommes provenant des deniers de la capitation , délivrées au receveur de la commune par Jacques-André Du Pille , conseiller du Roi et receveur général de ses finances en la généralité de Lyon. \_ Comptes de recette et dépense des deniers de la capitation de 1701 et 1702, présents au Consulat par Pierre Gaultier , receveur de la commune. \_ Lettre de monsieur de Chamillart, qui informe le prévôt des marchands et les échevins de Lyon que l'intention du Roi est que les non-valeurs

du recouvrement de la capitation soient à la charge de la commune ; \_ arrêts du Conseil d'Etat et lettres patentes du Roi , expédiés en conséquence de cette décision de Sa Majesté, etc.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

Cote : CC 0172.

Référence informatique : 00000297

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 1 pièce, parchemin; 244 pièces, in-folio, papier (1 imprimée).

### 1710 - 1715

Taxes perçues au nom du Roi (1710 - 1715)

Capitation

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Quittances de finance délivrées pour le rachat de la capitation, et tenant lieu de contrats de rentes constituées pour les sommes au dessous de 50 livres, etc.

- On citera parmi les titulaires de ces pièces : \_ Pierre Perrichon et Camille, son fils, le premier, avocat en parlement et ex-consul de la ville, le deuxième, secrétaire de la commune ; \_ Aymard-Ferdinand de Guignard , seigneur de Plagnil ou Planil , baron de Jons ; \_ Marie-Anne Giraud, veuve Mascranny de Thunes ; \_ André Clapasson, receveur alternatif des domaines de la généralité de Lyon ; \_ Laurent de Jussieu, apothicaire ; \_ Barthélemy de Ferrus, capitaine de la compagnie d'arquebusiers de la ville ; \_ Noël Palluat, procureur du Roi en l'élection de Saint-Étienne ; \_ Benoît Bicler ou Bclair, médecin ; \_ César Mogniat, écuyer, greffier en chef de la Cour des monnaies de Lyon ; \_ Louis Mogniat, écuyer ; \_ Simon Le Gentil, orfèvre ; \_ Antoine Darcy de La Varenne, capitaine de vaisseau, etc. \_ Arrêts du

Conseil d'État, portant : règlement pour le recouvrement et le paiement de la capitation dans la ville de Lyon, tant pour le passé que pour l'avenir ; \_ décharge, en faveur des prévôt des marchands et échevins de la cité, de toutes les dispositions les concernant, qui se trouvent insérées dans l'arrêt précédent, daté du 13 juin 1713. \_ États des rentes provenant de rachats de capitation, dues pour les années 1710 et 1711 et les six premiers mois de 1712. \_ Expéditions de cessions faites par divers citoyens de Lyon, au profit de Mathurin Laisné, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi près la Cour des monnaies de la ville, des rentes qui leur avaient été constituées (sur le pied du denier 20) pour le rachat de leur capitation, conformément à l'édit du mois de septembre 1708 ( Voy. cc. 173. ), etc.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0173.**

Référence informatique : 00000298

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 78 pièces, in-folio, papier (1 imprimée).

**1708 - 1712**

Taxes perçues au nom du Roi (1708 - 1712)

Capitation

Taxes perçues au nom du Roi.

- Edit de Sa Majesté , portant création de 500,000 livres de rentes, au denier vingt, sur les aides et gabelles , les recettes générales ou le don gratuit. Contrats de constitution de rentes passés par le Consulat pour le rachat de leur capitation, à :

- Clément Phily, écuyer, et Isaac Gravier, conseiller en la Cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon (pour éviter les répétitions inutiles, on ne désignera plus désormais que la première de ces juridictions, qu'un édit récent, \_ celui d'avril 1705, \_ avait réuni aux deux autres pour ne former qu'un seul et même corps) ; \_ Pierre Demadières, marchand et bourgeois de la ville ; \_ Louis Bay, écuyer, conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France, domicilié à Lyon, place Bellecour, paroisse d'Ainay ; \_ Pierre Cholier, seigneur de Cibeins, conseiller du Roi, président en la Cour des monnaies, lieutenant particulier et assesseur criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon ; \_ Antoine Dareste, bourgeois de la ville ; \_ Jacques Anisson, écuyer, l'un des échevins en exercice (l 711-1712) de la commune ; domicilié dans la rue Saint-Dominique ; \_ Jean Giraud écuyer, seigneur de Saint-Oyen (Saint-Ouen), conseiller en la Cour des monnaies ; \_ Claude Pécoil, chevalier, seigneur de Villedieu, la Liègue et autres places, ancien prévôt des marchands de Lyon ; \_ Pierre de Sève, chevalier, baron de Fléchères, seigneur de Saint-André-de-Coing, Limonest et +grelonges, conseiller du Roi , premier président en la Cour des monnaies et lieutenant-général en la sénéchaussée et présidial de Lyon ; \_ Pierre Croppet, seigneur d'Irigny ; \_ Jean-Jacques Jacquier, seigneur et baron de Cornillon ; \_ Jean-Baptiste-Marie de Ruolz, écuyer, conseiller en la Cour des monnaies ; \_ Antoine-François de Regnauld écuyer, conseiller en la Cour des monnaies, fils et héritier universel de dame Jeanne Moulin veuve de François de Regnauld, écuyer ; \_ Jean Hubert, seigneur de Saint-Didier, ancien échevin , syndic du Franc-Lyonnais, domicilié à Lyon, paroisse Saint-Paul ; \_ Barthélemy-Joseph Hesseler, écuyer, seigneur de Bagnols , conseiller d'honneur en la Cour des monnaies ; \_ Gaspard Camus , chevalier, seigneur de Chavagnieu , Chavannes , la Bastie, Fontenay et Grammont, fils de Pomponne Camus, chevalier, seigneur de

Chavagnieu ; \_ Claude Janin, seigneur de Tanoy, conseiller doyen au parlement de Dombes ; \_ Jacques Clarot , chevalier, seigneur de la Tourrette, Fleurieu et Eveux, conseiller du Roi en la Cour des monnaies, lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon ; \_ Gaspard Vidaud, comte de La Bastie, baron d'Anthon, seigneur de Sardon, la Tour et autres places, conseiller du Roi en ses Conseils et procureur général de Sa Majesté en la Cour de parlement, aides et finances de Dauphiné, fils et héritier universel de dame Gabrielle de Sève, veuve de messire Jean Vidaud, procureur général au parlement de Grenoble ; \_ Jean-Baptiste Vérat, écuyer, secrétaire du Roi maison couronne de France, en la Cour des comptes, aides et finances de Provence , domicilié à Lyon ; \_ Etienne Demais, écuyer, lieutenant criminel de robe courte en la ville et sénéchaussée de Lyon ; \_ Louis Ravat, écuyer , seigneur des Mazes , Monbelet et autres places, conseiller en la sénéchaussée de Lyon, prévôt des marchands de la même ville (1707-1714) ; \_ Laurent Dugas , chevalier, président en la Cour des monnaies de Lyon ; \_ Laurent Pianello-Basset de La Vallette, chevalier, conseiller du Roi au bureau des finances de Lyon ; \_ Pierre Torrent , marchand et bourgeois de la ville, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Au début du Registre, sont insérés:

CC 173 - f°284 - R°

CC 173 - f°207 - V°

CC 173 - f°88 - R°

CC 173 - f°84 - R°

CC 173 - f°80 - R°

CC 173 - f°7 - R°

CC 173 - f°40 - R°

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0174.**

Référence informatique : 00000299

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 100 pièces, in-folio, papier.

**1712**

Taxes perçues au nom du Roi (1712)  
Capitation

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Contrats de constitution de rentes, passés par le Consulat à diverses personnes pour le rachat de leur capitation.

- On trouve parmi ces imposés : \_ Jacques Goullard de Curraize, écuyer, conseiller en la Cour des monnaies de Lyon ; \_ Pierre de Montherot, seigneur de Beligneu (sic ; ne serait-ce pas plutôt Beligny, près Villefranche en Beaujolais ? ), écuyer, conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France. Dans le même acte il est qualifié de marchand de soie ; \_ Jean Gayot, chevalier, seigneur de Cossieu, et Claude de La Frasse, chevalier, tous deux trésoriers de France au bureau des finances de Lyon ; \_ Jean de La Martinière, chevalier, ancien président au bureau des finances ; \_ Jacques-André Du Pille, conseiller du Roi, receveur général de ses finances, à Lyon ; \_ Ennemond Duport, marchand de soie ; \_ Mathieu Cayot , chevalier, seigneur de la Bussière et Ausserre , trésorier de France ; \_ Antoine de Serra , seigneur du Vivier, conseiller en la Cour des monnaies ; \_ Odet Croppet de Vernaux, prêtre, chamarier de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Paul, conseiller en la Cour des monnaies ; \_ Charles Basset, receveur général des étapes de la généralité de Lyon, ancien échevin ; \_ David Ollivier, comte de Sénoz, ancien échevin ; \_ François Goullard-Deslandes, pareillement ancien échevin ; \_ Charles Riverieux, conseiller en la Cour des monnaies ; \_ Jean Duret, chevalier, seigneur de Gregny (sic, pour Grigny ou encore Grenieu en Forez) ), premier président du bureau des finances de

Lyon ; \_ Pierre Presle, seigneur de Cuzieu et Ugnat (sic, pour Unias), conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France, ancien échevin ; \_ Jacques et Joseph Révérony, marchands et bourgeois ; \_ Nicolas Foy, chevalier, président en la Cour des monnaies, \_ André Grumel, écuyer, sieur de Montgalland, domicilié à Saint-Symphorien-de-Lay ; \_ Barthélemi et Dominique de Ponsainpierre ou, plus correctement, de Ponsainpierre (car c'est de cette dernière manière que ces deux hommes écrivaient leur nom) ; \_ Jacques-Bonaventure d'André de Fromente, écuyer ; \_ Christophe Boësse , chevalier, ancien trésorier de France ; \_ Antoine Dareste, bourgeois, représenté par Barthélemi Dareste, son frère ; \_ les banquiers : Jacques Cardin, Antoine et Claude Trollier, Jean et Léonard Borne (leur père, nommé Jean Borne, exerçait la même profession), Jean-André Tourton, Jean Lacroix, Pierre Flachet, etc. ; \_ Gaspard Orlande, conseiller du Roi, notaire ; \_ Pierre Gaultier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France et de ses finances (qu'il ne faut pas confondre avec un autre Pierre Gaultier, dans ce temps-là, receveur des deniers communs, dons et octrois de ville) ; \_ Camille de Gagnières, comte de Souvigny ; \_ Jean Croppet, écuyer, seigneur de Saint-Romain, chevalier d'honneur en la Cour des monnaies, etc. \_ En résumé, on voit, jusqu'à présent, figurer dans ces documents la totalité presque des membres du bureau des finances de Lyon ; la plus grande partie des officiers et magistrats de la Cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de la ville ; un certain nombre de bourgeois et de commerçants, mais fort peu d'industriels ou de gens des métiers.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

Cote : CC 0175.

Référence informatique : 00000300

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 66 pièces, in-folio, papier.

**1713 - 1717**

Taxes perçues au nom du Roi (1713 - 1717)

Capitation

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Contrats de constitution de rentes, passés aux dénommés ci-après, pour le rachat de leur capitation ; \_ Punctis de La Tour, écuyer, conseiller du Roi , receveur des tailles et deniers d'octroi de l'élection de Montbrison ; \_ Thomas de Boze, trésorier au bureau des finances de Lyon ; \_ Joseph de Mazenod fils, sieur de Pavezin, écuyer ; \_ Jean-François de Giry, écuyer , conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France et de ses finances, seigneur de Vaux ; \_ François de Trélon, chevalier d'honneur en la Cour des monnaies de Lyon , fils et seul héritier de feu Louis de Trélon, ancien chevalier d'honneur au parlement de Dombes ; \_ Jacques-André Noyel, écuyer, conseiller du Roi et receveur des tailles à Villefranche ( sur Saline ), où il résidait habituellement ; \_ Marc Panissod, chevalier, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances de Lyon ; \_ Hector de Sainte-Colombe, chevalier de L'Aubespain , capitaine et major des galères ; \_ Hugues Despinace (sic), prévôt général de Lyon ; \_ Jean Chappuis, écuyer, seigneur de la Fay, conseiller en la Cour des monnaies de Lyon ; \_ messire Charles Grolier de Servières, chevalier ; \_ les frères Fayard , tous deux nommés Jean : l'aîné, écuyer ; l'autre, écuyer et conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France ; \_ André Perrichon , écuyer, avocat en parlement, conseiller garde scel du Consulat, des juridictions de la Conservation et de la police, et procureur du Roi en cette dernière

juridiction, substitué à Raimond +tienne, son beau-père, par transport pur et simple de ce dernier, etc. ; \_ Marie Aussel, fille unique et seule héritière de noble André Aussel, ancien échevin, femme de Claude Durand, écuyer, lieutenant provincial d'artillerie, etc.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0176.**

Référence informatique : 00000301

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 6 cahiers in-folio, ensemble  
110 feuillets, papier; 475 pièces, papier  
(15 imprimées)

**1701 - 1763**

Taxes perçues au nom du Roi (1701 -  
1763)

Capitation

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Etats : des contrats passés, à Lyon, au profit des personnes ayant racheté la capitation ; \_ du montant des rôles du rachat de la capitation de divers citoyens de la ville, tant nobles que bourgeois, au nombre desquels on citera seulement Clair Jacquemin, graveur de médailles. \_ Comptes de recette et dépense, présentés au sujet de la capitation, par Pierre Gaultier, receveur de la commune. \_ Quittances des sommes payées par le comptable précédent pour les arrérages des deniers provenant du rachat de la capitation. \_ Contrat passé entre le Roi et le clergé de France, au sujet du paiement des sommes accordées à Sa Majesté pour les secours extraordinaire, au lieu et place de la capitation. \_ Arrêts du Conseil d'État : portant que tous les officiers de guerre et de justice ainsi que les gentilshommes pourront payer en billets de l'État tout ce qu'ils doivent d'arrérages de capitation , etc. ; \_ relatif

au recouvrement des restes de la capitation ; \_ ordonnant la retenue des arrérages de la capitation et du dixième sur les sommes dues aux parties prenantes employées dans les états du Roi ; \_ portant que les imposés compris dans les états de répartition de la capitation pour l'année 1729 seront tenus de payer, outre le montant de leurs taxes, les 2 sous pour livre d'icelles ; \_ ordonnant que les fermiers , régisseurs et autres agents chargés de l'exploitation ou de la gestion des biens des gentilshommes ne pourront acquitter le prix de leurs fermages ni le montant de leurs régies, qu'ils ne justifient préalablement du paiement de la capitation de ces mêmes gentilshommes et privilégiés ; \_ portant que , dans le courant des mois de juillet et d'août de chaque année , les propriétaires et principaux locataires de chaque maison des trente-cinq quartiers de Lyon seront tenus de fournir à l'agent chargé du recouvrement de la capitation de la ville des déclarations exactes, contenant les noms, qualités et professions, ainsi que la nationalité de chaque individu, avec le nombre de ses domestiques, à peine de 200 livres d'amende, etc. \_ Projet d'aliénation des 4 sous pour livre de la capitation des bourgeois de Lyon, remboursable en dix années ; \_ lettre de monsieur de Machault, contrôleur général des finances, et mémoire, conçus tous deux dans ce sens, adressés par ce ministre à Bertrand-René Pallu, intendant de Lyon. \_ Autre mémoire concernant la capitation de ladite ville, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0177.**

Référence informatique : 00000302

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble  
181 feuillets, papier; 341 pièces, papier,

**1701 - 1717**

Taxes perçues au nom du Roi (1701 - 1717)  
Capitation

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Quittances des sommes payées par Pierre Gaultier, receveur de la commune, pour les arrérages des deniers provenant du rachat de la capitation. \_ Rôles généraux, par quartiers, des nobles de la ville de Lyon, avec indication du nombre de leurs enfants et de leurs serviteurs, pour servir ensemble à la levée de la capitation.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0178.**

Référence informatique : 00000303  
Registre: Reliure veau, 167 feuillets, in-folio, papier.

**1758 - 1759**

Taxes perçues au nom du Roi (1758 - 1759)  
Capitation  
Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôles de la capitation de la grande fabrique ( d'étoffes d'or, d'argent et de soie) et de ses dépendances, pour les vingt-huit quartiers de la ville (qui se trouvaient alors réduits à ce nombre).

- Cette importante corporation comptait, à cette époque, dans son sein plusieurs secrétaires du Roi, parmi lesquels on citera les sieurs (à de rares exceptions près, tous les prénoms manquent ) Pernon, Durand aîné, Imbert, Robin, Servant, Paradis, etc. \_ On trouve parmi les autres membres de la communauté : Badger, Scott ( ces deux premiers d'origine britannique) et Séguin,

moireurs, tous trois associés et établis aux Feuillants, quartier. de la place Croix-Paquet ; \_ Saint-Olive et Flandrin, marchands ; \_ Saint-Olive cadet, maître fabricant ; \_ Paulay et Questan, fabricants de cuirs dorés, etc. \_ Voici maintenant la liste des dessinateurs des deux sexes attaches à la grande fabrique lyonnaise de ce temps, et qui, sans doute, par le mérite de leurs talents, durent contribuer le plus vaillamment et le plus sûrement à sa prospérité et à son éclat. Ce sont les sieurs : \_ Rey , Charbonnet, Révol, Pocachard, Sarrabat, Lafarge, Joique, Simonet, +né, Tournier, Jacques, Néron, Fiable frères, Benoit, Rival, Chaussonet, Philippe, Locas, Ravel, Magol, Sulleau, Favier, Teste, Gasquet, Micol, Renard, Allard, Féraud, Thomas, Thillet, Randon, Michalet, Boucharlat , Potteau , DuBuisson , Belacla, Demontigny ( dont une note consignée au présent rôle mentionne le passage en Espagne. Cet artiste était peut-être un transfuge), Dervieux, Liottier, Lassaveur, Claude Clerc, Bonjour, Douay, Moiroud , Ringuet , Laroche, Flandrin, Petrin, Dejames, Saphaux, .Arnaud, Generey, Boule et compagnie ; \_ les dames : veuve Brun et ses fille, ; veuve Mayer et ses filles ; Morel ; \_ les demoiselles Lager et Duvivier

ATTENTION: Sur la boîte d'archivage: "(1)178"

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0179.**

Référence informatique : 00000304

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 5 pièces, 83 feuillets, in-folio, papier.

**1761**

Taxes perçues au nom du Roi (1761)  
Capitation

Taxes perçues au nom du Roi.



- Rôles, pour les quartiers de la place Saint-Pierre, de la Juiverie, de la rue Tupin, de la rue Neuve, de Bon-Rencontre, de tous les fabricants et autres individus susceptibles d'être compris dans le rôle général de la grande fabrique, conformément aux instructions fournies par l'intendant de la généralité de Lyon.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0180.**

Référence informatique : 00000305

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 39 feuillets, grand in-folio, papier.

**1770**

Taxes perçues au nom du Roi (1770)  
Capitation

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle des marchands, des maîtres fabricants et des autres ouvriers ou employés de la grande fabrique, faisant partie du quartier Saint-Georges, avec indication de leur qualité, des rues et des maisons où ils demeuraient, du nombre de leurs enfants et de leurs cotes de capitation et d'industrie. Le tout accompagné d'une colonne d'observations.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0181.**

Référence informatique : 00000306

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 10 feuillets, grand in-folio, papier.

**1770**

Taxes perçues au nom du Roi (1770)  
Capitation

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôle des marchands, des maîtres et autres individus de la grande fabrique, appartenant au quartier de la rue Thomassin, etc. (Voy. cc. 180.)

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0182.**

Référence informatique : 00000307

Répertoire: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 238 feuillets, grand in-folio, papier.

**17++**

Taxes perçues au nom du Roi (17++)  
Capitation

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Répertoire, par ordre alphabétique, des marchands, des fabricants, des ouvriers et employés divers de la grande fabrique de Lyon, précédé de deux autres répertoires : l'un, particulier, pour découvrir la cote de chaque quartier, l'autre indiquant les quartiers suivant leur cote. \_ Parmi la quantité de noms inscrits dans le plus important de ces documents, il s'en trouve un certain nombre qui méritent d'être cités, parce que quelques-uns de ceux qui les portaient alors ou les portèrent depuis atteignirent la célébrité, tandis que d'autres se firent simplement une

réputation plus ou moins hors ligne. Ce sont : \_ Jean-François Ampère ; \_ Antoine-Sébastien Bricitto , Claude François et Jean-Marie Bony, Victor Brossette ; \_ Pierre Chenavard , Fleury Chinard ; \_ Didier Debombourg ; \_ Claude Fulchiron , Balthazar et Pierre-Antoine Flandrin, Pierre Fraisse, veuve Jacques Flandrin ; \_ Pierre, Denis et Amable Guindrand, Louis Grobon, Étienne Grillet ; \_ Pierre Hodieu, Jean-Gilles Hennequin ; \_ Jean-Charles Jacquard ; \_ Thomas Kelly ; \_ Nicolas Lablatinière ; \_ Pierre-Claude et Pierre Monfalcon, Pierre Mulsant ; \_ François Orsel ; \_ Louis et Claude Patras ( il y eut un industriel de ce nom, qui établit une fabrique de faïence ou de porcelaine à Lyon), veuve Jean-Baptiste Perrache ; Benoît et Étienne Suchet et compagnie ; \_ César Sonnerat père et fils, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Le reliure est en mauvais état

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.317

**Cote : CC 0183.**

Référence informatique : 00000308

Portefeuille: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 46 pièces, papier.

## 1701 - 1709

Taxes perçues au nom du Roi (1701 - 1709)

Arrêt du Conseil d'État relatif à l'édit du mois de Juillet 1705: Don gratuit

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Arrêt du Conseil d'État, qui décharge les habitants de Lyon de l'exécution de l'édit du mois de juillet 1705, relatif aux lettres de bourgeoisie qu'ils étaient tenus de se faire délivrer pour être exempts de la taille à laquelle leurs propriétés rurales de tout genre étaient assujéties, et du

payement des droits qui se percevaient, aux entrées, sur les denrées provenant du cru de ces mêmes héritages, etc. \_ Offre faite par le Consulat de fournir au Roi, sous forme de don gratuit, la somme de 800,000 livres tournois, moyennant certaines garanties que fournirait Sa Majesté. \_ Offre nouvelle, mais, cette fois, de la somme de 1,500,000 livres, faite au Roi par le prévôt des marchands et les échevins, tant pour la révocation , dans la ville et les faubourgs de Lyon , de la déclaration qui avait donné lieu à l'introduction et à la circulation des billets de monnaie dans la cité (1,200,000 livres), que pour la suppression des droits d'insinuation et de contrôle, etc. \_ Mémoires : concernant les billets de monnaie ; \_ tendant à obtenir que l'exemption du droit de marque sur les bas au métier, fabriqués à Lyon , puisse être appliquée à tout ce qui se confectionnera de la même marchandise dans ladite ville, quelque part que s'en fasse la distribution, etc. \_ Autre mémoire sur le décri général ou étaient tombés les billets de monnaie, et sur la rareté du numéraire en France (1708) ; \_ considérations pour faire valoir qu'il ne fallait fonder nul espoir de tirer un secours efficace du prêt qu'on demandait aux négociants de Lyon, et qu'on ne croyait même pas qu'il valût la peine de hasarder une nouvelle démarche dans ce sens ; \_ que d'ailleurs " l'exemple des républicains et des autres États attachez principalement au commerce peut servir de règle en cette occasion, car leurs impositions ne se lèvent que sur les immeubles et sur la consommation , et jamais sur les fonds qui sont entre les mains des négociants ; " \_ confiance exprimée par le duc de Villeroy (sous l'inspiration de qui le présent mémoire avait été rédigé tout entier) que le prévôt des marchands et les échevins de Lyon , " pour témoigner leur zèle, leur fidélité et leur inviolable attachement au service de Sa Majesté, " sont en état d'offrir au Roi (1707) la somme de 2,000,000 de livres, payable incessamment, moitié en billets de monnaie, l'autre moitié en argent comptant, etc. \_ Lettres du maréchal de

Villeroy, gouverneur de Lyon, de monsieur de Chamillart, contrôleur Général des finances et du Consulat, toutes relatives au don gratuit et au règlement de cette question, du moins en ce qui concernait la commune. \_ Etats : des personnes comprises dans les rôles ( arrêtés au Conseil d'État par les soins des traitants) pour les lettres de bourgeoisie, et susceptibles de prêter à la commune une somme de 2,000 livres, chacune ; \_ des personnes inscrites pour les lettres de bourgeoisie, et qui étaient en mesure de payer la taxe de 300 livres exigée de chacune d'elles ; \_ des personnes qui ne devaient pas faire partie des rôles pour les lettres de bourgeoisie, etc. \_ Tableau différentiel ou comparatif des produits de la ferme du tiers-surtaux et du sur-octroi, pour les années 1701 et 1702. Ce document révèle, dans les finances municipales, un profond malaise, dont la cause était due à la ruine du commerce et à l'extrême misère du temps. \_ Emprunts contractés à Avignon (600,000 livres), à Gênes (120,000 écus) et à Lyon pour acquitter le don gratuit mis à la charge de la commune. \_ Comptes afférents au don gratuit, rendus par Pierre Gaultier, receveur municipal, etc.

**Cote : CC 0184.**

Référence informatique : 00000309

Registre: Reliure veau, 345 feuillets, in-folio, papier.

**1708 - 1709**

Taxes perçues au nom du Roi (1708 - 1709)

Don gratuit

Taxes perçues au nom du Roi.

- Délibération consulaire, portant que le Roi sera " très-humblement supplié " d'accepter, par forme de don gratuit, la somme de 1,040,000 livres, payable en

quatre termes et par parties égales. \_ Edit du Roi, portant homologation de la délibération consulaire en vertu de laquelle la ville de Lyon avait fait don à Sa Majesté de la somme mentionnée plus haut. \_ Lettre de cachet dans laquelle ce prince témoigne au Consulat toute sa satisfaction pour le don gratuit de 1,040,000 livres qu'il en avait reçu. \_ Obligations passées au profit des personnes portées dans un état, en cinq colonnes, placé en tête du volume, etc.

Inventaire Chappe, Vol. XIII, p. 302

**Cote : CC 0185.**

Référence informatique : 00000310

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 38 cahiers, 432 feuillets, in-folio, papier.

**1788 - 1789**

Taxes perçues au nom du Roi (1788 - 1789)

Taxes perçues au nom du Roi.

- Rôles faits par les députés composant la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Lyon, et vérifiés, en même temps que rendus exécutoires, par l'intendant et commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi dans la province de Lyon, des sommes qui devaient être payées en exécution des édits des mois de mai 1749, novembre 1771 et septembre 1787, par les contribuables inscrits aux rôles susdits, leurs fermiers, locataires ou ayant cause, pour les vingtièmes et 4 sous pour livre du premier vingtième de l'année 1789, en raison de leurs maisons, jardins, terres, prés, vignes, bois, moulins, usines, etc., situés dans l'étendue des trente-cinq quartiers de la ville (à laquelle on avait rendu son ancienne division). \_ Ordonnance d'Antoine-Jean

Terray, intendant de Lyon, qui prescrit les dispositions nécessaires pour la levée de cette imposition, laquelle montait à une somme totale de 500,425 livres 15 sous pour la cité entière, etc. \_ Rôles de, deux vingtièmes et 4 sous par livre du premier vingtième de l'année 1789, pour les municipalités de Vaise (6,086 livres 6 sous), de Cuire-la-Croix-Rousse (11,308 livres 11 sous) et de la Guillotière (15,435 livres 15 sous), qui étaient en quelque sorte considérées comme étant les faubourgs de Lyon, etc.

**Cote : CC 0186.**

Référence informatique : 00000311

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 104 feuillets,  
papier ; 6 pièces, parchemin.

### 1328 - 1450

Taxes perçues au nom de l'archevêque de Lyon (1328 - 1450)  
Bulle adressée par le pape Jean XXI à l'archevêque de Lyon: Ban d'août ou Banvin

---

Taxe perçue au nom de l'archevêque de Lyon.

- Bulle adressée par le pape Jean XXI à l'archevêque de Lyon , par laquelle Sa Sainteté se dit informée que : bien que les archevêques de cette ville eussent le droit d'empêcher que ses habitants vendissent du vin pendant le mois d'août, si ce n'est le prélat lui-même, occupant le siège primatial, et les personnes auxquelles il avait accordé cette faveur, il était cependant d'usage, ainsi, du reste, que la chose s'était pratiquée depuis longtemps, que tout citoyen de ladite ville pût vendre son vin durant le mois d'août, pourvu, toutefois qu'il payât à l'archevêque une taxe fixée à la treizième partie du prix de vente du vin en question ; \_ depuis une vingtaine

d'années environ ( on était alors au milieu de l'an 1328), cette faculté avait été retirée aux habitants, quoiqu'ils eussent toujours été disposés, comme ils l'étaient encore, à payer la taxe du treizième du vin vendu , ce qui leur causait un dommage considérable ; \_ les citoyens (ce mot revient sans cesse dans les actes municipaux de toute nature, où l'on sent, presque à chaque pas, l'influence de la loi romaine, qui régissait alors la commune comme elle continua de le faire jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie) réclamaient instamment le rétablissement de l'ancien état de choses, et qu'en conséquence " Nos cupientes , " conclue le Pontife, " inter te et cives prefatos cujuslibet occasionem scandali propulsare, fraternitatem tuam requirimus et hortamur attentè quatenus vel per dictum vel alium modum tibi portabilem cum eis convenias, ut cesset hujus modi prohibitio, que materiam dissentionis, ut experientia Nos docuit, subministrat. „ \_ Sentence du juge du ressort de Lyon , siégeant , en ce temps là , à l'Île-Barbe, qui casse et annule un jugement que le chancelier de la cour séculière de l'archevêque avait rendu, au profit du fermier du ban-d'août , contre Barthélemi Brenet , citoyen de Lyon, et Guillaume de Cuysel (de Cuysello), procureur de la commune , prenant en main la cause du précédent , et qui condamne aux dépens envers ces deux derniers et le chancelier et le fermier. (Il s'agissait d'une année de vin vendue par Brenet pendant le ban-d'août , et dont on l'avait condamné à payer la valeur entière jusqu'à ce qu'il eut acquitté la taxe obligée. ) \_ Autres sentences du même genre , rendues , tant par le juge du ressort que par le bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon. Dans l'une d'elles , il est question d'une saisie de vin opérée contre un certain Léonard Caronier, citoyen de Lyon, à la requête du prévôt de l'église de Saint-Just , qui prétendait s'attribuer le droit de ban-d'août , en violation des privilèges et libertés des habitants de Lyon ; \_ signification de ce jugement au prévôt de Saint-Just, qui déclare qu'il se désiste de ses prétentions

au droit de ban-d'août, et qu'il n'entend porter aucune atteinte aux privilèges et franchises de la commune. \_ Moyens fournis par l'archevêque , par-devant le parlement de Paris, pour établir que le droit de ban-d'août lui appartenait dans Lyon. (Le prélat se fondait principalement sur sa qualité de seigneur haut justicier de la ville. ) \_ Mémoire des citoyens de Lyon (1394) au sujet de la franchise du ban-d'août et autres privilèges en leur possession. Dans cet écrit, on rappelle entre autres choses, que , bien que l'archevêque fût pourvu de la seigneurie et de la justice locales " ledit monsieur l'arcevesque, ses gens ou officiers n'ont puissance aucune d'imposer loy, servitude ne redevances quelconques, car le Consulat de ladite ville et tous les suppôz d'icellui, en général, sont soubz le Roy, nostre sire, et ses officiers [sont] sans moyen et sans ce que ledit monsieur l'arcevesque n'y ait que veoir ne que congnoistre. " \_ Enquêtes : l'une à la requête du Consulat et de laquelle il ressort que les habitants de Lyon avaient le droit de vendre, pendant le mois d'août, leurs vins tournés ; \_ l'autre au profit de l'archevêque, par devant le bailli de Mâcon , sénéchal de Lyon , par laquelle on établit que , de toute ancienneté, les archevêques de la ville y avaient haute, moyenne et basse justice et droit de ban-d'août, et qu'il n'est pas loisible aux habitants de vendre leur vin durant le mois d'août sans permission dudit archevêque ou de ses officiers, et nonobstant les privilèges de citoyens susdits, etc. (A l'exception d'un seul, les documents qui précèdent sont rédigés en latin. )

Sur la pièce 9: marques d'humidité sur la moitié inférieure de la pièce

Sur la pièce 4: marque de cachet de cire  
Autres documents isolés

Inventaire Chappe, Vol. XIII, p.109

**Cote : CC 0187.**

Référence informatique : 00000312

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire,142 feuillets, in-folio, papier.

### 1455

Taxes perçues au nom de l'archevêque de Lyon (1455)  
Ban d'août ou Banvin

---

Taxe perçue au nom de l'archevêque de Lyon.

- Procédure (en latin) entre les conseillers et habitants de la ville , d'une part, et le seigneur administrateur du siège archiépiscopal de ladite ville, d'autre part au sujet du droit de ban-d'août prétendu par ce prélat.

- Déclaration des coutumes accordées, en 1206, entre les habitants et l'archevêque de Lyon , dans laquelle on fait mention en ces termes du droit de ban-vin ou ban-d'août : (Le passage suivant est tout ce qu'il nous reste de ce monument qui fut brûlé révolutionnairement, l'an IV de la république française.) \_ " Vinum novum vel mutatum (tourné) in augusto vendi potest sine bannagio. Si duo vel plures se ad invicem percusserint, si clamor ad dominum non pervenerit, vicini pacificare possunt, et tunc de banno neuter potest conveniri , et hoc fiat sine dolo. Si sanguinem fecerit, debet 60 solidos et unum denarium, nisi ictus fuerit mortalis. Si quolibet genere gladii alius alium percusserit , in voluntate domini erit sicut olim in tali casu esse consuevit, bona fide. De ictu surdo debent 7 solidos ; de clamore 3 solidos et 6 denarios. Vinum non clamatum non debet criagium. Vindemia civium de quacumque veniat non debet pedagium. Multones (les commis ou jaugeurs?) vini non debent lesdam " (le droit de leide), etc. \_ Sentence du bailli de Mâcon , sénéchal de Lyon (17 novembre 1455), qui porte , en substance, que les citoyens de Lyon étant régis par la coutume, doivent jouir du droit de vendre pendant

toute l'année leurs vins nouveaux et tournés, sans être obligés de solliciter aucune permission de l'archevêque ou de ses officiers, auxquels défense est faite, d'ailleurs, de troubler les habitants susdits dans le droit dont il s'agit et autres accoutumés, à peine de 1,000 livres tournois d'amende, etc.

Inventaire Chappe, Vol. XIII, p.109

**Cote : CC 0188 -1.**

Référence informatique : 00000313

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 pièces, parchemin; 154 pièces, papier (4 imprimées).

**1472 - 1787**

Fiche 1/2

Taxes perçues au nom de l'archevêque de Lyon (1472 - 1787)

Procès-verbal d'un arrêt du Parlement de Paris: Ban d'août ou Banvin

---

Taxe perçue au nom de l'archevêque de Lyon.

- Procès-verbal d'un arrêt du parlement de Paris, portant confirmation d'une sentence du bailli de Mâcon sénéchal de Lyon, qui déclarait les citoyens de cette dernière ville libres de vendre, en tout temps, leurs vins nouveaux et tournés, sans permission de l'archevêque ni de ses officiers, etc. (Voy. cc. 187.) \_ Grieffs et moyens d'appel produits par Jean de Villars, bourgeois de Lyon, à l'encontre d'une sentence rendue à son préjudice par le juge de la cour séculière de l'archevêque, au sujet du ban-d'août. Dans cette pièce, le demandeur invoque, à son profit, l'application de la sentence du bailli de Mâcon, dont il vient d'être parlé. \_ Délibération consulaire (1507), portant qu'une action judiciaire sera dirigée contre le fermier du ban-d'août, qui " se parforce exiger de chacune année

de vin qui se vend, 10 deniers tournois, ce qu'il ne doit faire mesmement, car autrefois a esté ordonné par le juge ordinaire des ressortz qu'ilz (les bourgeois de la ville) n'en paieroient riens, " etc. \_ Mémoire contre le droit de ban-d'août, dans lequel on signale un arrêt des Grands-Jours de Moulins (1550), portant que les habitants de Lyon pourront vendre leurs vins, tous les jours et mois de chaque année, indistinctement, à défaut, par l'archevêque, de fournir, durant tout le mois d'août, la cité et ses faubourgs du vin de son bénéfice, " bon et suffisant ; " \_ dans le même document, on s'attache à mettre en évidence l'impossibilité matérielle où se trouvait l'archevêque de remplir un engagement de cette sorte, lequel engagement ne pouvait, dans aucun cas, servir de prétexte au prélat pour lever une taille sur la population lyonnaise, en échange de la permission qu'il lui octroyait de vendre ses vins pendant le mois d'août, sauf à les lui confisquer et à la frapper elle-même d'amende, si elle ne remplissait pas exactement cette condition essentielle ; \_ on fait de plus ressortir que " si cela avoit lieu et que chacun se voulust résoudre de ne point vendre de vin au mois d'août, ou bien si ledit seigneur archevesque venoit à se résoudre de ne point bailler de permission et de vouloir avoir la confiscation, il faudroit aussy que les habitans qui n'ont point de vin en cave, les hostes qui " logent les passans, et les puissans mesmes, pour grandz seigneurs qu'ilz fussent, se résolussent à boire de l'eau ou d'aller disner chez monsieur l'archevesque, durant le mois d'août, " etc. \_ Dispositif d'un arrêt du parlement de Paris (31 décembre 1557), portant que ; l'archevêque de Lyon est maintenu en possession et saisine du droit de ban-d'août sur le vin qui se vendra, soit en gros, soit en détail, pendant le mois d'août, à Lyon et dans les faubourgs de la ville ; \_ en conséquence les habitants de celle-ci ne pourront vendre du vin ni " pouessé " (goudronné) ni aigre, ni éventé, sans permission de l'archevêque ou de ses

officiers, chaque année, depuis le 4 août jusqu'à la fin du même mois ; \_ dans le cas où il y aurait des contrevenants, le prélat pourra les faire condamner à l'amende, etc. \_ Jugements rendus par la sénéchaussée et présidial de Lyon, tous au profit de l'archevêque contre les habitants ; de la ville, etc. \_ Bail à ferme du droit de ban-d'août ou ban-vin dû à l'archevêque, passé (1768), au prix de 1,400 livres, à Étienne Dupuy-Dardenne, capitaine de la fermeture de la porte du pont du Rhône, à Lyon. \_ Arrêt du Conseil d'État, rendu à ce sujet, sur une requête présentée au Roi par la corporation des traiteurs, aubergistes, marchands de vin et cabaretiers de la ville et des faubourgs de Lyon, etc. \_

Inventaire Chappe, Vol. XIII, p.109

**Cote : CC 0188 -2**

Référence informatique : 00000314

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin ; 154 pièces, papier (4 imprimées).

**1472 - 1787**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom de l'archevêque de Lyon (1472 - 1787)

Procès-verbal d'un arrêt du Parlement de Paris: Ban d'août ou Banvin

---

\_ Ordonnance consulaire, qui enjoint aux cabaretiers, taverniers, aubergistes et autres débitants de vin de continuer, comme par le passé, la vente de cette boisson pendant le mois d'août, sous peine, contre les contrevenants, d'être irrévocablement déchu de la faculté de vendre du vin. \_ Procès (1769-1787) entre les traiteurs, aubergistes, marchands de vin, etc., et le Consulat intervenant, d'une part, et Antoine Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, d'autre part, au sujet du droit de ban-d'août ; \_ mémoires

instructifs, notes diverses et lettres de : messieurs de Vergennes et de Fourqueux, ministres d'État ; l'archevêque Malvin de Montazet ; Tolozan de Montfort, prévôt des marchands de Lyon ; des avocats ou conseils des parties, etc., toutes pièces concernant l'affaire du ban-d'août. \_ Par une lettre, en date du 24 avril 1787, monsieur de Fourqueux annonce au Consulat que : le Roi ayant réuni à son domaine le droit de ban-d'août dans la ville et les faubourgs de Lyon, qui appartenait ci-devant à l'archevêque de ladite ville, les prévôt des marchands et échevins sont autorisés à faire payer, des deniers municipaux, aux fermiers de l'archevêché la somme de 35,000 livres pour les indemniser de l'argent qui leur était dû pour le droit de ban-d'août et des frais que ce droit avait occasionnés. Moyennant quoi, les habitants de la ville et des faubourgs seront déchargés de ce qu'ils devaient à ce sujet ; \_ Sa Majesté a bien voulu accorder aux habitants de Lyon et de ses faubourgs (arrêt du Conseil d'État, du 20 mars 1787 ) la suppression du droit de ban-d'août, à compter de la présente année. \_ Au dos de cette dépêche officielle on lit l'annotation suivante, échappée de la plume patriotique de Lazare Couturier, secrétaire de la prévôté des marchands de Lyon, auquel Louis XVI avait accordé des lettres de noblesse pour ses services distingués : " Telle est l'offrande ministérielle d'un droit idéal, moyennant le paiement injuste d'une somme usurpée par un prélat ambitieux. " Inventaire Chappe, Vol. XIII, p.109

**Cote : CC 0189.**

Référence informatique : 00000315

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 56 feuillets, in-folio, papier.

**1358 - 1369**

Taxes communales (1358 - 1369)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Ordonnance de Jean de Grolée (de Groulea), seigneur de Neyrieu (de Neyriaco. plus loin il est qualifié : dominus de Morestello ), chambellan du régent de France, duc de Normandie, etc., et bailli de Mâcon, dans laquelle ce personnage expose qu'il est profondément ému des maux inouïs qui accablaient le royaume, et de l'effroyable misère de ses habitants, dont les biens avaient été entièrement saccagés et détruits par l'ennemi ; \_ que celui-ci, dont la méchanceté (malicia) croissait en proportion de ses succès et de sa puissance, poussant la guerre avec vigueur, avait dévasté, après s'en être emparé de vive force, bon nombre de villes, de villages et de places fortes appartenant au Roi et situés dans la région inférieure du royaume (infrù regnum) ; \_ qu'à leur tour, alarmés de cette funeste situation, l'archevêque-comte de Lyon, les consuls et les différents corps de la cité lui avaient représenté plusieurs fois les dangers que courait cette dernière, dont la possession était évidemment l'objet de la convoitise de l'ennemi ; et que comme elle était, de plus, assise sur les confins du royaume et de l'empire (d'Allemagne nominalement, comme on sait), il était pour elle de la plus haute importance qu'on mit sur le meilleur pied possible ses fortifications, dont certaines parties menaçaient ruine et d'autres tombaient de vétusté ; \_ qu'après avoir visité lui-même et inspecté avec un soin minutieux les remparts de la ville de Lyon, il avait reconnu l'état de dégradation où ils se trouvaient, et, en conséquence, convoqué en assemblée Générale les officiers du Roi, les consuls et les maîtres des métiers de la cité pour délibérer ensemble sur la gravité des circonstances, et aviser aux moyens les plus prompts et les plus efficaces d'assurer la sécurité de la ville, en rétablissant complètement ses fossés, ses remparts et autres ouvrages de défense ; \_ qu'enfin il avait été décidé

unanimement qu'on lèverait, pendant l'espace de deux ans seulement, une ville de 2 deniers pour livre sur tous les vivres et toutes les marchandises et denrées qui entreraient à Lyon, soit par terre, soit par eau ; \_ que cet impôt serait supporté indistinctement par tous les habitants de la ville, de quelque état ou condition qu'ils fussent, nobles ou roturiers, gens d'église ou laïques, et que le produit de cette collecte serait tout entier affecté aux travaux de fortification et aux réparation de la dite ville, etc. \_ Mandement de Guillaume de Thurey, archevêque de Lyon, pour engager le clergé régulier et séculier de la ville à participer de bonne grâce au paiement du subside de 2 deniers pour livre, etc. Ce document renferme un long et curieux tarif des vivres, denrées et marchandise. En voici le titre : \_ "L' imposition de les choses que entrerant dedanz les closures de la cita de Lion, tant par terra comme par aygui, de quelque persona que czo seit, tant d'église comme du seglo , tant nobles comme marchianz, et de tos otros estaz, se lèvera à les portes par la manière qui s'ensieut, " etc. \_ Adhésion complète du clergé de la ville aux dispositions ci-dessus mentionnées. \_ Baux passés aux fermiers de l'imposition des 2 deniers pour livre. \_ Commissions de percepteur de la même taille délivrées à divers particuliers de la ville, tant marchands que autres. \_ Conventions entre : Jean de Talaru, chanoine et custode de l'église Saint-Jean ; Pierre de Virix (de Viris) chanoine et maître de choeur de l'église de Saint-Just ; Aynard de Villeneuve et Jean de Nièvre ou Neyvre (de Neyvro), citoyens de Lyon et commissaires généraux députés par la commune pour le fait des fortifications et des réparations de la ville et, de la même autorité, conducteurs de cette oeuvre d'une part ; \_ et maîtres Jean de Ramenu, maître de l'oeuvre de l'église Saint-Jean, et Guillaume Marsat (ou Marsac?), tous deux tailleurs de pierre, associés en cette partie et agissant de même pour eux d'autre part, pour l'entreprise des travaux de fortification de la cité, etc. \_ Autres conventions passées



entre les commissaires généraux désignés ci-dessus et Bernard de Varey visiteur de l'oeuvre des fortifications, pour l'exercice de sa charge (ce dernier acte est écrit dans l'idiome lyonnais du temps), etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

A la fin du Registre, 5 documents non reliés au volume: 4 cahiers (3 manuscrits + 1 imprimé) + 1 feuille volante:

1: Arrêt du Conseil d'Etat du Roi. Extrait des registres du Conseil d'Etat (20 Mars 1787), signé par B(on) de Breteuil, concernant la suppression du Droit de Banvin du mois d'août, dû à Monsieur l'Archevêque de Lyon, dans la Ville et les Fauxbourgs.

2: Mémoire sur le Droit de Banvin du mois d'août, dû à Monseigneur l'Archevêque de Lyon, dans la Ville et les Fauxbourgs

3: Délibérations par les avocats au Parlement à Paris (25 Septembre 1780). Signées par Legouvé et Pardoin de la Reynerie: "Le droit est-il un dû? (2 exemplaires dont chacun a la moitié de sa première page déchirée)

**Cote : CC 0190 -1**

Référence informatique : 00000316

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier.

**1361 - 1378**

Fiche 1/5  
Taxes communales (1361 - 1378)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte des mises ou dépenses faites pour la garde de la ville de Lyon.

- Ce compte n'est autre chose qu'un recueil d'extraits pris dans la comptabilité des receveurs de la commune ; en voici les principaux articles : \_ " De la recepta de Nemo de Nevro, qui fut recevares de la dicta villa per certain temps, qui balliet (qu'il donna) per lo commandament dou conseillieurs qui estoyent per lo dit temps, tant por gens d'armes comme por artilleri et autres chouses nécessaires por la garda de la dicta villa, 6,000 florins. " \_ " Item, per lo commandament dou dessus diz conseillieurs (cette formule revenant sans cesse, on ne la répétera plus) pour paier les sergens de pia qui érant estrabli por la garda et déffensa de la dicta villa, 3 florins 4 gros. " \_ " Item, à François lo cutellier por alcuna artilleri qui balliet por la deffensa de la dicta villa 100 florins. " \_ " Item, à Guillelmo (Guillaume) de Treffort, lieutenant de mosse (monsieur) le balli de Mascon por visiter les forteresses de la dicta villa (de Lyon) 11 florins 6 gros. " \_ " Item, à Aymo (ou Nemo ) de Nevro por alcuna artilleri que il balliet por la garda et deffensa de la villa dessus dicte, 160 florins 6 gros. " \_ À " Item, à Guillelmo Breton por chandeiles qui furent mises à les lanternes de la villa, de nays (nuit), por la garda d'icella, 4 florins. " \_ " Item, aux artilleurs demoranz (stationnés) à Saint-Just por la garda de la dicta villa, 40 florins " (les mandements de cette nature, ainsi que certains autres, reparaissent souvent). \_ " Item, à mosse Johan de Groleya (de Grolée), bailli de Mâcon, chivalier, por aucuns despens qu'il fit à Lion por ordenar la garda de la villa, 100 florins. " \_ " Item, au seigneur de Vignay por certaines gens d'armes qu'il tenit (tint) à Lion por la garda et deffensa de la dicta villa, 450 florins. " \_ " Item, à Jehan de Blaceu (Blacé ?), chapuis, por eychèles et manteaux de fuste (machines en charpente pour mettre le soldat à couvert) qui furent porta à Brignays au temps que li ennemi dou réyamo ténéant lo dit lua (lieu), 85 florins. " \_ Item, au seigneur d'Iseron por tenir gens d'armes à Lion por la garda de la villa, 30 florins. " \_ Item, à mosse Henry de

Pusignian (Pusignan), chevalier, por aucunes gens d'armes qui érant établi por la garda de la villa dessus dicte, 25 florins. " \_ " Item, à Henry Chivrer (Chevrier), por certaines gens d'armes et por los artillieus qui demoront à Saint-Just por la garda dessus dicta, 200 florins. " \_ " Item, por aucun servis que fut faz à mosse lo mareschaut de Audinant (sic) qui éret (était) à Lion por visiter la garda de la dicta villa, 19 florins 4 gros. " \_ " A Péronin de La Mure, gouverneur dou gait d'icella [villa], 10 florins. " \_ " Item, à mosse le mareschaut dou Dinant (Voy. . ci-dessus) pour gens d'armes que il tenit à Lion por la garda de la villa, 401 florins. " \_ " Item, à mosse Johan de Saint-Martin, chevalier, por gens d'armes que il tenit por la dicta garda, 120 florins ; " \_ " Item, à Johan de la Tibaudiri (Thibaudière), por sirvens de pia (sergents de pied) demoranz (stationnés) à Saint-Just (il parait que c'était particulièrement de ce coté de la ville qu'on appréhendait une attaque) por la dicta garda, 64 florins. " \_ " Item, à Bonne Brocque, escuer de mosse lo mareschal dou Dinant (de Dinan, évidemment. N'a-t-on pas voulu désigner ainsi Bertrand Duguesclin ?), pour gens d'armes, 80 florins. " \_ " Item, à mosse Guy de Vignay, por gens d'armes, etc., 142 florins. " \_ " Item, à Gautier l'arberestrer (l'arbalétrier) por adobar l'artilleri de la dicta villa, 2 florins. " \_ " Item, à Henry Chivrer (Chevrier) pour paier chivauchieus (courriers) et escoutes (espions) establiz por la garda de la dicta villa, 30 florins...

**Cote : CC 0190 -2**

Référence informatique : 00000317

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier.  
**1361 - 1378**

Fiche 2/5

Taxes communales (1361 - 1378)  
Garde de la Ville et Fortifications

" \_ " Item, à mosse André de Moyria, chevalier, pour certain travail que il avoit sostenu pour ordena la garda de la dicta villa, 25 florins. " \_ " Item, au seigneur d'Iseron, capitan de Lion (1362), en deschargement de ses gages, 40 florins. " \_ " Item, à Piro Chapellir (Pierre Chapellier), gayti dou clochicr de Saint-Nizès (Saint-Nizier), por ses gages, 5 florins. " \_ " Item, à Johan de La Bièvre, capitan de la dicta villa (1363), por ses gages, 56 florins. " \_ " Item, à Mathieu de Chaponay por paier gens d'armes establiz por la garda dessus dicta, 200 florins. " \_ " Henri de Montfalcon et Humbert d'Albon, tous deux chevaliers, reçoivent, l'un 44 florins 6 gros, l'autre 46 florins 3 gros pour semblable cause que ci-contre. " \_ " Item, au bailli de Mascon (1364) por la resta(le reste)de 2,400 florins à que fut accorda à mosse Seguin dei Batafol (de Badefol), ennemi dou réyamo, pour czo que il partissi dou bailliage de Mascon quant il fut à Savignieu (Savigny), 458 florins. " \_ " Item, por montar les coursiers (barques armées) dou naveys, de Rône en Sauna, ordenna et fait pour la garda, etc., 18 florins. " \_ " Item, à Aynard de Villanova (16 avril 1365) por allar [à] Avignon por le pac (traité) de mosse Seguin de Batafol, qui occupa la villa de Ansa (Anse près Villefranche en Beaujolais), à cause de vuydier lo bailliage de Mascon, 60 florins. " De Villeneuve reçut successivement pour la même affaire deux autres mandats, l'un de 60 florins et l'autre de 73 florins 2 gros. " \_ " Item, à Johan Champan, garda de la cheyna qui est sur Sauna por la défensa, etc., 49 florins 6 gros. " \_ " Item, deis l'an 1370 jusque à présent, qui est l'an 1378, n'ont pas heu li ditz bourgeois et habitans si grant péril comme dessus, et por ce a esté mis et estably à la garda des dictes portes, outra les portiers à gages, compté l'un ou per l'autre, quatre personnes notables, monte, à 4 gros pour chaque persona, 1 franc per jour. Monte per an 375 frans. " Pour huit ans, 3,000 frans. " Czè sont les causes et raysons por que (pour lesquelles) li conseillieus,

borgeys et habitans de la villa de Lion ont fait les gaitz, eychargaitz, rère-gaitz à pia et à chival et garda des portes, dont ci-dessus est fait mention, à causa de la garda et deffensa de la dicta villa : " \_ " Et premièrement, que, l'an 1356, environ la festa de la Saint-Michel, fut pris a li reys Johans, cuy Dieu absoille, dont il s'enseguyt que, l'an 1357, li reys d'Engliaterra chivauchiet à grosses gens d'armes per plusours parties dou reyaumo de Franci, et venit jusque en Bergogny. " \_ " Item, el dit an, acomenceront (commencèrent à paraître) les compagnes (c'est-à-dire les grandes compagnies), et dont venit au pays d'Alvernyo (d'Auvergne) et de Foreys, qui est environ lo pays de Lioneys, li persegans d'amours et allé debvet (sic). Li qual furont sus lo dit pays, ensemblo grant quantité de gens d'armes, trois ans continuellement. " \_ " Item, l'an 1361, en careyma, furont pris par los compagnes li château de Brigneys, qui est près de Lion, à dues legues, et li château de Riva-de-Gier, qui est près de la dicta villa, à quatre legues, qui sont des (appartiennent aux) gens d'église de la dicta villa " (de Lyon). Outre le guetteur posté dans le clocher de Saint-Nizier, il y en avait un autre dans le clocher de Fourvières ; un troisième occupait la tour Pérolier ou Peyrolier, et un quatrième et dernier veillait du haut de la tour dite Carrée (celui-ci, appelé Serpolet, donna vraisemblablement son nom à la tour dont il s'agit, car une construction de cette espèce s'appela effectivement, plus tard, tour Serpolet). A l'exception du premier, ces hommes ; recevaient chacun 6 florins de gages, etc. \_ En raison de l'intérêt historique qu'il présente, le chapitre des " charges des gaitz " (guets) mérite d'être reproduit ici presque en son entier.

**Cote : CC 0190 -3**

Référence informatique : 00000318

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier.

## 1361 - 1378

Fiche 3/5

Taxes communales (1361 - 1378)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Voici le préambule de ce curieux document : " Czi après s'enseguant " (s'ensuivent) les charges que ont sostenu li dit conseilieur bourgeys et habitans de la dicta villa, à causa des gaytz, eychargaytz, rère-gaytz (arrière-guets), à pia et à chival, et por garda les portes de la dicta villa, deis (depuis) l'an 1356 jusque à l'an présent, qui est l'an 1378, les quaux (quels) ilz bailliont à vous messieurs les commissaires, " etc. : \_ " Premièrement, deis (de) l'an 1356 jusqu'à l'an 1370, fut la dicta villa en très grant tribulation de gens de compagnies et autres, qui furont sus lo pays, si comme plus à plein apparôitra pour les causes et raisons escriptes ci-dessoubz, et tant et ainsi (en si) grand nombro de gens, que toutz li pays en fut en très grant péril. Si fut establi en et pour la garda de la dicta villa, durant lo dit temps, l'un ou per l'autro, vingt dizaines de personnes de gait, gens de cumon (du commun), à trente-deux personnes de eychargait, gens de mestier ; et si y avit grant rère-gayt à pia et à chival, ou (au) nombre quarante personnes, gens notables de la dicta villa. Monte, per chasque nuyt, à seize homeuz (hommes) de gayt por 1 franc, huit personnes d'échargayt por 1 franc, et quatre personnes de rère-gayt por 1 franc. Ainsi monte por chasque nuyt 26 frans deniers. " Il résulte donc de ce qui précède que de 1356 à 1370, c'est-à-dire dans l'espace de 14 ans, la commune eut à déboursier la somme de 112,868 francs ( monnaie du temps) pour son service de guet et garde." Item, l'an 1363, mosse (monsieur) Seguins de Badafol (sic) prit la villa de Brudes (Brioude ?), près de la villa de Lion, à quinze legues. Li quaux, ensemblo ses gents, venit logier à Savigneu (Savigny), qui est à trois legues de Lion, et y

demoret per plusours jours et tant que hu convenit (il lui fut nécessaire pour) que li pays paciffiet à lui. Et se departit dou dit pays pour grant somma d'argent à luy donna. " \_ " Item, l'an seguans 1364, li dit mosse \_ "Item, deis l'an 1370 jusque à l'an présent 1378, n'ont pas esta les guerres ni lo péril si grans comme por lo temps d'avant, et aussi ont à toutzjours reforczié et recurczié la dicta garda. Si a esté establi por la dicta garda, l'un ou per l'autre, six dizaines de gens de gayt et dix personnes per eycharguet ; les dictes gens du gayt et personnes d'eycharguet, au pris dessus-dit, por chasque nuy 5 frans, qui est por chascun an 1,875 frans. " (Il en coûta 15,000 francs pour cette période de huit années.) \_ " Item, por gardar, de jour, les quatre portes de la dicta villa, per gens notables d'icella, outra ceaux (ceux) qui érant establis, à gages ordenaires, portiers et gardes de les dictes portes, hat l'on mis en les dictes portes, toutz les jours, deis l'an 1356 jusque en l'an 1370, ont establi, l'un ou ou per l'autre, huit personnes notables de la dicta villa, à quatre personnes por 1 franc per chasque jour, monte, per an, 650 frans. " Pour une durée de quatorze ans, la dépense totale fut de 10,500 francs. Seguins ensemble, grant quantita de gens d'armes, prit la villa d'Ansa près de Lion, à quatre legues, et la tenit près de un an : li quauz villa d'Ansa est des gens d'église de la dicta villa " (de Lyon). Et puy si s'en partit per grant financi à lui ballia per les gens dou pays. " \_ " Item, l'an 1366, Bernard de La Sala (La Salle?) et mosse Bertutas (ou Bertucas?) de Larbert (sic) furont logia au pays de Foreys et d'Alvernio, el qual ilz piront una grossa fortereseey appella Marcille (Marcilly-le-Châtel ?). Et demorèrent ou pays de Foreys et d'Alvernio environ trois ans, et puy se partiront dou dit pays per certain traytia et accorde, qui fut faiti avoy eulx per les gens dou dit pays et por grant financi...

**Cote : CC 0190 -4**

Référence informatique : 00000319

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier.

**1361 - 1378**

Fiche 4/5

Taxes communales (1361 - 1378)

Garde de la Ville et Fortifications

---

\_ " Item au partir dou ditz pays, ils se venirent logier au pays de Lyoneis et de Mâconeys, environ l'an 1370, por lo qual temps éret (était) luetenant de Rey (lieutenant pour le Roi) au dit pays mosse de Berry, et si estoyt comte de Mascon. Et adonc fut fait traytié et accorde avoy eulx, dou commandament et volonta dou dit monsieur de Berry, et tant que ilz se partiront dou dit pays de Lyoneys et de Mâconceys por certanna somma de deniers alour (alors ou à eux?) " donna per les ditz pays. " \_ " Item, plusours autres passages gens de compagnies furont et passeront (passèrent) per le dit pays, tant soventet en si très grand nombre, que c'est grant pitié à l'oyr. " \_ " Et por les causes et raysons dessus dictes, pot (peut) clarament apparoir que tontes les charges, despens et messions (mises) que ont sostenu li dessus ditz conseillieurs, borgeys et habitans de la dicta villa de Lion, ilz ont eu per la mala garda des fortaresces et châteaux des dictes gens d'église, ou au meyns (au moins) por la plus grant partia. " \_ Le reproche qui s'adresse ici à l'impéritie ou à la négligence inqualifiable du clergé de Lyon avait pour principal motif le refus que faisaient les gens d'église, et plus particulièrement ceux de Saint-Jean, de payer intégralement leur part contributive des deniers convenus pour l'acquittement des charges énumérées plus haut, malgré l'appui généreux de la commune et l'utilité des secours qu'elle leur avait libéralement prêtés. De ce désaccord naquit donc, entre les bourgeois et habitants de Lyon d'une part, et le clergé de la ville, d'autre part, un procès qui donna lieu à deux arrêts

rendus, l'un en 1369, l'autre en 1378, par le parlement de Paris, en faveur des consuls, bourgeois et habitants susdits. \_ Mémoire rédigé à ce sujet par ordre du Consulat, et qui renferme certains passages portant que : les gens d'église de Lyon possèdent dans l'enceinte des fortifications de la ville, où ils sont aussi seigneurs censiers, le quart au moins de celle-ci, tant en " maisons, curtils, vignes et autres édifices dont ilz ont très grans proffiz et revenuz, chascun an, ès los (lods), ventes et romoages de rentes, maisons et pensions, quand ilz se vendent, dont ils ont le cinquième denier ; " \_ ils ont de plus, dans toute l'étendue de la cité, la " juridiction ordinaire temporelle, qui est très grant chouse et de très grant revenue. Et si ont aussi les coponages, c'est assavoir sur tout le blef que l'on vend en la dicte ville, tant en marché comme ailleurs, dues (deux) mesures, appellées copons, de blef, de chascun cheval chargé. Et si ont de chascun cheval chargé de vin, qui entre en ladicte ville, 1 denier, qui sont chouses de très grans proffiz et revenuz. Mesmement que en la dicte ville ne n'y a nulles charrettes comme ès autres lieux de France, mais se y apporte tout à chevaux et à bestes ; " \_ ils out pareillement droit : à une certaine quantité de tout le sel importé à Lyon, soit par eau, soit par terre ; à un denier sur " chascun drap " aussi introduit dans la ville, et " généralement ont treu (trehu) cl rente sur toutes marchandises et denrées qui entrent et sont apportées en ladicte ville. Et est aussi comme une manière de péage ou treu que les dictes gens d'église ont sur les dictes denrées et marchandises, à l'entrée des portes de la dicte ville ; " \_ ils ont également en possession du droit de ban-d'août, " qui leur est de très grant proffit et revenue, considéré lo (sic ) grant multitude de gens de la dicte ville de Lion, qui est très grant et puplée ville. Et se ont en la dicte ville une autre rente que on dit leydes, qui est sur tout le bestial, comme vasches, moutons et autres bestes que l'en vend en la dicte ville, qui est aux

dictes gens d'église un très grant revenue...

**Cote : CC 0190 -5**

Référence informatique : 00000320

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier.

**1361 - 1378**

Fiche 5/5

Taxes communales (1361 - 1378)

Garde de la Ville et Fortifications

\_ ces mêmes gens d'église ont, en outre, à Lyon, " des rentes et annuelles pensions sur les maisons des diz bourgeois et habitans de la dicte ville, tant et si grant quantité, que y n'y a guère maison, en toute la dicte ville, que ilz n'y aient rente ou pension, et sont toutes les rentes de la ville leurs et leur appartiennent ou au moins presque toutes. Et si les diz bourgeois y ont aucunes rentes, ce n'est comme néant, en regart à la grant quantité et multitude que les dictes gens d'église en y ont, " etc. ; ils perçoivent 20 deniers d'entrée sur tous les Juifs qui viennent à Lyon, " qui leur a esté et est de très Àgrant prouffit et, par espécial, depuis dix ou douze ans ou environ que les Juifs sont venuz demourer au Royaume (c'est-à-dire dans la partie de la ville située sur la rive droite de la Saône, et qu'on appelait : à la part du Royaume, par opposition à l'autre bord, nommé : à la part de l'Empire), dont il y en a jà grant quantité et chascun jour y en vient, dont la rente des dictes gens d'église croît chascun jour ; " \_ ceux-ci, indépendamment de leurs biens fonds de la ville, " qui contiennent très grant circuite dedans la dicte ville, " y jouissent de plusieurs autres droits, noblesses, possessions et revenus temporelles qu'ilz tiennent à cause du comté (celui de Lyon, érigé en faveur des chanoines de Saint-Jean), qui est chouse temporelle, et

qui seroient trop longues à réciter. " Mais que tous ces biens, qui étaient enfermés dans les murailles de Lyon, n'auraient plus présentement ; que fort peu de valeur, si les fortifications de la ville ne se fussent trouvées là pour les préserver des ravages de l'ennemi ; \_ en raison de ce qui précède, il est clair que les gens d'église sont dans l'obligation absolue de contribuer aux réparations et aux fortifications ainsi qu'à la défense et à la garde de la cité ; \_ ce devoir était d'autant plus impérieux, que les dépenses auxquelles certains services avaient donné lieu prenaient assurément leur source dans le " fait et coulpe de dictes gens d'église : quar pour ce qu'ilz gardèrent mal les villes et forteresses d'Ance, Brignays et de Riva-de-Giers, qui estoient et sont leurs, les Anglois les prirent, dont ilz destruisirent tout le pays, et escuvint (sic, il convint ?) lors aux diz habitans (ceux de Lyon) avoir et tenir gens d'armes, comme le mareschal d'Ardenchay (sic) et autres avecques, à très-grant nombre, que les diz habitans orent (eurent) moult longuement et leur costarent moult grans deniers, si comme par les parties bailliez en leurs a mises appert. Et lesquelles missions ilz n'eussent point faite : si les dictes gens d'église eussent bien gardé leurs dictes villes et forteresses, et que lesdiz Anglois ne les eussent point prises, " etc.\_ Au reproche articulé par les gens d'église contre les bourgeois et habitants de Lyon d'avoir, sans l'assentiment des premiers, élevé intérieurement, entre la ville et Saint-Just, une fortification appelée Retraite, le mémoire réplique que cette plainte n'est pas fondée, puisque l'ouvrage dont il s'agit, et qui fut d'ailleurs approuvé par " plusieurs bons chevaliers comme Le Galois de La Bame (sic), le seigneur de Vinnay (ou Vignay) et autres gens en ce cognoissans, " a profité au salut de tous, " considéré la mortalité (allusion à la peste noire) qui avoit esté en la dicta ville et ou pays, que si elle (la Retraite) n'eust esté commencée et ourdennée, comme elle fut et est, la dicte ville eust esté, par plusieurs fois, en très grant péril d'estre prise des Anglois et

compagnies (les Tards-Venus) qui ont esté ou pays, " etc. \_ A un autre grief opposé par le clergé aux bourgeois et habitants de la ville, à cause des coponages que ces derniers y levaient, le même mémoire répond que " les diz coponages est une charge que icelz habitans mirent sur les molages (moutures ) de leurs blefs, par le consentement du Roy, nostre sire, pour payer les hostages de la dicte ville, qui lors estoient en Angleterre pour la prise du roy Johan, que Dieu absoille, et por soglagier (soulager) et supporter les diz habitans de plusieurs et grans charges qu'il leur a convenu sostenir pour le fait de la dicte ville et des fouages que le Roy prend en icelle, " etc. (Ce document est annoté en marge par le procureur des gens d'église, qui cherche à réfuter l'un après l'autre, en latin, les arguments de la partie adverse.)

**Cote : CC 0191 -1**

Référence informatique : 00000321

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 48 feuillets, in-folio, papier.

**1369 - 1378**

Fiche 1/4

Taxes communales (1369 - 1378)

Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- " Cze sont les mises faites par les conseillers qui ont esté pour le tempus (c'est-à-dire qui étaient en charge lorsque les dépenses eurent lieu), citiens et habitans de la villa de Lion, en et por ovrages de les clasures, réparations et fortifications de la dicta villa, à cause de les guerres, tant en ovrages de muralles, chapeuserie et terreaux (charpente et fossés), comme autrement, etc. Et sont faitz " les ditz ovrages deis l'an 1356 jusque l'an 1356, auquel an fut donna li

premier arrest pour (et por) ; ici ces deux mots s'emploient indifféremment) les ditz conseillers contra les gens d'esglise (on comprenait alors sous cette dénomination : les doyen et chapitre de l'église Saint-Jean, autrement dit l'église de Lyon ; les chapitres de Saint-Paul, Saint-Nizier et Fourvières ; l'abbé et le couvent d'Ainay ; l'abbesse et le couvent de Saint-Pierre ; le prieur et le couvent de la Platière ; le commandeur de Saint-Georges de Lyon) de la dicte ville. Et aussi en y a qui sont faitz deis lo dit an 1369 jusque en l'an 1378, auquel an fut donna le derrier arrest contra les dessus dictz, " etc. \_ Ainsi qu'on l'a souvent fait précédemment, il est nécessaire de reproduire ici même de nombreux passages du document dont il s'agit et qui est, en outre, intitulé : " Recognisanci de les ouvres à la partia dou Réaume " (du côté de Fourvières). on pourra, de cette manière et en s'aidant quelque peu d'un plan topographique de la cité, se former une idée générale du tracé et du rôle défensif des fortifications de Lyon, au temps de la féodalité : \_ " Premièrement, au pia de la tour sur Sauna, vers la porta Saint-Jorge (Georges), pour gardar que gens non entrent (ne pénètrent) en la villa per basses aygues, de muralli treis teises (trois toises de muraille), de dues (deux) piés et dimi de gros, à 2 frans la teisa, monte 11 frans 2 quars. " \_ " Item, en la tor (tour) desur Sauna, vers la porta Saint-George, deis (depuis) lo gros mur jusque à les tioules ( la fabrique de tuiles établie en ce lieuî ), treis teises de dues piés de gros, la teise 3 frans et quart, monte 9 frans 3 quars. " \_ " Item, por la fustalli (bois de charpente), clavin (cloux), tiola (tuile), et tout ovragio, 25 frans ; " \_ " Item, deis la dicta tor jusque à la tor dou portal Saint-Georgio, de pancères (revêtement ou crépissage?) suz lo gros dou mur, tant devers los terreaux (les fossés) comme dans la villa, huit teises de un pia et dimi de gros (pour abréger, on n'indiquera plus le prix de revient de la toise, qui flottait entre 2 et 10 francs), 20 frans. " \_ " Item, en la maison où demore li portier qui garde la porta Saint-George, jugnant à la porta dessus dicte, 13 teises

de muralli nova, de un pia et dimi de gros, 32 frans 2 deniers. " \_ " Item, de pierre de talli, cent quatorze piés et dimi, compta huit piés par 1 franc, monte 14 frans 2 quars, " et . \_ Item, en la dicta maison derrier, devers Sauna, est li placc ordonna por mettre la cheyna suz Sauna, et y est li tors (le treuil) fait por tendre la dicta cheyna, qui vaut (le dit treuil) 20 frans." \_ " Item, deis lator suz la porta Saint-George jusques à l'eschiffe (échauguette ou guérite,) nove segueut (suivante), en pancères, que dedans que de for (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur), de ovrago novo, 12 teises de dues (deux) piés de gros, 39 francs. " \_ " Item, dei, la dicta eschiffa nov a jusque el quarro (au carrefour) appella dou Puys-d'Eynay (du Puits-d'Ainay), tout lo contromont, cent vingt-sept teises de dues piés et dimi de gros, 508 frans. " \_ " Item, deis lo dit quarro appella lo Puys-d'Aynay tanque (jusque) à la tor appella la tor Breton, de gros de mur jusque à les pancères, enclos lo fondament, 210 teises de quatre piés et dimi de gros, 1,680 frans...

**Cote : CC 0191 -2**

Référence informatique : 00000322

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 48 feuillets, in-folio, papier.

**1369 - 1378**

Fiche 2/4

Taxes communales (1369 - 1378)

Garde de la Ville et Fortifications

---

\_ " Item, deis la dicta tour appella de Breton jusque à la porte appella de les Farges, de gros de mur jusque à les pancères, " 140 toises dans les mêmes conditions que ci-contre, ce qui faisait 1,162 francs. \_ " Item, en dix-huit archières (meurtrières) au dit pant ( ? ) cent quatre vingts piés de talli, 13 frans 2 deniers. " \_ " Item, de bochez (consoles où corbeaux) de pierra pour portar les

machices (mâchicoulis?), soixante bochez valant 8 frans, " \_ Item, derrier chez mosse Thomas de Gu, tanque à une eschiffa qui est el cymetero de Saint-Just, de muralli quatorze teises, " comme dessus, 35 frans \_ " Item, deis la porta saillant de la claustra Saint-Just jusque au quarreau de les moralles (murailles) vieilles, encontra la maison mosse Pierre de Cuyasia, de muralli, compta lo fondament, 42 teises, 336 frans. " \_ " Item, deis la dicta murralli au pont (levis ?) vieil après, jusque à l'eschiffa qui est sur lo carro enséquent, de réparation en créneaux quatre teises, 10 frans. " \_ " Item, deis la dicta eschiffa, enclos lo gros d'icella, tanque à l'autre eschiffa qui est encontra la chapelle de Saint-Anthoino, vers Saint-Yréneu (Irénee), por réparations de murailles et de créneaux, vingt-huit teises, 70 frans. " \_ " Item, deis la dicta eschiffa de Saint-Anthoino tanque à la tort carra (celle-ci était construite en pierres de taille) suz lo portal Saint-Yréneu, en réparations de créneaux et de autres murailles vieilles, quarante-six teises, 184 frans. " \_ " Item, pour una eschiffa qui est au-dessus de la sala (salle) de la maison au priour de Saint-Yréneu, fusta, clavin, tieula et ovrage, 30 frans. " \_ " Item, deis la dicta tour Saint-Yréneu jusque à la première eschiffa après enséquent, allant vers la porta de Trion, en réparations de créneaux, de muralli, quatre teises, 16 frans, " etc. Venaient ensuite trois autres échauguettes ou tourelles (bâties en encorbellement aux saillants des ouvrages), ce qui en élevait le nombre à quatre consécutives, à partir du portail ou de la porte de Saint-Irénee. Toutes avaient dû subir des réparations, ainsi que les murailles elles-mêmes, qui soutenaient ces postes d'observation, et dont certaines parties furent refaites à neuf. Après avoir passé de la tour de la porte de Trion à celle d'Estevenin, " lo pérolier " (c'est-à-dire d'Etienne le chaudronnier), reliées entre elles, comme tout le reste du système, par des courtines garnies de créneaux et de mâchicoulis, et couronnées de guérites convenablement espacées, on arrive à la

première " demi-tour ronda de la Retrayte " (ce même ouvrage qui avait soulevé tant de réclamations de la part du clergé). Outre la première demi-tour déjà citée, ce nouveau rempart comprenait une tour ronde et deux autres demi-tours, dans l'une desquelles était ménagée une poterne, dont la porte et sa ferrure coûtèrent 10 frans. \_ En cet endroit du manuscrit se trouve consignée la mention suivante : \_ " Item, assaveir que tuyt li mur fait en acrestement au dessus du gros del mur, et toutes les tours et eschiffes qui sont deis la tour appella Peyrolier jusque à la grossa tour carra appella de Serpollet (Serpolet), sont et ont esté faites deis lo meys de may l'an 1369, que fut donna li premier arrest en czay. " \_ De l'ouvrage intérieur appelé la Retraite, on passe aux tours le Rond, Bonin, Sainte-Marguerite, Serpolet et de Rippaut (ou Rippant ?). \_ La tour Bonin est percée d'une poterne ; \_ " Item, pour les dues ales (ailes) de mur qui font la descendue de la poterta sobz la dicta tour Bonin, neuf teises de dues piés de gros, 27 frans. " \_ Après la tour Rippaut ou Rippant se présente une guérite nommée Daurillet : " \_ Item, en la dicta eschiffa Daurillet, de muralli una ala de mur qui est faite por gardar les terres de avalar (s'ebouler) de cota de la dicta tour...

**Cote : CC 0191 -3**

Référence informatique : 00000323

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 48 feuillets, in-folio, papier.

**1369 - 1378**

Fiche 3/4

Taxes communales (1369 - 1378)

Garde de la Ville et Fortifications

\_ " Item, deis la dicta eschiffa Daurillet, en allant lo contraval jusque au carro suz la serva (le réservoir d'eau) de Pierra-Scissa (la forteresse de Pierre-Scise), soixante-dues teises de six piés de gros, 620 frans. " \_ " Item, por la faczon de la porta qui est dessus lo dit carro sus la



serva de Pierre-Scisse, por fuste, clavin et ovrage, 12 frans. " \_ " Item, deis lo dit quarro suz la serva, en muralli nova, soixante dues teises de dues piés et dimi de gros, 210 frans. " \_ " Item, por la bayeta (logette du bayer ou guetteur) sus lo clochier de Forvero (Fourvières), et plusieurs réparations faites en icelle et au clochiel, 40 frans. " \_ " Item, por l'eschiffa suz la porta de Confort (celle-ci était située sur la pente de Fourvières et séparée du reste des fortifications), en muralli, quatorze teises de dues piés et dimi, 56 frans ; item, en la dicta eschiffa, de pierra de talli quarante-cinq piés, compta treis pies per franc, 15 frans ; item, por fuste, clavin, tiula et ovrage de la dicta eschiffa, 20 frans. " Tel était en moyenne, à cette époque, le prix de revient d'une guérite en maçonnerie. Une semblable construction existait, non loin de là, " suz la a fontana dou Rier, " etc. " \_ " Item, pour l'ovrage de muralli qui fut faz de cota Pierra-Scissa, où fut empris de mettre la cheyna sur Sauna, 100 frans. " \_ " Item, pour redobar, retenir et reffare lo chemin environ! les murs (le chemin de ronde), deis la porta Saint-Georgio, en allant contramont vers Pierra-Scissa, 100 frans " etc. \_ Voici maintenant quel était le développement des fossés de ceinture, dans la partie ouest de la ville : " \_ " Ha (Il y a) de terreaux deis la porta Saint-George, à commencer vers Sauna en montant vers la montagny (la colline de Fourvières), dessobz lo Puy-d'Aynay, trente-six teises de long, et ont de large neuf teises ou environ (dimension constante sur laquelle on ne reviendra plus). " Vaut li teise per la mala ovra qui éret ou dit lua (lieu), 8 frans. Montant li dit terral por li dit lua, 288 frans. " \_ " Item, ha à l'encontra del pan dou mur qui est deis lo Puy-d'Ainay tanque à les Farges, cent dix-neuf teises de terreaux de long, compta la teise 6 frans, montont li dit terral, en la dicta placi, 714 frans. " \_ " Item, ha deis la porta de les Farges, en allant contramont, jusque à la tour appella Pérolier, 257 teises de terreaux de long, dou quauz (des quels) vaut li teise 5 frans, et, per ainsi montont li dit terral, pour la dicta placi, 1,285 frans. " \_ "

Item, ha de terreaux deis la dicta tour appella Pérolier jusque à la tour appella Bonin, 144 teises (dont le prix variait suivant la qualité du terrain), monte por les ditz terreaux 864 frans. " \_ " Item, ha de terreaux deis la dicta tour appella Bonin jusque à la tour appella Serpollet, 99 teises de long, 495 frans. " \_ " Item, ha deis la dicta tour appella Serpollet jusque à la serva de Pierra-Scissa, 117 teises de terreaux (à 3 frans), 351 frans. " \_ " Item, ha de terreaux deis la tour appella de Pérolier, en allant contraval, jusque à la porta de Saint-Yréneu, 216 teises dou large dessus dit (neuf toises), 1,080 frans ; " \_ " Item, ha de terreaux deis la dicta porta de Saint-Yréneu jusque au quarro dou cimetero de l'esglise de Saint-Just, cent quatre-vingt neuf teises, 945 frans ; " Item, por la maison ou demore li portier de costa la porta de Bornua (Bourgneuf), et por réparations faite en l'eschiffa qui est sur l'aigue (la Saône), et aussi en la dicta porta, 60 frans ; " \_ " Item, por la clausura de sept ruettes sur Sauna, deis la porta de Bornua jusque à l'ostel de la Testa-qui-rit, tant por fusta, clavin, comme por ovrage, 28 frans, " \_ " Por la clausura de la place de l'ormo Saint-Pol, sur Sauna, et pour celly (celle) dessobz chiés Michelet Bornyo, et de celly dessobz chiés André Bonin, pour fuste, etc., 36 frans...

**Cote : CC 0191 -4**

Référence informatique : 00000324

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 48 feuillets, in-folio, papier.

**1369 - 1378**

Fiche 4/4

Taxes communales (1369 - 1378)

Garde de la Ville et Fortifications

---

" \_ " Item, por la cheyna de fer, sur Sauna, qui est à l'encontra de la porta de la Rochi (la porte dite de la Roche, située

sur la rive gauche de la rivière, en face de la porte de Bourgneuf), qui ha de long cinquante-une teises et poyset (pèse) environ soixante-quinze quintaux : vaut li quintauz, compta décheuti (le déchet ?) et ovrage, 226 francs ; " \_ " Item, possar et assierre (fixer) la dicta cheyna, et por troys naveys de chano (bateaux en bois de chêne) et un chaffal (chevalet) qui furent faitz por la portar et soterir, 100 francs ; " \_ " Item, por missions faites en la maison de Bornua où se tend et tire la dicta cheyna, tant por muralli, etc., et por la loy (la location) de la dicta maison, 100 francs ; " \_ " Entre ce dernier ouvrage et la tour nommée " la Torretta sur Rhône, " on comptait cinq guérites en maçonnerie, bâties sur la muraille ; " \_ " Item, à l'encontra de la dicta tour, tot le travers douz terreaux, faisans cloisons et muralli devers Rhône, 25 teises de muralli , " etc. \_ " Czo sont les ovres qui sont deis la dicta tour appela de la Torretta, jusque au portal vieil douz Frères-Menours (ou Cordeliers de Saint-Bonaventure). Et est à savoir que tuit li acrètement douz murz et totes les eschiffes qui sont el dit lua ont esté faites deis lo meys de may l'an 1369, que fut donna lo premier arrest en czay " (en ça). \_ " Deis la dicta tour appela de la Torretta, en allant contre aval vers Rhône, jusque en la place laissia por faire tour au devant de la tiouleri de Figuet. " (La tour fut en effet bâtie, et prit ce nom de Figuet, qui était celui du propriétaire de la tuilerie.) \_ On arrive ensuite au portail Vaceu (sans doute pour : Vacieu on Vassieu) et à celui de la rue Neuve. A partir de ce point on compte : trois tours neuves ( sans désignation de noms) ; le portail vieux des Frères-Mineurs, et enfin une dernière tour neuve, bâtie sur le pont du Rhône et qui coûta en tout 140 francs. \_ Au nord de la ville, du côté de la Saône, il y avait encore les portes de guerre ou portails de la Déserte et de la Roche, " ensembla la pilla dou mur qui est dessobz lo portal de la Rochi ferant (frappant) en Sauna, " etc. ; " \_ " Item, cotet li baétiry (la logette du guetteur) qui est sur lo clochier de Saint- Niczez (Nizier) , 30 francs " ( cette petite construction était en bois) ; " \_ " Item, en plusours carros de

rues et de charrères, sont cheynes de fert por traversar les dictes charrères, qui paont (peuvent) peser environ quarante quintaux, 90 francs ; " \_ " Item, pour clore de paliz plusours feys, en temps de guerre , les ruettes sur Sauna et aussi les ruettes sur Rhône, costont por fuste , clavin et ovrage , 50 francs ; " \_ " Item , tenir en puissance toute la forteresse devant dicte : por ovrage de muralli, chapuiseri, tioula, clavin, recuvrir et ovrage, per an 50 francs, monte por lo lemps de trente ans , 1,500 francs , " etc. \_

Mémoire présenté par les gens d'église pour établir leurs droits à la réduction des frais de fortification de la ville de Lyon , dont le chiffre total s'élevait à 38,707 francs. \_ Mémoire produit, à son tour, par le procureur de la commune pour combattre les prétentions du clergé, etc.

**Cote : CC 0192 -1**

Référence informatique : 00000325

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 177 feuillets, in-folio, papier

**1399 - 1410**

Fiche 1/3

Taxes communales (1399 - 1410)

Réparations au Pont du Rhône,

Indulgences

Taxes perçues au nom de la commune.

- Lettres adressées par le roi Charles VI (21 août 1399) au bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon , sur la requête expresse des consuls et habitants de cette dernière ville.

- Dans ce document il est dit : que le feu pape ; Clément VII avait précédemment accordé " certaine indulgence à tous ceulx qui se mettroient de la confrérie du Saint-Esperit du pont du Rhône de Lion, et paieroient pour entrée 24 solz parisis, à certains termes, pour tourner et convertir

ledit prouffit en la réparation et réédification dudit pont du Rhône de Lion ; auquel prouffit et ce qui en viendroit recevoir et convertir en ce que dit est , par l'ordonnance et mandemens de Aynard de Villenove (Villeneuve) et Péronin de Nièvre , bourgeois de ladite ville de Lion, commis à ce par lesdits exposans ; " \_ que Robinet La Playe, principal receveur de cette collecte, en avait recueilli d'importantes sommes, tant à l'intérieur du royaume qu'à l'étranger, et que, à la faveur de ces subsides, le pont du Rhône aurait pu être remis complètement en état ; mais que , nonobstant l'abondance des fonds , cet important travail n'était pas même commencé ; \_ que, de plus, loin de rendre régulièrement ses comptes, le même receveur en réclamait incessamment le quitus ou décharge, sans vouloir préalablement s'astreindre à cette formalité obligatoire et essentielle , et que cette situation durait depuis l'année 1391, sans que Robinet daignât y mettre un terme, puisqu'il " faisoit protestation de accroistre , adjouster et corriger audit compte , " etc. ; \_ que le bailli de Mâcon, comme sénéchal de Lyon et, en cette qualité, premier officier du Roi dans la cité, prendra, en conséquence, les mesures nécessaires pour contraindre Robinet La Playe à s'exécuter, sauf, par ce comptable, à presser la rentrée des arrérages qui lui étaient dus, de manière à se mettre en mesure de remplir les obligations de sa charge, etc. \_ Arrérages dus par les membres de la confrérie du pont du Rhône, en résidence à Lyon : \_ (Paroisse Saint Paul.) Pierre Girard, évêque de Lodève, et Pierre de Thurey, évêque de Maillezes ou Maillèses (sic) , ; 30 sous chacun (on ne mentionnera les cotes que rarement et seulement dans certains cas) ; \_ Henri de Viégo (ancien gardiateur de Lyon), 15 sous ; \_ Pernette, " fille au Roux, de Bruges ; " \_ Antoine de Talaru et Alix, sa femme ; \_ Jean de Talaru, seigneur de Chalmazel ; \_ Girarde, femme de Jean Grolier ; \_ Hugues de Viviers (sic), verrier ; Jeannette , sa femme , et Jacquemet, leur fils, etc. ; \_ (Paroisse Sainte-Croix.)

Jean Dufour, brodeur ; \_ Catherine, " nurrice monsieur G. Julian ; " \_ " monsieur Jehan Poterle, chapelain, monsieur G. Julian ; " \_ Guillaume de Bruges ; \_ Hennequin de Namur, etc. ; \_ (Paroisse Saint-Nizier.) Catherine, femme de Martin de Brabant ; \_ Barthélemi de Brabant , 45 sous ( la taxe de ces étrangers est généralement plus élevée que celle des autres confrères) ; \_ Henri de Bruxelles et Marguerite , sa femme ; Antoine , leur fils, et Catherine, sa femme ; \_ Mathieu de Chaponay et Marguerite , sa femme ; Antoine , leur fils, et ; Catherine, sa femme ; Frère Jean de Chaponay ; Mathe (pour : Mathie, sans doute) de Chaponay ; Pierre de Chaponay ; Aynard de Chaponay, et autre Catherine de Chaponay,. Taxés tous ensemble à 10 livres 17 sous 6 deniers ; " monsieur Jaques, recluz de Saint-Marcel ; " \_ Jeannette, femme de Mathieu de Ray, tuilier (vraisemblablement établi dans le bourg Saint-Vincent), \_ monsieur Guy de Grolée et dame Catin, ( sic), sa femme ; Bonne, leur fille ; \_ " monsieur Guillaume Molèle, recluz de Saint-Barthélemi, " 22 sous 6 deniers ; \_ madame Guicharde (sic) de Saluces, abbesses de Saint-Pierre-les-Moines, autrement dit les-Nonnains, 15 sous, etc.

**Cote : CC 0192 -2**

Référence informatique : 00000326

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 177 feuillets, in-folio, papier

**1399 - 1410**

Fiche 2/3

Taxes communales (1399 - 1410)  
Réparations au Pont du Rhône,  
Indulgences

---

\_ Arrérages dus par les " confrères forains et estrangiers passans par la ville et cité de Lion, dont les noms et les sommes s'ensuivent : " (Comme plus haut, on ne

mentionnera celles-ci qu'avec réserve, et les noms des diocèses auxquels appartenaient les confrères cités seront renfermés entre parenthèses, toutes les fois qu'il sera besoin de noter ceux-là.) \_ Albert de Russis (Russy?), écuyer (Lyon); \_ Artaud Alamant, " donzel " d'Auvergne, et : Gabrielle, sa femme ( Vienne ); \_ Antoine Bouffais, chevalier, et dame Pernette, sa femme ; \_ Alix de Boissezel, dame de Méons (Lyon); \_ Angleisse (sic) de Albecye, mère de Philippe Canart, femme de Rémond Canart (Turin,); \_ Acarie Arnaut, écuyer (l'ordre équestre est ici largement représenté ; nais on ne peut guère citer au complet que les chevaliers); \_ Béatrix de Chimal , " damoiselle de la dame d'Andeloz ; " \_ damoiselle Alix des Échelles (de les Éschielles) , femme de monsieur Guy de La Forest, juge de Bresse ; \_ Éliénor de Tholion, dame de la Bastie ; \_ dame Érembourt de Violay, femme d'Ennemond de Varey, sire d'Avauges (Lyon); \_ dame Henriette, femme de noble homme Guillaume de Granges, écuyer (Autun); \_ Isabelle de Montjoye, dame de Lurcieu (Lyon); Jeanne de Chaudex , dame de Richimont (Richemont ?); \_ dame Guyète de Chastillon , femme de monsieur Regnault d'Andelous (Voy. ci-dessus, au nom Dandeloz. \_ Lyon); \_ dame Jeanne de Saint-Trivier, femme de monsieur Jean de Corgeron, de Bonat (sic, pour : Bénost? \_ Lyon); \_ damoiselle Nicole de La Saulx (Cambrai ); \_ dame Hélié , veuve de Guy de Chavannes , chevalier, de Saint-Trivier de Courtoux (Lyon); \_ Jean Jassart, de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem (les membres du clergé , tant régulier que séculier, se pressent en foule dans ces rôles d'arréages); \_ Girard et Guyot de Bourbon fils de Guillaume de Bourbon, chevalier, bailli de Mâcon ; \_ Gillet Richard, sire de Saint-Priest en Villeurbanne (?), et Marguerite de Lurieu, sa femme ; \_ Guy de Grolée, écuyer, et Bonne de Challan, sa femme (Lyon); \_ Guichard, fils de monsieur Guillaume d'Albon, chevalier ; Hugues de Laya, seigneur de Messimieux (Méximieux en Dombes ou près d'Anse ?); \_ Jean Nicolet

" secrétaire du Roy, nostre sire , dauphin de Viennois, " et Jean II Nicolet, son fils , citoyen de Lyon ; \_ Jean de La Tire, écuyer de monseigneur de Berry (Lyon); \_ Jeannette Grolière (Grolier), de l'Arbresle (on se rappellera que les Grolier étaient originaires de cette localité); \_ les sires : Gilles de Soyon (Autun); Pierre de Fontenay (Lyon); Acharins ? de Suyre (Vienne), et Pierre de Bossezel (Vienne), tous les quatre chevaliers ; dame Françoise Roger, femme de Pierre de Bossezel ; \_ Jean Berlaut, licencié en lois, chantre de Saint-Hilaire de Poitier ; . \_ maître Guillaume de Virimont, clerc de chambre au Pape ; \_ " monsieur Philippe Bourgoin, recluz de Saint-Martin, près Lion " (la cité étant environnée de localités du nom de Saint-Martin, il serait difficile de préciser celle d'entre elles qu'habitait le solitaire en question ) ; messire Audry de Montflour, docteur en décrets (Grenoble); \_ les sires Jean de Gorrenont (ou Gorrenout ?) et Guy de Saint-Priest , tous deux chevaliers (Lyon); Amarande , femme du dernier ; \_ Thibaut d'Albon, chevalier, et dame Catherine, sa femme ; \_ Albert de Ruffis (Voy. , plus haut : Albert de Russis), chevalier, et dame Arthaude, sa femme ; \_ François Du SAYS, Humbert d'Urgel et Gillet d'Arloux pareillement chevaliers ; Marguerite de Glateins, dame de La Servète, femme de ce dernier (Lyon); \_ Guillaume de Saint-Amour et dame Guigonne de Corgeron, sa femme (Lyon); \_ messire Guichard , seigneur de Grolée ; dame Béatrix , sa femme ; Antoine et Aymard , leurs fils (Belley); \_ monsieur Pons, seigneur de Vauprivat (Vienne ), chevalier...

**Cote : CC 0192 -3**

Référence informatique : 00000327

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 177 feuillets, in-folio, papier

**1399 - 1410**

Fiche 3/3

Taxes communales (1399 - 1410)  
Réparations aux Ponts du Rhône et de la Saône, Indulgences

---

\_ les sires : Jean Mareschaut, Joannard Provenne , Guillaume de Leyre et Perrotin de Lainceu (?), tous chevaliers (Lyon) ; Anfélix (ou Amphélis), femme de Perrotin de Lainceu ; \_ maître Hennequin de La Place , tailleur d'images , de Romans (Vienne) ; \_ Jean de Corgeron, bailli de Bresse ; \_ Raymond de Chavenoux, seigneur de Couyvas (Die) ; \_ Mariette, femme de Tiéne (+tienne) Grolier, de l'Arbresle ; \_ Hugues Guichard, Jacerne Bérard et Guillaume de Virione, chevaliers ; \_ Jean de La Balme, seigneur de l'Abergement , et Jeanne de La Tour, sa femme ; \_ messire Gautier de Solatteur, seigneur de la Nocle (Autun) ; \_ monsieur Derieux, sire de Valgrigneuse (Vaugrigneuse), chevalier (Lyon) ; \_ Henri, seigneur de Varax, et dame Sibylle de La palud, sa femme ; \_ Rolet de Tresètes, de Thoisse, chevalier,, et Jeanne Dessertines, sa femme ; \_ Guillaume de Grolée chevalier, seigneur de Neyrieu, et Alix de Bressieu, sa femme ; \_ noble homme messire Guillaume de Bourbon,, chevalier, bailli de Mâcon, et Jeanne de Bourbon, sa femme ; \_ " noble princesse madame Jehanne de Bourbon, comtesse de Foreys, ou diocèse de Lion, " 22 sous 6 deniers ; \_ " noble seigneur monsieur Guy de La Trémouille (Trémouille), seigneur de Sully, demourant au diocèse de Langres, " 22 sous 6 deniers ; \_ Philibert d'Aulena, seigneur de Feugières (Autun), etc. \_ Extrêmement nombreuse, la confrérie du Saint-Esprit du pont du Rhône de Lyon s'était recrutée dans les diocèses suivants, outre ceux déjà nommés : \_ Agen, Ambrun, Angers, Asti, Auxerre ; \_ Beauvais, Belley, Besançon, Bourges ; \_ Châlons (Champagne), Clermont (Auvergne), Coutances ; \_ Genève ; \_ Laon, Lausanne, Léon (Bretagne), Limoges, Lisieux ; \_ Mâcon, Maguelonne, Mente, Metz, Mirepoix (Mirapoy) ; \_ Nantes , Nevers , Nîmes ; \_ Paris , Poitiers ; \_ Saint-

Flour, Sens, Soissons ; \_ Toul, Tournon, Tours ; \_ Uzès ; \_ Valence, Viviers, etc.

**Cote : CC 0193 -1**

Référence informatique : 00000328

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 92 feuillets, in-folio, papier.

**1432 - 1435**

Fiche 1/4

Taxes communales (1432 - 1435)  
Réparations aux Ponts du Rhône et de la Saône, Indulgences

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte rendu à l'archevêque comte de Lyon, et au Consulat de ladite ville, par Jean Fusilis, trésorier de l'église Saint-Jean, et Grégoire Chirat, chanoine de l'église Saint-Paul, tous deux commissaires du clergé, et par Pierre Beaujean et Nicolas Fournier, citoyens de Lyon , désignés à cet effet par les conseillers de ville, de tous les deniers et autres produits reçus et administrés par les comptables susnommés, " de et pro licteris seu absolacionibus plenarie indulgencie omnibus et singulis personis utriusque sexûs, in provinciis, civitatibus et diocesibus Lugdunensis , Viennensis, Bisontinensis et Bituricensis commorantibus, concessis per sanctissimum dominum nostrum papam Eugenium quartum : que (personum) si in facultatibus habundaverunt , per viginti quarum vero minus sufficiunt facultates per decem dies, per se laboraverint seu sumptibus suis laborari fecerint , aut de bonis à Deo sibi concessis salarium équivalens dederint " pro reparacione et conservacione pontium Sagone et Rodani , dicte Lugdunensis civitatis, prout in licteris apostolicis saper hoc concessis et inferiùs descriptis continetur, " etc. \_ Règlement fait par l'archevêque de Lyon, du consentement des conseillers

de ville et des commissaires délégués, pour la taxe des absolutions, qui reste ainsi fixée , savoir : l'absolution de dix jours à 1 écu d'or pour ceux qui ne voudront point travailler, et celle de vingt jours à 2 écus d'or ou l'équivalent en toute autre monnaie, plus au remboursement des frais d'expédition des lettres d'absolution, etc. \_ Lettres adressées par le pape Eugène IV (1432) aux archevêque et doyen de l'église de Lyon , dans lesquelles, après avoir rappelé, en quelques lignes de préambule, qu'il ne cesse d'exhorter les fidèles à la pratique des bonnes oeuvres , qui doivent non-seulement concourir au salut des âmes, mais tourner encore à l'utilité publique, le souverain pontife continue en ces termes, au sujet de la ville de Lyon : \_ " Cùm itaque sicut accepimus in civitate Lugdunensi, que primacialis Galliarum existit super Sagone que per illius medium labitur unus et extrà eam super Rodani , qui ipsam precipiti cursu preterfluit fluvis mira sumptuositate ad profectum et commoditatem universi transeuncium populi pontes lapidei constructi sunt, quorum, videlicet pons Rodani, aquarum impetuositate et continna cavacione multipliciter consumptus, cui, si non celeriter reparacione succuratur assidua, irreparabilem minatur consumpcionem. Ad cujus reparacionem et utriusque pontis hujusmodi necessariam conservacionem civium et incolarum prefate civitatis bellorum cladibus , propter diras guerras in regno Francie, \_ proh dolor! \_ vigentes oppressorum non suppetant facultates, sed Christi suffragia plurimùm in hiis noscantur opportuna ; hinc est quod Nos, " etc. \_ Recette : noble dame Philiberte de Bossezel (? \_ de Bauchecello), femme de messire Jean Baudet, de Villefranche , chevalier, et Catherine, femme de Janin Mongin, le peintre, payent chacune 1 écu d'or pour son absolution ; \_ Pierre +vrard, peintre, habitant de la paroisse de la Platière, à Lyon, 1 écu ; \_ le seigneur Humbert de Grolée , chevalier , bailli de Mâcon, 2 écus ; \_ Léonard Desfossés, armurier, paye 2 écus, tant pour son absolution

personnelle que pour celle de Jeannette, sa femme. " Item, pro dispensacione jejunii, " 1 écu ; \_ Camion, parcheminier, paye ( et plusieurs de ses confrères se trouvent dans le même cas), pour son absolution et celle de sa femme , " in pergameno ab ipso habito, " 2 francs 12 gros ; \_ Jean Gresseyon , de Saint-Symphorien-le-Château, pour son absolution, " in scripturis absolucionum, " 22 gros ; \_ noble Jean Jossard, seigneur de Châtillon-d'Azergues , pour son absolution , 2 francs 2 gros ; \_ Françoise, soeur de monsieur le cardinal de Rouen (sic, pour : Rohan ?) 22 gros...

**Cote : CC 0193 -2**

Référence informatique : 00000329

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 92 feuillets, in-folio, papier.  
**1432 - 1435**

Fiche 2/4

Taxes communales (1432 - 1435)

Réparations aux Ponts du Rhône et de la Saône, Indulgences

---

\_ Guillemette, fille de Janin Benoît, peintre, 1 réal (regalis) ; \_ Antoinette I de La Rochette (de Rupecula), abbesse de Saint-Pierre-les-Nonnains ( à Lyon), 2 écus ; \_ Jean Jossard ( cité plus haut), seigneur de Châtillon-d'Azergues, paye 2 francs 12 gros pour l'absolution de Jean de Morges, curé dudit lieu ; \_ Léonard Jutet, brodeur, pour son absolution, 22 gros ; \_ Etienne de Chaorchia , " donatus hospitalis Sancti-Johannis de Jherusalem, " 1 réal ; \_ Hugonet Dauphin, " faber operis, in suo ministerio, " 22 gros ; \_ Pierre Bécu potier de terre (tupinerius), de Villefranche, 22 gros ; \_ noble Marguerite de La Croix (de Cruce), veuve de maître Hugo Jossard, pour son absolution 2 francs 15 gros un tiers, etc. \_ Autre recette, provenant, comme la

précédente, des ventes d'indulgences faites au profil de l'oeuvre du pont du Rhône et de celui de la Saône, par les receveurs (questores), tant laïques que gens d'église, commis à cet effet, etc. Dépense : (Ce chapitre , au reste fort étendu , renferme un certain nombre d'articles qui , si longs qu'ils soient, n'en méritent pas moins d'être cités ici en leur entier. On a conservé à quelques-uns d'entre eux la forme latine de l'original.) \_ Premièrement, on paye 101 francs 1 gros et demi pour cent onze douzaines de feuilles de parchemin ras, tant grande, que petites, destinées à la transcription : des vidimus de la bulle du pape Eugène IV ; des lettres d'absolution, etc. ; \_ Pour l'écriture des absolutions, tant celles où la bulle fut insérée que les autres, 306 francs 6 gros 10 deniers 1 obole ; \_ A Jean de Larche, peintre, " pro ponendo duas copias bulle in duobus postibus , et affigendo in porta de Porte-Froc et cruce pontis Sagone, " 4 gros ; \_ Pour vingt-quatre mille vidimus expédiés sous le sceau de la cour de l'official de Lyon, tout compris, excepté le parchemin, 8 francs ; \_ Pour deux sceaux destinés à sceller les absolutions et les copies (de bulle, sans doute), " computato auro quo fuerunt deaurata, " 3 francs 3 gros ; \_ " Item , fuit solutum domino Petro Albi (Blanc) et Fratri Johanni rte Vergerio, ordinis Predicatorum Viennensium, qui fuerunt missi ad Vadia apud Viennam et ejus provinciam, pro publicando et predicando dictas indulgentias , quia tunc non inveniebantur qui vellent ire subter suis ad terciam partem, propter caristiam victualium que tunc vigebat, et fuerunt .soluti cuilibet, precio facto cum, ipsis ad decem grossos pro quolibet , et ipsi steterunt in dicto viagio. tam apud Viennam , Gratianopolim , Chamberiacum quam alibi per dictam provinciam , videlicet : dictus dominus Petrus sexaginta-una dies, et dictus Frater Johannes quadraginta-novem dies , que ascedunt " 68 francs 12 gros ; \_ " Item , paulo post , dictus Frater Johannes de Vergerio (Du Verger) et ejus socius contrafecerunt dictas absoluciones et signum domini Bartholomei Bercherii

(Berchère, qui était custode de l'église Sainte-Croix de Lyon), et etiam sigillum quo sigilla bantur. Et inde fuit captus dictus socius Romanis (à Romans) et adductus Lugdano, qui predicta confessus fuit. Et incontinenti ipse Frater Johannes de Vergerio, predicta scivit, ipse habitum suum dimisit et cum quadam muliere Viennam recessit, ac de predictis licteris seu absolucionibus secum deportavit triginta-quatuor absoluciones unius scuti ; item , quatuor de duobus scutis , ascendunt 8 scuta. " Ce qui faisait en tout 42 écus d'or ; \_ " Item, fuit missus in diocesi Bellicensis quidam Frater-Minor, magister in theologia, ad predicandum et publicandum dictas absoluciones, et fuit sibi solutum" 2 écus d'or 12 gros ; \_ Pour deux rames . papiri primi de Lombardia " propre à sceller les absolutions, 2 francs 8 gros..

**Cote : CC 0193 -3**

Référence informatique : 00000330

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 92 feuillets, in-folio, papier.

**1432 - 1435**

Fiche 3/4

Taxes communales (1432 - 1435)

Réparations aux Ponts du Rhône et de la Saône, Indulgences

---

\_ " Item , fuit traditum , de mandato dominorum consulum, Stephano Talard, alias Peyret, pro prosequcione Fratris Johannis de Vergerio, ordinis Predicatorum, et sui socii, qui falsificaverunt absoluciones et sigillum, qui socius erat captus in Romanis, " 1 franc et demi ; \_ Payé au concierge des prisons de l'archevêque de Lyon pour la dépense du compagnon de Frère Jean Du Verger, lequel avait été amené de Romans à Lyon et jeté dans lesdites prisons, 2 francs ; (On ne voit pas, ici du moins, le résultat des poursuites dirigées

contre les deux prévaricateurs, ni, par conséquent, la nature du châtement qui leur fut infligé. ) \_ A Michel de Pertuis (de Pertusio), qu'ont avait envoyé à Dijon pour solliciter du duc de Bourgogne un sauf-conduit, afin de pouvoir circuler librement dans ce pays, et y colporter, en toute sécurité, des absolutions de l'oeuvre des ponts du Rhône et de la Saône, 6 réaux ; \_ Pour deux provisions obtenues du concile de Bâle " contra murmurantes et dubitantes de bulla seu venia, " 18 gros ; \_ A Mathieu Pojal, maître paveur, pour cinquante-quatre toises de pavé exécuté sur le pont de la Saône, prix fait avec le Consulat à 5 gros la toise de Saint-Georges ( teysia Sancti-Georgii). Lesdites toises mesurées par Hugonin Garnier, maître de l'oeuvre du pont susdit, 16 francs ; \_ A Ennemond Jay, jardinier, pour trois grandes pierres qui se trouvaient dans son jardin, du côté des Deux-Amants, lesquelles pierres étaient nécessaires pour réparer la pile rompue du pont du Rhône, 2 francs , 4 gros ; \_ pour un mouton de buis (nemoris) propre à enfoncer les pilotis, 12 gros ; \_ à Pierre Beaujeau, " quod ipse deliberari . fecit apud Florenciam, per magistrum Robertum Palmerii, pro impetrando secunde indulgencie dictorum poncium , " 100 écus d'or ; \_ A +tienne de Boillatis qui fut envoyé à Florence " pro faciendo refacere et apportare dictos ultimas bullas quas perdiderat dictus Le Rox (Le Roux), tupinerius et revenditor, habitator Lugduni, et quas eidem Le Rox tradiderat magister Robertus Palmerii pro apportando Lugduno, et non apportavit, quia mortuus fuit in itinere et nesciebatur, et ideo missus fuit dictus Boillatis. Pro pena et expensis suis endi et veniendi " 84 ducats,12 gros ; " Item, pro regrossando dictas bullas et quas regrossari fecit dictus Boilliatis, ob hoc missus apud Florenciam, quia dictus Rox eas demiserat in via et credebamus esse perditas, " 13 écus d'or ; \_ " Item, fuit relatam quod dictus Le Rox tupinerius, expiraverat ultrà Chamberiacum, veniendo de Florenca, et ipse portabat bullas indulgencium quas sibi tradiderat dictus Robertus Palmerii. Et ideo quod

non perderentur, fait missus Bartholomeus F'omentin, esperonerius, ut faceret diligenciam eas inveniendi et apportandi , et fuit sibi solutum pro octo dicbus quibus stetit eundo, negociando et reveniendo, tàm pro salario, expensis, locagio equi ac duobus florenis et sex grossis solutis per dictum Bertetum, curatum Sancti-Johannis-de-Porta ( Saint-Jean-de-la-Porte, en Savoie ), qui dictas bullas arrestari fecerat pro sepultura dicti Ruffi (Le Rox ou Le Roux), apud Chamberiacum, novem florinos, de quibus solvit Johannes de Prato ( Dupré) 12 grossos. " Il restait donc 6 francs ; \_ " Item, fuit missus dominus Petrus Albi (Pierre Blanc , chapelain perpétuel de l'église Saint-Just) apud Basiliam ad dominum nostrum Lugduni, commissarium dictarum indulgencium, procuratorem in consilio Basilie existentem, ut faceret processum et commissiones, taxaret et faceret les placet, vidimus et alia necessaria ad dictum factum. Ubi stetit, cum suo clerico et duobus equis, spacio vigintinovem dierum, qui ascendunt pro expensis suis ad decem grossos pro qualibet dicta, " 17 francs, 15 gros et demi , etc.

**Cote : CC 0193 -4**

Référence informatique : 00000331

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 92 feuillets, in-folio, papier.

**1432 - 1435**

Fiche 4/4

Taxes communales (1432 - 1435)

Réparations aux Ponts du Rhône et de la Saône, Indulgences

---

\_ Rôle des débiteurs de diètes ou journées de travail pour l'oeuvre des ponts du Rhône et de la Saône. Parmi ces personnes on ne trouve guère à citer que : \_ Chariot Cadier, maître de la



chambre aux deniers de madame la duchesse de Bourbon et d'Auvergne , habitant de Lyon, qui devait cinquante diètes pour le prix de trois absolutions qu'il avait prises , savoir : une pour lui, une autre pour Denisette (Dyniseta) Ragnière, sa femme, et la troisième pour Marie, leur fille. \_ État des personnes qui ont fait travailler à l'oeuvre du pont , ledit état dressé d'après le contenu au rôle remis par Pierre Bon , chargé de ce service : \_ Maître Mathieu Ruffi (Roux) , enlumineur, habitant de Lyon, fournit trente-trois journées de travail pour son absolution ainsi que pour celles de sa femme et de son fils (qui n'est pas autrement désigné ici) ; \_ Simon Bravart, maître des écoles, fait travailler pour son compte l'espace de vingt jours ; \_ Rolin de Mâcon, procureur de la commune , produit trente diètes pour lui et sa femme, etc. \_ Arrérages : \_ Humbert Bonte, écrivain de forme (scriptor forme, c'est-à-dire : écrivain de lettres moulées), et Agnès, sa femme, tous deux de la paroisse Sainte-Croix de Lyon doivent 2 écus pour leurs absolutions ; \_ Jean Hortart, dit d'Ecosse, peintre, aussi de la paroisse Sainte-Croix, pour lui et sa femme, 2 écus ; \_ Abraham de Nimègue, autre peintre , de la même paroisse que les précédents, doit 2 écus pour son absolution et celle de sa femme. On lit en marge : " Solvit manibus Giletti, ; 11 grossos ; item, manibus G. Nyalet, 24 grossos ; item, plus ou dit Nyalet, 4 gros ; " \_ Pierre Bochu (sans doute Bouchu, qu'on a écrit plus haut Bécu, et qu'on mentionne comme étant de Villefranche), potier de terre (tupinerius), de la paroisse de Francheville-les-Lyon, doit ; pour reste des absolutions de lui, sa femme et son fils, 3 écus ; \_ Jean Beaufiles , capitaine du château de la Roche (de Rupe), paroisse de Courzieux, 10 gros ; \_ Pierre Durie (Duria), brodeur, de la paroisse Saint-Paul, à Lyon, 2 écus pour son absolution et celle de sa femme ; \_ Étienne Grolier, de l'Arbresle, 1 écu ; \_ Jean Codaud on Godaud, dit " maistre de l'azur, " 1 écu ; \_ Bernard de Varey, bourgeois de Lyon, pour trois absolutions au profit de Jean , son fils, et de Guiète et

Catherine, ses filles. On lit en marge : " On lui doit le louage de sa grange pour tenir les sindres (cintres) du pont ; " \_ Guichard d'Albon, seigneur de Saint-Forréol, pour lui et sa femme ; son frère, seigneur de Saint-André, pour lui et sa femme ; le capitaine de ce dernier gentilhomme et aussi un sien serviteur : en tout six lettres d'absolution, 10 écus etc.

Cote : CC 0194.

Référence informatique : 00000332

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 86 feuillets, in-folio, papier

### 1432 - 1435

Taxes communales (1432 - 1435)  
Réparations aux Ponts du Rhône et de la Saône, Indulgences

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau de la recette des absolutions des ponts du Rhône et de la Saône , à Lyon.

- Ce document est la répétition de celui analysé plus haut (Voy. cc. 193.), mais avec certaines variantes dans les noms et les professions, par exemple : " Magister Johannes Godaudi, comes d'azur, phisici, " etc. \_ On y trouve de plus : \_ Petrus Albi (c'est-à-dire : Blanc ou Le Blanc) , mercator et Petrus Albi, capellanus perpetuus ecclesie Sancti-Jusli, etc. Mais ce dernier est évidemment le commissaire infidèle qui fut envoyé en mission dans le Dauphiné, conjointement avec Jean Duverger, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. \_ Dépense du présent compte : (Elle est, à tout prendre, la même que celle qui se trouve dans cc. 193, sauf quelques différences de rédaction ; mais, cette fois, ou s'est attaché principalement à reproduire ci-après plusieurs articles concernant les travaux des ponts.) \_ A Pierre Dupré ; de Seyssel,

pour un bateau de huit toises de long, acheté de lui pour servir à l'oeuvre des ponts, 12 francs, monnaie de Savoie ; \_ A Mathieu, concierge des prisons de l'archevêque de Lyon, pour les dépenses " du Jacobin " (Jean Du Verger), détenu dans lesdites prisons ; \_ A Henri Liart, de Vertrieu, pour six douzaines de plateaux (de chêne) destinés à la réparation du pont de bois du Rhône, marché passé avec Hugonin Garnier (le maître de l'oeuvre) 14 florins 6 gros ; \_ A Girfaud, tailleur de pierres ou carrier (lathomo), pour cinquante-quatre toises de pierre de Bretagne (lapidarum Britannie) par lui fournies pour servir à la réfection de l'une des piles du pont de la Saône, 20 réaux d'or ; \_ Pour une bêche en chêne " pour passer Rhône et venir. querre (quérir, chercher) en la ville ce qui estoit nécessaire aux ouvriers de la peissière " (digue formée de pilotis et de fascines enchevêtrés les uns dans les autres), 4 francs, 1 gros ; \_ Pour une petite bêche de sapin, légère, 2 francs ; \_ Prix fait à Étienne Lechu, maçon, pour " traire (extraire) de la pierrère (carrière) de chaulx cent quartiers de pierre de moison et essimuliez (sic) bien et loyaument à usage de pierrère, et rendre en lieu que les bovières les puissent chargier bien à droit, et ce pour le pris de " 20 francs, monnaie de Roi ; \_ marché passé à Jean Laurendet, maçon, " de tailler et faire les pointes de certaines grosses pierres de chuyn qui sont dessoubz le chastel de Pierre-Scissa, et tailler les cadètes ( dalles étroites, placées contre les maisons en guise de trottoirs, et qui devaient servir au même usage le long des parapets des ponts) pour le pris, chacun pié, de 5 blans et demi. Ledit Jehan a taillé lesdites pierres, en qui a eu cinquante-deux piés de taille, mesurés par Tiéner de Lafontaine, et montent, audit pris, à 5 francs 15 gros, " etc. \_

Compte des peaux de vélin confiées à chacun des commissaires de l'oeuvre des ponts, pour être converties en lettres, tant grandes (celles-ci contenaient la copie de la bulle du pape Eugène IV) que petites, puis après restituées par les mêmes agents, afin de pouvoir être

distribuées dans les diocèses déjà cités (Voy. cc. 192), etc. \_ Formules (au nombre de deux) pour les absolutions de l'oeuvre des ponts du Rhône et de la Saône. Voici, en partie, le texte d'un de ces morceaux qui, bien que les mêmes au fond, diffèrent cependant entre eux par certaines nuances de rédaction : \_ " Auctoritate Domini Nostri Jhesus-Christi et beatorum apostolorum Petri et Pauli, et ex speciali gracia tibi concessa à domino nostro papa Eugenio, absolve te à penis in purgatorio debitibus propter culpas et offensa quas contrà Deum et Christum ac te ipsum commisisti, dando tibi plenam absolucionem et remissionem omnium peccatorum tuorum, de quibus : ore confessus et corde contristus es, et hoc si ; de presenti infirmitate decedas et in articulo mortis existas, " etc.

De nombreux récépissés, cédules, quittances, etc. sont cousus aux feuillets

**Cote : CC 0195.**

Référence informatique : 00000333

Portefeuille: 13 cahiers, in-folio et in-8°, 178 feuillets, papier ; 3 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier

**1432 - 1436**

Taxes communales (1432 - 1436)

Réparations aux Ponts du Rhône et de la Saône, Indulgences

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Comptes rendus par Étienne Talart, alias Peyret marchand mercier et citoyen de Lyon, de la recette et dépense des absolutions des ponts du Rhône et de la Saône, en la même ville.

- Dans un des chapitres de la dépense, se trouve un mandement de 25 réaux d'or, expédié par ordre du Consulat à

messire Geoffroi de Montchenu, doyen de l'église de Lyon, " en deschargement de plus grant somme à luy deue pour certaines peines et despenses qu'il eust et soustint à l'impétration des bulles desdites absolutions, et oultre autres paiemens à lui jà sur ce faitz, " etc. \_ Cédules souscrites par diverses personnes, tant laïques que gens d'église (principalement ces derniers, qui achetaient même plusieurs absolutions ; la fois), au profit de l'oeuvre des ponts du Rhône et de la Saône, etc.

Les pièces papier sont, pour la plupart, intercalées dans les cahiers

**Cote : CC 0196.**

Référence informatique : 00000334

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 106 feuillets, in-folio, papier.

**1417**

Taxes communales (1417)  
Garde de la Ville et Fortifications

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour la partie du Royaume et celle de l'Empire) de la taille d'une maille pour livre, mise sur les habitants de Lyon par le Consulat (7 mars 1417, V. S.), du consentement des notables et maîtres des métiers de la ville, pour être employée à la reprise et à la poursuite des travaux de fortification de la cité que la pénurie d'argent avait obligé de suspendre. (Tels sont les renseignements que fournissent les Actes consulaires, BB. 1., folio 55 en l'absence d'indications consignées dans le présent volume.) \_ Partie du Royaume : \_ Tiénet (ce nom est synonyme d'Étienne) de Varey, brodeur, sous tournois ; \_ Jean Évrat (pour : Évrard) dit de Larche peintre, 4 sous 7 deniers ; \_ Pierre Durie et son frère, brodeurs, 7 sous 1 denier ; \_ Haquinet le

Juif " pour soy et les autres avec soy. " il n'est pas taxé et on lit en marge : " Vacat ; \_ monsieur Hiéronime de Balardes, juge du ressort 32 sous 8 deniers ; \_ Huguenin Legros peintre, 2 sous 6 deniers. Il habitait " la rue nouvial (nouvelle) encommençant à la maison nove des Buyatiers (de la famille Buyatier), après l'ostal de l'Eaume (l'auberge du Heaume), jusques à lo quarré de la Triperie " (celle de Saint-Paul), les armuriers : Guillaume Pérojon (Péroujou), 2 livres 5 deniers 4 poise et demie ; Léonard Desfossés, 9 sous tournois ; Claude Antoine, 8 sous 1 denier 1 obole ; \_ Jean Mongin, peintre, 14 sous 6 deniers ; \_ les brodeurs : Léonard Jutet, 11 sous 3 deniers 1 poise et demie ; Jacquemet de Gès (ou de Gez), 28 sous 11 deniers 1 obole ; \_ Martin Pernet, couturier et sergent royal, 2 sous 6 deniers. On lit en marge : " Quitta à Johan de Larche (le peintre), pour seu 4ffquee illat pien la croys du pont " (la croix plantée sur le pont de la Saône) ; \_ les écrivains : Janin de Verdon (Verdun ?), 2 sous 6 deniers ; Humbert Bonte, 21 deniers ; \_ Gilet de Malie, armurier, 12 deniers 1 obole \_ Bénigne, veuve de Marsal Audry, " cruysier " (potier de terre) ; \_ Lambequin, " chartrier Monsieur de Lion, " et Petit-Jean, " chartrier de Roanne " (prison royale de Lyon), 5 sous chacun ; \_ Janin de Saint-Léonard, armurier, 7 deniers 1 obole ; \_ maître Pierre Désargues (le peintre titulaire du chapitre de Saint-Jean), 9 sous 3 deniers 1 obole ; \_ Andrier, tupinier ou potier de terre, 16 sous 11 deniers et demi poise ; \_ Pernet Saqueret, verrier, 2 sous 6 deniers tournois, etc. \_ Côté de l'Empire : Jean Célarier (ou Cellarier), peintre 10 sous ; \_ Pernet Duport, hôte du Cheval-Blanc. Cette auberge (dont on peut voir encore une enseigne aujourd'hui) était située dans la partie de la " charrière de la Granette (Grenette) commençant an carré de Ennemond Jay, " troillieur, " (presseur ou fabricant d'huile) ; \_ Jean Bart, peintre, 2 sous 10 deniers ; \_ Rostaing Oysel, brodeur, 3 sous 9 deniers ; \_ maître Tiénen Giscle, physicien ou médecin, 4 livres 18 sous 1 poise et demie ; \_ Pierre de Chastillon, dit Figuet,

fabricant de tuiles (établi dans le quartier formé des rues Pizay et de l'Arbre-Sec), 22 sous ; \_ maître Philibert, écrivain, 10 deniers ; \_ maître Thiébault, relieur, 3 sous 9 deniers tournois ; \_ Tiénon Rouge, peintre, 2 sous 6 deniers tournois, etc. \_ L'impôt d'une maille pour livre fut levé par François Salavie, lequel, ainsi qu'en font foi les écritures de la fin du volume, reçut, tant pour le côté du Royaume que pour celui de l'Empire, la somme de 335 livres, 6 sous tournois. Il lui resta dû, de part et d'autre également, 347 livres 14 sous. ; deniers 3 poises tournois.

**Cote : CC 0197.**

Référence informatique : 00000335

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 37 feuillets, in-folio, papier.

### 1423 - 1428

Taxes communales (1423 - 1428)

Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte, rendu par Henri Chevrier, d'une collecte mise, à raison de 3 poises tournois par livre, sur le vaillant de chacun des habitants de Lyon (septembre 1423) pour servir aux dépenses des fortifications de la cité, etc. \_ On retrouve parmi les contribuables inscrits en ce chartreau : \_ (Côté de l'Empire.) Annequin de Metz, " batour de loton, " cotisé à 3 sous 9 deniers ; \_ Mathieu de Lurnage, trompette, 15 sous ; \_ Jean Grolier, " questan " (quêteur pour les hôpitaux ou les pauvres), 12 sous. Cet imposé habitait la rue sise " depuis le Puy-Peloux (le Puit-Pelu) jusques à la Cruyseta " (Croisette) ; \_ Jean Roche, peintre, rue Vendant, 7 sous 6 deniers ; \_ Martin de Milan, 45 sous ; \_ Jean Cellarier, le peintre, 18 sous 9 deniers ; \_ Antoine Machart, fabricant de viretons, 3 sous 9 deniers ; \_ Annequin de Hollande, "

serrailleur " (serrurier), et sa femme, 30 sous ; \_ Tiénon ou Étienne Rouge, peintre, 7 sous 6 deniers (il ne s'agit ici que de monnaie tournoise) \_ Pierre Châtillon (Chastillon), dit Figuet, tuilier, 39 sous, etc. \_ (Côté du Royaume.) Étienne de Varey et Michelet de Gez, brodeurs. Le premier n'est pas taxé, l'autre paye 64 sous 3 poises ; \_ Jean : Évrart ou Évrard dit de Larche, le peintre, 6 sous ; \_ Pierre de Huyria (sic, pour : Durie, sans doute), brodeur, 22 sous 6 deniers ; \_ " la relicte ou (la veuve au ou du) gros Gonin, peyntre, " 12 sous ; \_ Jean Mengin (Mangin ou Mongin ), autre peintre , 48 sous ; \_ Humbert Boule, l'écrivain, 9 sous ; \_ la veuve et héritière du maître peintre Pierre Désargues, et Janin d'Écosse , aussi peintre (qui avait probablement épousé la veuve Désargues), 15 sous ; \_ Étienne Salsay(ou Sarsay), pareillement peintre, 3 sous 9 deniers ; \_ Simon, tupinier et tuilier (le rapprochement de ces deux professions, qui employaient les mêmes matériaux , prouve clairement que le tupinier était un potier de terre), 30 sous ; \_ les hoirs de Jean Favier, qui était également tuilier (ces deux derniers industriels habitaient l'extrémité sud du quartier Saint-Georges où leurs fabriques étaient situées) ; \_ la " mère maistre Jâques, l'imageur, relicte Hautrequin de Clayre, " 9 sous 4 deniers ; \_ Péronnet Saquerel, verrier, 11 sous 3 deniers, etc. \_ Le comptable a dressé un rôle particulier des " gens noviaux venus, " parmi lesquels on signalera : \_ Geussemin, Gossemain ou Gosselin de Bruyxxelles (Bruxelles) , coutelier, qui paye 22 sous 6 deniers ; \_ Abraham de Nimègue, peintre, 33 sous 9 deniers ; \_ Aubert, autre peintre, en la rue Saint-Alban ; Jean d'Anverre(d'Anvers?), brodeur ; Petit-Jean, écrivain ; " Armand, " batteur de loton, emprès le four de Chivrery " (de la Chêvrerie, qui joignait le tènement de Saint-Éloi) ; Yvon, l'écrivain ; les fourbisseurs Hugonin Boucharlat et Amyot sont, les uns et les autres, cotisés à 3 sous 9 deniers chacun ; \_ Janin Jandoy, prévôt des ouvriers (de la Monnaie de Lyon?) paye 13 sous, etc. \_ La recette monta à la somme de 1,274 livres

18 sous 2 deniers, de laquelle on dut rabattre 6 livres 6 sous 1 denier provenant des diminutions accordées aux imposés ; \_ la dépense, tant pour les fortifications que pour d'autres objets, fut de 1,062 livres 18 sous, etc. \_ Ordonnance de quitus, rendue par le Consulat au profit de Henri Chevrier.

**Cote : CC 0198.**

Référence informatique : 00000336  
Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 20 feuillets, in-folio, papier.

**1423 - 1435**

Taxes communales (1423 - 1435)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte de recette et dépense , rendu par Henri Chevrier, de la collecte de 3 poises pour livre imposée par le Consulat (septembre 1423) sur les habitants de Lyon pour subvenir aux dépenses des fortifications de la ville, et dont la somme totale s'éleva, tant à la partie du Royaume qu'à celle de l'Empire , à 1,274 livres 18 sous 2 deniers. (Voy. cc. 197.) \_ Voici certains articles de la dépense du compte susdit : \_ A Jean Robout , " maistre a faire bombardes et canons , " il est délivré plusieurs mandements ou mandats de paiement pour ouvrages de son art dont le détail a été passé sous silence, du moins ici même ; \_ A Perrin Pilliard et Berthoud pour " faire clore le portail Charlet ( qui donnait accès sur la berge du Rhône) et autres rues , " 7 livres 16 sous 8 deniers tournois ; \_ A Annequin de Hollande, serrurier, pour aucuns bouts faits pour les chaînes " (il ne s'agit sans doute que de celles qui barraient la Saône d'une rive à l'autre, tant à Pierre-Scise qu'à Ainay), 17 livres ; \_ A Simon, tupinier ou potier de terre , pour " aucuns batiaux qui furent mis sous la chaîne (c'est assurément celle qui traversait la Saône , d'Ainay à Saint-Georges, puisque

ce dernier quartier était celui où demeurait Simon, le potier de terre) 9 livres ; \_ A Joffrey Malarest pour " son saffaud (échafaudage?) qui fut gasté quant l'on fit la ruette en allant au Griffot " (Griffon), 40 sous, etc. \_ Compte rendu par les sieurs Ennemondde Sivrieu , de Chaponay et Brunicard, d'une cotisation mise sur les habitants de Lyon, au mois d'avril 1434 , après Pâques , à raison d'un denier par livre , pour célébrer la venue du Roi Charles VII dans la cité, et faire au prince un présent à cette occasion.\_ La recette en question monta, tant pour la partie du Royaume que pour celle de l'Empire, à la somme de 1,831 livres 1 sous 6 deniers. \_ Dépenses (le chiffre exact de celle-ci est assez difficile à saisir ; mais voici, toutefois, quelques-uns des articles de ce chapitre) : \_ Pour torches, poissons et épices, 13 livres 16 sous 4 deniers ; \_ Pour quatre vin seize marcs d'argent qui entrèrent dans la fabrication " la vesselle que l'on a donnée au Roy, sans la dorure " 9 francs le marc, " 864 livres tournois ; \_ A Jean Cellarier, peintre, pour " plusieurs peintures qu'il a fait pour la ville de Lyon , " 5 livres 10 sous , etc. \_ Comptes , rendus par Girard de Varey et Aynard de Villeneuve, d'une taille mise sur la ville de Lyon , pour le Roi , au mois de décembre 1433, sur le pied d'une maille pour livre ; \_ le côté de l'Empire, autrement dit de Saint-Nizier, produisit 467 livres 13 sous 6 deniers ,3 poises , et le côté du Royaume ou de Fourvières donna 461 livres 8 sous 1 denier 3 poises ; \_ la dépense fut, d'une part, de 440 livres 2 sous 6 deniers, et d'autre part de 428 livres 4 sous 6 deniers. Parmi les contribuables qui furent exonérés de cet impôt, on citera particulièrement le " Roy du ribaut. " Ce personnage avait été taxé à 6 sous 8 deniers , etc. \_ Compte , rendu par Pierre Ponchon et Pierre Gontier, d'une collecte mise sur les citoyens de Lyon, au mois d'avril 1431 , à raison d'un denier par livre , pour subvenir aux réparations de la cité et à ses autres affaires ; \_ la recette s'éleva à la somme de 2,054 livres 10 sous 4 deniers, et la dépense ne fut pas moindre que 2,131 livres 18 sous 7

deniers ; \_ les articles qui viennent ci-après , ont été extraits du chapitre de la dépense du compte de Ponchon et de Contier : \_ A Guillaume de Durché pour " aller à Poitiers pour obtenir aucune provisions pour ladite ville " (celle de Lyon), 30 livres tournois ; \_ Au bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, pour " son capithénage " de cette dernière ville, 100 livres ; \_ A Michelet Buatier pour " payer " le consel qu'il (la commission qui) a visité les bezoniez (nécessités ou travaux de réparation ? ) de la ville pour porter à Poitiers, " 55 sous ; \_ A Collart, de Lorraine, fabricant d'épingles , pour " aucuns voyages que il fit vers le duc de Bar pour savoir aucunes nouvelles pour le prouffit de la ville, " 14 livres ; \_ A Claude Perrier, " hoste de l'Escu-de-Villars, au fors bourt (Saint-Vincent), pour faire le meur (mur) devant son hostel , au prouffit du grant fossé de la Lanterne, " 12 livres 10 sous ; \_ A Ermemond de Sivrieu, " en déduction de 11 livres 14 sous tournois que il a presté en deux tasses de deux marcs d'argent, quart l'en fit l'achat de la maison de la ville, " 9 livres ; \_ A Hugonin Garnier, charpentier (en deux mandements), pour ce qui pouvait lui être dû à cause du bois qu'il faisait venir à Lyon pour être employé tant aux cintres qu'aux réparations du pont du Rhône, 30 livres ; \_ A Michelet Buatier, qui reçut " 21 gros pour ung réal pour envoyer à Poitiers pour les armes de la ville " (s'agit-il ici d'armoiries ou d'armes de guerre ?), 26 sous 8 deniers ; \_ A Hugonin Garnier et Virida , en un mandat de 140 réaux d'or, valant 76 livres 2 sous 6 deniers, pour le prix de deux cintres destinés aux arches du pont du Rhône ; \_ A Claude Perrier pour le " deschargier de la chaux et arène de quoy il a fait le meur devant son hostel , au fossé de la ville , " 6 livres ; \_ A Pierre de Combez , de Vertrieu, pour " le boys qu'il envoya pour faire le pont leveys de la porte des Augustins, " 6 livres ; \_ Pour l'achat d'une arbalète à croc , 40 sous ; \_ A Mathieu Andebert, pour " 2 réaux d'or, 4 gros forte monnoie, lesquels il avoit prestés à la ville pour envoyer aux marches de Bourgongne pour savoyrs le nombre des ennemis , au

nom de ladite ville , " 4 livres 12 sous 6 deniers, etc.

Cote : CC 0199.

Référence informatique : 00000337

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 120 feuillets, in-folio, papier.

**1465**

Taxes communales (1465)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux (pour le côté du Royaume et celui de l'Empire) d'une taille imposée sur la ville de Lyon, par le Consulat, en mai 1465, " et consentant à ce les maistres des mestiers et autres notables de ladite ville, " à raison d'un denier par livre, pour " convertir et employer aux fortificacions, réparacions, artilleries et autres fraiz et affaires de ladite ville. " \_  
Compte de la taille mentionnée ci-contre, rendu par Claude Béraud, dit Amyot, commis à la recette du subside en question ; \_ la recette monta, " en somme grosse, compris bon et mauveys, et tant du cousté devers le Royaume comme du cousté devers l'Empire, " à 1,156 livres 4 sous 6 deniers tournois, et la dépense, en y comprenant les arrérages (116 livres 12 sous 11 deniers), s'éleva exactement au même chiffre. De telle sorte que, " tout compté et rabattu, ne reste rien le dict Amyot à devoir à la dicte ville, ni icelle ville au dict Amyot. " \_  
Ordonnance de quitus rendue par le Consulat au profit de ce comptable.

Cote : CC 0200

Référence informatique : 00000338

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 177 feuillets, in-folio, papier.

**1466**

## Taxes communales (1466)

Foires, réintégration, confirmation

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux de la taille mise sur les habitants de Lyon, au mois de juin 1466, à raison d'un denier par livre, " pour la poursuite et entretien des foyers et autres fraiz et affaires communs de la dicte ville, et aussi de certaines croissances et suremises faictes, outre le dit denier pour livre, sus aucuns particuliers de la dicte ville et autres, aïans et rapportans principalement gain et prouffict, tant en louages de maisons, boutiques, pratiques de marchandises que autrement, pour rayson et à cause des dictes foyers, etc. "

- Voici les noms de certains habitants de Lyon, pris parmi ceux qu'on considérait alors comme recueillant le plus de bénéfices de la tenue des quatre foires annuelles de la commune : \_ (Empire.) Jacques et François Tourvion, frères, cotisés, le premier à 3 livres, l'autre à 20 sous ; \_ Jean Buatier, 5 livres ; \_ les héritiers de Mathieu Audebert, 8 livres 12 sous ; \_ Pierre de Villars, 4 livres ; \_ monsieur l'élus Humbert de Varey, 20 livres ; \_ Jean de Villars et la dame Guigonne, sa femme, 16 livres 2 sous tournois ; \_ Geoffroi de Saint-Barthélemi et sa mère, 33 livres ; \_ Henri de Sivrieu ou Syvrieu, 6 livres ; \_ Rolin ou Raulin Guérin, 2 livres 4 sous ; \_ Geoffroi Cuer (Coeur, le descendant, sinon le fils même, du célèbre financier de ce nom) ; \_ Philibert de Chaponay, 3 livres ; \_ Antoine Cathelin, notaire, 3 livres 17 sous ; \_ Jean Fenoil ou Fenoyl, orfèvre, 20 sous, " pour la maison Pierre de Nevers ; " \_ Philippe Montaignat, pour l'hôtel des Trois-Colons (plus tard des Trois-Pigeons, sis dans le quartier de la Grenette), 5 livres 12 sous 6 deniers ; \_ messire Jean Grant, lieutenant du bailli de Mâcon sénéchal de Lyon, 12 livres ; \_ Jacques Mathie ou Mathieu, procureur de la commune, 22 sous ; \_ les héritiers d'Antoine Aygue, pour l'hôtel du

Mouton (sis au quartier de la Grenette), etc. ; \_ (Royaume.) Jean Dupré, 4 livres ; \_ Jean Varinier et André Pocolot, 2 livres chacun ; \_ les héritiers de messire André Porte, 15 livres 2 sous 6 deniers ; \_ Pierre et Jean Châtillon (Chastillon) frères. Le premier, qui était drapier, est taxé à 5 livres 16 sous, l'autre paye 2 livres 15 sous ; \_ François Mutin, notaire, 3 livres (on remarque un assez bon nombre de ses confrères dans cette catégorie d'imposés) ; \_ Pierre Thomassin, 11 livres ; \_ messire Jean Palmier et son frère, 4 livres 7 sous 6 deniers ; \_ Jean de Paris, couturier, 2 livres 4 sous ; \_ Jean Grabot et sa femme, 2 livres 2 sous 6 deniers ; \_ Hugonin Bellière, 20 sous ; \_ Michelet Dulart, 10 livres ; \_ André de Larbent, épicier, 36 sous ; \_ les hôtes : de la Tête-Noire, 2 livres ; du Chapeau-Rouge, 3 livres ; de la Pomme, 2 livres ; \_ François Cailles, 2 livres ; \_ Claude Guerrier, pour sa part de la Maison-Ronde, aux Changes, 30 sous ; \_ Jean et Léonard Baronnat. Le premier pour son tiers de la maison des Changes, 2 livres, l'autre pour ses deux tiers du même immeuble, 4 livres ; \_ Girard (Laurent Girardin ou Girardin Blic ?), peintre-verrier, 20 sous, etc. \_ Compte rendu par Girard Paquot, marchand drapier, préposé à la recette de la taille d'un denier pour livre ; \_ celle-là fut, tant du côté du Royaume que du côté de l'Empire, de 1,516 livres 7 sous 8 deniers tournois, et les mises ou dépenses s'élevèrent à 1,306 livres 18 sous 2 deniers tournois ; \_ l'un des articles de la dépense porte que le comptable paya 50 écus d'or, neufs, " vallans à monnaie, " 68 livres 15 sous tournois, à un certain Jacquemet Artaud, marchand de Saint-Étienne-de-Viennois, pour l'achat de vingt brigandines destinées à l'équipement des francs arbalétriers entretenus par la commune. \_ État sommaire des ustensiles, armes et effets mobiliers de toute nature remis en gage au receveur Girard Paquot par des contribuables qui n'avaient pu payer leur cotisation ; \_ parmi ces objets, qui se composent généralement de bassins, d'aiguières, de plats, chaudrons, " garde mengier, " en étain et en cuivre ; de "

quasses fritoires " (poêles à frire), cuillères, chandeliers, andiers, etc., le tout en fer ; de pourpoints, chaussures, coiffures, effets de couchage et autres, on remarque un tour d'arbalète, un garde bras de cuirasse, un arçon de selle et jusqu'à un fer à cheval ; \_ la veuve d'un " espinolier " ou fabricant d'épingles livre au collecteur " deux dozènes d'épingles de douze onces, " estimées 40 sous ; \_ Pierre Boute, l'écrivain, donne " troys chartres, deux sesiaumes (?), ung caton (?), une presse, " le tout d'une valeur de 10 sous, \_ Michel Joynat, livre un braquemard, 7 sous 6 deniers ; \_ Antoine Roy, mercier, six bonnets rouges, 10 sous ; \_ Jean Faure, une arbalète d'acier, 33 sous ; \_ Gillet, l'armurier, une salade, 12 sous 6 deniers ; \_ Barthélemi, gainier, une épée neuve, 18 sous 9 deniers ; \_ Colinet, fourbisseur, une épée à pommeau noir, 3 sous 9 deniers ; \_ Boytaud, sergent royal, une épée à bâton noir, 2 sous 6 deniers ; \_ Henri, l'artilleur, seize flèches d'arbalète, 12 sous 6 deniers ; \_ Ennemond Desfossés, armurier, une garde d'acier, 9 sous 1 denier ; \_ Lancelot Brun, une paire d'éperons noirs, 2 sous 6 deniers, etc.

Reliure et plats protégés par du papier Mylard

**Cote : CC 0201.**

Référence informatique : 00000339

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 163 feuillets, in-folio, papier.

**1466**

Taxes communales (1466)

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, tant pour le côté du Royaume que pour celui de l'Empire, de la taille mise sur la ville de Lyon, en juin 1466, à 1 denier par livre, pour la

poursuite et l'entretien des foins et autres frais et affaires de la commune, etc. \_ Ces cahiers sont les minutes ou brouillards des rôles dont se compose l'article cc. 200, qui précède immédiatement.

**Cote : CC 0202.**

Référence informatique : 00000340

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 128 feuillets, in-folio, papier.

**1467**

Taxes communales (1467)

Manufacture d'or, d'argent et de soie

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Taille d'un denier pour livre, imposée sur la ville de Lyon, en juin 1467, pour servir au paiement de la somme de 800 livres tournois de principal et de 200 livres de frais, du premier versement de la somme de 2,000 livres tournois, laquelle, " avec les dictz fraix, le Roy, nostre sire, a voulu et ordonné, par ses lettres patentes, estre levée et mise sus en la dicte ville, en trois années commenciées en janvier dernier passé, pour introduire et mectre sus en icelle ville l'art et ouvrage des draps d'or et de soie, " etc. \_ Dans ce Chartreau (qui intéresse le côté du Royaume aussi bien que celui de l'Empire), les francs archers entretenus par la commune se trouvent mentionnés au nombre de vingt, qui était l'effectif réglementaire. Ces soldats ne figurent ici que pour mémoire, car ils sont de droit exempts d'impôts. Les francs archers, que le hasard s'était plu à réunir tout du côté de l'Empire, se subdivisaient professionnellement ainsi, du moins pour le moment : cinq affaneurs ou manoeuvres ; deux tisserands ; deux maréchaux ; un lanternier ; un pâtissier ; un tonnelier et un charpentier. L'état des autres n'est pas indiqué. \_ Voici maintenant quelques-uns



des noms d'artistes ou tout au moins d'ouvriers d'art inscrits dans ces deux rôles d'impositions. Ce sont : \_ les brigandiniers Jean de Montbrison ; Antoine-Mathieu Janin ; \_ les fourbisseurs, Martin Regnaud, Benoît et Pierre Ravier, Guillaume Charbonnier, Jean de La Flouta (sic, pour La Floreta), Pierre Millet ou Milliet et Colinet ; \_ les armuriers, Jean-Père de Madix (sic), Pasquin, Antoine Bolon, maître Ambroise (de Binago ?), André des Fossés ou Desfossés ; \_ les salatiers ou fabricants de casques appelés salades, Jean Dupré, André Haudry ; \_ Toussaint, bombardier ; \_ Jean de La Forge, fabricant d'arbalètes ; \_ les écrivains, Antoine et Pierre Boute ; \_ les verriers, Laurent Girardin, Girardin Blich (sic). Cette orthographe, qui doit être la bonne, prouve clairement la nationalité de l'artiste, qui était venu, sinon d'outre-Rhin, du moins des bords du fleuve ou peut-être des cantons Suisses) ; \_ Jean Bruelle, brodeur ; \_ Pierre Bordet, " faiseur d'images, " etc. \_

Compte de recette et dépense, présenté au Consulat par Jean Chaboud, dit Potier, receveur de la taille d'un denier par livre pour servir aux frais d'établissement de la manufacture des draps de soie, à Lyon ; \_ la recette fut de 1,204 livres 6 sous 9 deniers tournois, et la dépense s'éleva à 1,009 livres 11 sous 10 deniers. \_

Ordonnance de quitus rendue par le Consulat au profit de Jean Chaboud. \_

Arrérages de la taille imposée pour les outils et ouvrages de la fabrique de draps d'or, d'argent et de soie, etc.

Index alphabétique en fin de Registre

**Cote : CC 0203 -1**

Référence informatique : 00000341

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 142 feuillets, in-folio, papier.

**1467 - 1483**

Fiche 1/4

Taxes communales (1467 - 1483)

Manufacture d'or, d'argent et de soie

---

Taxes perçues au nom du Roi et de la commune.

- Lettres patentes de Louis XI (Blois, 18 avril 1467), mandant aux élus de Lyonnais d'imposer sur la ville de Lyon une somme de 2,000 livres, qui sera tout entière consacrée à l'établissement de la manufacture de soie dans cette cité. Voici en quels termes le prince s'exprime dans cet intéressant document : \_ " Comme puis naguères, Nous estant en la ville d'Orléans, après plusieurs demonstresances à Nous faittes pour introduire et mectre sus en la dicte ville de Lyon l'art et artifice de faire les draps d'or et de soye, ensemble les soyes, oultiz et autres choses nécessaires au dict art, et aussi pour le payement des maistres, ouvriers, ouvrières qui y viendroient pour mectre sus et commencer icelluy art ; ... " \_ Ici Sa Majesté rappelle aux élus que par d'autres lettres patentes émanées d'Elle et dans lesquelles ses intentions sont développées amplement, Elle a proscrit au sieur de Montreuil, son chambellan, ainsi qu'à eux-mêmes, élus, de mettre, cette présente année, sur la ville de Lyon une taille de 2,000 livres tournois, pour appliquer, par les mains de Jean Grant, docteur en droit canon et civil conseiller du Roi et lieutenant du bailli de Mâcon sénéchal de Lyon, et en présence de deux conseillers de ville, le produit de cette collecte aux " maistres, ouvriers, teinturiers, filateurs (fileurs), et à toutes autres choses nécessaires pour mectre sus les dictz art et artifice et aussi les soyes, " etc. ; \_ depuis la signification des ordres contenus aux lettres patentes précitées, les conseillers de ville ayant remontré au Roi les charges nombreuses qui pesaient sur la commune, " disans que, ce considéré, ilz ne pourraient payer en une année la dicte somme de 2,000 livres tournois que ce ne fust à trop grant charge pour le peuple, et dont en pourroit ensuivre grans inconvéniens, Sa Majesté (pour calmer le mécontentement

que commençait à témoigner la population Lyonnaise), tout en exigeant que sa volonté reçut sa pleine et entière exécution, avait décidé que le subsidie de 2,000 livres tournois serait levé dans l'espace de trois années, savoir : 800 livres en 1467 ; 600 livres, l'an suivant, et enfin les 600 autres livres, la troisième année. Les dites sommes, au surplus, ne devant nullement changer de destination, etc. \_ Quittances de la taille de 2,000 livres tournois, successivement passées au Consulat par François Chauvet, receveur pour le Roi au pays de Lyonnais, etc. \_ Autres lettres patentes, adressées par Louis XI (Vendôme, 14 novembre 1467) aux élus pour lever sur les habitants de Lyon une somme de 3,987 livres 10 sous tournois, laquelle, continue le prince, " Nous avons octroyée et consentie estre mise sus et levée en la dicte ville, pour être convertie et employée au paiement de deux cens harnois completz que avons fait prendre et acheter d'aucuns marchans armuriers du dict lieu de Lion, et iceulx donnés départis à aucuns seigneurs de nostre sang pour leur aider à mectre sus (à équiper) eulx et leurs gens, afin qu'ilz soient mieux en point en nostre service au fait de la guerre, " etc. ; \_ Quittance de la somme ci-dessus énoncée, passée au consulat par Antoine Catherin, notaire, et dans laquelle on trouve les noms suivants, qui sont ceux des fournisseurs du harnais de guerre achetés pour le compte du Roi : \_ Pierre Beague, marchand de Milan ; André Viole ; Jean-Pierre de Canonc ; Barsarin Amicen (?) ; Guillaume Baronnat ; Sébastien de Roussi (qui est peut-être le père du fameux armurier Gabriel de Russy, dont, jusqu'à présent, personne ne paraît s'être occupé, et qui fut serviteur, en cette partie, des rois François Ier et Henri II) ; Thomas Bansis (ou Bausis?), marchand de Milan.

**Cote : CC 0203 -2**

Référence informatique : 00000342

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 142 feuillets, in-folio, papier.

**1467 - 1483**

Fiche 2/4

Taxes communales (1467 - 1483)

Manufacture d'or, d'argent et de soie

---

\_ Lettre de cachet du Roi (Amboise, 12 mars 1469), par laquelle il mande aux conseillers de la ville de Lyon que : ayant particulièrement à coeur que " le mestier des draps de soye soit fait et continué " en sa ville de Tours, il leur adresse présentement Mare Picot, trésorier de Nîmes, chargé de diriger sur Tours " les ouvriers dudit mestier, avec les molins, mestiers, chaudières et autres choses nécessaires à icelluy mestier, " qui se trouvent actuellement à Lyon ; \_ Sa Majesté a prescrit à cet envoyé de faire défrayer les ouvriers mentionnés plus haut, de tout ce qu'ils doivent, n'importe à quelle personne et en quelque lieu que ce soit " par delà, " et pareillement de payer comptant toutes les pièces du matériel qui doit être envoyé à Tours ; \_ le Roi enjoint au Consulat de Lyon de prêter l'appui de son concours à l'accomplissement de ces dispositions, en acquittant les dépenses personnelles des ouvriers et les frais de transport du matériel susdit. Sa Majesté ajoute que les Lyonnais ne peuvent moins faire que de lui rendre ce service, " veu, " dit-il, " l'affection que avons tousjours monstrée au bien de nostre dicte ville de Lion et des habitans d'icelle, " etc. ; \_ Quittance de 100 écus, expédiée par Marc Picot au Consulat pour le versement à lui fait de semblable somme employée aux frais de route et de transport, jusqu'à Tours, des " mestiers et ouvriers de l'art de la soye qui, par cy-devant, ont besogné et ouvré en ceste présente ville de Lyon, " etc. Lettres patentes du Roi (Amboise, 28 novembre 1470), portant que : ayant décidé la formation de plusieurs armées, dont il a confié le commandement de l'une d'entre elles au dauphin d'Auvergne

, conjointement avec les comtes de Périgord et de Comminges, et qu'il a fait fournir " d'artillerie, canonniers et manœuvres, à l'occasion de laquelle artillerie convient faire de grans fraiz et despenses, tant pour les charroiz d'icelle, gaiges des dictz canonniers, salaires des dictz manœuvres que pour autres choses, qui pour la conduite de la dicte artillerie seront nécessaires ; " \_ considéré la pénurie de ses finances, Sa Majesté, pour faire face à une partie des dépenses à sa charge ; ordonne de prélever sur les revenus de la ville de Lyon une somme de 500 livres tournois, qui sera versée entre les mains de maître Clérambault de Champanges, trésorier et receveur général des finances ordonnées pour le fait de l'artillerie, afin d'être employée dans ses comptes de la présente année, etc. ; \_ de plus et nonobstant cette contribution, il est enjoint aux consuls de la ville de Lyon de livrer à Hernand Du Rosé, écuyer, chargé de la conduite de l'artillerie pour la dite armée, " toutes les pièces d'artillerie qu'ils ont en la dicte ville ; se aucunes en y a qui puissent servir et soient nécessaires pour le fait de nostre dicte armée, " etc. ; \_ Quittance de la somme de 500 livres, fournis au Consulat par Clérambault de Champanges. \_ Lettre de cachet du Roi (Amboise, 28 mai 1473), qui invite le Consulat à faire payer à Jean Briçonnet, receveur général des finances, la somme de 4,000 écus d'or, pour contribuer aux réparations des villes d'Amiens, Beauvais, Noyon, Compiègne et autres places sises sur la frontière de Picardie, afin de " résister aux entreprinses et dampnables volontez du duc de Bourgoigne, à Nous rebelle et désobéissant, " etc. ; \_ Quittance de 2 000 écus seulement sur les 4,000 demandés, expédiée au Consulat par ordre du Roi. \_ Lettre de cachet du même prince (Abbaye Notre-Dame de la Victoire-les-Senlis, 4 septembre 1475) aux consuls, manants et habitants de Lyon, portant que, " grâce au Créateur et à l'intercession de sa très-glorieuse benoïste mère la Vierge-Marie, " il est parvenu à renvoyer en Angleterre, avec son armée, le roi de ce pays, lequel, "

à l'instigation et pourchas de Charles de Bourgoigne et autres, ses alliez et complices, nos rebelles et désobéissans subgettz, pour Nous cuider grever et destruire nostre dict royaume, vous et autres nos bons et loyaulx subgettz, estoit venu et descendu et tiré (engagé) bien avant icelluy nostre royaume, avec très-grant et puissant armée ; et avec lequel avons pris trêves, et, entre jours, de la marchandise pour sept ans, dont très-grant bien et prouffit, à l'aide de Dieu, pourra avenir en nostre dict royaume et à tous nos dictz subjectz\_ mais que pour obtenir un résultat de cette importance il s'était vu dans la nécessité de promettre au roi d'Angleterre, de même qu'à certains seigneurs de sa cour, des sommes d'argent considérables, et qu'il devrait livrer dans un bref délai ; \_ que ces charges, qui se compliquaient encore de l'embaras d'une armée nombreuse, entretenue à grands frais pour châtier la félonie du duc de Bourgoigne, et ruiner, s'il se pouvait, les projets ambitieux de ce vassal révolté, mettaient le Roi dans l'obligation de réclamer de la ville, mais pour cette fois seulement et sans préjudice de ses privilèges et exemptions pour l'avenir (or, le rusé monarque revenait sans cesse à la charge), la somme de 3,000 livres, qui faisait partie de celle imposée sur l'élection de Lyonnais, etc. ; \_ lettres patentes de Sa Majesté au sujet du contenu en la précédente missive.

**Cote : CC 0203 -3**

Référence informatique : 00000343

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 142 feuillets, in-folio, papier.

**1467 - 1483**

Fiche 3/4

Taxes communales (1467 - 1483)

Manufacture d'or, d'argent et de soie

---

\_ Nouvelle lettre de cachet du Roi (Solommes, sic, pour Solesmes ?), 24 janvier 1476, V. S.), pour solliciter de la commune, sous forme d'emprunt, une somme de 3,000 écus, destinée à " réunir, mettre et réduire à la couronne et seigneurie de France les duchés et comtés de Bourgogne, de Flandre, Ponthieu, Boloigne (Boulogne), Artoys et autres terres et seigneuries que naguères tenait et occupait feu Charles, en son vivant, duc de Bourgoigne, et que, par cy-devant (auparavant) luy, ont tenu en apanage, de France et de la dicte couronne, ses prédécesseurs, " etc. ; \_ lettres patentes de Sa Majesté, relatives à la même question et quittance de 3,000 écus délivrée au Consulat par Guillaume de Nève, conseiller du Roi, trésorier et receveur général de ses finances aux pays de Languedoc, Lyonnais, Forez et Beaujolais. \_ Autre lettre de cachet (Arras, 9 avril 1478), contenant demande d'une somme de 4,000 livres tournois pour être employée au ravitaillement des troupes cantonnées en Picardie et en Artois ainsi qu'à d'autres affaires, etc. ; \_ lettres patentes du même, pour contraindre les habitants de Lyon au paiement de ce subside ; \_ quittance des 4,000 livres mentionnées ci-contre passée au consulat par Pierre Parent, notaire secrétaire du Roi et receveur général de ses finances, etc. Lettre close (Solommes, 8 septembre 1478), dans laquelle Sa Majesté dit que " pour parvenir à la pacification des divisions qui ont eu cours par cy-devant. " Elle a dû s'engager envers plusieurs personnes à leur payer certaines sommes d'argent qu'elle ne peut acquitter des deniers de ses propres finances, et qu'en conséquence. Elle se voit forcée d'imposer sur la ville de Lyon une aide de 3,000 livres, qui est la part contributive de la cité, etc. ; \_ lettres patentes du Roi pour la levée de cette taxe ; \_ quittances des 3,000 livres susdites, délivrée au Consulat par Benoît Pasquet, receveur de la solde des gens d'armes, en l'élection de Lyon et pays de Lyonnais. \_ Autre lettre missive ou de cachet (Plessis-du-Parc, 9 février 1478, V. S.), dans laquelle le Roi expose au

Consulat qu'en raison des grandes et pressantes affaires qui lui sont de rechef survenues, aussi bien que pour la solde, l'entretien et les opérations de ses armées, il requiert les habitants de Lyon de lui avancer une somme de 2,000 écus d'or, à titre de prêt\_ lettres de commission de Sa Majesté pour le payement de cette collecte ;

**Cote : CC 0203 -4**

Référence informatique : 00000344

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 142 feuillets, in-folio, papier.

**1467 - 1483**

Fiche 4/4

Taxes communales (1467 - 1483)

Manufacture d'or, d'argent et de soie

---

\_ quittance des 1,000 écus précités, passée aux conseillers de ville par Guillaume de Nève. \_ Lettres patentes du Roi (Plessis-du-Parc-les-Tours, 8 mars 1479, V. S.), pour contraindre la ville de Lyon à lui payer la somme de 9,000 livres tournois que ce prince demandait à la commune, en faisant valoir les mêmes raisons que ci-contre ; \_ quittance de la dite somme expédiée au profit du Consulat par Michel Teinturier, conseiller du Roi, trésorier et receveur général de ses finances dans les provinces de Languedoc, Lyonnais, Forez et Beaujolais. \_ Nouvelles lettres patentes (Plessis-les-Tours, 27 mars 1480, V. S.), par lesquelles le Roi mande aux élus d'obliger les habitants de Lyon à lui fournir la somme de 5,000 livres qu'il demandait à la commune, à titre d'emprunt, pour servir à diverses affaires et notamment à satisfaire à une partie des 40,000 livres tournois qu'il avait fait avancer aux gens des Lignes-Suisses, par le receveur municipal, à la dernière foire de la Toussaint et à celle de l'Apparition (des Rois) suivante, " à cause de certain droit qu'ils prétendaient sur noctre

comté de Bourgoigne, " etc. ; \_ quittance de 5,000 livres, passée au Consulat par Michel Teinturier. \_ Lettre de cachet du Roi (Argentan, 16 décembre 1481), relative, comme les lettres patentes ci-contre, au traité qu'il avait précédemment conclu avec ses " très-chiers et grans amys les seigneurs des anciennes Ligues des Hautes-Allemaignes, touchant le droit qu'ils prétendaient avoir en la comté de Bourgoigne, " etc. Après avoir déclaré au Consulat l'impossibilité où il était de faire face à l'échéance prochaine d'une obligation souscrite au profit de ses nouveaux alliés, le prince termine en sollicitant des habitants de Lyon un nouvel emprunt de 5,000 livres tournois ; \_ lettres patentes de Sa Majesté au sujet de ce prêt ; \_ quittances des 5,000 livres ci-dessus, passée aux conseillers de ville par Michel Teinturier. \_ Lettre de cachet (Plessis-les-Tours, 2 avril 1483), par laquelle le Roi, s'adressant au Consulat dans le même sens que précédemment, lui demande une nouvelle somme de 5,000 livres tournois pour être employée au règlement de la question suisse ; \_ lettres patentes du même prince pour la contrainte à exercer envers les Lyonnais, au sujet de la perception de cette taille ; \_ quittances de 5,000 livres expédiée au Consulat, par Teinturier, etc. (On remarquera ici que l'intéressé et fort peu scrupuleux monarque ne se faisait pas faute d'exploiter, à sa manière, l'octroi d'une quatrième foire annuelle qu'il venait de restituer aux Lyonnais après les avoir privés de ce bienfait qu'ils regardaient comme étant très-précieux, et qu'il leur avait concédé une première fois sans aucune condition.) \_ Le puissant recueil (qui fut incontestablement préparé pour servir à l'interminable procès même entre les habitants de Lyon et ceux du plat pays de Lyonnais au sujet des tailles) se termine par une déclaration signée de Claude Bessonnat, notaire royal et commis greffier de la cour des aides, à Lyon. Cet acte porte que " collaction est faite, es propres originaux des lettres royaulx, missives, quietances et autres dessus escriptes,

prises et estans ès archives de l'Ostel-Commun de la ville de Lyon, " etc.

Cote : CC 0204.

Référence informatique : 00000345

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 185 feuillets, in-folio, papier.

**1468**

Taxes communales (1468)  
Impositions pour les Fortifications de la Ville

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux (pour la partie du Royaume et celle de l'Empire) d'une taille mise sur les habitants de Lyon, au mois d'août 1468, à raison d'un denier par livre, pour " icelle taillie tourner, convertir et employer en la fortificacion, réparation et clôtüre de la dicte ville et tant en réparation de foussez, murailles et tours que en artillerie d'icelle ville, " etc.

- On signalera seulement, du côté de l'Empire, " les faiseurs des tyssus en la maison du Basque, sur les foussés " (ceux de la Lanterne). L'indication : " Recesserunt " est écrite en marge. (Quels pouvaient donc être, sinon les ouvriers en soie récemment envoyés à Tours par ordre du Roi, ceux dont il est question ici et qui disparurent de la ville en emportant peut-être leur industrie avec eux?) \_ Autres impositions de la même taille, mises sur " aucuns estrangiers et non résidans en la dicte ville par raison des maisons et héritaiges qu'ils possèdent en ladicte ville, contribuables en tailles, d'ancienneté. " On citera parmi cette classe de contribuables, qui, à quelques exceptions près, se composait de gens appartenant à diverses paroisses du plat pays de Lyonnais : \_ Henri Fauro (Faure ?), de Genève, pour une maison sise devant " l'oustillerie des cordiers,

tirant à la Lanterne, " 2 sous 6 deniers ; \_ Joffrey ou Geoffroi Cuer (Coeur), pour " ses deux grans maysons assises devant Saint-Nizier, qui furent d'Ennemond de Sivrieu, et la mayson acquise de Petremand (sic) Chivrier , " 7 livres 6 sous ; \_ maître Jean Le Viste, fils de Jean Le Viste, pour les biens qu'il possédait à Lyon, 8 livres 15 sous ; \_ maître Aubert Le Viste et ses frères, pour les biens qu'ils tenaient en la même ville, 2 livres 10 sous. \_ Compte de recette et dépense de la présente taille, rendu au Consulat par Jean Girard, changeur, commis à la levée de ce subside ; \_ la recette s'élève à la somme 1,303 livres 10 sous 3 deniers tournois, et la dépense totale, y compris les gages du receveur (60 livres tournois) ainsi que les arrérages (ceux-ci détaillés en un carnet placé à la fin du volume, montant à 352 livres), est de 966 livres 17 sous 4 deniers tournois ; \_ ordonnance de quitus, expédiée au profit de Jean Girard, par Jacques Mathieu (Jacobus Mathei), procureur de la commune.

**Cote : CC 0205.**

Référence informatique : 00000346

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 157 feuillets, in-folio, papier.

**1469**

Taxes communales (1469)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
de la taille et autres impositions

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux , pour le côté de l'Empire et celui du Royaume, d'une taille mise sur la ville de Lyon par le Consulat, en septembre 1469, à raison d'un denier par livre, " tant pour la poursuyte et conduyte du plait (plaid) et procès meu et pendant en la cour des aides en la dicte ville, entre aucuns des manans et habitans du plat pays de Lionnois, d'une part, et les

citoyens, manans et habitans de la dicte ville, d'autre part, pour raison des tailles demandées par les dictz paysans à iceulx de la dicte ville, des biens ruraux qu'ils tiennent et possèdent au dit plat pays, et pour le paiement de 300 livres tournois restant à paier de la somme de 2,000 livres tournois mises sus, en la dicte ville, pour l'ouvrage et facture des draps d'or et de soye , comme aussi pour autres affaires et fraix communs de la dicte ville. " \_ Nomination de Jean Girard, chanteur, à la charge de receveur de cette taille, qui produisit la somme totale de 1,268 livres 18 sous 6 deniers tournois. Les arrérages montèrent à 107 livres 9 sous 6 deniers. \_ D'après ces documents , les " velutiers " ou fabricants de draps de soie peluchés de la manufacture de soie récemment établie à Lyon, n'auraient été alors qu'au nombre de cinq seulement, pour lesquels on ne trouve qu'un seul teinturier en soie. Le comptable a écrit en marge, devant leurs noms, le mot : " Non, " pour rappeler que ces travailleurs , dont aucun n'est d'ailleurs taxé, étaient exempts des tailles, en vertu des privilèges que leur accordaient les lettres patentes du roi Louis XI (24 novembre 1466) portant introduction de la manufacture de soie à Lyon. Si donc, comme tout semble le démontrer, ces données sont exactes, on reconnaîtra que la magnifique industrie dont il s'agit eut à Lyon même un début bien modeste, etc.

Index alphabétique en début de Registre

**Cote : CC 0206.**

Référence informatique : 00000347

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 196 feuillets, in-folio, papier.

**1470 - 1471**

Taxes communales (1470 - 1471)  
Faires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Délibération consulaire portant que : le Roi ayant ci-devant mandé aux bonnes villes de son royaume " envoier deux gens de bien de Chesenne ville devers le dict seigneur, à Tours, pour adviser sur la conduite, fait et entretenement de la marchandise (c'est-à-dire du commerce,) et aussi pour establir les foires d'Anvers en quelque bonne ville de son dict royaume, et sur ce mettre bon ordre et police ; " \_ en cette circonstance et pour " adviser que en donnant ordre à la dicte marchandise l'on ne feist (fit) aulcung préjudice aux foyres establies par le Roy, nostre sire, au dict Lyon, " on avait député à Tours, vers Sa Majesté, maistre Ennemond Payen, docteur en droit, et Pierre de Villars, marchand, tous deus citoyens de Lyon et chargés par le Consulat de soutenir les intérêts de la commune, dans la discussion générale ouverte à la cour au sujet des améliorations projetées en faveur du commerce ; \_ comme conséquence de ce fait, les conseillers de ville avaient jugé opportun de faire don au Roi d'une somme de 1,000 écus d'or, " afin qu'il plaise au dict seigneur de tousiours entretenir les foyres du dict Lyon, octroïées par le dict seigneur, en l'estat et franchise qu'il a pleu au dict seigneur les donner et octroïer, et aussi monsieur le duc de Bourbon et d'Auvergne, en ung timbre (paquet de peaux) de martres fines, la somme de 120 escuz d'or, et à monsieur de Cursol (sic, pour Crussol) la somme de 100 escuz d'or, et maistre Jehan Borre, la somme de 50 escuz d'or, afin de tenir main et intercéder devers le dict seigneur à entretenir les dictes quatre foyres, etc. ; \_ ces sommes ajoutées à certains frais occasionnés par les émoluments des envoyés et les autres affaires de la commune s'élevant ensemble au chiffre total de 2,326 livres 5 sous tournois, on avait décidé, tout d'une voix, dans une assemblée générale des notables et des maîtres des métiers de la ville, que pour acquitter les charges ci-dessus mentionnées, il serait imposé

sur les habitants de Lyon, à raison de 2 deniers par livre , une taille avec addition du dixième denier des " prouffiz, prévalues et revenus apparoissans, lesquelz viennent à cause des dictes foyres pour les possessions et héritaiges roturiers assis en la dicte ville, " etc. \_ Lettres patentes du Roi (Amboise, 23 décembre 1470) ; lettres de commission et de contrainte des généraux des finances et des élus de Lyonnais, toutes relatives à l'objet précédent. \_ Compte de recette et dépense, rendu par Jean Baronnat, receveur de la présente collecte ; \_ la recette fut de 3,184 livres 6 sous 9 deniers tournois, et la dépense monta à 2,769 livres 6 sous 1 denier. De manière que le comptable resta débiteur de la commune pour la somme de 400 livres ; \_ on ne détachera du chapitre de la dépense que l'article suivant, concernant le duc de Bourbon, dont il a été question plus haut : \_ " Item, a plus baillé et délivré le dit Baronnat, receveur, à ung marchand d'Allemagne, nommé Loys Fongrevergue (sic) pour ung timbre de martres sibillines (zibelines) achepté de luy et donné à monsieur le duc de Boibonnois de par la dicte ville, ainsi qu'il appart (apparaît ou appert) par mandement certificatoryre, la somme de 50 escuz d'or, valans, à monnsic, 206 livres 5 solz tournois, " etc.

Index alphabétique en fin de Registre

**Cote : CC 0207.**

Référence informatique : 00000348

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 184 feuillets, in-folio, papier.

**1473**

Taxes communales (1473)  
Impositions pour les Fortifications de la Ville

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour la partie de l'Empire et celle du Royaume, d'une taille imposée sur la ville de Lyon, en mai 1473, par le Consulat à raison d'un denier par livre, tant pour la fortification, les réparations et l'artillerie de la cité que pour ses autres affaires, etc.

- On a cru devoir encore extraire des présents chartreaux quelques noms pour la plupart connus ; mais ces sortes de redites en apparence superflues sinon fastidieuses, ont principalement pour but de communiquer aux faits une nouvelle force et de les confirmer : \_ (Empire) Jenin (Janin ou Jean) Deschamps, maître des étuves de la Chèvre, proche de l'hôpital du pont du Rhône, 7 sous 6 deniers ; \_ Jacques Roz ou Roux, écrivain, 20 deniers. \_ Jean Darbonneta, dit Jean Blanc, tambourin, 20 deniers ; \_ Jean de Juys, le peintre, 12 sous 6 deniers ; \_ Domeyne Jullien, affaneur ou manoeuvre, pour terrailles (s'agit-il ici de poteries ou simplement d'argile plastique?) acquises de F. Guérin 18 sous. Ce contribuable était domicilié dans le quartier de l'Arbre-Sec, qui, on s'en souvient, était, à Lyon, un des trois centres de fabrication de la tuilerie, poterie et autres ouvrages de terre ; \_ Jean de Froidefeu ou Froidefond, verrier, 5 sous ; \_ la Casote (la femme Casot ou Cazot) et Massin, tous deux hôtes de la Pêcherie, 20 sous ; \_ Hugonin, tuilier, logé ou employé chez Girardon, qui était également fabricant de tuiles. Ce dernier habitait " la rue tendant depuis la Roche jusques à la porte de la Lanterne. Ce quartier était l'un des centres (mais le moins important des trois,) de la fabrication des ouvrages de terre. Hugonin est cotisé à 2 sous 6 deniers, etc. ; \_ (Royaume.) Philippe, le peintre, est, en premier lieu, taxé à 3 sous 9 deniers ; mais comme l'indication : Novus est écrite en marge, l'artiste est modéré à 2 sous ; \_ la veuve et le fils du peintre Mongin, pour " les maison et vignes de Curis, qui furent de la Teste-Noire, 3 sous 9 deniers. (Cette hôtellerie avait appartenu à feu Antoine de Cucharmois, dont la veuve s'était remariée à Jean Machefert, avec lequel

elle exploitait l'établissement. Il y avait, en ce temps-là, dans le quartier de la Platière, deux autres Cucharmois, dont l'un, surnommé Jean de Paris, était marchand drapier, et le deuxième nommé Antoine, était aubergiste.) \_ Maître Pierre de Médicis, armurier, 20 sous ; \_ André Desfossés, " faiseur de gorgerins, " 2 sous 6 deniers ; \_ Pierre Bonte et Jean Prost, maîtres écrivains, payent, le premier 10 sous, l'autre 5 sous ; \_ maître Ambroise (de Binago ?), armurier, 20 sous, et pour la maison, les vignes, terres et autres héritages acquis de la dame Graund, à Saint-Genis-Laval, 5 sous ; \_ Girardin Blihc (sic, plus correctement Blich), verrier, 3 sous 9 deniers ; \_ Pierre Bordet faiseur d'images, 5 sous ; \_ Jean Ligier ou Légier, dit Favier, tuilier, 30 sous ; \_ Hugonin Bassin, autre fabricant de tuiles, 3 sous 9 deniers ; \_ Claude Grosset, tupinier ou potier de terre, 3 sous 9 deniers. +tablis près de la porte Saint-Georges, ces derniers contribuables formaient le dernier groupe industriel de l'art de terre, de ceux qui étaient alors en pleine activité à Lyon. \_ Voici, à leur tour, quelques brèves indications fournies par le rôle d'arrérages de la susdite taille : \_ Antoine Bonte, l'écrivain, est décédé ; \_ Pierre Neyron, l'armurier, et Antoine de Cucharmois, (en son vivant) hôte de la Tête-Noire, sont notés comme étant pauvres ; \_ maître Ambroise de Binago, armurier, est en procès ; \_ Pierre Bordet, l'imagier, est décédé ; \_ Jean, le terrailon ou terrassier, et Annequin, le fourbisseur, sont tous deux atteints de la lèpre, etc. \_ Compte de recette et dépense de la collecte d'un denier pour livre rendu au Consulat par Alardin Varinier, marchand, citoyen de Lyon ; \_ la recette monta à la somme de 1,333 livres 15 sous 4 deniers tournois, et la dépense fut de 879 livres 6 sous 8 deniers ; \_ articles extraits du compte de dépense : \_ " Et premièrement, au procureur de la dicte ville (Jacques Mathieu ou Mathie remplissait encore cette charge) pour avoir fait ou fait faire et ordonner lesditz papiers et chartreaultx de la lieve de la dicte taillie, baillez au dit receveur, et



pour le double d'iceulx, retenu devers la dicte ville par manière de contrerolle, païé ainsi qu'il est accoustumé, " etc., 2 livres tournois ; \_ " Item, plus a baillé et délivré ledit receveur pour certaine quantité de salpêtre a chaté de deux marchans, l'un nommé Thomassin, du lieu d'Iéres (Hyères) en Provence, et, de l'autre, André Ravanel, marchand du pays de Romans, pour la provision et artillerie de la dicte ville, " etc., 107 livres 18 sous 9 deniers ; \_ " Item, a plus baillé à Péronecte, veuve de feu Michel Dallières, pour la dispense (dépense) de Monsieur Delyns (d'Illins), au pays de Daulphiné, faite en l'hostellerie de la dicte veuve, pour certains temps et jours qu'il demeura en la dicte ville pour la conduyte de la garde et des fortifications d'icelle, " etc., 128 livres tournois. \_ Ordonnance de quitus rendue par le Consulat au profit d'Alardin Varinier.

Index alphabétique en début de Registre

**Cote : CC 0208.**

Référence informatique : 00000349

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 400 feuillets, in-folio, papier.

**1476**

Taxes communales (1476)  
Entrée de Louis XI à Lyon

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour le côté de l'Empire et celui du Royaume, d'une taille de 8 deniers tournois pour livre, mise par le Consulat sur la ville de Lyon, en juillet 1476, tant pour " le don fait au Roy, nostre sire, à son joyeux et premier advènement en la dicte ville, comme pour autres fraiz, mises et dispenses (dépenses) faiz et faites pour raison de la dicte venue et autrement. " \_ Cette

collecte devait être levée en deux termes : l'un, commençant le 1<sup>er</sup> juillet pour finir le 30 septembre ; l'autre, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 décembre suivant. \_

Compte de recette et dépenses de la dite imposition, rendu au Consulat par Jacques Cotin, changeur, citoyen de Lyon, nommé receveur du subside de 8 deniers pour livre ; la recette totale s'éleva à la somme de 10,712 livres tournois, et la dépense de 10,190 livres 18 sous 1 denier tournois. \_ Rôle des contribuables dont le comptable ne put recevoir l'impôt pour les causes détaillées audit papier. On y remarque les articles suivants : \_ " Et premièrement n'a peu recevoir de Jacques Rivoyre et Claude de Bleterens, sa femme, la somme de 74 livres 8 sols 8 deniers tournois, obstant les inhibicions sur ce faites par nos seigneurs les généraulx sur le fait de la justice des aides à Paris, où procès pend entre les parties , " etc. ; (les pièces de cette procédure se trouvent dans la série FF.) \_ " Item, de Guy de Grolée et sa femme la somme de 24 livre ; 8 solz tournois, obstant ce qu'on ne sut de quoy gaiger ne contraindre lesditz de Grolée ; " \_ " Item, de maistre Simon de Pavye (le médecin) la somme de 80 livres tournois, obstant lectres d'affranchissement que ledit Pavye avoit, et aussi certaine quittance passée sur ce à Pierre de Pavye, son filz, pour considération de plusieurs plaisirs, services et gratuitez faiz par lesdits père et filz à la dicte ville ; " \_ " Item , du seigneur d'Auvaiges (d'Avauges sans doute quelque membre de la chevaleresque maison d'Albon) pour sa part des biens de feu messire Pierre Varinier (en son vivant président des comptes de Moulins), la somme de 14 livres 5 sols 5 deniers tournois, obstant ce que ledit d'Auvages (sic) est noble et sert le Roy en armes ; aussi qu'il ne fait point sa résidence en la dicte ville " (celle de Lyon) ; \_ " Item, de André Veau, artilleur, la somme de 20 solz tournois, par commandement de mes ditz seigneurs les conseillers, pour contemplacion de Monseigneur le sénéchal (de Lyon et, en même temps, comme on sait, bailli de Mâcon), qui en avait fait requeste, de lui

donner (faire remise de) son impostz, afin de le faire résider en ceste ville pour avoir gens de son mestier d'artilleur, afin d'estre mieulx artillez pour la garde de la ville, " etc. \_ Trois charretiers inscrits aux rôles d'arrérages sont déchargés de leurs taxes, " *causa unius viagu facti ad conducendum artilleriam Regis.* " Il semble que ce soient les seuls individus de la ville qu'on ait requis pour ce service.

Traces très nettes d'humidité sur la moitié inférieure du Registre  
Reliure et plats protégés par du papier Mylard

**Cote : CC 0209.**

Référence informatique : 00000350

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 6 cahiers, 268 feuillets, in-folio, papier; 1 pièce, papier.

**1479**

Taxes communales (1479)  
Frais divers

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux (quelques-uns incomplets), pour la partie de l'Empire et celle du Royaume, d'une taille de 3 deniers pour livre, mise sur la ville de Lyon, en juillet 1479, par le Consulat, savoir: \_ Deux deniers par livre pour subvenir aux frais considérables que la commune avait faits ou devait faire, tant pour la conduite des procès qu'elle avait à soutenir au Grand-Conseil et à Paris que pour le fait des monnaies, comme aussi pour avoir " habillé et mise point, au mois de may prouchain passé, les trente francs arbalestiers estans à la charge de ladite ville, et pour les gaiges ordonnez à iceulx francs arbalestiers (dont le nombre s'était ainsi accru de dix hommes). Pareillement, pour les vivres qu'il a convenu fournir, bailler et envoyer en

l'armée du Roy estant Bourgoigne; pour la conduyte et voyture des souffres, salpestres, cuyvre et plomb dudit seigneur, jusques à Tarare et en ladicté armée. Semblablement pour la despense qu'il convient faire promptement pour mener les seize mécaniques (artisans) esleuz en ladicté ville (celle de Lyon) pour aller demourer à Arras, ensemble leurs femmes, enfans, serviteurs, bagues (bagages) et meynage; " \_ Un denier par livre pour " faire plusieurs réparacions, tant à hausser et mestre en défense la tour Serpolet, refaire la tour de nouvel brûlée que remailler et repisonner (rejointoyer, sans doute) les murailles de ladite ville, en plusieurs lieux, ", etc. \_ Compte de recette et dépense de la taille de 3 deniers pour livre, rendu au Consulat par Guillaume Du Buisson, clerc, receveur de la taille susdite; \_ la recette fut de 3,627 livres 6 sous 3 deniers tournois, et la dépense s'éleva à 3,392 livres 11 sous 6 deniers, etc.

Traces très nettes d'humidité sur la moitié inférieure du Registre

**Cote : CC 0210.**

Référence informatique : 00000351

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 192 feuillets, in-folio, papier.

**1480**

Taxes communales (1480)  
Frais divers

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux (incomplets), pour le côté du Royaume et celui de l'Empire d'une taille imposée sur la ville de Lyon par le Consulat, en octobre 1480, à raison d'un denier par livre, pour subvenir, conjointement avec d'autres ressources provenant des dons volontaires et des

revenus de l'établissement, au paiement des matériaux nécessaires à " la continuation et au parachèvement de l'oeuvre et fabricque de l'ospital du pont de Rosne de ladicte ville, naguères acquis et mis ès mains de ladicte ville, " etc. \_ Cette collecte, dont le receveur fut Jean Varinier, marchand, citoyen de Lyon, devait être levée en un seul terme, savoir: du mois d'octobre à Pâques suivant.

**Cote : CC 0211.**

Référence informatique : 00000352

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers, 235 feuillets, in-folio, papier.

**1483 - 1486**

Taxes communales (1483 - 1486)  
Frais divers

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour la partie de l'Empire et celle du Royaume, d'une taille de 6 deniers pour livre, imposée sur les habitants de Lyon, par ordre du Consulat, en juin 1483, mais pour le service du Roi. Il s'agissait, pour Sa Majesté, du paiement des sommes d'argent qu'elle avait promis aux Liges-Suisses, en échange de leur renonciation au droit qu'elles prétendaient avoir sur la Franche-Comté de Bourgogne.

- Compte de recette et dépense de la taille susdite, rendu au Consulat par Guillaume Du Buisson, receveur de la même collecte; \_ voici, dans leur forme naïve, quelques-uns des articles du compte de dépense, qui est écrit tout entier de la main du comptable: \_ " Et premièrement, avout (avoir) fait acheter ung chival pour moy en aller à la court du Roy, nostre sire que je achetis de Guillaume Darien, le Normand, qui m'a costé 12 souz d'our sans solei (d'or sans

soleil), à reyson de 30 gros pour escu, " 22 livres 10 sous tournois. \_ " Item, pour faire rabiller la selle dudit chival et le faire ferrer des quatre piés, à neuf, compris une paire d'estrieux neux, tout compris, " 10 sous 9 deniers. \_ " Dont suis desparti dudit Lyon (5 septembre 1485) pour moy en aller à ladite court du Roy, nostre sire, pour aller dire de boche a sire Jehan Rossellet (Rousselet) qu'il avait tielle puissance que le sire Symon Turin avoyent l'autre foys par ensemble, quant ils estoient de par delà, parce que Messieurs les conseillers ne n'osoient rien escrire pour l'occasion de la guerre (celle dite du Bien Public) que (le) Roy, nostre sire avoyt à l'encontre monsieur de Borbon et les autres princes du sang. Dont suis desparti de ladite court du Roy, nostre sire (4 octobre), moy estre de retour dedans la ville de Lyon, et, pour ainsi, ay démoré que séjourné; à ladite court du Roi, nostre sire, vingt-huit jours et demy, à 7 souz 6 deniers pour la dispense (dépense) de moy et du chival, et pour ainsi, " 10 livres 13 sous 9 deniers. \_ " Item, pour faire rabiller ledit chival, qui fut blacé (blessé) à Melun, en l'ostelarie des Maillez, dont m'a costé tant en médecines pour faire mectre à point ledit chival, compris la poyne et salaire dudit mareschaul qui le mit à point, ay livré, pour toutes chozes comprises, un escu au soleil, et, pour ainsi, moute que je ay livré, la somme de " 2 livres tournois. " \_ " Item, me promirent mes dis seigneurs consulz de moy récompenser de la poyne et labour extraordinaires que je ay prins pour fournir monsieur l'évesque de Saint-Papou (Papoul) et messire Pierre de Coardi juge (du) domeyne, commissaires ordonnés de par le Roy, nostre sire, à faire l'examen et informations touchant les foyres de ladite ville de Lyon, tant dedans ladite ville que dehors ladite ville: et ce, tant de leur fornir foin, avoyne, paille, boys, lapareaux, perdixsiaux, pinjons, chappons et toutes autres chozes que leur fayliet (fallait pour faisait) besson (besoin) et aussi d'aller quérir les marchans en leur logis, avec l'uchier (l'huissier) Gabriel Caron, pour les mener

devant les dis commissaires pour les faire examiner en forme due, etc. " (Cet article n'est pas réglé, mais Du Buisson n'en fut pas moins désintéressé d'une autre manière.) \_ Item (20 juillet 1486), à Nicolas Ostont (sans doute Othon; bien que ce nom soit écrit ailleurs: Estot et Stoc), hoste de la Tour-Perse (à Lyon), pour soy aller à la court du Roy, nostre sire, pour estre truchemant de l'ambassade des Allemans (vraisemblablement composée de ceux qui fréquentaient les foires de la ville), ay livré audit Nicolas, par commandement de mes dis seigneurs " (les consuls), 10 livres tournois, etc. \_ Compte dernier de Guillaume Du Buisson, afférent aux restes de la taille de 6 deniers pour livre, qu'il avait été chargé de lever; \_ la somme totale de " tous les deux quayers, tant de ça que par delà de la rivière (de Saône) que ledit Du Boysson baille pour non reçues monte " à 2,631 livres 17 sous tournois, etc.

**Cote : CC 0212.**

Référence informatique : 00000353

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 118 feuillets, in-folio, papier,

**1485**

Taxes communales (1485)  
Foires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour la partie de l'Empire, des 12 deniers imposés sur la ville de Lyon, tant pour la réintégration que pour la confirmation des foires de la commune. \_ On retrouve dans ce document, où les noms des imposés sont suivis de deux cotes dont la dernière, qu'on citera seule, représente la taxe de chacun, sur le pied de 12 deniers pour livre: \_ Louis Martin et Michel Fontanel, relieurs de livres, 60 sous chacun; \_

Guillaume Choard, enlumineur de livres, 30 sous; \_ Georges Jarsaillon, autre enlumineur, 40 sous; \_ Pierre Le Gasquet, oiseleur, 30 sous; \_ Jean Blich ou plutôt Blich, verriers. Le premier paye 6 livres, le deuxième 40 sous; \_ Léonard Torchon, potier de terre ou tupinier, de Chaponost, n'est point taxé, sans doute comme ayant son domicile dans cette localité; \_ Jean Chèvre, Jean Daumont ou peut-être d'Aumont, Pierre Ber et Pierre Revillart, tous brodeurs, payent ; les trois premiers, 40 sous; le dernier, 4 livres; \_ Claude Apron, artilleur, 30 sous; \_ " le grant Richard (on a déjà eu occasion de le citer) qui met les agullètes (aiguillettes) aux filles, " 60 sous; \_ Jean Grolier, apothicaire, 30 sous; (Ce praticien demeurait dans la rue de 1a Grenette ) \_ Jean Fillon, chapelier, 30 sous (Exista-t-il quelque lien de parenté ou n'y eut-il seulement qu'une simple homonymie entre cet artisan et la femme nommée Passe-Fillon, qui eut un commerce galant avec Louis XI, pendant le séjour que ce prince fit à Lyon, en 1476?) \_ Antoine de La Croix, alias Pasquet, 40 sous; (Sans vouloir tirer une conclusion immédiate du fait, on fera remarquer la similitude complète du nom de ce contribuable avec celui de la place dite de la Croix-Pasquet ou Pâquet, laquelle, cependant, ne devait être ouverte que beaucoup plus tard.) \_ +tienne Joly, enlumineur, 4 livres 10 sous; \_ Pierre d'Aubenas, peintre-verrier, 40 sous; \_ Jean Goujon, tuilier, (établi dans 1e quartier de l'Arbre-Sec), 12 livres 17 sous; \_ Jean Buatier, marchand, 195 livres 2 sous; \_ Jean Audebert, drapier, 84 livres; \_ Nicolas Stoc (Voy. cc, 211.) hôte de la Tour Perse, etc.; \_ Amont, hôte des étuves de la Pêcherie (c'est le successeur probable de la Cazote et de l'associé de celle-ci), 4 livres; \_ les imprimeurs: Jean d'Alby, Nicolas Philippe, Guillaume Balsarin, Pierre Pincerne, 60 sous chacun; Mathieu Hus, 4 livres, etc.

Les 2 premiers feuillets sont déchirés (humidité)

**Cote : CC 0213.**

Référence informatique : 00000354

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 77 feuillets, in-folio, papier.

**1485**

Taxes communales (1485)  
Foires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté de l'Empire, de la collecte imposée sur la ville de Lyon, à raison de 12 deniers par livre pour les frais des foires, etc. \_ Ce rôle, d'ailleurs incomplet, est le double du précédent (cc, 212). On y voit que la recette pour cette partie de la ville fut de 1,579 livres 9 sous 11 deniers tournois.

**Cote : CC 0214.**

Référence informatique : 00000355

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 199 feuillets, in-folio, papier.

**1485 - 1487**

Taxes communales (1485 - 1487)  
Foires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux (dont l'un est la répétition de l'autre), pour la partie du Royaume, de la collecte de 12 deniers par livre imposés sur les habitants de Lyon pour la réintégration des foires de la commune (dont deux sur quatre: celles de Pâques et de la Toussaint, avaient été transférées à Bourges). \_ La recette, telle qu'elle se trouve inscrite à la fin du rôle, monte à la somme de 2,301 livres, 3 sous, 6 deniers

tournois \_ Carnets: de ceux qui avaient avancé, sous forme de prêt, de l'argent pour la réintégration des foires, dans lequel rôle est contenu, d'une part, la taxe qu'ils devaient pour la collecte de 12 deniers par livre, et, d'autre part, les sommes par eux avancées, etc.; \_ des sommes dues par la ville à plusieurs particuliers, tant pour la réintégration des foires et procès contre les habitants du plat pays de Lyonnais, que pour plusieurs affaires de la commune, dont voici les principales et les plus intéressantes: \_ " Premièrement, est due à Guillaume Deblet, trésorier et receveur de ladite ville, pour reste de son dernier compte, compris les 600 escus qu'il a prins, aux intérestz de ladite ville, pour paier la veyselle donnée à Monsieur le cardinal de ladite ville, " (Charles de Bourbon) 1,428 livres, 1 sou, 7 deniers tournois. \_ A Jean Rousselet pour " deux ponçons (poinçons) de vin par lui baillez pour donner, et depuis donnez, à Messieurs les commissaires qui firent l'information des foyres, " 6 livres tournois. \_ A Guillaume Baronnat pour deux poinçons de vin, " prins de luy pour donner, et depuis donnez à Monsieur le général (des finances) de Languedoc, à Monsieur le chancelier de Bourbonnois et maistre Charles de La Vernade, " etc.

Index alphabétique en fin de Registre

**Cote : CC 0215.**

Référence informatique : 00000356

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, 207 feuillets, in-folio, papier.

**1487**

Taxes communales (1487)  
Décès de Louis XI - Avènement de Charles VIII

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour la partie de l'Empire et celle du Royaume, du premier terme et paiement d'une collecte mise sur la ville de Lyon, en novembre 1487, à raison de 12 deniers par livre, par le Consulat et " l'avis et délibération des notables, octroy, accord et consentement des maistres des mestiers, pour deuement, en bon et suffisant nombre, mandez et assemblez en l'Ostel commun de la dite ville, et comme la plus grant et saine partie d'icelle ville, en ensuyvant leur privilege et coustume, aussi la puissance à eulx sur ce donnée par les ditz maistres des mestiers, au nom de la dite communauté de la dite ville; " (voilà, nettement définies en quelques lignes, les attributions politiques de ce qu'on appelait le corps commun de la ville de Lyon. Il ne reste plus, pour compléter cette esquisse, qu'à rappeler la part considérable que le tiers état Lyonnais prenait aux élections municipales de la cité.) \_ laquelle taille devait servir à: " paier et rembourser plusieurs grans sommes de deniers, prises, par emprunct, de plusieurs particuliers, tant banquiers que autres de la dite ville, pour fournir aux grans fraiz qu'il a convenu faire à icelle ville depuis le trespas du feu roi Loys, que Dieu absoille, en plusieurs voyages et chevauchées faictes devers le Roy, nostre sire, qui à présent est, et ailleurs, tant pour faire le serment de fidélité au dit seigneur incontinent après son advènement à la coronne; \_ avoir confirmacion des privileges, dons et octroys, tant des foyres comme du barrage du pont du Rosne et dixiesme du vin vendu à détail en la dite ville, comme pour assister aux trois Estatz, tantôt après (5 janvier 1484), tenuz en la ville de Tours, puis poursuivyr, tant devers le Roy comme à la cour du parlement, à Paris, les dictes foyres, transportées de ceste dicte ville (de Lyon) à Bourges, et ce continuellement depuis les ditz Estatz jusques à présent; \_ semblablement, pour poursuivyr certain procès mou et intenté par les habitans du plat pays de Lionnoys contre la dicte ville, afin de faire contribuable icelle ville avec le dit pays

au fait des tailles, ainsi que la dite ville estoit du temps du feu roi Charles VII. Esquelles choses, leurs circonstances et dépendances ont esté mis, employez et despenduz grans deniers, montans à la somme de 16,000 livres, sauf le plus, " etc. \_ Commission délivrée à Guérin Tourvion, marchand, citoyen de Lyon, et à Guillaume Tourvion, son fils, pour lever la dite imposition.

**Cote : CC 0216.**

Référence informatique : 00000357

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 187 feuillets, in-folio, papier; 9 pièces, papier.

**1489**

Taxes communales (1489)

Entrée de Charles VIII

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour la partie de l'Empire (document incomplet) et pour la partie du Royaume, d'une taille de 8 deniers par livre imposée sur les habitants de Lyon, au mois de mars 1489 (V. S.) pour les frais de la première entrée du Roi Charles VIII dans la ville (le 7 mars 1489, V. S.) \_ Receveurs de la taille mentionnée ci-contre: Jean de Bourges et Jean Guérin pour le côté de l'Empire; Amé Bullioud et +tienne Grolier pour le côté du Royaume, etc.

3 cahiers: 2 cahiers + 1 bis (comportant un index alphabétique)  
folio 53 à 69: traces très nettes d'humidité

**Cote : CC 0217.**

Référence informatique : 00000358

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 pièces, 176 feuillets, in-folio, papier.

**1490 - 1492**

Taxes communales (1490 - 1492)  
Entrée de Charles VIII

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux de ceux des contribuables de la partie du Royaume qui n'avaient pas encore acquitté l'impôt de 8 deniers par livre, mis sur la ville de Lyon pour les frais de la première entrée du roi Charles VIII dans ses murs, etc. \_ Compte de recette et dépense présenté par Jean Guérin et Jean de Bourges, receveurs, pour le côté de l'Empire de la collecte des 8 deniers; \_ la recette fut de 3,068 livres 8 sous 7 deniers, et la dépense s'éleva au chiffre de 2,849 livres 14 sous 2 deniers; \_ le peintre Perréal, autrement dit Jean de Paris, figure dans le rôle de dépense pour une somme de 20 livres, qui lui fut comptée le 2 mars 1489 (V. S.), etc. \_ Autre compte, rendu par Pierre Christien, dit Tissot, de certains arrérages, par lui reçus, des 6 deniers pour livre dont Alardin Varinier, receveur de la ville, avait eu charge du vivant du Roi Louis XI, ainsi que d'autres arrérages des plus apparents des 8 deniers imposés pour la venue du roi Charles VIII, qui restaient à payer de la recette des sieurs Guérin et de Bourges, Bullioud et Grolier; \_ acquits, dont l'un est accompagné d'une attestation signée de Claude Thomassin et ainsi conçue; \_ " Je certifie que pour garnir et acoutrir le chériot et Triomphe du souleil, qui fust fait à l'entrée du Roy, on y mit quatorze bouguerans et demy et une livre de fil, à ung florin, marché fait et passé et furent prins les ditz bouguerans en l'ostel de Pierre Barsusaube " (pour Barsuraube: il était teinturier de son état), etc.

La pièce 4 regroupe 9 pièces cousues aux feuillets

**Cote : CC 0218 -1**

Référence informatique : 00000359

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 40 feuillets, in-folio, papier.

**1489 - 1493**

Fiche 1/2

Taxes communales (1489 - 1493)  
Entrée de Charles VIII

Taxes perçues au nom de la commune.

- Inventaire et compte des gages saisis à l'occasion de la collecte de 6 deniers, mise sur la ville de Lyon, au mois de mars 1488 (V. S.), pour le don que la ville avait fait au Roi. " Desquelz gaigemens et gaiges estans prins par exécution en l'Ostel commun de la dicte ville, Messieurs les conseillers donnent charge à Georges de La Noyerie, notaire, servant à la dicte ville pour iceulx vendre et en recevoir les deniers. " (Voy. cc. 105.) \_ Ce document renferme, entre autres choses, les renseignements suivants, qui ont paru offrir assez d'intérêt pour être reproduits ici même: \_ Gonin Garendo, couturier, est gagé d'une petite robe noire, de fille, pour 7 sous 6 deniers tournois qu'il devait de son impôt, \_ Nicolas Bellet, orfèvre, une bigorne et deux petites enclumes pour les 15 sous de sa taxe; \_ Jean de Thizy, drapier, une pièce de drap pour 3 livres tournois; \_ Jean Chambard, pelletier, un manteau de pelleterie pour 22 sous 6 deniers; \_ Jean Defer, sellier, trois " arsons de selles à chevaux, " 15 sous; \_ Phorin, gantier, cinq paires de gants chevrotin et trois paires de gants mouton, 20 sous, \_ Jacquemin de Milan, haubergeonnier, gagé " d'unes manches et une fauldes (cotte) de mailles, " pour son impôt de 15 sous tournois, etc. \_ Inventaire et compte des gages afférents à la taille de 8 deniers imposée sur les

habitants de Lyon, en mars 1489 (V. S.), pour l'entrée du Roi, et dont Pierre Tissot fut nommé receveur, sous le contrôle de Georges de La Noyerie, qui avait rempli le même office pour le précédent compte. \_ Jean Mercier, dit Ponchon, gagé d'une robe noire pour 2 livres 13 sous 4 deniers tournois qu'il devait d'impôt; \_ maître Mathieu Hus, libraire allemand, gagé de six bréviaires reliés, 2 livres 13 sous 4 deniers; \_ Baptisme (sic), autre libraire allemand, un livre imprimé, 26 sous 3 deniers; \_ Humbert Voullan, pécheur, gagé d'un " fillé (filet) dit esparvier, " 24 sous; \_ Jean Grolier, apothicaire, deux symaises (Vaisseaux servant à contenir les liquides et dont on n'a pu déterminer la capacité) pour son impôt de 26 sous 8 deniers; \_ les héritiers de Michel Montaigne (la profession de celui-ci n'est pas mentionnée ici; mais on conçoit qu'il ne s'agit nullement du célèbre moraliste du même nom) furent gagés de deux grands livres reliés, sur 12 livres tournois qu'ils devaient pour leur taxe, etc.; \_ Jean Dru, panetier ou boulanger, une romaine et son poids, 2 livres tournois; \_ Anthelme Lévy, tisserand, gagé d'une robe de femme pour 24 sous; \_ Pierre de La Pont, libraire, gagé de 2 livres reliés, pour les 20 sous tournois de son impôt. " Le dit Noyerie luy a rendu les ditz livres a reçu de luy troys pièces vaillant chacune 6 solz; et pour ce qu'il est moult pauvre, luy a donné le (fait grâce du) surplus...; " \_ Guinet Dalphinnet, serrurier, gagé de deux serrailles (serrures) pour son impôt de 3 livres 4 sous; \_ Jean Monnet, manoeuvre, gagé d'une arbalète avec son engin à crochet (cranequin), pour ses 24 sous de taxe; \_ Pierre d'Aubenas, peintre-verrier, gagé d'un pail (marteau, ouverture, etc.) pour son impôt de 2 livres tournois. " Le dit Noyerie luy a rendu son dit pail et receu de luy, par admodération faicte par mes ditz seigneurs " (les conseillers de ville), 32 sous; \_ Nicolas Moretain, notaire, gagé d'une cocte rouge de sa femme " pour 24 sous. " Le dit Noyerie rendit la dite cocte à la femme du dit Nicolas, le jour de Pasques, pour 10 solz, pour ce quelle venit, plourant, la demander, et n'avoit plus d'argent, " etc. \_ Inventaire et

compte des gages déposés à l'Hôtel-de-Ville par Pierre Heyrault, notaire, pour les restes de la collecte des 8 deniers, etc.; \_ Jean de Bourg ou Debourg, mercier, gagé de deux " gibessières à cheval " et d'une " seinture à baudrier " pour ses 20 sous d'impôt...

**Cote : CC 0218 -2**

Référence informatique : 00000360

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 40 feuillets, in-folio, papier.

**1489 - 1493**

Fiche 2/2

Taxes communales (1489 - 1493)

Entrée de Charles VIII

---

\_ Pierre Monceaux, cordonnier, gage de deux paires de pantouffles, deux paires de souliers, une paire brouzequins (bosequins et brusequins, c'est-à-dire: brodequins) pour 2 livres tournois; \_ Guichard de Lalise, autre cordonnier, une paire de houzeaux, 20 sous; \_ Gentet, potier (d'étain), une arbalète et une couleuvrine, pour 2 livres; \_ Benoit Medellin; une paire " hoseaux (houzeaux) carrez, " 20 sous; \_ Claude Grosset, potier (de terre), gagé d'une arbalète avec son engin, 2 livres, etc. \_ Ces trois inventaires comprennent, en outre, beaucoup d'autres contribuables, gagés, les uns pour des outils de leur profession, d'autres pour des armes, du linge, des meubles, des ustensiles de ménage, etc. \_ +tats de vente de la vaisselle et des vases d'étain provenant des gages inscrits aux inventaires susdits, etc. Compte de recette et dépense des gages dont il vient d'être parlé, rendu au Consulat par Georges de La Noyerie, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville; \_ la recette ne fut que de 149 livres 14 sous 10 deniers oboles, et la dépense s'éleva à 150 livres 5 sous 5 deniers



oboles. Voici les principaux articles de ce dernier chapitre: \_ Payé par le comptable à +tienne Poulbet, sergent royal, pour une " exécution qu'il feist contre maistre Jehan Lallemand, médecin, à cause d'une loge qu'il avoit dréciée en la rue devant la cave d'Esnay (d'Ainay), laquelle lors fut abattue, pour ce " 2 sous 6 deniers; \_ " Item, pour le boire des sergens qui visitarent les aiguediers (éviers) pour deffendre qu'on ne les feist (fit) distiller aux rues, " 4 sous 2 deniers; \_ " Item, à Janin Courtoys, sergent royal, pour une exécution qu'il feist à cause d'un banc que Estienne Billiadi ;c'était un notaire) avait planté et trop avancé devant sa maison, en rue Neufve, lequel banc lors fut abattu, " 1 sou 8 deniers, \_ " Item, à Canard pour la vocation et travail qu'il print pour faire savoir et dire à ceux qui avoient gages prins par exécution, en la Maison de ladite ville, qu'ilz les venissent rachecter ou qu'on les vendroit, " 2 sous 6 deniers; \_ " Item, à Benoit de Noble, potier (d'étain), pour sa peine d'avoir pezé particulièrement toute la veyselle d'estaing estant en ladite Maison de la ville, prinse par exécution, de laquelle ledit de La Noyerie avoit esté chargé icelle vendre, pour " 5 solz, compris en ce unes (paire de) pantoffles estant pour gaige en ladite Maison, que icellui de La Noyerie a baillé au dit Benoît pour 10 blans, " 5 sous; \_ " Item, à trois gaignedeniers (portefaix) qui pourtarent ladite veyselle depuis la dite Maison jusques au poys (poids public) de ladite ville, et pour cellui qui la peza, " 1 sou 8 deniers, etc. \_ Georges de La Noyerie réclamait, pour sa part, certaines indemnités pécuniaires, comme ayant rempli des missions extraordinaires qui lui avaient été confiées par le Consulat, ainsi qu'on va le voir: \_ " Pour ce que monsieur le capitaine Thomassin n'estoit pas en la ville, ains estoit absent d'icelle, mes ditz seigneurs (consuls) donnarent charge au dit Noyerie de reconnoistre l'écirquet (ce qu'on appelait l'écharguet, qui n'était sans doute autre chose qu'un service nocturne de ronde ou de visite des postes de la place), entre trois et quatre heures du matin, à cause de

quelque bruit de guerre qui lors estoit survenu. Laquelle chose ledit Noyerie fit environ ung mois; " \_ " Item, donnarent charge mes ditz seigneurs au dit de La Noyerie de vacquer et faire besongner à la réparation des pavemens nécessaires aux rues de la dicte ville. Laquelle chose ledit Noyerie a fait l'espace de deux ans, et pour ce discontinuer sa boutique. " On a écrit en marge: " Rien pour cet article, car c'est sa charge d'office, " \_ Employé, tant à Paris qu'à Peccais en Languedoc, à la poursuite d'un procès intenté par le Consulat au banquier François Capponi, fermier de la gabelle du sel, à Lyon, le comptable mit soixante-cinq jours à cette besogne, " et pour plus honnestement assister et poursuivre ladite charge qu'on lui avoit donnée, achecta cheval, robe, hoseaux, manteau et autres habillemens nécessaires à homme de cheval, qui luy fut grant dispence, " etc. \_ Georges de La Noyerie ne reçut, néanmoins, pour tous ses déplacements et vacations, qu'une modeste indemnité de 12 livres tournois qu'il eut le bon esprit d'accepter, comme le prouve l'ordonnance de quitus qui termine le présent cahier.

Grande déchirure sur la première lettrine de la première page, dûe à l'acidité de l'encre.

**Cote : CC 0219.**

Référence informatique : 00000361

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 134 feuillets, in-folio, papier.

**1490**

Taxes communales (1490)  
Entrée de Charles VIII

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte rendu par Pierre Tissot, marchand, des restes de la taille de 8

deniers par livre, imposée sur les habitants de Lyon, en 1490, pour subvenir aux frais de la première entrée du Roi Charles VIII dans la ville, etc. \_ La recette est de 2,405 livres 5 sous 2 deniers tournois, et la dépense, qui comprend les réductions des taxes, les arrérages et les paiements effectués par le comptable, s'élève à 2,417 livres 10 sous 10 deniers, etc.

Index alphabétique en fin de Registre

**Cote : CC 0220 -1**

Référence informatique : 00000362

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 pièces, 246 feuillets, in-folio, papier.

**1492 - 1499**

Fiche 1/2

Taxes communales (1492 - 1499)

Charges et autres affaires de la cité

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour la partie du Royaume et celle de l'Empire, d'une taille de 4 deniers par livre mise sur les habitants de Lyon, au mois d'août 1492, pour subvenir aux charges et autres affaires de la cité, etc.

- Ces documents renferment, entre autres choses, les mentions suivantes: \_ (Royaume) Jean Hutinet, taxé à 2 livres tournois. " Remis en arrérages et quicté par MM. (les conseillers de ville), à cause d'aucuns services par luy faitz à la ville, tant en ung voyage pour lui fait en Bourgogne que avoir vacqué après l'artillerie, pour ceste fois, " 10 sous tournois; \_ la Gervaise et Jean de Lafont " sont mis en arrérages pour ce qu'elle a donné ses biens à l'ospital. Car ainsi a esté ordonné par MM., " etc.; \_ Pierre Boute, écrivain, taxé à 2 livres, mais "

admodéré par MM., cause de ses vignes (sises à Millery) vendues à Jehan (Benoît, dit) de Bourges, comme à Jehan et Claude Rochefort... Remis sur eulx " 15 sous. On lit en regard du nom de l'écrivain: " Pouvre et vacat; " \_ Denis Duvergier (ou Duverger) imprimeur de livres, 20 sous. On lit en marge: " Serviteur et pouvre; " (c'est donc à sa condition d'ouvrier travaillant chez un maître que ce contribuable doit d'être exempt de la taille.) \_ Philippe Besson, peintre-verrier, 15 sous; \_ André Veau artilleur, 20 sous. Les conseillers de ville le déchargent de son impôt " pour considération de ce qu'il est artilleur et ne possède aucuns immeubles, en ensuyvant aussi ce que, par leurs prédécesseurs, a esté cy-devant fait; " \_ Pierre de La Forest, hospitalier, 20 sous. " Quicté par MM., pour ceste fois et sans tirer à conséquence pour luy ne ses successeurs, considéré la charge de ses enfants et la peine qu'il a ès povres de l'hospital Saint-+loy; " \_ Gabriel, armurier, 30 sous. " Admodéré pour ceste fois, considéré son mestier d'armurier, à " 15 sous; \_ Jean Du Peyrat, 62 livres. " Admodéré à cause des légatz faitz à la vefve de feu son père, et aussi des choses fondées ès églises de ceste dicte ville, " 40 livres. Quant à la veuve de Jean Du Peyrat, le père, on la taxe à 20 livres pour les pensions en vin, blé et argent, à elles dues par Jean, son fils; \_ les héritiers d'Amé Sala, dit Bastier, 46 livres 15 sous. On lit dans la marge: " En arrérages pour la moitié, à cause de Pierre Sala, panetier du Roy; " (L'inscription aux rôles d'arrérages constituait pour l'imposé un véritable délai légal, et de plus pouvait être, en bien des cas, considérée comme une faveur.) \_ Hugues de Salles, tireur d'or, 16 sous. " MM. les conseillers ont mis en arrérages l'impost dudit de Salles, attendu sa povreté et les services par luy faitz et autres qu'il s'est offert faire à ladite ville, tant au fait de l'artillerie que autres choses; " \_ Jean Prévost, peintre, 10 livres. " Pour ce que ès 8 deniers derrier (dernièrement) levez ledit Prévost ne fut imposé que à 10 livres, à ceste cause en corrigeant ladite erreur, a esté réduit à " 5 livres tournois, etc.; \_ Hugonin

Navarre, imagier, 24 sous, etc., \_ (Empire) Jean Guillemère, maréchal, 26 sous 8 deniers. " Quicté pour ceste fois pour considéracion de ce qu'il a vacqué et vacque à adouber l'artillerie de ladicte ville, aussi car il est bon artilleur et, en ce, peut grandement servir et proufiter à la dicte ville, et mesmement qu'il n'y a pas grant nombre d'artilleurs; " \_ Jacques... (en blanc), fondeur, 16 sous. " Mis en arréages pour ceste fois, actendu la disposicion de sa personne et qu'il fut blessé de sa personne au service du Roy pour la ville; " \_ Jean et Claude Rochefort, drapiers, 19 livres 3 sous 4 deniers. " Et pour cinquante hommes de vigne, acquis de Pierre Bonte (Voy. plus haut), assis à Milherie " (Millery), 16 sous 8 deniers. On a biffé cette dernière cote;

Index alphabétique en fin de Registre  
Pas de lacet pour fermer le Registre

**Cote : CC 0220 -2**

Référence informatique : 00000363

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 pièces, 246 feuillets, in-folio, papier.

**1492 - 1499**

Fiche 2/2

Taxes communales (1492 - 1499)  
Charges et autres affaires de la cité

---

\_ Nicolas Tristan, artilleur, 16 sous " Quicté son impost pour considéracion de ce qu'il est artilleur et ne possède aucun immeuble, " etc.; \_ la veuve de Jean Blanchard, barbier, 13 sous 4 deniers. " Quictée par MM. à cause du privilège donné à ceulx qui furent à Arras (par ordre du Roi Louis XI); " dont ledit Blanchard fut l'ung; " Pierre Pasquelet (ou Pâquelet), 3 livres: " Item, pour: deux maisons qui furent de Estienne Tavernier, extimées, l'une portant l'autre, 105 livres; la grange vers Saint-Sébastien, sans les

terres, extimée 80 livres, et les terres 20 livres, et la prévalue (plus value) de la foyre 7 sous 5 deniers pour denier, qui monte ici " 4 livres 18 sous 4 deniers; \_ Mathieu de Lorme, qui demeurait dans sa maison de la rue Sainte-Catherine, cotisé à 2 livres. " Admodéré par MM. actendu sa vieillesse et qu'il ne peut plus besoigner, à " 10 sous, etc. (On ne peut donner celui-ci comme le père des architectes Jean et Philibert de Lorme; mais il fut certainement leur aïeul. ) \_ Compte de recette et dépense de la collecte des 4 deniers, rendu au Consulat par Barthélemi Berchier, marchand, citoyen de Lyon; la recette fut de 6,049 livres 18 sous 3 deniers, et la dépense monta à 5,966 livres 1 6 sous 3 deniers tournois. Le comptable eut à répondre de 82 livres 2 sous envers le Consulat; mais à la suite de certaines remontrances qui leur furent adressées à ce sujet, les conseillers de ville n'exigèrent de Berchier que 10 livres tournois, ainsi que le prouve l'ordonnance de quitus qu'on lui expédia le mars 1498 (V. S.).

**Cote : CC 0221.**

Référence informatique : 00000364

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 169 feuillets, in-folio, papier.

**1493**

Taxes communales (1493)

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour la partie de l'Empire, des habitants de Lyon, " en faisant la nouvelle recognoissance des biens tenans en la dicte ville, laquelle recognoissance fut faite par honorables et honnestes personnes sire Pierre Palmier, Loys Dupérier, Jehan Le Maistre, Loys Tézé, Estienne Laurencin, Barthélemy Bellière, Humbert Mathieu et Guillaume Regnault, esluz et ordonnez pour ce faire, par MM.

les conseillers de la dicte ville, " etc. \_ Ce papier est établi à l'étalon d'un denier par livre tournois.

**Cote : CC 0222**

Référence informatique : 00000365

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 pièces, 69 feuillets, in-folio, papier.

**1494 - 1495**

Taxes communales (1494 - 1495)  
Entrée de la Reine Anne de Bretagne  
Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, tant du côté du Royaume que du côté de l'Empire, de la taille de 8 deniers pour livre, imposée, par manière de prêt, sur les habitants de Lyon, au mois de mars 1493 (V. S.), pour subvenir aux frais de la première entrée de la Reine Anne de Bretagne dans la ville.

- Rôles de la collecte de 1 denier par livre, imposée sur la commune, en mars 1494 (V. S.), pour le même objet que ci-contre. \_ La recette totale fut de 7,125 livres 5 sous pour la partie de Fourvières, qui eut pour receveur Antoine Peyron et Étienne Grolier, marchand, aussi bien que pour la partie de Saint-Nizier, dont le receveur fut Guillaume Henry. \_ Compte rendu par Pierre Tissot, dit Chrestien, de la recette opérée par lui des restes des 8 deniers mis sur les apparents de la ville, en mars 1493 (V. S.), pour l'entrée de la Reine; \_ on trouve 1,645 livres 9 sous 3 deniers pour le côté du Royaume, et 1,869 livres 17 sous pour le côté de l'Empire; \_ quant à la dépense afférente au même compte, elle fut de 3,308 livres 18 sous; \_ voici quelques-uns des articles de ce dernier chapitre: \_ A maître Jean Dubois, de Fontaines, pour " l'escripture et signature de la provision octroyée par le Roy, au mois de juing 1494, pour la démolition des galeries sur la Saonne (dans la traversée de Lyon), esguediers (éviers), chanaux et tranaulx (?) " 12 livres

6 sous tournois; \_ A Gillet Huart, menuisier, " que mes dits seigneurs les conseillers ont envoyé au Roy, par son commandement, le 27 dudit (mois d'octobre 1494), la somme de " 25 livres tournois; \_ A Petit-Jean, de Thizy, pour le " louaige des draps qu'il fournit pour tendre la rue de Bourgneuf, à l'entrée de la Royne, le 2e jour de septembre ou dit an, " 12 livres tournois; \_ A Étienne Chappon, charpentier, 8 livres tournois, " qui luy estoient dues de reste des eschaufaulx par luy faits, et fourny le boys à l'entrée de la Royne, " etc.; \_ A Jacques Fenoyl, 30 sous tournois, qui lui étaient dus pour " certains draps et tapisserie qu'il presta pour tendre en Bourgneuf, à la dicte entrée; " \_ A Pierre Regnoard pour " rappoincter et abiller trois cens aulnes de draps qu'il presta pour la dicte entrée, " 4 livres tournois, etc.

Index alphabétique à la fin de chacune des 3 pièces du Registre  
Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0223 -1**

Référence informatique : 00000366

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 222 feuillets, in-folio, papier.

**1496**

Fiche 1/2  
Taxes communales (1496)  
Foires, réintégration, confirmation  
Entrée de la Reine Anne de Bretagne

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour la partie de l'Empire, de l'assiette d'une collecte mise sur les habitants de Lyon, au mois de février 1495 (V. S.), à raison de 18 deniers par livre, " afin d'acquitter la communauté d'icelle ville de plusieurs sommes de deniers par cy-devant prises de par la dicte ville, tant des habitans apparens et aisez d'icelle, par forme de prest et

avance, à les leur entrer, rabattre et allouer, de et sur leurs impostz en la dicte collecte, comme d'autres estrangiers, par emprunt et perte de finance, par faute de deniers communs pour: \_ fournir aux fraiz paravant faitz de par la dicte ville, tant pour le recouvrement des foires comme la poursuite des procès contre les habitants du plat pays de Lyonnais; \_ ensemble partie de 9,000 livres tournois payées par la dicte ville, par appointment du Grand-Conseil, par manière de provision, pour le soulagement des ditz habitants, pour trois années; \_ pareillement pour 6,000 livres tournois accordées au Roy, nostre sire, de par la dicte ville, pour repousser les Anglois lors descenduz en ce royaume; \_ semblablement pour l'entrée et réception de la Royne, et pour les 10,000 livres tournois accordées audit seigneur pour subvenir à ses affaires touchant son voyage de Naples, etc. " (Ces derniers ne furent point levés.) \_

Nomenclature des rues et places de Lyon pour servir d'itinéraire aux receveurs des tailles, et les guider dans l'exercice de leurs fonctions: depuis la maison paternelle de feu Geoffroy de Saint-Barthélemi, qui appartenait alors à Claude Thomassin, du chef de sa femme, jusqu'aux couvent, église et ténement de Saint-Antoine; \_ du coin de Saint-Antoine, en tirant (se prolongeant) jusqu'à la place des Jacobins et à l'hôtel de Pierre (de) Grolée; \_ de la place des Jacobins jusqu'à la cave d'Ainay, en tirant par la ruelle du Temple; \_ de la place des Jacobins, autrement appelée Notre-Dame de Confort, à l'hôpital du pont du Rhône; \_ de la porte du pont du Rhône à l'hôpital susdit; \_ de l'établissement ci-contre, tirant par la grand'rue, jusqu'à la maison ou hôtel d'Ambronay; \_ de cet immeuble anténement des Jacobins, en se dirigeant par la rue Raisin; \_ de l'hôtel d'Ambronay au Puits-Pelu (qu'on écrivait: Puits-Pelloux), en tirant par la grand'rue; \_ du Puits-Pelu au Port Charlet; \_ la rue de la Blancherie; \_ du Puits-Pelu en suivant la rue de la Ferrandière; \_ du même Puits-Pelu tirant au Puits-Grillet; \_ de celui-ci, en se dirigeant par la rue Pupin

(ou Pépin), jusqu'à la rue Mercière; du Puits-Grillet en suivant la rue Bonnevaux; \_ de la rue du Port-Charlet tirant à la petite porte des Cordeliers; \_ du Puits Grillet à la Croisette; \_ du grand portail des Cordeliers à la maison des Trois-Pigeons et à celle du Mouton, .en tirant par la grand'rue de la Grenette; \_ la rue de l'Aumône, à partir de l'auberge du Mouton; \_ de la rue Buisson à la rue de la Gerbe, et de celle-ci à la rue Neuve; \_ de l'hôtel du Mouton à la maison de l'Ange, en se dirigeant par la grand rue (qui était celle de la Grenette); \_ de la maison de l'Ange tirant par la rue Vendrant ou Vandran; \_ de cette même maison de l'Ange à Notre-Dame de rue Neuve, en se dirigeant par devant Saint-Nizier et en contournant les maisons rondes; (situées en face de cette collégiale, elles étaient désignées vraisemblablement ainsi parce que, disposées en groupe, chacune d'elles était indépendante de l'autre, et qu'on pouvait circuler autour). \_ de Notre-Dame de rue Neuve, en tirant par la rue de ce nom, jusqu'au Rhône; \_ les rues de l'Archidiacre et Buisson; \_ du portail vieux du Rhône jusqu'au port Figuet, en se dirigeant le long des murs et en comprenant les ruelles de Montriblond et de Pas-Etroit (on écrivit: Pet-Estret); \_ \_ la rue Pizay; \_ du Portail Figuet au Saint-Esprit, en tirant par la rue de l'Arbre-Sec; \_ (de la chapelle) du (Plâtre) Saint-Esprit jusqu'à l'église Saint-Sorlin; \_ du Saint-Esprit à Notre-Dame de rue Neuve; \_

**Cote : CC 0223 -2**

Référence informatique : 00000367

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 222 feuillets, in-folio, papier.

**1496**

Fiche 2/2

Taxes communales (1496)

Foires, réintégration, confirmation

Entrée de la Reine Anne de Bretagne

\_ la rue Longue; \_ depuis la maison de Pierre Brunier jusque sur le pont de la Saône; de la place de l'Herberie (marché aux herbes) à l'église Saint-Pierre, en passant par la Boucherie (Saint-Nizier); \_ de Saint-Côme aux Ecloisons; \_ de la maison de Guillaume Lambert, " faisant le coing de l'entrée " de la grand'rue jusqu'à la croix de la Platière, et de là jusqu'à l'hôtel Chaperon; \_ de la croix de la Platière à la Pêcherie; \_ de la maison de messire François Buclet, docteur en lois, jusqu'à l'extrémité de la rue L'uizerne ou Luiserne; \_ de cette même voie à la porte de la Lanterne; \_ le Bessard (qu'on appelait alors: le Bessal); \_ du portail Chenevier à l'Herberie; \_ de la porte du Griffon à Sainte-Catherine par les fossés (les Terreaux), et de ce point à la porte Saint-Marceau ou Saint-Marcel; \_ de la porte des Carmes, tirant au long des fossés (les Terreaux), jusqu'aux Augustins, et de ce couvent à la porte de la Roche; \_ de ladite porte à celle de Saint-Vincent, en passant par devant " la maison appelée la Monnoye " \_ de la " porte de la ville, appelée de Saint-Vincent, jusques à la porte de la Carelle, et d'illec jusques à Saint-Vincent; " \_ la rue des Angès; \_ du couvent des Célestins à Saint-Michel, comprenant Bellecour, le Plat et le derrière de la vigne d'Ainay, jusqu'au Rhône.

**Cote : CC 0224.**

Référence informatique : 00000368

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 137 feuillets, in-folio, papier.

**1496**

Taxes communales (1496)  
Foires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour le côté du Royaume, d'une collecte de 18 deniers par livre, mise sur la ville de Lyon, au mois de février 1495 (V. S.), etc. (Voy. cc. 223.) On procédera ici de la même manière que pour le côté de l'Empire, en donnant " la table et ordre des rues de la ville et cité de Lyon, du costé du Royaume: " Depuis la porte de Pierre-Scize jusqu'à la porte de Bourgneuf; \_ de celle-ci, en suivant la grand'rue, jusqu'à l'image Saint-Christophe, et de là au portail du cloître de l'église Saint-Paul; de l'image Saint-Christophe jusqu'à la maison de François Dupré, en tirant par la grand'rue; \_ de l'auberge de la Pomme à l'hôtellerie de la Tête-Noire, en passant par la triperie et la boucherie Saint-Paul; \_ de la Tête-Noire, tirant par les rues de l'Angelo (ou de l'Angèle) et de la Chêverrie; \_ du portail du Cloître-Saint-Paul à l'entrée de la rue de la Juiverie, et de ce point jusqu'à Saint-Barthélemi et " en Confort " (appelé aujourd'hui la montée des Carmes-Déchaussés); \_ la rue de la Juiverie; \_ du commencement du pont de la Saône jusqu'à l'hôtel de Michelet Dulard, en passant par les Changes; \_ de la maison susdite à celle où pendait l'image de Notre-Dame du Palais; \_ de ce dernier immeuble, qui appartenait à Barthélemi Berchier, jusqu'à la Bombarde, en se dirigeant par la rue Tramassac; \_ depuis la maison de Barthélemi Bellière, sise à l'un des coins ou angles du Palais, jusqu'à l'hôtel de Roanne (sic), en tirant par la rue des Étuves; \_ de la maison de Barthélemi Berchier (Voy. ci-dessus) faisant l'un des coins du Palais, jusqu'à Porte-Froc et à l'hôtel de la Bombarde, en passant par la grand'rue (sans doute celle de Saint-Jean); \_ de la Bombarde au treyve (carrefour) du Gourguillon; \_ de ce dernier lieu et de l'hôtel d'Étienne Laurencin à la porte des Forges, en passant par la Madeleine; \_ du carrefour du Gourguillon et de la petite maison d'Étienne Laurencin à l'église Saint-Georges, et de ce dernier édifice à la porte de ville dite de Saint-Georges; \_ de ladite église " tirant par la ruelle de l'Ort (l'Ours) jusques à la rue du Sabliz et Ferrachat, et par la grant rue tirant du dit

Saint-Georges au portal Saint-Jehan,  
devers le bas.

Cote : CC 0225.

Référence informatique : 00000369

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 211 feuillets, in-folio, papier.

**1498**

Taxes communales (1498)  
Foires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté de l'Empire, de l'assiette d'une collecte mise sur les habitants de Lyon, au mois de mai 1498, à raison de 4 deniers par livre, pour subvenir aux frais " qu'il a convenu et convient faire pour avoir et obtenir du Roy, nostre sire confirmation des privileiges, establissements, exemptions et autres droiz et octroiz, donnez, octroiez et confirmés par les Rois, ses prédécesseurs, à la dicte ville, et pour lesquelles confirmations avoir; \_ aussi faire le serment de féaulté au dit seigneur à cause de sou joyeux advènement à la couronne, ainsi que la dicte ville est tenue et accoustumé faire, " etc. \_ Charge donnée à Jacques de Boileux trésorier et receveur général de la commune, de procéder sans délai à la recette de l'imposition des 4 deniers, " avec puissance de bailler quittance du reçu à ceulx qui paieront, et faire contraindre les refusans ou delayans par les contraintes sur ce octroyées et à octroyer. " \_ Mentions tirées du présent rôle de contribution: \_ La veuve de Pierre Couet, maçon, qu'on a cotisée à 12 sous 4 deniers, est modérée, pour cette fois, à 10 sous " à cause que l'une de ses filles a la grosse veyrolle et à cause de sa povreté; \_ Pierre Boillod (sic, pour Boileau), graveur, 11 sous 3 deniers. On lit à la suite de ce nom aussi bien que dans la marge: "

Jehan Roux à cause de sa femme. Pour cette fois, pour ce que Jehan Roux au lieu du dit Boillod est absent. nichil pour le meuble qui estait 24 livres tournois. Ainsi ne demeure, pour ceste fois, que pour sa maison estimée 9 livres, qui sont 9 deniers ainsi pour les 4 deniers 3 solz; " \_ Jean Trubsel, imprimeur allemand, dont le nom a été rayé et remplacé par celui de Jean Klein, son compatriote, est cotisé à 2 livres. " La vefve du dit Tresset (pour Truhsel), depuis mariée au dit Jehan Clainez (Klein); à cause qu'elle estoit vefve pour lors que les deniers furent mis sus, aussi chargée de neuf enfants, donnée (exonérée) par Messieurs les conseillers de ville, pour ceste fois. A présent Nicolas Allemant l'a espousée; " \_ Pierre Marmé, meunier, 12 sous. " Quitté, pour cette fois, pour certaine maladie, par rapport d'+tienne Grolier; " (Est-ce que par hasard, cette affection dont Grolier ne semble parler qu'avec réticence n'aurait pas été de la même nature que celle si nettement caractérisée plus haut? En tout cas, ce fait, fût-il réduit à un seul, n'en prouverait pas moins que dès la fin du XV siècle le terrible mal napolitain, \_ puisqu'on est convenu de le désigner ainsi, \_ avait été introduit dans la ville de Lyon.) \_ Odet Guillotier, boulanger, 16 sous. Et pour la pye (parcelle) demie qu'il a achetée de Jérosnyne Ménier, en la rive nouvellement faite près du portal de rue neufve...; " \_ Pierre de Paix dit d'Aubenas, peintre-verrier, est signalé ici comme étant " trespasé; " (Cet événement dut nécessairement se produire de 1498, année de la confection du présent chartreau et l'an 1500, date que portent les dernières annotations de ce papier.) \_ Monet Murget, affaneur, 13 sous 4 deniers. " Pour ceste fois, à cause qu'il a déclaré le robage (vol) que le sergent cuydoit faire et fit, " 8 sous 4 deniers; \_ Jean Rouhier, charretier, taxé à 12 sous, est déchargé de son impôt "pour ce qu'il est de l'artillerye; " \_ Lancelot Cornieau, cordier, " qui guérit les fièvres, " est pour ce fait dégrevé de l'impôt; \_ Pierre Perrot, granger ou fermier de Bellecour, 10 sous.

" Quicté en faveur de Monsieur de Balsac,  
" dont il était sans doute tenancier, etc.

Cote : CC 0226.

Référence informatique : 00000370

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
- Toile noire, 126 feuillets, in-folio, papier.

**1498**

Taxes communales (1498)  
Foires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté du Royaume,  
d'une collecte mise sur les habitants de  
Lyon, au mois de mai 1498, à raison de 4  
deniers par livre, pour fournir aux frais  
nécessités par la confirmation des  
privilèges de la commune, etc. (Voy. cc.  
225.)

Cote : CC 0227.

Référence informatique : 00000371

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 154 feuillets, in-folio, papier.

**1498 - 1499**

Taxes communales (1498 - 1499)  
Foires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté de l'Empire, des  
restes à lever de la collecte imposée sur  
la ville de Lyon, en mai 1498, à raison de  
4 deniers par livre, et semblablement  
d'une autre collecte mise sur la dite ville,  
au mois de juin 1499, à raison de 5  
deniers par livre (Voy. cc. 231-232), pour  
fournir aux frais mentionnés aux

premiers chartreaux de ces deux tailles,  
etc.

Cote : CC 0228.

Référence informatique : 00000372

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 116 feuillets, in-folio, papier.

**1498 - 1499**

Taxes communales (1498 - 1499)  
Foires, réintégration, confirmation

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté du Royaume,  
des deniers qui restaient à lever de la  
collecte imposée sur les habitants de  
Lyon, en mai, 1498, sur le pied de 4  
deniers par livre, et, semblablement,  
d'une autre collecte mise sur la même  
ville, au mois de juin 1499, à raison de 5  
deniers pour livre, etc. (Voy. cc. 231-232.)

Cote : CC 0229.

Référence informatique : 00000373

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 211 feuillets, in-folio, papier.

**1499**

Taxes communales (1499)  
Entrée de Louis XII

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté de l'Empire, de  
l'assiette d'une collecte imposée sur les  
habitants de Lyon, au moi; de juin 1499, à  
raison de 5 deniers par livre, pour " des  
deniers qui seront levez et cueilliz d'icelle  
collecte fournis aux frais nécessaires et  
qu'il faudra frayer pour la réception du  
Roy, nostre sire, à sa joyeuse et première



venue en la dite ville... Et a esté accordé que les refusans, contredisans et délayans à payer et faire leur devoir seront contraints par justice, par prinse de corps et de biens, comme pour les propres affaires et deniers du Roi, nostre dit sire, " etc. \_ Jean Delanoue, écrivain, taxé à 10 sous. On lit en marge: " Decessit et nichil possidebat; " \_ Pierre Goyon, cartier, 15 sous. " MM. (les conseillers de ville) luy ont donné (fait la remise ou grâce de son impôt), pour ceste fois, pour ce qu'il a bien servy ès toiles et targuètes écussons armoriés) de l'entrée; " \_ Pierre de Limoges, enlumineur, 15 sous; \_ Georges Jarsaillon, écrivain, et " la grosse Jehanne Dedorin, sa femme, " 12 sous 6 deniers; \_ Jacques Jacquet, écrivain, 15 sous. " Decessit; " \_ André Cadry, autre écrivain, 12 sous; \_ le peintre Gillet, 12 sous 6 deniers; \_ Jean Blich, verrier, 3 livres 18 sous 4 deniers; \_ Jacques Pillon, facteur de flûtes, 12 sous 6 deniers; \_ +tienne Blanchardon et Léonard Torchon, potiers de terre, cotisés, le premier à 24 sous 2 deniers, l'autre à 6 livres 1 sou 3 deniers; \_ le peintre Gabriel, " mari de la belle Jeanneton, pour sa maison et pratique, " 23 sous 4 deniers. Ce maître demeurait dans cette section de la grande rue comprise entre l'hôpital du pont du Rhône et l'hôtel d'Ambronay; \_ Pierre Boileau, graveur, 3 sous 9 deniers; \_ Charles de Nuremberg, Allemand, 15 sous. " Mis en surséance pour considération de son mestier, qui est batteur d'or, afin que le mestier se puisse introduire et les ouvriers multiplier en la ville, " etc.; \_ Antoine Némo et Antoine Servandon, tous deux verriers (ce dernier cumulait cette profession avec celle de marchand de vin). L'un est cotisé à 21 sous 8 deniers, l'autre paye 23 sous 4 deniers; \_ Jean Perrin, charpentier, 3 livres 5 sous. " En surséance à cause qu'il est de l'artillerie; " \_ Benoit Bonnard, écrivain, et Jean de Paris, peintre, payent tous deux 25 sous. Perréal continuait d'habiter la rue de la Gerbe où il était possessionné; \_ Henri Guiot, verrier, est cotisé à 33 sous 4 deniers, conjointement avec Guillaume Guiot clerc, son frère; \_ Pierre de Paix, dit d'Aubenas, peintre

verrier, 25 sous; \_ Jean Yvonnet, écrivain, 12 sous 6 deniers; \_ Michel Faure, enlumineur, 15 sous. " MM. luy ont donné (l'ont exempté de sa taxe), considérant sa vieillesse et qu'il ne peult que bien petit faire; " \_ Pierre Claud, peintre (Allemand), 12 sous 6 deniers; \_ Bertrant Vannier, enlumineur, 42 sous 11 deniers, etc.

**Cote : CC 0230.**

Référence informatique : 00000374

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 126 feuillets, in-folio, papier.

**1499**

Taxes communales (1499)

Entrée de Louis XII

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour la partie du Royaume, de l'assiette d'une collecte de 5 deniers par livre tournois, mise sur les habitants de Lyon, au mois de juin 1499, pour subvenir aux frais de la première entrée du roi Louis XII dans la ville, etc. (Voy. cc. 229.) \_ Michel Coste, verrier, 12 sous 6 deniers; \_ Pierre Bonte, écrivain, " Decessit; " \_ la veuve et les hoirs de Jean Burrion, notaire, 18 livres 8 sous 4 deniers. " MM. (les conseillers de ville) luy ont donné raison de ne paier que 15 livres, pour ceste fois, attendu la tempeste qui l'a si fort grevée ceste présente amée 99; " \_ Dominique Dujardin, (peintre) verrier, 2 livres 10 sous; \_ Petit-Jean Ferrand, joueur de luth et pâtissier, 12 sous 6 deniers; \_ Philippe Besson, verrier, 25 sous 10 deniers La veuve et les héritiers de Guillaume Binaud 4 livres 7 sous " Modérée pour ceste fois, à cause de la tempeste qui a gasté ses biens à Arleigny " (Albigny), à 3 livres 10 sous; \_ Ambroise Ducornet, armurier, 2 livres; (on se souviendra qu'il y avait alors dans la ville plusieurs armuriers du nom d'Ambroise.) \_

Roboam de Mosles, peintre, 12 sous 6 deniers. On lit en marge: " Recessit; " \_ Louis de Luxembourg, joueur de luth, 16 sous 8 deniers; \_ Romain et Roboam des Ursins, armuriers, 12 sous 6 deniers chacun; \_ Hans Breda, Allemand, " à cause du moulin sus le Rosne, " 22 sous 6 deniers; \_ Gaspard Hoste (sans doute pour: Ost), Allemand, joueur de luth, 12 sous 6 deniers; \_ Méry et Alexandre Cappon (Capponi), banquiers florentins, pour immeubles, 18 livres 6 sous 8 deniers; \_ Jean Prévost, peintre verrier, 6 livres 3 sous 9 deniers; \_ Antoine Pargel, relieur de livres, 15 sous; \_ Étienne (de) Vauzelles, notaire, 4 livres 2 sous 6 deniers. " Et pour ses biens de Chazelles; " \_ Antoine de Vauzelles, pareillement notaire, et " la vefve Otier George, revendeur, à présent sa femme, " 2 livres 1 sou 8 deniers; \_ Jean de Saint-Priest, imagier, 20 sous; \_ Guillaume Brandet, verrier, 45 sous 10 deniers; \_ Gonin Navarre, maçon (il y avait Hugonin Navarre, tailleur d'images. Ne s'est-on pas trompé, pour l'un d'eux, dans l'attribution de la profession?) 35 sous 10 deniers; \_ Claude Grosset, potier de terre, 36 sous 8 deniers; \_ maître Simon de Phares ou Pharès, l'astrologue, " résidant à Paris " pour immeuble, 41 sous 8 deniers.

**Cote : CC 0231.**

Référence informatique : 00000375

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 187 feuillets, in-folio, papier.

**1499**

Taxes communales (1499)  
Entrée de Louis XII

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté de l'Empire, des restes de la collecte imposée sur les habitants de Lyon, en juin 1499, à raison de 5 deniers par livre, pour subvenir aux

frais de la première entrée et réception du roi Louis XII dans la ville.

- " Et pour promptement cueillir et lever la dicte collecte pour fournir aux ditz fraiz, furent lors commis et députés Claude Taillemont et Antoine Grolier. pour le costé devers le Royaume; \_ Humbert Le Maistre et Jehan Coyault, pour le costé devers l'Empire; \_ et pour ce que icelle recepte se peût (pût) faire à moindre nombre de commis et à moindres fraiz, à ceste cause les ditz commis ont esté et sent destituez et deschargez d'icelle recepte, et Jacques de Baileux, trésorier et receveur général d'icelle ville, comme bien propre, souffisant et idoine, tant à cause du maniemment des deniers comme pour ce qu'il est chargé de recevoir les ditz 4 deniers (Voy. cc, 225-228.), y a esté commis et institué, " etc. \_ Jean Tibonier (Thibonier ou Thibonnier), écrivain, 12 sous 6 deniers; \_ Claude Bergier (Berger), hôte de Sainte-Marthe, dans la rue Mercière, 25 sous; la veuve et les hoirs de messire Pierre Tourvéon, docteur en lois, 4 livres 3 sous 9 deniers. " Quictez, pour ceste fois, à cause de ce que ladicte vefve est maladissee et se tient hors la ville, pour " 2 livres 10 sous; \_ Michel Fontanel, relieur de livres, cotisé à 9 sous 5 deniers, compris 2 sous 1 denier pour une pension de 5 livres rachetée par lui de messire Pierre Gacon (chanoine de Saint-Nizier). Il doit pour reste de son impôt, montant à 2 livres 7 sous 1 denier, dont il n'a payé que 37 sous 8 deniers, 10 sous 5 deniers; \_ Pierre Le Boursier, " campanier " (sonneur de cloches) de la Trinité, et Claude, son fils, 15 sous; \_ Claude Villain, pâtissier, " pour reste de son impostz, montant 3 livres 15 solz, à cause de trois pyes (parcelles) du jardin de Robert Court où il a fait une grant grange, du quel impostz il n'a payé que 2 livres 15 sous, pour ce 20 sous. A cause de la charge de sept filles de feu son frère, quicté la dicte reste, pour ceste fois, pour " 10 sous; \_ Philippe de Verneneys (sic), mercier allemand, 25 sous 10 deniers. " Amodéré, pour ceste fois, pour pitié de la charge de ses enfans et femme grosse d'enfant, à "

20 sous; \_ Jean Bonte, tondeur, 20 sous. " Quicté ceste partie en considération de l'inconvénient dudit Bonte, qui fut naguères tué par MM. les conseillers, etc.; " Gillet Maillart, pelletier, 2 livres 6 sous 3 deniers. On lit en marge: "Il est de l'artillerie ordinaire. +" C'est pourquoi on l'exempte d'impôt; \_ Odinet Chastein, dit Dauphin, menuisier, 16 sous 8 deniers. " A cause de quelque ouvraige fait pour une Fainte (c'est-à-dire une Allégorie) qui fut faite chiez M le bailly de Viennoys pour la venue de M. le duc de Valentinois, " etc., 6 sous 11 deniers; \_ Bertrand Delacroix, couturier, 20 sous. " A cause qu'il est souysse et au service du Roy, à présent; pour ceste fois, " 5 sous; \_ Michel Burgallet, cordonnier, 15 sous. " A esté mis en suspens à cause de sa povreté et du grant nombre de ses petiz enfans, et que sa femme a perdu ung oeil, et pour ceste fois seulement; " \_ Antoine Guillard, charron, 16 sous 8 deniers. " Donné (exonéré) pour ceste fois seulement, à cause qu'il est au service (sans doute dans l'artillerie) du Roy, " etc.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.235

**Cote : CC 0232**

Référence informatique : 00000376

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 108 feuillets, in-folio, papier.

**1499**

Taxes communales (1499)  
Entrée de Louis XII

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour la partie du Royaume, des restes de la collecte imposée sur les habitants de Lyon, en juin 1499, à raison de 5 deniers par livre, pour servir aux frais de la première entrée du roi Louis XII dans la ville, etc. (Voy. cc, 231.)

- La veuve et les hoirs de Jean Burrion, doivent pour " reste des 15 livres à quoy ils ont esté modérez ceste fois, à cause de la tempeste, et dont ils n'ont payé que 7 livres 10 sous, " le surplus de ladite somme; \_ Thuringes et Materne (sic), tous deux Allemands et imprimeurs, (les gens de cette profession, de même que les libraires proprement dits, étaient répandus, en assez grand nombre, du côté du Royaume), 12 sous 6 deniers; \_ Jacques de Baileux, trésorier et receveur général de la commune, lequel était domicilié dans la rue Tramassac, redoit 22 livres 2 sous 6 deniers; \_ Nicolas Binago, notaire, et autres hoirs feu Anthoine Binago, armurier, " 3 livres 12 sous 6 deniers; \_ Ambroise Tisson, armurier, pour reste de son impôt, montant à 14 livres 8 sous 9 deniers, dont il n'a payé que 7 livres, la différence de ces deux sommes; \_ Jacques de La Forest, peintre, 10 sous; \_ Claude et Pierre Laurencin, (qui paraissent habiter l'un et l'autre le carrefour du Gourguillon), cotisés ensemble à 20 livres 8 sous 7 deniers, y compris la pension de 6 livres sur la maison de Guillaume Rousseau, sise dans le même quartier, et de 10 écus d'or sur Guillaume et Barthélemi Lambert, doivent pour reste de leur taxe, montant à 102 livres, 2 sous 11 deniers, dont ils n'ont payé que 60 livres, 42 livres 2 sous 11 deniers, etc.

**Cote : CC 0233**

Référence informatique : 00000377

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 49 feuillets, in-folio, papier.

**1496 - 1500**

Taxes communales (1496 - 1500)  
Entrée de Louis XII

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Carnets des prêts faits par les apparents de Lyon, à l'occasion des 18 deniers imposés après la réfection des papiers des estimés de la ville; des avenues faites pour la réintégration des foires de la commune; de l'entrée de la Reine, et des 10,000 livres fournies au Roi pour son expédition de Naples. " Auquel quarnet sont inscriptz et enregistrez tous ceulx à qui est deu, et les sommes à eulx deues par la dicte ville pour les avances qu'ilz ont par cy-devant faictes et dont ilz ont fait deurement apparoir par quictances, et par les comptes renduz des deniers d'icelles avancés, " etc.

**Cote : CC 0234.**

Référence informatique : 00000378

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 136 feuillets, in-folio, papier.

**1500**

Taxes communales (1500)  
Entrée de Louis XII

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte rendu, pour le côté du Royaume, des 5 deniers imposés sur les habitants de Lyon, en juin 1499, pour les frais de la première entrée du Roi dans la ville, et dont la recette avait été confiée à Claude Taillemont, conjointement avec Antoine Grolier, etc.;\_ la recette produisit 2,384 livres 2 sous 4 deniers tournois, et la dépense fut de 2,197 livres 14 sous tournois. \_ Liste des principaux gages saisis chez les contribuables et portés à l'Hôtel de Ville: \_ Trois manteaux " regnars " (en peau de renard), appartenant à Jean de Muris, pelletier, pour la somme de 3 livres 5 sous tournois; \_ " unes Heures (un livre d'Heures) à deux fermouers d'argent, " appartenant à la veuve Mathieu Cirieu (sic, peut-être pour: Syvrieu?), pour 6 livres 17 sous 11 deniers; \_ un drap noir

et un drap vert, de Poitou, à Cathelin Amyot, 14 livres 10 deniers; \_ deux manteaux en dos de renard et un manteau en renardeau, appartenant à Pierron Delacroix, 8 livres 7 sous 6 deniers; \_ un drap rouge, un autre (c'est sans doute de pièces de drap qu'il s'agit ici) tanné (brun-roux) et un troisième violet, à Jean de Thizy, 19 livres 2 sous 1 denier; \_ une aumusse fourrée de menu vair, à la veuve Didier Puys, 18 livres 14 sous 2 deniers tournois, etc. \_ Ordonnance de quitus, rendue par le Consulat au profit des receveurs Taillemont et Grolier.

Feuillets 129 à 135: index alphabétique

**Cote : CC 0235.**

Référence informatique : 00000379

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 26 feuillets, in-folio, papier.

**1499**

Taxes communales (1499)  
Entrée de la Reine Anne de Bretagne

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour la partie du Royaume et celle de l'Empire, d'une collecte mise (février 1499\_ V. S.) sur les " plus apparens et ayant prouffit et commodité à l'institution et établissement des foires " de Lyon, à raison d'un denier par livre tournois, pour fournir aux frais de l'entrée de la reine Anne de Bretagne, à sa première et joyeuse venue de son second règne, " en la cité, etc.

**Cote : CC 0236.**

Référence informatique : 00000380

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 108 feuillets, in-folio, papier.

### 1502 - 1503

Taxes communales (1502 - 1503)  
Entrée de la Reine Anne de Bretagne

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté du Royaume (une note tracée en tête du volume constate qu'il n'en fut point établi d'analogue pour la partie de l'Empire), des restes des deniers dus: \_ de l'emprunt des 10,000 livres tournois données, en octobre 1496, au feu roi Charles VIII, sous forme de prêt, pour le recouvrement de son royaume de Naples; \_ des 4 deniers imposés, en mai 1498, pour la confirmation des foires et autres privilèges de la commune, qu'il fut indispensable de faire renouveler et confirmer par le successeur de Sa Majesté, lorsque celle-ci fut décédée; \_ des 5 deniers imposés, en juin 1499, pour les frais de la première entrée du roi Louis XII à Lyon; du denier imposé, en février 1499 (V. S.), pour la première entrée de la Reine dans la ville, au deuxième avènement de cette princesse au trône; \_ des 4 deniers imposés, en avril 1500, pour fournir au paiement des 5,000 livres tournois accordées par manière de prêt et depuis données au Roi. " Lesquelles restes (en général) sont quotisées sur les débiteurs d'icelles, selon les papiers et chartreaux qui ont esté faitz des ditz deniers, " etc. \_ Renseignements puisés dans le présent chartreau: \_ Lyonet Michelet, peyrolier ou chaudronnier. " MM. les conseillers ont remis aux hoirs les dictes restes, pour considération de l'infortune de la peste, de laquelle père, mère et partie des enfans sont mors, au moys d'avril 1502, avant Pasques; " \_ Geoffrey (ou Geoffroi) Machefert. " MM. ont ordonné qu'on le tiendra en suspens pour ung temps, pour ce qu'il a la vérolle et lui faut paier

l'emprunt, " etc.; (On n'a pas cru devoir reproduire ici les sommes redues par les contribuables.) André, artilleur. " Nota qu'il y a des arcs en l'Ostel de la Ville dont il fut gaigé pour ledit emprunt " (celui des 5,000 livres); \_ Bastien Escoffier, tisseur, " A cause de la grosse vérolle que luy et sa femme ont heu si longuement et ont de présent, 7 février 1502 (V. S.), à riens; " \_ Jean Broisset, dit de Paris, barbier, " Veu la certificacion comme le dit Broisset est des domestiques du Roy, a esté ordonné ne demander riens, " \_ Claude Cellier, notaire. " A cause de sa maladie longue de goucte, qu'il ne peut pratiquer et (qu'il a) sa femme malade, MM. luy ont donné ceste reste (fait l'abandon du reste des 5 deniers), le dernier juillet 1503; " \_ Claude Rossan, marchand. " Le dit Roussant (sic) a justifié comme il a perdu sa marchandise en Espagne, par quoy l'on luy a quisté la moytié des sommes suscriptes, " etc.

Cote : **CC 0237.**

Référence informatique : 00000381

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 42 feuillets, in-folio, papier.

### 1503

Taxes communales (1503)  
Recensement des habitants assujettis aux tailles

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Rôle de recensement, pour la partie de l'Empire de tous les citoyens habitants de Lyon, assujettis aux tailles.

- On trouve ou plutôt on retrouve dans ce document: \_ Pierre, le peintre flamand; \_ maître Marquet, tailleur d'images; \_ Jean de La Rue ou Delarue, peintre; \_ maître Guillaume le Flamand, peintre; \_ Pierre Bertrand, enlumineur; \_

Jacques Pillon, pelletier, " fils de maistres Jacques, faiseur de flustes; " \_ " la Loufve (Louve), qui tient les estuves de Saint-George; " (Cette femme qui, peu de temps après, s'alla loger dans l'établissement qu'elle dirigeait, avait alors son domicile près de l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône. \_ Étienne Robert, " faiseur d'imayges de terre; " \_ Charles du Nuremberg, Allemand, batteur d'or. A cette profession il joignait l'état de gantier; \_ Hans Suab (sic, pour: Schwab ?) , imprimeur allemand; \_ Poncet Escoffier, " ymageu, " \_ Philippe Giraud, surnommé la Grande-Barbe, brodeur; \_ Jean de Paris (Perréal), peintre, qui avait quitté la rue de la Gerbe pour aller habiter celle de l'Archidiacre, commençant du costé devers Saint-Nizier et tirant jusqu'à l'entrée de la rue Boysson (Buisson); Pierre Tolojon (Toulangeon), maréchal, capitaine du bourg Saint-Vincent-les-Lyon, etc.

**Cote : CC 0238.**

Référence informatique : 00000382

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 231 feuillets, in-folio, papier

**1503 - 1504**

Taxes communales (1503 - 1504)  
Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Extraits du grand chartreau de la collecte de 2 deniers par livre, mise sur les habitants de Lyon, en juin 1503, pour promptement recevoir sur les plus apparens (tant du côté de Fourvières que du côté de Saint-Nizier) pour fournir et employer à la réparation du pont ,du Rosne, etc. \_ Rôles supplémentaires de ladite taille.

**Cote : CC 0239.**

Référence informatique : 00000383

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 97 feuillets, in-folio, papier.

**1504**

Taxes communales (1504)  
Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Lettres de contrainte adressées par le roi Louis XII (Blois, 28 août 1504) aux élus de Lyon et pays de Lyonnais.

- Ce document porte que: \_ pour fournir et satisfaire aux grands fraiz et despens qu'il a convenu et convient faire pour la réparation et entretinement du pont du Rosne, ou dit Lyon, qui est fort caducque et antique et dont deux des arches, par son antiquité et impétuosité du dit Rosne, sont cheutes et tombées en ruine, l'une puis cinq ans et l'autre, puis deux ans en ça, et qui pis est, le surplus du dit pont pourrait estre en grand dangier, que Dieu ne veuille, si provision n'y estoit faicte et donnée, et aussi pour faire les pays sières et défenses nécessaires pour retourner le cours du Rosne du costé devers la ville, " le Consulat de Lyon avait déjà (juillet 1503), imposé une collecte de 2 deniers par livre sur la commune, etc.; \_ il était " advenu que depuis deux ans en ça, ou environ, une des autres arches d'icellui pont soit pareillement tombée, " accident qui compliquait encore les réparations et provoquait de nouvelles dépenses; \_ mais que le, ressources fournies par la cotisation des 2 deniers de juillet 1503 étant complètement épuisées, il devenait indispensable d'imposer une nouvelle collecte de 2 deniers par livre, " pour convertir et employer en ce que dit est, qui est chose très-nécessaire, " ajoute Sa Majesté, " pour le bien de Nous et de la chose publique de nostre royaume, terres, pays

et seigneuries et mesmement d'icelle ville, et principalement pour le passage de nos gens de guerre et artillerie qu'il convient envoyer de là les montz pour nos affaires, " etc. \_ Chartreau, pour le côté du Royaume, de la collecte de 2 deniers par livre, mise sur les habitants de Lyon, en juin 1504, pour subvenir aux réparations du pont du Rhône. \_ On mentionnera dans ce papier: \_ La veuve et les héritiers d'Aynard de Villars taxés à 25 sous pour immeubles. MM. les ont quicté de ce taux, pour ceste fois, pour ce qu'il y a six filles à marier; (Ces exemples de familles où les filles à établir surabondent étaient alors fort communs à Lyon et le Consulat avait toujours égard à de pareilles positions.) \_ Jean de Beaujeu, marchand, et messire Eynard (ou Eymard de Beaujeu) son fils, 11 livres 13 sous 6 deniers. " Amodéré par MM. pour ceste fois, attendu les services que fait et a fait ledit messire Aymard pour mesdits seigneurs (les conseillers de ville) à la court des élus, à " 6 livres; \_ Philippe Besson, le peintre verrier 13 sous 4 deniers. " Amodéré pour ceste fois, pour ce qu'il a trois filles prestes à marier et a esté malade et sa femme aussi, et aussi qu'il est trop en meuble (c'est-à-dire que son mobilier est surtaxé), à " 5 sous 4 deniers; \_ maître Ferrand (Fernand ?) Espagnol, " faiseur d'espées, " 10 sous. On lit en marge; Recessit et vacat; " \_ les héritiers de Jean Prévost peintre-verrier, 36 sous 6 deniers. " Amodéré (il paraît que le maître n'avait laissé qu'un seul héritier), pour ceste fois, le 11<sup>e</sup> janvier 1507 (V. S.), à " 30 sous, etc.

**Cote : CC 0240.**

Référence informatique : 00000384

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 211 feuillets, in-folio, papier.

## 1504

Taxes communales (1504)

Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté de l'Empire, de l'assiette d'une collecte de 2 deniers par livre, mise sur les habitants de Lyon, en juin 1504, pour payer les frais " qu'il a convenu et conviendra faire pour refaire le pont du Rosne, et parachever les arches et peissières (digues) encommencées pour retourner le dit Rosne devers la ville, ainsi qu'il a esté et sera advisé pour le mieulx. " (Voy. cc, 239) \_ Richard Pichot, marchand de postz (bois de charpente), taxé à 22 sous 2 deniers. " Amodéré par MM., à cause de la maladie de lèpre qu'il a, à " 15 sous; \_ Thomas Pennet et sa mère, 13 sous 9 deniers. " Amodérés par MM., pour ceste fois, ayant regard aux services faits à royal par feu son mari, à " 15 sous, etc.; \_ Jean de Hollande, peintre, 6 sous, 8 deniers; \_ Gauthier Le Cranc (sic) et son fils, peintre, 15 sous; \_ Jean Delarue ou de La Rue, aussi peintre, 6 sous, 8 deniers; maître Guillaume Roy, le peintre Flamand, 10 sous. " Amodéré par MM., pour l'advenir, à " 3 sous 4 deniers; \_ Jean Blich, verrier, 31 sous; \_ Antoine Poteret (sic, pour: Paturel), potier de terre à Villefranche (sic, pour: Francheville), pour la moitié d'une maison qu'il possédait dans la grande rue (Mercière), entre l'hôpital du pont du Rhône et l'hôtel ou maison d'Ambronay (que possédaient alors les héritiers de Pierre de Villeneuve), 20 deniers; \_ Léonard Torchon et +tienne Blanchardon, tout deux tupiniers ou potiers de terre, taxes, l'un à 2 livres, l'autre à 9 sous, 8 deniers; \_ le peintre Gabriel, mari de " la belle Marion ", 9 sous, 4 deniers; \_ Pierre Chapelain, tisseur, 12 sous, 10 deniers. " Amodéré, pour ceste fois, attendu qu'il a la vérolle et doit plus qu'il n'a vaillant, à " 7 sous; \_ Jacques de Villeneuve, relieur, 5 sous; \_ Benoît Vinedon, emballeur, 8 sous, 4 deniers. " Amodéré par MM., pour ceste fois, à cause de la pierre que l'on a prins dans sa vigne pour le pont, à " 4 sous, 2 deniers; \_ Jenin Breton, menuisier, 7 sous, 6 deniers. " MM. l'ont quicté, pour ceste fois, de ce taulx, pour ce qu'il est Roy des archiers, " etc.; \_ Rolet Bran, hôte des Trois-Pigeons, dans le quartier de la Grenette, paye 2

livres 2 deniers. Philippe Colombier, notaire à Saint-Symphorien d'Ozon, possédait la moitié de cette hôtellerie, qui fut primitivement appelée des Trois-Colons, et qu'il laissa à Jean et à Philippot, ses héritiers; \_ Jacquemo (Jacquême ou Jacques, ce qui est tout un) Dalphin, journalier, 6 sous, 8 deniers. " MM. ont ordonné ne luy demander rien, pour ceste fois, à la requeste de Monsieur le recteur de l'ospital, pour ce qu'il fait la queste de la boyle du dit ospital; " \_ maître Mathieu Béraud, dit Amyot, chargé d'affaires de la ville de Lyon, en résidence à Paris, pour deux maisons qu'il possédait près de Notre-Dame de Rue Neuve, 18 sous; \_ \_ Pierre Cloud, peintre, 5 sous; \_ Guinet-Dalphinnet, serrurier, 20 sous. " Amodéré, pour ceste fois, à cause qu'il ne fait rien et a esté et est malade de la vérolle, à " 18 sous; \_ Mathieu Hus, imprimeur, 18 sous, 8 deniers. " MM. ont ordonné le tenir en suspens, pour ceste fois, attendu les services qu'il a faitz et peulx faire à la ville touchant l'artillerie; " \_ Pierre Binant, affaneur ou journalier, 29 sous, 10 deniers. " Amodéré, pour ceste fois, tant à cause des pensions de quoy il s'est deschargé comme pour la tempeste qui les a (lui et les siens, sans doute) touchés bien fort, à " 20 sous, etc.

**Cote : CC 0241.**

Référence informatique : 00000385

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, 113 feuillets, in-folio, papier.

### 1503 - 1508

Taxes communales (1503 - 1508)  
Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte rendu par Guichard David, dit Fortuna, de sa recette, tant des 8 deniers

pour fournir au Roi une aide de 10,000 livres tournois, sous forme de prêt des 2 deniers pour le service du pont du Rhône, le tout imposé en juin 1503, que des 2 autres deniers mis sur la commune, en juin 1504, pour servir également aux réparations du pont susdit. \_ La recette fut de 272 livres 2 sous, 8 deniers tournois, et la dépense s'éleva à la même somme. \_ Chartreau des restes à lever des 2 deniers imposés en juin 1504, pour le pont du Rhône, et dont la recette avait été confiée à Christophe Broquin, etc.

Index alphabétique dans la pièce 1

**Cote : CC 0242.**

Référence informatique : 00000386

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces, 59 feuillets, in-folio, papier.

### 1504 - 1506

Taxes communales (1504 - 1506)  
Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte rendu par Christophe Broquin, préposé tant pour la partie du royaume que pour le côté de l'Empire, à la recette d'une partie des 2 deniers imposés, en juin 1504, pour le rétablissement des arches détruites et les réparations du Rhône, etc.

- " Et est assavoir que partie des ditz 2 deniers dont ce présent compte fait mention ont esté levez et reçuez auparavant la commission baillée audit Broquin, par Jehan Guérin et Anthoine Peyron à ce commis. " (On verra plus tard le compte rendu de cette opération, dans la comptabilité de Jacques de Baileux, trésorier et receveur général de la commune, année ou exercice 1504-1505.)  
\_ La recette effectuée par Broquin produisit 1,411 livres 18 sous 8 deniers



tournois, et la dépense fut de 1,020 livres 7 sous 11 deniers. \_ On mentionnera ici les gages suivants saisis chez les contribuables dont voici les noms: \_ Jean Benter, pelletier, deux manteaux de panne pour 29 sous 10 deniers; François Dubois, une paire de " brozequins, " 10 sous; \_ Artaud Galiffet, mercier, une gibecière en cuir noir, 6 sous; \_ Pierre Salomon, mercier, une " pourte à verdure (sans doute une portière en tapisserie, offrant un de ces paysages où les tons verts dominaient) de six aulnes, " 18 sous; \_ Pierre Pope, une " couverte d'Auvergne, à verdure " (peut-être quelque tapis fabriqué à Aubusson), 3 livres 5 sous 2 deniers; \_ Philippe Badet, gainier, deux carquois (pour mettre les flèches ou viretons) couverts en cuir noir, 6 sous 8 deniers; Aimé Veysie, apothicaire, une couverte, à verdure, 5 livres 12 sous 8 deniers; \_ Jean Calcant, libraire, un missel, 16 sous 8 deniers; \_ Jean Sarrier, chaussetier, une " levée " de chausse rouges, pour 20 sous, etc.

Pièce 1: foliotation décalée

Cote : **CC 0243.**

Référence informatique : 00000387

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 105 feuillets, in-folio, papier

**1507**

Taxes communales (1507)

Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté du Royaume, de l'assiette d'une collecte mise sur les habitants de Lyon, en février 1406 (V S.), à raison de 3 deniers par livre, pour subvenir, savoir: les deux premiers deniers aux frais de réparation du pont du Rhône ainsi qu'à l'indiguement du fleuve; le troisième aux autres affaires de la commune " tant pour cause des fraiz faitz pour la première et joyeuse entrée de très-révérend père en Dieu

monseigneur l'arcevesque comte de Lyon (François Ier de Rohan), faiste en la dicte ville au mois d'aoust dernier passé, que pour la perte qui a esté en la ferme de la Rève (droit levé sur les marchandises sortant des provinces où les aides avaient cours, pour être transportées dans celles où elles n'avaient pas cours) que la ville tient à main ferme du Roy, nostre sire, aultrement, ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx. " Lettre de contrainte des élus de Lyon et pays de Lyonnais pour la levée du subside de 3 deniers par livre. \_

Délibération consulaire, portant nomination de Jean Guérin, citoyen de Lyon, à l'emploi de receveur de la susdite collecte, et qui règle les dispositions que ce comptable devra observer dans l'exercice de ses fonctions. \_ On trouve dans le rôle mentionné ci-dessus: \_

Guichard Mey, fondeur, 5 sous 4 deniers pour les deux premiers deniers, et 2 sous 8 deniers pour le troisième denier (on ne répétera plus cette distinction). " MM. (les conseillers de ville) ont ordonné le tenir en suspens, pour ceste fois, à cause du service qu'il fait à la ville pour la garde des clefs de (la porte de) Pierre-Cize; " \_

Guillaume Bellière, 5 livres 9 sous 4 deniers. " Amodéré, pour ceste fois, ayant regard à ce qu'il n'est pas habitant en la ville et a engagé la plus part de ses biens, pour ses trois deniers, à 3 livres tournois; \_ Philippe Besson, peintre verrier, 10 sous 4 deniers et 5 sous 2 deniers. " MM. l'ont

quicté, pour cette fois, pour les deux deniers du pont, attendu qu'il est vieux et maladi, et qu'il a marié deux filles ceste année; " \_ Guillaume Morellet, armurier, 16 sous et 8 sous. " MM. l'ont quicté, pour ceste fois, de ce taulx,

attendu le service qu'il fit de ses harnois pour les aventuriers; " \_ Vincent Ornier, chaussetier, 2 livres 6 sous 10 deniers et 23 sous deniers. " Il a esté ordonné par MM. le 17 de février 1507 (V. S.), qu'il ne payera pour les trois deniers que 2 livres tournois, ayant regard à la deffortune qu'il a eue, l'année passée, de la peste, pour ce icy, " 2 livres tournois; \_ Thomas Godgne, marchand florentin, et sa femme, 11 livres 16 sous 8 deniers et 5 livres 18 sous 4 deniers; \_ les hoirs de

Jean Rozet, apothicaire, 3 livres 11 sous 10 deniers et 35 sous 11 deniers. " Amodérés par MM. pour ceste fois, ayant regard à ce qu'ils ont eu la peste en leur maison, sur le denier, à " 18 sous 2 deniers; \_ François Montpancier, orfèvre, 17 sous 10 deniers et 8 sous 11 deniers. " Amodéré, pour ceste fois, sur le denier, attendu qu'il est tailleur de la Monnaie, à " 2 sous 2 deniers; \_ Benoit Gautheret, apothicaire du Roi, pour sa maison, 17 sous 6 deniers et 8 sous 9 deniers. On le considère comme étranger et il ne paye rien; \_ Pierre Bonte, peintre, 11 sous 8 deniers et 5 sous 10 deniers. Une note marginale annonce qu'à l'avenir il sera taxé sur le pied de 17 sous 6 deniers pour denier; \_ Simon Bullioud, 4 livres 8 sous 4 deniers et 2 livres 4 sous 2 deniers. " Ordonné par MM. qu'il ne payera que les deux deniers du pont, attendu qu'il est domestique chez le Roy; " \_ Françoise, hôtesse des Quatre-fils-Aymon, 12 sous pour le tout; \_ les hoirs de Jossard Chalon, ferronnier, 31 sous 8 deniers et 15 sous 10 deniers. Les héritiers en question se réduisent à un seul individu, qui est " amodéré, pour ceste fois, sur le denier, attendu qu'il n'est pas habitant en la ville pour le présent, ainsi se tient à Paris, à l'estude, à 3 sous 4 deniers; \_ Jean Serrier, chaussetier, 28 sous 2 deniers et 14 sous 1 denier. " Quicté pour les deux deniers du pont, pour ceste fois, à cause qu'il a esté persécuté de la peste, " etc.

**Cote : CC 0244 -1**

Référence informatique : 00000388

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 216 feuillets, in-folio, papier.

**1507**

Fiche 1/2

Taxes communales (1507)

Pont du Rhône

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour la partie de l'Empire, d'une collecte mise sur les habitants de Lyon, en février 1506 (V. S.), à raison de 3 deniers par livre, dont les deux premiers devaient subvenir aux dépenses faites pour les réparations du pont du Rhône, et le troisième était consacré aux frais de réception de François de Rohan, archevêque de Lyon, à sa première venue dans la ville, etc. (Voy. cc, 243).

- On remarque dans le présent volume: \_ Hector Du Boys, seigneur de Pesselay, (en Beaujolais), pour une pension de 50 livres sur Claude Thomassin, conservateur des privilèges royaux des foyes de Lyon, 2 livres 1 sou 8 deniers, et pour le troisième denier 20 sous 10 deniers: \_ Thierrî Dumas, cartier; Antoine Gastan, apothicaire; Michelet Despreaux, relieur; Étienne Châtelain, dit Monnet, bâtonnier de l'église Saint-Nizier; Étienne Tantillon, pelletier, et d'autres encore sont exempts, pour cette fois, de l'impôt, en considération des pertes qu'ils ont éprouvées " au feu de rue Marchiare " (Mercière), sinistre considérable, qui paraît avoir eu des conséquences graves pour la population de ce quartier si éminemment commerçant; \_ les héritiers de Pierre Bergeron, 2 livres 3 sous 4 deniers et 21 sous 8 deniers. " MM. (les conseillers de ville) ont ordonné qu'ils ne payeront pour les 3 deniers que 2 livres tournois, à cause que l'ung estoit Roy des Arbalestiers, ladite année, et aussi qu'ils ont esté affolez de feu; " \_ Louis Martin, dit l'Espagnol, libraire, taxé à 36 sous pour le tout. " Amodéré pour ceste fois, sur le denier, attendu que sa maison n'est pas encore estimée, qu'est en la rue nouvelle Thomassin, à " 6 sous; \_ Jean Ramel, peintre, quicté pour ceste fois, les deux deniers du pont; \_ Jean de Hollande, peintre, 9 sous pour le tout. On lit en marge: " Vacat; " \_ Jean Rion, enlumineur, fils de Jean Rion, tisserand, n'est pas taxé pour la présente circonstance; mais il le sera dorénavant, à raison de 7 sous 2 deniers par denier; \_ Gaultier ou Gautier Le Cranc (sic, pour: de

Cranc. Ici l'on a substitué l'article le à la particule de, après avoir biffé celle-ci, on en a fait autant ailleurs, voy. cc, 240) et son fils, peintres, 25 sous 8 deniers et 7 sous 10 deniers. Pour cette fois ils sont modérés, sur le denier, 4 sous 4 deniers; \_ Jean de la Rue ou Delarue, peintre, 13 sous en tout; \_ Jean de Condrieu, Barbier, 7 sous 6 deniers et 3 sous 9 deniers. " Quicté, pour ceste fois, pour les deux deniers du pont, attendu qu'il a perdu la veue de la grosse vérole; " \_ Étienne Blanchardon, potier de terre, etc. On lit en marge: " Pour l'advenir rien, car il est mort, et tient la maison Jehan Pradier, Chapuys; " \_ Gabriel, le peintre, mari de la belle Marion, a quitté Lyon, car on lit en marge: " Recessit; " \_ la veuve et les hoirs du graveur Pierre Boillod (sic, pour: Boileau), etc.; \_ Étienne Baritel, charpentier, 17 sous 10 deniers et 8 sous 11 deniers. " Amodéré pour ceste fois, sur le denier, ayant regard à ce qu'il est goteux et maladis, à " 2 sous 2 deniers; (on fera remarquer que tous les contribuables atteints de la goutte, \_ et il s'en trouve un assez grand nombre dans ce cas, \_ sont déchargés de leur taille, en tout ou en partie). \_ Maître Blaise Vazel ou Chobal (car ces deux noms se trouvent juxtaposés, dans l'original, comme pour être laissés en choix au lecteur), peintre et verrier, 33 sous 4 deniers et 16 sous 8 deniers. " MM. ont ordonné, pour ceste fois, qu'il ne payera que 20 solz tournois, pour ce qu'il est nouveau messagier et résident n'a guyères; " \_ Pauchon (ou Panchon ?), seigneur de Vaurys en Beaujolais, pour ses maisons de la rue Ferrandière, 16 sous 8 deniers et 8 sous 4 deniers...

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0244 -2**

Référence informatique : 00000389

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 216 feuillets, in-folio, papier.

## 1507

Fiche 2/2

Taxes communales (1507)

Pont du Rhône

---

\_ Poncet Escoffier, " masson et ymageur, " 5 sous et 2 sous 4 deniers; \_ Jean Ribo, hôtelier, 37 sous 2 deniers et 18 sous 7 deniers. " MM. l'ont quicté, pour ceste fois, pour les deux deniers du pont, attendu le service qu'il a fait à la ville touchant le passage des piétons; " \_ la veuve et les hoirs de Jean Brunet, meunier, qui étaient Richard Bonan, dit Brunet, et François, son frère, tous deux brodeurs, 9 sous 10 deniers et 4 sous 11 deniers. " MM. ont quicté, pour ceste fois les ditz hoirs, à cause que l'ung est insensé et l'autre absent, et l'une des femmes malade du seing; "Benoit Bonnard, écrivain, 30 sous pour le tout. " MM. l'on quicté de ce taux, pour ceste fois, ayant regard qu'il est impotent de sa personne et ne gagne rien; " \_ Claude Guinet, peintre et verrier, 9 sous pour le tout; \_ Jean Coriau, dit Archimbaud, hôte du Lion. " MM. ont ordonné, pour ceste fois, qu'il ne payera que 3 livres tournois pour les trois deniers, attendu sa maison brûlée de la rue Marchière, " etc.; \_ Guillaume Chany, dit Dumoulin, charpentier et hôtelier, 12 sous 6 deniers et 6 sous 3 deniers. " MM. ont ordonné, pour ceste fois, attendu la mort et inconvenient de son feu mary, lequel se tua en coupant le couvert d'une maison (sans doute dans l'incendie de la rue Mercière), que la vefve ne payera que pour l'immeuble, qui monte à 3 sous 9 deniers; \_ Claude Dumas, bastier (fabricant de bâts pour les bêtes de sommes, ou bien faiseur de bas pour couvrir les jambes, \_ tibialia ?), etc. MM. ont ordonné qu'il ne payera que les deux deniers du pont, pour ce qu'il est domestique de chieux le Roy; " \_ les héritiers de Henri Faure, 3 livre, 9 sous 4 deniers et 34 sous 8 deniers. " Admodérés, pour ceste fois, attendu les charges et qu'ilz sont pupilles non faisant

aucun train de marchandise, ains payant leurs despens et apprentissage à leurs maistres, à " 50 sous pour le tout; \_ Jean Juillote, jayetier, 21 sous 4 deniers et 10 sous 8 deniers. " Amodéré, pour ceste fois, à cause de la perte qu'il a faiste au feu de Brianzon (Briançon), et aussi qu'il n'a guyères joui de sa maison, à " 2 sous 8 deniers; \_ messire Humbert de Villeneuve, président de Bourgogne, 6 livres 2 deniers et 3 livres 1 denier; \_ messire Pierre Chauvet, juge ordinaire de Lyon, 8 livres 9 sous 4 deniers et 4 livres 4 sous 8 deniers. " MM. luy ont ordonné le tiers denier, pour ceste fois, actendu les services qu'il a faicts à la ville; " \_ Jacques Pillet, tonnelier, 20 sous 8 deniers et 10 sous 4 deniers. " Amodéré, pour ceste fois, sur le denier, à cause qu'il a esté fuytif pour la peste, à " 4 sous 4 deniers, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0245.**

Référence informatique : 00000390

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 103 feuillets, in-folio, papier.

**1512 - 1513**

Taxes communales (1512 - 1513)  
Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté du Royaume, d'une collecte imposée sur la ville de Lyon, en février 1506 (V. S.), à raison de 3 deniers pour livre, etc. \_ (Le présent rôle est le double de cc, 243.)

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0246.**

Référence informatique : 00000391

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 219 feuillets, in-folio, papier.

**1507**

Taxes communales (1507)  
Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté de l'Empire, d'une collecte imposée sur les habitants de Lyon, en février 1506 (V. S.), sur le pied de 3 deniers pour livre, etc. (Double de cc, 244.)

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0247.**

Référence informatique : 00000392

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 181 feuillets, in-folio, papier.

**1506**

Taxes communales (1506)  
Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Carnet, pour le côté de l'Empire, des restes extraits des chartreaux des 3 deniers imposés sur les habitants de Lyon , en février 1506 (V. S.), dont les deux premiers étaient destinés aux frais de réparation du pont du Rhône, et le troisième à d'autres affaires de la ville. (Voy. cc, 143 et suiv.)

**Cote : CC 0248.**

Référence informatique : 00000393

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 47 feuillets, in-folio, papier.

### 1506

Taxes communales (1506)  
Pont du Rhône

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte rendu par Jean Guérin des sommes par lui reçues de l'impôt des 3 deniers mis sur les habitants de Lyon, au mois de février 1506 (V. S.), savoir: 2 deniers pour l'oeuvre du pont du Rhône, et l'autre denier pour les affaires de la ville, etc.

- La recette fut de 4,413 livres 3 sous 2 deniers, et la dépense de 3,843 livres 17 sous 10 deniers tournois. \_ Quittances passées, l'une par le Consulat (de 160 livres 15 sous 4 deniers pour reste de compte) et les autres par Jacques de Baileux, trésorier et receveur général de la commune, au profit de Jean Guérin, receveur de l'impôt susdit. \_ Gages pris par Guérin chez les contribuables et mis en dépôt à l'Hôtel de Ville; \_ de Jean Calandrier, " unes brigandines, une cotte et une braye de mailles, " pour 4 livres 7 sous; \_ Raphaël, tissutier, gagé d'un " brot à bec d'estaing, appelle coquasse, " pour 18 sous 8 deniers; \_ Jean Flenier, mercier, gagé de deux bonnets, l'un rouge et l'autre " sandre, " 15 sous; \_ Pierre Michaille, sellier, " une selle de cheval sans couverture et une testière de cuyr noir pour mule, " 20 sous; \_ Bonnet Rougeron, mercier, deux chapelets de jayet ou jais, 15 sous; \_ d'un bourrelier (dont on ne dit pas le nom), un collier de cheval " à charrette, " etc.

**Cote : CC 0249.**

Référence informatique : 00000394

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 14 feuillets, in-folio, papier.

### 1506

Taxes communales (1506)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Claude Gravier

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte rendu par Claude Gravier, secrétaire du Consulat de Lyon, de la recette par lui faite des deniers qui restaient à payer du compte de feu Jean Guérin, etc. (Voy. cc, 248 )

- La recette fut de 72 livres 16 sous 6 deniers, de laquelle somme il fallut déduire 12 livres, tant pour les honoraires du secrétaire de la ville que pour ses déboursés. \_ Autre compte rendu par le même Claude Gravier de trois voyages qu'il avait faits par ordre du Consulat: \_ le premier voyage à Moulins (novembre 1515), " devers la Roynne, pour estre advertiz (les conseillers de ville) du jour de la venue de la dicte dame, afin de luy faire entrée, s'il eust pleu à la dicte dame, à cause de sa première venue en la dicte ville (celle de Lyon). pareillement, pour avoir provision pour le fait des aides et gabelles que les dictz conseillers tiennent à main ferme du Roy, esquelles MM. les esleuz donnoient empeschement ès dictz conseillers; \_ le deuxième voyage " en " Avignon (février 1515, V. S ), " devers le Roy et la Roynne illec estans, pour savoir si l'en feroit entrée au dict seigneur, à cause de la victoire qu'il avoit eue, de là les montz, contre ses annemiz, et de la réduction de son duché de Milan à son obéissance. Aussy si l'en feroit entrée à la Roynne, qui n'en avoit encore point eu depuis son advènement à la couronne, jaçoit ce qu'elle eust passé par Lyon en venant du dict Molins. Pareillement, pour avoir lectres pour mettre 4 deniers sus pour fournir au ROY 6,000 livres tournois par forme d'octroy; " \_ le dernier voyage, enfin, à Crémieu où se trouvaient le Roi et le chancelier, pour " avoir la dépesche des lettres de contraincte pour lever les 4

deniers mis sus pour fournir au Roy 6,000 livres tournois par forme d'octroy. " \_ La dépense faite par Gravier dans ces trois voyages fut, tout compensé, de 38 livres 19 sous 6 deniers tournois; \_ on ne citera ici que l'article suivant, extrait du compte de dépense pour le voyage d'Avignon: \_ " plus pour les chevaulx de poste qu'il courut au retour, par advis de M. le trésorier Robertet estant à Saint-Vallier, pour ce que le Roy et la Roynne venoient à grans journées, afin de faire avancer l'entrée de la dicte dame; porquoye dict Gravier vint toute la nuyt, du dict Saint-Vallier, et prist trois chevaulx de poste, c'est assavoir: l'un, à Saint-Rambert, l'autre à Auberive et l'autre à Saint-Sophorin (Symphorien d'Ozon);, et pour chacun payer ung escu soleil, pour ce, 6 livres, " etc.

**Cote : CC 0250.**

Référence informatique : 00000395

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 125 feuillets, in-folio, papier.

**1512 - 1513**

Taxes communales (1512 - 1513)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux (pour le côté du Royaume): des imposés les plus solvables de la recette des 4 deniers octroyés, en juillet 1512, pour subvenir aux frais de la défense et de la garde de la ville de Lyon;

- des moins solvables de la recette des 4 deniers énoncés ci-dessus et de celle de 6 deniers imposés, en septembre suivant, pour le don de 6,000 livres fait au Roi, et de 2 autres deniers mis en plus sur les dits habitants de Lyon pour servir aux

fortifications de la cité. \_ On distingue dans la première catégorie de contribuables, \_ messire Jean Pouclot, chanoine de l'église Saint-Paul, pour une maison et un jardin sis en la rue conduisant de l'Hôtel-Dieu au pont du Rhône, et que lui avait donnés Pierre Pouclot, son père, 18 sous; \_ Geoffroy Bonin, Piémontais, pour la maison acquise des hoirs Cathelin Amyot, 6 livres 3 sous 4 deniers; \_ Jean Le Père, orfèvre, pour la pye ou parcelle de la maison de l'Angels ou de l'Angèle, acquise des frères Guerrier; pour la pension de 25 livres en argent, et les maisons, vignes et prés de feu Jean Rozet, à Brignais, 12 livres 10 sous 4 deniers, et pour 20 écus de pension, rachetés d'Antoine de Vorcy, 2 livres 18 sous 4 deniers. Une note marginale porte que Jean Le Père (qui était un véritable artiste) sera désormais taxé à raison de 3 livres 17 sous 2 deniers par denier; \_ Jean Raoul, fourrier du Roi, pour la maison acquise de messire François Dupré, en la rue de l'Ancrie, et pour une autre maison pareillement achetée du même François Dupré, et sise en la rue tirant de la Juiverie à Saint-Barthélemi, 3 livres 8 sous; \_ Jean de Vauzelles, hôtelier, 20 sous, et pour la parcelle de la maison de l'Angels, acquise des frères Guerrier 10 sous 8 deniers; \_ maître Jean Grolier et la veuve d'Étienne Grolier (le mot: hoirs a été effacé et on lui a substitué les noms: Jean Grolier, comme on le voit ci-contre), 22 livres 14 sous; \_ Antoine Grolier, 17 livres 18 sous 4 deniers, et pour les biens acquis de M. de Belmont (sic, sans doute pour: Balmont) sur les de Humbert Basto, 26 sous, etc.; \_ Claude Grolier, 7 livres 19 sous. Tous ces Grolier sont domiciliés " depuis le portal du cloz (cloître) de Saint-Pol, tirant jusques à l'entrée de la rue de la Juiverie, et d'illec jusques à Sainct-Barthélemy et en Confort; " (Ce dernier nom désigne la montrée actuelle des Carmes-Déchaussés.) \_ Pierre Sala, taxé à 4 livres 4 sous 4 deniers, " et pour la vigne acquise des frères Berjon, où il a fait sa maison d'Anticaille, à "1 sou 8 deniers pour l'avenir, en tout 16 livres 15 sous; \_ Thomas Gadagne, marchand florentin, 23

livres 13 sous 4 deniers. " Suspendus par MM. (les conseillers de ville) tous les Florentins; " \_ Robert Arbisse (sic pour Albizzi et, par corruption: Albisse), 8 livres 6 sous 8 deniers. " Appert au papier des 6 deniers comme le dit impost luy a esté donné (ôté) pour les services foiz à la ville, " etc.; \_ Pierre Faye, marchand (épiciier), 12 livres 10 sous. Et pour ses biens d'Epeisse s et de Brignais... " Il dit que c'est terre noble; " \_ Pierre Porte, général de Monnaies, 19 livres 15 sous; \_ messire Claude Le Charron, lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, 17 livre 4 sous; \_ Pierre Bonte, peintre, 3 livres 10 sous; \_ Madeleine Lambert, " fille de joyes, " 30 sous. " MM. luy ont quicté les 4 deniers, à cause qu'elle a payé les 8 deniers de juing 1513. " (Cette femme, qui figure ainsi parmi les apparentes de la ville, était installée dans la rue Ferrachat.) \_ On compte parmi les imposés les noms solvables: \_ Jean Bonnart, fabricant d'épingles, 3 livres 15 sous pour le tout. " Amodéré le 9 de juillet 1513, par MM., en plein conseil, par la relacion de Gravier (secrétaire du Consulat) à cause que sa maison tomba en Saune, vers les Deux Amans, à " 2 livres tournois. On lit en marge: " Suspendu à cause des clefs des chaînes " (celles qui traversaient la rivière à la porte de Pierre-Scise). Au surplus, " fut dit que ceulx d'entre les deux portes (celle de Pierre-Scise et de Bourgneuf,) seront suspenduz à cause des lancequenetz; " \_ Philippe Besson, (peintre) verrier, 37 sous " Quicté les 4 deniers de l'emprunct pour 3 solz; ains pour tout " 40 sous. On lit en marge: À " Mis au chartreau des apparens, fait en juin" 1513; \_ messire Jean d'Ulmo (de Lorme), prêtre, maistre des écoles Saint-Barthélemi, taxé à 3 sous 9 deniers pour les 6 deniers des réparations seulement, 22 sous 6 deniers; \_ Jeanne Charrie (Jana Charrière), servante du reclus de Saint-Barthélemi cotisée à 2 sous 8 deniers pour les 10 deniers, 96 sous deniers; \_ François Balme, boulanger. " Donné (ôté) le 4 deniers du Roy pour la perte qu'il a faicte au pain de lancequenetz (plusieurs d'entre les confrères de ce munitionnaire se

trouvent dans le même cas que lui), et payera les 6 deniers des réparacions, " etc.; \_ Adam Fèvre peintre, 30 sous pour le tout; \_ Jean de Saint-Priest imagier, 40 sous; \_ Étienne Michel, hôtelier. " Amodéré à cause de la charge des lancequenetz, le tout pour les réparacions, à " 20 sous, etc.

**Cote : CC 0251.**

Référence informatique : 00000396

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 128 feuillets, in-folio, papier.

## 1512 - 1514

Taxes communales (1512 - 1514)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes, perçues au nom de la commune.

- Comptes rendus par Jean Buyer, tant de la recette des 4 et 6 deniers imposés, les uns au mois de juillet 1512, les autres au mois de septembre suivant, que des 8 deniers mis, en juin 1513, le tout ensemble sur les apparents et non apparents de la ville de Lyon, pour le côté du royaume et celui de l'Empire, etc. (Voy. cc, 250); \_ quatre des 8 deniers accordés en juin 1513 avaient été votés pour fournir au Roi, sous forme de don, la somme de 6,000 livres tournois qui ce fut pas livrée à Sa Majesté, mais que l'on affecta depuis, sur une décision des notables et des maîtres des métiers de la ville, aux réparations et fortifications de la cité, conjointement avec les quatre autres deniers qui avaient été imposés pour le même objet. \_ La recette totale de ces 18 deniers, accrue encore du produit des amendes prononcées contre les défaillants aux travaux de fortification susdits, s'éleva au chiffre de 13,061 livres 6 deniers. On citera l'article suivant, tiré d'un des comptes de recette: \_ " A reçue le dit Jâques Buyer, de Jean Henry, lequel

fut condamné pour avoir fait fault aux ditz rampars où il avoit charge de se prendre garde de cinquante hommes besognant aux ditz rampars. Et pour ce qui ne s'y trouva le jour qui s'y devait trouver, fut condamné à 8 livres 6 solz 8 deniers, " etc. \_ La dépense monta à 12,940 livres 2 sous 7 deniers tournois, dont 12,309 livres 12 sous 1 denier furent employés pour les fortifications de la ville. Les divers chapitres qui composent 1e présent compte de dépenses n'offrent d'intéressant que 1a mention ci-après: \_ " A trois guigne deniers lesquels apportaient les gaiges prins, estans en l'Ostel de la ville et retirez le jour que le feu fut en l'Ostel de la dicte ville, chez l'esleu de Varey, et de là apportez en l'ostel du dit Buyer, pour ce " 2 sous 1 denier. \_ Ordonnance de quitus rendue par le Consulat au profit du receveur Jean Buyer; \_ récépissés, quittance et autres pièces de comptabilité fournies par ce collecteur.

25 pièces papiers sont cousues à la fin du volume

**Cote : CC 0252.**

Référence informatique : 00000397

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 134 feuillets, in-folio, papier.

## 1512 - 1514

Taxes communales (1512 - 1514)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Extraits des restes des 18 deniers successivement imposés sur les habitants de Lyon, du mois de juillet 1512 au mois de juin 1513, pour la garde et la défense de la ville, etc.

- Antoine de La Vanelle, graveur, 32 sous.  
" Amodéré, pour cette fois, à cause des

graveures qu'il a faites aux excussons des clefz, le 5 juillet 1514 (date de la modération et non du travail dont il s'agit), à " 20 sous; \_ Jean Ramel, peintre verrier, 24 sous pour son taux des 8 deniers de septembre 1512; \_ François Turry, 40 livres 12 sous 3 deniers. " Suspendu à cause de sa vigne, " 10 livres; (Cette propriété avait été atteinte, comme celles de tant d'autres citoyens de Lyon, pour la construction des remparts, au nord de la ville.) \_ Jean Yvonnnet, l'écrivain, 45 sous. " Suspendu par MM (les consuls-échevins); \_ Jean Piron, enlumineur. " Amodéré pour ce qu'il est impotent, à " 2 livres; \_ etienne Comte, bennier, 20 sous. " A esté quicté pour six benotz qu'il a baillés, employé aux rempares; " \_ Antoine Chevallier, peintre, " cheu Foutanel " (il s'agit évidemment ici du relieur Ennemond Foutanel, qui est, en effet, designé un peu plus haut, dans le chartreau), 2 livres 14 sous: \_ Claude Nourry, imprimeur, pour reste de 18 deniers 12 sous 6 deniers. " Amodéré à cause qu'il a mauvaise teste, à " 11 sous; \_ la veuve de Jean Compère, 3 livres 17 sous. " Amodérée à cause de 1a perte de partie d'une vigne sus les fossés, 1e 14e de juillet 1514, à " 25 sous; \_ Jean de Paris, revendeur, 2 livres 14 sous. " Actendu la grand perte qu'il fit sus le Rosne, de vins, lais (lait), burres (beurre), marée et autres biens qu'il menoit à Valence, là où estoit le Roy, quicté pour " 5 sous; \_ Dauphine de La Rue, 7 livres 1 sou 4 deniers. " Amodérée à cause de l'empeschement que M. l'évesque (?) luy fait de l'entrée de leur grange (elle avait un fils, notaire), vers les Célestins, à " 3 livres 10 sous; \_ M. de Saint-Priest, 15 livres 1 sou. " Quicté par MM. pour les services par luy faiz aux rempares; " \_ Guiète, veuve de Denis Guyot, mercier; 2 livres 14 sous. " Amodéré la dicte vefve, à cause qu'elle s'est remariée à ung varlet de barbier dont elle estoit en pratique (c'est-à-dire pour lequel elle payait patente), et il ne fait rien, pour les 18 deniers, " 14 sous; \_ Antoine Laureur, maçon, 3 livres 12 sous. " Amodéré à cause qu'il besoigne aux rempares, le 18e de juing 1514, à 40 sous,



et depuis quicté, à cause de ce qu'il continue les réparacions, à " 29 sous; \_ M. Péray, 36 livres 6 sous 8 deniers. " MM., en considéracion du service que le dit sieur Du Perez (sic) a fait touchant les rempars, luy ont fait tauxacion de semblable somme, dont sera tenu compte en recepte et dépense; " \_ " madame l'esleue " de Pavie, 20 livres 15 sous. " Suspendue, et luy sera tenu compte, sus le taux qui lui sera fait, de la perte de sa vigne et colombier; " \_ Antoine Buillardier, 3 livres. " Quicté par MM., à cause de tous les services par luy faiz de tout le temps passé, et ne se mesle plus des affaires; " \_ Jean de la Guerre, 20 sous. " Quicté par pitié qu'il a perdu la vie et que son filz luy a tout emporté, à " 5 sous 10 deniers; \_ Monsieur le juge Chauvet, 38 livres 15 sous 6 deniers. " MM. , en plein conseil, ont fait tauxacion à mon dit sieur le juge du contenu ci-dessus, pour compence (récompense) des grans services par lui faiz durant deux années qu'il a servy au Consulat touchant les rempars, et après les ditz deux ans jusqu'à présent. " etc.; \_ Claude Malachard, 2 livres 14 sous. " MM. luy ont tout quicté, actendu qui se frascha (qu'il se fractura la jambe) aux fossés; " \_ Henri Paul et Jean Nesme, charrons, sont modérés à 24 sous chacun. " Par deslibéracion en plein conseil, à cause qu'ils demandaient payement de certain chariot fait pour les réparacions, MM. leur ont quicté les 48 sous ci-annexés, " etc.; \_ François Revenu, 5 livres 17 sous pour les 18 deniers. " Amodéré à cause qu'il est résident vers Saint-Sébastien, à " 15 sous; \_ Antoine Neyron, pêcheur, 7 livres 5 sous pour le tout. " Le dit Neyron se plaint de certain dommage, au boulevard Saint-Vincent, d'une partie de maison et vigne dont il n'est pas chargé; " \_ Jean Destorbe, pêcheur (du bourg Saint-Vincent), 4 livres 1 sou 6 deniers. " Attendu la charge qu'il eut des lancequenetz, quicté ceste partie pour 31 sous, et ne luy sera pour l'avenir fait autre compence; " \_ Michel Bonnet, dit Sado, en tout 6 livres 11 sous 10 deniers. " Amodéré à cause de la perle d'une sienne terre prise pour le boulevard,

à " 3 livres; \_ André Sado, dit Colomb, fils de Jean Sado, 9 livres 17 sous 2 deniers. " Amodéré pour compence de certaine perte de possession, prise pour les rempars, à la moitié, monte " 4 livres 18 sous 7 deniers, etc.

Feuillets 35 à 134: Marques de vers

Cote : CC 0253.

Référence informatique : 00000398

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 34 feuillets, in-folio, papier.

### 1512 - 1513

Taxes communales (1512 - 1513)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, pour le côté du Royaume, des restes des 4 et 6 deniers imposés, en juillet et septembre 1512, et des 8 deniers mis en deux fois, au mois de juin de l'année 1513, sur les habitants de Lyon, tant apparents que non apparents, pour subvenir aux frais des réparations et fortifications de la ville, etc.

- Comptes des restes susdits, rendus par Michel Burrion ayant la procuration de la veuve Michel Sève, dont le mari avait été préposé à la recette des tailles mentionnées ci-dessus; \_ ces différents restes produisirent en totalité 3,032 livres 6 sous 11 deniers, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Cote : CC 0254.

Référence informatique : 00000399

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 189 feuillets, in-folio, papier.

**1514**

Taxes communales (1514)  
Garde de la Ville et Fortifications

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau, " à la part devers le Rosne, " des 2 deniers imposés, en juillet 1514, sur les habitants de Lyon, pour payer les frais de construction des fortifications de la ville.

- Deux mille deux cent douze contribuables sont inscrits au présent chartreau, dont on a extrait les noms suivants \_ Jacques Barondeau, taxé à 5 livres 4 sous 9 deniers pour denier, 10 livres 9 sous 6 deniers. " par deslibération faite en plein conseil, appert que le dit maistre Barondeau est exempt, luy et ses gendres, tant qu'il vivra et sera recteur de l'Hostel-Dieu, avec autres privilèges. Fait le 20e janvier 1513; " \_ Richard Pichot, le lépreux, était encore en vie et paye 20 sous 10 deniers; \_ Daniel Decrani (sic, pour: de Cranc), peintre, 15 sous 8 deniers; \_ les héritiers de Michel Foutanel, relieur de livres, qui sont Jean et Ennemond, exerçant tous les deux la profession de leur père; \_ Jean de Paris, peintre du Roi, n'est pas taxé ici; \_ Guillaume Le Roy, peintre flamand, 6 sous 8 deniers; \_ Étienne Chevalier, " faiseur d'ymaiges en papier, " 6 sous; \_ Guillaume de Laval, sergent royal. " MM. (les conseillers-échevins) luy ont quicté, pour ceste fois pour contemplacion des services par lui faiz aux affaires de la ville, extraordinaires; " \_ Michel Jobellet, notaire, 25 sous 6 deniers. " Attendu les services qu'il fait à cause de la recepte du menu de la rêve (sorte de droit sur les marchandises, Voy. cc ), quicté par MM. pour 20 sous; \_ Jean de La Place imprimeur, " mary de la fille Anthoine Bernardin, troilleur " (fabricant d'huile), 7 sous 8 deniers. On lit en marge: " Il se tient devant Nostre-Dame de Confort; " \_ Antoine Rousset, barbier de l'Hôtel-Dieu, 9 sous 8 deniers. " En contemplacion des

services que journallement il fait aux pauvres dudit Hostel-Dieu, MM. luy ont quicté ce taux pour ceste fois; " \_ Claude Dubressy, chaussetier et " pourvéancier " (pourvoyeur ou mieux fournisseur) de l'Hôtel-Dieu, 7 sous 6 deniers. " MM. pour contemplacion des paynes et labeurs qu'il a à faire la dicte pourvéance, luy ont quicté, pour ceste fois le dit taux, en plein conseil; " \_ Pierre Varnier, l'enlumineur, 16 sous 4 deniers; \_ \_ Jean Chambrelan (sic), dit Bonnevaux, verrier, 8 sous 2 deniers; \_ Pierre Perrin, épinglier, 9 sous 4 deniers. " Pour l'importunité de sa femme et son grand plurement, quicté gratis, " etc. \_ Maître Blaise Therbal (sic, pour: Théobald), dit Vazel, verrier et peintre ( Voy. cc ), 17 sous 8 deniers; \_ Dauphine de La Rue et Durand Blanc, son fils, notaire, etc.; (Voy. cc, 252.) \_ Jean Batissey (sic), libraire allemand, 20 sous; \_ Philippe Bonnet, maréchal, " quicté pour la maladie dudit Bonnet, et qu'il ne peut rien faire; aussi que les gens du Roy luy occupoient sa forge, à " 6 sous; \_ Claude Valloire, marchand de bois et couvreur, 18 sous 10 deniers. " Amodéré pour pitié, à cause qu'il ploroit et crioit fort, à " 17 sous; \_ les hoirs de Jean Perron, 2 livres 3 sous 4 deniers. " Pour la multitude des filles dont la vefve est chargée, MM. luy ont quicté, pour ceste fois, les 2 deniers pour " 20 sous; \_ Pierre Boton, paumier, 5 sous. " MM. luy ont quicté, pour ceste fois, car il a treize enfans, est vieux, povre et rien ne possède " ; \_ messire François de Pavie, baron de Fronquevaux, 2 livres 16 sous; madame l'élue de Pavie, 4 livres 5 sous 6 deniers; les hoirs qui ne pouvaient être autres que les deux derniers nommés) de feu messire Pierre de Pavie (le docteur médecin), en son vivant élu en la cour des aides de Lyon et pays de Lyonnais; \_ messire Henri Baluffin (il était ecclésiastique), 36 sous 4 deniers. " Amodéré, pour ceste fois, à cause de l'exercice d'escolage qui (qu'il) tient pour le prouffit des enfans de la ville, à " 25 sous; \_ Jean Benier, tavernier, 13 sous 4 deniers. \_ Accoutré à 10 solz à cause des lancequeulx (lansquenets); \_ Florimond Rubys ainsi que son frère et soeur, pour

eux et les biens de Gonète Valète (leur tante, qui avait été marchande mercière), 16 livres 8 sous 6 deniers; dame Louise Pocolot, veuve de François Rubys, 3 livres 19 sous 4 deniers; \_ Étienne Bonnet, peseur et revendeur, 5 sous. " MM. luy ont quicté, pour ceste fois, pour sa poyne qu'il eust de peser l'artillerie de la ville; " \_ monsieur de Balsac, pour le ténement de la Rigaudière et celui de Bellecour, 3 livres 13 sous 4 deniers, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0255.**

Référence informatique : 00000400

Registre:Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 238 feuillets, in-folio, papier.

## 1512 - 1517

Taxes communales (1512 - 1517)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux des restes des 24 deniers mis sur les habitants de Lyon, à plusieurs reprises, savoir: une collecte de 4 deniers imposée, en juillet 1512, pour les réparations de la ville; une autre aide, de 6 deniers, imposée en septembre suivant, desquels deniers quatre devaient produire la somme de 6.000 livres tournois que la commune avait pris l'engagement de fournir au Roi, les deux autres deniers étant destinés aux travaux des remparts; \_ une troisième collecte, de 8 deniers, mise en juin 1513, pour les fortifications; \_ une quatrième collecte, de 2 deniers, imposée, en juillet 1514, pour les remparts; \_ une cinquième et dernière collecte, de 4 deniers, imposée en février 1514 (V. S.), refaire la clôture de la cité, du côté du Rhône.

- Commission délivrée par le Consulat à Jacques Paulin pour lever ces restes, qui produisaient la somme totale de 5.733 livres, 16 sous, 7 deniers. \_ Les chartreaux ci-dessus mentionnés contiennent les informations suivantes: \_ Les hoirs de Jean Grimeau sont suspendus de l'impôt, à cause de leur vigne qu'on avait prise apparemment pour les fortifications, \_ Adam Emery, messenger de la ville, paye 3 livres, 12 sous; \_ Antoine Dalmès, tavernier, 30 sous. " Pour ce qu'il fut roy des arbalestiers de l'année passée, l'on ne luy a rien demandé; " \_ Jean et François de Lalisie, dits des Forces." Leur a esté prins d'une vigne entre les bolevars Saint-Sébastien et Saint-Vincent; " \_ Guillaume Chavet, notaire. " Lui a esté prins d'une sienne vigne; " \_ Pierre Binaud ou Claude Sade, mari de sa fille. " Luy a esté prins une possession près et joignant le bolevars Saint-Vincent, contenant environ trois bicherées (38 ares 80 cent.) de terre; " \_ Claude Turrel. " Luy a esté prinse partie de sa terre, près le bolevars Saint-Sébastien, et d'une autre, au-dessoulz du boulevard Saint-Vincent; " \_ Jean Decrosa, dit Gavard, affaneur ou journalier, taxé à 4 livres, 9 sous, 6 deniers pour les 6 deniers, et à 5 livres 19 sous 4 deniers pour les 8 deniers. " Le dit Decrosa dit luy avoir esté prins à cinq hommes (équivalant à 21 ares 55 cent.) de vigne, de vingt hommes qu'il y en avoit, et le demeurant est hermage (inculte) pour la terre et regrez (les déblais ?) que l'on y a mis des terreaulx (fossés) entre le bolevars Saint-Vincent et celui de Nostre-Dame, devers la ville; " \_ la veuve de Pierre Gagneur, le lépreux, et Jacques Bertholon (qui l'avait sans doute épousée). " Luy a esté prins de terre pour faire l'entrée et cause du bolevars Saint-Vincent, dans la ville et par dehors leur a esté prins pour faire le bolevars; " \_ la veuve de Jean Bastier, manoeuvre. " Leur (sic) a esté prins une vigne rièse Messieurs (les chanoines comtes) de Saint-Jehan; " \_ Pierre Rochet, manoeuvre, taxé à 3 livres. " A esté prins de sa vigne entre le bolevars Nostre-Dame et celui de Saint-Vincent; " \_ Jean Jacquand, dit Bret, son fils. " Le dit

Philippe Bret dit luy avoir esté prins à sept hommes de vigne, entre le bolevars Saint-Vincent et celui de Nostre-Dame, du costé de la ville, plus environ une bicherée terre entre les bolevars Saint-Vincent et Saint-Sébastien; " \_ Jean Brossard, alias Michau. " Lui a esté prins un peu de vigne près la porte Saint-Vincent, aux terreaulx (fossés), dans la ville; " \_ Jean de Paris, peintre du Roi, n'est enregistré ici que pour mémoire, et le graveur Jacques Tiruy, qui suit immédiatement le maître, est taxé à 10 sous; \_ noble Claude Caudit ou Caudit (?), dit Colombe, de Genas en Dauphiné, etc., 15 sous; \_ François et Roland Pommier. " Ilz dient leur avoir esté prins d'une terre, près le bolevars Nostre-Dame; " \_ Antoine Berger, laboureur, 27 sous. " Il dit luy avoir esté prins par Édouard Grand (qui remplissait alors la charge de voyer de la commune) certaine quantité de pierre ropte (de moellon) en une vigne, près celle de Bardin, employée ès rempars; " \_ Monsieur de Vandenesse et sa femme, cotisés à 17 livres, 6 sous, 8 deniers pour le ténement de la Rigaudière et celui de Bellecour; \_ Jean Bourdon, boulanger, taxé à 5 sous. \_ Il est suspendu de cet impôt, en sa qualité de gardien des clefs de la porte du pont du Rhône; \_ Michel Brunet, dit Sado. " Luy a esté prins, pour faire le chemin A Charroy de la pierre ropte pour mener de la perrière aux rempars, le long et à travers d'une sienne terre, " etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Cote : CC 0256.

Référence informatique : 00000401

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, 173 feuillets, in-folio, papier.

## 1512 - 1514

Taxes communales (1512 - 1514)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, pour le côté de Fourvières et le côté du Rhône, des restes, tant des 18 deniers imposés sur la ville de Lyon, aux mois de juillet et septembre 1512 et en juin 1513, que des 2 deniers mis sur la cité, en juillet 1514. \_ On trouve à citer dans ces deux rôles, dont le premier accuse une recette de 1,587 livres 10 sous 9 deniers, et l'autre une recette de 3,613 livres 6 sous 8 deniers: \_ maître Benoît Berjon (procureur de la commune), taxé, pour le tout, à 39 livres 1 sou 10 deniers. On lit en marge: "Il est deu au procureur plus grant somme par luy avancée pour les affaires de la ville, tant à Paris que ailleurs; " \_ maître Pierre Garbot, secrétaire du Roi, 70 livres 8 sous 2 deniers. " Pour les services par luy faiz, a esté advisé ne luy demander rien; " \_ Cathellain Thoard (Cathelin et, plus exactement encore, Catherin Stuard), 34 livres 8 sous 8 deniers. " A compter avec luy, pour ce qu'il luy est deu ses gaiges pour avoir coutrerollé toute la despense des fortifications, depuys trois ans en çà; " \_ messire Pierre Burbenon, lieutenant du Roi (en la sénéchaussée de Lyon), 3 livres 9 sous. " A esté advisé qu'on ne lui en demandera rien; " \_ messire Folques (ou Falco et Falcon) d'Aurillac, 7 livres 3 sous 4 deniers. " Ainsi pour les services qu'il fait, à Paris, pour les affaires de la ville, non luy rien demander; " \_ Claude et Benoît de Rivoire, 32 livres 3 sous 4 deniers pour le tout. " Suspendus (de leur impôt) par MM (les conseillers de ville), à cause de leur vigne que l'on a prise pour les fossés, " etc.

Cote : CC 0257.

Référence informatique : 00000402

Registre: Reliure peau XVI<sup>e</sup> siècle, à rabat, sangle - 88 feuillets, in-folio, papier.

## 1514

Taxes communales (1514)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Guillaume Burrion

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Comptes rendus par Guillaume Burrion (pour le côté de Fourvières) de la recette des restes de feu Michel Sève, préposé à la levée des 18 deniers mis sur les habitants de Lyon, en 1512 et 1513, lesquels restes auraient été depuis donnés en charge au dit Burrion; \_ des 2 deniers pareillement imposés sur la ville de Lyon, au mois de juillet 1514; \_ des 4 deniers mis sur la même cité, au mois de février 154 (V.S.). \_ La recette des restes des 18 deniers produisit, 1,176 livres 2 sous 4 deniers; \_ celle des restes des 2 deniers fournit, 1,837 livres 3 sous 4 deniers; \_ celle enfin des restes des 4 deniers donna 2,209 livres 18 sous 2 deniers. \_ La dépense monta, tout compris à 5,186 livres 1 sou 6 deniers tournois, etc.; \_ articles extraits des différents chapitres de la dépense: \_ " Aux pouvres qui ont pourté les torches depuis l'Hostel-Commun jusques à Saint-Jehan pour faire l'obsèque du Roy, " 2 livres; \_ " Pour deux escriptoires (écritaires) de boys pour la chambre aux papiers, " 2 sous; \_ " Pour une bouteille de verre couverte de coustes d'ambres à tenir l'encre, " 2 sous; \_ " Pour quatre cournetz de fer-blanc pour l'escriptoire de la salle, et pour deux mains de papier à faire roalles et brevetz, " 4 sous 4 deniers; \_ " Pour une pleine boteille encre, cire pour sceller que pour deux voires pour les deux escriptoires de la chambre, pour tout, " 2 sous 6 deniers; \_ " Pour deux peaux parchemin pour couvrir les chartreaux du bureau, et pour une peau de vélin, " etc., 2 sous 6 deniers; \_ " A maistre Martin, le menuisier, pour la fasson et garniture d'un tableau des estimes, " 4 sous; \_ " A Gaspard Voulnet pour un pain cire rouge, " 1 sou 8 deniers; \_ " Au serrurier qui demeure dernier (derrière) la Maison-de-Ville, pour

adouber la serrure d'ung des  
marchebans aux papiers, " 1 sou, etc.

Cote : **CC 0258.**

Référence informatique : 00000403

Registre. Reliure peau XVI<sup>e</sup> siècle, à rabat  
- 110 feuillets, in-folio papier.

**1514**

Taxes communales (1514)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacques Buyer

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Comptes rendus par Jacques Buyer (pour le côté du Rhône), des 2 deniers mis sur la ville de Lyon en juillet 1514;

- plus des 4 deniers imposés au mois de février suivant 1514 (V. S.); \_ plus des restes des 18 deniers que Buyer avait eu pareillement charge de lever. \_ La recette des 2 deniers donna 1,531 livres 15 sou 3 deniers; \_ celle des 4 deniers produisit 2,551 livre 4 sous 2 deniers tournois; \_ celle provenant des reste de 18 deniers fut de 1,247 livres 10 deniers. \_ La dépens s'éleva, de son côté, à la somme de 5,016 livres 13 sou 11 deniers; \_ articles tirés du compte de dépense : \_ " En cire rouge pour sceller les portes des maisons botiques de ceulx qu'ilz ne payaient, " 5 deniers; (cette dépense est répétée aussi souvent que celles de l'encre, du papier, etc.) \_ " Une livre de chandoilles, " 1 sou \_ " A ceulx qui pesarent les gaiges de ceulx qu'on avait gagés, pour faire vendre les ditz gages (il s'agit ici d'ustensiles et de vases en étain et en cuivre), et furent pesez en la Maison de la Ville, " sou; \_ " A deux gaigne-deniers pour porter les gages devant Saint-Nizier pour vendre, " 11 deniers; \_ " A Mathieu, la crie (le crieur public), pour la vente qu'il a faite des ditz gaiges, " 5 sous; \_ " Pour ung chassis mis en la chambre où je recois (c'est le

comptable qui écrit). Tant pour huile que papier, " 8 deniers; \_ Pour la fasson et escripture de ces présens comptes contenant quatre vingt-dix-sept feuillets, eccrits à raison de 10 deniers pour feuillet, monte " 4 livres 10 deniers tournois; \_ " Pour certaines flèches ou traictz que le dit Buyer print en payement d'ung povre homme, " etc., pour 2 livres. On trouve, en effet, la mention que voici dans le chartreau des restes des 18 deniers: \_ " De Jehan Burète, artilleur, en six trosses de tretz qu'il a baillées à MM. les conseillers, " 2 livres 13 sous 4 deniers. Et c'est sans doute à cet imposé que s'applique l'article précédent, diminué, avec intention, de 13 sous 4 deniers.

**Cote : CC 0259.**

Référence informatique : 00000404

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 83 feuillets, in-folio, papier.

**1523**

Taxes communales (1523)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

Chartreau (pour le côté de Fourvières) d'une collecte des Hommes imposée sur la ville de Lyon, au mois de septembre 1533, pour payer les fiais de construction des remparts de Saint-Sébastien, chaque homme représentant une journée de travail du prix de 4 sous;

- Philibert Coinde, fabricant de traits d'arbalète, est taxé à un homme; \_ Laurent Pernier, marchand de marée, un homme; \_ Bastien, " faiseur de potz de Fleurance " (Florence), et son frère, deux hommes; \_ François Bannier, mesureur de sel, un homme; \_ Gaspard Barbet, canonnier, trois hommes; \_ Jean Grolier, marchand, et autre Jean Grolier, pelletier,

deux hommes; \_ Jean Grolier, ceinturier, un homme; \_ les frères Besson, peintres, un homme; \_ Petit-Jean de Saint-Lance, " rebecquet, " autrement dit facteur de rebecs ou joueur de ces instruments (?); \_ M. le vicomte François Dupré, quarante hommes; \_ Pierre et Michaud Raffin, facteurs de flûtes, taxés, le premier à un homme, l'autre à deux hommes; \_ Louis de Aqua, dit de Siran, armurier, deux hommes; \_ Antoine Vigier, Thomas Marmot, Pierre Robin, hôtes: le premier, de la Treille, un homme; le deuxième du Popégant deux hommes; le troisième, du Porcelet, quatre hommes; \_ Jean Gaspard parfumeur, deux hommes; \_ Édouard Grand voyer de la commune six hommes; \_ Pierre de Bourgogne, " poste du Roy, " douze hommes; \_ Thomas Gadagne, soixante hommes; \_ sire Robert Albisse, trente hommes; \_ Pierre Laurencin, cinquante hommes; \_ Jean Arnol fini, Lucquois, vingt-cinq hommes; \_ le receveur Nicolet ou Nicolas de Pierre vive et André de Pierre vive taxés, l'un à quarante et l'autre à dix hommes; \_ maître François, organiste, deux hommes; - \_ la banque Salviati, vingt hommes; \_ Martin de Lamault, facteur de flûtes, etc.; \_ M. l'élú Antoine Grolier, vingt hommes; \_ Claude Groslier, dix hommes; \_ Guillaume de Noble, maître des ports, quinze hommes; \_ Antoine Gondi, Florentin, quinze hommes; \_ M. le trésorier maître Jean Grolier, trente hommes; \_ messire Jean Delorme, maître d'école, quatre hommes; \_ Claude Besson, maître de la Monnaie de Casard (sic, pour: Casal, en Piémont), dix hommes; \_ Manuel Bourdin, aux Trois Cornets (dans le quartier Tramassac et de la Bombarde); \_ Dominique de Florence, orfèvre, deux hommes; \_ messire Faye, juge des ressorts, dix hommes; \_ M. Chol, bailli des montagnes du Dauphiné, dix hommes, \_ Jacques Duc, dit Bon-Enfant, imprimeur, un homme. " Jâques est povre questan de l'ospital du pont du Rosne; " \_ Nicolas de Saint-Prist, imagier, un homme; \_ Pierre Lailly et Jean Martin, verriers. Le premier, taxé à deux hommes, l'autre à un homme; \_ Claude Laurencin, receveur des tailles, trente hommes, etc.

Traces très nettes d'humidité sur les quarante premières pages

Cote : CC 0260.

Référence informatique : 00000405

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 163 feuillets, in-folio, papier.

**1523**

Taxes communales (1523)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour le côté du Rhône) d'une collecte des Hommes, mise sur la ville de Lyon, au mois de septembre 1523, pour l'édification des remparts de Saint-Sébastien. (Voy cc, 259.)

- James Monin, relieur de livres, est cotisé à un homme; \_ Jacquême Morel, fondeur de cloches, deux hommes; \_ maître Antoine Jussieu, notaire, cinq hommes; \_ Luxembourg de Gabiano, six hommes; \_ Claude Mallet, batteur d'or, deux hommes; (dans le présent chartreau on trouve quatre autres de ses confrères.) \_ Louis Barrachin, peintre, deux hommes; Antoine de La Vanelle, graveur, quatre hommes; \_ Jean Ramel, peintre (et verrier), deux hommes; Étienne de Noble, canonnier, un homme; \_ les peintres Jean Tourvéon, Mathieu Dalmais, Jean de Broille et Barthélemi Thomas, taxés, les trois premiers à deux jours et le dernier à un jour de travail; \_ Jeanne veuve de Guillaume Nepveur, tailleur d'images, un homme; \_ Honoré Barrachin et Mathieu Chanovieu (sic, pour: Chanovier), tous deux peintres, taxés chacun à deux hommes; \_ Moffre, tailleur d'images; \_ Annequin Legreneur (ou Legrenu) et Denis Gallais, peintres, le premier taxé à six hommes, l'autre à deux hommes; \_

Antoine, canonnier, " en la maison d'Esney " (Ainay), deux hommes; \_ André Robin et Étienne... (en blanc), peintres, un homme chacun; \_ Ennemond Fontanel, libraire (sic. Voy. cc, 252.), deux hommes; \_ Guillaume Le Roy, peintre, deux hommes; \_ maître François enlumineur, un homme; \_ Laurent de Tortone, courrier de banque, un homme; \_ Jacques Tiruy, " tailleur de nacre, " un homme; \_ Jacques de Barmont, " faiseur d'ymaiges, " deux hommes; \_ Pierre Radix, fabricant d'arquebuses, un homme; \_ Liévin Vandemore (sic, pour Van der Meer ?), peintre, trois hommes; \_ Jean de Paris (le peintre Perréal), contrôleur des fortifications de la ville, six hommes (le vieux maître habitait alors sa maison de la rue Thomassin). \_ Les fondeurs de lettres: François Juste, quatre hommes; Antoine Doulcet, trois hommes; Antoine Durys, un homme; \_ Pierre Vanier (ou Varnier), dit Bertrand, enlumineur, deux hommes; \_ Daniel Gautier, peintre, trois hommes; \_ Josse Le Bret, imagier; \_ Jean de Bourg, verrier, deux hommes; \_ Jean Forest, peintre, Georges Regnaud imprimeur suisse, et Antoine Morne, relieur, cotisés chacun à une journée d'homme; \_ Angelo " et compagnons, faiseurs de potz de terre, " sont taxés tous ensemble à une journée d'homme (ces céramistes italiens étaient établis ou du moins domiciliés dans la rue qui menait de l'Hôtel-Dieu au Puits-Pelu). \_ Catherine Duvillier, dite la Belle-Pâtissière, quatre hommes; \_ Adrien de Trouville, brodeur, un jour; \_ Maurice Vinain, imagier, un homme; \_ Gillet Violet, " grossier de fert " (taillandier ou fabricant de grosse quicaille), deux hommes; \_ Jean Boisson, peintre, un homme; \_ Claude Roche, artilleur, deux hommes; Jean Goy, verrier, un homme; \_ Jean Perricaud, pelletier, deux hommes; \_ Hugues Roux, brodeur, deux hommes. " MM. les conseillers l'ont sursoyé, à la requestre de la dame Claude Thibaudière " (Thibaudier); \_ Jean Sextre, bailli de Viennois, et maître Mathieu Chapuys, son beau-frère, ensemble vingt hommes; \_ Humbert Vassallieu, " faiseur d'orloges, " deux hommes; \_ Jean Totain, maître

d'école, trois hommes; \_ Laurent Pollat jardinier de M. de Saint-Vallier, un homme; \_ Guillaume Deschamps, peintre, un homme; \_ Roland Gribaudo, six nommes; (c'est, il est bon de le rappeler une dernière fois ici, dans une vigne dépendante d'une propriété que ce marchand drapier avait acquise du peintre Jean Perréal, le long de la côte Saint-Sébastien, que furent trouvées les plaques d'airain gravées, dites Tables de l'empereur Claude). Jean Gaudin et Jean Rigaud, verriers. Le premier taxé à deux hommes, l'autre à trois hommes, etc.

**Cote : CC 0261**

Référence informatique : 00000406

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 168 feuillets, in-folio, papier.

**1524**

Taxes communales (1524)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour le côté de Fourvières) des deux deniers imposés sur les habitants de Lyon, au mois de juin 1524, pour subvenir aux frais de construction des remparts et autres fortifications de la ville.

- Barthélemy Sève et Jean Prestreau furent commis à la recette de la présente taille, à laquelle contribuèrent: \_ Jean Grolier, trésorier, pour 17 livres 2 deniers; \_ le chamarier et le chapitre de l'église Saint-Paul, 2 livres 18 sous 6 deniers; \_ maître André Briau, médecin du Roi, 8 livres 1 sou 8 deniers; \_ François Dupré, vicomte de Bayeux, 91 livres 14 sous; \_ Théolde (sic, pour: Théode ou Théodore ) de Laye, seigneur de Saint-Lager, 4 livres 3 sous 4 deniers; \_ Louis de Luxembourg, " arpeur" (joueur de harpe ou facteur d'instruments de ce genre ?), 2 sous; \_

Marmet, fabricant d'épées, 3 sous; \_ Pierre Lespaignot, tireur d'or (il avait trois autres confrères de ce côté de la Saône), 10 sous; \_ Romain des Ursins, armurier 18 sous 6 deniers. On lit en marge: " Vacat et tient ses biens de Gabriel de Roussy (dé Russy, pareillement ;armurier), qui en est chargé; " \_ François Salviati, " merchant " florentin, 16 livres 13 sous 4 deniers; \_ mestre François Fournier, procureur général de la commune, 11 livres 6 sous 10 deniers; \_ François Cartoz, 33 sous 4 deniers. " Néant par les ditz 2 deniers, à cause que luy et sa femme et enfants sont allés résider à ung prioré de leur frère, en Daulphiné; " \_ François Cadrin (sic), Florentin, 16 sous 3 deniers. Plus pour la chevance de Saint-Genyet (Genis), qu'il a acquise de messire Jehan de Bins, " 10 sous; \_ Janini Colentricy (sic), Florentin, 10 sous; \_ messire Pierre Palmier, abbé de Rebé, 12 livres, 13 sous 8 deniers; \_ Jean Vauzelles, hôte de Paris, etc.; \_ Jérôme Arnophin (sic, pour Arnolfini), " procureur des créanciers de Jehan Henry. Pour trois pies (parcelles) du ténement du Temple, " 23 sous 2 deniers; \_ Jean Baronnat, 17 livres 17 sous 10 deniers. " Son bien est à Chessieu (Chessy-les-Mines) et ne réside en la ville; " \_ Pierre Mornieu, 3 livres. " Actendu que le dit Mornieu a absenté la ville, amodéré sa femme pour povreté, par le Consulat, à 25 sous par denier, qu'est " 2 livres 10 sous; \_ la veuve et les héritiers d'Antoine de Toledo, dit Condeserve, médecin, 2 livres 6 sous 3 deniers; \_ Antoine Varnier, écrivain, 8 sous; \_ Jean Marie, " tailleur de bagues, " 2 sous; \_ Simon de Byne, maître des postes, 4 livres 6 sous 8 deniers; \_ Claude Gravet, maître d'écriture, 4 sous; \_ Claude Laurencin, baron de Riverie, 5 livres 11 sous; \_ messire Falco d'Aurillac, " président du Dauphiné, " 6 livres 16 sous 4 deniers; \_ Jean de La Bessée, de Villefranche en Beaujolais, 16 livres 13 sous 4 deniers; \_ Guillaume Mollière, fabricant de bouts d'épée, 5 sous; \_ Jean Chappeau, peintre, 6 sous; \_ Gilbert Le Viste, seigneur de Saint-Bonnet, 7 livres 9 sous; les douze (prêtres perpétuels) de Saint-Jean, 23 sous 2 deniers; \_ le prieur de Montverdun, 20 sous; \_ l'abbé et le



couvent de Cluny, 2 livres 3 sous 4 deniers ; \_ les prébendiers de la chapelle Saint-Michel, fondée dans l'église Saint-Jean, 10 sous; Pierre Charlot, verrier, 16 sous 8 deniers; \_ Pierre Durieu ou Du Rieu, peintre, 7 sous 6 deniers; Jean Grivet, fabricant d'aunes, et André Chapon, fabricant de " romannes (romaines), taxés, le premier à 2 sous et l'autre à 3 sous, etc.

A partir du feuillet 160, traces d'humidité sur le bord extérieur des feuillets

**Cote : CC 0262.**

Référence informatique : 00000407

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 133 feuillets, in-folio, papier.

**1524**

Taxes communales (1524)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour le côté de Fourvières) d'une collecte de 2 deniers mise sur la ville de Lyon, au mois de juin 1524, pour fournir aux frais des " ouvrages des murailles, rempars et fortifications de la dite ville, au-dessus la montagne Saint-Sébastien, " etc. \_ Une note placée au bas de ce titre indique que " le présent chartreau a esté refait et mis au nect (Voy. cc, 261); porquoy ne sert de rien le dit présent chartreau. "

**Cote : CC 0263.**

Référence informatique : 00000408

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 290 feuillets, in-folio, papier.

**1524**

Taxes communales (1524)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour le côté du Rhône) des 2 deniers mis sur la ville de Lyon, au mois de juin 1524, pour subvenir aux travaux des remparts et autres ouvrages de fortification de la dite ville.

- Ce furent encore Barthélemy Sève et Jean Prestreau que l'on commit à la recette de cette collecte, dont le rôle présente les indications suivantes; \_ Josse Vangomerin (sic), peintre, cotisé à 4 sous. On lit en marge: " Hors du pays; " \_ maître Antoine Jussieu, greffier, 2 livres 17 sous 10 deniers; \_ Antoine de La Vanelle, graveur, 2 livres 11 sous 4 deniers; \_ Jean Ramel, peintre, 6 sous; \_ Jean Carlegun (sic), peintre, 5 sous. On lit en marge: " Mort; " \_ Jean Masson, relieur de livres. " Mort povre; " \_ +tienne Maupin, imagier, 5 sous; \_ Ennemond Fontanel, relieur de livres, 18 sous; (on lui a rendu ici son ancienne profession, Voy. cc, 260.) \_ François Turry, qu'on devait taxer à raison de 4 livres 8 sous 10 deniers par denier, est suspendu de son impôt. " MM. les conseillers, le 28<sup>e</sup> novembre 1525, ont quicté le dit Turry des 2 deniers et des 4 deniers ensuivans (ceux imposés en octobre 1524), en récompense du dommage que on luy avait fait en une vigne audessoulz Pierre-Aigue, en laquelle on prenoit la pierre des rempars; " \_ Guillaume Rozier, relieur de livres. " Mort povre; " \_ Guillaume Deschamps, peintre. " Mort; " Guillaume Le Roy, autre peintre, 10 sous; \_ Guillaume... (en blanc), " imagieur, " 8 sous. " Mort. " \_ autre Guillaume... (en blanc), " tailleur d'istoyres, " 4 sous. " Mort povre; " \_ Jacques Tiruy, graveur, 2 sous 6 deniers; \_ Jean Rion ou Ryon, enlumineur, 4 sous. " Mort; " \_ Jean Le Greure, dit Annequin, peintre, 26 sous 8 deniers; \_ Jacques de Balmont, imagier, 8 sous; \_ Daniel de Cranc, peintre, 2 livres 4 sous; \_ Claude Nourry et François Fradin, imprimeurs

(car on ne peut se dispenser de citer ou moins deux ou trois hommes de cette profession, qui était, alors à cette époque, si complètement représentée à Lyon), taxés, l'un à 5 sous, l'autre à 3 livres 9 sous 8 deniers; \_ Levyn Vandremie (sic, pour: Liévin van der Meer), peintre, 7 sous; \_ Louis d'Avignon, organiste, 5 sous; \_ l'abbé de Haute-Combe, 13 sous 4 deniers; \_ Aymon et François Juste, fondateurs de lettres, cotisés, le premier à 27 sous 2 deniers, l'autre à 9 sous 2 deniers; \_ Jacques Blicq (Blic et Blich), verrier, 28 sous 10 deniers; \_ Charles... (en blanc), " ymagineur, " 3 sous 8 deniers. L'artiste était logé dans la maison de Humbert Ginot, rue d'Ambronay; \_ Jean... (en blanc), peintre, domicilié dans la maison Rousselet, même rue que ci-contre, 3 sous; \_ autre Jean... (en blanc), également peintre, habitant dans la maison de la veuve Ponchon, rue Raisin, 3 sous; \_ Simon, " mercier de tablecte " (en d'autres termes: porte-balle), 3 sous; \_ Louis Jonchet, maître maçon. " A esté ordonné tenir quicte le dit Jonchet, des ditz 2 deniers, à cause qu'il a tracé le grant boulevard Saint-Sébastien, et autres vacations qu'il y a faictes; " \_ Jean Perréal, dit de Paris, peintre du Roi et contrôleur des fortifications de Lyon, 2 livres 10 sous; \_ Pierre Marmot, contrepontier, 5 sous. " Suspendu à cause de la charge qu'il a de la clochette; " \_ Huguet, peintre, 6 sous 8 deniers. On lit en marge: " Remis sur James Monnier " (celui-ci était un libraire); \_ Jean d'Auvergne, relieur de livres, 3 sous; \_ Blaise Vazal (sic, Voy. cc, 251), peintre et verrier, 4 sous 10 deniers; \_ Claude Gerbet, peintre, 3 sous; \_ Pierre Bardot, affaneur ou journalier, 24 sous. " Il s'est donné à l'ospital : " Pierre d'Angers, imprimeur, 6 sous 6 deniers. " A esté amoderé, pour ceste fois, à cause que le dit d'Angiers (sic) est impotent et malade, à " 3 sous 4 deniers; \_ Mathieu Chevrier, peintre, 3 sous; \_ les prébendiers de la chapelle Saint-Claude, à l'Arbusle, 11 sous 4 deniers; \_ Claude Giraud, 9 sous 4 deniers; \_ Thiéri Dumas, artilleur, 4 sous; \_ Antoine, peintre, en la maison de Jean Perroquier, rue de

l'Aumône, 3 sous; \_ les prébendiers de la chapelle Saint-Nicolas, en l'église Saint-Nizier, 26 sous 8 deniers; \_ maître Claude Cravier, secrétaire de la vide, 3 livres 13 sous 4 deniers. " Sa nommée n'est pas arrestée, à cause des meubles dont il se dit exempt comme secrétaire de la ville; " \_ Geoffroi... (en blanc), peintre, domicilié dans la maison Jarrige, quartier Notre-Dame de rue Neuve. On lit en marge: " Mort; " \_ l'abbé du couvent de la Chassagne, 10 sous; \_ les dames de (l'abbaye de) Saint-Pierre, 2 livres; \_ Nicolas Briquet, chasse-marée ou entrepreneur de transport du poisson, 15 sous; \_ le reclus de Saint-Clair, 3 sous 10 deniers; \_ Pierre et Jean Girardon, fabricants de tuiles dans le faubourg Saint-Vincent, 3 livres 7 sous 2 deniers; \_ Philibert de Rivoire, seigneur de Courtin, 3 livres 6 sous 8 deniers; \_ Benoît Favrot, demeurant en la maison dudit sieur de Courtin, " appelée le Plat " (au quartier de Bellecour,) " etc.; \_ les hoirs de Théode de Gamaches, seigneur de Veysieu...; \_ messire Guichard de Renodis, seigneur de Montratour (sic, pour: Montrotier), 8 sous 8 deniers. " Suspendu jusques aultrement, par le Consulat, en faveur du bien qu'il fait à l'ospital, " etc.

**Cote : CC 0264.**

Référence informatique : 00000409

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 84 feuillets, in-folio, papier.

## 1524

Taxes communales (1524)

Garde de la Ville et Fortifications

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour le côté de Fourvières) des 4 deniers mis sur les habitants de Lyon, au mois d'octobre 1524, pour les 10,000 livres qui avaient été accordées à madame la duchesse d'Angoulême, régente du royaume; lesquels 4 deniers

furent depuis employés aux réparations et fortifications de la ville. \_ Le présent rôle ne devait servir que pour " le quartier depuis la porte soubz Pierre-Seize jusques à la porte de Bourgneuf, et d'illec, tirant par la grant rue, jusques aux Changes; \_ retournant par la boucherie Saint-Pol, en la rue de la Juyverie, finissant en la place du Puits-de-Porcherie. " \_ Receveur: Humbert Pâris.

**Cote : CC 0265.**

Référence informatique : 00000410

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 88 feuillets, in-folio, papier.

**1524**

Taxes communales (1524)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour le côté de Fourvières) des 4 deniers imposés aux habitants de Lyon, en octobre 1524, pour fournir aux réparations et fortifications de la ville.

- Le présent papier était destiné à la recette du " quartier depuis le pont de Saonne, tirant le long des Changes, par la grant-Rue (celle de Saint-Jean) jusques à Saint-Jehan, compris les rues traversans, et d'illec en Gorguillon jusques à la porte des Farges, retournant en Gorguillon, tirant à la porte Saint-George, allant finir, par la Pierre-Percée, au cloistre Saint-Jehan; " \_ On citera parmi les contribuables inscrits en ce chartreau: \_ Angelin Arogaseize (sic), hôte du " Chastel de Milan, " taxé à 33 sous 4 deniers; \_ la veuve de Guillaume Bucher, barbier, cotisée à 9 sous. " Actendu que sa femme tient la boutique, a esté mise à mesme taux que son feu mary, " soit à 6 sous; \_ messire Nicole de Lalande, médecin, 38 livres 8 sous. " Pour ceste foys, ne payera que la somme de 33 livres

l sou 4 deniers, pour ce que ne luy est compté la maison du Chapeau-Blanc en la Grenette, à cause qu'il ne la tient encores; " \_ les chanoines de (l'église Saint-Thomas de) Fourvières, taxés à 18 deniers ; \_ Antoine et Léonard Monnet, de Sainte-Foy, 3 livres 18 sous. " Lesditz Monnet tiennent une maison traversant d'une rue en autre, joignant la maison des Hermynes, près des Courdeliers; aussi une autre maison près Saint-George, laquelle est de petite valeur. " On lit en marge: " Lesditz Monnet se tiègnent à Sainte-Foy-les-Lyon; " \_ Madeleine Lambert, la fille de joie, 30 sous 8 deniers, etc.

**Cote : CC 0266.**

Référence informatique : 00000411

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 98 feuillets, in-folio, papier.

**1524**

Taxes communales (1524)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour le côté du Rhône) des 4 deniers mis sur les habitants de Lyon, au mois d'octobre 1524, pour les 10,000 livres octroyées à la duchesse d'Angoulême régente de France, lesquels 4 deniers changèrent de destination et furent employés aux fortifications et réparations de la ville.

- Le susdit rôle devait servir exclusivement pour le " quartier depuis le Puits-Pelluz et les rues de Grolée, Bonnevaux, Ferrandière, Pepin et Puy-Grillet; \_ retournant au grant portal des Cordeliers, tirant par la grant rue de la Grenette, composant les rues de l'Aumosne, Vendrant, tirant par devant Saint-Nizier, allant finir au carré (place) Nostre-Dame de rue Neufve. " \_

Guillaume Bollet fut nommé receveur de ladite collecte, dans le chartreau de la ville se trouvent: \_ Antoine Cusin, paumier, 14 sous. " Il se tient au jeu de paume, en la (rue de la) Bombarde, près Jehan de Tholouze; " \_ les prébendiers du Sépulcre de Saint-Silvestre de Vienne, taxés à raison de 6 deniers pour denier; \_ " le seigneur " Maximilien Sforce, domicilié dans le quartier de la Grenette et enregistré ici pour mémoire; maître Symphorien Champier, médecin, 10 livres, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0267.**

Référence informatique : 00000412

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 76 feuillets, in-folio, papier.

## 1524

Taxes communales (1524)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau (pour le côté du Rhône) des 4 deniers imposés sur les habitants de Lyon, en octobre 1524, pour les 10,000 livres consenties en faveur de madame d'Angoulême, régente de France; lesquels 4 deniers furent affectés depuis aux réparations et fortifications de la ville.

- Le présent rôle ne concerne seulement que le quartier " depuis le coing de rue Mercière, tirant au pont du Rosne, retournant et venant finir au Puy-Pelluz. " On trouve dans ce document: \_ Charles du Plessis, sieur (ou seigneur ?) de Savonières, 39 livres 18 sous 4 deniers; \_ Laurent Roy et Laurent Arpeau, gendres de Barondeau, procureurs et ayant charge de l'hôpital du pont du Rhône (l'Hôtel-Dieu), 30 livres 6 sous 8 deniers. On lit en marge: " Suspendu pour ceste fois; " \_ Josse Vangomivin (sic), peintre, 8 sous. " Mort; " \_ Claude Aignel, 15 livres. "

Le dit maître Claude Aignel, canonnier ordinaire et tondeur de l'artillerie, a esté déclaré exempt par arrest, porquoy néant; " \_ Jean Ramel et Jean Carlequin, peintres, taxés, le premier à 12 sous le dernier à 10 sous On lit sous le nom de celui-ci: " Mort à Valanoste " ( ?); \_ Jean Masson, relieur de livres. "Mort; " \_ Étienne Maupin, imagier, cotisé a 10 sous puis à 6 sous, qui ne paye définitivement que 4 sous 8 deniers, " à cause de povreté; " \_ Guillaume Deschamps et Guillaume Le Roy peintres tous deux payant, l'un 10 sous, l'autre 20 sous; \_ Jacques Tiruy, graveur, 5 sous; \_ Jean le Grenu, dit Annequin (ou Hannequin) et Mathieu Chevrier, peintres, cotisés, le premier à 2 livres 13 sous 4 deniers, et son confrère à 13 sous; \_ Jacques de Balmont (précédemment ce nom est écrit: Barmont), " faiseur d'ymaiges, " 16 sous; \_ Claude Nourry, dit Le Prince, imprimeur, 10 sous. " MM. les conseillers, attendu quelque service qu'il a fait pour l'ôpital, le 17e mars 1524 (date de l'arrêté pris en faveur de cet imposé), ont ordonné le tenir quicte des ditz 4 deniers pour " 5 sous; \_ Daniel de Cranc, peintre, 3 livres 18 sous; \_ Françoise de Bron, dame de Prenay, héritière de Pierre de La Colonge, hôtelier, 2 livres 6 sous 8 deniers, \_ Levin Vendeneuve (Liévin van der Meer), le peintre, 3 livres; modéré à 14 sous; \_ Laurent Honore, autre peintre, 10 sous; \_ Louis d'Avignon, l'organiste, décédé; \_ Jacques Blich (Blich ou même Blick, peut-être), verrier, 2 livres 17 sous 8 deniers, \_ Adrien de Tourville (sic, partout ailleurs on a trouvé le nom de ce contribuable écrit: de Trouville), imprimeur, etc.; \_ Hugues Bolier, peintre, 8 sous; \_ Jean Perréal, dit de Paris contrôleur (des fortifications de la ville), 5 livres. " MM. les conseillers, en faveur des plaisirs qu'il a faitz à la ville, mesmes au fait des fortifications, ont ordonné le quicter; \_ Blaise Vazel, peintre verrier, payant 9 sous 8 deniers, au lieu de 42 sous, taux premièrement fixé à ce maître, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0268.**

Référence informatique : 00000413

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 78 feuillets, in-folio, papier.**1524**Taxes communales (1524)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.- Chartreau (pour le côté du Rhône) de la  
collecte des 4 deniers, mise sur les  
habitants de Lyon, en octobre 1524, pour  
subvenir aux frais des réparations et des  
fortifications de la ville.- Le présent rôle ne s'applique qu'au "  
quartier depuis rue Neuve, rue Boysson  
(Buisson), l'Arbre-Sec, retournant, par  
devant le Saint-Esprit, en rue Longue, et  
d'illec reprenant sur le pont de Saonne; \_  
tirant à la porte de la Lanterne, allant finir  
par la Pescherie et Triperie, en la place de  
l'Herberie, " etc.Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur  
d'une boîte d'archivage**Cote : CC 0269.**

Référence informatique : 00000414

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 44 feuillets, in-folio, papier.**1524**Taxes communales (1524)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.- Chartreau (pour le côté du Rhône) des 4  
deniers imposés sur la ville de Lyon, en  
octobre 1524, pour fournir aux dépenses  
des fortifications de la ville.- Le présent papier ne se rapporte qu'au "  
quartier du bourg Saint-Vincent et Saint-  
Marcel, hors les portes de la Lanterne et  
Chenevier; \_ aussi du bourg d'Esnoy  
(d'Ainay) et Saint-Michel. " \_ Parmi les  
contribuables inscrits en ce dernier rôle,  
on citera: \_ Guichard de Ronedys (sic),  
seigneur de Montrotier, qui est "  
suspendu, jusqu'à oultrement par le  
Consulat soit ordonné, pour aucunes  
causes et mesmement du bien qu'il a fait  
à l'Ospital " (Voy. cc, 263); \_ Pierre Trichet,  
grillotier, qui " fait le salpestre et a  
monstré lectres de franchise, " etc.Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur  
d'une boîte d'archivage**Cote : CC 0270.**

Référence informatique : 00000415

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers, 169 feuillets, in-  
folio, papier.**1524 - 1535**Taxes communales (1524 - 1535)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.- Compte de recette et dépense, rendu  
par Barthélemi Sève, citoyen de Lyon, de  
la collecte par lui faite, tant du côté du  
Rhône que du côté de Fourvières, des  
maistres Claude Serpolet, Chapuis, " pour  
avoir fait de (des) châssis sapin ès deux  
croyées et (à) ung larmier de la dite  
chambre, " 25 sous; \_ " Pour avoir fait  
coller en papier les ditz chassiz, " 8 sous;  
\_ " A Pierre Roberjot; relieur de livres,  
pour avoir relié les chartreaux des 2

deniers, " 8 sous, etc. \_ Compte, rendu par Jean Prestreau, de la recette et dépense des 2 deniers imposés, en juin 1524, pour les fortifications, etc., " et outre ce que Barthélemy Sève en a reçu, dont il tient compte; " \_ le produit total de la recette, tant pour la partie de Fourvières que pour celle du Rhône, fut de 2,044 livres 1 sou 1 denier tournois; et la dépense afférente au présent compte s'éleva, somme toute, à 1,985 livres 6 sous 8 deniers. \_ Compte, rendu par Humbert Pâris, de la recette et dépense des deniers imposés sur les habitants de Lyon, au mois d'octobre 1524, pour subvenir aux frais des 2 deniers imposés sur la commune, au mois de juin 1524, pour fournir aux frais de construction des remparts et autres ouvrages de fortification de la cité, sur le plateau de Saint-Sébastien; \_ la recette totale monte à 2,398 livres 3 deniers tournois, et la dépense s'élève à 2,346 livres 9 sous 8 deniers tournois; \_ articles de la dépense susceptibles de se rattacher à la question du mobilier ou, si l'on aime mieux, de l'ameublement: " Au dit Sève, qu'il a fourny 59 solz 8 deniers tournois, tant pour sept aulnes drap bureau, à 2 solz 6 deniers l'aulne; sept aulnes et demye toile verte (sans doute assortie au drap pour la couleur), à 4 solz l'aune; pour deux peaulx rouges bazane, à 6 solz; pour demy millier broquettes, 2 solz 6 deniers, que (pour) deux solz pour huit aulnes ruban rouge. Le tout pour avoir garny les deux bancques (comptoirs ou bureaux à écrire) de la chambre aulte des papiers, pour servir à la recepte; " " A fortifications et réparations de la ville; " \_ la recette, pour le côté de Fourvières seulement, fut de 3,862 livres 2 sous 6 deniers, et la dépense monta à 3,750 livres 3 sous 6 deniers tournois; \_ articles extraits du chapitre de la dépense: " Pour le double de l'exécution faite en la maison de monsieur le trésorier messire Jehan Grolier, où les sergens furent pour contraindre la mère dudit trésorier à payer les 4 deniers, la somme de " 3 sous; " Plus pour certain exploit fait à l'encontre de monsieur le vicomte Dupré pour le contraindre à payer les 2 et 4

deniers, la somme de " 5 sous, etc. \_ Compte, rendu par Guillaume Bollet, de la recette et dépense des 4 deniers imposés, en octobre 1524, pour les fortifications de la ville. Le susdit compte renfermant seulement en recette deux des quartiers de la cité, à la partie du Rhône, savoir: " depuis le carré de rue Mercière, tirant droit à la porte du pont du Rosne, retournant à l'Ospital (l'Hôtel-Dieu), allant au Puy-Pellu par la Grenette, compris les rues traversantes, allant par devant Saint-Nizier, finissant au carré Nostre-Dame de rue Neuve; " \_ la recette fut de 2,443 livres 1 sou 4 deniers tournois, et la dépense atteignit 2,239 livres 1 sou 4 deniers. \_ Compte, rendu par Sébastien Durand, de la recette et dépense des 4 deniers précités. Le présent compte ne regarde que le quartier " depuis rue Neuve, rue Boisson (Buisson), l'Arbre-Sec, retournant, par devant le Saint-Esprit, en rue Longue, " etc. (Voy. cc, 268); \_ la recette fut de 1,147 livres 11 sous 4 deniers tournois, et la dépense monta à 1,141 livres 12 sous 7 deniers tournois. \_ Compte de Jean Prestreau, l'un des commis à la recette des 4 deniers mis sur la commune, en octobre 1524, ledit compte contenant la recette de deux quartiers: en premier lien celui assigné à Sébastien Durand et où Prestreau opéra concurremment avec ce collecteur, puis la quartier du bourg Saint-Vincent; \_ la recette totale fut, pour ces deux quartiers, de 426 livres 6 sous tournois, et la dépense monta à 300 livres même monnaie. \_ Compte, rendu par Jean Prestreau et Guillaume Bollet, de la recette et dépense des restes, tant des 2 deniers mis sur la ville de Lyon, en juin 1524, que des 4 deniers imposés en octobre suivant, le tout pour servir aux fortifications et réparations de la cité; \_ la recette générale du présent compte, qui embrasse à la fois le coté de Fourvières et celui du Rhône, s'éleva au chiffre de 2,800 livres 7 sous 4 deniers, et la dépense fut de 2,476 livres 10 sous 2 deniers tournois, etc.; \_ la vérification ou l'apurement de ce dernier compte eut lieu le 15 juin 1535, en présence des deux comptables, par le ministère de

Hugues de La Poste et de Michel Guilhen, conseillers-échevins, assistés de Claude Gravier, secrétaire, et de Jacques Coulaud, trésorier de la commune.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0271 -1**

Référence informatique : 00000416

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 139 feuillets, in-folio, papier.

**1521 - 1527**

Fiche 1/2

Taxes communales (1524 - 1535)  
Garde de la Ville et Fortifications

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreaux, tant pour le côté de Fourvières que pour celui du Rhône, des restes: des 2 deniers mis sur les habitants de Lyon, au mois de juin 1524; \_ des 4 deniers imposés sur ladite ville, au mois d'octobre suivant, le tout pour les réparations et fortifications de la cité.

- Délibération consulaire (23 juin 1526), qui nomme Jean Prestreau et Guillaume Bollet en qualité de receveurs des restes précités. Les rôles tenus par ces collecteurs offrent les renseignements suivants: \_ (Côté de Fourvières ) Jean Reverdy, notaire, taxé à 24 sous 6 deniers pour les deux tailles. " Il est viel et povre et a servy, tant qu'il a peû aller, la ville; " \_ Michel Grillet, couturier. " Il est fuytif à cause qu'il a espousé deux femme; " \_ Vincent Guyon, également couturier, est taxé à 12 sous, mais on le modère à 9 sous, " à cause qu'il sert les maistres et ne tient point de botique; " \_ la veuve de Jean Vaugrigneuse, lequel, comme les

deux précédents, exerçait le métier de couturier ou tailleur, est taxée à 45 sous. " Elle s'est donnée au couvent des Cordeliers de Frère Jehan Bourgeois, lesquelz tiennent ses biens; " \_ messire Jean Du Peyrat, lieutenant-général du Roi en la sénéchaussée de Lyon, 73 livres 14 sous 4 deniers; \_ les religieuses de Brienne (en Bourgogne, vraisemblablement) pour pension due par Jean Du Peyrat, 6 livres; \_ les religieuses de la Bruyère pour pension due par Jean Sala, capitaine de la ville, 32 sous 6 deniers; \_ Françoise Pyochète (Piochet), veuve de Jacques Barondeau, n'est pas taxée (sans doute en considération des services rendus par son mari quand il était administrateur de l'Hôtel-Dieu); \_ François de Layol, organiste, 12 sous; \_ Nicolet de Pierrevive, receveur des domaines, cotisé à 15 livres 7 sous 1 denier pour les 4 deniers seulement, " sauf à luy déduire de ses meubles, à cause de la discontinuation de marchandise; " \_ messire Jean Gay , official ordinaire de l'archevêché de Lyon, 48 sous; \_ messire Jean Faye, jupe des ressorts de Lyon, 5 livres; \_ le Roi pour " la maison de Roanne " (qui appartenait à Sa Majesté et où la justice s'exerçait en son nom), néant; \_ les prébendiers de la chapelle Saint-Thomas, fondée en l'église de Saint-Symphorien-le-Châtel, 2 livres; \_ Mondon Jabollay ou René Dufresne, chevaucheur, 30 sous 6 deniers. " A esté ordonné le tenir quicte en faveur de la despence des sédicieulx, prisonniers à (la prison de) Roanne, dont il a esté geôlier; " \_ maître Philippe Noytolon, notaire, 4 livres 10 sous. " Ledit mestre Noytolon a esté surçoyé de son taux desditz six deniers, à cause de sa vacation de la réfection des papiers, qui lu, est deue, et aussi (pour) avoir mis au noet lesditz papiers et nommées; " \_ Jean Monin, " fourgeur d'espées, " et maître Jean, " le bourreau, " cotisés à 9 sous chacun; \_ Barthélemi Brun, couturier, 44 sous. " A cause qu'il est allé à la guerre, amoderé sa femme à 14 sous; \_ (Côté du Rhône.) Claude Agniel, fondeur, 22 livres 10 sous. " Ledit maistre Claude Aignel (sic), canonnier ordinaire et fondeur, a esté

déclaré exempt; " \_ Denis Lubin, pontonnier, taxé à 9 sous, est rayé parce qu'il " est allé à la guerre " (plusieurs autres contribuables sont dans le même cas); \_ la veuve de Jean de La Roue, tisserand, pour une pension de 2 livres, " sus la maison de Mathieu Chevrier, peintre, sus une maison joins (joignant ou contiguë à) l'hospital des Femmes " (en la rue Confort), 5 sous; \_ Jean Torvéon (ou Touvéon), peintre, " ès maison (sic) de Saint-Anthoine " (c'est-à-dire domicilié dans une des maisons du ténement de Saint-Antoine); \_ Mathieu Reculle, bossetier, " en la maison de Jehan de La Roue, tisserant, qui est à présent à Mathieu Chevrier, " 9 sous; \_ Jean Forest, peintre, 9 sous...

**Cote : CC 0271 -2**

Référence informatique : 00000417

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 139 feuillets, in-folio, papier.

**1521 - 1527**

Fiche 2/2

Taxes communales (1524 - 1535)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

\_ Jean Perréal, dit de Paris, 7 livres 10 sous pour les 6 deniers. " En faveur de plusieurs devis qu'il a faitz aux rempars des bolevars, MM. les conseillers ont ordonné le tenir quicte; \_ Jacques Guyon, " faiseur de taffetas; " \_ Claude Grobet, peintre. On lit en marge: " Mort; " \_ Jean Vacheron, imprimeur. " A la guerre; " \_ Claude Roche, artilleur. " Mort de Peste; " \_ Thierry Dumas, artilleur, 12 sous. " Vacat et fut banny comme sédicieux; " \_ Les héritiers d'Ennemond Bartholon, cotisés à 24 sous 6 deniers, puis modérés à 3 sous, " ont esté surçoyez à cause qu'ilz n'ont qu'une vigne, près Saint-Laurens, que l'on leur a occupée pour la peste; \_ Claude Roux, journalier, 10 sous. " La peste est dedans " (sa famille ou sa

maison ? car la ville de Lyon se trouvait alors \_ 1526 \_ en proie à la contagion); \_ Janin Breton, menuisier, 10 sous. " A esté surçoyé, pour ce qu'il se tient à la porte de la Lanterne, en la maison (loge) des calovriniers; " \_ Pierre Bruyère, pour vignes à Saint-Sébastien, 26 sous 6 deniers. " Reçeu pour maintenant, à cause que l'on en a pris une partie pour les foussez, le 26e novembre 1527 " (date du paiement ), 15 sous, \_ Antoine Lambert , 3 livres. " MM. les conseillers, le 1er d'aoust 1527, ont ordonné tenir quicte ledit Lambert desdites 3 livres, en considération de ce qu'il demandoit certains fagotz qu'il dit avoir faitz et prins en son broteau, pour la ville, pour réparer Saint-Just, en 1525; Claude Barsuraube, (teinturier), 16 livres 16 sous 4 deniers. " Surçoyé à cause de sa vigne, de laquelle on a prins une portion pour le boulevard Saint-Sébastien; " \_ l'église Saint-Maurice de Vienne, pour une pension due par les hoirs de Léonard Fauve, 30 sous; \_ Guyon de La Maladière, " commis du trésorier Grolier, " pour une pension sur Jean Dallières, etc., 3 livres 2 sous 6 deniers; \_ Pierre Porte, pour pension à luy deue par Étienne Gautheret sur les biens (situés dans la paroisse) de Francheville, 9 livres 7 sous 6 deniers. " Surçoyé par le Consulat, actendu que la dicte pension est assise sur biens hors la ville, jusques autrement soit advisé actendu que ledit Porte est général des finances à Paris, où il réside, " etc.

**Cote : CC 0272.**

Référence informatique : 00000418

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 20 feuillets, in-folio, papier.

**1524 - 1535**

Taxes communales (1524 - 1535)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.



- Extrait des " restes restans des restes, " tant des 2 deniers imposés sur les habitants de Lyon, en juin 1524, que des 4 deniers mis sur les susdits contribuables, au mois d'octobre suivant, le tout pour les fortifications et réparations de la ville.

- Claude de Bourges, visiteur du sel, doit 83 livres 10 sous pour les 6 deniers. " Sur quoy luy est deu le prest qu'il fist en l'année 1522 pour la solde des cinq cens hommes de pié; " \_ maître Étienne Savary notaire, lequel " est fuytif, à cause de ce qu'il est chargé estre sédicieux, " 30 sous; \_ Claude Baronnat, seigneur de Poleymieux, 7 livres 4 sous; \_ messire André Baronnat, procureur du Roi, 46 livres 11 sous 4 deniers; \_ Geoffroy Baronnat, argentier, 7 livres 12 sous; \_ messire Denis Garbot, chevalier de " la grant église " (la cathédrale de Saint-Jean,) de Lyon, 34 livres 18 sous; \_ Pierre Gauteret, 41 livres. " Sur quo, lui est deu pour parties de médecines et drogues qu'il a fournies pour Saint-Laurens (lazaret ou hôpital de pestiférés, sis hors de Lyon et proche de la porte Saint-Georges), qui est la cause pourquoy il a esté surçoyé; " \_ messires Claude Paterin, président de Bourgogne, et Franc (François) d'Aurillac, président de Dauphiné, taxés, le premier à 27 livres 17 sous, l'autre à 21 livres 12 sous 4 deniers; \_ Gilbert Le Viste, seigneur de Saint-Bonnet, 13 livres 9 sous; \_ les héritiers de Pierre Blanc, hôte de la Calée, " qu'est (sic) maistre Franc Vauzelles, estudiant, et maistre Lambert Pourret, " 10 livres 1 sou 1 denier, etc.

**Cote : CC 0273 -1**

Référence informatique : 00000419

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 32 feuillets, in-folio, papier.

**1533**

Fiche 1/4

Taxes communales (1533)

Entrée d'Eleonore d'Autriche et autres Princes

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Compte, rendu par Simon Court, citoyen de Lyon, des 2 deniers par livre, imposés sur les denrées et marchandises entrant dans la ville, pour payer les frais de la première entrée de la reine Éléonore d'Autriche, ainsi que des entrées du Dauphin, des Enfants de France et du légat du Pape, dans la cité, etc.

- Accord fait entre Guy de Breslay, conseiller du Roi en son Grand-Conseil, et Jean Du Peyrat, lieutenant-général en la sénéchaussée de Lyon, commissaires délégués par Sa Majesté pour ouïr et juger le différend survenu entre le Consulat, d'une part, et les marchands, tant de Lyon même que de ceux fréquentant les foires de la ville, d'autre part, au sujet des entrées susdites (qui ne durèrent que du 12 juillet 1533 au 30 août suivant), afin de " les appoincter, " etc.; \_ ces entrées produisirent la somme totale de 7,468 livres 8 sous 8 deniers tournois, à laquelle le Florentin Simon Panchati et Louis Guidechon (sic) Lucquois, avaient contribué par un versement de 2,000 livres, auquel " ilz estoient tenuz, tant pour eulx et ceux de leurs nations que pour la nation de Boloigne, comme ilz avoient promis par ledit appoinctement. Moyennant laquelle ilz eurent faculté d'entrer en la ville, sans autre chose payer, certaine grosse quantité marchandise, mesmes drapz de soye qu'ilz avoient entrepousez à Saint-Just, faulxbourg de Lyon, où ilz les avoient mis en vente, " etc.; \_ de son côté, la dépense fut de 549 livres 10 sous 1 denier tournois. \_ Autre compte, rendu par Simon Court, des dépenses faites pour les entrées de la Reine, des princes et du personnage désignés ci-dessus; \_ la recette fut de 9,733 livres 5 sous 11 deniers tournois, et la dépense s'éleva à

8,842 livres 17 sous 4 deniers tournois; \_ articles principaux du chapitre de la dépense: \_ A " Anthoine Baraillon, de Fourest (Forez), et autres, ses compagnons, tant du dit pays, de ceste ville de Lyon que de Villefranche et Trévol (Trévoux), en nombre seize, tous trompectes et aulxboys; à la vefve Claude Lolyvière, chapelière, et Jehan Thomas, cousturier, la somme de 109 livres 6 sous tournois, assavoir: ès ditz trompectes et aulxboys, à tous ensemble, 106 livres pour cent six jours qu'ilz ont vacqué ès dites entrées de la Royne et monseigneur le Daulphin, qu'est à raison de 20 sous par jour, à cause que la ville n'estoit point chargée de leur despence de bouche, comprins en ce leur vacation d'estre venuz et retournez en leurs maisons, pour ce qu'ilz avoient par exprès este mandez; à la dicte vefve Lolyvière, 36 solz, pour dix-huit chapeaux jaulnes, qui furent baillez ès ditz trompectes et aulxboys, qu'est à raison de 2 solz pièce; Claude Thomas, cousturier, pour la faczon de douze sayes taffetaz, qui furent données ès ditz trompectes, " etc.; \_ " A maistre Jehan de Bourgoigne, Jehan Le Grenu, Pierre Lalix et autres peintres et ymaigiers, maistres et serviteurs, la somme de 244 livres 2 solz 10 deniers tournois pour plusieurs journées qu'ilz ont vacqué au fait de leur mestier de paindre les mistaires et eschaffaulx des dites entrées, lesquelz ont esté faitz en deux hastelliers, l'ung au couvent Saint-Bonaventure, l'autre au couvent de Confort, esquelz lieux ilz ont esté dressez à point de pousser. Lesquelz peintres et ymaigiers, quant aux maistres, avoient à raison de 10 solz et les serviteurs 6 solz, le tout par jour, à cause qu'ilz se fournissoient de vie (nourriture), en ce comprins certains menuz fraiz, comme: leur avoir souventeffoys donné à boire pour l'avancement de l'oeuvre; vielz draps servans aus ditz mistaires, colle et autres menues choses, en ce, touteffoys, non comprins les colleurs, comme vermillon, azur et autres, fournies es ditz peintres en faisant les ditz ouvraiges; "

Cote : **CC 0273 -2**

Référence informatique : 00000420

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 32 feuillets, in-folio, papier.

**1533**

Fiche 2/4

Taxes communales (1533)

Entrée d'Eleonore d'Autriche et autres Princes

---

" A Jehan de Crane, Daniel de Crane, Jehan Vandemore (sic), peintres; Philippe Gallant, apothicaire; maistres Loys Chier-Amy, Pierre Vanier, escripvains; Berthélemy Ferrier et André de Beaumont, à tous ensemble la somme de 185 livres 10 solz 4 deniers tournois, assavoir: au dit Jehan de Crane, 67 livres 15 solz pour soixante-cinq grans armes de la Royne et monseigneur le Daulphin, faictes en rondeaux, painctes sur toile, et six armes de la ville par luy faictes aux enseignes qui furent baillées aux trompectes; au dit Daniel, 45 livres pour six autres armes de la ville faictes à six enseignes des dites trompectes, certaines autres armes de monseigneur le Daulphin, et paint ung aultier (sic, un autel?) et mistaire qui avoit esté fait et dressé pour monsieur le légat; au dit Vandemore, 2 livres 10 sous pour avoir paint le pilier de Genius, planté devant l'Observance; à Loys Chier-Amy, escripvain, 5 livres pour certains escripteaulx que lui avoit ordonnez M. de Montrotier, avec ung petit livre composé par le dit sieur de Montrotier, contenant la signification des faitz de l'entrée de la dite dame et à elle donnée; au dit Vanier, 7 livres 10 sous pour avoir escript, en grosses lectres, le mistaire d'Eructame (?), en rymes, à la louange d'icelle dame; au dit Gallant, 4 livres 10 sous pour parties de certaines colleurs; au dit Ferrier, 42 livres 16 sous 9 deniers pour parties d'azur fin et sandre (cendre bleue, sans doute), or fin et autres colleurs; et au dit de Beaumont, 10 livres 17 sous 9 deniers, aussi pour parties d'orpiment,

vermillon et autres choses, le tout, quant aux colleurs, fourni aux peintres cy-devant escriptz, qui ont vacqué à journées au fait des dites entrées, " etc.; \_ " A Claude Robin, Christophe de Crémone, Mathieu Pâris, etc., à tous ensemble la somme de 748 livres 12 solz 8 deniers tournois pour plusieurs parties draps de soye qu'ilz ont livrez et baillez, par ordonnance du Consulat, mesmes taffetaz de toutes couleurs, tant pour habiller les personaiges, hommes, femmes, filles et enfans qui jouarent les mistaires ès dites entrées, pour les trompectes, acquebuses (sic, pour: sacquebutes, instruments de musique du genre trombone), esquelz fut donné à chacun deux aulnes taffetaz, du quel ilz furent habillez de sayes (sorte de hoquetons), et d'avantaige à chacun une enseigne aux armes de la ville pendantes à leurs dictes trompectes et acquebuses, que pour les taborins et fifres de toutes les bandes de cheval et de pyé, un grant nombre, que l'on avoit fait venir de toutes pars, esquelz à chacun d'eulx fut donné une aulne taffetaz; " \_ " A Michel Baton, 16 livres 3 sous 10 deniers pour journées et vacations de luy et ses gens d'avoir conduit sur la rivière de Saonne le mistaire du Daulphin, et, le lendemain, pour passe-temps sur la dite rivière, le droit du logis du Roy, afin que le dit seigneur y print plaisir; " \_ " A Loys Chevallier; au capitaine des imprimeurs, Pierre Tricot; aux capitaines des Enfans de la ville, Jaques Couland et Jehan Plansson à tous ensemble la somme de 259 livres 4 solz 11 deniers tournois, assavoir: au dit Chevallier, 29 livres pour cent quarante-cinq livres pouldre colovrine, qu'est à raison de 4 solz la livre, laquelle pouldre a esté distribuée aux bandes cy-après déclarées, assavoir: à la bande de Bourgchanin, 20 livres; à celle des costuriers, 4 livres; à celle des cordoanniers, 8 livres; à celle des colovriniers, 20 livres; à celle du Saint-Esprit, 10 livres; à celle de Saint-Vincent, 40 livres; à celle de rue Duboys, 6 livres; à celle des bouchers, 12 livres; à celle des massons, 5 livres; à celle des tainturiers, 20 livres; au capitaine des imprimeurs, 5

livres (argent) au lieu de vingt-cinq livres (poids) poudre de colovrine qui leur fut accordée afin qu'ilz la prinssent à leur gré, " etc...

**Cote : CC 0273 -3**

Référence informatique : 00000421

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 32 feuillets, in-folio, papier.

**1533**

Fiche 3/4

Taxes communales (1533)

Entrée d'Eleonore d'Autriche et autres Princes

---

\_ " A Charle, Marucelli, Florentin, la somme de 89 livres 5 solz tournois pour cinq aulnes deux-tiers toile d'or jaulne, qu'est à raison de 17 escuz d'or l'aulne, pour servir à faire le paille de la Royne; " (On sait que les couleurs de cette princesse étaient le blanc le jaune et le noir.) \_ " A Guyot Henry, la somme de 113 livres 6 sous 8 deniers tournois pour cinq aulnes deux-tiers toile d'argent figurée, pour le dit paille de la dite Royne, qu'est à raison de 20 livres l'aulne; " \_ " A Rolin Faure, 103 livres 10 solz tournois pour une pièce veloux pers, contenant quinze aulnes ung tiers pour faire le paille de monseigneur le Daulphin, qu'est à raison de 6 livres 15 solz l'aulne; " \_ " Au dit Faure, 11 livres 5 solz pour une aulne deux tiers autre veloux pers, du quel ont esté couvertz les quatre bastons du dit paille; " \_ " Au dit Faure, 97 livres 10 solz pour quinze aulnes autre veloux rouge pour faire le paille monseigneur le légat, qu'est à raison de 6 livres 10 solz l'aulne; " \_ " A icelluy Faure plus pour deux aulnes dudit veloux pour couvrir les bastons du paille de mon dit seigneur le légat, au dit prix, " 13 livres; \_ " A Pierre-Antoine Chenefve 90 livres tournois pour dix-huit livres soie rouge et blanche pour servir à faire les franges des paisles messeigneurs

le Daulphin et légat, qu'est à raison de 100 solz la livre; " \_ " A Guillaume Bourdois cinq aulnes toile d'or figurée, pour servir au paisle de la dite dame Royme, 1a somme de 90 livres, qu'est à raison de 8 escuz d'or soleil l'aulne; " \_ " Audit Bourdois pour deux tiers autre toile d'or noire, qui a servi à couvrir en partie les bastons du paille de la dite dame, " 12 livres; " A Florimont Pécoud, brodeur, la somme de 366 livres tournois, par accord fait avecques luy, pour la façon des paisles de la Royme, monseigneur le Daulphin et monseigneur le légat, compris les escussons, armoiries et brodures. Toutefois, quant au paisle monseigneur le Daulphin, pource qu'il fut tout semé et remply de fleurs de lix, daulphins et armynes, tout d'or traict, fut fait marché avec le dit Pécoud, de chacun grant daulphin à 20 solz, chacune grant fleur de lix et armynes 10 solz, et des petites 5 solz. Parquoj, tant des dites armoiries que façons, le tout compris revient à la dite somme de " 366 livres tournois; " \_ " A Philibert Freschet pour douze livres soye noire, blanche et jaulne, de laquelle ont este faictes les franges du paisle de la Royme, qu'est, à raison de 6 livres tournois la livre, " 72 livres; " \_ " A Estienne Reste, Milanais, pour deux marcs fil d'or Chippres pour servir à faire les franges (des poêles ou dais) de la Royme et mon dit seigneur le Daulphin, qu'est à raison de 18 livres 10 solz le marc, " 37 livres; " \_ " A Laurent Charles pour neuf marcs et demy dudit fil d'or fin Chippres pour les dites franges des ditz paisles de la Royme et de mon dit seigneur le Daulphin, monte à la somme de " 171 livres tournois; " \_ " A Salvator Salvatori, florentin, par ordonnance du 7 juing 1533 (les délibérations du mois de juin tout entier et celles des dix premiers jours de juillet suivant manquant au registre BB, 53 des Actes consulaires, où leur place est restée en blanc, ces documents sont définitivement perdus.), pour avoir conduit, pourtraict et tailli la besoigne aux painctres, menuysiers et autres ouvriers; les mistaires et eschaffaulx des dites entrées, selon la devise de M. de

Montrotier, lequel, à la prière du Consulat, a fait et dressé la facture des dites entrées, où il a vacqué, icelluy Salvator, environ trois sepmaines, jour et nuit, pour l'avancement de l'oeuvre, " 40 livres tournois; " \_ " A luy, par la même ordonnance, 110 solz qu'il assure avoir fourny en parties, tant d'or brayé (broyé ou en poudre) pour dorer que autres menues choses pour les dites entrées...

**Cote : CC 0273 -4**

Référence informatique : 00000422

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 32 feuillets, in-folio, papier.

**1533**

Fiche 4/4

Taxes communales (1533)

Entrée d'Eleonore d'Autriche et autres Princes

---

" \_ " A messire Guillaume Mellier, docteur, par ordonnance du 19 juing 1533, 6 escuz d'or soleil à luy tauxé pour avoir vacqué, avec M. de Montrotier, à la facture des ditz mistaires et entrées; " \_ " A M. de Montrotier, messire Jehan de Vauzelles, 10 livres tournois pour le rembourser de pareille somme qu'il avait fournie du sien, comme il a déclaré au Consulat, en petites menues choses qui luy estoient nécessaires; feist (fait, exécuté) patrons, portraictz pour dresser les mistaires et eschaffaulx dont il s'estoit chargé, à la prière du Consulat; ", etc." \_ " A Simon Perret, citoyen de Lyon, la somme de 2,850 livres 8 solz 4 deniers tournois pour dix-sept marcs sept onces trois deniers d'or, à 22 caraz et demy, qu'il a fourny, qu'est à raison de 70 escuz soleil et 36 solz 6 deniers monnoye. Du quel or ont esté faictes deux médailles données, l'une à la Royme, l'autre à monseigneur le Daulphin pour leur première venue; lesquelles médailles estoient ouvrées et taillées à leurs louanges, selon le

portraict et devise du dit sieur Montrotier. Aussi une autre médaille d'or, à la manière d'un petit livre ouvré à la devise et louange de monseigneur le légat, et à luy donné pour sa nouvelle et première entrée. Lesquelles médailles sont du prix cy-après déclaré, assavoir: celle de la Royne, de huit marcs quatre onces vingt-deux deniers; celle de mon dit seigneur le Dauphin, de cinq marcs deux onces vingt-deux deniers, et celle de mon dit seigneur le légat, de trois marcs sept onces onze deniers, " etc.; \_ " Au dit Perret plus, par les mesmes parties et ordonnances, 270 livres tournois pour la valeur de 120 escuz d'or soleil qu'il a payez à maistre Jaques Gauvain, orphèvre, auquel le dit Perret avoit avancé, de ses deniers, la dite somme pour la façon des dites trois médailles, ainsi que accordé luy avoit esté par MM. les conseillers " (échevins); \_ " A Jehan Chifflement 100 escuz d'or, valant 220 livres, pour achat d'un uchet ou cornet, une espée, le tout couvert d'or en orphèvrerie et broderie, donnez à monseigneur d'Orléans, second filz du Roy, et d'un lévrier, avec les saintures, escharpes, colliers de lévriers, et deux chaperons d'oyseaulx, d'or frizé, en orphèvrerie, donnez à monseigneur d'Angolesme, troisieme filz du dit seigneur, à leur première venue en ceste ville; " \_ " A Simon Cotière, lapidaire, par mandement du 10e juillet 1533, pour deux dizains d'agate garniz d'or, en vase, avec les croix d'agate, garnies, donnez et présentez à Mesdames les deux filles du Roy, à leur première venue en ceste ville, afin que le dit seigneur ait tousiours en bonne recommandation la dite ville. " \_ Gratifications accordées, suivant l'usage, aux officiers de Leurs Majestés et du Dauphin: \_ aux fourriers du Roi 10 livres tournois, " à cause qu'ils se sont honnestement comportez à faire les logis des gens de cour; " \_ aux trompettes, hautbois et sacquebutes de Sa Majesté ayant servi aux dites entrées 12 livres; \_ aux douze suisses estans au service de la Royne, laquelle ils portent en chaize quant elle sort de son logis, " 6 livres

**Cote : CC 0274.**

Référence informatique : 00000423

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 72 feuillets, petit in-folio, papier.

**1536**

Taxes communales (1536)

Cotisation de blé

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Chartreau d'une " cotisation de blé faite par la sousignez à ce commis par la générale assemblée tenue en l'Ostel commun de la ville de Lyon, le 11e juillet 1536, pour les causes contenues en l'acte du Consulat du dit jour. " Les motifs dont il s'agit n'étaient autres que le projet formé par l'empereur Charles-Quint d'envahir le royaume sur trois points à la fois: la Provence, la Champagne et le Lyonnais; le monarque étranger proclamait même tout haut son intention de venir prendre en personne la direction des opérations militaires dans ce dernier pays. Or, pour combattre une pareille entreprise il fallait, du moins en ce qui touche la province de Lyonnais, un corps d'armée puissant, chargé de défendre son territoire, et des approvisionnements considérables de vivres pour assurer sa subsistance, tant que les circonstances le commanderaient; le Roi donc, s'appuyant sur ces considérations, avait prescrit aux habitants de Lyon de s'approvisionner, dans le délai de dix jours, de cinquante mille ânées (l'ânée équivalait à 93 litres 2 décilitres plus une fraction représentée par 2,205) de blé, dont la valeur devait être remboursée, soit à l'aide des deniers provenant de la vente de cette denrée, que le Consulat devait faire emmagasiner avec soin pour être distribuée au fur et à mesure des besoins, soit avec les deniers

que Sa Majesté ferait payer comptant s'il lui convenait d'utiliser ces mêmes blés pour son service particulier, etc. Personne ne devait être exempt de cette contribution: ni les gens d'église, " qui tiennent quasi toutes les seigneuries, rentes et dixmes de ce pays de Lionnois, ni les nations estranges qui tiennent (possèdent) maisons en ceste ville, et ont à ferme partie des plus grosses abbayes et bénéfices de ce dit pays. " Le Roi était, en outre, vivement supplié de " commander aux abbez, prieurs et couventz du dit pays de Lyonnois, de Forestz et Beaujoloys qu'ilz aient, pour ceste foys, à tenir leurs blez et grains en ceste dite ville, " etc. \_ (Actes consulaires, BB, 55.) \_ Indications principales fournies par le présent rôle de cotisation: \_ (Côté du Rhône) Jean Audebert, sieur Du Buisson, taxé à la fourniture de cent années de blé; \_ Florimond Pécoud (ou Pécoul), brodeur, dix années; \_ Geoffroi Rubys et sa mère, trente années; \_ Siriac de La Vanelle, graveur, huit années; \_ maître Barthélemi d'Argenton, médecin, vingt années; \_ Luxembourg de Gabiano, libraire, cinquante années; \_ Honoré Barrachin, peintre, quatre années; \_ Jacque Lebiz, graveur, huit années; \_ Cornille de Seranges (sic), tailleur de lettres, quatre années; \_ les peintres Laurent Forest et maître Jean de Bourgogne, cotisés, le premier à cinq et le dernier à six années; Salvator de Villars, verrier, cinq années \_ les peintres: Jean Le Grenu, dit Annequin, huit années; maître Daniel de Crane, six années; Mathieu Chevrier, dix années; Marin Deseurre (ou de Seurre ?) horloger, cinq années; \_ la veuve et les héritiers du peintre Liévin Vandemore (sic), six années; \_ André Mullet, dit Luther, tavernier, six années; \_ Ennemond Perrin, cordier, cinq années; \_ Angelle (sic. pour: Angelo), dit Laurent, Florentin, " faiseur de potz, " six années; \_ Antoine Doulcet, fondeur de lettres, six années; \_ Bastien d'Anthony, Florentin, " faiseur de potz, " cinq années; \_ André de La Salle, tailleur de pierre, cinq années; \_ Noël Dorville, " faiseur d'orloges, " quatre années; \_ maître André Bronan, canonnier, six années; \_ Jacques Coulaud, concierge

de l'Hôtel-de-Ville (il était en même temps commis à la trésorerie municipale), dix années; \_ Claude Couvet, " hostellier de chevaulx, " huit années; \_ Claude Gravier, secrétaire de la commune, vingt-cinq années; \_ Jean de Cranc, peintre (il demeurait alors dans la rue Neuve, qu'il quitta bientôt après pour aller s'établir de l'autre côté de la Saône, en la rue Saint-Jean), six années; \_ Mathieu Hermet et son compagnon, canonniers, cinq années etc.; \_ (Côté de Fourvières.) Jean Besson, peintre, six années; Mathelin (Mathurin) de Lanoue, " flustier, " cinq années; \_ Claude Clavel et Étienne Turquet, trente années (L'introducteur de la manufacture de velours à Lyon demeurait à cette époque entre l'auberge du Porcelet, et les Changes, dans la rue appelée plus tard rue de Flandre). \_ Jean Du Peyrat, lieutenant-général en la sénéchaussée de Lyon, cinquante années; \_ messire Jean Palmier, vice-bailli de Vienne, vingt-cinq années; \_ l'archevêque de Vienne, neveu du précédent, pour ses biens patrimoniaux, vingt-cinq années; \_ M. l'élu Antoine Grolier, cinquante années; \_ madame la trésorière Grolier, dix années; \_ " sire Jehan Cleberg (Kleberger), vingt-cinq années. Ce personnage est classé parmi les contribuables du " quartier depuis le cloître Saint-Pol, tirant par la Juyerie (Juiverie), compris Saint-Barthélemy, jusques au puy de Porcherie; " \_ maître Jacques Gauvain, orfèvre (l'auteur des trois médailles offertes par le Consulat à la reine Éléonore d'Autriche, au Dauphin et au légat du Pape, à leur première venue à Lyon (Voy. cc, 273), quinze années; \_ Pierre Lalix, peintre, quatre années; \_ M. Bellièvre, procureur général (du parlement) de Dauphiné, vingt années, etc.

Un document coté AA-105 (p. 157 à 254) est relié à la fin du Registre

**Cote : CC 0275 -1**

Référence informatique : 00000424

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 195 feuillets, in-folio, papier.

**1572**

Fiche 1/2

Taxes communales (1572)

Solde des Suisses

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Rôle de la cotisation levée à Lyon, pendant la présente année, pour servir au paiement de la solde des Suisses en garnison dans la ville.

- On trouve dans ce chartreau: \_ (Côté de Fourvières.) madame Turquette (c'est-à-dire: Turquet) et sa fille cotisées ensemble à 5 livres tournois; \_ dame Jacqueline de Stuard et monsieur Grolier, son fils, 6 livres 5 sous; \_ monsieur Guillaume de Stuard sieur Cazault, 18 livres 5 sous; \_ maître Léon, peintre (au pennonage de Jean de Malezieu), 10 sous; \_ le conseiller Rabot (du parlement de Grenoble), 10 livres; \_ maître Cruchy, peintre (penn. Malezieu), 5 sous; \_ messire Pierre Grolier, 7 livres 10 sous; \_ M. le président Fortia (de la chambre des Comptes de Nantes), 8 livres 15 sous; \_ madame de Sennecey, veuve de monsieur le président Paterin, 8 livres 17 sous 6 deniers; \_ Claude de Rubys et Guillaume Scarron, contrôleur général des finances, à Lyon, 3 livres 15 sous chacun; \_ Charles de Cranc, peintre (au penn. de Claude Béraud, dit Amyot), 6 sous 3 deniers; \_ Ambroise Guillermet, brodeur; Antoine Mabile, verrier; Mathieu Faure, peintre, payent chacun 11 sous 3 deniers; \_ François Avant, prévôt de la Monnaie de Lyon, taxé à 50 sous; \_ le baron de Sennecey, 7 sous 6 deniers; \_ maître Florimond Lussion, notaire royal, et Claudine Pellisson, sa femme, 5 livres 10 sous; \_ messire François Grolier, secrétaire du Roi, 30 livres; \_ Hugues Lescot, plieur de soie, 25 sous; \_ messire Jean de La Voypière, contrôleur des aides et tailles

de Lyonnais, 5 livres; \_ noble Antoine Grolier, général des finances de Dauphiné; madame de Servières, sa femme, et dame Humberte Faure, veuve de monsieur de Servières, ensemble 37 livres 10 sous; \_ dame Jeanne Grolier, veuve de monsieur le receveur de Vino, et les héritiers de feu monsieur l'écu de Musino, 3 livres 15 sous; \_ Jean et François Sarran, marchands portugais, 13 livres 15 sous; \_ messire Guyo de Masso, sieur de La Garde, 50 sous; \_ Jacques Barosin (ou Barousin) et Amblard Dumont, tous deux parfumeurs, 25 sous chacun; \_ Jean Antoine et Jean Ambresche, l'un et l'autre armuriers, ensemble 15 sous; \_ Pierre Combre, horloger, 7 sous 6 deniers; \_ Lambert Royet, peintre, 5 sous; \_ les hoirs de feu monsieur le trésorier Grolier, 8 livres 3 sous 9 deniers; \_ maître Cardin, armurier du Roi, 30 sous; \_ maître Benoît Du Troncy, notaire royal (et secrétaire du Consulat), 50 sous; \_ le conseiller Robert Tiguat, seigneur de Bron, 5 livres 5 sous; \_ Bernard, peintre; Laurent Flomion (ou Flonnon.), "vendeur d'ymaiges;" André Rocque, armurier, et Philippe Flach, facteur de luths, 5 sous chacun; \_ Milles de Norry (sans doute pour: Nourry), maître d'école, 10 sous; \_ messire Pierre Jehan, prévôt des maréchaux de Lyonnais, 3 livres; \_ maître Pierre de Fobia (ou de Fobiis), horloger 30 sous; \_ Claude Perrier, armurier, 11 sous 3 deniers; \_ Fleury Piardet, verrier, 6 sous 3 deniers; \_ Zanobis Manovelli, dit Le Riche, hôte du Chapeau-Rouge (dans la rue de Flandre), 3 livres 15 sous; \_ Nicolas Prince horloger, 10 sous. \_ les artilleurs: Laurent Coulaud, 11 sous 3 deniers; Gilles Coulaud, 5 sou"; \_ Benoit Le Brave, verrier, 5 sous également; \_ les armuriers: Jacques Dubois, 5 sous; Bertrand Forge, 6 sous 3 deniers; \_ Jean Tollet et Pierre Jehan, brodeurs, 6 sous 3 deniers chacun; \_ Claude Alanier, "chasseur d'oyseaulx," paye pareillement 6 sous 3 deniers; \_ "le sieur Alphonse, trésorier de Ferrare," 10 livres; \_ Pierre Jacquet, tailleur d'images, 17 sous 6 deniers; \_ maître Simon Coraille, châtelain du château de Pierre-Scise, 15 sous, etc. \_ (Côté du Rhône):

Gilles Vandremere (sic) et compagnie, marchands, 50 sous; \_ Claude Scarron, marchand épicier, 5 livres; \_ M. Du (ou de) Péray, 13 livres 15 sous. On lit en marge: " Néant pour estre gentilhomme faisant service au Roy...

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0275 -2**

Référence informatique : 00000425

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 195 feuillets, in-folio, papier.

**1572**

Fiche 2/2

Taxes communales (1572)

Solde des Suisses

---

\_ Ponson Bernard, mercier (qui fut échevin pendant les troubles de la Ligue), 50 sous; \_ Jean Le Maistre, tailleur d'histoires (au pennon. d'Antoine Viette), 6 sous 3 deniers; \_ Laurent Clémensin et Pierre Rilliet, tous deux relieurs de livres, 5 sous chacun; \_ le couvent des Célestins, 40 sous; \_ Corneille de La Haye, peintre (pennon. Guillaume Roville), 7 sous 6 deniers; \_ Guillaume Roville, lui-même, imprimeur libraire et capitaine pennon., 10 livres; \_ Adrien Thoinet, et Guillaume Sarnarin, relieurs de livres, payant chacun 5 sous; \_ Antoine Gryphins, libraire, 5 livres; \_ Philippe Colongier, armurier, 5 sous; \_ Georges Mathieu, graveur, 10 sous; \_ les peintres: Claude Caille, 12 sous 6 deniers; Jean Valler, 5 sous; \_ Thibaut Rouze, 10 sous; \_ Jean Vandemeure (sic), 10 sous; \_ Jean de Tournes, maître imprimeur, 3 livres; \_ Pierre Scachet, correcteur d'imprimerie, 5 sous; \_ Gaspard Boullié, organiste, 5 sous; \_ Bastien de Toudesque (sic), " orpillier, " (orpailleur), 10 sous; \_ Jean Rousset, imagier, 15 sous; \_ monsieur de Crussol, 5 sous, ainsi que Jacques Chivallier (sic,

pour: Chevalier ?), peintre (au pennon. Marcieu), 5 sous; \_ les frères Silvestre, peintres (pennon. Marcieu), 10 sous; \_ Henri Lefèvre, artilleur, 11 sous 3 deniers; \_ François Neyret, verrier, 20 sous; \_ Michel Guérat, potier et doreur, 10 sous; \_ Jean Nazo, horloger, 25 sous; \_ Ennemond Perrin, marchand bonnetier (au pennon. Ballon, quartier de la Crenette), 4 livres 10 sous; \_ monsieur Bailly, correcteur d'imprimerie, et Pierre Vandel, fabricant de savon, 5 sous chacun; \_ Jacques Laurent, voyer de la commune, 5 livres; \_ " le sieur Ariosto, faisant les affaires de monseigneur le cardinal de Ferrare, " 50 sous; \_ les hoirs de feu Philibert de Lorme (au pennon. Ravot, quartier des Carmes), 5 sous; \_ outre Jean Rousset (Voy. plus haut), " faiseur d'ymaiges " Même quartier que ci-contre), 20 sous, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0276.**

Référence informatique : 00000426

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 95 feuillets, in-folio, papier.

**1575**

Taxes communales (1575)

Rôle d'une cotisation pour le remboursement d'une somme payée au Roi

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Rôle de la cotisation mise sur la ville de Lyon, en vertu des lettres patentes de Henri III (5 mars 1575), par lesquelles le Roi autorise le Consulat à imposer et répartir sur les habitants de la cité, le fort portant le faible, la somme de 68,860 livres tournois, d'une part, ensemble, celle de 1,500 livres tournois, d'autre part, tant pour le remboursement de la



somme de 30,000 livres tournois payée à Sa Majesté pour la subvention de 1574, que l'excédant pour servir au remboursement des frais qu'il avait fallu faire, l'année précédente, non-seulement pour le rassemblement des troupes destinées à la reprise de la ville (sic) de Malleval et du château de Peyraud, mais afin de couvrir la perte qu'on avait éprouvée sur les blés achetés, en la dite année 1573, pour l'approvisionnement de la ville, etc. \_ Renseignements tirés du présent chartreau: \_ (Côté de Fourvières.) Claude Mutin, changeur, taxé à 150 livres; \_ Claude Vise, marchand flamand, 200 livres; \_ Léon de Guigo, peintre, 20 livres; \_ Jean Paolo Binago, marchand milanais, 20 livres; \_ Conrad Spingler, Allemand, tondeur de draps, 10 livres; \_ Jérôme Bonvisi, pour immeuble, 150 livres; \_ Clarissimo Chonachi (sic), pour immeuble, 200 livres; \_ René Laurencin, marchand, 200 livres; \_ monsieur de La Bastie-Palmier, 100 livres; \_ Jacopino, "faiseur de confitures; " Guillaume Tixier, musicien, et Eustache Jacob, verrier, chacun 10 livres; \_ maître Nicolas Durand, peintre, 20 livres; \_ maître Girard Desargues, enquêteur, 20 livres; \_ dimanche... (en blanc), maréchal, 5 livres, " et le mareschal nouveau, devant la Bresche " (la Brèche Saint-Jean, voie nouvellement ouverte par le baron des Adrets à travers le cloître de l'église Saint-Jean), 10 livres. On lit en marge: " Nota, lequel de ces deux est le mareschal de monsieur le gouverneur, pour le rayer? " \_ maître François Laurencin, notaire royal, 20 livres; \_ monsieur de Laurencin (le baron de Riverie), 300 livres; \_ maitre Pierre Tronchet, tailleur d'habits, 200 livres; \_ Diego de Castro, Portugais, 150 livres; \_ Jean Grenoillas, Espagnol, 100 livres; \_ Noël Torterel, peintre, et Pierre Le Camus, facteur de luths, 10 livres chacun, etc.; \_ (Côté du Rhône), les sieurs Prunier frères, 40 livres; Dionisi Sardo, 20 livres; Jean Dupré, 50 livres, tous marchands " faisant train de Milan; " \_ Gabriel Ridadi, " faisant train de Nice, " 10 livres; \_ Jean Perrissin, peintre (au pennonage Guillaume Roville), 5 livres; \_ Martial Antoine, verrier, 10 livres; \_ les peintres

(tous appartenant au pennon, Benoit Thomas): Fleraud (sic) et Pierre Bemond, dits Caille, frères, 10 livres chacun; Pierre Bavoud, 10 livres; Thibaut Rouge, 10 livres; Jean Maignan, 5 livres; Jean Levin (pour: Liévin) ? 10 livres; Antoine Carra, 5 livres; Jean Morillard, 10 livres; \_ Jean Bellat (sic), anglais, 200 livres; \_ Pierre Lavacque, correcteur d'imprimerie, 5 livres; \_ Benoît Charrin, fondateur de lettres, 10 livres; \_ Pierre et Jean François frères, " painctres ou poponiers, " ensemble 5 livres; Blaise Depaute (ou Depante), fabricant de cuir doré; \_ Claude Baptellier, batteur de poudre (à tirer), 10 livres, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Cote : CC 0277.

Référence informatique : 00000427

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 129 feuillets, in-folio, papier.

## 1575

Taxes communales (1575)

Rôle d'une cotisation pour le remboursement d'une somme payée au Roi

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Rôle de la cotisation de 68,860 livres tournois, d'une part, plus de 1,500 livres tournois, d'autre part, mise sur les habitants de Lyon en exécution des lettres patentes du Roi, en date du 5 mars 1575, etc. (Voy. cc, 276.)

- Ce document, qui n'est que la répétition du précédent, renferme un chapitre où " sont compris à part les marchands des nations étrangères, demeurans et habitans ordinairement dans la ville. " Voici les noms des principaux ou des plus intéressants de ces étrangers, qui sont

tous Italiens, sans préjudice des citations qu'on a pu en faire antérieurement: \_ Raphaël et Jean-Baptiste Bartholo, Florentins, banquiers, 5 livres; \_ Baptiste Chastillon, Milanais, tenant boutique, 20 livres; \_ Mathieu Balbani, banquier lunquais, 100 livres; \_ le sieur Bandini, banquier florentin, 100 livres; \_ Giacomini Gondi, 100 livres; \_ le sieur Renuchini, banquier florentin, 100 livres; \_ Vincent Imperiale, dit Marmotte, Génois, 50 livres; \_ les sieurs Postolleli et Barthelemi Scandolere, plieurs de soie (vingt autres Italiens sont désignés comme exerçant à Lyon la même profession), 50 livres, etc.; \_ Jean-Baptiste Negro, Génois, 100 livres; \_ François Moraldo et Ludovico, barbiers florentins, 20 livres; \_ Léonard de Strozzi et Antoine de Negro, 50 livres chacun; \_ Oratio Agudi, Milanais, 100 livres; \_ Jean-Baptiste Dadiaceto, pour immeuble, 100 livres; \_ Joseph Caravaggio, Milanais, 50 livres; \_ Janeto de Liegue (sic, pour: de Lecqui), Milanais, 30 livres; \_ César et Vincent Bartholomei, Lucquois, 100 livres; \_ Pierre Le Camus, facteur de luths; Baptiste Vimerato, chirurgien; Nicolas Juli, marchand d'instruments (de musique, sans doute), taxés à 10 livres chacun; \_ Albert Camussio, banquier, 100 livres; \_ monsieur Alexandrin, maître des ports, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0278.**

Référence informatique : 00000428

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 110 feuillets, in-folio, papier.

**1722 - 1723**

Taxes communales (1722 - 1723)  
Etablissement des Pompes à Incendie

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Rôle premier des maisons de Lyon, quartier par quartier et avec les noms de leurs propriétaires, dont, en vertu d'une ordonnance du maréchal de Villeroy, gouverneur de la ville (7 juillet 1722), les locataires eurent à payer 6 livres par chacun de ces immeubles, pour subvenir aux frais de construction des pompes à incendie de la commune. \_ Nombre de maisons composant les quartiers: \_ de la place Confort, soixante-deux ; \_ du Change, soixante; \_ du Griffon, quatre-vingt-six; \_ de la rue Thomassin, soixante-seize; \_ de Belle-Cordière, soixante-huit; \_ de la Juiverie, soixante-dix-huit; \_ de la rue Neuve, quatre-vingt-onze; \_ de la Croisette, soixante-douze; \_ Saint-Vincent, cent vingt-cinq; \_ de la Côte (Saint-Sébastien), quatre-vingt-treize; \_ du port Saint-Paul, cent cinq.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

A l'intérieur du Registre: un signet pour délimiter chaque quartier de la Ville

**Cote : CC 0279.**

Référence informatique : 00000429

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 86 feuillets, in-folio, papier.

**1722 - 1723**

Taxes communales (1722 - 1723)  
Etablissement des Pompes à Incendie

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Rôle deuxième des maisons de Lyon, avec les noms de leurs propriétaires, dont les locataires furent taxés à 6 livres par chaque maison pour payer l'acquisition des pompes à incendie de la ville, etc. (Voy. cc, 278). \_ Nombre de maisons composant les quartiers; \_ de Bon-Rencontre, cent trois; \_ de la rue des Trois-Maries, quarante-quatre; \_ de la Lanterne, soixante-dix-sept; \_ de la rue

du Boeuf, cinquante-trois; \_ de la rue Buisson, quatre-vingt-dix; \_ du Temple, soixante-dix; \_ de Porte-Froc, quarante-deux; \_ de la Pêcherie, soixante et une; \_ Saint-Pierre, cinquante-neuf; \_ de la rue Dubois, cinquante-quatre; \_ de la rue Tupin, cinquante-neuf.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

A l'intérieur du Registre: un signet pour délimiter chaque quartier de la Ville

**Cote : CC 0280.**

Référence informatique : 00000430

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 93 feuillets, In-folio, papier.

**1722 - 1729**

Taxes communales (1722 - 1723)  
Etablissement des Pompes à Incendie

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- Rôle troisième des maisons de Lyon, dont les locataires payèrent 6 livres chacune, pour l'établissement des pompes à incendie de la ville, en conséquence de l'ordonnance rendue par le maréchal de Villeroy, au mois de juillet 1722. (Voy. cc, 278-279). \_ Nombre de maisons composant les quartiers: \_ de la rue de l'Hôpital soixante-neuf; \_ de Boucherie-Saint-Paul, quarante-cinq maisons; \_ du Gourguillon, cent deux maisons; \_ de Bourgchanin, cent cinquante maisons; \_ de la rue Longue, quatre-vingt-trois maisons; \_ du Plâtre, cent quarante huit maisons; \_ des Terreaux, quatre-vingt-dix-huit maisons; \_ de Pierre-Scise, cent dix-neuf maisons; \_ de la Grenette, quarante-deux maisons; \_ du Plat-d'Argent, cinquante maisons; \_ Saint-Nizier, soixante-dix maisons \_ à ces séries de quartiers ou pennonnages vient s'ajouter le cloître de Saint-Jean, propriété particulière des comtes de Lyon

et qui comprenait cinquante-une maisons. \_ Compte de recette et dépense, rendu par Margaron, receveur de la collecte pour les pompes à incendie; \_ la recette pour les deux mille huit cent quatre-vingt-sept maisons dont la ville de Lyon se composait alors en moyenne (car Pierre Cholier, prévôt des marchands, avait voulu que, en raison de leur peu de valeur deux ou plusieurs maisons réunies ne comptassent que pour un seul immeuble), produisit, au taux de 6 livres pour chaque maison, la somme de 17,322 livres; \_ la dépense monta 17,075 livres 7 sous, et les 246 livres 13 sous de différence furent versés dans la boîte des pauvres. \_ Certificat de décharge, délivré à Margaron par le Consulat, 11 août 1729.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

A l'intérieur du Registre: un signet pour délimiter chaque quartier de la Ville

**Cote : CC 0281.**

Référence informatique : 00000431

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 281 feuillets, in-folio, papier.

**15++**

Taxes communales (15++)  
Compte rendu des recettes de la taille

---

Taxes.

- Chartreau, pour le côté Saint-Nizier, d'une taille mise sur les habitants de Lyon et dont la date, le taux ni l'emploi ne sont indiqués.

- On a extrait de ce rôle les noms qui suivent et qui aideront peut-être à préciser un peu mieux l'époque à laquelle il fut établi: (Il se pourrait toutefois que le document dont il s'agit remontât à 1545 ou environ; mais

comme ce n'est qu'une simple présomption on ne s'est pas cru autorisé à mettre ce millésime en tête du présent sommaire.) \_ héritiers de Jean Audebert, sieur Du Buisson, 21 livres 10 sous 7 deniers; \_ Geoffroi Rubys, 9 livres 5 sous 9 deniers; \_ M. de Saurinière, 12 livres 8 sous 4 deniers \_ Gonin Coing, tailleur de nacre, 4 sous 7 deniers; \_ maître Olivier Rolland, maçon, 2 livres 15 sous 4 deniers Claude Despreaux et Luxembourg de Gabiano, libraires l'un à 31 sous, l'autre à 9 livres 6 deniers; \_ le brodeur Florimont Pécoule (ou Pécoude) 29 sous; \_ maître Barthélemy d'Argenton, médecin, 33 sous 4 deniers; \_ Honoré Barrachin, peintre, domicilié en la rue Pépin, 2 sous; \_ Jean Thomas, graveur, logé dans la même rue, 12 deniers; \_ Guillaume Roville, imprimeur-libraire (ses confrères sont extrêmement nombreux, mais on ne peut évidemment les citer tous), 8 sous 4 deniers; \_ les héritiers de Jacques Le Biz (graveur) 22 deniers; \_ Corneille Desgranges (ailleurs on trouve: de Segranges), tailleur de lettres, 2 sous; \_ Siriac et Simon de La Vanelle, graveurs, taxés, le premier à 2 sous 9 deniers, le deuxième à 23 sous; \_ Bastien de Laye (sic, pour: de La Haye), peintre, 12 deniers; \_ Laurent Forest, autre peintre, 2 sous 2 deniers; \_ maître Georges, " faiseur de potz" 2 sous; \_ Pierre Batier et Guillaume Guillermet, peintres, cotisés, l'un à 15 et l'autre à 12 deniers; \_ Didier Besançon, tailleur de la Monnaie de Lyon 18 sous 11 deniers; \_ Salvator Vidal, verrier, 20 sous 3 deniers; \_ les hoirs de Noel Albert, peintre, et Benoîte Montgard, sa femme (qui était vraisemblablement la soeur ou au moins la parente de Guillaume Montgard, marié lui-même à Louise Accari, l'un et l'autre sans profession indiquée); \_ Ennemond Fontanel, relieur 6 sous 2 deniers; \_ Claude Chavagny, " faiseur de boutz d'espées, " 18 deniers; \_ Jacques Jaumes, relieur, 12 deniers; \_ Frère Georges de Vauzelles, seigneur de La Tourrette, pour partie de la maison d'André de Beaujeu, 3 sous 4 deniers; \_ Nicolas Jardinier, tailleur d'images, 12 deniers; \_ la veuve et les hoirs du contrôleur Jean de Paris (le

peintre Perrial), qui continuaient toujours d'habiter l'hôtel que le maître s'était fait construire dans la rue Thomassin, 29 sous; \_ maître " Bastien Griphius, " imprimeur, 2 livres 4 sous 7 deniers; \_ Benoît Girard, " collationneur, " 12 deniers; \_ Jean Honoré, graveur, et les peintres: François Brun, Guillaume Chervet, Pierre Lalayne, Pierre Taillon, Michel Chevriel, taxés chacun à 12 deniers; Mathieu et Huguet Chevrier, l'un à 12 sous denier, l'autre à 9 sous 8 deniers; Daniel de Cranc, 9 sous 6 deniers; \_ Honoré de Loeuvre, facteur d'épinettes, 2 sous; \_ maître Le Surreur, horloger, 4 sous 5 deniers; \_ Jean Tourvéon, dit de Bourgogne, peintre, 4 sous 2 deniers; \_ Étienne Pocolot, dit Garguillon, " sergent de l'Aulmosne, " 12 deniers; \_ Michel Carra (ou Carré), peintre, 12 deniers; \_ Pierre Mérieu, Pierre Raison et Louis Chastenay, tous trois fondeurs de lettres, à 12 deniers chacun; \_ Léonard Roch et Jacques Bonnevin, peintres, chacun 12 deniers; \_ Jacques, " faiseur de fuzetz, " et Alexandre Poche, fabricant de chapelets, 12 deniers chacun; \_ Baptiste de Grégoire (sic), " faiseur de potz, " 17 sous 7 deniers (ce faïencier demeurait dans la grande rue de l'Hôpital); \_ Gervais Farsal et Pierre Perquet, fondeurs de lettres, 12 deniers; \_ Gilles Morel, " faiseur de mailles, " 4 sous 6 deniers; \_ Pierre Delalande, fabricant de masques, 3 sous, etc.

La reliure XVI<sup>e</sup> siècle est cachée par la reliure XIX<sup>e</sup> siècle

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0282.**

Référence informatique : 00000432

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 278 feuillets, in-folio, papier.

**15++**

Taxes communales (15++)

Compte rendu des recettes de la taille

## Taxes.

- Chartreau, pour le côté de Saint-Nizier, d'une taille mise sur la ville de Lyon, etc. (Le présent volume est le double de cc, 283, et il a été procédé ici de la même manière qu'on l'a fait là pour l'extraction d'un certain nombre des noms qui s'y trouvent consignés.)

- M. le visiteur Claude de Bourges, à 8 livres 19 sous; \_ Noël Douville (sic), fabricant d'horloge, 9 sous 3 deniers; \_ Benoît Genevey, peintre et " taborin, " 2 sous; \_ Jacques, " tailleur d'ivoire, " 12 deniers (cet artisan et peut-être même cet artiste était domicilié dans la rue de la Grenette); \_ Antoine Pelat, menuisier et " joueur d'auboy, " 18 denier ; \_ Jacques Coulaud, concierge de l'Hôtel-de-Ville, 2 livres 14 sous 7 deniers ; \_ Pernette Rémonde (Rémond ou même Raymond), veuve de Georges Fondon, peintre, etc.; \_ M. de Pavie seigneur de Fronquevaux, 2 livres 6 sous 8 deniers; \_ messire Guillaume Gillequin, docteur, de Villefranche, et dame Marguerite de Pavie, 2 livres 1 sou 8 deniers; " \_ Claude Pouchard (ou Pouchard?) verrier, 5 sous 6 deniers; \_ Jean Cléberges (sic, pour: Kleberger), Allemand, 8 livres 17 sous 2 deniers; \_ Roland Picard, dit Gribaud (ce marchand drapier de la rue Longue, qui vendit au Consulat les fameuses tables de l'empereur Claude, trouvées dans sa vigne de la côte Saint-Sébastien, 8 sous 4 deniers; \_ Jean Neyron, 9 sous 2 deniers, et Jeanne Neyron, sa soeur, 8 sous 3 deniers; \_ maître David, forger de gardes d'épée, 18 deniers; \_ messire Guillaume, trésorier de Beaujolais, 25 sous; \_ Antoine Bourno, doreur de gardes d'épée; \_ Michel Carlat et sa mère, hôte, de l'Écu-de-France, 11 sous; \_ maître Philibert de Lorme, "masson, " 11 sous 2 deniers, etc.

La reliure XVI<sup>e</sup> siècle est cachée par la reliure XIX<sup>e</sup> siècle

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0283.**

Référence informatique : 00000433

Registre: Reliure veau XVI<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 172 feuillets, in-folio, papier.

**15++**

Taxes communales (15++)

Compte rendu des recettes de la taille

## Taxes.

- Chartreau, pour le côté de Fourvières, d'une taille mise sur les habitants de Lyon, etc. (Voy. cc, 281-282.) \_ Ce volume, dont le suivant, cc, 984, n'est que la répétition, fournit les renseignements ci-après:

- le reclus de Saint-Epipoy, cotisé à 2 sous deniers pour la maison qui fut de Jean Balme; \_ Perrin Jacquet, imagier, demeurant près de la porte de Bourgneuf, 4 sous 9 deniers; \_ Jacques de Bripio, épiciier, 3 livres 5 sous 4 deniers; Jean de Bripio, 14 sous 2 deniers, et Claude de Bripio, teinturier, 3 sous; \_ maître Pierre de Fobiiis, horloger, gendre de maître Jacques Carlet, menuisier, 2 sous 6 deniers; \_ la veuve de messire Aymard de Beaujeu, juge des châteaux, 12 livres 13 sous 10 deniers; \_ François Grolier jeune, marchand, 2 sous 6 deniers; \_ Guillot, joueur d'instruments, 12 deniers; \_ Jean Besson, peintre, 6 sous; \_ Antoine Geoffroy, sellier, bâtonnier de l'église Saint-Paul, 25 sous; \_ Jean Grolier, marchand, 39 sous 8 deniers; \_ Gillet Veau, artilleur, et Louis de Serain (ou Serin), armuriers, taxes, le premier à 2 sous 10 deniers, le deuxième à 5 sous 8 deniers; \_ Benoit Capitan et Amy Gevry, doreurs d'épées, l'un à 18 deniers, l'autre à 2 sous; \_ Pierre Menaud, Augustin Bontemps et François Arpeau, tous doreurs, cotisés à 18 deniers chacun; \_ Octavien Cosme, parfumeur, 5 sous; \_

Guyon Férault, organiste , 2 sous 6 deniers (ces neuf derniers contribuables habitaient la rue de l'Angèle); \_ Pierre Bourdin, hôte du Porcelet, établissement en face duquel s'élevait la maison dite de l'+chiquier, 7 sous 11 deniers; \_ Ennemond de Rozière, " faiseur de chazubles, " 8 sous 4 deniers; \_ maître Georges Pereyrin (sic), couturier italien, 6 sous 8 deniers; \_ Gabriel de Russy, armurier du Roi, 2 livres 14 sous 4 deniers; \_ Humbert de Massou (sic, pour de Masso) 2 livres 19 sous 6 deniers, et frère Mathieu de Massou, chevalier de Rhodes, 12 sous 6 deniers; \_ Jean-Antoine de Serin, armurier, 3 sous 4 deniers; \_ messire Jean Palmier, vice-bailli de Vienne, 9 livres 4 sous 8 deniers, et l'archevêque de la même ville neveu de ce magistrat, 6 livres 12 sous 2 deniers; \_ Jacques Baronsin, parfumeur cotisé à 12 sous 9 deniers pour maison et vigne acquise de messire Clément Amyot, à Sainte-Foy; MM. François Grolier, 21 livres 17 sous 6 deniers; Jean Grolier, trésorier de Milan, 4 livres 18 sous 11 deniers, etc.

**Cote : CC 0284.**

Référence informatique : 00000434

Registre: Reliure veau XVI<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 173 feuillets, in-folio, papier.

**1545**

Taxes communales (15++)

Compte rendu des recettes de la taille

---

Taxes.

- Chartreau, pour le côté de Fourvières, d'une taille mise sur les habitants de Lyon, etc. (Voy. cc, 283)

- maître Antoine Pâris, frère et héritier d'Humbert Paris (qui fut voyer de la commune, de 1531 à 1544), est colisé à 5 livres 3 sous 8 deniers; \_ messire Benoit

Crassuz (sic), conseiller du Roi au parlement de Chambéry, pour une maison ayant appartenu à Jacques Fénoyl, à 26 sous 8 deniers; \_ les héritiers de Thomassin (ou Thomas) Gadagne, Florentin, 7 livres 2 deniers; \_ Antoine Gondi, sieur Du Peyron (Perron), 9 livres 16 sous 6 deniers; \_ dame Sibylle Cadière, 8 livres 14 sous 1 denier; \_ Hector Cotaing (sic), gardier de Vienne, 3 livres 7 sous 7 deniers; \_ Michel Graves, emballeur, 4 sous, et pour la maison, étang et vigne qu'il possédait " près l'estang Saint-Urigny " (Saint-Irénée)...; \_ Antoine de La Viz et Pierre Chardon, dit Miroleret, " tabourineurs, " et Luc Gentil, " joueur de cournet, " taxés tous trois à 2 sous chacun; messire Étienne Poste, seigneur de La Pradelle 9 livres 14 sous 8 deniers; \_ madame Clémence, veuve de messire Foulque d'Aurillac, président (des Comptes) de Dauphiné, et sa fille, 7 livres 11 sous 8 deniers; \_ Pierre de Fougère,, enlumineur, 12 deniers; \_ François Rousselet, seigneur de La Pardieu, 13 livres 9 sous 8 deniers; \_ messire Nicolas de Chaponay, seigneur de Feysin, 3 livres 17 sous 5 deniers; dame Hélène Albisse, femme dudit seigneur de Feysin, comme héritière de Catherine Paulmier, mère du même imposé, 2 livres 10 sous; \_ messire Jean Albisse, secrétaire du Roi, fils de feu Robert Albisse, dont les héritiers sont taxés " 5 livres; \_ Pierre de Vauzelles, orfèvre, 6 sous 8 deniers; \_ Guillaume Chazote (qui en 1565, devint voyer de la commune), 32 sous 3 deniers; \_ Charles de Crane, peintre, 2 sous; \_ les hoirs de feu Michel Guilhen, son vivant, maître de la Monnaie de Lyon, 2 livres 10 sous 10 deniers; \_ Jean et Geoffroi Bault, paumiers, en la rue Tramassac, dite de la Monnaie, 25 sous; \_ Nicolas et Benoît Catherin, Florentins, pour la pension qu'ils possédaient sur la maison de Jean et François Bault, 9 sous 8 deniers; \_ Benoit Dordel, dit de Villebeuf, geôlier de Roanne (prisons royaux de Lyon), 14 sous 9 deniers; \_ messire Jean Du Peyrat, lieutenant-général en la sénéchaussée de Lyon, 24 livres 14 sous 5 deniers; \_ Pierre Servalli et Barthélemi Dareigne, Italiens, 4 sous 2 deniers; \_ Jean de Capella, dit

Cornuti 4 livres 4 deniers, et messire François Cornuti, 11 sous 3 deniers; \_ François Turin, seigneur de Charly, 3 livres 18 sous 9 deniers; \_ maître Claude Berjot, auditeur des Comptes, à Dijon, 30 sous; \_ Antoine Cusin, paumier, et Michel, son fils, 28 sous 4 deniers; \_ Jean de Crane, peintre, 6 sous 3 deniers; \_ Nicolas Durand, peintre verrier, 3 sous; \_ Antoine Dallier, peintre, 2 sous (ces quatre derniers contribuables demeuraient dans la rue du Palais); \_ maître Franc (ou François) Vauzelles, 26 sous 9 deniers; \_ Georges, horloger, 12 deniers; \_ messire Jean Choul, docteur, 5 livres 5 sous 4 deniers; le même pour les biens que tenait Jeanne Sève, sa femme, fille de feu Maurice Sève, 4 livres 5 sous 9 deniers; \_ maître Jean Canapes, médecin, 8 sous 4 deniers; \_ la veuve de maître Antoine de Vauzelles et Antoine Chapaignon (sic), son gendre, 2 livres 3 sous 8 deniers: \_ Gros-Jean Buisson, fabricant de bouts d'épée, 2 sous; \_ Michel Le Page, lapidaire, 11 sous 6 deniers; \_ messire Claude Bellière, président au parlement de Dauphiné, 8 livres 2 sous; le même pour les biens de sa femme, 2 livres 16 sous; \_ Jean Nicquet, dit Caria, fabricant de tuiles au quartier Saint-Georges, 3 sous 8 deniers; \_ messire Guillaume Choul, bailli des montagnes de Dauphiné, 2 livres 7 sous 5 deniers, etc.

La reliure XVI° siècle est cachée par la reliure XIX° siècle  
Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0285.**

Référence informatique : 00000435

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier, 199 feuillets, in-folio, papier; 14 pièces, papier.

### 1358 - 1359

Taxes communales (1358 - 1359)  
Compte rendu des recettes de la taille

---

Taxes (résidus).

- Rôles des tailles, tant pour le côté du Royaume ou de Fourvières que pour le côté de l'Empire ou de Saint-Nizier.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Le feuillet 44 est manquant

**Cote : CC 0286.**

Référence informatique : 00000436

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 17 cahiers in-4°, 202 feuillets, papier; 3 pièces, parchemin.

### 1437 - 1490

Taxes perçues au nom du Roi (1437 - 1490)

Compte rendu des recettes de la taille Taxes perçues tant au nom du Roi qu'au profit de la commune (résidus).

- Chartreaux ou rôles: d'une taille mise sur la ville de Lyon, en janvier 1437 (V. S.), à raison d'un denier par livre, pour payer au Roi une partie de la somme de 3,200 livres, à laquelle les habitants de la cité avaient été cotisés pour leur part contributive d'une aide imposée sur le pays de Lyonnais, au mois de juillet de ladite année, et dont Huguenin Bonnet fut le receveur; \_ d'un emprunt de 8 deniers par livre pour 1<sup>e</sup> Roi; receveur, Barthélemy Berthet; de la somme de 3,000 écus demandée par Louis XI sous forme de prêt ou d'emprunt; \_ des contribuables qui devaient avancer des fonds pour le premier paiement des 9,000 livres, demandés par le souverain à la commune, en mars 1479 (V. S.); \_ des " augmentations et croissances faites sur aucun des habitants d'icelle ville et autres nommez au dit papier, pour raison et à cause des prouffiz et prévalues qu'ilz ont et rapportent des foires établies en ladite ville, " etc.; \_ des 8 deniers levés

pour la première entrée du roi Charles VIII à Lyon, etc.

**Cote : CC 0287.**

Référence informatique : 00000437

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 11 cahiers in-4<sup>o</sup>, 277 feuillets, papier; 8 pièces, papier.

### 1508 - 1696

Taxes perçues au nom du Roi (1508 - 1696)

Compte rendu des recettes de la taille

---

Taxes perçues au nom du Roi (résidus).

- Chartreaux ou rôles pour le côté de Fourvières seulement, d'une cotisation de 9,000 livres fournie au Roi, en mai 1598, pour la solde de cinq cents hommes de guerre; \_ pour le côté de Fourvières et celui de Saint-Nizier, d'une taille de 22 deniers imposée sur la ville de Lyon, en juillet 1545, pour fournir au Roi la somme de 44,000 livres à laquelle on avait taxé la commune pour sa part contributive des 48,000 livres demandées par Sa Majesté, " tant à ladite ville que ès villes closes de Lyonnais et dont les dictes villes closes doivent payer le surplus, qu'est pour partie de l'octroi de 800,000 livres que le Roy a requis luy fournir par toutes les villes closes de son royaume pour la solde des gens de guerre et armée de mer contre le roy d'Angleterre, " etc.; \_ de l'emprunt de 87,000 écus fait par le Consulat en 1589; \_ d'un autre emprunt (effectué vers le même temps et dont la quotité n'est pas indiquée) sur les habitants de la ville, pour servir tant au paiement des intérêts qu'à l'extinction des dettes municipales; \_ des taxes arrêtées au Conseil d'État, en 1696, pour les fonds qui se trouvaient sur les fortifications de la ville, etc. \_ État, dressé sur l'ordre du Consulat (1533), par Guillaume Bolet, receveur des tailles, des

mutations survenues parmi les contribuables, pour la partie de La ville comprise entre le Rhône et la Saône, autrement le côté de Saint-Nizier. On trouve dans ce document les informations suivantes \_ : (Rue Mercière.) Louis d'Avignon, organiste, " estre trespasé douze ans sont passez; " \_ Jean Géraud, tanneur, " estre fugitif pour la rebeyne " (soulèvement populaire qui eut lieu à Lyon dans ce temps-là; \_ Charles, imagier, " n'avoir esté cogneu en la dicte rue depuis dix ans en ça " (rue Thomassin); \_ Claude Gerbet, peintre, " n'avoir esté veu et cogneu résident en icelle ville huit ans sont passez; " \_ Claude Huguetan, libraire, estre trespasé huit ans sont passez, et a ses nepveurs et héritiers en rue Mercière. " (Le même rôle offre des renseignements pareils sur beaucoup d'autres typographes), etc.

**Cote : CC 0288.**

Référence informatique : 00000438

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 9 cahiers in-4<sup>o</sup>, 167 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier,

### 1342 - 1452

Taxes perçues au nom du Roi (1342 - 1452)

Compte rendu des recettes de la taille

---

Taxes perçues au nom du Roi (résidus)

- Rôles: d'arrérages des tailles levées par Thomas Girard, Aimé de Nièvre, Bérard Jacquot, Rolin Guérin, etc.; \_ des arrérages de taille dus à la ville de Lyon par divers contribuables, entre autres, par Étienne de Villeneuve, Pierre Balarin, etc.

2 marques de cachets de cire

**Cote : CC 0289.**

Référence informatique : 00000439



Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 10 cahiers in-4<sup>o</sup>,  
145 feuillets, papier; 10 pièces, papier.

### 1453 - 1517

Taxes perçues au nom du Roi (1453 -  
1517)  
Affaires diverses

---

Taxes perçues au nom du Roi et au profit  
de la commune (résidus).

- Rôles: des arrérages des tailles qui  
avaient été levées par Rolin Guérin,  
Claude Béraud, dit Amyot; Jean Chaboud,  
dit Potier; Simonet de Nully, Girard de  
Varey, etc., receveurs; \_ des restes à lever,  
par Pierre Tissot, de 10.000 livres tournois  
accordées au feu roi Charles VIII; \_ des 4  
deniers imposés sur les habitants de  
Lyon, du consentement des terriers et  
maîtres des métiers de la ville, pour  
obtenir la confirmation des quatre foires  
annuelles de la commune; \_ des deniers  
par livre votés pour subvenir aux frais de "  
la première joyeuse entrée et réception  
du Roy (Louis XII), nostre sire, en la ville; "  
\_ du denier imposé pour l'entrée de la  
reine Anne de Bretagne à Lyon, lors de  
son second règne; \_ des 4 deniers  
imposés pour fournir au Roi la somme de  
5.000 livres tournois que la commune  
avait octroyées à Sa Majesté, etc. \_ États  
des gages saisis en nantissement chez les  
contribuables, et déposés à l'Hôtel-de-  
Ville de Lyon.

**Cote : CC 0290 -1**

Référence informatique : 00000440

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 11 pièces,  
parchemin; 77 pièces, papier (1  
imprimée).

### 1370 - 1773

Fiche 1/3

Taxes perçues au nom du Roi (1370 -  
1773)  
Affaires diverses

Taxes (résidus).

- Ordonnance du roi Jean II, portant que  
les villes du bailliage de Mâcon  
contribueront, chacune au prorata de sa  
part et portion, à la fourniture d'une  
somme annuelle de 1.000 livres pour "  
les frais et missions des hotages de la ville  
de Lion estant en Angleterre, en la  
manière qui s'ensuit: premièrement, la  
ville de Lion 600 livres; la ville de Mascon  
120 livres; la ville de Tournus 50 livres; la  
ville de Clugny 50 livres; la ville de  
Belleville 20 livres; la ville de Villefranche  
50 livres; la ville de Hansse (d'Anse) 40  
livres; la ville de Coindre (Condrieu) 40  
frans, et la ville de Saint-Siffourien  
(Symphorien) le Chastel 20 livres. " \_  
Lettres royaux de Charles VI, portant que:  
au mois de janvier 1412 (V. S.), il a  
convoqué une assemblée des trois +tats  
du royaume pour traiter des affaires  
publiques; mais qu'il n'était venu du  
mandement et diocèse de Lyon d'autres  
députés que ceux qui avaient été envoyés  
directement par le Consulat de cette  
ville, savoir: Humbert de Varey et Jean  
Chevrier, l'un et l'autre bourgeois de Lyon;  
\_ ce voyage ayant occasionné des frais  
considérables, ceux-ci seraient  
indistinctement supportés par tous les  
contribuables de la sénéchaussée de  
Lyon, etc. \_ Lettres patentes des rois  
Charles VI, Charles VII, Louis XI et de leurs  
successeurs jusqu'à Henri III, toutes  
relative à l'imposition des subsides; \_  
ordonnances de François de Mandelot et  
de Henri de Savoie, marquis de Saint-  
Sorlin, tous deux gouverneurs de Lyon,  
concernant le même objet. \_ Lettres  
patentes du roi Charles VII, portant que  
l'élection de Lyonnais se trouvant fort  
appauvrie et dépeuplée " par fortune de  
guerre, mortalité, stérilité de temps et  
autres adversitez, " les élus devront user  
des plus grands ménagements à l'égard  
des habitants de ce pays, en s'enquérant

avec le plus de soin et d'exactitude possible des facultés de chacun d'eux, et en les imposant selon les règles de la justice et de l'équité. \_ Autres lettres patentes du même prince, datées de Luppé-le-Châtel, 26 mai 1445, portant réorganisation de la gendarmerie de France, dont l'esprit d'indiscipline et les habitudes de pillage étaient devenues intolérables, et dont les compagnies se trouvaient encombrées d'un " grant et excessif nombre de chevaux et gens de néant, qui de riens ne servoient, fors de piller et mangier le peuple, " etc.; \_ dispositions portant que: chaque lance fournie ne se composera plus désormais que d'un homme d'armes, un coutillier, un page et trois chevaux; de deux archers, qui n'auront ensemble qu'un page ou valet de guerre, et de trois chevaux; \_ cette milice tiendra garnison dans toutes les bonnes villes du royaume, et qu'en particulier le pays de Lyonnais et la seigneurie de Charlieu auront à leur charge " trente hommes d'armes et les archiers, qui sont ensemble à trois personnes et trois chevaux pour lance, et pour deux archiers trois personnes et trois chevaux, neuf vingts personnes et autant de chevaux, lesquelz seront fourniz de vivres par les gens du dit pays, en la forme et manière qui s'ensuit. C'est assavoir: pour chascune personne, pour ung an entier, trois charges et demie de blé et deux pipes de vin; item, en char (viande), pour ung homme d'armes et les archiers, qui seront six personnes, comme dessus est dit, par mois, deux motons et demi, boeuf ou vaiche ou autre char à l'équivalent, et, par an, quatre lars (cochons salés); item, pour sel, huile et chandoille, oefz (oeuts) et fromaiges pour les jours que on mangeon point de char, avecques leurs autres menues necessitez, par chascun mois, pour homme d'armes et les archiers 20 solz tournois, et pour chascun cheval, par an, douze chevaux chargez d'avoine et quatre charretées tant foin que paille; c'est assavoir: les deux pars foin et le tiers paille, " etc...

7 pièces parchemin ont une marque de cachet de cire  
1 sceau pendu.  
Les 2 plats sont détachés de la reliure

**Cote : CC 0290 -2**

Référence informatique : 00000441

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 11 pièces, parchemin; 77 pièces, papier (1 imprimée).

**1370 - 1773**

Fiche 2/3

Taxes perçues au nom du Roi (1370 - 1773)

Affaires diverses

---

\_ mesures financières prescrites par le Roi pour assurer le service de la solde et de l'entretien des gens d'armes, dans les localités où ils stationneront. \_ Mémoire remis par le Consulat à Guillaume Becey (ou Bessey), licencié en lois, et à Jacques Mathieu, procureur de la commune, tous deux députés en cour. Ce document, qui, a principalement pour objet la réduction des charges imposées à la commune, exprime des doléances au sujet des trente hommes d'armes entretenus par la ville de Lyon et le pays de Lyonnais, et dont les excès de tout genre étaient parvenus à leur comble, bien qu'on pourvût régulièrement à leur solde et que, " en oultre, leur donast et payast la dicte ville 30 solz pour lance pour supplément et accroît de leur lougiz. "Les instructions suivantes sont consignées dans ce même instrument: " Si, par adventure, l'en demandoit pour quelle raison et occasion les ditz gens d'armes ont désemparé leurs ditz lougiz, respondre sur ce que ce a esté, selon que disoient les ditz (ou dites ?) gens d'armes, pour ce que les capitaines et commissaires députés sus eulx leur retenoient et retiennent 65 solz tournois

par lance; et que par ainsi ilz se compensoient sur le plat pays des ditz 65 solz à eulx retenus comme dessus; " \_ demander, en conséquence un rabais sur la solde des gens d'armes pour le temps qu'ils ont quitté leurs cantonnements et tenu les champs, et solliciter en même temps la réduction de leur effectif, " attendu que la ville et pays de Lionnois, qui n'a pas plus de sept ou huit lieues de long est bien et trop chargé des ditz trente hommes d'armes au regard des autres pays, mesmement du Beaujeloys (Beaujolais), qui est plus grant et plus fertile, et toutes fois ou dit pays de Beaujeloys n'a que quatorze lances; " \_ si le cas advient que " concile général se mette sus pour la réformation et union de sainte +glise, qu'il soit du bon plaisir et bénigne grâce du Roy d'y avoir sa dite povre ville de Lion pour recommandée, et de eslire icelle ville laquelle est bien propre, veu et attendu la situation d'icelle pour telle manière, pour la congrégation et assemblée du dit concile, " etc. \_ Injonction au Consulat de fournir au Roi un rôle des feux de la ville de Lyon dans le délai de huit jours, sous peine de 25 livres tournois d'amende. \_ Commissions de receveurs des tailles, délivrées à diverses personnes. \_ Ordre donné au Consulat par Refuge, général des finances de Languedoc, de prélever sur la somme de 1,000 écus que la commune redevait au Roi un appoint de 600 livres pour payer le bois et les vivres des manoeuvres qui " besongnoient à faire les pontz et bastilles qui avoient esté ordonnez (1471) pour le siège de Mascon. " \_ Ordre suivi en 1492 pour la réfection des papiers d'estimation des valeurs, tant mobilières qu'immobilières, qui appartenaient aux citoyens et habitants de Lyon. \_ Mémoire sur l'état de la cité avant son exemption des tailles, et sur la prospérité croissante du plat pays du Lyonnais, qui fut la conséquence de ce changement. Voici le préambule du document dont il s'agit: " L'an 14.. (en blanc), le Roy.. (en blanc, mais c'est indubitablement de Louis XI qu'on a voulu parler ici et qui, au mois de mars 1462, V. S., \_ octroya à la commune sa

quatrième foire annuelle) pour décorer et amplifier sa ville de Lyon, à laquelle il avait donné quatre foires, l'exempta d'estre taillable avec le plat pays de Lyonnais et la mist au nombre de ses villes franches de son royaume, et, en signe de ce, la décora en ses armes, y adjoustant ung chef en champ d'azur avec trois fleurs de liz d'or. \_ Le tout, toutes fois, avec plus grande charge qu'elle n'avait, parce que la dite ville ne payait que 1,800 livres de taille par an; et en l'affranchissant, il (le Roi) feist recevoir à la dite ville les aides et gabelles qui souloient estre au dit pays, qui valent de 8 à 9,000 livres par chacun an, et maintenant le Roy la tenant en sa main en reçoit 15 ou 16,000 livres. Par ce moyen la dite ville a esté affranchie cum onere. ".

7 pièces parchemin ont une marque de cachet de cire  
1 sceau pendu  
Les 2 plats sont détachés de la reliure

**Cote : CC 0290 -3**

Référence informatique : 00000442

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 11 pièces, parchemin; 77 pièces, papier (1 imprimée).

**1370 - 1773**

Fiche 3/3

Taxes perçues au nom du Roi (1370 - 1773)

Affaires diverses

---

\_ Lettre de Ponchier, général des finances de Languedoc, mandant, entre autres choses, au Consulat (27 janvier 1522, V. S.) que le roi François Ier a ordonné que sur les 30,000 livres tournois que la ville de Lyon devait à Sa Majesté il sera pris une somme de 7,000 livres pour servir, conjointement avec d'autres fonds, au

payement du capitaine André Doria. \_ Rapport sur la difficulté et même l'impossibilité de pouvoir établir exactement un rôle des aisés de la ville capables de fournir au Roi la somme de 1,000 ou 500 écus chacun. \_ Lettres royales de Henri III, portant abolition du subside d'un denier pour livre mis sur toutes les marchandises pendant la durée des foires de Lyon. \_ Mémoire contre le parisis des voitures, qui était " l'une des plus ruineuses impositions qui eût jamais été inventée par l'avarice des traitants, " etc. \_ Autre mémoire, adressé par le Consulat à monsieur de Silhouette, contrôleur général des finances, au sujet des privilèges des bourgeois de Lyon, au point de vue des tailles, etc.

7 pièces parchemin ont une marque de cachet de cire  
1 sceau pendant  
Les 2 plats sont détachés de la reliure

**Cote : CC 0291 -1**

Référence informatique : 00000443

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 28 pièces, papier (7 imprimées).

**15++ - 1780**

Fiche 1/2  
Taxes perçues au nom du Roi (15++ - 1780)  
Exemption de tailles

---

Taxes (résidus).

- Exemption des tailles au profit de la commune.
- Mémoire tendant à obtenir la réduction d'une aide de 6,250 livres tournois que le Roi avait imposée sur la ville de Lyon. On remarque dans cette pièce le passage suivant: " Item, que la dite ville, à cause des guerres du chastel de Brignayes

(Brignais) et de la ville d'Anse, comme autres qui ont esté ou pays de Lyonnais, comme aussi de mortalités, de tempestes, de inondations des eaues, des subsides et aides qui ont esté levez en la dite ville, tant pour le fait des guerres comme pour la luition, réparation, fortification et garde d'icelle ville, qui est si grande et tant somptueuse, comme l'en scet, la dite ville est tellement diminuée, despuplée et appovrie, qu'il n'y a pas, de présent, en facultés ne en personnes, la quarte partie de ce qui estoit paravant. Et ce appert manifestement, car la plus grant partie des maisons et habitations de la dite ville sont vuides et inhabitables de gens, gastées, ruineuses et déperies par deffaut; car sont failliz et absentez les gens et ténementiers, et einssi ne se sont pu réparer. Item, et en ce qu'il soloit avoir en la dite ville trente personnes, sauf le plus, tenans draperies, fréquentans et exercant icelui fait de draperie, qui estoit le plus gros fait de Lion, et à présent il n'y a pas plus de quatre; et si y avait tel des diz trente qui avoit plus ou (au) dit fait de draperie, en facultés, tout seul, que n'ont tous ceux qui de présent y sont. Et pour cela plus honorable et notable place de la dite ville, qui se solait appeler la draperie de Lion, se peut de présent dire et appeler la sabaterie; car ès orreurs de la dite draperie esquelz estoient les draps, sont et demeurent de présent les sabatiers (savetiers), et par conséquent ainsi est de tous les autres mestiers de la dite ville. " \_ Remontrances du Consulat à l'effet d'obtenir un allégement des charges multipliées qui pesaient sur la ville de Lyon, " qui n'a moyen d'estre entretenue peuplée, si ce n'est par passage et séjour des marchans; car il n'y a (fin du XV<sup>e</sup> siècle) université, parlement, laines, draperie, fruitz ne autres choses dont l'en puisse tirer argent, Et à ceste cause, par bonne considération, grande et meure délibération, y ont esté mises d'ancienneté les foires, au moyen desquelles elle se peuple, autrement ne seroit que ung village; " \_ les considérations ci-contre sont suivies

d'une liste des habitants de la ville et autres, qui se prétendaient exempts des tailles, bien que y possédant des héritages et des revenus, etc. \_ Inventaire des actes de toute nature émanés du Conseil privé des rois de France, au profit des échevins et habitants de Lyon, et remis par ceux-ci à qui de droit, aux fins d'être maintenus en leur ancienne franchise de toutes tailles ordinaires et extraordinaires pour les domaines qu'ils possédaient dans le plat pays de Lyonnais. " Et pour monstrier que la dite exemption n'est procédée d'une simple libéralité des princes de France, qui se puisse révoquer par un successeur Roy, les diz habitans remectent lectres patentes du roy Charles VIII, par la narrative desquelles appert que la taille ancienne de 1,800 livres que les habitans de Lyon payoient par chacun an a esté convertie en ung équivalent des gabelles du vin et marchandises, valans par chacun an au Roy (vers 1550) la somme de 9,000 livres que les ditz habitans ont tousjours payée depuis et payent journellement; tellement qu'ilz ont ladite franchise à tiltre beaucoup plus onéreux que n'estoit la dite ancienne taille. Jointct que les ditz habitans de Lyon payent autre seconde taille pour raison de leurs biens ruraux;

Du feuillet 2 au feuillet 20: le bord droit du Registre est illisible

**Cote : CC 0291 -2**

Référence informatique : 00000444

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 28 pièces, papier (7 imprimées).

**15++ - 1780**

Fiche 2/2

Taxes perçues au nom du Roi (15++ - 1780)

Exemption de tailles

car, quant le Roy demande quelque subside aux habitans de Lyon, ilz sont coctisez payer, non-seulement des biens qu'ilz ont dans la closture de Lyon, mais aussi des biens ruraux qu'ilz ont sus les champs, qui sont coctisez à raison de 22 deniers pour livre. Tellement qu'il seroit contre raison vouloir imposer une troisième taille sur les ditz habitans pour leurs ditz biens ruraux. " \_ Remonstrances des avocats, tant du parlement de Dombes que de la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, touchant la recherche des usurpateurs de la noblesse, qui, à la faveur de cette manoeuvre, voulaient se raire exempter des tailles; \_ arrêts du Conseil d'+tat concernant le même objet. \_ Requête présentée au Roi par le Consulat (4 juillet 1761) au sujet de la suppression des privilèges des bourgeois de Lyon, en ce qui touchait l'exemption de la taille, ordonnée par la déclaration de Sa Majesté, en date du 17 avril 1759. \_ Observations des bourgeois de Lyon au sujet des privilèges dont ils jouissaient par rapport à leurs maisons de campagne. \_ Arrêt de la cour des aides de Paris (31 mai 1780), relatif aux franchises des bourgeois de Lyon, etc.

Du feuillet 2 au feuillet 20: le bord droit du Registre est illisible

**Cote : CC 0292 -1**

Référence informatique : 00000445

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 3 cahiers in 4°, 48 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin; 87 pièces, papier; 1 sceau

**1315 - 1615**

Fiche 1/3

Taxes perçues au nom du Roi (1315 - 1615)

Exemption de tailles

---

Taxes (résidus).

- Exemption des tailles au profit des contribuables. \_ Rescrit du roi Charles VI, portant que: Jacques Barrucher, conseiller delphinal (consiliarius noster delphinalis), lui a fait remontrer que, bien qu'il ne doive pas être taxé dans le Royaume pour les propriétés qu'il possède en Dauphiné aussi bien que du côté de l'Empire (la rive gauche de la Saône et du Rhône), les consuls de Lyon l'ont néanmoins imposé à un taux exorbitant, sous prétexte que ledit exposant demeure présentement dans cette ville où il a quelques biens, tant de son côté que du chef de sa femme, sans tenir compte de ce que le requérant n'est point taillable pour les biens qu'il tient hors du Royaume, etc.; \_ il est, en conséquence, enjoint aux consuls de Lyon et autres que la chose concerne de réduire, maintenant et pour l'avenir, de moitié la taxe de l'impétrant, et de lui épargner en même temps toute espèce de molestation, etc. \_ Exemption de toutes tailles, en la ville et élection de Lyon, et de guet et garde de porte dans la même cité, en faveur de Jean de La Roë, sergent d'armes du roi Charles VII et du petit scel de Montpellier. \_ Nommée ou dénombrement des biens des héritiers de feu Paquet le Charron, marchand drapier à Lyon; \_ articles principaux de la dépense faite par la veuve Le Charron à l'occasion du décès de son mari, et qu'elle fait valoir pour obtenir la réduction de ses tailles: \_ " Et premièrement, pour les messes que ledit feu Pâquet mist en son testament et ordonna à lui estre dictes, 44 livres 5 solz tournois; item, pour vestir les povres, 6 livres; \_ item, pour faire chanter à messire Léonard, de (l'église) Saint-Pol, ung an durant, 45 livres; \_ item, baillé à l'espicier pour les drogueries mes en sa maladie, 22 livres 10 gros; \_ item, pour dire l'annual et pour les messes ensemble le psautier, la veille de la Magdelaine, tout ung jour, et aussi pour deux cierges, 4 livres 5 sous; \_ item, pour ung drap d'or qu'il avait donné à l'église de Saint-Pol, 2 livres 10 gros; \_ item, payé pour la sépulture dudit feu Pâquet à messire

Polier, chanoine dudit lieu de Saint-Pol, 5 livres; \_ item, donné aux povres, ledit jour de l'annual, à chacun ung denier, 12 sous 6 deniers \_ item, pour le annual général dudit feu Pâquet, fait audit Saint-Pol, 45 livres; \_ item, plus pour les robes et manteaulx de deuil que le mort commanda à vestir quinze personnes, tant grans que petits, 48 livres 2 solz 6 deniers, " etc. \_ Factums contre Claude d'Aurilliat (d'Aurillac), licencié en droit, lequel, se disant noble, prétendait en cette qualité jouir de l'exemption des tailles. " Or, est-il ainsi que ledit maistre Claude n'est pas de la condition dessus dite, c'est assavoir des nobles vivant noblement, quoiqu'il dise, ne suivant les armes, ains est homme clerc et gradué , vivant de fait de pratique d'avocation, et d'icellui fait de pratique et d'avocation s'est meslé et mesle notoirement, sans ce que jamais il suivist les armes; ains doit contribuer ès dictes tailles, comme dit est, " etc.; \_ Requête adressée au Consulat par Claude Vite, chirurgien-barbier, pour se faire dégrever de l'impôt, en récompense des services par lui rendus avec autant de zèle que de désintéressement, en visitant les malades de l'hôpital du pont du Rhône, et " au temps de l'impédimie lors (1450) estant en ladite ville de Lion; " etc. \_ Lettres royaux de Charles VII, portant exemption de subsides et de guet et garde au profit de Guillaume Becy, procureur général au bailliage de Mâcon et sénéchaussée de Lyon. \_ Sentence de la Cour des aides de Paris, portant défense aux conseillers de la ville de Lyon d'imposer désormais aux tailles Mathieu Eyrieu, propriétaire des mines de la Cueil (sic) et de Laval. \_ Lettres royaux de Charles VIII, portant exemption d'impôts en faveur de Jacques Dodieu, notaire et secrétaire du Roi, que le Consulat avait imposé à la taille, sous prétexte que " aucuns de ses prédécesseurs, pour les grans charges d'enfans et mesnaiges qu'ilz avoient alors et pour subvenir à iceulx, auroient fait exercer en leur nom fait de marchandise par facteurs ou serviteurs, pour aucun temps, par quoy l'en pourroit dire qu'ilz auroient fait chose dérogeant aux

privilèges de noblesse; " etc. \_ Rôle des noms, avec les cotes, " de ceulx qui se veulent exempter de la contribution de la collecte mise sus en la ville de Lyon (1495), à raison de 18 deniers pour livre, prétendans estre nobles, les autres officiers, les autres monnoyeurs, ouvriers et mineurs, et dont les ungs ont procès contre ladite ville; et pareillement ceulx qui sont allez de vie à trespas et ont absenté icelle ville depuis qu'ilz furent imposez et coctisez aux chartreaux de ladite collecte. " Voici quelques noms choisis dans cette liste: \_ (Côté du Royaume.) Philippe Message " est mort et son filz est ladre, " 9 livres: \_ Pernette, veuve de Mathieu Eyrieu (Voy. ci-dessus), " fermier des mines de Joz " (sic), 24 livres 16 sous 6 deniers; \_ Jean Barbet, canonier ordinaire du Roi, 4 livres; \_ Ambroise Ducornet et Romain des Ursins, armuriers, taxés, l'un à 7 livres 4 sous, l'autre à 2 livres 5 sous; \_ Vincent Ournyer, " se dit estre archier servant aux ordonnances du Roy, " 18 livres 9 sous; \_ les armuriers : Pasquin, 4 livres 10 sous; Gabriel de Roussy (ou Russy), 38 livres 6 sous 6 deniers; Roboam des Ursins, 2 livres 6 sous; Jacquemin de Milan (celui-ci fabriquait des haubergeons), 2 livres 5 sous; \_ Jean-François Martelli, marchand florentin, 112 livres 10 sous...

**Cote : CC 0292 -2**

Référence informatique : 00000446

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in 4°, 48 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin; 87 pièces, papier; 1 sceau

**1315 - 1615**

Fiche 2/3

Taxes perçues au nom du Roi (1315 - 1615)

Exemption de tailles

Pierre Sala, panetier du Roi, 163 livres 17 sous 6 deniers; \_ Néry et Alexandre Cappon (Capponi), Florentins, "

demeurent en Avignon, " 66 livres; \_ Jean de Breysset, dit de Paris, " se dit chirurgien du Roy, " 3 livres 12 sous; \_ Ambroise Tisson, armurier, 81 livres 18 sous; \_ Jean Garbot, " foncier et garde des mines, " 226 livres 11 sous 6 deniers; \_ maître Simon de Pharès (l'astrologue) " ne demeure plus en la ville, " 7 livres 10 sous; \_ (Côté de l'Empire.) Guillaume Yvoire, barbier, " sert à l'ospital en temps de peste et pour ce est tenu exempt, " 6 livres 7 sous 1 denier; \_ Jacques Joguet, écrivain, "quiert l'aumosne, " 3 livres; \_ Gillet Hubert, menuisier, " se dit estre exempt pour ce qu'il sert le Roy, " 2 livres 5 sous; \_ Charles de Nuremberg, fait valoir sa qualité d'Allemand, 4 livres 10 sous; \_ Jean de Paris, peintre, " varlet de chambre ordinaire du Roy, " 4 livres 10 sous; \_ Gillet Maillart, pelletier, " se dit estre de l'artillerie du Roy, " 8 livres 6 sous 6 deniers; \_ Charles de Chaponay " ne se tient pas en la ville et se dit noble, " 15 livres; \_ messire Jean de Chaponay " se dit noble et auditeur des comptes de Grenoble, " 52 livres 10 sous; \_ maître Antoine Dupont, procureur de la commune, 47 livres 5 sous; \_ Georges de La Noyerie, secrétaire du Consulat, 4 livres 10 sous; \_ Jean Archimbaud, mandeur (massier) du Consulat, exempt, 10 livres 10 sous, etc. \_ Liste des legs et autres dispositions testamentaires confiés par feu Cathelin Buatier à l'exécution de Jean, son frère, lequel supplie, au besoin, requiert le Consulat de modérer ses tailles, en considération des charges dont il vient d'être fait mention. Voici, presque en entier, la teneur de ce curieux document, qu'on peut comparer à celui cité plus haut, avec lequel il a, du reste, une analogie frappante: \_ " Et premièrement, pour vingt-deux psaultiers ordonnez pour ledit Cathelin, et pour chacun psaultier 4 gros, monte 8 livres tournois; \_ item, pour cinq cierges de cire, paians cinquante livres, lesqueulx cierges ordonna qu'ilz feussent donnez, monte 8 livres; \_ item, pour couvrir le grant hostel (autel) de Saint-Nizier dix-sept aulnes serge noire et quatre aulnes boucassin blanc, 5 livres; \_ item, pour la sépulture et

ensevelissement et annual dudit feu Cathelin, et huit prestres qui dirent le psautier, accordé et payé 16 livres 15 solz; \_ item, pour quatre grans messes dictes et ordonnées ès quatre mendiens, 4 livres; \_ item, pour une grant messe ordonnée à la Déserta (au monastère de la Déserte), 20 sous; \_ item, pour une donne (distribution) ordonnée par ledit feu Cathelin à chacun povre, 3 deniers tournois, et monte ladite donne 36 livres 5 solz; \_ item, pour trois trenteniers ordonnés à ung pot de vin et une mèche de deux deniers, et une chandaille d'ung denier tournois, monte le salaire des trois prestres 12 livres; \_ item, pour le pain et le vin et les chandailles pour les trois trentainiers et pour tout l'an, monte 12 livres 11 solz 3 deniers; item, pour l'annual de l'an révolu, 3 livres; \_ item, pour cinq filles pucelles à chacune 5 francs.. (?), monte 18 livres 15 solz; \_ item, pour vestir cinq povres que il ordonna, 9 livres; \_ item, pour deux médecins dont je menay (c'est Jean Buatier qui parle) l'un de ceste ville et l'autre estoit de Vienne (où, parait-il, Cathelin trépassa), et pour les médecins 9 escuz...

**Cote : CC 0292 -3**

Référence informatique : 00000447

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in 4°, 48 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin; 87 pièces, papier; 1 sceau

**1315 - 1615**

Fiche 3/3

Taxes perçues au nom du Roi (1315 - 1615)

Exemption de tailles

---

\_ item, pour huit hommes qui l'apportarent et deux prestres, et pour la procession et les glas de Saint-André de Vienne, 4 livres; \_ item, pour le glas de Saint-Nizier, 2 livres; \_ item, au

marguillier (sonneur de cloches), en vin et argent; \_ item, pour la despense du seveliment et de l'annual, 5 livres; \_ item, pour repouser le corps à l'ospital, 15 solz, " etc. \_ Procédures (incomplètes) dirigées contre: Jacques Rivoire, écuyer d'écurie du Roi, seigneur de Brisols, et Claude de Bleterens, sa femme; Claude Thomassin, chevalier, seigneur de Montmartin; Jacques Thomassin, dit de Saint-Barthélemi, chevalier, seigneur de Mirchel, et René de Thomassin, chevalier de l'ordre du Roi, écuyer ordinaire de l'écurie de Sa Majesté, à cause des tailles auxquelles le Consulat persistait à vouloir imposer ces diverses personnes malgré leur qualité de nobles. \_ Mémoire rédigé par Jean de La Bessée, procureur général de la commune, contre les Florentins et les Lucquois établis à Lyon, qui refusaient de payer l'impôt ordonné pour la rançon de François Ier. \_ Lettres royales de Henri II, qui accordent la franchise des subsides et impositions à Pelonne Bouzin, veuve de Jean Kleberger, en son vivant valet de chambre du roi François Ier, à qui il avait rendu des services pécuniaires importants. \_ Mémoire d'opposition présenté à la Cour des aides de Paris par Philippe Paffy (ou Paffi), écuyer, baron de La Bussière, bailli de Mâcon, que le Consulat avait imposé aux tailles; \_ détails sur ce personnage, qui avait embrassé la religion réformée et était fils de Jean Paffy dit Bello, et gendre de Jacques Jonety, tous deux Florentins, le premier, épicier-droguiste, le deuxième, marchand libraire à Lyon, etc.

**Cote : CC 0293.**

Référence informatique : 00000448

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-4°, 17 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

**1594 - 1764**

Taxes perçues au nom du Roi (1594 - 1764)



## Exemption de tailles

## Taxes (résidus).

- Attestations de livrées à divers bourgeois et habitants de Lyon, tant nobles que roturiers, pour servir à l'exemption de leurs tailles comme possesseurs de biens dans le plat pays de Lyonnais \_ Exemption des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts pour les biens que les bourgeois et habitants de Lyon possédaient en Bresse. \_ Assiette et répartition de la somme de 10,000 écus, imposée en 1598, sur les paroisses, villes, bourgs et villages de la haute Bresse, placé sous le commandement du sieur de Peyraud, pour contribuer à la solde et à l'entretien des gens de guerre, tant pied qu'à cheval, qui tenaient garnison à Montluel pour le service du Roi. \_ Répartition de la taille de 23,248 livres imposée sur les gentilshommes de la Bresse et " autres noblesses (dont beaucoup de Lyonnais faisaient partie possédant biens audit pays, " pour servir à diverses affaires, et notamment à payer la suppression du sou pou livre, ainsi que les frais de poursuite de l'arrêt obtenu d Conseil d'État touchant la décharge des taxes mises sur les grangers ou fermiers de la noblesse susdite, etc. \_ Notice sur l'allodialité des fiefs de la Bresse. \_ Procès-verbal rédigé (1671) par Claude Bouchu, intendant de Bourgogne et de Bresse, et avis du même magistrat, l'un et l'autre relatifs au prétendu don, fait par le Roi, au duc et à duchesse de Bouillon, des main-mortables de la Bresse du Bugey, etc.; \_ mémoire dressé par les sieurs de Franchelins et d'Angeville, syndics de la noblesse de Bresse de Bugey, pour servir de réplique au mémoire de l'intendant Bouchu. \_ Requête adressée par les prévôts des marchands et échevins de Lyon aux élus de Bourgogne pour en obtenir la décharge des taxes de francs fiefs et nouveaux acquêts au profit de ceux des habitants de la ville qui possédaient des biens nobles dans la province de Bresse.

\_ Observations sur le rôle dressé par l'intendant de Bourgogne pour imposer les bourgeois de Lyon, qui possédaient des biens en Bresse; \_ lettre écrite par Consulat au contrôleur général des finances, relativement à cette affaire. \_ Mémoire sur les privilèges des habitants de Lyon, en Bresse. \_ Autre mémoire, fait pour Catherine Dupin, veuve de François Michel, qui réclamait l'exemption de ses tailles en Bresse. \_ On trouve, entre autres choses, dans ce document que: lorsque le roi Henri IV fit, avec le duc de Savoie, l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse, le syndic de cette province craignant que les habitants de Lyon ne se répandissent dans le pays à cause du voisinage de cette ville, et ne prétendissent se prévaloir du privilège que les rois de France leur avaient accordé d'être personnellement exempts de la taille, s'efforça de leur faire retirer cet avantage, etc.; \_ pour terminer le différend on prit un tempérament, qui consista à fixer l'exemption à la somme de 1,713 livres tournois, laquelle fut répartie entre un certain nombre de personnes, qui jouirent ainsi de l'exemption de la taille, jusqu'à concurrence de la somme précitée; \_ on convient en même temps que lorsque des exempts cesseraient de posséder des fonds dans la province; il leur serait substitué d'autres bourgeois, qui profiteraient de leur exemption, en sorte que si la somme de 1,713 livres ne pouvait être dépassée, elle ne pouvait pas non plus être diminuée, etc.

4 marques de cachets de cire

Cote : CC 0294.

Référence informatique : 00000449

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier, 11 feuillets in-folio; 29 pièces, papier.

**1341 - 1385**

Taxes perçues au nom du Roi (1341 - 1385)

Pièces justificatives de la comptabilité des receveurs de taille

Taxes.

- Pièces justificatives de la comptabilité de Pierre et Jean Chevence frères; de Janin Pançu ou Panse, Humbert Violet, Jacquemet de Gez, etc., receveurs des tailles (résidus). \_ Recettes. \_ Dépenses. Celles-ci ont pour objet: \_ la poursuite du procès mû entre le Consulat, d'une part, les archevêque, doyen et chapitre de Lyon, d'autre part, au sujet du ressort' de l'île-Barbe, dont le clergé de Saint-Jean voulait la suppression ou du moins le déplacement; \_ un présent qui consistait en " trente ânés (ânées) et un baral de vin de Bexna (sic, pour: Beaune?) , à reyson de 50 solz tournois l'ana, et pour la veysevoiy (où) li vin cret, 60 solz tournois, liquaux vin et veysex furent donna, avoy plusurs atres choses, à Mosse le duc de Normandie, qui passict par ceta villa, lo meis devant Pentecostes 1342, " etc.; \_ la réparation des murailles et des portes de la ville, ainsi que des terreaux (fossés) de Sainte-Catherine, Saint-Sébastien, etc.

**Cote : CC 0295.**

Référence informatique : 00000450

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 36 feuillets, in-4<sup>o</sup>, papier.

**1346 - 1378**

Taxes communales (1346 - 1378)  
Garde de la Ville et Fortifications

---

Taxes perçues au nom de la commune.

- " Ce sont les mises faites par les conseillers qui ont esté pour le temps, citiens et habitans de la ville de Lion, en et pour ovrages des closures, réparacion, garde et fortificacions de ladite ville, à cause des guerres, tant en ovrages de muralles, charpenterie et terralx (terreaux ou fossés), comme autrement, " etc.; \_ et sont faiz li diz ouvrages dès (de) l'an 1346 jusques en l'an 1369, ou quel an fut donné le premier arrest pour les diz conseillers contre les gens d'église de ladite ville; et aussi en y a qui sont faitz dès ledit an 1369 jusques en l'an 1378, ou quel fut donné le derrenier arrest. Lesquelles mises baillet le procureur de l'université de la ville de Lion, en manière de comptes, " etc. (Voy. cc.)

**Cote : CC 0296.**

Référence informatique : 00000451

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 24 feuillets, papier; 7 pièces parchemin; 80 pièces, papier.

**1417 - 1460**

Taxes perçues au nom du Roi (1417 - 1460)

Pièces justificatives de la comptabilité des receveurs de taille

---

Taxes.

- Pièces justificatives de la comptabilité de Pierre Chevillon, Bérard Jacot ou Jacquot, Antoine Haudry, Andry Chevrier, Ennemond Gaudin, Hugonin Bonnet, Simonet Double (une maille par livre pour la venue du Roi et du Dauphin à Lyon, au mois de janvier 1436, V. S.), Paquet Le Charron, Rolin Guérin, Jean Chaboud dit Potier, etc. , receveurs des tailles (résidus). \_ Recettes. \_ Dépenses. Celles-ci concernent: \_ le creusement de nouveaux fossés entre les portes Chenevier et de la Lanterne; \_ l'artillerie

de la commune; \_ un don de 9 livres de confitures et de 14 torches, dont 2 " arsées " (c'est-à-dire brûlées en partie ou ayant déjà servi) fait à Rodrigo (sic, sans doute à l'aventurier espagnol Rodrigue de Villandrado); \_ les fortifications construites au-dessus du château de Pierre-Scise; \_ les chaînes qui servaient à barrer la Saône, à l'entrée de cette rivière dans Lyon et à sa sortie de la ville; \_ deux bannières aux armes du Roi, qui furent confectionnées par Jean Cellarier, peintre, pour être plantées, l'une sur la tour de la Lanterne et l'autre sur la tour Saint-Marcel; \_ un approvisionnement considérable de poudre de bombarde, renfermée dans des " sacs de piaut de moton; " \_ la solde des gens d'armes, etc. \_ Quittances des parties prenantes et, entre autres, de Martin de Milan, armurier (autographe avec le nom et la marque du maître), qui avait été chargé: de mettre en état l'artillerie de la ville.

**Cote : CC 0297.**

Référence informatique : 00000452

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, 47 feuillets, in-folio, papier; 7 pièces, parchemin; 71 pièces, papier; 1 fragment de cachet de cire

**1461 - 1482**

Taxes perçues au nom du Roi (1461 - 1482)

Pièces justificatives de la comptabilité des receveurs de taille

---

Taxes.

- Pièces justificatives de la comptabilité de Jean Potier, Étienne Godin ou Gaudin (?), Jean Grenay, Claude Béraud, dit Amyot; Jean Baronnat, Barthélemy Berthet, Guillaume Henry, Jean Noyton, Alardin Varinier, etc., receveurs des tailles (résidus). \_ Recettes. \_ Dépenses: \_ vivres et solde des gens d'armes; \_ achats de

salpêtre pour le service de la commune (Voy. cc, 298); \_ convois de farines, de vins et de moutons dirigés d'abord sur Aigues-Mortes puis évacués sur Peccais (à cause des corsaires qu'on avait signalés en mer) pour le ravitaillement de l'armée du roi Lois XI, qui opérait alors en Catalogne, etc. \_ Quittances de: Jean Briconnet, bourgeois de Tours, receveur général des finances; \_ Jean Grolier, tabellion royal, clerc et greffier en la Cour des aides de l'élection de Lyonnais, pour une somme de 4 livres qu'on lui avait payée en déduction de ce qui lui était dû pour certaines enquêtes et écritures qu'il avait faites au profit du Consulat. \_ Un des rôles d'arrérages joints à cette comptabilité fournit les mentions suivantes (1481): Pierre Point-Blanc " n'a riens qui soit de (depuis) l'année de la stérilité que (où il) perdit tout. Et pour se remonter se maria, et a laissé sa femme pour une paillarde; " \_ Ambroisin (sic) le Milanais " dit qu'il ne fait nulle résidence en la ville, fors durant les foires; aussi il est armeurier; " \_ Roland Aubert, " orelogeur, povre et n'a riens chez luy que gaiger (qui puisse être saisi comme gage), fors les utils de sa botique; " \_ la veuve Nesme Coterel. " Elle n'a riens qui soit, et est nuit et jour au geing (sic) avec les autres filles de péché, et a perdu par deux foys ses meubles pour (à causé de) gens maries prins en fournacion avec elle, " etc.; \_ Étienne Aynard, boucher, et sa femme sont tous deux décédés et " a esté héritière la femme Thomas Chasel, qui a tout despendu (dépensé) et a eu continuellement, durant deux ans, l'impidimie chez elle, et luy sont mors despuis deux maris, deux ou trois enfans, " etc.

**Cote : CC 0298.**

Référence informatique : 00000453

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, 64 feuillets, papier; 3 pièces, parchemin; 113 pièces, papier

**1484 - 1578**

Taxes perçues au nom du Roi (1484 - 1578)

Pièces justificatives de la comptabilité des receveurs de taille

Taxes.

- Pièces justificatives de la comptabilité de Louis Tézé, Pierre Tissot, Jacques Paulin, Claude Taillemont, André Chausson, Sébastien Durand, Jean Prêtereau, receveurs des tailles (résidus) \_ Recettes. \_ Dépenses pour: \_ la poursuite de la confirmation des foires de la commune; \_ l'entrée du roi Charles VIII à Lyon; \_ les réparations du pont du Rhône, en 1503 et 1504; \_ les réparations de la ville, etc. \_ Quittances: de 25 livres tournois, fournie par maître Gilet Hubert, menuisier de Lyon, en reconnaissance de pareille somme qui lui avait été comptée " pour se rendre devers le roy Charles, cuy Dieu absoille, au voyage de Naples, etc. "; \_ de Gaspard de Saillons, trésorier des salpêtres du Roi, pour la quantité de quatre milliers sept cent quatre vingt-quatre livres de ce produit, que la commune avait été requise de fournir à la " monition " de Sa Majesté, à Lyon (1557). \_ Autres quittances, données par des souscripteurs à divers emprunts. \_ Mandements fournis sur les receveurs nommés plus haut.

**Cote : CC 0299.**

Référence informatique : 00000454

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 17 pièces imprimées.

**1492 - 1710**

Taxes perçues au nom du Roi (1492 - 1710)

Biens du Domaine royal

Taxes.

- Domaine du Roi et biens domaniaux. \_ Ordonnance du roi Charles VIII, portant que toutes les lettres de dons et d'aliénations qui seront faites tant de son domaine que de ses aides, gabelles et greniers à sel seront adressées, suivant le cas aux gens des comptes, trésoriers et généraux des finances de Sa Majesté, et que les baux de ses revenus et émoluments seront donnés au plus offrant et dernier enchérisseur. \_ Ordonnances du juge de la Cour du petit scel de Montpellier, portant règlement pour la perception du droit royal et domaine du Roi: \_ refus fait par le Conseil du duc de Savoie, siégeant à Chambéry, de consentir à la levée de cet impôt (1497), etc. \_ Déclaration de Henri II, portant que tous les possesseurs et détenteurs des biens du domaine, aides, gabelles, etc., seront tenus de payer une année de revenu en augmentation de finance. \_ Lettres patentes de François II, par lesquelles Sa Majesté casse et annule toutes les aliénations faites par ses prédécesseurs, et réunit au domaine de la couronne les choses aliénées. \_ Traité du revenu et dépense des finances de France, en 1599. \_ Rachat des diverses rentes du domaine du Roi. \_ Sentence des commissaires députés pour la vente et revente du domaine du Roi, avec assignation donnée au Consulat de Lyon au sujet de la recherche des emplacements inutiles et autres lieux sur lesquels on aurait construit des bâtiments ou qui auraient subi des transformations sans l'autorisation de Sa Majesté ni de ses prédécesseurs, vérifiée en parlement, pour être, les dits emplacements, inscrits sur les papiers terriers de la couronne, etc. \_ Rôle des sommes demandées aux propriétaires prétendus des biens domaniaux de la ville de Lyon. \_ Mémoire pour soustraire la commune aux conséquences de la

demande formulée par les traitants de la vente et revente des biens du domaine, par rapport aux constructions faites sur les emplacements spécifiés plus haut. \_ Arrêt du conseil d'État, portant que: le Roi confirme les prévôts des marchands et échevins de Lyon dans la possession et jouissance du droit de rêve, etc. des places, fonds et édifices dépendants des anciens fossés de la Lanterne, remparts et fortifications de la ville, ainsi que des rentes, censives et redevances qui étaient dues à Sa Majesté par les personnes auxquelles il les avait aliénés; \_ le Roi décharge les acquéreurs susdits des taxes pour lesquelles ils avaient été ou pouvaient être compris dans les rôles, et exonère de plus les prévôt des marchands et échevins de tous droits établis ou à établir pour la remise en vigueur de la présentation des demandeurs en la juridiction de la Conservation (laquelle présentation avait été instituée par un édit du mois d'avril 1695), à condition que ce droit demeurera abrogé dans ladite juridiction: le tout moyennant la somme de 150,000 livres tournois et les deux sous pour livre. \_ Arrêt du Conseil d'État, qui décharge les prévôt des marchands et échevins de Lyon des taxes qui pourraient être mises sur les eaux des fontaines de la ville et de ses faubourgs, ainsi que sur les " plates " ou bateaux de blanchissage, le barrage du pont du Rhône, les moulins flottants sur le fleuve et les bachots (pour le poisson) installés sur la Saône, dans la traversée de la cité. \_ Mémoire sur l'édit de création des offices de conservateur des domaines aliénés. (On trouve dans ce dernier document des détails sur l'origine des droits d'attache des moulins et des plates, établis tant sur le Rhône que sur la Saône, etc.)

Marque de cachet pendu

Registre coté 299 bis: (selon Inventaire Chappe, vol. X, p. 319)

"Liasse composée de 61 pièces cotées depuis le 28 juin 1627, jusqu'au 7 Mars 1777: imprimés d'édits, déclarations et arrêts du Conseil qu'on a rassemblés et

qui concernent le domaine du Roi, les ventes et reventes, aliénations, etc..."  
=> 101 imprimés et 2 manuscrits

Inventaire Chappe, Vol. X, p.313 bis

Cote : CC 0300.

Référence informatique : 00000455

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 65 pièces, papier.

**1690 - 1743**

Taxes perçues au nom du Roi (1690 - 1743)

Biens du Domaine royal

---

Taxes.

- Domaine du Roi et biens domaniaux.
- Mémoires sur les contestations élevées entre le Consulat et les traitants au sujet du domaine du Roi, des droits d'amortissement, de franc fief, de nouvel acquêt et de franc alleu. \_ État des plans et maisons ou échopes appartenant à la commune et bâties sur le domaine du Roi, lesquels immeubles étaient sujets à la vente et à l'aliénation. \_ Mémoire contre le fermier du domaine du Roi touchant la propriété du barrage du pont du Rhône, et les moulins flottants établis sur le fleuve. \_ Rôle des sommes à payer au Roi par les propriétaires et détenteurs des places ayant servi aux clôtures, fossés, remparts et fortifications de la ville de Lyon, pour être maintenus, eux, leurs héritiers ou ayant cause, en possession et jouissance des plans dont il s'agit, etc. \_ Requête adressée à Lambert d'Herbigny, intendant de Lyon, par Camille-Léon, abbé de Saint-Priest, " seigneur de rue Neyret, " au nom de tous les autres propriétaires des maisons, jardins et clos de ladite rue, pour obtenir la décharge de la taxe mise sur cette voie de communication , qui avait été ouverte sur l'emplacement de la citadelle de

Saint-Sébastien. \_ Arrêt du conseil d'État, qui rétablit le sieur Thélis de Valorge, major de la ville de Lyon, dans la maison que le Consulat lui avait accordée pour son logement, et qui maintient cet officier dans l'inspection et direction des fossés, remparts et fortifications de la cité, etc. \_ Mémoire pour servir à l'exemption des francs fiefs, nouveaux acquêts et francs alleus; \_ on voit dans cet écrit que: " Par l'édit de Charles VIII, de 1495, les bourgeois, marchands et habitans de la ville de Lyon, ayant 500 livres de biens immeubles, peuvent acquérir fiefs et autres choses, jusques à la valeur de 50 livres de rente, et les posséder sans d'iceux payer aucune finance de francs fiefs et nouveaux acquêtz; " \_ par le même édit, " le Roy a aussi donné et octroyé aux habitans de ladite ville, ayant des biens immeubles pour 500 livres, la faculté d'acquérir des fiefs et autres terres nobles, jusques à 50 livres de rente, et de les posséder avec ceux qu'ils ont ou auront, sans payer aucune finance de francs fiefs ou nouveaux acquêtz; " \_ ces privilèges furent, depuis, toujours confirmés par les rois de France. \_ Mémoire pour servir de réponse aux prétentions du traitant intéressé à la vente et revente des domaines du Roi. \_ État, partagé en cinq classes, des fonds appartenant à la commune. Dans la première de ces catégories on remarque: \_ " Le nouvel Hôtel de ladite ville servant à faire les assemblées du Consulat, avec celles des sieurs officiers des justices unies au Corps consulaire, dont la justice s'y administre gratuitement, tant en faveur des négocians et du commerce que des arts et métiers de ladite ville. S'y font aussy les assemblées des sieurs commissaires établis pour le fait de la police, ceulx de la Santé et ceulx de l'Abondance; le surplus duquel Hôtel est occupé par le logement des officiers de la dite ville. La situation duquel est sur partie des anciens fossés d'icelle, acquis de Sa Majesté François Ier, en eschange de divers fondz à luy remis par ladite ville, et sur lesquels sont bâties les nouvelles fortifications de la porte Saint-Sébastien

et des boulevars et fossés estans entre les bastions Saint-Jean et Saint-Clair, " etc. Inventaire Chappe, Vol. X, p.313 bis

Cote : CC 0301.

Référence informatique : 00000456

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 10 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 27 pièces imprimées; 1 sceau pendu

### 1539 - 1705

Taxes perçues au nom du Roi (1539 - 1705)

Droits d'amortissement

---

Taxes perçues au nom du Roi.

- Droits d'amortissement, de francs fiefs et de nouveaux acquêts.

- Ordonnance des commissaires députés par le Roi pour la recherche des droits d'amortissement, portant que les prévôt des marchands et échevins de Lyon feront leur déclaration des biens possédés par la commune, à l'exemple des syndics, maires, échevins et tous autres officiers chargés de l'administration des villes, etc. \_ Mémoire produit par le Consulat contre Jean Martinet, chargé par le Roi du recouvrement des droits d'amortissement. \_ Lettres patentes en forme de charte (octobre 1645), par lesquelles Sa Majesté amortit les héritages des immeubles spécifiés dans ce titre, et cela en considération de la somme de 447,338 livres offerte par le Consulat pour contribuer aux besoins de l'État. \_ Arrêt du Conseil d'État, portant: décharge de l'assignation qui avait été donnée au Consulat, sur la requête du sieur Mignot, traitant, pour la représentation des titres de la commune par devant les commissaires députés pour la vente et revente du domaine du Roi; \_ défense à Mignot et à tous autres

de troubler les prévôt des marchands et échevins dans la possession et jouissance des immeubles amortis en vertu des lettres accordées par Sa Majesté, et de la finance versée en son épargne. \_ Arrêt du Conseil d'État, portant que le Consulat lui fera connaître sans délai les sommes qui ont été levées et payées pour les droits d'amortissement, en exécution de la déclaration du 19 avril 1639, tant sur l'Hôtel-de-Ville que sur les autres communautés séculières et régulières et gens de mainmorte de la ville et des faubourgs de Lyon. \_ Déclaration du Roi pour la levée et la liquidation des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts. \_ Explication sur la manière de composer le nouvel acquêt(c'était la vingtième partie du revenu annuel du fonds acquis). \_ Lettre de cachet de Louis XIV (8 mai 1646), qui approuve sans réserve le projet conçu et arrêté par le Consulat de " faire construire et édifier de nouveau un Hostel-Commun en nostre ville de Lyon, au lieu de celui qui y est à présent, lequel ne se trouve pas assez grand ny assez commode dans une ville de cette considération et si peuplée, " etc. \_ État des fonds appartenant à la commune et, comme plus haut (Voy. cc, 300), divisés en cinq classes: \_ la première, composée des fonds désignés par les lettres patentes du mois d'octobre 1645, contenant le précédent amortissement; \_ la deuxième formée de ceux d'ancienne possession, qui ne se trouvent pas exprimés dans les lettres patentes susdites; \_ la troisième, composée de ceux de même possession ancienne, et qui étaient affectés au logement des officiers et commis préposés à l'ouverture et à la fermeture des portes et chaînes de la cité; \_ la quatrième, formée exclusivement des locaux nécessaires au casernement des officiers et de la troupe en garnison à Lyon; \_ la cinquième classe enfin, composée de tous les biens nouvellement acquis. \_ Déclaration du Roi pour le recouvrement des droits d'amortissement, de francs fiefs et de nouveaux acquêts, dans toute l'étendue du royaume. \_ Arrêt du Conseil d'État,

portant que tous les gens de main morte ayant obtenu des lettres d'amortissement en conséquence de la finance qu'ils ont payée au Roi, seront tenus de continuer le paiement des rentes et redevances, de même et tout ainsi qu'ils auraient dû le faire avant l'expédition desdites lettres. \_ Déclaration du Roi, qui règle le mode de perception des droits d'amortissement et de francs fiefs, etc. \_ Quittances de finance, délivrées au profit de la commune par les agents du trésor royal.

1 parchemin imprimé

Inventaire Chappe, Vol. X, p.333

Cote : CC 0302.

Référence informatique : 00000457

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier; 25 pièces imprimées.

**1695 - 1779**

Taxes perçues au nom du Roi (1695 - 1779)

Droits d'amortissement

Taxes perçues au nom du Roi.

- Droits d'amortissement, de francs fiefs et de nouveaux acquêts. \_ Arrêt du Conseil d'État, portant décharge d'amortissement de francs fiefs et de nouveaux acquêts en faveur des communautés laïques et ecclésiastiques, séculières et régulières, qui prêteront aux prévôt des marchands et échevins de Lyon, en constitution de rente, les sommes dont ils avaient besoin pour mettre à exécution l'édit du mois de février 1705, qui autorisait les mêmes magistrats à emprunter les deniers nécessaires pour le paiement de la somme de 389,000 livres qu'ils avaient offerte au Roi, etc. \_ Arrêt du Conseil d'État, qui permet au Consulat d'acquérir, aux meilleures conditions possibles, deux

maisons nécessaires pour la reconstruction de la loge du change, dont les proportions n'étaient plus en rapport avec les besoins du commerce, et de passer au profit de leurs propriétaires des contrats de constitution de rente, sur le pied du denier vingt, pour le prix des maisons précitées, sans que pour raison de ces mêmes acquisitions le Consulat puisse être astreint à payer aucun droit d'amortissement ni de nouvel acquêt. \_ Arrêt du Conseil d'État, qui confirme l'exemption du droit de franc fief en faveur des bourgeois de Lyon et des officiers pennons de la même ville. \_ Ordonnance du subdélégué général de l'intendant de Lyon, qui décharge le Consulat de la somme de 1,680 livres qui avait été demandée aux échevins comme droit d'amortissement d'une maison qu'ils avaient acquise dans la rue Ferrandière pour établir une communication entre celle-ci et les rues des Quatre-Chapeaux et Thomassin, qui étaient alors difficilement accessibles aux voitures, et où les piétons eux-mêmes ne circulaient pas sans danger, etc. \_ Quittances fournies au Consulat par les agents des domaines du Roi, amortissements et droits y joints, dans la généralité de Lyon, de: \_ la somme de 2,000 livres pour les droits d'amortissement dus en raison de la construction, au bord de la Saône, à son entrée dans Lyon et à sa sortie de la ville, de deux bâtiments neufs pour servir de bureaux aux employés des fermes générales, et d'une rente et directe dite de la " Thibaudière s, acquise de François Jourdan de Saint-Lager, et qui se levait à la Guillotière; \_ la somme de 10,000 livres pour les droits d'amortissement dus par la commune par suite de: l'accroissement des bâtiments de la douane; \_ l'augmentation du prix de la directe de Bellecour et du petit bâtiment construit sur le quai de Villeroy, ainsi que du droit d'usage des maisons de la rue de l'Arsenal, dont l'emplacement était destiné à la fondation d'un quai; la partie des greniers d'abondance mise en location, etc. \_ Arrêt du conseil d'État, portant que pour tenir lieu de

l'indemnité due au Roi à cause de diverses acquisitions faites par le Consulat, celui-ci payera douze parties de rente spécifiées dans le présent document, pour: les achats par lui faits de deux maisons sises rue de l'Arsenal et provenant de la veuve Gaillat; \_ d'une maison et jeu de paume situés près de l'Hôtel de Ville et ayant appartenu à Louis Brou; \_ deux parties de jardin sises, l'une sur les remparts d'Ainay, l'autre près la porte d'Halincourt; \_ la rente du Plat; \_ l'hôtel de l'Intendance; \_ l'ancien hôtel du gouvernement, rue Saint-Jean; \_ les fonds dépendants de l'abbaye d'Ainay; \_ des articles de directe sur des tenements de la rue Boissac; \_ la directe des Basses-Braies; \_ un terrain situé dans la rue Saint-Georges. \_ Recueil des décisions générales prises par le Conseil royal, au sujet des droits d'amortissement et de nouvel acquêt. \_ Observations sur la déclaration du Roi concernant l'indemnité prétendue par le traitant contre les gens de mainmorte. \_ Arrêt du Conseil d'État, qui règle le recouvrement des droits d'amortissement et de francs fiefs; etc.

Pièce 6: cotée AA

Inventaire Chappe, Vol. X, p.333

**Cote : CC 0303 -1**

Référence informatique : 00000458

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 16 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

**1353 - 1412**

Fiche 1/2

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1353 - 1412)

---

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts. (Tel est le titre que Marc-Antoine Chappe a cru devoir donner, en son inventaire général des



archives de Lyon, rédigé dans le siècle dernier, au fonds qui se compose du présent article et des suivants.)

- Lettres patentes du roi Jean II, portant qu'il sera imposé 6 deniers par livre sur tous les habitants du bailliage de Mâcon et de son ressort, pour contribuer aux préparatifs de guerre nécessités par la reprise imminente des hostilités entre la France et l'Angleterre; \_ refus des citoyens de Lyon de participer à la taxe demandée attendu les termes généraux dans lesquels les dites lettres étaient conçues, et qui semblaient ne pas les comprendre dans la mesure en question. \_ Contestation entre le Consulat et Thomas de Varey, l'un des otages envoyés en Angleterre par la ville de Lyon, au sujet d'une somme d'argent que ce personnage prétendait lui être due par la commune. \_ Lettres patentes du roi Charles V (21 décembre 1363), portant que: il sera perçu 6 livres d'or sur chaque feu des bonnes villes fermées, et 2 livres d'or sur chaque feu du plat pays, " le fort portant le foible, en regart aux chevances et facultez des personnes, par an; " \_ chaque serviteur gagnant au dessus de 100 sous parisis par an payera la dixième partie de cet excédant, " ou cas qu'ilz ne tenront (tiendront) ménaiges et paieront fouages; " \_ on lèvera le quart du prix du vin ou de toute autre boisson vendue en détail, et le douzième du prix du vin vendu en gros, etc. \_ Lettres patentes de Charles V et autres documents relatifs au droit de fouage, qui avait été fixé à 3,750 livres par an pour les habitants de Lyon, et sur lequel ils obtiennent un rabais, en raison de la détresse profonde à laquelle ils étaient en proie (mars 1373, V. S.), par des " grandes et excessives charges qu'ilz ont soustenu ou temps passé à cause de de noz aides, et aussi pour la garde et fortification d'icelle, qui moult est grande et spacieuse, et pour y avoir et tenir gens d'armes, à leurs despens, en cas de péril; \_ avecques ce pour les grans dommages qu'ilz ont soustenu, ceste année, en leurs biens estans hors forteresse, par noz gens d'armes, qui iceulx ont tout gasté et détruit; \_ et, dernièrement par les

grandes inondacions des rivières du Rosne et de la Soone, qui naguères ont été si merveilleusement et si soudainement ou dit pays, qu'ilz n'ont peu obvier e pouvoir ad ce que très-grant partie de leurs vins et autres vivres n'aient esté gastez, et plusieurs maisons cheoites et allées à perdicion en ladite rivière de Soone, de laquelle le pont est, en plusieurs lieux, cavé et miné par le fleuve, et les piliers entamez et disposez à ruyne se brièvement n'y est pourveu; \_ et de celuy (pont) du Rosne est cheue une grant partie, et autrement, en diverses manières, serait longue chose à raconter, " etc. \_ Mandement des commissaires députés par le Roi, pour imposer sur la ville une somme de 1,000 livres à laquelle montait, par composition, la part contributive de la cité pour deux aides accordés à Charles VI, la première aux États-Généraux en octobre 1405, et la deuxième à ceux de Montluçon, en décembre 1406. \_ Lettres patentes du même prince portant remise aux habitans de Lyon de l'emprunt qu'il leur avait demandé, et cela en considération d'une requête qu'ils lui avaient adressée au sujet de leurs misères passées et présentes, " pour occasion des grans eaues et gelées qui furent partout en nostre royaume, l'an 1407. Le pont de pierre assis sur la rivière du Rosne, à Lyon, par lequel l'on passe de nostre dit royaume ès parties de l'Empire, du Dauphiné, de Languedoc et de Provence et en Avignon...

Parchemin 19: marque de cachet de cire  
Au dos du registre: daté 1353 - 1419

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

Cote : CC 0303 -2

Référence informatique : 00000459

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 16 pièces,  
parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

**1353 - 1412**

Fiche 2/2

Impositions, subsistance, subvention,  
taxes, prêts et emprunts (1353 - 1412)

---

fut tellement foulé, qu'il en cheut trois ou quatre marches (arches) et autant de piliers (piles) à terre, dont il ait convenu aux diz suppliants, ppour remettre en estat ledit pont, faire plusieurs missions et despenses, afin de obvie que les autres marches et piliers tombassent, et que le peuple y pût passer en sûreté; - et, avec ce, en nostre dit pays de Lyonnais ait eu depuis trois ans en ça, grans assemblées de gens d'armes, tant pour la guerre que fit nostre oncle de Bourbon ès aysde Beaujeuloys, comme pour le voyage du (de?) Liège; - et aussi, en ceste présente année (1412), nostre bailli de Mascon, sénéchal et capitaine de Lyon, ait fait grans assemblées de gens de guerre ou dit Lyon et ou pays d'environ pour réduire et remettre à nostre obéissance les pays de Forest et de Beaujeulois, et la Ville de Villefranche et autres que aucuns noz ennemis rebelles et désobéissans tiennent et occupent ès diz pays; - aient les diz exposans à nostre dit bailli et sénéchal, pour garder nostre honneur, durant le siège derrenièrement mis à Villefranche, baillé et délivré certaine quantité de gens d'armes et autres commis charpentiers maçons et autres, avec artillerie, bombardes canons, pierre, poudre et autres abillemins de guerre, aux propres coustz et despens des diz exposans; - et aux diz exposans, depuis deux ans en ça, et par nostre mandement, ait convenu fortifier et réparer les murailles, fossez, tours et eschiffres de nostre dite ville de Lyon, qui est de très-grant circuite," etc.

Parchemin 19: marque de cachet de cire  
Au dos du registre: daté 1353 - 1419

Inventaire Chappe Vol. XII, p.401

**Cote : CC 0304.**

Référence informatique : 00000460

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 20 pièces,  
parchemin; 28 pièces, papier; 3  
fragments de sceau.

**1416 - 1426**

Impositions, subsistance, subventions,  
taxes, prêts et emprunts (1416 - 1426)

---

Lettres patentes du roi Charles VI, du 22 mars 1416, par lesquelles le Roi ordonne que les habitants de la province du Beaujolais contribueront à une imposition de 5,000 livres, et le diocèse de Lyon à celle de 6,000 livres.

- Autres lettres patentes du même Roi, en date du 19 juillet 1417 par lesquelles seront déchargés, pendant quatorze mois, des tailles, aides et autres impositions mises à cause de la guerre, ceux qui viendront demeurer à Lyon, à charge par eux de faire guet et garde dans ladite ville. Ordonnance rendue le 13 octobre 1492 par les commissaires du Régent du royaume sur le fait des subsides à lui octroyés par les gens des Trois-Etats pour la levée de la somme de 5,250 livres due par les consuls de Lyon pour partie dudit subside. \_ Remise faite à la ville par le roi Charles VII de la somme de 6,000 livres sur le subside de l'année 1424. \_ Lettres patentes du même Roi, en date du 23 juin, 1424 par lesquelles " Sa Majesté quitte et donne aux conseillers et habitants de Lyon la moitié de l'ayde auquel ils avaient été imposés pour la garde et fortification de la ville et autres charges. " Au dos est une quittance de l'autre moitié montant à 3,200 livres, du 28 dudit mois.) \_ Traité fait entre les députés du roi Charles VII et ceux du duc de Savoie, au sujet d'une gabelle de trois deniers pour livre qui avaient été imposés sur les marchandises sortant du royaume et du pays de Bresse, (19 juillet 1423-25 avril 1424), etc.

Les sceaux pendus se trouvent sur les pièces 3, 4 et 6

Les pièces 5, 7 et 8 portent une marque de cachet de cire rouge  
La pièce 12 comporte une déchirure en bas à gauche

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0305.**

Référence informatique : 00000461

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 22 pièces, parchemin; 13 pièces papier; 4 fragments de sceau.

**1427 - 1472**

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1427 - 1472)

---

Procédure faite par devant le sénéchal de Lyon, à la requête des conseillers et échevin de la ville, contre Berard Jacquot, receveur des denier communs, qui fut emprisonné à défaut de paiement d'un somme de 309 livres dont il était reliquataire (8-13-14 juin 1427).

- Lettres en forme de commissions pour faire rendre compte aux receveurs des impositions de la ville et pour les contraindre au paiement des sommes dont ils se trouveront débiteurs, ( 5 août 1427-3 mars, 14 et 29 juillet 1431.)  
Lettres patentes du roi Charles VII, du 14 août 1429 contenant décharge en faveur des habitant. de la ville de la somme de 5,600 livres due en reste du fouage (redevance par feu) de 5 sols, moyennant 1800 écu. d'or payés comptant. \_  
Imposition sur la ville et l'élection de Lyon, de la somme de 3,050 livres et les frais nécessaires pour la portion d'un aide de 40,000 livres avec un fouage de cinq sols pour semaille, octroyée par les gens des Trois États assemblés à Tours, (nota: Le droit de cinq sols pour fouage, était la taxe des plus riches; elle était moindre pour les autres suivant leurs positions, mais non au-dessous de deux deniers

parisis); \_ autres Lettres patentes du 4 mars 1435, contenant remise en faveur de la ville de la somme de 25,000 livres qu'elle devait pour le droit de fouage; \_ remises faites aux habitants de la ville des sommes qu'ils devaient payer pour le ravitaillement la ville d'Orléans pendant le siège des Anglais, consistant en 400 écus d'or et 420 livres (13-14 mars 1735 et 7 août 1437.) \_ Décharge en faveur des mêmes habitants pour la part à laquelle ils avaient été imposés sur la somme de 200,000 livres en Languedoc etc., à cause des pertes et dommages qu'ils avaient essuyés tant par les guerre qu'autrement (22 décembre 1437). \_ Obligation de 2,000 livres souscrite par les conseillers de la ville au profit de Charles VII, pour leur part contributive de la somme de 300,000 livres qui avait été accordée au Roi sur tout le royaume. \_ Lettres patentes du même prince portant que les habitants des pays et élection de Lyonnais sont taxés à 6,300 livres pour servir inclusivement à l'entretien annuel des gens de guerre cantonnés dans les diverses localités de ladite province. Édit de Charles VII, qui attribue aux généraux des aides et aux élus, à l'exclusion de baillis et des sénéchaux, la connaissance de toutes le affaires relatives aux tailles, aides et impositions. \_ Rôle des assignations fournies au consulat sur diverses paroisses et châtellenies du Dauphiné, pour servir au remboursement du prêt de 3,750 livres tournois fait au roi Louis XI en 1463. \_ Ordonnance de Sa Majesté, contenant règlement pour le logement, l'administration et la discipline des gens de guerre. (6 juin 1464.) \_  
Lettres patentes du même Roi portant qu'il sera mis une imposition sur le plat pays de Lyonnais sans que la ville de Lyon contribue à cette taxe. \_ Ordonnance des commissaires sur le fait des emprunts, portant que: Ayant signifié aux conseillers de la ville de Lyon de prêter au Roi la somme de 3,000 livres, ils s'étaient vus obligés de faire emprisonner les consuls qui s'efforçaient d'ajourner la solution de cette affaire, mais que, sur la proposition des conseillers de ville ils avaient consenti à leur élargissement,

moyennant 2,000 écus qui devaient être payés comptant, et 1,000 autres écus à verser plus tard dans les coffres de Sa Majesté. \_ Lettres patentes de Louis XI, portant remise à la commune des 1,000 écus susdits, etc.

Les fragments de sceaux pendus se trouvent sur les pièces 22, 32, 33 et 34

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0306.**

Référence informatique : 00000462

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 22 pièces, parchemin; 14 pièces papier; 4 fragments de sceau.

**1473 - 1503**

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1473 - 1503)

Impositions, subsistances, etc.

- Lettres patentes de Louis XI, ;par lesquelles le Roi mande aux habitants de Lyon de lui prêter la somme de 3,000 écus de 32 sous 1 denier la pièce, qui leur seront remboursés dans un an sur les deniers des finances de Sa Majesté. \_ Traité avec Étienne Guerrier, chevalier, bourgeois de Lyon, portant que remise sera faite audit Guerrier de toutes les tailles levées au nom du Roi, pour les biens ruraux et roturiers qu'il possédait, tant dans la ville que dans l'élection du Lyonnais, moyennant la somme de 200 écus d'or, destinés entre autres choses, à " rapareiller, haulser et mectre la tour de Serpolet; repisonner aussy et remailler les fondacions des tours de la chayne près le portal de Pierre-Seize de la Roche (qui était en face de l'autre bord) et autres fondacions minées et démolies par le cours de la rivière de Saonne, etc. " \_ Paiement de 5,000 livres fait pour le compte du roi Louis XI aux gens des

ligues des hautes Allemagnes, " en d'autres " termes aux cantons suisses pour acheter leur désistement, du droit qu'ils prétendaient avoir à la possession de la Franche-Comté. " \_ Lettres patentes de Charles VIII contenant affranchissement au profit des citoyens et habitants de Lyon, des tailles mises sur l'élection de Lyonnais depuis l'avènement de Sa Majesté à la couronne, et qu'on y imposera désormais pour la solde et l'entretien des gens de guerre ou autrement. \_ Autres lettres patentes du même prince, contenant permission au Consulat de lever un sou par livre de la valeur des biens des habitants de Lyon, pour servir aux affaires de la commune (au n°58 de l'inventaire de Chappe se trouvent les armes de Lyon.) \_ Procurations passées à Étienne Grolier, marchand, et à Jean Vidit, notaire tabellion royal, tous deux citoyens de Lyon, pour traiter avec le Roi au sujet de la demande que Sa Majesté faisait à la commune de la somme de 4,000 livres pour servir à la solde des gens de guerre destinés à combattre les Anglais. \_ Lettres royaux pour contraindre les citoyens de Lyon à payer la somme de 6,000 livres à laquelle ils avaient été taxés pour contribuer aux frais de l'expédition projetée contre l'Angleterre, bien qu'ils fussent affranchis de tous subsides de guerre (14 mai 1513). Ferme de l'imposition de la pelleterie donnée pour un an, suivant l'usage, à Jean Coreau, pelletier de Lyon, comme plus offrant et dernier enchérisseur. \_ Lettres patentes de Charles VIII, pour imposer sur la commune une somme de 10,000 livres destinée aux affaires de l'État. Autres lettres patentes de Sa Majesté, portant permission aux habitants de Lyon de se rembourser à l'aide des subsides imposés sur ladite ville, de la somme de 10,000 livres qu'ils avaient avancée pour les besoins de l'État. \_ Lettres patentes du roi Louis XII (21 avril 1503) portant que le syndic de la communauté des marchands naviguant et trafiquant sur le Rhône, la Saône et leurs affluents, ayant remontré au roi que pour " le fait du navigaige iceulx marchans ont de graves

charges à porter et soustenir et mesme pour curer et tenir seure et nectes les dites rivières, qui, en peu de heures, sont grosses et fort impétueuses, arrachans et emportans gros arbres, maisons et murailles, sables, terraulx et autres choses, submergeans et empeschans le cours des dictes rivières et des bastaulx et marchandises naviguans sur icelles et aussi des chemins qui sont par terre, etc. "; qu'en outre il était indispensable de pourvoir à la poursuite et défense des procès qu'ils avaient journallement à soutenir au sujet des péages contre les gens d'église, les seigneurs et les gentils hommes dont les domaines étaient situés le long ou sur ces voies de communication; en conséquence de ce qui précède, la corporation des nautes de Rhône, de la Saône et des cours d'eau leurs tributaires est, pour l'avenir, dûment autorisée à lever sur elle et sur ses denrées et marchandises " quelque bonne somme de deniers, et la tenir en une bourse qui sera dicte et appelée dores en avant la bourse des marchans du long des dictes rivières de Rosne et de Saosne, et sera tenue en celle des villes et lieux sur les dictes rivières plus convenables que l'on avisera, et entre les mains de bons et notables personnaiges marchans, etc. "

Les fragments de sceaux pendus se trouvent sur les pièces 6, 13, 18, 20  
Un cachet de cire rouge sur la pièce 22

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0307.**

Référence informatique : 00000463

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio,  
20 feuillets, papier; 23 pièces, parchemin;  
18 pièces, papier; 9 sceaux ou fragments  
de sceaux.

**1427 - 1590**

Taxes communales (1427 - 1590)

Affaires diverses

---

Impositions, subsistances, etc.

- Lettres patentes du roi Louis XII portant qu'il sera levé sur la ville de Lyon la somme suivante: 10,000 livres pour la solde des gens d'armes qu'il devait envoyer, tant à Naples qu'à Roussillon 6,000 livres pour la guerre contre le roi d'Angleterre; 6,000 livres pour contribuer à la solde de ses armées, dont l'une est en Guyenne et l'autre en Champagne, 6,000 livres pour la guerre contre les Suisses. \_ Lettres patentes de François Ier, contenant ordre d'imposer sur la ville de Lyon et ses faubourgs y compris celui de la Guillotière, la somme de 9,000 livres pour le premier paiement d'un corps de 500 hommes de pied que la commune devait lever pour le service de Sa Majesté. \_ Permission donnée au Consulat de contraindre les habitants de Lyon au paiement de leurs impositions pour la somme de 20,000 livres que les conseillers de ville avaient avancées au Roi pour l'aider dans sa résistance au roi d'Angleterre (27 octobre 1523).  
Quittances passées pour le remboursement de la somme de 20,000 livres prêtées au Roi et de celle de 10,000 livres prêtées à la régente, sa mère, en octobre 1524 (29 août 1510 \_ 21 mars 1531.) \_ Carnet contenant la division de la ville en 35 quartiers, dans chacun desquels furent désignés deux quartiniers et autant de rentables, pour " servir expressement à lever les 25,000 livres que le Roi demandait à la commune pour la rançon de Sa Majesté. " La forme qui a esté gardée de la ville de Paris pour recouvrement des 150,000 livres octroyées par icelle ville, pour la rançon du Roy et rédemption de messieurs ses enfants tenant hostaiges pour luy es Espaignes, et les dons et pretz faitz par la dicte ville de Paris au Roy de France, n'ont excédés la somme de 30,000 livres pour une foys depuis le décès de feu le roi Jehan, etc.

La reliure XIX<sup>e</sup> est en très mauvais état

**Cote : CC 0308.**

Référence informatique : 00000464

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 29 pièces,  
parchemin; 20 pièces, papier; 1 sceau

**1278 - 1512**

Pièces concernant en particulier ceux qui  
se prétendent exempts de contribuer au  
paiement des subsides (1278 - 1512)  
Les ecclésiastiques

Impositions, subsistances, etc.

- Prétentions à l'exemption des subsides.  
\_ Arrêt du conseil d'Etat du 11 mai 1363,  
qui condamne le clergé à contribuer aux  
réparations (fortifications) de la ville. \_  
Lettres patentes de Charles V, du 23 août  
1364, au bailli de Macon, pour faire  
contraindre l'archevêque et les doyens et  
chapitre de Lyon à contribuer aux  
fortifications de la ville. \_ Autres lettres  
patentes du même Roi et du même jour  
pour faire visiter, démolir et abattre les  
maisons tant dedans que dehors la ville,  
qui pourraient être préjudiciables à sa  
défense. \_ Arrêt du parlement du 13 mai  
1369, par lequel les gens d'église sont  
condamnés à contribuer aux fortification  
et réparations de la ville, sous peine de  
sasie de leur temporel. Condamnation du  
clergé de Lyon à payer par provision aux  
consuls et habitants de ladite ville la  
somme de 1,000 livres pour réparations  
et défense de la ville. \_ Traité fait le 10  
octobre 1388 entre les chapitres de  
Saint-Jean, de Fourvières, de Saint-Paul,  
de SaintNizier, le couvent d'Ainay, le  
commandeur de Saint-Georges, le prieur  
de la Platière et les habitants de la ville,  
par lequel lesdits chapitres s'engagent à  
payer certaine somme pendant vingt ans,  
pour les fortifications et réparations de la  
ville; ledit traité homologué par arrêt du

Parlement de Paris, le 24 du même mois.  
\_ Même traité avec les abbesses et  
religieuses du monastère de Saint-Pierre.  
\_ Sentence du bailli de Mâcon, sénéchal  
de Lyon, rendue le 23 janvier 1394 entre  
le fermier du dixième du vin se vendant  
en détail, et le sieur Joly, sacristain de  
SaintNizier, qui condamne ce dernier au  
paiement dudit droit, dont il se  
prétendait exempt par privilège que le  
Pape lui avait accordé; \_ Arrêt du  
Parlement confirmant cette sentence. \_  
Condamnation des doyens et chapitre de  
Saint-Jean à payer la somme de 1250  
livres pour les réparations de la ville. \_  
Arrêt du parlement qui leur accorde des  
délais pour payer ladite somme (25 mai  
1441). \_ Refus par l'abbesse de Saint-  
Pierre et le chapitre de Saint-Paul,  
d'acquiescer les droits d'entrée de 50  
bottes de vin, etc.

Le sceau se trouve sur la pièce 17, 32, 38  
Un cachet de cire rouge sur la pièce 48

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.401

**Cote : CC 0309.**

Référence informatique : 00000465

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces,  
parchemin; 55 pièces, papier; 4 pièces  
imprimées

**1535 - 1727**

Pièces concernant en particulier ceux qui  
se prétendent exempts de contribuer au  
paiement des subsides (1535 - 1727)  
Les ecclésiastiques

Impositions subsistances, (prétentions du  
clergé à l'exemption des).

- Procédures entre le clergé, les échevins  
et conseillers de la ville au sujet de la  
contribution aux fortifications et  
réparations de la ville. \_ Transaction  
passée le 4 avril 1559 entre le clergé et

les conseillers de ville, de laquelle il résulte: 1\_ que le clergé sera exempt de tous subsides et subventions de ville pour raison de tous ses biens, hormis des forteresses et fortifications de ladite ville "ès quelle il contribuera suivant les transactions faites à ce sujet entre les prédécesseurs des parties et sous la réserve qu'en temps de guerre ou en cas de quelque invasion, il sera tenu de contribuer aux frais nécessaires pour la défense de la ville "; 2\_ qu'en toutes assemblées générales qui se feront en l'hôtel commun, les conseillers et échevins seront tenus appeler par deux mandeurs le clergé, tant pour donner son avis que pour avoir voix délibérative; que lesdits échevins pourront appeler des notables jusqu'au nombre de douze sans être tenus d'appeler le clergé aux dites assemblées générales; 3\_ que le clergé assistera, si bon lui semble, à la reddition du compte des deniers patrimoniaux, dont la clôture sera faite seulement par les officiers de justice et dont copie sera donnée au clergé à ses frais, ainsi que des comptes que les échevins seront tenus de rendre à la chambre; enfin le clergé se départ d'assister à l'élection des nouveaux conseillers qui se fait chacun an au dimanche qui précède la feste de Saint-Thomas, etc. \_ Homologation de cette transaction par lettres patentes du roi Henri IV, donnée à Lyon, le 20 septembre 1595. \_ Arrêt du conseil d'État du 19 septembre 1682 par lequel le clergé est maintenu dans l'exemption des droits d'entrée dans la ville, dont il a joui, et néanmoins ordonne que cette exemption sera suspendue pendant trois ans. \_ Autre arrêt du 29 juillet 1727, par lequel le Roi déboute le clergé de Lyon dans ses demandes et déclare les bénéficiers de la ville sujets au paiement des droits de détail dus à la ferme des aydes et à celle des octrois sur les vins qu'ils vendront dans la ville, encore qu'ils proviennent des vignes qui leur appartiennent en propre, ou qui dépendent de leurs bénéfices, s'ils ne sont nés dans la ville, ou n'y aient acquis la bourgeoisie. \_ Condamnation des chanoines réguliers de Saint-Augustin et

de tous les autres habitants des paroisses de Saint-Just et de Saint-Irénée à payer les droits d'octroi, etc.

La pièce 9 est manquante: la foliotation s'en trouve décalée

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.401

Cote : CC 0310.

Référence informatique : 00000466

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 8 pièces, parchemin; 33 pièces, papier; 6 pièces imprimées; 4 fragments de sceau.

### 1554 - 1739

Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1554 - 1739)  
Secrétaires du Roi

---

Impositions, subsistances, prétentions des secrétaires du Roi à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes du roi Henri II du 30 octobre 1554, portant que nul ne pourra jouir des privilèges attribués aux secrétaires et autres officiers domestiques du Roi, à moins qu'ils ne soient actuellement employés sur l'État et payés de leurs gages.

- Requête présentée au Roi par les prévost des marchands et échevins de la ville, portant que Sa Majesté ayant esté informée de l'impossibilité où se trouvait leur communauté de s'acquitter envers ses créanciers et entr'autres envers ses pensionnaires ou rentiers à vie, et non pas même des trois quarts de leurs arrérages, sans le secours de quelques nouveaux octrois, dont l'établissement avait été, par le sentiment des plus notables et considérables habitants de ladite ville à cet effet assemblés, jugé le moins à charge de leurs concitoyens et le

plus propre à prévenir les désordres, dont le défaut de ce paiement de leurs debtes communes menaçait dangereusement l'état des fortunes de chacun des particuliers qui les composent; les requêtes à cet effet par eux présentées à Sa Majesté leur ont obtenu de sa bonté et de sa justice deux différents arrêts, par le premier desquels, Elle leur a permis la levée de trente solz sur chaque asnée de vin du cru du gouvernement, qui entrera, se débitera ou se consommera dans ladite ville; et par le second, la levée et perception d'autres vingt solz sur ce mesme vin, cinq solz sur chaque quintal de foin, autant sur chaque bichet d'avoine, vingt solz sur chaque moule de bois, trente solz sur chaque cent de gros bois rond, et en même temps ordonné que ces nouveaux droits seraient payés par tous les habitants de ladite ville et même par les privilégiés, sans exception, ni différence quelconques; ils demandent à ce que les prétentions des sieurs Perrachon de Saint Maurice, Perrachon de Senszan, Nicolas de Fremont, Georges Ronzeau, Pierre Dassier, Claude Michon, Georges et Nicolas Hesseler, à être exempts de ces impôts à titre de conseillers et secrétaires de Sa Majesté, soient repoussées. \_ Arrêt du conseil d'État, du 10 mai 1678, par lequel le Roi, ayant égard à ladite requête et sans s'arrêter à l'arrêt du grand conseil du 17 mars précédent, ni à tout ce qui s'en est suivi, a ordonné et ordonne que: " lesdits arrêts du conseil des 1er avril et 17 août 1667 seront exécutez selon leur forme et teneur, en conséquence lesdits Perrachon, Fremont, Dassier, Hessler, Michon et tous autres privilégiés et non privilégiés payeront les droits portez par lesdits arrêts, à quoy faire contraints, leur faitz Sa Majesté deffenses de se plus pourvoir audict grand conseil ny ailleurs pour raison de ce, à peine de nullité, cassation de procédure, 16 livres d'amende et de tous despens, dommages et intéretz contre chacun des contrevenants. " \_ Transaction du 24 mai 1736, passée devant Me Perrin notaire, entre les secrétaires du Roi près la cour des monnaies de Lyon et les

prévost des marchands et échevins de ladite ville, par laquelle ces derniers promettent de faire jouir à perpétuité, sous le bon plaisir du Roi, lesdits secrétaires de l'exemption des anciens et nouveaux octrois accordés à la ville.

Les fragments de sceaux se trouvent sur les pièces 27, 37, 43, 44

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.453

**Cote : CC 0311.**

Référence informatique : 00000467

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 5 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

#### **1415 - 1721**

Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1415 - 1721)  
Officiers de la monnaie et monnayeurs

---

Impositions, subsistances, prétentions des officiers de la monnaie et des monnayeurs à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes obtenues par les ouvriers et monnayeurs du royaume, contre les consuls et habitants de la ville de Lyon, le 9 avril 1415, par lesquelles " sur ce que lesdits consuls et habitants voulaient imposer lesdits monnoyeurs aux tailles et autres charges de ladite ville, et en considération des privilèges accordés auxdits monnoyeurs, Sa Majesté veut qu'ils soient maintenus dans leurs dits privilèges avec défense auxdits consuls et habitants de les imposer à l'avenir à aucune taille, impôt et charge de la ville, et d'en exiger autre chose à l'occasion du barrage du Pont du Rhône " . Appel interjeté par les consuls et habitants de la ville contre ces dites lettres. \_ Arrêt de la cour des aides du 17 août 1554 qui confirme, les ouvriers des monnaies dans leurs privilèges. \_



Condamnation d'un officier de la monnaie de Limoges à payer la taille nonobstant les privilèges généraux des officiers des monnaies. \_ Lettres patentes du roi Louis XV (décembre 1721) portant confirmation des anciens privilèges accordés aux officiers de la monnaie de Lyon, etc.

Le registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.431

**Cote : CC 0312.**

Référence informatique : 00000468

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 1 pièce imprimée

#### **1590 - 1735**

Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1590 - 1735)  
Les ecclésiastiques - Les bâtonniers des quatre églises et cathédrale - le secrétaire de Saint-Paul (2 articles)  
Impositions, subsistances, prétention à l'exemption des subsides.

- Requête présentée au consulat par les pères et religieux de l'ordre des Chartreux afin d'obtenir l'exemption des subsides, cette permission leur fut accordée par délibération consulaire du 17 mars 1590. \_ Aliénation faite à la ville, par les pères Chartreux, d'un espace de terrain situé sur le bord de la Saône (emplacement où a été construit le port Neuville) moyennant l'exemption de 275 années de vin et de tous droits et subsides quelconques (26 septembre 1682, acte reçu, Renaud notaire). \_ Mémoire du père prieur de la Chartreuse de Lyon, au sujet de la fondation de cette communauté, des privilèges à elle accordés par les rois de France et des traités passés avec le consulat pour la conservation de ses franchises. \_ Arrêt du

conseil d'État du 2 août 1735 par lequel ces religieux furent déboutés de leur demande et déclarés sujets à acquitter les subsides et contraints à contribuer aux réparations et fortifications de la ville. \_ Requête présentée par le sieur Destrançais chevalier de l'ordre de Malte, commandeur et prieur curé de Saint-Georges, tendant à être maintenu dans le droit de faire entrer, vendre et débiter dans Lyon le vin provenant du cru de son bénéfice, sans être assujéti à acquitter les droits d'octroi. \_ Procès entre les bâtonniers des quatre églises cathédrales, le secrétaire de Saint-Paul et les prévost des marchandes et échevins, au sujet de l'exemption du droit d'octroi; le 23 août 1600, ces religieux se pourvurent en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, pour voir dire qu'ils jouiraient de tous les privilèges et exemptions dont jouissent les autres ecclésiastiques et même de l'exemption de l'entrée sur six pièces de vin par année et pour chacun d'eux; le corps de ville fournit ses défenses au fond, le 6 mai 1601, et soutint les demandeurs non recevables et mal fondés en ce que, par les ordonnances des rois Charles VI, de 1392, Charles VII, de 1445-1452, toutes personnes qui vivent " l'aysement " quand bien même ils seraient officiers des ecclésiastiques, sont tenus aux tailles, aydes et gabelles, etc.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.449

**Cote : CC 0313.**

Référence informatique : 00000469

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 1 pièce imprimée

#### **1487 - 1559**

Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1487 - 1559)  
Les officiers d'artillerie (4 articles) - Les ouvriers travaillant aux mines (1 article)

---

Impositions, subsistances, prétentions à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes de Charles VIII du 8 juillet 1497, conférant à André Veau, artilleur à Lyon, les privilèges et exemptions de toutes tailles et impôts accordée aux maîtres artilleurs demeurant ezbonnes villes du royaume. \_ Sentence de la sénéchaussée du 23 mars 1558 entre les officiers d'artillerie et les conseillers et échevins de la ville, confirmant les privilèges de l'exemption de tous impôts et subsides en faveur desdits officiers. \_ Lettres patentes de Charles VII en date du 1er juillet 1437 portant confirmation de celles du roi Charles VI du 30 mai 1413, par lesquelles Sa Majesté accordait à ceux qui font travailler et travaillent aux mines étant dans la province du Lyonnais, l'exemption des tailles, aydes, gabelles et autres subsides. \_ Arrêt de la Cour des aydes du 21 mars 1452, par lequel le sieur Vannerot est déchargé des impositions dont il avait été l'objet, avec restitution de ce qu'il avait été contraint de payer ou de consigner, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.441 et 4451

**Cote : CC 0314.**

Référence informatique : 00000470

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 2 pièces imprimées; 2 fragments de sceaux.

### **1538 - 1705**

Les pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1538 - 1705)

Les marchands milanais, florentins, lucquois, etc. (4 articles) - Les élus du Lyonnais (4 articles)

Impositions, subsistances, prétentions à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes de François Ier du 20 janvier 1538 par lesquelles le Roi déclare " n'avoir entendu que les marchands florentins et lucquois fréquentant les foires de Lyon, soient compris et imposés es-subsides et impositions faites et à faire ci-après dans ladite ville, sinon ceux qui sont natifs de Lyon, qui s'y sont mariés ou y auront leurs femmes, ou qui y auront acquis des héritages, lesquels auront part aux charges et honneurs de la ville. \_ Autres lettres patentes de Louis XIII du 22 août 1613, contenant déclaration du Roi, qu'en la commission expédiée aux prévôt des marchands et échevins, pour la levée de l'octroi d'un écu et d'un sol trois deniers sur chaque pièce de vin entrant dans Lyon, il n'a pas entendu comprendre les élus du Lyonnais pour le vin de leur cru qu'ils feront entrer dans la ville, voulant qu'ils jouissent de l'exemption dudit octroi et autres contributions mises et à mettre dans ladite ville et élection pour quelque cause que ce soit. \_ Contestations entre les élus du Lyonnais et les prévost des marchands et échevins. Nota: Les élus, en procédant à l'enregistrement des lettres patentes qui accordaient aux prévost des marchands et échevins un octroi de 10 sols sur le vin du gouvernement et de 20 sols sur le vin étranger, avaient ordonné qu'ils jouiraient eux-mêmes de l'exemption desdits octrois, et que les employés à leur perception prêteraient serment devant eux; ils avaient même exigé 300 écus quart d'épices; les prévost des marchands et échevins interjetèrent appel de leur sentence, il y eut plusieurs arrêts de la cour des aydes, entr'autres celui du 28 décembre 1638, portant que, dans le délai de deux mois, lesdits prévost des marchands et échevins feraient juger leur différend avec les élus, pendant lequel temps toutes défenses

leur étaient faite de connaître " des causes es-uelles les prévost des marchands et échevins auraient intérêt, lesquelles seraient traitées par devant les officiers du Grenier à sel de Lyon, à la charge de l'appel; ensuite il y eut conflit de juridiction entre le parlement de Paris et la cour des aydes „\_ Transaction passée devant le notaire Delafay le 17 décembre 1705, par laquelle les prévost des marchands et échevins s'engagent à payer annuellement à la compagnie des officiers de l'élection la somme de 650 livres, tant et si longuement que le consulat jouira des anciens et nouveaux octrois en tout ou en partie, moyennant quoi lesdits officiers s'obligent d'acquitter et garantir les prévost des marchands et échevins de toutes demandes qui pourraient être faites par la suite pour raison desdites exemptions, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Les fragments de sceaux se trouvent sur les pièces 28 et 34

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.463 et 467

**Cote : CC 0315.**

Référence informatique : 00000471

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier; 14 imprimées.

**1516 - 1653**

Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1516 - 1653)  
Les Suisses (1 article) - Les marchands des villes impériales d'Allemagne (3 articles) - Différents particuliers (1 article)

---

Impositions, subsistances, prétentions à l'exemption des subsides.

- Requête présentée à l'intendant de la ville par les marchands des villes impériales d'Allemagne tendant à ce qu'il plaise à ce fonctionnaire supérieur de les décharger de la taxe des arts et métiers pour laquelle ils avaient été compris dans les rôles qui en avaient été faits Nota: Le premier signataire de cette requête a provoqué de la part des prévost des marchands et échevins la réponse suivante: " On doit faire une observation sur les personnes qui ont signé le mémoire des Allemands; celui qui est en tête se nomme Jérosme Fischer; s'il fallait juger de la qualité de tous les autres par celle dudit Fischer, la difficulté qui se présente serait bientôt résolue puisqu'il n'a jamais été Allemand et qu'il ne s'appelle pas Jérosme; la copie de son baptistaire, que l'on joint icy, établit parfaitement qu'il est né à Lyon, que l'on l'appelle Antoine et qu'il est étonnant qu'en qualité de bourgeois de Lyon, il jouisse des mêmes privilèges des autres, sans vouloir en supporter les charges etc. " \_ Traité de paix et d'alliance entre le roi François Ier et les cantons suisses, avec les confirmations de leurs privilèges de rois en rois jusqu'à Louis XIV, depuis le 7 décembre 1516 jusqu'au 18 novembre 1653. \_ Lettres patentes du roi Henri IV (novembre 1602) par lesquelles Sa Majesté continue et confirme " aux Suisses à ses gages et soldes et tous autres de leur nation, mariés et habitués dans le royaume et leurs veuves durant leur viduité, tous et un chacun privilèges, franchises, libertés, exemptions et immunités à eux donnés par les rois prédécesseurs, ainsi que lesdits Suisses en ont ci-devant joui et en jouissent ", etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Feuillet 21: détaché de la reliure

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.473, 481, et 487

**Cote : CC 0316.**

Référence informatique : 00000472

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 21 pièces,  
parchemin; 34 pièces, papier.

### 1535 - 1554

Impositions, subsistance, subvention,  
taxes, prêts et emprunts

---

Lettres patentes de François Ier du 10  
octobre 1536 contenant pouvoir au  
cardinal de Tournon d'aliéner les aydes,  
gabelles et traites foraines de ce  
monarque.

- Contrat d'aliénation passé le 24  
décembre suivant par ledit cardinal aux  
conseillers de la ville de Lyon, moyennant  
le prix de 84,732 livres tournois avec  
clause; de rachat perpétuel, " assçavoir  
touteffois et quantes qu'il plaira au Roy  
nostre dict seigneur et ses successeurs a  
Rois de France ravoir et rachepter icelles  
impositions, huitiesme de gabelles  
dessus vendues et aliénées faire et pourra  
en vendant et restituant auxdits  
conseillers et corps communs de ladict  
ville ensemble et pour une fois pareille  
somme de 84,732 livres tournois " . \_  
Autres lettres patentes du même Roi, en  
date à Romans du 9 mai 1538, contenant  
permission en faveur des conseillers de la  
ville de prendre sur les deniers communs  
pour faire face à la solde des 1,200  
hommes de guerre que la ville doit  
fournir pour quatre mois, à la charge de  
rendre lesdits deniers pour être employés  
aux réparations, fortifications et  
emparements de la ville, ainsi qu'ils  
étaient destinés. \_ Prorogation du  
payement de la somme de 1,440 livres  
due par la ville pour la solde des gens de  
guerre, suivant lettres patentes de  
François Ier données à Paris, le 12 janvier  
1538. \_ Lettres patentes du même Roi au  
sénéchal de Lyon pour contraindre tant  
ladite ville que les faubourgs des autres  
villes closes de la sénéchaussée à la solde  
de 3,000 hommes qui, pour la durée de  
quatre mois, se montait à 72,000 livres

pour leur part dans celle de 500,000 que  
les villes closes du royaume étaient  
tenues de fournir contre l'Empereur et  
autres ennemi. \_ Abolition de l'impôt de  
6 deniers pour livre sur les marchandises  
entrant dans la ville. \_ Contrainte aux  
habitants de Lyon cotisés aux 22 deniers  
mis sur la ville pour la solde des gens de  
guerre sous le règne du roi Henri II. \_  
Payement d'un exécutoire du 28  
novembre 1549 obtenu par la veuve du  
sieur Montperlier, qui avait été commis  
pour la réformation sur le fait des draps  
de soie et autres marchandises de  
Genève entrant dans le royaume, travail  
pour lequel les habitants de la ville furent  
obligés de lui régler ses journées et  
salaire. \_ Lettres patentes de Henri II du  
26 juin 1551 par lesquelles le Roi, sur les  
remontrances à lui failles par les échevins  
de la ville, évoque le différend qui était  
au grand conseil entre lesdits échevins et  
les habitants du plat-pays de Lyonnais au  
sujet de la solde de 50,000 hommes de  
guerre. \_ Condamnation des habitants  
du Languedoc à payer les 6 deniers pour  
livre de leurs marchandises entrant dans  
Lyon, suivant sentence de la  
sénéchaussée en date du 17 août 1554,  
etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur  
d'une boîte d'archivage  
Feuillet 2: n'est pas relié au volume;  
inséré dans une pochette intitulée:  
"Certificat d'aptitude professionnelle aux  
fonctions de maçon" de l'Inspection  
Académique de Seine et Marne (1961)  
Pièce 12: entrelacs de soie rouge et vert  
de sceau royal

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0317.**

Référence informatique : 00000473

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 22 pièces,  
parchemin; 62 pièces, papier.

### 1555 - 1570

Impositions, subsistance, subvention,  
taxes, prêts et emprunts (1555 - 1570)

---

Impositions, subsistances etc.

- Lettres patentes du roi Henri II du 29 novembre 1557 pour fournir par la ville de Lyon et pays de Lyonnais la somme de 31,800 livres pour la solde des gens de guerre contre le roi d'Espagne qui était entré en Picardie.

- Contrat passé le 25 août 1558 contenant obligation consentie par les commissaires députés par le Roi et les échevins de Lyon, de la somme de 84,000 livres, tant au profit de plusieurs particuliers que des cantons Suisses. \_ Lettre de cachet du même Roi aux échevins de Lyon, pour donner à Georges Obrets des sûretés pour la somme de 20,000 écus que ce dernier lui avait prêtée (21 novembre 1558). \_ Imposition de la somme de 8,085 livres 11 sols sur les villes et faubourgs de la sénéchaussée de Lyon, à l'exception de la ville elle-même, attendu qu'elle avait fourni au Roi 200,023 livres pour ses pressantes affaires (30 novembre 1558). \_ Lettres patentes d'Henri II par lesquelles le Roi exempte les artisans, gens de métiers et laboureurs de l'imposition de 4 escus sols en or pour chacune tête, établie sur les aisés. \_ Emprunt de la somme de 40,000 livres sur les riches et aisés de la ville; dans le nombre des prêteurs figurent: MM.L. Gadaigne pour 2,000 livres; de Néronde pour 1,000 livres; madame de Champé pour 1,000; livres de La Roche Camus pour 600 livres; le secrétaire Grollier pour 500 livres; De Capella pour 300 livres, la dame du Charriot d'Or pour 150 livres, etc. (3 mars 1558). \_ Contrat passé le 31 décembre 1557 entre MM. de Grignan, de Vaulsaye, commissaires députés par le Roi et les consuls et échevins de la ville à l'effet de fournir par ces derniers une somme de 222,600

livres pour la levée des 6 deniers pour livre sur toutes les marchandises et denrées entrant dans Lyon. \_ Reconnaissance des marchandises et denrées mises en réquisition, saisies et achetées pendant l'occupation de la ville par les protestants (8 décembre 1562 \_ 8 janvier 1563). \_ Imposition de 358 livres mise sur les habitants de Lyon, pour les gardes de MM. de Nemours et Gouverneur du Lyonnais (8 novembre 1564). \_ Autre imposition de 15,000 livres sur les habitants de la ville et ceux du plat-pays, pour le paiement des Suisses en garnison à Lyon (15 novembre 1568). \_ Lettres patentes de Charles IX du 6 août 1568, par lesquelles le Roi modéré à la somme de 35,000 livres celle de 72,000 qu'il avait demandée à la ville. \_ Transaction passée le 8 novembre 1568 entre les échevins de Lyon et les mariés Mulot de Saint-Marcel pour les arrrages d'une pension de 1,200 livres à eux due par la ville. \_ Rôle des taxes et cotisations établies sur les manants et habitants catholiques de la ville, pour le don gratuit " fait tant en considération de la somme de cinquante mille livres prestée au Roi eu faveur et aux noms de messieurs les conseillers eschevins de la dicte ville, que pour estre payé de la soulte des gens de guerre, Suisses estant en la dicte ville. " Suit le détail: " Du costé de Fourvières. M. de La Roche Camus et son fils 625 livres tournois; M. le secrétaire Grollier 150 livres 5 solz; Guillaume Henri 312 livres 10 solz; les héritiers de Jacques Bonnicard 56 livres 5 solz; Guillaume de Villars 31 livres 5 solz; François de Beaulieu trois vingt deux livres 10 solz; Benoit Valentin, greffier de Vaize trois vingt deux livres 10 solz, madame de Capella 37 livres 10 solz, " etc. \_ Imposition sur la ville, le clergé et le plat-pays du Lyonnais, de la somme de 15,000 livres pour le paiement de 200 Suisses étant en garnison dans Lyon (28 décembre 1559), etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Marques de cachets de cire rouge sur les pièces 71, 73 (pendant sur tissu) et 76

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0318.**

Référence informatique : 00000474

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 32 pièces,  
parchemin; 41 pièces, papier; 12  
imprimées; 1 fragment de sceau.

**1625 - 1645**

Subvention du 40° (1625 - 1645)

---

Impositions, subsistances, etc.

- Arrêt du conseil d'État du 28 mai 1525 par lequel, sur les remontrances du prévôt des marchands et échevins qu'ils avaient fait de grandes dépenses pour la réception de MM Legat et Barberin, les passages d'ambassadeurs et autres personnes qualifiées, pour le guet et garde continuel de la ville, Sa Majesté leur accorde décharge des 24,000 livres de subvention, en payant pour eux 12,000 livres. \_ Imposition de 24,000 livres mise sur les villes franches et bourgades abonnées de la généralité de Lyon (16 avril 1630). \_ Ordonnance des trésorier; de France, en date du 10 mai suivant, portant mandement aux prévôt des marchands et échevins de payer ladite somme au receveur général à Lyon. \_ Arrêt du conseil d'État du 10 novembre 1631 par lequel le Roi ordonne que le sieur Scarron, receveur général des finances à Lyon, payera dans le délai de deux mois la somme de 19,880 livres restant due sur la subvention des années 1628-1629, sauf son recours contre les prévôt des marchands, échevins et receveurs de la ville en leurs propres et privés noms. \_ Requête présentée par les prévôt des marchands et échevins demandant la décharge de cette condamnation; le Roi en son conseil d'État, faisant droit à cette supplique et prenant en considération les charges de

la ville, augmentées par la cherté et disette du blé et par la peste, fait remise de la subvention due pour les années 1628, 1629, 1630, 1631 et 1632, à condition que dans le délai de huit jours il sera versé la somme de 100,000 livres, après lequel versement il sera encore fait remise d'une autre somme de 13,200 livres, montant de la taxe due pour la contribution des habits aux soldats de l'armée d'Italie, et donne main-levée des saisies faites au préjudice de la ville (31 mars 1632) par lesquelles le Roi, pour mettre les prévôt des marchands et échevins en état de payer la somme de 100,000 livres, " leur accorde en octroi de dix solz sur chaque asnée de vin de pays entrant dans la ville et vingt solz aussi pour asnée de vin qui entrera en icelle à mesme fin d'autres provinces hors le gouvernement du Lyonnais; " quittance de ladite somme de 100,000 livres par Gabriel de Guénégaud, trésorier de l'épargne (27 mai 1632). \_ Édit et déclaration de Roi pour la subvention générale du vingtième sur les denrées et marchandises à prendre et percevoir aux entrées, ensemble le tarif général de l'estimation desdites denrées et marchandise (6 novembre 1640, 8 janvier 1641) \_ etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Confusion dans la foliotation  
Le fragment de sceau se trouve sur la pièce 12

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.151

**Cote : CC 0319.**

Référence informatique : 00000475

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 17 pièces,  
parchemin; 115 pièces, papier; 19  
imprimées.

**1646 - 1699**

Impositions, subsistance, subvention,  
taxes, prêts et emprunts (1646 - 1699)

Arrêt du conseil d'État du 14 novembre 1646 par lequel le Roi décharge la ville tant du paiement du demi-quartier du revenu de ses octrois et deniers patrimoniaux que de la taxe de 90,000 livres portée sur le rôle du 30 juin précédent.

- Prêt de la somme de 215,400 livres fait par la ville à Sa Majesté, moyennant lequel prêt les Prévost des marchands et Échevins sont maintenus dans la jouissance des traités faits les 26 juin 1653 et 8 mai 1655, ainsi que des baux à ferme des droits de quarantième et tiers surtaux (3 mai 1659). \_ Autre arrêt de la même date contenant remise en faveur de la ville et communauté de Lyon de la levée et vente, au profit du Roi de la moitié de tous les revenus provenant des dons et octrois, tant anciens que nouveaux, accordés à ladite ville, à la condition que des deniers provenant des susdits octrois, la somme de 236,000 livres, pour les causes énoncés dans ledit arrêt, sera remboursée aux créanciers qui l'ont prêtée, et le surplus des octrois employé à l'acquittement les autres dettes et charges de ladite ville. \_ Fixation de la répartition du sou pour livre dû au directeur général des octrois du royaume; les maires et échevins de la ville sont taxés à la somme de 14,000 livres pour cette cause (31 janvier 1661). Autre arrêt du 6 janvier 1667 par lequel Sa Majesté ordonne qu'en payant par les receveurs, fermiers, commis et autres ayant eu le maniement, la direction des fermes et deniers d'octrois de la ville, ou par les Prévost des marchands et Échevins, la somme de 200,000 livres, ils demeureront déchargés, ensemble leurs veuves et héritiers, de toutes taxes et recherches qui pourraient être faites, comme aussi de la révision des comptes desdits receveurs, ensemble tous les habitants de la ville, qui pourraient être taxés pour raison du billonnage (trafic de monnaies défectueuses). \_ Réduction des constitutions de rentes du denier dix-huit au denier vingt (22 décembre 1665). \_ Délibération consulaire du 15 mars 1689

par laquelle les prévost des marchands et Échevins de la ville s'imposent une contribution de 300,000 livres pour faire " face aux dépenses immenses que Sa Majesté est obligée de faire pour l'entretien et subsistance des grandes et nombreuses armées qu'elle veut opposer à tant d'ennemis conjurez et déclarez contre ses royales intentions qui ne tiennent qu'au bien et au repos de l'Europe et à la deffense de ses sujetz. " \_ Lettre de remerciements du roi Louis XIV (20 avril 1689) \_ Emprunt fait par les Prévost des marchands et Échevins pour subvenir à l'engagement qu'ils ont pris dans la délibération citée plus haut. Au nombre des souscripteurs à cet emprunt figurent: Marie de Cuigny, épouse de Pierre Maridat de Servières (de luy séparée quant aux biens), pour une somme de 25,000 livres; Joseph Fenouillat, marchand à Lyon, 6,000 livres; Amable Coquard de la Mothe, écuyer, 5,000 livres; les religieuses de Saint-Antoine de Padoue de la ville de Gênes 4,800 livres; Claude Pecoit de Villedieu, ancien prévôt des marchands, 6,000 livres; Jean Claret, échevin de la ville de Lyon, 7,200 livres; Jean-Baptiste Panthot, docteur médecin, 7,000 livres; Charles-Gabriel Valsus, écuyer, avocat au Parlement, 6,000 livres; Jean-Baptiste Giraud, seigneur de Saint-Try, baron de Montbellet, 5,000 livres; Jean Chappuys seigneur de Lafay, conseiller du Roi, 10,000 livres; Jean Savaron, écuyer, 5,000 livres; etc. \_ Arrêt du conseil d'État du 28 février 1696 donnant permission aux Prévost des marchands et Échevins d'emprunter la somme de 500,000 livres au taux de 6 0 :0 pendant les douze année que le prêt sera fait. \_ Autre arrêt du 22 juillet 1698 confirmant l'ordonnance du Roi enjoignant aus Prévôts des marchands et Échevins d'avoir à payer .au nommé Bailly, qui a traité des 40 offices de courtiers de change créés dans Lyon, la somme de 84,000 livres et les deux solz pour livre, pour le prix de ceux qui restent à vendre, et .aussi au nommé Fleuron, chargé du recouvrement de la finance des lanternes de Lyon, la somme de 300,000 livres, les

deux solz pour livres, le réachat du fonds de l'entretien des lanternes; et pour leur donner moyen de payer ces somme, leur permet de les emprunter, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0320 -1**

Référence informatique : 00000476

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 13 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 17 imprimées

**1604 - 1712**

Fiche 1/2

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1604 - 1712)

---

Arrêt du conseil d'État du 21 juin 1704 par lequel le Roi permet aux Prévôt des marchands et Échevins d'emprunter jusqu'à la somme de 800,000 livres par obligations ou par contrats de constitution de rentes, et d'obliger et hypothéquer pour la sûreté des prêteurs tous les bien; de la ville et notamment le produit du sur-octroi sur le vin et sur le pied-fourché, dont Sa Majesté accorde la continuation jusqu'au 31 décembre 1713.

- Autre arrêt du même jour contenant homologation et ratification des contrats payés ou à payer entre les Prévôt des marchands et Échevins de Lyon et les particuliers de la ville de Gênes. \_ Emprunt de 600,000 livres fait dans cette dernière ville, le 12 juillet 1704. \_ Arrêt du conseil d'État du 10 février 1705, en suite duquel le Roi permet aux communautés laïques et ecclésiastiques, séculières et régulières de prêter au Prévôt des marchands et Échevins de Lyon, par contrats de constitution de rentes, les sommes dont ils auront besoin pour

l'exécution d'un édit qui leur permettait d'emprunter la somme de 389,000 livres qu'ils avaient offerte à Sa Majesté (10 février 1705.) \_ Édit de Louis XIV portant confirmation au Prévôt des marchands et Échevins, bourgeois et habitants de la ville, de tous leurs privilèges, exemptions, droits, immunités, honneurs et prérogatives de quelques qualités et nature qu'ils soient, et aliénation à perpétuité au profit du Consulat, à commencer au premier janvier 1712 du droit de 30 sols par muid d'eau-de-vie, 10 sols par muid de vin, 5sols par muid de bière et cidre, et 2 sols six deniers par muid de poiré, dont l'établissement avait été ordonné par édit du mois d'octobre 1705, à la charge par eux de payer la somme de 200,000 livres et les deux sols pour livres, leur permettant d'emprunter ladite somme aux intérêts de 6 %. (juin 1706.) \_ Don gratuit de la somme de l, 040,000 livres, offert au Roi par la ville (23 décembre 1708.) Édit royal portant acceptation de cette libéralité, avec prorogation pendant cinq années du sur-octroi sur le vin et le pied-fourché, au paiement desquels droits tous les habitants de la ville, faubourgs, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés seront assujettis, même les communautés séculières ou régulières; de charge en faveur du Prévôt des marchands et Échevins bourgeois et habitants de la ville de l'exécution des édits du mois de janvier 1707, mars et avril 1708. portant création des offices d'inspecteurs des bâtiments, d'inspecteurs, contrôleurs visiteurs et marqueurs de toutes sortes de bas et des jurés-inspecteurs-contrôleurs des porcs, sans que les offices créés par lesdits édits puissent être établis dans la ville, ni les droits attribués auxdits offices, y être perçus sous quelques cause et prétexte que ce soit, sous peine de concussion. (19 mars 1709.) \_ Lettres de déclaration du roi Louis XIV, du 22 octobre 1709 portant permission aux Prévôt des marchands et échevins d'emprunter à Gênes jusqu'à la somme de 800,000 livres pour être employés au paiement, tant des charges de la ville que de celle de 200,000 livres



par eux offerte sous forme de don gratuit.  
 \_ Arrêt du conseil d'État du 21 mai 1709, contenant ordonnance que les déclarations qui ont été faites par les Prévost des marchands et Échevins de la ville, ou qu'ils feront à l'avenir dans les contrats qu'ils passeront en faveur de ceux qui prêteront leurs deniers pour le paiement de la somme de 1,040,000 livres qui leur a été permis d'emprunter par édit du mois de janvier 1709, expliquant que les deniers empruntés par eux, seront employés. au paiement qu'ils doivent faire au Roi, tiendront lieu des déclarations qui auraient pu être faites desdits emprunts, dans les quittances de finances qui leur seont expédiées et que ceux qui prêteront leurs deniers auront le même privilège qu'ils auraient eu, s'il avait été fait mention desdits emprunts dans les quittances de finances.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0320 -2**

Référence informatique : 00000477

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 13 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 17 imprimées

**1604 - 1712**

Fiche 2/2

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1604 - 1712)

---

Autre arrêt du même conseil portant homologation du contrat passé entre le sieur Castiglioni, fondé de pouvoir des marchands et échevins de la Ville de Lyon, et dom Dominique de Mary pour l'emprunt précité (3 Décembre 1709) - Edit de Louis XIV qui remet en vigueur les anciennes ordonnances et règlements

pour le passage du soir par la ville et qui permet aux Prévost des marchands et échevins de percevoir 7 sols 6 deniers sur chaque livre pesant de soie étrangère, y compris celle d'Avignon et du Comtat, e même quesur les taffetats et étoffesde soie qui y auront été fabriqués; 2 sols 6 deniers sur toutes celle qui passeront par Gannat et Vichy, et la moitié de tous lesdits droits sur les filozelles, fleurete, capitons et bourre de soie, tant étrangères qu'originaires; et sur les cocons qui sortiront d'Avignon et du Comtat.(Juin 1711)

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0321.**

Référence informatique : 00000478

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 135 feuillets, in-folio, papier.

**1514**

Taxes communales (1514)

Garde de la Ville et Fortifications

---

Impositions, taxes.

- Chartreau des quatre deniers mis en février 1514, pour la continuation des remparts et fortifications de la ville du côté de Fourvières. \_ Parmi les imposés on peut citer, de Pierre-Scize à la porte de Bourgneuf: Barthélemy Bocharlat, Guichard Meys, fondeur; Gonin Palmier, tisserant, " amodéré (réduit) à cause que l'on coppa la main à sa femme, " Pernette Sève, " dicte la Capitaine; " Guillaume Barba, arbalétrier; de la porte de Bourgneuff à l'ymaige Saint-Christoffle: " Jean Caille et Pernette, sa mère; la veuve et les hoirs feu Michel Sève; Martin Gros Roux, imprimeur, taxé à 10 sous; Jean Girodier, notaire; la veuve

de feu Aymard de Villars; les hoirs Jean de Presle, d'Écully, amodérés à causé de la grand charge de gens d'armes qu'ils eurent à supporter; Antoine Perricault, couturier; messire Aymard de Beaujeu et Jacques, son frère; les hoirs Guillaume Bellièvre; maître Léonard Pomard et maître Paule de Quercy, médecins; \_ "depuis l'ymaige Saint-Christoffle jusques près les changes " : Antoine Oydelle, hôte du Griffon; Michel Roddon, notaire; Pierre Besson, pelletier, (rayé parce qu'il est insensé); Pierre Lemaitre, brodeur; Édouard Grand, Philibert Rogier, notaire; Gonin Cartat, apothicaire; Loys Pinatel, changeur; Philippe Besson, verrier; Mathieu Chirrat, amodéré à cause de sa vieillesse et parce qu'il a perdu la vue; Philibert de la Grange, notaire; dame Payenne, veuve de Guillaume Bellièvre; Mathieu Vye du Heaume; Louis de Luxembourg; Jean Dupeyrat, taxé pour lui et les maisons qu'il a acquises de M. de Saint-Lagier; M. le greffier Martial Dupeyrat; M. le vicomte maître François Dupré; Jean Sève, marchand; maître Antoine de Varey, corratier, imposé à 20 sous, amodéré parce qu'il ne fait plus rien de sa pratique; George Clément, apothicaire; Philibert et Claude de Villars; Jane Charrière, servante du reclus de Saint-Barthélemy; Jean Le Picard, tondeur (quitte parce que le métier ne vaut plus rien); \_ " en la rue Juiverie et puits Pourcherie "+: maître Michel de la Chapelle, médecin; messire André Baronnat, procureur du Roi; maître Henry Berjon, notaire; Verand Chalendat; notaire Jean Grollier; Jacques Baronnat, seigneur de Poleymieux; les hoirs Guillaume Baronnat, seigneur. du Vernay; Pierre et Jean Sala; les hoirs de Claude Champier; messire Denys Grobot, seigneur de Saint-Jean de Lyon; \_ " du commencement du pont de Saône jusqu'à la maison des hoirs Barthélemy Berthet " : Thomas de Gadagne; Jean de Monpancier; Benedito; Angelo Florentin; messire Maurice Sève; M. le général Pierre Porte; Guillaume Blanceflor, cuisinier de Monseigneur de Lyon; messire Jean Balarin, chevalier de Saint-Jean; Adam Faivre, peintre; Jean de Saint-Prye,

imagier; maître Barthélemy Bellièvre, notaire; André Genevois d'Yzeron; Antoine Turoud dit Grand, sergent, amodéré à cause des services qu'il a rendus aux remparts; Barthélemy Carra, peintre, amodéré par pitié; \_ " depuis l'église Saint-Jean jusqu'à l'église Saint-Georges " : Magdelaine Lamberte " fille de joye; " la Mareyenne, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

La reliure parchemin XVI° siècle est recouverte par la reliure à la Lyonnaise XIX° siècle

Cote : CC 0322.

Référence informatique : 00000479

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 163 feuillets, in-folio, papier.

## 1514

Taxes communales (1514)

Garde de la Ville et Fortifications

---

Impositions, taxes.

- Chartreau des deux deniers mis en juillet mil-cinq-cent-quatorze pour fournir aux remparts et fortifications de la ville. \_ Côté de Fourvières. \_ Ce registre, à part la différence de contributions, n'est que la répétition du précédent. On peut signaler encore: Antoine Béraud, faiseur de traits; Jean Berthier dit Moston le vieulx; les hoirs de feu Michel Sève, marchands; Pernette Sève, dite la Capitaine, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

La reliure parchemin XVI° siècle est recouverte par la reliure à la Lyonnaise XIX° siècle

**Cote : CC 0323.**

Référence informatique : 00000480

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 168 feuillets, in-  
folio, papier.

**1514**

Taxes communales (1514)  
Garde de la Ville et Fortifications

## Impositions, taxes.

- Chartreau des 4 deniers mis en février  
mil-cinq-cent-quatorze, pour la  
continuation des remparts et  
fortifications de la ville. Côté du Rhône. \_  
Noms, professions des habitants. \_  
Quotité de leur taxe. \_ Parmi les imposés  
on remarque, depuis le coin de la rue  
Mercière jusqu'au coin de la rue Saint-  
Antoine: messires Gaspard et Francois  
Duperrier; Antoine Robillon, miroitier;  
Daniel Godelbinzel, marchand allemand;  
Jacques Barondeau, recteur de l'Hôtel  
Dieu; Martin Ballon, librairie; Richard  
Pichot, " ladre; " Jacques Siriar, Michel  
Despréaulx, libraires; Henry de la Grange  
d'Aubusson, étranger; maître Hector de la  
Tremoille, médecin; Jean Gronnet,  
écrivain; Jean Ryon, enlumineur; Simon  
Vincent, libraire; Pierre de Salornay, Jean  
Huguetan, Guillaume Baslarin et  
Barthélemy Trop, libraires; Balthazar  
d'Ast, imprimeur; Jean Ramel, verrier; \_  
depuis le coin Saint-Antoine jusqu'à la  
place des Jacobins et l'hôtel Pierre de  
Grolée: Théolde Chevrier, seigneur de  
Veyssieu; Daniel Decrain (?), peintre; Jean  
Fontanel, relieur; Étienne Charnier,  
tisserant, amodéré par pitié de sa  
multitude d'enfants; Jean de Paris,  
peintre du Roi, inscrit mais sans  
indication de taxe; les hoirs Louis de  
Bleterens; Jacques Tirny, graveur;  
Guillaume le Roy Flamand, Levyn van  
Demure (sic) peintres; Jean Lodet,  
imprimeur; Antoine Chevalier, faiseur  
d'image; \_ de la place Notre-Dame de

Confort à l'hôpital du pont du Rhône:  
Jean Burette, artilleur; Claude Norry, dit  
le Prince imprimeur; les hoirs Gilles  
Perrin, cordier; Pierre de La colonge, hôte  
des " eschacquiens; " Denys Sapience,  
garde des ports; Jacques Saccon,  
imprimeur; Girard Ozier, Richard Gillet,  
imprimeurs; Antoine Rousset, barbier de  
l'Hôtel-Dieu; \_ depuis l'hôpital du pont  
du Rhône: Claude Dubessy, "  
pourvoyautier " de l'hôpital; noble Claude  
de Genas, étranger; Pierre Varnier,  
enlumineur; Cathelyn Jean, libraire;  
Antoine, Lambillon, Nicolas et Martin  
Anart, imprimeurs; M. du Bouchage,  
étranger; Jean Chambrelan dit  
Bonnevaux, verrier; François Fradin,  
imprimeur; Antoine Villète dit Montluel,  
pouldrier; la veuve et hoirs Pierre Bulloud,  
graveur; Odier Thomas, imprimeur,  
Charles de la Tour de Vienne, étranger;  
Jean de Bessenay, faiseur d'eau ardente;  
Nicolas Grillet, libraire; Jacques Roland,  
imprimeur; messeigneurs de Grolée et de  
Meypré, étrangers; Mery Sygaud,  
imprimeur; la veuve Étienne Marbe dit  
Mago, orpailleur; \_ Depuis le puits Pelu  
jusqu'à la rue Mercière: maître Blaise  
Therbal dit Vazel, verrier et peintre; Jean  
de Paris, revendeur; la veuve et hoirs  
Antoine Servadon verrier; Jean Clyn  
(Klein), imprimeur; Denys Payen,  
arbalétrier; M. de Saint-Priest; maître  
Jourdan, lapidaire; Jean-Baptiste Nyl,  
libraire allemand; \_ depuis le puits Grillet:  
Philibert Bonnet, maréchal, quitte par ce  
qu'on lui ôta sa forge pour les gens du  
Roi; Grégoire Legrant, miroitier; \_ du  
grand portail des cordeliers à la maison  
des 3 pigeons: Symphorien Champier,  
imposé à 2 livres; Pierre Martin tupinier;  
Louis de Grolée, tavernier; Claude  
Grandvaux, écuyer; François Reysin,  
notaire; messire Antoine de Ferrarys;  
Antoine Audoyne, docteur; maître André  
Bryau, médecin; Claude de Beaurepaire,  
étranger; Claude Charpeyne, ceinturier;  
Barthélemy de Cataigne, mercier;  
Guillaume Sève, costurier; Jean Gastéblé,  
dit de Paris; la veuve Jean de Tournay,  
allemand; noble Antoine de Varey,  
seigneur de Belmont; les hoirs Philibert  
de la Balme, chevalier, seigneur de Perey;

messire Jean de Chapponay , président des comptes, à Grenoble; Claude de Beaumont; Jean Gauthier, apothicaire; Jacques Cueynard, libraire; M. le chanoine Josselyn; messire François de Pavie, baron de Franquevaux; Guyote Colombière imposée, pour sa part de la maison des 3 pigeons, à 35 sous; \_ du portail Figueat au Saint-Esprit: Pierre de Charlieu dit Labé, (père de la belle Cordière); \_ en la rue longue: Claude de Varey, élu; Florymond Rubys; Hector Buatier, secrétaire du Roi; dame Marguerite Bullonde, veuve de M. l'Argentier Buatier; \_ de l'Herberie à Saint-Cosme : Barthélemy de Villars; Jacques de Cuchernois; messire Pierre Chauvet, juge ordinaire, Jean Manillon lapidaire; frère François de Vynago ecclésiastique; \_ de la porte du Griffon à la porte Saint-Marcel: Jean Delorme, maçon (père de Philibert); les hoirs Jean Maurice, libraire, \_ des Célestins à Saint-Michel: Pierre Perrot de Bellecour, M. de Vendemesse et madame sa femme, étrangers, pour les ténements de la Rigaudière et de Bellecour; les hoirs et biens tenants du Plat, étrangers; les hoirs de messire Philibert de Gamaiges etc. \_ Receveur de la taxe, Jacques Buyer.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

**Cote : CC 0324.**

Référence informatique : 00000481

Cahier XVI<sup>e</sup> siècle: 21 feuillets, in-folio, papier

**1528**

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1528)

---

Impositions, taxes.

- État descriptif de la division de la ville en 35 quartiers, fait et dressé par M.

seigneurs les Conseillers " afin de commectre en chacun quartier de ville deux quarteniers et avec eulx deux notables pour vacquer à faire description des maisons par ordre des noms des propriétaires, faire inscrire tous inquilins, aussi faire registre des louages... afin de dresser une forme qu'il convient faire pour l'assiecte de l'octroy que le Roy demande présentement à la ville, qui est la forme que l'on tient à Paris pour lever ladite cocte, que ledit seigneur demande pour satisfaire sa rançon et retirer nos seigneurs et princes, ses enfants, en ostaiges. " \_ Suit la division et description des quartiers, 14 du côté de Fourvières et 21 pour le côté du Rhône. \_ Exposé de la manière dont on perçoit cet impôt à Paris. \_ Assemblée des trois États, impôt basé sur la valeur des maisons, sur les cheminées, sur chaque feu. \_ Avantages et inconvénients de chaque système. \_ Mémoire par demandes et réponses éclaircissant certaines difficultés relatives aux gens d'église. \_ Modèle de quittance.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0325.**

Référence informatique : 00000482

Cahier: 20 feuillets, in-folio, papier.

**1529**

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1529)

---

Impositions, taxes.

- " Rolle et estat dressé pour l'emprunt qu'il convient de faire au corps commun de la ville et communauté de Lyon au mois d'août mil cinq cent vingt et neuf sur les apparans et aysez de ladite ville pour promptement lever la somme de vingt+cinq-mil livres qu'il convient fournir au Roy, notre sire, pour sa rançon et

ravoir nosseigneurs ses enfants hostaiges en Espagne... Lesquels pretz seront rendus des deniers qui pour ce seront mis. " \_ On trouve Aymard de Beaujeu inscrit pour 80 livres; Jean Bellière, 60 livres; Pierre de Bourgogne, 40 livres; Édouard Grand, 40 livres; madame la veuve de monseigneur le vicomte Dupré, 400 livres; André Dupeyrat, 100 livres, Claude Trye, 150 livres; Étienne Turquet (introduceur des manufactures de soie), 40 livres; Humbert Paris, 80 livres; Philibert de Villars, 100 livres; M. l'Élu Antoine de Grolier, 200 livres; en marge de ce nom et de beaucoup d'autres on lit: " nil; " des personnages illustres nobles ou officiers royaux inscrits pour des sommes considérables s'abritaient quelquefois de leurs privilèges pour éviter de participer aux sacrifices communs: ainsi encore M. le procureur du Roi messire André Baronnat, M. le capitaine Jean Sala, le receveur Nicole de Pierre-Vive, l'argentier Geoffroy Baronnat, inscrits tous pour plus de 100 livres, ne présentent rien. \_ Du côté du Rhône on voit maître Barthélemy d'Argentan, médecin, inscrit pour 20 livres; Pierre Charly dit Labé, père de la belle Cordière, 30 livres... etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0326.**

Référence informatique : 00000483

Cahier: 458 billets, papier.

**1492 - 1493**

Taxes perçues au nom du Roi (1492 - 1493)

Exemptions de tailles

---

Impositions, taxes.

- Billets de réduction et de remise de la taille faits par les Conseillers aux habitants pauvres de la ville. On remarque parmi les amodérés: Jean de Seyssel, Jean de la Guerre, Pierre de Bellecour, Jean de Monconys, les hoirs Antoine de la Rippe, Claude Chastaigneux ou Chatigny, Pierre de la Forest hospitalier de Saint-Eloi; André Vod et Nicolas Tilhan, artilleurs; Étienne de la Noverie serrurier, maître Guillaume Le Roy imprimeur etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Les billets sont collés sur les feuilles de papier

**Cote : CC 0327.**

Référence informatique : 00000484

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 18 pièces, parchemin; 32 pièces papier; 6 imprimées.

**1572 - 1635**

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1572 - 1635)

---

Impositions, taxes.

- Taxes mises sur la ville pour la solde des gens de guerre. \_ Lettres patentes de Charles IX par lesquelles il ordonne l'imposition de la somme de 13,260 livres sur les habitants de Lyon et ceux du Plat-pays, pour le payement des Suisses. \_ Impôt de 31 livres 10 sols sur chaque paroisse et clocher de la Généralité de Lyon, Riom et de Bourgogne. \_ Lettres patentes du 29 mai 1573 portant imposition sur les habitants de Lyon de la somme de 13,428 livres " pour la solde des Suisses dont la compagnie est réduite à sept vingt homme de guerre de leur nation et huit françois servant à leur guide et conduite pour la garde de la

ville. " \_ Autres lettres patentes de Henri III, données à son passage à Lyon, par lesquelles après avoir exposé qu'attendu les grandes affaires qu'il trouvait à son avènement à la couronne, il avait demandé aux habitants un prêt pour soutenir la guerre et que ceux-ci lui avaient offert une somme de 3,000 livres en pur don; le Roi déclare leur faire remise de ce que la Ville pouvait devoir encore, y compris 1,000 livres qu'elle avait été condamnée à payer pour les pertes que les reîtres soutenaient avoir éprouvées en passant à Lyon. \_ État de la taxe qui fut imposée sur la sénéchaussée de Lyon pour la solde des gens de guerre. \_ Édît du roi Henri IV pour la levée des droits d'entrée, tarif de ces droits. \_ Imposition de 25,000 livres mise sur les habitants afin de pourvoir au remboursement de pareille somme que les Prévôt des marchands et Échevins avaient empruntée pour être avancée au prince de Condé, et satisfaire aux dépenses de l'armée que Sa Majesté a ordonnée être mise sur pied en la province de Languedoc. \_ Autre imposition de 13,200 livres mise sur la ville pour sa part du remboursement des sommes avancées aux entrepreneurs de la fourniture de 20,000 habits pour les soldats de l'armée d'Italie. \_ Suppression des offices d'intendants et contrôleurs généraux des messagers, voituriers et rouliers de France, des contrôleurs généraux des coches et carrosses publics.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0328.**

Référence informatique : 00000485

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 22 pièces, parchemin; 66 pièces, papier; 34 imprimés.

**1630 - 1645**

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1639 - 1645)

---

Impositions, taxes.

- Taxes mises sur la ville pour la solde et l'entretien des gens de guerre. \_ Déclaration du roi Louis XIII ordonnant une imposition sous forme d'emprunt sur les villes et principaux bourg du royaume pour la subsistance des armées de Sa Majesté. \_ Arrêt du Conseil qui ordonne l'exécution sans retard du paiement de cet impôt. \_ Députés envoyés au Roi pour obtenir modération de cette taxe. \_ Lettres patentes du Roi accordant aux Prévôt des marchands et +chevins l'autorisation de percevoir pendant l'années à partir de 1638, un octroi de 10 sols par asnée de vin du pays et 40 sols pour le vin venant d'autre province que le Lyonnais. \_ Demande faite par le Roi à la Ville d'une somme de 100,000 livres pour la subsistance de ses gens de guerre. \_ Assemblée générale de notables chez M. d'Alincourt afin d'aviser sur la réponse à faire à cette demande. \_ Nomination à Lyon, Grenoble et Riom, du sieur Charles Desgranges, commissaire, pour procéder à l'établissement des logements et à la subsistance des troupes. \_ Arrêt du Conseil, de 1645, par lequel le Roi désirant favorablement traiter la ville de Lyon, ordonne qu'en payant à son épargne la somme de 447,338 livres, à laquelle celle de 852,340 livres a été modérée, les habitants seront déchargés de tout ce qu'ils peuvent devoir pour le droit de confirmation de ses privilèges, l'extinction de la Chambre de justice, le retranchement d'un quartier et demi des octrois, le droit d'amortissement, le supplément de finance de la messagerie de Lyon à Genève et de trois offices de contrôleurs, peseurs des ports de lettres et paquets de ladite messagerie, et de ce que devait annuellement la Ville au receveur du Domaine à cause de l'engagement des droits de foraine.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0329 -1**

Référence informatique : 00000486

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 11 pièces, papier.

**1481**

Fiche 1/2

Taxes et impositions extraordinaires (1481)

Taxe sur la Ville de Lyon en faveur de la Ville d'Arras

---

Taxes et impositions extraordinaires.

- Taxe mise au nom du Roi, sur la ville de Lyon, pour fournir à celle d'Arras un certain nombre de marchands drapiers et d'ouvriers faisant ménage, à l'effet d'y établir des métiers de draperie et autres ouvrages.

- Par lettres patentes données au Plessis-du-parc-lez-Tours, le 30 décembre 1480, Louis XI ordonna que les principales villes manufacturières du royaume fourniraient un certain nombre de marchands drapiers et ouvriers pour l'établissement de manufactures de drap. \_ La ville de Lyon fut invitée avec ses voisines du Forez, Bourbonnais, Lyonnais à fournir " quatre marchands ou facteurs solvables et entendus pour conduire le fait de la draperie et cinquante-quatre mesnagers, de les faire rendre, tenir et demeurer ès ville et cité de Franchise en Artois " \_ Accord passé entre les représentants des villes de Lyon, Clermont, Moulin, le Puy, etc., et Martin Guillaume, marchand de Lyon, par lequel ledit Martin Guillaume prend à charge de se rendre à Arras comme facteur desdites villes pour aller y gouverner la bourse commandée par le Roi, conformément

aux lettres patentes sur ce octroyées par ledit seigneur. \_ Noms des notables de la ville mandés à comparoir, sous peine de cent livres tournois, devant les commissaires, touchant la population de ville et cité de Franchise. Les commissaires ordonnent à Humbert de Varey, maître d'hôtel du Roi et aux élus sur le fait des aides de se conformer aux ordres du souverain et d'avoir à compléter le nombre des marchands et mesnagers de l'état de draperie auquel ils sont taxés C'est à savoir: " deux maîtres drappiers puissants et riches pour fère ovrier en draperie, deux riches texiers en draps, seize foulons et laveurs qui puissent vivre et eulx entretenir dudict mestier; et se aucuns desdicts mesnagers n'estoient de eulx mesme riches et puissants pour vivre et faire demourance esdicte ville et cité de Franchise, qu'ils soient paisibles de bon vouloir et gouvernement; leur faire aucun ayde, partie somme de deniers, partie en quantité de layne, la quelle layne sera amenée et conduite quant et eulx afin qu'ils soient occupés et non oyseux quant ils seront venus ès ville et cité de Franchise. " Les femmes des ouvriers, leurs enfants, outils, doivent être voiturés aux frais des villes imposées. \_ Copie de procuration passée par les conseillers de la ville de Lyon, à Jacotin Ferrier, marchand, citoyen d'icelle pour aller et soy transporter en la ville et cité de Franchise qu'on souloit nommer Arras et autres pays, villes et bourgs circonvoisins et illecques chercher, merchander, prendre et retenir vingt mécaniques et gens du mestier et art de draperie, au meilleur plus seur et avantageux prix et compte qu'il pourra, lesquelles mécaniques devront faire résidence continuelle en la ville et cité de Franchise. " \_ Mémoires et instructions donnés à Me Jehan Garbot, notaire royal, citoyen de Lyon, chargé d'aller à Arras présenter aux commissaires du Roi les remontrances de la Ville. Il présentera ses lettres de créance; au regard de l'élection du nommé Pherrier Ferrier pour un des trois marchands que la Ville doit fournir, il dira qu'on l'a nommé, " parce que ledit

Ferrier est home de non aage et complexion, marié à une fame jeune et bien complexée tant pour avoir belle et grande génération de laquelle ils ont déjà beau commencement que aussi bien conduyre, acoultrer, régir et gouverner leurs personnes. meynages, denrées et marchandises ; aussi le dict Ferrier est home hardy, corageux, vaillant, fort et robuste qui s'est trouve tant en ceste ville que ailleurs en plusieurs débats et noyses desquelles il avoit toujours advantage et honneur;

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.358

**Cote : CC 0329 -2**

Référence informatique : 00000487

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 11 pièces, papier

**1481**

Fiche 2/2

Taxes et impositions extraordinaires (1481)

Taxe sur la Ville de Lyon en faveur de la Ville d'Arras

---

bien stilé à voir et aller ça et là pour contracter, rendre et achapter tant des marchandises de draperie que autre chose, de bon sens et industrie pour savoir gagner. " \_ Réponse aux plaintes qui ont été adressées contre ledit Ferrier, qu'accusait de n'être qu'un pauvre homme. Le dernier argument porte: " et ne sont pas les électeurs si bestes de l'avoir esleu ne les commissaires de l'avoir reuceu, qu'il ne soit tel que le Roy entend. " \_ Ces instructions se terminent en engageant M. Jean Garbot d'arriver à sesfins plutôt par belles remontrances et gracieuses paroles. \_ Mémoires et instructions données à Claude Taillemond, marchand, citoyen de Lyon,

pour aller en la ville d'Arras, conduire les mécaniques et gens de métiers, assister s'il est besoin à la montre et revue et répondre à toutes attaques que l'on pourrait faire contre la ville de Lyon, notamment aux réclamations des ouvriers. \_ Lettre Jean Rousselet aux conseillers de la ville, annonçant; que ledit Jean a trouvé à Rouen des ouvriers drapiers peigneurs, cardeurs, laveurs et foulons, bons personnage et paisibles ayant quelque peu de leur propre. \_ Au lettre du même, énumérant les avantages remportés au profit de la ville dans la mission qu'on lui avait confié \_ Copie d'une lettre des conseillers annonçant qu'ils feront toute diligence pour le départ des facteur et ouvriers qu'ils doivent envoyer; pour ces derniers, s'il y a eu retard, c'est à cause de la difficulté d'en trouver dans la ville et pays de Lyonnais; " car il estoit chose toute notoire, que jamais ne se fist drapperie en ladicte ville ne audict pays, ne à trente lieues à l'entour et il est bien vray que en ladicte ville et pays ne y a aucuns gens du mestier de drapperie et ne y pourroit-on finer ung seul. " \_ Voir BB. 17.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.358

**Cote : CC 0330.**

Référence informatique : 00000488

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 58 imprimés; 2 sceaux.

**1637 - 1716**

Taxes et impositions extraordinaires (1637 - 1716)

Chambre de Justice

---

Taxes et impositions extraordinaires.



- Taxe mise pour la révocation de la Chambre de justice, juridiction extraordinaire pour la recherche de ceux qui avaient malversé dans les finances.

- Arrêt du Conseil par lequel Sa Majesté décharge les commis à la recette des deniers communs et le consulat de toutes les taxes faites pour la révocation de la Chambre de justice. \_ Lettres de commission scellées, expédiées sur ledit arrêt. \_ Expéditions d'arrêts et de lettres patentes, signifiées à Claude Pecoil, receveur des deniers communs, avec commandement de payer au sieur Menaut, traitant desdites taxes, les sommes échues. \_ Mémoire fourni par le Consulat, pour obtenir réduction. Les consuls énumèrent les grandes charges qu'ils ont à supporter, les sommes immenses qu'ils ont fournies au Roi et supplient de considérer l'état des finances de la Ville qu'un nouvel emprunt ruinerait. \_ Quittance de Jean Richelet, sous-traitant des taxes, pour la décharge des recherches de la Chambre de justice. \_ Taxe faite sur les gens d'affaire, en 1716, noms, professions des contribuables, quotité de leur imposition.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.211

**Cote : CC 0331.**

Référence informatique : 00000489

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier, 19 imprimés.

**1641 - 1707**

Taxes et impositions extraordinaires (1641 - 1707)

6<sup>e</sup> denier ecclésiastique et laïque, et 8<sup>e</sup> denier

Taxes et impositions extraordinaires.

- Sixième denier ecclésiastique et laïque, huitième denier.

- Déclaration du Roi, portant que tous possesseurs et jouissant de biens ecclésiastiques vendus et aliénés depuis l'année 1556, payeront le huitième denier du prix de l'aliénation avec les deux sols pour livre, pour être maintenus et confirmés en la jouissance desdits biens pendant 30 années; et les possesseurs des baux emphytéotiques à longues années ou à vie, une année du revenu pour être conservés le temps qui reste à expirer. \_ Arrêt du Conseil et commission pour l'exécution de cette déclaration \_ Signification faite au Consulat, à la requête du sieur des Essarts, charge du recouvrement de cet impôt, au sujet de la place des Cordeliers, acquise en 1569, moyennant 1,200 écus d'or et 200 livres de pension. \_ Extraits des actes capitulaires de l'église de Lyon, concernant certaines ventes de maisons, consenties par le Chapitre au sieur Christophe Marie, entrepreneur des ponts, en prévision de la construction d'un pont de bois entre Bellecour et l'archevêché. \_ Requête des Prévôt des marchands et Échevins demandant à être débarrassés de l'impôt de cette maison qu'ils prétendent ne pas posséder. \_ Ordonnance de M. Dugué, intendant de Lyon, portant décharge sur la maison dite de la Rivière du Jourdain, abandonnée au Roi. \_ Arrêt du Conseil déchargeant les sieurs Cochardet et consorts, de la taxe et les maintenant dans la possession et jouissance de percevoir les droits de passage du pont de bois de Saint-Vincent, conformément au contrat passé entre eux et la Ville, en 1656; mainlevée des saisies faites à leur préjudice. Cochardet et consorts s'étaient engagés à construire sur la Saône, un pont de bois qui traverserait de Saint-Paul à Saint-Vincent, moyennant la perception de certains droits; les traitants regardèrent ces conventions comme une aliénation faite par la Ville et firent taxer lesdits Cochardet et consorts. \_ Plaintes

contre les traitants qui voulaient imposer les moulins sur le Rhône et les officiers tenant leur charge de la commune.

\_ Ordonnance de M. Dugué, faisant défense au sieur des Essarts de rien percevoir sur les sieurs de Moulceau, de Glarins, Gaudin et Monod, à raison des commissions qu'ils exercent pour le service de la ville. \_ Extrait des actes consulaires et des registres de police de la Ville autorisant le sieur Gravier, avocat, à fermer une ruelle tendant de la Pêcherie à la rivière de Saône, à raison de ce que: " par le moyen des ordures et immondices qui avoient esté jettées et s'y jettoient journellement il s'y estoit fait une cloaque de villénie servant de spectacle à tous les passants et que rendoit une telle puanteur et infection, qu'il estoit à craindre que la santé publique n'en fut altérée. " \_ Arrêt du Conseil, 1683, ordonnant à Me Pierre des Essarts de présenter ses comptes et lui faisant défense de continuer ses poursuites jusqu'à ce que autrement en ait été ordonné par Sa Majesté. \_ État de ce que doivent les Prévôt des marchands et Échevins au sixième denier pour la maison du pont de bois de Bellecour, acquise des prébendiers de Saint-Fabien et Saint-Sébastien, le corps de garde des Suisses, une maison à Vaise, celle de la douane acquise du chapitre de Saint-Paul, la place des Cordeliers et ce qu'ils tiennent des Chartreux et des Célestins. \_ Requête pour obtenir décharge de la taxe sur différents biens affectés tous à l'aisance et embellissement de la ville. \_ Quittances et reconnaissances des sommes payées par la commune pour le sixième denier.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.235

**Cote : CC 0332 -1**

Référence informatique : 00000490  
Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces,

parchemin; 33 pièces, papier; 40 imprimés.

**1694 - 1735**

Fiche 1/2

Taxes et impositions extraordinaires (1694 - 1735)

Taxes du pied dans l'eau, îles et îlots, etc.  
Taxes pour les eaux et fontaines, plates, barrage, moulins

---

Taxes et impositions extraordinaires.

- Taxes sur le pied dans l'eau, îles et îlots fontaines, barrages, moulins, plates et bateaux.

- Arrêt du Conseil par lequel Sa Majesté accepte les offres faites par les prévôt des marchands et échevins de payer 41,000 livres pour la confirmation accordée aux propriétaires des maisons bâties sur le fond, la rive ou le rivage des rivières qui baignent la ville, en payant ladite somme, les propriétaires demeureront déchargés. \_ Ordonnance du sieur d'Herbigny, intendant, pour l'exécution dudit arrêt. \_ Autre arrêt concernant le pied dans l'eau. \_ Répartition de la taxe mise sur les propriétaires des maisons bâties sur la rivière; noms des contribuables, désignation de leurs biens, quotité de leur imposition. \_ Taxe sur les maîtres tanneurs et mégissiers, pour les bateaux ou plates qu'ils ont sur la rivière; requêtes, modérations faites à ce sujet. \_ Décharges en faveur des teinturiers en soie. \_ Quittances des sommes payées par le Consulat au sieur Chaise, chargé du recouvrement de cet impôt. \_ Contestations entre la ville de Lyon et le nommé Gauthier, chargé des taxes faites sur les propriétaires des îles et îlots, moulins, bateaux et édifices établis sur les rivières navigables. \_ Extraits des registres du Conseil relatifs aux édifices construits sur les anciens fossés de la ville. A propos de ceux de la Lanterne, il y est dit: les anciens fossés dits de la Lanterne n'ont jamais fait partie du

domaine de Sa Majesté. Ils ont de tous temps été creusés, approfondis et entretenus aux dépens de la ville. En effet, ce canal fossé par lequel les eaux de la Saône communiquaient avec celles du Rhône, se trouvait originairement placé hors de la ville. Le droit de pêche dans les anciens fossés fit la matière d'une grande contestation, en 1472, avec le cardinal de Bourbon, pour lors archevêque de Lyon, qui prétendait, à ce titre, jouir du droit de pêche dans ce fossé, attendu que les eaux de la Saône, sur lesquelles il avait droit, y entraient; mais il fut établi par les Conseillers Échevins qu'ils étaient en possession immémoriale de ce canal, que toutes les réparations pour son entretien et embellissement avaient été faites aux dépens de la ville et des deniers publics, et qu'ils avaient joui, de toute ancienneté, du droit de pêche. Le Consulat en demeura propriétaire. Dans la suite, le roi Louis XII ayant voulu agrandir la ville, ces anciens fossés devinrent inutiles. Le Consulat résolut de faire construire sur leur emplacement ces maisons et édifices, tant pour la décoration que pour l'agrandissement de la cité. Ce fut dans cette vue qu'on remit ces terrains à des particuliers, se réservant seulement l'espace nécessaire à la place des Terreaux. \_ Rôle des sommes dues par la ville de Lyon, à raison de la taxe sur les îles, îlots, fossés et remparts. \_ Signification au Échevins d'avoir à payer la somme de 14,700, livres à laquelle ils sont taxés pour les bateaux-moulins établis sur le Rhône. \_ Requête des échevins afin d'obtenir justice contre l'exagération des demandes du sieur Gauthier. \_ Contestation avec ce dernier. - \_ Arrêt du Conseil, 1728, par lequel Sa Majesté accepte les offres des Prévôts des marchands et Échevins. \_ Ordonnance obligeant les propriétaires à présenter leurs titres et baux à loyer devant le sieur Ternoy Desfontaines. \_ Rôles et répartition de l'impôt sur les maisons bâties sur les rives et fonds des rivières. \_ Quittances et comptes de cette imposition. \_ Arrêt du Conseil portant modération en faveur des communautés

d'arts et métiers de l'impôt dû à Sa Majesté, à cause du droit de confirmation,

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.251 et 291

Cote : CC 0332 -2

Référence informatique : 00000491

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire; 5 pièces, parchemin; 33 pièces, papier; 40 imprimés.

**1694 - 1735**

Fiche 2/2

Taxes et impositions extraordinaires (1694 - 1735)

Taxes du pied dans l'eau, îles et îlots, etc. Taxes pour les eaux et fontaines, plates, barrage, moulins

\_ Difficultés soulevées à ce sujet par l'Archevêque et Chapitre de Lyon, contre les Prévôts des marchands et Échevins à l'occasion des maisons situées sur les bords du Rhône et de la Saône, dans l'étendue de leur directe. Lesdits Archevêque et Chapitre voulaient les faire exempter, prétendant jouir dans l'étendue du comté de Lyon, des droits régaliens et privilèges en dépendant et comme propriétaires des rivières navigables. \_ Requête des Échevins démontrant le peu de fondement de ces prétentions: " si, disent-ils, monseigneur l'Archevêque et le Chapitre étaient propriétaires des deux rivières, il s'ensuivroit qu'ils pourroient faire des réglemens pour la navigation... s'ils ont la directe sur les maisons situées d'un côté de la rivière, ils ne l'ont pas sur celles qui sont situées à l'opposite de l'autre côté. " L'Archevêque et le chapitre durent renoncer à poursuivre et subir l'impôt. \_ Taxes pour les eaux, fontaines, barrages, moulin, plates, bateaux. \_ Arrêt qui décharge les Prévôts des marchands et

Échevins de l'établissement des offices de procureur, receveur, contrôleur, etc., et des taxes qui pourraient être faites pour les eaux, fontaines, barrages, moulins et bachaux de ladite ville, moyennant la somme de 400,000 livres qu'ils avaient offerte au Roi, et qui les autorise à faire un emprunt de 500,000 livres. \_ Signification faite à la Ville d'avoir à payer ce qu'elle doit en vertu de cet arrêt. \_ Quittance.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.251 et 291

**Cote : CC 0333.**

Référence informatique : 00000492

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 23 feuillets, papier; 3 pièces parchemin; 4 pièces, papier; 7 imprimés

### **1639 - 1698**

Taxes et impositions extraordinaires (1639 - 1698)

Taxes sur les étrangers résidant à Lyon

---

Taxes et imposition extraordinaires.

- Taxes sur les étrangers résidant à Lyon.
- Cette taxe ayant été imposée par une déclaration du 26 janvier 1639, fut portée à la somme de 750,000 livres; la plus grande partie des étrangers quitta la ville; sur la représentation des Prévôt des marchands et Échevins, elle fut modérée à 250,000 livres, enfin, par arrêt de 1640, Sa Majesté ordonna que lesdits étrangers seraient libérés en payant les sommes auxquelles ils avaient été imposés dans le rôle des aisés de la ville. \_ Requête présentée à M. d'Aubray, intendant de justice et police, tendant à prévenir les contraintes que prétend faire le sieur Fiquelpau: ordre à ce dernier de cesser ses

poursuites. \_ Singulière aventure de ce traitant, ruses des habitants pour l'empêcher d'agir: on l'accuse d'avoir eu à sa table un pestiféré, on l'enferme dans son logis avec défense d'en sortir avant 40 jours: Plaintes contre ce procédé \_ Arrêt du Conseil ordonnant aux échevins de fournir au sieur Fiquelpau un logement libre et de lui prêter assistance dans ses poursuites contre les étrangers \_ Le consulat, dans cette affaire, montre peu de sympathie pour l'agent de Sa Majesté. \_ Le Roi autorise le prévôt des marchands à choisir deux négociants au fait du commerce de la ville pour régler le différend qui existe avec le fermier des cinq grosses fermes. \_ Arrêt du Conseil, 1639, ordonnant aux étrangers qui avaient quitté la ville d'y rentrer dans la huitaine sous peine de saisie et défense de trafic. Sa Majesté se plaint de ce qu'au lieu d'obéir à ses ordres, lesdits étrangers avaient usé de divers artifices pour en éluder l'exécution; entre autres d'avoir chassé et fait sortir honteusement de la ville Me Antoine Fiquelpau, sous prétexte que la maison où il était logé était infectée de maladie contagieuse, sans avoir trouvé aucune protection de ceux qui avaient en main l'autorité. Sa Majesté voulant donner suite à cette affaire, tous les étrangers abandonnèrent Lyon. \_ Arrêt du Conseil, 1640, annonçant que lesdits étrangers, en payant les sommes aux quelles ils avaient été imposés dans le rôle des aisés de la ville, seraient déchargés des taxes particulières sur eux faites. \_ Déclaration du Roi, portant confirmation des lettres de naturalité et légitimation, lesquelles mettront à l'abri de toutes poursuites à raison des droits de chevage, formariage, aubaine ceux qui les auront obtenues. \_ Arrêt du Conseil déchargeant tous les étrangers qui se sont établis à Lyon, leurs veuves, enfants, héritiers et successeurs des taxes faites ou à faire sur eux en exécution de la déclaration du Roi. " Ce dernier arrêt (Chappe. Inv. XII, 313) fut rendu sur les remontrances des Prévôt des marchands et échevins faisant entrevoir l'injustice qu'il y avait d'assujettir à ces taxes des étrangers qui étaient venus s'établir à

Lyon sur la foi des privilèges des foires et des franchises accordées personnellement à ces étrangers et le danger qui en résulterait pour le commerce de la ville, si cette mesure était rigoureusement observée. " \_ Extrait du rôle de la taxe sur les étrangers 1698. \_ On y trouve: Jacques Deschamps, de Villars, procureur ès cours de Lyon, imposé à 1500 livres: en marge (n. c'est un mutin, il le faut mettre prisonnier); Jean Baptiste Testerele, vicaire de l'église Saint-Paul, 1200 livres (il a de l'argent, il le faut mettre prisonnier, il payera); Marie Van der Vel, Lambert Pont-Saint-Pierre, ancien Prévôt des marchands, originaire d'Italie, Jean-Marie Bololigny, noble de Bologne, le baron de Montalivet, fils d'un sénateur de Chambéry, Van de Kabel, l'aîné et le jeune, peintres flamands, les hoirs de Voultz, Jean Leblanc, docteur en médecine, les hoirs Van Scots, etc... Aux noms des plus dignes personnages prêtres, notaires, etc... on voit toujours une somme importante avec mention d'emprisonnement comme moyen d'arriver à un paiement certain.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.311

**Cote : CC 0334.**

Référence informatique : 00000493

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 8 imprimés;

**1383 - 1623**

Taxes et impositions extraordinaires (1383 - 1623)  
Impositions sur les cartes, tarots, dés, etc.

---

Taxes et impositions extraordinaires.

- Impositions sur les cartes, tarots et dés.

- Déclaration du Roi portant impositions sur les cartes dés et tarots. " Comme chacun voit par expérience, dit le Roi, que jeux de cartes et autres, au lieu de servir de plaisir et récréation, selon l'intention de ceux qui les ont inventés, ne servent à présent que de dommage notoire et scandale publicq... avons estimé juste et raisonnable d'en tirer commodité... Ordonnons que dorresnavant il sera levé sur toute la magnifactory et fabrique de cartes tarots et detz, savoir: sur chacune paire des cartes ung sol paris, chacun jeu de tarots et sur chacune balle de detz qui sont en nombre de dix-huit ung sol paris. Et afin que ladite imposition puisse être exactement levée, enjoignons très-expressément à tous fassonniers d'apporter et remettre par devers le receveur à ce commis, dedans huit jours, tous les moules sur lesquels ils ont accoustumer d'imprimer et graver leurs marques et armoiries... Ce fait, MM. les fassonniers seront tenus de prendre dorresnavant toutes les couvertures dont ils pourront avoir besoin de nosdits receveurs, lesquels seront tenus de livrer et fournir autant qu'ils voudront...deffendons à tous marchands d'acheter lesdites cartes sans être pliées empactées desdites nouvelles couvertures. " \_ Difficultés entre les marchands cartiers et le fermier de l'imposition, requêtes à M. de Montholon, déclarations, arrêts, sentences relatifs à cet impôt. \_ Commission donnée au sieur Brigaud fermier de cette taxe. \_ Copie du contrat passé entre les maîtres cartiers de Paris et ledit fermier; relativement aux marques il y est dit: " Que chacun des maîtres cartiers conservera ses marques ordinaires; au bout de chacune desquelles ledit fermier mettra la sienne et le mot de " France " porté par le règlement du conseil, et au bout de chacune desquelles marques il y aura un blanc pour mettre le nom du fermier ou de son commis. \_ Oppositions mises par les prévôt des marchands et échevins renvoyées au Roi. \_ Les cartiers quittèrent la ville, plutôt que de se soumettre à ces règlements. \_ Ordonnance portant

défense d'user d'autres cartes que celles munies des enveloppes de Sa Majesté, lesquelles enveloppes les maîtres cartiers sont tenus d'aller quérir au bureau établi pour cet effet dans la ville de Lyon, rue de Flandre, vis-à-vis l'enseigne de la Pomme-Rouge. \_ Subrogation du sieur Jean Daulphin au sieur Brigaud. \_ Remontrances des maîtres fabricateurs et compagnons cartiers de la ville; ils exposent que ce commerce est un des plus importants de la cité; elle fournit non-seulement le Royaume mais encore l'Italie, l'Espagne, la Flandre ;ils déclarent être prêt à imiter leurs devanciers qui quittèrent la ville plutôt que supporter cet impôt , si on n'apporte pas quelque tempérament à l'édit du Roi. \_ Nouveau règlement de Sa Majesté. \_ Mémoire pour servir à dresser le contrat des maîtres cartiers. Parmi leurs prétentions il faut indiquer: " que les fermiers ne ousteront point les vieilles marques des maîtres cartiers, car ce sont leurs vraies héritaiges. Pour le regard des quatre sortes de marchandise qui se débite hors le royaume de France, comme jamais la France n'a heu connaissance d'icelle pour n'en savoir jouer user ni consumer assavoir: les cartes appelées la Plume à Chapeau, ou cartes qui se débittent en Flandre et celles que l'on appelle grands et petits Quinots que jamais les autres fermiers n'ont par ci-devant marquez ladite marchandise parce qu'elle ne se débite pas en ceste manufacture; ledit fermier et lesdicts cartiers se devront accorder ensemble. " \_ Arrêt du Conseil, 1609, par lequel le Roi déclare surseoir à l'exécution de l'imposition, à cause de la difficulté de l'établir " par les grands empeschements et esmotions populaires. " \_ Requêtes des maîtres cartiers. \_ Raisons et moyens d'opposition présentés au conseil du Roi par MM. les prévôt des marchands et échevins contre le fermier de cette imposition; il y est dit que le trafic des cartes s'élevait à Lyon jusqu'à 300,000 écus. \_ Commission donnée au sieur de Saint-Martin pour installer le bureau de recette des deniers provenant de cet impôt.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.209

Cote : CC 0335.

Référence informatique : 00000494

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, 27 feuillets, papier; 7 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

### 1478 - 1558

Taxes et impositions extraordinaires (1478 - 1558)

Poudres et salpêtre

---

Taxes et impositions extraordinaires.

- Fournitures de poudre et salpêtre imposées à la ville de Lyon.

- Mandement du roi Louis XI ordonnant à messire Philippe le Monoyer de se transporter par tous les lieux où l'on peut tirer du salpêtre et de le faire charrier à Paris. \_ Lettres patentes du roi Charles VIII portant que les salpêtres ramassés par le sieur Séguier seront par lui déposés entre les maires des officiers municipaux des villes pour les conserver.

\_ Procuration du sieur Séguier au sieur Honorat Pelicier son successeur dans cette charge. \_ Lettres patentes du roi François Ier donnant ordre et permission aux habitants de la ville de se pourvoir de 25 milliers de salpêtre. \_ Vidimus de lettres patentes, 1543, par lesquelles il est mandé de délivrer le salpêtre de la ville au sieur Jean de Saillans, trésorier des salpêtres en la charge de Languedoc-Dauphiné-Provence. \_ Autres lettres patentes ordonnant à la ville de se munir de huit milliers de salpêtre. \_ Vidimus de lettres patentes autorisant le sieur Gaspard de Saillans à se faire délivrer les salpêtres qu'il requerra. \_ Lettres de

cachet adressées aux conseillers de la ville pour les engager à faire toute diligence dans les fournitures de poudre et salpêtre que le Roi réclame. \_ Procès-verbal fait par M. le lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon au sujet de 20 milliers de salpêtre que les conseillers devaient fournir, ce que ces derniers déclarent ne pouvoir faire, vu la difficulté de s'en procurer à Lyon par suite de la prohibition de trafic faite par le Roi. \_ Requête présentée au Roi par les conseillers pour être déchargés de cette fourniture; au nombre de leurs motifs, ils expliquent: que les marchands qui avaient coutume d'en apporter et vendre à Lyon n'y viennent plus par suite de la défense du Roi; que d'ailleurs s'ils étaient venus, tout aurait été pris par les " religieux de Roddes. " \_ Réponse du maître et capitaine général de l'artillerie, signée " Jean d'Estrées. " \_ Arrêt du Conseil prorogeant de deux mois la délivrance des 20 milliers de salpêtre dus par les conseillers. \_ Lettres patentes par lesquelles le roi Henri II demande à la ville 15 milliers de poudre. \_ Reconnaissances des quantités de salpêtre délivrées par les conseillers signées: Jacque Gimbres, voyer et conducteur des réparations et fortifications; François Sala, capitaine de la ville et garde des munitions du Roi, Antoine Tyssue, dit Cornevant, canonnier ordinaire du Roi, ayant charge de faire les poudres en " l'astellier " de Lyon; Pierre Leblanc, commis de noble Gaspard de Saillans. \_ Requêtes et lettres des conseillers, exposant l'état de misère dans lequel se trouve la commune, les grandes charges qu'elle a à supporter et déclarant l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de satisfaire aux approvisionnements de poudre exigés par le Roi.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.201

Cote : **CC 0336.**

Référence informatique : 00000495

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier parchemin, 8 feuillets; 6 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 14 imprimés.

### **1603 - 1651**

Taxes et impositions extraordinaires (1603 - 1651)

Poudres et salpêtre

Taxes et impositions extraordinaires.

- Fourniture de poudre et salpêtre imposées à la ville.

- Inventaire fait par Me Polaillon, échevin, des poudres renfermées dans la tour des Terreaux, près la butte des arquebusiers.

\_ Confirmation de la commission du sieur de la Combe, commissaire général des poudres et salpêtres dans les provinces du Lyonnais et autres. \_ Le sieur de la Combe voulut empêcher les maîtres poudriers de Lyon et tous ceux qui avaient permission de faire de la poudre, de continuer leur industrie. Les prévôts des marchands et échevins se pourvurent en faveur desdits maîtres poudriers par-devant l'Intendant, qui, par son ordonnance du 10 septembre 1619, renvoie les parties au Conseil pour le fonds; par provision, fait mainlevée aux maîtres poudriers des saisies faites à leur préjudice et leur permet de continuer à faire des poudres et à les vendre en gros et en détail à l'exception de celles destinées à l'arsenal. \_ Requête des prévôt des marchands et échevins. \_ Inventaire des noms, pièces et productions des poudriers et balanciers, signé Grolier, procureur général de la ville. \_ Sentence du surintendant. \_ Commission de Sébastien Leclerc, successeur du sieur de la Combe. \_ Le sieur Leclerc ayant voulu renouveler les prétentions de ce dernier, les Prévôt des marchands et échevins qui avaient pris fait et cause pour les maîtres poudriers obtinrent une ordonnance en leur faveur.

\_ Par édit de 1634, le Roi ayant assujetti toutes les villes et communautés du royaume à fournir annuellement la quantité de 25,000 milliers de salpêtre et ordonné que lesdites villes en payeraient la valeur, c'est-à-dire 125,000 livres par année sur les premiers et plus clairs deniers de leurs revenus patrimoniaux, la ville de Lyon fut cotisée à 6,000 livres réduites plus tard à 3,000. \_ Copie d'un arrêt déclarant nul, injurieux et tortionnaire l'emprisonnement du sieur Jean Fouquoy, échevin de Paris. \_ Lettre de cachet du roi Louis XIII autorisant la recherche des salpêtres. \_ Arrêt du Conseil portant décharge en faveur de la ville des sommes dues pour cette imposition. \_ Autre arrêt de 1637 rendu à la requête des prévôt des marchands et échevins, par lequel Sa Majesté permet à tous marchands poudriers salpêtriers et ouvriers de la ville de Lyon et des environs, de faire incessamment la plus grande quantité de poudre qu'il leur sera possible; de rétablir pour cet effet leurs moulins et engins, de la vendre et débiter librement en gros et en détail avec la même liberté qu'ils avaient avant les défenses qui leur ont été faites \_ Jugement rendu, 1638, par le bailli du château du Louvre, artillerie, poudres et salpêtres, qui déclare nulles, des saisies faites au préjudice de quelques poudriers de la ville à la requête du commissaire général des poudres et salpêtres sur l'intervention des prévôt des marchands et échevins; permet à tous les maîtres poudriers et salpêtriers de la ville et des environs, de préparer les salpêtres, l'aire de la poudre et la débiter librement à toute personnes. \_ Ordonnances rendues à ce sujet. \_ Marché passé entre Pierre de Brosse, lieutenant de l'artillerie de France au département de Lyonnais, et Abraham Pauze, maître fondeur à l'arsenal de Lyon, pour 6 boîtes du poids de 150 livres destinées aux salves qu'il sera besoin de faire en la ville pour le service de Sa Majesté. \_ Compte dudit Abraham.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.201

**Cote : CC 0337.**

Référence informatique : 00000496

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier; 27 imprimées.

**1710 - 1752**

Taxes et impositions extraordinaires (1710 - 1752)

Taxes du 10<sup>e</sup> des revenus des biens, et du 50<sup>e</sup>

---

Taxes et impositions extraordinaires.

- Taxe du dixième des revenus des biens de l'industrie et du commerce. \_ Imposition du cinquantième. \_ Droit de vingtième sur les offices et charges de la commune.

- Par déclaration du 14 octobre 1710, le Roi avait ordonné la levée dans tout le Royaume du dixième des revenus de tous les biens. \_ La ville de Lyon, attendu la gêne que cette imposition causait aux transactions, fit l'offre de 400,000 livres au Roi pour en obtenir suppression. \_ Édit de 1712 par lequel le Roi accepte les offres des prévôt des marchands et échevins et décharge les communautés et habitants de la ville de toute taxe à raison de leur commerce et de leur industrie. \_ Arrêts du Conseil d'État relatifs au mode de perception et aux personnes imposées. \_ Quittance de 400,000 livres payées au Roi. \_ Taxe du cinquantième sur tous biens portant revenus. \_ Observations des conseillers de la ville au sujet des créanciers de la commune et des employés, commis et officiers subalternes de l'Hôtel-de-Ville que la modicité de leurs appointements devrait exempter de cet impôt, et des moyens d'arriver, comme précédemment, à une transaction qui



décharge complètement la ville. \_  
Remontrances des parlements de Rouen et de Bretagne concernant cette taxe du cinquantième; \_ protestation violente de ces deux assemblées contre les atteintes portées aux privilèges de la noblesse et du clergé; tableau des misères du peuple: " les magistrats, Sire, disent ceux de Rouen, avoient par leurs exemples accoutumé les peuples à la plus exacte fidélité, ils ont frémé de voir ces mouvements dangereux; armés de la sage autorité que Sa Majesté nous a confiée, si nous voulons punir en eux ce que nous croyons de criminel, la pitié suspend le glaive de la Justice, les larmes publiques, les gémissements universels prouvent une nécessité trop réelle dont nous ne pouvons nous empêcher de prévoir la continuation " \_ Rôle des sommes dues par les propriétaires des offices et droits des villes de la généralité de Lyon dressé pour levée de l'impôt du vingtième. \_ Représentations de prévôt des marchands et échevins. \_ Ordonnance de l'Intendant de Lyon concernant la perception du dixième des revenus des biens de la campagne. \_ Observations des conseillers de la ville sur le troisième article de ladite ordonnance comme préjudiciable aux privilèges des bourgeois.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p. 293

**Cote : CC 0338.**

Référence informatique : 00000497

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 5 imprimés.

**1695 - 1698**

Taxes et impositions extraordinaires (1695 - 1698)

Taxes des cens et rentes sur les maisons de la Ville

Taxes et impositions extraordinaires.

- Taxes des cens et rentes des maisons de la ville.

- Déclaration portant que les trésoriers de France, avocats et procureurs du Roi, greffiers des bureaux des finances du royaume demeureront déchargés des sommes imposées sur eux en exécution des édits de 1693. \_ État de réformation et de modération des sommes dues par les maires, échevins des villes, faubourgs et bourgs fermés de la généralité de Lyon en vertu des mêmes édits de 1693. \_ Quittances des sommes payées à cet effet.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.303

**Cote : CC 0339.**

Référence informatique : 00000498

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 9 imprimés.

**1666 - 1674**

Taxes et impositions extraordinaires (1666 - 1674)

Réunion des charges de colonels, majors, capitaines

Taxes et impositions extraordinaires.

- Décharges de taxe en faveur des fermiers, receveurs, commis ayant le maniement des deniers d'octroi de la ville de Lyon. \_ Arrêt du Conseil d'État autorisant les prévôt des marchands et échevins à vendre et disposer des quarante offices de " courretiers de change établis dans la ville et de racheter

le fonds des lanternes. " \_ Arrêt du Conseil d'État de 1694, portant réunion des charges de colonels, majors, capitaines et lieutenants des " Bourgeoisies " de la ville de Lyon au corps de l'échevinage, c'est-à-dire autorisant la ville à nommer elle-même ses officiers, moyennant la somme de 40,000 livres payées au Roi. Sa Majesté, par un édit de la même année, avait assujetti tous les officiers militaires des villes à prendre des lettres de provision et de confirmation; la ville de Lyon demanda à être exemptée de cette formalité comme ayant toujours joui depuis son origine du droit et faculté de faire faire par ses habitants le guet et de garder les clefs des portes, faculté que le Roi consentit à reconnaître moyennant la somme de 40,000 livres, \_ Impôt du timbre. \_ Déclaration relative à l'impression et à l'usage des formules. \_ Tarif des droits à percevoir sur chaque formule imprimée tant sur parchemin que sur papier. \_ Arrêt du Conseil d'État de 1673, pour la prise de possession de la ferme générale des formules et droits attribués aux greffiers des enregistrements des oppositions qui seront formées pour conserver la préférence aux hypothèques. \_ Arrêt portant défense de contrefaire le papier marqué pour les formules.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.247

**Cote : CC 0340.**

Référence informatique : 00000499

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1363**

Impositions et emprunts (1363)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

Prétentions à l'exemption des subsides. - Procès

- Procès entre messire Jean Leviste " doctor et clericus regius " et les consuls gouverneurs de la ville de Lyon.

- Jean Leviste se prétendait exempt comme clerc du Roi. \_ procédure relative à cette affaire: Jugement rendu par messire Humbert de Bleterens " civis matisconensis, locumteneus nobilis et potentis Imbaudi de Peschino, scutiferi proprii corporis D. N. Regis, matisconensis baillivi. " \_ Les consuls furent condamnés sur la présentation faite par ledit Jean Leviste de lettres patentes du Roi Jean, portant que les prétentions " des gouverneurs de la ville de Lion étoient non raisonnables et contre droit et raisun les libertez de nos clers, nous vous mandons, ajoute le Roi, que s'il est aynsi vos ledit suppliant ne contraindre faites, ne sofrez contraindre en cors ne en biens en aucune manière à contribuer ne à paier tailles, impositions, subsides redevances, debittes, aydes quelquunques, excepté celles qui sont ordenées pour notre délivrance. " \_ Appel de la sentence du bailli fait par les consuls. Ils expliquent qu'ils n'ont nullement l'intention de porter atteinte aux privilèges de messire Jean Leviste, mais qu'il est juste que ce dernier participe aux frais de réparation des fortifications et à la garde de la ville, non-seulement parce que: " reparationes, clausure et excubie ad conservationem persone, familie, bonorum ipsius Domini Joannis existent; unde in dicta civitate nullus potest nec debet se excusare; " mais encore parce que Jean Leviste n'est pas exempté des subsides exigés pour la délivrance du roi Jean, et par conséquent des impôts extraordinaires comme sont les réparations des fortifications.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0341.**

Référence informatique : 00000500

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 19 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau et 1 fragment de sceau.

**1368 - 1392**

Impositions et emprunts (1368 - 1392)  
Prétentions à l'exemption des subsides

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes du Roi Charles V (1368) données au bois de Vincennes et adressées au viguier de Sainte-Colombe pour forcer les ecclésiastiques et nobles à participer aux réparations, gardes et autres Charges de la ville.

- Autres lettres patentes (1376), donnant commission au bailli de Mâcon de contraindre les " nobles et autres gens, tant du Royaume comme de l'Empire, ayant héritages, possessions et biens meubles à contribuer suivant leurs facultés aux frais de réparation desdites fortifications \_ Lettres patentes de 1378 sur le même objet. \_ Lettre de Commission du roi Charles VI (1381), donnant ordre au bailli de Mâcon de faire participer tous les habitants à ces dépenses. \_ Lettres du roi Charles VI (1383) adressées au juge du ressort de Lyon pour faire payer les nobles " mariez en ladite ville aux filles, suers, cousines ou parentes des bourgeois et autres habitants, lesquels tiennent plusieurs belles possessions et héritages en icelle ville. " \_ Lettres patentes de 1386, ordonnant que toutes personnes demeurant hors la ville et y possédant rentes et héritages contribueront aux tailles et charges mises pour les fortifications. \_ Procès de noble Claude de Pompierre. \_ Les consuls lui réclament le paiement des sommes auxquelles il avait été imposé à cause des biens qu'il

possédait dans la ville de Lyon. \_ Procédure faite à ce sujet. \_ Lettres du roi Charles VI, enjoignant aux élus sur le fait des guerres, de vérifier les prétentions du consulat et de contraindre Claude de Pompierre à payer les sommes auxquelles il avait été taxé, attendu que ledit Claude n'est pas " extrait de noble lignée et n'a pas accoustumé de servir les guerres. " \_ Lettres exécutoires contre ledit Claude. \_ Commission du juge-maieur de Vienne (1392), adressée au châtelain de Saint-Symphorien-d'Ozon aux fins de donner aux habitants de Lyon mainlevée des saisies qui avaient été faites à leur préjudice pour le paiement des impositions.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Les sceaux se trouvent aux parchemins 9 et 11

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0342.**

Référence informatique : 00000501

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 10 feuillets, papier; 6 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1379 - 1415**

Impositions et emprunts (1379 - 1415)  
Prétentions à l'exemption des subsides

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes du roi Charles V (1379), ordonnant au bailli de Mâcon de contraindre tous les nobles et officiers royaux se disant exempts à payer ce qu'ils pourraient devoir depuis dix ans pour la " sustentation des fortifications et réparation d'icelles, et en cas d'opposition, faire aux parties, icelles oyes, bon et brief accomplissement de justice. "

- Lettres patentes du roi Charles VI (1394), portant ordre de contraindre aux mêmes charges les possesseurs de biens meubles et immeubles qui ne demeurent pas dans la ville. \_ Autres lettres de 1394, portant les mêmes dispositions pour les gens du comté de Savoie et du Dauphiné. \_ Lettres de commission du roi Charles VI, adressées au bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, et au juge du ressort, pour contraindre toutes personnes demeurant hors la ville et y possédant rentes et héritages à contribuer, suivant leurs facultés, aux réparations desdites fortifications. \_ Procès fait en la Cour des Aides à Lyon entre noble femme Marguerite de la Croix, veuve de maître Hugues Jossart, jadis bachelier en lois et juge du ressort de Lyon, " ayant l'administration et gouvernement des enfans et héritiers dudit feu maistre Hugues et d'elle, complaignans, d'une part, et les consuls de la ville de Lyon, et André de la Fay, receveur des deniers communs d'icelle ville, opposans, d'autre part. " \_ Les consuls avaient soumis lesdits Jossard à la taille et, malgré leur opposition, avaient fait saisir et vendre certaine quantité de plomb leur appartenant. \_ Lesdits Jossard protestèrent et en appelèrent au Conseil du Roi, faisant remarquer dans leur requête " qu'ilz sont nobles, extraiz de noble lignée, tenans et vivans noblement sans faire eulz ne aucun d'eulz fait de marchandize, et que durant le temps que l'ung d'eulz estoit ou voyage derrièremment fait par le Roy ès pays de Normendie et de Picardie, monté et armé souffisamment pour servir le Roy notre dit Seigneur en armes, et que son dit frère dès longtemps estoit escolier estudiant à Paris, lesditz consuls ont fait exécuter lesditz supplians de certaine somme de deniers, ont fait prendre et arrester leurs biens, et, qui pis est, à cette occasion ont fait mectre mengeurs et gasteurs de biens ès hostels d'iceulz. " \_ Contestation entre les conseillers de la ville et maître Jean Patarin docteur en lois, conseiller du Roi, au sujet des tailles que le receveur

voulait exiger dudit Jean Patarin, quoique il fut noble et exempté.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0343.**

Référence informatique : 00000502

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 14 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

### **1417 - 1422**

Impositions et emprunts (1417 - 1422)  
Prétentions à l'exemption des subsides  
Prétentions à l'exemption des subsides.

- Vidimus de lettres patentes de 1417, par lesquelles le roi Charles VI, enjoint au bailli de Mâcon de faire contribuer les ecclésiastiques et autres possédant héritages et rentes dans la ville, aux réparations des fortifications d'icelle, comme aussi de les obliger à faire guet et garde en cas d'imminent péril.

- Le Roi donne pour raison " que la dicte ville est de très grant circuite comme de deux lieues ou environ, très petitement close, fortifiée et emparée, mesmement de la partie des pais de Savoie et de l'Empire aux queulx elle marchist (limite) et en grant partie est icelle ville inhibitée et en ruyne dont plusieurs dommaiges et inconvéniens se peuvent ensuivre, attendu que le Roy des Romains s'efforce de faire guerre à ladite ville et la dommaigier , si comme on dit, pour ce " est necessère de pourveoir à la fortification, emparement, garde, tuition et défense d'icelle ville, laquelle est clef de nos pays, Royaume et Dauphiné, etc. " Les ecclésiastiques résistèrent; le bailli de Mâcon leur fit savoir " que tout le temporel des gens d'église a esté et est mis en la main du Roi pour ce que ils ont été et sont refusans de contribuer

comme les autres habitans es fortifications et aparemens. " Les péages, leudes, rentes et autres émoluments leur appartenant furent mis sous séquestre et leurs revenus affectés auxdites réparations. \_ Lettres exécutoires d'Humbert de Grolée, chevalier, conseiller et valet de chambre du Roi, bailli de Mâcon, pour faire payer aux ecclésiastiques les sommes réclamées par le consulat. \_ Lettres de commission du roi Charles VI (1417), adressées au bailli de Mâcon, pour contraindre les gens d'église à payer par provision leur contribution en attendant que le débat pendant entre eux et les consuls soit définitivement tranché. \_ Lettres patentes du roi Charles VI, portant ordre de contraindre les ecclésiastiques, même l'archevêque et gens privilégiés, à participer aux frais des fortifications. \_ Lettres relatives au cours des monnaies étrangères; la ville est exemptée à cause de son commerce des prohibitions faites à ce sujet dans tout le Royaume. \_ Lettres patentes du roi Charles VI, adressées aux généraux commissaires des aides, pour empêcher les empiétements du bailli de Mâcon sur leur juridiction. Signification desdites lettres. \_ Liste des fermiers des aides; noms de leurs cautions; montant de leurs fermes. \_ Lettres d'exécution contre les contribuables en retard. \_ Sentence et lettres en faveur des consuls contre ceux qui refusaient de payer leur taxe. \_ Commission donnée par Charles dauphin, régent du Royaume (1420), pour orcer ceux qui possédaient des biens dans la ville quoique ils n'y résidassent pas, à participer aux réparations des fortifications. \_ Autres lettres de 1422 sur le même objet. \_ Ordonnance du bailli de Mâcon pour l'exécution des susdites lettres.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0344.**

Référence informatique : 00000503

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau et 1 fragment de sceau.

#### 1418 - 1426

Impositions et emprunts (1418 - 1426)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Procès soutenu par le consulat contre Etienne Giscle, médecin de Lyon.

- Ce dernier prétendait, en sa qualité de Magister et professor in artibus et medicina, n'avoir à supporter aucune contribution. Il appuyait ses prétentions sur l'immunité toujours accordée à sa profession, les services qu'il avait rendus, les précédents établis et enfin le droit écrit dont il est donné de nombreuses citations. \_Le Consulat combat tous ces arguments et présente une délibération du 13 juillet 1418, dans laquelle les consuls assistés des maîtres des métiers et notables déclarèrent, ordonnèrent et conclurent " que l'en faice paier à maistre Estienne Giscle et aux autres phisiciens de Lion qui s'en sont alez à la mortallité qui de présent est en ceste présente ville, tous les arréraiges qu'ils doivent des tailles et autres frais communs, et que à ce faire et aussi guet et garde l'en les contraigne rigoureusement et sans déport, non obstant tous privilèges et franchises qu'ils peuvent avoir, attendu qu'ils ont laissé la ville ou besoing et temps qu'ils deussent secourir les malades. " \_ Les privilèges dont se prévalait maître Giscle, n'ayant selon eux aucun pouvoir pour exempter d'un impôt auquel sont astreintes les personnes les plus privilégiées. Sur quoi intervint une sentence du bailli de Mâcon 1426, qui maintient les consuls dans le droit et possession d'imposer tailles et autres subsides sur tous les habitants et sur

maître Giscle, qui n'avait même pas établi qu'il fût médecin approuvé. \_ Procédure de cette affaire. \_ Longue consultation de docteurs et licenciés sur la question. \_ Déclaration du bailli de Mâcon, portant que le débat avait été soumis à des hommes experts pour avoir leur avis.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0345.**

Référence informatique : 00000504

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 143 feuillets, in-folio, papier.

**1442 -**

Impositions et emprunts (1442)  
Prétentions à l'exemption des subsides

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Enquête faite à la demande du procureur du Roi en l'élection de Lyonnais et des conseillers de la ville de Lyon par laquelle il est établi que tous les habitants de cette ville, ecclésiastiques, nobles, bourgeois et autres possédant biens et héritages en icelle ou aux environs, devront payer leur cote-part des frais communs, aides et tailles, à moins que lesdits fonds ne soient nobles et amortis. \_ Noms des témoins. \_ Points sur lesquels devront porter les questions et éclaircissements demandés; dépositions desdits témoins; ils déclarent tous que les bourgeois aisés quittant leurs hôtels pour se soustraire aux taxes, sont la cause l'un dépeuplement si considérable qu'il en résumera la ruine totale et la perte de la cité, que déjà " une très grant partie de ladite ville qui souloit être bien peuplée est vacante et inhabitée, come appert clerement à chascun qui voit ladicte ville et l'a veue le temps passé. "

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Reliure à rabat

Titre sur la reliure parchemin

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0346.**

Référence informatique : 00000505

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 10 feuillets, papier; 12 pièces, parchemin; 1 fragment de sceau.

**1437 - 1449**

Impositions et emprunts (1437 - 1449)  
Prétentions à l'exemption des subsides

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes (1437) par lesquelles le roi Charles VII, pour remédier à la dépopulation de la ville, ordonne que tous les habitants de quelque condition qu'ils soient seront imposés aux tailles, à l'exception seulement des pauvres et gens d'église.

- Décharge de tous impôts en faveur d'Aymard de Bleterens, docteur en lois et de Humbert son frère, écuyer. \_ Autorisation donnée aux conseillers de contraindre les échevins de Mâcon et le reveur des aides de leur communiquer les papiers et rôles des tailles mises depuis 100 ans, à l'effet de s'en servir dans un procès pendant entre la ville et les sieurs de Bleterens. \_ Lettres patentes et ordonnance des élus permettant de poursuivre les personnes privilégiées qui ayant acquis des biens autrefois soumis à l'impôt refusent de payer leur taxe. \_ Renvoi du procès pendant entre les consuls et Humbert de Bleterens devant les conseillers généraux des aides à Paris.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur  
d'une boîte d'archivage  
La pièce 3 n'est pas reliée au Registre

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0347.**

Référence informatique : 00000506

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 pièces,  
parchemin; 1 pièce, papier, fragments de  
cachets de cire rouge.

### 1450 - 1451

Impositions et emprunts (1450 - 1451)  
Prétentions à l'exemption des subsides -  
Procès

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Procès entre Antoine Leviste et les  
conseillers de la ville de Lyon, au sujet  
des impositions dont ledit Leviste  
prétendait être exempt à cause de sa  
noblesse.

- Arrêt de la Cour des Aides,  
condamnant par provision Antoine  
Leviste au paiement des sommes  
auxquelles il avait été cotisé avec  
ordonnance pour procéder à la criée des  
biens du dit opposant. \_ Déclaration  
extraite des protocoles de maître  
Peyronis, portant consignation de la  
somme exigée par le consulat qui avait  
fait emprisonner ledit Leviste et saisir  
tous ses biens consistant en " une  
mayson sise à Lyon, en la rue du Palays,  
une vigne et une autre mayson assise  
audit lieu du cousté de l'Empire,  
appelées la Richardière, "

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur  
d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0348.**

Référence informatique : 00000507

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio,  
26 feuillets, papier; 3 pièces, parchemin.

### 1457 - 1464

Impositions et emprunts (1457 - 1464)  
Prétentions à l'exemption des subsides -  
Procès

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Procès entre les représentants de la ville  
et Jean et Guillaume Baronnat, qui  
exploitaient des mines dans le Lyonnais,  
et refusaient de payer toute taxe à raison  
de ce que " le roy Charles VI, dont Dieu  
ait l'âme, avait ordonné plusieurs  
franchises et libertés ausdits marchands  
faisant ouvrir esdites mines à leurs  
propres couts, missions et dépens.

- C'est assavoir de non payer aucunes  
tailles, gabelles ne autres subsides ayans  
cours au Royaume de France. \_ Mémoire  
des consuls; réponse des défendeurs; ces  
derniers prient de remarquer " qu'à leurs  
propres couts et despens ils ont fait curer  
, espuiser et ouvrir les montagnes qui  
longtemps avoient a été en ruyne,  
chomaige, inutiles au Roi et à la chose  
publique, des mines à cuyvre de  
Cheissieu, de Saint-Pierre-la-Palu et de  
Joz, avec ce ils ont réparé et édifié à neuf  
les martinets appartenant esdites mines;  
item se sont mis en grant dangier de tout  
perdre pour cause de l'ouverture de la  
montagne d'argent et de plomb, "  
appelée Cocteseule et Montipon (?) " Le  
débat fut arrêté par lettres patentes  
données en 1458, en vertu desquelles  
lesdits Baronnat durent payer leurs  
impositions. Ces mines avaient autrefois  
appartenu à Jacques Coeur, qui avait  
obtenu pour elles certaines franchises, ce  
que le roi Charles VII ne manque pas de  
reprocher à son argentier: " Néanmoins,  
dit-il, sous ombre de certaines lettres par  
nous octroyées l'an quarante-quatre, au  
purchaz de Jaques Cueur, qui lors tenoit

lesdites mines, obstant ce qu'il disoit contre vérité que la portion desdits mineurs, fonciers et autres faisant ledit ouvrage, ne montoit plus de soixante et dix livres par an, dont le contraire est vrai, car elle monte plus de quatre cents livres tournois, eussions mandé iceulx mineurs, fonciers et autres non estre contraints au payement desdites tailles; lesdits Baronnat s'efforcent de vouloir demourer exempts, quittes et paisibles d'icelles tailles, ce qui est très grand grief, préjudice et domaige; vous mandons ..... " Les Baronnat dûrent renoncer aux privilèges obtenus par leur prédécesseur. \_ Lettres patentes contre Jean Leviste, qui se prétendait exempt, en sa qualité d'étudiant en l'université de Paris. \_ Condamnation d'un nommé Moreau, étudiant de la même université, à payer l'octroi du vin.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0349.**

Référence informatique : 00000508

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 132 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin; 2 sceaux plaqués.

#### **1469 - 1472**

Impositions et emprunts (1469 - 1472)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

---

Lettres patentes, du roi Louis XI, données à Tours, à la requête des conseillers de la ville, pour faire contribuer au payement des impositions plusieurs bourgeois prétendant avoir obtenu des lettres d'anoblissement.

- Procès de Jean David dit Quinet. Ce Jean David, habitant de Lyon, avait servi,

pendant les guerres, dans la compagnie du comte de Comminges; en échange de ses services, il avait obtenu des lettres patentes l'exemptant de tous services sa vie durant. Assigné devant les élus Hymbert de Varey et Geoffroy Cueur (fils de Jacques Coeur) d'avoir à payer la taxe des biens roturiers qu'il avait acquis depuis, il opposa ses privilèges. Les consuls protestèrent, prétendant que ledit David, issu de basse extraction, n'avait fait la guerre que pour s'enrichir, qu'il n'avait fait aucun exploit pour mériter pareille faveur, et se trouvait suffisamment payé par ce qu'il avait gagné à la prise de " Clugny et de Perey-le-Monial ". Enquêtes, mémoires relatifs à ce débat dont l'issue reste inconnue.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Les 2 pièces parchemin sont cousues sur des feuillets

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0350.**

Référence informatique : 00000509

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 9 feuillets, papier; 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

#### **1475 - 1483**

Impositions et emprunts (1475 - 1483)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Procès entre Jacques Rivoire, écuyer, seigneur de Romaigneu et de Brisolz, et Claude de Bleterens, sa femme, d'une part, et les conseillers de la ville de Lyon, d'autre part, au sujet des taxes que ledit Rivoire refusait de payer, sous prétexte que les consuls ne rendaient aucun compte de l'emploi des deniers qu'ils



percevaient. \_ État des sommes appliquées à la reconstruction des fortifications. La ville eut gain de cause, mais dans l'arrêt il est dit que les consuls devront tenir, à l'avenir, un compte spécial pour les dépenses des fortifications et ne jamais confondre les deniers provenant des taxes mises à cet effet avec ceux des tailles du Roi ou des affaires communes de la cité.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0351.**

Référence informatique : 00000510

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio, ensemble 25 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

#### **1476 - 1478**

Impositions et emprunts (1476 - 1478)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Imposition d'une somme de 3,000 livres sur les habitants de la ville de Lyon: ne sont exempts, dit le Roi, dans les lettres établissant cette taxe " que nobles suyvens les armes et officiers ordinaires ou commensaulx du Roy, de la Reine et du Dauphin.

- Procès entre le Consulat et Ymbert de Varey, écuyer, maître d'hôtel du Roi, qui refusait de participer aux réparations des fortifications. Les nobles, dit-il, dans sa défense, ont plusieurs grandes charges à porter, " car ilz sont adstrains à suivre les armes, tenir les champs et exposer leurs corps et chevaux pour préserver et garder les plebeyans et ruraux et autres demourant és villes, pour ce est bien

raison que iceulx nobles soient exempts des réparations desdites villes et que la charge en demeure sur lesdits plebeyans. " \_ Lettres patentes de Louis XI, soumettant toutes personnes, sans aucune distinction de condition, au payement des taxes.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
2 cahiers (6 feuillets in-folio) détachés de la reliure

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0352.**

Référence informatique : 00000511

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

#### **1476 - 1478**

Impositions et emprunts (1476 - 1478)  
Prétentions à l'exemption des subsides

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Transaction entre les conseillers et Pierre Guerrier, bourgeois de la ville, au sujet des impositions.

- Lettres patentes de Louis XI, portant que tous étrangers résidant à Lyon, de quelque état, nation, qualité ou condition qu'ils soient, vendant, négociant entre deux foires et hors des foires, seront imposés nonobstant tous privilèges et exemptions. \_ Défense faite aux consuls de taxer maître Guillaume Balarin, pour les biens qu'il possédait à Lyon, par sa femme, Marie-Anne, fille de feu Robert Jarry, en son vivant, auditeur des comptes pour le feu Roi de Jérusalem, de Sicile et d'Anjou. \_ Ordonnances, lettres, pour contraindre au payement des taxes.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0353.**

Référence informatique : 00000512

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio, ensemble 78 feuillets, papier; 8 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1474 - 1482**

Impositions et emprunts (1474 - 1482)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Procès entre Ymbaud de Varey et les conseillers et habitants de la ville.

- En récompense de plusieurs services rendus pendant les guerres, le Roi avait octroyé, l'an 1474, au sieur de Varey, des lettres d'anoblissement. Fort des nouveaux privilèges qui venaient de lui être conférés, ledit de Varey refusa, malgré les voies d'exécution opérées sur ses biens, de contribuer à aucune taxe. \_ Enquêtes, mémoires, procédures relatives à ce débat: les conseillers s'appuient sur ce qu'il serait " moult grande iniquité et chose très déraisonnable que les consuls fussent contraints à clore et mestre en sûreté, à leurs despens, les biens et héritages dudit de Varey, sans qu'il en payât quelque chose. " Les témoins produits par le demandeur ne sont guère ménagés, " En tant que touche maistre Pierre Charpin, disent les conseillers, il est si viel et si décrépi, qu'il est ébété de son sens et entendement et ne scait plus ce qu'il dit, ce qu'il a fait ne que feroit ung enfant. " D'un autre témoin, parent du demandeur, frère François-Julien, " soi-disant religieux et secretan de Saint-Romain-le-Puy en Forestz; il ne se tient

point en son monastère, ains est tousiours vagabond et ne fait que courrir aujourd'hui en ung lieu et demain en ung autre, et est de vie dissolue et deshonnête à ung religieux. " Le Roi, par lettres patentes, confirme tour à tour les droits réciproques des parties; enfin un arrêt de la Cour des Aides, 7 septembre 1482, décharge ledit Varey des impositions faites sur lui à raison des tailles et affaires communes de la ville, avec défense de le cotiser à cet égard tant qu'il vivrait noblement; quant aux impositions pour le fait des fortifications, il fut ordonné que les biens pris par exécution sur ledit de Varey, seraient vendus au plus offrant et dernier enchérisseur. Six tasses d'argent armoyées à ses armes, pesant ensemble douze marcs, avaient été saisies au domicile dudit de Varey; ces tasses ayant disparu, les consuls furent obligés d'en restituer la valeur, elles furent estimées, y compris la façon, 115 livres tournois. Voir cc. 350,

Pièces 9 et 9 bis partiellement détachées de la reliure

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0354.**

Référence informatique : 00000513

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 8 cahiers in-folio, ensemble 65 feuillets, papier.

**15++**

Impositions et emprunts (15++)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Procès soutenus par la commune contre certains habitants se prétendant exemptés d'impôt.

- Mémoire contre Jean Garbot, notaire et garde des mines. \_ Libelle appellatoire contre Liénarde, veuve de feu Étienne Gaudin, laquelle refusait de se soumettre aux taxes, sous prétexte que son mari avait été ouvrier à la Monnaie. \_ Raisons de droit contre Claude Thomassin, récemment anobli. \_ Mémoire relatif au procès d'Antoine Leviste, dont les consuls contestaient la noblesse; à ces accusations il répond par sa généalogie. " Il est vray, dit-il, que feu messire Jehan Leviste et Estiennette de Seins, sa femme, père et mère de feu Jehan Leviste, dernier trespasé, estoient nobles et de noble lignée extraiz, tenuz et reputez notoirement de touz ceux qui les cognoissoient. Item de messire Jehan Leviste et dame Jehane de Seins, yssit feu messire Jehan Leviste, père dudit Anthoine. Item estoit ledit messire Jehan, père d'icelui Antoine, chevalier en armes et en lois et pour le bien souffisance et grant prudence de sa personne, eut plusieurs grans et notables estats tant en ce Royaume que ailleurs, et entre les autres fut général par troys diverses fois pour le Roi, notre Sire, au pays de Languedoc, et depuis, fut ledit messire Jehan Leviste, potestat en la cité d'Ast, en Piémont, pour feu monseigneur le duc d'Orléans, dernier trespasé, et après fut ledit Jean Leviste, chancelier de monseigneur le duc Loys de Bourbon, et conséquemment du conseil du Roi Item au regard de Estiennette, elle est extraicte de nobles parens, c'est assavoir de ceulx de Seins ( ? ) en Masconnais; et est semblablement la femme dudit messire Jean, dame Sibille de Beaulieu, desquelx sont yssus ledit Anthoine, maistre Jean et Morelet, leurs enfans, lesqueulx enfans ont vescu noblement; a esté ledit Morelet au service du Roi, monté et babillé souffisamment, et s'est trouvé en plusieurs rencontres et journées, en espécial à la bataille du Dauphiné contre le prince d'Orange, et tiennent lesdits trois enfans plusieurs chasteaulx, fiefs et seigneuries; ledit Antoine, seigneur des chasteaulx, terres et seigneuries d'Arcy, de Saint-Christofle, ledit messire Jean, seigneur des

chasteaulx de Porcellay et la Garde en Beaujeulais, et Pierre dit Morelet Leviste, est seigneur des terres et seigneuries de Saint-Bonnet et de Bussières. " \_ Contestation entre Guillaume Cholet, receveur des vivres des gens d'armes et les conseillers de la ville.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

Cote : CC 0355.

Référence informatique : 00000514

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 6 cahiers in-folio, ensemble 10 pièces, papier; 2 cahiers in-folio, ensemble 8 feuillets, parchemin; 4 pièces, parchemin, 47 feuillets, papier.

**1488 - 1496**

Impositions et emprunts (1488 - 1496)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Procès entre Pierre Fournier, écuyer, receveur des Aides en l'élection de Lyonnais, et les conseillers de la ville.

- Ledit Pierre Fournier, ayant épousé la fille d'un riche marchand de Lyon, refusait de payer l'impôt pour les biens que sa femme et lui possédaient dans cette ville. \_ Autre contestation avec Guillaume Grossart, marchand drapier de Rouen, qui, pour éviter l'enchérissement des loyers, à l'époque des foires, louait à l'année une boutique à Lyon. Les consuls l'avaient taxé comme s'il eût toujours habité la ville. \_ Sceau de la commune en 1490

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

Cote : CC 0356.

Référence informatique : 00000515

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 8 pièces,  
parchemin; 2 pièce, papier.

#### 1490 - 1504

Impositions et emprunts (1490 - 1504)  
Prétentions à l'exemption des subsides

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes du roi Charles VIII,  
autorisant les consuls à poursuivre le  
recouvrement d'un impôt destiné à  
couvrir les frais occasionnés par la  
première venus de ce prince à Lyon. \_  
Autres lettres du roi Louis XII, relatives  
aux impôts mis pour la réparation des  
fortifications, et aux personnes  
privilegiées qui refusaient d'y participer;  
mesures prises contre les ecclésiastiques.

2 feuillets de la pièce 3 détachés de la  
reliure

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

Cote : CC 0357.

Référence informatique : 00000516

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 10 pièces,  
parchemin; 9 pièces, papier.

#### 1513 - 1515

Impositions et emprunts (1513 - 1515)  
Prétentions à l'exemption des subsides -  
Procès

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Procès entre les conseillers et Jean et  
Nicolas de Villars, marchands de Lyon.

- Ces deux notables refusaient de payer  
les taxes mises pour l'achèvement des  
fortifications. Arrêté et mis en prison à

Roanne, Jean de Villars proteste contre  
cette violence, les notables et maîtres des  
métiers ne devant être emprisonnés  
qu'en vertu de lettres royaux; à son refus,  
il donne pour motifs que les conseillers  
ne veulent rendre compte des reliquats  
des impositions, qu'ils ont, pour faire face  
à ces dépenses, des revenus spéciaux et,  
qu'ils font des bénéfices énormes suit la  
ferme des Gabelles, sans en justifier  
l'emploi. Les consuls montrent toute la  
fausseté de ces imputations et  
présentent une délibération à laquelle  
Jean de Villars avait pris part, et dans  
laquelle il avait été décidé qu'un impôt  
nouveau serait mis " pour continuer  
l'oeuvre des rempares et fortifications du  
costé devers la Bresse, où convient faire  
et continuer les murailles pour garder  
que les fossez et rempares qui ont été  
faiz ne tombent en ruyne. "

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

Cote : CC 0358.

Référence informatique : 00000517

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 pièces  
parchemin; 7 pièces, papier; 1 sceau.

#### 1515 - 1526

Impositions et emprunts (1469 - 1472)  
Prétentions à l'exemption des subsides

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Commission des élus pour contraindre  
les habitants, privilégiés ou non, à  
participer aux frais nécessités par la  
continuation des fortifications du coté de  
Saint-Sébastien; les notaires, secrétaires  
du Roi, sont seuls dispensés. \_ Procès  
entre les conseillers et noble Théode de  
Laye, seigneur de Saint-Lagier. Autre  
contestation entre la ville et les hoirs  
Claude Thomassin. \_ Commission donnée  
à messire Jean Dupeyrat, lieutenant-  
général du sénéchal de Lyon, pour  
l'ajournement de ceux qui refusaient de

payer leurs impositions; sceau de la sénéchaussée.

Le sceau se trouve sur la pièce 4

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

Cote : CC 0359.

Référence informatique : 00000518

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 39 feuillets, in-folio, papier.

### 1534

Impositions et emprunts (1534)  
Prétentions à l'exemption des subsides - Procès

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Plaidoyer fait aux Grands Jours de Moulins, le 24 octobre 1534, pour la ville, contre François Neyrolles, écuyer, garde de la Monnaie de Lyon.

- Ledit Neyrolles refusait de payer l'octroi du vin qu'il faisait entrer dans la ville; les consuls firent un jour saisir ce vin. Condamné devant le sénéchal, Neyrolles appela de la sentence, ajoutant à ses griefs personnels des accusations contre les consuls et l'administration des finances de la ville, Les consuls répondent que " ce n'est chose nouvelle de veoir aucuns particuliers murmurer et s'élever contre les gouverneurs, parce qu'il y a quelques temps qu'une partie du populaire dudict Lyon, appelez les artisans, voulurent imposer ausdits conseillers plusieurs malversations touchant les deniers à eulx octroyez par le Roy; et fut l'issue de leur poursuite si malheureuse pour eux qu'ilz furent condamnés par arrest à faire amendes honorables ausdits conseillers et outre à payer grosses sommes de deniers pour la réparation envers eulx... Depuys trois ans en ça, ajoutent-ils, se sont trouvez en ladite ville plusieurs mutins et séditeux,

lesquelx ont pillé, saccaigé des plus apparentes maisons de ladicte ville et mis les gouverneurs et conseillers d'icelle en dangier de leur vie. " \_ La cour renvoie les parties devant le sénéchal et ordonne que les fermes et octrois de la ville seront désormais baillés aux enchères publiques et les ouvrages des fortifications livrés aux rabais, en outre que la copie des comptes, depuis l'an 1522 dûment collationnée aux originaux, sera apportée au procureur du Roi. (Voir BB. 48 et suiv. et BB. 54)

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

Cote : CC 0360.

Référence informatique : 00000519

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

### 1536 - 1559

Impositions et emprunts (1536 - 1559)  
Prétentions à l'exemption des subsides

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Remontrances faites au Roi, en 1536, par les gouverneur et habitants de Lyon contre " ceux de Villefranche en Beaujolais " qui se prétendaient exempts des subsides imposés sur les marchandises entrant dans la ville de Lyon.

- Les conseillers de Lyon soutiennent que Villefranche n'a jamais été qu'une simple bourgade n'ayant ni murailles ni deniers communs, ne pouvant par conséquent réclamer de semblables privilèges. \_ Lettres patentes de François Ier du 15 novembre 1523, affranchissant de toutes taxes les serviteurs, officiers ordinaires et domestiques de la maison du Roi. \_ Arrêt du 17 mars 1542 ordonnant que le nom de messire Jacques Thomassin écuyer

seigneur de Montmartin sera rayé du rôle des cotisations. \_ Sentence de la Sénéchaussée (23 juin 1543) qui dispense les habitants de Saint-Just et de Saint-Irénée de la contribution à la somme de 12,000 livres. \_ Autorisation donnée aux échevins d'imposer toutes personnes pour le paiement, la solde et l'entretien des 50,000 hommes de pied ordonnés sous le règne précédent (1551). \_ Autres lettres patentes de 1554 portant ordre de poursuivre ceux qui sous ombre de leurs privilèges, font entrer du vin dans la ville pour en faire commerce. \_ Protestations de l'archevêque et du chapitre contre toute tentative d'exécution des lettres précédentes. \_ Confirmation des privilèges des ouvriers de drap d'or et de soie (2 décembre 1558). Le Roi les dispense de l'impôt nouvellement mis sur le vin et maintient les franchises accordées par ses prédécesseurs. \_ Mémoire contre certains habitants soi-disant officiers de la Reine ou du Dauphin et se prévalant de leur qualité pour ne pas payer les octrois.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0361.**

Référence informatique : 00000520

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio, ensemble 14 feuillets, papier; 3 pièces, papier.

### **1543 - 1558**

Impositions et emprunts (1543 - 1558)  
Prétentions à l'exemption des subsides

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Lettres d'exemption accordées par le roi Henri II en faveur de " Pelonne Bouzin, dame de Champs, veuve de Jean Kleberger, en son vivant valet de chambre ordinaire du roi François Ier. "

- Ordonnance royale donnée à Fontainebleau, le 31 mars 1543, nommant ledit Kleberger valet de chambre; " sçavoir faisons, dit le Roi, que pour les bons, agréables et recommandables services que notre cher et bon ami Jehan Cleberge, gentilhomme d'Allemagne et bourgeois de Berne, nous a par cy-devant faits et fait chacun jour en plusieurs et maintes manières, et espérons qu'il fera et continuera de bien en myeux, icellui pour ces causes, et pour la bonne et entière confiance que nous avons de sa personne et de ses sens, suffisance, loyauté, preudhomye, expérience et bonne diligence, avons aujourd'huy retenu et retenons en l'estat et office de notre varlet de chambre ordinaire, pour audit estat doresnavant nous servir par ledit Cleberge aux honneurs, auctorités, pérogatives, préheminences, franchises, libertez, droicts, proufficts, revenus et emolumentz qui y appartiennent... " \_ Enregistrement de ladite ordonnance. \_ Déclaration de maître Martin de Troyes, conseiller du Roi, receveur général de ses finances à Lyon, lequel certifie sous son serment que, " ès années 1546 et 1555, il paya alors vivant et depuis trespasé à noble Jean Cleberger, bourgeois de Berne et de Lyon, varlet de chambre ordinaire du Roi, la somme de 242 livres tournois pour chacune desdites deux années, pour ses gaiges de vallet de chambre du Roi.... laquelle déclaration fut faite à la requête de noble David Cleberger pour lui servir en temps et lieux. \_ Lettre de François Ier à Jean Kleberger " : seigneur Jean Cleberge, dit le Roi, j'ai reçu votre lettre du cinquiesme de ce moys et par icelle veu le devoir et dilligence que vous avez faite pour les emprunts que je veulx faire à Lyon, dont je vous scay très-bon gré, et voyant, ainsi que me mandez, que lesdits marchands n'y veulleut entendre que mon filz le Dauphin ne s oblige comme moy, j'en seray content, et desjà mondit filz l'a ainsi accordé; dont vous pourrez advertir les autres marchands afin qu'ils tiennent leur argent prest ainsi

que me le mandez, et sur ce, sieur Jean Cleberge, je pryé Dieu qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Paris le Xle jour de mars 1545. " \_ Dans une autre lettre de 1543 portant pour suscription " Monsieur du Chastellard valet de chambre ordinaire " le Roi remercié " le Bon Allemand " de l'empressement qu'il a mis à le servir dans de semblables circonstances: " et come encores, dit François Ier, que de vous-mesmes m'ayez dernièrement secouru en prest d'une bonne somme d'argent avez esté moyen que les autress marchands de votre nation ont fait le semblable de leur part dont est du bon office que avez fait en cest endroit je n'ai vullu faillir à vos mercier. " \_ En considération des services rendus par ledit Kleberger qui " ores qu'il ne vint en personne servir le Roy avoit en charge au lieu de ce, de s'employer en autres urgens affaires en ladite ville de Lyon, " Henri II voulant favorablement traiter sa veuve, dame Pelonne de Bouzin, ordonne qu'on permette à ladite dame d'user plainement et paisiblement " tant et si longuement qu'elle demeurera en viduité " des exemptions, privilèges, octrois accordés aux veuves des officiers royaux, et qu'on la tienne quitte et exempte de tous subsides et impositions mis ou à mettre dans la ville de Lyon

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0362.**

Référence informatique : 00000521

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 6 feuillets, parchemin; 1 cahier in-folio, 11 feuillets, papier; 4 pièces parchemin; 8 pièces, papier.

**1566 - 1609**

Impositions et emprunts (1566 - 1609)  
Prétentions à l'exemption des subsides

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Lettres patentes du roi Charles IX (1566) autorisant les consuls à soumettre les officiers ou ministres de la justice et gens de robe longue au paiement du subside imposé sur les loyers des maisons en vue de subvenir aux frais occasionnés par " la nécessité du peuple pendant la calamité de la dernière peste. "

- Le même droit venait d'être accordé peu de temps auparavant aux capitouls de Toulouse sur les notaires secrétaires du Roi. \_ Mémoire présenté par les conseillers à l'encontre de Pierre Marchand, capitaine des mulets du Roi. Ce Pierre Marchand profitait de son titre pour vendre et débiter du vin dans la ville sans être soumis aux droits. Les mulets de Sa Majesté servaient même au transport des particuliers. Les conseillers de la ville demandent à soumettre cet industriel aux taxes comme les autres habitants et commerçants de la ville. \_ Sentence des élus en faveur du nommé Spéry, garde du corps, à qui l'on permet de vendre son vin avec les privilèges dont jouissent les serviteurs du Roi. \_ Lettres patentes d'Henri IV (19 mai 1607) portant que pour procurer à la commune les moyens d'acquitter les ruineuses dettes contractées pendant les troubles, les prévôt des marchands et échevins seront autorisés à continuer l'octroi du vin, et que toutes personnes exemptes ou non devront s'y soumettre. \_ Protestations et opposition contre cet impôt. \_ Requêtes: de noble Jacques Pons, conseiller et médecin du Roi; \_de noble Jacques Poisson, conseiller secrétaire des finances de la reine Marguerite, duchesse de Valois, \_ et de noble Claude Dupré, seigneur de Vauplasant, conseiller ordinaire de monseigneur le prince de Condé. \_ Réclamations de messire Claude Grollier, prieur commendataire de Saint-Irénée, de Catherine de Gangaille, religieuse au couvent de la Déserte, de Guillaume de Balmes, conseiller notaire et secrétaire du Roi. Toutes ces requêtes sont présentées par le fermier de l'octroi du vin contre qui elles avaient été faites.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0363.**

Référence informatique : 00000522

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces,  
parchemin; 2 imprimés.

### 1641 - 1743

Impositions et emprunts (1641 - 1743)  
Prétentions à l'exemption des subsides

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Arrêt du conseil d'État portant que tous les habitants de Lyon privilégiés ou non seront tenus de fournir les sommes auxquelles ils ont été cotisés pour l'emprunt de 447,338 livres.

- Autre arrêt du 6 juin 1682 par lequel le Roi ordonne que tous ceux de la ville, les communautés religieuses, officiers, ecclésiastiques, etc., payeront les droits d'entrée sur les vins conformément aux lettres patentes accordées aux prévôt des marchands et échevins. \_ Autre arrêt du 30 avril 1743 qui condamne les chanoines réguliers de Saint-Augustin établis au quartier de Saint-Irénée et les habitants des paroisses de Saint-Just à payer les droits d'octroi accordés à la ville, ce dont ils se prétendaient exempts (imprimés).

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.361

**Cote : CC 0364.**

Référence informatique : 00000523

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio,  
38 feuillets, papier; 8 pièces, parchemin;  
26 pièces, papier; 1 cachet de cire

### 1353 - 1477

Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1353 - 1477)  
Officiers de la monnaie et monnayeurs

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Titres concernant les officiers de la Monnaie de Lyon.

- Procédures faites depuis l'année 1353 jusqu'en 1477 entre les consuls et les ouvriers de la Monnaie au sujet de l'exemption des subsides à laquelle lesdits ouvriers soutenaient avoir droit. \_ Gages saisis par la commune; protestations de Jean Lambert " superior magister " des monnaies du royaume de France, de Jean de Varey, prévôt des monnaies de Lyon, de Perronin Chevalier, prévôt des ouvriers de la monnaie de Lyon, d'Aynard, de Villeneuve, de Pierre de Pompierre, d'Hugonin de la Balme et autres monnoyeurs du serment de l'empire, habitants à Lyon. \_ Procès devant le bailli de Mâcon au sujet desdits gages saisis. \_ Lettres patentes du roi Charles VII confirmant les privilèges des ouvriers de la Monnaie de Lyon et ordonnant la restitution de tout ce qui leur avait été pris à raison des taxes, impôts, etc., (7 janvier 1436). \_ Mémoires des conseillers contre les prétentions des monnoyeurs. \_ Etat de sommes, frais et dépens réclamés par le Consulat aux monnoyeurs pour le procès que ces derniers venaient de perdre. \_ Réunion des conseillers, maîtres des métiers et notables (1474), afin d'aviser aux moyens de faire face aux immenses charges de la commune en contractant un nouvel emprunt. \_ Lettres patentes de Louis XI (24 avril 1476) confirmant les privilèges octroyés depuis Philippe le Bel aux ouvriers de la Monnaie. \_ Lettres et mémoires produits de part et d'autre. \_ Ajournement de quelques marchands de la ville " pour ce que l'on prétend qu'ils



ont fait reffus de la monnoye du Roi, notre sire, et donné cours à d'autres monnoyes. " Appelés à Sainte-Colombe les défendeurs déclarent nul la citation " estans citoyens de la ville de Lyon, lesquels citoyens ont privilèges royalx que nulz de quelque estat qu'ilz soient ne doivent traire iceulx citoyens ou aucun d'eulx en jugement hors de Lion. " \_ Voir cc. 311.

Le cachet de cire se trouve sur la pièce 12

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.431

**Cote : CC 0365.**

Référence informatique : 00000524

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, 50 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

#### 1494

Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1494)  
Officiers de la monnaie et monnayeurs

---

Prétentions à l'exemption des subsides.

- Officiers de la Monnaie et monnayeurs.
- Contestations entre les conseillers de la ville et lesdits monnayeurs au sujet des taxes. \_ Procédures, citations, mémoires, plaidoyers. \_ Suite de l'article précédent

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.431

**Cote : CC 0366.**

Référence informatique : 00000525

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 32 imprimés.

#### 1706 - 1734

Impositions et emprunts (1706 - 1734)  
Prétentions à l'exemption des subsides  
Offices municipaux - Lettres de bourgeoisie

---

Exemptions des subsides.

- Officiers municipaux. \_ Lettres de bourgeoisie. \_ Édité du roi Louis XIV donné à Marly, au mois de juin 1706, portant décharge en faveur des habitants de la ville de Lyon de l'édit du mois de juillet 1705, concernant les lettres de bourgeoisie et confirmant aux prévôt des marchands et échevins, bourgeois et habitants de ladite ville leurs privilèges, exemptions, droits, immunités, honneurs et prérogatives sans aucune restriction ou réserve, lesquelles décharges et confirmation furent obtenues moyennant 200,000 livres que le Roi permet d'emprunter. \_ Quittances de cette somme. \_ Décharges en faveur des employés de la commune. \_ Mémoire établissant l'avantage pour les habitants d'offrir au Roi un don gratuit afin de n'être point soumis au rétablissement des offices municipaux. \_ Arrêt du conseil d'État qui accepte les offres des prévôt des marchands et échevins et les dispense de la vente desdits offices rendue obligatoire par l'édit du mois d'août 1722. Cette dispense fut obtenue sur la représentation faite par les prévôt des marchands et échevins que la ville de Lyon, ainsi que celle de Paris avait toujours été exceptée des créations faites dans les autres villes du royaume, et que lorsqu'on avait omis de l'excepter, Lyon avait obtenu des déclarations portant dispense, en sa faveur, de ces réformes générales; les échevins ajoutent que le corps de ville étant chargé de fonctions qui ne peuvent être remplies par des acquéreurs ignorant les usages des différentes juridictions, l'application de cette mesure causerait un préjudice énorme au commerce et un grand trouble dans le royaume. \_ Mémoire en

faveur du faubourg de la Guillotière où l'on voulait établir des offices municipaux; les habitants s'y opposent et donnent pour raison que ce faubourg a toujours été soumis aux mêmes lois, aux mêmes usages, juridictions, etc., que la ville de Lyon, avec laquelle il n'a jamais formé qu'un seul et même corps; ils affirment que c'est une grave erreur de croire que ce quartier ait jamais appartenu à la province du Dauphiné; des faits incontestables, plusieurs arrêts, notamment un procès-verbal d'un commissaire du roi Louis XI (19 août 1479), fixant l'étendue de la justice de Lyon; la différence des lois, des usages, et., suffisent pour en fournir la preuve; ainsi la taille est réelle en Dauphiné, personnelle à la Guillotière; la loi Julia la prescription des droits seigneuriaux, en vigueur dans cette province ne s'appliquent pas à la Guillotière. \_ Un édit de 1734 confirme les privilèges de ce faubourg.

Inventaire Chappe, Vol. XII, p.263 et 267

**Cote : CC 0367.**

Référence informatique : 00000526

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 20 feuillets, papier; 6 pièces, papier; 4 imprimés.

#### **1762 - 1784**

Taxes perçues au nom du Roi (1762 - 1784)

Exemptions de tailles

---

Exemption des subsides.

- Privilèges des bourgeois. \_ Maisons de plaisance aux environs de la ville. \_ État des sommes réclamées à la paroisse de Vaise pour taille, capitation, étapes et autres impositions \_ Requête. adressée au prévôt des marchands par les

possesseurs de fonds, maisons de plaisance, tant dans l'enceinte de la ville que hors des murs, afin d'obtenir du Roi révocation de l'édit de 1766 qui soumet à la taille les biens desdits bourgeois malgré leurs privilèges jusqu'alors maintenus. \_ Mémoires, rapports, requêtes tendant à obtenir cette révocation. \_ Précis chronologique sur les franchises et immunités de la ville de Lyon; lettres patentes des rois Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin, Charles IX, Henri IV en faveur des habitants. \_ Mémoire adressé au contrôleur des finances, en exécution d'un ardt du conseil d'État (1764) portant que les officiers municipaux des villes franches dont le privilège d'exemption des tailles a été suspendu, seront tenus d'envoyer des copies collationnées en bonne forme des titres sur lesquels ils prétendent que leurs privilèges sont établis \_ Éclaircissements et commentaires sur ces titres: \_ origine de l'immunité dont jouissent les bourgeois de Lyon pour les fonds qu'ils possèdent dans la Bresse; \_ avantage pour le fisc de maintenir ces exemptions. \_ Taxes faites dans la paroisse de Sainte-Foy et autres sur les maisons, de plaisance des bourgeois de Lyon, protestations des bourgeois imposés malgré leurs privilèges. \_ Mémoires, observations sur cet impôt et sa répartition; obstination des paysans à maintenir cette taxe malgré le tort qu'elle portait à leurs intérêts. \_ Arrêt de la cour des aides statuant entre les bourgeois de Lyon possédant des fonds dans les paroisses de Sainte-Foy, Saint-Cyr, Saint-Didier, Colonges, Irigny, Millery, Charly et Vernaison et les habitants desdites paroisses. \_ Aux termes de cet arrêt, les bourgeois sont exempts de la taille personnelle et ne sont tenus à la taille d'exploitation que faute par eux de donner la culture de leurs biens à des fermiers ou grangiers.

Les feuillets 9, 10 et 11 sont manquants dans la foliotation

**Cote : CC 0368.**

Référence informatique : 00000527

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 11 pièces, parchemin; fragments de sceaux.

### 1299 - 1371

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1299 - 1371)

---

Titres relatifs aux impositions, taxes et emprunt.

- Commission donnée par Guillaume de Virieu (Guillermus de Viriaco, gardialor civitatis et civium Lugdunensis nec non tenens ressortum ejusdem loci) aux serjents Pernet Morestin, Jaquemet Miribel, Guy de Chivignes, Aymon Lavinète et Guillaume Lacêpe, pour contraindre les habitants rebelles de la ville et université de Lyon à payer les sommes imposées pour les besoins communs; ladite commission donnée à la requête de monseigneur Henri de Villars, archevêque de cette ville (1299). \_ Quittance de noble Nicolas Oyn, conseiller du Roi, son bailli et receveur à Mâcon, d'une somme de 500 livres tournois payée par les consuls au Roi " pro subsidio guerrarum " (1353). \_ Lettres patentes de Charles V (1364) autorisant les consuls à poursuivre ceux qui refusaient de payer l'imposition mise pour la rançon du roi Jean, sur les marchandises entrant dans la ville. \_ Reconnaissance et quittance des sommes prêtées à monseigneur Jean de Melun, comté de Tancarville, lieutenant pour le Roi aux duché de Bourgogne, comté de Champagne et de Brie, pour les nécessités et affaires du monarque prisonnier. \_ Vidimus de lettres du roi Charles V (26 mai 1367), contenant ordre à ses trésoriers généraux des aides de délivrer aux conseillers et habitants de Lyon la somme de mille francs d'or et l'autorisation de percevoir pendant sept

années deux deniers pour livre sur l'emprunt fait pour la délivrance du roi Jean, afin de les employer aux clôtures et fortifications de la commune. \_ Quittance de 400 francs d'or passée au receveur de la ville par " Jehan, filz dou roy de Frange duc de Berri, d'Auvergne, comte de Mâcon, lieutenant dudit seigneur ès terres et diocèses de Bourges, Lyon, Clermont, Saint-Flour et Mâcon; pour une grande nécessité, dit ce prince et pour faire nos fraiz et despens en certain voiage que nous entendons à faire.... du commandement de Monseigneur pour plusieurs et secretes besoignes tochant mondit seigneur et son royaume (17 décembre 1367). \_ Lettres patentes du roi Charles V, défendant à ses officiers et justiciers sur la requête des consuls, de mettre " mengeurs et gasteurs de biens ès hostels et manoirs des habitants de Lyon, " sous quelque prétexte que ce soit (24 novembre 1368). \_ Autres lettres (16 février 1369) portant remise des fouages de quatre francs par feu, réclamés par le Roi. Cette remise est faite par suite des craintes sérieuses où l'on était de voir émigrer une grande partie des habitants surchargés d'impôts. \_ Autres lettres du 21 janvier 1370 en vertu desquelles les habitants de Lyon sont dispensés des taxes mises sur les diocèses de Mâcon de Lyon et de Vienne, à cause de la " somptueuse et grande garde et fortification de leur ville, par quoi ils sont moult grevez et apovris.

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0369.**

Référence informatique : 00000528

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 14 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 fragment de sceau,

### 1371 - 1410

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1371 - 1410)

---

Titres relatifs aux impositions taxes et emprunts.

- Lettres patentes du roi Charles V (21 mai 1371) enjoignant au juge du ressort de Lyon de contraindre le receveur des aides à rendre un compte exact aux consuls de la ville des deniers perçus par lui. \_ Autres lettres patentes du même Roi (3 mars 1373) portant défense aux receveurs et à leurs agents d'exercer aucune violence, prise de corps, emprisonnement sur les habitants, pour obtenir le paiement des subsides et de faire aussi fermer leurs boutiques. \_ Autres lettres patentes accordant remise sur les impositions, " pour la pitié et compassion que nous avons, dit le Roi, de notre peuple qui moult a esté grevé tant pour le fait de nos guerres come des mortalitez et sterilitéez qui sont survenues sur les vignes et autres labourages, dont notredit peuple est moult grevé et apovri (1er mars 1379). " \_ Ordonnance du roi Charles VI (20 décembre 1380) contenant injonction à tous les justiciers du royaume d'observer l'ordonnance du 16 septembre précédent sur le fait des fouages et de tenir les habitants de Lyon quittes de tout ce qu'ils pourraient devoir comme arrérages de cet impôt. \_ Commission donnée par le Roi, le 15 octobre 1382, à maître Jean de Bordes, Nicaise de Girart juge du ressort de Lyon, et à Jehan Marin, habitant de Mâcon, pour la perception des aides octroyées par les gens d'Église, nobles et autres habitants des diocèses de Lyon et de Mâcon. \_ Instructions données par le Roi, le 21 janvier 1382, sur la manière de lever les nouveaux impôts; conditions auxquelles ils doivent être donnés à ferme. \_ Demandes par le Roi (19 octobre 1381 et 27 mai 1385) d'un nouveau subside pour parer aux préparatifs de guerre faits par les Anglais; le Roi rappelle les négociations de Boulogne, les démarches faites par les ducs de Berry, de Bourgogne, les rois de Castille et d'Écosse en vue de la paix, la conduite

du Roi d'Angleterre, ses armements considérables; il demande des secours pour rassembler une armée " de certain nombre de gens d'armes et arbalétriers pour passer et descendre au païs d'Escoce, pour entrer et faire la plus forte guerre que l'on pourra au païs d'Angleterre contre nos ennemis, ainsi que promis l'a été entre nous, dit le Roi, et notre très-cher frère le Roy d'Escoce. \_ Mesures prises dans le but d'assurer la rentrée des arrérages des tailles et empêcher les abus commis par les officiers chargés d'opérer cette rentrée. \_ Arrêt du parlement de Paris, du 8 avril 1410, condamnant les doyen et chapitre de Saint-Jean à paver aux conseillers et habitants de Lyon la somme de 1250 livres pour les réparations des fortifications de la ville, somme que le chapitre refusait de payer sous prétexte que lesdits consuls ne leur avaient rendu aucun compte des deniers levés par eux.

Le fragment de sceau se situe sur la pièce 13

La pièce 1 est manquante

La pièce 10 est en grande partie détachée de la reliure

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0370.**

Référence informatique : 00000529

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier; 1 sceau.

**1390 - 1391**

Pièces concernant en particulier ceux qui se prétendent exempts de contribuer au paiement des subsides (1390 - 1391)  
Les Ecclésiastiques

---

Titres relatifs aux impositions, taxes et emprunts.

- Lettres adressées aux consuls de la ville de Lyon par le pape Clément VII, le duc

de Touraine, le gouverneur du Dauphiné, le cardinal de Saluces et André de Grolée, afin d'obtenir en faveur de Richarde de Saluces, abbesse de Saint-Pierre, parente du Pape, réduction des sommes réclamées par la commune à son couvent pour la réparation des fortifications. \_ Rescrit de Jean cardinal prêtre de Sainte-Anastasie, portant commise à l'évêque du Puy de terminer le différend existant entre le couvent de Saint-Pierre et le Consulat. Sceau de ce prélat.

Le sceau se trouve sur la pièce 8

Inventaire Chappe Vol. XII, p.401

**Cote : CC 0371.**

Référence informatique : 00000530

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 18 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 2 fragments de sceaux.

**1392 - 1473**

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1392 - 1473)

---

Titres relatifs aux impositions, taxes et emprunts.

- Subsides réclamés par le roi Charles VI. \_ Dispense accordée aux conseillers de fournir les sommes demandées pour le recouvrement de la ville d'Harfleur et " bouter hors du royaume le Roy d'Angleterre et sa puissance. " Les mortalités, l'émigration et aussi le départ des jeunes gens de Lyon " habiles aux armes, pieça venus esdites guerres sous divers cappitaines " motivèrent cette remise d'impôt (23 octobre 1415). \_ État des sommes dues par les habitants des bonnes villes du royaume " pour la défense d'icelui pour extirper les pilleries et roberies et pourveoir aux frontières (11 février 1416). \_ Transaction au sujet des

arrangements des tailles: le Roi tient quittes les conseillers de tout ce qu'ils peuvent devoir moyennant paiement de 400 livres tournois aux gens du parlement de Poitiers, et de 1250 livres à messire le Borgne Caqueran, chevalier, chambellan, capitaine de gens d'armes du pays de Lombardie, au service du Roi (1425). \_ Lettres patentes du Charles VII, relatives à l'aide accordée aux États-généraux de Tours (10 octobre 1433). \_ Quittances autographes de Guichard d'Urfé (Dulphe), bailli de Forez. \_ Lettres exécutoires de divers arrêts rendus contre l'archevêque de Lyon, les doyen et chapitre de Saint-Jean et contre d'autres personnes ecclésiastiques à propos des contributions et charges de la commune (1392-1472). \_ Emprisonnement de Jacob Berard, receveur des tailles, lui refusait de rendre ses comptes à la ville. \_ Don fait par le roi Louis XI à l'évêque de Lombez, abbé de Berans, " par manière de pension, pour entretenir son estat plus honnestement, " d'une somme de 500 livres tournois à prélever sur ce que doivent les habitants de Lyon (27 novembre 1473). \_ Procès-verbal de la promesse faite par les conseillers prisonniers à Roanne de payer à maître Mace Picot, trésorier de Nîmes, les sommes dues par la commune.

Les fragments de sceaux se trouvent sur les pièces 13 et 17

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0372.**

Référence informatique : 00000531

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 19 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 5 fragments de sceaux.

**1473 - 1524**

Impositions, subsistance, subvention, taxes, prêts et emprunts (1473 - 1524)

---

Titres relatifs aux impositions, taxes et emprunts.

- Refus des conseillers de payer les sommes exigées par le Roi pour les gages des ouvriers de drap d'or et de soie. \_  
 Secours de 4,000 livres demandé par Louis XI pour la solde et l'entretien de l'armée de Picardie (6 avril 1478). \_  
 Quittance de cette somme. \_  
 Commission donnée par Jean Tallon, contrôleur du domaine du Roi, à Jean Hillaire, châtelain de la Salle de Quincieu. \_  
 Lettres patentes du roi Louis XII ordonnant la levée d'une somme de 10,000 livres sur les habitants de Lyon pour la " conduite des guerres et soulde des gens d'armes qu'il a convenu et convient envoyer tant au royaume de Naples come à Rossillon " (13 juillet 1503). \_  
 Commission donnée à Guillaume, évêque de Prenestine, cardinal du Saint-Siège apostolique, archevêque et primat de Narbonne, évêque de Saint-Malo et de Nîmes, chargé par le Roi de lever sur les habitants de Lyon un impôt de 8,000 livres. \_  
 Demande de 0,000 livres afin de préparer la défense qu'il convient de faire contre les Anglais qui se " délibèrent à faire à grosse puissance descente en notre royaume " (1513). \_  
 Équipement, solde et entretien de 500 hommes de pied mis à la charge de la ville (1521). \_  
 Impôt de 9,000 livres nécessité par les frais d'équipement de ces hommes de pied. \_  
 Lettres patentes du roi François Ier permettant aux conseillers de contraindre les habitants de la ville à former un emprunt de 200,000 livres. \_  
 Emprisonnement de Pierre Vyny, marchand florentin, qui avait refusé de payer sa part de cotisation de cet emprunt. \_  
 Quittances des sommes prêtées.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
 Les fragments de sceaux se trouvent sur les pièces 1, 3, 4, 6 et 23  
 Les pièces 10, 13 et 16 sont manquantes

Inventaire Chappe Vol. XII, fol.11

**Cote : CC 0373 -1**

Référence informatique : 00000532

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
 - Toile noire, 3 parties ou fragments, 75 feuillets, in-folio, papier.

**1364 - 1365**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1364 - 1365)  
 Compte rendu de recettes et dépenses par Henri Chevriers et Jean de Foreis

---

Comptabilité.

- Comptes de Henri Chevriers, receveur des deniers communs, et de Jean de Foreis, receveur général de la ville.

- Les articles suivants paraissent devoir être signalés : " A mons. Humbert Darbon (d'Albon?), chivallier, quarente et sex flor. trois gros pour sous gages de luy et de XII homes d'armes que el veniet por lo common en la compagni dou seign. de Vignay, quant el chevachiet vers Chavagn. vers los enemis. " \_  
 " A Guillaume Piquet, recevour pour mons. lo baillif de Mascon dou subsidio qui li fut otroiés pour far departir de son bailliage moss. Seguin de Badafol, quatre cens cinquanta et trois flor. pitiz que li common deit audit moss. lo baillif de resta de la somme de lllm llllc flor. à quoy l'on acordiez avoic luy por lodit susidio. " \_  
 " A Hanri Cordier huet flor. VIII gros... por fare abatre lo pont de la porta de Trions, por murar la dita porta et por abatre una meyson devers Sains-Just. " \_  
 " Paia a cellos qui portieron la symazi de la villa et les torches pour donart ou conte de Pezenas. " \_  
 Paia por lo change de VI copes d'argent qui cotieront XLIIII florins que furon donnés ou seignour de Vignay. \_  
 Item ay paya por les II criés que fit li Reys dou Ribaus por lo fet de la villa. \_  
 Item ay paia a J. peyntre, por sognier les

estrobliés de la banyeri Perronin dou Nevro. \_ A moss. Henri de Monfalcon, chivallier, quatre ving sex flor. quatre gros pitiz que li sont deheu por sous gages et de les gens armés que el acz tenu por la garda de la villa. \_ Item paya ou valet que l'on trametit vert moss. de Savoy por fere li asavoir los noviaux dous enemys, I flor. \_ Item paya por IIIIxx et XII pières d'angin a duyre de sayn Sabatin a Lyon, II flor. IIII gros. \_ Item por portar lo present ou marechal d'Andenant. \_ Item paia a Baronat que l'on trametit pour saveir etro dou enemys vers Corzeu, lo VII jour decembro MCCCLXIII. \_ Item paia por selar les letres de moss. le maréchal et por escrire IIII florins. \_ A moss. d'Andenehan, mareschal de Franci, mil flor. de grand poys en dechargimen de la somma de Vm flor. de grant poys, en quoy li commons est tenus au Roy nostre sire por la delivrance de notre sir son payr. \_ Au seigniour d'Andenehan, mareschal de Franci, treis cens et vint florins pitiz que li eyrant deheu por temps que el a czita a Lyon avoy sa compagni, itans les enemis en Foreis et vers sain Saphurin-lo-Chatel. \_ A Mathieu de Fuer cent flor. pitiz que nous li parteyn de l'argen dou common por fere adobart lo pont de Ronz (du Rhône) par default de czo que li dis pons n'en a point a present d'argen. \_ Audit Porcheron, navetan, XX et dous flor. unze gros pitiz... por un navey que l'on acz achita de luy por fere un corsier por lo common. \_ A Michiel Chenever dous cens trenta et huec flor. umze gros que el deit paier a Aynart de Villanova por la dita villa, en laqual soma la dita villa eret tenuta oudit Aynart par arest de comtion fecz avoy luy, tam por causa dous despens que el fit quant el fuz esleux por alar en Englaterra, comme por lous despens que fit Tevenes de Villanova, sous frares, itant ou lieu de luy en hostage por lo Roy nostre sire en Englaterra. \_ A Jehan de Villars que l'on trametit vers lo gouverour dou Darphinal, lo II jour d'avril LXIII, VII flor. \_ A Mathieu de Chapponay huec vins flor. pitiz por paier les gens d'armes qui son de present a Lyon por la garda de la villa. \_ A Robin Quaret, pelletier,

bourgeois de Tornay, dous cens frans d'or que li dit Robins ac preta a Thomas de Varey en Englaterra. \_ A moss. Tiene de la Baume por luy et por XXX hommes d'armes que elli a tenu a San Just por la garda de a la villa XV jours, qui finirent lo lons XXVII jour de may l'an LXIII, IIIc flor.

Le feuillet 21 est manquant

**Cote : CC 0373 -2**

Référence informatique : 00000533

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 parties ou fragments, 75 feuillets, in-folio, papier.

**1364 - 1365**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1364 - 1365)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Henri Chevrier et Jean de Foreis

---

\_ Item ay paya por VI coupes d'argen de VIm qui furent donés a metre Gontier, segretaire dou Roy, notre sire, qui apportiet letres doudit segniours a la villa, XLII flor. \_ Paia a Johan Donchans por lo valet que il trametit de Mascon a moss. Johan d'Armaniac lo IIII jours d'avril MCCCLXIII, IIII gros. \_ Paya por loz notayre qui fut a crier que l'on alet sus les murs lo jour de les Merivillies. \_ Item por enferrar I pot, et por XI brochies a que l'on trait lo pot, IX gros. \_ Item pour papier peint de quoy l'on a az cuvert les arbalaites, V gros. \_ A Jehan de Durchi, dit Bullonc, qui est en hostage et Englaterra por lo Roy Jehan, que Dieu assolliet, notre sire, treis cens flor. prats en dechargimen de sous gages qui li sons dehu lui estant tenu esdit hostages. A moss. Jehan de Saint-Martin, chevalier, la somme de C et X flor. por les gages de li et de XXVIII hommes d'armes qui on servi lo comon VIII jour, c'est a savoir deis los XXVI jour d'avril jusques au jour duy (4 mai 1365). \_ A Stievent de Saint-

Germain, dit Jolis, la somme de cent VI flor. pitiz neup gros, en laqual li dit communs li eret tenus por pris fait par luy en les choses qui s'ensiegont : premierement a l messagier de mons. L'abal de Clugnou, qui aportiet una letra sus l'estat des enemis, I flor. III gros den. ; item por fere recuvrir la tor de S. Marcel et tirar lo potau, I flor. V gros den. ; Item por VI livres de confitura qui furon donés aut gouvernour de Mounpel[lier] III flor. ; item a Aynart de Villanova por alart Avignon avoic les Engleis por lo traitia d'Ansa, LX flor. \_ A VI persones lo quauz l'on met suour los murs et closures de la villa de Lion por mieux ou plustoz savoir l'estat des enemis, se il approchavont lesdites cloisures, chacune nuit deis los VIII jour de may derrierement passa jusque a VII jours dou meis de juillet enseguant, en queta VIII semaines, a VIII flor. par semana, LXVIII flor. \_ A moss. Aymo de Geneva, guardier de Lion por lo Roy, notre sire, la somme de deux cens flor. pitit por sos gages de cest an. \_ Al comandour d'Englaterra VcXVI flor. VIII gros auz quexl ledit communs li eret tenus por pret facz par lay a Johan de Durchi et Thomas de Varey, ostagiers en Englaterra, en paiement des gages ou que lidit communs et tenus auz dit Jean de Durchi et Thomas. \_ Item a moss. Berer, seigniour d'Iserunt, C flor. en quoy li dit communs li eret tenus por sos gages dou temps qui fut capitans de la villa. \_ A Johan Champan, garda de la chaine qui est a traver de Sauna... por ses gages..., a V flor. lo meis..., comme por les despens de l homeu qui est necessaires avoy luy en la dita garda por lo navey du chafol qui sustin la dita chaina... XLIX florins VI gros. " \_ A Vialet lo messagier por trois chemins qui li a fait por lo comun, l a Monbrison et les dos a Brudes, quant moss. Seguins leise Ansa, por saveir l'estat de luy et des enemis, VII flor. \_ A Martin Novel, notaire, X flor. por l'escriptura et travel d'une lettre et instrument a nous rendue qui receuit sur ce que que moss. lidin (doyen) et chapitres de Lion deviant audit commun quatre mille flor. qui leur furent preta por paier la remiczon d'Ansa. \_ Item VIII flor

por les robes lequexl l'on deit et a baillia por les gueites qui gueitont jour et nuit por la garda de la villa el clochier de S. Nises (S. Nizier), a Forviere et en acunes tours dou murs de Sainte-Margarite. \_ Item por metre una serralli en la tornalla de la Pecheri, en la chanbra dessoz, et por fere treis portes en les archieres, et por l'afferramenta de les dites portes, et por metre l tros de cheina en chacuna barbacanna por cause de les ores, et por fere un trapont por que l'on montis d'une chambra en atre sanct sallir de la tortnelle, et por la maint du chapuis et por fusta III flor. IIII gros. \_ Item que fut servy ou a gouvernour ou Darphinal lo XXVIII jour de junier por VI torches qui pesieront XXII livres, a II gros den. la livre, et por VI liv. confitura, a V gros la livra, et por la grant symaise de la villa pleine de vint, qui tint vint carterons, a VIII lois lo carteron, et qui fut dona a cioux qui portieron lo present, IX flor. II gros. \_ A Guillaume Chambon, por XIII torches, XXX livres de confitura qui furont donés el nunt dudit commun a ma a dama d'Anjo, XLI flor. I gros.

Le feuillet 21 est manquant

**Cote : CC 0374.**

Référence informatique : 00000534

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin ; 4 rouleaux, papier; 1 fragment de cachet de cire rouge

**1368 - 1377**

Comptabilité communale (1368 - 1377)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Etienne de Saint-Germain

---

Comptabilité d'Étienne de Saint-Germain, receveur de la ville.

- Pièces justificatives.



- Quittances en faveur des bourgeois et habitants de Lyon, par Jean du Vergier, sergent d'armes du Roi, receveur général " en la cité et diocèse de Lyon sur le fait des aides ordonnées pour la délivrance du Roy Jehan " de la somme de 420 francs d'or " en deschargement de majour somme " \_ fragment de sceau ; \_ quittance de 300 florins d'or en faveur des mêmes, par Louis de Feurs (de Fuer) et Jean de Preissa, " hostages en Engleterre pour la ville de Lyons sur le Rosne. " Cette quittance, rédigée en langue vulgaire et datée de Londres le 1er mai 1371, est encore munie des sceaux endommagés desdits de Feurs et de Preissa, ainsi que de ceux de Jacob Jacolyn, marchand de Florence et de Thomas Gerland, marchand de Lubeck. \_ États très-sommaires des dépenses et des recettes faites en 1376 et 1377.

**Cote : CC 0375.**

Référence informatique : 00000535

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 rouleaux, papier; 2 feuillets, papier, 1 fragment de sceau aux armes de la ville de Lyon.

**1377 - 1380**

Comptabilité communale (1377 - 1380)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Tevenet de Lamure

---

Comptabilité de Tevenet de Lamure.

- États de recettes et de dépenses diverses : salaires des employés de la ville, réparations aux fortifications, aux ponts, etc.

- " A Johanin de la Verge, gouverneur du gait, pour ses gaiges de 2 mois, 8 florins, ; \_ item a François Buer, pour un moys que il demoura garde de la porte Saint-George l'an que les Bretons estoient au Daphiné armés jour et nuit, de quoy il

n'avoit point esté satisfait, cinq franz ; \_ item a Symon Falavier, guaite de Forvero, por ses guaiges de un an, seize florins ; item a Scrpoles, guaite de la Tour Carra, pour ses gaiges de un an seze florins ; item a l message qui fu tramis à Saint-Saphorin-le-Chastel vers Pellerin pour apprendre nouvelles des enemis, quatre gros ; \_ item à un message que tramit Pellerins de Saint-Saphorin-le-Chastel a Lyon pour dire le nouvel des Englois dès Carlat, huit gros ; \_ item a Johan Barbier, sergent d'armes, liquels fut tramis pour enquerir l'estre des Bretons, quatre frans ; \_ item pour XII torches, XII d. de tourtez et XII d. de confitures données à mons. de Genève, le VIIIe jour de janvier LXX et huit, quinze franz, et II gros ; \_ item à Thomas de Varey, qui ala a Paris pour tenir la journée contre les ecclésiastiques et pour empetrer grâce sur les fouaiges.... soixante quatre frans ; \_ item... au petit Girard pour XXVII pieres de chuyn qui furent mises en l'euvre du pont de Soone, cinq florins ; \_ item le XII jour de may LXXIX à Johan Gauter pour ce que il avoit fondé la pile qui sotient ses ovreurs, laquelle [est] profitable au pont de Soone, cinq frans ; \_ item pour une trompette achetée à Serpolet la guayte, laquelle il doit rendre à la ville toutes les fois que l'un voudra... deux frans. \_ Réparations aux fortifications de la ville " deis la porta de la Lanterna, jusques à la Torreta ; por enbochier les meurs deis la dite porta de la Lanterna jusque a Sauna et refere les grant a eschaelers josta la porta de la Pecheri (1380). "

**Cote : CC 0376 -1**

Référence informatique : 00000536

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 171 feuillets, in-folio, papier.

**1380 - 1388**

Fiche 1/3

Comptabilité communale (1380 - 1388)

Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquemet de Saint-Barthélémy et  
Guillaume de Cuysel

---

Comptes rendus à la ville par Jacquemet  
de Saint-Barthélémy et Guillaume de  
Cuysel, receveurs.

- Compte de Jacquemet de Saint-Barthélémy du 1er janvier 1380 au 30 décembre suivant : dépenses diverses.

- " A Humbert Violet, quant il fut tramis en France por le fait de la provision et défense du Royaume, L frans ; \_ Item au Roz de la Vergi qui ala à Mascon por faire le essay de la monoye de mons de Lion, II frans ; \_ Item à Pierre, le masson, por embochier et platrir les scindres de la bassa cour de la porte de la Lanterne en laquelle l'un tient l'artillerie, 1 fr. ; \_ Item à moss. Johan Le Vite por ses gaiges du terme de la saint Johan IIIxxl, VII flor. et dime. \_ Item por une lanterne mise devant Notre-Dame de la porte de la Lanterne le jour de Sainte Margarite, III gros ; \_ Item a Guillaume de Cuysel, cler, procureur et secretaire de la ville, en deschargiment de ses gaiges... X frans. \_ Item a Symon d'Andelost, garde des clefs du pont de Rosne et por ses gaiges du mois de juillet, VIII gros ; \_ Item por XXV livres de fer que l'on pris de Andreu Bonin por faire les croches a pandre les barbacannes audessus des II tours (de la porte de Bornue), IX gros ; \_ Item pour une XIIne de chivretin mis ou livre de la ville et a celi qui le regla et relia, XII gros ; \_ Item por III pos de sapin qui furent emploiez en faire le tabler sur la porte de la Lanterne por tenir l'artillerie en la tour nova, III gros ; \_ Item por porter les arbalestes à tour qui estoient chez Michel Chenever en la dite tour et pour une serraille qui fut mise en l'uis de la dicte tour. IIII gros ; \_ Item por une fenestre françoise qui contient XIII pies de pera de tailli a I gr. V. par pié achaté de moss. Henri, I flor. V. g. I t. ; \_ Item por une fenestre a colonne achaté de moss. Henry, en laquelle a XXXV piez de taille, a

I gros V. par pié, monte II frans XIII gros II ts. ; \_ Item por XXV l. de fer prinses ches André Bornin por faire les bastons de fer et les fleurs deu lis mises sur les tours et pomiaux, IX gros ; \_ Item à Jaquet Chassagni por faire les banderes et les lion de loton, I fr. ; \_ Item a Johan Evrert, peintre, por peindre les armes qui sont sur la porta (de Bornue), IIII franz ; \_ Item por cest present paper pris por registrer les comptes des receveurs de la ville, XXVIII gros ; \_ Item por grosser la lettre du reloge que doit faire Clerevaux, et por III copies, VIII gros ; \_ Item à Phelippe de Gournay, mercier, por une lettre qu'il empetra Avignon, du comandement des consulz, d'absolution de peine et de coulpe pour la mortalité qui estoit a Lyon (novembre 1381), VI frans et dime ; \_ Item por li amornes faittes a Chalendes par lo comandement des conseillers : primerement es Freres-Prescheurs II frans, es Freres-Menours II frans ; es Augustins 1 franc, es Carmes 1 franc, a la Deserta 1 franc, a les dames de Brianna 1 franc, a la Chanal XII gros, a IX reclus III gros par reclus, 1 franc XI gros, a les dames de Poleteins 1 franc ; monte en tout XI frans XI gros. " \_ Dépenses faites pour le port " devant saint Vincent " ; acquisition de pierres de choïn de divers particuliers ; \_ Copie de l'acte de nomination par les Consuls, de Jean Le Viste, à l'office de conseiller de la ville, aux gages de 15 florins par ans ; \_ État des " écritures faites pour messeigneurs les conseillers " par Guillaume de Cuysel, secrétaire de la ville : requêtes, ordonnances, commissions, mémoires, etc. ; " item III requêtes que donna moss. Johan Le Vito pour le fait des escolles ; " Item l'inventoyre de toute l'artillerie de la Ville. " \_ Comptes produits par Guillaume de Cuysel, receveur de la ville en 1381-1382 (Voyez cc. 377), et de 1382 à 1386 ; paiements faits : a Odet de Chantin, " sergent du Roy, por faire assembler a Saint Jaquemo les Consuls et mander toutes les gens que l'un fit mander au devant de mons. de Berry et de madame de Savoie, II gros I t. ; Item a Humbert Gontier por XX torches pesant IIIIxx l. a II gros et dimi la l. et por XX l.

confitures, VI gros la l. que l'un donnit à madame de Savoye le XXIII jour de may MCCC IIIIxxIII, et 1 gros por une bolace en laquelle l'un portit les dictes confitures, monte XX frans et 1 gros. \_ Item à Michelet Ponchon por V asnés et dimi de vin blanc que l'un donnit a la dicte dame, a l f. et dimi l'anée, monte huit frans et quart...

**Cote : CC 0376 -2**

Référence informatique : 00000537

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 171 feuillets, in-folio, papier.

**1380 - 1388**

Fiche 2/3

Comptabilité communale (1377 - 1380)

Pièces justificatives de dépenses

---

Mandats de paiement délivrés par Pierre Arquier, échanson de Monsieur de Berry, pour plusieurs pièces de vin de Bourgogne achetées par lui de Morel, le tavernier. \_ Paiements faits : " A Jean Baronnat, sergent du Roy, por ce qu'il prit des bonnes gens de la ville les liz et autres choses necessaires por la venue de monsieur de Berry, et les leur randit, l franc ; \_ a Léonart Cailli por IIIIXIIne de chamuys et por CL martres données à moss. Guy de La Tremoilli, le II jour de novembre l'an que dessus, et li furent portées et présentées à Villefranche, cent dix huit frans ; \_ Item a Johan Gareniont, parchiminer, pour parer les diz chamuys, 1 franc ; Item es X reclus de la ville et du suburbre a chascun IIII gros, monte un franc et quatorze gros " \_ Don " d'Ypocras fin, " de vin et de confitures à " Mons. de Genève. a mons. Enart de Thoyrie, baillif de Mascon, au general maistre des Freres-Menours ; \_ paiement " a Humbert Rosset, magnigler de Saint Nice por sonner la campane por publier le sindical, le vendredi devant Chalendes,

l'an IIIIXX et cinq, deux gros ; \_ Item a Jehan Papa por le rabat que messeigneurs les conseillers li firent a Saint Jaquemo de VIII années de froment et quatre bichez de froment que avoit fait moudre l'année passée moss. Guy de Groulée, et V années de froment que fit moudre li mestre d'ostel de la Roine de Jherusalem, un franc et quart. " \_ Don de torches, de confitures, de vin, a " Mons. de Savoye, le XVIe jour de juing, l'an IIIIxx et cinq, a moss. le mareschaut de France, le XXI jour de décembre, a moss. Enguerrant de Edin, a moss. le cardinal de Toyrie le II jours de mars, et à mons. de Berry, le III jours de mars. " \_ Paiements " a Huguenin Lange, chapuis, por baisser le chapitel de la crois du pont de Sone, huit gros, le jeudi saint, l'an IIIIxxV. ; \_ A Robinet La Plaie, receveur de la confrérie de la chapelle du Saint-Esprit faite au chief du pont de Rosne, pour paier les frères qui ont chanté une messe cotidiane en ladicte chapelle durant une année, douze frans ; \_ A Alardin por porter es seigneurs du conseil du Daphin une lettre pour ce qu'il venissent a Saint-Valer par devers mons. de Paris, mess. Arnaut de Corbie et moss. Philibert Paillart, por le fait de la traite des blefs du Daphiné, deux frans ; \_ A Pierre Cuyssel por sonner la cloche de la ville por la publication du sindical de l'année advenir... le XXII jour de décembre, II gros. " \_ États de la dépense faite pour construire une tour neuve " enmi la tour Ripaut et celle d'Avrilliet et aussi por acreter le mur dessus le mur plat jote la dicte tour (octobre 1386) ; \_ por une roucine que l'un prit por mener la tieule que l'un avoit baïssié des tours Pompierre et Johan de Veyle por couvrir la dicte tour nove, un gros 1 t. ; \_ A Peronin d'Aczonna, chapuis, ung franc et dimi que on li donna por debatir la tour de la Pêcherie, laquelle estoit porrie et domagie, marchié fait avec ly, le XV jour d'avril (1386) ; \_ Au Roz de la Verge quatre frans que messeigneurs li a donnerent pour ce qu'il garda de leur commandement la porte de Bornue par tout le temps que les gens d'armes qui sont alé en Espagne ont esté en cest

pais, et firent le mandement, messrs a Saint Jaquemo le XVII jour d'avril l'an IIIIxx et sept, IIII frans ; \_ A Estienue Bullieu quatre frans por celle mesme cause car il avoit gardé la porte de Saint Marcel ; \_ Monte la somme de la composition faicte avec les juifs de Lion por leur demore dès la feste de la Nativité Saint-Johan Baptiste IIIIxx et cinq jusque à la Saint Johan IIIIxx et sept, quarante frans, et fut faicte la dicte composition le XXI jour de novembre IIIIxxVI. " \_ Compte rendu par " Jaquemet de Getz, citoien de Lion, a ses seigneurs les conseillers de la dicte ville tant de toutes les tailles et collectes qu'il a levé et receu en ladicte ville, depuis le mois de janvier MCCCIIIxxII, jusque le IIIIe jour de janvier MCCCIIIxxVIII, comme d'arrerages et autres sommes qui li furent bailliez a lever par les diz seigneurs " et aussi des dépenses par lui faites : \_ " Por le fait des abalesters les quelx furent envoyé en France au mandement du Roy... CCCXL fr. II bl. ; \_ A Michelet Baconier qui garda la porte du pont de Rosne quant les Bretons passirent du Daphiné au Royaume, ung franc ; \_ Item à Phelippe de la Ducheri, lieutenant du capitaine, por II chivaux que l'un prit por aler savoir quelles genz d'armes il avoit logié a Briandax... le jour de feste Saint Michel, l'un IIIIxx et six... IIII soulz Parisis...

**Cote : CC 0376 -3**

Référence informatique : 00000538

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire 171 feuillets, In-folio, papier.

**1380 - 1388**

Fiche 3/3

Comptabilité communale (1377 - 1380)

Pièces justificatives de dépenses

---

A Enart de Villenove... por la poine et travail qu'il a eu por tout le temps qu'il a esté lieutenant à Lion de mons. le bailli

de Mascon, pour la reparation et fortiffication et garde de dicte ville... LX frans ; A Johan de Mares, chapuis, huit frans pour partie de ce que la ville li doit su, le prifait qu'il a de faire de son mestier la tour que l'un fait de novel au dessoubz de la Tour Ripaut (Mandat du 24 novembre 1386). \_ Dépenses pour élever une tour devant la porte Saint-Georges ; \_ États des arrérages reçus par Jacquemet de Getz. Les noms suivants sont à signaler à divers titres : Guillemain le verrier, II gros ; Enemon de Varey, III florins ; Loyassi, tire-corde de Saint-Jean, I gros, 1 t. ; l'arbalesteri de Saint George III gros ; Johan de Groulée, affannour I gros, 1 t. ; Aynart de Villenove, le josne, III flor. IIII gros ; Andreu de Groulée VIII flor. ; maistre Anthoine le phisicien 1 flor. IIII gros ; maistre Girart le phisicien, 1 fr. IIII gros ; Baudet, le menestrier, 1 fl. VI gros ; Thomas de Varey XII fl. VI gros ; Johan de Villars, autrement Portier, VIII gros ; Guillioton le peintre VIII gros ; Jacquemet, fils Michelet le teinturier, VI gros ; maistre Pierre l'escrivaint IIII gros ; Johan de Saint-Triver, sergent, IIII gros ; Jean de Varey, dorer, II flor. ; Aymo de Nevro, XL flor. ; Huet le verrier, I gros ; Girart de Cuysel, maczon I florin ; Tevenet de la Mure XVIII fl. IX gros ; Guillaume lo bornye, menestrier, IX gros ; Johan Evrert, peintre 1 fl. ; moss. Johan Le Vite. XXX fl. ; Guillaume de Cuysel, drapper, VII fl. ; maistre Pierre le peintre I fl. III gros. \_ Dépenses faites " pour appareiller la tour qui est devant la porta Saint George et por recovrir sur la maison de la ville, en la seconde sepmaine de juillet, l'an IIIIxx et VIII " \_ Mandat de paiement délivré en faveur de Jean de Offombourg, allemand, de la somme de 57 frans que on li doit pour vendiclon de onze bombardes, desquelx l'une gite une pierre de XX livres, et les IIII chascune une pierre du pois de VI l., et les VI chascune une pierre du pois de III livres " (19 septembre 1388) ; \_ A Girart de Cuysel, maczon et à ses compagnons dix neuf frans et dimi... c'est assavoir huit frans et quart pour reste des acremens qu'il ont fait ceste année au dessus de Pierre Scise, dix frans pour l'atrait qu'il ont fait de la pierre, et

ung franc et quart pour pluseurs pierres qu'il firent pour essayer les bombardes. " \_ État de frais divers produit par Robinet La Paye, notaire : " Pour le scel et escripture d'une lettre en quoy mons. le bailli commettoit à François de Cours le gouvernement de la ville (mai 1383), XVIII gros ; \_ Pour XII coupes d'argent pesant XII mars et III d. d'argent, au pris de VI frans et 1 gros le marc, lesquelles furent données a 1 grant seigneur, montent LXXII fr. XIII gros ; \_ Item le Ve jour de septembre en suivant, l'an dessus dit (1383) se parti ledit Robinet de Lion, pour aler en Flandres, vers le Roy et nos seigneurs de Berry et de Bourgogne, auquel voyage il demoura alant, demourant et retournant LXI jours, qui valent a compter II frans pour jour, VIxx II fr. ; \_ Item pour une coupe d'argent dorée et couverte donnée a 1 grant seigneur pour faire revoquer les lettres par vertu desquelles les conseillers de la ville devaient estre adjournés, XVIII frans.

**Cote : CC 0377 -1**

Référence informatique : 00000539

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 26 feuillets, In-folio, papier.

**1382 - 1383**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1382 - 1383)

Pièces justificatives de dépenses par Guillaume de Cuyssel

---

Comptabilité.

- Recettes et dépenses faites par Guillaume de Cuyssel, receveur de la ville.

- " Receu des juifs por la composition qui fut faite avec eulx le XXIX jour de may l'an IIIxxIII dès la Saint-Johan IIIxxII jusqu'à Chalendes IIIxxVIII, cinquante frans ; \_ Receu por le prix du chival que

sire Enars amenit de France, de Jaquemo Baucaïn, le XV jour de juillet, cinq fr. " \_ Payements faits : " A Humbert de Varey pour aller en France a composer avec le Roy notre sire por le fait de la guerre, por une année qui commença le premier jour de mars mil CCC IIIxxI, et finira le dernier jour de février l'an présent IIIxxII, et partit de Lyon li dis Humbert le XXIX jour de janvier, quarante frans ; \_ Item a Hugon Morel, cler et notaire, por escrire III letres missoires que emportit li dis Humbert, c'est assavoir une a mons. de Berry, autre a mons. de Bourgogne, autre à mons. de Laon, et autres à mess. Guy de la Tremoilli, deux gros ; \_ Item a Humbert Contier por XII torches... et confitures... qui furent données à mess. Enguerant de Edin, le V jour de may.. XII frans IX gros ; \_ Au chambrier dud. mess. Enguerant qui retenit le bacin et la tuaille en quoy l'un avait porté lesdites especes, un franc ; \_ Item a Hugonin Morel, cler notaire, pour escrire V lettres missives, c'est assavoir une au Roy, autre au Conseil, autre à mons. de Berry, autre à mons. de Bourgogne et autre à mons. de Bourbon, deux gros, et les emportèrent en France sire Enars et li autre qui alerent avec lui ; \_ Item a Odet de Chaneins, sergent du Roy, pour faire asssembler a Saint Jaquemo plusieurs bonnes gens pour deliberer sur ladicte alée de France ; \_ Item le vendredi devant la Sainc Johan Baptiste fut transmis Guillaumes de Cuyssel a Mascon dire et exposer à moss. le bailli les oeuvres des gens d'armes qui estoient environ Lyon, et pour empetrer aucune provision de lui sur les entrées et garde de la Ville, et despendit tam pour soy comme pour le vallet et pour leurs chivaux ledit vendredi, sambedi et dimenche ensuivant XXVI gros ; Item pour passer la Sona, II gros ; \_ Item chez Poncet Cristin, quant messeigneurs li conseillers alirent faire la reverence a mess. Pierre de Chivrouse et le tresorier de France, en vin et en service, II gros II t. ; \_ Item pour III quarterons de vin que bevirent messeigneurs les conseillers ches Poncet Cristin quant ils alèrent faire la reverence a mess. le chancelier et de Laon, VII bl. ; \_ Item a Michelet Borno,

pêcheur, pour II carpes et II beches que maistre Jehan de Bourdes donna à mons. le chancelier pour le deffaut qu'il avoit fait en la lettre des coponnages, deux frans, le samedi V jour de septembre ; Item a celui qui porta les diz poissons en l'ostel de mons. le chancelier 1 bl. ; \_ Item pour resaeller ladite lettre, unze gros ; \_ Item pour le scel de la lettre qui fut empétré pour ce que Micheuz Cheveners prist la monaye de l'emprunt que l'un a fait au Roy pour ce que en la lettre a : pour les Bourgois (sic) et habitans de Lion, pour chacun mot, VI s. parisis, monte douze gros ; \_ Guillaume bailla a Colin Bugniet qui a chevauchié hier et aujourd'hui (25 septembre 1383), pour saveir nouvelles des gens d'armes qui estoient ou Boys d'Aly. XIII gros " ; \_ Dépenses pour construction d'une tour à la Tourette, acquisition et transport des matériaux, journées d'ouvriers et de manouvres ; gages des employés de la Ville. \_ Paiements faits : " a Poncet Cristin, tresourer de mons. de Lyon pour ce que l'un puisse vendre le vin es petites mesures, dès aost passé, jusque en aost qui vient, einssi come il est acostumé, quarante frans ; \_ A Humbert Rosset, magnigler de Sainc-Juct, pour sonner le sindical qui fut fais le jour de Sainc Thomas, IIIIxxIII, deux gros.

**Cote : CC 0377 -2**

Référence informatique : 00000540

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 26 feuillets, In-folio, papier.

**1382 - 1383**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1382 - 1383)

Pièces justificatives de dépenses

---

\_ État des dépenses faites par Jean de Durche envoyé à Paris pour les affaires de la Ville : " Ay baillié a l'uisser de la

chambre des comptes pour ce qu'il me laissast entrer céans, quar je y avoie affaire pour la certification qui faisoit m'ester contre Girard Chapotte, IIII s. parisis ; \_ Item a maistre Gui Brochet, qui commanda que l'un sercha les papiers des comptes de Girart Chapotte et que l'un li apporta quant on les auroit trovez, qu'il me fit bailler à ceulx qui les diz papiers avaient serchié et estoient deux, VIII g. par. ; \_ Item audit maistre Guy pour serchier les comptes du temps don je avoie mestier, c'est assavoir de l'an LXXIX et IIIIxx, pour escrire la certification des comptes, 1 fr. ; \_ Item es clers dudit maistre Guy Brochet pour lo vin que je leur avoie encovent pour ce qu'il advisassent leur maistre de abrigier que je eusse ma besoigne, car il la me faisoit tant aler, et aussi quant li besoigni fut faite, il ne la vousirent bailler jusque que je leur baillay IIII fr. " \_ Paiement fait " a Gilet le maissellier, sergent du Roy, pour ce qu'il garda la porte du pont de Rone II jours, quant les Bretons qui venirent de la compagnie mess. Engueran de Edin passèrent au Royaume, de la volonté mons. le chancelier de France, six gros.

**Cote : CC 0378.**

Référence informatique : 00000541

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 12 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 rouleau, papier.

**1380 - 1383**

Reddition des comptes de la Ville (1380 - 1383)

Pièces concernant la reddition des comptes de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives de la dépense de Guillaume de Cuysel.

- Lettres du roi Charles V datées de Paris le 7 juin 1380 pour contraindre ceux qui ont en le maniement des deniers de la ville de Lyon à en rendre compte aux consuls. \_ États des journées de maçons employées à la réfection d'une pile du pont du Rhône. \_ Quittance de la somme de 25 francs d'or par François de Cours, châtelain et viguier de Sainte-Colombe pour le Roi, qui avait " vaqué et demouré à Lyon vint et cinq jours pour exequeter une commission du parlement à la requête des consuls, contre Pierre du Pré. " \_ Quittances délivrées mensuellement par noble homme Museton de Viéque, chevalier, pour ses gages de capitaine de Lyon (du 22 mars 1383 au 16 décembre 1385).

Pièces cousues aux feuillets

**Cote : CC 0379 -1**

Référence informatique : 00000542

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 108 feuillets, in-folio, papier.

**1386 - 1390**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1386 - 1390)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquemet de Ges

---

Comptabilité.

- Compte des recettes et des dépenses faites par Jacquemet de Ges, citoyen de Lyon, receveur générale de ladite ville, du 4 février 1386 au 21 octobre 1390

- " At recept pour l quar de talli qui fut outreya par manière de prest ou meis de février mil CCCIIIxx et six pour l'armée de Castille, laquelle taille monte LX c. XVI fr. IX d. p. ; \_ Item a plus recept pour 1 tiers de tailli qu'il levit en may et eu septembro l'an IIIIxx et VII par manière de prest pour l'armée de Guienne, qui

monte XII c . XXI fr. VI s. IIII d, ". \_ État nominal des forains possédant des maisons à Lyon et ne payant aucune taille dans la ville, avec l'estimation de leurs immeubles. \_ État nominal de " plusieurs menues gens " sur lesquels on a fait recette quoiqu'ils ne fussent pas portés " ou papier de la taille ". \_ Payements faits : " A Hugues de Rillieu pour 1 vidimus qu'il bailla a mess. les conseillers du fait du ressort de l'Ille, c'est assavoir quant ledit ressort fut restitué par le roy Philippe, qui par avant l'avoit fait casser à l'instance de mons. de Lion qui estoit pour le temps, XXVIII gros ; \_ Item... pour les despens que nous fimes a San-Saphorin et a Vianna pour alar après monseigneur de Bergoigni pour decusar la Villa de ce que on ne li eret a l'encontre quant el venit, por eguy et por acuns loy de rossins le XXII doud. mays (octobre) l'an dessus (1387) ; \_ Item a Henri Chivrier pour VI chamois pour dunar a messire Guy de La Tramoille avoy d'atre, ledit jour (11 décembre 1387), IX fr. \_ En marge de cet article se trouve cette annotation : Retorné, car messire de La Trimoilli ne les volit prendre, et puis ils furent donnés à 1 commissaire ". \_ Item... a Loren Garin par la main de sire Michiel Chavanier et de Guillaume de Cuyssel et de Piero Chivrier, pour les martres que el avit vendu a la villa le IX de novembro, l'an dessus dit... XLIX fr. d'or ; \_ A Perenin Fornier por lo loy de son rousin qui portit les martres et los chamoys en Bergoigni a moss. Guy de La Tramoilli, que el ne vussit pas prendre, por VII jours que hon lo tenit... XIII gros ; \_ A Janin lo meisselier pour alar vers Montbrison saveir l'estro dou Engleis la diomengi a XXVI de janvyer l'an dessus (1387), 1 fr. ; \_ A Monet du Raffort don ju ay mandament de Michelet Chavence pour mander les gens pour aler au devant de la Royne, le V de fevrier IIIIxxVII, l g. ; Item... a 1 valet que tramit les capitans de S. Bonet-lo-Chatel à mess. les conseiller, qui lur aportit una lettre dou estat douz Engleis qui estient venuz a S. Rembert, le XXV de fevrier, l'an dessus, 1 fr. ; \_ Item... pour despens qui a furont fet ou bourc de l'Ille, lo mars après

quasimodo a VII d'avril l'an dessus, quant li juges alit prendre la possession de la jugeri du ressort de Lion, IIII gros ; \_ A Jocerant Freppier, receveur des aides, pour les deux premiés termes de l'aide nouvelle faitte par l'armée d'Alamaigne... le XI décembre l'an MCCCIIIxx et neuf... MIIIIxx et II frans ; \_ A Pierre Faure et a Pierre de Vacieu por le drap d'or que on prit por fere lo peilliet que on dunit ou Rey, le XII de juing l'an IIIxx et IX... , XXIII fr. ; \_ A Humbert Violet et à Humbert Rochifort, qui furent tramis Avignon por achitar aucun bel joyel por duna au Rey, le III de juin, l'an dessus, XXIII fr. ; \_ A ung valet qui alit querir Piero Chatel Viel ver Chasey, por apparellier la venua dou Roy... le XXI de septembro l'an dessus, III s. ; \_ A metre Guillaume lo chapuis de Ruanova por los utis que el at fet por lo pelo que hon at duna ou Rey, don ju ay mandamen de la data dou VII doud. octobre l'an dessus, 1 fr. ; \_ A Perrin lo potier por achitar de toyut et de plomb por fere la fontana por la venua du Rey, oudit mois d'octobre, X fr...

1 pièce cuir manuscrite en début de Registre

**Cote : CC 0379 -2**

Référence informatique : 00000543

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 108 feuillets, in-folio, papier.

**1386 - 1390**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1386 - 1390)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquemet de Ges

---

\_ A Franceis Rata por VII anes de teyla por fere les robes et chapirons et chausés ou II homme servages, ou dit meis d'octobre, IX gr. 1 t. ; \_ Item por la faczon de cudre les dictes robes a Piere dou Platro qui les cusit, VIII gros ; A Nicholas de Verdon por IIII fes de mosa por covrir les dites robes, VI gros ; \_ A VI

femes de Rua nova qui ant cosu ladita mosa sus les dites robes et por 1 fez d'iri et por 1 livra de chandeylles por veillier a fere les dictes robes, et por lur dunar lo vin, VII gros ; \_ A Jehan de Blacieu... en dechargimen dou pris fet dou plancheis que on fit por sear les dames oudit meis, VI fr. ; A pluseurs navetans por XXXV sapines d'areyna que l'on epanchit por la venua dou Rey, a V gros la sapina, X fr. XV gr. ; \_ A la Loysa por VI fromages de Clan que achitit Piere Favre por duna ou metre d'otal du Roy, oudit meis d'octobre, VIII gr. ; ... Por una simesi de vin de Bergoigni qui tint XII quarterons que on dunit oudit metre d'otal dou Roy... 1 fr. ; \_ Por un vacherin que prit Piere Favre de la Loysa et por XII grans veyres quel el fit portar au plancheis de les dames ; oudit meis d'octobre IIIxx et IX, IIII g. I t. ; \_ Au meneries en dechargimen de so que on lur porra deveir... 1 fr. ; \_ A Humbert Rochifort par V anes d'ecarlata rogi que on dunit a moss. le bailli de Macon... XXXII fr. ; item a lo tondour pour tondro lodit drapt, X gros ; \_ Item por IXxx et XVI marcs et IIII et XIII d. d'argen a VIII fr. X gros lo marc, a l'or tant por dorar comme por emallier et por faczon, qui ant ita pris de pluseurs gens, que fut duna ou Roy et a monseigneur de Tureyne, ou meis d'octobre l'an IIIxx et neuf, monte XVlCIIIxxXV fr. V gr. ; \_ A Lienart Quali por XII chamoys que on dunit a monseigneur de la Riveri... XIII fr. ; \_ A Rolin Garins por martres que on dunit oudit seigneur de la Riveri par la man de Humber Magnin, fermier dou II vintein du vin, LIIII fr. ; \_ A Pierre Beczon, chapuis, por lo marint et por l'ovrage que el at mis en la fontana que honz fit por la venua dou Rey notre sire... V f. X. s. IIII d. p. ; ... A Pernet Lauberi por garnir lo navey en que on menit les dames au plancheis... II fr. ; \_ A Glauco de Pompere por pluseurs choses que el at tret por lo fet de la villa et por vins que el at baillia tant por la fontana, comme por dunar a mons. de Lion novel... LXIII fr. IIII s. p. ; \_ A Thomas Mando por vin que on bieu les femes qui cosiant les teyles por les tendre por la venua du Roy... IX s. p. ; \_ A Jaquemin de Fribourg et a Peyron



de Valenci et a Gavaing le dorier por la peyna et travail que il oront por la faczon de VI eguières d'argent que on devit dunar au Roy... XI fr. XII s. p. ; \_ A Guillaume Jutet pour pluseurs choses qui furont prises de luy tant en or fin comme en colours pour peindre la porta de Bornua et por torches que on prit por acompaigner lo Roy... XVII fr. XII s. VIII d. ; \_ A Jean Cibo por les franges que on mit ou peillet que on dunit ou Rey et por auna de sarda por fere la bandieri de la trompeta... VI f. III s. p. ; \_ A Jehan Evvert, peintre, por l'ovrage de les peintures que el ac fet a la porta de Bornua et en la fontana qui gitavet lo vin, III fr. ; \_ A Piere . Chivrier por les gages de moss. Museton, notre capitain, du mois de novembre novellamen passa, qui furent amaudura li dit gages par le Roy notre sire, le XIX jour dudit mois de novembre, et por IX anes de roge por vitir los mestries et por lo decrey du drap que el baillis qui fut mis au pavillon de les Dames... XXVII fr. VI s. p. \_ États des à comptes reçus sur les tailles.

**Cote : CC 0380 -1**

Référence informatique : 00000544

Registre: Reliure pleine peau brun XIV<sup>e</sup> siècle, 347 feuillets, in-folio, papier.

**1386 - 1399**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1386 - 1399)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquemet de Gez  
Rôles des tailles

---

Comptabilité.

- Comptes rendus des recettes et dépenses faites par Jacquemet de Gez et Jacquemet de Saint-Barthélemy, receveurs de la ville de Lyon.

- Rôles des tailles reçues par Jacquemet de Gez. Dans ces rôles la ville est divisée en deux parties, la partie du Royaume et la partie de l'Empire, et chaque partie en sections dont voici la nomenclature : " La porte de Bornue, dès la Tête qui rit, jusqu'à la Cruis du Pont ; la Charrere de Chivrieri, dès lo Carré Barthélemy de Raffolle jusque au treyve Saint-Pol, tirant par Tripperie ; la Montée de Saint-Barthélemy et de Confort, dès le Carre Pierre du Treyvo tendant par Porcherie jusque au Carre Guillemet Le Vite ; dès le Carre Guillemet Le Vite jusque a Notre-Dame du Palais ; la Charrere dès le Grand-Plastre jusque a Ruanne ; Derrers Marsaut, dès Notre-Dame du Palais jusque a Portefrocq ; dès la porte de Saint-George jusque a l'église ; dès l'église de Saint-George jusque en Gourgoillon ; du Sablez et de Luer, Gourgoillon, Belregart et vers la Magdeleine ; dès la fontaine de Gourgoillon jusque au carre de Clostre ; dès la porte du pont de Rone jusque a l'opital et vers la riviere du Rone et jusque a la mayson de la Grant-Court ; dès l'Opital du pont du Rone jusqu'au Puis-Pelous ; la Blancherie, la Ruete-Noire, dès le Puis-Peloux jusque au Rone ; rue Raysin, le Palais-Grilliet, La Charrere de Bonnevaux jusque a la + ; rue Pepin, dès les Frères-Menours jusque au puis de la Granaterie ; dès le puis de la Crannaterie jusque a Saint-Nice ; la rue de l'Armone, rue Vendant, la Charrere de les Freres-Menours tirant par devers Saint-Nicies ensemble la rue du Boysson ; rue Nove ; dès Notre-Dame de rue Nove tirant pardevant Saint-Nieces ensamble la Panneterie et l'Epicerie jusque au Maysel ; dès le Maysel jusque au carre de rue Longe ; rue Longe, rue Marchere ; dès l'Erberi tirant par Escorchebuef jusque a la porte de Pecherie ; la Charrere du Bessal ; dès la porte de la Lanterne jusque au carre Parisot ; dès le carre de rue Longe jusque a Saint-Sourlin ; dès devant la Platiere pardevant le Puis Ranco jusque a Saint-Sorlin ; la Charrere de Luysserne tirant pardevant Saint-Pierre jusque a la mayson de Saint-Sourlin ; dès le carre de rue Longe tirant

tout au long jusque en Pisey et par Montriblout jusque a Petestirit ; dès la mayson de Pisey jusque a l'Erbroseq ; dès la charrere de Pisey venant vers Saint-Nicies ; dès la porte de Saint-Marcel jusque au carre du cloux Saint-Pierre ; la charrere du cloux Saint-Pierre ; dès le carre du cloux Saint-Pierre jusque a Saune ; Les Auges ; dès la porte de la Deserte jusque a la mayson de la moneya et en tendant jusque a Saint-Vincent ; dès l'Orme de Saint-Vincent jusque chez Jehan Brunel. " \_ Compte rendu par Jacquemet de Ges (double emploi avec cc379). \_ Compte rendu par Mathieu de Varey, chantre de Saint-Paul, en qualité de tuteur de Barthélemy, fils et héritier de Thomas de Varey, " d'un tiers de taille que leva ledit Thomas à Lyon, au mois de janvier l'an mil [CCC] IIIIxx et sept " \_ États des personnes insolubles et de celles qui ont obtenu décharge partielle ou totale de la taille. \_ Compte des recettes et dépenses faites par Jacquemet de Saint-Barthélemy, receveur de la ville de Lyon, depuis le 1er janvier 1397 : paiements faits " por adouber et appareiller la porte de Confort qui choisit du tout et rumpirent les enguyns par force de la bise, et fut reappareillée la sepmaine sainte l'an IIII XVII ; \_ A noble et puissant homme messire Karados de Quesnes, seigneur de Sarravellier, bailli de Mascon, senechal et capitaine de Lyon, pour ses gaiges de la capitainerie d'une armée, CL livres.

2° plat: reliure arrachée au niveau de la sangle et de la boucle - Bordure très abîmée, notamment par les vers  
Foliotation à l'encre rouge

**Cote : CC 0380 -2**

Référence informatique : 00000545

Registre: Reliure pleine peau brun XIV<sup>e</sup> siècle, 347 feuillets, in-folio, papier.

**1386 - 1399**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1386 - 1399)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquemet de Gez  
Rôles des tailles

---

A maistre Estienne Boillat, cinq frans., pour la poine et travail qu'il a eu pour aidier a faire l'acort dernier fait a Lyon avec le seigneur de Grolée et ses complices sur le fait de la prise Anthonie de Villars ; \_ Dépenses pour torches et confitures données par la ville au bailli de Mâcon, a messire Oddo de Villars, au comte de Saint-Paul, " a madame la baillie. " \_ État du produit en argent du foin vendu par ledit Jacquemet de Saint-Barthélemy " pour et au nom de mess. les conseillers de la noble cité de Lion " : " Primerement ay vendu a mons. de Savoye une grange pleine de fein laquelle est de Peronin Fornier, assise devant la rue du Temple, XLIII f. ; \_ Item ay vendu du fein lequel estoit en rue Marchere, en l'ostel de Johan de Villars, escoffier, IlcX quintaux, a III gros le quintal, monte XXXIX fr. VI gros, etc. \_ Dépenses faites : \_ " por deux naveys et un carreton qui furent menez au devant de nosseigneurs de Bourgogne et d'Orliens le dimenche II jour du moys de may de l'an dessusdit (1395), où estoient mess. les conseillers et les bourgeois de Lion, pour fere la reverence a nosdits seigneurs, et en fut gouverneur Peronet Labery, sergent d'armes du roy notre sire : premierement pour ceulx qui cousirent les toiles don estoient couvers lesditz naveys, III gros I t. ; Item pour XXVIII homes qui conduyrent et menèrent lesdiz naveys et carreton à chascun homme V blans, monte II fr. XIII gros, II t. ; Item pour II nauchers qui gouvernèrent lesdiz naveys, VI gros ; \_ Item pour XXIIII rames qui furent prises chez Humbert de la Chise, et furent copées pour ce qu'elles estoient trop longues, I fr. ; \_ Item pour un barral de vin qui fut pris ches lo guers Memboront pour donner boire a la maignie desdiz II naveys, II gros ; \_ Item pour la poine dudit Peronet Labery et pour le loyage desdiz naveys accordé avec ledit Peronet par

mess. les consulz, III fr. \_ Paiements faits " pour les chivaux que les conseillers baillèrent a mons. d'Orliens quant il s'en retourna ; \_ A Estienne de la Chal, du bourg de l'Ile, pour ce que despendirent mesdis srs. les conseillers et pluseurs bonnes gens de Lion quant on ala vers mons. de Bourgogne pour parler à lui du fait Anthoine de Villars, et ce fut au retour, quant il vient d'Avignon, le XVI jour du mois de juillet l'an IIIxxV, III gros ; \_ A Janin de Noion, messenger, ... pour ce qu'il ala audevant des marchans de Lion qui estoient à Chalon, à la foire froide, quant fut pris Anthoine de Villars, et leur faire assavoir la prise dudit Anthoine et leur porter lettres de par messrs les consulz, XII gros. " \_ Mémoire produit par Jacquemet de Saint Barthélemy : " Premierement pour la poine et travail que j'ay eu à vendre le fein... a messrs de Berry et le conte de Savoye, où j'ay vacqué par l'espace de XV jours, pourquoy j'ay eu grosse poine et grant travail et fu en grant peril moy et mes deux enfans ; \_ Item pour ce que j'ay travaillié et mes deux enfans pour le fait des deux naveis en quoy allarent messrs les conseillers et les bourgeois de Lion audevant de messrs de Bourgogne et d'Orliens, où nous avons vacqué pluseurs jours et en grosse poine et travail ; \_ Item pour ce que j'ay travaillié pour avoir et pourchacer les cbevaux que l'un bailla a mons. d'Orliens, où nous avons vacqué pluseurs jours. \_ Mémoire produit par Guillaume de Cuyssel, secrétaire et procureur de la ville de Lyon : " Pour la poine et travail que j'ay eu, dit-il, en cette année d'aler a toutes les cours de Lion pour garder et deffendre toutes les causes touchans et regardans le fait universal de la ville, c'est assavoir à la court seculiere, a la cour de l'official touchant le fait des sepultures et espousailles, à la court ordinaire de Ruanne, à l'Ile-Barbe, à la cour des esleuz et du maistre des pors. "

**Cote : CC 0381.**

Référence informatique : 00000546

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 13 pièces, parchemin; 40 pièces, papier; 1 cahier in-folio, 14 feuillets, papier; 11 cachets de cire rouge

### **1380 - 1387**

Comptabilité communale (1380 - 1387)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacquemet de Gez

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jacquemet de Gez, receveur de la ville de Lyon
- Mandats, mémoires et quittances diverses ; \_ Réparations aux murs de la ville du côté du Royaume ; \_ quittance de Museton de Viegue pour ses gages de capitaine de Lyon ; \_ état des sommes dues à Robinet La Plaie, pour divers voyages faits dans l'intérêt de la ville, à Mâcon, à Paris " et en Flandre vers le Roy et nosseigneurs de Berry et de Bourgogne, " et " pour une coupe d'argent dorée et couverte donnée à un grant seigneur pour faire révoquer les lettres par vertu desquelles les conseillers de la ville devaient estre adjournez. " \_ Frais d'habillement des arbalestriers " qui furent tramis en France ; " \_ à comptes sur les aides, les tailles ; \_ traitements de divers fonctionnaires et employés ; \_ réparations aux ponts ; \_ ordre de Museton de Viegue, capitaine, aux consuls de comparaître en personne, devant lui, en l'hôtel du Roi à Roanne, pour aviser à la sûreté de la ville, attendu que " les Englois d'Auvergne en grant nombre de gens d'armes se doivent assembler pour venir au païs de Lionnois, et desja ont coru es marches de Forois où il ont prins pluseurs merchans et autres personnes " (II septembre 1387).

Pièces cousues sur feuillets

**Cote : CC 0382.**

Référence informatique : 00000547

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 36 pièces,  
parchemin; 36 pièces, papier; 2 rouleaux,  
papier.

**1388 - 1389**

Comptabilité communale (1377 - 1380)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacquemet de Gez  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jacquemet de Gez, receveur de la ville de Lyon.
- Mandats de paiement, mémoires de fournisseurs, quittances diverses de fonctionnaires et d'employés de la ville. \_ A comptes sur les aides demandés pour les gens d'armes envoyés en Espagne ; \_ frais de confection des rôles des tailles ; divers mémoires de Humbert Gontier, espicier, pour fourniture de papier, de torches, etc., \_ réparations à la porte du pont du Rhône ; \_ " Depans faiz par Humbert Rochifort et Humbert Violet, les quez furent tramis Avignon par messeigneurs les conseliours de la ville de Lyon pour savoir se ylli auroit la veiselle d'argen de coy l'on devoit servir le Roy notre sire, et fut le III jor de juin l'an MIIIC IIIxx neuf. " \_ Frais de rédaction et d'expédition d'actes concernant les intérêts de la ville (V. cc 379).

Pièces cousues sur feuillets

**Cote : CC 0383.**

Référence informatique : 00000548

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 21 pièces,  
parchemin; 48 pièces, papier, 1 rouleau,  
papier.

**1389 - 1393**

Comptabilité communale (1389 - 1393)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacquemet de Gez  
Dépenses pour l'entrée du Roi Charles VI

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jacquemet de Gez, receveur de la ville de Lyon.
- Mandats et quittances des sommes allouées pour la réception du Roi Charles VI qui fit son entrée à Lyon le 16 octobre 1389 : \_ " A Alardin... pour la poine qu'il a eu a comander a tous ceulx qui doivent estre vestu de roge pour la venue du Roy qu'il facent leurs robes ; \_ A maistre Guillaume le chapuis... pour les utilz que il a fait pour pourter le paille que la ville doit donner au Roy ; \_ A Michelet de Ges, brodeur... pour quatre anes de sandal por la grand bandiere... , por l'estendal des enfans et III bandieres de trompetes..., por XII anes de franges por lesdites bandieres, et une ane de cordeta..., por lo siel de la villa où il sont entrez Ilc et XXIII flour de lis..., por III bandieres de menestriers, etc. (V cc. 379 et cc 380). \_ Mémoires des sommes dues par la ville à Michel Chenevier... Por 1 message que je tramis à vienne a François Charbonerat qui prit lo navey vieil de la cheine que les grans aigues enmeniront, 1 gros 1 t. ; \_ Plus païé a Roulet l'arbalestier pour X jours que il vaqua pour verner et apareiller V arbalestes a tour et pour faire en chascune deux cordes, pour chacun jour IIII gros, val. II fr. et d. ; \_ " Item pour XIII livres de fil de quoy furent faictes les cordes des arbalestes dessus dites et des espinguelles, a V blans la livre valent 1 franc VII g. I t. ; \_ Item pour disme livre de cire de quoy furent cirées les dictes

cordes, 1 g. 1 t. ; \_ Item à Lorent l'arbalestier demorant à Saint-Geniz-La-Val, pour V jours que il vaqua à aidier à bastir les espinguelles de la Torreta et dessus la bassecour de la porte de la Lanterne, pour chacun jour III gros, valent XV gr. ; \_ Item pour IIc garros pour les arbalestes à tour ferrez et empenés, VI frans ; \_ Item pour un cannon en fuste a treere pieres, X frans ; \_ Item pour III arbalestes de corna appelés arbalestes bastardes à tour, qui furent achetés d'un arbalestier de Valence, au moys d'octobre l'an IIIxx, VIII frans ; \_ Item pour plantar IIIxx pax pour retenir la pillla dessoubz la tour de la Pescherie, et pour la betonar etc. XII fr. III g. II t. ; \_ Travaux de pavage faits à Vaise " deis les II Amans jusques devant l'espital. \_ Paiements faits " a Nicholas Radisson pour VI pièces de satain roge que il acheta Avignon du commandement des conseillers LXV escus qui valent LXXIII frans II s. ; \_ Item por lo change de LXX escus qui estoyent en moneya que je changis à or pour tramectre Avignon por acheter ledit satains III d. p. pour pièce, XXIII s. III d. \_ Item por despensa dou reloge que l'on fit au clochier de la Platiri et por lo salaire de VI jours de 1 homo qui la governit et por adobar lo batail de la clochi, XXXII s. p. ; \_ Item pour 1 voyage que je fis Avignon par devers pape Urbain en la compagni de sire Humbert Barral, par le commandement des conseillers, pour empronter certaine finance pour paier les gens d'armes qui estoient en garnison en la dicte ville de Lion, par doubtance des annemis qui tenoient la ville d'Ance et aussi por pluseurs autres negoces out je demorai, alant, venant et sejoignant XXV jours, pour ce XXV frans ; \_ Item pour un voyage que je fis a Chalon... pour aler recuire de mons. le comte de Tanquarville XVc florins que ladicte ville li prestit au retour qu'il fit de Brignayes à Lion, quant il fut délivrés de sa prison, pour VIII jours que je demoris, moy IIIc, à cheval, alant, venant et sejoignant pour actendre ledit paiement qui n'estoit pas tout prest, et me fut fait ledit paiement en gros vieux, pour ce et pour mes gaiges, XXVIII frans ; \_ Item... pour ce que

je ay servi par l'espace de deux ans, saul le plus, establi le guet et l'escharguet et ycelluy recognoistre de matin à la partie de l'Empire par le temps de la guerre de Brignayes et d'Ansa et par lo tamps que passèrent les Grans Routes par cest pais, la somme de XX frans. " \_ Instructions données à Jean de Laiz, au sujet des affaires de la ville pendantes devant le parlement. \_ Ordonnance de Girard de-Thury, sire de Noyers, chevalier, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, sur la tenue du siège de la cour de Roanne, à Lyon.

**Cote : CC 0384 -1**

Référence informatique : 00000549

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 512 feuillets, in-folio, papier.

**1390 - 1400**

Fiche 1/3

Comptabilité communale (1377 - 1380)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jean Tibout

---

Comptabilité.

- Comptes rendus par Jean Tibout, receveur de la Ville de Lyon, des recettes et des dépenses faites pendant sa gestion.

- Gages des fonctionnaires et des employés de la Ville, réparations à la porte de Confort, au pont de Saône, à la tour Breton; frais de procédure contre l'archevêque de Lyon au sujet des funérailles, des épousailles, du poids public, du péage de Rochetaillée de la juridiction et du ban d'Août. \_ Mandats et quittances des paiements faits: " \_ A Jean Evret, peintre,, de trois écus...pour les armes...faites à la première porte du pont de Rhône, pour la revenue du Roy; \_ A Michel Chenevier por faire l'enginpor plantar des pax vers Ron por la deffensa de la villa, l'an IIIxxIX; six vins et trois

frans pour LXI anées et dimi de vin donné au Roy notre sire a sa revenue de Lenguedoc; \_ A noble home et puissant moss. Johan, seigneur de Fontaines, Capitaine de Lion, cent llivres tournois pour les gaiges dudit capitaine de sa première année ; \_ A frère Clément, gardiens des Freres-Menours, cinq frans... donné par amosne pour aidier à tenir leur chapitre provincial, qu'il tiendront prochainement en ceste ville ; \_ Item pour recouvril les tours et portal de la villa de Lion quant el Realmo quant en l'Empire, et aci pour portal en les tours la tiola de la meson qui fut achita de Johan Garvain qui fut abatua devant la porta de Bornue, quant li Roy entrit a Lion ; \_ Item a Jehan Moys, sergent d'armes... quant li Roys fut a Lion au retourt de Lenguedoc, por comander a chascun de par le Roy, comme tuit cil avient poissance alassent a cheval a devant du Roy et que chascun meist netier davant chies lui et meist de fue en lanternes chascun devers soi ; \_ A l'abbesse et couvent de la Deserte, vint frans... pour aider a reparer le mur de leur yglise qui tournoit en ruine ; \_ A Humbert Rosset, magnignler de l'église de Saint Niciez de Lion, deux souls parisis por sonner la la campannie a laquelle est acostume d'assamblar le peuple por publier le syndical de la ville ; \_ A reverent pere en Dieu moss. Adam, abbé du monastere d'Eynay de Lion XV livres en considération des soins qu'il donne à l'ouvre du pont du Rhône ; \_ A Michelet, lo terrailleur, sept frans et quart por LVIII jours qu'il at ovré ou Puy d'Enay por faire que nulz ne puisset entrer par ledit lieu en la villa ; \_ A Juhennain de la Vergi por lo loy de son roucin que l'on prit por chivochier a Sarpoillet pour asembla les bonnes gens de la villa a la trompeta pour aler au devant de mons. de Berri et de Tureina, en la première semana et en la seconda de kareyme, l'ant llllXX et dix, monte llll gros ; \_ A Jean Moys, sergent d'armes du Roy notre sire, douze soulz parisis, por ll jours qu'il est alés avec l'escuer de mons. de Toreyne ou laugers des gens d'armes qui estoient ou pais pour les faire delogier et aler en autre paiz. " \_ Dons par la Ville de torches et de

confitures au bailli de Mâcon, au procureur du Roy à Mâcon, au cardinal du Puy, a MM. de Chevreuse, de Noyon, de Berry, etc. \_ Acquisitions devin à Mâcon et à Tournus. \_ Paiements faits : \_ " A Burret le serrailleur... pour " leva de XIII tours les XIII pannes et fere venir tot a una cla fermant... Il fr. ll g. ; \_ A Girart lo maczon vint frans pour partie de prifait qu'il at a faire tout a novo la bayete de Forvere ; \_ A Tevenon le peyrolier ung franc... pour rapareiller VI de petis canons de la ville ; \_ A maistre Jacques d'Albois, maczon, quinzc frans... pour aidier a refaire les pons de Voyse ; \_ A Jaque de Beaujeu, maczon, quarente frans pour faire l'atrait neccessario pour faire le premier portal du pont de Rone a la partie de l'Empire ; \_ A Petit Johan, le chapuis, ung franc et dimi por remuer les cloches de Forvero lesquelles il at convenu a changier leur place a cause de la baiete nouvellement faite ou clocher dudit lieu ; \_ A Jacques de Beaujeu, masson, vingt frans... sus le prifait qu'il a afaire le portal sus l'arc de la trape du pont de Rone

**Cote : CC 0384 -2**

Référence informatique : 00000550

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 512 feuillets, in-folio, papier.

**1390 - 1400**

Fiche 2/3

Comptabilité communale (1390 - 1400)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jean Tibout

---

\_ A Jehan Dinot, tavernier, pour la petita simeze de la villa qui fut prisa de vin de Biauna pour servir maistre Estienne Rotagni, procureur en parlement, pour aucuns servis qu'il a fait a la ville ; \_ A Pierre Turrel, curial de Ruanne... six soulz et huit deniers parisis por l'escripture et seaulx de deux commissions, l'une

empetrée de mons. le juge du ressort, lieutenant du conservateur de juifs et juives à l'encontre des diz juifs, por les chars qui prenoyent des maisselliers de Lion, et l'autre du lieutenant de mons. le baillif de Mascon à l'encontre des diz maiselliers ; \_ A Humbert de Varey, lieutenant de mons. le capitaine, vingt frans pour ses gaiges ; \_ A Nugue dou Boteil, maczon, huit frans, reste du prifait qu'il a de faire l'espale de la porte de la Roche ; \_ A Guillaume Petiot, notaire, deux frans pour partie des escriptures que ledit Guillaume a fait es causes et procès que la ville de Lion at en la court de l'Ile-Barbe à l'encontre de mons. de Lion pour le fait des libertez et franchises de la ville ; \_ A Eduart Rupt, sept frans dix soulz et neuf deniers parisi, que la ville li doit por l'III torches arsées... que l'un prit le XXII jour de fevriers l'an l'IIIxx et dix, pour alumer les dames que mons. de Torreyne avoit samontz a sopert le dit soir ; \_ A Monet du Rafour, sergent du Roy, quatre blans pour faire asssembler a Saint Jaquemo les maistres des mestiers pour eslire les consuls ; \_ Dix frans au chivauteur qui apporta les lettres comme la Royme estoit délivrée d'un filz au plaisir de Dieu (mandat du 17 fevrier 1391 V. S.) ; \_ A Johanet et a Martin Garempont, parcheminours, deux frans et unze soulz parisis, por a XXXVI piaux de parchemin ras, lequel parchemin a esté employé et mis en acroistre le livre de la Ville ; A Robert Grenyer, cinq florins, pour certaine quantité de pieres qu'il avait en sa vigne ou lieu appellé les Bollettes, laquelle fut employée es acretemens fais vers Pierre Scisse ; \_ A maistre Tibout Mailliet, reliour de livres, huit soulz parisis, pour relire le livre des privilèges de la Ville tout a novo (mandat du 6 septembre 1392) ; \_ Douze soulz parisis pour les tissurs et autre soye, les fermaulx et cachetes employé ou livre de la Ville ; \_ A chascun reclus qui sont en nombre unze, tant en la Ville come ou suburbe, trois soulz parisis... plus trois soulz parisis, pour l'ermitte qui est venus demorer de novel ou pié dou pont de Rone de la dicte ville ". \_ Frais d'acquisition et de plantation de pilotis

en la rivieri de Ron (Rhône) dois le portal de Vacieu ensuit lo long jusques el portal de Ruanova " ; \_ Paiement fait à Nugo, maczon... pour " comensier et depessier la grosso rochi qui est josta la porta de Vacieu. " \_ Réparations aux portes du Griffon et de S. Marcel ; frais du voyage de Humbert de Varey de Lion à Paris, dans l'intérêt de la ville ; frais de recherches, en Bugey et en Savoie, de la personne de Robin Garin, pelletier et bourgeois de Lyon, qui avait été enlevé par le bâtard Mochon et ses complices. Antoine de Chaponnay chargé des investigations à faire le long du Rhône et de la Rivière d'Ain engagea à Loyes " 1 home qui ala serchant et sentant par les montagnes se l'on seroit nouvelles dudit Robin " ; réparations à l'Arche Merveilleuse du Pont de Saône et à l'arche " après la Croix " ; \_ Don de torches de cire et de confitures " au mareschal de Brusiquaut " ; \_ paiement faits " à Pierre de Laffette, garde de la porte de George, de vint soulz, pour ses gaiges de la garde de la dicte porte de XV jors qu'il y demora continualment à cause du grant pardon qui fut en icelle ville à la Saint Johan-Baptiste dernier passé, et de XV jours du présent mois de décembre (1393), qu'il y at aussi demouré à cause des gens d'armes que mons. le mareschal fit aler en Provence.

**Cote : CC 0384 -3**

Référence informatique : 00000551

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, 512 feuillets, in-folio, papier.

**1390 - 1400**

Fiche 3/3

Comptabilité communale (1390 - 1400)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jean Tibout

\_ Dépenses fetes pour fere le pont de la fuste novo de la trappa dou portal dou pont de Ron de Lion, et aci pour reteni et pour appareiller le pont de fusta qui est de devant la Logi, aci celi devers la Guilliotiri... a causa dou grans passage de gens qui fut por lo grant pardon qui fut a la Saint-Johan, et saches que en seli pardon eot a Lion si tres grans pueblo de gens que onques n'es veniot tant. Item saches que a la Saint-Piero enseguent fut aci li dis pardons. " \_ Paiements : faits " A Jehan Celarier, peintre, de douze soulz parisis, pour XII escussiaux as armes de la ville que l'on a posé es arches de la Ville, lesquelles sont en la chapelle de Saint-Jaquemo (mandat du 20 mars 1393 v. 1 ) ; \_ A maistre Pierre lo lanterner, pour fere II grans lanternes noves, l'una a la porta de la Lanterna, et l'autra a la porta Saint George, pour alumina et teni de fua en les lampes de nuit, cotent XX gros ; \_ A Michelet Chavence... pour la garde que l'un fit en la ville, environ la Saint-Michiel, à cause des gens d'armes que mons. d'Orliens envoya en Lombardie ; \_ pour posa les grans lanternes de la ville et aci pour atres mecion fetes pour la venua de monseigneur d'Olliens et de mons. de Berri et de mons. de Berguone et de mons. de Borbon et dou conte de Nyvers, filz de mons. de Berguone, et de Mons. de Savoy et dou filz de mons. de Borbon et pluseurs autres nobles seignours qui comenseront a entral en la ville la diomengi lo segont jort de may et y demoreront XV jours pour aler en Avignon pour metre en estat l'egliesi, l'an mil CCCIIIxx et XV ; \_ A Guillaume de Treffort, pelletier, deux frans por lo loyage de son chival qui fut menez a Bourg-en-Bresse par ceulz qui la furent envoyez de par la Ville pour pourter a mons. de Bourgogne et a mons. de Savoye les lettres que l'un avoit obtenu du Roy en son pellerinage qu'il fict a Notre-Dame du Puy, sur le fait de la prinse Raolin Garin ; \_ Item pour XX torches pesant LIX livres, que l'um mit au sevelement de mons. lo compte de la Marchi et de son fieux (morts à Lyon par suite des blessures qu'ils avaient reçues à la bataille de Brignais, en 1362), quant l'un

les hostit dou despoz dou Prescheurs por mina a Vendome.. ; Item pour XX personnes qui portierent les dictes torches devant loz corps dou Preschour jusque a la Chinal, a quel l'un poit a chacun VI d. et pour XX escussions que l'um mit en les dictes torches à les armes de la ville (4 juin 1495) ; \_ A Colin le Ligois, messagier de la ville, six frans pour pourter des escriptures a Paris a maistre Guillaume Cousinot, advocat, et Estienne Rostaing, procureur de la Ville ; \_ " A Thevenin Courant, recepvour des aides à Lion, commis de par le Roy à recevoir l'aide nouvellement faicte pour le fait du mariage de dame Ysabel de France, royne d'Englelerre, IIIxx livres torn ; : \_ Douze frans et doze soulz parisis à Jehan Celerier, peintre, por le cendal et franges de soie et por la fasson de la bandiere que l'on fit faire es armes de la Ville, le premier jour de may l'an IIIxx et quinze, quant nos seigneurs de France vindrent a Lion pour aler Avignon pour le fait de la union de l'esglise. \_ Compte des recettes et dépenses faites pour le pont du Rhône par ledit Jeau Tiboud : \_ prix de fermage des brotteaux et produits divers ; \_ dépenses pour le service de la chapelle du Saint-Esprit et réparations au pont.

**Cote : CC 0385 -1**

Référence informatique : 00000552

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 965 feuillets, in-folio, papier.

**1397 - 1408**

Fiche 1/3

Comptabilité communale (1397 - 1408)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquemet et Poncet de Saint-Bathélémy

---

Comptabilité.



- Comptes des recettes et des dépenses effectuées par Jacquemet et Poncet de Saint-Barthélemy, receveurs de la ville de Lyon.

- Produits des couponages, du dixième du vin, des tailles, etc. ; \_ traitement des fonctionnaires et employés de la ville ; frais d'administrations ; réparations aux bâtiments communaux, aux fortifications, aux ponts ; dépenses diverses. \_ N. Ce registre fait double emploi jusqu'au f°. 74 v°. avec cc. 380. \_ Réparations à la porte de Saint-Georges et à celles de la Fréti, de Saint-Marcel, de la Déserte, de Bourgneuf, de la Lanterne ; aux tours de la ville à la part de l'Empire ; aux tours de Sainte-Marguerite, du Griffon, de la Quarelle, de la Tourette ; aux ponts de la Pêcherie, de la Lanterne et à la trappe du pont du Rhône ; \_ paiements faits " a Johan Carrichon pour le pris de la grange que de nouvel il a vendu, en laquelle l'un tient l'artillerie de la ville, près de la porte des Farges ; \_ a Humbert Gontier, espicier, pour XXX torches entières qui peisont CXV livres, XXX livres confitures... que l'un donit au Roy et à la Roynne de Cecile, le X jours de novembre (1399), XXIX f.III gros ; \_ a Colin le Ligois, messenger, quatre livres et dix soulz tournois pour son voyage a Paris, pour porter au conseil et procureur de la ville lettres missoires touchans le fait des Lombars usurers demorans a Lion ; \_ a Guillaume Drappier, revendeur, quinze soulz tournois pour porter a Mascon certaines lettres missoires touchans le fait du pellerinage de Rome ; \_ a Andreu de Saint-Briort, sergent du Roy, a quinze soulz tournois... pour ses gaiges de deux jours qu'il a vaqué ; c'est assavoir, un jour pour notifier es bonnes gens de la ville qu'il alassent audevant des deux Roynes de Secile, pour les aconpaignier a l'entrée de la ville ; et autre jour, pour aler audevant des dictes Roynes et venir notiffier l'eure qu'elles dévoient entrer et venir en la dicte ville (mandat du 19 mars 1400 V. S.). \_ Frais occasionnés pour obtenir la restitution d'un bateau chargé de marchandises revenant de la foire froide de Châlon, et arrêté à Beauregard.

Les consuls considérèrent cette arrestation comme " un outrage que l'un avait fait es bons marchans de Lyon " et prirent fait et cause pour eux. \_  
 Paiements faits : \_ " a Guillaume de Cuysel, secrétaire et procureur de la ville de Lyon, pour la poine et travail qu'il a eu de garder le signet de la veyselle d'or et d'argent qui se fait a Lyon et le bailler et apprester es doriers toutes les fois qu'ils en ont eu besoing ; \_ a Jean Vendart, notaire royal... pour les informations qu'il a fait sur les insultes et autres crismes ou deliz faiz et perpetrez nouvellement pour le seigneur de Dorten et ses complices a l'encontre de pluseurs citoyens de Lyon... qui alaient en pellerinage a mons. Saint-Claude ; \_ a Estienne Talart, habitant de Lyon, unze livres tornois pour l grant navoy de XIII toyses de sapin acheté de luy pour le mener, mettre et plongier audessus de la Torrette pour faire virier et tourner le Rone d'autre part, afin qu'il ne puisset dommager la dicte Torrette ; \_ a Janin le verrier, six livres tournois pour faire tout a nove les deux verreres et le ( de la chapelle de Saint-Jaquesme, en laquelle l'un tient le conseil de la dicte ville, esquelles verreres il a mis XXII piés et dimi de verre, ensemble les verges de fer ad ce necessaires ; " \_ État par paroisses des confrairies de de l'ouvre du pont du Rhône qui n'avaient pas encore payé leurs cotisations, " c'est assavoir de Sancte-Foy, Oulins, Saint-Genis-Laval, Brignays, Yrignins, Cherleu, Verneyson, Milliereu, Givort, Chasselles, Saint-Saphorin-le-Chastel, Grigneu, Francheville,

Les 38 cahiers sont détachés de la reliure (quelques-uns sont reliés entre eux)

Cote : **CC 0385 -2**

Référence informatique : 00000553

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
 - Toile noire, 965 feuillets, in-folio, papier.

**1397 - 1408**

Fiche 2/3

Comptabilité communale (1397 - 1408)

Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquemet et Poncet de Saint-  
Bathélémy

---

Saint-Genis-les-Olières, Rochefort, Socieu, Orléans, Thurins, Taluers, Corzieu, Banneyreu, la Vulpillieri, Mornant, Saint-Anduel, Rivirie, Saint-Didier de Rivirie, Saint-Pierre-de-la-Palu Bessennay, Bibost, Brullioles et Brussieu, Saint-Romain de Popes, Arbrelle, Bulleu, le Boys, Briandax, Saint-Johan de Bonnefons, Groysseu, Rive-de-Gier, Saint-Romain-en-Jareys, Saint-Pol-en-Jareys, Saint-Johan-de-Panissières, Saint-Chamont, Salvaigneu, Vurles, Saint-Bel, Dargoire, Poillenay, Rontalon, Chaponnout, Veyse, Bechevellain, Curis, Marcilleu, Tacins, Tarnant, Losanne, Poleymeu, Darzilleu, Doux Rieux, Montrotier, Lisseu, Lentilleu, Saint-Clement-de-Varsonne, Tarare, Colonges, Charnay, Esculleu, Saint-Didier-en-Montour, Saint-Cire, Saint-Germain en Montour, Chacellay, la Pellerenie, Lymones, L'Yle, Coson et Saint-Romain, Arbrigneu, Saint-Andrer en Montour, Marcieu, Morancieue, Bargout, Quinceu, Thesey, Ansa ; "Payements faits : " a maistre Johan Gilet, recteur des escolles de la dicte ville, trois livres tournois, pour aler à Dijon, et faire venir avec soy autre bon, souffisant et discret pour tenir, regir et gouverner avec li les dictes escolles ; \_ a maistre Guillaume Lagier, maistre es art, lequel nous avons fait venir de Amtron pour regir les escolles de Lyon, deux livres tournois lesquelles nous li avons donné pour faire sa despense de certains jours que nous l'avons fait demorer en la dicte ville avant que nous puissions acorder avec le scolastique d'icelle ville. " \_ N. par mandat du 17 novembre 1402, on lui accorde en outre 10 livres tournois d'indemnité " pour li faire laissier la ville de Ambron ou il tenoit ses escolles et le faire venir en ceste ville regir et gouverner les escolles ; " \_ " a Jean Carteron, poissonnier de Mascon, vint et deux livres et dix soulz tourn. pour neuf beches et une carpe acchetez et pris de luy, que l'un a donné et présenté a mons

d'Orléans au nom de la ville avec les autres poissons que l'on prit des poissonniers de Lyon (mandat du 19 novembre 1403). Le duc d'Orléans repassa à Lyon le 31 janvier suivant et reçut un nouveau don de 22 carpes, anguilles et 15 béches. \_ Payements faits : " à Guillaume Justet, receveur de par le Roy d'une ayde qui fut mise imposée pour ledit seigneur au moys de juing l'an mil quatre cens et quatre, pour resister a l'emprise de Henry de Lencaustre, se disant roy d'Engleterre,... XVIIIc l. tourn. ; \_ a Humbert de Varey, citoyen de la dicte ville, soixante dix livres tourn.... pour le voyage qu'il a fait en France... pour porter lettres de recommandation de part nous a mons. le duc d'Orléans, a mons. le chancelier de France, mons. le chancelier d'Orléans et plusieurs autres seigneurs, pour le fait Pierre de Cuysel, citoien de ladicte ville, lequel avoit esté adjourné a comparoir pardevant le Roy personnelment a certain jour du moys de novembre (1404), pour respondre a Johan de Torronbert, escuer de l'Empire, en gaige de bataille et autrement dehuement contre l'onneur et libertés de la ville ; " \_ a Humbert Gontier, pour fournitures de papiers " de planna, a l'arc, a la marcha, a le S, de Piemont, a la Torina ; " \_ a Guillaume de Cuysel, secretaire de la ville, pour rediger " la licence donnée a Gauvaing de Cuysel de prandre X ou XII cartiers de la pierre de Estranglar pour fere une cruiz ou chemin François a l'issue de Voisse ; " remboursements faits de partie des sommes par eux versées pour les aides, à Mogni Benoy, à Jehan Cellarier et a maître Pierre, peintres ; \_ Dépenses faites " pour commencer a terrailer au gros gravier qui estoit en la riveri du Rosne, joste les malades, vers la recluserie de S. Clar, devant la vigni maistre Estienne le fisicien, pour fere retourner le Rosne sur la ville, qui s'en aloit au Dauphiné, dont fust grans damage ; \_ item pour planter les paux necesseres a resister a la revire du Rosne vers les murs de la ville, en Rue Nove.

**Cote : CC 0385 -3**

Référence informatique : 00000554

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 965 feuillets, in-folio, papier.

**1397 - 1408**

Fiche 3/3

Comptabilité communale (1397 - 1408)

Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquemet et Poncet de Saint-  
Bathélémy

\_ Aumône de 3 gros faite aux reclus de Saint-Pipoie, de Saint-Barthélemy, de la Magdelene joste Saint-Just, de Saint-cler vers Saint-Laurent, de Saint-Martin-de-les-vignes, de Saint-Cler-près-les-Malades, de Saint-Sabastin, de Saint-Marcel, de Saint-Aleyne joste Enay, et a la recluse de Saint-Vincent. " Payement fait " a Enemon de Sivreu envoyé en France pour exposer au Roy notre sire les grans damages que ont fait de novel en la ville de Lyon les revires du Rosnes et de Saune, et demander aucun don pour mectre en les reparacions desd. damages(mandat du 24 février 1407) ; a Johan de Sure et Pierre Pinart, pescheurs, vingt soulz tourn. pour la reparation de leur trois navoys, lesquels hun prist la veille de la feste Purification Notre-Dame dernier passé pour passer et garder les bonnes gens devers le pont de Ron, qu'il ne perissent ne leurs biens pour la grant abundance de auues lesquelles lors furent pour ladicte ville. "\_ Frais occasionnés par l'arrestation à la Genetière, mandement de Trévoux, de Pierre Palleu, dit Piégay, qui amenait du poisson à Lyon (1405) ; somme payée à cette occasion à Damez de la Porte, capitaine de Trévoux, et à Damez de Ronzuel, chatelain dudit lieu. \_ Payements à Jean de Beaumont pour avoir fait " l'inventaire des lettres et autres choses communes de la ville estanz es arches a Saint-Jaqueme, ou il a vacqué avec son clerc qui escripsit X jours et

plus,... et puis l'a mis en net et contient por tout XXX folliets ; \_ a François Moysart pour le boys que l'on a taillié au brotel de la ville pour la chaucié que l'on voloit fere dessoubz le pourtel de Rue Nove, et aussi pour la chaussié que l'on voloit fere devant Saint-Cler, joste les Malades, l'an mil CCCC et VII ; \_ au secretaire du Roy de Sicile, pour avoir la certification dudit Roy des gens d'armes qu'il menoyt, lesquels passerent par la ville de Lyon oultre la deffense que fut faite de par le Roy notre sire et crié a Lyon le XXVI jour de septembre mil CCCC et huit ; \_ item a Johan de Beaumont pour faire escrire en bon françois et de bonne lettre, une lettre missoire transmise par messrs les consuls a mons, le chancelier de France, XV d. t.. " \_ Dépenses faites " pour appareiller et encimenter la baiete de la ville qui est assise sur l'esglise de Forvero, iqui on cornet la gaité de la ville,... afin que ne pluet dedens : ... A. Johan Cherat, pour amener du mortier qui estoit sur le pont de Sauna et aussi de l'esguy de la fontaine du Ruer ; \_ a sire Guillaume Justet, pour IIII bennos de tiola pisia du quarrons des Sarrazins pour fere fin ciment, a IIII blans le bennot ; \_ a Favier le tiollier, pour I sextier de cheaux, II gros I t. ; \_ a la mulier Aduar Rup, pour VII quarterons de vin aygre pour fere fin et fourt ledit ciment, a VI d. le quarteron ; \_ a Ennemond Jay, troilleur, pour IIII lampes de ly (lie) d'uelo pour mettre audit ciment, afin que bon et fourt soit, à demi gros la lampi ; a Annequin Dollanda, ferrailleur, pour VIII livres de limailli prinsa pour mettre audit ciment, a VI d. la livre. \_ Payements faits " a maistre Johan Tardi, lequel fut tramis le jour de l'Aparicion vers mons. de Savoye, a Chambeyreu, por le fait des gens d'armes de son pais lesquels gastoient le pais de Lionoys, IIII l. X s. tourn. ; \_ a Humbert Gontier, pour confitures... et tourches... et pour V hommes, qui portirent le présent au Roy Loys, le XXVIII jour de septembre, quatre cens et huit. " \_ Procès-verbal d'apurement des comptes ci-dessus.

**Cote : CC 0386.**

Référence informatique : 00000555

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 4 cahiers, 116 feuillets, in-folio, papier.

**1397 - 1431**

Comptabilité communale (1397 - 1431)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacquet de Saint-Barthélémy

---

Comptabilité.

- Compte des recettes et des dépenses faites au nom de la ville de Lyon par Jacquet de Saint-Barthelemy, receveur, depuis le 1er janvier 1397 (V. S.), jusqu'au 24 mai 1399. (Ce compte fait double emploi avec le registre cc 383, jusqu'au f° 42.) \_ Diverses quittances délivrées à Poncet de Saint-Barthélemy pour ses dettes personnelles : services, pensions, tailles, anniversaires de son père et de sa mère, etc.

2 pièces papier sont cousues au feuillet 83

**Cote : CC 0387.**

Référence informatique : 00000556

Registre: Reliure fin XIV<sup>e</sup> siècle, 278 feuillets, in-folio, papier.

**1388 - 1402**

Comptabilité communale (1388 - 1402)  
Comptes spéciaux de Jacquemet de Gezet de Poncet de Saint-Barthélémy  
Comptabilité.

- Comptes spéciaux de Jacquemet de Gez, de Jacquemet et de Poncet de Saint-Barthélemy, receveurs de Lyon, établis pour justifier de l'emploi du quart

des produits des " coponnages des blés levés ès mulins, et du Xe du vin vendu à détail. " Aux termes d'un accord intervenu sous la sanction royale, en 1388, entre les citoyens de Lyon et les ecclésiastiques, ce quart devait être affecté d'une manière exclusive, pendant 20 ans, aux édifices publics et aux fortifications de la ville. \_ N. tous les articles de ces comptes sont extraits des comptes généraux rendus aux consuls. (V. cc 379, 380, 384 et 385)

**Cote : CC 0388.**

Référence informatique : 00000557

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 260 feuillets, in-folio, papier.

**1403 - 1408**

Comptabilité communale (1403 - 1408)  
Pièces justificatives de dépenses

---

Comptabilité. \_ Suite du registre précédent.

**Cote : CC 0389 -1**

Référence informatique : 00000558

Registre: Reliure peau, 282 feuillets, in-folio, papier.

**1409 - 1411**

Fiche 1/3  
Comptabilité communale (1409 - 1411)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Poncet de Saint-Barthélémy

---

Comptabilité.

- Comptes de Poncet de Saint-Barthélemy, receveur de la ville de Lyon.

- Recettes ordinaires et extraordinaires :  
 couponnages, 10e du vin, tailles perçues  
 sur les étrangers possédant des  
 immeubles à Lyon ; \_ état nominatif de  
 ces étrangers : Pierre Munier, de Grolée,  
 possédait une maison attenante . ; celle  
 de maître Pierre, le peintre ; Antoine  
 Rigaut en possédait six au Sablez ;  
 Guionet de la Becie, une qui faisait le  
 coin de la rue Pastier et une autre " assize  
 en la grant charrière joste le fort de la  
 Serre, " l'hôtel appelé de la Coconne ;  
 Jean Marchant, de Civrieux-en-Dombes,  
 une en la rue " derrière les terres ; " Jean  
 le malade une " au Griffoul Joste le  
 Rosne, " la veuve de Pierre Bocca, d'autres  
 en Bourgchanin, dans la rue de Vaise,  
 dans " la charrière de la Cruyseta ; " le sire  
 de Salornay 4 sur les Terreaux ; Pierre de  
 la Tovièrre des fonds " joste la maladiere  
 de Belmont. " \_ Subsidies perçus sur les  
 forains possédant des biens meubles à  
 Lyon. \_ État nominatif de ces forains. \_  
 Lettres du Roi autorisant la perception de  
 ces impôts. \_ Dépenses réparations aux  
 fortifications et aux édifices publics,  
 gages et salaires des fonctionnaires, etc. \_  
 Paiements faits : " à la trompette de  
 monsieur de Savoye, de trois livres, sept  
 sols six deniers tournois pour ses despens  
 de ce qu'ilz a appourté unes lettres dudit  
 monsieur de Savoye contenans que le  
 sire d'Antremont ne ses gens d'armes qui  
 lors estoient environ Lyon ne fisant nulz  
 dommages esd. Lyon et qu'ils se  
 departissent du pays Lionoys ; \_ à Perrot  
 Doret, crieur public et a Janin Pelladru,  
 sergent du Roy, pour eulx et le notaire,  
 pour leurs salaires de crier à Lyon, en six  
 luez, de par le Roi, que nulz ne soit osés  
 d'acheter aucuns forrages ou bien ne  
 donner confort ne ayde es gens d'armes  
 qui sont sus le pais. " \_ Dépenses " pour  
 fere ung tourt nouve de chane en la  
 coste devant la porte de Saint-Marcel,  
 appelé cancel, affin que l'on ne puest  
 venir a la pourte de la ville sans parler ; "  
 \_ pour réparer ou créer diverses poternes  
 et pour établir des chaînes en rue-Neuve  
 et ailleurs, \_ Paiements " faits : a Pierre  
 Vincent, trompette du seigneur de  
 Gacourt, chevalier, lieutenant de mess. le  
 conetable de France... " pour ce qu'il a

defendu a voys de cry que les gens  
 d'armes qui sont de present à Lyon, de  
 quelque condition qu'ils soient ne soient  
 sy ardi de fere insulte ne offense à aucun  
 de la ville de Lyon ; \_ a Thomas Pape et a  
 Humbert Gontier pour l'achat de C livres  
 tournois de monoye de Savoye et de  
 Dauphin et en fere monoye deRoy pour  
 fere le paiement de monsieur le baillif de  
 mascon pour ses gages de la capitainerie  
 de l'année passée, XXXVI s. X d t. \_ a  
 Jehan Baronat, sergent du Roy, pour  
 mettre ensemble les chapuis pour  
 prandre de fuste grosse pour appareiller  
 les cindres (du pont du Rhône) qui sont  
 cheut le mardi a 11 jour de juillet (1409) ;  
 \_ au Ros de Buissandres, affaneur, pour  
 fere ung terreilz ou brotel de la ville près  
 de la recluserie de Saint-Cler pour fere  
 tourner la rivière du Rone de vers la ville  
 pour le refforcement d'icelle et aussi pour  
 ovier ou damage qu'elle fait au pont de  
 Rone, lequel terrel devoit avoir six toyses  
 de large, cinquante six toyses de long et  
 cinq piés de prefont ; \_ a maistre Jehan  
 Bony, maistre de l'ovre... au fondement  
 de la tourt de Sainte-Colombe, lequel  
 nous avons fait venir a Lyon pour visiter  
 l'ovre du pont de Rone et la manière de  
 fere revirier la reviere dudit Rone devers  
 la ville pour mieux fortifier icelle ville,  
 soixante solz tourn. pour sa poine et  
 dispense qu'ils a fait pour soy, son valet  
 et deux chivaux en trois jours qu'ilz ont  
 demouré ; \_ a Johan de Belmont,  
 procureur a Lyon, qui fut ung jour a Curis  
 avec Perronin Fornier, Humbert Gontier  
 et maistre Jaques de Beaujeu pour visiter  
 la perrire qui appartient a la ville ;

Reliure double peau: vert clair/beige  
 Reliure à rabat - Boucle manquante

**Cote : CC 0389 -2**

Référence informatique : 00000559

Registre: Reliure peau, 282 feuillets, in-  
 folio, papier.

**1409 - 1411**

## Fiche 2/3

Comptabilité communale (1409 - 1411)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Poncet de Saint-Barthélémy

\_ a Humbert de Varey... pour les grans diligence, peines et travaux., qu'il a eu et fait quant le sire de Gacourt, lieuutenant de mons. le conetable de France, avec grant quantité de gens d'armes estoient a Lyon et pour le pais environ, quani nos seigneurs le duc de Bourbon et le conte de Savoye avoient debat, pour tenir en ordonnance les gens d'armes et autres entrans et saillans de ladite ville., vint et cinq livres tourn. ; \_ a Thomas Rossignol... pour la copie des lettres du Roy octroyées que nul ne pourta faveur a Amé de Viry ou temps de la guerre de mons. de Bourbon ; \_ a Guilemin le Potier, crieur publique de la ville, pour expublier les lettres du Roy contenanz que les juifs portent signez en leurs abis, 2 sols six den-tourn ; \_ a noble et puissant homme messire Johan de Chatelluz, chevalier, baillif de Mascon, seneschal et capitaine de Lyon, cent livres tourn. "Dépenses faites pour réparer l'Arc Merveilleux du pont de Saône, les portes de la Roche et des Farges ainsi que les chaînes de la ville ; " Item pour taillier de la pierre blanche de la perrine de la chaux qui est de dessus Veysa, de devant Estranglart, pour fere pierres rondes d'engin et de bombardes pour tramectre en Avignon. " \_ L'ordonnance autorisant cette dépense est ainsi libellée : " Humbert de Varey, Martin Bennot, licencié en loys, Pierre de Cuyssel, Claude de Varey, Jehan du Nevro le josne, Peronin Fornier, Estienne Guerrier et Johan Caille, citoyens et consuls de la ville de Lyon, a Poncet de Saint Barthélemi, receveur de la dicte ville, salut. Nous vous faisons savoir que très-reverend père en Dieu mossieur le cardinal de Thury, legat apostolique, et l'arcevesque conte de Lyon, résidens de present en Avignon nous ont envoyés de nouvel leurs gracieuses lettres closes par lesquelles ilz nous ont requis et prié très-

acertes que attendu la grant necessité qu'ilz ont a fere de present de grosses pierres pour engin et pour bombardes pour invair et recoverer le palays d'Avignon, lequel ilz dient estre occupé indehuemcnt par les ennemis de romane, nous leur envoysen desdictes grosses pierres, et que considéré la cause pour laquelle ilz demandent lesdites pierres que est pour recouvrer le patrimoine du siège Romain, a quoy le Roy notre sire donnet ayde et y a tramis de ses gens d'armes notablement, considéré aussi l'amour et prouffit que ledit monssieur le cardinal a fait a ladite ville et au pont de Rone en donnant certains grans indulgences es bien facteurs dudit pont et puet bien aydier vers notre Saint-Père le Pape a la dicte ville, nous, par le consentement de pluseurs notables gens d'icelle ville et de la licence des officiers du Roy a Lyon, avons fait aprester environs LX cartiers de pierres appelés choingz, lesquels nous leur avons envoyés par lesdites causes, que costent d'aprester et mettre a point trante livres treze solz dix deniers et mailli torn. , comme est déclaré ou reoule dessus escrip ; pourquoy nous vous mandons par ces présentes, que des deniers communs de votre recepte vous bailliés et délivreis es maczons et autres personnes et ouvriers déclarés audit reoule les sommes à la fin du nom d'eulx escrip, qui montent universement ladite somme de XXX 1. XIII. Xd. ob. torn, et par rapportant ces présentes et quittance appartenant, ladite somme vous sera alloué en vous comptes et rebatue de votre recepte sans contredit. Donné a Lyon, en la chapelle de Saint-Jaqueme, le venredi VI jours de juing l'an mil CCCC et dix. " \_ Paiements faits : " a Johan Baronat, sergent du Roy, pour fere delogier les mulins de dessus le pont de Rone et mettre le dessoubz, la sepmaine devant la my-caresme l'an mil CCCC et neuf ; \_ Item pour mander les bonnes gens de la ville pour aler audevant de la Roynne de Cisile et de son filz quant ilz veinrent de France, le jeudi à VIII jours de decembre l'an que dessus ;  
Reliure double peau: vert clair/beige

Reliure à rabat - Boucle manquante

**Cote : CC 0389 -3**

Référence informatique : 00000560

Registre: Reliure peau, 282 feuillets, in-folio, papier.

**1409 - 1411**

Fiche 3/3

Comptabilité communale (1409 - 1411)

Pièces justificatives de dépenses

---

\_ a André de Saint-Briort, sergent du Roy, pour fere comandement à tous ceulx a qui sont les maysons esquelx sont estachiés les choynes de fer communes d'icelle ville qu'ilz les facent aprester et fermer sur grosse poine ; \_ A Guillaume Voyron pour sa poine et salaire d'aler à Monluel et à Miribel pour savoir l'estat des gens d'armes qui estoient esdiz lieux ; \_ A Estienne Porpa, alias Grilliet, trois livres pour le loyage de troys navoys qui ont soustenu XIX jours la cheyne de fer qui traverse la rivière de Saune et se ferme à la pourte de la Roche, et pour la destachier et recullir, laquelle nous avoyen fait tendre pour dobte des gens d'armes qui estoient par cest pays. \_ A maistre Guillaume Aliegre, maistre de l'ovre, pour planter des gros et grans paux de "chane en la reviere de Rone de devant les murs de la la ville, à cause du Rone qui gastoit les murs et les tours de la ville, dont fuset grand damages, et fut comencié desus le poutel viel en tirant vers ledit poutel ; \_ a maistre Tiboud reliour por relier les comptes du fait du pont de Rone XV s. III den. tour ; \_ Item pour relier les comptes de la ville, fenis mil CCCC et huit, XXX s. tourn. " \_ Compte du Pont du Rhône depuis le 1er fevrier 1411, jusqu'au 29 mai suivant. Recettes : produit des droits de barrage, fermages des granges appartenant à l'ouvre etc. \_ Dépense pour l'entretien dudit pont et frais divers. \_ Paiements

faits : " a Humbert Contier pour une livre de chandoiles de bogie pour chanter les messes en la chapelle du Saint-Esprit, III gros ; \_ a frère François de Venesies, frère menour, pour fere le sermon pour le pont de Rone, la dimenche devant la my-caresme ; donné pour pain, pour vin, pour sa poine et pour poyson, VI gros. \_ Dépenses faites pour l'entretien et l'ornementation de la chapelle du pont. \_ Procès-verbal d'apurement de tous les comptes précédents.

Reliure double peau: vert clair/beige

Reliure à rabat - Boucle manquante

**Cote : CC 0390.**

Référence informatique : 00000561

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 295 feuillets, in-folio, papier.

**1409 - 1411**

Comptabilité communale (1409 - 1411)

Compte rendu de recettes et dépenses par Poncet de Saint-Barthélémy

---

Comptabilité.

- Comptes de Ponce de Saint-Barthélemy.

Ce registre fait double emploi avec cc 389.

**Cote : CC 0391.**

Référence informatique : 00000562

Registre: Reliure cuir brun XV° siècle, 925 feuillets, in-folio, papier.

**1411 - 1420**

Comptabilité communale (1411 - 1420)

Comptes spéciaux par Audry de la Fay pour le Pont du Rhône

---

## Comptabilité.

- Comptes spéciaux de l'ouvre du pont du Rhône, rendus par Audry de la Fay, dit Nantuas, receveur.

- Recettes : sommes trouvées " ou plot du pardon du pont en la chapelle du Saint-Esprit ", produits des droits de barrage, des quêtes, rentes et services, coupes de bois des brotteaux, des fermages, des ventes de vieux matériaux, etc. ; \_ dépenses : frais d'entretien, de réparations et travaux divers. \_ Paiements faits " à maistre Guillaume Aliègre pour appareiller l'arc qui est si fort domagiés qui est près de l'arc de la Trape ; \_ item pour retenir l'arc tiers qui est au grant chemin après la Guilliotière lequel estoit tous gastés le dessoulz et fut cheut dont fuse grans damages ; item le quart arc qui est au chemin près de la Fontaine des malades ; item aux arcs de Saint-Nicolas, de la Croix, etc. ; \_ au prier et couvent des religieux frères Prescheurs de Lyon la somme de quinze livres tourn. pour leur peine et salaire de ce qu'ilz chantent deux messes tous les jours en la chapelle du Saint-Esprit dudit pont, et ce pour six mois. \_ Frais d'établissement d'un pont provisoire en bois au dessus des arcs en réparation, des cintres, d'un grand engin pour planter des pilotis, etc ; \_ frais de démolition et de reconstruction des arcs endommages ; \_ réparations d'outils, achats de fer ouvré, de crosses, de clous, de cordes, de bois, " de berruetes pour charroier pierre menue " ; \_ journées de manoeuvre ; \_ réparations au vieux pont de bois de la Guilliotière, " en venans vers le pont de pierre, \_ à la grange du pont de Rone assise devant Bechivillein ". \_ " Dépenses pour renforcer les pilles et lez ars qui cheurent a à les grans eaues ; \_ pour combler le crop grant que avoyt a fait li grans crossue du Rone devant la chapelle du Saint-Esprit et couvrir degravier. La pierre de taille employée pour la réfection des arches fut extraite de la carrière de la Chaux, à Vaise, et de celles de Curis et de Villevert. \_ " Paiements faits : pour une esthole et

ung magnipule necesseres pour chanter en la chapelle du Saint-Esprit la vigile de Chalendes ; \_ A celli qui ot diligence de benoistre tuelles, un mantil et ung amit pour l'autel de la dite chapelle ; \_ au Roy des Ribaux pour sa peine et salaire de ce qu'il a crié plusieurs fois par la ville qui vueldroit prendre en tache de reffere deux ars chez du pont nouve de Rone, qu'ilz se comparoissent à Saint-Jaqueme le Xe jour de janvier CCCC et quatorze ; \_ A sire André de la Fay pour X peires de gans pris pour les massons por ouvrir et et pour massonner en l'eaue pour fonder la pille, X gros. \_ Dépenses " pour le pont de la fuste de la Guilliotière qui rompit et depisit le jour de la Saint-Christoffle par le moytent, que l'en fit un petit pontet de fuste pour dessendre ou brotel pour passer gens et besties ; \_ pour decouvrir les betons qui sont au lonc de Ron, en la marche appelée Achere (ou de Chiere), pour betonna les piles du pont de Ron. " Ces betons extraits , disent les comptes, " au lonc de Ron des caves des Cerasins " , provenaient sans doute des antiques aqueducs souterrains qui longaient la rive gauche du Rhône. \_ " Paiement fait à Jehan Salaire, peintre, pour metre XXVIII losenges de veyre et doré une ymage du tabernacle (de la chapelle du pont du Rhône) XII gros. \_ Frais de plantation de pilotis en amont de la chapelle Saint-Nicolas ; \_ réparations faites à cette chapelle.

Reliure à double rabat

Les 41 cahiers sont détachés de la reliure

**Cote : CC 0392 -1**

Référence informatique : 00000563

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 1 cahier in-folio, 32 feuillets, papier; 7 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1405 - 1423**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1405 - 1423)

Pièces justificatives de dépenses par Audry de la Fay et Léonard Caille

Quittances en faveur des consuls de Lyon



---

 Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Audry de la Fay et Léonard Caille, receveurs.

- Quittances en faveur des consuls de Lyon par Pierre Cousinot, procureur en parlement, Barthélemy Le Vite et Guillaume Cousinot, avocats, pour leur pension de ce présent parlement (août 1405). \_ État des dépenses faites du consentement des consuls par Guillaume Jutet " por lo fet de la guerra que les gentilshommes du Dauphiné prétendoient à l'encontro de la villa de Lion " (1414-1415. \_ Lettres de recommandation et de remerciement de J. Coriant à maître Aubert Le Fèvre, receveur général en Dauphiné au sujet de la rançon et de la délivrance de son neveu Guillaume Jutet, le jeune, que les Dauphinois avaient fait prisonnier (1414 et 1415). \_ Procès-verbaux (20 février 1414 et 10 mai 1415), de l'assemblée des consuls et des maîtres des métiers de la ville de Lyon convoqués pour aviser au remboursement des sommes dépensées par ledit Guillaume Jutet. Parmi les maîtres des métiers, figurent : Aynart de Chaponnay, Jaquemet Michon, François de Salavre, Guichard de Bléterens, Jean Turrel, Guillion de la Fontaine, Hugonin Garnier, Louis du Solier, Jean Bayart, et parmi les autres " honorables personnes " appelées à prendre part aux délibérations : messire Jehan Le Viste, chevalier, Claude de Pompierre, Ennemond de Syvreu, Jean de Nievroz, Bernart de Varey, Michelet Buatier, etc. \_ Lettres patentes du Roi Charles VI (3 mars 1417), ordonnant que Guillaume Jutet sera remboursé par les habitants de Lyon des 400 écus d'or qu'il a dépensés, conformément à la délibération prise par les consuls, les maîtres des métiers et les notables de la ville le 20 février 1414. \_ État de solde des gens d'armes envoyés de Lyon à Villefranche les 3 et 4 février 1417. \_ Quittance (28 octobre 1418), par

Benoit de Roche, notaire, de la somme de 11 livres 10 sous, pour divers voyages par lui faits, dans l'intérêt de la ville, à Pont-de-Vaux, à Bourg-en-Bresse, Belleville, à Villefranche, à Chambéry et à Châlon. Ces voyages furent entrepris " pour savoir se monsieur de Bergogne avoit nulles gens armés et se il feysoit nulle entreprise de guerre pour dessendre en Lyonois ". \_ Autre quittance par Jean Favre, aussi notaire, pour un voyage fait, en 1418, à Saint-Claude " pour savoir la fin à quoy ou dit lieu devoient estre messieurs de Bourgogne et de Savoy ". \_ Don de 18 torches et de 18 boites " d'épices à moss. l'arcevesque de Reins qui est à Lion venuz de par mons. le Dauphin " (25 septembre 1418). \_ Quittances (1417-1427) de divers fournisseurs de la ville. \_ Trivier Grifet, pour " le murage de la porte de Saint-Just ", Benoit Barges, de Marols, pour 750 fers de flèche, 4 livres, 17 sous 1/2 tournois ; \_ Étienne Morel, de Châlon, pro emptione cujusdam navigii ad opas et utilitatem dicte ville, " 20 livres de tournois ; \_ David d'Autreriche, imagier, " pro factura quorumdam lapidum bombardarum " ; \_ Guillaume Valette, arbalétrier, " pour repareiller le grans arbalestes de la ville " ; \_ Ennemond Desymieu " pour les ferrures faictes et pousées es bateaux qui porteyent les cheynes de la Roche ", \_ Rolin de Mâcon et Jean Caille, pour 75 livres " de saupêtre pour faire pudre " ; \_ Robinette, veuve de Raymond Dodieu, 21 livres, 2 sous 6 deniers de tournois, pour " octo tam bombardis quam canonibus, sive canons... emptis a quodam fabro de Foresio, die VI mensis januarii anno domini MCCCCXVII ", \_ Étienne Grifet, dit du Pollet, pour matériaux employés à la tour des Farges ; \_ Étienne de Fontaine pour pierres de bombardes ; \_ Jean Garot, potier d'étain, pour le plombage des chaînes de fer de la ville ; \_ Gilliquin Vautier, " pro ferraturis et reparationibus in plotis bombardarum dicte ville ".

Cote : CC 0392 -2

Référence informatique : 00000564

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 1 cahier in-folio, 32 feuillets,  
papier; 7 pièces, parchemin; 33 pièces,  
papier.

### 1405 - 1423

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1405 - 1423)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Audry de la Fay et Léonard Caille  
Quittances en faveur des consuls de Lyon

---

\_ État des recettes et des dépenses faites  
du 1<sup>er</sup> août 1417 au 1<sup>er</sup> octobre 1418,  
par Léonard Caille, " commis par la ville  
de Lion a recevoir de Pierre Chevillon,  
receveur des aides " octroyés pour les  
fortifications par lettres patentes du Roi  
données à Paris, le 17 juillet 1417. Parmi  
les dépenses les articles suivant doivent  
être signalés : \_ " A maistre Jacques de  
Beaujeu, citoyen de Lion la somme de  
onze cens livres tourn... pour le pris fait  
de deux tours à lui baillées à faire pour la  
fortification et emparement de la dite  
ville entre le portail de la Lanterne et la  
rivière de Sosne ; " \_ A Jehan Thibout,  
cytoien de Lion, la somme de XXXII livres  
tournois qu'il avoit baillée et prestée  
comptant pour acheter XXV arbalestes  
pour la deffense et garnison de la dicte  
ville. "" A Gillequin le serreurier  
demourant à Lion, la somme de quatre  
livres dix sols tourn... que deue lui est  
pour une bombarde de lui achattée pour  
la fortification de la dicte ville " ; \_ " A  
Aysnart de Chaponnay, citoyen de Lyon,  
la somme de XIII livres dix sols tourn...  
qui deue lui est pour l'achat de deux  
bombardes par lui achattées pour la  
fortification de la dicte ville.... et celle de  
LIX livres XV sols tourn... à lui deue pour  
certaine quantité de salpestre par lui  
achettée en la ville de Montpellier et  
amenée à Lion " \_ " A messire Jehan  
Patarin, docteur en loys, la somme de XV  
livres six sols six deniers tournois à lui  
deue pour certains troussaus de cheynes

de fer par lui baillées et délivrées pour  
convertir et employer à l'emparement et  
fortification de la dite ville. \_ " A maistre  
David, la somme de 4 livres qui deue lui  
estoit pour sa paine et salaire d'avoir fait  
ung cent de pierres de bombardes " \_ A  
Estienne Morel, nocher, la somme de vint  
livres tornois qui deue lui estoit pour ung  
bateau de chesne achetté de lui pour  
mettre dessoubs la cheyne de la Rouche,  
sur lequel bateau fut fait une bastille " \_  
A " Jean de Larche, peintre, la somme de  
vint sols tournois qui deue lui estoit pour  
sa paine et salaire d'ung voyage par lui  
fait dudit lieu de Lion à Chisy ". \_ " A  
Pierre Marguin, peschreur demourant à  
la dite ville de Lion, la la somme de vint  
sols tournois qui deue lui estoit pour sa  
paine et salaire d'estre alé dadit lieu de  
Lion contremont la rivière de Sosne sentir  
s'il descendoit nulz bateaux chargés  
d'artillerie. " \_ " A Jehan Loysy, nohier,  
demourant à Lion, la somme de quatre  
livres tournois.... pour sa paine et salaire  
d'un voyage par lui fait... à Chaalon sur la  
Sosne sentir se l'on faisoit point de  
vaisseaulx d'armes pour descendre gens  
d'armes ou pays de Lyonnais " \_ " A  
messire Jehan Patarin la somme de  
traize livres tournois... pour sa paine et  
salaire d'un voyage par lui fait dudit lieu  
de Lion à Anse pardevers le Sr de la  
Fayette, de l'ordonnance de mesdiz  
seigneurs les conseillers, pour traiter que  
les Bourguignons qui estoient à Chasey  
s'en allassent ". \_ Autre état des dépenses  
faites par Léonard Caille, " receveur du  
don fait à la ville de Lion pour les  
fortification du ler de l'an 1417, au 30  
septembre 1418 : \_ " A Durant Favre de  
Labepin pour IXc de gros traicts, à XXXV  
s. tourn... le cent, et pour Vc du mean  
trait à XXX s. tourn. le cent, et pour IIm Vc  
fust de viretons emplumés sans fers, à  
VIII s. IX d. tourn. le cent... \_ Item à  
maistre Jean Ruboud, ovrier à faire  
bombardes, pour, VIII bombardes à  
doubles canons, chacune tirant une  
pierre de VII livres, à XXX sous tournois  
pour chacune livre de pois qu'il a fait  
pour la ville, la somme de IIIIxx IIII liv.  
tourn. \_ Item, au même, pour bombardes  
tirant XIII, XVIII et XX livres de pois ". \_ "

Item... audit Jehan Ruhoud pour IX canons à queue de fer, à XLV sols tourn. la pièce, la somme de XX livr. V s. tourn. \_ Item audit Durant Favre de Labepin pour un moys XVIII jours qu'il a servi la ville tant à repareiller les vieilles bombardes et canons de dite la ville comme à forgier des fers de viretons et de canons à queue, à VI liv. tournois pour moys, la somme de IX liv. XII s. tourn. " \_ " Item à François Evrerd, mareschal, pour le loage de la forge où ovrèrent les fèvres durant ledit temps, XII s. 1 d. tourn. \_ Item pour l'III sommées de charbon de pierre pour ladite forge XXIII s. VII d. ob. \_ Item pour ung quintal de fer et six quareaux d'acier employés en ce que dit est, XXXVIII s. IX d. ". \_ États de frais produits et quittancés par Bernard de Varey, Étienne Oydél et Jean Violet, envoyés (1418-1419) de Lyon auprès du Régent à Montpellier et à Bourges pour obtenir confirmation des deux foires accordées à la ville.

**Cote : CC 0393.**

Référence informatique : 00000565

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 14 pièces, parchemin; 2 fragments de sceaux.

**1424 - 1427**

Comptabilité communale (1424 - 1427)  
Pièces justificatives de dépenses par André Chevrier

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Audry ou André Chevrier, receveur.

- Mandats de paiement ordonnancés par les Échevins et Consuls de Lyon en faveur d'Étienne Oydél, Jean Bastier, Jean Filliard, Jean Rodet et autres pour la construction de la tour des chaînes de Pierre-Scise et travaux préparatoires à la

tour Chenevier. \_ Mandat de paiement de la somme de cinq livres dix sols délivré en faveur de Pierre de Nievre pour frais d'un voyage fait avec deux chevaux à l'Hôpital de Rochefort, en Forez, auprès du comte de Richemont, connétable de France " qui s'en aloit de cette ville de Lion par devers le Roy (21 février 1425). " \_ Lettres patentes du roi Charles VII prescrivant au sénéchal de Lyon d'employer les moyens de coercition pour activer la rentrée des tailles et des aides qui restaient à solder (Poitiers 22 octobre 1425). \_ Autres lettres patentes du même roi, données à Loches, le 22 septembre 1427, sur la requête de Ligier Arnoul, pour le faire rembourser des frais par lui avancés pour l'obtention de certaines lettres royales au profit de la ville de Lyon, " c'est assavoir unes lettres pour mettre barrage en ladite ville et unes autres lettres d'octroy de certain ayde jusques a six ans. " \_ Fragment du sceau royal en cire blonde sur simple queue de parchemin.

Les 2 fragments de sceaux se trouvent sur les pièces 13 et 14

Les pièces sont cousues sur les feuillets

**Cote : CC 0394.**

Référence informatique : 00000566

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier.

**1429 - 1431**

Comptabilité communale (1429 - 1431)  
Pièces justificatives de dépenses par François Loup  
Droit de barrage sur le Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par François Loup, receveur de la ville de Lyon :

- Copie des lettres patentes du roi Charles VI données à Paris, le 16 septembre 1415, autorisant les consuls de Lyon à percevoir un droit de barrage sur le pont du Rhône pour subvenir aux réparations dont ce pont avait un urgent besoin. " Oye, dit le Roi, humble supplication de nos bien amez les consuls et habitans de la ville de Lyon contenant que comme en ycelle ville ait un grand pont sur la rivière du Rosne contenant le trait de troys arbalestes de long ou environ, dont les deux parties sont de pierre, dont l'une partie est vieille et ancienne et l'autre partie a esté faicte depuis vint et sept ans en, ca, ou environ, et l'autre partie est de boys, lequel pont de pierre, tant le viel ouvrage comme le nouvel pour la grant et merveilleuse force des grans eaues et glaces qui ont esté en ladicte ville depuis IX ans en ça, a esté telement ébranlé, extroblé et dommagié que qui ny metra remede et le reappareillera brief il cherra et yra tout en ruine, et desja et depuis les dernières glaces dudit ouvrage nouvel cheutes deux arches et aussi une partie dudit ouvrage ancien dudit pont, et tant qu'il a convenu que lesdits supplians aient fait faire audit pont, en ce qui estoit de pierre, là où il estoit cheu, en deux lieux, pons de boys, et avant ce que lesdits pons de boys aient esté faiz et pendant ce que on les faisoit lesdits suppliant ont fournis et maintenu batteaulx et batelers à leurs fraiz et despenz. pour passer toutes gens et denrées qui vouloient passer par dessus ladicte rivière, et avec ce pour soustenir ce qui est demouré en péril de cheoir ont fait cindres appelez anneaux, et plusieurs autres grans mises et despens ont fait et soustenu de leur propre, en tant qu'il n'est pas en leur puissance de plus avant soustenir et reparer ce qui est en ruyne et peril de cheoir oudit pont, ne de faire refaire ce qui est cheu desja, ne de maintenir en piez et en estat convenable ledit pont, se n'estoit que un chascun passant sur ycellui pour contribuast aucunement à la reparation et soustennement d'icellui en paiant aucune chose . \_ État des

dépenses faites pour la construction d'une tour neuve sur le pont du Rhône ; \_ id. pour réparations diverses audit pont, réfection des piles, travaux aux arches, à la tour Breton, à la porte Saint-Marcel, à la chappelle de Saint-Jacques, etc. \_ Paiement de la somme de 12 livres 10 s. tournois " A noble homme Léonard de Molon, demeurant à Mirebel, et à sa femme pour occasion de la maison ja piéçà vendue par lesd. mariez à la ville " ; Id. de II livres 5 s. tourn. a Mathieu Massou " procureur de la communauté de la ville " à compte sur ses gages ordinaires, \_ États de paiement de divers travaux de réparation aux murs, portes et fortifications de la ville : tours vers la Déserte et vers Sainte-Marguerite, portes Sainte-Catherine, Sainte-Hélène, du Griffon et de la Roche ; \_ dépenses " pour faire massoneri de gros cartier de pierre en plusieurs plasses pour metre et plomber de gros crampons de fer pour fermer les cheynes avec ; \_ pour d'une grossa piessse de chano pour fere lo siege de la bonbarda qui est en la tour de Saint-Marcel, etc. "

Les pièces sont cousues sur les feuillets

**Cote : CC 0395 -1**

Référence informatique : 00000567

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 85 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1429 - 1438**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1429 - 1438)

Pièces justificatives de dépenses par Pierre Ponchon et Pierre Gontier

Dépenses pour les fortifications de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des paiements faits par Pierre Ponchon et Pierre Gontier, receveurs.

- États des dépenses faites pour les fortifications de la ville de Lyon et " pour fere bara les ars du pont de Ron de grantes et de grosses pïeses de futa mises ad traver des dit ars afin que nul navey ne puet passer ne desendre bas sans fere asaber a la ville. " \_ Mandats de paiement délivrés en faveur de Claude Perier, " hoste de l'ostel de Villars es fourbours de Saint-Vincent pour l'aider a emparer en droit son dit hostel le chemin alant de la porte de la Lanterne a la rivière de Sonne ; " \_ de Humbert Blandinet " pour trois milliers de fustes de viretons empennés ; \_ de Ennemond de Civrieux, en à compte de 2 marcs XV de d'argent qu'il prêta à la ville " en deux tasses d'argent, c'est assavoir au temps que l'on a aquesta la maison de la ville ; \_ de Jean Colar pour avoir esté nouvellement pour ladite ville par devers mons. le duc de Bar porter lettres clouzes et rapporter response touchant certaines paroles qui ont corru que ceste dicte ville devait estre remise, que Dieu ne veuillie, aux enemis du Roi (2 juillet 1431) ; \_ de Hugonnet Bonnet, pour quatre coulouvries de cuyvre a XX gros la pièce, deux coulouvries de fer XXIII gros la pièce, six arbalestes d'acier de VIII liv. X s. tournois toutes ensemble, trois milliers de communs traits qui ont cousté XXXII royaulx, et ung sac de cuyr a mectre XXV liv. de pouldre de bombarde deux gros, lesquelles artilleries ont esté envoyées a mons. le duc de Bourbon estant de present à Villefranche en Beaujeuloys pour contraster au siège que tiennent les Bourgoignons de a present dcvant Belleville (4 octobre 1434) ; \_ de Pierre Offrey et Jean de Lornache, lombart, pour 1400 de traits qu'ils ont vendu a ceste ville et lesqueulx ont esté envoyés à mons. de Bourbon estant de present a Anse et en déchargement de certaine quantité d'artillerie que la dicte ville luy a donné et qu'il a demandé pour résister aux ennemis du Roy notre sire, qui nagueres ont prins Belleville en

Beaujeulois (11 novembre 1434) ; \_ de Hugonet Bonet, marchand de Lyon, pour deux milliers de trets envoyés a mons. leduc de Bourbon .. pour acomplement de dix milliers de trets promis par la ville ; \_ " du seigneur de Saint-Priest en Jarez et du trésorier d'Auvergne " envoyés par de çà par mons. de Bourbon pour demander aide pour led. seigneur pour la despense qu'il a fait au traictiez de la paix d'Arras faicte entre le Roy notre sire et mons. de Bourgogne ; \_ de Petrequin Choquart, changeur, en deschargement de cinq cens livres... pour prest qu'il fit à la ville, le Roi estant derrenierement en ladite ville (20 avril 1435) ; \_ de Colin de Dines, de Jarniost-sur-Ville, pour nous aller excuser et porter noz lettres d'excusation et autres lettres par devers le Roy de ce que n'avons peu envoyer aux Trois-Estas d'Issouldun, si notablement comme eussions bien voulu, obstans les roctiers et autres gens d'armes et robeurs tennans a present les chemin, les queulx destrossent et robert chacun sans miséricorde (20 avril 1435) . \_ de Bernard de Varey pour ung voyage qu'il fy pour ladicte ville a Selles en Berry, aux Trois-Estas, lui et Aymé de Nièvre, comme appert par ung mandement fait et passé le VIII jour de janvier l'an mil IIIIc XXXIII ; " \_ de Rosier le poursuyvant de messire Theode de Valpergue, bailli de Mascon, sénéchal de Lion, ou a Jehan de Varey, corrier de Lion, pour lui, pour les joyeuses nouvelles qu'il a apportées en ceste ville de la bone ville de Paris qui fut reduicte vendredi dernier passé en l'obéissance du Roy notre sire, par le moyen de monsr le conte de Richemont, connetable de France (mercredi 18 avril 1436, après Pâques)...

Les pièces sont cousues sur les feuillets

**Cote : CC 0395 -2**

Référence informatique : 00000568

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 85 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1429 - 1431**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1429 - 1431)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Pierre Ponchon et Pierre Gontier  
Dépenses pour les fortifications de la  
Ville

---

\_ de Pierre Gontier, receveur des deniers communs de la ville qui avoit baillé et délivré des deniers de sa recepte et par commandement a messire Symon Charles, chevalier de l'ostel du Roy, la somme de vint et deux ducas d'or employés en quatre asnes d'esquarlate fine donnée audit messire Symond Charles, afin que plus diligemment et de meillieur cuer il procure que le saint concile qui est à Bale, quant il s'en departira, s'en viegne lougier en ceste ville de Lion, comme le Roy notre sire de ce a chargé expressement entr'autres choses mons. l'arcevesque de Vienne et a led. messire Symon Charles, qui pour ceste cause et plusieurs autres vont oudit concile de par le Roy (30 avril 1436); \_ pour un voyage fait par devers le Roy lui porter lettres d'excusation d'aucuns blames et reproches que aucuns avoient mis avant par devers le Roy contre les habitans de ladite ville, à cause de certaines assemblées naguières faictes aux Cordelliers, combien que lesd. assemblées aient esté faictes en toute vraye obéissance envers ledit seigneur(20 juin 1436). " \_ Autres mandats quittancés délivrés pour réparations au pont du Rhône, pour frais de voyages dans l'intérêt de la ville, pour gages des fonctionnaires municipaux : à Guillaume de Besançon, procureur en parlement ; à Rolin de Mâcon, procureur de la ville ; à Pierre Archimbaut, badel et mandeur du consulat ; à Jean Rosset dit Mainglier, sergent royal ; à Humbert de Grolée, chevalier, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ autres mandats pour dépenses diverses : confection de rôles, vacations, frais de procédures, desserte de la chapelle du Saint-Esprit,

établissement d'un pont levis devant la porte des Augustins, etc.

Les pièces sont cousues sur les feuillets

Cote : CC 0396.

Référence informatique : 00000569

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 7 pièces, parchemin; 147  
pièces, papier; 2 sceaux.

**1432 - 1442**

Comptabilité communale (1432 - 1442)  
Pièces justificatives de la comptabilité de  
Nicolas Fornier  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives de la comptabilité de Nicolas Fornier, l'un des receveurs des émoluments des absolutions des ponts du Rhône et de la Saône, à Lyon.

- États des dépenses effectuées pour les réparations du pont du Rhône : journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de manoeuvres ; réfection d'outils en fer ; acquisition de pieux et de plateaux en chêne, de pierres, de chaux, etc ; \_ paiements faits à Hugonin Garnier, maître de l'ouvre ; à Jean de Villars, ferratier ; " à Loys Garnier, chapuis, pour II jours qu'il a esté ou bois de Francheville à eydier à faire les III mutons, VII gros tournois ; \_ à Tievent bechu, masson, pour avoir repareillé le pertuys qui estoit en l'arc merveillieux et aussi pour repareiller des sieges dessus le pont de Saonne, XV gros ; \_ à Jean Lauredet, cinq francs et quinze gros pour avoir tallié à son pris fait dix grosses pierres de chuyns esqueles a eu cinquante deux piez de taille ; " \_ à Ennemond Jay, fabricant d'huile, trois florins. " pro tribus lapidibus de chuyng existentibus in orto suo versus Duos Amantes eundo ad Veysiam, proponendo et implicando in

pila fracta dicti pontis Rodani ; " \_ à divers pour " des pierres de chuins qui estoient vers la tour de Sainte-Margarite que l'on a amenés jusques auprès de Sonne ; \_ à François Arriva, pour le chemin que l'on à fait par sa viegne a chareyer des dites pierres ; " \_ à Robert Palmier, cleric de Lyon, pour l'expédition de bulles d'indulgence des ponts du Rhône et de la Saône, 100 écus d'or reçus " per manus Cosme et Laurentii de Medicis et sociorum mercatorum curiam Romanam sequentium " (1 septembre 1435) ; \_ à Pierre Le Blanc (Albi), prêtre, pour ses dépenses d'un voyage auprès de l'archevêque de Lyon qui était alors à Bâle, dans le but d'obtenir l'entérinement des bulles d'indulgences accordées par le pape Eugène IV, à ceux qui contribueraient à l'entretien des ponts du Rhône et de la Saône ; \_ à Étienne de Boilliat envoyé de Lyon à Florence pour en rapporter les susdites bulles qui avaient été remises par Robert Palmier à Étienne Tupinier, lequel était mort en route ; " \_ à Barthélemy Buterreu et Tievent de Montfa, de Lymones, sept frans et dix gros pour le menage de cinquante ung quartier de pierre que ont charreiés pour l'ovre des dis pons depuis la perrere de Leucat, qui est à Saint-Didier, jusques sur Sone, au lieu d'Estranglart. " \_ Liste " de ceux qui ont gagné et fait gagnier leurs absolutions du pont de Rosne de Lion :

Premièrement y a fait ouvrer mestre Marec l'escrivant une manovre pour lui et pour sa feme et pour sont filz XXXIII journées. " \_ Item la norise de Pierre Turin y a fait faire X journées de manouvre

Item Jean Portefes, de Saint-Estiene de Forans, y a ovré pour soi X journées

\_ Item Jehan de Fontannes, de Saint-Georges de Roneyn, a ovré pour lui et pour sa feme XX journées

Item, mestre Simon Braval, mestre d'escole, a fait ovrer pour lui XX journées de manovre

\_ Item, a fait euvre dame Sibille, relecée de messire Jean Le Vite, par un masson, dit Trompeur, a XIII journées, etc. \_

Monitoires de Pierre Charpin, docteur en décrets, doyen de Vienne, chamarier de

Saint-Paul, official de Lyon et commissaire délégué par l'archevêque Amédée de Talaru, contre François Brunel, citoyen de Lyon, Guillaume de Nortelent, curé de Pouilleux en Dombes, Gervais Levrat, de Ferney, au diocèse de Genève, et Pierre d'Alvet, prieur des Frères-Prêcheurs d'Annecy, lesquels avaient reçu pour l'oeuvre des ponts de Lyon certaines sommes dont ils n'avaient pas rendu compte (7 décembre 1437). Dans le préambule du monitoire, l'official rappelle que le pape Eugène IV avait accordé une indulgence plénière in articulo mortis, à quiconque travaillerait ou ferait travailler de ses deniers, pendant 10 jours, aux réparations des ponts établis à Lyon sur le Rhône et sur la Saône.

Les pièces sont cousues sur les feuillets

**Cote : CC 0397.**

Référence informatique : 00000570

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 23 feuillets, in-folio, papier.

**1434 - 1436**

Comptabilité communale (1434 - 1436)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Pierre Gontier

Comptabilité.

- Compte sommaire rendu par Pierre Gontier, receveur de la ville et du barrage du pont du Rhône.

- Recettes : ferme de la barre du pont ; 10e du vin gros par quarte de sel ; traite des blés ; sommes trouvées dans le plot des pardons, etc.

\_ dépenses : réparations au pont ; service de la chapelle du Saint-Esprit ; salaires des employés de la ville, etc.

**Cote : CC 0398.**

Référence informatique : 00000571

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 32 pièces, papier.

**1443 - 1445**

Comptabilité communale (1443 - 1445)  
Etats de dépenses par Gilet de Chaveyriat

---

## Comptabilité.

- États de dépenses produits par Gilet de Chaveyriat épicier, et Reymond Dodieu, commis à lever les deniers et à régir l'oeuvre du pont du Rhône

- Réparations au pont, à la porte de Rue Neuve, à celle de S. Georges, plantation de pilotis, etc. \_ Payements faits : " pour 1c d'osties que prit la fame qui garde le pardon dudit pont, XII den. \_ pour le dîner et despençe faicte par messeigneurs les commis à veoir le débat de la ville et de ceulx de S. Yrignie à cause des broteaulx, les queulx furent tous sur le lieu \_ à Estienne du Pin, et autres espiciers pour le desgat de XXIIII torches, et à Jehan Celarier pour les escuyceaulx pains aux armes de la ville envoyés au ceveliment de mons. l'arcevesque, IIII fr. ; \_ pour deux symayses de vin que on beu les maistres chapuis et massons que furent visiter la pila de l'arc de la Trappe et la dernière pila à la partie de l'empire, le XXIX d'aost mil IIIIcXLIIII ; \_ pour le degast de XVIII torches noves prises pour accompaignier le chief des Xm martirs mis aux Célestins de Lion, le XIIc jour de janvier mil IIIIc XLIIII, et pour ceulx qui les portaient... II fr. V gros.

Les pièces sont cousues sur les feuillets

**Cote : CC 0399.**

Référence informatique : 00000572

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 17 cahiers in-folio, ensemble 125 feuillets, papier.

**1446 - 1458**

Comptabilité communale (1446 - 1458)  
Comptes spéciaux par Rolin Guérin pour le Pont du Rhône

---

## Comptabilité.

- Comptes spéciaux de la fabrique du pont du Rhône rendus par Rolin Guérin, receveur.

- Recettes : ferme des droits de barrages, revenus des brotteaux, vente de vieux matériaux, produit des absolutions, services, etc.

\_ dépenses : réfection du pont de bois ; réparations diverses au pont de pierre ; achats de matériaux ; desserte de la chapelle ; plantation de pilotis ; pavage du pont  
reconstruction d'une pile ; transport de pierre de taille de Curis à Lyon.

**Cote : CC 0400.**

Référence informatique : 00000573

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 cahiers in-folio, ensemble 100 feuillets, papier.

**1445 - 1452**

Comptabilité communale (1445 - 1452)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Rolin Guérin

---

## Comptabilité.

- Comptes de Rolin Guérin, receveur de la ville.



- États des restes à recouvrer et irrécouvrable sur les arrérage des tailles. \_  
Les motifs d'empêchements exposés en marge des noms sont ceux-ci : " Il est mort, nihil habet, mendicat, recessit, meneour, vacat, amoderé, la vile ly doit, en sorsoyance, homo impotens, non manet in villa, de la Université, hospitallier, est antiquus, non reperitur, ecclesiasticus, non tenet domicilium, manet en Veyse, franc arbalestrier, studet, etc.

**Cote : CC 0401.**

Référence informatique : 00000574

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 21 cahiers in-folio, ensemble 267 feuillets, papier.

**1445 - 1457**

Comptabilité communale (1445 - 1457)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Rolin Guérin

Comptabilité.

- Comptes rendus par Rolin Guérin ou Guarin, (les deux noms lui sont donnés) receveur de la ville.

\_ Recettes : tailles et produits divers  
\_ dépenses : traitements des employés et gages des conseillers et autres fonctionnaires de la ville  
solde des gens d'armes ; réparations aux tours, au pont du Rhône ; etc. (V. cc. 402, 403 et suiv.)

**Cote : CC 0402.**

Référence informatique : 00000575

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 pièces, parchemin; 55 pièces, papier  
4 cachets de cire rouge

**1445 - 1457**

Comptabilité communale (1445 - 1457)  
Pièces justificatives de dépenses par Rolin Guérin

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_  
Mandats délivrés en faveur de : " mestre Jehan de la Font, mestre en ars, recteur des escolles de ladite ville : (1446) ; \_ de " maistre Jehan de la Balme, aussi maistre et recteur desdites escolles " (1456). \_  
Frais des députés de la ville auprès du roi à Bourges. \_ Le chancelier de France refuse cinquante écus d'or à lui offerts par les Lyonnais (1452). \_ Payements faits à Jean Grand, docteur en lois, et à Jacques Mathie, notaire et procureur, qui avaient été envoyés auprès du roi " pour avoir et obtenir dudit seigneur, en ladite ville, ung estude et université, prolongier aussi le terme de la franchise des foyres d'icelle ville, et pour obtenir abolition et remission de l'offense laquelle les manans et habitans de ladite ville pourroient avoir faicte envers ledit seigneur en prenans, mectans et donnans cours aux monnoyes extranges et deffendues (1453) ; "' \_ au même Jean Grand envoyé, " en ambassade par devers le Roy...- pour obtenir provision de non lever le droit des marques des Genevois en ladite ville, ne ès pors et pas sages de la sénéchaussée de Lyon... et aussi pour avoir et obtenir aucune diminution des lances establies en et sus icelle ville et pays de Lionnays (1455) ; " \_ au même " pour avoir proposé et aringué devant le Roy... en lui remonstrant les charges, afferes et autres doleances de ladite ville (1456) ; " \_ à Aynard de Villeneuve, lequel a esté mandez à Ganat par le Roy .. avec certains autres des bonnes villes de ce royaume pour le bien et utilité de la

chose publique " (1456) ; \_ à Jehan Hardi, notaire royal, " pour aler et au nom de ladite ville devers messrs l'evêque de Carcassonne et Tanneguy du Chastel, commissaires ordonnez par le Roy au pais de Languedoc. " Dépenses relatives aux foires ; surveillance aux portes ; frais de voyage auprès du Roi à Chinon et ailleurs au sujet du privilège des foires, leur franchise et leur prolongation ; \_ indemnité accordée à Michel Daillières, " fermier de la rêve de III deniers pour livre,... pour avoir tolleré et souffert que les marchans venuz ès foyres de la dite ville de Pasques, de Saint-Jaques et Saint-Christofle et de la Saint-André... et les marchandises vendues ezchangées et exploitées... aient esté frans et quittes, franchises et quittes du droit de la dite rêve. " \_ Lettres patentes du roi Charles VII pour contraindre les marchands à payer les droits de rêve pour les marchandises qu'ils faisaient aller à Genève sous prétextes de les conduire à Lyon où elles ne faisaient que séjourner (Bordeaux, 19 juillet 1451). \_ Autres Lettres du roi sur le même sujet. (Dun-le-Roy, le 22 août 1452, et Tours, le 21 avril 1453.)

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0403 -1**

Référence informatique : 00000576

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 66 pièces, papier.

**1446 - 1457**

Fiche 1/2  
Comptabilité communale (1446 - 1457)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville aux personnages importants passant ou séjournant à Lyon : au Dauphin, deux queues de vin et des poissons ; aux archevêques de Reims et de Carcassonne, une botte de vin, des torches et des épices ; à l'archevêque de Trèves, des torches et des confitures ; au duc de Bourbon, 2 douzaines de torches et 2 douzaines de boîtes de confitures ; au duc d'Orléans, 10 livres de tournois, des torches et des confitures à la duchesse d'Orléans, 24 torches de cire et 24 boîtes de confiture ; à Guillaume du Bech., " maître de la chambre aux deniers du Roi ", et à Jean Theudart, maître des requêtes du Roi, du poisson ; au maître des ports, " une aulne et deux tiers d'aulne drap de satin roge cramesy et figuré et deux aulnes de satin figuré noyr à tier poil " ; au duc de Savoie, des confitures ; à Girard le Bourcier, conseiller du Roi, à l'évêque d'Aléth, au grand maître d'hôtel du Roi, un ponçon de vin de Beaune ; au comte de Dunois, au connétable de France, au prince de Pignerol, au comte de Darmmartin, aux duchesse et princesse de Savoie, " à madame Magdaleine, fille du Roy à present estant en ladite ville " (11 janvier 1456 r. s.), des torches et du vin clairet. \_ Autres dons à la comtesse de Dunois ; à Jean Dolon, chevalier, sénéchal de Beaucaire et capitaine de Pierre Scise ; au chancelier de France au bailli de Cotentin ; à Pierre d'Ariole, général de France ; à Étienne Chevalier, l'un des trésoriers de France, etc. \_ Frais du procès soutenu par la ville contre le siège archiépiscopal au sujet des privilèges des habitants et de la vente du vin tourné pendant le mois d'août. \_ Paiements faits à Rolin. menuisier, et à Jean de Lozelles, serrurier, " pour deux grans arches noves mises en la chapelle S. Jaquemet pour conserver et garder les lettres, privilèges et autres documens de la ville. " \_ Mandat de paiement de la

somme de six livres tournois " pour le louage et occupation de la sale estant au dessus de l'ouvreur du change de Raoulin Guerin, receveur des tailles et deniers communs de ladite ville, en laquelle nous, disent les consuls ordonnateurs, et les autres nos compagnions et aussi nos prédécesseurs conseillers de ladite ville avons tenu et acoutume de tenir le conseil de ladite ville, obstant la moyteur et indisposition de la chapelle Saint-Jaqueme " (11 mars 1455). \_ Remise de 20 livres tournois accordée à Jean Pariset, fermier du barrage du pont du Rhône, à cause du dommage qu'il a souffert à raison " de l'impédimie régnant en ladite ville, à occasion de laquelle nulz ou peu gens extranges, depuis le moys d'aoust en ça, n'ousèrent passer par la porte dudit pont comme aussi par raison de ce que mons. le Daulphin a esté continuellement durant ladite année (1451) au pays du Daulphiné, soubz umbre duquel plusieurs et la pluspart des gens extranges passans à cheval par ledit pont et soy disans estre a mondit sr. le Dauphin passerent franchement sans " riens paier. " \_ Autre remise accordée, en 1454, au même " pour cause de la guerre et division laquelle nagueres avait esté entre mons. le Daulphin et le due de Savoye " qui avait nécessité la fermeture du pont. \_ Indemnité de 40 sous tournois accordée, le 24 février 1457, à Claude Viste, barbier et chirurgien, pour services rendus par lui pendant l'épidémie.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0403 -2**

Référence informatique : 00000577

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 66 pièces, papier.

**1446 - 1457**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1446 - 1457)

Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin  
Dons gracieux offerts par la Ville

Dans sa requête, Claude Viste expose " que, comme chescuns scet, en ceste ville ait corru et regné grande mortellité d'empidimie, depuis la Saint-Jehan en ça sur pluseurs gens, et pour espécial sur povres gens serviteurs et sur povres filles serventes qui n'avoient de quoy sey fere bien, lesquelles se sont retraites es hospitaux du pont de Rosne et des femes empres Notre-Dame de Confort, et illecques souffroyent beaucopt de meschie et povretés pour ce qu'ilz n'avoient mege ne barbier qui se voulsise tenir aucunement par devers eulx pour leur donner confort ne remede à la dite maladie contagieuse, et ce voyent ledit Claude meu de pitié, etc... Considéré aussi que à l'autre mortellité, qui fut l'an LI, il servit les povres ausdis hospitaux le mieux qu'il peut... il vous plaise... le degrever et recompenser " etc. \_ Remise de la somme de 50 livres tournois accordée à Jean Chapon, fermier, du 10e du vin vendu au détail, attendu " que du temps que le Roy et toute sa court estoient lougez en ladite ville, il avoit doublé la ferme dudit Xe, et ce, sus et pour entencion et propoz que ledit seigneur deust demourer, comme voix estoit, au long de ladite année en ladite ville, aussi qu'il deust recouvrer et recevoir ladite ferme sur les marchians estrangiers, regratiers et vendeurs de vin à détail suyvens ladite court

en quoy toutes fois icellui Chapon, avoit esté et estoit grandement deceuz pour ce que obstant la mortalité et pestilance commençant pour lors à regner en ladite ville, ledit seigneur et toute sadite court s'estoient despartiz entour le mylieu ou peu moyns de ladite année (1457) d'icelle ville, et par ce moyen et aussi car la pluspart des habitans d'icelle ville avoient absenté ladite ville, et s'en estoient alez demourer hors icelle, ladite ferme du dixième lui avoit esté inutile. "

Les pièces sont collées aux feuillets

**Cote : CC 0404.**

Référence informatique : 00000578

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 125 pièces,  
papier.

#### **1445 - 1453**

Comptabilité communale (1445 - 1453)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin  
Travaux publics, voirie, entretien et  
réparations, fortifications

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Rolin Guérin, receveur de la ville de  
Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Travaux publics, voirie, pavage, entretien  
et réparations des ponts, portes, tours,  
édifices et fortifications ; \_ réfection de  
deux arches du pont du Rhône et de tout  
le pont de bois ; réfection du pont de la  
Lanterne ; \_ réparations aux tours de  
Saint-Vincent, de la Lanterne, de la  
Déserte, des portes Saint-Georges, de  
Serpolet et du Griffon

\_ acquisitions de plateaux de chênes, de  
pièces de bois ; plantation de pilotis dans  
le Rhône. \_ Paiement fait à maître  
Guichard le serrurier " pour les serrailles  
et ferreures de six plos de fuste lesquels  
ont été faiz pour les ladres et pour  
recueillir les aumosnes qui leur seront  
données. \_ Quittance de la somme de 19  
francs par Jean Favre, mercier et citoyen  
de Lyon qui avait délivré à l'ouvre du  
pont du Rhône " quindecim lapides  
nuncupatas choyns existentes super  
ripperiam Sagone e contra conventum  
fratrum Augustinorum extractos per  
eundem Fabri de velle et consensu

dominorum consulum dicte civitatis in  
eadem ripperia, et qui lapides signantur  
ad signum potencie " (1449). \_ Il s'agit  
très probablement, dans ce passage, de  
cippes funéraires antiques sur lesquelles  
une ascia était figurée. \_ Dépenses faites "  
pour fere decobrir et abatre de gros et de  
grans betons, vers le Chieres, sus Rons, et  
les fere amenas à navey vers lo pont de  
Ront, su lo grabier, au plus pres de l'arc  
de la Trape pour betonar la pila dudit arc  
". Il résulte de certains articles des  
comptes que ces betons, extraits des  
caves des Sarrasins, étaient détachés,  
fendus et détaillés avec des coins de fer  
et tirés dans un bateau au moyen  
d'engins. Par ces betons ne faut-il pas  
entendre des blocages de maçonnerie  
arraché ; des aqueducs gallo-romain,  
souterrains qui longeaient la rive droite  
du Rhône, et que les paysans appellent  
encore les Sarrazinières ? \_ Réparations  
au pont de Saône. \_ Remboursement à  
frère Antoine Pennet, recteur de l'hôpital  
du pont du Rhône des sommes par lui  
dépensées pour travaux exécutés dans  
l'intérêt de la défense de l'hôpital contre  
l'envahissement du fleuve. \_ Frais de  
desserte de la chapelle du pont du  
Rhône.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0405.**

Référence informatique : 00000579

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 83 pièces, papier.

#### **1452 - 1454**

Comptabilité communale (1452 - 1454)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin  
Réparations au Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône et aux granges en dépendant. \_ Dépenses faites pour " le boyre de mes senieurs les conseliers en vin et griotes ; item, pour VI grans veyro et una eguieri de veyro pour lesdits senieurs ". \_ Plantation de pilotis ; établissement de barbacannes à la porte du pont du Rhône  
 acquisition de bois ; \_ réparations aux portes de Saint-Marcel, de Saint-Georges, de la Lanterne, de la Roche, de Saint-Vincent et du Griffon. \_ Abandon à la ville par les héritiers de feu Jean Patour des droits qu'ils pouvaient avoir sur une place située devant la récluserie de Saint-Épipoy. \_ Marché fait par les consuls avec Antoine Montayn, maçon, " pour decouvrir et abatre de syme en fons la pile ja piéça rompte sur laquelle repouse l'arc qui est auprès et jouste l'arc de la Trappe du pont du Rhône du costé de la ville, et icelle pile reffonder tout en bas et sy proffons qu'il pourra ". \_ Établissement de chevalets pour soutenir les chaînes tendues sur la Saône à Ainay et à Pierre-Scise. \_ Réparations à la chapelle de Saint-Jacques, au pont sur la Saône, à la Tourette ; \_ acquisition de plots de bombardes ; \_ réfection d'une petite tour au lieu dit des Escloysons ; \_ quittances diverses.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0406.**

Référence informatique : 00000580

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 77 pièces, papier.

**1455 - 1457**

Comptabilité communale (1455 - 1457)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Rolin Guérin  
 Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_ Travaux de pavage exécutés à l'entrée de la porte de Bourgneuf et sur le pont du Rhône ; pose de sièges sur le pont de Saône ; \_ construction de tours neuves à la Lanterne ; \_ Charrois de pierre de Curis pour les ponts et les murailles de la ville depuis le port de Chalamont jusqu'au portail Figuet \_ Dépense " pour clourre de murailles tout à l'entour les deux granges de la ville estans au lieu et place de la Pescherie ; \_ item pour XVI pias blanches de muton pour fere les hoquetons des frans arbaletriers ". \_ Frais d'équipement de plusieurs francs-arbalétriers ; \_ Réparations au pont-levis du pont du Rhône. \_ Frais occasionnés par des gardes apposés aux portes " à cause de l'empidemie (1456) ". \_ Paiement fait à Guillaume de Brion " pour chareyer les futes que un at pris pour clore la Ferandiery et la rua Reysin en deux lues, pour clore la meyson au Graset out y sen mors ses enfans " \_ Construction d'une grande fenêtre en pierres de taille à la chapelle Saint-Jaquême ; \_ paiement fait à Jehan de Juys, " peintre et verrier, de la somme de treze livres tournois à lui deue... tant pour la façon des verrières par lui nouvellement faites et pousées en la chapelle Saint-Jaquême, contenant XXXVI piés de verrière, comprise la ferreure d'icelles verrières, comme pour la façon du treilliz d'archault fait par dehors (1457) ".

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0407.**

Référence informatique : 00000581

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 4  
feuillettes, papier; 3 pièces, parchemin; 98  
pièces, papier.

#### 1445 - 1459

Comptabilité communale (1445 - 1459)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin  
Accomptes des tailles

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Rolin Guérin, receveur de la ville de  
Lyon.

- Titres et quittances concernant les  
tailles. \_ A-comptes sur les tailles payés  
entre les mains des officiers du roi  
\_ réfection des registres des tailles. \_  
Paiement fait au mandeur du consulat "  
pour fere venir les habitans de ladite ville  
par devant les six commis a reffaire les  
papiers des taux et vailliens, pour  
illecques bailler et declarer leurs dits  
vailliens " . \_ Copie de lettres patentes du  
roi Charles VII (Bernay, 4 mars 1449),  
ordonnant au bailli de Mâcon de prélever  
en toutes villes la moitié du produit des  
octrois afin de subvenir aux besoins de la  
guerre faite " au pays de Normandie pour  
la recouvrance d'icelluy sur noz anciens  
ennemis les Anglois, et pour refrechir  
notre armée et icelle reconforter de plus  
grand nombre de gens... et résister à la  
descente des ennemis ". \_ Quittances de  
la moitié de l'impôt sur le vin et de la  
moitié des revenus de la barre du Rhône  
remises au receveur du Roi. \_ Ambassade  
auprès du Dauphin " pour empêcher que  
certains se disant à son service se soient  
exemptés des tailles. " \_ Remises sur les  
arrérages des tailles en faveur de Jean  
Sala, dit Bastier, d'Amé Sala, son fils, et  
d'André Porte, lieutenant du bailli de  
Mâcon, à cause des services qu'ils avaient  
rendu, à la ville. \_ Restitution à Antoine  
Aigne, notaire, des gages pris sur lui "  
pour le temps de la reboyne ". \_

Remboursement à Jean Vannerot, " soy  
disant garde des mines au pais de  
Lionnoys " des sommes par lui payées sur  
la taille des gens de guerre.

Les pièces sont collées sur les feuillets

Cote : CC 0408.

Référence informatique : 00000582

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 21 pièces,  
parchemin; 25 pièces, papier; 19 sceaux.

#### 1446 - 1458

Comptabilité communale (1446 - 1458)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Rolin Guérin, receveur de la ville de  
Lyon.

- Mandats et quittances des gages de  
Pierre, seigneur de Chandieu en  
Dauphiné, capitaine de Lyon (1446), et de  
Théode de Valpergue, chevalier, conseiller  
du Roi, bailli de Mâcon, sénéchal et aussi  
capitaine de Lyon (1446-1458). \_  
Gratifications accordées par la ville à  
André Porte, docteur ès lois, lieutenant  
du bailli de Mâcon, à cause de services  
par lui rendus.

Les pièces sont collées sur les feuillets  
Les cachets de cire sont sur les pièces 5,  
6, 8, 13, 14, 16, 20, 22, 24 à 26, 30, 32, 34,  
36, 38, 42 à 44

Cote : CC 0409.

Référence informatique : 00000583

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 111 pièces,  
papier.

**1448 - 1459**

Comptabilité communale (1448 - 1459)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Rolin Guérin, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances des gages des  
conseillers de la ville : Guillaume Becey,  
licencié en lois ; Aynard de Villeneuve ;  
Jean Brunicard ; Paquet Lecharron ;  
François Caillie ; Pierre Turin ; Gilet de  
Chaveyrie ; Pierre Buyer, licencié en lois ;  
Pierre Thomassin ; Jean de Villars ;  
Jaqueme Panoilliat ; Janin de Bruyères ;  
Jean Fenoyl ; Pierre Brunier ; Étienne  
Guerrier ; Petrequin Chocard ; Mathieu  
Audebert ; Jaquemet Torvéon ; Jean  
Baronnat ; Grégoire Payen ; Jean Grant,  
docteur en lois  
Catherin Buatier ; Benoit Chenal ;  
Michelet du Larc, dit Lambert ; Louis  
Lanczot ; André Chivrier ; Raymond  
Dodieu Jean Garnier ; François Guérin ;  
André Pocolot ; Jacques Bennot, licencié  
en lois ; Jean Buatier ; Denis Loup ;  
Philippe Burle, ; licencié en lois ; Jean  
Formond, drapier ; Henri de Sivrieu ;  
Pierre Guillaume et Jacques Caillie.

Les pièces sont collées sur les feuillets

Cote : CC 0410.

Référence informatique : 00000584

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce,  
parchemin  
120 pièces, papier.

**1445 - 1458**

Comptabilité communale (1445 - 1458)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Rolin Guérin receveur de Lyon.

- Mandats et quittances de gages des  
fonctionnaires de la ville : Jacques  
Mathieu, cleric-notaire, procureur et  
secrétaire du consulat ; Pierre  
Archimbaut, mandeur ; Jean Du Pré et  
Barthélemy Bidon, guetteurs de  
Fourvières.

Les pièces sont collées sur les feuillets

Cote : CC 0411.

Référence informatique : 00000585

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces,  
parchemin  
190 pièces, papier.

**1445 - 1457**

Comptabilité communale (1445 - 1457)  
Pièces justificatives de dépenses par Rolin  
Guérin  
Affaires militaires

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Rolin Guérin.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Affaires militaires. Logement aux frais de  
la ville de huit hommes d'armes et de  
leur suite dans les hôtels de l'Épée, du  
Mouton, de l'Écu de France, de Saint-  
Julien, du Lion et de la Mule de Lion ; leur  
solde payée entre les mains de Geoffroy  
de Couvran, chevalier, leur capitaine, et  
de Jean de Karaudain, son lieutenant ; \_

dépenses pour leurs vivres et leur entretien ; \_ emprunts faits par la ville pour cet objet ; \_ établissement d'une taille spéciale pour subvenir aux frais occasionnés par ces huit lances qui ne coûtent pas moins de 744 livres tournois par quartier d'an. \_ Procès avec Guillaume Chollet, receveur de la taille des gens d'armes ; \_ la ville est condamnée à 20 livres d'amende " pour fol appel ". \_ Lettres patentes du roi Charles VII (Paris, 6 août 1450) portant exécution de la sentence rendue sur ce point par la cour des Aides. \_ Passage de troupes ; foin et avoine fournis " aux gens de la garde et de l'esceyerie du Roi estans en ladite ville et autour d'icelle " ; \_ garnison portée à 27 lances. \_ Dépenses pour habiller, équiper et armer huit francs arbaletiers ; \_ acquisitions de salades, de dagues, d'épées, d'arbalètes d'acier, de traits de " baudreys garnis de polies et cordes, de quarquas à porter et tenir le trait, de palestos pour les arbalestes, de VII aulnes de drap rouge de Tournay, d'une aulne et ung tiers blan de Parpignia pour fere les quocteyrons desdits palestos et les croix et lions d'iceulx " de lions brodés, de hoquetons de cuir, de brigandines. \_ L'un des hommes reçoit et une " colovrine au lieu d'une arbaleste ". Gages de Louis de Lavieu, dit Barre, capitaine des francs archers de Lyonnais. \_ Acquisition " d'une bombardele appelée vuyglair de fert " et d'arbalètes d'acier pour l'artillerie de la ville.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0412.**

Référence informatique : 00000586

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces,  
parchemin  
156 pièces, papier.

**1445 - 1458**

Comptabilité communale (1445 - 1458)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Rolin Guérin

Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Rolin Guérin, receveur de la ville de  
Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Honoraires de fonctionnaires employés  
dans les affaires et procès de la ville :  
Guillaume Besançon, procureur au  
parlement de Paris ; André Porte ; Pierre  
Varinier, docteur en lois ; conseillers des  
plaids et procès ; Lambert Bonnet ; Jean  
Gauthier et François Massons, sollicitateurs  
des causes du consulat à Paris ; Antoine  
Aigne, Hugues Clavel, notaires ; Jean  
Favre, notaire et greffier de la cour de  
l'official. \_ Frais d'un procès soutenu  
contre Humbert de Bleterens ; frais de  
plusieurs voyages à Paris, avec itinéraire  
détaillé

\_ frais de visite des réparations  
exécutées aux fortifications ; \_ de  
surveillance des chaînes et du guet. \_  
Rôle des bourgeois qui ont fait le guet et  
l'écharguet. \_ Réfection " des establies  
sur le fait de la garde en cas d'effroy. " \_  
Mandats divers quittancés : pont du  
Rhône, desserte de la chapelle du Saint-  
Esprit ; don aux Frères-Prêcheurs pour  
tenir leur chapitre général, aux Frères-  
Mineurs pour réparer les dommages  
causés à leur monastère par le Rhône ; " a  
ung povre gentilhomme exilié de  
Constantinoble par les Turs et  
demandant l'aumosne en ceste ville, XX  
sous. " \_ Secours accordés aux quatre  
couvents de mendiants, aux dames de la  
Déserte et aux ladres de Belmont et de la  
Magdeleine. \_ Achat de 4 manteaux et  
de 4 paires de gant pour 4 ladres qui  
devaient quêter pour les ladgeries ; \_  
paiement fait à " Jacques Boyson,



brodeur pour broder VIII ymages ès manteaux desdits ladres. " etc.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0413.**

Référence informatique : 00000587

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 17 feuillets, in folio, papier.

**1443 - 1444**

Comptabilité communale (1443 - 1444)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Gilet de Chaveyria

---

Comptabilité.

- Compte spécial rendu par Gilet de Chaveyria, receveur des deniers du pont du Rhône. \_ Recettes : produit des droits de barrage ; sommes trouvées dans le plot du pardon ; prix de location d'immeubles appartenant à l'ouvre du pont ; arrérages des absolutions etc ; \_ dépenses : réfection de deux arches ; dessertes de la chapelle du Saint-Esprit, etc. \_ Procès-verbal d'apurement dudit compte.

**Cote : CC 0414.**

Référence informatique : 00000588

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 7 cahiers, ensemble 160 feuillets, in-folio, papier.

**1457 - 1466**

Comptabilité communale (1457 - 1466)  
Compte rendu annuel de recettes et dépenses par Gilet de Chaveyria

---

Comptabilité.

- Comptes annuels rendus par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon et de l'ouvre du pont du Rhône (manque le compte du 1er octobre 1462, an 30 septembre 1463).

- Recettes : produit du 10e du vin, des tailles, des absolutions du pont du Rhône et de la bare dudit pont ; location des immeubles appartenant à la ville ; revenu des broteaux; vente de vieux matériaux, etc. \_ Dépenses : gages des fonctionnaires et des employés de la ville ; réparations aux ponts, aux fortifications et aux édifices publics ; entretien des gens d'armes ; dons gracieux, acquisitions, frais divers. (V. cc. 416-423). Procès-verbaux d'apurement desdits comptes.

**Cote : CC 0415.**

Référence informatique : 00000589

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers, ensemble 87 feuillets, in-folio, papier.

**1457 - 1466**

Comptabilité communale (1457 - 1466)  
Pièces justificatives de dépenses par Gilet de Chaveyria

---

Comptabilité.

- Compte annuels rendus par Gilet de Chaveyria receveur de Lyon. \_ Double de partie de cc. 414.

**Cote : CC 0416.**

Référence informatique : 00000590

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 8 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 5 cachets de cire

**1458 - 1466**

Comptabilité communale (1458 - 1466)  
Pièces justificatives de dépenses par Gilet  
de Chaveyria  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville  
de Lyon.

- Mandats et quittances des gages des  
officiers royaux, des fonctionnaires et des  
employés de la ville ; \_ de Théode de  
Valpergue, chevalier ; de Tanneguy,  
vicomte de Joyeuse, chevalier, et de  
François Royer, écuyer, successivement  
baillis de Mâcon, sénéchaux et capitaines  
de Lyon

\_ des conseillers de la ville : Jean Grand,  
docteur en droit ; Denis Taillemont ;  
Grégoire Payen ; Etienne Coilliet ; Pierre  
Brunier ; Pierre Thomassin ; Antoine de  
Varey ; Pierre Fornier, licencié en lois ;  
Denis Loupt ; Jean Varinier ; Pierre de  
Villars ; Humbert de Varey ; Mathieu  
Audebert ; Guillaume Giraud, notaire ;  
Michelet du Lart, marchand ; Jean  
Fremond, marchand ; Rolet Buclet,  
notaire ; Antoine Penin ; Laurent Paterin,  
docteur en lois ; Pierre Offrey ; Guillaume  
Pel

Jean de Villars ; noble Ymbaud de Varey ;  
Jean Rosselet ; Jacques Caillie ; Jacques  
Torvéon

Henri de Syvrieu ; Janin de Bruyeres ;  
Hugonin Bellievre, notaire ; André Porte ;  
Pierre Greysieu. \_ Paiements faits à Jean  
de Villeneuve, courrier de Lyon.

Les pièces sont collées sur les feuillets  
Belles lettrines sur les pièces 68, 69, 70

**Cote : CC 0417.**

Référence informatique : 00000591

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 2 pièces,  
parchemin; 141 pièces, papier.

**1458 - 1466**

Comptabilité communale (1458 - 1466)  
Pièces justificatives de dépense par Gilet  
de Chaveyria

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Gilet de Chaveyria, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances des gages de  
Jacques Mathieu, notaire, procureur et  
secrétaire du consulat ; \_ d'Antoine  
Aigne, notaire, procureur substitué ; \_ de  
Girard Attoset, messenger  
\_ de Pierre Merenin, sollicitateur des  
causes et procès ; \_ de Guillaume  
Besançon, procureur de la ville au  
parlement de Paris ; \_ de Pierre  
Archimbaud, mandeur du consulat ; \_ de  
Barthélemy Bidon, guetteur de  
Fourvières, etc.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0418.**

Référence informatique : 00000592

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 3 pièces,  
parchemin; 79 pièces, papier  
2 cachets de cire.

**1461 - 1466**

Comptabilité communale (1461 - 1466)  
Pièces justificatives de dépenses par Gilet  
de Chaveyria  
Privilèges des Foires

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Dépenses faites pour obtenir du roi les privilèges des foires de Lyon. \_ Frais de publication en Dauphiné et en Bourgogne des défenses faites par le roi à ses sujets d'aller aux foires de Genève. \_ Paiements de la somme de 500 écus d'or au roi pour avoir confirmation de la franchise des foires

\_ à Guillaume de Varye, général conseiller du roi en Languedoc " pour sa peine et despense de venir dudit pais de Languedoc en ceste ville pour donner ordre et police à la situation et établissement des foyres. " \_ Lettre signée du roi Louis XI, datée de Chartres le 16 août (1464), engageant les consuls de Lyon à aviser aux moyens de compenser le préjudice qu'éprouvent les fermes du droit de rêve, par suite de l'établissement des foires de Lyon et de l'interdiction signifiée aux marchands d'aller aux foires de Genève. \_ Les consuls accordent au fermier une indemnité de 350 livres tournois. \_ Dépenses faites pour obtenir " provision nécessaire sur certaines deffenses faites au pais de Dauphiné, de par le Roy, à tous marchans frequentans les foyres de Lion de non mener, ne faire mener, ne conduyre aucune espicerie ne droguerie esdites foyres de ceste ville, jusques à ce que premierement les gallées dudit seigneur estant à Aigues-Mortes eussent deschargié. "

Pièces collées sur les feuillets

**Cote : CC 0419.**

Référence informatique : 00000593

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 144 pièces, papier.

**1457 - 1466**

Comptabilité communale (1457 - 1466)  
Pièces justificatives de dépenses par Gilet de Chaveyria  
Réparations au Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Pont du Rhône : \_ réparations, achats et transports de matériaux ; journées d'ouvriers et de manoeuvres  
pavage du pont ; desserte de la chapelle ; plantation de pilotis ; confection de fagots pour remblais ; extraction de gravier ; louages de bateaux ; visites des travaux ; \_ frais faits " pour abatre, pour cas de nouvelleté, certaines peyssières et autres édifices faiz par l'abbé d'Enay en la rivière du Rosne, auprès de la recluserie Sainte-Eslène, préjudiciables à la chose publique de ladite ville ; " \_ bétonnage des piles ; \_ réparations à la pile de l'arc du pont-levis, à la barre, à la chapelle, au pont de bois. \_ Réparations d'entretien au pont sur la Saône.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0420.**

Référence informatique : 00000594

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier petit in-folio, 8 feuillets, papier; 77 pièces, papier.

**1458 - 1466**

Comptabilité communale (1458 - 1466)  
Pièces justificatives de dépenses par Gilet de Chaveyria

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Dépenses diverses : \_ secours accordés aus ladres de Belmont et de la Madeleine ; \_ frais faits pour " neteyer l'hostel du Lion et bois pour fere du feu pour charfa mes senieurs conseillers, quant il li ont mis le conseil oudit hostel " (février 1458 v. s.) ; \_ réparations à l'hôtel du Lion. \_ Paiement fait à " Jehan de Juys pour VI escuson peins aux armes de la ville pour mettre es torches que l'on portat au seveliment de sire Heynar de Villenove. " \_ Réparations à la grange des Farges, aux murailles, aux portes de Bourgneuf et de rue Neuve. \_ Dépenses " pour deux mantuaulx de drapt gris de Saint-Pon achatez pour les deux commis à amasser la vie des povres ladres, tant pour le drapt, la tondure, les deux ymages, comme pour la façon et costure d'iceulx III l. XIII s. IX d. tourn. " \_ Don de deux douzaines de lapins, de 16 perdrix rouges, de 8 perdrix blanches et do 16 chapons gras au bailli d'Alençon, à Laurent Patarin et à " un seigneur de Parlement. " \_ Mandat de paiement de la location d'une chambre en l'hôtel de l'Argentier (Jacques Cour), " que Mrs les conseillers tiennent audit hostel pour besoigner es affaires de la ville " (1460). \_ Honoraires donnés à un frère mineur qui prêcha le carême. \_ Dépenses pour le transfert à Saint-Jaquême des meubles qui étaient en la maison de l'argentier, et pour le transfert de ceux qui se trouvaient en la maison de Rolin Guérin, dans la maison que la ville avait acquise pour tenir désormais les assemblées. \_ Paiement fait " pour dues simeze de vin et pour fruits que messieurs les conseiller burent à Saint-Jaquême, can il voulurent conclure pour aler devers le Roy, " \_ Frais d'établissement d'une cloche " pour les foyres " sur l'hôtel du

Lion et " et pour les frans archiers quan ils furent aux montres à la Tourt de Salvanie ; " \_ Dépenses " pour une clef que l'on a fet es armeres de pierre qui son en la sale où l'on tien le conseil, pour tenir les papiers de la ville enfermés ; \_ pour repaindre et redorer l'ensegnie du lion de l'ostel de la vile ; \_ pour le boire de messrs les conseillers en tenan le conseil, pour une simese de vin, X deniers, et pour I denier de pein et pour IV deniers de pomes ; \_ pour fere porter les arches de Saint-Jaquême en la meyson de la ville. \_ Réparations à la tour du Puits-d'Ainay et la tour Chenevier. \_ Paiements faits " à Guillaume Chopine pour certenne quantité de pierre qui a esté employé es bolevars que l'on a fait sur la rivièrre de Sone, devers Bourneuf ; \_ à Il compaignons pour peser et porter en la chambre de l'artillerie le saupetre que mestre Valabran à d'afiner ; \_ item, pour fere apporter les deux vugleres de coyvre qui estien a Pierrasyse en la mayson de la ville ; \_ à Perrin Leymont, gantier, pour VII peres de gans pour les masson qui firent le murs vers Pierre asyse ; à Jehan de Juys, peintre, pour deux penonseaux de Roy, pour meyntenir messrs les conseillers au grabeau des espice à l'encontre d'Amye Veysie ; \_ pour fere mettre en prison le prestre qui avait fait deffance, por les prevyleges de l'unyvercité d'Orliens, a messgrs les conseillers qui ne demandace rien à mess, Léonard Baronat. "

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
 Pièces collées sur les feuillets

**Cote : CC 0421.**

Référence informatique : 00000595

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier; 2 fragments de cachets de cire.

**1458 - 1466**

Comptabilité communale (1458 - 1466)  
Pièces justificatives de dépenses par Gilet  
de Chaveyria

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Gilet de Chaveyria, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Dépenses diverses : \_ subventions  
accordées à Étienne Bechon, dit Georges,  
recteur des écoles de la ville. \_ Dons  
gracieux en cire, confitures, poissons,  
soie, velours, offerts à plusieurs grands  
personnages : Théode de Valpergue, bailli  
de Mâcon et sa femme ; Guy de  
Blanchefort, bailli ; l'évêque de Coserant,  
ambassadeur du pape auprès du Roi ;  
Tanneguy, vicomte de Joyeuse ; André  
Porte, lieutenant du bailli de Mâcon ;  
François Royer, bailli de Mâcon ; Robinet  
de Franqueville, écuyer ; Mr de laTour "  
envoïé par le Roy en ceste ville pour  
prendre possession d'icelle et pais de  
Lionnois et recevoir serment de feaulté...  
et a esté lougez en l'ostelerie de la Croix  
d'or et y coucha à trente chevaux " ; M. de  
Croys, grand maître d'hôtel de France ; M.  
de la Rosière ; deux enfants de M. le duc  
de Savoie et une des filles de M. le prince  
de Pignerol ; le duc de Savoie ; la  
générale de Languedoc ; le grand écuyer  
du Roi ; le maréchal de France,  
gouverneur de Dauphiné ; le comte  
Galéas ; le chancelier de France ;  
l'archevêque de Lyon et Jean Eybert,  
président de Grenoble. \_ Frais de voyages  
faits dans l'intérêt de la ville auprès du  
roi, du duc de Savoie, de l'évêque et  
comte de Genève, etc., à Chinon, Paris,  
Grenoble, Montpellier, Pont-Saint-Esprit,  
etc. \_ Frais des procès soutenus par la  
ville contre les Baronnat, Jean Dupré,  
Claude Rochefort et autres. \_ Remises  
accordées au fermier du ban du vin.

**Cote : CC 0422.**

Référence informatique : 00000596

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 4 pièces,  
parchemin; 42 pièces, papier.

**1458 - 1466**

Comptabilité communale (1458 - 1466)  
Pièces justificatives de dépenses par Gilet  
de Chaveyria

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Gilet de Chaveyria, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Salaires des gardes des clés des portes S.  
Marcel, S. Georges, des Farges, de  
Bourgneuf et du pont du Rhône; \_  
Aumônes aux ladres de la Madeleine et  
de Balmont; \_ travaux de pavage devant  
le portail de Rue Neuve. \_ Réparations  
aux tours de la Lanterne, de la Chaîne, du  
Portail-Vicil, du portail Chenevier, à la  
porte Saint-Georges et aus murailles  
depuis cette porte jusqu'à Pierre-Scise ; \_  
frais de visite des ponts et des  
fortifications

\_ accord entre les conseillers de la ville  
et Jean de Villeneuve " prenant charge  
d'aler par devers le Roy, pour advertir  
ledit seigneur... des vision et visitation du  
passage et rupture de la muraille de la  
dite ville auprès de la forteresse de  
Pierrecise et des advis et délibéracion  
faïctes par la communauté de ladite ville  
touchant la clôtüre dudit passage aussi de  
la contradiction et response sur ce faictes  
par mons. le bailli de ladite ville ". \_  
Payement fait à Lyonnet de Roussiz,  
changeur, de la somme de 19 écus d'or  
neufs, 16 gros et un tiers, à lui deue pour  
troys quintaulx vint neuf livres de cuivre  
achaté et receu de luy et convertiz en la  
façon de deuz vuglayres pour artillier  
ladite ville ; " \_ à Michelet du Lart, Pierre  
de Villers, Antoine Mulet et Jean Maître,  
potier, pour fourniture de métaux  
employés dans la fonte d'une grosse  
bombarde qui fut coulée dans une

grange " assise au bourg Saint-Vincent et sus la revière de Saone " et transportée par " Collet Sayvoz, hostellier de l'ostellerie de Sancte-Katerine de la Jurie " dans la tour de Bourneuf ; \_ à Jean Favre, marchand, de 15 livres 2 gros tournois pour un millier de traits garnis. \_ Ordre des consuls de Lyon à Gilet de Chaveyria, receveur, de payer " par manière d'emprunt ", sur les fonds qu'il avait en caisse, à Pierre Symard, commis de par le Roy à la recepte des vivres et gaiges des gens d'armes ès ville et pais de Lionnois, " la somme de 785 livres 15 sous tournois " pour, disent-ils, nous délivrer des arrêtz et evicter plus grans frais à la ville, attendu, ajoutent-ils, que le roi, jà par plusieurs foys, nous a fait commander et donner les arretz à l'ostel dudit sieur appelée Roanne, pour avoir et obtenir paiement et satisfaction du premier quarteron et paiement desdits vivres. " Cet ordre fut " donné à Lion, en l'ostel des hoirs feu Jaques Cuer, le XIIIe jour du moys de mars l'an 1460. " \_ États des dépenses faites pour l'armement et l'équipement de huit francs archers qui devaient aller, par ordre du roi, à Gênes, avec Louis Barrier, leur capitaine ; \_ achats de salades, de gantelets, de brigandines, d'épées, d'une couleuvrine, de dagues, de traits d'arbalète, de drap rouge de Tournay, de drap gris de Languedoc et de peaux de mouton pour faire des hoquetons, des capes, des pourpoints et des jaquettes sur lesquelles des lions étaient brodés. \_ Indemnité de 6 Livres tournois accordée à Jean Blan, notaire " et hoste de l'ostelerie de la Galée ", pour avoir logé M. de Ventadour, capitaine de gens d'armes et lieutenant de M. de la Tour. \_ Paiement de la somme de 10 livres tournois fait à Mandraud de Brebant, citoyen de Lyon, " pour la charge laquelle lui fut donnée au commencement des divisions et guerre que cy-devant ont régné entre le Roy, notre sire, et les seigneurs de son sanc, touchant la garde de ladite ville et pour reconnoistre et establir le gait et eschargait.

**Cote : CC 0423 -1**

Référence informatique : 00000597

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 35 pièces, papier.

**1458 - 1471**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1458 - 1471)  
Pièces justificatives de dépenses par Gilet de Chaveyria

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_  
Affaires diverses : \_ Paiement " a Adam Tribolet, chaucetier, de la somme de quatre cens escuz d'or nuef du roy à présent aians cours, et ce pour le pris et achat de l'ostel du lion assiz en ladite ville, à la partie de l'empire, en la rue appelée des Albergeries, lequel fut de Anthoine Gerbe, et lequel avons, disent les consuls, aujourd'uy date des présentes (3 mars 1458 v. s.) achacté et acquis au nom de ladite ville et communauté d'icelle dudit Adam Tribolet donnatayre et ayant cause audit hostel dudit Gerbe " ; \_ a noble Hugues de Varey, fils et cohéritier de feu noble Jean de Varey, jadis bourgeois et courrier de Lyon, de la somme de trente écus d'or vieux, de 64 au marc, d'une part, et de 15 écus d'or d'autre part, pour le rachat d'une pension de 4 florins d'or qui lui était due sur l'hôtel du Lion, et sur une maison et deux granges acquises par la ville situées près de l'église de Saint-Nizier. \_Secours de 10 livres tournois accordé au chapitre de SaintNizier pour la reconstruction du clocher de son église, " considéré que de la dite esglise de Saint-Nisier plus que d'autres de la dite ville le consulat d'icelle ville est servys, et que en icelle esglise, de toute ancienneté, l'on a acoustume de fere la

collation et publication du syndicat ou consulat de ladite ville, appelé le peuple ou son et par le moyen de la grosse cloche de ladite esglise, de laquelle cloche aussi ladite ville est servie tant en matière de cas de feu et d'effroy, comme aussi à sonner tous les soirs le gros seral en ladite ville. " \_ Autre secours de 10 livres accordé aux religieuses de Sainte-Claire de la Déserte pour relever les murs écroulés de leur couvent, attendu leur pauvreté qu'elles exposent en ces termes : " Qu'elles n'ont blé, boys ne autres vivres et denier ; que sitost qu'elles sont oudit monastère elles sont privées des hostels et biens de leurs parents, tellement que jamais mieulx n'en vallent ; qu'elles ne peuvent posséder aucuns biens ou propriétés revenans à elles dont elles puissent avoir leur vie temporelle, sans laquelle vivre ne peuvent. " \_ Don de 6 écus d'or neuf " à ung chevaucheur de monseigneur le daulphin nommé Moton, pour avoir apporté les nouvelles de la neyssance du premier filz de mondit seigneur le daulphin " (mandat du 3 septembre 1459). \_ Ce chevaucheur dépensa à l'hôtel de la Tête-Noire 8 sous 4 deniers que la ville paya. \_ Frais du service funèbre du roi Charles VII ordonné par le consulat dans le couvent des Frères-Mineurs de Lyon, le 31 juillet 1461 : grandes messes de Notre-Dame, du Saint-Esprit et des morts  
messes basses ; procession des Frères-Prêcheurs, des Augustins et des carmes ; un cent d'hosties, une simaise de vin, 4 douzaines de torches, quatre gros cierges, une livre de " chandelles de bougia " ; \_ 27 sous et 6 deniers tournois sont alloués " à Jean de Juys, peintre, pour fere douze grans escussiaux pour mectre sur l'autier et es portes, et pour quarante et deux petiz escussiaux pour mettre ès torches et sierges ". \_  
Paiement de 10 livres tournois à Jean Garbot, cleric notaire, " pour aler devers le Roy, touchant le fait du siège du bailliage acoustumé estre tenuz à Saint-Just et lequel ceulx de Mascon demandent et tachent tirer à eulx " ; \_ a Jean Grand, docteur en lois, à noble Jean de Villeneuve et à Pierre Thomassin envoyés

en ambassade " par devers le roy Loys., lors estant en marches es pais de Flandres, pour lui pourter et fere obéissance et asseurement de toute bonne fidélité de par la ville

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0423 -2**

Référence informatique : 00000598

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 33 pièces, papier; 2 rouleaux

**1458 - 1471**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1458 - 1471)

Pièces justificatives de dépenses

---

\_ à Humbert de Varey, trésorier de l'archevêque de Lyon, de 300 écus d'or, somme convenue par transaction, à raison de l'acquisition faite par la ville " du grant hostel appelé de Charnay assiz près de l'esglise de Saint-Nizier. " \_  
Remise de la somme de 13 livres tournois à Guillaume Brenot, cleric, sur ce qu'il devait, pour avoir fait la recette des tailles " mesmement du temps de la mortalité laquelle regna derrierement en ladite ville " (mandat du 29 septembre 1462). \_  
Paiement à Peronet Syrodes de la somme de trois livres 10 sous tournois, " pour ung voyage par lui fait à Grenoble pour la ville aux Trois Estas de l'assemblée du pais de Daulphiné pour avoir et rapporter les assignations de la somme de III<sup>m</sup> VII<sup>c</sup> livres tournois naguères avancée et prestée par ceste dite ville au roy, et baillée à Claude Coc, trésorier dudit Daulphiné (mandat du 27 septembre 1463)

\_ à noble Jean de Villeneuve, courier de Lyon, de la somme de 18 livres pour ses " gaiges du vouage par lui fait pour ladite ville à Montferrant, à l'assemblée des Trois Estas illec mandez et tenuz de par

le roy, et auquel vouage il a vacqué et demouré par l'espace de neuf jours entiers à deux livres tournois pour jour " (mandat du 30 décembre 1463). \_ Réparations à l'Hôtel-de-Ville : \_ payement à " Jehan de Juys, verrier, citoyen de ladite ville, de la somme de douze livres dix solz tournois à lui deue pour les verrières par lui faictes en l'ostel de la dite ville, contenant icelles verrières en tout sexante piés de verrière, à X blans le pié  
\_ à Pretie, le menuisier, et à Nicolas Morin, serrurier, pour travaux faits dans la grande salle. \_ Dépenses de voyages, courtages de changeurs, etc.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0424.**

Référence informatique : 00000599

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 22 pièces, papier.

**1461 - 1462**

Comptabilité communale (1461 - 1462)  
Pièces justificatives de dépenses par Mathurin Beugot

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Buget, receveur de la ville de Lyon.  
- Mandats et quittances. \_ A-comptes sur le montant de la taille mise pour les vivres des gens d'armes ; \_ paiement à André Porte, docteur en lois, lieutenant de monseigneur le bailli, conservateur des foires, pour ses " travaux et poines " ; \_ versements faits entre les mains de Gilet de Chaveyria, receveur de la ville ; \_ honoraires soldés à Jean Grolier, clerc et greffier de la cour des aides, pour des actes reçus et expédiés par lui ; \_ paiement à Guillaume Rousselet,

marchand, " pour dix aulnes de drapt veloux noyr donné à madame la baillie de Viennoys, femme de messire Capdorat, bailli dudit lieu de Viennoys et maistre d'ostel du roy ".

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0425.**

Référence informatique : 00000600

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 cahiers in-folio, 90 feuillets.

**1466 - 1467**

Comptabilité communale (1466 - 1467)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Mathurin Beugot

Comptabilité.

- Comptes rendus aux conseillers de Lyon par Mathurin Beugot, receveur de la ville et de l'ouvre du pont du Rhône, des recettes et des dépenses faites par lui du 1<sup>er</sup> octobre 1466 au 30 juin 1469.

- Recettes : reliquat des sommes dues sur les exercices antérieurs ; \_ produit de l'impôt du 10<sup>e</sup> sur le vin, de la barre du pont du Rhône ; \_ pensions dues audit pont ; \_ tailles ; \_ emprunt de 200 écus d'or fait de Simon de Pavie, médecin, citoyen de Lyon ; \_ revenu des foires ; \_ Louage des maisons appartenant à la ville, notamment de l'Hôtel du Lion, de la grange des Farges, de celle de la Pêcherie, des boutiques et caves de la Maison de la Ville, et " de la petite porte descendant de l'Herberie en Saone ; " \_ fermage des fonds appartenant à l'ouvre du pont du Rhône ; \_ services dus sur des maisons acquises par la ville ; \_ vente de salpêtre " pour employer es affaires de monseigneur le gouverneur à la guerre de Bresse ; " \_ vente au prix de 900 livres tournois " de l'ostel du Lyon assis en la Grenete, appartenant à la dite ville, qui fut vendue tant pour payer a messire Jean Grant VI livres pour l'ouvraige des



draps d'or et de soye, comme pour  
mectre sus et habiller les francs  
arbestiers estans à la charge de la ville  
qui sont alez en Catheloingne "; \_ prix de  
vente d'un vieux bateau et produits  
accidentels divers.

\_ Dépenses : gages et salaires des  
fonctionnaires et employés de la ville,  
frais d'administration, réparations aux  
fortifications, aux ponts, aux édifices  
communaux, armement et équipement  
des gens d'armes, dépenses occasionnées  
par la tenue des foires, la fabrique des  
draps d'or et de soie, dons gracieux, etc.  
(V. cc 426, 427, 428, 429, 430, et 431). \_  
Procès verbaux d'adjudication aux  
enchères des fermes du 10e du vin et du  
barrage du pont du Rhône.

**Cote : CC 0426.**

Référence informatique : 00000601

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce,  
parchemin ; 68 pièces, papier.

**1466 - 1468**

Comptabilité communale (1466 - 1468)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Mathurin Beuget  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Mathurin Beuget, receveur de la ville  
de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Gages et salaires des fonctionnaires et  
des employés de la ville : \_ gages de  
François Royer, écuyer, conseiller et  
chambellan du roi, bailli de Mâcon,  
sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ des  
conseillers de la ville : Étienne du Pin,  
épicier, Jean Buatier et Guillaume Pel,  
marchands, Ymbaud de Varey, Pierre

Offrey, marchand, Guillaume Girard,  
clerc-notaire, Jean Varinier, marchand,  
Étienne Godin, Jean de Villars et Pierre  
Brunier, marchands, Claude Guerrier,  
Denis Loup, drappier, et Pierre Fornier,  
licencié en lois ; \_ de Jacques Mathieu,  
clerc-notaire, procureur de la ville et  
secrétaire du consulat ; \_ de Guillaume  
Giraud, clerc-notaire, procureur  
substitué ; \_ de Barthélemy Laurent et de  
Guillaume Besançon, procureurs en  
parlement et sollicitateurs des causes de la  
ville près le parlement de Paris ; \_  
d'André Archimbaud, mandeur du  
consulat ; \_ de Barthélemy Bidon,  
guetteur de Fourvières. \_ Frais de voyage  
alloués " à Toussaint de Villeneuve,  
provincial de la province de Narbonne, de  
l'Ordre de Notre-Dame de Mont-des-  
Carmes, lequel va a Romme avec et en la  
compagnie de monseigneur l'arcevesque  
conte de Lion, et a lequel aura charge de  
soliciter ledit monseigneur l'arcevesque  
de fere requeste a Notre Saint-Père le  
pape touchant la confirmation des  
privilèges de la dite ville, c'est assavoir de  
non tirer les citoyens en plait en procès  
hors la dite cité par lectres apostoliques,  
et aussi de fere convenir et appeler en  
icelle cité les extrangiers ; " \_ à Claude  
Guerrier, l'un des conseillers de la ville, "  
pour deux jours et demy qu'il fut et  
vacqua a deux chevaux a Chastillion-  
d'Asergue devers monseigneur le  
seneschal de Beaucaire, mess. Ruffet,  
pour le fait et matière des francs  
arbestiers ordonnés par le roy en la dite  
a ville ; " \_ à Ennemond Payen, licencié en  
lois, " pour un vouage par lui fait devers le  
roy avec et en la compagnie de noble  
Jehan de Villenove, courrier, et du  
procureur de la ville, pour les affaires  
d'icelle ville ; \_ a Jean Grand, docteur en  
lois, Jean de Villeneuve et Michelet du  
Lart, marchand, esleuz et ordonnez de  
par la ville pour aler a l'assemblée des  
Trois-Estatz mandez en la ville de Tours,  
au premier jour d'avril prochain venant  
(mandat du 20 mars 1467).

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0427.**

Référence informatique : 00000602

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 47 pièces, papier.

**1466 - 1468**

Comptabilité communale (1466 - 1468)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Mathurin Beuget  
Réparations au Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Mathurin Beuget, receveur de la ville  
de Lyon et de l'ouvre du pont du Rhône.

- Mémoires quittancés. \_ Réparations au  
pont de pierre du Rhône ; \_ journées de  
charpentiers, de maçons, de mariniers,  
de manouvres ; \_ restauration du pont de  
bois, de la toiture des chapelles du Saint-  
Esprit et de Saint-Nicolas, des granges du  
pont ; \_ achat de pierre à Couzon,  
acquisition d'outils et engins divers,  
transport de matériaux, location de  
bateaux, pavage de la chaussée, frais de  
visite des travaux. Paiement de IIII franz "  
à Jean Fenoy, dorier, pour reste d'avoir  
repareillé le reliquiere de la chapelle du  
pont. " \_ Desserte de ladite chapelle et  
acquisition d'ornements.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0428.**

Référence informatique : 00000603

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio,  
6 feuillets, papier; 34 pièces, papier.

**1466 - 1468**

Comptabilité communale (1466 - 1468)

Pièces justificatives de dépenses par  
Mathurin Beuget  
Affaires militaires

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Mathurin Beuget, receveur de la ville  
de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Affaires militaires. \_ Solde par la ville des  
dépenses faites à l'hôtel du Chapeau-  
Rouge par " noble homme messire  
Ruffet, chevalier, seigneur de Balsac et  
sénéchal de Beaucayre, commis et  
ordonné de par le Roy... à mectre sus et  
establi en ladite ville et pays de Lionnoys  
certain nombre de francs archiers ou  
arbalestiers pour le service dudit  
seigneur, c'est assavoir de cinquante en  
cinquante feuz ung franc archier ou  
arbalestier. " \_ Paiements à Gilet  
Anthoine, armurier, pour réparations de  
brigandines, à Jean de Cambray pour  
fourniture de salades, à Jean Marion, "  
bombardier de Châtillon-de-Dombes,  
pour la façon et matière d'un vuglayre de  
fert pesant environ dix quintaux, à raison  
de troys escus d'or le quintal. " \_  
Dépenses occasionnées par la confection  
des rôles de la taille " mise sus au mois  
de décembre dernier passé (mandat du 3  
mars 1467 v. s.) en ladite ville, à IIII den.  
pour livre, pour le paiement de IIc  
harnois de guerre, tant cuyrasses que  
brigandines, achactez par le Roy en  
ladite ville et donnez audit seigneur par  
icelle ville. " \_ Achat de trois quintaux de  
salpêtre d'un marchand des Pays-Bas. \_  
Paiements faits par ordre du comte de  
Comminge, gouverneur de Dauphiné,  
maréchal de France et lieutenant du roi  
en Lyonnais, " pour aider audit seigneur à  
fournir l'artillerie et autres necessitez de  
la guerre à l'encontre des adversaires du  
Roy. " \_ Ordres sur ce adressés aux  
conseillers de la ville et portant la  
signature autographe du comte de  
Comminge. \_ États des dépenses faites  
pour armer et équiper les francs archers :

achats de trouses, de lances ferrées, d'arbalètes, de baudriers, de gorgerins, de gardes, de poudre, de courroies, d'aiguillettes, de peaux, le mouton pour faire des hoquetons, d'épées, de dagues, de brigandines, de toile noire pour doubler les hoquetons, de jaquettes de cuir, de pourpoints, de manteaux, de chausses de drap " de Doay tant de noir que de violet, et de gris de Clerevaux pour fere manteaux ", fournitures faites par Benoit, Pierre et Thieven Ravier, frères, par le Picart, gendre de Guillaume le dorier, Barthélemy Lescoffier, Antoine Mathieu, Jean Fenoil, dorier, Ambroix l'armurier, Sébastien de Milan, Pierre Bonnet, Jean Favre, etc.

**Cote : CC 0429.**

Référence informatique : 00000604

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 33 feuillets, papier; 9 pièces, papier.

**1466 - 1469**

Comptabilité communale (1466 - 1469)  
Pièces justificatives de dépenses par Mathurin Beugot  
Travaux de maçonnerie et fortifications

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beugot, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Travaux de maçonnerie à la tour et à la porte Chenevier ; \_ frais de visite des fortifications par " Monsieur le bailli des Montagnes " ; \_ pose de cornets de plomb à la fontaine de Saint-Marcel. \_ Compte spécial des dépenses faites, en 1468, de l'avis du comte de Comminge, gouverneur de Dauphiné, maréchal de France, lieutenant du roi en Lyonnais, " touchant les réparacions, fortifications et

clouture de la ville, tant en foussez, murailles et tours, comme en artillerie. " \_ Paiements faits a Jehan Baschet " pour le commencement des terreaux de Saint-Sébastien, qui a esté avec les Xe de la ville pour les conduire ; \_ a Jean " de Ry, charpentier, pour réparer le portal de Saint-Marcel ; \_ a Thieven Chapon pour avoir emparez et repareillé le portal de Saint-Georges ; \_ a Me Cuillot, charpentier pour la réparacion de la Tourrete comme aux autres tours d'environ. " \_ Achat de bateaux pour la " fortification de la ville sur la rivière de Saonne. " Paiement " a Guillaume le vergentier pour la fasson de trois quintaulx et demi de pouldre de bombarde, a raison , de 30 sous tourn. le quintal, pour une charrete de charbon, pour une livre d'eaue ardent ; \_ a un charreton pour mener les vuglaires, les deux serpentines, les III roes et aler querir a Pierre-Assise le mortier de la ville pour amener en rue Nove en une des tours de la ville pour piller pouldre ; \_ a Pietre l'Alemand pour avoir deux symaizes de vin aigre pour arrozer ladite pouldre, et pour une peau de bazanne pour fere sécher au souleil ladite pouldre ; \_ a Gros Jehan, mareschal, pour avoir fait ung vuglaire pesant quatre quintaulx LXVI livres et demie ; \_ a Jean Guillermiere, mareschal, pour ung tarare de fer pour furer les deux vuglaires de cuivre \_ a deux hommes qui ont porté et raporté deux canons de l'ostel de ville pour les fere tirer et essayer s'ils seroient bons ; \_ a Nicolas le serrurier pour avoir fait des pierres de fer poisant quarante livres, au pris de six den. la livre, pour fere tirer les deux serpentines de la ville et ung vuglaire qui sont d'ung moule ; \_ a Jehan Maistre dit Potier, pour cinquante livres de plomb prises pour fere couverture aux pierres des susdites, a demi gros la livre ; \_ a Amé le chapuis pour avoir besoigné a fere les couvers, portans et barbacannes des tours de Saint-Just ; \_ a Jehan Vuychart, tournoyer, pour deux tapons de bois de sapin pour fere tirer la grosse bombarde ; \_ a Mathieu Tripe et Perouges pour avoir mis à point et redrecé l'artillerie en l'Ostel-de-

Ville ; \_ a Adam Gantard, hoste du Lyon, pour la despense de Pietre l'Alemand... estant léans aux despens de la ville, a LX s. pour mois, pour fere pouldre de bombarde, pierres et autres menues besoingnes servans à l'artillerie de la ville ; \_ a Claude Margueron pour avoir embausché la tour des Éscloisons regardant le long de la ruele des Dames et arrazer la muraille jusques aux chevrons ; \_ a Gilbert pour adouber la tour du Griffault ; \_ a Jehan Favre pour certain nombre de pierres de groz cheoings estans soubz le pont de Saonne qu'il avoit tiré de dedens la rivière en un grand nombre, dont moytié à la ville et moytié à lui ..., lesquelles ont esté employées en l'oeuvre de la fortification (aux tours des Esclouisons et aux portes de la Lanterne et de Saint-Vincent) ; " a Mathieu Tripe et Perouges, maczons, pour faire le mur des cannonnières de la porte de la Lanterne par dedens la ville et mettre ung treilliz de fer à la fenestre de devant les Carmes et icelle massoner ; \_ a Thieven Gaudin pour LVI livres souffre baillées a Guillaume le vergentier pour faire de pouldre de bombarde et couleuvrines, et pour XIII livres ung quarteron d'eau ardent baillée audit vergentier pour faire ladite pouldre. \_ Journées de maçons, de charpentiers et de manoeuvres ; \_ achat d'outils et de bois ; \_ extraction de matériaux aux rochers de Bourgneuf ; \_ travaux aux fossés, aux portes de Saint-Vincent et de Bourgneuf, aux tours de la chaîne, de Saint-Just, des Esclouisons, à la Tour Brulée, à la Tour Carrée, entre le Puits-d'Ainay et Saint-Georges, etc.

**Cote : CC 0430.**

Référence informatique : 00000605

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier.

**1466 - 1468**

Comptabilité communale (1466 - 1468)

Pièces justificatives de dépenses par Mathurin Beuget  
Fabriques de draps d'or et foires

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beuret, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Fabrique de draps d'or et foires. \_ Mandat " de la somme de cent escus d'or neuf à présent aians cours... pour icelle estre baillée, donnée et délivrée... pour et au nom de la ville a noble homme messire Guillaume Cousinot (le chroniqueur), chevalier, seigneur de Monstreul, conseiller et chambellan du Roy, commissaire ordonné de par ledit seigneur mettre sus et impouser en ladite ville la somme de deux mille livres tournois avec les fraiz nécessaires pour introduyre et encommencer en icelle ville l'art et ouvrage des draps d'or et de soye, affin d'avoir terme, respit et delay dudit messire Cousinot, commissaire, d'envoyer devers le Roy pour assupper et abolir ladite commission quant pourra, ou y avoir autre telle provision et remède qu'il plaira audit seigneur, et aussi pour compenser et contanter ledit messire Cousinot d'aucuns services et plesirs par lui autres foys faiz à ladite ville touchant le fait des foyres d'icelle. " \_ Paiement fait à Pierre Varinier et Jean Palmier, docteurs en lois, et Guillaume Pol, l'un des conseillers de la ville, " pour un vouage par eulx fait derrièremment a Bourges devers le Roy... et messrs de son grand conseil pour les affaires de la ville, mesmement pour le fait des foyres, aussi touchant l'introduction de l'art et ouvrage des draps d'or et de soye en ladite ville. " \_ Lettre adressée aux conseillers de Lyon par Guillaume Cousinot, et portant la signature autographe : G. Cosinot, pour réclamer à la ville 60 écus à compte sur ce qui lui était dû. Dans cette lettre datée de Chartres le 9 mai 1467, Cousinot explique

que si les affaires, en ce qui touche les foires, les gens d'armes et " le fait des draps d'or et de soye, n'ont pu être sitôt besoignés, " c'est que " le Roy a esté un peu malade des esmoreydes, dont, Dieu mercy, il est très bien gary et est plus sain qu'il ne fut vingt ans. " \_ Payements faits : \_ " à Pierre de Villiers... pour quatre jours qu'il fut et ala a deux chevaux en Roannoys, au devant de monsr le général de Languedoc sire Guillaume de Varye, lequel venoit devers le Roy en ceste ville, et d'icelle en la ville de Montluel en Savoie, pour departir et diviser, comme l'en disoit, les quatre foyres de ceste dicte ville à ceulx de Genève ; \_ a Geoffrey de Saint-Barthelemy pour un vouage fait devers le Roy, pour le fait et matière tant des foyres de ladite ville comme du lougis des cent lances de Philippe monsr de Savoe ordonnées et establiz a vivre en ladite ville et pais de Lionnoys, et pour obtenir du Roy elargissement dudit lougiz ; \_ a Ayme Veysié... pour certains accord et transaction faiz et passés... pour raison et a cause de l'office du grabeillaige de l'espicerie des foyres de la ville, lequel office ledit Veysié avoit impétre du Roy sus ladite ville, et lequel office moyennant ledit accord et somme de llc livres tournois est demeuré a ladite ville ; a Jehan Deveyz, alias Poype, huissier de la cour de parlement de Grenoble, et autres... pour garder, ès foires des Trois-Roys, les portes et passages du pais de Dauphiné, affin que marchians et marchandises ne passent outre pour aler ès foyres de Genève. \_ Frais de publication des privilèges des foires de Lyon.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0431.**

Référence informatique : 00000606

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 65 pièces, papier.

**1466 - 1468**

Comptabilité communale (1466 - 1468)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Mathurin Beuget  
Dons gracieux offerts par la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beuget, receveur de la ville de Lyon.  
- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville et affaires diverses \_ Don de vingt marcs d'argent, de torches et de confitures, " a monsr l'arcevesque conte de Lion a son joyeux et premier avenement en la ville ; \_ d'un arnoys complet a maistre Jean Le Munier, secrétaire du Roy, acheté a ung marchiant millenoys nommé Thomas Armeurier ; " \_ don de poissons " au comte de Comminge, gouverneur du Dauphiné et mareschal de France, estant a present en ceste ville ; " \_ de torches de cire et de vin clair et a la duchesse de Milan ; \_ de cinq aunes " de drapt de soye veloux a Monsieur de Balsac, sénéchal de Beaucayre et cappitaine des francs arbalestiers de la ville et pais de Lionnoys. " \_ Dépenses faites à l'occasion d'un incendie en la Saunerie. \_ Payements \_ " a Pierre de " Montpancier, dourier, pour la fasson, ouvrage el doreure de deux bassins d'argent... au nom de la ville donnez a monsr le conte de Comminge ; \_ a Boitard, sergens reyal, pour fere la crie parmy la ville qui vodrait estre franc arbalestier qui se se comparu a messeigrs les conceilliers ; \_ a Jehan Buatier pour la quèce a et la toyle syrée pour envelopé le drap de soye que l'on tramit a monsr le chancelier de France ; \_ a Jehan Marion pour ll lanpreyes que l'on donat a monsr de Lion quan il fut venu de Rome ; \_ ... à Tassin de la Veue pour ung saumon qui fut donné avec lesd. lamprées ; \_ a maistre Nycolas de Vienne, faiseur d'arbalestes, pour trois arbalestes garnies de polies ; \_ aux Gandins pour ll torches a baton pour alumer a messrs les conceilliers quan il son tard au concil ; ... a Jehan Sarron pour avoir chargé V grans

cheoings alias pierre sur le pont de Saune, devers la ruelle des Villars et les avoir menées et déchargées devers le portal de Saint-George ; ... a un messenger du Roy... lequel apporta lettres closes dudit seigr adressées à la ville touchant la paix faite entre ledit seigr et le duc de Bourgogne. " \_ Réparations aux tours de la ville, aux portes, aux fontaines. \_ Remises faites à l'adjudicataire de la ferme du 10e du vin ; \_ remises au fermier des droits de barrage du pont du Rhône " a cause du bruit de la mortalité laquelle avoit regné en la ville, lequel bruit avoit retraits beaucoup de gens de venir en icelle. "

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0432.**

Référence informatique : 00000607

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, ensemble 64 feuillets, in-folio, papier.

**1469 - 1472**

Comptabilité communale (1469 - 1472)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Jean Girard

Comptabilité.

- Comptes rendus aux conseillers de la ville de Lyon par Jean Girard, trésorier et receveur des deniers communs de ladite ville, des recettes et des dépenses effectuées pendant sa gestion.

- Recettes : taille d'un denier pour livre affectée aux réparations des fortifications ; \_ autre taille pour solder les frais d'un procès soutenu par les habitants de la ville contre ceux du plat pays ; \_ produit de l'impôt du 10e du vin ; \_ barrage, pensions, louages, services et autres profits et émoluments du pont du Rhône, etc. \_ Dépenses : gages et salaires des fonctionnaires et des employés de la

ville ; \_ entretien des édifices communaux, des ponts, des fortifications ; \_ équipement des francs arbalétriers ; \_ dépenses occasionnées par la fabrique de draps d'or et de soie ; \_ dons gracieux offerts par le consulat ; \_ dépenses diverses, etc. \_ Procès-verbaux d'apurement des comptes. (V. cc. 434 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441 et 442).

**Cote : CC 0433.**

Référence informatique : 00000608

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers, ensemble 92 feuillets, papier.

**1471 - 1472**

Comptabilité communale (1471 - 1472)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Jean Girard

Comptabilité.

\_ Comptes de Jean Girard, receveur de la ville de Lyon. \_ Minute et copie non signées de partie de cc 432.

**Cote : CC 0434.**

Référence informatique : 00000609

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 65 pièces, papier; 1 cachet de cire

**1469 - 1472**

Comptabilité communale (1469 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Girard  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages et salaires. \_ Gages de noble François Royer, écuyer, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ des conseillers de la ville : Jean Formond, marchand, Philibert de Chaponay, André Haudri, marchand, Jacques Caille, marchand, Claude Rochefort, drapier, Laurent Paterin, docteur en droit, Michelet du Larl, Guillaume Dodieu, Geoffroy de Saint-Barthélemy, Jean Buatier, Pierre Offrey, Pierre de Villiers, marchands, Ennemond Payen, docteur en droit, et Imbaud de Varey ; \_ de Jacques Mathieu, notaire, procureur et secrétaire du consulat : \_ de Claude Bessonat, notaire, procureur substitué ; \_ de Guillaume Besançon, procureur de la ville au parlement de Paris ; \_ de André Archambaud, mandeur du consulat ; de Barthélemy Bidon, guetteur de Fourvière.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0435.**

Référence informatique : 00000610

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, in-folio, ensemble 18 feuillets, papier; 73 pièces, papier.

**1469 - 1472**

Comptabilité communale (1469 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Girard  
Réparations au Pont du Rhône  
Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon et de l'ouvre du pont du Rhône.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône ; journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de manouvres ; \_ réparations " à la seconde pille devers le pont de bois qui s'est abaisée ; " \_ transport de gravier " sur le pontet qui est devant la Guilliotière et sus l'autre pontet plus outre en tiran a la meyson Tavernier, pour le charroy de l'artillerie du Roy, qui venoit de Catalogne, que lesdits pontets ne cassassent, qui estien tout degarny de terre. " \_ Réparations au pont de bois ; \_ location de bateaux, extraction de gravier, acquisition et transport de bois et de pierre, betonnage des piles, plantation de pilotis ; frais de visite des travaux, desserte de la chapelle du Saint-Esprit ; \_ réparations à la grange du pont sur le Rhône ; \_ entretien du pont de pierre sur la Saône ; \_ indemnité de 10 livres tournois accordée à Mathieu Beugot pour améliorations faites aux brotteaux.

**Cote : CC 0436.**

Référence informatique : 00000611

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers, in-folio, ensemble 46 feuillets, papier; 7 pièces, papier.

**1469 - 1472**

Comptabilité communale (1469 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Girard  
Réparations des fortifications

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations aux fortifications. \_ État des restes à recouvrer ou irrécouvrables sur

les arrérages de la taille affectée aux réparations des fortifications. Dans cet état figurent Petit Jehan, le tissutier, qui avait été taxé à 2 s. 6 den. (non inventur), maistre Ambroise, armurier, taxe à 20 sous ; Tossains le bombardier, Girardin Blic, verrier ; maître Hugues Jossart et Pernet le brodeur. \_ État des dépenses faites pour élever la tour ronde " es murailles des Escloysons du cousté devers Sanoe et tirant du portal de la Lanterne a la Tourrete et rivièrre du Rosne. " \_ Achat de pierre à Couzon et à Albigny ; \_ charrois, journées de maçons, de charpentiers, de manoeuvres, etc. État des dépenses faites pour les réparations des murs d'enceinte ; \_ établissement d'une chaîne " au carré de l'Ospital de Sainte-Catheline. en la rue tendant au Griffol. " \_ Dépenses pour la réfection du glacis du boulevard " ou tien la cheyne de la Roche. ", et de celui " sus le Rone à la Tourrette, et pour rapareiller la tour de la Querelle. " \_ Frais d'établissement de barbacannes. \_ Paiement fait à François Revenu, dit Anisson, capitaine du Bourg Saint-Vincent, " pour avoir recogneu, entretenu et mis en euvre les ouvriers et manoeuvres qui derrièrement ont réparé les murailles, tours et creneaulx de la ville au long des Escloysons et de puis le portal de la Lanterne tirant au Rosne. " \_ État " de la dispence faite pour remonter l'artillerie et les bombardes de la ville d'après les ordres de Mr le comte de Comminges. "

**Cote : CC 0437.**

Référence informatique : 00000612

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio, ensemble 38 feuillets, papier; 5 pièces, papier.

**1469 - 1472**

Comptabilité communale (1469 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Girard

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires militaires ; \_ frais d'équipement et d'armement de 30 francs arbalétriers " estant à la charge de la ville de Lion, pour iceulx envoyer en Gascongne et pays d'Aramignac, pour le commandement et ordonnance du Roy, au moys d'octobre mil IIIIc LXIX. " \_ Achat d'arbalètes, de gorgerins, de dagues, de chausses, de poulies, de baudriers, de cordes, de manteaux, de pourpoints, de gantelets, d'épées, de salades, de brigandines, d'étoffes de couleurs noire, violette et grise, etc. ; \_ réparations d'armes et d'armures ; \_ frais de broderie payés à Philippe le brodeur. \_ Dépenses occasionnées par le retour des francs arbalétriers (janvier 1470 v. s.) ; \_ frais pour les contraindre à restituer leur équipement. \_ Nouvelles dépenses pour les rééquiper, " pour iceulx tramectre en Savoye, " puis les désarmer et ensuite les réorganiser pour les " envoyer par devers monsr le seneschal de Beaucaire, cappitaine à Roddeys, ou moys de février mil IIIIc LXXI, " et enfin " en Bretagne, au moys de juillet mil IIIIc LXXII. " \_ Dépenses faites par la ville pour le ravitaillement de l'armée royale opérant en Bourgogne (1471)

**Cote : CC 0438.**

Référence informatique : 00000613

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 4 feuillets, papier; 16 pièces, papier.

**1469 - 1472**

Comptabilité communale (1469 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Girard



## Industrie et commerce

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_ Industrie et commerce. \_ Versement entre les mains de François Chauvet, receveur des aides, de la somme de 300 livres tournois à compte sur celle de 2,000 imposée sur la ville " pour l'ouvrage et facture des draps d'or et de soye en icelle ville ; " \_ frais de transfert de Lyon à Tours de l'industrie des draps d'or et de soie. \_ Lettres collationnées du roi Louis XI à ce sujet (Amboise, 17 mars 1469 v. s.) : " Chiers et bien amez, nous avons sceu par ce que nous a dit notre chier et bien amé Mace Picot, notre tresorier de Nymes, le vouloir et affection que avez a nous fere service et plaisir ; et pour ce que desirons fort que le metier des draps de soye soit fait et continué en notre ville de Tours, envoyons par delà notre dit tresorier pour fayre conduyre et admener en notre dite ville de Tours ; les ouvriers dudit mestier avec les molins, mestiers, chaudières et autres choses necessaires a icellui mestier, lesqueulx sont de present en notre dite ville de Lion, et lui avons chargé de fere deffrayer lesdits ouvriers de tout ce qu'ilz doyvent par delà a quelque personne que ce soit, et aussi paier la dispense que cousteront lesdits molins, chaudières, mestiers et les autres ustensilz a amener par deça ; si vous prions que faites en façon que les habitants de notre dite ville fournissent ce qui sera necessaire pour le deffroy desdits ouvriers et d'amenage des choses dessus dites. " \_ État de frais dressé en conformité desdites lettres. D'après cet état les ouvriers qui portèrent leur industrie de Lyon à Tours sont : Étienne de la Vauge, Raphaël de Pareto, Balthazar de Soloyre, maistre André Stelle, Yllarion de Facioz, Guillaume le Bourguinon, Baptiste de Territ, maistre

Guicherd, " teinturier desdits draps. " Au nombre des créanciers, des ouvriers figure Antoine de Chassignes, tissutier. \_ Frais divers motivés par la tenue des foires ; \_ voyages auprès du roi ; \_ payement fait à Jean Grand, docteur en droit, lieutenant du bailli, conservateur des foires, pour certaines requestes, lettres closes et autres scriptures et advertissemens faiz et faictes... à la requeste des marchians estrangers frequentans lesdites foyres, et transmises au Roy, pour obvier à l'entreprinse et malice d'aucuns marchians grossiers de ce royaume, lesqueulx tendent et instoent envers le Roy de fere rumpre et abolir deux desdites foyres octroyées et establies par ledit seigr en ceste ville de Lion ; " \_ à Geoffroy de Saint-Barthélemy " pour un vouage par luy fait devers le Roy touchant le fait et matière de la deffense faicte nagueres de par le Roy, de non mectre en ce royaume espiceries ne drogues aultres que celles qui seront amenées par les galères de France, comme pour autres afferes communs de la ville. "

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0439.**

Référence informatique : 00000614

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, 14 feuillets, papier; 32 pièces, papier.

**1470 - 1472**

Comptabilité communale (1470 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Girard  
Etats des écritures faites pour la Ville Comptabilité.

-Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ États des écritures faites pour la ville par Jean Grolier ; \_ par Jacques Mathieu, procureur, et ses clerks ; \_ par Pierre Balarin, docteur en lois. \_ Frais de procédure contre les habitants du plat pays ; \_ contre le siège archiépiscopal ; \_ contre deux habitants de Limonest.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0440.**

Référence informatique : 00000615

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 33 pièces, papier.

**1470 - 1472**

Comptabilité communale (1470 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Girard

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais de voyages faits dans l'intérêt de la ville par Ennemond Payen, docteur en lois, à Tours et à Amboise, auprès du roi, et par d'autres à Montpellier, en Languedoc et en Catalogne. \_ Indemnités aux fermiers des Brotteaux et de l'imposition foraine ; \_ remise accordée à Pierre Sales, fermier de la barre du pont du Rhône, sur le prix de son bail. Dans sa requête adressée au consulat Pierre Sales explique que " le passage de ladite barre a été de bien petite valeur " à cause de l'inondation qui eut lieu au mois d'octobre (1471), de la mise en réquisition de tous " les chevaulx, jumens, chars et charrettes tant du pays du Dauphiné que de ceste ville et aussi

d'autre part, pour aller querir le saulpêtre qui estoit à Valence, " de la prorogation pendant trois jours des foires de Lyon, " à l'occasion de certain bon traictier de paix lors fait entre le Roy notre sire et le roi d'Engleterre, " la suite duquel " l'on feïst trois festes continuelles pour rendre louange à Dieu, " et enfin à cause " que à l'occasion des divisions qui ont esté entre le Roy et monsr de Bourgoigne, le Roy manda tous les nobles et autres gens de guerre tant du pais de Dauphiné que d'aillieurs pour aller à son service à l'encontre du pais de Borgoigne, pour quoy les gens d'armes.. qui ont esté à bien grant nombre ont esté logez à diverses foys audit pais du Dauphiné et auprès de ceste dite ville de Lion, par l'espace de six moys, saulve le plus, à l'occasion de quoy nulz marchans estrangiers ne autre marchans pendant ledit temps ne ont osé aler ne venir en ceste dite ville de Lion, ne passer pardessus ledit pont pour doubte desdits gens d'armes, ne pareillement les bonnes gens de village amener bestes, chars ne charretes pour boys ne aultres vivres, comme avoient accoustume, pour paour desdits gens d'armes et que eulx et leurs bestes ne feussent prins pour mener l'artillerie de monsr le gouverneur du Daulphiné et le bagaige des gens d'armes, etc. Dons gracieux de drap de soie-velour, de torches de cire, d'épices, etc., offerts au nom de la ville, au seigneur de Vauldragon, commis à louer et establir les cent lances de la charge de monsr le conte de Commenge, en ladite ville et pais de Lionnois ; \_ au roi et à la reine de Sicile allant en Provence ; \_ au comte de Comminge, maréchal de France, " un barril de vin de muscadel fin de Parpignan, " 8 douzaines de perdrix rouges, de dragées, etc. ; \_ " a monsr le chancelier de France ung timbre de martres sebellines, " acquis au prix de 80 écus d'or, d'Ance Vaguenel, marchand allemand ; \_ " a noble Jossellyn du Boys, baylli des montaignes d'Auvergne, six aulnes de drap de soye veloux noir ; \_ a mons. le comte de Perigourt, l'un des lieutenants generaux du Roy sur le fait de sa guerre ès marches et par deça à

l'encontre du duc de Bourgogne ; " \_ a ung chevaucheur de l'escuyrie du Roy, nommé Sanson Mugnier, lequel apporta lettres clauses du Roy, touchant nouvelles de la paix et union des deux royaumes de France et d'Angleterre, pour en fere feste, processions et rendre louange à Dieu (mandat du 25 novembre 1470 ; ) \_ a monsr le conte dauphin d'Auvergne, lieutenant général du Roy ; \_ a monsr de Balsac, seneschal de Beaucaire et cappitaine de par le Roy des francs arbalestriers de la ville, dix aulnes de drapt de soye de Damas ; \_ a la contesse de Comminge ; \_ a monsr le marquis de Montferra ; \_ a monsr le gouverneur de Rossillon ; \_ a monsr le cardinal Gret et a monsr l'arcevesque conte de Lion. " \_ Secours de 10 livres accordées aux religieux célestins de Lyon pour réparations à effectuer à leur monastère.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0441.**

Référence informatique : 00000616

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce,  
parchemin ; 53 pièces, papier.

**1469 - 1472**

Comptabilité communale (1469 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Girard

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Affaires diverses : \_ Remboursement à Guillaume de Passi et à François de Nasi,

" compagnons marchans florentins " demeurant à Lyon, de la somme de 600 écus d'or empruntée par la ville pour être offerte presque entièrement au roi, " afin que ledit seigneur ait tousjours icelle ville et les affaires d'icelle en sa bonne grâce et pour recommandez. " \_ Payements faits " \_ à Reymonet Maillard, sergent royal, " pour avoir esté à Bermont pour fere defence es ladres qui n'entrasen poin en la ville ne autres pour eux, .... pour certaine rebellion que lesdits ladres faisoient ; " \_ A Jean Machera et autres pour réparations à la grange Figuet ; \_ à Martinet " la crie, et à Petit Jehan, sergent royal, pour crier la prolongation des foires pour les deux jours con at fet les possessions pour la pais des Anglois ; \_ a Guillaume Pel pour fere netoier le por de la Saunerie devant seint Aloy ; \_ Au chevaucheur de monsr de Comenge qui aportat les nouvelles de la desconfiture des Borgoignons (mars 1471 v. s.) ; \_ a divers pour la dispense fet à Rouane par mesr les conseilliers, heux istans aux arès pour les empruns faits par le roy, en la semaine comensan le lundy Xle jour de mars mil IIIIc LXX, en arans blans et sors, oranges, espinoches, motarde, uuyle d'olyve, uuyle de nois, figues et reyzins, amandres, pomes, chandoiles, pain, poyson fres, aveleines, vin blanc, vin claret, bois, verjus, vinaygre, sel, etc ; \_ a Borbon, sergent royal, pour avoir mené en prison Jaque Ryvet, sergent royal, pour se qu'il ne voloit baillié sa relassion de la deffance qu'il avoit faite pour les monoyes ; \_ a Colet Sevez, charreton, pour fere chargier et chareier les deux groses bombardes du roy de devant Roanne, l'une en l'Erberie et l'autre devant la platière ; \_ a Odan Gotard pour avoir conduit et amené les bonbardelles que l'on avoit baillié à monsr de Comenges pour aler en l'armée, en Bourgoigne ; Item pour fere amené ladite artillerie de la rue Chalamon en l'ostel de la ville ; \_ à deux povres gentishomes eux disans estre de la ville de Negrepon, qui on requis l'aumone pour racheter leurs parans que son entre les meins des Turs ; " \_ Achat au couvent de la Déserte d'une chambre pour loger les gardes de la

porte Saint-Vincent ; \_ service d'une pension due à l'église de SaintNizier ; \_ travaux de pavage ; dépenses d'entretien des édifices municipaux, etc.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0442.**

Référence informatique : 00000617

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

**1470 - 1472**

Comptabilité communale (1470 - 1472)  
Pièces justificatives de dépenses par Jean Baronnat  
Paiements et versements

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Baronnat, marchand, commis à lever la taille de deux deniers par livre imposée sur la ville de Lyon, au mois de janvier 1470.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Paiements à Jacques Mathieu " pour la façon escripture et ordonnance des papiers et chartreaulx de la recepte de la taille, etc ; \_ a Barthélemy Berthet de cent écus d'or " pour pourter au nom de la ville à Tours devers le roy, et icelle bailler et delivrer a messire Guillaume Bullioud, docteur en lois, estant et tramis en ambassade devers ledit seigneur ; \_ a ung marchiant du pays d'Alemagne nommé Loys Fougrevengne, de la somme de cent cinquante escuz d'or, pour achat d'un timbre de martres sibellines fines, donné de par la ville a monsr le duc de Bourbon estant à present en ladite ville " (mandat du 15 août 1471). \_ Remboursement des sommes

empruntées à Tours par les conseillers Ennemond Payen et Pierre de Villars, ambassadeurs de la ville auprès du roi, au sujet des foires. \_ Versements divers faits entre les mains du receveur de la ville de Lyon.

Le Registre n'est pas conservé à l'intérieur d'une boîte d'archivage  
Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0443.**

Référence informatique : 00000618

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, ensemble 92 feuillets, in-folio, papier.

**1472 - 1475**

Comptabilité communale (1472 - 1475)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Barthélémy Berthet

---

Comptabilité.

- Comptes rendus aux conseillers de Lyon des recettes et des dépenses effectuées pendant sa gestion par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur général de la ville et de l'ouvre du pont du Rhône.

- Recettes : ferme du 10e du vin vendu en détail, tailles, emprunts, ferme de l'épicerie, barre du pont du Rhône, location des granges et des immeubles appartenant à la ville et à l'ouvre du pont, pensions, services, vente de vieux matériaux, etc. \_ Dépenses : gages des fonctionnaires et des employés de la ville ; \_ entretien des fortifications et des édifices communaux ; \_ réparations aux ponts ; \_ armement et équipement des francs archers ; \_ subsides ; \_ dons gracieux ; \_ frais d'administration, etc. (V. cc. 446, 448, 451, 452, 453, 454, 455, 456 et 457.)

**Cote : CC 0444.**

Référence informatique : 00000619

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, ensemble 90  
feuillet, in-folio, papier.

**1472 - 1474**

Comptabilité communale (1472 - 1474)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Barthélémy Berthet

---

Comptabilité.

- Comptes rendus par Barthélemy  
Berthet, trésorier et receveur général de  
la ville de Lyon. Recettes et dépenses. \_  
Double de cc. 443.

**Cote : CC 0445.**

Référence informatique : 00000620

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers, ensemble 91  
feuillet, in-folio, papier.

**1472 - 1475**

Comptabilité communale (1472 - 1475)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Barthélémy Berthet

---

Comptabilité.

- Comptes rendus par Barthélemy  
Berthet, trésorier et receveur général de  
la ville de Lyon. Recettes et dépenses.  
Copie nom signée de cc. 443.

**Cote : CC 0446.**

Référence informatique : 00000621

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 32 feuillets, in-folio, papier.

**1472 - 1473**

Comptabilité communale (1472 - 1473)  
Compte spécial de dépenses par  
Barthélémy Berthet pour les fortifications  
de Lyon

Comptabilité.

- Compte spécial des dépenses faites par  
Barthélemy Berthet, trésorier et receveur  
de la ville de Lyon, pour les fortifications  
de ladite ville.

- Dépenses " pour repareiller et refayre la  
muraille entre la tour du portal Chenevier  
et l'autre tour nove tiran au portal de la  
Lanterne, avec les bolvarts de pierre, pont  
leveys et portes de boys dudit portal  
Chenevier. " \_ Achats de pierre à Couzon  
et à Anse, frais de transport, extraction de  
sable, acquisition de bois et de ferrures,  
journées de maçons, de charpentiers et  
de manoeuvres.

**Cote : CC 0447.**

Référence informatique : 00000622

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 34 feuillets, in-folio, papier.

**1472 - 1473**

Comptabilité communale (1472 - 1473)  
Compte spécial de dépenses par  
Barthélémy Berthet pour les fortifications  
de Lyon

---

Comptabilité.

- Compte spécial des dépenses faites  
pour les fortifications de Lyon, par  
Barthélemy Berthet, trésorier et receveur  
de la ville. \_ Double de cc. 446.

**Cote : CC 0448.**

Référence informatique : 00000623

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 45 feuillets, in-folio, papier.

### **1473 - 1474**

Comptabilité communale (1473 - 1474)  
Compte spécial de dépenses par  
Barthélémy Berthet pour les fortifications  
de Lyon

Comptabilité.

- Compte spécial des dépenses faites par Barthélémy Berthet, trésorier et receveur de Lyon, " pour la fortification et garde et emparement de ladite ville, et tant en artillerie, c'est assavoir arbalestes, traicts, serpentines, colovrines, espingardes et autres pièces grosses et menues d'icelle artillerie, comme aussi en réparations des tours, murailles, ponts levys et approfondissements des fossez tant du cousté devers Savoye comme au quartier devers Saint-Just ". Paiements faits a " ung nommé Patarel de Saint-Estienne de Furant pour 24 arbalestes d'acier garnies de tours pour les bander; \_a Colin Lacaille et Jehan Bret, pour avoir essayer les XL colovrines qu'a fait maistre Durand de Saint-Jehan de Bonne-Fons, et pour avoir essayer trois vugleres qu'a fait maistre Denys Guilliornet ; \_ A Jaqueme Chevelu pour ung grant navey de neuf toyses a pour bâtir dessus et pour fere bastille pour garder la chaine ; \_ a Perrin Valier, chapuis, pour avoir ouvré et fait le bastiment sur ledit grant basteau ; \_ a Benoît Michelet et Jérôme Gauteron, nochiers, pour menage d'un autre gros bateau de IX toyses depuis le Rone en Saonue pour bastiller sous ladite chayne ; " \_ a divers pour pièces de bois et chaines destinées à barrer les arches du pont sur le Rhône, \_ pour établissement de barbacannes sur les remparts ; \_ " a Jehan Maistre pour une livre d'estaing et

ung quartaron de plomb que print Adam Godard pour souder les cornetz de fer blanc a qu'on l'on charge les colovrines et espingardes ; \_ a Alardin Cortoys, sergent royal, pour ung voyage par lui fait devers le Roy pour y pourter lettres audit seigneur de la part de ladite ville, pour icellui seigneur advertir de la venue du duc de Bourgoigne et des entreprinses que l'on disoit que ledit duc faisoit à l'encontre de ceste ville ; " \_ a divers envoyés " à Nevers par devers Monsr de Beaujeu, lieutenant du Roy, \_ sur les marches de Bourgoigne, \_ " à Molins pour sentir. et savoir des nouvelles du duc de Bourgoigne et de son armée ; \_ a Jean Palmier, Loys Martinet, le procureur du Roy, tramis à Vienne devers les seigneurs du Daulphiné pour sentir et savoir d'eux quel aide et confort ils pourroient faire à ladite ville à ung besoin ; \_ a Noé le clotrier pour la ferreure de llc bastons pour charger les colovrines et serpentines ; \_ a Lionet le mareschal pour quatre pales de fer appellées bochetz et ung fesseur a pouuer et besoigner es foussés de la Lanterne ; \_ à Humbert Barlatier pour six grosses pièces de chane appellez gazanches pour besoigner es foussés de Saint-Just ; \_ a Tievent Charbonnier, de Quirieu, pour tras ou pièces de chane a fere rnortiers pour battre et faire pouldres de bombardes, canons et colovrynes ; \_ a Antoine Columbet et Tievent Buatier, de Vault, pour llll pièces de boys de peuple pour enchasser les gros vuglares de l'artillerie de la ville ; \_ a maistres Durand des Prés, de Saint-Estienne de Furans, et Denis Guilliornet, de Saint-Jehan de Bonne-Fons, maistres artilleurs, pour quatre-vingt quatorze quintaulx sexante cinq livres d'artillerie tant grosse que menue et tant serpentines, espingardes, que colovrines, au prix le quintal de quatre livres XV sols tournois. " \_ Frais d'établissement d'une chaîne sur la Saône à Pierre-Scise, \_ de fabrication " de pouldre et de pierres pour canons et bombardes ; " \_ achats de traits d'arbalètes, etc.

**Cote : CC 0449.**

Référence informatique : 00000624

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 52 feuillets, in-folio, papier.

**1473 - 1474**

Comptabilité communale (1473 - 1474)  
Compte spécial de dépenses par  
Barthélémy Berthet pour les fortifications  
de Lyon

---

Comptabilité.

- Compte spécial des dépenses faites par  
Barthélemy Berthet, trésorier et receveur  
de Lyon, pour les fortifications et  
l'artillerie de la ville. \_ Double de CC 448

**Cote : CC 0450.**

Référence informatique : 00000625

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 9 feuillets, papier, in-folio.

**1475**

Comptabilité communale (1475)  
Compte spécial d'un emprunt par  
Barthélémy Berthet

Comptabilité.

- Compte spécial rendu par Barthélemy  
Berthet, trésorier et receveur général de  
Lyon, d'un emprunt ordonné par le roi, au  
mois de Juillet 1473, sur la ville de Lyon, "  
pour ayder à survenir à ses afferes,  
mesmement pour resister à l'entreprise  
du roy Jehan d'Arragon, lequel se  
efforçoit de usurper le pays de  
Catheloigne et conté de Rossillon et  
desja c'estoit entru en la ville de

Parpignian. " \_ Dans le préambule du  
compte il est expliqué que le roi envoya à  
Lyon, pour négocier cet emprunt forcé, "  
Monsr de Gaucourt, chivallier, maistre  
Jehan Borre, seigneur du Plessis, trésorier  
de France, et maistre Gilles Cornu,  
changeur du trésor " lesquels  
demandèrent 20,000 francs et se  
contentèrent enfin, " après plusieurs  
langages, assemblées, remonstrances et  
excusations sur ce faictes par les  
conseillers et aultres notables et  
maistres des mestiers de la ville ", de  
8,000 francs que la ville fournit en divers  
paiements.

**Cote : CC 0451.**

Référence informatique : 00000626

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 76 pièces, papier.

**1472 - 1475**

Comptabilité communale (1472 - 1475)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Barthélémy Berthet  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Barthélemy Berthet, trésorier et  
receveur général de Lyon.

- Gages des fonctionnaires et des  
employés de la ville : \_ de noble François  
Royer, écuyer, conseiller et chambellan  
du roi, et de noble Jean d'Escuyer,  
chevalier, seigneur de la Barde, conseiller  
et chambellan du roi, successivement  
baillis de Mâcon, sénéchaux et capitaines  
de Lyon ; \_ de feu Jean Formond,  
drapier ; Jacques Tourvéon, Pierre Bunier,  
Pierre Guérin, marchands ; François  
Buclet, docteur en lois ; Jean Rossellet,  
marchand ; Étienne Laurencin, marchand  
; Jean de Bruyères, marchand ; Hugonin

Bellièvre, notaire ; Guillaume Baronnat, Jean de Villiers, Claude Tailliemond, marchands ; Philibert de Chapponay, bourgeois ; Henri Calendrier, drapier, et Guillaume Bullioud, docteur en lois, tous conseillers de la ville ; \_ de Jacques Mathieu, secrétaire du consulat ; \_ de Claude Bessonnat, notaire, procureur substitué ; \_ de Guillaume Besançon et de Barthélemy Laurent, procureurs au parlement de Paris ; \_ d'André Archambaud, mandeur du consulat ; \_ de Barthélemy Bidon et de Jean du Pré, guetteurs de Fourvières.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0452.**

Référence informatique : 00000627

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 43 pièces, papier.

**1473 - 1475**

Comptabilité communale (1473 - 1475)  
Pièces justificatives de dépenses par Barthélémy Berthet  
Réparations au Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de la ville de Lyon et de l'oeuvre du pont du Rhône.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône : \_ travaux de pavage, acquisition de bois, frais de charroi de matériaux, extraction de gravier, journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres ; \_ desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_ État des dépenses faites pour la nourriture des malades de l'hôpital du Pont du Rhône.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0453.**

Référence informatique : 00000628

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, ensemble 27 feuillets, in-folio, papier; 6 pièces, papier.

**1472 - 1475**

Comptabilité communale (1472 - 1475)  
Pièces justificatives de dépenses par Barthélémy Berthet  
Affaires militaires

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires militaires. \_ État des dépenses faites en l'hôtel de Michel d'Allis par " des seigneurs du Daulphiné venus en ceste ville de Lyon pour délibérer et adviser sus les réparations et garde de la ville à l'encontre du duc de Bourgogne " (16 février 1473). Ces seigneurs étaient " M. le maréchal, M. de Chateau Vilain, M. d'Ellins, M. de la Paleu, M. de Saire et le cappitaine du Pont de Beauvoisin ". Voici le menu et la carte du souper des 6 gentilshommes : " VI espaulles de mouton à V blans, X gros ; un cartier de veau, VI gros ; VIII chappons à VI blans, " XVII gros ; VIII perdris à V blans, XIII gros 1 blant ; VIII connis à III blans, X gros II blancs ; demy livre de sucre, III gros ; VIII chappons pour mestre en paste, VIII gros ; une carte d'upocras, VIII gros ; III tartes, VIII gros ; oranges, III gros ; une carpe et un brochet, XVI gros ; pain, XIII gros II blans ; vin, XVI gros ; item plus pour la belle chière, pour sel, huille, chandelles, vergeus, vinaigre, amandes, bois, gastement de linge et de vesselle, VI flor. Item plus au paticier, XXXII gros, et à l'apothicaire pour un pain de sucre III



flor. " \_ État des dépenses faites pour réparer les fortifications, les fossés, la porte de la Lanterne et achever la Tour-Neuve. \_ Don de 150 livres tournois à Philippe de Grolée, chevalier, conseiller et chambellan du roi, " pour les paines, travaux et service faiz à la ville par l'espace de deux moys ou environ qu'il a demouré en ladite ville pour la garde et les conduites des réparacions et fortifications d'icelle en l'absence de monsr le bailli et sénéchal de Lyonnais lors estant en Cathelogne au service du Roy. " \_ Paiement fait à Pierre Favre, dit Barbason, " hoste de l'ostellerie des Troys Pinjons, pour la despense faicte en ladite hostellerie par le seigneur de Montoysons, au pais de Daulphiné, au temps qu'il demoura en ceste dicte ville avec le sr d'Elins (Philippe de Grolée) pour la conduite de la garde d'icelle ville ; \_ a Denis Guillormet, de Saint-Jehan de Bonnefons, et Durand des Prez, de Saint-Estienne de Furans, maistres artillieurs, pour la facture de certaine quantité d'artillerie tant grosse, moyenne que petite... pesant en tout IIIxxXII quintaulx et demy.

**Cote : CC 0454.**

Référence informatique : 00000629

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce parchemin; 4 cahiers in-folio, ensemble 32 feuillets, papier; 34 pièces, papier.

### 1472 - 1475

Comptabilité communale (1472 - 1475)  
Pièces justificatives de dépenses par Barthélémy Berthet  
Armement et équipement des francs-arbalétriers

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélémy Berthet, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Armement et équipement des francs-arbalétriers à la charge de la ville. \_ Paiements faits à Jean Formond, drapier, à Jean Janin Piguenet, brigandinier, et à Ponce Favre, marchand. pour fourniture " de certaine quantité d'arnoys de guerre, tant brigandines, salades, vonges, espées, gardes, gantellets, arbalestes, trouses, que autres habillemens. " \_ États des dépenses faictes pour " recouvrer les arnois des francs archiers de la ville à la venue de l'armée de Catelogne, au mois d'aoust 1474 ", et pour les réarmer au mois d'octobre suivant. \_ Engagement par les 30 francs arbalétriers armés et équipés aux frais de la ville et partant sous les ordres de noble Jean de Villeneuve, leur capitaine, de restituer, à leur retour de la guerre, leurs armes " et deux charretes ferrées attelées chacune de troys chevaulx et garnies de cheines et autres choses désignées es ordonnances royaulx sur ce faictes. " \_ Dépenses pour le ravitaillement de l'armée royale " estant à Charlieu (1472) ; \_ pour partie du deffroyement et de la despense faicte par monsr de Charluz, cappitaine général de IIIIm francs arbalestriers de l'ordonnance du Roy, estant ledit seigneur derrièrement en ceste ville (mandat du 13 mars 1473). b \_ Emprunt fait sur la ville de Lyon " pour l'entretien de l'armée estant au pays et .. conté de Rossillon ". \_ Paiement à Jean Girardon " pour le louage et occupation d'une sienne grange située et assise en la parroche et bourg Saint-Vincent..., en laquelle fut recueillie et retraite et encoures est en partie le boys, fuste et ouvrage de charpenterie qui furent faiz et preparez pour aler mectre le siège devant la ville de Mascon, et lequel boys et fuste, depuys et nagueres ont esté delivrez par le Roy à ladite ville et pour la fortification et reparation d'icelle ; \_ A Antoine Annocat, dit de Grignieu, nauchier, pour mener et conduyre par la rivière du Rosne, depuis

ceste ville jusques à Beaucayre, a deux grosses bombardes lesquelles le Roy fait mener en Cathaloigne ; \_ Dépenses pour les vins et les vivres tramis en Aygues Mortes pour l'avitaillement de l'armée du Roy estant à Rossillion, au mois d'octobre l'an mil IIIcLXXVIII ; \_ pour neuf quintaulx de pouldre de bombarde ou environ faicte et tramise a monsr le duc de Bourbon et d'Auvergne, lieutenant général du Roy, pour fere guerre en Bourgoigne, en may mil quatre cens septente cinq ; \_ achat de salpêtre, d'aigue-ardent, de mayere de sauge pour fere charbon pour ladite pouldre, de barillies de sappin, " etc.

Pièces épinglées aux feuillets

**Cote : CC 0455.**

Référence informatique : 00000630

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 24 pièces, papier.

#### **1472 - 1475**

Comptabilité communale (1472 - 1475)  
Pièces justificatives de dépenses par Barthélémy Berthet  
Dons gracieux offerts par la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville au chancelier du Dauphin d'Auvergne, à Aubert Le Viste, conseiller du roi, à madame la " baillie de la ville, à monsieur le cardinal Gret et à l'archevêque comte de Lyon, dragées tant grosses que menues ; \_ a monsieur de Bresse, à la compagnie et armée des alamans alans au service du Roy, soubz la charge de monsieur de Bresse, au pais de

Catheloigne, montez iceulx Alamans en bateaulx en ceste ville pour descendre audit pais de Catheloigne ; \_ a monsr de Charluz, cappitaine général de IIIIm francs arbalestriers, dix aulnes de drap de soye velleux noyr, vendues par Jacques Torvéon marchand ; \_ a maistre Jehan Bourre, seigneur du Plessis et trésorier de France, une dozene torches de cire a baston, quatre livres dragée muscade, et huit livres dragée commune ; \_ a monsr de Bochage, conseiller et chambellan du Roy, sept aunes de drap veleux cramesi achapté et prins à la banque de Médicis ; \_ a Anthoine de Molesmes, maistre des ports es bailliage de Mascon et seneschaussée de Lyon, vingt livres tournois ; \_ aux ambassadeurs du roy d'Aragon alans devers le Roy, 4 ponçons de vin, 2 dozènes de torches a baton, 2 grosses carpes de Saone, 2 gros brochets, 2 anguilles et 9 anées d'avoine ". \_ Arrrages d'une pension due au chapitre de l'église de Saint-Nizier et assignée sur l'hôtel commun de la ville. \_ Remise sur le prix de la ferme du 10e du vin vendu en détail accordée à Guillaume Brenot, " pour raison et à cause de la mortalité laquelle avait régné ladite année (1473) en ladite ville, et à cause de laquelle mortalité plusieurs des habitants de ladite ville s'estoient absentez et les estrangiers n'y estoient osez venir. "

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0456.**

Référence informatique : 00000631

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 12 feuillets, papier; 40 pièces, papier.

#### **1469 - 1475**

Comptabilité communale (1469 - 1475)  
Pièces justificatives de dépenses par Barthélémy Berthet  
Frais de voyages auprès du Roi par le doyen de l'Eglise de Lyon

---

 Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais des voyages faits auprès du roi, à Paris et à Tours, dans l'intérêt des affaires de la ville, par le doyen de l'église de Lyon, Guillaume Henry ; Guillaume Bullioud, docteur en lois ; Claude Taillemond ; Girard Boysset dit Castel, notaire ; Philibert de Chapponay ; Jean Palmier, docteur en lois ; Guillaume Baronnat et autres. \_ Mémoires des écritures faites pour la ville par Jean Grolier, notaire royal et greffier de la cour des aides, et par Jacques Mathieu, procureur. \_ États des vacations dues à Pierre Fornier, licencié en lois, à Guillaume Bullioud et à François Buclet, docteurs en lois, et autres.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0457.**

Référence informatique : 00000632

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 74 pièces, papier.

### 1472 - 1475

Comptabilité communale (1472 - 1475)  
Pièces justificatives de dépenses par Barthélémy Berthet

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiements faits : \_ a François Bullo, dit " Ravanel, pour avoir

esté vers le Pon-de-Vaux pour savoir et santir s'il y avoit biaucob gens d'armes au pais de Maconoy ; \_ a Jehan Machera, masson, pour avoir esté ly et V compaignons toute la nuyt a garder le feu que il ne gasted l'arc du pon de Saune, quant le feu bralat les maysons sus ledit pon (décembre 1472) ; \_ a Pierre Ballet, revendeur, pour trois chappons, trois perdrix et quatre conis, et a Regnaud du Solier pour II livres de dragées et pour une symese d'upocras données aux commissaires qui exsecutèrent les arests pour la ville à l'encontre de monseigr de Lion ; \_ Item, à ce dernier pour une grant torge a baston prinse pour aconpagner messrs les conceilliers cant on alat ouvrir la porte Seint-Just à monsr de Bresse ". \_ État des dépenses faites " par le commandement et ordonnance de messeigrs les conceilliers pour les ospitaux tan du pon du Rone que des Deux Amans et autres à cause de la pestilence, au mois de may l'an mil IIIIcLXXIII ; \_ item pour la colasion que firent messeigrs les conseilliers à l'ostel de la ville, tan en pain, comme en vin et griotes ; " \_ Paiements faits " à un artillieur nommé meistre Fransois de Bolloigne venu de Bourg en ceste ville pour servyr de son mestier, si besoing eut esté ; \_ a Piètre le Jene, menuysier, pour une arche pour tenir la lectre et les comptes rendus par les reseveurs de la ville, et ung petit coffre pour tenir autres lettres menues nessessayres a garder pour la communauté de ladite ville, et pour le tableau sur quoy est colé le patafle des péages ; \_ item aux quatre mestres de Seint-Estienne de Furan qui font l'artillerie de la ville ". \_ État de la " despense faiete à Roanne (la prison) par messrs les conseilliers, heux estans aux arets audit lieu de Roanne a l'instance de mestre Mosse Picot, commissaire pour le Roy, " du 31 janvier au 3 février 1473 (v. s.). \_ Copie des lettres patentes du roi Louis XI (13 octobre 1473) enjoignant au receveur et aux conseillers de Lyon, " sur certaines et grosses peines ", de payer sans délai la somme de 1,800 livres restant due pour les ouvriers des draps de soye " transférés de Lyon à Tours. \_

Paiements à Benoît Michelet et autres pour transformer en pré partie du broteau du Rhône ; \_ " au messagier qui aporlat les lectres et nouvelles envoyées par monsr le baillif de la détresse des Borguignons qui fut feyte à Chanmorillon, près de Chasteau-Chynon (mai 1475) ; \_ " à ung chevaucheur de l'escuyrie du Roy qui apporta lettres à l'église et à ladite ville du Roy, touchant l'aliencie et appointement dudit seigneur avec l'empereur ; \_ item à ung autre chevaucheur de l'escuyrie dudit seigneur qui apporta lettres d'icelluy touchant la trêve et appointement du roy d'Angleterre ; \_ a Anthoine de Bourg, cordoanier, et à Loys Le Blan, borrellier, pour la façon et achat de seaulx de cuyr faiz pour servir au commun de la ville en dangier de feu. "

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0458.**

Référence informatique : 00000633

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 33 feuillets, in-folio, papier.

#### 1475 - 1476

Comptabilité communale (1475 - 1476)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

Comptabilité.

- Compte rendu aux " conseillers et administrateurs de la chose publique de la ville de Lyon ", par Alardin Varinier, changeur, trésorier et receveur général de ladite ville, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1475 au 30 septembre 1476.

- Recettes : reliquat des exercices antérieurs, arrérages de tailles, ferme du 10e du vin, revenu des foires, louage des immeubles appartenant à la ville, produit

du droit de barrage du pont du Rhône, pensions, cens, services, émolumens et autres revenus appartenant à l'oeuvre dudit pont, recettes accidentelles, etc. \_  
Dépenses : gages et salaires des fonctionnaires et des employés de la ville, réparations aux ponts et aux édifices communaux, frais d'administration, a-comptes sur les tailles ordonnées par le roi, entretien des fortifications, armement et équipement d'hommes d'armes, frais de procès, etc. \_ Procès-verbal d'apurement dudit compte. (V. cc. 468-486.)

**Cote : CC 0459.**

Référence informatique : 00000634

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 54 feuillets, in-folio, papier.

#### 1476 - 1477

Comptabilité communale (1476 - 1477)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

Comptabilité.

- Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1476, au 30 septembre 1477 (V. cc. 468-486).

**Cote : CC 0460.**

Référence informatique : 00000635

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 68 feuillets, in-folio, papier.

#### 1477 - 1478

Comptabilité communale (1477 - 1478)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1477 au 30 septembre 1478 (V. cc. 468-486).

Sur le 1° feuillet: lettrine grotesque

**Cote : CC 0461.**

Référence informatique : 00000636

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 50 feuillets, in-folio, papier.

**1478 - 1479**

Comptabilité communale (1478 - 1479)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1478 au 30 septembre 1479 (V. cc. 468-486).

**Cote : CC 0462.**

Référence informatique : 00000637

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 54 feuillets, in-folio, papier.

**1479 - 1480**

Comptabilité communale (1479 - 1480)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

Comptabilité.

- Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1479 au 30 septembre 1480 (V. cc. 468-486).

**Cote : CC 0463.**

Référence informatique : 00000638

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 54 feuillets, in-folio, papier.

**1480 - 1481**

Comptabilité communale (1480 - 1481)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1480 au 30 septembre 1481 (V. cc. 468-486).

**Cote : CC 0464.**

Référence informatique : 00000639

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 44 feuillets, in-folio, papier.

**1481 - 1482**

Comptabilité communale (1481 - 1482)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de

Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1481 au 30 septembre 1482 (V. cc 468-486).

**Cote : CC 0465.**

Référence informatique : 00000640

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 44 feuillets, in-folio, papier.

**1482 - 1483**

Comptabilité communale (1482 - 1483)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1482 au 30 septembre 1483 (cc. 468-486).

**Cote : CC 0466.**

Référence informatique : 00000641

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 22 feuillets, in-folio, papier.

**1482 - 1483**

Comptabilité communale (1482 - 1483)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1482 au 30

septembre 1483 (Double non signé de cc. 465).

**Cote : CC 0467.**

Référence informatique : 00000642

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers, ensemble 14 feuillets, in-folio, papier.

**1475 - 1476**

Comptabilité communale (1475 - 1476)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Compte spécial rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées " pour raison et à cause des peyssières et autres réparations faictes au droit de la recluserie de Sainte-Héleyne près la revière du Rosne, et pour détourner ladite revière et luy faire prendre son ancien cours emprès ladite recluserie et du long du pré de l'abbaye d'Aynay, affin que ladite revière ne esloigna ladite ville et que icelle ville feust et demoura plus forte et emparée d'icelle revière ainsy que le roi l'avoit voulu, ordonné et commandé " .

**Cote : CC 0468.**

Référence informatique : 00000643

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 56 pièces, papier.

**1475 - 1484**

Comptabilité communale (1475 - 1484)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier

Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages de Jean d'Escuer, chevalier, seigneur de la Barde, conseiller et chambellan du roi, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ Gages des conseillers de la ville : Claude Rochefort ; Pierre Offrey ; Jacques Caillie ; Jean Buatier, marchands ; Aynard Eschat ; Jaquemet Guérin ; Jean Le Maistre, aussi marchands ; Pierre Fournier, licencié en lois ; Pierre Brunier, marchand ; Guillaume Dodieu ; Étienne Colloigna, licencié en lois ; Antoine Catherin, notaire ; Guillaume Baronnat ; Claude Taillemond ; Jean de la Fay ; Denis Loup, marchands ; André Garnier, docteur en lois ; Odoard Basto ; Jean Rossellet, marchands ; André Pocolot, notaire royal ; Jean Varinier, marchand ; Pierre Torvéon, docteur en lois ; Étienne Laurencin ; Jean Duperat ; Geoffroy de Saint-Barthélemy ; Pierre de Villars, marchands ; Hugonin Bellière ; Clément Mulat, docteur en droits canon et civil ; Michelet du Lart ; Jean Rochefort et Henri Calandrier, marchands.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0469.**

Référence informatique : 00000644

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 95 pièces, papier.

**1475 - 1483**

Comptabilité communale (1475 - 1483)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages de Jacques Mathieu et d'Antoine Dupont, notaires, successivement procureurs généraux de la ville et secrétaires du consulat ; \_ de Claude Bessonnat, substitut du procureur de la ville ; \_ de André Archimbaud, mandeur du consulat, et de Jean du Pré, guetteur de Fourvières.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0470.**

Référence informatique : 00000645

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 68 pièces, papier.

**1475 - 1477**

Comptabilité communale (1475 - 1477)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon et de l'oeuvre du pont du Rhône.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône ; plantation de pilotis ; confection de fagots destinés à être chargés de gravier et de pierre pour endiguer le fleuve ; journées de charpentiers, de maçons, de mariniers et de manouvres ; acquisition de pieux et de plateaux de chêne ; transport de matériaux, réfection d'outils,

etc. \_ Réparations au pont de bois ; établissement d'un pont levis ; extraction de blocs d'anciens betons pour enrocher les piles. \_ Paiements faits : " à Anthoine Bayard, chappuis, pour avoir fait un tour pour lever les bares qui sont au travers des ars du pont du Rone qui garde que nul ne passet sans savoir que set ; \_ à Loysie, marchand de Dortan, pour une perche de sappin de la longueur envyron de IX toises pour metre au travers de l'un des ars dudit pont que nul bateau n'y puisse passer sans congié. "

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0471.**

Référence informatique : 00000646

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 113 pièces, papier.

**1478 - 1480**

Comptabilité communale (1478 - 1480)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon et de l'ouvre du pont du Rhône.  
- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont de pierre du Rhône ; plantation de pilotis ; journées de charpentiers, de mariniers, de maçons et de manoeuvres ; acquisition et transport de bois et de matériaux ; frais divers, etc. \_ Paiement fait " pour une carpe et un boche et deux peins de bores et deux symezes de vin doux donnés par le comandement de messgrs les conseilliers à frère Jehan Borjois qui doit fere le sermon du pon du Rhône " (mars 1478).

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0472.**

Référence informatique : 00000647

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 93 pièces, papier.

**1481 - 1483**

Comptabilité communale (1481 - 1483)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon et de l'oeuvre du pont du Rhône.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations aux ponts de pierre et de bois ; plantation de pilotis ; acquisition et transport de bois, de pierre et de matériaux divers, etc. \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_ Paiements faits : \_ " a maistre Pierre, le bourreau de ladite ville, pour avoir dechassé les povres malades ladres par les moys prohibez, qui venoient en ladite ville et comuniquoient avec les sains dont plusieurs inconvenients pouvoient venir ; \_ à Perronet Blanc, serviteur de l'ospital du pont du Rosne, pour aider à nourrir et alimenter les povres dudit hostel en deffault d'aumosne, et les officiers dudit lieu. " \_ Réparations aux chapelles de Saint-Nicolas et du Saint-Esprit et à l'hôpital du pont du Rhône

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0473.**

Référence informatique : 00000648



Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 8  
feuilletts, papier; 25 pièces, papier.

### 1478 - 1483

Comptabilité communale (1478 - 1483)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Alardin Varinier  
Dépenses pour le séjour de Charles de  
Grolée chevalier, conseiller et chambellan  
du Roi

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Alardin Varinier, receveur de la ville  
de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittances. \_ État  
détaillé des frais occasionnés à la ville par  
le séjour en l'hôtellerie de Michel  
d'Allières, de Charles de Grolée, chevalier,  
conseiller et chambellan du roi, seigneur  
d'Illins, venu à Lyon avec une suite  
d'hommes et de chevaux, " tant pour la  
garde, tuicion et deffense de ladite ville,  
comme pour conduyre et ordonner les  
réparations et fortiffications nécessaires à  
icelle garde ". \_ Acquisition de cinq  
bateaux " pour mectre et tenir soubz la  
chaîne de fer traversant la revière de  
Saonne au droit de Pierre-Scize. " \_  
Paiements faits pour " charréer, conduyre  
et mesner le regract du clochier vieulx de  
l'église Saint-Nizier de Lion sur le port de  
rue Neuve, et ce affin de parfaire ledit  
port ; " \_ pour planter les pilotis et  
transporter les matériaux nécessaires à  
l'ouvre du port Saint-Éloy, en la rue de la  
Saonnerie, sur la rivière de Saonne. " \_  
Dépenses diverses résultant de la cession  
faite à la ville par l'abbaye de Chassagne,  
en Bresse, de la chapelle et de l'hôpital  
du pont du Rhône.

Les pièces sont collées sur les feuilletts

### Cote : CC 0474.

Référence informatique : 00000649

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio,  
ensemble 22 pièces, papier; 9 pièces,  
parchemin; 63 pièces, papier.

### 1473 - 1485

Comptabilité communale (1473 - 1485)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Alardin Varinier  
Aides ordonnées par le Roi

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Alardin Varinier, receveur  
de la ville de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittances. \_ A-  
comptes sur les aides ordonnées par le  
roi et remboursement d'emprunt. \_  
Copie des lettres patentes du roi Louis XI  
(Plessis-les-Tours, 12 avril 1480),  
commettant Ymbert de Varey, son  
conseiller et maître d'hôtel, Anjourant Ra,  
son procureur sur le fait des aides en  
l'élection de Berry, Étienne Thiard, juge  
de Charolois, et Pierre le Roux, son  
secrétaire, pour se faire rendre compte  
des deniers provenant des droits de  
barrage et autres, dont la levée avait été  
autorisée en Lyonnais et Nivernais pour  
être affectée exclusivement à l'entretien  
des ponts, passages et fortifications \_  
Transaction entre les commissaires  
délégués et les conseillers de la ville de  
Lyon, par laquelle ces derniers s'engagent  
à verser au trésor royal la somme de  
1,800 livres tournois. \_ Remboursements  
effectués entre les mains de Lionet de  
Rubis (de Rubeis), facteur de la banque  
de Médicis et autres, de certaines  
sommes empruntées par la ville. \_  
Attestation des conseillers de Lyon  
portant qu'Alardin Varinier par " leur  
commandement a baillé, délivré et païé  
de et sur les deniers de sa recepte a  
maistre Jehan Noel, secretaire du Roy, et

par ledit seigneur commis à faire paier par ladite ville au receveur général de Languedoc, Lionnoys, Fourestz et Beaujoloys, les cinq mille livres tournois par le Roy demandées à icelle ville, en avril dernier passé, pour aider à paier les Alemans de certaine somme à eulx accordée pour le droit qu'ilz prétendoient en la Franche-Conté " (mandat du 11 mai 1483).

Les pièces sont épinglées sur les feuillets

**Cote : CC 0475.**

Référence informatique : 00000650

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 8 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 4 cahiers in-folio, ensemble 44 feuillets, papier; 1 sceau plaqué

**1473 - 1483**

Comptabilité communale (1473 - 1483)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Affaires militaires

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_ A-comptes payés sur les aides ordonnées par le Roi pour ses guerres \_ Copies des lettres patentes de Louis XI ordonnant la levée de ces aides. (Plessis-les-Tours, 10 août 1476, 9 février 1478, 8 mars 1479, 11 octobre 1480, 30 décembre 1480 ; La Motte de Goy, 24 juin 1480 ; Plessis-les-Tours, 27 mars 1480 ; Argentan, 7 décembre 1481 ; Plessis-les-Tours, 26 décembre 1482). \_ État du remboursement de l'emprunt levé sur la ville de Lyon pour l'entretien de l'armée royale en Roussillon.

Les pièces sont collées sur les feuillets  
Le sceau plaqué est sur la pièce 16: il est aux armes de Lyon.

**Cote : CC 0476.**

Référence informatique : 00000651

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 70 pièces, papier, 3 cahiers in-folio, ensemble 28 feuillets, papier; 3 sceaux plaqués.

**1476 - 1480**

Comptabilité communale (1476 - 1480)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Affaires militaires

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon.

- Dépenses pour le ravitaillement des armées royales. \_ Paiement entre les mains des élus sur le fait des aides de la somme de 60 livres tournois " pour convertir et employer aux fraiz et despences du charroy et conduite de l'artillerie du Roy, de Lyon jusques à Grenoble (18 juin 1476). \_ Paiements faits à divers charretiers pour mener l'artillerie du roi " au pais d'Avinion et de Provence et à Molins en Bourbonnoys ". \_ Transports d'avoine et de salpêtre à l'Arbrèle ; \_ envoi de 20 chevaux à Avalon pour le service de l'artillerie ; dix chevaux sont fournis par la ville et les 10 autres par les habitants de Saint-Just, Genay, Fontaines et Cuire. \_ Transport de Lyon à Tarare " de certaine quantité de salpestres que le Roy a mandé mener par devers luy pour l'entretienement de sa guerre es marches de Picardie. " \_ Envoi de 21 quintaulx 20 livres de souffre, et de 21 quintaulx 80 livres de salpêtre " a monsr le gouverneur de Bourgogne lors

estant au siège devant Beaune pur remectre et reduire ladite ville de Beaune à l'obéyssance du Roy. " (Mandat du 16 juillet 1478). \_ Sauf-conduit délivré par les commissaires royaux à Garin Torvéon, délégué par la ville de Lyon, pour conduire par la voie de la Saône 200 ânées d'avoine, 100 ânées de froment ou farine et quarante lars (porcs) destinés au ravitaillement de l'armée du Roi ; autres sauf-conduits délivrés à divers pour la même cause. \_ Remboursement à Antoine de Molesmes, maître des ports, de la somme par lui avancée " a ung chacun des dix pionniers qui nagueres furent envoyez de par ladite ville en l'armée du Roy lors estant devant Dole et Auxonne en la Franche-Comté " (mandat, du 15 août 1479.) \_ Paiements faits à " Jehan Gay, marchand de Mascon, pour avoir prins charge de fornir, pour et au nom de la ville, en l'armée du Roy estant en la Franche-Comté, la quantité de 200 asnées de froment et 200 asnées d'avoyne commandées et enjoinctes à ladite ville par monsr le maistre d'ostel sire Ymbert de Varey et Glaude Costain, varlet transchant du Roy, commisaires deputez en ceste partie " par lettres de Louis XI datées du Plessis-les-Tours le 30 janvier 1479 (v. s.). \_ Copie des dites lettres. \_ Compte spécial rendu par Alardin Varinier des dépenses par lui faites pour le ravitaillement de l'armée de Bourgogne.

Les sceaux plaqués sont sur les pièces 23, 24 et 27

**Cote : CC 0477.**

Référence informatique : 00000652

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

**1474 - 1480**

Comptabilité communale (1474 - 1480)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier

Affaires militaires

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaire militaires. \_ État nominatif des 30 francs arbalétriers à la charge de la ville de Lyon, " lesqueulx aujourd'yer (12 décembre 1475) firent leur monstre en l'ostel commun de la ville, en présence de nobles Jehan de Villenove, leur capitaine particulier, et de François de Bras-de-Fert, l'un des esleuz pour le Roy en ladite ville et pais de Lyonnais ". \_ Dépenses pour réhabiliter et rééquiper lesdits francs arbalétriers ; versement de leur solde en conformité des lettres-patentes du roi datées du Plessis-les-Tours le 21 décembre 1477 ; \_ copie desdites lettres fixant à 9 livres la solde annuelle. \_ Paiements " a Gillet Hubert et Jehan de Plaisance de la somme de trante livres tournois pour deux tentes de grosse toyle garnies de bastons et ferrements nécessaires pour les trante franchs arbalestriers estans à la charge de la ville ; " \_ à Bastien Brochet et Pierre Sade, pour vendition de deux chevaulx pour menner les deux tentes " ; \_ à Claude Fromentin, Pierre de la Perriera, Jacques de Boyson, Pierre Gastont, Pierre Bel, Pierre Bartier, Pierre Rubiliart et Philippe de la Perriera, brodeurs, pour avoir brodé des hoquetons. \_ Achat d armes et d'objets d'armement et d'équipement pour les francs arbalétriers ensuite d'une lettre de Louis XI, adressée à M. de Charlus et communiquée par lui, en copie, au consulat : " Monseigneur (sic) de Charlus, écrit le roi, j'ay ordonné mon armée de partir le XV<sup>e</sup> jour de février pour tirer en Bourgongne... jusques ad ce que la conquete de la Conté soit parachevée, pour ce incontinent faitces dilligence d'amaser voz gens dedans ledit jour et gardés surtout que doubles mespandre envers moy, ne souffrés pas a

voz gens amener ung seul cheval, mais les charrectes et en chacune XVne quatre palles, deulx picz, deux tranches congnyes et deux sarpes ; et ce vous y faictes faulte tenez vous seur que je feray de votre compaignie comme d'iceulx de Champaigne et les casseray et en feray des archiers, comme j'ay des autres, et vous assure que je tireray le plus près de Bourgoigne que je pourray affin de les veoir... Escript à Bonrre-Aventure le XIIe jour de janvier 1479 (v. s.). " \_ Paiements faits " a ung marchiant de la ville de Moncoluer, en Piemont, nommé Mathieu Scarron..., pour quinze quintaulx de pouldres de bombarde mises en l'artillerie de la ville ; \_ a Jean Guillimere, mareschal demourant à Lion...pour ung baston d'artillerie appellé serpentine, de la longueur de six piez et demy affusté en son chariot ; \_ a Jean Gondrier, pour une petite serpentine de métal pesant soixante-dix livres. "

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0478.**

Référence informatique : 00000653

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier; 1 sceau.

**1475 - 1483**

Comptabilité communale (1475 - 1483)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Frais de procès

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais des procès soutenus par la ville contre les fermiers des droits de

cartelage et de couponnage ; \_ contre l'archevêque et le chapitre métropolitain pour la maison de la Grenette ; \_ contre Jacques Rivoyre et Claude de Bleterens, sa femme ; \_ contre Ymbaud de Varey, bourgeois de Lyon ; \_ contre Geoffroy Coeur, chevalier, seigneur de la Chaussée, d'Angerville, et élu de Paris, au sujet des tailles \_ Frais alloués pour honoraires, écritures, vacations et missions à Jean Palmier, François Buclet, André Garnier, Pierre Torvéon, Laurent Paterin, docteurs en droit ; \_ à Girard Boisset, tabellion royal, Antoine du Pont, procureur de la ville, Étienne Vauzelles, cleric-notaire royal puis lieutenant du châtelain de Saint-Symphonien-le-Châtel, Jean Grollier, tabellion royal et greffier de la cour des aides, Jean du Cauroy, conseiller du Roy, François de Rafolle et Jean Bardin, notaires ; \_ a Barthélemy Laurent et Guillaume Besançon, procureurs au parlement de Paris, Pierre Fornier, licencié en lois, François Massod, Antoine Bailly, notaires, Girard Le Coq, conseiller du roi, Jean Channeau, avocat au parlement, Philippe des Plantes, conseiller et maître des requêtes ordinaire du roi, Jacques de Misery, greffier de la cour des aides, Antoine Paluys, notaire, etc.

Les pièces sont collées sur les feuillets  
Le sceau est sur la pièce 9  
Fragment de cachet de cire sur la pièce 97

**Cote : CC 0479.**

Référence informatique : 00000654

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 86 pièces, papier.

**1475 - 1485**

Comptabilité communale (1475 - 1485)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Voyages, missions et ambassades dans l'intérêt de la Ville

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Missions et voyages dans l'intérêt de la ville. \_ Frais alloués pour voyages auprès du Roy, à Janin Cortoys, dit Picard, sergent royal, à Pierre de Villiers, Guillaume Baronnat, Claude Guerrier, Claude Thomassin, bourgeois de Lyon ; \_ à Martin Guillaume, changeur, François Buclet, docteur en droit, André Garnier, conseiller de la ville, Philippe Haudry, sergent royal, Claude Taillemond, conseiller, Antoine du Pont, secrétaire du consulat, Jean Neyret et Jacques Jareys, notaires, Ymbert de Varey, maître d'hôtel du roi, Richard des Costes, bourgeois de Lyon, Jean Palmier et Claude Pasquet, docteurs en droit, Antoine de Villars, marchand, Jean Baronnat, changeur, etc. \_ Frais alloués à divers pour voyages à Grenoble, à Vienne, en Languedoc à Paris, en Bourgogne, à Tours, à Verdun, etc. \_ Paiement à " noble homme Anthoine de Sarron, filz de noble Jehan de Sarron, chastellain d'Irignins, pour un voyage qu'il a prins charge de fere et ou quel il est presentement devers monsr le gouverneur de Bourgogne, lieutenant général de l'armée que le Roy a ordonné aller en Savoye, affin de obvier que ladite armée, en tout ne en partie, ne passe par les ville de Lion et pays de Lionnois (mandat du 9 mars 1482 v. s.) ; \_ à honorable homme Jean Varinier, marchand, citoyen et l'un d'entre les conseillers de Lyon, pour un voyage qu'il a prins charge de faire pour l'ung des deux hommes que le Roy a escript et mandé à ladite ville par ses lettres missives envoyer à Amboyse pour assister à la solemnisation du mariage de monsr le Daulphin et oyr ce que le dit sr leur fera dire " (mandat du 14 juin 1483).

Les pièces sont collées sur les feuillets

Cote : **CC 0480 -1**

Référence informatique : 00000655

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1475 - 1482**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1475 - 1482)

Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier

Dons gracieux offerts par la Ville

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville : \_ Dons " de cinquante escuz d'or de roy... a madame du Bouchage, au lieu de dix aulnes de veloux, pour une robe, pour raison et à cause de plusieurs services et plesirs desjà faiz et au temps advenir que peut fere monsr du Bouchage, son mary, à ladite ville et aux affaires d'icelle envers le Roy a présent estant en ceste dite ville " (mandat du 19 avril 1475) ; \_ de six livres tournois " a ung chevaucheur de l'escuyrie du Roy, nommé Thomas Garnier, lequel apporta nouvelles de la trêve et appointment prins entre le Roy et le duc de Bourgogne ; " \_ de dix livres " aux fourriers du Roy, estans a present en ladite ville, pour leur vin et à cause de la joyeuse et première venue du Roy après son coronnement en ladite ville ; " \_ de torches et de dragées au prince de Tarente, filz du roy Fernandez, estant en ladite ville (12 juillet 1476) ; \_ " de sept aulnes de velouz noir... a monsr le grant tresorier Bouthart, pour aucuns plaisirs qu'il a faiz à la ville ; \_ de vingt- quatre boîtes de diverses confitures aux deux enfans masles de l'ostel de Savoye a leur joyeuse et première venue en ladite ville ;

\_ de 10 aulnes de velous cramoisy, a monsr le gouverneur de Bourgoigne, " fournies par Lionnet de Russis, facteur de la banque de Médicis ; \_ de 15 livres tournois " aux religieulx, prieur et couvent de Notre-Dame des Carmes de Lyon, pour continuer l'édiffice de leur couvent, et affin qu'ilz soient plus enclins de prier Dieu et la glorieuse Vierge Marie pour le Roy et prospérité de son royaume et de ladite ville, ce qu'ilz ont prins charge de faire humblement et de bon cueur ; " \_ de 6 livres 13 sols 4 deniers a Anthoine Fecault, chevaucheur d'escurie du Roy, qui, mardi dernier passé, apporta de par ledit seigr en ceste ville ung vidimus du brief que Notre-Saint Père le Pape a envoyé à icellui sr et es autres princes crestiens, par lequel il les amoneste de fere tresves et abstinence de guerre pour troys ans, affin d'aller ou envoyer gens d'armes a l'encontre du turc inféal ennemy de la foy catholique (mandat du 20 mai 1481) ; \_ de deux douzeines de grosses torches a baston, a madame la contesse Daulphine, fille de monsr le marquis de Mantua, a sa venue et arrivée en ceste ville pour aler esposer monsr le conte Daulphin ; \_ de 8 livres tournois à Pierre du Pont, chevaucheur d'escurie du Roy, pour son vin et joyeuse nouvelle par luy apportée en ceste ville et envoyé par le Roy, de la paix final et traicté de mariage accordez et concluez entre les les ambaxadeurs dudit sr et les ambaxadeurs de monsr le duc d'Autriche. " \_ Autres dons en cire argent, confitures, vins et poissons faits à Jean d'Escuyer, seigneur de la Barde, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Lyon et bailli de Mâcon, à Jean de la Marieuse, secrétaire du Roi, à l'évêque d'Alby, aux Célestins de Lyon pour réparer leur monastère, à Jean de Villeneuve, courrier de Lyon, au gouverneur de Bourgoigne, au duc de Savoie, au cardinal de Saint-Pierre ad vincula, légat du pape en France, à Jean de Chaumont, secrétaire du Roi, à Nicole Tilhart, conseiller du Roi, au gouverneur d'Auvergne, au maréchal de Bourgoigne, au chancelier de France, etc. \_ Décharge accordée à Alardin Varinier, receveur, pour les tailles

dues par Étienne Guerrier, chevalier, et Claude Guerrier, son frère ; \_ remise accordée à Michel Montaigne sur la ferme de la barre du pont du Rhône, a cause " de la mortalité qui durant quatre mois ou environ a esté en ladite ville (1480), " et au fermier du 10e du vin vendu en détail.

**Cote : CC 0480 -2**

Référence informatique : 00000656

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1475 - 1482**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1475 - 1482)

Pièces justificatives de dépenses

Dons gracieux offerts par la Ville

---

\_ État des " pertes que François Seve a fait a la barre du pont du Rosne tant pour la mortalité, gens d'armes, que pour les grans eaues : Et premierement le 1er mois d'octobre mil quatre cens quatre vingt fut deffendu en Dauphiné tout ledit mois que personne dudit pays n'ouzast venir ny aller en ceste ville de Lion pour ladite mortalité et aussi pour le bruyt d'icelle ; \_ " Item le quatorziesme jour de juillet l'an mil quatre cens quatre vingt et ung arriva en ceste ville de Lion madame la contesse Daulphine a tant grant multitude de chevaulx et gens, tant à l'aler comme au venir, que monte plus mil chevaulx, etc. " \_ Remise accordée à Guillaume Brenot, cleric, fermier, du 10e du vin (12 décembre 1482), qui expose " que à l'occasion de la stérilité et charité des vivres qui a esté l'année passée, de la pestilence et mortalité qui a regné depuis Pasques en ça en ceste dite ville, les bourgoys, citoyens et aultres habitants n'avaient vendu aucuns ou moins bien peu de vins. " \_ Procès-verbal d'adjudication des fermes du barrage du

pont du Rhône et du 10e du vin vendu en détail. \_ Remboursement à Ymbaud de Varey, bourgeois de Lyon, des deniers levés sur lui pour les tailles depuis son anoblissement.

**Cote : CC 0481.**

Référence informatique : 00000657

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 25 feuillets, papier; 16 pièces, papier.

**1475 - 1478**

Comptabilité communale (1475 - 1478)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Dépenses pour l'entrée du Roi Louis XI

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses occasionnées par l'entrée du roi Louis XI à Lyon: \_ " Et premierement est à entendre et savoir, porte le compte spécial établi pour cet objet par le receveur de la ville, que le Roy notre seigneur venit et fit son entrée en ladite ville par la porte du pont du Rosne, le samedi vingt et troysiesme jour du moys de mars l'an courant mil quatre cens septante cinq (v. s.) après disner, et lequel seigneur disna a la Guillotiere, en l'ostel Estienne Tavernier, et d'ilec veint descendre en la grant eglise, et d'icelle grant eglise se ala louer en l'ostel Jacques Caille. " \_ Don gracieux au Roi, de la somme de 5,000 livres tournois ; \_ dons aux hérauts, trompettes, huissiers, portiers, massiers et sergents d'armes de l'hôtel du Roi ; \_ a monsr d'Argenson, conseiller et chambellan du Roi , à l'évêque d'Évreux, aussi conseiller. \_ Achat de robe de " drap de mygraine "

pour les 12 conseillers de la ville, le procureur et le secrétaire du consulat. \_ Payerment fait " a maistre Jehan Prevost, peintre, demourant en la dite ville, pour peintures, faczons de moules et autres abillemens de moralitez faictes a la venue du Roy en plusieurs lieux de la ville ; \_ a monsr le maistre sire Ymbert de Varey pour la fuste d'une double porte qui fut faicte au chasteau de Pierre-Scise, en la chambre ou fut mis monsr de Nemours par le commandement du Roi ; " \_ a François Torvéon en remboursement " de certaines menues choses employées en la cayge que le Roi avoit commandée faire pour monsr de Nemours ; \_ à Aynard Eschat et Jacques Torvéon pour fournitures de velours et de soie bleus ; \_ a Philippe de la Perrière, brodeur, " pour XLI fleurs de lis brochées d'or pour semer le paillioz ; \_ a Pierre Villefranche pour la façon du tabernacle de boys dudit paillioz ; \_ a Jehan de Juys, peyntre, pour peyndre a estoyles le dedans dudit paillioz et les lances ou bastons a porter icelluy, et iceulx bastons semer de fleurs de lix ; \_ a Jaques Torvéon pour VII aulnes et tiers tercelin pour abiller les enfans mis a l'arbre de Jessé ; \_ a la releyssée François Guerin pour les abillemens de sa fille qui fit ung des personages de Notre-Dame (dans le mystère de la Nativité Notre-Dame ; ) \_ a divers " pour faire eschauffaulx, planter bigues et tendre les cordes depuis la porte de Bourneuf jusques a l'ymage Saint-Christophe ; \_ a maistre Jehan Prevost, peyntre, pour les peyntures de l'arbre Jessé et pour avoir fait le lyon, plusieurs heles d'anges coronnés, patrons d'enfans, un molez et autres mistères et istoyres esdites moralitez ; \_ au bastard Jocerand Bullioud, bochier, pour troys peaulx de veau pour fere le lyon ; \_ a Anthoine Vincent et a ses frères, merciers, pour avoir fait ordonné le chauffe et le mistère de la Ascension Notre-Dame en la rue du Palays ; \_ a maistre Jehan Sales, médecin, pour sa paine et labeur d'avoir ordonné et conduit toutes les ystoyres et moralitez de la dite venue du Roy ; \_ a André le peyntre pour avoir payn les toyles et

autres mistères faiz au eschauffau de la porte dorée, etc. "

Les cahiers 17 et 18 précèdent les pièces papier (notées de 1 à 16)

**Cote : CC 0482.**

Référence informatique : 00000658

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, 20 feuillets, papier; 5 pièces, parchemin; 47 pièces, papier; 2 fragments de sceaux.

**1479 - 1483**

Comptabilité communale (1479 - 1483)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses pour " amener et conduire les seze meynagiers esleuz en la ville de Lion pour aller demourer a Arras nouvellement dicte ville de Franchise en Artoys, ensemble leurs femmes, enfans, bagues et meynage. " \_ Quarante-huit personnes adultes et trois enfans partent de Lyon le 14 juillet 1479, sous la conduite d'Eustache Fenoyl, citoyen et marchand de Lyon. Voici les noms des chefs de famille qui consentirent, moyennant finance, à émigrer et à se fixer à Arras : Pierre Seguin, mercier, Pierre Cohault, pelletier, Henri de Perre, tavernier, François Cacho, gibeseur, Claude Richereau, éperonnier, Jean de Creux, cordonnier, Jean de Bourges, serrurier, Jean Blanchart, barbier, Rolin Potier, brigandinier, et Pierre Raoulet, maréchal. \_ Copie des lettres patentes du roi Louis XI, imposant sur la ville de Lyon une somme de 1,124 livres tournois pour subvenir aux frais d'installation des

familles envoyées pour repeupler Arras (Plessis-les-Tours, 30 décembre 1460). \_ Versements entre les mains du receveur commis par le Roi, des sommes à " distribuer es mecaniques estans en la ville et cité de Franchise... pour faire repareiller les maisons d'iceulx mecaniques qui estoient demolies. " Solde des indemnités dues par la ville aux artisans qu'elle avait envoyés à Franchise. \_ Remboursements des sommes empruntées à divers pour cet objet.

**Cote : CC 0483.**

Référence informatique : 00000659

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 15 pièces, papier.

**1483**

Comptabilité communale (1483)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier  
Dépenses pour le passage de Saint François de Paule (24 Avril 1483)

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses pour le passage de saint François de Paule à Lyon. \_ Deux lettres portant la signature autographe du roi Louis XI et datées au Plessis du Parc les 24 février et 27 mars (1483). Dans la première : " Nous envoyons, dit le Roi, notre amé et féal conseiller et maistre d'ostel Rigault d'Oreille, à Lion, au devant de Guy de Losière, aussi notre maistre d'ostel, qui amene ung homme de sainte vie avecques a lui, que nous avons envoyé querir à Naples, et avons donné charge oudit d'Oreille de faire faire ung chariot et litière pour amener ledit saint homme mieulx a son aise, et pour ce



nous vous prions sur tout le service que nous desirez faire, que vous recevez et festoiez icellui saint homme le mieulx que vous pourrez, et faites faire les dits chariot et litière et autres choses nécessaires pour l'amener " ; et dans la 2e : " Quant ledit saint homme sera arrivé par de là, recevez le et le festiez comme ce c'estoit Notre Saint Pere, car nous le voulons ainsi pour l'onneur de sa personne et de la sainte vie qu'il mène Si gardez qu'il n'y ait faulte. " Saint François de Paule fit son entrée dans la ville, le 24 avril 1483, en bateau, accompagné de Guy de Losière et de Rigaud d'Oreille, maîtres d'hôtel du roi, du capitaine de la grosse tour de Bourges et de l'ambassadeur du roi Ferrand. Le consulat qui était allé à sa rencontre lui offrit des pommes et des raisins. Il descendit à l'hôtel du Griffon. \_ État des dépenses effectuées à l'hôtel du Griffon et à l'hôtel du Porcelet. \_ Mémoires détaillés des fournitures diverses employées dans la confection et l'aménagement du " chariot branlant " commandé par le roi. \_ Paiements faits " à Jehan de Paris (le peintre) pour avoir adressé ledit chariot et y deviser ce qui estoit neccessaire ; \_ à la porte posée en ceste ville pour le seint homme qui ne pouvoit fere dyligence a cause de son cheval qui estoit lasés ann de luy ayder a avoir ung cheval ; \_ à Janin Courtoys, sergent royal, pour une journée par lui vaquée pour le saint homme que monsr e maistre d'ostel envoya ledit Janin à Tarrare de nuyt porter certaines lettres du Roy à la poste de Roanne.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0484.**

Référence informatique : 00000660

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 90 pièces, papier.

**1475 - 1478**

Comptabilité communale (1475 - 1478)

Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Don gracieux " au seigneur du Trac, d'Angleterre, que le Roy aveit mandé con ly faz bone chière, " de poissons, de lapins, de chapons et d'hypocras. \_ Frais de nourriture des malades de l'hôpital du pont du Rhône. \_ Paiements faits : " à Jehan Lonbard, chappuis, pour avoir respareilliés le portal de Rue Nove et clore la tour a desus ledit portal et les deux tornelles qui sont entre ledit portal de Rue Nove et le portal Figuet ; \_ pour ung escrytoire de bois avec une tranche plume pour tenir en la sale du conceil ; \_ a Pierre Portier, sergent royal, pour avoir fait porter les licz et couches a Pierre Cise pour la garde du duc de Nemours, et pour avoir mandé les notables de la ville pour adviser sur la dite garde. " \_ Indemnité à divers pour l'élargissement de l'entrée de la rue Mercière. \_ Paiements à Pierre de Villiers, marchand citoyen de Lyon " pour toute la quantité du fer par luy livré pour la guache (cage) ordonnée à faire de par le Roy pour le duc de Nemours, prisonnier à Pierre Cise ; " \_ a ung messagier venus de par le Roy pour fere a savoir que le duc de Bourgoigne estoit mort (27 janvier 1476, v. s.) ; \_ a Bertrand Georjan, poursuivant de l'escuyrie du Roy pour les lettres aportées par ly dudit seigneur de la victoyre qu'il at heu sur les Flamans en Neux-Fosses et au Mon-Cassel (1 septembre 1477) ; \_ a Bonnet Pape pour avoir esté à Bourg-en-Bresse et a porté certaines lettres de par monsr d'Ally à monsr de Bresse pour trouver du salpestre ; \_ a maistre Jehan Prevost, verrier et peintre pour une ymage de Notre-Dame-de-Pitié à luy commandée pour mectre au manteau ou robbe de

celluy qui va faire la queste pour les povres de l'ospital, VII s. VI. d. ; \_ au chevaucheur qui adportat les nouvelles de la paix fete avec le roy de Castelle (19 octobre 1478) ; \_ pour une dozeine de conis et une doseyne de perdris et ung feysan présentés a maistre Olyvier, barbyer du Roy ; \_ a André de Lerberi pour ce deschargier de sa perte de deux cartes d'ypocras que l'on luy commanda de fere pour doné a meistre Holyvier, barbier du Roy, lequel on ne ly presentat pas, cart il c'ent alat atyvement (1 janvier 1478 v. s.). A Jehan du Puy, peintre, pour une douzeyne d'escussons aux armes de la ville. "

**Cote : CC 0485.**

Référence informatique : 00000661

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin ; 61 pièces, papier, 1 sceau.

**1479 - 1480**

Comptabilité communale (1479 - 1480)  
Pièces justificatives de dépenses par Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiements faits : " A mestre Jehan Prevost, peintre, pour un penonceau où sont les armes du Roy pour metre sur le bateau qui meyne les vyvres pour ladite ville en l'armée de Bourgoigne ; \_ a Jehan du Puy, peintre, pour deux escussons et penonseaux des armes du Roy pour porter es bateaux en coy l'on admenes les vyvres en l'armée de Borgoigne, et aucy deux penonseaux aux armes de la ville, et pour une dousoyne d'escussons pour porter es torches au

sevelment ; \_ a Pierre Pasteur, royer, pour une lytière pour mener le chien que le Roy envoyet a madame de Milan (13 juillet 1479) ; \_ au serrurier et au chappuis qui ferrèrent la lictière ; \_ pour deux aulnes d'auras prises pour abiller le chien ; item pour dix aulnes de rouleau tant blanc que rouge prises tant pour faire couverture sur ladicte lictière que doubler l'abillement dudit chien ; \_ item pour huit aulnes et demye de toyle cyrée pour doublé ladite couverture et une livre coton pour fourrer ledit abillement dudit chien ; \_ a Jehan Germein, bochier, pour deux espauls de moton et une longe de viau pour le soupper de messrs les conceilliers en oyant les comptes d'Alardin Varinier ; \_ item pour vint possins, a VI simèses de vin, etc., pour ledit soupper ; \_ a Philippe de la Perrière pour une banière où il mist les armes de la ville et estoit pour la trompette Jean du Pra de Forvière. " \_ Copie des lettres de sauf-conduit données par Louis XI (Plessis du Parc, 23 novembre 1479) à Jean Blazin, écuyer de son écurie, et à sa suite composée de 10 hommes tant cavaliers que piétons, envoyé au seigneur Ludovic, à Milan. " \_ Ordre de Laurent Paterin, lieutenant du bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, de faire confectionner, aux frais de la ville, une litière couverte d'étoffe blanche et rouge et garnie de toile cirée, pour y porter un lévrier que le roi envoyait par ledit Blazin audit seigneur Ludovic, et de faire confectionner aussi unum jaques de damas albo et rubeo foderatum panno albo et garnitum cotono pour habiller le lévrier. \_ Indemnité accordée par la ville à Jenin Courtoys, sergent royal, qui avait été chargé de conduire ce lévrier de Lyon à Milan sur une byere " à raison de ce que dans le voyage " il perdit ung cheval de dix livres tournois qui lui mourut et lui faillit faire porter le lévrier par les montagnes par quatre hommes certain grant chemin à ses dépens, où il paya beaucoup de l'argent ". \_ Paiements faits " à Rostein Nycolas pour un cartier d'aune de veloux noir qu'il mit sur les armes du poillie de Sainte-Croix, qui fut porté sus monseigneur lo légat à son

entrée ; \_ item a meistre Jehan Prevost, peintre, pour avoir point lo quatre lances en pers et semé de fleurs de lys d'or a quoy on portat ledit paillo ; \_ à Pierre Donant, chevaucheur de l'escuyerie du Roy, pour les joyeuses nouvelles qu'il ad aporté de pardevers le Roy de la vitoire que messgrs de Rodes ont encontre les Turs ; \_ item en aumône a ung ladre qui ad esté sertain temps a costé Saint-Nisier, pour le fere porter a la maladerie ; \_ à maistre Guillaume Yvoire, barbier et chirurgien de la ville, pour avoir exposé son corps avec son art et mestier de chirurgie au service des malades et infecz d'empedemie, tant en l'ospital du pont du Rosne que en quelcunque lieu de ladite ville où l'on l'act appelé, et à ceste cause a perdu ses chalans et hostes avec lesquels il gaignoit sa vie, C solz tourn. (mandat du 8 janvier 1480, v. s.) ; \_ a Michaul Fontenel, relyeur de lyvre, pour ung papier de trois mains, v s. tourn ; \_ pour une messe de Notre-Dame chantée es Célestins à dyacre et subdiacre à l'entencion des ambaxadeurs qui sont allez devers le Roy, et à ce que Dieu et Notre-Dame leur donit grace de besoigner toutallement leur charge ; \_ a Girardin Baracho, apoticayre, pour deux symeses d'ypocras presentées à ung serviteur du prinse de Gale anglois, cant il dinat en l'ostel de monsr l'esleu de Varey, lequel anglois nommé Christofle le Roy voulust et manda festoier par la ville. "

Les pièces sont collées sur les feuillets  
Le sceau est sur la pièce 27

**Cote : CC 0486.**

Référence informatique : 00000662

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 79 pièces, papier.

**1481 - 1483**

Comptabilité communale (1481 - 1483)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Alardin Varinier

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Dépenses pour essarter la vigne de l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes, à Lyon. \_ Paiements faits " à Jehan Blie, verrier, pour avoir fait soixante escussions des armes de la ville pour mectre es torches enjointes par monsieur de Dunoys à icelle ville pour l'enterrement de monsieur de Savoye (mémoire du 22 avril 1481) ; \_ a Taxin de la Veue, agullietier, citoyen de Lion, commis a trouver, achapter et paier certain mouvement pour faire frapper ung oreloge sur le clochier de l'église Saint-Nizier dudit Lion pour servir toute la chose publicque ; \_ a maistre Jehan, recteur de l'escolle de Lion à la part devers l'empire, pour aider a paier le louage de sa maison affin qu'il ait occasion de plus soigneusement traicter et enseigner les escolliers, mesmement les enfants de ladite ville ; \_ a James Provensal, espicier, \_ pour avoir fait nectoyer la rue tendent du portal des Frères-Mineurs a la revière du Rosne, en laquelle rue avoit une si grande quantité de boue que gens, chevaux, ne charretes n'y pouvoient passer ; \_ a Jehan Petit-Jehan, mercier, pour une dozeyne de bales pour metre et trier les Lettres des arches comunes de la ville pour en feyre inventayre et les metres en manière con les treuves prontemant cant on n'arat a fayre ; \_ a la fille d'Aubergas qui fut juif et à presan chrestien, par pitié, en aumône, XX sous tourn. ; \_ à Pierre Jourdem, d'Isodon, estably et ordonné poste en ceste ville, qui avoit desja plusieurs foys alé et chevalché de nuyt pour les affaires du Roy, et pour ce faire a prins plusieurs guides pour le conduyre et accompagner, ainsi que les conseillers en ont esté informez et advertiz par monsr le maistre d'ostel sire Hymbert de

Varey, qui a charge de l'expédition des postes en ceste dite ville ; \_ à Jehan de Moncony, marchand de Lyon, pour ses peynes et travaux qu'il at eu pour avoir mené les vyvres en l'armée du Roy estans es pais de Bourgoigne ; \_ a Loys Roche, pavisser, pour avoir fait le pavement de la ruelle tendent de la grant rue de Saint-Eloy a la revière de Saonne ; " \_ a divers pour dépenses faites par les conseillers et les notables de la ville, " détenuz et emprisonnez es prisons du Roy à Lyon, " pendant les mois de janvier et février 1482 ; \_ " a Pierre Caxart et Jean Chavannes de Bechevellein pour deux charrées de paille prises pour mectre en deux granches pour y recueillir les povres que le Roy envoya de Villefranche en ceste ville ; \_ a l'ospitalière de l'ospital Seint-Eloy pour le servisse qu'el at fet aux povres malades dudit ospital ; \_ a Perronet Blanc, serviteur de l'ospital du pont du Rone, pour alimenter et nourrir les serviteurs et povres dudit hospital en deffault d'aumosnes et pour ce qu'il y a grant nombre de malade de la peste ; \_ a Jehan du Val, chevaucheur d'escurie du Roy, pour son vin d'avoir apporté à ladite ville lettres missives dudit seigneur pour envoyer deux notables personages de la ville à Amboyse pour estre présens à la solemnisation du mariage de monseigneur le Daulphin ; \_ à Rolin du Maret, sergent royal, pour " avoir fait comandement de par le Roy a plusieurs marchans de ceste ville d'eux asambler en l'ostel comun pour eslyre un prevost des marchans ; \_ a Domynyque le peintre pour avoir fait trois douzeynes et demie d'escussions aux armes de la ville pour metre aux torches que l'on presantat a l'aussecle (obsèques) du Roi que Dieu aseolle (absolve). "

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0487.**

Référence informatique : 00000663

Registre: Reliure veau brun à la Lyonnaise, 272 feuillets, in-folio, papier.

**1484 - 1492**

Comptabilité communale (1484 - 1492)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Alardin Varinier

Comptabilité.

- Expédition non signée des comptes de recettes et de dépenses rendus par Alardin Varinier (V. cc. 458-488), et Guillaume Dublet, receveurs de la ville de Lyon, et par Humbert Taillemond, marchand de Lyon, " commis de par la ville à la recepte des deniers des impositions et gabelles aians cours pour le Roy nostre sire en ladite ville à present estans ès mains d'icelle ville (du 1er octobre 1487 au 30 septembre 1488). " Ce registre porte sur les plats les armes peintes de Lyon : De gueules, au lion de sable, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Boucle et rabat

Sur les 2 plats: Incrustation du parchemin (plus ancienne?), portant les armes de Lyon en couleur. 1<sup>o</sup> représentation en couleur des armes de Lyon

Registre cousu sur lanières

Feuillet 1: magnifique lettrine ornée de 3 blasons et une figurine, mais endommagée par l'acidité de l'encre  
Idem feuillet 27: lettrine à figurine + tête d'oiseau

feuillet 50: visages de couleur bleu et rouge

feuillet 77: visages de couleur bleu, rouge et jaune

Initiales grotesques à l'encre: feuillets 95, 112, 134, 147, 159, 173, 177, 190, 194 (animal), 206, 210, verso 213, 225, 243

**Cote : CC 0488.**

Référence informatique : 00000664

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 1 cahier in-folio, 12 feuillets,  
papier.

**1483 - 1484**

Comptabilité communale (1483 - 1484)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Guillaume Dublet

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet,  
receveur de la ville de Lyon, des recettes  
et des dépenses par lui effectuées du 21  
septembre 1483 au 30 septembre 1484.

- Recettes : barrage du pont du Rhône,  
10e du vin, fermages des immeubles de  
la ville, taille, etc. \_ Dépenses :  
traitements et salaires des fonctionnaires  
et des employés, réparations aux édifices  
communaux, équipement de francs  
arbalétriers, frais d'administration, etc. (V.  
cc. 500-519.)

**Cote : CC 0489.**

Référence informatique : 00000665

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 1 cahier in-folio, 32 feuillets,  
papier.

**1484**

Comptabilité communale (1484)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet,  
receveur de la ville de Lyon, des recettes  
et des dépenses par lui effectuées. \_  
Procès-verbal d'apurement dudit  
compte. (V. cc. 500-519.)

Les lettrines sont abîmées par l'acidité de  
l'encre

**Cote : CC 0490.**

Référence informatique : 00000666

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 1 cahier in-folio, 38 feuillets,  
papier.

**1484 - 1485**

Comptabilité communale (1484 - 1485)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet,  
receveur de la ville de Lyon, des recettes  
et des dépenses par lui effectuées du 1er  
octobre 1484 au 30 septembre 1485. (V.  
cc. 500-519.) \_ Procès-verbal  
d'apurement dudit compte.

Les lettrines sont abîmées par l'acidité de  
l'encre

**Cote : CC 0491.**

Référence informatique : 00000667

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle -  
Toile noire, 1 cahier in-folio, 18 feuillets,  
papier.

**1484 - 1485**

Comptabilité communale (1484 - 1485)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Guillaume Dublet

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1484 au 30 septembre 1485 ; Non signé. (V. cc. 500-519.)

**Cote : CC 0492.**

Référence informatique : 00000668

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 16 feuillets, papier.

**1485 - 1486**

Comptabilité communale (1485 - 1486)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Guillaume Dublet

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1485 au 30 septembre 1486. (V. cc. 500-519.)

**Cote : CC 0493.**

Référence informatique : 00000669

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 16 feuillets, in-folio, papier.

**1486 - 1487**

Comptabilité communale (1486 - 1487)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1486 du 30 septembre 1487. (V. cc. 500-519.) \_ Procès-verbal d'apurement.

**Cote : CC 0494.**

Référence informatique : 00000670

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 24 feuillets, papier.

**1487 - 1488**

Comptabilité communale (1487 - 1488)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1487 au 30 septembre 1488. \_ Procès-verbal d'apurement (V. cc. 500-519).

**Cote : CC 0495.**

Référence informatique : 00000671

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 20 feuillets, papier.

**1488 - 1489**

Comptabilité communale (1488 - 1489)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1488 au 30 septembre 1489. \_ Procès-verbal d'apurement (V. cc. 500-519).

**Cote : CC 0496.**

Référence informatique : 00000672

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 20 feuillets, papier.

**1489 - 1490**

Comptabilité communale (1489 - 1490)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1489 au 30 septembre 1490. \_ Procès-verbal d'apurement (V. cc. 500-519).

**Cote : CC 0497.**

Référence informatique : 00000673

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 28 feuillets, papier.

**1490 - 1491**

Comptabilité communale (1490 - 1491)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1490 au 30 septembre 1491. \_ Procès-verbal d'apurement : (V. cc. 500-519).

**Cote : CC 0498.**

Référence informatique : 00000674

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 34 feuillets, papier.

**1491 - 1492**

Comptabilité communale (1491 - 1492)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1491 au 30 septembre 1492. \_ Procès-verbal d'apurement (V. cc. 500-519).

**Cote : CC 0499.**

Référence informatique : 00000675

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 52 feuillets, papier.

**1493**

Comptabilité communale (1493)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Guillaume Dublet  
Procès-verbal d'apurement

---

Comptabilité.

- Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1492 au 30 septembre 1493. \_ Procès-verbal d'apurement (V. cc. 500-519).

**Cote : CC 0500.**

Référence informatique : 00000676

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier; 2 sceaux.

**1483 - 1493**

Comptabilité communale (1483 - 1493)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages de Guiot d'Uzie, chevalier, seigneur de Vauldray, et de Gilbert Du Gué, écuyer, seigneur des Ternes, conseiller et chambellan du Roi, successivement baillis de Mâcon, sénéchaux et capitaines de Lyon ; \_ des conseillers de la ville : Pierre Greysieu, docteur en lois ; Jean Baronnat, Barthélemy de Villars, Étienne Laurencin, Jehan Rossellet, Humbert Taillemand, Dauphin de la Fay, marchands ; Étienne Garnier, bourgeois ; Guillaume Baronnat, Jean Buatier, marchands ; Claude Mulat, docteur en lois, Jean Varinier, Jean Rochefort, Louis Teze, Alardin Varinier, François Rivoyre, marchands ; Michelet du Lart, bourgeois ; Pierre Fornier, licencié en lois ; Benoît du Rieux, docteur en lois ; Étienne Laurencin, Jean Le Maistre, marchands ; Claude Thomassin, Pierre Palmier, bourgeois ;

Pierre Brunier, Jacques Fenoyl et François de Genas, marchands.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0501.**

Référence informatique : 00000677

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 66 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1484 - 1492**

Comptabilité communale (1484 - 1492)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- Gages des fonctionnaires. \_ Gages d'Antoine du Pont, clerc, notaire royal, procureur général de la communauté et secrétaire du consulat ; \_ de Claude Bessonat, notaire royal, substitut du procureur de la ville ; \_ de François Massonod, notaire royal, et de Georges Noyrie, aussi notaire royal, sollicitateurs des procès de la ville, à Lyon ; \_ de Hebert Bennot, docteur en droit, solliciteur à Paris, etc.

Le sceau plaqué est sur la pièce 14  
Les pièces 22, 23 et 54 sont décollées  
Les pièces 43 et 57 sont décollées et arrachées

**Cote : CC 0502.**

Référence informatique : 00000678



Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 85 pièces, papier.

**1483 - 1493**

Comptabilité communale (1483 - 1493)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Guillaume Dublet, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des  
employés de la ville. \_ Gages de Jean  
Archimbaud, mandeur du consulat ; \_ de  
Pierre Henry, son substitut ; \_ de Jean Du  
Pré, guetteur de Fourvière.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0503.**

Référence informatique : 00000679

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 47 pièces, papier ;  
1 cahier in-folio, 10 feuillets, papier.

**1482 - 1492**

Comptabilité communale (1482 - 1492)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Guillaume Dublet,  
receveur de la ville de Lyon.

- États, mandats et quittances. \_ Emploi  
des deniers appartenant à l'ouvre du  
pont du Rhône. \_ Établissement de

pessières pour défendre la rive du fleuve ;  
\_ acquisitions de pilotis en chêne à  
Dortan, de fagots, de cordes, de fer  
ouvré ; \_ réparations au petit pont de  
bois ; \_ journées d'ouvriers et de  
manouvres. \_ État récapitulatif des  
recettes et des dépenses.

Le cahier est coté CC. 503 n°68

**Cote : CC 0504.**

Référence informatique : 00000680

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 53 pièces, papier ;  
1 cahier in-folio, 14 feuillets, papier.

**1484 - 1485**

Comptabilité communale (1484 - 1485)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Guillaume Dublet,  
receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Emploi des deniers appartenant à l'ouvre  
du pont du Rhône. \_ Réparations ; \_  
achat de pilotis et de fagots pour les  
pessières ; \_ frais d'extraction et de  
transport de gravier. \_ Journées d'ouvriers  
et de manouvres. \_ Desserte de la  
chapelle du Saint-Esprit. \_ Secours  
hebdomadaires accordés à l'hôpital du  
Pont. \_ État récapitulatif des recettes et  
des dépenses.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0505.**

Référence informatique : 00000681

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 69 pièces, papier;  
2 cahiers in-folio, ensemble 10 feuillets,  
papier.

**1485 - 1486**

Comptabilité communale (1485 - 1486)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Guillaume Dublet,  
receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Emploi des deniers appartenant à  
l'oeuvre du pont du Rhône. \_ Réparations  
diverses. \_ Plantation de pilotis au moyen  
d'un engin appelé mouton.. \_ Journées  
d'ouvriers et de manoeuvres. \_ Entretien  
de la chapelle du Saint-Esprit.

Les pièces sont collées sur les feuillets

Cote : CC 0506.

Référence informatique : 00000682

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 64 pièces, papier.

**1486 - 1467**

Comptabilité communale (1486 - 1467)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Guillaume Dublet receveur  
de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Emploi des deniers appartenant à  
l'oeuvre du pont du Rhône. \_ Réparations  
diverses ; \_ entretien des pessières, etc. \_  
Subventions accordées à l'hôpital. \_  
Payements : " a Guillaume Yvoire, barbier  
et chirurgien, retenu pour visiter et penser  
les malades de l'empedimie ; \_ a Pierre  
Debeloys, questeur de l'ospital pour soy  
entretenir, pour ce qu'il n'ose frequenter  
l'ospital à cause de la peste ; \_ a Claude  
Vaugey pour avoir deffendu que ceux de  
Soleise ou est la mortalité n'entrent en la  
ville ; \_ a maistre Pierre, executeur de la  
haute justice, pour chasser les povres  
ladres hors ladite ville, et soy prendre  
garde qu'ilz n'y arrestent. "

Cote : CC 0507.

Référence informatique : 00000683

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 55 pièces, papier.

**1487 - 1489**

Comptabilité communale (1487 - 1489)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet  
Réparations au Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Guillaume Dublet,  
receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Emploi des deniers appartenant à l'ouvre  
du pont du Rhône. \_ Réparations diverses  
au pont ; \_ dépenses d'entretien ; \_  
extraction de gravier ; \_ journées  
d'ouvriers, de manoeuvres, etc. \_ Don de  
20 sous tournois " a une povre  
gentilfemme de Toraine pour aumosne,  
afin d'aider a racheter son filz des mains  
des infidèles. \_ Payement à Pierre

Daubenas, peintre et verrier, " pour avoir fait la verrière neufve en la petite fenestre qui est près la porte de la gallerie de l'ostel de la ville et avoir adoubé les autres verrières dudit hostel. " \_ Secours à l'hôpital du pont du Rhône.

**Cote : CC 0508.**

Référence informatique : 00000684

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 51 pièces, papier.

#### 1490 - 1494

Comptabilité communale (1490 - 1494)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Réparations au Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Emploi des deniers appartenant à l'ouvre du pont du Rhône. \_ Réparations diverses au pont ; \_ betonnage des piles ; \_ acquisition d'un mouton en fer et fonte ; \_ journées d'ouvriers et de manoeuvres, etc. \_ Payements à Étienne Laurencin, de 115 livres 4 sous tournois " pour soixante unze quintaulx et dix-neuf livres de fer du fer batu aux martinetz d'Alaval en Dauphiné, en cent quatorze piesses de fer, pour faire barres traversans aucuns des harcs dudit pont qui se sont ouvertz, afin de les garder de plus ovrir, compris la voyture et péages dudit fer jusques à la maison appelée la Chartrosse ; \_ à deux charpentiers prins avec Girardin, le charpentier, pour adouber ung bateau pour aller querir la Royne, et pour deux charges de paille pour mestre dedans ledit bateau, et pour pourter et rapporter la tapisserie, cloz, fil et éguglies pour attacher ladite tapisserie audit bateau ; \_

a Jean de Ville et ses compagnons pour avoir mené et ramené, en ung bateau honestement habillé, messrs les conseillers de ceste ville à l'Isle (Barbe) et de l'Isle en ceste ville, pour aller parler à la Royne qui lors estoit audit lieu de l'Isle. " (État du 9 au 16 janv. 1490 v. s.). \_ " A Me Molaris, filhastre de Me Jehan Noyton, notaire, pour dix-huit tomberellées d'areyne prises par commandement du Roy de présent estant en ceste dite ville, pour mectre en la rue de la Grenete, afin de courir la lance en ladite rue. " (État du 31 janvier au 7 février 1490 v. s.). \_ Frais de desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

La pièces 25 est décollée

**Cote : CC 0509.**

Référence informatique : 00000685

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 48 pièces, papier.

#### 1483 - 1492

Comptabilité communale (1483 - 1492)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Frais d'établissement du Port de Saint-Eloi sur la Saône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'établissement du port Saint-Éloi, sur la Saône, " pour la décoration de la ville, le bien, prouffit et seureté des habitants. " \_ Acquisition, transport et mise en ouvre des matériaux ; \_ terrassements, réparations d'outils, plantation de pilotis, scellement de boucles en fer, etc. ; \_ journées de maçons et de manoeuvres. \_ Réparations

aux portes de Bourgneuf et de Saint-George, à une pile du pont de Saône, à l'Hôtel-de-Ville, etc. \_ Mandat délivré en faveur de Jean de Paris (Jean Perréal), " peintre, demourant en ladite ville pour les estouffes par luy mises et employées à paindre la pierre nouvellement mise et pousée au portal de Bourgneuf, en la muraille d'icellui portal, en laquelle est gravé l'escu de France avec deux anges et ung lion au-dessoubz, aussi à paindre le lion mis et pousé au-dessus de la pille derrièremment reffecte au pont de Saonne, auprès des maisons qui sont sur le pont, à la part devers le royaume. " \_ Au dos, quittance portant la signature autographe de Jean de Paris (4 février 1492 V. S.).

Cote : **CC 0510.**

Référence informatique : 00000686

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 16 pièces, papier.

### 1483 - 1493

Comptabilité communale (1483 - 1493)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Affaires militaires

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires militaires. \_ Frais d'armement et d'équipement des 30 francs-arbalétriers à la charge de la ville ; \_ achat de gorgerins, de salades, d'arbalètes, de ceintures, de dagues, d'épées, de braquemards, etc. \_ Paiement à " Haquinet du Boys, menuisier, pour affuster bien et ,âppoinct troys douzeines des grosses colovrines de la ville \_

Dépenses pour l'entretien des fortifications.

Cote : **CC 0511.**

Référence informatique : 00000687

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio, ensemble 49 feuillets, papier; 70 pièces, papier.

### 1490

Comptabilité communale (1490)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Dépenses pour l'entrée du Roi Charles VIII (7 Mars 1489)

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses occasionnées par l'entrée du roi Charles VIII à Lyon, le dimanche 7 mars 1489 v. s. \_ Rôle de la collecte mise sur la ville à raison de 8 deniers par livre pour subvenir aux frais de ladite entrée. \_ Don " de troys pièces de camelots à maistre Philippe Baudet, maistre des requestes du Roy ; \_ de Ilc IIIxx XVIII aulnes III quarts de tapisserie achetées de Jehan Garnier, marchand de Tournay ; \_ à François Buclet, docteur pour " ses poynes et salaires d'avoir fait les arangues au Roy, à monsr de Bourbon, à Madame et autres princes. " \_ Paiement à Guillaume, le brodeur, " pour cent cinquante-troys fleurs de lis mises au paille qui fut pouté sus le Roy. " \_ Don au Roi, " en une tasse d'or pesant deux marcs six onces neuf deniers, de huit cens escus d'or à la couronne ; " \_ à monsr le duc de Bourbon " de deux grands potz et six tasses d'argent ; \_ à madame de Bourbon de deux bassins, deux flascons, deux potz, une coupe couverte dourez, douze tasses, deux

aiguières, etc. \_ de 58 escus d'or pour droit de la première entrée du Roy, " aux 3 fourriers du Roi, aux hérauts Champagne, Bourbon et Bussy, aux trompettes, aux huissiers, massiers, sergent d'armes, aux huissiers de la chambre et de la chancellerie, au maître d'hôtel, etc. ; \_ de 20 livres " à Jehan de Paris, pour ses peines et travaux qu'il a prins et heu pour besoigner a diligence et veigler jour et nuit VIII jours durans. \_ États des frais faits pour ladite entrée pour couvrir les rues " en toyles de couleur perse, depuis le portal de Borgneuf jusques à Porte Frocq, et pour hystoires, moralitez, jeux et aultres choses plaisantes..., afin de capter la benivolence du Roy. " \_ Dépenses " pour une aulne et demye de damaz comme pour LXXVIII aulnes troys quarts de toutes couleurs de taffetaz, et neuf aulnes toyle de soye fournis par Jean Buatier, pour abiller les filhes qui servirent ès mysteres jouez ; \_ pour deux robes de gros Parpignan données par la ville, l'une à M. Jehan de Paris, et l'autre à Clément Trie ; \_ cinq robes données ès cinq trompettes, du drapt de Poytou, et une robe à Pierre Henry, de drap de Bourges ; \_ item pour les robes de messrs les conseillers tant vieulx que nouveaulx, qui s'abillèrent à ladite entrée et receurent tous de drap d'escarlate. " \_ Mémoire produit au consulat par le peintre Jean Prevost : " Et premier j'ay fet le patron de l'écuson et l'invension ; item fait III grandes istoyres de l'invension de maistre Jehan Salles ; item j'ay demouré deux sepmaines à Mollins sans y avoir afferre que pour escrire et noster toute l'entrée pour la vous savoir racomter et vous garder de redite, comme j'ay fet pour trouver quelque chose de noviau. " \_ Le mémoire se termine par cette supplique : " Messieurs, je ne demande que voustre grace ; je ne vis que de mon mestier ; donnés moy se que vous plaira pour tout ce que j'ey fet. " \_ N. l'écu dont il est question ci-dessus avait 25 pieds de haut et 16 de large. \_ Mémoire produit par Jean de Paris : " Il est du a celui qui fit le diable XX solz, car on luy promet, maiz, pour ce qui cuida brûler, il demande ung

escu ou deux pour ce ; et celuy qui fit saint Michel et luy et son frere ont prins le bois de quoy on fit le chauffault, et les elles (ailes) et la teste de diable, que j'ay prins a louage, et retiennent tout pour ce que on ne les contente ; \_ il est deu XXV s. pour sinc compaignons qui portèrent le char du Soleil ; \_ on m'a perdu ou robé un petit linseul à la porte de Bourgneuf de quoy on enveloppa la teste du lion. " \_ Dépenses pour " la façon d'une robe pour le Soleil, pour les helles de saint Michiel, pour les arpes du Diable, pour remplir le serpent. " \_ Payements faits aux peintres Jean Prevost, Jacques de la Forest, Léonard Combren, Jean de Bourg, Jacques le Cathellan, Guillaume Brondet, Jaspas, François, Colas, Gilet, Philipot, Mathias et Me Dominique. \_ Journées de maçons, de charpentiers, de couturiers, etc.

**Cote : CC 0512.**

Référence informatique : 00000688

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 80 pièces, papier.

### 1483 - 1493

Comptabilité communale (1483 - 1493)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don de 100 livres tournois à Claude Gaste, doyen de l'église de Lyon " pour inster, poursuyr, tenir main et donner faveur et aide a avoir la conservation des privilèges des foyres de la ville du Roy nouvellement venu à la couronne ; \_ de 8

aulnes de veloux noir, a monsr d'Argenton ; \_ d'un drap de soye de veloux cramoyisy, a madame de Beaujeu ; \_ de quarante cinq livres trois quarts de confitures, d'anys, colhandres, pignos et amandres, a monsr le cardinal Ballue ; \_ de deux ponczons du vin de Tournon aux ambaxadeurs des ligues d'Allemaigne ; \_ de brochets, de chapons, de perdrix, etc., au général de Languedoc ; \_ d'un bassin et d'une ayguiere d'argent, a monsr le cardinal de Bourbon, archevesque de Lion, à sa première entrée ; \_ de deux grandes carpes et troys grans brochetz, a monsr de Lorraine, arrivé en ladite ville pour aller conquister le royaume de Naples, lequel il prétend a luy appartenir (mandat du 3 aout 1486) ; \_ de quatre asnées de vin a monsr l'évesque de Saint-Papoul et monsr le juge du Mayne, commissaires deputez de par le Roy, pour informer du lieu où les foyres seraient mieulx establie en ce royaume ; \_ de deux douzaines de boytes de dragées de diverses sortes, a monsr de Bresse ; \_ de trente livres tournois pour faire jouer le mistère de la Passion ; \_ de trente escus d'or à sire Jehan Clerbourg, l'un des généraulx conseillers du Roy sur le fait des monnoyes, pour aucuns plaisirs et services faits à la ville ; \_ de deux ponczons de vin a l'ambaxade du roy d'Ongrie ; \_ de six livres treze solz quatre deniers a ung chevalcheur d'escurie du Roy, pour son vin d'avoir appourté lettres missives du Roy, par lesquelles ledit seigneur fait savoir de ses bonnes nouvelles, mesmement la desconfiture des Bretons a la journée faicte a Saint-Aubin, le XXVIII jour du présentement passé moys de juillet (mandat du 21 aout 1488) ; de six livres treze solz quatre denier a Estienne Hatier, chevalcheur d'escurie du Roy, pour son vin, à cause d'avoir appourté lettres missives du Roy, par lesquelles ledit seigneur fait savoir de ses bonnes et joyeuses nouvelles, mesmement touchant la prinse et reduction des villes et plasses de Dinan et Saint-Malo de l'Isle en Bretagne ; \_ de perdrix, coniz, canars, vin, fromage, etc., à monsr le gouverneur de Montpellier, monsr de Charlus et

monsr de Mont-Morilhon ; \_ de 10 escus d'or a monsr de Coursenay, capitaine des francs-archiers ; \_ de trois aulnes de drap d'escarlate a monsr le bailly d'Autun ; \_ de poissons et de vin au duc de Savoye ; \_ de trois cens aulnes de tapisserie de Flandre a feulhages, a monsr le bailly de Meaulx ; \_ a de poisson a monsr de Nantes, frere de monsr le cardinal arcevesque de Bourdeaux, lougé a l'Eaume, au retour de Rome, où il estoit procureur général pour le Roy ; \_ de 20 livres de tournois au prier et couvent des Célestins de Lion, afin de leur aider a répareiller les concavations et demolitions faictes par l'impetuosité de la rivière de Saonne au grand chemin estant audevant de leur couvent, tirant de ladite ville ès maison des Franche Chière, Rigaudière et du Plat, aussi à Saint-Michiel et abbaye d'Aynay ; \_ dix aulnes de veloux cramoyisy a madamoyselle l'admiralle ; \_ de deux bouteilles de Malveysie, tenau deux symeyses, ung bechet, une carpe et une anguille, a monsr le seneschal de Valentinoys, lieutenant de monsr le gouverneur du Daulphiné ; \_ d'une fonteyne de mabre à madame de Bourbon et envoyée à Molins ; \_ de six fromages des grans fromages de Millan envoyez à Paris aux bons seigneurs et amys de la ville, " etc.

**Cote : CC 0513.**

Référence informatique : 00000689

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 21 pièces, papier; 2 cahiers in-folio, ensemble 12 feuillets, papier.

**1486 - 1492**

Comptabilité communale (1486 - 1492)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Décharges et réductions des impositions

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- États et ordonnances. \_ Décharges et réductions accordées par le consulat aux fermiers du barrage du pont du Rhône, de l'impôt sur les blés et des impositions foraines.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0514.**

Référence informatique : 00000690

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 81 pièces, papier.

**1483 - 1486**

Comptabilité communale (1483 - 1486)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Voyages, missions et ambassades dans l'intérêt de la Ville

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Voyages, missions et ambassades dans l'intérêt de la ville. \_ Frais alloués à Guillaume Baronnat, Antoine Dupont et Jean Rossellet " pour aller devers le Roy luy faire le serement de fidélité pour raison de son nouvel advenement, lui demander la confirmation des privilèges des foyres et le barrage ; \_ a Morise Meynaut, messagier de la ville, pour son voiage de aller de ceste ville de Lyon à Tours, en quatre jours, porter certaines lettres aux ambassadeurs de ladite ville estans es Troys Estatz audit lieu de Tours ; \_ a Loys du Perier, citoyen de Lyon, pour aller es Estaz de Languedoc pour le fait des foyres ; \_ a Symon Turin, marchand,

et a venerable et noble homme messire Hugues de Thalaru, arcidiacre en l'église de Lyon, pour aller devers le Roy, affin de poursuyvre et reavoir les foyres ; \_ a Anthoine de Villars, fils de honorable homme Pierre de Villars, marchand, pour estre et comparoir aux Estatz de Languedoc qui se doivent tenir en ce present mois de mars (1486 V. S.) à Montpellier, et traicter secretement et couvertement que lesdits Estatz consentent, accordent que les foyres ostées de ceste dite ville y soient retournées, et à ceste fin escripvent au Roy. " \_ Missions envoyées à Paris, Grenoble, Toulouse, Poitiers, Angers, Perpignan, Saint-Pourcin, Gien, etc., au sujet du procès entre la ville et les habitants du plat pays, de l'interdiction de l'entrée dans le royaume des draps de soie, de la réformation des monnaies, etc.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0515.**

Référence informatique : 00000691

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 108 pièces, papier.

**1487 - 1493**

Comptabilité communale (1487- 1493)  
Pièces justificatives de dépenses par Guillaume Dublet  
Voyages, missions et ambassades dans l'intérêt de la Ville

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Voyages, missions et ambassades dans l'intérêt de la ville. \_ Frais alloués " a

Jehan Mercier, notaire, et Humbert Bailly, clerc, pour leurs journées et vacations d'aller par les pays de Savoye, Bourgoigne et Bresse, pour sentir et savoir s'il y aura aucuns gens de guerre ne autres assemblez, qui peussent pourter dommaige à ladite ville pendant le temps que le mistère de la Passion sera joué en icelle ville, afin de toujours garder et tenir ladite ville en bonne seureté ; \_ à Glaude Thommassin et Guillaume Guerrier, bourgeois de Lyon, pour aller devers le Roy nouvellement venu et arrivé en la ville de Molins en Bourbonnois, aussi devers monsr et madame de Bourbon ; pour leur faire la reverance de par ladite ville, et si au cas qu'ilz voudroient venir en ceste ville, leur faire les requestes, offres, recommandations, etc. , pour toujours capter la benignolence du Roy et de mesdits sr et dame de Bourbon ; \_ a Cathelle, pour un voyage parfait a haste de ceste ville devers le Roy estant à Nantes, pour faire pourvoir à la garde du chasteau de Pierre-Scise ; \_ a Anthoine Salliar, chevaucheur, afin de pourter lectres a noble homme Anthoine de Sarron, escuier, lieutenant de monsr le mareschal de Bourgoigne, estant à present audit Bourgoigne, et avoir nouvelles sus les entreprinses et invasions du roy des Romains et son armée, que l'on dit avoir marché en la conté dudit Bourgoigne, pour selon lesdites nouvelles fortifier ceste ville. " \_ Autres voyages à Paris, Tours, Angers, Moulins, la Rochelle, Tournon, Valence, Genève, au sujet des foires, des gabelles, des impositions, du tirage du sel, des procès soutenus par la ville, etc.

**Cote : CC 0516.**

Référence informatique : 00000692

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 6 cahiers in-folio, ensemble 68 feuillets, papier; 3 pièces, parchemin; 87 pièces, papier;

**1483 - 1493**

Comptabilité communale (1483 - 1493)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Frais de procédures, vacations des agents d'affaires de la ville ; \_ expéditions de pièces ; \_ honoraires de notaires, de procureurs, de conseils. \_ Frais occasionnés par la confirmation des privilèges des foires.

**Cote : CC 0517.**

Référence informatique : 00000693

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 5 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

**1483 - 1493**

Comptabilité communale (1483 - 1493)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet  
Remboursements d'emprunts

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances \_ Remboursements d'emprunts. \_ Remboursement d'une somme de quarante trois livres deux sous quatre deniers " à Jehan Buyer, filz et héritier de feu Barthelemy Buyer, jadis citoyen de Lyon, ou a vénérable homme et saige maistre Jacques Buyer, oncle et tuteur dudit filz, pour semblable somme que icellui maistre Jaques, oncle et tuteur, a



fait delivrer par Nicolas Guillebaud, son serviteur et facteur e à vendre livres à Paris, a maistre François Massond, solliciteur des causes et procès de la ville (mandat du 21 septembre 1483); " \_ Remboursement " de 8 mailles d'or d'Utrec appelées en lengaige rural florins d'Utrec, à Claude Rochefort. " \_ Intérêts des sommes empruntées de Lucas Camby, Néry Cappon, Barthélemy de Bondelmont, Philippe Fustobaldi, banquiers de Lyon, et d'autres particuliers. \_ Remise à la monnaie de Lyon de 600 marcs d'argent blanc " pour convertir en monoye du Roy, pour aider et soulaiger le peuple. " \_ A-comptes sur les tailles. \_ Lettres patentes du roi Charles VIII (Montils-lez-Tours, 9 octobre 1492), pour contraindre les habitants de Lyon à fournir une aide de 6,000 livres, " pour ce, dit-il, que le roy d'Angletere avec grant puissance et puis naguère descendu à Calais et marche de present pour entrer en pays, et a ja prins, bruslé et destruiect aucunes places et villes et fait plusieurs maulx innumerables, a quoy sommes deliberez de resister et y aller en notre propre personne accompagné des princes et seigneurs de notre sang et d'un bon grant nombre de gens de guerre, tant de noz ordonnances, ban et arrière ban, gens de pyé, artillerie, et faire une forte armée par mer, etc. " \_ Mandat et quittance de ladite somme de 6,000 livres. \_ Service d'une pension due aux chanoines de Saint-Nizier ; \_ à l'abbé et aux religieux de Chassagne, qui avaient cédé à la ville l'hôpital du pont du Rhône.

**Cote : CC 0518.**

Référence informatique : 00000694

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 79 pièces, papier.

**1483 - 1487**

Comptabilité communale (1483 - 1487)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiements " à Guillaume Gauteret, apothicayre, pour six douzeines de torches pesans deux cens quatre livres, lesquelles furent mises et employées pour les obsèques et seveliment du roy Loys, cui Dieu absoille, lequel seveliment fust fait en l'esglise de Lyon ; \_ aux hoirs de feu messire Pierre Torvéon, jadis docteur en loys, commis avec Estienne Garnier et Antoine Dupont, secrétaire du consulat, a faire inventaire des privilèges, lettres, documens et autrez enseignemens de la ville ; \_ à Claude Bonin pour vingt-huit aulnes de mendes grises, prises en sa boutique par noble Rigaud d'Oreille, jadis maistre d'ostel du feu roy Loy, pour faire covrir le cheriot du bon saint homme que ledit sr fit venir de Naples ; \_ a Pierre d'Aubenas, peintre, pour deux douzeines d'escussons aux armes de la ville pour porter à l'enterrement de feu monsr le doyen ; \_ à Clément Trie, pour avoir fait faire certains eschaufaulx et autres matières pour faire moralitez à la venue et entrée de monsr le cardinal ; \_ à Claude Thomassin, pour mettre et employer pour faire certain nombre d'histoires ; \_ à Jehan de Paris, peintre, pour avoir fait les deux escus aux armes et devises de monsr le cardinal arcevesque, faitz avec l'espée flambant, pour ystoire et joyeuseté et entrée de mondit sr le cardinal arcevesque en ceste ville ; \_ à Jehan de Ville, riveyran,, pour tendre les deux grosses chaînes traversant la rivière de la Saone, c'est assavoir près du pied du chasteau de Pierre-Scise, et vers le portal Saint-George ; \_ à Pierre de Beloys, questeur de l'ospital du pont du Rosne, pour soy entretenir separement à cause de la peste ; \_ à Guillaume Yvoire, chirurgien, retenu pour visiter les malades infectz tant dudit hospital que autres de la ville

(septembre 1486) ; \_ à Jaques, sergent royal, pour avoir esté a Saint-Just et saisir certain arbre d'orme que monsr le prevost de Saint-Just pretendoit à luy appartenir, couppé ledit arbre au champ de la Croix de Coille ; \_ à Claude Poncet, apoticaire, pour deux douzeines de torches à baton données à madame la princesse d'Orenge ; \_ à Jacotin Le Mere, pour le tondage de dix aunes de vert pour tenir dessus la table en l'hôtel de la ville ; \_ à Jehan du Pré, pour soy estre tenu au donjon de Fourvière durant ce que le mistère de la Passion a esté joué, afin de garder la ville ; \_ a une povre gentilmefme de Flandres, pour aider a paier la ranczon de son mary, prisonnier ès mains du duc d'Autriche ; \_ à messire Pierre Reynaud, chevalier, et dame Angeline, sa femme, de la cité d'Otrente, pour racheter certaines personnes detenuz ès a mains des infeaulx Turcs.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0519.**

Référence informatique : 00000695

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 80 pièces, papier.

**1488 - 1493**

Comptabilité communale (1488 - 1493)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Guillaume Dublet

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Payements faits " es maistres massons et charpentiers jurez de la ville, et nauchiers et gens de rivière

assemblez pour adviser le remede que l'on pourroit donner pour faire retourner le Rosne en son ancien cours auprès de la ville ; \_ à Glaude Poncet et à Girard, apoticaire, pour neuf douzeines de torches de cire à baston, pour faire honneur de par la ville tant es exèques de feu mons. le duc de Bourbon comme à l'enterrement de feu mons. le cardinal de Bourbon, arcevesque et conte de Lion ; \_ à Pierre d'Aubenas, peintre, pour avoir fait six douzeines d'escussons aux armes de la ville pour mettre auxdites torches ; \_ à Jehan de Paris pour avoir fait deux escussons aux armes de la ville et adoubé ung aultre escusson, fait ung grand soleil et une lune, et pour les clouz et avoir tendu la tapisserie à l'entrée de monsr le duc de Savoye ; \_ au beau père des Carmes, pour avoir fait les deux sermons pour et en faveur du pont du Rosne, et afin de aider à covrir ung reliquiaire des dix mille martirs ; \_ à Jean du Mont, peintre, tant pour XLVIII escussons, comme pour avoir adoubé les verrières de l'ostel de ville ; \_ à Rostain Nicolas, mercier, pour six aulnes et demy quart de taffetas de Bouloigne, tant pers, rouge que vert, prins pour habiller troys filhes de la ville en vertuz, pour ung mistère qui fut entr'autres joué à l'entrée de monsr de Savoye, au-devant de la porte de la Lanterne ; \_ à Jehan Prevost, paintre, pour certaines peintures par ley formés en la porte de la Lanterne, tant d'or que d'argent ; \_ à Roland Gendre, mareschal, pour aller en Alaval, afin de faire fourger certaines barres de fer pour lier aucuns arcs du pont du Rosne. " \_ Dépenses pour l'ameublement de l'hôtel de la ville ; \_ pour le pas d'armes tenu de l'autorisation du Roi, par messire Claude de Vauldray, chevalier, seigneur de l'Aigle, au-dessus du pont de bois sur le Rhône, au mois de mai 1492 ; etc.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0520.**

Référence informatique : 00000696

Registre: Reliure cuir XVI<sup>e</sup> siècle - 571  
feuillet, in-folio, papier.

**1493 - 1507**

Comptabilité communale (1493 - 1507)  
Compte rendu annuel de recettes et  
dépenses par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Quatorze comptes annuels rendus par  
Jacques de Baileux, trésorier et receveur  
général de la ville de Lyon, des recettes et  
des dépenses par lui effectuées du 1<sup>er</sup>  
octobre 1493, au 30 septembre 1507.

- Recettes : revenus des fermes du  
barrage du pont du Rhône, du grabeau ;  
cens, services et pensions dus à la ville ;  
louage des immeubles communaux ;  
droits d'aide, gabelles, 10<sup>e</sup> du vin,  
produits des emprunts, des tailles  
collectives, etc. \_ Dépenses : gages des  
fonctionnaires, salaires des employés,  
dons gracieux, entrées d'Anne de  
Bretagne et du Roi, remboursement  
d'emprunts, réparations au pont sur le  
Rhône, à l'hôpital et aux autres édifices  
communaux, frais de procédures,  
d'administration, etc. \_ Paiement à "  
maître Martin Havard, imprimeur, pour  
cent feuillets de papier qu'il a imprimé  
contenant l'ordonnance de la  
boulengerye et poix de pain de ladite  
ville ; " \_ à Jehan de Paris, peintre, à Jean  
Chaudian, fondeur, etc. (V. cc. 525 et  
suiv.). \_ Procès-verbaux d'apurement  
desdits comptes.

Reliure cuir à rabats  
La boucle des rabats est en bon état

**Cote : CC 0521 bis**

Référence informatique : 00000697

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 22 feuillets, in-folio, papier.

**1493 - 1500**

Comptabilité communale (1493 - 1500)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Comptes rendus par Jacques de  
Baileux, receveur général de la ville de  
Lyon, des recettes et des dépenses par lui  
effectuées du 1<sup>er</sup> octobre 1493 au 30  
septembre 1500. \_ Double de partie de  
cc. 520.

La Notation du Registre va de 299 à 321  
Nombreuses initiales grotesques

**Cote : CC 0521.**

Référence informatique : 00000698

Registre: Reliure parchemin fin XV<sup>e</sup> siècle  
- 274 feuillets, in-folio, papier.

**1493 - 1500**

Comptabilité communale (1493 - 1500)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Comptes rendus par Jacques de  
Baileux, receveur général de la ville de  
Lyon, des recettes et des dépenses par lui  
effectuées du 1<sup>er</sup> octobre 1493 au 30  
septembre 1500. \_ Double de partie de  
cc. 520.

Reliure parchemin à rabat recouverte par  
du papier Mylar

**Cote : CC 0522.**

Référence informatique : 00000699

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle - 286 feuillets, in-folio, papier.

### 1500 - 1507

Comptabilité communale (1500 - 1507)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Comptes rendus par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1<sup>er</sup> Octobre 1500 au 30 septembre 1507. \_ Double de partie de cc. 520.

Reliure parchemin à rabat recouverte par du papier Mylar

**Cote : CC 0523.**

Référence informatique : 00000700

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 467 feuillets, in-folio, papier.

### 1507 - 1516

Comptabilité communale (1507 - 1516)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Comptes rendus par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées au 1<sup>er</sup> octobre 1507 au 30 septembre 1516.

- Recettes barrage du pont du Rhône, grabeau de l'épicerie, cens, services, pensions et louages, fermes des aides et des gabelles, impositions foraines, etc. \_  
Compte particulier des recettes et des dépenses effectuées pour la fortification

de la ville ; \_ achat d'artillerie. \_ Procès-verbaux d'apurement. (V. cc 525 et suiv.).

**Cote : CC 0524.**

Référence informatique : 00000701

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle - 367 feuillets, in-folio, papier.

### 1507 - 1514

Comptabilité communale (1507 - 1514)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Comptes rendus par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1<sup>er</sup> Octobre 1507 au 30 septembre 1514. \_ Double de partie de cc. 523.

Au début du Registre, 6 feuillets indépendants sont annotés en rouge: 524-1 (...) 524-6

**Cote : CC 0525.**

Référence informatique : 00000702

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 11 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin; 77 pièces, papier; 1 cachet de cire

### 1493 - 1494

Comptabilité communale (1493 - 1494)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux

Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages de Gilbert du Gué, conseiller-chambellan du Roi, bailli et capitaine de Lyon ; \_ d'Antoine Piochet, Humbert Mathieu, François Buclet, Laurent Paterin, docteurs en droit, et de Pierre Brunet, conseillers de la ville ; \_ d'Antoine du Pont, secrétaire du consulat ; \_ de Jean du Pré, guetteur de Fourvières, de Jean Archimbaud, mandeur du consulat, de Pierre Henry, dit Canard, aide dudit Archimbaud ; \_ de François de Genas, maître de l'oeuvre et fabrique de l'hôpital du pont du Rhône ; \_ de Georges de la Noyerie, solliciteur des causes et affaires de la ville. \_ Frais d'administration et de procédures ; \_ remboursements d'emprunts ; \_ approvisionnements en vue de l'arrivée du Roi et de la cour. \_ A-comptes sur les subsides dus au Roi. \_ Dons gracieux en poissons offerts par la ville au maréchal de Bourgogne, gouverneur de Provence ; \_ de vases d'étain, de tapis, de dragées, à divers. \_ Paiements à Pierre de Montpencier, orfèvre, de 129 livres tournois " pour deux potz d'argent dorez pesant huit marcs demy-once, pour donner à monsr le cardinal archevesque de Lyon, à sa première venue " ; \_ à Clément Trie, pour surveillance des réparations faites aux édifices publics ; \_ " à maistre Berthélemy Bellièvre, cleric-notaire, de la somme de trente escus d'or à la couronne... pour le louaige de l'ostel commun de la ville, qui naguères fut vendu par ladite ville audit Bellièvre soubz grâce de reachat perpétuel. " \_ Compte spécial, rendu par François de Genas, des recettes et des dépenses par lui effectuées en 1493 ; \_ verrières placées à l'hôtel de ville par Pierre d'Aubenas, secours aux pauvres de l'hôpital ; \_ préparatifs en vue de l'arrivée de la reine Anne de Bretagne ; \_ réparations à une tour du pont du Rhône, etc. \_ Dépense pour la réception du cardinal archevêque de Lyon ; \_ " feu Grégois, " etc.

Le cachet de cire est sur la pièce 21

**Cote : CC 0526.**

Référence informatique : 00000703

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 14 feuillets, papier; 63 pièces, papier.

**1493 - 1494**

Comptabilité communale (1493 - 1494)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour l'entrée de la Reine Anne de Bretagne

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais divers occasionnés par l'entrée de la reine Anne de Bretagne dans la ville. \_ Subvention de 10 écus d'or à la couronne accordée aux conseillers Jean Caille, François de Genas, Claude Guerrier, Barthélemy Bellièvre, Jean Buatier, Jean du Peyrat, Amé Bullioud, Antoine Berjon, Jean Audebert, Louis Teze et François Buclet, ainsi qu'au receveur général de la ville, pour acheter des robes neuves d'écarlate pour aller au devant de la Reine \_ Paiements à André Perroset, cartier, " pour quatre cens targuetes aux armes de la Reyne...pour icelles pendre soubz les toilles desquelles les rues seront tendues et couvertes ", \_ à Jean Pra, pour les dépenses des trompettes venus de Montbrison ; \_ à François Buclet, docteur en lois, " pour faire arengue et pourter lengaige au Roy, notre sire, et à la Reyne ; \_ à Jehan le Père, pour les coings qu'il fit fere pour monnoyer les pièces d'or qu'on donna à

la Royne ; \_ à Ricbard Terre, pour ses poynes d'avoir fait les patrons pour le drap d'argent qu'on vouloit faire pour mettre au paille de la Royne ; \_ pour deux livres chandoilles et vin pour les monnoyeurs qui monnoyerent les pièces d'or données à la Royne : \_ à Loys Giraud, marchand et citoyen de Lyon... " pour cinq aulnes et demy taffetaz raié, et une aulne et un cartier de cordon de soye pour les patrenostres d'ambre que l'on donna à la Royne. " \_ Acquisition, à Beaune et à Givry, de vin destiné à être offert à la souveraine. \_ État des sommes imposées et dépensées pour l'entrée de la Reine. Comptes rendus par Antoine Peyron, Étienne Grolier, Guillaume Henry et Robert Court.

**Cote : CC 0527 -1**

Référence informatique : 00000704

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 47 feuillets, papier; 7 pièces, papier

**1493 - 1494**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1493 - 1494)

Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

Dépenses pour l'entrée de la Reine Anne de Bretagne

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais occasionnés par l'entrée dans la ville de la reine Anne de Bretagne \_ Supplique du peintre Jean de Paris (Jean Perréal) au consulat pour être payé de ses peines d'avoir préparé ladite entrée " tant de conduire, ordonner, mettre gens

en ouvre, que d'aler sur le Rosne, puis en Bourgneuf, puis aux Cordeliers, puis à l'hostel de la ville, et tous les jours près de XXV personnes à respondre de heure en heure : faittes cecy, faites cela, puis paier, puis escripre, puis penser et regarder se tout yroit bien et de tout luy tout seul tenir compte, etc. " \_ Mémoire produit par Jean de Paris : fournitures de papier, de couleurs, d'outils, de toiles, de terre grasse ; journées de peintres " pour faire le signe, les hermines, les seraines ; " \_ paiements : " à Alexis, peintre, qui a fait les patrons des ystoires comme je luy ay devisé ; \_ à Poncet, tailleur d'images, qui a fait le signe et le mosle des seraines, etc. ; \_ à Pierre l'Espagnol, peintre, VI journées ; à François, peintre, qui a aidé à mosler le signe ; à Jehan, peintre, qui a broié le blanc ; à Jehan de Saint-Prié, tailleur d'images, qui a besoigné audit Lion ; \_ à maistre Pierre, à Audry, à Barthélemy, à Jean Bonté et aux deux filz de Jehan de Rouan, tous peintres ; \_ à divers pour un tronc de bois blanc pour faire la teste du serpent pour le bout de la nau ; \_ au petit garson qui fit l'ange au Change, etc. " \_ (N. au v<sup>o</sup> du 16e feuillet est dessinée la botte éperonnée dite de Jean Perréal.) \_ Cahier des Fraiz pour l'entrée de la Royne et dons faits tant à la Royne, monsr d'Orléans, monsr le cardinal de Lion et autres : " \_ Payements à Pierre Bar-sur-Aube, " tainturier, pour fournir les toilles perses et toilles de trezain de Chastillion et les toilles blanches extroictes d'Espinac, qui seront mestier à couvrir les rues depuys la porte de Bourneuf jusques à Portefroc ; \_ à André Perroset, cartier, pour paindre les toilles dont cy-dessus est faite mention moytié fleurs de liz et moytié armynes, des coleurs et en la façon que Jehan de Paris, luy fera la monstre ; \_ à Guillaume Angelier, brodeur, pour faire les fleurs de liz d'or en broderie neccessaires au paille ordonné et arresté faire pour recevoir la Reyne ; \_ à Mery Thomasseau, emballleur, pour faire IIIIc chappeaulx rons faitz de buyes en façon de cercles pour revestir les IIIIc targuetes des armes de la Reyne ; \_ à Claude Laurencin et consors, pour six aulnes satin blanc et six aulnes satin bleu

assuré, pour le prix chacune aulne de troys livres II s VI d., prins pour faire le paille ; \_ à Jehan Buatier, ce qui s'ensuit : pour la fille Clement Trie, qui est sainte Ursule en la nef, III aulnes demye taffetas ; pour les sept dames de la Cité des Dames, à chacunes troys aulnes et demye taffetas de Florence pour faire robes ; pour Marie Turine, qui est Obéissance sur la porte de Bourgneuf, III aulnes demye taffetas ; pour la femme Jehan de Bourg, qui est Ypolite ; pour la fille monsieur le juge Bullioud, qui est la Royne soubz l'ung des arbres ; pour la fille Barthélemy Berehier, qui est Amour ; pour la femme Pierre Garbot, qui est France au repos ; pour Pierre Turin, qui est le dauphin, taffetas jaulne, rouge, blanc, etc.

Sur le feuillet 16 du 1° cahier: esquisse d'un pied botté sur un étrier  
1° page du 2° cahier: initiale grotesque ornée de trois lys

**Cote : CC 0527 -2**

Référence informatique : 00000705

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 47 feuillets, papier; 7 pièces, papier

**1493 - 1494**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1493 - 1494)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

---

\_ Pour le lyon d'or qu'on a donné à la Royne qui tient une coupe d'or couverte gauderonnée, où il y avait cent piesses d'or du poix de sept escuz d'or chacunes pièce, d'ung costé le Roy et de l'autre la Royne, a esté payé ce qui s'ensuyt : et premier à Pierre le Maistre pour XXIII marcs I once XXIII d. d'or fin au soleil qu'il a baillé pour faire lesdits lyon, coupe et

pièces, à LXXII e. d'or au souleil le marc, à raison de XXXVI s VIII d. t. l'escu, monte mil XXVI escuz d'or au souleil, moins XI gros, qui vallent la somme de XVIIIcIIIxx l. VI s. t. ; \_ à deux monnoyeurs qui ont a monnoyé lesdits cent pièces d'or deux escuz d'or, et pour chandoilles et vin pour boyre ausdits monnoyeurs III s. IX d. t. fournis par Amé Bullioud, LXXIII s. IX d. t. ; \_ " à Loys Le Pere et à Nicolas, son gendre, qui ont fait les coings desdites pièces et fait deux fois le coing de la Royne, et pour la fasson dudit lyon, de la coupe et de la targuette et escu aux armes de la Royne et la couronne dessus, à une sainture qui le pourtoit, la somme de cinquante-cinq livres tournois, et par ce moyen on leur done onze deniers d'or qu'il, avoient moins livré audit lyon, pour ce ladite somme de LV 1. t. " \_ Paiement à Guillaume Angellier, le brodeur, " qui a fait le paille qu'on a pouté sur la Royne (et qui fut depuis donné par la ville aux cordeliers de l'Observance), pour 88 fleurs de litz d'or et 225 hermines de veloux noyr double et une masse d'or pour les franges. " \_ Dons de vaisselle d'argent doré au cardinal archevêque de Lyon, au duc d'Orléans ; \_ de vins de Malvoisie, d'épices, etc., au maréchal de Bourgogne, au général de Provence, au sénéchal de Lyon, au président Baillet, au général de Languedoc, etc. \_ Frais d'établissement de deux échafauds, l'un dit de la Cité des Dames, l'autre de la Cité de Mallebouche. \_ Une note à la fin du cahier fait connaître quelles étaient les légendes des médailles offertes à la Reine : " Du costé de la portraicture du Roy : Felix fortuna diu exploratum actulit. 1493, En français : Ce que tant longuement avons demandé et souhaicté la bienheureuse fortune nous a baillé. \_ Du costé de la portraicture de la Reyne : Respublica Lugdun., Anna regnante, conflavit. En français : " La chose publique de Lyon, regnant Anne, a fait faire et forger ces pièces. "

Sur le feuillet 16 du 1° cahier: esquisse d'un pied botté sur un étrier  
1° page du 2° cahier: initiale grotesque ornée de trois lys

**Cote : CC 0528.**

Référence informatique : 00000706

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces,  
parchemin; 79 pièces, papier; 1 sceau  
plaqué

**1494 - 1495**

Comptabilité communale (1494 - 1495)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

**Comptabilité.**

-Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Jacques de Baileux,  
receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances.  
Gages de Gilbert du Gué, chevalier,  
conseiller et chambellan du Roi, bailli,  
sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ de Louis  
Teze et de Jean et Guillaume Rossellet,  
conseillers de la ville ; \_ de George de la  
Noyerie, solliciteur des causes ; d'Antoine  
du Pont, secrétaire du consulat ; de Jean  
Archimbaud, mandeur ; de Jean Pra  
(alias du Pré), guetteur et trompette de  
Fourvières. \_ Allocation à Jean Pathoud,  
parcheminier, " pour avoir gardé la porte  
du pont de Rosne, depuis la fin du mois  
de juillet jusques à la fin du mois de  
septembre, pour ce que lors aucuns des  
citoyens et habitans de ladite ville n'y  
vouloit aller à cause de la peste que  
entr'autres lieux de la ville regnoit plus  
en celui lieu. " \_ Réparations au pont du  
Rhône : achat de madriers et de plateaux  
pour réparer le pont de bois ; honoraires  
payés à Clément Trie, commis à la visite  
des édifices communaux ; salaires de  
l'entrepreneur Lucas Cochin ; \_ entretien  
du pont de Saint-Georges, des fours,  
portes et fortifications de la ville. \_ A-

comptes sur les aides dus au Roi. \_ Frais  
d'administration, de procédures, des  
foires, de missions spéciales. \_ Payements  
à George de la Noyerie pour des travaux  
exécutés par lui " pour la décoration de  
l'ostel commun : premierement le  
tableau des euvangilles sermentaux avec  
le calendrier, pour lequel lui a esté taxé  
pour l'escripture et parchemin XV s. t.,  
pour l'enluminure et histoires XXXV s. t.,  
pour le bois dudit tableau XV s. t., etc. ; \_  
à Barthélemy Bellièvre, notaire, pour le  
louage de l'ostel où se tient le consulat ; \_  
à Jehan du Menyl, citoyen de Lyon, pour  
ung voyage qu'il a prins charge de faire  
de ceste ville devers le Roy, notre sire,  
estant présentement en la conté d'Ast,  
de retour de son royaume de Cecille,  
pourter lettres audit sire de par ladite  
ville, par lesquelles lettres ladite ville  
remercie icellui sire des bonnes nouvelles  
qu'il luy a pleu escrire à icelle ville  
touchant la victoire qu'il a pleu à Dieu luy  
donner contre l'armée des Véniciens et  
du sire Ludovic, qui le vouloient  
combatre et garder de passer pour s'en  
retourner par deça ; \_ au chevaucheur  
qui appourta la lettre de monsr le  
president Palmier pour faire savoir à la  
ville les nouvelles de l'entrée du Roy à  
Naples ; \_ au gardien et frères du couvent  
des mineurs de l'ordre de Saint-  
François, pour faire le service accoustumé  
en la chapelle du Saint-Esprit. " \_ Secours  
accordés à diverses reprises par la ville  
aux pauvres, aux malades et aux  
serviteurs de l'hôpital du pont du Rhône.

Le sceau plaqué est sur la pièce 21

**Cote : CC 0529.**

Référence informatique : 00000707

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces,  
parchemin ; 69 pièces, papier.

**1495 - 1496**

Comptabilité communale (1495 - 1496)



Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages de François Buclet et de Laurent Patarin, docteur s en droit, de Barthélemy de Villars et de Guillaume Rossellet, marchands, tous conseillers de la ville ; \_ d'Antoine Dupont, procureur de la ville et secrétaire du consulat, de George de la Noyerie, notaire royal, procureur substitué, de Jean Archimbaud, mandeur du consulat, et de Jean Dupré, guetteur de Fourvières, \_ Réparations au pont du Rhône et au port de Rue Neuve : plantations de pilotis, journées d'ouvriers et de manoeuvres, établissement de pessières, etc. \_ Frais de procès contre les habitants du plat pays ; \_ à-comptes sur les aides ordonnées par le Roi ; \_ intérêts des sommes dues par la ville ; \_ remboursement d'emprunts ; \_ allocations pour missions et voyages faits dans l'intérêt des foires, etc. \_ Dons gracieux offerts par le consulat " à madame d'Arcy, femme de monsr le président en la chambre des généraulx sur le fait de la justice des aides, à Paris ; \_ à maistre Florimond Roberthet, secrétaire des finances du Roy ; \_ vin blanc et cleret au maréchal de Bretagne, au chancelier de France ; " \_ velours noir et toile de Hollande donnés à Gilbert du Gué, chambellan du Roi et sénéchal de Lyon. \_ Payement à Laurent Cathaigne, épicier, de 30 livres tournois pour torches, dragées et confitures par lui fournies en vertu d'un mandat des consuls (18 février 1495 v. s.) ainsi motivé : \_ " Oye par nous la requeste des enfans de ceste ville de Lion tendant à fin de leur faire aide et degrevement pour faire ung bancquet es femmes et filhes de ladite ville en l'ostel

archiépiscopal d'icelle ville où est lougée la Royne, notre souveraine dame, devant et en la présence de ladite dame, ensembles dames et damoysselles, en quoy icelle dame, comme auroient esté advertiz lesdits enfans, prendroit et auroit grand plaisir, et soulas, nous qui pour le bien de ladite ville desirons capter la bien veuillence d'icelle dame de bien en mieulx, à ce qu'elle ait tousjours ladite ville en plus grant et meilleur souvenance et recommandation au bien et prouffit d'icelle ville, avons ordonné et ordonnons par ces dites présentes, que pour faire ce que dit est, soit baillé et delivré pour aide esdits enfans, en la boutique de Laurent Cathaigne, espicier, en torches dragées et confitures jusques à la somme de trente livres tournois. " \_ Payement à François Buclet, docteur en droits civil et canon, " pour pourter le langaige pour ladite ville au Roy, notre souverain seigneur, à la Royne, notre souveraine dame, monsr d'Orléans, monsr et madame de Bourbon, monsr le cardinal de Saint-Malo, monsr le chancelier et autres princes et srs dernier estans en ceste ville ; \_ à Jean du Pré, pour avoir esté à Trevolz querir de par la ville certaine trompecte pour jouer à la publication des foires ; \_ à Jehan Mutin, chevaucheur, envoyé à Chatenay, où le Roy estoit, pour savoir quel jour ledit sire entreroit en ladite ville ; \_ aux portiers de chieux le Roy pour leur vin et afin qu'ilz laissassent plus volentier entrer et yssir lesdits conseillers. " \_ Frais occasionnés par la vérification, au parlement de Dauphiné, des lettres d'anoblissement accordées aux conseillers de Lyon et d'autres privilèges.

Les pièces 14 et 24 sont décollées des feuillets

**Cote : CC 0530.**

Référence informatique : 00000708

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 6

feuillet, papier; 1 pièce, parchemin ; 51 pièces, papier; 1 cachet de cire rouge

### 1496 - 1497

Comptabilité communale (1496 - 1497)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ de Gilbert Patarin et de François Buclet, docteurs en lois, conseillers de la ville ; \_ d'Antoine Dupont, procureur général ; \_ de Clément Trie, commis aux réparations des édifices communaux ; \_ de Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat ; \_ de Jean du Pré, guetteur de Fourvière ; \_ de Jean Archimbaud, mandeur du consulat ; de Thomas Malechert, coadjuteur dudit Archimbaud, et de Nicole Guillault, solliciteur des causes de la ville à Paris. \_ Réparations au pont du Rhône ; \_ réfection du pont de bois " à cause de la démolition dudit pont qui a été faite au mois de .. janvier dernier passé par la grande inondation des eaux ceste présente année 1496 ; " \_ achat de matériaux, journées de charpentiers, de maçons et de manouvres. \_ Réparations à la porte du Griffon, à la fontaine du bourg Saint-Marcel, à l'hôtel de ville où se trouvait l'artillerie, au pont sur la Saône. \_ Dépenses " pour les lisses, eschaffaulx et barrières que monsieur le prévost de l'ostel " commanda et feist faire par ordonnance du Roy, à cause des tournois et combatz faiz en ceste ville de Lyon, en ce présent mois de may mil CCC IIIIxx XVI, en la ruède la Grenecte, en la Jeuerie, au Palais. "

Les pièces 19 et 38 sont décollées des feuillets

Cote : **CC 0531.**

Référence informatique : 00000709

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 45 pièces, papier.

### 1496 - 1497

Comptabilité communale (1496 - 1497)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Gratifications diverses

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Gratifications accordées à Guillaume Merle, Pierre Boysson, François Colombier, fermiers des impositions de la revenderie, de la boucherie des bêtes vives et chevaux. \_ Honoraires payés à Étienne de Vauzelles, notaire et greffier de la cour des élus. \_ A-comptes sur les aides. \_ Louage de l'hôtel où se tient le consulat ; \_ remboursements d'emprunts ; \_ intérêts des sommes dues par la ville ; \_ frais de publication des privilèges des foires ; \_ frais de poursuite contre Jean Audebert, emprisonné pour refus de payer l'impôt, se prétendant noble ; \_ frais de procédures et autres. \_ Dons gracieux " de treize aulnes un tiers camellot, à monsieur l'advocat Courthardy ; \_ de raisins confiz à monsieur maistre Denys de Bidaut, conseiller du Roy et président en la chambre des comptes à Paris ; \_ de fromages de Milan, de boytes de dragées, de potz d'escorse de citron, de poires Muscadelles, des saulsisses de Boullaigne " à divers. \_ Présent " d'un certain gros poisson à monsieur de la Marche, chargé de

par le Roi de confisquer les marchandises venant du Milanais et autres pays ennemis. \_ Secours accordé à l'hôpital du pont du Rhône, " pour distribuer et subvenir à l'alimentation et norrissement des pauvres malades estans presentement en grant nombre audit hospital, lesquelz par faulte de deniers et revenu en icellui seuffrent et endurent de grans mesaises de boire et de manger. " \_ Dépenses occasionnées par " le feu de joye fait sur le pont de Saonne pour la naissance de monsr le Daulphin. " \_ Réduction sur le prix de la ferme des hôtelleries accordées à Henry dit Canart. \_ Payements : à " Jaques Gauthier, sergent royal, pour estre allé à Yrignins, Saint-Genyez, Charly, Verneyson, Grigny, Millirieu, Brignais et Saincte-Foy, mander et adjourner les citoyens et notables de ladite ville, pour venir à Saint-Just deliberer et donner ordre à la garde d'icelle ville, pour ce que la pluspart desdits notables et gens d'apparence avoient absenté icelle ville à cause de la peste ; \_ à George de la Noyerie pour avoir grossée ung advis fait pour faire oster les filles et femmes publicques des estuves de Ganivet. " \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_ Transaction entre la ville et Antoine Robillault, au sujet du grabel de l'épicerie des foires. \_ Payement " à Jehan Savoye, pescheur, pour poisson qu'il aourny pour donner à messrs les commissaires messire Théodore de Pavye, médecin, et noble Jehan de Lallyer, vallet de chambre du Roy, venuz et envoyez en ladite ville de par ledit seigneur pour enquerir et savoir la disposition de l'air et santé d'icelle ville touchant la peste. \_ Clôture de la porte Saint-Just pour obvier au dangier de la peste, " etc.

**Cote : CC 0532.**

Référence informatique : 00000710

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 15 feuillets, in-folio, papier.

**1496 - 1497**

Comptabilité communale (1496 - 1497)  
Compte spécial de recettes par Jacques de Baileux  
Demande de prêt par le Roi

Comptabilité.

- Compte spécial produit par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon, de la recette de la somme de huit mille livre tournois demandée à la ville par le Roi " par manière et forme de prest. "

- Lettres patentes de Charles VIII réclamant cette aide (Lyon, 16 avril 1496.)

\_ Rôle de l'assiette dans lequel figurent Maurice Sève et ses frères pour 20 livres, Jehan de Chalon, dorier, Loys le Père, Jehan Salla, Jehan Prevost, peintre ; Jean Tignat, orfèvre ; Pierre Barbe, orfèvre ; Jehan Richier, maître de la monnaie ; Jehan d'Orléans, orfèvre ; Jehan Bollet, orfèvre ; Jenin Calcan, libraire ; Philippe Giraud, tissutier ; Dominique Du Jardin, peintre ; Pierre de Torne, orfèvre ; Gabriel de Roussy, armurier ; Jehan de Vauzelles, chaussetier ; Jehan Guigo, drapier ; François Obscure, orfèvre ; Jehan Eguetan, libraire ; Jehan Tresset et Jacques Maillet, imprimeurs ; Jehan le Dyamantier, libraire, etc.

La lettre majuscule de la page de titre est abîmée par l'acidité de l'encre

**Cote : CC 0533.**

Référence informatique : 00000711

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier; 2 cahiers in-folio, ensemble 30 feuillets, papier; 1 sceau plaqué.

**1497 - 1498**

Comptabilité communale (1497 - 1498)

Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon ; \_ de Laurent Patarin, de François Buclet et de Pierre Palmier, docteurs en lois, conseillers de la ville ; \_ de Georges de la Noyerie, secrétaire du consulat ; \_ d'Antoine du Pont, procureur général ; \_ de Jean du Pré, guetteur de Fourvières ; \_ de Jean Archimbaud et de Thomas Malechert, mandeurs du consulat \_ Réparations au pont du Rhône : confection d'un mouton pour planter des pieux, établissement d'un engin, acquisitions de madriers, de plateaux, de matériaux divers ; \_ journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de manouvres, etc. \_ Travaux de pavage de la porte Chenevier, derrière l'hôtel de ville, au pont de la porte Saint-George, etc. \_ Réparations à l'hôpital Saint-Laurent spécialement affecté aux pestiférés ; \_ aux portes Saint-Marcel, du Griffon, de la Roche et de Bourgneuf ; \_ dépenses pour les fortifications ; \_ paiements à " Jean de Lyon, cannonier, pour deux bennes charbon baillées pour faire les pierres de fonte pour les bastons à feu, ainsi qu'il en avoit eu charge ; \_ à deux cordelliers venans de Bourgoigne, lesquelz avoient esté chargez, ainsi qu'ilz disoient, par aucun bon seigneur et amy de la ville dire et reveller secretement quelque entreprise qui se faisoit pour surprendre et piller par emblée icelle ville ; \_ pour une batellée de cailloux que Robin Piard a fourny pour la deffense de la tour de la porte Chenevier et autres petites tours prouchaines ; \_ pour vingt barrilz achetez de Pierre Carrouge,

bennier, pour y mettre la pouldre affinée pour les haquebules ; \_ pour avoir fait percer XXIII colovrines à crochet et pour avoir fait faire d'un patron de boys pour lesdites colovrines ; \_ à Jehan a Barbier et à Jehan son compagnon, massons, pour ce qu'ils ont besoigné tant au portal vieil, à la tour des Pastez, comme au tauldiz fait nouvellement. "

Le sceau plaqué est sur la pièce 27

Cote : **CC 0534.**

Référence informatique : 00000712

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, 18 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin; 78 pièces, papier.

**1497 - 1498**

Comptabilité communale (1497 - 1498)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de missions

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration, de missions et autres effectués dans l'intérêt de la ville ; \_ remboursement d'emprunts ; service des intérêts des sommes dues ; à comptes sur les aides. \_ Députation auprès du Roi pour lui remonter le préjudice que causerait à la ville le maintien de la défense de transporter l'or et l'argent hors du royaume ; frais faits pour obtenir provision contre cette prohibition. \_ Publication par des sergents royaux des lettres patentes ordonnant aux marchands de conduire ou d'envoyer leurs marchandises aux foires de Lyon et non ailleurs ; \_

allocation de 10 livres à Claude Thomassin, conservateur des privilèges des foires, pour poursuivre la condamnation d'un malfaiteur qui avait égorgé un muletier. \_ Indemnité accordée à Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat, " pour l'inventaire des lettres, documens, privilèges, procès et autres pièces estans en l'ostel commun. " \_ Frais de procédures, d'exploits, d'expédition de pièces, de publication aux pays d'Asti, de Saluces et à Grenoble des lettres patentes octroyées en faveur des foires. \_ Dons gracieux offerts par la ville : \_ au sénéchal de Lyon, venu " pour la peste " ; poissons fournis par André Daveyne, pêcheur ; \_ de dragées, confitures et saucisses de Boulogne, " à messire Gabriel, médecin du Roi, à M. le général Allegrin, à l'avocat Cothardi, au général Gaillard ; \_ de satin, au chancelier de France ; \_ au poste et chevaucheur du Roy, 6 écus pour son vin, d'avoir apporté les premières joyeuses nouvelles et lettres missives dudit seigneur de son advenement à la couronne, après le trépas du feu roy Charles, que Dieu absoille ; \_ de troys grosses carpes, troys brochets, une truyte et quatre lemproyes, à MM. les présidents et ambassadeurs des Trois-Estatz du Dauphiné et à M. le gouverneur d'Ast ; \_ au chevalcheur de M. le mareschal de France, gouverneur de Bourgoigne, qui nagueres apporta unes lettres missives que mondit seigneur avoit escriptes pour adviser icelle ville de quelque entreprinse que le bastard de Bresse avoit pour piller icelle. " \_ Achat d'une ânée de froment pour faire l'essai du poids du pain. \_ Payement à Jean Barbet, cannonier, " pour ses peines et vaccations du redressement et abilliage de l'artillerie et pouldres de la ville ; \_ à Jean Pra, pour tendre et destendre la grosse cheyne de la tour soubz Pierre-Scize par dessus la rivière de Saonne, pour la garde et défense de la ville. " \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit du Pont-du-Rhône ; \_ location de l'hôtel commun de la ville, etc.

**Cote : CC 0535.**

Référence informatique : 00000713

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 36 pièces, papier; 3 cahiers in-folio, ensemble 21 feuillets, papier.

#### **1498 - 1499**

Comptabilité communale (1498 - 1499)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité, etc.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ de Laurent Paterin, docteur en lois, de Jacques Buyer et de Jean Rochefort, conseillers de la ville ; \_ de Mathieu Beraud, dit Amyot, solliciteur des causes et procès ; \_ d'Antoine Dupont, procureur général ; \_ de Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat ; \_ de Jean Archimbaud et Pierre Henry, dit Canard, mandeurs ; \_ de Jean Pra, guetteur et trompette de Fourvières ; \_ de Clément Trie, commis à surveiller les réparations à faire aux édifices communaux. \_ Travaux de pavage exécutés devant la porte de la Fontaine de Tirecu ; \_ réparations aux pessières et au pont du Rhône. \_ Achat de bois et de pierres de " chuyns, d'Antoine Chavant, oncle et neveu, perreurs de la paroisse de Premillieu, mandement de la Balme de Viennoys. " \_ État des dépenses faites pour le pont du Rhône, du X janvier au 15 septembre 1499 ; \_ journées de charpentiers, de maçons, de tailleurs de pierre et de manouvres. \_ Cinquante-un blocs de choins furent " prins au cymetière de l'ospital, taillés et menés sur ledit pont. " \_ Réparations aux portes

de la Lanterne et du port Figuet, ainsi qu'à la tour de la Chaîne. \_ Frais de fabrication de poudre pour les coulevrines et " les bâtons à feu. " \_ Payements à Jean Montaigne et Pierre Revel, brigandiniers, " pour avoir remonté les brigandines estans en l'ostel commun ; \_ à Gillet Proteau et Denys Rosseau, armeriers et forbisiseurs demourans au molin sire Jehan Dupeyrat pour le forbissaige et estoffes de trente-trois sallades ; \_ à Rolin du Maret, sergent royal, pour ung voyage qu'il a fait jusques à Lent et d'ilec revenu à Villefranche porter lettres à M. le bailly de Beaujeuloy, affin que ledit sieur mandast et escripvist à ceste dite ville de la prinse et pillerie que quelques gens de guerre avoient fait en icelle ville de Lent, et des autres nouvelles et dangiers qu'il pouroit savoir de la guerre et de l'armée du Roy des Romains, affin de donner ordre et provision à la deffense et garde de ceste dite ville " .

**Cote : CC 0536.**

Référence informatique : 00000714

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 14 feuillets, papier; 4 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

**1498 - 1499**

Comptabilité communale (1498 - 1499)

Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

Frais d'administration et de procédures

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédures, à comptes sur les aides et les impositions, remboursement d'emprunts, arrérage de

pensions, vacations de notaires, de greffiers, etc. \_ Sommes allouées à Humbert de Villeneuve, docteur en lois, lieutenant général du sénéchal de Lyon, pour frais d'un voyage auprès du Roi, " pour avoir deniers à clourre et fortifier la ville pour la seureté du royaume, pourceque c'est l'entrée et une clef d'icellui ; \_ à Jacques Gaultier sergent royal, pour aller à Paris faire quelque poursuite pour la conservation et entretenement des privilèges des foyres ; \_ à Benoit Berjon, clerc notaire, pour aller devers le Roy, pour demander et poursuivre la révocation de certaine commission que ledit seigneur, par inadvertance, importunité de requerans ou autrement, a dirigée, octroyée et décernée a monsr le receveur Secondin, pour deffendre l'entrée des draps de soye en ladite ville. " \_ Dons gracieux de 14 aunes de satin à la femme du sénéchal de Lyon ; de velour noir à monsieur de Saint-André et au capitaine de Serron, envoyés par le Roi à Lyon, " pour visiter les réparations et fortifications necessaires pour la closture et deffense de la ville du costé devers l'empire, mesmement sur le cartier de Saint-Vincent ; \_ de canelle, orangeat, anis, saucisses de Boulogne, poires muscadelles, potz mirabolans, ymbis, écorce de citrons, raisins de Damas, boyte de coliadres, à maître Philippe Baudot, à monsr le marquis de Rothelin, mareschal de Bourgogne ; \_ de poisson, au bailli de Viennois ; \_ d'épices et de vin de Malvoisie, à monsr l'evesque de Lyon, ambassadeur pour le Roy et allant devers monsr le duc de Savoie, etc. " \_ Décharges et réductions accordées aux fermiers de la carterie, de la boucherie, du barrage du pont, du poisson frais, de la pelleterie, etc. \_ Location de " l'ostel commun, où se tient présentement le consulat, vendu à Barthélemi Bellière par faute de deniers communs soubz grâce de rachect. " \_ Frais de garde de la grosse chaîne de Pierre-Scize. \_ Paiements " à Jehan Greffet, potier, pour veysselle d'estaing qu'il a baillée et fournye au nom de la ville, ès deux pris du jeu de la colovrine qui ont esté jouez

par les colovriniers d'icelle ville dedens les fossez, lieu ordonné pour ledit jeu, affin d'introduire et faire appliquer plusieurs compaignons et gens de mestier à user et jouer de bastons feu pour renfforser la défense d'icelle ville en temps d'emynent peril contre les ennemys du Roy et du Royaume, qui par surprinse, assault ou autrement vouldroyent gresver icelle ville ; pour lequel jeu mieulx faire exercer et continuer a esté ordonné donner et délivrer esdits colovriniers chacune année, à quatre foys, jusques à dix livres tournois en veyselle d'estaing. " \_ Dépenses pour les obsèques du roi Charles VIII.

**Cote : CC 0537.**

Référence informatique : 00000715

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 9 feuillets, papier; 8 pièces, papier.

**1498**

Comptabilité communale (1498)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour l'entrée du Duc de Valentinois

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses occasionnées par l'entrée du duc de Valentinois. \_ Mystères et farces jouées en l'Herberie et au Change ; salaires des musiciens et des acteurs ; \_ frais d'établissement des échafauds, de décorations, de costumes, etc ; \_ honoraires alloués à François de Rochefort, peintre. \_ Paiements " au grillotier pour le louaige et perte des

sonnetes qu'il bailla pour dancier les Morisques ; \_ à André Daveyne, pour ung brochet qu'il bailla le jour du banquet pour quelque seigneur qui ne mangeoit point de cher ; \_ à François, le peintre, pour ung portraict des murailles de la ville qu'il feist en papier pour envoyer à monsr le lieutenant estant en court de par icelle ville ; \_ à maistre Glaude Chevallet, pour la facture de la rethorique et bergerie morale et autres services qu'il a faiz en la conduite des mystères de ladite entrée ; \_ pour le louaige de deux cens soixante unze tranchoers de boys et pour recompense de 69 d'iceulx tranchoers qui ont esté perduz ou rompuz audit banquet. " \_ Frais du banquet offert au duc de Valentinois. \_ Mémoires de divers fournisseurs. \_ Voici quelques extraits de celui de George Pepin, pâtissier : " XXXVIII chappons a III s. la pièce, XXXVIII conilz à II s. VI d. pièce, XIII douzaines de perdriz blanches et rouges à VII bl. la pièce, XVI canars à VIII bl. pièce, XXXVI tourterelles à V s. pièce, troiz douzaines de begaces à VI bl. la pièce, VI levrauds à III s. pièce, grives et allouettes XXX sous, XII paons XXI l., X fesans XII l. X s., une rouelle de veau III s., une pièce de beuf III s. II d., ung quintal et demy de lard V l. I s. III d., oranges XIII s., vasselle VI s., bois et charbon III l., XVIII pastez de coings III l. X s., XVIII tartres d'Angleterre III l. X s., XVIII dariolles d'Angleterre III l. X s., XVIII brides a veau III l., XVIII platz de ryssolles II l. V. s., façon de XVIII pastez de venoyson de biche I l. ; façon de XVIII pastez de sanglier I l. ; XVIII platz desoub II l. ; XVIII platz de gellée II l. ; langues de moton I l. ; XVIII platz de mestier II l. V s. ; façon de XVIII pastez a de chapon II l. X s. ; XVIII pastez d'allouetes I l. ; XVIII dariolles de cresse II l. V. s. etc. \_ Plus, pour Jehan de Paris, en l'échauffault du Palais, ung pasté de deux chappons et d'une lesche de beuf, ung conil, un chapon et une perdriz rostis XXII s. I d., etc. " \_ Paiement à Guillaume Darien, citoyen de Lyon, de 15 livres tournois " pour le plaisir et service qu'il a fait à la ville pour avoir donné une belle grande et privée bische qu'il avoit nourrye en sa maison, laquelle

fut occise à faire service au banquet et festoyement qui fut fait à monseigneur le duc de Valentinois à sa première venue et entrée en ladite ville pour l'onneur du Roy, notre sire, qui l'avoit mandé et commandé, etc. "

**Cote : CC 0538.**

Référence informatique : 00000716

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 58 feuillets, papier.

**1499**

Comptabilité communale (1499)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour l'entrée du Roi Louis XII

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.
- États des dépenses faites pour l'entrée du roi Louis XII. \_ Cinq deniers pour livre sont imposés sur les habitants pour subvenir aux frais de réception ; \_ les religieux de Saint-Antoine de Viennois s'engagent à tenir hors des murs leurs pourceaux qui erraient librement par la ville ; le consulat leur promet en retour une ânée de seigle par mois. Jean de Troyes et Pierre Goyon, cartiers, se chargent de la confection de 800 targettes les unes portant un porc-épic en champ de gueule, les autres un A, et des écussons aux armes de France ; \_ robes pour les conseillers ; \_ cent petits enfants de 6 à 9 ans, des meilleurs familles de la ville, sont vêtus de robes bleues, semées de fleurs de lis, et doivent crier : vive le Roi! \_ Jean Le Père et Nicolas, orfèvres, s'engagent " à faire et reduyre mil escus d'or en ung porc-épic assis sur une terrasse de la grandeur qu'il pourra estre et en la forme du patron qui pour ce leur sera baillé par Jehan de

Paris. " \_ " Le mercredi, dixiesme jour du moys de juillet mil quatre cens quatre vingt dix neuf, le roy Loys, douziesme de ce nom, fit son entrée en la ville de Lion, par la porte de Bourgneuf, et ala louer en l'ostel archiépiscolal ; \_ " Le XIIe jour des moys et an dessusdits tous les conseillers de la ville, exceptés Pierre Palmier Glaude Laurencin et Pierre Regnard, et avec eux presens monsr le procureur du Roy, Jacques de Baileux, trésorier, et le procureur de la ville, sont allez devers le Roy, heur de sept heures de matin, et luy ont présenté de par ladite ville ung porc-épic fait tout d'or d'escus pesant treze marcs cinq onces cinq deniers douze grains, lequel a receu ledit don et offert de confirmer les privilegees de ladite ville. \_ Autre compte des fraiz de l'entrée du Roy, rendu par Amé Bullioud. " \_ Payements à la femme de Jean Bourgeois, enlumineur, pour coutures ; \_ à Huguenin Carra, mercier, pour fourniture du taffetas employé dans les costumes des femmes qui figurèrent les personnages de : " marchandises, France, amour, souveraine, prudence, Justice, Influence, Droite ligne, de l'Eaue, de la Terre, de Providence divine et Peuple ; " \_ à divers pour la décoration du poële porté sur le Roi ; \_ " à Antoine de Vigne, drapier, pour quatre aulnes et demye drap turquin pour faire robbe à Jehan de Paris, qui fit Bon Temps, et pour cinq aulnes vert pour faire coctes à Santé et Liesse qui estoient avec Bon Temps ; " \_ façon de robes, de chausses pour : l'Air, le Feu, Neptune, le Soleil, " qui sont de peaulx dorées et argentées, \_ à Glaude Chevallet, pour les dits qu'il fit pour l'entrée du duc de Valentinois et du Roy et pour recorder les filles ; \_ journées de peintres : Johannes Bourgoys, Jaques Berthet. Jaques Forestz, Poncet Ymagnier, Pierre Bonté, François Rochefort, Guyon Levet, serviteur dudit François Rochefort, Jehan Lamy, Adam Le Fevre, Jehan d'Auney, Philippe Besson, Pierre Diespe, Symon Chenevier, deux Flamens, Jehan le Noir, serviteur de Jehan de Paris, Jehan de la Rue, Jehan Henault, Anthoine Vessenat, Henry Guiot, Jehan Chappeau, Pierre du Pont, Jehan



Ramel, Vincent Montmiral, Pierre de Fontaines, etc. ; \_ à Jehan de Paris, peintre du Roy, pour sa poyne d'avoir devisé les mistères de l'entrée, avoir fait tous les patrons tant desdits mistères que des cartiers, toilles et targuetes, au brodeur pour le poille et l'orfèvre pour le porc-espice d'or donné audit seigneur et autres peines et travaux qu'il a heuz à conduire les mistères et faintes de ladite entrée, LXX l. ; \_ à Clément Trie, pour le souper de Jehan de Paris, François Rochefort, Pierre Bonté, peintres, et Nicolas l'ymagier, qui s'assemblèrent pour deviser les mistères et faintes de ladite entrée. " \_ État des fournitures faites aux peintres en couleurs, cordes, papier, étoffes et autres objets. \_ Paiement " à maistre Hurry Valluffin, maistre de l'escolle du cousté devers l'empire, pour certaines despenses par luy fournies pour l'eschauffault des petiz enfans ; \_ à Jehan de Paris, le tondeur, pour despense par luy faite en son eschauffault du Puy Saint-Christofle, où il fit Bon Temps ; \_ à la vefve de l'Aubepin, cordonnier, de laquelle l'on emprunta neuf pierres ou il y a à chacune une boucle de fer pour faire contrepois au char de Neptunus, desquelles Jehan de Paris, le peintre, coppa les cordes de cinq et tumbèrent en la Saonne ; \_ Dons faitz aux officiers de chez le Roy : aux forriers, aux huissiers d'armes, aux trompettes, aux portiers, aux deux huissiers de chambre et massiers, aux valetz de pié, aux heraulx d'armes, au mareschal des lougis, au prevost de l'oustel, etc. " \_ Paiement " à Jehan Le Père, filz de Loys Le Père, orfèvre, de la somme de trente cinq escus d'or pour la fasson du porc-espice d'ordonné au Roy, etc."

Sur la page de titre du 1° cahier: esquisse à l'encre d'un blason à trois lys

**Cote : CC 0539.**

Référence informatique : 00000717

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 pièces,

parchemin; 22 pièces, papier; 1 cachet de cire.

**1499 - 1500**

Comptabilité communale (1499 - 1500)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Gilbert du Gué, chevalier, seigneur des Ternes, capitaine et sénéchal de Lyon ; de Louis Teze, Pierre Burberron et Claude Le Charron, docteurs en lois, conseillers de la ville ; d'Antoine Dupont, procureur général ; de George de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat ; de Jean Archimbaud et Pierre Henry dit Canard, mandeurs ; de Jean Pra, guetteur et trompette de Fourvière ; de Pierre Boteille et Jean Portier, gardes des clés de la porte des Farges ; de Pierre Fuzier, parcheminier, garde des clés de la porte du pont du Rhône ; de Jean Feschet, mercier, garde de la porte de Saint-Marcel ; d'Édouard de Bire, maître-maçon, juré ; de Mathieu Béraud dit Amiot, avocat à Paris, solliciteur des causes de la ville.

**Cote : CC 0540.**

Référence informatique : 00000718

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 82 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

**1499 - 1500**

Comptabilité communale (1499 - 1500)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Réparations des édifices communaux et  
fortifications

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations aux édifices communaux et aux fortifications. \_ Honoraires alloués à Clément Trie et à Édouard de Bire " maistre juré sur le fait oeuvre de la massonnerie ; " \_ achat de pierre pour le pont du Rhône. \_ Acquisition de 200 " arbres de chaisnes, pour employer en la reparation du pont du Rhosne et peyssières qu'il convient faire pour destourner le cours de l'eaue pour la fortification d'icelle ville, prenables et coppables ou boys de Léonard Favre, appoticaire, assiz entre la ville et l'Isle-Barbe, du costé devers l'empire, c'est assavoir cent desdits chaînes de pyé en syme et les autres cent de la longueur de six toises, à raison de cinq piés et demy la toise. " \_ Réparations aux portes du Griffon, de la Lanterne, de Saint-Marcel et de Saint-George ; au pont de bois sur le Rhône, au pont de Saint-George, à la chapelle du Saint-Esprit, à le grange et à la tour des Farges. \_ Rapport de Jean de Salle et d'Eymar Eygret, charpentiers, sur l'état de l'arche de la trappe " du pont du Rosne au-dessoubz de la tour du costé devers le Dauphiné, laquelle arche par l'impétuosité et divertement du cours de l'eaue commencé à cheoir en ruyne et démolition. " \_ Devis, cahier des charges et marché des travaux à exécuter. \_ Recettes et dépenses de la taille établie au port de Rue-Neuve, " à cause de la démolicion de deux arches du pont du Rosne près le pont de boys, qui churent en ruyne le dimanche dix neufviesme jour du mois de juillet l'an mil cinq cens,

entre neuf et dix heures du matin ou environ, sans ce qu'il y eust personne perie ne affoullée. " \_ Frais de construction d'un pont provisoire en bois sur les arches démolies. \_ Honoraires alloués à " maistre Quentin, chappuys de Seyssel, que messrs les conseillers avoient mandé venir pour adviser et deviser sur le fait de la réparation, pour ce qu'il est renommé estre expert en reparation de pont et lequel y est volentiers venu. " \_ Journées de maçons, de charpentiers, de mariniers, de manoeuvres, etc.

**Cote : CC 0541.**

Référence informatique : 00000719

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 16 feuillets, in-folio, papier.

**1500**

Comptabilité communale (1500)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques Baileux  
Dépenses pour l'entrée de la Reine Anne de Bretagne  
Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Baileux, receveur de Lyon. " Le compte de la recepte et despence faicte pour l'entrée de la Roynne à sa première et joyeuse venue de son second regne en la ville de Lyon. "

- Collecte faite " sur les plus apparens et ayans prouffit et comodité à l'institution et establissement des foyres ; " \_ dans l'état ou remarque les noms suivant : messire Maurice Sève et ses frères, Jehan de Chalein, orfèvre ; Loys le Père, Anthoine de Vauzelle, maître Jean le Dyamantier, François Rubis, Jacques Buyer et son neveu, André Daveyne, etc. \_ Prêt à la ville par Claude Laurencin, de la somme de 300 écus d'or " pour faire la médaille d'or donnée à la Roynne. " \_ Payements à " Gabriel de Bourg, marchand, pour les draps de soye qui ont esté prins de luy pour la dite entrée ; \_ à

Anthoine de Vinoz, marchand drappier, pour quatorze aulnes draps rouge, blanc et jaune, pour faire abillemens de bergiers et bergières, pour ceulx qui jouèrent sur l'eschauffault le mystère en la rue du Palais ; \_ à Guillaume Angelier, brodeur, qui a fait le poille, pour douze lettres de L faictes de drap d'or porfillées d'or et de soye noire, et douze lettres de A faictes de veloux noir porfillées de guippures d'or ; \_ pour la façon et soye de trente trois armynes de veloux noir porfillées de soye noire ; \_ item pour la façon de la pourfillure et guippure d'ung grand A de veloux pers porfillé de guippures d'or, et pour neuf fleurs de lis de drap d'or porfillées de guippures d'or ; \_ pour la façon d'une grant couronne d'or à piarrierie porfillée de guippures ; \_ pour dix neuf onces de soye noire et jaune pour faire les franges dudit poille, à huit sols l'once ; \_ à François Rochefort, peintre, la somme de vingt livres tournois, marché fait avec luy de faire tout l'ouvrage de peinture bien et deuement requis et neccessaire pour ladite entrée c'est assavoir aux quatre mystères et treze Sibilles ; à Clément Trye, la somme de trente-six sols tournois pour bailler, c'est assavoir, XXX sols à Jenin de Beaujeu, pour faire la rethorique des personaiges et mystères de ladite entrée, et six solz pour rabiller deux tunicques qui y furent desirées ; \_ aux heraulx de la Royne nommez Vennes et Allebout, pour don à eulx fait ; \_ à maistre Nicolas et Jehan de Saint Priest, ymaigeurs, pour la taille et façon des portraictz et molles pour faire la medaille du don et present fait à ladite dame, quatre escus d'or vallant VII livres t. ; \_ à Jehan Le Père, orfèvre, la somme de huit escuz d'or vallant XIII livres t., tant pour la façon de la medaille donnée et présentée de par la ville à ladite dame à sa joyeuse venue de son second regne, que pour la descalle d'or et autres choses d'icelle ; \_ à Jehan de Bourges la somme de cinq cens douze livres dix solz cinq deniers tournois pour quatre marcs cinq deniers d'or d'escus que pesoit ladite medaille, à raison de soixante douze escuz couronne le marc, en ce comprins

huit deniers d'or de deschet ; \_ à Jaques Baronnat pour une coupe de voirre de Venise par luy achaptée pour mectre et presenter ladite pièce médaille quant elle fut présentée à ladite dame, troys escus d'or soleil. " \_ Procès-verbal d'appurement du compte.

**Cote : CC 0542.**

Référence informatique : 00000720

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier.

**1499 - 1500**

Comptabilité communale (1499 - 1500)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville : dons d'épices et de vin de Malvoisie au duc de Gueldre, au prince d'Orange et au gouverneur de Bourgogne ; de velour cramoisi au vicomte Cotereau, secretaire du Roi, etc. \_ Sommes allouées à Pierre Rennart, conseiller, " pour les fraiz et journées qu'il a faits pour estre allé de par la ville jusques au Puy en Vellay et d'illec revenu par Valence et Tournon, pour sercher et savoir si l'en pourroit trouver des blez pour la fourniture et provision d'icelle ville, affin d'obvier a cherté et neccessité, pour ce que l'on murmuroit que à cause de la indisposition du temps le blé monteroit à hault pris, et que la traicte des blez de Bourgongne avoit esté deffendue ; \_ à Jeronym Menyer, pour ung voyage qu'il feist derrierement en Savoye pour

enquerir et savoir secrètement l'entreprinse et armée que faisoient le roy des Romains et autres ennemys du Roy et royaume de France, lesquelz, ainsi que l'on murmuroit estoient deliberez faire surprendre et piller ceste dite ville par emblée ou autrement ; \_ à Jean du Vivier, sergent royal, pour ung voyage qu'il a fait, au moys d'aoust dernier passé, qu'il pourta au Roy lettres missives et informations touchant l'excès qui fut fait par monsieur de Beaudisner, en la personne de monsr le lieutenant, messire Humbert de Villeneuve ; \_ pour ce, disent les conseillers dans le préambule d'un mandat du 3 août 1500, que nous avons sceu l'oultraige et excès fait, perpétré naguères en la personne de messire Humbert de Villeneuve, lieutenant général de monsr le sénéchal, par le sr de Beaudisner et autres ses complices, qui est chose scandaleuse et de mauvais exemple, actendu le personnaige chief de justice auquel a esté fait ledit oultraige, et que par conséquent, si tel oultraige estoit tolléré estre fait aux plus grans, et n'y estoit pourveu, plus facilement l'on pourroit envahir et assaillir les autres moindres citoyens et habitans de ladite ville ; par quoy, comme gouverneurs et administrateurs de la chose publique de ladite ville, avons arrêté que le boy notre souverain seigneur soit adverty de la vérité du cas, etc. " \_ Frais d'administration et de procédures ; \_ honoraires des gens d'affaires ; \_ service de pensions et d'intérêts ; remises et réductions accordées aux fermiers de la fusterie, de la pêcherie et de la draperie. \_ A comptes sur les droits d'aide dus au roi.

**Cote : CC 0543.**

Référence informatique : 00000721

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 16 feuillets, papier; 15 pièces, papier.

**1499 - 1500**

Comptabilité communale (1499 - 1500)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiements " à vénérable personne, frère Pierre Garnier, procureur de la commanderie Saint-Anthoine audit Lyon, de la quantité de quatre asnées seigle, pour le nourrissage et entretenement des porceaux d'icelle commenderie, lesquelz ledit procureur feist mettre et nourrir hors icelle dicte ville environ quatre ou cinq moys ou temps d'esté derrier passé, affin de faire cesser et éviter l'infection et puenteur qu'ilz faisoient et esmouvoient au long des rues en venant des retraictz et conduitz des chambres latrines, au moyen de quoy la peste se pavoit plus facilement generer et avoir son influence, et aussi que c'estoit chose laide et deshonneste à veoir et mesmement pour ce que le Roy et son train estoit lors en ladite ville ; \_ à Imbault de Varey, sr de Foreys, pour le droit et action que ledit sr de Forestz pavoit avoir sur les boutiques ediffiez sur le bollevart de la porte de la Lanterne, auquel lieu ledit sr de Forestz avoit une maison, laquelle par commandement du roy Loys fut abatue et démolye pour y faire ledit bolevart ; \_ à Martin de Guigonne et Lucas Couchin, charpentiers, pour la façon et fourniture des eschauffaulx, parc et lisses que le Roy a fait commander faire faire à dilligence au pré de monsr l'abbé d'Esnay, pour la joute, combat et tornoy que le roi a ordonné y estre faiz dedens mardi ou mercredi prouchain (mandat du dimanche 10 mai 1500). " \_ Dépenses pour le repas et festolement offert par la ville à maître Jean de la Bretonnière, conseiller du Roi en la chambre de la justice des aides, et à maître Nicole

Chevalier, procureur en ladite chambre. \_  
 Location de l'hôtel commun. \_ 100 sols  
 tournois accordés " au Roy et joueurs des  
 bastons à feu pour remectre sus et faire  
 entretenir le jeu de la colovrine. " \_  
 Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_  
 Réparations à l'hôpital Saint-Eloi. \_  
 Payement " à Gaspard, fondeur de  
 cloches, pour une cloche prinse de lui  
 pour la chapelle du Saint-Esprit, pesant  
 IX livres, à l'III s. la livre. "

**Cote : CC 0544.**

Référence informatique : 00000722

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX° siècle - Toile noire, 7 pièces,  
 parchemin; 32 pièces, papier

**1500 - 1501**

Comptabilité communale (1500 - 1501)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Gages des fonctionnaires et employés de  
 la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Gages des fonctionnaires et des  
 employés. \_ Gages de François Buclet et  
 de Laurent Patarin, docteurs en lois, de  
 Jean Benoit, dit de Bourges, et de Jean  
 Rossellet, conseillers de la ville ; \_  
 d'Antoine du Pont, procureur général ; \_  
 de Georges de la Noyerie, secrétaire du  
 consulat ; \_ de Jean Archimbaud et de  
 Pierre Henry dit Canard, mandeurs ; \_ de  
 Jean du Pré, guetteur de Fourvière ; \_ de  
 Jean Patoud, commis à l'entretien de la  
 chapelle du Saint-Esprit ; \_ de Clément  
 Trie, chargé des réparations à faire aux  
 édifices communaux ; \_ de Mathieu  
 Berault, dit Amyot, avocat, solliciteur des

causes de la ville à Paris. \_  
 Remboursements d'emprunts à Étienne  
 Grolier et à Benoît Buatier. \_ Décharges  
 et réductions accordées à Jean Hillaire et  
 à Jehan Coreau, fermiers du barrage du  
 pont du Rhône ; \_ à Jean Guenault,  
 fermier des impositions ; \_ à Pierre  
 Boysson, fermier de la boucherie. \_  
 Service des pensions dues au chapitre de  
 Saint Nizier et à Barthélemy Bellièvre. \_  
 Frais d'administration, de procédures,  
 d'expéditions d'actes, etc. \_ Vacations et  
 honoraires des hommes d'affaires.

**Cote : CC 0545.**

Référence informatique : 00000723

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio,  
 64 feuillets, papier; 7 pièces, papier.

**1500 - 1501**

Comptabilité communale (1500 - 1501)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Réparations des édifices communaux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Réparations et entretien des édifices  
 communaux. \_ Réparations au pont du  
 Rhône ; frais occasionnés par la traille  
 établie en face du port de Rue-Neuve ; \_  
 construction d'un pont provisoire en bois  
 sur les arches démolies du pont du  
 Rhône. \_ Indemnité accordée pour le  
 reculement de la maison dite des Trois-  
 Fourneaux sise " sur la rue tendant la  
 grant porte des Cordeliers au Portal-  
 Vieux sur le Rosne. " \_ Allocation de la  
 somme de 20 livres tournois " pour aider  
 à faire la rue qui se fait presentement  
 large et aisée au lieu ou souloit estre une

petite mal aisée et ravissant ruelle appelée Tirecu, près la Bombarde, laquelle, par le moyen de plusieurs gens de bien qui y on volontiers contribué et les aucuns circonvoisins donné de leurs possessions pour la manufacture et elargissement d'icelle, sera utile, aisée, large et prouffitable et beaucoup avantageuse pour la venue et issue de ceux qui viendront et sortiront, tant à pyé comme à cheval, du costé de la montagne de Forvière et Saint-Just. \_ Dépenses pour l'établissement de clés en fer destinées à relier les arches du pont sur le Rhône ; \_ journées de maçons, de charpentiers, de mariniers, de manoeuvres ; \_ extraction de gravier, etc.

**Cote : CC 0546.**

Référence informatique : 00000724

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 30 feuillets, papier; 27 pièces, papier.

### 1500 - 1501

Comptabilité communale (1500 - 1501)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don à madame la chancelière " d'une chambre de tapisserie acquise de Pierre Eglise au prix de 304 livres, 8 sols troys deniers ; \_ de vingt-cinq escuz d'or soleil, à mons. maistre Florimont Robertet, secrétaire des finances du Roy ; \_ d'un escu d'or au barbier de monsr le chancelier pour avoir advisé et sollicité mondit sr le

chancelier de sceller des lettres patentes en faveur de la ville ; \_ de deux douzaines perdriz rouges, une douzaine beccasses et deux butors à monsr de Saint-André ; \_ de deux douzaines perdriz rouges et deux douzaines blanches, ensemble de vingt-sept symaises vin blanc et cleret prins au Chapeau-Rouge, d'une carpe, d'une anguille, à monsr le général de Languedoc ; \_ de cinq aulnes satin noir à monsr le visconte Cotereau ; \_ d'un gros poysson à monsr le général Briconnet lougé au Porcellet ; \_ d'ung fromaige de Millan, de deux marcellins et d'une douzaine saulsisses de Bolloigne à monsr maistre Burdelot, procureur général pour le Roy à Paris. \_ Frais alloués à Clément Trie et autres pour voyages faits par eux, auprès du Roi, à Loches, à Blois, etc., " pour la traicte des blez tant de Bourgogne, comme de Languedoc pour la provision de la ville de Lyon. " \_ Quatre anées de seigle accordées au procureur de la commanderie de Saint-Antoine pour les pourceaux de sa maison qui doivent être tenus hors de l'enceinte de la ville ; \_ prix aux joueurs de la couleuvrine \_ desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_ Recette effectuée au barrage du pont du Rhône, à l'époque des foires. \_ État des balles d'épiceries grabellées du mois de novembre 1500 au mois d'août 1501.

**Cote : CC 0547.**

Référence informatique : 00000725

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 43 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin; 34 pièces, papier.

### 1501 - 1502

Comptabilité communale (1501 - 1502)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais de procès

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. Comptes rendus par Mathieu Berault, dit Amyot, solliciteur des causes de la ville à Paris, des frais par lui faits à l'occasion des procès soutenus par le consulat. \_ Pièces justificatives de ces frais : honoraires d'hommes d'affaires, droits d'expéditions, gratifications aux cleres, fournitures de papier, de sacs, etc.

Page de titre du Cahier: belle initiale grotesque

**Cote : CC 0548.**

Référence informatique : 00000726

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 11 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1501 - 1502**

Comptabilité communale (1501 - 1502)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés. \_ Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternès, sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ de Georges de la Noyerie, secrétaire du consulat ; \_ de François Buclet, Laurent Paterin, docteurs en droit, et de Barthélemy de Villars, conseillers de la ville ; \_ d'Antoine Berjon, procureur

général ; \_ de Jean du Pré, guetteur de Fourvières ; \_ de Jean Archimbaud et Pierre Henry, mandeurs du consulat ; \_ de Pierre Fuzier, Léonard Martin et Jean Gasteblié, gardes des clés des portes ; \_ de Jean Coignet et de Barthélemy Laurent, procureurs en parlement, à Paris.

**Cote : CC 0549.**

Référence informatique : 00000727

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 34 feuillets, papier; 5 pièces, papier.

**1501 - 1502**

Comptabilité communale (1501 - 1502)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations des édifices communaux

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

-Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations aux édifices communaux. \_ Établissement de conduits en plomb pour amener l'eau de la fontaine Saint-Marcel jusqu'à l'hôpital Sainte-Catherine, " pour le bien et prouffit de la chose publique et des pouvres venans et affluans audit hospital. \_ Avant cette époque l'eau coulait dans la rue jusqu'aux fossés de la Lanterne. \_ Frais pour repaver la rue " près le couvent des frères Jacoppins. " \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Dépenses " pour reumectre et faire tourner le Rosne du costé devers la ville. " \_ Paiements à Guillaume Blanc, " pour deux grans vieulx bateaux prins au port de rue Chalamon, et les avoir montez jusques au lieu des peyssieres du

pont du Rosne, pour illec les enfoncer et renforcer icelles peyssières ; \_ à Pierre Cousturier, masson pour six journées qu'il a besogné à tailler et perser la pierre qui servira de tronc en la chapelle du Saint-Esprit sus ledit pont pour y mectre les aumosnes qui y seront données. " \_ Restauration de la croix du pont : " à maistre Nicolas l'ymageur, pour avoir reffait ung bras en l'ymaige de Notre-Seigneur, et une main en l'ymaige de Jhesus en ladite croix qui estoient rompuz. " \_ Construction " d'ung arc boutant de pierre de taille derrier la chapelle du pont Saint-Esprit sur ledit pont du Rosne du costé devers la ville. "

**Cote : CC 0550.**

Référence informatique : 00000728

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier

**1501 - 1502**

Comptabilité communale (1501 - 1502)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédures ; \_ dédommagement accordé à certains fermiers de la ville ; \_ secours de 40 livres alloué à Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat, \_ service des pensions ; \_ ferme des gabelles ; \_ frais de voyages auprès du Roi à Paris et à Blois, \_ État de la recette des deniers du barrage du pont du Rhône

**Cote : CC 0551.**

Référence informatique : 00000729

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 6 feuillets, papier; 1 pièce, papier.

**1501 - 1502**

Comptabilité communale (1501 - 1502)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour l'entrée du Cardinal d'Amboise en Novembre 1501

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais occasionnés par " l'entrée et réception en icelle ville de monsr le cardinal d'Amboise venant et entrant légat en France, au moys de novembre l'an mil cinq cens et ung. " \_ Paiements faits à Guillaume Angelier, brodeur, pour fournitures de satin, de franges, de cordons, etc. ; \_ " à Berthelemi Panchati, marchand florentin, pour ung beau drapeau d'or contenant quatorze aulnes demy octave, à raison de vingt escus sol. l'aulne, dont a esté fait don et présent de par la ville a mondit sr le legat, pour en faire vestemens et ornements à sa chapelle ; " \_ à divers pour les costumes des personnages devant figurer dans les mystères ; \_ " à Jehan Yvonnet pour XII jours qu'il a vaqué tant à faire les rolles des personnaiges servans auxdits mystères, comme pour avoir recordé les filles et avoir joué luy-mesme sur les eschaffaulx ; " \_ à Poncet tailleur d'imaiges, Jehan Richart, barbier, Humbert Colombin et leurs compagnons, qui ont joué les pastoreaulx en l'eschaffault de l'Erberie ; \_ à Clément Trye pour faire paiement au prebtre de Saint-Nizier et au filz de



Canart, qui jouèrent au mistère qui fut fait à la porte du pont du Rosne ; \_ audit Clément Trye, pour payer Jehan Richier, qui composa les ditz et rethorique desdits mistères et joua luy-mesme et vacca à la conduite des personnaiges ; \_ à Estienne Gaulteret, qui eut charge tapisser troys chambres pour mondit sr le legat en son logis de là le Rosne, en la grange sire Jehan Roussellet ; \_ à maistre François Rochefort, peintre, pour avoir servy en l'art de peinture necessaire auxdits mistères luy et ses gens et avoirourny or et couleurs, aussi avoir inventé et mis en ordre partie desdits mistères ; \_ à Glaude de Roanne, sergent, qui fut porter les lettres de monsr du Puy à mondit sr le legat estant logé à Eyrieu. "

**Cote : CC 0552.**

Référence informatique : 00000730

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 20 feuillets, papier; 14 pièces, papier.

**1501 - 1502**

Comptabilité communale (1501 - 1502)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville : \_ " à noble Jehan Roussin, maistre d'ostel du Roy, d'une pièce de camellot, contenant seize aulnes ; \_ à monsr de Clerieu de deux flascons pesans dix-sept marches, quatre onces, dix-huit deniers argent, fournis par Pierre Parent, orfèvre, marchand demourant à Paris ; \_ à

madame la chancellière estant logée avec monsr le chancelier en l'ostel des frères Pierrevive, pour la grattiffier et en rememorant les biens et honneurs que par son intercession mondit sr le chancelier a faiz et pourra faire à ladite ville, des pots de poires muscadelles, d'escorce de citron, des boistes de canelle, d'orenjat, de semence froide, etc. \_ Dépenses " pour quatre grans potz d'estaing en façon d'argent, pesans quarante une livre et demye, achaptez de Benoit de Noble, potier, à raison de quatre solz la livre, qui est somme grosse, pour d'iceulx potz faire service en l'ostel de la ville à porter et donner vin aux seigneurs ; \_ pour avoir fait graver ès couvercles desdits quatre grans potz les armes de la ville. " \_ Prix accordés aux joueurs de la couleuvrine. \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_ Indemnité accordée " aux huit portiers qui furent commis à la garde des portes pour obvier au dangier de la peste, ainsi et par la manière qu'il fut advisé par monseigneur le chancelier et autres seigneurs du grant conseil du Roy " \_ État des balles d'epicerie grabellées en la ville de Lyon. \_ Réfection du mur de soutènement du " grand chemin venant de Saint-Just à Saint-Berthelemi au droit de la ruelle de Tirecu. " \_ Réparations aux tours des Balmes, du Puy d'Ainay, de la porte des Farges, de celles de la Roche et de la Chaîne, du faubourg de Saint-Just, et des arcs de Fourvières, aux 14e, 15e et 17e tours du côté de Fourvières, à celle de la porte Saint-Vincent, à la petite tour près la Déserte, à celles du portail Saint-Marcel, de la poterne de Sainte-Marguerite, du Griffon, de Chenevier, " aux deux tours rondes du Bessal, " sur les fossés de la Lanterne, à cinq autres tours près de ces dernières, à la tour Serpollet à la tour Ripault, à celle des Pastez, etc. \_ Dépenses diverses.

**Cote : CC 0553.**

Référence informatique : 00000731

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces,  
parchemin; 17 pièces, papier; 1 cachet de  
cire rouge

### 1502 - 1503

Comptabilité communale (1502 - 1503)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Jacques de Baileux,  
receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des  
fonctionnaires et des employés de la ville  
: \_ Gages de Gilbert du Gué, sénéchal et  
capitaine de Lyon ; \_ de Laurent Paterin,  
docteur en droit, de Claude Laurencin,  
marchand et de Jacques Barondeau,  
conseillers de la ville ; \_ d'Edouard de  
Bire, " l'ung des maistres jurés de  
massonnerie ; " \_ de Geoffroy de Bernay,  
licencié en lois, avocat en parlement et  
solliciteur des procès ; \_ de Roger Barme,  
aussi licencié en lois, avocat de la ville au  
parlement de Paris ; \_ de Barthélemy  
Laurent, procureur de la ville au  
parlement de Paris ; \_ d'Antoine Berjon,  
procureur général de Lyon ; \_ de Georges  
de la Noyerie, secrétaire du consulat ; \_  
de Jean du Pré, guetteur et trompette de  
Fourvière ; \_ de Jean Archimbaud et de  
Pierre Henry, mandeurs du consulat ; \_  
de Jean Girard et Jean Marmot, " ayant la  
charge des clochettes et faire l'esveil ès  
lundiz pour faire prier pour les trespassez  
; " \_ de Jean Fichet, dit Berthault, charge  
d'ouvrir et de fermer la porte Saint-  
Marcel.

Le cachet de cire est sur la pièce 21

Cote : **CC 0554.**

Référence informatique : 00000732

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio,  
54 feuillets, papier; 8 pièces, papier.

### 1502 - 1503

Comptabilité communale (1502 - 1503)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Réparations aux Ponts du Rhône et de la  
Saône

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Jacques de Baileux,  
receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Réparations aux ponts du Rhône et de la  
Saône. \_ Payement à Étienne Cunyl,  
maçon, " pour cent et cinq piés pierre de  
chuyn qu'il a vendu et laissé sur le port  
de Rue-Neufve, à raison de deux solz  
neuf deniers tournois le pyé, du reste de  
certaine quantité d'icelle pierre qu'il avait  
achapté pour reffaire l'avant-pile du pont  
de Saonne, que feu monsr le maistre  
Jehan Baronnat en son vivant ordonna  
estre reffaicte à ses coutz et despens. \_  
Papier et roelle de la despence faicte  
pour la reparacion et entretenement du  
pont du Rosne, tant en massonnerie que  
charpenterie, peyssières, betons et autres  
ouvraiges necessaires pour la  
conservation dudit pont et obvier à la  
demolicion d'icelluy. " \_ Payements à  
Lucas Couchin charpentier, " pour metcre  
et poser une clef sur ung arc dudit pont,  
pour ce qu'il s'est fendu et l'arrière pile  
desmentie et cheute ; pour ce qu'il a  
besoingné à metcre une grant pièce de  
sapin pour porter le pont de boys sur  
l'arc rompu ; \_ item pour faire l'escluse  
pour detourner l'eaue soubz ledit arc  
pour y faire la massonnerie necessaire ; \_  
à Estienne Amorant, perreuer,  
demourant entre Pierre Scize et la porte  
de Bourgneuf, pour ung monceau de

pierre rouverte de la roche de Pieraigle achapté de lui et rendu sur le bort de Saonne ; \_ à Pierre Labbé, cordier, pour une grande corde pezant LXII livres. \_ Frais d'établissement d'une traile au port de Rue-Neuve, attendu que " le lundi XXVe jour du mois de septembre l'an 1503, les arches dudit pont qui desja avoient esté rompues, et sur lesquelles l'on avoit fait pont de boys, cheurent environ huit heures du matin. " \_ Extraction de gravier, achat de fagots pour les pessières, réparations d'outils, etc. \_ Journées de charpentiers, de mariniers, de maçons et de manouvres, etc.

1° page: belle lettrine grotesque  
Feuillet 32 du cahier: déchiré

**Cote : CC 0555.**

Référence informatique : 00000733

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 2 pièces,  
parchemin; 27 pièces, papier.

### 1502 - 1503

Comptabilité communale (1502 - 1503)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Remboursements des emprunts faits pour subvenir aux réparations du pont du Rhône ; \_ service des pensions dues par la ville au chapitre de Saint-Nizier et Barthélemy Bellière. \_ Frais de procédures, d'expéditions d'actes, etc. ; \_ honoraires des hommes d'affaires. \_ Réduction (16 février 1503), sur le prix de

son bail de deux années accordée au fermier du barrage du pont du Rhône qui avait éprouvé un notable préjudice à raison des fortes crues du fleuve, des réparations faites au pont et parce que " en la première desdites deux années et au mois de juing, le Roy arriva en ceste ville et y demeura jusques au mois d'octobre ensuivant, pendant lequel temps les gentilzhommes et archiers dudit seigneur faisoient venir leurs provisions de boys, paille, foing, advoyne et d'autres denrées à eulx necessaires sans riens paier, et en la seconde desdites deux années la peste ou mortalité auroit en cours puis d'avant la Saint Baptiste dernier passée en tous les lieux circonvoisins de ceste ville jusques à present, à cause de quoy aucuns marchans ne marchandises, mulatiers ne charretiers venans des lieux suspectz n'auroient peu ne osé entrer en ladite ville, comme la chose est trop plus que notoyre. " \_ Payement par les conseillers de la somme de 8,473 livres 14 sols tournois " qu'ilz devaient au " Roy à cause des gabelles de ladite ville qu'ilz tiennent à main ferme dudit seigneur. "

**Cote : CC 0556.**

Référence informatique : 00000734

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio,  
10 feuillets, papier; 2 pièces, papier.

### 1502 - 1503

Comptabilité communale (1502 - 1503)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Dépenses pour l'entrée de l'Archiduc en  
Mars 1502

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- État, mandats et quittances. \_ " Papier de la despence faicte pour l'entrée de monsr l'archiduc, en mars mil cinq cens et deux, ensemble du bancquet et du feu de joye fait pour la paix jurée entre le Roy et mondit sr l'archiduc. " \_ Paiements faits à divers pour les costumes des personnes qui figurèrent dans les mystères joués à la porte du pont du Rhône, dans la rue Grenette, en l'Herberie et aux Changes, et remplirent les rôles " d'Amour, du Pellerin, de Bon Vouloir, Ardant Desir, France, Fille-de-France, du Fils de l'archiduc et de Noblesse ; " \_ à Pierre Bonté, painctre qui a besoingné à paindre les abillements, armes et devises qu'il a fallu faire pour ladite entrée ; \_ à Jehan Richier, pour la composition et facture des vers faitz en rethorique pour les personaiges qui ont joué auxdits eschaffaulx et mystères, aussi pour avoir recordé les filles et instruit tous lesdits personaiges, et aussi pour avoir escript et mis par ordre la forme de ladite entrée. " \_ Dépenses pour le feu de joie fait sur le pont de Saône, " le jour que la paix fut créée, le lundy IIIe jour d'avril mil Vc et deux. " \_ Dépenses pour le banquet servi sur le pont lors dudit feu de joie. \_ Payment à Benoit de Noble, potier, " pour troys asnées et demy barral vin de Beaune pour boire et servir audit banquet dudit feu de joye à tous ceulx qui voullioient boire et manger, par ordonnance de messrs les conseillers pour l'onneur du Roy et de ladite ville ; \_ aux instrumens, c'est assavoir Jehan de la Senaz, taborin, Guillaume, joueur du rebec, Jehan Burete, joueur du lut, et Poncet, joueur des orgues, qui jouèrent audit banquet. "

**Cote : CC 0557.**

Référence informatique : 00000735

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 31 feuillets, papier; 5 pièces, papier.

## 1502 - 1503

Comptabilité communale (1502 - 1503)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Dons et paiements divers

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- États, mandats et quittances. \_ Don de 25 écus d'or couronne au sénéchal de Lyon, " à cause des biens et honneur qu'il a toujours faiz et peult faire en tous endroiz aux affaires communs, mesmement en la commission et charge des vivres qu'il fault envoyer en l'armée du Roy à Roussillon, en quoy il s'est en tout ce qu'il a peu très-voullentiers employé ; " \_ de 10 livres tournois aux religieux de Notre-Dame des Carmes, pour les aider à subvenir aux frais de la tenue de leur chapitre provincial, laquelle somme " pour employer et convertir en une douzaine de moutons qu'on leur pourra faire délivrer à la boucherie. " \_ Payment à Lucas Couchin, charpentier, de la somme de 20 livres tournois " à luy deue par ladite ville pour reste du marché et priffaict fait avec luy pour les eschaffaulx, charpenterie et faintes qui furent faiz à l'entrée, réception et joyeuse venue de la Royne notre souveraine dame, en son second règne, lesquelz XX 1. t. luy furent mises en surceance et delay pour ce que la feinte de la porte le Bourgneuf, qui estoit le principal des autres mystères, ne fut descendue quant ladite dame y arriva, ains demoura haulte par la coulpe dudit Lucas, qui ne la voullut descendre, pour ce qu'il cuydoit que icelle dame deust y arriver en sa letière qu'il veoit lors assez loing, et neantmoins elle y arriva montée sur ung aulbin qu'il cuydoit estre quelque autre dame, par quoy craignoit faillir et trop se haster, ainsi que depuis en avons esté advertiz, que ne seroit chose raisonnable

pour celle cause luy faire perdre et retenir ladite somme. " \_ Exemptions de subsides, gabelles et impositions en faveur des rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. \_ Robes de livrée accordées aux mandeurs du consulat. \_ Paiement " pour ung messel à l'impression et bienn relyé achapté et mis en la chapelle du Saint-Esprit sur le pont du Rosne, pour le service d'icelle chapelle, LV sous. \_ Recettes faites au barrage du pont du Rhône lors de la foire de la Toussaint 1502. \_ État des balles d'épicerie grabelées en 1503.

1° page du 1° cahier: belle initiale grotesque

**Cote : CC 0558.**

Référence informatique : 00000736

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 8 pièces, parchemin; 35 pièces, papier; 1 cachet de cire.

**1503 - 1504**

Comptabilité communale (1503 - 1504)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Gilbert du Gué, seigneur des Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ des conseillers de la ville : Claude Le Charron et Laurent Paterin, docteurs en lois ; Pierre Faye, marchand ; Pierre Grand, Jacques Barondeau, Barthélemy Bellièvre, Pierre de Bourg et Jean Cayault,

marchands ; Pierre Regnard, Jean Buatier, Amé Bulliod, Humbert Mathieu, aussi marchands, et François Torvéon, qui tous font abandon de leurs gages à l'hôpital du pont du Rhône " pour le norrisement des poyres de Jhesu Crist y affluans en nombre à cause de la stérilité, de la petite saison et des incogneues maladies et languisons dont lesdits povres sont malades et languissans, et aussi à cause des édifices qu'il a convenu et convient faire pour y loger et norrir les povres filles repenties. " \_ Gages d'Antoine Berjon, procureur général de la ville ; de George de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat ; de Clément Trie, directeur des travaux communaux ; de Jean Archimbaud et Jean Henry, mandeurs ; de Jean du Pré, trompette et guetteur de Fourvière ; d'Édouard de Bire, maître maçon, juré ; des gardes des clés des portes ; des préposés " à sonner les clochettes et faire l'esveil tous les lundis et aux festes des trespassez pour le salut et commémoration d'iceux " ; de Mathieu Coignet et Barthélemy Laurent, procureurs au parlement de Paris ; de Roger Balme et Geoffray de Bernay, avocats de la ville au parlement de Paris.

**Cote : CC 0559.**

Référence informatique : 00000737

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 75 feuillets, papier; 14 pièces, papier.

**1503 - 1504**

Comptabilité communale (1503 - 1504)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône ; \_ acquisition de bois eu Savoie ; \_ salaire des mariniers de Dortan qui conduisirent trois radeaux à Lyon ; \_ taxes payées aux péages d'Anthon, de Neuville, de Chazey, de Jonage et de Miribel ; \_ journées de charpentiers, de maçons, de manoeuvres ; \_ achat d'un grand bateau plat pour le service de la traillé établie sur le fleuve, \_ " Papiers et roolle de la despençe faicte par ordonnance de messrs les conseillers de la ville de Lyon, en l'année commençant le premier jour d'octobre courant mil cinq cens et troys, pour la réparation et entretenement du pont du Rosne et des peyssières et aussi pour la treille érigée au port de Rue-neufve, à cause de la démolicion de l'arche et pont de boys qui chut en ruynes le lundi XXVme jour de septembre l'an dessus dit. " \_ Payements " à maistre Jehan de Salles, charpentier, pour faire la cabanne près le pont de boys neccessaire aux ouvriers à faire le pont suspendu, et pour avoir besogné en la charpenterie du boys d'icellui pont ; \_ à Pierre Draguillon de la Guillotière, pour ses peines d'avoir conduit de nuyt les postes du Roy depuis la Guillotière jusques au passage de la treille plusieurs foyes ; \_ à Pierre Labbé, cordier, pour XXXV livres de cordaille comprins en ce six onces qu'il a baillé pour servir ès bateaulx dela treille et ès bateaulx qui mènent les betons ; item pour la maille de la grant treille, treillons et autres cordailles y neccessaires, pesant le tout huit quintaulx soixante-dix-neuf livres ; \_ à Anthoine de la Vanelle, graveur, pour avoir fait une marque de fer aux armes de la ville, pour marquer à feu les choses appartenans à ladite ville servans à ladite oeuvre, pour les reconnoistre. "

Pièces 13 détachée du feuillet

**Cote : CC 0560.**

Référence informatique : 00000738

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 4 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

### 1503 - 1504

Comptabilité communale (1503 - 1504)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédures ; \_ honoraires des hommes d'affaires ; \_ réductions sur le prix des fermes ; \_ remboursements d'emprunts ; service des pensions ; aides et gabelles dues au Roi. \_ Voyages et missions dans l'intérêt de la ville ; \_ frais alloués " à maistre Édouard Lescuier, greffier de l'officialité, citoyen de Lyon, pour ung veaige qu'il a fait à deux chevaux, jusques à Mascon, où estoit et est encore le Roy, luy présenter les lettres de par la ville, luy suppliant que son bon plaisir feust de descharger ladite ville du grant et excessif taux qu'avoit esté fait sur icelle, touchant le fournissement des vivres et victuailles qu'il failloit faire et fournir à son armée en Roussillon ; \_ à maistre Anthoine Meigret, notaire, pour ung veaige par luy fait jusques à Saint-Amour en Bourgogne, pour la ville soy enquerir et informer de la noblesse et progenie que prétend et dit avoir honorable homme Glaude Thomassin. " \_ Dons gracieux offerts par le consulat, en dragées, confitures et fromage de Milan, " à monsr maistre Jehan de la Berthonière, l'un des seigneurs de la chambre de la justice des Aides à Paris, et à certains personnaiges qui ont servy et peuvent servir aux affaires de la ville, " etc.

**Cote : CC 0561.**

Référence informatique : 00000739

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio, ensemble 62 feuillets, papier; 1 parchemin; 10 pièces, papier.

**1503 - 1504**

Comptabilité communale (1503 - 1504)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses diverses. \_ Paiements aux religieux du couvent de Saint-Bonaventure, pour la desserte de la chapelle du Saint-Esprit ; \_ à Jacques Barondeau, recteur et gouverneur des hôpitaux du Pont-du-Rhône et de Saint-Laurent, pour les soins donnés aux pestiférés ; \_ à Simon Benedicty " pour les quatre pris francs que les colovriniers doivent et sont tenez jouer chacune année ès buttes d'icellui jeu ; \_ à Jehan, filz de Girardin de la Roche, maistre charpentier, pour quatre gibetz en façon de potences, faiz ès quatre principales yssues de la ville pour terrir les passans et pugnyr les desobeysans et delinquans. " Dans le mandat les consuls ordonnateurs expliquent que " par ordonnance de monsr le chancelier et du grant conseil, en ensuivant le commandement et bon plaisir du Roy, pour donner crainte à toutes manières de gens venans des lieux dangereux, suspectz et infectz de peste, en l'année derrière passée, fut deffendu sur peine d'estre penduz et estranglez et autres amendes arbitraires, que lesdits suspectz et infectz ne fussent si osez ne

hardis entrer, passer ne sejourner en ceste ville, affin d'obvier au dangier de ladite peste qui avoit son influence ladite année en plusieurs et divers lieux prochains et loingtains, et qu'il estoit très neccessaire avec l'aide de Dieu le créateur y obvier, pour ce que les affaires dudit seigneur se traictoient en ladite ville, en laquelle lors estoit la Royne et mondit sr le chancelier, et que icellui sr y vouloit faire séjour à son retour de Millan. " \_ État du vin vendu au détail, par Benoit de Noble, potier, pendant le temps qu'il fut roi des coulevriniers. \_ États du grabeau de l'épicerie. \_ Recettes des deux trailles du port de Rue-Neuve et du barrage du pont du Rhône. \_ Réfection du pavé du pont sur la Saône.

1<sup>o</sup> page du 1<sup>o</sup> cahier: lettrine grotesque abîmée par l'acidité de l'encre

**Cote : CC 0562.**

Référence informatique : 00000740

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 10 pièces, parchemin; 33 pièces, papier, 1 cachet de cire.

**1504 - 1505**

Comptabilité communale (1504 - 1505)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés : \_ Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon des conseillers de la ville Claude

Le Charron, Laurent Paterin et Jean Caille, docteurs en lois ; de Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat ; de Jean Archimbaud et Guillaume de la Balme, mandeurs ; de Jean du Pré, guetteur et trompette de Fourvière ; de Clément Trie, surveillant des travaux communaux ; de Barthélemy Laurent et Mathieu Coignet, procureurs au parlement de Paris ; de Jeoffroy de Bernay et Rogier Barne, avocats au même parlement ; d'Antoine Berjon, procureur général de la ville ; des gardes des clés des portes, etc. \_ Frais d'administration et de procédures ; \_ à-compte sur les aides et sur les fermes tenues du roi par les conseillers ; \_ vacations d'hommes d'affaires ; \_ réductions accordées sur le prix de leurs baux aux fermiers de l'imposition et gabelle de la revenderie, des huitième, dixième et vingtième du vin ; \_ au locataire " du dessoubz de la porte Chenevier ; " \_ service des pensions.

Le cachet de cire est sur la pièce 19

**Cote : CC 0563.**

Référence informatique : 00000741

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 22 pièces, papier.

**1504 - 1505**

Comptabilité communale (1504 - 1505)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ État des bois acquis de divers, à Pont-d'Ain et

à Dortan, " pour employer à faire les arches des peyssières sur le Rosne, au-dessus du pont, pour retourner le cours dudit Rosne du cousté devers la ville. " \_ Achat de pierre de choin à de perreers de la Balme de Viesnoys. " Rôles de la taxe imposée, en juin 1504, pour la réparation du pont du Rhône. Sur ces rôles figurent Jehan Le Père, Jean Tignat et Pierre Barbe, orfèvres, Jacques Huguétan, libraire ; Jacques Mailliet, imprimeur ; Jehan Junin, dit le Diamantier, libraire, etc.

**Cote : CC 0564.**

Référence informatique : 00000742

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 64 feuillets, in-folio, papier,

**1504 - 1505**

Comptabilité communale (1504 - 1505)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- " La despence et fraiz faiz pour la reparation et entretenement du pont du Rosne et des arches appellées peissères, qu'il a convenu et convient faire pour obvier à la démolicion dudit pont. " \_ Payement fait à " ung orpailleur pour avoir plongé dedans le Rosne pour en tirer ung gros marteau de fer qui y estoit cheut. " \_ Acquisition de pierre, de bois, de fagots, pour les pessières ; \_ réparations d'outils ; \_ extraction de matériaux, journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de voituriers de manoeuvres, etc.



Sur la 1<sup>o</sup> page du Cahier: belle lettrine grotesque à l'encre

**Cote : CC 0565.**

Référence informatique : 00000743

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 27 pièces, papier; 2 cahiers in-folio, ensemble 26 feuillets, papier.

**1504 - 1505**

Comptabilité communale (1504 - 1505)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don de saumons au cardinal d'Amboise, légat du pape, au chancelier, à Florimont Robertet et à Jean Cotereau ; \_ de 2 douzaines de poulets, de 12 pigeons, de 6 lapereaux, de 3 levrauts, de 12 cailles, de 8 perdreaux, etc., au sénéchal de Lyon. \_ Don de 12 livres pour s'acheter une robe à Jean Guenault, qui expose qu'il est ancien serviteur de la ville, " lequel est tumbé en neccessité et povreté, sans ce qu'il ait joué, gormandé ne paillardé. " \_ Affaires diverses. \_ Frais du banquet des archers et des arbalétriers ; \_ prix décernés aux joueurs de la couleuvrine. \_ Entretien de l'artillerie de la ville ; \_ desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_ Paiement " à Anthoine de la Vanelle, fondeur et graveur, demourant à Lyon, pour cent petiz escussons de cuyvre aux armes de la ville, pour y attacher et breveter les clefs des coffres, armoires, archebans, aussi des portes et tours de la ville. " \_ Costume du mandeur du consulat, etc.

**Cote : CC 0566.**

Référence informatique : 00000744

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1505 - 1506**

Comptabilité communale (1505 - 1506)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Gilbert du Gué, chevalier, seigneur de Ternes et de Putet, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon ; de Claude Le Charron, docteur en droit, lieutenant général du sénéchal ; de Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire de la ville ; de Claude Gravier, aussi secrétaire ; de Denis Garbot, procureur général ; de Geoffroy de Bernay, sollicitateur des procès ; de Roger Barne, avocat de la ville ; de Jehan Le Brun et Mathieu Coignet, procureurs de la ville, près le parlement de Paris ; de Maurice Sève, docteur en droit, conseiller ordinaire de la ville ; de Guillaume de la Balme, mandeur du consulat ; de Jehan du Pré, guetteur de Fourvière ; de Jehan Girard et Jehan Marmot, " commis à faire l'éveil tous les lundis avec les clochetes, afin de faire prier Dieu pour les âmes des trespassez ; " d'Adam Emery, messenger de la ville ; de Barthélemy Grolée et

Philibert Bourdelin, gardes des clés des portes Saint-Georges et du pont du Rhône.

**Cote : CC 0567.**

Référence informatique : 00000745

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 22 feuillets, papier; 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

### 1505 - 1506

Comptabilité communale (1505 - 1506)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Fermes des gabelles et impositions foraines. Frais d'administration et de procédure

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ A-comptes sur les fermes des gabelles et impositions foraines tenues du Roi par le consulat. \_ Frais d'administration et de procédure. \_ Remise accordée à Jean Coreau, receveur des deniers de la ferme du vin, " à cause de la mortalité, comme aussi à cause de la poudreté et cherté des blez qui a esté et régné en la ville, dont la vente du vin a esté beaucoup moindre. " \_ Remise à Jean Guenault, fermier, " des impositions estans à la main de la ville. " \_ Service des pensions. \_ Solde de ce qui était dû à Jean Focaud, marchand de Châlon, " pour tout ce en quoy la ville luy pourroit estre tenu pour reste de 2,000 asnez froment que ladite ville avoit achapté de luy pour icelle garder de neccessité. " \_ Frais alloués à Claude Le Charron, docteur en droit, qui avait été envoyé à Tours avec Claude Thomassin, conservateur des foires de Lyon, et Claude Laurencin, trésorier général de

l'archevêque, " pour supplier et requérir le Roy, ainsi que les autres bonnes villes de ce royaume faisoient et ont fait, que le bon plaisir dudit seigneur fust faire le mariage de madame Claude de France et monseigneur le comte de Vallois, pour le bien et utilité de tout le royaume. " \_ Remboursement d'avances faites par Geoffroy de Bernay, solliciteur des causes et procès de la ville. \_ Vacations allouées à Claude Bovard, sergent royal, pour la levée de l'impôt " nouvellement mis pour la réparation du pont du Rosne ; " \_ à Mathieu Deheria, crieur public, " pour les cries des baulx de gabelles que la ville tient à ferme du Roy, qui furent baillées à la chandoille. " \_ Compte du grabeau des foires.

**Cote : CC 0568.**

Référence informatique : 00000746

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 56 feuillets, papier; 8 pièces, papier.

### 1505 - 1506

Comptabilité communale (1505 - 1506)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Travaux divers de construction et de réparation

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations à la tour carrée des Escloisons ; \_ Réfection de la grande porte de l'hôtel commun de la ville ; \_ du pont-levis de la porte de la Lanterne ; \_ pose d'une serrure " en la porte du pont de Saonne appelée la porte des Merveilles. " \_ État des dépenses faites du 30 septembre 1505 au 4 octobre 1506, "

pour la reparacion et entretenement du pont du Rosne et des arches appellées pessières, qu'il a convenu et convient faire et entretenir pour obvier à la demolicion dudit pont. " \_ Journées de maçons, de charpentiers et de manoeuvres. \_ Achat de pierres de taille, de bois de charpente ; \_ transport de matériaux ; \_ fournitures diverses. \_ Payements faits " à Nicolas Droguet, verrier, pour six escussons aux armes de la ville qu'il a faitz pour mettre en la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rosne ; \_ à Pierre Labbé, courdier, pour cordes, pour atacher les paulx en les plantant ; \_ à la relaissée de Jehan de la Doy, pour deux mailletz fere qu'elle a vendu pour rompre et abatre la masse qui pourtoit les deux arcz du pont tumbez. " \_ N. Sur la feuille de parchemin servant de couverture à ce registre, sont transcrites les lettres patentes du roi Louis XI, datées du Plessis-lez-Tours, le 24 mai 1506, autorisant le consulat de Lyon à percevoir sur les boeufs, vaches, moutons, pores, entrant dans la ville, une taxe dont le produit devra être affecté à l'entretien des ponts sur le Rhône et la Saône.

**Cote : CC 0569**

Référence informatique : 00000747

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 27 pièces, papier.

**1505 - 1506**

Comptabilité communale (1505 - 1506)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Dons gracieux de vin, d'épices, de confitures, de fruits, de poissons, etc., offerts par la ville au vicomte Cotereau, au général de Languedoc, etc. \_ Dépenses faites par monsr de Rovastain, le capitaine Louis d'Ast et plusieurs autres gentilshommes chez " Michel Bussillet, hostellier au Chapeau-Rouge, Pierre Bernard, hostellier au Flascon-d'Argent, et Jean Coreau, hostellier au Lyon, en la Grenette ; " \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône. \_ Réduction sur le prix de sa ferme du barrage du pont du Rhône accordée à Ambroise Brayant " à cause de la pouvreté et stérilité qu'a esté universellement sur le peuple en diverses manières l'an dernier passé. " \_ Remboursement des frais par lui faits Jacques de Baileux pour avoir " fait tailler en enlever en deux pierres de chuyne les armes de la ville avec ung estendard de fer à semblables armes, et le tout fait paindre à huille et métaux et couleurs y appartenans ; pour les mectre et poser en la tour au-dessus de la rue Tirecu. " \_ Ordre de mettre en liberté Louis Basset, détenu prisonnier dans la maison de Roanne, attendu qu'il avait fait cession d'une maison sise rue de l'Arbre-Sec en paiement d'une somme de 52 livres qu'il devait à la ville. \_ Payment à Jean Chaudran, fondeur, " pour ung calice de cuyvre argenté et doré dedans pour servir à la célébration des messes en la chapelle du Saint-Esprit. " \_ Réfection du pavé de la rue de Pierre-Scise. \_ Achat de robes pour les mandeurs du consulat. \_ Mandat de 25 livres délivré au nom de Clément Trie, " pour aider à nourrir et substancer les povres malades actaintz et frappez de peste et maladie contagieuse estans à present en l'ospital Saint-Laurent de Lion en grant nombre, à l'admistracion duquel hospital ledit Clément Trie a esté commis. " \_ Procès-verbal de l'ouverture du tronc de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône, dans lequel a été trouvée la somme totale de 6 livres 10 sous 5 deniers " en douzains de Roy, trezains,

Carolus, doubles ou patatz, liars de Roy, deniers, pièces de trois liars, cartz de Berne, Geneveys, malhes, cartz à l'eschelle et solz de Savoye. "

**Cote : CC 0570.**

Référence informatique : 00000748

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 4 pièces parchemin; 20 pièces, papier.

### **1506 - 1507**

Comptabilité communale (1506 - 1507)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittance. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville.  
\_ Gages de Guillaume Du Four, notaire, procureur ès causes et procès ; de N. Gravier, secrétaire du consulat ; de Guillaume de la Balme, et de Jean Archimbaud, mandeurs ; de Jean Pra, guetteur de Fourvière ; de M. Coignet et Jean Le Brun procureurs au parlement de Paris ; de Geoffroy de Bernay, solliciteur des procès au parlement de Paris ; de Rogier Barne, avocat de la ville au même parlement ; de Jean Marmot et de Jean Girard, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; de Jean Fechet, Antoine Du Mas, notaire, André Bovier et autres, commis à la garde des portes de Saint-Marcel, des Farges, de Saint-Georges, du Pont du Rhône et de Bourgneuf, " pour que aucuns venans de lieuz contagieux et dangereuz de peste n'entrassent en la ville, affin d'icelle garder et maintenir en bonne santé. "

**Cote : CC 0571**

Référence informatique : 00000749

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 7 cahiers in-folio, ensemble 107 feuillets, papier.

### **1506 - 1507**

Comptabilité communale (1506 - 1507)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Carnets de recettes sur l'impôt de 10 denier sur le vin, les bestiaux et autres marchandises

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectués par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Carnets des recettes faites aux portes de Saint-Georges, de Bourgneuf, des Farges et de Saint-Marcel, sur l'impôt de 10 denier mis sur le vin, les bestiaux et autres marchandises entrant dans la ville. et dont le produit devait être spécialement affecté aux réparations du pont du Rhône. \_ Crabeau des foires de l'année.

**Cote : CC 0572.**

Référence informatique : 00000750

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 8 pièces, parchemin; 27 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

### **1506 - 1507**

Comptabilité communale (1506 - 1507)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Services des pensions dûes par la Ville

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- États, mandats et quittances. \_ Service des pensions dues par la ville au chapitre de Saint-Nizier et à Barthélemy Bellière. \_ A-comptes payés au Roi sur les fermes tenues par le consultat. \_ Nomination de commissaires pour lever les deniers affectés à la réparation du pont du Rhône. \_ Frais de procédures et d'administration ; \_ confection de rôles, honoraires et vacations des hommes d'affaires. \_ Réductions accordées aux fermiers du vin, des huiles, de la fusterie, etc. " pour cause de la mortalité qui a régné durant ladite année en la ville et aussi des gelées. "

**Cote : CC 0573.**

Référence informatique : 00000751

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 62 feuillets, papier.

**1506 - 1507**

Comptabilité communale (1506 - 1507)

Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- États quittancés. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ " Le papier et rôle de la despenche et fraiz faits, du 5 octobre 1506 au 3 octobre 1507, pour la reparacion du

pont du Rosne et des arches et pessières qu'il a convenu et convient faire et entretenir pour devoyer le Rosne devers la ville et obvier à la démolicion dudit pont. " \_ Journées de charpentiers, de maçons, de madriers et de manouvres ; location de bateaux ; réfection d'outils ; frais d'extraction du lit du fleuve des matériaux des piles et des arches écroulées ; acquisition, transport, préparation et plantation de pilotis en bois de chêne. \_ Salaires des ouvriers " qui ont besoigné à ung trou que l'eaue faisoit au bout des arches, au broteau, à la part de la treille. " \_ Réparations au pont de bois, " duquel par l'impétuosité du Rosne une grande partie estoit tumbée. " \_ Payements " à maistre Lucas Cochin, chapuys, pour avoir chapotté des chevalletz et mis des solles au grant pont de bois ; \_ à Pierre Labbé, pour avoir baillé une corde achaptée de luy pour le bateau de la ville, \_ à Grégoire Cotier, pour transport de matériaux depuis le Puys d'Esnay, où la muraille de la ville estoit tombée, jusques au pont du Rosne ; \_ " à divers, " pour aller querir du gravier et le mectre sur le pont de pierre du Rosne à cause de l'entrée du Roi qui vient de la conquete de Gennes (5 juillet 1507). " \_ États spéciaux des dépenses effectuées pour ferrer les pilotis et refaire à neuf les ponts-levis des portes, de la Lanterne, Chenevier et du pont du Rhône.

**Cote : CC 0574.**

Référence informatique : 00000752

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 16 pièces, papier.

**1506 - 1507**

Comptabilité communale (1506 - 1507)

Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ A-comptes payés à Jean de Salles et à Lucas Cochin, maîtres-charpentiers, qui avaient l'entreprise " de planter de bons et gros paulx à ce neccessaires les deux pilles qu'il convient faire, et la masse qui portera les deux arcs qu'il faut reffaire au pont du Rosne de ceste ville, et sur ladite plante faire la plate forme bien et duement, aussi de faire et poser deux sindres de boys neccessaires à faire lesdits deux arcz. \_ Achat à la Balme en Viennois et à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, de pierre de choin, et frais de transport. \_ Marché fait avec Jean Taborin, dit de Lorraine, maître maçon, " pour baslir et massonner sur la derrenière pille du pont du Rosne plus prouchaine des deux arcz dudit pont derreniement tumbez, devers le vent, et icelle pille monter et aulcer de bonne et grosse pierre de chuyns et de taille par dehors et par dedans de bonne massonnerie de pierre menue, et de la aulteur de treze piez. " \_ Achat de barres de fer pour armer les pointes des pilotis.

**Cote : CC 0575.**

Référence informatique : 00000753

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 18 pièces, papier; 2 cahiers in-folio, ensemble 26 feuillets, papier.

**1507**

Comptabilité communale (1507)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour l'entrée du Roi Louis XII (Juillet 1507)

**Comptabilité.**

-,Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances., \_ Dépenses " pour l'entrée du roy Loys XII, quant il vint de la conqueste de Genes, au moys de juillet mil cinq cens et sept. " \_ Frais occasionnés par les échaffauds élevés à la Grenette et au pont du Rhône ; \_ location de tentures et de tapisseries. \_ Payements " à maistre Nicolas Clerc, tailleur des ymages, pour ses vacations et journées à faire l'arbre de palme pour l'eschaffault du pont du Rosne ; \_ à Jehan de Tholose, papetier, pour une rame de grant papier employé à faire ledit arbre, vingt solz ; \_ à Jehan Ramel, peintre, pour les couleurs qu'il a mises pour l'eschaffault du pont du Rosne ; \_ à quatorze compagnons qui ont joué ès ystoires de ladite entrée, à chacun quinze solz tournois, et ce moyen devront rendre leurs habitz ; \_ à Adam, peintre, pour avoir fait les portraitz des mistères de ladite entrée, X solz ; \_ à Jehan Richier, " demourant à Lion, de la somme de dix livres dix sols tournois pour journées, vacations, paynes et travaux qu'il a eu tant à faire les dictz et factures des ystoires jouées en ceste ville à l'entrée du Roy notre sire, que pour avoir fait les recordz des filles et autres personnaiges qui ont joué à ladite entrée ; \_ à Jehan Salla, conseiller de la ville, sept livres huit solz tournois, pour icelle somme employer en l'achapt de quatre escuz soleil, pour iceulx bailler et donner de par et au nom de la ville aux deux portiers de l'ostel du Roy, c'est assavoir au pourtier de la Chambre et au pourtier de la première porte, à chacun deux escuz, affin qu'ilz aient ladite ville et ceulx qui par icelle seront commis et envoie devers ledit seigneur pour les affaires de ladite ville pour recommandez ; à divers pour les étoffes de drap d or et de soie employées dans le poêle porté

sur le Roi ; \_ à Guillaume Angelier, brodeur, qui fournit en ces termes, dans son mémoire, le détail de son ouvre : " Et premièrement aux pendans dudit pale y a cent fleurs de lys de drap d'or, qui vallent chacune fleur de lys, tant pour les avoir taillées et pourfillées que mises sur ledit pendent dudit pale, cinq solz la pièce ; \_ plus y a a l'entour du grand escusson servant pour l'ordre trente coquillez, que vallent chacune cinq solz, tant pour les avoir brodées, profilées, taillées et les lacz ou elles sont atachées ; \_ item, pour le grant escusson qui est au milieu dudit pale, là où y a trois grans fleur de lys, qui vallent tant pour les avoir taillées et porfillées que pour l'or et façon, dix solz la pièce ; \_ item plus pour avoir fait la couronne qui est sur ledit escusson, tant pour la façon que pour les guypeuses d'or et pourfileuses, que vault XL sous ; \_ item pour la façon du petit saint Michiel qui est pendu à l'ourdre, que vault XXX sous ; \_ item pour quatorze onces de franges soye jaune et roge servant audit pale, que vault chacune once unze soulz tournois, etc.

**Cote : CC 0576.**

Référence informatique : 00000754

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 24 pièces, papier.

**1506 - 1507**

Comptabilité communale (1506 - 1507)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour l'entrée de François de Rohan, archevêque de Lyon (Août 1506)

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais occasionnés par l'entrée dans la ville de François de Rohan, archevêque de Lyon, au mois d'août 1506. \_ Robes de camelot pour les conseillers Claude Vandel, docteur en lois, Barthélemy de Villars, Jacques Fenoil, Jacques Cotin et Guillaume d'Arras ; \_ don d'un pourpoint de velours cramoisi au grand maître d'hôtel de l'archevêque, " moyennant quoy il quitta et laissa à ladite ville le poille qui fut porté sur ledit seigneur à son entrée et première venue. " \_ Payements à divers pour " sept aulnes et demy damas blanc, a trois livres tournois l'aulne, dont fut fait un paille audit seigneur ; \_ pour une aulne et un huitain satin roge pour faire un escusson audit paille aux armes dudit seigneur escartellées audit pris ; \_ pour trois octaves satin pers pour ledit escusson. \_ Item pour demy aulne drap d'or pour faire la pourfilleure et encartelleure desdites armes, à raison de treze escus l'aulne ; \_ plus quatorze aulnes taffetas roges pour abiller quatre filles servans de personaiges es ystoires et jeux faitz pour ladite entrée, à XXX sous l'aulne ; \_ plus quatre aulnes taffetas bleu pour abiller trois jovenceaulx servans de bergiers et pasteurs esdits jeuz et ystoires. \_ Et est a nocter qu'il y avoit quatre eschaffaulx, jeuz ou ystoires, c'est assavoir un a la porte de Bourgneuf, où estoient cinq desdites filles, un aultre devant l'ostel du Griffon, un autre es Changes, et l'autre au Palais, où estoient les autres filles et personaiges, et estoient en nombre quatorze filles habillées. \_ Plus au paintre qui a paint lesdits escus, marché fait pour or, argent, asur, vermelhon et autres peintures, II livres X sous ; \_ à Jehan Richier pour la facture desditz et roolles des filles et personaiges d'iceulx histoires, IIII livres ; \_ à Bontemps et ses compaignons qui jouèrent un jeu à la Chana, XXX sous. \_ Mandat en faveur du peintre Jean Ramel et quittance autographe. \_ Autre quittance de la somme de 10 sous en faveur d'un artiste qui signa A. F., " pour la facture et portraict des ystoires jouées à l'entrée du Roy. " \_ Dons gracieux offerts par la ville.

\_ Don de douze perdrix, de douze bécasses et de 2 paons à monsieur de Chaumont, grand-maître et gouverneur de Milan ; \_ de poissons au sénéchal de Lyon ; \_ d'un saumon au chancelier de France, " quant il passa par ceste ville, au moys d'avril dernièrement, pour aller à Grenoble, quant le Roy alloit à Milan, affin qu'il eust les affaires de ladite ville recommandez envers le Roy ; \_ d'un quartier d'extourjon fraiz et d'une grosse bramme " au général de Languedoc ; \_ de vin blanc et clair et aux généraux de Normandie et de Languedoc, et au trésorier Cotereau, etc.

**Cote : CC 0577.**

Référence informatique : 00000755

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 16 feuillets, papier; 29 pièces, papier.

**1506 - 1507**

Comptabilité communale (1506 - 1507)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Payements " à Guillaume Polichard, noquier, pour deux bateaux qu'il a fourny et loué pour soubstenir les chaînes de la porte Saint-Georges qu'on avait fait tendre sur la Saône pour empescher l'issue et vidange des blez ; " \_ aux FF. Mathieu Roger et Dominique, prieur et procureur du couvent des Augustins, pour la desserte de la chapelle du Saint-Esprit ; \_ " à Mathieu Hus, imprimeur, demourant à Lion, roy du jeu de la colovrine, de la

d'icelle somme faire quatre pris qui se joueront par luy, et les autres joueurs dudit jeu, comme les années précédentes ; \_ à Clément Trie, citoyen de Lion, pour ses poynes et vacations qu'il a eu et pris à la conduyte des povres et malades de l'ospital de Saint-Laurens-des-Vignes, hors la porte Saint-Georges, durant l'année finie en septembre dernier passé, durant laquelle année en y a eu grant nombre et quantité à cause de la peste qui a régné en ladite ville (mandat du 13 octobre 1506) ; \_ à Jacques Barondeau, marchand de Lyon, pour le drapt de deux robes de livrée qu'il doit bailler et livrer à Jehan Archimbaud et Guillaume de La Balme, mandeurs du consulat, pour le jour et feste Saint-Thomas, comme il les ont acoustumé avoir les années précédentes ; \_ à Loys Bolier, noquier, pour luy et ses autres compaignons qui furent commis à passer les postes du Roy de nuyt et de jour, depuys le pont de boys du Rosne jusques à la Croix de la Table-Ronde de la Guillotière, durant que les eaux furent grosses, au moys de décembre derrier passé ; \_ à Claude Prost, sellier, roy du jeu de l'arbaleste, pour faire et achapter ung pris franc pour jouer entre les joueurs ; \_ à Abraham Grollée et Guillaume Bas et autres, leurs compaignons, reverant de Saint-Georges, pour les pris, despences et fraiz qu'ilz ont faitz durant les festes de Penthecostes derrier passées, qu'ilz ont josté et faitz passe-temps sur la rivière de Saonne, à l'endroit du lougis de la Royne pour luy faire plaisir et passer le temps, ainsi que par nous (les conseillers) avait esté ordonné ; \_ à Jehan Louvpier et autres, ses compaignons nauchiens et pescheurs de Saint-Vincent, pour ung pris a eulx donné afin de leur faire tirer l'oye et faire joster sur la rivière de Saonne, à l'endroit du lougis de la Royne, pour lui faire passer le temps ; \_ à Jean Barbet, bombardier, pour ses poynes et vacations d'avoir desroullé et tiré la grosse artillerie de la ville, tant icelle qui est à l'ostel commun que les tours et murailles, où il a vacqué trente journées et employé aucune sienne pouldre ; \_ à messire Vanchard, filz de Michel



Vanchard, hoste du Griffon de ceste ville, pour le sermon qu'il feist le jour de Saint-Thomas, en l'église de Saint-Nizier pour la publication des conseillers nouveaux. " \_ Travaux de pavage ; \_ réparations à l'hôtel commun, aux portes du Griffon et de Pierre Scise ; \_ frais de banquets offerts aux rois des archers, des arbalétriers et des couleuvriniers ; \_ achat de papiers, frais d'expéditions d'actes, etc.

1° page du Cahier: très abîmée par l'acidité de l'encre

**Cote : CC 0578.**

Référence informatique : 00000756

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 4 pièces parchemin; 28 pièces papier.

#### **1507 - 1508**

Comptabilité communale (1507 - 1508)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.
- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Gilbert du Gué, sénéchal et capitaine de Lyon ; \_ des conseillers : Barthélemy de Villars, Claude Vandel, docteur en lois, et Jacques Fevre ; \_ de N. Gravier, secrétaire du consulat ; \_ de Denis Garbot, procureur général de la ville ; \_ de Mathieu Coignet et Jean Le Brun, procureurs de la ville près le parlement de Paris ; \_ de Geoffroy de Bernay et de Rogier Barme, le premier, solliciteur des procès, et le second, avocat

près le même parlement ; \_ de Jean du Pré, guetteur de Fourvières ; \_ de Jean Archimbaud et Guillaume de La Barme, mandeurs du consulat ; \_ de Jean Girard et Jean Marmot ; " commis à faire l'esveil tous les lundis en commémoration des trespassez ; " \_ de Clément Trie, " pour la conduite de l'ospital de Saint-Laurent-des-Vignes, où l'on réduit les pauvres pestiffereuz et daugereuz de peste ; " \_ d'André Bonnier, Philibert Bourdelin, Jean Bigot, Jehan Fechet dit Berthaud, Léonard Martin, Antoine du Mas, chargés de la garde des clés des portes du pont du Rhône, de Saint-George, de Saint-Marcel de Bourgneuf et de Saint-Just, " pour garder que aucuns venans de lieuz contagieux et dangereux de peste n'entrassent en ladite ville, affin d'en maintenir la bonne santé. "

**Cote : CC 0579.**

Référence informatique : 00000757

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 5 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

#### **1507 - 1508**

Comptabilité communale (1507 - 1508)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures  
Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédure. \_ A-comptes sur les aides, les gabelles et les fermes tenues du Roi par le consulat. \_ Remboursement d'emprunt. \_ Honoraires de Jean Guerout, " comis a l'acoustrement des papiers et chartreaux des nommées des habitans de la ville estans en l'ostel commun ; " \_ d'Antoine Tixier, notaire, greffier de la cour des élus ; \_ arrérages des pensions dues par

la ville au chapitre de Saint-Nizier et à Barthélemy Bellière \_ Réduction sur le prix de sa ferme accordée à Pierre Derruz, fermier de la fusterie, de la paille, du foin, de la pierre et de la chaux, et à Édouard Colombier, fermier des bêtes vives et chevaux. \_ Payement à frères Jean de Genas et Martin Albert, procureur général et religieux de Notre-Dame-de-Comfort, de la somme de six écus d'or, montant de la condamnation prononcée contre la ville en faveur de leur couvent " à cause des pardons de l'hôpital du pont du Rosne. " \_ Honoraires alloués à Humbert Mathieu et Jacques Fenoil pour avoir vaqué extraordinairement à l'audition des comptes de la ville. \_ Frais de messagers, d'expéditions d'actes, d'exploits, etc.

**Cote : CC 0580.**

Référence informatique : 00000758

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 60 feuillets, in-folio, papier.

**1507 - 1508**

Comptabilité communale (1507 - 1508)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Compte rendu de dépenses pour les réparations du Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Comptes des dépenses hebdomadaires faites pour entretenir les pessières et réparer le pont du Rhône. \_ Journées de maçons, de charpentiers, de mariniers, de manoeuvres ; \_ frais de confection de fagots, de transport de matériaux de divers points, notamment de grosses pierres de la Croix-de-Colle et de Saint-Just ; \_ frais de ferrure et de plantation

de pilotis. \_ Dépenses " pour dix-huit gans que le chanoine de Cusset fait achepter pour les manoeuvres qui tirèrent à braz les moutons ; pour ce païé a Augustin Berthet, gantier, XX sous. " \_ Réparation d'outils.

**Cote : CC 0581.**

Référence informatique : 00000759

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 60 pièces, papier.

**1507 - 1508**

Comptabilité communale (1507 - 1508)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Somme de 10 livres tournois allouée à Jacques de Baileux pour avoir " tenu en sa maison et à ses dépens, tant de bouche que autrement, couché et levé messire Jehan de Cullan, chanoine de Cusset, et ung sien serviteur, par l'espace de cinq semaines ou environ, lequel fut envoyé quérir au lieu de Cusset, au mois de décembre dernier passé, pour lui bailler la charge et conduite de la réparation du pont de Rosne et mesmement des deux arcz derrier tombez. " \_ A comptes à Jean de Salles et à Lucas Cochin, maîtres charpentiers, chargés à prix-faits de fonder et d'édifier les piles des deux arches renversées. \_ Procès-verbal de l'ouverture du tronc de la chapelle du Saint-Esprit. On y trouve la somme de cinq livres cinq sous onze deniers tournois " en carolus et tresains, douzains, liars de Roy, pacartz, petits

deniers, mailles et meschant monaye de geneveys et mailles au cornet. " \_ Frais de desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_ Acquisition de pierre de Pierre Boz, dit Fenoillet, et de Jean de Farges, carriers au Mont-d'Or \_ Paiement à Pierre Durand, hôte du Faucon, de la somme de 4 livres 10 sous, pour dépenses faites pendant cinq jours par Jean de Cullan et son domestique ; \_ certificat de cette dépense écrit de la main du chanoine de Cusset, qui se nomme lui-même Jan de Culan et signe J. Desculant. \_ Acquisition de Françoise Cholz, femme de Guillaume Du Four, notaire, " de vingt-neuf pièces pierre chuyne qui estoient à la Croix-de-Coille, pour les mettre et employer à des fondations des piles et masse qu'il convient fonder et faire pour porter les deux arcs du pont du Rosne qui sont tombez et qu'il faut refaire. " \_ Acquisition d'autres 60 grosses pierres à prendre au même lieu. \_ A comptes à Guillaume Noytalon et Giraud Grangier, entrepreneurs de la reconstruction des deux arches détruites. \_ Transport " de deux cens soixante-dix quartiers chuyne de pierre pris à la Croix-de-Vacqua près l'Isle-Barbe et menez à la balme de Rosne, près le pont de boys, pour icelle employer à la fondation des piles et masse, à raison de deux solz ung denier pour pierre." \_ Allocation de la somme de 5 livres 13 solz tournois " à maistre Loys Ramiruncan, lequel a eu charge en partie de la construction et bastiment de chastel de Gennes, pour ses poynes et vacation de luy et de plusieurs de ses compaignons qui ont été commis et vacqué à faire ung essay de la plante des paulx faicte à des piles et masse du pont du Rosne, pour scavoir si icelle plante seroit bonne et souffizant pour porter la massonnerie des deux arches qu'il convient refaire, lequel essay il a fait et sur icelluy raporté icelle plante estre souffizant. " \_ Don de la somme de 9 livres tournois " à messire Jehan de Cullan, chanoine de Cusset, commis par la ville à soy soigner à l'oeuvre et fabricque du pont du Rosne, c'est asçavoir huit livres tournois pour une robe de drapt gris et vingt solz pour ungs

oseaulx ou bottes qu'il a demandez luy estre baillez et livrez, pour ce qu'il luy convient tousjours estre à l'environ de la massonnerie et des ouvriers et bien souvent en l'eau durant que lesdits ouvraiges se font. " \_ Achat d'une fourrure blanche pour garnir cette robe. \_ Paiement entre les mains de messire Jean de Chapponnay, président en la chambre des comptes de Dauphiné, et de noble homme Charles de Chapponnay, châtelain de Vaux, commissaires à ce députés, du prix d'acquisition des bois provenant de la forêt domaniale d'Artas. \_ Procès-verbal d'adjudication de ces bois qui furent abattus " pro elargitione et reparatione magni itineris tendentis à Heyriaco apud Artas. \_ Honoraires alloués à Jean de Cullan. \_ Frais d'exploitation des bois de la forêt d'Artas acquis pour l'ouvre du pont.

2 pièces différentes portent le numéro 47

**Cote : CC 0582.**

Référence informatique : 00000760

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 19 pièces, papier.

**1507 - 1508**

Comptabilité communale (1507 - 1508)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Paiement de la somme de 4 livres 5 sous tournois à Bertrand Amblard, pâtissier, " pour ungs disner qu'il fournist en l'ostel de

messire Glaude Vandel, pour festoier mons. le commissaire messire Vincent Guichard, conseiller en parlement à Paris, qui estoit venu en ceste ville pour exécuter l'arrest donné à Paris touchant l'aubenaige des biens de feu maistre Gouny Tournier en faveur d'icelle ville ; \_ à Nicolas Lyon, apoticaire, de la somme de six livres dix-neuf sols six deniers tournois pour ung fromaige de Millan achapté de luy pour le pris de cent-douze solz six deniers tournois, et douze saulsisses de Bolongne, qui ont costez deux solz trois deniers la pièce, dont on a fait présent et don à monsieur le président de Bourgogne ; \_ à madame la chancellière de France, de la somme de 30 escuz soleil, dont on luy a fait don et présent, elle estant en ceste ville, mesmement car elle ne vouloit prendre ne reeevoir le satin d'une robe pour elle, dont luy fut fait dernièrement à Bloix présent de par ladite ville, affin que monsieur le chancelier de France ait ladite ville et affaires d'icelles pour recommandez tant envers le Roy que autrement, et aussi pour ses espingles, à cause du marché de quatre cens esmynes blé froment que mondit sieur le chancelier a venduz pour ladite comunaulté ceste présente année. " \_ Don d'un autre fromage de Milan et d'un carreton de Malvoisie à monsieur de la Trémouille, gouverneur de Bourgogne ; \_ de douze aunes de damas tanné à madame de Cornillion ; \_ d'une lamproie, d'une carpe et d'un brochet à messire Jean de Chapponnay, président en la chambre des comptes de Dauphiné ; \_ de 6 levrauts, de 12 lapereaux, de 12 poulets et de 12 pigeons à MM. le président de Bourgogne et Humbert de Villeneuve ; \_ de vin blanc et clairet, de saumons, de fromages plaisantins, etc., à MM. les trésoriers de France ; \_ de camelot de soie, de satin et de taffetas de Gênes, à monsieur d'Uriage, capitaine général des gens de guerre de là les monts, et à monsieur l'escuyer le Basque, seigneur de Saint-Laurent, " estans tous deux en ceste ville, pour les gratifier des poynes qu'ilz eurent à conduyre les aventuriers venans de della les montz, lesquelz ilz feirent passer par ceste dite

ville en ordre, la semaine passée, sans y louer ne arrester, comme de ce faire furent de par ladite ville priez, pour obvier que aucun insulte, violence ou autre chose mal faite ne fust survenue en ladite ville à cause des aventuriers qui estoient en grant nombre. " (mandat du 20 juillet 1508.) \_ Location d'une tapisserie " qu'on a fait tendre en l'ostel de monsieur de Balmon, à cause que monsieur le marquis de Montferrat y a esté lougé avec madame d'Alenson, son épouse, la sepmaine dernière passée, quant passèrent par ceste ville, esquelz le Roy mandast faire tout honneur, bon recueil et honorable traictement " (mandat du 26 septembre 1508.) \_ Don de vin de Beaune audit marquis et à son épouse.

**Cote : CC 0583.**

Référence informatique : 00000761

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 38 feuillets, papier; 19 pièces, papier.

**1507 - 1508**

Comptabilité communale (1507 - 1508)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectués par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiement à Nicod Cabbe, charpentier " pour la façon des quatre eschaffaulx qu'il a fait à l'entrée du Roy, au mois de juillet dernier passé, quant il vint de son retour et conquête de Gennes. " \_ Avance de 27 livres tournois à Rollet Aubert pourvoyeur. Cette avance est motivée, dans le

mandat, par ce considérant : " Pour ce que Rollet Auber, du lieu du Mans, nous a fait dire et remonstrer qu'il est délibéré doresnavant faire sa demeure en ceste ville et y faire et continuer son train et mestier qui est d'aller querir, amasser et amener marée fresche, tellement que toute l'année il amenera en ceste dicte ville, chacune sepmaine, bonne quantité de poissons frais de mer, pourveu que luy vouldissions avancer et sovenir de quelque somme de deniers pour lui aider à achapter des chevaux et autres choses, qui pour celuy sont nécessaires, et aussi luy faire faire une couverte aux armes de la ville, affin que les peageurs qui sont sur chemins ne le feissent paier de peages, en baillant bonne caution par luy de continuer ledit train en ceste ville ou de rendre lesdites somme et couverte que nous luy aurions baillez ; pour quoy nous avons considéré que quant ladite marée fresche se trouvera toutes les sepmaines en ceste dite ville, ce sera l'onneur de ceste dite ville, aussi à cause que plusieurs grans princes et seigneurs et autres notables personnes de ce royaume sont souventes fois séjournans et passans par ceste dite ville ; attendu aussi que au moien d'icelle marée fresche l'autre poisson de ce pays pourra estre en meilleur marché, nous avons accordé, etc. " \_ Remboursement à Jacques Buyer, Jean de La Fay, Guillaume Andrevet et Jean du Peyrat, conseillers de la ville, du coût de leurs robes de camelot qu'ils avaient fait faire pour aller au devant de l'archevêque de Lyon lors de son entrée. \_ Prix en vaisselle d'étain accordés au Roi et aux joueurs du jeu de la couleuvrine. \_ Payement à Claude Vandel, docteur en lois, " pour pluseurs arengues par luy faictes pour et au nom de la ville, tant au Roy, quant il vint de la conquête de Gennes, aussi à la Royme, et pluseurs autres princes et seigneurs, que pour les visions, poynes et sollicitudes qu'il a faictes, eues et prises des procès et autres affaires de la ville. " \_ Réparations aux portes et à la grange de la ville. \_ Payement à Bernardin Camus, " mareschal et cannonyer de Lyon, tant pour bateaulx, batelliers et autres gens

qu'il a prins pour passer deux canons artillerie que l'on a amenez de della les montz apertenans à monsr le grant maistre de France, sur la rivièrre du Rosne, affin d'obvier que la charge desdits deux canons ne feist dommaige au pont du Rosne tant de boys que de pierre. " \_ Dépenses " pour l'avitaillement de VIIIc gens de pié de guerre venans de Lombardie, arrivez le mercredi Ve juillet matin, environ 8 heures, mil cinq cens et huit, au lieu de la Guillotière. \_ N. Le jeudy ensuyvant, sixième dudit moys de juillet arrivèrent environ mille aventuriers outre la bende d'yer, lesquels mons. d'Uriage, lieutenant du Daulphiné et capitaine général des aventuriers conduisit et mena en Veyse. " \_ Prix francs accordés aux joueurs de l'arc. \_ Garbeau des foires de la Toussaint et de Pâques. \_ Payements " à Jehan Huguetan, libraire de Lyon, de la somme de vingt-cinq solz pour reliage d'un papier de l'ostel commun, contenant quatorze comptes rendus par le trésorier de Baileux. "

**Cote : CC 0584.**

Référence informatique : 00000762

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 pièces parchemin; 23 pièces papier.

### **1508 - 1509**

Comptabilité communale (1508 - 1509)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages des conseillers Guillaume Andrevet, Jean Audebert, Pierre Chavet, docteur en droit, Jacques Buyer, Jean Salla, Humbert Mathieu et Jacques Tourvéon ; \_ de Geoffroy de Bernay et de Jean Le Bran, le premier solliciteur, des procès ; le second, procureur de la ville près le parlement de Paris ; \_ de Germain Valin, avocat de la ville près le même parlement ; \_ de N. Gravier, secrétaire du consulat ; de Clément Trie, " commys à l'acoustrement des pauvres de la ville, aussi à la conduyte de l'ospital de Saint-Laurent-des-Vignes ; " \_ de Jean du Pré, guetteur de Fourvières ; \_ de Jean Archimbaud et Guillaume de La Balme, mandeurs du consulat ; \_ de Jean Bourcier, dit de Lespée, Jean Cornu et Philibert Bourdelin, gardes des clés des portes de Saint-Georges, de Pierre-Scize et du pont du Rhône ; \_ de Jean Marmot et Jean Girard, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés.

**Cote : CC 0585**

Référence informatique : 00000763

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces parchemin; 40 pièces papier.

### 1508 - 1509

Comptabilité communale (1508 - 1509)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédure.

\_ Payements " à Jehan Guérait comis à l'acoustrement des papiers des nommées. " \_ Réduction accordée à Jean Corrand, dit Archimbaud, fermier du barrage du pont du Rhône, parce que " les eaues furent longtemps grosses parquoy les marchans mulatiers et autres estrangers ne pouvoient entrer ne passer sur ledit pont, et aussi parce que au moien des inhibitions et deffenses faictes à cause de la peste l'en ne laissoit entrer en ladite ville aucun marchand ne mulatiers venans du pays bas et autres plusieurs lieuz contagieuz. " \_ Procès-verbal de l'ouverture du tronc de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône dans lequel on trouva la somme de six livres, deux sols un denier " en carolus, tresains, liars, doubles, deniers et mailles. " \_ Payement aux religieux Augustins pour la desserte de cette chapelle. \_ Allocation à Adam Emery, messenger de Lyon à Paris. \_ Remboursement " à honorable homme maistre Barthelemi Bellière, de la somme de cinq livres onze solz tournois, pour trois escuz soleil que a cousté ung significavit de Rome qu'il a obtenu et fait venir par ordonnance des conseillers, contre aucuns malfaiteurs qui destienent titres, lettres, documens et autres choses appartenans à la ville et communauté dudit Lyon. " \_ Honoraires alloués à " Estienne Perrestz, notaire royal de Lyon, pour une lettre de donation passée par dame Huguette Berrarde dicte La Vallette, par laquelle elle a donné à l'ospital du pont du Rosne et de Saint-Laurent-des-Vignes dudit Lyon une grange avec ses appartenances assise près de Trévol, laquelle lettre il a baillée, grossée et expédiée et laquelle fut mise es archives de l'hostel commun " \_ Réduction accordée au fermier de la canabasserie " à cause de la peste qui régna en plusieurs lieux. " \_ Allocation à Claude Le Charron, docteur en droit, lieutenant général du bailli de Macon, sénéchal de Lyon, " à cause des poynes eues et des vaccations qu'il a faictes pour les urgens affaires de la ville. " \_ A comptes sur les aides, les gabelles et les fermes tenues du Roi par le consulat. \_

Remboursement de certains frais de la procédure suivie contre " honorable homme Claude Thomassin, lequel a esté par arrêt desmys et debouté de sa noblesse prétendue. " \_ Remboursement d'emprunts. \_ Arrérages des pensions dues par la ville à la famille de Bellièvre et aux chanoines de Saint-Nizier. \_ Frais d'écritures, d'expéditions d'actes, d'exploits de sergents, etc.

La pièce 18 est manquante

**Cote : CC 0586.**

Référence informatique : 00000764

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 99 pièces, in-folio, papier.

**1508 - 1509**

Comptabilité communale (1508 - 1509)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Exploitation et transport des bois de la forêt de la Blache ou d'Artas en Dauphiné acquis pour l'ouvre du pont \_ A-comptes payés à Jean de Salles et à Lucas Cochin, entrepreneurs de la charpente nécessitée par la reconstruction de deux arches du pont ; \_ à Jean de Farges, du Mont-d'Or, pour fourniture de 477 pieds " en carré de pierre de chuyn, et 93 pierres appellées voursures pour employer à la voursure des deux arcs derrièremment tumbéz. " \_ Honoraires alloués " à Nycod Morel, chappuis, et Pierre Teste dit Surpris,

massons envoyez quérir à Vienne expressément pour veoir et visiter l'oeuvre et fabricque du pont du Rosne et mesmement les scindres posez ou premier arc tumbé devers le Daulphiné, la massonnerie et voursure, pour myeux asseurer ladite oeuvre et obvier a inconvéniement. " \_ Payements à Giroud, de Saint Cyr, " pour 288 pieds en carré de pierre de chuyn et 82 pierres appellées voursures ; " \_ à Claude Mallet, de Saint-Germain au Mont-d'Or, pour 4,000 pieds de pierre pour voursures ; " \_ à Guillaume Noytollot et Girard Grangier, maçons, pour la maçonnerie des piles. \_ Délibération consulaire chargeant maître Claude Claret, maçon d'Arbois, de diriger les travaux du pont, attendu " qu'il a esté trouvé fort expert et expérimenté en constructions de ponts, veu mesmement qu'il a trouvé et déclaré les faultes faictes par les charpentiers et massons ayams les priffaits dudit pont. " \_ Mandat de la somme de six écus d'or au soleil délivré en faveur de " hon. homme Jehan de Paris, varlet de chambre du Roy, pour le gratiffier des poynes qu'il a eues a veoir et visiter l'oeuvre des deux arcz tumbéz ou pont du Rosne devers le Daulphiné, et mesmement mesurer et compasser en l'art de jométrie et au petit pié tant la massonnerie jà encommencée que les premiers scindres mis et posez ou premier desdits deux arcz pour trouver la faulte qui y estoit faicte par les massons et charpentiers qui ont les priffaits desdits ouvrages, dont pour remédier esdites faultes ledit de Paris en a fait et baillé son advis et raport par escript, aussi certains patrons en papier. " \_ Acquisition de chaux de Vaise et de chaux de Bourgogne pour confectionner les betons. \_ Indemnité accordée à Catherine, veuve de " Jehan Compère de Lyon, pour tous domaiges et interestz qu'elle pense avoir soubstenuz et soubstiendra à cause de plusieurs pierres et betons que les ouvriers et manevres du pont du Rosne ont prins et rompuz à l'endroit d'une vigne qu'elle a au dessus la recluserie Saint-Clerc sur le Rosne, et iceux pierres et betons employez à

betonner et garnir les vieilles pilles du pont du Rosne. "

La pièce 30 est manquante  
On trouve 2 pièces numérotées 4

**Cote : CC 0587.**

Référence informatique : 00000765

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 7 cahiers in-folio, ensemble 78 feuillets, papier.

### 1508 - 1509

Comptabilité communale (1508 - 1509)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Réparations au pont du Rhône. \_ États des dépenses faites pour bétonner, sous la direction de Clément Trie, les piles du Pont. \_ Frais d'extraction et de transport " de betons au droit de la justice de Mgr de Lion sur le Rosne et dessus Saint-Clerc. " \_ Journées de maçons, de mariniers et de manoeuvres ; \_ acquisitions et réparations d'outils, marteaux, coins, pics, etc. \_ Carnet des frais faits " pour netoier, faire la plante et plate forme de la fondacion de la reprise " d'une des deux arches écroulées du pont. \_ Dépenses en travaux de maçonnerie. \_ Extraction de matériaux à la carrière de Pierre Aigue.

**Cote : CC 0588.**

Référence informatique : 00000766

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 28 feuillets, papier.

### 1509

Comptabilité communale (1509)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour l'entrée du Roi Louis XII

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- " Compte rendu de toute la recepte aussi de la despense faite pour préparer et faire les aprestz de l'entrée du Roy notre sire Loys douziesme, à son retour de la conquete contre les Venissiens, laquelle entrée n'a sorty son effect, pour ce que ledit seigneur contremanda et ne volsit permettre icelle entrée luy estre faite. " \_ Emprunts et remboursement des emprunts faits pour subvenir aux frais \_ Honoraires alloués " à Jehan Richier et Jehan Yvonet, commiz à faire les faintes et facture de ladite entrée ; \_ à Jehan Ramel, peintre, pour quatre jours qu'il a vacqué à besoigner es faintes ; \_ à Jehan de Saint-Pries, qui a vacqué un jour et demi. \_ Papier de la despense faite ou moys d'aoust mil Vc et neuf pour meubler le chasteau de Pierrecize, où furent lougez Barthelemy Doelvieri et autres seize de la seigneurie de Venise, prisonniers du Roy notre sire, prins par ledit seigneur et son armée en la guerre faite contre lesdits Venissiens, desquelz avoit la garde messire Gabriel de La Chartre. " \_ Frais de transport à Pierre-Scize " de bancz et escabelles, tables et autres ustencilles de boys. " \_ Payement à " Jehan, le charretier, pour avoir vacqué le vendredi Ille d'aoust avec sa charrette parmy la ville pour amasser des litz tant d'un costé d'autre durant tout le jour. "



**Cote : CC 0589.**

Référence informatique : 00000767

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio,  
ensemble 30 feuillets, papier; 13 pièces,  
papier.

**1508 - 1509**

Comptabilité communale (1508 - 1509)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Jacques de Baileux,  
receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Dons gracieux offerts par la ville. \_ Dons  
de poulets, de pigeons, de perdrix, de  
lapins et de chapons au président de  
Bourgogne, à Humbert de Villeneuve, à  
Claude Le Charron, lieutenant général du  
sénéchal, et aux élus de Lyon, " affin  
qu'ilz aient les procès de la ville pour  
recommandez et qu'ilz en facent bonne  
expédition ; \_ de vin blanc et claret a  
monsieur le cardinal de Lucembourg, qui  
arriva samedi dernier passé (mandat du 6  
février 1508 v. s.) en ceste ville et s'en va  
en ambassade pour le Roy à Rome,  
auquel le Roy avoit mandé estre fait  
honneur, bon recueil et honorable  
traictement ; \_ de cinq livres tournois es  
frères gardien et couvent de frère Jehan  
Bourgeois de Lion (le couvent des  
Cordeliers de l'Observance), pour leur  
aider à faire et parfaire le pavey tout au  
long, et au droit dudit couvent frère  
Jehan Bourgeois, au chemin publicq  
tendent de Pierre-Scize en Veize ; \_ de  
vin blanc et claret à monsieur le  
seneschal de Lion et plusieurs capitaines  
des gens à pied, affin qu'ilz feissent  
lesdits gens de pié passer légèrement et

paier par ladite ville ; \_ à nosseigneurs les  
chancelier et trésoriers Généraux de  
France estans en ceste ville ou mois de  
mars dernier passé, esquelz, disent les  
consuls ordonnançateurs, nous faisons  
pourter du vin blanc et claret a leurs  
repaz, comme avons a coustume, affin  
qu'ilz aient tousjours les affaires de la  
ville pour recommandez. " Ce vin fut  
acheté de " Jehan Bassecourt, hoste de la  
Teste-d'Or. " \_ Don d'une carpe, d'un  
brochet et d'une brame au chancelier de  
France. \_ Envoi à Paris " de deux  
fromaiges plaisantins acquis aux prix de  
XI livres II sous tournois, de six boetes  
raisins de Damaz et de douze boetes  
confitures pour être donnés en présent  
par Denis Garbot, procureur général de la  
ville, ès personnaiges à qui estoit besoing  
et neccessaire affin d'avoir expédition et  
bonne justice des procès de la ville et  
qu'ilz les eussent pour recommandez. "

Les pièces 14 et 15 sont manquantes

**Cote : CC 0590.**

Référence informatique : 00000768

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 15 pièces papier.

**1508 - 1509**

Comptabilité communale (1508 - 1509)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Jacques de Baileux,  
receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Affaires diverses. \_ Achat d'une robe de  
livrée à Jean Archimbaud et à Guillaume  
de La Balme, mandeurs du consulat. \_  
Mandat d'une somme de 100 sous en  
faveur de Jean Malortie et Jacques

Courcier, roi et connétable du jeu de la couleuvrine, pour deux prix francs. \_ Allocation de la somme de trois livres dix-sept sous six deniers tournois, " c'est assavoir dix solz tournois pour une grant messe dite et célébrée en l'esglise de Saint-Nizier dudit Lyon le jour de Saint-Thomas ; cinq sols au maniglier dudit Saint-Nizier pour avoir sonné ledit jour la grosse a cloche de ladite esglise pour congreguer le peuple à la manière accoustumée ; trente solz pour le sermon que feist maistre Simphorien Champier ; trente solz pour l'instrument du syndicat qui fut ledit jour publié audit Saint-Nizier, comme l'on a acoustume de toute ancienneté faire et payer ; plus pour avoir adoubé la chère en laquelle ledit maistre Champier prescha, et pour la pourter et rapourter " (mandat du 9 janvier 1508 v s.) \_ Réparations " à la porte appelée le Barrer, autrement la Tour-Neuve, hors la porte Saint-Marcel. " \_ Réfection du pavé de la rue de la Juerie. \_ Dépenses " pour paier le disner que messieurs les conseillers feirent jeudy dernier passé en Veise, quant ilz allèrent au devant du Roy et de la Royne, qui, jeudy penultiesme dudit moys de mars (1509 n. s.), arrivèrent en ceste ville de Lion ; \_ pour avoir fait tendre la salle et ung lit de tapisserie en l'ostel de Mgr d'Angolesme lougé en la doynné de Saint-Jehan dudit Lion ; \_ pour XIII simaises vin cleret achaptez ou lougis ; de mons. l'official de Lion pour donner et pourter à mons. le chancelier, quant le vin de la ville fut failly ; \_ pour soixante une simaise vin blanc achapté pour donner et pourter ès repas de mondit seigneur le chancelier et de messrs les trésoriers généraux de France, à VIII deniers le pot ; \_ pour un adjournement fait contre les hoirs feu Pierre Caille, Jehan du Peyrat et Guinet Thiboud, pour les contraindre a reparer l'arc des Merveilles. " \_ Paiement à Guillaume Romyeu, pâtissier, " lequel a esté par messieurs les conseillers envoyé sur l'escluse de la rivière de Loyre sercher des saulmons pour donner et faire présens de par la ville es princes et seigneurs de l'ostel du Roy ; \_ frais pour le feu de joye qui fut fait le lendemain de

la feste de l'Ascencion derrier passé à cause des bonnes nouvelles de la victoire que le Roy et son armée eurent contre l'armee des Venissiens, qui furent deffaits à la journée de Caravaz " (mandat du 22 mai 1509.) \_ Prix franc accordé à Pierre Bergeron et Jean Barthoud, dit la Doulsaine, rois du jeu de l'arbalète. \_ Mandat de la somme de quatre livres, seize sous dix deniers " employée en pain, vin et jambons achaptez pour donner à boyre et à bancqueter aux roys des jeux de la couleuvrine, de l'arc et de l'arbaleste et à leurs bandes qui feirent ensemble leurs monstres générales parmy la ville. \_ Feu de joie à l'occasion de la paix. \_ Présent d'un quartier d'esturgeon à Jean de la Bertonnaire, général de la justice des aides à Paris. \_ Compte de frais de procédure et autres produit par Denis Garbot, licencié en lois, procureur général de la ville.

La pièce 10 précède la pièce 9

**Cote : CC 0591.**

Référence informatique : 00000769

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 pièces, parchemin; 17 pièces, in-folio, papier.

**1509 - 1510**

Comptabilité communale (1509 - 1510)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville.  
 \_ Gages de Gilbert du Gué, seigneur des Ternes, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Lyon ; \_ des conseillers de la ville : Jean de la Fay, Amé Bullioud, Benoît Buatier, contrôleur de l'entrée des draps de soie, Guillaume d'Arras, Barthélemy Bellière, P. Chauvet et Barthélemy Berthet ; \_ de Denis Garbot, procureur général de la ville ; \_ de N. Gravier, secrétaire ; \_ de Guillaume de La Balme, mandeur du consulat ; \_ de Jean Girard et Jean Marmot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; \_ de Philibert Bourdelin, garde des clés de la porte du pont du Rhône ; \_ de Joffray de Bernay, solliciteur des procès de la ville au parlement de Paris ; \_ de Jean Le Brun et Barthélemy Laurens, procureurs de la ville près le parlement de Paris ; \_ de Germain Balin, avocat de la ville près le même parlement.

**Cote : CC 0592.**

Référence informatique : 00000770

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 8 pièces parchemin; 41 pièces, in-folio, papier.

### 1509 - 1510

Comptabilité communale (1509 - 1510)  
 Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
 Frais d'administration et de procédures

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
 \_ Frais d'administration et de procédure.  
 \_ Frais d'un procès contre Claude Thomassin, qui fut débouté de ses

prétentions à la noblesse ; \_ contre les taverniers qui se prétendaient exempts de payer le 10<sup>e</sup> du vin. \_ Procès-verbaux d'ouverture du tronc de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône. \_ A comptes sur les fermes tenues du Roi par le consulat. \_ Service des pensions dues par la ville aux chanoines de Saint-Nizier et à la famille de Bellière. \_ Réduction sur le prix de sa ferme accordée à Léonard Martin, fermier de la canabasserie. \_ Honoraires et vacations des hommes d'affaires ; \_ frais de voyages entrepris dans l'intérêt de la ville ; \_ d'expéditions d'actes ; \_ droits de sceau. \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

La pièce 17 bis n'est pas rattachée à la reliure

**Cote : CC 0593.**

Référence informatique : 00000771

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 11 feuillets, papier; 18 pièces, in-folio, papier.

### 1509 - 1510

Comptabilité communale (1509 - 1510)  
 Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
 Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Honoraires alloués à Claude Cleret et à Guillaume de Chessieu " commis à la voulsure des arcs du pont. " \_ Paiements pour fournitures de pierres à Pierre Fenoillet et Jean de Farges, carriers de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ; à Pierre et

Claude Maillet, carriers à Saint-Germain-au-Mont-d'Or ; \_ à Jean Bastier " pour le loage de deux mois de la Roche de Pierre Aigue. \_ Frais d'extraction et de transport de matériaux ; \_ acquisition de bois, de chaux de Mâcon, etc.

**Cote : CC 0594.**

Référence informatique : 00000772

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 32 feuillets, in-folio, papier.

### 1509

Comptabilité communale (1509)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- " Quernet de la menue despence faicte pour la reparacion du pont du Rosne de boys et entretènement des arches en l'année finie à la fin de septembre M Vc et IXe. " \_ Extraction des matériaux à la Roche de Pierre-Aigue ; \_ frais de transports ; \_ journées de mariniers et de manoeuvres \_ Paiement à Pierre Labbé " pour une maille pour le bateau de la ville pesant soixante treze livres à 8 deniers la livre. \_ Six blancs donnés pour Dieu à l'ospital, comme avoit esté ordonné par mons. le vicaire de Lion quant il permist besongner le e jour Saint-Simon et Jude au pont du Rosne. " \_ Réfection des chevalets du pont de bois.

**Cote : CC 0595.**

Référence informatique : 00000773

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 12 cahiers in-folio, ensemble 128 feuillets, papier.

### 1509 - 1510

Comptabilité communale (1509 - 1510)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Réparations au pont du Rhône. \_ États mensuels des dépenses de toute nature occasionnées par la reconstruction de deux arcs du pont du Rhône. \_ : Acquisition, extraction et transport de matériaux ; \_ journées de charpentiers, de maçons, de charretiers, de mariniers, de manoeuvres ; \_ réparations d'outils ; \_ achats de chaux, de fer, de crosses, etc ; \_ établissement d'une grue pour placer les voussoirs. \_ Don d'un écu pour boire aux maçons lorsqu'ils posèrent la clé du dernier arc. \_ Création de nouvelles pessières ; \_ plantation de pilotis au moyen d'un mouton, etc.

**Cote : CC 0596.**

Référence informatique : 00000774

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 8 pièces, in-folio, papier.

### 1500 - 1510

Comptabilité communale (1500 - 1510)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don de poissons frais fournis par Pierre Boisson et Nicolas Daveyne, à M. le trésorier Cotereau ; \_ de huit simaises de Malvoisie et de deux grands pots d'argent pesant 38 marcs 14 onces acquis de Claude Laurencin, à Mgr François de Rohan, archevêque de Lyon ; \_ de six aunes de damas cramoisi " de Caffa " fournis par Jacques Limosin, à madame la trésorière Cotereau, à raison de cinq écus d'or couronne l'aune ; \_ de 814 simaises de vin blanc et claret au chancelier de France et à MM. les trésoriers généraux, etc.

**Cote : CC 0597.**

Référence informatique : 00000775

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 30 feuillets, papier; 22 pièces, in-folio, papier.

**1509 - 1510**

Comptabilité communale (1509 - 1510)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittancés. \_ Affaires diverses. \_ " Cinquante escus d'or couronne baillez et donnez à Denys Richeran, chastellain de Sainte-

Saphorin-le-Chastel, commissaire deputed et envoyé par le Roy, pour faire abatre et desmolir les galleries, avancemenz et retraitz estans tant sur la rivière de Saone que autres places publiques et communes de la ville. " \_ Prix francs accordés à Michelet Lejeune, roy du jeu de l'arc. \_ Payement à Clément Trie " pour avoir vacqué ordinairement à faire faire et acoustrer les pavez de la ville et pour avoir vacqué à la conduyte de l'ospital de Saint-Laurens dudit Lyon et faire vuyder les pestiffereuz de la ville et les louger et retirer oudit hospital de Saint-Laurens, durant une année finie à la fin du moys de septembre dernier passé, durant laquelle année la peste a regné en aucuns lieuz de la dite ville " (mandat du 13 novembre 1509). \_ Réparations aux portes de Bourgneuf et de Saint-Georges. \_ Achat de robes " à manches de livrée de la ville " à Jean Archimbaud et à Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat. \_ Payement à Jérôme Pance, marchand de Lyon, " pour dix pièces tapisseries de Flandres, contenant deux cens quarante neuf aulnes à raison de unze solz l'aune, pour meubler et tapisser l'ostel de la doynenné où fut lougé Mgr. le comte de Dunoys, par l'espace de six moys ou environ, et pour ce qu'il est bruit que le Roy doit en bref retourner en ceste et aussi mondit sieur le comte d'Angolesme, au moien de quoy l'on pourra avoir encores affaire de ladite tapisserie ; \_ à Gaspard de Symandres, procureur du monastère de Saint-Anthoine de Lyon pour quatre asnées seigle, et ce moyennant ledit procureur ait retiré et mys hors ladite ville tous les pourceaulx grans et petiz dudit monastère qui soloient aller parmy ladite ville et rendaient grant ennuy et puanteur ; à Denis du Mont et Loys Taquet, sergens de la cour ordinaire de Lion, pour avoir vacqué à chasser les porceaulx, les maraudz et coquins et ceulx de Vourles et autre lieux contagieux de la peste hors ceste dite ville, pour elle maintenir en santé et seurté affin d'obvier à plus grand inconvéniement. " Dépenses pour le feu de joye fait sur le pont de Saone, à cause des

nouvelles venues touchant l'appointement fait entre le roy notre souverain seigneur et le roy d'Angleterre ; \_ pour l'enterrement et obsèque de Mgr le legat nommé Charles d'Amboise, décédé en ceste ville de Lyon le XXVe de may mil Vc et dix ; \_ pour trois douzeines torches de cinq solz pour pourter audit obsèque depuys les Célestins jusques au couvent des Observatins, IX livres ; \_ item plus pour les armes faictes en papier de carte ès armes de la ville pourtez avec lesdites torches, à raison de VII sous un 1 denier pièce ; plus pour trente six feuilles papier de cartes pour faire des dites armes de la ville, XII sous. " l'arc, de \_ Frais du banquet offert aux trois rois des jeux de l'arbalète et de la couleuvrine. \_ Réparations à la tour de la chaîne, sur la Saône, près de Pierre-Scise. \_ Paiement " à Leonnet Berard, masson, pour estre allé à cheval, de Lion à Lucennay, veoir et visiter la taille nécessaire pour les deux chambres du conseil que l'on prétend faire en l'ostel de la ville. "

La pièce 22 précède la pièce 21

**Cote : CC 0598.**

Référence informatique : 00000776

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

### 1510 - 1511

Comptabilité communale (1510 - 1511)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittance. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville.  
\_ Gages des conseillers : Antoine de Varey, écuyer, sieur de Balmont et de Marignanne, Maurice Sève, docteur, François Le Bourcier (depuis bailli de Viennois), Claude Laurencin, trésorier de l'archevêque, Jean Faye, P. Regnard, J. Coyand. J. de Cuchermoys ; \_ de Denis Garbot, procureur général de la ville ; \_ de N. Gravier, secrétaire ; \_ de Jean Archimbaud et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat ; \_ de Jean Marmot et Jean Girard, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; \_ de Philibert Bourdelin, garde des clés de la porte du pont du Rhône ; \_ de Jean Lebrun et Barthélemy Laurent, procureur de la ville près de parlement de Paris ; \_ de Geoffroy de Bernay, sollicitateur des procès de la ville à Paris ; \_ de Germain Valin, avocat de la ville aussi au parlement de Paris.

**Cote : CC 0599.**

Référence informatique : 00000777

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 4 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

### 1510 - 1511

Comptabilité communale (1510 - 1511)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Frais d'administration et de procédure.  
\_ Honoraires et vacations des hommes d'affaires. \_ A comptes sur les fermes des

aides et des gabelles tenues du Roi par le consulat. \_ Service des pensions dues par la ville au chapitre de Saint-Nizier et à Barthélemy Bellière. \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit-du-Pont-du-Rhône. \_ Frais de voyages et de missions dans l'intérêt de la ville auprès du Roi et de sa chancellerie à Grenoble et à Valence, pour obtenir l'abolition des maîtrises jurées et au sujet de la ferme du sel. \_ Dépenses de bouche faites par les conseillers de la ville envoyés en bateau à Valence : " pain blanc et noir, paté gigot, longe de veau, paté pigeons, langue beuf, jambon de pourceau, safran, raies, poussins, oranges, estorjon, molue, motarde, deux posses vache, demy foye de veau, geroffle, enchoies, etc. " \_ Nouveau procès contre Claude Thomassin au sujet de sa noblesse.

**Cote : CC 0600.**

Référence informatique : 00000778

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire 1 Registre de 30 feuillets, in-folio, papier, 1 pièces, papier

## 1510 - 1511

Comptabilité communale (1510 - 1511)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations à l'Hôtel de Ville et construction d'une salle pour les archives

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Réparations à l'hôtel de ville et construction d'une salle spéciale pour les archives. \_ Prix fait donné à Michel Brunel et à Jean Thevenon, maçons de Chessieux, " pour faire et tailler la pierre de taille qui s'ensuit, c'est assavoir les

ogives vaultées à trois croisées avec un pillier depuys les naissances et au dessus, compris arcz doubleaux neccessaires qui seront entre lesdites croisées, de la grosseur et comme les portraictz sur ce faitz et pour ce baillez esdits massons, et qui sont neccessaires à faire une chambre ou membre bas que messrs veulent faire en l'ostel commun, en une place qui est joignant la place appelée le Garbeau, où l'on soloit tenir l'artillerie de la ville.. Item feront et tailleront lesdits massons trois larmyers tenans ensemble avec deux pilliers pour icelluy estaige ou membre bas de la largeur de deux piez et de aulteur de trois piez et demy, piez de ville. Item pour icellui estaige bas feront et tailleront une porte de cinq piez de ville de largeur et de six piez d'aulteur. Item feront et tailleront pour ung autre chambre ou membre hault, qui servira d'archive, autres trois croisées d'ogives avec deux arcz doubleaux neccessaires et selon ledit molle et patron. Item deux croisées ou deux fenestres croisées à tout ung pillier ou millieu, de la molleure et comme celles qui sont en la maison dudit de Baileux que ledit Brunet à faitces audit de Baileux, avec les codières de mesmes. Item fera et taillera une porte pour entrer en ladite chambre ou archive haulte de la largeur de deux piez et demy de ville et de l'auteur de cinq piez et demy de ville vaultée et rière vaultée, le tout de bonne pierre blanche du lieu de Lucenay ou de Pommyers bien taillez et préparez selon ledit portraict et rendre en l'ostel commun de ladite vilie de Lion prest à poser et mectre en ouvre dedans la feste Saint-Michiel prouchainement venant... pour le prix et somme de quatre vingt dix livres tournois. " \_ États des dépenses faites pour ces constructions du 16 décembre 1510 au 29 septembre 1511. \_ Journées de maçons, de charpentiers, de manoeuvres ; \_ acquisitions et transport de matériaux. \_ N. La feuille de parchemin qui sert de couverture au registre est un état ordonnancé à Narbonne, le 4 septembre 1503, par Jean sire de Rieux, de Rochefort et d'Autems, comte d'Harcourt, etc., lieutenant général

du Roi en ses pays et marches de Languedoc, lisière et frontière de Roussillon, des dépenses faites par Jean Roussellet, conseiller du Roi, commis à tenir le compte et à faire le paiement des frais extraordinaires des guerres. Cet état comprend entre autres articles les dépenses effectuées pour confectionner 100 bannières et guidons destinés aux pionniers de l'armée et dans lesquels entrèrent " vingt pièces et unze pans de bougran, huit pièces de ruban blanc et six cannes et demye à faire les croix desdites bannières et guidons ; vingt un pans et demy de taffetas pers et gris, XVII pans taffetas bleu, XII pans taffetas changeant sur jaune et violet, XII pans autre taffetas changeant sur vert et rouge, XII autres taffetas cramoisy, XII pans changeant sur jaune et gris, XII pans taffetas changeant sur violet et bleu, XII pans taffetas changeant sur jaune et bleu, et quatre pans taffetas blanc ; plus sept onces de frange de soye blanche à dix sols tournois l'once, cinq cens d'or fin à XXVII s. VI d. le cent, et un cent d'argent valant X sous. \_ Plus paiement de la somme de 10 livres à Bernard Garrigues, peintre de Pesenas, pour plusieurs peintures et autres choses de son mestier faites esdits guidons et bannières, " qui furent confectionnées, moyennant la somme de 55 sous par Antoine Cusault, couturier dudit Pezenas.

**Cote : CC 0601.**

Référence informatique : 00000779

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio, ensemble 41 feuillets, papier; 14 pièces, papier.

**1510 - 1511**

Comptabilité communale (1510 - 1511)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Réparations au pont du Rhône. \_  
Extraction et transport de matériaux ;  
journées de maçons, de charretiers, de mariniers et de manoeuvres ; \_  
réparations d'outils. \_ Établissements d'une pessièrè audessous de l'arc de la Trappe ; \_ plantation de pilotis. \_ Achat d'une pierre de Lucenay de six pieds de long et de trois de large pour faire " ung parron sur la pierre où sont les armes du Roy es deux arcz neufs, en commémoration de la victoire que le Roy a eue contre les Venissiens " \_  
Achèvement des travaux de réfection de la dernière pile du côté de la Guillotière.  
\_ Construction d'une porte neuve sur le pont du Rhône ; \_ acquisition pour cet objet de pierres de taille à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à Lucenay et à Marcy.

**Cote : CC 0602.**

Référence informatique : 00000780

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 60 feuillets, in-folio, papier.

**1510 - 1511**

Comptabilité communale (1510 - 1511)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour la construction d'une nouvelle porte édifiée en tête du Pont du Rhône

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de ladite ville de Lyon.



- État des dépenses hebdomadaires faites pour la construction d'une nouvelle porte et de deux tours édifiées en tête du pont du Rhône, du côté de Lyon, sous la direction de Guillaume de Chessieu, maçon, qui touchait un traitement mensuel de 10 livres. \_ Extraction de matériaux à la roche de Pierre-Aigue ; \_ transport des pierres de tailles de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et de Lucenay ; \_ journées de maçons, de charpentiers, etc. \_ Réparations aux chapelles du Saint-Esprit et de Saint-Nicolas. \_ N. La feuille de parchemin qui sert de couverture à ce registre est le rôle d'une montre faite à Narbonne, le 22 août 1503, de 398 pionniers " estans sous la charge et conduite de Amaury de Lantilhac, seigneur de la Motte. "

**Cote : CC 0603.**

Référence informatique : 00000781

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire 1 pièce, parchemin; 15 pièces papier.

### 1510 - 1511

Comptabilité communale (1510 - 1511)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don d'une carpe, d'un brochet, d'une anguille et autre poisson " à mons. Deschenet, estant en la ville pour le passage des gens d'armes qui vont della les monts, auquel sieur Deschenet le Roy avait mandé faire bon acueil ; \_ de vin aux capitaines et commissaires conduisant

les aventuriers della les monts contre les Venissiens ; \_ de deux aulnes et demy veloux tanney pour ung parpoing à mons l'esleu Glaude de Varey ; \_ de soixante deux sol ; six deniers tournois pour ung habit donné pour Dieu et aumosne à ung religieux de l'ordre des Bons-Hommes de Tours qui vient de l'estude della les monts, affin qu'il prie pour la prospérité du Roy et de la ville ; \_ de deux flascons neufs d'argent, pesans dix neuf marcz neuf deniers acquis de Guillaume Vincent, marchand geollier de Paris, à mons le général de Lenguedoc, messire Henris Boyer ; \_ de deux pièces camelotz tannez, valant douze escus soleil, et deux aulnes un quart satin cramoyssi rouge de Venize, à III escuz l'aulne, à Bazoché, qui fut icy envoyé par le Roy pour acoustrer le reffectoire des Augustins au moys d'avril derrier passé, où fut tenu le conseil du clergé de l'esglise gallicane, et de cinq livres quinze solz tournois pour la tare et perte qu'a esté en trois aulnes veloux cramoyssi qui fut prins et achapté pour mettre sur la chère de Mgr. le chancellier, qui assistoit audit consille et présidoit en l'absence du Roy. "

**Cote : CC 0604.**

Référence informatique : 00000782

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 36 feuillets, papier; 12 pièces, papier.

### 1510 - 1511

Comptabilité communale (1510 - 1511)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiement à Guillaume Angellier, brodeur, " tant pour achat de drap et autre étoffe que pour la manufacture d'une couverture par ledit Angellier faite es couleurs et armes de la ville et baillée et livrée à Jean Bastin, commys à fournir chacune semaine et en carême ordinairement de la marée fraîche en ladite ville ; \_ à Clément Trie, à cause de la charge qu'il a des pavoirs et pour ce qu'il peut avoir vacqué à la conduite des pestifèreux retirez en l'hospital Saint-Laurens ; \_ pour faire le banquet et donner à boyre à tous ceulx qui estoient es monstres des trois rois de l'arc, arbaleste et colovrine, c'est assavoir en pain six sols, en jambons vingt six sols, en vin soixante seize sols, en verres rompus vingt sols six deniers tournois ; \_ à Jehan de Thoulouse, papetier, pour une rame papier pour escrire mise en l'ostel commun, XII sous VI deniers. "

La pièce 4 est manquante  
On trouve 2 pièces numérotées 5

**Cote : CC 0605.**  
Référence informatique : 00000783

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 pièces,  
parchemin; 18 pièces, papier

#### **1511 - 1512**

Comptabilité communale (1511 - 1512)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages des conseillers Nicolas de Pierrevive, Einard de Beaujeu, François Rubis, Jacques Fenoil, Barthélemy Laurencin, Barthélemy de Villars, J. Buyer et G. Audry ; \_ de Denis Garbot, procureur de la ville ; \_ de Benoit Berjon, procureur général ; \_ de Jean Archimbaud et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat ; \_ de Jean Marmot et Jean Gérard, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; \_ de Simon Potat dit Trompillon, trompette à Fourvière ; \_ de Philibert Bourdelin et de Pierre Tholonjon, garde des clés des portes du pont du Rhône et de la Lanterne ; \_ de Germain Valin, avocat de la ville près le parlement de Paris ; \_ de Barthélemy Laurent et Jean Lebrun, procureurs de la ville près le même parlement.

**Cote : CC 0606.**  
Référence informatique : 00000784

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 pièces,  
parchemin; 52 pièces, papier.

#### **1511 - 1512**

Comptabilité communale (1511 - 1512)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédures. \_ Frais de procès contre les frères de Pierre-vive, Claude Thomassin et les boulangers ; \_ réduction sur le prix de sa ferme accordée à Pierre Tournier, fermier de la fusterie, et à André Compte, fermier

de la boulangerie. \_ Arrérages des pensions dues par la ville à Barthélemy Bellièvre : \_ A comptes sur les fermes tenues du roi par le consulat. \_ Transport des dépêches de Lyon à Paris par les soins de Pierre de Bourgoigne " tenant la poste de Lion. " \_ Remboursements d'emprunts. \_ Voyages dans l'intérêt de la ville à Paris, à Blois et au Pont-Saint-Esprit. \_ Honoraires des hommes d'affaires, \_ frais d'expéditions d'actes, droits de sceaux, etc.

**Cote : CC 0607.**

Référence informatique : 00000785

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 54 feuillets, in-folio, papier.

**1511 - 1512**

Comptabilité communale (1511 - 1512)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

-Compte spécial des dépenses faites du 13 octobre 1511 au 19 juillet 1512, pour la reconstruction et réparation de certaines arches du pont du Rhône, l'entretien des pessières et l'édification d'une grange près du pont de bois " pour y faire provision de bois de chesne pour faire les arches près l'arc de la Trappe. " \_ Dépenses " pour mettre des pièces de chesne au travers du pont servant de clefs pour fermer, serrer et entretenir l'arc fendu, qui et le prochain des deux arcs neufs. " \_ Fournitures diverses. \_ Journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0608.**

Référence informatique : 00000786

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 77 feuillets, in-folio, papier.

**1511 - 1512**

Comptabilité communale (1511 - 1512)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Compte spécial des dépenses faites du 6 octobre 1511 au 27 septembre 1512 pour la construction d'une porte neuve à l'entrée du pont du Rhône du côté de la ville. \_ Fourniture diverses ; \_ journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0609.**

Référence informatique : 00000787

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 27 pièces, papier.

**1511 - 1512**

Comptabilité communale (1511 - 1512)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

\_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon

\_ Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Réparations au pont du Rhône. \_  
 Acquisition de pierre blanche de  
 Pommiers et de Lucenay pour le portail  
 du pont, les arches et le bâtiment neuf  
 de l'hôtel commun, fournie et livrée au  
 port des Célestins ou du Temple, par  
 François Huguetan, Jean Thevenard,  
 Barthélemy Poquillon, Janin Barthoud,  
 Jean Coton, Benoit Matagrín, Jean  
 Barjaud et André Chiel. \_ Frais de  
 transport par eau et par terre ; \_ achat à  
 Anse de " trente huit postz de peuple  
 pour faire les portes du portal du pont du  
 Rosne. "

**Cote : CC 0610.**

Référence informatique : 00000788

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 cahiers in-folio,  
 ensemble 62 feuillets, papier; 15 pièces,  
 papier.

### 1511 - 1512

Comptabilité communale (1511 - 1512)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Réparations des édifices communaux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Réparations aux édifices communaux. \_  
 Travaux exécutés au bâtiment neuf des  
 archives de l'hôtel commun ; \_  
 réparations à la tour de Serpollet ; \_  
 réfection des murailles de Saint-Just au  
 dessus de la porte Saint-Georges, "  
 lesquels estoient tombées à baz de la  
 montagne sur et devers ladite porte  
 Saint-George, et par lesdites murailles  
 tumbées les gens entroient de nuyt en la  
 ville et yssoient quant bon leur sembloit,

qui estoit dangereux pour la dite ville. " \_  
 Payement de deux livres " à Jehan Ramel,  
 painctre, pour avoir escript es XXXII tours  
 qui sont depuis Pierrecize jusques à  
 Saint-George, esquelles il escript le  
 nombre d'icelles tours. " \_ Dépenses "  
 pour planter des paulx à l'entour de la  
 tour de la Roche et remailler et rabiller  
 les pilles des arcs du pont de Saonne. " \_  
 Construction d'un corps de garde à la  
 porte de Pierre-Scise. \_ Réparations aux  
 portes de Saint-George et de Saint-Just ;  
 aux pont levis des portes de la Lanterne  
 et de la Pêcherie ; \_ réfection du mur  
 d'enceinte de la ville depuis le portail de  
 Rue-Neuve jusques sur les Terreaux ; \_ du  
 chemin de l'hôpital de Saint-Laurent-des-  
 Vignes à la Saône, \_ du pavé devant  
 l'église des Augustins et à l'entrée de la  
 porte des Farges. \_ État des frais faits  
 pour tendre une chaîne barrant la Saône  
 en face de Pierre-Scise. \_ Reconstruction  
 " à neuf, en la Trinité, de la fournaise de la  
 fonderie de maistre Patris, canonnier,  
 pour fondre l'artillerie nécessaire pour la  
 ville. "

Le cahier 21 est manquant

Entre les pièces 16 et 17: une pièce  
 numérotée 217 (4 feuillets)

**Cote : CC 0611.**

Référence informatique : 00000789

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 17 pièces, papier.

### 1511 - 1512

Comptabilité communale (1511 - 1512)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives de dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Confitures et dragées " envoyées à Paris et données de par la ville à plusieurs seigneurs de la justice affin qu'ils ayent les procès de la dite ville pour recommandez ". \_ Don à Florimond Robertet, " estant présentement en ceste ville avec le Roy (mandat du 25 août 1511), de deux cens quatre vingtz douze aulnes en fine tapisserie de Flandres, où estoient les Sibilles portraictes, achetées de Jehan Laurideau, marchand de Lyon, à raison de vingt solz l'aulne ; " \_ d'une pièce " de camelot de soye violet teint en greyne, à M. Salla, maistre des requestes ordinaire de l'ostel du Roy, à cause des services qu'il a faitz à la ville, tant pour l'abolicion de maistrises jurées de ceste ville que autrement, contenant icelle pièce camelot soye dix neuf aulnes et demye, à raison de deux escus soleil l'aulne ; " d'une grosse carpe, de deux brochets, d'une truite et de deux grosses anguilles à monsieur le chancelier de France, estant en ceste ville avec le Roy au retour de Vallance ; \_ de robbes de livrée de drapt tannoix où seront attachées les manches, argentées de la livrée de la ville, " aux deux mandeurs, en consulat ; \_ d'une carpe, d'un brochet et d'une lamproie au " capitaine et commissaire de Ilm aventurier qui ont passé par ceste ville, affin que ledit cappitaine et commissaire ne permist que les dits aventuriers feissent aucune insulte, ne exaction à la dite ville, ne qu'ilz y logeassent ; \_ d'un carreton de malveisie et de quatre bottes de raisins de Damas à Mgr de la Trémoille, gouverneur de Bourgoigne ; \_ de soixante quatorze simaises vin cleret du lieu de Mirevaux, à Mgr de Lude estant en ceste ville, qui alla veoir et visiter les vieux terreaux de Saint-Sebastien pour avoir son advs du lieu plus comode pour y faire les murailles et bolevars ; \_ de deux flacons d'argent pesant XVII marcs, a XIII le marc, acquis de Janot Cadore, geollier de Tours suivant la cour, à Mgr le trésorier Robertet ; \_ d'ung bassin d'argent pesant VIII marcs 1 once VI g., au prix de XII l. X s

le marc, acquis de Loys de Lueil, orfèvre de Bloys, à M. le général de Languedoc, etc. "

**Cote : CC 0612.**

Référence informatique : 00000790

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio, ensemble 60 feuillets, papier; 10 pièces, papier.

**1511 - 1512**

Comptabilité communale (1511 - 1512)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives de dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_ Affaires diverses. \_ Paiement " a ung homme envoyé ès limites de Savoye et des Allemaignes pour gueter et sentir si les Suysse marchent sur la dite ville et pays de Lionnais, ou en quels quartiers ilz ont entrepris aller, affin que la dite ville ne puise estre surprinse. " \_ Prix décernés aux joueurs de l'arbalète et de la couleuvrine. \_ Frais occasionnés " pour faire les feux de joye et la procession à cause des nouvelles qui vindrent de la reprinse de la ville de Bresse qui fut conquete d'assault et par force contre les Venissiens. " \_ Solde des dépenses de bouche faites à l'hôtel du Griffon par M. de Dompmartin, cappitaine de la première bande des lansquenets venans de Bourgongne et passant par la ville pour aller à l'armée du Roy en Guienne ". \_ Secours de 20 livres 19 sous tournois accordé " à Jacques Barondeau, procureur général et recteur du grant hospital du pont du Rosne, pour achapter du blé pour la nourriture et

substantacion des povres dudit hospital qui y sont de présent en si grant nombre et quantité que le revenu dudit hospital n'y peut suppeter, ne fournir ". \_ État de la " despence faite pour l'entrée du concille, tant pour la tapisserie prise en Bourgneuf, au Change, à la Grant-boucherie-Saint-Pol, en la Juyerie, que en rue Merchière, à la Lanterne, comme ailleurs, pour tapisser le long des rues, le dimanche vingt septiesme de juing l'an mil cinq cent et douze, à l'entrée de Messrs du concille, que aussi pour garnir le pont de Sosne d'un costé et d'autre de grans joncz ". \_ Payement " pour le boyre de messieurs (les conseillers de la ville) dimanche passé (11 janvier 1512), quand ilz furent au-devant de la royne de Cecille, fait chez Périn, à la Guillotière ; \_ Despence faite pour festoyer maistre Jehan Le Brun, procureur des causes de la ville en parlement à Paris durant ce mois d'avril, qu'il a été en ceste ville et s'est marié à la fille de feu Benoist Le Charron, " vins, poulets, pigeons, levraults, chevreau, patisserie, lard, etc. \_ Acquisition de quatre pièces d'artillerie de maître Patris, canonnier de Marseille. \_ Achat à Jehan de Tholoze, papetier de Lyon, de 2 rames de papier fin pour écrire, à raison de 30 sous tournois.

Les pièces 11 à 14 (incluses) sont détachées de la reliure

**Cote : CC 0613.**

Référence informatique : 00000791

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1512 - 1513**

Comptabilité communale (1512 - 1513)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages des conseillers Jean Rambaud et Claude Vandel ; \_ de Clément Trie, voyer ; \_ de Gravier, secrétaire ; \_ d'André Peyron, procureur de la ville ; \_ de Jean Archimbaud et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat ; \_ de Jean Girard et Jean Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; \_ de Jean Benoît et Jean Cornu, gardes des clés des portes du pont du Rhône et de Pierre-Scise ; \_ de Mathieu de Redonnas, solliciteur des procès de la ville à Paris, successeur de Geoffroy de Bernay, chanoine de Chartres ; \_ de Germain Valin, avocat ; \_ de Jean Le Brun et Barthélemy Laurens, procureur de la ville près le parlement de Paris.

**Cote : CC 0614.**

Référence informatique : 00000792

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 7 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

**1512 - 1513**

Comptabilité communale (1512 - 1513)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures

Comptabilité.

- Pièces, justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Frais d'administration et de procédure. \_  
 A-comptes sur les fermes tenues du Roi  
 par le consulat ; \_ service des pensions  
 dues par la ville au chapitre de Saint-  
 Nizier et à la famille de Bellièvre \_  
 Remboursements d'emprunts. \_ Frais de  
 desserte de la chapelle du Saint-Esprit. \_  
 Frais de voyages et de missions dans  
 l'intérêt des foires. \_ Procès soutenus  
 contre les boulangers et les frères de  
 Pierrevive. \_ Chauffage de l'hôtel  
 commun. \_ Honoraires des hommes  
 d'affaires.

**Cote : CC 0615.**

Référence informatique : 00000793

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 41 pièces, papier.

### 1512 - 1513

Comptabilité communale (1512 - 1513)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Réparations au Pont du Rhône

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Réparations au pont du Rhône. \_ Travaux  
 à la porte neuve du pont du côté de la  
 ville. \_ Établissement d'une grue pour  
 monter les pierres de taille ; \_ démolition  
 de la vieille porte. \_ Réparations au pont  
 de bois ; \_ consolidation de ce pont "  
 pour passer l'artillerie du Roy allant della  
 les monts. " On l'étaya avec des poutres  
 et des travons et on le couvrit de fumier.  
 On couvrit également de gravier le grand  
 pont de pierre tout au long, afin que  
 l'artillerie ne fait dommage. " \_  
 Acquisition de pierres à Lucenay, à Anse  
 et à Pommiers. \_ Journées de  
 charpentiers, de maçons et de  
 manoeuvres.

**Cote : CC 0616.**

Référence informatique : 00000794

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 56 pièces, papier.

### 1512 - 1513

Comptabilité communale (1512 - 1513)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Travaux divers de construction et de  
 réparation

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de la ville de Lyon.  
 - Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Travaux divers de construction et de  
 réparation. \_ Réfection d'une partie du  
 pavé de la ville ; \_ réparations aux portes  
 Chenevier, de la Lanterne, de Saint-  
 George et à la grange communale ; \_  
 extraction de matériaux à la roche de  
 Pierre Aigue. \_ Réparations aux murs de  
 Saint-Just, aux tours Mengart, Sainte-  
 Marguerite et de la Roche ; \_ à l'hôtel de  
 la ville " en laquelle se print le feu le  
 vendredi XVIII du mois de mars (1513),  
 environ la minuyt. " \_ Construction d'une  
 loge ou galerie au couvent de Notre-  
 Dame-de-Confort pour retirer l'artillerie. \_  
 Dépenses pour les ferrures, le treillis et le  
 vitrage des croisées et des portes de la  
 chambre voûtée des archives de l'hôtel  
 de ville. \_ Réparations à la porte de  
 Pierre-Scise. \_ Paiement à Jean Avesnier  
 de la somme de 9 livres dix sous 8  
 deniers " pour la façon d'une porte ferrée  
 et garnie de fer servant pour la haulte  
 archive neufve de l'ostel commun faite  
 pour remectre et garder les papiers,  
 tiltres et documens de la ville et  
 communauté, pesant tout le ferraige  
 fourny par ledit Avesnier deux cens  
 quatre-vingts six livres de fer, à raison de

8 deniers la livre ; \_ a douze massons et six chapuys lesquelz ont abatu les estuves, fourneau et enseigne de la Chièvre, en ensuivant l'ordonnance de mons Alabre, grant prévost des mareschaux de France, qui a fait exécuter deux aventuriers pour aucuns crismes, homicides et delitz par eulx commis et perpetrez dedans et devant ladite maison de la Chievre et déclaré icelle maison estre a jamais inhabille a y tenir estuves ni filles de joye pour les maulx et inconveniens qui y estoient advenuz, et obvier a ceulx qui a l'advenir s'en peussent peu ensuyvre. " \_ Établissement d'un boulevard neuf au-dessus de la chapelle du Saint-Esprit.

**Cote : CC 0617.**

Référence informatique : 00000795

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 9 cahiers in-folio, ensemble 109 feuillets, papier; 29 pièces, papier.

**1512 - 1513**

Comptabilité communale (1512 - 1513)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dépenses pour les fortifications de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.
- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Dépenses pour les fortifications. " Le mercredi Ve de may Vc et douze, messieurs les conseillers, au moyen des lettres qu'ils eurent de mons. d'Aumont, lieutenant pour le Roy en Bourgongne, et de mons. le marquiz de Rontillin, par lesquelles leur estoit mandé eulx fortifier

et faire rempares et trenchées, affin de garder que le Roy et la ville n'eussent inconvenient et ne feussent surprins par les Suisses qui s'estoient declarez vouloir faire la guerre au Roy et se faisoient oyr vouloir venir piller ceste ville, ordonnèrent faire besongner es vieulx terreaulx qui sont depuis Saint-Sebastien jusques en Saonne et a grant diligences.  
\_ États nominatifs des ouvriers et manoeuvres employés au creusement des tranchées. \_ Allocations pour les dépenses faites dans la ville par MM. de la Voulte et le capitaine Jean Latier, " commissaires par le Roy ordonnez et envoyez en ceste ville pour la garde, closture et fortiffication d'icelle. " \_ Construction d'une muraille depuis le port Charlet jusqu'au port de l'hôpital du pont du Rhône. \_ Travaux " es vielz fossez de la ville au-dessus de la montaigne Saint-Sebastien " ; \_ aux fossés de la Lanterne. \_ Réparations à la porte de Pierre-Scise. \_ " Despençe faite par ordonnance de messieurs les conseillers pour faire faire des portraictz et plateformes des murailles, bolevartz, tours et moyneaulx qu'on doit faire au dessus de la montaigne Sainct-Sebastien, aux vielz fossez, pour la closture et fortiffication de la ville : \_ A Germain Chaneau, painctre pour avoir fait ung portraict en papier des vielz fossez et des porteaulex et murailles qu'on y pourroit faire, lequel portraict en emporta Mons de la Voulte, XV s. t. ; \_ a Jehan Yvonet, pour avoir fait deux portraictz sur bois enlevé de papier de quarte desdits fossez, portaulx et murailles remys en l'ostel commun, cinq livres t. ; \_ au dessus nommé Germain Chaneau, painctre, pour avoir fait ung portraict de l'assiette de ceste ville de Lion et du bourg Sainct-Vineent, fait et painct en parchemin, et ung autre en papier pour envoyer au Roy, ainsi que l'a ordonné, mons de Chandener, VIII 1. t. " \_ Établissement de " ratelliers " en bois devant la porte Saint-Marcel.

**Cote : CC 0618.**



Référence informatique : 00000796

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 27 pièces, papier  
**1512 - 1513**

Comptabilité communale (1512 - 1513)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Artillerie de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Artillerie de la ville. \_ Frais alloués à Claude Grollier et Bernardin Camus pour aller à Marseille acheter des pièces d'artillerie d'un " canonier nommé maistre Patris. " \_ Transport sur le Rhône par Michel du Vallier, dit Jacquet, de Condrieu, de quatre grosses pièces. \_ Dépenses " pour faire monter grosse colovrine, deux sacres et un faulcon de métal achaptés de Me Patris. " \_ Paiement à Benoit Guichon, menuisier, " pour affusté sept pièces de vieille artillerie de fer de l'ostel commun, des petites pièces a crochetz ; \_ a Pierre Le Maistre pour IIIIc IIIIxx XVIII livres plomb en table pour faire les boletz de plomb, a LIII sous le cent ; \_ au nepveu de Jehan Barbet pour des dez de fer pour mectre dedans les bouletz de plomb. " \_ Achat de 700 boulets " de fer ,le fonte " pour les quatre grosses pièces d'artillerie. \_ Paiement à noble Pierre de la Mote, dit Patris (il signait Patry de la Motte) canonier, du prix convenu des dites quatre pièces pesant en totalité " soixante trois quintaulx du poix de Marseille, à raison de sept escus au soleil et un quart d'escu chascun quintal ; " \_ a Perrin de la Perrière, bourgeois d'Auxonne " pour certaine quantité de boys neccessaire pour l'afustement de l'artillerie de la ville ; a Peronete Giraude, vefve de feu Pierre Petreau, pour cinq

cens de picques par elle vendues et délivrées à la ville a raison de sept solz six deniers la piésse " ; \_ Achat de métaux pour fondre l'artillerie de Daniel Gandelfingel, marchand allemand. \_ Paiement à " Jehan Barbet, canonier, de la somme de quatre vingt cinq livres seize solz neufs deniers tournois, tant pour la façon de cinq mille livres pouldre de canon, que pour achapt de charbon et vinaigre qu'il a livré et employé a faire ladite pouldre ; " \_ État détaillé du " poys des dix grosses pièces d'artillerie de fonte et de métal faictes en la ville de Lyon, en la fonderie faicte et erigée en la grange de la Trinité par maistre Patris, canonier, et maistres René de Menez et feu Jehan de la Font, canoniers, ses commis et serviteurs, pour le corps commun de ladite ville en l'année mil cinq cens et douze. " \_ Ces dix pièces du poids total de 11,455 livres consistaient en une couleuvrine pesant 2,850 livres, 4 sacres et 5 faucons. \_ Etablissement d'un entrepôt pour les poudres dans les deux tours situées entre les portes Chenevier et de la Lanterne ; \_ d'un autre entrepôt pour la petite artillerie et les boulets des grosses pièces dans l'Hôtel de Ville. \_ Dépenses pour les affuts et le montage des dix pièces fondues par maître Patris et ses gens ; \_ pour l'essai de ces pièces à Ainay. \_ Approvisionnement de poudre.

La pièce 17 est manquante

**Cote : CC 0619.**

Référence informatique : 00000797

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 20 pièces, papier.

**1512 - 1513**

Comptabilité communale (1512 - 1513)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don au seigneur Jehan Jaques de cent deux simaises de vin fournies par Pierre Piarde " tenant les caves de l'ostellerie du Chapeau Rouge. " \_ Paiement " a Mathieu Breton, tavernier, pour huit grans potz de vin portez ès repas du cappitaine Bayard, estant en ceste ville, tenans seize simaises, à XX deniers chacune simayse (mandat du 15 octobre 1512). \_ Don à Jean Archimbaud et à Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat, " d'une robe de drap tanney à la livrée de la ville ; \_ d'un faisan, de six perdrix, six lapins, six chapons et quatre bécasses, a mons. de Champdenier " envoyé par le Roy en ceste ville devers le saint consille estant icy, aussi pour veoir et visiter les clostures et fortiffications ; \_ de vin au cappitaine Loys d'Ast et autres cappitaines venans dellà les monts ; \_ au général de Languedoc ; \_ de veloux taney a mons. de Saint-Maurice, commissaire des lansquenets soubz la charge de mons. de Jamez ; \_ d'un esturjon et d'ung quartier d'un autre esturjon a mons. de Saint-Vallier et à M. Alabre, grand prevost de messieurs les mareschaux de France ; \_ d'une grosse carpe, d'ung gros brochet, d'ung saulmon frais à messire Robert de la Marche, cappitaine général des lansquenetz et aventuriers passans par la ville pour aller au service du Roy ; \_ de cinquante six livres esturgeon frais, à III sous VI deniers la livre, a mons. le général de Normandie et a mons. le secretaire des guerres, etc. "

**Cote : CC 0620.**

Référence informatique : 00000798

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio,

ensemble 58 feuillets, papier; 18 pièces, papier.

**1512 - 1513**

Comptabilité communale (1512 - 1513)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiement e à Jaques Barondeau, " recteur et procureur du grant hospital du pont du Rosne, de la somme de 20 livres 19 solz tournois, pour acheter de blez et vins pour subvenir a la nourriture et sustentation des povres dudit hospital dont il est ceste année fort chargé ; \_ a Jean Bastier, de la somme de huit livres à cause du louaige de la Roche et pierriere appelée Pierre-Aigue, assize ou vignoble dudit lieu de Saint-Vincent, et c'est pour le terme de deux années ; \_ a Jean Archimbaud, mandeur du consulat de la somme de cent solz tournois, pour plusieurs boyres et goustez fournis aux conseillers, tant en la salle de l'ostel commun que en la chambre des papiers ; \_ a Guichard Fortunat, pour estre allé a Gresieu et autres lieuz du plat pays, pour sentir les causes pourquoy les paisans dudit plat pays se assembloient. " \_ Prix en vaisselles d'étain décerné au roi du jeu de la couleuvrine. \_ Passage de lansquenets. \_ Envoi a Paris auprès du Roi, d'un messenger " pourter les lettres envoyées par mons. le général de Normandie par lesquelles il advisait comme les Suysses dient qu'ilz veullent venir en ceste ville en nombre de XIIIm. " \_ Paiement " a Glaude Huguetan, libraire, pour le reliage de toutes les actes receues par feu mons. George Noyerie, qui fut secretaire de la ville, en un gros volume, XIII sous ; \_ a Jean Brotet, pour cinq torches qu'il fournist la nuyt que

l'ostel commun fut bruslé, pour alumer parmy ledit hostel commun quant l'en sauva les titres et autres biens.

La pièce 22 précède la pièce 21

**Cote : CC 0621.**

Référence informatique : 00000799

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 15 pièces, papier.

#### 1513 - 1514

Comptabilité communale (1513 - 1514)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville.  
\_ Gages des conseillers Jacques de Torvéon, P. Faye, François Guérin, Chauvet, Pierre Fournier, écuyer, Claude Laurencin, bailli de Riverie, Jean Sève et Amé Bullioud, \_ de Gravier et Benoit Berjon, secrétaire et procureur de la ville ;  
\_ de Jacques de Couland et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat ; \_ de Jean Girard et Jean Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés.

Les pièces sont collées aux feuillets

**Cote : CC 0622.**

Référence informatique : 00000800

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 7 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 1 sceau

#### 1513 - 1514

Comptabilité communale (1513 - 1514)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Etats, mémoires mandats et quittances.  
\_ Frais d'administration et de procédures.  
\_ Service des pensions dues par la ville au chapitre de SaintNizier ; \_ remboursements d'emprunts ; \_ frais de missions et de voyages : \_ paiement à Guichard David " pour ung voyage qu'il fist a Genefve et de là a mons. de Savoye presenter lettres audit sieur et aux scindicz de Genefve en faveur de mons. le president de Bourgongne qui est arresté audit Genefve ; \_ a Jacques Ledry, pour ung voyage en Bourgoigne pour faire provision de blez et poursuyvre la traicte et congé de tirer du blé du pays de Bourgoigne pour la fourniture et provision de ceste ville pour obvier a neccessité si affaire y venoit. " \_ Frais alloués à l'élú Nery Maz et à Claude Gravier, secrétaire de la ville, envoyés auprès du Roi " pour obvier au payement des six mil livres tournois accourdeés audit seigneur par forme de don. " Voici l'éitinéraire des députés qui partirent de Lyon avec quatre cheveaux de poste : l'Arbrêlé, Tarare, S. Symphorien, Roanne, Saint-Germain, La Pacaudière, La Palisse, Varennes, Bessay, Moulins, Saint-Pierre-le-Moustier, Nevers, La Charité, Cosne, Briare, Le Besays, Montargis, Saint-Mathurin, " Egurance, Yssonne " et Paris, où ils arrivèrent le samedi 15 octobre 1513. De Paris ils allèrent à Luzarches, puis a Clermont, a Bertheult et à Amiens

où ils arrivèrent le lundi 17, au moment ou le roi quittait cette ville pour se rendre Corbie, où ils le rejoignirent le lendemain.

\_ Remises et modérations accordées au fermier de la boucherie. \_ Transaction entre les conseillers de la ville, comme recteurs de l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes, et Jean-Antoine de Volpré, au sujet de " la fontaine de Sulant, qui fournit et sert audit hospital. " \_ Frais de la procédure soutenue contre Claude Thomassin, les frères de Pierre-Vive, les boulangers et les maîtres des métiers. \_ Honoraires et vacations des hommes d'affaires ; \_ frais d'expéditions d'actes, etc.

Le sceau est sur la pièce 48

Les pièces 21 et 22 sont manquantes

**Cote : CC 0623.**

Référence informatique : 00000801

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 60 pièces, papier.

#### 1513 - 1514

Comptabilité communale (1513 - 1514)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Réparations aux chevalets et au platelage du pont de bois. \_ Dépenses " pour refaire tout de neuf l'arc rompu qui touche à l'arc neuf du pont de pierre ; \_ pour faire des arches neuves au près des grans vieilles arches qui sont pour devoyer le Rosne devers la ville au dessus le broteau de ladite ville. " \_ Achats d'une quantité considérable de bois de chêne. \_ Journées de charpentiers, de scieurs de long, de serruriers, de manoeuvres.

**Cote : CC 0624.**

Référence informatique : 00000802

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 16 pièces, papier.

#### 1513 - 1514

Comptabilité communale (1513 - 1514)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Travaux pour les fortifications et réparations diverses

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. Travaux pour les fortifications et réparations diverses. \_ Réparations à l'hôtel commun, menuiserie et serrurerie ; \_ aux deux granges de la ville sises près de la porte des Farges, à Saint-Just ; \_ à la porte de Pierre-Scise ; \_ aux chaînes des rues.

**Cote : CC 0625.**

Référence informatique : 00000803

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 10 pièces, papier.

#### 1513 - 1514

Comptabilité communale (1513 - 1514)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoire, mandats et quittances. \_ Dons gracieuse offerts par la ville. \_ Dons à Guillaume de la Balme et à Jacques Couland, mandeurs du consulat d'une " robe de drap à la livrée de la ville pour porter le jour de Saint-Thomas et autres jours nécessaires quant leur sera ordonné ; " \_ d'une carpe et d'un brochet " au cappitaine Fontrailles, général-cappitaine des Albanoyz établis à l'entour de ceste ville et pays de Lyonnois ; " \_ de vin claret de Tournon, au lieutenant général du " Dauphiné allant a Dijon à cause du bruyt de Souysses qui pour lors estoit ; " \_ de confitures, de fromages de Milan et de dragées " aux amys de la ville à Paris, affin qu'ils ayent les affaires et procès d'icelles pour recommandez. " \_ Dépenses faites à l'hôtel du Chapeau-Rouge " par M. le baillif d'Annonay, maistre d'ostel de mons. de Bourbon, et par ledit seigneur envoyé en ceste ville pour deschasser les aventuriers et vaccabons qui y estoient et au pays de Lionnoys. " \_ Don de vin blanc et claret audit bailli d'Annonay, au bâtard de Savoie et " a mons. Bontemps, ambassadeurs du roy des Romains, allant de par ledit sieur Roy des Romains en Espagne ; \_ a mons. l'advocat du Roy a Paris, mons. Le Lyevre ; \_ au bastard du duc de Guerdes, cappitaine de certains lansquenetz. "

**Cote : CC 0626**

Référence informatique : 00000804

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 cahiers in-folio, ensemble 74 feuillets, papier; 19 pièces, papier.

**1513 - 1514**

Comptabilité communale (1513 - 1514)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Dépenses pour tendre une chaîne sur la Saône au-dessous de Pierre-Scise. \_ Menu du dîner servi à l'Hôtel de Ville aux auditeurs des comptes de Jacques de Baileux : " quatre chappons, deux boillis et deux rotiz, une pointe de beuf, ung os de gresse et deux ancoustes de moton, godiveaulx (petits saucissons), trippes, deux livres riz, saffren, une livre lart, oranges, poyres, pain, quatre symaizes vin et fromage. " \_ Paiement à Claude Bellievre, docteur, " pour avoir fait l'oraison du jour Saint-Thomas, comme c'est de costume ; \_ aux compagnons qui ont porté cinq douzaines torches a baton aux armes de la ville despuys l'ostel commun jusques à l'esglise Saint-Jehan de Lyon pour l'obsèque de la Royne ; \_ a Jehan Ramel, peintre, pour cinq douzaines d'escussions aux armes de la ville attachés aux dites torches ; \_ a Jehan Grollier et Martin Clostrier pour ung voyage qu'ilz ont fait jusques au pays de Bresse et en Savoye pour guéter et explorer sur lesdits pays s'il y avoit aucuns avancoueurs ou gens de guerre ou autres volveurs du pays de Suyse annemiz du Roy, pour obvier a toute surprinse ; \_ a Jehan Le Pere, orfèvre de Lion, pour certain nombre de palettes d'estaing qu'il fait pour le consille qui fut tenu aux Augustins de ceste ville depuis trois ans en ça, pour tenir le compte et savoir ceulx qui enteroient oudit consille ; \_ à Anthoine de la Vanelle, fondeur et graveur pour dix-sept escussions " ; \_ a divers pour les indemniser " des picques, haquebutes, dagues, bagues et argent tant pièces d'or que monoye qui ont esté ostées ès lancequenetz en ceste ville par certains advanturiers qu'on ne peut bonnement aprehender, affin d'obvier aux inconveniens qui s'en pourroient ensuyre

si lesdits lancequenets s'en aloient sans estre contens ". \_ Etat nominatif des indemnités accordées aux lansquenets qui avaient été dépouillés de certains effets d'ornement et d'équipement consistant " en avant bras, colouvryne, dague, javelline, picques, gorgerins, boutons d'argent, sainture de veloux, couvre chief, robbe de brunette doublée de ver, chemises, anneaux d'argent, souliers, bonnets, plumes, patrenostres, etc. " \_ Reymont, comte de Saint-George, reçut trois livres pour une épée à deux mains qui lui avait été dérobée. \_ Paiment à Jehan de Tholoze, papetier, pour papier fourni à l'hôtel commun ; \_ " à Jean Ramel, peintre, pour avoir lavé et acoustré les verrières de la salle de l'ostel commun, icelles reparer et rejondre ; \_ à Jehan Huguetan, libraire de Lion, douze sols tourn. pour ung messal pour servir à dire les messes de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rosne ; \_ a divers pour les feuz de joyes à cause de la paix d'Angleterre, sur le pont de Saosne et devant l'ostel de la ville, le dimenche XX jour d'Aost M Vc quatorze ; \_ pour avoir fait porter du vin à mons. de Bourges, ambassadeur du roy d'Angleterre lougé au Griffon, \_ a mons. de la Roue, commissaire de quinze cens lansquenetz, estant en ceste ville au logis de mons. de Belmont, envoyé par monseigneur de Bourbon pour establir garnison ausdits lansquenetz au pays de Lionois. "

**Cote : CC 0627.**

Référence informatique : 00000805

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1514 - 1515**

Comptabilité communale (1514 - 1515)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Jean Bertet, conseiller ; \_ de Maurice Sève, " commis à venir en cour faire le serment de fidélité au Roi " (quittance autographe) ; \_ de Benoit Berjon, procureur général de la ville ; \_ de Gravier, secrétaire ; \_ de Guillaume de la Balme et Jacques Couland, mandeurs du consulat ; \_ de Jean Benoit, garde des clés de la porte du pont du Rhône ; \_ de Pierre Tholonjon, commis à mander le guet du bourg Saint-Vincent ; \_ de Jean Mermot et Lancelot Bizaton, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; \_ de Germain Valin et Jean Le Brun, avocat et procureur de la ville près le parlement de Paris.

**Cote : CC 0628.**

Référence informatique : 00000806

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

**1514 - 1515**

Comptabilité communale (1514 - 1515)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Frais d'administration et de procédures

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mandats, mémoires et quittances. \_  
 Frais d'administration et de procédure. \_  
 Frais de missions et de voyages dans  
 l'intérêt de la ville ; \_ allocation à Claude  
 Gravier, notaire royal et secrétaire du  
 consulat, " pour un voyage en  
 Bourgoigne, à Dijon, devers monseigneur  
 le duc de Bourbon, pour le soulagement  
 du louager des lansquenetz au pays des  
 Lyonnais ; \_ à Jean Grollier, pelletier de  
 Lion, pour un voyage en Bourgoigne pour  
 enquerrir et savoir si les ennemys du Roi  
 faisoient aucune entreprinse au préjudice  
 dudit sr et de la ville. " \_ A-comptes sur  
 les fermes tenues du Roi par le consulat.  
 \_ Service des pensions dues au chapitre  
 de Saint-Nizier ; \_ Desserte de la chapelle  
 du Saint-Esprit. \_ Payement " à mons.  
 messire Jehan Balarin, docteur, " pour  
 avoir fait le sermon du syndicat. " \_ Frais  
 de procès contre Jean de Villars et les  
 frères de Pierrevive. \_ Envoi de Maurice  
 Sève, docteur en droit, juge mage e  
 commis à la judicature de la  
 sénéchaussée de Lyon, de Claude  
 Laurencin et de Pierre Renouard " vers le  
 roy François, 1er de ce nom,  
 nouvellement venu à la couronne en ce  
 royaume de France par le trespas du feu  
 roy Loys, son prédécesseur et beau-père,  
 derrenierement, le premier jour de ce  
 présent mois de janvier décédé, pour luy  
 faire le serement de fidélité et aussi pour  
 obtenir confirmation de privilèges de la  
 ville, tant des foires, prolongation des  
 aides, que autres choses requises et  
 necessaires. " \_ Réduction sur le prix de  
 sa ferme accordée Jean de Villeneuve,  
 fermier de la marchandise, attendu " que  
 les marchans costumiers de frequenter  
 les foires de la ville ne sont venus à cause  
 de la grant esmotion de guerre qui a  
 couru et court à présent tant en ce  
 royaume que en Ytalie, en Flandres et  
 autres contrées. \_ Frais de publication de  
 la confirmation des foires ; \_ honoraires  
 des hommes d'affaires, etc.

**Cote : CC 0629.**

Référence informatique : 00000807

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX° siècle - Toile noire, 78 pièces, papier.

**1514 - 1515**

Comptabilité communale (1514 - 1515)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Réparations du pont du Rhône. \_  
 Établissement de nouvelles pessières  
 dans le lit du fleuve ; \_ plantation de  
 pilotis ; \_ réfection du couvert du portail  
 du pont ; \_ réparations au pont de bois ;  
 \_ travaux pour faire dériver le fleuve au-  
 dessus du broteau de la ville. \_ Transport  
 de gravier et de sable sur le pont de  
 pierre " pour le passage de l'artillerie du  
 Roy qu'il faut passer pour aller della les  
 montz avec l'armée dudit sr pour le  
 recouvrement de sa duché de Millan. " \_  
 Journées de maçons, de charpentiers, de  
 scieurs de long, de manoeuvres, etc.

**Cote : CC 0630.**

Référence informatique : 00000808

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX° siècle - Toile noire, 21 pièces, papier.

**1514 - 1515**

Comptabilité communale (1514 - 1515)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Travaux divers

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Travaux divers \_ Réfection des ponts-levis de la Lanterne et Chenevier ; \_ réparations aux portes de Saint-Vincent, du Griffon, de Saint-Marcel, de Bourgneuf et de Saint-Just ; \_ aux tours des Écloisons, des Pastés, du Moyneau et de Bourgneuf ; \_ aux murs sur le port de Rue-Neuve. \_ Réfection du pavé de certains quartiers de la ville, sous la direction du voyer Édouard Grand.

**Cote : CC 0631.**

Référence informatique : 00000809

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 9 pièces, papier.

### 1514 - 1515

Comptabilité communale (1514 - 1515)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Dons gracieux offerts par la Ville

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don de vin " à MM. de Saint-Vallier, lieutenant général du Dauphiné, au cappitayne Bayard, à mons de Mondragon, à mons. le prévost Allabre, à Anthoine Le Viste, maistre des requestes du Roy ; \_ de vin blanc et claret de Beaulne, à messeigneurs de la Voulte et général de Languedoc, à monseigneur le connestable de France, le chancelier de France, le premier président de Paris, les quatre généraulx de France, les trésoriers Cotereau et Robertet, le receveur général

de Bourgoigne Sappin, le président de Bretagne Le Viste, le procureur général du Roy au grant conseil, l'advocat du Roy à Paris, à messsr Demolins, Maillard, Deslandes, secrétaires du Roy et autres. "

**Cote : CC 0632.**

Référence informatique : 00000810

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio, ensemble 36 feuillets, papier, in-4<sup>o</sup> ; 43 pièces, papier.

### 1514 - 1515

Comptabilité communale (1514 - 1515)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Dépenses " pour faire tendre la cheyne traversant la Saonne au-dessoubz du chastel de Pierre-Cize, affin de tenir la ville en seureté, à cause du jubilé octroyé par le Saint-Père, au Roy notre seigneur, que fut dimanche dernier passé (mandat du 9 mars 1514 v. s.). " \_ Achat de Pierre Crevecuer, marchand de Paris, de 4 flacons d'argent pesant 40 marcs 3 onces et demi 6 deniers, à raison de 13 livres 15 sous le marc. \_ Octroi de la somme de 3 livres 10 sous à Secundin Vieil, qui avait offert " faire blanchir et réparer la chappelle du Sainct-Esprit du pont du Rhosne et le surplus fournir du sien, à ce esmeu de dévociion. " \_ Dépenses pour des feux de joie faits sur le pont de Saône et devant l'hôtel de ville, à cause de la paix conclue entre le Roi, l'archiduc et le roi d'Angleterre. \_ Prix accordés aux joueurs de l'arbalète et de l'arc. \_ État des dépenses faites par



Maurice Sève, Claude Laurencin, sr de Riverie, et Pierre Renouard, envoyés en cour auprès du Roi, lors de son avènement à la couronne, pour lui faire serment de fidélité au nom de la ville : ... " au barbier varlet de chambre de mons. le trésorier Robertet, pour ce que souvant il avoit mys mesdits srs. en la chambre et fait parler à monsr le trésorier, un escu soleil ; \_ à Pierre Crevecueur, geollier de Paris, pour quatre flascons d'argent, pesant les quatre quarante marcs troys onces demye, dont a esté fait don et présent de par la ville, c'est assavoir deux à mons. le trésorier Robertet, et deux à mons. le général de Languedoc. " \_ Allocation de 1,963 livres à Veran Chalendat " commis à tenir le compte et faire les paiemens de la prochaine entrée du Roy. " \_ Dépenses pour un banquet offert par la ville aux joueurs de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. \_ Paiement à Antoine de la Vanelle, graveur, " pour quatre escussons qu'il a faitz sur cuyvre aux armes de la ville ; \_ à Jehan de Saint-Priest, tailleur d'images, de la somme de cinq livres cinq sols tournois, pour avoir taillé six escussons en pierre blanche aux armes de la ville, qui ont esté posez aux pilliers de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rosne, appartenant à ladite communauté ; \_ à Jehan Bonté, peintre, cinq livres cinq sols tournois, pour la peinture d'azur et argent desdits escussons ; \_ item à Jehan Avenières pour les angons et plomb pour attacher lesdits escussons. " \_ Dépenses " pour faire tendre la cheyne sur la .Saône, à cause de la descente des lansquenetz, le mercredi XIIIe de septembre mil Vc XIII. "

**Cote : CC 0633.**

Référence informatique : 00000811

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 18 pièces papier.

**1515 - 1516**

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques de Baileux  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages des conseillers Barthélemy Bellièvre, Jacques Fenoyl et Jean Faye, de Benoît Berjon, procureur général de la ville ; \_ de N. Gravier, secrétaire ; \_ de Germain Valin, avocat de la ville près le parlement de Paris ; \_ de Jean Le Bran, procureur de la ville près le même parlement ; \_ de Guillaume de la Balme et de Jacques Couland, mandeurs du consulat ; \_ de Simon Pajard, dit Treze-Mestiers, trompette ; \_ de Jean Marmot et Lancelot Bizaton, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés.

**Cote : CC 0634.**

Référence informatique : 00000812

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1515 - 1516**

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
Frais d'administration et de procédures

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Frais d'administration et de procédure. \_  
 Honoraires alloués pour vacations à  
 Pierre Bonyn, procureur général au grand  
 conseil du Roi, envoyé à Lyon avec Henri  
 Bohier, général de Languedoc, et Jean  
 Prunier, receveur général de France, au  
 sujet d'un procès élevé entre la ville et les  
 consorts de Villars, à raison des fermes  
 du barrage du pont du Rhône et de la  
 boulangerie. \_ Remboursement  
 d'emprunt. \_ A-comptes sur les fermes  
 tenues du Roi par le consulat. \_ Frais  
 d'expéditions d'actes, d'enquêtes ; \_  
 honoraires des hommes d'affaire ; \_  
 desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

**Cote : CC 0635.**

Référence informatique : 00000813

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 55 pièces, papier

**1515 - 1516**

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Réparations au Pont du Rhône

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Réparations au pont du Rhône. \_  
 Plantation de pilotis au-dessous de l'arc  
 de la Trappe ; \_ établissement de  
 pessières ; \_ restauration du pont de bois.  
 \_ Paiement à Roland Fustel, " mareschal  
 grossier, pour trois grosses et grandes  
 clefs de fer qu'il a faites avec les clavetes  
 nécessaires pour mettre et servir à l'un  
 des arcs viel et caducq du pont du Rosne,  
 pour le garder de décaider. " \_ Journées  
 de charpentiers, de maçons, de mariniers  
 et de manoeuvres.

La pièce 43 bis est détachée de la reliure

**Cote : CC 0636.**

Référence informatique : 00000814

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 9 pièces, papier.

**1515 - 1516**

Compabilité communale (1515 - 1516)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Réparations au Pont de la Saône

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses  
 effectuées par Jacques de Baileux,  
 receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Réparations au pont de pierre sur la  
 Saône, notamment à l'arc dit Dessous la  
 Croix. \_ Réparations " à l'ostel Dieu  
 Saint-Laurens-des-Vignes, " affecté tout  
 spécialement aux pestiférés. \_  
 Fournitures de chaux, de sable, de pierre,  
 etc. \_ État des journées des ouvriers  
 employés.

**Cote : CC 0637.**

Référence informatique : 00000815

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
 XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 39 pièces, papier.

**1515 - 1516**

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
 Pièces justificatives de dépenses par  
 Jacques de Baileux  
 Dons gracieux offerts par la Ville

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon.

- Mémoires mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville et dépenses diverses. \_ Dons de vin blanc et claret au général de Languedoc ; à Maximilien Sforce ; à M. de Paris, aux généraux des finances, au trésorier Florimond Robertet, aux capitaines des lansquenets, au chancelier de France, au premier président du parlement de Paris, au sénéchal de Lyon, etc. \_ Payements " à Benoît de Noble, potier, pour journées et vacations faites par lui après l'artillerie, et pour plusieurs fusées et autres choses par luy fournies et jectées sur la rivière de Saône, pour faire passetemps à la feue Royne " (mandat du 6 septembre 1515) ; \_ à divers, pour les feuz de joyes devant l'ostel commun de la ville et sur le pont de Saonne, comme il est de coustume, le dimanche VIIe jour d'octobre M Vc quinze, pour la paix faite et traictée entre le Saint-Père le Pape et le Roy notre sire ; \_ à divers pour acoustrer deux bateaux propices à passer la rivière du Rosne l'artillerie du Roy venant de France en grosse quantité et grosses pièces, et se conduit à present della les mons, à cause que l'on faisoit doubte du pont du Rosne qui ne peult porter le faiz, par le rapport des mes massons et charpentiers de la ville de Lion, qui avoient estez pour ce mandez ; " \_ à divers, sous la direction d'Édouard Grand, " tant pour préparer et tapisser le logeys de la Royne en l'arcevesché, faire acoustrer ung bateau couvert et posté une tralle traversant la rivière de Saonne, le droit de Saint-Jehan, pour passer ladite dame, que rabiller les chemyns depuis le boys de la tour de Sarvaigny jusques à la porte Saint-George, par où ladite dame entra, à cause qu'elle ne vouloit passer par ladite ville ; " \_ à divers, " pour avoir fait passer les quatre mil lansquenetz appellés de la Lygue Noyre, que l'on ne vouloist laisser entrer la ville de Lion, par le Rosne, le droit du Bichet, au-dessoubz de la

Justice, par bateaux. \_ Dépenses pour l'obsèque de feu François monsr, frère de monseigneur le connétable de France. " \_ Frais de la publication du syndicat de 1515-1516. \_ Allocation aux sacristains et chapitre de Saint-Nizier " pour faire racoustrer et réparer la bannière de ladite esglise et de la confrérie dudit Saint-Nizier, laquelle fut rompue et desirée le jour de l'entrée de la Royne par l'empétuosité du vent qui couroit ledit jour sur le pont de Saône, où ladite bannière fut pourtée par comandement de mess. Benoît Meslier, conseiller, pour ce que les autres bannières n'y vouloient marcher à cause de l'impétuosité dudit vent ; \_ Payement à Glaude Huguetan, relieur de livres de Lion, de la somme de quinze livres tournois pour la relieure d'un livre troisieme des actes du consulat de ladite ville ; \_ à Me Mazenod, garde du scel commun, pour le scel de la procuration passée par messrs les conseillers en court de Rome pour poursuyr l'abolicion de l'évesché nouvellement érigé à Bourg-en-Bresse, au détriment et dommaige de la ville de Lyon. " \_ Ordre de livrer au gardien des clés de la chapelle du Saint-Esprit, la quantité de 15 lampes d'huile de noix pour l'entretien d'une lampe ardente, en acquit de la fondation anciennement faite et assignée sur une maison située près du pont du Rhône et appartenant à la ville. \_ Prix décernés aux rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. \_ Repas offert aux compagnons de ces jeux.

Cote : **CC 0638 -1**

Référence informatique : 00000816

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 6 feuillets, papier; 33 pièces, papier

**1515 - 1516**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1515 - 1516)

Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Dépenses pour l'entrée du Roi François I°,  
de la Reine et du Duc de Bourbon

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendas, " commis à tenir le compte et faire les payemens des fraiz de l'entrée du Roy. "

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais occasionnés par les entrées du roi François 1er, de la Reine et du duc de Bourbon, connétable de France, dans la ville de Lyon. \_ Mandement au receveur " de bailler et delivrer a chascun de nous douze conseillers qui sommes pour ceste présente année, c'est assavoir Franc. Deschamps, docteur ; Benoist Meslier, licencié ; Anthoine de Varey, escuyer, sieur de Balmont ; Jacques Baronnat, seigneur de Poleymieu ; François du Pré, viconte de Bayeux ; Jaques Fenoil, Anthoine Grollier, Pierre Faye, Jaques de Cuchermois, Jehan Coyand, Esme de la Porte et François Martin, vingt livres tournois pour dix escuz soleil, moyennant lesquelz nous serons tenuz nous accoustrer de livrée, c'est assavoir de robe de Damas tanney et parpoing de satin cramoyssi, pour aller au devant du Roy, à son entrée, luy porter le poyle et pour aller luy faire la reverence et autres princes et grans seigneurs qui seront en brief en ceste ville (26 juin 1515). " \_ État des sommes données aux officiers et gens de service de la maison du Roi. \_ Paiemens à Jehan Yvonet et Jehan Richer, pour leurs vacations ; \_ à Montjoye, Roy d'armes, et aux " autres heraulx d'armes et trompetes du Roy et de monseigneur le connestable qui ont esté joué parmy la ville le jour de l'entrée de mondit sr le connestable, qui fut samedi dernier passé " (mandat du 3 juillet 1515) ; \_ à un courrier qui étoit allé " en poste jusques à la Brelle au-devant du Roy et étoit revenu en poste raporter aux conseillers à quelle heure entreroit le

Roy en la ville, et fut le jeudy XIIe julliet mil cinq cens et quinze ; " \_ aux mandeurs du consulat " pour eulx abiller et acoustrer de robbes et parpoing de la couleur et livrée de la ville ; \_ à Gonin Paulmyer pour ses poynes et vaccations qu'il a eu depuis deux moys en ça à mander souventes foys, avec les mandeurs ordinaires, le consulat, notables, maistres des mestiers, aussi les enfans de la ville pour le fait de ladite entrée " ; \_ à divers pour pose de tapisseries au pont du Rhône et autres lieux, lors de l'entrée de la reine, " pour l'histoire représentée, pour l'echaffaut du change ". \_ Billet du secretaire du consulat au receveur spécial pour l'engager à donner une gratification aux laquais du Roi : " Sire Verand Chalandat, les lacquetz du Roy sont tousjours après moy, pourquoy vous prie que leur poutés ce qui est en votre papier, qui est, comme me semble, troys escuz. Ilz ont aujourduy juré que plus ne reviendront et s'en plaindront au Roy. Pourquoi de rechief vous prie leur porter ce qui est audit papier. Votre Berjon. " \_ État des frais faits pour couvrir de sable et de gravier et décorer de toiles blanches et bleues les rues que devait traverser le Roi ; \_ item pour l'entrée de la Reine qui eut lieu le 2 mars 1515 (v. s.) ; \_ pour tapisser les appartements de la Reine et de la régente à l'archevêché. \_ Achat de 4,080 aunes de toile jaune et rouge à 10 deniers l'aune, et de 2,040 aunes de toile blanche à 1 sol tournois l'aune pour tenture. \_ Paiemens à Jean Vinda et Anthoine Jenin, cartiers, " pour les targuetes aux armes et devise du Roy mises dedens les chapeaulx de buys pour l'entrée du Roy ; \_ a Jerome de Noble, marchand florentin, pour vaisselle d'argent " ; \_ à six sergents royaux " pour leurs peynes, vaccations et sallaies d'avoir esté aux villaiges d'entour le Lyonnais et empire pour contraindre les gens desdits villaiges à mener leurs chevaux et charrettes pour mener et conduyre les vivres au camp du Roy et comme leur avoit esté mandé "...

**Cote : CC 0638 -2**

Référence informatique : 00000817

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 32 pièces, papier ;  
1 cahier de 6 feuillets, in-folio, papier.

**1515 - 1516**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1515 - 1516)

Pièces justificatives de dépenses par

Veran Chalendat

Dépenses pour l'entrée du Roi François I<sup>er</sup>,  
de la Reine et du Duc de Bourbon

---

\_ État des dépenses diverses faites pour  
l'entrée du Roi et du connétable de  
Bourbon : bois pour les échafauds,  
aménagement d'un bateau, etc. ; \_  
fournitures aux peintres : " retal à faire  
colle, charbon, farine, orpiment, ocre  
jaune, ocre roge, tornesol, ocre blanche,  
vermeillon broyé, chaux vive, noir de  
fumée, papier, fillet à coudre, synople,  
vernis, vert-de-gris, huile en tupin et miel  
" ; \_ fournitures en clous, crosses et autres  
ferrures ; journées de charpentiers et de  
menuisiers ; \_ journées des peintres :  
Jehan Ramel, Jehan de Bourg,  
Barthelemi Carrel, Guillaume Deschamps,  
Benoit Bon-Enfant, Etienne Philibert ou  
Philippe (Ph.), Nycollas, serviteur de  
Guillaume Le Roy, maistre Le Vin ; \_  
Dépenses pour le poële porté sur le Roi :  
paiements " a Jaques de Carucq pour  
deux aulnes demy toille d'or, 50 livres ; \_  
à Florymont Rubis, pour 1 aulne velloux  
blanc, une aulne velloux en vergreynt,  
une aulne velloux jaune et une aulne  
velloux bleu, 26 livres ; \_ plus six aulnes  
satin bleu, marché fait a 55 sous l'aulne ;  
plus II aulnes taffetas blanc, II aulnes  
taffetas rouge, II aulnes taffetas bleu, II  
aulnes taffetas jaune, II livres ; \_ a  
François Cartas, une aulne satin jaune,  
demi aulne satin rouge et demi aulne  
satin blanc, 6 livres, \_ a maistre  
Guillaume Angellier pour la façon et  
estoffes qu'il aourny, etc. " \_ Dépenses

pour habiller de taffetas de diverses  
couleurs les personnages allégoriques qui  
figurèrent aux entrées " Puissance royalle,  
Discrétion, la Ville, Haulte volenté, Anges,  
noble Champion, Amour réalle, noble  
Fraternité, Zephirus, Loyaulté, Sapience,  
Bon volloir, France, noble Désir, grâce de  
Dieu, noble Assistance, la Paix, Prudent  
advis, Puissance, noble Cueur, Bon droit,  
Estat de l'Esglise, Estat de marchandise,  
Joyeuse nouvelle, Estat du peuple, vertu  
de Foy, vertu de Raison, vertu de  
Tempérance, vertu de Noblesse, vertu de  
Charité, vertu de Obediance. " \_  
Paiement " à Jehan Yvonet et Jehan  
Richier, qui ont devysé les feintes et fait  
les rondeaux des personaiges à eulx  
deux, à chascun 25 livres ; \_ a Anthoine  
Pinquand, escripveur et illumineur, pour  
les rolles et escripteaulx desdits  
personaiges, 1 livre 15 sous ; \_ a Jehan  
de Saint-Priest pour les priffait d'ung  
sert-vollant, une sallamandre et une  
lycorne, 24 livres ; \_ aultres despences  
pour le don fait au Roy et à aultres  
seigneurs particulliers : Pour ung lyon  
d'or assiz sus ses pactes derrieres tenant  
en une des pactes dessus ung cueur de  
gueulles d'or et de l'aultre pacte tenant  
l'escu de la cité de Lyon, ledit escu fynant  
sur la pacte senestre, et ledict lyon sur  
une plactine d'or enlevée de deux doys,  
et autour de ladicte plactine escript : cor  
humiliatum non despicias, et l'escripiture  
a clere voye, le tout pesant huit mars  
quatre onces et demye, dont l'or coste  
595 écus soleil tournois, et vallent XIc  
IIIxx livres ; \_ a Jehan Le Pere, pour la  
façon dudit lyon a luy ordonné par  
mesdits sieurs les conseillers et aspert  
par sa quittance, LXV livres et 1 écu pour  
le vin des serviteurs ; \_ pour deux flacons  
doubles dourez de Paris pour tenir en  
chacun vin blanc et vin cleret, la coupe et  
la miche, et pour deux bassins dorez, le  
tout argent de Paris, baillez lesdits deux  
flacons a mons. le grant maistre sr de  
Boysi, ung flacon et 1 bassin, et l'aultre  
flacon et bassin a mons. le bastard de  
Savoie ; et pour deux grans potz d'argent  
baillez a mons. le chancellier de France.  
Lesdits flacons, bassins et potz achetez  
de sieur Gerosme de Noble, marchant

florentin, pesans en tout 69 m. 7 onces trois quarts, a 15 livres 10 sous le marc. \_ Dépenses pour covrir la grant rue de toilles despuis Bourgneuf jusques à Porte-Frot ; " \_ paiement à Anthoine Jenin, dit Barbe-Blanche, et a Jean Verida, cartiers, pour 1,050 " terguettes faites aux armes et devises du Roy pour en garnir les chappeaulx de buys pendans soubz les toilles au long de la rue, et pour garnyr iceulx chappeaulx de buys de bendes de papier entour rouges, jaunes et blanches, 39 livres 7 sols 6 deniers. " \_ V. cc. 666 et cc. 667.

**Cote : CC 0639.**

Référence informatique : 00000818  
Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 13 pièces, papier.

**1515 - 1516**

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Honoraires des artistes travaillant pour  
l'entré du Roi François I°

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendas, " commis à tenir le compte et faire les payemenz des l'entrée du Roy. "
- Mémoires, mandats et quittances. \_ Honoraires des artistes qui travaillèrent pour l'entrée du Roi François Ier à Lyon. \_ Mémoire des fournitures et quittance autographe du peintre " Tievin Van de Moers ; " peintures d'un bateau. \_ Quatre quittances portant la signature autographe du peintre Jean de Saint-Priest : " Jehan de Saint-Priest " , avec une tête de cerf ou de biche en guise de paraphe, " pour trois hystoires d'ung sert, d'une sallemandre et d'une lycorne et pour la molleure d'ung Lyon. " \_ Deux quittances autographes du peintre Jean

de Bourg : l'une est signée Jhan de Bourt, avec paraphe, l'autre Jhant de Bourt, et au lieu de paraphe est accompagnée d'un écusson chargé de 3 autres petits écussons disposés 2 et 1. \_ Une quittance du peintre Guillaume Deschamps, pour travaux à Notre-Dame de Confort exécutés de concert avec Jean de Bourg. Elle est signée : Guillaume de Cham. \_ Trois quittances portant les signatures autographes de Jean Le Père, orfèvre de Lyon, pour divers honoraires, notamment " pour la fasson d'ung lion d'or pour fere presan au Roy. " \_ Mandat délivré en faveur de ce dernier artiste " pour la façon de deux coppes d'or qu'il a faictes, poisans quatorze marcs et demy, à raison de deux escus soleil le marc, de sa main et façon, lesquelles ont esté données de par la ville, l'une à la Roynes, à sa nouvelle entrée, et l'autre à madame la duchesse d'Angolesme et d'Anjou, mère du Roy, à celle fin qu'elle aye la ville en singulière recommandation ; plus pour la façon des armes de mons. de Boisy, grant maistre de France, en ung flascon et ung bassin d'argent donnez de par ladite ville au sieur grant maistre. " \_ La signature de Jean Le Père consiste en un J un L et un P réunis en forme de monogramme.

**Cote : CC 0640.**

Référence informatique : 00000819

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 24 feuillets, papier; 16 pièces, papier.

**1515 - 1516**

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Dépenses pour la distribution des vivres

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendas et autres,

" commis par messieurs les conseillers de Lyon à mener et distribuer des vivres, comme pain et vin, de ceste ville de Lyon au Daulphiné, à la Verpillière, à Moyrans et autres lieux, pour la nourriture des lansquenetz que le Roy faisoit passer pour aller della les montz à la conquête de sa duchie de Millan, au moys de juillet mil Vc et quinze " \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Expédition de Lyon à la Verpillière et Moyrans " de pain miches de III deniers pièce, de pain farein de V deniers pièce, et autres groz pains de livre. " \_ Envoi de farine, de blé et de vin, etc., à Grenoble ; \_ Frais de transport.

**Cote : CC 0641.**

Référence informatique : 00000820

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 33 pièces, papier.

### 1515 - 1516

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, commis avec Jean Cayand, à recevoir les impositions, aides, gabelles et deniers communs de la ville.

- Mémoires, mandats et quittances \_ Affaires, diverses. \_ État des frais de voyage alloués à Maurice Sève, docteur, juge-mage de Lyon, et autres " envoyez de par la ville en court devers le Roy François Ier de ce nom, au moys de janvier (1515), à son premier advenement à la couronne, pour luy faire de par ladite ville le serement de fidélité et obtenir confirmation des foires, continuation des aides et gabelles, du dixième et barraige appartenant a ladite ville et des autres droits et privilèges d'icelle. " \_ Frais

alloués à Claude Gravier, secrétaire du consulat, " pour un voyage qu'il fait présentement devers le Roy estant a Cremieu, pour lever la contraincte et commission des quatre deniers mys sus en ce present moys de may, pour fournir au Roy 6,000 livres par forme de don " (mandat du 20 mai 1516). \_ Réduction sur le prix de son bail accordée à Claude Corsain, fermier des bêtes vives et chevaux ; \_ paiement à Pierre Chauvet, juge ordinaire de la ville, pour un voyage à Paris ; \_ à Guichard David, dit Fortuna, pour un autre voyage " à Grenoble, devers le Roy et gens de son Conseil, pour avoir prolongation de paiement des 6,000 livres tournois acourdez audit seigneur par ladite ville de Lyon par forme de don " (mandat du 19 juin 1516). \_ Prix-franc accordé à Claude Louvet, roi du jeu de la couleuvrine. \_ Réparations à l'hôpital et à la muraille de Saint-Laurent-des-Vignes du côté de Saône. \_ Acquisition de plateaux et de travons pour réparer le pont de bois sur le Rhône. \_ Don à l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône de 303 livres dues par la ville à feu Jean de la Balde, sénéchal de Lyon. \_ Réfection de la muraille de l'arc de la Croix du pont de Saône. \_ Gages d'Antoine Grolier, conseiller de la ville et de Guillaume de la Balme, mandeur du consulat. \_ Frais de procédures.

**Cote : CC 0642.**

Référence informatique : 00000821

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 45 pièces, papier.

### 1516 - 1517

Comptabilité communale (1516 - 1517)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lion.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Jean Sala, capitaine de Lyon ; \_ de François Deschamps, docteur ; A. de Varey, Benoît Mellier, licencié en lois ; Esme de la Porte, Pierre Faye, Jean Coyand, N. Dupré, tous conseillers ; \_ de Benoît Berjon, procureur général ; \_ de Claude Gravier, secrétaire-greffier ; \_ Antoine de Ferrière, solliciteur des procès à Paris ; \_ Germain Valin, avocat en parlement ; \_ Jean Lebrun procureur en parlement ; \_ Jean Marque, commis à recevoir les deniers du barrage du pont du Rhône ; \_ Philibert Bourdelin, garde de la porte dudit pont ; \_ Jean Marmot et Lancelot Bisaton, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés \_ Salaires de divers employés auxiliaires.

**Cote : CC 0643.**

Référence informatique : 00000822

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

**1516 - 1517**

Comptabilité communale (1516 - 1517)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Frais d'administration et de procédures

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Frais d'administration et de procédures. \_

Service de la pension due par la ville au chapitre de Saint-Nizier ; \_ à-comptes sur les gabelles et autres fermes tenues du Roi par le consulat \_ Frais de recouvrement des aides et gabelles \_ Octroi " d'un pourpoint de satin cramoisy à l'esleu Claude de Varey, et de dix escus soleil à Aymard de Beaujeu, lieutenant des esleus, affin qu'ilz aient en mémoire les affaires de la ville. " \_ Remboursement d'avances faites par divers pour le compte de la ville. \_ Envoi à Paris, d'Antoine de Ferrière, docteur en droit, pour activer la solution des procès soutenus par le consulat devant le parlement, notamment contre les maîtres selliers, cordonniers et tondeurs. \_ Frais de réfection des rôles d'impôts. \_ Paiement " pour les essayz faitz du blé de ceste année, affin de ordonner le prix du pain que cuisent les bolengiers. " \_ Procès contre Claude Grollier, le bailli de Viennois et autres qui se prétendaient exempts de contribuer aux charges de la ville. \_ Rachat au capital de 1,600 écus d'une pension due à Claude Laurencin, baron de Riverie. \_ Honoraires des hommes d'affaires, procureurs et avocats employés par la ville ; \_ frais de consultations, d'expéditions et de notifications d'actes.

La pièce 61 est décollée de la reliure

**Cote : CC 0644.**

Référence informatique : 00000823

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 22 feuillets, papier; 17 pièces, papier.

**1516 - 1517**

Comptabilité communale (1516 - 1517)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Frais de missions et de voyages



## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville. \_ Frais alloués à Benoît Berjon, procureur général de la ville, pour voyages à Paris, Orléans, Blois, etc., " après le Roy, tant pour la ferme des draps de soye, l'abat des galleries, les procès, etc. ; \_ à Jaques Paulin, citoyen de Lyon, pour ung voyage qu'il luy convient faire à Paris, devers le Roy, ainsi que ledit sr nous a mandé et escript luy envoyer ung ou deux personages expertz et cognoissans au fait des monnaies, auquel fait ledit sr entend pourveoir et donner ordre ; " \_ " à Maurice Sève, docteur, juge-mage de Lyon, Pierre Regnoard et Claude Gravier, secrétaire du consulat, pour reste de 103 livres à eux deubz à cause du voiage qu'ilz feirent avec monsr de Riverie, Claude Laurencin et honorable homme Jaques de Baileux, à Paris, devers le Boy, notre sire, à son premier advenement à la coronne, ès moys de janvier, février et mars en l'an mil cinq cens quatorze, pour faire la fidélité audit seigneur et obtenir la confirmation des foires et autres privileges de la ville. " \_ A Claude Gravier, secrétaire, pour un voyage à Blois, et de Blois à Paris " pour le fait de l'abollicion des mestiers jurez et autres affaires ; " \_ à David Fortuna, pour une mission " en court pour avoir la traicte des blez du pays de Bourgoigne ; \_ à Claude Gravier, pour aller à Maubec, en Daulphiné, après monsr le général de Languedoc, pour poursuyr la tache et vérification des lettres de continuation du dixième et barraige appartenant à la dite ville derrièremment obtenuz du Roi ".

**Cote : CC 0645.**

Référence informatique : 00000824

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 33 pièces, papier.

**1516 - 1517**

Comptabilité communale (1516 - 1517)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Réparations au Pont du Rhône

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Payements à ceux " qui ont besongné à plateller le pont de boys du pont du Rosne, aux arches, à rabiller le bateau de la ville, parachever le chevalet qui estoit encommencé, chaver la terre aux pavisseurs qui pavent près la ponterle et rue de Combremont, et couper les sauges que l'on a mené en la maison de la ville ; \_ à Guillaume Roy, marchand de boys, pour l'achat de XXVIII pièces boys, pour faire les clefz et retenues des vielz arcz du pont pour les lier et garder de tumber. " \_ Confection de betons, extraction de matériaux, travaux d'enrochement, réparations au mouton servant à enfoncer les pilotis, journées de maçons, de charpentiers et de manoeuvres.

**Cote : CC 0646.**

Référence informatique : 00000825

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 24 pièces, papier.

**1516 - 1517**

Comptabilité communale (1516 - 1517)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Réparations des édifices communaux et fortifications

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations aux fortifications et édifices communaux. \_ Extraction au-dessous du pont sur la Saône " de roches qui empeschoient le navigaige. " \_ Payements " pour remailler et massonner les pilles du pont de Saosne. \_ Transport de matériaux extraits de la carrière de Pierre-Aigue " sur l'ouvre des fossez et murailles de la ville, vers Saint-Sebastien " , à raison de 20 deniers " la charretée de trois chevaulx ". \_ Payement à des charpentiers " pour faire les engins propices à tirer les grosses pierres estans soubz le pont de Saosne, et ne servant de rien ; \_ à Edoard Grant, commys à faire les pavez de la ville, aussi à prendre garde aux réparations de la dite ville, " pour diverses vacations. \_ Réparations aux fontaines de Saint-Marcel et de l'hôpital Sainte-Catherine, aux portes de Pierre-Scise et de la Lanterne, à celles du Pont-du-Rhône, du Griffon, de Saint-Sébastien et de Saint-Vincent. \_ Payement à Bernardin Camus, maître canonier, et autres, " pour avoir fait redresser, monter et rabiller l'artillerie estant en l'astellier de la ville à Notre-Dame de Confort, et y faire de rateliers pour y mettre les acquebutes ; \_ à Guillaume Pyat et Gabriel Desorges, pour la réfection du pavé depuis la grande porte des Cordeliers " jusqu'au puis allant au port Charlet et Grolée ; " \_ à Jean Lombard, pour la réfection de la porte de la tour de Rue-Neuve ; \_ à divers " pour plastrir et blanchir les tours de la ville, depuys les Courdelliers, pour y escrire le numero, et pour cognoistre les clefs desdites tours. " \_ journées de charpentiers, de maçons et de manouvres.

Cote : **CC 0647.**

Référence informatique : 00000826

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 11 pièces, papier.

**1516 - 1517**

Comptabilité communale (1516 - 1517)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Versements divers

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Versement entre les mains de Laurent Arpeau, procureur de l'hôpital du pont du Rhône, de la somme de 200 livres provenant d'une substitution faite en faveur des pauvres, par Jean de la Goutte. \_ Réparations à l'hôpital du pont du Rhône ; \_ établissement d'un égout pour conduire les eaux dans le fleuve, construction d'un mur de clôture. \_ Réparations à l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes \_ Octroi de la somme de 100 livres tournois " aux courriers de la confrérie de la Sainte-Trinité qu'on célèbre en l'esglise Saint-Nizier de Lyon, pour employer a la reparacion de la fontaine de l'ospital Saint-Laurens-des-Vignes, en considéracion du grant bastiment que fait y a esté des deniers d'icelle confrérie, aussi par accord fait de la somme de Vlxx livres tournois, ou environ, que les dits courriers demandoient à la dite ville pour le louage et occupacion de partie des granges d'icelle confrérie assizes vers le Rosne, qu'a esté longtemrs tenue et occupée par la dite ville pour faire l'artillerie tant grosse que menue pour le corps commun et pour les particuliers de la dite ville et pour la fortification d'icelle " .

**Cote : CC 0648.**

Référence informatique : 00000827

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 15 pièces, papier.

**1516 - 1517**

Comptabilité communale (1516 - 1517)

Pièces justificatives de dépenses par

Philibert de Villars

Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don de vin à N. Segulier, conseiller au parlement de Paris, commissaire député à Lyon, pour faire exécuter un arrêt contre les artisans, à N. Duchemin, avocat, et Jean Le Brun, procureur de la ville ; \_ à MM. Lebrac et Courtin, conseiller aussi au parlement de Paris, " affin qu'ilz ayent les affaires et procès de la ville pour recommandés ; \_ de huit simaises de vin clair et à mons. de Bayard, lieutenant général du Dauphiné ; " \_ de 371 simaises de vin blanc et clair et, à 16 deniers la simaise, au bâtard de Savoie, aux généraux de France, à M. Le Viste, maître des requêtes ordinaires du Roi, aux échevins de Paris et d'Orléans, au général de Languedoc ; \_ de 146 simaises " au bastard de Savoie, luy estant en ceste ville ès mois de janvier dernier, venant du pays de Souysse où il avoit esté envoyé ambassadeur par le Roy ; \_ de vin blanc et clair et" au cappitaine Michiel, cappitaine de treze enseignes de lensquenetz venans dellà les mons. ; \_ au gouverneur d'Orléans. \_ Don d'une chaîne d'or pesant deux marcs un denier douze grains " à madame la sénéchalle

de ceste ville en considération des plaisirs que mons. le senechal, mess. Pierre de Tarde a fait à la ville ; \_ d'un carolet de malvesie à mons d'Aumont, lieutenant-général pour le Roy en Bourgongne, pour avoir la traicte des blez dudit Bourgongne ; \_ au même, de deux boytes pruneaux d'Espagne, deux boictes dactes, deux boytes dragées et six grosses anguilles".

**Cote : CC 0649.**

Référence informatique : 00000828

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 30 pièces, papier.

**1516 - 1517**

Comptabilité communale (1516 - 1517)

Pièces justificatives de dépenses par

Philibert de Villars

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_ Affaires diverses. \_ Payements aux religieux Augustins pour la desserte de la chapelle du Saint-Esprit ; \_ à Guillaume de la Balme et Jacques Couland, mandeurs du consulat, pour deux robes de drap à la livrée de la ville ; \_ à divers, pour frais de l'élection des nouveaux conseillers ; \_ " à messire Cyprian, prieur de Bon-Regnon, orateur, pour avoir fait l'oraison acostumée de faire le jour de saint Thomas, à Saint-Nizier, avant la publication du scindicat, 30 sols ; \_ à Henry de Lespyne, faiseur de seaulx de Paris, pour vingt-six seaulx de cuyr boilli qu'il a faitz et livrez en l'ostel commun, pour servir la ville en cas de feu, à vingt solz la pièce ; \_ à divers, pour charger

l'artillerie que l'on a mené tant au pont du Rosne que ailleurs par peur des gens de guerre. ; \_ pour faire le guet de nuit entre les deux portes du pont du Rosne, à cause qu'il y avoit sept enseignes de lansquenetz qui estoient lougez à la Guillotière " ; \_ à Guillaume Angellier, brodeur, " pour reste des parties fournies pour le poille qui fut porté derrenièrement sur la Roynne à sa première entrée en ceste ville, au moys de mars mil cinq cens et quinze (v. s.). " Voici les principaux articles du mémoire joint au mandat : " Pour avoir par moy furny unze onces troys quartz franges de soye qui ont estez prinses en icelles, mises à l'entour dudit poille, au pris de XII s. t. chacune once ; \_ plus ay fait pour les dehors des pendants dudit poille XII couppons, à chacun troys fleurs de lix taillées d'or trait et pourfillées de fil d'or, vallant chacune XL solz tournois ; \_ de plus ay fait XII autres couppons d'argent traict semés d'armynes taillées de veloux noyr et pourfillées de soye noire, et y a à chacun couppon VIII armynes, tant pour mes fassons, avoir taillées, pourfillées, XXX livres ; \_ plus le dedans dudit poille escartellé de satin blanc et pers, où yl y a en chacun quartier XXXVI fleurs de lix taillées d'or traict pourfillées de mesmes des pandans que sont es deulx quartiers dudit poille, vallent en tout XL livres ; \_ plus pour les deulx quartiers de satin blanc semés d'ermynes, ou il en y a LXX, que sont taillées et pourfillées comme les dessus dites, vallent en somme XXX livres tournois ; plus pour la doubleuse des pandans dudit poille, deux cordeillières, l'une taillée de veloux violet, et l'autre de veloux noyr, entrelassée l'une parmy l'autre et pourfillées ensemble d'or, que vallent pour la fasson, tant pour les avoir taillées, pourfillées, VIII écus au soleil, vallent XVI livres tournois ; \_ plus pour ung painctre qui a painct les bastons à fleurs de lix et ermynes, XL sous tournois ". \_ Secours de 10 livres accordé à un boulanger, dont la maison et tous les meubles avaient été incendiés, " tellement que ne luy demoura que sa femme et huit petiz enfans ". \_ Prix francs accordés aux joueurs de l'arc, de

l'arbalète et de la couleuvrine. \_ Don de quatre anées de seigle au procureur de la commanderie de Saint-Antoine, pour qu'il ne laissât pas errer les pourceaux de sa maison dans la ville pendant les mois de juin et de juillet. \_ Achat de trois tonnettes de harengs blancs " pour la fourniture et estappe des lansquenetz revenans de della les montz, qui furent lougez à la Guillotière et en Veise, lesquelles furent fournies affin qu'ilz ne séjournassent en la ville ". \_ Dépenses diverses occasionnées par le passage des lansquenets. \_ Chauffage de l'hôtel commun. \_ Menus frais de bureau et d'entretien.

Cote : CC 0650.

Référence informatique : 00000829

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 120 feuillets, in-folio, papier.

### 1517 - 1519

Comptabilité communale (1517 - 1519)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Philibert de Villars

#### Comptabilité.

- Livre-journal des recettes et des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon, du 1er octobre 1517 au 26 janvier 1519. \_ V. cc. 651 et suiv.

La reliure parchemin XVI<sup>e</sup> est recouverte par la reliure XIX<sup>e</sup> siècle

Cote : CC 0651.

Référence informatique : 00000830

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 40 pièces, papier.  
**1517 - 1518**

Comptabilité communale (1517 - 1518)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Gages des fonctionnaires et employés de la ville. \_ Gages de Jean Sala, capitaine de Lyon ; \_ de Jacques de Cuchermois, Jean de Bourges, Pierre Laurencin, Benoît Rochefort, Claude Paquelet et Philibert de Villars, tous conseillers de la ville ; \_ de Benoit Berjon, procureur général ; \_ d'André Peyron, procureur substitué ; \_ de Claude Gravier, secrétaire du consulat ; \_ de Guillaume de la Balme et Jacques Couland, mandeurs ; \_ de Jean Marque, " receveur par le menu des deniers du barraige du pont du Rosne " ; \_ d'Antoine de Ferrière, docteur en droit, solliciteur des procès à Paris ; \_ de Jean Duet et Philibert Bourdelin, gardes des clés du pont du Rhône ; \_ de Lancelot Bizaton et Jean Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés. \_ Salaires des employés auxiliaires pour le recouvrement des gabelles et autres impôts.

**Cote : CC 0652.**

Référence informatique : 00000831

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

**1517 - 1518**

Comptabilité communale (1517 - 1518)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars  
Frais d'administration et de procédures

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédures. \_ Allocations à Audry Barjot, Pierre Chauvet et François Deschamps, docteurs en droit, pour consultations. \_ Honoraires supplémentaires alloués à André Peyron, procureur substitué. \_ Paiement à Hugues Fatault, libraire, pour reliure de registres ; \_ aux religieux Augustins, pour la desserte de la chapelle du Saint-Esprit ; \_ à Jean de Tholouze, papetier, pour fourniture de papiers. \_ Frais de procès " contre Jehan d'Escosse, soy disant roy, et certains nommez Petit-Jehan, le Rebequet Molhet et certains autres leurs consorts, eulx disans maistres jurez de l'art des tabourins et ménestriers de la ville, sur ce que lesdits roy et eulx disans maistres jurez vouloient contraindre les nouveaux tabourins et instrumens de passer maistres, faire chefs d'ouvre et paier certains banquetz et argent, selon certains ordonnances qu'ilz ont fait entre eulx, soubz umbre de certains lettres par eulx nouvellement obtenues du Roy, qui estoit au grand dommage et détrimet de la chose publique, pour ce que lesdits roy et eulx disans maistres jurez tendoient afin d'Estre entre eulx seulletz et petit nombre en ladite ville affin de eulx faire paier à leur apetit ". \_ Remboursement d'emprunt. \_ A-comptes sur le prix des fermes tenues du Roi par la ville. \_ Service de la pension due au chapitre de Saint-Nizier. \_ Frais d'information contre Pierre Grenoble, dit Arodet, qui avait proféré des injures, le jour de saint Thomas, à Saint-Nizier, lors de la publication du syndicat. \_ Modération accordée à Jean Gayand, sur le prix de sa ferme des impositions foraines de Sainte-Colombe. \_ Frais alloués pour un voyage, aller et retour, de

Lyon à Mâcon, à Jacques Limosin et Thomas Le Maistre, conseillers de la ville, et autres, appelés à déposer dans l'instance intentée contre Pierre Grenoble, Jean Gontier et Jean de Villars, à raison d'injures proférées et de placards apposés par ces derniers contre le consulat. \_ Payements à Jean Chappuis, "maistre escripvain, pour avoir écrit en lettres de forme le tableau et pataffe du taux du barraige du pont du Rosne ; \_ à Pierre Vanyer, illumyneur, pour avoir fait et paint en icelluy tableau les armes du Roy, de la Royme et de la ville en or et azur " \_ . Frais d'expéditions d'actes, honoraires des hommes d affaires, etc.

**Cote : CC 0653.**

Référence informatique : 00000832

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 27 pièces, papier.

**1517 - 1518**

Comptabilité communale (1517 - 1518)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Réparations aux fortifications de la Ville

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations aux fortifications de la ville. \_ Réparations aux tours de Rue-Neuve, au Portail-Vieil, à celui de Vassieu, aux tours du Blancher, des Pastez, des Ecloisons, de la Roche, de Saint-Georges, du pont du Rhône, etc. \_ Travaux sur la montagne Saint-Sébastien, pour creuser des fossés et élever des murailles entre les boulevards Saint-Sébastien et Saint-Vincent, sous la direction du voyer Edouard Grand. \_ Journées de maçons, de manoeuvres, de charretiers, etc.

La pièce 6 est manquante, d'où un décalage dans la foliotation

**Cote : CC 0654.**

Référence informatique : 00000833

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 42 pièces, papier

**1517 - 1518**

Comptabilité communale (1517 - 1518)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Réparations à l'hôtel commun

**Comptabilité.**

- Pièces Justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations à l'hôtel commun. \_ Restauration de la grande salle du conseil. \_ Construction d'un fourneau en pierres de taille. \_ Paiement " à Loys Jonchet, ymagier, de cinquante solz tournois pour dix jours qu'il a vacqué à tailler les armes de la ville en pierre pour mettre sur le fourneau de la première chambre de l'ostel commun ; \_ aux massons de l'astellier de Saint-Nizier pour le avoir aidé à monter et pousser les dites armes ; \_ à Daniel de Crène pour avoir paint ung escu es armes de la ville estant en la chemynée de la salle en l'ostel commun (signature autographe en forme de monogramme) ; \_ " à Jehan de Bourg, verrier, pour six verrières posées en l'ostel commun ". \_ Réparations : à la porte Saint-Marcel, la grange de la ville, à l'archive de l'ostel commun " , au pont-levis de la porte Chenevier, à la tour de la Chaîne joignant la porte de Pierre-Scise. \_ Paiement " au prevost de la ville et sergens de l'ordinaire pour avoir vacqué à faire abatre les esguidiers sortissans aux

rues publiques et qui faisaient infection en ladite ville. "

**Cote : CC 0655.**

Référence informatique : 00000834

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 19 pièces, papier.

**1517 - 1518**

Comptabilité communale (1517 - 1518)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Réparations au Pont du Rhône

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Acquisition de pilotis " pour employer et planter à l'entour des pilles du pont du Rosne pour les bétonner afin de obvier qu'elles ne tumbent en ruyne " ; \_ établissement de clés en bois pour maintenir les arches ; \_ réfection en partie du platelage du pont de bois. \_ Dépenses pour charrois " de pierres grosses et antiques qui estoient à Saint-Laurens, au port du temple, pour servir et employer à quelque fondation d'un arc du pont ". \_ Journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0656.**

Référence informatique : 00000835

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 31 pièces, papier.

**1517 - 1518**

Comptabilité communale (1517 - 1518)

Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires mandats et quittances. \_ Réparations aux hôpitaux de la ville. \_ Construction et consolidation d'une muraille faisant clôture de l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône. \_ Recette par Laurent Roy, procureur du dit Hôtel-Dieu, d'une somme de 25 livres à-compte sur celle de 300 donnée à l'établissement par l'héritier de Laurent Spinely. \_ Frais de transport " de la pierre rupte qui estoit au port du Temple, depuis le temps que les roches furent ruptes dessoubz le pont de Saosne, qui empeschoient le navigaige, et icelles pierres descharger à l'hospital du pont du Rosne pour servir aux ouvraiges d'icellui. " \_ Réparations à la grange blanche de l'Hôpital et construction de bâtiments annexes. \_ Paiement " a Mathieu de Heria, crie de la ville, et à Simond, trompette, pour avoir crié pour deux foys en tous les carreffours de ladite ville et publié comme l'en voulait bailler à pies pour bastir des maisons la vigne de l'ospital du pont du Rosne, qui autres fois fut des Courdelliers du couvent de Saint-Bonneaventure dudit Lion, assise hors et joignant de porte Saint-Marcel, au chemyn tirant de la porte Saint-Sebastien. " \_ Réparations à l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes.

La pièce 16 est manquante

**Cote : CC 0657.**

Référence informatique : 00000836

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 17 pièces, papier.

**1517 - 1518**

Comptabilité communale (1517 - 1518)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars  
Frais de missions et de voyages  
Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Frais de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville. \_ Frais alloués à " Jehan Sève, serviteur de honorable homme, Anthoine de Vinolx, pour un voyage par luy fait à Grenoble, pour la poursuite de trois cens escuz donnez et leguez par feu de Bossuzel, seigneur de Charlieu, à l'ospital du pont du Rosne, dont procès pend audit Grenoble " ; \_ à Guichard David et Robert Albisse, pour un " voyage en court pour le fait des IIII livres tournois que le Roy demandoit à la ville par forme d'octroy ; \_ à Edouard Grand, pour être allé en Bourgoigne, devers mons. d'Aumont, lieutenant général, luy porter lettres du Roy et de mons. de la Tremoille, gouverneur dudit, pays de Bourgoigne, pour la traicte des blez ; \_ à Pierre Burbenon, docteur ès droitz, lieutenant général de mons. le sénéchal de Lion, qui derrenierement, ès mois de février, mars et avril, fut envoyé de par ladite ville en court devers le Roy, et avec luy sire Jaques de Tourveon et le secretaire de ladite ville, ainsi que le Roy avoit mandé luy envoyer deux bons personnaiges, comme ès autres bonnes villes de son royaume, pour donner ordre à la polictique de ce royaume et pour icelluy enrechir ; \_ à Claude Gravier, envoyé auprès du Roy pour obtenir abollicion de l'office de contrerolle nouvellement érigé par le Roy en ceste ville de Lion, comme il a fait aux autres villes de ce royaume, lequel contrerolle seroit contre les libertez et franchises de ceste dite ville. "

Cote : **CC 0658.**

Référence informatique : 00000837

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 19 feuillets, papier; 1 pièce, papier.

**1518**

Comptabilité communale (1518)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars  
Dépenses pour la naissance du Dauphin  
François de France

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ "  
Despense faicte le jedy cinquiesme de mars l'an mil Vc dix sept (v. s.), pour la feste et commémoracion de la naissance du Daulphin (François de France, fils aîné de François Ier) que Dieu nous a donné en France, et naquit dimenche dernier passé, dernier jour de fevrier, à Amboise, ainsi que le Roy notre sire l'a mandé. \_ Le jedy cinquiesme jour de mars, mil Vc XVII, à cause des très-bonnes et très-joyeuses nouvelles qu'il a pleu au Roy notre seigneur escrire à messrs les conseillers, bourgeois et citoyens de ceste ville de la naissance du Daulphin, ledit jour a esté faicte la feste comme le propre dimenche, et de matin fut faicte la procession généralle, et de soir les feuz de joye parmy la ville et aux despens du corps commun, par ordonnance de messrs les conseillers deux grans feuz, l'un sur le port de Saone et l'autre au-devant de l'ostel commun. Ledit soir furent mises trois tables, l'une aux Changes, l'autre en l'Erberie et l'autre au-devant ledit hostel commun, et fut donné à boyre et à banqueter à tous allans et venans. Pareillement toute l'artillerie de la ville fut mise, une partie



au port de rue Chalamon, l'autre partie au port des Augustins, et l'autre partie en un bateau sur la rivière, qui fut plusieurs fois tirée. Semblablement furent faites et gectées plusieurs fusées sur la rivière et fait plusieurs triumphes dont la despense qui s'ensuit a esté faite : \_ trois ponsons de vin de Bourgoigne, cinq cens chandeletz fournis par Jehan Cosse, pâtissier, quatre douzaines fuzées et deux douzaines petars, etc. \_ Dépenses pour faire et préparer l'entrée de mons. le duc d'Urbyn, nepveu du Saint-Père le Pape, ainsi que le Roy avait mandé faire en ceste ville de Lion, le lundi XXIX mars M<sup>VC</sup> dix sept et jours ensuyvans de la sepmaine, tant pour faire une ystoire à la porte du pont du Rhosne que autrement. " \_ Payements à divers " pour faire des arcz triumphans garniz de buys pour les pons de Rhosne et de Saonne. " \_ Don d'un ponson de vin clair " à maistre Jehan de Paris, contrerolleur, pour la poyne qu'il a prins de faire estat de ladite entrée et y avoir vacqué plusieurs journées. " \_ Payement " à Daniel de Cresne, peintre, pour les peintures des equissons, clés et fleurdellis semées sur deux roubes de tafetas qu'on avoit fet fere pour deux filles, pour l'entrée du duc d'Urbint, apointé en sept livres dix solz tournois ; \_ à Math. Chennaer, peintre, pour un patron qu'il avoit fait pour montrer à messrs ou quel patron a deux equissons aus armes de la ville et le champ semé d'armes et fleurdellis ; " \_ Signature autographe en forme de monogramme de Daniel de Crenne. \_ Dépenses faites pour l'entrée " de mons. le cardinal Sainte-Marie de Porticu, legat en France, deputed par le Saint-Père et siège apostolique, pour venir devers le Roy, ainsi que ledit sr legat l'a mandé et comme a esté ordonné et conclud entre messrs les officiers de mons. l'arcevesque, messrs de l'esglise, officiers du Roy et l'ordinaire, conseillers et notables de la ville, laquelle entrée fut faite le vendredy XXI<sup>e</sup> de may mil Vc dix huit. " \_ Payements à divers, pour avoir recueilli, transporté et disposé des tapisseries ; " \_ à maistre Jehan Ramel, peintre, pour avoir fait quatre escuz sur boys dudit sr

pour servir à ladite entrée ; \_ au même pour avoir peint les quatre bastons du poille porté sur ledit sr ; " \_ à Guillaume Angellier, brodeur, pour la confection du poële ; \_ à divers pour fournitures d'étoffes ; \_ à François Carta, " pour huit aulnes satin blanc et vyollet, à 22 gros l'aulne ; pour XIII onces et demy soyes en franges, à six solz tournois l'once, etc.

**Cote : CC 0659.**

Référence informatique : 00000838

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio, ensemble 48 feuillets, papier; 12 pièces, papier.

### 1517 - 1518

Comptabilité communale (1517 - 1518)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don " d'une pièce d'or en forme de médaille où estoit la figure de Jesus-Crist d'un costé, et de l'autre costé de la face saint Paul, pezant soixante onze escus d'or, de laquelle pièce a esté fait don et present de part la ville à madame la générale, femme de mons. le général de Languedoc, mess. Heney Bohier estant presentement en ceste ville, en consideration des biens et plaisirs que mondit sr le général a faitz par cy-devant et peust fayre à l'advenir. " \_ Acquisition de fromages de Milan, de dragées et de chataignes " pour envoyer à Paris, à divers, à cause des procès et affaires de la ville. " \_ Secours de 35 sous

de tournois accordé à " maistre Jehan Romani, docteur, povre homme, par aulmosne et cherité, considérans sa povreté et littérature, pour luy aider à vivre et entretenir et affin que prie Dieu pour la prospérité de ladite ville. " \_ Don " de 20 sols tournois au gardien du couvent de Saint-Bonaventure, par manière d'aumosne pour achepter quelques vivres, en faveur de ce que le beau père qui a presché audit couvent durant le Caresme a bien recommandé affectueusement l'ospital du pont du Rosne ; \_ de quatre poinsons de vin blanc et claret, contenant unze asnées, aux général et frères prescheurs du couvent de ceste ville, pour leur ayder aux fraiz qui leur convient faire à cause du chappitre general de l'ordre qui se fait et tient de present en leur dit couvent (mandat du 22 avril 1518) ; \_ d'une medalle d'or acoustrée par Jheronyme Henry, dorier, à madame l'esleu Mazi, à cause des services, poynes et vacations prinses par mons. l'esleu Mazi, son mari, pour les affaires de la ville " ; \_ de cent livres de tournois aux religieux de Saint-François de Saint-Bonaventure, pour les aider à supporter les charges de la tenue du chapitre général de leur ordre dans leur couvent, " considerant que audit chapitre qui est général y affluent grant nombre de religieux de plusieurs nations et de tous quartiers de crestienté, et que, s'ilz n'estoient receuz, nourriz et alimentez, ceste ville en pourroit encourir l'indignation de Notre Sainc Pere le Pape, du Roy notre sire, et mauvaise extimation, et si en pourroit ladite ville tumber en quelque inconvenient, que Dieu ne vueille " ; \_ d'une médaille d'or fournie par Jheronyme Henry, orfèvre, " pesant 14 escuz, à mons Poinctet, controlleur des chevaucheurs du Roy, pour le gratiffier des plaisirs et services qu'il a faictz à la ville \_ de vin blanc et claret au cardinal-général de l'ordre des Cordeliers, a mons. Sala, maistre des requestes du Roy, au lieutenant du Roy à Mascon, " et à divers autres personnages passant à Lyon.

**Cote : CC 0660.**

Référence informatique : 00000839

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 73 pièces, papier.

### 1517 - 1518

Comptabilité communale (1517 - 1518)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiement à Jean Barondeau, marchand de Lyon, de 20 livres tournois, " pour erres et en deducion de cent seaulx de cuyr bolu achaptés en Flandres et fait venir en ceste ville pour faire quatre astelliers en quatre lieuz de ceste ville pour obvier aux dangers et inconveniens de feu " ; \_ à Guillaume de la Balme et Jacques Couland, mandeurs du consulat, " pour une robe à chascun d'eulx de drap tané à la livrée de la ville où seront attachées les manches où sont les armes d'icelle ; \_ aux sergens de mons. de Lyon, pour avoir fait les commandemens neccessaires de faire ouverture de greniers de blez estans en ceste ville, dont inventaire a esté fait par mons. le courrier et messrs les conseillers, \_ à Edouard Grand pour avoir fait porter du blé en la grenette pour icelui vendre à bas prix, pour donner loy aux marchans de vendre pour evicter la cherité ; \_ à M. le trésorier Berthelemy Laurencin, pour vingt-huit simaizes de vin blanc et claret prins de lui et donné et présenté de par la ville à mons. le cappitaine Bayard, lieutenant du Daulphiné \_ à Gonym Paulmier pour avoir vacqué trois jours au bourg de la Guillotière, par ordonnance de messrs les conseillers, à prendre garde que les bolengiers, marchans de blez, revendeurs ne regratiers n'allassent au devant des

blez et vivres venans en ceste ville, pour iceulx encherir, comme ils avoient fait les autres jours ; \_ à messire François de Pavies, docteur, chevalier, seigneur et baron de Frouquevaux, pour avoir fait l'oraison acoustumée de fere en l'église Saint-Nizier, pour la publication du scindicat (21 décembre 1517) ; \_ à Jheronyme Lièvre, dit Menier, pour aller le long du Rosne veoir et visiter les portz prouchains, et sur le Rosne pour faire rompre les glasses, pour faire le passage des lansquenetz revenans dellà les montz, pour obvier qu'ilz ne passent par ceste ville, et aussi pour aller visiter les chemins qui sont depuis lesdits ports du Rosne appelez de Johannages, le port Masson et le port du Pape, jusques sur le grant chemyn dudit Daulphiné pour veoir et savoir si lesdits lansquenets pourroient passer et traverser par lesdits chemyns, affin de les y faire conduire et non en ceste ville ; \_ à maistre Claude Aignel, fondeur, canonnier ordinaire du Roy, citoyen de Lyon, de la somme de quarante livres tournois, pour une pièce d'artillerie du poix de cinq quintaulx, montée sur roues, remise en l'atelier de l'artillerie estant en la loge faicte en la place des Frères-Jacopins, et marquée aux armes de la ville. \_ Prix accordés aux joueurs de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. \_ Don de douze simaises de vin " à messrs de Momonrancy, le cappitaine de Lorges et autres, lesquels furent aux remparts et fortifications de ceste ville pour veoir l'oeuvre que l'on y fait à present. " \_ Payement " à Hugues Fataud, libraire, pour achat d'un papier pour servir es archives de l'ostel commun de recuperavit, pour y emmatriculer tous les papiers, tiltres et autres choses qui seront mys hors desdites archives, affin de savoir où ilz seront. " \_ Dépenses pour la construction d'une estrade pour les conseillers qui assistèrent aux représentations " des mistères de la Conception Notre-Dame, et de la vie saint Jean-Baptiste, " qui furent joués aux Cordeliers au mois d'août 1518.

**Cote : CC 0661.**

Référence informatique : 00000840

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 41 pièces, papier.

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Philibert de Villars  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Jean Salla, capitaine de Lyon ; \_ des conseillers Jacques de Tourvéon, C. Philibert, Jacques Lymosin, Louis Mazeno, Antoine Audoy et Pierre Faye ; \_ de Benoit Berjon, procureur général de la ville ; \_ de N. Gravier, secrétaire-greffier ; \_ de Jacques Couland et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat ; \_ de Simon Ravenat, cleric des fermes de la Boucherie et Pêcherie ; \_ de Lancelot Bizaton, Pierre Marmot et Gouyn Paulmier, commis à faire l'éveil, tous les lundis matin, en commémoration des trépassés ; \_ d'Antoine de Ferrare, solliciteur des procès ; de Germain Valin, avocat ; \_ de Jean Marque, receveur des deniers du barrage du pont du Rhône ; \_ de Jean Duet, dit Bolenger, de Jean Benoît, Pierre Parny, Antoine Vias et autres, commis à la garde des portes du pont du Rhône, de Pierre-Scise, de Saint-Georges, des Farges, de la Roche et de Saint-Marcel, " pour que personne venant de Saint-Sire, Colonges, Saint-Genyer-Laval et aultres lieuz contagieuz de peste n'entrassent en ceste ville, pour icelle préserver dudit inconvenient de peste. " \_ Gages des employés auxiliaires commis à

la rentrée des gabelles et autres impositions.

La 1<sup>o</sup> partie de la pièce 58 bis est détachée de la reliure

Cote : CC 0662.

Référence informatique : 00000841

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 1 sceau plaqué

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Frais d'administration et de procédures

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_ Frais d'administration et de procédure \_ Remboursement au chapitre de l'église de Saint-Nizier du capital de la pension que lui servait la ville (joint au mandat le titre constitutif en date du 22 février 1487, v. s ). \_ Remboursement du capital d'une rente de 20 livres due par l'hôpital du pont du Rhône à la famille de la Fay (joint le titre constitutif, de l'an 1484). \_ A-comptes sur les fermes tenues du Roi par le consulat. \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit \_ Paiement à Louis Giraud et autres pour la réfection " des papiers des nommées et extimes des habitants de la ville ; " \_ à divers, pour expéditions d'actes, honoraires et vacations à raison des procès soutenus par la ville pour obtenir l'abolition des maîtrises et repousser les prétentions du curé de Saint-Michel, qui revendiquait la chapelle du Saint-Esprit du pont du

Rhône comme une dépendance de sa paroisse.

Le sceau plaqué est sur la pièce 6

Cote : CC 0663.

Référence informatique : 00000842

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 11 pièces, papier.

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars  
Réparations au Pont du Rhône

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Honoraires alloués au voyer Edouard Grand ; \_ marché fait avec Guillaume du Solier dit Jarret, " masson et perreur de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, prenant charge de faire et fournir la quantité de quinze cens piés carrez de pierre necte de chuyn non paillée, taillée de cinq paramans, servans pour faire voulttes au pont du Rosne, de l'auteur chacune pierre ou cadete de troys piés et demy de ville, et ce pour le pris et à raison de trois solz deux deniers tournois chacun pié carré de ville. " \_ Marché semblable passé avec Claude Machet, maçon au même lieu \_ Réparations à la porte de Pierre-Scise, au pont de bois sur le Rhône, à l'arc de la Tour ou de la Trappe dudit pont \_ Construction d'une muraille pour relier les boulevards Saint-Vincent et Saint-Sébastien \_ Journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0664.**

Référence informatique : 00000843

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 30 feuillets, papier; 10 pièces, papier.

**1518 - 1519**

Comptabilité communale (1518 - 1519)

Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars

Dépenses pour le traitement des personnes et lieux pestiférés

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ " Rolle de la despence et autres fraiz faits pour avoir préparé le lieu de l'ospital de Saint-Laurens-des-Vignes, y fournir de vivres et autres choses neccessaires, à cause du danger de peste qui est à Colonges, Saint-Genier-Laval et autres lieux à l'environ de ceste ville de Lyon. Fait au moys d'octobre M<sup>ve</sup> dix huit. " \_ Payment " au sire Claude Pasquellet, pour quatre aulnes ung tiers drapt Beauvaux, à XXVII s. VI d. l'aulne, et pour deux tiers drapt jaune de Paris, à XXIII s. IX d. l'aulne, pour faire deux sayons à deux hommes que on a loué pour enterrer les pestiffereux et pour les aller querir quant ilz seront mallades, aujourd'uy mercredi VI jour d'octobre, ausquelz a esté ordonné donner à chacun de eulx ung sayon auquel aura à chacun une manche jaune ; \_ plus pour deux chappeaulx jaunes pour ceux que dessus affin de estre cogneuz VI s. VIII d. ; \_ pour une livre anssans, pour parfumer ledit Saint-Laurens, IIII solz ; " \_ à divers pour établissement de chassis en papier huilé ; \_ fournitures de paille et de couvertures pour les lits. Dépenses pour le transfert à Saint-Laurent des malades ; \_ pour le barrage et le nettoyage des maisons suspectes, etc. \_ Réparations à l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône ; \_

construction d'une muraille pour enfermer les filles repenties. \_ Secours accordé à la veuve de Blaise Manceau, barbier, emporté par la peste en soignant les malades de Saint-Laurent-des-Vignes. \_ Frais d'une instance contre maître Pierre Boucher (Carnificis), prêtre, détenu prisonnier à la requête des conseillers, " pour ce que combien qu'il eust charge de prescher les filles repenties et penitentes audit hospital et les ministrer les saincts sacremens, néanmoins il les a induictes à vice et péché, et qui pis est, etc... au grant detrimet et deshonneur dudit hospital et de toute ladite ville.

**Cote : CC 0665.**

Référence informatique : 00000844

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 25 pièces papier.

**1518 - 1519**

Comptabilité communale (1518 - 1519)

Pièces justificatives de dépenses par Philibert de Villars

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiements : " A Me Danyel Deccan, peintre, pour avoir paint d'or et d'azur les armes de la ville estans aux archebancs de noyer faits pour l'hôtel commun par M. Pierre Chabenest dit de Loches, menuisier ; \_ " A Jehan de Bourg, verrier, pour quatre verrières contenant cinquante-deux piés poussées à la vistre de la chambre des papiers. " \_ Envois à Paris de dragées, de coriandes, de raisins de Damas et d'un fromage de Milan, " pour donner de par la ville aux seigneurs et amis d'icelle pour avancement des procès et affaires. " \_ Don d'une carpe et d'un brochet à M. Thumery, conseiller au parlement de Paris. \_ Paiement " à Jehan Laurideau le

jeune, marchand, de 29 livres un sol tournois, pour quarante-une aulnes et demie tapisserie de Flandres aux armes de la ville, semée de fleur de liz qu'il a fait faire, vendu et livré à raison de XIII s. t. l'aulne de Flandres, pour acoustrer et parer le parquet du consulat de la salle de l'ostel commun. " \_ Don à messire Pierre Garbot, secrétaire du Roi, d'une médaille d'or faite par Jheronyme Henry, orfèvre de Lyon, et pesant 28 écus d'or couronne, " en laquelle médaille et pièce d'or estoient les armes de ladite ville d'un costé, et de l'autre costé les armes dudit Me Garbot, vallant et montant, tant pour l'or que pour 3 escus d'or au soleil pour la façon, à la somme de 60 livres 12 solz tournois. " \_ Quittance et signature autographes dudit orfèvre. \_ Paiement de la somme de 30 sous " à mess. Vauzelles, docteur, pour avoir fait l'oraison doctorale acostumée le jour Saint-Thomas 1518. " \_ Don de 120 simaises de vin blanc et claret de Bourgogne au général de Languedoc. \_ Compté spécial produit par Benoît Rochefort " de l'argent du pardon et jubillé de la chapelle du Saint-Esprit du pont de Rosne, que fut les trois jours de Penthecostes, M Vc XVIII, obtenu par ung bref du Saint-Père par mons. le cardinal de Sainte-Marie de Porticus, légat en France, pour convertir et employer en la réparation de ladite chapelle. " \_ Les recettes s'élevèrent à la somme de 136 livres 7 sous 2 deniers. Parmi les dépenses figurent les articles suivants : " à Claude Nourry, dit Le Prince, quatre livres cinq solz tournois, pour avoir imprimé les dits jubillé et indulgences translattées de latin en francoys, tant que pouvoit contenir une rame papier, aussi avoir imprimé quatre cens petites lettres dictes Formoe absolutionis, pour les confesseurs, y compris V solz donnés à ses serviteurs, pour le vin, qui avoient vacqué de nuyt à faire ladite impression ; \_ à Anthoine Bardillon, orphèvre, 30 solz pour avoir rédouré et argenté le calixte ; \_ à Claude Mosnier, maistre fondeur, dix livres tournois pour sa main et façon d'avoir fondu la cloche de la chapelle. "

**Cote : CC 0666.**

Référence informatique : 00000845

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 71 feuillets, papier.

### 1515 - 1516

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
Compte spécial de recettes et dépenses par Veran Chalendat  
Dépenses pour l'entrée du Roi François I<sup>er</sup>, de la Reine et du Duc de Bourbon

---

- Compte spécial des recettes et des dépenses effectuées par Veran Chalendat, pour les entrées du Roi, de la Reine et du connétable de Bourbon dans la ville de Lyon.

- États des dépenses pour fournitures diverses ; \_ journées des charpentiers ; \_ des peintres : Jean Ramel, Jean de Bourg, Barthélemy Carrel, Guillaume Des Champs, Benoit Bon-Enfant, Etienne Philippes, Guillaume Le Roy, maître Le Vin ; \_ de " Jehan Yvonet et Jehan Richier, qui ont conduit et devisé l'oeuvre de l'entrée du roy ; \_ de Jehan Pingault, escripvain et illumineur , pour tous les rolles et escripteaux des personnages ; \_ " de Jehan de Saint-Priest, ymagier, pour le priffait d'ung ser vollant, une sallamandre et une licorne " \_ Dépenses pour aménager un bateau, élever et orner des échafauds. \_ Paiement " aux haultzbois et sacqueboctes du Roy qui ont joué à l'ostel de la ville présents mesdits seigneurs, de 3 escus solleil valant VI livres ; " \_ aux hérauts d'armes, trompettes, huissiers, massiers, laquais, valets et portiers de la suite du Roi. \_ Achats d'étoffes pour le poêle porté sur le Roi, et pour habiller les personnages allégoriques qui figurèrent à l'entrée. \_ Paiement à Jean Le Père, orfèvre, pour la façon du lion d'or offert au Roi. \_ Dépenses spéciales faites pour les

entrées de la reine et du connétable (Voir ci-devant cc 638 et 639.)

**Cote : CC 0667.**

Référence informatique : 00000846

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio, ensemble 63 feuillets, papier; 33 pièces, papier.

### 1515 - 1516

Comptabilité communale (1515 - 1516)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Dépenses pour l'entrée du Roi François I<sup>er</sup>, de la Reine et du Duc de Bourbon

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, " commis à tenir le compte et faire les payemens des fraiz de l'entrée du Roi. "

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Paiement au prieur des Jacobins " pour la roupture de deux murailles, l'une du jardin et l'autre de la grant salle, ou furent faictes les fainctes et histoires de ladite entrée, qu'il convint rompre pour icelles mectre hors, et lesquelles a faillu rebastir. " \_ A Guillaume Angellier, brodeur, pour la confection du poële ; \_ Jean Salla, capitaine de la ville pour " s'acoustrer de robbe et pourpoint ; " \_ à Florymon Ruby et André Parrot " pour IIII aulnes toile d'or et d'argent fourny pour l'entrée de la Reine ; " \_ à Jean Ramel, Jean de Bourg et Guillaume Des Champs, peintres, " pour la peinture de huit mil quatre cens quarante-huit aulnes de toyllles à couleurs de blans et bleu, semées de fleur de lys et ermynes, pour l'entrée de la Roine. " \_ " à Bonard de Bonardis, marchand de Aviglana, pour un grant tapis de Turquye, dont a esté fait don et présent de par la ville a mons. le

premier président de Paris, vice-chancelier de France. \_ A Aymé Juste, fondeur de lettres en l'imprimerie, pour la façon d'acuns abres et fleurs fait en cire pour l'entrée de la Royne. " \_ (Voir cc. 638.)

**Cote : CC 0668.**

Référence informatique : 00000847

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 20 feuillets, in-folio, papier.

### 1516

Comptabilité communale (1516)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Consultations et honoraires d'avocats et de procureurs, frais de procédures

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat.

- " Compte original de mons. le juge Chauvet du voyage fait à Paris ès moys de juin, juillet et aoust M Vc XVI, pour les affaires de la ville et pour certaines appellacions interjetées et rellevées en la court de parlement audit Paris, par certains particuliers procureurs d'aucuns artisans de ladite ville, à l'encontre desdits conseillers et du corps commun d'icelle ville. " \_ Consultations et honoraires d'avocats et de procureurs, frais de procédure, etc.

**Cote : CC 0669.**

Référence informatique : 00000848

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 47 feuillets, in-folio, papier; 1 sceau.

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Compte rendu de recettes par Veran Chalendat

---

Comptabilité.

- Compte produit par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, des recettes effectuées par lui en 1518-1519. Voir cc. 670-673.)

Les lettrines des feuillets 1 à 4 sont très abîmées par l'acidité de l'encre

**Cote : CC 0670.**

Référence informatique : 00000849

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 10 pièces, papier.

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages de Jean Salla, capitaine de la ville ; \_ de Durand Blanc, procureur substitué ; \_ de Guillaume de la Balme, mandeur du consulat ; \_ de Pierre Commarmon et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés. \_ Desserte de la chapelle du

Saint-Esprit. \_ Frais de voyage alloués à Claude Gravier, secrétaire de la ville, pour un voyage en cour, à Paris ; \_ A Mayer Richard, " messaiger de pié ", pour un voyage à Chartres auprès du trésorier Jean Cotereau. \_ Don gracieux de 16 simaises de vin de Bourgogne à M. de Saint-Vallier ; \_ de vin blanc et clairnet au grand maître de France allant en ambassade en Espagne ; \_ aux évêques de Paris, de Lizieux et de Castres ; au premier président de Paris, au président de Dauphiné, à M. de Lescure, au capitaine Bayard. \_ Don à l'abbé d'Ainay d'un carteau de Malvoisie acquis du caissier de la banque de Nazy.

**Cote : CC 0671.**

Référence informatique : 00000850

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier.

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Frais d'administration et de procédures

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur de Lyon.

- Frais d'administration et de procédure. \_ Frais du procès soutenu par la ville contre Pierre Grenoble et Jean de Villars " à cause des injures dictes et placartz affigez ès carrefours de la ville de Lyon, à l'encontre des conseillers et secretaire de la ville. " \_ A-comptes sur les sommes octroyée, au roi. \_ Frais d'un procès contre Pierre Carnificis, prêtre desservant l'hôpital du pont du Rhône. \_ Honoraires et vacations des hommes d'affaires.



La pièce 12 est insérée entre les pièces 2 et 3

**Cote : CC 0672.**

Référence informatique : 00000851

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 19 feuillets, papier; 34 pièces, papier.

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Réparations au Pont du Rhône

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ État de la pierre de choin fournie par Guillaume du Solier, dit Jarret, et Claude Maillet, carriers à Saint-Germain-au-Mont-d'Or. \_ Réfection de la muraille de l'arc de la Trappe. \_ Fondation d'une pile vers l'Hôtel-Dieu. \_ Frais de visite de l'oeuvre du pont par 12 maîtres maçons et charpentiers, \_ Dépenses " pour rabiller le pont Saint-Vincent qui estoit rompu ; \_ pour racoustrer la porte de la tour du pont du Rosne ; " \_ pour réparer le pont de bois ; \_ réfection d'un arc du pont de pierre. \_ Honoraires alloués à Édouard Grand, conducteur des travaux de la ville, et pour " pareillement les vactions et poynes qu'il a prins et prent journellement après le fait de la peste qui a esté et encores est en plusieurs quartiers en icelle ville, tant à faire vuyder les habitants ès maisons infectes et icelles maisons faire clourre et barrer, conduire les malades et suspectz en l'ospital de Saint-Laurens ordonné pour ce faire. " \_ Transport de matériaux ;

journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0673.**

Référence informatique : 00000852

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 35 feuillets, papier; 9 pièces, papier.

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Dépenses pour les fortifications de la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par le receveur Veran Chalendat.

- États, mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses pour les fortifications de la ville. \_ État des paiements faits aux carriers chargés d'exploiter le rocher de Pierre-Aigue. \_ Construction d'un rempart reliant les boulevards Saint-Vincent et Saint-Sébastien. \_ Journées de maçons et de manoeuvres. \_ Frais de transport de matériaux.

**Cote : CC 0674.**

Référence informatique : 00000853

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 36 feuillets, papier; 30 pièces, papier.

### 1518 - 1519

Comptabilité communale (1518 - 1519)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Réparations à l'hôpital du pont du Rhône. \_ Paiement " à Jehan David, serrurier, pour avoir fait les mesures des aulnes crues et cuytes aussi des toises des charpentiers et massons en fert, lesquelles ont été affigées aux pilliers de la court de l'ostel commun ; \_ à Jehan Laurencin, secrestain de Saint-Nizier et official de la court commune de Lion, pour la vuydange du procès et sentence par luy donnée avec ses accesseurs au prouffit de l'hospital de ladite ville contre maistre Pierre Bouchier, presbtre dudit hospital, à cause de ce qu'il a avoit engrossé Claude de Damas, fille repentie, servant audit hospital ; par laquelle sentence a été condempné ledit Bouchier a estre mené par les sergens, à son de trompe et teste nue, aux prisons de Bechevelain et illec estre detenu prisonnier à pain et eaue durant trois ans et privé de tous offices et bénéfices ecclesiastics, et envers ledit hospital en la somme de cinq cens livres et en tous despens ; \_ à Jehan Laurideau le jeune, pour deux spalières longues, tapisserie à fleur de liz aux armes de la ville, qu'il a vendues pour le parquet de l'ostel commun, pour mettre derrière les sièges dudit parquet, contenant dix sept aulnes de Flandres, à raison de 14 solz l'aulne ; \_ aux massons, chappuys et manoeuvres qui ont vacqué et besoigné à faire la chambre de la fille reclose de l'ospital qui est murée et pour y faire des tournevans pour luy bailler à manger ; \_ à Nicolas Carrel, pavisser, pour pavey qu'il a fait tout neuf le long du tenement du couvent de Saint-Bonaventure ; \_ à divers pour deux jours qu'ilz ont vacqué à faire hoster les chevaux mors et brulez en la maison et logys des Troys-Roys qui brula au mois de may, et iceulx mener en la rivière ; \_ à frère Gaspar de Symandres, procureur de la commanderie Saint-Anthoine, pour deux asnées seigle, affin

de faire absenter et mettre hors la ville les porceaulx de ladite commanderie affin de obvier aux infections qu'ils faisoient par la ville. " \_ Menues dépenses du service intérieur de l'hôtel commun. \_ Grabeaux des foires.

**Cote : CC 0675.**

Référence informatique : 00000854

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 72 feuillets, papier; 1 sceau plaqué.

**1519 - 1520**

Comptabilité communale (1519 - 1520)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Veran Chalendat

## Comptabilité.

- Compte des recettes et des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, du 1<sup>er</sup> octobre 1519 au 30 septembre 1520.

- Recettes : reliquat de l'exercice antérieur ; \_ 10<sup>e</sup> du vin ; \_ barrage du pont du Rhône ; \_ garbeau de l'épicerie, \_ entrée des draps de soie ; \_ ferme des immeubles appartenant à la ville (la onzième tour des Ecloisons était louée " à Pierre Charlieu, dit Labé, " moyennant la somme annuelle de 3 livres 10 sous) ; \_ recettes extraordinaires et accidentelles. Parmi ces dernières, figure la somme de 1.724 livres 19 sols 3 deniers " reçue tant de mons. l'arcevesque, de messrs les doyen et chappitre de l'église de Lion, des autres églises et confrairies, aussi des bourgoys, citoyens et habitans de la ville, que autres, en aumosnes particulières et questes faictes par la ville depuis le mois d'aoust MVc dix neuf jusques au mois de

juillet MVC et vingt, donnez pour le norrisement des malades pestifereux, et des servans aussi des suspectz, qui n'avoient de quoy vivre, estans à Saint-Laurent-des-Vignes. " \_ Dépenses : gages des fonctionnaires et des employés de la ville ; \_ à-comptes sur les aides dus au Roi ; \_ frais d'administration et de procédure ; \_ traite des blés de Bourgogne ; \_ réparations aux édifices publics. \_ Dépenses diverses. (Voir. cc 676 et seq.)

**Cote : CC 0676.**

Référence factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 24 pièces, papier.

informatique : 00000855

Registre **1519 - 1520**

Comptabilité communale (1519 - 1520)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Benoit Berjon, procureur général, \_ de Claude Gravier, secrétaire ; \_ des conseillers : J. Brotet, Benoit Rochefort, Claude Laurencin, Claude de Varey, " panetier de la Royné, " et de Thomas Le Maistre ; \_ de Guillaume de la Balme et de Jacques Couland, mandeurs du consulat ; \_ d'Antoine de Ferrare, solliciteur des procès à Paris ; \_ de Germain Valin, avocat au parlement ; \_ de Jean Le Brun, procureur ; \_ de Jean Marque, receveur du pont du Rhône ; \_ de Jean Lefèvre, dit Bellièvre, et Philippe Gallyan, gardes des clés de la porte Saint-

Marcel ; \_ de Pierre Jaquin et Mathieu Policard, gardes des clés de la porte Saint-Georges ; \_ de Jean Gotenoyre et Claude Lespine, gardes des clés de la porte de Pierre-Scise ; \_ de Jean Duet et Étienne Bourdelin, gardes des clés de la porte du pont du Rhône. \_ Frais de desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

**Cote : CC 0677.**

Référence informatique : 00000856

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 28 pièces, papier,

**1519 - 1520**

Comptabilité communale (1519 - 1520)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Remboursement à André de Pierre-Vive, de la somme à laquelle il avait été cotisé, attendu " que, par consultacion faite à Paris, s'est trouvé que ledit André de Pierre-Vive ne devoit estre cotisé pour les octroiz, pour ce qu'il se dit noble venu d'estrange pays demeurer en ce royaume, en faveur du feu roy Charles, qui donna audit André et à ses frères les privileges de noblesse et exemption. " \_ Don d'une grosse carpe de Saône, d'un brochet et de deux perches au général de Normandie " allant dellà les montz " ; \_ de vin claret de Bourgogne au comte palatin, au doyen de Mâcon et à M. de Savonyères. \_ Dépenses pour la nourriture de Claude de Damas, fille repentie servant a l'hôpital du pont du Rhône, " qui avoit été subornée et cogneue par Me Pierre Carnifficis, qui avoit esté cordellier. " \_ Honoraires

alloués à André Peyron, procureur à Lyon, chargé de soutenir les procès de la ville. \_ Prix francs accordés aux joueurs de la couleuvrine, de l'arc et de l'arbalète. \_ Dépenses pour la nourriture, à l'hôtel de Benoît Gaineur, de Claude Viet, prêtre de Savoie, " retenu et mys au service du grant hospital du pont du Rosne pour confesser et ministrer les sacremens aux povres malades et filles repenties. " \_ Dépenses pour le syndicat de 1519 : \_ " à mess. Simphorien Champier, docteur, pour avoir fait l'oraison doctorale acoustumée le jour de Saint-Thomas, trente sols tournois. " \_ Établissement d'un plot et d'une boîte pour recevoir les deniers du barrage du pont du Rhône. \_ Frais de chauffage de l'hôtel commun. \_ Frais de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville. \_ Réfection du pavé du pont du Rhône. \_ Dépenses " pour faire ung grant tableau de la longueur de dix piez et demy, où est le grant calandrier, contenant et pour y escrire les disnez fondez et à fonder au grant hospital du pont du Rosne, mys en la premiere chambre qui est à l'entrée de la salle de l'ostel commun, affin que chacun puisse veoir les jours prins et à prendre pour lesdits disnez. " \_ Paiement " à maistre Jehan Yvonne, escripvain, qui a escript ledit calandrier. " \_ Dépenses " pour aulser ung mur qui estoit trop bas et pardessus lequel les gens passoient et entroient vers les filles repenties " ; \_ pour la convocation des rois et joueurs de la couleuvrine, de l'arc et de l'arbalète appelés à prêter main-forte à la justice, " à cause du desbas que fut entre les imprimeurs et les pescheurs de Saint-Vincent, lesquelz s'estoient bandez en grand nombre.

**Cote : CC 0678.**

Référence informatique : 00000857

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 30 feuillets, in-folio, papier.

**1520**

Comptabilité communale (1520)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Frais de voyage

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon.

- " La despence pour la traicte des blez, pour laquelle cause a convenu envoyer devers le Roy et mons. de La Trimouille, gouverneur de Bourgoigne, au mois de may M Vc et vingt. " \_ Frais de voyages en Picardie et en Bourgogne, pour obtenir la traite, \_ Don d'un fromage de Milan pesant 63 livres, " de douze saulcisses de Bologne, troys boytes raisins de Damas et troys boytes raisins de Corinte, à mons. le baillif de Chalon, en considération de ce qu'il avoit fait lascher des blez de Chalon ; \_ à mons. le procureur du Roy à Chalon, en faveur des services par luy faitz ou passaige des blez qu'on fait tirer dudit Chalon pour la provision de ceste ville, dont autrement ceste dite ville eust esté en ros inconvenient et neccessité. "

**Cote : CC 0679.**

Référence informatique : 00000858

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 59 feuillets, in-folio, papier.

**1520 - 1521**

Comptabilité communale (1520 - 1521)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Veran Chalendat

Comptabilité.

- Compte des recettes et des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. \_ Recettes (Voir cc. 675 ; \_ Dépenses Voir cc. 680-685.)

**Cote : CC 0680.**

Référence informatique : 00000859

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 19 pièces, papier.

### 1520 - 1521

Comptabilité communale (1520 - 1521)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de Jean Salla, capitaine de Lyon ; \_ des conseillers François Fournier, Jean Lorydeau, N. Faye, Rolin Chausson et Antoine de Vinols ; \_ de Claude Gravier, secrétaire ; \_ de Guillaume de la Balme, mandeur du consulat ; \_ de Jean Marque, receveur des deniers du barrage du pont du Rhône ; \_ d'Étienne Bourdelin et Jean Duet, gardes des clés de la porte du pont du Rhône ; \_ de Philippe Gallyan et Jean Bellement, gardes des clés de la porte Saint-Marcel ; \_ de Jean Paulmier et Pierre Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés. \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

**Cote : CC 0681.**

Référence informatique : 00000860

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 24 pièces. papier.

### 1520 - 1521

Comptabilité communale (1520 - 1521)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Frais de procès

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances. Frais du procès soutenu par la ville contre Pierre Carnificis, prêtre, jadis desservant l'hôpital du pont du Rhône; \_ contre Pierre Grenoble et Jean de Villars, qui avaient proféré des injures contre le consulat. \_ Dépenses pour le syndicat de 1520. \_ Paiement de la somme de 30 sous " à messire Annemond Chalant, docteur, pour avoir fait l'oraison doctorale le jour de " Saint-Thomas, comme il est de costume ; \_ à Me Anthoine Jussieu, notaire royal, pour avoir reçu avec Arnolet de Vymer, sergent royal, une information secrète contre Jehan Gauthier, apothicaire de Lyon, à cause de certaines lettres missives blasphématoires qu'il avoit escriptes à mons. le général de Languedoc, mess. Henry . Bohyer, chevalier ; \_ à Jherosme Tholomé, marchand banquier genoyis demeurant à Lyon, pour l'expédition d'une bulle contenant provision de relief en cas d'appel et absolucion obtenue du saint siège contre maistre Pierre Carnificis, prebtre, qui engrossa une fille repentie de l'ospital nommée Claude de Damaz et desroba ledit hospital. " \_ Frais de voyage à Romorantin alloués " à noble homme Anthoine de Varey, sr de

Belmont, envoyé devers le Roy luy remontrer les grans charges et povretez du corpg commun d'icelle ville, affin d'avoir dudit seigneur exemption des six mil livres qu'il demande presentement par forme d'octroy, d'une part, et de lllm lllc livres restant à fournir de l'octroy précédent fait audit seigneur. " \_ État des " fraiz faitz ès mois de juing et juillet M Vc vingt et ung, pour ce que audit temps le Roy envoya en ladite ville mons, de Chevières, sénéchal de ladite ville, messire Henry Bohier, chevalier, général de Languedoc, messire Jehan Briconnet, chevalier, president de la Chambre des comptes à Paris, mess. Adam Fumet, aussi chevalier, seigneur des Roches, maistre des requêtes, et Me Robert Gedoyn, seigneur du Tour, secretaire des finances, avec commission et lectres pactentes de veoir et cognoistre les differens qu'estoient entre lesdits conseillers representans le corps commun de ladite ville, d'une part, et les procureurs des artizans de ladite ville d'autre, à cause que iceulx artizans poursuivoient rediction de compte de vingt années, nouvelle forme d'eslection des conseillers et maistres des mestiers " \_ Vacations et honoraires des hommes d'affaires ; \_ frais d'expéditions d'actes, de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville. \_ Dépenses allouées " à Jehan Peyrein, notaire, habitant de Lyon, envoyé à Dijon et par delà jusques au lieu appelé la Margelle, où estoit la court du Roy, pour obtenir de la chancellerie dudit seigneur lettres pour asseoir et imposer sur les manans et habitans de ceste ville la somme de six mil livres tournois d'une part, et deux mil quatre cens livres d'autre, le tout pour fournir au Roy par forme de don et octroy. "

**Cote : CC 0682.**

Référence informatique : 00000861

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 27 pièces, papier.

**1520 - 1521**

Comptabilité communale (1520 - 1521)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Réparations des édifices communaux

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Réparations aux édifices publies. \_  
Création et aménagement d'une nouvelle chambre à l'hôpital du pont du Rhône. \_  
Plantation de pilotis au pied de la tour de Rue-Neuve, sur le Rhône. \_  
Réparations au portail et au port de Rue-Neuve ; \_ à la porte du Griffon ; \_ à celles de Pierre-Scise, des Farges et de Saint-Marcel ; \_ au pont-levis de Saint-Sébastien. \_  
Construction d'une boutique sur le boulevard de la Porte-de-la-Lanterne. \_  
Réparations au boulevard Saint-Sébastien ; \_ aux verrières de l'Hôtel-de-Ville, " lesquelles avoient esté rompues à cause de l'artillerie qui fut laschée devant ledit hostel commun. " \_  
aux portails Chenevier et Figuet. \_  
Dépenses pour recouvrir la chapelle du Saint-Esprit, l'Hôtel-de-Ville, et " l'astellier où est l'artillerie à Notre-Dame de Confort " ; \_ pour l'oeuvre du petit pont du boulevard Saint-Vincent ; \_ " pour remailler les murailles depuys la tour de Rue-Neufve jusques à la porte de Lambert. " \_  
Journées de maçons, de charpentiers, de voituriers, de manoeuvres. \_  
Frais d'extraction et de transport de matériaux. \_  
Achats d'outils et d'objets divers.

**Cote : CC 0683.**

Référence informatique : 00000862

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 14 pièces, papier,

**1520 - 1521**

Comptabilité communale (1520 - 1521)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. \_ États, mémoires, mandats et quittances,

- Réparations au pont du Rhône. \_ Réfection du platelage et du pavé du pont de bois ; \_ dépenses " pour tirer quarante quartiers de pierre pour les arcz qu'on veult faire lesquelz le Rosne avoit couvert d'areyne ; " \_ pour achat de plateaux de chêne fournis par Perrot Lychier et Étienne Chenavyer d'Artas. \_ Journées de Maçons, de charpentiers et de manoeuvres.

Cote : CC 0684.

Référence informatique : 00000863

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 67 feuillets, in-folio, papier.

**1520 - 1521**

Comptabilité communale (1520 - 1521)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Compte rendu de recettes et dépenses faites pour les pestiférés

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- État des recettes et des dépenses faites par " Jehan Chapelle pour les pestiffereulx estans à Saint-Laurent-des-Vignes et des suspectz, depuis le samedi XXI jour d'avril M<sup>ve</sup> et vingt. " \_ Dons faits par les confréries de Saint-Sébastien, du Corps-Dieu, de Sainte-Barbe, de Sainte-Croix, des imprimeurs, des merciers, de Saint-Jacques, des gibassiers, des tissotiers, des pelletiers, des bouchers, de la Sainte-Trinité, de Saint Honoré, de Saint-Nicolas, des tisserands et des charpentiers ; \_ dons faits par des particuliers et produit des quêtes ; \_ subvention de la ville, \_ Dépenses pour la nourriture des malades ; \_ salaires du barbier et des autres employés de l'hôpital. \_ Frais d'inhumation.

Cote : CC 0685.

Référence informatique : 00000864

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 11 pièces, papier.

**1520 - 1521**

Comptabilité communale (1520 - 1521)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives. des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Dons de vin blanc et claret au premier président de Paris, à messire de Salva, conseiller au parlement de Paris, à Jean Le Brun, procureur de la ville à Paris, " et autres seigneurs de ladite court revenus des grans jours de Montferrant, " au bailli de Mâcon ; \_ de deux brochets, de deux grosses carpes de Saône et de deux

anguilles au bâtard de Savoie, grand maître de France, allant en Provence et Languedoc ; \_ de deux robes " de drap tanée à la livrée de la ville, esquelles seront attachées les deux manches d'orphèverrie aux armes de la ville, " auz mandeurs du Consulat ; \_ de huit simaises de vin blanc à l'official de Luçon, conseiller du Roi en son grand conseil ; \_ d'une aune et demie de velours rouge cramoisi à Mons. Garbot, secrétaire du Roi ; \_ de vin de Malvoisie " aux ambassadeurs des villes et cantons du pays de Souysse, eulx estans en ceste ville ", etc.

**Cote : CC 0686.**

Référence informatique : 00000865

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio, ensemble 77 feuillets, papier; 13 pièces, papier.

## 1520 - 1521

Comptabilité communale (1520 - 1521)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat

---

### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances \_ Affaires diverses. \_ Dépenses pour les pestiférés de l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes. \_ Paiement à divers charpentiers " pour cloure la porte Saint-Sebastien à cause des pestiffereuz ; " \_ à Claude Estrael, pour un bateau affecté au service de la ville ; \_ à Jacques Coulaud, " pour collations et chandelles qu'il avait fournies en la salle du Consulat et en la chambre des attendans. " \_ Prix francs décernés aux joueurs de la couleuvrine. \_ Secours accordés à la

veuve de Giraud Vuise, barbier, qui s'était dévoué " pour sauver la chose publique, " en servant les pestiférés de Saint-Laurent-des-Vignes. \_ Mandat du Consulat attribuant, à titre d'étrennes, 15 livres au roi du jeu de l'arc, et 20 livres à chacun des rois des jeux de l'arbalète et de la couleuvrine, au lieu de l'exemption des aides et gabelles qui leur était accordée jadis, " à cause duquel affranchissement de gabelle les taverniers, qui doyyent grant gabelle, abatoient continuellement le papegaulx pour estre exempts, et pour ce que les autres compaignons et gens de mestier, qui ne paient aucune gabelle ou bien peu ne vouloient jouer ausdits papegaulx ne estre roy, car ilz n'y avaient aucun proufit, ains plustost perte et doumage à cause des fraicts et banquetz qu'il leur convenoit faire à cause desdits royaulmes et pour entretenir leurs dites royautés, dont les bandes en estoient diminuées tellement que bien souvant a esté veu depuys six ou sept ans en ça qu'ilz a n'estoient que cinq ou six taverniers jouer ausdits papegaulx et estoient tousjours rois au grand détriment de la chose publique et affoyblissement de ladite ville. " \_ " Despense faicte pour envoyer explorateurs jusques à Feurs en Foretz, au moys d'aoust mil cinq cens vingt et ung, devers les lansquenetz qui y estoient en nombre de neuf à dix mille passans pour aller en Guienne, où le roy les envoyoit, lesquelz se mutinèrent contre leurs capitaines et Mons. le seneschal leur conducteur, tellement qu'ilz furent contraintz les abandonner, et se faisoient ouyr vouloir venir et entrer par force en ceste ville par faulte de leur paiement, ainsi que aucuns de messieurs les conseillers furent advertis par Mons. le comte de Chevrères, frère de mondit sieur le sénéchal de ceste ville. " \_ Envoi d'un message au sénéchal de Lyon " pour empescher que M. le lieutenant dudit sénéchal n'allast tenir son siège à Brignez, comme il voulait faire à cause de la peste. " \_ Paiement à Gonin Paulmier " pour aller dechasser les infectz qui se tenaient à Saint-Sebastien sur l'entrée de la ville et pour y demeurer affin de les



deschasser, car ilz scandalisaient les marchans venans ès foires. " \_ Garbeaux de l'epicerie des foires de Pâques d'août et de la Toussaint.

**Cote : CC 0687.**

Référence informatique : 00000866

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 118 feuillets, in-folio, papier.

**1521 - 1524**

Comptabilité communale (1521 - 1524)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Veran Chalendat

**Comptabilité.**

- Comptes rendus par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées.

- Recettes : Reliquat des exercices antérieurs ; \_ dixième du vin. \_ Barrage du pont du Rhône. \_ Garbeau de l'épicerie ; \_ reve et cartulaire ; \_ cens, services, pensions et louages dus à la ville ; \_ entrée des draps de soie. \_ Recettes extraordinaires. Produit d'un emprunt de 9,000 livres " pour un quartier es premier payement de la soulde de cinq cens homes de pyé, à quoy la ville de Lyon a esté taxée par le roy, luy fournir pour les secours de la guerre. \_ Dépenses, v. cc. 688-721.

**Cote : CC 0688.**

Référence informatique : 00000867

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 24 pièces, papier.

**1521 - 1522**

Comptabilité communale (1521 - 1522)

Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et employés de la ville. \_ Gages des conseillers, Symphorien Champier, A. de Varey et Jehan Daulhon ; \_ de Cl. Gravier, secrétaire ; \_ d'Antoine de Ferrare, docteur, solliciteur des procès ; \_ d'André Peyron, procureur ; \_ de Guillaume de la Balme et Jacques Coulaud, mandeurs du consulat ; \_ d'Étienne Bourdelin et Jean Duet, gardes des clés de la porte du pont du Rhône ; \_ de Philippe Gallyan et Jean Bellement, gardes des clés de la porte Saint-Marcel ; \_ de Pierre Melhon, garde des clés de la porte de Pierre Scize ; \_ de Gonin Paulmier, et Pierre Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés. \_ Desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

**Cote : CC 0689.**

Référence informatique : 00000868

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1521 - 1522**

Comptabilité communale (1521 - 1522)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Frais d'administration et de procédures

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
 Frais d'administration et de procédure. \_  
 A compte sur les aides accordés au Roi. \_  
 Frais du procès soutenu à Paris, par le consulat contre Jean Gautier, Jean de Villars et Pierre Grenoble " à cause des injures par eux dictz contre ledit consulat et secrétaire ; qui furent condempnez en amende honorable es prouffitable dont ils appellaient. " \_  
 Frais de voyage alloués Barthélemy-Ronzaut dit Bourduysant, pour être allé de cette ville à Cognac où le roy estoit, pour avoir continuation du barraige du pont du Rhône " ; \_  
 Honoraires alloués à François Des Champs, docteur pour avoir " servy et vacqué à la vision, conduite et consultation des pièces de la ville, fait plusieurs escriptures au lieu des deux docteurs advocatz qui soloient en avoir charge et estoient ordinaires " \_  
 Voyage fait à Saint-Germain-en-Laye auprès du Roi, à la demande des marchands étrangers fréquentant les foires de Lyon, se plaignant de ce que " monsieur de la Chesnaye soit disant commissaire de par le Roy.... après avoir fait emprisonner les Cathelans fréquentant lesd. foyres et résidans en ladite ville, avoit mandé à tous marchans qu'ilz eussent à déclarer ce qu'ilz devoient es ditz Cathelans et de ce faire rétribution de leurs paynes et levées sur payne du double ". \_  
 Avances sur les frais d'un voyage qu'ils doivent faire en cour à Jean de Chaponay, président des comptes du Dauphiné, et à Claude Grolier citoyen de Lyon. \_  
 Versement à Jean Prévost, trésorier de l'extraordinaire des guerres, de la somme de 9,000 livres tournois " pour la soude d'un quartier des gens de pyé que le Roy fait fournir pour la deffense et tuyssion de son royaume ". \_  
 Procès contre les permis de l'entrée des draps de soie. \_  
 " Despences faictes au moys de juing et juillet mil cinq cens vingt deux, le Roy estant à Lyon, pour la poursuite faite

contre Pierre Camys, teinturier, à cause des injures et paroles dictz par luy contre messrs les conseillers et consulat de ladite ville sonnantes à sédition, à cause desquelles ledit Camys fut par monsieur le Prevost de l'ostel, auquel le Roy commys ladite matière, comdampné et exequenté et fut mené par le bourreau et exequanteur de la haute Justice des prisons de l'Arcevesché, en chemyse, tête nue, et piedz nuz, pourtant une tourche allumée parmy la ville jusques au devant l'ostel commun, sur ung eschaffauld, et la fust amende honorable ausdits conseillers et consulat demandant pardon desditz injures, et della pourta ladite torche à Notre-Dame des Courdelliers ". \_  
 Frais d'expédition d'actes, vacations et honoraires des hommes d'affaires, droits de sceau, etc.

**Cote : CC 0690.**

Référence informatique : 00000869

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 19 pièces, papier.

**1521 - 1522**

Comptabilité communale (1521 - 1522)  
 Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
 Réparation des édifices communaux

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon  
 \_ Mémoires, mandais et quittances, réparations aux édifices publics \_  
 Démolition du boulevard Saint-Vincent. \_  
 Réparations au Pont du Rhosne, pose de chevalets et de plateaux neufs \_  
 Réfection du pont-levis de la porte de la Lanterne ; \_  
 travaux de pavage devant les granges de la ville. \_  
 Platelage du pont de la porte Saint. Sébastien \_  
 Journées

de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0691.**

Référence informatique : 00000870

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahie in-folio,  
32 feuillets, papier; 10 pièces, papier.

### 1521 - 1522

Comptabilité communale (1521 - 1522)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Dépenses pour les hôpitaux et les  
malades

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.  
- États, mémoires, mandats et quittances  
\_ Dépenses pour les hôpitaux et les malades. \_ Subventions accordées par la ville à l'hôpital Saint-Laurent des Vignes spécialement affecté aux pestiférés. \_ Honoraires alloués a " Edouard Grant, bourgeois citoïen de Lyon pour avoir vaqué durent l'année dernier passée finie à la fin de septembre dernier passé à la conduite de la peste qui a regné ainsi quil a pleu a Dieu en ladite ville, faire mener et conduire les malades et infectz à Saint-Laurent qui est pour ce faire ordonné, faire barrer les maisons infectées et netoyer " \_ A " Gonyn Paulmier pour avoir vacqué avec Claude Bergeron au fait et conduite de l'ospital Saint-Laurent et de la peste jour et nuyt pour conduire les barbiers et serviteurs dudit Saint-Laurens qui venoient visiter et quérir les malades et suspectz de peste faire barrer et clore les maisons infectées jour et nuyt ordinairement depuis trois moys ença ". \_ État des fournitures en drogues " medessines et aultres marchandises lactives faitz du

commandement de Mons Me Andrien Briand conseiller et premier médecin du Roy, par Pierre Gauteret, appoticaire aux hospitaux du Rosne et Saint-Laurent des Vignes à cause des Pestifereux " depuis de 26 novembre 1518 tablettes préservatives, pouldres cordialles a prendre tous les mactins, oppiale preservative fecte selon recepte, heaux cordialles et préservatives. Siropt de lymonibus, orge mondé, pruneaux de Tours, anys, coriandres confictes, borse a clistère, sucre, amandes, saffran, ensens, savon de gayete, métridat, ris, triacle, poudre cordiale ou entre spodium serpentis, reubarbe unquentum basilliconis, unguentum papuléonis, huille rosat, huille violat, huille de camomille, huille de lys, dyacatholicôn bouteilles eau de chardon benist, eau de scabiose, argent vif, plomb brullé, galbanum, miel rosat, miel violat, huilles d'amandes douces, emplastres atractifs pillules préservatrices pour tenir en la bouche ou entre razma unicorni, unguent apostolorum restaurant fecte avecques conserves préservatives ou entre demye once perles et aultres poudres cordialles avecque pelins de gemmis prout censilliatoris et ung quarteron or fin contenant trois livres pour donner à manger aux malades pour leur resjouyr le cueur, ordonné par mons. Me Andrieu, grenades esgres, sirop de papavère, cantharides, unguent albon camphoratum unguent comitis poudre d'iris, céruze de irenize, deffensi ou entre sanguinis dragonis, etc., etc. "

**Cote : CC 0692.**

Référence informatique : 00000871

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 13 pièces, papier.

### 1521 - 1522

Comptabilité communale (1521 - 1522)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Veran Chalendat  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

 Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don de trente-deux simaises " de vin blanc et claret, au pris de seize deniers la symaise a Mons de Bayard, lieutenant du Daulphiné luy estant en ceste ville venant de cour ". \_ De vingt-huit simaises à Mons d'Avullat, président du Daulphiné ; \_ de soixante-dix simaises à Mons Nicolay, premier président des comptes à Paris ; \_ " de vin muscadet et yprocas aux ambassadeurs des cantons de Souysses qui allaient devers le roy au baptizement du filz dudit seigneur " ; \_ de 12 plats d'argenterie pesant 35 marcs 5 onces 18 deniers six grains, fournis par Ponson Odoard, au prix de 14 livres le marc : " savoir six à Mons Robertet (trésorier) et les autres six à mons. le général de : Languedoc, messre Henry Bohier " ; \_ " de deux esguières et ung bassin argent pesant treize marcs sept onces, douze deniers achapté à Pierre Cresvecueur, geolier de Paris au pris de quinze livres tournois le marc, à Mons. le seneschal de Lyon, Messre de Chevrières seigneur dudit lieu, à cause de son nouvel advènement en la sénéchaussée dudit Lyon " \_ " Parties de vin donné et présenté de par la ville à Messrs les chancelliers de France, généraulx trésoriers et autres gros personnaiges suyvens la cour, depuis le Ve jour d'avril mil cinq cens vingt-ung avant Pasques, auquel jour le roy arriva en ceste d. ville, jusqu'au XXIII juillet en suyvant M Vc vingt et deux que ledit sr s'en alla de ladite ville ".

**Cote : CC 0693.**

Référence informatique : 00000872

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 4 cahiersin-folio, ensemble 51 feuillets, papier; 22 pièces, papier.

**1521 - 1522**

Comptabilité communale (1521 - 1522)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances, affaires diverses. \_ Paiement à Guillaume Sancet, pour poudre délivrée aux Roi et joueurs de la couleuvrine lors de leur montre ; \_ " à maistre François de Caffurmo, orateur qui se tient avec mons. Champier, cause de ce qu'il fut mandé venir de Saint-Saphorin le Chastel où il estoit, pour faire l'oraison doctoralle acostumée faire le jour Saint Thomas apostre pour la publication de l'instrument du scindicat, pour ce qu'on ne peust trouver autre de la ville qui le voulust faire, à cause de la brevete du temps de laquelle oraison il fust chargé et la fait bien éloquemment ; " \_ à divers archers " pour avoir vacqué durent dix jours entiers à contraindre les habitans de ceste ville a payer et porter les taux à quoy ilz ont esté cotisez pour promptement fournir au Roy les 9,000 livres tournoys qu'il a fait paier à ladite ville pour la solde de cinq cens hommes de guerre qu'il fait fournir à ceste dite ville ; " \_ à Grégoire Magnin " soubz maistre du cueur Saint-Nizier de Lyon pour une procession et une grant messe du Saint-Esprit, qu'ilz feirent et célébrèrent en solempnité ou firent messrs les conseilliers et notables de ladite ville, pour prier Dieu pour le Roy, pour la paix et que Dieu luy doint bon conseil et qu'il veuille garder ladite ville de l'indignacion du Roy ; " \_ " à maistre

Jehan, exécuteur de l'aulte justice, et autres sergents pour avoir puy trois moys en ça, chassez de ceste ville les maraulx, à cause que le Roy et la cour y estoient pour faire tenir necte ladite ville " ; \_ prix accordés aux rois du jeu de l'arbalète, de l'arc et de la couleuvrine ; \_ paiement à divers " pour avoir mené une partie de l'artillerie de la ville et les munycions à ce necessaire, sur le pont du Rosne pour mectre la ville en deffences à cause des avanturiers revenans de della les monts " ; \_ remboursement aux mandeurs du Consulat des menus frais avancés par eux pour le service intérieur de l'hôtel commun ; \_ garbeaux de l'épicerie.

**Cote : CC 0694.**

Référence informatique : 00000873

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 23 pièces, papier.

### 1522 - 1523

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et employés de la ville. \_ Gages de Jean Salla, capitaine de Lyon. \_ de V. Gravier, secrétaire ; de François Fournier, procureur général ; \_ des conseillers. V. Fenoil-Jacques Theze, N. du Pré, Amé de la Porte, N. Prunier, président de Chaponay, d'Antoine de Ferrare, sollicitateur des procès à Paris, de Jean Le Brun, procureur en Parlement, de Guillaume de la Balme, Claude Archambaud et Coulaud, mandeurs du

Consulat ; \_ de Bernard Rosier, garde des entrées de la porte Saint-Georges ; \_ de François Bertholon, garde des entrées de la porte du Pont du Rhosne : \_ Étienne Bourdelin garde des clés de cette dernière porte ; \_ de Pierre Meillon et Claude Torchon, gardes des clés de la porte de Pierre Scize ; \_ de Philibert Galliard et Jean Bellement garde des clés de la porte Saint-Marcel ; \_ desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

**Cote : CC 0695.**

Référence informatique : 00000874

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 14 pièces, papier.

### 1522 - 1523

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Frais d'administration et de procédures, et pour les pestiférés

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mémoires mandats et quittances. \_ Frais d'administration, de procédures et pour les pestiférés. \_ Frais d'un procès contre Pierre Cyrodes ; \_ d'une information contre les gardes des ports ; \_ de divers voyages et missions ; \_ Honoraires et vacations d'hommes d'affaires ; \_ Paiement à Edoard Grant " pour avoir vacqué à la conduite de la peste et de l'ospital Saint-Laurent. " \_ Subvention accordée aux pestiférés de l'hôpital Saint-Laurent ; \_ Frais pour faire des cabanes pour retirer les pestiféreulx si aucuns en surviennent ; \_ Honoraires alloués à Anthoine Girard, maistre barbier " pour avoir servy et pensé en son art de barberie et sirurgie ses povres

malades frappés de peste qui estoient à l'ospital Saint-Laurent ordonnez pour les pestifférez, ou il a demeuré et servy continuellement depuys le XIIIe jour de Mars MVc XX (v. etc.) jusques au dernier jour décembre MVc XXIIIe.

**Cote : CC 0696.**

Référence informatique : 00000875

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 12 pièces, papier.

**1522 - 1523**

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat  
Réparation des édifices communaux

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations aux édifices publics ; \_ réparation au pont du Rhône ; \_ acquisitions de sommiers, de travons et de plateaux pour le pont de bois, \_ Extraction de matériaux " a la perrière qui devant Pierre-Scize. " Construction d'une muraille entre les boulevards Saint-Sébastien et Saint-Vincent. \_ Réparations à la porte de Pierre-Scize, journées de charpentiers, de maçons, de charretiers et de manoeuvres.

**Cote : CC 0697.**

Référence informatique : 00000876

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 13 pièces, papier.

**1522 - 1523**

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Pièces justificatives de dépenses par Veran Chalendat

Comptabilité.

\_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon. \_ Mémoires, mandats et quittances ; \_ affaires diverses ; \_ pots de vin offerts au chancelier, au général de Normandie, au général Hurand, à mons. de Saint Blancey et au général de Languedoc. \_ Prix franc accordé au roi du jeu de la couleuvrine ; \_ paiement de la somme de 440 livres tourn. " à Pierre Crevecuer, geolier de Paris, pour deux flascons, ung bassin et une esguierre couverte, argent doré dont a este fait don et présent de par la ville à mons. le sénéchal de Lion, messrs Henry Bohier, chevalier, seigneur de la Chapelle, maistre d'ostel ordinaire et conseiller du Roy, a cause de son nouvel advènement à ladite sénéchaulcée. " \_ Dépenses pour les chaînes de la ville ; pour les coffres " que messrs les conseillers font faire en la maison du poix des farines qu'est devant les Carmes pour tenir les farines des musniers. " \_ Remboursement aux mandeurs du consulat des menus frais avancés par lui pour le service intérieur de l'hôtel commun.

**Cote : CC 0698.**

Référence informatique : 00000877

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 64 feuillets, in-folio, papier.

**1522 - 1523**

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Claude Grolier

## Comptabilité.

- Compte produit par Claude Grolier, trésorier et receveur général de la ville et communauté de Lyon, des recettes et les dépenses effectuées par lui du 1er octobre 1522 au 30 septembre 1523.

- Recette : Reliquat de l'exercice antérieur. \_ Barrage du pont du Rhône, garbeaux de l'épicerie \_ Rève cartulaire, cens, services, pensions dus à la ville, fermes des draps de soie. \_ Recettes extraordinaires : Pesage des farines. \_ Dépenses : Gages des officiers et des conseillers ; frais d'administration et de procédure ; \_ réparations aux fortifications et d'édifices publics, frais impresvus, les affaires diverses \_ Voy. cc. 702 et seq.

**Cote : CC 0699.**

Référence informatique : 00000878

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 49 feuillets, in-folio, papier.

**1522 - 1523**

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Claude Grolier

## Comptabilité.

- Compte produit par Claude Grolier, trésorier et receveur général de la ville et communauté de Lyon, des recettes et des dépenses effectuées, par lui du 1er octobre 1522 au 30 septembre 1523. \_ Double du cc. 698.

**Cote : CC 0700.**

Référence informatique : 00000879

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 48 feuillets, in-folio, papier.

**1522 - 1523**

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Compte particulier de Claude Grolier

## Comptabilité.

- Compte particulier tenu par Claude Grolier, trésorier et receveur général de la ville et communauté de Lyon de l'impost des deux deniers pour livre sur les denrées et marchandises entrées en ladite ville, aussy de 12 deniers pour chacun " quarte de sel, et des deniers pour chacune asnée de bled pesée allant au moulin le tout pour fournir à la soule de cinq cens hommes de pied que ladite ville fournit au Roy, ladicte recette servant du 23 juin 1522 au 8 mars en suivant ". \_ Dépenses faites sur ces recettes : Versements à compte pour l'entretien des 500 hommes de pied ; gages des préposés au recouvrement

**Cote : CC 0701.**

Référence informatique : 00000880

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 1 cahier in-folio, 18 feuillets, papier.

**1523**

Comptabilité communale (1523)  
Affaires militaires

## Comptabilité.

- " Compte particulier de Claude Grolier, de la recette et despence des munitions et estappes faictes pour les gens de pyé passans par la ville de Lyon allans della les monts au moys d'aoust MVC vingt et troy. " \_ Envoi de deux bateaux au port d'Anthon " pour servir à passer la rivière du Rosne deux mille francs archers estant soubz la charge et conduite de

Mons. de Bussy, esquelz archers pour soulaiger la ville et pays de Lionnois leur fut dressé chemyn puis Mascon par le pays de Bresse, passant d'illec par le pays du Daulphiné pour aller au service du Roy della les monts. " \_ Envoi de vivres à Saint-Romain et Couzon pour deux mille cinc cens hommes de pyé estens soubz la charge et conduite du cappitaine Lorges, lesquelz l'on fait séjourner esditz lieux affin de sen venir loger en ceste dite ville et quilz ne fessent que trespasser par icelle ; \_ despence au bourg de Veyse pour la monition de deux mille homes de pyé, lensquenetz estans soubz la charge de Mons. le due de Suffert. "

**Cote : CC 0702.**

Référence informatique : 00000881

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 28 pièces, papier.

### 1522 - 1523

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Pièces justificatives de dépenses par Claude Grolier  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Claude Grolier, receveur général de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville ; \_ gages d'Antoine de Ferrare, solliciteur des procès à Paris ; \_ de Jean le Brun, procureur en parlement ; \_ des contrôleurs des droits d'entrées, des gardes des entrées, des gardes des moulins, des préposés aux poids des farines, des receveurs des deniers des entrées, du trompette sonnante l'ouverture et la fermeture des portes de la ville, de Pierre Marmot et Gonin

Paulmier, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; \_ desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

**Cote : CC 0703.**

Référence informatique : 00000882

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 3 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

### 1522 - 1523

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Pièces justificatives de dépenses par Claude Grolier  
Frais d'administration et de procédures

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Claude Grolier, receveur général de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Frais d'administration et de procédure.  
\_ Frais des procès soutenus par la ville contre Jean de Villars et Pierre Cirodes ; \_ de 30,000 livres accordées au Roi " pour l'abolissement des entrées dernièrement mises sus de deniers pour livre " ; \_ Frais de voyages à Paris alloués à Claude Gravier, secrétaire de la ville pour obtenir l'abolition de l'impôt de 2 deniers pour livre et autres affaires ; \_ Frais de recouvrements des impôts, salaire des employés auxiliaires ; \_ Honoraires et vacations des hommes d'affaires.

**Cote : CC 0704.**

Référence informatique : 00000883

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 31 pièces, papier

### 1522 - 1523



Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Claude Grolier  
Réparations des édifices communaux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Claude Grolier, receveur général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations aux édifices publics. \_ Construction d'une maison devant le monastère des carmes, sur les fossés " pour le poix des farines. " \_ Reconstruction d'un arc du pont du Rhône " assavoir l'arc prouchain des deux arcs neufs, lequel arc estoit rompu a cause du boys qui estoit dessoubz lequel estoit tout pourry " ; \_ réparations à la petite porte de la Rue-Neuve, à celles de Saint-Georges et de Saint-Marcel ; travaux de pavage à Pierre-Scize ; \_ établissement de nouveaux chevalets au pont de bois du Rhône, et à celui de Saint-Sébastien et de Saint-Vincent ; \_ réparation aux murailles de la porte de Saint-Just ; \_ journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

Cote : CC 0705.

Référence informatique : 00000884

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 19 pièces, papier.

**1522 - 1523**

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Claude Grolier

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Claude Grolier, receveur général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Paiement " à Jehan Lepère dorier et orfèvre de Lion, pour une esguierre dorée pesant cinq marcz cinq onces, trois deniers, pour deux flacons argent pesant vingt un marcs, pour ung bassin argent pesant huit marcs demye once et pour deux onces XVIII d. argent pour faire les émailz et doreures dont a esté fait don et présent de par laditte ville à monseigneur l'admiral estant en ceste ville affin quil fait rembourser ladite ville des estappes par elles fournies en Bresse et à la Guillotiere et Veize, pour la nourriture des gens de guerre du Roy allans et retournans ceste présente année della de montz et affin qu'il ait toujours les affaires de ladite ville pour recommandez ". \_ Signature authographe de Jean Lepère. \_ Achat de romaines pour peser les farines. \_ Dépenses pour le syndicat de 1522 " à M. Guillaume Mellier, docteur filz maistre Benoist Mellier, pour avoir fait l'oraison doctorale acostumée faire trente solz " ; \_ octroi de robes " à la livrée de la ville " aux mandeurs du consulat. \_ Paiement " à Gillet Huguetan libraire, et Jehan Ramel, peintre, c'est assavoir audit Huguetan pour ung grant et gros livres de papier blanc couvert de peau tanée, et audit Ramel pour avoir painct sur ledit livre deux des armes de la ville, pour ledit livre servir et tenir sur le bureau du consullat pour rédiger par escrit journallement des affaires survenus de la ville et des hospitalux, pour affin d'en avoir promptement vuitdange " ; \_ à Claude Moysson de Monluel pour avoir vacqué a soy donné garde audit Monluel des marchandises qui arrivaient audit lieu et daller en advertir le receveur et controlleur des entrées du chemyn quelles prenaient affin que rien n'entrast sans leur sceu ; \_ dépenses pour les pestiferés de l'hospital Saint-Laurent des Vignes.

Cote : CC 0706.

Référence informatique : 00000885

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 104 feuillets, in-folio papier.

**1522 - 1523**

Comptabilité communale (1522 - 1523)  
Compte original de recettes et dépenses  
par Charles de la Bessée

---

## Comptabilité.

- Compte original des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, du 1er octobre 1523 au 30 septembre 1524.

- Recettes : Reliquat des exercices antérieurs, barrage du pont du Rhône ; \_ garbeaux de l'épicerie, rêve cartulaire ou impositions foraines, services, cens, pensions et locations dus à la ville ; recettes extraordinaires et accidentelles, amendes prononcées au profit de la ville, legs à l'hôpital ; \_ droits d'entrée levés sur les marchandises, sur le poids des farines à la porte de la Lanterne. \_ Dépenses : Gages des officiers, frais d'administration, réparations diverses, aides et gabelles, etc. (v. cc. 708).

**Cote : CC 0707.**

Référence informatique : 00000886

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 66 feuillets, in-folio, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Charles de la Bessée

---

## Comptabilité.

- Compte des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, du 1er octobre 1523 au 30 septembre 1524. \_ Copie du cc 706.

A partir du feuillet 55: grandes traces d'humidité

**Cote : CC 0708.**

Référence informatique : 00000887

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 41 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages de François Fournier, procureur général de la ville de Cl. Gravier, secrétaire-greffier, de Jean Sala conseiller ; \_ de feu François Martin, aussi conseiller ; \_ de Perrin Vaupris, Jean Ravoula, Bernard Rozier, receveurs des entrées aux portes de Pierre Scize, des Farges et de Saint-Georges ; \_ de Pierre Bourdelin et de Pierre de Lorme gardes des clés de la porte du pont du Rhône ; \_ de Jean Chainé, garde des clés de la Porte de Pierre Scize, de Jean Bellemain et Philippe Gallien, gardes des clés de la porte Saint-Marcel, de Pierre Mariette et Antoine Robert, gardes des clés de la porte des Farges ; \_ de Jacques Coulaud, mandeur du consulat ; \_ de Pierre Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés ; \_ d'Antoine Girault " maistre barbier, chirurgien juré de la ville pour avoir servy les prestifféreulx estant à l'hospital Saint-Laurent des Vignes \_ de Claude Bergeron pour vacation faicte à la conduite de la peste " ; \_ de Claude Polat " pour avoir

servy les pestifféreulx, iceulx mener et conduyre les trepassez " ; \_ de Claude Cheysart, prêtre desservant l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes ; \_ de Pierre de Vara prêtre, desservant le grand hôpital du pont du Rhône ; \_ de Jean Boysson, crieur public. \_ Salaires d'employés auxiliaires. \_ Frais de desserte de la chapelle du Saint-Espirit.

**Cote : CC 0709.**

Référence informatique : 00000888

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 61 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Frais d'administration et de procédures

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédure. \_ Allocation de 60 écus au soleil " a messire Jehan de Chapponay, président des comptes du Dauphiné et conseiller de la ville de Lyon pour un voyage qu'il fait présentement en court... pour obtenir et poursuivre la suppression et abolition des gardes des portz de ceste ville et autres affaires. \_ Remboursement d'avances à Jean Le Brun, procureur de la ville à Paris ; \_ état des fournitures faites par Annemond Fontanel, relieur. \_ Frais de procès contre " Guillaume de Noble, maistre des portes de Lion, destenuz prisonnier es prisons de Roenne, à cause de ce qu'il contraignist a force et violence le pourtier ou garde des clefz de la porte du pont du Rosne de nuyt, environ dix heures et sortit de la ville luy sixiesme ou

septiesme dont il est poursuivy à l'instance du consulat ". \_ Frais d'un voyage pour obtenir une réduction sur le prix du sel. \_ Remboursements d'emprunts. \_ Honoraires des hommes d'affaires ; \_ frais d'expéditions d'actes ; \_ menues dépenses de l'hôtel commun.

On trouve 2 fois une pièce numérotée 20

**Cote : CC 0710.**

Référence informatique : 00000889

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 34 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Réparations au Pont du Rhône  
Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations diverses. \_ Réparations au pont de bois, sur le Rhône et des ponts Saint-Vincent, Saint-Sébastien, Saint-George, au poid des farines, à la porte de Pierre Scize. \_ Établissement d'un pont provisoire sur le Rhône pendant la restauration d'un pont fixe sur lequel devait " passer l'artillerie que le Roy faisait conduyre della les monts ". \_ Acquisition de bois, frais de transports, journées de charpentiers et de manoeuvres.

**Cote : CC 0711.**

Référence informatique : 00000890

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 49 feuillets, copie.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Cotisations pour les fortifications de la  
Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- État des recettes faites par ledit Charles de la Bessée, Ymbert Gimbre et Sébastien Durand pour les fortifications de la ville. \_ Parmi les cotisés on remarque Marc Benard, orfèvre, Claude Ruffin Plutier, Petit-Jean de Saint-Laut, Rebecquet, Eustache de Luxembourg, orfèvre, Antoine de l'Esguille, orfèvre, Jean Tignat, orfèvre, Nicolas Delalende, médecin, Antoine Obscure, orfèvre, Daniel Gaultier, peintre, Grégoire Robinet, libraire, Antoine Bardillion, orfèvre, Jean Chaveyn, idem, Jean de la Place, imprimeur, Jean Besson, libraire, Jean Huguétan, Siriac Auquebert, Jacques de Foutte, Antoine Guilliard, Jean Gueynard, Pierre Maréchal, libraires, Lainé Monyn, relieur, Jean de Cambray, imprimeur, Jean Baisson, peintre, Antoine Lyserot, Guillaume Monmiger et Georges Reynaud, imprimeurs, Jehan Feretz, peintre, Antoine Doillet, fondeur de lettres, etc.

Cote : CC 0712.

Référence informatique : 00000891

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 33 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)

Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- Rôle " de la recepte faite par Humbert Gimbre pour les quatre denier, mys sus en may MVc quinze pour les VIIm livres à charges au Roy, et le reste aux réparations. \_ Apurement du compte. " \_ Au nombre des cotisés on remarque Pierre Chabert, orfèvre, Hugues Fatault, libraire, Martin Brillon, idem, Jacques Huguétan, Jacques Syriac, Michel de Préaulx, Vincent de Portenarüs, Simon Vincent, Jean Huguétan, Barthélemy Trop, libraires, Balthazard d'Ast, imprimeur, Daniel de Cram, peintre, Guillaume le Roy, peintre, Levym Vam Demure, peintre, François Fradyn, imprimeur, etc.

Cote : CC 0713.

Référence informatique : 00000892

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 44 feuillets, in-folio, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Cotisations pour les fortifications de la  
Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- " Carnet de la recepte faite par Geoffroy Baronnat, citoyen de Lyon, d'un taux ordonné par messrs les conseillers, par manière de collecte, par le consentement des notables et maistres des mestiers de la ville, le XXIII septembre MVC vingt et troys pour fournir aux fraiz des remparts et fortifications de la ville ". \_ Au nombre des personnes cotisées figurent Pierre Faulcon, orfèvre, Montpancier, tailleur de la monnaie, Jean Chappeau, peintre, maistre François l'orgarniste, Pierre Bolet, libraire, Guillaume Carmes, orfèvre, Nicolas Mevon, orfèvre, Hannequin de Greigneur, peintre, Vincent de Portunariis, libraire, Jean Ramel, peintre, maître Mathieu d'Anvers, peintre, Guillaume le Roy, peintre, Levym Van-Demare, peintre, François Just, fondeur de lettres, Jacques de Balmont, faiseur d'images, Jean Fontanel, libraire, Camille de Sept-Granges, tailleur d'images, Jean Fourvéon, peintre, Olivier Arnolet, Jacques Saccon, François Fradin, Claude Nourry et Jacques Blanchard, imprimeurs, François Carquant, libraire, Pierre Vanier, dit Bertrand, enlumineur.

**Cote : CC 0714.**

Référence informatique : 00000893

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 47 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Fortifications de la ville. \_ États des dépenses faites pendant le mois d'octobre 1523, pour les fortifications " au-dessus la montagne Saint-Sébastien. " \_ " Rôle des charpentiers et manoeuvres qui ont vaqué souz la charge et conduit de Jacques Fenoil à faire ung rempart au boulevard Saint-Vincent. " \_ Rôle des ouvriers qui ont travaillé au petit boulevard Saint-Sébastien sous la direction de Hugues de la Porte, Barthélemy-Rochefort et Jean Broquin \_ Au grand boulevard Saint-Sébastien " sous illec de Hugues Pourret, de l'écuyer sieur de Clermont, de mons de Fontaney, Pierre Manissier, Guillaume juge, de la Clete, Gabriel Millot, etc., etc. \_ Extraction de matériaux, journées de maçons et frais de transport, etc.

La pièce 4 est reliée avant la pièce 3

**Cote : CC 0715.**

Référence informatique : 00000894

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 36 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances. \_ Fortifications de la ville. \_ Dépenses faites pour le grand boulevard de Saint-Sébastien, pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1523. \_ Journées de charpentiers, de

maçons, de manoeuvres. \_ Frais d'extraction et de transport de matériaux.

**Cote : CC 0716.**

Référence informatique : 00000895

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 8 feuillets, papier; 28 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances. \_ Fortifications de la ville. \_ Dépenses faites pour le boulevard de Saint-Sébastien, pendant les mois de février, mars, avril et mai 1524. \_ Journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres. \_ Dépenses diverses pour outils et autres objets.

**Cote : CC 0717.**

Référence informatique : 00000896

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 42 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances. \_ Fortifications de la ville. \_ Dépenses faite ; pour le boulevard Saint-Sébastien, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1524. \_ Journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres. \_ Frais d'extraction et transport des matériaux.

**Cote : CC 0718.**

Référence informatique : 00000897

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 37 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Réparations diverses

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances. \_ Travaux divers. \_ Établissement de coffres et d'autres meubles pour le poids des farines dans la tour de Pierre Scize et dans une maison de la ville près des Carmes. \_ Réparations à la porte de la Lanterne. \_ Réparations à l'hôtel commun. \_ Création d'une nouvelle salle au-dessus des Archives.

**Cote : CC 0719.**

Référence informatique : 00000898

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 6 feuillets, papier; 72 pièces, papier.

### 1523 - 1524

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les hôpitaux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses pour les hôpitaux. \_ Paiement " à Jean de Villeyne et Claude Polavid, de Montluel, servans à Saint-Laurent-des-Vignes, pour le fait de la peste. " \_ Versement entre les mains de Laurent Roy et Laurent Arpeau, recteurs des hôpitaux de Saint-Laurent et du Pont du Rhône, de sommes dues par ces deux établissements. \_ Construction d'une maison entre le tènement de l'Hôtel-Dieu et la maison de la Chèvre. \_ Honoraires alloués à Pierre de Vara, prêtre de l'hôpital du Pont du Rhône, pour avoir desservi pendant 6 mois la chapelle du Saint-Esprit. \_ Allocation à une femme pour " avoir vacqué à nectoyer les maisons infectées. " \_ Dépenses " pour faire des sièges des restroys, pour les pauvres qui chemynent par la ville. " \_ Paiements aux bateliers et sergens qui ont vacqué à bannyr trois maraudes infectes et contagieuses de peste qui n'étoient des maisons infectes, et de jour s'entremesloient avec les sains habitans, affin de mieulx infecter ladite ville. " \_ Les parties de drogues et autres choses fournies par Jehan Roze, dit de Tioujes et Loys Terze, appoticaire, pour le service des malades pestifféreulx estans à l'ospital Saint-Laurent des Vignes, depuis

le XXe jour d'avril 1523. \_ Compte de Laurent Roy et Laurent Arpeau de la recepte et despence des pestifféreulx estans à Saint-Laurent-des-Vignes depuis le XXe jour d'avril MvC vingt et troys.

Cote : **CC 0720.**

Référence informatique : 00000899

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 10 pièces, papier.

### 1523 - 1524

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Dons de vin blanc et claret à M. le maréchal de la Palisse, gouverneur de Lyonnois, Forez et Beaujolois. \_ A M. de Pelleyque, capitaine de mille hommes de pied ; \_ de 17 livres d'esturgeon, au général de Languedoc ; \_ de deux flacons d'argent pesant 19 marcs 7 onces, " à 14 livres 15 sous le marc, à messire Jean de Poncher, nouveau général de Languedoc ; \_ de dragées et de fromages ; " à messieurs les généraulx de la justice et affin qu'ilz aient les procès de la ville pendant par-devant eulx à cause des gabelles et impôts pour recommandés ; \_ d'une grant esguerre et ung grand plat d'argent le tout à personnaiges et ouvraige d'antaille dorez, pesant vingt huit marcz une once trois quartz, argent doré, achapté au feu et raison de dix escuz soleil de Thomas Sautoyan, marchand de Lyon, pour en

faire don et présent de par ladite ville à monseigneur l'amiral de France qui vient et dedans deux jours doit arriver en ceste ville faire passer et mectre en ordre une grosse armée, que le Roy envoie en Itallie pour la recoeuve de son duché de Milhan ; mandat du 21 juillet 1573. " \_ Don de vin blanc au chancelier de France et autres gentilshommes de la suite du Roi.

**Cote : CC 0721.**

Référence informatique : 00000900

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-folio, ensemble 56 feuillets, papier; 39 pièces, papier.

**1523 - 1524**

Comptabilité communale (1523 - 1524)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon.

- Remboursement au capitaine Jean Sala, des sommes avancées par lui aux compagnons archers, arbalétriers et coulevriniers convoqués pour faire le guet " à cause du grand nombre d'aventuriers qui pour lors estoient en la ville. " \_ Prix francs accordés aux rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de la coulevrine. \_ Frais pour couvrir de pierres et de fumier le pont du Rhône " à cause du passage de l'artillerie du Roy " ; \_ " pour mener avec chevaux l'artillerie du corps de la ville estant en l'astellier Notre-Dame de Confort en nombre de quinze pièces, au pré d'Esnay, par commandement du Roy, auquel lieu fut ainsi mené l'artillerie des bourgeois et habitans de la ville, lesquelles ledit

seigneur voullut veoir ensemble, le samedi XIX<sup>e</sup> septembre MVc vingt et troys. " \_ Achapt de papiers à Mathieu Ravillon, papetier d'Ambert. \_ Paiement à " Arnollet du Vivier, sergent royal, pour avoir esté à Tancy, au-dessus Trévol, porter lettres à mons. de la Roche et savoir nouvelles d'une quantité d'Allemens, qui estoit par le pays de Bresse, et en quel nombre. " \_ Dépenses pour aller chercher l'artillerie de la ville que le Roi avait fait prendre et conduire à Châlon ; \_ pour la publication du syndicat ; honoraires alloués à N. Malleval, qui fit l'oraison doctorale ; \_ pour les obsèques de la Palisse, tué en Italie. (Son corps fut reçu à la Guillotière par le consulat qui l'accompagna à l'église cathédrale où eut lieu la cérémonie, et de là aux Cordeliers de l'Observance.) \_ Paiement " à Jehan Jacquemo, exécuteur de la haulte justice, de la somme de vingt solz... pour avoir fustigié et batu de verges deux femmes maraudes, qui alloient netoier es maisons infectez et après alloient par la ville avec les sains, contrevenens aux inhibitions qui leur avoient esté faictes. " \_ Dépenses pour tenir la chaîne de Pierre-Scize " pour doubte de quinze cens lansquenetz de la soulde du Roy qui s'estoient lougés en Veise et ne vouloient délouger. " \_ Carnets du garbeau de l'épicerie.

**Cote : CC 0722.**

Référence informatique : 00000901

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 82 feuillets, in-folio, papier.

**1524 - 1525**

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Compte produit par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de



Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1524 au 30 septembre 1525.

- Recettes : Reliquats des exercices antérieurs, barrage, garbeau de l'épicerie, rêve cartulaire, cens, services, pensions, et locations des immeubles communaux, dixième du vin, aides et gabelles, tenues à ferme du Roi, etc. Dépenses : \_ Gages des officiers, remboursement d'emprunt, frais d'administration et de procédure, réparations aux édifices publics aux fortifications " pour faire les remparts et boulevards de boys et de terre hors les murailles de la ville au droict de Tryon, au droict des Farges tirant à Saint-Just, qui ont esté ordonnées et commandées faire par Madame régente en France, mère du Roy, pour la deffence de la ville, ainsy quilz ont esté divizez par mons. le mareschal de Trévolce et autres capitaines de guerre ce commys, par madame, Messrs les princes Srs du sang Royal et autres bons capitaines estans en cette ville pour obvyer surprinse à cause du doubte des annemys de France, espaignaulx et autres, qui se faisaient ouyr volloir prendre ceste ville entrer au royaume pour celluy piller et endomaiger " ; pour bâtir en la place de " la petite chappelle de la Magdelayne de l'hospital Saint-Laurent sur le Rosne qui estoit tombée et y faire deux corps, l'ung bas pour les enfans treuvez, et le haut pour retirer gens d'apparences qui se vouldront illec retirer. " Menus frais divers. (V. cc, 724 et Seq.)

**Cote : CC 0723.**

Référence informatique : 00000902

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle  
- Toile noire, in-folio, 75 feuillets, papier.

**1524 - 1525**

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Compte produit par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1524 au 30 septembre 1525 (copie de cc. 722).

**Cote : CC 0724.**

Référence informatique : 00000903

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 22 pièces, papier.

**1524 - 1525**

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Gages des officiers et fonctionnaires de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des officiers, et des employés de la ville. \_ Gages de Henri Bohier capitaine de Lyon ; de N. Gravier, secrétaire du Consulat, de François Fournier, procureur de la ville ; d'André Peyron, procureur, substitué ; de Monet de Bourg, Jean Ravaux, Richard Morgier et Philippe Galyen, receveurs de l'impôt de 5 deniers aux portes du Pont-du-Rhône, des Forges, de Saint-Vincent et de Saint-Marcel ; d'Etienne Ambrier et Claude Arche gardes des clés de Pierre Scize ; d'Etienne Bourdelyn, garde de celles du Rhône ; de Jacques Ginet, receveur du poids des farines ; de Jean Reverdy, receveur des gabelles \_ de Claude Archimbaud, mandeur du consulat ; de Catherin Jehan et René du Fresne, messagers de la ville ; de Pierre

Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil en commémoration des trépassés.

**Cote : CC 0725.**

Référence informatique : 00000904

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio, ensemble 80 feuillets, papier; 56 pièces, papier.

**1524 - 1525**

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Remboursement d'emprunts, frais de perception des impôts ; \_ fournitures de vivres à l'armée royale ; \_ salaire des employés auxiliaires au recouvrement des taxes. \_ Garbeaux de l'épicerie, etc., etc.

La pièce 59 est manquante

**Cote : CC 0726.**

Référence informatique : 00000905

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin; 63 pièces, papier; 1 sceau

**1524 - 1525**

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Frais d'administration et de procédures

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon.

- Mémoires mandats et quittances. \_ Frais d'administration et de procédures. \_ Condamnation prononcée contre la ville en faveur de Guillaume de Noble, maître des ports ; \_ honoraires des hommes d'affaires ; \_ frais d'expédition d'actes.

Le sceau est sur la pièce 9

Sur les pièces 26 à 30, le coin supérieur droit est déchiré

**Cote : CC 0727.**

Référence informatique : 00000906

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 42 pièces, papier.

**1524 - 1525**

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Réparations au Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations au pont de bois sur le Rhône. \_ Acquisitions de sommiers, de plateaux et de travons en Daulphiné ; \_ acquisition de pierres plates à Saint-Germain au Mont-d'Or. Journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres. Salaires alloués à des manoeuvres pour " bouter des pierres contre la grange du pont du Rosne à

cause des gens pestiféreux qui se retirent  
prés ladite grange " .

**Cote : CC 0728.**

Référence informatique : 00000907

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 55 pièces, papier.

### 1524 - 1525

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la  
Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Charles de la Bessée,  
trésorier de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Dépenses pour les fortifications de la  
ville. \_ Établissement de remparts entre  
le boulevard Saint-Vincent et le  
boulevard Saint-Sébastien. \_ Extraction  
de matériaux ; \_ création d'un chemin "  
tirant du boulevard Saint-Sébastien au  
grant chemyn de Savoye ". \_ Journées de  
maçons et manoeuvres.

**Cote : CC 0729**

Référence informatique : 00000908

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 50 pièces, papier.

### 1524 - 1525

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la  
Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Charles de la Bessée,  
trésorier de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Création d'un rempart au boulevard  
Saint-Sébastien à Saint-Just. \_ Extraction  
de matériaux à la carrière de Pierre-Scize,  
frais de transport, journées de maçons de  
charpentiers et de manoeuvres.

**Cote : CC 0730.**

Référence informatique : 00000909

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 52 pièces, papier.

### 1524 - 1525

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la  
Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Charles de la Bessée,  
trésorier de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances  
; \_ dépenses pour les fortifications de la  
ville ; \_ établissement d'un boulevard au  
dessus de Pierre-Scize et à la côte Saint-  
Sébastien, sous la direction du capitaine  
Johannis de Naples. \_ Honoraires  
allouées à Me Anquize de Bologne,  
maître des réparations et fortifications de  
Narbonne, qui étoit venu visiter les  
fortifications de Lyon, sur l'invitation de  
M. de Lautrec et qui " avoit fait un  
portraict du boulevard Sainct-Sebastiem  
" journées de maçons, de charpentiers et  
de manoeuvres.

La pièce 52 est reliée avant la pièce 51

**Cote : CC 0731.**

Référence informatique : 00000910

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 16 pièces, papier.**1524 - 1525**Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Réparations diverses

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Réparations diverses ; \_ aménagement d'une nouvelle salle de l'hôtel de ville ; \_ réfection de la toiture de la grange de la ville ; \_ de la chapelle du Saint-Esprit ; \_ établissement d'un pont de bois entre la porte des Forges et Pierre-Scize ; \_ réparations des tours de Vaise et des chaînes. \_ Cloture d'un passage sur le Rhône, près le moulin du Peyrat.

**Cote : CC 0732.**

Référence informatique : 00000911

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 8  
feuilletts, papier; 26 pièces, papier.**1524 - 1525**Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dépenses pour les hôpitaux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses pour les hôpitaux. \_ Salaire attribué à Claude Ryortier, pour avoir vacqué du 1<sup>er</sup> mai au septembre 1524 " au fait des pestifereux de l'hospital Saint-Laurent et à faire barrer les maisons dangereuses de ceste ville. " \_ Gages du prêtre, du barbier et des domestiques de l'hôpital Saint-Laurent " qui ont servy les malades pestiffereux " depuis le 16 mars 1524 jusqu'au 31 décembre suivant. \_ Honoraires alloués au vérificateur des comptes de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Saint-Laurent ; \_ subvention accordée par la ville aux deux hôpitaux. \_ Réparations à l'hôpital et à vieille chapelle de l'hôpital du pont du Rhône. \_ Établissement d'un dortoir pour les filles de cet hôpital et de chambres pour les jeunes enfants et les nourrices. \_ Réparations à l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes. \_ État des drogues, onguents et emplâtres fournis pour le service des pestiférés de l'hôpital Saint-Laurent par Jean Roze, dit de Troyes, et Louis Terre, apothicaires.

**Cote : CC 0733.**

Référence informatique : 00000912

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces, papier.**1524 - 1525**Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don d'une robe de drap tanné aux mandeurs du consulat ; \_ de deux médailles d'or " au coing et armes de Portugal, pesans dix ducatz pièces " à Me Adam Fumé, sieur des Roches, maître des requêtes ordinaires du Roi ; \_ " de deux drageurs argent douréz, pesans dix marcs quatre onces, à Mons. le trésorier maistre Florimond Robertet " ; \_ de deux pensons vin blanc et cleret du pays de Bourgogne, à Mess. Jehan de Poucher, général de Languedoc ; \_ de cinq cens quatre-vingt-six simayses vin blanc et clairret de Bourgogne ; \_ aux ambassadeurs vers Madame la Régente estant en ceste ville de Lyon.

**Cote : CC 0734.**

Référence informatique : 00000913

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 17 pièces, papier.

#### 1524 - 1525

Comptabilité communale (1524 - 1525)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Dépenses pour approvisionnement des troupes royales ; \_ pour la garde des tours de la ville " pour ce qu'il y avoit lors grand nombre de lansquenetz qui se faisoient oyr vouloir loger par force en ladite ville pour les feuz de joye faitz sur le pont de Saone et devant l'ostel commun de la ville, le mardi XXVe d'octobre MVe vingt et quatre, à cause des bons et joyeuses nouvelles que le Roy escriptes de la

duché de Millan qu'il a prinse et mys en son obeissance où il est a présent ; \_ Frais de voyage alloués " pour obtenir du Roy l'abolicion et suppression des gardes des portes dudit Lion et solliciter au grand conseil dudit seigneur plusieurs procez ; " \_ Paiement à Benoist du Rozier, " dit le Bressan, pour une douzaine torches ... pour allumer Madame la Régente qui entra en ceste ville venant de Romans de nuist et alla loger à Saint-Just ; " (mandat du 7 décembre 1524). \_ Dépenses occasionnées par la publication du syndicat " à Messr Maurice Bulliod, docteur, pour avoir fait l'oraison doctoralle, XXX sous " \_ Dépenses pour les feux de joie, " à cause de la paix faite entre le Roy, le Pape, les Vénissiens et les villes de Florence, Lucques et Seynes cryée et publiée le mardi Xe jour de janvier MVe vingt et quatre (V. S.) \_ Pour la garde de la Tour, " qui est au milieu du pont du Rosne, pour garder le pont leveys dudit pont, à cause de la multitude de Lombartz qui estoient logiez à la Guillotière ; \_ pour faire monter ung moulin des moulins estans sur le Rosne au dessoubz le pont de Saône pour essayer si mouldroit en cas qui feust nécessaire et que la ville, que Dieu ne veuille, fut assiégée par ordonnance de mons. Le mareschal de Trévolce ayant la charge de la fortification de la ville. " \_ Paiement à Guillaume Deschamps, peintre, pour " avoir fait un gict, et painct en ung feuillet carte et papier certaines armes anciennes trouvées aux archives de l'ostel commun, pour savoir la signification d'icelles, lesquelles armes ainsi painctes ont esté remyses esdits archives. \_ Dépenses " à cause de la paix perpétuelle faite entre le Roy et le Roy d'Angleterre publiée en ladite ville le XXII septembre a MVe vingt-cinq. "

**Cote : CC 0735.**

Référence informatique : 00000914

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 70 feuillets, in-folio, papier.

**1525 - 1526**

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Charles de la Bessée

Comptabilité.

- Compte produit par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1525 au 30 septembre 1526.

- Recettes : reliquats des exercices anciens, barrage, garbeau de l'épicerie, cens, services, pensions et locations des immeubles communaux, dixième de vin, aides et gabelles tenus à ferme du Roi, etc. \_ Dépenses : gages des officiers, remboursement d'emprunts, frais d'administration et de procédures, réparations aux édifices publics, fortification, entretien des hôpitaux, etc.

**Cote : CC 0736.**

Référence informatique : 00000915

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 64 pièces, papier.

**1525 - 1526**

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés. \_ Gages

des conseillers : M. de Vauzelles, M. Regnault, Jérôme Pansse. V. Gimbre, Simon Vincent, V. Rochefort, Claude de Bellièvre, Philibert de Villars, Pierre Laurencin et V. Camus ; \_ de M. Fournier, procureur général de la ville, de André Peyron, procureur ; \_ de M. Gravier, secrétaire de la ville ; d'Antoine de Ferrare, sollicitateur des procès à Paris ; \_ de Jean Le Brun, procureur de la ville, près le parlement de Paris ; \_ de Jacques Calayan, avocat près le même parlement ; \_ de Pierre Fournier, commis à la recette du poids des farines ; \_ de Jacques Coulaud, receveur des impositions et des gabelles ; \_ de Jean Reverdy, aussi commis à la recette des gabelles ; \_ de Richard Morger, Michel du Jourrier, Monet de Bourg, Jean Chenu, Jean Estraignat et Bernard, commis à la recette des entrées ; \_ de Charles Archambaud et Jacques Coulaud, mandeurs du consulat ; de Symon Ravenat, Jean Boisser et Fleury Marparan, mandeurs adjoints ; \_ d'Étienne Bourdelin et Louis Buyer, garde des clefs de la porte du pont du Rhône : de Jean Chenu, garde des clés de la porte de Pierre-Scize, et d'Antoine Robert, garde des clés de la porte des Farges ; \_ de Pierre Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil en commémoration des trépassés. \_ Salaires alloués aux employés auxiliaires.

**Cote : CC 0737.**

Référence informatique : 00000916

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio,  
33 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin;  
56 pièces, papier.

**1525 - 1526**

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Frais d'administration et de procédures

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- États, mémoires, mandats et quittances.
  - \_ Frais d'administration et de procédure.
  - \_ Honoraires et vocations alloués aux sergents employés au recouvrement des impositions, aides et gabelles. \_ Prêt de 10,000 livres, à Louise de Savoie " pour subvenir à l'urgent affaire, dit-elle, du Roy notre très cher, seigneur et fils. " \_ Frais de procédure contre Marie Rostaing à " cause de l'entrée de Ilc balles d'epicerie quelle prétend luy avoir esté donnée par Madame la Régente, que seroit au préjudice du droit que le Roy a donné à la ville de l'entrée des cinq espèces, où est compris l'epicerie pour convertir aux réparations. " \_ Remboursement d'emprunts. \_ Honoraires des hommes d'affaires. \_ Frais de missions et d'expéditions d'actes.

**Cote : CC 0738.**

Référence informatique : 00000917

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 89 pièces, papier.

**1525 - 1526**

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Réparations au Pont du Rhône

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Mémoires, mandats, états et quittances.
  - \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Achat

de sommiers et de plateaux en chêne. \_ Réfection de chevalets au pont de bois. \_ Pose des e lés du troisième arc du côté de la Guillotière. \_ Construction d'un clocher sur la chapelle du Saint-Esprit. \_ Journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0739.**

Référence informatique : 00000918

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 39 pièces, papier.

**1525 - 1526**

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les hôpitaux

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Mémoires, mandats et quittances.
  - \_ Dépenses pour les hôpitaux. \_ Établissements d'un dortoir pour les filles repenties dans l'hôpital du pont du Rhône, et d'une salle pour les jeunes enfants. \_ Acquisition de 52 blocs de pierre de choïn " pour une chapelle qu'on doit faire sur le Rosne. " \_ Honoraires alloués à Antoine Girard, barbier " pour avoir servy les malades pestiffereux à l'hospital Saint-Laurent-des-Vignes ; " \_ à Claude Bergeron " pour avoir vacqué depuis le Ille d'octobre 1525 jusqu'au XVIII novembre suivant, à donner ordre et conduite au fait de la peste, et faire aller les malades à l'hospital Saint-Laurent, faire absenter de la ville les infects, et barrer les portes des maisons infectes. " \_ Secours accordés à Richard Ponce, mâcon, " duquel le jour d'hyer (Il obtobre 1525) la femme mourut de peste et ung de ses enfants malade, pour luy

ayder à vivre en sa maison de demourance qui est à quartier de l'Arbre Sec, affin qu'il ne fréquentent la ville et attendu que seroist un gros espouvantement de faire ouverture présentement de l'hospital Saint-Laurent-des-Vignes. " \_ Honoraires alloués à Guillaume du Rozier, dit Bressan, barbier " servaut à pancer de sirurgie et barberie les malades à l'hospital Saint-Laurent. " \_ Gages des domestiques affectés spécialement au service des pestiférés de l'hôpital Saint-Laurent.

**Cote : CC 0740.**

Référence informatique : 00000919

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 66 pièces, papier.

### 1525 - 1526

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Dépenses pour les Fortifications de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Fortifications. \_ Construction du boulevard Saint-Sébastien. \_ Extraction de matériaux à la carrière de Pierre-Scize.  
\_ Frais de transport. \_ Journées de charpentiers employés " à faire les cindres des chambres des canonières, " des maçons, des manoeuvres.

**Cote : CC 0741.**

Référence informatique : 00000920

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 38 pièces, papier.

### 1525 - 1526

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Fortifications. \_ Construction du boulevard Saint-Sébastien. \_ Extraction de matériaux à la carrière Pierre-Scize. \_ Frais de transport. \_ Honoraires alloués à Jérôme Henry, citoyen de Lyon " pour avoir vacqué à la conduite des ouvrages des remparts et fortifications. "  
\_ Dépenses pour l'édification du portail du pont-levis. \_ Journées de charpentiers, de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0742.**

Référence informatique : 00000921

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 pièces, papier.

### 1525 - 1526

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dons gracieux offerts par la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de Lyon.



- Mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville. \_ Don de vin blanc et claret de Bourgogne, au général de Languedoc, à M. le président de la Barde et autres conseillers au parlement de Paris ; \_ de robes de drap tanné " pour en icelles attacher les manches d'orphèvrerie aux armes de la ville", aux mandeurs du consulat ; de 20 livres tournois par manière de présent, à Me Jacques Gautier, procureur du Roi ".

**Cote : CC 0743.**

Référence informatique : 00000922

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 5 cahiers in-folio, ensemble 66 feuillets, papier; 31 pièces, papier.

### 1525 - 1526

Comptabilité communale (1525 - 1526)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses diverses. \_ Paiement à Guichard David " pour avoir esté en dilligence au péage de Rossillon, et d'illec à Coyndre (Condrieu) devers Madame la Régente, la semaine précédente, pour avoir provision de faire vuyder endea mille lansquenetz, qu'estoient sans aucun adveu audessus St Sébastien, à Cuyre et jusques à la porte St Marcel ....., lesquels vivoient sur le peuple sans aucun payement " ; \_ Prix francs accordés aux joueurs de l'arc, de l'arquebuse et de la couleuvrine et à ceux qui abbattirent le papegai. \_ Réparations à l'hôtel commun, payement à M. de Bourg, verrier, " pour cinquante-trois piez

verrières qu'il a faicte et posées en neuf penneaulx, assavoir huit en la chambre aulte des papiers, dont es quatre sont les armes de la ville, et ung autre au lermier, que donne clarté en l'alée de laquelle l'on entre en ladite chambre. " \_ A maître Guillaume Martin, " licencié pour avoir fait l'oraison doctorale " avant les publications du syndicat de l'année 1525. \_ A divers " pour les feuz de joyes sur le pont de Saonne, le mercredi dernier jour de janvier MVC vingt et cinq (V. S.) a cause de la paix faicte et traictée entre le Roy, et l'esleu empereur. " \_ Creusement d'un puits entre les deux boulevards Saint-Sébastien. \_ Pavage du pont sur la Saône, à raison de 6 sols 3 deniers la toise. \_ Achat d'une balance pour le poids des farines.

**Cote : CC 0744.**

Référence informatique : 00000923

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 90 feuillets, in-folio, papier.

### 1526 - 1527

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Compte des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur général de la vil]e de Lyon, du 1er octobre 1526 au 30 septembre 1527.

- Recettes : reliquat des exercices antérieurs, produit des droits de barrage, du garbeau de l'épicerie, de la rêve cartulaire, des cens, services, pensions, etc., dus à la ville du 10<sup>me</sup> du vin, des impositions, aides et gabelles, tenus à ferme du Roi, etc. Dépenses : gages des fonctionnaire et des employés de la ville, frais d'administration et de procédure, entretien des hôpitaux et des édifices communaux, dons gracieux etc. (V. cc. 746 et suiv.)

Le feuillet 35 n'est pas rattaché à la reliure

**Cote : CC 0745.**

Référence informatique : 00000924

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 3 cahiers in-folio, 126 feuillets, papier.

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Compte rendu de recettes et dépenses par Charles de la Bressée

Comptabilité

- Compte des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon du 1<sup>er</sup> octobre 1526 au 30 septembre 1527. \_ (Double de cc. 744.)

**Cote : CC 0746.**

Référence informatique : 00000925

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 55 pièces, papier.

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. \_ Gages d'Henri Bohier, chevalier, sieur de la Chapelle, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, bailli de Mâcon, seneschal et capitaine de Lyon ; \_ de MM. Faye et Baronnat, conseillers de la ville ; \_ de M. Fournier, procureur général ; \_ de M. Peyron, procureur ès-cours de Lyon ; \_ de Jean Lebrun, Antoine de Perrière, et Jacques Loyau, procureur, solliciteur et avocat de la ville près le parlement de Paris ; \_ de Richard Morget, Bernard Rozier, Jean Chenu, Monet de Bourg, Jean Jossaillet, Jean Saigne, Jean Estraignat et Claude Duchesne, commis à recevoir les entrées des cinq espèces ; \_ de Genin Panallier, contrôleur de la recette des entrées ; de Claude Archimbaud, mandeur du consulat ; \_ de Louis Buyer et Etienne Bourdelin, garde des clés de la porte du pont du Rhône ; \_ de Philibert Gallyan, garde des clés de la porte Saint-Marcel ; \_ d'Antoine Robert, garde des clés de la porte des Farges ; \_ de Jean Chenu et Etienne Cambrier, gardes des clés de la porte de Pierre-Scize ; \_ de François Lobyce " commis à la conduite des onvraiges des remparts et des fortifications de la ville ; " \_ de Pierre Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil en commémoration des trépassés ; \_ de Julien Morange, trompette, etc.

**Cote : CC 0747.**

Référence informatique : 00000926

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 10 feuillets, papier; 6 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 1 cachet de cire rouge

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Frais d'administration et de procédures

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Frais d administration et de procédures \_ A compte sur les impositions, aides et gabelles, termes à ferme du Roi par le consulat. \_ Contrainte exercée par les sergents pour le recouvrement des gabelles et autres impositions. \_ Frais de voyage alloués à Jean du Perat docteur " lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, pour un voyage en court devant le Roi, à cause de ce que les officiers de Fourestz et de Beaujoloys, comme juge royalx, veullent prendre cognoissance de toutes matières de lettres royalx, infraction de sauvegarde et aultres sur les habitans desditz pays de Fourestz et Beaujoloys, et ne permettre qu'ilz viennent en ceste ville, comme il faisoit de toute ancienneté ". \_ A Guillaume Mellier, docteur " pour un voyage qu'il doit présentement faire et dont il a pris charge à Villefranche pour communiquer aux eschevins et bourgeois dudit lieu et des aultres villes de Beaujoloys le bon volloir que le Roi a de ériger un parlement en ceste ville de Lyon en luy faisant quelque don et présent gracieux, qui sera en soulagement dudit pays, à cette fin qu'ilz se veuillent ayder et y contribuer ". \_ A Gaspard Guillot, docteur, pour une semblable mission à Montbrison ; \_ " à Jacques le Charron, pour son voyage d'avoir esté en court... poursuivre envers le Roy d'avoir un parlement en icelle ville. \_ Frais d'expédition d'actes, honoraires des hommes d'affaires.

Le cachet de cire rouge est sur la pièce  
36

**Cote : CC 0748.**

Référence informatique : 00000927

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 1 pièce,  
parchemin; 302 pièces, papier.

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Reçus et quittances. \_ Remboursements à divers de la quote-part fournie par eux, dans la somme de 9,000 livres imposée sur la ville par le Roi, en mai 1522 " pour la soude de Vc hommes de guerre " : parmi les prêteurs qui ont donné leur acquit par signature autographe, on remarque : Guillaume Angeliès, Sibille Cadier, Symphorien Champier, Pierre Charlieu, dit L'abbé (le père de la Belle-Cordière) Odet Copaillon, Tissodier, Antoine de Vauzelles, Catherine de Bourges, Simon et François Tignat, orfèvres ; Barthélemy Sève, Marie de Chouvery, veuve d'Amé Bullioud ; Pierre de Boloigne, dit Pytion ; François Fradin, Cuyot Henry, Nicolas Duret, François Gavon, André Doncieu, Mathieu de Vauzelles, maître Jean Cornuty, Florimond Rubys, Philibert de Villars, Nicolas Perrin, Pierre Corneille, Jean Doulx-Amy, joaillier, Nicolas Davergne.

**Cote : CC 0749.**

Référence informatique : 00000928

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 46 pièces, papier.

**1526 - 1528**

Comptabilité communale (1526 - 1528)

Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Réparations au Pont du Rhône

\_ Plantation de pilotis. \_ Construction  
d'une muraille au quai, achat et transport  
de matériaux, journées de charpentiers,  
de maçons et de manoeuvres.

**Cote : CC 0751.**

Référence informatique : 00000930

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 44 pièces, papier.

**1526 - 1527**

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Charles de la Bessée,  
trésorier général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Réparations au pont du Rhône ; \_  
Dépenses pour la pose des clés du  
troisième arc du côté de la Guillotière. \_  
Extraction de matériaux à la carrière du  
moulin du Peyrat. \_ Platelage du pont-  
levis. \_ Frais de pavage. \_ Établissement  
de peissières. \_ Plantation de pilotis. \_  
Acquisition de madriers et de plateaux. \_  
Réparation au portail. \_ Journées de  
charpentiers, de maçons et de  
manouvres.

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la  
Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Charles de la Bessée,  
trésorier général de la ville de Lyon.

**Cote : CC 0750.**

Référence informatique : 00000929

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 13 pièces, papier.

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Travaux et constructions

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Dépenses pour les fortifications. \_  
Continuation des travaux du boulevard  
Saint-Sébastien. \_ Établissement " de  
chambres de canonnières ". \_ Extraction  
et transport des pierres extraites des  
carrières de Pierre-Scize et Pierre-Aiguë. \_  
Terrassements ; réparations aux portes de  
la Lanterne et Chenevier. \_ Paiement : " à  
Jean Lombard, Me Chappuis pour un  
jour qu'il a vacqué avec les massons au  
divisement et portraict de la porte et du  
portal du boulevard Saint-Sébastien. " \_  
Journées de charpentiers, de maçons et  
de manoeuvres.

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses  
effectuées par Charles de la Bessée,  
trésorier général de la ville de Lyon.

- États, mémoires, mandats et quittances.  
\_ Travaux exécutés au port de Rue Neuve.

**Cote : CC 0752.**

Référence informatique : 00000931

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 12 pièces, papier.

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dépenses pour les hôpitaux

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses pour les hôpitaux. \_ Drogues et onguents fournis pour le service des pestiférés internés dans l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes par Jean Roze, dit de Troyes : " Opyate préservative, bazelicon amplastres de seruze, dyaquilon magnum, peaulx de mouton, ancens ", etc. \_ Gages des serviteurs attachés aux pestiférés ; aux employés " à barrer les portes les maisons infectes et faire vuyder les suspects pour la conservation de la ville ". \_ Frais occasionnés par le déplacement de la croix du petit cimetière de l'Hôtel-Dieu et son transfert au grand cimetière. \_ Visite de la grange de Limandas, appartenant à l'hôpital du pont du Rhône.

Cote : CC 0753.

Référence informatique : 00000932

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 13 pièces, papier,

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dons gracieux offerts par la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Mandats et quittances. \_ Dons gracieux offerts par la ville : \_ Don de 44 écus d'or soleil à Jean Godan, conseiller du Roi en son grand conseil " par maniere de présent, de ce qu'il a en briefs jours exéqueté l'arrest de l'ayde de 11 s. VI d. pour quatre de sel au prouffit de la ville, contre les fermiers du sel " ; de robes de drap " à la livrée de la ville, esquelles seront attachées les manches d'orphèverrie aux armes d'icelle " ; aux mandeurs du consulat ; \_ de cinq aulnes danmas noir de grand sorte à Mgr Olyvyer, conseiller au grant conseil, commissaire pour le fait de l'aide des 11 s. 6 d. sur quatre sel pour la ville ; " d'une coupe d'argent blanc avec son couvert, faitz a cleres voyes, pesant trois marcz vingt deniers argent, fournie par Pierre Cresvecour, marchant à Paris, et dorée par Jherosme Henris, orfevre à Lyon, et de deux grans potz d'argent dorez achaptez de Jehan Lepère, orfevre, à Mons. Le mareschal de Trévolce, gouverneur de Lion et pays de Lyonnoys " ; \_ de vin blanc et clair et fourni par Pierre Piardet, tavernier du Chapeau rouge " à M. les présidents des cours de parlement de Bourgoigne et du Daulphiné, d'Avrillat et Paterin, et à M. de Vatillieu, lieutenant de Mgr le gouverneur de Bourgoigne, à Messire l'evesque de Cosances, et général de Bourgoigne Hurault, eulx estant en ceste ville ".

Cote : CC 0754.

Référence informatique : 00000933

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers ensemble, 70 feuillets, papier; 30 pièces, papier.

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Mémoires mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Dessert de la chapelle du Saint-Esprit par les Cordeliers de Saint-Bonaventure ; \_ paiement à " Symon Vincent pour ung livre appelé Décisions Bellameia, 17 sols 6 deniers " ; \_ à Jean Avesne, maréchal " pour reffaire les chesnes des carres des rues, et en avoir fait aux rues neuves " ; \_ à V. Machard, docteur, pour avoir fait l'oraison doctorale accoustumée de faire le jour Sainct-Thomas avant la publication du scindicat " \_ à divers " pour toille grosse employée a faire sacz pour pourter la farine des estappes de l'armée du Roy estant en Provence ". \_ Réparations à l'hôtel commun. \_ Dépenses " pour les feuz de joyes faits sur le pont de Saonne et devant l'ostel commun de ceste ville de Lyon le lundy XXVIe jour de mars MvC vingt-cinq, avant Pasques, à cause des nouvelles du Roy qui estoit arrivé en la ville de Bayonne délivré du roy d'Espaigne où il avait esté prisonnier ". \_ Prix francs accordés aux joueurs de l'arbalette, de l'arquebuse et de la couleuvre.

**Cote : CC 0755.**

Référence informatique : 00000934

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier, 16 feuillets, i-folio; 16 pièces, papier.

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)

Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Dépenses pour l'Hôpital du Pont du  
Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Partie pour l'hôpital du Pont-du-Rhône. \_ Compte " de certains deniers de l'ospital du Pont-du-Rhône, lesquels luy a esté ordonné particulièrement recevoyr et ce tant des deniers provenuz des meubles apportez audit hospital par Marguerite Maugine, relaissée de Pierre Tallon, seur rendue audit hospital, lesdits meubles venduz à l'encan par ledit de la Bessée, que aussi certains autres deniers receuz par ledit de la Bessée de la mère des filliez dudit hospital, aussi du denier des aulmosnes donniez aux povres dudit hospital ". \_ Mandat à Charles de la Bessée de payer, sur le produit des meubles de ladite Marguerite " vefve de Pierre Talon, les habillements prins par elle à l'heure qu'elle se rendit. " \_ Parties des fraiz et ouvraiges pour la despence du garde-manger, fait en l'ospital du Pont-du-Rosne, jouxte ou jardin derrière entrant de la cuisyne en ladicte despence, pour en icelle tenir la despence dudict hospital serrée et close. " \_ Parties de réparacions faictes en l'ospital du Pont-du-Rosne et mesmement ou grant corps, où gisent les malades du costé du symetière, pour avoir fait reffaire les lermiers, verrières et autres choses nécessaires ". Gages d'Estienne Aguetan " maistre d'ostel à l'ospital du Pont du Rosne ". \_ Parties des drogues et médicaments fournies par Claude Pinsart et René Villateau " à la mère de Paris, la seur Grifonne, la seur Fontaine, la seur Janne, la seur Prestemaude, la seur Cicille " de l'hôpital du Pont de Rhône. \_ Achat de blé, vins et bois pour ledict hôpital. \_ Mandat de 40 livres en faveur d'Ysabeau, femme de

Benoist Boiset, à cause des oufs fournis par elle à Laurent Roy, procureur dudit hospital pour la nourriture des povres ; " en faveur de Mye, vefve de Jehan Bourgongnon, boucher pourcher par elle fournie " ; mandat de XXVII l. II s., de 100 l. en faveur de Pierre Landaco de Mâcon pour une batellée de boys ". \_ " Parties de drogues, oygnements et autres choses nécessaires fournies par sire Jehan Roze, dit de Troyes, et Loys Terre, marchans apotocaires de Lyon, pour le service des povres malades pestifféreulx estans à l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes ". \_ Mandat de XX l. à Jacques Guerrier, bourgeois de Lyon, " pour reste de deux mil cent vingt livres tournoiz pour laquelle somme il vendit deux prez et une terre à la Grange-Blanche (à luy appartenant) à l'ospital du Pont-du-Rosne. " \_ Mandement de 100 écus en faveur de Mons. Deperetz, complément de 1,200 écus soleil qui lui reviennent sur la vente des " maison, meubles et appartenances de Beauregard lez Saint-Genys Laval, que feu Monsieur messire Jacques Damoncourt, en son vivant précenteur d'icelle église, a donné et légué audit hospital " ; legs que ledit Deperetz avait acheté au prix d'une rente de 60 écus soleil en faveur de l'hôpital.

**Cote : CC 0756.**

Référence informatique : 00000935

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 fragment de sceau sur cire jaune.

**1526 - 1527**

Comptabilité communale (1526 - 1527)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. \_ Mandats et quittances.

- Lettres de François Ier (27 mai 1527) pour faire payer par les conseillers et habitants de Lyon, à Pierre Renouard, " fermier du tirage du sel qui se fait contremont les rivières du Rosne et de la Saonne la somme de 96 l. 15 s. 9 d. 1 s à laquelle ils ont été condamnés par arrêt de la cour des aides en date du 30 août 1525. \_ Mandement du consulat, à Charles de la Bessée, de payer ladite somme. Reçu de ses gages se montant à 60 livres pour 6 mois, donné par le secrétaire de la ville, Gravier, à Charles de la Bessée. \_ " Payement des deux potonniers qui ont mené et ramené MM. les conseillers à Esnay-sur-Saône parler près de deux foys à Monsieur Le maréchal de Trévolce, gouverneur de Lion, pour la deffense de l'issue des blez. " \_ Mandat et reçu d'une somme de 10 livres, outre ses gages ordinaires, allouées à Me André Peyron, procureur de la ville et communauté, es cours de Lyon à cause de ses vaccations extraordinaires par luy faictes tant es cours de la sénéchaussée séculière et es leuz que autres. \_ Reçu donné par Pierre d'Apesteguy, conseiller du Roi, trésorier de France et receveur général de ses finances extraordinaires et parties casuelles, d'une somme de 6000 l. t. que le roi avait demandée à la ville de Lyon ; (19 juin 1527). Autre reçu d'une somme de 1000 l. t. à compte sur ladite somme de 6,000 l. donné par Ambroys de Nogent, notaire et secrétaire du Roi, commis du général des finances à Lyon et trésorier de l'extraordinaire des guerres.

**Cote : CC 0757 -1**

Référence informatique : 00000936

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 60 feuillets, in-folio, papier.

**1527 - 1528**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1527 - 1528)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Charles de la Bessée

## Comptabilité.

- Compte des recettes effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon, du 1er octobre 1527 au 30 septembre 1528.

- Recettes : Reliquat de recettes de l'exercice précédent Recettes du barrage du pont du Rhône, du dixième du vin, des aides et gabelles, " du garbeau et espicerie " de la reve cartulaire et troyz impositions fouraines, du cens, serviz, pensions et louaiges " de l'ayde de deux sols six deniers tournois pour quatre sel vendu et débité " dans Lyon. \_ Dépenses : " Gaiges d'officiers ordinaires, gaiges des six conseillers qui ont vacqué au consulat deux années eschues à Noel derrenier passé, mil cinq cents vingt huit " \_ Affaires communs ". Payement aux gardien et religieulx de Saint-Bonaventure de Lyon, pour la messe journalle et autre droict service qu'ilz ont dict et célébré en la chapelle du Saint-Esprit du pont de Rosne, au lieu des deux mesces que l'on y souloit dire ; pour abbatre le couvert de la tour du boulevard de la Roche qui tumboit ; à Guichard David pour ung voiage qu'il a facit de ceste ville à Mascon au devant des lansquenetz, pour savoir quel chemyn ils tiroient ; " pour donner ordre qu'ils ne passassent par ce pays " pour monter des bateaux au port du Pape pour illec passer les lansquenets dudit port au Daulphiné ; à Barthelemi Golian, Paul Le Sour et Claude Lacoye " pour cinq nuictz qu'ilz ont veillé à la tour du millieu du pont du Pont du Rosne, à cause des lansquenetz qui pour lors estoient logez à la Guillotière ; " \_ " à maistre Anthoine Courtois et à son homme chappuys pour avoir vacqué un jour à deplatteller le

pont-leviz sur le pont du Rhône à cause des dictz lansquenetz ; " à Guichard David " pour deux voiajes qu'il a faitz partant de ceste ville allant en Beaujoloys, Dombes et autres lieux pour faire donner ordre aux lansquenets y estans " ; \_ à Jehan Thévenet et Pierre Piardet taverniers " pourtroys cens quatorze simaizes vin blanc et clair et de Bourgogne, prins d'eulx donné et présenté de par la ville à Messieurs les général et trésorier de Languedoc, messieurs Tavel et de Saint-Berthelemy, conseiller en parlement de Paris, que à Maistre Jehan Le Brun, procureur pour la ville à leurs repas... despuys le XIIIe jour d'octobre mil cinq cents vingt sept jusques au XXIIIe jour de novembre dernier passé ; por façon et rabillage des sceaux de cuyr qui ont esté mys aux bastelliers ordinaires, affin d'en servir et secourir la ville en cas de nécessité de feu et por les avoir faitz marquer aux armes de la ville ; " pour avoir fait feuz de joye sur le pont de Saonne ainsi que le Roy l'avoit mandé et commandé par ses lettres à cause du Saint Père le Pape qui estoit hors des mains des ennemys, où il avoit esté détenu longtemps ; " à Annemond juge marchant demeurant en ceste ville, " pour unze aulnes de Damas caffas noir de Gennes... duquel a esté fait don et présent de par ladicte ville à madame de Loges, femme de Mons. le lieutenant général ; " pour avoir fait dire une messe haulte du Saint-Esprit au convent frère Jehan Bourgeois, affin qu'il plaise à Dieu envoyer bonnes nouvelles à la ville des affaires d'icelle, mesmement des ambassadeurs estans devers le Roy pour remonstrer les charges et affaires de ladicte ville ; " à Maistre Jehan Moulin, notaire... pour peser le pain chez les boulangiers de la ville soubz l'auctorité du consulat, à cause que les mandeurs à qui appartient la charge n'y pouvoient vacquer ; " à Sire Guyot Henry de ceste dicte ville pour douze aulnes de velours cramoisy violect achapté de luy... lequel par ordonnance des mesdits sieurs a esté fait don et présent au nom de ladicte ville à Monsieur le capitaine Lorges, estant pour lors en ceste dicte ville,



capitaine général des gens de pied que conduit au service du Roy dela les montz " à Philippes Galien, pour avoir vacqué et assisté journellement à la porte Saint-Marcel pendant, un mois pour garder que aulcunes personnes n'entrassent ne marchandises venant du lieu infaict contagieux de peste mesmement de la ville de Gennes ; paiements faitz aux roys des jeux de l'arbalète et coulevrine, affin de les entretenir.

**Cote : CC 0757 -2**

Référence informatique : 00000937

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 60 feuillets, in-folio, papier.

**1527 - 1528**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1527 - 1528)

Compte rendu de recettes et dépenses par Charles de la Bessée

---

\_ Despence faite pour la garde des clefz des portes ". \_ Deniers payez pour l'octroy demandé par le Roy. " \_ Despence faite pour les procez et affaires de ladicte ville. " Despence faite pour l'entretienement et réparations du pont du Rosne ; " autre despence faite pour rompre et tirer de la pierrière qui est devant Pierre-Scize et charrroyer ladicte pierre sur ledit boulevard Saint Sébastien. " \_ Autre despence faite pour oster et trancher la terre es fossez des remparts et fortifications de ceste dicte ville au dessus la montaigne Saint-Sébastien, pour faire les fondements, murailles et massonnerye des puys le petit boullervart Saint-Sébastien et la Tour de la Casemate tirant au Rosne. " \_ Autre despence faite pour la garde des chaines tendues sur la rivière de Saonne affin que aulcunes personnes ne puissent devaller contre bas la rivière des blez. " \_ " Despence faite tant pour réparer l'hospital du

Pont-du-Rosne que pour le fait de la peste " . \_ (Voir les pièces justificatives. cc. 760). Aultres deniers payez à ceulx qui ont été commis pour la ville et qui ont assisté à la vente et distribution du sel tant en ceste ville Sainte-Colombe et Coyndrieu et tenir registre par manière de conterolle, le tout pour le recouvrement de l'ayde de 2 solz 6 deniers pour quarte de sel ou sestier l'année de ce présent compte, laquelle ayde le Roy a permys lever pour convertir et employer aux réparations et fortifications de ladicte ville ". \_ Autre despence faite à rabiller les tours au long du port de Rue Neufve et y faire des retraictz pour le collège de la Trinité et aultres choses nécessaires, pour faire dresser les granges de la dicte Trinité, ung colleige (V. cc., 762). \_ Despence faite pour l'audicion du présent compte.

La reliure parchemin XVI<sup>e</sup> est cachée par la reliure XIX<sup>e</sup>

**Cote : CC 0758.**

Référence informatique : 00000938

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 75 feuillets, in-folio, papier.

**1528**

(Double du précédent)

---

(Double du précédent)

**Cote : CC 0759.**

Référence informatique : 00000939

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 29 pièces, papier.

**1527 - 1528**

Comptabilité communale (1527 - 1528)

Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances  
\_ Gages des fonctionnaires : de Claude Gravier, secrétaire de la ville ; de M. Jehan Reverdy, notaire, pour ses gages et vacations es fermes es gabelles de courdoannerie, pelleterie, chappellerie, espinollerie ; papeterie, mercerie ; d'Estienne Bordelin et Jacques Mayod, pour la garde des clefs de la porte du pont du Rosne ; de Jehan Chenu et Estienne Cambrier, gardes des portes souz Pierre-Scize ; de Guichard David, dict Fortuna, " pour ses deppens et vacations de cinq journées qu'il a vacquées de cette ville à Bourg et aultres lieux en Savoye devers Monsieur de Montchenu, gouverneur de Lion, pour avoir lettres de luy en faveur de ceste ville adressans au Roy, à Madame, à Monsieur le chancelier et aultres seigneurs du conseil du Roy pour avoir exemptions des six mille livres tournois que le Roy demande présentement à cette dicte ville " ; de Jean Le Brun, procureur en parlement, pour avoir représenté la ville dans les procès qu'elle a eus à y soutenir, de Jehan Aubret pour " avoir enterné les impositions de la grant ferme de la mercerie, drapperie, espicerie " ; des " servans à gaiges tant au lieu de Saint-Laurent-des-Vignes, pour le service des mallades pestiffereux estans audict lieu, que par la ville à donner ordre de savoir les lieux suspicionnez de peste, les faire mener audict Saint-Laurent, faire absenter de la ville, les infectz, barrer les maisons infectes " ; de maistre Toussaint Desmolins et autres clerks, de maistre Jehan Le Brun, procureur pour la ville au parlement de Paris ; de Claude

Laurençon, " pour six vingtz deux journées qu'il a vacqué en ung voiage en court devers le Roy, nostre sire, pour la poursuyte d'ung parlement qu'on poursuyvoit avoir en ceste ville. " \_ Indemnité de 400 livres accordée par le consulat " à Jehan Buatier, receveur de l'entrée des draptz de soye pour le desdommager " de ce que " pour l'ouverture et eslargissement de la ruelle qui est entre le monastère Saint-Anthoine et le tènement du Temple, il luy convient bailler dudict Temple " qui lui appartient ; à Jehan Bloyssat, du mandement de Beauvoir, pour quatorze travons et six sablières, le tout de chaisne, pour servir aux ouvraiges du pont de boys du Rosne, achaptez de lui, renduz devant la maison de la Teste Noyre à la Guillotiere. " \_ A Guichard David... " pour avoir esté jusques à Mascon au-devant des lansquenetz pour savoir quel chemyn ils tiroient pour donner ordre qu'ilz ne passassent pas par ce pays de Lyon., \_ Certificat de Jehan Sala, capitaine de la ville, "que Paul Dufour et Berthelemy Gorgevin et Claude La Brye ont servy de feyre le guet sur la porte du pont boys au milieu du pont du Rosne cinq nuys. " Gages d'Henry Bohier, chevalier seigneur de la Chappelle, " conseiller et maistre d'ostel ordinaire du Roy ", capitaine de Lyon ; de Claude Chenu, trompette. \_ Mandat de paiement en faveur de Jehan Thevenet et Pierre Piardet, taverniers de Lyon, " pour la somme de trois cens quatorze symaises vin blanc et clairet Bourgoigne prins deulx donné et présenté de par la ville tant à Messieurs les général et trésorier de Languedoc, Messieurs Tavel et de Saint-Barthelemy, conseillers en parlement à Paris, que à Me Jehan Lebrun, procureur au dit parlement pour la ville " ; en faveur d'Henry Bohier, seigneur de la Chapelle, pour ses gages de capitaine de Lyon ; de Jacques Coulaud et Claude Archimbaud, mandeurs du consulat, pour acheter à chacun d'eulx une robe de drap tanné à la livrée de la ville pour ou icelles actacher les manches d'orpheverrie aux armes d'icelle pour porter le jour Saint-Thomas prochain. " de Jacques Coulaud,

concierge de l'ostel commun pour collacions de chandelles par lay fournies tant en la salle du consullat que chambre des papiers.

La pièce 21 est déchirée sur la partie haute du feuillet

**Cote : CC 0760.**

Référence informatique : 00000940

Cahier: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 20 pièces, papier.

**1527 - 1528**

Comptabilité communale (1527 - 1528)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général des deniers communs.

- Mandements et quittances de Me Hugo Bruéry : " tant pour ses patrocinaiges que pour le procès par luy fait et receu à Vienne pour l'ospital du pont du Rosne de ceste dicte ville, contre Pierre Carnificis, à cause des excez par luy commiz audit hospital dont il fut condempné à pugnition corporelle, assavoir estre mené prisonnier à Bechevellein et y demeurer trois ans au pain et eaue, et en cinq cens livres envers ledit ospital pour la consfication de ses biens dont il appella et releva audit Vienne ; " de René du Fresne, messenger de la ville, pour avoir porté et rapporté de ceste ville à Paris plusieurs procèz lettres et paquetz " de Germain Chenu, procureur et agent chargé de tenir le compte de la recepte et despence dudict hospital pour dix asnées de blé froment, dues Parceval Bézard ; du receveur d'Orléans, maistre Hector Sauzerre, pour avoir en recommandation les quinze mil

livres données par le Roy sur les aydes pour les réparations et closture de la ville " ; de Jehan Camus, marchand dudit Lyon, pour le rembourser de ce qu'il presta et bailla à " Petit Jehan la Poste pour avoir prins charge et fait tenir ung paquet de lettres que le consulat de ladicte ville escripvoit à monsieur l'esleu de Vinolx, estant lors en cour député... pour le fait du parlement qu'on poursuyvoit y estre érigé " ; du trésorier de la ville " pour six jours qu'il a vacqué pour aller à Montbrison, Coyndrieu, Sainte-Colombe, Saint-Saphorin-le-Chastel pour faire deffendre l'issue des grains et pour lever audict Sainte-Colombe et Coyndrieu l'ayde du sel, " gages de Pierre Soulas " pour garder la chesne tendue sur Saonne, vers Esnay, pour non laisser passer aucuns grains. " \_ Gages du procureur de la ville de Lyon, le sieur Fournier ; de Jacques le Charron, greffier des esleuz de Lyon ; des conseillers de la ville Jehan Daulhon et Chauvet juge ; de Jehan Reverdy " pour vacquer à l'exercice des fermes de la marchandise, pelleterie, tannerie, cordoannerie, etc. ; d'Estienne Bordelin et Jacques Mayod, gardes des clefz de la porte du pont du Rosne ; acquit de Claude Cheval, trompette, à cause du louage d'une maison à luy baillée à Saint-Just " ; de Laurent Roy dit Barondeau, " jadiz procureur des hostelz dieu du pont du Rosne et Saint-Laurent-des-Vignes du prix payé par Charles de la Bessée, trésorier de la ville, à Benoist Boisset, quoquatier de Lion, pour oeufs qu'ils avoit fourny et baillé pour lesditz hospitalux. " \_ Gratiffications accordées par le consulat à Laurent Roy, " pour tonte récompense des services par luy faitz à feu Laurent Arpeau, son beau-frère, durant le temps qu'ilz ont vacqué à la charge de la recepte et despence de l'hostel-Dieu du pont du Rosne " mandat de payment du consulat en faveur de Laurent Roy, " jadiz procureur et commis à la rectorie des hospitalux du pont du Rosne, de Saint-Laurent-des-Vignes, du prix par lui dû à Jehan Vacheresse, dit Denise, bouchier dudit Lyon, pour cher

par luy fournie pour la nourriture des povres desdits hospitalux. "

**Cote : CC 0761.**

Référence informatique : 00000941

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 24 pièces, papier.

### 1527 - 1528

Comptabilité communale (1527 - 1528)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires de la ville de Lyon, de " Benoist Geoffroy, commis à tenir contrerolle de la vente et distribution du sel qui se fait au lieu de Coyndrieu " ; de Jehan Saigne et Anthoine Robert, commis à la garde des clefs de la porte de Farges ; de Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon " ; de Bastien Bolonyer, pour avoir vacqué tenir le contrerolle de la vente et distribution du sel faicte au lieu de Sainte-Colombe ; d'Estienne Bourdelin, " commis à soy donner garde à la porte du Rosne à garder la sortye des bledz hors ceste ville " ; de Jacques Coulaud, commis à faire la recette des impositions et gabelles de la grant ferme de la mercerie et appartenances d'icelle, de la pelleterie cordoannerie et autres " ; d'Estienne Bordelin et Jacques Mayod, gardes des clefs de la porte du pont du Rosne ; de

Jehan Reverdy, notaire fermier ded gabelles de la mercerie, pelleterie, espinollerie, cordouannerie ; de Pierre Solus, esperonnier et Barthélemy Rozant, garde des chaisnes traversans la rivière de Saonne de l'abaye d'Esnay à la porte Saint-George. \_ Salaires de Pierre Rat, dit Tout-blanc, Mathieu Granger, et Pierre Laurent, dit de Cheyssieu, " maistres massons, pour leurs poynes et vacations d'avoir veu et visité le bastiment que font la vefve et héritiers messire Anthoine Pyochet, docteur, en une place ou estoit leur maison sur le pont de Saonne du côté de Fourvière. " \_ Mandat en faveur de MM. de Saint-Germain et Jehan Foucault, du prix de 917 asnées de blé froment qu'ilz ont avancé, et reçu par eux donné dudit prix. \_ Honoraires de Jacques Le Charron, " greffier des esleuz à Lyon, pour les registres, procès et escriptures de leurs causes contre plusieurs personnes en la court des aydes à Lyon à cause des fermes desdictes aydes. " \_ Mandat de payement à Annemond, juge, marchand de Lyon, de " unze aulnes damas noir de caffa de Gennes prins de luy, duquel a esté fait don et présent de par la ville à Madame de Loges, femme de monsieur le lieutenant général au gouvernement de Bourgogne ; " à Jean Dumaret " l'un des messaigers de ceste ville pour aller de ceste ville à Paris, où estoit le Roy, porter lettre au trésorier de la Bessée, estant en court " ; à Guichard David, pour deux voyages qu'il a faitz, l'un pour avoir esté de cette ville sur les portz de Rochetaillée et Myrebel, pour voir et savoir les blez qui y pouvoient estre et si l'on n'en deschargeoit point, et l'autre sur les portz sur le Rosne, depuis ceste dicte ville jusques à Coyndrieu ; à noble François de Bruxat, maistre d'ostel de monsieur de Pomponne de Trevolce, gouverneur de Lionnoys, pour avoir esté avec aucuns du consulat à l'Isle, faire inventoire et visitacion des blez que aucuns marchans et autres y ont mené, les mettre soubz la main du Roy " ; " à Benoist Fogerolles, tavernyer et au gros Thomas de Saint-Vincent, Estienne Fourneret du pont du Rosne, tavernyers,

pour achat de quatre poynsons de vin blanc et cleret donné et présenté de par ladicte ville à monsieur de Chandio estant en ceste dicte ville " ; de Jehan d'Oillon, grenetier, pour les fraiz et vacations du voyage qu'il a fait pour ladicte ville, à Paris où estoit le Roy, poursuyvre envers ledit seigneur l'exemption des 14 mil livres demandées par icelluy seigneur a ceste dicte ville par octroy. "

**Cote : CC 0762.**

Référence informatique : 00000942

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 19 pièces, papier.

**1527 - 1528**

Comptabilité communale (1527 - 1528)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Constrution du Collège de la Trinité

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuée par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. \_  
Compte de construction du collège de la Trinité (1<sup>er</sup> novembre 1527, 27 mars 1528).

**Cote : CC 0763.**

Référence informatique : 00000943

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 20 pièces, papier.

**1527 - 1528**

Comptabilité communale (1527 - 1528)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Travaux de fortifications. Comptes des ouvriers qui ont vacqué et continué à abattre le couvert de la tour du bolevart de la Roche ; \_ " à faire des engins en mode de radeaulx pour soulttenir les chenes tendant de la porte Saint-George à la porte Saint-Michel et à faire ung engin et radeaulx pour soubztenir lesdictes cheynes sans bapteau " ; " des maistres massons et charpentiers qui ont vacqué affere la vériffication accoustumée avec messieurs les conselliers des arcs du pont du Rosne et des arches dudict pont, et des manoeuvres qui ont vacqué à passer lesdits conseillers et maistres dessoubz lesdits arcs, et à mener de bois de chauffage de la grange dudict pont à l'hostel commun ; \_ des chappuis, recouvreurs et autres, qui ont vacqué tant à recouvrir la poterne de Bourgneuf et à clourre la fente de la ruete devers Saint-Clair faisant sortie de la rue Neufve allant de la côte Saint-Sébastien audict Saint-Clair. et celle joignant au tènement de Fourest à cause des mosniers qui passent par lesdictes ruetes et vont au modyn sans payer ; " \_ " des chappuis et autres qui ont vacqué à rabiller le pont leviz tant du portal Chenevier que du bolevard Saint-Vincent ; des ouvriers qui ont vacqué et continué à faire les murailles joignant le boulevard Saint-Sébastien ; des ouvriers qui ont vacqué et continué à tirer la pierre sur les boulevards qui sont devant Pierre Cize, et charroyer ladicte pierre de ladicte perrière sur les boulevardz Saint-Sébastien ; des ouvriers qui ont vacqué et continué à faire les murailles tendant du grand chemyn au boulevard Saint-Sébastien. "

**Cote : CC 0764.**

Référence informatique : 00000944

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 31 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1527 - 1528**

Comptabilité communale (1527 - 1528)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- " Parties de l'ospital de Saint-Laurans, fournies par Berthelemy Ferrier, apoticaire ; des servants à gages tant au lieu de Saint-Laurent-des-Vignes pour le service des malades pestiffereulx estans audit lieu que par la ville, à donner ordre, savoir les lieux suspicionnez de peste, les faire mener audit Saint-Laurent, faire absenter de la ville les infectz, barrer les maisons infectes que aultrement ; " " des ouvriers qui ont vacqué et continué à faire ung four à l'hostel Dieu du pont du Rosne. " \_ " Parties de despence pour avoir faire des sceaux de cuyr pour garnir les bastelliers ordinaires, afin de servir et secourir la ville en cas de nécessité de feu, et avoir fait rabiller les autres seaulx. " \_ Mandat au sieur Charles de la Bessée de payer, au nom du consulat, au sieur Dupérier, héritier de feu Dupré, une somme de 454 livres 17 sous t., à laquelle ladite ville a été condamnée envers lui tant par sentence des requêtes du Palais du 28 septembre 1527, que par sentence arbitrale de M. André Peyron, intervenue sur des lettres d'exemption de tailles dont la ville leur contestait le bénéfice. \_ " Rolle et partie de despence pour avoir fait feuz de joyes sur le pont de Saonne, ainsi que le Roi l'avoit mandé et commandé, à cause du Saint-Père qui

estoit hors des mains des ennemys où il avoit esté détenu longtems. " \_ Parties des fraiz faitz et fourniz par Charles de la Bessée, trésorier de la ville et communauté de Lyon en ung voyage par luy fait en court, pour ladite ville, tant pour la vuydange du procès estant au grand conseil pour ladicte ville contre Pierre Regnoard et consortz, fermiers du tirage du sel à la part du royaume, à cause des deux solz six deniers que le Roy a donné à ladite ville sur chacune quarte de sel vendu en ladite ville et sénéchaussée de Lyon, pour convertir et employer aux rempars et fortiffications d'icelle ville ; " des ouvriers qui ont vacqué à monter des bateaulx au port du Pape pour passer les lansquenetz dudict port au Daulphiné ; \_ " des ouvriers qui ont vacquez à continuer à agouter et tirer le bateau de la ville de la rivière derroi Saint Michiel qu'on il avoit boucté à cause de la chaleur de l'esté ; " des ouvriers qui ont vacqué et continué à faire deux larmiers à l'hostel commun de la ville ; \_ Parties de M. Lambert Dimey et Barthelemy Quetin, greffier de la court du Roy à Lyon à eulx deues pour les procès, enquestes, vacations et autres escriptures par eulx receues audict procès au prouffict de Messieurs les conseillers de la ville et communauté de Lyon contre Me Jehan Cornut, greffier du métropolitain de Lyon. " \_ Sentence du prévot de l'hostel du Roi condamnant Pierre Camy, teinturier, a estre mené par l'exécuteur de la haulte justice des prisons devant l'hostel commun et sur un eschaffault estre teste nue, piedz nuz et en chemise portant une torche de cire en ses mains alumée et illec a genolz crier mercy à Dieu, au Roy, à justice, ausdictz conseillers Claude Philibert et consortz " , qu'il avoit insultés. \_ Garbeau de l'epicerie de la foyre de Toussaintz MVcXXVII. \_ Prix fait des rempars et fortifications de la ville.

**Cote : CC 0765.**

Référence informatique : 00000945

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 158 pièces,  
papier.

### 1528 - 1529

Comptabilité communale (1528 - 1529)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Souscriptions d'emprunt fait par la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Reçus donnés par le consulat et quittances données par les souscripteurs de l'emprunt fait par la ville de Lyon pendant les mois d'avril, septembre, octobre et novembre 1529, et remboursé pendant les premiers mois de 1533. (N st). Parmi les noms de ces souscripteurs figurent ceux de : Thomas et Claude Javellot, pelletiers ; Gonyon Colombet, lapidaire ; Jehan Charvet, pelletier ; de Pierre Charlieu, dit Labbé, père de la belle Cordière ; Janot Jordain ; changeur ; de Symon Cotière, avec sa signature Simon Coustiere ; de Gabriel de Silva, médecin ; de Pierre Questoris, notaire, de Jehan Brisson, drapier ; de Pierre Noytollon, enquesteur pour le Roi en la sénéchaussée de Lion ; de Benoist Merie, notaire ; de Jean Ferlat, notaire ; d'André de la Roze, essayeur de la monnoye (avec sa signature Delarouze ; de Jehan Montalland, notaire ; de Vincent de Portunaris, libraire (avec sa signature Vincenti de Portunariis) ; de Michel de la Chapelle, médecin ; de Randon Savyon, drapier, Pierre Dorlin, notaire ; de Nycole de La Lende, docteur médecin ; de Ciprien Mercier, notaire ; de Michel Barraillon, notaire ; de Jehan Grolier ; d'Estienne Maillet, notaire ; de Jacques de Noally, notaire ; de Pierre Bullioud, d'Anthoine Jussieu, notaire ; de Jehan de Cambray, imprimeur (avec sa signature J. Decambray) ; Didier Besançon, orfèvre ;

Sébastien Gryphius, imprimeur (avec sa signature) ; Melchior et Gaspard Trechsel, imprimeurs ; Jean Croset, orfèvre ; de François Fradin, dit Poytevin.

Les pièces sont collées sur les feuillets

**Cote : CC 0766.**

Référence informatique : 00000946

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 157 feuillets,  
papier.

### 1528 - 1529

Comptabilité communale (1528 - 1529)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Souscriptions d'emprunt fait par la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Reçus donnés par le consulat et quittances données par les souscripteurs de l'emprunt fait par la ville de Lyon pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre 1529, et remboursé pendant les premier mois de 1633 (N st). Parmi les noms des souscripteurs figurent ceux de : Jehan Glatre, drapier ; de Michel Roux, drapier ; de Luxembourg de Gabien, marchand, avec sa signature Lucebore de Gabiao ; Loys Doyen, marchand drapier ; Lambert Caillat, marchand pelletier ; de Jehan Lepère, orfèvre, avec sa signature Jehan Lepère ; de Jehan Chausson, pelletier ; de Jaques de Jontes, libraire, avec sa signature Jac Giunti ; de Pierre Canet, drapier, d'André Morel, pelletier, de Pierre Pellisson, notaire ; d'Olyvyer Faye, fourbisseur ; de Denis Thurin, médecin ; Alexandre Bourrellier, tainurier ; Anthoine la Rippe, tainsturier ; Jehan Couchault, orfèvre

(avec sa signature Jehan Cochault ; Claude Montaignat, drapier ; de Jean Mareschal, dit Roland, imprimeur ; Jehan Plulipard, dit Rodillon, pelletier ; Gillebert de Villiers, imprimeur ; d'Estienne Cuyrat, drapier ; de Claude Pezat, notaire ; de Jacques Vize, drappier ; de Loys Vean, pelletier ; Philippe Baffort, drappier ; Humbert Jovenel, drapier ; Francoys Neyrolles, changeur ; Claude Gella, drappier ; Jacques de Bez, drappier ; Jehan Brocquin, drappier ; Claude Bart, fondeur ; Jean Martin, marchand drapier, Mathieu de Flautrières, fontanier ; Pierre Roux, drapier ; Jehan Burgallet, drapier ; Guillaume Bolle, libraire, avec la signature Guitte Boule, libraire : Philibert Marchal, drapier ; Jhérosme Henry, orfèvre ; avec la signature Henri et la feuille de trèfle au-dessus ; de Michel Obtynet, drapier ; Symon-Pierre Charverie, notaire ; d'André Roust, drapier ; Symon Perret, changeur ; Estienne Turquet, marchand (qui restaura l'industrie de la soie à Lyon sous François 1<sup>er</sup>, avec sa signature Turquet ; Jehan Legay, notaire ; Hugues Porret, marchand drapier ; de Michel Guillen, maistre de la monnoye de Lion, avec sa signature Mychel Guilhen.

**Cote : CC 0767.**

Référence informatique : 00000947

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle, 122 feuillets, in-folio, papier.

### 1528 - 1529

Comptabilité communale (1528 - 1529)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Charles de la Bassée

---

Comptabilité.

- Compte des recettes et dépenses effectuées par Charles de la Bassée, trésorier général de la ville de Lyon du 1<sup>er</sup> octobre 1528 au 30 septembre 1529.

- Recettes. \_ Reliquat des recettes de l'exercice précédent. \_ Recettes du garbeau et épicerie du barage du pont du Rhône, de la rève cartulaire et trois impositions foraines, des cens, serviz, pensions et louages appartenant à la ville, du dixième du vin, recettes extraordinaires ; impositions et gabelles ; recettes des commis ayant la charge de la garde et vente d'une certaine quantité de blé froment ; de la ferme des aides et gabelles ; des entrées des quatre espèces ; de l'aide de deux solz six deniers par parte de sel. \_ Dépenses : gages d'officiers, indemnité aux fermiers des aides et gabelles, Robert Albisse, duquel la ville les avoit rachetées. \_ Affaires communes et voyages. \_ Payements faits aux rois des jeux d'arbalète et couleuvrine. \_ Dépense pour la garde des clés " ; pour les procès et affaires de la ville " pour continuer l'ouvre du boulevard et muraille Saint Sébastien ; pour rompre et tirer la pierre de la pierrière qui estoit devant Pierre-Scize et charroy de ladicte pierre " ; pour réparer le pont du Rosne et l'hospital appelé de Nostre Dame de Pitié du pont du Rosne ; deniers payez aux personnes qui ont servy à gaiges tant pour la recepte et contrerolle des impositions et gabelles que pour l'exercice d'icelles fermes et autres menuz fraiz. " \_ Deniers payés pour achat de blés. \_ Frais et dépenses pour les voyages fait en cour pour avoir et obtenir traité " des blés es pays de Bourgogne, Dauphiné, Forez, Auvergne, Velay et Beaujolais. \_ Dépenses et deniers payez pour les fraiz faitz au temps de la sédition faicte en ceste ville de Lyonnais, mois d'avril M<sup>ve</sup>.XIX, pour souldoyer ceulx qui furent ordonnez pour la garde et deffense de ladicte ville contre les séducteurs et leurs complices.

La reliure parchemin XVI<sup>e</sup> est dissimulée par la reliure XIX<sup>e</sup> siècle

**Cote : CC 0768.**

Référence informatique : 00000948



Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 95 feuillets, in-  
folio, papier.

**1528 - 1529**

(Double du précédent).

---

(Double du précédent).

**Cote : CC 0769.**

Référence informatique : 00000949

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 42 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Comptabilité communale (1528 - 1529)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Gages des conseillers Court, Delaporte, Laurencin, Trie, Caille et Dupérat ; de François Fournier, procureur général de la ville ; de Gravier secrétaire ; d'Henry Bohier, capitaine ; de Jaques Coulaud et Claude Archimbaud, mandeurs du consulat : de Jaques le Charron, greffier des élus de Lyon " ; de Jehan Aubret, cleric exerçant pour la ville l'imposition de la grant ferme de la mercerie et appartenace d'icelle " ; de Jean Reverdy, notaire de Lyon " " pour avoir vacqué à l'exercice des gabelles, assavoir la cordouannerie, pelleterie, papeterie, espinollerie et chappellerie " ; de Pierre Marmot et Gonyon Paulmyer, clochetier commis à faire l'esveil de nuyt tous les lundis avec leurs clochetes en l'onneur et

commémoracion des trépassés " ; d'Estienne Bordelin et Jacques Mayod, gardes des clefs de la porte du pont du Rosne ; de Barthelemy Rozant " , pour avoir gardé journallement la chesne traversant la Saosne jour et nuyt le droict d'Ennay pour obvier à la descente du blez, et sortie de ceste ville " ; de Claude Cheval, trompette et gueyte de Fourvière " ; de Jehan de Bezy, dit Breton, et Pierre Sandron " , archers du prevost des mareschaulx de Lionnoys pour avoir vacqué avec les mandeurs du consulat à mander les notables et maistres des mestiers et les faire venir en l'ostel commun sur poyne, pour adviser sur le moyen de trouver XX mil. livres par emprunt et les avancer sur les aydes et gabelles " ; de Philippe Pofrillet, citoyen de Lyon, pour " avoir vacqué journallement à la porte du pont du Rosne pour expressement garder que aucunes personnes ne marchandises venant de lieu infect et dangereux de peste mesmement de la ville de Gennes n'entrassent en ceste ville ; " de Philippes Gallyan, chargé du même service à la porte Saint-Marcel ; de Jehan Chenu et Estienne Cambrier, " commis à la garde des clefs de la porte soubz Pierre-Scize " ; d'Edouard Grand, citoyen de Lyon, " pour avoir vacqué à la conduite des ouvraiges des remparts et fortifications de ladite ville audessus la montagne, Saint-Sébastien , " \_ de Jaques Coulaud, concierge de l'ostel commun " pour les collations et chandelles qu'il a fournie en la salle du consulat et chambre des papiers " ; du même, commis à tenir le compte et faire la recepte par le menu des impositions, et gabelles de la grant ferme de la mercerie, pelleterie, cordoannerie et autres. "

**Cote : CC 0770.**

Référence informatique : 00000950

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 28 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Comptabilité communale (1528 - 1529)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée  
Consultations et honoraires d'avocats et  
de procureurs, frais de procédures

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Honoraires de Me Anthoine de Ferrare, docteur solliciteur des procès et affaires de la ville à Paris ; de Claude Laurencin et de Claude Gravier, secrétaire de la ville, députés à Paris ; de Hugues Dupuy, docteur, délégué par la ville " à cause de l'octroy de trente-cinq mille livres que le Roy demande présentement à la ville de Lyon. " \_  
Payement fait à Michel Seneton, l'un des conseillers de la ville, de la somme de dix escuz soleil vallant 20 livres 11 sous, t. pour le remboursement de pareille somme qu'il avoit fait délivrer par son fils Hugues Seneton, à Paris, et M. Jehan Lebrun, procureur pour ladictte ville en parlement ; à Claude Laurencin, d'une somme de 22 livres 10 sous t. " pour sa vacation d'un voyage qu'il a fait par l'adviz du consulat en Bourgoigne par devers monsieur l'admiral gouverneur dudict pays, pour luy supplier que des mandemens de traicte (des blés) que ledict sieur admiral par exprest charge lesdits mandemens d'en pouvoir relever en ceste ville pour la provision d'icelle " ; à Regné du Fresne, messaiger, de 4 livres tournois " pour le port d'un gros paquet, a luy baillé où sont les lettres du dixième du vin et barraige du pont du Rosne ; aux héritiers de feu Anthoine de Vinolx, esleu de Lyon, d'une somme de 288 livres t. " a quoy monte sa vacation d'un voyage en court auquel il avoit expressément esté envoyé poursuivre envers le Roy d'avoir et obtenir ung parlement en ceste dicte ville " ; à dame Jane à vefve feu Humbert

Basque et hoirs feu Humbert Basque, son fils, la somme de 30 livres t. monnoye de Roy courant " pour remboursement de pareille somme par eulx prestée à la ville au moys mil Vc vingt-deux pour fournir au Roy nostre Sire, neuf mille livres pour la soulte de Vc homme de guerre " ; à Mathieu de Vauzelles, docteur, de 20 sous t. " pour avoir vacqué et appointé le différant entre le consulat et monsieur le prothonotaire de Saint-Laigier, Théode de Laye, à cause de sa cocte des deniers mys sus en ceste ville l'année MvC XXIII. "

**Cote : CC 0771.**

Référence informatique : 00000951

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 pièces,  
parchemin; 13 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Comptabilité communale (1528 - 1529)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- " Rolle des parties de dépense faite le jour Saint-Thomas appostre le XXI décembre mil Vc vingt-sept pour l'oraison doctoralle, messe du Saint-Esprit, et autres fraiz à cause de la publication des conseillers esleuz pour l'année commençant à Noël en suivant " \_  
Rôle des dépenses faite en la même circonstance en 1528. \_  
Payement de la ferme des gabelles. \_  
Mandat de 6 livres 8 sous t. à M. Clément Beraud, " l'un des greffiers de la sénéchaussée de Lyon, lesquelles il a baillez à Mons. le lieutenant du Roy et à ses assesseurs pour les sportules et vuydanges du procès meu en la court de la

sénéchaussée et instance contre la ville par dame Marie de Thumery, vefve et héritiers Amé Bulloud, demandeurs, à cause de la pension qu'ils prétendoient sur la maison nouvellement édifiée pour le poids des farines près la porte de la Lenterne, et dont a esté donné sentence au prouffict de la ville contre ladite vefve et héritiers. " \_ Parties dudit procès et enquêtes pour Messieurs les conseillers. \_ Mandat de 2 escus d'or soleil à Jehan Sala, capitaine et conseiller de la ville ", pour le remboursement de pareille somme qu'il avoit baillée au mareschal des logys monseigneur le comte de Saint-Pol, pour l'avoir fait déporter et marquer logys aux gens d'armes, depuis la porte de Bourgneuf jusques à la porte soubz Pierre-Scize ; " de 10 livres t. à maistre Jehan Nolyn, clerck de monsieur le Trésorier, Me Pierre d'Apesteguy, trésorier de l'Espagne, " lequel a apporté une lettre missive du Roy faisant mention envoyer audit seigneur la moitié des deniers communs et qui se lèvent par permission d'icelluy seigneur en ceste dicte ville. " \_ Mandat de 55 livres tournois à Jacques de Baileux, receveur des aydes, et équivalent en Lyonnais pour le droit de quittance et la moitié des arrérages dudit droit ; de 30 livres t. aux gardien et couvent de Saint-Bonaventure pour la messe journallement dicte et célébrée par. les religieux dudit couvent en la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rosne ; \_ de 40 livres t. à Me Jacques Gautier, " procureur du Roy, sur le fait des aydes en Lyonnais pour le gratiffier des plaisirs qu'il a fait à la ville pour tenir main au recouvrement des deniers des impositions et gabelles ; " à Philibert Grillet, messaiger de Mascon, " pour estre venu dudit Mascon en ceste ville envoyé par expresse par Me Jehan Verdet, advocat pour le consullat de ceste ville audit Mascon, contre monsieur le prothonotaire de Saint-Laigier, Théode de Laye, ; de 4 livres t. à Me François Saure, l'un des greffiers de la sénéchaussée, pour ses vacations d'avoir receu les actes et protestacions faictes par le consullat contre monsieur le général de Languedoc, à cause de la ferme des

gabelles ; de 20 sous t. à Jacques Coulaud " pour avoir fait dire une messe aulte de Saint-Esperit au couvent frère Jehan Bourgeois, affin qu'il plaise à Dieu envoyer bonnes nouvelles à la ville des affaires d'icelle, mesmement des ambassadeurs estans devers le Roy pour remontrer les charges et affaires de ladicte ville affin d'avoir dimynution de XXXV mille livres d'octroy que le Roy demande présentement ; frais faits par Gravier, secrétaire de la ville de Lyon " pour soy monter et acoustrer pour aller en court de par ladicte ville. "

La pièce 3 est détachée de la reliure

**Cote : CC 0772 -1**

Référence informatique : 00000952

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-4°, 33 feuillets, papier; 26 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1528 - 1529)

Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

Approvisionnement en blé et en sel  
Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Approvisionnements en blé et en sel. \_ " Dépense faicte et fournye par Jacques Coulaud, pour le disner de Messieurs les conseillers, le vendredy XI décembre MVC vingt huit, auquel jour ilz ont assisté en l'ostel commun pour donner ordre aux affaires de la ville, mesmement touchant le fait des blez soit à en savoir la quantité qu'il y en a en ladicte ville, pays à l'environ que trouver et savoir moyen possible d'en faire venir en ladicte ville pour la provision d'icelle. " \_ Mandement de 5,000 livres t. pour Henry Gimbre, marchand de Lyon, pour l'achapt des

blez qu'il a achapté en Bourgoigne " de 1,332 livres t. à Jehan Camus et Anthoyne Gondy, marchand de ladicte ville, pour deux cens quatre-vingt-seize asnées de blé froment achapté au lieu de l'abbaye de l'Isle Barbe ; " à Resgné du Fresne, " messaiger trois livres pour un paquet envoyé par Monsieur de Réverie, estant en court, auquel estoit le mandement de la traicte de mil esmynes de blé Bourgoigne obtenu de Monseigneur le gouverneur dudit pays. " Parties de despence faite par Guichard David en ung voyage par luy fait de ceste ville à Coyndrieu, Sainte Colombe, Gyvort, Verneyson et autres lieux le long du Rosne, pour faire commandement en vertuz d'un mandement de Monsieur le gouverneur de Lyonnais à ceulx qui ont fait amaz de bléz de non les transporter hors du pays de Lionnoys ". Parties du voyaige fait par Charles de la Bessée, trésorier de la ville et communauté de Lyon " à Sainte Colombe et Condrieu pour faire publier la crye et ordonnance de Monsieur le gouverneur général de Lyonnais, portant intribitions et deffenses de non sortir blez hors du pays de Lyonnais soyt par eaux ou par terre. " \_ Mandement de 4 livres t. à Henry Marparoulx " tant pour deux voyages qu'il a fait en Fourest ou il a esté envoyé porter lettres à Monsieur de Riverie à Montbrison, pour advertir ledit sieur de Riverie qu'il luy pleut venir en ceste ville, pour le prier d'aller en court pour la ville pour obtenir traicte des blez du duché de Bourgoigne. \_ " Parties de despence pour avoir fait ung essay, fait par ordonnance de Monsieur le juge des ressortz de Lyon, du consentement de Messieurs les conseillers et des bolengiers de ladicte ville d'une asnée froment convertie en gros pain, affin de savoir et entendu clairement à combien viendront la livre dudit gros pain. " \_ Mandats de paiements pour Henry Gimbre, de Saint-Germain, Jehan Foucault, chargés d'acheter du blé pour le compte de la ville ; pour Pierre Biny, marchand florentin, qui avoit vendu cinq cens asnées de blé froment à la ville ; pour Guichard David, dit Fortuna, et

Jehan. son filz, de 11 l. t " pour vingt journées que ledit filz a vacqué de ceste ville jusques en Arles pour veoyr se le blé que Paule de Morelhi et autres Genevoys ont passé contre bas le Rosne pour mener à Gennes par permission du Roy, nostre sire, pour ce qu'ils avoient promis les mener au dit Gennes a grosse poyne affin de savoir s'ilz le vendroient et distribueroient ailleurs, et fut trouvé par le rapport dudit David que ledit blé fut deschargé à Arles, pour ce que le capitaine dudit Arles ne le voulust permettre mectre sur mer sans avoir lettres du Roy ". \_ Parties de la despence faite à Saint-Michel " pour la garde des blez du cappitaine Jonas, le vendredi Xe et samedi Xle jour de mars MVcXXVII avant Pasques " " tant pour dix beches que passèrent la rivière de Saonne à Messieurs les conseillers pour la despence des arquebustiers et arbalestiers la nuyt que firent le guet et le lendemayn à dîné par le commandement de mes dits sieurs les conseillers que pour le desjeuné des troys extimeurs qui extimerent ledit blé dudit cappitaine Jonas. "

Une partie de la pièce 28 est détachée de la reliure

**Cote : CC 0772 -2**

Référence informatique : 00000953

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 1 cahier in-4°, 33 feuillets, papier; 26 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1528 - 1529)

Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

Approvisionnement en blé et en sel

---

\_ Mandement pour noble François de Bruxac, maistre d'ostel du seigneur

Pomponne de Trevolce, gouverneur de Lionnoys de 10 livres t. " pour le récompenser de plusieurs vacations pour avoir esté par plusieurs fois jusques à l'Isle, et audessus, faire commandement aux marchans de blé, que illec s'arrestoient, de venir en ceste ville descharger leurs blez, et de plusieurs autres qui descendent jusques aux chesnes, espérans de passer outre la dicte ville, et les faire remonter vers les Augustins et les y faire descharger pour obvier a ce qu'il ne veint nécessité en ladicte ville. " \_ Liste " des sergans et officiers qui ont vacqué par l'advis des conseillers à la visitacion des greniers à blez " \_ Mandement pour Estienne Bordelin de 3 livres 10 sous t. " pour soy donner garde à la porte du pont du Rosne à garder sourtir hors ceste ville des blez par ceulx des pays de Dauphiné, pour obvier à la faulte qu'il en pouvoit venir en ceste dicte ville et pays à l'environ ; " de 10 livres t. pour Jehan Molyne, notaire " commis à peser le pain chez les bolengiers soubz l'auctorité du consullat, à cause de ce que les mandeurs du consullat, esquelz est la charge dudict poix, n'y ont pu continuellement vacquer, affin que ledict poix fust exercé journellement pour le bien de la chose publicque. " \_ Mandat pour Claude Archimbaud de 8 livres 20. 6 d. t., outre ses gages ordinaires de mandeur " pour ce qu'il a vacqué à tenir registre par manière de contrerolle de la vente et distribution du sel qui se fait en ceste ville par les fermiers, pour affin de recouvrer l'ayde de deux solz six deniers pour quarte que le Roy a donné pour employer au réparacions et autres choses. " \_ " Parties de Messeigneurs les conseillers de Lyon du procès qu'ilz ont heu contre les fermiers du sel, à cause de deux courtes chargées de sel que lesdits fermiers vouloient faire monter à Mascon, fait par Me Jehan Legay, greffier de la visitacion. "

Une partie de la pièce 28 est détachée de la reliure

**Cote : CC 0773 -1**

Référence informatique : 00000954

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX° siècle - Toile noire, 26 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1528 - 1529)

Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- " Parties de despence deus aux personnes cy-après escriptz pour fromaiges, cognilz et vollataille prins d'eulx, donnez et présentez de par la ville à messieurs les esleuz Grollier et de Vinolx, et à monsieur maistre Fayard de Beaujeu, leur lieutenant, affin qu'ilz aient les affaires de la ville pour recommandez, mesmement le fait des procès qui sont et seront au moyen des impositions, aydes et gabelles. " \_ " Parties de confitures et dragées, deus au sieur André de Lerban, par luy fournies à Messieurs les conseillers de ceste ville de Lyon et desquelles a esté fait don et présent de par ladicte ville à Madame la contesse de Tande, vefve feu monseigneur le bastard de Savoye, grant maistre de France, estant en ceste dicte ville présentement avec monsieur le conte, son filz. " \_ Parties de la maison de la ville fournies par les frères Juge " pour le paille qui fust fait à l'entrée de Madame Renée, le VIe jour d'octobre mil cinq cens vingt huit. " \_ Mandat de 18 sols, 8 deniers tournois à Berthelemy Mallet, tavernier, pour quatorze symaises vin blanc et claret viel et nouveau, donné et présenté de par la ville à monsieur le cappitaine Lorges, estans en ceste ville. " \_ Parties deus par Messieurs les conseillers de la

ville de Lion à sire Pierre Bernod, marchand de ladite ville " pour vils et pain prins Le luy, donnez de par icelle ville à la prière le monsieur de Lorges, cappitaine général des gens de pyé, qui avaient charge de les conduyre, de nombre environ dix mille des dictes gens de pyé, allant della les montz, en l'armée de la quelle est chief monseigneur le conte de Saint-Pol, en passant par ceste ville, es mois de juing et Juillet MVC vingt-huit. " \_ " Parties du vin qu'a esté présenté au nom de Messieurs les conseillers de la ville de Lyon et par leur commandement à monsieur le général Ponchier, général du Languedoc, qui arriva en ceste ville de Lyon le septiesme avril MVC vingt sept avant Pasques. " \_ Mandat de 45 livres t. à Gabriel de Roussy roy de la colovrine, Humbert Rozier, comestable dudict jeu ", et à Jehan Bachelu, roy du jeu de l'arbaleste ; " de 6 livres t., à Loys, chevallier et Jamyn Breton " pour la pouldre colovrine qu'ilz ont fourni ou fourniront aux roy et joueurs de la colovrine, en faisant leur monstre à la manière acostumée ; " à Jehan Bacheluz, " roy du jeu de l'arbaleste " 100 solz tournois " pour icelle somme employer en veyselle d'estaing pour jouer entre les joueurs ladite année quatre prix francs, affin que ledit jeu soit mieulx fréquenté et entretenu. " \_ Parties de despence pour le boyre et desjuner des roys et joueurs de la colovrine et arbaleste fait devant l'ostel commun de la ville en faisant leur monstre, où ilz ont fait le serment acostumé es mains du cappitaine de la ville, qu'est de venir et eulx trouver au mandement du consullat, ou ilz seront mandez pour le service du Roy et de ladite ville. " \_ " Parties de despence faicte et fournie par Jacques Coulaud, pour le disner de Messieurs les conseillers en l'ostel commun, ou ils vacquérent continuellement tant pour eslire, ordonner et establir quarterniers et notables en chacun quartier de ville, pour vacquer à l'extime des louaiges des maisons et les inscripre aussi les habitans pour sur ce dresser une forme de l'assiette de l'octroy que le roy demande à la Ville pour sa rançon et autrement. " \_

Parties deues " pour veyselle d'argent de la quelle a esté fait don et présent de par la ville et communauté de Lyon à monsieur le général de Languedoc, messire Jehan de Ponchier, en faveur des plaisirs et services qu'ilz a faict à la dicte ville tant au recouvrement de partie des quinze mille livres que le Roy a donné à icelle pour les réparations et fortifications de la dicte ville et autrement. "

**Cote : CC 0773 -2**

Référence informatique : 00000955

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 26 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1528 - 1529)

Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

\_ " Parties des frais pour la mulle donnée et présentée à révérend père en Dieu Monseigneur l'archevesque de Bourges estant à Lyon " Salaire " des ouvriers qui ont vacqué et continué à poster le grenier du pois des farynes, pour mectre du blé par le commandement de Messieurs les conseillers. " \_ Paiement fait à " Henry d'Espinay, faiseur de sceaulx de cuyr, de la somme de 2 livres t. pour avoir rabillé unze sceaulx de cuyr pour servir à la nécessité de feu " ; de 14 livres t. à Jacques Coulaud et Claude .Archimbaud, mandeurs du consullat pour achapter à chacun d'eulx une robe de drap tanné tant pour porter le jour Saint-Thomas prouchain pour en icelles actacher les manches d'orphèverie aux armes et livrée de la ville., " \_ Parties des ouvriers " qui ont vacqué et continué à mener du boys pour chauffer Messieurs les conseillers à l'hostel commun et à rompre ledit bois et faire ung enging, pour soutenir les sceaulx au feu qui sont à la maison de

ville ; " \_ " rolle des parties de despence pour avoir fait faire des verrières en la chambre basse et cuysine de l'hostel commun, en laquelle l'on a fait de nouveau un grant lermier pour y donner clerté. \_ Payement des ouvriers " qui ont vacqué à recouvrir la porterie de Saint-Just, de la porte des Farges, et faire une porte à la porte Lambert " ; des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire les préparations à la porte de Bourgneuf pour l'entrée de Madame Renée ; " des ouvriers qui ont " vacqué et continué à rabillier les engins de Saint-Eloy et des Cordeliers soustenans les scaulx du feu : " des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire un engin à l'hostel commun pour soustenir les scaulx du feu et à faire une porte à la porterie du Gris Fourt ; " payement de 5 livres t. fait à Claude Grand, dit Girer " pour vingt deux piez pierre chuyn convertie à faire codieres où il est besoing sur le pont de Saonne, affin de le réparer et rabiller. "

**Cote : CC 0774.**

Référence informatique : 00000956

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 32 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Comptabilité communale (1528 - 1529)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour le Pont du Rhône

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Payement des ouvriers " qui ont vacqué à tirer de la pierre de la perrière qui est devant Pierre-Scize et à faire la découverte de la dicte pierre, et charger

les charretiers, et les dits charretiers qui ont vacqué à charroyer ladicte pierre de ladicte perrière au boulevard dit de la Casemate et au boulevard Saint-Sébastien et au port du Rosne et descendre ladicte pierre par ledict Rosne à l'hostel-Dieu du Pont du Rosne. "

**Cote : CC 0775.**

Référence informatique : 00000957

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 32 pièces, papier.

**1528 - 1529**

Comptabilité communale (1528 - 1529)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Payement des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire les murailles qui se font entre les deux boulevards Saint-Sébastien " (le petit boulevard et la Casemate) ; " à faire un pan du petit boulevard " " à faire les murailles qui se font entre les deux boulevards Saint-Vincent " ; " à faire les chanées des murailles qui se font entre le petit boulevard Saint-Sébastien et la Casemate, à masser le sable et pierre pour faire les dictes murailles ", " à faire les murailles tendans du grant chemyn au boulevard Saint-Sébastien' ; " à trancher la terre et foussez des rempart et fortifications audessus la montaigne Saint-Sébastien, faire les concavemens des fondacions pour faire et continuer la muraille et massonnerie depuis et entre le petit boulevard Saint-Sébastien et la Tour de la Casemate, estant audessous dudict boulevard, tirant au Rosne. "

**Cote : CC 0776.**

Référence informatique : 00000958

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 35 pièces, papier.**1528 - 1529**

Comptabilité communale (1528 - 1529)

Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la BesséeDépenses pour la construction du  
Collège de la Trinité

---

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Mandement de cent solz viennoys pour maistre Jehan Frechenyer, prébendier de la chapelle Saint-Cosme et Damyan, ou pour messire Jehan Adveillon, presbtre, son procureur, ayant de luy charge à luy deus par les conseillers comme administrateurs des maisons et granges où est à présent érigé le colleige de la Trinité dont la directe et serviz qui est suricelle se meult de ladicte chappelle ; de soixante l. t. pour maître Jehan Canape, régent, retenu par le consulat pour régenter les escolles et collège, de nouveau érigé en ceste ville au lieu de la Trinité .. \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué à joindre de postz pour poster le colliège de la Trinité ; à faire " deux postains à deux des escolles et ung postain pour la cuysine, et recouvrir ledit colliège ; " " à faire ung postain au colliège de la Trinité et à faire les marchepieds de la sale du consulat de l'hostel commun de la ville et à plasteller le pont de boys du pont du Rosne ; " " pour avoir fait faire le guet jour et nuyt durant six jours de la sepmaine à la tour du millieu du pont du Rosne, à cause des lensquenetz estans à la Guillotière, pour obvier qu'ilz n'entrassent en ceste ville, mesmement pour faire

ouverture à la poste du Roy quant elle venait pour offrir de la faire entrer que aussi pour tenir le pont leviz fermé et l'ouvrir aux allans et venans " ; aux ouvriers qui ont vacqué et continué à habiller le pont de boys de la porte des Farges et à recouvrir la tour de ladicte porte et la grange " ; aux ouvriers qui ont vacqué et continué " à rabiller le pont de boys du pont du Rosne et la tour de la porte Saint-Marcel et faire ung couvert sur le portal de la porte des Farges et recouvrir les granges de Saint-Just ; " \_ " aux ouvriers qui ont vacqué et continué à faire une porte à la poterne du pont levys du pont du Rosne ; " \_ aux personnes " qui ont servy à gaiges à la garde des chesnes traversant la Saonne le droit d'Esnay, et pour les faire ouvrir seoir et matin, journellement et autrement durant le temps qu'elles ont été tendues ; à celles qui ont vacqué à retenir la cheyne et angyns qui la soubstenoient laquelle chesne l'impétuosité de la rivière de Saonne la rompit de rechef " ; à celles " qui ont vacqué et continué à rabiller les engins soustenant les cheynes tendant du pré d'Esnay à la porte Saint-George et à rabiller ladicte porte et retendre les chaînes et rabiller le pont de Saint-Just " ; à celles qui " ont vacqué et continué à faire une maison dans un bateau pour le garde qui est commis de par messieurs les conseillers de la ville de Lyon, à garder la chaîne tendant du pré d'Esnay à la porte Saint-Georges, pour garder que les bledz ne sortent de ladicte ville " ; aux ouvriers " qui ont vacqué et continué à rabiller le pont de boys du pont du Rosne et le pont levys de la Lanterne et les boutiques joignant ledit pont " .

**Cote : CC 0777.**

Référence informatique : 00000959

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 6 cahiers in-12, ensemble 68 feuillets, papier; 19 pièces, papier .**1528 - 1529**

Comptabilité communale (1528 - 1529)



Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Payement des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire une plante à l'hostel-Dieu du pont du Rosne pour faire une pille " ; \_ des ouvriers " qui ont esté avec messieurs les conseillers et la justice sur le port de rue Neufve pour prendre le bois qui empeschoit ledit port, lequel bois a esté mené à l'hostel-Dieu du pont du Rosne " ; \_ des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire ung four à l'hostel-Dieu du pont du Rosne et une travoneyson sur le dit fourt, à carrouer la chambre dudict fourt, à faire ung couvert sur ledit Court " ; des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire une pille audit hostel-Dieu, à recouvrir la grange de la barre, la chambre des gardes et la chambre de la porterie et à mener des cadettes du cimetièrre de l'hostel-Dieu du pont du Rosne sur le mur de la pile, et du port du Temple audit hostel-Dieu. ", " Billetz de menue despence payez pour les affaires de la ville durant l'année commençant le premier jour d'octobre MvC XXVII finissant le dernier jour de septembre MVC XXVIII. " \_ Recettes : papiers de la foyre de Toussaintz 1528 ; de celle des Rois 1529 (n. et) ; de celle de Pâques 1529 ; de la recepte du garbeau de l'épicerie de la foyre des roys MVC XXVII (v. st) de la foyre d'aoust (MVC XXVII. "

**Cote : CC 0778.**

Référence informatique : 00000960

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 131 feuillets, in-folio, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Compte rendu de recettes et dépenses  
par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Comptes des recettes et dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville, du 1<sup>er</sup> octobre 1529 au 30 septembre 1530.

- Recettes : reliquat des recettes de l'exercice précédent ; recettes " du garbeau et espicerie du barrage du pont du Rosne, de la rêve cartulaire et troyz impositions fouraynes ; des cens, servis, pensions et louaiges appartenant à ladicte ville et communaulté ; des impositions, aydes et gabelles ; du dixiesme du vin ; des entrées des quatre espèces, assavoir des camelotz, vin, espicerie et poix des farynes ; de l'ayde de deux solz six deniers tournois par quarte de sel, vendue et débitée audit Lyon et pays de Lyonnais ; des aydes et gabelles données par le Roy pour les réparacions de ladicte ville. " \_ Recettes extraordinaires ; recettes de Jehan Chappelle et Jehan Petereau " qui ont eu charge de quinze cens dix sept asnées de blé, froment et de quatre vingt deux asnées seigle achapté pour la provision de la ville ; " recette " des deniers mys sur ce pour fournyr au Roy nostre sire la somme de 24,000 l. t. pour partie de la rançon et délivrance de nos seigneurs ses enfans hostaigiers pour ledict seigneur en Espagne. " \_ Dépenses : gages d'officiers ; \_ affaires communes. \_ Payement " fait aux roys des jeuz d'arbaleste et colevryne affin de les entretenir. " \_ " Despence pour la garde des clefz des portes de la ville ; pour les procès et affaires de la ville, " pour continuer l'ouvre du boulevard et muraille de Saint-Sébastien, pour rompre et tirer la pierre de la Derrière qui est audevant Pierre-Scize et charroyer ladicte pierre sur les boulevards Saint-Sébastien " ; " pour l'entretènement et réparacions

du pont du Rosne que aussy l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes pour le fait de la peste aussy pour l'achapt de la chievre joignant ledit hospital du pont du Rosne ; pour l'entretènement et réparations nécessaires du colliège de la Trinité ; réparations communes. \_ " Deniers payez pour les frais faitz à cause du tendayge entretènement et garde des chaynes tendues au travers de Saonne ; gens commys aux portes de ceste ville pour garder et empescher l'yssue des blez et autres frais faitz à cause desdits blez tant pour voyaiges pour avoir traicté pour en faire venir que aultrement . "

\_ Remboursement de l'emprunt fait à Robert Albisse de 20,000 l. t. pour racheter les gabelles ; " frais faite pour la pour suite contre aucuns qui furent trouvez estre des sédicieux et culpables de la sédicion faicte en ceste ville au moys d'avril l'an mil cinq cens vingt neuf ; " " deniers payez pour l'exercice de la grant ferme de la mercerie, drapperie et appartenance d'icelle, de la cordouannerie, pelleterie et autres ; " " deniers payez à ceulx qui ont vacqué et servy à gaiges aux portes de la ville et sur les rivières de Saonne et Rosne pour faire la recepte par le menu de l'entrée des cinq espèces et contrerollé la vente et distribution du sel en ceste ville de Lyon, Sainte-Colombe, Coyndrieu, pour recevoir l'ayde de 11 s. 6 d. t. que le Roy a donné sur chacune quarte pour les réparacions de ladicte villes \_ Deniers rendus et non reçus de l'exercice précédent du huictiesme et dixiesme du vin à la partie du Rosne et à la partie de Saonne, des censes et appointemens de l'imposition des hostelleries et rateliers ; \_ des impositions de la boucherie. \_ Dépenses pour " les frais de bouche fournies es auditeurs qui ont vacqué à l'audition, vérification et closture dudit compte. "

La reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle est dissimulée par la reliure XIX<sup>e</sup> siècle  
Le feuillet 102 est déchiré sur le côté droit

**Cote : CC 0779.**

Référence informatique : 00000961

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 36 pièces, papier.

### 1529 - 1530

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Gages des fonctionnaires et employés de la Ville

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville, pendant l'année commençant au 1er octobre 1529 et finissant au 30 septembre 1530.

- Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages des fonctionnaires : de Paquelllet, Jehan Salla, Guiot Henry, conseillers de la ville ; de Jehan Roux, clerc et commis à l'exercice du huitiesme et du dixiesme du vin ; de Pierre Destruz, Jehan Aubert, Jehan Peyreny, Jehan Reverdy et Roux, receveur des impositions et gabelles de revenderie, fusterie et autres ; de Fournier, procureur général, de Gravier, secrétaire ; de Jacques Le Charron, greffier des aides ; de Jehan de la Bessée, procureur général ; de Jehan Reverdy " pour l'exercice des fermes de la cordoannerye, espinollerye, papeterye et autres ; \_ de Pierre Marmot et Gony Paulmyer, " commis au réveil de nuyt tous les lundis de nuyt et aux festes des trépassez en l'honneur et commémoration desdits trépassez ; " \_ de Coulaud, mandeur du consulat ; d'Estienne Bourdelin et Jacques Mayod, gardes des clefs de la porte du pont du Rosne " pour ouvrir et fermer aux heures ordinaires et demye aux postes du Roy quand le cas y echect " ; de Barthelemy Rozant, dit Bourduysant " pour avoir gardé jour et nuyt la chesne traversant la

Saonne le droit d'Esnay pour obvier à la sortie des blez de ceste ville " ; de Jehan Chenu et Estienne Combrier, " gardes des clefz de la porte soubz Pierre-Scize, pour avoir ouvert ladicte porte aux heures pour ce ordonnées et de nuyt aux postes du Roy quant besoing a esté " ; de Me Anthoine de Bussy, notaire, " pour avoir vacqué à garder à la porte du pont du Rosne, pour obvier que blé, farine ne pain ne sortist de ladicte ville ; " de Claude Cheval, trompette, pour avoir gardé les clefs de la porte des Farges ; de Philippes Gallian et Jehan Duveau, gardes des " clefz " de la porte Saint-Marcel.

**Cote : CC 0780.**

Référence informatique : 00000962

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 2 cahiers in-folio, ensemble 26 feuillets, papier; 14 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Mémoires, mandats et quittances. \_  
Quittances " des sergens qui ont servy à journées et autrement pour le fait et exercice des impositions, aydes et gabelles et à la contraincte des payemens d'icelles ", d'Edouard Grant, " commis à la conduite des rempars et fortifications de la dicte ville, d'Henry Bohier, " chevalier seigneur de la Chapelle, conseiller maistre d'ostel ordinaire du Roy et capitaine de la ville de Lyon " ; de Jacques Coulaud, " concierge de l'ostel commun, pour avoir

donné ordre aux affaires qu'il avoit de commandement du consulat au fait des blez, faire plusieurs lettres mémoires doubles et autres choses survenues, et mesmement du temps de la sédition, et depuis, au moyen de laquelle il a eu grosse peyne et labeur " ; \_ de Claude Cheval, " trompette, commis à la guecte de Fourvières pour journallement de matin et seoir sonner avec sa trompette audict Fourvières l'heure d'ouvrir et fermer les portes de la ville et faire les cris avec sa dicte trompette qui seront et sont ordonnées pour ladicte ville ; " de Bernard Bezard, sergent royal, " pour avoir servy à l'exercice de la ferme de la boucherie ; " " de Gilles Maupion, sergent royal, pour avoir exercé l'imposition du Ville et Xe du vin ; \_ d'Humbert Gimtre, " pour avoir vacqué avec Me Jaques Collaud à l'exercice des impositions, aydes, et gabelles que la ville tient à main ferme du Roi ; de Pierre Coterel, clerc, pour avoir assisté avec messieurs les conseillers à Saint-Jehan, chez monsieur le secrétaire pour faire la despesche de Catherin et autres envoyez tant en cour que en Bourgogne. \_ " Estat et roolle des personnes qui ont servy à gaiges tant pour la recepte et contrerolle des impositions, aydes et gabelles que messieurs les conseillers de la ville de Lion ont fait lever soubz la main de ladicte ville, que pour l'exercice d'icelles fermes et autres menuz fraitz, le tout pour la dicte cause. "

**Cote : CC 0781.**

Référence informatique : 00000963

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 20 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Frais de procédures

---

Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville.

- Frais de procédure ; honoraires d'Antoine de Ferrare, avocat au Parlement, de Jean Le Brun, procureur au Parlement ; de Jacques Laloyau, avocat au Parlement ; de Mathieu de Vauzelles, docteur et conseil de la ville, " pour avoir entendu et consulté les procès et affaires de la ville, avoir assisté au consullat avecques les conseillers ou souventes foyz il a este appellé, et autre part puis quelque temps pour les affaires d'icelle et mesmement depuis le mois d'avril derrenier passé, que fut la sédition et saccagement fait par certain peuple mal mou, à quoy il a esté partie de temps occupé, soit tant pour donner ordre au fait et affaire de blez, pour adviser tous moyens possibles d'entourer et faire amener en ceste dicte ville aux procès lesdit séditieux et autres en grant nombre que la ville a fait toutes escriptures, comme demande, libeaulx, deffences, répliques, raisons de droit et toutes choses nécessaires servant à iceulx " ; \_ d'Anthoine Buyer et Bernardin Bouillier, clerks, pour avoir, despuys le vingt cinquième jour d'avril dernier passé que fut faite l'émotion et pillerie par le populaire en ceste ville jusqu'à présent, vacqué à escrire jour et nuict continuellement lettres missives et meimoyres envoyez par le consulat en diverses foyz en court devers le Roy, nostre sire, madame et seigneurs du conseil les advertir d'icelle sedicion ; " \_ de maistre Mathieu Saunier, " praticien, citoyen de Lyon, procureur substitué quant aux causes de la ville ; " \_ de messieurs Vauzelle, Audoin et Vandel, docteurs, " pour avoir consulté par deux fois le procès d'appel pendant es ressorte entre les dits conselliers comme appellans contre Me Estienne Valantin, chancelier, promoteur de la cour ordinaire, à cause de la poursuyte que ledit promoteur et sa maison faisoient contre Me François Fournier, procureur général de ladicte ville " ; de Christofle de

Signalles, secrétaire, et François de Brusac, maistre d'ostel du seigneur Pomponio de Trevolcio, lieutenant général au gouvernement de Lionnoys " ; \_ de Jehan de la Bessée, docteur de Villefranche, " pour avoir fait consultation avec messieurs Bellièvre et de Vauzelles, advocat de ladicte ville des différens que le corps commun a avec monsieur le doyen et chappitre de la grande église comme de l'édifice et avancement du bastiment de la maison de madame Piochète, du colliège de la Trinité " ; " de la trompette de Fourvières et autres ; \_ de Me Loys Dutourt, " l'un des greffiers de la court séculaire, pour l'expédition d'un procès par luy reçu, suscité par jute Estienne Vallentin, chancelier ex promoteur de ladicte court, et de Me Estienne Savary, notaire, contre le consullat et le procureur de la ville, à cause du blez, pour icelluy procès bailler à monsieur de Botières, prevost de l'ostel estant en ceste ville envoyé de par le Roy ; " \_ de Germain Chenu, " procureur et ayant charge de l'ospital du pont du Rosne et de tenir le compte et de la recepte et des dépence d'icelluy pour lever les actes et procédure faite au bailliage de Vienne ; " \_ " d'un procès meu entre le consulat, comme recteurs dudict hospital, comme aians droit par donation de Jane Jolye, d'une part, et Jehan Du Puy de Saint Saphorin, d'autre " ; de Me Pierre Bocquin ; de Me Jehan de la Ronzière, " ayant charge de la sollicitation des procès et affaires de la ville. "

**Cote : CC 0782.**

Référence informatique : 00000964

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 pièce, parchemin, 21 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

## Remboursement d'emprunts

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Remboursement d'emprunts de 2,000 livres fait " à Claude Reynaud et Guyot Henrys, marchans, citoyens de Lyon ; de treze mil livres ou environ pour fournir les XXI mil livres avancées pour le recouvrement des gabelles ; de cinq mil huit cens douze livres dix solz tournois fait à honorables hommes Claude Renaud et Guyot Henrys de XXX escus soleil à honorables hommes Anthoyne Senneton et Jehan Mournay, citoiens, conseillers de ladite ville, qu'ilz ont répondu et promis paier à messieurs les doyen et chapitre de l'esglise de Lion " ; \_ de 6,195 escus soleil fait à Claude Renaud, Guyot Henrys, Jehan Mournay et Pierre Manissier " ; \_ de 8,095 livres fait à Pierre Manissier " pièces relatives à l'imposition de 35,000 livres t. faite sur la ville de Lyon pour payer sa rançon et ravoir ses enffans ostaigiens en Espagne. " \_ Payement de courtage à Barthelemi Gallo, Florentin. \_ Remboursement d'un emprunt de 8,200 livres t. fait à Humbert Grellet, marchand fréquentant les foires de Lyon.

**Cote : CC 0783.**

Référence informatique : 00000965

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 8 feuillets, papier; 28 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)

Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Approvisionnement en blé

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Approvisionnement ; achats de blé faits par la ville à Vincent Petit-Jehan, Symonet, Paul Fontayne, Pierre Vincent et Henry Gimbre, marchands de Lyon ; à François Carré et Pierre Fourestier, marchands de Nevers ; " à Estienne Bertholon et Jehan Sève, ferrier à Beaulne ; à Pierre et Jehan François Biny, marchands florentins de Lyon. \_ Remboursement des sommes payées pour la ville à Pierre Morin et Jehan Perret, fermiers du " cartellaige " ; vacations d'Edouard Grand par luy faictes par le commandement de messieurs les conseillers de la ville de Lyon es moys de may et juingt mil Vc vingt neufz, tant pour aller quérir et amener des blez par charroy et autrement pour la nécessité que pour lors estoyt en la ville pour en survenir au populère, que ausy pour avoir audit temps esté au devant de certains lansquenetz que venoye en ceste ville, pour affin d'estre advertiz de la verrue et çavoir leur manyère de vivre. " \_ " Mandat pour Anthoine de Bussy, notaire, Pierre Frère-Jehan et autres compaignons du Bourchany de ladicte ville pour leur poynes et vacations d'avoir esté en nombre de quarante ou environ l'espace de quatre jours au lieu de la Guillotière et eulx estre transportez jusques aux lymites du Daulphiné, pour affin de tenir main-forte à ceulx qui amenèrent blez en ceste ville à cause de certains commissaires eulx disant avoir commission de messieurs de parlement et des estatz dudit pays dudit Daulphiné arrestoient et gardaient venir en ceste dicte ville les blez et les venoient arrester jusques à la dicte Guillotière " ; pour Jehan RoHsset, Jehan Rochon et Ambroyse Burdy, qui étaient allés " avec Guichard David, dit Fortuna, le long de la rivière de Saonne par manière d'escoucte pour savoir et sentir quelz blez il vient de Bourgoigne et eulx s'enquérir le long de

ladicte rivière jusques à Mascon si les communes des villaiges font aucun bruyt de retenir lesditz blez affin de venir advertir la ville pour aller audevant ainsi que par messieurs les conseillers a esté ordonné. " \_ " Rolle de mardy IIIe jour de may Vc vingt neufz des marynyers et colovrenyers, que son aler (sic) jusques à Belleville au devant des bateaux qui amenoyt des blez que Vincent Petit amenoyt pour la ville pour les gardé que le menu peuple n'y fict mal là ou nous estions vingt et neuftz que marynyers et colovrenyers dont ayt fait la despence par mandement de messieurs les conseillers de Lyon. "

**Cote : CC 0784.**

Référence informatique : 00000966

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 1 cahier in-folio, 8 feuillets, papier; 38 pièces, papier.

### 1529 - 1530

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.
- Mandat de paiement pour Estyenne Bourdelyn et Jacques Mayod, commis à la garde des clefs de la porte du pont du Rosne " pour leurs poynes et vacations d'avoir ouvert la dicte porte de nuyt à tous amenans blé en ceste ville du pays de Daulphiné ; " partie de despence faite pour envoyer à Montbrison, en Forest, faire publier le mandement du Roy, nostre sire, contenant permission et congé à toutes manières de gens de la province et bailliage de Lionnoys de enmener blez à vendre en la ville de Lion

et ailleurs dedans ladicte province nonobstant la défense faite au contraire par les bailliez et officiers des lieux ordinaires, lesquelles défences par ledict mandement sont mises à néant et abolies comme faictes sans le congé du dict seigneur, et pour faire lesdites proclamations y convient envoyer audict Montbrison les commissaires deputez, sergents et trompette, pour ce que les officiers dudict Fourestz n'eussent permis ladicte publication , ne fourni de sergens et trompette ainsi que fut ordonné par le consulat. " \_ Payement " des personnes qui ont vacqué à la garde des portes de la ville pour obvier que blé, farines ne pain ne sortist de la ville. " \_ " Fraiz et despens fournie par mons. André de Lerban, l'un des conseillers de la ville de Lyon envoyé de par le consullat en pays de Bourgoigne avec monsieur le prévost de Botière, lequel sieur prévost, à la prière du consullat, s'est transporté jusques à Tournuz au devant des blez que l'on faisait venir en vertu d'un mandement de traicte de Vle esmynes que le Roy, nostre sire, a octroyé à la dicte ville, pour en survenir et secourir icelle ville, lesquels blez estoient en grox dangier destre prins et arrestez par les villes et communes comme ils s'estoient et faisaient oyr ou si ainsi eust esté que lesdits blez ne fussent venuz, ladicte ville en eusse pu tomber en inconvenient, lesquels blez, Dieu grace, par le moyen de mondit sieur le prevost de l'ostel, sont arrivez à bon port en ceste dicte ville et pour sa despence de luy et de son train ".  
\_ " Compte de Jehan Mornay des blez dont il a eu charge, achaptés pour la provision de la ville de Lyon es années 1528 et 1529 " . \_ Carnet de l'achat des blez fait en Bourgoigne pour messeigneurs les conseillers de ceste ville par Henry Gimbre aux moys de janvier et fevrier mil cinq cens vingt et huit, et aussi le chargement fait desditz blez au moys de mars suivant ". \_ " Compte de monsieur de Reverie, Claude Laurencin de l'achat des blez qu'il a fait aux pays de Lionnoys et Fourest, ou pour ladicte cause il fut envoyé par messieurs les conseillers de la ville de Lion, pour en

survenir et secourir la dicte ville au moys de may MVc vingt neuf ". \_ " Parties des fraiz qu'il a convenu faire pour la charge et description des greniers faicte en ceste ville de Lyon es moys d'avril et may mil cinq cens vingt neuf ". \_ Mandat de payement pour les personnes " qui ont vacqué et prins garde, puis le XVIe juillet derrenier passé, de faire venir les blez entrans en ceste ville pour vendre et mesmement à la porte du Rosne de nuyt et à toute heure qu'il vient pour ce qu'il vient cachetement, à cause des deffences faites en Daulphiné et les conduire en la grenecte pour illec les faire vendre aux habitans et garder qu'il ne tombe es mains des bolengiers ne marchans pour le revendre pour obvier à la charté " ; pour celles aussi qui ont vacqué à surveiller l'arrivée " des costaulx ". \_ Mandat de paiement pour Pierre Gruellet " pour unze jours qu'il a vacqué au-dessus la Montaigne Saint-Sébastien et vers Saint-Clair pour obvier au transport des farines et blez à cause que les musniers soubz umbre de ce qu'ilz vont mouldre ou peuvent et pouvaient sortir, s'ilz n'eust esté ladicte garde " ; \_ " pour Claude Ryotier, sergent ordinaire de Lion, pour avoir assisté ordinairement en la grenete et garder que les bolengiers et musniers n'y soient venue achapter avant l'heure ordonnée ne enchérir le blé " ; \_ " pour Jehan Servan, seigneur de Trocèzes, pour ses poynes et vacations d'avoir par commandement de monsieur le gouverneur, fait faire ouverture des greniers de Lyonnoys où il y a blez et donné conduite aux cotaulx et voituriers qui viennent et amènent blez en ceste ville qu'ilz ne soient empeschez par chemyns " ; \_ " pour Jehan Moly, cleric notaire, pour avoir excercé le prix du pain en ceste dicte ville soubz l'auctorité du consullat affin que le dict prix fust mieulx fréquenté et continué pour obvier aux fraudes des bolengiers " ; pour Guillaume Juge, qu'a eu la garde de quinze cens asnées de blé achaptées pour la provision de la ville en l'année mil cinq cens vingt-sept ; pour Jehan Foucault et François Sim, pour avoir faict dresser les comptes dudict blé qu'il a vendu " .

**Cote : CC 0785 -1**

Référence informatique : 00000967

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 42 pièces, papier; 40 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1529 - 1530)

Pièces justificatives de dépenses par

Charles de la Bessée

Approvisionnement en blé

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Demandes d'autorisation pour transporter du blé à Lyon. \_ Frais de voyage " d'Henry Gimbre, marchand de la ville, qu'a pris charge d'aller à Lyon par devers monseigneur l'admiral gouverneur de Bourgoigne, y estant présentement, pour luy quérir et demander traicte des blez dudict pays " ; \_ " de François Pelluz, pour aller en divers lieux pour savoir le nombre du bledz qui y porront estre. \_ Payement de Christofle de Seignerolles, secrétaire, et de Toussaintz Prevost, cleric de monsieur le gouverneur de ceste ville, messire Pomponio de Trevulcio, pour avoir vacqué à faire les inquisicions et preuve des justiciers à l'entour de Lyonnois qui ont fermé la traicte de bledz pour l'envoyer au Roy affin d'en avoir provision " . Frais de voyage de Guichard David dit Fortune " jusques à Saint-Genys devers Mons. le visiteur de Bourges " et pour d' " ung autre voyage fait à Grenoble devers ledit sieur visiteur, lequel y est allé pour veoir la traicte du bledz pour ceste ville, compris en ce ung autre voyage fait par son filz la

vigille Saint-Laurent derrenière passée au lieu de Saint-Chamond, porter lettres audict trésorier de par le consulat qui lors estoit audict lieu de Riva-de-Ger " ; paiement à Flory Masparod, messenger, pour avoir esté à Talluyer devers monsieur de Reverie pourter lettres, affin qu'il allât à Montbrison devers les officiers de Fourestz pour avoir la traicte des bledz " ; à messire Hugues Du Puys, docteur " procureur monseigneur de Lion, pour deux jours qu'il a vacqué d'estre allé de ceste ville à Vassillieu, avec monsieur l'official de la primate par devers monsieur le président du Daulphiné afin de le prier de par messieurs de l'église et de la ville qu'il se voulust transporter à Grenoble pour donner ordre au fait de la traicte des blez que le Roy a permis à la ville tirer dudit pays, aussi venir les blez des dismes et granges de ceulx de ceste dicte ville " ; messire Hugues Du Puy, docteur, pour ung voyaige qu'il a fait ceste sepmaine derrenière en Daulphiné devers monsieur de Maugeron, lieutenant dudict Daulphiné, pour le fait des blez, à quoy il a vacqué avec Jehan Faure deux jours " ; à " Claude de Bourges, visiteur du sel en la ville et pays de Lyonnais, pour ung voyaige que fait présentement pour ladicte ville à Grenoble et au pays bas en Prouvence et Languedoc pour le fait des bledz comme il est contenu en ses mémoires " ; à monsieur de Réverie Claude Laurencin " pour ung voyaige que présentement il a prins charge de par le consullat aller de ceste ville aux estatz du pays de Daulphiné, qui se doivent se tenir à Grenoble, le XV<sup>e</sup> de ce mois, pour requérir et demander traicte de certaine quantité de blé, que le Roy avoit promis et donné traicte dudit pays pour la provision de ceste dicte ville ; \_ pour Antoine Senneton pour le rembourser " de ce qu'il a fait tenir à Paris et fournir à M. Claude Gravier, secrétaire du consullat y estant poursuivant envers le Roy abolition des deffences faites de non tirer des blez par les seigneurs mesmement ceux des pays ressortissans du bailliaige et senechaussée de Lyon, lesquelz avoient deffendu de non y

amener blez et autres choses. " \_ Mandat pour Guillaume Doillon, seigneur de Latour, " pour ung voyaige que présentement il a prins charge faire pour la ville au pays d'Auvergne, vers monseigneur le duc d'Albanye, gouverneur dudict pays, et vers monsieur de Berbezieux pour les prier de par nous et supplier qu'ilz nous veuillent donner traicte de blez dudict pays. " \_ Lettre dudit Doillon au consulat sur les résultats de sa mission. \_ Mandat de paiement pour Jehan Prestreau et Pierre Barbyot, citoyens de la ville de Lyon, de la somme de huit mil livres tournois " pour icelle par eulx porter à monsieur le visiteur Claude de Bourges et Henry Gimbre ou à l'un d'eulx estans en Bourgoigne pour en subvenir au paiement des blez qu'ils ont achapté ou fait achapter pour la provision de ceste ville. "

**Cote : CC 0785 -2**

Référence informatique : 00000968

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 3 cahiers in-folio, ensemble 42 pièces, papier; 40 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1529 - 1530)

Pièces justificatives de dépenses par

Charles de la Bessée

Approvisionnement en blé

---

" Parties de despence faite par Benoist Rochefort, conseiller, en deux voyaiges par luy faits suivant l'ordonnance du consullat à Grenoble par devers messieurs du Parlement et des Estatz du Daulphiné avec lettres dudict consullat pour les prier et requérir permectre sortir blez dudict pays pour les amener en ceste ville pour le secours d'icelle attendu la nécessité qui y estoit ", \_ despence faite par " Me Hugues Vidil et



Jehan Croppet, envoyez de la part de messieurs les conseillers de la ville de Lyon à Grenoble pour porter les lettres du Roy, nostre sire, et desdits conselliers de la ville de Lyon, aux seigneurs des Estatz et au Parlement dudit Grenoble pour avoir la traicte de mil asnées de blé ". \_ Payement fait à Claude de Lagrange, notaire royal, pour " ung voyaige d'aller jusques Ampuys où l'on envoie de nouveau par devers monsieur de Maugiron, lieutenant de M. le gouverneur du Daulphiné, luy porter lettres que le Roy luy envoie pour avoir traicte de blez dudit pays ". \_ Mandat pour Regnaud Barlet, marchand de Lyon, pour aller en Daulphiné retenir blé à Chavanoz et autres lieux à l'environ pour les faire venir en ceste dicte ville " ; pour Humbert Paris " à cause du voyaige qu'il a prins charge faire pour la ville en Bourgogne pour l'affaire des blez. " \_ " à honorable Lyonnard Montaignat, l'un des conselliers de la ville, pour sa despence et vacation d'avoir esté à Vienne et Saint-Symphorin d'Ozon savoir quelz greniers de blez il y avoit, pour affin d'en advertir messieurs des Estatz et du parlement de Daulphiné qu'ilz veuillent permettre en pouvoir amener en ceste ville pour la provision d'icelle " \_ Don fait " à monsieur Palamydes, secrétaire de monseigneur l'admyral gouverneur de Bourgogne, pour plusieurs lectres qu'il a faictes et dressées de par ledict sieur Servans pour la traicte des blez audit pays de Bourgogne et affin que par cy après il aye envers ledict sieur les affaires de la dicte ville pour recommandez, mesmement esdictes traictes. " \_ Mandement au sieur de la Bessée " pour ung voyaige par luy fait de ceste ville à Montbrison par devers messieurs les bailly et gens du conseil de Madame audit pays avec lettres et mandemens du Roy affin de pouvoir tirer blez dudit pays " ; \_ pour Philibert Berthet, messenger de Lion, pour " cinq journées qu'il a vacqué allant, venant et séjournant de ceste ville à Grenoble porter lettres de messieurs de l'esglise et du consullat à messieurs du parlement et des trois estatz du Daulphiné, pour avoir traicte

des blez qu'ilz ont ferme au pays de Daulphiné ; au grenetier Jehan Daullon, pour quatre jours qu'il a vacqué d'estre allé de ceste ville à Mombrison compris son séjour et retour avec messieurs les doyen de la grant église et de Saint-Romain par devers monsieur le bailly de Fourest pour obtenir traicte de blez dudit pays ; pour Théode Levyn, marchand de ceste ville, pour ung voyaige que présentement il fait pour la ville devers le Roy estant à Bloys en dilligence pour obtenir dudit seigneur traicte de blez de Baulce, Orléans, Berry, Bourgoigne, Vellay et autres pays. " \_ Mandement pour Symon Ravenat, clerc " tant pour sa vacation et despence que pour le louage d'un cheval d'avoir par luy esté à Vymeis venant de seoir où il avait esté envoyé pour s'enquérir de certain blé illec arrivé, amené de Bourgoigne par Philippes Brulamac Lucquoys et se le deschargeoit audit lieu où il estoit question de le transporter hors de ce pays pour affin d'y obvyer ". \_ " Despense faicte par Guillaume Boulet, par le commandement de messieurs les conselliers pour aller mectre soubz les mains du Roy les blés que troverois (sic) le long de la Sonne aucy de deux voiajes en Bourgongue par devers monsieur de Langes pour avoir la trete des blés". \_ " Mandement parties et quictances de Édouard Grand, du charroy, conduite et autres fraiz faitz pour avoir fait amener en ceste ville les blez achaptez des dames de Chevières et de la Lyegue " \_ " Parties des fraiz et despence faitz pour aler de Lion à Villefranche faire publier le crie et lettres patentes du Roy, nostre sire, pour faire lever les inhibicions et deffences faictes par les officiers de Beaujoloiz de non pouvoir tirer les blez hors dudit pais de Beaujoloiz. " \_ Compte d'un voyage " fait par maistre Claude Gravier, notaire royal, secrétaire de la ville à Paris et en court devers le Roy, nostre sire, envoyé et député par le consullat pour obtenir lectres dudit seigneur affin de mectre à néant les deffenses faictes par les baillifz, chastelains et autres officiers du ressort et bailliage de Lyonnois de non amener

en ceste ville blez et grains à fere pains parellement pour en avoir provision, du Daulphiné qui ne veullent permectre en tirer, aussi pour poursuiue le procès contre les fermiers des drapz de soye et pour autres causes déclairées en ses mémoires. "

**Cote : CC 0786.**

Référence informatique : 00000969

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 37 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Dépenses pour les Fortifications de la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Fortifications.\_ Payement des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire les murailles qui se font entre le petit boulevard Saint-Sébastien et la Cazemacte " ; de ceux " qui ont vacqué et continué à faire le pont-levis du grand boulevard Saint-Sébastien et nourriture des coquins et maraulx qui ont vacque à porter terre aux fossés pour fère la largeur desdits fossés ; payement des ouvriers qui ont vacqué et continué à oster les terres pour faire les fondacions entre le petit boulevard Saint-Sébastiens ct la Cazemacte ; payement de vingt sept piez carrez pierre chuyn à raison de troys solz deux deniers le pyé rendu sur le port Saint-Vincent pour servir aux ouvraiges des rempars et fortiffications de la ville. "

**Cote : CC 0787.**

Référence informatique : 00000970  
Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 32 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives de dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- " Despence faicte pour rompre et tirer la pierre de la perrière qui est audevant de Pierre-Scize et charroyer ladicte pierre sur les boulevardz Saint-Sébastien. "

**Cote : CC 0788.**

Référence informatique : 00000971

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 21 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville.

- " deniers payés par ledit trésorier pour les fraiz faictz à cause du tendaige, entretenement et garde des chaynes tendues au travers de la Saonne, gens commis aux portes de ceste ville pour garder et empescher l'issue des bledz ; " deniers payés " à Me Jehan Canappe,

régent commis au collège de la Trinité, pour soy ayder à meubler et entretenir aux frais que luy convenait faire en entrant dans ladicte régence, " " despense fournie par Jacques Coulaud pour le disner de messieurs les conseillers, aussi de monsieur de Vauzelles, advocat et consul de la ville, le mardi XII janvier mil Vc vingt huict (v. st.), auquel jour ilz vacquaient depuis le matin jusques au soir, pour avoir adviz sur plusieurs choses concernant les affaires de la ville, tant pour le différant que le Consullat a avec messieurs de l'Eglise, au moyen du eolliége de la Trinité nouvellement érigé, où le Consullat a pourveu d'un recteur aux gaiges de la ville, à quoy iceulx sieurs de l'eglise veullent empescher disans que à eulx est de ce faire ; " " frais des avancemens sur Saonne par encorbellemans faitz par permission du Consullat que autrement, dont du tout avoit esté tenu propos de tous les différant se soubzmectre en arbitraire, de quoy mesdits sieurs de l'église pressoient, affin, devant que y procéder, entendre le droict de la ville pour l'observer et garder que autrement. " Mandat de payement d'une somme de cinq cens livres receue par Me Charles de la Bessée de Me Mathieu Chalan docteur pour la revente de XXV l. t., pension due à l'ospital sur les granges maison et ténement de Fontanières mise en ses mains d'une part, et cinq cens cinquante deux livres provenues des aumosnes faictes par Laurens Ducorval Jehan Sève et Jehan Marie estans ès mains de Me Jaques Coulaud ; " " pour Pierre Solas, dit Lesperonnier, pour avoir vacqué par ordonnance du Consulat à garder deux fustes de sel que les fermiers du tiraige du sel voullioient monter en Bourgoigne, lequel l'on feist saisir à cause que la ville en estoit desgarnie et dépourvue ; " " parties des journées faictes par Charles de la Bessée trésorier de la ville et communauté de Lyon, pour avoir esté de ceste ville à Sainte Colombe et Condrieu, pour donner ordre à la recepte de deux solz six deniers tournois que la ville prent sur chacune quarte sel, qui se

vend ès greniers desdits Sainte Colombe et Condrieu, et commettre gens à ce entenduz, pour tenir contrerolle de ladicte vente, à quoy faire il a esté envoyé le pénultiesme jour de décembre passé, où il a vacqué troys jours, " \_ " parties des frais faictz pour faire adjourner Guillaume Remond et ses consortz fermiers du tiraige du sel à Aigues Mortes, par devant monsieur le gouverneur et sénéchal de Beaucaire et de Nymes, commissaire à ce député par le roy nostre sire, en son conseil estroit, à veoir procédure, tesmoings, et procéder sur l'entérinement des lettres de sa commission, qui est pour empescher l'aulsement dudict sel, que lesdits fermiers poursuyvent, ainsi que le scindiq de Languedoc a escript au Consulat, dès samedy dernier XXVle de février mil Vc vingt-neuf (v. st.). \_ Payemens faitz aux roys des jeuz d'arbaleste et collevryne, affin de les entretenir. "

**Cote : CC 0789.**

Référence informatique : 00000972

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 31 pièces, papier.

### 1529 - 1530

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée  
Frais de répression de l'émeute dite "Grande Rebeine"

---

#### Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville.

- Frais de répression de l'émeute dite Grande rebeine, arrivée à Lyon, au mois d'avril 1529. \_ Montre et payement " des hommes mys sus aux gaiges et soulde de la ville et communauté de Lyon, soubz la

charge et conduite de noble personne Anthoyne de Varey, barron de Malleval, seigneur de Chasses et Belmont, lesquels ont esté payez dans le cloistre de Saint Bonaventure audict Lyon, le premier jour de may mil Vc vingt-neuf, à chacun vingt quatre solz tournois pour leurs gaiges de quatre jours, assavoyr le XXVIIIe, XXIXe et XXXe avril, ledit premier de may, à raison de six solz pour jour, au feur de neuf livres tournois le moys..." \_ " Rolle des pyonniers et souldars payez le XIX may MVcXXIX en nombre Ilc, payez pour quatre jours, ledit jour comprins. "

\_Paiement fait " à François Guérin, chastellain de Rontallon, de cent solz tournois pour les frais de justice et autre despense faicte audit lieu de Rontallon à cause de Pierre Nuguet dudit Rontallon, qui fut constitué prisonnier audit lieu, où il a esté l'espace de huit jours, lequel estoit au pillage fait en ceste ville le XXV d'avril, comme il s'est trouvé par son procès ; " à Claude Pérault, sergent royal, vingt-cinq solz tournois, " pour estre allé de ceste ville à Meyzieu recouvrer un prisonnier, saisy du pillage par luy fait le jour de l'esmocion du peuple faicte en ceste ville ; " à Claude Cheval, trompecte pour avoir servy la ville pour les exécutions et bannissemens de ceulx qui ont été accusé de pillage ; " \_ " parties de despence fournies par Humbert Coryaud, lieutenant du prévost des mareschaux en ceste ville de Lyon, pour aller quérir hors ceste ville plusieurs délinquans séditieux qui firent le saccagement en ceste dicte ville. " \_ " Parties des fraiz faitz par Humbert Coryaud, dit Archimbaud, lieutenant du Prévost des mareschaux pour mener à Miribel et ramener en ceste ville de Lyon Jehan Musy, en ensuyvant le bon plaisir et ordonnance de Monseigneur de Savoye, et pour ce faire, s'estre départy de ceste ville, (de Lyon) le lundy derrenier jour de May MVcXXIX après disner, pour mener ledit de Musy audit Miribel, et y estre allé coucher accompagné de sa bande en nombre vingt-sept, lequel il avait ramené en ceste dicte ville aux prisons de Roanne le lendemain matin ensuyvant, deuxiesme jour dudict moys

de juing." \_ Mandat pour Anthoyne de Bussy notaire et une bande de douze personnes avec l'aide desquelles " il avoit esté prendre en la grange du Pape, rière le pays de Bresse ledit Jehan Musy. " \_ " Parties de pain deu à Anthoyne Verrier, bolengier, qu'il a fourny par commandement de messieurs les conseillers au chartrier des prisons du roy à Roanne, pour le nourrissement des personnes de ceulx qui avoient fait l'émotion et sacaigement en ladicte ville, lequel pain il a convenu fournir pour ce que ledit chartrier ne vouloit rien bailler esdits prisonniers. " \_ Liste des personnes exécutées " par maistre Jehan Jaquemet, exéquuteur de la aulte justice, et paiement à lui fait pour cette exécution." \_ " Paiement fait à Claude Foillet, dit Chambéry, maistre charpentier de Lyon, pour ses gibetz et potences, qu'il a faitz et érigés sur le pont de Saonne, esquelz ont esté penduz Jehan Musy et autres délinquans. " Paiement " d'Antoine Picquet, Jehan Faye, juge des ressortz, Anthoyne Audon, Pierre Menil et Benoist Burbenon docteurs, Pierre Morel, docteur, Mathieu de Vauzelles, Annemond Chalay et François Faure, greffiers, pour avoir vacqué aux procès d'Anthoine Incano et Jehan Musy, qui ont esté condempnés à estre penduz, Thierry Lartilleur à estre fustigé, et autres à estre mys en gallères, lesquelz estoient des séditieux et sacaigèrent les maisons et greniers de la ville. " \_ Exemption du " huitiesme " et " dixiesme " du vin accordé par le consulat à Laurens du Corval, " parce que l'année précédente et le vingt cinquiesme jour d'avril, que fut faicte la sédicion en ceste ville, tout son vin, qu'il avoit en bonne et grosse quantité, et la plupart de tous ses biens meubles, or et argent, luy fut pillé et sa personne blécé jusques à la mort ; " \_ don de 785 l. t. 9 s. t. " fait par le Consulat à Monsr le prévost de l'ostel, de Botières, ses archiers et serviteurs, à monsieur l'avocat Matery, greffier et autres, pour les services rendus par eux à la ville à l'occasion de la sédicion ; don de douze escus d'or à monsieur de Jons, gendre monsieur de Belmont, à cause de ce qu'il a vacqué depuis le XXV d'avril

derrenier passé, que fut la sédition et pillage faict en ceste ville. "

**Cote : CC 0790.**

Référence informatique : 00000973

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 42 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- " Rolle et parties de despence faicte le jour Saint Thomas apostre, XXIe décembre MVC vingt neuf, tant pour l'oraison doctorale faicte ledit jour, messe du Saint Esperit, scindicat, que autres menuz fraiz acostumez ledit jour. " \_ Mandat de payement pour " les gardien et couvent Saint Bonaventure, pour la messe journalle qu'ilz ont dicte en la chappelle du Saint Espérit du pont du Rosne ; " pour Philippes Galland, " pour fin papier à escripre mys en la salle de l'ostel commun, pour servir aux actes, mynutes et mémoires ; "\_ payement à Pernet Pyrod, chapuis, " de cinq tableaux qu'il a faictz pour les cinq portes où sont escriptz les ordonnances faictes aux commys à garder pour la peste. " \_ Payement des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire une fenestre en l'hostel commun de la ville pour poser une médaille antique, " \_ " à rabiller le grenier du poix des farines et le pont de boys du pont du Rosne et affaire une porte au port Charlet ; à faire ung couvert au cansel de la porte St-George et bouter ung somyer ; à continuer la réparation de la porte Saint George et en l'ostel

commun, aussi à retenir la travaison du grenier de la ville sur le poix des farines en la place des Carmes, à faire ung couvert à la porte du port Charlet et planter des larmies aux chanées des portes du port de rue Neufve ; à faire une pille à l'hostel-dieu du pont du Rosne, à garnir de terre et gravier à fleur de terre et à lyveau la dicte pille, à cause des concavemens qui y avaient esté faictz ; à desmolir aucune vielle muraille en la rue Saint Anthoyne, tyrant à la Saonne, pour eslargir ladicte rue ; à recouvrir le couvert de tout l'ostel commun, redresser la margelle du puys dudict hostel commun, et autres choses nécessaires ; \_payement à Jagues Coulaud, concierge de l'ostel commun de ladicte ville, des collations et chandelles par luy fournies en la salle du Consullat et chambre des papiers ; d'une robe de drap tanoir à la livrée de la ville, donnée à Jacques Coulaud et Claude Archimbaud, mandeurs du Consullat, pour porter le jour Saint Thomas prouchain, pour en icelles robbes actacher manches d'orphèvrerie aux armes de la ville ; " \_ " payement à Henry Dupiney, sellier, de deux seaulx de cuyr achaptez de luy pour toujours entretenir et garnir les ratteliers estans en l'ostel commun de la ville, et autres lieux pour ce ordonnez, pour servir à ung affaire de feu ; " \_ " payement à Jehan Boysson, crye public de trente six arquebuzes, dont l'une à crochet, achaptees à l'ancan, ainsi qu'elles se cryoient et mectoient à vente.

**Cote : CC 0791 -1**

Référence informatique : 00000974

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 26 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Fiche 1/2

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Charles de la Bessée

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon.

- Payement " des confitures, dragées et autres choses fournies par Claude Raisonnier, marchand apoticaire, desquelles a esté faict don et présent de par la ville à messeigneurs de Bourges et premier président de Paris, en faveur des plaisirs qu'ilz ont faict à ladicte ville, " \_ " de six tasses d'argent à pyé, dorées, pesant dix-huit marcs, une once, seize deniers, et pour deux esguières modernes à manche carré, dorées au bort, pyé et millieu, pesant six marcs, deux onces, deux deniers, qu'est en tout XXIII marcs III onces XVIII deniers, montant, à raison de seize livres tournois le marc, ladicte somme IIIc IIIIxx XI l. X st., desquelles tasces et esguières a esté fait don et présent de par la ville au seigneur Pomponio de Trivolce, lieutenant pour le roy au gouvernement de ceste ville et pays de Lyonnois ; " \_ " parties de dragées et confitures prinses de Claude Raisonnier, espicier, et données par ordonnance du consulat à messire Claude Bellière, docteur, aussi conseiller, estant pour lors détenu en maladie, pour aucunement le consoler de sa dicte maladie ; " \_ " despences de bouche faicte par Gabriel de Russy, armurier du roy, roy de la colovrine, aux acquebutiers pour le service de la ville par le commandement de messieurs les conseillers de Lyon. " \_ " Despence (de bouche) faicte pendant le temps de l'audition des comptes généraulx de la ville et communauté de Lyon, rendu par monsieur le trésorier de la Bessée, de l'année finie le derrenier jour de septembre MVc vingt-huit. " \_ " Rolle et parties de despence de bouche faicte par messieurs les conseillers de Lyon et avec eulx les notables esleuz pour coadjuteurs au consulat, laquelle despence a esté faicte par plusieurs foyz pour desjeuner, disner de plusieurs jours depuis le XXV d'avril MVc vingt neuf, tant en l'ostel

commun, Roanne, que autre part, où ilz s'assembloient et assistoient journellement, pour donner ordre aux gros affaires de ladicte ville, soit pour faire assembler messieurs les gouverneur, gens de justice, pour donner ordre à prendre et faire emprisonner ceulx qui fesoient l'esmocion et saccagement en ceste ville le XXVe d'avril, pour donner ordre à l'affaire des blez que autrement. "

\_ Payement à Pierre Bernod et Claude Deschamps, de " dix-huit symaises vin blanc et claret viel, donné et présenté de par la ville à monsr de Saint-André, baillly de Beaujoloys, affin qu'il eut la ville pour recommandée au fait de la traicte des blez du pays de Dombes, et de douze perdriz, dont huit baillées à messieurs de la primace Hugues du Puy et receveur Symon Caille, au mois d'octobre dernier, qu'ilz alloient par devers monsr le président de Daulphiné, de par la ville, à Veychillieu, sa seigneurie, où il estoit pour le prier faire assembler les Estats dudit pays, et le prier soy y trouver, pour donner ordre à la traicte de Vc asnées de blé, que le roy avoit permis tirer dudit pays pour la fourniture de ceste ville, et les autres quatre perdriz aux secrétaire soubz signé et trésorier de la ville, qui alloient à Charly par devers monseigneur de Belmont, pour le prier souffrir que du mandement de sa baronnie de Malaval l'on puisse amener en ceste dite ville des blez, mesmement une quantité qui appartenoit à madame de Luppé."

Un feuillet de la pièce 21 est détaché de la reliure

**Cote : CC 0791 -2**

Référence informatique : 00000975

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise XIX° siècle - Toile noire, 26 pièces, papier.

**1529 - 1530**

Fiche 2/2

Comptabilité communale (1529 - 1530)

## Pièces justificatives de dépenses par Charles de la Bessée

Payement " fait à Claude Deschamps et Cristofle Cocte de ce que leur est du pour les présents faitz à messieurs les esleuz de Lyonnois, assavoir sieurs Anthoyne Grolier, Claude de Vignolx, Pierre Cholet et me Aymard de Beaujeu, leur lieutenant, aux estraynes de Noël MVC vingt-neuf, affin qu'ilz aient en bonne et briefve justice les procès et affaires de la ville pour recommandez, mesmement le fait des impositions, aydes et gabelles, que messieurs les conseillers tiennent à ferme du roy nostre sire. " \_ " Parties de vin deues par messieurs les conseillers de la ville de Lion au nom de la communauté, lequel a esté donné et présenté de par la ville tant à messieurs de Botières, prévot de l'ostel, pendant le temps qu'il a séjourné en ceste ville, où il avoit esté envoyé par le roy nostre sire, pour faire pugnition de ceulx qui feirent la sédition et saccagement de ceste dicte ville, au seigneur de la Fayete, monsr de Maugiron, lieutenant au gouvernement de Daulphiné, monsr de la Chaulx, ambassadeur de l'esleu empereur pendant le temps que iceulx seigneurs ont esté et séjourné en icelle ville ; " \_ " despence faicte pour avoir fait cryer la paix en ceste ville de Lyon, faicte et traictée entre le roy, nostre sire, le saint père le pape, l'empereur, le roy d'Angleterre et le roy d'Ongrie, publiée le samedy XXVIII de aoust MVC vingt-neuf et pour avoir fait les feuz de joyes le lendemain sur le pont de Saonne et devant l'ostel commun. " \_ Payement à Pierre Manissier, citoien de Lyon " de deux flacons d'argent par luy achaptez à Paris de Boudayne, geollier, pesant seize marcz une once et demye, au pris de quinze livres, cinq solz le marc, montant ladicte somme de 250 l. t. pour d'iceulx faire don et présent à monsieur de Loges, à cause des blez qu'il a permis venir de Bourgogne en ceste ville. " \_ Payement " des ouvriers qui ont vacqué à faire ung tournevant à l'hostel commun de la ville

et rabiller les greniers de blé de la ville, c'est assavoir les deux greniers de Saint-Vincent et le grenier du poix des farines, et y faire fenestres et autres choses nécessaires. " \_ Mandat de payement pour le trésorier de la ville Charles de la Bessée, qui demandait à " estre récompensé de ce que du voyage dont il fut dépesché pour aller en court, où fut avoué après par le consulat qu'il n'y irait point, à cause de diligense, achaptez de chevaux et habillemens qu'il feist, ensemble du prest d'une sienne mulle, qui fut par luy prestée au sire Hugues de la Porte, deputé pour aller en court de par ladicte ville, où elle a demeuré deux moys et demy entiers. " \_ " Parties de despence faicte pour la mulle achaptée par ordonnance des conseillers, laquelle fut baillée à me Claude Gravier, secrétaire de ladicte ville pour faire ung voyaige en court, laquelle mulle, au retour dudict secrétaire fut myse en l'ostellerie aux dépens de ladicte ville. " \_ " Parties des fraiz, journées et vaccations faitz par Charles de la Bessée, trésorier et receveur général de la ville et communauté de Lyon, au voyaige qu'il a fait de Lyon à Paris et St-Germain-en-Laye, où estoit la court, où il a esté envoyé en poste et diligense par messieurs les conseillers pour certaines affaires... " \_ Frais de séjour à Paris de mr Laurencin, seigneur de Riverie député de la ville en janvier, février et mars 1529 (n st.). \_ Frais de voyage faits par Guichard David par ordonnance du Consulat, " à la poursuite des blez et pour acouster l'artillerie, par " Catherin " pour la traicte des blez. " \_ " Compte de Théolde Levyn, marchand citoyen de Lyon des fraiz et dépenses, faitz et fourniz en ung voyaige par luy fait de ladicte ville de Lion à Amboise, où estoit le roy, auquel lieu il fut envoyé par messieurs les conseillers pour avoir et obtenir traicte des blez des pays de Fourest, Vellay, Vivaroys et Daulphiné, à cause de la nécessité qui en estoit en icelle ville. "

Un feuillet de la pièce 21 est détaché de la reliure

**Cote : CC 0792.**

Référence informatique : 00000976

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 4 cahiers in-12°, 3  
cahiers in-4° papier, ensemble 128  
feuilletts.

**1529 - 1530**

Comptabilité communale (1529 - 1530)  
Carnets du grabeau de l'épicerie des  
Foires de Pâques, Toussaint, et des Rois

---

Comptabilité.

- Carnets du grabeau de l'épicerie des  
foires de Pâques, d'août, de Toussaint  
1529 et des Rois 1530 (n. st.).

- Compte de Bastien Durand, de la  
recepte par luy faite des emprunts faitz  
sur les apparens particuliers, en l'an  
MVcXXIX, pour fournir au roy l'octroy de  
XXIIII m l. t pour sa rançon et  
recouvrement de nosseigneurs ses  
enfantz ostagers en Espagne. " \_ Compte  
de Bastien Durant, commis en payement  
par le menu du don gratuit de XX solz  
pour asnée froment, et X sols pour asnée  
seigle, entrez à Lyon ès moys de may et  
juin MVcXXIX, ensemble les billetz qui  
avoient esté baillés journallement à ceulx  
qui amenoient desdits blez. "

Le cahier 2 est rongé sur la partie droite

**Cote : CC 0793.**

Référence informatique : 00000977

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 131 feuillets in-4°.

**1529 - 1530**

---

Double de cc. 778.

Jusqu'au feuillet 30: Traces d'humidité

**Cote : CC 0794.**

Référence informatique : 00000978

Registre: Reliure parchemin XVI<sup>e</sup> siècle,  
74 feuillets, in-4°, papier.

**1530 - 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Compte rendu de recettes par Jacques  
Coulaud

---

" Carnet de recepte faite par Jacques  
Coulaud du maniemment des deniers  
communs, dont il a eu charge par  
messieurs les conseillers de la ville de  
Lyon, ensemble de la despence par luy  
fournie depuis le premier jour d'octobre  
MVc trente, et finissant le dernier jour de  
septembre ensuivant MVcXXXI. "

**Cote : CC 0795.**

Référence informatique : 00000979

Registre factice: Reliure à la Lyonnaise  
XIX<sup>e</sup> siècle - Toile noire, 41 pièces, papier.

**1530 - 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses par  
Jacques Coulaud  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la Ville

---

Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses faites  
par Jacques Coulaud, commis à faire la  
recette des deniers communs.



- Gages des fonctionnaires et employés de la ville : Lyonard Montagnat, Seneton, Favre, André de Larben, de la Porte, P. Manissier, conseillers ; de Jehan Sala, capitaine de la ville, de Jacques Le Charron, greffier des élus de Lyon ; de Gravier, secrétaire de la ville ; de Claude Archimbaud, mandeur du consulat, de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Symon Martin, commis au recouvrement des restes des impositions, aides et gabelles ; des commis au recouvrement de l'entrée des cinq espèces savoir : les vins, les camelots, l'épicerie, le poids des farines et le sel " débité tant en ladite ville, qu'ès lieux de Coyndrieu et Sainte-Colombe, " de Pierre Morin, notaire, et Jehan Perret, fermiers du cartelage, de Robert Albisse et Pierre Tourvéon, fermiers des impositions, aides et gabelles de la ville ; de Jehan Guérin, Jullian Bergier, sergents royaux, ces derniers pour " avoir saisy et arrêté ung bateau de sel, que certains marchans avaient amené de Vienne ou Sainte-Colombe, qu'ilz voullaient mener à Mascon ; " de Gonin Pouallier, Nicolas Reginon, Jehan Saigne, Jehan Estraignat, Jacques Ginet, Benoist Geoffroy, Jehan Chenu, commis à tenir le contrôle des entrées des cinq espèces.

**Cote : CC 0796.**

Référence informatique : 00000980

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 34 pièces, papier.

### 1530 - 1531

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques Coulaud  
Salaires des employés  
Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

- Salaires des employés inférieurs. \_ Prix distribués aux rois de l'arbalète, de l'arc et de la couleuvrine. \_ Payement de Claude Cheval, trompette, chargé d'aller à Fourvières " soir et matin sonner avec sa trompette, à l'heure que l'on doit ouvrir et fermer les portes de la ville, comme il est de coutume. " \_ Payement d'une trompette, " achetée de Simond de la Vannelle, faiseur de trompettes, dont s'aidera Claude Cheval, trompette, pour ce que le dict Cheval a rompu sa trompette et n'a pas de quoy en acheter une autre. " \_ Payement du dit Cheval, trompette, et d'Humbert, archer " commis de la crye pour avoir cryé par deux foys le mandement de l'epicerie pourtant deffense de ne charger ni souffistiquer les gingembres et espiceries ; " \_ de Gonyon Paulmier, " commis à faire l'esveil de nuyt tous les lundis et les festes des trépasses, en l'honneur et commémoration des dits trépasses. " \_ " Rolle et parties de despence pour le jour et feste Saint Thomas apostre, XXI décembre M<sup>ve</sup> trente, pour la messe du Saint Esperit, célébré le dimanche avant la dicte feste. " \_ Payement fait aux " gardiens et couvent Saint Bonaventure pour la messe journalle, dicte et célébrée par les religieux du dict couvent, en la chapelle du Saint-Esperit du pont du Rosne ; " payement d'Etienne Bourdelin et Jacques Mayod, commis à la garde des clefs de la porte du pont du Rhône.

**Cote : CC 0797.**

Référence informatique : 00000981

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 2 cahiers in-4<sup>o</sup>, ensemble 20 feuillets, papier; 33 pièces, papier

### 1530 - 1531

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques Coulaud  
Frais d'administration et de procédures

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

- Frais de procédure et d'administration ; procès " contre les Luquoy, Florentins et autres marchans d'estrange nacion, demeurans en ceste ville de Lyon, qui ne vouloient payer les taux et cotes de la rançon du roy à laquelle ils ont este cotizés. " \_Députation à Paris en raison du dit " et pour obtenir abolicion des trois foires nouvellement érigées à Grenoble par monsieur le comte de St-Pol, "de Me Mathieu Vauzelles, docteur juge-mage de Lyon. \_ " Compte de messire Claude Bellièvre, docteur, et sire Hugues de la Porte, d'un voyage par eulx fait en court ès moys de juillet, aoust et septembre MVC XXIX, tant pour la modération de l'octroy de la rançon du roy, la ferme des gabelles, que autres affaires de la ville. "

**Cote : CC 0798.**

Référence informatique : 00000982

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 1 cahier in-4°, 22 feuillets, papier; 41 pièces, papier.

**1530 - 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques Coulaud  
Approvisionnement en blé et en sel

---

## Comptabilité.

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

- Approvisionnement en blé et en sel ; mission donnée à Théolde Levyn pour

acheter du blé en Provence, à Avignon et autres lieux à l'environ ; suspension du cartelage du blé, appartenant à monseigneur l'archevêque de Lyon, depuis le 19 octobre 1530 jusqu'au 18 juillet 1531. \_ Voyage de M. de Bellièvre en Dauphiné pour obtenir du Parlement de Grenoble la traite des blés de leurs pays, de Loys de Gervays de la bande du seigneur Théolde de Trévolcy, gouverneur de Lyon et pays de Lyonnais, au même pays et dans le même but. \_ " Frais de journées et vaccations de Gabriel Gonnet notaire, Jehan Regnaud, Pierre Fabry, Denis Lemoyne, et autres sergens, qui ont vacqué par la commission de monseigneur le gouverneur de Lion et pays de Lionnoys, que les blés dudit pays de Lionnoys ne fussent transportez par cotaulx ne autrement en Dauphiné, et à contraindre les dits cotaulx à amener les blés qu'ilz trouvaient en ceste ville de Lyon, affin d'obvier qu'elle n'en tombast en nécessité." \_ Envoi de plusieurs personnes " sur les champs, tant à Sainte-Colombe et pors à l'environ, que pareillement sur les portz de la rivière de Saône, avec commission de monsieur le gouverneur pour contraindre les marchans de cotaulx conduisant blez à les amener en ceste dicte ville. " \_ Voyage du sieur Paris en Auvergne devers monsieur de La Fayette, pour à luy porter les lettres du roy et de mes dits sieurs les conseillers, pour avoir la traite des blez du dit pays d'Auvergne. " \_ Payement de monsr de Frissonnet et Dumas, " pour avoir vacqué à la prière du consulat à prendre garde et tenir mains au lieu du pont Empeyrat et pays à l'environ, qui est l'issue du pays d'Auvergne, que les blez que les marchans du dit pays amenoient en ceste ville ne fussent arrestez et les faire eslargir..... " \_ Voyage en cour de Claude Baronnat " pour remontrer au roy la nécessité en quoy la ville estoit, au moyen des deffenses des traictes des blez faictes par ceulx de Daulphiné et autres pays prouchains de la ville, et le supplier abollir lesdictes deffenses, lesquelles ne seroient que pour causer cherté des blez..." \_ Voyages faicts par

Jehan Sève, marchand à Digoin Marcigny et autres ports à l'environ, par mons. de Bozolz, Jehan Doulhon, en la ville du Puy par devers mons. le bailly du Vellay et autres officiers du roy au dit lieu, pour leur présenter et exhiber les lettres du roy contenant traicte des blez. " \_ Achat de blé fait à Jehan Roziars, marchand de Feurs ; à Bonnet de la Forye de la même ville ; \_ certificat d'entrée pour les blés amenés par Vincent Petit, marchand de Lyon, \_ traversée de Lyon par des blés du Velay à destination de Vienne, \_ voyages d'Édouard Grand à St-Symphorien-le-Chastel et de Florent de Seignolles à St-Galmier pour assurer l'approvisionnement de la ville. \_ Compte de Sébastien Durant touchant le don gratuit du blé.

**Cote : CC 0799.**

Référence informatique : 00000983

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 17 pièces, papier.

**1530 - 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques Coulaud  
Approvisionnement en blé et en sel

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

- Approvisionnement de la ville en blé et en sel ; suspension du droit de cartelage, appartenant au chapitre de Lyon sur les blés, et indemnité au fermier de ce droit ; paiement de Jehan Moly, clerc notaire, de Jehan Marcyal " qui ont vacqué aux pois du pain, " de Barthélemy Rosant, dit Bourduysant, pour avoir vacqué à garder la chesne traversant la Saône le droit d'Esney, pour obvier la descente de blez et de non en porter hors cette ville de

Lyon ; " des personnes qui ont tenu registre de l'entrée des blez ; transport de blé à Lyon fait par Henry Gimbre ; achat à Claude Lebon, marchand de Vienne, d'une cargaison de sel qu'il voulait mener à Macon ; \_ entrée en franchise d'une cargaison de gingembre venant d'Antibes. \_ Frais de voyage de Théolde Levyn, envoyé en Bourgogne, pour obtenir de l'amiral gouverneur de ce pays la traite des blés, de Jehan de la Colombière, envoyé à Montbrison, pour sommer les habitants de s'associer aux poursuites des Lyonnais pour obtenir le rabais du prix du sel, et empêcher " l'aulcement du dit pris ; " de Guichard David, envoyé à " Roanne, Digoin et portz à l'environ sur la rivière de Loyre, pour savoir s'il y avait blez venus de France, et s'il en venait, affin de donner ordre y envoyer pour les acheter. "

**Cote : CC 0800.**

Référence informatique : 00000984

Registre: Reliure à la Lyonnaise XIX<sup>e</sup> siècle  
- Toile noire, 1 cahier in-4, 8 feuillets, papier; 12 pièces, papier.

**1530 - 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses par Jacques Coulaud

**Comptabilité.**

- Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

- Rolle et parties de " despense faicte en ceste ville de Lyon, par ordonnance de messeigneurs les conseillers de la ville pour les joyeuses nouvelles qu'ils ont eues du roy notre dit seigneur, par ses lettres reçues le Vlle juillet MVe trente, comme nosseigneurs et princes le Daulphin et duc d'Orléans, ses enfants, le

premier jour du dit mois, furent dellivrez d'ostaiges qu'ils avaient tenu en Espagne pour la rançon du roy notre dit seigneur ; après la réception desquelles lettres et incontinent, les dits conseillers se retirèrent par devers messieurs les officiers, lesquelz conclurent en ce même instant faire crye et publicacion des dictes joyeuses nouvelles avec trompectent et clarons, ce qui fut fait, où assistèrent messieurs les gens du roy, gens de justice du dict seigneur de Lyon, et les dits conseillers, et commandé la feste le dit jour de jeudi, le lendemain, et samedi ensuivant et feu de joyes ; aussi fut fait plusieurs histoyres et moralitez par la ville, par gens et filles à cheval, et le dimanche ensuivant, sur ung gallère, assize sur ung grant chariot, que trainoyent quarante hommes, tous nuz, acostrez en mores, où il y avait trois enfants représentant messeigneurs les enfants de France, trois filles en signe des trois vertuz, trois joueurs, tous habillez de taffetaz, avec deux mariniers et plusieurs chantres, le tout à la réjouyssance de ladicte bienvenue de nosseigneurs les enfants, où assistèrent toujours lesdictes trompectes et clarons fiffres et taborins d'Almaigne. " \_ Payement de Jehan Rousans, " messaiger de pyé, pour sa vacation de huit jours, en ung voyage à Genefve et aux environs, où il avait esté envoyé pour par exprest savoir, si les Souysses y estoient venus et descendus, comme bruit estoit, en nombre de quinze mille, pour quelque querelle qu'ils avoient contre monseigneur le duc de Savoye et autres seigneurs du dit pays, en faveur des habitans de Genefve. " \_ " Parties dues par messieurs les conseillers de la ville de Lyon à Pierre Coppet, marchant potier d'estaing de la dite ville, pour avoir fait et renouvelé les grands potz d'estaing, servant pour porter présens de vin aux seigneurs venus en ceste ville, le roy y estant, comme monseigneur le chancelier, prélatz, ambassadeurs, généraulx de France et autres, qui ont pouvoir de faire plaisir à ladite ville. " \_ " Parties de vin deues par messieurs les conseillers de la ville de Lion à me Laurent du Corval et Jehan

Plaussin, lequel vin a esté donné et présenté de par la ville à messieurs le cardinal de Trivolce, vyconte de Turayne, seigneur Theolde, gouverneur de Lionnoys, général de Languedoc et autres seigneurs... " \_ Payement à Pierre Piardet, tavernier du " Chapeau roge " du vin offert à mr le général de Languedoc.

**Cote : CC 0801**

Référence informatique : 00000001

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de répression de l'émeute dite Grande Rebeine

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives dès, dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de répression de l'émeute dite Grande Rebeine ; paiement " de Thierry de Roche, artiller chargé de l'un des sédicieux détenu ès prisons du roy à Roanne ; " d'Humbert Coriaud, " lieutenant du prévost des mareschaux pour cause de vacations par luy et ses archers faites, tant en ceste ville que ès environs, pour sercher et prendre des délinquans et malfacteurs . " \_ " Fraiz de despence fournie pour avoir envoyé quérir Jehan Girard, dit Potyn menuysier, habitant de Lyon, estant prisonnier à Rive-de-Gier, lequel est chargé estre l'un des sédicieux qui saccagèrent ceste ville le XXVe d'avril MVc XXIX. " Frais d'instruction et d'exécution.

**Cote : CC 0802**

Référence informatique : 00000002

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses faites à l'occasion de la peste

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Dépenses faites à l'occasion de la peste. \_ Paiement de la veuve et des héritiers de " Pierre Solas, dit l'Esperonnier, qui avait vaqué trois mois avec Claude Bergeron et le Pellet à faire barrer les maisons infectes, faire absenter les infectz, conduire les mallades de peste à saint Laurent ", de Michellette Roydet, " sour et héritière de feu Christophe Roydet, jadis barbier, servant les mallades pestiffereux estant à l'hospital Saint-Laurent des Vignes ; " \_ de Germain Chenu, procureur et " chargé de tenir le compte de la recette et despence des hospitalux du pont du Rosne ; " d'Antoine de Fons et Loys Nerbolier, " commis à la recepte du barraige du pont du Rosne soubz la charge de fermier, pour avoir gardé à la porte dudit pont du Rosne, d'entrer les pestiffereux et infectez, mesmement ceulx qui s'estoient retirez au pyé d'icelluy pont du cousté de la Guillotière, " " partie foray par Loys Terre, appotiquère pour les pestiffereux, estant à Saint-Laurent. " \_ " Parties deues à maistre Pierre Filouz, serrurier, des boutz à serrure, vournelles et autres choses de son métier par luy fournies, pour le barraige des portes des maisons infectes, affin de non les ouvrir, sans premièrement avoir esté nettoyyées pour obvier au danger et inconuenient de ladicte maladie. " \_ Gages de Philippe de Lestot, de Pierre Laurent dit de Chessieu, de Claude Bergeron pour avoir gardé les portes St-Georges, St-Marcel, la porte St-Just et la porte du pont du Rhône " que aucuns infectz contagieux venants de lieux infectz n'entrassent en la ville." \_ Salaire des ouvriers qui ont " vacqué et continué à faire certaines loges de postz à la maison et jardins de la Trinité, joignant l'Hostel-Dieu St-Laurent des Vignes, pour retirer gens suspectz de peste pour garder d'inconueniens, qui ne se mesle parmi le monde ; " \_ " qui ont vacqué au service des hospitalux Saint-Laurent à cause des pestiffereux, et de

nectoyer les maisons infectes, aussi de donner ordre d'amasser par la ville les povres par les rues, et les conduire tous les soirs mesmement les enfants, à l'ospital Sainte-Catherine pour les y faire coucher journallement ; " \_ " de Claude Vaudrenay, " pavisser, à cause des herbaiges qu'il avait atrait au jardin de l'ospital de Saint-Laurens, qu'il luy a convenu habandonner, à cause qu'il a convenu ceste présente année y retirer les pestiffereux et suspectz de peste pour en netoier la ville. " Dépenses " de non laver aucuns drapeaulx, filletz, tripes ne autres choses, quelles qu'elles soient, en la grande bachasce de la fontaine de Chena et de ne trobler ni maculer l'eau de ladicte grande bachasce. " \_ Salaires des personnes " qui ont vacqué à chasser et mettre hors les maraulx et coquins estrangers venuz en la ville mendier, à cause de la cherté du pain. "

**Cote : CC 0803**

(Portefeuille.) \_ 10 pièces, papier.

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Dépenses du collège de la Trinité  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Dépenses du collège de la Trinité. \_ Mandat de paiement pour Claude Tourvéon, tuteur des enfants mineurs de feu Claude Barsuraube, de la somme de cinquante livres tournois à lui accordée " pour et au lieu de la somme de quatre-vingtz livres, dont, à la requête du consulat, le capitaine Jehan Salla s'est à luy obligé, pour le louyé de la maison et grange dudit Barsuraube, assize près du Rosne et des granges de la Trinité ; pour le lougeis de maistre Canape, régent des escolles naguières érigées en ladicte Trinité, duquel lieu et tenement de la Trinité le dit Canape feut contraint sortir, à cause des canonniers que le roy nostre sire y envoya pour faire son artillerie, et

convint le louer es dictes grange et maison dudit Barsuraube, pour illecq l'entretenir à cause dudit colliège ou escolles ; "\_pour François Fournier et maistre Claude Gravier à raison " du louage de leur maison ; que fust de feu Benoît Damarain, en rue Neufve, pour la demeure de me Esloy du Vergier, maistre régent du colleige de la Trinité " ; pour Jehan Reynier et Jacques Robynier, " retenuz par le consulat pour régenter au colleige de la Trinité, pour le bien et instruction des enfants de la ville ; " pour Michel Vial, " bachelier dudict colleige ; " pour me Heloy du Verger, maître régent du collège de la Trinité, pour Flory Marpare, messenger, " à raison d'un voyage fait à Mascon, pourter lettres au maistre d'escolle dudict Mascon, pour savoir s'il viendra régenter au colleige de la Trinité. "

**Cote : CC 0804**

(Portefeuille.) \_ 54 pièces papier.

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

Frais de construction des fortifications  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jacques  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de construction des fortifications.  
\_ Payement " des ouvriers qui ont vacqué  
et continué à tirer la pierre de la perrière  
qui est devant Pierre Assize, et charrier  
ladicte pierre de ladicte perrière au  
boulevard Saint-Sébastien. "

**Cote : CC 0805**

(Portefeuille.) \_ 40 pièces, papier.

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

Mémoires, mandats et quittances

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jacques  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Mémoires, mandats et quittances. \_  
Mandat de payement pour Edouard  
Grand, citoyen de Lyon " aiant la charge  
et conduite des rempars et fortifications  
; "pour les ouvriers employés " à faire le  
portal du grand boulevard Saint-  
Sébastien et le pont-levis dudict boulevard  
; " " à faire la tour du grand boulevard  
Saint Sébastien et rabiller le couvert  
d'une des tours de la ville, joignant la  
porte Lambert, et faire des potenses et  
une estrappade ; " à rabiller le puis du  
colliege de la Trinité et murer les portes  
audit colliège ; " " à rabiller le pont de  
boys du pont du Rosne. "

**Cote : CC 0806**

Référence informatique : 00000006

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jacques  
Coulaud, receveur des deniers  
communs. \_ " Despençe faicte, tant pour  
avoir fait et dressé des loges pour tenir à  
couvert les povres et coquins, que l'on a  
contrainctz aller vacquer et travailler aux  
foussez des rempars et fortifications de  
la ville de Lion, comme ordonné a esté  
par messieurs les conseillers de ladicte  
ville, par l'adviz des notables terriers et  
maistres des métiers, affin de tenir iceulx  
povres et coquins à couvert de nuyt,  
esquels l'on donne leur vie de pain et  
soupe, qui leur est distribué par  
monsieur le visiteur de Bourges, Jehan  
Broquin et autres, qui sont à ce commis  
et à ce depputez par le consullat. "

**Cote : CC 0807**

Référence informatique : 00000007

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Paiement des ouvriers

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué de rabiller les deux ponts du Rosne et de la Saonne, recouvrir l'une des tours de rue Neufve et remuer l'artillerie pour faire place au coliége de la Trinité, " \_ " à faire une muraille tendant de la grand rue du Temple à la rue Saint-Anthoine, tirant au port Chalamon, pour eslargir ladicte rue ; " \_ " à recouvrir le portail de la porte Chanavier ; " \_ " à rabiller le pont de bois du pont du Rosne et faire une porte sur le pont de la Saonne, par où l'on gecte de nuict les malfaiteurs qui sont condamnés à estre noyez par justice ; " \_ " à rabiller le pont de boys de Saint Just et recouvrir à l'ostel commun de la ville. "

**Cote : CC 0808**

Référence informatique : 00000008

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Paiement des ouvriers

---

Comptabilité \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué à refaire une pille du pont du Rosne, et des peyssières pour garder les pilles audit pont, et faire torner le Rosne dans la ville, et tirer de pierres en la perrière de Ferrier pour mectre en ladicte peyssière ; " \_ " à rabiller le couvert de la tour de rue Neufve et recouvrir ladicte tour. "

**Cote : CC 0809**

Référence informatique : 00000009

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement fait à la veuve et aux héritiers de Jehan Debire, " maistre masson, en son vivant conducteur de l'ouvre de la massonnerie des remparts et fortiffications de la ville ; " \_ " des ouvriers employés à recouvrir l'église du Saint-Esperit de la barre du pont du Rosne ; " \_ " à recouvrir les chambres de l'ostel-dieu de Saint Laurent des Vignes et rabiller la fontaine dudict hostel-dieu, et faire le couvert es retraictz dudict hostel-dieu ; " \_ " à recouvrir la chambre des portiers de Pierre Size et rabiller le couvert de ladicte chambre ; " \_ " à faire des chières et des chassiz au colliège de la Trinité et recouvrir ledict colliège ; " \_ " à faire des portes aux granges de la Barre ; " \_ achat " de pierre chuyn à Guillaume de Solyer, pierreur de Saint-Germain au Mont-d'Or ; " et de plateaux de bois de chêne " à Benoist Tichier et Benoist Mondon d'Artaz. " \_ Paiement des ouvriers, " qui ont vacqué et continué à mener grosses pierres sur ung charriot, pour faire les fondacions des murailles qui se font entre la cazamate et le petit boulevard Saint-Sébastien ; " \_ " à rabiller les portes de rue Neufve et le gibet sur le pont de Saonne. " \_ Paiement de Claude Favard, citoyen de Lyon, " tant pour cinq toyses pavey qu'il avait fait faire, par ordonnance du Consulat, sur le port de St-Eloy, avoir fait découvrir les marches dudict port, qu'il avait fait nectoyer, à cause de plusieurs immondices qui y avaient été mysés et gectées, tellement que les bateaulx n'y pouvoient aborder." \_ " Paiement de Claude Vaudrenay et

consortz, pavisseurs, pour leur manufacture de environ cent dix-sept toyses pavey, par eulx faitz au grant chemyn le long du tenement du couvent frère Jehan Bourgeois, tant que le chemyn se comporte en largeur, lequel chemyn, qui est à l'entrée de la ville, estoit rompu et gasté tellement que chevaulx et charrètes n'y pouvoient passer. " \_ Allocation accordée à Me Clément Amyot, Claude Thibaud et Anthoine Marchant " pour leur ayder à faire ung mur de pierre et muraille, pour faire et entretenir une rue publique tirant de Bourgneuf en Veyse ou tenement de la Chenal contremont, tirant ès vignes et aux murailles de la ville, au lieu d'un chemyn qui y souloit estre, et ce, pour paciffier le différant estant entre messieurs de l'église St-Pol d'une part, et Me Clément Amyot, monsieur de Polleymieu, Jaques Ferrol, Claude Thibaud, Anthoine Marchant et autres, leurs consortz, ayans vignes audessus l'ospital de la Chenal, à cause du chemyn et passage qui est parmi le ténement de ladicte Chenal. "

**Cote : CC 0810**

Référence informatique : 00000010

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Contrôle de Jacques Coulaud de la recette faite de Charles de Bessée

---

Comptabilité. \_ " Contrerolle de Jacques Coulaud, de la recepte faicte par Charles de la Bessée, trésorier et receveur général de la ville et communauté de Lyon, et ce, pour l'année commençant le premier jour d'octobre MVc trente, et finissant le dernier jour de septembre ensuivant MVc trente ung, durant laquelle année est assavoir que ledit trésorier de la Bessée fut suspendu de son office, et commis ledit Coulaud à faire la charge.

**Cote : CC 0811**

(Registre.) \_ 84 feuillets, in-4° papier.

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte de Jacques Coulaud, commis par messieurs les conseillers de la ville et communauté de Lyon, à faire la recepte et tenir le compte des deniers communs qui se lièvent pour les réparations et closture de lad. ville, au lieu de Charles de la Bessée..... et est assavoir, que combien que les acquictz, mandemens et descharges soient levez sur led. de la Bessée, comme trésorier de lad. ville, néantmoins led. Coulaud en a fait led. paiement, et à ceste cause, ordonné que lesd. acquitz, mandemens et descharges luy serviront en ce présent compte, comme s'ilz estoient levez sur luy. "

**Cote : CC 0812**

(Registre.) \_ 90 feuillets, in-folio, papier.

**1530 1531**

Comptabilité communale (1530 - 1531)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte premier de Jacques Coulaud, de l'année commençant le premier d'octobre MVcXXXI, finissant le derrenier de septembre MVcXXXI. "

**Cote : CC 0813**

(Registre.) \_ 62 feuillets in-4° papier, 3 cahiers in-12, papier, ensemble 53 feuillets.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Etat des recettes et des dépenses de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Etat servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville et communauté de Lyon de ce qu'il a à recevoir, durant l'année commençant le premier jour



d'octobre MvCXXXI et finissant le dernier jour de septembre ensuivant trente deux, lequel estat ledit Coulaud a dressé, tant pour servir à sa dicte recepte, que pour tenir raison des paiements à ceulx qui sont redevables. " \_ Carnets " du garbeau de l'espisserie de la foire de Pasques MvC trente, et de la foyre d'aoust 1530." \_ "Journal servant à Jacques Coulaud, de la quantité de llllcXXIII asnées, V bichetz froment Beaulse, que fut achapté par le Consulat de Jehan Rozier, de Feurs, en l'année MvC trente. "

**Cote : CC 0814**

(Registre.) \_ 89 feuillets in-4°, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Journal pour Jacques Coulaud, de la recepte par luy faicte des deniers appartenant à la ville et communauté de Lyon, pareillement de la despence sur ce fournie durant une année commençant le premier jour d'octobre MvC trente ung. "

**Cote : CC 0815**

(Registre.) \_ 44 feuillets in-4°, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte deuxiesme de Jacques Coulaud, commis par le Consulat de la ville de Lyon à faire la recepte payemens et tenir le compte général des deniers commungs de la dicte ville et autres, qu'ilz se lievent pour les réparations et fortiffications d'icelle ville, et ce pour une année commençant le premier jour d'octobre l'an mil cinq cens trente ung, et finissant le dernier jour de septembre ensuyvant mil cinq cent trente deux. "

**Cote : CC 0816**

(Registre.) \_ in-folio, 80 feuillets, papier.

**1531 1532**

Double du registre CC 0817

Comptabilité. \_ Double du registre précédent.

**Cote : CC 0817**

(Portefeuille.) \_ 18 pièces, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Affaires diverses

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Affaires diverses. \_ Payement " à Henris Savore, papetier, de papier pour servir es rolles, mémoires, doubles, mynutes et mandatz et autres affaires, " " aux gardien et couvent St-Bonaventure de Lion de la messe qu'ilz sont chargés dire et célébrer chacun jour en la chapelle de Saint-Esperit du pont du Rosne ; " " à Guillaume de Bierces, cartier, des chassiz par luy faitz en papier, tant en la salle du Consullat, que en la chambre des papiers, compris l'huile de quoy ilz ont été engressez ; " \_prix distribués aux rois des jeux de la couleuvrine, de l'arc et de l'arbalète. \_ Payement aux hoirs Alardin Mathieu et Guillaume Gauteret " des confitures et dragées envoyées en court et à paris, pour icelles donner et présenter, de par la ville, à messeigneurs le légat, cardinal de Grammont, messeigneurs lez grant maistre et admiral de France et autres seigneurs. " \_ " Roolle de despence faicte le jour Saint Thomas, vingt ungieme décembre, mil cinq cens trente ung, pour la publication du scindicat, publié en l'esglise Saint

Nizier, où ledit jour le peuple fut assemblé, au son de la grosse cloche à la manière accoutumée. " \_ Achat pour Claude Archimbaud et Symon Ravenat, mandeurs du consullat " d'une robe de drap tanoir, livrée de la ville, pour porter le jour Saint Thomas prochain, avec la manche d'orphèverrie aux armes de ladite ville, et autres jours de l'année quant commandé leur sera. " " Parties de la despence qui a esté faite pour l'oubsequé de madame la régente, le XIXe jour d'octobre M<sup>V</sup>c trente ung, fait en la grant esglise de Lyon " \_ Frais du " disner de messieurs les lieutenant, procureur du roy à Lion, esleu Grolier, grenetier Jehan Daillon, receveurs, Jehan Prunier et Martin de Trois, procureur et secrétaire de la ville, le mercredi de la semaine sainte XXVII mars M<sup>V</sup>c trente ung, en l'ostel commun, auquel jour furent receuz les comptes rendus par le trésorier Charles de la Bessée, de quatre années finies le dernier jour de septembre M<sup>V</sup>c trente, à cause du remboursement, tant des XV<sup>m</sup> l. que le roy avoit données à la ville sur la ferme des gabelles, pour les réparations de la ville, que du remboursement des XX<sup>m</sup> l. que ladite ville avait avancées audit seigneur sur ladite ferme, laquelle révision a esté faite, pour ce que l'on a trouvé avoir esté, comme est, ladite ville intéressée desdicts remboursements par lesdits comptes, suivant l'estat fait par monsieur le général de Languedoc, luy estant en ladite ville audit présent mois de mars, par laquelle révision ledit de la Bessée s'est trouvé redevable, outre ses dits comptes rendus, en la somme de II<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup> III<sup>lx</sup> l. XIII<sup>st</sup>. envers icelle ville, donnant à entendre icellui de la Bessée estre recullée, et qu'elle se devoit prendre après son derrenier compte rendu, ce qui a esté trouvé du contraire par ledit estat. " \_ Paiement à me Laurent Ducorval, patissier, de deux poinsons de vin viel, à raison de III<sup>l</sup>. l'asnée, lequel vin a esté donné et présenté au seigneur Pomponio de Trivolce, nepveu et lieutenant de monseigneur le maréchal de Trivolce, gouverneur de Lionnoys, en faveur des plaisirs qu'il a faitz à la ville, tant pour

avoir traicte de blez pour la provision de ceste ville, au passage des gens d'armes, que autrement. " \_ " Parties de vin claiert viel, à raison de deux solz et de deux solz six deniers la symaise, donné et présenté de par la ville à messieurs de Saint-André, sénéchal de Lion , au bailliy de Mâcon , général de Languedoc, monsieur du Mortier, seigneur en parlement à Paris, monsieur Matheron, président d'Aix en Provence, pendant leur séjour en ceste ville de Lion, et ce, depuis le XV<sup>e</sup> septembre M<sup>V</sup>c trente ung jusques au VIII<sup>e</sup> novembre ensuivant. " \_ " Payement de la messe journalle dicte et célébrée par les gardiens et couvent de Saint-Bonaventure en la chapelle du Saint Esperit du pont du Rosne. "

**Cote : CC 0818**

(Portefeuille.) \_ 35 pièces, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Gages des conseillers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages des conseillers de la ville, Guerrier, Court, Béraud, Baronnat, Prunier, Bertholon, Lanet, Regnault, Mornay, du procureur général de la ville, Jehan de la Bessée ; de Jehan Sala, lieutenant du capitaine de la ville ; de Claude Gravier, secrétaire de la ville. \_ Honoraires d'Antoine Ducurtil, solliciteur de la ville, d'Anthoine de Ferraire, " pour ses sollicitations de la présente année ; " de Mathieu Saunier, " procureur substitué, quant es causes de la ville et communauté de Lion, es cours dudit Lion ; " de Dupuy, " avocat des conseillers de Lion au parlement de Paris ; " de Jehan Lebrun, leur procureur audit parlement. \_ " Rolle, estat et quittances des personnes à gaiges, servant pour la garde des clefz des portes ordinaires de la ville de Lion,

lesquels gaiges leur sont ordonnez pour leurs vaccations d'ouvrir et fermer journallement lesdictes portes, soir et matin, aux heures ordonnées par le Consulat de ladicte ville, et de nuyt aux postes du roy, quand besoing, pareillement à la trompecte, qui a aussi journallement, seoir et matin, à sonner la trompecte au lieu de Fourvière, aux heures qu'il est besoing d'ouvrir et fermer lesdictes portes. "

**Cote : CC 0819**

(Portefeuille.) \_ 14 pièces, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Frais de procédures

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de procédure. \_ " Payement de Claude Perault Pierre Potier et autres ses compagnons, sergens, au nombre de cinq qui vacquèrent à prendre et inventoriser les biens meubles de Charles de la Bessée, trésorier jadiz de la dicte ville, qu'ilz inventorisèrent, prirent par exécution, et gardèrent jour et nuyt, à ce qu'ils ne fussent aliénez, pour avoir paiement de ce que ledit de la Bessée devoit à ladicte ville. " Payement à Pierre Beaujeulin, " de plusieurs extraictz faits es archives de l'ostel commun des privilegeiges des foyres de la ville, syndicats, mémoyres, lettres missives et autres choses, pour servir au procès que la ville a en Parlement à Paris contre le conservateur des foyres, Nery Mazi, à cause de la visitation de l'espicerie, dont la ville a droit, qu'il veult prétendre. " \_ " Parties et fraictz faitz pour l'enquete de neuf témoins, faite a la requeste de messieurs les conseillers de Lyon contre monsieur de Saint Berthelemy, aussi des extraictz faitz contre ledit Saint Berthelemy, pour s'en ayder contre lui, en la cause pendante aux requestes du

palays à Paris, en laquelle il demande plusieurs voyages de feu son père, qui ont esté payez, et plusieurs autres choses indues. " \_ " Parties fournies par Jehan de la Bessée, procureur de la ville, pour les procès et affaires de ladite ville. " \_ Honoraires de me Mathieu de Vauzelles, " docteur, conseil et advocat des procès et affaires de ladicte ville et communauté de Lyon. " \_ " Fraiz et vacations faictes par Claude Archimbaud, mandeur du consulat, et Bernard Tibot, sergent royal, envoyez par messieurs les Conseillers de ceste ville de Lion à Macon, pour faire et exécuter ung mandement obtenu en parlement à Paris par le consulat, contenant adjournement contre monsieur le baillif de Macon, pour faire porter le procès et procédure par luy faite à la requeste de Estienne Savary audit parlement au dernier jour de janvier MVcXXXI, (v.st.) et constituer prisonnier ledit Savary, pour offrir de saisir ladicte court desdits procès, et Savary accusé de l'un des principaulx, que furent (sic) la sédition en ladicte ville de Lyon au moys d'avril MVc XXIX. " \_ Parties et dépense faite par messieurs les auditeurs du premier compte de Jacques Coulaud, commis à tenir le compte et faire le payement des affaires de la ville. \_ Parties et despences faictes et fournies par François de Pérrier " pour les affaires de messieurs les conseillers de la ville de Lyon, pour avoir et obtenir lectres de commutation de l'octroy, fait par le roi nostre souverain seigneur à messieurs les conseillers de ladicte ville de Lyon, affin de pouvoir, par messieurs les conseillers, prendre, cueillir et lever ung carolus sur chacune carte de sel qui se vendra en toute la ferme de tiraige en la part du royaulme pour dix années, et en ce faisant, abolir l'octroy fait par le roy nostre dit seigneur auxdicts conseillers, de povoir prendre et lever à Lyon et Lyonnois deux solz six deniers sur chacune carte de sel qui se vendront à Lyon et pays de Lyonnois. "

**Cote : CC 0820**

(Portefeuille.) \_ 20 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Impositions et perception de taxes

Comptabilité \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs .  
\_ Impositions et perception des taxes. \_  
Certificat donné par les Echevins de Bayonne, du paiement des droits, par Jehannin de Sussionner, voiturier de Saint-Jehan-de-Luz, pour des marchandises venues d'Espagne à Bayonne. \_  
Paiement par le Consulat aux sieurs Albisse, Pitti et Tourvéon d'une somme de 800 livres à eux due, tous les six mois, pendant 8 ans, en vertu d'une transaction " sur le bail des impositions aides et gabelles de ladite ville. " \_  
Quittance donnée par Jacques de Baileux " receveur des aydes et équivalent au pays et eslection de Lyonnois " aux conseillers de Lyon, de ce qu'ils doivent comme fermiers " des aydes, assises et huitièmes de ladite ville. " \_  
" Estat servant pour les gaiges des personnes qui ont servy à recevoir par le menu l'entrée des cinq espesses en ceste ville de Lion, lesquelles espesses sont les vins, camellotz, espiceries, le poix des farines et le sel.. " \_  
Gratification du Consulat à Jacques Gautier, procureur du roi en la cour des aides de Lyon, " pour ce qu'il a vacqué à tenir main en l'estat son office, en faveur de nous, fermiers des impositions, aydes et gabelles, que tenons du roy, affin que mieulx elles pussent être exercées. " \_  
Remboursement à Jean Perret et à Pierre Morin, fermiers du droit de cartelage, d'une somme de " six vingtz livres tournois que les doyen et chapitre de la grant église de Lion ", touchent sur le produit de sa ferme. \_  
Mandat de 419 l. 12 s. t. à Jacques de Baileux, receveur des aides pour le roi, " pour avoir le relache des personnes de sire Claude Trye, Pierre

Regnaud, conseillers, et Me Jean de la Bessée, procureur général de la dicte ville, détenuz aux arretz en la maison du roy appellée Roanne, à Lyon, à la requeste dudict receveur. " \_  
Paiement à " Humbert Coryau, lieutenant de prévost, de la somme de six livres pour six vacations. et de trois sergents d'avoir prins prisonnier Charles de la Bessée, jadiz trésorier de la ville, affin d'avoir paiement de ce qu'il estoit demeuré redevable envers icelle ville et communauté." \_  
" Parties de veyselle de laquelle a esté fait don et présent par messieurs les conseillers de ceste ville de Lion, pour la communauté de ladite ville, à monseigneur de Saint-André, chevalier de l'ordre, à présent sénéchal d'icelle ville, tant pour son nouvel advènement en ladite sénéchaucée, estant en ladite ville venu prendre sa possession, que pour recongnissance de plusieurs plaisirs et vacations par lui faitz et prins pour les affaires de ladite ville, tant pour obtenir du roy l'abolition des foyres nouvellement érigées à Grenoble par le gouverneur de Daulphiné, pour l'octroy des dix deniers sur chacune quarte sel tiré, vendu, et distribué en la ferme du sel, à la part du royaume, pour les réparations de ladite ville, que autres bons affaires esquelz luy a pleu s'employer." \_  
Quittances signées de Jean Lepère, Jehan Cochault et Jéronyme Henry, qui avaient exécuté à cette occasion pour le Consulat, le premier, " un bassin d'argent, et une coupe d'argent toute dourée " le second deux salières d'argent, et le troisième " une coupe d'argent dorée et deux esguières d'argent. "

**Cote : CC 0821**

(Portefeuille.) \_ 29 pièces, papier, 1 cahier, 14 feuillets in-4°, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Frais d'approvisionnement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. Frais d'approvisionnement. Compte de Jacques Coulaud des " quatre cens XXIII asnées, cinq bichetz froment, dont il a eu charge par le Consulat en l'année finissant le derrenier jour de septembre MVcXXXI. " \_ Achats de blé faits pour la ville, en Provence, par Théodore Levyn, en Lorraine, par Claude de Bourges, visiteur du sel, à Roanne, par Pierre Chesnay, en Bourgogne, par Henri Gimbre. \_ Envoi de Pierre Chaverie, greffier, citoyen de Lyon, à Grenoble pour obtenir de " messieurs de Parlement et des Estatz qu'ils voulussent révoquer les deffenses qu'ilz avoientz faictes, de non sortir blez du pays de Daulphiné. " \_ Paiement de " Jehan Molyn, clerc, pour avoir par luy vacqué à l'exercice du poix du pain. " \_ " Parties de ce qu'a frayé maistre Clément Amyot, l'un des conseillers de la ville de Lyon, pour la poursuytte qu'il a faicte, à obtenir de messieurs des Estats et Parlement du Daulphiné le passaige des blez venus, tant du cousté de Piedmont, Provence, Contat de Venisse et aultres lieux par ledict pays du Daulphiné, et iceulx estre conduictz en ladicte ville de Lyon, pour le nourrissement du peuple, ce que le dit Amyot a obtenu. " \_ Paiement d'Antoine de Gamyn, a seigneur de Romanesche, en Daulphiné, pour avoir contrerollé et faict passer les mullatiers et bletz venans de Piémont, passant par le Daulphiné, pour la provision de ceste ville, affin que par ledit Daulphiné n'y fuit donné d'empeschement, ainsi que par la court du Parlement du Daulphiné luy avoit esté ordonné par commission expresse. "

**Cote : CC 0822**

Référence informatique : 00000022

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses à l'occasion de la peste

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Dépenses à l'occasion de la peste. \_ " Rolle et parties dues par la ville à Me Pierre Fillouz, serrurier, pour ouvraiges de son mestier et mesmement pour des boutz (sic) à serrure, et vournelles, prises de luy pour servir au barraige des maisons et portes infectes, afin de non les ouvrir, sans premièrement avoir esté nectoyées pour obvier au dangier et inconvéniement de peste. " \_ " Estat des gaiges des prêtres, barbiers et autres servans à l'hospital Saint Laurent des Vignes les povres mallades pestiffereulx, pareillement de ceux qui ont donné ordre par la ville à la conduite de savoir journellement les mallades frappez de peste, et les faire conduire audict Saint-Laurent, faire barrer les portes des maisons suspectes et dangereuses, absenter les infectz affin d'obvier aux inconveniens, aussi de faire retirer les povres estans par les rues en grox nombre, venus de toutes pars à cause de la cherté et sterillité de blez, et les conduire aux hospitaux Sainte Catherine, de la Chanal, et autres lieux pour coucher. " \_ Paiement d'Anthoine de Font et Loys Nerbolier, commis des fermiers de la barre du pont du Rosne, " pour avoir gardé que les infectz et venans de lieux infectz n'entrent en ceste ville. " \_ Paiement fait à Me Jehan Regnyer, régent du Collége de la Trinité, " d'une somme de quinze livres tournois, affin qu'il se puisse entretenir et vivre en ladicte charge, jusqu'à la Saint Jehan Baptiste prouchain et entretenir les autres maistres estans avecques luy, qui luy convient nourrir, à cause que les enfans ont habandonné et discontinué ledit colliége pour la contagieuse malladie de peste qui pullulle en ceste ville ; " autre paiement de 15 l. t. fait pour la même cause " Jacques Robynier, tenant à présent la régence dudit collége de la Trinité, au lieu de Me Jehan Reygnier ; " \_ paiement à Me François

Fournier et Claude Gravier de 20 l. t. " pour le loage de leur maison, qu'ils ont en rue Neufve, qu'a esté louée d'eulx, pour les maistres régens et portionnistes de l'escolle et colliège de la Trinité ; " \_ paiement à Jacques Regnion, fondeur, de trois livres six solz, pour une cloche métal pesant vingt deux livres, laquelle a esté baillée au régent du colliège de la Trinité, pour icelle sonner à l'heure de lire les leczons aux enfans et escolliers, pour les appeller affin d'eulx y trouver, " " à messire Claude de Cublize, receu principal régent, au colleige de la Trinité, pour l'instruction des enfans de la ville. "

**Cote : CC 0823**

(Portefeuille.) \_ 18 pièces, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Travaux publics

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Travaux publics. \_ Paiement, à raison de trois sous, 5 deniers par jour, des ouvriers qui ont travaillé du 25 juin au 12 août 1532, " à rabiller le pont de boys et le portail de la porte des Farges, et à acoustrer le pont de boys du pont du Rosne, à raison de 5 sous par journée de charpentier, de 3 sous 6 deniers par journée d'aide, à rabiller une pille du pont du Rosne à raison de 5 sous par journée de maçons et de charpentiers et de 4 sous 2 deniers par journée de manœuvre du mortier. " Frais de pavage. \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué à paver le pont du Rosne, des manouvres qui ont servi lesdits pavisseurs de cailloux et de sable, et des charpentiers qui ont vacqué à faire des fenestres à la grange de la barre " à raison de 4 sous par journée de " manœuvre " et de 5 sous par journée de charpentier. \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué à rabiller le pont du

Rosne, à raison de 5 sous par journée de maçon et de charpentier et de 4 sous par journée de manœuvre du mortier. " \_ Paiement, à raison de 5 sous par jour, " des charpentiers qui ont vacqué et continué a faire ung pillier à la porte de l'atelier de l'artillerie qui est à Confort. " \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué, du 25 juin au 12 août 1532, à rabiller le pont levys et le portail de la porte des Farges-lez-Saint-Just. "

**Cote : CC 0824**

(Portefeuille.) \_ 47 pièces, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement " des manouvres, perreulx et charretiers qui ont vacqué et continué, du 27 novembre 1531 au 9 septembre 1532, à tirer la pierre de la perrière qui est devant Pierre-Size, et charroier la dicte pierre de la dicte perrière sur les boulevards Saint-Sébastien, " à raison de 3 sous 9 deniers par journée de " manœuvre " , de 96 deniers par "tomberellée" extraite, et 3 sous par "tomberellée" transportée. \_ Paiement des " manouvres, perreux et charretiers qui ont vacqué et continué, du 16 août au 23 septembre 1532, à rompre de pierre en la perrière de Terrailles, et en celle de Pierre Fournier et Claude Baron près St-Clère, et icelle avoir fait charroyer sur l'euvre des rempars et fortifications, et mesmement près et joignant le boulevard Saint-Clair, " à raison de 3 sous 9 deniers par journée de manoeuvre, de 2 sous par " tomberellée " extraite et par " tomberellée " transportée.

**Cote : CC 0825**

(Portefeuille.) \_ 51 pièces, papier.

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Dépenses pour les fortifications

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jacques  
Coulaud, receveur des deniers  
communs. \_ Dépenses des fortifications. \_  
" Paiement des ouvriers " massons,  
charpentiers, manouvres de mortier et  
simples manoeuvres qui ont vacqué et  
continué, du 20 octobre 1531 au 12 août  
1532, à faire le portail du grant boulevard  
Saint-Sébastien " à raison de 5 sous par  
journée de maçon et de charpentier, de 4  
sous 2 deniers par journée de " manoeuvre  
du mortier " et 3 sous 6 deniers par  
journée de simple " manoeuvre "... de ceux  
qui ont " vacqué et continué aux mêmes  
conditions du 19 août au 30 septembre  
1532, " à faire les fondacions et murailles  
de la sceinture tendant du petit  
boulevard Saint-Sébastien au boulevard  
St-Cler. "

**Cote : CC 0826**

Référence informatique : 00000026

**1531 1532**

Comptabilité communale (1531 - 1532)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Garbeaux des foires de Toussaint (1531),  
des Rois, de Pâques et d'août (1532)

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jacques  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Garbeaux des foires de Toussaint 1531,  
des Rois, de Pâques et d'août 1532. \_ "  
Contrôle de Sébastien Durant de la  
recepte faite par Jacques Coulaud,  
commis à la recette des deniers  
communs de la ville et communauté de  
Lion... "

**Cote : CC 0827**

Référence informatique : 00000027

**1532 1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte troisieme de  
Jacques Coulaud, commis par le Consulat  
de la ville de Lyon à faire la recepte et  
payemens, et tenyr le compte général  
des deniers communs de ladicte ville, et  
aultres qui se lèvent pour les réparacions  
et fortiffications d'icelle ville, et ce, pour  
une année commençant le premier jour  
d'octobre l'an mil VcXXXII, et finissant le  
dernier jour de septembre ensuyvant mil  
cinq cens trente troys. "

**Cote : CC 0828**

Référence informatique : 00000028

**1532 1533**

Double du registre CC 0827

Comptabilité. \_ ( Double du registre  
précédent. )

**Cote : CC 0829**

Référence informatique : 00000029

**1532 1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Journal de dépenses et de recettes de  
Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Journal servant à  
Jacques Coulaud, commis à la recepte  
des deniers de la ville et communauté  
de Lyon, lequel journal sert, tant pour la  
recepte que pour la despence, et ce pour  
l'année. commençant le premier jour  
d'octobre mil cinq cens trente deux, et

finissant le derrenier jour de septembre  
1533 "

**Cote : CC 0830**

Référence informatique : 00000030

**1532 1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Mémoires, mandats et quittances

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages de Jacques Fenoil de Jehan Daulhon conseillers, de Jean de la Bessée procureur général de la ville, de Mathieu Saunier procureur substitué quant ès causes de la ville et communauté de Lion, ès cours de Lyon, de Pierre Marmot et Gonyne Paulmier, " pour leur vacation et commission d'avoir sonné par la ville les clochettes, tous les lundis, de nuyt, pour le réveil en l'honneur et commémoration des trépassés ; " de Claude Archimbaud et Symon Ravenat mandeurs du Consulat, Jehan Sala capitaine de la ville ; " rôle et estat des personnes à gaiges, servans pour la garde des clefs des portes ordinaires de la ville de Lyon, lesquels gaiges leur sont ordonnés pour leur vacation d'ouvrir et fermer journellement lesdictes portes, soir et matin, aux heures ordonnées par le consulat de ladite ville, et de nuyt, aux postes du roy, quant besoing et nécessaire a esté ; pareillement à la trompette, lequel a aussi journellement, soir et matin7 sonné avec sa trompette, au lieu de Fourvière, aux heures qu'il estoit besoing d'ouvrir et fermer lesdictes portes. " \_ Menues dépenses pour l'achat à Henri Savoret, " marchand papetier d'une rame fin papier de la petite sorte " pour servir à faire l'inventaire des lettres et documens " estans et appartenans à ladite ville, qui se fait présentement ; " paiement " des deux batelliers qui

menarent messieurs les conseillers à Esnay, où lors était arrivé monseigneur l'amiral, venant de Bourgogne, allant devers le roy, à Marseille, pour luy faire la révérence, et pour retourner dudit lieu d'Esney mesdits sieurs les conseillers." \_ " Parties de despense faicte par la ville pour l'obsèque de feu le seigneur Théolde de Trévolce, mareschal de France, et gouverneur de Lyon, lequel obsèque fut fait le dimanche XXIIIe novembre M<sup>ve</sup> trente deux, le corps duquel seigneur estoit en la commanderie Saint-Georges, et fut porté dudit lieu en l'esglise Notre-Dame de Confort, en laquelle église fut faicte ladicte obsèque. " \_ " Rôle et parties de despense faicte le jour et feste saint Thomas, appostre, M<sup>ve</sup> trente deux, pour la publication du syndicat, publié en l'église Saint-Nizier de Lion, où ledit jour le public fut assemblé, au son de la grosse cloche, à la manière acostumée, et où me Jehan Regnier, régent du collège de la Trinité, fit l'oraison doctorale. " \_ " Prix des rois " de l'acquebutte, la coulouvre, arbaleste et arc. " \_ Mémoire et quittance signée de Jeronyme Henry (J. Henry) " de deux fasclons (sic) d'argent, pesant vingt ung marcs, sept onces, dix huit deniers, " au prix de 307 l. Ils 3 d. t., plus cinq l. 2 s. t. " pour les dorer et brunyr " et de " deux sallieres argent, dorées, couvertes, faictes à l'antique et fort bien ouvrées, marché fait à cinquante livres tournois les deux. " \_ " Paiement de douze livres tournois à Jehan Orlari et Nicolas Fay, de Lyon, " pour avoir redressé, refferré et racoustré les quinze cens picques de la ville, qui furent achaptés pour la force et provision d'icelle, " d'une part et dix l. t. pour le " loage d'une grange près les religieuses de la Déserte, où ilz les ont remises et entreposées puis cinq ans.... " "

**Cote : CC 0831**

Référence informatique : 00000031

**1532 1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)



Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Mémoires, mandats et quittances

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages de Jacques Baileux " receveur des aydes et équivalent au pays et eslection de Lyonnais. " Payement de Claude Gravier, secrétaire de la ville " pour deux vidimus escriptz en parchemyn, signez et scellez, l'un des lettres royaulx de la déclaration et contraincte à faire payer les coctizez des deniers mys sus pour la rançon du roy, et l'autre de l'entérynement et vériffication du sénéchal de Lyon ou son lieutenant sur icelles lettres, pour envoyer à Paris et servir la cause d'appel à Paris contre le prieur de Montverdung, à cause de son impotz de ladicte rançon, pour raison de sa maison près la Bombarde ; " du même Claude Gravier " pour avoir fait plusieurs vaccations extraordinaires, mesme à reveoir, resercher, et carculer par nostre ordonnance les comptes des sept derrenières années, renduz par le trésorier de la ville, Charles de la Bessée, " soupçonné de malversations. \_ Dépenses de bouche des commissaires chargés de procéder à l'examen de la comptabilité de Jacques Coulaud. \_ " Fraiz faitz pour la dépesche de la déclaration touchant le derrenier ressort et souveraineté de Dombes qui a esté remys à Lyon. " \_ Etat des gages dus aux personnes " commises à recevoir par le menu l'entrée des cinq espesses, savoir : les vins, camellotz, espisseries, le poix des farines et le sel. " \_ Honoraires de me Antoine Ducurtil, solliciteur de la ville au Parlement de Paris, de Pierre Gravier et Pierre Blin " clercz, pour avoir fait plusieurs doubles et copies de plusieurs tiltres, documens, et enseignemens pour produire ès procès de la ville ; " de " me Toussainctz des Molins, maistre clerc de me Jehan Le Brun, procureur général de la ville, à Paris, en considération des peynes et

solicitations par luy faites après les procès de ladicte ville, despuyz troyz ans en ça ; " de me Mathieu de Vauzelle " docteur et advocat, de ladicte communauté. "

**Cote : CC 0832**

Référence informatique : 00000032

**1532 1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Dépenses occasionnées de la peste et la disette

---

Comptabilité. Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses occasionnées par la peste et par la disette. \_ Payement de Claude Thévenet, " commys à la porte du Rosne à vacquer que les maraulx et infectz n'entrassent en ladicte, ville et mesmement ceulx que l'on avoit jecté hors Saint-Laurent, qui s'estoient retirez à la Guillotière, au pyé dudit pont ; " \_ honoraires et quittances de " me Jehan Pierre de Seigneuribus de Pyemont, médecin de la peste, pour venir en ceste ville dudict Pyemont, pour adviser sur le fait de la peste et sancté de ladicte ville, que lors pullulloit en ceste dicte ville, affin de donner ordre à ce qu'elle ne tombast en plus grand inconvenient, actendu mesmement le bruyt qui estoit que le roy, la royne et monseigneur le daulphin vouloient venir en icelle ville et y faire séjour. " \_ Allocation à me Hugues Vidilly " procureur, commis à la recepte du revenu et aumosne du grand Hostel-Dieu du pont du Rosne, pour subvenir à la nourriture des povres mallades estans en grant nombre audit Hostel-Dieu, venuz de toutes pars, à cause de la cherté des bléz ; " payement "d'Estienne Pocullot, dit Garguillon, pour avoir vacqué l'espace de deux mois environ, journellement de soir, à retirer les

povres et coquins qui cryoient parmi la ville de nuyst, ès hospitalx Sainte-Catherine et de la Chanal, et les y faire coucher ; " " parties de despences fournies par Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville et communauté de Lyon, en blé achapté durant le temps mentionné ès présentes parties, le tout pour la despense et nourriture des povres mallades du grant hospital du pont du Rosne de ladict ville, y estans en gros et effré né nombre, venuz de toutes parts, à cause de la grosse nécessité et charté de blez que a esté par tous pays, lequel blé il a convenu achapter des deniers communs, pour ce que le revenu dudict hospital n'y pouvoit survenir, que aux povres mallades pestiffereux estans à l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes. " " " Estat et rolle des gaiges des prestres, barbiers, et autres servans à l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes les povres pestiffereux, pareillement à ceulx qui ont donné ordre par la ville à la conduite de la peste, de savoir journallement les mallades frappez de peste, les faire conduire audict Saint-Laurent, faire barrer les portes des maisons infectes, absenter les personnes suspicionnez" affin d'obvier aux inconvenians. " " " Compte de Jehan Broquin et Henry Savorée, commis à la porte de Fourvière, à recevoir les aumosnes, que furent ordonnées faire pour le nourrissement des povres mallades pestiffereux estans à l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes , depuis le XVe mars mil Vc trente deux (n. st.) jusques au mois de janvier ensuivant. "

**Cote : CC 0833**

(Portefeuille.) \_ 12 pièces ; papier ; 4 cahiers, ensemble 68 feuillets in-8°, papier.

**1532 1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Remboursement de l'emprunt contracté en 1529 de le Consulat pour la rançon de François 1er

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Remboursement de l'emprunt contracté en 1529 par le Consulat pour la rançon de François 1er. \_ Frais d'approvisionnement de la ville. \_ Paiement fait à Barthélemy Rozant, dit Bourduysant, " pour vingt-quatre jours qu'il a vacqué, tant sur la rivière de Saonne, à soy prendre garde à la sortie et descente des blez, pour obvier au transport., qu'à la porte Saint-George, avec Bernard Rozier. " \_ Paiement de Jehan Molin, " commis à exercer le poix du pain, soubz l'autorité du Consulat, affin que mieux il fust fréquenté. " \_ Enseignement public : paiement à me François Fournier et Claude Gravier, citoyens de Lyon, d'une somme de vingt livres tournois, pour le " louage d'une maison, en rue Neufve, laquelle avoit esté louée par ordonnance du Consullat, pour la résidence et demeure des maistres régens du colliége de la Trinité, suivant les paches fait avec eulx, à cause qu'il n'y avoit logys suffisant pour lesdits maistres audit colliége. " \_ Garbeau des foires de Toussaint 1532, de l'Apparition, de Pâques et d'août 1533.

**Cote : CC 0834**

(Portefeuille.) \_ 25 pièces, papier.

**1532-1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Travaux publics

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Travaux publics. \_ Traitement " de me Pierre de Poitiers maistre masson, ayant la charge et conduite des fortifications,

murailles et portaulx, boulevards et autres emparemens ; " d'Humbert Paris, ayant la charge et conduyte desdits ouvrages et fortifications au lieu et place feu Edouard Grant ; " paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué à faire la sainture des murailles tendant du boulevard Saint-Sébastien au boulevard Saint Clère," du 30 septembre 1532 au 21 avril 1533, à raison de 5 sous par journée de maçon, de 4 sous 2 deniers par journée de " manœuvres du mortier qui deschargent la chaux, " de 4 sous par journée de " manœuvres de la rivière, " de 3 sous 6 deniers par journée de " simple manœuvre " ; \_des ouvriers et " manœuvres qui ont vacqué et continué " aux mêmes conditions a à faire les murailles tendans du boulevard Saint Clerc à la cazemacte du 28 avril au 10 juin 1533. " \_ Frais de nourriture " des maraulx et coquins qui ont esté amassez par la ville et menez aux rempars et fortifications de la ville, dessus la montagne Saint Sébastien, par ordonnance de monseigneur le gouverneur, où illec iceulx maraulx l'on a mys en ouvre, à charier la terre du long du fossé du grant boulevard Saint Sébastien, et la porter hors dudit fossé, que aussi pour les journées des personnes qui ont conduyct et fait travailler lesdits maraulx, " du 7 avril au 16 juin 1533.

**Cote : CC 0835**

Référence informatique : 00000035

**1532 1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Travaux publics

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. Travaux publics. \_ " Rolle et partie de despense faicte pour achapt de plateaulx, travons et autres pièces boys chaisne, achaptez pour provision,

lesquelz boys ont esté mys et entrepousez en la grange de la ville, estant au pyé du pont du Rosne, de costé de la Guillotière, pour servir aux ouvrages dudit pont et des pleysseires pris et joignant ledit pont. " \_ Payement, à raison de 5 sous par journée de maçon et de charpentier, " des ouvriers qui ont vacqué et continué à rabiller le pont levys de boys du pont du Rosne, et faire une porte de la grange du pied dudit pont, " du 10 février au 22 septembre 1533 ; " des manœuvres qui ont vacqué à faire les préparatives pour faire une muraille, pour garder que le Rosne n'aye son conduit par dessoubz ledit pont ; à charroyer pierre pour mener audict pont pour illec faire une muraille pour faire tourner le Rosne dans la ville et retenir le pont de boys ; à raison de quatre sous par journée de " manœuvre de la rivière. "

**Cote : CC 0836**

(Portefeuille.) \_ 50 pièces, papier.

**1532-1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Mémoires, mandats et quittances

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats, et quittances. Louage à Pierre Fournier, à raison de vingt livres tournois, " de sa perrière, estant près et sur les fossez de la Lanterne, tirant à Saint Clerc, en laquelle on fait tirer de pierre menue, pour employer aux murailles et bolevars de la ville près Saint Clerc, et ce, pour demie année, qui finira à Noël prouchain. " \_ Payement des ouvriers qui "ont vacqué et continué à tirer la pierre des perrières des Terrailles et de Pierre Aigue, et charroyer ladite pierre aux boulevards Saint Clerc et Saint Sebastien, du 30 septembre 1532 au 15 septembre 1533, " à raison de 2 sols par tomberellée de pierre transportée, et de 2 sols 6 deniers

par tomberellée extraite ; de 4 sols par journée de " manœuvres de la rivière, qui ont vacqué à amasser cailloz pour mener au boulevard Saint Clerc ; " de 3 sous 6 deniers, par journée de " manœuvres qui ont aigué la pierre auprès du boulevard Saint Clerc. "

**Cote : CC 0837**

(Portefeuille.) \_ 26 pièces, papier ; 1 cahier, 16 feuillets in-4°, papier.

**1532-1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Travaux publics

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Travaux publics. Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué de rabiller le pont de la Lanterne," à raison de 5 sous par journée de charpentiers ; à " recouvrir les deux tours de la porte de Pierre-Size et le poix des farines estant à ladite porte, et à rabiller lesdictes tours " à raison de 5 sous par journée de " recouvreur " et de charpentier. \_ Paiement des ouvriers qui ont " vacqué et continué ", depuis le 12 novembre 1532 au 16 avril 1533, " à faire les maisons brulez appartenant à la ville, estant joignant le pont de la Lanterne, et recouvrir les flèches dudict pont et le poix des farines ", à raison de 5 sous par journée de maçon et de charpentier, et de 3 sous 9 deniers, par journée de manœuvre

**Cote : CC 0838 -1**

(Portefeuille.) \_ 47 pièces, papier.

**1532-1533**

1/2

Comptabilité communale (1532 - 1533)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de l'entrée à Lyon de la reine Eléonore, femme de François Ier, et du Dauphin, du duc d'Orléans et du duc d'Angoulême, fils du roi, les 26 et 27 mai 1533

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de l'entrée à Lyon de la reine Eléonore, femme de François I, et du Dauphin, du duc d'Orléans et du duc d'Angoulême, fils du roi, les 26 et 27 mai 1533. \_ Fournitures de couleurs et de papier, faites au Consulat par Mathieu Chevrier, peintre, Jehan Brotin, Jehan Viant Mandat et quittance de 45 l. 10 s. t. signée de " Salvator Salvatori, florantin, ymaigier, pour ses vaccations d'avoir conduit l'ouvrage des mistères et eschaffaulx, qu'il a divisés aux menuysiers charpentiers et painctres ; " quittance de 5 l. t. signée de " Loys Cheramyt, escripvain, pour les escripteaulx par luy faitz pour les dictes entrées. " \_ Parties de Me Perrin Jaquet, " ymaigier ; " paiement de 10 s. à Me Jehan de Bourgogne, " pour les ordonnances d'aucunes figures et pourtraictures de boys ; pour les cheveux de ladite figure, 10 s. ; pour le platre pour faire les masques qu'il avoit molé, 15 s. " \_ Mandat de 3 l. 19 s. et 11 d. t., et quittance signée de Salvateur de Vidart, pour avoir fait " les ouvrages de l'eschaffault de Saint Éloy ; " paiement des " ouvrages faitz par Me Danyel, peintre, pour servir aux entrées de la royne et de monseigneur le Daulphin. " \_ Mandat de 150 l. t. et quittance signée de " Simon Coustière. marchant lapidaire, citoyen de ladite ville, pour deux dixains d'agate, garnyz d'or, en vase, avec la croix d'agate garnyz d'or, lesquelz ont esté donnez de par la ville à mesdames les deux filles du roy, à leur première venue en ceste ville, affin que le roy nostre sire aye toujours en bonne recommandacion icelle ville. " \_ Mandat de 7 l. 10 s. t., et quittance signée de " Pierre Vanyer, illuminateur et escripvain, tant pour avoir escript le mistère de

concontraint, fait et divisé par Monsr de Montrottier, en ryme, à l'onneur et louange de ladicte royne, et à son entrée, lequel estoit dressé au port Saint Pol, que pour vingt-six escripteaux en or et azur, pour ceulx qui jouent les mistères de ladicte entrée et de monseigneur le Daulphin. " \_ Payement de 67 l. 15 s. t. " à Jehan de Crane, peinctre, pour l'entrée de la royne et de monseigneur le Daulphin ; " de 21 l. 5 s. t. à Jehan d'Argillemont et Pierre Laurens, son compagnon, " pour la quantité de dix sept-cens chappeaulx et rondeaulx de buys, qu'ilz ont fait pour les targuettes à armes de la royne et monseigneur le Daulphin. " \_ Mandat de 66 l. t. " deues à Jaques de Belmont et Anthoine Genin, dit Barbeblanche, pour les armes et targuettes qu'ilz ont faictes aux armes de la royne et de monseigneur le daulphin. " \_ Mémoire de Jehan de Vendemore, peintre, " à l'occasion de ladite entrée. " \_ Achats de tentures et d'habillemens pour les officiers de la ville ; " d'une robe satyn et une robe taffetaz armesin, avec ung purpoint satin " à raison de 70 l. t. par conseiller. \_ " Parties de draps de soye deues aux frères Guillaume et Annemond Juge, marchands de Lyon, prises par messieurs les conseillers, pour les habillemens des hommes, femmes, et filles, qui ont joué les mistères dressez ès eschaffaulx ; " payement à Barthélemy Ferrier de 42 l. 16 s. 9 d. t., " pour l'azur et autres choses par luy fournies, pour les dorures des ouvraiges des peintres aux hastelliers des Cordelliers et Confort pour les mistères des entrées de la royne et monseigneur le Daulphin. " \_ Devises composées à l'occasion de ces entrées. \_ " Parties deues à Florimond Pécoud, brodeur, pour les " pailles " de la reine et du dauphin. " \_ Mémoire de ce que Philippe Guichard, dit Rambaud, ait fourni pour accoustrer eschauffault du grant palais par le commandement de monsieur le secrétaire Gravier et de sire Humbert Paris. "

**Cote : CC 0838 -2**

(Portefeuille.) \_ 47 pièces, papier.

## 1532-1533

2/2

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de l'entrée à Lyon de la reine Eléonore, femme de François Ier, et du Dauphin, du duc d'Orléans et du duc d'Angoulême, fils du roi, les 26 et 27 mai 1533

Quittance signée par J. Chiffman" de 100 écus soleil, " pour un uchet ou cornet couvert d'or et orfèvrerie, et une espée aussi couverte d'or et orfevrerie et bourderie, donnez et présentez à monsr le Daulphin, deuxiesme filz du roy nostre sire, et d'un leurre avec les saintures ou escharpes, colliers de lévriers, à deux chaperons d'oyseaulx d'or frisé et orfèvrerie, donnez d monseigneur d'Angoulesme, troisesme filz dudit seigneur. " \_ Mandat pour Nicolas Tironneau de 200 l. t. sur le prix des 5650 " aulnes toilles blanches et noyres, qui sont les couleurs de la royne, tendues sur cordes depuys la porte Bourgneuf jusques à Portefroc." \_ Payement à " Laurent Carles, marchand florentin, de neuf marcs demy de fil d'or fin de Chippres, qu'il a fourni pour les franges des pailles de la reine et du dauphin au prix de 171 l. t. ; à Estienne Reste " de deux marcs de fil d'or de Chippres " pour les franges dudit " paille " , au prix de 37 l. t. ; à " Charles Marucelly, marchand florentin, de cinq aulnes, deux tiers, toile d'or jaulne, " prinse à raison de 79 l. 5 s. t. ; à Philippe Freschet de 12 liv. " soye noyre, blanche et jaulne " à raison de 72 liv. t. ; à Jehan Thomas, " costurier, de 30 s. t. pour la façon de douze sayes taffetas, qui furent donnez par la ville à Barillon et aultres ses compaignons, auxboys, que l'on avoit fait venir du pays de Fourest ; " à " Guillaume Bourdoys, tissotier, de 40 écus soleil, pour cinq aulnes de toile d'or figuré, pour le poëlle de la royne ; " à Pierre Anthoine de Chevène, " marchand de Mantoue, de 90 l. t., pour 18 l. soye rouge et blanche, pour servir à faire les

franges aux pailles de monseigneur le Daulphin et monseigneur le légat ; " de 1266 escus d'or, 38 sols, 4 d., vallant 2850 l. 8s. 4 d. t., pour 17 marcs, 7 onces, 3 den. d'or XXII caratz et demy, qu'est à raison de 70 escus soleil, et 36 sols 6 deniers le marc, duquel or ont esté faictes les médailles données et présentées à la royne et à monseigneur le Daulphin, à leurs nouvelles et premières entrées en ladicte ville, lesquelles médailles estoient ouvrées et taillées à leur louange et divise, sellon le portraict monsr de Montrotier, qui a fait et dressé tous les mistères desdictes entrées, aussi une autre médaille, faicte à la manière d'un petit livre, ouvré à la divise et louange de monseigneur le légat, et à luy donné à cause de sa nouvelle et première entrée comme légat, lesquelles médailles sont du poix cy après déclaré : assavoir celle de la royne de dix-huit marcs, quatre onces, vingt-deux deniers ; celle de mondit seigneur le Daulphin : de cinq marcs, deux onces, dix-huit deniers ; et celle de mondit seigneur le légat : de trois marcs, sept onces, onze deniers, revenant le tout à ladicte quantité de 17 marcs, 7 onces, 3 deniers, montant au prix dessus dit ; plus audit Perret la somme de 270 l. t. pour la valeur de 120 écus d'or soleil convenuz et accourdez à Me Jacques Gauvyn, orphèvre, et par ledit Perret avancez audit Gauvyn, pour la façon desdites trois médailles. "

**Cote : CC 0839**

Référence informatique : 00000040

**1532 1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Paiement des organisateurs de l'entrée de la reine Eléonore et de ses fils

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Paiement des organisateurs de l'entrée

de la reine Eléonore et de ses fils. \_ "  
Partie de despense faicte en l'ostel commun par messieurs les conseillers, officiers et autres commis, auquel il a convenu boyre et manger, pour ordonner conduire et avancer le fait desdites entrées ; " paiement de 145 l. " de poudre pour les bandes de gens de pyé qui allèrent au devant de la royne ; " du capitaine des imprimeurs ", de Joachim du Mas, " pour avoir sery, à mander messieurs les conseillers notables et autres servans esdictes entrées ; " de monsr le visiteur de Bourges, " pour survenir aux fraiz de bouche que les enfants de la ville et gens de mestier ont fait, quand ils se sont assemblez pour eulx mettre en ordre et estre prestz pour aller au devant de la royne et monsieur le Daulphin ; " " frais de conduite par Henry de Saint Pol, des enffans de monsieur le secrétaire Gravier et de ceulx du sire Jacques de la Ville à l'entrée de messieurs les enffans et de la royne ; " paiement de Me Guillaume Mellier, " pour avoir vacqué avec monsieur de Montrottier à faire et dresser la facture et mistères desdites entrées ; " étrennes données par la ville aux officiers de la reine et du Dauphin, " rolle des gens de rivière qui ont tiré le Daulphin sur la rivière ; " de ceux " qui ont vacqué à aller quérir de gravier et sable sur les rivières de Rosne et Saonne, l'avoir amené et étendu par la grant rue depuis la porte de Bourgneuf, jusque à la grant église saint Jehan ; " de ceux " qui ont tendu les cordes traversant la grant rue, depuis la porte de Bourgneuf jusques au portal de Portefroc et de la grant église Saint Jehan de Lyon, pour sur icelles cordes estandre les toilles pour lesdites entrées ; " " de Pierre Hubaud et consortz en nombre de vingt caretz, qui ont vacqué à nectoyer le port de la rue Chalamon tout du long dudit port, ainsi qu'il se comporte, et jeter toutes les immondices et ordures en Saonne au derrière du monastère de Saint Anthoine. "

**Cote : CC 0840**

(1 cahier) \_ 12 feuillets ; 1 registre, 38 feuillets in-4°, papier.

**1532-1533**

Comptabilité communale (1532 - 1533)  
Dépenses effectuées de Jacques Coulaud  
Registre de dépenses faites pour l'entrée de la reine et du Dauphin

Comptabilité. \_ Dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville. \_ Registre de dépenses faites pour l'entrée de la reine et du Dauphin (les pièces justificatives de ces dépenses se trouvent ci-dessus aux numéros cc. 838 et 839.) " Parties des fraiz faictz pour meubler le logys de monsieur le duc de Nortefort, ambassadeur d'Angleterre ; " avec quatre missives du roi François et une de J. du Belloy, de Paris, au gouverneur et aux bourgeois de Lyon, pour leur annoncer l'arrivée du duc, en date de Villeneuve en Auvergne, le 15 juillet, de Montpellier, le 20 août suivant, et du 17 juillet 1533.

Cote : CC 0841

(Registre) \_ 49 feuillets in-4°, papier.

**1533-1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Etat des recettes et des dépenses de Jacques Coulaud

" Estat servant à Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers de la ville et communauté de Lyon, de ce qu'il a à recevoir, et ce, pour l'année commençant le premier jour d'octobre M<sup>V</sup>c trente troys, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant M<sup>V</sup>cXXXVIII, lequel estat ledit Coulaud a fait et dressé, tant pour servir à ladicte recette, que pour tenir raison des payemens aux redevables. "

Cote : CC 0842

(Registre.) \_ 90 feuillets in-4°, papier.

**1533-1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

" Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers de la ville et communauté de Lyon, lequel journal sert tant pour la recette que pour la despence, et ce, pour l'année commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens trente troys, et finissant le derrenier jour de septembre ensuivant 1534. "

Cote : CC 0843

(Registre.) \_ 41 feuillets in-4°, papier.

**1533-1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Comptes de Jacques Coulaud

" Compte quatrième de Jacques Coulaud, commis par le Consullat de la ville de Lyon à faire la recette (et) paiemens, et tenir le compte général des deniers communs de ladicte ville et aultres qui se liévent pour les réparacions et fortiffications d'icelle ville, et ce, pour une année commençant le premier jour d'octobre l'an M<sup>V</sup>c XXXVIII et finissant le derrenier jour de septembre ensuivant mil VcXXXVIII. "

Cote : CC 0844

(Registre.) \_ in-folio, 78 feuillets, papier

**1533-1534**

Double du registre CC 0845

Comptabilité. \_ (Double du registre précédent).

Cote : CC 0845

(Portefeuille.) \_ 21 pièces, papier.

**1533-1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Dépenses effectuées de Jacques Coulaud  
Gages des fonctionnaires et employés de  
la ville

Comptabilité. \_ Dépenses effectuées par Jacques Coulaud receveur des deniers communs. \_ Gages des fonctionnaires et employés de la ville : de Claude Trye, de Pierre Regnaud, Jehan Favre, de Bourges, Chanet, docteur, conseillers de la ville de Lyon, de Gravier, secrétaire, clerc et greffier du Consulat, de Claude Thévenet, Loys Nerbolier, Jehan Germain et Estienne Cambrier, Jehan Saigne, Jehan Bergier, Philippes Galyan et Jehan Dureau, dit Demolins, " pour leurs peynes d'avoir ouvert et fermé les portes journallement aux heures ordonnées par messieurs les conseillers, qui ont et tiennent à foy et hommages du roy nostre sire lesdictes clefz ; " de Claude Archimbaud et de Simon Ravenat, mandeurs du consulat ; de " Pierre Marmot et Robert Guymbault commis à faire l'éveil de nuyct, tous les lundis après la mynuyct, en l'honneur et commemoracion des trespassez ; " de me François du Puy " advocat et conseil de la ville de Lyon en parlement, à Paris ; " de Geoffroy Trunel, procureur en parlement de Paris des conseillers de la ville de Lyon, de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville, d'Anthoyne du Curtil " solliciteur des affaires de la ville à Paris. " \_ Gratification de 15 l. t. accordée à me Mathieu Saulnyer " oultre ses gaiges ordinaires, tant pour la multitude des causes que la dite ville a eu depuis quatre ans en ça, tant pour les deniers mys sus pour la rançon du roy, que pour les gabelles, aussi pour l'hospital de la dicte ville, actendu mesmes que sesdits gaiges ordinaires, qui sont de cent solz tournois pour chacun an, sont fort petiz au regard de la multitude des dictes causes, actendu aussi que ledit Saulnyer expédia audit maistre Mathieu Croppet le contrat des gabelles passé entre ledit Consulat, Robert Albisse et ses consortz. "

Cote : **CC 0846 -1**

Référence informatique : 00000047

**1533 1534**

1/2

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Frais de procédures et de négociations

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. Frais de procédure et de négociations. \_ Mandats pour Claude Gravier, secrétaire de la ville, en raison " d'un voyage qu'il fait présentement à Molins, où les Grans jours de la cour du parlement de Paris se tiennent, pour la poursuyte des procès de ladicte ville, meuz et pendans en ladicte court et aultres affaires ; " pour " me Symon Caille, prévost des mareschaux ou pays de Lionnoys, par accort fait avecques luy au traicté monsieur le lieutenant du Peyrat, de la somme que icelluy prévost a affermé avoir payé luy et ses gens pour le passage de la barre du pont du Rosne, puis deux ans ou environ, depuis lequel temps il a intenté procès contre le Consullat pour raison dudit barraige, duquel il a obtenu sentence à son prouffit, de laquelle sentence le Consullat estoit appellant et depuis acquiesse à ladicte sentence, ainsi que par conseil avoit esté advisé, actendu son estat de prévost et à Jehan Dumaret, messaigier, pour avoir porté ledit procès à Paris ; " pour me Anthoine du Curtil, solliciteur des procès et affaires de la ville à Paris, pour plusieurs consultacions, dons et présens pour les procès de ladicte ville, et pour un arrest donné pour la ville contre monsr de Lion, à cause des quatre maistres jurez, massons et charpentiers visiteurs des bastimens de la ville, et pour les fraiz par luy fourniz pour les espices et autres dudit procès à plein et par le menu esdictes parties. " \_ " Acquit pour ung vidimus de l'arrest du fait des comptes donné par messieurs du



Grant Conseil du roy." Ajournement de la ville de Lyon à produire ses comptes. Nommée du feu sieur Jacques Bas. \_  
 Paiement de Mathieu de Vauzelles, docteur, conseil et avocat de la ville de 50 l.t. " à cause des grans affaires et procez survenus durant l'année finissant présentement, tant à cause du différent estant entre le Consullat et les marchants de ceste ville, Florentins, Lucquoys, que autres, pour raison des deux deniers pour livre, que le roy avait permis lever sur les denrées et marchandises entrans en cette ville, jusques au remboursement de Xm lllc l. t., quoy montent les fraiz des entrées de la royne et de monsieur le daulphin faictes en la ville ou mois de may derrenier passé, sur lequel différent le roy avoit ordonné commissaire Monsr me Guys de Brestay, conseiller au Grant Conseil, qui en estoit par exprest venu en ladicte ville, pour entendre lesdits différens, affin de le faire entendre au roy ou en appoincter, par devant lequel commissaire ledit me de Vauzelles se seroit souventes foys transporté avec le Consullat et autrement pour remonstrer les affaires mys en avant par lesdits marchans pour contre de leur dire. "  
 \_  
 Paiement " de Jehan Gravier, Pierre Gravier et Pierre Beaujolin, clerks, pour avoir doublé plusieurs carnetz, jornaux et comptes par le menu, de l'administration du blé que feu Jehan Chapelle a heu charge du Consulat sa vie durant. " \_  
 \_  
 Parties fournies par Jehan de la Bessée, procureur de la ville, pour les procès et affaires de ladicte ville, depuis le quatorzième jour d'aoust mil cinq cens trente deux. " \_  
 \_  
 Mémoire et mandat de paiement d'Anthoyne Ducurtill, sollicitateur des procès ventillans en la cour de Parlement à Paris pour la ville. "

**Cote : CC 0846 -2**

(Portefeuille.) \_ 28 pièces, papier, 2 pièces, parchemin.

**1533-1534**

2/2

Comptabilité communale (1533 - 1534)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
 Frais de procédures et de négociations

Mémoire et mandat de Claude Gravier, pour " ses vacations extraordinaires quant le roy et la court furent arrivez en ceste ville, au moys de may, et qu'il fut advisé par le consulat qu'il falloit toucher d'avoir en ceste ville ung parlement ; " "  
 quant il fut advisé par le Consulat et donné charge audit secrétaire de poursuyr et obtenir continuacion de l'aide des cinq espèces, entrans en la dicte ville, ordonnez pour les reparacions, clostures et fortiffications de lad. ville, que n'avoit peu obtenir monsr Baronnat qui en fut envoyé en court, et couste son voyage plus de Vc l. t., et ledit secrétaire seul les a obtenues et poursuyvies pour huit années, qui excusera ung autre voyage qu'il eust convenu faire en court à gros fraiz, quant luy fut donné charge expresse de poursuyr et obtenir lettres pour lever dix mille quatre cens livres que montent les fraiz des entrées, sur l'aide des cinq espèces, quant fut advisé par le Consulat lever deux deniers pour livre sur les marchandises entrans en la ville, et pour avoir les lettres nécessaires en fut donné charge audit secrétaire ; quant luy fut aussy donné charge poursuyr l'affranchissement des péages de la chassemaree ; quant par aucung marchans particuliers fut pryé, et luy fut donné charge d'obtenir lettres que les marchans de ceste ville pour leurs debtes deues par obligez cédulles ou parties se peussent rendre prins avec les marchans estrangiers ; quant il luy fut donne charge de donner et poursuyr la despeche des lettres pour remuer la boucherie et tuerie des bestes ; quant il feist poursuyte de la confirmation de la noblesse et du remboursement du louaige des granges de la Trinité pour l'hospital ; quant luy fut donné charge de dresser, poursuyr et obtenir lettres contre ceulx de la Guillotière qui ne veulent payer le barraige les festes et qui en avoient déclaration par édict du roy ; et finalement, incontinent que monsr le légat fut icy arrivé à ce dernier voyage, il

dit que le roy avoit donné confirmation des foyres à ceulx de Valence en Daulphiné, à quoi ceste ville devoit prendre garde, par quoy ledit secrétaire fist assembler le Consulat, auquel récita ce que dit est, et leur bailla moyen de faire bons mémoires et advertissemens de dommaige et détrimment que ce seroit aux foyres de ceste ville." \_ " Parties de despense faicte par messieurs les Lieutenant, advocat et procureur du roy en la sénéchaucée de Lion, monsieur le grenetier Jehan Daillon, sire Benoist Rochefort conseillers, me Claude Gravier de la ville et communauté de Lion, en vaccant à l'audition du IIIIe compte de Jacques Coulaud, commis à tenir le compte et faire le payement des affaires de la ville, qu'est de l'année commençant le premier octobre MvC trente troys, finissant le derrenier septembre ensuivant MvC trente quatre. "

**Cote : CC 0847**

(Portefeuille.) \_ 13 pièces, papier.

### 1533-1534

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Perception des taxes

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Perception des taxes. \_ " Parties payées pour les procès et affaires du fait des impositions, aydes et gabelles, que la ville tient à ferme du roy nostre sire, durant une année commençant le premier octobre MvC trente trois, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant MvC XXXIIII. " " Deniers payez aux clerks et sergens pour la sollicitation et contraincte des payemens restant estre deuz des impositions et gabelles, mesmes de l'année finie le derrenier jour de septembre MvC vingt neuf, que la ville tenoit à sa main, et sur la somme de CIIIIxx XIII l. t. v s. IIII d. restant de plus grant somme, et dont le trésorier Charles

de la Bessée, par appointment fait avecques luy, après la redition de ses comptes, il avoit esté deschargé. " \_ Frais de vidimus des lettres d'abolition des controleurs des deniers communs, des lettres " d'exemption de la ville d'envoyer la moytié des deniers communs en Louvre comme le roy l'avoit ordonné par esdict ; " " de l'arrest du Grant Conseil par lequel est dit, que les comptes de ceste ville seront rendus par devant monsieur le sénéchal, procureur du roy, deux conseillers et le clerk du Consulat de la ville, envoiez à la chambre des comptes à Paris, pour obvier d'y pourter ou envoyer les doubles des comptes de la dicte ville et du revenu commun, où messieurs les conseillers estoient adjournez à ces fins. " \_ Payement de 500 l. t. fait par Michel Duperrel, fermier du barrage du pont du Rhône, au nom du Consulat, à Robert Albisse et Pierre Tourvéon, en vertu d'une transaction sur le bail des aides et gabelles. \_ Reçu donné par Jacques de Baileux, receveur des aides et équivalent en Lyonnais, d'une somme de 2118 l. t. 6 s. payée par le Consulat pour la ferme des aides. \_ Vidimus des " lettres de l'affranchissement des péages de la marée fresche, derrenièrement obtenues du roy, et du mandament et acquit de deux mil vingt livres t., obtenues dudit seigneur à cause du louage des granges de la Trinité, qui seront employez, moytié pour l'ospital, moytié aux confrères de ladicte Trinité, par acord fait avec eulx. " Payement de Le Charron, greffier, pour l'expédition du procès et registre faitz en la court des aydes, à la requeste du Consullat fermier des impositions, contre Anthoyne Gaudin, sellier de ladicte ville, lequel avoit obtenu sentence à son proffit, par laquelle il auroit esté déclaré exempt de l'imposition, et gabelle de son mestier, de laquelle sentence le Consullat en est appellant en la cour de messieurs les généraulx de la justice des aydes à Paris ; et de Dumaret pour avoir porté ledit procès audit Paris. "

**Cote : CC 0848**

Référence informatique : 00000050

**1533 1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Affaires diverses

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Affaires diverses. \_ Prix distribués aux rois des jeux de " l'arc, de l'arbaleste et de l'arquebute. " \_ Papier " à escrire pour servir aux actes à faire mynutes, mémoires et autres affaires " acheté à Henri Savore. \_ Payement à Claude Archimbaud et Symon Ravenat, mandeurs du Consulat, " d'une robbe de drap tanné, livrée de la ville, pour pourter avec la manche d'orphèvrerie, aux armes et enseignes de la ville, le jour Saint Thomas. \_ Dépenses faites ce même jour pour la publication du syndicat en l'église Saint-Nizier de Lyon. \_ Reliquat des dépenses faites " ès mois de may et juing MvC trente trois, le roy estant en ladicte ville de Lion, auquel temps et audit mois de may, la royne, monseigneur le daulphin, messieurs d'Orléans et d'Angolesmes et les dames, enfans de France, feirent leurs entrées et premières venues, et au mois de décembre ensuivant, que ledit seigneur fut de retour à Lyon, à son voyage de Provence. \_ Payement de Florimond Pécoud, brodeur, pour " la façon des paysles dc la royne et de monsr le daulphin ; de Jacques de Brypio pour fournitures de tapisseries ; de Mathieu Paris pour fournitures de taffetas bleu ; de Humbert Paris pour "eau ardant ; " indemnité à " dame Jane Pargelle, vefve Gérard Vallentin, hostesse du Moton, de Veyse, pour les verrières rompues en son logys, lorsque l'eschaffault fut fait joignant sondit logys pour la royne, à son entrée en ceste ville ; " présent de la ville à " François Dupuy, conseil et advocat de la ville en parlement à Paris, estant présentement en ceste ville, à cause que, puis sa retenue il n'avait esté en ceste

ville, lequel a fait rapport de l'estat des procès d'icelle ventillans audit parlement ; " payement de Pierre de Bourgoigne " tenant le poste du roy à Lion pour avoir despeché son homme, nommé Marc Camus" envoyé en dilligence, partant de ceste ville, à Molins, pour, par l'ordonnance du Consulat, suivant les lettres du secrétaire du Consulat y estant pour les affaires de la ville, pourter tous les titres des octroys et permission de lever le barraige du pont du Rosne, pour produire en la cause et procès suscité par les habitans de la Guillotière et Bichevellain (sic) contre la ville, à cause de l'exemption prétendue dudit barraige, les dimanches venans en ceste ville oyr messe, en vertuz de certaines lettres qu'ilz ont obtenues nouvellement du roy, lesquelz tittres du dict barraige il convenoit promptement envoyer, pour servir audit procès, qu'estoit comme escripvoit ledit secrétaire. au rolle pour playder jeudi prouchain aux Grants jours, lequel se devoit vuyder sur le champ, pour ce qu'il n'estoit question que d'appellation verballe faite par le Consullat de l'intimacion desdites lettres ainsi obtenues par lesdits de la Guillotière. "

Cote : CC 0849

Référence informatique : 00000051

**1533 1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Affaires diverses

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Affaires diverses. Allocation de cent livres tournois accordée à " honorables hommes, André de Beaumont, et Barthélemy Ferrier, marchans espiciers et courriers de la confrairie des appoticaire, érigée, puis certain temps en ça, au grant hospital du pont du Rosne de ladicte

ville, de laquelle ilz entretiennent une boticque de drogues, médecines, oygnemens et autres choses nécessaires pour le service des povres dudit hospital, autrement se déclairoient qu'ilz ne pouvoient plus fournir, au moyen de ce que ladicte boticque a esté deteriorée et dégarnie. " \_ Payement à messire Thomas Morel, " de trois messes par luy dictes et célébrées en la chapelle du Saint Esprit du pont du Rosne, ordonnées par feu la maîtresse des portz, dame Marie Rostaing, depuis le mois de septembre M<sup>V</sup>c XXXII, qu'elle alla de vie à trespas jusques en avril ensuivant, à quoy l'ospital dudit pont du Rosne estoit tenu par le légat qu'elle y a pour ce fait, ce moyennant que ledit Me Morel rendra, comme il a promis, quelques habitz d'église, qu'il avoit par devers luy, donnez par ladicte Rostaing, que seront mys soubz clef en ladicte chapelle, pour y servir, en présence du cappitaine Sala qui le certifiera. " \_ " Estat et rolle de ce qu'il reste estre deu ès barbiers et autres qui ont servi à gaiges, tant les mallades pestiffereux à l'Ostel-Dieu Saint Laurent des Vignes, que à ceulx qu'ont donné ordre par la ville à la conduite de donner provision de faire conduire audit Saint Laurent ceulx qui ont esté frappez de ladicte malladie, faire absenter les suspectz, barrer les portes des maisons infectes affin d'obvier aux inconveniens." \_ " Mandat de quinze livres, quatre solz tournois à Jehan Plausson, marchand de Lion, pour payement de deux poinsons, vin de Bourgoigne, donnez et présentez de par la ville à frère Santes, religieux de l'ordre des jacopins, florentin, résidant en ceste ville au couvent de Confort, à cause des prédications qu'il a faictes et fait journellement, en faveur des povres et hospitalux, mesme que par son moyen quelque homme de bien florentin a entrepris de faire ung bastiment et ediffice à l'ospital Saint Laurent, pour les povres pestiffereux. " \_ Payement à " Estienne Nycolier tavernier et me Mathieu de Vauzelles, docteur, de quarante cinq livres quinze s. t., à savoir, audit de Vauzelles XXIII l. pour deux poinsons vin Millery, contenant huit

asnées, et audit Nycolier sept asnées, demy barral vin, à raison de soixante solz l'asnée, lesquelz quatre poinsons de vin ont été offertz à monsieur le gouverneur d'icelle ville, seigneur Pomponio, en faveur des plaisirs qu'il a faictz à ladicte ville, pour avoir escript au roy et à monsr l'admiral, gouverneur de Bourgoigne, pour avoir traicte des blez. " \_ Honoraires accordés aux gardien et couvent de Saint Bonnaventure pour la " messe journalle par eulx dicte et cellébrée en la chapelle du Saint Esprit du pont du Rosne en l'honneur du fondateur dudit pont. " \_ Mandat donné à u Pierre de Bourgoigne, chevalcheur d'escurie et tenant les chevaux de poste à Lyon, de remettre au nom du Consulat la somme de dix escuz soleil, pour iceulx faire tenir à monsr me Jehan Pointet, controlleur des chevalcheurs d'escurie, comme don et présent, en considéracion de plusieurs paquets qu'il a fait tenir de ceste ville en court et de court en ceste ville. " \_ " Mandat pour monsr Barillon, secrétaire du roy et de monsr le légat et à Benoît Bas, marchant geollier de Lion, de la somme de vingt huit escuz et demy d'or soleil, assavoir, audit monsr Barillon, six escuz soleil, et audit Bas, XXII escuz et demi pour une chesne d'or pesant à semblable somme, laquelle chesne a esté donnée et présentée, de par la ville, à monsieur de la Forest, aussi secrétaire du roy et de mondit sieur le légat lesdits six escuz donnez et présentez de par ladicte ville audit mons. Barillon, pour les plaisirs et services qu'ilz ont faictes, et mesmement ledit sieur de la Forest, pour faire dépescher à mondit sr le légat les lettres de continuacion des aydes des cinq espèces, les lettres de barraige du pont du Rosne, contre ceulx de la Guillotière et Bichevellain qui avoient obtenu exemption les festes, affranchissement de la chassemarée, faire veoir les advertissementz pour la ville touchant les foyres que demandoient au roy ceulx de la ville de Valence et Loriol et Montpellier. " \_ Union de la rectorerie de l'hôpital Sainte Catherine à l'hôpital du pont du Rhône par suite de la demande de Claude de

Poncyn, lettre de remerciement de M. la Forest, " acquit et ordonnance de la somme de XIII livres, baillez et payez à Pierre Bernod, procureur du légat de feu messire Claude Chausson, prebsre de Saint Jean de Lion, dont ledit Bernod a répondu au sieur de Poncin, recteur de l'ospital du pont du Rosne, et après son trespas audit hospital perpétuellement quatre vingt livres de pension annuelle ; pour ce que ledit Pierre Bernod n'avoit peu vaquer à recouvrer les deniers de la ferme du vin qu'il tenoit du Consullat, pour ce que le roy et la court avoient esté et séjournez, puis le mois de juin derrenier en ceste ville, et leur avoit convenu fournir grande quantité de vin, dont n'avoit peu encourres estre payé à cause du souldain département d'icelle court. " \_ Mandat de payement " à me Pierre Lucre dit Le Prince, imprimeur, de quarante solz tournois pour cent pataffles du poix et pris du pain, que les bolangers de ladicte ville sont tenus faire sellon le cours, valleur et pris du blé. "

**Cote : CC 0850**

(Portefeuille.) \_ 21 pièces, papier.

#### **1533-1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de fortification

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de fortification. Payement de Pierre de Beauchier, dit de Poytiers, maistre masson et d'Humbert Paris, " ayant la charge et conduite de la massonnerie des clostures et réparacions de la ville. " \_ " Estat servant pour les gaiges des personnes commis à recevoir par le menu l'entrée des quatre espesses, assavoir : les vins, camellotz, espicerie, et poix des farines, entrans en ceste ville de Lion, lesquelles se lièvent par permission du roy, nostre sire, les deniers desquelles sont pour convertir et employer aux

réparacions et fortifficacions de la ville. " \_ Payement des ouvriers " qui ont vacqué et continué du 30 septembre 1533 au 12 janvier 1534 (n. st.), à tyrer la pierre de la perrière qui est devant Pierre-Scize, et de la perrière des Terrailles et charroyer icelle sur les boulevards Saint Sébastien et Saint Clerc. "

**Cote : CC 0851**

(Portefeuille.) \_ 37 pièces, papier.

#### **1533-1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de fortification

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de fortification. \_ Traité passé par le Consulat avec Jacques Colomb, Humbert Perrier, Michel Fambet, Pierre Manicet, Pierre Bouvier, André Délessert, et Phélip Colomb, pierreurs, " par lequel ils s'engagent à tirer et rompre pierre menue, d'icy à Noël prouchain venant au lieu et perrière de Terrailles, telle quantité qu'il sera nécessaire, pour les ouvraiges des remparts et fortifficacions d'icelle ville, et que commandé leur sera par messieurs les conseillers ou Humbert Paris, leur commis, sans ce qu'ilz puissent aller besoigner autre part, pour laquelle pierre lesdits Colomb et consortz pierreurs seront payéz à raison de deux solz six deniers tournois, qu'ils avoient eu par cy-devant, rendue chargiée aux chantiers en ladicte perrière, sans autres fraiz, fors que le charroy de ladicte perrière aux rempars, que la ville payera, comme il est de costume, et fournira la place de ladicte peirrière, comme accordé leur a esté par le Consulat, et les faire payer toutes les semaines, sellon le compte du charroy. " \_ Frais d'extraction faite aux conditions ci-dessus pour le boulevard St Clère du 3 février au 11 avril 1534 ; pour " les murailles des rempars du cousté Saint-

Sébastien et entre le boulevard Saint Clère et la tour de la Cazemacte, estant au dessus, " du 13 avril au 22 septembre 1534.

**Cote : CC 0852**

(Portefeuille.) \_ 42 pièces, papier.

**1533-1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de fortification

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de fortification. \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué l'œuvre des rempars du costé Saint Sébastien, près le boulevard Saint Clerc, du 30 septembre au 16 décembre 1533, à raison de 5 solz par journée de maçon, de 4 s. 2 d. par journée " de broyeur du mortier ; " et de 3 s. 6 d. par journée de manœuvre. \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et continué la despence cy-après escripte, tant pour la nourriture des maraulx et vaccabons, hommes et femmes, qui ont travaillé à concaver les fondations pour la saincture et muraille des rempars, et fortificacion de la ville de Lion, tyrans et tendans du boulevard Saint Clère à la tour de la Cazemacte, et pour les journées des personnes qui les ont conduitz et distribué leurs vivres, que aussi de ceulx qui ont accoustré les chemyns des charroys de la pierre nécessaire, du 9 mars au 27 avril 1534. " \_ Frais de " l'œuvre des rempars et fortificacions du cousté Saint Sébastien, entre le boulevard Saint Clère et la tour de la Cazemacte, " du 4 mai au 22 septembre 1534, " tant en journées de massons, manœuvres, despences des maraulx et coquins que estoffes nesseceres pour lesdits ouvraiges, " à raison de 5 s. par journée de maçon, 4 s. 2 d., par journée de manœuvres du mortier, 3 s. 6 d. par journée de " manœuvre pour servir les massons. "

**Cote : CC 0853**

Référence informatique : 00000055

**1533 1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Travaux publics

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Travaux publics. \_ " Rolle des ouvrages du pont du Rosne, payé en l'année commençant en octobre MVc XXXIII, mesmement de pierre ropte, de laquelle l'on fait amatz et provision pour faire deux arcs droitz ou buctes, pour soubtenir le pont de boys du costé de la Guillotière, et mesmement prouchains aux deux arcs neufz de pierre, affin d'obvier à la grosse despence de boys, qu'il convenoit faire de chevalletz de boys, pour soustenir ledit pont, aussi pour faire ung pan muraille de environ quatre toyses, pour emparer ledit pont de boys, à raison de III s. 6 d. t. pour tomberellée de pierre rendue au port du Rosne. " \_ Paiement des ouvriers " qui ont vacqué et contynué à mener et charroyer pierre pour faire des pilles pour le pont de boys du pont du Rosne, " à raison de 4 sous par journée de " manœuvre de la rivière ", à réparer le " pont de boys du pont du Rosne, " à raison de 5 s. par journée de charpentier ; " à mener et conduyre la pierre menue par eau, prinse sur le bourt des vielz foussez de la Lanterne, menée au pyé du pont du Rosne dans la ville, pour icelle faire après mener au pyé du pont dudit Rosne, pour servir aux ouvraiges d'icelluy ; " à préparer l'édiffice de la massonnerie, qui se doit présentement commancer, et fonder deux pilles droites prouchaines au pont de pierre du Rosne du costé de la Guillotière, pour le soubstènement du pont de boys du Rosne, et pour rabiller ledit pont de boys ; " " à faire la plante

nécessaire pour la première pille droite qui a esté par le Consullat dellibérée faire audit pont, où pour ladite cause il a convenu achapter de gros paulx de chasne ; " " à faire une tranchée du gravier estant au dessus les arches dudit pont, par le moyen duquel, ledit Rosne venoit à myner lesdites arches ; " " à reffère les coudières du pont du Rosne toutes neufves, et amasser des pierres et cailloux au long du Rosne, pour mettre aux pessières estans au dessus dudit pont ; " " à abiller les tours couvertes de fer blanc de la porte dudit pont et les portes du port de rue Neufve ; " " à charrier les grosses pierres de boys, comme somyers et travons de chesne, achaptez de maistre Estienne Jenyn, charpentier, pris au port de rue Neufve et charryé au devant la grange de la ville, estant au pyé dudit pont de boys ; et partie dudit boys achapté par messieurs les conseillers de la ville de Lion le VIIIe d'aoust MVC trente quatre. " \_ " Bourdereau de l'argent trouvé au tronc et plot de la chapelle de Saint-Espérit du pont du Rosne de Lyon, ouvert en la présence de monsr le Cappitaine Jehan Sala, le XVIIIe de juing MVC trente-quatre. " \_ Location à Me Claude Gravier et aux héritiers Me François Fournier "d'une maison en rue Neufve, laquelle a esté louée pour la demourance et résidence des maitres régens du colliege de la Trinité, suivant les pachés faictes avec eulx, à cause que audit colliege il n'y a logys pour lesdits maistres. "

**Cote : CC 0854**

Référence informatique : 00000056

**1533 1534**

Comptabilité communale (1533 - 1534)  
Garbeau des foires de Toussaint (1533),  
des Rois, de Pâques et d'août (1534)

---

Comptabilité.. \_ Grabeau des foires de Toussaint 1533, des Rois, de Pâques et d'Aout 1534.

**Cote : CC 0855**

Référence informatique : 00000057

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte cinquième de Jacques Coulaud qu'est de l'année commençant le premier d'octobre MVC trente quatre, finissant le derrenier septembre MVC, trente cinq. " (Voir le détail de ces dépenses aux numéros cc. 857-865.)

**Cote : CC 0856**

Référence informatique : 00000058

**1534 1535**

Double du registre CC 0855

---

Comptabilité. \_ (Double du registre précédent).

**Cote : CC 0857**

Référence informatique : 00000059

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

---

Journal servant à Jacques Coulaud commis à la recepte des deniers de la ville et communauté de Lyon, lequel journal sert tant pour la recepte que despense, et ce pour l'année commençant le premier d'octobre MVC trente quatre, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant 1535.

**Cote : CC 0858**

Référence informatique : 00000060

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Comptes particuliers de Jacques Coulaud concernant des dépenses de clôtures, de fortifications et de réparations

---

Comptabilité. \_ " Compte particulier de Jacques Coulaud de la despense des cloture, fortifications et réparations de la ville de Lyon d'une année commençant le premier janvier MVC trente quatre. (v. st.) " Lettres patentes de François I, en date du 14 septembre 1535 ordonnant à Guillaume Preudomme, trésorier de l'Espagne, de verser la somme de 7250 l. t. provenant des aydes, dons et octrois, entre les mains de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs, pour l'employer aux fortifications sur l'ordonnance de Pomponne de Trévolce, gouverneur de Lyon. (En double exemplaire).

**Cote : CC 0859**

Référence informatique : 00000061

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Dépenses effectuées de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages de Jehan Sala, de Guiot Henry, Guillaud et Rochefort, conseillers ; de Saunier " procureur substitué quant ès causes et procès de la ville et communauté de Lion, es cours de ladite ville ; " " d'honorable homme Jehan Sala, lieutenant en l'office de cappitaine de la ville, se montant à la somme de cinquante livres tournois, faisant moitié de cent livres qui sont les gages ordinaires dudit office de cappitaine, et les autres C livres appartiennent à monsr de Belmont, cappitaine de ladite ville, qui est suivant l'accord fait à la retenue dudit office et

lieutenance, à la charge que ledit Salla est tenu exercer ledit office soubz l'autorité du roy et Consullat, comme de reconnoitre guet et escharguet et garde des portes de la ville, quand le cas y escheet ; " de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville, d'Anthoine Ducurtil " solliciteur à Paris des procès et affaires de ladite ville de Lion " pendans en la court de parlement, de Claude Gravier, greffier et secrétaire du Consulat ; de Claude Thevenet, Pierre Delorme, Jehan Dureau, Estienne Cambrier, Jehan Germain, Humbert Rozat, Jehan Saigne, Jehan Bergier, " commis à la charge de garde des clefs des portes ordinaires et portalz de la ville, pour ouvrir et fermer aux heures ordinaires, seoir et matin, pareillement de nuyt, aux postes et autres allans et venants pour les affaires du roy, et aussi pour sonner seoir et matin la trompette à Fourvières à l'heure ordonnée par ledit Consulat d'ouvrir et fermer lesdictes portes ; " de Simon Ravenat et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat ; et payement " d'une robe en drap tanné, livrée de la ville, pour pourter avec la manche d'orphèverrie aux armes et enseignes de la ville, le jour Saint Thomas, lorsque se fait la publication du scindicat ; " gages de Pierre Marmot et Robert Guymbault, " commis à faire l'esveil de nuyt, par toute la ville, tous les lundis, en l'honneur et commémoration des trépasses. " \_ " Parties de menues despences pour le portz des paquetz, lettres, et autres choses pour les affaires de la ville. "

**Cote : CC 0860**

Référence informatique : 00000062

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de procédures

---



Comptabilité . \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Frais de procédures ; honoraires de me Antoine Ducurtil, solliciteur des procès et affaires de la ville à Paris, " es procès que François Neyrolle a meuz et suscitez contre le Consulat, pour les comptes rendus despuys l'an MVC XXII en ça, qu'il entend contredire et débatre, de Jehan de la Bessée et du grenetier Jehan Daillon pour aller à Paris et en court soubstenir les comptes de l'administration des deniers, pareillement les baulx des fermes du barraige du dixiesme du vin, gabelles et aydes du sel qu'il y a convenu porter, pource que ledit Neyrolles allégoit collusion esdits baulx, par le moyen de quoy, par arret de la court, avoit esté dit, que lesdits baulx seroient portez et affermez par ung des conseillers et le scindic de la ville, que aussy pour poursuyr envers le roy, l'exemption des deniers communs lesquelz ladicte ville tient par permission du roy, lesquelz ledit seigneur avoit ordonné les porter en ses coffres du Louvre, et dont commandement en avoit été fait par monsr le sénéchal de Lion ou son lieutenant, suivant les lettres dudit seigneur, pour d'iceulx deniers en continuer les ouvraiges des réparations, fortifications et autres ouvraiges nécessaires d'icelle ville. " \_ " Parties de dragées et confitures, envoieez à Paris pour avoir abrésiacion et vuydange des procès de la ville, mesmement des procès suscitez par François Neyrolles, du cause de son taux de la rançon du roy etc. " Parties fournies " par Michel de Perel, fermier du barraige du pont du Rosne, au procès contre messire Anthoine Haudoyne, lequel se voulait exempter du barraige du pont du Rosne, pour ce qu'il se disoit conseiller du roy au parlement de Dombes. " \_ Parties dudit Ducurtil " pour la sollicitation des procès de la ville, ventillans tant au Parlement, que au Grand Conseil et es Grands Jours, tenuz à Molins, " et pour avoir obtenu du parlement la révocation des lettres qui nommoient Jehan Cheylieu à l'office de

contrôleur, et obtenu gain de cause au profit du Consulat contre l'Archevêque de Lyon dans l'affaire de l'établissement de " quatre maistres jurez ouvriers des batiments." Honoraires de Mathieu de Vauzelles, docteur et avocat de la ville contre François de Neyrolles.

**Cote : CC 0861**

Référence informatique : 00000063

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Dépenses diverses, achat de papier à Henris Savore " pour servir aux actes, mémoires, mynutes, doubles et autres affaires. " \_ Vente à Loys Doppes, " ayant charge mons. le baron de Saint Blancard, de cinq cent piques de ladicte ville, à cause qu'elles estoient vieilles et artisonnées à raison de V solz pièce. " \_ Décharge accordée par le Consulat à Jacques Coulaud de la somme de " cent deux livres provenues du rachapt fait par dame Claude Peyron, tenementière de la vigne qui fut de Jehan Danse, assize auprès de l'Isle-Barbe, de cinq livres dix solz de pension, pièce imposée sur ladicte vigne, pour le disner fondé au grand hospital par frère Claude de Beaumont, aumosnier de l'isle, pour ce qu'il a, par l'adviz desdits conseillers, délivré lesdites cent deux livres à me Hugues Vidilly, procureur dudit hospital, dont a esté reachepté moitié d'un pré que tenoient dudit hospital les hoirs messire Franc Deschamps, assiz dellà le Rosne dont l'autre moitié tiennent les hoirs feu Jean Brotet ; " paiement de Claude Bergeron " pour avoir vacqué à donner ordre par la ville, savoir les malades que ont esté de peste, les avoir fait conduire à l'ospital Saint-Laurent, pendant le temps que la peste a pullullé,

barrer les portes des maisons infectes, et faire absenter les infectz, faire nectoyer les maisons et quelques habillemens infectz du 9 mars 1533 (v. st.) jusqu'au 9 décembre 1534. " Location de la maison de Claude Fournier, docteur, et Claude Gravier, secrétaire, " sise en rue Neufve, pour la résidence et demeure de me Claude de Cublise, régent du colliege de la Trinité et de ses bachelliers, suivant les paches faites avecques luy, à cause que audit colliege n'y a souffizante demeure. " \_ " Roolle de despense faite pour recouvrir la chapelle Saint Laurent et les maisons de la Trinité prés ledit Saint-Laurent. " \_ Louage "aux prier et couvent des frères Jacopins Nostre-Dame de Confort, de la place en laquelle le Consullat a fait et construit l'atelier, où est l'artillerie de ladicte ville pour neuf ans et demy " à partir du 5 novembre 1532. \_ Payement " aux gardien et couvent de Saint-Bonaventure, de la messe journalle par eulx dicte et cellébrée en la chappelle du Saint-Esperit du pont du Rosne en l'honneur du fondateur dudict pont et d'autre divin service ordonné et fondé par madame la maitresse des portz, Marie Rostaing. " \_ Frais de la cérémonie de la Saint Thomas et entre autres, honoraires de " Jehan Tignat, docteur, pour avoir fait l'oraison doctoralle ledict jour Saint Thomas. " Présents de réception. \_ " Parties de vin deues à Jehan Plausson, Pierre Piardet, Claude de Bourges et Jehan Lallemand etc., à raison de XX deniers la symaise de vin clair et de vin blanc de Bourgogne, offert à plusieurs seigneur passans et qui ont fait séjour en la ville, mesme aux ambassadeurs de messieurs des Lignes, venus de chacun des quanton au mois de novembre M<sup>V</sup>C trente quatre en icelle ville, où le roy les avoit assignez pour estre payez des pensions que ledit seigneur leur donne, lesquelles pensions icelluy seigneur leur a accordé doresnavant les payer en ladicte ville, lequel vin a esté, comme dit est, donné par commandement du roy, suivant le rapport de mons. de Lamet, lequel avoit charge ainsy le faire faire ; et ausy aux ambassadeurs de Berne qui vendrent en

ladicte ville, au mois de May 1534, à cause de l'emprisonnement de Baudichon qu'ils disoient estre leur bourgeois. " \_ Mandement pour " Gabriel Lepère, orfevre de la ville, d'une somme de trois cens quatre vingtz dix livres seize solz neuf deniers tournois, pour paiement d'une cruche d'argent doré pesant vingt deux marcz trois onces, au feur de seize livres dix sols le marc, compris vingt une livres treize sols pour l'avoir redoré d'une part, et à Benoist Bas, géolier dudit Lion, cent soixante quinze livres tournois pour paiement de deux drageurs argent ouvrez, pesans sept marcz deux onces huit deniers, à raison de vingt livres le marc, dont du tout a esté fait don et présent à monsieur le Grand Maistre de France, Sr de Montmorancy, estant passant par cette ville, allant en Provence, en considération des plaisirs qu'il a faitz en ladicte ville, fait journallement, et pourra faire à l'avenir envers le roy, nostre sire, et en son Conseil. Certificat dudit don par Michel Guillien (avec sa signature), et Camuz. " \_ " Payement à André de Beaumont, marchand espicier, et André Valansot, voicturier, de deux pot myrabolant, dragées et confitures envoyées au secrétaire de la ville et solliciteur à Molins, où ilz sont présentement aux grans jours, poursuivant la vuydange des procès de ladicte ville, pour icelles confitures donner et présenter de par icelle aux personnes qu'ils véront estre affaire. " \_ " Rolle et partie de despense pour avoir fait faire feu de joyes en ceste ville de Lion, devant l'ostel commun et sur le pont de Saonne le mercredi feste Saints Symon et Jude, XXVIII<sup>e</sup> d'octobre M<sup>V</sup>C trente quatre, suivant les lettres du roy nostre sire, en date de Saint Aygnen 23 octobre, à cause du nouveau advènement de nostre Saint père le pape Paul, troisieme de ce nom. " \_ " Payement à Estienne Nycollet, tavernier, de dix huit asnées ou six poinsons vin nouveau, achapté de luy, à raison de cinquante cinq solz l'asnée, lequel vin a esté présenté seigneur Pomponio Trivolve, gouverneur de la ville, en faveur des plaisirs qu'il a faitz, mesme puis trois

mois pour avoir escript au roy de faire lever les garnisons establies au pays de Lionnoys, qui causent grandement charté de vivres en ceste ville, que avoir souvent vacqué d'aller veoir et visiter l'ouvre des rempars et fortifficacions de ladicte ville.  
"

**Cote : CC 0862**

Référence informatique : 00000064

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de perception des taxes

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs .  
\_ Frais de perception des taxes. \_ Gages de "Jehan Germain, commis à la recette des entrées des cinq espèces, à la porte du pont de Pierre-Scise, de Monct de Bourg, chargé des mêmes fonctions à la porte du pont du Rhône, de Philippe Galyan, à la porte de Saint Marcel, d'Humbert Rozat, à la même porte, de Jehan Saigne, à la porte des Farges, de Bernard Rozier, à la porte Saint-George, de Michel de Jaurrieu, sur les rivières de Rosne et Saonne, de Jehan Fenouillet, sur ces mêmes rivières, de Bastien Creste, aide du précédent, de Michel Berlingon, commis à recevoir le droit du poix des farines, à la porte de la Lanterne, à peser le blé allant au molin et reconnoistre au retour, de Jehan Molin, aide du précédent, de Jacques Genet, successeur du précédent, de Sébastien Durant, commis au contrerolle desdictes entrées.  
" \_ Quittance de Robert Altruite et Pierre Tourvéon, d'une somme de 500 livres, à eux payée par Michel Duperret, fermier du barage du pont du Rhône, en raison d'une transaction passée entre eux et le Consulat, sur le bail des impositions, aides et gabelles. \_ " Bail à ferme des impositions et gabelles des vins, fait pardevant messieurs les esleuz à Pierre

Bernard. " \_ Agrément donné par Michel de Peretz, à l'appointement fait avec lui par le Consulat, au sujet de la ferme du barrage du pont du Rhône, par lequel, en exécution d'un arrêt des Grands-Jours de Moulin, les habitants étaient exemptés des droits de barrage " les festes seulement. " \_ Contrôle des entrées des quatre espèces, fait pour Sébastien Durant. \_ Vidimus des lettres par lesquelles le roi dispense la ville " d'envoyer la moytié des deniers communs au chateau du Louvre, à Paris, ainsi que le roy l'avoit mandé par toutes ses villes. " Frais de contrainte. \_ Mise à prix de " la ferme des entrées des vins, camellotz, espicerie, et poix des farines, qui se lièvent pour les réparacions et closture de ceste ville. " \_ Voyage fait par Claude Gravier, greffier et secrétaire de la ville, aux Grands Jours de Moulin, où il fut envoyé pour le procès de la ville contre ceulx de la Guillotière, et mandement de Bechevelleyn et contre le prier de Montverdun, à cause de son taux de la rançon du roi et plusieurs autres procèz et pièces relatives à ce procès. \_ " Bail pour la ville contre Guillaume Rollet et Claude Archimbaud, fermiers des impositions de la grant ferme de la mercerie, pelleterie, cordonnerie, espinollerie, laynes et chappellerie. " \_ Achat fait par Jhérosme Henry, orfèvre de Lyon, à Jacques Coulaud, receveur des deniers communs " d'une petite tasse appelée montre d'argent, pesant trois onces scize deniers, pour le prix de six livres cinq sols, et ung chappellet d'ambre usé, pour le prix de quinze solz, lesquelles tasse et chappellet il disoit avoir fait prendre par exécution de la vefve Jehan Gaillard, patissier. " \_ Payement de François le Charron, greffier des Aides de Lyon. \_ Procès entre François Neyrolles et le Consulat " à cause des entrées mesmes du vin, que ledit Neyrolles avoit entré en ceste ville de Lion, dont les deniers sont ordonnez pour les réparacions et fortifficacions de ladicte ville. " Lettres patentes de François I, relatives à ce procès. \_ Garbeaux des quatre foires.

**Cote : CC 0863**

Référence informatique : 00000065

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Paiement des ouvriers

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Paiement des ouvriers " charpentiers et gens de rivière, tant pour amacer et cueillir des pierres et callouz le long du Rosne, pour mectre aux arches et pessières estans audessus dudit pont du Rosne, que pour avoir mis des plateaux au pont de boys, que pour avoir contynué l'euvre de la pille qui se fait au bout du pont de pierre du Rosne, tallé la pierre pour faire ladicte pille, pilloté la fondassion d'icelle et achevé de recouvrir l'hostel de Saint Laurens et maisons de la Trinité ; " \_ "pour avoir fait des chevalletz au pont de boys dudit Rosne et aussy refait les coudières et engardes dudit pont de boys, " \_ " pour avoir contynuez l'euvre de la deuxième pille soubz le pont de boys du Rosne et à faire les chevalletz et coudières dudit pont, pour l'euvre de la charpenterie dudit pont et serrer le boys vieulx et le mettre en grange. "

**Cote : CC 0864**

Référence informatique : 00000066

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Frais de fortification

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Frais de fortification. \_ Construction " des remparts et fortifications, du cousté Saint Sébastien et entre le boulevard Saint Clair et la tour de la Cazemathe ; " à raison de 5 s. par journée de maçon, de 4 s. 2 d. t. par journée de " manœuvre du mortier, " de 5 s. 9 d. t. par journée de " manœuvres pour servir lesdits massons et fere les chanées. " Le travail, interrompu le 13 juin 1535, d'après les comptes, fut repris le 6 sept. 1535 par l'ordre des conseillers " avec l'avis de mons. le gouverneur et autres officiers du roy nostre seigneur audit Lion, et pour ce que les jours commençoient à apetisser et pour obvier a la décadence des terres pour les retenir, car, autrement elles fussent tombées au prochain yver, et affin que le roy, qui de bref devoit venir en ceste ville, trouvât ladicte brèche faite et lesdits ouvraiges avancez, ce qu'il entendoit et désiroit, ainsi qu'avoit rapporté monsieur le grénétier Doilhon, qui puis huyt jours estoit revenu de court. "  
\_ Paiement de Pierre Boucher, " masson ", et d'Humbert Paris, " conduisant les ouvrages de la massonerie des clostures et fortiffications de ladicte ville, " des ouvriers employés " à remassonner une berche contenant envyron douze toises, en long de la muraille et fortiffications au dessus de Fourvière près la tour Sainte Marguerite ; et pour recouvrir la tour de Serpolet, dudit cousté de Fourvyère, à raison de 5 s. t. par journée de charpentier et de recouvreur. "

**Cote : CC 0865**

Référence informatique : 00000067

**1534 1535**

Comptabilité communale (1534 - 1535)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Frais de fortification

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de fortification. \_ Paiement des

ouvriers " qui ont vacqué a tirer et rompre la pierre en la perrière de Pierre Aigue et icelle charroyer sur la tour de la Cazemacte, pour parfaire la muraille entre les boulevardz Saint Sébastien et Saint Clair, " à raison de XX d. t. par " tomberellée de pierre rompue " et de 3 s. t. par tomberellée de pierre transportée.  
\_ Location à Claude Fourrier " de sa perrière des Terrailles, près les fousséz de la Lenterne, en laquelle l'on prend la pierre menue, de laquelle se fait la courtine et muraille des fortificacions, depuis le boulevard Saint Clair, tirant contremont à la tour de la Cazemacte. "

**Cote : CC 0866**

Référence informatique : 00000068

**1535 1536**

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte sixième de Jacques Coulaud, qu'est de l'année commençant le premier d'octobre MVc trente cinq, finissant le derrenier septembre MVcXXXVI " (v. le détail des dépenses aux nos cc. 869-87).

**Cote : CC 0867**

Référence informatique : 00000069

**1535 1536**

---

Minute du précédent registre.

**Cote : CC 0868**

Référence informatique : 00000070

**1535 1536**

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communauté de Lyon, lequel journal sert, tant pour la recepte que despense, et pour l'année commençant le premier d'octobre MVc trente cinq, finissant le derrenier septembre."

**Cote : CC 0869**

Référence informatique : 00000071

**1535 1536**

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Gages des fonctionnaires et employés du Consulat

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Gages des fonctionnaires et employés du Consulat : \_ de Pierre Durand, Jehan Camus, Aymard de Beaujeu, Jehan Broquin, Pierre Manissier, Simon Perret et de la Porte, conseillers ; d'Antoine Ducurtil " solliciteur ordinaire des procès et affaires de la ville à Paris, de Geoffroy Trunel, procureur au Parlement de messieurs les conseillers de la ville ; " de François Dupuy, leur " avocat au Parlement ; " de Mathieu Saunier, procureur substitué par la ville es cours de Lyon, de Pierre Séguier et Gabriel Marilhac, "conseils et avocats de la ville au parlement à Paris ", de Claude Gravier, secrétaire de la ville, de Jean Sala, capitaine de la ville ; de Pierre Marmot et Robert Guymbault, " commis à faire l'esveil tous les lundys matin, en commémoracion des trespassez, fondé par feu monsieur le trésorier Cotercan ; " de Jehan Bergier, " trompecte commis à faire l'esveil et sommeil de sa trompecte à Forvière soir et matin pour faire ouvrir et fermer les portes de la ville aux heures ordonnées ; ', de Simon Ravenat et Claude Archimbaud, mandeurs du

Consulat. \_ " Payement à Maurice Roy, facteur de Henri Savore, de papier fin à escripre, pour servir aux actes, mémoires, lettres missives et autres escriptures pour les affaires de la ville ; " distribution " de vesselle d'estaing aux rois et joueurs des archers et arbalestriers, ainsi qu'il est de bonne coustume ancienne, affin de leur donner occasion de fréquenter lesditz jeuz. "

**Cote : CC 0870**

(Portefeuille.) \_ 7 pièces, papier, 3 cahiers, ensemble 16 feuillets in-8°, papier.

### 1535-1536

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de procédures

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de procédure : Exécution du jugement rendu contre le Consulat par un commissaire du Roi, en faveur de me Antoine Giraud, greffier criminel en la juridiction temporelle de Lyon ; \_ procès de la ville contre ceux qui refusaient de " paier les deniers du vin qu'ilz faisoient entrer, " contre François Neyrolles " sur ce qu'il avoit requis mectre en crye de bailler à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur, les impositions, aydes et gabelles, lesquelles il vouloit avoir par offre qu'il avoit faicte ; " " pour deffendre aux blasmes et contredictz qu'il avoit baillez en parlement à Paris contre le Consulat et les comptes de la ville, sercher et doubler les pièces nécessaires et acquitz pour soutenir les comptes et honneur du Consulat, et pour aucuns grans mémoires et advertissements baillez à mons. le Grenetier d'Oilhon et procureur général de la ville, qui furent envoyez à Paris et en court contre ledit Neyrolles, et pour les frais de Michel Guillen, maistre de la monnoye de Lyon, et l'un des conseillers, pour estre allés de Paris à Rouen vers le roy, estant lors à

Rouen, pour avoir et obtenir vacation touchant le fait dudit procès, et monsieur le légat où il estoit adressé, auquel il ne pust parler, obstant la maladie dudit seigneur. " \_ " Frais d'entretien en prison de Charles de la Bessée, jadiz trésorier de la ville, saisi et arrêté ès prison de Roanne, depuis le deuxième septembre 1535, à la requeste du Consulat ainsi que conseil portoit, pour raison de la partie de XIXc et tant de livres qu'il avoit respondu et promis payer pour feu Jehan Chapelle, laquelle ledit Chapelle ou ses héritiers doit à cause des blez dont il avoit esté chargé par la ville, de laquelle partie ledit de la Bessée fut chargé par sentence de mons. le lieutenant, procureur du roy, et autres auditeurs de son compte derrenier de l'année finie le derrenier septembre MVC trente, de laquelle saisie et arrest icelluy Charles de la Bessée se seroit porté pour appellant à la cour de parlement, à laquelle la matière aurait esté playdée, et par arrest d'icelle court donné le XIXe de ce présent mois de décembre, la saisie auroit esté déclarée nulle avec despens de la cause d'appel dommages et intéretz dudit de la Bessée pour raison de ladicte cause d'appel, pourquoy, suivant le conseil arrivé de Paris, a esté consenty à l'élargissement dudit de la Bessée et de payer les dépens par luy faitz esdites prisons. " Dépenses de procédure faictes par Jehan de la Bessée" procureur de la ville, et Antoine Ducurtil, solliciteur.

**Cote : CC 0871**

Référence informatique : 00000073

### 1535 1536

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de procès pour le recouvrement des taxes

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Frais de procès pour le recouvrement des taxes. " Parties fournies par Jacques Coulaud, commis à la charge de la trésorerie pour les procès et affaires de la ville. " \_ " Mandement parties et quittances pour avoir obtenu nouveau bail des gabelles, pour obvier à l'entreprise d'aucuns particuliers qui se perforçoient et journallement se perforcent icelles impositions et gabelles évincer et oster des mains dudit corps commun, pour les avoir et tenir à leur main pour leur particulier proufit et en tirer tout ce qu'ilz pourront des marchans, tant de la ville que estrangiers, que seroit le deschassement d'iceulx marchans et anichillement de la ville et des foyres ; " \_ " deniers fournis par Jacques Coulaud pour les affaires de la ville, suivant la promesse à luy faite par messieurs les conseillers et régistrée aux actes du Consullat le 6e juillet 1535, à cause des inhibicions factes audit Consullat par mons. le lieutenant général du roy, nostre dit seigneur, de non ordonner des deniers communs qui se lièvent par permission dudit seigneur et commandement de porter iceulx deniers aux coffres du Louvre à Paris pour l'année commencée le premier janvier précédent. " \_ " Mandement et parties de dépenses faites par François Dupérier, pour obtenir du roi la précédente dispense de verser au Louvre les deniers communs, le droit de lever dix ans durant dix liv. t. par chacune quarte de sel, que se vendra et débitera es limittes de la ferme du tiraige du sel, que se fait contremont les rivières du Rosne et de la Saonne de la part du royaume ", et pour procès " contre le syndic de Languedoc qui avoit obtenu lettres d'abolition dudit carolus quant au sel, que se vendoit à Tournon, grenier du Languedoc, contre les estatz de Masconnoys qui avoient obtenu la même abolition. " \_ Procès soutenu au nom des conseillers de Lyon " par me Barthélemy Beaujolin " greffier de la sénéchaussée de Lion, pour eulx servir à l'encontre de François Neyrolles, provenues sur l'exécution de l'arrest donné aux Grands-Jours à Molins au mois d'octobre M<sup>V</sup>c trente quatre, entre ledit

Neyrolles appelant et lesdits conseillers d'autre, sur ce que ledit Neyrolles n'estoit tenu, comme il disoit, payer l'entrée de son vin, pour ce qu'il n'estoit débité et pour faire crier et bailler à ferme les entrées des cinq espèces ordonnées pour les réparations et pour faire crier et bailler à rabaiz les ouvraiges desdites fortifications et pour la vériffication dudit octroy de continuation desdictes entrées. " \_ " Compte de mons. le grénétier Jehan Doillon, l'un des conseillers de la ville, d'un voyage par luy fait es moys de juillet et aout M<sup>V</sup>c trente cinq, me Jehan de la Bessée, docteur et procureur général de ladicté ville avecques luy, pour les affaires d'icelle ville et communauté à Paris et en court, tant pour aller soubstenir les comptes de l'administration des deniers de la ville de onze années, que François Neyrolles a vollu contredire, et fait porter audit Paris pareillement les baulx des fermes des barraige, dixiesme du vin, gabelles et aydes du sel, qu'il y a convenu, pour ce que ledit de Neyrolles allégoit collusion es dits baulx, que aussy pour poursuivre envers le roy l'exemption des deniers communs, lesquelz la ville tyent par permission dudit seigneur, lesquelz ledit seigneur avoit ordonné les porter en ses coffres du Louvre. " Exécutoires de dépens accordés à Charles de la Bessée par le parlement contre la ville. \_ " Ordonnance de remboursement à dame Antonie Sève, vefve feu Jehan Coyaud, des 20 l. t. prêtés par son mari pour la rançon du roy en 1529. \_ " Reçu donné par Jacques Baileux, receveur des aydes et équivalent au pays et eslection de Lyonnois, du prix dû par la ville pour le produit des aydes et assizes en la ville et banlieue qu'ils tiennent à ferme. " \_ " Payement de me Anthoine Rover, clerc, pour avoir fait et mis au net des actes du Consulat de cinq ou six années, en ung grand volume, pour le prix de 38 l. t., à luy accordées et païées par le secrétaire de ses propres deniers. " \_ Payement audit Gravier de la somme de 50 l. t. pour " avoir fait les dilligences de obtenir la continuation des gabelles, pareillement évocation des querelles procès et

questions muz et suscitez par François Neyrolles, en plusieurs et diverses matières, et tant ès cours de cette ville que à Paris, aussi pour obtenir nouveaux acquet des 2020 l. t., deues par le roy à cause du louage des granges de la Trinité. " \_ " Cries des entrées des cinq espèces pour les bailler à ferme. " \_ " Payement à Claude Gravier, secrétaire de la ville, et François Cotereau, notaire, des transumps ou vidimus, faitz, colationez et signez en parchemyn, des lettres patentes en forme d'édit, par lesquelles il est deffendu que aucuns draptz de soye dorénavant n'entrent en ce royaume, par ailleurs que par ceste ville de Lyon, sur grosses signées. "

**Cote : CC 0872**

Référence informatique : 00000074

**1535 1536**

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Approvisionnement en blé

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Approvisionnement en blé. \_ Achat de 187 "asnées, 7 bichets blé froment de Masconnoys," pour la somme de 760 l. 14s. 6 d. t., à Denis Fournier, marchand de Mâcon. \_ " Mandat de payement pour Regné Guermot, sergent à cheval, au Chatellet de Paris, en raison de certaine exécutoire de despens de la court de parlement de Paris, datée du premier septembre MVc XXXI, signée par Camereau Burdellet, obtenue à la requeste de feu Madame mère du roy, régente de France, comme duchesse de Bourbonnoys, comtesse de Fourest, procédez iceux dépens à cause des prohibitions faictes au pays de Fourest par les officiers de Maddame, à cause de la traicte de blez, dont le Consullat avoit obtenu mandement au contraire, que fut envoyé publier audit Forest, à quoy iceulx

officiers furent appelans et relevèrent en ladicte court. " \_ Mandement pour " Guillaume du Mont et Guillaume Pitre, marchans de fèves, pour leurs vacations et despens qu'ilz ont fait durant dix jours chacun d'eulx, pour aller en Auvergne errer et marchander des blez pour la fourniture que le roy a commandé faire en ceste ville, pour son train et son armée, plus despense faicte par me Jehan Gravier, notaire royal de Lyon, pour estre allé dudit Lyon à Vienne, par ordonnance et commandement de messieurs les conseillers, pour obtenir de mons. le viballiy de Vienne lettres d'attache sur les lettres patentes du roy nostre sire, pour tirer du pays du Daulphiné la quantité de dix mil asnées bled, pour la provision dudit seigneur et de ladicte ville. " \_ Fraiz et vacations faitz par feu Theode Levin, conseiller de la ville de Lyon, en troys voyages par luy faitz pour la ville l'un à Grenoble, au moys de juillet MVc XXIX, pour requerir à messieurs de la court de parlement et estatz de Daulphiné qu'ilz voulussent permettre tirer quelque quantité de bledz dudit pays pour la provision de ceste ville, ce qu'ilz ne voullurent permettre ; l'autre au moys d'octobre MVc XXX, par devers mons. l'admiral gouverneur de Bourgoigne, estant à Dijon, pour avoir et obtenir de luy traicte du bledz dudit pays pour la provision de cette dicte ville, laquelle traicte n'a voulu accorder, s'en excusant que par les estats tenuz pour ladicte cause a esté trouvé qu'il n'y avoit bledz que pour la provision dudit pays, mais seulement accordé permission et passage des bledz que l'on pourrait achapter en Bassigny, Lourroyne, Conté et autres pays hors du duché de Bourgogne, dont il a obtenu mandement, qu'il a apporté ; et l'autre voyage à Chambéry devers mons. de Savoye, pour obtenir permission de passage de bledz venant hors de son pays. " \_ Grabeaux de Toussaint 1535, des Rois, de Pâques et d'août 1536.

**Cote : CC 0873**



(Portefeuille.) \_ 11 pièces, papier, 3 cahiers, ensemble 14 feuillets in-8°, papier,

### 1535-1536

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses diverses

Comptabilité. \_ Pièces justificatives ; des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Dépenses diverses. \_ Constructions et réparations au collège de la Trinité exécutées par Humbert Gimbre et Jacques Sanneton. \_ Retenue faite par l'ordre du roy sur le produit du louage des granges de la Trinité, occupées par son artillerie ; paiement à Claude Gravier et aux héritiers François Fournier du louage de sa maison, " assize en rue Neuve, pour le lougis du maistre régent et commençaulx du coliege naguères érigé en la grange et tènement de la Trinité, pour demye année finie à la Noël. " \_ Autre paiement audit Gravier pour le terme de Saint-Jean. \_ Frais de " charpenterie des granges de la Trinité faits par me Estienne Genyn. " \_ " Rolle de dépenses pour avoir recouvert en l'escolle de la Trinité. " \_ " Ordonnance consulaire pour me Hugues Vidilly, procureur et receveur de l'ospital du pont du Rosne, d'une somme de 100 l. t., mysés en garde en ses mains le XXX juin derrenier passé, provenues d'un légat et fondacion du disner de feu François Barbier. " \_ Frais du voyage fait par "Estienne Genyn, charpentier, sur l'ordonnance du Consulat, à Seyssel, Genevve et Saint-Claude, jusques au Compté, pour entendre quelz gens et bruyt de guerre il y avoit, aussi s'il y avoit aucuns bateaulx ou radeaulx sur le Rosne prest à venir, affin d'obvier à surprises, actendu le bruyt de guerre qui court et que les armées du roy nostre sire et de l'empereur sont prochaines de trois ou quatre lieues en Provenee. " \_ " Despense faite par Jean Gravier, notaire royal, envoyé en court, par devers le roy nostre

sire et monseigneur le grand maistre, en poste, par ordonnance du Consulat, pour avoir lettres desdits seigneurs pour faire desloger la bande de mons. le capitaine Dangleure, que estoit à la Guillotière, et avoir gentilzhommes et commissaires pour faire passer les bandes de messieurs de Quincy, Canys et d'Hoche, que estoit au tour des faulxbourgs de ladicte ville de Lyon, et iceulx faire déloger et vivre en paix, pour obvier à tous inconvéniens et dangiers, estre allé par deux fois à l'Arbrelle, Tarare, jusques à St-Saphorin Dellay, audevant desdits cappitaines, légionnaires, leur porter lettres de monseigneur le grant maistre, les advertissans passer par la ville de Lyon, sans y faire séjour. " \_ Voyage fait par Estienne Genyn à Chambéry, " par commandement de messieurs du conseil privé du roy, nostre sire, estant en ceste ville, pour le bruyt que couroit que Chambéry, depuis qu'il avoit esté réduit à la main et obéissance du roy, avoit esté puis quatre jours en ça, reprins par aucuns Savoyens, gens de Savoye, de Tarentaise, pour savoyr et rapporter ce que estoit, lequel y seroit allé, mais ne seroit osé aller, obstant ce que ledit Chambéry auroit esté reprins par lesdits gens de Savoye et Tarentaise qui prenoient, batoient et tuoient ceulx qui trouvoient des gens du roy, et se seroit enquis auprès dudit Chambéry de ce que dit est. " \_ " Deniers prestés, fourniz et avancez par Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de ladicte ville et communauté de Lion, à diverses personnes pour les munitions faictes es lieux de Veyse, Saint-Just et la Guillotière, faulxbourgs de Lion, pour la nourriture des gens de guerre à pyé et cheval, passans et qui ont passé par lesdits lieux, allant della les mons, au service du roy, et ce, depuis le premier jour d'avril M<sup>vc</sup> trente cinq, lesquelles munitions les habitans du plat pays de Lyonnais sont tenuz faire, et lesquelz deniers leur a convenus prester ou à leurs procureurs ayans de ce charges, à la prière de monsieur le lieutenant spécial du roy en la sénéchaussée dudit Lion, affin qu'inconvénient n'en advient audit pays

de Lion et pour le soulagement d'icelluy, à la charge que lesdits procureurs seront tenuz, comme ilz ont promiz, et à ce condempnez par sentence rembourser lesdits deniers, ainsi avancez des premiers, qui seront impousez sur l'édit pour lesdits fraiz. "

**Cote : CC 0874**

(Portefeuille.) \_ 52 pièces, papier.

### 1535-1536

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais d'extraction de matériaux

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais d'extraction des matériaux. \_ Paiement des ouvriers " qui ont continué l'oeuvre à tirer la pierre en la perrière de Pierrégue, pour icelle charrier sur la tour de la Cazemathe, entre les boulevardz Saint-Clair et Saint-Sébastien, pour faire la muraille entre ledit boulevard Saint-Clair et ladicte tour de la Cazemathe, du 4 octobre 1535 au 4 avril 1536, à raison de XX deniers t. par tomberellée extraicte et de 3 sols par tomberellée transportée ; à tirer la pierre de ladite perrière et icelle charrier aux mêmes conditions entre le petit boulevard du Pourtal et le petit boulevard St-Sébastien, du 8 mai au 29 juillet 1536 ; à tirer la pierre de ladicte perrière, et icelle charrier aux mêmes conditions sur et prés le grand boulevard Saint-Sébastien, pour lever la muraille entre ledit boulevard et le boulevard Saint-Vincent, du 31 juillet au 25 septembre 1536. "

**Cote : CC 0875**

(Portefeuille.) \_ 25 pièces, papier.

### 1535-1536

Comptabilité communale (1535 - 1536)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Paiement des ouvriers, charpentiers, recouvreurs, maçons

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement des ouvriers, charpentiers, recouvreurs, maçons, " manevres de la rivière et simples manevres, qui ont fait la grille du pont-levis du Rosne plastellé à neuf, et mis des plateaux au pont de boys du Rosne et recouvert la tour dudit pont-levis et l'esclise de Saint-Esprit et autres granges dudit pont ; " " qui ont travaillé à l'édifice d'une plessière sur la rivière du Rosne, joignant au derrier arc du pont de pierre dudit pont, du costé de la Guillotièrre, affin de contregarder que ladicte ryvière ne ruyne le pont de boys dudit Rosne, en laquelle plessière convient de planter paulx de chesne et à remplir icelle plessière de pierres et cailloux avecques des fagots et graviers ; " à " exauser la muraille estant entre la dernière pille dudit pont et ladicte plessière ; " à " reffaire et mettre deux chevaletz neufz au-dessoubz du pont de boys dudit Rosne, " à " amasser pierres au long du Rosne pour metre et remplir ladicte plessière ; " à " amasser de gros quartiers de betuns et autres pierres pour faire provision pour mectre esdictes plessières et rochez, à raison de 5 s. par journée de maczon et de charpentier, 4s. par journée de manevre de la rivière, 3 s. 6 d. par journée de simple manevre. "

**Cote : CC 0876**

(Portefeuille.) \_ 41 pièces, papier.

### 1535-1536

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de fortification

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Dépenses pour " l'oeuvre du rempart et fortification de ceste ville de Lyon, du cousté Saint-Sébastien pour faire la muraille entre le boulevard Saint-Clair et la tour de la Cazemathe, pour pourter et mettre les terres du fosse derrière ladicte muraille, du 4 octobre 1535 au 27 mai 1536, à raison de 5 s. 6 d. t. par journée de maçon, de 4 s. 2 d. t. par journée " de manouvrier de mourtier ; " de 5 s. 6 d. t. par journée de " simple manœuvre ; pour lever la muraille entre le grand boulevard du Pourtal et le petit boulevard Saint-Sébastien ", du 29 mai au 29 juillet 1536, aux mêmes conditions ; " pour lever la muraille entre le grand boulevard Saint-Sébastien et le boulevard Saint-Vincent, et pour abiller et réparer le boulevard de la Roche, près la Saone, à cause que l'on passait entre ledit boulevard et la Saone, " du 31 juillet au 1er octobre 1536, toujours aux mêmes conditions. \_ Paiement des ouvriers qui " ont vacqué à faire une loge de poz et traz de sappins près le port de rue Neufve, pour pezer le ; s bledz et farynes pourtés et rappourtés du moulin, à cause que les moulins estans sur le Rosne hors la ville ne pouvoient plus moudre, pour cause de quoy a esté convenu faire ledit poys, pour en retirer les deniers, lesquelz s'employent aux fortifications de la ville. "

**Cote : CC 0877 -1**

Référence informatique : 00000079

**1535 1536**

1/2

Comptabilité communale (1535 - 1536)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Dépenses diverses

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Dépenses diverses. \_ Paiement " aux gardien et couvent Saint Bonaventure de la messe journalle, par eulx dicte et

cellébrée en la chappelle de Saint-Espérit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont et autres dyvers services. " \_ Frais de voyage de mons. de la Fay, Pierre Arod, conseillers, et de me Claude Gravier, secrétaire du Consulat, à Montbrison et à Saint-Rambert en Fouretz, devers le roy, pour avoir des deniers dudit seigneur, affin de continuer et mieulx avancer l'ouvre de clousture et fortifications de ceste ville, aussi la réparation du pont du Rosne, et remonstrer qu'il convient en reffaire deux ou troys arches que le passage et repassage de l'artillerie avoit fort gastez et ouvertz, et obvier à quelque octroy dont l'on se doubtoit à cause des guerres esmues entre le roy, nostre dit seigneur, et l'empereur et ses consortz. " \_ Frais de construction d'une butte et loge du feu de la colevryne en ceste ville de Lyon aux fossez de la Lanterne, suyvant le commandement du roy refféré par mons. le chancelier, affin de donner occasion aux habitans de la ville d'eulx adonner jouer à ladicte colleuvryne, par moyen de quoy la ville en pourra estre de meilleur garde et deffence, qui est suyvant le voulloir du roy, estant en ceste ville. " \_ Frais du " couvert " établi par Estienne Genin, charpentier, " pour la louge et chambre du jeu, de nouveau ordonné faire pour le jeu de la colovrine, au font du fossez de la Lanterne. " \_ Paiement de 20 l. t. à Jacques Gimbre, "roy l'année présente du jeu de la colovrine, pour son estrayne d'avoir, au mois de may précédent, abattu le papegault, dressé pour le jeu, par moyen duquel il est devenu roy dudit jeu ; ce moyennant, il sera tenu, comme il a promis, durant l'année, soy trouver, avec sa bande, où par le Consullat il sera mandé pour le service du roy, nostre sire, et pour la garde et deffense de la ville, comme \_ il est de costume et fait a esté par cy devant. " \_ Étrenne semblable à Pierre Mote et Octavyan Cosme, parfumeur, rois de l'arbalète (le premier en 1535, le second en 1536) et de 15 l. t. seulement à Jehan Lance, roi de l'arc. " \_ Despense faite le jour et feste Saint-Thomas XXI décembre, pour la publication de

l'instrument du syndicat de la communauté de Lyon ", et, notamment, paiement de 30 s. t. à " me Fleury de Sura, licencié, que a fait au dit Saint-Nizier l'oraison doctorale. " \_ Paiement à André Chambard " de douze asnées vin blanc et claret de Nureaux (

**Cote : CC 0877 -2**

(Portefeuille.) \_ 26 pièces, papier.

### 1535-1536

2/2

Comptabilité communale (1535 - 1536)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses diverses

" Parties de despenses (en poisson) faite par la ville et communauté de Lion au mois de mars MVe trente cinq (v. st.), par les ordrez de monseigneur le gouverneur, de messieurs les gens du roy de ladicte ville, pour avoir fait don et présent de par ladicte ville à mons. d'Anglurre, cappitaine de mil hommes légionnaires du pays de Champaigne, estant lougé avec sa bande au lieu de la Guillotière, le XXVIe dudit mois de mars, affin mesmement que ledit cappitaine, gardast que les gens de sadicte bande nentrassent que à petit nombre en icelle ville, y venant lors acheter leurs monitions nécessaires et sans leurs bastons à feu, picques ne allebardes, et que de nuyt il les fest retirer à leurs enseignes, pour obvier à tous inconvenians, et ce, oultre le vin donné audit cappitaine et autres avans telles charges, qu'est de celluy qu'avoit esté achapté et payé au patron Panguet. " \_ " Despenses pour meubler le logys de mons. l'ambassadeur du roy d'Escosse et son train, ès couvent Notre-Dame de Confort et Célestins de ceste ville de Lion, ès mois de février et mars MVC trente cinq (v. st.), accompagné de deux prélatz et plusieurs gentilzhommes, suivant le commandement du roy, nostre sire, estant en ladicte ville refféré par mons. le grant maistre de France à messieurs les

conseillers d'icelle ville, mesme pour tapisser certaines chambres, faire fournir veyselle, linge, pour le commun, cuisine et linceulx à cause que esdits lieux, combien qu'il y eust lictz, les religieux s'estoient déclarez qu'ilz n'avoient linge ne linceulx pour y fournir. " \_ " Rolle et parties de despenses faictes par le Consullat pour l'entrée de monseigneur le révérendissime cardinal de Trivolci, à présent légat de France, faicte le vendredi XXI juillet MVC trente six, à cause de son nouveau advènement, laquelle entrée le roi, estant en ceste ville, a commandé faire, pour laquelle entrée ont été payés à Pierre Laurent deux charrettes fagotz de buys, desquels a esté fait les triomphe et rondeaux de deux eschaffaulx et mistères, l'un à l'entrée de la porte de Rosne, et l'autre aux Changes ; à Florimond Pecouz, brodeur, un paysle damax blanc, avec les armes dudit seigneur légat en broderie, qu'il dut reprendre, en lui payant 12 l. t., faite par le légat d'avoir voulu l'accepter ; " à Jehan Ramel, " peintre, " trois livres tournois, " sur deux histoires par luy faitz en toile peinte, de la grandeur chacun d'un linceul, l'une pour le mistère de la porte du pont du Rosne, l'autre pour icelluy des Changes, et la velleur d'un autre linceulx d'orpeaulx qu'il a faitz, servant pour les triomphe desdits mistères. " \_ Présent de vingt escus soleil fait à Salvator Salvatori " en considération des paynes et vacations qu'il a prins puis deux ans en ça, et prent journallement à la conduite du bastiment de l'ospital Saint-Laurent, que est fort somptueulx, lequel fait faire mons. de Beauregard, Sieur Thomassin Gadaigne.

**Cote : CC 0878**

(Registre.) \_ in-folio : 92 feuillets, papier.

### 1536-1537

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte septiesme de Jacques Coulaud, qu'est de l'année

commençant le premier d'octobre MVc trente six, finissant le derrenier septembre MVc XXXVII. " (Voir le détail aux numéros cc. 882 et suivants.)

**Cote : CC 0879**

(Registre.) \_ in-folio : 59 feuillets, papier.

**1536-1537**

Double du registre CC 0878  
Lettre patente de François 1<sup>er</sup>

Comptabilité. \_ Double du précédent, plus une lettre patente de François 1<sup>er</sup>, en date de Paris, le 10 janvier 1536 (v. st.), autorisant à affecter aux dépenses causées par la peste, la famine et l'émeute de la grande rebeine, partie des deniers levés pour les fortifications.

**Cote : CC 0880**

(Registre.) \_ in-folio : 65 feuillets, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Etat des recettes et des dépenses de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Etat servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville et communauté de Lyon, de ce qu'il a à recevoir, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre mil cinq cent trente six, finissant le derrenier septembre MVc XXXVII, lequel ledit Coulaud a fait et dressé, tant pour servir à ladicte recepte que pour tenir raison des paiements aux redevables.

**Cote : CC 0881**

(Registre.) \_ in-folio : 86 feuillets, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communauté de Lyon, lequel journal sert, tant pour la recepte que despence, et pour l'année commençant le premier d'octobre MVc trente six, finissant le derrenier septembre MVc XXXVII. "

**Cote : CC 0882**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin, 43 pièces, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses diverses

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la rentrée des deniers communs. \_ Dépenses diverses. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Gages de Jacques Fenoyl, de Jehan Daulhon, de Guillaud, Gimbre, Rochefort, Michel Guilhem, à raison de 20 l. t. par tête, et pour avoir vaqué durant deux années aux affaires du Consullat. \_ Paiement fait à Jacques de Baileux, receveur des aides, de 2,818 l. 6 s. " à cause de la ferme et pour le quartier d'octobre, novembre et décembre précédent. " \_ " Paiement à monseigneur le Rme François, cardinal de Tournon, lieutenant général pour le roy, nostre sire, en ladicte ville de Lion et pays de l'environ, le XV<sup>e</sup> jour d'octobre MVc XXXVI, estant audict Lion, de vingt mil livres, laquelle ledit sieur receveur a fait mettre ledit jour ès mains de mr Martin de Troyes, trésorier de l'extraordinaire desguerres, pour employer au service de sa charge sur le tant moyens de ses IIIIxx IIII<sup>m</sup> VIIc XXXII de l'achapt d'icelle, aydes, impositions et gabelles. ", \_ " Deniers payez aux personnes, esquels, par le Consulat de ladicte ville de Lion, a esté vendu rente et pensions sur le revenu des deniers de la ville, mesme des gabelles,

les deniers desquelles ventes ont été employés en l'achapt des impositions, aydes et gabelles que le Consullat a nouvellement, et le XXVIII décembre MVC XXXVI, acquises du roy, lesquelles rentes et pensions sont à raison de dix pour cent, selon les deniers qu'ilz ont fourny, mentionnez en leurs contrats et aux actes du Consulat, soubz reachapt perpétuel, payables icelles pensions es termes Noël et Saint-Jehan-Baptiste par moitié, et dont le premier terme et paiement commence à Saint-Jehan Baptiste MVC XXXVII, temps de ce compte et pour ce payer par ledit commis des deniers provenuz desdictes gabelles, es personnes après escriptz : Estienne de Bourg, docteur, Andrée Bellièvre, veuve d'Estienne Bertholon, Thomas Gadaigne, Mathieu de Vauzelles, avocat du roy, Jehan Sala, capitaine de la ville, Jehan Pichin, notaire, Clémence de Rochefort, Oddette Giraud, Meraud de Fay, chevalier, de Saint-Jehan d'Ambronay, Jehan Baronnat sr du Vernay, Luxembourg de Gabiano, Estienne Trevenay, greffier de la cour ordinaire de Lyon, Marguerite de Bourges, veuve de Michel Péliçon, etc.

**Cote : CC 0883**

(Portefeuille.) \_ 14 pièces papier, 6 cahiers in-8°, ensemble 24 feuillets, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses diverses

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses diverses. \_ Remboursement à Geoffroy Baronnat, Jacques Fenoyl et Jaques Senneton, des sommes avancées par eux au nom de la ville à Blasio Mey, Antoine Gondy, seigneur du Peyron, Jehan de Loys,

Alphonse d'Avignon, qui avaient prêté " partie des VIII<sup>m</sup> escus soleil vallans XIII<sup>m</sup> Vc livres, fournies le Xe de novembre à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, et par luy remys sur le champ à me Martin de Troyes, trésorier de l'extraordinaire des guerres, sur tant moyens de IIII<sup>xx</sup> IIII<sup>m</sup> VIIc XXXII l., accordez au roy pour l'achapt des gabelles. " \_ Paiement de " Nycolas Delbaron et Vincent de St-Donyne, courratiers, pour avoir moyenné trouver à change et interest les parties d'argent pour satisfaire à l'achapt des gabelles ; " \_ de Jehan Gravier, fils du secrétaire de la ville, pour voyage par luy fait en cour " pour la despêche des affaires de la ville, mesme pour la despêche de l'achapt des gabelles que le roy avoit accordé vendre au corps commun de la ville. " \_ Mandat de la somme de neuf cens quatre vingts huit livres deux solz neuf deniers tournois, " pour achapt de six marcs trois deniers douze grains d'or fin en escuz et ducatz fonduz pesans ledit poix, pour faire une coupe couverte d'or, livrez à Jehan Cochaupt, orfèvre, pour en faire ladite coupe, de laquelle a esté ordonné faire don et présent de par la ville à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, estant en ceste ville, à ce qu'il veuille aider et tenir la main pour avoir du roy, nostre sire, par achapt, les gabelles et impositions ayant cours, pour ledit seigneur, en ceste dicte ville et faulxbourgs de Lion, aussi affin de plus facilement obtenir l'abolicion de la commerce genevoise, dont plusieurs marchans sont fort scandalisez et troublez, tant de ladicte ville que estrangers, au grant dommage d'icelle et des foires ; " \_ " plus 30 l. 15 s. fournis audit Cochaupt par marché fait pour la façon de ladicte coupe, " plus " dix solz aux frères Juge pour demy aulne taffetas vert, dont laditte coupe sera enveloppée et couverte. " \_ " Paiement à Robert Albisse et Pierre Tourvéon d'un semestre des 1000 livres à eux dues annuellement par Michel Deperet, fermier du barrage du pont du Rhône, au nom du Consulat, en raison du retrait de la ferme des gabelles que ledit Albisse avait prise par

bail. " \_ Remboursement " à Anthoine Gondy, seigneur du Peyron, des frais par lui faits pour obtenir certaines lettres royaulx du roy, déclaratives du bail de la ferme et imposition du vin, conclu avec Pierre Bernard et Jehan Fenoillet.

**Cote : CC 0884**

Référence informatique : 00000087

**1536 1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Remboursement de prêts

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Remboursement des personnes " qui ont presté à ladite ville pour promptement fournir au prest fait à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, pour les affaires du roy, pour la paye des lansquenetz " ; parmi ces prêteurs figurent : Simon Perret, Jehan Charreton, receveur, Jehan du Peyrat, lieutenant général du roy, en la sénéchaussée, André de la Rouze, " maistre de la monnoye," la veuve Estienne Bertholon, née Bellière ; " Michel Guilhem, " mestre de la monnoye, " Simon Coustière, Michel de Bruges, Gabriel de Silvas, médecin, Anthoine Gondy, seigneur du Peyron, Luxemborg de Gabiano, Odet Gapaillon, " marchand tixotier, etc. "

**Cote : CC 0885**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin, 4 cahiers, en tout 16 feuillets in-8° ; 23 pièces, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de procédures

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. Affaires diverses. \_ Frais de procédure. \_ Honoraires de Jehan de la Bessée, procureur de la ville de Lyon, de François Dupuy et de Gabriel Marillac, avocat au Parlement, d'Anthoine Ducurtil, sollicitateur des procès et affaires de la ville à Paris, " mesmement au moys de novembre M<sup>V</sup>c XXXVI, pour l'avoir fait partir de ceste ville, où il estoit venu par les vacations, pour aller audit Paris, pourter les pièces nécessaires, tant contre, ledit Neyrolles, que Charles de la Bessée qui, pareillement, avoit apellé de ce qu'il avoit esté emprisonné par faulte d'avoir payé ce qu'il devoit à ladite ville, affin d'aller consulter lesdites matières, instruire et faire aprestre les advocatz de la ville pour plaider et soubstenir le droit de la ville, qu'est le tout pour le fait des réparacions et des deniers des entrées, que ledit Neyrolles ne vouloit payer pour son vin ; et aussi pour la vériffication des privilèges donnez par le roy aux ouvriers de la nouvelle magnuffecture de ladite ville des draps de soye ; " de " Nycolle Mellier, greffier du parlement de Dombes, établi à Lion pour la vériffication faite par ladite court desdits privilèges ; " de Geoffroy Trunel, procureur en parlement, de Claude Gravier, secrétaire de la ville, de Jacques Le Charron, greffier, " pour les procez, enquestes, registres et autres escriptures par lui faictes et expédiées, à cause de la grant ferme de la marchandise, et autres, que le Consulat tient et fait lever à sa main. " \_ Gages des personnes commises par le Consulat " à la charge et garde des clefz et portes ordinaires et portalz de ladite ville, pour ouvrir et fermer aux heures ordinaires, soir et matin et de nuyt, aux postes et autres allans et venans pour les affaires du roy, aussi à la trompette de Fourvière qui sonne matin et soir, heure ordonnée par le Consullat d'ouvrir et fermer lesdictes portes, savoir : Claude Thévenet, Pierre Delorme, Philippe Gallyen et Jehan Dureau, Humbert Rozat, Estienne

Combiér, Jehan Duplat, Jehan Saigne, Jehan Bergier, trompette de Fourvière, Robert Guymbaud et Pierre Marmot, à cause du réveil de nuyt tous les lundis de l'année, en l'honneur et commémoracion des trépasses ; de Claude Archimbaud et Simon Ravenat, mandeurs du Consulat, de Pontet, controlleur des chevaucheurs, et Pierre de Bourgogne ; tenant la poste du roy à Lion. "

**Cote : CC 0886**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier ; 3 cahier, en tout 16 feuillets in-8° papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Baux des impositions et gabelles de l'année commençant le premier d'octobre M<sup>V</sup>c XXXVI, finissant le derrenier septembre M<sup>V</sup>c XXXVII, baillées à ferme à Pierre Bernard, Jehan Fenoillet, Pierre Tricot, dit Trivol, et Simon Ravenat. " \_ " Quittance délivrée par Jacques de Baileux, receveur des aydes en la ville de Lyon, pays et eslection de Lionnoys, de la somme de 8473 l., à lui dus par les conseillers de Lyon, comme tenans à main du roy les huitiesme du vin, impositions et gabelles. " \_ Remise à Jehan Fenoillet, fermier des entrées, d'une somme de 25 l., en raison de ce que " Pierre Bernard le tira en procès, aussi le Consulat par devant M. le sénéchal, pour ce que l'enchière dudict Fenoillet fut myse après la chandelle estaincte, sur lequel différent ledit Fenoillet, au traicté de M. le lieutenant du Peyrat, quicta audit Bernard l'entrée de deux cens botes vin, dont le Consulat promet audit Fenoillet le desdommager. " \_ " Payement à Jacques de Baileux, receveur des aides, de 75 l. à lui deues pour ses droits de quittance. " \_ "

Bourdereau et estat des gabelles et entrées baillées à ferme pour l'année commençant le premier d'octobre M<sup>V</sup>c XXXVI, à Simon Ravenat, Pierre Tricot, dit Trivol, Pierre Bernard, Jehan Fenoillet, Estienne Naney, dit Coquu. " \_ Payement à me Martyneau, principal clerc de mr de Savonières, général de Languedoc, de 6 écus dus pour son vin, à cause de la dépêche de lettres de vérification de la vente des gabelles. \_ " Reçu donné par Martin de Troyes" conseiller du roy, receveur de l'extraordinaire des guerres, de deux versements, l'un de 40,000, l'autre de 10,000 l. , prestés par les conseillers de Lyon au cardinal de Tournon, lieutenant général du roy en Lyonnais, Forez, et à mr de Grignan, pour subvenir au fait des guerres du roy estant la part de Pyémont. " \_ " Frais faitz pour lever et recevoir le taux de la cotisation, faicte au mois d'aoust M<sup>V</sup>c trente sept, par manière de pret sur les apparans et habitans de la ville de Lyon, pour fournir à m le révérendissime cardinal de Tournon, aussi par pret, cinquante mil livres pour les affaires du roy, lesquels frais ont esté payez par Jaques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville, et à faire la recepte de ladicte coctisation, ès présence de sieur Symon Court et Jhérosme Guerrier, conseillers de ladicte ville, lesquels ont esté présens et assisté à ladicte recepte. " \_ Promesse de remise accordée par le Consulat à Jehan Petreau, fermier de la sellerie et de la bourrellerie, " pour ce que les selliers que furent tirez en cause, alléguèrent n'estre tenus pour ce que la manufacture excède la matière et obtiendrent sentence des esleuz de Lyon absolutoyre, qui est devolue par appel aux généraulx de la justice de Paris, quand il se sera acquitté de ce qu'il doit, à cause des deniers et des blez dont il a la charge. " \_ " Ordonnance de rabat à me Symon Ravenat, fermier de l'arengerie et à Jehan Fenoillet, fermier du dixiesme de vin en faveur d'Estyène Truquetz. " \_ Payement de Jehan Molin " pour avoir vacqué durant trois moys comme coadjuteur des mandeurs, à mander les Consulat, et au poix du pain, pour ce que lesdits



mandeurs ont été occupés à l'exercice de la ferme de la marchandise, que se lieève à la main de la ville. " \_ Procuration donnée par Macé Ardiller, greffier des élus, sur le fait des tailles et aides en l'élection de Blois, à Claude et Guillaume Regnaud, marchands de Lyon, de toucher la rente à lui due par le Consulat. \_ Décharge en faveur d'Estienne Nancy fermier de l'aide du sel.

**Cote : CC 0887**

Référence informatique : 00000090

### 1536 1537

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Titres de l'emprunt fait de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Titres de l'emprunt fait par la ville " pour fournir par forme de prêt à Mgr le révérendissime cardinal de Tournon Lm I. pour les affaires du roy, laquelle somme ledit seigneur et monsieur de Grignan ont promis rendre à la foire de Toussaintz. " Parmi les noms des prêteurs figurent ceux de " Jehan de Graly, chirurgien, Jehan Montaland, notaire royal ; Claude Brotet, tainturier ; Claude Guichard, tainturier ; Pierre Charly, dit Labé ; Clémence de Rochefort, " vefve monsieur me André Bryan, en son vivant conseiller et premier médecin du roy ; " me Nycolas de Chaponay, " seigneur de Feysin, conservateur ; Pierre Morin, notaire ; Pierre Chaverie, greffier ; Estienne Trevenay, greffier de la cour ordinaire de Lyon ; Jaques Roy, chirurgien ; Bernard Demyreau, tainturier ; Jehan Velque, dit Larbanoy, tainturier ; Antoine et André Corneille ; Pierre Roche, dit Goyon, tissotier ; Geoffroy Rubis ; François Cotereau, notaire royal ; Mathelin de la Roche, chirurgien ; la veuve de Jehan d'Aubenas ; Jean de Vienne, changeur ; Michel Despreaulx, marchand libraire ;

Luxembourg de Gabiano ; Barthélemy d'Argenton, docteur médecin ; Jehan Compère, greffier de Charly ; Vincent de Portonariis ; Claude Planche, tainturier ; veuve et héritiers François Fradyn ; François Carteron, tainturier ; Jaques Mycal, marchand teinturier. "

**Cote : CC 0888**

(Portefeuille.) \_ 165 pièces, papier.

### 1536-1537

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Titre de l'emprunt fait de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives de la comptabilité de Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Titres de l'emprunt fait par la ville " pour fournir par forme de prêt à Mgr le révérendissime cardinal de Tournon Lm I. pour les affaires du roy, laquelle somme ledit seigneur et monsieur de Grignan ont promis rendre à la foire de Toussaints ; parmi les prêteurs figurent : Estienne Huret, " chirurgien ; " Jullian Thoret, " chirurgien ; " Barthélemy Beaujolin, greffier ; Laurent Tixier, greffier ; Jehan Choul, docteur ; François Roche, greffier ; Jehan Pézaud, procureur ès cours de Lyon ; Berthélemy Boyron, procureur ; Clément Amyot, greffier ; Symon Jarey, procureur ès cours de Lyon ; Cyprian Mercier, greffier ; Jaques Le Charron, greffier ; dame Claude Morelle, vefve me Antoine de Vauzelles ; me Pierre Bonin, procureur ès cours de Lyon ; Jehan Cheylieu, trésorier ; Pierre Fournier, greffier, Pierre Coignet, notaire royal, Jaques Sigaud, " procureur ès cours de Lyon ; " Gabriel Chardon, " joueur d'instrument ; " Simphorian Champyer, docteur ; Gabriel de Silvas, docteur médecin ; Sébastian Gryphius, imprimeur ; Jehan Moilin, dit de Cambray, imprimeur ; Denys de Harsy, imprimeur ; Jehan Crespin, dict du Carre, imprimeur ; Pierre de Bourgogne, " contrerolleur ; " Jehan Dorin, " contrerolleur ; " Jehan

Bellièvre ; Aymar de Beaujeu, " juge des Chasteaulx ; " Jehan de Pardieu, " marchand teinturier ; " Claude du Pont, fondeur ; Jehan Mosnier, fourbisseur ; Philibert Perrin, greffier ; Loys de Seryn, " marchand armurier ; " Estienne Maillet, notaire royal ; Michel de Bruges ; Pierre Dorlyn, notaire royal ; Humbert Paris ; Michel de la Chapelle, médecin ; Jehan Charreton, receveur ; Anthoyne Querel, notaire royal ; Pierre Pellisson, notaire royal ; Symon Cotières, orfèvre ; Guillaume Chapelle, notaire royal ; l'argentier Geoffroy Baronnat ; le capitaine Jehan Sala ; " le général de Bretagne ; " me Anthoine Bulloud ; le receveur et élu de Vinolz ; l'élu Anthoine Grolier ; le général Nery Duboys ; Jaques Gauvayn, orfèvre ; Richard Bygote, orfèvre ; Guillaume Mellier, docteur ; Claude Coynde, notaire ; Benoist Ponthus, greffier ; Mathieu Mayet, greffier ; André Roze, " maistre de la monnoye ; " Michel Guilhen, " maistre de la monnoye de Lyon ; " Anthoine Durand, " procureur ès cours de Lion ; " Mathieu Croppet, " procureur ès cours de Lion ; " Jehan de la Bessée, docteur, procureur de la ville ; Gaspard Guillot, docteur ; Jehan Guillaud, greffier ; Maurice Pocullot, docteur ; Estienne Quentin, procureur ; Jehan Prunier, " receveur de Fourest ; " Estienne Bleternay, greffier ; Jehan Chausson, greffier ; Pierre Morel, docteur ; Claude Collombet, docteur ; Claude Daney, greffier ; Mathieu de Vauzelles, " avocat du roy ; " Hugues du Puy, lieutenant particulier ; Jehan du Peyrat, " lieutenant général du roy ; " Claude Regys, " greffier ; " " Guillaume Vandel, docteur ; Jehan Dauxere, greffier ; Estienne Bourg, docteur ; Pierre Bernoud, docteur ; Pierre Boyronnet, " enquesteur ; " François Neyrolles, " garde de la monnoye de Lyon ; " Jehan Ambley, greffier, "

**Cote : CC 0889**

(Portefeuille.) \_ 19 pièces, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Affaires militaires

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Affaires militaires. \_ Gages d'Antoine de Varey, écuyer, seigneur de Belmont, baron de Malleval, capitaine de la ville, et de Jehan Sala, son lieutenant. \_ Prix décernés à Anthoyne Verryer, " roi de l'arc ; " Guillaume Grangier, charpentier, " qui avoit abatu le papegaut du jeu de l'arbaleste ; " de Jaques Gimbre, " roi de l'arquebutte ; " Grégoire des Champs, " roi du jeu de la colovryne. " \_ " Payement de Jehan Saladin, potier d'estaing, pour les prix de veyselle aux rois de l'arquebute et de l'arbaleste. " \_ " Role des ouvriers " qui ont vacqué, du 5 au 18 février 1537 (n. st.), à contynuer l'euvre de la loge de la colovrine, qui a esté ordonné faire par l'adviz de messieurs les gens du roy au font des fossés de la Lanterne, prés le Rosne, pour les joueurs de la colovrine, affin que mieulx ledit jeu soit peuplé, fréquenté et contynué pour la garde de la ville, mesme pour recouvrir la loge et aulser la muraille, tant que ladicte loge se comporte sur le champ allant au Rosne, pour contregarder ledit couvert. " \_ " Louage aux prieur et couvent des frères précheurs Nostre Dame de Confort, de la place, en laquelle le Consulat a fait et construit, des deniers de la communauté, l'astellier auquel est l'artillerie de ladicte ville estant en la place entrant en l'église dudit Confort. " \_ " Ordonnance de Catherin Jeban, pour ung voyage qu'il a faict en court à Crémieu, pour avoir lettres du roy, affin de faire marcher et tirer oultre trois mil légionnaires estant en ceste ville. " \_ " Payement d'Octavien Cosme, roy, et Mathurin Durand, porteur d'enseigne du jeu de l'arbaleste, pour les fraiz qu'ilz firent, au mois de septembre derrenier passé, quant ilz feirent leur montre générale par ceste ville, suyvant le commandement du roy et de monseigneur de Chateaubryant, estant

icy son lieutenant général, pour veoir la force des trois rois dudit arbaleste, de l'arc et colovryne, à cause du doute qu'on avoit de l'empereur, lequel, avec une grosse et puissante armée, estoit venu en Provence, pour cuider envahir ce royaume, laquelle dépense fut en gaiges de tambourin, fifres et despense de bouche, à cause qu'ils retardèrent quinze jours à faire leur montre pour attendre ledit sieur lieutenant général, qui venait de Bourg en Bresse et fut malade sur ces champs, néantmoins manda qu'on l'attendit, car il vouloit veoir ladicte montre, ce qu'il fit. " \_ Missive de M. de Chateaubriand en date du 7 sept. 1536. \_ " Mandement de Guichard David, dit Fortuna, pour avoir servi comme ayde ès deux mandeurs du Consullat, à cause du renouvellement des establis, tant pour mander les penons, dixainiers, quarterniers que autres, pour la garde et deffense de la ville, aussi pour le fait de la munition du blez et à peser le pain. " \_ " Rolle de despense pour la montre faicte en ceste ville de Lion, le dimanche Xe jour de septembre M<sup>v</sup>c trente six, pour les trois roys des jeuz de la colovrine, arc et arbaleste, avec leurs bandes, et d'une partie des habitans de ladicte ville, qui marchèrent avec eulx tous en ordre, acoutrez, les ungs armez, les autres d'acostremens qu'ils avoient faitz par expretz, à manière de gens de guerre, portans, les aucuns et la plupart, arquebuses, les autres picques que le Consullat avoit fournies, et les autres alebarges, arcz et arbalestes, laquelle montre a esté faicte par ordonnance et commandement de monsieur de Chateaubriant, estant en ladicte ville, lieutenant général pour le roy et pays à l'environ, pour donner ordre au fait de guerre et gendarmerie, le roy estant lors en Avignon en son camp, contre l'empereur, qui s'efforçoit entrer au pays de Provence, et laquelle montre fut pour savoir et entendre la force de la ville et les gens qu'on pourroit soudainement avoir pour la garde et deffense d'icelle, où il y avoit environ quatre mil personnes choysiz de cinquante et soixante personnes par les penons et quarterniers

de chacun quartier, tous gens de fait, lesquelz allèrent eulx assembler et mettre en ordre à la Guillotière et conduitz par le cappitaine de la ville par toute ladicte ville, et pardevant le logys de mondit seigneur de Chateaubryant, estant dans le cloistre Saint Jehan, par quoy, tant pour leur avoir donné à boyre le dimanche précédente aux Cordelliers, où premièrement l'on les feist assembler pour savoir le nombre qu'ilz pourroient estre et leur donner assignation avec l'ordre qu'ilz devoient tenir, pour faire porter les picques aux penons et quarterniers, affin de les délivrer à ceux qui ainsy avoient esté choiziz, les avoir retirées et racostrier et pour autres choses nécessaires furent payées grosses sommes par Jacques Coulaud. " \_ " Fourniture de piques faicte par Jehan Odynet. " \_ Lettre relative au cantonnement des légionnaires de Normandie à la Guillotière.

**Cote : CC 0890**

(Portefeuille.) \_ 10 pièces, papier ; 7 cahiers, en tout 50 feuillets in-8°, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses de fortifications

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Dépenses de fortifications. \_ Payement d'Humbert Paris et de Pierre Baucher, dit de Poitiers, " maistre masson, commis à la conduite des réparations de la massonnerie de la ville. " \_ Payement des ouvriers " qui ont vacqué ladicte année à continuer l'ouvrage des rempars, fortifications et clousture de ladicte ville de Lion, au-dessus de la montagne St-Sebastien, qui est de cousté de Bresse et Savoye, lequel ouvrage est la muraille estant entre le grand boulevard Saint-Sébastien et celluy de Saint-Vincent, et est à noter

que lesdits ouvraiges ont esté faitz à journées et que les massons et charpentiers ont esté payés à V s. VI d. par jour, les broyeurs de mortier à III s. VI d., manœuvres servans à tout à III s. IX d. "

**Cote : CC 0891**

(Portefeuille.) \_ 49 pièces, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses de fortifications

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Dépenses de fortifications \_ " Despençe, tant pour tirer et rompre la pierre en la perrière de Peraisgue, faire les découvertes nécessaires en ladicte perrière, que pour le charroy aux charretiers qui l'ont menée et conduite de ladicte perrière jusque sur l'oeuvre des rempars, en vertu du prix fait que la ville fournira aux pierreurs la place et perrière pour tirer la pierre nécessaire, lesquels pierreurs ont, pour chacune tomberellée de ladicte pierre menue à trois chevaux chargée en ladicte perrière de Peraisgue, vingt deniers tournois à la charge, payez par chacune sepmaine de ce qu'il se trouve avoir esté charroyé, selon le compte que en aura esté tenu par deux personnes à ce commys par le Consulat à journées, aux dépens de la ville, l'une en icelle perrière au chargement, et l'autre au deschargement en place sur ladicte euvre des rempars, sur autres fraiz ny journées fors de charroy aux charretiers, pour lequel est payé, de chacune tomberellée à trois chevaux de ladicte perrière es dits rempars, distant de l'un à l'autre envyron ung quart de lieue, trois solz, lesquelles osches ont esté rapportées chacune sepmaine en l'hostel commun, lorsque se font les payemens des ouvraiges desdits rempars, et le tout est veu, calculé et arrêté, et sur le champ dresser les rolles esquels est

contenu le nombre et quantité de charroy de chacune sepmaine, et le tout payé suivant lesdits rolles. "

**Cote : CC 0892**

(Portefeuille.) \_ 38 pièces, papier.

**1536-1537**

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de réparation du pont du Rhône

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Ouvrages et réparation faites pour maintenir et entretenir le pont du Rosne mesme de boys, à cause du passage de l'artillerie et munitions passées sur icelluy, allans dellà les mons au service du roy, pour lequel il a esté achepté quantité plateaulx chesne, à VII s. le pyé mesuré au large, de l'épaisseur quatre doiz, long de largeur d'icelluy pont ; pour le plateller, trabz et travons marchandez selon leur grandeur et grosseur ; aussi pour reffaire lesdictes arches et plessières, estans au-dessus dudit pont, du costé du Daulphiné, le droict de port rue Neufve, affin de tenir ladicte rivière du Rosne serrée à ce qu'elle n'abandonne son cours le long des murailles de ladicte ville, lesquelles plessières tombaient en ruine sans ladicte réparation, pour laquelle a convenu à achapter et planter grande quantité de paulx et potz de chesne, marchandez selon leur grandeur et grosseur, pierre rompue prinse à la perrière de Terrailles, à raison de II s. VI d. la tomberellée, reçue sur le port du Rosne, dont la ville fournit le lieu pour la tirer, et après ladicte pierre conduite en bateau par gens de rivière sur l'oeuvre, aux journées de V s. par homme, fagots de broteaulx à XX s. le cent, pour servir à les charger avec ladicte pierre, caillotz et gravier, pointes de fert attachées esdit paulx, pour les faire planter à XV deniers livre, cloz de bande pour les attacher, à III

s. VI deniers le cent, crosses à XV d. livre, et autres choses nécessaires, lesquels ouvraiges, à journées de charpentiers de VI s. VI d., manœuvres à III s. IX d., jusques au mois janvier mil Vc XXXVI (v. st.), et depuis ledit temps à IIII s.. à cause que la plainte se faisoit. "

**Cote : CC 0893 -1**

Référence informatique : 00000096

**1536 1537**

1/2

Comptabilité communale (1536 - 1537)

Pièces justificatives de dépenses de

Jacques Coulaud

Dépenses diverses

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Dépenses diverses. \_ " Parties de despence (en vivres) faicte par messieurs les commis à fère le taux des manans et habitans de la ville de Lyon, pour fournir à la somme de cinquante mil livres, demandés présentement par monsr le révérendissime cardinal de Tournon, pour le roy, pour la paye des lansquenetz, pour fère le quel taux, lesdits commis, au nombre de dix, ont assisté audit hostel commun, et par autres personnes survenans pour la même cause. " \_ Quittance signée de Jhéronyme Henry, orfèvre, de 20 écus soleil, " moyennant laquelle somme il a changé VIIIc XLII escuz d'or soleil cours cassez et de baz or, qui avoient esté receuz en recevant les sommes empruntées au mois d'août derrenier des particuliers apparans de ladicte ville, pour subvenir aux cinquante mil livres qu'il a convenu promptement porter à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon pour les affaires du roy qui furent receuz desdits particuliers, lesquelz VIIIc XLII escus soleil ainsi cassez, rompuz et de baz or il auroit changez, et pour iceulx il en aurait autant baillé d'autres escuz bons et qui auroient estés receuz par Me

Martin de Troyes, ou son commis ; et en oultre, quatre quintaulx salpestre que devoit ledit Henry pour prest à luy fait de celluy qui estoit en la tour de la Lanterne, dont il demeure quitte et deschargé. " \_ Autre quittance, signée du même Jéronyme Henry, de la somme de 658 l. 14 s. 8 d. t., assavoir : 600 livres " à quoy montent trente-sept marcz quatre onces douze deniers argent fin, employé en une gallée, pour servir à table, que le Consulat a fait faire, et dont a esté fait don et présent de par ladicte ville à monsieur de Bourg, chancelier de France, ainsi que fait a esté à ses prédécesseurs, à son premier advènement audit estat de chancelier afin qu'il ait les affaires de ladicte ville et communauté pour recommandez, qu'est à raison de seize livres par marc, la façon comprinse, compris aussi l'or de la doreure, pesant ledit or d'icelle doreure 11 onces et demye, vallant cinquante-deux livres sept solz huit deniers tournois ; item XXVII s. en vif argent, pour servir à ladicte doreure ; item quarante cinq sols, pour le vin de ses serviteurs, et XXIV s. pour une corbeille et toile, pour la mectre et couvrir, quand elle fut présentée, montant lesdictes parties à ladicte somme de VIc LVIII l. XIII s. VIII d. t. " \_ Augmentation de 10 s. par marc, accordée audit Jéronyme Henry par le Consulat, sur le rapport du me de la monnoye, Michel Guillen. \_ " Parties de despence, tant pour avoir fait faire coings et trosseaulx fert, aux armes du roy et de la ville, pour marquer et buller les draps de soye entrez, venduz et sortiz de ladicte ville, suivant les lettres de nouveau edict dudit seigneur, par lesquelles il est prohibé que dores ennavant, à commencer au mois de juing MVc XXXVII, aucuns draps de soye n'entrent en ce royaume par autre lieu que par ladicte ville de Lion, où illec ilz seront bullez et marquez en l'ostel commun par messieurs les conseillers d'icelle ville, esquelz la marque est commise, sans aucune chose en prendre, deffendant le transport d'iceulx draps, sans ladicte marque, sur payne de confiscation, en plomb pour attacher au

bout d'un chacun desdits draps, sur lequel se fait ladicte marque, marteaulx que autres choses nécessaires, le tout pour ladicte cause. " \_ Quittance signée " Truquetz, " d'une somme de 50 écus d'or, partie 500, à lui accordés par le Consulat, " pour ériger et attraire en ceste ville la manufacture des draptz de soye, assavoir à chacune feste Nativité Saint Jehan-Baptiste 50 escuz soleil, et à chacune feste Nativité Nostre Seigneur, 50 escuz, le premier paiement commençant à la Nativité Saint Jehan-Baptiste prouchaisne, qui seront en cinq années pour luy aider à fournir aux premiers fraiz qu'il y convient faire ; pour ériger ces mestiers, faire les molins pour retordre la soye, avoir des queues pour la taincture, faire venir les ouvriers et autres choses nécessaires, avec condition, s'il ne continuoye ladicte affaire, le paiement desdits cinquante escuz cesse. " \_ " Rolle et partie de despence faite par le commandement de monseigneur le révme cardinal de Tournon, lieutenant général du roy en la ville de Lion et pays à l'environ, pour les feuz de joyes faitz devant l'hostel de ladicte ville et sur le pont de Saonne, le mercredi XIIIle jour d'avril MVC trente sept, après Pâques, à cause des joyeuses nouvelles de la prise faite par le roy nostre dit sire, de la ville et chasteau de Edyn, dont mondit seigneur le cardinal a receu lettres. "

**Cote : CC 0893 -2**

Référence informatique : 00000097

**1536 1537**

2/2

Comptabilité communale (1536 - 1537)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Dépenses diverses

---

Mandat pour Rolin et Jehan Faure, de Lion, de 80 l. t. en paiement de dix aulnes velours noir, achaptez d'eulx et envoyez à Paris pour en faire don et présent par ladicte ville à messieurs les

procureur et avocat du roy, aux généraulx de la justice des aides à Paris, advocats des procès et affaires de ladicte ville, en faveur de plusieurs consultations et escriptures qu'ilz ont faictes pour lesdits procès, tant contre François Neyrolles que autres dont n'avoient esté payez. " \_ " Parties de vin deues à Michel Guillen, maistre de la monnoye, Pierre Bernod, Estienne Nancy, Jacques Fenoil, Estienne Nycolier, Jean Lallemand, donné et présenté, de par la ville et communauté de Lion, en gros et menu, à monseigneur le chancelier de France, général de Normandie, messieurs de Soissons, président Poyet, maistres des requestes ordinaires du roy, monsieur de Saint-André, séneschal de Lion, procureur général du roy de la justice des aydes à Paris, me François Deslandes, secrétaire du roy, es seigneurs d'Anglure, des Forges, de Quincy, Saint-Aubyn, la Salle, cappitaines des légionnaires et gens de pié, le conte Guillaume, cappitaine des lansquenetz et autres seigneurs de la court et cappitaines d'hommes d'armes, à cause du passage de la gendarmerie passans par ladicte ville, allans au service du roy dellà les mons et en Provence ; et ce, depuis le XIIIle jour de janvier MVC trente-cinq (v. st.), pendant lequel temps ledit seigneur et sa court a fait séjour en icelle et es environs, affin que iceulx seigneurs eussent ladicte ville et affaires d'icelle pour recommandez envers le roy, et quant aux cappitaines, qu'ilz eussent à faire passer les gens de leurs bandes paisiblement et sans séjour, et qu'ilz les feissent retirer de seoir aux lieux de leurs estappes et enseignes, sur ce ordonnées, mesme es lieux de Veyse, Saint-Just et la Guillotière, faulxbourgs de Lion, pour obvier à tous inconveniens. " \_ " Fourniture faite par Pierre Gauteret, apothicaire, au Consulat de médicament et de torches, pour porter aux funérailles, processions et réceptions solennelles. \_ Rolle de despence faite le jour de feste Saint-Thomas 1536 pour la publication de l'instrument du syndicat, et notamment paiement " à me Anthoine Maignyn, licencié, pour avoir fait l'oraison doctorale, de XXX s. t. ; " aux gardien et

couvent St-Bonaventure de ladicté ville, de XXX l. t. de la messe ordinaire et journalle par eulx dite et célébrée en la chappelle du fondateur. " \_ " Fourniture à Claude Archimbaud et Symon Ravenat, mandeurs du Consulat, d'une robe drap tanoir, livrée de la ville, pour pourter, avec la manche d'orphèvrerie aux armes et enseigne de la ville, le jour Saint Thomas prochain et autres jours, quant ordonné et commandé leur sera. " \_ Dépenses de bouche " faictes en procédant à l'audition du cinquiesme compte de Jacques Coulaud. " \_ Paiement de Jacques Senneton et Humbert Gimbre, " commis à la conduite du bastiment du colliège de la Trinité. " \_ " Louage à Jacques Gravier de sa maison de la rue Neufve, pour le lougis du maistre principal du collége de la Trinité. " \_ " Garbeaux des foires de Toussaints 1536, des Rois, de Pasques et d'août 1537. "

**Cote : CC 0894**

(Registre.) \_ in-folio, 78 feuillets, papier.

**1537-1538**

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte huitième de Jaques Coulaud, qu'est de l'année commençant le premier d'octobre M<sup>V</sup>c trente sept, finissant le derrenier septembre M<sup>V</sup>c XXXVIII. " \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, barrage du pont du Rhône, dixième du vin, aides et gabelles, rève cartulaire, cens, servis, pensions et louages ; recettes extraordinaires, aides et entrées des cinq espèces. Dépenses : gages d'officiers, payements des rentier, remboursement d'emprunts, frais de procédure, solde de gens de guerre, affaires communes, travaux des ponts du Rhône, du pont de Saône, des fortifications, du collége de la Trinité, du couvent des Frères mineurs. \_ " Compte des frais faictz pour le détournement des lansquenetz, allans et retournans de Provence et Vienne, es moys de juing et juillet M<sup>V</sup>c XXXVIII. "

**Cote : CC 0895**

(Registre.) \_ grand in-4° 56 feuillets, papier.

**1537-1538**

Double du registre CC 0894

Comptabilité. \_ Double du registre précédent.

**Cote : CC 0896**

(Registre.) \_ grand in-4°, 48 feuillets, papier.

**1537-1538**

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Etat des recettes et des dépenses de Jacques Coulaud

" Estat servant à Jaques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communauté de Lyon, de ce qu'il a à recevoir et ce pour l'année commençant le premier d'octobre M<sup>V</sup>c trente sept, finissant le derrenier septembre M<sup>V</sup>c XXXVIII, lequel estat ledit Coulaud a fait et dressé, tant pour servir à sadicté recepte que pour tenir raison des payemens aux redevables.

**Cote : CC 0897**

(Registre.) \_ grand in-4° ; 87 feuillets, papier.

**1537-1538**

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Journal servant à Jaques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communauté de Lyon, lequel journal est tant pour la .recepte que despense et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre M<sup>V</sup>c trente sept, finissant le

derrenier septembre ensuivant MVC  
XXXVIII. "

**Cote : CC 0898**

(Portefeuille.) \_ 24 pièces, papier.

**1537-1538**

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Traitement de différentes personnes

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jaques Coulaud,  
commis à la recette des deniers  
communs. \_ Traitement de Court ; de  
Jhérosme Guerrier et Senneton,  
conseillers ; de Hugues du Puy, procureur  
de la ville ; de Gravier, secrétaire de la  
ville ; de Mathieu de Vauzelles, docteur,  
avocat des procès de la ville et  
communauté de Lyon, de Pierre Séguier  
et François du Puy, avocats en  
Parlement ; Geoffroy Trunel, procureur en  
parlement des procès de la ville pendans  
à Paris ; Pierre Pinet, " procureur  
substitué quant aux causes et procès de  
la ville. " \_ " Payement à Jacques Le  
Charron, greffier des élus de Lyon, " \_ "  
des registres et autres escriptures faictes  
par luy et par ses clerks ; " gages de Denis  
Bernico, dit Baudin, Jaques Paige, Jehan  
Dureau, dit Demolins, Philippe Gallien,  
Claude Feschet, Humbert Rozat, Jehan  
Du Plat, Jehan et Benoît Saigne, Jehan  
Bergier, " commis par le consullat de la  
ville de Lyon à la garde des clefz des  
portes et portalz de la ville, pour leur  
vacation d'avoir ouvert et fermé lesdictes  
portes, soir et matin et de nuyt, aux  
postes du roy et autres allans et venans  
pour les affaires du Roy, quand besoing a  
esté ; aussi de la trompecte, commis pour  
sonner au lieu de Fourvière, soir et  
matin, heure d'ouvrir et fermier lesdictes  
portes ; " de Jehan Molin, " à cause et en  
faveur de ce qu'il servit, en l'absence des  
mandeurs, à porter du vin à potz es  
sieurs venans et séjournans en ceste ville.  
et à peser le payn, " de Bastien Lucas et  
Jehan Bergier, " trompètes, retenuz et

commis à sonner de la trompète soir et  
matin à Fourvière, au lieu acostumé pour  
l'esveil et faire fermer les portes de la  
ville, soir et matin, aux heures  
ordonnées, ainsi qu'il est acostumé aussi  
les autres cries parmy la ville ; de Pierre  
Marmot et Robert Guymbault, commis à  
faire l'éveil de nuyt tous les lundys avec  
leurs clochées, en l'honneur et  
commémoracion des trespassez ; " \_ " de  
Michel Guillemynot, clerc, mandeur du  
consulat et Claude Archimbaud, exerçant  
les impositions, aydes et gabelles de la  
grant ferme de la mercerie, pelleterie,  
cordonnerie et espinolerie et papier,  
laynes et chappellerie.

**Cote : CC 0899**

(Portefeuille.) \_ 6 pièces, papier ; 7  
cahiers, ensemble 102 feuillets, in-8°,  
papier.

**1537-1538**

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Remboursement de prêt

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jacques  
Coulaud, commis à la recette des deniers  
communs. \_ Remboursement fait à la  
ville par M. Guillaume Demoreyne,  
trésorier de France, de 50,000 l. prêtées à  
mgr le reverme cardinal de Tournon et à  
mgr de Grignan, et délivrées à Me Martin  
de Troyes, " commis aux payemens et à  
tenir le compte de l'extraordinaire des  
guerres. " Remboursement fait par la ville  
à Antoine et Loys Bonvisy, marchands  
lucquois, Rolyn et Jean Faure frères,  
Domyinicque de Loupperin, Jehan  
Alphonse, d'Avignon, des avances par eux  
faictes à la ville, pour fournir les fonds de  
cet emprunt. \_ Remise accordée par le  
Consulat, à Estienne Nancy, dit Coquu,  
fermier des entrées " d'espiceries et  
camelotz et du carolus sur quarte sel  
entrant et débité en ceste ville. " \_ "  
Bourdereau et estat des fermes et  
gabelles et entrées pour l'année



commençant le premier d'octobre MVc XXXVII, baillées à ferme. " \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1537, des Rois, de Pâque, et d'août 1538.

**Cote : CC 0900**

(Portefeuille.) \_ 77 pièces, papier.

### 1537-1538

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Versement d'intérêts à différents titulaires d'une rente

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Arrérages de l'emprunt contracté par la ville pour l'acquisition des aides et gabelles, parmi les rentiers figurent : Méraud du Fay, chevalier, seigneur de Saint-Jean d'Ambronay, Marguerite de Bourges, Oddecte Giraude, veuve Jacques de Cucharmoy, Hugues Vidilly, procureur et receveur du grand hospital du pont du Rhône, Clémence de Rochefort, " vefve mestre André Brian, en son vivant conseiller et premier médecin du Roy ; " Andrée Bellière, " vefve Estienne Bertholon, " Anthoine de la Viz, " tabourineur de Lion ; " Marguerite de Bourges, Estienne Trevenay, greffier de la cour ordinaire de Lyon ; Luxembourg de Gabiano ; Jehan Baronnat, seigneur du Vernay, Claude Gaspard, seigneur du Souz ; Jehan Sala, capitaine de la ville ; de la Chapelle ; de Vauzelles ; Thomas Gadagne, etc.

**Cote : CC 0901 -1**

(Portefeuille.) \_ 19 pièces, papier ; 3 cahiers, en tout 12 feuillets, in-8°.

### 1537-1538

1/2

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Paiement de Poinctet, " contrerolleur des chevaucheurs, et de Me Jehan Gravier, secrétaire de la ville, allant en court pour les affaires d'icelle, pour les lui porter, faire don et présent, au nom de la communauté, audit contrerolleur, en considération de plusieurs lettres et paquetz, envoyez par son moyen de ceste ville en court aux députez y estans, et de court en ceste dicte ville, pour les urgens affaires d'icelle ; " " du loage de la maison de Jehan Gravier, en rue Neufve, que le consulat a tenu de luy pour le maistre principal, régens et escoliers du colège de la ville, érigé en ladicte rue Neufve. " \_ Parties de vin payées à Estienne Nancy, Pierre Bernod, Pierre Piardet, au temps ou Mr Dumyères passa par ceste ville, s'en allant delà les monts, lieutenant-général du Roy, et pendant que les princes, seigneurs et capitaines ont passé par ceste ville, allans et venans delà les montz, pour le service dudit seigneur, puy au moys de septembre MVc XXVII que le Roy, nostre dit seigneur, vint en ladicte ville, pour donner ordre à son armée qu'il faisait lors passer au pays de Pyemontz, et laquelle il suyvit ; pendant lequel temps, et tant faisant séjour en icelle ville, que devant et après, il a convenu gratifier les seigneurs qui ont fait plaisir à ladicte ville, et donner du vin pour honneur d'icelle, comme à monsieur le Chancelier, messieurs de Soissons, de Belly, président Poyet, maistre des requestes, général de Languedoc, monsieur de Beaumont, lieutenant ou gouverneur de Bourgogne, monsieur le sénéchal de Lion, comte Guillaume et autres seigneurs et capitaynes qui ont conduit la gendarmerie. " \_ Paiement à Jehan Gravier, notaire royal et secrétaire du Consulat " d'ung voyage qu'il a fait, de ceste ville à Molins, où estoit le roy et monsieur le conestable, pour savoir si l'on ferait entrée, à mondit seigneur le conestable, que de bref doit venir en ceste dicte ville avec le roy, nostre dit

seigneur, à cause de son premier advènement comme conestable. en icelle ; " à " Nicolas Malerbes, revendeur, de six jambon ; Mayence, pezans quarante neuf livres " , au prix de 10 l. 19s. 6 den. \_ " Rolle de despenses faicte le jour de Saint Thomas, XXI décembre MVc trente-sept, auquel jour fut publié l'instrument du scindicat à la manière acostumée " et notamment " XXX d. à Me Claude Champier, pour avoir fait l'oraison doctorale. " \_ Fourniture à Claude Archimbaud et Michel Guillemynot, mandeurs du Consulat, " d'une robe drap tanoir, livrée de la ville, pour porter, avec les manches d'orphèverrie aux armes de ladicte ville, le jour Saint Thomas prouchain et autres jours. " \_ Frais de voyage de Jehan Gravier, notaire royal et secrétaire du Consulat, pour être allé " en court à Cresmieu et à la Balme, où le roy estoit, pour s'enquérir au vray du partement de ladicte court et de monsieur le conestable, et pour savoir comme avoient fait ceux de Paris au conseil privé, touchant l'admodération de la soulde des gens de guerre. " \_ Dépenses de bouche " faictes en l'hostel commun, pour le diner de messieurs les conseillers et officiers de la ville, le samedi XXIXe septembre MVc trente-sept, auquel jour ilz ont assisté audit hostel commun, pour adviser le moyen de bailler les fermes des impositions et gabelles, et savoir les gens plus traictables qui y vouldroient entendre de les prendre à ferme. " \_ " Honoraires aux gardien et religieux du couvent Saint-Bonaventure de la ville de Lyon, pour la messe journalle, par eux dicte et cellébrée, en la chapelle du Sainct Esprit du pont du Rhône, en l'honneur du fondateur dudit pont.

**Cote : CC 0901 -2**

Référence informatique : 00000106

**1537 1538**

2/2

Comptabilité communale (1537 - 1538)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

" Payement à Claude Clessard, brodeur de Lion, d'une somme de six livres, quinze solz tournois, pour deux écussons en broderie, aux armes de la ville, qu'il a faictz pour les deux manches des deux trompectes de la ville, qu'ilz seront tenez porter quand ilz marcheront au devant le Consulat. " \_ " Compte de deux voyaiges faictz par monsieur Duperier, conseiller, Me Jehan de la Bessée, procureur général, et Jehan Gravier, secrétaire du Consulat de la ville et communauté de Lyon, en court, devers le Roy et nosseigneurs les conestable et chancelier, estant à la Coste-Saint-André, Romans et Valence en Daulphiné, par ordonnance dudit Consulat, pour présenter audit sieur conestable une coupe d'or, dont la ville lui faisoit don et présent, à cause de son advènement audit estat de conestable, et affin qu'il ait toujours les affaires de ladicte ville pour recommandez et pour poursuyr rabais et admodéracion de la somme de XXVIII<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup> l. t., que le roy demande pour octroy à ladicte ville, pour la soulde de XII<sup>c</sup> hommes de pyé de guerre, pour quatre moys, pareillement pour obtenir lettres pour imposer en ladicte ville par forme de collecte ledit Octroy. " \_ Payement à Symon Perret, " marchand changeur de Lion, de six marcs d'or, sept onces treze deniers et demy d'or fin, qu'il a livré à messieurs les conseillers de la ville en escuz coronne et autres pièces de semblable or, valant à raison de soixante onze trois quars pour marc, quatre cens quatre vingtz dix huit escuz d'or soleil de quatorze solz six deniers monnoye, en somme toute, argent, unze cens vint une livre quatre solz, six deniers tournois, lequel or a esté baillé ès mains de sieur Jehan Cochaud, orphèvre, et par luy fondu, duquel or a esté faicte ladicte coupe. " \_ " Roolle de despence faicte le lundy jour de la magdelleyne, XXIIe de juillet' l'an mil cinq cens trente huit, pour faire les feux de joye et publier les lettres du Roy, nostre sire, faisant mention de la trêve dudit seigneur et de l'empereur

pour dix ans, et aussi de la veue faicte à Eygues Mortes, audit moys de juillet, entre lesdits seigneurs, et de la grande confédération et amytyé qu'ilz ont eu ensemble, dont l'on espère ung grant bien pour la chose publique. " \_ " Payement à Barthélemy Gervay, maistre de la soye, Anthoine Constans et Baptiste du Pont, maistres du métier des velloux, nouvellement venuz en ceste ville, besoignans à la magnuffature des velloux, de trois escuz d'or pour leur vin, affin de leur donner bon courage de continuer en ceste dicte ville ladicte magnuffature. " \_ " Partie de plomb payé par Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs, pour marquer et bulleter les draps de soye entrez et débitez en ladicte ville, lesquelz, par esdit du roy, a esté prohibé et deffendu de n'entrer desdits draps de soye, de quelque part qu'ilz soient fors par ladicte ville, en ce royaulme, et iceulx marqués en l'hostel commun à la marque, qui pour ce fut ordonnée par ledit seigneur au Consullat, de laquelle marque ne se paye aucune chose, ains le tout aux despens d'icelle ville. " \_ " Payement à Jaques Cisset, relieur, de 8 l. 15 s. t., " pour avoir relié sept gros papiers des actes du Consulat, et couvertz de peaux rouges. " \_ " Fourniture de " fin papier pour escrire " faite au Consulat par Henry Savore.

**Cote : CC 0902**

Référence informatique : 00000107

**1537 1538**

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Affaires militaires

---

Comptabilité. \_ Pièces : justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Affaires militaires : traitement de Jean Sala, " lieutenant à la charge de la cappitainerie de la ville ; "

payement à maistre de Troyes, " commis par le roy au recouvrement de ses finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, en la charge et généralité de Languedoc, Lyonnais, Forestz et Beaujoullois, " des frais d'entretien de douze cens hommes de guerre à pied, à quoy ladicte ville a esté coctisée, pour partie de la soulde do XXm hommes de guerre à pied, que le roy, nostre sire, a ordonné estre levés sur les bonnes villes et cytés franches et autres de son royaume, durant quatre mois. " \_ " Rolles et parties de salpestres achaptez par ordonnance du Consullat, suivant les lettres patentes du roy, données à Molins le XXIIIe février MVC trente sept (v. st.), payez par Jacques Coulaud, commis à tenir le compte et faire le payement des réparacions et autres affaires de la ville, et des deniers des réparacions, comme portent les lettres, qu'est pour partie de la munition de vingt cinq milliers salpestre, dont ledit seigneur a ordonné faire provision et fourniture à icelle ville, dans le terme de deux ans ensuivans, lesquelz salpestres, ainsy achaptez, ont estés mys et entrepousez au grenier du poix des farines, à la porte de la Lenterne, appartenant à ladicte ville, pour après en faire ce que par ledit seigneur sera ordonné. " \_ " Partie de despense faicte pour rendre et rembourser au grenier de la munition du roy, en ceste ville, huit quintaux pouldre colovrine, qui furent livrez es mois de may et juing MVC trente huit, par Estienne de Noble et Anthoine Tissue, canonniers et pouldriers dudit seigneur, dont fut fait présent assavoir : de cinq quintaulx au baron de Flestyn, eapitaine des lansquenetz, lorsqu'ils descendirent par la rivière de Saonne à Vienne et Provence, pour le service du roy, affin qu'ilz descendissent par eaue, et non par terre, en ceste ville et aux fauxbourgs ne au pays de Lionnoys. " \_ " Rolle de despense faicte au moys de septembre MVC trente huit, pour faire ung avancement du jeu de la colovrine sur les fossez de la porte de la Lenterne, dont sieur Humbert Paris a tenu le compte, pour avoir posté le bas de la

chambre dudit jeu, faire ung fourneau, le carrouer et autres choses nécessaires. " \_ Payerment de me Estienne Genyn, charpentier, " pour le prix fait de la charpenterie du jeu et halle de la colovrine, sur les fossez de la Lanterne. " \_ Délivrance à Jehan Clerc, Girard Vauldet, " de leur estrayne d'avoir abattu le papegau du jeu de l'arbaleste et celui du jeu de la colovrine ; " à Nycolas Bienvenu, " de son estrayne de conestable de la hacquebuste. " \_ Payerment à Humbert Bertyn, " potier d'estaing, de la veisselle par luy fournie pour jouer avec les joueurs dudit jeu de l'arbaleste. " \_ " Rolle et parties de despenses des personnes qui ont vacqué à faire le guet en la tour et pont-leviz du milieu du pont du Rosne, de nuyt, pour la garde et seureté de la ville de Lion, à cause du bruyt de douze mil lansquenetz qu'estoient à Vienne, esquelz le roy avoit donné congé eulx en retourner en leur pays, pour ce qu'ilz se faisoient oir voulloir venir en ladicte ville, affin d'obvier à tous inconveniens, puis le jeudy XXe jour de juing MVC trente huit jusques au lundi premier juillet ensuivant ; aussi pour avoir mené et conduit certaines grosses pièces d'artillerie aux boulevardz Saint-Sébastien, Saint-Clair et le long des murailles et rempars, et munitions nécessaires pour tenir ladicte ville sur sa garde pour ce que lesdits lansquenetz passèrent le Rosne et feirent leur estappe à Myrebel ; aussi pour donner à boyre et collacion aux gens de trois ou quatre penons et à deux bandes des roix de la colovrine et arbaleste, que feirent le guet toute la nuyt du dimanche derrenier jour de juing, pour ce que lesdits lansquenetz, au nombre de douze mil ou environ, estans lougez audit Miribel, faisoient quelque bruyt de vouloir surprendre ceste ville, à cause que le roy les avoit cassez ; pareillement pour ce que icelle nuyt y eust en ceste dicte ville une alarme, pour ce quelques gens, venans de Montluel, passans parmy lesdits lansquenetz, veirent le guet d'iceulx lansquenetz qui estoient debout et marchaient, pensans qu'ils vouloient venir surprendre ladicte ville, et vinrent environ à la mynuyt à crier à l'alarme,

disans que lesdits lansquenetz y venoient, dont fut toute la ville esmeute, furent sonnez les tocquesains par le commandement des gens du roy et autres choses cy après déclerées. "

**Cote : CC 0903**

(Portefeuille.) \_ 25 pièces, papier.

**1537-1538**

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses pour des travaux de réparations du pont du Rhône

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Ouvrages et réparations faictes et payées pour le pont, arches et plessières du Rosne, pour maintenir et entretenir cedit pont du Rosne mesmes de boys, à cause du passage de l'artillerie et munitions passez sur icelluy, allans au dellà les montz, au service du roy pour lequel il a esté achapté quantités de plateaulx chesne, à VII s. le pied, mesurez sur largeur, de l'épaisseur quatre doyz, et quant à la longueur, sont de la largeur d'icelluy pont, pour le plateller, trabz et travons, marchandez sellon leur grandeur et grosseur, aussi pour continuer les ouvrages des arches et pleysnières estans au-dessus dudit pont, de cousté de Daulphiné, le droit du port rue Neufve, affin de tenir ladicte rivière du Rosne serrée à ce qu'elle n'abandonne son cours le long des murailles de ladicte ville, lesquelles pleysnières tomboient en ruyne sans ladicte réparacion, pour laquelle a convenu achapter et planter grande quantité de paulx et de postz de chesne pour les sangler, marchandez sellon leur grandeur et grosseur, pierre rompue, prinse à la peirière de Terraille, " à raison de II s. VI d. la " tomberellée rendue sur le bourt du Rosne, dont la ville fournit le lieu pour la tirer, et après ladicte pierre, conduite en bateaulx par gens de rivière sur l'ouvre, aux journées

de V s par homme, fagots de broteaulx, à XX s. le cent ; pour servir à les charger avec ladicte pierre, caillotz et gravier, poinctes de fert actaché esditz paulx pour les faire planter à XV deniers livre, cloz de bande pour les actacher à III s. VI d. le cent, crosses à raison de XV deniers livre, et autres choses nécessaires, lesquelz ouvraiges, charpentiers aux journées de VI s., manœuvres à III s par jour, à cause que la plante se faysoit à l'engyn de moton, desquelz ouvraiges les payements en ont esté faitz en l'ostel commun, chacune sepmaine par rolles sur ce faitz, esquels sont à plain déclairez et par le menu la despense, signez, carcullez et arrestez par l'un des conseillers, chacun à son tour, puis le 1er octobre 1537 jusques à Noël ensuivant, auquel temps fut commys par le Consulat sire Symon Court, l'un des conseillers, par manière de contrerolle, depuis lequel temps il a continué signer lesditz rolles, et du secrétaire d'icelle, en présence desquelz lesditz payements ont esté faitz, certiffiez par Humbert Paris, commis à la conduite des ouvraiges et réparations de ladicte ville. "

**Cote : CC 0904**

(Portefeuille.) \_ 40 pièces, papier.

### 1537-1538

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Despense faicte tant pour tirer et rompre pierre en la perrière de Piraisgue, faire les descouvertes nécessaires en ladicte perrière, que pour le charroy aux charretiers qui l'ont conduiete de ladicte perrière jusques sur l'ouvre des rempars, pour entendre laquelle despense est à noter qu'il y a pasches avec Claude Nyco et consortz, pierreurs, par lesquelles leur a esté accordé par manière de pris fait, que

ladicte ville leur fournira, comme elle a fourni la place et perrière pour tirer la picrre nécessaire, lesquelz pierreurs ont pour chacune tomberellée de ladicte pierre menue à trois chevaulx, chargée en ladicte perrière de Piraisgue, vingt deniers tournois, à la charge d'estre payez, à chacune sepmaine, de ce qu'il se trouvera avoir esté charroyé, sellon le compte qui en aura esté tenu à oches par deux personnes à ce commis par le Consulat, à journées aux despens de la ville, l'un en icelle perrière au chargement et l'autre eu deschargement en place sur ladicte ouvre des rempars, sans autres fraiz ny journées, fors du charroy aux charretiers, pour lequel se paye de chacune tomberellée à trois chevaulx, distant de l'un à l'autre environ ung quart de lieu, deux solz six deniers tournois, comme il appert par le compte précédent, lesquelles ont esté rapportées chacune sepmaine, en l'ostel commun, lorsque se font les payemens des ouvraiges desdits rempars, où le tout est veu, carculé et arresté et sur le champ dressé les rolles, esquels est contenu le nombre et quantité dudit charroy de chacune sepmaine, et le tout payé, suivant lesdits rolles, en présence de l'un de messieurs les conseillers de ladicte ville, du secrétaire d'icelle, et par eulx signez et arrestez, certiffiez par Humbert Paris, commis à la conduite d'iceulx ouvraiges. "

**Cote : CC 0905**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier, 8 feuillets, in-8°, papier ; 29 pièces, papier.

### 1537-1538

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Frais de fortification

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Ouvraiges des rempars, fortiffications et closture de la ville de

Lion, au-dessus de la montagne Saint-Sébastien, qu'est du cousté de Bresse et Savoye, et est assavoir que iceulx ouvraiges ainsi continuez est la massonnerie, même de aulser et lever la muraille et sainture, estant entre le grant boulevard Saint-Sébastien et celluy de Saint-Vincent, et rempars de terre par derrière, pour la mettre en ordre de deffense ; est à noter que lesdits ouvraiges ont esté faitz à journées, et que les massons et charpentiers ont esté payez à VI s. par jour, les broyeurs de mortier, à III s. VI d., manœuvres servans à tout à III s., la chaulx Bourgoigne, à VI s. VI d. le sestier, à la prendre sur la rivière de Saône, et XII d. pour chacun sestier de charroy esdits rempars, et celle de Veyse à V s. VI d. le sestier, plus III d. de chacun sestier pour la rendre sur le port des Augustins, la grosse pierre Chuyn servant pour les canonières et autres affaires, rendue par les pierreurs de St-Germain au Mont-d'Or sur ledit port, III s. II d. le pyé carré, et pour le charroy d'icelle sur l'ouvre desdictes fortiffications. III s. pour voyages à trois chevaulx, bennotz à porter terre et mortier, II s. I d. pièce, et pour le rabillage d'iceulx, III d. pour chacune pièce, soit fontz, cercles ou duelles ; " " pour avoir fait faire à neuf le pont de la porte et portal St-Georges de la ville, contenant ung arc de pierre vaulté, lequel autrement s'en allait tomber en ruyne, pour lequel pont despense a esté faite, tant en journées de massons, manœuvres, achapt de pierre de taille, grosse et menue, chaulx, sable et charroy, que autres choses et estoffes nécessaires. " \_ Payement de Laurens Thébains et d'Imbert Paris, " commis par le Consulat de la ville de Lion à la conduite et visitation des ouvraiges des réparations et et fortifications. " \_ Contrôle par Simon Court des dépenses desdits ouvrages.

**Cote : CC 0906**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce parchemin, avec sceau, 31 pièces papier, 2 cahiers, en tout 9 feuillets in-8°.

## 1537-1538

Comptabilité communale (1537 - 1538)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Travaux publics

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. , Travaux publics. \_ Subvention de 400 l. t. accordée par le Consulat aux " gardien et couvent Sainct-Bonaventure, pour fonder et faire une muraille au derrière de leur couvent sur le Rosne, pour obvier à la ruyne dudit couvent, et du viel et grant reffecteur, pour ce que le Rosne a myné et myne journellement jusques auprès du mur faisant closture dudit reffecteur et couvent devers ledit Rosne, ainsi que lesdits conseillers le voirent, puis huit jours qu'ilz se transportèrent sur ledit lieu, après laquelle vision et que ladicte matière a esté bien et amplement débatue, considérans que ladicte muraille sera fait deffensible sur ledit Rosne, laquelle sera garnie de canonières nécessaires, et qu'il est fort requis clourre en cest endroit, aussy que le roy a baillé lettres (Lion le 10 février 1535.) (v. st.), pour y employer des deniers des fortiffications... " \_ Adjudication des travaux de " maçonnerie et charpenterie de la boucherie qu'on veut faire ès fossez de la Lanterne. " \_ " Information " super commodo et incommodo " \_ et veues de lieuz, \_ faite par M. le premier président de Tholose, Me Jehan Bertrandy, assisté de Me le lieutenant du Peyrat, de Me Mathieu de Vauzelles et de Me Jean Croppet, l'un des greffiers de la sénéchaussée, " touchant le remuage de la boucherie Sainct-Nizier, sur les fossez de la Lanterne, où estoit le jeu de l'arc, aussi la tuerie et triperie, ensemble la vente du poisson que se tient à l'Erberie, et le mettre vers la Croix de la Platière. " \_ " Gratification au secrétaire dudit Me Bertrandy et de M. de Soyssons, affin de luy faire depescher les lettres et ordonnances du Roy pour faire ung port sur Saonne, le droit de Roanne, et

abbattre le jardin devant ledit lieu, aussi pour abatre la petite chapelle de la Magdeleyne en la place de la Platière, et faire remuer la boucherie, tripperie et tuerie près Saint-Nizier. " \_ " Compte d'ung voyage faict par Jehan Gravier, secrétaire du Consulat de la ville de Lyon, en court, par ordonnance dudit Consulat, pour retirer de M. de Villandry les lettres et brevet de la démolition du jardin de Rohanne, ce qu'il apporta, et lequel jardin despuys, moyennant ledit brevet, a esté desmoly pour illec faire une place pour la décoration de ladicte ville, au moys de juillet M<sup>V</sup>c trente-huit. " \_ " Frais de la démolition dudit jardin, laquelle le roy a ordonné, pour estre faict au devant dicte maison de Roanne une grant place et port, et sur Saonne une levée et muraille, selon le patron et devys que le Consullat en a faict faire, au feur de VI s. par jour de massons, et de III s. par jour de manevres qui ont servy à démolir ledit jardin et pourter les pierres. " \_ Roles " des massons, charpentiers et manevres, qui ont vacqué à refaire les murailles soubstenant du troiesme au cinquiesme arc et pille du pont de Saonne, du cousté de Fourvière, à commencer sur la pille ayant regard le contremont de l'eaue, laquelle muraille s'en allast ruynée, au feur de VI s. pour jour de massons et de charpentiers, de III s VI d. pour jour de manevriers ; de V s. pour jour de manevriers qui ont pouté le sable, et pour achaptz de pierre, chaulx, sable, boys pour estamper et faire eschaffaulx. " \_ Frais des " ouvraiges et réparations nécessaires au colliège de la Trinité, restans, comme de faire la grant salle, frappant et ayant regard sur la rue Montribloz, pour servir à boire et manger aux escolliers, y faire cinq chambres au-dessus de ladicte salle, quant à la muraille seulement, aussi avoir remonté les murailles de la cuisine et garde-manger, y faire deux chambres dessus joignans à ladicte salle pour la demorance des maistres régens, à raison de III s. VI d. pour jour de manevriers de mourtier ; de III s. pour jour des autres manevriers ; VI s. pour jour de massons, et de III s. pour jour de manevriers,

pour servir lesdits massons. " A compte sur le " prixfait d'Estienne Genyn, charpentier juré de Lion, de la charpenterie du colliège de de la Trinité. "

**Cote : CC 0907**

Référence informatique : 00000112

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte neufviesme de Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville, pour l'année commençant le premier d'octobre M<sup>V</sup>c trente-huit, finissant le derrenier de septembre M<sup>V</sup>c XXXIX. " \_ Copie de lettres patentes de François Ier, datées de Chantilly, le 16 novembre 1538, autorisant la ville à affecter à la construction du port de Roanne les 2000 l. t. destinées aux fortifications.

**Cote : CC 0908**

Référence informatique : 00000113

**1538 1539**

Double du registre CC 0907

---

Comptabilité. \_ Double du registre précédent.

**Cote : CC 0909**

Référence informatique : 00000114

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

---

Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville et communauté de Lyon, lequel journal

contient recepte et despense, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre MVc trente huit, finissant le derrenier septembre 1539.

**Cote : CC 0910**

Référence informatique : 00000115

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Etat des recettes et des dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Etat servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communauté de Lyon, de ce qu'il a à recevoir, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre MVc trente huit, finissant le derrenier jour de septembre 1539. "

**Cote : CC 0911**

Référence informatique : 00000116

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Gages de différentes personnes

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Gages de Gabiano, Jehan de Rochefort, Simon Court, Jehan Faure, conseillers de la ville, de Mathieu de Vauzelles, docteur, " conseil et advocat des procès de la ville ; " d'Antoine Sève, nommé solliciteur de la ville à Paris, au lieu d'Antoine Ducurtil, " qui par cy devant, puis dix ans ou environ, exerçoit ladicte charge, à cause de deux estats qu'il a en ceste ville de Lyon, l'un procureur du Roy aux esleuz, l'autre greffier de la conservation ; " de Pierre Pinet, procureur, substitué ès causes et procès de la ville ; de Pierre Séguier, "

advocat de la ville au parlement ; " de François Dupuy, " advocat de la ville en parlement, " de Gabriel Marilhac, " advocat de la ville en parlement ; " de Geoffroy Trunel, " procureur de la ville en parlement ; " de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Claude Gravier, secrétaire de la ville ; de Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, mandeurs du Consulat ; de Pierre Marmot et Robert Guymbaud, " commis à faire l'esveil de nuyt par la ville, en l'honneur et commémoracion des trespassez ; " \_ de Jehan Bergier et Bastien, " trompectes, ordonnez de sonner tous les soirs et matins à Fourvière, pour faire ouvrir et fermer les portes de la ville ; " dudit Bastien Lucas et Armand Pinaud, " pour sonner seoir et matin avec sa trompecte, au lieu et guect de Fourvière, aux heures sur ce ordonnez, pour signification aux commis à la garde des clefs des portes pour ouvrir et fermer " et aussi pour " l'achapt d'une robbe de drap tanoir, livrée de la ville, à porter les deux années suivantes devant le Consullat, allant au devant des princes et seigneurs venans en ladicte ville, et autrement, quant commandé luy sera avec la manche aux armoyries de la ville ; " de Jehan Dureau, dit Demolins, et Claude Bertrand, dit Fischet, Humbert Rozat, Jean Chazocte, Jehan Saigne, " commis à la garde des clefs des portes de la ville, subjectes d'ouvrir et fermer, et de nuyt, aux postes du Roy et autres allans et venans pour le service dudit seigneur. "

**Cote : CC 0912**

Référence informatique : 00000117

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de poursuites judiciaires

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers



communs. \_ Frais de poursuites judiciaires \_ Paiement de " me Jean Gravier, notaire royal, pour un voyage par luy fait, par ordonnance du Consulat, au lieu de Valence, pour retirer un double des privilèges des foires obtenues par ceux dudit Valence, contre et au préjudice des foires de ceste dicte ville, et de la publication d'icelles foires ; " \_ " pour avoir fourni dix escuz d'or soleil, et de poix ; aux secrétaires de mons. de Guise, gouverneur de Bourgoigne, pour obtenir une traicte de cinq mil asnées bled dudit pays de Bourgoigne, pour le soulagement de la ville. " \_ " Dépense pour la ville de Lyon, fournye par l'escuier Catherin, à la poursuite des procès de ceux de Villefranche au conseil privé du roy, au mois d'aoust 1539, pour la ville, pour avoir traicte de bledz des pays de Bourgoigne, Bresse et Daulphiné et pour l'exemption de l'ausmone. " \_ Mandat pour ledit Catherin Jehan, " pour aller avec mons. le procureur de la ville en court, pour ce qu'il a bonnes entrées envers messieurs les chancellier, conestable, cardinal de Tournon et autres ; " pour me Pierre Gravier, " prestre, pour avoir vacqué, puis le XXVIII d'aoust MVC XXXIX derrenier passé, que luy fut mandé à Paris, où lors le roy estoit, et ledit me Gravier, pour soy prendre garde envers messieurs les commissaires, deputer par le roy à veoir les comptes des trois années précédentes et vraie valeur des deniers communs de la ville de Lion, suivant le commandement du roy, pour excuser, attendant celluy que le Consulat y devoit envoyer, que fut au mois d'octobre ensuivant, auquel temps y fut envoyé me Jehan de la Bessée, procureur général de la ville. " \_ " Compte et parties de me Jehan de la Bessée, procureur général de la ville et communauté de Lyon, pour un voyage par luy fait en court, le roy estant à Compiègne, pour porter les comptes des trois dernières années et l'estat de la valeur des deniers commungz, dons et octroyz et des charges ordinaires et des deniers, fornyz au roy, puyz dix ans en ça, et des réparations et les lettres originaulx des dons et octrois et autres causes

contenues es lettres du roy escriptes au Consulat le XXVIII juing MVC XXXIX, aussi pour faire abolir et révoquer les deux foyres ottroyées à ceulx de Valence, et par eux publiées, et faire remonstrance au roy et à son conseil privé, du dommaige que pourroit advenir aux foyres de Lyon, aussi pour avoir lettres du roy pour pouvoir tirer bledz des pays de Bourgoigne, Bresse, Bourbonnoys et Auvergne, pour mener en la ville de Lyon, nonobstant les deffenses faictes par les gouverneurs des pays, et faire révoquer lesdites deffenses ; aussi pour avoir lettres pour faire abatre le carré de la maison de mons. Paterin en la rue du Ganyvet, affin de élargir ladicte rue à cause du port de Roanne, et pour autres causes contenues aux mémoires et instructions baillées audit de la Bessée. " \_ " Compte de Jehan Gravier, d'un voyage par luy fait en la court, estant en Picardie, à Paris et à l'envyron, où il fut envoyé par le Consulat de la ville de Lyon, au mois de septembre mil Vc trente-huit, poursuyr le parlement et derrenier ressort du pays de Bresse estre estably en ceste ville de Lyon. Item, poursuyr exemption de la moytié restant à payer de la soude des XIIc hommes de pied, demandée par le roy, nostre sire, à ladicte ville, montant quatorze mil quatre cens livres tournois ; item obtenir lettres pour employer des deniers des octrois des réparations jusques à deux mille livres, pour faire le port et levée sur la Saone audevant le chastel du roy, appelé Rohanne ; item pour recouvrer de mons. Bayf, me des requestes du roy, un sac quy luy fust baillé audit Lyon, où sont plusieurs lettres et documents de ladicte ville, mesmement l'abolition du contrerolle et autres, servans à ladicte communauté, qui luy furent baillez par me Jehan Gourrel, secrétaire de feu mons. le chancellier Bourg, par ordonnance dudit sr chancellier ; item poursuyr et obtenir l'arrest du conseil privé, pour remuer la vieille boucherie St-Nizier sur les fossez de la Lanterne, et la tuerie et tripperie sur le Rosne. " \_ Mandement et parties de mr du Perrier. \_ Mandement et parties de me Claude Gravier, secrétaire de la ville, "

lequel est par delà, pour tacher faire rabatre l'adjournement personnel donné par messieurs les généraux de la justice des aydes, au mois décembre MVc trente huit, contre messieurs les visiteur de Bourges, receveur Laurencin, me Clément Amyot, Pierre Regnaud, Simon Court et Jehan Faure, conseillers, en l'année MVc XXXIII, à cause de quelque bail des gabelles de la boucherie et bestes vifves, que furent baillées lors à me Simon Ravenat et Pierre Tricot, dont le procès a esté suscité par Mathieu Bernard, boucher. " \_ Frais faits par Antoine Sève, solliciteur des affaires de la ville à Paris, Toussaint Demolins, " nepveu et ayant cause de feu Jehan le Brun" procureur de la ville à Paris. "

**Cote : CC 0913**

(Portefeuille.) \_ 89 pièces, papier ; 3 cahiers, ensemble 13 feuillets in-8°, papier.

**1538-1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Mandement pour MM. Estienne Saige, official de la primace, Mathieu de Vauzelles, juge, Gaspard Guillot, Jean de la Bessée et Guillaume Mellier, tous docteurs, pour une consultation faite sur la manière que le Consullat aura à faire sur les lettres de déclaration du roy, nouvellement obtenue par les Florentins et Lucquoys, résidant à Lion, à cause que par icelles il est dit que lesdits Florentins et Lucquoys, qui ne seront nez ni mariez en ladicte ville, et qui n'y auront aucuns biens, ne payeront rien de la cotisation sur eulx faite des douze deniers mys sus au mois d'avril derrenier passé, pour la soulde des douze cens hommes de guerre à pied, de laquelle déclaration ilz demandent présentement l'enterrinement, avec

lesquelz docteurs fut advisé et ordonné, que, au jour de l'assignation, serait requis que ceux qui se voudroient ayder desdictes lettres, qu'ilz fondissent de procuration, comme par le playdé sur ce dressé plus à plein est contenu. " \_ " Parties de l'escuyer Catherin pour certain mandement pour les marchans et voyturiers, venans d'Ytalie, adressans au gouverneur de Thurin, qui fut obtenu à la porsuyte et instance de sire Guyot Henrys. " \_ " Parties fournies par le même sire Catherin Jehan, escuyer, pour les conseillers de la ville de Lion, pour avoir et obtenir du roy, nostre sire, et de son conseil privé, trois lettres patentes au proffict de ladicte ville, selon leur mandement et lettre missive, adressant audit sire Catherin et à me Pierre Gravier, fils du secrétaire de ladicte ville, estant à présent en court, assavoir unes lettres pour la seureté des marchans et marchandises passans par le Pyémond, venant et fréquentant les foyres dudit Lion, adressantz à monseigneur de Montejan, lieutenant pour le roy audit Piémond, unes lettres pour faire abbatre la porte de la Lanterne ; et les autres contenant permission auxdits sieurs conseillers de prendre, par manière d'emprunt sur les deniers des octroiz des réparations de ladicte ville, la somme de deux mil livres tournois, pour faire faire les boucherie et escorcherie à la porte de la Lanterne, au lieu de celles d'auprès St-Nizier et la triperie d'auprès le port de la Saone, que le roy a ordonné estre réunies, par son arrest donné en son conseil privé. " \_ Dépens obtenus par la ville de Lyon, prenant fait et cause pour Jehan Prestreau, Vincent Petit et consors, " fermiers de la sellerye, " contre " Anthoine Gaudin, Michau Girard et autres, leurs consortz, selliers. " \_ " Rabais fait à Jacques Paige, dit Mayod, fermier des entrées des cinq espèces : du vin, camelotz, espisserie, sel et poix des farines, pour ce qu'il n'y a eu que bien peu de vin en ce pays de Lyonnais, et n'en est venu de Bourgoigne, ny d'ailleurs, fors quelque peu de Viveroys, qui n'a payé l'antrée, pour ce qu'il a passé contremont en Bourgoigne, aussi on y en

a mené de ce pays et n'est venu en ceste ville. " \_ " Avance faicte par Jehan Guillaud, promotheur et procureur du roy en la court ordinaire de Lyon, pour subvenir au paiement des deniers prins à change pour le pris de l'achapt des gabelles. " \_ " Vente de XXXm livres de pencion, deue par la ville sur le revenu des gabelles, au prouffit de Pierre et Jehan Laurens. " Parmi les rentiers figurent : Thomas Paulet, " presbtre ; " Hugues Vidilly, " procureur et recepveur du grand hospital du pont du Rosne, " au nom dudit hopital ; Anthoinede la Vys, " tabourineur de Lion ; "Loyse Faye, " femme Claude Bellièvre ; " Jehan Senneton, " commissaire de l'ausmone générale ; " Marguerite de Bourges ; Estienne Trévenay, notaire royal ; Luxembourg de Gabiano ; Clémence de Rochefort, " veuve André Brian, en son vivant, conseiller du roi et son premier médecin ; " Françoise Bellièvre ; l'argentier Baronnat ; Claude Gaspard ; seigneur du Souz ; Jehan Sala ; Michel de la Chapelle, docteur médecin ; Jehan Daulhon, seigneur de Chiel ; Mathieu de Vauzelles ; Thomas Gadaigne ; François Guilhem ; Méraud du Fay, chevalier seigneur de St-Jehan de Bournay ; Andrée Bellièvre ; " veuve Estienne Berthollon ; " Estienne de Bourg, docteur en droit, advocat du roy en la cour ordinaire de Lyon, " etc., etc.

**Cote : CC 0914**

Référence informatique : 00000119

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Affaires militaires

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Affaires militaires. \_ " Parties pour avoir fait et doublé les quatre chartreaulx des douze deniers mys sus en

ceste ville de Lyon, au mois d'avril M<sup>v</sup>c trente huit, pour fournir à la somme de XXVIII<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup> l. pour la soulde de douze cens hommes de guerre à pied, à quoy ladicte ville a esté coctisée par le roy, pour partie de XX<sup>m</sup> que sont coctisés les bonnes villes franches de ce royaume. " \_ Mandat pour Bernard Grangier, " salpestrier de Villefrancque en Rohergues, pour paiement de huit cens quatre vingtz livres prix de marc salpestre, mys en grenier des munitions de ladicte ville et communauté de Lion. " \_ Mandat " pour salpestres achaptés à Giraud Barbe, du lieu de Dye en Daulphiné " ; quittance pour " salpestre " de Jehan Royer, " secrétaire de Jean Ruffier, salpestrier de Villefranke en Rouargues. " \_ Gages de Jehan Sala, " lieutenant en l'estat et office de cappitaine de la ville. " \_ Payement à " Claude Palluat, potyer d'estaing, de la veyselle d'estaing qu'il a fournye pour les prisfaits des jeux de l'arc, de l'arbaleste et de la colovrine, dont les rois furent : Jehan Platon, pour le jeu de la colovrine, Jehan Bas, pour celui de l'arbaleste, et Jacques Guerrier, conestable de la colovrine, qui avoit fait le meilleur coupt, après le Roy, au papegault de la colovrine, suyvant ce qu'il a esté acostumé faire par cy devant, ce moyennant que lesdits roys et conestable sont tenuz, comme ilz ont promis, eulx trouver, au mandement du Consulat, avec leurs bandes pour le service du Roy et de ladicte ville. " \_ Allocation aux " prieur et couvent de Confort pour le louage de la place, en laquelle le Consullat a fait faire, des deniers communs, l'astellier, ouquel est soubz clef l'artillerie de la ville, en la place entrant en leur église. " \_ Garantie fournie par Claude Teste, marchand de Lyon, au nom de la ville, à Emilius Ferrate, " docteur et conseiller du roy, lequel avoit avancé etourny, sur la cotte des marchans florentins et luquois demeurant en ceste ville, des douze deniers mys sus pour fournir au roy la soulde des douze cens hommes de guerre à pied, la somme de deux mil livres tournois, laquelle a esté ordonnée

par le roy, nostre sire, et par ses lettres patentes, aussi par ordonnance de monsr le sénéchal de Lion, ou son lieutenant, luy estre restituée. " \_ Missive de François I, datée de Paris le 18 décembre (1538), ordonnant ce remboursement.

**Cote : CC 0915 -1**

Référence informatique : 00000120

**1538 1539**

1/2

Comptabilité communale (1538 - 1539)

Pièces justificatives de dépenses de

Jacques Coulaud

Dépenses diverses

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Dépenses diverses. \_  
 Paiement à " Philippes Guichard, dit Rambaud, espissier et Jehan Johannel, voicturier, d'un fromaige plaisantin de XVI l. le cent, d'une part, et XV s., V d. pour deux rondeaulx boys sappin, cordes, toilles et emballaige d'autre, et audit Johannel, III l. pour le port et voicture dudit fromaige, de ceste ville à Paris, lequel fromaige a esté envoyé audit Paris, aux procureur et solliciteur de la ville, ainsi qu'ilz avoient mandé pour en faire, avec quelques autres choses, dons et présens à Messieurs de la justice et gens du Roy, affin de faire rabatre ung adjournement personnel, par eulx décerné contre sept conseillers qui estoient en l'an MVc XXXII, à cause du bail qu'ilz passarent en l'absence de Messieurs les esleuz dudit Lion, des fermes et impositions de la boucherie et bestes vives. " \_ " Parties de vin prins de Jehan Faure, Estienne Nancy, Claude Nicolet, Claude Archimbauld, et à eulx deu par messieurs les conseillers, puis le Xe jour d'avril MVc trente sept avant Pasques, auquel temps le roy arriva en ladicte ville, venant de Paris, soy préparer pour aller avec grosse compaignie de princes et seigneurs à Nyce, lieu assigné

entre ledit seigneur, le Saint Père et l'Empereur, pour parlementer ensemble et faire, par le moyen dudit Saint Père, quelque traité de paix entre le Roy, nostre dit seigneur, et ledit Empereur, depuis lequel temps il a fait séjour jusques au moys de juillet ensuivant, qu'il fut de retour en ceste dicte ville, pendant lequel temps il a eu groz passage de plusieurs princes et seigneurs comme Monseigneur le chancelier de France, Messieurs les présidens, Poyet et de Tholouze, évesque de Soissons, Monsr de Velia, trésoriers généraulx, que autres seigneurs, esquelz il a convenu donner et envoyer du vin, pour le bien et honneur de ladicte ville, dont il est de coustume, affin que toujours ilz aient envers le Roy les affaires de ladicte ville pour recommandez. " \_ Paiement à me Simon Ravenat, de soixante neuf livres, deux solz six deniers tournois, pour six poinsons vin, contenant dix neuf asnées et demye barrail vin du pays bas, desquelz a esté fait présent de par ladicte ville à Monseigneur Pomponio de Trévolce, gouverneur de la ville, en faveur des plaisirs que journellement ledit sieur gouverneur fait à ladicte ville, et à ce qu'il aye toujours ladicte ville en bonne recommandacion. " \_ " Parties de despense de bouche faite en l'ostel commun par messieurs les auditeurs du Vlle compte de Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville. " \_  
 Mandat pour les " gardien et couvent Saint-Bonaventure, pour la messe journalle, par eulx dicte et cellébrée, en la chappelle du Saint-Esprit du pont du Rosne. " \_ " Partie de plomb pour marquer et bulleter tous draps de soye entrez et débitez en ladicte ville, lesquelles par esdit du Roy, a esté prohibé et deffendu de n'entrer desdits draps soye, de quelque part qu'il fussent, en ce royaume, fors par ladicte ville de Lyon et iceulx marquez en l'ostel commun à la marque que pour ce fut ordonnée par ledit seigneur, et commise au Consullat, de laquelle marque ne se paye aucune chose, ains le tout aux dépens d'icelle ville, et ce, durant dix mois commençant le premier d'octobre MVc trente neuf,

finissans le premier jour d'aoust ensuivant M<sup>V</sup>c quarante, auquel jour le Roy a ordonné de nouveau une douanne en ladicte ville, en laquelle se déchargent tous les draps de soye, où se marquent iceulx draps et payent le droit d'entrée audit seigneur, laquelle il fait lever à sa main, puis le premier d'aoust. "

**Cote : CC 0915 -2**

(Portefeuille.) \_ 14 pièces, papier, 5 cahiers, en tout 79 feuillets, in-4°, papier.

**1538-1539**

2/2

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses diverses

" Mandement de quarante cinq livres pour Christofle de Corbonne, Gilbert et André ses enfans, faiseurs de draps de veloux et de soye en ceste ville, laquelle somme lui a esté ordonnée pour en partie le desdommager des fraiz, qu'il a faitz pour faire venir et amener en ceste ville ses trois molins à filer et retordre le fil de soye pour ladicte manufacture, et plusieurs mestiers desdits veloux et draps de soye pour attirer et multiplier ledit art. " \_ Mandement et quittance de 100 écus, signée " Truquetz, " pour " la conduite de la magnufecture des velloux et draps de soye. " \_ Achat d'une " robbe tanoir, livrée de la ville, " à Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, " mandeurs du Consullat, pour pourter, avec les manches d'ophévrerie, aux armes de la ville, le jour de Saint-Thomas prochain, et autres jours, durant l'année présente, yuand commandé leur sera. " \_ Vente de meubles appartenant aux héritiers Antoine Cholet et Guillaume Laboyteuse " jeunes enfans nourriz en l'ausmone générale. " \_ " Rolle de despence faicte le jour et feste Saint-Thomas, XXIe décembre M<sup>V</sup>c trente huit, auquel jour fut publié l'instrument du scindicat à la manière acostumée, " et notamment, honoraires de " mr Berthélemy Aneau,

principal régent du colliège de la Trinité, pour avoir fait l'oraison doctoralle acostumée " se montant à XXI sols \_ Achat à " Pierre Luret et Estienne Joly, " cordonnier , " de " cent seaulx en cuyr bouilly qu'ilz ont livré en l'ostel commun, pour servir au secours du feu, quant le cas y eschoit ; " à Loys Vicaire, papetier, " d'une rame fin papier à escryre, remyse en la salle de l'ostel commun pour servir ès actes du Consulat, à faire mémoires, mynutes, lettres et autres escriptures pour les affaires communes de ladicte ville. " \_ Payement de mr Jehan Molyn, clerc, " à cause de ce qu'il a servy quelque foyes en l'absence des mandeurs du Consullat, à porter vin à potz es seigneurs, venans et séjournans en ceste ville, et à peser le pain. " \_ " Garbeau des foires de Toussaint 1538, des Rois, de Pâques et d'aoust 1539. " \_ " Bourdureau des fermes, pour l'année commençant le premier jour d'octobre M<sup>V</sup>c trente huit. "

**Cote : CC 0916**

Référence informatique : 00000122

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Travaux publics

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Travaux publics. \_ Frais de construction du " colliège de la Trinité, " à raison de 6 sols par journée de maçon, de 4 s. 6 d. par journée de " manouvriers du mortier. " \_ " Parties des ouvraiges faitz par me Estienne Genyn, touchant la charpenterie, boys et manufacture du colliège. " \_ " Rolle et parties de despence pour avoir reffait le couvert du puys de l'hostel commun de la ville, pour ce que le vieil couvert estoit tombé en pourriture, et en icelluy puys fait ung engyn propre à tirer l'eaue. "

**Cote : CC 0917**

Référence informatique : 00000123

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Paiement des ouvriers employés " à tirer la pierre en la perrière de Pierre Egue, et à icelle charrier près le grant boulevard Saint-Sébastien, au feur de V s. VI d. pour chaque " tomberellée " extraicte, et pour chaque " tomberellée " transportée. "

**Cote : CC 0918**

Référence informatique : 00000124

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud commis à la recette des deniers communs. \_ Mise à prix des travaux de maçonnerie et charpenterie d'une boucherie sur les fossés de la Lanterne. \_ Adjudication à Pierre Deschamps ; dit Cheyssieu, maçon, " de deux puyes en maçonnerie es fossez de la Lanterne, où se fera la boucherie es lieux qu'on a advisé de la profondeur, jusques à cinq pied dedans l'eau et plus bas, si besoing est, la hauteur de trois piez hors le puy et de trois piez et demy de jour. " \_ Commission donnée à Simon Court et Jehan Senneton par le Consulat, " pour avoir l'intelligence et superintendance de l'euvre de la boucherie es fossez de la Lanterne, tant pour achapt de matières, que autres choses nécessaires. " \_

Adjudication à Estienne Genyn des travaux de charpenterie de ladicte boucherie. \_ Paiement des ouvriers employés tant " à piocher et charrier les terres, pour remplir les fossez entre les deux portes de la Lanterne et Chenevver, pour l'édiffiement de la boucherie, qui se fait à présent auxdits fossés, que pour avoir découvert et hosté la tuille de la grant tour du portal de ladicte Lanterne et hosté le bois dudict couvert et autres boys estans en ladicte tour et portal. "

**Cote : CC 0919**

Référence informatique : 00000125

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Travaux d'entretien du pont du Rhône

---

Comptabilité : . \_ Pieces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Travaux du pont du Rosne pour maintenir et entretenir ledit pont, tant de boys que pieux, pour lequel mesme pont de boys a esté achapté quantité de plasteaulx chaisne à VII s. le pied, mesurez en largeur, et de l'espesseur quatre doigtz, et quant à la longueur sont par exprès commandez estre de la largeur dudict pont, pour le plasteler, trabs, travons et autres boys nécessaires, marchandez et paieez selon leur grandeur et grosseur ; aussy pour contynuer les ouvraiges des arches et pleyssières, estans au-dessus dudict pont, du costé du Daulphiné ; le droit du port rue Neufve, affin de tenir ladicte rivière du Rosne serrée à ce qu'elle n'abandonne pas son cours le long des murailles de ladicte ville, lesquelles pleyssières tombioient en ruyne sans ladicte réparacion, pour laquelle a convenu achepter et planter grande quantité de paulx et postz de chaisne, marchandez selon leur grandeur et grosseur, pierre rompue, prinse en la perrière des

Terrailles, à raison de II s. VI d. la tomberellée rendue sur le bort du Rosne, depuis le lieu pour la tirer, qui se loue de Claude Ferrier, propriétaire, le pris de dix livres par an, pour y prendre telle quantité qu'il est nécessaire pour lesdits ouvraiges, et après, ladicte pierre conduite en batteaulx par gens de rivière sur l'ouvre, aux journées de V s. par homme, fagotz de broteaulx à XX s. le cent, pour servir à les charger avec les pierres, caillotz et gravier amassés audit Rosne, poinctes de fer attachez esdits paulx pour les faire entrer et planter, à XV d. livre, cloz de bande pour les attacher, à III s. VI d. t. le cent ; crosses à XV d. livre, et autres choses nécessaires, lesquelz ouvraiges ont esté faitz à journées, quant aux charpentiers, de VI s. par jour, manœuvres à tyrer l'engyn du molin, III s. ; desquelz ouvraiges les paiemens ont esté faitz en l'hostel commun, chacune sepmaine par roolle sur ce faitz, esquelz sont à plein déclérez et par le menu la despence, signez, carcullez et arrestez par l'ung de messieurs les conseillers, mesme par sire Simon Court, commis à contreroller les ouvraiges des réparacions et fortifficacions et du secrétaire de la ville, en présence desquelz lesdits paiemens ont été faitz, certiffiez par Humbert Paris, commis à la conduite desdits ouvraiges, comme il est de coustume. "

**Cote : CC 0920**

Référence informatique : 00000126

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Ouvraiges et réparacions faites pour faire une levée, place et port public devant la maison du roy appellée Roanne, en ladicte ville de Lyon, pour la

décoration et embellissement d'icelle ville, devant laquelle maison ledit seigneur avoit ung jardin, lequel, à la supplication du Consulat, au moys de juillet M<sup>V</sup>c XXXVIII, ledit seigneur estant lors audit lieu, il avoit donné, affin de faire lesditz place et port, joignant sur la rivière de Saosne, avec permission d'y employer II<sup>m</sup> l. des deniers ordonnez pour les réparacions de ladicte ville, et pour faire et continuer laquelle réparation a esté par roolles et acquitz, les sommes contenues en ce chappitre tant en achaptz de paulx chaisne, dont les pris sont après declairéz, marché de pierre chuyn, chacune d'un arpent d'auteur, à deux paremens, quant au front et foulle desdictes marches, taillés à nect, les deux boutz justement escarrez, au dessoubz picqué, dont la moyndre moytié doyt estre de quatre piés en longueur, de largeur ung pied demy, desquelles touteffois la plus grant part doibvent estre de cinq, six à sept piedz de long, de bon banc naturel, don subjectz à gabelles, ni à refendre, pour le prix de deux solz chacun pied courant, rendu sur ledit port, suivant le marché fait avec Thomas Bonnet, Pierre Solier et Claude Maillet, pierreurs de St-Germain au Mont d'Or, lesquelz ont prins charge, fournir toute la pierre nécessaire, chaulx Bourgoigne, à VII s. le septier, manœuvres à tyrer l'engyn du moton pour la plante desditz paulx, à III s., charpentiers, à VII s. par jour, manœuvres ayant servy à faire la plante à III s. VI d., manœuvres ayant servy à porter pierre et sable pour préparer l'ouvre de la massonnerye, pour édifier ledit port, V s. par jour, pointes de fer pour planter lesdits paulx, à XII d. t., que aultres choses nécessaires, à plain mentionnez dans les roolles sur ce dressez de la despence faite par chacune sepmaine, signez et arrestez par Simon Court, l'un des conseillers de ladicte ville et commis au contrerolle desdits ouvraiges, et par le secrétaire d'icelle, lesquelz ont assistez aux payemens, certiffiez par Humbert Paris, commis à la conduite desdits ouvraiges. " \_ " Achat à Humbert Gimbre, bourgeois de Lyon, de 200 paulx, outre 400 paulx

que il avoit ja cy devant fourniz, au pris de XXV s. t. pour chacun paul. " \_ "  
 Payement à Michel Tignat, geollier et concierge des prisons du roy en ladicte ville, appelez Roanne, de vingt-cinq livres tournois pour toute récompense et dédommagement qu'il pourroit avoir eu au moyen de la desmolition du jardin qui estoit devant ladicte maison de Roanne, que ledit Tignat avoit fait acostrer de ses deniers pour son usage, comme chose deffendant de ladicte geolle, tant en façon de treilles que autrement, et dont il avoit fait requeste à ses frais. "

**Cote : CC 0921**

Référence informatique : 00000127

**1538 1539**

Comptabilité communale (1538 - 1539)  
 Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
 Frais de fortification

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Dépenses faites pour les " ouvrages des rempars, fortifications et closture de ladicte ville de Lyon, audessus la montagne Saint-Sébastien, qui est du costé de la Bresse et Savoie, tant en journées de massons, broyeurs de mortier, manœuvres, charpentiers, achapt de pierre taille, sans y comprendre la menée, ny le charroy, d'autre part ; aussi achaptz de chaulx, boys, bennotz, palles, pyoches, cloz, crosses, que autres estoffes nécessaires, desquelz ouvrages les paiemens en ont esté faitz en l'hostel commun de ladicte ville, chacune sepmaine par roolles sur ce dressez, esquelz despense est au long escripte, et par le menu signez, carcullez et arestez par sire Simon Court, l'ung des conseillers de ladicte ville, à ce commis par le Consulat, par manière de contrerolle, de par le secrétaire d'icelluy par Humbert Paris, commis à la conduite desdits ouvrages, que fait a

esté par cy devant ; est assavoyr que iceulx ouvrages, ainsy continuez, est la massonnerye mesme de haulser et lever la muraille et clauture, étant entre le grant boulevard Saint-Sébastien et celuy Saint-Vincent, et ramparer de terre par derrière pour la mettre en ordre de deffense ; est à noter que lesdits ouvrages ont esté faitz à journées, et que les massons et charpentiers ont esté payez à VI s. par jour, broyeurs de mortier à V s., manœuvres servans à tout à III s., chaulx Bourgogne, à VII s., le septier, sur la rivière de Saone, et XII deniers pour le charroy dudit septier, celle de Veyse à V s. VI d., plus III d. de chacun septier, rendue au port Saint-Vincent, la grosse pierre chuyn servant pour les canonières et autres affaires, rendue par les pierreurs de Saint-Germain au Mont-d'Or audit port, III s. Ild. le pied carré, et pour le charroy d'icelle sur l'ouvre III d. pour voyage à troys chevaux, bennotz à porter terre et mortier, II s. I d. pièce, païé le rabillage desdits bennotz III d. par chacune pièce, soit fonts, sercles ou douelles. " \_ Payement de Laurent Thébain et Ymbert Paris, " commis sur les réparations et fortifications de la ville. "

**Cote : CC 0922**

Référence informatique : 00000128

**1539 1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
 Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte dixiesme de Jacques Coulaud, commis par le Consulat de la ville de Lion à faire la recepte, payemens et tenir le compte des deniers communs, qui se lèvent pour les réparations et fortifications de ladicte ville, et ce, pour une. année commençant le premier jour d'octobre l'an mil mil cinq cens trente neuf, finissant la derrenier jour de septembre ensuivant MVC quarante. " \_ Recettes : " garbeau de l'epicerie, barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, impositions, aydes et



gabelles, rève cartulaire, cens, servis, pensions et louaiges, recette extraordinaires, ventes de rentes, entrée des cinq espèces. " \_ Dépenses ( v. les pièces justificatives cc. 926-934 bis.)

**Cote : CC 0923**

Référence informatique : 00000129

**1539 1540**

Double du registre CC 0922

---

Comptabilité. \_ Double du précédent registre.

**Cote : CC 0924**

Référence informatique : 00000130

**1539 1540.**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Etat des recettes et des dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Etat servant à Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville et communauté de Lyon, touchant les deniers qu'il doit recevoir l'année commençant le premier d'octobre M<sup>V</sup>c trente neuf, finissant le derrenier septembre M<sup>V</sup>c quarante. "

**Cote : CC 0925**

Référence informatique : 00000131

**1539 1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville et communauté de Lyon, lequel contient recepte et despence, et ce, pour l'année commençant le premier

d'octobre M<sup>V</sup>c trente neuf, finissant le derrenier septembre 1540). "

**Cote : CC 0926**

Référence informatique : 00000132

**1539 1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Gages de Guiot Henry, Jean Sala, conseiller de la ville, Jean de la Bessée, procureur général, Claude Gravier, secrétaire du Consulat, de me Clère Laurenson, " pour récompense d'avoir sollicité en l'absence de me Jean de la Bessée. " \_ Honoraires de Mathieu de Vauzelles, " docteur, conseil et advocat des procès de la ville, " de me François Dupuy, de Pierre Séguyer, de Gabriel de Marilhac, avocats à Paris, de Geoffroy Trunel, procureur au parlement, de Pierre Pinet, " procureur, quant ès causes de la ville, " d'Antoine Sève, solliciteur de la ville à Paris, pourboire " de me Esmé Sapin, cleric dudit me Antoine Sève. " \_ " Parties fournies par maistre Jehan de la Bessée, procureur général de la communauté de Lyon, pour les procès de lad. ville, depuis le XIIe jour de janvier mil cinq cens trente neuf (v. st.). " \_ " Compte particulier de François Roussellet, sr de la Par Dieu, d'un voyage fait en cour, où il fut envoyé, et avec luy, le secrétaire de la ville, me Claude Gravier, et pour l'adviz et dellibération du Consullat d'icelle ville, ès mois d'avril, may, juing et juillet et aoust M<sup>V</sup>c quarante. " \_ Frais du voyage fait par ledit Claude Gravier, avec François Roussellet, " le roy estant en Picardie, tant poursuyr l'exemption des XIIIIm IIIIc livres que le roy demande présentement à lad. ville, pour la moitié de la soulde des XIIe hommes de guerre à pied, dont avoit esté obtenu surçoyment, pour une année

finie au mois janvier 1539 (v. st.), et dont le surplus, qu'est l'autre moictié, a esté payé dès l'année MvC XXXVIII (v. st.), que pour instruction du Consulat à ces députés. " \_ " Parties fournies par messire Pierre Gravier, pour le Consulat estant et séjournant à Paris, pour les affaires de la ville, par commandement de mr du Perier, l'ung des conseillers de lad. ville, et me Claude Gravier, secrétaire dudit Consulat, son père, estant à Paris, pour les affaires d'icelle ville, lequel secrétaire, ainsi que le Consulat luy escripvit, partit dudit Paris le dixiesme de febvrier mil cinq cens trente huit (v. st.), et par l'adviz dudit sr du Perrier, ils laissèrent ledit Pierre Gravier, pour poursuivre le retraictement de l'adjournement personnel, décerné par messieurs les généraulx de la justice à Paris, par arrest du vingt-cinquesme décembre précédent, et pour recouvrer ledit arrest, retraicter ledit adjournement personnel, aussi poursuivre la voidange du procès de Neirrolles, estant ès mains de monsr le président de Tholose, qui c'estoit apresté pour en faire son rapport au conseil privé pour le vuider, par quoy fut donné charge audit Pierre Gravier de y prendre garde, avec les pièces servans pour la ville contre ledit Neirrolles, qui luy furent pour ce laissées, pour en servir contre ledit Neirrolles. auquel séjour ledit Pierre Gravier a demeuré depuis le dixiesme de febvrier, jusques au huictième juing qu'il s'en revint, par l'adviz du sr du Perier, après que mond. sieur le président de Tholose s'en fut party de court pour aller en Bourgoigne. " \_ Récépissé donné par monsr Buzordy, secrétaire de monseigneur le chancelier, de vingt cinq écus du soleil, " pour l'expédition de certaines lettres de déclaration, servant à la franchise les marchandises, allans et venans aux foires de Lyon sur les lettres de édict, " et certificat dudit récépissé par monsr le Saint-André, " gouverneur et sénéchal de Lion. " \_ " Estat des gages de Jean Dureau, dit de Molins, et Claude Bertaud, dit Fichet, Humbert Rozat, Jehan Chazocte et Jean Saigue, Bastien Lucas et Arnault Pinault, commis à la garde des clefz des portes de la ville de

Lion, subjects d'ouvrir et fermer seoir et matin, journellement et de nuyt, aux postes du roy et autres allans et venans pour le service dudit seigneur, pareillement à la guecte de Fourvière, sonnans, seoir et matin, avec sa trompette, l'ordre d'ouvrir et fermer lesdictes portes ; " de Pierre Marmot et Robert Guimbault, commis à faire l'esveil de nuyt, en ceste ville de Lion, tous les lundis, en l'honneur et commémoracion des trespassez ; " de Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, mandeurs du Consulat.

**Cote : CC 0927**

(Portefeuille.) \_ 92 pièces, papier.

### **1539-1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Paiement des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Paiement des rentiers de la ville : Estienne de Bourg, " docteur es droiz, advocat du roy en la court ordinaire de Lyon ; " Izabeau Grolier, femme de Jean Guillaud, " promoteur et procureur du roi, " Barthélemy Fayer, " commis à la recette des deniers de l'ausmosne générale ; " Marguerite de Bourges, " vefve de Michel Péliçon ; " Estienne Trévenay, notaire ; Luxembourg de Gabiano ; Clémence de Rochefort, " vefve de Me André Bryan, en son vivant, conseiller et premier médecin du roy " ; Françoise Bellière ; Geoffroy Baronnat ; Jean Sala, capitaine de Lyon ; Pierre Palerne, " chanoine de Saint-Nizier ; " Michel de la Chapelles, docteur médecin ; Mathieu de Vauzelles, Thomas Gadaigne, " seigneur de Beauregard ; " François Guilhem, " maistre de la monnoye ; " Meraud de Fay, chevalier, seigneur de Saint-Jean de Bournay ; Claude Bellière, Anthoine de Ladvis, " tabourineur ; ", Thomas Paulet, " presbtre. " Hugues Vidilly, " procureur et receveur

du grant hospital du pont du Rosne ; " Amé Ponchon, notaire de Lyon ; Guillaume du Mont, marchand de Feurs ; Benoist de Rocheffort, " chanoine et procureur général de l'esglise collégiale de Saint-Nizier ; " etc., etc.

**Cote : CC 0928**

(Portefeuille.) \_ 7 pièces, papier, 6 cahiers, en tout 122 folios in-8°, papier.

**1539-1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Approvisionnements

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Approvisionnements. \_ " Compte de Claude Archimbaud, des bledz qui furent achaptez par la ville, en l'année 1538. " \_ " Parcelles des fraiz faitz en deux essaiz de bledz, suivant l'ordonnance du Consullat, au mois d'octobre 1539, affin de cognoistre à quel prix l'on doit faire le pain et à quel pris eu regard à la valeur du blé, lesquels essaiz ont esté faitz chacun d'une asnée, de six bichetz froment, avec les coppons prins des pays après mentionnez, et après, fait et dressé sur l'ancien pataffle le prix du pain, yssu dudit blé, sur le prix, comme s'il costoit douze grox le bichet, mesure de Lion. " \_ Payement de Me Jehan Molin, clerc, " pour avoir vacqué à peser le pain que vendent les bolangiers, pour faire observer le taux et le pris à eulx ordonné par le Consulat. " \_ Payement de Me Nicolle Mellier et de Me Jehan Gravier, " pour leurs vaccations d'un voyage par eux fait à Bourg, par devers monsr le comte de Montrevel, gouverneur de Bresse, pour lui remontrer le dommaige et inconvéniement qu'il pavoit advenir à la ville de Lyon, au moyen des deffenses qu'il avoit faites, es pays de son gouvernement, de la traicte des bledz, affin de les lever, suivant l'esdit du roy, fait dès le mois de juillet précédent. " \_

Frais d'un voyage de Me Gravier en cour " pour faire les remontrances nécessaires, au contraire de certaines lettres patentes du roy, publiées. en ceste ville le lendemain de Noël derrenier passé, faisant et contenant défenses de ne tirer hors de ville, ne de ce royaume blez ne autres denrées et marchandises, sans congé du roy, et sans payer cinq escuz pour chascun tonneau, qui serait le deschassement de marchans et perdicion des foyres de ceste ville. " \_ " Rabat fait par messieurs les conseillers, à Me Simon Ravenat, Pierre Tricot et Jehan de Johannel, à cause de l'extinction" par M. le lieutenant du Peyrat, de la gabelle des chevaux. " \_ Garbeau des foires de Toussaint 1539, des Rois, de Pâques et d'août 1540. \_ " Bourdereau des fermes baillées par le Consulat, pour l'année commençant le premier Jour d'octobre MVe trente neuf. "

**Cote : CC 0929**

Référence informatique : 00000135

**1539 1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Ordre d'avance sur les fonds de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des droits communs. \_ Ordre à Jacques Coulaud, d'avancer sur les fonds de la ville, " les frais de l'entrée de monseigneur le révérendissime cardinal de Ferrare (Hippolyte d'Este), comme nouvel archevêque de Lyon, qui est en chemyn de venir. " \_ Payement à Loys Vicaire, papetier, " d'une rame fin papier, remys en la salle de l'ostel commun, pour servir aux affaires de ladite communauté ; " à Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, " mandeurs du consulat, d'une robe de drap tanoir, livrée de la ville, pour porter, avec les manches d'orphèvrerie, aux armes de la ville, le jour de Saint Thomas

prochain, et autres jours durant l'année, quand commandé leur sera. " \_ " despense faicte le jour de St Thomas pour la publication du scindicat, faicte en l'église Saint-Nizier, à la manière acostumée, dont XXX s. à maistre Pierre Tholet, docteur, pour avoir fait l'oraison doctorale. " \_ " Achats de torches à Philippe Guichard, dit Rambaud, pour l'enterrement de sire Benoît Rochefort, sire Jean Broquin, monsieur le juge des chasteaux, monsieur le me de la monnoye, monsieur Champier, sire Rolin Fabvre, conseillers. " \_ " Payement de 45 sols à Pierre Ballet, " libraire de Lion, pour avoir relié deux grans papiers du volume en peau rouge, des actes du consulatz de l'ostel commun. " \_ " Parties de despense de bouche faictes par messieurs les lieutenants advocat, procureur du Roy en la seneschaussée de Lion, de messieurs les conseillers et les officiers de la ville, vaccant à l'audition du compte de Jacques Coulaud. " \_ " Payement aux " gardien et religieux du couvent Saint-Bonaventure de la messe journalle, par eux dicte et cellébrée en la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rosne. " \_ " Prix accordés " à Benoist Gobier, roy du jeu de l'arbaleste, et à Benoist Olandier, conestable du jeu de l'arquebute, pour avoir abattu le papegaulx des dits jeux ; et payement à Jehan Lenoyr, potyer d'estaing, de la veyselle d'estaing par luy fournie pour lesdits jeux. " \_ " Payement à Anthoine de Varey, de Pompierre, escuyer, seigneur de Belmont, capitaine de Lyon, de 50 l. t. pour les gages de sadite charge. " \_ " Achat de salpestre à Guillaume de la Font, salpestrier ordinaire du Roi, au duché de Viverois, et à Jehan Rouffier, salpestrier de Villefranque en Rohergues. " \_ " Louage aux prieur et religieux du couvent des Carmes, d'une chambre basse de leur couvent, pour garder le salpestre de la ville. "

**Cote : CC 0930**

Référence informatique : 00000136

**1539 1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Frais d'entretien

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Ouvrages et réparations faictes pour le bien, décoration et embellissement de la ville de Lion, mesme pour construire l'édifice de la nouvelle boucherie es viez foussez entre les tours de la Lanterne et Chenevyer, suivant la permission du roy encommencée dès le mois juillet MVC XXXIX, au lieu de la boucherie appellée de Saint-Nizier, laquelle ledit seigneur a ordonné abbattre et desmolir, à cause qu'elle estoit en lieu trop étroit, empeschant le passage de la rue, tendant de ladicte tour Lanterne au pont de Saosne, qui est cueur de la ville, où deux personnes ensemble à cheval, ny charretes, ne pouvoient bonnement passer, faisant laquelle desmolition a convenu promettre et récomparer aux propriétaires de semblable fondz et revenu, en ladicte nouvelle boucherie, faire aussi aux deux boutz d'icelle deux grans places où les marchans, amenans vivres et marchandises, se pourront retirer pour vendre, mesme bestail, qui n'avoit autre lieu propre, le tout plus comode, spacieux et aysé que nul autre, non nuysant à passage, faisant lesquels ouvraiges a convenu abbattre et desmolir une grande tour vieille et caducque, appellée de la Lanterne, par permission du Roy, laquelle autrement venoit à décadre et à ruyner à gros dangier et inconvéniant des personnes passans et maisons prouchaines ; aussi remplir de terre la place des foussez et boucherie, afin d'y entrer à niveau de la rue ; et est icy fait despense de ce qu'il a convenu faire à journées, des choses qui ne se pouvoient faire autrement, aussi achapt de pierre grosse et menue, chaulx et sable, nécessaire pour la massonnerie, car quant à la manufacture de ladicte

massonnerie, elle a esté baillée à Me Pierre Laurent, dit Cheyssieu ; pareillement la charpenterie, et à fournir tout le boys nécessaire, à Me Estienne Genyn, le tout, quant esdits prix faictz, d'autre part, payez comme plus à plain appert cy après ; desquelles journées pour le remplissage des dites places, estouffes de pierre, chaulx et sable, la despense contenue en ce chapitre faite et payée par ledit commis, suivant les rolles sur ce dressez par chacune sepmaine, sellon les ouvrages faictz durant ladicte sepmaine, de Symon Court, conseiller et contrerolleur, commis par le Consullat, puis le premier d'octobre M<sup>V</sup>c XXXIX, jusques à Noel ensuivant, qu'il est sorty de l'estat de conseiller, pendant lequel temps il a fait ladicte charge, et en son Lieu Humbert Gimbre, aussi conseiller et contrerolleur pour les deux années ensuivans audit Noël, et du secrétaire de la ville, lesquelz ont signé, carcullé et arresté lesdits rolles, certiffiez par Humbert Paris, commis par le Consullat à la conduite des ouvraiges de la ville, comme il est acostumé de faire des autres réparacions. " \_ " Quittance de Me Estienne Genyn, charpentier de Lion, des deniers à lui fourniz sur le prix fait de la tuerie et escorcherie sur la rivière de Rosne, quant au boys et magnuffature de la charpente seullement, hors mys les paulx et plante de la fondation, etc.

**Cote : CC 0931**

(Portefeuille.) \_ 20 pièces, papier.

#### **1539-1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de fortification

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Paiement des ouvriers employés aux fortifications de la ville, " du costé de la montagne Saint

Sébastien, et mesmement pour lever et parfére la muraille et seinture, entre les boulevardz du portal d'iceluy Saint-Sébastien et le boulevard Saint-Vincent, à raison de VI s. par journée de masson, V s. par journée des broyeurs de mourtier, de IIII s. par journée de manouvriers, pour servir lesdits massons et broyeurs de mourtier, que pour tirer le gravier et sable dans les fossez desdits rempartz ; " \_ de Laurent Thébain, " commis par le Consulat à la conduite desdits ouvraiges ; " de Symon Court, " bourgeois et conseiller de ladicte ville, pour avoir vacqué à voir, visiter et fournir la recepte et despense, et assisté aux paiemens qui en ont esté faicts, chacun dimanche, journallement, et quant besoing estoit ; d'Humbert Gimbre, bourgeois et l'un des conseillers de la ville, commis à tenir registre et contrerolle de deniers ordonnez pour lesdits ouvraiges, aussi de la despense desdits ouvraiges, où il a assisté et esté présent, faisant les pris et marchiez des estouffes nécessaires et payemens desdits ouvraiges, signer, carculler et arrester les rolles et acquitz d'iceulx, suivant ce que par le roy a esté ordonné. "

**Cote : CC 0932**

(Portefeuille.) \_ 52 pièces, papier.

#### **1539-1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Paiement des ouvriers

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Paiement des ouvriers " pierreurs et charretiers employés, tant à tirer la pierre en la perrière de Pierre Egue, qu'à icelle charrier entre le grant boulevard St-Sébastien et le boulevard St-Vincent, " à raison de II s. VI d., puis II s. seulement, par " tomberellée " extraite ou transportée. \_ Forfait entre " Jehan Passin, George Chevallier et Claude

Genevoy, " pierreurs ; de Passins en Savoye, diocèse de Genefve, à présent habitans de Lyon, tant en leur nom qu'en celui de neuf autres pierreurs, et Humbert Gymbre, conseiller de la ville, et Humbert Paris, commis à la conduyte des ouvraiges et réparations de ladite ville, au nom d'icelle, pour besoigner par lesdits pierreurs ordinairement, aux jours ouvriers, à tirer pierre en la peirrière de Perraigue, estant au dessus de la vigne de Allardin Moricault, joignant à la vigne de sire Jehan Faure, de tant que ladicte pierre se comporte, et aussi qu'elle est découverte de présent, et en icelle faire les duytes que seront nécessaires pour les ouvraiges et réparations des murailles de ladite ville, et ce, durant ung an entier continuel et consécutif, commençant aujourd'hui XXIIIe avril M<sup>vc</sup> quarante, pour le prix, pour chacune tomberellée d'icelle pierre, à trois chevaux, lesquelles iceulx pierreurs feront charger à leurs dépens, bien et deument, à l'ordonnance desdits sieurs Humbert Gimbre et Humbert Paris, ou leurs commis, sur ladicte perrière, de deux sols tournois pour chacune tomberellée, lesquelz leur seront payés, chacun dymenche, par le trésorier de ladite ville, à rate et pour rate, qu'ilz tireront ladicte pierre et qu'elle sera charroyée sur les murailles, et en oultre promectent lesdits sieurs Gimbre et Paris, leur faire paier, ensemble et pour une foys, la somme de dix livres tournois, pour le tiraige qu'ilz feront, ladicte année durant. "

**Cote : CC 0933**

Référence informatique : 00000139

**1539 1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud. commis à la recette des deniers

communs. \_ " Rolle et parties de réparations, pour avoir reffait de font en cyme, la muraille du retraits servant au grant corps de l'hostel commun de la ville de Lyon, frappant devant Saint-Nizier, du costé de la maison du Chien-Vert, laquelle muraille estoit partie tombée, et estoit nécessaire la reffaire, pour obvier à plus grant inconvéniement. " \_ " Rabat accordé à Claude Duranty, disant qu'il a esté endommagé en ung pré de la ville, assiz della le Rosne, qu'il tient à louaige pour XXV l. par an, à cause de certain pont de boys que le Consullat a fait faire vers les pleysnières, car, au moyen dudit pont, le charroy a gasté ledit pré de cent solz, pour une foys, ou à me Vidilly, procureur de l'ospital, lequel pré est à son louaige, pour l'entretènement du bestial dudit Duranty, granger des terres dudit hospital, au lieu de Béchevellyn et la Guillotièrre. " \_ Location à Claude Fourrier de Lyon, à raison de X l. t. par an, de la " perrière assize en Terrailles, tirant à Saint-Clerc, en laquelle l'on a pris et tiré comme l'on fait de présent, la pierre roupte pour charger les arches des pleysnières sur le Rosne. " \_ Payement des ouvriers employés à " mectre des plateaulx au pont de boys du Rosne, que pour fere paver sur le pont de pierre, avoir recouvert le portal dudit pont, chappelle du Saint-Esperit et granges estans des membres dudit pont ; faire une chasnée fert blanc sur la louge des gardes dudit pont ; aussi l'astellier où est l'artillerie de la ville, estant en la place du couvent Confort ; rabillé le pont de Saosne et le pont levys de la porte Saint-Just ; mis ung chevallet neuf au pont de boys du Rosne ; pour avoir fait une chasnée de fert blanc au long du couvent de l'église Saint-Nycolas, à la porte dudit pont du Rosne, que aussi pour avoir recouvert de fer blanc en plusieurs lieux les tours de ladicte porte, que pour avoir recouvert sur ladicte église Saint-Nycolas, et sur l'église Saint-Esperit près ladicte église ; " à raison de VI s. par journée de charpentier, de VI s. III d. la toise de pavé, de 16 s. VIII d. par " batellée ," de gravier extrait et 16 s. par " batellée "transportée,

de II s. 6 d. par " tomberellée ," de cailloux pris aux fossés St-Sébastien et transportés au pont de Saône. \_ Ajournement de Claude Patherin, " premier président de Dijon pour venir deffendre en ceste ville, par devant monsr le Séneschal, ou son lieutenant à l'entérinement de certaines lettres obtenues par la ville, pour faire abbatre et retirer partie d'une maison qu'il a en ceste ville en la rue Ganivet, pour entrer et sortir en la place et port de Rohanne. " \_ Payement des ouvriers employés " à clore la place réduite eu botique, devant le port de Rohanne, en dessoubz la maison Monsieur le lieutenant du Peyrat, et icelle fermer de nuict, pour obvier aux inconvéniens et dangers, qui se y pourroient faire, et que ne se y retirent gens vacabons et de mauvez volloir, " à raison de " VI s. VI d. par journée de maçon, V s. parjournée de manœuvre de mortier, III s. par journée de manœuvre ordinaire " \_ Payement des ouvriers employés " à planter les paulx au port de Rohanne, et de pierre de taille de Saint-Syr, pour faire les degrés ou marches dudit port, " à raison de III s. VI d. par journée des " manouvriers, qui ont servy à tirer le moton pour planter lesdits paulx ; " de III s. par journée de " simples manouvriers, " et de VI s. " par journée de charpentier et de maçon. " \_ Payement à Thomas Brunet, " pierreur de Saint-Germain au Mont-d'Or, de 33 l 14 s. t., pour 337 piedz pierre chuyn, en XXXVIII cadecte, mesurez pour servir à faire marches au port de Roanne. " \_ Avance faite à Humbert Paris sur ses gages.

**Cote : CC 0934 -1**

Référence informatique : 00000140

**1539 1540**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Carnet des fraiz de l'entrée Monsr le révérendissime cardinal

de Ferrare, arcevesque de Lyon, faite au moys de may 1540. " \_ Payement des " maistres charpentiers, des maistres menuysiers, "de " Mathieu Charryer, Henry Lhomme, Jehan Picard, Bernard Salomon, Guillaume le cappitaine, Nycolas Roman, Guillaume Charey, Anthoine Portat, Jehan Levyn, Bastien Delaye, Laurent Fourestz, Bernard Charryer, maistres paintres. " \_ " Armoyries et autres choses que l'on a fait particulièrement faire, et parties de colleur fournies, savoir III l. t. à Me Daniel de Crane, peintre, pour une grante esgle, paincte en toile, qui fut mye à l'eschaffault, qui fut dressé au portal du pont du Rosne, pour ce que, en icelluy, il n'y avoit point de personnages, et XV s. pour trois armes, qu'il avoit faictes sur papier carte, l'une dudit seigneur Révérendissime, l'autre de Mgr le duc de Ferrare, et l'autre de Millan ; audit Jehan de Crane, peintre, dix neuf livres XV, s. pour XXVIII armes du roy, de la royne, monseigneur le daulphin, le seigneur Révérendissime duc de Ferrare, la ville et autres, faictes sur papier carte, à V s. pièce ; et pour une chérité, qui fut mise à l'ospital XXV s. ; " " à Mathieu Charrier, peintre, trente cinq livres, pour parties de couleurz comme azur, craye blanche, tornesol et autres colleurs, par luy fournies aux paintres ; " à Pierre de Lalande, faiseur de poponnes, II l. V s. pour avoir fait ung esgle, vaillant, montant et descendant, pour mectre au mistère, que pour ce fut fait à l'eschaffauld de la Grenecte ; à Mathieu, colovrinier, pour la fainte de faire monter et descendre ledit esgle ; pour la fontayne, distillant vin le jour de ladicte entrée, mesme pendant le temps d'icelle, laquelle fut faite et dressée au puy Pelluz. " \_ " Achapt de boys chesne, noyer et sappin, prins des personnes qui ont servy es mistaires et eschaffaulx de ladicte entrée, et charroy desdits boys ; " \_ " Draps de soye, mesme taffetaz pour abiller les personaiges, hommes, femmes et filles qui jouerrent ès mistères de l'entrée ; " " trompectes et munitions d'artillerie pour resjoysances à ladicte entrée ; " " l'acostrement de messieurs les

conseillers, représentant le corps commun de la ville, lesquelz furent habillez de robes taffetas Almeysin, soyes, velloux, le tout noir, et parpointz satyn, cramosy roge, le jour de ladicte entrée, allarent au devant dudit seigneur révérendissime jusqu'en son logeys, à la Guillotière, en la maison du sieur Theolde Trivoulse, et d'illec s'en viendrent, après lui avoir fait la révérence et ordre devant luy, avec messieurs les gens du roy jusque à la porte du Rosne, où quatre desdits conseillers le receurent avec le poelle, et fut conduit jusque à Portefroc ; pour le poelle ; pour avoir fait abbatre et deffaire les eschaffaulx après ladicte entrée, retiré les boys, engins et estoffes des mistères, et les avoir fait retirer es granges de la ville près le port du Rosne. "

**Cote : CC 0934 -2**

(bis). (Registre.) \_ in-folio, 16 feuillets, papier.

**1539-1540**

Double du registre CC 0934

Double du registre précédent.

**Cote : CC 0935**

(Registre.) \_ in-folio, 56 feuillets, papier.

**1540-1541**

Comptabilité communale (1540 - 1541)  
Comptes de Jacques Coulaud  
Recettes et dépenses

Comptabilité. \_ " Compte unzième de Jaques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville, pour l'année commençant le premier jour d'octobre MVc quarante, finissant le derrenier septembre ensuivant MVcXLI. " \_ Recettes : " garbeau de l'epicerie, barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, imposition, aydes et gabelles, rêve cartulaire, cens, serviz, pensions et louaiges, recepte extraordinaire, vente de rentes faite par le

Consullat, douze deniers mys sur pour le paiement de XIIc hommes de guerre, formant la somme de XXVIII<sup>m</sup>VIIIc l. t. ; aydes et entrées des cinq espesses, camelotz, vin, poix des farines, sel, espisseries. " \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 940 et 941.) (Exemplaire de la ville.)

**Cote : CC 0936**

(Registre.) \_ in-folio, 32 feuillets, papier.

**1540-1541**

Comptabilité communale (1540 - 1541)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte XIr de Jaques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre mil Vc quarante, finissant le derrenier septembre ensuivant MVC XLI, contentant la recepte des deniers patrimoniaux et du propre de ladicte ville seulement, et de la despense sur ce faite. " \_ " Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la Chambre des Comptes à Paris. "

**Cote : CC 0937**

(Registre.) \_ in-folio, 26 feuillets, parchemin.

**1540-1541**

Comptabilité communale (1540 - 1541)  
Comptes de Jacques Coulaud

" Compte XIe de Jaques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVC quarante, finissant le derrenier septembre ensuivant MVC XLI, contenant la recepte des deniers qui se lièvent par permission et octroy du Roy seulement et la despense, où ilz ont esté employez, comme es reparations, fortifications et autres affaires nécessaires d'icelle ville, lequel est le premier rendu en la



Chambre des Comptes, à Paris. " \_ "  
Quant es autres deniers patrimoniaux de  
ladicte ville, autre compte en a esté  
rendu pardevant Messieurs les gens du  
Roy, à Lyon, et conseillers de ladicte ville.  
"

**Cote : CC 0938**

(Registre.) \_ in-4°, 40 feuillets, papier.

**1540-1541**

Comptabilité communale (1540 - 1541)  
Etat des recettes et des dépenses de  
Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Etat servant à Jaques  
Coulaud, commis à la Trésorerie de la  
ville et communauté de Lyon, des  
deniers qu'il doit recevoir l'année  
commençant le premier d'octobre M<sup>V</sup>c  
quarante, finissant le dernier septembre  
M<sup>V</sup>c quarante ung. "

**Cote : CC 0939**

(Registre.) \_ in-4°, 70 feuillets, papier.

**1540-1541**

Comptabilité communale (1540 - 1541)  
Journal de dépenses et de recettes de  
Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Journal servant à  
Jaques Coulaud, commis à la Trésorerie  
de la ville et communauté de Lyon,  
contenant recepte et despense, et ce,  
pour l'année commençant le premier  
d'octobre M<sup>V</sup>c quarante, finissant le  
derrenier septembre ensuivant 1541."

**Cote : CC 0940**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin, 20  
pièces, papier, 7 cahiers en tout, 102  
feuillets in-8°, papier.

**1540-1541**

Comptabilité communale (1540 - 1541)

Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Gages de différentes personnes

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jacques  
Coulaud, commis à la recette des deniers  
communs. \_ Gages de Gaspard Guillot,  
Imbert Faure, Hugues de Laporte,  
Rousselet, conseillers. \_ Honoraires  
d'Antoine Sève, solliciteur de la ville. \_  
Gratifications " de trois pièces d'or  
portugaloyes " offertes à " monsieur de  
Saint-Ravy, maistre des requestes de  
l'hostel du Roy, grand familler de Mgr le  
chancelier, à ce qu'il veuille tant faire  
que mondit seigneur le chancelier  
preigne et accepte la cape d'or, qui fut  
faicte pour luy donner, et que luy fut  
présentée l'année passée par monsr de la  
Pardieu, et le secrétaire du consullat,  
estant en court à Fontainebleau, laquelle  
il reffusa et ne voulait accepter, et depuis  
a esté gardée pour la présenter, quant il  
viendroit en ceste ville." \_ Don de " deux  
cents escus d'or, fait par Me Guillot,  
conseiller et Jehan de la Bessée,  
procureur général, au nom de la ville, à  
Mgr de Saint-André, seneschal et  
gouverneur ès Lion, estant en ceste ville,  
en considération de ce qu'il a vacqué et  
séjourné quelques jours en ceste dite  
ville, pour le traité et accord faict avec  
Mgr l'arcevesque de Lion, ou ses vicaires,  
MM. les custodes de Ste Croix, et les  
propriétaires des bancqs de la vieille  
boucherie, pareillement avec les  
bouchers, pour les faire retirer et aller  
vendre chair à la boucherie nouvelle  
faicte sur les foussez de la Lenterne, et  
accorder avec lesdits custodes et  
propriétaires des pris de leur bancqs et  
pensions deubz sur icelle vielle  
boucherie. " \_ " Etat de ce que la ville  
doit sur la nouvelle boucherie faicte  
esfossez de la Lenterne, es propriétaires  
de la vielle boucherie près Saint-Nizier,  
que fut abatue au moys de décembre  
M<sup>V</sup>c quarante. " \_ Payement " des  
ouvriers massons et manevres qui ont  
vacqué, tant à parfaire les ouvraiges en  
massonnerie, seullement des deux  
maisons faictes en deux des carrés de la

vieille boucherie de la Lanterne, les carrouver, faire les cuves et voulttes des retraictz, les ferrures et serrures nécessaires, tant es deux maisons que es bancs et boticques de toute ladictte boucherie et autres choses nécessaires " " à raison de VI s. par journée de maçon, et de V s. par journée de " broyeurs de mortier. " \_ " Rolle de despense faicte pour avoir abbatu les boticques et estaudiz de la vieille boucherie, prés Saint-Nizier, estant en la place devant les maisons de sires Humbert Gimbre, Pierre Durand, la vefve Claude Gella, fille dudit Gimbre, la vefve et héritiers Philibert Chevrot, et la maison que ledit Gimbre a fait payer, disant qu'il en avait charge du Consullat ; aussi pour avoir nectoyé dedans et dehors la nouvelle boucherie pour ce que les bouchers commençaiet y aller mardi derrenier de novembre MVC quarante, et pour contraindre à y aller, les sergens y ont vacqué. " \_ " Despense faicte pour faire porter des cailloz à la place prochaine, et joignant la nouvelle boucherie es foussez de la Lanterne, pour icelle paver au moys de juin MVC quarante ung. " \_ Paiement des " maçons et manoeuvres, qui ont vacqué à mectre en euvre et pouser les marches pour entrer en la nouvelle boucherie de la Lanterne du costé et place devers Saonne." \_ Coupe d'or fabriquée par Richard Toustain, orfèvre parisien, " sur le pont au Change, à l'enseigne du Sagitaire, pour le prix de 818 l. 6 d. t., en 350 écus d'or, et le surplus en monnoye, ouvrée par le pied et au bas à figure de pilliers et griffons, pesant quatre marcs cinq onces sept gros d'or à 23 caratz, vallant à raison de huit vingtz deux livres tournois le marc, sept cent soixante sept livres six deniers tournois, et pour l'estuy trente cinq solz, " ladite coupe offerte par François Rousselet, seigneur de la Part-Dieu, conseiller, et Claude Gravier, secrétaire, au nom de la ville, à Mgr le chancelier, à l'occasion de son avènement à ces fonctions. \_ Paiement à Richard Bigotet, " geôlier de Lion, d'une somme de 80 l. 2 s. t., pour une coupe d'argent dorée, poysant trois marcz, cinq onces, trois deniers argent, achaptée de

lui, au feur de vingt deux livres le marc, pour donner et faire présent, avec deux flascons argent, qui estoient en l'ostel commun, que furent achaptez, pour faire présent à un autre personnage, lequel présent ne fut fait, le tout pour offrir à Mr de Saint-André, qui doit demain arriver en ceste ville comme nouveau gouverneur et lieutenant pour le Roy en ceste ville et pais de Lyonnois. " \_ Quittance signée " Estienne Trucquetz ", d'une somme de 50 écus, sur la subvention de 500 écus, à lui accordée, par le Consulat, " pour la magnuffature des vellours et draps de soye nouvelle en ceste ville de Lyon. " \_ " Bail de la ferme de tonlieu, qu'est IIII deniers parisis pour beste chevaline, au lieu de la gabelle des chevaux, au prouffit de la ville, contre Claude Chenu, fermier pour une année, commençant le XIIIe novembre MVC XXXIX, pour le pris de C livres par an. " \_ " Paiement aux gardien et religieux du couvent de Saint-Bonaventure de Lyon, de la messe journalle, par eulx dicte et cellébrée en la chapelle du Saint-Espérit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont. " \_ " Parties de despenses faictes au jour Saint-Thomas MVC quarante pour la publication du scindicat et l'oraison doctoralle, prononcée par Me Barthélemi Agneau, principal du collège de la Trinité, lequeul reçut XXX solz. " \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1540, des Rois, de Pâques et d'aout 1541.

**Cote : CC 0941**

Référence informatique : 00000148

**1540 1541**

Comptabilité communale (1540 - 1541)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Paiement des rentiers

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Paiement des quartiers dus

aux rentiers de la ville : François Bellière, François Sala, fils de feu Jehan Sala, en son vivant capitaine de la ville, Izabeau Grolier, Barthélemy Fayet, " caissier de l'Aumosne générale ; " Marguerite de Bourges, " vefve Michel Pellisson ; " Clémence de Rochefort, " vefve André Bryan, en son vivant conseiller et premier médecin du Roy ; " Luxembourg de Gabiano, Estienne Trevenay" " notaire et greffier de Lyon, " Esmé Duerest de Crusillies, habitant de Chambéry ; Benoist de Rochefort," chanoine et procureur général de l'église collégiale de Saint-Nizier ; " Aimé Ponchon, notaire de Lyon ; Thomas Gadaigne, seigneur de Beauregard ; Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de Lyon ; Thomas Paulet " presbtre " ; Hugues Vidilly, " procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne " ; Anthoine de Ladviz " taborineur de Lyon, " Claude Bellière, président du Dauphiné ; Méraud du Fay, chevalier de St-Jean de Bournay ; Hugues du Puy ; Estienne de Bourg, " avocat du Roy en la court ordinaire de Lyon " ; Mathieu de Vauzelles, " avocat ; " François Guillem, " maistre de la monnoye ; " Pierre Palerne, chanoine de St-Nizier, Michel de la Chapelle, docteur médecin ; l'argentier Geoffroy Baronnat, etc." etc.

**Cote : CC 0942**

Référence informatique : 00000149

**1540 1541**

Comptabilité communale (1540 - 1541)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte douziesme de Jacques Coulaud, commis à la trésorerie et recepte de la ville et communauté de Lyon, qu'est de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc quarante ung, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLII. " \_Recettes : " garbeau de l'espisserie, barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, aydes et gabelles, du huictiesme et vintiesme du

vin, de la boucherie, bestes vives et tonlieu, au lieu de la gabelle, qui se levait sur les chevaux ; des blez et farines, ferraterie, harengerie et poisson sallé, sellerie, bourlerie, pierre, chaulx, paille et foyne, rêve cartulaire, le droit de laquelle se lève sur toutes denrées et marchandises sortissans du royaulme en l'Empire, par la ville de Lyon et portz de la sénéchaussée, hors, quant à ladicté ville, la franchise des quatre foyres, et encoures quinze jours après chaque foyre " ; louages et pensions ordinaires ; louage de la nouvelle boucherie. Recettes extraordinaires, " autre recepte des XII deniers mys sus en l'année MVcXXXVIII pour 1200 hommes de guerre à pié, entrées des cinq espesses, camelotz, vin, poix des farines, sel et espisseries ; cotisation faicte sur les notables et apparans de la ville de Lion, par manière de prest, au moys de juillet MVc quarante deux, pour fournir promptement au Roy la somme de soixante mil livres, que ledit seigneur a fait requérir et demander lui prester par Mgr le révérendissime cardinal de Tournon. " \_ Dépenses (Voir les pièces justificatives au numéro cc. 946-949.)

**Cote : CC 0943**

Référence informatique : 00000150

**1541 1542**

Comptabilité communale (1541 - 1542)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte XIIe de Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLI, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLII, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre de la ville seulement, et de la despense sur ce faicte ; quant es autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la Chambre des Comptes à Paris. "

**Cote : CC 0944**

Référence informatique : 00000151

**1541 1542**

Comptabilité communale (1541 - 1542)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte Xlle de Jacques Coulaud, commis par le Consullat de la ville de Lyon à la recepte des deniers de la ville, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc quarante ung, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLII, contenant ledit compte, recepte des deniers qui se lèvent par permission et octroy du roy seullement, et la despense où ilz ont esté employez, comme ès réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires d'icelle ville, lequel est le 11<sup>e</sup> rendu en la Chambres des Comptes, à Paris. \_ Quant ès autres deniers patrimoniaulx de ladicte ville, autre compte en a esté rendu par devant messieurs les gens du roy à Lyon, et conseillers d'icelle ville. "

**Cote : CC 0945**

Référence informatique : 00000152

**1541 1542**

Comptabilité communale (1541 - 1542)  
Journal de dépenses et de recettes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Journal de Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville et communauté de Lyon, contenant recepte et despenses pour l'année, commençant le premier d'octobre MVc quarante ung, finissant le derrenier septembre ensuivant 1542. " \_ Lettres patentes de François Ier, en date de Messigny, le 22 juillet 1542, ordonnant un emprunt de 60,000 l. sur les habitants " apparans " de la ville, " remboursable sur le trésorier et receveur général de Languedoc et sur l'ayde de deux escus

soleil, par chacune pièce de velloux et drap de soye de la magnuffature de Gennes, entrans dans le royaulme. " \_ Autres lettres patentes, de Chatellerault, le 16 juin 1541, affectant les deniers d'octroys des villes à la construction de fortifications dans les places frontières : \_ Autres lettres du roi en date de St-Just sur Lyon, le 2 septembre 1542, réduisant provisoirement la levée de 11032 l. t. à 8000 l. t., jusqu'à son retour de la guerre.

**Cote : CC 0946**

Référence informatique : 00000153

**1541 1542**

Comptabilité communale (1541 - 1542)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ " Ordonnance de remboursement de messieurs les conseillers, qui avoient presté à la ville pour fournir LXm l. au Roy, au moys d'aoust et septembre derrenièrement passez : Gonin de Bourg, Geoffroy Baronnat, Mathieu Athiaud, Jehan Faure, Pierre Lanet, Barthélemy Fayet, Pierre et François Trunel. " \_ " Mandement, parties et quictances de me Pierre Gravier, des fraiz et vacations qu'il a faitz en court, tant pour poursuyr le rabat de trois mil et tant livres, sur les XIm XXXII l. VII s. III d. t., à quoy le Roy avait tauxé les deniers communs de ladicte ville, qu'il demandait pour ung an, affin d'en avoir modéracion et remonter que lesdits deniers n'estoient de telle velleur, mesmes car puis deux ans, led. seigneur a voit prins à sa main et fait lever la foureine par les esleuz, qui en recevoient les deniers au prouffit du Roy, pour en avoir main levée, pour ce qu'elle estoit, comme elle est, comprise de l'achapt des gabelles, que la ville a acquises du Roy ; aussi, comme au moyen du nouveau esdict, de non entrer espisserie en cc

royaume, fors par les portz royaulx, de laquelle, de ce qu'il venoit des ports non royaux, la ville prenoit, par permission dudit seigneur, XXV s. pour balle, entrant audit Lion, qu'estoit comprinse esdits deniers communs, dont ne se recevoit aucune chose ; poursuyvre le procès intenté au Conseil privé par ceulx de Villefranche, à cause des dix deniers pour quarte sel, qui se levoit au pays de Beaujolys comme en celluy de Lyonnays, pour la réparation de ladicte ville, dont iceulx de Beaujolys poursuyvirent exemption, que pour autres affaires contenuz en ces mémoires. " \_ " Parties de confitures fournies par Estienne de Vannes, marchand apothicaire de Lyon, audit me Pierre Gravier, estant à Paris, pour en faire des présens. " \_ " Quittance de me Claude Gravier, secrétaire de la ville, pour ses vacation et despense de trois jours qu'il a esté au pays de Bresse, le roy y estant, au mois septembre 1541, pourter avec monsr le grenetier Daulhon, la coupe d'or, pour le don et présent de M. le Chancelier, et poursuivre la main levée des deniers communs et des octroiz, que le roy a mys à sa main. " \_ " Mandement certifficatif à me Jacques Morice, secrétaire de Mgr le cardinal de Tournon, pour avoir vacqué quelques jours en l'hostel commun, pour faire paier les reffusans leurs cottes des soixante mil livres, prestez au roy ; " d'Humbert de Masso, " pour son homme qu'il a envoyé en court, en poste, chargé pourter à me Pierre Gravier ung gros paquet de mémoires et pièces servans pour la ville. " \_ " Quittances données par Anthoine Gondy, " recepveur ordinaire pour le roy à Lyon, " aux conseillers de la ville, de 2,500 l. pour la rève qu'ils tiennent à ferme. " \_ " Rolle de despense ordinaire, faicte pour le jour Saint-Thomas XXIe décembre MvC quarante ung, auquel jour fut publié l'instrument du scyndicat, en l'esglise Saint-Nizier de Lion, en présence du peuple illec assemblé au son de la grosse cloche, à la manière acostumée ; " et notamment " paiement de XXX s. à me Claude Guillaud, fils de me Jean Guillaud, promoteur en la court ordinaire de Lion, pour avoir fait l'oraison doctoralle. " \_

Payment de XXX l. t. aux " gardien et religieux du couvent Saint-Bonaventure, pour la messe journalle, par eulx dicte et cellébrée en la chappelle du Saint-Esprit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont. " \_ Payment à " Richard Bigoutet, marchand geolier de Lion, d'une somme de soixante-treize livres douze sols tournois, pour une chesne d'or pesant trente escuz et trente deux solz d'or, achapté de luy, et pour la façon, marché faict à deux escuz soleil, revenant à ladicte somme de LXXIII l. XII s. t., de laquelle chesne avait esté faict don et présent à me Dominique du Gabre, secrétaire de mgr. le Reverendissime cardinal de Tournon. " \_ Payment à Claude Pitry, chapuis, " de quatre grans chassiz et deux petis, de bois sapin, es fenêtres de la salle du Consulat, pour empescher le froit qui y estoit par tropt grant. " \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1541, des Rois, de Pâques et d'août 1542.

**Cote : CC 0947 -1**

Référence informatique : 00000154

**1541 1542**

1/2

Comptabilité communale (1541 - 1542)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à là recette des deniers communs. " \_ " Quittances des propriétaires, qui avoient bancs en la vieille boucherie Saint-Nizier, pour les termes Noël MvC XLI, et Saint-Jehan MvC XLII. " \_ " Fraiz et vacations du prévost de la cour ordinaire de Lion, son lieutenant ; et officiers, sergens de ladite court, tant pour avoir fait commandement à tous les bouchers, qui vendoient chair en la nouvelle boucherie de la Lenterne, puis ung an, qu'ilz eussent a continuer y vendre, et non ailleurs, car la voullioient délaisser, comme ilz se faisoient oyr, et

aller autre part à leur plaisir, sans leur ordre de boucherie, qui eust rendu la nouvelle boucherie inutile, laquelle a été faite par permission du Roy ; aussi pour avoir fait le guet de nuyt par ledit prévost et ses officiers, l'espasse de six jours ou environ, à l'entour de la vielle boucherie Saint-Nizier, qu'avoit esté desmolie et rendue en place, puis ung an, faisant laquelle desmolition, ceulx qui avoient maisons à l'entour, avoient promis de bouche, qu'ilz feroient récompense, telle que de raison, pour leur comodité au moyen de ladicte desmolition et place, mais ne le pouvoient savoir jusqu'à ce ; depuis lequel temps, ils auroient esté plusieurs foyz requis de ce faire, ce qu'ilz auroient différé, et n'y vouloient entendre, au moyen de quoy auroit esté ordonné, avec l'adviz de messieurs les gens de justice, rebastir ladicte place, et pour ce dressé, à cause que l'année venoit à expirer de ladicte desmolition, certaines engardes de boiz apposez, contenant le circuy d'icelle vielle boucherie, pour raison que les deniers de la ville et communauté estoient chargez de payer environ IIIc livres par an aux propriétaires, qui avoient bancs et estaulx en ladicte boucherie, pour icelle bastir en autres usaiges que de boucherie, y faire botiques servans pour vendre marchandises autres que chair, pour en tirer revenu, duquel on puisse payer les propriétaires, suivant l'acord fait avec eulx, lesquelz bastimens ainsi encommanchez, aucun, comme le bruit estoit, mesmes que prenoient comodité en ladicte place, s'estoient fait oyr de l'abatre, et de fait sans ledit guet, furent trouvez aucuns sur le fait que abatoient ; que aussi, pour faire aller tous poillalliers, et revendeurs, que vendoient en place et empeschoient le passage devant St-Nizier, aux places ordonnées devant ladicte boucherie nouvelle. " \_ Payment des " charpentiers, maçons, manœuvres et autres, à raison de VI s. par jour, et de V s. par nuit de charpentier, de VI s. par journée de maçons et de V s. par journée de manœuvres, qui ont fait de mourtier, aussi déparvé ladicte plasse, osté les terres

et nestyé les fondassions et servy les massons. " \_ " Rolle de despense pour rebastir et réédifier les botiques en la place de la vielle boucherie, près St-Nizier, pour icelles louer, y venir vendre marchandises et denrées honnestes, autres que en usage de boucherie, au proffit de la communauté, et pour en survenir et acquitter les pensions accourdées et deues aux propriétaires des vielz estaux, et botiques abbatues, moyennant lesquelles pensions iceulx propriétaires vendirent et remirent à ladicte communauté leurdictz estauditz et botiques, de laquelle despense, tant journées que achapt de matières, honorable homme Berthelemy Fayet et Gonin de Bourg, conseillers, à ce commis par le Consullat, aussi Humbert Paris, commis à la conduite des ouvraiges de ladicte communauté, ont tenu compte, commençant ladicte despense à sercher les fondations desdictes vielles botiques et estauditz, et à dresser et escarrir les boys et faire les engardes dès le IXe novembre M<sup>v</sup>c quarante ung. "

Cote : **CC 0947 -2**

Référence informatique : 00000155

**1541 1542**

2/2

Comptabilité communale (1541 - 1542)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

---

" Roolles et parties de. despence pour ouvraiges nécessaires, faictes en la nouvelle boucherye de la Lanterne, tant pour avoir fait tout le tour et long des couvertz, des bancs et estaulx de ladicte boucherie, chanées et gargolles, le tout de feuilles de fer blanc, pour recevoir et conduire les eaues pluviales, y apposer crochetz de fer pour le soustènement desdictes chanées, parrachever, recouvrir le tènement d'icelle bocherye, racoustrer le pavey, à cause des eaues distillans par cornetz desdictes chanées. " \_ " Rolles payés pour faire carrouer les botiques

nouvellement édifiez en la place où estoit par cy-devant la vielle bocherie de Saint-Nizier, que pour mectre de terre pour remplir ladicte place et boticques ; " pour " les serrures et ferrures faictes par la veufve Pierre Filloul, et boticques nouvellement faictes en la place, ou souloit estre la boucherie St-Nizier. " \_  
 Paiement à Simonde de Lorme " marchande de toilles, demeurant près Saint Pierre les Nonnayns, de deux pièces toile bourraz, pour faire des tantes aux bancz de la nouvelle boucherie sur les fossez de la Lanterne, où le soleil frappe si fort que la cher ni les bouchers n'y peuvent comodément demeurer ; " Jehan Esmard, " marchant allement, demourant à Lion, de deux cent feuilles fert blanc, renforcés pour faire partie des chanées et gargolles. " \_  
 Paiement de Raymond Orgelet, sergent, pour contrainte exercée envers " les redevables, mesmes les bouchers, que devoient le louaige des bancs en la boucherie de la Lanterne ; de Me Mathieu Chomat, cleric du greffe criminel, pour son vin, d'avoir assisté avec Julliens Bougière et Jean Amable, sergens ordinaires, pour faire commandement aux bouchers supernuméraires, qui vendaient chair en la rue tendant du Puys Pellu à l'Hospital, aller vendre et eulx retirer à la grand nouvelle boucherie ; ". de Pierre Fourier, " pour avoir gardé les clefz de la grant nouvelle bocherie de la Lanterne, ouvrir et fermer soir et matin. " \_  
 Contribution de Me André Blondel, secrétaire de Mgr, le Daulphin, duc de Bretagne, à cause de l'esloignement de la rue du Ganyvet, allant au grant port de Roanne, estant vis à vis de derrière de la maison dudit Blondet ; de Pierre Robyn, pelletier, Thomas Brully, sellier, l'esleu Pierre Cholet, à l'indemnité due à M. le président Patherin, " pour avoir retiré sa maison du port Roanne pour l'eslargissement de la rue, affin que les charretes y puissent passer. "

**Cote : CC 0948**

(Portefeuille.) \_ 100 pièces, papier.

## **1541-1542**

Comptabilité communale (1541 - 1542)  
 Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
 Mandats et quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Mandats et quittances des rentiers de la ville : Nicolas Rouillet, " chantre, procureur et recepveur pour Messieurs les secretain et chapitre de l'église collégiale de St-Nizier, de Lyon ; " Palerne, " procureur de messieurs les secretain et chappitre de Saint-Nizier, de Lyon ; " Amé Ponchon, notaire ; Claude Gravier secrétaire de la ville ; Aymé Ducrest de Crusillies, demeurant à Chambéry ; Claude Gaspard, seigneur du Souz ; l'argentier Geoffroy Baronnat ; Françoise Bellière ; Clémence de Rochefort, " vefve maistre André Brian, en son vivant conseiller et premier médecin du Roy ; " Luxembourg de Gabiano ; Estienne Trévenay, " l'ung des greffiers à la confection des inventaires ; " Marguerite de Bourges ; Claude Paterin ; Girardin Panse, " caissier de la grant aumosne générale ; " Hugues Vidilly, " procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne de Lion ; " Thomas Paulet, " presbtre ; " Anthoine de la Viz, " tabourineur de Lion ; " Me Claude Bellière, " président du Daulphiné ; " dame Ennemonde Giraud, " vefve de feu Loys Cry, en son vivant marchand florentin, demeurant à Lion ; " Hugues Dupuys, " docteur ès droitz ; " Méraud du Fay, chevalier, seigneur de St-Jean de Bournay ; François Guilhem " maistre de la monnoye ; " Thomas Gadaigne ; Mathieu de Vauzelles, " advocat ; " Antoine de la Chapelle ; François Sala.

**Cote : CC 0949**

(Portefeuille.) \_ 71 pièces, papier.

## **1541-1542**

Comptabilité communale (1541 - 1542)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Cotisations des notables lyonnais

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par Jacques  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Cotisation des notables Lyonnais, " pour  
promptement fournir au Roy LXm l. t. par  
forme de prest, de laquelle somme de  
LXm l. t. noz seigneurs les chancellier,  
Révérendissime cardinal de Tournon,  
admiral de France, Me Guillaume  
Prudhomme, général de Normandie, et  
Martin de Troyes, trésorier et commis à là  
recepte générale de Languedoc, et  
chacun pour le tout, sont obligez, et dont  
le Roy a donné assignation de  
remboursement sur ladicte recepte  
générale de Languedoc, mesmement sur  
l'ayde de deux escuz sur chacune pièce  
de velloux et draps de soye de la  
manufacture de Gennes entrant en ce  
royaulme, payable en troys ans à rayson  
de VII l. par quartier, ensemble le prouffit  
et don gratuit de dix pour cent par an,  
accordé par ledit seigneur et mondit  
seigneur le Révérendissime cardinal de  
Tournon son procureur ; " et  
remboursement des prêteurs. Au nombre  
des cotisés figurent : Luxembourg de  
Gabiano, Estienne de Bourg, " advocat du  
Roy en la court ordinaire du Roy ;  
Antoine du Curtil, procureur ; Jacques Le  
Charron, greffier ; Pierre Charly, dit Labbé  
; Claude Guichard, tainturier ; Jean  
Rydady, notaire royal, Mr le "  
contrerolleur " Pierre Peyraton ; Pierre  
Grolier, docteur ; etc.

**Cote : CC 0950**

Référence informatique : 00000158

**1542 1543**

Comptabilité communale (1542 - 1543)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte Xlle de Jacques  
Coulaud, receveur des deniers communs  
de la ville de Lyon, de l'année  
commençant le premier jour d'octobre  
MVCXLII, finissant le derrenier septembre  
ensuivant MVTcXLIII, contenant la recette  
des deniers patrimoniaulx et du propre  
domayne de ladicte ville seullement, et  
de la despense sur ce faicte. \_ Quant es  
antres deniers des octroys, le compte en  
a esté rendu en la chambre des Comptes  
à Paris." \_ " Receptes : garbeau de  
l'espisserie, impositions, aydes et  
gabelles, rève cartulaire, cens, serviz,  
pensions et louaige, louaige de la  
nouvelle boucherie de la Lenterne ;  
louage des nouvelles botiques faites et  
édifiées, puys le moys de may mil cinq  
cent quarante deux, au lieu où souloit  
estre la vielle boucherie Saint-Nizier ; " "  
autres deniers remys ès mains dudit  
Coulaud, concernant le fait du grant  
hospital du pont du Rosne de ladicte  
ville de Lyon, duquel Messieurs les  
conseillers de ladicte ville sont recteurs  
et gouverneurs ; remboursement fait par  
le Roy ou Monsr Me Martin de Troyes,  
receveur général à Lyon, de partie de  
soixante mil livres, prestées audit  
seigneur par ladicte ville, ès moys d'aoust  
et septembre mil cinq cens quarante  
deux. " \_ Dépenses : (V. les pièces  
justificatives, cc 953 et 954).

**Cote : CC 0951**

Référence informatique : 00000159

**1542 1543**

Double du registre CC 0950

---

Comptabilité. \_ Double du registre  
précédent

**Cote : CC 0952**

Référence informatique : 00000160

**1542 1543**

Comptabilité communale (1542 - 1543)  
Comptes de Jacques Coulaud



---

Comptabilité. \_ " Compte XIIIe de Jacques Coulaud, receveur des deniers de la ville et communauté de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVcXLIII, contenant ledit compte, recette des deniers qui se lèvent par permission et octroy du Roy seullement, et la despense, comme ilz ont été employés es réparations, fortifications et autres affaires nécessaires d'icelle ville, lequel est le IIIe rendu en la chambre des Comptes à Paris . \_ Quant ès autres deniers patrimoniaulx de ladicte ville, autre compte en a esté rendu par devant Messieurs les gens du Roy à Lyon et conseillers d'icelle ville. " \_ Recettes : " barraige du pont du Rosne, aydes des cinq espèces, lesquelles se lèvent par permission du Roy ; espisserie, camelots, vin, poix des farines et sel ; douze deniers mis sus au moys d'avril MVcXXXVIII, pour fournir au paiement de la soulde de XIIc hommes de guerre à pied ; " " recette à cause des deniers prins par le Consullat à change et interest " \_ Dépenses : V. les pièces justificatives n° 953 et 954.

**Cote : CC 0953**

Référence informatique : 00000161

### **1542 1543**

Comptabilité communale (1542 - 1543)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Indemnité accordée par le Consullat à Pierre Trico et Jehan Johannel, adjudicataires de la ferme des " bestes vives et boucherie, suspendue en raison de la levée par le consulat de l'ayde des entrées sur le pyé forché, pour fournir aux LXm l. t. pour la soulde des gens de pyed demandez par le Roy. " \_ "

Remise à ferme par " noble Antoine Gondy, recepveur ordinaire du Roy, de son domaine à Lyon, de la rève cartulaire au Consulat. " \_ Bail de la ferme " des bestes vives, boucherie et autres appartenances d'icelle ferme, et de la ferme des blez, farine, fusterie, revenderie, harengerie, poisson sallé, ferraterie et autres apartenances d'icelle ferme, à Me Jehan Johannel et Pierre Tricot ; " \_ " de la ferme de la poissonnerie fresche, courderie et canabasserie, à Jehan Boysset et Claude Ravalier, dit Brotel ; de celle de la mercerie, dra.perie, pinterie, baterie, espicerie, ensemble de la fruyterie, huylle d'olyve, amandes, ligués, raisins et autres fruitz venans des pays bas, aussi de la pelleterie, cordouanerie, espinolerie, papeterie, laynes, parchemyn et chappellerie, à Claude Archimbaud et Nicolas Tissot. " \_ Frais d'expédition d'un " vidimus de lettres de main levée de l'imposition fourienne, remise ès mains de la ville." \_ "Paiement fait par le Consulat à Anthoyne Gondy, receveur du domayne pour le Roy, à Lyon, de 2500 l. pour la ferme de la rève, aquse par la ville. " \_ Emprunt de 3000 l., fait au nom de la ville par Jacques Coulaud, à Me Laurent Tixier, greffier de la Guillotière, habitant de Lyon, et de 1000 écus d'or à Brethon Gros, par Humbert de Masso et Gonyne de Bourg, conseiller de la ville et en son nom. \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1542, des Rois, de Pâques et d'août 1543.

**Cote : CC 0954**

(Portefeuille.) \_ 106 pièces, papier ; un cahier in-4°, 6 feuillets, papier.

### **1542-1543**

Comptabilité communale (1539 - 1540)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Dépenses diverses

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers publics. \_

Dépenses diverses. \_ " Partie de toile, baillée aux bouchers, pour en faire des tantes en leurs bancs, à eulx louez en la nouvelle boucherie de la Lanterne, à cause de la grande ardeur du soleil, qu'est survenue. " \_ " Quittances des propriétaires qui avaient bancz et botiques en la vielle boucherie de Saint-Nizier. " \_ " Fraiz faitz et payez par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville et communauté de Lion, pour avoir payement de plusieurs personnes redevables à ladicte ville, tant pensions, louages que autres deniers. " \_ Payement aux " gardien et couvent Saint-Bonaventure de ladicte ville, de la messe journalle et ordinaire, par eulx dicte et cellébrée en la chapelle du Saint-Esperit du pont du Rosne ; " " à Pierre Pourret, " de huict cens boys, qu'il a fourny pour brusler en la salle et chambre des papiers du Consulat ; " " à Anthoyne Godyn, cartier, pour avoir refaict en papier, et collé les chassiz de la salle du Consulat et chambre des papiers." \_ " Rolle de la despense faite le jour de Saint-Thomas XXI décembre MvC quarante deux, pour la publication du syndicat " et notamment, "XXX s. pour Me Anthoine du Lac, qui a faicte l'oraison doctoralle acostumée... " \_ Payement de leurs quartiers aux rentiers de la ville : Luxembourg de Gabiano, de Bourg, " advocat du Roy en la cour ordinaire de Lyon ; " Méraud du Fay, " chevalier, seigneur de Saint Jehan de Bournay, Pierre Dorlin, " notaire et tabellion royal à Lyon ; " Nicolas de Saint-Pol ; François Guillhem, " maistre de la monnoye de Lyon ; " Thomas Gadagne ; Thomas Sertin et Albisse Dalbene, " tuteurs et administrateurs des personnes et biens de Thomas Gadaigne, filz et héritiers de feu monsr de Beauregard, noble Thomas Gadaigne ; " " Laurens Cappony, ayant le compliment des enfants et héritiers feu Thomas Gadagne, et compagnons, comme procureur de sire Paule Anthoine Gadagne" ; Mathieu de Vauzelles, " advocat ; " le grenetier Daulhon ; Michel de la Chapelle, docteur médecin ; Pierre Palerne " chanoyne de Saint-Nizier " ; François Sala, " cappitaine de la ville de

Lyon ; " Guillaume Gaspard, Sr du Souz ; l'argentier Geoffroy Baronnat ; de Françoise Bellièvre, dame de Lange ; " Clémence de Rochefort, vefve de maistre André Bryan, en son vivant conseiller et premier médecin du Roy ; " Jehan Baronnat, seigneur du Vernay ; Claude Trévonay, " marchand de St-Roman de Popes, héritier de Me Estienne Trévenay, en son vivant notaire et greffier aux inventaires audit Lyon ; " le président du Dauphiné, Claude Paterin ; Ennemonde Giraud, " vefve de feu Loys Cry, en son vivant marchand florentin, demeurant à Lyon ; " Claude Bellièvre ; Anthoine de la Viz, " taborin ; " Thomas Paulet, " presbtre " ; Claude Regnod, " presbtre, procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne ; " Amé Porchon, notaire ; Nicolas Roillet, " chantre, procureur et receveur pour messieurs les secretain et chapitre ,le l'église St-Nizier de Lyon ; " Aymé Ducrest de Crusillies, " demeurant à Chambéry ; " etc

**Cote : CC 0955 -1**

(Registre.) \_ in-folio, 90 feuillets, papier.

**1543-1544**

1/2

Comptabilité communale (1543 - 1544)  
Comptes de Jacques Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte XIIIe de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MvC XLIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MvC XLIII, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte. \_ Quant ès autres denier, des octroys, le compte en a esté rendu en la chambre des Comptes à Paris. " \_ " Recettes : impositions, aydes et gabelles, acquises du roy au profict de lad. ville, puy le moys de décembre 1536 ; huitiesme et vingtiesme du vin ; gabelles de la boucherie et des bestes vives ; de la poyssonnerie fresche, canabasserie et

courderie ; du blez et farines, ferraterie, harengerye et poisson salé, revenderie, fusterie, pierre et chault, paille et foyon, sellerye et boulerie ; \_ de la grant ferme comprenant la mercerye, espisserye, drapperie de layne et soye ; pinterye, batterye, riz, amendes, huilles d'olyve, ligues, raysins, orenge, et autres fruitz venans du Pays-Bas ; de la rêve cartulaire, en laquelle sont comprins les portz de la sénéchaussée de Lyon, et pays de Beaujoloys, deppendant de la maistrise des portz dudit Lyon ; cens, servis, pensions et louaiges ; boucherye de la Lenterne ; \_ boutiques édifiées puy l'année mil cinq cens quarante deux, où souloit estre la vielle boucherie Saint-Nizier ; \_ louaiges des places et pyes, estans despuys le portal Chenevyer, tirant le long des murailles de la ville, hors ledit portal tirant à la boucherie Lenterne ; \_ recettes extraordinaires, rentes et pensions vendues par le Consullat ; " dons " faicts au grant hospital du pont du Rosne, aussy à celluy de Sainte Catherine dudit Lyon ; " remboursement partiel de 37,000 l., sur les 60,000 empruntées par le roi en 1542 ; " cotisation, faite par manière d'emprunt, et sur les bourgeois, manans et habitans de la ville de Lyon, ès moys d'avril et may 1544, pour fournir LXVIIm l., à laquelle somme ladite ville de Lyon a esté taxée, pour sa portion de LXXIIIm l., à quoy icelle ville et les villes clouses de la seneschaulcée de Lyon estoient coctisées.

**Cote : CC 0955 -2**

Référence informatique : 00000164

**1543 1544**

2/2

Comptabilité communale (1543 - 1544)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Copies des lettres patentes de François Ier, en date de Rouen, le 29 avril 1544, " ordonnant ladite imposition, liste des imposés, devers la Saône : Jehan Jordant, dit Dance, " taincturier " ; Jehan Carlet,

dict de Part-Dieu, "taincturier " ; Bernard de Myreau, "taincturier" ; Claude Ponson, dict Nizier, " taincturier " ; Anthoine Corneille ; Mr le général du Boys ; Jean Bellière ; " la vefve et hoirs Pierre de Bourgoigne " ; Jehan Anthoine Larmurier ; Loys de Serin, armurier ; Jacques Barontiny, parfumeur ; Jehan Cochaud, orfèvre ; Annemond des Roziers, chasublier ; Gabriel Berthier, changeur ; Michel de la Chapelle, médecin ; Mr " l'esleu Grolier " ; Me Nicolas du Pré, "bancquiers" ; Me " l'esleu et receveur de Vinolz " ; " Me Claude Martellanche ; l'argentier Geoffroy Baronnat ; Symon Coctières ; Jehan Daulhon, grenetier ; André de la Roze ; Richard Bigotté ; Pierre de Luxembourg, orfèvre ; M, de Feyzin, Me Nicolas de Chapponay ; Pierre Vauzelles, orfèvre ; Jehan le Clerc, orfèvre ; François Guillem, me de la monnoye, et les hoirs feu Michel Guillem ; Gabriel de Silvas, médecin ; Me Pierre Grolier, docteur ; Jehan Mollet, orfèvre ; Mr du Puy, " lieutenant particulier " ; Maurice Pocolot, docteur ; Gaspard Guillot, docteur ; " l'advocat " Estienne de Bourg, docteur ; " Pierre Vise, orfèvre ; Me Anthoine du Curtil ", procureur du Roy ; Jehan de Crain, peintre ; Mr du Crozet, docteur ; Claude Nycolier, docteur ; Me Pierre Noytolon, "enquesteur" ; Jaques Nycolas, " syurgien " ; " Annemond Chaland, docteur ; Claude Laurencin, seigneur de Riverie ; Pierre Bulloud, docteur ; Michel le Paige, lapidaire ; Me Anatase, médecin ; Jaques Anaud, monnoyeur. Devers le Rosne : Jehan Berthier, dit Moton, changeur ; Pierre Battet, libraire ; Morin, libraire ; Jehan et François Freslon, libraires ; Jaques de Jonctes ; Barthélemy Dargenton, médecin ; Pierre Taclard. " essayeur de monnoye" ; Jehan Mosnier, " librayre " ; Gilles et Jaques Huguétan, frères" libraires ; Estienne Maillet, libraire ; Benoist Montaudoyne, " bapteur d.'or " ; Vincent de Portunariis ; Jaques Croset, libraire ; Jehan Peyn, orfèvre ; Nycolas Rosset, changeur ; Salvator Vidal, peintre ; Jehan de Torne, imprimeur ; Mathelin Fourgues, " hacquebutiers ; Jehan André, dit Davignon, " faiseur d'eau fort ; "

Estienne Gueynard, changeur ; Loys Nesme, " taincturier " ; Claude Pichon, " taincturier " ; Bastien Greffius ; Mathieu de Mectz, " hacquebutier ; " " la vefve et hoirs François Fradin ; " Jaques Moderne ; Ollivier Arnollet ; Balthazard Arnollet, fils dudit Arnollet ; Benoist Montaigne, dit Bonin, imprimeur ; la " vefve Jehan Hannequin, peintre ; " Mathieu Chevrier, " peintre ; " Hugues Chevrier, " peintre ; " Jehan Vendemure, " peintre ; " Gabriel. Vendemure ; Antoine Garnier, dit Fuzet, " taincturier ; " Maryn le Siévert " orlogier " ; François Juste et sa belle mère ; Danyel de Crane, " peintre ; " Thomas Berthereau, imprimeur ; Jaques Mycal, " taincturier ; " Estienne Colloigne, " taincturier ; " Jehan Fenoillet ; Anthoine Doulcet, " fondeur de lettres ; " Guillaume Burgat, changeur ; Denys Darcy, imprimeur ; Michel Ligier, tireur d'or ; Noël Doville, " horlogier ; " Jean Bigonneau, " orfèvre. " " Retournant en la greneterie : Jehan de la Rochette, dit Gratet, " tissotier ; " Pierre Charly, dit Labbé ; la " vefve et héritiers Pierre de Boloigne, dit Pictor ; " Jehan et Pierre Buffereau, changeurs ; Jehan Crozet, orfèvre ; Hector Pennet, imprimeur ; etc., etc. Emprunt fait aux Florentins et Lucquois de 8000 l. t., pour subvenir aux dépenses de la ville " mesmes pour les rempars et fortiffication, et fournir à la soulde des gens de guerre. " \_ Dépenses (V. cc. 957-959.)

**Cote : CC 0956**

Référence informatique : 00000165

**1543 1544**

Comptabilité communale (1543 - 1544)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

.Comptabilité. \_ " Compte XIII de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MvC XLIII, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant MvC XLIII, contenant recepte des deniers levez par

permission du roy seullement, et la despense, comme ilz ont esté employez ès reparations, fortiffications et autres affaires nécessaires d'icelle ville, lequel est le IIIle rendu en la chambre des Comptes à Paris. \_ Quant ès deniers patrimonialux de la ville, autre compte en a esté rendu par devant messieurs les gens du roy et conseillers d'icelle ville de Lyon. \_ Recettes : " barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin ; aydes et entrées des cinq espèces : camelotz, vin, poix des farines, sel, espisserye ; entrée de l'espisserye, qui est la cinquiesme et dernière espèce de celle venue des portz maritains royaulx, qui est demourée sur les bras de la ville, pour ce qu'il n'y a eu personne qui l'ait voullu mettre à prix. " \_ Contribution des pays voisins aux fortifications de la ville ; entrée d'un denier tournoi pour livre ; emprunt " pour la soulde de troys mil hommes de guerre à pied, pour portion des bourgeois et manans de Lyon, de la soulde de cinquante mil hommes de pied, demandez par ledit seigneur estre payez par les bonnes villes de son royaulme, " et pour les fortifications de la ville. \_ Emprunts à change, pour subvenir auxdits frais de fortifications. \_ Dépenses : réparations du pont du Rhône ; fortifications de la colline St-Sébastien ; extraction de pierre à " Pyraisgue ; " construction d' " ung nouveau rempart de boulevart, audessus du chasteau de Pierre-Size et Saint-Just, appelé le boulevard de la Cytadelle, au territoire de la pye joignant, et hors les murailles de ladicte ville de Lyon ; " fortification d'Ainay ; " closture d'une bresche de la muraille et sainture, estant au dessus de Fourvière, tendant du chasteau de Pierre Size à Saint-Just d'une autre brèche, estant au dessus du portail Saint-George, tyrant contre mont à la porte Saint-Just et des Farges ; gazonnement du boulevard Nostre-Dame et Saint-Vincent, et tour Ronde, au dessus de la montagne Saint-Sébastien ; " payement du " capitaine Adrian de Monbrun, Humbert Paris, Philibert Troignard, Annemond Girard, Ollivier Rolland, commis à la conduite des rempars et

fortifications ; " prix des rois de l'arc, de la couleuvrine et de l'arbalète ; achat d'artillerie et de munitions ; " monstres généralles faictes en la ville, au moys d'aoust mil Vc XLVIII, par les habitans d'icelle ville, depuys l'age de XVIII ans, jusques à l'âge de LX ans, par le commandement du Roy et de monsieur de St-André, gouverneur de la ville, affin que le Roy nostre dit seigneur ayt peu sçavoir le nombre des habitans et armures pour mieulx et pour plus promptement résister à la garde et deffence d'icelle ville. " \_ " Payement à Me Pierre de Sainte-Livye, dit le Prince, imprimeur, de cent feuilles, imprimez en papier du taulx et prix du pain ; " \_ " à Jehan Du Cresne, painctre, de douze escussions par luy faictz, aux armes de la ville, painctes sur fer blanc, pour servir et estre portez avec les torches aux trespassez conseillers ; " à Barthelemy Aneau, " principal et régent du colleige de la Trinité, " d'une subvention de 100 l. t., " affin qu'il puisse mieulx entretenir et donner instruction et enseignement aux enfants ; " achats de blés pour la ville, " et pour fournir aux commissaires deputez en Provence à faire biscuitz pour l'advitaillement de l'armée turquoyse, soubz la charge du capitaine Barberousse, estant à Marseille, Thoulon et pays à l'environ ; " gages d'officiers du Consulat, etc., etc.

**Cote : CC 0957**

Référence informatique : 00000166

**1543 1544**

Comptabilité communale (1543 - 1544)  
Comptes particuliers de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte particulier de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de la recepte de l'ayde du bestail à pied fourché, entrant en lad. ville et fausbourgs de Lyon, pour fournir au roy LXm l.t. pour la soulde de cinquante mil hommes de guerre, durant les moys de

may, juing, juillet et aoust MVc XLIII, et ce, depuis le XXe juing an susd. MVc XLIII, qu'il fut commencé lever, jusques au derrenier de mars MVc XLV (v. st.,) que sont deux ans, neuf mois, dix jours, aussi de la despense sur ce faicte, rendu en la chambre des Comptes à Paris. "

**Cote : CC 0958**

Référence informatique : 00000167

**1543 1544**

Comptabilité communale (1543 - 1544)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jaques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Lettre missive de François Ier datée de Fontainebleau le XIXe jour de janvier, annonçant au Consulat la naissance d'un fils du Dauphin et l'invitant à faire des feux de joie dans la ville pour célébrer cet événement. \_ Dépenses de ces feux. \_ Présent fait par le Consulat, " à Mr de St-Rémy, envoyé par le Roy en ceste ville, pour la conduite des rempars et fortifications, d'une somme de cent escuz d'or, outre une chesne d'or, pezant deux cens ung escu d'or soleil, et du prix de 465 l. 15 s. " Quittance signée de Richard Bigotet pour ladite chaine. \_ Présent de 400 écus d'or, fait par " le Consulat à Mgr de Saint-André, conseiller du Roy, son seneschal, lieutenant et gouverneur général en la ville de Lyon. et pays lyonnais en considération que a jà demeuré en ceste dicte ville troys moys, assavoir despuys le derrenier jour de février derrenier passé, jusques à présent, où le Roy l'avoit envoyé pour faire fortifier ladite ville, tant du costé de la montaigne Saint-Sébastien, que du costé de Saint-Just, pour le doubte de l'Empereur qui se fait ouyr la voulloir prendre et endommager ; " de 10 escuz d'or à Blaise Beauboys, Me d'hostel dud. seigneur ; de 10 escuz à Me Estienne du Tronchet, son secrétaire ; de 6 escuz à

Jehan de Chamblant, son escuyer ; plus 4 l. t ; " pour une bourse en laquelle ont esté mys les ditz 400 escuz d'or. " \_ " Parties des fraiz faitz pour acheter des confitures sèches et de Geynes, pour icelles envoyer avec celles acheptées à Lyon, et en court, pour faire don et présent à Messeigneurs les conestable, cardinaux de Lorraine, de Tournon, maréchal Saint-André, garde des sceaulx, Sr d'Ulphé (sic), et autres seigneurs de la court, pour avoir les affaires de la ville pour recommandez, mesme pour abolir le greffe des insinuations, obtenu par François Senneton. " \_ " Rolle et parties de despenses pour le jour et feste St-Thomas, l'an mil Vc quarante troys, " et notamment " de quatre escuz d'or, ordonnez estre payés par forme de présent, à Me Philibert Sarrazin, docteur médecin, habitant de ladicte ville pour l'oraison doctorale qu'il feist, actendu qu'il fut prié et chargé par le Consulat par la faultte et absence de Me qui s'en estoit chargé et s'en alla sans la vouloir faire. " \_ " Frais de la messe journalle, dicte et cellébrée par les gardien et couvent de Saint-Bonaventure, en la chappelle du Saint-Esperit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont. " \_ " Rolle et parties de despenses faite le mercredi XXIIIle jour de septembre MVc quarante quatre, pour les feuz de joye, faitz devant l'hostel commun de la ville, et sur le pont de Saône, pour la paix faite entre le Roy et l'Empereur, suivant les lettres du roy escriptes à Monsr de Saint-André, gouverneur et lieutenant général dudit seigneur, lesquelles il a communiquées au Consulat, et ordonné pour cest effect les feuz de joie. " \_ " Rame fin papier à escrire acheptée à la vefve Jacques Giraud, papetière, demeurant en la rue Mercière, pour servir aux actes du Consulat, à faire doubles et mémoires. " \_ " Frais des contraintes exercées par Claude Corbeil, sergent royal, contre les bouchers pour les obliger " à aller vendre à la grant boucherie, nouvellement érigée sur les fossez de la Lenterne, chasser les vendeurs de pourceaulx, fruiz

et vaulataille, parmy ladicte ville. " \_ " Quittances des propriétaires, qui avoient bancs et boticques en la vielle boucherie Saint-Nizier. " \_ " Payement à Pierre Pourret " de 800 gros boys de compte à brûler, marché fait à cinquante solz le cent, pour chauffer le Consulat en l'hostel commun, et autres qui y viennent, et aussi en la chambre des papiers. " \_ " Fraiz et despens faitz par Anthoine Valloyre, dit Béguin, en ung voyaige fait par ordonnance de MM. les conseillers de la ville de Lyon, et par eulx commis à conduyre les mères Yllaire de Boneneur et Coronée Clément, qui ont eu la conduite de l'hospital du pont du Rosne de la ville de Lyon, jusques au lieu de Bloys, au monastère des filles repenties, lesquelles sont parties dudit Lyon le vendredy XIIIle jour de décembre MVcXLIII. "

**Cote : CC 0959**

Référence informatique : 00000168

**1543 1544**

Comptabilité communale (1543 - 1544)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Achat de l'hôpital du pont du Rhône

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. \_ Achat par l'hôpital du pont du Rhône " du dixme de Villefranche et Gleisy en blez ; " \_ " frais de convocation des notables et maistres des mestiers en l'hostel commun, où estoient messieurs les gens du roy, pour trouver moyen de trouver argent pour faire les fortifications, aussi pour la soulde de trois mil hommes de guerre, à présent demandez par le roy à ladicte ville, à raison de VII s. VI d. pour jour et pour homme. " \_ " Dépenses de bouche, " faites en l'hostel commun par messieurs les conseillers, l'esleu de Vinoulx, Jehan Paffi dit Bello, Jehan Seneton et Barthélemi Fayet, commissaires à faire le taux dudit

emprunt. " \_ Mandat et quittance de " Me Denys de Charsy, imprimeur, pour avoir fait en impression huit cents cedulles, pour icelles bailler aux citoyens et habitans coctizez par prest ; quarnet de quictances des clerks et sergens, qui vacque à la sollicitation et contraincte dudit emprunt. " \_ " Frais de vidimus fournis aux receveurs des aydes et gabelles, Jacques de Baileux. \_ Frais d'entérinement, en la cour de parlement de Tholouze, des lettres d'affranchissement de la forienne et rêve des denrées et marchandises sortissant des foyres de ceste dicte ville. " \_ " Baux de la ferme de la pessonnerie fresche, courderie et canabasserie à Pierre Trico, Me Jehan Johannel et Pierre Cheyllieu ; de la ferme du blez, farines, fusterie, revenderie, arengerie, poisson sallé, ferraterie, sellerie, borrellerie, pierre et chaulx, paille et foing à Pierre Trico, et Jehan Johannel ; de la ferme de la mercerie, draperie pinterie, batrie, espicerie, ensemble de la fruiterie, huylles d'olyve, amandes, figues, raisins, aussi de la peleterie, courdonnerie, espinolerie, papeterie, laynes, parchemyn et chappellerie, surçoyement de la levée des gabelles de la boucherie et bestes vives," et remboursement " de Ilm l. par an, pour la valleur d'icelles, sur les deniers de l'entrée du pied fourché ; " avance à Estienne Trembley de Charlieu, de " 600 escuz soleil pour six cens asnées blé, froment de Beaulse, vendables par le menu ou populaire ; et de 400 escuz d'or à Me Odet Raille, Monde Millet, sa femme, et Jehan Millet, marchand de Lyon, pour deux mille asnées blé, froment et seigle. " \_ Reçus donnés par " Anthoine Condy, receveur ordinaire pour le roi à Lyon ", de 2, 500 l., aux conseillers de Lyon, " à cause de la rêve et cartulaire qu'ils tiennent à ferme dudit seigneur. " Reçu des conseillers de la ville de 275 l. t. " à eux adjudgées par le sénéchal de Lyon, ou son lieutenant, contre ceulx du plat pays de Lyonnais ; " exemption pour deux ans de contribution ordinaire ou extraordinaire, accordée aux marchands Florentins et Lucquois établis à Lyon, en considération d'un prêt de 8,000 l. par

eux fait au Consulat. \_ Garbeau des foires de Toussaint 1543, des Rois, de Pâques et d'août 1544.

Cote : **CC 0960**

Référence informatique : 00000169

**1543 1544**

Comptabilité communale (1543 - 1544)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Mandats et quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Mandats et quittances des rentiers de la ville : " Gynon de Bourg, Françoise de Poysieu, veuve de Me Méraud du Fay, en son vivant, chevalier, seigneur de Saint Jehan de Bournay ; Gaspar Guillot, docteur es droitz ; " François Guilhen, " maistre de la monnoye de Lyon ; " Thomas Sertin et Albisse Delbène, " recteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz de feu Thomas Gadaigne, et Laurent Capponi, ayant le compliment desdits enfans ; " Mathieu de Vauzelles, " avocat ; " le grenetier Daulhon ; Me Michel de la Chapelle ; Pierre Palerne, " chamaryer de Saint-Nizier ; " François Sala, capitaine de la ville ; Claude Gaspard, Sr du Souz ; l'argentier Geoffroys Baronnat ; Françoise Bellière ; Clémence de Rochefort, " vefve de Me André Briant " ; Luxembourg de Gabiano ; Claude Trevenay, " de St-Romain de Popes ; " Marguerite de Bourges, " vefve Michel Pelisson ; " Claude Paterin, président de Dauphiné ; " les commissaires de l'aumosne générale ; " Ennemonde Gravier, " vefve Louis Cry, en son vivant, marchand florentin à Lyon ; " Benoit Ponthus, " greffier de la seneschaussée, " Thomas Paulet, " prestre ; " Claude Regnod, " prestre, procureur et receveur du grand hospital du pont du Rosne ; "

Amé Ponchon, notaire ; Aymé Ducrest de Crusillies, demeurant à Chambéry ; etc., etc. \_ " Emprunts faits par le Consulat aux plus apparans habitants, pour promptement avoir deniers.... pour la paye Illm hommes de guerre. " (V. le registre cc. 955).

**Cote : CC 0961**

Référence informatique : 00000170

**1544 1545**

Comptabilité communale (1544 - 1545)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

" Compte XVe de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVcXLVIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MVcXLV, contenant ledit compte, recepte des deniers levez par permission et octroy du Roy, et de la despense, comme ilz ont esté employez es réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires de ladicte ville. " \_ Recettes : " barrage du pont du Rhône, dixiesme du vin, entrée des " camellots. " du vin, du blé, du sel, de l'épicerie ; six deniers par livre sur les marchandises entrans dans la ville, hors mys sur les victuailles ; composition du Consulat avec les marchands sur lad. entrée ; recette à cause des marchandises restées en la main de la douanne le dernier d'aoust mil Vc XLV, auquel jour ladicte entrée a esté abolye et cessée de lever ; recette à cause des deniers mys sus et cottisez, au moys de juillet mil Vc XLV, sur les citoyens et habitans de Lyon pour fournir au Roy quarante quatre mil livres, pour la portion de lad. ville, de XLVIII<sup>m</sup> l. t., demandée par led. seigneur, tant à icelle ville, que es villes closes de Lyonnois, pour la soulde des gens de guerre et armée de mer, contre le roy d'Angleterre, durant les moys d'avril, may, juing et juillet an susdit mil VcXLV. " \_ Dépenses : réparation du pont du Rhône, fortifications de St-Sébastien, du

boulevard de la Cytadelle, " aultrement de la pie estant au desous du Chasteau Pierre-Size et Saint Just " ; du boulevard d'Ainay ; recette de la douane ; achats de salpêtre, maladie contagieuse, etc., etc. (V. les pièces justificatives cc. 963-965.)

**Cote : CC 0962**

Référence informatique : 00000171

**1544 1545**

Comptabilité communale (1544 - 1545)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. " Compte Xve de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVcXLVIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLV, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domaine de lad. ville, seulement, et de la despense sur ce faite. \_ Quant ès autres deniers des octroys, le compte a esté rendu en la Chambre des Comptes, à Paris. " \_ Recettes : " garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, du huitième du vin, de la boucherie et bêtes vives, des blés et farines, fusterye, revenderye, harengerie et poisson salé, ferraterie, sellerie, bourlerie, paille, foyn, pierre et chaux, poyssonnerie fresche et canabasserie et courderie, grant ferme de la mercerye, espisserie, drapperie de layne et soye, pinterie et baterie, riz, amendes, huile d'olyve, figues, raisins, oranges et autres fruitz venans du Pays-Bas, cens, servis, pensions et louaiges ; boucherye de la Lenterne ; boutiques édifiées au lieu où souloit estre la vielle boucherie Saint-Nizier ; " vente de pensions ; recettes du grand hopital du pont du Rhône. \_ Dépenses. (Voir les pièces justificatives cc. 963-965.)

**Cote : CC 0963**

Référence informatique : 00000172

**1544 1545**



Comptabilité communale (1544 - 1545)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Dépenses diverses

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Dépenses diverses : gages des conseillers de la ville pendant l'année 1544-1545 : de Monconys, de Claude Teste, d'Anthoine Vincent, de François Sala, capitaine de la ville ; de Claude Gravier, secrétaire ; de Jehan de la Bessée, procureur général ; de Claude Archimbaud, mandeur du Consulat ; de Robert Guimbaud et Perinet Pirod, " commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trespassez " ; achat à " Yhérosme Tolose, papetier de Lyon, d'une rame fin papier à escripre, mys en la salle du Consulat, pour servir aux actes, à escripre memoires..." \_ " Parties de torches et autres fraiz, deuz à Philippe Guichard, dit Rambaud, qu'il a fourniz pour le sepuelliment de feu André Garbot, lors conseiller, le IIIe jour d'octobre MVC quarante quatre, et le IIe jour de janvier ensuivant, le sepuelliment de feu sire Guyot Henrys, aussi conseiller. " \_ Allocation de 30 l. t. " aux gardien et couvent des Cordelliers de l'ordre St-Bonadventure, pour une messe ordinaire, que se dit par les religieux dud. couvent, chacun jour, en la chappelle de Saint-Esperit du pont du Rosne. " \_ " Rolle et parties de despenses du jour et feste Saint Thomas 1544, " et notamment, de XXX s. " à Mons. Me Charreton, docteur et chanoyne de l'esglise St-Paoul dudit Lyon, que avoit faict et prononcé l'oraison doctoralle. " \_ " Despense faicte le dimanche cinquiesme d'octobre mil cinq cens quarante-quatre, pour le disner de monsieur le juge Tignat, Monsr Meslier, son lieutenant ; Me Guillaume Meslier, docteur assesseur ; Me Geoffroy Trunel, procureur des procès de la ville, à Paris, estant en ceste ville ; Monsr de la Bessée,

procureur général de lad. ville, assemblez par ordonnance du Consulat et dudit juge, en sa maison, appelée le Greillon, sur l'Observance, près Pierre Cize, pour juger le procès de la ville renvoyé par arrest du parlement dudit Paris, entre le Consulat, demandeur, et les enfans et hoirs de Jehan Chapelle, leur père, pour avoir condempnacion et paiement de dix-sept cens livres ou environ, deues par lesdits hoirs à lad. ville, dont ledit Chapelle, leur père, leur seroit demeuré redevable, à cause des blez de lad. Ville, dont il aurait eu charge ès années MVC trente et trente-ung, lequel procès estoit et est en estat de juger. " \_ " Quictances des propriétaires qui avoient bancs et botiques en la vieille boucherie Saint-Nizier. " \_ " Pris fait baillé à Matthieu Perret, dit Michelet, masson pour faire un fourt au collége de la Trinité. " \_ Avance de 100 l. sur les gages de Me Barthélemy Aneau, " recteur et principal du colliège de la Trinité. " \_ Allocation à Me Claude de Cublize, " jadis recteur au colliège de rue Neufve, en faveur de sa vieillesse et pauvreté, et pour demeurer quicte envers luy des réparations et services qu'il a faictz. " \_ " Dépenses en blé, vin et vivres, pour l'hôpital du pont du Rhosne. " \_ " Recette d'une pension de XXX l. réachaptée par Humbert Faure, le VII décembre MVC XLVIII, pour le prix de VI. l. t. , en faveur de quoy il a donné C l. t. aud. hospital, qui est en tout VIIe livres, pareille somme que luy estoit deue d'un prest qu'il avoit fait à la ville l'année MVC XLII. "

Cote : **CC 0964**

Référence informatique : 00000173

**1544 1545**

Comptabilité communale (1544 - 1545)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud" receveur des deniers communs.

\_ Baux des gabelles " des bledz, farines, fusterie, revenderie, " à Pierre Tricot et Jehan de Johannel ; " de la poyssonnerie fresche, canabasserie et corderie, " aux mêmes ; " honoraires de Me André de Fontville, greffier, estant en cour pour les affaires de la ville, mesme pour le fait de l'ayde et entrée de six deniers pour livre ; " de Me Jehan Gravier, secrétaire du Consulat, également député avec ledit de Fontville, " en court devers le Roy et son Conseil privé, estant à Bloys ou à Chambourg, poursuyr exemption de XLVIII<sup>m</sup> l. " que le roy demande présentement, tant sur ceste dicte ville, que autres villes closes du pays de Lyonnois, aussi poursuyr la suppression d'une abolicion générale de l'ayde de VI d. t. pour livre, sur les denrées et marchandises entrans en lad. Ville, obtenue par certains Allemans, et pour ce, obtenir confirmation de la première abolicion dudit ayde par le Consulat, obtenue estre préalablement remboursez de LXXV<sup>m</sup> l. t., prins à intéretz pour survenir aux closture et fortifications de ladicte ville, semblablement poursuyr main levée de deux escuz sur pièce velloux de Gennes, lesquelz furent ordonnez pour le remboursement des LXXV<sup>m</sup> l. t. prestez au Roy ; " de Pierre Séguier et Clément du Puy, " advocats en parlement, à Paris, " de " Geoffroy Trunel, procureur en parlement ; " de Valentin du Caurroy, " avocat en parlement, à Paris ; " d'Anthoine Sève, " avocat au parlement de Paris ; " " Pierre Pynet, procureur ès cours de ceste ville de Lyon ; " de Me Nycole Meslier, " lieutenant en la court ordinaire de Lyon, pour avoir veu et fait son rapport du procès qui estoit pendant en ladicte court, entre le Consulat de ladicte ville, demandeur, d'une part, et les héritiers feu Jehan Chappelle, et espices de dix escuz d'or soleil, fournies pour le jugement deffinitif dudit procès, vuydé en ladicte court ordinaire de Lyon, au mois de septembre MVc XLIII ; " de Mathieu de Vauzelles, " docteur, conseil et avocat des procès et affaires de lad. ville ; " \_ frais de poursuites judiciaires, soutenues ou intentées pour la ville par

Jean de la Bessée, procureur général. \_ " Compte de la recette et despensc faictes par M, André de Fontville, greffier civil à Lyon, en ung voiage qu'il a fait, tant sur chevaux de poste que autrement, partant dudit lieu, le 17e jour du moys de mars 1514,(v.st.)pour aller devers le Roy et nosseigneurs de son conseil privé. " \_ Remboursement d'emprunts faits par la ville aux sieurs Delaporte, Faure, Henry et Sève. \_ Mise en liberté de Guyon Gauteret, chaussetier, débiteur de la ville, " détenu aux prisons du Roy, appelez Rohanne, puy quatre moys en ça. " \_ Vente par la ville à " Paule Sourt, reveran sur le Rosne, présent, et Claude Dumont et Anthoine Canet, riveyrans, de Saint-Michel dudit Lyon, présent, de six bapteaulx appelez courtes, boys sapyn, et ung carreton, aussi sapyn, estant sur la ryvière de Saonne, à soubstenir la chesne traversant ladicte ryvière, auprès d'Enay, environ deux ans derrenier passez , pour empescher l'yssue des blez, et autres choses défendues. " \_ Grabeaux des foires de Toussaint et de Noël 1544, Pâques et août 1545.

**Cote : CC 0965**

Référence informatique : 00000174

**1544 1545**

Comptabilité communale (1544 - 1545)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittance des rentiers de la ville : Aymé du Crest de Crusillies, demeurant à Chambéry ; " Pierre Palerne, " au nom et comme procureur de messieurs les secrétain et chappitre de St-Nizier de Lyon ; " Amé Ponchon, " notaire de Lyon ; " Me Claude Gravier, " secrétaire de la ville ; " Claude Dejoz, " prebendier et héritier de feu messire Thomas Paulet, en son vivant prestre bénéficié en l'église de

Lyon ; " Claude Regnod, " prestre, au nom et comme procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne de Lyon ; " Me Claude Bellièvre, premier président du Daulphiné ; Benoit Ponthus, " greffier de la sèneschaussée de Lyon ; " le président Claude Patherin ; Guillaume Gaspard, marchand de Villefranche ; François Bellièvre ; l'argentier Geoffroy Baronnat ; François Sala, capitaine de la ville ; Michel de la Chapelle, docteur médecin ; Mathieu de Vauzelles ; Thomas Sertin, " l'ung des tuteurs et administrateurs des personnes et biens Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universels de feu Thomas Gadaigne ; Laurans Cappony, procureur du Sr Albisse d'Elbène autre tuteur desdits héritiers Gadaigne ; " François Guilhem, maistre de la monnoye de Lyon ; " Anthoine de Rocard, " comme procureur de noble dame Françoise de Poysieu, vefve de feu messre Méraud du Fay, chevalier et seigneur de Saint-Jehan d'Ambronay, tutrice des dits enfans dud. seigneur et d'elle ; " Luxembourg de Gabiano ; Marie de Pierrevive, " femme et procuresse fondée de noble homme Anthoine Condy, Sr du Peron et de Toissey, receveur ordinaire pour le roi à Lion ; " Pierre de Gallian, marchand florentin, résidant à Lyon, etc., etc.

**Cote : CC 0966**

Référence informatique : 00000175

**1545 1546**

Comptabilité communale (1545 - 1546)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte XVIe de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier d'octobre MVcXLV, finissant le dernier septembre ensuivant MVcXLVI, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte. \_ Quant ès autres deniers des octroys, le compte en

a esté rendu en la chambre des Comptes de Paris." \_ Recettes : " impositions, aides et gabelles, huitiesme et vingtiesme du vin, rève cartulaire, cens, servis, pensions et louages ; louages de la boucherie Lenterne, en laquelle il y a cinquante-ung bancs ou boutiques, compris icelles des deux maisons, estant en icelle boucherie ; des boutiques édifiées puy l'année mil cinq cens ; quarante deux, au lieu où souloit estre la vielle boucherie Saint-Nizier. " \_ Dépenses : (V. les pièces justificative ; cc. 968-970.)

**Cote : CC 0967**

Référence informatique : 00000176

**1545 1546**

Comptabilité communale (1545 - 1546)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte XVIe de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVC XLV, finissant le derrenier septembre ensuivant MVC XLVI, contenant ledit compte, recepte des deniers levés par permission et octroy du Roy, et de la despense, comme ils ont esté employez ès réparations et autres affaires nécessaires de ladicte ville. " \_ Recettes : " barraige du pont du Rosne ; dixiesme du vin ; entrées des cinq espèces, camelotz, vin, poix des farines, sel et espisserye ; entrée du pied fourché. " \_ Dépenses : réparations du pont du Rhône ; construction des remparts " des boulevardz St-Clair, joignant la rivière du Rosne ; des ouvraiges en pierre des canonnières du boulevard Notre-Dame et autres ouvraiges nécessaires esdits rempars ; " \_ " des ouvraiges faitz pour... refaire le port rue Chalamon, sur la rivière de Saône, tant qu'il se comporte en largeur, la rue frappant sur ledit port, seulement pour ce qu'il estoit rompu et ruiné, à cause des eaux pluviales, descendans en icelluy des rues Mercière, les rues de la Grenette et autres

prochaines. " (V. pour les autres dépenses les pièces justificatives cc. 968-970.)

**Cote : CC 0968**

Référence informatique : 00000177

**1545 1546**

Comptabilité communale (1545 - 1546)

Pièces justificatives de dépenses de

Jacques Coulaud

Dépenses diverses

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Dépenses diverses. \_ " Gages du conseiller Jehan de Rochefort, pour demie année finie à Noël 1545, de Jehan de la Bessée, procureur général, de Claude Gravier, secrétaire du Consulat ; de François Sala, capitaine de la ville ; de Pierre Bret, trompette, commys à faire l'esveil à Fourvyère, soir et matin, pour faire ouvrir et fermer les portes de la ville " ; de Jehan Esparron et Pernet Pirod, " commys à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trépassés ; " de Claude Archimbaud, mandeur du Consulat ; honoraires de Me Mathieu de Vauzelles, " docteur ès-droictz, advocat et conseil des procès et affaires de la ville ; " de Me Anthoine Sève, " advocat au parlement à Paris " ; " de Me Pierre Segulier ; " Clément du Puy, Valentin du Caurroy, " advocats en Parlement à Paris ; " Estienne Duronis, " solliciteur des affaires de la ville au grand Conseil ; " Geoffroy Trunel, procureur de la ville au parlement de Paris ; Pierre Perret, " procureur ès cours de la ville de Lyon. " \_ " Bail de la mercerie, draperie, pinterie, baterie, espicerie et appartenances d'icelles fermes, ensemble de la fruiterie, huilles d'ollyve, amandes, ligues, raysins et aultres fruictz, venans du Pays Bas, aussi de la pelleterie, cordonnerie et espinollerie, papeterie, laynes, parchemyns et chappellerie, à Claude Archimbaud, pour deux années, commençant en octobre MVc XLV. ". \_ "

Mandement de Jehan Le Loup, messaiger ordinaire de la ville, pour avoir porté la somme de six escuz d'or de ceste ville, aux grands jours de Ryons, et les distribuer, assavoir : deux escuz à Me Geoffroy Trunel, procureur général de la ville, pour sa comparicion au procès, pendant auxdits Grands-jours entre les conseillers, inthimez, et les habitans de Tarare et autres villes du pays de Lyonnois, et quatre escuz, à Monsr Me Nycolle Meslier, pour faire faire consultacion auxdits Grands-jours dudit procès, et fournir à ce qui sera nécessaire pour la conservacion du droit du Consulat ; " \_ " dudit Jehan Le Loup, pour avoir pourté et remys, par devers le greffe de la cour des aides, à Paris, le procès par escript d'entre les conseillers, ayant prins la cause pour Denys Bernico, fermier, appellant des esleuz de Lyonnois, et les frères Senneton, marchans dudit Lyon, inthimez, d'autre, suyvant la contraincte et compulsoyre obtenue par ledit Le Loup. " \_ " Compte et parties des fraiz et vaccations de Jacques Coulaud, receveur de la ville, du voyage par luy fait à Paris pour la reddition de ses comptes. " \_ " Acquit de Me Claude Gravier, secrétaire de la ville, pour certains vidimus de l'achapt des gabelles par le Consulat, de l'appointement passé par messrs les conseillers avec messieurs les Ytaliens, touchant l'ayde de six deniers pour livre, qui se levait sur toutes marchandises, entrans en ladite ville, et les copies de l'arrest donné au Gland Conseil, par lequel auroit esté ordonné que les comptes de la ville se rendroient par devant le seneschal de Lyon, ou son lieutenant, les procureur et advocat du Roy, deux des conseillers et le secrétaire, l'arrest de monsr Me Adam Fumée, conseiller et Me des requestes du roy, par lequel les comptes des vingt années précédentes furent déclarez avoir esté bien et deument renduz, et des lettres patentes du Roy, par lesquelles est permys auxditz sieurs conseillers d'employer des deniers et octroyz du Roy au fait de la peste. ". \_ " Achapt d'une rame fin papier, remise en salle du Consulat pour escrire les actes,

mémoires, escriptures, doubles et autres, servans pour les affaires de ladicté communauté. " \_ " Despense payée et acquictée pour le jour et feste Saint-Thomas " et notamment XXX s. à " Me Guillaume Lymandas, docteur, que auroit fait et prononcé l'oraison doctorale, comme fait a esté de toute ancienneté. " \_ " Payement aux gardien et couvent Saint-Bonaventure de Lion, d'une messe ordinaire, par eulx célébrée, chaque jour, en la chapelle du Saint-Esperit du pont de Rosne. " \_ " Parties de Philype Guichard, dit Rambaud, des torches qu'il a fournies à MM. Les conseillers pour les sepvelimens de feuz Monsr l'argentier Baronnat, et feu Pierre Lanet, qui avoient esté conseiller, aussi pour convoyer mesdits sieurs les conseillers, quant ilz sortent tard l'hyver du bureau du Consulat. " \_ " Vin, tant blanc que claret, fourni par Jehan Hochperg et André Para, taverniers, pour Messeigneurs de Saint-Rémy, Maugeron et de Grignan. " \_ " Mandat de Siriac Hospère, " pour avoir servy de mandeur, quasy journallement, et pour avoir pesé le pain. " \_ " Quittances des propriétaires, qui avoient bancs et boticques en la vielle boucherie Saint-Nizier. " \_ " Payement par le Consulat à Antoine Gony, receveur ordinaire, pour le Roy à Lyon, de la somme de 2,500 l. à cause de la rêve et cartulaire qu'il tient a ferme dudit seigneur." \_ " Garbeau des foires de Toussaint 1545, des Rois, de Pâques et d'août 1546.

**Cote : CC 0969**

Référence informatique : 00000178

### 1545 1546

Comptabilité communale (1545 - 1546)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Mandats et quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Mandats et quittance ; des arrérages des rentiers de la ville : Aymé du Crest de Crusilies, demeurant à Chambéry ; les sacristains et chapitre de St-Nizier ; Amé Ponchon, notaire royal ; Pierre Tassard, " procureur de l'ospital du pont du Rosne ; " " messire Benoist Decostes, presbtre habitué en l'église St-Jehan de Lyon ; " Me Claude Bellière ; Benoist Ponthus, " greffier en la sénéchaussée de Lyon ; " Thomas de Pierrevive, " caissier de l'aumosne générale ; " le président Claude Patherin Claude Trévenay, de St-Romain de Popey ; Guillaume Gaspard, marchand à Villefranche ; Guicharde de Cucharmois, dame du Vernay ; Clémence de Rochefort, " vefve de Me André Briant, conseiller et premier médecin du Roy ; " Françoise Bellière ; Catherine de Bourges, " vefve feu noble Geoffroy Baronnat ; " Pierre Palerne, chanoine de St-Nizier ; François Sala, capitaine de la ville ; Jehan et André de la Chapelle, fils de Me Michel de la Chapelle ; Bonne Laurencin, " vefve de Jehan Daulhon " ; Me Mathieu de Vauzelle ; Thomas Sertin, " l'un des tuteurs et administrateurs des personnes et biens des nobles Guillaume et Anthoine Gadaigne, enfans et héritiers de feu Thomas Gadaigne, et Laurens Cappony, ayant le complément desdits enfans, et procureur du Sr Albisse d'Elbène ; " François Guilhem, " maistre de la monnoye de Lyon ; " Nycolas de St-Pol ; Luxembourg de Gabiano ; Françoise de Poysieu, " vefve feu messire Meraud de Fay, chevalier et seigneur de St-Jehan d'Ambronay, tutrice des enfans dudit seigneur ; " Jehan François Biny, " marchand banquier florentin, "demeurant à Lyon, ayant droit de Me Jehan Garde ; Bonne Trye, femme de Me Estienne de Bourg, " avocat du Roy en la court ordinaire de Lyon ; " etc.

**Cote : CC 0970**

Référence informatique : 00000179

### 1546 1547

Comptabilité communale (1546 - 1547)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte XVIIe de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVcXLVI, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLVII, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de lad. ville seullement, et de la despense sur ce faicte. \_ Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la chambre des Comptes, à Paris. " \_ Recettes : " garbeau de l'espisserie, impositions, aydes et gabelles, des huictiesme et vingtiesme de vin, de la boucherie, bestes vives et droict de tonlieu, au lieu de la gabelle des chevaux ; des bledz et farines, fusterye, revenderye, harengerie et poisson salé, ferraterye et sellerie, bourlerie, paille, foing, pierre et chaulx, poyssonnerye fresche, canabasserye et courderye, grant ferme comprenant la mercerye, espisserie, drapperie de laine et soye, pinterie et baterye, aussi les rys, amendes, huile d'olyve, liguës, raisins, oranges et aultres fruitz venans du Pays-Bas, ensemble la pelleterye, cordoannerye, espinollerye, papier, laynes, parchemyn, et chappellerye ; rêve cartulaire, comprenant les portz de la sèneschaulcée de Lyon et pays de Beaujolays, deppendant de la maistrise des portz dudit Lyon, les deniers de laquelle rêve se lèvent avec la fouraine sur tous vivres, denrées et marchandises sortissans du royaulme, et par mesme moyen, à cause que d'une mesme marchandise est deu rêve et fourienne, et se reçoivent selon ung taulx gracieulx pour ce ordonné, le tout, pour le soulagement des marchands, fréquentans les foyres de ladicte ville de Lyon, desquelles touteffoys ne se paye aucune chose, quant à icelle ville, durant la franchise des quatre foyres, ni de quinze jours après, chacune des marchandises appartenans des marchans des villes impériales, ne pareillement de dix jours, des villes et quantons des Liguës par exprest privilegeige du Roy ; cens, servis, pensions

et louaiges. " \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 972-974.)

**Cote : CC 0971**

Référence informatique : 00000180

**1546 1547**

Comptabilité communale (1546 - 1547)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte XVIIe de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLVI, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLVII, contenant le dit compte, recepte des denierg levez par permission et octroy du Roy, et de la despense, comme ilz ont esté- employez ès réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires de ladicte ville. " \_ Recettes : " barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, cinq espèces : camelotz, vin, poix des farines, sel et espicerye ; pied fourché ; douze deniers mis sus en 1538 ; emprunt aux Florentins et aux Lucquois." \_ Dépenses : réparations du pont du Rhône ; travaux de fortification, " tant pour parfaire les canonnyères du grant boulevard devant l'église Saint Sébastien, ayant regard sur la rivière du Rosne, monter et haulcer la muraille dudit boulevard, mesme sur les lad. canonières, que au boulevard Saint-Clair, frapant et joignant ledit Rosne et autres lieux, où il estoit requis pour la deffence de la ville. " \_ Dépenses pour la " venue et arrivée du corps de Monseigneur le daulphin, l'amenant du lieu de Tournon, où il avoit esté entreposé, puy son trépas, le conduisant à Saint-Denys en France, ainsy que le Roy l'avoit mandé. " \_ Députés envoyés vers Henri II, pour lui faire hommage à son avènement, peste, etc. (V. pour les autres dépenses les pièces justificatives cc. 972-973).

**Cote : CC 0972**

Référence informatique : 00000181

**1546 1547**

Comptabilité communale (1546 - 1547)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Gages des fonctionnaires et employés du  
Consulat

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud ; receveur des deniers communs. \_ Gages des fonctionnaires et employés du Consulat : de Nicolas Baronnat, Pierre Tassard, Pierre Sève, conseillers ; François Sala, capitaine de la ville ; Jehan de la Bessée, procureur général ; Claude Gravier, secrétaire ; Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs ; Jehan Esparron, Pierre Vende, Pernet Pyrod, a commis à faire l'esveil, chacun lundi matin, en commémoration des trépasses ; honoraires de Me Nycolas Meslier, docteur, lieutenant de Monsr le juge ordinaire dudit Lyon, pour plusieurs vacations par luy faictes, à la prière du Consulat et suivant les lettres missives que luy furent envoyées aux Grands jours dernièrement tenuz à Rion, tant pour empescher plusieurs requestes faictes auxdits Grands-jours par Mons, l'advocat de Bourg, contre le présent Consulat, autorité et privilèges de la ville, aussi pour empescher les foyres de ceste dicte ville, auquel lieu de Clermont il seroit allé exprés dudit lieu de Rion ; " de Me Mathieu de Vauzelles, " docteur advocat et conseil pour les affaires communs et hospital du pont du Rosne dudit Lyon ; " de Me Valentin du Caurroy, Anthoine Sève, Clément du Puy, Séguier, avocats au Parlement de Paris ; de Nycolas Baronnat, docteur, " procureur du Roy en la sénéshaulcée de Lyon, " de Geoffroy Trunel, procureur au Parlement de Paris, et Pierre Pynet, procureur ès cours de la ville de Lyon. \_ " Vin blanc et claret, offert par le Consulat à Monsr de St-Valier, à Monsr de Maugeron, à Monsr de Lésigny, à Monsr de Gyé et à Monsr du Puy,

advocat, Anthoine Sève, solliciteur, et Geoffroy Trunel procureur au Parlement de Paris, eux estans à Lyon, de retour des Grands jours derrenierement tenoz à Rion, à Monsieur de Grignan et à Monseigneur de Saint-André, lieutenant-général pour le Roy et gouverneur en ladicte ville, envoyé par ledit seigneur pour les réparacions et fortiffications de ladicte ville." \_ " Messe quothidienne, dicte et célébrée en la chapelle du Saint-Esperit, près le pont du Rosne, parles gardien et religieux Courdelliers du couvent Saint-Bonaventure dudit Lyon ; " \_ " paiement du marguiller et tirecorde, manécantant et clergeon de l'église Saint-Nizier, à l'occasion de la Saint-Thomas, et de Me Geoffroy Rivyère, docteur médecin, qui auroit fait et prononcé l'oraison doctorale. " \_ " Quittance donnée par Anthoine Gondy, receveur ordinaire pour le Roy à Lyon de la somme de 2,500 l., à cause de la rêve et cartulaire, que les conseillers tiennent à ferme du Roy. " \_ " Carnet de quittances des propriétères, qui avoient bancs en la vieille boucherie Saint-Nizier, servant pour les termes Noël MVC quarante-six et St-Jehan-Baptiste MVC XLVII. " \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1546, des Rois, de Pâques et d'août 1547.

**Cote : CC 0973**

(Portefeuille.) \_ 106. pièces, papier.

**1546-1547**

Comptabilité communale (1546 - 1547)  
Pièces justificatives de dépenses de  
Jacques Coulaud  
Mandats et quittances des rentiers de la  
ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Mandats et quittances des rentiers de la ville : Aymé Ducrest de Crusillies, de Chambéry ; les chanoines et sacristain de Saint-Nizier ; Amé Ponchon, " notaire et secrétaire de l'arcevesché de Lyon " Claude Gravier, secrétaire de la ville ;

Pierre Tassard, en qualité de " procureur et receveur du grand Hospital du pont du Rosne ; " Claude Bellière, " président de Daulphiné ; " Thomas de Pierrevive, " caissier de l'aumosne générale ; " Marguerite de Bourges ; le président Claude Paterin ; " dame Jane Menoust, vefve feu sire Claude Mérault, cessionnaire de damoysselle Guicharde de Cucharmoy, dame de Vernay ; " Jehan et François Sala ; Françoise Vigière, " vefve de Claude Gaspard, seigneur au sou ; " Françoise Bellière, dame de Lange ; Clémence de Rochefort, " vefve Me André Briant, en son vivant, conseiller et premier médecin du Roy ; " Hector de Godefroy, " escuyer, seigneur de Cornas " ; Jehan et André de la Chapelle, " au nom de leur père feu Me Michel de la Chapelle ; " Me Mathieu de Vauzelles, " avocat pour le roy à Lyon " ; Laurent Cappony, " ayant le complément des enfans et héritiers feu Thomas Gadaigne et compagnons, comme procureur de sr Paulle Anthoine Gadaigne, et de sr Albisse d'Elbène, tuteur des héritiers Gadaigne, et Thomas Sertyn, l'un des tuteurs et administrateurs des personnes et bien de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz de feu Thomas Gadaigne ; " François Guilhem, " mestre de la monnoye de Lyon ; " Catherine de Bourges " vefve de l'argentier, noble Geoffroy Baronnat " ; Anthoine de Rocard, " comme procureur de noble Claude du Fay, seigneur de Saint-Jean d'Ambronay, filz de feu Méraud du Fay " ; Nicolas Dupré, " bourgeois et banquier de Lyon, comme procureur de Me Jehan Sarde, escuyer de nostre Saint Père le pape" ; Gonyn de Bourg ; Luxembourg de Gabiano ; Bonne Trye, " femme de Me Estienne de Bourg, avocat " ; Jehan Baronnat, seigneur du Vernay, etc.

**Cote : CC 0974**

Référence informatique : 00000183

**1547 1548**

Comptabilité communale (1547 - 1548)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte XVIII de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier Jour d'octobre MVc XLVII, finissant le derrenier septembre ensuivant MVcXLVIII, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de la dicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte. \_ Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la chambre des Comptes, à Paris. " \_ Recettes : " garbeau de l'espisserye, impositions, aydes et gabelles, du VIIIe et du XXe du vin, de la boucherie, bestes vives et droict de tonlieu, au lieu de la gabelle des chevaulx ; des bledz et farines, fusterie, revenderie, harangerie et poisson salé, sellerie, ferraterie, bourlerie, paille, foing, pierre et chault, de la poyssonnerye fresche, canabasserie et courderie, la grand ferme, comprenant mercerie, espisserye, droguerie de layne et soye, pinterie et baterie, rys, amendes, huilles d'olyve, raisins, oranges et autres fruitz venans du pays bas, pelleterie, cordonnerie, espinollerie, papier, laynes, parchemyn et chapellerie ; rêve cartullaire, comprenant les portz de la sèneschaucée de Lyon et pays de Beaujoloys, deppendans de la maistrise des portz dudit Lyon, les deniers de laquelle rêve se lèvent avec la fouryenne sur tous vivres et marchandises sortissans du royaulme ; cens, serviz, pensions et louaiges. " \_ Dépenses. (V. les pièces justificatives cc. 977-978.)

**Cote : CC 0975**

Référence informatique : 00000184

**1547 1548**

Double du registre CC 0974

---

Comptabilité. \_ Double du registre précédent.



**Cote : CC 0976**

Référence informatique : 00000185

**1547 1548**

Comptabilité communale (1547 - 1548)  
Comptes de Jacques Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte XVIII de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MvC XLVII, finissant le derrenier septembre ensuivant MvCXLIII, contenant ledit compte, recepte des deniers levez par permission et octroy du roy, et de la despense, comme ilz ont esté employez es réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires de ladicte ville. " \_ Recettes : " barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, entrées des cinq espèces, vin, poix des farines, sel et espisserye. " \_ " Emprunt destiné au remboursement des Florentins et Lucquois, et aux frais de l'entrée du roy et de la reine. " \_ Dépenses : réparation du pont du Rhône ; fortifications du boulevard Saint-Vincent, de la tour des serpens, " estans au bas des fossez de la Lanterne, frapant ladicte tour, et joignant la rivyère du Rosne, et ce, suyvant l'adviz de plusieurs cappitaines, de laquelle il a convenu abatre le couvert et la faire vouter, pour servir de boulevard et rempart de ce que le boulevard Saint-Clair ne pourroit deffendre ; " " de la loge et grange de boys estans dedans le boulevard de la citadelle, au-dessus Saint-Just, où sont entreposez les boys et otils nécessaires pour les réparations de ladicte citadelle, que l'impétuosité du vent avoit abatu, aussi pour racouter le portal et clorre les gorges des canonnyères dudit boulevard, pour la seureté d'icelluy et des boys, et utilz estans dedans ladicte loge " \_ " réparation du pont de Saône " \_ " édifice d'un jeu de paulme fait à neuf, au tènement et circuit de l'abbaye d'Enay, pour l'esbat et passe-temps du roy Henry,

en son arrivee et nouvelle venue audit Lyon ", etc., etc.

**Cote : CC 0977**

Référence informatique : 00000186

**1547 1548**

Comptabilité communale (1547 - 1548)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Traitement des conseillers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Traitement des conseillers de la ville : Guillaume Henry, Hugues Delaporte, Jehan Cornuti, dit de Capella, Humbert Gimbre, François Grolier, " esleu de Lyonnois ; " Humbert Faure, " esleu au lieu feu Jehan Cléberger, pour ce qu'il estoit allé de vie à trépas ; " François Sala, capitaine de la ville ; Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; Claude Gravier, secrétaire du Consulat ; Claude Archimbaud et Laurent Rave, mandeurs du Consulat ; Jehan Esparron et Pierre Venda, " commis à faire l'esveil chacun lundy matin, en commémoration des trépasses ; " honoraires de Me Mathieu de Vauzelle, " docteur, avocat et conseil des procès et affaires de ladicte ville et communauté, et de l'hospital du pont du Rosne ; " Anthoine Sève, Pierre Séguyer, Clément du Puy, Valentin du Caurroy, " advocatz en la cour de Parlement, à Paris ; Geoffroy Trunel, procureur au Parlement de Paris, et Pierre Pinet, procureur ès cour de Lyon. " \_ " Don et présent de ung ponson de vin de Bourgogue de Beaulne, à raison de six livres tournois le ponson, acheté à Claude Tisserant, et demi ponson vin blanc du creu de Millery, contenant quatre asnées et demye, à quatorze livres tournois, au feur de III l. X s. t. l'asnée, acheté à Philippe Guichard, dit Rambaud, offert par le Consulat à Monseigneur de St-André, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en ladicte ville et pays de Lionnoys, estant en ceste

dicte ville, envoyé par ledit seigneur pour icelle faire réparer et fortifier. " \_ " Don de 500 escuz d'or au même. " \_ " Rolle et parties de despense, faite le jour de Saint-Thomas MvC XLVII, " et notamment de XXX s. donnés " à Monsr Me Trousson, docteur advocat ès cours de Lyon, qui auroit fait et prononcé l'oraison doctorale. " \_ " Payement des gardien et couvent des Courdelliers de Saint Bonaventure, pour une messe, par eulx dicte et célébrée, chacun jour, en la chappelle du Saint-Esperit du pont du Rosne. " \_ " Roolle et parties de despense, faite par ordonnance de messieurs les conseillers de la ville de Lyon, pour ung banquet et festin, fait pour avoir donné à diner à messieurs les ambassadeurs des Lygues et cantons du pays de Souysse, le sabmedy XXV fevrier MvC XLVII (v. st.), temps de caresme estant lors en ladicte ville de retour de la court, où ilz estoient allez porter baptizer madame Claude, fille du Roy Henry, qui est suivant une lettre escripte esdits conseillers par Monsr de Saint-André, gouverneur de ladite ville, disant avoir le commandement du Roy ainsi le faire, et que l'on feroit service audit seigneur ; lesquelz ambassadeurs estoient en nombre quatre, acompagniez de environ trente personnes de leur suite, tous assistans audit bancquet, où estoient aussi messieurs les lieutenant-général et particullier et procureur du Roy en la sénéchaucée de Lyon, Torvéon, conseiller au Grand Conseil, et plusieurs autres notables de ladicte ville, y convoyez de la part du Consulat, lesdits conseillers aussi y estans avec les officiers estans souz ledit Consulat, auquel bancquet il y avoit environ soixante personnes d'assiecte, et ordonné faire six platz garniz, chacun de vingt-cinq platz, à trois services pour plat, que sont LXXV pour plat, le service et assiecte fait par le cappitaine Sala et des enfans de la ville, pour lequel il a convenu avoir toutes choses requises en tel cas pour l'honneur de la dicte ville, et duquel bancquet ont eu charge Anthoine Bonyn et Jehan de la Porte, conseillers d'icelle ville, pour ce faire, achepter toutes choses nécessaires,

le tout fait par leur conduite, et ordonné au recepveur de ladicte ville fournir les deniers ; et est assavoir que iceulx ambassadeurs estoient arrivez en ladicte ville, puis le mercredy précédent XXIIe dudit mois de fevrier, logez une partie au Lyon d'Or et l'autre à l'Ours, esquelz depuis leur dicte arrivée, avoit esté envoyé de la part de ladicte ville et présenté à leur repas force ypocras et vin muscat. " \_ Payement, de 2,500 l. à Jacques Rousselet, receveur ordinaire pour le Roy à Lyon, par le Consulat, en sa qualité de fermier de la rêve et cartulaire. \_ Garbeau de l'épicerie des foires de Toussaint 1547, les Rois, Pâques et août 1548.

**Cote : CC 0978**

Référence informatique : 00000187

**1547 1548**

Comptabilité communale (1547 - 1548)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Mandats et quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mandats et quittances des rentiers de la ville : Clémence de Rochefort, " vefve messire André Briant, conseiller et premier médecin du Roy, nostre sire ; " \_ " la vefve et hoirs Claude Merauld ; " Marguerite de Bourges ; les hoirs messire Claude Paterin ; Thomas de Pierrevive, " receveur de la grant ausmone de Lyon ; " Pernette Beauregard, femme de Guigo Vérard, de Lyon ; Claude Bellièvre, Pierre Tassard, " procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne ; " Claude Gravier ; Amé Ponchon, notaire ; les sacristain et chapitre de St-Nizier ; " Aimé du Crest de Crusillies, habitant à Chambéry ; " Bonne Laurencin, " vefve de feu Jehan Daulhon, seigneur du Chiel ; " Jehan Cornuty, dit de Capella ; André et Jehan de la Chapelle, " fils et héritiers de

feu Me Mychel de la Chapelle, médecin ; " François Sala, capitaine de la ville, et Jehan Sala, son frère ; Hector de Godefroy, " seigneur de Cornas ; " Françoise Vigière, " vefve de feu Claude Gaspard, seigneur du Sou ; " Catherine de Bourges, " vefve de feu l'argentier Geoffroy Baronnat ; " Françoise Bellière ; Thomas Sertyn, " l'ung des tuteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universels de feu Thomas Gadaigne et Laurens Cappony, procureur du sieur Albisse d'Elbène, autre tuteur desdits héritiers Gadaigne ; " Laurens Cappony, " ayant le complément des enfans et héritiers de Thomas Gadaigne et compaignons, et procureur du sieur Paulle Anthoine Gadaigne ; " Me Mathieu de Vauzelles, " avocat pour le Roy à Lyon ; " Jehan Camus, seigneur de la Roche ; Gonyn de Bourg ; Claude du Fay, seigneur de St-Jehan d'Ambronay ; Me Jehan Sarde, " secrétaire de l'archevesché de Bourges, escuyer de Nostre Saint Père le Pape ; " François Guilhem, " Me de la monnoye de Lyon : " Luxembourg de Gabiano ; Bonne Trye, " femme d'Estienne de Bourg, avocat en la court ordinaire de Lyon ; " " Françoise Rubis, vefve de feu noble maistre Claude Paterin, président de Bourgogne, et demoyelle Denise Paterin, femme de M, le baron de Senecey, " etc., etc. ; " des propriétaires qui avoient bancs en la vieille boucherie Saint-Nizier, servant pour les termes Noël mil Vc quarante sept et Saint Jehan-Baptiste M Vc XLVIII. "

**Cote : CC 0979**

Référence informatique : 00000188

**1547 1548**

Comptabilité communale (1547 - 1548)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Extrait des délibérations consulaires relatives aux préparatifs pour l'entrée du roi Henri II et de Catherine de Médicis

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Extrait des délibérations consulaires relatives aux préparatifs pour l'entrée du roi Henri II et de Catherine de Médicis, " sur l'advertissement fait par Mons, le Gouverneur auxdits sieurs conseillers et Consulat, de la venue du Roy, nostre sire, Henry, et de la Royne, en ceste ville, que doit estre dedans six semaines ou environ, ausquelz convient faire entrée pour leur premier et joyeux advènement à la coronne, comme accoustumé estre à ses prédécesseurs roys de France, et pour ce qu'il conviendra faire grans fraiz, tant pour faire faire et dresser les dons et présens qu'il leur conviendra faire auxdictes entrées, aussi pour faire tendre les rues pardessus de toyles tainctes aux couleurs dudit seigneur et de la Royne, qui sont blanc et noir et vert et blanc, faire faire les escussions aux armoiries et divises desdits sires, aussi les eschaffaulx et ystoires qu'il conviendra faire parmy la dicte ville, habiller les personnaiges, tant hommes, femmes, que filles que joueront auxdictes histoires, où journellement conviendra fournir et ordonner argent par le menu. " \_ Délégation donnée par le Consulat à François Rousselet, seigneur de la Part-Dieu, Gonyn de Bourg, Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles, Humbert de Masso, conseillers " pour prendre garde et ordonner les payemens des fraiz qu'il conviendra faire... mesme pour donner ordre à faire faire les pris-faictz des présens, des poyles, des eschaffaulx, et faire habiller les femmes et filles qu'il conviendra mettre sur les eschaffaulx pour jouer les ystoires, que seront dressées ; " et par ces derniers, à " Anthoyne Bonyn et Jehan Paffy, dit Bello, conseillers, pour tenir le compte et fournir tous les deniers, fraiz et despenses qu'il conviendra faire... et pour ce que, à présent, il n'y a deniers ès mains du receveur des deniers communs de la ville, comme il a rapporté, pour promptement fournir auxdits fraiz qu'il conviendra faire, a esté ordonné et ont esté priez lesdictz Bonyn et Bello,

prendre à change et intéretz, au meilleur compte qu'ilz trouveront, deux mille escuz d'or soleil pour fournyr et satisfayre à partie desditz fraiz, desquelz ilz tiendront compte sur lesdits fraiz et depens qu'ilz fourniront. " (11 mai 1548).

\_ Mandats auxdits Bonyn et Bello de verser aux sieurs de Montessu, Hiérosme Guerrier et Jehan de la Porte, les sommes nécessaires, " pour convertir aux fraiz qu'il convient taire pour les entrée. "

**Cote : CC 0980**

Référence informatique : 00000189

**1547 1548**

Comptabilité communale (1547 - 1548)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Frais de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon, le 23 et 24 septembre 1548

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon, 23 et 24 septembre 1548. \_ "Rolle des maîtres peintres, charpentiers et menuisiers, qui ont vacqué à veoir et visiter les lieux et places, prendre les mesures, faire les desceintz et autres prépturatives (sic), commencer ung eschaffault, au lieu de Veyse, où lesdits seigneurs Roy et la Royne repouseront le jour des dites entrées, pour d'illec veoir passer les bandes et compaignyes des gens de cheval et à pied de ladicte ville, que aussi pour faire les eschaffaulx et théatres ordonnez estre faits, tant à la porte Bourgneuf, entrée de la ville, ung grant arc à voute, au devant le Griffon, où sera l'eschaffault de la France, au port St-Pol, où seront eslevez le Rosne et la Saone avec deux fontaines ; au-devant St-Eloy, ung grand théaltre à deux faces, où seront les termes ; au Change, où seront eslevez Nectune (sic) et Immortalité, avec une grand perspective et un grand palais,

l'eschaffault de la Fortune, ensemble quatre gallères, pour donner le passe-temps sur l'eau audit seigneur Roy et la Royne, durant qu'ilz séjourneront en ceste ville. " \_ Parmi les artistes employés aux préparatifs figurent : Me Bernard Salomon, " painctre, conducteur de l'ouvre de la painctrie ", payé à raison d'une livre par jour ; Mathieu Chevrier, " painctre, pour cinquante une livre de crée broyée, " et autres couleurs ; Me Pierre Jaquet, " moleur pour aller à Saint-Cire, pour sercher et tirer de terre grasse et icelle faire amener en ceste ville, pour faire les molles des termes et figures pour servir à l'entrée ; " et Me Perrin Jacquet, père, " qui y a vacqué avec son filz ; " Jehan Menaige, " maistre painctre ", payé à raison de 12 sols par jour ; Me Guillaume Charrier, Jehan Frécon, Jehan Jacquet, Augustin Ravant, Pierre Corneille, Nicolas Pourreau, Guillaume Morizet, Pierre Sentier, Jehan Varembrung, Claude Roch, Jehan Edoard, Philippes Carmoys, Jehan Picard, Mathelin Jouerin, Jacques Moujon, Paule Lalemant, Aymé Paupin, Corneille ou Cornillon de Bavière, Pierre Veial, Jehan de Paris, Jehan Baudry, Bastien Cachet, Anthoine Boy, Bastien Maulpin, " painctres " ; Adam Martin, Mathieu Charles, " mouleurs, pour les termes et grandes figures tant de plastre et colle, que terre et allebastre ; " Pierre Labé, "courdier, pour un quintal de chanvre pour lesdits molleurs ; " Michel Carlet, " painctre ; " Anthoine de Bourgoigne, " painctre ; " Lyevyn Van de Rivière (sic), Nycolas Laurein, Jehan Laurein, Regné Muét, Arnaud Trichet, Tours Aumegois, Romain le Flamant, Estienne Lègue, " compagnons painctres ; " Pierre Roche, Jacques Chevallier, Nycolas Jacquet, " fils de Perrin Jacquet ; " Laurent de Saint-Prief, " mouleurs des termes et figures ; " Claude Chambéry, " maistre tailleur d'ymayges ; " Michel Carré, Augustin Ravau, " painctre ; " Jehan Flamant, François le Jeune Cueur, Estienne Charvier, " painctres ; " Levyn Flamant, Estienne Gay, Philippe le Bert, Claude Motte ou de la Motte, Jehan Barbret, Jehan Cachet, Charles Martin, Jehan

Bodrein, " compagnons painctres ; " François Jolly, Pierre Munart ou Mounard, Loys Vallier, André Morung, " maistres painctres ; " Martin Longueau, Gabriel Milly, Gaultier d'Enver, Philippe Duquet, Bastien Garson, Cachet Garson, " compagnons painctres ; " Bastien Jorlet, Charles Lizet, " mouleurs pour les termes et figures et tailleurs d'ymaiges ; " Jacques Granet, Ennemond Milly, " painctres ; " Pierre Trachon, Jehan des Hayes, Jacques Grumet, Pierre Tallon, Loys Bally, " maistres painctres ; " Benoist Ribout, Jehan Odard, " mouleurs ; " Jehan Farre, " maistre painctre ; " Cachet Robin, " compagnon painctre ; " Richard Briant, " mouleur ; " Gauttier Dameret, Georges Langlois, Jacques Roy, " compagnons painctres. " \_ "Payement des serreurs, tacquiers, menuisiers, faiseurs de bateaulx et gallères, massons employés à abattre la maison du poix des farines, à Pierre Scize pour commencer à pousser la pyramide, à décombrer les terres et faire les cappotz pour dresser les eschaffaulx ; charpentiers travaillans aux eschaffaulx de Veize, Pierre Scize, Bourneuf, port St-Pol, Saint-Eloy et autres lieux, à la porte Pierre Scize, pour rompre les rochiers, murailles, et une maison pour pousser et dresser les pyramide et eschaffaulx. "

**Cote : CC 0981**

Référence informatique : 00000190

**1547 1548**

Comptabilité communale (1547 - 1548)

Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud

Paiement et frais d'équipement des personnes figurant dans le cortège de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Paiement et frais d'équipement des personnes figurant dans le cortège de l'entrée de Henri II et de Catherine de

Médicis, " de Charles Perryet, Charles Cordeilles et aultres, leurs compagnons, haultboys, en nombre de sept ; " Pierre Bret, Bonneaventure Marquet, Guillaume Cougnet, Jehan Valfo et François Bridard, trompettes, " pour avoir joué sur les galères dressées sur la rivière de Saône ; " " André Thivellon, Benoist de la Chault, Claude Vial, Laurens Babotte, taborineurs ; Jehan Cousturier et Anthoine Fournier, fifres, tous de Fourestz ; Benoist Bellon et ses compagnons, joueurs de taborins au nombre de quatre, sur les gallères, le jour devant le despart du Roy, lorsque la gallère, faicte pour Monsr le Cardinal de Ferrare, feust bouctée sur la rivière de Saonne ; " \_ " des capitaines des mestiers ayant bandes pour aller aux entrées ; " Michiel Noyrot, de Chambéry, Loys Chazelles, Jacques Chazelles et Poncet Baudie, de Chambéry, trompettes ; Anthoine Maillard, Estienne Vivyan, Jehan Esmyon, Pierre Esmyon, François Jarrousson, Claude Mycard, François Charly dit Labbé, Guillaume..., Symon Dairaz, Hugues ....., François Mouaret, maistres joueurs d'espée, pour les bateries, armes et guerre navalle, ordonnée estre faicte pour donner plaisir au Roy ; " " des matelotz et patrons pour servir aux gallaires ; " habillement " de six violons et de deux satires ; des quatre hommes qui ont porté l'eau, et se sont donné garde à faire pisser la fontayne ; Jacques Daulhon, capitaine des enfans de la ville à cheval, et Claude Raveyrie, dit Dijon, capitaine des enfans de la ville à pyed, pour habillemens, collacions et banquetzournyz auxdits enfans ; " robes des conseillers, " en satin et sayes de veloux, pour l'entrée du Roy, et de damas et sayes de veloux, pour l'entrée de la reyne, avec leurs lacquais habillez de livrée ; " " robbes de taffetas et saye de velours ; " pour le procureur général Jehan de la Bessée ; " demye ostade, doublée de satin, bandée de velours et saye de damas, " pour le secrétaire ; habillemens de " six sergens de bande, ordonnez estre prins et choiz pour la conduite des capitaines et bandes et gens de pyed des mestiers de la ville ; " paiement de " Guillaume Giraud,

chevaucheur d'escurye du Roy pour plusieurs vaccations et journées que ledit Guillaume a faitz, par ordonnance du Consulat et commandement de Monseigneur de Saint-André, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladite ville et en Lyonnois." Pourboires " des maryniers qui ont mené les gallées devant le Roy. "

**Cote : CC 0982 -1**

(Portefeuille.) \_ 79 pièces, papier.

**1547-1548**

1/2

Comptabilité communale (1547 - 1548)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Mémoires, mandats et quittances

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Commande à " Jean de la Barre, dit de Lyon, orfèvre de Lyon " et livraison par lui faite au Consulat de " deux ystoires en or, l'une pour faire don et présent au Roy, où il y aura ung Roy, assis en une chaise, et deux déesses menant ung lyon, où il y aura escript dessoubz : " fidei libertatis ; " le tout estant sur une basse (sic), et l'autre, pour faire don et présent à la Royne, où il y ait une Royne, assise en une chaire, tenant deux cornetz d'abondance, assis sur une basse, où il y aura escript dessoubz, semper..... et au dessoubz (sic) : " semper honos nomenque tuum laudesque manebunt ; " et au-devant, ladite Royne aura ung llyon, le tout en or, selon les pourtraictz qu'en ont esté dressez et baillez audit de la Barre, du poix, assavoir ledit présent du Roy, 9 marcz, 4 onces, 5 deniers, et celui de la Royne, 7 marcz, 5 onces, 1 denier, 12 grains " et du prix de façon de 300 l. t. ensemble ; \_ à Florimont Pécol, " marchand brodeur, habitant de Lyon, de deux palles ou pavillons sur toile d'or et toile d'argent, l'un avec cinq escussons aux armes du Roy, environnez de l'ordre

d'icelluy seigneur, les quatre desdits escussons petits et le cinquième grand, tous de fillet d'or fin et fillet d'argent fin, avec soixante pourtraictz et devises ; l'autre en fil d'or et d'argent avec cinq escussons des armes de la Royne, suivant le pourtraict, qui desdits escussons a esté baillé, lesdits deux palles garniz de leurs franges et bastons revestus, " le tout pour le prix de 170 l. t. \_ Commission donnée à Jacques Fenoyl, conseiller, " de refaire à neuf les deux manches des deux mandeurs, faictes d'orfèverie et d'y employer les paillettes d'or et d'argent qui sont aux vieilles manches ; ledit travail exécuté aussi par Florimond Pécol, au prix de 16 écus d'or soleil. \_ " Parties de Didier Bezanson, orfèvre, pour douze onces et demy argent doré blanc et en paillettes, au prix de LVI l. V. s., et pour trois cartiers escarlate roge, au prix de VI l., à lui achetées par ledit Jacques Fenoyl. " \_ " Parties deues à Claude Torvéon, teinturier, suivant le pris fait avec messieurs les conseillers, pour la fourniture de six milz deux cens dix aulnes toile, taincte noir, blanc et vert, à ung d. t. l'aulne ; pour les avoir cousues et tendues depuis Bourgneuf jusqu'à Portefroc, et pour l'intérêt de ses toilles, qu'il garda jusques à l'entrée du Roy, dont il en perdit une foère. "

**Cote : CC 0982 -2**

Référence informatique : 00000192

**1547 1548**

2/2

Comptabilité communale (1547 - 1548)  
Pièces justificatives de dépenses de Jacques Coulaud  
Mémoires, mandats et quittances

---

Mandats et quittances de " Bernard Salomon, painctre, de 10 l. t. pour aucuns pourtraictz qu'il a faitz, tant pour les habillemens des enfans de la ville, que pour le présent qu'il convient fayre au Roy et à la Royne ; " d'Anthoine Berthet et Mathieu Bourgeois, " serviteurs et

mandeurs, pour eulx habiller pour les entrées, et avoir veilliez plusieurs nuictz aux Augustins ; " de " Gillet Chastillon et Jehan Nycolas, " appoticaire, pour une douzaine et demye torches, qu'ilz ont fournies, pour allumer aux gallions et gallères qui accompagnèrent le Roy et la Royne sur la rivière de Saonne, venant du couvent de l'Observance, où il avoit souppé, le jour que la guerre navale fut faite dans les gallions et gallères, que fut le mercredi XXVe de ce moys ; " de Jean Brunet " pour dix douzaines de linceux, à raison de 6 l. 5 s. t. la douzaine ; " des héritiers de " Jehan Sève, canabassier, pour deux douzaines vieulx linseulx ; " de Claude Montoiz, " marchand de Lyon, pour 75 aulnes 2 quars de toile ; " de Pierre Sentyer, " peyntre, pour cinq cens fruytaiges papier collé, peyns au feur de XXXV. s. le cent ; de Me Perryn Jacquet, " tailleur d'imaiges pour plastre blanc, pour les moulleurs, à raison de V. l. X. s. et VI l. le quintal ; " de Me Claude de Chambéry, " ymaigier, pour allebastre, à raison de VI l. t. le cent ; " de Jehan Coste, " thailleur d'ymaiges, de Lyon, pour les escussions aux armes du Roy et de la Royne ; " de Pierre Jacquet, " mouleur d'ymaiges, pour troys figures qu'il a prins charge de faite à l'eschaffault du Griffon, " à raison de VI l. par figure ; " de Me Pierre Sentier, " peyntre, pour six corps anticques, au feur de VI l. V. s. pièce et pour l'acoustraige des deux figures de l'eschaffault du port Saint Pol avec un vase, quatre escuz soleil, pour peynturer les troys figures du Griffon, XV l., et ung escu soleil, pour avoir peynt les cornes des satires ; " de François Collongier, " affaneur, de Lyon, pour festons buy, pour mectre autour les armoiries du Roy et de la Royne, aussi pour boys qu'il a fourni pour la chasse de Pierre Scize ; " de Claude Montaignard, " marchand drapier de Lyon, pour neuf aulnes et demye, à troys livres, ung soulz, troys deniers tournoys l'aulne, de drap de Paris, noyr, pour faire cappes aux quatre maistres conducteurs de l'ouvre de l'entrée, c'est assavoir, Me Jehan de Rohan, Me Jean de Raulens, Me Bernard Salomon, peyntre, et Me Estienne Genyn, chappuis ; " de Me

Matthieu Dumays, " acquebutier, pour les artifices de feu qu'il doit fournyr ; " " de Me Jacques de Bripio, pour le tendage des cordes, pour soutenir les toilles sur les rues, puis la porte Bourgneuf jusques à Portefroc ; " de Jehan Jorlet, " serrurier, pour ferrures ; " d' " Estienne Perret et Regné Picquet, pour deux bapteaues achaptez d'eulx, à raison de XXXVII l. l. s. VI d.t. ; " de Me Estienne Charvier, " pour la façon de peindre la Fortune, les esles de Immortalité et deux coronnes ; " de Me Catherin Tourvéon, " dit de Bourgoigne, pour huict termes brouze, au feur de III l. XV s. pièce, pour 80 testes bronze, au feur de V s. pièce, quatre termes painctz de couleur, à III l. pièce ; six cens de fruictz, à III l. le cent ; testes en masque à III s. VI d. pièce ; la peinture d'ung cheval et d'une roche ; les forces d'Hercule ; la Fortune, deux figures et une teste de Lyon, deux anges tenans l'escusson du Roy à la porte de Bourgneuf ; " d'Anthoine Berthet et Benoist Planson, Symphorien Gallet et Sylvestre Chaleysin, " pour l'achapt de 4 bapteaues ; " d'Estienne Genyn et Pierre Termant, charpentiers, pour achapt de pièces de bois ; de Claude de la Cocque et Estienne Genyn, " charpentiers, pour pannes et postz ; " de Pierre Frèrejehan, " pour ung pont sur la Saonne, fait au feur de trente cinq escuz d'or soleil ; " de Jehan Berc, " marchand de Saint-Julyan Molyne Molecte, en Fourestz, et Jehan Boylloud, marchand de Bourg Dargental ; d'Anthoine de Coton, Berthélemy Veyre, pour postz par eux fournis. "

**Cote : CC 0983**

(Registre.) \_ in-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1548-1549**

Comptabilité communale (1548 - 1549)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte premier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier

jour d'octobre MvC XLVIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MvC XLIX, contenant ledit compte, recepte des deniers levez par permission et octroy du Roi, et de la despence, comme ilz ont esté employez ès reparacions, fortifficacions et autres affaires nécessaires de la ville. " \_ Recettes : " barrage du pont du Rhône, dixiesme du vin, cinq espèces, savoir : camelotz, vin, poids des farines, sel et épiceries, reliquat de la taxe levée pour la solde des gens de guerre, de laquelle Me François Gabauldy avoit eu charge de la recepte ; " sommes prises à charge des marchands étrangers. \_ Dépenses : réparations du pont du Rhône, de Saône, et notamment, " pour rompre les rochers, pierres, estantz audessous dudit pont, pour donner passage à ladicte pierre et icelles pierres mettre et pousser au pied des pillles d'icelluy pour la garde et conservacion d'icelles ; " réparations du " port du Temple, le pavé refaict à neuf tout au long dudit port ; " des murailles et coudières, estans le long de la rivière de la Saolue, au-dessus du portail de Pierre Scize, " et réfection " du pavé le long desdictes murailles, le portail desquelles murailles avoient esté abattues et razées à l'entrée du Roy et de la Roynne ; " " érection d'une louge au pied du pont du Rhosne, au dessoubz la chappelle St-Nicolas, pour en icelle peser les bledz et farines, allans et revenans du mollin ; " installation " d'ung aultre poix, à la porte de Pierre Scize, dedans une boutique esprés louée, joignant ladicte porte, appartenant aux hoirs de Humbert Jossat, affin d'estre payé du droit de Carrolus, accoustumé estre levé pour chacune asnée bled, pesée audit poix, pour fournir aux fortifficacions ; " " gardiens des clefs, prix des jeux de la coulovrine et hacquebutes, de l'arbaleste et de l'arc ; " procès contre les villes closes de Lyonnais, à raison de la solde des gens de guerre ; " despense faicte pour l'édifice d'un jeu de paulme, faicte à neuf au tènement de l'abbaye d'Esney, pour l'esbat et passe-temps du Roy Henry, à son entrée et nouvelle venue audit Lyon ; lequel jeu Monsr de St-

André, gouverneur de la ville et pays de Lyonnais, avoit ordonné faire et construire des deniers des entrées, la place duquel jeu a esté acquise et appentionnée par messieurs les conseillers de ladicte ville, au proffit de la communauté de l'abbé dudict Esney. à ce consentant les religieux dudict lieu, pour le prix principal de C l., convertiz en rente et pension annuelle de C. s. t., payable aux termes de Noël et Saint Jehan, par moictié, et soubz le servis de XII d. t. revenu, (sic) par ledit abbé, avec condition que le Consulat sera tenu recongnoystre la rente et servys de cinquante ans en cinquante ans ; la première paye de ladicte rente commençant à Noël, an susdit MVC XLVIII. " " Frais et contrainte de la soulde des gens de guerre, vaccations des commissaires du Roy, sergens, et autres officiers royaux, en exécution des lettres patentes, données à Fontainebleau le 29 mars 1549 (v. st.) etc. "

**Cote : CC 0984**

Référence informatique : 00000194

**1548 1549**

Comptabilité communale (1548 - 1549)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Gages des conseillers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Mandats et quittances. \_ Gages des conseillers de la ville : Yherosme Guerrier, Jehan Tignat, Gonyn de Bourg, Jaques Fenoyl ; de François Sala, capitaine de la ville ; de Jehan de la Bessée, procureur général ; de Jehan Gravier, " notaire royal, clerk greffier et secrétaire du Consulat ; " honoraires de Me Mathieu de Vauzelles, " docteur, avocat et conseil de la ville ; " Pierre Séguier, Valentin du Caurroy, Clément du Puy, Anthoine Sève, " avocats en parlement, à Paris ; " Geoffroy Trunel, " procureur en la court



de parlement, à Paris " ; Pierre Pynet, " procureur ès cours de Lyon ; " gages de Claude Archimbaud et Laureus Rave, mandeurs du Consulat, de Jehan Esparron et Pierre Venda, " commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trespassez, en la ville de Lyon, tant de la part de Fourvière, que du Rosne. "

**Cote : CC 0985**

Référence informatique : 00000195

**1548 1549**

Comptabilité communale (1548 - 1549)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Dépenses diverses

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Dépenses diverses. Rôles des ouvriers qui ont travaillé du 1er au 21 avril 1549 (v. st.), " à remailher, recouvrir et racoustrer les bancs et boutique, en la grant boucherie, mesme sur les Terreaux ; " à raison de 6 s. par journée de " massons et recouvreurs ; " 6 s. par journée de charpentier, 5 s. par journée de " manœuvre ; " de 4 s. par journée de " manœuvres qui ont vacqué à charger les tombereaux, pour remplir de terre les caves de la boucherie. " \_ " Carnet de quittances des propriétaires, qui avoyent bancs en la vieille boucherie Saint-Nizier, servant pour les termes Noël MVc quarante huit et Saint Jehan-Baptiste MVc XLIX. " \_ Prêt au Consulat, par Me Pierre de Bourg, " commis par le Roy à faire le payement des réparation, de la ville, de la somme de 1,500 l., par ordonnance de Monseigneur de Saint-André, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladite ville, puis le mois de juillet MVc XLVIII, pour commencer audit temps à construire et édifier le jeu de paulme, fait au lieu et ténement de l'abbaye d'Enay, pour l'esbat et passe-

temps du roy Henry, à sa première et nouvelle venue au mois de septembre." \_ Achat à " Anthoyne Roy, dict de Coton" \_ marchand de Lyon, de troys poinsons, vin blanc et claret, contenans onze asnées vin, achaptez au prix de quatre livres l'asnée, desquelz a esté fait don et présent, avec autres troys poinsons, achaptez de Claude Archimbaud, au prix de trois livres dix sols l'asnée, offert à Monseigneur de Saint-André, lieutenant et gouverneur général pour le Roy en ladite ville et pays de Lyonnnoys. " \_ " Parties fournies par Philippe Guichard, dit Rambaud, apothicaire, à messieurs les conseillers de la ville de Lyon, pour torches à bastons pour l'enterrement de feu Me Jaques Coulaud, le 6 aout 1548, celui de Claude Regnaud, conseiller, le 6 décembre 1548, de Me de la Pradelle, le 25 avril 1549, de Nicolas Baronnat, procureur du Roy en la sénéchaussée de Lyon. " \_ " Achat de papier à Jaques Groset. " \_ " Réparations faictes par Jehan de Crane, aux verrières de la salle du Consulat, où sont les armes du Roy, où il a levé un gond, remis du plomb et fourny du verre blanc, et où il a levé les panneauz du dessoubz, racousté les bordures et myz deux lozanges, lavé et refait les tenans de plomb neuf. " \_ Payement à Jacques Croset, relieur de Lyon, de deux livres, 5 s., " pour un gros livre papier blanc, couvert de peau doré, pour servir à enregistrer les actes et instruments du Consulat " \_ Dépenses de la Saint Thomas, et notamment, payement de XXX s. t. à Barthélemy Aneau, " principal recteur du collège de la Trinité, que auroit fait et prononcé l'orayson doctorale. " \_ " Mandat de 50 l. t. pour le même Barthélemy Aneau, " pour aucunement le desdomaiger et récompenser des pertes par luy faictes et soubstenues, puy un an et demy en ça, que son bail dudit collège estoit finy et expire, tant pour l'entretènement dudit collège, que pour la noryture et gages des régentz, qu'il luy a convenu tenir audit collège, pour l'instruction des enfans. " \_ Diner de la Saint Thomas. \_ Payement de XXX l. t. " aux gardien et couvent des cordelliers de St-

Bonaventure, pour une messe journalle par eulx dicte et cellébrée durant l'année, en la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rosne. " \_ Remise faite par le Consulat à Pierre Cheylieu, " fermier des gabelles de la revenderie, harengerie, poysson sallé et aultres despenses de la revenderie, en raison du procès en exemption, intenté par les selliers. ." \_ Quittance donnée par François Rousselet, receveur ordinaire pour le Roy à Lyon, de la somme de 2,500 l., à lui payée par le Consulat, comme fermier de la rève et cartulaire. \_ Garbeau des foires de Toussaint 1548, des Roys, de Pâques et d'août 1519.

**Cote : CC 0986**

Référence informatique : 00000196

**1548 1549**

Comptabilité communale (1548 - 1549)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Quittance des rentiers de la ville : Bonne Trie, femme de Me Estienne de Bourg, " avocat en la court ordinaire de Lyon ; " Catherine Laurencin, dame de Varennes ; Luxembourg de Gabiano ; Marie de Prunière, " = vefve feu noble Nercy Berthollon, en son vivant seigneur de Jorso " ; Jehan et François Salla, seigneur du Rier ; Conyn de Bourg ; Claude du Fay, seigneur de St-Jean d'Ambronnay, " filz et héritier de messire Meraud du Fay ; " Jehan Sarde, " secrétaire de l'archevesché et banquier de Bourges ; " Loyse Taillemont, " vefve feu Me Gaspard Guillot, en son vivant docteur ès droictz ; " François Guilhem, " maistre de la monnoye de Lyon ; " Thomas Sertyn, " l'un des tuteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz

de feu Thomas Gadaigne, et Laurens Cappony, comme procureur du sieur Albisse d'Elbène, autre tuteur desdits héritiers Gadaigne, et ayant le complément des enfans et héritiers feu Thomas Gadaigne ; " Mathieu de Vauzelles, " avocat, " Jehan Camuz, seigneur de la Roche ; Bonne Laurencyn, " vefve feu noble Jehan Daulhon, en son vivant seigneur de Chiel ; " André et Jehan de la Chapelle, " fils et hoirs de Mr Mychel de la Chapelle ; " Charlotte Brunelle, " releysee d'Hector de Godeffroy. et Heleyn de Godeffroy, chanoine aulmonier de l'église collégiale de Saint-Chef, en Dauphiné, hoirs dudit Hector ; " Françoise Vigière, " vefve feu Claude Gaspard, en son vivant seigneur du Sou ; " Yherosme Guerrier, seigneur de Montessu ; Catherine de Bourges, " vefve de feu noble Geoffroy Baronnat ; " Françoise Bellièvre ; Clémence de Rocheffort, " vefve feu messire André Briand ; " Marguerite de Bourges, " vefve Mychel Pellisson ; " dame Françoise Rubys, " vefve de noble homme Claude Paterin, premier président de Bourgogne et le baron de Senecey, héritiers dudit président ; " Pierre Sève, " commis à la recepte de l'aulmosne générale ; " Benoit Ponthus, " notaire royal, greffier en la sèneschaucée de Lyon ; " Annemonde Giraud, " vefve feu Loys Cry, en son vivant, Florentin, demeurant à Lyon ; " Claude Bellièvre, " premier président de Dauphiné ; " Thomas de Pierre vive, " procureur et receveur du grand hospital du pont du Rosne de Lyon ; " Amé Ponchon, notaire royal ; Jehan Mellier. " chanoine, procureur général de l'église collégiale de St-Nizier de Lyon ; " Aymé Ducrest de Crusillies ; Claude Chourier, " marchand de Grenoble ; etc. "

**Cote : CC 0987**

Référence informatique : 00000197

**1548 1549**

Comptabilité communale (1548 - 1549)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

Dépenses faites pour l'entrée de Henri II  
et de Catherine de Médicis

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Restant des fraiz des entrées et nouvelles venues du roy Henry et de la Royne, faictes en la ville de Lyon, au moys de septembre M<sup>V</sup>C XLVIII, veues, carculées et arrestées le VI<sup>e</sup> janvier M<sup>V</sup>C quarante huict (v. st.) ", et ordre à sire Humbert de Masso de payer " tous ceulx à qui il est deu encore, à ce jour, des frays des dictes entrées, lesquelz sont nommez dans un rolle à luy baillé, escript de la main de Me François Colaud. " \_ " Ordonnance du Consulat pour prendre à change et intérestz, jusques à deus mil escuz ; pour parachever à payer les frais des entrées, "se montant sans cela à " quarante troys mil neuf cens livres ou environ. " \_ Payement des personnes ayant ; figuré aux entrées, ou des ouvriers ayant travaillé à leurs préparatifs, " des gladiateurs qui ont combattu le jour de l'entrée, devant le Roy, et sur le bapteau, le lendemain des entrées pour le passe-temps dudit seigneur et de la Royne ; d'Anthoine Vivet, chappuis, pour quatre caisses qu'il a faictes, pour mectre les grands molles qui ont servy à faire les termes. " \_ Requête (autographe) de Bernard Salomon, " autrement le petit Bernard, peintre de Lyon, " pour obtenir le payement " de sa besongne et charge " et satisfaction donnée à cette requête. \_ Payement à Guillaume Rovylle, " marchand lybrayre, de douze escuz solleil, pour faire imprimer l'entrée et faire tailler les figures ; " à " Jehan Poitevin, cousturier, demeurant à Lyon, de 13 l. 10 s. t., pour avoir acoustré les filles des eschaffaulds, et fourny la soye dont les bizettes d'or et d'argent estoient cousues ; pour avoir fait quatre pourpoin de sattin violet, pour les quatre mestres, dont l'ung estoit mestre Bernard (Salomon), et l'austre, Jehan de Roan, et l'austre, mestre Estienne Jenyn, et

l'austre mestre Jehan de Romans, et avoir fourny pour lesdits quatre pourpoin, huit dozeynes de bottons, et quatre aulnes de canevars, pour doubler lesdits pourpoin ; " à Jehan Coste, " ymagier, de 25 l. 5 s. t., pour reste du prisfait des escussons qu'il a fournyz. et les crochetz pour pendre lesdites armes et escussons ; " de 50 l. t. à Maurice Sève, " pour avoir conduit les fraiz de l'entrée ; " " à Me Claude Chambéry, pour plusieurs veillées par luy faictes, à faire la Fortune et autres pièces, outre ses journées ; " de 3 l. 5 s. à " Jehan de Crane, painctre, pour les deux enseyngnes qu'il a doré au devize du Roy et de la Royne, pour mettre au bateau sur la rivière ; " à Pierre Frèrejehan, " de 35 escus soleil, pour reste du pris fait du pont qu'il a fait derrière l'église St-Jehan, tirant droit à Rontallon, pour le passage des gens de pied. " \_ " Parties fournyes par Gonyndu Bourg et Jehan Malezieu, pour les entrées du Roy et de la Royne, en étoffes pour pavillons, chausses des Gladiateurs, vêtement de l'Immortalité, fille de Simon Cofreis, au gran palais de Diane, nyepce du sieur Jehan Guiraut, des filles qui acompaignoient Diana, l'une, fille de feu le grant André, et l'une, fille de Jacques de Brépio ; de Palas, fille de feu Montaignard ; de Neptune, au Change ; de Vertu, fille de sieur André de la Roze ; " etc., etc. \_ Payement " des baptelliers de Saint-Vyncent, pour avoir essayé les bapteaulex préparés pour ladicte entrée ; pour avoir mené les bateaulx, lendemayn des entrées, au devant le lougis du Roy ; des gladiateurs, pour avoir esté dans lesdits bateaulx, durant deux jours, pour faire les bateries sur l'eau, pour le passe-temps du Roy ; de quatre gaigne-deniers, qui ont gardé l'eschaffault St-Esloy, jour et nuyct, l'espace de VIII jours, attendant lesdictes entrées, et durant lesdits deux jours. " \_ " Rolle de la sable et gravier, qui a esté mys parmy les rues, tant sur les pontz du Rosne et de la Saonne, que le long de la grand rue, puy la porte de Bourgneuf, jusques au cloistre Saint-Jehan. " \_ Mandat de 40 l. t. au profit de Pierre Jaquet, " masson, tailleur d'ymages, pour avoir fait le Temps, aussi la Fame. " \_

Payement à " François Colongier et Laurens Batisfoy, affaneurs de Lyon, de seze festons ou chappeaux de buys, à mectre autour des armoyries du Roy et de la Royne ; " à Mathieu de Mays, " arquebustier, de 95 l. 10 s., pour les fuzées et feux artificielz, qu'il a faict ; " à Mathieu Vaubertrand, " baptelier, de 4 l. 10 s., pour avoir gouverné et conduit les bapteauly sur l'eau, pour le passe-temps du Roy ; " " de troys hommes, quy ont gardé la tapisserye de l'échaufault de Veze, là où estoit le roy à l'entrée. "

**Cote : CC 0988**

Référence informatique : 00000198

**1548 1549**

Comptabilité communale (1548 - 1549)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Dépenses faites pour l'entrée de Henri II  
et de Catherine de Médicis

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs .  
\_ Suite des dépenses faites pour l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis. \_ Mémoires, mandats et quittances des fournisseurs : de Guillaume le Cheynier, " pour le louaige d'une cheyne dorée pour servir à tenir la Fortune ; " de Me Pierre Léonard, " cousturier, pour les oppes et cordons d'ung des cornetz pour la Diane, et acoter le dart d'icelle ; pour la fasson de 74 cazscques drapt d'Aumalle, bleu et rouge, à six solz pièce ; pour quatre aulnes de bougran noir, blanc et rouge, pour faire deux cazacques, pour les violons, à 5 s. l'aulne, et pour la fasson desdictes deux cazacques ; " de Bertrand du ; Liges, " plumassier, pour plumes par lui fournies, blanches, noires et vertes ; de dame Claude Buffereau, vefve de feu sire Mathieu Paris, pour taffetas blanc de Tours ; de Symon Frère, et Claude Demonconys, marchants canabassiers, pour toiles ; de Claude Tourvéon, taincturier, pour toiles bien tainctes,

bonnes et suffisantes " ; de Philibert Miralhet, "pour passemens, brodures et autres accoustremens ; " d'Estyenne Bleyn, " pour vingt huit rames qu'il a fourny pour les bapteauly, au feur de onze sols pièce " ; de Pierre Berney, charpentier, de Lyon, " pour boys et postz par luy fourny, " et d'Estienne Genyn, tant pour le bois par lui fourny, que pour les journées " faictes et employées, pour abatre les décorations de l'entrée ; "des " maçons, recouvreux et maneufvres, lesqueulx ont vacqué à recouvrir les maisons qui ont esté découvertes pour l'entrée du Roy, auprès du chateau de Vèse, à la porte de Bourgneuf, devant le Griffon, et sur la tour de la porte de Pierre Size, aux boticques de St-Eloy ; " d'Ennemond Milly, peintre verrier, " pour rabillage des verrières de la salle des Augustins et de la chapelle du Saint-Sépulcre dudit couvent des Augustins et pour autres manufactures faictes par ledit Milly ; " réparations de la maison de Flory Gaudin, chaussetier " qui fut habatue " par ordre du Consulat ; de la boutique Estienne Jolly, cordonnier, près l'échafaud du port St-Eloy ; de la boutique d'Olyvier Meynart, " plumassier. "  
\_ Dépenses de bouche : achats de dragées, d'oranges, de " canellat, madreaux, " etc., à Héron ; de " vin blanc et claret, " à François Sala, capitaine de la ville, à raison de 4 l. 10 s. l'asnée, " pour faire présent à Monsr de Guise et à Madame la princesse de Ferrare " ; " de vin blanc et claret, à Jehan Baillet et à Claude Besson" à Jacques Fenoyl, Claude Archimbaud, au même prix que dessus pour faire présent à MM. du Grant Conseil, " pendant le séjour du Roy et de la Royne à Lyon ; " à Pierre Sève " d'un poinson Malvesie, au prix de XXXI l. 10 s. "  
\_ Fournitures " que an vin, que an pain, que au fruictz, faictes par Laurens Rave, pour la colassion de messieurs les conseillers au Chapehau Roge, le XXIII septembre, an Veze, à l'entrée du Roy ; du vin pourté à Monsr le chancelier. " \_ Parties fournies par Jehan Delalandre, patissier, " pour despense de bouche, faite en l'hostel commun par messieurs les conseillers de la ville, les jours des

entrées, y estant assemblez pour donner ordre au fait desdictes entrées, et pour eulx mectre en ordre, aussi des officiers de la ville. " \_ Fourniture de " pain, vin, torches, chandelles, pour nourrir et éclairer les chapuis veillant à l'eschaffauld du grand palais. " Etrennes aux officiers du " Roy " et de la " Roïne, " aux fourriers, " haulboys, portiers, huissier de la salle du Roy, fourrier de son escurye, trompettes, taborins, fifres, joueurs d'arpes et flustes du Roy. " \_ Parties fournies par Claude Archimbaud, " pour avoir fait aller quérir à Grigny, par une bèche et troys hommes, la biche de Mons, le Receveur de Forestz, pour pailles et cordes pour la lier, pour avoir fait mener le serf et ladicté biche en la porte de Bourgneuf, lieu destiné pour la chasse ; pour ung bichet et demy d'avoine et pour du foing pour noryr lesdits serf et biche et pour paille. "

**Cote : CC 0989**

(Registre.) \_ in-folio, 46 feuillets, papier.

#### **1549-1550**

Comptabilité communale (1549 - 1550)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte deuxiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre mil Vc XLIX, finissant le derrenier septembre ensuyvant, mil Vc cinquante, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre dommayne de ladicté ville, seulement, et de la despense sur ce faicte. \_ Quant es autres denyers des octroys le compte en a esté rendu en la la Chambre des Comptes à Paris. " \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire, cens, servis, pensions et louages. \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 991-993.)

**Cote : CC 0990**

(Registre.) \_ in-folio, 30 feuillets, parchemin.

#### **1549-1550**

Comptabilité communale (1549 - 1550)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte Ile de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLIX, fmissant le derrenier septembre ensuyvant MVc L, contenant ledit compte recepte des deniers levez par permission et octroy du Roy, et de la despense, comme ilz ont esté employez ès reparacions , fortiffications et autres affaires nécessaires de la ville. " \_ Recettes : " barrage du pont du Rhône, dixiesme du vin, cinq espèces, savoir : camelotz, vin, poids des farines, sel et épiceries ; " \_ Dépenses : réparations du pont du Rhône, remparts de la montagne Saint-Sébastien, " parachèvement du port du Temple et réfection à neuf du pavé, tout au long dudit port ; " réfection " à neuf du pavé de puis le répositoire de l'eau de la fontaine de Chulans, tout le long du chemyn, pardessus les corps qui conduissent ladicté eau, jusque à l'hospital Saint-Laurens, où ladicté fontaine va sortir, auquel lieu l'on mect les pestiféreux ; " réparations du collège \_ de la Trinité ; du pont de Saône, " de certains trous de murailles des privés de l'hostel commung, aussi du couvert et galleryes qui estoyent ruynées et gastées des eaux, et pour icelles carrouver, aussi reffaire et monter la muraille estant près lesdittes galleryes, laquelle tomhoit en ruyne ; " réparations " de l'estable du jeu de paulme d'Enay, joignant la chambre de la despoille dudit jeu, " garde des clés, prix des jeux de la " couleuvrine, arbaleste et arc. " \_ Frais de l'entrée de monseigneur le maréchal de Sainet-André, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy, en ladite ville de Lyon, etc., etc.

**Cote : CC 0991**

(Registre.) \_ in-folio, 54 feuillets  
parchemin

**1549-1550**

Comptabilité communale (1549 - 1550)  
Comptes particuliers de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte particulier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte du nouveau ayde, et subside mys sur le vin entrant en ladictte ville et fauxbourgs, de l'année commençant le Ve août MVc XLIX, que ledit ayde fust commencé à lever, finissant le IIIe aoust ensuivant MVc L. " \_ Recettes d'André du Treur, receveur de ce subside à la porte St-Irénée, de Claude Fatru, à la porte de Trion, Jehan Tacon, à la porte de Pierre Scise, Henri Bigaud, à la porte St-Georges ; de Guillaume Thoret, à la porte du pont du Rhône, " ès faulxbourgs de la Guillotière ; " Jehan Champuis, à la porte Saint-Sébastien ; Charles Fère, " le long de la rivière du Rosne, puis le boulevard Sainet-Clère jusqu'au droit du Rosne ; " Loys Derrieu " " le long de la rivière de Saonne, puis le pont jusques au pont Sainct-Michel, d'ung costé et d'autre de la rivière ; et Jehan d'Arboys, puis le pont, jusques à la tour de la Roche, le long du pont Sainct-Vincent et du costé de Fourvier (sic) à Vèze " \_ Emprunt fait par François Coulaud, au nom de la ville, pour payer la part incombant à Lyon, dans la solde de 50.000 hommes de pied, durant quatre mois de l'année 1548. Parmi les prêteurs figurent les marchands étrangers : Antoine Grimalde " " genevois, ", Nycolas et Bernard Manuely. marchands florentins, Antoine et Loys de Bonvize, " marchands lucquoys, " Jehan Fréser, Barthélemy Vezel, " compagnons marchans allemans ; " François, Laurens et Gabriel Spinola, " marchans genevois " ; Angelo Johanni " " marchant genevois " , Amerardo Salviaty, " marchant florentin. " \_ Dépenses : fabrication " d'une grosse et longue chaisne de fer, que lesdits conseillers et officiers de ladictte ville ont

fait faire pour barrer et fermer au travers la rivière de Saonne, pour chacune nuit, pour éviter que les marchandises de vin ne passent par dessus ladictte rivière sans payer et acquitter ledit ayde ; " \_ louage des bateaux employés à soutenir ladite chaîne ; réparations faites " à la tenaison de la potière de la porte Pierre Size, sur quoy estoit entreposée la chaine, aussi pour faire un tour d'engin pour tendre et distendre ladictte chaine ; " etc.

**Cote : CC 0992**

Référence informatique : 00000202

**1549 1550**

Comptabilité communale (1549 - 1550)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Gages des conseillers de la ville

---

Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Gages des conseillers : Anthoine Bonyn, Jehan Paffy dit Bello, Jehan Delaporte, Jehan Senneton, Humbert de Masso, Luxembourg de Gabiano, Symon Court ; " du procureur général de la ville, Jehan de la Bessée ; du secrétaire de la ville, Jehan Gravier ; de François Sala, capitaine de la ville ; de Claude Archimbaud et Laurens Rave ; mandeurs du Consulat ; de Jehan Esparron et Pierre Venda, " commis à faire l'esveil, chaque lundy matin, en commémoration des trespassez ; " honoraires de Me Mathieu de Vauzelles, " docteur et conseil des procès et affaires de la ville ; " de Mes. Valentyn du Cauroy, Claude Boulet, Anthoine Sève, Clément du Puy et Pierre Séguyer, " advocatz en parlement, " à Paris ; Geoffroy Trunol, procureur en parlement, et Pierre Pynet, " procureur ès cours de Lyon. " \_ Frais de la fête St-Thomas, et notamment, payement de XXX s. à Monsr " Me Estienne Pasquier, docteur d'Orléans, pour avoir fait l'orayson doctoralle, en l'esglise Sainct-Nizier, et ce, en considération, qu'il n'y avoit docteur en

ladicte ville, qui ce soyt voullu charger d'icelle orayson. " \_ Paiement aux gardien et couvent des Cordelliers de la ville de Lyon" de XXX l. t., " pour une messe quotidienne, chacun jour par eux dicte et cellébrée en la chapelle du Saint Esperit du pont du Rosne. " \_ Fourniture à Monsr le baron de Riverie, sire Claude Laurencin, et sire Jehan Bello, conseillers, " d'une robbe et chapperon de deuil, pour assister au lieu de St-André à l'obsèque et funéraire de Monsr de Saint-André, jadis gouverneur et lieutenant général pour le roy en ladicte ville, et de deux douzaines de torches aux armoyries de ladicte ville. " \_ Frais de voyage desdits députés et de Claude Tourvéon " conseiller du Roy en son grant conseil. " \_ Rabais" de ; 30 l. t., fait par le Consulat à Jehan de Calonne, sur " la ferme de l'imposition et gabelle de la revenderie, poyssonnerie fresche et sallée, canabasserie, corderie, aussi de la batterie, bourrellerie, paille, foing, pierre et chaulx. " \_ Paiement du Consulat à François Rousselet, " receveur ordinaire pour le Roy, nostre sire, à Lyon, de 2,500 l., à cause de la ferme de la rêve cartulaire. " \_ " Carnet de quittances des propriétaires qui avoient bancs en la vieille boucherie Saint-Nizier, servant pour les termes de Noël MvC quarante-neuf et Saint Jehan-Baptiste MVCL. " \_ Remise aux " enfans pupilles de feu Guynet Flajollet, en son vivant bouchier de Lyon, du louage d'un banc de boucherie, attendu leur pauvreté et qu'ilz sont nourriz par l'aumosne générale. " \_ Garbeaux de l'épicerie des foires de Toussaint 1549, des Rois, de Pâques et d'août 1550.

**Cote : CC 0993**

Référence informatique : 00000203

**1549 1550**

Comptabilité communale (1549 - 1550)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers de la ville :  
Bonne Trye, femme " d'Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de ceste ville de Lyon ; " Catherine Laurencin, dame de Varennes ;  
Luxembourg de Cabiano ; Bellièvre, oncle de Me Mathieu Bertholon, " ayant droit de feu Nercy Bertholon ; " Jean et François Salla ; Gonyne de Bourg ; Pierre Regnaud ; Claude du Fay, seigneur de St-Jehan d'Ambronay ; Jean Sarde, " secrétaire de l'arcevesché de Bourges ; " François Guilhem, " maistre de la monnoye de Lyon " ; Thomas Sertin et Albisse d'Elbène, " tuteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz de feu Thomas Gadaigne, et Laurens Cappony, ayant le complyment des enfans et héritiers feu Thomas Gadaigne et compagnie, comme procureur ; du seigneur Paule-Anthoine Gadaigne ; " " l'avocat Me Mathieu de Vauzelles ; " Jehan Camuz " secrétaire du Roy ; " Bonne Laurencin, " vefve feu noble Jehan Daulhon, en son vivant seigneur de Chiel ; " Jehan et André de la Chapelle ; Heleyn de Godefroy, " filz mineur et héritier universel de feu Hector de Godefroy, escuyer ; " Françoyse Vigière, " vefve feu Claude Gaspard, en son vivant seigneur du Sou ; " " Katheryne de Bourges, vefve de feu noble Geoffroy Baronnat ; " " Françoyse Bellièvre, dame de Lange ; " Clémence de Rochefort ; Marguerite de Bourges, " vefve Mychel Pellisson ; " "Françoyse Rubix, vefve feu noble Claude Paterin, premier président de Bourgogne ; " Anthoine Deladry, " caissier de l'aumosne générale ; " Anne Boute, " vefve feu Me Benoist Ponthus, en son vivant notaire royal, greffier en la sénéchaussée de Lyon ; " Claude Bellièvre, " premier président de Daulphiné ; " Loyse Faye, " femme dudit président ; " Thomas de Pierrevive, " procureur et recepveur du grant hospital du pont du Rosne ; " Amé Ponchon, "

notaire royal " ; Jehan Mellier, " chanoine et procureur général de l'église collégiale de Saint-Nizier de Lyon ; " Aymé du Crest de Crusillies" de Chambéry ; Claude Chourier, " marchand de Grenoble ; " etc." etc.

**Cote : CC 0994**

Référence informatique : 00000204

**1550 1551**

Comptabilité communale (1550 - 1551)

Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte troysiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier d'octobre mil cinq cens cinquante, finissant le derrenier septembre ensuyvant mil V. LI, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domaine de ladicté ville seulement, et de la despense sur ce faicte. \_ Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a été rendu en la Chambre des Comptes à Paris. " \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles du " huictiesme et vingtiesme du vin" " de la boucherie, bêtes vives et " droict de tonlieu ; " " des blés et farines, fusterie, revenderie, harengerie et poisson salé, sellerie, ferraterie, boucherie, paille, foin, pierre et chaux, poissonnerie fraiche, canabasserie et corderie ; de la grant ferme comprenant la mercerie, épicerie, droguerie de laine et soie, pinterie et bapterie, riz, amandes, huile d'olive, figues, raisins, oranges, et "autre fruitz venans du pays bas ; " pelleterie, cordonnerie, " espinolerie, " papier, laines, parchemin, chapellerie ; rève cartulaire comprenant " les ports de la sénéchaussée de Lyon et pays de Lyonnais, dépendant de la maistrise des ports de Lyon ; les deniers de laquelle rève se lièvent avec la fouraine, sur tous vivres, denrées et marchandises sortissans du royaulme, et par mesme moyen, à cause que d'une mesme

marchandise est deu rève et fouraine et se reçoit selon un taulx gracieux pour ce donné ; " cens, servis, pensions et louages. \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 996-998.)

**Cote : CC 0995**

Référence informatique : 00000205

**1550 1551**

Comptabilité communale (1550 - 1551)

Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte troysiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, en l'année commençant le premier jour d'octobre MVc cinquante, finissant le dernier septembre ensuyvant MVc cinquante ung, contenant ledit compte recepte des deniers levez par permission du Roy, et de la despense comme ilz ont esté employez. " \_ Recettes : " barrage du pont du Rhône, entrée des quatre espèces, camellots, vin, poids des farines et épicerie ; deniers pris à change. " \_ Dépenses : réparations du pont du Rhône, " du portail vieil sur le Rosne, appelé le portail des Cordeliers ; " " du portail vieulx appelé Lambert ; " " du portail appelé port Charlet ; " " de la fontaine de l'hospital Saint-Laurens des pestiferez ; et du pillier qui soutient l'ymaige St-Laurent, qui est le lieu où sort ladicté fontaine, qui estoit rompu en divers lieux " ; " du port de Noyer, aultrement de St-Vincent ; " dépenses " pour avoir faict amasser et serrer toutes vieilles pièces d'artillerie fer, estans aux tours et portaulx de la ville, et icelles mener en la granche et astelier de Confort, avec les autres munitions, racoustrer à neuf, lesquelles pièces estoient fort remplies de terre ; " réparations de " l'hostel commun, tant à remonder les murailles des chambres et icelles plastrer et blanchir, et refaire à neuf les pavez sur le dernier, qui estoient du tout tumbez, " " de la grande muraille Pierre Size, estant sur la rivière de Saone,



laquelle pour l'impétuosité des eaux estoit du tout ruynée ; " frais de garde des portes ; prix des jeux de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine ; députations envoyés au roy ; frais de procès ; remboursement de sommes prises à change ; " tendaige d'une chaine à la hauteur de Pierre Scise, pour empescher les bateaux d'entrer sans payer le subside du vin ; " frais de contrôle dudit subside.

**Cote : CC 0996**

Référence informatique : 00000206

### 1550 1551

Comptabilité communale (1550 - 1551)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Gages des conseillers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages des conseillers de la ville : Pierre Sève, Hugues de la Porte, Guillaume Henry, Pierre de Biaise, dit Baillon (Baglioni), Claude de Monconys, Girardin Panse, François du Périer, Simon Court, Guillaume Regnaud, Catherin Trye, Claude Laurencin, Guillaume François ; de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; de François Sala, capitaine de la ville ; de Laurens Rave et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat ; de Jehan Esparron et Pierre Venda, " commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trépasses. " \_ Honoraires de Me Claude Boulet, Anthoine Sève, Valentin du Caurroy, Clément Dupuy, " advocatz en Parlement, " à Paris ; de Geoffroy Trunel, " procureur en Parlement ; " Mathieu de Vauzelles, " avocat et conseil de la ville ; " de Pierre Pinet, " procureur ès cours de Lyon. "

**Cote : CC 0997**

Référence informatique : 00000207

### 1550 1551

Comptabilité communale (1550 - 1551)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Mémoires, mandats et quittances

---

Comptabilités. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mémoires, mandats et quittances. \_ Mandement de XXX l. t. pour les " gardien et religieux du couvent des Cordelliers de Saint-Bonaventure, pour une messe quotidienne, qu'ilz ont dict et cellébrée en la chapelle du Saint-Esperit près le pont du Rosne. " Dépenses de la St-Thomas 1550, et notamment de XXX s. " " payez à Me Jehan Hérisson, docteur, qui auroit fait et prononcé l'orayson doctoralle ; " pour Richard Bigotet, " marchand, orfèvre et geollier de Lyon, de la somme de 202 l. 8 s. 9 d. t., pour une coupe d'argent doré, acheptée de luy, avec ung bassin d'argent, desquelz coupe et bassin a esté fait don et présent à madame de Haulteclère, femme de Mr Colliaud, sr dudit Haulteclère, Me des requestes ordinaire du Roy, nostre sire, en considération de plusieurs vaccations, faictes par led. Sr de Haulteclère pour les affaires de la ville, tant au Conseil privé du Roy, nostre dit Sire, que au moys d'aoust dernier, monseigneur de St-André, chevalier de l'Ordre, mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladicte ville et pays de Lyonnois, estant en ceste dicte ville ; à son premier et joyeux advènement, tant pour le fait des réparations et fortiffications de ladicte ville, que pour les souldes des gens de guerre, demandées par le Roy à ladicte ville. " \_ " Carnet de quittances des propriétaires, qui avoient bancs en la vieille boucherie Saint-Nizier, servant pour les termes Noël MVc cinquante et Saint-Jehan MVc LI. " \_ " Ordonnance du Consulat à François Coulaud de consentir au relasche de Pierre Ponchon et Humbert Charpin, bouchers détenus

prisonniers pour le louage d'un banc en la boucherie Lenterne. " \_ " Rolle de despenses pour avoir fait rabilher et racoustrer les bancs et bouticques de la grand boucherie neufve de la Lenterne, tant pour boys, postz, crosses et cloux, que autres estoffes nécessaires pour le racoustraige desdictes bouthicques, pour icelles tous jours entretenir et en tirer les louages accoutumez, que pour les charpentiers employez audit ouvrage, au feur de six solz par jour et les manevres au feur de V s. " \_ " Compte des fraiz des deux voyaiges faitz par François Coulaud, receveur de la ville, en la Chambre des Comptes, à Paris, pour rendre les comptes du fait de sa charge. " \_ Quittance donnée par François Rousselet, " receveur ordinaire du Roy, nostre sire, à Lyon, de 2,500 l. t., pour une année de la ferme de la rève cartulaire, acquise par le Consulat. " \_ Garbeau de l'épicerie pour les foires de Toussaint 1550 les Rois, Pâques et août 1551.

**Cote : CC 0998**

(Portefeuille) : 100 pièces, papier.

**1550-1551**

Comptabilité communale (1550 - 1551)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers de la ville : " Bonne Trye, femme de Mons, Me Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de Lyon ; " Catherine Laurencin, dame de Varennes ; Luxembourg de Gabiano ; Barthélemy Berthollon " " chanoine de l'esglise collégiale de St-Just ; " Jehan Sala, seigneur du Rieu ; Gonynde Bourg ; Claude du Fay, " Sr de St-Jehan d'Ambronay, fils et héritier de feu messire Méraud du Fay ; " Jehan Perret, " filz et héritier de feu Symon Perret ; " Jehan Sarde, " secrétaire de monseigneur de Bourges ; " François

Guilhem, " maistre de la monnoye de Lyon ; " Guillaume et Thomas Gadaigne, " enfans de feu Thomas Gadaigne ; " Mathieu de Vauzelles ; Jehan Camus, " secrétaire du Roy ; " Bonne Laurencin, " vefve feu noble Jehan Daulhon, Sr de Chiel ; " Jehan et André de la Chapelle ; François Sala ; Heilain de Goudefroy, fils et héritier d'Hector de Goudefroy, Sr de Cornas ; Françoise Vigière, veuve de Claude Gaspard Sr du Sou ; Yhérosme Guerrier, Sr de Montessu ; " Katherine de Bourges, vefve de feu noble Geoffroy Baronnat ; " Françoise Bellièvre ; Clémence de Rochefort, " vefve de feu Me André Bryan, en son vivant premier médecin du Roy ; " Ysabeau de Bourges, " vefve feu noble Anthoine Bernard, Sr de Chintré, héritière de feu noble Marguerite de Bourges, vefve de feu Michiel Pellisson ; " Jehan Frelon, " commys à la recepte des deniers de la grant aulmosne générale de Lyon ; " Loyse Faye, " femme de Mr le président Bellièvre ; " Me Claude Bellièvre, " premier président du Daulphiné ; " Thomas de Pierre vive, " commis à la recepte du grant hospital du pont du Rosne ; " Amé Ponchon ; Me Jehan Mellier, " chanoine et procureur général de l'église collégiale de Saint-Nizier de Lyon ; " Aymé du Crest de Crusillies ; Claude Chourier, " marchand de Grenoble ; " Françoise Rubis, " vefve de feu noble homme Claude Paterin, premier président de Bourgoigne ; " etc., etc.

**Cote : CC 0999**

Référence informatique : 00000209

**1551 1552**

Comptabilité communale (1551 - 1552)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte quatriesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon, de la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de la ville seullement, et de la

despence sur ce faite, pour ung an entier, commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante ung, et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens cinquante-deux, ledit compte présenté par devant vous, Monseigneur le sénéchal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy, audict lieu et conseillers de ladicté ville, commis et depputez par icelluy seigneur pour icelluy compte examiner et clourre.

" \_ Recettes : garbeaux des foires, impositions, aides et gabelles du Ville et XXe du vin, de " la boucherie, bestes vifves, et droict de tonlieu, au lieu de la gabelle des chevaulx ; " des " bledz et farines, fusterie, revenderie, harangerie et poisson sallé, cellerie, ferraterie, bourlerie, paille, foing, pierre et chault ; " " de la poissonnerie fresche, canabasserie et corderie ; " de la " grant ferme sous laquelle sont comprins la mercerie, espicerie, droguerie de layne et soye, pinterie, et bapterie, aussi du riz, amandes, huile d'ollyve, figues, raisins, orenge et autres fruitz venans du pais bas, ensemble aussi la pelleterie et cordoannerie, espinolerie, papier, laynes, parchemyn et chappellerie ; " rêve cartulaire, " en laquelle sont comprins les portz de la sénéchalcée de Lyon, les deniers de laquelle rêve se lèvent avec la fouraine sur tous vivres, denrées et marchandises, sortissans du royaume et par mesme moyen, à cause que d'une mesme marchandise est deu rêve et fouraine, et se reçoit sellon un taulx gracieux pour ce ordonné ; " cens, servis, pensions et louaiges, " de la boucherie Lenterne, " " des boutiques édifiées en la vieille boucherie Saint-Nizier ; " " des places mises en piez despuis la rivière de Saosne et portal Chenavier, tirant le long des murailles de la ville, par dehors à la boucherie Lenterne ; " " deniers provenuz de l'hospital du pont du Rosne. " \_ Dépenses : gages des officiers du Consulat, rentes dues par la ville, paiement " de trente solz à Me Florent Vallesaut, pour avoir fait l'oraison doctorale ; " etc., etc.

**Cote : CC 1000**

Référence informatique : 00000210

**1551 1552**

Comptabilité communale (1551 - 1552)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte quatresme de François Coulaud, recepvur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, et de la despence faite par ledit Coulaud, à cause des deniers des aydes, dons et octrois, pour ung an entier, commençant le premier jour d'octobre MVC cinquante-ung, et finissant le dernier septembre ensuivant MVC LII ainsi qu'il est plus au long contenu et déclaré en ce présent compte, rendu à court par ledit recepvur en personne, et François de Charbonnières, son procureur, fondé de lettres de procuration receuz sur les comptes précédans servans cy. " \_ Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des quatre espèces camelot, vin, poids des farines, épicerie, " subcides mis sus, et ottroyé lever par le roy sur les louages des maisons ; " " sur le vin entrant en ladicté ville et faulxbourgs de Vèse, St-Just et St-Sébastien, qui est trente solz pour botte de vin du pays, et quarante solz vin estrangier ; " " deniers prins à change. " \_ Dépenses : réparations du pont du Rhône, du pont de Saône ; " de la grange au devant le poix des farines ; " " des bancs et boutiques de la grande boucherie Lenterne ; " " du port du Temple ; " " frais pour rompre et perser la muraille de la tour des Serpens et desmollir le couvert, lequel tomboit à terre, chose très nécessaire pour la commodité de ladicté ville, mesmes ladicté ouverture pour la sécurité des basteaulx, arrivans sur la rivière du Rosne durant l'impétuosité, laquelle passe le long de ladicté tour ; " " réparations de la maison et portail de la porte St-George ; " \_ garde des clefs des portes ; prix des jeux de " la coullovrine et arbaleste ; " \_ paiement des fonctionnaires et employés de la ville, frais de procès,

mesures contre la peste ; paiement de " maistre Anthoine Morilhac, painctre ; " de Jean Goust "hacquebuthier ; " des " tabourins, fifres, trompettes et haubois, " employés pour l'entrée " de Monseigneur le Révérendissime de Tournon, de nouveau archevesque de Lyon ; " frais d'habillement des conseillers pour ladite entrée ; remboursement des " huit mil livres qu'avoient presté les Fleurantins et Lucquois et des souldes commandées par le roy des années MVc XLVII, MVC LVIII et L ; " frais faits pour tendre une chaîne sur la Saône, " au devant du chateau de Pierre Scise, pour obvier aux fraudes et abuz que se pourroient faire, tant de jour que de nuit, sur ladicte rivière, faisant entrer les vins sans payer les aydes et subsides. " \_ " Frais de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis, au mois de septembre 1548 ; " de " l'édifice du jeu de paulme, fait à neuf au tènement et circuit de l'abbaye d'Esnay, pour l'esbat et passe-temps du roy Henry, à son arrivée et nouvelle venue ; " de l'entrée du mareschal de St-André, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ladicte ville. "

**Cote : CC 1001**

(Portefeuille.) \_ 24 pièces, papier ; 1 cahier, 14 feuillets in-8°, papier.

**1551-1552**

Comptabilité communales (1551 - 1552)  
Compte rendu de recettes de François Coulaud

Comptabilité. \_ Recettes de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon. \_ Certificats délivrés par " Guillaume Le Moyne, Geoffroi Sève et Anthoine de la Dry ; ayant charge de contreroller les marchandises qui se acquictent à la douane de la ville de Lion, " des sommes à verser par " Henry Sève, commis à la recepte six deniers pour livre à Me François Coulaud, recepveur général en ladicte ville. " \_ " Garbeau de la foyre de Pasques MVc LII. "

**Cote : CC 1002**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin, 10 pièces, papier,

**1551-1552**

Comptabilité communale (1551 - 1552)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Constitution d'une rente annuelle de 20 liv. t, au profit de Philippe Galand, " marchand appoticaire, citoyen de Lyon, " et de ses ayants cause. \_ Don de 5,400 l. t. à " Monseigneur le mareschal Saint-André, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ladicte ville, pour reste et complément de la somme de 10,000 l. t., promise audict Sr pour plusieurs plaisirs faitz à ladicte ville, puys son advènement audict gouvernement, mesme pour avoir fait obtenir le subside de six deniers pour livre sur les denrées et marchandises entrans en ladicte ville ; " de 2,000 autres écus sur ladicte somme de 10,000 l. t., " pour le paiement de la soude de l'année mil cinq cent cinquante-deux, montant LXIXm Vc l. à la part de ladicte ville, fraiz et intérestz. " \_ Délai de payement accordé par le Consulat à Claude Petit, dit Corbeil, " bouchier, pour le louaige d'un banc de la grant boucherie. " \_ Quittance donnée à Me André Compaignon, clerc notaire, habitant de Lyon, " des lods, milods, cens, servis et autres droits seigneuriaux dus aux conseillers, à cause de leur directe et seigneurie de la fabricque du pont du Rosne, appartenant à ladicte ville, par ledit Compaignon, comme tènementier d'une maison à luy advenue par le décès et trépas de feue Janne Ducrest, en son vivant héritière de feu Me André Tixier, size à Lyon en la grand rue tendant du Puy Peloux à l'Hostel-Dieu du pont du Rosne. " \_ Lettres patentes de Henri II données à Reims, le 12 mars 1551, (v. st.) autorisant le Consulat à lever six deniers

par livre sur toutes les marchandises entrant dans Lyon pour l'acquiescement de leur quote part de la solde des 50,0000 hommes levés par le Roi. \_  
Quittance de Bonne Trye " femme de Monsr Me Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de ceste ville de Lyon" " pour la moitié de sa rente annuelle de 100 l.t.

**Cote : CC 1003**

Référence informatique : 00000213

**1552 1553**

Comptabilité communale (1552 - 1553)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte cinquiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon, de la recepte des deniers patrimoniaulx et propre domayne de la dicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte, pour ung an entier commençans le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante deux, et finissant le dernier septembre mil cinq cens cinquante troys, le dit compte présenté par devant vous, Monseigneur le seneschal de Lyon ou vostre lieutenant, gens et officiers du roy audit lieu, et conseillers de ladicte ville, commis et depputez par icelluy seigneur pour icelluy compte examiner et clourre. "  
Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles du Ville et XXe du vin, de la boucherie, " bestes vifves et droit de taulieu, au lieu de la gabelle des chevaulx ; " des " bleds et farines, fusterie, revenderie, harengerie et poisson sallé ; cellerie, bourlerie, paille, foing, pierres et chault ; de la poissonnerie fresche, cannabasserie et courderie ; de la grant ferme soubz laquelle est comprins la mercerie, espicerie, droguerie de layne et soye, pinterie et bapterie, aussi des riz, amandes, huile d'ollyve, figues, raisins, orenge et aultres fruictz venans des pays bas, rève cartulaire, cens, servis, pensions

et louages de la boucherie Lenterne, des bouticques, ediffiées puy l'année mil cinq cens cinquante-deux, au lieu où souloit estre la vielhe boucherie Saint-Nizier ; des places mises en piez, despuys la rivière de Saône et portail Chenavyer, tirant le long des murailles de la ville par dehors, à la boucherie Lenterne et despuys ladicte boucherie, jusques au portail Lenterne ; " recettes extraordinaires. \_ Dépenses : (Voir les pièces justificatives cc. 1006-1010).

**Cote : CC 1004**

Référence informatique : 00000214

**1552 1553**

Comptabilité communale (1552 - 1553)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte cinquiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante deux, finissant le dernier septembre ensuyvant mil cinq cens cinquante troys, contenant ledict compte recepte des deniers levez par permission du roy, et de la despense comme ilz ont esté employez. "  
Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrées des quatre espèces : camelot, vin, poids des farines et épiceries, subside sur le louage des maisons, sur le vin " entrant en ladicte ville et faulxbourgs de Veize, Saint-Just, Saint-Sébastien, deniers pris à change. "  
\_ Dépenses : pont du Rhône ; " fraiz faitz pour avoyr fait abattre et desmollir la masse de pierre que Pierre Vincent, marchand de ladicte ville, auroit avancé sur la rivière de Saône, bastissant sa maison joignant la porte Chenavier, laquelle estoit fort préjudiciable au cours de la rivière et dangereuse pour les basteaulx y traficquans, durant le cours d'icelle, aussy pour faire ung port au lieu de ladicte maison ; " \_ " pour parachever de rompre et percer la tour des serpens et desmollir le couvert, lequel tomboit à

terre, et parachever le chemyn encommencé par devant la dicte tour, pour aller tout le long du Rosne, chose nécessaire pour la tuition de la ville, conservacion des bateaux et moulins à bled estans sur la rivière du Rosne ; " \_ " pour avoir fait faire une porte, et fermé de muraille une grande ouverture le long du Rosne au long des fossez Lenterne ; "pavage des abords extérieurs de la porte de Bourg-Neuf ; " racoustement de la fontaine estant près la porte St-Marcel. " \_ " Charroy des boulets d'artillerie et autres munitions estans en l'hostel commun, menez à la granche St-Nicolas du pont du Rosne, et racoustement de la porte du pont Lambert le long du Rosne ; " réfection du pont, joignant la la porte St-Sébastien, " et démolition " des ponts de boys estans sur les murailles, closture des brèches et réfection du pont de boys ; " \_ " frais faitz pour avoir rabillé la porte du portail Chenevier et icelle fait servir à la porte Sainct-George ; " réparations " d'une grande muraille de l'une des maisons joignant le portail Lenterne ; " frais " pour avoir fait faire commendement oster les immondices des rues, aussi les fumiers, et les reffusans faire porter le fumier à l'hospital du pont du Rosne. " \_ " Construction d'une loge de boys, près du Rosne, pour poiser les farines allans et retournans du moulin. " Garde des portes ; jeux de la couleuvrine et de l'arbalète, " hacquebute " et de l'arc ; paiement de " messieurs les recteurs de la grande aulmosne de Lyon, pour avoir fait faire la procession générale des paouvres pour prier Dieu pour la prospérité du Roy, nostre sire, estant en guerre, aussi pour la santé de Monseigneur le Révérendissime cardinal de Tournon, archevesque de ladicte ville, estant malade." \_ Achat de torches pour les funérailles de sire Pierre Tassard et Jacques Saneton " qui avoient esté conseillers de la ville, que pour convoyer messieurs les conseillers sortans du Conseil durant le temps d'yver. " \_ Paiement de Jacques Frachet, principal régent du collège de la Trinité ; de Jacques Crozet, relieur ; frais d'abolition de la foraine pendant les quatre foires ;

des chaînes tendues la nuit à St-George et à Pierre Scise.

**Cote : CC 1005**

(Registre.) \_ in-4°, 8 feuillets, parchemin.

**1552-1553**

Comptabilité communale (1552 - 1553)  
Comptes particuliers de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte particulier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des receptes et despenses par luy faites, à cause de l'aide et subside de six deniers pour livre, mis sus et octroyé lever par le roy sur toutes les denrées, marchandises entrans en ladicte ville et faulxbourgs, hormis vivres et victuailles, pour le payement de la soulde des gens de guerre, demandée par ledit seigneur, en l'année mil cinq cens cinquante ung, montant la part de ladicte ville soixante-neuf mil cinq cens livres, ensemble des fraiz et interestz, lequel aide auroit esté levé soubz la main de ladicte ville, par le menu, au lieu appellé Douanne, par gens à ce commis et depputez par le Consulat, et pour, et durant une année commençant le premier may mil cinq cens cinquante-deux, que ledit aide fust commencé à lever, finissant le dernier avril ensuyvant mil cinq cens cinquante-troys. "

**Cote : CC 1006**

(Portefeuille.) \_ 30 pièces, papier ; 4 cahiers in-12., en tout 56 feuillets, papier.

**1552-1553**

Comptabilité communale (1552 - 1553)  
Pièces justificatives de recettes de François Coulaud  
Garbeaux des foires de Toussaint (1552), de Pâques et d'août (1553)

Comptabilité de François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Pièces justificatives de recettes : garbeaux des

foires de Toussaint 1552, de Pâques et d'août 1553. \_ Certificats délivrés par Guillaume Le Moyne, Geoffroy Sève et Antoine de Ladry, " ayant charge de contreroller les marchandises qui se acquittent à la douanne de la ville de Lyon, " des sommes à verser par Henry Sève, " commis à la recepte d'icelle douane, " à Me François Coulaud, recepveur général en laditte ville. " \_ Bail passé à Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, des impositions et des gabelles, et du huitième et dixième du vin.

**Cote : CC 1007**

Référence informatique : 00000217

**1552 1553**

Comptabilité communale (1552 - 1553)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Gages des conseillers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages des conseillers : Antoine Vincent, Claude Gellas, Gonyn de Bourg, Jacques Fenoil, seigneur de St-Martin, François Salla, pour deux années de consulat finies à la Noël 1553 ; de François Salla, capitaine de la ville ; de Me Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Jehan Gravier, secrétaire de la ville ; de Jehan Esparron et Pierre Venda, " commis à crier le Réveillez-vous acoustumé estre crié, en commémoration des trespassez, chacun dimanche, au soir ; " de Laurens Rave, mandeur du Consulat ; honoraires de Me. Dupuy, du Cauroy, Marilac, Claude Boulet, Sève, " advocatz en parlement ; " de Geoffroy Trunel, " procureur en parlement ; " de Pierre Pynet, " procureur ès cours de Lyon ; ", " parties de Jehan Croppet, " greffier de la sèneschaulsée de Lyon, " pour expéditions par lui délivrées au Consulat. \_ " Fraiz et parties de despence fournye par François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de

la ville de Lyon, en ung voaige par luy fait exprès dudit Lyon, à Paris, pour rendre les comptes du fait de sa charge, mesmes des deniers qui se lèvent par permission du Roy, tant pour convertir aux réparacions et fortifficacions, que aultres affaires d'icelle ville, et payement des souldes, desquelz comptes il auroit porté les minutes de l'adresse qu'il en avoit faite à la manière accoustumée, ensemble porté tous commandements, ordonnances et acquictz servant pour la rédition d'iceulx, qui est suyvnt l'édict fait par le Roy, de rendre les comptes dorénavant en la Chambre des comptes audit Paris, auquel voaige il avoit porté les comptes des années mil cinq cens cinquante ung et cinquante-deux, lequel voiage ledit Coulaud auroit fait par ordonnance de Messieurs les conseillers. " \_ " Carnet de quittances des propriétaires, qui avoient bancs en la vieille boucherie St-Nizier, pour les termes Noël MvC LII et St-Jehan MvC LIII. " \_ " Rolle et parties de despence, faite et payée et acquictée par Me François Coulaud, receveur des deniers communs..... le jour et feste Saint-Thomas MvC cinquante-deux, pour l'oraison doctorale prononcée par M. Jacques de Lenchamppt..... " \_ "Compte de sire Raphaël Malezieu des confitures qu'il a fourni pour messieurs de la ville de Lion, pour fère présent. " \_ " Rolle de despence pour avoir agencé plusieurs pièces painctes en la grant salle du Consulat, tant des entrées de monsieur le mareschal de St-André, que de Monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, archevesque de Lyon. "

**Cote : CC 1008**

(Portefeuille.) \_ 13 pièces, papier.

**1552-1553**

Comptabilité communale (1552 - 1553)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Travaux publics

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Travaux publics : " deppense faicte du 3 au 17 octobre 1552, et au mois de janvier 1553 (n. st.), pour faire plancher deux classes du colleige de la Trinité des vieulx plateaulx du pont du Rosne, chose très nécessaire pour la conservacion des enffans, " à raison de sept sols, par journée de charpentier ; " pour ung potent de poustz sapin pour la division d'une classe en deux, et achapt de bons cloux et crosces ; " pour avoir fait faire des " cadettes de pierre sur la boutique, estant soubz une maison en la grand boucherie, que tient à louaige Guillaume Durant, bouchier ; " " pour avoir fait faire en la grand boucherie vouter une cave soubz une boutique, laquelle estoit esfondrée, aussi pour avoir fait clourre certaines boutiques en ladicte boucherie, pour empescher les bouchers d'y entrepouser aulcune chouse, et pour les rendre de meilleur louage, et pour avoir faict plancher et carrouer à neuf la traveyson estant sur la cave de l'hostel commun ; " " pour avoir continué l'aintz (

**Cote : CC 1009**

Référence informatique : 00000219

**1552 1553**

Comptabilité communale (1552 - 1553)  
 Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
 Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Quittances des rentiers de la ville : Claude Chourier, marchand de Grenoble, " héritier par sa femme de Loys de Rochefort ; " Jehan Mellier, " chanoine et procureur général de l'église collégiale de St-Nizier ; " François Cotereau, " notaire royal à Lyon ; " Amé Ponchon ; André Martin, "presbtre en l'église de l'Hospital du pont du Rosne ; " Jehan Semeur, "

clerc de l'hostel-Dieu du pont du Rosne ; Thomas de Pierrevive, " commis à la recepte des deniers deubs à l'hospital du pont du Rosne ; " Claude Bellière ; " premier président du Daulphiné ; ", Jehan Frellon" " commis à la recepte des deniers de l'aulmosne générale de Lyon ; " François Bernard, " Sr de Chintré, en Masconnoys ; " Françoise Bellière, dame de Lange ; Geoffroy et Jacques Baronnat, " enfans et héritiers de feu noble Geoffroy Baronnat et de damoysselle Catherine de Bourges ; " Helayn de Godefroy ; Jean Sala, seigneur de Rieu ; François Salla ; André et Jehan de la Chapelle, Bonne Laurencin, " veufve de noble Jehan Daulhon" en son vivant Sr de Chyer et de la Charretonière, grenetier ; " Jehan Camus, notaire et secrétaire du Roy ; Mathieu de Vauzelle, " avocat ; " Laurent Cappony, " ayant le compliment, " et Thomas Sertin et Albisse d'Elbène, " tuteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Thomas et Guillaume Gadaigne ; " Symphorien Buatier, S, de Montjolly, " comme curateur de Jehan et Anthoine Guilhem ; " Loyse de Taillemond, " vefve feu messire Gaspard Guillot, en son vivant avocat en la court ordinaire de Lyon ; " Jehan Perret, fils et héritier de Simon Perret ; Jehan-Baptiste du Four, procureur de Monsr Pierre Camby, " gentilhomme servant de Monseigneur le Dauphin, et domestique de Monseigneur le cardinal de Tournon ; " Jehan Sarde, " seigneur du Bogisson, demeurant à Bourges ; " Guy de Bryançon, Sr de Cizerin ; Conyn de Bourg ; Luxembourg de Gabiano, Sr de Vourles, etc., etc.

**Cote : CC 1010**

(Portefeuille.) \_ 39 pièces, papier.

**1552-1553**

Comptabilité communale (1552 - 1553)  
 Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
 Remboursement de l'emprunt fait de la ville en 1542



Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Remboursement de l'emprunt fait par la ville en 1542 " pour promptement fournir au Roy LXM l. t. " Noms des prêteurs : Pierre de Luxembourg, " orfèvre, " Clémence Sève et Pierre Sève ; Jehan Charvet ; Jehan Buyer, Thomas de Pierrevive, Me Anthoine Quérel, notaire, Michel Despréaulx, Jehan Paffiz, Hugues et Jehan de la Porte, Jehan Bellièvre, etc.,

**Cote : CC 1011**

(Registre.) \_ in-folio, 58 feuillets, papier.

**1553-1554**

Comptabilité communale (1553 - 1554)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte sixiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre mil cinq cens cinquante troys, et finissant le dernier septembre ensuyvant M<sup>vc</sup> cinquante quatre, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de ladicte ville seulement, et de la despense sur ce faicte. \_ Quant ès autres deniers des octroys le compte en a esté rendu en la Chambre des Comptes à Paris. " \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, cens, servis, pensions et louages, " boucherie Lenterne, " " bouticques édifiées, puy l'année mil cinq cens quarante deux, au lieu où souloit estre la vieille boucherie ; " " placés mises en pyez despuys la rivière de Saonne et le portail Chenavyer, tirant le long des murailles de la ville par dehors à la boucherie Lenterne, et despuys ladicte boucherie jusques au portail Lenterne ; " \_ ventes de pensions à raison de dix pour cent ; " \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 1013-1016).

**Cote : CC 1012**

(Registre.) \_ in-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1553-1554**

Comptabilité communale (1553 - 1554)  
Comptes particuliers de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte particullier de François Coulaud, recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville, des recepte et despense par luy faictes, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, mys suz et octroyés lever par le roy, sur toutes les denrées et marchandises entrans en ladicte ville et faulxbourgs, horsmys vivres et victuailles, pour le payement des souldes des gens de guerre, demandées par le roy, lequel ayde auroit esté levé soubz la main de ladicte ville par le menu, au lieu appelé Douanne, par gens ad ce commys et depputez par le Consullat, et ce, pour et durant une année et cinq moys, commencans le premier pour de may mil cinq cens cinquante troys, et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens cinquante quatre. "

**Cote : CC 1013**

(Portefeuille.) \_ 27 pièces, papier.

**1553-1554**

Comptabilité communale (1553 - 1554)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Gages des conseillers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages des conseillers : César Groz, Jehan Henry, Anthoine Bonyn, Luxembourg de Gabiano, (tous ces conseillers font abandon de leurs gages à l'hôpital du pont du Rhône) ; de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; Pierre Venda " commys à faire la crye pour les trespassez ; " Laurens Rave, mandeur du Consulat ; frais de la Saint-

Thomas ; ordonnance consulaire à François Coulaud, de " remectre la somme de deux cens livres tournoys, qui a esté remise entre ses mains, provenue de la vente qui a esté faicte d'une pension de dix livres tournois à noble Anthoine Champier, docteur médecin de monseigneur le duc de Lurrayne, entre les mains de Thomas de Pierrevive, receveur des deniers communs dudit Hostel-Dieu, de laquelle il sera tenu rendre bon compte et reliqua, et à la charge de remectre icelle somme de l'c l. t. dans Noël prochain entre les mains dudit Coulaud, pour d'icelle somme acquérir, au prouffit dudit hospital, sur les aydes et gabelles de ladicte ville et communauté, une pension annuelle de vingt livres tournois. " \_ Mandat de paiement pour " Barthélemye Molle, marchand de ladicte ville, de neuf carteaux et demi de vin Marvoisie, qui est au feu de douze escuz soleil le quarteau, achetez de luy pour envoyer en court à sire Jehan Henry, y estant deputé pour ladicte ville, pour faire don et présent avec de confitures, à messeigneurs le connestable, garde des seaulx, mareschal St-André, et aultres seigneurs de la court, pour plusieurs bienfaits et plaisirs faitz à ladicte ville. " \_ Paiement de confitures " fournies par Raphael Maleysieu, marchand espicier de Lyon, " pour le même usage, " mesme pour obtenir modération de la soude des gens de guerre pour laquelle la dicte ville de Lyon et habitans d'icelle auroient esté excessivement taxez, et pour obtenir suppression et abolition du greffe des insinuations qui avoit esté érigé contre et au préjudice des privilèges, franchises et libertez des foyres de ladicte ville et habitans d'icelle. " \_ " Rolle de despence faicte au moys de mars mil cinq cens cinquante troys" (v.st.) pour réparations faictes en la grande boucherie, hors la porte de la Lanterne, pour troys voultres faictes en troys caves d'icelle, avoir fait clourre des boutique, journées de recouvreur et manœuvres, achapt de thuyllles et postz, clos, crosses, journées de charpentiers et autres fraiz. " \_ " Rolle de despence faicte au moys de may mil

cinq cens cinquante quatre, pour avoir fait portes neufves de deux boutique, où souloit estre la boucherie vielle, qui estoit (sic) rompues et gastées, et pour avoir fait le pavey au devant, tout autour desdictes boutique, tant en journées de charpentier, au feu de sept solz l'une ; cloux, crosses, postz, toyses de pavey, que aultres fraiz. " \_ " Quittances des propriétaires qui avoient bancz en la vielle boucherie St-Nizier, pour les termes Noël MvC LIII et St-Jehan MvC LIIII. " \_ Remise à Me Anthoine Monard, " cleric notaire, habitant de Lyon, du reste du louage d'une des boutique, nouvellement édifiées en la vielle boucherie. " Certificat d'un versement fait par Jaques Gimbre, " voyeur de la ville " du prix " des rames estans aux deux bapteauly, achetez pour mettre sous les chaines du cousté Pierre Size. "

**Cote : CC 1014**

Référence informatique : 00000224

**1553 1554**

Comptabilité communale (1553 - 1554)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Frais de justice

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de justice \_ " Despence de François Coulaud, en un voyage par luy fait exprès dudit Lyon à Paris, pour rendre les comptes du fait de sa charge, de l'année commençant le premier octobre mil cinq cens cinquante deux, finissant le derrenier septembre ensuyvant mil cinq cens cinquante troys, desquels comptes il auroit porté les minutes de la dresse qu'il en avoit faicte, à la manière accoustumée, ensemble a porté tous les mandemens, ordonnances et acquis pour la reddition d'iceulx comptes, qu'est suyvant l'édicte fait par le Roy, de rendre les comptes des octroys doresnavant en la chambre des

Comptes, à Paris, ensemble auroit ensemble porté tous les vieulx comptes, puy l'année MVC XLI, que l'on a commencé rendre compte audit Paris, jusques en l'année mil cinq cens cinquante deux, pour iceulx faire descharger des souffrances et pertes indécises mises en coctes ès dits comptes. " \_ " Compte des fraiz d'ung voyaige fait par sieur Jehan Henry, l'ung des conseillers eschevins de la ville de Lyon, à la prière du Consullat de ceste ville de Lyon, en court, en poste et dilligence, tant pour poursuyr la suppression du greffe des insinuations de ladicte ville, obtenu par sire François Senneton, que pour avoir continuation du subside de six deniers pour livre pour le payement de la soulde, demandée par le Roy en ceste présente année. " \_ Réduction consentie par le Consulat à François Bernod " jadis fermier de la gabelle de la revenderie, fusterie, arengerie, poyssonnerie, sellerie, bourrellerie, et aultres deppendances d'icelles, " en raison d'exemption et de moins value. \_ Autre réduction consentie à " Raolin Revenu et consortz, jadis fermiers de la gabelle de la mercerie et du vin, qui se vend à destail audit Lyon. " \_ " Bail du greffe des insinuations acquis du Roy par le Consullat, passé à Me Pierre Fayeul, praticien, citoyen de Lyon. " \_ Honoraires de Claude Bouillet, Valentin du Caurroy, François Marlhat, Anthoine Sève, " advocatz en la court de parlement de Paris ; de Pierre Pinet, procureur substitué "

**Cote : CC 1015**

Référence informatique : 00000225

**1553 1554**

Comptabilité communale (1553 - 1554)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Mandats et quittances des rentiers de la  
ville

Comptabilité \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Mandats et quittances des rentiers de la ville : Claude Bellière, président de Dauphiné ; Thomas de Pierrevive, " commis à la recepte des deniers deubz au grand hospital du pont du Rosne ; " Jehan Semeur, " cleric dudit hostel-Dieu ; " André Martin, " prestre de l'hospital du pont du Rosne ; " Amé Ponchon ; Jean Mellier, " chantre et procureur général de l'église collégiale de Sainct-Nizier de Lyon ; " François Cotereau, notaire royal ; Nicollas de Cassollas ; Jehan Frollon, " commis à la recepte des deniers de l'aulmosne générale de Lyon ; " Françoise Bellière ; François Bernard, " Sr de Chintré en Masconnois ; " Simphorien Buatier, " au nom et comme curateur de Jehan et Anthoine Guilhem, ses cousins ; " Thomas Sertin et Albisse d'Elbène, " tuteurs et administrateurs et Laurens Cappony, ayant le compliment des enfants et héritiers de feu Thomas Gadaigne ; " Mathieu de Vauzelles ; Jehan Camus, " notaire et secrétaire royal ; " Jehan Cornuti, " dit de Capella ; " André de la Chapelle ; François et Jehan Salla, " seigneurs de Rieu ; " Françoise Vigière, " vefve feu Claude Gaspard, en son vivant seigneur du Sou ; " Philibert Gaspard, " Sr du Brueil et du Buysson ; " Geoffroy et Jacques Baronnat, héritiers de l'argentier Baronnat ; Jehan Perret ; Guy de Brianson, " seigneur de Cyzerin ; " Gonyn de Bourg ; Luxembourg de Gabiano, etc.

**Cote : CC 1016**

Référence informatique : 00000226

**1553 1554**

Comptabilité communale (1553 - 1554)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Remboursement de l'emprunt fait en  
1542

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François

Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Remboursement de l'emprunt fait en 1542, par le Consulat, " pour fournir au roi LXm l. t. par forme de prest, de laquelle somme noz seigneurs les chancelier, Révérendissime Cardinal de Tournon, amiral de France, Me Guillaume Prudhomme, général de Normandie, et Martin de Troyes, trésorier et commis à la recepte générale de Languedoc, et chacun pour le tout s'estoient obligez ; " parmi les prêteurs remboursés figurent : Guillaume Bole, libraire ; Gillet et Jaques Huguetan, Me Pierre Noytolon, " enquesteur ; " Me Jaques du Croset, docteur ; Me Gaspard Guillot, docteur ; Jehan Sève ; " le receveur et esleu de Vinolx, " " madame la jugesse des Chasteaulx, Marguerite Peyron ; etc. "

**Cote : CC 1017**

Référence informatique : 00000227

**1554 1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte septiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre mil Vc cinquante-quatre, finissant le derrenier septembre ensuivant, MVC quarante-cinq, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de la ville seullement, et de la despense sur ce faite. "\_ Recettes : reliquat de l'année précédente, garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, du " huictiesme et vingtiesme du vin, aussi des hostellers et rateliers ; de la boucherie, bestes vivves, et droit de l'entrée, au lieu de la gabelle des chevaux ; des bledz et farines, fusterie, revenderye, harengerie et poisson sallé, cellerye, ferraterie, bourlerie, paille, foing, pierre et chault ; de la poyssonnerie fresche, canabasserie et corderie ; de la grant ferme soubz laquelle est comprins

la mercerye, espicerie, droguerie de layne et soie, pinterie et bapterie, aussi des ridz, amandes, huile d'olyve, figues, raysins, orenge et aultres fruitz venans du pays bas, ensemble aussi la pelleterie et cordoannerie, espinollerye, papier, laynes, parchemyn et chappellerye ; " greffe des insinuations ; cens, serviz, pensions et louaiges ; vente de pensions. \_ Dépenses : (voir les pièces justificatives cc. 1021-1026.)

**Cote : CC 1018**

Référence informatique : 00000228

**1554 1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Compte de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte septiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVC cinquante-quatre, finissant le dernier septembre ensuivant, MVC cinquante-cinq, contenant ledit compte recette des deniers levez par permission du roy, et la despense comme ilz ont esté employez. "\_ Recettes : barrage du pont du Rhône ; dixième du vin, entrée des quatre espèces, camelots, vin, épicerie, poids des farines ; " recepte faite à cause des salpestres, qui ont esté livrez au roy, dont la ville estoit chargée et coctisée faire provision de vingt milliers, suivant les lettres patentes dudit seigneur ; recepte des vingt-deux deniers mis sus pour fournir au roy le paiement de la soulde. "\_ Dépenses : frais d'entretien du pont du Rhône, du pont de Saône, " mesme de remailler les pilles dudit pont, que la grande impétuosité de ladicte rivière avoit mynées et deschauscées puis longtemps ; " du port de la " Balaine ; " réparations d'une classe au collège de la Trinité ; comblement de la " fosse de la Lanterne, le droit de la rue St-Pierre, pour faire un passage public, chose très nécessaire pour la décoration et commodité de la ville ; " dépense " pour

avoir fait découvrir les gargouilles de pierre de la fontaine de la Chanaine, qui avoit cessé de bailler eaue et c'estoit perdue dans terre, icelles gargouilles refaictes à neuf, et cherché des vaines d'eaue dans la roche estant au-dessus, pour en avoir plus grande abondance ; " garde des clefs des portes de ; la ville ; prix aux " roy et joueurs de la coullevrine et arbaleste ; " payement à Gilbert Martin, " gardien du couvent Saint Bonaventure, d'une messe ordinaire dicte et cellébrée par les relligieux dudit couvent, en la chapelle du Saint Esprit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont ; "payement de Jaques Fraschet, " principal régent du colleige de la Trinité " ; de Jehan Baron, premier régent après ledit principal ; de Sébastien Vennerot, second régent ; de Michel Charas, second régent, et Jaques Aubert médecin, " proviseur dudit colleige ; " de Me Charles Fontaine, " me ès arts, esleu par provision au colleige de la Trinité ; remboursement d'argent, pris à change.

**Cote : CC 1019**

(Registre.) \_ in-folio, parchemin ; 10 feuillets,

**1554-1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Comptes particuliers de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte particulier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte et despense par luy faicte, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, mis sus et octroyé lever par le roy sur toutes les denrées et marchandises entrans en ladicte ville et faulxbourgs hors mis vivres et victuailles, pour le payement des soldes des gens de guerre, demandées par le roy, lequel ayde auroit esté levé soubz la main de ladicte ville par le menu, au lieu appelé " Dohanne ", par gens à ce commis et depputez par le Consulat, et ce, pour et durant une année commençant le

premier jour d'octobre MvC cinquante-quatre, et finissant le dernier jour de septembre MvC cinquante-cinq. "

**Cote : CC 1020**

(Portefeuille.) \_ 55 pièces, papier ; 4 cahiers in-4°, papier, ensemble 40 feuillets.

**1554-1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Compte rendu de recettes de François Coulaud

Comptabilité. \_ Recettes : " certificacions des contrerolleurs du subside de six deniers pour livre : Anthoine de Ladoy et Guillaume le Moyne, pour l'année commençant le premier jour d'octobre MvC LIIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MvC LV. " \_ Garbeaux de l'épicerie des foires de Toussaint 1554, des Rois, de Pâques et d'août 1555. \_ Intérêts des sommes prêtées par la ville

**Cote : CC 1021**

(Portefeuille.) \_ 23 pièces, papier.

**1554-1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Gages des conseillers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages des conseillers : Claude Laurencin, Humbert de Masso, Symon Court, Claude de Montconys, François de Ruzinan, Jehan Prunier, Jérosme Guerrier, seigneur de Montessu, pour deux années finies à Noel 1555, avec abandon par ces deux derniers conseillers de leurs dits gages à l'Hôtel Dieu du pont du Rhône ; de Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville, de Jehan Genin et Loys Jouvenet "

sergens ordinaires de Lyon, pour avoir vacqué les jours de marché, au lieu de la Grenette, pour garder que les regretiers et revendeurs n'achaptent bledz des cotaulx qui l'amènent vendre aux alles de la Grenette, et qu'ilz ne les arrisquassent jusques à ce que le menu populaire en fut pourveu ; " de Claude Archimbaud, mandeur du Consulat, " pour avoir vacqué et assisté chacun jour de sabmedy, et aultres jours de marché à la vente et distribution desditz bledz, à ce que les cotaulx et autres les amenans eussent à les vendre aux habitans de la ville et obvier que les bolengiers, revendeurs et regretiers ne les arrisquassent et achaptassent lesditz bledz, que le pauvre populaire n'en eust fait provision ; " de Claude Archimbaud et Laurens Rave, comme mandeurs du Consulat ; de Jehan Esparron et Pierre Venda, " commis à faire l'esveil chacun lundy matin, en commémoration des trépassés. " \_ " Despance pour avoir fait voultre des caves en la grande boucherie neufve près la Lanterne, avec leurs trappons de pierre de tallie, renduz pousés ; " " pour avoir fait des pourtes aux trappons de six caves, que furent faites dernièrement en la grant boucherie, près la Lanterne, pavy sur lesdictes caves, fait des chevilles en charrassons et portes en ladicte boucherie, où il estoit nécessaire, ballié des bancs à ceux que estoit besoing, à raison de sept s. par journée de charpentier et de masson ; " " pour avoir fait faire des portes en deux boutiques des bancs de la grant boucherie, remonté les degrez qui sont pour descendre en l'une des caves ; mis des chevilles ; " " pour avoir fait paver la court de la place au dessoubz des degrez et l'allée, aussi remuer quelques pierres et massonner icelles ; " " pour avoir fait recouvrir les maysons du jeu de paulme de l'ostel commung de Lyon, estant près l'abeye d'Enay. " \_ " Remise faite à Anthoyne Morin" boucher détenu prisonnier aux prisons de Roanne, " de ce qu'il doit au Consulat, " pour le louaige d'ung banc de la grand boucherie, " en raison de ce qu'il est " si pauvre et

indigent, vieulx et caduc, que l'on le nourrit pour l'amour de Dieu, et n'a aucungs biens, meubles ne immeubles, pour satisfaire à ladicte somme. "

**Cote : CC 1022**

Référence informatique : 00000232

**1554 1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Dépenses : " quictances de ceulx qui avoient bancz en la vieille boucherie Saint-Nizier, des termes Noël MVc LIIII et Saint-Jean MVc LV. " \_ " Parties fournies par Pierre de Tours, libraire, pour messieurs les conseillers, pour six privileges des foyres, tant vieulz que nouveaulx, reliefz à cinq solz pièces ; pour sept douzaines parchemyns à vingt huit solz la douzaine, et pour la raclure, quatre solz la douzaine, et pour la relieure et régleure d'ung lyvre fait desdits parchemyns, servant au greffe des insinuations, contenant troys cents feuillets, quarante solz. " \_ " Parties de boys et charbon achepté pour la provision de la salle du Consulat, chambre des papiers, aussi du lieu où se fait la recepte des louages et greffes des insinuations, fournies par Claude Archimbaud, l'ung des mandeurs du Consulat. " \_ " Parties fournies par Jacques Crozet, relieur de Lyon, pour messieurs les conseillers, pour papier, livres, relieure que aultrement. " \_ Payement " aux gardien et couvent des Cordeliers, de trente livres tournois, pour une messe quotidienne par eulx dicte et cellébrée en l'esglise du Saint Espérit du pont du Rosne, pendant une année. " \_ Frais faits " le jour et feste Saint Thomas, mil cinq cent cinquante-quatre, pour l'oraison doctorale, prononcée par Me Philibert Girinet, avocat, et publication de

l'instrument de scindicat, publié ledit jour en lesglise Saint-Nizier. " \_ " Parties de despense de bouche, fournye par Laurens Rave, l'ung, des mandeurs du Consulat, en ung disner, ledit jour feste Saint-Thomas : " " autres parties du même, pour avoir fait faire une grant boyte fert blanc, pour mectre le privilege des foyres, pour ce que celle où avoit esté mys ledit privilege avoit esté rompue ; pour une douzaine de sacz thaille et quatre caisses, pour mectre plusieurs piesses en ordre aux archives ; pour plumes, encre, chassis de la chambre des papiers ; parties de confitures seiches, fournies par sire Raphaël Maleyzieu, marchant espicier au Consulat, aussi de marvoysie. " \_ Fourniture par " Philippe Guichard, dict Rambaud, appoticaire, du XXle jour de décembre, de quatre simaises et ung pot ypocras cleret, que fust pour le banquet Saint-Thomas, à sept solz le pot. " \_ Achat par Laurens Rave, " de plusieurs vins, pour porter aux seigneurs passans par ladicte ville, entre autres à M. le conte Recoudol, coronal des lansquenets. " \_ Fourniture " de collations et chandelles, " faite par Claude Gravier, d'une " robe à la livrée de la ville, " aux mandeurs ; paiement à Claude Archimbaud, " mandeur, d'un voyage de quatre jours, par lui fait en Bresse, par devers Monseigneur de la Guiche, gouverneur et lieutenant général pour le roy au pays de Bresse. " \_ Recettes : vente " d'ung vieulx bapteau pourry, osté de dessoubz les chaisnes du cousté de Pierre-Scize, par Pierre Joly, commis auxdictes chaisnes ; " \_ " d'une courte pourrie, estant soubz la chaisne d'Esnay ; " coupe " du foing estant au broteau dessoubz le pont du Rosne ; " \_ " d'un cent de faitz de mayère, et dix-huit faitz peisseaulx, par Pierre Robellet audit broteau ; " recette du subside du vin et marchandises, déduction faite du reste des gages de " Me Armen Henrieu, régent au colliege. "

**Cote : CC 1023**

Référence informatique : 00000233

**1554 1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Honoraires et frais de procédures

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Honoraires et frais de procédure de Mes Claude Boulet, Anthoine Sève, Valentin du Caurroy, Francoys Marlhat, " advocatz en parlement, à Paris " ; Geoffroy Trunel, procureur en parlement, à Paris ; Jehan Royer, " solliciteur des procès de la ville pendans au Grand Conseil ; " Pierre Pinet, " procureur substitué de la ville ès cours de Lyon. " \_ Commission de " Jacques d'Albon, chevalier de l'ordre, seigneur de Saint-André, mareschal de France, sénéchal de Lyon, pour contraindre toutes personnes, marchans, voyturiers par eau ou par terre, et aultres, quelz qu'ilz soient, de paier aux conseillers de la ville, ou à leur recepveur, à ce député, l'ayde de six deniers pour livre du prix et taulx des marchandises qui entreront dans ladite ville et faulxbourg d'icelle. " \_ " Ordonnance du rabaiz fait à Léonard Regnaud, courdonnier, sur ce qu'il doit du louage de la première maison, appartenant à ladicte ville et communauté, size près la porte et sur les fossez de la Lanterne, qu'il tient à louage desdits conseillers sur le terme de la feste et Nativité de saint Jehan Baptiste derrenier passé, pour le dédommager et récompenser de ce qu'il n'auroit tenu et occupé ladite maison, pendant le temps que Pierre Manissier a fait bastir et édifier le devant d'icelle maison pour dresser la rue. " \_ Mandement pour " Jehan Leloupt, messaigier ordinaire de Lyon à Paris , " de la somme que la ville a été condamné à lui payer par monsr Me Claude , Larchier, " conseiller du Roy en la court des aydes, comme ayant prins la cause de François Barnod, son fermier, arengerie, et aultres ayans cours audit Lyon, appellant des esleuz dudit Lyon,

d'une part, contre Robert Tricault, marchand fustainier dudit Lyon, inthimé, d'autre part ; " frais de vidimus " des lettres de la traicte générale par lesquelles le Roy, nostre sire, veult que de pays à aultre, de son obéissance, l'on puyse enlever bledz, vins et autres vivres, et de la déclaration dudit seigneur obtenue sur icelles, lesquels vidimus ont esté baillez à Claude Archimbaud, mandeur de la ville, pour porter devers Monsr le baron de Digoyne, lieutenant de Monseigneur de la Guiche, gouverneur au pays de Bresse, aux fins de faire ouvrir la traicte desdits bledz et aultres vivres, qui estoit fermée du cousté de Bresse. " \_ Réduction faite par le Consulat à Symon Tricol et Jehan Moyssan, " jadis fermiers de la revenderie, poissonnerie, canabasserie et aultres, pour aulcunement les récompenser et desdommaiger, de ce que les celliers (sic) compris en leur bail, n'auroient payé aucune chose durant les deux années de leur dicte ferme. " \_ Frais d'un voyage de François Coulaud, de Lyon à Paris, " pour rendre les comptes du fait de sa charge, desquelz comptes il auroit porté les minutes de la dresse qu'il en avoit faite, à la manière accoutumée, ensemble tous les mandements, ordonnances et acquictz d'iceulz comptes, qu'est suivant l'édicte fait par le roy de rendre les comptes des octroys dorénavant en la Chambre des Comptes ; ensemble auroit porté tous les vieulx comptes, puy l'année mil cinq cens quarante ung, que l'on a commencé rendre comptes audit Paris, jusques en l'année mil cinq cens cinquante troys, pour iceulx faire descharger des souffrances et parties indéscises, mises en cocte esdits comptes. "

**Cote : CC 1024**

(Portefeuille.) \_ 15 pièces, papier.

**1554-1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud

Remboursement de l'emprunt fait en  
1542

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Remboursement de l'emprunt fait par le Consulat en 1542, " pour promptement fournir au Roy LXm l. t. ", avec assignation de remboursement " sur la recepte générale de Languedoc, mesmement sur l'ayde de deux escuz, sur chacune pièce velloux et drap de soye de la magnuffecture de Gennes, entrant en ce royaume. " Parmi les prêteurs ainsi remboursés figurent : Claude de Beaumont, courrier de Lyon ; Anthoine Veyrat " teinturier " ; Pierre du Vergier ; Balthazard Douppes, etc

**Cote : CC 1025**

(Portefeuille.) \_ 5 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1554-1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Quittances des rentes assignées de le  
Consulat sur le revenu des gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentes assignées par le Consulat sur le revenu des gabelles ; parmi les rentiers figurent : " damoyse Pierre de Sez, d'Othun en Bourgogne, vefve de feu noble homme et saige, Me Pierre Ailleboust, de son vivant médecin ordinaire du Roy ; " les héritiers du grenetier Jehan Daulhon ; Amé Ponchon, " secrétaire du siège archiépiscopal de Lyon ; " Jehan Mellier, " chantre et procureur général de l'église collégiale de Saint-Nizier de Lyon ; " messieurs Robert Cornier, " presbtre, curé de Malonne, Jehan Gobillet, Benoist Bailly et Jehan Dureaul, presbtres du lieu de Senecey, au nom et comme commis à la desserte de l'oratoyre, de nouvel édifié



en la basse court du chastel et meison fort dudit Senecey, cessionnaires et ayant droict de damoysele Denise Paterin, femme de hault et puissant seigneur messire Nycolas de Bauffremont, chevalier, seigneur et baron de Senecey, comme héritière de feu noble et puissant seigneur, messire Claude Paterin, en son vivant chevalier, et premier président de Bourgoigne ; " François Salla, capitaine de la ville ; " Simphorien Tholusson, trésorier de l'aulmone générale de Lyon ; " et Thomas de Pierrevive, " receveur du grant hospital, au nom de ladicte aumosne et hospital, ayant droit de Marino Johanne Ramylly ; " Claude de Montconys ; Jehan Ridady, " notaire royal et procureur ès cours de Lyon ", etc

**Cote : CC 1026**

(Portefeuille.) \_ 99 pièces, papier.

**1554-1555**

Comptabilité communale (1554 - 1555)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers : Catherine Durrel, " vefve feu Grégoire Trente, en son vivant Lucquoys, corratier, habitant de Lyon ; " Gonyn de Bourg ; Guillaume et Jehan Henry, " tuteurs et administrateurs des personne et bien de noble Nycolas Henry, seigneur de Crémieu ; " Guy de Briançon, seigneur de Cizerin ; Joseph de Cambis, seigneur d'Aulvaire ; Jean Perret, Simphorien Buatier, seigneur de Montjoly ; Jacques Dupuy, " cappitaine, chastellain de la ville de Saint Galmyer ; " Mathieu de Vauzelles, " avocat du Roy en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon ; " Laurens Cappony, procureur de Paule et Anthoine Gadaigne ; Laurens Cappony, " ayant l'accompliment des hoirs Thomas Gadaigne ; " Jehan Camus, " secrétaire du Roy ; " Jaques et Philippe Daulhon" " hoirs du grenetier Jehan Daulhon ; Bonyn

" le contrerolleur ; " Jehan Cornuti, dit de Capella ; André de la Chapelle ; François de Godeffroy, " chanoine de St-Bernard de Romans " ; Philibert Gaspard, " seigneur du Breul et du Buisson ; " Geoffroy Baronnat ; " Françoise Bellière, dame de Lange ; " François Bernard, seigneur de Chintré ; Riche Richard, " recteur de l'hospital de Notre Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; " Claude Bellière, " premier président du Daulphiné ; " Jehan Semeur, " cleric de l'hospital du pont du Rosne ; " André Martin, " prebstre, domestique de l'hospital du pont du Rosne ; ", Jean Salla, " seigneur du Rieu ; " Barthélemy Bertholon, " seigneur de Jourson ; " Luxembourg de Gabiano, " seigneur de Vourles ; " Bonne Trye" " femme de Me Estienne de Bourg, advocat en la cour ordinaire de Lyon, " etc, etc.

**Cote : CC 1027**

Référence informatique : 00000237

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte huitiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte des deniers patrimonialx et propre dommayne de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte, pour ung an entier commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante-cinq, et finissant le dernier septembre mil cinq cens cinquante-six, ledit compte présenté par devant vous, Monseigneur le seneschal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audit lieu et conseillers de ladicte ville, commis et depputez par icellui seigneur, pour icellui compte examiner et clorre." \_ Recettes : reliquat de l'année précédente, garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles du " huitiesme et vingtiesme du vin, aussi des hostelleries et ratelliers ; de la

boucherie, bestes vives et droit de tonlieu, au lieu de la gabelle des chevaux ; des bledz, farines, fusterie, revenderie, harengerie et poisson sallé, sellerie, ferraterie, bourlerie, paille, foin, pierre et chault ; de la poissonnerie fresche, canabasserie et corderie, de la grande ferme sous laquelle est compris la mercerie, espicerie, droguerie de layne et soye, pincterie et bapterie, aussi des ridz, amendes, huile d'olyve, figues, raisins, oranges et aultres fruitz venans du pays bas, ensemble aussy la pelleterie et cordoannerye, espinollerie, papiers, laynes, parchemin et chappellerie ; recepte du greffe des insinuations des ventes perpétuelles, donations et testamens acquis du Roy ; cens, serviz, pensions et louages ; recettes extraordinaires, rêve cartulaire et impositions foraines. " \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives, cc. 1029-1036.)

**Cote : CC 1028**

Référence informatique : 00000238

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)  
Comptes particuliers de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte particulier des six deniers par livre, levez sur les marchandises entrans en la ville de Lyon, durant l'année finie le dernier jour de septembre mil Vc LVI, pour le payement des souldes des gens de guerre demandées par le roy, lequel ayde auroit esté levé soubz la main de ladicte ville, par le menu, au lieu appelé Douane, par les gens à ce commis et depputez par le Consulat. " \_ Garbeau des foires de Toussaint 1555, des Rois, de Pâques et d'août 1556.

**Cote : CC 1029**

Référence informatique : 00000239

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)

Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Honoraires de Jehan Royer, " solliciteur pour les affaires et procès de la ville, à la suite du Grant Conseil ; " d'Hugues Valentin, " solliciteur des procès et affaires de la ville audit Lyon ; " de Me Humbert Faure, " conseiller général, superintendant des deniers communs des villes de la généralité de Lyon. " \_ Frais de voyage de Me Estienne Genyn, charpentier de la ville, à Grenoble, et honoraires de Me Méraud Brugel, procureur au Parlement de Grenoble, Claude Brugel, son frère, et Jehan-Claude Mitaillier, sergent royal, et payement de " trois vidimus de l'arrest donné par la vénérable Court de Parlement de Grenoble, pour raison des exactions commises par les péageurs d'Anthon et Johannaige (Jonage), contre les marchans amenans et sortans marchandises et vivres en ladicte ville. " \_ Payement de Jehan Guéraud, " commis par le Consulat, à assister au bureau de la fourayne, avec le maistre des portz, pour faire dépescher les passeportz des marchans, qui acheptent marchandises durant les foyres de ceste ville, pour les transporter hors le royaume, et tenir le registre desdictes marchandises, enlevées durant la foire de Toussaint dernier passé ; " de Claude Archimbaud, " mandeur du Consulat ; " Jehan Genin et Loys Jouvenel, " sergens ordinaires de Lyon, pour avoir vacqué et assisté, chacun jour de sabmedy et aultres jours de marché, aux alles et en la Grenette, à la vente et distribucion des bledz, qu'on aporte vendre en ladicte ville, à ce que les cotaulx, et autres amenans lesdits bledz, eussent à les vendre aux habitans de ladicte ville, et obvier que les boulangiers, revendeurs et regretiers de blé n'arrisquassent et achaptassent lesdits bledz que le paouvre de ladicte ville n'en eust fait provision. " \_

Gratification à Me Jehan Gravier, notaire royal, secrétaire du Consulat, " pour plusieurs vaccations extraordinaires par lui faictes, à cause des souldes des gens de guerre, demandées par le roy, et des subsides mys sus tant sur le vin, louage des maisons que sur la marchandise ; " à Me Jean de la Bessée.

**Cote : CC 1030**

Référence informatique : 00000240

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Payement de " deux couvertes, aux armoyries de la ville, baillées à Pierre Coloigne, chassemarée de ladicte ville, à la manière accostumée ; " " d'une robbe à la livrée de la ville, fournie à Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs du Consulat. " \_ Gages de Claude Vende et Jehan Esparron, " commys à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trépassés ; " fourniture d'une " bannière taffetas rouge, aux armoyries de la ville, à Laurens Rave, mandeur du Consulat. " \_ " Parties de boys et charbon fourny par Philibert Rossel, pour le chauffaige du Consulat, chambre des papiers et des commis à lever le subside des louages, et par Laurent Rave, pour le chauffaige du greffier des insinuations et ses clerchez, et chandelles, suivant ce que lui a esté accordé par son bail. " \_ " Rolle de dépense faicte pour payer et acquicter, par Me François Coulaud, au marguillier et tirecorde de l'église Saint-Nizier. aux manécantant et clerjons de ladicte église pour la grand'messe, et au secrétaire du Consulat pour l'instrument du syndicat ; pour un disner le jour et feste Saint Thomas, appostre, où estoient messieurs les comte de Russy, sénéchal, et autres

gens du roy et notables de ladicte ville. " \_ Payement à " Me Nicolas Mellier, advocat, de dix escuz testons, vallans vingt-deux livres, treize solz, quatre deniers tournois, pour avoir fait l'orayson doctoralle dont il auroit esté prié, à cause de ce que l'on ne trouvoit personne que s'en fust voulu charger. " \_ Parties fournies par Pierre de Tours, libraire, " pour livres, papier blanc, tant pour les commis du vin, marchandise, que louaige de maisons, et reliure pour messieurs les conseillers de la ville et pour le greffe des insinuations ; " présent " de deux mil huit cent vingt livres tournois en escuz soleil, fait à monseigneur le mareschal Saint-André, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ladicte ville, et à monsr de la Bessée, gentilhomme ordinaire de sa chambre, de deux cent trente-cinq livres tournois en escuz soleil ; à Monsr Me Gaspard de Saliaris, trésorier des salpestres, de douze l. deux s. t., pour aucunement le gratifier du grant séjour qu'il auroit fait en ladicte ville, attendant le moyen que ladicte ville luy fournist vingt milliers de salpestres, à quoy elle estoit taxée suyvant les lettres du roy. " \_ " Parties de vin de Taige (9) et aultres vins de pays et estrangier, qui ont esté prins pour en faire don et présent au me d'hostel, secrétaire de Monseigneur le cardinal de Laureyne, et aultres officiers dudit seigneur passans par ceste ville, revenans de Rome, et à Monseigneur le grand prieur de France, passans par ceste dicte ville, allant à la Court, à ce qu'ilz ayent les affaires de ceste dicte ville pour recommandez. " \_ " Parties de vin achapté à Nicolas Cormarant, hoste du loughis, où pend pour enseigne la Gallaire, à raison de cinq livres l'asnée, duquel a esté fait don et présent à Monseigneur de la Guiche, chevalier de l'ordre et lieutenant général pour le roy au pays de Bresse et Bugey et Veromey, pour plusieurs plaisirs par luy fait à ladicte ville, en laissant et permettant venir en ladicte ville les bledz dudit pays de Bresse, pour la provision d'icelle, nonobstant les deffenses qui avaient esté faictes audit pays de les transporter hors icelluy. " \_ Parties de vin

" offert à Monseigneur de Brissac, et autres princes et seigneurs, passans par ceste dicte ville, pendant le temps qu'ilz y ont séjourné. " \_ " Fraiz faitz à la venue de messieurs les ambassadeurs des cantons des Liges, en vertu des lettres myssives du Roy, par lesquelles est mandé les traicter et caresser. " \_ " Mandement et parties de sire Pierre Nadal et de Raphaël Maleyzieu, pour les vins et confitures offerts à messieurs les Révérendissimes de Lorreyne et de Tournon, et à messieurs d'Urfé et Dumortyer en court. " \_ " Aulmosne de deux cens livres tournois aux gardien et couvent Saint-Bonaventure de Lyon, pour leur ayder à achapter et faire provision de vivres et aultres choses nécessaires ; pour la nourriture et alliment des religieulx, tant du royaulme que estrangiers, qui doibvent assister le quinziesme juing au chapitre général, qui se tiendra audit couvent. "

**Cote : CC 1031**

Référence informatique : 00000241

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Rolle de despence faite au moys d'octobre mil cinq cens cinquante-cinq, pour la repparacion de nouveau faite en une maison, appartenant à l'oustel commung, size près les Carmes, sur les vieulx fossés, près la porte qui solloit estre appelée la Lanterne, pour faire pousser et ressouder ung pillier neufz , en la place de vieulx pillier, de plus grande grosseur, à cause que celluy qui y estoit ja pousé présédent estoit trop mince et mal fondé, aveques aultres tuilles, qui estoient rompues et cassées ; pour avoir recouvert sur l'ostel commung ; pour avoir fait ausser et lever deux gaynes de

forniau, qui sont en la maison ci-dessus, que tient l'hoir Sanson, pour ce que la murallie, que joinc à ladicte mayson, que Germain Bret a fait faire neufve, est beaucoup plus aulte que celle, dont, par nécessité, les a fallu ausser ; que, aussi, pour faire carrouer et rabiller des fentes, cassures et pertuis, estans en ladicte maison ; que, aussi, pour faire recouvrir ; " \_ " au mois de novembre mil cinq cens cinquante-cinq, pour avoir fait plastrir et blanchir de blanc induy an l'oustel commung, pour ce que les ras gastent tout ce que on mecthoit audit grenier et autres lieux dudit oustel commung ; " \_ " au moys de novembre mil cinq cens cinquante-cinq, pour achapver de massonner la muraille, qu'il a fallu reffaire en la susdicte maison appartenant à l'oustel commung, carrouer, plastrir et abiller les pertuis et fentes desdictes murailles, reffaire deux pannyères de forneau que c'en alloient à bas ; " \_ " pour le jeu de paulme d'Esnay, appartenant à la ville et communauté de Lyon, pour en icelluy faire les codières pierre taille, tout au long dudit jeu, au lieu de celles qui estoient de boys, ja gastées et ruynées ; " \_ " pour le couvert, greniers, court et autres lieux de l'oustel commung ; " \_ " pour la réparation de perseoir, plastrir, blanchir, massonner portes et trous ès allées et court et aultres lieux de l'oustel commung ; " \_ " pour avoir fait reffaire le jeu de paulme d'Enay, assavoir les balletz, lesquelz estoient pourris et gastés, à cause des néges et pluies qui tombent sur lesdictes balles, que, aussi, pour avoir fait massonner les pertuis des traulx, qui sont audit ballet, prenant dans la muraille et fait recarrouer au long des murallies, qui ont estés faites neufves, pourtant ès coudières au grant ranc dudit jeu ; " \_ " pour avoir fait repavir le jeu de paulme d'Enay, lequel estoit enfoncé et gasté en plusieurs lieux, par quoy l'eau qui tombe audit jeu dormoit et reppousoit dans ledit jeu, aussi pour baisser le carrouement et pierre, où l'eau se pert dans terre au milhieu dudit jeu ; que, aussy, pour avoir fait noircir ledit jeu par dedans tout autour ès murailles et balles, ensemble ès pilliers qui

soustiennent ledit ballet ; " \_ " pour avoir fait voultier en la grant bocherie, sur les vieux fossés, près la Lanterne, six caves, lesquelles estoient pourries, cassées et rompues ; despenses faictes au moys d'avril mil cinq cens cinquante-cinq, avant Pâques, pour avoir fait ballier des bancs neufz, sur quoy les bouchers despessent en la grant boucherie, appartenant à l'houstel commung, sise sur les Terreaux, près la Lanterne, en huit botiques qui ont esté achaptées par maistre Estienne Genyn, charpentier, chapperotés, reffenduz, mis et pousés en plasse des vieulx, qui estoient gastés et rompus, fait faire des portes de boys sappin aux trappons des six caves, qui ont esté vultées, à cause que celluy qui auparavant y estoit, estoit pourry, rompu et gasté ; que, pour faire mectre des escharrassons, chevilles et poustz, ès lieux et plasses desdictes botiques, où il estoit nécessaire ; " \_ " pour avoir fait nettoyer les ayses d'une des maysons appartenans à l'oustel commung de Lyon, que tient à louaige la verrière, size sur les vieulx fossés près la porte de la Lanterne ; que, aussi, pour faire remailler la murallie, prés desdictes ayses, tant du cousté de la cave que de ladicte mayson, que deors, pour ce que l'eaue entroit dans ladicte cave à faulte de estre remallié, tant ès journées de masson, à raison de sept solz, de charpentiers, à raison de sept solz également, manevres, au feur de cinq solz par jour, clous, crosses, chaulx, sable, charroys, pierre que aultres fraictz. "

**Cote : CC 1032**

Référence informatique : 00000242

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)

Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Ordonnance consulaire audit Coulaud de payer " aux procureurs, manans et habitans de Saint Genys-Laval, Brignais, Civort, Saint-Anduel, Dargoyre, Riverie, Rive de Gier, Saint-Chaulmont, Saint-Romain en Jarez, Regny sur Reyn et Sainte Colombe, la somme de mil livres tournois, à eux ordonnée payer par arrest du grand Conseil, pour raison de leur part et portion des souldes, par eulx payées et contribuées avec ladite ville et communauté, puys l'année mil cinq cens quarante troys. " \_ Remboursement de l'emprunt fait en 1543 par le Consulat, pour fournir le subside de LXm l. t. demandé au nom du Roy, par noz seigneurs les chancellier, révérendissime cardinal de Tournon, admiral de France ; Mes Guillaume Preudhomme, général de Normandie ; Martin de Troyes trésorier notaire à la recepte générale de Languedoc ; le receveur Pierre Tourvéon ; Rome Morin, " marchant libraire ; " \_ " quittances de ceulx qui avoient bancz en la vielle boucherie Saint Nizier, des termes Noël MVc LV et saint Jehan MVC LVI. " \_ Ordonnance du Consulat à François Coulaud, de payer " aux manans et habitans de la Guillotière et mandement de Béchevelley, ou à leurs procureurs et seindicz, la somme de neuf vingt troys livres quatorze solz tournois, à quoy sont montez les despens taxez par les commissaires, sur ce depputez, esquelz par arrest du Grand Conseil du Roy, nostre sire, prononcé en icelluy, le vingt sixiesme jour d'octobre mil cinq cens cinquante ung, les eschevyns, manans et habitans de ceste dicte ville ont esté condempnez, envers iceulx manans et habitans dudit lieu de la Guillotière. " \_ Remboursement " aux procureurs et sindicz du lieu de la Guillotière, de la somme de sept cens livres tournois à eulx convenu et accordé payer, pour les deniers qui avoient estez levez sur eulx, pour les aydes et subsides mys sus et levez par permission du Roy, sur le pied forché et vin entrant en ladicte ville, lequel avoit esté ordonné par ledit arrest du Grand Conseil. " \_ " Ordonnance de la compensation faicte à l'hospital du pont du Rosne, jusqu'à

concurrence de 400 l. t., de la dette de 1,500 l. t., dont il estoit tenu envers le Consulat, en raison de la cession par ledit Consulat aux seigneurs archevesques, de la maison que fust de feu Pierre Lanet, dont la directe appartenoit à l'hospital sainte Catherine, joint et uny audict grand hospital du pont du Rosne. " \_ " Gratification accordées à Me Mathieu de Vauzelles, " docteur advocat de la ville, " pour travaux extraordinaires. \_ " Mandat de payement aux dames abbesse et couvent de Saint Pierre les Nonains de Lyon, de troyz cens livres tournois, faisant moitié de six cens livres accordées esdites dames, suivant une transaction sur ce faicte et passée, moyennant laquelle elles quictent à ladicte ville la directe et censive qu'elles prétendent sur les pies appensionnées par ladicte ville, sur les foussés de la Lanterne et de la grant place que l'on veult faire, puy ladicte pie jusques au bout du fond de leur dit couvent. " \_ Remise à Claude Courbellet, " povre homme, lequel avoit esté, par l'espace d'ung an pour le moins, en grant captivité de maladie, estant chargé d'enfants et contrainct de demander l'haulmosne générale, du louage d'un banc à la boucherie de la Lanterne. "

**Cote : CC 1033**

Référence informatique : 00000243

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers de la ville : de M. le président Me Claude Bellière, et de Loyse Faye, sa femme ; Thomas de Pierrevive, " commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne ; " Jehan Semeur, " cleric de

l'hospital du pont du Rosne ; " André Martin, " presbtre de l'hostel Dieu du pont du Rosne ; " Amé Ponchon, " secrétaire du siège archiépiscope de Lyon ; " Jehan Mellier, " chantre et procureur général de l'église collégiale de saint-Nizier ; " Méry Paris, " presbtre et maistre des clerjons en l'église collégiale St-Nizier ; " messire Robert Cornier, " curé de Mallonne ; " Jehan Gobellet, Benoist Bailly, Jehan Dureaul, presbtres de Senocey, commis à la desserte de l'oratoire de nouvel édifié au chastel et maison forte dudit Senecey ; " " Catherin Trye, seigneur de Varennes ; " Claude de Montconys ; Catherine Durret, " vefve Grégoire Trente, en son vivant corratier à Lyon ; " Hugues du Puy, Jacques du Puy, " de Saint Garmier en Fourestz ; " Guy de Briançon, seigneur de Cizerin ; Heleyn de Godefroy, fils de feu Hector de Godeffroy, etc. etc.

**Cote : CC 1034**

Référence informatique : 00000244

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers de la ville : Barthélemy Bertholon, seigneur de Jourson ; Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles ; Catherin Trye, seigneur de Varennes ; Bonne Trye, " femme de monsr me Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de Lyon ; " " du cappitaine François Sala, héritier de Jehan Sala, son frère, seigneur du Rieu ; " Gonin de Bourg ; Nicolas Henry, seigneur de Crémieu ; Jehan et Anthoine Guilhen, " héritiers de feu noble Michel Guilhen, bourgeois de Lyon ; " Laurens Cappony, " ayant le compliment et procureur, et au nom de Paul et Anthoine Gadaigne, hoirs Thomas

Gadaigne ; " Mathieu de Vauzelles, " avocat du Roy ; " Anthoine Bonyn, " conseiller du Roy et contrerolleur général de ses finances, estably à Lyon ; " Jehan Cornuty, " dit de Capella ; " Jehan et André de la Chapelle ; François Sala ; Philibert Gaspard, " seigneur du Breul et du Buysson ; " Françoise Bellièvre, " dame de Lange ; " Riche Richard, " recteur, et au nom de l'hospital de Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon, ayant droit de dame Ysabeau de Bourges ; " frère Pons Compain, " procureur du couvent des Jacobins de Lyon ; ", Jacquette Laurencin, " femme de honorable homme Jehan Paulat, seigneur de la Tour et de la Porte, " etc., etc.

**Cote : CC 1035**

Référence informatique : 00000245

**1555 1556**

Comptabilité communale (1555 - 1556)  
Pièces justificatives de dépenses et de recettes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des recettes et dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Recettes : " certificat du prouffit des deniers estans en caisse, prouvenuz des subsides du vin et marchandises, baillez à plusieurs personnes avec prouffict ; de la vente de deux chevaulx ramenez par monsr le receveur de Foretz, Me Jehan Prunier, de la cour, où il estoit allé pour les affaires de la ville ; de la vente d'un basteau des cheynes, du cousté d'Esnay ; de la vente de deux bateaulx vieulx sappin, pourriz et gastez, ostez soubz les cheynes du costé Saint-Georges, à Pierre Vial, batellier ; de ce qui a esté receu des voisins de la fontaine de la Chenal pour ayder à la rabiller. " \_ Dépenses : gages des conseillers Claude Garon, Girardin Pense ; Guillaume François, Guillaume Regnauld, Nicolas Perret, Pierre Sève, pour deux années finies à la Noël 1556

(ces conseillers abandonnent leurs gages à l'hôpital du pont du Rhône) ; de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Pierre Grollier, procureur général ; de Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; de Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs du Consulat. \_ Honoraires d'Anthoine Sève, Valentin du Caurroy, François Marlhac, Claude Roulet, " advocatz en Parlement, à Paris ; " Geoffroy Trunel, " procureur de la ville en Parlement, à Paris ; " Pierre Pinet, " procureur substitué de la ville ès cours de Lyon. " \_ " Acord faict avec Guillaume Durant, boucher, des réparations faictes en la mayson qu'il tient à louaige, en la grant boucherie. " \_ " Certification des bancz qui ont vacqué à la boucherie de la Lanterne, appartenant à la ville, es termes de Noël mil cinq cens cinquante-cinq, et Saint-Jehan mil cinq cens cinquante-six. "

**Cote : CC 1036**

Référence informatique : 00000246

**1556 1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité \_ " Compte neufviesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon, de la recepte des deniers patrimonyaulx et propre domayne de la dicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte, pour ung an entier, commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante-six, et finissant le dernier septembre mil cinq cens cinquante-sept, ledit compte présenté pardevant vous, Monseigneur le sénéchal de Lyon ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audit lieu, et conseillers de ladicte ville, commis et depputez par icelluy seigneur, pour icelluy compte examiner et clorre. " \_ Recettes : reliquat de l'exercice précédent, garbeau de l'épicerie ; gabelle du VIIIe et XXe du vin, " aussi des

hostelleries et rateliers de la boucherie, bestes vifves et droitz de taulieu, au lieu de la gabelle des chevaulx ; des bledz et farines, fusterye, revenderye et harengerye et poisson sallé, cellerie, ferraterie, bourlerie, paille, foing, pierre et chault ; poissonnerye fresche, canabasserye et corderye ; de la grand'ferme, soubz laquelle est comprinse la mercerie, espicerie, droguerie, de layne, pincterie et bacterie, rits, amendres, huille d'olyve, figues, raisins, orenge et autres fruitz venans du pays bas, ensemble aussi la pelleterie et cordouanerie, espinolerie, pappier, laynes, parchemyns et chappellorie. " \_ " Recettes du greffe des insinuations des ventes perpétuelles, donations et testaments, acquis du Roy au proffit de ladicte ville ; rève cartulaire et imposition forayne, nouvellement acquise du Roy, en laquelle sont comprins les ports de la sénéchalucée dudit Lyon et pais de Beaujolloy, deppendant de la maistrise des ports ; cens, servis, pensions et louages ; vente de pensions. " \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 1037-1044.)

**Cote : CC 1037**

Référence informatique : 00000247

**1556 1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Gages des fonctionnaires

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages des fonctionnaires : Claude Platet, François Grollier, Hugues Delaporte, Guillaume Henry, François Garin, conseillers ; Pierre Grollier, procureur de la ville ; Jean Gravier, secrétaire du Consulat ; Pierre Vende, Anthoine Gaillard, Jean Esparron, " commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des

trespassez ; " Claude Archimbaud, mandeur du Consulat ; Laurens Rave, autre mandeur, " pour avoir porté les vins, desquelz a esté fait don et présent à plusieurs notables personaiges, passans par ladicte ville. " \_ Gages de Geoffroy Sève, Jehan Guéraud, François Morand et Philibert Vallynot, " commis à faire la recepte par le menu et contrerolle de la rève et forayne qui se liève en ceste ville, laquelle il a plu au roy remettre auxdits conseillers, pour icelle lever sur les denrées et marchandises sortans hors ladicte ville, pour estre menées et conduictes hors le royaume, hors la franchise des foyres establies en ceste dicte ville, et pour faire la certification des marchandises sortans de ladicte ville, durant la franchise desdictes foyres. " \_ Paiement à " François Rousselet, receveur ordinaire du domayne pour le roy, notre sire, à Lyon, de 2,500 liv. t. pour la rève cartulaire et fouraine acquise par la ville. "

**Cote : CC 1038**

Référence informatique : 00000248

**1556 1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Parties de confitures, Malvoysie et muscatz, pour faire don et présens à messieurs les duc de Guyse, prince de Ferrare, ducs de Nemours et d'Aumale, messieurs de Bressat, François Bernardin, et aultres seigneurs passans par la ville de Lyon, allans en Piedmont et Ytalie. " \_ Paiement à Laurent Rave, mandeur du Consulat, du vin dont auroit esté fait don et présent monsr de la Croix et à monsr le comte de Vantador, que pour avoir fourny les colacions faictes aux bandes des hacquebutiers et archiers faisans leurs montres par ladicte ville,



après avoir abatu leurs papegautz ; " autre paiement audit Laurent Rave, " pour avoir journellement fait advancement de deniers à deux maistres faiseurs de pouldre, pour avoir fait visitacion des pouldres de la ville ; " " pour le portage des deniers renduz à monsr le conte de Vantador, logé à la Pomme, pour " le portage des torches portées aux obsèques de M. le président Bellièvre ; " à sire Claude Laurencin, " pour l'aire peser une des mesures de cuyvre au poids de la ville. " \_ " Parties de boys et charbon achapté pour le chauffaige du Consullat et chambre des papiers. " \_ Fournitures faites par Claude de Tours, libraire, au Consulat, notamment pour le greffe des insinuations. \_ Dépenses de la Saint-Thomas : payement à Me Anthoine de Massoud, " avocat, " de 14 liv. 8 s. t., " pour avoir fait l'orayson doctoralle, le jour de St-Thomas, appostre." \_ Payement " au couvent et gardien des Cordelliers, d'une messe quotidienne qu'ilz dient et célèbrent en l'esglise du Saint-Esprit du pont du Rosne. "\_ Remise à Laurens Rave, François Bernod et Anthoine de Thalyn, de 100 l. t. sur " la ferme de la revenderye, poysson fraitz et sallé, et aultres dépendances d'icelle à Jehan Jay, forgeur, du louage d'une place joignant le poix des farines vieulx, sur les foussez de la Lanterne ; " à la " veufve de Benoist Caillet, bouchier de Lyon, du louage d'un banc à la grand boucherie ; " bancs qui ont vacqué à la boucherie de la Lanterne ; " " quittances des pensionnaires de la vieille boucherie Saint-Nizier, pour les termes Noël MVcLVI et Saint-Jean-Baptiste MVcLVII. " \_ Recettes : " Compte rendu par le compère Jehan Bouttu, de la recepte de Beaujollois de l'année de janvier 1555 (v. st.), finie décembre 14556. " \_ Garbeau des foires de Toussaint 1556 ; des Rois, de Pâques et d'août 1557.

**Cote : CC 1039**

Référence informatique : 00000249

**1556 1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Frais de procès

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de procès. \_ Honoraires de Me Pierre Grollier, procureur général de la ville ; de Jacques Filleul, François Marlac, Valentin du Caurroy, Anthoine Sève, Claude Bouillet, " conseils et advocats de la ville, au parlement de Paris ; " Mathieu de Vauzelles, " docteur, avocat et conseil des procès et affaires de la ville, procureur pour la ville de Lyon à la court de parlement, à Paris ; " Jehan Roy, " solliciteur des affaires de la ville à la suyte du Grand Conseil ; " Denis Garrel, " solliciteur à la suytte du Conseil privé ; " Pierre Pinet, " procureur substitué ès cours de la ville de Lyon ; " gratification à Jehan Chazottes, " cleric de M. le receveur Coulaud, pour plusieurs copies par lay faictes, tant de mémoyses, lettres missives des estatz des officiers du subside du vin, et aultres escriptures qu'il luy a convenu faire ; " payement à " Me Claude Barsuraube, notaire royal, des copies de mémoyses, lettres missives, instructions, quittances et aultres escriptures qu'il luy a convenu faire, puy ung an en ça, pour les affaires de la ville. "\_ Payement à " Loys le Galloys, huissier, sergent à cheval du Chastellet de Paris, de l'amende de vingt livres, infligée à la ville, pour avoir prins la cause en main pour François Barnod, fermier de la revenderie, harengerie et aultres deppendances, contre Robert Durand, soy disant exempt à cause de la magniffature des fusteynes ; " \_ " parties que Estienne Perret a fourny pour messieurs les conseillers et eschevins de la ville de Lyon, pour faire recongnoistre de nouveau le terrier desdits seigneurs conseillers, recteurs de la fabrique du pont du Rosne ; " au même, " pour avoir sommé et pris acte des sommations par notaires des pensionnaires, pour venir

recevoir les sommes de deniers que leur sont deues, particulièrement en la maison commune dudit Lyon. " \_ Mandement à François Coulaud, de payer " aux dames abbesse et religieuses et couvent du monastère royal saint Pierre de Lyon, " 300 l. t., " pour reste de la somme de six cens livres tournois en laquelle les sieurs conseillers et Consulat estoient tenuz et obligez auxdictes dames et couvent saint Pierre, par obligation et transaction sur ce faicte et passée, receue par le notaire royal, secrétaire dudit consullat, le vingtiesme jour de mars l'an mil cinquante cinq, avant Pasques, et pour les causes contenues en icelle transaction. " " Conseils d'Humbert de Masso à son fils Guyot de Masso, chez sire Jacques Legros, devant l'hostel-Dieu, près le Petit Pont, à Paris. "

**Cote : CC 1040**

Référence informatique : 00000250

**1556 1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Paiement et aliénation de rentes sur l'hôtel de ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Paiement et aliénation de rentes sur l'hôtel de ville : " aux hoirs Me Michel Guilhem, jadis maistre de la monnoye de la ville, et comme ayant droit de Me Manault et Jehan Guillen, docteurs médecins, leurs oncles ; " Françoise de Rubys, " vefve de feu messire Claude Paterin, en son vivant premier président de Bourgogne ; " Jehan Ferruz, " marchand à Brianson ; " Barbe Carcande, " vefve de feu Me Anthoine Quérel, en son vivant notaire royal de Lyon ; " Laurens Tixier, " greffier de la Guillotière, " etc., etc.

**Cote : CC 1041**

Référence informatique : 00000251

**1556 1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Paiement de rentes sur les aides et gabelles

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Paiement de rentes sur les aides et gabelles à Nicolas de St-Pol " ayant cause de Bastien et Girardin Panse ; " Françoise Bellièvre, " vefve feu monseigr Me Nicolas de Lange ; " Richard Richard, " recteur de l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; " " frère Pons Companz, procureur du couvent des frèrcs prescheurs, intitullé Notre-Dame de Comfort, de Lyon ; " Thomas de Pierrevive, " receveur du grand hospital du pont du Rosne ; " frère Jehan Monery, " procureur dudit couvent ; " " damoysselle Jacqueline Laurencin, femme à noble Jehan Paulat, seigneur de la Tour en Jarey, habitant de Lyon ; " " Jehan Thibaud, commis à la recepte de l'haulmosne générale ; " Laurens Cappyon, "comme procureur et au nom de sire Paul Anthoine Gadaigne ; Jehan Camus, secrétaire du Roy ; " Claude de Montconis ; Mathieu de Vauzelles ; Anthoine Bernod, " docteur en droitz ; " Loyse Faye, " femme de monsieur le président Bellièvre, et Catherine Faye, soeurs ; " etc., etc.

**Cote : CC 1042**

Référence informatique : 00000252

**1556 1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Paiement des rentiers sur les aides et gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Paiement des rentiers sur les aides et gabelles : Anthoine Bernod, " avocat es court de Lyon, mary de Catherine Gimbre, veufve de feu Claude Gellas ; Marguerite Delatour, " vefve François de Grandriz, marchand de Villefranche ; " Philibert Gaspard, " seigneur du Brueil et du Buisson ; " Nicolas Henry, " seigneur de Crémyeu ; " Anthoine Bonyn, " seigneur de Servières, conseiller du Roy et contrerolleur général de ses finances, estably à Lyon ; " Jehan Cornuti, " dit de Capella, banquier ; ", Jehan de la Chapelle, " docteur médecin ; " Anthoine Regnaud, " seigneur de Saint Trivyer ; " " Just, seigneur et baron de Tournon, comte de Roussillon, receveur et gouverneur du coliége édifié et fondé par monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon ; " Jacques de Grosseperre, " procureur du roy ez baronies de Dauphiné ; " " Melchior Girard, filz et héritier de Honorat Girard, en son vivant marchaud d'Ambrun ; " etc.,

**Cote : CC 1043**

(Portefeuille.) \_ 14 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

**1556-1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
 Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
 Paiement des rentiers sur les aides et gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Paiement des rentiers sur les aides et gabelles : Paule Anthoine Gadaigne, " bourgeois d'Avignon ; " Jean Sala, " ayant cause de Nercys Bertholon ; " Gonyne de Bourg ; Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles ; Francoys Salla, "

cappitaine de la ville de Lyon ; " Mathieu de Flotrières ; Jehan Semeur, " cleric de l'hospital du pont du Rosne ; " André Martin, " presbtre de l'hospital du pont du Rosne ; " Jehan Mellier, " chantre et procureur général de l'église collégiale de St-Nizier, de Lyon ; " Méry Paris, " manécantant en l'église collégiale de St-Nizier, de Lyon ; " Benoît Bailly, " presbtre , et l'ung des orateurs de l'oratoyre , fondé en la basse cour du chastel et maison forte de Senecey, procureur, et au nom de messire Robert Cornier, curé de Malonne, Jehan Gobillet et Jehan Dureau, prebstres et orateurs dudit oratoyre, " etc

**Cote : CC 1044**

(Portefeuille.) \_ 6 pièces, papier.

**1556-1557**

Comptabilité communale (1556 - 1557)  
 Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ " Rolle de despence faite aux moys de mars, avril et may 1557, pour avoir fait mettre en la grant boucherie des banctz pour les bouchiers, laquelle boucherie est de l'oustel commun, sise sur les vieulx fousés, pousteller le planchier de nouveau dans une desdictes boutiques, sus la cave, qui estoit porry et enfoncé, il (sic) mettre des traulx et barres pour fermer les portes en ladicte boucherie, faire planter des paulx sur lesdits fossés en plasse, pour marquer les pies balliés à pension sur lesdits fossés, massonner en ladicte boucherie, oustel commun et autres lieux, pour ledit oustel commun, au feur de 7 sols par journée de charpentier et de maçon. " \_ " Rolle de despence, faite pour faire une muraille au long de la grant boucherie, pour faire des boutiques pour les trippiers, fait faire foussez et fondacions et autres murailles et fondacions, faictes hors ladicte boucherie de cousté de Saousne,

pour faire aultres boutiques pour lesdits tripiers, achapt de pierre, taylle, pierre rompue, chault, sable. " \_ " Rolle de despence faicte au mois de descembre mil cinq cens cinquante-six, pour continuer les repparacions faicte en la chambre, que l'on a fait faire en l'oustel commung de Lyon, pour ceulx qui sont commis à faire les acquis et passeports de la rève et foreine que ce lève audit Lyon ; " \_ " pour avoir fait faire ung petit fourneau pierre en la chambre basse, sur la court de l'oustel commung de Lyon, où on lève la rève, auquel fourneau a fallu, pour monter sa gueyne qui conduit la fumyère jusques au-dessus du couvert, rompre la muraille pour enfoncer ladite gueyne dedans, la remassonner et plastrer deors et dedans ladicte gueyne. " \_ " Ordonnance par laquelle il est quicté à Jehan Bault, paulmyer, vingt-cinq livres sur le louaige dudit grand jeu de paulme, près l'abbaye d'Esnay, que, puys trois ans en ça, il auroit convenu réparer et y faire les balletz et galleries de pierre, le nercir et faire autres réparacions nécessaires, sans lesquelles ledit jeu estoit du tout inutile, faisans lesquelles réparacions, et auparavant, luy a demeuré ledit jeu de paulme inutil l'espace de neuf moys, sans qu'il y ait faict aucun prouffit. " \_ " Aumosne faict aux pauvres du meuble prins à feu Estienne Prunet, dit Bergier, pour treize livres, un solz, ung denier, qu'il devoit de reste pour la tour estant sur le portail du Rosne, lequel estoit de trop peu de valleur. "

**Cote : CC 1045**

(Registre.) \_ in-folio ; 95 feuillets, papier.

**1557-1558**

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte dixiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre MVcLVII, et finissant le derrenier septembre mil cinq cens cinquante

huict, contenant la recepte des deniers patrimonialux et du propre domayne ,le ladicte ville seullement, et de la despence sur ce faicte. " \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions aides et gabelles ; greffe des insinuations ; rève cartulaire et imposition foraine ; pors adjacens de la sèneschaulsée, deppendans de l'acquisition de ladicte resve et forayne ; " " cens, servis, pensions et louages ; boucherie Lanterne ; boutiques édifiées à la place de la vieille boucherie Saint-Nizier ; " " places mises en pyes despuys la rivière de Saonne et portail Chenevier, tirant le long des murailles de la ville, par dehors, à la boucherie Lanterne, et despuys ladicte boucherie jusques au portail Lanterne ; " " ventes faictes par le Consulat de pensions à raison de neuf, huict, dix pour cent sur le revenu des gabelles et greffe des insinuations, acquis du Roy, et autres deniers communs pour subvenir aux affaires de la ville. " \_ Recettes extraordinaires : " laoudz deubz à la ville ; " " recepte tant du principal que proffit, des trente-sept mille livres tournoys empruntez de plusieurs particuliers, dont recepte est faicte cy devant, pour parachever les deux cent mil livres, baillée ; au Roy sur le subside de six deniers tournois pour livre, que de ce que est deu de trop, avancé sur ledit subside jusques le derrenier décembre mil cinq cens cinquante-sept, puys lequel temps ledict sieur l'a remys à ladicte ville, moyennant lesditz deux cens mil livres tournois. " \_ Dépenses : (v. les pièces justificatives cc. 1047-1057.)

**Cote : CC 1046**

(Registre.) \_ in-folio ; 40 feuillets, papier.

**1557-1558**

Double du registre CC 1045

Comptabilité. \_ Double pour partie du registre précédent.

**Cote : CC 1047**

(Portefeuille.) \_ 22 pièces, papier.

### 1557-1558

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Gages des fonctionnaires et employés du  
Consulat

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par François  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Gages des fonctionnaires et employés  
du Consulat : Anthoine Camuz, Claude  
Raverie, Lyonnard Pournaz, Jacques  
Bournicard, conseillers (lesquels font  
abandon de leur traitement à l'Aumône  
générale et à l'hôpital de Lyon) ; Jehan  
Gravier, secrétaire du Consulat ; Pierre  
Grollier, procureur général de la ville ;  
Gabriel Russy, " contrerolleur des deniers  
communs, dons et octrois ; " Humbert  
Faure, " général superintendant des  
deniers communs, dons et octroys ; "  
Georges Sève, " commis à faire la recepte  
par le menu de la rêve et forayne ; "  
Jehan Guéraud, " contrerolleur ; "  
Guillaume Durant, " commis à faire les  
certifications durant la franchise des  
foires ; " François Morant, " commis pour  
faire les brevets et certifications des  
marchans, qu'il veoit marquer aux  
marqueurs durant la franchise des foyres,  
adressans aux officiers de la forayne qui  
font les certifications ; " Philibert Valinot  
et François Fonda, " marqueurs ; " " les  
officiers magistratz tenans le siège  
présidial ; " Claude Archimbaud et  
Laurens Rave, " mandeurs du Consulat ; "  
Pierre Vende et Anthoine Gaillard, "  
commis à faire l'esveil, chacun lundy  
matin, en commémoracion des  
trespassez. "

**Cote : CC 1048**

Référence informatique : 00000258

### 1557 1558

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par François  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ " Certification de ce que le jeu de  
paulme d'Esnay, appartenant à la ville et  
tenu à louayge par honorable homme  
Jehan Bault, paulmyer, habitant de Lyon,  
à la feste Nativité Saint-Jehan-Baptiste  
mil cinq cens cinquante-huit. , " \_ "  
Certiffication des bancz qui ont vacqué à  
la boucherie de la Lanterne, appartenant  
à la ville, es termes Noël MVcLVII et  
Saint-Jehan-Baptiste MVc cinquante-  
huit. " \_ " Quictances des propriétaires  
des bancz de la vieille boucherie St-  
Nizier " \_ Remise " à Anthoine Granjehan,  
ryveran sur le Rosne, de troys l. t. sur ce  
qu'il doibt du louage de la tour, estant  
sur le portail du Rosne, en considération  
de ce que l'on s'est aydé de ladycte tour,  
pour faire la garde jour et nuict, pendant  
que les ennemys ont estez en la Comté  
et pays de Bresse, encoures qu'elle fust à  
son louage ; " remise à " Jean Bault,  
paulmyer, de douze l. 10 solz t., sur le  
louage du grand jeu de paulme d'Esnay,  
qu'il a tenu à louage de ladicte ville, pour  
auculnement le récompenser de ce que  
ladicte ville auroit occupé et empesché  
ledit jeu de paulme et le jardin y estant,  
pour faire salpestres pour ladicte ville. " \_ "  
" Rolle de despence, faicte au moys de  
septembre mil cinq cens cinquante-huit,  
pour avoir fait mestre des plotz servant  
aux bancs pour couper la chair des  
bouchiers en la grant boucherie, sur les  
vieulx fossés appartenant à l'hostel  
commun de ceste ville. " \_ " Rolle de  
despence, faicte au moys de juillet mil  
cinq cens cinquante-huict, pour avoir  
fait recouvrir sus le couvert de la  
mayson que tient Lyonnard le  
cordaunyer, appartenant à l'oustel  
commun de ceste ville de Lyon, size  
ladicte mayson sur les vieulx fossés, près  
là où solloit estre la porte de la Lanterne,  
et sus celle que tient le verrier, tout  
joignant, et aussy sur le couvert où est  
l'artillerie de la ville, aux Cordelliers, à  
raison de 7 s. par journée des

recouvreurs, et de 5 s. par journée de " manœuvres " \_ " Parties de la despence de vivres faicte par Claude Archimbaud" à Villorbanne, à monsieur le conseiller Rabot, et autres commissaires, députez de la Court de Parlement du Dauphiné, à la visitacion des foussez que les communes de Miribel, Neyron et aultres avoyent faicts pour faire détourner le Rosne du costé de Bresse au costé de Dauphiné. " \_ " Parties et fraiz fourniz par Me Claude Brunier, chastellain de Vaulx, tant pour voyages par lui faictz à Grenoble, et par devers Monsieur le comte de Clermont, lieutenant au gouvernement du Dauphiné, pour avoir provision pour faire combler une tranchée, faicte le droict de Vaulx, par ceulx du mandement de Miribel de Bresse, pour divertir le Rosne de son cours accoustumé, que pour aller sur le lieu avec ung conseiller de la court dudit Grenoble, pour faire veue de lieu de ladicte tranchée. "

**Cote : CC 1049 -1**

Référence informatique : 00000259

**1557 1558**

1/2

Comptabilité communale (1557 - 1558)

Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Frais de voyage de Me Pierre Grolier, procureur général de la ville a par ordonnance du Consulat en court, en la compagnie du sieur François Guérin, pour plusieurs affaires, mesme pour le fait des soixante mil esculz, que le roy demande à la dicte ville par forme de prest. " \_ " Parties fournies par Me Jehan Royer, solliciteur au Grand Conseil, pour les procès et affaires de la ville ; " paiement " à deux secrétaires de M. de Morvilliers, évesque d'Orléans, de plusieurs expéditions par eulx faictes,

pour ladicte ville, par commandement dudit sieur d'Orléans, estant ycy depputé pour les affaires du Roy en ladicte ville ; " paiement à " Jehan de Villeneuve, Jehan Chevallier et aultres sergents royaulx, des exploitz et commandemens par eulx faictz à plusieurs foys au Consulat, pour le paiement des souldes des gens de guerre, à cause que ladicte ville n'avoit deniers, et estoit contraincte prendre argent à intéretz pour le paiement desdictes souldes, pour éviter emprisonnement ; " paiement de " trois vidimus escriptz en parchemin, signez par deux notaires, et scellez du scel royal estably à Lyon, l'ung des lettres patentes, par lesquelles le Roy a déclaré exemptz les conseillers ; eschevins de la ville, de la somme de deux mil cinq cens livres tournois, à laquelle ilz ont esté coctisez pour la présente année, pour les fortiffications des villes de frontière du royaulme ; l'autre des lettres patentes par lesquelles le Roy a ordonné estre proceddé à la levée du revenu des gabelles, acquises au prouffict de ladicte ville du Roy, nostre sire, et l'autre des lettres patentes par lesquelles est permis auxdits conseillers, eschevins de la ville de Lyon, prendre, cueillir et lever sur chacune botte ou queue vin de pais, entrant en ladicte ville, trente solz tournois, et pour chacune botte vin estrangier, quarante solz tournois ; " \_ paiement des quatre vidimus, " l'ung de la vente des gabelles, passée par le Roy, et messieurs ses commissaires à ce députez, au prouffict de ladicte ville ; l'autre des ratiffications faictes par le roy de ladicte vente, et les autres des lettres patentes du Roy, nostre sire ; de déclaration que ledit seigneur ne vouloit et n'entendoit lesdites gabelles estre baillées à ferme aux plus offrans et derreniers enchérisseurs, par messieurs les esleuz, ains que messieurs les conseillers eschevyns jouyront de la vente à eulx faicte par ledit seigneur Roy, sellon sa forme et teneur. " \_ " Paiement à sire Symphorien Tellusson, marchand de Lyon, de 150 escuz soleil, pour son remboursement de semblable somme, qu'il auroitourny, à la suytte de la court,

à M. Pierre Grolier, procureur général de la ville, y estant pour survenir aux affaires de ladite ville ; " paiement à " Me Claude Barsusaube, notaire royal, de plusieurs copies de mémoires, lettres missives, instructions, quictances et autres escriptures, qu'il luy auroit convenu faire, tant à cause de la grand cherté de bled, qui auroit esté en ladite ville, que pour le grand bruit de guerre qui auroit esté en icelle. " \_  
Remboursement du prêt fait à Paris par Jehan et Mathieu Maleyzieu, marchands de Lyon, à Me Pierre Grolier, procureur de ladite ville " \_ Expédition d'un " contrat de vente, passé par messieurs les commissaires sur les équivalens de Lyonnais, le Puys et Mende, pour les quarante mil escuz, prestez au Roy au denier douze, que pour l'expédition de l'obligation, par noz passé des deniers de la communauté, pour l'assurance des quatre vingt mil escuz, prestez au Roy par certains marchands de Suysse, ensemble le garde domaige, que le Roy, ou bien messieurs les conseillers ont passé, lequel ilz ont promis faire ratifier audit seigneur. "

**Cote : CC 1049 -2**

Référence informatique : 00000260

**1557 1558**

2/2

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Transaction entre Guillaume Chazottes, " marchand de Lyon, " et le Consulat, le 16 décembre 1557, par laquelle, pour la somme de 900 l. t. " icelluy Chazottes a renoncé au prouffict desdits sieurs conseillers et de Jaques Gimbre, voveur de la ville, aux lettres de provision qu'il avoit obtenues du Roy, nostre sire, de l'estat et office de voveur de ladite ville, et au procès, qui, pour raison dudit office, estoit pendant en la court de parlement, à Paris. " \_  
Payement à " honorable

homme Robert Tricault, marchand fustanier, citoyen de Lyon, de cent l. t. de despens par luy souffertz et soubstenuz, et à luy adjugez par arrest de la court des aydes de Paris, en certain procès qui a esté pendant et déciz entre les conseillers, propriétaires des aydes et gabelles ayant cours en ladite ville, acquises du Roy, nostre sire, ayant prins en mains pour François Bernod, leur fermier, de l'imposition et gabelle de la revenderie, harengerie et autres, ayans cours en ladite ville, appelans de messieurs les esleuz de Lyon, d'une part, et ledit Robert Tricault, inthimé, d'autre, prononcé ledit arrest le deuxiesme jour de may mil cinq cens cinquante-six ; " " vidimus des lettres patentes du Roy, par lesquelles il declare, les habitans de Lyon mecanycques, gens de mestier, n'estre contribuables au subside de quatre escuz d'or soleil, que Milan Caze, commys à faire la recepte générale pour le Roy à Lyon, contraignoit indifféremment au paiement desdits quatre escuz Soleil ; " \_  
" parties deues à Jean Croppet, greffier en la sénéchalquée de Lyon, et à ses clerks, Me Rambert de Saint-Pol, et autres, par messieurs les conseillers, eschevins de la ville de Lyon. " \_  
Honoraires et frais de Mes Claude Boulet, Anthoine Sève, Valentin du Caurroy, François Marlhat Jehan Filleul, " advocatz en parlement, à Paris ; " de Geoffroy Trunel, procureur en Parlement ; de Pierre Pinet, " procureur substitué de la ville ès cours de la sénéchalquée de Lyon ; " de Me Mathieu de Vauzelles, " docteur avocat et conseil des procès et affaires de ladite ville ; ; " de Hugues Valentin, " solliciteur des procès et affaires de la ville ; " Lambert Pinet, " docteur es droict, advocat ès cours de Lyon. "

**Cote : CC 1050**

Référence informatique : 00000261

**1557 1558**

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

Mandement du Consulat pour le remboursement aux habitants de Chazey d'une somme d'argent

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Mandement du Consulat, pour rembourser aux habitans de Chazey la somme " de soixante dix huit livres, dix solz, dix deniers tournois, par eulx fournie, pour leur cocte et portion de la soulede de l'année mil cinq cens cinquante sept, demandée par le Roy sur la ville de Lyon et villes clauses du pays de Lyonnnoys, de laquelle somme le Consulat fut tenu les en acquitter, suyvant ung contract fait avec eulx, pendant que le subside de six deniers pour livre sera continué pour le paiement des souldes. " \_ Location à sr Guillaume Regnaud, " bourgeois de la ville, d'ung grand magasin, au lieu de St-Vincent, pour serrer les marchandises venans par eau, actendans qu'elles aient acquicté le subside de six deniers pour livre. " \_ Payement " à sieur François Guerin, bourgeois de Lyon, d'ung grand livre de raison et aultres livres et papiers, pour tenir le compte et registre de ceulx qui ont fourniz les deux cens mil livres tournois, moyennant lesquelles le Roy, nostre sire, a remys le subside de six deniers pour livre que se liève en ladicte ville. " \_ Location à Claude Boytier, " marchand de la ville, de la maison appelé Dohanne, où se liève le subside de six deniers pour livre. " \_ Vidimus " du contract de la continuation du subside de six deniers pour livre, passé par MM. de Grignan et de Voulzay, " et de la ratification dudit contrat par le Roy, frais d'expédition de ces deux vidimus. \_ " Compte des fraiz d'un voyage fait par seigneurs Guillaume Henry, et Anthoine Camuz, conseillers eschevins de la ville en court, par devers le Roy, nostre sire, et noz seigneurs de son conseil privé, tant pour le fait du party des deniers, que le Roy demandoit sur le subside de six deniers pour livre, que pour plusieurs

aultres affaires de ladicte ville. " \_ "Gages de Me François Guérin, marchant de Lyon, pour tenir le compte et registre de ce qu'est deu aux marchans, qui ont mys deniers sur le party de deux cens mil livres, assignez sur les six deniers pour livre. " \_ " Quittances du prest de l'année MVc XLVI, de ce que en a esté remboursé en l'année finissant le derrenier septembre MVcLVIII, " aux " heoirs Jehan Bellière ; " au général Nery Duboys, aux " heoirs Me François Guilhem, à M. Gabriel de Silvas, à monsieur le lieutenant du Peyrat, à Luxembourg de Gabiano, Jacques de la Roue, procureur, Nycolas Grillet, seigneur de Bessay, " etc., etc.

**Cote : CC 1051**

Référence informatique : 00000262

**1557 1558**

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificative des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Estat des gaiges des commis à recevoir, contreroller et faire payer par le menu l'ayde et subside de six deniers pour livre, mis par permission du Roy, nostre sire, sur toutes denrées et marchandises entrantz dans la ville de Lyon et fauxbourgs d'icelle, lesquelz gages ont estés convenuz et accordez par messieurs les conseillers de la ville de Lyon, auxdits commys et à chascun d'eulx, pour les causes après déclaréez, et ordonné iceulx estre payez en fin de chacun moys, du 1er janvier 1557 (v. st.) au 30 septembre 1558. " \_ " Noms des commis et de leurs fonctions : Henri Sève, " commys à recevoir par le menu ledit ayde et subside ; " Denis de Charron, " commys pour ayder à faire ladicte recepte dudit ayde ; " Guillaume le Moyne et Claude Livet, " commys à tenir le contrerolle de ladicte recepte, et livre et registre de toutes les marchandises qui



payent ledit ayde ; " Jehan Guibert et Phillibert Mareschal, commys pour concierges dans la douanne, à la charge de bien et fidellement garder les marchandises que y seront menées, et d'icelles rendre bon compte et reliqua ; " Robert Doy, " concierge de la doanne du Roy, pour avoir l'oeil que les marchandises, qui sont menées à ladicte doanne du Roy, qui n'y doibvent rien, payent et acquictent ledit subside de six deniers pour livre ; " Floride Ponchon et Philippe Guichard, dit Rambaud, " commys pour visiter et peser les marchandises entrantz en ladicte ville ; " Philibert Wy, Flory Jourdain et Pierre Chalvet, " gaigne deniers, commys pour retirer les marchandises et les mectre dans ladicte douanne ; " Jehan Guéraud et Pierre Barbazan, " commys et gardes pour tenir registre de toutes les marchandises qui entreront par la porte du Rosne, envoyer doubles tilletz de chacun, conduire l'un aux concierges et l'autre aux contrerolleurs de ladicte doanne ; " Pierre Tacon et Jacques Tyesse, commis au même emploi " à la porte de la Lanterne ou Saint-Marcel ; " Claude de la Mer, dit Robin, et Michel Micollier, " à la porte Saint-Just ou de Farges ; " Ennemond Mareschal " à la porte Saint-Georges ; " François Girod et Maurice Humbert à la porte de Pierre-Scize ; Jehan Basque et Estienne Chastel, " le long de la rivière de Saonne, depuys Pierre-Scize jusques au pont ; " Charles Fert et Claude de Laval, " commys et gardes sur la rivière de Saonne, depuys Esnay jusques au pont ; " François Falco, " dit Quidort, pour avoir la nuit veiglé, pour prendre garde que aulcun basteau n'aye à se deschargier sans acquicter ; " Jehan Souppe, " commys à prendre garde à la Guillotière, que aulcune marchandise ne se descharge là en fraude dudict droit d'entrée ; " Pierre Peschet, " pour avoir vacqué continuellement à la grand foulle des affaires, durant toute la foyre des Roys derrenière passée. "

**Cote : CC 1052**

(Portefeuille.) \_ 34 pièces, papier.

**1557-1558**

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses et de recettes de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des recettes et dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Recettes : vente de la " mayère coupée au broteau de la ville ; " de " la besche qui servoit aux cheynes du costé Pierre-Scize, laquelle estoit toute pourrye, à Loys Dombein ; " versement fait à François Coulaud, par " sire Alexandre Carcaillon, trésorier des salpestres, pour la vente des ustensilles boys, qui avoient esté acheptez par la ville, pour les ouvriers des salpestres, qui auroient travaillé pour ladicte ville ; " vente " d'ung cheval moreau, ramené de Bourgoigne par sire Jehan Guéraud, revenant de faire achapts de bled pour la ville. " \_ Présents en numéraire, velours et confitures, offerts par la ville à M. de Vozey, " me des requestes, " à son secrétaire, à monsr de la Vaure, " gentilhomme de monsr de Grignan, "et à mr de Grignan, sur le profit réalisé par la ville au change de 37,000 l. en" testons et royales. " \_ Payement fait par Laurent Rave, mandeur du Consulat, à Etienne Fay, fondeur, de " quatre marques cuyvre, aux armes du Roy et de la ville, pour marquer les balles, au feur de XVIII s. pièce ; " \_ " d'ancre et pinsceau, compris ung thupin, pour mectre ledit ancre, pour marquer les balles ; " \_ " du ferraige de la banque, où on fait la recepte de la rève forayne, dont les ferrementz estions tous rompuz, et pour faire un petit buffet, pour mectre les certifications en foyre. " \_ " Parties des livres papier, fourniz par Me Jaques Croset, libraire de Lyon, pour la refve et forayne." \_ " Parties fournies par Simon Groz, libraire, pour la rève et forayne des acquis imprimez, livres et papier blanc. " \_ " Parties fournies par Magdeleine Thoisset vefve feu Pierre de Tours, libraire ; " \_ et par " Me Jehan Lhomme, pour avoir reserré et jointctz les postz de la chambre basse, où se reçoit la

resve et forayne, qui s'estoient fectées. " \_  
 Paiement de 14 l. 8 s. t. à Me Jacques  
 Dupuy, " principal du colège de la Trinité,  
 pour avoir fait l'oraison doctorale le jour  
 de Saint Thomas ; " du marguillier et  
 tirecorde de Saint-Nizier, pour avoir  
 sonné la grosse cloche pour assembler le  
 peuple, manecantans et clerjons de  
 ladicté église, pour une grand'messe,  
 dicte et cellébrée en la chapelle Saint-  
 Jacques ; du secrétaire du Consullat, pour  
 l'instrument du syndicat ; " aux " gardien  
 et couvent de Saint-Bonaventure de  
 Lyon, de 30 l. t. pour la messe journalle et  
 ordinaire, dicte et célébrée par les  
 religieux dudit couvent, en la chapelle du  
 Saint-Esprit du pont du Rosne, en  
 l'honneur du fonateur dudict pont. " \_ Vin  
 fourni par Laurent Rave et offert à "  
 plusieurs notables personnaiges par  
 ceste ville, et à messire les présidentz de  
 Dauphiné, à ce qu'ilz ayent le procès,  
 intenté contre le seigneur de Joannaiges,  
 pour recommandé. " \_ Don fait par la ville  
 à monsr Dumas, " contrerolleur général  
 des postes, de vingt-cinq escuz soleil,  
 vallans soixante livres tournois, à luy  
 ordonnez, en considération de ce qu'il  
 n'auroit riens eu, puy quatre ans en ça,  
 du don qui luy auroit esté acoustumé  
 bailler, et à ses prédécesseurs  
 contrerolleurs des postes, qu'estoit une  
 portugaloyse, pour faire tenir  
 diligemment et seurement les pacquetz  
 de la ville, tant de ceulx qui sont envoyez  
 à Paris et en court aux depputez de la  
 ville, que ceulx qui sont envoyez par  
 deçà. " \_ " Parties des vins qui ont esté  
 présentez, par le commandement de  
 messieurs les conseillers, par Claude  
 Archimbaud, mandeur du Consullat, à  
 messeigneurs le maréchal de Brisac, de  
 Grignan, président de Birague et  
 président du Dauphiné. " \_ Paiement à "  
 Barthélemy Molle, marchand de Lion, de  
 deux quarteaux malveysie, " au prix de  
 41 l. 8 s. t., " pour faire don et présent,  
 avec des confitures, à plusieurs messieurs  
 du Conseil privé. " \_ " Parties des torches,  
 fournies par Phylippe Guichard,  
 appoticaire de Lyon, pour messieurs les  
 conseillers, eschevins de la ville et  
 communauté de Lyon, tant pour servir

aux obsèques et fraictz funéraires de feu  
 mr Laurencin, de monsr le président  
 Bellièvre et de Nicollas Perret, Georges de  
 la Tour, Jehan Seneton, que pour  
 conduire les conseillers eschevins de  
 nuict, allantz et venants pour les affaires  
 de ladicté ville. " \_ " Partyes de boys et  
 charbon, achapté pour le chauffaige du  
 Consullat et chambre des papiers. " \_  
 Mandat de vingt et une livres, " pour la  
 fasson d'un tableau des évangilles,  
 enluminé d'or et d'azur, enchassé en  
 boys noyer, pour faire faire les serments  
 au Consullat ; " de 21 l. t. à Jaques Brunet,  
 " docteur piedmontois, en faveur de ce  
 qu'il a fait plusieurs descriptions des  
 antiquitez de la ville de Lyon. " \_ Achat  
 fait par le Consulat, à Hugues Thibaud, "  
 marchand de St-Estienne-de-Furant, et  
 Pierre Jacob, forger dudit St-Estienne,  
 de cent quarante hacqueboutz à croc de  
 fer, avec leurs affustz et moules  
 nécessaires, du calibre et de la façon et  
 sorte d'ung arqueboutz, qui a esté  
 marquée par les parties, avec le bourrelet  
 devant, lesquelles seront essayées à  
 double charge, bonnes et suffisantes, à  
 dicte de maistre à ce expertz, lesquels ils  
 promectent rendre bien et deument  
 faites et parfaites, audit Lyon, dans  
 l'hostel commun. " \_ Fourniture d'une "  
 bannière taffetas aux armoyries de la  
 ville, " au nouveau trompette de ladite  
 ville, du coût de 6 l. 2 s. t., " tant pour le  
 taffetas rouge, que pour les cordons et  
 franges soye, et pour avoir fait paindre  
 et mettre les armoyries de ladicté ville en  
 ladicté bannière en argent blanc. " \_  
 Robes à la livrée de la ville, fournies à  
 Claude Archimbaud et Laurens Rave,  
 mandeurs du Consulat.

**Cote : CC 1053**

Référence informatique : 00000264

**1557 1558**

Comptabilité communale (1557 - 1558)

Pièces justificatives de dépenses de  
 François Coulaud

Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Quittances des rentiers de la ville : Bonne Trye, femme de monsr Me Estienne de Bourg ; Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles ; Henri, Balthezard et..... de Gabiano, héritiers feu Luxembourg de Gabiano ; Laurent Tixier, greffier de la Guillotière ; Françoise de Mornay, femme de noble Claude de Bourges, sr de Myons ; Pelonne de Bouzin, dame de Champs ; Jehan Perret, " marchand joaillier à Lion ; Loyse de Taillemont, " mère tutrice de Estienne Guillet, fils de feu Me Gaspard Guillet, en son vivant docteur ès droitz et lieutenant du Conservateur des privilèges royaulx des foires de Lyon ; " Laurens Capponi, "ayant le gouvernement et administration des affaires des héritiers de feu Thomas Gadaigne ; " Cosme Martelli, " procureur de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne ; " Mathieu de Vauzelles ; Jehan de la Chapelle, " docteur médecin ; Antoine Barnoud, " docteur ès droitz ; " Françoise Bellière, dame de Lange ; Richard Richard, " recteur de l'ospital Notre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; " Jean Morel, " commis à la recepte des deniers de l'haumosne générale de Lyon ; " \_ " frère Jehan Monery, procureur du couvent de Nostre Dame de Confort ; " Jacqueline Laurencin, " femme à noble homme Jehan Paulat, seigneur de la Tour en Jarez ; " Loyse Faye, " pour et au nom de Jehan et Pomponne Bellière, ses enfants ; " Catherine, soeur de Loyse Faye ; Thomas de Pierrevive " " commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne ; " Jehan Semeur, " clerc de Lyon ; " André Martin, " presbtre domestique de l'hospital du pont du Rosne ; " Jehan Ponchon, " curé de St-Georges, de Lyon ; " Jehan Trunel ; Jehan Mellier, " chantre et procureur général de l'église collégiale de Saint-Nizier ; " Meri Paris, " presbtre et chanoyne de l'église collégiale Sainct-Nizier ; " Magdeleyne Archimbaud, " veufve de feu maistre François Cotereau, en son vivant notaire

royal, citoyen de Lyon ; " Loys Girard, clerc à Lyon ; Jehan Ridady, " ayant droit des prébendiers de Senescey ; " dame Barbe Carcande, " vefre de feu Me Antoine Querel, notaire de Lyon, " etc.

**Cote : CC 1054**

(Portefeuille.) \_ 53 pièces, papier.

**1557-1558**

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Quittances des rentiers de la ville : Claude de Montconys ; Françoise de Rubys, " vefve de feu messire Claude Paterin, en son vivant chevalier, seigneur de Vareilles, et premier président de Bourgongne ; " Jehan Ferruz, " de Brianson ; " Bernard Storoffy ; Melchior Girard, " marchand d'Ambrun ; " Pierre Sève ; Just de Tournon, " seigneur dudit lieu ; comte de Rossillon. recteur du colliège édifié et fondé par monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon ; " Antoine de Grossepierre, marchand de Buys, en Dauphiné ; " Monsieur de Villeneuve, " gouverneur de Montpellier ; " Jaquelyne Pont, " femme de Jehan de la Place, charpentier de Montbrison ; Pernette de Setz, " d'Autun, en Bourgoigne ; " etc., etc.

**Cote : CC 1055**

(Registre.) \_ in-folio, 52 feuillets, papier.

**1557-1558**

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Comptes particuliers de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte particulier de maistre François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, des recepte et dépense par

lu, faite à cause de l'aide et subside de six deniers par livre, octroyé lever par le roy sur toutes denrées et marchandises entrans en ladicte ville, durant huit années, commençans le premier janvyer mil cinq cens cinquante sept (v. st.), moiennant deux cens mil livres tournois, fournies audit seigneur, prinses de plusieurs particulliers, esquels a esté passé rente sur ledit subside, avec prouffit de douze pour cens, ledit compte servant pour ung ans et ung mois, commençant le premier janvier mil cinq cens cinquante sept, finissant le derrenier décembre mil cinq cens cinquante huit. " (V. les pièces justificatives cc. 1056-1057) "

**Cote : CC 1056**

Référence informatique : 00000267

### 1557 1558

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses et de recettes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par François Coulaud receveur des deniers communs. \_ Recettes : " certifications délivrées par Guyllaume Le Moyne et Claude Lyvet, commis et ayant charge de contreroller les marchandises, qui se acquittent à la doanne de ladicte ville, " des sommes à verser entre les mains des préposés à la recette du subside de six deniers pour livre : Henry Sala, Henry Clerc, Henry Sève. \_ Quittances données par " François Roussellet et Simphorien Buatier, receveurs ordinaires du dommayne pour le roy, nostre sire, à Lyon, " au Consulat, de la ferme de la rêve cartulaire et foraine par lui acquis du roi. \_ Emprunt fait par la ville à César Gros, ayant droit de Galliot Franchotty. \_ Garbeau des foires de Toussaint 1557, des Rois, de Pâques et d'août 1558.

**Cote : CC 1057**

Référence informatique : 00000268

### 1557 1558

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers dont les pensions " sont assizes sur le subside de six deniers pour livre : Israël Minkel et George Aubrech, compaignons, marchans allemandz, demeurans à Lyon : " Jehan Moret, " commis à la recepte des deniers de l'haulmosne générale de Lyon ; " Estienne Mussio, " marchand de Bresse ; " Claude Raverie ; Philippe Bonacorcy ; Laurens Charles, " esleu de Lyonnais ; " Jehan Camuz, " secrétaire du roy ; " Benoist et Mathieu Sève ; Léonard Spina ; Jehan Levin, " esleu de Lyonnais ; " Balthazard Douppes ; Guillaume de la Tour, " conseiller du Roy et receveur général de ses emprunctz et dons gratuictz à Lyon ; " Laurens Tixier " greffier de la Guillotière, " etc., etc.

**Cote : CC 1058**

Référence informatique : 00000269

### 1557 1558

Comptabilité communale (1557 - 1558)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud , receveur des deniers communs. \_ " Débatz des comptes fournis par messieurs l'archevesque, doyen, chanoine et chappitre de l'église de Lyon, sur le Xe compte que rendoit Me François Coulaud, receveur des deniers communs en la ville de Lyon, par devant messieurs de la chambre des comptes, à Paris, l'an

MVc LVIII. " (Le clergé reproche au Consulat le secret et la faveur dans l'adjudication des impôts, même les pots de vin ; de ne pas faire faire les réparations du pont du Rhône " par prix faitz et au rabais", mais de les payer sur des rôles ; d'exagérer les dépenses d'entretien dudit pont ; d'imputer sur les octrois des dépenses qui doivent être faites sur les deniers communs ; de " prendre ceste grande entreprise de desmolir, chacun an, une partye d'un couvent, demandant sans raison, ny occasion, grande somme de deniers pour avoir faitz abatre, la présente année, la muraille du grand cloistre des Cordeliers de Saint-Bonaventure et partye de leur verger, pour mectre en place publique, et avoir prins le derrière dudit courent pour faire une place publique, pour aller le long de la muraille de ladicte ville en temps de nécessité ; d'avoir fait une tranchée dans le fossé, pour garder de passer dans le jeu de la harquebutte, lequel est au lieu et place où solloyent estre les vieux fossez, lesquels font en partie mectre en maison, et en partye places publiques, la plupart duquel lieu appartient auxdits seigneurs demandeurs, comme haultz seigneurs justiciers et directz ; " etc., etc., tout le compte, recettes et dépenses, est ainsi examiné article par article, et des objections sont formulées à peu près à chacun.)

**Cote : CC 1059**

Référence informatique : 00000270

**1558 1559**

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte onziesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre mil Vc LVIII, et finissant le derrenier septembre mil cinq cens cinquante-neuf, contenant la receepte

des deniers patrimoniaulx, et du propre domaine de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faitz. " \_ Recettes : (V. les recettes des années précédentes.)  
\_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 1061-1065.)

**Cote : CC 1060**

Référence informatique : 00000271

**1558 1559**

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Comptes particuliers de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte particulier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon des recettes et dépenses par luy faistes, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, pour treize moys commençans le premier janvier MVc cinquante-sept (v. st.), finissant le derrenier janvier ensuivant MVc LVIII (v. st.) " (V. les pièces justificatives cc. 1061-1065).

**Cote : CC 1061**

Référence informatique : 00000272

**1558 1559**

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Gages des officiers du Consulat

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Gages des officiers du Consulat : de Claude Laurencin, seigneur de Riverie ; Guillaume Clavel Cézard Gros ; Claude Gella, Claude de Bourges, conseillers ; Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs du Consulat ; de Pierre Vende et Anthoine Gaillard, " commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, à Lyon, en commémoration des trepassez ; " de

Jehan Guéraud, " commis à tenir le contrerolle de la recepte des droictz de la refve et fourayne, qui se liève en l'hostel commun, remyse par le Roy à la ville ; " de Guillaume Duran, " qui auroit fait la recepte pour le menu de ladicte rève et fourayne, en l'absence par maladie, et après le trespas de feu Geoffroy Sève, jadis commis à ladicte recepte ; " Michiel de Bourges, aussi " commis à ladicte recepte ; " François Morant, a commis à faire les brevets et certifications des marchandises qu'il veoit marquer aux marqueurs, durant la franchise des foyres, adressans aux officiers de la fouraine, qui font les certifications ; " Philibert Valinot et François Soulda, marqueurs ; Claude Gravier, secrétaire du Consulat ; Pierre Grolier, procureur général de la ville ; Pierre Pinet, " procureur substitué de la ville ; " Jacques Filleul, François Marllac, Valentin du Caurroy, Anthoine Sève, " advocatz de la ville en parlement. " \_ " Fraiz faitz et despense fourme par Guillaume Durant, commis pour le fait de la rève cartulaire et fouraine, pour avoir payé à maistre Faye, fondeur de Lyon, quatre marques neufves, deux aux armoyries de la ville, deux aux armoyries du Roy, nostre sire, pour servir à marquer les fardeaulx, balles et pacquetz sortans hors la ville franchement, durant la foyre ; " à M. François Soulda, " l'ung des marqueurs, de l'encre et des pinceaulx ; " à Estienne Faye, " autre marqueur, trois moules de boys, compris les portz, charroys et estreinaige, et une serrure pour le petit buffet, fait de nouveau pour tenir les livres de recepte, appointements, cautions et certifications ; " \_ " parties de Simon Gros, librère " pour livres et papiers. \_ Dépenses de la Saint-Thomas, pour " les marguilliers et tire-corde, les manécantants et clerjons de Saint-Nizier, " et pour l'instrument du syndicat " rédigé par le secrétaire du Consulat. \_ Don au maréchal de Saint-André, " gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladicte ville et pays de Lyonnais, et prisonnier ès mains des ennemys de Sa Majesté, " de 4,000 l. t. " pour satisfaire à partie de sa rançon ; " indemnité de

150 l. t. comptée à Geoffroy Regnaud, " commandeur de la Tourrette, trésorier de l'ordre de Malte, pour 1,700 asnées de bled froment, qui avoient été achaptez en Bourgoigne, pour mener audit Malte, lesquelz bledz passant par ladicte ville auroient esté arrestez, à cause qu'ils auroient voulu passer par force et violence, et qu'ils auroient rompu les chaynes. "

**Cote : CC 1062**

Référence informatique : 00000273

**1558 1559**

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de  
François Coulaud  
Frais de justice

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs  
\_ Frais de justice : " journées et vaccations d'Estienne Perret, cleric de Lyon, d'estre allé de Lyon à Villefranche, Belleville, Toyssey, Montmerle et Trévolz, le long de la rivière de Saonne, pour faire crier et proclamer, à son de trompe, esdits lieux, la rève cartulaire, accoustumée lever le long de ladicte rivière, sur les marchandises qui sont transportées hors le royaume, pour icelle bailler par le Consulat à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur ; aux actes, paches et conditions que ledit Consulat la tient du Roy. " \_ " Fraiz et despens faits par Barthélemy Valentin, par diverses foyes, pour estre allé au lieu de Villefranche, pour Messieurs les conseillers eschevins de la ville de Lyon, tant aux fins d'obtenir lettres de placet et pareatés, que pour faire mettre à exécution la sentence de garnison, donnée à proffict de mesdits seigneurs à l'encontre de Claude de Rance dudit Villefranche, pour raison des droitz de resve que mesdits seigneurs luy ont baillé à ferme. " \_ Indemnité accordée " à Jehan Grossaut, charretier de Lyon, pour le desdomaiger des

despens, dommaiges et inthéretz, esquelz il avoit esté condampné envers Jehan Bollant, voicturier par eau, par sentence de monsieur le Conservateur des privillèges des foires, confirmée par arrest du siège présidial. " \_ Indemnité " de huit livres, cinq solz, " accordée à Me Pierre Mosnier, " solliciteur de messieurs les doyen et chappitre de l'esglise de Lyon, laquelle somme lesdits sieurs doyen et précenteur de ladicte esglise avoient esté contrainctz payer, à la requeste desdits sieurs conseillers eschevyns, pour le droict d'entrée de sept bouttes de vin, qu'ilz avoient fait entrer en ladicte ville, pour le paiement du subside mys sur le vin entrant en ladicte ville, pour lequel subside l'on auroit prins par exécution deux poinsons de vin, pour avoir délivrance desquelz, lesditz seigneurs auroient esté contrainctz consigner ladicte somme ès mains des commis desdits sieurs conseillers, laquelle exécution, par sentence de monsr le sénéchal, a esté revocquée avec despens, dommaiges et intéretz. " \_ Frais de justice " pour l'acte de renvoy fait aux Requestes du Pallais, à Paris, à la requeste de Me François Mizaud, prétendant exemption de l'entrée du vin ; " \_ " pour le procès criminel contre Anthoine Poignat, pour raison de l'arrisquement et monopole du sel ; " pour information " faite à la requeste de messieurs les eschevins, à l'encontre de Jehan Bourdin, de St-Just, à cause des violences, injures et rebellion par luy faites aux commis de l'entrée du vin ; " " pour avoir fait faire deffense à Estienne Vyard, boucher, de ne vendre chair durant le caresme, jusques autrement fust ordonné ; " pour procès " contre Pierre Jacob et Hugues Thibaud, de Saint-Estienne-de-Furan, à cause de la vente de certains harquebouses à croct ; " \_ à cause du procès contre François Béraudier, " exécuteur de haulte justice." \_ Paiement de " Me Rambert de Saint-Pol, qui a eu la garde du sel royal de la sénéchauscée dudit Lyon, pour avoir scellé durant deux ans, dernier passez et escheuz, toutes les sentences, provisions et commissions faites et expédiées au

prouffict desdits conseillers, tant pour avoir paiement des subsides qui se lièvent en ladicte ville, sur le vin et sur la marchandise, qu'aultres droitz et devoirs appartenans à ladicte ville. " \_ Don de vingt livres tournois à " Monsieur le courrier, Me André Pourret, juge criminel dudit Lyon, pour plusieurs occasions extraordinaires, que journellement il est contrainct faire et prendre pour l'exercice de la justice, en ce qui concerne la politicque de la ville, qui est par nous poursuivye, pour faire maintenir et entretenir bonne police en ladicte ville, tant aux vivres qu'aux bastimentz qui se font en ladicte ville ; " honoraires et frais de " Me Mathieu de Vauzelles, docteur, avocat du Roy et conseil des procès et affaires de la ville ; " Jehan Frère et Claude Boulet, " advocatz et conseils de la ville de Lyon, en Parlement, à Paris ; " Baron, procureur en Parlement ; Hugues Valentin, " solliciteur des procès et affaires de la ville ès cours de Lyon. " \_ " Frais et parties de despense fournie par Me François Coulaud, receveur des deniers communs, en deux voaiges par luy faitz exprès, dudit Lyon à Paris, pour rendre les comptes du fait de sa charge, des années mil cinq cens cinquante-six, cinquante-sept et cinquante-huict, et comptes particuliers du subside de six deniers pour livre des années mil cinq cens cinquante-six et cinquante-sept ; desquelz comptes il auroit porté les minutes de l'adresse qu'il en auroit faite à la manière accoustumée, ensemble tous les mandemens, ordonnances et acquictz, pour la reddition d'iceulx comptes, au premier desquelz voiaiges la clousture desdits comptes auroit esté interrompue, à la poursuite de messieurs du clergé, que fut au mois de novembre M<sup>v</sup>c LVIII ; par quoy auroit convenu y retourner, pour faire vuyder ladicte clousture, au mois de mars ensuyvant, lesquels voaiges il auroit faitz par ordonnance de messieurs les conseillers. " \_ Quittance donnée par Symphorien Buatier, " receveur ordinaire du domayne pour le Boy, nostre sire, à Lyon, " de 2,500 l. t. à lui dues par la ville, comme fermière " de la

rève cartulaire et fouraine. " \_ Recettes : garbeaux des foires de la Toussaint 1558, des Rois, de Pâques et d'août 1539.

**Cote : CC 1063**

Référence informatique : 00000274

**1558 1559**

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Remboursement de LXm l. t. levées sur les plus notables habitants, " par forme deprest, par noz seigneurs les chancelier, Révérendissime cardinal de Tournon, admiral de France, Me Guillaume Preudhomme, général de Normandie, et Martin de Troyes, trésorier et commis à la recepte générale de Languedoc. " Parmi les personnes remboursées figurent : Jehan Grolier, Michel de la Chapelle, Nycolas de Chapponay, François Guillen, Gabriel de Silvas, " docteur médecin ; le greffier, Me Clément Amyot, etc., etc. " \_ " Quittances des propriétaires, qui avoient bancz en la vieille boucherie St-Nizier, pour les termes Noël MVc LVIII et St.-Jehan MVc LIX. " \_ " Bancz qui ont vacqué en la grande boucherie des Terreaulx. " \_ " Dédit de 500 l. t. à Pierre Gaban, maistre masson, et Claude Collet, maistre charpentier, sur et tant moins d'un priffaict, qui leur avoit esté baillé, de faire et parfaire le pont de boys du pont du Rosne, par arcz de pierre et massonnerie ; lequel pris faict touttefois ne seroit sorty son effect, au moyen du trespas dudit Gaban, qui seroit survenu. " \_ " Forfait nouveau, passé par le Consulat à Me Estienne Genyn et Claude Collet, maistres charpentiers, et Me Pierre Faure, me masson, habitans dudit Lyon. " \_ " Rolle de despenses, faictes en l'ostel commun de la ville de Lyon, pour avoir déposé certain esguedier d'un des membres dudit ostel commun, et le

reposé et massonné en ung aultre, où on fait la cuisine, et remassonné la muraille et escorchement d'icelle tant de là où a esté levé ledit esguedier, que aultres lieux dudit ostel commun, tant en journées de masson, au feur de 7 sols, de manevres, au feur de 5 sols, mortier, asept d'une cruche neufve pour ledit esguedier, que aultres fraictz. " \_ " Roolle de despense faicte au moys de may mil cinq cens cinquante neufz, pour avoir fait ung forneau en une chambre aulte de l'ostel commun, tant en journées de massons, charpentiers, manevres, bricques, carrous, chaulx, sables, poustz, boys, clous, charroys que aultres fraictz ; " \_ " vente de postz, restans des loges faictes pour les ouvriers des salpestres au lieu d'Esnay, à Me Estienne Genyn. "

**Cote : CC 1064**

Référence informatique : 00000275

**1558 1559**

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers de la ville . Loyse Faye" veuve du président Bellièvre, et Jehan et Pomponne Bellièvre, ses enfants ; Catherine Faye, sour de Loyse ; Thomas de Pierrevive, " commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne ; " Jehan Semeur, clerc de l'hospital du pont du Rosne ; " André Martin, " presbtre domestique dudit hospital ; " Jehan Ponchon, " curé de St.-Georges ; " Jehan Mellier, " chantre et procureur général de l'église collégiale de Saint-Nizier, de Lyon ; " Pierre Perrin, " presbtre manécantan des six clergeons de la livraison, en l'esglise Saint-Nizier de Lyon ; " dame Magdeleyne Archimbaud, " vefve de feu François Cotereau, en son vivant notaire royal et citoyen de Lyon ; "



\_ " dame Barbe Carcande, vefve de feu Me Anthoine Quérel, en son vivant notaire royal de Lyon ; " Poncet Bonnet, " recepveur de l'haulmosne généralle de Lyon ; " Claude Monconys ; Françoyse de Rubys, " vefve de feu Claude Paterin, en son vivant premier président de Bourgoigne ; " Jehan Ferruz " l'aisné, marchand de Briançon ; " dame Claude Gondelfinger, " citoyenne de Lyon, veufve de feu sire Philibert Tèze, bourgeois de Lyon ; " Marguerite de la Tour, " vefve feu Françoyse de Grandris, en son vivant bourgeois, marchand de Villefranche ; " etc., etc.

**Cote : CC 1065**

Référence informatique : 00000276

**1558 1559**

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers de la ville : de Marchion de Girard, " escuyer d'Ambrun, seigneur de Riortiers, en Daulphiné ; " Honorat Bonnet, "marchand d'Embrun ; " madame de la Marcheferrière ; le Révérendissime cardinal de Tournon, " pour le colliège dudit Tournon ; " Jacques de Grosse pierre, " marchand de Buys, ès baronnies du Daulphiné ; " J. Monery, " religieux et procureur de Nostre-Dame de Confort ; " Me Anthoyne Janyvet, " recteur des escoles du Pont de Beauvoysin ; " Jehan Camus, " notaire et secrétaire du Roy ; " " damoyselle Pierrette de Sez, d'Othan, vefve de feu noble Me Pierre Alleboust, en son vivant médecin ordinaire du Roy, nostre sire ; " Françoyse de Ruzinent ; Lazare Morin, d'Ecormey, " seigneur dudit lieu et de Dray, conseiller du Roy en son grand conseil ; " Imbert Faure, " seigneur de la Salle et maison forte de Theizé ; " Bonne

Trye, " femme de monsieur Me Etienne de Bourg, avocat en la court ordinaire de ceste ville de Lion ; " Catherine de la Tour, " vefve de feu noble Luxembourg de Gabiano, vivant seigneur de Vourles ; " \_ " damoyselle Pelonne de Bouzin, dame de Champ, Challiouvres, Ars et Lempt, mère et tutrice des enfants de feu Claude Vincent, dict Legourt ; "Jehan Perret, " marchand joaillier de Lyon ; " Joseph de Cambys, " seigneur de Vare, en Provence, gentilhomme servant Mgr le Daulphin ; " Cosme Martelli, " procureur, et au nom de nobles Guillaume et Thomas de Gadaigne ; " Mathieu de Vauzelles, " avocat du Roy, à Lyon ; " Jehan de la Chapelle, " docteur médecyn ; " Anthoine Barnoud, " docteur ès droictz ; " madame de Langes ; Richard Richard, " recteur de l'hospital Nostre-Dame de Bourgneuf en la ville de Mascon ; " Jehan Paulet, " seigneur de la Tour en Jarrestz, etc. " etc.

**Cote : CC 1066**

Référence informatique : 00000277

**1558 1559**

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Frais de perception du subside de six deniers pour livre, accordé par le Roi au Consulat

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de perception du subside de six deniers pour livre, accordé parle Roi au Consulat. \_ " Louage d'une chambre qu'Estienne Chastel, commis audit subside, est contrainct tenir, par commandement du Consulat, sur le port Saint Vincent, pour illec ordinairement demeurer et résider, pour prendre garde que aulcune marchandise n'entre en ladicte ville, sans payer les droictz dudit subside. " \_ Louage à " Claude Boytier, marchand, de la maison où se fait la recepte du subside de six deniers pour

livre, appelée dohanne. " \_ "Vidimus en parchemyn, signez par deux notaires royaulx, l'un desquelz contient deux peaulx, et le contract de la continuation du subside de six deniers par livre ; l'aulture, la ratiffication dudit contract fait par le feu roy Henry, que Dieu absoille ; " \_ " autre vidimus du contract et promesse passée par les sieurs de Grignan et de Vaulzay aux conseillers eschevyns de Lion, de la continuation dudit subside. " \_ " Parties de plusieurs consultations et fraiz pour le fait du subside de six deniers pour livre. " \_ Gages de sire François Guérin, " pour avoir vacqué à tenir le compte et registre de ce que est deu aux marchans, qui ont mys deniers sur le party de deux cens mil livres, assignez sur le subside de six deniers pour livre." \_ Mandement sur le subside de six deniers pour livre, " pour Me Milau Caze, receveur général pour le Roy de la soulde de cinquante mil hommes de pied, demandée par le Roy, et levée sur les villes closes de la généralité de Lyon, de quarante troys livres, treize solz, dix deniers tournois, " laquelle les habitants de Vimy ont esté coctisez pour leur cocte part et portion de la soulde desdits cinquante mil hommes de pied, l'année dernier passée mil cinq cens cinquante sept, de laquelle soulde lesdits conseillers sont tenus acquicter les habitans de Vimy, tant et si longuement que ledit subside de six deniers pour livres sera levé au prouffict de ladite ville et communauté, suivant la transaction et accord fait par lesdits conseillers avec lesdits habitants de Vimy, le vingt-cinquesme janvier mil cinq cens cinquante quatre. "

**Cote : CC 1067**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, papier ; 12 cahiers ; ensemble 96 feuillets, in-8°, papier.

### 1558-1559

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Estat des gaiges des commis à recevoir et contreroller et faire payer par le menu, l'ayde et subside de six deniers pour livre, mys par permission du Roy, nostre sire, sur toutes denrées et marchandises entrantz dans la ville et faulxbourgs d'icelle. " (Pour le personnel et les fonctions, voir cc. 1051.)

**Cote : CC 1068**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces, papier.

### 1558-1559

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des recettes effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Certiffications délivrées par Guillaume Le Moyne et Claude Livet, commis et ayant la charge de contreroller les marchandises qui se acquictent à la douane de ladite ville, des sommes à verser entre les mains des préposés à la recette du subside de six deniers pour livre : Henri Sala, Henri Clerc, Henri Sève. "

**Cote : CC 1069**

(Portefeuille.) \_ 112 pièces, papier ; 4 cahiers, in-8°, ensemble 4° feuillets, papier. .

### 1558-1559

Comptabilité communale (1558 - 1559)  
Pièces justificatives de dépenses de François Coulaud  
Listes et quittances de personnes

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Listes et quittances des personnes, " qui ont acquis rentes et pensions sur le

subside de six deniers pour livre, à rayson de douze pour cent : " Poncet Bonnet, " receveur de l'haulmosne générale de Lyon ; " Philippe Bonnacorse, " marchand florentin, demeurant à Lyon ; " Laurens Charles, " esleu de Lyonnoys ; " Guillaume de la Tour, " conseiller du Roy, recepveur général des empruntz, dons et remboursemens en la ville de Lyon ; " Israël Minkel et George Aubrecht ; Jehan Camus, " notaire et secrétaire du Roy ; " Léonard Spina, " marchand florentin, demeurant à Lyon ; " Jehan Le Vin, " esleu de Lyonnois ; " Laurent Tixier, " greffier de la Guillotière ; " Jacques Licques, " marchand du Puy, fréquentant les foyres de Lyon ; " Jehan Moret, " trésorier de la grande aulmosne générale de Lyon ; " etc., etc

**Cote : CC 1070**

(Registre.) \_ in-folio, 52 feuillets, papier.

**1559-1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Comptes particuliers de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte particullier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, des receptes et dépenses par luy faictes à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, octroyé lever par le Roy sur toutes denrées et marchandises, entrans dans ladicte ville, durant huit années, commençans le premier janvier mil cinq cent cinquante-sept, moyennant deux cent mil livres tournoys fornyes audict seigneur, prinses de plusieurs particuliers, esquelz a esté passé rente sur ledict subside, au profit de douze pour cent, ledit compte servant pour un an, commençant le premier febvrier mil cinq cens cinquante-huit (v. st.), finissant le derrenier janvier mil cinq cent cinquante-neuf (v. st.) " V. les pièces justificatives cc. 1071-1073.

**Cote : CC 1071**

(Portefeuille.) \_ 12 cahiers, in-4°, ensemble 96 feuillets, papier.

**1559-1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses et des recettes de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses et des recettes occasionnées par le subside de six deniers pour livre. \_ " Estat des gages des commis à recevoir, contreroller, et faire payer l'ayde et subside de six deniers pour livre. "

**Cote : CC 1072**

(Portefeuille.) \_ 51 pièces, papier.

**1559-1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des recettes de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des recettes effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Certifications " délivrées par " Guillaume Le Moyne et Claude Livet, commys et ayans charge de contreroller les marchandises qui se acquicent à la Doene de la dicte ville ; " des sommes à verser entre les mains de Henry Sala et Henri Sève, commis à la recette du subside de six deniers pour livre.

**Cote : CC 1073**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1559-1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Frais de justice

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Subside de six deniers pour livre, frais de justice. \_ " Certification du prouffit des deniers du subside de six deniers pour livre, baillez à change en attendant de payer les pensionnaires, qui se payent par chaque quartier. " \_ Frais du vidimus du " contract de la continuation pour huict années, de lever le subside de six deniers pour livre, passé par hault et puissant seigneur de Grignan, lieutenant général pour le roy, à Lyon, et monsieur Me Estienne Lallemand, seigneur de Vouzay, conseiller du roy et maistre des Requestes ordinaires de son hostel, au nom dudit seigneur roy. " \_ Louage à Claude Boctier, au prix de 101 liv. 5 s. t., " de la maison de Doanne, où ce fait la recepte des six deniers pour livre ; " à Guillaume et Jacques Regnaud, " bourgeois, citoyens dudit Lyon, pour 60 liv. t., d'ung magasin, estant des membres de leur maison, size au port Saint-Vincent, dans lequel magasin l'on a deschargé et mys en garde les marchandises qui sont arrivez et entrez en ladicte ville, par la rivière de Saonne, audit port Saint-Vincent, pour, sur icelles, lever l'ayde et subside de six deniers pour livre ; " consultation à l'occasion dudit subside. \_ " Parties fournies par Benoist Gaiet, commis à faire les certifications de la forayne, durant la franchise des foyres, pour le fait de ladicte forayne, durant la franchise de la foyre d'aoust mil Vc soixante, et franchise des Allemans. " \_ " Compte d'un voaige fait par Me Jehan Gravier, secrétaire du Consulat, Guillaume Durant, l'ung des commis pour la rêve et fouraine, à Lyon, et Humbert de la Vyolette, garde des portz dudit Lyon, de ceste ville en Beaujaullois, et jusqu'au port de Toissey, pour faire commandement, à la requeste de messieurs les conseillers eschevins de ladicte ville, aux pontonniers estans sur les ports Saint-Bernard d'Ance, Ryortiers, Frans, Beauregard, Rivière, Montmerle, Belleville, Chamagnieu et Toissey, le long de la rivière de Saosne, de ne passer, ne transporter aucunes denrées et marchandises, vivres et victuailles ryère les pays de Bresse et

Dombes, sans préalablement payer et .acquicter les droitz de rêve accoustumez lever sur lesdits portz, remys par le Roy, nostre sire, auxdits sieurs conseillers, et pour faire cryer à son de trompe, à Villefranche, le jour de marché, qui vouldroict prendre à cense lesdits droictz de rêve, qui se trovast le jeudi XXVle jour d'octobre mil cinq cens cinquante-neuf, en ceste dicte ville, devers lesdits sieurs conseillers, en leur hostel commun, à une heure actendant deux, aussi pour faire contraindre Claude de Rance, jadis fermier desdits portz de la rêve, à payer la somme de troys cens soixante-dix livres, qu'il doibt de reste de ladicte ferme, suyvant l'ordonnance du Consulat. " \_ " Parties fournies par Laurens Rave, l'ung des mandeurs du Consullat, pour le fait de la rêve cartulaire et foraine, qui se lièvent par les commis de messieurs les conseillers, ayant droict du Roy en ceste partie, pour chandeilles, fagotz , gros boys, fiolles d'ancre, livre blanc, papier, marques aux armoiryas du roy et à celles de la ville, aussi pour avoir fait les certifications en foyre. " \_ " Mandement de Claude Corbel, sergent royal en la sénéchaussée de Lyon, pour avoir contraint les redevables de ladicte ville, tant les inquilins des maisons que fermiers tenans à main ferme les gabelles de la ville, à payer ce que ilz doibvent à ladicte ville. " \_ Sentence de la sénéchaussée, condamnant le Consulat à rembourser, à Guillaume Chazottes, 500 l. t., représentant le prix de son office " d'aulneur, presseur et plieur des draps de leyne, manufacturez au pays de Languedoc, qui sont venduz et achaptez en la ville et forsbourgs de Lyon, et foire d'icelle " supprimé par le Roi. \_ Consignation au greffe de ladite sénéchaussée, par François Coulaud, de 200 écus, " à raison da quarante-six solz tournois pièce, que les marchans de Carcassonne ont payé audit receveur, pour le remboursement de l'office dudit Chazotte, supprimé par le Roy. " \_ Quittance donnée par Simphorien Buatier, " receveur ordinaire du domaine pour le Roy, à Lyon, " à Mr

François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois, des 2,500 l. t. dues par le Consulat, comme fermier de la rève cartullaire et foraine.

**Cote : CC 1074**

(Portefeuille.) \_ 57 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 32 feuillets, in-4°, papier.

**1559-1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Deniers payez, en l'acquit de la ville et communauté de Lyon, par ledit receveur, aux personnes cy après, qui ont acquiz rentes et pensions sur le subside de six deniers pour livre à raison de douze pour cent ; " Poncet Bonnet, " trésorier de l'aulmone générale ; " Estienne Mussio, " marchand de Bresse ; " Jacques Licques, " marchand du Puy ; " Philippe Bonacorsy, " marchand florentin ; " Laurens Charles, " esleu de Lyonnois ; " Guillaume de la Tour, " conseiller du Roy, trésorier et receveur général des empruntz, dons et remboursements ; " Israël Mynquel et Georges Aubrecht ; Jehan Camus, " secrétaire du roy ; " Léonard Spina, " marchand florentin ; " Jehan Levin, " esleu de Lyonnois ; " Laurens Tixier, greffier de la Guillotière, etc., etc.

**Cote : CC 1075**

Référence informatique : 00000286

**1559 1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Frais judiciaires

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais judiciaires : honoraires de Me Claude Boulet, Valentin du Cauroy, François Marlhat, Filleul, Jehan Frère, Sève, " advocatz au parlement de Paris ; " Me Hugues Valentin, " solliciteur des procès et affaires de la ville ès cours dudit Lyon, et conseil des procès et affaires de la ville ; " Pierre Baron, " procureur en parlement ; " Pierre Pynet, " procureur substitué ès cours de Lyon. " \_ Frais de Me Pierre Grolier procureur général de la ville ; pour nouvelles données par " Me Jacques Laurens, chargé de s'enquérir de la poursuite que le clergé faisoit pour obtenir exemption de l'entrée du vin ; " et autres démarches relatives à la même affaire, " pour escriptures pour lesdits sieurs conseillers, intervenans au procès des fromagiers contre Anthoine Borra, aussi fromagier, pour le contraindre à se retirer en la place publique avec les autres fromagiers ; " \_ " pour ung plaidé par escript, contenant raisons de droict pour lesdits sieurs conseillers contre messieurs l'arcevesque, doyen, chanoines et chappitre de l'église de Lyon, impétrans de lettres royaulx, pour assister à l'audition des comptes des deniers patrimoniaulx de la ville, et pour empescher lesdictes lettres ; " \_ " pour faire insérer en ung acte de sommation faite par Vauce, chauffe-cire, demandant entier remboursement de la suppression de son office ; " \_ " pour empescher la publication et effect des lettres d'exemption obtenues par les ouvriers de soie, résidans à Lyon, de l'entrée du vin ; " pour une consultation de Me Mathieu de Vauzelles, en sa maison, " et en présence de messieurs Bonin et Tourvéon, conseillers, touchant l'exemption desdits ouvriers, et des ouvriers de l'artillerie ; " \_ " pour l'enquête faite pour les revendeurs d'huile contre les seigneurs de St. Jehan ; " pour " l'appointement du seiziesme décembre, sur la requeste du clergé, pour assister à l'eslection des nouveaulx conseillers. " \_ Mandat de payement pour " François Salla, cappitaine de la ville de

Lyon, procureur de haulte et puissante dame Jehanne Galiotte Dassis, dame de Cursol, " des 20,600 l. t. prêtées par ladite dame à la ville pour la " soule des gens d'armes. "

**Cote : CC 1076**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 9 feuillets, in-4°, papier ; 23 pièces, papier.

**1559-1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Gages des fonctionnaires et employés du Consulat

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Gages des fonctionnaires et employés du Consulat : Claude Monconys, Jacques de Torvéon, Claude Senneton, Balthazar Vallynot, Anthoine Perrin, Anthoine Bonyn, conseillers ; Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; Pierre Grollier, " procureur général de la ville et communauté de Lyon " Laurens Rave et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat ; Pierre Vanda et Anthoine Gaillard, " commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en ceste ville de Lyon, en commémoration des trespassez ; " Me François Béraudier, " exécuteur de la haulte justice. " (72 l. t.) \_ " Parties de despences fournye par Guillaume Durant, pour le fait de la rêve cartulaire et fouraine, durant la foyre de Toussainctz, mil cinq cent cinquante-neuf, pour quatre marques faites par M. Estienne Fay, fondeur , pour marquer les balles sorties durant ladite foyre et franchise des Allemans, assavoir, troys aux armoyries de la ville, et une aux armoyries du Roy. " \_ Payment à Michiel de Bourges, " receveur de la rêve et fouraine, d'encre et d'une fiole pour tenir icelluy ; " de " chandelles et fagotz " ; " de pinceaulx ; " fourniture de parchemin et papier faite par Simon Gros, " librayre " , au Consulat. \_ Payment de 20l. t. à Me

Balthasar Gayaud, " docteur advocat, pour avoir fait l'oraison doctorale, le jour feste Saint-Thomas, appostre, XXIe décembre M<sup>v</sup>c LIX, à l'eslection des conseillers ; " et paiement des " marguillier et tire-corde de l'eglize Saint-Nizier, pour avoir sonné à ceste occasion la grosse cloche de St.-Nizier, pour assembler le peuple ; des manécantant et clerjons de ladite église, pour la grand'messe dicte et célébrée en la chapelle Saint-Jacquesme, du secrétaire du Consulat pour l'instrument du scindicat. " \_ " Estat de Jehan Guéraud, Michel de Bourges, Guillaume Durant, François Morant, Claude Dupré et François Soulda, commis par le Consulat à tenir le registre et marquer les balles des marchandises, achaptées en la ville de Lyon, durant les franchyses des foyres. " \_ Mandat de 15 l. t. pour Jehan Couchault, orfèvre de Lyon, " pour l'achapt d'une coupe et drageoir d'argent doré et couverte, achapté dudit Couchault, de laquelle a esté fait don et présent à madame de Chavannes, en faveur de plusieurs plaisirs, faveurs et gratuittez, faitz tant par ladite dame que ledict seigneur de Chavannes, pour le passage et transport des bledz, achaptez au pays de Bourgoigne, pour la provision de ladite ville ; et pour les frais faits pour porter ladite coupe et drageoir et obtenir vériffication des lettres de traicte desdits blez. "

**Cote : CC 1077**

(Portefeuille.) \_ 59 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 22 feuillets, in-4°, papier.

**1559-1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Deniers payez, en l'acquict de la ville et communauté de Lyon, par ledit Me

François Coulaud, aux personnes cy-après, qui ont acquis rentes et pensions sur le subside de six deniers pour livre, à rayson de douze pour cent, tant de ce que leur a esté payé de ladicte rente, pour le quartier commençant le premier jour d'aoust mil cinq cens cinquante neuf, finissant le dernier d'octobre suivant, que est troys pour cent, que de ce qui leur a esté payé sur le principal, et en diminution d'icelluy : Poncet Bonnet, " trésorier de la grant aulmone générale de Lyon ; " Jacques Licques, " marchand du Puy ; " Philippe Bonacorsy, " marchand florentin ; " Laurens Charles, " esleu pour le roy à Lyon ; " Ysrael Minquel et Georges Obrecht ; Jehan Camus, " notaire et secrétaire du Roy ; " Léonard Spina, " marchand florentin ; " Jehan Le Vin, " esleu pour le roy, à Lyon ; " Laurens Tixier, greffier de la Guillotière, etc., etc.

**Cote : CC 1078**

Référence informatique : 00000289

**1559 1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Travaux publics

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Travaux publics : " rolle de despence faite par Claude et Anthoine Sibillon, pavisseurs et consortz, pour avoir fait le pavey en divers lieux, tant en places que au devant des maisons appartenans à la ville ; par Claude Graviil, " pour avoir envoyé Claude Faure, pavisseur, en Montelleymar, quérir des aultres pavisseurs, pour la nécessité qu'il en avoit en ceste ville, pour ce qu'il a forny et baillié à plusieurs foyz aux sergens de l'ordinayre, pour ce qu'ilz ont assisté à diverses foyz ès places et portz pour la pollisce, et les faire vuyder et netoyer ; pour avoir fait gecter du femyer au Rosne, qui estoit dans le bot de la plasse

des Cordedyers ; pour ce qu'il a payé et forni à deux charretiers qui ont menné du bois à l'ospital du Pont du Rosne, lequel boys empeschoit en la dicte plasse ; pour ce qu'il a payé à cinq gaigne-deniers, qui ont vacqué à nethoyer le Port Neuf, à la venue du prince de Savoye ; pour ce qu'il a forni et livré à maistre Pierre de Poytiers, maistre masson, de Lyon, pour avoir esté au pont du Rosne, visiter les arcs, pilles et fondacions du pont du Rosne, pour ce qu'il a forny aux massons qui travaillent et massonnent au pont du Rosne, et pour estre à plusicurs foyz allé voyr et visiter à la fonteyne Sainte-Catherine. " \_ " Rolle de despence des réparacions faictes en la grand boucherie Lenterne, au moys de mars Mvc LIX avant Pasques, et avril ensuivant, tant pour faire recouvrir que pour rabiller les chanées des couverts, au feur de 7 solz, par journée de recouvreur, journées de pavisseurs pour faire paver, faict faire huit caves, voutées pierre, et plusieurs bancz et estaulx boys chasne, et aultres menues réparacions. " \_ " Rolle de despence faite au moys de décembre mil cinq cens cinquante-neuf, pour avoir fait couvrir sus les maisons appartenans à l'ostel commun de ceste ville de Lyon, sur les vielz fossez près la Lenterne, et sur une partie de la grand boucherie, estant sur lesdits vielz fossez, sus partye des couverts de l'hostel commun, sus les couvertz de la grand'porte et corps de garde de Saint-Sébastien, où sont à présent les gardes, et aussi faire rabiller les cronetz et chanaulx qui sont pour conduyre l'eau de la grand'boucherie, qui sont de fer blanc, lesquelles estoient rompues en plusieurs lieux. " \_ " Rolle de despence pour plusieurs réparacions faictes au moys d'avril mil cinq cens soixante, es maisons appartenans à ladicte ville, estant tant sur les fossez Lanterne que aultres lieux en ladicte ville, " comme la porte des Farges, " et " le barraige du pont du Rosne. " \_ " Mandement de Me Estienne Genin, Claude Collet, maistres charpentiers, et Pierre Faure, maistre masson, prix facteurs du pont de boys du pont du Rosne, en pierre, et par arcz, suivant les

portraictz, qui sur ce ont esté faitz et dressez. " \_ Mandat de " Pernette de la Chanal, vefve de feu Anthoyne Guichard, Anthoyne et Jehan Guichard, ses enfants, de François Maguinet, de Pierre Poillard, dict le Saige, pouldrier du Roy et Jane Michalle, sa femme, tuteurs et administrateurs des personnes et biens des enfants et héritiers feu Jehan Molle, en son vivant orfèvre dudict Lyon, pour troys maisons qui sont assizes au bout du pont du Rosne, nouvellement construit et édifié de pierre, lesquelles maisons il convient abattre et desmollir pour parachever ledit pont pour la beauté et décoration d'icelluy et le rendre plus fort, et encore pour le passage de ceux qui passent pardessus suyvant l'adviz de maistres massons et charpentiers de ladict ville. " \_ " Mandement de Pierre Poyre et compaignons manoeuvres, pour soixante-dix-sept toyses de terre qu'ils ont fait et parfait, tant pour faire la plateforme de grand estandue au pied du pont du Rosne du costé de la Guillotière, à la sortye et descente dudit pont, que pour faire un grand fossé, puy ledit pont jusques à la brassière des plessières, estant au-dessoubz dudit pont et autres chavez pour icelluy pont. " \_ " Rolle de despence, faicte au moys de septembre mil cinq cens soixante, pour avoir fait combler et applanir les fossez qui estoient autour des pilles des arcs dudit pont, de nouveau faitz du costé de la Guillotière, que aussi pour faire commencer de amener cailloux pour pavir au bout dudit pont dudit costé, autour des elles, qui est l'entrée ; " \_ " pour faire continuer d'amener des cailloux, pour pavir sur le bout du pont du Rosne et faire rompre la muraille et fondations du petit arc vieulx, ensemble des maisons qui ont esté abatues pour la commodité du public, pour faire le pont neuf, lesquelles fondations empeschoient à planter les calloux pour paver ; " \_ " pour continuer de faire rompre les murailles qui estoient des fondations des deux maisons, que on a fait rompre au bout du pont du Rosne, du costé de la Guillotière, que pour hoster ou mettre de terre devant les pavisseurs qui font le

pavé au bout dudit pont ; fait venir et charrier des cailloux et du gravier pour mettre au méchant chemin, qui est au bout dudit pont et allentour, où chevaux, charrètes et gens ne pouvoient passer, pour la grand fondrée et bourbes qui y estoient ; aussi pour remuer et anniveler les terres devant les pavisseurs. "

**Cote : CC 1079**

Référence informatique : 00000290

**1559 1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers de la ville :  
Bonne Trye, femme de mons. me Estienne de Bourg ; Catherine de la Tour, " vefve feu sr Luxembourg de Gabiano ; " Laurens Tixier ; " Françoyse de Mournay, héritière feu dame Clémence Millot, sa mère ; " Pelone de Bouzin, " dame de Champs, d'Ars et de Lan, comme tutrice des enfants mineurs de feu noble Claude Vincent, dict le Gourd ; " Jehan Perret, " marchand de Lyon ; " Paulle Anthoine Amadeo, " ayant droit de sa belle-mère, vefve feu Me Gaspard Guillot ; " Joseph de Cambys, " sr du Vare, gentilhomme ordinaire de la maison de Monseigneur le Daulphin ; " Cosme Martelli, " procureur et au nom de nobles Guillaume et Thomas de Gadaigne ; " Mathieu de Vauzelles ; Me Jehan de la Chapelle, Antoine Barnoud, " docteur ez droictz ; " Mme de Langes ; Richard Richard, " recteur de l'ospital de Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; " Poncet Bonnet, " receveur et trésorier de l'haulmosne générale de Lyon ; " Monery, " religieux et procureur du couvent de N.-D. de Confort ; " Jacqueline Laurencin, " femme de noble Jehan de Paulat, seigneur de la Tour en Jarez ; " Loyse



Faye, " procureur de mes Jehan et Pompone Bellièvre, ses enfans ; "Thomas de Pierrevive, " commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rhosne, de Lyon ; " Jehan Semeur, " cleric de Lyon ; " André Martin, " presbtre domestique de l'hospital du pont du Rosne ; " Jean Croppet, " l'un des greffiers en la sénéchaucée de Lyon, tuteur des enfans de Me Amé Ponchon ; " Jehan Mellier, " chantre et procureur de l'église collégiale de Saint Nizier de Lyon ; " Mathieu de Bourg, " filz et légataire de feu sr Gonin de Bourg, " etc., etc.

**Cote : CC 1080**

Référence informatique : 00000291

**1559 1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers de la ville :  
Messire Pierre Perrin, " presbtre manicanan des six clergeons de la livraison de l'esglise St-Nizier de Lyon ; " Jehan Ridadi, Claude Monconys, Françoyse de Rubys, " vefre de monsr le premier président de Bourgoigne, Me Claude Patherin ; " Jehan Ferruz, " marchand de Brianson, "Claude Gondelfinger, " citoyenne de Lyon ; " Marguerite de la Tour, " vefve de feu s, François de Grandrix, en son vivant bourgeois et marchand de Villefranche ; " Melchior de Girard, " escuyer d'Ambrun, seigneur de Riortiers en Daulphiné ; " Madame de la Marchefrière, " damoysele Claudine Buyer ; " Pierre Pillet, " marchand de Tournon, procureur, et à ce nom, de illustrissime Monseigneur le cardinal de Tournon ; " Laurens de Grosseperre, " fils de Anthoine de Grosseperre, marchand du Buys, ès baronnies en Daulphiné ; " Philippe

Janyvet, " du lieu de Lespaud en Combralles, procureur, et à ce nom, de Me Anthoyne Janyvet, escollier, de Lespaud, son frère ; " messire Pierre de Bourdie, " chevalier, seigneur de Villeneuve, gouverneur de Montpellier, varlet de chambre ordinaire du Roy, nostre sire ; " Jehan Vestu, " marchand d'Aultunt, procureur, et à ce nom, de Charles Ailleboust, chanoyne dudit Ostunt, de Me Jehan Ailleboust, Anatolle Ailleboust, chanoyne en l'esglise dudict Ostunt, Hugues Ailleboust, bénéficié en icelle, Jehan Ailleboust, docteur en médecine, et André Ailleboust, frères germains, enfans légitimes et héritiers de feuz Me Pierre Ailleboust, en son vivant médecin ordinaire du Roy, nostre sire, et damoysele Perrette de Sez ; "François de Ruzinant, " héritier pour ung tiers de feu Barthélemy Spinola, dict Tasquiert, ayant charge de messieurs les recteurs de l'Hostel-Dieu et grand haulmosne générale dudit Lyon, héritiers pour les autres deux tiers ; " Lazare Moryn de Cormey, " conseiller du Roy en son grand conseil ; " Imbert Faure, " seigneur de la Salle et maison forte de Theyzé ; " Magdeleyne Genevoys, " vefve feu monsieur le receveur Me Guillaume François, en son vivant receveur des tailles et esquivallent de Lyonnois ; " etc., etc.

**Cote : CC 1081**

Référence informatique : 00000292

**1559 1560**

Comptabilité communale (1559 - 1560)  
Pièces justificatives des dépenses et des recettes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Dépenses : " quittances des propriétaires qui avoyent bancz en la vieille boucherie St-Nizier, pour l'année finissant le derrenier septembre MVc LX. " \_ " Bancz qui ont vacqué à la grand

boucherie de la Lanterne, en l'année finissant le dernier septembre mil Vc soixante. " \_ " Quittance donnée par Claude Raverie à François Coulaud, de la somme de soixante deux livres dix solz t., pour les arréraiges d'une pension de CXXV l. t., à luy deue par la ville et communauté, et ce, à cause de sa mayson estant en rue Challamon, qu'il a vendue à ladicte communauté, moyennant ladicte pension. " \_ Rachat à noble Humbert Faure, seigneur de Theizé, bourgeois cytoien de Lyon, au prix de dix mil l. t. d'une rente de 800 l. t. " \_ Recettes : vente du boys et marreyn des trois maisons qu'estoyent au pied du pont du Rosne, du costé de la Guillotière, abbatues pour parfaire ledit pont ; " des " marreins et boys de la tour et portal Saint Marcel, baillé à prix fait à Me Mathieu Michellet, à la charge de l'abatre et desmollir, sur laquelle vingt livres ont esté baillez par ledit Michellet à Jehan Gallant, courdier, pour la récompense que luy a esté acourdeé, de reculler sa mayson, joignant et apuyant ladicte tour et portal. " \_ Remise des " trente livres, à quoy a esté vendu le boys et marreyn de la tour St-Vincent, es mains de Monsieur le voyeur Gimbre, pour employer à reffere le couvert de la recluserie Saint Sébastien ; qui avoit esté ruyné au service des rempars, pour y entrepouser d'estouffes nécessaires pour lesd. rempars. " Garbeaux des foires de Toussaint 1559, des Rois, de Pâques et d'août 1560.

**Cote : CC 1082**

(Registre.) \_ in-folio, 46 feuillets, papier.

**1560-1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Comptes particuliers de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte particullier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense par par luy faite à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, de huit moys,

commençant le premier febvrier mil Vc soixante, finissant le derrenier septembre MVc soixante ung. " (Voir les pièces justificatives cc 1088-1091.)

**Cote : CC 1083**

(Registre.) \_ in-folio, 34 feuillets, papier.

**1560-1561**

Double du registre CC 1082

Comptabilité. \_ Double du registre précédent

**Cote : CC 1084 -1**

(Registre.) \_ in-4°, 108 feuillets, papier,

**1560-1561**

1/3

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte trèziesme de Me François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et dépense faite par ledit Coulaud, à cause des aydes, dons et octroys pour ung an, commençant le premier jour d'octobre mil cinq cent soixante, et finissant le derrenier jour de septembre mil cinq cent soixante ung, ce présent compte rendu à court par ledit Coulaud en personne. " \_ Recettes : barrage du pont du Rhône ; dixième du vin ; entrée des quatre espèces ; camelots, vin, poids des farines et épiceries. \_ " Rente et pension de neuf mil troys cent septante cinq l. t., que prend la ville et communauté de Lyon, chacun an, sur les équivalentz de Viveroys, Foretz et Beaujolloys, pour la somme de cent douze mil cinq cens livres tournois, prestez au Roy par les srs Laurent et Pierre Cappon, et Thomas Rinuchini, marchans florentins, pour laquelle somme ledit seigneur a vendu ladicte rente et pension à ladicte ville, qui est à raison de huit et ung tiers pour cent, chacun an, pour payer lesdicts

Cappony et Rinucchini, ou ayant droit d'eulx." \_ Dépenses : réparations du pont du Blanc ; " pour avoir fait un couvert à la porterye St-Georges ; pour avoir fait à neuf la porte des Farges ; pour avoir fait nettoyer le port du Temple d'une grande quantité de terre et bourbe, que l'eau auroit amené sur ledit port, aussi plusieurs terres et immondices y auroient esté portées par aucuns des habitans de ladicte ville la nuyt, que empescheoit entièrement le deschargement des marchandises, vins et aultres vivres, chose très nécessaire ; aussi pour icelluy port paver, parce que ledict pavey estoit entièrement rompu du grand charroy et apport ; pour avoir fait lever les terres du long de l'hospital Saint Laurent ; pour avoir fait paver sur le pont de Saonne ; pour avoir remaillé les puys de la triperye, et iceulx parfondez de massonnerye, pour y maintenir l'eaue, chose très nécessaire ; pour avoir fait recouvrir sur les couvertz, massonner les privez et fait paver les courtz au grand collège de la Trinité ; pour avoir fait remuer le bachat de pierre de la fontaine de la Chanal que receoit l'eaue, icelluy levé et mis en dedans la muraille, à cause des charrettes amenans abrever là leurs chevaux, que empescheoient le passage, ensemble la commodité des habitans, qui ne se pouvoient aider de l'eau de lad. fontaine, et aultres plusieurs réparations, pour donner cours à faire venir l'eau en habondance ; pour plusieurs ferrures faites ès portes, portaulx, et autres lieux de ladicte ville pour la fortiffication et emparement d'icelle ; pour avoir fait un port sur la rivière de Saône, en la rue Faure, où il a convenu faire une grande planté de paulx ; " pour la garde des clefs ; pour les " deniers payez aux roys et aux joueurs de coulevrines et arbalestiers, et ce, affin d'entretenir lesdits jeux, ainsi qu'il est de coutume de tout temps et d'ancienneté en ladicte ville, à ce que les habitans en soient plus exercez auxdits jeuz pour myeulx résister à la deffense de ladicte ville ; pour l'appensionnement à sire Pierre Vincent, marchand de ladicte ville, de la place joignant le portail Chenevyer, pour en icelle faire un port,

pour la décoration de ladicte ville ; pour l'appensionnement aux prier et religieux de Confort de leur grant plastre, estant au devant de leur esglise, prins pour faire une place publique, pour la force et décoration de ladicte ville ; pour le louaige, aux gardien et couvent Saint Bonaventure, du grand réfectoire dudit couvent, où a esté fait un arcenac pour tenir l'artillerye, et aultres munitions de guerre, et la pension à eulx accordée de leur grant plastre, mys en place publique pour la décoration et force de la ville, et le louage d'une grant salle dudit couvent, où l'on tient les picques de la ville, en laquelle elles ont esté ferrées et redressées ; " pour les gages de mr Barthélemy Anneau, " principal régent du colliège de la Trinité ; " aux gardien et couvent Saint Bonaventure, pour troys messes ebdomadalles ; chascune sepmaine accoustumées estre dictes et célébrées au colliège de la Trinité ; " pour les gages de me Jehan Gibauts, " naguières retenu principal par manière de provision au colliège de la Trinité ; " pour les gaiges des " sergens employés à faire tenir bonne pollice, que pour contraindre les bouchiers d'aller vendre leurs chairs aux boucheries ordinaires, aussi les poissonniers et revendeurs ès lieux que leur sont ordonnez. "

**Cote : CC 1084 -2**

Référence informatique : 00000296

**1560 1561**

2/3

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Comptes de François Coulaud

---

Frais du voyage de monsr de Ferrières, Me Anthoine Bonyn, comme l'un des depputez de la ville de Lyon, pour assister aux Estatz tenus à Orléans, que aussi despuys à Paris et à ladicte court. "  
\_ Frais d'un voyage fait par " Jean Ravot, procureur et solliciteur des procès de la ville, en Bourgoigne, pour vériffier au parlement de Dijon les lettres patentes

du roy. d'acquisition de la refve et fouraine, et pour icelle signifier aux bureaux estans ès extrémitez dudit pays, à cause des empeschemens que font ceux desdits bureaux aux marchans amenans et sortans marchandises de ladicte ville, passant par lesdictes estremitez. " \_ Payement de " me Pierre Fradin, imprimeur de la ville, pour avoir imprimé les privilèges des foyres, octroyez par les feus roys de France, avecque les confirmacions jusques au roy Charles, à présent régnant, en cinq cens trente six volumes, pour iceulx distribuer aux marchans, du royaume que estrangiers, fréquentant lesdictes foyres, pour iceulx privilegees faire publier, tant aux extremitez que aux estrangiers pays ; " de me Barthélemy Aneau, " pour avoir fait la prélection, corrections et accomplissement des privilegees des foyres, nouvellement imprimez. " \_ Frais d'ung disner fait en l'hostel commun, le XXe septembre, jour des arrivées de messieurs le cardinal de Tournon et mareschal Saint-André, auquel disner estoient messieurs les conseillers et officiers de la ville. " \_ Frais du voyage " fait par pierre Grollier, procureur général de la ville, avec le sieur de Servières, de ceste ville en court, estant lors en la ville d'Orléans, pour se trouver aux estatz généraulx qui lors y furent tenuz, pour faire ses remontrances des plainctes et doléances, faoules et charges supportées par les habitans de ladicte ville, durant les guerres, et aultres que leur furent baillées par mémoires, à leur parlement. " \_ Frais de voyage " faits par le capitaine Regnoard, de ceste ville jusques à Valence, par devers monsr l'évesque dudit Valence, y estant, pour luy monstrer les privilegees et exemptions de ladicte ville, pour le fait des tailles, pour en y estre recorder, estant de retour en court ou conseil privé, à cause du procès, intenté par les habitans du plat pays de Lyonnoys, qui poursuyvent faire contribuer ladicte ville avec eulx. " \_ Frais de voyage de Guillaume Henry, " l'un des conseillers, à Mollins, à l'assemblée des Estatz du gouvernement de monsr le mareschal de Saint-André, pour illec

résouldre la response qu'il convient faire de la résolution du moyen de trouver deniers pour satisfaire aux debtes du Roy, proposée aux Estatz tenuz à Orléans. " \_ Frais de voyage de " George Regnoard, lieutenant du capitaine de la ville, en court, pour obtenir lettres d'exemption de payer le droict de fouryenne ès extrémitez du royaume ; des marchandises qui auroient acquitté audit Lyon, ou bien qui seroient sortyes dans la franchise des foyres ; aultres lettres pour empescher l'exemption de plusieurs se disant bourgeois de Bresse, aultres lectres pour réduire les commanderies des hospitaux à l'Aulmosne générale et hospital, et les lectres de l'abat des auvens et eslargissement des rues. " \_ " Fraiz de l'entrée et nouvelle venue de Monseigr le cardinal de Ferrare, venant de Romme, légat en France, en passant par ladicte ville, que fust le lundi premier septembre mil cinq cent soixante-ung. " \_ " Lettres d'exemption du ban et arrière ban pour les habitans de ladicte ville, pour raison des fiefs nobles, qu'ils y tiennent dans le royaume. " \_ Payement de Jean Moyrod, " essayeur de la monnaye, pour avoir vacqué à jaulger les bapteaulx chargez de bledz sortans de la ville, allant contre bas le Rhône.

**Cote : CC 1084 -3**

Référence informatique : 00000297

**1560 1561**

3/3

Comptabilité communale (1560 - 1561)

Comptes de François Coulaud

---

Fraiz faits par Claude Archimbaud, mandeur, " pour avoir fait ferrer troys milliers deux cent quatre vingt huit picques, et pour cloz férez de picques ; pour avoir fait remonter, ratiller, nectoyer et desrouiller les corselletz, bourguynottes, brassars, morrions et aultres armes, prestez aux habitans de lad. ville, qui n'avoient la commodité d'avoir d'armes, pour faire les guetz la

nuyct, et garder les portes, puy le quatriesme septembre mil cinq cens soixante, jour de la descouverte de l'entreprinse de certains séditieux, soubz espèce de la religion, jusques au mrois de febvrier ensuyvant, que tout auroit esté apaisé. " \_ Payement et achat de 5,547 livres de fer, à me Nicolas Fontayne, forger, " employé à ferrer le montaigne de quatre pièces artyllerie, faictes nouvellement pour la deffense de la ville ; " de Pierre Robert, charron, " pour avoir monté sur roues et affutz les dictes quatre pièces, icelles fait parachever, charrouer et conduyre au lieu où elles ont été parachevées, et prins garde qu'elles fussent bien faictes et montées ; " de Mercurin de Rovillas, pour " deux quintaulx cuyvre, " et du " cappitaine François Salla, pour semblable quantité qu'il auroit fournye, pour ayder à faire lesdictes quatre pièces ; " de Michel Mortier, pour " avoir clos le lieu où ont été faictes les ferrures de l'artillerie au dessoubz le pont du Rosne. " \_ " Frais faicts pour la nourriture et solde des arquebousiers de la ville, " depuis le 4 septembre 1561 jusques au 10 octobre suivant, " lesquelz auroient vacqné tant à ayder à aller chercher les sédicieux, pour iceulx prendre et saisir, que à garder l'hostel commun, durant ledit temps, où estoient les armes et munitions de la ville, que pour aller acompagner messieurs les conseillers, allant ouvrir et fermer les portes, pendant le doute et crainte. " \_ Gratificacion de 20 écus soleil à monsr de la Vacherie, " gentilhomme de monsr le mareschal de Saint-André, en considéracion de plusieurs plaisirs et services faictz pour la garde et deffense de la ville. " \_ Indemnité à Aymare, " vefve de feu me Claude Thomas, monstreur de la butte des hacquebusiers, tué au service de la ville, à" la descouverte de l'entreprise ci-dessus ; " à Anthoinette Tissot, " vefve feu Hugues Vienot, hacquebusier, " tué en la même occasion ; à " la vefve de Augustin Ravan, painctre, " tué le même jour ; solde des " hacquebousiers, qui auroient vacqué en armes en l'hostel commun, le jour de la Feste-Dieu, cinquiesme juing mil cinq

cens soixante, par crainte et doute de quelque scandalle, lequel scandalle seroit advenu ledit jour avec grand émotion du peuple, par ung homme estrangier qui se seroit jecté furieusement sur le corpus domini, porté en procession en la paroisse St-Nizier, et faict tomber le presbtre qui le portoit, dont le peuple se seroit si esmeu, que sans la bonne dilligence de prendre ledit homme, lequel auroit esté exécuté ledit jour, fust advenu quelque grande esmotion et sédition, pour à quoy auroient estez entretenuz lesdits harquebousiers en nombre de cent quatre-vingtz, durant troys jours, jusques à ce que tout auroit esté paciffié. " \_ Frais de guet et de garde des " portes et des chaynes tendues sur la rivière de Saosne, l'une du cousté de Pierre Scize, l'autre du cousté de la porte St-Georges, ycelles chaynes tendues la nuyct, pour garder les abbutz qui se peuvent commettre, tant pour l'entrée des marchandises, à cause des subsides mys sus, que pour la sortye des bledz. " \_ " Despense faicte pour prendre garde au faict des bledz, pour éviter le enchérissement.

**Cote : CC 1085**

Référence informatique : 00000298

**1560 1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Gages des conseillers

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Gages des conseillers : Pierre Sève, Gérardin Pense, Georges Regnoard, Jehan Tricaud, de mr Pierre Grollier, procureur général de la ville ; de Me Mathieu de Vauzelles, " docteur advocat du Roy, et conseil des procès et affaires de la ville ; " de noble Georges Regnoard, lieutenant du capitaine de la ville, " commis à la garde de l'artillerie et

munitions de guerre, appartenans à la ville ; " de Jehan Gravier, secrétaire de la ville ; de me. Claude Boulet, Sève, du Cauroy, Marlhac, Filleul et Fréret, " advocatz en parlement, à Paris ; " Pierre Baron, procureur en parlement ; Pierre Pynet, " procureur substitué, " Hugues Valentin, " procureur et praticien ès cours de la ville de Lyon, greffier en l'eslection de Lyonnays ; François Béraudier, exécuteur de haute justice ; " Laurens Rave et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat ; Pierre Venda, " costurier " et Anthoyne Gaillard, " courdoannier, " charges " de la crie en ceste ville les dimanches au soir, en mémoyre des trépassés. "

**Cote : CC 1086**

Référence informatique : 00000299

**1560 1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Nomination de me Jehan Ravot, " procureur et praticien ès cours de Lyon, pour solliciteur des procès et affaires de l'ostel-dieu du pont du Rosne, aux gages de 100 l. t. " \_ Quittance donnée par Pierre Sève de son traitement comme " conseil de la ville de Lyon ; " frais de vidimus " des lettres de vendition des gabelles acquises au prouffit de la ville et communauté de Lyon du Roy, avec la ratiffication d'icelle vente par Sa Majesté ; " " vériffication de ses cours de parlement, chambre des comptes et généraulx sur le fait de la justice des aydes, à Paris. " Mandat de payement d' " escriprures faictes par Jean Lavergne, clerc, pour les affaires de la ville, suyvnt ce qui luy a été ordonné, tant par Me François Coulaud, receveur, que Me Pierre Grollier, procureur général de la ville. " \_ " Parties fournyes par Estienne

Perret, pour estre allé et venu en Bourgoigne, en la ville d'Austun, distant de Lyon de vingt deux lieues, pour faire assavoir à damoyse Perrète de Sez, de venir revendre une pension annuelle de 320 l. t., qu'elle prend de pension annuelle, sus les gabelles soubz le sort principal de 4,000 l. t. " \_ " Compte des fraictz de deux voaiges, faits par me François Coulaud, receveur des deniers communs, exprez de Lyon à Paris, et en court, pour rendre les comptes du fait de sa charge, des années mil Vc cinquante-neuf et mil Vc soixante, desquelz comptes il auroit porté les minutes de l'adresse, qu'il auroit faicte à la manière accoustumée, ensemble porté tous les mandemens, ordonnances, et acquitz pour la reddition d'iceulx comptes, au premier desquels voaiges la closture auroit esté interrompue, à cause que les lettres du Roy, obtenues par M. de Servières, pour le restablissement des partyes rayées ès comptes précédens, n'auroient esté trouvées suffisantes, par quoy il auroit convenu audit Coulaud aller en court, où il auroit obtenu lettres du Roy, par lesquelles il estoit mandé à messieurs du second bureau, bailler leur ordre sur le restablissement desdictes partyes, lesquelles lettres, après estre venu faire ung tour audit Lyon, pour venir prendre les comptes renduz des années mil Vc cinquante sept et cinquante huit, pour en iceulx faire restablir plusieurs partyes supercédées, seroit retourné pour faire vuyder ladicte closture, ensemble ledit advis. " \_ Placement de 5,000 l. t., " provenans du subside de six deniers pour livre, confié par le Consulat à Barthélemy Teste, un de ses membres. " \_ Transaction du Consulat avec Claude de Ravey, " jadyz fermier de la resve de Villefranche et portz adjacens, " sur les arrérages de ladite rêve. \_ Quittance donnée " par Simphorien Buatier, receveur ordinaire du domayne, pour le Roy, notre sire, à Lyon, " au Consulat, de 2,500 l. t., dont celui-ci étoit redevable chaque année, comme fermier de " la resve cartulaire et fourayne. "

**Cote : CC 1087**

Référence informatique : 00000300

**1560 1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Rolle de despense faicte, payée et acquittée par me François Coulaud, receveur des deniers communs, au marguillier et tire-corde, au manycantant et clerjons de Saint-Nizier, et au secrétaire du Consulat le jour et feste St Thomas 1560. " \_ Mandat de 20 l. t. pour Me Anthoine Giraud, " docteur, advocat, pour avoir faict l'oraison doctoralle. " \_ " Mandement à Philippe Guichard, dict Rambaud, et Guillaume Janyvet, barbier, de 72 l. t. pour trois queues ou bottes de vin vieux, achaptez d'eulx, desquelles a esté fait don et présent à Monseigneur le mareschal Saint-André, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ceste ville de Lyon et pays de Lyonnays, pendant le temps qu'il a séjourné en ceste dicte ville, pour donner ordre et résister aux entreprinces et conspirations faictes en ladicte ville, par certains estrangiers, appelez Hugueneaulx, où il auroit séjourné ung moys ou environ ; " \_ pour Claude Tisserant, " marchand, " de 90 l. t. pour six poinsons vin vieux " achaptez de lui, desquels a esté fait don et présent à Monseigneur l'abbé de Savigni, lieutenant au gouvernement de cette ville, en l'absence de Monseigneur le mareschal de St André. " \_ " Payement à Laurens Rave, l'ung des mandeurs, d'une couverte drapt tanné, avec les armoyries de la ville, baillée au chasse marée-ordinaire de la ville ; " \_ à " Anthoyne Troughon, " hoste de la Table ronde, de 10 l. t pour aucunement le desdommaiger et en party récompenser des fraitz et despens qu'il avait faictz à faire bastir et édifier la muraille et fondations de sa maison, qu'il a assize en

la rue Saint-George, laquelle muraille l'on l'a contrainct abattre et desmollir, pour l'élargissement de la rue St-George. " \_ Vente " d'un basteau bêche, qui souloit servir à la chayne traversant la rivière de Saosne, à la part d'Esnay. " \_ Parties de reliures, plumes, papier, fournis par Jean Rousset, libraire ; d'une visite faicte par " deux maistres massons de l'édiffice, estant entre Jehan Accarel et Jehan Davrillot, pour les piez qu'ils tiennent de la ville ; " \_ du louage " d'ung cheval, pour aller quérir monsr de Servières, à Saint-Germain ; " \_ " d'ung sac cuyr pour porter le comte à Paris ; " \_ " de sacz toile, pour mettre les deniers dans le couffre serrant à clef ; du disner de messieurs les conseillers, le jour que monsr le mareschal de Saint-André arriva à Lyon, qui fust en octobre mil VcLX, founny par Didier Chavant, pâtissier ; des chassiz de la salle du Consullat, chambre des papiers, greffe des insignacions et rêve fouraine ; de plusieurs passages de rivières de messieurs les conseillers ; de toile cyré pour enveloppé les comptes envoyé à Paris ; d'avoir fait racouster la romaine du poys des farines. " \_ " Parties de papier, reliure et parchemyn, fournies par Simon Gros, libraire. " \_ " Parties de groz boys, fagotz, papier, marques aux armoyries de la ville, pour marquer les balles ; pinceaulx, encre et chandelles, acheptées par Claude Dupré, commis de la rêve fouryenne, pour le service de lad. rêve. " \_ " Mandement de sire Gérardin Panse, bourgeois de Lyon, pour avoir fait vériffier au bureau de la foraine de Troyes, en Champagne, les lettres d'exemption desdicts droitz de resve et foraine, pour raison des marchandises qui auront esté vendues et negociées durant les foyres establies en ceste dicte ville, auxquelles lettres d'exemption lesdits officiers du bureau dudit Troyes ne voullioient obéyr. " \_ " Gaiges des commis à faire la recepte par le menu et contrerolle de la resve et fourayne, aussi des commys à tenir les registres et marquer les balles des marchandises achaptees en la ville de Lyon, durant la franchise des foyres : Michel de Bruges,

Jehan Guéraud, Benoist Gaiet, François Morant, Claude Dupré, François Soule. "

**Cote : CC 1088**

(Portefeuille.) \_ 3 pièces, papier ; 12 cahiers, in-4°, ensemble 96 feuillets, papier.

**1560-1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Estat des gages des commis à recevoir, contreroller et faire payer le nouveau ayde et subside de six deniers pour livre, mys par permission du Roy sur toutes les marchandises entrans dans la ville de Lyon et faulxbourgs d'icelle, lesquelz gages ont esté convenuz et accordez par messieurs les conseillers et eschevins de la ville de Lyon auxdits commis, et à chacun de eulx, et ordonné iceulx estre payés en fin de chacun moys par Me François Coulaud : Henri Sève, Pierre Fautet, Guillaume le Moyne, Claude Lyvet, Jehan Guibert, Fleury Ponchon, Robert Dey, Jehan Dambroys, Philippe Guichard, dit Rambaud, Fleury Jourdain, Jehan Guéraud, Pierre Barbazan, Humbert du Cloux, Loys de Brézy, Loys Faroud, Barthélemy Girard, Henry Rigaud, François Girodz, Maurice Humbert, Henri de Cucharmoy, Estienne Chastel, Charles Fect, Claude de Laval, Laurent Rave, Philibert Rousset, François Falco, Jehan Soupe et François Garin. "

**Cote : CC 1089**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces, papier ; 3 cahiers, in-4°, ensemble 20 feuillets, papier.

**1560-1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des recettes et dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Certificacions délivrées par Guillaume Le Moyne et Claude Lyvet, commis et ayans la charge de contreroller les marchandises, qui se acquittent à la douenne de lad. ville, des sommes à verser entre les mains de Henry Sève, commis à la recepte d'icelle doanne. " \_ " Payement à Claude Boytier, du loyer de la maison, " où se fait la recepte du subside de six deniers pour livre. " \_ " Compte des frais d'un voiage fait par monsr de Servières, Anthoyne Bonin, de ceste ville de Lyon en court, notamment pour obtenir confirmation du contraict fait avec le feu Roy Henry, du subside de six deniers tournois pour livre ; " \_ " d'un voyage fait par sr Jacques Gimbre, voyer de la ville de Lyon, de ceste ville en court, en la compagnie dudit monsieur de Servières, l'ung des conseillers eschevins de lad. ville. " \_ " Carnet des quictances de remboursement du prest de l'année MVC XLII, de ce qui en a esté payé en l'année finissant le dernier septembre MVC LXI. " Parmi les personnes remboursées figurent : Anthoyne Gondy, seigneur du Peron, Michel de Castellias, " l'esleu Levin, " etc.

**Cote : CC 1090**

(Portefeuille.) \_ 57 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 28 feuillets, in-4°, papier.

**1560-1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Denyers payez en l'acquict de la ville et communauté de Lyon, par Me



François Coulaud, receveur de lad. ville, aux personnes cy-après nommez, qui ont acquis rentes et pensions sur le subside de six deniers pour livre, à raison de douze pour cent, et c'est tant de ce qui leur a esté payé de lad. rente, " pour deux trimestres du 1er août au 31 janvier 1561 (n. st.) : Robert Gourlin, " trésorier de l'aulmosne générale, " Antoine Mussio, " marchand de Millan, " Claude Raverye, Philippe Bonacorsy, Laurens Charles, " esleu de Lyonnois ; ". Jean Baptiste Bertholomey, " marchand florentin, demeurant à Lyon, comme procureur et au nom de honorable homme Léonard Spina, aussi marchand florentin ; " Jehan Camus, notaire et secrétaire du Roy ; Guillaume de la Tour, " conseiller du Roy, trésorier et receveur général des empruntz, dons et recouvrements, qui se font en la ville de Lyon ; " Benoist et Mathieu Sève ; Anthoine Pons, " contre-garde pour le Roy en la monnoie de Lyon, tuteur des enfants de feu Hugues Turry, son gendre ; " Pierre Vincent, seigneur de Chamellet, citoyen de Lyon ; " Jehan Le Vin, " esleu de Lyonnois ; " Ysraël Minquel et Georges Aubrecht ; Laurens Tixier ; Jehan de la Bessée, docteur, etc., etc.

**Cote : CC 1091**

Référence informatique : 00000304

**1560 1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Paiement de rentes assignées sur le subside de six deniers pour livre

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Paiement de rentes assignées sur le subside de six deniers pour livre, pour trois quartiers du 1er février 1560 (v. st.) au 30 septembre 1561. (Les noms des rentiers sont les mêmes qu'au numéro précédent.)

**Cote : CC 1092**

Référence informatique : 00000305

**1560 1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers assignés sur les gabelles et le corps commun de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers assignés sur les gabelles et le corps commun de la ville : Loyse Faye, " vefve de monsr Claude Bellièvre ; " Bonne Trye, " femme de Me Estienne du Bourg ; " Catherine de la Tour, " vefve de feu noble Luxembourg de Gabiano ; " Catherin Trye, " pour et au nom de sa mère Catherine Laurencin, dame de Varennes ; " Laurens Tixier, " greffier de la Guillotière ; " Françoise de Mournay ; " damoyse Pelonne de Bouzin, dame de Champ lès Lyon, d'Ars et de Lan en Dombes, tutrice des personnes et biens des enfans mineurs d'ans de feu noble Claude Vincent, dict Le Gourd ; " Jehan Perret, " marchand joaillier, à Lyon ; " Paulle Anthonie Amadei, " ayant droit des hoirs de Me Gaspard Guillot, citoyen de Lyon et de Millan ; " Tomas de Guadaigne ; Mathieu de Vauzelles ; Jehan de la Chapelle, " docteur médecyn ; " Anthoine Barnoud, " docteur ès droictz ; " Denise de la Chance, " fille de feu Anthoyne de la Chance ; " monsr de Langes ; Richard Richard, " recteur de l'ospital Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; " Robert Gourlin, receveur de l'haulmosne générale de Lyon ; " Rigollet, " religieux et procureur du couvent de Nostre-Dame de Confort, à Lyon, ayant droit de Catherine Tourneuze ; " Jehan Paulat, " sieur de la Tour en Jaretz, et Jacqueline Laurencin, sa femme ; " Louise Faye, " procureur de Mrs Jehan et Pomponne Bellièvre, ses enfans, " etc

**Cote : CC 1093**

(Portefeuille.) \_ 10 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

**1560-1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Quittances des rentiers assignés sur les  
gabelles et le corps commun de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par François  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers assignés " sur  
les gabelles et le corps commun de la  
ville " : Thomas de Pierrevive, " commis à  
la recette des deniers deubz à l'hospital  
du pont du Rosne ; Jehan Semeur, " cleric  
dud. hospital ; " André Martin, " presbtre  
domestique de l'hostel-dieu du pont du  
Rosne ; " Me Jehan Mellier, " chantre et  
procureur général de l'église collégiale de  
Saint-Nizier ; " messire Pierre Perrin "   
presbtre manécantant des six clergeons  
de la livraison, en l'église Saint Nizier ; "  
dame Magdaleyne Archimbaud, " vefve  
de feu Me François Cotereau, en son  
vivant notaire royal, citoyen de Lyon ; "  
Claude Monconys ; Jean Ridady ;  
Françoise de Rubys, " dame de Trésilles,  
présidente Patherin ; " Claude Platel, "  
procureur et au nom de Jehan Ferruz,  
l'aysné, de Briançon ; " Claudine  
Gondelfinger, " citoyenne de Lyon ; "  
Marguerite de la Tour, " vefve de feu  
François de Grandriz, en son vivant  
bourgoys marchand de Villefranche ; "  
Pierre Sève ; Pierre Pillet " marchand  
bourgeois de Tournon, procureur et au  
nom de monsr le Révérendissime le  
cardinal de Tournon ; " Emond Augier, "  
docteur en théologie, relligieux de  
l'ordre de la compagnie et société de  
Jésus, procureur et au nom de noble et  
puissant seigneur Just, seigneur et baron  
de Tournon, comte de Rossillon, seigneur  
d'Arlenc, et de plusieurs ses autres places  
et segneuries, sénéchal d'Aulvergne,  
bailly de Viveroys ; " Jacques de  
Grossepierre ; " de Buys aux baronyes, en

Dauphiné ; " Anthoyne Janyvet, " recteur  
des escolles du pont de Beauvoysin ; " Me  
Claude le Riche, " banquier de Lyon,  
procureur et au nom de Me Charles  
Ailleboust, chanoyne en l'esglise  
d'Ostung, de Me Jean Ailleboust, docteur  
ès droictz, Anthoine Ailleboust,  
chanoyne, Hugues Ailleboust, Jean  
Ailleboust, et André Ailleboust, frères,  
héritiers de feu damoyse Perrette de  
Sez, veufve de noble sr Pierre Ailleboust,  
quand vivoit, médecin ordinaire du Roy,  
nostre sire ; " François de Ruzignant ;  
Benoist de Rochefort, " chanoyne de St  
Nizier ; " Thomas de Gadaigne, sr de  
Beauregard, " filz et légataire de feu  
Thomas de Gadaigne, son père ". \_  
Remboursement de leur capital " à noble  
Me Lazare Morin de Corney, seigneur  
dud. lieu et de Dracy-les-Couches,  
conseiller du Roy, en son grand conseil ; "  
à Melchior Girard, d'Embrun ; " noble  
Pierre de Burdye, sr de Villeneuve,  
gouverneur de Montpellier.

**Cote : CC 1094**

(Portefeuille.) \_ 4 pièces, parchemin ; 21  
pièces papier.

**1560-1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives de  
François Coulaud, receveur des deniers  
communs. \_ Désignation au Consulat de  
Léonard Moncard, imprimeur à Lyon, et  
Pernette Caillet ; Benoiste de Combe et  
Humbert Molart ; Clémence Farquet et  
Clément Grant ; Françoise Cornylle et  
Jehan de Lannoys ; Marguerite Durette,  
fille de Pierre Durret, et Bernard Bruet ;  
Henriette Maillet et Jehan Charvet ; Loyse  
Perréal et Simon Belleveyne ; par  
damoyse Magdeleyne Genevoys, veufve  
feu monsr le receveur Me Guillaume  
François, suyvnt la volonté  
testamentaire dud. deffunt, pour recevoir  
une certaine somme, pour les ayder à  
marier et pour ayder à payer partye de

leur doct et mariage ; " et de trente " pauvres a habiller, chascun an, sur une somme de cent cinquante livres tournois. " \_ Commission par le Consulat de " Jacques Bournicard et Léonard Pournaz, conseillers, pour entendre et scavoir des hoirs feu Me Nycolas Dupré, en son vivant baron de Montaney, bancquier de Lyon, le moyen qu'il y aura pour recouvrer d'eulx ou de leur tuteur et curateur, la pension de deux cens escuz par luy vendue, au prouffict desdicts conseillers, eschevyns de la ville de Lyon, pour employer, chacun an, assavoir huit vingtz escuz à marier quatre pauvres filles, et quarante escuz, pour entretenir deux pauvres escolliers aux études, ensuyvant l'ordonnance testamentaire de feu noble Jehan de Licieulx, dit Le Pavauyer, en son vivant varlet de chambre du Roy, qui, pour le sort principal de lad. pension, auroit donné et légué deux mil cinq cens escuz, qui auroient esté employez en l'achat d'icelle pension de deux cens escuz. " \_ Payement à Me Jehan Cathelan, régent à Tournon, " pour l'entretènement d'Anthoyne, fils de Michel Froyssin, et François, fils de Claude Chanalagues, pauvres escolliers de Vernolx ; et à Loyse Rochone, Espérite Chassearnose, Jeanne Charretière, fille de Pierre Charretier ; Philippe Sanyère, de Vernoux ; Magdelayne Bouchard, Estiennette Thibaud, de Lyon, des sommes à elles attribuées en exécution du legs de Licieulx.

**Cote : CC 1095**

(Portefeuille.) \_ 14 pièces, papier ; 6 cahiers, in-4°, ensemble 34 feuillets ; 4 cahiers, in-8°, ensemble 34 feuillets, papier.

**1560-1561**

Comptabilité communale (1560 - 1561)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François

Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Rolle de despense faite aux moys de septembre, octobre et novembre mil cinq cens soixante, pour avoir fait arpailler, chaver et agotter l'eau, qui vennoit dans les fondassions, que on veut faire et chaver plus parfond, pour fonder et bien planter la pile, qui fault reffaire en ung des artz neufz du pont du Rosne, et la plus pretz du pont vieulx du cousté de l'Eguilletière (sic), laquelle il a fallu fonder plus parfont qu'elle n'estoit la première foys, pour obvier à l'inconvénient de la charge qui seroit faite dessus, et aussi plus large qu'elle n'estoit pour la fasson du pavé de nouveau fait au bot du pont du Rosne, et pour paracheper de faire nyveller les terres, qu'il a fallu remuer pour ledit pavé, au devant les pavisseurs qui ont fait ledit pavé ; et faire agoter l'eau et arpailler la borbe et terre jusques au ferme de la pille, que l'on a fait reffaire et reffonder, tant en journées de pionniers, qui ont chavé, arpallé et agotté l'eau, jour et nuyt, au feur de cinq solz par jour, palles de boys et fert, piouches, ferrage et manches d'icelles, chandoilles, toises de pave, calloux, charroys, barrettes, chaux, sable ou gravyer, que autres. " \_ " Roolle de despense faite pour avoir fait faire vouster dix caves en la grand boucherie, lever les terres, paver le dessus desd. caves, fait faire les trappons desd. caves et ferrures d'iceulx ; pour avoir fait travailler le serrurier, lanternier et aultres, tant à la bouscherie sur les vieulx fossés, la porte St-Georges, la porte St-Sébastien, à l'houstel commun, aux chanez et aultres lieux et fraictz ; pour avoir fait et fourny en la grand bouscherie sur les vieulx fossez onze portes et trapon des caves, que ont esté voutées, pour le servisse et commodicté des bouschiers avec leurs barres, boys, pour porter icelles, porter aussy des degrés de boys garnis avec leurs marches, pour descendre dans icelles caves que aultres fraictz. " \_ " Roolle de despense faite au mois de febvrier mil cinq cens soixante (v. st.), pour avoir fait recouvrir l'esglise St-Jacques, près St-Nizier, tant en journées

de recouvreux, au feur de 7 s. ; de manœuvres, au feur de 5 s. t., chaux, sable, tuille, charrois que aultres frais. " \_ Vente d' " ung, cent macherée coppée au brotteau ; " \_ lodz d' " une mayson près le bourg Chanyn, accourdé par le Consulat avec Beatrix Chevaucourt, vefve Gillet Vincent. " \_ " Mandement de sire Claude Guérin, Yves de Luc et Pierre Godin, fermiers de l'archevesché dudit Lyon, des laoudz deubz aud. sieur arcevesque, pour l'acquisition, faicte au proffict de la ville et communaulté, d'une maison size en rue Chalamont, faisant le dessus de lad. rue, de honorable homme, Claude Raveyrie, de Dijon, pour icelle abattre et démolir, pour l'eslargissement de lad. rue Chalamont, qui estoit par trop estroicte, et pour mectre lad. rue large et spacieusse, ouverte par-dessus pour la commodité des allans et venans et passans en icelle, mesme pour l'ayssance du port d'icelle rue Chalamont. " \_ " Quittances des pensions assizes sur la vieille boucherie. " \_ " Bancs qui ont vacqué à la grand boucherie de la Lanterne. " Garbeaux des foires de Toussaint 1560, des Rois, de Pâques et d'août 1561.

**Cote : CC 1096**

(Registre.) \_ in-folio ; 56 feuillets, papier.

### 1561-1562

Comptabilité communale (1561 - 1562)  
Comptes particuliers de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte particulier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense par luy faictes, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, de l'année commençant le premier octobre mil cinq cens soixante ung, finissant le dernier septembre mil cinq cens soixante-deux. "

**Cote : CC 1097**

(Registre.) \_ in-4° ; 82 feuillets, papier.

### 1561-1562

Comptabilité communale (1561 - 1562)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte quatorziesme de M, François Collaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense faicte par led. Collaud, à cause des aydes, dons et octroys, pour ung an, commençant le premier jour d'octobre 1561, finissant le derrenier jour de septembre 1562, ce présent compte rendu à court par lui, Colaud, en personne. " \_ Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des quatre espèces, camelots, vin, poids des farines et épicerie ; rente et pension de 7877 l. 10 s. ; " sur les équivalents de Lyonnais, Mende et Le Puy ; " de 9375 sur ceux de " Vivareys, Foretz et Beaujolloys. " \_ Dépenses : " réparations, fortifications, décorations et embellissements de la ville, " au pont du Rhône, et à " la tour du milieu dud. pont du Rhône ; " réparation " du pont Saint Sébastien ; " " despense pour avoir fait une porte neufve, boys chesne, à la porte des Farges, entrée de la ville du cousté Saint-Just, que pour avoir rabillé le pont levis et fait recouvrir sur la porterie ; " " pour avoir refaict à neuf le chemin, puy la porte Saint George, jusqu'au bout de l'hospital Saint Laurent, et chemyn tirant à Sainte Foy, pour parachever les réparations de la fontaine de la Chana, qui s'estoit du tout tarye, et pour avoir adjancé les bachatz ; " \_ " pour avoir osté la terre du long des vielz foussez Lenterne, et icelle porté dans lesdits fossez qui ne servent, et ce, pour faire une platte forme pour servir de place publique ; pour avoir fait lever les murailles et fait des piles de long du Rosne, et hospitalux Saint Laurent et Trinité, joignant desdicz, pour les pestiffereux, et aussi lever et remailler les murailles desd. lieux du long du chemin, qui estoient du tout ruynées ; pour avoir fait un portail à l'entrée du couvent des Cordeliers ; pour refaire à neuf le puy de la grant place des Cordeliers, lequel estoit du tout tombé et ruyné, aussi

réparer celluy qui est au bout de lad. place, tirant en Grollée ; pour les réparations faictes au colliège de la Trinité, parce que ledit colliège estoit du tout en ruyne ; pour faire une modelle d'une maison de ville sur les roches du pont de Saonne ; pour avoir faict recouvrir sur la loge estant au pied du pont du Rosne, où l'on souloit tenir les provisions de boys pour ledit pont de boys du Rhosne. " " Garde des clefs de la ville ; prix des rois et joueurs de colovrine et arbalestiers ; " gages de Me Jehan Gibaud, " principal du colliège de la Trinité, par manière de provision, par le décès de Me Barthélemy Anneau, et indemnité des pertes par luy faictes, à remectre ledit colliège en train, au moyen de l'homicide perpétre à la personne dudit Me Barthélemy Anneau, par certain peuple que se meust et esleva le jour de la Feste-Dieu derrier, " et aussi " pour remuer et faire place à Me André Martin, docteur, que le Consulat a faict venir de l'Université de Paris, pour estre principal, régir et gouverner ledit colliège. " \_ Location " aux gardien et couvent Saint-Bonaventure, du grand réfectoire dud. couvent, où a esté faict ung arcenac, pour tenir l'artillerie et autres munitions de guerre de lad. ville, comprins une chambre joignant pour tenir les bouletz ; et pension de 100 l. t. à eux accordée au lieu de leur grand plastre, mis en place publique pour la force et la décoration de lad. ville. " Payement " à Claude Senneton, sr de Larclais, pour avoir faict publier, en la court du parlement de Bretagne, les privilèges, franchises et libertez de la juridiction du conservateur des privileiges, franchises et libertez des foyres, establies en lad. ville ; " à François Pérouse, " pour avoir desrouillé et nectoyez vingt corcelletz garnis, renduz par Monsr de Savigny, gouverneur et lieutenant général pour le roy en lad. ville, qui luy auroient esté prestez des munitions de la ville pour le service du Roy ; despence pour l'entretènement de deux cents harquebouziers par commandement de Mr de Sault, pour la conservation de la ville et la garde de mondit sr le gouverneur en sa maison, et

allant par la ville, aussi pour la garde du chasteau de Pierre-Scize, par son commandement ; pour l'entretènement et soulde de cinq cens hommes de guerre levez en lad. ville, par commandement dud. sr gouverneur ; " payement des " officiers magistratz tenans le siège présidial aud. Lyon ; " des sergens chargés " de prendre garde à la Grenette, les jours de marché, que les regretiers et bolengiers n'eussent à arrisquer les bledz amenez par les cotaulx ; " garde des chaines tendues sur la Saône. \_ Rentiers payés sur les équivalents : Humbert Faure, sr de Thézé ; le trésorier Juge ; Mathieu de Vauzelles ; Jehan et André de la Chapelle, Jean de la Bessée, Jean Paulat, sr de la Tour ; Laurent Tixier ; le capitaine François Sala ; Poncet Bonnet ; Monconys ; Pierre Bullioud ; François Grollier ; le général Albisse d'Elbène ; Capponi et Rinucchini, " marchans florentins ; Simphorien Buatier, seigneur de Monjoly ; le sénéchal Gadaigne et son frère ; " Nicolas Paul Anthoine Manelly ; Jean de Chionasy ; Thomas Fortiny, Pierre Vincent, sr de Chamellet, etc., etc.  
Remboursement de l'emprunt de 1544.

**Cote : CC 1098**

Référence informatique : 00000311

**1561 1562**

Comptabilité communale (1561 - 1562)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Gages du procureur de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages du procureur général de la ville, Me Pierre Grolier ; de Me Mathieu de Vauzelles, " docteur, avocat du Roy, et conseil des procès et affaires de la ville ; " Jean Ravot, solliciteur des affaires de la ville ; Pierre Pynet, " procureur substitué de la ville de Lyon ; " Jehan Gravier, notaire royal, secrétaire du Consulat ;

Gabriel de Russy, " armurier du Roy, contreroleur des réparations de la ville ; " François Béraudier, " exécuteur de la haulte justice ; " Laurens Rave et Jehan Raze, mandeurs du Consulat ; Pierre Venda, " costurier, " et Anthoine Gaillard, " cordoannier, pour sonner la nuit chacune dimanche, au soir, en mémoyre des trespassez. " \_ " Roolle et despense faicte, payée et acquictée par Me François Coulaud, aux marguilliers et tire-corde, manycantant et clerjons de St-Nizier, au secrétaire du Consulat, pour l'instrument du saindicat, et aussi pour faire tapisser les bancz et sièges mis au cour de lad. église, nectoyer la rue et autres. \_ Mandement de 20 l. t. pour Me... du Boys, " docteur advocat aud. Lyon, pour avoir fait l'orayson doctorralle le jour St Thomas, apostre. " \_ Partyes de neuf poinçons vins blanc et claret, prins de Pierre Pillet, marchand de Tournon, vin dud. lieu, accord à luy à soixante-quatre livres dix solz ; et de trois poinçons vin blanc du creu de Lodun au pays bas, prins de sire Anthoine Camus, tenans lesd. troys poinçons neuf asnées, au pris de quatre livres l'asnée. " \_ " Mandement de 157 l. t. pour l'achapt de deux grandz tapis Turquie, à feu Barthélemy Teste, et de 87 l. 10 s. t., pour l'achapt d'un aultre grant tapis cairin, fait au sieur Hugues de la Porte, lesquelz troys tapis ont estez envoyez à Paris, pour d'iceulx faire don et présent à mons. Me Jehan Camus, secrétaire du Roy. " \_ " Achapt à Raphaël Malezieu de confitures, desquelles a esté fait don et présent, tant à mons, le président Séguier que à mons, de Chasteauvilleyn, estant en lad. ville. " \_ Payement à " noble George Renoard, lieutenant du cappitaine de la ville, commys à la garde de l'artillerye et munyions de guerre, appartenant à la ville, de 100 l. t., oultre les gaiges ordinaires, pour plusieurs vaccations extraordinaires, pour avoir prins la peyne d'aller parler de jour en jour, à Monseigneur le gouverneur de ceste ville, pour scavoir et entendre des affaires d'icelle, que pour avoir vacqué aux guetz, jour et nuyt, que avoit esté pour raison de la division de religion. " \_ " Certiffication

de la vente des fagots et mayère, coupez ou broteau de la ville, au-dessoubz du pont du Rhône, deduct la façon du copaigne et quatre milliers desd. fagotz, que ont estez donnez par le Consulat à l'hospital et Aumosne générale, que est à chacun deux milliers, aussi déduict les fraiz d'avoir planté grand nombre de plançons, plantez oud. brotteau et coupez en icelluy. "

**Cote : CC 1099**

Référence informatique : 00000312

**1561 1562**

Comptabilité communale (1561 - 1562)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Fraiz et despenses fournies par feu Me Claude Boulet, en son vivant ayant charge de la sollicitation des affaires de lad. ville, et communauté de Lyon en la court de parlement de Paris... " \_ " Parties fournies pour procès et aultres affaires de la ville, par Me Millany, pour l'expédition du procès et sentence, pour faire remuer les poissonniers ; par Jehan Troignard et son père, pour plusieurs services faitz à la garde du château de Pierre Size ; " \_ " par monsieur le greffier Durant, pour la grosse du procès-valbal (sic) de la dernière assemblée des estatz ; pour une consultation faicte le XXIIIe avril, sur les pièces concernans la maison qui fust de feu Jehan Sestre, où se tient Monsr le général de Piedmont, pour icelle achapter, pour faire ung ostel commun ; par les quatre trompectes qui ont assisté avec la crie, pour l'abolition de l'entrée du vin ; par Roman Accarel, sergent royal, pour avoir constitué prisonnier celui qui tient le jeu de paulme d'Enay pour le louaige ; par Estienne Perret, pour faire emprisonner Me Beternas, pour raison des pies qu'il a appentionné de la ville ; par Jérosme Sebrian, sergent royal, pour

avoir vacqué avec messieurs les conseillers et maistres des métiers, à la visitacion des velotiers ; par Monsr de Vauxelles, pour avoir fait les remonstrances, faites au commissaire pour le fait de l'obeyne des biens de feu Léonard Spine ; par ung homme de pied, exprest envoyé à Charlieu pour le fait du regent dud. lieu, pour le pouvoir avoir pour le colleige de la Trinité ; par ung huissier, qui auroit contrainct messieurs les conseillers pour un paiement des gaiges de messieurs au siège présidial ; par Romain Acquarel, sergent royal, pour ses contrainctes et exploitz des pensionnaires de la place de Confort ; par le sergent, que auroit adjourné les quatre corriers des imprimeurs, pour comparoir en la Chambre du Conseil, le XII aoust, affin de leur estre faite défense par le Conseil de faire leurs assemblées et confrerye ; par les sergents, lesquels, par ordonnance du Conseil présidial, auroient aussi mandé tous les prieurs des couvents de religion de ceste dicte ville de Lyon, ensemble les curez et vicaires des paroisses de ceste dicte ville, pour comparoir en la Chambre du Conseil, à mesme fin ; par les deux sergents, lesquels auroient, le jeudi XIIIe aoust, placardé par les carrefours de la ville un placardz imprimez des défenses des confréries et assemblée desdits métiers et apposé aux carrefours environ cent quarante placardz, compris le salaire d'un homme qui portoit la colle ; pour une requeste et quatre copies d'icelle, faite et actachée aux portes de saint Elloy, saint Anthoine et saint Pol, pour adjourner les titulaires d'iceulx hospitalux et chapelles ; \_ pour deux copies des lettres patentes obtenues pour raison desdits hospitalux, baillées aux procureurs des titulaires par forme de communication, et pour une requeste présentée contre les prébendiers titulaires, à ce qu'ils fussent contrainctz remectre leurs tittres dans les trois jours, pour faire informations pour le fait desd. hospitalux ; \_ pour une consultacion faite à Paris, sur les contrelettres et arrêts olatenus par Monsr le cardinal de Tournon, pour raison desd. hospitalux ;

pour une coppie de l'actestation faite en Suisse, au prouffict des Pellissariis, pour raison de leur prétendue bourgeoysie ; pour l'expédition par le greffier des esleuz, des lettres, arretz, requestes et response des estatz, remises au greffe par les habitants du plat pays ; pour les coppies de sentences, obtenues en la sèneschaussée de Lyon, pour raison du pavé ; \_ coppie d'exploit et expédition faite contre messieurs de St Nizier, ensemble la certiffication de Monsr le voyer. "

**Cote : CC 1100**

Référence informatique : 00000313

**1561 1562**

Comptabilité communale (1561 - 1562)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Indemnité accordée de le Consulat

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Indemnité accordée par le Consulat, au nom de Jaques Gimbre, " voyeur de la ville, pour les poursuites exercées contre lui, par Guillaume Chazottes, qui avoit impétré et obtenu du Roy, contre l'auctorité du Consulat, l'extat et office de voyeur ; " \_ " fraiz et despense d'un voyage fait à Dijon pour la vériffication et enterinement des lettres patentes du Roy, octroyées au mois d'aoust dernier passé, pour le fait de la resve, adressées à messieurs des comptes de Dijon. " \_ Frais de vidimus, " des lettres patentes du Roy déclarant les conseillers, eschevyns de Lyon et habitans d'icelle ville, estre exemptz du ban et arrière ban pour les fiefs nobles, qu'ilz tiennent dans le royaume ; " \_ " des procès et affaires survenuz, meuz pendantz et intentez tant es cours de la sèneschaulcée et ordinaire dudit Lyon que en la court du Parlement à Paris, et au grand et privé conseil du Roy, pour empescher que les habitans delad. ville ne fussent

contribuables aux tailles que ceulx du plat pays poursuyvent ; " \_ frais de vidimus des " lettres patentes du feu roy Charles, contenant le privilege de noblesse et aultres privilegeiges, franchises et exemptions, octroyez aux conseillers eschevyns de lad. ville, et des lettres de confirmation desd. privilegeiges, octroyez par les feuz roys Louis, François, Henry et François ; despense faicte pour la publication des lettres et privilegeiges de la juridiction du conservateur des foires de Lion, en la cour de Parlement de Bretagne, en laquelle estoit besoin et nécessaire faire publier et enregistrer lesdits privilegeiges, au nom et poursuite de messieurs les conseillers et eschevyns de la ville de Lyon. " \_ Frais de deux vidimus, l'un des " lettres patentes du Roy, nostre sire, par lesquelles est mandé que les natifz et originaires des quantons de Suisse seullement, et non aultres, joyssent des privilegeiges, franchises et libertez que Sad. Majesté leur a donné, sans y comprendre aultres que les natifz et originaires desd. quantons, et sans que, soubz prétexte de bourgeoisie desd. quantons, ilz en puysent estre exemptz ; l'autre des " lettres patentes du Roy confirmatives des privilegeiges octroyés aux arquebousiers de lad. ville, et aux conseillers, manans et habitans de lad. ville, " par lequel " leur est permys de porter les armes, et sont déclarez nobles pour tuytion et deffence d'icelle ville, lequel vidimus a esté baillé à Monsr de Saulx, gouverneur, qui avoit faict défendre le port de toutes armes, et vouloit dessaisir les habitans de leurs arqueboutz, pistoles et pistoletz, à ce qu'il ne face lever lesdites armes auxdits habitans ; " frais de vidimus " de la vendiclon passée au prouffict de la ville des aides et gabelles, ayans cours et accoutumez lever en lad. ville. " \_ " Dépense faicte au voyage de Bourgoigne, à la publicacion et vérifficacion du contract et lettres patentes, obtenues au mois de janvier, pour l'exemption du droit de rêve et transport, que l'on vouloyt lever et faire payer en Bourgoigne sur les marchandises négociées en la ville de Lyon ; "

placement à intérêt des fonds disponibles de la ville, " en attendant que Monsr de St-Marcel, de Grenoble, que l'on estoit délibéré à rembourser, vint prendre ses deniers. " " Fraiz de confection par M. Jehan Lavergne, cleric, habitant de Lyon, du repertoyre des livres des actes du Consulat, de la copie par le greffier des esleuz et plusieurs clerchez de tous les roolles des parroisses du Lyonnois, cottisez à la grant taille, où sont comprins les habitans de lad. ville de Lyon ; \_ d'ajournement par Charles Dormant, sergent royal, en la sénéchaucée de Lyon, des habitans des villages du Lyonnois, par devant messieurs les généraulx sur le faict de la justice des aydes à Paris, en cas d'appel interjecté de messieurs les esleuz de Lyonnois, à cause des tailles esuelles ilz vouloient rendre contribuables les habitans de ceste ville. " \_ Honoraires de Me Claude Boulet, " advocat en la cour de Parlement, à Paris. " \_ " Parties des fraiz pour la despense de bouche de messieurs les conseillers, qui ont vacqué à la vériffication et révision des comptes, tant d'octroy que patrimonialx. "

**Cote : CC 1101**

(Portefeuille.) \_ 3 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

**1561-1562**

Comptabilité communale (1561 - 1562)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers de la ville sur le produit des gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers de la ville, dont le payement était assigné, sur le produit des gabelles : Ennemond Mulet, sr de Saint-Marcel, " premier conseiller du Roy en sa cour de parlement du Daulphiné, mary de damoysele Alis Buatière ; " Me Gabriel de Russy, " jadyz contrerolleur des deniers communs et des réparations de



la ville ; " J. Monery, " religieux et procureur du couvent de Notre-Dame de Confort, à Lyon ; " \_ " damoyse Catherine de la Tour, vefve de feu noble Luxembourg de Gabiano, " en son vivant sr de Vourles ; " Catherine Laurencin, dame de Varennes ; Françoise de Mornay ; Laurens Tixier ; " damoyse Pelonne de Bouzin, dame de Champs-lez-Lyon ; d'Ars et de Len en Dombes, vefve Clebergue, tutrice des enfants feu Claude Vincent, dit Le Gourd ; " Jehan Perret ; Jullio Reste ; Mathieu de Vauzelles ; Jehan de la Chapelle, " docteur médecin ; " Anthoine Barnoud, " avocat à Lyon ; " Me de Lange ; Richard Richard, " recteur de l'ospital Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon " ; Robert Gourlier, " recepveur et trésorier de l'haumosne générale de Lyon ; " Loyse Faye, tutrice, mère et procureur de MMrs Jehan et Pomponne de Bellièvre ; Thomas de Pierrevive, " commis à la recepte des deniers deubz à l'ospital du pont du Rosne ; " Jehan Semeur, " cleric dud. ospital ; " André Martin " presbtre domestique dud. ospital ; " Perrin, " manycantan de l'esglise Saint Nizier de Lyon ; " Claude Monconys ; Françoise de Rubys, " vefve de feu messire Claude Paterin, en son vivant chevalier et premier président de Bourgoigne ; " Ferruz l'aisné, " marchand de Bryanson " ; Anthoine de Grosseperre, " marchand du Buys ès baronnies du Dauphiné ; " \_ " Jacqueline Laurencin, femme de noble Jehan de Paulat, sr de la Tour en Jarez, habitant de Lyon ; " \_ " dame Claude Gondelfinger, citoyenne de Lyon ; " \_ " Marguerite de la Tour, vefve feu honorable homme Francoys de Grandris ; " Benoît de Rochefort, " chanoyne de St-Nizier ; " Jacquellyne Pons, de Montbrison, François de Ruzinant, etc., etc.

**Cote : CC 1102**

(Portefeuille.) \_ 8 pièces, papier, t cahier, in-4°, papier, 22 feuillets.

**1561-1562**

Comptabilité communale (1561 - 1562)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Quittances des propriétaires qui ont pension sur la vieille boucherie "le grand hospital du pont du Rosne"

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des propriétaires qui ont pension sur la vieille boucherie : " le grand hospital du pont du Rosne ; " Claude Guerrier, sr de Montessu, Loys Genevoys, etc., etc. \_ " Bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne. " \_ " Rolle de despence, faite au mois d'avril 1562, pour avoir fait recouvrir sur les couvertz de la grand boucherie, tant sur la mayson appartenant à l'houstel commun, estant à lad. boucherie, que en aultres de lad. boucherie, tant en journées de recouvreurs tuille, au feur de sept solz pour jour ; manevres, au feur de cinq solz, chaux ou mortier, charroys que aultres fraiz. " \_ " Roolle de despence faite au moys de mars mil cinq cens soixante ung, avant Pâques, pour avoir fait racoustrer des botiques, qui ont estés louées de nouveau en la grand boucherie de la ville, près la Lanterne, que en plusieurs aultres, tant en journées de charpentiers, au feur de sept solz par jour, bancs, pous, escharrassons, chevilles, charroys, clous, crosses, que aultres fraictz. " \_ Prix de payement de Pierre Faure, " me masson, Estienne Gonyne, et Claude Colet dit le Gré, me charpentier, des prix faitz à eulx bailler, de faire et parfaire le pont de boys du pont du Rosne, despuys la dernière pille et arc, ja fait de massonnerie, jusques et contre les maisons du faulxbourg de la Guillotière, de tant que se comportoit led. pont de boys, contenant en longueur 63 toises royales ou environ, et de semblable largeur que led. pont avoit esté convenu sur ledit Rosne, qui est de 23 pieds de roy de largeur, compris les coudières et parefouz, lequel pont a la longueur et largeur dessus mentionnez, à neuf arcz et neuf pilles, déclinant iceulx arcz et pilles, en la forme et manière mentionnée au premier prifaict dud.

pont. " \_ " Allocation au même de 2,029 l. 13 s. 4 d. t., pour avoir fait, outre le contenu ausdictz, 46 toyses, 2 piedz, 6 pouces de muraille massive sur ledit pont, aux deux ailes de la descente d'icelluy, pour avoir fait 14 toizes de massonnerie pour l'élargissement et engrossissement dehors terre, de la masse de l'arc que estoit tombé et a esté retait à neuf ; pour la pierre roupte myse et employée dans le fondz et masse de lad. pille, engrossie jusques à la hauteur des sièges, sous les sintres ; pour les cailloux employez en 12 toyses de pavey, fait de cousté de la Guillotièrre ; pour 21 paulx de chesne plantez soubz une des masses desd. pillles ; pour faire la fondacion d'icelle qui rencontra en lieu de maretz et bourbe, et pour 1,998 piedz carrez, cadettes pierre choin, desquelles ont esté faites clefz en plusieurs lieux et endroictz dudit arc tumbé et refait à neuf. " \_ Désignation au Consulat par " dame Magdeleine Genevoys, vefve feu monsr le receveur Guillaume François, " des couples de Lyon, à marier sur le legs fait par son mari ; et par le Consulat du couple appelé à bénéficier de la dot constituée par " ordonnance testamentaire de feu noble Jehan de Licieux, dit le Pavanyer, on son vivant varlet de chambre du Roy. " \_ Carnet des quittances de remboursement du prêt de l'année MVcXLII à Mons, du Perron, Anthoyne Gondy ; " l'esleu Le Vin ; dame Françoisse de Genas ; " honorable Paulin Franchiotti, marchand Lucquoys, demeurant à Lyon, gouverneur et ayant l'administration, compliment et l'ung des compaignons de la bancque et compagnie, intitulée en ceste ville de Lyon, soubz les noms de honorables hommes, Philippe Burlamachi et Pierre Franchiotti et compaignons dud. Lyon. "

**Cote : CC 1103**

Référence informatique : 00000316

**1561 1562**

Comptabilité communale (1561 - 1562)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages " des commis à faire la recepte par le menu de la resve et foureyne et contrerolle, aussi desmarqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, des quinze jours après la franchise des Allemans. " \_ " Parties ect fraictz, fourny par Claude Dupré, pour le fait de la rêve et forayne en pappier blanc, marqué aux armoyses de la ville, encre, chandelles, pinceaulx ; et par Simon Gros, libraire, tant pour une rame de papier, fournye à monsr le secrétaire Gravier, que pour les acquitz imprimez des marchandises expédiées durant les foyres des Roys, Pasques dernier passée. " \_ Louage au prix de 30 l. t., à Guillaume et Jacques Regnaud, d'un magasin, au lieu de St Vincent, " prins pour entreposer les marchandises venues par eau, jusqu'à ce qu'elles aient acquitté le subside de six deniers pour livre " \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1561, des Rois, de Pâques et d'août 1562.

**Cote : CC 1104**

Référence informatique : 00000317

**1561 1562**

Comptabilité communale (1561 - 1562)  
Carnet des quittances de remboursement d'un prêt

---

Comptabilité. \_ " Carnet des quittances du remboursement du prest de l'année MVcXLVIII de ce qui en a esté payé en l'année finissant le derrenier septembre MVcLXII : " Jehan Mosnier, fourbisseur ; le général Néry Duboys ; " les " heoirs Jehan Bellièvre, " Pierre de Folys, " orlogier ; " les " heoirs Loyse de Sereyn ; " Monsr l'argentier Baronnat ; Mr du Péron, Anthoine Gondy ; Monsr de la Pardieu, François Roussellet ; " Jhérosme de Tholoze ; " Mathieu Croppet ; Claude " et

Nycolas Dupré, enfans et héritiers par bénéfice d'inventaire de feu monsr Nycolas Dupré, banquier, etc., etc., du cousté de Fourvière ; " et Jehan Martin, dorict, les " heoirs Geoffroy Rubys ; " Jehan Richard, papetier ; Florymond Pécoud ; Corneille de Sept Granges ; Nycolas Rousset, changeur ; François Juste ; Denis Darey, imprimeur, etc., etc.

**Cote : CC 1105**

(Registre.) \_ in-folio, 296 feuillets, papier.

**1562-1563**

Comptabilité communale (1562 - 1563)  
Livre de raison contenant les revenus et les dettes de la ville

Comptabilité. \_ " Livre de raison pour la ville et communauté de Lyon, marqué à la lettre A, pour tenir compte, raison et registre de ce qui est deu aux marchans et particuliers qui ont mys deniers au party fait par ladite ville et communauté avec le Roy, nostre souverain seigneur, sur l'ayde et subside de six deniers pour livre, sur toutes les marchandises et denrées entrans en lad. ville, durant huict années commençans le premier jour de janvier mil cinq cens cinquante-sept, lequel livre a esté commencé au nom de Dieu par moy, François Garin, commys à le tenir par messieurs les conseillers, eschevyns de lad. ville et communauté. "

**Cote : CC 1106**

(Registre.) \_ in-folio, 40 feuillets, papier.

**1562-1563**

Comptabilité communale (1562 - 1563)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte quinziesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon, de la recepte des deniers patrimoniaulx et propre domaine de lad. ville seulement, et de

la despense sur ce faite, pour ung an entier commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante-deux et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens soixante troys, ledit compte présenté par devant vous, Monseigneur le sénéchal de Lyon, ou son lieutenant, gens et officiers du Roy aud. lieu, et conseillers de lad. ville commys et deputez par icelluy seigneur pour icelluy compte examiner et cloure. " \_ Recettes : garbeau de l'épicerie ; " rêve cartulaire et imposition forayne ; portz adjacens de la seneschaulcée deppendans de lad. acquisition de la rêve et fourayne ; cens, servis pensions et louages. " \_ Dépenses : gages des officiers du Consulat ; des conseillers ; fermage de la resve et foureyne. "

**Cote : CC 1107**

Référence informatique : 00000320

**1562 1563**

Comptabilité communale (1562 - 1563)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Compte particulier des receptes et dépense par luy faite, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, puis le premier juing mil VcLXIII, jusques au XVIII mars ensuivant. " \_ Gages de Henry Sève, " commys à faire la recepte par le menu dud. ayde et subside ; " paiement des rentes assignées sur led. subside ; " paiement fait par ordonnance et commandement de monseigneur le mareschal de Vieilleville, lieutenant général pour le roy ès pays de Lyonnays, Daulphiné et Provence, pour le paiement et solde de la compaignye du cappitaine Mormoyron, estant en lad. ville pour la garde de Monsr de Sault, lieutenant pour le roy en lad. ville, en l'absence de Monsr de Nemours, estant en nombre de deux cens homme " laquelle led. sr mareschal

auroit ordonné payer pour deux mois, commençans le vingt-six novembre MVcLXIII, des deniers provenans du subside de six deniers pour livre ; " \_ " aux hostelliers et taverniers, qui ont fourny vivres aux dernières compaignyes suysses, estans en lad. ville ; " frais de vérification dudit compte.

**Cote : CC 1108**

(Portefeuille.) \_ 17 pièces, papier ; 1 cahier, in-folio 12 feuillets, papier.

**1562-1563**

Comptabilité communale (1562 - 1563)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Gages du procureur de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Gages de Pierre Grolier, procureur général de la ville ; " parties fournies par Mathieu de Gès, contre-poinctier pour adjancer les lictz, achapt de clouz pour tendre la tapisserie au logis de Mons, de Sault, gouverneur pour le roy en la ville de Lyon ; " \_ " parties que Laurent Rave a fourny par le menu, pour avoir baillé vin pour Monsr Corquet, ambassadeur de Suisse ; pour deux chevaux, pour aller quérir Monsr le général Faure et Mons, le capitaine George Regnoard, estans en leur grange ; deux autres chevaux pour aller quérir monsieur le général Faure à Chaponey, avec monsieur le secrétaire Gravier et Laurens Rave ; pour brochet, pain, vin et collation fournie aux conseillers, aux arquebousiers, à monsieur Fournel, à mr de Lansac ; pour faire enterrer les soldats que feurent tuez en la maison de ville ; pour faire nétoier la salle de messrs que les soldats gastèrent ; pour avoir fait passé par eau monsieur le greffier Cropet, pour aller cheulx monsieur de Berta à la Fontenière ; pour ung charretier qui auroient amené deux coffres, de saint Jehan en la maison de ville. " \_ Frais de " voyage de Nicolas de Fert, à Bourg et autres lieux, par

ordonnance du Consulat ; " paiement à Me Emond Auger, recteur du collège de la compagnie de Jésus, de Tournon, de 600 l. t. pour les arrérages d'une pension de 1,200 l. t. acquise par Monsr le révérendissime cardinal de Tournon, sur les revenus des gabelles de la ville ; \_ de 25 l. t. à Me André Martin, " principal recteur du coleige de la Trinité, pour avoir fait l'oraison doctoralle ; autres dépenses de la St-Thomas, pour les marguillier et tirecorde de St-Nizier et secrétaire du Consulat ; " \_ mandats et quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville : mre André Martin, " presbtre de l'hostel-dieu du pont du Rosne ; " Catherine Durette ; Magdeleine Archimbaud, etc... ; louage de bancs de la boucherie Lanterne et des boutiques de la vieille boucherie St-Nizier ; \_ " parties de charpentaige que mes Estienne Genyn et Salvator Granjeu, maistres charpentiers en ceste ville de Lyon, ont faites et fournyes de puis la réformation de l'esglise et réduction de lad. ville, tant par ordonnance et commandementz de monseigneur de Soubize, gouverneur et commandant pour le service de Dieu et du Roy en lad. ville, que de monsieur de Blacon et capitaine Moreau, superintendant des réparacions et fortifications d'icelle ; " \_ confection d' " une grande porte sappin, doublé de noyer, au portail d'Enay ; d'une grande eschelle servant pour monter à l'engin de la serazine de fer, au portail St-Just ; de vingt quatre autres eschelles pour monter et descendre dans les tours, de quatre grands plateaulx de chesne, refenduz d'ung sommier, lesquelz ont été employez au pont de boys joignant le portail de St-Just ; de bancs du corps de garde de la maison du cordoannier au droict du boulevard royal au dedans de la ville ; des corps de garde et eschaffaulx du chasteau de Pierre Size ; de la Platière, d'une loge au boulevard Saint Jehan, laquelle est sur ung grand bapteau ; d'un marchecoly, pour le portail de Pierre-Scize ; d'un engin sur le pont du Rosne, pour monter et descendre les bledz et farines aux moulins ; des eschaffaulx pour faire la muraille, et haulcer icelle qui est

joignant le chateau de Pierre-Size, tirant à Saint-Just, dans la vigne de Mr Protery ; d'un engin et plate-forme achaffaudé pour monter et descendre les marrains, pierres et mortier pour haulcer et faire les murailles du boulevard de la Fontaine ; par le commandement de me Robert, commissaire de l'artillerie, pour monter les gros canons et artileries sur le boulevard de Saône en Véze, et semblablement d'une plateforme, aussi pour mectre l'artillerie, qui est devers le jardin de monsieur le vis bailli de Vienne, pour lever la sarrazine de fer qui est au portail de Pierre-Size ; par Pierre Frèrejehan, d'un pont sur Saône traversant de Serain en la porte de Pierre-Size ; transport de la grand porte, qu'on a prinse au portail Saint-Irigny en rue Neufve, et de rue Neufve au corps de garde de Pierre-Size, pour la faire servir en la porte du pont de bois neuf à vis, ce que n'a peult faire, ains la fallut retourner aud. rue Neufve, où elle est de présent ; fourniture de grand trafz sapin pour barrer les rues de la Guillotière ; de la grand porte du portail de la closture du boulevard Saint Clerc, de deux radeaux qui servent à porter l'artillerie au boulevard Sainct Jehan ; réparation du pont estant sur la Saône, au droict de Sainct-Michiel traversant lad. rivière à Sainct George. "

**Cote : CC 1109**

(Portefeuille.) \_ 18 pièces, papier ; 2 cahiers, in-4°, ensemble 14 feuillets ; 1 cahier, in-8°, 8 feuillets, papier.

**1562-1563**

Comptabilité communale (1562 - 1563)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Frais de perception de la rève foraine

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de perception de la rève foraine. \_ Rabais accordé par le Consulat a Pierre Guillon, fermier de l'imposition de la

revenderie, " dont il auroit esté dessaisi par monsieur de Malraz, trésorier général de France, au plus valable temps de l'année ; " et à Philibert Nobys, " jadiz fermier des gabelles de la boucherie, pour n'avoir esté aussi maintenu le temps de son bail à ferme. " \_ " Certificats délivrés par Jérosme de la Forge et Claude Lyvet, commis et ayant la charge de contreroler les marchandises qui se acquictent à la doane de la ville de Lyon, " du versement à faire par Henri Sève, " commis à la recepte d'icelle doane, " entre les mains de " François Collaud. " \_ " Estat des gages des commys à recevoir et contreroler et faire payer le subside de six deniers pour livre. " \_ Garbeau de la foire d'août.

**Cote : CC 1110 -1**

(Registre.) \_ grand in-4°, 432 feuillets, papier.

**1562-1563**

1/5

Comptabilité communale (1562 - 1563)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Deniers commungs de Lion, de deux années finies le dernier jour. de septembre mil Vc soixante et troys. En ce présent compte sont comprins les deniers extraordinaires levez à cause des troubles durant lesdites deux années. Double à Me François Coulaud, receveur. " Protestation de Me Guillaume Scarron, intervenant comme procureur de la ville, contre la validité desdits comptes. \_ Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des quatre espèces, rente touchée par la ville sur les équivalents de Lyonnais, Forez, et Beaujolais ; " recepte faite par led. recepveur, à cause des aultres deniers levez extraordinaires, à cause des troubles et saisie d'icelle ville par ceulx de la nouvelle religion ; parmi les contribuables figurent le général Faure, le " contrerolleur " Henri Sève, le " recepveur Dortin, Claude Coulaud, 1' " esleu "

Mornieu, Loise Labbé, Guillaume Roville, le " recepveur " de Massou, le juge de Villars, Jehan Vandemeures, " painctre ; " le lieutenant Fournel, Me des Saiges, médecin ; Richard Bigotet, Jacques Faure, imprimeur ; Jehan Naze, " orloger ; " François Grollier, Mathieu de Vauzelles, Simon Cotières, Jehan Bourrard, orfèvre ; Monsr de Silva ; le président Regnault ; le promoteur Chastillon ; les hoirs Pierre de Bourgoigne ; M. de Langes, M. de Beaujeu ; le président Bellièvre ; Thomas Chifeman ; Philippes Grolier ; M. de la Chapelle, médecin ; le trésorier Grollier ; 1<sup>er</sup> " esleu " de la Besse ; Cornelle de Lage ; Anthoyne Roy, " chirurgien ; " M. Thomas, médecin ; Jehan Crozet ; orfèvre ; le secrétaire Grolier ; Jehan et Marguerite Bellièvre ; André de la Chapelle ; le " recepveur " Cuzin ; Anthoine Canel, fondeur ; 1<sup>er</sup> " esleu " de Vinolz ; Pierre Gigelet, fondeur ; Blaise Sarin, portugais ; Jean Bajard, fondeur ; Jehan François de Gabiano ; le " contrerolleur " Sève ; la " générale " Dubois ; M. de Combelande ; Nicolas de Castellas ; le curé de Ste Colombe ; le capitaine Salla ; Jehan des Herd, " painctre ; " Jehan Saugrin, libraire ; Jehan de Cranne, " painctre ; " Charles Bigotet ; l'avocat Laurens ; Jehan Damanges, imprimeur ; Jehan Sausieu, imprimeur ; Pierre Du Chemin, orfèvre ; Gaspart de Portunariis ; le trésorier Carcaillon ; Anthoine Cornier, fondeur de lettres ; Nicolas Lhuillyer, orfèvre, gendre de Jean (de) Vienne ; Anthoine Jour, lapidaire ; Philibert Rat, orfèvre ; Anthoine Cousturier, fourbisseur ; Jehan de Savoye, " orfeuvre, " etc., etc. \_ " Recepte faicte par led. recepveur, à cause des deniers remis en ses mains, provenans de l'acord et permission de sortir les marchandises de lad. ville, des deniers provenans de la vente faicte par l'église reformée du magasin de la ville, " renfermant du " safran, de la cassonnade, gingembre, épices, toille de Bourgogne, galles pelade, laine, bezettes, maroquins, quincaillerie, garniture d'espées, gardes d'espées, alumettes et dagues, pleume, fer, tapisserie, couvertes, filletz, vaisselle de terre, chappeaux de laine à

l'Albanoise. " \_ " Recepte des deniers provenant de l'augmentation du prix du sel, de la vente du bled de la munition de la ville ; " fonds " pris et arrêtés par le baron des Adretz, en la conduite qu'en faisoit un nommé Le Bezacier, commys du trésorier de l'extraordinaire des guerres de Pied mont ; " taillon de Lyonnais, droit d'entrée perçu par le clergé sur le vin entrant dans la ville ; deniers saisis sur ceux qui étaient hors de la ville ; emprunts. \_ Dépenses : travaux publics : " à la descente du pont du Rosne, du costé de la Guillotièrre, tirant à la Part-Dieu ; " réfection" du chemin puis la porte Saint Georges, jusqu'au pont dud. hospital St Laurent, et chemin tirant à Ste Foy ; du parviz de la grand place des Cordeliers, lequel estoit du tout tumbé en ruines, aussi de celui qui est au bout de lad. place tirant en Grollée ; " clôture " de deux portes le long du Rosne, l'une appelée la porte des Filles, et l'autre au devant de la maison de Gomet Maignet ; " construction " d'une place pour mettre l'artillerye, et d'un corps de garde à la porte de St George. " \_ Curage " des fossez au long des remparts et fortifications de la ville du costé d'Esnay ; descumbrement et agencement des rues près le cloistre de Saint Jehan et percement d'une ouverture pour passer l'artillerie, et ce, depuis la place des Cordeliers, jusques à l'hospital le long des rues et hors du Rosne ; frais pour avoir fait chasver, bastir et rehausser les lieux des forteresses faictes en lad. ville de Lion, pour le corps de garde de la ville, tant du costé du Rosne, près les boulevertz de St-Clerc et du Pérat, Vèze et Pierre-Size, et aussi le long de la courtine, qu'aussi au long de Fourryère et Saint Just ; acoustrement du corps de garde près la porte du pont du Rosne ; construction de la porte de l'hostel commun, de portes aux Cordelliers et au pont du Rosne ; fortifications, murailles, corps de garde, depuis le boulevert Saint Clerc, jusques au pont du Rosne, et desmolissements de plusieurs maisons pour ouvrir le chemin le long de la rivière du Rosne, et depuis led. pont du Rosne à Esnay et jusqu'à la rivière de Saonne ;

curage des fossez et réparation des boulevardz de terre ; réparations de la ville du costé de St Just pour la continuation de certains boulevardz de terre, que l'on fait du costé de St Just ; aussi pour racouster les boulevardz de terre du costé de Loiasse, que pour clore la porte St Georges, et pour faire plusieurs boulevardz de terre près Saint Just, jusques Pierre-Size. "

**Cote : CC 1110 -2**

(Registre.) \_ grand in-4°, 432 feuillets, papier.

**1562-1563**

2/5

Comptabilité communale (1562 - 1563)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Payement de Jean de Bruies, Nicolas de Chaumont, Jehan Paveur, Jehan Champion, " commissaires préposés à la surveillance desdits travaux de fortification, des maçons, couvreurs et charpentiers, fournitures de matériaux ; despense faite pour vider les rues et chemins, pour les descumbler de plusieurs murailles abattues vers le cimetière de Saint-Michiel, et aultres endroitz, en sorte que l'on ne pouvoit charroyer, aller ne venir par lesdictes rues ; au cimetière St Nizier, au long et près le cloistre de St Jehan, au long du cimetière St Pol, à la porte St Pol près la Chamarerie, et aussi près l'esglise ; à St Eloy, à St Sorlin, à St Laurens ; retenemens et estampaiges et aultres choses de charpenterie pour la commodité du public et obvier à certaines maisons qui tumboient et estoient en ruyne ; ouverture des rues de Bellecourt et Confort, et creusement des fossez pour clore la vigne dudit Confort ; descumbrement de la rue Confort et destruction des pilliers de pierre estan devant l'église de St.... et extraction du boys des chaufaulx des canonyers ; abattage des lustres et autres de la maison de Jehan Millat, derrière la

maison de ville, et réfection des murailles pour clore l'ouverture que l'on avait faite en abatant lesd. lustres ; abattage du corps de garde de l'erberie et de la sentinelle Ste Hélène ; acoustrement de la maison Panchati, préparée pour le logys de Mons, de Sault ; réparation de la Platière et agencement du poids de la ville ; établissement d'un chemin de la maison de Cluny à St Just ; gardes des portes de la ville ; prix des rois de l'arc, de l'arbaleste, de l'haquebulte ; " guet de nuit, " à cause du bruct de diversité de religion ; " inventaire des armes des habitants ; messe célébrée par les religieux du couvent de St Bonaventure, " en la chappelle du Saint Esperit ; " traitement de Me Jean Gibault, docteur " aiant en la charge de régir et gouverner le collège de la Trinité ; de Me André Martin, docteur en l'université de Paris, mandé avec trois regents, pour prendre la charge de principal recteur dud. collège ; " honoraires de trois messes dites par semaine par les gardien et couvent de St Bonaventure au collège de la Trinité ; indemnité aux prieur et religieux du couvent des Jacobins, pour la place " estant au devant dudit couvent, qui a été réduite en place publique ; " confitures offertes à Monsr le président Séguier et à Monsr de Chasteauvillain ; " despense de Monsr Bohier, soubz despensier de l'abaye de Cluny, Monsr Boyer, procureur général ès juridictions dud. Cluny, Monsr le juge dud. lieu, Me Claude Trévillard, segrétaire de lad. abaye, et aultres venuz exprès pour raison de la rue et passage, joignant la maison dud. Cluny, de laquelle il convient prendre portion pour eslargir la rue et icelle aiser, de sorte que le charoy et passantz puissent avoir commodité. "

**Cote : CC 1110 -3**

(Registre.) \_ grand in-4°, 432 feuillets, papier.

**1562-1563**

3/5

Comptabilité communale (1562 - 1563)

## Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

\_ Frais de vidimus des lettres patentes autorisant le consulat " à faire abattre et desmolir les haultventx pour la commodité des rues et places de la ville ; " des lettres d'octroy de l'entrée du pied fourché, du droit de XXX s. t. " par botte de vin du pais et 40 s. t. par botte de vin estrangier ; " paiement de François Peyroust, pour avoir nettoyé vingt corseletz garnis, rendus par Monsr de Savigny, gouverneur de la ville et lieutenant général pour le Roy ; de Mathieu Charryer, de Claude Pillet, " roy des harquebouziers ; " des " harquebouziers " de la garde de M. le comte de Sault ; de Georges Regnoard, Mathieu Charryer, Sainct Loys, Michel de Mars, officiers des arquebusiers ; indemnité aux veuves des arquebusiers noyés au service de la ville ; garde de Pierre-Scise, de l'hotel commun ; gages du capitaine Servyan, commissaire général de l'artillerie de la ville ; de Robert de Chynon, commissaire ordinaire, et des canonniers de la ville ; " fonte d'artillerie et remontaige d'icelle ; " gages de Girard Granjeu, " capitaine du charroy de l'artillerie ; " de César Farine, Barthélemy Salvaticquy, " chargé de la conduite de l'artillerie du camp de Vienne ; " Estienne Vidal, " commis à la distribution des vivres, plomb et cordes du camp ; " Symon Burgin " et consorts, maryniers, pour avoir mené et ramené l'artillerie à Trevolz ; " Mathieu Dubois, " commissaire à prendre tous les chevaulx, chariotz et charrettes en ladicte ville ; " de Jehan Lhomme, " menuisier, pour le remontage de 38 pièces d'harquebuzes à croc ; de " deux douzaines et demye de mosquetz ; " fabrication de poudre ; de cordes d'arquebuses ; d'échelles, de piques ; transport d'une pièce d'artillerie de Tournon à l'hôtel commun de Lyon ; fourniture de bois pour gabions ; pièce d'artillerie marquée aux armes de la ville ; solde de cinq cens hommes de guerre levés en Lyonnois par le commandement du comte de Sault et de leurs officiers, Jehan de La Porte, sr de

Chaumocés, le capitaine Nicou, " commissaire de la reveue et monstre ; " paiement d'Estienne Solon, " marchand vendeur d'armes ; " des capitaines de Cassart, de Monségur, Guerrier, Odeffret, Antragues, Sallettes, Pontais, Monferrier, Vertis, La Rochette, Baron, Moreau, le baron des Adretz, le maistre de camp de Blacon, le capitaine Pizay, Pierre Viret, Antoine Vincent, Pierre Vinier, autrement Terrasson ; Thierry Boulache ; Denis du Vau ; Charveyrieu, Regis, Prou ; la Raine, Saint Vincent ; La Planche, Bergeret ; Cumyn, Payen, Anibal, La Sauge, Gabriel, La Place, Misery, La Chaisne, La Bergère, Milly, Serrazin, Belline, Bataille, Poyet, Vigliet, Susset, " garde du chateau de Pierre Size ; " La Pléne, Benoist du Regnard, Guillaume Geoffroy, " gentilhomme provençal ; " Noitollon, Jailly, Bref, Bernaud, Arsey, George, Villet, Ramoneau, Français ; Segueran, Hélières, Molinguet, Tholon, Pellissier, Sauset, Martin, Reveau, Jombert, Allouet, Guibert, Potier, capitaines de Provence ; de " trente troys hommes maryniers pour la fregatte ; " des canonniers des compagnies de Mâcon ; de " Pierre Frerejehan, et des six hommes " qui ont vacqué à agouster les basteaulx des pontz ; " des capitaines Bricqueman, Geoffret ; Marc Herrain ; des sieurs de Senas, dc Normans, Rumant, Plaçon, Cery et Beaujeu ; de Royères, Benoist Buat, Beauregard ; " des gens de pied allemans, dictz lansquenetz, commandés par le capitaine Hans-Féchet ; " des quatorze compagnies suisses, commandées par le " collonel Pierre Ambielle, de Vallay et Burcle Hartt, Negily, Henri Inalburn, Gabriel Diesbach, Estienne Ambielle, Bellegarde, Triboullet, Blaisc Hierry, Adrian Rubyn, Hans Donanche, Joachim Studer ; des six capitaines des six quartiers de la ville ; des fourriers " qui ont vacqué à bailler logis aux gens de guerre ; " de la " sentinelle estant sur le clocher de Saint Nizier ; " chauffage et éclairage des corps de garde ; construction " de la frégatte myse sur la ryvière de Saonne, pour aller chercher et quérir vivres ; "



**Cote : CC 1110 -4**

Référence informatique : 00000326

**1562 1563**

4/5

Comptabilité communale (1562 - 1563)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

voyage de Jehan Gravier en cour au sujet de la reddition de Lyon aux protestants ; du capitaine Vertis, chargé de porter des lettres du comte de Sault, se plaindre au baron des Adrets, à Bais en Provence ; de M. de Morgues à Valence et à Bais, vers ledit baron ; d'un gentilhomme envoyé en Savoie se plaindre " des extorsions faites ès pays de Bresse et Savoie, à ceux qui entrent et sortent de lad. ville ; " de M. de Marmande, envoyé aussi vers le duc de Savoie ; de Claude Jordanet, envoyé par devers monsr d'Andelot, de la part de monsr de Soubise, et récompense à lui accordée " pour ce qu'il auroit esté desvalisé aud. voiage, et prins prisonnier des ennemys, dont il auroit esté continent païé rançon " ; frais de voyage " de Me Jehan Caze, jusques en Piedmont par devers Mr de Boudillon ", par commandement de Mr de Soubise ; de Pierre Villet ; de Claude Joton et Etienne Perret en Lyonnois, " pour contraindre les paisans et reffuzans à venyr travailler aux réparations de lad. ville, lesquelz auroient esté pris des ennemis et desvalizés " ; d'un homme envoyé vers le baron des " Adretz " ; de Mathieu Raoust, à Chambéry ; de Guillaume et Pierre Chauve ; de Lambert Moret ; du " contrerolleur " Servin par devers Monsr d'Andelot ; de Monsr de Rambouillet, " par devers la royne et l'admiral " ; de monsieur Burjat, " le sénéchal de Valentinoys ", en Languedoc ; de M. de Mouvans ; de Me Claude Closerat, à Chambéry, par devers le sénat ; d'un homme à cheval envoieé à Bourg ; de Mr de La Font, " nepveu de Mr de Blacon ", en Languedoc ; de Mr me Aubret " par devers l'admiral " ; de Mr

André de Bez " en Daulphiné, et par devers Mr de Savoye, de la part de M. le gouverneur de la ville ; en court et en Allemagne " ; de Mr Marc Février, en " Piedmont ", par le commandement de M. le gouverneur ; de Me Gaspard Neyrot, à Chambéry, " pour la sollicitation et poursuite de main levée des balles et marchandises arrestées ès pays de Savoye " ; de Mr de La Bessée, en Allemagne ; de Mr de Laurencin, sr de Saint-Irigny en Provence, de Mr de Beaujeu en " Piedmont " ; de Mr de Sapet en " court " de Bonacoursy vers le prince de Condé, d'André Spifaine à " Genevve " ; de Mr Cusonel en " court " ; de Loys Théze, à Valence ; du capitaine Bricqueman, " par devers MM. les contes en Provence " ; du sr Faulconnier vers l'admiral ; du sieur de Sapet, " vers MM. les comptes " ; de Pierre de Villeneuve au Pays-Bas, de Gabriel Vegny et du capitaine Vertis, vers Mr de Sault ; d'Antoine Lambert en " court " ; de M. Laigneau en " court et à Fécant " ; de MM. Jehan Marchant et Cussonnel, " en Bourgogne, pour faire publier à Dijon, Chalon et aultres lyeux de Bourgogne, les lettres patentes de Sa Majesté, sur le restablissement des foires à payement à Lyon, et pour notifier à Chalon les lettres patentes du Roy, pour faire les payements de la foire des Rois de l'année MVcLXII (v. st.) en lad. ville de Lyon " ; de Jehan Henry et Léonard Pournas " en court "

**Cote : CC 1110 -5**

(Registre.) \_ grand in-4°, 432 feuillets, papier.

**1562-1563**

5/5

Comptabilité communale (1562 - 1563)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

pavement d' " Olivier Fleury, mareschal des logis de Monsr le baron des Adretz, pour avoir fait la recherche des bledz estans à Saint-Symphorien ", de Philippe

de Roan, aussi maréchal des logis pour la même recherche ; " de Jehan Moret, Monsr Ruby, Joseph de Couréron, Cezart Farine, pour avoir fait venir en la ville de Lyon, pour mener la munition de pain et de vin au camp de Vienne, pour avoir fourny pour l'entretenement des manouvriers et gaigne deniers, qui ont servi au camp de Toysesey ; transport de vin d'Irignins à Lyon, mesurage du sel, surveillance de l'arrivage des blés, recherche des marchandises dans les maisons particulières et mises ès magasins de la ville pour subvenir aux affaires de la ville ; marchandises envoyées vendre en divers lyeux pour recouvrer argent pour le payement des gens de guerre " ; transport par eau des troupes provençales à Lyon ; fournitures d'équipements, indemnités aux blessés et aux veuves des morts, louage de linge et de vaisselle pour le maréchal de Vieilleville ; indemnités pour expropriations ; gages des ministres "estans en lad. ville ", remise à Simon de Fert, recteur de l'hôpital de lad. ville, " du produit de la vente du billon et patas neuf, monnoyez ou non monnoyez, trouvés en la maison de Polin Bénédicty, pour subvenir aux affaires dudict hospital " ; payement de Claude Godon, " orlogeur " aud. Lyon " pour avoir conduit et gouverné les orloges des Cordelliers et St-Nizier " ; de François Berauldier, " exécuteur de la haulte justice, pour les exécutions qu'il a faictes pour la justice de lad. ville " ; de Pierre Frèrejehan " pour avoir remué quatre moulins de la riyvère du Rosne en Saonne " ; gages de Mr de Soubise ; " bassins d'argent pesant huit marcs une once, qui est au feur de huit livres douze sols tournois le marc " ; bois, velours et taffetas, " neuf marcs et demy de veyselle d'argent ", lits fournis aud. sr de Soubise, " gouverneur de lad. ville durant les troubles " ; gages de ses gentilshommes ; " des officiers magistrats tenans le siège présidial audit Lyon, que lad. ville et communaulté auroyent esté contrains de payer par emprisonnement des personnes des conseillers " ; \_ " deniers payez à aulcuns particuliers de la ville pour quelques marchandises prises

d'eulx " ; frais de contrainte des " cottisez " ; pensions des Jacobins, à cause de la place établie sur leur terrain, garde des chaines placées sur la Saône ; et entretien des bateaux desd. chaines ; payement de quartiers aux rentiers de la ville ; des rentiers assignés sur les équivalents ; remboursement de l'emprunt de 1544 ; gages des officiers de la ville.

**Cote : CC 1111**

Référence informatique : 00000328

**1562 1563**

Comptabilité communale (1562 - 1563)  
Comptes particuliers de François Coulaud

---

" Compte particulier de François Coulaud, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, de la recepte et despense des deniers levez pour survenir tant au paiement et solde des gens de guerre, que pour aultres affaires nécessaires, survenuz en lad. ville pendant les troubles, et ce, puy le dernier avril mil cinq cens soixante deux, jusques au dernier juing mil cinq cens soixante-trois, et puy led. temps jusques au dernier septembre ensuyvant, pour donner ordre, tant pour envoyer les gens de guerre, iceulx parachever de payer et aultres affaires nécessaires. \_ Recettes : (les mêmes qu'au registre précédent). \_ Dépenses : " nourriture des soldatz venuz et estans en lad. ville, avant et après qu'ils auroient fait monstre et revue " ; \_ " solde des gens de guerre à pied, tant françoys que provençaulx, et des canonniers, des maistres de camp, sergent major et autres chefs de guerre " ; des gens de guerre à cheval ; des " lansquenetz " ; des quatorze " enseignes complectes de Suysses, Bernoys et Valesians ", au nombre de cinq mille hommes ou environ ; des " six compagnyes suysses de Neufchastel et Vallésiens, demeurez en lad. ville ; des six capitaines de quartier ; des arquebusiers de la ville ; des

commissaires de l'artillerie et canonniers ordinaires ; des fourriers qui ont vacqué à louer les gens de guerre en la ville ; gages des commis aux portes et portz de la ville, à prendre garde aux entrans et sortans " ; chauffage et éclairage des corps de garde ; artillerie, poudres et munitions de guerre ; achat d'échelles, de cordes pour arquebuses, de piques, de bois pour gabions ; désarmement des remparts à cause du traité de paix, et remise de l'artillerie, " assavoir celle du Roy à la Rigaudière, et incontinent, par commandement de Monsr de Sault, charroyée au boulevard St Jehan pour estre plus seurement, et celle de la ville en l'arsenal de la ville et grange Saint Nicolas ". \_ " Gages des capitaines et mariniers des frégates ; frais de voyage ; marchandises envoyées à Genefve pour reste du payement des compagnies suyses, vallésiens et bernoys " ; gages des officiers du présidial des " ministres estans en lad. ville " ; chaines tendues en travers de la Saône et bateaux pour les soutenir, réparations et fortifications. \_ (Nota. Ce registre est, pour les dépenses comme pour les recettes, la répétition du précédent ; seulement, le texte, qui est absolument le même dans ces deux registres pour les recettes, diffère pour les dépenses, et dans la disposition des chapitres, et le plus souvent, même dans leur rédaction.)

**Cote : CC 1112**

(Registre.) \_ In-4°, 76 feuillets, papier.

**1563-1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Compte de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte seziesme de Me François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense faictes par led. Coulaud, à cause desd. dons et octroys, pour ung an, commençant le premier jour d'octobre MVc soixante trois, et finissant le derrenier septembre mil Vc soixante quatre, ce présent compte

rendu à court par led. Coulaud en personne. " \_ " Receptes : barraige du pont du Rosne, entrées des quatre espèces ; rente et pension de sept mil huit cens soixante dix sept livres, dix sols, sur les équivalens de Lyonnoys, Mende et le Puy ; de neuf mil trois cens soixante quinze livres sur les équivalens de Viveraiz, Fourretz et Beaujolloys ; deniers prins à change pour fournir aux fraiz de l'entrée du roi Charles IX, à présent régnant, au moys de juing MVcLXVIII, pour nourrir les mallades, iceulx faire secourir et penser, que pour donner ordre à nectoyer la ville ; deniers receux des particulliers, qu'ilz ont baillé, ordonné et légué pour employer aux fraiz de la peste. " \_ " Despense : ouvraiges et réparations au grand bollevard Saint Jehan, près la rivière de Saonne ; pour refaire à neuf la tour au dessus du portal de la porte Saint George ; pour avoir réparé et racoustré les pontz et portes de Vèze et Saint Sébastien ; pour le pont du Rosne ; pour avoir fait paver au devant la place Saint Nizier, au lieu où souilloient estre les maysons abbattues, aussi rue Chalamon, pour réparations faites au colliège de la Trinité ; pour parachever un grand modelle boys pour faire une mayson de ville sur les roches au dessoubz du pont de Saonne ; pour faire une tripperie sur les foussez Lanterne, es pies appensionnées par lad. ville à Me Jehan de Bleternas et Pierre Gaban, qui auroient déjà commencé à bastir pour faire cloure les foussez le droit du bollevard au dessus de Saint George ; pour avoir commencé une porte le droit du bollevard Saint Clayr, pour ce que celle Saint Sébastien auroit esté occupée pour la citadelle nouvellement faicte en lad. ville, laquelle porte touteffoys depuis n'auroit esté trouvée aysée, pour le grant passage, venant tant des costés de Savoye, Allemaigne, Ytallie et d'ailleurs, et demeure imparfaicte " ; gages d'officiels, prix des jeux de l' " hacquebute " ; \_ " gaiges des commis aux chaines tendues sur la rivière de Saonne, l'une du costé Pierre Size, et l'aulre du costé d'Esnay ; des commys à coucher la nuyt dans une cabanne, au myllieu des

chaines du cousté d'Esney, pour garder les abus qui se peuvent commettre la nuyt aux entrées et sorties des marchandises et transportz d'or et d'argent ; fourniture des boys et chandelles pour les corps de garde de la compagnie Monsr le cappitaine Mormoron, estant en lad. ville, pour la garde Monsr de Sault, lieutenant général pour le Roy en lad. ville " ; frai, de la peste ; " fraiz de l'entrée du Roy, nostre sire, Charles IX, à sa joyeuse et nouvelle venue en la ville de Lyon, au moys de juing MVcLXVIII ; achapt de sommyers, pennes, traubs, travons, bigues et autres boys, qui ont servi à dresser les eschaffaulx et théâtres ; pour nettoyer les ruynes du long du chemyn, puis le commencement du bourg de Veze, jusques à la porte du bollevard, entrée de la ville, aussi pour nectoyer du long du port rue Chalamon ; despense pour le poesle du Roy, fait de drapt d'or, avec cinq armoyries de sa majesté en broderie, tant pour habiller messieurs les conseillers que officiers de lad. ville ; don et présent du Roy " ; achat de vin pour la suite du Roy ; " despense pour les bateaulx et frégattes et pour habiller les maryniers ; gaiges des patrons qui ont servi esd. frégattes et basteau de la Roynne, pendant que le Roy a séjourné en lad. ville, pour donner passe temps sur l'eau à Sa Majesté ; despense, tant pour le louaige des toilles pour couvrir les rues, tendaige d'icelles que pour les escussions, pour pendre au dessoubz lesd. toilles " ; paiement de Pierre Cruche, " peyntre et brodeur " ; de Philibert " Jambe de Fert, musicien, et autres mes musiciens, chantres et joueurs d'instruments ; de sept trompettes estrangiers ; d'Anthoyne Giraud, advocat, ayant eu charge et conduyte de faire les deseings de lad. entrée ; Guillaume Chazottes et Claude Arpeau, commys à faire travailler les ouvriers du mareschal des compaignies du sieur Strossy, estans à la suyte du Roy ; despense pour les habillemens des filles et personnaiges, qui ont joué sur les théâtres et eschaffaulx ; pour faire tirer l'artillerie ; pour avoir fait une grande gallerie à neuf au lougeys du Roy, en lad. ville, appelé

l'arcevesché, ensemble fait les portes, fenestres, racoustré les galleries vieilles, carrouver les salles et chambres " ; paiement des rentes assignées sur les équivalants de Lyonnais, Mende et Le Puy ; des rentes assignées sur les équivalents de Forez, Beaujolais et Vivarais ; gages des officiers ordinaires de la ville ; deniers rendus et non reçus.

**Cote : CC 1113**

(Registre.) \_ 10 pièces, papier.

**1563-1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne ; arranges des louages des bancz de la boucherie ; des rentes assises sur les bancz de la vielle boucherie. " \_ A compte payé par le Consulat " sur ce qui est deub à Claude Dupré et consortz, de la levée de quatre cens cinq toyses terre, mises au comblement des foussez de la Lanterne, au dedans et dehors la tripperie, et ce, outre ce qu'ils ont ja receu des particuliers prenans commodité de la place ". \_ " Parties de ce que Me Estienne Genyn, charpentier, a fourny pour la tripperie, que l'on veult faire sur les fossez. " \_ " Rolle des despense des chartiers et manœuvres, qui ont vacqué a charryé le boys de fustage du boulvart de soubz bize, et aultres lieulx du cousté Saint Just, au lieu où se fait la tripperie.

**Cote : CC 1114**

(Registre.) \_ 2 pièces, papier, 4 cahiers, in-12, ensemble 2 feuillets, papier.

**1563-1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Lettres patentes de Charles IX (9 octobre 1564) passant à Jacques Compaigny, pour une durée de neuf ans, le bail de la gabelle du fil d'or et d'argent

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Lettres patentes de Charles IX, données à Paris, le 9 octobre 1564, passant à Jacques Compaigny, pour une durée de neuf ans, bail de " la gabelle du fil d'or et d'argent, entrant dans le royaume par la ville de Lion, consistant en deux droictz, l'un de cinq, l'autre de deux et demy pour cent, auparavant baillée et délaissée aux gouverneurs et eschevins de la ville de Lyon ", à la charge par lad. Compaigny, de " paier, assavoir : cinq cens quinze livres, quatre solz, huit deniers tournois, faisant moitié de ce qui appartient au Roy, à cause de son droict en lad. gabelle quartier par quartier, en la recepte générale de ses finances dudit Lion, et pour l'autre moitié, montant semblable somme, pour endosser en l'acquit et descharge du Roy, de ce qu'il doit aud. Compaigny, sur les obligation, qui luy ont esté passées ; et outre ce, de paier ausd. gouverneurs et eschevins de lad. ville de Lion, à cause dudict droit, faisant moitié de celui du Roy, qu'ils preignent par engagement desd. fil d'or et d'argent, la somme à laquelle se trouvera monter une année commune de leurd. droict, prinse sur huict années de ce qu'ilz en ont cy devant receu, aussi par chacun quartier d'année, ès mains du receveur d'icelle ville pour le temps qu'elle tiendra icelluy droict, durant lesd. neuf années ".  
\_ " Estat de la recepte et mise faicte par Jehan de Laulbe, conseiller eschevyn de la ville de Lyon, pour ung volage par luy fait en Bourgogne, par ordonnance de messieurs les conseillers, pour l'exécution des lettres patentes du Roy, adressées à Monss Me Jehan Peyrat, conseiller du Roy et trésorier de France, en Bourgogne, appellé avec luy l'un desd. conseillers eschevyns par lesquelles il est permys à tous marchans, tant du royaume que

estrangers, " de faire conduyre tant en temps de foire que hors icelle, en cested. ville de leurs marchandises venans d'Ytallie et pays ultramontains, et celles que, pour y porter, seront acheptées dans le roialme, par aultre chemyn que ceux de l'obéissance du duc de Savoye. et aud. sr Peyrat, appellé avec lui, comme dit est, l'ung desd. eschevins, est mandé de préciser et ordonner ces chemins et passage pour conduire lesd. denrées et marchandise, dempuys la ville de Luan, duché de Bourgogne, jusques dans cette ville de Lyon, comme plus amplement est déclarée esd. lettres patentes " ; et payement dud. Jehan de Laulbe. \_ " Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la resve et fouraine et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, des quinze jours après, pour la franchise des Allemans. " \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1563, des Rois, de Pâques et d'août 1564.

**Cote : CC 1115**

Référence informatique : 00000332

**1563 1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Frais de procédures

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de procédure : honoraires de Me Pierre Grollier, " docteur advocat, procureur général des procez et affaires de lad. ville " ; de " Me Jacques Clavel, docteur advocat en lad. ville " ; de " Me Jehan Chevalier, solliciteur des procez et affaires de lad. ville " ; de Me Jehan Ravot, " procureur en la seneschaulsée de Lyon " ; de " Me François Chabaudi, clerc, pour plusieurs escriptures et vacations par luy faictes, puis deux ans en ça " ; lettres relatives aux démêlés entre la ville de Lyon et le plat pays au sujet des tailles, "

quittance servant de descharge d'un terme payé par Pierre Girard à Me Claude Gravier " ; frais d' " expédition par le greffier des esleuz du procès-verbal fait sur la saisie des gabelles de la ville, lesquelles M. de Malras a réduictes soubz la main du Roy, et dessaisi le corps commun de lad. ville " \_ " Parties fournies par Claude Boussaud au voyage fait à Bourg en Bresse, pour messieurs les conseillers eschevins de la ville de Lyon, en l'an mil VcLXIII, contre Jehan Rozet, demeurant à Miribel. "

**Cote : CC 1116**

(Registre.) \_ 50 pièces, papier.

**1563-1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentes assignées sur les gabelles de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville de Lyon : Me Jehan Ridady, Richard Richard, " recteur de l'ospital Notre Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon " ; Loyse Faye, " procureuse de Mes Jehan et Pomponio Bellière, ses enfants " ; Catherin Trye, " sr de Varennes " ; Laurens Texier ; " Françoise de Mornay, générale de Piedmond " ; \_ " Estienne de la Forge, seigneur de Chalonne ; Jullyo Reste ; Henry Sève, " contrerolleur ancien pour le Roy en sa doanne de Lyon, contuteur et administrant les biens de ses chers cousins Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfantz héritiers de feu Me Mathieu de Vauzelles, advocat pour le Roy en cested. ville de Lyon " ; Jehan de la Chapelle, " docteur médecyn " ; Pierre Pinatel ; Anthoine Bernod, " advocat à Lyon " ; \_ " demoyelle Catherine de la Tour, citoyenne de Lyon, dame de Vourles " ; Bonne Trye, " vefve feu Me Estienne de Bourg ; Jehan Semeur, " cleric de l'hostel

Dieu " ; Thomas de Pierrevive, " commys à la recepte du pont du Rosne " ; Féderic Thomas, " commis à la recepte des deniers de l'aumosne générale de Lyon ; " André Martin, " presbtre, qui s'est donné à l'hostel Dieu du pont du Rosne ; " Jehan Monconys, " pour et au nom de son père, Sre Claude Monconys " ; " messire Anthoine Bonnet, chanoyne et procureur général de messieurs les secrétain, chanoynes et chapitre de l'esglise Saint Nizier " ; Pierre Sève " pour et au nom de Madame la présidente Patherin, dame Françoise de Rubys ; madame Marguerite de la Tour, vefve François de Grandriz, en son vivant bourgeois de Villefranche " ; Claude de Rochefort, " pour et au nom de maistre Benoist de Rochefort, chanoyne de Saint Just et Saint Nizier, son frère " ; Claude Valleton, " pour et au nom de Amé Strossy ; " \_ " damoyelles Anne et Claude Condelfinger, filles et héritières feu damoyelle Claude Perretia, leur mère ", et la dernière des deux " (vefve feu Pierre Thèze, citoyen de Lyon " ; etc., etc.

**Cote : CC 1117**

(Registre.) \_ 52 pièces, papier.

**1563-1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ " Deniers payez en l'acquit de la ville et communauté de Lyon aux personnes cy après nommez, qui ontourny deniers pour avoir la continuacion de six deniers pour livre, et de ce que leur a esté payé sur le principal pour deux moys, finissans le dernier novembre mil cinq cens soixante trois, esgallé à ratte de ce que a valu led. subside à chacun desd. créditeurs, durant led. temps : Guillaume Mellier, " advocat, tuteur, et à ce nom des heirs feu l'esleu Le Vin " ; George Aubrecht, " conseiller et me d'hostel

ordinaire du Roy " ; Claude Raverie ; Jacques de Licques, : Jehan Camus, notaire et secrétaire du Roy ; François Scarron, pour et au nom de son beau-frère, Me Guillaume de la Tour, " conseiller du Roy, et receveur des dons et remboursements en sa ville de Lyon " ; Jehan Combe ; Berthélemy Molla ; Alexandre Charles, " tant en son nom que de son cousin, Me Jehan Charles, esleu de Lyonnais ", Jehan Baptiste Bertholomé, " ayant le compliment de la maison des Salviati, pour et au nom des héritiers Léonard Spyna ; " François Bonvoysin ; Léonard Pournas, " l'un des tuteurs des héritiers feu Jean Paffy et Claude Gella " ; Philippe Bonacorsy.

**Cote : CC 1118**

(Registre.) \_ 93 pièces, papier ; 1 cahier, in-folio, 8 feuillets, papier,

**1564-1565**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Paiement des arrérages et amortissement de l'emprunt fait pour l'acquisition du droit de six deniers pour livre

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement des arrérages et amortissement de l'emprunt fait pour l'acquisition du droit de six deniers pour livre. \_ Quittances des prêteurs : Claude Raverie, Benoist et Mathieu Sève, Martin Ponthus, Jacques de Licques, Guyot de Licques, Pons Murat, Etienne Mussyo, Balthezard Douppes, Claude Buyssonnet, Pierre Clément, Laurent Tixier, " greffier de la Guillothière ", Guillaume et Jehan Henry, Pierre Godin, Jehan Sirasse, tuteur de Jehan Garon ; Claude Bulyon, " mary de Claudyne Vincent, fille et héritière de feu Pierre Vincent " ; Me Etienne Coussyn, procureur au Parlement de Bourgogne, au nom et comme mary et conjointe personne de Bénigne Tisserant, sa

femme, cohéritière pour la moitié et par bénéficiaire d'inventaire de feu Claude Tisserant, en son vivant marchand de Lyon, et Claude Marguat, marchand de Lyon, au nom et comme procureur de Hugues Tisserant, marchand demeurant à Dijon, aussi cohéritier " ; Me Georges Aubrecht, maître d'hôtel ordinaire du Roy " ; Henry Sève, " contrôleur ancien pour le Roy en sa doane de Lyon, contuteur et administrant les biens de ses chers cousins, Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfants héritiers de feu Me Mathieu de Vauzelles " ; Claude Platel, Jehan Guymes, Pierre Sève, Jacques Bornicard, André Mornieu, " esleu de Lyonnais, filz et héritier universel de feu dame Estienne Giraud, ayant droit par transport de Monsr le Me George Obreth " .

**Cote : CC 1119**

(Registre.) \_ 25 pièces, papier.

**1563-1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des recettes effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Certificats délivrés par " Jérôme de la Forge et Claude Livet, commis et ayans la charge de contrôler les marchandises qui s'acquiescent à la doane de la ville de Lyon ", des sommes " que Henry Sala, commis à la recette d'icelle doane, doit fournir à Me François Collaud " .

**Cote : CC 1120**

(Registre.) \_ 32 pièces, papier.

**1563-1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Traitements de Claude Senneton, sr de Larclaye, conseiller de Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; de Jehan Raze et Martin Noyer, mandeurs du Consulat ; de Pierre Grolier, procureur général de la ville ; de Pierre Pinet, " procureur substitué " ; nomination de " Jehan Gravier, notaire roial, pour exercer l'estat de secrétaire du Consulat, actendu le décès de Me Jehan Gravier, jadis secrétaire de lad. ville, son cousin, dernier décédé ". \_ Roolle de despence, faicte, payée et acquittée par Me François Coulaud, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, aux personnes cy après escriptz, le jour de la publication des conseillers de l'année mil cinq cens soixante troys, pour l'orayson doctoralle prononcée par le sr Massillian Paule Anthoine, et publicacion de l'instrument du syndicat, publié led. jour au Temple Saint-Nizier " ; \_ mandement de " Baptiste Du Gelley, verrier, pour avoyr aonstré les verrières de la salle du Consulat " ; \_ " louage d'une maison appartenant à la dame d'Avrillat, située en ceste ville de Lyon, à la part de Fourvyère, en la place appelée le petit Palaix en laquelle se tient à présent le comte de Sault, chevalier de l'ordre, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ceste ville " ; achat à " Jehan Henry, Estienne Chastel, Jacqucs Triollat, hoste de la Pomme-Rouge, et Antoine Gilles, hoste du Chapeau Rouge, de vin baillé a Mons, le mareschal de Vielleville, de la part de ladite ville " ; achat à " sire Pierre Nadal, de huit couvertes de Cathelloigne, employées au lougis de Monsr de Sault ". \_ " Parties et fraiz fourniz pour l'achapt des meubles et ustensiles achaptez par le Consulat, pour meubler le lougeys de Monsr le mareschal de Vielleville, lieutenant général pour le Royr en ladite ville, pays de Lyonnays, Daulphiné et Provence, s'estant lougé nouvellement en la mayson Monsr de la Pardieu, rue Saint Jehan. " \_ Payerment à " François Nau, l'argentier de monseigneur le mareschal

de Vielleville, de la somme de onze cens quatre vingtz troys livres, seze solz, neuf deniers tournois, pour trente huict marc, cinq onces et demy, veyselle d'argent doré, de laquelle a esté fait don et présent à monseigneur le duc de Nemours, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladite ville, qui est au feur de douze escuz le marc ". \_ " Parties des fraiz fourniz par Servator Granjeu, me charpentier, pour ung feu de joye, fait sur le pont de Saonne, le samedy XVe apvril mil VcLXVIII, après Pasques, par commandement de Monsr le mareschal de Vielleville, pour les bonnes nouvelles de la paix d'Angleterre. " \_ " Louage à noble Guillaume Regnaud d'un magasin à Saint Vincent, là où se lièvent les droictz acoustumé (sic) lever sur les marchandises. " \_ Mandement " pour noble Jehan Henry, de cinquante une livres tournois, pour son remboursement de semblable somme, qu'il a fournye en vaisselle d'argent, de laquelle a esté fait présent au secrétaire de la Bessée " ; pour " Jehan Berthaud, papetier, pour livres et papier blancs, qu'il a fourniz à diverses foys pour les affaires de la communauté ".

**Cote : CC 1121**

Référence informatique : 00000338

**1563 1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives de dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Estat des gages des commis à recevoir, contreroller et faire payer l'ayde de six deniers pour livre, mys sur toutes denrées et marchandises, entrans dans la ville de Lyon et faulxbourgs d'icelle,.... pour les moys d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens soixante troys, janvier, février, mars, avril et may mil cinq cens soixante quatre. " \_ " Estat des



gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, et des quinze jours après, pour la franchise des Allemans. " \_ " Parties et fraictz fourniz par Claude Dupré, pour le fait de la resve et forayne, pour gros boys ; " livraison par " Bernard Maria, fondeur, de deux marques aux armoyries de la ville ; de chandelles, fagotz, pinceaulx, encre, pappier blanc ; ... "

**Cote : CC 1122**

Référence informatique : 00000339

**1563 1564**

Comptabilité communale (1563 - 1564)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Deniers payez en l'acquit du Consulat par François Coulaud, qui avoient esté prins à change pour survenyr, tant aux fraiz de l'entrée du Roy, faicte en ladite ville, en moys de juing MVcLIII, que pour le fait de la peste. " \_ Payement de deux mois de solde, au " sr de Navailles, capitaine de vingt-cinq argolloys de la garde de monseigr le duc de Nemours, " avec quittance signée dudit duc de Nemours ; " à Pierre Ripod, de la somme de quarante livres tournoys, suyvant le commandement de monseigneur le mareschal de Vielleville, sur et en desduction de ce qui luy est deu par le cappitaine Blaise Horry " ; à Aymé Clavel, " de la somme de douze livres, pour reste de ce qui luy est deub par les Suisses qui estoient en lad. ville lhors des troubles, et ce, actendu sa pauvreté " ; quittance donnée par Edmond Auger, recteur du collège de la Trinité au Consulat, de la pension due aud. collège. \_ Désignation au Consulat par " demoysele Magdeleyne Genevoys, vefve feu sr

Guillaume François, en son vivant recepveur général pour le Roy en la généralité de Lyon ", de Jacqueme Costallonne, " paouvre fille ", pour bénéficiere du legs de son mari. \_ Payement " aux hoirs de Me Pierre Gaban, de toutes les réparations faictes par led. Gaban, es pies, à luy appentionnées sur les foussez Lanterne, lesquelles pies et bastiment lesd. hoirs auroient remys au Consulat pour en icelluy lieu faire les boutique des trippiers ; à Jehan de Bleternas d'une récompense du bastiment de massonnerye et comblement de terre, qu'il a faicte faire sur les foussez Lanterne, en une place qu'il auroit appensionnée de lad. ville et laquelle il lui a remise pour faire les boutique de la tripperie ".

**Cote : CC 1123**

Référence informatique : 00000340

**1561 1564**

Comptabilité communale (1561 - 1564)  
Livre de raison contenant les revenus et les dettes de la ville

---

Comptabilité. \_ Livre de raison, marqué au dos de la lettre A Dettes de l'échevinage, contenant les revenus et les dettes de la ville, de l'année 1561 à l'année 1564.

**Cote : CC 1124**

Référence informatique : 00000341

**1564 1565**

Comptabilité communale (1564 - 1565)  
Comptes particuliers de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte particullier de François Coulaud, recepveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, des recepte et despense des deniers ordonnez pour les fraiz de

l'entrée du Roy en lad. ville, et aultres deniers ordonnez estre levez pour subvenir à la contagieuse mallade de peste, la recepte et despence desquelz deniers ont esté rejectez par ordonnance de nosseigneurs des comptes desd. deniers communs des années mil VLcXIII et LXV, et ordonné en faire le présent compte particulier des recepte et despence factes par led. Coullaud, à cause desd. deniers, ainsy qu'il sera dict par le présent compte, rendu à court par led. recepveur en personne. " \_ Recettes : " deniers prins à change pour fournyr aux fraiz de l'entrée du Roy Charles, de Vincent Arnolphiny, " marchant lucquoys " ; et Guillaume Meynard ; et " pour fournir aux fraiz de la peste, de Pierre Anthoine Bandiny, Cosme Martelly, Ademond Regnaud, de St-Marcellin, George Langloys, Claude Valleton et Emond Ponat " ; \_ " vente des fons à pension appartenant au grand hospital du pont de Rosne ; " \_ "don de Illm I., fait par le Roy à la ville, pour subvenir aux fraiz de la peste et nettoyage ; " dons et legs des particuliers, " pour subvenir aux fraiz de la poste " ; \_ " subside mis sus et octroyé lever par le Roy sur les louages des maisons de lad. ville, assavoir la cinquiesme partie desd. louages d'une année, selon l'estime des maisons, faite en l'année mil cinq cens cinquante, payé moictié par le propriétaire, à moictié par l'inquillin, lequel subside led. sr auroit permis lever jusques à la somme de trente cinq mil livres, pour le remboursement des fraiz tant de l'entrée de Sa Majesté, que de la contagion de peste, pour acquitter les deniers prins à change. " \_ Dépenses : fraiz de l'entrée du Roi ; (V. pour le détail, l'article cc. 1112, dont celui-ci est la reproduction, sous ce rapport), de la peste, " nourriture des pestiférez estans es hospitalx Saint-Laurent de Gadaigne et de la Trinité, et nourriture de ceulx qui servoient serrez es maisons infectes ; gaiges des officiers, achaptz de bons basteaulx, tombereaux, onguens et drogues et autres affaires nécessaires " ; gages de Guillaume Chazottes, " pour avoir vacqué à l'intendance de donner ordre au fait de la

peste " ; de Bertheraud Bourset, de Jehan Bogin, médecins ; de Jehan le Serussois, " chirurgien " ; des " commis à faire nettoyer les maisons infectes et les rues ; despence pour obtenir le subside des louaiges ; gages des officiers, qui ont vacqué tant à acoustrer les chartreaux des nommées des maisons de la ville, que à faire les billetz du taulx, et iceulx porter, que pour aller solliciter et contraindre à venir payer led. subside de louaiges ; deniers prins à change pour survenir aux fraiz de l'entrée du Roy que de la peste ".

**Cote : CC 1125**

(Registre.) \_ 30 pièces, papier.

### **1564-1565**

Comptabilité communale (1564 - 1565)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Gages des officiers du Consulat

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Gages des officiers du Consulat : François Garin, Claude Raverie, François Grolier, secrétaire du Roy, conseillers ; Pierre Grolier, procureur général de la ville ; Jehan Gravier et Claude Barsusaube, secrétaire de la ville ; Ravot, secrétaire intérimaire entre les deux précédents ; Jehan Raze et Martin Noyer, mandeurs du Consulat. \_ Don fait par le Consulat à " Monseigneur le duc de Nemours, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, a sa nouvelle venue, de cinq cens escuz testons, vallans douze cens livres tournois " ; \_ " vin blanc et cleret " offert au duc de Nemours, du prix de 4 l. 5 s. t. " l'asnée " ; \_ et vin blanc, du prix de 4 l. " l'asnée ". \_ Partyes de ce que Me Estienne Baille, charpentier, a fait et fourny ou logys où demeuroit monsr de Loise " \_ Payement aux " héritiers feu madame la Présidente d'Avrillat du louage de la maison où est lougé monsr de Losses, gouverneur et lieutenant général en

absence de Monseigr de Nemours, icelle maison size au Petit Palaiz en la rue Saint Jehan, pour ung an escheu à Noël derrenière passée, et de quatre aulnes de velours pour lad. cause " ; don de mille livres tournois à Monsr de Losses ; " fraiz fourniz par Guillaume Chazottes, pour meubler le logiz dud. Monsr de Losses ; " payement à " Philippe Guichard, apothicaire, de torches à baston et cire rouge ", par lui fournies au Consulat ; frais du " soupper donné par le Consulat à messieurs les ambassadeurs des ligues et cantons du pays de Suisse, le jeudy dernier may mil VcLXV, jour de l'Assention, passans dors par lad. ville, pour aller vers le Roy, nostre sire, porter le renouvellement d'alliance d'entre led. sr et lesd. cantons de Suisse, lesquelz ambassadeurs estoient au nombre de trente-cinq accompagnez de.... personnes de leur suitte, tous assistans aud. banquet, où estoient aussi Mons, de Losses, monsr de Tavelles, qui auroit eu charge conduire lesd. ambassadeurs, messieurs les lieutenant, advocat et procureur du Roy et plusieurs notables de lad. ville, ouquel banquet il y avoit environ cent trente personnes d'assiette " .  
 \_ Legs fait par Barthélemy Spinolli d'une pension de 10 l. t. sur les rentes qui lui étaient dues par la ville, " au monastère des frères minimes de la Croix de Colle ".  
 \_ " Parties de papier et de reliure fournies par Geoffroy Gallian, libraire, au Consulat.  
 " \_ " Parties et fraictz pour fagotz, gros bois, marques aux armoyries du Roy et de la ville, accoustrement d'une layecte, chandelle, papier et encre, fournys par Michel de Bruges, pour le fait de la resve et forayne. "

**Cote : CC 1126**

(Registre.) \_ 22 pièces, papier ; 1 cahier, in-4°, 8 feuillets papier.

**1564-1565**

Comptabilité communale (1564 - 1565)  
 Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Frais de voyage de Ravat, secrétaire du Consulat, à Toulouse vers le Roy et dans d'autres villes du Midi, pour obtenir la confirmation des privilèges du Consulat ; deniers pris à change pour les frais de l'entrée du Roy ; " vérification et closture des comptes de François Coulaud, par le sr François Guérin, où il vacque avec messieurs les gens du Roy ; " avances faites par led. François Coulaud, pour envoi de paquets en cour, gages de sergens et de clerks, frais de copies, de voyages, louages de chevaux, réparations dans la salle du Consulat. \_ " Estat de recepte et despence faicte par Me Imbert Gravier, commis en court pour les affaires de la ville et communauté de Lyon, despuys le Ve jour d'aoust 1564, jusques au XXVe may 1565, qu'il en est de retour.  
 " \_ Payement à Guillaume Chazottes, " voyeur de la ville, des frais faits par lui, tant à cause de la maladie contagieuse que autres affaires ". \_ " Prise à change " de 10000 l. t. par Pierre Sève, Jehan Henry et Claude Raverie, pour la même occasion. \_ " Voyage vers le Roi à Dijon, de François Guérin, de Jehan Malézieux, aussi bourgeois de Lyon, à Crémieu et à Rossillon, de Nycollas de Chapponay, st de Feysin avec les srs de Combelande et Claude Raverie, messire de Torvéon, lieutenant criminel, son lieutenant et autres notables, jusques au nombre de quinze chevaulx, de Jehan Henry auxdits lieux ci-dessus, et à Troye et Dijon, pour poursuyvre main levée du subside de six deniers pour livre. "

**Cote : CC 1127**

(Registre.) \_ 23 pièces, papier.

**1564-1565**

Comptabilité communale (1564 - 1565)  
 Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François

Coulaud, receveur des deniers communs. \_  
 \_ Paiement d'Humbert Gravier, " ayant charge des affaires de la ville en court " ;  
 de Jehan Croppet, " greffier en la seneschaulcée ", pour expéditions ; "  
 poursuyte de la suppression et abolition du garde des seaulx et garde à l'audiance du siège présidial de Lyon " ; de Me Hugues Valentin, " greffier des esleuz aud. Lyon, pour l'expédition des actes du procès du Consulat, contre les habitans du plat pays, et pour avoir fait imprimer et signer troys cens ordonnances de messieurs les esleuz, pour envoyer signifier en tous les villages dud. plat pays, en ce compris le vin des clerchez et commissaires et sergens de tailles, suyvant l'accord sur ce fait d'entre monsr Grollier, advocat et procureur de lad. ville avec lesd. commissaires " ; de Jehan Ravot et Jehan Chevalier, " à cause de la sollicitation des procès de la ville ; " gratification " aux secrétaire et commys de la poste, pour leur vacation d'avoir apporté l'année passée aud. hostel et maison commune, plusieurs lectres et paquetz venans tan de la court, Paris, que plusieurs aultres lieux " ; paiement de Pierre Pinet, " procureur es cours ventillantes à Lyon " ; d'Antoine Chausson, de Pierre Sève, " pour un vidimus des lettres d'exemption et affranchissement des tailles, pour raison de vignes, vergiers, cloz et maisons de plaisirs, que les habitans de lad. ville ont hors icelle " ; de Jacques de Ferry, " cleric, pour escriptures " .

**Cote : CC 1128**

(Registre.) \_ 19 pièces, papier,

**1564-1565**

Comptabilité communale (1564 - 1565)  
 Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Remise à la " vefve feu Anthoine François, en son vivant, tenant le louage

du broteau de lad. ville ", dud. louage. \_  
 Poursuites contre les héritiers des locataires des bancs de la boucherie ; "  
 bancz qui ont vacqué à la grand boucherie Lanterne " ; procès au sujet de certains bancs entre le Consulat et Robert et François Dupré, " escuyers srs de Chamagnye " . remise à Pierre Fradyn, imprimeur, " des arréraiges de la pension qu'il doit à cause de la place de Confort " ; paiement à François Guerrier, conseiller, Pierre Roy, tonnelier, et Marguerite de Villars, sa femme, au sr Savyon, de leur pension sur les bancs de la vieille boucherie. \_ " Rolles des recouvreux et manœuvres qui ont travaillé pour recouvrir la grand boucherie neufve, à raison de 12 s. par journée. " \_ "  
 Mémoire du rôle de ce que a esté fait par messieurs de la ville en leur maison de la Lanterne. " \_ " Rôle des ouvriers qui ont travaillé à faire la nouvelle tripperie sus les foussez Lanterne. "

**Cote : CC 1129**

(Registre.) \_ 33 pièces, papier ; 3 cahiers, in-12, ensemble 20 feuillets, papier.

**1564-1565**

Comptabilité communale (1564 - 1565)  
 Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Location par le Consulat " de la maison de Christofe Boctier, où l'on exerce la doanne ". \_ " Estat des gaiges des commys a faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle, anssi des marqueurs, et autres officiers servant durant la franchise des foyres, et des quinze jours pour la franchise des Allemans. " \_ " Obligé, recepte et conte de 3000 l. prestées à messieurs les eschevins de Lyon sur le party de 5 deniers pour livre en l'an 1557. " \_  
 Quittance d'Antoine Durant, " greffier de la monnoye de Lyon, " rentier de la ville. \_

Garbeaux des foires de Toussaint 1564,  
des Rois et d'août 1565

Cote : CC 1130

(Registre.) \_ 30 pièces, papier.

### 1564-1565

Comptabilité communale (1564 - 1565)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Paiement de rentes assignées sur les  
gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par François  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Paiement de rentes assignées sur les  
gabelles aux personnes cy après : Frédéric  
Thomas, " garde de la monnoye de la  
ville, et recepveur de l'haumosne  
générale " ; Thomas de Pierrevive, "  
commis à la recepte des deniers deulz à  
l'hospital du Pont du Rosne " ; André de  
la Chapelle, " tuteur de ses nepveux,  
enfants de feu Me Jehan de la Chapelle  
" ; Jehan Semeur, " cleric de l'hospital du  
pont du Rosne " ; Benoist de Montconys ;  
Marguerite de la Tour ; Denys de Consu, "  
recepveur des aydes, porteur d'une  
quittance fournye par le commandement  
de Monsr de Monjoly à monsr le Jésuyte  
Me Edmond Oger " ; \_ " Anthoine de  
Grossepierre " ; Anne Godelfingel "  
femme de Monsr, le général Faure " ;  
Benoist Rochefort, " chanoine de Saint  
Nizier " ; le procureur général Grolier, etc

Cote : CC 1131

(Registre.) \_ 30 pièces, papier.

### 1564-1565

Comptabilité communale (1564 - 1565)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Gages des officiers et employés du  
Consulat

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par François

Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Gages des officiers et employés du  
Consulat ; du procureur général de Rubys  
; de Nicolas de Chapponay, François  
Cousin, conseillers ; Barsusaube,  
secrétaire de la ville, Jehan Raze et  
Martin Noyer, mandeurs du Consulat ;  
François Guérin, " pour avoir vacqué à la  
vision et vérification des comptes du  
receveur Coulaud, et pour tenir le compte  
des deniers communs, dons et octroiz,  
revenuz, charges et affaires de la ville,  
suyvant la charge et commission à luy  
baillée à part, en ung livre par parties et  
comptes doubles, en forrne de livre de  
raison de marchant " ; d'Estienne Glas, "  
praticien es courtz de Lyon ; Ravat ; Me  
Jehan Jovenon, notaire royal dud. Lyon,  
solliciteurs de la ville " ; de Claude Sartier,  
" exécuteur de la haute justice ".

Cote : CC 1132

(Registre.) \_ 30 pièces, papier.

### 1565-1566

Comptabilité communale (1565 - 1566)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par François  
Coulaud, receveur des deniers communs :  
\_ Location " aux héritiers feu Madame la  
Présidente d'Avrillat, ou ayant charge  
d'eulx, de leur maison où souloit louer  
Monsr de Losses, pour lors gouverneur et  
lieutenant général, en absence de  
monseigneur le duc de Nemours, icelle  
maison size aud. Lyon au petit palaiz en  
la rue Saint Jehan ". \_ " Rolle des journées  
et de la despence qui s'est faicte pour  
avoir acoustré le logis de monsr le  
gouverneur, monsr de Birague, qui se  
fait sur les estres derrière Saint Jehan ",  
du 1 octobre au 8 décembre 1565, à  
raison de " douze solz pour journée de  
chappuys, et de six solz pour journée de  
manoeuvre ". \_ " Pris faict avec Claude de  
la Rochette, charpentier, demeurant à  
Lyon, de deux cents cinquante livres,  
pour la gallerye de monsr, de Birague. " \_

Payement de Geoffroy Gaillyan, libraire, pour fourniture de papier, reliure " de quatre livres intitulé le privilège des foyres, une déclaration du Roy sur la confirmation des offices royaulx " ; pour encre, " acquitz de la reve et fouraine ; pour avoir fait faire par Léonard Maria deux marques aux armoyries de la ville, pour marquer les balles durant la franchise de la foyre d'aoust ". \_ " Parties de despense fournye par Jehan Raze, l'un des mandeurs du Consullat, pour ung disner fait à l'hostel commun, le jeudy VIe décembre MVcLXV, où estoient messieurs les conseillers avec messieurs les lieutenants, advocat et procureur du Roy, illec assemblez pour le fait et règlement des affaires, poursuivy par messieurs les généraulx des monnoyes estans en ceste ville. " \_ Quittance donnée à " Nesme Angillo, dict la Galle, qui tient à louage la beverie dudit hostel commun de ce que monte le louage de lad. beverie, d'une année qu'elle a vacqué, despuys le temps des troubles, actendu que, oultre ce qu'elle a vacqué led. temps des troubles, et dont il n'a payé louage, elle a semblablement vacqué despuys, tout le temps de peste, à cause que commandement luy auroit esté fait de vuyder, parce que l'on s'en vouloit servir pour mectre le bureau du fait de la peste ". \_ Payement à " messieurs les camus d'une somme de cent trente sept livres sept solz tournois, pour semblable somme qu'ils auroient fournye à Paris, pour l'achat d'une cheyne d'or, de laquelle a esté fait don et présent à Mademoyselle de Saint Bonnet, eu esgard aux peynes et vaccacions que monsr de Saint Bonnet a prins pour les affaires de lad. ville en court, n'ayant voulu prendre aulcune récompense " ; \_ remboursement à " Philibert Cornillon, conseiller, de la somme de vingt-cinq escuz par luy fournye et ordonnée pour lad. ville, et de laquelle a esté fait don et présent au secrétaire de monsr de Losses " . \_ " Partyes fournyes par Me Claude Ysellet, charpentier de Lyon, pour le boys qu'il a convenu fourny pour le feu de joye, fait sur le pont de Saosne par le commandement de mrs les conseillers. "

\_ Payement à André Bacholy, " libraire, d'ung gros livre papier par luy fait pour tenir le compte par le sr François Guérin ". \_ Don et présent de 400 l. t. " à monsr de la Bastie, gouverneur et lieutenant général pour monseigneur de Montpensier au pays de Dombes, en faveur de la traicte des bledz, qu'il a permis à ladite ville tirer de sond. gouvernement de Dombes ". \_ " Bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne. " \_ " Rolle des journées et de la despence qui s'est faite, tant à recouvrir la maison de la ville, que une aultre maison, qui est à messieurs de la ville, vers la Lanterne, à douze solz pour journée de recouvreurs. " \_ Pension de 36 l. t. due par le Consulat aux custodes de Sainte Croix.

**Cote : CC 1133**

(Registre.) \_ 39 pièces, papier.

**1565-1566**

Comptabilité communale (1565 - 1566)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Avances faites par led. Coulaud ; instructions de Jacques Regnaud, envoyé en cour par le Consulat ; avances faites par noble Philibert de Cornillon, conseiller, à Monsr de Combellande, de ses frais de voyage à Moulin ; " mémoyre des fraiz et despens payez et fournyes par Estienne Glas, solliciteur de la ville, pour avoir este quérir à Montbrison une attestation et certiffication de Monsr Me Denys de Cosu, jadis recepveur, commis à la recepte des deniers des gabelles et équivallans " ; frais d'expédition d'actes par Me Jehan Jevenon, notaire royal de Lyon ; de vidimus des lettres par lesquelles le roy exempte " les vignes, vergiers, maisons de plaisir et lieux plantez en boys des tailles, et que les habitans de lad. ville soient coctisez à part et séparez des habitants du plat

pays de Lyonnais " ; frais de procès de la ville " contre damoyse Françoise de Mornay ; femme de Me Claude de Bourges, général de Piedmont " ; \_ " escripture de Me Pierre Grolier, procureur général de la ville, fournies par devant messieurs les commissaires, envoyez par me roy en ceste ville contre Me André Pourret, demandeur, à raison de certaine tapisserie, qu'il prétendoit luy appartenir " ; contre Me Antoine Durand, demandeur, " pour la desmolition de la maison, lors à luy appartenant, situé en la rue de la Monnoye ; pour prendre la cause en main, pour ceux qui avoyent achapté les bolons d'assier, contre plusieurs particuliers, prethendans estre propriétaires dud. assier, contre Coignet et Jacques Le Michel, fermiers de l'entrée du vin ; pour lesd. sieurs eschevins, recteurs de l'hospital, touchant la fondacion faite aux pauvres d'ung repaz le jour de Pasques ; contre plusieurs particuliers demandans payement des bledz, qui leur auroient esté prins sur les champs ; contre Jacques Le Michel, fermier du poix des farynes, demandeur en garantie et Lepaige soubz fermier ; contre les habitans de Thurin et Saint Martin en ault ; contre Brebat, marchand d'Orléans, requérant restitution dez balles de sarges ; contre Ennemond Forestz, requérant payement des potz, prins par Pierre Frèrejehan et Guillaume Granjeu, pour faire les ponts de bois et corps de garde ; pour empescher que le subside de six deniers pour livre ne fut baillé à ferme, qui ont esté baillez à monsieur de Montjoly. " \_ Frais de " vidimus des lectres de l'assignacion que le roy auroit baillé à la ville, pour estre payé des arrérages des pensions deues sur les aides et gabelles de lad. ville, sur sa recepte générale ; des lettres de rabais de la forayne, pour bailler à Mr de Montjoly, et des lettres de l'assignacion des quatre vingtz seze mil livres, et de quatre mil livres sur sa doanne à Dadiechoto, fermier de lad. doanne ; de l'arrest sur le fait des tailles, donné à Molins le cinqme mars derrenier passé ". \_ Frais et vacation de Me Estienne le Mignon, " procureur de la sénéchaucée

de Lyon à la cour du Roy à Moulins, " contre les habitans du plat pays ; de Jacques de Ferry, de Jacques Reboul pour écritures ; de Me Perrin, " advocat au Conseil privé du roy " ; de Pierre Buachon, secrétaire de la poste. \_ Pensions dues par la ville à Claude Raverie, Pierre Roy, " tonnelier ", et Marguerite de Villars. \_ Frais de vidimus des lettres d'abolition du subside de six deniers pour livre, et des lettres, par lesquelles " le roy veult et déclare que Jehan et Guyot Darut jouyssent de tous les privilleges, franchises et libertez que jouyssent les sieurs des liguees et de Balle ; frais d'ajournement par Me Claude Gravier, commissaire des tailles, des habitans de la ville de Lyon, qui ont bien en la paroisse de Saint Just et Saint Irigny, par devant Mr le général Chastellier, pour raison des tailles " ; \_ " prise à change " de 3000 l. t. au nom de la ville, par César Gros, conseiller ; frais d' " expédition des appensionnacions des piez estans sur les fossez de la Lanterne, qui auroient esté par les précédents conseillers appensionnés à plusieurs et diverses personnes, aux fins d'avoir payement des pensions qui en sont deus ; " payement à Me Estienne Chastel du loyer " d'une chambre qu'il tenoit à louage sur le port Saint Vincent, que le Consulat lui auroit promis, que pour les granges de feu Pierre Chastel, son frère, de ce qu'il auroit servy pour ladicte ville durant la maladie de la peste " ; \_ " frais de voyage d'Henry Lagneau de ceste ville en court, en poste, pour obtenir du roy don ou permission d'estre prins et levez quelques deniers sur la doanne, pour ayder à survenir aux fraiz de la peste. " .

**Cote : CC 1134**

Référence informatique : 00000351

**1565 1566**

Comptabilité communale (1565 - 1566)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Etat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers, servans durant la franchise des foyres et des quinze jours pour la franchise des Allemans. " \_ " Parties et fraictz fournys par Michel de Bruges, en chandelle, gros boys, fagotz, marques aux armoyses de la ville, encre et pinceaulx pour le fait de la resve et fouryenne. " \_ Frais d'expédition " d'ung vidimus des privileiges, franchises et libertez octroyez par le Roy aux ouvriers actuellement besoignans à la manufacture des drapz de soye ; fraiz d'un voyage de Mr Dausserre en court, pour présenter à Sa Majesté les remontrances qui ont esté dressées sur les lettres qu'a obtenues Loys Dediaceto, fermier sur le fait de la doanne aud. Lyon " frais d'expédition de " quatre vidimus en parchemyn, assavoir, l'ung, des troys vérifications des trésoriers de France, actachées aux lectres d'assignations que Sa Majesté a baillé, tant sur la doanne que recepte générale, lequel a esté baillé à Monsr le receveur Mellet, l'aultre d'ung édict provisionnel de la resve et forayne, l'aultre de l'abolition et suppression de lad. resve et forayne ". \_ Quittance donnée par " Simphorien Buatier, recepveur ordinaire du domaine du Roy à Lyon, " au Consulat, de la pension de 2,500 l. t. que celui-ci devait comme acquéreur de la " resve et fouraine ".

**Cote : CC 1135**

(Registre.) \_ 78 pièces, papier.

**1565-1566**

Comptabilité communale (1565 - 1566)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Paiement des rentes assignées sur les gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement de rentes assignées sur les gabelles aux personnes ci-après : " François Ferrus, conseiller du Roy, fils et cohéritier avec noble Georges Férrus, leur père, citoyen de Brianson " ; Mme de Rubis, " vefve feu monsr le président Patherin et dame de Cruzille " ; Jehan de Monconys, pour et au nom de son père, sr Claude de Monconys " ; Claude Valleton, " pour et au nom des heoirs Strossy " ; Pierre Pinatel ; Jullyo Reste ; Laurens Galland, " advocat à Lyon, tuteur, et à ce nom, des heoirs Claude Guérin " ; Jehan Chappuis, " chanoine et procureur de l'église Saint Nizier de Lyon " ; Jacqueline Laurencin, " fame de noble Jehan de Paulat, sr de la Tour en Jarestz " ; Jehan Semeur, cleric de Lyon ; Thomas de Pierrevive, " commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne " ; Jehan Ridady ; Nycolas de Langes, " lieutenant particullier en la sèneschaulcée et siège présidial de Lyon " ; André de la Chapelle, " tuteur et à ce nom de ses nepveurs, les enfants feu Me Jehan de la Chapelle " ; Fédérich Tboimas, " recepveur et trésorier de l'haulmosne générale de Lyon " ; Henry Sève, tuteur de ses chers cousins, Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfantz et héritiers de feu monsr Me Mathieu de Vauzelles " ; Françoise de Mournay, " générale de Piedmont, héritière de dame Clémence Millot " ; Catherine de la Tour, vefve feu noble homme, Luxembourg de Gabiano " ; Bonne Trye, " vefve feu monsieur l'avocat de Bourg " ; etc

**Cote : CC 1136**

(Registre.) \_ 60 pièces, papier.

**1565-1566**

Comptabilité communale (1565 - 1566)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Paiement des rentes assignées sur le produit des gabelles



Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Paiement des rentes assignées sur le produit des gabelles aux personnes ci-après : Pierre Grollier, " avocat à Lyon " ; Benoist de Rocheffort, " chanoine en l'esglise collégiale de Saint Nizier de Lyon " ; Marguerite de la Tour, " vefve de feu honorable homme François de Grandriz, en son vivant bourgeois de Villefranche ; " Arthus Prunyer, " sr de Saint André, ayant droit par cession et transport des heoirs Jehan Ferruz, de Brianson " ; \_ " damoyse Catherine Gimbre, femme de Me Anthoine Bernod, docteur, avocat es cours de Lyon " ; François Fléard, " premier président en la Chambre des Comptes, au nom et comme procureur de Monsr Me Ennemond Mulet, sr de St Marcel, premier conseiller en la court du Parlement du Dauphiné " ; Pierre François de la Robia, " secrétaire de Mme la générale d'Elbeine, et Barthélemy Larchier, au nom et comme facteurs de sires : Pierre Anthoine Bandini et compaignons à Lyon, procureur et à ce nom de Me Ennemond Auger, principal de la compaignie de Jhésus en Aquitaine " ; \_ " damoyse Anne Gondelfinger, " bourgeoise de Lyon, femme de noble Humbert Faure " ; sire Anthonie de Grosseperre, " marchand de Buys en Dauphiné " ; Jacqucs Robert, " marchand d'Obenas, filz et ayant charge et procureur de Anne Strossy, légataire de feu Léonard Strossyv, son frère " ; Furin, " procureur du couvent Notre Dame de Confort " ; Richard Richard, " recteur de l'hospital de Mascon " ; Anthoine Thèse ; " noble Loup de Pollyn, escuyer, Sr de Jacquillière " ; Mathieu Legourt, " conseiller du Roy et maistre ordinaire de sa chambre des Comptes à Dijon, tuteur et à ce nom de Jehan et Lucesse Le Gourt, enfens de feu son frère Claude Le Gourt " ; Estienne de La Font, " sr de Challovres " ; Jacques de Torvéon, " sr du Viver " ; Catherin Trye, sr de Varennes ; François Guerrier, sr de Combellaude ; etc., etc. \_ Désignation faite par " damoyse Magdelaine Genevoys, vefve

feu noble Guillaume François, en son vivant bourgeois et citoyen de Lyon ", des personnes appelées à profiter des dispositions testamentaires de son mari.

**Cote : CC 1137**

Référence informatique : 00000354

**1565 1566**

Comptabilité communale (1565 - 1566)  
Etat des recettes et des dépenses de François Garin

---

Comptabilité. \_ " Estat pour l'année commençant le premier jour d'octobre MVcLXV, finissant le dernier septembre MVcLXVI, servant à François Garin, commys par messieurs les conseillers eschevins de la ville et communauté de Lyon à tenir un livre de tout l'estat, mesmes de la recepte et despence des deniers, tant ordinaires que extraordinaires d'icelle, pour faire apparoir par ledit Garin, ausd. srs conseillers, à chacun quartier d'année, et quand il leur plaira, dud. estat sommairement et plus amplement par led. livre. "

**Cote : CC 1138**

(Registre.) \_ In-folio, 52 feuillets, papier.

**1565-1566**

Comptabilité communale (1565 - 1566)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ " Compte dix huitiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon. de la recepte des deniers patrimoniaulx et propre dommayne de lad. ville seullement, et de la despence sur ce faicte, pour ung an entier commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante cinq, et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens soixante six, led. compte présenté par devant vous, monseigneur le sénéchal

de Lyon, ou son lieutenant, gens et officiers du Roy audit lieu, conseiller de lad. ville, commis et depputez par icelluy sr, pour icelluy compte examiner et clourre. " \_ Recettes : garbeau de l'épicerie impositions, aides et gabelles, " resve cartulaire et imposition foraine, recepte des portz adjacens de la sèneschaulcée deppendans de l'acquisition de la resve et foraine ; cens servi, pensions et louaiges ; " boucherie Lanterne ; " places mises en pyes depuis la rivière de Saonne, du portail Chenevver tirant le long des murailles de la ville par dehors à la boucherie Lanterne, et despuys lad. boucherie jusques au portail Lanterne " ; \_ " pensions receues des voisins de la place de Confort, cottizée suivant la valleur des louaiges des maisons et commodité de la place, pour ayder à payer la pension qui se paye aux religieulx dud. Confort, suyvant l'accord fait entre eulx " ; recettes diverses. \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 1131-1136).

**Cote : CC 1139 -1**

(Registre.) \_ In-4°, 388 feuillets, papier.

**1563-1567**

1/3

Comptabilité communale (1563 - 1567)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. \_ (Les feuillets 1 à 164 (1563-1564) ne sont que la reproduction du registre cc. 1112 ; au feuillet 165, commence le) " Compte dix septiesme de Me François Coulaud, receveur des deniers commungs et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despence, faicte par led. Coulaud, à cause desdits dons et octroys, pour ung an commenczant le premier jour d'octobre MVc soixante et quatre, et finissant le derrenier jour de septembre mil cinq cens soixante cinq, le présent compte rendu à court par led. Coulaud, en personne, et Me Jehan de Charbonnières, son procureur fondé de procuration et recours sur les comptes précédens servans cy, et sur tous et

chascuns les comptes que icellui Coulaud a et aura à rendre par cy après ". Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrées des quatre espèces ; " rente et pension de sept mil huit cens soixante et dix-sept livres, dix solz, que prant chacun an la ville, sur les equivallans de Lyon, Mandé et le Puy, pour la somme de quatre-vingt quatorze mil Vc quatre vingtz quatre livres prestées au Roy en l'année mil cinq cens cinquante huit " ; \_ " rente et pension de neuf mil troys cens soixante et quinze livres que prend la ville de Lyon, chacun an, sur les equivallens de Viveroyes, Forestz et Beaujolloys, pour la somme de cent douze mil cinq cens livres, prestez au Roy par les sieurs Laurens, Pierre et Thomas Renuchi(ni), marchans, pour laquelle somme led. sr a vendu lad. rente et pension à lad. ville, qui est à raison de huit et ung tiers pour cent, chacun an pour payer led. Chapony, Renuchini ; deniers que le Roy nostre sire a fait donner, et deniers prins à change, pour subvenir aux fraiz de l'entrée du Roy et de la peste ; " vente de " fonds et pensions, appartenans au grand hospital du pont du Rosne, pour subvenir aux fraiz de lad. peste ". \_ Dépenses : ouverture d'une porte au boulevard Saint Vincent, pour remplacer celle de Saint Sébastien ; réparations du Pont du Rhône ; du pont de Saône ; prix du jeu de l'arquebuse ; banquet en l'honneur des ambassadeurs suisses, de passage à Lyon, le 31 mai 1565, jour de l'Ascension ; " solde des vingt soldartz, ordonnez pour la garde de monsr de Losses, gouverneur et lieutenant général pour le roy en lad. ville, en l'absence de Mons, le duc de Nemours ; " nourriture des " pestifféraulx estans es hospitaulx St Laurent, l'hospital neuf de Gadaigne, la Trinité, aussy des petitz enfans infectez, estans en la maison du jeu de paulme d'Esney ; achatz d'ongnemens et drogues pour secourir les malades ", et autres frais à l'occasion de la peste ; remboursement des sommes empruntées pour l'entrée du Roi ; paiement des arrérages des rentes assignées sur les équivalents ; gages d'officiers ; " deniers renduz et non

receuz ". \_ " Compte dix-huitiesme de Me François Coulaud.... (1565-1566.) \_  
 Recettes : les mêmes que ci-dessus. \_  
 Dépenses : réparation du pont du Rhône, du logis du président de Birague, " nouvellement venu gouverneur et lieutenant général en lad. ville, en l'absence de monsr de Nemours, icelluy logis estant des appartenances de messieurs de Saint Jehan " ; réparations " des chemins des portes de Saint Sébastien, Vèze et Saint Just, sy entièrement desrompuz, que les chevaulx, charettes et gens de pied ne pouvoient passer " ;

**Cote : CC 1139 -2**

Référence informatique : 00000357

**1563 1567**

2/3

Comptabilité communale (1563 - 1567)  
 Comptes de François Coulaud

---

" du colleaige de la Trinité ; du pont de boys de la porte de Vèze, qui est le grand passage, tout ruiné et gasté ; " subvention aux " roy, conestable et maistres joueurs de l'arquebuse " ; honoraires d'avocats et procureurs ; subvention aux " Jésuites régens du collaige de la Trinité " ; pension due aux " gardien et couvent de Saint Bonaventure, à cause de la place faicte au-devant de leurdit couvent " ; gages d'officiers et d'employés du Consulat ; achat à " Anthoine Durant, notaire, résidant à Lyon, et greffier de la monnoye dud. lieu, par la communauté de lad. ville, de sa maison de Tramassac, pour faire ung passage public pour l'utilité et décoration d'icelle pour de lad. rue de Tramassac traverser en Garillian " ; paiement de " Pierre Jacquet et Claude Cozier, sculpteurs dud. Lion, pour les effigies par eulx faites, à l'entrée du Roy, pour mectre sur le batteau de la Reine " ; \_ " des hoirs de feu madame la présidente d'Orillac, pour le louaige d'une maison ou souloit loger Monsr de

Losses, pour lors gouverneur et lieutenant général, en l'absence de Monsr le duc de Nemours en lad. ville, icelle maison assise aud. Lion, au petit pallais en la rue Saint Jehan " ; des " dames abbesse et religieuses de Saint Pierre les Nonnains, pour faire refaire une muraille de leur jardin, à cause du passage et chemin public qui avoit esté fait par leursd. jardins, traversant sur les fossez de la Lanterne " ; de Simon Coraille, " concierge du chasteau de Pierre Size, pour aulcunement le récompenser d'une petite muraille, qu'il a faicte refaire auprès dud. chasteau, que lad. ville auroit fait abattre à l'entrée du Roy " ; de " trente soldartz hallebardiers, que Mons, de Birague, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, pour l'absence de Monsr de Nemours, avoit prins et choisis de creue pour sa garde, de la part et portion à quoy lad. ville a esté cottisée avec les autres villes closes du pays de Lyonnays, pour le paiement et soude de quarante arquebouziers à cheval, et ung cappitaine pour commander pour la garde de Mons, de Nemours et du sr de Losses, et de présent de M. le Président de Birague " ; frais de la peste, deniers pris à change ; traite des blés ; paiement des rentes assignées sur les équivalents, gages des officiers de la ville. \_ Compte dix-neufvième de Me François Coulaud, receveur des deniers communs.... 1566-1567. \_ Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des quatre espèces, rentes sur les équivalents ; " subside mis sus et octroye lever sur les louaiges des maisons de lad. ville ; deniers pris à change pour payer et acquicter ce qui estoit deu pour lad. ville de reste des fraiz de l'entrée du Roy et de la peste ".

**Cote : CC 1139 -3**

(Registre.) \_ In-4°, 388 feuillets, papier.

**1563-1567**

3/3

Comptabilité communale (1563 - 1567)  
 Comptes de François Coulaud

Dépenses : " ouvrages et réparations faictes au pont du Rosne, et plessières le long du Rosne ; aux pontz de Vèze et Saint Just ; à la porte Saint Just, pour abattre les terres d'auprès les murailles ; pour nectoyer le pont de Saonne, à cause des grandes glaces gellées et desgel ; pour avoir réparé et pavé le port du Temple, sur la rivière de Saonne ; aussi pavé à neuf celui de la Balleyne ; pour avoir réparé le chemyn de la porte de Vèze, tirant à la malladerie de Bermont ; pour avoir faict paver au devant de la porte Saint George ; pour plusieurs réparations faictes en la maison que tenoit à louage lad. ville de Madme la présidente d'Aurillac, au Petit Palaiz, pour loger Mesrs de Sault et de Losses " ; au collège de la Trinité ; à l'hôpital Saint Laurent, subvention aux " roy et joueurs de l'harquebuze " ; gages d'officiers et employés du Consulat ; honoraires d'avocats et procureurs ; subvention aux Jésuites de la Trinité ; indemnité à " Bertrand Polveret et Anthoinette Rogier, ayans droictz de Me Anthoine Durand, pour une maison, que auroit esté abattue, pour faire une rue tirant de Tramassac au Gariallan ; aux dames et abbesses de Saint Pierre, pour la muraille qu'elles ont faict refaire au long de leur jardin " ; don à Jehan Jacques Blancquet, " secrétaire de Monsr le président de Birague, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté aud. Lyon, en l'absence de Monseigr le duc de Nemours, pour ses peines et vaccacions au service de la ville " ; mandement de 50 lit. pour " dame Jehanne de Lorme, vefve de feu Olivier Rolland, en son vivant, maistre maçon de lad. ville de Lyon, au nom et comme curatrice des héritiers de deffunct Rolland, tant pour la modelle de bois qu'elle sera tenue rendre à lad. ville entièrement complecte, d'une maison que lad. ville entendoit faire bastir sur le pont de Saonne, que aussy rendre le plain de lad. modelle, et tous autres plantz, figures et modelles, que led. deffunct avoit en sa puissance, appartenans à lad. ville ; " à " Marcel de Barges, enlumyneur, et Jehan Remy,

menuisier, demeurans à Lyon, pour la façon d'un tableau, où d'un costé sont les Evangilles, dorez et enluminez, et de l'autre costé, ung calendrier, aussy doré et enlumyné, pour servir en la salle du Consullat " ; solde de " trente trois soldatz de creue, et officiers pour commander, accordez pour la garde de Monsr de Birague " ; solde de " Ilc Suysse, estans en garnison en lad. ville, tant pour la garde de monsr de Birague, que pour la pacificacion d'icelle ville, dont le Roy, nostre sire, auroit ordonné le payement estre faict, tant par ladicte ville, messieurs du clergé et nations, que par les habitans des pays du Lyonnays, Forest, Beaujolois et Masconnois ; coucher et giste desdits Ilc Suysse, accordé payer par le commandement de Monsr le gouverneur aux particulliers habitans de lad. ville des quartiers de Saint George et Saint Just, où ilz sont logez, au feu et pris de onze sols pour lict, par chacun mois ; " payement " tant des harquebuziers de la ville que des personnes employez, tant à faire le guet et garde, par chacune nuict, durant ung mois, que à la garde des portes, à cause du bruict de quelques mynes trouvées à la montaigne Saint Sébastien, au devant de la cytadelle " ; \_ " payement et solde de trois cens harquebuziers de la ville, employez à tour, depuis le IIIe juin MVcLVII, assavoir par chacun jour et nuict, vingt cinq pour la garde des portes, mesmes de celle de Saint Vincent, au dessous de Saint Sébastien, qui n'est en deffence, et vingt cinq pour chaque nuict, pour faire corps de garde aux deux descentes du pont de Saonne avec les Suysse, et autre tel nombre qu'il a esté commandé par Mons, le gouverneur, et ce, depuis le IIIe juin MVcLXVII que l'armée du Roy Philippes auroyt commencé à prendre le chemyn d'Itallye, allant en Flandres, passant par le Piedmont, Savoye, Bresse et Franche Compté, jusques à ce qu'elle auroit esté du tout retirée en Flandres ; et despuis, pour quelque temps, pour la paciffication de lad. ville de Lyon, jusques au XXVIe septembre ensuivant ; " \_ " remboursement des officiers du bureau

de la foraine, de la finance par eulx fournye au Roy pour tenir estatz et offices, led. remboursement fait suivant l'acquisition faite par le Consullat de lad. foraine et resve cartulaire, à raison d'une pension de Ilm Vc l. t., chacun an, et de rembourser iceulx officiers ; " prest de XXVm l. t., demandé par le Roy aux manans et habitans aysez de la ville de Lyon, payable dans six mois, après led. prest fait, et dont Messrs de Birague, Monsr de Malras, Trésorier de France en la généralité de Lyon, monsieur Chastelier, général des monnaies sont obligez pour led. sr ; " \_ " traicte des bledz de Bourgogne ; " \_ " fraiz de l'entrée et nouvelle venue de madame La duchesse de Nemoux en lad. ville de Lyon, passant par icelle, venant des terres et pais de Mons, le duc de Nemoux, son mary, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville ; " \_ " subcide des louaiges des maisons pour le remboursement des frais de l'entrée du Roy et de la peste ; " confection des " chartreaux des nommées des maisons de la ville et des billetz des taulx ; " frais faits " tant pour porter iceulx billetz, que pour aller solliciter et contraindre à venir payer led. subcide " ; frais de contrôle de la recette dud. subside ; payement de rentes assignées sur les équivalents.

**Cote : CC 1140**

(Registre.) \_ in-folio, 52 feuillets, papier.

**1566-1567**

Comptabilité communale (1566 - 1567)  
Comptes de François Coulaud

Comptabilité. " Compte dix neufviesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre MVcLXVI, finissant le derrenier septembre ensuyvant MVcLXVII, contenant la recepte des deniers patrymoniaux et du propre domayne de lad. ville seulement, et de la despence sur ce faite. " \_ Recettes : reliquat du précédent compte, garbeau de l'épicerie,

impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire et imposition foraine, recette des " portz adjacens de la sèneschaulcée, deppendans de l'acquisition de la resve et foureyne ; cens, servis, pensions et louaiges ; louaiges des bouticques nouvellement faictes pour les trippiers le long du Rosne, tirans à Saint Clayr " ; " \_ " louaige de la boucherie Lanterne ; " \_ " places mises en pyes despuys la rivière de Saonne et portail Chenevyer, tirant le long des murailles de la ville, par dehors à la boucherie Lanterne, et despuys lad. boucherie, jusques sur les vielz foussez ; " \_ " recepte à cause de la place de Confort ; " \_ " louaiges des maisons qui furent feu Jacques Paige, dit Mayod, prises par exécucion, dont feu Me Claude Archimbaud estoit commissaire ; " recette de Me Nycolas Reiglet, receveur général des finances du Roy à Lyon de 4739 l. 5 s.4 d. t. " pour quatre quartiers de l'assignation accordée par le Roy, pour les arréraiges du revenu des gabelles, pendant le temps que led. sieur les a faicts lever soubz sa main, lesd. arrérages accordés par led. sr payer en quatre années " ; " \_ " arréraiges de la pension de deux cens escuz, chacun an, du légat feu Monsr de Licieux, pour marier, chacun an, quatre paouvres filles, deux de la ville de Lyon, et deux du lieu de Vernoux, pour chacune desquelles est payé quarante escuz et pour entretenir, chacun an, deux enfans au colliège de Tournon, pour la pension desquelx est payé par chacun an vingt escuz,... laquelle somme de Ilc escuz se reçoit par les mains des heoirs Me Nycolas Dupré, banquier à Lyon ; autre recepte des erreurs et fautes de carcul, trouvés es comptes des deniers patrimoniaux, renduz par devant le sèneschal de Lyon ou son lieutenant, au dommaige de lad. ville. " Dépenses : (V. les Pièces justificatives cc. 1141-1146.)

**Cote : CC 1141**

(Registre.) \_ 25 pièces, papier.

**1566-1567**

Comptabilité communale (1566 - 1567)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages de Thomas Faure, Léonard Pournas, conseillers ; Barsusaube, " commis au secrétariat du Consulat " ; Claude de Rubys, " procureur général de la ville " ; Martin Noyer, Jehan Raze, Jehan Chelot, mandeurs du Consulat ; honoraires de Pierre Sève, Pierre Frère, " avocats au Parlement à Paris " ; Pierre Baron, " procureur en Parlement " ; Pierre Pinet, " procureur substitué ès cours de la sénéchaucée de Lyon " ; Estienne Glaz, " solliciteur de la ville " ; Me Claude Saltier, " me de l'haulte justice en ceste ville de Lyon ".

**Cote : CC 1142**

Référence informatique : 00000361

**1566 1567**

Comptabilité communale (1566 - 1567)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Parties du tapissier, et Symond Corachie, lieutenant de Pierre Size, que ont vacqué à l'entrée de Madame de Nemours, tant pour tendre la tapyserie que aultres fournitures, ensemble les meubles qui ont esté perdus ; " paiement des " taborins et fifres qui ont joué ; " " des hacquebousiers de la ville " ; des " robbes à la livrée de la ville, fournies aux mandeurs ; du costume du " notaire royal, commis au secrétariat de la ville, Barsusaube " ; de Nicolas Lebreton, orfèvre, " pour avoir doré une douzaine d'assiettes d'argent, comprises au présent qu'a esté fait de la part de la ville à Madame de Nemours ", de Jean Perrussyn, " peintre, pour quatre

grandes armoyries. " \_ " Roolle des manœuvres, qui ont travaillé à nettoyer les fanges qui estoient à la porte de Veise, sur le pont de Veise, et à la porte de Pierre Scise, pour l'entrée de Madame la duchesse de Nemours, au feu de 5 s. par journée ; " \_ " fraiz d'ung disner, fait en l'hostel commun, le dimanche XXVIIe octobre MVcLXVI, que Madame la duchesse de Nemours avoit fait son entrée en lad. ville ; " frais d'habillement de neuf conseillers ; loyer et réparations du " Petit Palais, appartenant à Me Laurens Rabot, conseiller au Parlement de Grenoble, gendre de feu Madame la présidente Daurillac ", pour Monsr de Losses ; gratification à Me Jehan Jacques Planquet, " secrétaire de Mons, le président de Birague, gouverneur et lieutenant général, en l'absence de Monsr le duc de Nemours ; " paiement de François Pérose, " hacquebousier, pour avoir fait appuyé et retenir les travesons, et couvert muraille métoyenne d'une maison appartenant à lad. ville, scise en la rue de Bourg-chany, que pour achapt de la moytié de la taille d'ung pillier double, posé au mur metoyen de lad. maison, et de Jehan Marmillod, et pour avoir fait poser led. pillier, et fait mettre tous marrains nécessaires pour la fondacion dud. pillier " ; \_ " achapt à Jane Delorme, vefve feu Me Olivier Roland, en son vivant me masson de lad. ville, de la modelle de boys qu'elle sera tenue rendre à la ville, entièrement complecte, d'une maison, que lad. ville entendoit faire bastir sur le pont de Saonne, que aussi du plan de lad. modelle, et de tous autres plans, figures et modelles que le deffunct avoit en sa puysance, appartenans à lad. ville ; " paiement à sr Thomas Favre, conseiller, de " deux couvertes aux armoyries de la ville, baillées à la chasse-marée, en faveur de ce qu'il amène de marée, toutes les sepmaines, en lad. ville, comme fait a esté de tout ancienneté " ; vin offert au cardinal de Guise, de passage à Lyon, du 4 au 6 août 1566 ; à M. de Losses ; à MM. de Suze et de Mongiron ; " torches portées à " l'enterrement de feu Monsr le général Faure ", le 20 mai 1567 ; " bancz

qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne ; " frais de papier et de reliure ; journées de " recouvreur ", à 10 s. t. ; " roolle des journées de pavisseurs, au feu de 10 s. t., et fourniture pour avoir pavé à la vielle bouchery et sur les pontz de Saulne et du Rosne, ensemble en la maison de Mons, le gouverneur ; " pension due " aux religieux et couvent de Nostre Dame de Confort, à cause de la place estant au devant de leur dit couvent " .

**Cote : CC 1143**

Référence informatique : 00000362

**1566 1567**

Comptabilité communale (1566 - 1567)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement de Jacques de Ferry, de noble Nycolas de Chaponay, sr de Feisin, " pour leurs peines, journées et vacations au fait du subside mys sus les louages des maisons " ; de sire Thomas Faure, " conseiller, pour faire tenir cent escuz à Monsr Dausserres, estant à la suytte de la court " ; de Me Humbert Gravier, " pour plusieurs vacations par luy faictes en court " ; de sr Pierre Frère, " conseiller, tant pour avoir copie des arrestz et exécussions que ceulx de la ville du Puy ont obtenu avec le plat pays, pour raison des tailles, que pour la despense d'ung homme, envoyé exprès pour ce faire " ; frais de " deux vidimus en parchemyn, l'ung des lettres du feu roy François ayeul, que Dieu absoille, par lesquelles il auroit voulu la traicte et imposition forayne estre mys en la jouyssance des conseillers eschevyns de la ville de Lyon, données à Saint Just sur Lyon, le dixiesme septembre, l'an de grâce mil Vc quarante deux, et l'aultre des lettres du feu roy Henry, que Dieu absoille, contenant l'abolicion des officiers de lad.

forayne, données à Amboise, au moys de mars, l'an de grâce mil cinq cent cinquante cinq, (v. st.) " \_ Remboursement de 1052 l. t. 8 s. t. " prins à change le dernier de février 1567, jusques au paiement qui se faict de la foire d'aoust, par la responce et crédit de Mons, l'esleu Mornieu, conseiller, et ce, tant pour le sort principal que change et intérêts des hoirs feu Bonadventure Michaëli, Jhérosme Arnofiny, et compagnons ". \_ Paiement de François Garin, " commys par le Consullat à tenir ung livre de tout l'estat des deniers et revenuz de ladicte ville et de la despense d'iceulx ". \_ Frais de marques, d'encre, de chandelles, de bois, " pour le fait de la resve et fouryenne " ; \_ " estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de lad. resve, et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, et des quinze jours pour la franchise des Allemans. " \_ Paiement de Me Hugues Valentin, " greffier en l'eslection de Lyonnoys, pour ses peynes et vacations, en l'année mil cinq cens soixante cinq, à cause des baulx à ferme par lui receuz pour le fait des aydes et gabelles, ayans cours en lad. ville de Lyon, dont Sa Majesté auroit faict main levée au proffict des habitans de lad. ville " ; quittance donnée par Nicolas Riglet, " conseiller du Roy, et par ledit sr commis à l'exercice de la recepte générale de Lion, de 25,000 l. t. demandées par Sa Majesté, sur les aisez de la ville Lyon " ; quittance donnée par " Simphorien Buatier, receveur ordinaire du domaine du Roy, à Lyon, de 10000 l. t. pour les arréraiges de la pension qu'ilz doibvent au Roy, à cause de la resve et foraine qu'ilz ont acquis dud. sr, et ce, pour quatre années commençantz le 1 octobre 1561 ". \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1566, et août 1567.

**Cote : CC 1144**

Référence informatique : 00000363

**1566 1567**

Comptabilité communale (1566 - 1567)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers assignés sur les gabelles

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Quittances des rentiers assignés sur les gabelles : Pierre Sève ; Pierre Pinatel ; Nicolas de Langes, " lieutenant particullier en la sénéchaussée et siège présidial " ; Richard Richard, " recteur de l'ospital de Bourgneuf en la ville de Mascon " ; Ridady ; Thomas de Pierrevive et Frédéric Thomas, " commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne de Lyon " ; Jehan Semeur, " cleric dud. hospital " ; Ravot, " recepveur de l'aumosne générale " ; Giulio Reste ; Henry Sève, " tuteur de ses chers cousins, Mathieu et Léonard de Vauzelles, heoirs Mathieu de Vauzelles, vivant avocat pour le Roy à Lyon " ; André de la Chapelle, " tuteur des enffans de feu Me Jehan de la Chapelle " ; François Fléhard, " premier président en la Chambre des comptes à Grenoble " ; Benoist de Rochefort, " chanoyne de St Just et de St Nizier, " Pierre Grolier, " avocat à Lyon " ; etc., etc.

**Cote : CC 1145**

(Registre.) \_ 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier.

**1566-1567**

Comptabilité communale (1566 - 1567)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Paiement et quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Paiement et quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville :

François de Ruzinant ; Jacques et Laurent de Grossepierre, " frères, de Buys en Dauphiné " ; \_ " damoyse Anne Condelfinger, femme du sr général Faure " ; Claude Mathieu, " recteur du collège de la Compagnie de Jésus, de Tournon " ; Marguerite de la Tour ; Artus Prunyer, " sr de Saint André " ; Françoise de Rubys, " vefve feu Monsr le premier président de Bourgogne, messire Claude Patherin " ; François Ferruz, " conseiller du Roy, et Me des Comptes en Daulphiné " ; Claude de Monconys ; " frère François Furin, procureur du couvent Nostre Dame de Confort " ; \_ " frère Jacques Périer, prieur dud. couvent " ; " Jacqueline Laurencin, " dame de la Tour " ; \_ " Me Jehan Chappins, chanoyne et procureur général de l'esglise Saint Nizier, de Lyon " ; Catherine de la Tour " vefve noble Luxembourg de Gabiano, en son vivant, sr de Vourles " ; Catherin Trye, " sr de Varennes " ; Françoise de Mournay ; Mathieu Le Gourt, " conseiller du Roy et me ordinayre de sa Chambre des Comptes à Dijon, tutteur, et ce nom, de Jehan et Lucesse Le Gourt, enfans de feu son frère, Claude Le Gourt " ; \_ " noble Loupt de Pollyn, escuyer, seigneur de la Jacquière, au nom et comme mary et conjointe personne de damoyse Léonarde Vincent, dict Le Gourt, fille de feu noble Vincent, dit Le Gourt " ; Barthélemy Dusocheys, " notaire roial à Lyon " ; etc., etc.

**Cote : CC 1146**

(Registre.) \_ 9 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 8 sceaux, en cire rouge.

**1566-1567**

Comptabilité communale (1566 - 1567)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Certificats, procurations et quittances des personnes appelées à bénéficier du " légat feu monsieur de Licieux, pour marier,



par chacun an, deux filles de la ville de Lyon, et deux de la ville de Vernoux, pour lesquelles il a ordonné pour chacune XL escuz soleil, et pour entretenir deux enfans dud. Vernoux au colliège de Tournon, pour lesquelz il a donné pour chacun XX escuz, pour année ; et ce, puis la Toussaintz MVcLX, que les derreniers payemens dud. légat ont esté faictz, et ce, des deniers et prouffit de IIm Vc escuz, estans es mains des heoirs Mons, du Pré, montant chacun an, deux cens escuz, semblable somme que monte led. légat ". État des sommes affectées à l'usage ci dessus indiqué.

**Cote : CC 1147**

(Registre.) \_ In-folio, 50 feuillets, papier.

**1567-1568**

Comptabilité communale (1567 - 1568)  
Comptes de François Coulaud

" Compte vingtiesme de François Coulaud, receveur des denyers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte des denyers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville seullement et de la despence sur ce faicte, pour ung an entier, commençant le premier octobre mil cinq cens soixante sept, finissant le dernier septembre ensuivant mil cinq cens soixante huit, led. compte présenté par devant vous, monsieur le sénéchal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audit lieu et conseillers de lad. ville, commys et depputez par icelluy sr, pour icelluy compte examiner et clorre. " \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire et imposition foraine, " recepte des portz adjacentz de la sénéchaulcée deppendans de l'acquisition de la resve et forayne, cens, serviz, pensions et louaiges, louaiges des boutique nouvellement faictes pour les trippiers, le long du Rosne, tirant à Saint Clair ; de la boucherie Lanterne ; des places mises en pyes despuys la rivière de Saosne et portail Chenevyer, tirant le long des murailles par dehors à la

boucherie Lanterne ; pensions receues des voysins de la place de Confort ; louaiges des maisons qui furent feu Jacques Paige, dict Mayoud, prises par exécucion, dont feu Me Claude Archimbaud fut commissaire " ; sommes versées par Me Nycolas Reiglet et Anthoine Porte, " receveurs généraux des finances du Roy à Lyon ". \_ Dépenses : gages et pensions des officiers ordinaires de la ville ; des conseillers ; paiement des rentiers assignés sur les gabelles et sur la vieille boucherie ; deniers payés et " non couchez en compte " : frais de perception et de contrôle de la " resve et fourayne " ; couverture de " la tripperie le long du Rosne " et pavage de " la grand boucherie Lanterne ; denyers renduz et non receuz ". (V. le détail aux Pièces justificatives cc. 1149-1153.)

**Cote : CC 1148**

(Registre.) \_ In-4°, 90 feuillets, papier.

**1567-1568**

Comptabilité communale (1567 - 1568)  
Comptes de François Coulaud

" Compte vingtiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recette et despence faicte par led. Coulaud à cause desd. dons et octroys, pour ung an, commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante sept, et finissant le dernier septembre mil cinq cens soixante huit. " \_ Recettes : barrage du pont du Rhône entrées des quatre espèces ; rente et pensions de 7877 l. 10 s. sur les équivalents de Lyonnais, Mende et le Puy ; de 9375 l. sur les équivalents du Vivarais, Forez et Beaujolais ; recette de 3864 l. t. " des deniers provenuz des penons, qu'ilz ont levez en leurs quartiers, pour partie du paiement et solde des gens de guerre à pied, estans en garnison en lad. ville, aussi des nations estranges Florentins, Lucquoys " ; \_ " restes des vingt deux deniers mys sus en l'année mil cinq cens quarante cinq ; " \_ " deniers prins à

change " en mai 1568, " pour licencier les gens de guerre estans en garnison en lad. ville " ; \_ " pour fournir au paiement et solde des gens de guerre estans en garnison en lad. ville, commencement des secondz troubles, dés le moys d'octobre MVcLXVII. \_ Dépenses : construction " d'une tour au mylieu du pont du Rosne " ; \_ " réparations faictes aux murailles de Saint Just, an pont de la porte de Vèze ; fondacions du corps de garde, au dessus la porte Saint George " ; despence de l'hospital Saint Laurent des pestifféreulx " ; \_ " pour avoir recouvert sur les douze boutiques tripperie le long du Rogne ; pour la grant boucherie Lanterne ; pour avoir massonné une bresche sur la vieille porte de Bourgneuf " ; subvention aux " roy et joueurs de l'arquebutte " ; dépenses pour " la conservation, tuition et deffence de lad. ville soubz l'obéyssance du Roy, puis le commencement des secondz troubles ; pour achapt de pouldres, salpestres et bouletz pour la monition de lad. ville " ; garde des prisonniers " estans au couvent des Célestins ; au couvent des Cordelliers, du magasin des marchandises trouvées du costé de Fourvyère ; gaiges des commys aux portes à prendre garde anx entrans et sortans de lad. ville ; fraiz faictz pour faire venir vivres en lad. ville " ; solde des " deux cens Suysse estans en garnison en lad. ville, tant pour la garde de Monsr de Birague, gouverneur et lieutenant général pour le Roy, en l'absence de Monsr de Nemours, que pour la pacifficacion d'icelle " ; paiement des rentiers assignés sur les équivalents ; gages d'officiers ; deniers rendus et non reçus.

**Cote : CC 1149**

(Registre.) \_ 35 pièces, papier.

### 1567-1568

Comptabilité communale (1567 - 1568)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Gages des conseillers

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages des conseillers : Pierre Frère, Claude Valleton ; André Mornieu, " esleu pour le Roy en l'eslection de Lyonnois " ; de Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; Jehan Raze et Jehan Chelot, mandeurs du Consulat ; François Garin, " commis par le Consulat à tenir l'estat mesme de la recepte et de la dépense " ; de Charles Serre, " commis à la garde du magasin des marchandises trouvez du costé de Fourvière " ; de " Jehan Venda et cinq sien compaignons, Claude Blanchet, et aultres, bedaulx de l'aumosne, commis à la garde de l'une des chambres des prisonniers, gardez et retenuz aux Cordelliers " ; de Claude Saltier, " me des hautes ouvres " ; don de confitures au duc de Nevers ; achat de torches, " pour conduyre de nuit monseigneur le gouverneur, monsr le général Chastellier, que aultres seigneurs qui sont venuz au Consulat pour les affaires survenuz en lad. ville, à cause des présens troubles, et pour l'enterrement du général Faure ; frais de papier, encre, " pouldre pour l'escriptoyre ", quittances imprimées. \_ " Parties de despence du jour St Thomas, appostre, XXI décembre MVcLXVII, à la publicacion du syndicat, pour les conseillers nouvellement esleux. "

**Cote : CC 1150**

Référence informatique : 00000369

### 1567 1568

Comptabilité communale (1567 - 1568)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Frais de voyage d' " Anthoine Scaron et Thomas Faure, tant par devers monseigneur le duc de Nyvernois, que

monsieur le général de Chastiller, estans lors au camp devant Mascon, pour les affaires de lad. ville mesme pour prier led. sr général de Chastillier ordonner et commander à Mons, le Recepveur Reiglet de rembourser et paier lesd. srs eschevevins de la somme de vingt cinq mil livres par eulx prestée au roy dès le mois de mars dernier passé, et de laquelle ilz auroient esté assignez sur la recepte générale de lad. ville " ; frais et honoraires de Me Jehan Scarron, " avocat en la cour du Parlement, à Paris, pour messieurs les conseillers " ; de " monsr l'avocat Dauserre " ; de Michel Brun, " cleric dud. Lion, pour copies et escriptures " ; de François Bailliard, " messenger ordinaire " ; avances faites par Maurice Pocolot, " en certaines affaires de lad. ville en court " ; par Jehan Frère ; frais de voyage de Claude de Rubys, docteur, procureur général de la ville, en cour ; frais " d'expedition, tant de lettres missives que commissions et aultres vaccacions, par Me Jehan Jacques Blanquet, secrétaire de monseigneur de Birague " ; par Anthoyne Du Creux ; cleric dud. Lyon ; allocation à Jehan Ravot, " secrétaire du Consulat, commys despuys le quinziesme jour du moys cl'aoust mil cinq cens soixante six en assemblée générale faite des notables de lad. ville en l'hostel commun d'icelle, pour pourveoir à ce que, suyvnt l'arrest donné au Conseil privé du Roy contre les habitans du plat pays, les maisons de plaisir, vignes et aultres biens, n'estans par led. arrest subgetz à lad. taille, soyent distraictes des rolles de la taille des habitans dud. plat pais " ; honoraires d'Estienne Glaz, solliciteur. \_ " Transport de rentes pour les srs Baudiny, de Lyon, faitz par Thomas Fortin, par commission de Loys Corbinelli, sous le nom de Capponi. "

**Cote : CC 1151**

Référence informatique : 00000370

**1567 1568**

Comptabilité communale (1567 - 1568)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Remise " en l'hostel commun des picq et pioches, trouvez en la mayson de la royne d'Ongrie, rue Grenette " ; nettoiemnt de la " chambre du greffe des insinuations " ; frais " pour avoir fait porter une douzaine des grans torches aux armoyries de la ville à la procession le XVII. novembre MVcLXVII " ; remise " du grand cachet d'argent aux armoyries de la ville, qui estoit au feu segrétere de lad. ville, es mains du segrétere Ravot " ; retrait " en l'hostel commun des enseignes de la ville, estans es mains de plusieurs particulliers " ; frais " pour avoir fait emprisonner Jehan Roux d'Aubenas, pour les fermyers de Viverez " ; achat de " douze torches avec les armoyries de la ville, portées à la procession du corps de Dieu, le XVIIe juing MVcLXVIII " ; transport de " huict barilz pouldre soubz la voulte des archives et despuys on grenyers ; desd. huit barilz et deux aultres sur les foussez, où est la monition " ; frais " pour avoir saizy et arresté tous les louaiges des pyes Lenterne, pour avoir payement des pensions, et à chacun des inquellins fait un exploit : pour avoir fait contraindre les fermyers des gabelles, leurs cautions et certifficateurs " ; \_ " portaiges de torches à l'obsèque monsr le voyer " ; frais " pour avoir fait ferré par Philibert le serrurier le corps de garde sur les fossez " ; payement à Monsr Rabot, " conseiller en la court de Parlement de Grenoble ", partie en argent, partie en " deux aulnes de velours ", du loyer de sa maison où loge Mons, de Losses ; " bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lenterne. \_ " Roulle des journez de recouvreurs à 10 s. et des manoeuvres à 7 s., que chaulx que thuille, que brique, tant pour le poilx des farynes, que pour la tripperie devers le Rosne ; des paveseurs, à 10 s. qui ont pavé les bouticles de la grant boucheryez de la Lanterne. " \_ Payement " à Jehan

Mation, lanternier, de quarante sept piedz de canon de fer blanc mys en la grand boucherie de la Lenterne ". \_ Rentes dues " sur les bancs de la grande boucherie ". \_ " Despence et frais forniz par la ville et commulnauté de Lyon, puyz la cessation des premiers troubles jusques au commencement des présens troubles, pour la paciffication de lad. ville, tant pour les gardes des gouverneurs que pour l'entretènement des arquebousiers de lad. ville. "

**Cote : CC 1152**

(Registre.) \_ 30 pièces, papier ; 4 cahiers, dont 2 in-8° et 2 in-12, ensemble 24 feuillets, papier.

**1567-1568**

Comptabilité communale (1567 - 1568)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, et des quinze jours pour la franchise des Allemans. " \_ " Partyes de papier, encre, pouldre pour escriptoyre, parchemyn, gectz d'Allemaigne, fournies par Geoffroy Gailliand ; de marques aux armoyries de la ville, pinceaux, charbon, gros boys et chandelles par Michel de Bruges, pour le fait de la resve et forayne. " \_ Remise faite par le Consulat à " Anthoine Pitto, marchand de Bezançon sur le prix de draps des Célestins " ; à lui cédé en payement de " pouldres et salpestres ", qu'il s'était engagé à fournir à la ville, en considération de ce que lesd. draps avaient été mis à un prix trop élevé pour trouver acheteur. Garbeaux des foires de Toussaint 1567, des Rois, de Pâques et d'août 1568.

**Cote : CC 1153**

(Registre.) \_ 98 pièces, papier.

**1567-1568**

Comptabilité communale (1567 - 1568)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Mandats et quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mandats et quittances des rentiers de la ville : " Marguerite de la Tourt, vefve de honorable François de Grandriz, quant vivoit, marchand de Villefranche . ; \_ " damoysselle Anne Gondelfingel, vefve feu Monsr le général Faure " ; \_ " François de Ruzenantz " ; George Ferruz, " cappitaine, habitant de Brianson en Daulphiné " ; \_ " noble homme François Guerrier, escuyer, sr de Combellaude, et Roy, cappitaine de deux cens hommes, pour le service de Sa Majesté en ceste ville de Lyon " ; Claude Raverie ; " frère François Furin, procureur du couvent de Nostre Dame de Confort " ; Jehan Demonconys ; Barthélemy Dusocheys, " notaire roial à Lion " ; Molinod, " maistre des six clergeons de la livraison de l'esglise Saint Nizier " ; J. Chappuis, " procureur de l'esglise Saint Nizier " ; Jacqueline Laurencin, " femme Monsr Delatour Paulat " ; Me Jehan Laurencin, " secrétaire de l'esglise Saint Nizier " ; Hugues de Gabiano ; Jehan Moyro, " commys à la recepte de l'aumosne généralle de Lyon " ; Jehan de Cornillon, " héritier feu sa femme Izabeau Vincent, dit Legourd, héritière pour une quarte partie de feu Claude Vincent, dit Legourd " ; Jullyo Reste ; Pinatel ; André de la Chapelle ; Nycollas de Langes, " lieutenant particulier en la seneschaulcée et siège présidial de Lyon " ; Richard Richard, " recteur de l'ospital Nostre Dame de Bourgneufz, en la ville de Mascon " ; Fédéric Thomas, " commis à la recepte des deniers deubz à l'ospital du pont du Rosne " ; Jehan Semeur, " clerc, demeurant à Lyon " ; Anthoine Regnaud, sr de Champaignen ". Claude

Mathieu, " recteur du collège de Tournon " ; Guillaume Creytton, " recteur ", et Sébastien Desmoulineaux, " vice-recteur du collège de la Trinité, procureur du collège de Tournon " ; Jacques et Laurens de Grossepierre, " frères, de Buys, en Dauphiné, fils et héritiers universelz, seulz, à feu st Anthoine de Grossepierre, en son vivant marchand dud. Buys " ; dame Catherine Gimbre, " femme de Me Anthoine Bernod, advocat à Lyon " ; Benoist de Rocheffort, " chanoine de St Nizier " ; Pierre Grolier, " advocat " ; Bertrand Polveret, " sr de la Valla, cappitaine du chasteau Pierre Size " ; etc

**Cote : CC 1154**

(Registre.) \_ in-folio, 54 feuillets, papier.

**1568-1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Comptes de François Coulaud

" Compte vingt unguiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon de la recepte des deniers patrimoniaulx et propre dommayne de ladicte ville seullement, et de la despence sur ce faite, pour ung an entier, commençant le premier octobre mil cinq cens soixante-huict, finissant le derrenier septembre ensuyvant mil cinq cens soixante-neuf, ledict compte présenté devant Mons, le sénéchal de Lyon ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy aud. lieu, et conseilliers de lad. ville, commys et depputez par icelluy sr, pour icelluy compte examiner et clourre. " \_  
Recettes : reliquat de l'exercice précédent ; garbeau de l'espisserie, impositions, aydes et gabelles, resve cartulaire et imposition forayne ; portz adjacens de la sénéshaulcée, deppendans de l'acquisition de la resve et forayne ; cens, servis, pensions et louaiges ; boutiques nouvellement faites pour les tripiers le long du Rosne, tirant à Saint Clair ; boucherie Lenterne ; places myses en pyes depuys la rivière de Saosne et portail Chenavyer, tirant le long

des murailles de la ville par dehors à la boucherie Lanterne, et despuys lad. boucherie jusques sur les vielz foussez ; pensions receues des voysins de la place de Confort ; louaiges des maisons qui furent de Jacques Paige, dict Moyroud, prises par exécution, dont feu Me Claude Archimbaud estoit commissaire. "  
\_ Dépenses : gages des officiers de la ville ; rentes assignées sur les équivalents, sur la vieille boucherie, frais de la rêve et foraine de la grande boucherie Lanterne. (V. pour le détail, les numéros cc. 1156-1164.)

**Cote : CC 1155 -1**

Référence informatique : 00000374

**1568 1569**

1/2

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Comptes de François Coulaud

" Compte vingt unguiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte et despence faite par led. Coulaud, à cause desdictz dons et octroys, pour ung an commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante huict, et finissant le dernier septembre mil cinq cens soixante neuf. "  
Recettes : barrage du pont du Rhône ; entrées des quatre espèces : camelots, vin, poids des farines et épicerie j rentes de la ville sur les équivalents " ; recepte de messieurs du clergé ; denyers provenans de l'haussement du prix du sel, deniers prins à change pour fournir au Roy dix mil livres, en déduction des trente mil livres tournois demandez par led. sr, pour subvenir aux fraiz de ses guerres ; " emprunt de trente cinq mil huit cent trente sept livres, dix solz tournoiz, fait on moys de décembre mil cinq cens soixante huict, dont il auroit esté baillé assignacion de remboursement sur la recepte et imposition faite de trente une livres, dix solz tournois sur chacun clocher de la

généralité de Lyon " ; reliquat de l'exercice précédent. \_ Dépenses : " ouvraiges et réparations du pont du Rosne, mesme de la tour du pont et pont levys ; des corps de garde et sentinelles, tant au long des murailles et aux places, et en faire à neuf ès lieux, où il estoit besoing et nécessaire pour la fortification, tiution et deffense de lad. ville ; de la porte neufve Saint Sébastien, pour icelle fortifier et remparer, fayre ung, pont levys et porte colisse barrières et autres réparations et fortifications nécessaires ; pour recouvrer l'hospital Saint Laurens et Trinité des pestifférez ; pour clore toutes les ouvertures et bresches le long des murailles du Rosne, puy les Cordolliers jusques au pont du Rosne et au devant la place desd. Cordelliers, pour faire une chambre pierre massonnerye pour mettre les notables, à la porte neufve Saint Sébastien, pour prendre garde aux entrans et sortans de lad. ville ; achaptz de plateaulx boys de chesne, pour les pontz de boys et pontx levys de lad. ville ; pour reparer une des tours le long du Rosne, joignant la porte et portail rue Neufve, pour avoir dressé une establerye pour l'escuyrie Monsr de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, en l'absence de Monseigneur de Nemours, en une maison Monsr de Montjoly, rue du Ganyvet ; journées des commys pour faire travailler les habitans de chacun penon dee quartiers de lad. ville, pour faire et dresser le chemyn neuf, tirant de la maison de Clugny à Saint Just " ; subvention " aux roy et joueurs de la hacquebutte, affin d'iceulx entretenir comme de coustume pour la deffense de lad. ville " ; frais du " voyage de Me Claude de Rubys, procureur général de lad. ville en court, en la compaignye de srs Claude Platel et Claude Valleton, conseillers, et Me Jehan Ravot, secrétaire de lad. ville, pour empescher que l'exercice de la religion nouvelle ne fust restably en lad. ville ; " feu de joye faict le quatriesme apvril mil cinq cens soixante neuf, à Bellecourt, pour la resjouyssance des joyeuses et bonnes nouvelles de la

victoryre du Roy et mort du prince de Condé ; présent de confitures de la part de la ville à l'ambassadeur du roi d'Espagne, passant par lad. ville, allant en France " ; vollataille et aultres gibiers pour traicter Monsr le conte Ste Flour, passant par lad. ville, conduysant les bandes ytalliennes, allans au service du Roy, de la part de nostre Saint Père le Pape, au bancquet que luy auroit esté préparé par monseigneur le gouverneur " ; \_ " achapt d'une cloche métal, mise en une tour près la porte de rue Neufve, pour donner advis d'ouvrir cet fermer les portes-le long du Rosne, aux heures ordonnées " ; achat de deux vieilles selles, trois testières, troys mortz et trois paires d'estrieux prins de luy, pour harnicher aucuns chevaulx, qui furent fourniz à Monsr le cardinal de Guize, à son despart de ladicte ville, revenant d'Espagne " ;

**Cote : CC 1155 -2**

Référence informatique : 00000375

**1568 1569**

2/2

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Comptes de François Coulaud

---

" despense pour le faict des bledz ; " \_ " denyers payez et remys es mains du trésorier de l'extraordinaire des guerres, par commandement Monsr de Mandellot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, en l'absence de monseigneur le duc de Nemours, pour le payement et solde des gens de guerre à pied estans en lad. ville, ensemble des estatz des sergent major, cappitaines et autres officiers commandans esd. compaignyes ; " \_ solde des trois cens harquebouziers de lad. ville employez pour faire corps de garde, jour et nuyct, ès deux descentes du pont de Saosne et au boulevard de Saint Cler ; " \_ " des deux cens Suisses estans en garnison en lad. ville, tant pour la garde Mons, de Mandellot, que pour la pacifficacion d'icelle ville, dont le Roy

auroit ordonné le payement estre fait tant par lad. ville, messieurs du clergé et nations, que par les habitans des pays de Lyonnnoys, Foretz Beaujolloys et Masconnoys, " don de 1000 " escuz d'or soleil fait par la ville au duc de Nemours, en considéracion de plusieurs bénéfices et advantaiges receuz dudit sr, mesures des deffenses de restablissement en ceste ville de l'exercice de la nouvelle prétendue religion " ; payement des pensions accordées à " plusieurs et divers explorateurs, entretenuz tans ès villes de Genefve que Mascon et Vienne, lorsqu'elles étoient occupées par les rebelles de la nouvelle prétendue religion, esquelles se machinoient plusieurs entreprises sur ceste dicte ville " ; achat de munitions de guerre, de bois, charbon et chandelles pour les corps de garde ; " gaiges des commys aux portes à prendre garde aux entrans et sortans de lad. ville ; des commys pour le fait de la santé " ; \_ " denyers payez en acquet de lad. ville, en déduction de trente quatre mil sept cens quatre vingtz quatre livres tournois de principal, prins à change dès le dixme décembre VcLXVIII, pour lors fournir et prester au Roy, dont led. sr auroit baillé assignacion et remboursement de lad. somme, ensemble des changes accordez par les commissaires de Sa Majesté sur ces deniers provenans de trente une livres, dix solz, sur chacune paroisse ou clocher de la généralité dud. Lyon, montant led. principal, avec 1043 l. 10 s. t. pour les changes, puyz led. temps jusques au payement de la foyre des Roys ensuyvant, la somme de 35827 l. 10 s. t. ; " payement des rentes assignées sur les équivalents ; gages d'officiers

**Cote : CC 1156**

(Registre.) \_ 23 pièces, papier.

**1568-1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Gages des officiers du Consulat

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers du Consulat ; Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; François Garin, " commys par le Consulat à tenir l'estat, mesme de la recepte et de la despense " ; de Jean Raze et Jehan Chelot, mandeurs du Consulat ; de ce dernier et de Gabriel Dumas, " commys soubz le voyer de la ville pour le fait de la santé, et nectoyement des rues de la ville " ; de Claude Saltier, " exécuteur de la haulte justice ".

**Cote : CC 1157**

(Registre.) \_ 22 pièces, papier,

**1568-1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gratiffication de " six escuz pistolletz, vallans quinze livres tournois au courrier qui avoit apporté la nouvelle de la mort du prince de Condé, et victoyre faite sur les rebelles ; " don de 2695 l. t. au duc de Nemours ; volailles et gibiers du banquet offert au comte de Sainte-Fleur, colonel des compagnies italiennes ; confitures offertes à l'ambassadeur d'Espagne ; payement à " Benoist Veysin, marchand de lad. ville de Lyon, de 40 l. t pour quatre livres soyes de plusieurs couleurs, achaptez de lui pour envoyer et faire présent à certain seigneur de la court, duquel lad. ville a receu quelque faveur " ; achat de torches et cierges de cire blanche pour les procession ; " parties fornys par Geoffroy Gailliand, en reliures, pappier, pouldre pour l'escriptoire " ; frais de voyage de Jacques Laurens, feu de joie pour la mort du prince de Condé ; \_ " parties fournies par Guillaume Chazottes, voieur de la ville de Lyon, pour avoir fait

abattre une muraille près le corps de garde de la porte Saint Just, et la maison près Pierre Scize ; pour avoir fait redresser et monter une barrière à la porte Saint Just, et avoir fait racoustrer la porte de lad. barrière ; pour avoir donné à ceulx qui ont aidé à abattre le Temple de la Fleur de Lys, la première foys par commandement de mesd. srs les conseillers. " \_ " Parties de despence du jour St Thomas, appostre, XXIe décembre MVcLXVIII, à la publicacion du syndicat ; " et notamment de " cinq livres à Martial de Bargues, illumyneur, pour avoir fait le préambulle du syndicat, en lettres d'or et d'azur, et vingt-cinq l. t. pour Me André Lorant, pour avoir fait et prononcé, tant en latin que en françoys, l'orayson doctorale. " \_ Inventaire des meubles " appartenant à certaines personnes incogneuz de la prétendue et nouvelle opinion, et lesquelz meubles furent prins et saisis ès portes de la ville au commencement des derniers troubles ".

**Cote : CC 1158**

(Registre.) \_ 19 pièces, papier ; 1 cahier, in-4° ; 10 feuillets, papier.

**1568-1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. " \_ " Parties fournies par Pernecte Farnver, chassière, pour messieurs les conseillers eschevyns de la ville de Lyon, à cause des chassis de l'hostel commun. " \_ " Parties pour messieurs les eschevyns de la ville de Lyon, faites en la grand boucherye, par Estienne Jourdan, charpentier. " \_ Louage par le Consulat à " Monsr Me Laurent Rabot, consellier du Roy en sa court de Parlement de Daulphiné, d'une maison à luy appartenaut, tenue de luy pour louer monsr de Mandelot ". \_ " Roolle des réparations faites en la grande boucherye Lenterne, et

bouticques tripperie le long du Rosne. " \_ Payement de " Maurice Fortune et consortz, pavisseurs, qui ont pavé au longt de la gran boucherie, cousté de bize ; et une partye par le bas des places devant lad. boucherye ont racoustrer les conduictz des eaulx près du puys, ct par le derrier la porte joignant la tripperie, et venant jusqu'aux Rasses du cousté de Saoulne ". \_ " Roolle des recouvreur et manœuvre qui ont travaillé sur la gran boucherie, desseu les Terreaulx à clouze s. t. par journée de recouvreur, et sept s. pour journée de manœuvre. " \_ Payement aux " couvent et religieux de l'abbaye d'Esnay, d'une somme de quinze l. t. deue annuellement sur le jeu de paulme d'Esnay, appartenant à lad. ville " ; \_ " aux prieur et religieux des Jacobins de la somme de cent trente livres a eulx deue à raison de la place publicque faite au devant l'esglize desd. Jacobins ; " \_ " aux dames abbesses et religieuses du monastère Saint Pierre de la somme de huit vigt huit l. t., en la laquelle somme, par sentence du conseil et siège présidial en la séneschaulcée de Lyon, du unziesme d'aoust dernier, lad. ville comme débiterece de certaine pension, deue à Anthoine Thèze, enfans et héritiers de feu Claudine Gondelfinger, leur mère, a esté condempnée envers lesd. dames abbessse et religieuses de St Pierre. " \_ A compte à " Claude Padel, masson à Lyon, sur et en déduction du prix fait des murailles qu'il a fait en une maison appartenant à lad. ville, size sur les fossez de la Lanterne ".

**Cote : CC 1159**

(Registre.) \_ 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

**1568-1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.



\_ Nomination de Me Odoart Lorant, " docteur ès droictz, sr de la Serra, pour conseil ordinaire des procès et affaires de la ville, au lieu de feu M. Mathieu de Vauzelles " ; honoraires de Me Claude Juge, " advocat en Parlement, à Paris " ; de Mse. Anthoine de Massod et Pierre Dausserre, " advocatz ès cours de Lyon " ; de Me Pierre Baron, procureur, et Thorin, son clerc ; gratifications pour " Jehan Le Moynes, l'ung des varletz de chambre de Monseigneur le duc de Nemours " ; pour Dominico Vestin, chevaucheur d'escuyrie, et tenant la poste pour le Roy, à Lyon " ; frais de voyage de Maurice Pocolot, " en court, comme deputé pour les affaires de la ville ; de Loys Reboul, en Viveroys, où il a esté envoyé pour le recouvrement des deniers imposez sur les clochers dud. pays " ; \_ " vacations de Jacques de Fery, tant pour ce qu'il auroit vacqué au fait des louages des maisons, que à coppier et mettre au nect les rolles des cottisez de la religion prétendue réformée " ; de Geoffroy Gallian, " tant pour solliciter, faire contraindre que exécuter les fermiers et plusieurs redevables de la ville, tant à cause des pensions que louaiges et plusieurs aultres debtes de lad. communauté " ; frais de voyage à Tournon, de Guiot de Massod, " garde du scel pour le Roy, à Ly-on " ; frais de vidimus de privilèges de la ville, " des lettres patentes de suppression de la foraine et officiers d'icelle ; des lettres patentes du subside de six deniers pour livre " ; frais de voyage de Claude de Rubys, " procureur général de la ville " ; relation de la procession de la Saint-Michel (1568), à Paris.

**Cote : CC 1160**

Référence informatique : 00000380

**1568 1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ " Prest sur les apparans et habitans de la ville, pour avoir deniers pour promptement fournir au Roy la portion à laquelle lad. ville a esté coctisée avec les villes closes du plat pays, pour la paye de lllm hommes de guerre de pied ; " \_ remboursement des prestz faitz à la ville ès années mil Vc quarante deux et quarante quatre, pour survenir aux affaires d'icelle " ; frais de courtage dus à " Paule de Médicys, pour plusieurs parties et sommes de deniers qu'il auroit fait trouver à change et intérestz, pour le payement et soulde des gens de guerre " ; \_ versement fait par la ville à " Anthoyne de la Porte, conseiller du Roy et receveur général de ses finances à Lyon ", de 16000 l. t. sur les 30000 imposées à la ville, " pour la contribution et licentierment des gens de guerre qui estoient dans ce royaume ". \_ " Achat de bledz à George Luylier, marchand de Dijon en Bourgoigne. " \_ " Acquictz qu'il fault fournyr au compte des denyers patrymoniaux ; " \_ " ordonnance de rabaiz fait à Anthoyne Dumas, cy devant fermier de la gabelle de la boucherie, " en raison des franchises et exemptions faittes et données en l'année VcLXVII, finissant VcLXVIII sur toutes espèces de denrées et vivres amenez en lad. ville durant led. temps, à l'occasion des guerres. " \_ " Despense faite par Jehan Ravot, secrétaire de la ville et communauté de Lyon, au voyage par luy fait en court, le Roy estant à Metz, par le commandement de messieurs les conseillers eschevyns de la ville de Lyon, pour la poursuyte de plusieurs affaires de lad. ville, et entre aultres, par raison du subside de six deniers pour livre, demandé sur toutes marchandises pour le remboursement de plusieurs grandes sommes de deniers, employées durant les derniers troubles pour la conservacion de lad. ville, lequel subside auroit esté accordé sur les marchandises estrangières seulement. " \_ Quittance donnée aux conseillers par " Simphorien Buatier, sr de Montjolly, receveur du

domaine du Roy, à Lyon, " de 2500 l. t., " pour la pension qu'ils doivent au Roy, à cause de la resve et fouryenne ".

**Cote : CC 1161**

Référence informatique : 00000381

**1568 1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Garbeaux des foires de Toussaint, des Rois, de Pâques et d'août

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres et des quinze jours après, pour la franchise des Allemans. " \_ Achat de marques, d'encre, papier, pinceaux, chandelle et boys, " pour le fait de lad. rêve et fourayne ". \_ Garbeaux des foires de Toussaint, des Rois, de Pâques et d'août.

**Cote : CC 1162**

Référence informatique : 00000382

**1568 1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ " Divers acquitz, collations et certificacions, tant ce qui est deub d'arréraiges des gabelles, du subside du loage des maisons, pouldres et salpestres et aultres. " \_ Pensions " deues à plusieurs particuliers habitans de lad. ville et aultres, hospital, haulmosne générale,

femmes vefves et orphelins, assignez sur le revenu des gabelles " ; \_ " change et intérestz " ; \_ gaiges, soldes, estatz, appoinctement et entretenement des gens de guerre à pied, nouvellement levez et mis en garnison en la ville de Lyon pour le service du Roy, tuition et déffence d'icelle ville contre les entreprises des séditieux rebelle et perturbateurs du repos et bien publicq de ce royaume, durant le moys d'octobre dernier (1567) " ; \_ des hommes de guerre à pied choisis et retenuz des bandes françoyses, entretenuz en ceste dicte ville pour la garde, servicté et deffence d'icelle, durant les troubles derniers, et jusques au dernier jour de may dernier (1567) que pour les estatz et appoinctemens de huict cappitaines et ung sergent major " ; \_ paiement des " soldartz et arquebouziers de la ville " ; \_ frais de garde " jour et nuyt aux descentes du pont de Saosne, du cousté de Fourvyère et du cousté du Rosne, aussi à Saint Clair " ; \_ paiement des " hostes Saint Just et Saint George, qui ont lougé les suysses durant cinq moys commençant le Vme aprvil mil cinq cens soixante sept " ; \_ bois, charbon et chandelles pour les corps de garde des portes ; \_ " fraiz pour réparer et clourre les ouvertures et bresches le long du Rosne ; pour réparer et fortiffier la porte neufve Saint Sébastien, la porte Saint Just, la tour du milieu du pont du Rosne, où est le pont levys ; pour faire les sentinelles tout autour de la ville, réparer et faire à neuf plusieurs corps de garde ; " \_ " achapt de pouldres et salpestres, tant de celle venant de Savoye, que de celle acheptée en la Rigauldière ; de bouletz, picqs et pioches et montaigne d'artillerie ; " \_ " estat et entretenement de monseigneur de St Chaulmont, chevalier du Roy estant venu en ceste ville, le commencement des présens troubles, avec force gentilzhommes et soldartz pour la conservacion d'icelle ; " \_ " fraiz pour faire venir vivres, tant du cousté de Bourgoigne, que Dombes et Lyonnoys, pour la provision et monytion de lad. ville. "

**Cote : CC 1163**

Référence informatique : 00000383

**1568 1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Paiement des rentes assignées sur les  
gabelles et les deniers communs de la  
ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par François  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Paiement de rentes assignées sur les  
gabelles et deniers communs de la ville  
aux personnes ci après : Françoise de  
Rubys, dame de Crusilles, vefve de feu  
noble sr messire Claude Paterin, en son  
vivant chevalier, et premier président en  
la court de Parlement, à Dijon ; " Benoist  
de Rochefort, " chanoine de St-Nizier " ;  
Grolier ; dame Catherine, " femme de Me  
Anthoine Bernod, avocat ès cours de  
Lyon " ; Bertrand Polveret, " sr de la Valla,  
cappitaine du chasteau de Pierre Size " ;  
Symphorien Buather, " sr de Monjolly,  
procureur, et à ce nom, de Monsr de St  
Marcel, conseiller au Parlement de  
Grenoble " ; \_ damoyzelle Anne  
Gondelfinger, vefve de feu noble  
Humbert Faure, en son vivant seigneur  
de Thézé " ; Guillaume Creitton, " recteur  
du colleige de la Trinité ", et Claude  
Mathieu, " recteur du collége de Tournon  
" ; \_ " honneste femme Marguerite de la  
Tourt, vefve de honorable homme  
François de Grandriz, en son vivant  
bourgeois de Villefranche " ; Molinod, "  
maistre des six clergeons de la livraison  
de l'esglise Saint Nizier " ; Barthélemy  
Dusocheys, " notaire roial à Lyon " ;  
Benoist de Montconys ; Jehan Baptiste  
Dufour, " secrétaire de l'arcevesché de  
cette ville de Lyon, procureur, et à ce  
nom, de dame Francoise de Rubis, dame  
de Cruzilles " ; Guillaume Geoffroy, " natif  
de Briançon, drappier, à présent  
demeurant à Lyon ; procureur, et à ce  
nom de honorable homme George

Ferruz, capitaine, hab. dud. Briançon, en  
Daulphiné " ; Chappuis, " procureur de  
l'esglise de Saint Nizier de Lyon " ;  
Jacquette Laurencin ; Bonne Trye, "  
femme de monsieur l'avocat Verdon " ;  
Hugues de Gabiano ; Jehan Moyro, "  
commis à la recepte de l'aulmosne  
générale de Lyon " ; François Garnyer, "  
sr du Garrel " ; Frédéric Thomas, "  
commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital  
du pont du Rosne " ; André de la  
Chappelle, " tuteur des enfans de feu son  
frère, Me Jehan de la Chappelle " ; Loyse  
Grollier, " femme de Monsr Nycolas de  
Langes, lieutenant particulier en la  
sénéchaucée et siège présidial de Lyon "  
; Richard Richard, " recteur de l'ospital  
Nostre Dame de Bourgneuf en la ville de  
Mascon " ; Jehan Semeur, " cleric  
demeurant à l'hospital du pont du Rosne  
" ; François Farin, " procureur du couvent  
Nostre Dame de Confort " ; etc., etc.

**Cote : CC 1164**

Référence informatique : 00000384

**1568 1569**

Comptabilité communale (1568 - 1569)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Exécution des dispositions  
testamentaires de monsieur de Licieux

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
dépenses effectuées par François  
Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Exécution des dispositions  
testamentaires du sieur de Licieux en  
faveur de Florys Arnould, marchand  
couroieur de la ville de Lyon, en la  
paroisse St Nizier, et Florye du Verney " ;  
de Jacques Cocard, " bouchier,  
demeurant à Lyon, natif de la paroisse de  
Montrotier ", et de Guette Dumas ; de  
Mathieu Bourdet, " marchand chapellier,  
demeurant en ceste ville de Lyon ", et de  
Claudine Bergeron. \_ Ordonnance  
consulaire prescrivant au receveur de la  
ville de Lyon, en exécution d'un arrêt du  
Parlement de Paris, en date du 20 juin

1569, de remettre à Claudine..... , jeune fille, asgée de neuf à dix ans estant présentement en l'hostel Dieu du pont du Rhosne, la somme de soixante livres parisis, que Loys Berthet et André Comte, armeriers, ont esté condempnez à luy payer, pour raison des excès faitz contre elle ", sauf audit receveur son recours contre les condamnés. \_ Exécution des dispositions testamentaires de " Me Guillaume François, en son vivant recepveur des tailles à Lyon ", en faveur d' " Andrée Daty et Benoiste Richard, paouvres filles à marier ".

**Cote : CC 1165**

Référence informatique : 00000385

**1569 1570**

Comptabilité communale (1569 - 1570)  
Comptes de François Coulaud

---

" Comptabilité. \_ Compte vingt-deuxiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte ville des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville seullement, et de la despense sur ce faite pour ung an entier, commençant le premier octobre mil cinq cens soixante neuf, finissant le dernier septembre mil cinq cens septante, ledict compte présente par-devant vous, monseigr le sénéchal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audict lieu et conseillers de lad. ville, commys et depputtez par icelluy sr pour icelluy compte examiner et clorre. " \_ Recettes : " garbeau de l'epicerie ; impositions, aydes et gabelles ; resve cartulaire et imposition fourayne ; recepte des portz adjacens à la sénéeschaulcée, deppendans de l'acquisition de la resve et fourayne ; cens, servis, pensions et louaiges ; boutique nouvellement faictes pour les trippiers le long du Rosne, tirant à Saint Clair ; boucherie Lenterne ; places mises en pyes depuys la rivière de Saosne et portail Chenavyet, tirant le long des

murailles par dehors à la boucherie Lenterne et despuys lad. boucherie jusques sur les vieilz foussez ; pensions reçues des voysins de la place de Confort, coctizées suyvant la valleur des louaiges des maisons et commodité de lad. place, pour ayder à payer la pension qui se paye aux religieulx dud. Confort, suyvant l'accord faitct entre eulx ; deniers du légat feu Monsr de Licieulx, tant du principal que des arreraiges ". \_ Dépenses : (V. les pièces justificatives cc. 1166.)

**Cote : CC 1166**

Référence informatique : 00000386

**1569 1570**

Comptabilité communale (1569 - 1570)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages de François Lobat, Guillaume Faure, Anthoine Scarron, Balthazard Vallynot, sr de Villette ; Guillaume Roville, conseillers ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; Claude de Rubys, procureur général de la ville ; François Garin, " commys par le Consulat à tenir l'estat, mesme de la recepte et de la despense " ; de Jehan Raze et Vincent Dreu, mandeurs du Consulat, de Mathieu Olier, " coadjuteur auxdits mandeurs " ; de Gabriel Dumas, " commis soubz le voyer pour le fait de la peste " ; de Claude Cartellet, Jacques Marcuse, Estienne de Saint Martin, et Jehan Alisant, " taborins " ; de Claude Psaltier, " me de l'haulte justice " ; \_ Honoraires de Me Jacques Guilloteau, " solliciteur de lad. ville ". \_ Quittance donnée par " Simphorien Buatier, sr de Montjolly, recepveur du dommayne du Roy, à Lyon ", de la somme de 2,500 l. t. due par les comseillers, " à cause de la resve et forayne ".

**Cote : CC 1167**

Référence informatique : 00000387

**1569 1570**

Comptabilité communale (1569 - 1570)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mandement de " dix escus à Bullioud, pour l'oraison doctorale, par luy faicte le jour Saint Thomas " ; \_ achat à Justinien Panse, au prix de 478 l. 2 s. 6 d. t. de " huit pièces tapisserie de Flandres, de laquelle a esté faict présent à madame la gouvernante a sa première gésyne, faicte en ceste ville " ; à Henry Austraim, au prix de 450 l. t. de " huit pièces de tapisserie de Flandres, de laquelle a esté faict le présent à monsr de Chambéry pour le rendre plus inclin et plus affectionné à la conservacion de la citadelle de laquelle deppend aussi la seurté de lad. ville " ; \_ " à Pierre Bernico, marchand joyelier, aux prix de 135 l. 13 s. 9 d. t. " d'une chaisne d'or, y comprinse la façon d'icelle, de laquelle a esté faict présent à l'abbé de Belle Estoille, lequel a esté envoyé en ceste ville porter le paquet du Roy, contenant advertissement de l'heureuse victoire que le Roy a eue en la bataille donnée le IIIe de ce mois (octobre 1569) contre ses subjectz rebelles " ; \_ à Robert Thévenet " marchand joallier, " au prix de 274 l. 1 s. 3 d. t. d'une chaisne d'or en sainture à passement, sans esmail, avec le vase au bout, et d'une aultre chaisne à porter au col de mesme façon " ; \_ à Antoine Guillemard, marchand dud. Lyon, de vellours, pour faire présent à certains gentilzhommes de ce pays " ; \_ gratification à " Deo Vestin, chevaucheur, tenant la poste pour le Roy à Lyon, et à Nycollas Chevallier, son secrétaire " ; paiement de " Claude Carterel, Jacques de la Marquise, Jehan Traffau et Pierre Gapt, taborins " ; de Léonard Marix, " fondeur, tant pour les quatre marqués par luy faictes, pour marquer les balles

d'epicerie grabellées, que pour avoir agrandy et eslargy la mesure du bled des bichetz et bichectes, csquelles le coppon qui estoit de lad. mesure, outre icelle, a esté réduit et remys en la mesure dud. bichet et bichette " ; achat à " François de Castres, marchant portugois, d'ung bassin et vase d'argent doré vermeil, pezant doze marcz ou environ, à raison de trente deux livres le marc, achapté dud. Castres, que pour les avoir faict remettre en couleur, et pour les estuytz d'iceulx, desquelz a esté faict présent à madame la gouvernante, femme de Monsr de Mandelot, lieutenant général pour Sa Majesté en ceste ville, en l'absence de monseigneur le duc de Nemours " ; paiement à " Symon de Beaulieu, de torches et cierges de cire blanche livrées et fournies pour deu processions généralles, faictes l'une au mois de juing, et l'aultre au mois d'octobre derrenier ". \_ Compte pour la mezon de la ville deu à Jane Millier et Geoffroy Gailliand, pour pappier, parchemin et anchre ; deu à Mathieu Montchal, appoticaire, pour torches " ; \_ à " .....Quinquaulx, marchand joyallier dud. Lyon, d'une chayne d'or achaptée de luy, et de laquelle a esté faict don à Madame Larchier, pour aulcunement recognoistre les vaccations et labeurs de Monsr M. Michiel Larchier, son mary, Conseillier du Roy et superintendant de la justice, par luy prinses, depuis deux ans qu'il est en ceste ville, par commission du Roy, durant lequel temps il s'est souvent transporte à la requeste et poursuite du Consulat, en plusieurs rues et endroictz de lad. ville, tant pour raison des maisons qu'il a convenu abatre et desmolir par son ordonnance pour l'eslargissement des rues et embellissement de la ville que pour plusieurs autres affaires ".

**Cote : CC 1168**

Référence informatique : 00000388

**1569 1570**

Comptabilité communale (1569 - 1570)  
Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Frais et vacations de Claude de Rubys, procureur général de la ville ; de Jehan Ravet, secrétaire de la ville ; honoraires de Me Claude Juge, " avocat en Parlement, à Paris " ; de Me Anthoine de Masso, " avocat en la seneschaulcée de Lyon, et procureur substitué de la ville en l'absence de Me Claude de Rubys " ; de Me Mathieu Thomé ; " fraiz de poste de noble Anthoine Grollier, contrerolleur général des finances du Roy à Lyon, d'ung voyage qu'il a fait en court, à la prière et requeste du Consulat " ; gratification à " Mes François Devetz et.... de Marles, secrétaires de M. de Mandelot, lieutenant général " ; \_ à " Me.... Daragon, l'ung des secrétaires, de monseigneur le duc de Nemours, lieutenant général pour le Roy en ceste ville et pays de Lyonnays " ; à " Monsieur Lemort, secrétaire de monseigneur le duc de Nemours " ; payement de " Pierre Grata, clerc à Lyon " ; de de Claude Barsusaube, notaire royal.

\_ Quittance donnée par " Zacarie Godard, conseiller du Roy et recepveur général de ses finances à Lyon " au Consulat de la somme de 10005 l. t. " en testons de douze solz pièce, IXm l. douzains MV l. ; et cela, pour le parfaict de la somme de vingt mil livres restans de la somme de trente mil livres, à laquelle les habitans de lad. ville de Lion avoient esté coctisez par Sa Majesté pour leur part de la contribution des villes clozes, mise sus en l'année mil VcLXVIII ". Indemnité de 1715 l. 1 s. t. allouée par la Cour des Aides à " Jehan Vivian, de la ville de Mende, pour raison de certain emprisonnement faict de sa personne, pour le payement des rentes deues à certains particuliers, assignez, soubz le nom de la ville de Lyon, sur les équivalentz du pays de Givodan ". \_ Versement fait par François Coulaud, " receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la somme de 3121 l. 7 s. t., assavoir 3000 l. de principal, remys es

mayns de monsr de Montjolly, par commandement verbal de monsr le gouverneur par forme de prest, pour le payement et solde des gens de guerre, estans en garnyson en lad. ville, dont le remboursement est assigné sur les louages des maysons des absens de lad. ville de la prétendue relligion, et CXXI l. VII s. t. pour le change et intérestz. " \_ Frais de courtage payés à Guillaume le Riche et à Paule de Médicis.

**Cote : CC 1169**

Référence informatique : 00000389

**1569 1570**

Comptabilité communale (1569 - 1570)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.

\_ Quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville : " damoyselle Anne Goudelfinger, héritière de feu dame Claude Perret, sa mère " ; François de Ruzinant ; Benoist de Rochefort, " chanoine de St-Nizier. ; Pierre Grollier, " docteur en droictz, advocat, demourant à Lyon " ; " dame Catherine Gimbre, femme de Monsr M. Anthoine Barnod, advocat en la court dé la sèneschaulcée et siège présidial de Lyon ; " Bertrand Polveret, " cappitaine du chasteau de Pierre Size " ; François de Bourges, " conseiller du Roy, trésorier et recepveur général du Daulphiné " ; André de la Chappelle, " tuteur des enffans et héritiers de feu son frère Me Jehan de la Chappelle " ; Pinatel ; Bonne Trye, " femme de Monsr l'advocat Bourdon " ; François Garnyer et Jehan de Cornillon, héritiers de Claude Le Gourd " ; Martin Prunier, " Sr de St André de Grenoble, conseiller du Roy, trésorier et receveur général de Daulphiné . ; " le cappitaine Georges Ferruz " ; " damoyselle Catherine de la Tour, vefve

feu noble Luxembourg de Gabiano " ;  
 Barthélemy Dusocheys ; Jehan et Benoist  
 de Montconys ; Jehan-Baptiste Dufour, "  
 secrétaire de l'arcevesché de Lyon,  
 procureur et à ce nom de dame  
 Françoise de Rubis, dame de Crusilles " ;  
 Nycollas de Langes, " lieutenant  
 particullier en la séneschaulcé et siège  
 présidial de Lyon " ; " damoyselle  
 Jacqueline Laurencin " ; " honorable  
 Richard Richard, recteur de l'ospital  
 Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de  
 Mascon " ; Henry Sève " tuteur, et à ce  
 nom, de ses chers cousins Mathieu et  
 Léonard de Vauzelles, enfantz héritiers de  
 feu Monsr Me Mathieu de Vauzelles,  
 vivant advocat pour le Roy, à Lyon " ;  
 Molinod, " maistre des six clergeons de la  
 lyvraison de l'esglise Saint Nizier, de  
 Lyon " ; Chappuiz, " procureur de l'esglise  
 Saint Nizier " ; Frédéric Thomas, " commis  
 à la recepte des deniers deubz à  
 l'hospital du Pont du Rosne " ; Daveyne, "  
 commis à la recepte de l'haulmosne  
 générale " ; etc., etc.

**Cote : CC 1170**

(Portefeuille.) \_ 16 pièces, papier..

**1569-1570**

Comptabilité communale (1569 - 1570)  
 Pièces justificatives des dépenses de  
 François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 dépenses effectuées par François  
 Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Rentes dues et payées par le Consulat à  
 " Guillaume Creytton, recteur du collège  
 de la Trinité " ; " François de Bourges,  
 conseiller du Roy, et recepveur général  
 du Daulphiné " ; au " cappitaine Jehan  
 Ferruz " ; à " l'abbesse du monastère royal  
 Saint Pierre de Lyons . " Attribution du  
 legs de Licieux à Marie de Michealon,  
 dite Chassearnouze, Catherine Grangier,  
 Jane Charretier, Anthoinette Rissaude, du  
 lieu de Vernoux ; Catherine Martin,  
 Yzaheau Bonardet, de Lyon.

**Cote : CC 1171**

(Portefeuille.) \_ 28 pièces, papier.

**1569-1570**

Comptabilité communale (1569 - 1570)  
 Pièces justificatives des dépenses de  
 François Coulaud  
 Paiement des rentes dûes aux  
 propriétaires des bancs de la vieille  
 boucherie

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 dépenses effectuées par François  
 Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ Paiement des rentes dues aux  
 propriétaires des bancs de la vieille  
 boucherie : à " noble Pierre Guerrier,  
 escuier, sr de Combelande " ; à "  
 messieurs les custodes de Sainte Croix  
 " ; etc., etc. \_ " Partyes fornies par Claude  
 de la Rochelle, me charpentier, pour  
 messieurs les conselliers eschevins de la  
 ville de Lyon, par commendement de  
 monsr le voyer en la grand boucherie  
 Lanterne. " \_ Bancz qui ont vacqué en la  
 grand boucherie Lanterne. " \_ Paiement  
 à " Jehan Matron, lanternier, de quatre  
 vingtz et ung pied de canons et tuyaulx  
 de fert blanc, et iceulx posez aux  
 couvertz de la grand boucherie " ; de a  
 Loys Brossard, masson, et André Du Boys,  
 charpentier, pour avoir recouvert sur  
 l'establerye de l'escuyrie de monseigneur  
 de Mandelot, au logis du Crible, rue de la  
 Vieille Monnoye ", paiement à " Me  
 Laurent Rabot, conseiller en la court de  
 Parlement du Daulphiné du louaige de la  
 maison que tient monseigneur le  
 gouverneur au petit pallaix. " \_ Frais "des  
 troys feuz qui ont esté faitz, tant au  
 devant l'hostel de la ville, sur le pont de  
 Saosne, que en la place des Cordelliers, à  
 la nouvelle de l'heureuse victoyre, que  
 Dieu a donné au Roy en la bataille contre  
 ses ennemys, le troysiesme du mois  
 d'octobre dernier (1569). \_ Achat à "  
 noble Claude de Bourges, sr de Myons, de  
 sa maison, size aud. Lyon, près les  
 Cordelliers. \_ " Paiement à " François  
 Gaifier, religieux et procureur de révérend  
 père en Dieu Vespasien Gribaldi,  
 archevesque et comte de Vienne, abbé

de l'abbaye d'Esney ", de la pension de 5 l. t. due " sur le jeu de paume dud. Esney ".  
 \_ " Etat des comptes des fraiz et mysés, par Jacques Guilloteau, praticien de Lyon,, frayez et débourcez par le menu, pour les affaires de messeigneurs les conseillers et eschevins de la ville de Lyon, tant à la poursuytte de la vente de la maison de Cluny, que des démolitions de maisons, sizes rue des Troys Pigeons, traverçant en rue Chalamont, et ce, par le commandement desd. srs ".  
 \_ Acompte payé à " Claude Padel, masson à Lyon, sur et en déduction du pris fait qu'il a prins à faire de lad. ville en la maison appartenant à icelle sur les fossez de la Lenterne ".  
 \_ Payement, après vue d'expert, de Pierre Dijon, " pour avoir levé et emporté des terres dans les fossez de la ville, despuys la maison de lad. ville estant sur les terreaulx, là où demeure le cloustrier et l'appoticaire, assavoir toutes les terres qu'estoyent dedans le jardin et chemin de la court ".

**Cote : CC 1172**

Référence informatique : 00000392

**1569 1570**

Comptabilité communale (1569 - 1570)  
 Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
 \_ " Etat des gaiges des commys à faire la recepte de la resve et fouryenne, et contrerolle aussi des marqueurs et autres officiers, servans durant la franchise des foyres, et des quinze jours après pour la franchise des Allemans ".  
 \_ " Parties et fraizournyz par Geoffroy Galliard et Mychel de Bruyes, en papier, marques aux armoyries du Roy et de la ville, encre, pouldre pour l'escriptoyre, boys et chandelles " ; payement de Michel Jove, " tant pour avoir relié certains priveilleiges des foyres de ceste ville, que pour avoir imprimé certains acquictz en blanc,

servans pour la resve forayne ". Garbeaux des foires de Toussaint 1569, des Rois, de Pâques et d'août.

**Cote : CC 1173**

Référence informatique : 00000393

**1559 1570**

Comptabilité communale (1559 - 1570)  
 Contrôle des comptes de François Coulaud pour les années 1559 - 1569

---

Comptabilité. \_ Contrôle des comptes de François Coulaud, pour les années 1559-1569.

**Cote : CC 1174 -1**

Référence informatique : 00000394

**1567 1570**

1/2

Comptabilité communale (1567 - 1570)  
 Comptes particuliers

---

" Compte particulier des deniers levez sur aucuns particuliers, manans, et habitans et négocians, en la ville de Lion, que vente de marchandises appartenans à aucuns de lad. ville de Lion, estans de la nouvelle religion, et ce, depuis le sixiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante sept, jusques au dernier jour de fevrier mil cinq cens soixante et dix ; Me Guyot de Masso commis. \_ Lettres patentes de Charles IX, datées de Cognac le 31 août 1565, portant nomination de René de Birague, " conseiller du Roy en son Conseil Privé, et président en son conseil souverain estably delà les Montz ", comme " lieutenant général au gouvernement de Lionnoys, en l'absence du duc de Nemours, " au lieu du " sr de Losses, chevalier de l'ordre, et cappitaine de la garde escossoise " , rappelé par le Roi. \_ Lettres du sr de Birague, données à Lyon, le 2 octobre 1567, approuvant la nomination faite par le Consulat de



Guyot de Masso, " garde du scel aud. Lyon, pour faire la recepte et despence des deniers, qui seroient levez sur laditte ville, pour la seureté et deffence d'icelle ".  
 \_ Lettres du même, données à Lyon, le 25 mai 1568, " par lesquelles il auroit de nouveau pourveu Me Guyot de Masso à recevoir les deniers provenans dud. emprunt ; et donné pouvoir audit de Masso contraindre et faire contraindre tous et chacuns les dessusnommez en cesd. roolles ".  
 \_ Autres lettres du même, données à Lyon le 13 octobre 1568, continuant sa commission aud. de Masso.  
 \_ Autres lettres du même, données à Lyon, le 9 octobre 1567, commettant " Jehan Buisson et Claude Dupré, marchant dud. Lyon, pour recevoir toute la marchandise de ceulx de la religion prétendue refformée, tant de ceulx qui sont absens, que autres qui seroient trouvez du costé du Rosne, lesquelles seroient transportées et remises au lieu des Célestins ".  
 \_ Autres lettres du même, données à Lyon, le 7 novembre 1567, commettant " Berthelley Flavard et Jehan Dodo, tant pour faire l'avalluation et estimation des draps et balles de laynes, estans en magasins du costé de Fourvière et du costé du Rosne, que pour faire la vente et délivrance d'iceulx draps et laines ".  
 \_ Autres lettres du même, données à Lyon le 10 octobre 1567, commettant Bertrand Castel et Charles Serre, " à recevoir ez magasins du costé de Forvière, estably en la salle où souloit estre tenu anciennement le chappitre Saint Paul, et garde. toutes les marchandises, qui seroient envoyées par ceulx à ce commis et deputez ".  
 \_ Lettres de " François de Mandelot, seigneur de Passy, chevalier de l'ordre du Roy, et gouverneur pour Sa Majesté à Lion, païs de Lionnois et Beaujollois, en l'absence du duc de Nemours ", données à Lyon, le 10 mai 1559, " par lesquelles ledit sr mande aux conseillers et eschevins de lad. ville, qu'ilz aient à proceder à la taxe et cottisation sur ceulx de la prétendue religion. "  
 \_ Recettes : " roolle de la cottisation, faicte et imposée sur les habitans et négociateurs en lad. ville de Lyon, par led.

sr de Birague..... du 6 octobre 1567. Parmi les cotisés figurent : Benoît Buyart, " tailleur de livres " ; Claude Pons, Pierre Perrachon , Claude Le Vez, " orphèvres " ; M. Vincent, " lieutenant de la Conservation " ; Jehan de Saint Paoul, " orlogier " ; Guillaume Maillot, libraire ; André de Laval, " orphèvre " ; les frères Huguetan, libraires ; Jehan Saugrin, libraire ; Salvator, médecin ; Zacarie, libraire ; Benoît Braillon, " tireur d'or " ; Pierre Mulet, libraire ; Me Tristan " joueur d'instrument " ; " la vefve de Cottière " ; Étienne Baulier, " tireur d'or " ; Pierre Mulet, " libraire " ; Claude Meley et Guillaume Barbier, " tireurs d'or " ; Jehan Creton, imprimeur ; Jehan Villager et Jehan Thierry, " orphèvres " ; Jehan Savion, imprimeur " ; Jehan de la Garde et François Royer, " orphèvres " ; Burelle, " orphèvre " ; Jehan Pan, imprimeur ; Corneille de Hays ; Étienne Fuillot, Guy et Jehan Naze, " orlogiers " ; Pierre Gallet, Anthoine Granjen, Jehan Perat, " orphèvres " ; Bastien Huberlin, Allemand ; Guillaume Gasche, " tireur d'or " ; François Grégoyre, imprimeur ; Paris Presta, " maistre d'escole " ; Jehan Carrel, " imprimeur, gendre Claude Serruyn, imprimeur " ; Claude Semeur, " dict le Cayon, imprimeur " ; Pierre Fournier, " orphèvre " ; Jehan Meyrieu, " imprimeur " ; etc., etc.

**Cote : CC 1174 -2**

Référence informatique : 00000395

**1567 1570**

2/2

Comptabilité communale (1567 - 1570)  
 Comptes particuliers

---

Contribution de 17967 l. levée le 1 mai 1569, par ordre de M. de Mandelot, " sur les manans et habitans et négocians en laditte ville de Lyon ", pour le " paiement des gens de guerre estans en garnison en laditte ville ". Parmi les contribuables figurent : messire Laurentier, " docteur, genevoys " ; Tristan Droin, " joueur

d'instrument " ; François Dogier, " dict de Ruez, orphèvre " ; Pierre Fournier, " orphèvre, rue St Jehan " ; Henry Bertrand, " orfebvre " ; Alexandre Compte, " Milanois " ; etc. \_ Vente des marchandises saisies ; compositions pour lesdites marchandises ; " sommes receues par les quitances d'aucuns particuliers, non trouvés comprins au roolle de Guyot de Masso soubz leur propre nom, mais soubz noms donnez à plaisir, par lesquelz ilz estoient mieulx congneuz ". \_ Recette de " me Simphorien Buyatier, sr de Montjolly, commis à la recepte des louaiges des maisons d'iceulx de la nouvelle religion " ; de Me Pierre Allard, " commis à la distribution des selz aux greniers et magasins à sel de lad. ville ". \_ Dépenses : versement à Me Nicolas, conseiller du Roy, et par luy commis à tenir le compte, et faire le payement des fraiz de l'extraordinaire de ses guerres, et à Jhérosme de Bragelongne, trésorier de l'extraordinaire, de la solde des gens de guerre françois, en garnison dans la ville " ; à Me " Michel Sublet, conseiller du Roy et trésorier général de son artillerie " ; du coût des " pouldres et salpestres " ; à Adrien Peremol, " conseiller du Roy, commis à tenir le compte et faire les fraiz extraordinaires de ses guerres ", de la solde d'une " compagnie de gens de guerre à pied suisses, estans, pour le service du Roy, en garnison en lad. ville de Lion, durant six mois entiers " ; à François Coulaud, receveur des deniers communs, de la solde de " deux cens harquebousiers de ladicte ville de Lion, estans soubz la charge du cappitaine Salla " ; payement de Charles Serre, " commis par le sr de Birague à faire la recherche des marchandises de ceulx de la religion prétendue réformée, et commis à la garde desdictes marchandises " ; à Jehan Malezieu, " de vingt-deux arquebuzes, de pouldres et cordes, d'harquebouze, baillées au cappitaine Jehan Vernay, chef et conducteur de deux frégattes, dressées pour servir de forces sur les rivières du Rosne et de la Sonne " ; des " massons, charretiers et mannouvriers qui ont travaillé, tant sur la tour du milieu du

pont du Rosne, aux murailles de ladicte ville de Lyon, que aux corps de garde du pont du Rosne ", de Pierre Faure et Albert Bassio, " ingénieurs, pour la confection des chemins depuis la porte de Pierre Size, jusques au corps de garde de Bresset " ; de " frères Jacques Périer et Jacques Maistrel, prieurs du couvent de Confort et des Carmes aud. Lion, pour avoir assisté à faire la recherche des livres suspectz et sensurez " ; de Marc Collon, " marchand armurier, demeurant à Lion, pour CLX morions " ; de Claude Oyselet, me charpentier, " pour avoir travaillé au corps de garde de la porte Saint Just " ; frais de garde des portes, d'inventaire des marchandises saisies, gages d'officiers ; deniers irrecouvrables

**Cote : CC 1175**

(Registre.) \_ In-folio, 532 feuillets, papier.

1565-1570

Comptabilité communale (1565 - 1570)  
Livre de raison contenant les revenus et les dettes de la ville

" Livre intitullé B par parties et comptes doubles, en forme de livre de raison de marchand, tenu par François Garin, à ce commis par le Consulat, de tous les deniers communs, dons et octroiz, revenuz et charges de lad. ville et communauté, ensemble des parties casuelles, tant de la recepte, que de la despense qui s'en fera par le receveur desd. deniers, affin de pouvoir par led. Consullat, plus facilement veoir l'estat des affaires de lad. communauté, et le fondz de caisse des deniers de la recepte dud. recepveur, pour pouvoir par icelluy consullat myeulx et plus seurement en ordonner ".

**Cote : CC 1176**

(Portefeuille.) 27 pièces, papier.

1570-1571

Comptabilité communale (1570 - 1571)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Gages des officiers et employés du Consulat

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Gages des officiers et employés du Consulat : Jacques de Grymod, Symphorien Buatier ; Edouard Lorans ; François Grolier ; Poncet Bonnet, conseillers ; Claude de Rubys, procureur général ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; François Garin, " commis par le Consulat à tenir l'estat mesme de la recepte et de la despense " ; Claude Saltier, " exécuteur de la haulte justice " ; Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs du Consulat ; Pierre et Jehan Vande, " père et filz, commys à sonner la clochette du réveil, chacun lundy matin, l'ung du cousté de Fourvière, l'autre du Rosne " .

**Cote : CC 1177**

(Portefeuille.) \_ 33 pièces, papier ; 2 cahiers in-4° ; ensemble 14 feuillets, papier.

**1570-1571**

Comptabilité communale (1570 - 1571)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Frais de justice

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de justice : honoraires de Mes Audoyne, " advocat en la court de Parlement de Daulphiné " ; Anthoine Dechassio, " advocat en la sénéchaussée de Lyon et procureur substitué de lad. ville en l'absence de Me Claude de Rubis, procureur d'icelle " ; frais du " voyage par luy fait en court, durant deux moys et demy, qu'il a vacqué à la poursuite faite envers Sa Majesté, à ce qu'il luy pleust de laisser au gouvernement de ceste ville et pays de Lyonnoys Monseigneur de Mandelot, au lieu et par la démission

faite dud. gouvernement par Monseigneur le duc de Nemours, ce qui auroit esté par luy obtenu " ; honoraires de Me Paulmyer, " agent des affaires de la ville à la suite de la court." Frais de voyage de " Jherosme de Chastillon, président en la sénéchaucée de Lyon, et l'ung des consulz eschevins de la ville de Lyon " ; du receveur Coulaud en Vivarais, de Nicolas de Langes, " lieutenant général en la sénéchaucée de Lyon, à Blois ".  
\_ Frais faits pour le pour le compte de la ville par Claude Le Juge, " advocat en Parlement " ; par Jacques Guilloteau, " solliciteur des affaires et procès de la ville, pour affichage des " placardz faitz par auctorité de Monsr Me Michel Larcher, conseiller du Roy en sa court de Parlement à Paris et superintendant de la justice de ceste ville de Lyon, commissaire par Sa Majesté en ceste partye, sur l'aliénation de la somme de cinquante mil escuz sur les biens ecclésiastiques, pour raison de la vente de la maison de Cluny, et ce, tant aux portes des églises Saint Pierre les Nonnains, à la porte principale du pallais de ceste ville, que ailleurs " ; frais d'expédition du " procès-verbal sur la décoration de la ville et premiers pavez ordonnez estre faitz aux despens du Roy " ; frais d'assignation aux " maistres des basses ouvres et à tous les marchans de charbon de ceste ville " ; " sommation faite contre Desgouttes, procureur des propriétaires des maisons circonvoyines de la place de Confort ; assignation contre Jehanne de Lorme, veufve de feu Maistre Olivier Roland, pour venir au premier jour de police, playder et respondre aux réquisitions de mesd. srs, pour avoir mené ung sergent expressément en sa maison " ; " information contre Léonard Charrasson, sergent royal, sur la complaincte faite par ung nommé Claude Aspot, marchand chandelier de la rue Duboys, au Cheval Bardé . ; " exploictz baillez à chacun des cottizez, en l'emprunpt demandé par Sa Majesté sur les manans et habitans de ceste ville de Lyon, à raison de six deniers t. pour chacun " ; " expédition de l'escrout et emprisonnement fait en l'an 1568, es

prisons de Roanne, de la personne de Jehan Vivian ; d'un acte ou ordonnance faite par Monsr le Président Larcher, touchant l'emprisonnement de Blaise de Lespine, serviteurs des srs frères Chamaguyen " ; gages du sergent, " qui auroit esté avec led. Guilloteau le 10e de juin 1570, jusques à la grange du recepveur Charron, hors les murs de la porte rue Neufve, pour l'aller contraindre, par emprisonnement de sa personne, à payer la somme de quatre-vingtz-dix livres t. en laquelle il estoit cottizé, en l'emprunt demandé par Sa Majesté ; information contre les gresseurs et empoisonneurs des portes de ceste ville, y voullans semer la contagion de peste ".  
 \_ Payement de Pierre Blache, " cler dud. Lyon, tant pour avoir vacqué par plusieurs et divers jours à faire payer les imposez au rolle de l'emprunt, fait par Sa Majesté sur les riches et aysez de lad. ville, que aussi pour avoir vacqué au deschargement de certaine quantité de sel, achapté pour la provision et munition de lad. ville ; de Deo Vestin, " chevaucheur d'escuyerie, tenant la poste pour le Roy à Lyon ", et de son secrétaire ; de Me Mathieu Thomé, " procureur en la sénéchaucée de Lyon " ; de Pierre Grata, cler ; des " sergens royaulx qui ont esté exécuter les bouchiers et trippiers de la grand boucherie Lanterne, pour le louage de leurs bancz et boutiques " ; de Me Jehan Marfourat, cler de Monsieur le président de la Turrette

**Cote : CC 1178**

(Portefeuille.) \_ 13 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1570-1571**

Comptabilité communale (1570 - 1571)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité.\_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Désignation des personnes appelées à bénéficier des dispositions

testamentaires de feu Me Guillaume François : Permette Jambefort ; Anthoine Thévenard, tissotier, de Lyon ; des personnes appelées à bénéficier du legs du sr de Licieulx ; André Rissoud et Jeanne Morette ; Jacques Pallier, " de la paroisse de Filhac, mandement de Chalançon, en l'hault Viverès ", et Jeanne Duchamp ; Pierre Morette et Marguerite Rissoande ; Jehan Guinet et Reynaude Salhenche ; Me Pierre Reboul. " notaire royal et delphinal de Valence, habitant et natif du lieu de Marzane, évesché dud. Vallence " ; et Loyse Piberese ; Michel Foyassan de Romans et Jeanne Chalance ; André Servant, " du lieu et mandement d'Orche en Dauphiné ", et Jehanne Rayne ; Michel Fouassan, de la " paroisse de Charmes en Daulphiné, et Jehanne Martin dicte de Chalan " ; Barthélemy Du Bost et Anthoine de Chanaleilhes, toutes les dites filles dudit lieu de Vernoux. \_ Contrats de mariages des bénéficiaires susdits.

**Cote : CC 1179**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier ; 4 cahiers, in-12, papier, ensemble 62 feuillets.

**1570-1571**

Comptabilité communale (1570 - 1571)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Frais de change payés de les conseillers

Comptabilité.\_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de change payés par les conseillers, " de la somme de trente-cinq mil deux cens dix-huict livres, seize solz, par eulx prestée et fournie au roy soubz le nom de la ville et communauté, dès le dixiesme décembre mil cinq cens soixante-huit, de laquelle somme principale, lad. ville et communauté auroit esté assignée par Sa Majesté sur les clochiers de la généralité de Lyon ".  
\_ Venté par le Consulat à " Claude Clément, dict Ménestrier, marchant cytoien dudit.

Lyon ", d'une rente sur les équivalents des diocèses de Mende et du Puy, à lui cédés par le Roi, pour les 27,000 l. t., par lui levées " par forme d'emprunt sur les manans et habitans ayzés de la ville de Lyon. " \_ Testament de " dame Philiberte Nycolas, vefve de feu honorable homme Jehan Berthet, en son vivant marchand bolengier " ; \_ " Rétrocession et transport par feu monsieur Bullyon à madame sa mère de la rente due sur les équivalents de Forestz, Beaujollois et Vivarais et sur ceulx de Mende et le Puy ". \_ Lettres du Roi en date de Paris, le 17 mars 1571, ordonnant le payement à " Me Guyst de Masso, cy-devant commis à tenir le compte et faire la recepte et despense des deniers provenans tant des cottisations faictes sur les habitans et négotians en nostre ville de Lyon, que vente de marchandises appartenans à aulcung de lad. ville de la religion prétendue réformée ", de la somme de 4945 l. 5 s. 7 d. t. par lui " employée à la solde de la gendarmerye et guarnison estant en la ville de Lyon, pour la seureté d'icelle et du pays de Lyonnays ". \_ Payement du sénéchal de Lyon, G. de Gadaigne. \_ Quittance donnée par Simphorien Buatier, sr de Montjolly, de ce qui lui est du par la ville pour la ferme de " la resve et forayne ". \_ " Estat des gaiges des commys à faire la recepte et contrerolle par le menu de la resve et fourayne aux portes et yssues des rivières de la ville de Lyon, aussy des marqueurs et aultres officiers, servans durant la franchise des quatre foyres et des quinze jours après pour la franchise des Allemans ". \_ Garbeau des foires de Toussaint 1570, des Rois, de Pâques et d'août, 1571.

**Cote : CC 1180**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

### 1570-1571

Comptabilité communale (1570 - 1571)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Mandats et quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Mandats et quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville : " Benoist de Rochefort, chanoine de Saint-Nizier " ; Pierre Grolier ; damoyse Catherine Gymbre, femme de Monsr Me Anthoine Barnod, docteur es droictz, avocat es cours de Lyon " ; Jehan de Cornillon ; " François du Puget, conseiller du Roy au siège présidial à Lyon " ; André de la Chappelle, " comme tuteur des anffans et héritiers de feu Me Jehan de la Chappelle, son frère " ; Pierre Pinatel ; " honorable homme Richard Richard, recteur de l'hospital Nostre-Dame de Bourgneuf en la ville de Mascon " ; Pomponne Bellièvre, " conseiller du Roy en son conseil privé " ; Fédéric Thomas, " recepveur des deniers du Pont du Rosne " ; frère Jacques Périer, " prieur du couven de Nostre-Dame de Confort " ; Chappuis, " procureur de l'esglise Saint Nizier de Lyon ; Barthélemy Dusocheys ; " le cappitaine George Ferruz, de Brianson en Daulphiné " ; vénérable personne, Me Claude Mathieu, recteur du collège de Tournon " ; " damoyse Anne Gondelfinger, vefve feu noble Humbert Faure, en son vivant seigneur de Thézé, bourgeois citoyen de Lyon ", etc., etc.

**Cote : CC 1181**

Référence informatique : 00000402

### 1570 1571

Comptabilité communale (1570 - 1571)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Location à " Me Laurens Rabot, conseiller du Roy au Parlement de Grenoble, de la maison où est lougé

Monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville en l'absence de Monseigneur le duc de Nemours ". \_ Payement à Gabriel Dumas de " ses gaiges de huict moys qu'il a esté employé soubz le voyer de lad. ville pour le fait et règlement de la santé, qu'aux ouvraiges et réparations de ladicte ville " ; à " Claude de la Rochette, charpentier, de certains ouvrages de charpenterie par luy faitz pour les réparations des bastimens et maisons de la ville " ; de Jehan Picquard, " me maçon pour les réparations de massonnerie de la maison de ville " ; " Parties faittes et fournies par Estienne Genyn, pour avoir fait porter une grande eschelle de trente-cinq pas ou eschallons d'haulteur, pour monter et descendre au Pont du Rosne du costé la Guillotière, laquelle eschelle auroit esté desrobbée " ; " barrières de boys sur le Pont du Rosne, pour garder que les gens, chevaux et charrettes ne tombent en la fousse là où l'on fait la voulte " ; " pour une grosse porte de la ville faite de grosses postz de sappin par derrier et de grosses postz de puble par dehors, icelle porte servant pour fermer la porte appelée des filles, pour fermer le Rosne, laquelle porte est derrier et près le collège de la Trinité " ; " pour réparations en la cuysine que tient monsr le secrétaire Ravot ; en la cuysine de Monsr le receveur Coulaud, pour avoir fait ung remboursey ou lambris au grenyer ou chambre des clerz de monsr le secrétaire Ravot " ; " pour avoir abatu la modelle, que fust faite pour faire la maison de la ville sur Sausne, et icelle portée en la maison de la ville, et icelle avoir remontée comme elle est de présent " ; " pour avoir fait au grenyer de monsr le receveur Coulaud, une allée pour aller aux privez, laquelle est fonsée par dessus " ; pour avoir fait le fourneau en la chambre de monsr le secrétaire Ravot et avoir fait quatre rateliers à la gallerie de la maison de la ville, pour entreposer les armes, ensemble ung rayon en son comptoir ; pour avoir fait ung rastellyer boys sappin, pour mettre en l'estable que tient monsr Ravot ; pour une petite fenestrc servant pour fermer

led. estable ; pour une eschelle de boys sappin pour monter et descendre les armes de la maison de la ville ; pour une postz de sappin, pour monsr le secrétaire Ravot, pour icelle mettre sur la court ; pour y entreposer les herbes et aultres choses, avec des portans plus une postz boys chesne, pour mettre au dessoubz des fenestres sur le jardin, pour y mettre des quaiesses de giroffliers, aussi avec les deux portans, pour icelle porter ". \_ " Parties et fraiz fourniz par Jehan Raze, l'un des mandeurs du Consulat, tant pour desplasser la salle du Consulat de la salle jongnant de l'hostel commung de lad. ville au-devant Saint Nizier, que celle des papiers, et où souloit estre le greffe des insinuations, des greniers où estoit l'arcenal de l'artillerye, pour le tout porter en la maison nouvellement acquise du général de Piedmont près les Cordelliers, que pour icelles maisons adjancer et accomoder des choses neccessaires ". \_ " Parties des ouvraiges, faitz par maistre Nicolas Durand, painctre et verrier pour messrs les conseillers de Lyon, en la maison de lad. ville assize en la rue de la Grenette, par le commandement de Monsr le Voyeur et Monsr le Secrétaire ". \_ " Parties des ouvrages de maçonnerie faitz par Claude Padet, masson, pour relever ung enchampt de la petite court de la maison de la ville pour pousser et dresser aud. lieu ung esgudier ". \_ " Roulle des recouvreur et manevres et charretier qui ont travaillé en la maison de la ville et aux poys des farine ", à raison de 12 s. par journée de " recouvreur ", et de 7 s. par journé de " manevre ". \_ Indemnité accordée à Catherine Bussillet, " pour la desmolition d'ung banc qu'elle aveit en la place où estoit la vielle boucherie " ; pension due " aux prieur et religieulx de Confort pour la place acquise devant lad. esglise de Confort pour la commodité publicque ". \_ Payement aux " dames, abbessse et religieuses du monastaire Saint Pierre les Nonains des droictz de loudz et my loudz, à elles deubz pour la nouvelle acquisition et eschange fait de la maison commune de ladicte ville située près les Cordeillers, qui fust des père et

filz de Bourges ". \_ " Partye fournye par Guynot de la Couldrée, de se que il ayt fait et fourny en la meson où il se tient appartenant à messieurs les conselié ". \_ " Roolle des recouvreurs et manœuvres et charretier qui ont travaillé pour messieurs de la ville en la maison de dessus les Terrioux ". \_ Frais de poursuite contre la succession de " feu Blaise Fonteyne, quant aivoit bouchier au lyeu de la grand boucherie Lanterne ". Pensions dues sur les revenus de lad. boucherie aux possesseurs des bancs de l'ancienne boucherie.

**Cote : CC 1182**

Référence informatique : 00000403

**1570 1571**

Comptabilité communale (1570 - 1571)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement à " Guillaume Fontfreyde, de certaine quantité de confitures prises et acheptées de luy, desquelles a esté fait présent à monsr et madame Larcher, à leur départ de ceste ville s'en retournant à Paris " ; frais de port des lettres pour monsieur " le chastellain de Courdryée ; " location de chevaux pour aller au devant du maréchal Danville..., l'accompagner à son départ, et pour aller au devant de M. le Président de Châtillon ; " paiement à Claude Morel, " espicier, d'une caisse de confitures de plusieurs sortes, tant de Gennes, Espagne, que aultres lieulx, de laquelle a esté fait présent à monseigneur le mareschal Danville, passant en ceste ville pour l'exécution de l'édicte de paciffication, pour icelluy gratiffier et recognoistre de la promesse qu'il luy a pleu nous faire de faire entendre et remonstrer au Roy les doléances et grandes charges souffertes par les habitans de lad. ville, à l'occasion des troubles, à ce qu'il plaise à Sa Majesté

soulager par cy après lad. ville, tant de la somme de vingt mil livres, pour partie de la soualde de cinquante mil hommes, que de la somme de treize mil livres, restant de quarante mil livres despartie sur ceste ville pour la part de lad. ville de la somme de six vingtz mil livres, imposée en ceste généralité " ; à " Symon de Beaulieu et André Bayard, appoticaire, de torches cire blanche, employées au baptizer de la fille de monseigneur le gouverneur, fait au moys de février dernier (1571) ". \_ Parties de papier, parchemin, ancre, pouldre pour l'escriptoyre reluire, fournies par Geoffroy Gailliand et Michel de Bruges ". \_ Frais d'impression des " acquictz des foyres ", par Michel Jove. \_ " Parties de despense du jour Saint Thomas, apostre, vingt ungniesme décembre mil cinq cens soixante-dix, et entre autres, de vingt cinq livres t. " ordonnées à Me Claude Le Riche, docteur, avocat à Lyon, pour l'oraison doctorale ". \_ " Desjeunés et collations fourniz par Mathieu Olier aux penons et quaterniers, qui sont venuz chacun jour à l'hostel commun pour renouveler les nommées et estimes des habitans, pour la contribution et despartiment de la somme de trente-quatre mil livres, demandée par Sa Majesté". \_ Achat " à Loys Patron, marchand de lad. ville pour la somme de huit cens quinze livres t. de deux cens trente-trois aulnes tappissierie de Flandres , acheptez de luy à raison de trois livres dix sols l'aulne, pour d'icelle estre fait présent à madame la gouvernante, lors accouchée d'enfant. " Louage à " Me Zacharie Gaudart, sr de la Source, de la cave que Monseigneur le gouverneur tient en sa maison. \_ Achat à " Me André Bacholy, libraire, pour la somme de vingt-cinq livres, d'ung groz livre et papier blanc relié, réglé et couvert de cuyr, pour y escrire et tenir registre du contrerolle, tant de lad. recepte que despense des deniers patrimoniaulx et octroiz de lad. ville en forme de compte double ". Paiement à François Gaifier, " religieux et procureur de révérend père en Dieu Vespasien Gribaldi, archevesque et comte de Vienne, abbé de l'abbaye

d'Esney, des cinq livres t. que ladite maison de la ville est tenue payer annuellement pour le grand jeu de paulme ". \_ " Parties de chauffaige et charbon pour le Consulat, durant la rédition des comptes patrymoniaux, fourny par Jehan Raze, l'un des mandeurs du Consulat ".

**Cote : CC 1183**

Référence informatique : 00000404

**1570 1572**

Comptabilité communale (1570 - 1572)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Compte vingtroysiesme (sic) de feu Me François Coulaud, vivant recepveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon de la recepte des deniers patrimonyaux et propre dommeyne de lad. ville et de la despence sur ce faicte pour dix-huit moys commençans le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante-dix, et finissant le dernier mars mil cinq cens soixante-douze, auquel temps fust interdisting audict deffunct l'exercice de lad. recepte par acte du Consulat du douziesme dud. moys cy après transcript, que rend Claude Coulaud, marchand de Lyon, oncle paternel et tuteur des enfans mineurs d'an, et héritiers par bénéfice d'inventaire dud. feu Me François Coulaud, pardevant vous monsr le sénéchal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audict lieu, conseilliers et eschevins de ladite ville, commis et depputez par icellui sr pour icelluy compte examiner, vériffier et clorre ". Suit ladite interdiction. \_ Recettes et dépenses. \_ Na.

L'énumération des recettes est la même que celle que nous trouvons aux années précédentes ; quant aux dépenses, beaucoup remontant à l'année 1561 et aux années suivantes, et figurant déjà dans les registres de ces années, reparaisent dans celui-ci, pour avoir " esté tenues en souffrance et surséance par la Chambre des Comptes, aux

comptes y renduz par led. deffunt Coulaud ; " nous nous dispenserons donc d'en reproduire le résumé ici.

**Cote : CC 1184 -1**

Référence informatique : 00000405

**1568 1572**

1/2

Comptabilité communale (1568 - 1572)  
Comptes de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Du folio l au folio 64 inclusivement, ce registre est le double du registre cc 1148 ; du folio 66 au folio 127 du registre cc 1155 ; du folio 128 au folio 186 du registre cc 1165. \_ Au folio 188 commence le " compte vingtroisiesme de Francoys Coulaud , recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despence faictes par led. Coulaud à cause desd. dons et octroys pour neuf moys commençans le premier jour d'octobre MVcLXX, et finissans le dernier jour de juin ensuivant MVcLXXI, ouquel jour il partist de la ville de Lyon pour venir rendre ses comptes en la Chambre desd. Comptes, et au lieu duquel fut commis par le Consulat de lad. ville Me Pierre Blache, qui a exercé lad. recepte jusques au jour du décès dud. Coulaud, et dont sera fait ung compte à part cy après, soubz le nom d'icelluy Coulaud, néantmoins l'exercice fait par led. Blache, ainsi qu'il sera dict en ce présent compte rendu à court par de Guillaume Henry, commis et facteur de Me Claude Coulaud, tuteur des enffans mineurs dud. deffunct Me François Coulaud, présent recepveur, et Bauldouyn Billard, son procureur, suffizamment fondé desd. de procuration en dacte du XXe jour de novembre mil cinq cens soixante-quatorze, cy rendue, servant cy et sur le compte prochain ensuivant ". \_ Recettes : barrage du Pont du Rhône, dixième du vin, entrées des quatre espèces, rente sur les équivalents, assignation faite par le Roi au Consulat de 40000 l. t. sur les



revenus de la douane de Lyon ; emprunt de 120000 l. t. sur la généralité de Lyon ; recettes diverses. \_ Dépenses : travaux " au port neuf Saint Vincent, appelé le port du Noyer, à rompre les murailles, oster les pierres, jecter la terre et serrer le bois des corps de garde au long des murailles du costé de St Just, et mis le bois dans la tour de fer, et aussy avoir serré le bois des corps de garde et sentinelles du cousté d'Aisné, et mis le bois dessoubz la chapelle du pont du Ros.ne " ; paiement de " Pierre Faure, maistre architecteur et toyseur pour le Roy en lad. ville pour faire les voulttes de la chambre estant à l'endroit de l'escailler par où l'on descend du pont du Rosne au broteau de lad. ville et entre deux arcz dud. pont ; pour faire ung chemyn accessible pour monter faire la ronde au long des murailles de la ville, depuis la porte Saint Georges ; " réparations du pont du Rhône ; achats d'armes et de munitions ; " priz francs des harquebuziers et gages du roy et connestable d'iceulx harquebuziers " ; frais de procédure ; gages d'officiers ; paiement de Jacques Charbonnier, " canonnier de la ville de Lyon, pour ung disner qu'il a fait et dressé en la salle du bureau de l'hostel-Dieu du pont du Rosne, auquel lieu ont esté assemblez, tant aucuns de messieurs les officiers de la justice, du clergé, que tous les maistres maçons et charpentiers de lad. ville, lesquelz a leur retour de la visitacion par eulx faictes des ruynes et démolitions advenues au pont du Rosne, par la grande inudation et creue dernièrement advenue de lad. rivière du Rosne se seroient retirez aud. hostel Dieu ou led. disner auroit esté préparé, pour y faire, conclure et rédiger par escript led. rapport et visitacion, pour, suivant icelluy, pourveoir à la réparation dud. pont, et autrement y proceder, comme par l'advis desd. srs du clergé et de la justice seroit advisé " ; " détériorations et dégastz faictz de trois besches et petitz bapteauleux, qui furent prins pour servir aux personnes détenues et assiégées par les maisons des rues de ceste ville, à la creue inundation et desbordement du

fleuve du Rosne " ; subvention aux " Jhésuittes du colleige de la Sainte Trinité " ; voyage d'Antoine Giraud, " advocat ", en cour, pour obtenir la traite des blés de Bourgogne ; gages du " cappitaine Saint Marc, cy devant sergent majour des compagnies de la garnison de la ville " ; paiement à " Anthoine de Saint Rambert, me fondeur de la ville de Lyon, de douze pièces faulxconneaux de fonte sur roue, pesant ensemble deux mil deux cens soixante-dix-neuf livres " ; subvention de 20 l. t. " aux Cordeliers, pour la nourriture d'une compagnie de l'ordre, qui sera assemblée en lad. ville cappitulairement pour l'élection d'un provincial dud. ordre, que autres affaires, concernans l'augmentation de la religion catholique " ; voyage de " Mr Le Merle, secrétaire de Monsr le gouverneur, envoyé en Piedmont par devers monsieur le duc de Savoye, pour obtenir de luy permission de pouvoir tirer de ses pais et terres de Bresse, quelque bonne quantité de bledz et grains" ; envoi d'espions il a certains endroictz pour explorer et entendre les desseings et entreprises des troupes de ceulx de la nouvelle religion " ;

**Cote : CC 1184 -2**

(Registre.) \_ In-4°, 470 feuillets, papier.

**1568-1572**

2/2

Comptabilité communale (1568 - 1572)  
Comptes de François Coulaud

" gaiges des commis aux portes de la ville que aux deux chaiennes de la rivière de Saonne, pour avoir l'oeil aux entrans et sortans ; " deniers payés par ordre du Roi à " Me Loys Le Febvre, conseiller du Roy, et trésorier de l'extraordinaire de ses guerres du costé de Piedmont, Langucdoe et Guyenne " ; à " François de la Gorsse, conseiller du Roy, et trésorier de l'extraordinaire de ses guerres du costé de Piedmont " ; à " Anthoine de la Porte, conseiller du Roy et receveur général de ses finances estably à Lyon " ;

voyages en cour de Nicolas de Langes, " conseiller du Roy et lieutenant particulier, civil et criminel en la sénéchaucée et siège présidial de Lyon, et noble Jacques de Tournon, sr du Vivier " ; de Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; de Jacques de Grymo et Jehan Mutin, " conseillers eschevins " ; de " Jherosme Chastillion, conseiller du Roy, et président en la seneschaulcée de Lyon, et l'un des consuls eschevins de lad. ville ; " de Guyot de Masso, " garde du sceil pour le Roy en lad. ville ; " de Claude de Rubys, Anthoine Deschez ; deniers pris à change ; " paiement des gens de guerre à pied, estans en garnison en lad. ville " ; réparations du " pont de Varey, eu vertu des ordonnances et mandemens de Me Claude Camus, conseiller du Roy, et général des finances en la charge et généralité establie en la ville de Lyon " ; paiement des rentiers assignés sur les équivalents, gages d'officiers, deniers rendus et non reçus. \_ " Compte vingt-quatriesme et dernier de feu Me François Coulaud, en son vivant recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despence, par led. Coulaud ou Pierre Blache, son commys, à cause desdictz deniers commungs, dons et octroys, durant neuf mois commençans le premier jour de juillet mil cinq cens soixante unze. que led. Coulaud partit de Lyon, pour venir en ceste ville de Paris, pour rendre ses comptes précédans et finissans le dernier jour de mars mil cinq cens soixante-douze, qu'il fut de retour, et lesquelz néuf mois ont esté exercez par ledict Blache, soubz ledict deffunct, combien que dès le deuxiesme jour dud. mois de mars mil cinq cens soixante-douze, qu'il fut de retour, et lesquelz neuf mois ont esté exercez par ledict Blache soubz ledict deffunct, combien que dès le deuxiesme jour dudict mois de mars icelluy deffunct Coulaud ayt esté suspendu en ladicte recepte, à luy interdite par les eschévins et gouverneurs de ladicte ville, comme par acte du Consulat signé en fin Ravot, secrétaire, en dacte du douziesme à jour de mars l'an mil cinq cens soixante-douze, cy rendu à court par Me

Guillaume Henry, commis et facteur de Me Claude Coulaud, tuteur des enfans mineurs d'ans dud. deffunct Me François Coulaud, présent recepveur, et Baudouyn Billard, son procureur, suffisamment fondé de lettres de procuracy rendues sur le prochain compte précédent, servant cy ". \_ Recettes : barrage du Pont du Rhône, dixième du vin, entrées des quatre espèces ; rentes sur les équivalents ; reliquat de l'exercice précédent ; " recepte du droict accordé par le Roy à la ville de Lyon sur la ferme du fil d'or et d'argent, baillé par Sa Majesté à ferme à Jacques Compagny, floréentin, à la charge de paier ce que porte led. accord de lad. ville et communauté de Lyon " ; versement fait par Jehan Baptiste Dadiaceto, au nom de Ludovic Dadiaceto, son cousin, " fermier des douannes du Roy à Lyon ". \_ Dépenses : (V. les Pièces justificatives cc. 1190 et suivantes).

**Cote : CC 1185**

(Registre). \_ In-4°, 106 feuillets, papier.

**1571-1572**

Double du registre CC 1184 pour les années 1571 - 1572, jusqu'au 31 mars de cette dernière

Double du registre précédent pour ladite année 1571-1572, jusqu'au 31 mars de cette dernière

**Cote : CC 1186**

(Registre). \_ In-folio, 67 feuillets, papier.

**1572**

Comptabilité communale (1572)  
Comptes de Pierre Blache

Comptabilité. \_ " Compte de Pierre Blache, commis par messieurs les consuls eschevins de la ville de Lyon à la recepte des deniers commungs, dons et octroys de lad. ville et communauté de Lyon, de la recepte et despence que

ledict Blache a fait des deniers patrimoniaulx et propre domaine de lad. ville, commençant le premier jour d'avril mil cinq cens soixante-douze et finissant le dernier décembre ensuivant dudit an ".

\_ Recettes : garbeau de l'épicerie ; impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire et imposition foraine ; cens, servis, pensions et louages ; boucherie Lanterne ; " places mises en pies, depuis la rivière de Saolne et portal Chanavier, tirant le long des murailles de la ville par dehors à la boucherie Lanterne, et depuis ladicte boucherie jusques sur les vieux fossez " ; assignation sur la douane ; rentes sur les équivalents, etc. "\_  
Dépenses : gages d'officiers ; payement des rentiers ; payement des pensions assises sur la vieille boucherie Saint Nizier ; frais de perception de la rêve foraine ; " deniers rayez et rejectez du compte des deniers commungs, dons et octroys de la ville ". (V. les Pièces justificatives cc 1190 et seq.)

**Cote : CC 1187**

Référence informatique : 00000409

**1572**

Comptabilité communale (1572)  
Comptes particuliers de Pierre Blache

---

Comptabilité. \_ " Compte particullier de la somme de trente-trois mil huit cens cinquante livres t. provenant de l'assignation de quarante-cinq mil livres t. accordée par le Roy aux consulz et eschevins de la ville de Lyon sur la douhanne dud. Lyon, et ce, pour trois quartiers finiz le dernier jour de novembre MVcLXXII. \_ Me Pierre Blache, commis.

**Cote : CC 1188**

(Registre). \_ In-folio, 24 feuillets, papier.

**1572**

Comptabilité communale (1572)

Etat des dépenses et des recettes de Pierre Blache

Comptabilité. \_ " Estat des parties rayées et rejectées de la despence des comptes rendus pardevant Nosseigneurs des Comptes, à Paris, par Me Pierre Blache, cy devant commis à la recepte des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon, assavoir du compte desd. dons et octroys pour trois quartiers escheuz le dernier décembre MVcLXXII, et pour le compte particullier de l'assignation de quarante-cinq mil livres, accordée par le Roy à lad. ville, chacun an sur ses doannes aud. Lyon pour trois quartiers finissans le dernier novembre MVcLXXII ". \_ Frais de voyage de " Benoist du Troncy, notaire roial, en court " ; et à Tours ; de Jehan Ravot, secrétaire du Consulat en Bourgogne, pour obtenir la traite des blés ; de Claude de Rubis, procureur général de la ville, " en court, tant pour raison de la doanne, que des six deniers pour livre " ; de Guyot de Masso, " l'ung des consulz et eschevins de lad. ville " ; " frais d'expédition de l'arrest du conseil privé pour les catholiques . ; frais " de seau des lectres d'exécution pour les marchandizes prises aux catholiques en l'année MVcLXXII " ; gages d'officiers ; de Mathieu Olier, " coadjuteur des mandemens de lad. ville, pour avoir aidé et secouru, par commandement desd. consulz, les mandeurs à mander les notables bourgeois, mes des mestiers et autres de lad. ville, tant ez assemblées qui ont esté faites que aux portes de lad. ville " ; frais de contrainte contre les " locatairez des bancs de la grand boucherie et trippièrre, que autres fermiers redevables de la ville " ; payement à Simon de Beaulieu de " quarante-quatre cierges de cire blanche, par luy fourniz pour les processions généralles faites durant l'année de ce compte, tant au jour de la feste-Dieu, que despuys en la feste faite au moys de septembre, pour louer Dieu de ce que le Roy auroit esté deslvré de la conspiration faite à l'encontre par ceulx de la nouvelle oppignon ; " frais d'entretien des corps de garde ; achat à "

Pierre Croisat, marchand dud. Lion de six boyttes de prunnes de Gennes pour faire présent à monsr de Paris, passant par lad. ville de Lion, s'en retournant en court " ; à Barraban, " de confitures d'Espagne et de Gennes, et deux poinssons de vin, dont a esté fait présent à monsieur le maréchal Danville durant le séjour qu'il a fait passant par lad. ville, allant au Languedoc, et aussi à monsr de Gordes, le quel y a fait pareil séjour, pour gratiffier, assavoir ledict sr Danville des dépêches qu'il a faictes au Roy, pour le supplier de donner quelque assignation, tant pour la construction du pont du Rosne, que pour retenir ledict fleuve du Rosne au cousté de lad. ville ; et led. sr de Gordes, en considération d'ung infinité d'affaires consernant le passage du sel, et autres vivres de Daulphiné, venant en ceste ville " ; aux " héritiers Raphaël Chaleisieu, de certaine quantité de muscades confites, mirabolins et autres confitures, envoyées et présentées par les srs de Combelande et Mornieu à monseigneur le duc de Nemours, en sa maison de Chazey " ; à Claude Dufour, " orphèvre, de six tasses d'argent, pezant XXIII mars V onces, XVIII d. et demy, et estuys de cuir d'icelles, dont a esté fait présent à monsieur de la Mante, chevalier du Roy, et cappitaine en la citadelle " ; à Pierre Scarron, " des confitures, desquelles a esté fait présent à monsieur le cardinal de Lorraine, légat de Sa Sainteté, faisant son entrée en lad. ville, au moys de novembre (1572), et de douze aulnes de vellours noir de Gennes, douze aulnes taffetas noir, douze aulnes damas noir, et douze aulnes de satin noir, pour faire présent à monsr de Birague, chancelier de France " ; de " Mathurin Le Jay, contrepoinctier, pour avoir changé les armoyries, qui estoient au poille de Monsieur le cardinal Alexandrin, et y avoir mis celles dud. légat " ; de Claude Yzellet, me charpentier, " pour avoir fait six arcz triomphans despuys la porte du Pont du Rosne jusques à l'esglize Saint Jehan " ; de quatre trompettes ; " des lacquais dud. sr légat, pour le poisle, qui a servy audict légat à lad. entrée, pour icelluy offrir en l'esglize de l'hostel Dieu du pont

du Rosne, pour servir au Saint Sacrement " .

**Cote : CC 1189**

Référence informatique : 00000411

**1572**

Comptabilité communale (1572)

Comptes de Pierre Blache

---

Comptabilité. \_ " Compte de Me Pierre Blache, commis à faire la recepte et despense des deniers commungs, dons et octroiz, des fermes, des gabelles équivalens et autres redevables et débiteurs de la ville et communauté de Lyon, par acte du Consulat dudict Lyon des douziesme et dix-huitiesme jours de mars dudict an mil Vc soixante et douze, des recepte et despense, par luy faicte durant une année commençant le premier jour de janvier ou dict an mil cinq cens soixante et douze, et finie le dernier jour de décembre ensuivant oudict an, de plusieurs sommes de deniers provenans des équivalens de Lyonnois, Mende et le Puy, Forest, Beaujollois et Vivaraiz, ordonnés pour le payement des rentes constituées sur l'hostel commung de la ville de Lyon, et ce, pour l'année susdicte, ce présent compte rendu à court par led. Blache, commis susd. en personne, Me Denis Demarque, son procureur fondé de lettres de procuration... " \_ Recettes : versements des fermiers des équivalents de Vivarais et du Puy ; de Pierre de Lobépin, Claude Mabies, Claude Lorency, Antoine Vacherie, " receveurs des tailles et équivalens de Forez, Beaujolois et de Lyonnois, et fermier de l'équivalent de Mande ". \_ Dépenses : payement des rentiers de la ville sur les équivalents : Antoine et Pierre Scarron ; Anne Gondelfinger, " vefve de feu noble Humbert Faure, en son virant sr de la maison forte de Thézé " ; François de Rézignan ; Anthoine Camus, " conseiller du Roy et trésorier de France, Philippe Senneton, " sr de la Verrière " ; Claude

Coullaud ; Jehan de Tournes ; Henri Sève, " ou nom et comme tuteur de Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfans et héritiers de feu Me Mathieu de Vauzelles " ; Alexandre Charles, " bailly de la religion St-Estienne, ayant droict de Claude Plalet, sr d'Azieu et de Genas " ; Pierre Bailliony ; Claude Baronnat, " président au Parlement de Dombes ", Léonard Pournas ; Jehan Martin, " dict La Martinière, commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel-Dieu du Pont du Rosne " ; Balthazar de Joly, " sr de Lyerens ", André de la Chappelle, " ou nom et comme tuteur des héritiers feu Me Jehan de la Chappelle sr Jehan de Cornillon ; Nicolas Henry, " escuier, sr de Crémieu " ; " Messrs de St-Nizier, ayans droict par transport de Jehan Paulat, sr de la Tour " ; Nicolas Durand, me peintre et verrier à Lyon " ; Jacqueline Laurencin, " vefve de feu noble Jehan Paulat, sr de la Tour et de la Porte " ; Me Jehan Videlly " greffier en la séneschaulcée de Lyon " ; Barthélemy de Gabiano ; Benoist Valentin, " greffier de Veze " ; Guillien de Sala, " sr du Cloz, cappitaine de la ville de Lyon " ; Édouard Laurens, sr de la Sarra ; Claude de Monconys ; Pierre Bullioud, " procureur du Roy en la séneschaulcée et présidial de Lyon " ; " les héritiers feu Me Ollivier Rolland, en son vivant me ingénieur pour le Roy, à Lyon " ; François Grollier ; Jehanne Guilliot, " vefve et héritière de feu Jehan Le Clerc, luy vivant marchand orfèvre, citoyen de Lyon " ; " dame Lucesse de Calvacanti, vefve du feu général d'Elbène " ; Léonard du Péret, " sr de Fétan " ; Guillaume Roville ; " les héritiers de feu Hugues Chevrier, luy vivant me peintre, à Lyon " ; " les héritiers de feu Jacques Jonety " ; " maistre Jacques Delechamps, docteur-médecin ; " André Bertholet, " fondateur de la ville de Lyon " ; Claude Ménestrier ; " noble homme Hugues de Genevoys, sr du Buisson, et bourgeois de Lyon " ; Antoine Parié, " marchand maroquier demeurant aud. Lion " ; Zanoby Mauruely, " dict Le Riche " ; Jehan de Langes ; Me Jehan Vincent, " docteur en droictz, lieutenant de la Conservation des privilleges des foires dud. Lion " ; Me

Aynard Tribilet, " notaire royal et procureur es cours de Lyon " ; Me Jacques Girinet, " greffier de la Primace . ; Antoine Painfy, " commissaire des salpestres " ; " noble homme Catherin Trye, st de Varennes " ; Jacques Nicolier, " procureur es cours de Lion " ; Jehan de Chaponnay, conservateur des privilleges des foires de Lyon " ; Pierre Grolier, " advocat es cours de Lyon " ; Me Hugues Testefort, " notaire royal, à Lion " ; Fleury Vaure, " procureur es cours de Lion " ; etc., etc.

**Cote : CC 1190**

Référence informatique : 00000412

**1571 1572**

Comptabilité communale (1571 - 1572)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud  
Gages des officiers du Consulat

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers du Consulat : de Christofle Boytier, César Gros, Sr de St-Joyre ; Jehan Mutin ; François Grollier, conseillers ; Me Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; François Garin, " commis par le consulat " tenir l'estat, mesme de la recepte et despense " ; Claude Saltier, " exécuteur de la haulte justice " ; Gabriel Dumas, " commis pour le fait de la santé " ; Pierre et Jehan Venda, " pour avoir sonnè la clochette pour le réveille-matin, le soir des dymenches " ; Vincent Dru et Jehan Raze, mandeurs du Consulat.

**Cote : CC 1191**

(Portefeuille.) \_ 17 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 18 feuillets, papier.

**1571-1572**

Comptabilité communale (1571 - 1572)

Pièces justificatives des dépenses de  
François Coulaud  
Frais de justice

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs.  
\_ Frais de justice : honoraires de " M Anthoine de Masso, avocat en la sénéchalucée de Lyon et procureur substitué de la ville, en l'absence de Monsr Me Claude de Rubys " ; de Me Millart, " commys de Monsr le général Chastillier " ; de Mes Claude Juge, Jacques Filleul, " advocats au Parlement de Paris " ; de Me Pierre Paulmyer, " agent des affaires de lad. ville à la suite de la court " ; d'Édouard Laurens, sr de la Sarra, " conseil pour les affaires de la ville " ; de Me Mathieu Thomé, procureur de la ville ; de Me Jacques Guilloteau, " sollicitateur des procès et affaires de la ville " ; paiement de Pierre Grata ; " et autres clerck employez pour les affaires de la ville " ; amende due par le Consulat à Mr de Montjolly, " à cause du procès des Jésuistes " ; frais de courtage payés à " Paule de Médicis, corratier de change ". \_  
" Parties et fraiz faitz et fournys par Pierre Blache, commys de Me François Coulaud, à la recepte des deniers communs... pour les menuz affaires de la ville " ; paiement de " Me Claude, serreurier, pour avoir fait une clef pour mettre en ung coffre, pour serrer les papiers des nommées, faictes en l'année MVcLXXI " ; de " Claude Moton, pour avoir osté certaine quantité de terre et immondices, estant à l'entour de l'hostel commun de lad. ville, novement acquise par le Consulat, size près les Cordelliers ; avoir osté certaine quantité de terre estant dans la grand et petite court dud. hostel commun, que avoir nectoyé lesd. courtz et autour dud. hostel commun " ; dud. Blache, envoyé par le Consulat, jusques à Coindrieu, vers M. Claude de Villars, chastellain dud. Coindrieu, et fermier de la rêve et fouraine de Ste Colombe, appartenant à lad. ville, pour avoir payement de ce que led. sr de Villardz doit à cause de lad. ferme " ; de " Geoffroy Martin, marchand libraire de

Lyon, tant pour avoir reliez que derelleyez les vieux livres des nommées des habitans de la ville de Lyon, qu'estoient la plus part d'iceulx sans couverture et derelleyez ; achapt de plomb pour plomber deux vourvelles, pour mettre deux cadenatz es chambres que tient le receveur Coulaud ; d'ung nommé Colombier, de St Romain, qui estoit en marché avec lesd. conseillers, pour le fait de sa grange qui est audit lieu de Saint Romain " ; louage " de deux chevaulx, prins par Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs, pour aller acompaigner mesd. srs pour faire compaignye à monsieur Larchier à son retour à Paris ; expédition par Me Nycollas Dorlin, notaire royal, d'un contract de la rente et pension, nouvellement acquise par lesd. srs eschevins de Sa Majesté ; exécutions faictes par Pierre Guillebert, sergent royal, contre les bouchiers et trippiers de la boucherye Lenterne ; saysyes sur les pensionnaires et redevables à lad. communauté " ; frais de port des " lettres patentes concernant l'assignation de XXm l. t. octroyée par le Roy pour la réparation du Pont du Rosne " ; déménagement " du meuble du sr receveur Coulaud d'une chambre à aultre, pour en l'une desd. chambres faire la recepte de la subvention demandée par le Roy en lad. année ; de l'arrière-chambre du Consulat d'ung grand coffre, et icelluy porté jusques en l'une des chambres dud. sr receveur Coulaud, pour serrer les deniers de lad. subvention ; achapt de quatre torches à baston pour allumer ausd. srs eschevins, à la sortie de l'archevesché, là où lesd. srs auroient estez constituez prisonniers pour la subvention demandée par le Roy " ; retrait du greffe des " deux présentations faictes par led. Blache, par devant monsieur Charreton, conseiller au siège présidial, contre messieurs les Jésuistes de la ville de Tournon ; expédition d'une sentence obtenue de la part desd. srs Jésuistes de Tournon contre led. Blache, pour avoir payement de ce qui leur est deu, à cause de la pension qu'ilz ont sur les aydes et gabelles " ; frais de la solennité de la Saint Thomas, et entre autres, payement

à" Marcial de Bargues, me enlumyneur, de V l. t. pour la facture et enlumyneure du scindicat ; achapt tant d'une corde de chanvre, que une chaîne de fert, pour mettre au puy de l'hostel commun " ; achat de " torches pour conduyre lesd. srs eschevins, chacun chez eulx, à la sortie du lougys de monsr le gouverneur ; collations et bevettes faictes par lesd. srs eschevins aud. hostel commun es jours de Consullat ; louage de deux chevaux aux deux mandeurs, pour aller avec leurs robes et manches acompaigner lesd. srs eschevins, à l'entrée et bienvenue de madame la gouvernante et au despartement de Monseigneur le Cardinal Alexandrin, député par Sa Saincteté " ; achat par " Vincent Dru, l'ung desd. mandeurs, de certains flascons, pour dans iceulx y mettre yppocras, pour faire présent, de là part du Consullat, à Monseigneur de Mandellot ; achept d'ung chandellier de loton, pour servir au comptoir de la recepte de l'hostel commun " .

**Cote : CC 1192**

Référence informatique : 00000414

**1571 1572**

Comptabilité communale (1571 - 1572)

Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. \_ Paiement à François Regnaud, " marchand de Lyon, du taffetas des livrées et escharpes pour donner au cappitaine et arquebouziers de lad. ville, le jour de l'entrée et bienvenue faicte à Madame la gouvernante au moys de janvier dernier (1572) ; à " Simon Coctières, de quatre-vingtz livres tournoiz, pour une cheyne d'or et de perles, achaptée de luy pour faire présent à madamoyselle, fille de Monsr de Mandelot, estant avec Madame de Mandelot " ; au " sr Claude Mutin, changeur, de la somme de sept cens

quatre-vingtz-dix livres, pour trente-une once cinq sixiesmes d'or fin, qui est entré en une cheyne, et ung lyon pendant à icelle, et façon d'icelle, de laquelle a esté fait présent à Madame de Mandelot " ; de 25 l. t. à " Me Chalon, docteur, pour l'oraison doctoralle " de 1571 ; frais d'impression par Jacques Roussin, me imprimeur, de lad. oraison ; au prix de 16 l. 4 s. t. " ; de " quelzques lamproys, et certaine quantité de malvoysie, envoyée en flascons à monseigneur le duc de Nemours ; voyture et port desd. lamproys et confitures, que pour les fraiz et despense de bouche des srs Platet et Scarron, consulz eschevins de lad. ville, envoyez de la part dud. Consulat à mond. sr le duc de Nemours pour le remercier de tant de biens faictz receuz de luy par lad. ville et communaulté, et le supplier aussi escrire au Roy et à Nossrs de son conseil, en faveur de lad. ville, à ce que les marchans des nations résidens en ladicte ville soient contrainctz contribuer à la subvention demandée par Sa Majesté " ; à " Pierre Croizat, et Guillaume Fonfreyde des confitures et yppocras prins et acheptez d'eulx et donnés au premier jour de l'an, aux estraynes, à monsieur de la Mante, chevallier de l'ordre du Roy, et cappitaine de la citadelle " ; du vin et des confitures offerts au maréchal Danville et à M. de Gordes ; à Mgr de Paris, " s'en retournant en court " ; au duc de Nemours ; à Claude Dufour, de 6 tasses d'argent, offertes à Mgr de la Mante ; à " Pierre Lyonnet et Loys Garancier, " patissiers, de disnez par eulxournys à l'hostel de lad. ville " ; à " Jacques Charbonnier, d'ung disner par luy fait etourny pour les eschevins, es prisons de l'arcevesché, où ils avoient esté constituez prisonniers le quinziesme octobre dernier (1571) pour le paiement de la subvention demandée par le Roy sur ceste ville " ; à " Claude Rovillas dict Oyselet, me charpentier, de bancz et banques de boys sappin, qu'il a faitz et posez en la Chambre du Consulat de l'hostel commun pour le bureau dud. Consulat ; à " noble André Ballon, de treize aulnes et ung quart drapt verd, à raison de trois livres cinq solz l'aulne,

pour garayr les bancz du bureau du Consulat " ; de " Pierre d'Ambournay, pour avoir garny les quatre bancz et banque du bureau du Consulat ; " achat de torches et cierges à André Bayard et Jehan Magdalene, " appoticaire " ; paiement de Loys Alliod, charpentier, pour confection de " chassiz ", et fourniture " d'huylle pour en gresser le papier " ; de Geoffroy Gailliand et Simon Gaulleret, " pappetiers ", pour " parchemin vélin, ancre, pouldre pour l'escriptoyre, pappier " ; de Jehan Raze, " l'ung desd. mandeurs, pour faire présent de vin à monsr l'évesques de Langres et achapt de boys et de charbon pour le Consullat et chambre des receptes " ; Me Mathieu Monchal, " appoticaire, pour une douzaine de grandes torches, qui ont esté employées aux processions généralles faictes l'esté dernier (1571) " ; de Guillaume de Clestre, " m<sup>o</sup> chirurgien, pour avoir visité certains mallades et aultres, qui déceddoient l'année passée (1571), pour raison de la suspicion que l'on avoit de la contagion et malladie de peste " ; de Mathieu Martin, " me peintre pour plusieurs armoyries, festons et aultres effigies, faictes es portaulx, dressez tant à la porte de Pierre Size, que aultres endroictz des rues de lad. ville, par lesquelles madame la gouvernante a passé arrivant à icelle ".

**Cote : CC 1193**

Référence informatique : 00000415

### 1571 1572

Comptabilité communale (1571 - 1572)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud et Pierre Blache  
Mandats et quittances des rentiers assignés sur les gabelles et autres biens de la ville

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud et Pierre Blache, " son commis à la recepte des deniers communs, dons et octroiz " de la ville de Lyon. \_ Mandats et

quittances des rentiers de la ville de Lyon, assignés sur les gabelles et aultres biens de lad. ville : Pinatel ; André de la Chappelle ; Jehan de Cornillon ; Jehan-Baptiste Athanase, " vice-recteur du collège de Tournon, de la compagnie de Jhésus " ; Claude Mathieu, recteur dud. collège ; Me Jacques de Grossepierre, docteur es droictz, procureur du bailliage du Buys, tant en son nom que de Laurens de Grossepierre " ; Jehan et Benoist de Montconys, et au nom de leur père sr Claude de de Montconys " ; Guillot, " me et manécantant des enfans et clergeons de l'esglise Saint Nizier . ; Chappuis, " procureur de l'esglise collégiale de Saint Nizier, ; Frédéric Thomas, " commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu de Lyon " ; " frère François Furin, procureur du couvent de Nostre-Dame de Confort . ; Benoît de Rochefort, " chanoine de Saint Nizier " ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; damoiselle Anne Gondelfingel, vefve de feu sr Humbert Faure " ; " François de Rubiz, dame de Cruix et de Crusille " ; etc, etc.

**Cote : CC 1194**

Référence informatique : 00000416

### 1571 1572

Comptabilité communale (1571 - 1572)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud et Pierre Blache

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs, ou par son commis Pierre Blache.\_  
Quittances données par " Simphorien Buatier, trésorier et receveur ordinaire de Lyon " à Me Pierre Blache, des 2,500 l. t., dues annuellement par la ville pour la ferme de la " reve cartulaire ". \_ " Estat des gaiges des commis a faire la recepte par le menu de la resve et fourayne, et contrerolle aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des quatre foyres, et des quinze jours après, pour la franchize des Hallemens ". \_



Mandat et quittance de " Michel Jove, libraire, pour les impressions qu'il a faictes des acquitz certifications servant pour la resve et forayne ". \_ " Parties et fraisournys par Michel de Bruges, en papier, encre, marques, pinceaux que aultres choses, pour le fait de la rêve et foryenne ". Payement sur les 45,000 l. t. assignées par le Roi à la ville sur " Ludovico Dadiaceto, fermier des doannes du Roy " , de 500 l. t. à " Monsr de Fizes, sr de Sauves, conseiller du Roy, et secrétaire d'Etat, pour le recognoistre et satisfaire, contenter et gratiffier de plusieurs expéditions et dépesches par luy faictes pour les affaires de ladite ville, depuis que led. sr de Sauves a heu le despartement et affaires de ladicte ville en mandement ". \_ " Carnets des foyres de Pasques et d'Aoust 1572 ".

**Cote : CC 1195**

Référence informatique : 00000417

### 1571 1572

Comptabilité communale (1571 - 1572)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud et de Pierre Blache

---

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs, et par Pierre Blache, son commis. \_ Remboursement à " Monsieur Le Merle, secrétaire de Monseigneur de Mandelot ,, des avances par lui faites au sieur Du Gayet, " pour le louage d'une maison située au petit palais, joignant au logis de mond. seigneur le gouverneur, en laquelle maison dud. sr du Goyet, les soldatz de la garde de mond. sr le gouverneur auroient esté logez ". \_ Correspondance du sr Brinon avec le sr Scarron, " conseiller du Roy, et contrerolleur général de ses finances estably à Lyon " ; de Claude et Jean de Masso ; ordre du duc de Nemours pour le payement d'une contribution, levée en Forez pour les fortifications de Lyon. \_ Disposition du legs du sr de Licieux en

faveur de Charlotte Maillard, de Loyse de Piberez, Regnaulde de Saillent, Jehanne Morette, Jehanne Duchampt, Etiennette Pitry, Richarde Du Pré et Claude Lodiane, " paouvres filles à marier ".

**Cote : CC 1196**

(Portefeuille). \_ 12 pièces, papier.

### 1571-1572

Comptabilité communale (1571 - 1572)  
Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud et de Pierre Blache

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs, et Pierre Blache, son commis. \_ Indemnité " aux prier, religieux et convent des Jacobins, pour raison de la place estant au-devant de l'esglise desd. Jacobins, acquise au prouffict de lad. ville ; à Marguerite Villars, " vefve de feu Pierre Roy " ; aux " custodes de Ste-Croix ", pour " les bancs qu'ils avoient en la vielle boucherie Saint Nizier ". Frais payés à " Me Nycolas de Langes lieutenant-général en la séneschaulcée de Lyon, pour l'impétration de certaines lettres patentes, obtenues au nom du Consulat, pour contraindre les quinquailliers à vendre leurs quinquailleries et marchandises en la place de Confort " ; loyer payé à Me Laurens Rabot, " conseiller du Roy en court de Parlement de Grenoble, pour sa maison que tient monseigneur le gouverneur ".

**Cote : CC 1197 -1**

Référence informatique : 00000419

### 1571 1572

1/2

Comptabilité communale (1571 - 1572)  
Comptes particuliers des deniers levés sur les habitants

---

Comptabilité. \_ " Compte particulier des deniers levez sur les habitans, depuis le dernier d'octobre MVcLXXI, jusques au 11e septembre MVcLXXII pour la subvention générale et contribution des Suisses ". Parmi les cotisés, figurent : Anne Chevrier, " vefve de feu Hugues Chevrier, peintre " ; Jacques Dalechan ; Henry Cornet, orfèvre ; Me Nicollas Pollier, notaire royal ; Pierre Vandel, " faiseur de savon " ; Jehan Pierre, orfèvre ; Christofle Rigault, orfèvre ; Antoine Chausey, orfèvre ; Claude Chenan, libraire ; Jehan Vater, " painctre " ; Florys Cochaud ; " les hoirs feu Jacques Jonety " ; \_ Nicolas Le Prince ; les " hoirs Jacques Moderne " ; Jehan Bourras, orfèvre ; Jehan et Claude Bigotet ; Jehan Le Maistre, " tailleur d'ymaiges " ; François Arnoulet ; Jehan Bertrand ; " bateur d'or " ; Me Pierre Pinatel ; Mathieu Fauret, " painctre " ; Joseph Cardon ; Simon Cotières ; Jacques Roussin, " me imprimeur " ; Me Simon Couraille ; madame Charlotte Bertholon, femme de Monsr de la Bastie ; Me Guy de la Grange, " orlogier " ; Monsieur de Cosa, receveur de Forestz ; " Me Jehan Robineau, me chirurgien " ; " noble Nicolas Henry, sr de Crémyeu " ; " monsieur de Laye " ; " noble homme : Laurens de Chaponaye " ; Barthélemy de Gabiano ; " messire Maurice Paris, chanoine de St-Nizier " ; " messire Jehan Meyzieu, chanoine de Beaujeu ; Jehan Baptiste Malfachato, " corrier ordinaire de Venise " ; " monsieur le général de Bourges . ; Me Bernard Bourgoignon, me d'escolle " ; " monsr le chanoine Palerne " ; Jehan le Planchet, " hoste des Troys Roys " ; Claude Bertholier, " pouldrier " ; " Me Pierre Aymery, chanoine de St-Just " ; Thibault Rouze, " painctre " ; Jacques Chevalier, " painctre " ; Claude Caillet, " painctre " ; " M, le contrerolleur Pichin ; " Germain Chevrot, " forbisseur " ; Antoine le Baveur, " forbisseur " ; Claude Pons, orfèvre ; Jehan Jacques Bardoin, " tireur d'or " ; Jehan Pierre, " dict Marque, tireur d'or " ; Pierre Larchier, " allumetier " ; Pierre Fournier, orfèvre ; Claude Dufour, orfèvre ; Monsr Vigro, médecin ; Simon, " joueur de luth " ; Mr Bailly, " correcteur d'imprimerie " ; Me Anthoine Des

Granges, " faiseur de vertugalles " ; Claude Pichot, orfèvre ; Jehan Mouchon, orfèvre ; Monsr Bouchard, médecin ; Guillaume de Montferrand, " bateur d'or " ; Jehan Helmer, " faiseur de luthz " ; Jehan Cappelle, orfèvre ; Jehan Diversoire, orfèvre ; Guillaume Gachet, " tireur d'or " ; Jehan Richomme, changeur ; Jehan Berthier, changeur ; Pierre Fabis, " orologier " ; Pierre Combe, " orologier " ; Gilles Jamet, orfèvre ; Claude Clément, " dict Ménestrier " ; Jehan Dodin, orfèvre ; Nicolas Durand, " painctre " ; Pierre Varambier, fondeur ; Pierre Perret, orfèvre ; Pierre Galien, relieur ; Jehan Sevé, changeur ; Jehan Bellet, " marchand anglois " ; Loys Marc, " marchand florentin " ; Nicolas " le painctre " ; Jacques de Crozet, " advocat " ; Me Loys Torel, médecin ; Jehan Le Maistre, " tailleur d'imaiges " ; Pierre Motin, " banquier " ; François Rossin, " marroquinier " ; Loys Clocquemain, libraire ; Pierre Sci, fondeur ; Claude Quincaud, " geolier " ; Anthoine de Louan, changeur ; Perceval Flocard, changeur ; Jehan Anzo, " dict Croton ", imprimeur ; Étienne Bouillet, tireur d'or ; François Arnoulet, libraire ; Jehan Bertrand, " batteur d'or " ; Jehan Aubert, " marchand de draps de soye " ; Philippe de Cyre, " taincturier de soye " ; Étienne Jourdanet, " taincturier de fil " ; Conrat Spinglier, " tondeur de draps, allemant " ; Monsieur Salvator, médecin ; Me Benoist Corsaud, " notaire roial " ; Nicolas Faure, tireur d'or ; Mathieu Faure, paintre " ; François Grillet, orfèvre ; " les hoirs feu Claude St-Paul, oralogier " ; Pierre Hervieu, orfèvre ; noble Philippes Paffy, sr de Neyronde. ; Jehan Grollon, veloutier " ; Anthoine Griphius, libraire ; Jehan Simple, " dict Combaud, veloutier " ; Jehan de la Palme, " veloutier " ; Étienne Vincendal, " veloutier " ; André Bacholly, libraire ; Jehan Vandemeure ; Jehan Marcorelle, imprimeur ; Benoît Rondet, imprimeur ; Jehan Perret " joailler " ; George Mathieu, " graveur d'histoire " ; Amblard Dumont, " parfumeur " ; Roland Cirode, imprimeur ;

**Cote : CC 1197 -2**

Référence informatique : 00000420

**1571 1572**

2/2

Comptabilité communale (1571 - 1572)  
Comptes particuliers des deniers levés  
sur les habitants

---

Pierre Jacquet, " tailleur d'images " ;  
Pierre Doyrieu, imprimeur ; Guillaume  
Bertheau, imprimeur ; Pierre Lanfrey,  
fondeur ; Me Jacques Roy, " chirurgien du  
Roy " ; Pierre Coutain, correcteur " ;  
Andreas Blanc, Genevois, " molinier de  
soye " ; Marc Colomb, " armerurier " ; Denis  
Pasqueron, " marroquinier " ; Messre  
Jehan Tachon, " presbtre vicaire de St  
Nizier " ; Mre François Laurencin, " prier  
de St Yrigny " ; Loys Garnier, notaire royal ;  
Paule de Médicis, Lucquois ; Me Jehan de  
la Vaulpière, " banquier " ; Monsr de  
Montmartin et Monsr de la Bastye ;  
Étienne Guillermet, " taffetatif " ;  
Madame Charlotte Bertholon, " femme à  
Monsr de la Bastie " ; Me Claude Le Riche,  
" avocat " ; Me Guy de la Grange, "  
orelogier " ; noble Nycolas Henry, sr de  
Crémyeu " ; Me Claude Pierrefort, "  
notaire royal " ; Loys Raby, " habilleur de  
rompures " ; Me Antoine Ogier, et Pierre  
Fodra, doreur ; Vincent Framont, "  
veloutier " ; Me Thomas Balme, " scelleur  
de l'arcevesque " ; Me Jacques Girinet, "  
greffier de la primace " ; Me Pierre  
Faussonne, " notaire royal . ; Me Étienne  
Granjon, " presbtre " ; Me Pierre de la  
Fourestz, notaire royal ; " Monsr Me  
Jacques Cadier, esleu pour le Roy à  
Moulins " ; Denys Montpensier, orfèvre ;  
Pierre Morgue, veloutier ; " nobles Robert  
et François Dupré, srs de Chamaignieu " ;  
" sire Pierre Montin, banquier ; " Étienne  
Servyn, me imprimeur ; Jehan Molandier,  
" marroquinier . ; noble Guillaume Henry,  
sr de Jargnou " ; Jehan Chionassy, " dict  
Clarissimo " ; Pierre Bas, sr du Prenay ; Me  
Humbert Gravier, greffer de la  
Conservation ; Robert Dey, " marchand  
florentin " ; " messire Anthoine Carraud,  
presbtre vicaire de St-Pol ; Guillaume  
Preudhomme, notaire royal ; Monsr de

Laye ; Me Fleury Noieulx, " greffier du  
prévost des mareschaulx " ; Phillibert  
Garnier, brodeur ; Michel Bernisset, "  
opérateur " ; " Me Philibert Chandenes,  
chirurgien " ; Jehan Borrin, " taincturier de  
soye " ; " sr Jehan, taffetatif " ; Me Pierre  
Cousturier, " notaire royal de Chasay " ; "  
Messire Michel Gaulleret, chanoine de St  
Just " ; Me Jehan Bayères, notaire royal ;  
Me Anthoine Margat, notaire royal ; " sire  
Pierre Bernicod, marchand joallier " ; " Me  
Estienne Valentin, chastelain de  
Vaugueray " ; Me Florimond Lusson,  
notaire royal ; Me Pierre Fayeul, notaire  
royal ; Me Jehan Cléard, notaire royal ;  
Gabriel Chardon, " joueur d'instrumens " ;  
Denys Chappuis, " taffetatif " ; Claude  
Julliard, " fileur de soye " ; Loys Bouclet,  
libraire ; Jehan Robineau, " me chirurgien "  
; Jehan Levyn, "painctre " ; Me Luc Méan, "  
brodeur " ; Me Loys Lendrey, " receveur de  
l'espicerie " ; Me Laurens, Rabot, "  
conseiller en la court de Parlement, à  
Grenoble " ; " noble Laurens de  
Chapponay " ; "Alexandre Marcelly,  
marchant libraire " ; sr Barthélemy de  
Gabiano ; sr Jehan Sève, changeur ; "  
Messire Martin Gotelle, chanoine de St  
Nizier " ; sr Guillaume de Villars ; Jehan  
Daussel, " chirurgien " ; etc. etc. \_ Dépenses  
: remboursement de Thomas Faure, du sr  
de la Garde, de César Gros ; frais de  
perception de la subvention demandée  
par le Roi.

Cote : **CC 1198**

Référence informatique : 00000421

**1561 1572**

Comptabilité communale (1561 - 1572)  
Etat des dépenses et des recettes de  
François Coulaud

---

Comptabilité. \_ " Etat des parties rayées  
et rejectées, tant en recepte que  
despence des comptes des dons et  
octroiz, renduz en la Chambre des  
Comptes, à Paris, par Me François Colaud,  
en son vivant recepveur des deniers  
communs, dons et octroiz de la ville de

Lyon, assavoir au compte d'une année finie le dernier jour de septembre MVcLXI, au compte des années finies le dernier jour de septembre MVcLXII et LXIII, au compte d'une année finie le dernier jour de septembre MVcLXVIII, au compte de l'année finie le dernier jour de septembre MVcLXVIII, au compte de l'année finie le dernier jour de septembre MVcLXV, au compte particulier, fait pour l'entrée du Roy et contagion de la peste durant les années MVcLXVI, MVcLXVII, MVcLXVIII, MVcLIX, et MVcLXX, et au compte de trois quartiers finiz le dernier juing MVcLXXI, et au compte de trois quartiers finiz le dernier mars MVcLXXII ". (Voir les Pièces justificatives des dépenses desdites années.)

**Cote : CC 1199**

Référence informatique : 00000422

### **1562 1572**

Comptabilité communale (1562 - 1572)  
Livre de raison contenant les revenus et les dettes de la ville

---

Comptabilité. \_ " Suite du livre cotté A pour tenir compte, raison et registre de ce qui est deu aux marchans et particuliers, qui ont mys deniers au party fait par lad. ville et communauté avec le Roy, nostre souverain seigneur, sur l'ayde et subcide de six deniers pour livre sur toutes les marchandises et denrées entrans en lad. ville ".

**Cote : CC 1200**

Référence informatique : 00000423

### **1573**

Comptabilité communale (1573)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, de la recepte et despense par luy faicte des deniers

patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville, pour trois quartiers commençans le premier jour de janvier MVcLXXIII, et finissant le dernier de septembre ensuivant aud. an ". \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire et imposition foraine ; " autre recepte des portz adjacens de la sèneschaulcée, deppendans de l'acquisition de la rêve et foraine " ; cens, servis, pensions et louages ; " bouticques nouvellement faictes pour les trippiers le long du Rosne, tirant à St Clair ; boucherie Lanterne au circuit de laquelle y a cinquante-ung bancs ou bouticques, y compris celles de deux maisons, estans en icelle boucherie, comme appert par les mémoriaulx, y couchez par ordre, selon les escripteaulx apposez, places mises en pies depuis la rivière de Saosne et portal Chenavier, tirant le long des murailles de lad. ville, par dehors à la boucherie de la Lanterne, et depuis lad. boucherie, jusques sur les vieulx fossez ; pension deue par les héritiers feu Me Nicolas Dupré, banquier à Lion, à cause du légat faïct par Monsr de Licieux ; recepte de messieurs les fabriciens de St Nizier, provenant des louages des estaulx estans le long des murailles dud. Saint Nizier, pour le payement de l'exécuteur de l'haulte justice ". \_ Dépenses : (V. les Pièces justificatives cc 1206-1215.)

**Cote : CC 1201**

Référence informatique : 00000424

### **1573**

Double du registre CC 1200

Comptabilité. \_ (Double du registre précédent.)

**Cote : CC 1202**

Référence informatique : 00000425

### **1573**

Triple du registre CC 1200

Comptabilité. \_ (Triple du registre cc 1200.)

**Cote : CC 1203**

Référence informatique : 00000426

**1573**

Comptabilité communale (1573)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte de M. Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de a ville et communauté de Lion de la recepte et despence faicte par ledict de Masso desd. dons et octroiz, pour troys quartiers commencez le premier jour de janvier mil VcLXXIII, et finissans le dernier septembre ensuyvant audict an ". \_  
Recettes : barrage du pont du Rhône ; dixième du vin ; " rentes des quatre espèces " ; rente de 7877 l. 10 s. t. sur " les équivalents de Lyonnois, Mende et le Puy, de 9375 l. t. sur ceux de Vivarois, Fourestz et Beaujollois ; de 3333 l. 6 s. 8 d. t. sur ceux de Mende et du Puy ; " droict accordé par le Roy à la ville sur la ferme du fil d'or et d'argent, baillée par led. sr à ferme à Jaques Compaigne, florentin, à la charge de ce que porte led. accord à la ville de Lyon ; deniers accordez par le Roy sur ses doannes à Lyon, à ladicte ville et communauté pour estre employée en l'acquictement des debtes de lad. ville et communauté " ; reliquat de la subvention demandée en 1571 et 1572 de la " contribution des Suisses, estans en garnison en lad. ville ". \_  
Dépenses : paiement de Claude et François Izeletz, Claude la Rochette et Jehan de Brussy, maistres charpentiers de lad. ville, pour CLVII pieulx qu'ilz doibvent planter au reffuz du moton, en la fondation de la muraille de la tripperie de lad. ville, naguères ruynée par l'inondation du fleuve du Rosne " ; confitures offertes à Monsieur de Bellièvre, conseiller du Roy en son Conseil Privé " ; " ouvrages et manufactures de charpenterie faicte par Claude Yzellet, pour l'entrée de monsr le Cardinal Ursin, légat du pape ; feuz de joye faictz en lad. ville, par

commandement de Sa Majesté, en réjouyssance et allégresse de ce que Monseigneur, frère du Roy, a ezté esleu Roy du royaume de Poloigne " ; comblement du " grand fossé, estant au port de la Baleyne, lequel estoit empesché et incommodé dud. fossé " ; frais de confection de " l'enseigne des harquebuziers le jour de la monstre, qui a esté faicte, au mois de juin dernier passé, et d'écharpes pour les membres de la compaignie desd. harquebuziers . ; frais de visite des boulangers, " pour leur faire observer le pris et poidz du pain " ; indemnité aux Jacobins " pour le chemin tirant de la place de Confort en Bellecourt, lequel chemin auroit esté prins sur les terres appartenans ausdits religieux " ; et construction d'une muraille pour leur servir de clôture ; paiement à Me Nicolas Durand, " painctre, des armoiries de la ville, painctes en huyle de deux coustez, en taffetas rouge, pour servir de banderole à la trompette ordinaire de lad. ville " ; subvention accordée à " Loys Jaquier et Anthoine Pavy, courriers de la confrérie du Corps de Dieu, pour ayder au paiement de la despence qu'il a convenu faire pour refaire et rabiller l'orloge de Saint Nizier, attendu que toute la ville reçoit plus de commodité dud. orloge que de tous autres " ; " confitures achaptées à Denys Bourelier, marchand espicier, pour la collacion faicte en l'hostel commun à monseigneur le prince de Genevey le lendemain de St Jehan derrenier, que les feuz de joye et allégresse furent allumez par luy pour l'élection de Monseigneur, frère du Roy, au royaulme de Poloigne " ; envoi de " certain personnaige tant à Genève, que es environs de Berne, pour explorer et rapporter ce qu'il aura peu aprendre de la levée de quelques gens de guerre, que l'on dict se faire esd. pais par ceux de la nouvelle opinion pour descendre en ces quartiers de par deça, affin qu'estans les choses véritables, pourveoir en la sûreté de lad. ville de Lyon, ainsi que l'occasion le requerra ". \_  
Prix donnés à " Bastien Boujehan et Claude Muse, pour avoir abatu le papegay, et pour avoir fait le meilleur

coupt, partant créé connestable " ;  
 paiement de Jehan Brusy et Claude  
 Izellet, " mes charpentiers, pour avoir  
 dressé l'oiseau appellé papegay " ; des "  
 huict pris francz accoustumez paier ausd.  
 roy et harquebuziers " ; frais de procès,  
 remboursement des sommes prises à  
 change sur les 45,000 l. accordées par le  
 Roy à la ville, sur le produit de la douane ;  
 solde des deux cents Suisses de la garde  
 de Monsr de Mandelot et de la garnison  
 de la ville ; frais de perception et de  
 contrainte de la subvention desd.  
 Suisses ; paiement des rentes assignées  
 sur le produit des équivalents.

**Cote : CC 1204**

Référence informatique : 00000427

### 1573

Comptabilité communale (1573)  
 Octrois de la ville (Les dépenses sont les  
 mêmes qu'au registre précédent, mais  
 rangées dans un autre ordre)

Comptabilité. \_ " Deniers d'octroy de la  
 ville de Lyon, pour trois quartiers finiz le  
 dernier jour de septembre mil cinq cens  
 soixante et treize ". (Les dépenses sont les  
 mêmes qu'au registre précédent, mais  
 rangées dans un autre ordre.)

**Cote : CC 1204 bis**

Référence informatique : 00000428

### 1573

Comptabilité communale (1573)  
 Inventaire de pièces servant à la  
 rédaction des comptes de Guyot de  
 Masso

Comptabilité. \_ " Inventaire des acquictz,  
 mandementz et aultres pièces servans  
 pour la rédaction du compte de Me Guyot  
 de Masso, recepveur des deniers  
 communs, dons et octroys de la ville et  
 communauté de Lyon durant neuf mois,  
 commençans le premier jour de janvier  
 mil cinq cens soixante-treze, et finissantz  
 le dernier septembre suyvant, lesquelz  
 mandementz et quictances ledict de

Masso a inventorizé, pour les envoyer à  
 Paris, pour servir à la rédaction dudict  
 compte à la chambre... " (Mêmes  
 dépenses que dans les registres cc 1203  
 et 1204.)

**Cote : CC 1205**

Référence informatique : 00000429

### 1573

Comptabilité communale (1573)  
 Contrôle de François Garin des recettes  
 faites de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Contrerolle, tenu par  
 François Garin, de la recepte faite par  
 Me Guyot de Masso, receveur des deniers  
 communs, dons et octrois de la ville et  
 communauté de Lion, des denyers de la  
 subvention demandée par le Roy sur les  
 habitans de lad. ville pour les années mil  
 cincq cens soixante-treize, compris le  
 don ordonné estre fait au Roy de  
 Poloigne, frère du Roy, et la contribution  
 du paiement de la solde des Suysses,  
 pour la garde de Monseigneur le  
 gouverneur et de lad. ville, pour la part à  
 laquelle elle avoit esté coctisée, et pour  
 les fraiz de la levée desd. denyers, le tout  
 compris es sommes des taux des  
 coctisez ".

**Cote : CC 1206**

Référence informatique : 00000430

### 1572 1573

Comptabilité communale (1572 - 1573)  
 Pièces justificatives des dépenses de  
 Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 dépenses effectuées par Guyot de Masso,  
 receveur des deniers communs. \_ Gages  
 de Pierre Scarron, Jacques Daveyne,  
 Claude Coulaud, Ballon, Thomas Fauro, "  
 Jérôme .de Chastelion, président en la  
 sénéchalcée et siège présidial de Lyon  
 ", conseillers ; François Garin, " commis à  
 tenir le contrerolle de la recepte et  
 despence des deniers communs" ; Claude  
 de Rubys, procureur général de la ville ;

Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; Claude Saltier, " exécuteur de la haulte justice " ; Vincent Dru et Jehan Raze, mandeurs du Consulat ; Pierre et Jehan Venda, " cousturiers de Lyon, pour leurs gaiges et sallaies d'avoir sonné la clochette, chacune nuict, du dimanche au lundy, pour inciter les habitans de ceste ville de prier Dieu pour les trespassez, l'ung du cousté du royaulme, l'autre de l'empire " ; Gabriel Dumas, " pour toutes ses récompenses, taxes et vaccations, d'avoir vacqué pour le faict de la santé ; Mathieu Olier, " coadjuteur des mandeurs de la ville, pour le nectoyement des cours de l'hostel commun ".

**Cote : CC 1207**

(Portefeuille.) \_ 27 pièces, papier ; 1 cahier, in-4°, 18 feuillets, papier.

**1572-1573**

Comptabilité communale (1572 - 1573)  
Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso

Frais de justice  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais de justice : honoraires de Me Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Mes Jacques Filleul et Odoard Laurens, sr de la Sarra, " conseils et advocats de la ville " ; Claude Juge, " avocat au Parlement de Paris " ; Mathieu Thomé, procureur de la ville ; Pierre Grata, cleric à Lyon. \_ " Estat de compte de la despence, fraiz et mises faictes par Jacques Guilloteau, praticien ez courtz de Lyon, pour les affaires et procès meuz et pendans en la sénéchaucée et siège présidial de Lion... pour l'inthimation faite par le sergent à Mercurin de Rovyllatz de comparoir devant le sr Larcher, pour veoir faire extraictz de l'ordonnance de monsieur le gouverneur sur l'aliénation des sommes appartenans aux huguenotz ; pour le louaige troys chevaulx, prins tant pour la crye trompette, que pour faire les cryes

et proclamations par tous les carrefours de lad. ville, tant sur le faict des emprumptz, que pour l'assignation donnée à tous les imprimeurs et libraires, tant maistres que compaignons, à comparoir pour veoir procedder à l'exécution de certain arrest obtenu par mesd. srs conseillers contre lesd. imprimeurs ; pour exploictz faitz des exécutions contre plusieurs des propriétaires et leurs inquelins, demeurans sur les fossez Lanterne ; pour expédition d'une sentence donnée sur la démolition de la maison de Mathieu, Benoist et Jacques Sève, frères, pour la décoration du port et place Saint-Eloy ; pour intimation d'une requeste au sire Pierre Faure touchant la reédiffication du pont du Rosne ; pour saisies et exécutions contre les bouchers, trippiers, que aultres, qui doibvent plusieurs pensions ; pour un registre, portant ordonnance de faire la visite du pont du Rosne, pardevant monsieur maistre Nicolas de Langes, lieutenant général en lad. sénéchaussée par maistres et gens notables, contre Me Faure, sr de Chauffaulx, masson juré de la ville de Lyon ; pour ung sac à mectre les pièces pour mesd. srs conseillers contre maistre Jacques Jontry et Jacques Ponchon, presbtres en l'église de Lyon, prébendiers de la prébende et commission de messes fondées en l'église Sainte Croix de Lyon, sous le vocable Saint Laurens, par feu Monsr Le Viste, quand vivoit, président à Paris ; pour autre sac à mettre les pièces contre les frères Regnault et consortz de Saint Marcelin, pays de Daulphiné ; contre Guillemette Fichet, veufve et héritière par bénéfice d'inventaire de feu Jacques Le Michel, quand vivoit fermier de l'entrée de deux solz, six deniers t. pour chacune botte de vin entrant en la ville de Lyon, demanderesse ; pour envoy d'ung homme à Ullins, vers Monsr de Rubys, porter une lettre, aux fins de le faire venir, pour s'apprester à playder en audience, tant contre François Riquette, Monsr de Vourles, Monsr de Montjolly, la veufve feu Jacques Le Michel, que autres ; pour saisies et ajournemens des propriétaires des maisons circonvoyssines

de la place de Confort ; pour expédition du procès-verbal, fait sur la visite des mestiers et ouvrages en draps de soye ". \_ État des frais de Me Pierre Paulmier, " ayant charge des affaires de la ville à la suite de la court " ; paiement de " Pierre Guillebert, sergent royal à Lyon et de six de ses compagnons, pour contraincte du sr Coulaud, receveur des deniers communs, par vingt foys, pour cause des deniers de l'équivalent de Viveroys, qui estoient deubt aux nations et intéressez " ; frais de voyage de Me Jacques Reboul, " cleric suyvnt les finances, pour douze jours qu'il a vacqué pour estre allé en la ville du Puy, pour signifier au fermier de l'équivalent les lettres patentes obtenues pour contraindre ledict fermier au paiement de ce qu'il doibt pour la nouvelle rente assignée sur luy à cause du prest dernièrement fait au Roy de la somme de quarante mil livres " ; condamnation de la ville par " la court du Parlement de Paris, au procès contre les seigneurs de Chamaigneu ".

**Cote : CC 1208**

(Portefeuille.) \_ 20 pièces, papier ; 1 cahier ; 8 feuillets, in-4°, papier.

**1572-1573**

Comptabilité communale (1572 - 1573)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Déclaration des frais faitz pour messieurs les conseillers eschevins de la ville de Lyon, par Pierre Paulmier, agent de leurs affaires en court ", pour les privilèges de la ville, les équivalents et la traite des blés. \_ Radiation de Me Laurent Rubot, " conseiller du Roy en sa court de Parlement de Daulphiné, et de damoysselle Méraulde d'Avrilhac, sa femme ", du rôle de la " subvention générale levée sur les villes du royaume pour le paiement des reistres et des Suisses ", pour laquelle il était déjà inscrit

à Grenoble. \_ Liquidation en faveur de " damoyzelle Yzabeau de la Bessée, vefve et tutrice des enfans et heretiers de feu Me François Coulaud, en son vivant recepveur des deniers communs de la ville, tant des gaiges que taxes à luy faictes et exerchez, jusques au jour de son décez, affin que par ce moyen elle peust faire dresser les comptes de lad. ville, qui estoient à rendre et dont elle estoit chargée ". \_ Paiement à Me Pierre d'ApesteGuy, " solিকেur général, commis au recouvrement des amendes de la souveraine court du Parlement de Paris, d'une amende de soixante livres parisis, en laquelle la ville avoit esté condempnée envers Sa Majesté, par arrest de lad. court, au procès contre Robert et François du Pré, srs de Chamaigneu " ; d'une autre amende de 75 l. t. " en laquelle elle auroit esté condempnée envers le Roy par arrest de lad. court, au procès contre Mercurin de Rovillas ". \_ Commandement à " sire Anthoine Vachery, marchand de la ville de Mende, et en sa personne, à tous autres rentiers et entremecteurs dud. équivalent, d'avoir à envoyer aux srs consulz et eschevins de Lyon, ou bien à Me Guyot de Masso, leur receveur, ou à Me Pierre Blache, leur commis, la somme dont ilz sont redevables, ou en bailler et fournir la main de gaiges jusques à icelle ". \_ " Coppie de saisie pour Gaspard de Saulians, escuyer, trésorier des salpestres pour le Roy, demeurant à Valance en Daulphiné, faite entre les mains du receveur des deniers communs contre Claude de Bourges, sr de Myons ". \_ Procès en la sénéchaussée de Lyon entre " Me François Ferroux, conseiller du Roy, et auditeur de la Chambre des Comptes au pais de Daulphiné, et George Ferroux, leur père ", et la ville de Lyon, à raison du remboursement de partie du capital de la rente à eux due par le Consulat. \_ Envoi par " Monseigneur de Mandelot, conseiller du Roy, chevalier de son ordre et lieutenant général en ladicte ville de Lyon de plusieurs explorateurs et messagers secretz, en plusieurs et divers lieux, tant es armées de ceulx de la nouvelle religion estans en Daulphiné et



à Geneve, et autres lieux hors le royaume, pour entendre et sçavoir, si les levées de gens de guerre, qui sont faictes esd. pais, estoient pour entreprendre en ceste ville ". \_ Lettres d'affaires du chevalier de Sèvre à Guyot de Masso, de M. de Revigliouse à M. de la Garde de Masso, de Jehan Erard, à " M. de Masso, garde général du sel pour le Roi à Lyon, et receveur des deniers communs ; d'Étienne de Loeille à M. de la Garde de Masso.

**Cote : CC 1209**

Référence informatique : 00000433

**1572 1573**

Comptabilité communale (1572 - 1573)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs \_ " Extraict des actes et registres de la court de la police : à Lyon " ; saisies, attribution d'amendes aux dénonciateurs ; impression des ordonnances de police par Michel Jove ; salaire de Claude Bory et Denis de la Rue, " archiers du prévost des mareschaulx, pour avoir amené et rendu prisonnières Andrée Dorlly et Claude Clément, et icelles ramenées devant la court de la police " ; attribution sur la demande de " Hugues Athiaud, advocat, et l'ung des quatorze bourgeois de la police ", de dix l. t. sur l'amende de 100 l. t., " en laquelle Guillaume Grisard a esté condempné " ; paiement à François Yzelet, " me charpentier juré dud. Lyon, par les mains de Me Guillaume Falaize, commis de Me Guyot de Masso, de 100 l. t. à luy ordonnées par MM. de lad. police, pour l'auditoire qu'il a fait pour eulx, de postz bois sappin, en l'hostel commun de lad. ville ". États des amendes prononcées par " Messieurs les juges commis et deputez, suivant l'édict du Roy, sur le fait de la poulice and. Lyon ".

**Cote : CC 1210**

Référence informatique : 00000434

**1572 1573**

Comptabilité communale (1572 - 1573)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Sommaton à " Loys Dargo, adjudicataire des fermes du barrage du Pont du Rhône et de la gabelle de la grand'ferme " d'avoir à fournir en cette qualité les cautions requises ; réduction consentie par le Consulat à Antoine Dumas sur le prix des fermes " de la boucherie et bestes vives, grand'ferme, et de la gabelle des huictiesme, dixiesme et vingtiesme . \_ " Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la resve et fourayne, et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchize des quatre foyres et des quinze jours après, pour la franchize des Hallemens . \_ " Parties et frais fourniz pour le fait de lad. resve et forayne, par Michel de Bruges, en papier, marques, encre, pinceaux, boys de chauffage, chandelles " ; de " Michel Jouve, marchand libraire, pour avoir fait imprimer les acquictz et certificacions de lad. reve et fouraine ". \_ " Soubz arrancement du droict de l'équivalent du hault pays de Viveroys ". \_ " Estat des arréraiges deubz à Pierre Blache, comme ayant droict de sieur Jehan Raze, au lieu et ayant droict par décret de deux pensions appartenant à feu Claude Bessonnet, sur les équivalens de Lionnoys, Mende et le Puy . \_ Quittances données par " Simphorien Buatier, trésorier et receveur ordinaire de Lyon ", en quatre quartiers, de la somme de 2500 l. t. due par la ville à cause de la reve cartulaire qu'elle tient du Roy . \_ " Contreroolle tenu par François Garin de la recepte faite par Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, des deniers de la subvention demandée par le Roy sur les habitans de lad. ville pour l'année MVcLXXII, et ce,

pour ce qu'il en reste à recouvrer jusques au XIIIe jour de febvrier MVcLXXIII ; ensemble de ce qui reste à payer par lesd. habitans, à causé de ce qu'ilz auroient esté imposez et coctisez pour la contribution du payement de la solde des Suysses, pour la garde de Monseigneur le gouverneur et de lad. ville qui est à raison de cincq solz pour livre, de ce qu'ilz sont coctisez pour lad. subvention ". \_ Garbeaux des foires des Rois, de Pâques et d'Août 1573.

**Cote : CC 1211**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 183 pièces, papier.

**1572-1573**

Comptabilité communale (1572 - 1573)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Quittances des rentiers assignés sur les aides et gabelles  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_  
Quittances des rentiers assignés sur les aides et gabelles : " frère François Furin, procureur du couvent Nostre Darne de Confort " ; Mathieu Vaillant ; Richard Richard, " recteur de l'hospital Nostre Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon " ; " noble homme Benoist de la Porte, archer de la compagnie de monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté, à Lyon " ; Hugues Broquin, " escollier, estudiant de présent à Toulouse, " ; François Ferruz, " conseiller du Roy, et me de ses comptes en Daulphiné " ; Pierre Bellon, " contrerolleur pour le Roy en sa doanne à Lyon, au nom et comme commissaire, estably par auctorité de justice, des biens de feu Anthoine Barnoud, en son vivant advocat es cours de Lyon " ; Barnabé de Cussonnet, " chanoyne de l'esglise collégiale de St Just, procureur et à ce nom de nobles Messieurs Mes Jehan et Pomponne de Bellièvre, conseillers du Roy en son

Conseil privé " ; Jacqueline Laurencin ; " frère Jehan Rozet, religieux et procureur du couvent de Nostre Darne de Confort " ; Mathieu et Léonard de Vauzelles, " enfans et héritiers de feu Monsr Me Mathieu de Vauzelles, lui vivant, conseiller du Roy, et son advocat au Parlement de Dombes, sénéchalécée et siège présidial de Lyon " ; " noble Artus Prunier, seigneur de St André, Agnieret et la Buysière " ; Barthélemy du Socheys, et Catherine de la Gontière, sa veuve ; Nicolas de Langes, " lieutenant général en la sénéchalécée et siège présidial de Lyon " ; " Alix Buatier, dame de St Marcel, veufve et héritière universelle de feu monsieur Me Eynimond Mullet " ; Hugues de Genevoys, " escuyer, sr du Buysso ", conseiller du Roy, et visiteur général des gabelles " ; Jehan et François Ridadi, " viollier, frères, bourgoys et demeurans à Lyon, filz et héritiers universelz de feu Me Jehan Ridady, quant vivoit procureur es cours de Lyon " ; " dame Catherine de la Fey, vefve de feu noble François du Puget, en son vivant docteur es droitcz, conseiller du Roy de France, et bourgeois de Bourg " ; Guillot, " maistre des enfans clergeons de la livraison de St Nizier " ; Chappuis, " procureur de lad. esglise St Nizier " ; Benoist de Montconys, " tuteur et ad ce nom des héritiers feu Claude Raverie " ; Pierre Pinatel ; " damoiselle Catherine Gymbre, " vefve de feu Me Anthoine Barnod, en son vivant advocat es sénéchalécée et siège présidial de Lyon " ; Benoît de Rochefort, " chanoyne en l'esglise Saint Nizier, à Lyon " ; " religieuse personne, Me Claude Mathieu, provincial de la compagnie de Jésus, au nom et comme. jadiz recteur du coleige de Tournon " ; Me Arnould Voysin, " recteur principal du colleige de Tournon " ; Claude Valleton, " ayant droict des héritiers Léonnard Strossy " ; Anne Gondelfinger, " vefve de feu noble Humbert Faure " ; François de Rusinantz ; Jehan Martin, " dict la Martinière, commys à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu du Pont du Rosne " ; François Garnier, " sr des Garetz " ; André de la Chappelle, " comme tuteur des héritiers feu Me Jehan de la Chappelle " ;

Loup de Poullein, " comme mary et conjointe personne de Léonarde Vincent " ; Frédéric Thomas, " commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu de Lyon " ; etc., etc.

**Cote : CC 1212**

Référence informatique : 00000436

**1572 1573**

Comptabilité communale (1572 - 1573)

Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso  
Frais d'approvisionnement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais d'approvisionnement : " compte de l'achapt des bledz fait en Bourgoigne par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, en l'année MVcLXXIII, et de la despense faite tant pour la voiture d'iceulx, que aultres fraiz, ensemble de la vente faite desd. bledz pour subvenir à la pénurie qui estoit en lad. ville ; au Comptast de Venisse par Meraud de Fissonnas " ; frais d'envoi au Consulat de " trois cent trente-huict saches bled, dont il y a plusieurs marquées à une S, appartenant à Monsr de Saint Sixte, lesquelles led. sr de St Sist et le sr Méréault de Fissonnas sont demeurez d'accord, que là où led. bled ne seroit agréable au Consulat, celui-ci le remeist es mains du sr Alexandre Polalhon " ; lettres de voiture de chargements de blé à destination du Consulat, réception desd. chargements. \_ Paiement de Claude Masnier, " pour avoir vacqué par l'espace de dix jour à la grenette pour empescher que les boulangiers et revandeurs n'achettent le blé en lad. Grenette ".

**Cote : CC 1213**

Référence informatique : 00000437

**1572 1573**

Comptabilité communale (1572 - 1573)

Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais de pose " par Loys Alliod, chappuys, de chassiz des fenestres du Consulat et autres de l'hostel commun ", et fourniture de " papier et huyle " à cet effet. \_ Paiement de " François Benoist et Nicolas Bellon, affaneurs, pour avoir nectoyé les privez et latrines de l'hostel commun ". \_ " Roule des recouvreurs et manœuvre et charretier qui ont travaillé aux cour de garde de la pourte Neuxe en la gran bouchery dever le pour Neux ", à raison de 12 et 10 s. par journée d'ouvrier, et de 8 s. par journée de " manœuvre ". \_ " Rolle des journées de masson et manouvres, qui ont fait la muraille des privez de la maison de la ville, et bouché deux portes et une fenestre de la maison brullée, joignant l'estable de lad. maison de ville ", aux mêmes prix que ci-dessus. \_ Paiement aux " prieur et religieulx du couvent des Jacobins, de la pension à eux due, à cause de la place estant au devant de l'esglise de Confort ". \_ Quittance donnée au Consulat par " François Gaifier, religieulx et procureur de révérend père en Dieu, Mr Vespasien Gribaldi, archevesque et comte de Vienne, abbé de l'abbaye d'Esnay ", des 10 l. t. " d'arreraiges de la pension deue aud. seigneur abbé d'Esnay, sur la place située au jeu de paulme aud. Esnay. " \_ Mandats et quittances des pensions dues par le Consulat à Marguerite de Villars, " vefve de feu Pierre Roy " ; Catherine Bussillet ; " noble François de Guerrier, sr de Combellande, et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy " ; Monsr Me André Amyot, " custode de Sainte Croix, pour récompense des bancz qu'ilz avoient en la vieille boucherie de Saint Nizier, qui fut desmolye, pour la remectre aillieurs ". \_ " Fraictz faitz pour la boucherie de la Fleur de Lys, rue de Bourneuf, tant pour parfaire le puy, qui c'est trouvé dans la court dud. lieu de la Fleurdelys, que pour acoustrer les deux

privez, et fait le pertuys, et plomber des angons des trois portes qui y ont esté mises à neuf. " \_ " Payement de Claude Yzelet et Jehan de Brusy, mes charpentiers, pour l'estempaige par eulx fait aux boutiqueques de la tripperie d'icelle ville, estans le long du fleuve du Rosne, la muraille desquelles a esté naguières ruynée par l'inondation du fleuve ". \_ Poursuites de Geoffroy Gallian, au nom de la ville, " pour faire payer tant les locataires des bancz de la grand'boucherie et tripperie, que aultres fermiers et redevables de la dicte ville ". \_ Remise de son loyer, à " Loys Fugier, trippier, locataire d'une des boutiqueques de la tripperie, actendu la ruyne et submersion dernièrement advenue en lad. tripperie, par l'impétuosité du fleuve du Rosne ". \_ " Sentence obtenue par Messieurs de Chamaignieu contre nobles les consulz et eschevins de la ville de Lyon pour les bouchiers de la Lanterne ". \_ Frais de poursuite " contre les bouchiers et trippiers de la grand' boucherie ", en payement des louages de leurs boutiqueques.

**Cote : CC 1214 -1**

Référence informatique : 00000438

**1572 1573**

1/2

Comptabilité communale (1572 - 1573)

Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Depesche, frais et payement des postes d'ung corrier envoyé exprés jusques à Molins par devers Monsr le cardinal Alexandrini, lors légat du pape, revenant de la court, pour entendre et sçavoir le jour de son arrivée en lad. ville, affin de luy preste et préparée l'entrée en lad. ville, qui avoit esté ordonné et commandé par le Roy estre faite aud. sr et légat comme à la propre personne de Sa Majesté ". \_ Payement de 25 l. t. à " Monsr Me Chalon, docteur, pour avoir

fait l'oraison doctorale ". \_ " Parties de torches deues aux héritiers feu Claude de Vienne ". \_ " Parties deues par messieurs de l'hostel de ville à Simon Gault, marchand papetier, pour ancre, papier, peau superréale pour fere le syndicat, peau fromsine, livres bastards, à luy prins ". \_ " Confictures acheptées à Denis Bourellier, marchand espicier, pour la collation faite à l'hostel commun, à monseigneur le prince de Genevey, le lendemain de Saint Jehan dernier (1573), que les feuz de joye et allégresse furent allumez par luy, pour l'élection du la personne de monseigneur frère du Roy au royaume de Poloigne " ; autres " confictures offertes à Monsr de Belière, conseiller du Roy en son Conseil privé ". \_ Payement à " Me Laurent Rabot, conseiller du Roy, en sa court de Parlement de Grenoble, du louaige de la maison que ient monseigneur le gouverneur ". \_ Payement à Me Fédéric Thomas de la " despence de bouche faite par aulcuns des srs consulz, qui ont vacqué, durant vingt jours, à procéder à la vision et closture des comptes de l'hostel-Dieu du Pont du Rosne ". \_ Gratification de 100 écus soleil, accordée par le Consulat, " au doyen de Beaujeu, Me Guillaume Paradin, historigraffe, pour en partie reconnoistre le labeur dud. sr doyen, et le récompenser de ses mérites, à cause de l'histoire de Lyon qu'il a rédigé par escript, et fait imprimer, actendu qu'il touche principalement au corps commun " ; \_ " de 20 écus soleil à Me Thomas secrétaire, de monsieur l'ambassadeur Belière " ; louage à " sr Jehan Baptiste Bartholomey, d'une cave que monsr le gouverneur tient ; en sa maison " ; \_ achat au prix de 334 l. t. à sr François Scarron, marchand dud. Lion, de douze aulnes veloux noir de Gennes, douze aulnes taffetas noir, douze aulnes damas noir et douze aulnes satin noir, pour faire présent à monsr de Biragues, garde des seaulx de France " ; et à " noble Pierre Scarron, de confitures offertes à monsieur le cardinal de Lorraine, légat de Sa Sainteté, faisant son entrée en lad. ville, au mois de novembre dernier passé " (1572). \_ Frais de correspondance de

Mes Juge et Paulmier, " deputez de la ville, estans en court " ; port " de certains édictz et réglemeztz faitz par les commissaires de la pollice à Paris " ; paiement d' " ung certain tesmoing, qui auroit mesuré le bled, vendu par Benoist Perrin, à certains marchans de Languedoc, lequel bled avoit esté arresté en ceste ville ", " des gaigne deniers qui ont porté six torches aux enterremetz de sr Anthoine Regnault, sr de Champagnyeu, du filz de monsr de Combellande, de la femme de Monsr Ballon, l'ung des consulz, de sr Guillaume Regnault, de monsr le receveur Coulaud " ; \_ de " Me Anthoine Noyer, pour avoir fait troys coppies de comptes abrégés de monsr François Coulaud, pour produyre en instance que la ville a pendentes par devant Mr des Arches " ; \_ " d'ung baptellier qui auroit passé la Saosne les srs. eschevins, sortans du bureau de l'hostel Dieu, pour aller parler à monseigneur le gouverneur " ; \_ " aaccept d'une corde chanvre et chaine de fert pour mectre en icelle, pour servir au puy de l'hostel commun " ; paiement de Claude Moton, " pour avoir nectoyé autour de l'hostel commung, grande et petite court, que salles, chambres et degrez " ; \_ " des gaignedenyers qui ont apportez demye douzaine de grandz fromaiges, despuys la citadelle jusques à l'hostel commun ; qui ont porté douze grandz torches, à une procession générale, faicte le dymenche XXIII septembre " ; " contraincte de Francoys Pérouze dict Bigorne, pour le reste de son louage du broteau " ;

**Cote : CC 1214 -2**

(Portefeuille.) \_ 26 pièces, papier ; 1 cahier in 4°, 14 feuillets, papier.

**1572-1573**

2/2

Comptabilité communale (1572 - 1573)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

" de deux baptelliers, qui auroient monté par eau les srs eschevins jusques au lieu de Pierre Size, lesquelz alloient actendre monsr le mareschal Danville, qui venoit de court en ceste ville, pour en après s'en aller au pays bas " ; \_ " de Mathieu Oullier, coadjuteur des mandeurs, pour estre allé quérir monsieur de Combellande, à sa grange appelée à Roy et Monsieur Platel, en la sienne, où lesd. sieurs estoient, et pour ung desjeuner, fait en la maison dad. sieur de Combellaude " ; louage de deux chevaux, pour Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs ordinaires du Consulat ; " pour accompagner messieurs, avec leurs robes et manches, à l'entrée de monsieur le cardinal Ursin, legat de Sa Saincteté, que l'acompaigner aussi à son despartement de cested. ville pour s'en aller en court " ; \_ " aaccept de plomb, pour plomber les vourvelles et angons, la chambre haulte de l'hostel commun ; de deux cachetz, où sont affigez les armoyries de lad. ville, ung grand et ung petit, pour cacheter les lettres de lad. ville " ; d'une clochette ; " de deux mochettes fert, servans à mocher les chandelles " ; \_ paiement à " Martial de Bargues, me enlumyneur, de cinq l. t., pour la facture et enlumynaire du scindicat " ; louage pour Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs, de " deux chevaux, pour acompaigner messieurs qui alloient au devant de monsr le cardinal de Guyse " ; \_ " voyage fait par Pierre Blache en Daulphiné, vers Messieurs de Mures et de Glerans, à cette fin que en leur distraict et serries, qu'ilz n'empeschassent le passage des bledz venans du pais de Daulphiné en ceste ville " ; frais de contrainte.

**Cote : CC 1215**

(Portefeuille.) \_ 8 pièces, papier.

**1572 1573**

Comptabilité communale (1572 - 1573)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Attribution de le Consulat du legs de Licieux à Andrée Riche  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Attribution par le Consulat du legs de Licieux à Andrée Riche, " aagée de vingt ans, fille de feu François Riche et de Magdeleyne Anthoine " ; et à Claudine Dombein, fille de Grosjehan, et de Claudine Saddo.

**Cote : CC 1216**

(Registre.) \_ In-folio, 44 feuillets, papier.

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte deuxiesme de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commun., dons et octrois de la ville et communauté de Lyon, de la recepte et despence par luy faite des deniers patrimoniaulx, et propre domaine de la ville, pour une année commençant le premier octobre MVcLXXIII, et finissant le dernier septembre ensuivant MVcLXXIII ". \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles ; " resve cartulaire et imposition forayne ; " cens, servis, pensions et louages ; boucherie Lanterne ; " places mises en piez depuis la rivière de Saosne, le portail Chenavier, tirant le long des murailles de lad. ville par dehors à la boucherie Lanterne ; et depuis lad. boucherie jusques sur les vieulx fossez " ; legs de Licieulx ; " recepte des fabriciens de Sainct Nizier, provenant des louaiges des estaulx le long des murailles de St Nizier, pour le payement de l'exécuteur de la haulte justice " ; recette de 6,000 l. t. " prinse sur les deniers de l'assignation de quarante-cinq mil livres, octroïée par le Roy, sur ses doannes aud. Lyon " ; de 1646 l. 16 s. t. que la ville a à avoir sur les six deniers pour livre ". \_ Dépenses : V. les Pièces justificatives cc. 1222 et suivantes.

**Cote : CC 1217**

Référence informatique : 00000442

**1573 1574**

Double du registre CC 1216

Comptabilité. \_ Double du registre précédent.

**Cote : CC 1218**

Référence informatique : 00000443

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte deuxiesme de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroyz de la ville de Lyon, des recepte et despence par luy faite à cause des deniers, dons et octroiz de la ville de Lyon, à cause des fermes du barrage du Pont du Rosne, du dixiesme du vin, des quatre espèces, qui sont : l'entrée des camelotz, la petite entrée du vin, l'entrée du poids des farines et l'entrée de l'epicerie et celle du fil d'or et d'argent, que à cause des deniers revenans bons du paiement de Messieurs du Siège présidial de Lyon, et ce, pour une année commenceant le premier jour d'octobre MVcLXXIII, et finissant le dernier jour de décembre MVcLXXIII ensuivant, ce présent compte rendu à court par ledict de Masso en personne et Me Denis Demarque, son procureur, suffisamment fondé de lettres de procuration ". \_ Recettes : celles qui sont énumérées dans le titre ci-dessus. \_ Dépenses : frais de voyage d'André Mornieu, " esleu en l'eslection de Lyonnnois " ; de " monsieur Saiges, secrétaire du Roy : des secrétaires Mère et Blanquet ; de " srs Paulmier, Anthoine de Masso, advocat à Lyon ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat, par ordonnance, tant en court, Bourgongne, que aultres lieulx " ; gages d'officiers et d'employés du Consulat ; frais d'écritures ; d'inventaire des archives, de procédure ; santé publique ; prix des jeux de l'arquebuse ; gages des commis de la

Grenette ; travaux publics ; frais du loyer " de la maison et logis de monsieur le gouverneur " ; des pensions des grandes places pour la décoration de la ville ; " entretien des régens et célébration d'une messe, qui se dict chacun jour en l'église du Saint-Esprit du Pont du Rosne ; fourniture de boys, charbon, chandelles et autres choses nécessaires pour l'entretien du corps de garde de lad. ville ; dons, rabaiz et modérations " .

**Cote : CC 1219**

(Registre.) \_ In-folio, 44 feuillets, parchemin.

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Subventions levées sur les habitants de Lyon

Comptabilité.\_ " Deniers de subvention levez sur les habitans de la ville de Lion es années MVcLXXIII et LXVIII, pour contribution de Suisses en garnison aud. Lion, et don gratuit pour le voiage du roy de Pologne. " \_ Recettes : versement fait de lad. contribution par les contribuables suivants : Jehan Labri, violon ; " noble Nycollas Henry, sr de Cremyeu " ; Me Humbert Gravier, greffier de la Conservation ; Martin de Malignes, " orfevre", " noble Claude Pilla, sr du Gayet " ; Jehan Chionaci, " dict Clarissimo " ; Monsieur de Montmartin ; Monsieur du Palais ; Monsieur Baigliony ; Pierre Pevat, " orfevre " ; Jehan Sullilac, " orfevre " ; Me Gabriel Megret, " notaire royal " ; Christofle Neytard, allemand ; Me Odard Pyard, " notaire roial " ; Guillaume Le Riche, florentin ; Jehan Pierre, " orfevre " ; Me Jehan Charles, " eslleu de Lyonnais " ; " monsieur de Saint Hirigny " ; Me François Soleil, " notaire roial " ; Christofle Le Courle, " orfevre " ; Paule de Magro, " milanois " ; " sire Laurens Cappan, sr d'Ambérieu, florentin " ; \_ " monsieur l'esleu Cadier et sa femme " ; \_ " Madame la prévoste Caille " ; \_ " Monsieur le trésorier de Laube " ; Jehan-Baptiste

Dadiaceto ; " noble Jehan Baronnat, " sr de Beauregard " ; \_ " monsieur l'enquesteur Virieu " ; etc., etc. \_  
Dépenses : versement des deniers recueillis entre les mains d' " Anthoine de la Porte et de Me Pierre Gaudart, conseillers du Roy et recepveurs généraulx de ses finances en la charge et généralité establie à Lyon, et François de la Gorse, conseiller du Roy et trésorier de l'extraordinaire de ses guerres " ; frais de " nourriture, sallaires et entretenement de douze soldatz, qui auroient esté baillez ausdictz consulz par Monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy audict Lyon, pour les faire aller avec les commis à la levée des deniers de la présente recepte, et iceulx mectre en garnison aux maisons de ceulx qui seroient reffusans au paiement des sommes de deniers, esquelz ilz auroient esté cottisez pour leur part de lad. subvention " ; frais de recouvrement de lad. subvention ; gages et salaires des personnes y employées.

**Cote : CC 1220**

Référence informatique : 00000445

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso  
Lettres patentes d'Henri III

Comptabilité.\_ Pièces justificatives de la comptabilité de Guyot de Masso, receveur des deniers communs.\_ Lettres patentes de Henri III en date de Lyon, le..... 1574, " par lesquelles led. sr a quicté et remis aux habitans de la ville de Lyon, les sommes qu'ils pouvoient debvoyr de la subvention des années mil cinq cens soixante-douze, soixante-treize et soixante-quatorze, moyennant la somme de trente mil livres tournois de don à luy fait par lesd. habitans ". \_ " Compte des recettes : versements faits par les cotisés : " les trésorier et général Camus ; Messieurs Groslier père et filz ; Messieurs l'esleu Mornieu ; de Grymo ; de Saint-

Joyre, " l'esleu Daveyne " ; de la Chappelle ; le greffier Vallentin ; Me Claude Marchant ; " contrerolleur " ; etc, etc ; assignation faite par le Roi à la ville de 45000 l. t. à prendre : sur la ferme de la douane ; \_ Dépenses : versement fait à " Me Claude Garrault, conseiller du Roy et trésorier de son Espargne " ; frais de recouvrement et contrainte ; deniers pris à change ; gages du receveur ; deniers rendus et non reçus.

**Cote : CC 1221**

Référence informatique : 00000446

**1574**

Comptabilité communale (1574)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particullier de M. Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroys, et toutes autres debtes appartenans à l'hostel commung de ladicte ville de Lyon, des recepte et despence par luy faite en l'année commenceant le premier jour de janvier mil cinq cens soixante-quatorze et finissant le dernier jour de décembre ensuivant oudict an, de la somme de unze mil huict cens quatre-vingtz-quatre livres dix solz tournois, ordonnée estre levée par forme d'emprumpt, de plusieurs bourgeois et notables de lad. ville de Lyon pour la solde et entretenement de deux cens hommes de guerre à pied françois, levez et entretenuz dans ladicte ville ; ensemble pour fournir à plusieurs fraiz extraordinaires qu'il a convenu faire pour la tuition et conservation d'icelle ville, que pour les munitions de pouldres, cordaige pour l'artillerie, et conduite d'icelle au siège et prévosté du chasteau de Perault et pour le paiement des compaignies de gens de guerre mentionnez en la despence de ce présent compte, rendu à court par led. de Masso, en personne, et Me Denis de Marque, son procureur, fondé de lettres de procuracy, rendues sur led. compte dudict de Masso " \_ Recettes : versements faits par les personnes

suivantes : " Messieurs Me Anthoine Grollier, conseiller du Roy et général de ses finances en Daulphiné ; Me Anthoine Camuz, conseiller du Roy, et général de ses finances en la charge et généralité de Lyonnais ; Me Jehan Genevoys, visiteur des gabelles à scel " (sic) ; Me André de Mornieu ; Me Hugues Vallentin, " greffier des esleuz ; l'esleu Me Jacques Daveyne ; Me Benoist Vallentin, chastellain de Veize " ; etc., etc. \_ Dépenses : paiement des " cappitaines Fenouil, la Piamante, de la Rize, de Marcelle et de leurs hommes, " levez pour le service du Roy, et pour la réduction du chasteau de Peyrault en Vivaraiz ; de plusieurs harquebuziers qui auroient esté, emploiez à faire garde en ladicte ville et portes d'icelle, que de plusieurs sommes de deniers, mises ez mains de Monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy audict Lyon " ; paiement de " noble Anthoine Guillien de Salla, cappitaine de lad. ville, de Monsieur Devetz, secrétaire dud. sr de Mandelot ; du cappitaine Claude Buyer, enseigne des harquebuziers ; Estienne Carel, cordier, pour plusieurs cordaiges, fourniz pour la conduite de l'artillerie menée au camp et siège dud. chasteau de Perraut ; d'André Marcel, manillier de Saint Nizier, pour sonner, chacun soir, la grosse cloche de Saint Nizier, pour la retraicte des personnes estans aux champs ; d'Ollier Perrin, pour un batteau de luy achepté par les consulz et eschevins, pour estre employé sur le Rosne, au lieu ordonné par Monseigneur de Mandelot, pour y faire la garde, chascune nuict, pour assurer passage dudict Rosne ; de Claude Guide, pour avoir fourni du bois, charbon, mottes et chandelles pour les corps de garde de lad. ville ; de Jehan Trichet, baptellier, pour avoir mené l'artillerie et plusieurs munitions de guerre depuis ladicte ville de Lyon, jusques aud. chasteau de Peyrault ; de quelques hardes perdues, qui auroient esté distribuées à plusieurs soldartz ; d'hostes que pour la nourriture d'aucuns d'iceulx, que de la distribution qui auroit esté faite à certain nombre de soldatz, qui auroient esté envoyez à



Chasteauneuf, Rive de Ger, que autres places dudict pays de Lyonnais, lesquelles n'auroient esté enrrollez aux compagnies ci-dessus mentionnées ; de Barthélemy de la Paulme, mareschal des logis de lad. ville, pour ses gaiges ; de Mathieu Bienaymé, baptellier, pour avoir passé et repasse, par plusieurs foys, sur le fleuve du Rosne, plusieurs ouvriers, qui ont travaillé au corps de garde dressé sur led fleuve ; du messagier de lad. ville pour ung voiage par luy fait par commandement des consulz et eschevins, jusques en la ville de Tain en Vivaraiz, porter lettres à Mr de Saint Vidal, pour les affaires de guerre ; de certain personnage ordonné pour avoir esté envoyé exprès par Messieurs les consulz et eschevins de ladicte ville, jusques au pays de Bresse, tirant sur le pais de Mascon, pour sçavoir et entendre le chemin, que auroient tenu certaines troupes venans de Genefve, au nombre de quatre ou cinq cens hommes, tant à pied que à cheval, qui auroient passé à Nantua, prenans leur chemin du costé du pais de Bresse, et ce, pour plus facilement obvier aux surprises et intelligences, qui se pourroient faire sur lad. ville " ; frais de contrainte contre les cotisés ; fournitures faites par Mr Jacques Laurens, " voyer de lad. ville de Lyon, pour les réparations tant du corps de garde, boulevertz d'Esney, pont de boys du Rosne, que autres fortifications " ; de Gabriel Dumas, pour les avances par lui faites, " tant aux massons, faiseurs de gazons, facines et marielles pour le rabillage et réparations des boulevertz de terre, estans près l'abbaye d'Esnay " ; de Symon de Vault, me serrurier, " pour les ouvrages de serrures, tours, portes, barrières, et corps de garde de la ville " ; de Jehan Roussy, me charpentier, " pour les ouvraiges de charpenterye par luy fait et fourniz ez barrières de la porte neufve Saint Vincent, corps de garde du boulevard Nostre-Dame, etc. " ; de Claude Yzellet, me charpentier, pour réparations des barrières, portes, et corps de garde " ; gages du comptable ; deniers rendus et non reçus.

**Cote : CC 1222**

Référence informatique : 00000447

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso  
Gages des officiers et employés du  
Consulat

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers et employés du Consulat : de Claude Platet, André Mornieu, " esleu de Lyonnais " ; Claude Valleton ; André de la Chappelle ; Guyot de Masso, conseillers ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; Claude de Rubys, procureur général de la ville ; François Garin, " commis à tenir le contrerolle de la recepte et despense des deniers communs " ; Odoard Laurens, sr de la Sarra ", avocat et conseil de la ville " ; Pierre Paulmier, " agent des affaires de la ville à la suite de la cour " ; Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs du Consulat, et Mathieu Olier, leur coadjuteur ; Pierre Vendu et Jehan Venda, " son filz, cousturiers à Lyon, commis à crier pour les trespassez, à heure de mynuyt, tous les jours de lundiz et festes des trespassez : l'un du costé du royaume, l'autre de l'Empire " ; Claude Saltier, " exécuteur de la haulte justice " ; Claude Byanier, " dict le sergent Ravel, commis par messieurs les eschevins à se prendre garde à la porte St Just, à ceulx qui entrent et sortent par lad. porte ".

**Cote : CC 1223**

Référence informatique : 00000448

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Estat des gaiges des commis à faire la recepte

par le menu de la resve et fourayne et contrerolle, aussi des marqueurs, et autres officiers servans durant la franchize des quatre foyres, et des quinze jours après pour la franchize des Hallemens ". \_ Payement de Michel Jove, " marchand libraire", pour avoir faict imprimer les acquitz et certifications servans à la resve et foraine, " de Michel de Bruges, commis à la recepte de lad. resve, tant pour ses gaiges, que pour pinceaulx, encre, marques pour marquer les balles, papier, groz boys, fagotz et chandelles " ; fourniture faite par Symon Gault, " marchand papetier, d'encre, papier, peau fromsine et superréale, parchemin raturé ". \_ Payement en quatre quartiers à " Simphorien Buatier, trésorier et receveur ordinaire de Lyon ", par Guyot de Masso, receveur des deniers communs de lad. ville, de la somme de 2500 l. t. due au Roi par les conseillers, " à cause de la reve cartulaire qu'ilz tiennent de luy ". \_ Sursis accordé par le Consulat à " noble Jacques de Grymod, fermier du broteau du pont du Rosne ", à raison de sadite ferme, " actendu qu'il n'y est entré que au moys de may de l'annee MVcLXXII, n'estant par ce moyen tenu au payement de toute l'année, joint que, auparavant sond. bail, le broteau et herbe du pré auroit esté mangé et gasté par le bestail de ceulx de la Guillotière, et que l'année passée, estant le Rosne gellé, le peuple de la ville passoit au broteau sur la glasse, où ilz commençoient à faire ung grand dégast, y couppant les sauges et peuplys, et pour obvier à plus grand dommage et dégast, icelluy sr de Grymo, du commandement desd. srs consulz y commist et employa quatre archers de robbe courte, et quatre autres de chevalier du guet " ; \_ " rabaiz et modération de 200 l. t. ", accordés par le Consulat à Bernard Parent, caution de " feu Jehan Jacquemard, en son vivant fermier de la revenderie pour deux années ", décédé insolvable, seulement après trois ou quatre mois de jouissance, estant filz de famille, et encores ayant le père d'icelluy Jacquemard spolié son hoyrie ; et oultre ce, n'a esté lad. ferme de la valleur accoustumée, tant à l'occasion

des guerres par le moyen desquelles les passages ont esté cloz, ne pouvans les marchans et marchandises arriver en ceste ville, comme ilz avoient accoustumé, comme aussy la stérilité et gellée de l'année passée " ; \_ " rabaiz et modération ", accordés pour ces derniers motifs à " e Nicolas Bastiaz, fermier du barraige du pont du Rosne " \_ Payement sur les deniers de la douane à " messire Guillaume de Gadaigne, sr de Bothéon, chevallier de l'ordre du Roy, et gentilhomme ordinaire de sa Chambre, tant pour luy, que le sr de Beauregard, son frère, de 1058 l. 5 s. 8 d. t. à eulx deues par la ville, pour les arréraiges des rentes et pensions à eulx appartenans, imposée sur les equivalens de Fourestz, Beaujolloys et Vivaraiz ". \_ Garbeaux des foires de Toussaint 1573, des Rois, de Pâques et d'Août 1574. \_ Commandemens faits au Consulat, au nom d'Anne Gondelfingel ; à Léonard Primas, au nom de Marie Teste, " vefve de feu François Primas ", et de Marie Primas sa fille ; de Jacques Gionty, " marchand libraire, à Claude Mathieu, recteur du colège de Tournon, pour vente et délivrance de marchandise de livres, pour la fourniture et service dad. couliège " ; payement de " Bénigne Le Courtois, huissier des eaulx et fourestz, en la cour de Parlement à Paris, pour avoir esté à Grenoble, adjourner Me François de Bourges, demeurant aud. Grenoble, en vertu des lettres royaulx, obtenues par le Consulat pour la rescision du contract passé de la maison de ville ". \_ Lettre de " Claude de Larche, dame Falèze ", à " Monsieur de Masso, garde général du sel et recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, " pour lui recommander son fils.

**Cote : CC 1224**

(Portefeuille.) \_ 32 pièces, papier.

**1572 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais " pour le fait de la police établie en l'hostel commung de la ville de Lyon " ; achat par " honorable homme Anthoyne Scarron, bourgeois de Lyon, d'une tapisserie et de l'effigie d'un crucifix pour la decoration de l'auditoyre de la police " ; paiement de Claude Malliot, " pour avoir fait trois aspes, pour le banc de la police ; de Jehan Bénieu, me menissier, pour avoir assemblé les bans, fourny de boys neuf, et avoir fait plusieurs pièces pour la police " ; paiement de 4 l. t. à " Michel Josve, me imprimeur, pour avoir fourni d'ordonnances " ; fourniture de balances par Buatier ; paiement de Mathieu Olier, coadjuteur des mandeurs ordinaires du Consulat, pour avoir " nectoyé l'auditoire de la police " ; vacations de Me Jehan Croppet, " greffier en la sénéchalucée de Lyon et de la police " ; de Jacques Brollier, Jehan Durand, sergent Vincent, employés au recouvrement desd. amendes ; liquidation par Me Jhérosme de Chastillon, président au siège présidial, George Grollier, conseiller, François Grolier, secrétaire, des amendés reçues par noble Guyot de Masso, ou son commis Me Pierre Faleyse " ; sentence desdits commissaires, condamnant Nycolas Tixier à rendre et restituer à Jehan Bourguignon et Jehan Panisset, les denyers provenus de la vente de seze bichetz et demy froment " ; autre sentence, condamnant Mathieu Mathelin, " bolengier, pour avoir achepté au devant sa boutique troys bichetz bled froment que ung cotault amenoit vendre au lieu de la Grenette, en quoy faisant ledict Mathelin auroit grandement contrevenu aux ordonnances de police " ; autre sentence, condamnant " Anthoine Gardon, tavernier, demeurant à Lyon, rue Saint Pol ", pour avoir vendu son vin autrement qu'à pot, comme il lui était enjoint de le faire, à un nommé Cortebotte, et en avoir déclaré une quantité moindre que celle qu'il avait dans sa cave ; attribution à Vincent et La

Garde, comme dénonciateurs, de partie de l'amende infligée à Paillerin et Bourguignon, à Denys Du Claux, clerc, demeurant à Lyon, de partie de certaines amendes, pour le même motif ; allocations accordées sur le produit desd. amendes, aux Carmes, aux religieux de l'Observance, aux Cordeliers de Saint Bonaventure, aux Augustins, aux Minimes.

**Cote : CC 1225**

(Portefeuille.) \_ 32 pièces, papier.

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso

Frais de construction

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais de construction d'un " bapteau dressé et préparé par le commandement du Consulat à la venue du Roy, pour luy donner plaisir sur la rivière de Saosne, à son arrivée de Poloigne ". \_ " Parties fournies par Jehan Paroys, marchand à Lyon, pour quarante-cinq aulnes de toille cirée, à dix s. t. l'aulne, pour couvrir le bapteau du roy ; par Claude Valet dict Beauregard, riveyran et batellier à Lion, pour ung batteau fourny et livré pour faire l'édiffice sur icelluy ; par la vefve de feu me Jehan Berson, serrurier ; par me Pierre Atier, me painetre, pour quatre vazes dorez et azurez mis aux quatre coings du bapteau du Roy ; par François Scarron, pour neuf pièces bougran pour le ciel du basteau ; par sire Anthoine Humbellot de Langres, pour trois douzaines et sept linceuls pour faire les tours et tourt du basteau, par Claude Henry tornier, à Lyon, pour huit douzaines balustres pour ledict basteau ; par Loys Bas, capitaine des chaynes sur la rivière de ceste ville, et autres batelliers pour avoir promené le roy sur l'eau ; par me Pierre Cruche, me ingénieur, pour avoir fourny toutes les couleurs

nécessaires à la peinture dud. bateau ; par Laurens Bonnier, lenternier, pour avoir couvert de fert blanc la lanterne dud. basteau ; par Nicolas, me peintre, pour la peinture et les journées de Jehan Perressin, Anthoine Carra, Jehan le Vin, Jehan Morillard, François Jeunecoeur, Barthélemy de la Rivière, Jehan Bastard, Petit Jehan, Noël Devida, Charles du Cresne, mes peintres ; Jerosme Durand ; François Magnon ; Crespin Duverney ; Jacques Quatelle ; Guillaume Moula ; Michel Michellon ; Estienne Gorian ; Anthoine Ranquet ; Mathieu Chèvre, Bastien Morillard, Jacques Bayonne, Guillaume Morellet, compagnons, Estienne Parpinan, apprentif ; parties de Claude Blein, vendeur de poustz, pour poustz et cloux ; de François et Claude Yzellet, mes charpentiers, pour sommiers, trabs, bigues et autres choses ; de dame Varambier, fondeur ; de Nycolas Fonteyne, me forgeur, pour cinq arbres pour les roues, huict sercles, six potances pour soustenir la roue, neuf signolles, pour allonger les cinq estriez, pour quatre arbres de fert à double, pour allonger les roues, virolles et clavettes ". \_ Assignation sur Ludovico Dadiaceto, fermier des douanes du roy, de 231 l. t. dues à Nicolas Alossure, " pour quatre pièces vin de Montélimard, tenans seize asnées et demy, à raison de quatorze l. l'asnée " ; de 64 l. t. dues à dame Jane Frédix, " pour un grand poinsson vin tenant quatre anées, et de 101 l. 5 s. t. ; pour deux poinsson, vin blanc, tenans six asnées, un barral et demy, deues à Jehan Péraud, pour donner et présenter à aucuns srs de la suicte de la court ; de 71 l. 12 s. t. deues à Gabriel le Vefve, hoste de la Teste Noyre, pour deux poinsons vin estrangier pour donner à M. de Saint Bonnet ". \_ Envoi d'un " messagier, jusques à Vienne et Grenoble, pour porter lettres aux consulz, eschevins desd. villes avec advertissement de la mort du feu roy Charles, affin de continuer l'obéissance deue au roy de Poulogne, son légitime successeur à la couronne de France " ; \_ avance faite par " noble Anthoine Guillen de Sala, cappitaine de la ville, de la soulde des

arquebusiers de lad. ville qui ont vacqué à la garde d'icelle, durant l'absence de monseigneur le gouverneur et qu'il a demeuré en court ". \_ " Estat de recepte et despence des deniers levez dans la ville de Lyon par forme d'emprunt, suyvant les rolles baillez par monseigneur de Mandellot, sr de Passy, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté au pays de Lyonnais, Forestz et Beaujolloys, pour la soulde et entretènement de deux cens hommes de guerre à pied françoys, levez et entretenuz dans lad. ville pour la tuition et conservation d'icelle, ensemble pour fournir à plusieurs fraiz qu'il convient faire extraordinairement pour la deffence d'icelle ". \_ Payement à Claude Yzellet, " tant des réparations et oeuvre de charpenterie qu'il a faictes au basteau du roy que aultres charpenteries et réparacions faictes autour de la closture de lad. ville ".

**Cote : CC 1226**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Parties des fraictz faietz et fornys par Guyot de Masso, tant le jour St Thomas XXIe décembre MVcLXXIII, jour de eslection des six nouveaux consulz eschevins de ladicte ville que de dimenche auparavant à la nomination d'iceulx ; de Marcial de Bargues, enlumyneur, habitant à Lyon, pour la facture et enlumineure de la lettre du seindicat ; de monsieur me Anthoine Marnas, docteur, pour avoir fait l'oraison doctorale " ; frais de voyage de " Monsieur de Rubis, procureur général de la ville, envoyé en Poloigne par le

Consulat, après la mort du feu roy Charles, pour assurer sa majesté de la fidélité et obéissance que lad. ville lui doit ". \_ " Parties d'ouvrages faitz par .Nicolas Durand pour messieurs les conseillers de la ville de Lyon, par leur commandement, et de M. du Clou, dans l'enseigne de la ville et dans la croix blanche d'icelle, où ont esté faites les armoyries de lad. ville, dorées et argentées avec la devise et certaines lettres avec le feston autour d'icelles ; de sept grandz escussons desd. armoyries en groz carthons renforcez pour les obsèques de feu monseigneur l'archevesque ; pour avoir raffrechy de couleur et blanchy aultres vieilles armoyries pour estre d'une mesme parure avec lesd. neufves et pour y avoir apposé de rubans de chevelyères ". \_ Frais des réparations du Chemin Neuf. \_ Réfection des " chassiz de l'hostel commun ", et fourniture à cet effet par " Loys Allioud, chassetier, de papier, huylle et autres choses nécessaires ". \_ Paiement à " François Chaignon, me masson et Jehan Matron, lanternyer, pour les ouvraiges de massonnerie, pierre et fert blanc par eulx faitz et fourniz en ung aigudier, qu'ilz ont fait en l'une des chambres de l'hostel commung". \_ Parties fornies par Jehan Matron, lanternyer à Lyon, par messieurs de la ville " es maisons et boutique de la grant boucherie neufve ". \_ " Roulle des recouvreur et manœuvre et charretier, qui ont travaillé en la gran bouchery pour avoir recouvry le cartier du millieu et le couver dever la ville et accoutré les fanttes de l'aultre coutté ". \_ Pensions dues à Marguerite de Villars, aux custodes de Sainte Croix, à François de Guerrier, " sieur de Combelande, chevallier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa Chambre ".

**Cote : CC 1227**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 88 pièces, papier.

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de  
Guyot de Masso

Mandats et quittances des rentiers assignés sur les aides et gabelles de la ville  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Mandats et quittances des rentiers assignés sur les aides et gabelles de la ville : " Anthoine Dechez, mary et conjointe personne de damoyse Catherine de Rossy " ; Vincent Gaillard, " procureur du colleige de Tournon, et Arnould Voisin, recteur dud. collège " ; \_ " noble Pierre de Sanneton, sr de la Serve " ; \_ damoyse Aune Godelfinger, vefve de feu noble Humbert Faure, en son vivant seigneur de la maison forte de Thézé ; \_ Benoyst de Monconys, tuteur ad ce nom des héritiers feu Claude Raverye, ayant droit de Jehan Ricquette ; \_ Jareysieu, maistre et manecantant des clergeons de l'esglise St-Nizier " ; \_ J. Chappuis, " procureur de l'esglise collégiale de saint Nizier ; \_ frère François Furin et frère Rozet, procureurs du couvent nostre Dame de Confort ; \_ Frédéric Thomas, commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu de Lyon ; \_ Pierre Pinatel ; André de la Chapelle, bourgeois de Lyon, au nom et comme tuteur de François de la Chappelle, son nepveu, héritier de feu me Jehan de la Chappelle " ; \_ " damoiselle Catherine de la Fay, vefve de feu noble François du Puget, et comme tutrice des enffans dudict sr du Puget " ; \_ " noble Loup de Poulleyn, escuyer, sr de la Jaclière en Bresse, au nom et comme mary et conjointe personne de damoiselle Leonarde Vincent dict le Gourd ; \_ damoyse Yzabeau Broquin, femme de noble Claude Platet, seigneur et baron de Vault ; \_ de Gabiano ; \_ Barnabé de Cussonnet, chanoyne de l'égglise collégiale de St Just, procureur et à ce nom de nobles messieurs mes Jehan et Pomponne de Bellièvre, conseillers du roy en son Conseil privé ; \_ Jehan Pollet le jeune, recteur de l'hospital Nostre Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; \_

Nicolas de Langes, sr dudict lieu, conseiller du roy et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon ; \_ Hugues de Genevoys, escuyer, sr du Buysson, conseiller du roy et visiteur général des gabelles à sel, comme mary et conjointe personne de damoiselle Ysabeau de Guymes ; \_ François Ferruz, conseiller du roy et maistre des comptes en Daulphiné ; \_ Benoist de Rochefort, chanoine en l'esglise Saint Nizier ; \_ Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfans et héritiers de feu monsr me Mathieu de Vauzelles, luy vivant conseiller du roy, son advocat au Parlement de Dombes, sénéshaulcée et siège présidial de Lyon ", etc...

**Cote : CC 1228**

Référence informatique : 00000453

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Subvention de 2000 l. t. accordée aux " recteurs des paouvres de l'aulmosne générale, sur l'assignation de 43000 l. t. deue chaque année, sur la ferme de la doanne par Ludovico Dadiaceto, en déduction des arréraiges des pensions qui leur sont deues par lad. ville " ; \_ mandement et quittance de Frédéric Thomas, " commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu du Pont du Rosne " ; \_ de 4300 l. t. payées en diverses fois, sur et tant moingt des arréraiges des pensions qui leur sont deues par la ville ". \_ " Compte des recepte et despence de l'aumosne générale de Lyon, que rend Balmont Sanyon, l'ung des recteurs et commis à la recepte et despence d'icelle, commençant le Xle janvier 1573 et finissant le dernier décembre 1574 ". \_ Désignation par le consulat de Barbe du Pré et Loyse Montellette pour bénéficier des

dispositions testamentaires du sr de Licieux.

**Cote : CC 1229**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier in-4°, 50 feuillets, papier, 1 in-folio, 6 feuillets, papier.

**1573 1574**

Comptabilité communale (1573 - 1574)  
Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Inventaire des acquictz, mandementz et aultres pièces, servans pour la reddition du compte de mess. Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon, durant une année, commençant le premier jour d'octobre M<sup>v</sup>c soixante treze et finissant le dernier jour de septembre mil cinq centz soixante-quatorze, lesquelz mandementz et quittances ledict de Masso a inventorié pour les envoyer à Paris pour servir à la reddition dudict compte à la chambre ainsi que s'ensuyt. \_ Inventaire des acquictz et pièces servans à la reddition du compte que atend rendre M. Guyot de Masso, recepveur des deniers comuns dons et octroiz de la ville de Lyon des deniers provenanz de l'emprunt fait pour la prinse du Perrauld.

**Cote : CC 1230**

Référence informatique : 00000455

**1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte troisieme de M. Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, de la recepte et despence par luy faite des diz patrimonialux et propre dommayne de ladicte ville sur une année commençant

le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante-quatorze et finissant le dernier septembre mil VcLXXV ". \_ Recettes : " grabeau de l'epicerie ", gabelles du huitième et vingtième du vin, de la boucherie, du blé, farine " fustorye, revenderye, horangerye ", paille, foin, poisson frais, laine, droguerie, huile d'olive, pelleterie. \_ " Aultre recepte à cause de la refve cartallaire et impos forayne acquize du roy au prouffit de ladicte ville et communauté de Lyon. \_ Aultre recepte des portz adjacens de la sennechaulcée deppendans de l'acquisition de la reve et forayne. \_ Recepte des cens et serviz de louaiges appartenans à ladite ville et communauté. \_ Aultres louaiges des boutiques nouvellement faictes par les trippiers le long du Rosne tirant à St Clair. \_ Aultres louaiges de la boucherye ". \_ Location des places depuis la Saône et le portail Chenavier, le long des murailles, jusqu'à la boucherie Lanterne et depuis la boucherie jusque sur les vieux fossés. \_ " Autre recepte de la pention due par les héritiers feu M. Nicollas Dupré, banquier à Lyon, à cause du légat fait par feu monsieur de Licieux " (pension pour marier chaque année quatre pauvres filles). \_ Recettes diverses. \_ Dépenses : paiements à Claude de Rubis, procureur général, à Thomas, secrétaire de l'ambassadeur de Bellièvre, Jacques Reboul, Guillaume Paradin, historiographe, Ysabeau de la Bessée, Pierre Baron, procureur, Pierre de Pétigny, solliciteur général, Guillins de Salla, capitaine de la ville, Anthoine Griphius, marchand libraire, pour impression des privilèges des foires de Lyon ; \_ confitures pour M. de Villeroy, secrétaire d'Etat, pour le dauphin, monseigneur et madame de Nemours ; \_ paiements : à Adam Martin, " peintre, pour les fuzan, pétereaux et autres choses par luy fournies au feuz de joye faitz en Bellecour à l'arrivée du roy " ; au collège de la Trinité, aux arquebusiers de la ville, à monseigneur de Mandelot. \_ " Construction d'un batteau dressé et préparé à la venue du roy pour lui donner plaisir sur la rivière de Saosne, à son

arrivée de Polloigne. \_ A Nicole du Monchel, fille de feu Jacques du Monchel, imprimeur de Lyon, trente-sept livres dix solz pour le pappier, encre, parchemin et livres relliés pour les affaires de ladicte ville ". \_ " A Michiel Jove, marchand libraire, la somme de quinze livres pour avoir fait imprimer les acquitz et certifications servans à ladicte refve, qu'il a livrés etournys aux commys ".

**Cote : CC 1231**

Référence informatique : 00000456

**1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte troisieme de Guyot de Masso .. \_ Ferme du barrage du pont du Rhône, " entrée des camelotz, petite entrée du vin ", des farines de l'épicerie. \_ Taxes levées pour réparer les fortifications. \_ Ferme de l'entrée des fils d'or et d'argent. \_ Vente par la ville au trésorier des salpêtres " de trente barilz de pouldre d'arquebouze, pezans y compris lesdictz barilz quatre mil quatre cens quatre-vingtz livres ", au prix de " treize cens seize livres cinq solz tournois ". \_ Dépenses du secrétaire du Consulat allant au devant de la reine mère ; frais de poste, " à raison de trois livres cinq solz chacune poste à trois chevaux, compris le vin des valletz de poste et postillons. \_ Frais de Claude Rubis pour un voyage au " camp d'Andance, où il auroit esté envoyé, par lesdictz consulz et eschevins, vers monsieur de Mandelot pour les affaires concernant le service du roy et conservation de ladicte ville ". \_ Voyage de Jehan Sanyon et de Simon Court, échevins, " à Saint Forgeul, où ilz auroient esté depputez par lesdiz consulz et eschevins pour assister à l'enterrement de feu monsieur l'archevesque de Lyon ". \_ Gages des receveurs, voyers, capitaine de la ville. \_ " Gaiges et salaires de plusieurs personnes commis aux portes pour avoir ou tenir l'oeil sur les entrans et sortans d'icelle ville de Lyon ". \_ Le capitaine des clefs et portes nommé par

le roi, " au préjudice de ladite ville, à laquelle appartenait et qui avoit toujours anciennement et auparavant tenu la garde desdictes portes en foy et hommage du roy ". \_ Gages des commis aux portes de " Pierre Size, de St Just, de St Georges, du Pont du Rosne, de la porte neufve Saint Vincent ". \_ Sommes payées à Pierre Paulmier, " agent des affaires de Lyon à la suite de la court " (confirmation des privilèges). \_ Gages de " noble homme, Anthoine Guillain de Sala, cappitaine de la ville ". Réparations au pont du Rhône. \_ Secours à des gentilshommes qui avaient été pris par les Huguenots en Languedoc. \_ Passage de reîtres. \_ Dépenses " pour le fait de la santé de la ville et visitation des malades ". \_ Dépenses pour les arquebusiers, tir à " l'oyseau appelé papegaiz ". \_ Feux de joie sur le pont du Rhône pour l'arrivée du roi. \_ Réparations aux ports, corps de garde, hôtel de ville, fortifications. \_ Compagnie des arquebusiers.

**Cote : CC 1232**

Référence informatique : 00000457

**1572 1575**

Comptabilité communale (1572 - 1575)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso  
Solde de gens de guerre - impôt extraordinaire

Comptabilité. \_ Compte particulier de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Solde de gens de guerre. \_ Impôt extraordinaire " sur les plus aysés manans et habitans de la ville de Lyon ". Remboursements divers. \_ " Autre despence faite par ledict de Masso pour plusieurs parties de renboursement de deniers payez pour les affaires de ladite ville de Lyon ". \_ Frais du voyage en Pologne du procureur général de Rubis. \_ Frais pour les arquebuziers. \_ Bateau préparé pour l'arrivée du roi. \_ " S'ensuyt les outils perduz en travaillant au bapteau dudit seigneur ". \_ Journées d'ouvriers. \_ Payement à " Pierre Couche, painctre, demeurant à Lyon, pour avoir fourny toutes les colleures nécessaires à

la paincture du bapteau fait pour le roy à son retour de Poloigne et pour avoir fourny pour le mesme fait six douzaines de rozes, moulés en carton dorés, argentés, douze douzaines d'estrilles, aussy en carton argentés posés au planchier de la calle dudit bapteau ". \_ Dons à l'Hôtel Dieu. \_ Pensions. \_ Frais de comptabilité.

**Cote : CC 1233**

Référence informatique : 00000458

**1575**

Comptabilité communale (1575)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de maistre Guiot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lion, des recepte et despence par luy faite en l'année MVcLXXV, de la somme de soixante-huict mil huict cens soixante livres de patrimonial, de quinze cens livres, pour les fraiz imposez sur les habitans audict Lion et faux bourgs d'icellui pour estre emploiez au remboursement de sommes empruntées de plusieurs personnes plus aisez de ladite ville de Lion que prises à intérestz et change pour subvenir au fournissement des sommes de trente mil livres de don fait au roy, douze mil Vc quarante une livres pour la despence faite à la prinse de Macenari (sic) et Perraut, douze mil livres pour entretènement des Suisses audict Lion ; et quatorze mil trois cens dix-neuf livres pour achaptz de bledz faitz durant la charté ". \_ Solde des Suisses. \_ Prise de Perrault. \_ Remboursements divers, à Anthoine Griphius, Jacques d'Aveyne, etc. \_ Reprise d'Andance. \_ Solde de sergents royaux. \_ " A Michel Jouve, marchand librere audict Lion, la somme de six livres t. ordonnée tant pour l'impression et papier par luy fourny de trois mil cinq cens quittances ". \_ " Deniers rendus et non receuz toutes lesquelles parties et sommes cy dessus qui ne sont tirées hors ligne montent et reviennent ensemble à ladite première somme de XLIIIIm IXc



XVII I. XIII s., de laquelle n'a esté aucune chose receue par ledict de Masso présent comptable des personnes dessus nommez à raison que la pluspart d'iceulx auroient fait prest de plus grand ou pareille somme de deniers que leur cottisation qui seroit demouré en leurs mains pour semblable somme qu'il luy auroict convenu fere pour ledict prest et des aultres n'en a peu estre aucune chose recouvert ; aussi que la malladie et contagion de peste seroict survenu audict Lion, qui auroict cause qu'il n'auroict peu fere aucune poursuite et contraincte contre lesdictz dessus nommez, et selon le contenu de plusieurs actes de consulat audict Lion, contenant qu'il auroict esté fait entendre à cedit comptable de continuer lesdictes contrainctes affin d'éviter à plus grand mal de ladite contagion et de ne molester lesdictz cotisez redevables, la pluspart affliigez de ladicte contagion, à raison de quoy est cy fait reprise de ladicte somme de XLIIIm IXc I. XIII s. t. "

**Cote : CC 1234**

Référence informatique : 00000459

#### **1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particullier de M. Guiot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despence par luy faite de la somme de dix mil cinq cens livres t., pour partye du remboursement par luy fait, es années MVcLXXVIII et LXXV, des sommes deues à plusieurs particulliers ". \_ Subside de six deniers pour livre sur l'entrée des marchandises.

**Cote : CC 1235**

Référence informatique : 00000460

#### **1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

#### Quittances des gages de consuls

Comptabilité. \_ Pièces justificatives du compte de Guyot de Masso, receveur. \_ Quittances de François Scarron, Louis Frère, Benoît de Monconys, Nicolas de Lange de leurs gages de consuls. \_ Quatre quittances de de Rubys pour quartiers de gages. \_ Somme payée à 1' " exécuteur de la haulte justice au lieu de certains droictz qu'il prétendoit sur les villageois le jour de marché ". \_ Somme payée à Pierre et à Jehan Venda sur leurs " gaiges de la clochette qu'ilz sonnent chacun jour du lundy au matin, l'un du cousté du royaume et l'autre de l'empire ". \_ Gages du trompette de la ville.

**Cote : CC 1236**

Référence informatique : 00000461

#### **1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Pensions payées de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Pensions payées par la ville. \_ Paiement à Anthoine de Masso, " lieutenant en la conservation et procureur substitué de ladite ville en l'absence de me Claude de Rubis, procureur général d'icelle ". \_ Frais du procès contre les " corratiers " Genevois, Florentins, Lucquois. \_ Frais " pour avoir leu et publié en l'audience les lettres pattentes pour n'emprisonner mess. les consulz eschevins, ny leur recepveur pour le fait des subventions ny autres choses ". \_ Paiement à " un clerc du greffe qui a expédié les deux appointementz en droict contre les recteurs du colleige de Tournon ". \_ Paiement à Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville de Lyon. \_ Procès de la ville. \_ Rente due par la ville à Pierre Pinatel transférée à Jean Ravot, secrétaire du Consulat. \_ Saisie entre les mains de Guyot de Masso de l'argent appartenant au Consulat. \_ Autre saisie entre les

mains de Jean Coulaud (Procès de Bourges). \_ Quittances diverses, messagers, copistes.

**Cote : CC 1237**

Référence informatique : 00000462

**1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des denier ; communs. \_ " Estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la refve et fourayne et contrerolle aussi des marqueurs et aultres officiers servans durant la franchise des quatre foyres et des quinze jours après ". \_ Ordre des consuls de payer ces gages. \_ Quittances des commis. \_ Ordre de donner 25 livres t. à Claude Dupré " pour avoir tenu le contrerolle et régie des marchandises qui sont sorties hors du royaume, durant les quatre foyres de la présente année ". \_ Autre paiement à Jean Duvial, " commys pour se prendre garde et avoir l'oil sur les portz et chaynes de la rivière de Saosne à ce que aucuns marchans, voituriers ou aultres ne sortent de la ville aucunes marchandises pour transporter hors le royaume .. \_ Paiement à Michel louve, marchand libraire, a pour avoir fait imprimer les acquitz et certificacions servant à la reve et foraine ". \_ Le Consulat fait remise de 100 livres à la veuve de Michel de Bruges sur 300 qu'elle lui devait.

**Cote : CC 1238**

Référence informatique : 00000463

**1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. \_

Simphorien Buatier, trésorier et receveur ordinaire du domaine du roi à Lyon, reconnaît avoir reçu 1000 livres t. en déduction d'une somme de " deux mil quatre cens soixante troys livres six deniers t. que lesd. sieurs eschevins sont tenuz de rendre et payer, suyvant l'arrest de messieurs de la chambre des comptes ". \_ Paiement fait à Tristan de Rostaing, baron de Bron, capitaine de 30 hommes d'armes. \_ Simphorien Buatier reconnaît avoir reçu " six cens vingt-cinq livres t. pour semblable somme dheue par messieurs les consuls et eschevins de ladicte ville, du quartier de Janvier, Febvrier et Mars de ceste présente année, à cause de la rente annuelle de deux mil cinq cens livres t. qu'ilz sont tenuz de payer en mes mains comme receveur susdict à cause de la reve cartulaire qu'ilz tiennent du roy ". \_ Rente de " Jehan Tricauld, en son vivant seigneur de la Place et bourgeois de Lyon ". \_ Paiement à Raphaël Martelli, marchand Florentin, gouverneur de la " banque exercée à Lyon soubz le nom des srs Pierre Anthoine Baudini et compaignons, pour le quartier d'Octobre, Novembre et Décembre dernier passé d'une rente assignée sur l'équivalent de Forestz, Beaujollois et Vivarez, que fust crée soubz le nom de Laurent et Pierre Capponi ". \_ Quittance des héritiers Jaques Jacominy, Jehan Baptiste Gondy, pour un quartier de rente. \_ " Frais faitz par Pierre Paulmier, agent des affaires de messieurs de la ville de Lyon à la suicte de la court pour leur communauté, depuis le premier jour d'Octobre mil Vc soixante-quatorze et finissant en septembre ensuivant mil Vc soixante-quinze ". \_ " S'encuyt tout le dénombremen des balles de marchandize qui ont esté garbellées et marquées en la foyre de Toussaintz 1674 ". \_ Id. foyre de Pâques 1575. \_ Id. foire des rois. \_ Id. foire d'août.

**Cote : CC 1239**

Référence informatique : 00000464

**1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Remboursement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur de la ville. \_ Ordre du Consulat de payer " à mons. me Laurens de Bourg, docteur, la somme de vingt-cinq livres tourn. pour l'oraison doctorale par luy faicte le jour saint Thomas dernier en l'esglise Saint Nizier, à la publication du scindicat et eslection des consulz eschevins de la présente année ". \_ Quittance de Laurent de Bourg. \_ " Parties fournies par Mathieu Oullier pour avoir fait nettoyer ce que s'ensuyt pour le fait de la maison de la ville, de l'an 1574 : .... le XIII de Septembre ay passé la Saonne quant mess. estoient chez mons. de Montjustin, pour aller sçavoir si mons. le secrétaire avoit laissé quelques mémoires à son clerc ; pour avoir fait nettoyer la grand court et la petite court et autour de la maison de la ville ". \_ " Parties fournies par Geoffroy Gailliand pour la ville et communauté de Lyon " : encre, parchemin, papier, " pouldre pour l'escriptoyre ", reliure \_ Ordre de payer " à Léonard Morel, apothicaire, la somme de six livres dix solz t. pour torches par luy fournies pour les affaires de lad. ville ". \_ Paiement à Loys Alloud, chappuis " pour les chassiz par luy faitz en l'hostel commun ". \_ Paiement à Symon de Beaulieu, apothicaire, pour 12 cierges de cire blanche. \_ Paiement à Claude Dondeyne, épicier, pour confitures destinées à être offertes lors de l'arrivée de la cour. \_ Paiement à dame Constance Martellanches, veuve de Mathieu Monchal, apothicaire, pour fourniture de torches. \_ Paiement " à damoyse Marguerite Girard pour la despence et nourriture de bouche faicte par elle, par le commandement du Consulat, à monsieur Paulmier et son homme, ayant charge des affaires de la ville à la suite de la court, durant huict jours que le roy a demeuré en ceste ville à son retour d'Avignon ". \_ A la même, pour le même Pierre Paulmier et son valet, pour un

séjour de trois mois. \_ Paiement des " fraiz faitz le jour St Thomas XXle décembre M<sup>V</sup>C soixante-quatorze, à la publication du scindicat de lad. ville, tant pour la messe dicte led. jour à la chappelle St Jacques à la manière accoutumée que pour autres fraiz ". \_ Quittance de deux sergents de l'argent à eux versé " pour le boyre des soldatz arquebousiers qui ont accompagné le Consulat jusques à St Nizier, le jour de la publication du scindicat ". \_ Quittance de Marcial de Bargues d'une somme reçue pour " l'enlumyneure de la lettre appellée scindicat ". \_ Frais pour sonner les cloches et tapisser le choeur de St Nizier. \_ Solde de 200 hommes d'armes. \_ Sommes payées à divers capitaines ; cordages pour " la conduite de l'artillerie au camp du Perault " ; bateau " por faire la garde chacune nuit por asseurer le passage du Rosne " ; le manillier de St Nizier sonne la retraite chaque soir ; frais divers pour les fortifications.

**Cote : CC 1240**

Référence informatique : 00000465

**1574 1575**

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Deux quittances d'Imbert Gelas pour arrérages de rentes. \_ Quittance d'Arnaud Voisin, recteur du collège de Tournon, pour un terme de la pension faite par la ville audit collège. \_ Autre de Michel Motel, procureur de la compagnie de Jésus estably à Tournon. \_ Arrérages de rentes : Jean de la Plasse ; Benoist de la Porte, " archier de la compagnie de monseigneur de Mandelot, damoyse Anne Godelfinger" . \_ Guillaume Roville donne quittance de ses gages de consul. \_ Quittances de Jacqueline Laurencin, veuve de noble Jehan Paulat ; de " Frédéric Thomas, commis à la recepte des deniers deubz à l'Hostel-Dieu de Lyon ". \_ Revenus de l'Hôtel-Dieu. \_ Quittances

d'arrérages de " François Garnier, seigneur du Garetz, habitant de Villefranche en Beaujolloy ", tant en son nom que comme curateur de Jehan Le Gourd, son beau-frère. \_ Quittances de noble homme " Loup de Poulleyn escuyer, sr de la Jaclière en Bresse " ; de Jean Perret, bourgeois de Lyon ; de damoysselle Catherine de la Fay, vefve de feu noble François du Puget, quant vivoit juge des appeaux de Breysse et conseiller du roy " ; de dame Denise de la Chance, " vefve de feu Nicolas Clément " ; du " procureur du couvent Nostre-Dame de Confort à Lyon ; du manicantant et maistre des clergeons de St Nizier ; de Jean Chappuis, chanoine et procureur de St Nizier " ; de Girard Guychon, notaire royal et Catherine Durret ; d'Anthoine Thèze, de François Thèze. \_ Ordre de payer " quatre cens quatre-vingtz livres t. à Françoise de Rubis. " \_ Quittances de Françoise de Rubis ; de. Denyse Patherin, dame de Cruz, Cruzilles ; de " Barcille, femme de mess. Nycolas de Beaufromont, baron de Sennessey " ; d'Ysabeau Broquin, femme de Claude Platel, baron de Vaulx ; de André et François de la Chapelle, de François Frère ; de Pierre Bellon, " contrerolleur pour le roy en sa doanne à Lyon " ; de Catherine de la Conthière ; de " Jehan Polet le jeune, recteur de l'ospital nostre Dame de Bourgneuf eu la ville de Mascon " ; de Pierre de Senneton, bourgeois de Lyon, " au mom et comme procureur de me Hugues Broquin escollier estudiant en l'université de Tholoze " ; de Janne de Peret, veuve de feu noble Anthoine Regnault ; de Benoist de Rochefort, chanoine de St Just et St Nizier ; de Mathieu et Léonard de Vauzelles ; de Gabiano, de Guillaume Scarron, " l'un des recteurs de l'aulmosne générale " ; de Hugues de Genevoys, " escuyer, sr du Buysson, conseiller du roy et viziteur général des gabelles à sel ".

**Cote : CC 1241**

(Portefeuille.) \_ 14 pièces, papier ; 4 cahiers in-4° ; en tout 26 feuillets, papier.

## 1574 1575

Comptabilité communale (1574 - 1575)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Quittance de François de Guerrier, " sr de Combelande, chevallir de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre ". \_ Ordre du Consulat de servir la pension des héritiers de Marguerite de Villars. \_ Copie d'une transaction du 27 novembre 1540 entre le Consulat et les custodes de Ste Croix, au sujet des bornes de la boucherie de St Nizier. \_ Testament de Marguerite de Villars, veuve de Pierre Rey " marchand tonneller ". \_ Acte de publication de ce testament. \_ Quittances des custodes de Ste Croix. \_ Copie de la transaction du 27 septembre 1540 entre le Consulat et le custodes de Ste Croix, au sujet de la boucherie de St Nizier. \_ Ordre de payer la rente des héritiers Raverie. \_ Le consulat fait une pension dotale à Nicole du Monchel. \_ Contrat de mariage de Nicole du Monchel et de Daniel Paidefin. \_ Quittance de Thibaud Gingeyne. \_ Distribution des rentes du legs Jehan de Licieulx (constitution de dots pour quatre filles pauvres).

**Cote : CC 1242**

(Registre.) \_ In-folio, 49 feuillets, papier.

## 1575 1576

Comptabilité communale (1575 - 1576)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte quatriesme de M. Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, de la recepte et despense faite par ledict de Masso des deniers patrimonialux et propre dommayne de lad. ville ". \_ " Garbeau de l'espicerie appartenant à lad. ville ". \_ " Recepte des impositions, aides et gabelles ayans cours et accoustumées estre cuillies et levées

en ladicte ville et banlieue de Lyon. \_  
 Refve, recette des ports ". \_ Rentes dues à  
 la ville par les héritiers Philibert de Villars,  
 Pierre Tissot, Pierre Portallier, Grégoire  
 Figat, Jean Buffereau, François Soullier. \_  
 Débiteurs de la ville pour locations :  
 Jacques du Grimo, " Bertrand Castel,  
 voieur de lad ville ", François Peroney,  
 Anthoine Salla, bonnetier. \_ " Aultres  
 louaiges des boutiques nouvellement  
 faictes pour les trippiers le long du  
 Rosne. \_ Aultres louages de la boucherie  
 de la Lanterne appartenant à lad. ville et  
 communauté. \_ Aultre recette de la  
 pension deube par les heoirs feu M.  
 Nicolas Dupré, banquier à Lyon, à cause  
 du légat fait par feu monsieur de  
 Licieux. \_ Aultre recette de messieurs les  
 fabrissieurs de St Nizier, de la somme de  
 trente livres t. des dentiers provenans des  
 louaiges des estaulx estans le long des  
 murailles dudict St Nizier ". \_ Dépenses : "  
 Gaiges et pensions des officiers ordinaires  
 de lad. ville et communauté ". \_ Gages  
 de Claude de Rubis, procureur de la ville ;  
 de Jehan Ravot, secrétaire de lad. ville ;  
 de de Masso, receveur ; Jehan Rare, l'un  
 des mandeurs ordinaires du consulat ; de  
 Vincent Dru, mandeur ; Mathieu Oullier,  
 coadjuteur des mandeurs ; de Dominique  
 Dufour, solliciteur, de Jacques Guilloteau,  
 ci-devant solliciteur. \_ " Gaiges de  
 messieurs les consuls eschevins ". \_ "  
 Deniers payés en l'acquit de lad. ville aux  
 personnes nommées en ce chappitre,  
 lesquelz ont acquis du Consullat et corps  
 commun de lad. ville rentes et pensions  
 sur le revenu de la communauté : à  
 dame Bonne Trye, à monsieur de Vourles,  
 à l'aumosne généralle, à damoysselle  
 Ysabeau Brocquin, aux héritiers dame  
 Sabyne Brocquin, à mons. du Garest et  
 Jehan le Gourd dict Vincent, à Loup  
 Polain, Mathieu Vaillant, Jehan Perret,  
 jouallier, aux héritiers mons. du Puret,  
 aux héritiers mons. l'advocat Vauzelles, à  
 l'hospital du Pont du Rosne, aux héritiers  
 M. Jehan de la Chappelle, aux héritiers  
 monsieur l'advocat Bernoud, à mons.  
 Ravot, Claude Marchant, François Frère,  
 aux héritiers Anthoine de la Chance, à  
 mons. le lieutenant général de Langes, à  
 l'hospital de Mascon, à messieurs les

Bellièvre, à M. Frédéric Thomas, commis à  
 la recepte des deniers deubz à l'Hostel-  
 Dieu du Pont du Rosne, aux Jacobins  
 pour deux pensions, à madame de la  
 Tourt, à Jacqueline Laurencin, à mess. de  
 St Nizier, à madame la présidente  
 Patherin, à François Theze à Anthoine  
 Thèze, au collège de Tournon, aux  
 héritiers Me Pierre Grollier. \_ " Aultres  
 despenses et denyers payés pour vieulx  
 arreyraiges du temps de feu mons. le  
 recepveur Coullaud ". \_ Legs de Licieux. \_  
 " Denyers payés au receveur du  
 dommayne du roy à Lyon (Symphorien  
 Buatier, sr de Montjoly), pour la pension  
 de deux mil cinq cens livres t. \_ A M.  
 Gual. Falloize, recepveur dud. dommayne,  
 au lieu et par le décès dud. sr de  
 Montjoly ". \_ " Aultres denyers payés par  
 led. recepveur en l'acquit de lad. ville  
 pour les pensions assizes sur la vieille  
 boucherie Saint Nizier " : à Benoist  
 David, aux custodes de Ste Croix, à  
 François Guerrier, à Jean et à Philippe de  
 Rouillas. \_ " Denyers payes par led.  
 recepveur pour les affaires de lad. ville :  
 frais pour le scindicat, grand messe à la  
 chappelle Saint Jacquesme, sonnerie de  
 cloches, façon du scindicat, arquebuziers,  
 oraison doctoralle ; à Frédéric Thomas, à  
 Mathieu Oullier, à Bertrand Castel, voyeur  
 de la ville, à Jean Perrissin, painctre, à  
 Anthoine Scarron". \_ " Frais pour la  
 recepte de la refve forainne ". \_  
 Réparations à l'Hôtel de Ville. \_ Procès de  
 la ville.

**Cote : CC 1243**

Référence informatique : 00000468

**1575 1576**

Comptabilité communale (1575 - 1576)  
 Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte quatriesme de  
 M. Guiot de Masso, receveur ". \_ Recettes :  
 ferme du barrage du pont du Rhône,  
 imposition et gabelle du dixième du vin,  
 ferme de l'entrée des camelots, ferme de  
 l'entrée des fils d'or et d'argent, etc. \_  
 Dépenses : Paiement à " Anthoine  
 Dechez, commis au contrerolle pour les

fraiz du voiage qu'il a fait en Bourgongne pour obtenir traicté dud. pais des bois de sapin nécessaires pour les bastimens et édifices de lad. ville ". \_ " Gaiges d'officiers ordinaires : de Masso, Bertrand Castel, sieur du Val, pourveu par le Consulat de l'estat et office de voier de lad. ville, \_ Anthoine Guillien de Salla, cappitaine de la ville ". \_ Paiement aux commis aux portes. \_ " Gaiges des commis à ouvrir et fermer par chacun jour les portes de lad. ville de Lion ". \_ " A Claude Bianne, le jeune, sergent de la compagnie de gens de pied de la garnison de la citadelle dud. Lion, la somme de vingt-cinq livres t. à luy ordonnée pour plusieurs journées, esquelles il a esté employé durant l'année du présent compte, tant pour prendre garde aux faux bourgs de St Just, St Yrigny et Saint Georges aux personnes estrangères que y estoient logées, pour obvier aux surprinses qui se pourroient dresser esd. lieux sur lad. ville et en faire rapport chacun jour, tant à monsieur de Mandelot que aux consulz et eschevins de lad. ville ". \_ Traitement de Claude Bonnard, trompette ordinaire de la ville. \_ " A Jacques Lapin, confisseur, pour sucre et quelques confitures acheptées dud. Lapin et desquelles par ordonnance des consulz et eschevins de lad. ville de Lion a esté fait présent au cappitaine Luc, lieutenant de la cydadelle de lad. ville, revenu blessé au passaige de l'armée des reystres allemens qui ont passé en l'un des endroitz dud. gouvernement ". \_ " A Michel Teyssonier, canonnier ordinaire de lad. ville de Lion, la somme de douze livres t. à luy ordonnée pour ce faire penser d'une blessure qu'il a eue en faisant le deu de sa charge au siège du Perault. \_ A Michel Jouve, imprimeur, vingt livres t. pour avoir imprimé et fourny par le commandement du consulat de lad. ville, les billetz que les commis aux portes baillent journellement aux personnes entrans en lad. ville durant l'année MVcLXXV jusques au IIIe avril MVcLXXVI, ensemble les placardz imprimez qu'il a convenu baillier aux penons, contenans les règlements qu'ilz devoient faire

observer aux hostelliers de leur quartier ". \_ Frais pour la compagnie des arquebuziers. \_ Gages des commis à la Grenette. \_ Honoraires de Claude Juge, avocat au parlement de Paris. \_ Construction d'un escallier de bois pour arriver au sommet de la tour qui est au milieu du pont du Rhône. \_ Réparations aux fortifications. \_ Frais pour le logement de Mandelot. \_ Autres locations de la ville. \_ Corps de garde.

**Cote : CC 1244**

Référence informatique : 00000469

### 1576

Comptabilité communale (1576)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs ; dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, des recepte et despence par luy faite, en l'an MVcLXXVI, de la somme de dix-sept cens quatre-vingts livres t. pour employer tant à l'entretien de cinq cens hommes de guerre à pied François que autres despences pour réparations, pour la garde, tuition et deffence de lad. ville de Lyon . : \_ Pennonage. \_ Solde de capitaines. \_ Réparation aux fortifications, fournitures de fascines. \_ Gages du receveur. \_ Frais d'écriture.

**Cote : CC 1245**

(Portefeuille.) \_ 44 pièces, papier.

### 1575 1576

Comptabilité communale (1575 - 1576)  
Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso, receveur. \_ Quittance de Pons Murard pour ses gages d'échevin. \_ Quittances de Simon Court, de Guillaume Faure, Jehan Sanyon, " esleu pour le roy en l'eslection de Lyonnois, eschevins ". \_ Surcroît de gages

à " noble Anthoine Guillien de Sala, cappitaine de la ville, pour plusieurs charges et vaccations extraordinaires par luy faictes durant la présente année ". \_ Quittance de Guillien de Sala. \_ Surcroit de gages à Claude de Rubys, procureur général de la ville. \_ Deux quittances de de Rubys. \_ Deux quittances de Ravot, secrétaire du consulat. \_ Allocation de cent livres à Pierre Blache, commis du receveur Guyot de Masso. \_ Paiement de 125livres " à damoysselle Anne de Rochefort, vefve et tutrice des enfans de feu François Guérin, quant vivoit, commys au contrerolle des deniers communs et octroiz de lad. ville ". \_ Quittance d'Anne de Rochefort. \_ Quittance d'Antoine Déchez, commis au contrôle. \_ Allocation de 400 livres aux recteurs du collège de la Trinité. \_ Avance de vingt-cinq livres t. faite à Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs de la ville, et à Mathieu Oulier, leur coadjuteur. \_ Allocation de cent livres à Jacques Laurens, " esleu en l'eslection de Lyonnnoys, cy-devant voyer de lad. ville ". \_ Allocation de 200 livres à Bertrand Castel, voyer de la ville. \_ Autre allocation de soixante livres à Gabriel Dumas, commis du voyer. \_ Quinze livres allouées à Claude Psaltier, " exécuteur de la haulte justice, pour la moytié de la somme de trente livres t. à luy cy-devant accordée par chacun an, au lieu de certains droictz qu'il prétendoit sur les villageois le jour du marché ". \_ Quittance de " Jehan Venda, cousturier à Lyon ", tant en son nom qu'en celui de Pierre Venda, son père, " pour leur gaige de crier, par chacun lundy matin, pour la commémoration des trespassez, l'un du cousté de l'empire et l'autre du royaulme ". \_ Gages d'un sergent de la garnison de la citadelle, posté " pour prendre garde aux faulxbourg de St Just, Saint Yrigny et Saint Georges, aux personnes estrangères qui yestoient logées ". \_ Gages du trompette de la ville. \_ Gages de Nycolas Tixier a pour avoir fait la visitation accoustumée des bollangiers pour leur faire observer le pris et le poix du pain ". \_ Gages de Mathieu Oulier, coadjuteur des mandeurs.

**Cote : CC 1246**

Référence informatique : 00000471

**1572 1576**

Comptabilité communale (1575 - 1576)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Ordre de paiement pour l'avocat " en la seneschaucée et siège présidial de Lyon et procureur subtitué de lad. ville en l'absence de me Claude de Rubis, procureur général d'icelle ". \_ Deux ordres de paiement pour Claude Juge, a advocat au Parlement de Paris et ayant charge des procès et affaires de lad. ville et communauté aud. Paris .. \_ Deux quittances dudit Claude Juge. \_ Quarante livres t. de surcroit de gages données à Dominique a du Four, solliciteur des procès et affaires de ladicte ville ". \_ Jaques Guilloteau, solliciteur de la ville est remplacé par Dominique Dufour. \_ " Compte de la despence faicte par Dominique Dufour à la sollicitation des procès de mess. les consulz eschevins de la ville de Lyon despuys le dernier may 1576 jusque au XXIIIe may 1576 ". \_ Paiement de 50 livres t. " à monsieur Me Jehan Croppet, greffier en la seneschaulcée et siège présidial de Lyon, en considération, récompense et payement des escriptures expédiées au nom de lad. ville ". \_ Paiement d'Arnauld Neyron, procureur de la ville. \_ Paiement à Pierre Grata, clerc et commis du secrétaire de la ville. \_ " Estat des fraiz faitz par Me Claude le Juge, advocat en Parlement, pour la poursuite des affaires et procès poursuiviz en lad. court pour messieurs les conseilliers et eschevins de la ville de Lyon, depuis le premier jour de décembre mil Vc LXXVIII jusque au Xe jour de décembre mil Vc soixante quinze ". \_ Paiement de Jacques Guilloteau, solliciteur des procès. \_ Compte de Jacques Guilloteau, d'août 1572 à août 1575. \_ Menus frais de Guyot de Masso. \_ Allocation de sept livres t. à Ogier, " pour

avoir vacqué cinq jours entiers pour avoir fait plusieurs saizies sur les inquilins et propriétaires des maisons sises sur les fossés Lanterne .. \_ Fourniture de charbon pour les corps de garde. \_ Allocation de six livres t. " pour forme d'estreyne à celui qui reçoit les clefs des portes en la maison de monseigneur le gouverneur, par devers lequel elles sont portées chacun jour au soir ". \_ Supplique de André Fonvielle et Jean Deville pour obtenir le paiement de leur travail pendant le procès entre la ville et l'hôpital du pont du Rhône. \_ Frais de vidimus de lettres patentes. \_ Frais des charpentiers et serruriers. \_ Paiement " de trois mil livres à François Frère pour son remboursement de semblable somme par luy payée comptant en acquit de lad. ville à nostre réquisition à noble me François de Bourges, conseiller du roy, trésorier et receveur général des finances de Sa Majesté au paix de Dauphiné ". \_ Arrêt du Parlement condamnant Guyot de Masso en l'appel contre le recteur du collège de Tournon. \_ Bénéficiaires du legs de Licieux.

**Cote : CC 1247**

Référence informatique : 00000472

**1575 1576**

Comptabilité communale (1575 - 1576)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ " Estat des gaiges des commis à faire la recette par le menu de la reffe et fourayne et contrerolle, et aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des quatre foyes ". \_ Quittances à ce sujet de Jacques de Fenoil, de Claude Dupré, Jean Raze, François Sonda, Mathieu Oullier, Pierre Grata. \_ Autre état ; quittances des mêmes, sauf de Fenoil décédé et remplacé par " Jehan Martin dict la Martinière ". \_ Ordre de payer 25 livres t. à Jacques de Fenoil. \_ " Parties et frais fournis par Jaques de Fenoil pour le fait

de la reve et forayne : marques de la ville, chandeliers, encre, papier. \_ Cinq ordres de paiement pour Jehan du Vial, commys par se prendre garde et avoir l'oeil sur les portz et chaynes de la rivière de Saosne, \_ Ordre de paiement pour Claude Dupré, " commys au contrerolle de lad. reve ". \_ Paiement à " Michel Jouve, marchand libraire, de la somme de quinze livres t. pour avoir fait imprimer les acquitz et certification servant à la reve et foraine, qu'il a fourniz et livrés aux commys au bureau de lad. reve ". \_ " Parties et fraitz fournis par Michel de Bruges, pour le fait de la reve et forayne " ; marque aux armoiries de la ville, encre, papier, chandelles. \_ Représentation des députés de Lyon au Roi, au sujet de l'imposition sur les marchandises entrant dans la ville. \_ Ordre de payer 204 l. t. à Arnaud Feyssin, viguier de Ste-Colombe. \_ Quittances diverses de Symphorien Buatier. \_ Ordre de paiement à Tristan de Rostaing, capitaine de cinquante hommes d'armes. \_ Paiement d'Antoine Déchez, commis au contrerolle des deniers communs \_ Payement à François Scarron de la somme de " soixante-quinze livres neuf solz t. pour vingt-trois escuz Italye et quatre testons pour son remboursement de semblable somme par luy fournye et avancée pour les fraiz faitz à la poursuite de quinze cens années de bled par nous obtenues de monseigneur de Savoye de son pays de Bresse ". \_ Envoi de deux messagers à Serignan " pour vérifier les faitz articulés au procès contre la dame de Bouillon ". \_ " Estat de la despence faite par Anthoine Déchez au voyage qu'il a fait pour avoir esté veoir congnoistre, visiter les bledz estans au chasteau de Serignan au contal d'Avignon et pour raison duquel procès est pendant au grand conseil, entre vous (les échevins) et Mérauld de Fissonnaz " : visite des greniers où sont les blés, frais de route, difficultés du voyage. \_ Quittance de Jean-Baptiste Gondyet Philippe Jacominy, procureurs de seigneur Jérôme Fieravanty. \_ Acte de sommation de Pierre Doiz, " fermier général du hault et bas pays de Viveroys contre Jehan



Chassaignes ". \_ Pension de Mathieu et Claude Michallet. \_ Garbeau des foires de la Toussaint 1575, des Rois, de Pâques, d'août 1576.

**Cote : CC 1248**

Référence informatique : 00000473

**1575 1576**

Comptabilité communale (1575 - 1576)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur de la ville. \_ Quittances pour arrérages de rente de noble Claude Valleton, an nom de Jeanne Guymes ; de " damoiselle Catherine de la Fay, vefve François du Puget " ; de " Jehan Pollet, recteur de l'ospital Notre Dame de Bourneufz de la ville de Mascon " ; de d'Aveyne, comme ayant droit des héritiers de feu Àmé Ponchon ; de frère " François Furin, procureur du couvent Notre Dame de Confort ; de Jehan Chappuys, chanoyne et procureur du chappitre de St Nizier " ; de la Blanche, chanoine de St Nizier ; \_ de Benoît David, au nom de sa femme Ancelly de Jasseron, héritière de Marguerite de Villars ; \_ de Jehan de la Plasse, charpentier à Montbrison ; \_ de Guillaume Creytton, vice provincial de la compagnie de Jésus en l'Aquitaine et recteur du collège de la Trinité à Lyon ; \_ de Frédéric Thomas " commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu de Lyon " ; \_ liste de legs à l'Hôtel-Dieu. \_ Quittance de Benoît de Rochefort, chanoine de St-Just et de St-Nizier. \_ Contrat de mariage entre Guichard Valin, boulanger, et Benoite Guillaume. \_ Quittance d'Yves de Lus, procureur " de damoiselle Alix Buater, dame de St-Marcel, héritière d'Ennemond Milliet, conseiller du Roy en sa court de Parlement de Dauphiné ". \_ Quittances de Mathieu Vaillant ; de " Nicolas de Langes, sr dud. lieu, conseiller du Roi et lieutenant général en la sénéchaucée et siège présidial de Lyon " ; d'Hymbert Gellaz ; \_ de François de Guerrier,

gentilhomme de la chambre du Roi ; \_ de François de Reginand ; \_ de Jehan Besson, libraire à Carpentras, procureur de Jacques de Grosseperre ; \_ de François Guérin ; \_ de Barnabé de Cussonnet, chanoine de St Just ; \_ de Jehan et François Ridadiviolier ; \_ de Catherine de la Gonthière, veuve de Barthélemy du Sochers ; \_ de Bermond Sanyon, " commis à la recepte des deniers de l'Aulmosne générale " ; \_ de Benoît Besson, " courdouannier de St Simphorien-le-Chasteau " ; \_ de François Thèze ; \_ de Guiot Henry, procureur de noble Artus Prunier ; \_ d'André Laurens dit Figat, au nom de Jeanne Dupré ; \_ Pierre Palmier, chambellan ordinaire de mons. le duc, frère du Roi, procureur du président de la cour du Parlement de Grenoble ; \_ de la veuve de Nicolas-Clément Durant, apothicaire à Lyon ; \_ de François de Reymond ; \_ de Jacques Robert, marchand d'Aubenas ; \_ de Pierre de Senneton, procureur de Hugues Broquin, docteur ès droits à Lyon ; \_ de Bartholomye Combe, veuve de Noël Charretier ; \_ Jeanne Dupré, " héritière de Denys Dupré, mercier à St Just en Chivallet, pays de Forest ; \_ d'Anne Godelfinger ". \_ Deux carrés de parchemin, d'un côté : " Pour servy de quittance à monsieur maistre Guiot de Masson pour la somme de quatre-vingt livres t. . " ; au dos, la signature Delaporte.

**Cote : CC 1249**

Référence informatique : 00000474

**1575 1576**

Comptabilité communale (1575 - 1576)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement de 25 livres t. à Me Pierre Allard, " advocat en la sénéchaucée et siège présidial de Lyon, pour avoir fait l'oraison doctorale, le jour de saint Thomas dernier passé à la publication du scindicat. " \_ " Estat des fraiz faitz le jour St Thomas appostre,

vingtiesme jour de décembre mil Vc soixante-quinze, jour de l'eslection des six nouveaux consulz eschevins de lad. ville pour l'année advenir ". \_ Quittance de Nicolas de la Mare, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers de la ville. \_ Onze livres allouées à Jehan Perrissin, peintre à Lyon, pour avoir peint diverses armoiries. \_ Paiement à Jacques Lapin, confiseur, pour confitures fournies au capitaine Luc. \_ Paiement de Michel Jouve, imprimeur. \_ Indemnité à Jehan Perret, " fermier du cartellaige qui se lève à la grenette, appartenant à mons. l'arcevesque et à mess. de Saint Jehan " ; la levée de ce droit avait été suspendue " pour la nécessité du bled, à l'occasion du passaige des gens de guerre estans audict païs et au païs de Bourgoigne " ; \_ à Michel Teyssonier, " canonnier de la ville ", pour sa blessure. \_ Paiement à Fédéricq Thomas, " commis à la recepte des deniers de l'Hostel Dieu du pont du Rosne " ; \_ à Geoffroy Gallian pour fournitures de registres, papier, parchemin. \_ Fourniture de torches. \_ " S'ensuyct le rolle des recouvreur, manœuvre et charretier qui a travaillez en la maison de la ville ". \_ Réparations à la grande boucherie. \_ Entretien de la maison de ville. \_ Paiement à Claude Yzellet, charpentier, " pour plusieurs peines et vaccations, tant à la visite du pont du Rosne et aultres réparations et fortifications de lad. ville ". \_ Paiement à Jehan Brussy " qui a refait le planchier de la cave sur le devant de l'ancienne maison de ville près Saint Nizier ". \_ Réparation à la " galerie de pierre de taille qui est au devant de l'hostel commun ". \_ Autres réparations de bâtiments de la ville. \_ Renouvellement du loyer de l'hôtel du gouverneur. \_ Quittance du custode de Ste-Croix. \_ Pension aux Dominicains. \_ Dégrèvement de Louis Roland, teinturier.

**Cote : CC 1250**

(Registre.) \_ Grand in-f°, 305 feuillets, papier ; 3 cahiers in-f° de 8, 88 et 24 feuillets, papier.

**1575 1576**

Comptabilité communale (1575 - 1576)  
Livre de raison contenant les revenus et les dettes de la ville

Comptabilité. \_ Livre de raison. \_ " Au nom de Dieu, le père et le filz et le suinct Esprit, amen. Ce présent livre sera intitullé C, ensuyvant ung autre précédent livre, intitullé B, tenu par moy François Garin, commis par le Consullat de la ville et communauté de Lyon, à tenir compte à part en ung livre par parties et comptes doubles, en forme de livre de raison de marchand, de tous les deniers communs, dons et octroiz, revenuz et charges de lad. ville et communauté, ensemble les parties casuelles tant de la recepte que de la despence qui s'en fera par le receveur desdiz deniers, affin de pouvoir par led. Consullat plus facilement veoir l'estat des affaires de lad. communauté et le fondz de caisse des deniers de la recepte dud. receveur, pour pouvoir par icelluy Consullat myeulx et plus seurement en ordonner. Lad. commission commencée du premier jour d'octobre mil cincq cens soixante-cincq, ainsi que plus à plein est contenu par l'acte d'icelle commission et retenue dudit Garin conservée ès actes dudict Consullat du VII jour de janvier prochain ensuyvant ". \_ Ce registre est précédé d'un répertoire, d'un cahier supplémentaire et du " billan tiré du gros livre ".

**Cote : CC 1251**

(Registre.) \_ In-folio, 72 feuillets, papier.

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte cinquiesme de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, de la recepte et despence faicte par led. de Masso des deniers patrimoniaulx et propre domeyne de lad. ville ". \_ Garbeau

de l'épicerie. \_ Recette des impositions, aides et gabelles. \_ " Aultre recepte à cause de la refve cartulaire et imposition foraine ". \_ " Aultre recepte des ports ajacens de la senesehaulcée dépendans de l'acquisition de la reve et foraine ". \_ " Recepte des cens et servis, pentions et louaiges appartenans à lad. ville et communauté ". \_ " Autres louaiges de la boucherie Lanterne ". \_ " Autres receptes à cause des places despous la rivière de Saosne et portal Chenavier, tirant le long des murailles de lad. ville jusque sur les vieux fossés ". \_ " Aultre recepte de la pension deue par les héritiers feu Mr Nicolas Dupré, bancquier à Lyon, à cause du légat fait par feu mons . de Lisieu ". \_ Dépenses : Gages de Claude de Rubys, procureur général, de Benoit de Troncy, secrétaire de la ville, du receveur de Masso, de Jean Raze, mandeur, de Vincent Dru, mandeur, de Mathieu Ollier, coadjuteur des mandeurs, d'Antoine Déchez, " commis au contrerolle des deniers, dons et octroyz ", de Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville. \_ Gages des consuls : George Grolier, Antoine Scarron, François Frère, Justinien Panse, François Bonvoisin, Philippe Galand. \_ Rentes dues par la ville. \_ " Autre despence pour les gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la resve forayne et eontrerolle ". \_ Avances au collège de la Trinité et aux Jacobins. \_ " Autre despence pour les procès et affaires de lad. ville et communauté de Lion. " \_ Paiements à Odoart Laurens, conseil et advocat de la ville ; à Arnaud Neyron, procureur, à Dominique Dufour, solliciteur. \_ Deniers rendus et non reçus.

**Cote : CC 1252**

(Registre.) \_ In-4°, 54 feuillets, papier.

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Compte de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_

Recettes diverses, gages des officiers de la ville. \_ Paiements divers : \_ " à Anthoine Griphius, me imprimeur de Lion, la somme de vingt-cinq livres t. à luy ordonnée pour l'impression qu'il a fait faire du discours de la contagion qui a esté en lad. ville et des moiens et remèdes qui ont esté observez pour l'en purger ". \_ Solde de vingt-huit arquebusiers à cheval. \_ Solde de 80 soldats en Forez avec Mandelot " pour chasser l'ennemi qui c'estoit emparé de quelques fors dud. pais de Forest ". \_ Achat de " vingt harquebuzes et vingt fournimens de Milan ". \_ " Au roy et connestable des arquebuziers de lad. ville acoustumés comme chacun an, la somme de cinquante livres t., néant, d'aultant qu'il n'en a esté fait aucun durant l'année du présent compte à cause de la contagion qui estoit en lad. ville lorsque l'on devoit tirer l'oyseau appellé papegay ". \_ Réparations à la porte neuve St-Vincent ; à la tour du pont du Rhône, aux corps de garde. \_ Location de la maison de Mandelot. \_ Pension aux Cordeliers. \_ Fournitures de charbon, mottes, chandelles. \_ Gages de tambours et fifres " pour avoir sonné les tambours et fifres à l'entrée qui fut faite à monseigneur de Mandelot, gouverneur dud. Lion ", revenant de son expédition de Languedoc. \_ Gages de Claude de Fenoil, " gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et sergent majour de lad. ville ".

**Cote : CC 1253**

Référence informatique : 00000478

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte deuxiesme particulier de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lion ". \_ " Deniers paieez, baillez et délivrez comptant par led. de Masso, receveur susd., à Me Anthoine de Chaunes, conseiller du Roy et trésorier des guerres

du costé de Piedmont ". \_ Compagnie levée " pour estre envoyée en Dauphiné au secours de mons. de Gordes, lieutenant général pour sa majesté aud. pais ". \_ Levées de troupes. \_ Remboursements de dettes. \_ Paiement aux charpentiers et ouvriers " qui sont emploiez à planter les paux pour servir de boulevart et retenue au cours du Rosne qui prend son chemin du costé de Dauphiné ". \_ Arrérages de rentes. \_ Paiement " au sieur Jehan Chazotte, commis et depputé à distribuer par le menu aux fraiz que a convenu faire à cause de la contagion de peste aud. Lion, la somme de trois mil livres tournois ".

**Cote : CC 1254**

(Registre.) \_ In-4°, 28 feuillets, papier.

**1577**

Comptabilité communale (1577)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particullier de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon ". \_ " Recepte suivant le roole de la cottisation faicte sur les aisez manans et habitans de la ville de Lion pour le soudoyement de la compaignie du baron de Vaulx, nouvellement levée pour la deffence, tuition et conservation de lad. ville et spécialement pour aller en Forest accompagner monsieur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour le roy ez pais de Lyonnais, Forest et Beaujollois, pour chassier l'ennemy qui s'estoit saisy et emparé d'aucunes places aud. pays de Forest ". \_ Dettes de la ville. \_ Paiement à " André Ogier, sergent royal, pour avoir vacqué l'espace de six jours entiers aux exécutions et contrainctez contre ceulx qui avoient esté cottisez pour le soudoyement de deux cens hommes de pied pour la seureté et deffenee de lad. ville, lorsque les reistres passèrent par le gouvernement de Lion s'en allant en France ".

**Cote : CC 1255**

(Portefeuille.) \_ 50 pièces, papier.

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Quittances des échevins  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur de la ville. \_ Quittances des échevins Antoine Scarron, François Frère, Justinian Panse, François Bonvoizin, Philippe Galland, George Grolier. \_ Gages de Bertrand Castel, voyer de la ville ; d'Antoine Guillen de Sala, capitaine de la ville ; de " noble Claude du Fenail, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et sergent majour de la garde qui se fait ordinairement en ladicte ville pour la conservation d'icelle dans l'obéissance du Roi " ; de Claude de Rubys, procureur général de la ville ; de Jehan Ravot, " ci-devant secrétaire du Consulat " ; de " Pierre Grata, clerc et commys du secrétaire de la ville " ; de Pierre Blache, commis du receveur ; de Benoît Dutronc " , " secrétaire de la ville et communauté de Lyon " ; de Claude Sonthonas, commis du secrétaire de la ville ; d'Antoine Déchez, " commis au contrerolle " ; de Mathieu Ollier, coadjuteur des mandeurs. \_ Pension aux régents et recteurs du collège de la Trinité. \_ Gages des mandeurs de la ville. \_ Gages de " Pierre Roy, commis à fermer et ouvrir la porte et pont levy de la porte Neufve St Vincent " ; \_ de " Laurens Bony, commis à fermer et ouvrir la porte et pont levy du pont du Rhosne " ; de Louis Bullioud, commis à Vaise ; d'André Marcel, " commis à tirer et sonner la cloche pour faire assembler le consulat en l'hostel commun de lad. ville, aux jours et heures accoustumés " ; de Gabriel Dumas, " commis du voyer et à ouvrir et fermer les portes de Saint Just, de Saint George et rendre les clefz à celluy qui a esté député pour la garde d'icelles ". \_ Gages des sonneurs de cloche et crieurs " réveille-matin pour les

trépassés ". \_ Gages de Fleury Margand et Jacques Bigaud, crieurs de la ville, de Claude Bonard, trompette de la ville ; de Claude Psaltier, exécuteur de la haulte justice ; d'Antoine Jacquet, " secrétaire à la poste de lad. ville, pour ses peynes et vaccations au port et dépesche des paquetz tant allans que venans de la cour et Paris ".

**Cote : CC 1256**

Référence informatique : 00000481

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages de Claude de Rubys, procureur général. \_ Remboursement de 236 livres t. à Gaspard de Poges. \_ Avance à Antoine Scarron et Jean de Masso, députés aux états de Blois. \_ Honoraires de Hugues Athiaud, " avocat, procureur substitué de lad. ville en l'absence de mons. me Claude de Rubis, procureur général ". \_ Gages " de Claude le luge, avocat au Parlement " ; de Dominique Dufour, " solliciteur procès et affaires de la ville ". \_ " Compte de la despense faicte par Dominique Dufour à la sollicitation des procès de messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, en la sénéchalcée et siège présidial dud. Lyon, depuis le XXV may MVcLXXV Jusque au XII may mil Vc soixante-dix-sept ". \_ " Parties des escriptures faictes par Dominique Dufour pour messieurs les consulz eschevins de la ville ". \_ Surcroît de gages à Arnaud Neyron, procureur de la ville. \_ Gages d'André Ogier, sergent royal. \_ Gages du sergent " commis à avoir soing sur les faulxbourgs de St Just et de St Heregny ". \_ Surcroît de gages à Jean Ravot, secrétaire de la ville. \_ Pension au collège de la Trinité. \_ Fournitures de papier. \_ " Acquictz qu'il fault lever du dernier compte de la dohanne pour le mettre sur l'octroy " ;

frais de voyage " faict en court par mess. le président de Chastillon, de Rubis et de Pusignan " ; \_ divers voyages à la cour, solde des arquebuziers. \_ " Etat abrégé du compte de la dohanne ". \_ Pierre Blache à Paris pour règlement de compte ; lettre de lui à Guyot de Masso \_ Lettres des consuls aux députés de la ville pour obtenir dégrèvement d'impôt, vu leurs grandes dépenses, " s'estant la contagion collée en quelques rues de ceste ville, mesme es quartiers de Saint George et du Puys Pellu, nous faisons tout ce qu'il nous est possible pour y remédier, aiant barré et close toute une rue et mis en une maison aux champs tous ceulx qui y demeuroient, encores qu'ils ne fussent mallades ".

**Cote : CC 1257**

Référence informatique : 00000482

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Paiement aux mandeurs de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs de la ville. \_ Paiement aux mandeurs de la ville " pour le vin en bouteille qu'ilz ontourny et dont a esté faic t présent au nom de lad. ville à monseigneur le grant prieur de France, passant par icelle ville ". \_ Don de confitures au seigneur Delamante, capitaine de la citadelle. \_ " Estat des fraiz faictz le XXI décembre MVcLXXVI, jour St Thomas appostre, pour l'eslection des six nouveaux consulz eschevins pour l'année advenir ". \_ Paiement à l'avocat Hugues Brocquin pour avoir prononcé l'oraison doctorale. \_ Gages d'André Marcel, " maniglier de l'église St Nizier ". \_ Paiement à Pierre Tolet, docteur médecin, " en considération des bons advertissements de conseil qu'il a baillié tant par escript que aultrement des moyens que l'on avoyt à tenir pour la purgation et nettoyage de lad. ville de la maladie contagieuse de peste, de

laquelle lad. ville a naguères esté affligée, et du bon office que pendant icelle il y a usé ". \_ Paiement " à Bertrand Castel, voyer de lad. ville, de la somme de deux cens livres tournois que luy avons ordonnée, tant pour achepter des banz à fermer et mettre aux portes des maisons suspectes de contagion, que pour fournir promptement aux fraiz qui seroient nécessaires pour pourveoir à la santé de lad. ville ". \_ Paiement à " Anthoine Griphius, me imprimeur de Lyon, pour l'impression qu'il a naguères fait faire du discours de la contagion qui a naguères esté en lad. ville, et des moyens et remèdes qui y ont esté observez pour la purger ". \_ Paiement à " Michel Jove, me imprimeur, pour avoir fait imprimer pour lad. ville plusieurs ordonnances de mons. de Mandelot, concernant la santé et conservation de cette dite ville et plusieurs bulletins pour la resve cartulaire et traicte fouraine ", ainsi que " plusieurs placardz concernans les défenses du Roy des payemens de Pontarli et Bezançon ". \_ Paiement à " Anthoine de Rebours, marchand drappier, de neuf cens quatre-vingtz-troys livres dix solz t. à quoy reviennent six pièces de drap d'escarlatte vyolette qu'il a fournye et livrée pour faire noz robbes consulaires ". \_ Paiement de " cinq cens quatre-vingtz-seize livres unze solz sept deniers t. à François Scarron, marchand de draps de soye, pour les veloux, sattins et bougrans employez pour les doubleure et paremens des robbes vyolettes des douze consulz eschevins et des quatre officiers, assavoir : troys cens quatre-vingtz livres pour vingt aulnes veloux vyollet de Gennes cramoisy pour les paremens des robbes desd. srs consuls eschevins à raison de XIX esc. l'aulne, quatre-vingtz quatre livres pour douze aulnes sattin violet de Lucques à VII l. t. l'aulne pour les jectz et bandes ; cent une livre six solz t. pour sept aulnes et demye veloux noir à deux poil de Gennes, à XIII l. X s. l'aulne pour les paremens des robes desd. officiers ; vingt-six livres t. pour quatre aulnes sattin noir pour les jectz et bandes d'icelles robbes à six livres dix solz t. l'aulne ; de cinq livres, six solz,

huict deniers pour dix aulnes deux tiers bougrand vyolet, à raison de dix solz l'aulne ". \_ Robes des mandeurs de la ville. \_ Robe de Mathieu Ollier, coadjuteur des mandeurs de la ville. \_ Ordre de paier une robe fournie à " meé Barthélemy Fournier, advocat des paouvres de lad. ville, en considération des bons et charitatifz offices qu'il fait ordinairement en sa charge gratuitement, et pour le récompenser aussy en partye du laboeur qu'il a prins à la traduction des vers et sentences dorées de Pithagoras et de Phocilidée, philosophes des Grecz, qui servent grandement à l'édification du publicq ". \_ Paiement à " Loys Aillioud, chassetier ", pour les chassis de l'hôtel de ville. \_ Compte de torches " fournyes pour le service de lad. ville à conduyre lesd. sieurs eschevins de l'hostel commun d'icelle en leur lougis, les jours tant ordinaires que extraordinaires ". \_ Fournitures de papier. \_ " Parties fournyes par Geoffroy Gailliand pour la ville et communauté de Lyon : demy dozaine de lacetz pour enfilet les acquictz et mandemens du Consulat ; deux grandes peaulx de parchemin et ung peloton de grosse ficelle pour. empaqueter lesdictz acquictz et mandemens pour les envoyer à Paris " ; reliure des livres de compte.

**Cote : CC 1258**

Référence informatique : 00000483

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Quatre quittances de Guillaume Fallaize, receveur ordinaire du domaine du Roi à Lyon, pour quartiers de la rente annuelle de deux mil cinq cent livres t. dues par les consuls " à cause de la refve cartulaire qu'ilz tiennent du roy ". \_ " Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la refve et fourayne et

contrerolle aussy des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des quatre foyres ", y joint les quittances des commis, Jean Martin dit " la Martignière ", Claude Dupré, Jean Raze, François Sonda, Mathieu Oullier, Pierre Grata. \_ Réparations à la vieille maison de ville. \_ Marques de la ville, pinceau, encre, papier. \_ Gages de Claude Dupré, " commis à tenir le contrerolle " ; de Jehan Martinière ; de Jehan du Vial, " commis pour se prendre garde et avoir l'oeil sur les portz et chaînes de la rivière de Saosne à ce que aucuns marchans, voicturiers ou aultres ne sortent de lad. ville aulcunes marchandises pour transporter hors le royaume, sans acquit suffisant des commis au bureau de la resve et foraine ". \_ Paiement à Pierre Henry qui remplit les mêmes fonctions aux chaînes d'Ainay. \_ Remboursement à Philippe Galand d'une somme prêtée par lui pour l'envoi de trois hommes " en la ville de Valence en Daulphiné, pour l'enquête que nous y faisons faire pour servir au procès des bledz acheptez par Meraud de Tissonnas de la dame de Boullon ". \_ Mandat de Jehan Perners et Claude Petit, envoyés à Sérignan pour la même affaire. \_ Mandat de paiement pour Antoine Dechez, même affaire. \_ Mandat de Nicolas Tixier " pour avoir assisté durant lad. année à la grenette, chacun jour de marché, pour tenir le pris du bled en raison et faire observer l'ouverture dud. marché aux heures accoustumées ". \_ Expédition de blé. \_ Dépense pour les arquebusiers qui ont accompagné le Consulat le jour de l'élection. \_ Quittance de Guyot de Masso au fermier de la douane. \_ Remboursement d'avances faites à la ville. \_ Revenus de la ville en 1577. \_ Garbeau des foires de la Toussaint, des Rois, de Pâques, d'août.

**Cote : CC 1259**

Référence informatique : 00000484

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)

Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Mandat de paiement pour Claude Guillermet, peintre verrier à Lyon, pour pose et réparations de vitraux à l'hôtel de ville. \_ Compte et quittance de ce peintre. \_ Mandat pour un terme de la pension des Jacobins. \_ Mandat de Claude Ysellet, me charpentier, "pour plusieurs peynes et vaccations extraordinaires par luy faictes durant lad. présente année, tant à la visite du pont du Rhosne que aultres réparations et fortifications de lad. ville ". \_ Quittance du custode de l'église de Ste-Croix, pour un terme de pension. \_ Rentes de Benoît David. \_ Legs de Guillaume François pour doter de pauvres filles désignées par ses héritiers. \_ Paiement de rentes à l'Aumône générale ; l'institution est " tellement chargée de pauvres et la charité si refroidie qu'ils n'ont du tout point de moien de subvenir à la distribution ordinaire de lad. aulmosne ". \_ Donation de rentes à l'hopital du pont du Rhone par " messire Nicolas Henry, chevalier, comte d'Altressan ". \_ Dotation par le legs Guillaume François.

**Cote : CC 1260**

Référence informatique : 00000485

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)

Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Arrérages des rentes de Himbert Gellas, \_ " Benoist de Rochefort, docteur en droictz, chanoyne ès esglises St Just et St Nisier ". \_ Jean de la Place, tonnelier à Montbrison, transporte sa rente à Marcelin Charbonnier, sergent royal de Montbrison. \_ Arrérages de Jean Ravot ; \_ de Denise de la Chance ; \_ de " Jehan Polet, recteur de l'ospital Nostre Dame de

Bourgneufz de Mascon " ; \_ de Jehan et François Ridadi, frères ; \_ de d'Aveyne, ayant droit des héritiers Amé Ponchon ; \_ de François Furin, procureur du couvent Nre-Dame de Confort ; \_ de Jaquette Laurencin, veuve de noble Jehan de Paulat, seigneur de la Tour ; \_ de Jean Chappuys, chanoine et procureur général de l'église Saint-Nizier de Lyon ; \_ de Michel Chareysieu, chanoine et me des clerjeons de Saint-Nizier ; \_ de Hugues de Genevoys, écuyer, seigneur du Buisson, conseiller du Roi et visiteur général des gabelles ; \_ de Jean Cotereau ; \_ de Claude de Paulat, seigneur de la Tour, " comme mary de damoysselle Jane de Guines " ; \_ de Marie de Vinolz, veuve de Claude Teste ; \_ de Barthelemye Combe, veuve de Noël Charretier ; \_ de Jeanne Dupré ; \_ de Claudine Laurens, de St-Symphorien le Chastel ; \_ de François Theze ; \_ d'Anne Codelfinger, veuve d'Humbert Faure ; \_ de Pierre de Senneton, " escuyer, seigneur de la Serve " ; \_ de Benoît Delaporte. \_ Mandat de Vincent Gaillard, procureur du collège de Tournon, pour Antoine et Pierre Oliviers. \_ Quittance de Jean de la Grange, théologien du collège de Tournon, au nom du recteur. \_ Arrérages de Gabiano ; \_ de Loup de Pollein, mari de Leonarde Vincent, dit le Gourd ; \_ de Mathieu Vaillant ; \_ de Jean Perret. \_ Gages d'Antoine Déchez. \_ Arrérages de l'Hôtel Dieu, quittance de Frédéric Thomas ; \_ de l'Aumône générale de P. Sève ; \_ de Jean Perret ; \_ de PierreBellon, " contrerolleur pour le Roi en sa doanne de Lyon " ; \_ de François Frère ; \_ de Barnabé de Cussonel, chanoine de St-Just, au nom des Bellièvre ; \_ de Catherine de la Gontière ; \_ de Catherine Durret, veuve de Grégoire Trente, et de Gérard Guichon, etc.

**Cote : CC 1261**

Référence informatique : 00000486

**1576 1577**

Comptabilité communale (1576 - 1577)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Despence par le menu des remboursements faitz à pluzieurs particulliers qui avoient presté pour la levée de cinq cens hommes ". \_ Achat d'arquebuses d'un marchand Milanais. \_ Reçu de Michel Antoine de Salluces, sr de la Manthe, chevalier de l'ordre du Roi, " gouverneur et cappitaine de la citadelle de Lyon, et commandant en lad. ville en l'absence de mons. de Mandellot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays de Lyonnois, Fourestz et Beaujollois, de deux cens cinquante-six livres t. payées à quatre-vingtz soldatz envoyés soubz la conduite du cappitaine de Mons au pays de Fourestz, trouver mond. s. de Mandellot, lequel est allé aud. pays de Fourestz avec forses pour chasser l'ennemi qui s'est emparé de quelques forts dud. pays ". \_ Montre des arquebusiers à cheval conduits par le capitaine Perret. \_ Gages du commis à la " porte Neufve à se prendre garde et avoir l'oil à ceulx qui entrent et sortent par lad. porte ". \_ Gages du commis à la porte du Rhône. \_ Gages du sergent " commis à se prendre garde sur les faulxbourgs de St Just et St Herigny ". \_ Solde de la compagnie du capitaine Platel. \_ Ordre au fermier de la douane de faire un versement à Guyot de Masso. \_ Ordre de Mandelot au Consulat de fournir 1470 l. pour solde d'une compagnie à envoyer en Languedoc. \_ Acompte d'un remboursement à Antoine Grolier pour prêt fait au Consulat pour fournir 30,000 livres au Roi, lors de son voyage d'Avignon. \_ Demande de Pierre de Musino d'être rayé de la compagnie du baron de Vaulx, attendu qu'il est allé en Forez avec Mandelot. " \_ Mandelot certifie que " Pierre de Musigno, sr d'Egubelle, fut en Forest, lorsque les ennemye y entrarent dernièrement, avec deux chevaux de faction et son équipage de guerre ". \_ " Estat de despens des deniers provenans de la cotization faite sur les habitants de la ville de Lyon pour le soudoiment de deux cens hommes de



guerre à pied François, levez en lad. ville soubz la charge du cappitaine de Vaulx ".

**Cote : CC 1262**

Référence informatique : 00000487

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Compte sixième de Me Guyot de Masso, " recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon, de la recepte et despence par luy faicte des deniers patrimonialux et propre domayne de lad. ville ". \_ Garbeau de l'épicerie. \_ Recette des impositions, aides et gabelles. \_ " Reve cartulayre et imposition forayne. " \_ " Aultre recepte des portz ajacens de lad. sèneschaulcée de Lyon ". \_ " Receptes des cens, servis, pentions et louaiges appartenans à lad. ville et communauté ". \_ " Louaiges des boutiques nouvellement faictes pour les tripiers le long du Rosne, tirant à Saint Clair ". \_ Louage de la boucherie Lanterne. \_ Rentes dues à la ville. \_ Gages des officiers de la ville : Claude de Rubys, procureur général ; \_ Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville ; \_ de Masso, receveur ; \_ Jean Raze, mandeur ; \_ Vincent Dru, mandeur ; \_ Mathieu Ollier, coadjuteur des mandeurs ; \_ Dominique Dufour, solliciteur des procès ; \_ Arnaud Neyron, procureur ; \_ Claude Guerrier, consul. \_ Paiement des rentes dues par la ville. \_ " Deniers payez au recepveur du domayne à Lyon " pour droitz de " refve et forayne ". \_ Frais pour l'élection des consuls. \_ Olivier Delaporte, conseiller du Roi au siège présidial de Lyon, fait l'oraison doctorale. \_ Paiement à Claude Psaltier, " exécuteur de la haulte justice ". \_ Paiement à " Jehan Vanda et Claude François pour leurs gaiges d'avoir sonnè la clochette tous les lundi pour inciter le peuple et habitans de lad. ville pour prier Dieu pour les trespassez ". \_ Fournitures de robes pour le Consulat. \_ Don " aux abbesse, dames et religieuses du couvent de la Déserte, par mandement du vingt-

sixiesme juin mil Vc soixante-dix-huit et quittance, le tout cy rendu, de la somme de vingt escuz sol. à eulx donnée pour employer à la réhédification de la muraille qui sert de closture dud. couvent entre le jardin d'icellui et le chemin ou passage publicque, par lequel l'on va à la porte Neufve St Vincent ". \_ " Gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la refve forayne et contrerolle ". \_ " Despence pour les procès et affaires de la ville et communauté ".

**Cote : CC 1263**

Référence informatique : 00000488

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte sixiesme de Me Guiot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville et communauté de Lion des recepte et despence par lui faictes durant une année". \_ Ferme du pont du Rhône. \_ Gabelle du dixième du vin. \_ Ferme des" camelots et poix des farines ". \_ " Ferme de l'ayde et entrée du vin ". \_ " Droict que lad. ville de Lion a accoustumé de prendre chacun an sur l'entrée de l'epicerie venant du costé de Gennes, Venize et aultres lieulx estrangers ". \_ Ferme du fil d'or et d'argent. \_ Dépenses : \_ Voyage de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, " pour aller en court afin d'obtenir la révocation de monseigneur de Mandelot, gouverneur audit Lion, du voyage de Languedoc. \_ Voyage de Benoît Dutroncy " aux estats de Daulphiné naguère tenuz à Grenoble, pour obtenir es dictz estats l'abbolition de la dohanne naguères establee en forme de péage sur toutes marchandises entrans et sortans de ce royaulme par le pais de Daulphiné ". \_ Voyage en poste de Bertrand Castel, voyer de la ville, "en la ville de Chambéry, pour veoir et s'informer au vray de l'estat et santé de lad. ville " ; on craignait que la peste, que l'on croyait alors à Chambéry, ne fut apportée à Lyon par les marchandises. \_

Voyage de Bertrand Castel " jusques à Mascon, au devant de monseigneur Mandelot, gouverneur audict Lion, revenant de la court ". \_ " A Raphaël Calonges, la somme de vingt-cinq escuz sol. à luy ordonnée pour le récompenser en partie des pertes qu'il a eues en un voiage dud. Consulat vers mons. le cardinal d'Armignac ". \_ Paiement à Henry Touchard " pour les fraiz d'un voiage qu'il a fait au mois de janv. MVcLXXVI en Bourgogne par commandement du Consulat de lad. ville pour faire amener les bledz aud. Lion. \_ Gages de deMasso ; \_ de Bertrand Castel, voyer de la ville ; \_ d'Antoine Guillien de Salla, capitaine de la ville. \_ Gages des commis aux portes " pour avoir et tenir l'oeil sur les entrans et sortans d'icelle ville ". \_ " Gages des commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes de lad. ville ". \_ Gages de Claude de Rubys, procureur général, de Benoît Dutroncy, de Bertrand Castel, de Guillien de Salla, de Claude de Fenoil, de Jean Raze, de Vincent Dru, de Mathieu Ollier, de Pierre Blache, de Claude Sonthonaz, officiers de la ville. \_ Paiement à Claude Ysellet, charpentier, pour la visite du Pont du Rhône, " réparations et fortifications de lad. ville ". \_ Gages de Nicolas Texier, " pour avoir assisté à la Grenette, chacun jour de marché, pour tenir le pris du bled en raison et faire observer l'ouverture dud. marché aux heures accoustumées ". \_ Gratifications à Jacques Dutartre, soldat, " demeurant ordinairement à la porte St Just ", à Jacques Jacquet, secrétaire de la poste de la ville et à Jehan d'Auvergne, porteur des lettres. \_ Paiement à " Lionnet Charretier, boucher, fournissant la chair qui est distribuée aux pauvres de l'Hostel Dieu du pont du Roosne, pour le récompenser en partie de la perte par luy soufferte en l'année MVcLXXVII, tant pour la chair qu'il a fournie aud. Hostel Dieu pendant la contagion que au paiement qui luy a esté fait suivant le cours que les monnoies avoient lors, qui depuis sont réévaluées par ordonnance du roy publiée tout incontinent après led. paiement ". \_ Fourniture de marrons. \_ Paiement à Pierre Lhuissard, " pauvre

tainturier de lad. ville, chargé de femme et sept petits enffans, en considération du dommage souffert, en la démolition du portail ou porte de Bourgneuf, pour et au lieu faire un port au proffit et bénéfice du publicq, joignant une maison appartenant aud. Luissart ". \_ Paiement à Jacques Bigaud, crieur publie, et à Antoine Regnauld, trompette de la ville, pour avoir vacqué à la publication faite tant en lad. ville que ez faux bourgs d'icelle, des deffences faictes sur les personnes et marchandises entrant en lad. ville et venant des lieux suspects de la contagion ". \_ Honoraires de Claude Juge, avocat au Parlement de Paris. \_ Gages de Gabriel Dumas, commis du voier, " pour avoir vacqué au fait de la santé ". \_ Subvention à la compagnie des arquebusiers. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ " Aux père gardien, religieux et convent des Cordeliers dudit Lion, la somme de seze escuz deux tiers à eulx ordonnée pour la pension annuelle de cent livres qui leur a esté constituée par lad. ville en récompense de l'interest qu'ilz ont souffert pour la démolition de la closture qui estoit au devant de leur esglise, laquelle closture est de présent réduite en place publique ". \_ Aux mêmes, " six escus deux tiers, pour la célébration de la messe qu'ilz sont tenuz dire à chacun jour en la chappelle du pont du Rhosne ". \_ Fournitures de bois, mottes, charbon, chandelles. \_ Gages de tambours et fifres qui ont accompagné les arquebusiers allant recevoir le gouverneur Mandelot. \_ Gages de Claude de Fenoil, sergent major de la ville.

**Cote : CC 1264**

(Portefeuille.) \_ 52 pièces, papier.

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Gages des officiers de la ville  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur

des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville : de Claude Guerrier, échevin ; \_ de Claude de Rubys, procureur général ; \_ de Dominique Dufour, solliciteur des procès ; \_ d'Antoine Guillien de Salla, capitaine de la ville ; \_ d'Antoine Deschez, commis au contrôle ; \_ d'Hugues Athiaud, " avocat en la sénéchaucée et siège présidial de Lyon. \_ Honoraires de Claude le Juge, avocat de la ville de Lyon au Parlement de Paris. \_ Gages de Bertrand Castel, voyer de la ville ; \_ de Gabriel Dumas, commis du voyer ; \_ d'André de Fontville, clerc de Me Arnaud Neyron ; \_ de Dutroncy, secrétaire de la ville ; \_ de Claude de Fenoil, sergent major de la ville ; \_ de Lorans, conseil ordinaire des procès et affaires de la ville ; \_ de André Marcel, " marguillier de l'église Saint Nizier dud. Lyon et commis à sonner la grosse cloche de lad. église pour faire assembler le Consulat en l'hostel commun de lad. ville ; \_ de Jean Raze et Vincent Dru, mandeurs ; \_ de Mathieu Oullier, leur coadjuteur. \_ Gages de Pierre Henry, commis aux chaînes d'Enay ; \_ de Mathieu Ollier, " commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes qui sont le long la rivière du Rosne ", \_ de Claude Bonard, trompette de la ville, \_ de Jacques Bigaud, crieur public, \_ d'Antoine Regnaud, trompette. \_ Paiement au secrétaire de la poste et à Jean d'Auvergne " porteur des lettres d'icelle ". \_ Gages de Nicolas Tixier, commis à la grenette, \_ de Claude Sonthonas, commis du secrétaire de la ville, \_ de Pierre Blache, commis du receveur. \_ Compte de Jacques Bigaud, crieur public. \_ Gages du bourreau, \_ des crieurs et réveille-matin.

**Cote : CC 1265**

(Portefeuille.) \_ 45 pièces, papier.

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Estat des fraiz faitz le XXI décembre MVcLXXII, jour St Thomas appostre, pour l'eslection des six nouveaulx consulz eschevins pour l'année advenir ". \_ Ordre de paiement de " cent solz tournoys à Mrtial de Bargues, illumineur, pour avoir illuminé le scindicat de la ville ". \_ Quittances de Claude Yzellet, charpentier, pour paiement de ses diverses fournitures et déjeuner qu'il a donné " es mandeurs et commis du voyer de la ville et es charpentiers et treeurs de cordes, lesquelz se sont aydés à tapisser et à touquer la cloche le jour de St Thomas ". \_ Paiement aux arquebusiers ; \_ à Olivier Delaporte, qui a fait l'oraison doctorale. \_ Paiement à Jean Raze, Vincent Dru, mandeurs, et à Mathieu Ollier leur coadjuteur, " oultre leurs gaiges ordinaires pour leurs peines et vaccations d'avoir assemblé le consulat à diverses foyes extraordinaires, tant à l'hostel de ville que au lougis de monseigneur le gouverneur ". \_ Paiement " à André Bayard, marchand de lad. ville, de la somme de vingt-quatre livres dix-sept solz et six deniers t. à laquelle se montent les flambeaux ou cierges de cire blanche par luy fournys aud. consulat pour la procession de la feste du corps de Dieu dernière ". \_ Fournitures de torches, papier, encre, etc. \_ Port de lettres, commissions diverses. \_ Visite du pont du Rhône, réparations. \_ Corps de garde. \_ " Parties pour les soldats de la citadelle ", fournitures de médicaments divers : " julep réfrigératif, julep digestif, médecines laxatives ", ec. \_ " Party es fraiz faits et fournys par Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, pour les menuz fraiz et affaires de lad. ville et communautté de Lyon " : dîner du consulat ; paiement à " Jehan Raze, Vincent Dru et Mathieu Ollier, mandeurs de lad. ville pour le louaige à chascun d'eulx de deux chevaux pour aller au devant du consullat faisant compaignie à monseigneur de Mandellot s'en allant en court " ; goûter du consulat ; " pour un

disner fait à mess. quand ilz s'assemblèrent pour décider du différend qu'ilz avoyent contre mons. Ravot, où estoient messieurs les officiers et mandeurs ". \_ Paiement " à Bernard Voullandrin, blanchisseur, pour avoir blanchi la maison de ville près St Nizier, lorsqu'elle fut remise ausd. srs consuls eschevins pour l'habiter. \_ Autres réparations à l'hôtel de ville. \_ Paiement à " Claude Chauva, emballer, pour l'emballage par luy fait de huit balles et ung bahu où il y avoit marrons, citrons, oranges et autres fruitz pour faire présent en court par mess. de Chastillon, du Rubis et Ruynant, depputés en court par lad. ville ". \_ Voyaige fait par de Masso à Villefranche, pour parler à messrs le bailly et juge dud. Villefranche leur remonstrer le droict que lad. ville a de lever la refve fourayne aud. lieu de Villefranche et portz adjacens ". \_ Robes des six échevins élus à Noël. \_ Paiement à " Pons Murard, marchand espicier, tant pour le loage de son jardin et tout le temps qu'il a esté occupé pour lad. ville aux malladies des pestes dernières que aussy pour tous dommages et intérestz et réparations que led. sr Murart pourroit prétendre à l'encontre de lad. communauté ". \_ Fourniture de marrons. \_ Paiement du boucher de l'hôtel Dieu. \_ Allocation aux dames de la Déserte. \_ Subvention à Pierre Luysard. \_ Copie du permis à Jean de Tournes d'imprimer les ouvrages de Papon ; au dos, minute d'une supplique de Catherin Fortuné, " lieutenant en la maîtrise des portz de ceste ville à mons. Delanges, lieutenant général en la sèneschaulcée et siège présidial ".

**Cote : CC 1266**

(Portefeuille.) \_ 7 pièces, papier ; 1 cahier, in-folio, 8 feuillets, papier.

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Voyage à Paris du président du Châtillon, du conseiller de Rubys et de François de Ruynant au sujet du procès de la ville (quittances des trois députés)

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Voyage à Paris du président de Châtillon, du conseiller de Rubys et de François de Ruynant, au sujet des procès de la ville ; \_ suivent les quittances des trois députés. \_ Procuration de de Masso à François Frère pour l'achat de blé de Sérignan. \_ " Estat de la despence faite par Anthoine Déchez, sr du Marez, controlleur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, que led. Déchez rend à messieurs les conseillers et eschevins de lad. ville pour avoir esté faire faire la vente et délivrance des bledz acheptez par Mérauld de Fissonnas, de madame la duchesse de Bouillon ou de me Laurens de Guillemon, son facteur, au chasteau de Sérignan, par vertu des lettres du grand conseil par vous obtenues le XXe juillet dernier, suyvant la deputation par vous sur ce faite dud. Déchez par acte consulaire du XIe aoust dernier, comme aussy à vostre requeste pour avoir fait faire l'enquete contre lad. dame ". \_ " Frais et despence fait au voyage des Estatz généraulx convocqués par sa Majesté en sa ville de Blois, au quinzième novembre MVcLXXVI, par nous Anthoine Scarron et Jehan de Masso, depputez par la ville de Lyon pour y assister de la part d'icelle " : frais détaillés de route et de séjour.

**Cote : CC 1267**

(Portefeuille.) \_ 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Supplique du

fermier principal de l'équivalent du diocèse et pays de Viveroys à la cour des aides contre les échevins de Lyon ; \_ il avait été dépouillé en partie par le duc d'Uzès et le receveur du roi de Navarre et du prince de Condé. \_ Procès de la ville au sujet de l'équivalent. \_ Transaction entre les consuls et le contrôleur Jean Ravot. \_ Procès entre le consulat et André de Serre, fermier particulier du droit de l'équivalent de la ville de Mende. \_ Compte entre Guyot de Masso et Me Anthoine Vachen, fermier de l'équivalent de Mende. " Ordre de paier " au père recteur du colleige de la Société de Clermont, fondé en la ville de Tournon, la somme de vingt-huict escuz et ung quart d'escu sol. et deux deniers t., à laquelle somme montent certains despens adjugez par arrest de la court de Parlement de Paris ". \_ Procès entre la ville et Bertrand Plovier et Marguerite Bullioud, veuve de Laurent Prunier. \_ " Validation des parties des comptes de feu Me François Coullaud, recepveur de la ville de Lyon Pierre Blache commis de lad. recepte et Me Guyot de Masso à présent recepveur à lad. ville ". \_ Supplique des échevins à la chambre des comptes pour l'entérinement des lettres patentes du roi.

**Cote : CC 1268**

Référence informatique : 00000493

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)

Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs de la ville et communauté de Lyon. \_ " S'ensuyvent les noms et surnoms de ceulx qui ont juré et affermé par serement par devant messieurs les esleuz de Lyonnoys, y estans adjournez à la requeste de Jehan Civel, fermier de la grand ferme, pour rendre compte suyvant les demandes à eulx particulièrement balliées des marchandises qu'ilz ont vendues hors

foyre, puis le premier octobre mil cinq cens soixante seze, comme est cy après dict ". \_ Rabais accordé à Sebastien à la Sibille, sur le prix de la ferme du barrage du pont du Rhône, à cause de la peste qui sévissait en 1577. \_ Cinq quittances de Guillaume Fallaize " conseiller du roy et recepveur ordinaire de son domaine " des sommes à lui dues " à cause de la rente annuelle de deux mil cinq cens livres t. qu'ilz (les consuls) sont tenuz de paier en ses mainz, comme receveur susdit, à cause de la refve cartullaire qu'ilz tiennent du roy ". \_ Paiement à " Me Hugues Valentin, greffier en l'eslection de Lyonnoys de la somme de dis escuz d'or sol. pour les vaccations qu'il a faictes pendant la présente année mil cinq cens soixante dix huict aux procès intentez à cause de la ferme du huictième, dixième et vingtiesme du vin ". \_ Gages de Robert Pradel, commis à la recepte des huictiesme, dixiesme et vingtiesme du vin ". \_ Gages de Antoine Dalachar, sergent royal, commis avec Me Robert Pradel à la même recette. \_ Accord entre le consulat et Jean Civel, fermier de la grande ferme du cinq pour cent. \_ Gages de Pierre Bault, " commis à tenir le contrerolle aux chaisnes d'Esnay des bledz qui sortent hors lad. ville par lesd. chaisnes et pour empescher qu'il n'en sorte sans passeport de monseigneur le gouverneur ". \_ Gages de César Camet, " commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne à ce qu'il ne sorte aulcune marchandise de lad. ville sans avoir payé et acquicté le droict de la resve et traicte fouraine ". \_ Paiement de cinq écus d'or sol. à Michel Jouve, imprimeur, " pour l'impression qu'il a faicte des acquictz de la resve capitulaire et traicte foraine pour les foyres des Roys et de Pasques dernières ". \_ " Partyes fornies par Jehan Martin dict la Martinière pour la rêve et foreyne par toute l'année 1577 " : papier, chandelles, marques aux armes de la ville, encre, pinceaux et bois. \_ " Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la refve et fourayne et contrerolle aussi des marqueurs et autres officiers servans

durant la franchise des quatre foyres ". \_  
Quittances des commis. \_ " Compte de ce  
que Me Gillibert Collet a receu du  
vintiesme du vin à la porte de Saint  
George, depuis le premier jour d'octobre  
1577 jusqu'au dernier jour de septembre  
". \_ Garbeau des foires de la Toussaint,  
des Rois, de Pâques, d'Août.

**Cote : CC 1269**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 103  
pièces, papier.

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Rentes dûes de la ville à différentes  
personnes

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Rentes dues par  
la ville à Benoît de Montconis, \_ Antoine  
Theze, \_ Delanges, \_ Jane Duperret, "  
vefve feu noble Anthoine Regnaud ", \_  
dameiselle Bonne Trye, \_ Jean Madryères  
de St-Genis-Laval, \_ Jacques Robert, \_  
Himbert Gellas, \_ Girard Guychon, \_ Jean  
Ravot, \_ Guyot de Masso, \_ Hylaire  
Raymond, \_ Léonard de Vauzelles, \_  
Barnabé de Cussonet, " chanoine de  
l'esglise collégiale de St-Just ", \_ François  
et Jean Ridadiuolier, \_ François et  
Philippe Guérin, \_ Nicolas Luysard, \_  
Hugues de Genevois, sr du Buisson, \_  
Claude Paulat, sr de la Tour, \_ Jeanne  
Dupré, \_ Claudine Laurens, \_ dameiselle  
Marie de Vinoulz, \_ Bartholomye Combe,  
\_ Benoît de Rochefort, \_ Jean Pelletier, \_  
Gabiano, \_ François de Ruymant, \_ Benoît  
de la Porte, \_ Marcellin Charbonier de  
Montbrison, \_ Jean de la Place, \_ Loup de  
Polein, \_ Denise de la Chance, \_ Hugues  
Brocquin, \_ Ysabeau Broquin, \_ Vincent  
Pinay, \_ Jean Perret, \_ Arthur Prunier,  
seigneur de St-André, \_ Mathieu Vaillant,  
etc.

**Cote : CC 1270**

(Portefeuille.) \_ 30 pièces, papier.

**1577 1578**

Comptabilité communale (1577 - 1578)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot Masso, receveur des  
deniers communs. \_ Quittance de la  
pension deue chascun an aux clergeons  
de St-Nizier, \_ au chapitre de St-Nizier, \_  
aux custodes de Ste-Croix, \_ à l'hopital de  
Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon ; \_ à  
l'Aumône générale, liste des legs faits à  
cette institution, \_ à l'hôtel Dieu du Pont  
du Rhône, \_ au couvent Notre-Dame de  
Confort, \_ au collège de Tournon, \_ au  
collège de la Trinité. \_ Constitution de  
dot à de pauvres filles par le legs de  
Licieux. \_ Contrat de mariage entre  
François Marthoud et Françoise Dupré. \_  
Constitution de dot à de pauvres filles  
par le legs Guillaume François.

**Cote : CC 1271**

(Registre.) \_ In-folio, 32 feuillets, papier.

**1576 1579**

Comptabilité communale (1576 - 1579)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte deuxiesme  
particulier de Me Guiot de Masso,  
receveur des deniers communs, dons et  
octroiz de la ville de Lion, des recepte et  
despence par luy faicte de la somme de  
six mil huict cens dix-neuf escuz seize  
solz tournois pour partie du  
remboursement par luy fait pour les  
années MVcLXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX  
des sommes deues à plusieurs  
particuliers, créditeurs du party sur le  
subside de VI d. pour livre à prendre sur  
toute sorte de marchandises entrant en  
lad. ville de Lion. "

**Cote : CC 1272**

(Registre.) \_ In-folio, 104 feuillets, papier.

**1578 1579**Comptabilité communale (1578 - 1579)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Compte de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Recettes : produit des fermes des barrages et divers impôts ; \_ sommes dues à la ville, \_ location de la boucherie de la Lanterne ; \_ bouttiques de tripiers le long du Rhône. \_ Dépenses : paiement à Claude Pernet, charretier, " pour le charrois de trente-six tonnerées de gravier et deux de boys qu'il a naguères conduites et menées sur le pont du Rosne pour la réparation d'icelluy ", \_ à Nicolas Fontayne, " pour avoir accoustré les chaînes du pont levys du pont du Rosne ". \_ Don aux religieux de St François de Paule. \_ Paiement à Geoffroy Gailliard pour fournitures de papier, parchemin et encre, \_ à Claude Ysellet, charpentier, pour réparations diverses ; \_ paiement à " Michel Jove, libraire, de sept escuz d'or sol. pour l'impression qu'il a fait faire tant des acquitcz de la refve des foyres d'aoust et Toussaintz dernières que pour autres choses par luy fournies pour lad. ville ". \_ Remboursement à Henry Austrain, Alexandre Pollalhon, Jean-Baptiste Bruno et François Benoist, de la somme par eux prêtée pour le voyage d'Antoine Déchez à Valence. \_ Paiement à Bertrand Castel, " voyeur de la ville, en récompensation de plusieurs voyaiges qu'il a faitz tant en la ville de Chambéry que autres endroits de la Savoye, par commandement du consullat pour présentir et informer de la santé de lad. ville de Chambéry et autres endroitz qui estoient lors affligés de contarion ". \_ Gages d'Antoine Guilhien de Sala, capitaine de la ville, \_ de Claude de Fenoil, sergent major, \_ de Hugues Athiaud, procureur substitué en l'absence de monseigneur Claude de Rubis, procureur général, \_ Arnaud Neron, procureur de la ville, Jean Raze, Vincent Dru, Mathieu Ollier, mandeurs, \_ Claude Sonthonas, commis du secrétaire de la ville, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer. \_

Gages de divers officiers. \_ Pensions faites par la ville. \_ Gages de Pierre Martin et Claude Carteret, tambours, " pour sonner du tambour tous les soirs et matins, tant du cousté de Fourvières, comme de St Nizier au devant et pour assembler la garde qui se fait ordinairement en lad. ville ". \_ Paiement à Michel Jouve pour avoir imprimé les " billetz qui se donnent par les commis des portes à ceulx qui entrent en lad. ville pour y loger, pour avoir encores imprimé pluseurs acquitcz en blanc concernans la refve et traicte forayne ". \_ Rachat à Hillaire Remond de sa ferme du droit de " pontonaige et copponaige accostumés d'estre levés en ceste ville sur les bledz entrans par le pont du Rosne pour estre vendu et débité en la grenette " ; on veut ainsi faciliter les envois des Dauphinois et faire baisser, dans la ville, le prix du blé qui augmente de jour en jour. \_ Paiement à Claude Gravier, " commis à avoir l'oil et se prendre garde a la porte de Pierre Scize à ceulx qui entrent et sortent par lad. porte, pour le récompenser en partye des fraiz qu'il a faitz et qu'il luy conviendra encores faire contre certains soldatz qui l'ont cy devant blessé à la porte dudit Veyse, faisant sa charge, l'ung desquelz soldats a esté condempné à estre pendu et estranglé où se pourra estre appréhendé, et ce pendant en éphigie ". \_ " Despense des deniers de l'assignation des quinze mil escuz sol. accordés par le roy aux consulz eschevins de la ville et communauté de Lyon pour une année commençant le premier jour de septembre mil VcLXXVIII et finissant le dernier aoust ensuyvant mil VcLXXIX ". \_ Remboursement de l'emprunt de la ville. \_ Rentes dues par la ville.

**Cote : CC 1273**

(Registre.) \_ In-folio, 45 feuillets, papier.

**1578 1579**Comptabilité communale (1578 - 1579)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte septiesme de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville et communauté de Lion, des recettes et despences par luy faictes durant une année commençant au premier octobre MVcLXVIII et finissant au dernier septembre MVcLXXIX ensuivant à cause des deniers des dons et octroiz d'icelle ville provenans des fermes des barraiges du pont du Rosne, dixième du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelotz, pois des farines, entrée de l'epicerie et celle du fil d'or et d'argent ; ". Gages des officiers de la ville, \_ commis aux portes, etc. \_ " Autre despence faicte par le fait de la santé de la ville et visitacion des malades ". \_ " Autre despence pour le fait des joueurs d'arquebuzes ". \_ Réparations à la butte des arquebusiers, \_ aux portes et barrières, \_ au pont du Rhône, \_ aux fortifications. \_ " Rabillaige du chemin neuf tirant vers la Vieille Monnoie et Saint Just ". \_ Réparations aux corps de garde, \_ au pont de Saône. \_ Location de la maison du gouverneur Mandelot. \_ Fournitures de bois et charbons, chandelles, etc. \_ Gages des tambours. \_ Dépenses de comptabilité.

**Cote : CC 1274**

(Registre.) \_ In-folio, 68 feuillets, papier.

**1578 1579**

Comptabilité communale (1578 - 1579)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte septiesme de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungtz, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon, de la recette et despence par luy faicte des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville ". \_ " Garbeau de l'epicerie. \_ Recette des impositions, aydes et gabelles. \_ Autre recette à cause de la rêve cartulaire et imposition forayne acquise du roy au proffit de la ville et communauté de Lyon. \_ Recette des cens, servis, pensions et louaiges :

pension due par les héritiers de Philibert de Villars sur une maison size à la Pescherie, \_ les héritiers Pierre Tissot dit Sorlin, sur une maison de la rue Lanterne. \_ Autres louaiges des boutique nouvellement faictes pour les trippiers, le long du Rhosne tirant à Saint-Clair. \_ Autres louaiges de la bouchertie Lanterne. \_ Autres recette à cause des mplaces mises en pies depuis la rivière de Saosne au portal chenavier, en tirant le long des murailles de lad. ville par dehors à la boucherie Lanterne, depuis lad. boucherie jusques sur les vieux fossez. \_ Recette de la pension deue par les héritiers feu me Nicolas Dupré, banquier à Lyon, à cause du légat faict par feu monsieur de Lissieu. \_ Gaiges et pensions des officiers ordinaires de lad. ville et communauté ". \_ Rentes dues par la ville. \_ Dots constitués à de pauvres filles avec le legs de Licieux. \_ " Deniers payez au recepveur du domayne à Lyon pour la pention de huict cens trente-trois escuz et ung tiers au lieu de deux mil cinq cens livres t. retenue par led. sr faisant la vente de la refve foraine à lad. ville et communauté sur icelle refve et forayne ". \_ Gages des " commis à faire la recette par le menu de la refve, forayne et conterolle. \_ Despence pour les procès et affaires de lad. ville et communauté ".

**Cote : CC 1275**

(Portefeuille.) \_ 41 pièces, papier.

**1578 1579**

Comptabilité communale (1578 - 1579)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Gages des officiers de la ville  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. \_ Gages des officiers de la ville : de Jean-Baptiste Bruno, sieur de la Duchère, " l'ung des consulz et eschevins ", \_ d'Arnaud Neyron, procureur des consuls, \_ d'Antoine Guillien de Sala, capitaine des arquebusiers de la ville. \_ Gratitication au voyer Bertrand Castel " pour plusieurs



vaccations par luy extraordinairement faites pour les réparations, fortifications et aultres affaires de lad. ville, mesmes pour avoir l'oil à la santé d'icelle ". \_ Gratification à Gabriel Dumas, commis du voyer, " pour toutes récompenses, taxes et vaccations qu'il pourrait expédier pour avoir vacqué, durant la présente année, tant au fait de la santé que aultrement ". \_ Gages de " noble Claude de Fenoil, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et sergent majeur de lad. ville ", \_ de Claude de Rubys, procureur général, \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, \_ de Claude Sonthonas, commis du secrétaire, \_ d'Antoine Déchez, commis au contrôle, \_ de Pierre Blache, commis du receveur, \_ de Gabriel Dumas, " commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes Saint Just et Saint George et rendre les clefz à celluy ou ceulx qui sont députez pour la garde d'icelles ", \_ du sergent Revert, " commis à se prendre garde et avoir l'oeil sur les faulxbourgs de Saint Just et Saint Hérigny ", \_ de Mathieu Ollier, " pour ses peynes et vaccations pour avoir durant la présente année par chacun jour fermé les portes le long du Rhosne de lad. ville. " \_ Gages du même coadjuteur des mandeurs de la ville. \_ Gages des mandeurs Jean Raze et Vincent Dru, \_ de Nicolas Tixier, " bourgeois dud. Lyon pour avoir assisté chacun jour de marché à la grenette, durant la présente année, pour tenir le pris du bled en raison et faire observer l'ouverture dud. marché aux heures accoustumées ". \_ Gratifications au secrétaire de la poste et au " distributeur des paquetz de lad. poste ". \_ Gages de Jacques Bigaud, crieur public de la ville, \_ de Claude Bernard, trompette ordinaire de la ville, \_ de César Camet " commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne à ce qu'il ne sorte aulcune marchandise de lad. ville, hors foyre, sans avoir payé et acquitté le droict de la resve et traicte foraine ", \_ d'André Marcel, marguillier de Saint Nizier, " pour avoir sonné la cloche pour assembler le consulat les jours ordinaires d'icelluy (les mardy et jeudy de chacune sepmaine à

la manière accoustumée) ", \_ de Jean Venda et Claude François, réveille-matin, \_ Me Claude Psaltier, " exécuteur de l'haulte justice ".

**Cote : CC 1276**

Référence informatique : 00000501

**1578 1579**

Comptabilité communale (1578 - 1579)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement de " huit escuz et ung tiers d'aultre escu d'or sol. à me Rolin, docteur es droictz, advocat en la court de Parlement à Paris et siège présidial de Lyon ", pour avoir prononcé l'oraison doctoralle le jour de la St-Thomas. \_ Mandement à Guyot de Masso de 10 écus sol. 20 sous, six den. t. pour les " fraiz ordinaires faits le jour feste St Thomas .. \_ Mandement à " messire Charresieu, chanoyne et manicantant de l'esglise St Nizier que aux clerjons de lad. esglise pour cellébrer une grand'messe du St Esperit, à haulte voix le dymanche avant le jour St Thomas ". \_ Paiement à Claude Yzellet, charpentier, " pour la sonnerie des cloches et la tapisserie du choeur où se fait l'oraison doctoralle ", \_ " à Jean Chappuis, chanoyne, pour la célébration d'une messe basse après l'oraison doctoralle et la lecture du scindicat ", \_ " à Marcial de Bargues me illumineur pour la fourniture et illumineure dud. scindicat ". \_ Frais des déjeuners " fait tant à monseigneur le gouverneur, messieurs les trésoriers généraux de France, messieurs les consulz eschevins, terriers et aultres, tant le dymanche auparavant led. jour St Thomas que led. jour St Thomas ". \_ Paiement à Claude Sonthonas, commis du secrétaire de la ville, pour l'expédition du syndicat. \_ Paiement aux sergents Dumas et Rolet " por le disné qu'ilz ont fait aux arquebousiers de lad. ville qui accompagnèrent le jour feste St Thomas

dernier lesd. srs eschevins en l'église St Nizier ". \_ Fourniture de sept robes consulaires et d'un " reytre " pour le lieutenant de Masso. \_ Fourniture de torches par Robert Ferou, apothicaire. \_ Fourniture de parchemin, papier, encre, corde " poisant doze livres pour servy à tirer la barre du poidz des farines ", \_ réparation aux " ferrouz de la porte dud. poidz des farines ". \_ Paiement à " Nicolas Fonteyne, forgeur, pour avoir racoustré la romaine du poidz des farines et pour l'avoir fait reschandiller " (compte de Geoffroy Gailliand ". \_ Don de " troys aulnes et ung tiers drap noir , " à Claude Sonthonas, commis à l'exercice du consulat. \_ Paiement à Michel Jouve pour impression " tant des acquictz de la refve cartulaire, traicte foraine pour les foyres d'aoust et de Toussainctz dernier passé que de la rame de tiletz pour les portes du Rhosne et de Saint Just ". \_ Au même pour " l'impression qu'il a faite au moy de febvrier dernier du règlement que monseigneur le gouverneur a fait concernant les cappitaines penons ". \_ A Claude Scarron et George Lhuilier, " marchans espiciers ", pour confitures offertes au duc de Nemours à son passage à Lyon, \_ envoi de fruits, " en la ville de Grenoble, à la royne mère et roy ". \_ " Partyes fournies par Mathieu Oullier, l'ung des mandeurs de la ville et communauté de Lyon, pour le vin dont a esté fait présent à monseig. le duc du Mayne, estant en ceste ville les dymanche, dernier jour de may et lundy et mardy premier et deuxième du présent moy de juing 1579 ". \_ Paiement à Jean Beynier, menuisier, " pour avoir allongé la table du bureau ou salle dud. hostel commun et fait deux bancz autour de lad. table, le tout en boys noyer ". \_ Frais pour un cabinet fait au logis du gouverneur Mandelot. \_ Paiement à " Anthoine Sibillon, pavisser, pour vingt toyses de pavé qu'il a fait sur les foussez de la Lanterne, au devant de la maison de monsieur Ravot ". \_ Paiement à François Chaignon et Claude Jaillet, maçons, pour " les réparations et aultres choses qu'ilz ont puis naguères factes tant en l'hostel commun de lad. ville que

pour bouscher et massonner une porte qui estoit sur la rivière du Rhosne appelée la porte des Filles ". \_ Paiement à Claude Ysellet, maître charpentier, pour la visite du pont du Rhône et réparations aux fortifications. \_ Réparations au pont du Rhône par Robert Dauvin, maître maçon.

**Cote : CC 1277**

Référence informatique : 00000502

**1578 1579**

Comptabilité communale (1578 - 1579)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Pièces relatives au legs de Jean de Licieux

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Pièces relatives au legs de Jean de Lissieu. \_ Donation dotale à Marguerite Faure dicte Bargette, femme de Jean Duchamp. \_ Procuration des mariés Duchamp à Étienne Faure. \_ Contrat de mariage de Jean Duchamp et Marguerite Faure. \_ Dots d'Ysabeau et Jane Mayeul. \_ Supplique de Françoise Bernard, leur mère, pour obtenir la dot de Jane. \_ Contrat de mariage d'Antoine Sauttin, md de soie et Jane Mayeul. \_ Contrat de mariage de " Mathieu Cognet et de Philippe Moneprache ", dite Martine. \_ Contrat de mariage de Louis Bonnel et de Marie de Frances. \_ Constitution de dot à Philippe Moneprat, dite Martine. \_ Constitution de : dot à Rose Narbet. \_ Constitution de dot à Françoise de Myons. \_ Contrat de mariage d'Antoine Teste et Françoise Lambert. \_ Constitution de dot à Jane Guet. \_ Contrat de mariage de Claude Beautie et de Rose Narbet. \_ Constitutioll de dot à Françoise Cherat. \_ Contrat de mariage d'Étienne Faure et de Françoise Cherat. \_ Dotations de Catherine de Sauliz, femme de Jean Duran, et d'Anne Eustachorme, femme de Jean Mermet. \_ Legs Guillaume François : dotation : Guyonne Cuzine. \_ Quittances " de Jehan Polet, recteur de l'ospital Nostre Dame de

Bourgneufz de Mascon ". \_ Pension annuelle des Jacobins, quittances de François Furin, procureur du couvent. \_ Don aux religieux " de St François de Polle de Lyon, vulgairement appellez Minimes ". \_ Rentes faites au collège de la Trinité, quittances de Guillaume Creyton, recteur. \_ Rentes du collège de Tournon, quittances de Vincent Gaillard, procureur, et d'Arnould Voisin, recteur. \_ Pensions du chapitre de St-Nizier, des custodes de Ste-Croix, de l'Hôtel Dieu.

**Cote : CC 1278**

Référence informatique : 00000503

**1578 1579**

Comptabilité communale (1578 - 1579)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Rentes dûes de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes dues par la ville. \_ Quittances de " noble Claude Arcons, bourgeois de Lyon, en son nom, et damoiselle Léonarde Arcons, femme de noble Benoist de Montconys, seigneur de Liergues ", \_ de Benoît de Montconys en son nom, \_ du même au nom de Jean et Claude Raverye, ses papilles, \_ d'Hector Barnoud, curé de Belligny, comme tuteur des enfants de Charles Barnoud, \_ de Hugues Broquin, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, \_ d'Ysabeau Broquin, femme de noble Claude Platel, sr et baron de Vaulx, \_ de Catherine Duret, veuve de Grégoire Trente, \_ de Denise de la Chance, veuve de Nicolas Clément, apothicaire, \_ Bartholomye Combe, veuve de Noël Charretier, \_ Jean Madrières, mari de Guicharde Comba, \_ " Benoît David, marchand celier à Lyon, tant en son nom que de Ancelle Jasseron, sa femme, héritiers de feue Marguerite de Villars ", \_ de Daveyne, " comme ayant droict des héritiers feu dame Magdelleine Genevoys, sur les bancz de la grande boucherie neufve et sur tout le patrimoine de lad. ville et communauté de Lyon ", \_

d'Antoine Delaporte, sr de Saint-Bernard, " comme procureur de sr Benoist Delaporte, mari de damoizelle de la Tourt ", \_ de Jeanne Dupré de St Symphorien le Chastel. \_ Procuration de Madeleine Flécharde, " vefve de messire Philibert de la Forestz, en son vivant chevalier, baron de la Bastie, à Anthoine Carron, châtelain de la Bastie d'Albaneyns en Savoie ". \_ Pension de mons. du Garest. \_ Quittances d'Humbert Gellas, \_ de Hugues de Genevois, st du Buisson, mari et " conjointe personne " de dame Ysabeau de Guymes, d'Anne Godelfinget, veuve de feu noble Humbert Faure. \_ Rentes de Laurent et Jacques de Grosseperre. \_ Quittances de François Guérin, \_ François de Guerrier, \_ Jacqueline Laurencin, veuve de Jean Paulat, \_ de Claudine Laurens, veuve de François Guilliard, tanneur, de Saint-Symphorien-le-Château, \_ Claude de Paulat, sr de la Tour, mari de Jeanne de Guimes, \_ Denise Paterin, femme de Nicolas de Bauffremont, \_ Jeanne du Peret, veuve d'Antoine Régnaud, \_ Jean Raverye, \_ François Ridady dit Violier, \_ de Serracin, pour lés héritiers de noble Jean de la Chapelle, \_ Benoît de Rochefort, \_ d'Antoine Theze, \_ Bonne Trye, \_ Mathieu Vaillant, " damoizelle Marie de Vinoulz, vefve de feu s. Claude Teste ".

**Cote : CC 1279**

Référence informatique : 00000504

**1578 1579**

Comptabilité communale (1578 - 1579)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement de vingt écus à " monsieur me Claude Vitton, secrétaire de mons. frère du roy en recognoissance des services qu'il a faitz en court à ladicte ville ". \_ Compte de Pierre Paulmier, agent en cour de la ville de Lyon. \_ Lettre de de Masso à Claude Juge qui lui demandait l'extrait de la constitution de rente de madame

d'Elbene. \_ Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville. \_ Gages de " Jehan Chaudon, cy devant advocat en la cour de Parlement de Paris ". \_ Nomination de Jean Chaudon comme conseil de la ville. \_ Honoraires des avocats Meslier, Bonan et Pujol. \_ Gages d'Arnaud Neyron, procureur de la ville. \_ Gages de l'avocat Athiaud " procureur substitué de lad. ville en l'absence de monsieur me Claude de Rubis, procureur général d'icelle ". \_ Gages de Claude Juge, avocat au Parlement. \_ Emprunt fait au receveur de la ville par Jean Garon, marchand drapier. \_ Paiement par la ville des dépens assignés par arrêt du Parlement aux héritiers de François Coulaud. \_ Condamnation de la ville dans le procès Jérôme Subrian. \_ Supplique à la Chambre des comptes de Pierre Blache, commis à la recette des deniers communs. \_ Lettre de Reboul à Guyot de Masso pour le prier de lui faire payer ce qui lui était dû par un individu emprisonné. \_ Présentation au consulat des comptes de Guyot de Masso. \_ " Estat des quittances trouvées en l'estre de feu me Estienne Desmartineaux, pour la décharge des comptes de mons. de Masso. \_ Contrainte contre " Anthoine Vachery, jadis fermier de l'équivalent de Mende ". \_ Pension de Jean Ravot, seigneur de Crépieux. \_ Paiement des intérêts dus à Guillaume Roville. \_ Remboursement à Henri Austrain, \_ Alexandre Pollaillon, \_ J.-B. Bruno, \_ François Benoist. \_ Ordre de paier à " Hylaire Remond, fermier du droict du pontonnage et copponaige accostumé d'estre levez en cette d. ville sur les bledz entrans par le pont du Rhosne pour estre vendu et débité en la grenette d'icelle, depuis la feste de Nativité Saint Jehan Baptiste jusques à la Saint Jullien, la somme de dix escuz d'or sol. à laquelle nous avons convenu avec led. fermier pour le faire cesser de lever led. droict depuis ce jourd'huy jusques à la Saint Jullien prochaine, pour donner occasion à ceulx du Daulphiné d'apporter plus librement du bled en cette d. ville pour y estre vendu, afin de faire aviller et rabbaïsser le pris d'icelluy qui haulse de

jour à aultre ". \_ " Compte de me Claude Damon, fermier de la boucherye et bestes vifes pour deux années escheues le dernier septembre 1579 ". \_ " Roolle de la grand ferme de la ville de Lyon, pour l'année mil cinq cens soixante dix neuf ". \_ Paiement à Pierre Bault, cleric, pour " les mémoires envoiés à mons. le secrétaire Dutroncy, estant à présent en court, au mois de décembre dernier, concernant le fait des tailles " et " pour la coppie du cahier qui avoit esté présenté aux estatz, contenant vingt ung fueilletz, aussi de grand papier ". \_ Surcroît de gages à Claude Dupré et à Jean Martin dit la Martinière, commis à la recette et contrôle de la rève cartulaire. \_ " Partyes fournyes par Jehan Martin dit la Martinière pour la rève et foreyne et pour toute l'année 1578, : registres pour la recette, marques aux armes de la ville, encre, bois, fagots, chandelles. \_ Gages des commis " à faire la recepte par le menu de la resve foraine et contrerolle, aussy des marqueurs et aultres officiers de lad. resve ". \_ Gages de Jehan Raze, " commis à faire les billetz aux marchans, ainsy qu'ilz font marquer leurs balles durant les franchises des foyres de Toussainctz MVcLXXVIII, des Roys, Pasques et aoust suyvant, MVcLXXIX et des quinze jours après lesd. franchises, pour la fianchize des Hallemandz ". \_ Quittances de C. Paroys, M. Oulier, François Sonda, Jean Raze, Claude Dupré, Jean dit la Martinière, commis pour la levée de la rève. \_ Quatre quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du roi. \_ Garbeau de la foire de la Toussaint 1578 et des foires des Rois, de Pâques et d'août 1579.

**Cote : CC 1280**

Référence informatique : 00000505

**1577 1580**

Comptabilité communale (1577 - 1580)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte troisieme particulier de maistre Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et

octroiz de la ville et communauté de Lyon des recepte et despence par luy faicte de la somme de quarante cinq mil escuz d'or sol. provenans de l'assignation accordée par le roy aux eschevins de lad. ville sur ses douanes dud. Lion, à raison de quinze mil escuz pour chacun an et ce pour trois années entières, pour icelle somme estre employée au paiement et acquict des debtes et autres charges de lad. ville ". \_ Recette de cette somme des mains de Martin Houdry, fermier général des douanes du roi à Lyon. \_ Dépenses : \_ " Deniers paieez, baillez et délivrez comptant par led. de Masso, receveur et comptable susdict à Me Anthoine de Chaune, cons. du roy et trésorier de l'exr des guerres du costé de Piedmont ", \_ à Pierre Billard, aussi trésorier des guerres du côté de Piémont. \_ " Aud. de Masso, receveur susdict la somme de troys mil quatre cens douze escuz deux tiers de deniers de lad. assignation, à luy ordonnée pour estre baillée, délivrée et distribuée aux particippes des six deniers pour livre ". \_ Dépenses pour les bâtiments, réparations au pont du Rhône. \_ Voyage d Antoine Scarron et Jean de Masso pour assister aux états de Blois. \_ Voyages de François Rezynant et Claude de Rubys à la cour " pour la poursuite de l'assignation de la continuation des XLV<sup>m</sup> l. t. accordée chacun an ". \_ Voyage en cour de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, " pour empescher que François Laviz qui c'estoit fait pourveoir de l'office de prévost des mareschaux de France en la province de Lionnois ne fut receu en lad. charge pour la deffiance que tous les habitans avoient de leur seurreté et reposit sy led. Avis eut esté receu aud. office ". \_ Deux voyages du même relativement aux impôts et pour " empescher que monseigneur de Mandelot n'abandonnast son gouvernement de lad. ville et province pour suyvre l'armée du roy envoyée en Daulphiné ". \_ Dettes de la ville, remboursements, paiemens de rentes à Jean-Baptiste Dufour, secrétaire de l'archevêché, Pierre Scarron et Benoît de Montconis, Henry Austrain, Jacques d'Aveyne, Jean Ravot, Claude Martin, J.B.

Bruno. \_ Mandement pour les arquebusiers, \_ pour Antoine Scarron et Jean de Masso, \_ Claude de Rubys, \_ Jérôme de Chastillon, \_ François de Resinan, \_ Alexandre Pollaillon, \_ Claude Platel, \_ Claude Gellas, \_ Antoine Grollier, \_ François Bernoist et Philippes Galland, \_ Jacques Jacquet, \_ César Gros, \_ Antoine Déchet, \_ Guillaume Roville, \_ Claude Valleton, \_ Jean Pelletier, \_ Christophe Bottier, \_ André Mornieu, \_ Nicolas d'Orlin, \_ Jean Ravot, \_ Pierre de Thollet, " abbé de plain pied de Fontaine de Jehan, aumosnier de la reine mère du roy ". \_ Autres remboursements à Marguerite et Claudine Girard, " \_ André Mornieu, \_ Guillaume Roville. \_ Paiement aux arquebusiers. \_ Rentes dues par la ville à François de Resignant, \_ Jean Bullin, \_ Antoine Camus, \_ Jaquette Laurencin, \_ Marguerite de la Tour, \_ Antoine Teze, \_ Jean Pelletier. \_ Mandement " au sieur Paul de Médicis pour le courretaige des sommes de deniers qu'il a fait avoir à change ausd. consulz et eschevins ". \_ " Gaiges et sallaies " de Guyot de Masso. \_ Dépense commune, frais de papier, copie, parchemin, \_ frais de comptabilité.

**Cote : CC 1281 -1**

(Registre.) \_ In-folio, 70 feuillets, papier.

**1579 1580**

1/2

Comptabilité communale (1579 - 1580)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte huictième de M. Guiot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lion, de la recepte et despence par luy faictes des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville". \_ " Garbeau de l'epicerie appartenant à lad. ville de par don et octroy du roy ". \_ " Recepte des impositions, aydes et gabelles ayans cours accoustumé estre cuillies et levées en la ville et banlieue de Lion ". \_ " Autre recepte à cause de la reve cartullairc et

imposition forayne acquise du roy au proffict de la ville et communauté de Lyon ". \_ " Autre recepte des ports adjacens de la sénéchaucée dépendans de l'acquisition de la resve forayne ". \_ " Recepte des cens servis, pensions et louaiges, appartenans à lad. ville et communauté ". \_ Louage des boutiques, le long du Rhône et de la boucherie Lanterne. \_ " Autre recepte de la pension due par les heretiers feu Me Nicolas Dupré, banquier à Lyon, du légat fait par feu monsieur de Licieux ". \_ Recettes diverses. \_ Dépenses : \_ Gages des officiers de la ville : Claude de Rubys, procureur général, \_ Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Guyot de Masso, receveur, \_ Jean Raze, Vincent Dru, Mathieu Oullier, mandeurs, \_ Dominique Dufour, solliciteur des procès, \_ Arnaud Neyron, procureur substitué. \_ Gages des consuls Antoine Grolier, Jacques Teste, Antoine Delaporte, Jacques Jacquet. \_ Rentes dues par la ville à Bonne Trie, \_ de Vourles, \_ l'Aumône générale, \_ Ysabeau Brocquin, \_ Dugarest et Jean Legourd, \_ Mathieu Vaillant, \_ Jean Perret, \_ Jean Pelletier, \_ de Vauzelles, \_ l'hôpital du pont du Rhône, \_ aux héritiers de Jean de la Chapelle, \_ à l'avocat Bernoud, \_ Jean Ravot, \_ Pierre Pinatel, \_ Jean Pichin, \_ Claude Marchand, \_ François Frère, \_ Antoine de la Chance, \_ au lieutenant général de Langes, \_ à l'hôpital de Mâcon, \_ aux Bellièvres, \_ à Riddadi Viollier, \_ au receveur général Jean de Masso, \_ à l'écu Daveyne, \_ Jean Marino et Joanny Radimilli, \_ Barth. Spinolli, \_ André Martin, \_ aux Jacobins, \_ à Jacqueline Laurencin, \_ aux chanoines de St-Nizier, \_ aux clergeons de St-Nizier, \_ aux héritiers Claude Guérin, \_ aux héritiers Barthélemy du Socheis, \_ à Benoît de Montconys, \_ Ysabeau Guymes, \_ Grégoire Trente, \_ Gérard Guichon, \_ la présidente Patherin, \_ aux héritiers Ferrun, \_ à de Masso, \_ au trésorier Prunyer, \_ à Barthelemie Combe, \_ Jane Dupré, \_ Claudine Laurens, \_ Hilaire Raymond, ayant droit de Guicharde Combe, \_ aux héritiers Antoine Regnaud, \_ à François et Antoine Theze, \_ Anne Godelfinget, \_ Hugues Brocquin, \_

Jacques de Grosseperre, héritier de madame de la Tour, \_ Jacques Robert, \_ aux héritiers Marguerite Camus, \_ au collège de Tournon, \_ aux héritiers Antoine Janynet, \_ aux héritiers Jaqueline Pons, \_ à François Resignant, \_ aux héritiers Claude Raverie, \_ à Didier Chauldol et Antoinette Trottet, \_ Michelette Flestin, \_ Jeanne Humbert, \_ Catherine Mossette, \_ Françoise Thullin, \_ Madeleine Fléard, veuve Philibert de la Forest, \_ au chanoine Rocheffort, \_ à Pierre Grolier, \_ Catherine Gimbre, \_ Marie de Vinolz, \_ aux héritiers Jean de la Chapelle, \_ à Hilaire Raymond, ayant droit de Guicharde Combe. \_ Legs de Licieux : \_ dots d'Hélène Bonjour, Louise Delapra, Jeanne Rissonnant, Catherine Coasse, Marie Fressine, Françoise Monffonant. \_ " Deniers paiez au receveur du dommayne du roy ". \_ Pensions dues sur la boucherie Lanterne à Benoît David et Ancelli Josserand, \_ aux custodes de Ste-Croix, \_ à François de Guerrier.

**Cote : CC 1281 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 70 feuillets, papier.

**1579 1580**

2/2

Comptabilité communale (1579 - 1580)  
Comptes de Guyot de Masso

Élection des consuls. \_ Déjeuner des arquebusiers, honoraires de l'avocat Guillaume Vieney, qui a fait l'oraison doctorale. \_ Gages du bourreau Claude Saltier, \_ de Jean Venda et Claude François " réveille matin ", \_ d'André Marcel, marguillier de St-Nizier, \_ de Dominique Dufour, solliciteur des procès, \_ Pierre Blache " commis à la recepte des deniers deubz par les bollangiers ", \_ Marcellin Serat, solliciteur ez cours de Lyon ", \_ du clerc Jean Paroi, \_ de François Broillard, messenger de la ville, \_ de Jean Raze, Vincent Dru et Mathieu Ollier, mandeurs, \_ de Jacques Bigaud, crieur public. \_ Dépenses diverses : \_ Paiement à Simon Gaud pour fourniture de papiers et parchemin, \_ à André

Bayard pour fourniture de cierges ou flambeaux de cire, \_ à Mathieu Oullier pour fournitures de torches et de papier huilé pour les chassiss de l'hôtel de ville. \_ Avances faites par de Masso pour les réparations à la boucherie Lanterne. \_ Paiement de Geoffroy Gallien pour fourniture de papier, parchemin, encre. \_ Paiement à Robert Feron pour fourniture de torches, \_ " à Pierre Fonteney, me masson à Lion, pour ung cabinet de massonnerye qu'il a longtemps fait au logis de monseigneur de Mandellot. " \_ Pension faite au collègue de la Trinité, \_ aux Jacobins " en récompensation de la closture dud. couvent qui a esté desmolie et convertie en place publique ". \_ Remboursement d'avances faites par " Nicolas Dorlin, receveur pour le roi en la douane de Lyon ". \_ Don de 12 aunes de velours noir de Gênes à Pierre Paulmier, secrétaire du roi et agent en cour de la ville de Lyon. Don de 12 aunes de satin " à Jehan Chaudon, conseiller du roy et maistre des requêtes ordinaires de son hostel, en considération des bons offices qu'il a fait et fait journellement pour lad. ville ". \_ Robes consulaires. \_ Solde des arquebusiers. \_ Paiement de " Jehan Percin (Perrissin), me painctre à Lyon, pour avoir painct en huile les armoiries du roy et de la ville, à la girouette de la porte du pont du Rhosne et fait autres peintures sur le portail ". \_ Gages des commis " à faire la recepte par le menu de la resve cartulaire et imposition forayne et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foires et les quinze jours après la franchise des Allemandz " : Jean Martin dit la Martinière et autres. \_ Paiement à Michel Jouve pour l'impression de " placardz, tilletz et passeportz ", \_ à César Camet, " commis à se prendre garde et avoir l'oeil sur les portz et le long de la rivière du Rhosne, " \_ à Claude Dupré, le jeune, pour ses écritures. \_ Frais de procédure. \_ Honoraires d'Odoart Laurent et d'Antoine de Masso, avocats conseils de la ville, \_ d'Arnaud Neyron, procureur substitué, \_ de Dominique Dufour, sollicitateur des

procès, \_ de Hugues Athiaud, procureur substitué.

**Cote : CC 1282**

Référence informatique : 00000508

**1579 1580**

Double du registre CC 1281

Comptabilité. \_ (Double du précédent.)

**Cote : CC 1283**

Référence informatique : 00000509

**1579 1580**

Comptabilité communale (1579 - 1580)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte huictième de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs ". \_ Recettes : ferme du pont du Rhône, \_ dixième du vin, \_ droit sur " les camelotz, petite entrée du vin, poix des farines et l'entrée de l'epicerie ", \_ ferme du fil d'or et d'argent. \_ Dépenses : Voyage d'Antoine Delaporte pour achat du blé en Bourgogne. \_ Voyage de François de Rezinan, en Piémont " vers monsieur le duc dé Savoie, pour prier Son Altesse de la part de lad. ville de faire ouvrir les passaiges qui avoient esté interditz par sad. altesse, à cause de la contagion ". \_ Voyage de Jacques Teste en Bourgogne pour achat de blé. \_ Messenger expédié à Tournon au gouverneur Mandelot. \_ Gages d'officiers de la ville. \_ " Gages des commis aux portes. \_ Gages des commis à ouvrir et fermer les portes. \_ Dépenses diverses : \_ allocation à Antoine Regnaud, trompette, "pour la proclamation des ordonnances faictes pour le fait de la santé et police de la ville ". \_ Tonneau de muscat donné " à monseigneur le grand escuier de France, gouverneur pour le roi en Bourgongne, pour le rendre favorable et accorder traicte de bledz de son gouvernement pour lad. ville ". \_ Fourniture par l'imprimeur Michel Jouve de " sept cens petitz livretz pour bailler aux dames honorables de lad. ville pour

les instruire de l'ordre qu'elles doivent tenir à visiter les pauvres de l'Hostel-Dieu dud. Lion ". \_ Paiement à Jacques Jacquet, " l'un des consulz qui a tenu compte de l'achapt et de la vente d'un bateau de bled pour le distribuer à la grenette de lad. ville et empescher le surhaultement du bled ". \_ Aumône aux Minimés. \_ Frais de Nicolas Dorlin à la cour. \_ Gages du serrent Revert " commis aux faulxbourgs de St Just et St Irigny ". \_ Gratification à Claude de Rubys pour affaires extraordinaires, \_ à Benoît Dutroncy, secrétaire, pour la rédaction de plusieurs actes et être allé " en diverses assemblées qui se font journallement par les consulz et eschevins pour le service de lad. ville et communauté, et ce, à cause de la garde et conservacion d'icelle, au logis de mons. le gouverneur dud. Lion ". \_ A Bertrand Castel, voyer de la ville, pour surveillance des réparations, fortifications et " autres affaires de lad. ville, mesmes pour avoir l'œil à la santé d'icelle ", \_ à Guillemes de Sala, capitaine des arquebusiers, \_ à Claude de Masso lieutenant, \_ à Claude de Fenoil, " sergent majeur de lad. ville ", \_ à Jean Raze, Mathieu Ollier, Vincent Dru, mandeurs, \_ à Pierre Blache, commis de Guyot de Masso, \_ à Claude Sonthonas, commis du secrétariat, \_ à Claude Ysellet, charpentier de la ville, \_ à Nicolas Tixier, surveillant de la grenette, \_ " Jacques Jacquet, secrétaire de la posté et à son " porte paquet ", \_ à Louis de la Chassigne, clerc du secrétariat " pour plusieurs voyages qu'il a faitz avec led. secrétaire tant à Grenoble qu'ailleurs ", \_ à Rollet Ligeret, sergent des arquebusiers, \_ à Pierre Guichard " pour avoir assisté avec les mandeurs ordinaires pour assembler le consulat aux assemblées générales qui ont esté faictes et pour plusieurs vaccations qu'il a faictes pour lad. ville ", \_ à Jacques Bygaud, crieur de la ville " pour plusieurs criées et proclamations à cause de la contagion ". \_ Paiement à Claude Granil " pour le louaige d'une boutique où l'on tient le poix des farines à la porte de Veyse ". \_ Honoraires de Claude Juge, avocat au Parlement. \_ " Despence faicte por le fait

de la santé et visitacion des malades ", \_ pour les " joueurs d'arquebouze ". \_ Gages des commis à la grenette. \_ Réparations à la butte des arquebusiers, \_ au port de Vaise, \_ aux corps de garde, \_ au logement du gouverneur Mandelot, \_ aux deux tours du portail du pont du Rhône. \_ Paiement de " Jehan Maignan, peintre et habitant dud. Lion, pour la peinture qu'il a faicte à la venue de la Royne, mère du Roy ; sur le portail du pont du Rosne, par où elle entra, et pour avoir peint dedans et dehors le bateau qui avoit esté préparé sur la rivière de Saosne pour passer et repasser lad. dame et la pour mener sur lad. rivière ". \_ Paiement à Jean le Clerc dit Monde " pour avoir recouvert à neuf le jeu d'arquebouze et la tour y joignant ". \_ Remboursement à Bertrand Castel, voyer de la ville, d'une somme " par luy fournie et païée, pour empescher que la contagion estant en une maison aud. Lion, en l'année MVCLXXIX, près la Pierre Percée, ne print pied ou racine, pour à quoy obvier, il convient mettre et movoir pour ung long temps hors de lad. ville tant Benoît Guichard que autres de lad. maison ". \_ Réparations au port de la Baleine, \_ à la porte du pont du Rhône, \_ à la porte de St-Just, \_ au corps de garde de la porte neuve St Vincent. \_ Ouverture faicte pour aller de Bellecour à Bourchanin. \_ maisons louées par la ville. \_ Pension des Cordeliers. \_ Fournitures pour les corps de garde. \_ Gages des commis à prendre les bullettes, \_ des tambours. \_ Paiement à " Rollet Legeret, l'un des sergents de la compagnie de deux cens arquebouziers de lad. ville, et à six tambours et deux fifres qui ont esté emploiez à la réception de la royne, mère du roi, venant des païs de Guyenne, Languedoc, Provence et Dauphiné ". \_

**Cote : CC 1284**

Référence informatique : 00000510

**1579 1580**

Comptabilité communale (1579 - 1580)



Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Gages des  
officiers de la ville \_ des consuls Jacques  
Jacquet, Jacques Teste, Antoine de  
Laporte, Antoine Grolier, \_ du procureur  
général de la ville, Claude de Rubys, \_ de  
Dominique Dufour, solliciteur des  
procès, \_ d'Arnaud Neyron, procureur de  
la ville, \_ d'Antoine Guillems de Sala,  
capitaine de la ville, \_ de Claude du  
Fenoil, sergent-major, \_ Bertrand Castel,  
voyer, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer,  
\_ Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, \_  
Pierre Blache, commis du receveur et  
commis à " la recepte et despence des  
bledz qui furent délivrés eu lad. année  
(1574) aux boullengiers de lad. ville ". \_  
Claude Sonthonas, commis au  
secrétariat, \_ Louis de la Chassigne, clerc  
du secrétaire de la ville, \_ des mandeurs  
Jean Raze, Mathieu Oulier, Vincent Dru, \_  
de Pierre Guichard, chargé d'assister les  
mandeurs pour assembler le consulat et  
convoquer les assemblées générales. \_  
Gratification à Antoine Jacquet,  
secrétaire de la poste. et à Jean  
d'Auvergne " porte paquet ". \_ Paiement  
à François Broullard, messenger ordinaire  
de la ville. \_ Gages de Nicolas Tixier,  
commis à la grenette, \_ de Louis Olivier,  
chargé d'ouvrir et fermer les cadenas des  
chaînes de la Saône, \_ du sergent Revert "  
commis à se prendre garde et avoir l'oeil  
sur les faulxbourgs de Sainct Just et  
Sainct Heregny ", \_ de Mathieu Oulier,  
commis à ouvrir et fermer les quatre  
portes le long du Rhône, \_ de Claude  
Granil, " commis à avoir l'oeil et se  
prendre garde à la porte de Pierrescize à  
ceulx qui entrent et sortent par lad. porte  
", \_ de César Camet, " commis à se  
prendre garde sur les ports et le long des  
rivières du Rhône et de la Saosne, à ce  
qu'il ne sorte aulcune marchandise de  
lad. ville, sans avoir payé et acquitté le  
droit de la rêve et traicte foraine ", \_ de  
Gabriel Dumas, commis à ouvrir et  
fermer les portes Sainct-Just et Sainct

George ". \_ Gages du trompette Antoine  
Regnaud, \_ de Jacques Bigaud, crieur de  
la ville, \_ d'André Marcel, marguillier de  
St Nizier, \_ de Jean Venda et Claude  
François, " réveille-matin ", \_ du bourreau  
Claude Saltier.

**Cote : CC 1285**

Référence informatique : 00000511

**1579 1580**

Comptabilité communale (1579 - 1580)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Pièces concernant les réparations du  
pont du Rhône

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Pièces  
concernant les réparations du Pont du  
Rhône entreprises par le maçon Robert  
Dauvin. \_ Paiement à " Pierre Fonteney,  
me masson de Lyon, pour un cabinet de  
massonnerye qu'il a longtemps fait au  
lougis de monseigneur de Mandelot ". \_  
Pose de chassis à l'hôtel de ville. \_  
Réparations à la boucherie Lanterne, \_ à  
la porte de Saint Just. \_ Paiement au  
charpentier Claude Ysellet pour visite du  
pont du Rhône et réparations aux  
fortifications. \_ Compte des frères Ysellet  
pour réparations à la porte St-George, au  
pont-levis du pont du Rhône, à la porte  
de Vaise, à la porte St-Just, " au corps de  
garde de l'Erberiez du cousté de Forvière  
", à la porte Neuve, au corps de garde de  
la place des Cordeliers, à la porte de  
Pierre Size, à la porte du pont du Rhône. \_  
Location du bas de la maison de Pierre  
Ferlay, à la porte St-George "auquel bas,  
les Suisses qui gardent lad. porte font  
leur corps de garde ". \_ Location de la  
maison de Claude Granil, pour la "  
bouticque où l'on tient le poidz des  
farines, à la porte de Veyse ". \_ Paiement  
à Jean Perrissin peintre, " pour avoir pain  
en vuyle les arme du roy et de la ville au  
guiroitte de la porte du Rosne, avec leur  
fleur de lis dorée d'or fin, avec leur fluron  
doré de maim ; plus, pour avoir doré  
tout le couronnement qui traverse depuis

unne tour jusque à l'autre, semé de flur de lis et de fluron d'un côté et d'autre, ensamble les petis fluron qui sont seur les vite avec leur flur de lis ; plus, pour avoir pain de gris la courniche qui environne toute les tours ".

**Cote : CC 1286**

(Portefeuille.) \_ 49 pièces, papier.

**1579 1580**

Comptabilité communale (1579 - 1580)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. \_ Paiement à m<sup>o</sup> Guillaume Vianey, avocat, pour l'oraison doctorale. \_ Déjeuner des arquebusiers qui accompagnèrent le consulat à St Nizier. \_ Compte de Guyot de Masso : paiement au manicantant et au clergeons de St Nizier, déjeuner des marguilliers, paiement pour la célébration de la messe, paiement à Marcial de Bargues " me illumineur, pour la fournyture et illumineure dud. scindicat ". \_ Déjeuners du gouverneur, des trésoriers généraux de France, des consuls et de " messieurs de la justice ". \_ Frais pour l'expédition du syndicat. \_ Fourniture d'écarlate pour les robes consulaires. \_ Frais pour " ung batteau préparé à la venue de la Royne, mère du Roy, à son retour de Provence et Daulphiné, pour avoir le plaisir et commodité de se promener sur la rivière de Saosne ". \_ Confitures offertes à la " Royne, mère du Roy, à monseigneur le duc de Mayenne, comte de Charoy, et aultres seigneurs, tant pour obtenir une traicte de bledz de la Bourgoigne que pour rendre lad. dame favorable à lad. ville contre ceulx qui, pour troubler le repos d'icelle y vouloient establir ung presche ". \_ Paiement pour la " dépense de bouche des arquebouziers qui avoient esté mis au corps de garde et ont couché sur le port de rue Chalamon, pour empescher que les batteaulx chargez de bled, qui y estoient, ne sortissent de lad.

ville ". \_ Gratification à Pierre Perret, porte-enseigne des arquebusiers. \_ Solde des arquebusiers. \_ Fourniture de " torches a baston, pour désormais conduire la nuict lesd. sieurs eschevins, en leur lougis, lorsqu'ilz sortiront du consulat ". \_ Cierges et flambeaux de cire blanche pour la Fête-Dieu. \_ Gratification à un messenger " pour estre venu exprès de Tholoze en cetted. ville nous apporter lettres d'avis de la part de mons. Durant, conseiller du roy et son advocat général au Parlement dud. Tholoze, comme il y avoit et se brassoit une grande entreprinse sur cette ville et sur la citadelle d'icelle ". \_ Gratification à " deux messagiers, envoyez exprez en cette ville de Lyon, par messieurs les consulz de la ville de Lymoges, pour apporter lettres d'advertissemens d'une entreprinse conspirée, par les mal affectionnez au service du roy et perturbateurs du repoz public, sur cetted. ville, arrivez, le premier le mercredy ou jeudi absolut, auquel fut baillé cinq escuz ; et ung escu et demy à ung aultre messenger envoyé de la part desd. srs eschevins au pays de Forestz, pour s'informer et découvrir les troupes de soldatz qui y estoient arrivez ". \_ Paiement à Michel Jouve, imprimeur, " pour l'impression et rélieure de sept cens petitz libretz, pour bailler aux dames honorables de lad. ville pour les instruire de l'ordre qu'elles doibvent tenir à visiter les paouvres de l'Hospital ", \_ pour " cent cinquante feuilles en placardz pour la police de la garde des penons en la ville en febvrier 1579 ", \_ bulletins pour les portes, \_ passeportz de la contagion, \_ " tilets de la resve ". \_ Fourniture de papier, parchemin, encre, par Simon Gaud. \_ Reliure et fourniture de : papier par Geoffroy Gailliand. \_ Remboursement à François de Resinant d'une avance par lui faite " pour le seau et fraiz des lettres qu'il obtint pour l'abolition de la traicte foraine ". \_ Présent de " douze aulnes de bon satin à Jean Chaudon, conseiller du roy et maistre des requestes ordinaires de son hostel ", pour les bons offices qu'il a " faitz pour lad. ville et communauté près la personne de Sa Majesté et nosseigneurs de son conseil privé ". \_

Présent de douze aunes de velours à Pierre Paulmier, agent en cour de la ville, à l'occasion de son nouveau mariage. \_ Cadeau d'un tonneau de muscat " à monseigneur le grand escuyer de France, gouverneur pour le roy en Bourgoigne, pour le rendre favorable à accorder traicte de bledz en son gouvernement pour lad. ville et communauté ". \_ Cadeau de vin à " mons. Grassis, commissaire députté par mons. le duc de Savoye et magistratz de la santé de Piedmont, pour recognoistre tout le long de la foyre d'aoust dernière les marchandises que les subjectz de Son Altesse achepteront en ceste ville et leur bailler certifficat qu'elles n'estoient venues de lieu suspect de contagion, durant lequel sien séjour qui a esté d'ung moys entier, on luy a apporté led. vin soir et matin ". \_ Paiement au consul Jacques Jacquet, qui a tenu le compte de " l'achapt et de la vente d'ung batteau de bled qui au moys d'aoust dernier fut arrêté sur la rivièrre du Rhosne pour le distribuer à la Grenette de lad. ville et empescher, comme par ce moyen il a esté fait, le surhaulcement du bled ". \_ Frais payés par Guyot de Masso : réparations aux châssis de l'hôtel de ville, \_ dîners des échevins et d'autres officiers de la ville, \_ réparation au poids des farines, \_ gages des sergents royaux chargés de faire rentrer ce qui est dû à la ville, \_ expédition d'actes. \_ Location de chevaux pour les mandeurs accompagnant " messieurs, allant au-devant la Reyne mère ". \_ Paiement " aux gaigne denyers qui ont porté six torches aux harmoyrie de lad. ville à l'enterrement du sr Fran. Grollier ". \_ Louage d'un cheval que le mandeur Jean Raze " avoyt retenu pour aller accompagner mess. lorsque monseigneur de Nemours estant en ceste ville s'en vouloit aller en court. \_ Autre compte de de Masso : \_ fournitures pour la reine, \_ paiement de messagers chargés de surveiller les mouvements de corps de troupes.

**Cote : CC 1287**

Référence informatique : 00000513

**1579 1580**

Comptabilité communale (1579 - 1580)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers de la ville : Jean-Baptiste d'Adjaceto au nom de Ludovic d'Adjaceto, comte de Châteauvillain, \_ Hector Barnoud, curé de Belligny en Beaujolais, \_ Hugues Brocquin, avocat, \_ Antoine Carron, " chastellain de la Bastie d'Arbanoy, en Savoye ", \_ Denise de la Chance, veuve de Nicolas Clément, \_ Barthélemye Combe, veuve de Noël Charretier, \_ Jean Cotereau, \_ Barnabé de Cussonnet, au nom de Jean et Pomponne de Bellièvre, \_ des héritiers de Jean de la Chapelle, médecin, \_ de Benoît David et Ancelly Jasseron, héritière de Marguerite de Villars, \_ Jean Delaplace, \_ Antoine Delaporte, sr de St-Bernard, \_ Jeanne Dupré, \_ François Frère, \_ de Gabiano, \_ François Garnier, \_ Catherine Gellaz, \_ Himbert Gellas, \_ Hugues de Genevoys, \_ Anne Godelfinget, \_ François de Guerrier, \_ François Guérin, \_ Claudine Laurens, veuve de François Guilla, \_ Jaquette Laurencin, veuve de me de la Tour-Paulat, \_ Jean de Masso, \_ Jean de Riddady-Viollier, \_ Benoît de Montconys, tuteur de Jean et Claude Raverie, \_ André Mornieu, \_ Claude de Paulat, \_ Jean Pelletier, \_ Jean Perret, \_ Antoine Thèze cède sa créance à Alexandre Pollaillon, \_ Loup de Polein, \_ Benoît de Rochefort, \_ Claude Romanet, par procuration de Madeleine Fléchard, \_ Jacques Robert, \_ François de Resignant, \_ Bonne Trye, \_ Mathieu Vaillant.

**Cote : CC 1288**

Référence informatique : 00000514

**1579 1580**

Comptabilité communale (1579 - 1580)

Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Quittances d'arrérages de rentes payés au  
collège de la Trinité

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Quittances  
d'arrérages de rentes payés au collège de  
la Trinité, \_ au collège de Tournon, \_ au  
chapitre de St-Nizier. \_ Aumône aux  
Minimes, \_ pension des Jacobins. \_  
Quittances de Jean Polet, " recteur de  
l'ospital Notre-Dame de Bourgneufz de  
Mascon ", \_ des custodes Ste-Croix, \_ de  
Frédéric Thomas, commis à la recette des  
deniers dus à l'Hôtel-Dieu de Lyon. \_ Legs  
Guillaume François pour doter de  
pauvres filles. \_ Dot d'Antoinette Trottet,  
femme de Didier Chauldot, \_ de  
Michelette Frettry, \_ de Jeanne Humbert,  
femme Gaspard Dandré, \_ de Catherine  
Mossette, \_ de Françoise Thulin. \_ Legs de  
Licieux : \_ dots d'Hélène Bonjour, femme  
de Geoffroy Gravot, \_ de Louise de la Pra,  
femme Bruschon, \_ Jeanne Rissonan,  
femme de Jean Vergaing, \_ de Catherine  
Coyse, femme d'Antoine Colet, \_ de  
Marie Freyssine, femme de Reymond  
Alzias, \_ de Françoise Montflonne, femme  
de Jean Fressin.

**Cote : CC 1289**

Référence informatique : 00000515

**1579 1580**

Comptabilité communale (1579 - 1580)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Billet de Guyot  
de Masso à Guillaume Roville, pour prêt  
fait par ce dernier. \_ Réclamation au sujet  
d'un achat d'étoffes. \_ Pension de six  
écus et quarante sous à Guy Pouldret,  
pour le " récompenser de la perte et  
dommage " qu'il souffrira en rebâtissant  
une sienne maison, naguères brûlée  
size en rue de la Grenette et de  
Chalamont, faisant lequel édifice, lad.

ville et communauté le contrainct,  
suyvant le pouvoir qu'elle a du roy, par  
lettres patentes, fondées sur  
l'embellissement d'icelle ville, pour  
eslargir ses rues tropt estroictes, et se  
retirer à droict fil et à nyveau de la  
maison naguères bastie en lad. rue de  
Chalamont ". \_ Gages de Hugues Athiaud,  
avocat, procureur substitué de la ville. \_  
Honoraires de Claude Le Juge, avocat de  
la ville au Parlement de Paris. \_ Frais de  
procédure et de chancellerie faits par  
Nicolas Dorlin à la suite de la cour. \_  
Remboursement au même d'une somme  
avancée pour obtenir " lettres patentes  
de la prolongation et delay de sursoyance  
pour troys moys advenir des deffences au  
privé conseil du Roy aux habitans du plat  
pays, de faire payer les habitans de lad.  
ville, ce à quoy ilz avoient esté imposez  
aux tailles pour les rothuriers qu'ilz  
tiennent et possèdent hors lad. ville ". \_  
Paiement à " Me Claude Cerat, praticien  
et solliciteur es cours de Lyon, pour ses  
peines, fraiz et sollicitations aux procès  
de la ville ". \_ Gratification à Benoît  
Mermand, commis du fermier de la  
douane du roi. \_ Gages de Claude Dupré,  
commis au contrôle. \_ Paiement à Jean  
Parois pour être allé " plusieurs foys à  
Ste-Colombe quérir le payement que y  
est deub de la resve dud. lieu, à  
Villefranche, pour faire apporter le  
payement de l'équivalent deub par le  
pays de Beaujollois ". \_ Comptes de  
Dominique Dufour, solliciteur des procès  
de la ville. \_ Quittances de Guillaume  
Fallaize, receveur du domaine du roi. \_  
Fournitures pour la rêve et foraine. \_  
Gages des commis. \_ Garbeau de la foire  
de la Toussaint 1579, des Rois, de Pâques,  
d'Août 1580.

**Cote : CC 1290**

(Registre.) \_ In-folio, 44 feuillets, papier.

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte neufviesme de Me Guyot de Masso, recepveur des denyers communs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, des recepte et despence par luy faicte, durant une année, à cause des denyers des dons et octroiz d icelle ville ". \_ Recettes : ferme du pont du Rhône, \_ entrée du vin, \_ des farines, \_ des camellots, \_ des fils d'or et d'argent, \_ de l'épicerie. \_ Dépenses : \_ voyage du secrétaire de la ville Benoît Dutroncy " en court, pour empescher (qui heust peu) que " monseigneur de Mandellot, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté aud. Lyon, pays de Lyonnais, Forest et Beaujollois n'allast en l'armée de Daulphiné ". \_ " Voyage du même, " en Aulvergne pour lad. ville et communauté, pour y recouvrer ung vidimus des privillèges de la ville de Clermont, mesme des lettres patantes de l'exemption des tailles et arrest sur icelles intervenu, pour s'en servir au procès que lad. ville de Lyon a au privé conseil du Roy, contre les habitans du plat pays de Lyonnais ". \_ Gages des officiers de la ville : \_ Guyot de Masso, receveur, \_ Bertrand Castel, voyer, \_ Humbert Grollier, " cappitaine de la ville de Lyon au lieu et pour le décès de feu noble Anthoyne Guillien de Salla ". \_ Gages de Claude de Masso, lieutenant du capitaine de la ville. \_ Gages des commis aux portes, Claude Granil, Barthélemy Giroud, Gilbert Collet, Jean du Vial, Symon de Messillieu, Ennemond Bizet. \_ Gages de Louis Dufour, capitaine des portes et chaînes de la Saône, \_ du batelier Guillot, chargé de le conduire. \_ Fourniture de torches pour le consulat. \_ Aumône aux religieux de Saint-François de Paule. \_ Gages de Robert Pradel, chargé de poursuivre le paiement des droits de gabelle du VIIIe, Xe et XXe du vin. \_ Paiement à " Pierre Pasquier, chirurgien, pour le secourir en ses affaires et en considération de ce qu'estant recherché des champs pour aller penser les mallades pestiférez qui est sa principale profession, il s'est contenu en sa maison pour faire service en lad. ville et communauté quand l'occasion se présentera et qu'il en sera

requis ". \_ Indemnité à François du Rhosne, cordier, dont la maison fut détruite lors de l'explosion de la poudrière. \_ Gages d'officiers de la ville. \_ Paiement à " Jehan Vallet, architecteur pour le roy, en lad. ville de Lyon, en considération de plusieurs vaccations qu'il a faictes et qu'il contynue de jour à autre pour la conduite de la réparation du pont du Rhosne et pour avoir l'oil qu'elle soit faicte et parachevée sellon le priffaict qui en a esté donné à l'entrepreneur ". \_ Paiement à Robert Dauvin " me masson et priffacteur des réparations du pont du Rhosne ". \_ Indemnité au sergent La Foy, pour réparer le dommage causé à sa maison par la construction d'un corps de garde " sur la rivière, près les chaisnes, du cousté d'Esnay ". \_ Récompense à " Etienne Joyet, roy du jeu de l'harquebouze, pour avoir tiré et abattu l'oyseau appelé le pappegay, et à Anthoine Salla, connestable dud. jeu, pour avoir fait le meilleur coup après led. Joyet ". \_ Réparations à la butte des arquebusiers. \_ Fournitures diverses pour la ville. \_ Location de maisons. \_ Rente servie aux Cordeliers. \_ Fournitures pour les corps de garde.

**Cote : CC 1291**

(Registre ) \_ In-folio, 234 feuillets, papier.

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Comptes neufviesme de M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs ". \_ " Recettes : Grabeau de l'epicerie, \_ recepte des impositions, aides et gabelles ayans cours accoustumés estre levées en la ville et banlieu de Lyon, lesquelz le consulat, puis le mois de décembre mil cinq cens trente six, auroit acquis du roy au prouffict de lad. ville et communauté, tant de plusieurs personnes, comme gentilshommes, bourgeois, vefves, églises, hopitaux et enfans orphelins, esquelz a

esté vendu par ledict consulat revenu et pension, à raison de huit et sept pour cent sur le revenu desd. gabelles. \_ " Recepte des cens, servis, pensions et louages appartenans à lad. ville et communauté ". \_ Recette des fabriciens de St-Nizier, provenant des " louages des estaulx le long des murailles de Saint-Nizier, pour le paiement de l'exécuteur de l'haulte justice ". \_ Dépenses : \_ Gages des officiers de la ville. \_ Gages de Claude Byanier, " sergent de la compagnie des gens de pied en garnison à la citadelle, pour plusieurs journées esquelles il a esté employé durant l'année mil cinq cens soixante-quinze, pour prendre garde aux faulxbourgs de Saint-Just, Saint-Hirené, aux personnes estrangières qui y estoient logez, pour obvier aux surprises qui se pouvoient dresser ausd. lieux sur ladicte ville ". \_ Présent de confitures au capitaine de la citadelle. \_ Gratification au canonier Michel Teyssonier, blessé au siège de Peyrault. \_ Paiement à l'imprimeur Michel Jouve pour les " billetz que les commis aux portes baillent journellement aux personnes entrans en ladicte ville, durant l'année mil cinq cens soixante-quinze jusques en avril mil cinq cens soixante-seize ". \_ Remboursement à François Scarron d'une somme par lui avancée pour " les fraiz faicts à la poursuite de la traicte de quinze cens asnées de bled obtenue par les srs consuls eschevins de lad. ville de mons. le duc de Savoye de son pais de Bresse ". \_ Voyage de Claude Petit et Jean Perners à Serignan, au sujet du procès contre la dame de Bouillon. (V. les comptes précédents.)

**Cote : CC 1292**

Référence informatique : 00000518

**1580 1581**

Double du registre CC 1291

Comptabilité. \_ (Double du précédent).

**Cote : CC 1293**

Référence informatique : 00000519

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville : \_ des consuls de Villars, Dorlin, Pelletier, Jacques Jacquet, Benoît de Montconys. \_ Gages de Claude de Rubys, procureur général, \_ d'Hymbert Grollier, capitaine de la ville, \_ Claude de Masso, lieutenant du capitaine, \_ Claude de Fenoyl, sergent-major, \_ Bertrand Castel, voyer, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Claude Sonthonas, commis du secrétaire, \_ Dominique Dufour, solliciteur des procès, \_ Arnaud Neyron, procureur substitué, \_ l'avocat Lorard, conseil ordinaire de la ville, \_ Pierre Blache, commis du secrétaire, \_ Anthoine Jacquet, secrétaire de la poste, \_ des commis au contrôle, Dominique Du Cour, Claude Dupré, Jean Martin, Pierre Garnier, Robert Pradel, \_ des mandeurs Mathieu Oulier, Vincent Dru, Jean Raze, \_ de Geoffroy Gallien pour " avoir assisté la présente année aux mandeurs ordinaires de lad. ville ", \_ Nicolas Tixier, commis à la Grenette, \_ des commis aux portes César Camet, Gabriel Dumas, sergent Revert, Mathieu Oulier, \_ du trompette Antoine Regnaud, \_ du crieur Jacques Bigaud, \_ de Jean Venda et Claude François, " réveille-matin ", \_ André Marcel, marguillier de l'église Saint-Nizier, \_ du bourreau Claude Saltier.

**Cote : CC 1294**

Référence informatique : 00000520

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. \_ Paiement

de Jean Valet " architecte pour le roy en cette ville et l'ung des maistres massons jurez d'icelle, pour conduite de la réparation du pont du Rhosne ". \_ Mandats pour Robert Dauvin, entrepreneur des réparations du pont du Rhône et quittances du même. \_ Billet du receveur de Masso à Benoît de Montconys, au sujet d'une somme prêtée pour la reconstruction du pont. \_ Certificat du consulat à la chambre des comptes pour les dépenses de la reconstruction du pont du Rhône. \_ Paiement à François Chaignon pour réparations aux fortifications et au pont du Rhône. \_ Paiement à Claude Ysellet, maître charpentier, pour réparations aux fortifications et " visitation du pont du Rhône ". \_ Paiement à Symon de Vaulx pour travaux de serrurerie. \_ Réparations à une boutique de la boucherie Lanterne. \_ Pose de chassis à l'hôtel de ville. \_ Paiement au sergent La Foy " tant pour le loaige et réparations des ruines qui ont esté faictes en une sienne maison, cy devant occupée par lad. ville pour faire un corps de garde sur la rivière près les chaisnes et du costé d'Esny ". \_ Paiement à Pierre Ferlat, bedeau de l'Aumône générale, et à Benoîte Perret, sa femme, " en considération et pour récompense de l'occupation faicte par le corps de garde des Suisses de la porte Saint-George d'une petite maison de lad. Perret ".

**Cote : CC 1295**

Référence informatique : 00000521

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Paiement à " Louys de Rochefort, advocat es cours de Lyon, pour avoir prononcé l'oraison doctorale, le jour de la fête St-Thomas ". \_ Paiement aux arquebusiers chargés d'accompagner les nouveaux consuls. \_ Remboursement des sommes

avancées par Guyot de Masso le jour de la fête St-Thomas. \_ Paiement à Rolet Ligeret, tailleur, " pour la fasson et baston de l'enseigne des arquebousiers de lad. ville, faicte pour la monstre qu'ilz firent aux festes de Penthecostes dernier ". \_ Paiement des " archiers du chevalier du guet qui ont assisté à l'exécution ou fustigation naguères faicte, a nostre dilligence et poursuytte, par l'exécuteur de la haulte justice, à la personne de Humbert Dumont, savattier ". \_ Paiement à deux sergents de la compagnie des arquebusiers. \_ Fournitures pour les robes consulaires. \_ Don de confitures à divers seigneurs. \_ Remboursement à Nicolas Dorlin de la somme qu'il a avancée en 1564 " pour parfaire la somme de mil escuz dont quelques particuliers bourgeois, au nom de lad. ville et communauté feirent don gratuit à mons. le duc de Nemours, pour lors gouverneur et lieutenant général pour le roy en lad. ville ". \_ Présents au duc de Mayenne. \_ Lettre du roi a Mr de la Mante, pour lui annoncer l'arrivée d'un ambassadeur turc. \_ Mandat pour le conseiller Bullioud. \_ Fourniture de vaisselle. \_ Fourniture de torches pour accompagner les consuls au sortir des séances. \_ Reliures et fournitures de papier par Geoffroy Galliard. \_ Fourniture de papier " por faire les billets de la garde de nuictz ". \_ Don de velours noir à " l'autel de l'hospital ". \_ Étrennes de Dupuys, clerc d'Arnaud Neyron. \_ Paiement de l'imprimeur Jean Pillehotte. \_ Billets tirés par Guyot de Masso pour paiements divers.

**Cote : CC 1296**

Référence informatique : 00000522

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. \_ Quittances de Claude Juge, avocat de la ville au Parlement. \_ Gages de Hugues

Athiaud, procureur substitué de la ville. \_  
 Gages de Dominique Dufour, sollicitateur  
 des procès. \_ Compte des frais faits par  
 Dominique Dufour. \_ Billet souscrit par  
 Jean Ravot au receveur de la ville. \_  
 Paiement à Louis de la Chassigne, clerc  
 du secrétaire de la ville, " en  
 considération de deux voiaiges qu'il a  
 faitz en court avec led. secrétaire pour  
 les affaires et services de lad. ville ". \_  
 Paiement à mons. Vitton, secrétaire du  
 roy, pour frais de " l'expédition et  
 dépesche des lettres patentes de  
 comission de nosseigneurs l'archevesque  
 de Lyon et de Mandelot, pour décider à  
 l'amyable le procès que pour le fait des  
 tailles est entre les habitans de lad. ville  
 et ceulx du plat pays de Lyonnoys ". \_  
 Engagement pris par Pierre Cussonnet "  
 de poursuivre le procès entre la ville et  
 Jean Chabert, André Marchand et Claude  
 Laurens. \_ Frais de Jean Chabert pour  
 soutenir le procès. \_ Acte de sommation  
 de Guyot de Masso contre le fermier de  
 l'équivalent du haut Vivarais. \_  
 Sommation de l'huissier. \_ Ajournement  
 de de Masso pour rendre ses comptes. \_  
 Quittance de Jeanne de Vandetar, dame  
 de Mommartin, des dépens à elle  
 adjugés par le Parlement contre la ville. \_  
 Paiement aux propriétaires des bancs de  
 boucherie démolis près du pont du  
 Rhône. \_ Gages de Geoffrey Gallien,  
 commis à distribuer " les bledz retenus  
 sur la ville d'Avignon pour le secours du  
 peuple ". \_ Paiement à Thomas le Poivre  
 pour ses peines d'un voyage en cour avec  
 le secrétaire de la ville. \_ Détail des  
 sommes avancées par François Scarron  
 pour les commis aux faubourgs des  
 portes de Lyon. \_ Voyage du secrétaire  
 Dutroncy à Clermont " pour y recouvrer  
 ung vidimus des privilèges de lad. ville de  
 Clermont. \_ Voyage du même à la cour, "  
 pour empescher que monseigneur de  
 Mandelot n'allast en l'armée de  
 Daulphiné ". \_

**Cote : CC 1297**

(Portefeuille.) \_ 60 pièces, papier.

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
 Pièces justificatives des comptes de  
 Guyot de Masso

Paiement de rentes  
 Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 comptes de Guyot de Masso, receveur  
 des deniers communs. \_ Rentes dues par  
 la ville à Guyot Henry, \_ Jean Boullanger,  
 \_ Hugues Brocquin, \_ Jean Chabert, \_  
 Denise de la Chance, \_ Arpin Clément, \_  
 J. Daveyne, \_ Benoît David et Ancellie  
 Jasseron, \_ Bartholomye de Combe, \_  
 Jesque Dupré, Pierre Fautet, au nom de  
 Mathieu et Bernard de Vauzelles, \_  
 Charles de la Forest, seigneur de la Bastie  
 d'Albanoys, \_ C. de Gabiano, \_ Hymbert  
 et Catherine Gellas, \_ Hugues de  
 Genevois, sr du Buisson, \_ Guychon, \_  
 Anne Godolfinget, \_ Nicolas Lachasse, \_  
 de Langes, \_ Benoît de Montconys, \_  
 Denise Patharin, femme de Nicolas de  
 Baufremont, \_ Claude de Paulat, sr de la  
 Tour, \_ Jacqueline Laurencin, veuve de  
 Jean Paulat, \_ Jean Pelletier, \_ Jean  
 Perret, \_ Hilaire Raymond, \_ Jacques  
 Robert, \_ Benoît de Rochefort, \_ Richard  
 de Serracin, \_ Mathieu Vaillant, \_ les  
 héritiers Balthasard Valinot, \_ Jean  
 Vincent dit le Gourd, \_ Anne Vivian.

**Cote : CC 1298**

(Portefeuille.) \_ 31 pièces, papier.

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
 Pièces justificatives des comptes de  
 Guyot de Masso

Paiement de rentes  
 Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 comptes de Guyot de Masso, receveur. \_  
 Rentes payées au chapitre de St-Nizier, \_  
 à l'Hôtel-Dieu, \_ au collège de la Trinité, \_  
 aux Jacobins. \_ Aumône aux Minimes. \_  
 Don du consulat pour aider à marier  
 Jeanne Rochet. \_ Paiement à Me Pierre  
 Pasquier, chirurgien, " en considération  
 de ce qu'estant recherché des champs  
 pour aller penser les mallades pestifferez,



qui est sa principale profession, il s'est tenu en sa maison pour faire service à lad. ville ". \_ Indemnité accordée à François du Rosne pour l'aider à réparer sa maison en partie démolie, lors de l'explosion de la poudrière. \_ Pièces concernant les legs Guillaume François et Jean de Licieulx, pour doter des filles pauvres.

**Cote : CC 1299**

(Portefeuille.) \_ 7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio ; en tout 28 feuillets, papier.

**1580 1581**

Comptabilité communale (1580 - 1581)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Guyot de Masso. \_ Vente à Mathieu Chomat d'une rente annuelle de cinq l. t. \_ Ordre de Pierre Mollan, trésorier de l'épargne à Christophe Bourdon, receveur général des finances du Roi, de payer sur les deniers " provenans des XIII<sup>m</sup>III<sup>c</sup>XXXIII l. t. que Sa Majesté a " ordonné de lever sur les habitans de Lyon, la somme de mil escuz sol. à Charles Chaudenot, lieutenant de la compagnie du cappitaine Lafont ", \_ une même somme à Emmanuel Chalon, docteur ès droits, \_ même somme à Mathieu Souverain, " gentilhomme de la suite de mons. le duc de Montmorency ", \_ même somme à Anthonyen Lhutartt, " gentilhomme à la suite de mons. le duc de Mayenne ". \_ Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du roi à Lyon. \_ Gages de Pierre Perret et Jean Daloin, commissaires des tailles au pays de Lyonnais pour. avoir " porté en toutes les parroisses dud. pays de Lyonnays des lettres de monseigneur de Mandelot pour lui apporter le dénombrement au vray des biens que les habitans de lad. ville tiennent et possèdent en chacune parroisse et, ce pendant, surseoir toutes exécutions sur lesd. habitans ". \_

Restitution à Antoine Volant, dominotier, des " molles servans à imprimer ", saisis à la requête du fermier de la gabelle de la " menue revenderie " ; " François Pannerat, fondeur de cuyvre et leton, et Jehan Le Fèvre, taillieur d'histoires à Lyon ", viennent affirmer par serment " que les molles sus mentionnez sont et appartiennent aud. Anthoine Voulant, parce qu'ilz les ont veuz en sa maison et que led. le Fèvre en a taillé et pourtraict la plus grand part ". \_ Quittance de Pierre Blache à Guyot de Masso pour " la closture du compte des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville ". \_ Rabais accordé au fermier de la gabelle " des bestes vifves et mortes ". \_ " Partyes fornyes par Jehan Martin dict la Martinière, pour la reve et foreyne. \_ Partyes rayées purement en plusieurs " comptes de monsieur de la garde de Masso. \_ Estat des debets de quittances, restans sur les comptes des rentes depuis l'année MVcLXXIII jusques en MVcIIIxx ung".

**Cote : CC 1300**

(Registre.) \_ In-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1579-1582**

Comptabilité communale (1579 - 1582)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Compte de Guyot de Masso " des deniers receuz de plusieurs particuliers, tant par prest que autrement pour employer au bastiment et construction du pont du Rosne de la ville de Lyon ". \_ Dépenses \_ Remboursement de prêts. \_ " Deniers paieez et baillez pour le descombrement de toutes les pillles des arctz qui par inondation des eaues ont esté rompus au pont du Rosne du costé de la Guillotièrre ". \_ Frais pour des " paux acheptez pour planter dans le Rosne, aux lieux et endroitctz que l'on vouloyt construire les arcz dud. pont que plantaige d'iceulx. \_ Pointes de fer mises aux paux pour fonder les pillles et arcz du

pont du Rosne et autres ouvraiges faitz pour led. pont en nature de fer ". \_  
Sommes payées à Robert Dauvin " priffacteur des arcz dud. pont ". \_  
Paiement des " santres ". \_ Gages de " Jeban Vallet, architecteur pour le Roy en lad. ville pour la conduicle de la réparation du pont du Rosne ". \_  
Paiement à plusieurs " particulliers et diverses personnes qui ont travaillé et founy plusieurs estoffes pour faire ung enjein qu'ilz appellent trompe, fait exprez pour esgoutter les eaues qui empeschoient la fondation des pillles et arcz dud. pont du Rosne, pour éviter aux grandz fraiz qui se faisoient pour la multitude des hommes que l'on estoyt contrainct y mettre ". \_ Paiement à Barthélemy Hébert, fondeur, " pour troys fleurs de lys et trois panonceaux de cuivre qu'il a faitz pour mettre sur le portail du pont du Rosne ". \_ Paiement à Barthélemy Hébert " pour toutes choses qu'il pourroyt prétendre tant pour le racoustrage d'ung engin apellé trompe, propre à tirer et esgoutter les eaues des chaucées, faictes pour la fondation des arcz refaitcz aud. pont, que pour vingt huict livres de cuivre ". \_ Gages de Nicolas Gauthier, " commis par le consulat à avoir l'oïl et se prendre garde et faire travailler en la fabricque et réparation des arcz du pont du Rosne dud. Lyon les manoeuvres et journalliers qui y travaillent ".

**Cote : CC 1301**

(Registre.) \_ In-folio, 43 feuillets, papier.

**1579-1582**

Double du registre CC 1300

Comptabilité. \_ Double du précédent.

**Cote : CC 1302**

(2 registres.) \_ In-folio, 74 et 56 feuillets, papier.

**1581-1582**

**Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Comptes de Guyot de Masso**

Comptabilité. \_ " Compte dixiesme de Guyot de Masso, receveur des denyers communs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon ". \_ Garbeau de l'épicerie. \_ Recettes des impositions, aides et gabelles. \_ " Autre recepte à cause de la refve cartullaire et foraine ". \_ "Recepte des portz adjacens de la sèneschaussée ". \_ Louages. \_ " Recepte à cause des places mises en pyes ". \_ Dépenses : \_ Gages des officiers de la ville. \_ Pensions des rentiers de la ville. \_ Paiement du legs " Dellicieux ". \_ Paiement au receveur du domaine du Roi. \_ Pensions dues sur la boucherie Lanterne. \_ Dépenses pour l'élection des consuls. \_ Gages de divers fonctionnaires. \_ Paiement à Jean Maignan, " me painctre à Lyon, pour les ouvrages de paincture par luy faitz au bapteau que lad. ville et communauté auroyt fait faire pour le service du Roy nostre sire, au dernier voyage qu'il a fait en cetted. ville, qui fust au moys d'aoust dernier ". \_ Affaires diverses. \_ Gages des " commis à faire la recepte par le menu de la refve cartullaire". \_ Paiement pour les procès. \_ Pensions dues par la ville.

**Cote : CC 1303**

(Cahier.) \_ In-folio, 22 feuillets, papier.

**1581-1582**

**Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Comptes de Guyot de Masso (fragments)**

Comptabilité. \_ Fragment de compte de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, pour un voyage à la cour et à Clermont. \_ Gages des officiers de la ville : \_ Guyot de Masso, receveur, \_ Bertrand Castel, voyer, \_ Humbert Grollier, capitaine, \_ Claude de Masso, lieutenant. \_ Gages des commis aux portes. \_ Paiement de torches à l'apothicaire Robert Féron. \_ Don aux religieux deSt-François de Paule. \_

Paiement à Robert Pradel pour " avoir fait contraindre certains taverniers qui restoyent à payer ". \_ Paiement à Pierre Pasquier, chirurgien, \_ à François du Rhosne pour réparations à sa maison effondrée lors de l'explosion de la poudrière, \_ à Claude de Rubys, Benoît Dutroncy, Bertrand Castel, Humbert Grollier, Claude de Fenoil, Jean Raze, Vincent Dru, Mathieu Oulier, Pierre Blache, Claude Sonthonas, Claude Ysellet, pour vaccations extraordinaires, \_ " à Jehan Vallet, architecteur pour le Roy ", \_ Nicolas Tixier, pour inspection de la Grenette, \_ à Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, et au porte-paquet, \_ à Robert Dauvin pour les réparations du pont du Rhône. \_ Dépenses " pour le fait des joueurs d'harquebouze ". \_ Gages d'Antoine Lachar, commis à la Grenette. \_ Frais pour diverses réparations. \_ Paiement à Ennemond Ravot de la location de la maison où habite le gouverneur Mandelot. \_ Paiement aux " gardien et religieux de St-Bonaventure d'une pension à eulx deube au lieu de la place qui est au devant dud. couvent ". \_ Paiement aux mêmes " à cause d'une messe qu'ilz célèbrent tous les jours à la chapelle du St-Esperit, près le pont du Rosne ".

**Cote : CC 1304**

Référence informatique : 00000530

**1581 1582**

Comptabilité communale (1581 - 1582)

Pièces justificatives des comptes de

Guyot de Masso

Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville : \_ Claude de Rubys, procureur général, \_ Humbert Grollier, seigneur du Soleil, capitaine de la ville, \_ Claude de Masso, lieutenant, \_ Claude de Fenoyl, sergent major, \_ Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Claude Sonthonas, commis du secrétaire, \_ Bertrand Castel, voyer, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ Pierre

Blache, commis du receveur, \_ Claude Vitton, notaire et secrétaire du Roi, " cy devant retenu pour seul agent en court, au lieu de mons. me Pierre Paulmier ", \_ Arnould Neyron, procureur substitué, \_ Hugues Athiaud, " avocat ès sénéchaucée et siège présidial dudit Lyon, \_ Lorard, " conseil ordinaire de lad. ville et communauté aux procès et affaires d'icelle ". \_ Mandement du consulat qui ordonne " que pour donner moyen à me Dominique Dufour de s'entretenir tenant le registre du contrerolle des deniers communs, dons et octroys de lad. ville soubz lesd. sr. eschevins, ou celluy d'entre eulx qui sera commis au contrerolle desd. deniers, sera par cy après payé par chacun an à icelluy Dufour par me Guyot de Masso, receveur desd. deniers communs, dons et octroys, quartier par quartier et par forme d'avance, la somme de cent trente-troys escu et ung tiers d'aultre escu d'or sol., au lieu de la taxe que l'on a accostumé de luy faire à la fin de l'année, en considération du travail et escriptures qu'il fait tenant ledict registre, et ce, tant et si longuement qu'il plaira audict consulat l'y employer et non aultrement, et sans tirer led. payement et avancement à conséquence pour l'advenir ". \_ Gratification à Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, et à Jean Dauvergne " porte paquet ". \_ Gages des mandeurs Jean Raze, Vincent Dru et Mathieu Oulier. \_ Nomination de Jean Morlat à la charge de mandeur en remplacement de Vincent Dru. \_ Gages des commis aux portes et " à se prendre garde et avoir l'oil sur les ports et le long des rivières ", César Camet, Nicolas Gautier, Claude Granil, Benoît Marmant, Mathieu Oulier, Jean du Vial, \_ de Nicolas Tixier, commis à la Grenette, \_ Louis Dufour et Philibert Genoud, " commis à prendre tous les matins les bulettes qui sont apportées tous les soirs au lougis de monsieur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général, pour recognoistre les estrangiers qui sont entrez en lad. ville en leurs lougis ", \_ André Marcel, marguillier de Saint-Nizier, \_ Étienne de Saint-Martin, Claude Carteret et Claude Issart,

tambours, \_ Jean Glatard, trompette, \_ Jacques Bigaud, crieur public, \_ Jean Venda et Claude François " réveille-matin ", \_ Claude Saltier, bourreau.

**Cote : CC 1305 -1**

(Portefeuille.) \_ 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

**1581-1582**

1/2

Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Fourniture de torches pour le consulat. \_ Décharge donnée à Guyot de Masso des frais par lui faits lors de l'élection des nouveaux consuls. \_ Compte dudit de Masso. \_ Fourniture de robes pour les nouveaux échevins. \_ Distribution de cierges de cire blanche aux consuls et aux officiers de la ville " pour accompagner la procession du jour et feste du corps de Dieu ". \_ Paiement des arquebusiers qui accompagnèrent les consuls à St-Nizier, lors de l'élection. \_ Paiement à me Anthoïnye de Roddier, de la somme " de dix escuz d'or sol., pour avoir, le jour feste de saint Thomas derrenier, dict et déclamé l'oraison que à tel jour l'on a accoustumée de déclamer en l'église Saint-Nizier dudict Lyon, à la passation des nouveaulx eschevins crééz et esleuz en eschevinage pour la présente année ". \_ Fourniture de drap par la veuve Jacquier. \_ Collations faites par le consulat. \_ Compte et menu de deux dîners faits à l'hôtel de ville. \_ Dépenses faites pour le bateau du Roi. \_ Paiement au capitaine Lapalme pour " ses peynes et vaccations d'avoir ces jours passez, comme commis, de la part du consultat, en la charge de fourrier, faict loger en lad. ville les seigneurs et aultres personnes qui estoyent à la suite du Roy ". \_ Paiement à des " joyeurs d'instrumens de

musicque pour leurs peynes et vaccations d'avoir ces jours passez jouié desd. instrumens devant le Roy nostre sire, le jour de la coltation que lesd. s. eschevins firent à Sa Majesté ". \_ Gages des bateliers du bateau du Roi. \_ Prix d'achat du bateau du Roi. \_ Frais de menuiserie pour ledit bateau. \_ " Parties fournies des confiturez pour faire présent à mons. l'ambassadeur venant de Turquie ". \_ Cadeau de vin fait à des émissaires du duc de Savoie. \_ Achat de " huict quaiesses de mellons, poncilles et oranges que Barthélemy Delbon a fait venir de Gennes et conduire à la court, estant à Paris, pour consigner ès mains de me Benoist Dutroncy, secrétaire de lad. ville, pour les distribuer et en faire des présans de la part de la ville à la Royne, mère du Roy, et à nosseigneurs de son conseil ". \_ Don de vaiselle d'argent " à damoysselle Andrée Bourdon, femme de noble homme monsieur me Anthoine de Masso, conseiller du Roy et lieutenant conservateur des privilleges royaulx des foyres dud. Lyon, en considération de ce que led. sieur de Masso n'a voulu prendre ny accepter aulcune récompense ny taxation de ses vaccations qu'il a faictes l'espace de six à sept moys qu'il a demeuré en court, tant pour la voidange des procès des tailles que à la poursuite d'aultres grandz et importants affaires de lad. ville ". \_ Achat de " vaysselle de terre, pour faire présens à des seigneurs, en recognoissance des faveurs que lad. ville a receu d'eulx ". \_ Achat de vin muscat et de grenades pour envoyer en cour. \_ Achat de confitures " pour faire présent aux ambassadeurs du Turc à leur retour de la cour ". \_ Achat de vin blanc pour divers présens. \_ Achat de confitures et dragées " pour faire présens aux ambassadeurs des cantons et ligues des Souisses, passans par cette ville en allans en cour ". \_ Paiement à Henry Maigret, marchand orfèvre à Lyon, pour " une tasse d'argent dorée poisant deux marcz quatre onces six deniers, à raison de seize escuz sol. le marc ".

**Cote : CC 1305 -2**

(Portefeuille.) \_ 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

**1581-1582**

2/2

Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Achat de vin pour cadeau. \_ Paiement à Mathieu Oulier, " pour le vin qui a esté naguières présenté de la part du consulat à monseigneur l'arcevesque de Vyenne, passant par ceste dicte ville, pour aller en court, et à monseigneur de Haultefort, premier président du parlement de Dauphiné ". \_ Envoi de vin " aux depputez des estatz du pais de Dauphiné, passant par icelle ville pour aller en court ". \_ Paiement à Jean Le Fèvre, graveur, pour avoir " fait et gravé en forme de marque les armoyries de lad. ville pour marquer ou apposer sur la couverture des missaulx qui ont esté faitz pour porter à Nostre-Dame de Lorette, à cause du vou que lad. ville l'année passée y fit ". \_ Remboursement à Mathieu Oulier du " vin envoyé de la part du consulat tous les jours deux foys aux commissaires envoyez par deux diverses foys en cette ville de Lion par l'altesse du duc de Savoye pour informer au vray de l'estat de la santé, affin de tousjours tenir le passaige par ses pais libre ". \_ Avances de Jean Sève, receveur général, pour la solde des troupes. \_ Gages de deux émissaires " à cause du voyage et séjour qu'ilz ont cy devant fait au pays de Savoye, où ils auroiemt esté envoyez de la part dudict consulat pour se prendre garde et s'informer tacitement quel chemin prendroit l'armée d'Espaigne qui lors passoit par led. pays de Savoye et pareillement celle du duc de Savoye qui estoit à l'entour de Genève ". \_ Paiement à Claude de Masso, " lieutenant du cappitaine de lad. ville pour les fraiz et vaccations et extraordinaires qu'il a esté contrainct de supporter pendant la malladie contagieuse, de laquelle cested. ville a naguières esté affligée ". \_ Quittance d'Humbert Grolier d'une

somme à lui payée pour le même motif.

\_ Compte des vêtements de George de Bauffremont. \_ Paiement aux arquebusiers pour avoir fait " guet et garde, tant aux deux descentes du pont de Saosne que aultres endroitz " lors de la peste. \_ Compte de Jean Pillehotte, marchand libraire : impression des acquits de la rêve, bulletins pour les ports, bulletins pour faire sortir les pauvres de la ville, " une rame placard pour ne laisser entrer marchandz ny marchandize de Paris, demy rame de bulletes pour changer la poste de Tarare à St-Clément, un placard du département des pennons, un avis d'advertissement de mons. de Lyon à son peuple, imprimé par deux foys, arrest des habitans de Lyon imprimé au nombre de troys centz ". \_ Fournitures de papier et parchemin. \_ " Partyes, fraiz faitz et fournys par me Guyot de Masso, pour menuz fraiz et affaires communes de lad. ville, depuis le premier jour d'octobre mil cinq cens quatre vingtz jusqu'au dernier septembre ensuyvant mil cinq cens quatre vingts et ung ". \_ Compte du même pour l'année suivante, fournitures diverses pour le consulat, réparations à la maison de ville, collations du consulat, compte du mandeur Jean Morelat. \_ Compte de Dominique Dufour des frais de son voyage à Montbrison " pour recepvoir deux quartiers de l'équivalent de Forest ".

**Cote : CC 1306**

(Portefeuille.) \_ 23 pièces, papier.

**1581-1582**

Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Pose de châssis à l'Hôtel de Ville. \_ Prix fait de François Chaignon pour l'entreprise des " murailles qui seront nécessaires pour faire une salle et une chambre y joignant

sur le coing de l'hostel commun de lad. ville, du cousté de rue Longe, et sur lesd. salle et chambre des greniers ". \_ Paiement à " Jehan Clerc dict Monde, masson et couvreur de maisons, pour le rabillaige du couvert de la grande boucherie de la Lanterne ". \_ Compte des frères Ysellet pour réparations à la boucherie Lanterne. \_ Paiement à Claude Ysellet pour " la visitation du pont du Rhosne et aultres réparation, et fortifications. \_ Paiement à Pierre Garnier " pour plusieurs escriptures et vaccations qu'il a faictes en ce qu'il a esté employé tant pour raison des réparations du pont du Rhosne que en plusieurs voyaiges qu'il a fait tant en Forestz, Mende que le Puys, pour l'accélération des deniers deubz à lad. ville ". \_ Commandes de pierres à la Balme pour les réparations du pont du Rhône. \_ Pavage devant le collège de la Trinité. \_ Achat d'une " petite pie de jardin " pour achever la rue ou passage qui va " droict des fossez de la Lanterne au bollevart de Saint Clair ". \_ Locations diverses. \_ Compte de Pierre Garnyer.

**Cote : CC 1307**

Référence informatique : 00000534

**1581 1582**

Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Copie de l'acte consulaire autorisant le receveur de Masso à demander un délai pour rendre ses comptes. \_ Voyage à Vienne de Jean de la Voypière pour y rejoindre le duc de Mayenne. \_ " Estat des frais faictz par me Claude le Juge, advocat au Parlement ". \_ " Vidimus des lettres d'imposition de XXVm escus pour le remboursement des fraiz de la peste de l'année 1581 ". \_ Paiement à Louis de la Chassigne, clerc du secrétaire de la ville pour " avoir mis au nect le registre des actes consulaires de lad. ville " et autres écritures. \_

Paiement du messenger Pierre le Merle. \_ Paiement à Claude Sonthonas pour expéditions " des contractz passez entre lesdits srs (eschevins), comme recteurs de l'hospital des pestifferez, et les srs de Gadaigne, à cause du réachapt que l'ont fait pour l'amortissement d'une rente de cinquante livres à laquelle lesd. srs de Gadaigne estoient obligez et tenus, par la disposition testamentaire de feu leur père, pour entretenir de couverture led. hospital des pestifferez, que aussy des contractz de l'acquisition qui a esté faicte par led. hospital, tant de la Ferratière que jardin d'Athanasz ". \_ Gratification au secrétaire de Mandelot. \_ Paiement à Claude Juge pour les procès en Parlement. \_ Emprunts faits à Paris par les officiers de la ville.

**Cote : CC 1308**

Référence informatique : 00000535

**1581 1582**

Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers de la ville : " Bonvoizin, \_ Brocquin, \_ Denise de la Chance, \_ Barthélemie Combe, \_ Jean Cotereau, \_ Daveyne, \_ Benoît David, \_ Jean Demarcieu, \_ Jeanne Dupré, \_ Pierre Fautet, procureur de Mathieu et Léonard de Vauzelles, \_ Claude Figat, \_ Madeleine Fléard, \_ Lucrèce de Calvalcanti, " veuve de feu messire Albisse d'Elbeine ", \_ Garnyer, \_ Catherine Gellas, Humbert Gellas, \_ de Genevois, \_ Catherine de la Gontière, \_ le Gourd, \_ de Grossepierre, \_ François Guérin, \_ François de Guerrier, \_ Guychon, \_ Antoine Gynet, \_ de Langes, \_ Jacqueline Laurencin, \_ Claudine Laurens, \_ Pierre de Musino, \_ de Paulat, \_ Jeanne de Guines, femme de Claude de Paulat, \_ Ennemond Perret, \_ Jean Perret, \_ Jean de la Place, \_ Loup de Polain, \_ Antoine de la Porte, \_ Artus Prunier, \_ Riddady

Viollyer, \_ B. de Rcchefort, \_ François de Ruymant, \_ de Serracin, \_ Antoine Theze, \_ Bonne Trye, \_ C.Valleton, \_ Procuration de George de Bauffremont à Gaspard Girod, \_ État des sommes dues à François Scarron. \_ Poursuites contre le fermier de l'équivalent de Mende.

**Cote : CC 1309**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1581-1582**

Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances des chanoines de St-Nizier, \_ des Jacobins. \_ État des sommes dues aux Jésuites. \_ Quittances du procureur du collège de Tournon, \_ du recteur de l'hôtel Dieu N.-D. de Bourgneuf de Mâcon. \_ Don de quatre écus d'or soleil à Ysabeau Roy à employer " ez habitz nuptiaux pour Sarra Rollet, sa fille, qu'elle a fiancée, eu esgard à sa paouvreté ". \_ Don à la veuve et aux enfants du mandeur Vincent Dru. \_ Aumône aux Minimes. \_ Pièces concernant les legs de Lissieu et Guillaume François.

**Cote : CC 1310**

(Portefeuille.) \_ 5 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio ; ensemble 35 feuillets, papier.

**1581-1582**

Comptabilité communale (1581 - 1582)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. Ferme du dixième et vingtième du vin continuée à Antoine Perdicz et Jean Dru. \_ Gages de Claude

Dupré et Jean Martin dit la Martinière, " commis à la recepte et contrerolle de la refve cartulaire et traicte foraine ". \_ Compte des fournitures de Jean Martin pour l'année 1581. \_ Ferme de l'équivalent du Puy donnée à Christophe de Lafayette. \_ Supplique du fermier de l'équivalent du Puy " aux trésoriers généraulx de France en la charge de Languedoc de présent establye à Narbonne ". \_ Ordre de de Masso d'exercer contrainte contre le fermier de l'équivalent de Mende. \_ Contraintes contre Jean Roux, sous fermier de l'équivalent de Vivarais. \_ Procédures des héritiers Guillaume Henry au sujet de l'équivalent. \_ Acte de présentation des comptes " par mr le receveur général des derniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon ". \_ Lettre de de Masso à la Chambre des Comptes pour protester contre un exploit d'huissier. \_ " Signification d'arrêt de la Chambre des Comptes à Paris de ne compter par devant aultres qu'eulx à peine de Vc escuz d'amende ". \_ Quittances de Guillaume Fallaize receveur du domaine du Roi. \_ " Inventaire des tiltres et pièces bailhées à monsieur Pocullot, conseiller du Roy et commissaire de ses guerres. " \_ Procédures des héritiers Guillaume Henry. \_ Gages des commis de la réve. \_ " Inventaire des acquictz des rentes constituées sur les équivalens de Lyonnoys, Forestz, Beaujoloys, Mande, le Puy et Vivarez ".

**Cote : CC 1311**

(Registre.) \_ In-folio, 76 feuillets, papier.

**1582-1583**

Comptabilité communale (1582 - 1583)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte unzième de maistre Guyot de Masso, recepveur des denyers communs dons et octroys de la ville et communauté de Lyon ". \_ Recettes : \_ Garbeau de l'épicerie, \_ gabelles, \_ droits d'octroi, \_ louages, etc. \_ Dépenses : \_ pages des officiers

ordinaires de la ville, Claude de Rubys, procureur général ; Benoît Dutroncy, secrétaire ; Guyot de Masso, receveur. \_ Gages des mandeurs, \_ du solliciteur des procès, \_ du procureur substitué, \_ des consuls : Antoine de Masso, Humbert Grollier, François Scarron, Étienne Passard. \_ Rentes dues par la ville. \_ Legs de Lissieu. \_ Paiement au receveur du domaine du Roi. \_ Frais du jour de la St-Thomas. \_ Gages du bourreau, \_ des réveille-matin. \_ Supplément de gages aux mandeurs, pour vacations extraordinaires. \_ Paiements aux fournisseurs. \_ Frais de voyages. \_ Paiement à " me Jehan Perrissin, painctre, la somme de quarante escuz sol. pour avoir painct le dedans de la maison de la ville en divers membres d'icelle et fait deux harmoires du roy et de la ville à la porte St-George ". \_ Cadeaux offerts par la ville. \_ Gages des commis aux portes. \_ Frais de procédures. \_ Dépenses diverses.

**Cote : CC 1312**

(Registre.) \_ In-folio, 60 feuillets, papier.

**1582-1583**

Double du registre CC 1311

Comptabilité. \_ Compte unzième de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs. (Double du précédent.)

**Cote : CC 1313**

(Portefeuille.) \_ 61 pièces, papier.

**1582-1583**

Comptabilité communale (1582 - 1583)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville : \_ des consuls Imbert Grollier, de Masso, Passard, de la Porte,

François Scarron ; \_ de Claude de Rubis, procureur général, \_ Humbert Grollier, capitaine de la ville, \_ Claude de Masso, lieutenant, \_ Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Claude Sonthonas, commis du secrétaire, \_ Pierre Blache, commis du receveur, \_ Bertrand Castel, voyer de la ville, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ Pierre Paulmier, agent en cour, \_ Claude Vitton, agent en cour, \_ des mandeurs : Jean Raze, Mathieu Ollier, Jean Morlat, \_ de Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville, \_ de l'avocat Lorans, \_ du conseil de la ville Antoine de Masso, \_ d'Arnaud Neyron, procureur substitué, \_ de Dominique Dufour, " commis à tenir le contrerolle des deniers tenus à change ". \_ Gratification au secrétaire de la poste. \_ Gages de Nicolas Tixier, commis à la grenette, \_ des commis aux portes et le long des fleuves : César Camet, Nicolas Gautier, Mathieu Ollier, Louis Dufour, \_ des commis à prendre les bullettes : Philibert Genoud et Louis Dufour, \_ du trompette Jean Glatard, \_ du crieur juré Jacques Bigaud, \_ des réveille-matin Jean Venda et Claude François, \_ du marguillier de St-Nizier, \_ du bourreau Claude Esartier.

**Cote : CC 1314**

(Portefeuille.) \_ 70 pièces, papier.

**1582-1583**

Comptabilité communale (1582 - 1583)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Constructions, entretiens de bâtiments

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Constructions, entretien des bâtiments. \_ Mémoire de me Pierre, serrurier, pour avoir ferré " les barrières de devant le logis de cheulx mons. de Mandelot ". \_ Réparations à la maison de Mandelot ; comptes des charpentiers, maçons, couvreurs, paveurs, rôles des ouvriers. \_ " Parties della besogne fette au logis du Roy à Lion, en aoust et septembre 1583 ".



\_ Autres comptes pour réparations à l'hôtel du gouverneur. \_ Fournitures de tuiles de Bourgogne. \_ Compte du verrier Bertin Ramé ; pose de vitraux à l'hôtel de ville : " pour la sale neufve d'en hault et la chambre d'auprés, quatorze vitres avecq leurs armoyries et ordres et compartimens, à ung escu pièce ; pour quatorze vitres blanches à trente solz pièce ; plus pour lesdictes vitres, cinquante-six verges à deux solz six deniers ; pour avoir racoustré les quatre vitres de la porte du Rosne, chambre des notables, dont le vent en avoit emporté la moytié, et pour quatre verges de fer que j'y ai livrées et ung cent de cloux, etc. " \_ Paiement de " trois escus ung tiers sol. à Robert Dauvin, me masson juré de lad. ville, pour huict gros quartiers de pierre blanche de Tournuz emploiez au bastiment neuf de l'hostel de ville ". \_ Paiement de 40 écus d'or sol. à Jean Perrissin, peintre, " pour avoir peint le dedans de la maison de la ville en divers membres d'icelle et fait deux armoyries du roy et de la ville à la porte de St-George ". \_ Compte de Jean Perrissin : " pour avoir painct le batteau du roy en colleurs d'orange, tant par dedens que par dehors et verni touz les parement des corniche balustres, dix escuz ; plus pour avoir semé le ciel et les deux faces su le sattin séleste du dedans dud. batteau de fleur de lie d'or fin, ensemble semé de chiffres de trois coulleurs avec les frimbes des pentes en escalle ; plus pour avoir painct huict rames en colleur d'orange par deux fois.... ; plus pour avoir repainct à la maison de la ville, à la salle des pas-perdu le lion humilliez avec le roy qui le reçoÿ ; plus pour avoir coulори en bois noier le bâtiment d'une chere et grisé les allée d'en bas et des liteau en la salle du consulat ". \_ " Rolle des ouvriers qui ont travaillé à la maison que messieurs les consulz eschevins de Lion ont aquize de monsieur du Coing, près la plasse des Changes ". \_ Quittances de François Chaignon, me maçon de l'hôtel de ville. \_ " Estat de ce que a esté payé par le menu pour le bastiment de la maison de la ville à Lion ". \_ Quittances de Pierre Labelle, " perreur ", et de Pierre

Pérray, tailleur de pierre de St-Cyr au Mont-d'Or. \_ Gages du charpentier Claude Yzellet. \_ Paiement à Pierre Voultier, serrurier. \_ Locations pour mettre les corps de garde. \_ Paiements à Benoîte Perret, femme Pierre Ferlat, et à Claude Granil. \_ Réparations à la boucherie Lanterne. \_ " Partyes, frais faitz et fournys pour Me Guyot de Masso ". \_ Paiement à " Nicolas Le Roux, sculteur, pour avoir fait le fourneau de la salle de la maison de la ville et pour les journées du masson qui luy a aidé ". \_ Paiement à Andréa Batacivoli, libraire, " pour deux livres faitz pour la maison de la ville ". \_ Paiement pour le pavé posé devant la maison de ville. \_ Compte de Philibert Genoud pour voyages et fournitures. \_ Paiement " à François Yzelet pour les journées de douze charpentiers et le déjeuné de plusieurs harquebousiers de la ville employées pour faire hobéir à messieurs les eschevins Loys Bas, dict Derria, pour avoir contrevenu et estre désobéissant aux ordonnances du consulat ". \_ " Rolle des ouvriers qui ont travaillé à fermer la bresche qui sépare le boulevard Roial au faubourg St-Just ". \_ Paiement à Vincent Bourdillon " pour avoir fait faire quatre grosses crosses servantz à la grosse barre de bois pour condempner la grande porte de Trion lorsqu'on emporta la ferrure et serrure du guichet ; plus payé à Grillon, masson, en la présence du sr Gabriel Dumas, lorsqu'on emporta et rompit ladite grosse barre et au lieu y avoir fait mettre une grande barre de boys ". \_ Paiement à Baptiste Dugellay, me vitrier " pour avoir levé dix vitres de la chambre basse sur rue Longe, de la maison de ville, icelles racoustré, et pour ce faire, fourny plomb, verres, soudure ", etc.

**Cote : CC 1315**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

**1582-1583**

Comptabilité communale (1582 - 1583)

Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittance de Bernard Seyton, pour fourniture de " veisselle de terre blanche ". \_ Achat de vins pour envoyer à Paris. \_ Don à Benoît Mure, serviteur du procureur général Claude de Rubys, de la somme de " douze escuz d'or sol. pour employer en habitz des chams, lorsqu'il accompagna led. s. du Rubis au voiaige qu'il fit pour lad. ville à N.-Dame de Lorette pour y rendre le voeu solempnel que icelle ville avoit fait pour la santé d'icelle ". \_ Don de soixante-six écus deux, tiers à Claude de Rubys " pour employer en habitz des champs et en chevaux lorsqu'il partist de cette d. ville pour aller rendre le voeu solennel que pour la santé d'icelle nous avions fait à N.-Dame de Lorette. \_ Paiement à Louis de la Chassigne pour frais d'un " voiaige qu'il a naguières fait à Grenoble et autres endroictz du Dauphiné, pour la vériffication des lettres de l'abollition du subside de deux et demy pour cent qui a esté mis sur les marchandises venans aux foires de ceste ville et passans tant par eau que par terre aud. pais de Dauphiné ". \_ Gratification de 100 écus d'or sol. à Claude de Fenoyl, sergent-major de la ville. \_ Paiement à Ysaac de Vaulx, batellier, pour avoir " passé et repassé tous les jours la rivière de Saosne sur son bapteau le seigneur Davyn, l'ung des commissaires généraulx députez par le Roy en ses pays de Lionnois, Forestz, Beaujoloy et Daulphiné, ensemble les serviteurs et gens de la suite d'iceluy sieur Davin ". \_ Gages de Jeanne Presle et Claude Brouchette qui ont servi ce commissaire. \_ " Estat des fraiz faitz le jour St-Thomas appostre, XXIe de décembre mil Vc IIIIxx II, pour l'année advenir mil Vc IIIIxx III, pour l'eslection de six nouveaux consulz eschevins ". \_ Paiement à l'avocat Pierre Maillet pour avoir fait l'oraison le jour de la St-Thomas. \_ Fournitures de bonnets pour le consulat. \_ Don de bouteilles de vin " aux commissaires qui naguières ont

esté envoyez en cette ville pour monseigneur le duc de Savoye, pour s'informer du fait de la santé d'icelle aux fins d'ouvrir les passaiges sur le rapport desd. commissaires ". \_ Fournitures de torches. \_ Compte de Claude de Laistre, marchand de Paris, pour fournitures de vêtements faites à George de Bauffremont, comte de Crusilles. \_ Compte de l'imprimeur Jean Pillehotte. \_ Fournitures de papeterie. \_ Fournitures pour les robes consulaires. \_ Envoi à Paris de quatre caisses de fruits. \_ Cadeau de vin aux commissaires du Roi, " pendant le séjour qu'ilz ont fait en cette ville à leur retour de Dauphiné et Prouvence ". \_ Frais du voyage de Jean et Guyot de Masso à Vienne et à Vernoux. \_ Fourniture de cierges de cire blanche pour la St-Thomas. \_ Cadeau de vin à " monsieur le juge maje de Chambéry, venu exprès en cette ville pour explorer la santé d'icelle, lequel vin luy a esté porté en bouteille tout le temps qu'il y a séjourné " \_ Fourniture de confiserie pour la réception du Roi. \_ Fournitures diverses pour la réception du Roi. \_ Don de 12 écus d'or aux laquais du Roi. \_ Fourniture de vaisselle de terre " pour le festin que la ville fait à Sa Majesté ". \_ Garnitures pour le bateau du Roi. \_ Achat de " six pièces vin de Tournon, pour faire présens, lorsque le Roy sera en cette ville, à ceulx de sa suite ". \_ Mémoire de la vaisselle rompue. \_ " Parties pour messieurs de l'argant que j'é déborsé por la chere du Roy : pour le boys de la chere fait en corbe 1 écu ; pour 26 fleur de lis, d'accord 1 é.5 s. ; pour les samgles de ladicte chere et les petis clous dorés, 30 s. ; por deux pomes dorées seur les piés de la chere, avec la toyle qui est sous le siège, 30 s. ; pour la fason, 2 éc. 30 s. \_ Vêtements des bateliers du Roi. \_ Gages des " six mes viollons qui ont joué pendant que le Roy princit la collation que la ville luy a faite à l'archevesché. \_ Gages des bateliers du Roi.

Cote : **CC 1316**

Référence informatique : 00000543

**1582 1583**

Comptabilité communale (1582 - 1583)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur. \_  
Fournitures de blé à l'hôpital du Pont du  
Rhône. \_ Fournitures de fagots à l'Hôtel  
Dieu. \_ Pension de l'Hôtel Dieu. \_ Pension  
des Jacobins. \_ Aumône aux Minimes. \_  
Pension du collège de la Trinité, \_ du  
collège de Tournon, \_ des custodes de  
l'église Ste-Croix, \_ de l'église St-Nizier. \_  
Legs Guillaume François : dot de Pernette  
Ysellet, \_ de Benoîte Nerel, \_ de Claudine  
Tamisier. \_ Legs Jean de Lissieu ; dots de  
Catherine Prunier, femme de Jean  
Allemand, \_ d'Alix Chavalhelles, femme  
de Claude Dufour ; \_ promesse de  
mariage entre Catherin Alequet et  
Jeanne Chastin, \_ dot de Françoise Dru,  
fiancée de Jean Cousturier.

**Cote : CC 1317**

Référence informatique : 00000544

**1582 1583**

Comptabilité communale (1582 - 1583)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Quittances des  
rentiers de la ville : George de  
Bauffremont, lettres de change du  
même, \_ les héritiers Claude Benoist et  
Antoine Perrin, \_ Hugues Broquin, \_  
Denise de la Chance, \_ Jeanne Cottereau,  
\_ Benoît David, \_ Jeanne Dupré, \_  
Lucrèce de Calvalcanti, " vefve de feu  
messire Albisse d'Elbene ", \_ Madeleine  
Fléard, veuve de Philibert de la Forest, \_  
François Frère, \_ Garnyer, \_ Catherine  
Gelas, \_ Hugues de Genevois, \_ Pierre  
Godin, \_ Le Gourd, \_ Jacques de  
Grosseperre, \_ François Guérin, \_ Jeanne  
de Guymes, \_ Guychon, \_ Jacques  
Jacquet, \_ de Langes, \_ Jean Laurencin, \_  
Claudine Laurens, \_ Jean Pelletier, \_ Jean

Perret, \_ Jean de la Place, \_ Antoine de la  
Porte, sr de St-Bernard, \_ Artus Prunier, \_  
Jean Raze, héritier de Claude Bessonnet ;  
\_ Jean Ridady Violier, \_ Jacques Robbert,  
\_ B. de Rochefort, \_ François de Ruzinant,  
\_ de Serracin, \_ Antoine Thèse, \_  
Guillaume de la Tour, \_ Bonne Trye, \_ les  
héritiers Pierre Vincent. \_ État " de la  
recepte et despence faictes par Me Guyot  
de Masso, cy-devant receveur des deniers  
communs, dons et octroys de la ville de  
Lyon, à cause du paiement des rentes  
constituées sur lad. ville ". \_ " Inventaire  
des acquitz deubz par Me Guyot de  
Masso, receveur des denyers commungs,  
dons et octroiz de la ville et  
communaulté de Lyon, sur les comptes  
par luy renduz, à la Chambre des  
Comptes de Paris, des rentes et  
équivalens de Lyonnays, Mendes et le  
Puy, Fourestz, Beaujollois et Vivarestz ".

**Cote : CC 1318**

Référence informatique : 00000545

**1582 1583**

Comptabilité communale (1582 - 1583)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ "  
Parties fournies pour la rêve et foreyne  
par Jean Martin, dit la Martinière ". \_  
Gages de Claude Dupré et Jean Martin,  
commis au contrôle. \_ Supplique du  
consulat pour la suppression du contrôle,  
énumération des charges portées par la  
ville depuis 1562. \_ Rabais accordé à  
Antoine Dufour, fermier de la petite  
revenderie. \_ Concession à Jean Civel de  
la ferme " de l'imposition et gabelle de la  
mercerie, drapperie, peinctrie, bapterie,  
epicerie, drogues, soye, draps de soye,  
fructerie, huylle d'olyves, amandres,  
figues, raisins et autres fruictz, venans du  
pays bas, pelleterie, cordoannerie,  
espinollerie, papetterie, laynes,  
parchemin, et autres marchandises  
deppendans de la grand ferme qui  
seront rendues hors foyre ". \_ " Inventaire  
des pièces et production des srs

eschevins de Lyon, héritiers feu Guillaume Henry et Guyot Henry, au procès de l'emprisonnement de Christoffle de la Faiette, soy disant fernier ". \_ Compte des frais de Dominique Dufour, solliciteur des procès. \_ Acquisition par Jean Dru de " la ferme de l'ayde de boucherie des bestes vifves ". \_ Concession à Jean Civel de la ferme des " impositions et gabelles des bledz, farine, fusterie, revenderie, harengerie, poysson salé, ferraterie, canebasserie et poyssonnerie fraische ". \_ Gages de Claude Juge, avocat au Parlement. \_ Dépenses faites en cour pour obtenir la conservation de l'office du receveur de la ville. \_ Compte du fermier de l'équivalent du Puy, \_ d'Antoine Vachery, \_ Villarest, \_ Chevallier. \_ État des dettes de la ville. \_ Suppression à Lyon de la charge de surintendant des deniers communs patrimoniaux. \_ Rabais accordé à Antoine Dumas, fermier de la grand ferme. \_ " Rolle des non valloir ", remis au consulat par Antoine Dumas. \_ Rabais accordé à Claude Davyon, fermier de " la gabelle de la boucherie et bestes vifves ". \_ Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. \_ Gages des officiers et commis à la rêve cartulaire : Pierre Garnyer, Mathieu Oulier, François Sonda, Jean Raze, Claude Dupré, Jean Martin dit la Martinière.

**Cote : CC 1319**

(Registre.) \_ In-folio, 67 feuillets, papier.

**1583-1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte douziesme de Me Guyot de Masso, recepveur des denyers communs ". \_ Recettes : " Garbeau de l'épicerie, \_ garbeau du huitième et vingtième du vin, \_ impôts et gabelles de la boucherie, des bledz, de la grand-ferme, \_ recette de la rêve cartulaire, \_ des portz adjacens de la sèneschaussée, des cens, servis, pensions et louaiges, places mises en pyes ", \_

pension due par les héritiers Nicolas Dupré, \_ par les fabriciens de St-Nizier, recettes diverses. \_ Dépenses : \_ Gages des officiers : Claude de Rubys, procureur général, \_ Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ de Masso, receveur, \_ des mandeurs Jean Raze, Mathieu Oulier, Jean Morellat, Pierre Gingenne, \_ de Dominique Dufour, solliciteur des procès, \_ d'Arnaud Neyron, procureur, \_ des consuls, Claude Coullaud, Henry Austrain, d'Aiguebelle, Claude Scarron, Claude Vize, Louis Ponnard. \_ Rentiers de la ville. \_ Legs de Lissieu. \_ Sommes payées au receveur du domaine du Roi. \_ Pensions dues pour la boucherie Lanterne. \_ Frais de la St-Thomas. \_ Déjeuner des arquebusiers. \_ Ferrures de la porte du jardin de l'archevêque. \_ Réparations à l'hôtel de ville. \_ Secours au capitaine Merello, pour cause de maladie. \_ Secours à Jean Flichet. \_ Pension de Simon de Messillieu. \_ Paiement à Jacques Regnaud " pour assister messieurs les commissaires deputez par le Roy pour visiter les biens que les habitans de lad. ville avoyent aux champs ". \_ Fournitures de papier. \_ Copies d'actes. \_ Gages de commis. \_ Fournitures diverses. \_ Procès de la ville. \_ Pensions.

**Cote : CC 1320**

(Registre.) \_ In-folio, 40 feuillets, papier.

**1583-1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Compte douziesme de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs. \_ Recettes (v. le précédent). \_ Dépenses : \_ " Voyages faicts tant en court que aultres lieux pour les affaires de lad. ville ". \_ Voyage de Dutroncy à la cour. \_ Voyage de Dutroncy et Philibert Galland à St-Rambert en Forez, \_ de Pierre Paintendre à Narbonne, " vers monseigneur le mareschal de Joyeuse ", \_ de Pierre Gingeyne en Forez, en Bourgogne, à la cour. \_ Gages des officiers de la ville, \_ des commis aux

portes, \_ des commis à ouvrir et fermer les portes. \_ Dépenses diverses. \_ Gratifications. \_ Paiement à Antoine de Chaulne, trésorier général, " pour employer en partie du payement et entretenement des garnisons de Dauphiné, suivant les conventions faictes entre monsieur de Gragnière, trésorier de France aud. pays, et lesd. sieurs consuls et eschevins " \_ Dépenses pour la santé, \_ pour les arquebusiers. \_ Gages des commis à la Grenette. \_ Compte des réparations. \_ Dépenses pour le logement de Mandelot, \_ Célébration d'une messe en l'église du St-Esprit du pont du Rhône. \_ Fournitures pour les corps de garde. \_ Gages des tambours.

**Cote : CC 1321**

(Registre.) \_ 64 feuillets, parchemin.

**1583-1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroy de la ville et communauté de Lyon, des recepte et despense par luy faicte depuis le mois de febvrier McVIIIxxIII, jusques au moys de mars MVcIIIxx IIII, à cause des sommes cottizées sur plusieurs habitans de lad. ville de Lyon, en vertu des lettres patentes du Roy, du Xe jour de janvier MVcIIIxx deux, transcripée au commencement de ce compte pour estre employée au remboursement de plusieurs personnes qui avoientourny plusieurs somme à change et intérêt pour subvenir aux fraiz de la santé ". \_ Recette : liste d'emprunt. \_ Dépenses : \_ Remboursements à Jacques d'Aveyne, François Scarron, Pons Murard, Étienne Passard. \_ Gages des " commis à solliciter et faire apporter en l'hostel commung de ladicte ville, par les habitans d'icelle, ce à quoy ilz on esté cottisez ; pour employer au remboursement de plusieurs qui avoyentourny deniers pour le fait de la santé, ainsy, comme il s'ensuyt ". \_

Voyages, " tant à Villefranche que autres pais et lieux circonvoisins pour le fait de la santé ". \_ Voyage de Philibert Galland " vers monseigneur le duc de Savoye ". \_ Paiement à Lamartinière, " pour les fraiz et vacations d'un voiage qu'il a fait accompagné d'un greffier et d'un trompette de lad. ville, de l'ordre du consulat d'icelle, es lieux contagieux que sont es environs de lad. ville pour faire publier quelque ordonnance faicte pour le fait de lad. santé ". \_ Paiement à Pierre Gingeyne et Jean Glatard pour " estre allez aux portes de Villefranche faire deffence aux habitans de lad. ville de venir à Lion, à cause de la contagion qui estoit en lad. ville, et aux villages circonvoisins pour leur faire le semblable ". \_ Paiement à Claude Tamizier et Pierre Gingeyne de " la somme de quatre escus sol. pour leurs fraiz et vacations, durant deux jours qu'ils ont esté à Villefranche pour avoir l'oil sur ceulx de lad. ville de Lion qui estoient allez au marché, affin de les pouvoir empescher, à leur retour l'entrée d'icelle ville de Lion, attendu le danger de lad. maladie ". \_ Gages des commis aux portes et dans les faubourgs " pour prendre garde que personne venant de lieu infect ou suspect de contagion n'eust entrée ausd. faulxbourgs ". \_ Despence faicte par le pourvoieur et despencier des pauvres infectz et suspectz de contagion estans es hospitaux d'Athanaze et St-Laurent ". \_ Fournitures pour les hôpitaux. \_ Gages " des médecins, chirurgiens et apothicaires qui ont esté employez pour le fait de lad. santé ". \_ Gages des commis des hôpitaux. \_ Dépenses " pour plusieurs pauvres personnes enfermées en leurs maisons, comme suspectz de contagion ". \_ Gages des commis. \_ Fournitures diverses.

**Cote : CC 1322**

Référence informatique : 00000549

**1583 1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte troisieme particulier de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs des recepte et despence par luy faite de la somme de XVIIIc L écus pour partie du remboursement par luy fait en l'année MvC IIIIXX quatre des sommes deues à plusieurs particuliers, créditeurs du party sur le subsidé ". \_ Liste des personnes remboursées.

**Cote : CC 1323**

Référence informatique : 00000550

**1583 1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Gages des échevins

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des échevins : Henri Austrein, Louis Ponard, Claude Scarron, Pierre de Musino, Claude Coulaud, Claude Vize ; \_ du procureur-général de Rubys, \_ d'Humbert Grollier, capitaine de la ville, \_ de Claude de Masso, lieutenant, \_ de Claude de Fenoil, sergent-major, \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ de Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ de Pierre Blache, commis du receveur, \_ de Dominique Dufour, solliciteur des procès, \_ de Claude Dupré et Jean Martin, commis au contrôle, \_ de Dominique Dufour, commis au contrôle. \_ d'Arnaud Neyron, procureur substitué, \_ de l'avocat Lorans, \_ des mandeurs Jean Raze, Mathieu Ollier, Jean Morellat, \_ de Pierre Gingeine, coadjuteur des mandeurs, \_ de Mathieu Olier, commis à ouvrir et fermer les portes, \_ de Louis Dufour et Philibert Genoud, commis à prendre tous les matins les bulletes, \_ de César Camet, commis à avoir l'oeil sur les ports, \_ de Nicolas Tixier, commis à la grenette, \_ d'André Marcel, marguillier de St-Nizier, \_ de Claude François et Jean Venda, réveillematin, \_ de Jean (llatard, trompette, \_ de Jacques Bigaud, crieur juré, \_ de Claude Yssard et Étienne de Saint-Martin, tambours.

**Cote : CC 1324**

Référence informatique : 00000551

**1583 1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à l'avocat François Fournel, pour avoir prononcé l'oraison doctorale. \_ Fournitures de velours pour les robes consulaires. \_ Dépenses pour le feu de joie du pont de Saône. \_ Fourniture de torches à bâton. \_ Paiement à Geoffroy Galien, libraire, pour fournitures de papier. \_ Paiement à Mathieu Oulier " pour l'ancre et pappier qu'il a fourny durant cinq années pour les tilletz qui ont esté envoyez tous les jours durant led. temps aux notables de lad. ville, pour aller aux portes ". \_ Paiement à l'imprimeur " Jehan Pilletotte pour les acquitzz imprimez de la resve et traicte foraine ". \_ Paiement à Charles de Villeneuve, épicier, " pour troys tappys de Turquye et les confictures et autres choses par led. sr de Villeneuve fournies à lad. ville et communaulté, qui ont esté envoyées en présent à monsieur de Mandelot, gouverneur, lieutenant général pour le Roy aud. Lion, à présent malade en sa maison de Saint-Loup en Bourgongne ". \_ Paiement au roi des arquebusiers ; dépenses diverses pour la compagnie, \_ Quittances du batelier Benoît Odry, " commis pour hospitalier en l'hospital St Laurent ". \_ Frais pour commis de la santé. \_ Paiement à Jean Glatard, et Pierre Gingeine " pour le voiage que, de l'ordonnance de monseigneur de Mandelot, ilz vont présentement faire à Villefranche, Saint-Symphorien-le-Chastel, May et l'Aubespain et autres lieux suspectz de contagion, pour faire deffences de par le Roy et mondict seigneur de Mandelot aux habitans desd. lieux de venir en cetted. ville ". \_ Paiement " aux quatre

commissaires des tailles du plat pays de Lyonnais, pour porter à tous les villages dud. pays les bulettes qui ont esté imprimées pour le fait de la santé ". \_ Gages des commis à nettoyer les maisons et hopitaux infectés de contagion. \_ " Rolle des ouvriers qui ont travaillé pour mess. les eschevins de la ville de Lion à la démolition de la maison acquise de monsieur du Coing, size près les Changes. " \_ Paiement à me Pierre Christophle, " me masson, pour avoir fait une voulte en la cave au-dessous l'auditoire de la police en l'hostel commun ". \_ Paiement à Jean Clerc, dit Monde " pour recouvrir le corps d'hostel de devant de la maison de ville ". \_ Paiement à Claude Yzellet, charpentier de la ville, \_ à Pierre Vaultier serrurier, pour les ferrures de la porte " de la muraille ; que le consulat a fait faire au jardin de monseigneur l'archevesque dud. Lyon, au lieu de Rontallon, en récompense de ce que led. sr archevesque a voulu et consenty que la place en laquelle estoit ung puy demeurast au public ", \_ au même, " pour l'ouvrage qu'il a fait au corps d'hostel neuf dud. hostel commun ", à Nicolas Fontaine, maître forger, pour " bandes de fer, crampons, barres de fer, aneaulz et cloz par luy fournis à lad. ville et communauté et employez tant au pont levis de la porte du Rhosne que à la porte Saint-Just dud. Lyon ", \_ à Michel Maillet, pour la construction du " clocher que l'on fait faire sur le boulevard de la Porte neufve ". \_ Frais " tant en charretiers que manœuvres et port des marches de pierre à la maison de ville, pour le regard de la maison appartenant à la ville, naguères acquise de monsieur Valleton ". \_ " Parties faites et fournies par Claude Levet, me serrurier à Lyon au colleige de la Trinité, pour la maison des pensionnaires ". \_ Avances faites par de Masso ; réparations diverses.

**Cote : CC 1325**

Référence informatique : 00000552

**1583 1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)

Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais divers pour la réception du Roi. \_ Paiement pour l'impression " du placard du taux des vivres qui fut fait en cetted. ville avec monsieur de Chemerault, mareschal des logis du Roy, lorsque Sa Majesté arriva en cetted. ville, qui fut le sabmedy vingt-sept, jour d'aoust dernier ". \_ Gages du capitaine Barthélemy de la Palme " pour avoir assisté au mareschal de logis du Roy à faire loger les seigneurs et gentilz hommes qui estoient à la suytte de Sad. Majesté ". \_ Indemnité à Arnaud Neyron, " pour le desdommaiger des fraiz et despences qu'il a faitz, le Roi estant dernièrement en cette ville, pour accomoder sa maison pour le logis de monsieur de Mandelot qui délogea du sien pour y recevoir et loger Sa Majesté ". \_ Paiement " de cent quarante-sept escuz d'or sol. pour feuz artificielz, jectez à plusieurs et diverses foys sur la rivière de Saosne, le soir, le dernier voiaige que fut au moys d'aoust dernier que le Roy estoit en cetted. ville, que par habitz et livrées qui furent données par lad. ville à ceulx qui joustoient sur lad. rivière, pour donner plaisir à Sa Majesté ". \_ " Rolle des manœuvres qui ont travaillé en rue Ste-Héleyne, près Bellecourt, pour le jeu du pallemard du Roy ". \_ Don de vingt-cinq écus d'or soleil aux maréchaux des logis du Roi. \_ Gages du capitaine la Palme, pour avoir assisté les fourriers et maréchaux des logis du Roi " et conduit lesd. fourriers es maisons tant de lad. ville que des champs non prilleigées, pour loger les seigneurs de la suite ". \_ Fournitures de vins, distribués à la suite du Roi. \_ Confitures, fruits, collations, menus, vaisselle, etc. \_ Frais pour l'achat et l'aménagement du bateau du Roi.

**Cote : CC 1326**

Référence informatique : 00000553

**1583 1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à Benoît Balandrin, bourgeois de Loyes en Bresse, \_ Amy Besson, \_ Claude Bessonnet, \_ Georges de Bauffremont, \_ Jaquème Bodin, femme de Jean Rosset, \_ Jean-Louis Bourel, \_ Marguerite de Bripiou, \_ Hugues Broquin, \_ Étienne Mura, \_ Denise de la Chance, \_ André de la Chapelle, \_ de Chaponnay, \_ Maurice Chastillon, \_ Jeanne Cottereau, \_ Barnabé Cussonnet, \_ Jacques Davanton, \_ Benoît David, \_ Madeleine Fléard, \_ François Frère, \_ Garnier, \_ Hugues de Genevois, \_ Jacques de Grossepierre, \_ François de Guerrier, \_ Gérard Guychon, \_ Jean Huguetan, \_ héritiers Guillaume Henry, \_ de Langes, \_ Claudine Laurens, \_ Barthélemy Micard, \_ Léonard de Montceau, \_ Claude de Paulat, \_ Jean de la Place, \_ Jean Pourchon, \_ Claude de Raverie, \_ Ridadi Violier, \_ Jacques Roubert, \_ Rousset, \_ François de Ruzinant, \_ de Rubys, \_ Antoinette Saulnier, \_ de Serracin, \_ P. Sève, \_ Bonne Trye, \_ Mathieu de Vauzelles, \_ Jeanne de Villars, veuve d'Humbert Gelaz, \_ Jean Vincent, dit le Gourd. \_ " Inventaire des acquictz des rentes constituées à la ville de Lyon, sur les équivalens de Lyonnays, Forestz et Beaujolois, Vivarez, Mandé et le Puy pour l'année MvC quatre-vingtz-quatre ".

**Cote : CC 1327**

Référence informatique : 00000554

**1583 1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement de rentes à l'Hôtel-Dieu, \_ au couvent des

Jacobins, \_ aux chanoines de St-Nizier, \_ au collège de la Trinité, \_ au collège de Tournon, \_ aux custodes de l'église Ste-Croix, \_ à l'hôpital de Mâcon. \_ Don aux Minimes. \_ Don à Jean Perret. \_ Secours à Antoine Brun, dit Bribaille, boucher, \_ au capitaine Merello. \_ Supplique de Jean Fléchet, qui ne peut payer le droit de gabelle du vin " à cause de ce que il, sa femme, enfans et famille auroyent esté affligé de la maladie contagieuse de laquelle seroyent décédez quatre siens petis enfans, une chambrière et deux autres servans ". \_ Pension de Simon de Messillieu. \_ Dots de Marceline Morillat, \_ Louise Chanalhelles, y joint le contrat de mariage, \_ Louise Magnin, \_ Jane Masson.

**Cote : CC 1328**

Référence informatique : 00000555

**1583 1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Mandement à Louis de la Chassagne, clerc du secrétaire, pour avoir mis au " nect et en grosse le registre des actes consulaires ", \_ à Pierre Garnier, " clerc suyvant les finances " pour " plusieurs voyages en Forestz, Mende, le Puy en Vellay et autres lieux ". \_ Frais du voyage en cour de Benoît Dutroncy. \_ " Despense qu'a fait le sr Pierre Paintandre au voiage qu'il a fait à Narbonne à mons. le mareschal de Joieuse pour les exprès affaires et par commandement de messieurs les consulz eschevins de Lyon ". \_ Paiement à Pierre Gingeine, coadjuteur des mandeurs, " en considération de quatre voiaiges qu'il a naguières faitz avec le secrétaire de lad. ville pour les affaires d'icelle, ung en Forestz, deux en Bourgogne et ung autre à la court estant à Saint-Germain-en-Laye ". \_ Gratification à un messenger, \_ au secrétaire de la poste, \_ à Arthaud Granjon pour " plusieurs coppies et



escriptures ", \_ à Claude Sonthonas, commis du secrétaire, \_ Claude de Rubys, procureur général, \_ Benoît Dutroncy, secrétaire, " pour plusieurs vaccations, escriptures, lettres, missives, mémoires, requestes, remonstrances, rescriptions et mandemens par luy faitz et escriptz, tant aux penons quaterniers et dixmier, par raison de la garde de lad. ville et autres personnes sur diverses occurrences et par plusieurs autres dépesches extraordinaires qu'il a faites la présente année pour les affaires d'icelle, tant à la majesté du Roy et à celle de la Reyne, sa mère, que autres princes, seigneurs, gouverneurs de provinces, maires et eschevins de villes et autres, à quoy il n'auroit peu satisfaire sans l'entretienement des clerz à ce nécessaires ". \_ Gratification à Claude de Masso, lieutenant de la ville, pour la collation des deux cents arquebusiers. \_ Honoraires de l'avocat Hugues Athiaud, \_ de Claude Juge, avocat au Parlement. \_ État des frais de Claude Juge. \_ Gages de Pierre Paulmier, agent en cour. \_ Pièces de procédure de la ville et de l'archevêque, au sujet d'une maison de la place du Change.

**Cote : CC 1329**

Référence informatique : 00000556

### **1583 1584**

Comptabilité communale (1583 - 1584)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à Jacques Regnaud, " commis, comme personne notable, pour assister messieurs les commissaires députez par le Roy, pour visiter les biens que les habitans de lad. ville avoient aux champs ". \_ Paiement à Geoffroy Guillien, pour avoir " porté à la Croix-Haulte et autres passaiges des haultes montaignes de Daulphiné la commission du sieur Graignieu (trésorier général de France au pays de Daulphiné), et en vertu d'icelle

fait supprimer de lever l'impost de deux et demy pour cent qui avoit esté mis sur les marchandises passans par led. pays ". \_ Paiement à Jean Pillehotte, pour les acquits de la rève. \_ Comptes et gages des " commis à faire la recepte par le menu de la refve et imposition foraine " Garnyer, Jean Raze, Mathieu Oulier, François Sonda, Claude Dupré, Jean Martin dit la Martinière. \_ Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. \_ Procès des héritiers Guyot Henry, au sujet de l'équivalent.

**Cote : CC 1330**

Référence informatique : 00000557

### **1584 1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte treiziesme de M. Guyot de Masso, receveur des denyers communs ". \_ Recettes diverses. \_ Dépenses : \_ Gages des officiers de la ville. \_ Paiement des rentes dues par la ville. \_ Paiement au receveur du domaine du Roi. \_ Rentes dues sut la boucherie Lanterne. \_ Dépenses pour le jour de la St-Thomas. \_ Déjeuner des arquebusiers. \_ Paiement à Mathieu de Vauzelle pour avoir prononcé l'oraison doctorale. \_ Don au bourreau, " pour achepter des meubles et ayder à se cazer en cested. ville ". \_ Paiement au maçon François Chaignon "pour abbattre et desmolir promptement sans offencer la pierre de taille la maison que led. consullat avoyt acquise de noble Claude Valleton ", \_ au bourreau " pour empescher qu'il ne levast les burres, oufz et frommaiges, les jours de marché ", \_ à Mathieu Oulier, pour fournitures de torches, \_ à Guillaume Vallansot, " pour pourter une caissette de confiture à Paris pour faire présent à ung grand seigneur de la court pour implorer sa faveur . ", \_ à de Masso, " pour les fraiz faitz à l'audition des comptes de l'hostel Dieu du Pont du Rhosne ", \_ " pour une voute qui a de l'ordonnance du consullat esté faite à la fontaine de la Déserte qui vient distiller

au bénéfice du publicq en la rue de St-Sébastien ", \_ à " Mathieu Martin dic Adam, demeurant aud. Lyon, la somme de six escuz sol., pour douze harmoyries grandes de la ville, dorées et argentées, par luy faictes sur cartons doubles ", \_ à Jehan Pillehotte " pour les acquictz imprimez pour la refve et fouraine ; des cappitaines penons et tilletz envoyez de la part du consullat à tous les principaux et plus aisez habitans de lad. ville, pour les prier de prester à lad. ville les sommes ausquelles chacun d'eux a esté respectivement coctizé pour fournir à la somme de quarante mil escuz, dont lad. ville a fait don au Roy pour le secourir en la nécessité de ses affaires ". \_ Frais de procédure.

**Cote : CC 1331**

Référence informatique : 00000558

**1584 1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte treizième de M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs ". \_ Recettes (double du précédent). \_ Dépenses : \_ Gages des officiers, \_ des commis aux portes " pour avoir et tenir l'oeil sur les entrans et sortans par lesd. portes " : Claude Granil, Barthélemy Girard, Barthélemy Mestrat, Jean du Vial, Hilaire Raymond, le capitaine Lamartinière, Ennemond Bizet, Louis Dufour, Philibert Genoud. \_ Gages du capitaine et " commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes de lad. ville ". Louis Dufour, Pierre Guillot dit Lyssard. \_ Aumône aux Minimes. \_ Surcroit de gages à divers officiers de la ville : \_ Dépenses pour la santé, \_ les " joueurs d'arquebuse ". \_ Gages des commis à la grenette. \_ Réparations à la porte du pont du Rhône. \_ Paiement à Nicolas Fontayne " forger, pour parties qu'il a faictes et fournies, des poinctes de paulx et autres ferraments qu'il a faictes et fournies à lad. ville pour la planté des paulx et autres réparations faictes en la rivière du Rhosne, au port de la Mollette,

du costé de Daulphiné, pour destourner le cours de lad. rivière et la rejeter contre lad. ville, ainsi qu'il est contenu plus au long esd. parties ". \_ Fonte d'une cloche de deux cent vingt livres pour mettre à la Porte Neuve St-Vincent. \_ Pavage place St-Nizier et au pont de Saône. \_ " Aultre despense tant pour le louaige des maisons et logiz de mons. de Mandellot ". \_ Locations diverses. \_ Célébration d'une messe dans la chapelle du pont du Rhône. \_ Entretien des corps de garde. \_ Sommes allouées aux arquebusiers pour la garde de la ville.

**Cote : CC 1332**

Référence informatique : 00000559

**1584 1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Compte particulier de Guyot de Masso, receveur des deniers communs, " des receiptce et despence par luy faicte en l'année MVcIIIxx cinq de la somme de quarente mil escuz levée sur les habitans de lad. ville dud. Lyon, payez au Roy pour la démolition de la citadelle dud. Lyon ". \_ Liste des imposés. \_ " Autre receipte faicte par led. de Masso, receveur susd., à cause de plusieurs sommes de deniers prins à change ". \_ " Autre receipte à cause de plusieurs sommes de deniers prestez gratuitement par les nations soubz les promesses particulières des sieurs consulz eschevins ". \_ Autre somme prise sur le revenu de la douane. \_ Vente des domaines de la ville. \_ Recette des amendes et contraventions. \_ Dépenses : sommes payées aux trésoriers du Roi. \_ " Entretien et soudoyement de deux compagnies de gens de guerre à pied françois", pour la défense de la ville. \_ Achat d'armes. \_ Solde des troupes. \_ Frais de démolition. \_ Autres frais " qu'il a convenu faire journellement et grandes despences faictes à cause de la malladye contagieuse ". \_ Voyages divers.

**Cote : CC 1333**

Référence informatique : 00000560

**1584 1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs. dons et octrois de la recepte et despence par luy faicte de la somme de deux mille escuz pour employer aux réparations nécessaires de lad. ville et communauté de Lyon, ". \_ " Réparation de la rivière du Rhosne pour luy faire reprendre son cours ordinaire contre les murailles de lad. ville ". \_ Réparations aux portes.

**Cote : CC 1334**

Référence informatique : 00000561

**1584 1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. \_ Gages des officiers de la ville : " des consuls Claude Pocolot, Nicolas de Chaponay, Pons Murard, Galland, Claude de Rubys, Guillaume Roville, \_ du procureur général Claude de Rubys, \_ du capitaine Humbert Grollier, \_ du lieutenant Claude de Masso, \_ du sergent-major Claude de Fenoil, \_ du secrétaire Benoît Dutroncy, \_ de Claude Sonthonas, commis au secrétariat, \_ de Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ de Pierre Blache, commis du secrétaire, \_ de Vitton, agent de la ville à la cour, \_ d'Arnaud Neyron, procureur substitué, \_ d'Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, \_ Nicolas Tixier, commis à la grenette, \_ Claude Dupré, commis au contrôle, \_ Dominique Dufour, commis au contrôle, \_ Jean Martin, dit la Martinière, " commis à la recepte de la resve cartulaire et traicte foraine ", \_ des mandeurs Jean Raze Mathieu Ollier, Jean Morellat, \_ du coadjuteur des mandeurs,

Pierre Gingeyne, \_ de Mathieu Ollier, commis à ouvrir et fermer les portes, \_ de César Carnet, " commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne, à ce qu'il ne sorte aulcune marchandise de lad. ville sans avoir payé et acquitté le droict de la resve et traicte foraine ", \_ de Rolet Ligeret et Claude Bolet, " sergens de la compagnie des deux cens arquebousiers de lad. ville ", \_ de Guillaume Blanc, Benoît Morel, Pierre Poytrasson, Benoît Navette et Guillaume Girardot, caporaux de la compagnie des arquebusiers, \_ de Pierre Perret, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers. \_ Pension faite au canonier Michel Tessonière. \_ Gages de Louis Dufour et Philibert Genoud, commis à prendre les bulletes, \_ des tambours Claude Yssard et Étienne Saint-Martin, \_ du trompette Jean Glatard, \_ du crieur public Jacques Bigaud, \_ des réveille-matin Jean Venda et Claude François, \_ du marguillier Antoine Monet. \_ Don à " Mathieu Michiel, exécuteur de la haulte justice en cette ville de Lyon, pour achepter des meubles et s'ayder à se cazer en cetted. ville ".

**Cote : CC 1335**

Référence informatique : 00000562

**1584 1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à " me Mathieu Martin, dict Adam, peintre, demeurant aud. Lyon [de] la somme de six escuz d'or sol. pour douze grandes armoyries de la ville, dorées et argentées par luy faictes sur cartons doubles ". \_ Surcroit de gages au voyer Bertrand Castel " pour plusieurs vaccations par luy extraordinairement faictes pour les réparations, fortiffications et autres affaires de lad. ville, mesmes pour avoir l'oeil à la conservation de la santé d'icelle

" \_ Pose d'une cloche "en la tour qui est au milieu du port du Rhosne pour servir à la sentinelle à advertir par le son d'icelle, tant le jour que la nuict le corps de garde de la porte dud. pont .. \_ Remboursement à Pierre Loubières, boucher, " demeurant en la grand boucherie sur les Terreauls à Lyon, (de) la somme de six escuz d'or sol., somme à laquelle se montent les réparations qu'il a fait faire en la maison qu'il tient à loage du consulat en lad. boucherie ". \_ " Parties de la despansa feta pour simanté la terrassa du logis de mons. Dellin demorant mons. le gouverneur : quinze livre de cere jaune, quinze livre de zolfre ". \_ Dépenses pour le feu de joie annuel. \_ " Parties factes et fournies par Jehan Clerc dict Monde pour mess. de la ville de Lyon, pour avoir recouvert la grand boucherie sur les Terreaulx ". \_ Paiement pour une voûte " faite à la fontaine de la Déserte qui vient distiller au bénéfice du publicq en la rue de Saint-Sébastien " \_ Réparations au corps de garde de la porte St-Sébastien. \_ Paiement à François Chaignon, maître maçon, " pour abattre et desmolir promptement, sans offencer la pierre de taille, la maison que led. consulat avoit acquise de noble Claude Valetton, seigneur de Graveins, qu'estoit size aud. Lyon près la place des Changes ". \_ Paiement à François Yzellet, charpentier, de la " charpenterie par luy faite et parachevée en l'hostel commun de lad. ville de Lyon ". \_ Paiement au charpentier Claude Yzellet " pour la visitation des réparations et fortiffications de lad. ville ", \_ au menuisier Julien Duport " pour son desdommagement et récompense de la perte qu'il peult avoir soufferte pour l'occupation de sa boutique, en laquelle, en ces troubles, l'on a fait corps de garde, en la place de Confort, durant cinq sepmaines ". \_ Corps de garde dans la maison de Benoîte Perret, veuve de Pierre Ferlat, près la porte Saint-George. \_ États de recettes et dépenses de l'emprunt pour la démolition de la citadelle.

**Cote : CC 1336**

(Portefeuille.) \_ 56 pièces, papier.

### **1584-1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à l'avocat Mathieu de Vauzelles, pour avoir " fait l'oraison à la publication du scindicat ". \_ Frais divers payés par de Masso, lors de l'élection. \_ Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte " pour sept rames et demye de papier imprimé de tilet qui se sont donnez par les commis aux portes à ceulx qui sont entrez en lad. ville et pour les acquictz imprimez qui se sont donnez en la resve et traicte foraine durant cinq moys ". \_ Autre, " tant pour les acquictz imprimez de la resve cartulaire et traicte foraine des cappitaines penons et tiletz envoyez de la part du consulat à tous les principaulx et plus aysez habitans de la ville, pour les prier de prester à lad. ville les sommes ausquelles chascun d'eulx a esté respectueusement coctize et taxé ". \_ Dépenses pour les robes consulaires. \_ Fournitures de torches. \_ Gratification à Louis Dufour et Philibert Genoud pour avoir porté " les fruictz que lad. ville et communauté donnoit tous les jours à Sa Majesté et aux seigneurs de sa suite ". \_ Paiement des robes des mandeurs. \_ Fournitures de papeterie. \_ Paiement à Claude Bolot, sergent des arquebusiers " pour ramboursement de pareille somme que le sabmedy quinziésme d'aoust dernier, mil cinq cens quatre-vingtz quatre, estant en garde avec soixante soldatz de lad. compagnie en la porte de Veyse, jour de l'arrivée du sr d'Espéron en cette ville, il paya et fournit pour la despence que luy et lesd. soixante soldats feirent led. jour à lad. porte et encore le lendemain, y comprenant le boys et chandelles qu'ilz gastèrent toute la nuict, tennant lad. porte ouverte, par commandement du Roy, lequel estoit sorty cette nuict là hors la ville, pour aller

veoir led. s. d'Esperoon qui estoit tumbé de cheval en venant en la parr[oiss]e d'Escully ". \_ Paiement de confitures " fournies au consulat pour faire présens à certains grandz seigneurs de la court qui ont employé leur faveur et assisté deux députez qui ont esté envoyez en court par led. consulat à la poursuite des affairés communs de lad. ville " \_ Paiement de deux cens d'or sol. à un clerc, " pour trente-six coppies qu'il a faictes d'une ordonnance faicte au conseil d'estat tenu au loughis de monseigneur de Mandelot, pour bailler aux trente-six penons de lad. ville, concernans la garde et tuition de lad. ville soubz l'obéissance de Sa Majesté ". \_ Paiement pour le vin blanc et clair et distribue " deux foyz le jour, le matin et le soir, aux ambassadeurs et délégués des Souysses qui sont allez vers le Roy nostre sire, tant qu'ilz ont séjourné et demeuré en cetted. ville ". \_ Remboursement à Rolet Ligeret, du déjeuner des arquebusiers qui ont accompagné le consulat lors de l'élection. \_ Solde de troupes levées par la ville. \_ Frais divers payés par de Masso. \_ Achat d'une pierre " appelée lapis bezoard, de laquelle le consulat a fait don à ung grand seigneur de la court qui s'est employé pour les affaires importantes de lad. ville ". \_ Don au seigneur " Delamante, naguieres gouverneur et cappitaine de la citadelle, d'une grande coupe d'argent vermeil dorée et cizellée avec son couvercle poisant six marcz deux onces, à raison de quinze escuz le marc, et d'ung vase d'argent vermeil doré et cizellé, poisant cinq marcz, troys onces ". \_ Dons de vin aux colonels de Suisses, \_ au cardinal de Joyeuse, \_ à l'évêque de Nazareth ; collations des échevins en la boutique du sieur Anthoine Scarron. \_ Achat d'oranges, citrons, grenades " pour les envoyer à Paris faire des présens à quelques seigneurs de la court ". \_ Confitures " desquelles a esté fait présent à ung seigneur qui a fait plaisir à la communauté ". \_ Don de manteaux à Dominique Dufour et Louis de la Chassagne. \_ Achat de confitures " pour faire présent à des grandz seigneurs, en

reconnoissance des faveurs et plaisirs qu'ilz ont fait et que nous espérons qu'ilz feront aux affaires communs de lad. ville ". \_ Don de " veloux noir à ramaige à ung grand seigneur de la suite de la court, affin d'y avoir pour recommandé les affaires communs de lad. ville ". \_ Don de confiture. \_ Paiement à " Gonin Boclet, affaneur, pour plusieurs voiaiges qu'il a faiet depuis ung mois en ça hors lad. ville pour les affaires d'icelle ".

**Cote : CC 1337**

(Portefeuille.) \_ 120 pièces, papier.

**1584-1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à Georges de Bauffremont, \_ Hugues Brocquin, \_ Catherine Bussillet, \_ Capponi, \_ Denise de la Chance, \_ Chaponay, \_ Clémence Dallières, \_ Benoît David, \_ Madeleine Fléhard, \_ Garnier, \_ de Genevois, \_ Jean Gerba, \_ Antoine Gilles, \_ François de Guerrier, \_ Jeanne et Françoise Guillard, \_ Guychon, \_ Jean Huguetan, \_ de Malezieu, \_ Étienne Mura, \_ de Paulat, \_ Pierre Perret, \_ Jean de la Place, \_ Antoine de la Porte, \_ Jean Pourchon, \_ Artus Prunier, \_ Claude de Raverie et sa femme Catherine de Chastillon, \_ Hylaire Reymond, \_ François Regnault, \_ Ridadi Violier, \_ Jacques Robert, \_ Louis de Rochefort, \_ François de Ruzinant, \_ de Serracin, \_ Léonard Strossi, \_ Antoine Theze, \_ Hélène de Tourvéon, \_ Bonne Trye, \_ Guillaume Vallensot, \_ Mathieu de Vauzelles, \_ baron de Vaulx, \_ Jane de Villars, \_ Jean Vincent, dit le Gourd. \_ " Inventaire des acquictz du paiement des rentes escheues à la ville de Lyon sur les équivalens de Lyonnoys, Forestz et Beaujolloys, Vivarez, Mende et le Puy, pour l'année M<sup>v</sup>c quatre-vingtz-cinq ".

**Cote : CC 1338**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier.

**1584-1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées à l'hôtel-Dieu, \_ aux religieux de Notre-Dame de Confort, \_ aux custodes de Sainte-Croix, \_ aux Minimes, \_ aux chanoines de St-Nizier. \_ Pension de Simon de Messillieu. \_ Legs de Lissieu : dots de Cécile Lodye, femme Raymond Pellissier, \_ Claudine Furian, \_ Laurence Chazelette, \_ Marie des Farges, fille de l'orfèvre Olivier des Farges ; \_ pension de Jacques Lombard, François Sailhene et Louis Oudouze au collège de Tournon. \_ Legs Guillaume François : dots de Claudine Prelle, \_ Antoinette Mye, \_ Catherine Rozier, \_ Bonne Mazue. \_ Dépenses diverses pour la santé.

**Cote : CC 1339**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

**1584-1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs, \_ Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès. \_ Comptes " des fraiz faitz et fourniz pour les procès et affaires de la ville de Lyon par moy Dominique Dufour, solliciteur desd. procès ". \_ Voyage à Mâcon de Dominique Dufour. \_ Gages de de Masso, conseil de la ville. \_ Avance à

de Rubys. \_ Gages de Hugues Athiaud, avocat au présidial de Lyon, procureur substitué de la ville. \_ Gages de l'avocat Lorans. \_ Paiement à Louis de la Chassagne pour écritures diverses. \_ Paiement à Pierre Garnier, " cleric, suyvnt les finances pour plusieurs services qu'il a faitz la présente année à lad. ville et communauté ". \_ Gages d'Arnaud Neyron, " procureur es cour de Lyon, substitué pour lad. ville et communauté " ; \_ de l'avocat Nicolas Mellier, avocat consultant dans le procès contre l'archevêque et le chapitre. \_ Paiement à Claude de Rubys pour remboursement d'une somme " qu'il a fournye et avancée à monsieur de Pogge pour partie des fraiz du voyage que led. sieur de Pogge a fait à Paris pour les affaires de lad. ville ". \_ Constitution d'Antoine de Thélis pour procureur de la ville au Parlement de Paris. \_ Procédures contre les héritiers de François Coulaud. \_ Paiement à Bernard Duchastel, cleric de l'avocat Claude Juge. \_ Honoraires de Claude Juge, avocat au Parlement de Paris. \_ États des frais faits par lui pour les procès de la ville. \_ Procédures contre Denis Bourrellier, tuteur des enfants de l'échevin François Loubat.

**Cote : CC 1340**

(Portefeuille.) \_ 4 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier ; 5 cahiers ; ensemble 58 feuillets, papier.

**1584-1585**

Comptabilité communale (1584 - 1585)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Supplique de de Masso à la Chambre des Comptes. \_ Demande d'un délai à la Chambre des Comptes, tant à cause d'une maladie du receveur de Masso que parce qu'il a été " ordinairement occupé à la confection de l'inventaire qui se fait des tiltres, pancartes et aultres choses qui sont es

archives de lad. ville, à laquelle confection led. de Masso est très nécessaire, pour estre personnage le mieulx instruit des affaires d'icelle ville ".  
 \_ Prêts divers. \_ Lettres de change tirées sur la ville. \_ Remboursements. \_ " Roolle de ceulx qu'il fault contraindre des restans à payer la cottization ". \_ Pièces concernant les fermes et gabelles. \_ Certificat du consulat constatant que sur la somme de deux mille écus pris à change " il y a heu de perte de la somme de sept escuz sol., trois solz, quatre deniers t., d'aultant que pour l'urgent affaire que l'on avoit de lad. somme, l'on fust contrainct recepvoir de ceux que la prestarent des escuz pistollez d'Espaigne, pour escuz sol. et autres monnoyes que l'on n'a peu passer pour mesme pris que l'on les avoit prinses ".  
 \_ Avances faites pour la démolition de la citadelle. \_ Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. \_ Gages des " commis à la recepte de la resve cartulaire et traicte foraine ".  
 \_ Carnets du garbeau des foires de la Toussaint 1584, des Rois, de Pâques, d'Août 1585. Approvisionnement du grenier à sel.

**Cote : CC 1341**

(Registre.) \_ In-folio, 250 feuillets, papier.

**1585-1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
 Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte quatorziesme de maistre Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, de la recepte et despense par luy faicte, des deniers patrimoniaulx et propre domaine de ladicte ville ".  
 \_ Dépenses (1580-1581 ) : Voyage en cour du secrétaire Benoît Dutroncy (f. 35) ; voyage du même en Auvergne. \_ Surcroît de gages alloué au receveur. \_ Fourniture de torches à bâtons, pour " conduire la nuict lesd. srs eschevins sortans du consulat ".  
 \_ Aumône aux Minimes. \_ Paiement à

Pierre Pasquier, chirurgien, "en considération de ce qu'estant recherché pour le fait de la santé, il s'est contenu en sa maison pour faire service à lad. ville et communauté ".  
 \_ Gratifications aux officiers de la ville. \_ Paiement à " Jehan Valet, me architecte pour le Roy, en ceste ville, et l'ung des mes massons jurez d'icelle, en considération de plusieurs vaccations qu'il a faictes pour la conduite des réparations du pont du Rhosne ".  
 \_ Voyage de Jean de la Voypière, " par devers monsieur le duc de Mayenne, qui estoit pour lors à Vienne en Dauphiné. (1581-1582).  
 \_ Gages de commis. \_ Aumône aux Minimes. \_ Surcroît de gages aux officiers de la ville. \_ Paiement à Antoine Froyssard, Symon d'Ayme, Thomas Vigne, Barthélemy Gottefroide et Julio Cursio, pour avoir joué " des instrumens de musique devant le Roy nostre sire, le jour de la collation que ladicte ville fit à Sa Majesté ".  
 \_ Gages des bateliers du Roi. \_ Commande à Gênes de melons, grenades, oranges, pour envoyer à Paris, en présent à la Reine mère du Roi. \_ Présents divers. \_ Gages des officiers (1582-1583).  
 \_ Collation faite au Roi. \_ Dépenses pour la réception du Roi. \_ Voyages de Benoît Dutroncy(1583-1584), de Pierre Paintendre et de Pierre Gingenne. \_ Surcroît de gages pour les officiers. \_ Gages des officiers (1584-1585). Louage de la maison de la veuve Ferlat, pour établir un corps de garde, \_ Vin offert au cardinal de Joyeuse (f. 100).  
 \_ Cadeaux à des seigneurs de la cour. \_ Voyage de Dominique Dufour à Mâcon (1585-1586).  
 \_ Gages des officiers et des commis. \_ Achat de la maison de Philippe et Mathieu Rosset, près la porte St-George, pour y loger des Suisses. \_ Envoi en Bourgogne du messenger Vincent Gaignères, " pour pourter lettres de mons. de Mandelot et du consulat à M. de Brion, pour estre secouru des bledz qu'il a réservé en ses greniers ".  
 \_ Cadeaux à d'Epernon. \_ " Aultres deniers rayez et rejettez du compte des deniers d'octroy, par devant nos seigneurs de la Chambre des Comptes ", pour les années 1587 et 1588, et des comptes de la démolition de

la citadelle et de la santé. \_ Rentes payées par la ville.

**Cote : CC 1342**

Référence informatique : 00000569

**1585 1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte quatorziesme de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs ". \_ Voyage de Dominique Dufour à Mâcon. \_ Voyage " vers la personne de monsieur de la Vallette, lieutenant général pour le Roy en son armée de Daulphiné, pour avoir ouverture des passages, pour les marchandises passans par led. pays ". \_ Gages des officiers de la ville. \_ Gages des commis aux portes et à " tenir et avoir l'oeil sur les entrans et sortans par lesd. portes ". \_ Gages du capitaine et commis " à ouvrir et fermer chacun jour les portes ". \_ Surcroît de gages pour les officiers de la ville, louages, fournitures diverses. \_ Dépenses pour la santé, \_ " pour le fait des joueurs d'arquebouze ". \_ Réparations aux corps de garde, \_ à la barrière de Vaise, \_ au pont-levis de Vaise, \_ à la porte Saint-Sébastien. \_ Location de la maison du gouverneur. \_ Entretien des corps de garde. \_ Dépenses pour vaccations extraordinaires des arquebusiers.

**Cote : CC 1343**

Référence informatique : 00000570

**1585 1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville : \_ des consuls Hugues Valentin, François Platel, seigneur de Vaulx, Claude Gaspard, Jean Charbonnier,

Louis Prost, \_ de Claude de Rubys, procureur général, \_ Humbert Grolier, capitaine de la ville. \_ Claude de Masso, lieutenant. \_ Claude de Fenoyl, sergent-major, \_ Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Claude Sonthonas, commis du secrétaire, \_ Bertrand Castel, voyer, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ Pierre Blache, commis du receveur, \_ Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville, \_ Arnaud Neyron, procureur substitué, \_ Jean Raze, Mathieu Oulier, Jean Morlat, mandeurs, \_ Pierre Gingeyne, coadjuteur des mandeurs, \_ Pierre Perret, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers, \_ Rolet Ligeret et Claude Boulot, sergents, \_ Guillaume Blanc, Benoît Morel, caporaux, \_ Dominique Dufour, commis au contrôle, \_ Pierre Garnyer, commis au contrôle, \_ du capitaine la Roze, " commis à se prendre garde et avoir l'oeil le long de la rivière du Rhosne ", \_ de Nicolas Tixier, commis à la Grenette, \_ Dufourt, commis à ouvrir et fermer les portes, \_ César Camet, " commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne ", \_ du commis à ouvrir et fermer les portes, Mathieu Oulier, \_ des commis à prendre tous les matins les bulletes, Louis Dufour. et Philibert Genoud, \_ des tambours Claude Yssard et Étienne de Saint-Martin, \_ du trompette Jean Glatard, \_ du crieur Jacques Bigaud, \_ du marguillier de St-Nizier, \_ des réveille-matin Jean Venda et Claude François, \_ du bourreau Mathieu Michel.

**Cote : CC 1344**

Référence informatique : 00000571

**1585 1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Compte de Jean Perrissin, pour peinture d'armoiries, quittance de sa femme Simonde Meschin. \_ Réparations au pont du



Rhône, visite " deux foys le jour des lougis du faulxbourg de la Guillotière, pour veoir et recognoistre ceulx qui estoient logez à cause des troubles de ce royaume ". \_ " Rolle de la despence qui a esté faicte pour la démolition du boulevard royal ". \_ Réparations au collège de la Trinité. \_ Achat d'une petite maison " haulte moyenne et basse size aud. Lyon, près la porte Saint-George, pour y louer partie des Suisses qui font la garde en icelle porte ". \_ Louages pour les corps de garde.

**Cote : CC 1345**

Référence informatique : 00000572

**1585 1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Remboursement à Rolet Ligeret, sergent des arquebusiers, de la somme de trois écus d'or sol. " qu'il a fournye, dez le jour feste Saint Thomas dernier, pour le desjeuner des deux cens arquebousiers de lad. ville ". \_ Paiement à l'avocat Guillaume de Villars, pour avoir prononcé l'oraison doctorale. \_ Détail des frais faits le jour de l'élection. \_ Fournitures diverses, par Mathieu Oulier. \_ Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte " pour les acquictz imprimez de la resve et traicte foraine des foires d'Aoust et de Toussaintz dernière, pour cinq cens placcardz des departemens des penons, quaterniers et dixeniers, pour faire rem chacun en son quartier advenant allarme, pour les mandemens et quittances de l'emprumt de quarante mille escuz et pour l'impression des lettres patentes du Roy pour la démolition de la citadelle de lad. ville, et d'autres lettres patentes autorisans le pouvoir desd. srs eschevins. \_ Paiement au même, " pour l'impression de deux cens reiglemens des cappitaines entretenuz par lad. ville et communauté

". \_ Solde de troupes. \_ Gratification aux muletiers, pour les attirer à la Grenette. \_ Menu de repas servi au Consulat. \_ Achat de bas de soie pour en faire présents à la cour. \_ Cadeau de vin au duc de Nemours. \_ Cadeau de vin " tant aux députez de monseigneur le duc de Savoye, envoyez par Son Altesse, pour explorateurs de la santé de lad. ville et ouverture des passages bouchés es terres de son obéyssance, que à monsieur le président Brulart, pendant le séjour, que par commission du Roy il a fait en cetted. ville ". \_ Cadeau de vin au duc d'Epéron et à sa suite. \_ Autre cadeau " à mons. de la Valette, lieutenant général pour le Roy eu l'armée de Daulphiné et aux gentilzhommes de sa suite, pendant le séjour qu'il a fait en lad. ville ". \_ Cadeau de confitures " à madame de Nemours, passant par cette ville au moys de décembre dernier ". \_ Compte des menus frais payés par de Masso. \_ Avances " pour la nourriture de plusieurs paouvres personnes enfermées en leurs maisons, comme suspectes de contagion ". \_ Achat de matelas et couvertures " pour les Souysses, et du drap pour habiller à neuf ceulx qui font quarantaine en l'hospital des pestifférez ".

**Cote : CC 1346**

(Portefeuille.) \_ 85 pièces, papier.

**1585-1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
Pièces justificatives des comptes par  
Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à Clémence d'Allières, veuve de Jean de Masso, \_ Georges de Bauffremont, \_ Hugues Brocquin, \_ Catherine Bussillet, femme de Jean Baudin, \_ Denise de la Chance, veuve de Nicolas Clément, \_ de Chaponnay, \_ Barnabé de Cussonnet, procureur de Pomponne de Bellièvre, \_ Daveyne, \_

Benoît David, \_ François Frère, \_ de Gadaigne, \_ le Gourd, \_ Antoine Grolier, \_ François de Guerrier, \_ Guychon, \_ Claude Juge, \_ de Langes, \_ Claude de Malézieu, \_ Étienne Mura, \_ Claude de Paulat, \_ Michel de St-Paoul, \_ Jean Pelletier, \_ Jean de la Place, \_ Amé Queiro, procureur de Madeleine Fléard, \_ Hilaire Raymond, \_ Ridadi Violier, \_ Louis de Rochefort, \_ François de Ruzinant, \_ Claude Scarron, \_ de Serracin, \_ Jean Thévenon, Mathieu de Vauzelles, \_ Jeanne de Villars. \_ Comptes de Claude Buyssonnet, \_ Guillaume Gellas, \_ Jacques François de Grimaud, \_ Jacques Jacquet, \_ Benoît de Montconys, \_ Pons Murard, \_ Alexandre Pollalion, \_ François Scarron. \_ " Inventaire des acquictz du paiement des rentes constituées à la ville de Lyon, sur les équivalens de Lyonnais, Forestz et Beaujolais, Vivarez, le Puy et Mende ".

**Cote : CC 1347**

(Portefeuille.) \_ 37 pièces, papier.

#### **1585-1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à l'Hôtel-Dieu, \_ aux custodes de Sainte-Croix, \_ aux chanoines de St-Nizier, \_ aux Jacobins, \_ aux Minimes. \_ Pension de Simon de Messillieu. \_ Pension de Michel Teissonnière. \_ Legs Guillaume François : \_ dot de Judith Michalle. \_ Legs de Lissieu : \_ dot de Marguerite Charnier, \_ Marguerite Guerrier. \_ Contrat de mariage entre François du Sex et Françoise Filloud, \_ dot de Françoise Filloud.

**Cote : CC 1348**

(Portefeuille.) \_ 4 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier ; 5 cahiers ; ensemble 40 feuillets, papier.

#### **1585-1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Vérification de mrs de la court des aydes, du Xe d'octobre 1585, sur les lettres patentes de Sa Majesté d'octroy du subside sur les chairs ". \_ Paiement à Jean Perret " fermier du quartillage et coponage de la grenette de lad. ville, pour son desdommagement et récompence de troys mois escheuz, le dix-neufviesme jour du présent moys, durant lesquelz led. Perret a cessé de lever led. coponaige et cartellaige des bledz qui se sont vendus durant led. temps en lad. grenette, suyvant l'instance et prière que luy en fut faicte, de la part du consulat et du consentement de monseigneur le révérendissime archevesque de cetted. ville et de messieurs les doyen, comtes et chanoynes de l'église Saint-Jehan dud. Lyon, ausquelz lesd. copponaige et cartellaige appertienent" . \_ Dédommagement accordé à Hilaire Rémond, " fermier du copponaige, que les prieur de la Platière et abbesse de Saint-Pierre-les-Nonains ont droict de prendre sur les bledz qui entrent en lad. ville par le pont du Rhosne ". \_ Diminution accordée à Jean Civel, " fermier de la gabelle des cinq pour cent, qui se lève sur les marchandises vendues hors foyre en lad. ville ". \_ Cession de la ferme de la " revenderie " à Jean Masson, dit la Marche, et à Mathieu Colon. \_ Rabais accordé au fermier de la gabelle du vin. \_ Cession de la ferme de la boucherie à Jean Masson. \_ Quittance de de Masso à Guillaume Roville. \_ " Vidimus de commission de nossieurs des Comptes à Paris, pour me faire aller compter et voir juger ung deffault avec l'exploict de l'huyssier ". \_ Quittance de

de Masso à " monsieur de la Sarra et monsieur le conservateur son filz ". \_ Don par Nicolas Perret à la ville, de " la somme de vingt cinq escuz d'or sol. sans espérance d'en estre jamais ramboursé, pour avoir esté tenu quitte de la somme de cinquante escus sol., à laquelle il avoyt esté cottizé pour sa part de la somme de quarante mil escuz accordez à Sa Majesté pour la démolition de la citadelle ". \_ Remboursement au boulanger Philippe Gorret, d'une amende de " quarante escuz d'or sol., que par arrest de la vénérable court de Parlement de Paris, en datte du deuxiesme mars dernier, a esté ordonné estre rendue aux bolengiers de lad. ville ". \_ Paiement à Hugues le Blanc, " commis pour les affayres de l'argenterye du Roy ", d'une lettre de change tirée par le sr de Servières et Benoît Dutroncy, alors à la cour. \_ Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. \_ Gages des commis à la recette de la rêve. \_ Garbeaux des foires de la Toussaint, des Rois, de Pâques et d'Août.

**Cote : CC 1349**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1585-1586**

Comptabilité communale (1585 - 1586)  
Pièces justificatives des comptes par Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à Philibert Genoud, pour ses voyages, à Paris, Moulins, Grenoble et Mâcon. \_ Voyages d'Antoine Rodillas en Auvergne et en Bourgogne. \_ Voyage de Vincent Gagnières à Mirebeau, " pour porter lettres de monseigneur de Mandelot et de nous à monsieur de Brion pour estre secouruz des bledz qu'il a en réserve en ses greniers ". \_ Voyage de Jean Caze " vers la personne de monsieur de la Valette, lieutenant général pour le Roy en son armée du Daulphiné, pour avoir

ouverture des passaiges pour les marchandises passant par led. pays ". \_ Voyages du mandeur Pierre Gingeyne à Oullins, à Tenay, à Joigny. \_ Frais de voyage de Dominique Dufour. \_ Voyage de Jean Morelat à Ternay " pour prier le sr de Bertha, l'ung d'entre nous, de venir en lad. ville, pour pourvoir aux affaires d'icelle, et trois autres voyages à Francheville, pour prier le sr Valentin, aussi nostre coeschevin pour les mesmes effectz ". \_ Gages des procureurs substitués Arnaud Neyron et Hugues Athiaud. \_ Paiement au notaire Nicolas Dorlin " pour l'extract qu'il a fait sur son prothocolle à la requeste du consulat de tous les biens fondz et héritaiges qui furent prins par le Roy nostre sire, à la couste et porte Saint-Sébastien, pour la construction de la citadelle ; à qui ilz appartenoyent, ceulx qui furent recompensez et aussi le nom de ceulx ausquelz fut constitué rente ". \_ Frais de procédures. \_ Honoraires de Claude Juge. \_ Quittance de l'avocat Lorans, \_ de de Masso, conseil de la ville, \_ de Vitton, agent en cour. \_ Remboursement à Pierre Scarron, de 250 écus d'or soleil. \_ Gratification au secrétaire de la poste. \_ " Mémoyre de M. de la Rochette, pour dresser le compte des équivallens ".

**Cote : CC 1350**

(Registre.) \_ In-folio, 30 feuillets, parchemin.

**1580-1587**

Comptabilité communale (1580 - 1587)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte quatriesme particulier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, des recepte et despence par luy faite de la somme de CVIm Ilc L écus ". \_ Paiements aux receveurs généraux. \_ Arrérages de rentes. \_ Voyages. \_ Dépenses pour la réception du Roi. \_ " Autre despence faite par ledict

comptable pour le fait de la contagion. "  
\_ Remboursements divers.

**Cote : CC 1351**

(Registre.) \_ In-folio, 168 feuillets,  
parchemin.

**1585-1587**

Comptabilité communale (1585 - 1587)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de  
M. Guyot de Masso, receveur des deniers  
commungs, dons et octroys de la ville et  
communaulté de Lion, des recepte et  
despence par luy faicte, depuis le moys  
d'avril MVc IIIIxx cinq jusques au dernier  
décembre MVcIIIxx sept de plusieurs  
diverses sommes de deniers, provenant  
de dons et aulmosnes, de deniers  
d'octroy de lad. communaulté, deniers  
empruntez sans intérêt et autres deniers  
prins à change par nécessité pour  
subvenir au fait de la santé qui estoit  
pour la nourriture et entretènement des  
pauvres mallades affligez de la  
contagion, estans es hospitaux dud. Lion,  
durant le temps susdict ".

**Cote : CC 1352**

(Registre.) \_ In-folio, 108 feuillets, papier.

**1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte quinziesme de  
M. Guyot de Masso, receveur des deniers  
communs, dons et octroys de la ville et  
communaulté de Lion, de la recepte et  
despence par luy faicte des deniers  
patrimoniaulx et propre domaine de  
ladicte ville ". \_ Gages des officiers de la  
ville. \_ Gages des consuls Jacques  
Jacquet, François Girard, Claude de  
Fenoil, Guillaume Gella, Antoine de la  
Porte. \_ Rentes dues par la ville. \_ Legs  
Jean de Lissieu. \_ Sommes payées au  
receveur du domaine du Roi. \_ Pensions

assignées sur la boucherie Lanterne. \_  
Frais faits le jour de la Saint-Thomas. \_  
Paiement à l'avocat Pierre Dorlin pour  
avoir prononcé l'oraison doctorale. \_  
Gages du bourreau Mathieu Michel et de  
son successeur. \_ Fourniture de torches. \_  
Cadeaux de vin, à l'envoyé du duc de  
Savoie, au cardinal de Joyeuse, au nonce  
du pape. \_ Réparation faites à " des tours  
qui sont sur la rivière du Rhosne aux fins  
de les rendre habitables pour les gardes  
que l'on y met le jour et sentinelles de  
nuict " \_ Voyages d'Antoine Larchier, " en  
Forestz, Mendes et le Puy en Velley ". \_  
Paiement à Pierre Gingeyne, coadjuteur  
des mandeurs, " pour employer en une  
robbe violette avec l'escusson aux  
armoyries de lad. ville en l'une des  
manches d'icelle ". \_ Fournitures de  
papeterie. \_ Envoi de délégués en  
Dombes " pour faire la description des  
bledz qui se trouvèrent battuz, mis pour  
réserve es greniers audict pays ". \_  
Location de la maison de Mandelot. \_  
Paiement " pour le bastiment qui se fait  
en l'hostel commun de lad. ville ". \_ "  
Aultre despence pour les gaiges des  
commis à faire la recepte de la refve par  
le menu, aussi le contrerolle, et des  
marqueurs et officiers servans durant la  
franchise des quatre foyres et des quinze  
jours après pour la franchise des  
Allemans ". \_ Frais de procédure. \_  
Pensions aux Jacobins, au collège de la  
Trinité.

**Cote : CC 1353**

(Registre.) \_ In-folio, 32 feuillets, papier.

**1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte quinziesme de  
M. Guyot de Masso, receveur des deniers  
commungs, dons et octroys ". \_ Frais de  
voyage de Benoît Dutroncy, Louis de la  
Chassagne, Antoine Rodilas. \_ Gages de ;  
officiers de la ville. \_ Gages des commis  
aux portes, \_ des commis à ouvrir et  
fermer les portes. \_ " Aultre despence

faite pour plusieurs et diverses affaires, concernant le fait public de lad. ville et communauté de Lyon ". \_ Dé pense pour la santé. \_ Gages des commis à la Grenette. \_ Réparations à la porte du pont du Rhône, \_ " à l'une des tours size sur les murailles du pont du Rhosne ", \_ à la porte St-Just, \_ Entretien des corps de garde. \_ Paiement aux arquebusiers.

**Cote : CC 1354**

(Portefeuille.) \_ 74 pièces, papier.

### **1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville, \_ des consuls Jacques Jacquet, de Fenoyl, Guillaume Gellas, François Girard, Antoine de la Porte, Antoine Scarron, \_ de Claude de Rubys, procureur général, \_ d'Humbert Grolier, capitaine de la ville, \_ de Claude de Masso, lieutenant, \_ Claude de Fenoyl, sergent-major, \_ Bertrand Castel, voyer, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Claude Sonthonas, commis du secrétaire, \_ Pierre Blache, commis du receveur. \_ Dominique Dufour, commis au contrôle, Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, Pierre Perret, capitaine enseigne des arquebusiers, \_ Rolet Ligeret, Claude Boulot, sergents, \_ Guillaume Blanc, Benoît Morel, caporaux, \_ Nicolas Tixier, commis à la Grenette. \_ Nomination de Jean Bugnet à la charge de " marqueur et grabelleur du cousté de Forvière ". \_ Gages des mandeurs Jean Raze, Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne, \_ de Jean Morelat, coadjuteur, \_ des commis aux portes et le long des rivières, \_ des commis à prendre les bulettes, \_ des tambours, \_ de Jean Glattard, trompette, \_ Jacques Bigaud, crieur public, \_ Geoffrey Regnaud, crieur public, \_ Jean

Venda et Claude François, réveille-matin, \_ Jacques Tirot, marguillier de St-Nizier, \_ Mathieu Michel, Jean Chastin, bourreaux.

**Cote : CC 1355**

(Portefeuille.) \_ 21 pièces, papier.

### **1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Compte de Jean Perrissin, pour avoir, à la porte Pierre-Scize, doré " d'or fort et fin les armoiries du roy et de la ville, lesquelles il l'on fait pousser sur ladicte porte, et ausi promet de paindre deus grands lions, qui tiendron lesditte armoirie et toutte la face, depuis la sime du couver, jusques en bas à la terre, et fait en pierre grise, et ausi la petite sentinelle qui et le qu de lampe avec le couté regardant sur la Saune et ausi le cousté de la ville qui fine les trois fasse, le tout en rustique grise ". \_ Réparations de deux tours donnant sur le Rhône " aux fins de les rendre habitables pour les gardes que l'on y met le jour et sentinelles de nuit ". \_ Gages de Claude Ysellet, charpentier de la ville. \_ Locations des corps de garde. \_ " Compte des deniers des réparations, pour l'année mil Vc quatre-vingt sept ".

**Cote : CC 1356**

(Portefeuille.) \_ 28 pièces, papier.

### **1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Paiement à l'avocat Pierre Dorlin, pour avoir fait l'oraison doctorale. \_ Déjeuner de 86 arquebusiers qui ont accompagné

le consulat le jour de la St-Thomas. \_  
 Frais divers faits le jour de la Saint-Thomas. \_ Fournitures pour les robes et bonnets des consuls. \_ Dîner du consulat " en l'hostel commun de ville, pour calculer et arrester le compte qui a esté tenu de l'achapt et de la vente des bledz, que au commencement de cette année, et avant les dernières moyssons nous avons fait achepter en la Beauce, pour survenir à la nécessité en laquelle cette ville estoit lors réduite ". \_ Achat de torches à bâton. \_ Robes des mandeurs. \_ Flambeaux de cire blanche pour la Fête-Dieu. \_ Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte " pour cinq cens tariffes imprimez de l'essay fait du pain, pour policer les boulangiers de lad. ville, cinq cens placardz imprimez du restablissement fait par le Roy du commerce par la rivière du Rhosne, contre les deffences au contraire du sr de la Valette, commandant en Dauphiné, acquictz de la resve et traicte foraine des foyres d'Aoust et de Toussaintz de la présente année et pour les bulletins baillez pour les portes à ceulx qui entrent pour louer en lad. Ville ". \_ Fourniture de papeterie. \_ Vin offert au nonce du pape. \_ Don à Pierre d'Auxerre, conseiller du Roi, d'une " chambre de tapisserie de cuir d'Espagne doré, au lieu d'une tapisserie de Bergame ". \_ Don de vin aux gouverneurs d'Auvergne et de Velay et au capitaine de la Barge, \_ au cardinal de Joyeuse, \_ à Jean-Baptiste Ruscato, commissaire du duc de Savoie. \_ Dépenses pour le séjour du Roi. \_ Paiement " au cappitaine la Palme, qui, lorsque mons. le duc d'Espéron passa par cette ville avec les srs de sa suite, pour aller, pour le service du Roy en Provence, fut employé par eulx pour faire les lousis à tous les seigneur de la suite dud. sr ". \_ Paiement aux arquebusiers " qui ont esté en garde au boulevard Saint-Clair ". \_ Paiement à Hans Ratze, capitaine de 250 Suisses, de ses fournitures de bois, mottes et charbon " es corps de garde des boulevardz Saint-Jehan et Saint-Clair ".

**Cote : CC 1357**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 137 pièces, papier ; 3 cahiers petit in-folio, ensemble 16 feuillets, papier.

### **1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
 Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
 Rentes payées de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à Benoîte Beynard femme de Jean Faure, procureur de Claude luge, \_ H. Broquin, \_ Catherine Bussillet, \_ Denise de la Chance, \_ de la Chapelle, \_ de Chaponay, \_ Gaspard du Coing, \_ Barnabé de Cussonnet, procureur de Pomponne de Bellièvre, \_ Clémence Dallières, \_ Jean de la Forest, fils de Madeleine Fléard, \_ les héritiers Hugues de Gabiano, \_ Marguerite Galland, \_ André Garbot, \_ Catherine Gellas, \_ François Gellas, \_ Hugues de Genevois, \_ Pierre Godin, \_ Catherine de la Gonthière, \_ Jean le Gourd, \_ Jacques de Grossepierre, \_ Guillaume la Gryve, \_ François de Guerrier, \_ Jeanne et Françoise Guillard, \_ Guychon, \_ Claude Juge, \_ de Langes, \_ Lucrèce Martin, \_ Benoît de Montconys, \_ Pierre de Montconys, \_ Étienne Mura, \_ Pons Murard, \_ Michel de Saint-Pol, \_ Claude Pariat, \_ de Paulat, \_ Pelletier, \_ Perret, \_ Jean de la Place, \_ Pierre de la Place. \_ Alexandre Pollalion, \_ Jean Pourchon, \_ Jean Pré, \_ Artus Prunier, \_ Claude de Raverie. \_ François Regnauld, \_ Ridadi Violier, \_ de Rochefort, \_ de Serracin, \_ Bonne Trye, \_ de Vaulx, \_ de Vauzelle, \_ Pierre Vincent. \_ " Vérification de l'estat des quittances que baille mons. de Masso, lesquelles il dict estre en debet aux comptes des rentes desd. équivalans ". \_ " Inventaire des acquits du payement des rentes constituées à la ville de Lyon sur les équivalans ".

**Cote : CC 1358**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces, papier.

**1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. \_ Rentes payées à l'Hôtel-Dieu, \_ aux custodes de Ste-Croix, \_ aux chanoines de St-Nizier, \_ au collège de la Trinité, \_ aux Jacobins, \_ à l'hôpital Notre-Dame de Mâcon. \_ Gages des soldats qui " ont esté employez pour ayder à distribuer l'aulmosne générale qui s'est faicte en lad. ville aux paouvres qui estoient assemblez pour la recepvoir à la coste Saint-Sébastien ". \_ Legs d'André Mornieu aux pauvres de l'Aumône générale. \_ Indemnité à Étienne Buyer, " pour ses despens, dommages et intérestz par luy souffertz, pour à la requeste du consulat avoir esté constitué et arrêté quelque temps prisonnier es prisons ordinaires de Lyon, pour une calomnye et faulce accusation contre luy, de, faisant sa charge de commis (à la porte St-Just), avoir empesché et refusé l'entrée à quelques cottaulx qui apportoyent du bled en lad. ville au temps qu'elle en avoyt le plus de besoing. " \_ Secours accordé à Lucrèce Martin, veuve d'Hilaire Raymond, commis à la porte du pont du Rhône. \_ Pension de Michel Teissonnière. \_ Pension de Simon de Messilieu. \_ Legs de Lissieu : dot de Noémie Alioud, \_ de Jane Trompellier, \_ Marie Charratière, \_ Philiberte Muffat, \_ Oriane Brutet, \_ Jane Dru, \_ Anne de Villars, " ayans mis en considération les grandes et excessives pertes que le sieur Guillaume de Villardz, nostre concitoyen, a cy devant faictes en Hespaigne, qui luy ont osté presque tous moyens de marier Anne de Villars, sa fille ".

**Cote : CC 1359**

(Portefeuille.) \_ 63 pièces, papier.

**1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à Antoine Larchier, commis du receveur, " pour plusieurs voyages qu'il a faictz en Forestz, Mendes et le Puy en Vellay, pour le recouvrement de plusieurs parties deues à lad. ville et communaulté. " \_ Paiement à " me Pierre Boy, praticien, qui soubz monsieur de Chastillon, premier président au Parlement de Dombes, et comme son scribe ou secrétaire, au moys d'octobre mil VcIIIxxV, fut au pays de Dombes, à la requeste desd. s. eschevins et soubz la conduite de mons. Gella, à ce commis et député pour faire la description des bleds qui se trouveroyent bastus et mis pour réserve en greniers aud. pays de Dombes, et faire deffences aux propriétaires d'iceulx de les vendre et transporter ailleurs que en cetted. ville. " \_ Envoi de messagers en Berry et en Beauce, pour achat de blé. \_ Voyage de Louis de la Chassagne à Orléans et à Paris. \_ Voyage d'Antoine Rodillas en Dombes, pour achat de blé. \_ Paiement " à troys hommes secrectz qu'ont esté envoyés, tant du cousté de Dauphiné que Vivarais, pour découvrir quelque chose de l'entreprinse conspirée contre cetted. ville par les huguenotz. " \_ Voyage à la cour de " Claude de Stuard, seigneur du Cazau. " \_ Comptes de Pierre Palmier, agent en cour. \_ Quittance de Vitton, agent en cour. \_ Quittance de Lorans, avocat de la ville. \_ Paiement à Hugues Athiaud, procureur substitué \_ Honoraires de Claude Juge, avocat au Parlement. \_ Paiement à Arnaud Neyron, procureur substitué. \_ Gages de Dominique Dufour solliciteur des procès. \_ Paiement à Jean Meaupeou, premier huissier du siège présidial. \_ Ajournements à la Chambre des comptes. \_ Pièces de procédure. \_ Compte des menus frais avancés par Guyot de Masso.

**Cote : CC 1360**

(Portefeuille.) \_ 4 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier 4 cahiers ; ensemble 16 feuillets, papier.

**1586-1587**

Comptabilité communale (1586 - 1587)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_  
Remboursement à Louis Prost d'une somme qu'il a payée " aux sieurs Benoist Bernardin, Estienne et Anthoine Bonvisi et comp., de Lyon, pour les changes et intérestz de la somme de quinze cens escuz d'or sol. que led. sieur Prost, lors eschevin de lad. ville, avoyt emprumptée à change en son nom desd. Bonvisi, pour les affaires de lad. ville et communauté ".  
\_ Sur la requête " verbalement faite de la part de noble Anthoine Scarron, bourgeois de Lyon, jadis consul eschevin et esleu terrier pour l'année dernière mil cinq cens quatre vingtz six, tendant à ce qu'il fut declairé exempt du paiement de la gabelle des marchandises qu'il peut avoir vendues en lad. ville, durant lad. année, hors le temps de foyre " le consulat décide que le receveur " déduyra au fermier de lad. gabelle, sur le paiement du pris de sa ferme, ce à quoy led. sieur Anthoine Scarron est cottisé par le roolle de lad. gabelle." \_ Lettre de change pour la comtesse de Crusilles, tirée sur Antoine Chastagnier et Christophe Fayn, du Bourg-St-Andéol. \_ Liste des bancs vaquants à la boucherie Lanterne. \_ Remboursement à la veuve de Maurice de la Croix des menus frais couverts par son mari, commis à la recette de la rève. \_ Gages des commis à la recette de la rève. \_ Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. \_ Carnets des foires de la Toussaint, des Rois, de Pâques et d'Août. \_ Rabais et remboursements aux fermiers

**Cote : CC 1361**

(Registre.) \_ In-folio, 193 feuillets, papier. 1 cahier in-folio, 20 feuillets, papier.

**1575-1588**

Comptabilité communale (1575 - 1588)  
Livre de comptes tenu par Dominique Dufour

Comptabilité. \_ "Livre des comptes des deniers tenus à change par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon pour les affaires de ladicte ville et communauté de Lyon, depuis les payemens de Pasques mil Vc soixante quinze, tenu par Dominique Dufour à ce commis soubz l'ung desd. s. eschevins. " \_ Y joint le répertoire.

**Cote : CC 1362**

Référence informatique : 00000589

**1586 1588**

Comptabilité communale (1586 - 1588)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de M. Guyot de Masso, cy-devant receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, des receptes et despence par luy faictes à cause des deniers du nouveau subcide de trois deniers levez sur chacune livre de chair creue de bouf, veau et mouton estans en la ville de Lyon, vendu, débité et consommé en icelle. " \_ Recettes. \_ Dépenses : " Deniers paieez et deslivrez comptant par cedict présent receveur et comptable aux particuliers habitans de lad. ville de Lyon cy après nommés qui auroit contribué à l'emprunt de quarente mil escuz sol., accordez au feu Roy dernier décédé que Dieu absolve, en considération de la grâce et faveur que Sa Majesté fist en ladite ville de commander la démolition de la citadelle d'icelle. " \_ Paiement à François Girard, consul, pour les frais de la santé, \_ à Bernardin, recteur du collège de la Trinité, pour réparations faites au collège,



\_ à Guillaume Gella, consul, pour remboursement d'une somme qu'il aurait payée comptant à " Gaspard Merle, secrétaire du sr de Mandelot, pour son remboursement de payer comptant à la prière et requeste desd. eschevins à ung gentilhomme et ung mesager secret qui ont esté emploiez l'un en cour et l'autre ailleurs pour le bien et service de lad. ville", \_ à " Jacques Guilleteau, praticien, demeurant à Paris", de la somme à laquelle auroit esté accordé avecq luy par M. Benoist Detroncy, secrétaire et greffier de lad. ville au nom des eschevins et des recteurs de l'Hostel-Dieu de Lion, pour raison des procès et différends qui estoient entre ledict Guilleteau, demandeur, et lesd. consulz et eschevins", \_ à cinquante arquebusiers "pour faire la garde durant le moys d'aoust (1586), aux deux décentes du pont de Soosne, pour soullaiger les habitans de lad. ville de faire ladicte garde ", \_ à Laurent Simon, pour remboursement " de ce qu'il a fourny par advance de ces deniers à faire desmolir le boulevard de la citadelle, où il fut employé par le sr du Soleil., \_ au sieur du Soleil, capitaine de la ville, " pour ce qu'il auroit fourny à la conduite des troupes de pied et arquebusiers sortis pour accompagner le sieur de Mandelot qui se seroit opposé au passage de l'armée des Huguenotz, venant de France en Vivaretz et pour distribuer aux soldatz de lad. compagnie et arquebusiers à cheval pour les desdommager des pertes qu'ilz firent de leurs chevaux à la rencontre de l'ennemy ". \_ Confitures offertes au sénéchal de Lyon allant à la cour. \_ Présent au " sieur de Villeroy l'aisné ". \_ Emprisonnements, dépenses diverses, gages de commis.

**Cote : CC 1363**

Référence informatique : 00000590

**1586 1588**

Comptabilité communale (1586 - 1588)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Compte des réparations et fortifications. \_ Frais pour la santé. \_ Réparations a la porte St-Georges, à la porte de Vaise. \_ Paiement au charpentier Claude Ysellet pour avoir fait " en bois de sappin le modelle du pont de pierre que le consulat veult et entant faire à la porte de Veize au lieu de celluy de bois qui y est ". \_ Portail et pont-levis de Vaise. \_ Pavage du pont de Saône. \_ Réparations aux portes. \_ Paiement au peintre Jean Perrissin. \_ Frais pour murer " une porte qui est à la courtine par-dessus le chasteau de Pierre-Scize, laquelle porte a unze piedz de haulteur, huict d'espoisseur et quatre piedz et demy de largeur. " \_ Cloche pour la tour du pont du Rhône. \_ Logement des Suisses à la porte St-Sébastien. \_ Paiement au peintre Perrissin " pour la dorure et paincture qu'il a faicte aux pannonceaux et couvert de la porte deo Pierre-Scize. \_ Autre paiement à Jean Perrissin " pour dorer à la porte de Pierre-Scize de lad. ville, les armoiries du Roy et de lad. ville et de paindre deux grands lyons qui tiendront lesdites armoiries et autres peintures. " \_ Réparation du logement des Suisses dans le bastion St-Clair. \_ Paiement à Claude Roger des armoiries " taillées pour la porte de Pierre-Scize ".

**Cote : CC 1364**

Référence informatique : 00000591

**1587 1588**

Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ "Compte seziesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lion. \_ Recettes diverses. \_ Dépenses : \_ gages des officiers de la ville, \_ rentes payées par la ville, \_ legs "de Licieulx ", \_ paiements au receveur du domaine du Roi, \_ pensions assignées sur la boucherie Lanterne. \_ Frais faits le jour de la St-Thomas. \_ Vin offert à " monsieur de Grillon ". \_ Vin blanc et claret offert " tant au père

visiteur des jésuites que à, Mr le comte de Carse. " \_ Présent de vin à " monsieur Audineau, " au colonel Alfonse, gouverneur du Saint Esprit ". \_ Achat de papier et parchemin. \_ Paiement à Luc Alamany, évêque de Mâcon. \_ Achat de " six rancons, six halebardes montées et garnies de houppes et crespelines de floret verd, pour mettre en l'hostel de ville dégarny d'armes depuis les derniers troubles ". \_ Réparations à la loge de la butte des arquebusiers. \_ Réparations aux tours " qui sont sur la rivière du Rosne, pour s'en pouvoir servir tant le jour que la nuit pour la garde de lad. Ville ". Paiement au charpentier Claude Yzellet " pour la closture qu'il a fait de grandz poteaux de chaisne d'une place faisant l'un des boutz de la court de l'hostel commun de lad. ville, de laquelle closture l'on se serd de chambre et bureau pour la recepte des droitz de rêve et traicte foraine ". \_ Paiement à Françoise Delilier, fondeuse pour fonte d'une cloche destinée à la porte de Pierre-Scize. \_ Paiement à un messenger secret " pour un voyage qu'il a fait en Savoye, pour découvrir ce qu'il se pouvoit brasser contre le service du Roy, repos de lad. ville, après la nouvelle de la prinse du marquisat de Salusses ". \_ Cadeau de vin et de fruits au duc de Mayenne et au comte de Charny, gouverneur de Bourgogne " aux fins d'obtenir d'eulx une traicte de bledz du pays de Bourgogne ". \_ Dépense de 10 écus, 25 s. 6 d. t. " pour une banderolle faite par l'ordonnance du consulat pour service du trompette de cested. villes. \_ Défense aux habitants de Vimy, Fontaine et autres lieux suspects de contagion de venir à Lyon. \_ Paiement " à Claude Pocullot, marchand espicier, de la somme de huit escuz, trente-deux solz six deniers t. pour huit gros jambons de Mayance, prins et acheptés de luy pour faire présent, tant à monsieur le sénéchal, que pour accompagner les depputez de lad. ville aux estatz généraulx de ce royaume, convocquez par le Roy en sa ville de Bloys ". \_ Gages des commis à la recette de la rêve. \_ Frais de procédures. \_ Frais de comptabilité.

**Cote : CC 1365**

(Registre.) \_ In-folio, 40 feuillets, papier.

**1587-1588**Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ "Compte seiziesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon". \_ Recettes diverses. \_ Paiement à " Pierre Guillard et François Jacquet, soldatz de la garde de monseigneur de Mandelot, pour les fraiz d'ung voyage fait par commandement dud. sieur à Brignais et Givort, pour faire sortir quelques soldatz qui auroient passé de Daulphiné en son gouvernement et leur faire rebrousser chemin et retourner audict pays de Daulphiné \_ Paiement à Pierre Gingenne, coadjuteur des mandeurs pour divers voyages. \_ Voyage d'Antoine Rodillas à Grenoble " trouver M. de Maugiron, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays de Daulphiné, pour avoir traicte de bledz dud. pays, pour le soulagement des habitans de lad. ville de Lyon". \_ Voyage du capitaine La Roze et de Pierre Gingenne, au mois de décembre 1587, "avec le sieur de Beaulne, pour l'accompagner et le guider, avec quelque troupe de soldatz à cheval, vers monsieur de Mandelot qui, par le commandement du Roy, s'estoit acheminé avec les forces de lad. ville aux frontières de Forestz, pour empescher les troupes du sieur de Chastillon de passer la rivière de Loyre". \_ Gages des officiers de la ville. \_ Gages des commis aux portes, \_ du capitaine commis à ouvrir et fermer les portes. \_ "Autre despence pour plusieurs et diverses affaires, concernant le fait public de lad. ville et communauté de Lyon ". \_ Dépense pour la santé. \_ Dépense " pour le fait des joueurs d'arquebouze ". \_ Gages des " commis à faire tenir le marché ". \_ Frais de réparations. \_ Louages. \_ Entretien des corps de garde. \_ Paiement aux

arquebusiers pour vacations  
extraordinaires. \_ Gages et pensions.

**Cote : CC 1366**

Référence informatique : 00000593

**1587 1588**

Double du registre CC 1364

Comptabilité. \_ Compte seizième de  
Guyot de Masso. (Double du n° cc 1364).

**Cote : CC 1367**

Référence informatique : 00000594

**1587 1588**

Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Gages des  
officiers de la ville : \_ de Claude de Rubys,  
procureur général ; \_ acceptation par le  
consulat de la résignation de de Rubys  
en faveur de son neveu " Charles de  
Poges, aussi docteur es droictz et advocat  
es cours dud. Lyon.. \_ Gages d'Humbert  
Grolier, capitaine de la ville, \_ de Claude  
de Masso, lieutenant \_ Claude de Fenoyl,  
sergent-major, \_ Bertrand Castel, voyer, \_  
Gabriel Dumas, commis du voyer, \_  
Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Louis de la  
Chassigne, clerc du secrétaire, \_ Pierre  
Blache, commis du receveur, \_ Jean Raze,  
Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne,  
mandeurs, \_ Pierre Perret, capitaine  
enseigne de la compagnie des  
arquebusiers. \_ Rolet Ligeret et Claude  
Boulot, sergents, \_ des caporaux  
Guillaume Blanc, Antoine Salla, Benoît  
Morel, Benoît Bergeret et Benoît  
Chardon, \_ de Nicolas Tixier, commis à la  
grenette, \_ Julien Picardeau et François  
Payrard, commis à la grenette, \_ du  
capitaine La Roze, " commis à se prendre  
garde et avoir l'oeil du long de la rivière  
du Rhosne à ce que personne venant de  
lieu infect de contagion n'entre en

ladicte ville " ; \_ de Mathieu Ollier, "  
commis à ouvrir et fermer chacun jour  
les portes qui sont sur la rivière du  
Rhosne ", \_ de César Camet, " commis à  
se prendre garde sur les portz et le long  
des rivières du Rhosne et de la Saosne à  
ce que aulcune marchandise ne sorte de  
lad. ville, sans avoir payé et acquitté le  
droict de resve et traicte foraine ". \_  
Nomination de Simon de Messilieu  
comme garde au boulevard St-Jean pour  
empêcher " que aulcung venantz de  
lieulx suspectz de contagion, comme de  
Trevostz, Vimy, Villefranche, Fontanes et  
aultres villaiges du pays de Dombes  
n'entrent en cestedicte ville ". \_ Gages de  
Louis Dufour et Philibert Genoud,  
commis à prendre les bulettes, \_ de Louis  
Bulichon et Louis Morellet, tambours, \_  
de Jean Glatard, trompette, \_ Jacques  
Bigaud, crieur juré, \_ Jean Venda et  
Claude François réveille matin, \_ Jacques  
Tiro, marguillier de St-Nizier, \_ Jean  
Chastain et Jacques Constant, bourreaux.

**Cote : CC 1368**

(Portefeuille.) \_ 23 pièces, papier.

**1587-1588**

Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Guyot de Masso. \_  
Paiement à Jacques Volet et Antoine  
Arnaud, " pour le recouvaige de la  
grande boucherie de la Lanterne ", y joint  
leur compte. \_ Réparations à la butte des  
arquebusiers. \_ Remboursement au  
consul Guillaume Gella des sommes  
avancées par lui alors qu'il était commis  
aux réparations. \_ Remboursement au  
receveur des avances par lui faites pour  
les réparations. \_ Paiement à Jean Clerc,  
dit Monde, pour réparations à l'Hôtel de  
Ville. \_ Réparation " aux tours qui sont sur  
la rivière du Rhosne, pour s'en pouvoir  
servir, tant le jour que la nuit pour la  
garde de lad. ville ". \_ Paiement au  
notaire Louis de la Chassigne " pour la

réception et expédition de plusieurs priffaitz et autres actes par luy reçeus, concernans les réparations de lad. Ville ", \_ au charpentier Claude Ysellet " pour la closture qu'il a faict de grandz poteaux de chesne d'une place faisant l'ung des boutz de la court de l'hostel commung, de laquelle closture l'on se sert de chambre et bureau pour la recepte des droictz de resve et traicte foraine ", \_ au même, " pour plusieurs vaccations extraordinaires par luy faictes pour le service de lad. ville et communauté aux réparations et fortifications de lad. ville ". \_ Maisons louées par la ville pour corps de garde à la porte St-George, à la porte des Farges, à la porte de Vaise, à la porte de Pierre Scize, au Petit Palais.

**Cote : CC 1369**

(Portefeuille.) \_ 36 pièces, papier.

**1587-1588**

Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Guyot de Masso. \_ Paiement à Jean Chausse, avocat, de " la somme de dix escuz d'or sol. pour avoir le jour feste Saint-Thomas XXIe jour de décembre dernier passé, faict l'oraison en l'église de Saint-Nizier à la publication du scindicat ". \_ État des frais faits le jour de la St-Thomas. \_ Fourniture de robes et de bonnets pour les consuls. \_ Achat de torches pour accompagner les consuls le soir. \_ Robes des mandeurs. \_ Achat " de six rancons et six allebardes montées et garnies de houppes et crespellines de floret vert ". \_ Fournitures de papier et d'encre. \_ Compte du papetier Geoffroy Gallien. \_ Paiement à Jean Pillehotte, imprimeur, pour l'impression du " règlement concernant les gardes et recherches qui se font en ladicte ville, des acquictz qui se sont distribuez pour la resve et traicte foraine de ladicte ville des foyres d'Aoust et de Toussaintz dernières, des départemens des penons

et des bulettes qui se sont données es portes de ladicte ville aux estrangers entrans en icelle ". \_ Achat de cierges " le jour de la procession générale qui fut faicte en lad. ville, en action de grâces à Dieu de la bonne nouvelle qui vint en lad. ville par lettres du Roy, de la deffaicte et routte des reistres qui estoient venuz en France contre Sa Majesté et la religion catholique ". \_ Fournitures et peintures pour la banderole du trompette de la ville. \_ Réparations aux bancs de la salle du consulat. \_ Cadeau de vin au visiteur des Jésuites et au comte de Carse. \_ Achat de vin " pour faire présent au nom de ladicte ville à monsieur de Grillon pendant le temps qu'il a séjourné. \_ Cadeaux de vin à " monsieur Audyneau, au seigneur Alphonse Corse, gouverneur du pont Saint-Esperit, au duc de Mayenne et au comte de Charny ". \_ Achat de jambons de Mayence " pour faire présent tant à monsieur le sénéchal que pour accompagner les députez de lad. ville aux estatz généraulx de ce royaume convocquez par le Roy en sa ville de Bloys ". \_ Fournitures de cierges pour la Fête-Dieu.

**Cote : CC 1370**

Référence informatique : 00000597

**1587 1588**

Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes. de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à François Benoist, sieur de la Chassagne, \_ Hugues Broquin, \_ Catherine Bussillet, \_ Louis Capponi, \_ Nicolas Clément, \_ de Chaponay, \_ Barnabé de Cussonnet, procureur de Pomponne de Bellièvre, \_ Madeleine Fléard, \_ François Gellas, \_ Hugues de Genevois, \_ Catherine de la Gontière, \_ Jean le Gourd, \_ Blanche Grollier, \_ François de Guerrier, \_ Françoise Guillard, \_ Guychon, de Langes, \_ Jean Lofficial ; \_

Étienne Mura, \_ Michel de St-Paoul, \_ de Paulat, \_ Jean Penet, \_ Bertrand Plover, \_ Jean Portalier, \_ Jean Pourchon, \_ Artus Prunier, \_ Claude de Ravery, \_ Jean de Ridadi Violier, \_ Alexandre Renuchiny, \_ Jacques Robert, \_ Louis de Rochefort, \_ de Serracin, \_ Jean Thèvenon, \_ Bonne Trye, \_ de Vauzelle. \_ "Inventaire des acquictz du paiement des rentes constituées à la ville de Lyon sur les équivalens de Lyonnais, Forestz et Beaujoloys, Vivarez, Mende et le Puy".

**Cote : CC 1371**

Référence informatique : 00000598

**1587 1588**

Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées aux chanoines de St-Nizier, \_ aux Jacobins, \_ à l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon, \_ au collège de la Trinité. \_ Aumône aux Minimes. \_ Pension de Michel Teyssonière. \_ Pension de Simon de Messilieu. \_ Dot de Judith Chantemerle, \_ son contrat de mariage avec François Freyssin. \_ Dots de Marie Saulnière, femme Jean Salenc, \_ de Ymberte Saulnier, femme Antoine Bérard, \_ Claude la Brebis et Antoinette du Tour.

**Cote : CC 1372**

Référence informatique : 00000599

**1587 1588**

Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à Pierre Gingeyne " pour ung voiaige qu'il a fait à Mascon, ung autre à Lyergues,

deux à Vienne, ung à St-Didier et deux à Oulyns ". \_ Paiement à " Pierre Guillard et François Jacquet, soldatz de la garde de monseigneur de Mandelot, pour les fraiz d'ung voiaige que par son commandement ilz ont fait à Brignais et Givort, pour en faire sortir quelzques soldatz qui avoient passé de Daulphiné en son gouvernement et leur faire rebrosser chemin et retourner aud. pays de Dauphiné ". \_ Voyage d'Antoine Rodillas à Grenoble, " trouver monsieur de Maugiron, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays de Dauphiné, pour avoir traicte de bledz dud. pays, pour le soulagement des habitans de cette ville, ". \_ Voyage du capitaine la Roze et de Pierre Gingeyne " avec le seigneur de la Baulme pour l'accompagner et le guider avec quelque troupe de soldatz à cheval vers monseigneur de Mandelot, qui, par commandement du Roy, s'estoyt acheminé avec les forces de lad. ville aux frontières de Forestz pour empescher les troupes du sieur de Chastillon de passer la rivière de Loyre ". \_ Paiement à monsieur du Soleil, capitaine de la ville, pour dépenses faites " à la conduite des troupes de pied et arquebousiers à cheval sortis d'icelle ville le Ve jour de décembre dernier pour accompagner monseigneur de Mandelot, qui, par exprès commandement du Roy s'alla lors opposer au passaiage de l'armée Huguenotte, venant de France, pour aller en Vivaraiz et de là en Languedoch ". \_ Remboursement au capitaine la Martinière, commis à la porte St-Sébastien, " des fraiz et despens qu'il a faitz et fourniz pour envoyer en divers lieux, notamment en Savoye et Genève des messagiers secretz, pour découvrir les entreprises qui se faisoient contre et au préjudice du repos de lad. Ville ". \_ Envoi de commis " au lieu appelé la grange du Pape, sur le Rhosne, distant d'une lieue de lad. ville, pour se prendre garde la nuict s'il descendra aulcun batteau par lad. rivière du Rhosne et en bailler advis par feux et arquebousades ". \_ Envoi d'un messenger " en Savoye et à Mascon, pour s'informer de quelque

entreprise que l'on disoit estre faite sur ceste ville". \_ Envoi de deux messagers " l'ung à Genève et l'autre à Grenoble, pour découvrir quelques entreprises que l'on disoit s'y brasser contre ceste ville ". \_ Défenses aux habitants de Vimy, Fontaines et autres lieux suspects de contagion de venir à Lyon. \_ Gratification " au chevalcheur Girodet, tenant la poste pour le Roy à Moulins, en reconnaissance de la bonne nouvelle et grande allégresse que lad. ville a reçu de l'édict de réunion qu'il a apporté de la part du Roy à monseigneur de Mandelot pour y estre publié et observé ". \_ Gages des agents en cour Pierre Paulnier et Vitton. \_ Honoraires de l'avocat Lorans, \_ des procureurs substitués Hugues Athiaud et Arnaud Neyron. \_ Comptes de Dominique Dufour, solliciteur des procès. \_ Honoraires de Claude le Juge, avocat au Parlement. \_ Gratifications aux commis. \_ Pièces de procédure. \_ Comptes des " menuz fraiz ".

**Cote : CC 1373**

Référence informatique : 00000600

**1587 1588**

Comptabilité communale (1587 - 1588)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Guyot de Masso. \_ Réductions accordées aux fermiers, " eu esgard et mis en considération la misère du temps et notamment des troys dernières années esquelles cette ville a esté affligée de peste et de famine et le pays ruyné du passage de la gendarmerie, mesmes pour les deffences de négociier sur la rivière du Rhosne ". \_ Gages des commis à la recette de la rêve. \_ Carnets des foires de Toussaint 1587, de Pâques, Août, des Rois 1588. \_ Quittances de Barthelemy de Viette, receveur du domaine du Roi. \_ Lettres du Roi enjoignant aux huissiers et sergents de contraindre les débiteurs de la ville de payer leur dette entre les mains du receveur. \_ Don gratuit de 2000 écus au

gouverneur Mandelot, pour les " bons et signalez offices qu'il a faitz pendant son gouvernement à lad. ville et communauté, tant pour la deffendre contre ceulx qui s'en vouloyent saisir et emparer que pour la conserver en ses anciens privilegeiges et libertez, mis en controverse pour les habitans du plat pays de Lyonnais, pour les biens roturiers que les habitans de lad. ville ont hors d'icelle, et pour avoir par son saige et prudent conseil procuré la démolition de la citadelle qui servoit d'ung joug perpétuel au préjudice de la liberté de lad. ville". \_ Avances et remboursements.

**Cote : CC 1374**

Référence informatique : 00000601

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte dix-septiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon. " \_ Recettes ordinaires. \_ Dépenses : \_ Gages des officiers de la ville. \_ Rentes dues par la ville. \_ "Aultre despence et deniers paieez, au receveur du domaine du Roy à Lion, pour la pention de unze cens soixante-six escuz deux tiers, y compris l'augmentation de IIIcXXXIII écus t. qu'il a pleu à Sa Majesté faire sur ladicte rêve ". \_ Pensions dues pour la boucherie Lanterne. \_ Frais faits le jour de la St-Thomas. \_ Paiement aux arquebusiers, \_ à l'avocat Charles de Pogge, pour avoir prononcé l'oraison doctorale. \_ Achat de torches, " employées à l'enterrement et obsèques de feu monseigneur de Mandelot ". \_ Paiement à " Jehan Persin, painctre, pour douze grandz escussions aux armoyries de lad. ville, qui ont esté faitz pour servir aux obsecques de feu monseigneur de Mandelot ". \_ Remboursement à "Augustin Buyat, jardinier, inquillin et locataire du jardin de la Ferratière ", de ce " qu'il a fourny et déboursé pour faire recouvrir les couvers dudict lieu de la Ferratière et celle en

laquelle il habite, deppendant d'icelluy tènement, ensemble les hospitaux de St-Laurens, Athanaze et la Blancherie ". \_ Fournitures de papier et parchemin. \_ Paiement à Jacques Constant, " exécuteur de la haulte justice, pour n'avoir pas levé aux marchez dud. Lion, les oufz, vivre et autres choses qu'il avoit accoustumé lever ". \_ Pension de Simon de Messilieu. \_ Gages de Jacques Tyrault, marguillier de St-Nizier, \_ de Jean Venda et Claude François, réveille-matin, \_ de Dominique Dufour, commis au contrôle. \_ Paiement aux héritiers de Symphorien Buatier, receveur du domaine du Roi. \_ Remboursement à Guyot de Masso, pour la fourniture des robes et bonnets consulaires. \_ Robes des mandeurs. \_ Secours à César Camet. \_ Paiement " à Mathieu Martin dict Adam, me painctre, pour les fournitures qu'il a faictes pour le feu de joye ". \_ Gages des commis à la recette de la rêve. \_ Frais de procédure. \_ Apurement des comptes.

**Cote : CC 1375**

Référence informatique : 00000602

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Journal de dépenses et de recettes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Journal servant à me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, tant en recepte que despence desd. dons et octroiz que patrimonial et propre domayne d'icelle ville ". \_ (Registre inachevé, une grande partie en blanc).

**Cote : CC 1376**

Référence informatique : 00000603

**1588 1593**

Comptabilité communale (1588 - 1593)  
Comptes de Pierre Blache

Comptabilité. \_ Comptes de Pierre Blache, commis du receveur.

**Cote : CC 1377**

Référence informatique : 00000604

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Comptes de Guyot de Masso  
Frais de guerre

Comptabilité. \_ Compte de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais de guerre. \_ Avances aux capitaines " Jacques de Crémeaulx, dict monsieur de la Grange, de Chollier, Chappon, Mallezieu, de Sacconay, du Hault Villars, baron de Vaulx. " \_ Paiement " à me Anthoine Bondio, sculteur, pour les armoyries qu'il faict pour la porte de Veze ". \_ Remboursement au voyer Bertrand Castel de ce qu'il a payé " pour la fourniture et munitions de la compagnie du cappitaine Malezieu que l'on a envoyé à Condrieu, pour la garde et tuicion d'icelle ". \_ Achat de " trois douzaines de draptz de fine thoille acheptée pour le service de monseigneur le duc de Nemours ". \_ Paiement " à noble Jacques de la Roze, commissaire depputé par monseigneur de Nemours, pour la conduite de trois cens Suisses, envoyés par son excellance, de duché de Bourgogne en ceste ville pour la garde d'icelle ". \_ Paiement de la compagnie du marquis de St-Sorlin. \_ Paiement aux capitaines des Suisses. \_ Paiement à " ung messagier secret qu'a esté envoyé en Daulphiné et qui a séjourné quelque temps pour descouvrir les actions, desseins et déportementz du collonnel Alphonse ". \_ Paiement à " Anthoine d'Abondio, tailleur d'ymages ". \_ Gages d'un " messagier secret, envoyé en l'armée de monseigneur le duc de Savoye, pour descouvrir les desseings de son altesse sur le sourd bruict qui courroit qu'elle se vouloit saisir de Grenoble ". \_ Paiement à " me Jehan Perressin, painctre, pour oeuvre qu'il a faict de son estat ". \_ Solde de la compagnie de Nicolas Pérard. \_ Paiement à " me Anthoine Abondio, sculteur, pour les armoyries qu'il faict pour les portes de la ville ". \_ Dépenses " pour ung disné, faict

à l'hostel de ville, le XVII juillet dernier, que l'on a traicté les Suisses ". \_ Paiement à " me Anthoine d'Abondy, sculpteur ". \_ Dépense faite à Vaise, par " le sr de Saint-Vidal et sa compagnie ". \_ Avances aux capitaines " la Blache et la Lisse ". \_ Paiement au capitaine Saint Marc " pour la garnison qui est en la tour Sainte Collombe ". \_ Paiement à " Jehan Pillehotte, libraire, pour plusieurs impressions qu'il a fait, concernant le fait de la guerre ". \_ Voyage d'Aimé Morin à Trévoux et à Thoissey. \_ Paiement " au sr Ridady, surnommé le cappitaine Lespine, pour distribuer à sa compagnie que va accompagner le canon, pour abattre les chasteaux de la Bussière et de Saillans ". \_ Gratification à un messenger " pour avoir apporté lettres de la route des troupes du comte de Cruzilles ". \_ Paiement à " Anthoine d'Abondio, sculpteur ", pour les " armoiries qu'il fait aux portes de la ville ". \_ Avance " au cappitaine Saint-Marcq, gouverneur de Vienne, pour luy donner moyen de lever et entretenir une compagnie ". \_ Paiement " à ung messagier secret qu'a esté envoyé en l'armée de Alphonse Corse, à cause du siège de Pipet. "

**Cote : CC 1378**

Référence informatique : 00000605

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville : \_ de Claude de Rubis, procureur général, \_ de Charles de Pogge, " qui a la survivance de la procuracy générale de lad. ville, pour ses peynes et vaccations d'avoir assisté la présente année, es consulatz, tant ordinaires que extraordinaires qui se sont tenus, tant en l'hostel de ville que au lous de monsieur le gouverneur pour le Roy en icelle ", \_ d'Humbert Grollier,

capitaine, \_ Claude de Masso, lieutenant, \_ Claude de Fenoyl, sergent-major, \_ Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Claude Sonthonax, François Flachier, commis du secrétaire, \_ Antoine Larchier, Pierre Blache, commis du receveur, \_ Bertrand Castel, voyer, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ Pierre Perret, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers, \_ Rolet Ligeret, Claude Boulot, sergents, \_ des mandeurs Jean Raze, Pierre Gingeayne, Mathieu Oulier, \_ de Pierre Paintandre, coadjuteur des mandeurs, \_ Julien Picardeau e t François Peyrat, commis à la Grenette, \_ Jean Glatard, trompette, \_ Jacques Bigaud, crieur juré. \_ Gages des commis aux portes, \_ des réveille-matin, \_ du marguillier de St-Nizier, \_ du bourreau Jacques Constant.

**Cote : CC 1379**

Référence informatique : 00000606

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Achat à " Ambroyse Caravagio, marchand milanois, d'ung carquant enrichy de pierreries pour faire ung présent à madamoyselle de Mandelot, fille aînée de monseigneur de Mandelot ". \_ Don au capitaine Ferrand de 100 écus d'or sol., " pour toutes récompenses et prétensions qu'il pourroit avoir, quereller et demander en quelque fasson que ce soyt, pour raison d'une maison size à la citadelle dud. Lyon, qu'il prétendoyt luy avoir esté promise verbalement par le consulat pour sa retraicte et demeure ". \_ Paiement d'un " messagier secret, que après la nouvelle de la prinse du marquisat de Salusses nous avons envoyé en ,Savoie, pour découvrir ce que s'y pouvait brasser contre le service du Roy et repos de cette ville ". \_ Don de confitures au sénéchal de Lyon allant à la cour. \_ Fonte d'une



cloche, pour mettre à la porte Pierre-Scize et sonner la retraite. \_ Achat de torches pour accompagner les consuls le soir. \_ Paiement de six écus 24 s. t., au peintre Jean Perrissin, " pour douze grandz escussons des armoiries de lad. ville, qui ont esté faitz pour servir aux obsèques de feu monseigneur de Mandelot ". \_ Fourniture de papier, encre, parchemin. " \_ Paiement des portefaix et charretiers " desquelz l'on s'est servy pour le remuement et transport des armes qui estoit au lougis de la Teste Noire remises en garde à noble François Platet, seigneur et baron de Vaulx ". \_ Paiement à l'imprimeur Pillehote " pour les placardz d'une ordonnance faite par monseigneur de Mandelot pour faire sortir hors de la ville ceulx de Savoye et aultres menuz artisans qui y sont venuz habiter depuis trois ans ". \_ Achat de torches pour l'enterrement de Mandelot. \_ Fourniture de papier. \_ Paiement à l'avocat Charles de Pogge " pour avoir le jour feste Saint Thomas fait l'oraison en l'église de Saint-Nizier à la publication du scindicat et nouvelle eslection des consulz eschevins de lad. ville ". \_ Solde de troupes ". \_ Frais de la Saint-Thomas ". \_ Fourniture des robes consulaires ". \_ Paiement au peintre Mathieu Martin, dit Adam, de ce qu'il a fourni pour le feu de joie. \_ Envoi d'un messenger en Dauphiné pour découvrir " les actions et déportemens de quelzques troupes qui s'estoient desbandées et qui approchent à la fille de cette ville ".

**Cote : CC 1380**

Référence informatique : 00000607

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement au charpentier de la ville, pour réparations aux fortifications. \_ " Parties factes pour messieurs les consulz eschevins de la ville

de Lyon, par Lancelot Bonardet, painctre, pour vittres qu'il a fournyes en l'hostel de ville ". \_ Paiement à Georges David, me des basses oeuvres, "pour avoir curé et nettoyé le sac des latrines d'une maison appartenant à lad. ville, size près la boucherie de la Lanterne ". \_ Conventions faites avec Michel Maillet, pour réparer les fortifications. \_ Toiture de la porte du pont du Rhône ; des tours et corps de garde de St-Just. \_ Paiement à Édouard Faure, maître maçon, pour " faire ung clochier au boulevard Saint-Clair ". \_ Assignation de rentes à François Cochet, pour la cession de ses maisons démolies pour élargir la place du Change. \_ Locations pour les corps de garde.

**Cote : CC 1381**

Référence informatique : 00000608

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à Georges de Beauffremont, \_ Pomponne et Anne de Bellièvre, \_ Pierre Blache, \_ Benoît, \_ Hugues Brocquin, \_ Catherine Bussillet, \_ de Langes, \_ de Chaponay, \_ Daveyne, \_ Madeleine Fléard, \_ Hugues de Gabiano, \_ François Gellas, \_ Hugues de Genevois, \_ Catherine de la Gontière, \_ François de Guerrier, \_ Françoise Guillard, \_ Guychon, \_ Jean Lofficial, \_ de Montconys, \_ Étienne Mura, \_ Claude de Poulat, \_ Pelletier, \_ François Regnauld, \_ Ridadi-Violier, \_ de Rochefort, \_ Michel de St-Paoul, \_ Bonne-Trye, \_ de Vauzelles. \_ " Estat des quittances rapportées par me Guiot de Masso, receveur des deniers communs et d'octroy de la ville de Lyon et qui estoient par luy deues sur les comptes qu'il a cy-devant renduz à cause du payement des rentes constituées sur l'hostel commung de la ville de Lyon. "

**Cote : CC 1382**

Référence informatique : 00000609

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Rentes dues par  
la ville à l'Hôtel-Dieu. \_ Legs de Pierre  
Lebaron, en faveur de l'aumône générale.  
\_ Rentes payées au collège de Tournon, \_  
aux jésuites de Lyon, \_ aux chanoines de  
St-Nizier, \_ aux Jacobins, \_ à l'hôpital de  
Bourgneuf de Mâcon, \_ aux Minimes. \_  
Pension de Simon de Messilieu. \_  
Aumône à " César Camet, jadis commis  
aux chaisnes d'Esney, en considération  
de sa paouveté et maladie ". \_ Dots de  
Suzanne Giraud et d'Isabelle Hostachon,  
femme Besset.

**Cote : CC 1383**

Référence informatique : 00000610

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Frais de procédures

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Frais de  
procédure. \_ Gages de Pierre Paulmier,  
agent en cour. \_ Honoraires de Claude le  
Juge, avocat de la ville au Parlement. \_  
Comptes et gages de Dominique Dufour,  
solliciteur des procès. \_ Gages de l'agent  
en cour Vitton. \_ Honoraires de l'avocat  
Hugues Athiaud, procureur substitué, \_  
d'Arnaud Neyron, procureur substitué. \_  
Gages de Ballon, procureur de la ville au  
Parlement, \_ de César Beraud, greffier du  
bureau des finances. \_ Honoraires de  
l'avocat de Pogge. \_ Procédures de  
l'affaire Guillaume Henry. \_ Voyage de  
Benoît Dutroncy en Bourgogne.

**Cote : CC 1384**

Référence informatique : 00000611

**1588 1589**

Comptabilité communale (1588 - 1589)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Réductions  
accordées aux fermiers sur le prix de leur  
ferme. \_ Revenus du contrôle. \_ Saisie de  
l'argent et des marchandises déposées à  
la douane. \_ Ordre de payer au receveur  
du domaine du Roi la somme de 708  
écus 40 s. t. à compte " de la rente de  
unze cens soixante-six escuz deux tiers  
qui est deue annuellement au Roy sur les  
deniers de la resve et traicte foraine ". \_  
Pièces relatives à l'affaire des héritiers  
Guillaume Henry. \_ Supplique de Benoît  
Sève au consulat pour obtenir réduction  
de la somme à laquelle il était imposé. \_  
Gages des commis " employés à la  
recherche des facultés d'iceulx qui ont  
esté cottisés à l'emprunt qui a esté  
fait sur quelques habitans de lad. ville,  
aux fins d'avoir payement des cottizés  
qui s'y estoient absentés sans payer. " \_  
Décision du consulat établissant  
l'emprunt " tant sur les Heuguenotz  
obstinez et non réduictz que sur les  
prétendus réduictz et pareillement sur  
les catholicques et politicques. " \_  
Revenus de la boucherie Lanterne. \_  
Quittances de Barthélemy de Viette,  
receveur du domaine du Roi. \_ Gages des  
commis à la recette de la rève. \_ Gages  
des commis au contrôle, \_ Recettes  
diverses, \_ Etats de dépenses. \_ "  
Inventaire des comptes et acquiz mis  
dans ung coffre et envoyez à Paris par  
noble Guyot de Mapsso, receveur des  
deniers communs, dons et octroys de la  
ville et communauté de Lyon ".

**Cote : CC 1385 -1**

Référence informatique : 00000612

**1589 1590**

1/2

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz et autres deniers extraordinaires qui se lèvent soubz le nom et auctorité de la ville de Lyon ". \_ Prêt fait par Janetto de Lecqui, consul, " pour employer aux fraiz et despence des pauvres gens des pennonages qui ont fait la garde jour et nuict continuellement, depuis le jeudy 23 Febvrier 1589 jusques au dernier dud. mois ". \_ Prêt fait par " madame d'Espesses pour estre employé au remboursement de la despence faicte à Tours par monsieur le trésorier Régnier, détenu prisonnier en ladicte ville ". \_ " Autre recepte faicte par ledict comptable du sieur Janetto de Lecqui, l'un des consuls eschevins de lad. ville pour employer tant aux fraiz de la guerre que réparations et autres choses ". \_ " Subcide d'un escu sol., mis sur chacune pièce de vin entrant en lad. ville de Lyon ". \_ Revenus de la douane. \_ Solde de la compagnie de St-Sorlin. \_ Gages des officiers d'artillerie " qui sont employez par ladicte ville en l'armée du sieur de Chevières, à Vienne ". \_ Voyages de Guillaume de Villars l'un " à Paris vers monsieur le due de Mayenne, et l'autre à Grenoble, vers le sieur Alphonse Corse ". \_ Voyages de Philibert Genoud " pour aller trouver messieurs de Saint-Forges, du Pinay et Saint-Marcel, pour leur porter lettres de la part du consulat ". \_ Trois voyages du même, au pays de Daulphiné aux environs de ceste ville, pour découvrir et reconnoistre les troupes de soldatz qui estoient en compagnie s'approchans de ceste dicte ville ". \_ Voyage du même à " Chaslou sur Saulne, vers monsieur de Nemours, pour le supplier d'envoyer trois cens Suisses en ladicte ville pour la garde d'icelle ". \_ Voyage du même " aux portz de Pierre-Benoiste, Hiriguy, Vernaison et Grigny, pour faire remonter les basteaux contremont la rivière en ceste ville, afin

d'empescher le passage de ceux de Daulphiné, tenans le party du Roy ". \_ Voyage du même à Villefranche " pour reconnoistre si le conte de Cruzille avoit prins ladicte ville, comme le bruit courroit ", \_ " à Condrieu, pour amener la compagnie du cappitaine Malezieu pour aller en Boulongne, à Belleville et lieux circonvoisins, pour reconnoistre les troupes de l'ennemy qui estoient aux environs desdictz lieux, afin de leur couper chemin et les mettre en route ", \_ " à Chambéry vers son altesse ou ailleurs où elle sera, pour la supplier de faire haster le secours qu'elle a promis pour faire lever le siège de la ville de Vienne ". \_ Voyage de Pierre Paintendre à Beaujeu pour " porter lettres de monsieur de Nemours à monsieur le trésorier Charreton, afin de luy faire apporter son estat abrégé de la recepte qu'il a faicte de la vente des biens, meubles et ferme des immeubles de ceulx de la religion prétendue réformée du pays de Beaujolloy. ". \_ Paiement au capitaine Vangodet pour voyage " à la Cresche près de Mâcon, pour faire esloigner quelques compagnies qui s'i assembloient ". \_ Paiement " au sieur de Crémeaux pour un voiage par luy fait en Vellayt, vers le seigneur de St-Vidal, pour conférer et traicter avec luy d'affaires de très-grande importance ". \_ Paiement " au sieur Bernard de Montereau, lieutenant d'une compagnie de deux cens hommes de pied soubz la garde de ladicte ville, soubz la charge du sieur Malezieu, pour la nourriture et munitions de guerre fournies à lad. compagnie en ung voiage qu'elle a fait en Forestz, pour la deffence dudict pays ". \_ Voyage de l'avocat " Charles de Poges à Coindrieu et à Vienne, pour faire jurer l'union à ceux dudict Coindrieu et porter lettres au gouverneur et à monsieur l'archevesque dudict Vienne ".

**Cote : CC 1385 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 152 feuillets, papier

**1589-1590**

2/2

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Voyage de Benoît Dutroncy en Bourgogne " pour la conduite des munitions de guerre envoyées à Mascon pour forcer des places, esuelles le comte de Cruzille faisoit sa retraite pour ravager au Masconnoys et pour ramener les régimens des sieurs de la Grange, de Conflans et d'Isenne, pour aller au secours de monsieur de Savoye ". \_ Voyage de Louis Lorens à Grenoble "de la part de monsieur de la Bastie Montgascon, qui l'avoit envoyé exprès avec lettres de créance, portant avis des desseings du sieur colonel Alphonse, qui s'estoit joint avec les hérétiques de Daulphiné contre le party de l'Union, mesme pour assiéger la ville de Grenoble ". \_ Voyage d'Aimé Morin à Trévoux et Thoisse pour " porter lettres à aucuns seigneurs, pour la conservation de ladicte ville ". \_ Voyage de Louis Prost " à Francfort et autres villes d'Allemagne, pour découvrir au vray s'il y aurait levée d'Allemans pour le service du Roy ". \_ Paiement au capitaine penon Allard " pour les fraiz de trois voies qu'il a faitz, à sçavoir l'un en Vivarais, l'autre en Foretz, en l'armée qui fut lors envoyée pour la prise des chasteaux de Montrond et Rochetaillé et le troisieme pour les affaires de ladicte ville que pour la despence extraordinaire qu'il faisoit lors audict Vienne ". \_ Paiement à Antoine Gaultier, " pour porter un paquet de lettres à messieurs du conseil général de l'Union, estably en ladicte ville de Dijon ". \_ Messenger envoyé du Pont-de-Beauvoisin " par le sieur de la Bastie Montgascon, pour donner avis comme le colonel Alphonse se délibéroit d'aller asseiger le chasteau de Faverges, place d'importance pour la garde de Grenoble, appartenant audict sieur de la Bastie, qui pour ce demandoit estre secouru des forces de ladicte ville". \_ Espion envoyé " en l'armée du colonel Alphonse Corse et Dedigiers (sic), tenans le party contraire à l'Union, estans lors en Daulphiné, au chasteau de Pipet et aux environs, afin de

decouvrir ce qui se passoit en ladicte armée et en donner avis à celle qui estoit lors à Vienne pour le service de ladicte Union ". \_ " Fraiz faitz à la garde du chasteau de Pierresize ". \_ " Garde du chasteau de Vernaison et autres lieux circonvoisins ". \_ Garde de la tour de Sainte-Colombe. \_ " Autre despence pour la frégatte et bateau mis sur le Rosne ". \_ " Fraiz faitz par les cappitaines penons de ladicte ville, lorsque ladicte ville fut réduite à l'Union ". Solde de troupes. \_ Troupes envoyées " tant à son altesse en Savoye, Masconnoys et Vienne que ailleurs pour le service de l'Union des catholicques ", etc.

**Cote : CC 1386**

(Registre.) \_ In-folio, 123 feuillets, papier.

**1589-1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de me Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon, tant de la recepte que despence des deniers levez sur aulcungs habitans de ladicte ville, par forme d'emprunpt, autres deniers levez à cause de subcide de ung escu sur chacune pièce de vin entrant en ladicte ville, dohanne, subcide du fert que autres deniers fournis par aulcungs des sieurs consulz eschevins ". \_ Paiement au receveur général des finances pour la solde des Suisses. \_ Remboursements d'emprunts. \_ Voyage à la cour de Jacques Regnier " vers Sa Majesté, pour le supplier du relasché de monseigneur l'archevesque de Lyon. \_ Voyages divers pour affaires de la ville et faits de guerre. \_ Dépenses pour la garde du château de Pierre-Scize. \_ Garde de la tour de Sainte-Colombe. \_ Dépenses " pour la fargatte, bapteau mys sur la rivière du Rosne ". \_ " Fraiz faitz par les cappitaines penons l'orsque ladicte ville fut réduite à la Sainte Union ". \_ " Aultre despence faite, pour la solde et entretènement

des compagnies des sieurs baron de Vaulx et Mallezieu ". \_ " Paiement des cappitaines et compagnies envoyées, tant à son altesse en Savoye, Masconnoys, Vienne que ailleurs, pour le service de la sainte union des catholicques ". \_ Dépense " pour la conduite de l'artillerie envoyée, tant en Fourestz, Vienne, que ailleurs ". \_ Garde de l'Hôtel de ville. \_ Garde " à la montée des desgrez du Change et à celle des Cappucins ". \_ Garde à la Rigaudière. \_ Paiement à " la vefve de Nicolas Féron, paouvre soldatz de la compagnie du sr baron de Vaulx, lequel fust occys le mardy Ville du présent moys de Mars M Vc quatre-vingtz-et-neuf, au rencontre fait au pays de Dombes ". \_ Garde des prisons de l'archevêché. \_ Cadeau d'orange " à madame la duchesse de Florence et à madame de Bronsvig passans par ceste ville ". \_ Cadeau de fruicts au duc de Mayenne. \_ Paiement " à Jehan Blanc, baptellier, pour avoir conduit et mené par eau la compagnie du sr Malezieu à Coyndrieu pour la garde de lad. ville ". \_ Achat de 1000 piques et 900 lances. \_ Arrestation d'espions. \_ Cadeau de confitures a à madame la princesse de Lorraine ". \_ Paiement " à Louys Coutton, surnommé le sergent Vinaigre, pour le faire pincer et médicamenter de deux arquebuzades qu'il a receues au siège de Rochetaillée et deffaicte de la compagnie de monsieur de Saconnay, dont il estoit sergent ". \_ Paiement à l'imprimeur Pillehotte " pour les impressions qu'il a faictes en plusieurs ordonnances quy ont esté faictes pour la garde de lad. ville des déclarations de l'Union ". \_ Paiement " à Claude Cousturier, surnommé la Bourgade, sergent de la compagnie du sr baron de Vaulx, en considération du debvoir où il s'est miz à la prise du chasteau de Cruzilles ". \_ Voyage de " Barthélemy Hébert, ingénieur faisant de pot à feu, grenades et autres artiffices, pour pourter à Vienne une douzaine de grenades, y faire séjour et s'en servir contre l'ennemy quy a assiégé lad. ville ". \_ Paiement de partie de la rançon de l'archevêque de Lyon, détenu prisonnier au château d'Amboise. \_ Autre dépense "

pour la munition de vivres envoyez au siège de Pippet et Vienne ". \_ Entretien des corps de garde. \_ Réparations. \_ Réception du légat.

**Cote : CC 1387**

(Registre.) \_ In-folio, 72 feuillets, papier.,

**1588-1590**

Comptabilité communale (1588 - 1590)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte dix-septiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville de Lion " (V. cc. 1374). \_ " Compte dix-huictiesme de me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs ". \_ Recettes diverses. \_ Dépenses : \_ Gages des officiers, \_ des commis aux portes. \_ Paiement aux Minimes " en considération du service divin qu'ilz ont fait tout le long de l'année en la chapelle St-Roch ". \_ Locations.

**Cote : CC 1388**

(Registre.) \_ In-folio, 76 feuillets, papier.

**1589-1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité : \_ " Compte dix-huictiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs dons et octroiz de la ville de Lyon de la recepte et despence par luy faicte des deniers patrimoulaulx et propre domeyne de lad. ville ".

**Cote : CC 1389**

(Registre.) \_ In-folio, 152 feuillets, papier.

**1589-1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Livre de recettes et de dépenses de Pierre Blache

Comptabilité. \_ Livre de recettes et dépenses tenu par Pierre Blache, commis du receveur de Masso. \_ Gages de Charles Peyron, " me fondeur et pétardier ". \_ Paiement à " Jehan Vaultier pour ses peines, salaires et vacations qu'il a heues à la conduite des pionniers qui ont suyvy l'armée de monseigneur le marquis de Saint-Sorlin, tant à Sainte-Colombe que à Charlieu ". \_ Fourniture de confitures " pour la collation que fut donnée hors ceste ville à monseigneur le cardinal Cayetan ". \_ Achat de poudre et balles " pour envoyer aux soldatz qui sont en garnison à Saint-Pierre de Chandieu ". \_ Paiement à " divers ouvriers, pour boys et autres choses qu'ils ont fourny pour le boulevard d'Esney ". \_ Paiement " aux vieulx Suysse, pour leur sourtie pour conduyre l'artillerie que l'on meyne et fait conduyre en l'armée qui est au-devant le chasteau de Thisy ". \_ Paiement " au lacquais de monsieur de Varennes, pour avoir apporté lettres au consullat de la prinse de Verdun ". \_ Paiement à Jehan Baril, " pour les fraiz d'ung disné qu'a esté fait aux Jésuistes par commandement de messieurs les consulz eschevins de lad. ville, le jour de feste Sainte-Trinité dernier ". \_ Fourniture par Claude Bonnier, hôte du Sauvage, à la Guillotière, de foin et paille, pour les compagnies allant au secours de Saint-Pierre de Chandieu. \_ Paiement à " Symon Berodat et Claude Pré, marchans sur la rivière de Saosne, pour avoir conduit de ceste ville jusques au port de Belleville l'artillerie pour mener au camp qui [est] devant Thisy ". \_ Achat de munitions pour la garnison de Givors. \_ Paiement " au sieur Anthoine d'Habondio ", sculpteur. \_ " Paiement " à me du Mollin pour ses vacations pour avoir esté employé aux vivres eu l'armée de monseigneur le marquis de Saint-Sorlin, pendant le siège de Vienne, Charlieu et Thisy ". \_ Arrestation à Brignais, d'un lacquais venant du camp du roi de Navarre. \_ Paiement " au cappitaine du Meylat, cy-devant commis par le sieur Gellas pour la conduite de l'artillerie qui a esté envoyée ez sièges de Thisy et Riverie, où il a séjourné vingt-cinq jours ".

\_ Paiement " au lacquais de me de Varennes, gouverneur de Mascon, pour son vin d'avoir apporté lettres de monseigneur de Mayenne, par lesquelles il asseuroit que le roy de Navarre avoit layssé le siège devant Paris ".

**Cote : CC 1390**

Référence informatique : 00000618

**1589 1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Contrôle des comptes de Guyot de Masso (inventaire des acquis)

Comptabilité. \_ " Inventaire des acquitsz fourniz par monsieur de Masso, cy-devant receveur des deniers comuns, dons et octroyz de la ville de Lyon à Estienne Desmartineaux, procureur en la Chambre des Comptes ".

**Cote : CC 1391**

Référence informatique : 00000619

**1589 1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Quittances des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers comuns. \_ Quittances des officiers de la ville. \_ Gages de Claude de Rubys, procureur général, \_ de l'avocat de Pogge, substitut du procureur général, \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, \_ de Claude Sonthonas, François Flachier, Pierre Fornel, commis au secrétariat, \_ de Bertrand Castel, voyer de la ville, \_ de Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ de Pierre Blache, commis du receveur, \_ Antoine Larchier, commis du receveur, \_ des mandeurs Pierre Gingeyne, Mathieu Oulier, Pierre Paintendre, d'Aimé Morin et Philibert Genoud, commis à prendre les bulettes, \_ des commis à la Grenette, \_ de Jean Venda et Claude François, réveille-matin, \_ de Jean Glatard,

trompette, \_ de Jacques Bigaud, crieur juré, \_ de Jacques Constant, bourreau.

**Cote : CC 1392**

Référence informatique : 00000620

**1589 1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à l'avocat Pierre Mathieu pour son discours lors de l'élection du consulat. \_ État des frais faits le jour de la St-Thomas. \_ Fournitures de drap et soie pour les robes des consuls. \_ " Etat de la despence du desjeuné fait en l'hostel commung de la ville de Lyon, le dimanche, jour de feste Sainte Trinité, suyvant la coustume ancienne pour s'assembler aud. hostel commung et d'illec se transporter aux Jésuistes ". \_ Fournitures de papier et parchemin. \_ Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte. \_ Fournitures de cierges " tant pour la procession de la feste du corps de Dieu que pour celle du jour Saint Roch ". \_ Compte du peintre Mathieu Martin de ses fournitures pour le feu d'artifice. \_ Paiement " à monsieur le trésorier Scarron, cy devant consul eschevin de lad. ville, de la somme de neuf escuz sol. quatorze solz t., pour son rambournement de pareille somme qu'estant eschevin il a fournie et païée pour le rabillaige d'ung carcant qui fut achepté par lad. ville, pour faire présent à la fille de feu monsieur de Mandelot, lorsqu'elle contracta mariage avec le seigneur d'Alincourt ".

**Cote : CC 1393**

Référence informatique : 00000621

**1589 1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Etat de réparations faites à l'Hôtel de ville. \_ Paiement au maître maçon Benoît Bernard, pour réparations à la porte Pierre-Scise. \_ Réparations à la porte de Vaise. \_ Quittances d'Etienne Lagnon " pierreur " chargé de " rompre la roche, pour le pont-levis de la porte de Pierre Size ", \_ Réparations au boulevard St-Jean. \_ Paiement au charpentier Claude Yzellet. \_ Locations pour corps de garde.

**Cote : CC 1394**

Référence informatique : 00000622

**1589 1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à Georges de Beauffremont, baron de Senecey, \_ Hugues Broquin, \_ Catherine Bussillet, \_ Pomponne et Anne de Bellièvre. \_ Laurens de Bourg, \_ Gaspard du Coing, \_ de Chaponay, \_ Jean Chareysieu, \_ Denise de la Chansse, veuve de Nicolas Clément, \_ Jean Lofficial, \_ Jacques d'Aveyne, \_ Madeleine Fléard, \_ Hugues de Gabiano, \_ Garnyer, \_ Jeanne Gella, \_ de Genevois, \_ François de Guerrier, \_ Françoise Guillard, \_ de Langes, \_ Jean et Pierre de la Place, \_ Etienne Mura, \_ Claude de Paulat, \_ Pelletier, \_ François Regnaud, \_ Ridadi-Violier, \_ Michel de St Paoul, \_ Louis de Rochefort, \_ de Serracin, \_ Jean Thévenon.

**Cote : CC 1395**

Référence informatique : 00000623

**1589 1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Pensions dues aux chanoines de St-Nizier, \_ aux Jésuites du collège de la Trinité. \_ Allocation aux Jésuites pour " établir lecture de la théologie et empêcher par ce moyen qu'elle ne soit tirée en la ville de Dolle qui la recherche ". \_ Pension des Jacobins, \_ des Minimes, \_ de l'hôpital N. D. de Bourgneuf de Mâcon, \_ des Jésuites de Tournon, \_ de Simon de Messillieu. \_ Dots de Jeanne Foquette, \_ Lucrèce Messy.

**Cote : CC 1396**

Référence informatique : 00000624

**1589 1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Copie des lettres du cardinal Charles de Bourbon, roi de la Ligue, affectant les tailles du Velay aux frais de la guerre. \_ Remboursement du capitaine de la ville de Mâcon, caution du consulat de Lyon envers le baron de Senecey. \_ Recette pour la solde des Suisses. \_ Réception par " Hiérosme de Coux, garde ordinaire et provincial de l'artillerie en munitions, au magasin de Lyon". Nomination de François de Ruzinand pour aller en députation auprès du duc de Savoie. \_ Mandat pour un soldat blessé devant Thisy. \_ Paiements à divers messagers. \_ Certificat de pavage devant l'hôtel de ville délivré par le voyer. \_ Envoi de messagers, \_ fournitures de munitions. \_ Réparations diverses. \_ Ordonnance du lieutenant général de Velay pour la saisie des biens et revenus des Henrys. \_ Quittances d'officiers. \_ " Estat de la despence et fraiz faictz par sieur François de Ruzinant, depputté par monseigneur le marquis de St-Sorlin et eschevins de la ville de Lyon, pour aller vers l'altesse du

duc de Savoie et ambassadeur d'Espagne, pour avoir des forces, tant de cavallerie que infanterye, artilleries, balles et pouldres.... ".

**Cote : CC 1397**

(Portefeuille.) \_ 67 pièces, papier.

**1589-1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances des sommes avancées par Janetto Delecchi au receveur de la ville.

**Cote : CC 1398**

(Portefeuille.) \_ 16 pièces, papier

**1589-1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Honoraires de l'avocat Hugues Athiaud, conseil de la ville. \_ Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès. \_ Compte des frais avancés par Dominique Dufour, pour les procès de la ville. \_ Gages d'Arnaud Neyron, procureur substitué. \_ Honoraires de Claude le Juge, avocat de la ville au Parlement. \_ Honoraires de l'avocat Lorans. \_ Paiement de 218 écus d'or sol. à Jeanne Bossu, tutrice de François Boeuf.

**Cote : CC 1399**

(Portefeuille.) \_ 32 pièces, papier.

**1589-1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)



Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Exploits du crieur public contre le trippier Paul Blain, \_ les bouchers, Antoine Vignard, \_ Guy Martin, \_ et Pierre Bagoyard. \_ Locations de bancs de la boucherie Lanterne aux bouchers : Jehan André, \_ Pierre Bagoyard, \_ Claudine Bravaret, veuve de Jean Yvon, \_ Claude Buyer, \_ Jacques Challon, \_ Jean Colon, \_ Jean Cordellier, \_ Louis Coteret, \_ André Crusy, \_ Jacques Cusset, \_ Etienne Ducrest, \_ Jean Durand, \_ Nesme Gazet, \_ Etienne Gonin, \_ Pierre Lobverier, \_ Jacques Montet, \_ Guy Martin, \_ Guillaume Matron, veuve d'Ennemond Durret, \_ Claude Odieu, Gilles Odieu, \_ Benoit Ogier, \_ Jehan Pradot, \_ Benoit Roland, \_ Antoine Vignaud ; \_ aux trippiers : Pierre Bloys, \_ Antoine Conan, \_ Jean Conan, \_ Louis Fournel. \_ Liste des bancs non loués à la boucherie Lanterne.

**Cote : CC 1400**

(Portefeuille.) \_ 7 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

**1589-1590**

Comptabilité communale (1589 - 1590)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Réduction accordée à Antoine Gros, fermier de l'imposition et gabelle de cinq pour cent. \_ Paiement fait par le fermier de Vivarais au collège de Tournon. \_ Rabais accordé à Jean Civel, " fermier de la revenderie des marchandises vendues hors foire ". \_ Rabais accordé à Jean Dru, " fermier des gabelles du VIIIe, Xe et XXe du vin, qui se vend en gros et destail en lad. ville, et des boucheries et ventes des bestes vifves ". \_ Reçus de Pierre Blache pour l'entrée du vin à la porte Pierre-Scize. \_ Reçus du

même pour les équivalents de Beaujolais et du Puy. \_ Reçus des commis au contrôle des droits de cinq et quatre pour cent du subside du fer, des droits de deux et demi pour cent, au commis à la recette, Pierre Fautet. \_ Etat de recette et dépense du droit de 21/2 pour cent. \_ Recette et dépense des droits de 4 et 5 pour cent. \_ Quittances de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi à Lyon. \_ Ordre de n'exiger de Michel Molla, " que quarante solz t. pour l'entrée d'ung rappé qu'il ha fait entrer dans un petit poinsson, lequel ne se compte que pour les deux tiers d'ung poinsson de vin, attendu que la pluspart est grappe ". \_ Constitution de rente sur la ville à Benoit Dutroncy et à ses héritiers pour la cession d'une maison, rue des "Escloysons " et d'une autre rue Lanterne. \_ Ordre de paiement pour Louis Prost. \_ Ordre de paiement pour Claude Pocolot, cessionnaire de Claude Scarron et André Ollier. \_ Emprisonnement du banquier Bonvisi par ordre du consulat, pour se faire livrer une somme d'argent, reconnaissance de dette. \_ Réclamation de Davity, au sujet du louage de sa maison. \_ Ordre à François de Ruzinand de rendre au prêteur la somme avancée pour offrir aux officiers du duc de Savoie, officiers qui l'avaient refusée. \_ Gages des commis à la recette de la rève et traite foraine. \_ Procédures donnant ordre au consulat de délivrer à Jean Buy les rentes appartenant au baron du Cruzilles. \_ " Compte des charges de mil escus que sr Claude Pocolot, l'ung des consulz eschevins de la ville de Lyon, a prins à change à la prière des autres srs eschevins. \_ Ordre de paiement aux héritiers François Coulaud. \_ Fournitures d'Antoine Rodillas pour les foires. \_ Etat des dettes du consulat à " messieurs de Grenoble et de Pressins". \_ Carnets des foires de Toussaint 1589, des Rois, Pâques et Août 1590. \_ Certificats de Pierre Garnier, commis à tenir " le conterrolle de la revve et forayne ".

**Cote : CC 1401 -1**

Référence informatique : 00000629

1590

1/2

Comptabilité communale (1590)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier de mr Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon et autres deniers qui se lèvent soubz le nom et auctorité d'icelle ville, des recepte et despence faicte à cause des deniers extraordinaires levez en ladicte ville et receuz par me Pierre Blache, commis dudict de Masso, pendant son absence d'icelle, pour n'avoir voulu adhérer au party de la Ligue ". Recettes provenant de l'impôt, des emprunts et droits d'octroi. \_ Dépense : Paiement à " André Corneille, commis à l'exercice de la recepte générale des finances à Lyon, pour et au lieu de me Jehan Sève, receveur général d'icelle ". \_ Paiement à " mr Jehan Payon, commis du trésorier de l'artillerye ", \_ à Claude Bonnot, " général en l'armée de Bourgongne, conduite par le baron de Senecey, chevalier de l'ordre du Roy et lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement dudict pays de Bourgongne, pour l'absence du duc de Mayenne " ; \_ aux " commis des commissaires généraulx des munitions de vivres et autres fraiz pour l'entretenement de l'armée de Vienne et Ste-Colombe ". \_ Gages des officiers de la douane. \_ Remboursements de prêts faits à la ville. \_ Voyage de Jean Charbonnier, " à une assemblée faicte de la noblesse du Lyonnois au chasteau de Bothéon ". \_ Gages des commis aux portes. \_ Allocation " au sieur de Lynardz, ingénieux, pour le reste et entier paiement tant de la despence qu'il a faicte à Vienne au siège d'icelle, que ses vaccations ". \_ Paiement à Philibert Forestier, cappitaine de charroy de l'artillerye de Bourgongne ". (f° 135ve). \_ Gages d'un " personnage secret qui auroit donné adverdissement de jour à autre ce qui se passoit en Daulphiné ". \_ Garde de Sainte-Colombe et du château de La Bâtie. \_ Frégate sur le Rhône. \_ Dépenses pour le siège de Vienne. \_

Solde des gens de guerre. \_ " Achaptz de bled, avoyne, foing, et autres munitions et ustencilles pour les vivres de l'armée de Vienne et Sainte-Colombe ". \_ " Despence de gentilzhommes de l'armée de Bourgongne estans en la ville de Lyon, pour le service d'icelle ". \_ Dépenses pour le siège de Pipet. \_ Entretien à la prison archiépiscopale de Raymond du Cap, messenger de Montpellier. \_ Paiement à un gentilhomme " pour le recognoistre des fraiz qu'il a faictz pendant son séjour en ladicte ville de Lyon, avec cinq chevaux de poste, pour asseurer ladite ville de la prinse et rébellion de celle de Charlieu et du prieuré dudict lieu, servant de chasteau ou forteresse et du devoir auquel il s'est mis d'y conduire sa compaignye de chevaux légers, pour l'investir ". \_ Paiement à François de Ruzinand et Jehan Martin, pour leur droit de dénonciateurs, à raison de dix pour cent de la somme de deux mil quatre cens quatorze escuz vingt solz, qui à leur dénonciation et poursuite auroit esté receue des moiens et facultez du sr Baliony, qui avoit réunis lad. somme de lllm llllc XIII écus XXs en la banque des srs Capponi et compagnons de ladicte ville, d'où elle auroit esté retirée ". \_ Achat de balles " pour la compagnie du sr de Rochebonne lorsqu'elle partit des environs de lad. ville pour aller à Rohanne par commandement du marquis de St-Sorlin ". \_ Envoi d'artillerie " au port d'Anthon pour battre le fort qui est sur la rivière du Rosne pour lors occupé par l'ennemy ". \_ Fournitures pour l'équipement de la compagnie de chevau-légers. \_ Fournitures " pour meubler le logis du duc de Nemours ". \_ Louage d un bateau " pour mener la compagnie du cappitaine Flaminio qui s en alloit acompagner l'artillerye envoyé en l'armée que le marquis de St-Sorlin conduisoit à Ste-Colombe ". \_ Don d'un cheval " au sr de la Barre, gentilhomme de Bourgongne, en recognoissance de la prinse qu'il a faicte du colonel Alphonse Corse ".

Cote : **CC 1401 -2**

Référence informatique : 00000630

**1590**

2/2

Comptabilité communale (1590)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Envoi d'une garnison à Belleville. \_  
Paiement au procureur Pierre Pomey " pour le recognoistre en partie du repos que ladicte ville et tous les habitans d'icelle ont receu de luy, qui a descouvert la conspiration qui avoit esté brassée et tramée pour la surprinse de ladicte ville ".  
\_ Achat de confitures " pour la collation qui fut donnée hors la ville à l'illustrissime cardinal Cajetan, légat de Sa Sainteté en France lorsqu'il entra en ladicte ville, qui fut le neufiesme novembre M Vc IIIxx neuf ". \_ Munitions pour le château de Chandieu (f. 200). \_ Voyage de Nicolas de Chaponnay et du lieutenant Tourvéon " pour assister au nom de ladicte ville à la conférence qui fut faite au mois de Juin dernier aud. an, au lieu de St-Geney-Laval, avec les députez des srs de Vantadour, de Bothéon et Maugiron ". \_ Munitions pour le château de Montagny. \_ Travaux faits à Vienne pour la prise du château de Pipet. \_ Achat de munitions pour le siège de Riverie. \_ Paiement de trois écus " à quelques habitans de Brignais pour la saysie et prinse qu'ilz firent d'un espion de l'ennemy et avoir procuré sa fustigation. \_ Envoi d'artillerie pour les sièges de Thisy et Riverie. \_ Achat d'une chaîne d'or à Claude Bigotet, joaillier " pour faire présent à la dame de Rochebonne, pour l'honneur qu'elle auroit fait ausdictz eschevins, comme représentans tout le corps de ladicte ville, d'estre ses compère en ses dernières couches, ayans à sa requeste porté solennellement une fille dont elle estoit accouchée à laquelle ilz auroient donné le nom de Blandine au saint sacrement de baptesme ". \_ Gages des ouvriers employés à la démolition du château de Riverie. \_ Aumône aux religieuses de Sainte-Claire de Bourg en Bresse. \_ Dépenses pour le siège de Morestel. \_ Paiement à Jean et Gabriel Glatard " pour

servir de trompettes aux gens de cheval qui sortirent de ladicte ville de Lyon pour faire escorte en icelle à monsieur l'archevesque de Lyon, depuis la ville d'Orgellet au conté de Bourgogne où il s'estoit arrêté à son retour de France à cause des entreprises que l'ennemy avoit faictes sur luy". \_ Indemnité " au sr advocat Poinct, de Vienne, envoyé avec l'advocat de Villardz en la ville de Grenoble pour traicter une confédération et union entre la court de Parlement séant audict Grenoble et la noblesse catholique de ladicte province avec ladicte ville de Lyon ; et pendant le séjour qu'ilz ont fait pour ladicte négociation les faulxbourgs de Saint-Laurent où ils estoient furent surprins de nuict par l'ennemy es mains duquel ilz fussent tombez, si à la faveur de l'obscurité de la nuict ilz ne se fussent sauvez par les halliers et rochers, ayant laissé en leur logis leurs hardes et chevaux ". \_ Présent au marquis de St-Sorlin " de la garniture d'une chambre de tapisserie ". \_ Paiement au marquis de St-Sorlin, " pour partie du voiage qu'il alloit faire en Auvergne pour faire lever le siège devant la ville de Vichy assiégée par le grand prieur de France, tenant le party contraire de l'Union ". \_ Réparations aux fortifications de la ville. \_ " Autre despence et deniers payez aux vieulx Suisses estans en garnison en ladicte ville outre ce qui leur est payé d'ordinaire ". \_ " Autre despence faite par ledict présent commis et comptable pour la garde des srs de St-André, Genoilly et de Serres, prisonniers de guerre ". \_ " Autre despence et deniers paiez aux officiers servans à la doanne ".

**Cote : CC 1402**

(Registre.) \_ In-folio, 76 feuillets, papier.

**1590-1591**

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte dix-neufviesme de me Guyot de Masso, receveur des

deniers communs, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon ". \_ Dépenses : Gages de Claude de Rubys, procureur général, \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ de de Masso, receveur, \_ Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintandre, mandeurs, \_ de François Faure, procureur substitué, \_ Dominique Dufour, sollicitateur des procès. \_ Rentes payées par la ville. \_ Paiement au receveur du domaine du Roi. \_ Rentes dues sur la boucherie Lanterne. \_ Paiement à " Anthoine Fily, docteur ez droictz, pour avoir le jour et feste St-Thomas, appostre, fait l'oraison en l'esglise St-Nizier ". \_ Robes des mandeurs. \_ Fourniture de cierges. \_ Robes et bonnets des consuls. \_ Gages " des commis à faire la recepte par le menu de la rêve cartulaire et imposition forayne, aussy à tenir le contrerolle ". \_ Frais de procédures.

**Cote : CC 1403**

(Portefeuille.) \_ 47 pièces, papier.

**1590-1591**

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des Comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages de Claude de Rubis, procureur général de la ville, \_ Charles de Pogge, " qui a la survivance de la procuration générale " =, \_ Bertrand Castel, voyer, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ Pierre Blache, commis du receveur, \_ Pierre Fournel, clerc de la recette, \_ Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ Claude Sonthonas, George Troncy, François Fléchier, commis au secrétariat. \_ Paiement au " sieur de Rochefort, sergent-majour de lad. ville pour la despence de bouche par luy faicte pendant le temps qu'il a esté au chasteau de Pierre-Scize ". \_ Gages des mandeurs Pierre Gingeyne, Mathieu Oulier et Pierre Paintandre, \_ des commis

aux portes, \_ des commis à prendre les bulletes, \_ des commis à la grenette, \_ du crieur, \_ du trompette, \_ des réveille-matin, \_ du bourreau Jacques Constant.

**Cote : CC 1404**

(Portefeuille.) \_ 76 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio ; ensemble 20 feuillets, papier.

**1590-1591**

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ "Estat des fraiz faitz le XXIe décembre mil VcIIIxx dix, jour et feste de Saint-Thomas appostre, pour l'élection dez six nouveaux sieurs consulz eschevins de la ville de Lyon ". \_ "Estat du disné fait par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, assistez de plusieurs bourgeois d'icelle, le jour et feste Saint-Thomas appostre ". \_ Paiement à " monsieur me Anthoine Fily, docteur és droictz, advocat ès cours de Lyon, pour avoir fait l'oraison en l'église Saint-Nizier à la publication du scindicat ". \_ Robes des mandeurs Pierre Gingeyne et Mathieu Oulier. \_ Compte de fourniture. de robes et bonnets pour le consulat. \_ Fournitures de cierges et de torches. \_ Compte du voyer pour le feu de joie de la St-Jean. \_ Compte de Jean Pasquet, pour fournitures de papier et parchemin. \_ Achat de " balles de fonte " pour envoyer à Givors. \_ Locations de meubles et linge " pour le service du seigneur de Saint-André, prisonnier de guerre au chasteau de Pierrescize ". \_ Don d'un calice d'argent à l'église de Notre-Dame de l'Isle. \_ Paiement à Olivier Clerc pour l'entretien des " six fontaines qui pissent es hospitalux Saint-Laurens, la Blancherie, maison d'Athanase et jardin de la Fleur de Lix, ensemble celle de Sainte-Catherine venant du jardin de la Déserte et passant par la fontaine appelée des Gardes ". \_ " Parties, fraiz

faictz et fournis par m. Guyot de Masso, recepveur des deniers comungz, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon pour les menuz fraiz et affaires commungz de ladite ville ".

**Cote : CC 1405**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces, papier.

### 1590-1591

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Comptoir placé " dans la maison de ville pour tenir le contrerolle du poix des marchandises ". \_ Pose de chassis à l'hôtel-de-ville. \_ Repas des maîtres-maçons et charpentiers et du voyer, chargés de toiser les murs de l'hôtel de ville. \_ Réparations à la boucherie Lanterne. \_ Réparations aux boulevards de St-Jean et d'Ainay. \_ Gages de Claude Ysellet, charpentier juré de la ville. \_ Réparations de chassis à l'hôtel-de-ville. \_ Réparations au corps de garde Sainte-Helène, \_ aux portes de Vaise et Pierre-Scize. \_ Louages de maisons pour les corps de garde.

**Cote : CC 1406**

(Portefeuille.) \_ 32 pièces, papier.

### 1590-1591

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Levée d'une compagnie Suisse dans le canton de Fribourg, \_ d'une autre dans le canton de Lucerne. \_ Frais " pour rompre les glaces qui traversent et tiennent la rivière de Saône deppuis le port neufz, près la porte St-George, jusques dernier St-Jehan

". \_ Secours de route accordé à " Symond du Chaisne, pauvre gentilhomme du Mayne ".

**Cote : CC 1407**

(Portefeuille.) \_ 60 pièces, papier.

### 1590-1591

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées par la ville à : Jacques d'Aveyne, \_ de Barjat, \_ Broquin, \_ Denise de la Chance, \_ Nicolas de Chaponay, \_ Clémence d'Allières, \_ Jacques Doriol, \_ Benoît Dutroncy, \_ Magdeleine Fléard, \_ Hugues de Gabiano, \_ Jeanne Gellas, \_ François Guérin, \_ François de Guerrier, \_ Jeanne Guillard, \_ Guychon, \_ Jean et Pierre de La Place, \_ de Montconys, \_ Etienne Mura, \_ Claude de Paulat, \_ Balthasard Pécoul, procureur de Barthélemy Uchard, \_ Pelletier, \_ Jean Ridady Violier, \_ de Rochefort, \_ Michel de Saint-Pol, \_ Bonne Trye, \_ de Vaulx, \_ de Vauzelles. \_ " Mémoyre pour les pensions qui ont estez remises à monsr le trésorier d'Aveyne ". \_ Pension de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet.

**Cote : CC 1408**

(Portefeuille.) \_ 22 pièces, papier.

### 1590-1591

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Rentes payées à l'Hôtel-Dieu, \_ au collège de la Trinité, \_ aux Jacobins, \_ aux Minimes, \_ aux

chanoines de St-Nizier, \_ Pension de Simon de Messillieu.

**Cote : CC 1409**

(Portefeuille.) \_ 26 pièces, papier.

**1590-1591**

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances de Dominique Dufour, solliciteur des procès. \_ " Compte des fraiz faictz et fourniz par moy, Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville de Lyon, pour le procès de la conspiration faite sur ladicte ville, depuis le XXVle febvrier mil Vc IIIIxx XI jusques au VIe may audict an ". \_ Paiement à " Me Claude Barsusaulbe, notaire royal, pour l'expédition de cinq contractz ". \_ Gages de " Me Pierre de la Bruyère, notaire royal à Lyon, commissaire député pour le renouvellement du terrier de la directe et censive noble ". \_ Surcroît de gages accordé à François Faure, procureur substitué. \_ Paiement au notaire Jean Gravier " pour la cherche d'expédition qu'il a faite de seize contractz receuz au prouffict de ladicte ville ". \_ Procès du marchand de grains Jean Prest, contre le comte de Cruzilles qui lui avait enlevé un bateau de blé.

**Cote : CC 1410**

(Portefeuille.) \_ 24 pièces, papier.

**1590-1591**

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiements à Janetto Delecquy des sommes par lui

avancées à la ville, \_ quittances de Pierre Blache, \_ billets à vue.

**Cote : CC 1411**

(Portefeuille.) \_ 4 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

**1590-1591**

Comptabilité communale (1590 - 1591)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Concession à Jean Neyret de la ferme de l'octroi du barrage du pont du Rhône, et à Jean Dru de celle de la " gabelle de la boucherye et bestes vifves ". \_ Quittances du receveur pour Jean Dru, fermier " des huitiesme, dixiesme et vingtiesme du vin, ensemble de la petite entrée du vin ". \_ " Bail du VIIIe, Xe et XXe du vin, passé à Mathieu Brethe pour III années ". \_ Concession à Anthoine Gros de la ferme de la revenderie. \_ Quittances des droits d'équivalent payés par les fermiers au receveur général de Languedoc. \_ Locations de boutiques aux bouchers Daniel Audieu et Joseph Trévoulx. \_ Droits de lods et de mi-lods dûs à la ville. \_ Ordre du duc de Nemours de contraindre Pierre Mutin à payer sa quote-part de l'impôt pour les fortifications. \_ Transport à Richard de Serracin d'une somme de mille écus dus à Henri de St-André d'Apchon. \_ Acte consulaire qui accorde un dégrèvement d'impôt à Gilbert du Plaix, joaillier. \_ Remboursement à Arthus Henry, trésorier-général de France, d'une somme par lui prêtée à la ville. \_ Remboursement à Antoine Charrier des sommes par lui prêtées. \_ Remboursement aux héritiers François Coulaud. \_ Autorisation aux héritiers de Guillaume Faure, cessionnaires de la créance du consulat de poursuivre Claude Quibly, fermier du subside de la chair. \_ Remboursement à l'échevin Louis Prost. \_ Intérêts payés à Jean Yvernageau,

dit de Toulouse, et Louis Teste. \_ Gages des commis aux foires et au contrôle. \_ Quittances des recettes de la douane. \_ Carnet des foires de la Toussaint 1590, des Rois, de Pâques, d'Août 1691. \_ Quittances de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi. \_ " Compte pour damoiselle Catherine Buyer, vefve feu noble Jehan Charbonnier, contre sieur Richard de Serrassin ". \_ " Mémoyre pour les pensions qui ont estez remises à monsieur le trésorier Daveyne. "

**Cote : CC 1412 -1**

(Registre.) \_ In-folio, 376 feuillets, papier.

**1591**

1/2

Comptabilité communale (1591)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ "Compte troiziesme particulier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroyz de la ville et communauté de Lyon ". \_ Paiements à Grégoire Boyronnet, receveur général des finances. \_ Gages des officiers de la douane. \_ Intérêts payés aux héritiers Coulaud. \_ Paiement au duc de Nemours. \_ Remboursements à Pierre de Montconys, Etienne Faure, Pierre Scarron, François Benoist, sieur de la Chassagne, Jean Pelletier, Claude Veize, Richard de Serracin, Amable Thierry. \_ Remboursements à Janneto de Lecqui. \_ Autres remboursements à François Platel, Claude Poullot, Louis Prost, Jean de Grassy, Antoine Charrier, Arthus Henry. \_ Voyage d'Aimé Morin à Belleville " pour porter argent au cappitaine Baron et le faire passer la rivière pour se joindre avec ses troupes devers monsieur le marquis de Saint-Sorlin ". \_ Paiement à " Claude de Crémeaux, sieur de Charney, pour les fraiz d'ung voiage qu'il a esté priez de faire en Auvergne pour assister le sieur marquis de Saint-Sorlin aux estatz qui se devoient tenir, et pour ce faire deputé par ladicte ville ". \_ Envoi d'un courrier au duc de Mayenne " qui pour lors estoit à Soissons, ville de

Picardie, pour luy donner advis en quel estat estoient lors les affaires de ladicte province ". \_ " Voyage de Claude de Chaponay à Saint-Rambert en Savoie, vers monsieur le marquis de Saint-Sorlin, qui pour lors s'en revenoit du voyage de Chambéry avec ses forces, pour le secours de Grenoble, pour faire entrer ses forces au pais de Dombes et ce saisir des villes et forteresse dudict pais, affin de prévenir les desseings de l'ennemy qui s'en vouloit emparer " (f. 77). \_ Envoi de deux messagers au duc de Nemours alors en Bourgogne, " l'un pour luy donner advis du passage que vouloient faire les ennemys lors sur le Rosne et du siège par eulx mis devant Gyvort, et l'autre pour lui porter nouvelles de la prinse dudict Givort". \_ Entretien d'un espion à l'armée royale. \_ Envoi d'un messenger " à la suite de monsieur le mareschal de Montmorency pour découvrir ses actions et déportemens ". \_ Entretien d'un espion auprès de Lesdiguières. \_ Paiement " à ung certain personnage, lequel, par commandement de monsieur le duc de Nemours, fust envoyé vers monsieur de Joieuse en Gascogne, avec lettres de créance, pour luy faire entendre les motifs de la continuacion de la trefve avec la ville de Vienne et pais de Daulphiné ". \_ Gages des commis aux portes et des gardes des bateaux du Rhône et de la Saône. \_ Gages des " canonniers et pestardiers ". \_ " Paiement tant des chevaulx légiers, pour le service de ladicte ville que aultres compagnies ". \_ Solde des Suisses. \_ Gages du sieur de Rochefort, sergent major de la ville. \_ Gages de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet. \_ Achat de boulets. \_ Achat de munitions " pour la garde du chasteau de Favergues en Daulphiné ". \_ Journées des manoeuvres employés à briser la glace sur le Rhône et la Saône. \_ Achat de velours pour le duc de Nemours. \_ Divers pour " messieurs de la justice de ladicte ville pendant qu'ilz faisoient le procès criminel à Prades et autres accusez de la trahison qui estoit sur ladicte ville ".

**Cote : CC 1412 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 376 feuillets, papier.

**1591**

2/2

Comptabilité communale (1591)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Païement de fournitures faites au mois de juin 1590 au " sieur marquis de Fortunat et son lieutenant avec douze gendarmes de sa compagnie, allans au secours de la place de Chandieu, lors assiégée par l'ennemy ". \_ Paiement pour l'entretien des gens " du seigneur d'Albigny que par ordonnance de monsieur le marquis de Saint-Sorlin ont esté logés aux faulxbourgs de la Guillotière, pour les empescher de tenir les champs au Lyonnnoys, comme elles auroient fait quelques temps au pays de Dombes, à la grande foudre et ruine dudict pays ". \_ Dîners, l'un " à la Croix-Blanche, près la porte Saint-Just, où quelques depputez du consulat avec des ingénieurs et mes massons se seroient assemblés pour pourveoir aux fortifications de ladicte ville, du costé de ladicte porte, et ung aultre au chasteau de Pierresize pour les magistratz et officiers de la justice qui vindrent audict chasteau pour ouyr les prisonniers qui y estoient accusez de la conspiration faite sur ladicte ville ". \_ Présent fait au duc de Nemours " d ung lict de damas, garny de passement d'or ". \_ Paiement " au sieur de Nérestang, cappitaine de la garnison de Givort, pour reconnoistre et récompenser les soldatz et aultres qui l'ont assisté à l'heureuse exécution de l'entreprinse qu'il a faite d'aller prendre sur le pont de Vienne la frégatte que l'ennemy y avoit, la mettre en pièces et brusler après s'estre saisy des pièces qui estoient dedans ". \_ Ameublement du duc de Nemours. \_ Présent d'une chaîne d'or "au sieur de Neufchalles ". \_ Démolition " des vieilles murailles hors la porte Saint-Just qui faisoient obstacle à la porte de ladicte ville de Lyon " (f. 200). \_ Réparations aux fortifications le long du Rhône. \_ Démolition d'une vieille tour "

qui estoit sur la rivière de Saosne près de la maison de la Roche ". \_ Réparations à la fontaine " allant au chasteau de Pierre Scize n'y ayant plus d'eaue il y avoit fort longtemps ". \_ Travaux de Jean Perrissin à la porte de Vaise. \_ Aumône aux religieux de l'Observance, \_ à douze pauvres religieux de l'ordre Saint-Bernard " venans d'Itallie et retournans en leur couvent à Paris ", \_ à des Feuillants, \_ aux religieuses Sainte-Claire de " Desize ", \_ à Claude Chavant, " pour luy aider à se faire penser en la maladie dont il estoit debtenu, s'estant rompu et brisé les deulx cuisses en trois ou quatre parties en mestant bas certaines murailles aux faulxbourgs Saint-Just " ; \_ " à Jehan de Lanney, pauvre patissier à Lyon, en considération qu'il auroit toujours porté les armes pour le service de ladicte ville, et mesme s'estant acheminé avec les troupes au camp de Molitel en Daulphiné où il auroit esté estropié d'ung coup d'arquebuzade ". \_ Gages des commis à la douane. \_ Location de meubles " pour le service du sr de Saint-André prisonnier de guerre au chasteau de Pierre-Scize ".

**Cote : CC 1413**

(Registre.) \_ In-folio, 130 feuillets, papier.

**1591**

Comptabilité communale (1591)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte troisieme particulier de Pierre Blache, commis de noble Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon, tant de la recepte que despense des deniers levez sur aulcuns habitans de ladicte ville, par forme d'emprumt, aultres deniers levez à cause du subcide d'ung escu sur chascune pièce de vin entrant en ladicte ville, dohanne, subcide du fer ", etc. \_ " Remboursement fait à aulcungs des sieurs bourgeois de ladicte ville qui ont esté cy-devant consulz eschevins d'icelle en déduction des sommes qu'ilz ont



prestées à ladite ville ". \_ Voyage de " Claude de Crémeaulx, sieur de Charney, en Auvergne, pour assister de la part de monseigneur le marquis de Saint Sorlin et de ladite ville aux estatz qui s'y doibvent tenir ". \_ Voyages divers. \_ Gages des commis aux portes. Paiements aux messagers secrets (v. cc. 1412). \_ Garde des bateaux. \_ Gages des canoniers. \_ Solde des cheveu-légers. \_ Solde des Suisses. \_ Dépenses diverses. \_ Fournitures pour les corps de garde. \_ Réparations aux fortifications. \_ Aumônes. \_ Gages des commis de la douane.

**Cote : CC 1414**

(Registre.) \_ In-folio, 90 feuillets, papier.

**1591-1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte vingtiesme de M Guyot de Masso, receveur des deniers communs ". \_ Gages de Claude de Rubys, procureur général, \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ du receveur, \_ des mandeurs, \_ de François Faure, procureur substitue, \_ de Dominique Dufour, solliciteur des procès. \_ Rentes payées par la ville. \_ Paiement au receveur du domaine du Roi. \_ Pensions dues sur les boucheries. \_ Frais pour l'élection des consuls. Paiement à l'avocat Pierre du Boys, pour avoir prononcé l'oraison doctorale. \_ Gages des réveille-matin, \_ du bourreau. \_ Paiement au peintre Mathieu Martin pour ses fournitures pour le feu de joie. \_ Réparations à l'Hôtel de Ville, \_ aux hôpitaux, \_ à la boucherie Lanterne. \_ Fourniture de cierges. \_ Gages de Dominique Dufour, commis au contrôle. \_ Gages de " Pierre Labruyère, notaire royal et commissaire deputed, pour le renouvellement du terrier de la directe et censive noble de ladite ville ". \_ Achat de robes et de bonnets de velours noir pour les consuls ". \_ Gages des commis à la recette de la rève. \_ Acquisitions de maisons. \_ Dépenses de comptabilité.

**Cote : CC 1415**

Référence informatique : 00000645

**1591 1592**

Doubles des registres CC 1402 et 1414

Comptabilité. \_ " Compte dix-neufviesme de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs " (double de cc. 1402). \_ " Compte vingtiesme de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon " (double de cc. 1414).

**Cote : CC 1416**

Référence informatique : 00000646

**1591 1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages de Claude de Rubys, procureur général, \_ de Charles de Pogge " qui a la survivance de la procuration générale de ladite ville ", \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire \_ George Troncy, Claude Sonthonas, François Flachier, clerks du secrétaire, \_ de Bertrand Castel, voyer, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ Pierre Blache, commis du receveur, \_ Pierre Fournel, clerk du receveur, \_ des mandeurs, Pierre Gingeyne, Mathieu Oulier, Pierre Paintendre, \_ de Dominique Dufour, solliciteur des procès, commis au contrôle, \_ du commis à la grenette, \_ des commis aux portes : Barthélemy Jacquet, \_ la Martinière, \_ Pierre Gingeyne, \_ - Mathieu Oulier, \_ Gabriel Dumas, \_ Pierre Roy, \_ Jean Thévenon, \_ François Drivon, \_ la Roze, \_ Pierre Guillot, \_ de Philibert Genoud, commis à prendre les bulettes, \_ du trompette Jean Glatard, \_ de Jacques Bigaud, crieur juré, \_ de

Jean Venda et Claude François, réveille-matin, \_ de Jacques Constant, bourreau.

**Cote : CC 1417**

Référence informatique : 00000647

**1591 1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. Mandement de l'avocat Pierre du Boys, " pour avoir fait l'oraison en l'église St-Nizier, à la publication du scindicat ". \_ " Etat des fraiz faitz pour l'élection des six nouveaux sieurs consulz eschevins de la ville de Lyon ". \_ " Fournitures des escarlattes violettes acheptées à Venise, drapt de soye, fasson et autres choses necessaires pour les robbes et bonnetz consulaires ". \_ Achat de robes pour les mandeurs. \_ Comptes de l'imprimeur Jean Pillehotte. \_ Comptes des papetiers Jean Pasquet et Simon Gault. \_ Fourniture de torches. \_ Dépenses " pour les fraiz d'ung voeu rendu à nostre Dame de l'Isle pour la grâce que Dieu a faite d'avoir purgé cette ville de la contagion de peste ". \_ Fournitures faites par le peintre Mathieu Martin, pour le feu de joie de la Saint-Jean. \_ Paiements à des messagers. \_ Fournitures diverses. \_ Menues réparations. \_ Mise en vente des terrains de la citadelle.

**Cote : CC 1418**

Référence informatique : 00000648

**1591 1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Réparations à l'Hôtel de Ville. \_ Fournitures de pierres de taille pour l'Hôtel de Ville. \_ " Etat de

ce que a esté payé par Me Guyot de Masso, pour le bastiment de l'hostel de Ville ". \_ Réparations au corps de garde d'Ainay. \_ Réparations à la boucherie Lanterne. \_ Paiement à Guillaume Marqueron et Jehan Clerc, maçons et recouvreurs de maisons, pour avoir recouvert les hospitaux de Saint-Laurens, le tènement de la Blancherie, l'hospital de Gadaigne, la maison de la Ferratière, et autres couvers qui en dépendent ". \_ Paiement au maçon Guillaume Pardon de ses travaux faits " au chemin d'entre le grand hospital et maison de Thanaze et la Ferratière, auquel il a fait dix murailles dans terre et remailhé les murs de la Ferratière sur ledit chemin, ensemble racoustré les degrez, desquelles murailles traversières il y en y a fait dix, parties desquelles sont d'environ quatre piedz et autres de deux piedz d'espesseur ". \_ Paiement à Jean Morin, " commis par le consulat pour arpenter la ruelle qui est dernier le tènement du seigneur de Montmartin, vendue aux particulliers propriétaires des maisons et jardins qui aboutissent à icelle ". \_ Réparations à six fontaines " des hospitaux de Saint-Laurens, la Blancherie, Athanase et jardin de la fleur de Lix ". \_ Gages de Claude Ysellet, charpentier de la ville. \_ Locations de maisons pour les corps de garde. \_ Achat par la ville d'une maison de M. George Chanu. \_ Acquisition par la ville, de Jane du Peret, d'immeubles situés près la porte St-Georges. \_ Quittance de Jane du Peret, dame de Champagneu.

**Cote : CC 1419**

(Portefeuille.) \_ 64 pièces, papier.

**1591-1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances des

rentiers de la ville : Clémence d'Allières, \_  
d'Aveyne, \_ de Barjac, \_ Broquin, \_  
Catherine Bussillet, \_ Magdeleine de  
Champier, \_ Gaspard du Coing, \_ François  
Gellas, \_ Hugues de Genevois, \_ Catherine  
de la Contière, \_ François de Guerrier, \_  
Jeanne Guillard, \_ de Langes, \_ Isaac  
Michaille, \_ Pierre Michallon, \_ de  
Montconys, \_ Etienne Mura, \_ Jean  
l'Official, \_ Claude de Paulat, \_ Jean et  
Pierre de la Place, \_ Bertrand de Polverel,  
\_ Jean Pré, \_ de Raverie, \_ François  
Regnault, \_ Ridadi Violier, \_ de Rochefort,  
\_ de Serracin, \_ Thévenon, \_ de Vaulx.

**Cote : CC 1420**

(Portefeuille.) \_ 28 pièces, papier.

**1591-1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Rentes payées par la ville de Lyon

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Rentes payées  
par la ville à l'Hôtel-Dieu, \_ au collège de  
la Trinité, \_ aux Jacobins, \_ aux Minimés,  
\_ aux chanoines de St-Nizier, \_ à l'hôpital  
Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon. \_  
Pension de Simon de Mesillieu. \_ Dot de  
Julienne de la Motte. \_ Dot de Françoise  
Grata.

**Cote : CC 1421**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, parchemin ; 56  
pièces, papier.

**1591-1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Honoraires de  
l'avocat Claude le Juge. \_ Gages de  
Dominique Dufour, solliciteur des procès.

\_ Compte des frais faits par Dominique  
Dufour. \_ Gages de François Faure,  
procureur substitué. \_ Quittance de  
l'avocat Lorans. \_ Compte des sommes  
dues au secrétaire Dutroncy. \_  
Concession de ferme à Antoine Gros. \_  
Procédures au sujet de la perception de  
l'impôt. \_ Ordre du duc de Nemours aux  
habitants du Puy en Velay, de laisser  
percevoir les droits d'équivalent par les  
consuls de Lyon. \_ " Eslois des criés des  
équivalens fais au diozèze du Pui en  
Velay, pour messieurs les eschevins et  
Henris de Lion. " \_ " Fraiz faitz par Pierre  
Fournel, clerc suyvant les finances à Lyon,  
en ung voyage par luy fait au Puy en  
Velay pour faire contraindre les fermiers  
de l'équivalent dud. Puy, par  
commandement de messieurs de Masso,  
receveur des deniers commungs dons et  
octrois de lad. ville de Lyon, et Henry,  
assisté de Me Nicolas de Villeneuve de  
Saint-Didier en Velay. " \_ " Sommaton  
et protestation contre le sieur de la  
Forge, scindic de Forestz, pour 100 écus  
restans à payer pour les réparations et  
fortiffications de la ville de Lyon. " \_  
Commission de l'huissier Meaupeou pour  
exercer les contraintes au paiement de  
l'impôt.

**Cote : CC 1422**

(Portefeuille.) \_ 40 pièces, papier.

**1591-1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Guyot de Masso, receveur  
des deniers communs. \_ Louage de  
boutiques aux bouchers ou trippiers :  
Claude Audieu, \_ Guillaume Bochard, \_  
Pierre Bonet, \_ Vincent Bouchard, \_  
Claudine Bravardt, \_ Claude Buyer, \_  
Louis Catellet, \_ Jacques Chaslon, \_ Jean  
Chrestien, \_ Jean Colomb, \_ Antoine  
Conan, \_ Jean Conan, \_ Jean Cordellier, \_  
André Crosy, \_ Jacques Cusset, \_ François  
Duboys, \_ Etienne Ducret, \_ Jean Durand,

\_ Louis Fornet, \_ Nesme Gaze, \_ Etienne Gennay, \_ Antoine Gey, \_ Etienne Gonin, \_ Pierre Lobvriier, \_ GuillemetteMatron, \_ Daniel Odieu, \_ Gilles Odieu, \_ Benoît Ogier, \_ Philippe Parton, \_ Benoîte Peisselon, \_ Jean Pelletier, \_ Jean Pradot, \_ Antoine Rey, \_ Benoît Roland, \_ Jacques Seigne, \_ Pierre Vandel. \_ Liste des bancs vacants de la boucherie Lanterne.

**Cote : CC 1423**

(Portefeuille.) \_ 82 pièces, papier.

**1591-1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à Pierre de la Bruyère " commis et député pour le renouvellement de la rente noble que lad. ville a dedans sa closture " \_ Droits de lods et mi-lods dûs à la ville par Amy Baloffin, \_ Benoît Barrel, \_ Catherine Broullat, \_ César Camet, " bourdeur ", \_ Sarra Chaboud, \_ Pierre Cléret, \_ Amy Courbel, \_ Pierre Dalphin, \_ Jean Pasquier, \_ Antoine Perret, \_ Benoît Perret, \_ Benoît Ponsard, \_ Marie Roberjot, \_ Pierre Vaultier, \_ Claudine Verdure, \_ Guigonne Viornet. \_ Transaction entre le consulat et Jean Daniel au sujet d'une amende. \_ Billets de recettes du commis à la porte St-Sébastien. \_ Contrôle des recettes de Pierre Fautet, commis à la douane. \_ Extrait du compte de Guyot de Masso. \_ " Rescriptions faictes par M. Blache à M. Delecqui ".

**Cote : CC 1424**

(Portefeuille.) \_ 42 pièces, papier.

**1591-1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)

Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances de Pierre Garnyer, " commis à tenir le controlle des deniers qui se lèvent de la resve et traicte foraine ". \_ Mandement pour Antoine Rodillas, " commis à faire la recepte des deniers qui se lèvent de la resve et traicte foraine ". \_ Comptes des fournitures faites par Antoine Rodillas. \_ Gages des commis à la rêve : François Sonda, \_ Mathieu Oulier, \_ François Lapryme, \_ Benoît Mure. \_ Carnets des foires.

**Cote : CC 1425**

(Portefeuille.) \_ 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1591-1592**

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Transport de la créance des frères Mathieu et Léonard de Vauzelles au sieur de Vaulx. \_ Acte d'indemnité pour Jules Doucet. \_ Reconnaissance de dette " à monsieur le marquis de Final ". \_ " Copie de la procuration par M. le comte marquis de Finalle au sieur Rustici. \_ Quittance de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi à Lyon. \_ Ordre de paiement pour les héritiers François Coulaud. \_ Paiement à Janetto Delecqui, " pour les changes de la somme de douze mil huit cens soixante quinze escuz trente-six solz qu'il a prestez à lad. ville. " \_ Remboursement au consul Michel de Pure. \_ Ordre de paiement pour le " seigneur de Chazeul ". \_ Reconnaissance de dettes pour les sieurs Teste et Louis Prost. \_ Requête présentée par Guyot de Masso aux sieurs de Vic et de Gastines commissaires chargés de la

vérification des comptes des deniers patrimoniaux. \_ " Etat des quittances envoyées à Paris par Me Guyot de Masso, cy-devant receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, deues sur les comptes par luy rendus à cause du payement des rentes constituées sur l'hostel commun de Lyon " .

**Cote : CC 1426**

Référence informatique : 00000656

## 1592

Comptabilité communale (1592)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte quatriesme particulier de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon, des recepte et despence par luy faictes, tant à cause des deniers levez sur aucuns habitans de lad. ville par forme d'emprunt, aultres deniers levez à cause du subside d'un escu sur chacune pièce de vin entrant en lad. ville, dohanne, subside du fer, que autres deniers fournys par aucuns des consulz eschevins d'icelle ". \_ Paiements au duc de Nemours. \_ Gages des officiers de la douane. \_ Remboursement des sommes prêtées à la ville. \_ Voyage de Dutroncy à Vienne, " pour la continuation de la tresve avec le pays de Daulphiné pour tout le mois de janvier. " \_ Messenger envoyé de Mâcon " pour apporter nouvelle du rencontre d'Aumalle où le roy de Navarre fut blessé, et de la prinse par l'armée catholique de la ville et chasteau de Neufchastel ". \_ Voyage de Philibert Genoud " à Quirieu, vers le sieur de St-Julien, aux fins de retirer de luy le péage d'Anthon, pour le soulagement des marchans qui négocient sur la rivière ". \_ Paiement à un laquais du duc de Nemours, " pour son vin, d'avoir apporté lettres et avis à ladicte ville, de la part dudict sieur de Nemours, de la prinse par luy faicte de la ville d'Ambert en Auvergne ". \_ Gages des commis extraordinaires aux portes. \_ Gages des

canoniers et pétardiers (f. 101). \_ Dépenses pour la rupture des glaces. \_ Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte. \_ Paiement au fondeur Jean Campin, " pour la plus valleur d'une cloche qu'il a fournye en eschange d'une rompue pour mettre en la tour de la porte de Pierre Scize, pour servir et donner avis à la garnison, qui est en garde à ladicte porte, des estrangers qui approchent en lad. porte pour y entrer, et aussi pour sonner la retraicte ". \_ Compte du voyage en Auvergne de François Dubois, chargé d'emmener deux canons, deux coulevrines, de la poudre et des boulets pour le duc de Nemours. \_ Fourniture de vin du 9 juillet 1592, " au seigneur dom Olivari, chef de l'armée espagnolle, lorsqu'elle passa audict lieu de la Guillotière pour le service de monsieur le duc de Nemours au pays de Daulphiné ". \_ Envoi de vin au camp des Echelles. \_ Paiement aux voituriers et bateliers " qui ont conduit l'infanterie espagnolle et néapolitaine jusques à Vienne ". \_ Passage à la Guillotière des troupes du sieur de Montréal. \_ Paiement " au fourrier et sergents des Suisses de la porte St-Just, pour avoir accompagné le consulat avec quelques soldatz suisses, allant au devant de monsieur le cardinal de Sens, lorsqu'il entra en ladicte ville, qui fut au mois d'aoust ". \_ Solde des troupes du duc de Nemours au Pont-de-Beauvoisin. \_ Compte de Ponson Bernard : fournitures de cordes d'arquebuse, plomb, boulets, hallebardes, voyages et nourriture de troupes. \_ Achat de piques de Pompeo Porro, marchand milanais. \_ Saisie des bateaux sur la Saône, depuis Lyon jusqu'à Vimy. \_ Paiement à un batelier " pour descendre par eaue monsieur le marquis de St-Sorlin avec ses gentilshommes et garde et trois compagnies suisses ". \_ Solde des Suisses. \_ Dépenses pour les réparations et fortifications. \_ Réparations de fontaines. \_ Aumône " aux père gardien et religieux de l'ordre St-François, surnommez Cordeliers, pour employer en la fabrique d'une paire d'orgues, pour célébrer le service de Dieu en ladicte église, à la chargc que lesd. religieux y feroient

mettre les armoiries de lad. ville ". \_  
Distribution " aux pauvres qui estoient  
venuz en grande affluence du costé de  
Daulphiné au bourg de la Guillotière et  
sur le pont du Rhosne ". \_ Aumône aux  
Augustins " pour faire recouvrir leur église  
et couvent qui se périssoit et gastoit à  
fautte de couverture ". \_ Gages des  
commis de la douane. \_ Gages des  
commis à lever le subcide.

**Cote : CC 1427**

Référence informatique : 00000657

### 1591 1592

Comptabilité communale (1591 - 1592)  
Etat des rentes dûes par la ville

Comptabilité. \_ Compte patrimonial ;  
état des rentes dues par la ville, y joint le  
répertoire.

**Cote : CC 1428**

Référence informatique : 00000658

### 1592

Comptabilité communale (1592)  
Dépenses de guerre

Comptabilité. \_ Dépenses de guerre. \_  
Remboursement de prêts faits à la ville (f.  
67). \_ " Deniers paieez à monseigneur le  
duc de Nemours, pour survenir aux fraiz  
de la guerre ". \_ Paiement à Benoît  
Dutroncy, " pour son remboursement des  
fraiz d'ung voyage qu'il a fait à trois  
chevaux de poste, à Vienne pour la  
continuation de la trefve avec le pars de  
Daulphiné, pour tout le présent mois de  
janvier ". \_ Remboursement au même  
d'un écu et demi donné à un messenger  
venu de Mâcon " pour apporter nouvelles  
du rencontre d'Aumalle où le roy de  
Navarre fut blessé et de la prinse par  
l'armée catholicque de la ville et  
chasteau de Neufchastel ". \_ Gages des  
commis extraordinaires mis aux portes :  
Cavallary, commis à la porte de Vaise ;  
Cotton, commis à la porte St-Just, et  
Berjot, commis à la porte du pont du  
Rhône. \_ Envoi de messagers secrets à

l'armee de Mayenne, au camp de  
Nemours, à Grenoble, à Montbrison, en  
Auvergne. \_ Gages des " canonniers et  
pétardiers " de la ville. \_ Gages de Hugues  
Lescot, lieutenant du chevalier du guet. \_  
Dépenses pour rompre les glaces. \_  
Achat de boulets de canon et de  
coulevrines à Humbert des Vignes. \_ "  
Nettoiage des privez de la maison et  
corps de garde de la garnison suysse qui  
est en garde à la porte Saint-Just ". \_  
Paiement à Jehan Compam, fondeur, "  
pour la plus vallue d'une cloche qu'il a  
fournye en eschange d'une rompue, pour  
mettre à la tour de la porte de Pierrescize  
". \_ Paiement à François Dubois," cy-  
devant commis à la conduite de deux  
canons, deux colevrines et des pouldres  
et bouletz qui ont esté envoiez de cette  
ville en Auvergne à monseigneur le duc  
de Nemours ". \_ Remboursement au  
mandeur Pierre Paintendre " de la  
despense qui a esté faicte au lieu de  
Saint-Geney-Laval, durant le temps de  
la conférence qui y a esté faicte au mois  
d'april dernier jusques au VIe du présent  
mois de may, pour la continuation de la  
trefve ". \_ Envoi de " bouteilles et de fruictz  
à monseigneur de Nemours, au lieu de  
Saint-Geney d'Hoste en Savoye ". \_  
Remboursement audit Paintendre de ce  
qu'il a avancé " en la ville de Vienne  
lhorsque monseigneur de Nemours se  
saisit de ladite ville ". \_ Achat de quatre  
ânées de vin clairet, " pour un présent  
fait à monseigneur le duc de Nemours  
estant au siège du fort des Eschelles . \_  
Paiement de 33 écus 5 sous t. " à François  
Agudy, hoste de la Guillotière lez Lyon,  
pour le vin qu'il aourny au seigneur don  
Olivary, chef de l'armée Espaignolle,  
lhorsqu'elle passa audict lieu de la  
Guillotière pour le service de  
monseigneur de Nemours au païs de  
Daulphiné ". \_ Paiement " aux voyturiers  
pour eaue qui ont conduit par eaue  
l'infanterie espaignolle et napolitaine  
jusques à Vienne ". \_ Remboursement à  
François Dargud et Armand Genin des  
avances par eux faites, lors du passage à  
la Guillotière des troupes du sieur de  
Montréal. \_ Paiement aux Suisses qui  
accompagnèrent le consulat " allant au

devant de monseigneur le cardinal de Sens lorsqu'il entra en cette ville, qui fust au mois d'aoust dernier ". \_ Paiement aux capitaines suisses chargés de conduire au Pont-de-Beauvoisin la solde des troupes du duc de Nemours. \_ Achat de piques au milanais Pompeo Porro. \_ Achat de poudre pour envoyer à Vienne. \_ Envoi à Vienne de deux compagnies suisses et du régiment " du sieur de Thenessey ". \_ Envoi de 6000 écus soleil au duc de Nemours, devant les Echelles. \_ Paiement à " Benoît Dubois, pour avoir fait descendre du boulevard d'Esnay une pièce d'artillerie appelée Bastarde, et l'avoir menée de là en l'arsenac de lad. ville ". \_ Saisie de tous les bateaux sur la Saône de Lyon à Vimy, pour être conduits devant l'arsenal, " pour l'exécution de l'entreprise de Vienne ". \_ Départ pour Vienne du marquis de Saint-Sorlin, de ses gentilshommes et de trois compagnies suisses. \_ Paiement à François Platel des piques qu'il " avoit prestés pour la garde de Givort, desquelles l'ennemy se saisit l'orsqu'il força led. lieu de Givort ". \_ Entretien des corps de garde. \_ Réparations aux fortifications.

**Cote : CC 1429**

(Registre.) \_ In-folio, 30 feuillets, papier.

**1592-1593**

Comptabilité communale (1592)  
Inventaire de la comptabilité de Guyot de Masso pour 1592 - 1593

Comptabilité. \_ Inventaire de la comptabilité de Guyot de Masso pour l'année 1592-1593.

**Cote : CC 1430**

(Registre.) \_ In-folio, 102 feuillets, papier.

**1592-1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte vingt-uniesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon ". \_ Recettes : Garbeau de l'épicerie, \_ aides et gabelles, \_ rève cartulaire et imposition foraine, \_ ports adjacents de la sénéchaussée, cens, servis et pensions, \_ louages, location à Benoît Dutroncy du tènement de la Ferratière, à cette condition que si les hôpitaux de St-Laurent et St-Thomas ne sont " suffisans et capables pour y recevoir les malades de la contagion et ceulx qui retourneront à convalescence, led. Dutroncy et les siens seront tenus laisser jouyr du susd. tènement avec ses appartemens lad. ville, pour s'en servir tant et si longuement que lad. contagion durera ". \_ Dépenses : Gages de Claude de Rubys, procureur général, \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ de Masso, receveur, \_ Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintendre, mandeurs, \_ Dominique Dufour, solliciteur des procès, \_ François Faure, procureur substitué. \_ Rentes payées à Bonne Trye, \_ Nicolas de Chapponay, \_ héritiers Hugues de Gabiano, \_ l'Aumône générale, \_ François Platel, \_ Pierre de Montconys, \_ Gaspard Coing, \_ Claude Arcousin, \_ Bertrand Pulveret, \_ du Garest, \_ Jean Vincent, dit le Gourd, \_ Jean Perret, joaillier, \_ Mathieu et Léonard de Vauzelles, \_ l'hôpital du Pont du Rhône, \_ Richard de Serracin, \_ Nicolas de Langes, \_ de Bellièvre, \_ Claude Paulat, \_ Arthus Prunier, etc. \_ Dots d'Anne Paintandre et de Françoise Petit. \_ Pensions dues sur la boucherie Lanterne. \_ Frais de la St-Thomas. \_ Fourniture de cierges. \_ Gages des réveille-matin. \_ Gages du bourreau, \_ de Dominique Dufour, commis au contrôle, \_ des commis " à faire la recette par le menu de la rève cartulayre et imposition forayne ". \_ Frais de procédure. \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1431**

(Portefeuille.) \_ 44 pièces., papier ; 1 pièce, parchemin.

**1592-1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville. \_ " Estat des taxes qu'il se faisoient ordinairement chascun an aux officiers de la maison de ville, oultre leurs gaiges ". \_ Gages de Claude de Rubys, procureur général de la ville, \_ de Charles de Pogge " qui a la survivance de la procuration générale ", \_ de Benoît Dutroncy, secrétaire, \_ François Flachier, Claude Sonthonas, George Troncy, commis au secrétariat, \_ de Pierre Blache, commis à la recette, \_ Pierre Fournel, clerk du receveur, \_ Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet, \_ de Pierre Paulmier, agent en cour, \_ Dominique Dufour, commis au contrôle, \_ Nicolas Martin, clerk de Dominique Dufour, \_ des mandeurs Pierre Gingeyne, Mathieu Ollier, Pierre Paintandre. \_ Allocation aux mandeurs pour faire leur provision de blé, vin, bois et charbon et l'entretien de leur famille. \_ Gages d'Ennemond Bizet, commis aux chaînes de Pierre-Scize, \_ de Pierre Gingeyne, commis " à ouvrir et fermer tous les jours les portes qui sont le long de la rivière du Rhosne, depuis le port Charlet jusques à Ste-Helleyne ", \_ de Claude Peronnet, commis à la grenette, \_ de Claude François, Jacques Venda et Jacques Arnoud, réveille-matin ; du bourreau Jean Mareschal.

**Cote : CC 1432**

(Portefeuille.) \_ 15 pièces, papier.

**1592-1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Estat des fraiz faitz le XXIe décembre mil VcIIIxx douze, jour et feste de saint Thomas, apostre, pour l'élection des six nouveaux sieurs consulz eschevins de la ville de Lyon esleuz pour l'année MVcIIIxx treize ". \_ Remboursement à Catherine Buyer, veuve de Jean Charbonnier, d'une somme avancée pour l'achat de " deux cens aulnes de toile dont ont esté faites cinquante palliasses pour l'une des compagnies souysses qui sont en garnison en lad. ville ". \_ Paiement à Thomas Balade et Aymé de Houblan, " palefrenyers de monseigneur de Nemoux, pour achepter les provisions nécessaires pour les chevaux de son excellence, pendant sa captivité ". \_ Achat de cierges " pour la procession générale qui fut faite le dimenche XVe du présent moys (de novembre), pour prier Dieu d'inspirer les estatz généraulx de France à eslire et créer ung bon roy catholique". \_ Achat de cierges pour la Fête-Dieu et du flambeau "pour alumer le feu de jouy ordinaire de la Saint-Jehan. \_ Fournitures de Mathieu Martin pour le feu de joie : " 18 gran roue à feu ; 4 douzayne de fuzé pour aler en l'ert ; 4 douzayne de moulinet ; 8 douzayne de petereau ". \_ Achat de robes pour les mandeurs. \_ Paiement à Mathieu Ollier de ses frais pour les " chandelles, papier et encre qu'il a employez pour les étiquettes et tilletz qui ont esté portez aux capitaines penons de lad. ville pour faire la garde ". \_ Comptes du papetier Jehan Ribbe. \_ Comptes de l'imprimeur Jean Pillehotte. \_ " Parties et fraiz faitz et fournis par me Guyot de Masso, pour les menuz fraiz et affaires commungs de lad. ville". \_ Envoi d un messenger pour porter " lettres de monseigneur de Nemours au cappitaine Cambrey, à Chandieu, aux fin d'empescher que led. Cambrey ne fist quelque acte d'hostellité au préjudice de la continuation de la trefve.

**Cote : CC 1433**



Référence informatique : 00000663

**1592 1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages du fontainier Olivier Clerc. \_ Fourniture de tuiles " pour employer au recouvrement du logis de monseigneur le duc de Nemours ". \_ Fourniture de dalles " pour la plateforme de la sentynelle du pont de Rosne ". \_ Quittance du serrurier Jean Cleraud, \_ de Pierre Vautier, serrurier, pour le prix de ses réparations à la boucherie. \_ Quittances de charpentiers. \_ Paiement à George David, " maistre des basses ouvres, pour le nettoyage des privez qui sont près de la court de la maison de monsieur d'Illins, premier président au Parlement de Grenoble, en laquelle monseigneur de Nemoux est lougé ". \_ Maisons louées par la ville, pour les corps de garde, à la porte de Vaise, à la porte St-George, à la porte St-Just, au quartier d'Énay. \_ Location d'un bas de maison, "pour retirer et louer le jour les notables et commis que nous avons aux chaisnes d'Esnay pour se prendre garde à ceux qui entrent et sortent par lesd. chaisnes ". \_ Autres locations pour les corps de garde à la porte Pierre-Scize et à Bellecour. \_ Acquisition d'une grange appartenant aux frères Henry, pour agrandir le collège de la Trinité. \_ Indemnité à la veuve de Guillaume Humbert, " pour son desdommagement d'avoir esté mise hors d'une maison qu'elle tenoit à loage auprès du collège de la Trinité, dont lad. ville l'a fait sortir avant l'expiration de son bail à loyer, pour en accomoder led. collège, aux fins d'agrandir l'une des classes d'icelluy ". \_ Assignation de rentes à Catherine la Gontière, pour l'indemniser d'une partie de son jardin prise pour élargir le chemin " en la montaigne de Tunes et au devant du couvent des frères Capuchins, ". \_

Quittances du maçon chargé de  
construire le mur de clôture dudit jardin.

**Cote : CC 1434**

Référence informatique : 00000664

**1592 1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Quittances des rentiers

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers : Laurens de Bourg, \_ Broquin, \_ Nicolas de Chaponay, \_ comte de Crusilles, \_ Guillaume Gella, \_ François de Guerrier, \_ Jeanne et Françoise Guillard, \_ de Langes, \_ Lavergne, \_ Isaac Michaille, \_ de Montconys, \_ Etienne Mura, \_ de Novelier, mari de Catherine Busillet, \_ Claude de Paulat, \_ Alexandre Pollalion, \_ Polverel, \_ Jean Pré, \_ de Rochefort, \_ de Serracin, \_ Thévenon, \_ de Torvéon, \_ Julien Viard. \_ " Estat de la recepte et despense faictes par me Guyot de Masso, cy-devant receveur des deniers comuns, dons et octroiz de la ville de Lyon, à cause du paiement par lui fait des rentes constituées sur lad. Ville ".

**Cote : CC 1435**

Référence informatique : 00000665

**1592 1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Mandements pour le paiement des rentes de l'Hôtel-Dieu. \_ État des rentes dues à l'Hôtel-Dieu. \_ Rentes payées à l'Aumône générale. \_ Acte consulaire constituant une rente aux Jésuites pour la création d'un cours de philosophie. \_ Quittances de François Caquin, procureur, et de Pierre Majorius, recteur du collège de la Trinité.

\_ Rentes payées aux Jacobins, \_ aux Célestins, \_ aux chanoines de St-Nizier, \_ à l'hôpital N.-D. de Bourgneuf de Mâcon. \_ Dots d'Anne Paintandre et de Françoise Petit.

**Cote : CC 1436**

Référence informatique : 00000666

**1592 1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Soldes de troupes

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Solde de troupes. \_ " Etat des parties païées par me Claude Obert aux compagnies des Suyssees ". \_ Montre d'une compagnie suisse. \_ Paiement au capitaine Leaucourant, " pour la levée d'une compagnie de cent hommes de pied, françois ", \_ au capitaine La Forge, pour la levée d'une compagnie de cent arquebusiers. \_ Solde des capitaines suisses Nicolas Béreard et Nicolas Chomacre. \_ Solde de la comparnie du capitaine Hantz Vuild. \_ Solde des capitaines Hans Vuild et Gottron. \_ Compte du capitaine Guillaume Baltazar. \_ Comptes des capitaines Ludovicq Phiffer et Guillaume Baltazard. \_ " Compte abrégé en forme de marchand de ce qu'est deub et de ce qu'a esté payé aux nouveaux Suyssees. "

**Cote : CC 1437**

Référence informatique : 00000667

**1592 1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Mandement du consulat allouant aux srs Gella et de Villars, députés aux états généraux, la

somme de 2000 écus d'or au soleil. \_ Sommes dues à Janetto Delecqui. \_ " Estat des pentions remises par messieurs les eschevins de Lyon à monsieur Daveyne". \_ Déclaration de Pierre Blache, constatant que Jehan Charbonnier avait reçu une partie des sommes à lui dues par la ville. \_ Sommation de Catherine Buyer, veuve de Jean Charbonnier, de faire ladite déclaration. \_ Remboursement à Jean Charrier, cessionnaire des héritiers Jean Cyrasse, des sommes avancées par la succession. \_ Paiement aux héritiers de François Coulaud. \_ Paiement à Jeannetto De Lecqui des intérêts des sommes avancées par lui. \_ Réclamation de l'évêque de Grenoble, mandataire de la dame de la Forest, sa sour. \_ État des sommes dues à Guillaume Gella. \_ Remboursement à Jacques Jacquet de sa dépense pour l'achat des " escuz en espèces d'or ", donnés aux sieurs Gella et de Villars. \_ État des sommes dues au sieur Pelletier. \_ Remboursement à François Platel. \_ État des sommes dues à Louis Prost. \_ Copie des quittances remises à Louis Prost. \_ " Etat de ce qu'a esté payé à sr Loys Prost, cy-devant consul eschevin de la ville de Lyon ". \_ État des sommes dues à Jean de Toulouse. \_ " Obligation pour les srs Proust, de Toulouse, et Teste, contre messieurs les eschevins". \_ Quittance de Saminiati. \_ Extraits des comptes de Guyot de Masso.

**Cote : CC 1438**

Référence informatique : 00000668

**1592 1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Procédures, baux des fermiers. \_ Gages de François Faure, procureur substitué. \_ Honoraires de Claude Le luge, avocat au Parlement. \_ Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès. \_ Paiement à Jacques

Baillard, " pour plusieurs escritures, copies de comptes et autres services". \_ Paiement à Pierre Vial, pour deux voyages "qu'il a faictz en Auvergne, pour les affaires de lad. ville ". \_ Honoraires de l'avocat Laurans. \_ Continuation à Antoine Gros du bail de la gabelle de cinq pour cent. \_ "Bail de la grand ferme passé à Anthoine Gros, par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon ". \_ Ferme de la gabelle du huitième, dixième et vingtième du vin concédée à Claude Davyon. \_ Réduction accordée à Antoine Vallée " fermier du droict et barraige du pont du Rhosne ". \_ Copies de lettres écrites au procureur Bralard, au sujet de procédures. \_ Paiement à Pierre Pollalion des sommes avancées par son frère pour les affaires de l'équivalent. \_ Paiement à Benoît Janvyer, pour son voyage du Puy à Lyon. \_ Procédures pour la levée de l'équivalent du diocèse du Puy.

**Cote : CC 1439**

Référence informatique : 00000669

## **1592 1593**

Comptabilité communale (1592 - 1593)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Décharges données à Pierre Fautet de ses recettes " des anciens droictz de deux et demy pour cent, qui se lièvent en la doanne". \_ " Recepte du droict de quarante solz qui se prend et liève sur chascune balle de camelotz ". \_ Gages de Pierre de la Bruyère pour le renouvellement des terriers. \_ Ordre de contrainte contre les héritiers de Hugues Athiaud. \_ Contraintes contre les bouchers : Guillaume Bouclart, Philippe Parton et Jean Crestien. \_ Gages de Pierre Garnier, " commis a tenir le contrerolle des deniers qui se lèvent de la resve et traicte foraine ". \_ Gages d'Anthoine Rodillas, " commis à faire la recepte de la resve et traicte foraine ". \_ Carnets des foires de

Toussaint 1592, des Rois, de Pâques, d'Août 1593. \_ Gages des commis à la rève : Rodillas, Pierre Garnier, François Sonda, François la Prime, Benoît Muret.

**Cote : CC 1440 -1**

Référence informatique : 00000670

## **1593**

1/2

Comptabilité communale (1593)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier cinquiesme de me Guyot de Masso, receveur des droictz communs... à cause des deniers extraordinaires imposez et levez en lad. ville, tant sur les marchandises sortant d'icelle, sur le fer y entrant et sur les marchandises aussi y entrans, que pour le subcide d'un escu pour pièce de vin... " \_ Recettes diverses. \_ Dépenses : Paiement à George Boyronnet, receveur général des finances. \_ Paiement à Aimé Barailhon, commis au paiement de l'ancienne compagnie de Suisses. \_ Gages de Michel Baudouyn, " receveur du droict de cinq pour cent qui se prend et lève sur les marchandises d'or, d'argent et de soye, or fillé et soye taincte ", \_ " d'Anthoine Mallo, receveur du droict de deux escus sol. pour chacune pièce de velours de Gennes et autres draps de soye de la manufacture dudict Gennes ", \_ " de Thomas André, receveur du droict d'entrée des espiceries et drogueries,,\_ " d'Horatio Bevai, pourveu par monsieur le duc de Nemours et ses lettres données et scellées à Lyon, le dix huitième jour de janvier MVcIIIIXX treize, de l'estat et office de receveur du domaine à Lyon, que naguères vouloit tenir et exercer me Berthelemy Viette ". \_ Intérêts payés et remboursements faits à Jacques Jacquet, Claude Vize, Hugues Valentin, Amable Thierry, Martin de Couvet, Charles Neyrat, Louis de Verny, Durand Colhabaud, Antoine Charrier, Jean Cirasse, Benoît Dutroncy, Louis Prost, Jean Yvernogean, Antoine Teste, Jacques d'Aveyne, Claude de Pocolot, Michel de Pure, Janetto Delecqui,

Catherine de Buyer, veuve de Jean Charbonnier, Pierre Scarron, Jean-Baptiste Regnaud, René de Thomassin, Arthus Henry, Pierre de Montconys, Alexandre Pollalion, Gaspard Mornieu, François Benoist, Jean Pelletier, Antoine du Lyn, Gaspard du Coing, Jean Croppet, Mathieu de Vauzelles, Odet Cropet, Henri Austrein, Pierre et Claude de Sève, Hugues Loubat, Guillaume Faure et Étienne Faure, Jean Vessière, Antoine Jorty, Georges Louys, Jean Guillemin et André Besson, Hugues Poisson, Pernette Sève, aux héritiers François Coulaud. \_ Voyage à Ambert de Richard de Serracin ; de Philibert Genoud à Montbrison ; " de sr de la Bastye Montascon, gentilhomme de Daulphiné, à Crémyeu vers le sr de St-Jullien et à Vienne " ; du " sr Berthelemy, l'un des secrétaires du due de Nemours, en Provence ; de Pierre Paintandre, à Tournus ; " de Jehan Castillon, lieutenant du prévost des mareschaux, au chasteau de Joux, pour y prendre un espion et l'amener ès prisons de ladicte ville ". \_ Paiement " à un gentilhomme que monsieur le duc de Mayenne auroit envoyé de Challons en ladicte ville pour advertir les consulz eschevins d'icelle du secours qu'il préparoit de leur donner ". \_ Paiement au sieur de la Tour, " pour les fraiz d'un volage qu'il a faitz de Paris en la ville de Lyon, par le commandement de monsieur le duc de Mayenne pour apporter lettres patentes de sa part aux fins de faire poser les armes à monsieur le duc de Nemours, à monsieur de St-Sorlin, son frère, et faire exécuter la tresve générale " ; \_ " au sr de la Fontaine, pour les fraiz d'un voiage qu'il a fait à huit chevaulx vers le sieur marquis d'Urfé " ; \_ " au sieur de Charnay pour les fraiz d'un voiage qu'il alloit faire vers la noblesse d'Auvergne et les villes catholiques dudict pays pour les exhorter à une unyon et corespondance avec lad. ville " ; \_ au capitaine Baron, " pour la conduite hors du gouvernement de Lyonnois des troupes du baron de Cenecey " ; \_ à Ponson Bernard, " tant pour les fraiz d'un voiage qu'il a fait à Heryeu en Daulphiné, vers le colonel Alphonce, que pour quelques présens qu'il a fait à l'un

des secrétaires dudit colonel ". \_ Gages " du messenger secret tenu en la court de monsieur le duc de Savoye et à sa suite depuis les mouvemens de ladicte ville contre monsieur le duc de Nemours ". \_ Voyage à Paris du sr de la Tour " pour haster l'acheminement du duc de Mayenne en ladicte ville pour la pacification des troubles qui y estoient ". \_ " Aultre despence faite par ledict présent comptable pour le paiement des gaiges ou taxations des commis extraordinères mis aux portes de la ville de Lyon ". \_ " Paiement des messagers secrets envoyez en divers lieux pour les affaires de lad. ville ". \_ Gages des canonniers. \_ Gages de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet. \_ Paiement " aux deux sergens du cappitaine la Fonte, qui avoit en garde monsieur le duc de Nemours, pour leurs estraines ". \_ Conduite de la compagnie du sr de Montréal de Lyon à Vienne. \_ Gratification à Guillaume Galloys, concierge des prisons de l'archevêché, " en considération de ce qu'il reçoit gratuitement et indifférament les prisonniers qui sont envoyez en la geole à la requeste desd. consulz ". \_ Achat de " deux cens aulnes de thoille dont auroit esté fait cinquante paillasses pour l'une des compagnie des Suisses estans en garnison en lad. ville ". \_ Indemnité allouée à Benoît Dutroncy, " tant pour les fraiz par luy faitz et supportez en la prison, en laquelle il a esté détenu, par commandement de monsieur le duc de Nemours, pour les avis qu'il avoit donnez d'une entreprinse brassée contre la ville, que pour la despence, fraiz et vaccations de trois messagers qu'il auroit envoyez en Bourgongne pour se justifier "

**Cote : CC 1440 -2**

Référence informatique : 00000671

**1593**

2/2

Comptabilité communale (1593)

Comptes particuliers de Guyot de Masso

Paiement aux archers " qui ont demeuré jour et nuict au couvent des Capuchins, pendant l'oraison des quarante heures, pour empescher qu'il n'y vint quelque scandale ". \_ Envoi à Vienne de 300 Suisses. \_ Gages du sonneur de St-Nizier, pour sonner la retraicte " sur les neuf heures du soir ". \_ Publication de la trêve par le crieur de la ville. \_ Paiement à deux palefreniers du duc de Nemours pour l'achat des provisions nécessaires à l'entretien des chevaux du duc, pendant sa captivité. \_ Indemnité payée aux habitants de Vaise, pour le dommage causé par les troupes de Tavanès et de Chevrières. \_ Envoi d'un messenger "pour porter lettres au sieur duc de Mayenne, tant du conseil que du consulat, aux fins de s'acheminer promptement en lad. ville, pour pourveoir aux affaires du gouvernement ". \_ Paiement " à Jehan Chevalier, cappitaine de la frégate nouvellement dressée pour tenir la rivière en liberté ", de la somme de dix écus " pour pareille somme qui luy auroit esté promise par un volleur nommé Laforest, aux fins de l'eslargy et mettre en liberté, laquelle somme luy auroit esté accordé de luy paier à la charge de représenter led. Laforest ès prisons de lad. ville ". \_ Paiement de quatre ânées d'avoine " fournyes aux troupes de Bourgongne qui estoient venues au secours de lad. ville ". \_ Dépense à l'hôtel du Lion-d'Or du " seigneur de Chanvallon à douze chevaux et six hommes de pied, durant douze jours, y estant envoyez par monsieur le duc de Mayenne, pour adviser de pacifier les troubles de lad. ville ". \_ Achat de " deux coffres de camp, un gibier et autres choses, pour faire présent au colonel Alphonce, en reconnaissance du devoir auquel il est mis d'amener un secours de cinq cens maistres à cheval et mil arquebuziers, contre les forces de monsieur le duc de Nemours et du marquis de St-Sorlin, son frère, qui exerçoit toutes actes d'hostilité contre lad. ville et le plat pays ". \_ Don d'un cheval " au sieur de Chanvalon pour le recognoistre de la peine qu'il auroit prinse d'estre venu exprès de Paris en lad. ville, pour pacifier les troubles d'icelle

". \_ Dépense à l'hôtellerie du Chapeau-Rouge du " seigneur de St-Jullien, gouverneur de Crémieu, venu en lad. ville à la requeste des consulz pour conférer sur les troubles ". \_ Dépenses du vicomte de Tavanès et de sa suite. \_ Frais pour " conduire hors du gouvernement la compagnie du sr baron de Gimel ". \_ Paiement " au sr d'Andelot, Charles de Coligny, pour sa nourriture et entretènement, en considération des services qu'il a faitz et continue faire pour ladicte ville ". \_ Envoi à Vimy du capitaine Laviolette et de ses soldats. \_ Don de chevaux à d'Ornano. \_ Indemnité à " Claude Noir, jardinier de la Croix-Rousse, pour son desdomagement des ravaiges qui ont esté faitz en la maison et jardin par les soldatz de la compagnie du cappitaine Rochemont ". \_ Paiement " au sieur baron de Lucz venu exprès de la ville de Paris en celle de Lyon, par commission de monsieur le duc de Mayenne, pour négocier un bon accord entre monsieur de Nemours et lad. ville ". \_ Paiement à " Bernardin Grie, chartier, pour avoir conduit à Vienne et ramené en ladicte ville une litière que l'on y auroit envoyée pour en ramener le sieur d'Albigny, l'un des hostages de monsieur le duc de Nemours ". \_ Frais faits " par le sr président Janyne et ses gens, pendant le séjour qu'ilz ont fait en lad. ville ". \_ Désarmement de 300 Suisses en garnison à Vienne. \_ Envoi de vin à Montbrison, pour le duc de Nemours. \_ Dépense faite au Poing-d'Or " par le sieur de Genolly, ses gens et chevaulx, durant deux jours qu'il a séjourné aud. logis, pour traicter au nom de la noblesse de lad. province du fait de la guerre, avec monsieur de Lyon, gouverneur de lad. ville ". \_ " Autre despence et deniers paiez par ledict présent commis et comptable pour les réparations et fortifications de lad. ville ". \_ Solde de trois compagnies suisses. \_ Solde de la compagnie du marquis de St-Sorlin. \_ Solde de divers capitaines. \_ Paiement aux " cappitaines penons de ladicte ville, pour fournitures qu'ilz ont faittes avec barricades ". \_ Aumône aux religieux des couvents de St-Bonaventure et de l'Observance. \_ "

Autres deniers payez par cedict comptable aux officiers servans à la dohanne ". \_ " Aultres deniers paieiz par ledict comptable aux commis à lever le subcide et nouveau impost mis sur les marchandises sortans hors de la ville de Lyon ". \_ Frais pour la garde des prisonniers (otage ; du duc de Nemours).

**Cote : CC 1441**

(Registre.) \_ In-folio, 110 feuillets, papier.

**1593**

Comptabilité communale (1593)  
Dépenses militaires

Comptabilité. \_ " Compte de la guerre, réparations et fortifications de la ville de Lyon, de l'année commencée le premier janvier 1593 et finissant le dernier décembre suyvant aud. an ". \_ Recettes : versements " de me Anthoine Rodillias, commis à faire la recepte par le menu dud. nouveau impostz ". \_ Revenus de la douane. \_ Avances faites par Du Troncy, Claude Vize, Hugues Valentin, Amable Thierry, Charles Noyrat, Louis de Berny, Durand Collabaud, Louis Prost, Jean Yvernogean, Jean de Grassy, Jacques Jacquet, etc. \_ " Aultre recepte, à cause du subcide d'ung escu sol. mis sur chascune pièce de vin entrant en lad. ville ". Dépenses : rentes payées à l'Hôtel Dieu. \_ Solde de Suisses. Remboursements divers. \_ Voyages à Ambert et à Montbrison auprès du duc de Nemours. \_ Paiement à " monsieur de la Bastie Montgascon, pour les fraiz d'ung voyage qu'il a fait tant à Crémyeu qu'à Vyenne ". \_ Voyages en Provence et en Dauphiné. \_ Voyage de Pierre Paintendre à Tournus. \_ Paiement " à ung gentilhomme que mons. le duc de Mayenne a envoyé de Challon en ceste ville ". \_ Paiement " au sr de la Tour pour les fraiz d'ung voyage qu'il a fait de Paris en ceste ville, par commandement de monseigneur de Mayenne ". \_ Paiement " au sr de la Fontaine pour les frais d'ung voyage qu'il a fait à huict chevaulx, vers le sr marquis d'Urfé ". \_ Voyage " du sr de

Charnay, vers la noblesse d'Auvergne. \_ " Voyage du capitaine Baron " pour la conduite hors ce gouvernement des troupes du baron de Chenessey ". \_ Voyage du consul Ponson Bernard " à Heryeu en Daulphiné, vers le sr colonnel Alphonse ". \_ Gages d'un " messagier secret tenu en la court de mons. de Savoye et à sa suytte ". Gages des commis aux portes. \_ Paiement à Jacques Forjat, " pour le port d'ung paquet qu'il a apporté de Paris, de messieurs Gella et de Villardz, depputez de ceste ville aux Estatz généraulx ". \_ Envoi de messagers " en Forestz et au Puy, pour les affaires de la cause générale ". \_ Envoi de lettres au duc de Mayenne, au vicomte de Chavanes, au colonel d'Ornano. \_ Message à la noblesse d'Auvergne. \_ Messenger envoyé par le gouverneur du Mâconnais, " pour donner advis de l'arrest que la garnison de Thoisy fait des bapteaux et marchandises qui dessendent en ceste ville ". \_ Gages de canoniers. \_ Gages de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet. \_ Indemnité à " Benoist du Troncy, tant pour les faitz par luy faitz et supportez en la prison en laquelle il a esté dettenu par commandement de monsieur de Nemours. \_ Paiement à Léonard Merlin et Salomon Levrault, " pour avoir conduit par eau de ceste ville à Vyenne troys cens Suysse que l'on y a envoyé pour la garde de lad. ville de Vyenne ". \_ Paiement aux palefreniers du duc de Nemours " pour achepter des provisions nécessaires pour les chevaulx de son excellence, pendant sa captivité ". \_ Indemnité payée aux habitants de Vaise pour les dégâts commis par les troupes. \_ Dépenses de la compagnie de Chevières au faubourg de Vaise (v. cc 1440). \_ Fournitures pour les corps de garde. \_ Réparations et fortifications. \_ Solde de trois compagnies suisses. \_ Paiements au duc de Nemours pour les frais de la guerre, solde de capitaines. \_ Paiements aux capitaines pennons. \_ Dons aux religieux de St-Bonaventure et de l'Observance. \_ Gages des commis de la douane.

**Cote : CC 1442**

Référence informatique : 00000673

**1592 1594**

Comptabilité communale (1592 - 1594)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte vingt ungniesme de m. Guyot de Masso, receveur des deniers communs " (1592-1593). \_ Recettes : barrage du pont du Rhône, ferme du vin, quatre espèces, entrée des camelots, poids des farines, épicerie, ferme du fil d'or et d'argent, " deniers revenans bons du paiement des gaiges de messieurs les officiers de la sénéchaucée ", deniers reçus pour les gages des commis à ouvrir et fermer les portes. \_ Dépenses : gages des officiers de la ville, gages des commis aux portes, gages des " cappitaines commis à ouvrir et fermer les portes et chaisnes et du commis pour les conduire tous les soirs et matins ", gages des commis extraordinaires aux chaînes ; aumône aux Minimes ; gages des officiers de la ville ; gages des commis aux portes, fourniture de cierges, robes des mandeurs, papier, parchemin ; indemnités de reculement et d'expropriations, sommes payées aux Jésuites ; frais pour la santé ; location de la maison du duc de Nemours, pensions pour la décoration de la ville ; entretien des corps de garde. \_ " Compte vingt deuxiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, des recepte et despence par luy faictes durant une année commançant le premier jour d'octobre MVcIIIxx XIII et fenissant le dernier décembre ensuivant MVcIIIxx XIII ". \_ Gages des officiers de la ville, des commis aux portes. \_ Aumône aux Minimes, aux Augustins, aux Carmes, aux Jacobins, aux Cordeliers, à l'Observance, aux Capucins ; \_ gages de fonctionnaires. \_ Fourniture de papier, robe des mandeurs, frais d'écriture ; paiement aux Jésuites. \_ Location de la maison du gouverneur, messe célébrée dans la chapelle du pont du Rhône. \_

Entretien des corps de garde. \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1443**

Référence informatique : 00000674

**1593 1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte vingt deuxiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs ". \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, garbeau de la foire de Toussaint, gabelle du vin, de la boucherie, du blé, de cinq pour cent (" mercerie, draperie, panetterie, baptery, espicery, droguerye, soye ", etc.), rève cartulaire, ports adjacents, " cens, serviz et pensions ", louages, marché de la cuyraterie ". \_ Dépenses : gages de François Fournel, procureur général, des mandeurs Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintandre ; de Dominique Dufour, solliciteur des procès ; de François Faure, procureur ; " quant aux gaiges qui souloyent estre payez aux srs consulz eschevins de lad. ville, néant, d'aultant qu'il n en a esté payé aulcune chose" ; \_ rentes payées à Bonne Trye, Nicolas de Chapponey, Hugues de Gabiano, Anne de Gabiano, à l'aumône générale, François Platel, Pierre de Montconys, Gaspard Coing, Claude Arcousin, Bertrand Polveret, du Garest, Jean Vincent dit le Gourd, Mathieu Vaillant, Jean Perret, joaillier ; Jean Pelletier, " au lieu des herettiers feu M. du Puget " ; Mathieu et Léonard de Vauzelles ; à l'Hôpital du pont du Rhône ; de Terracin, Himbert Gelas, Michel de St-Paul, Jean Ravot, François Frère, Claude Marchand, Antoine de la Chanse, Nicolas de Langes, l'hôpital de Mâcon, de Bellièvre, Jean Ridady Viollier, Jean de Masso, Jacques d'Aveyne, Jean Marignan, Barthélemy Spinoly, André Martin, Jean Semeur, aux Jacobins, à Jaquette Laurencin, à St-Nizier, Jean Cottereau, Claude Guérin, Barthélemy de Socheys, Pierre de Montconys, Hugues de Genevois, Claude de Paulat, Girard

Guychon, la présidente Patherin, George Ferrus, de Masso, Arthus Prunier, Hilaire Raymond, Jane Dupré, Claudine Laurens, François Regnaud, Alexandre Polaillon, Antoine Thèse, Hugues Brocquin, Jacques de Grossepierre, Benoît Porte, Jacques Robert, Marguerite Camus, au collège de Tournon, à Pierre Davity, Jean et Pierre de la Place, François de Ruzinand, Claude de Raverie, Jean de Raverie, Madeleine Fléard, Louis de Rochefort, la ville " ayant droict de M. Anthoine Deschetz au lieu de me Pierre Grollier " ; dot de Lucrece Meilsy ; \_ paiement à Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi, pour la ferme de la rêve. \_ Pensions payées par la ville " à plusieurs particulliers assignez sur les deniers provennans des louages de la boucherie Lanterne, au lieu des bancz que lesd. particulliers avoyent sur la vieille boucherie St-Nyzier ; François de Guerrier, Jean de Nouvellier, Jean l'Official, Jacques d'Aveyne, Julien Viard. \_ Paiement à l'avocat Bernard, pour avoir fait l'oraison le jour de l'élection des consuls ; gages du bourreau, des réveille-matin Claude François et Jacques Arnoult ; de Dominique Dufour, commis au contrôle ; de Bertrand Couty, marguillier de St-Nizier ; de Dominique Dufour, solliciteur des procès ; du mandeur Mathieu Oulier, pour ses fournitures de chandelles et papier ; \_ Achat d'étoffes pour les robes consulaires ; \_ gages de Jacques Bigaud, crieur ; de Simon d'Anthoine, commis du voyer ; de George Febvre, Jérôme Garnier, commis du voyer ; paiement à Mathieu Martin dit Adam, pour les frais par lui faits pour le feu de joie ; paiement à Alix Thévenon, veuve d'Ennemond Bardel, capitaine du charroi de l'artillerie pour sa maison au pied du château de Pierre-Scise ; \_ gages des commis à la recette de la rêve ; frais de procédure ; \_ Pensions dues aux Célestins et à Roland Henry ; " deniers rendus et non receus " ; \_ dépense commune.

**Cote : CC 1444**

Référence informatique : 00000675

**1593 1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittance de de Rubys, procureur général, \_ Benoît du Troncy, secrétaire, \_ Thomas du Troncy, François Flachier, Claude Sonthonas, clerks du secrétaire, \_ de Gabriel Dumas, commis du voyer, \_ de Bonne Giroud, veuve de Gabriel Dumas, \_ Simon d'Anthoine, George Fèvre, Jérôme Durand, Jérôme Garnier, commis du voyer, \_ de Pierre Blache, Claude Obert, Jacques Baillard, commis du receveur, \_ de Barthélemy Jacquet, dit la Palme, fourrier du maréchal des logis de la ville, \_ d'Urbain Parenty ; commis à ouvrir les lettres suspectes, \_ de Dominique Dufour, commis au contrôle, \_ de Nicolas Martin, clerk de Dominique Dufour. \_ Gages et gratifications des mandeurs Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne et Pierre Paintendre. \_ Gages de Mathieu Oulier et Pierre Paintendre, commis aux portes ; \_ de Claude Peronnet et Gabriel Berthaud, " commis à se prendre garde et avoir l'oil sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne " ; \_ de Jean Glatard, trompette, \_ Jacques Bigaud, crieur ; \_ Philibert Genoud et Aimé Morin, commis à prendre les bulettes ; \_ de Claude François et Jacques Arnoud, réveille-matin ; \_ Bernard Couty, marguillier de St-Nizier ; de Jean Mareschal, bourreau. \_ Paiement au bourreau de la somme de 88 écus d'or, " pour avoir ce jourdhuy (15 juillet 1594) pendu et estranglé à la plasse de Confort de ceste ville, ung nommé Jaques Girard, Estienne Portal, Benoist Largeot ; aussi pour avoir coppé la teste à ung nommé de Combes, plus pour avoir coppé la teste en effigie au baron de Cozan ; plus pour avoir bolly en huile, en effigie Franscisco et Romanet, plus pour avoir pendu et bruslé un nommé le Parisien et le Provensal ; plus pour avoir penduz en effigie Boullion de Rochaz et le laquaiz dudict Francisco et ung nommé



Guillaume Lalement, ausquelles exécutions ont assisté ung nommé la Grange et Besson, ayans l'art au col et après banniz ".

**Cote : CC 1445**

Référence informatique : 00000676

**1593 1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement à l'avocat Bernard, pour avoir " fait l'oraison en l'église Saint-Nizier à la publication du scindieat ". \_ " Etat des fraitz faitz le vingt-uniesme décembre mil cinq cens quatre vingtz treze, jour et feste St-Thomas apostre, pour l'ellection des six nouveaulx consulz eschevins de lad. ville de Lyon ". \_ Mandat pour les " sergent et soldartz du pennonnaige de monsieur Buysson, pour leur boyre, à cause du corps de garde par eulx fait céans, ce jourdhuy dix-neufvième décembre, pendant l'élection des srs eschevins ". \_ Quittance de Flachier de la somme reçue par lui, " pour avoir grosseyé le scindicat ". \_ Paiement à Rambert Badoy, illumineur, pour l'illumineure qu'il a fait du scindicat ". \_ Dépense pour le déjeuner " des officyers de la resve, mandeurs, commis du voyer, mes jurés et autres officyers de la maison de ville ". \_ Déjeuner des consuls à Vaise ; envoi de lettres à Crémieu au sr de St-Julien ; pose de chassis à l'hôtel de ville ; gratification à Antoine de Lorme et Jean d'Auvergne, " tambours des sieurs viscomte de Chamoix, gouverneur de Thoisse et du cappitaine Lassault, pour avoir apporté lettres dudict sr viscomte à monsieur le colonnel d'Ornano " ; envoi d'un messenger à Belleville, " pourter lettres au cappitaine Monceau, commandant aud. lieu de Belleville " ; gratification d'un écu soleil " au cappitaine la Bastille, de la compagnie du cappitaine la Forge, pour avoir

apporté lettres à messieurs de Givort prises à ung lacquais de mons. le marquis de St-Sorlin " ; paiement à Marc Roux, " pour avoir esté à Mascon et Tournus, pour faire descendre les deux fergattes et icelles accompagner ensemble deux collovines envoyées à mons le collonnel Alphonce d'Ornano au lieu et ville de Tournus " ; envoi d'une litière au-devant de Bellière ; paiement à Marguerite du Champ, veuve de Jean Pellegrin, tué devant Tournus, dans l'armée de d'Ornano ; dépenses pour " plusieurs bevettes et collations faictes en l'hostel de ville et ailleurs " ; location de chevaux pour les mandeurs qui accompagnèrent " mess. allans au devant de monsieur le cardinal de Plaisance, venant de France et s'en allant en Itallie " ; avances faites par Mathieu Oulier " pour plusieurs desjeunez et collations faitz en l'ostel commun de lad. ville " ; paiement à " Jehan Crestien, trompette, pour deux jours qu'il a vacqué à cheval pour aller sommer ceulx de Givors pour recepvoir la compagnie du cappitaine Laforge ". \_ État des avances faites par Mathieu Oulier pour les collations du consulat. \_ Menus de collations et déjeuners. \_ Lettre de Villeneuve au Consulat au sujet des équivalents. \_ Fournitures de torches. \_ Drap violet pour la casaque du trompette. \_ Robe consulaire de Jacques Jacquet. \_ Fournitures de draps et velours par Amable Thierry. \_ Location de meubles pour le logement du connétable de Montmorency. \_ Fournitures de papier et registres par le papetier Jean Ribbe. \_ Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte.

**Cote : CC 1446**

Référence informatique : 00000677

**1593 1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Réparations des

bâtiments et des fortifications de la ville.  
 \_ Compte de serrurier. \_ Réparations à la porte du Rhône. \_ Fournitures de pierres de St-Cyr, \_ Paiement à Claude Droguet dit la Planche, charpentier, pour ses travaux à la porte St-Sébastien. \_ Mandat pour le charpentier Claude Ysellet. \_ " Parties pour la despence faite en l'hospital St-Laurens et la Blancherie, pour le remuement des meubles qu'estoient en la maison de la Ferratière apportez et accommodez à mettre en garde en ladite Blancherie ". \_ Réparations aux boucheries et triperies. \_ Locations de maisons payées à Claude Vize, Michel Carron, Antoinette Sollier, Antoine Martin, André Accarie, Balthasar de Villars, François de Vault, François Ponson, Louis des Isles, François Gonin, Jean Henry, Philibert le Mort. \_ Procédure au sujet des maisons de la " Doanne, le Petit Paris, la Pile Bruslée, le Cul de Lampe, le logis de St-Martin et l'Eschiquier ". \_ Paiement à Claude Faure, pour avoir " copié et grossoyé le procès verbal fait pour agrandir la place de Confort et le rouble des propriétaires des maisons proches d'icelle place ". \_ Achat par le consulat, d'Alix Thévenon, veuve d'Ennemond Bardel, de maisons situées à Pierre Ciseau, pied du château.

**Cote : CC 1447**

Référence informatique : 00000678

**1593 1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
 Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur, les deniers communs. \_ Quittances des rentiers : Hugues Brocquin, Catherine Busillet, Madeleine de Champier. \_ Testament de Jean le Gourd. \_ Quittances : de Denise de la Chansse, Antoine Fabre, de Chavigny, procureur des frères Fléhard ; François Gellas, François de Guerrier ; Jeanne Guilliard, femme de l'imprimeur Etienne du Rhosne ; Gérard Guychon, de Langes Jean l'Official ; Lucrece Martin,

veuve d'Hilaire Raymond ; Jeanne Mathieu, de Montconys, Étienne Mure, de Paulat, Pelletier, Jean et Pierre de la Place, Alexandre Pollalion, Polverel, Benoît de la Porte. \_ Cession de rentes par Benoît de la Porte, à Claude Gaspard, seigneur du Sou. \_ Quittances de Raverie, de Serracin, Julien Viard. \_ Procuracion passée par Louise Vitel, veuve Jacques de Grosseperre, à son neveu Zacharie Vitel. \_ " Estat de la recepte et despence faites par me Guyot de Masso, à cause du paiement par luy fait des rentes constituées sur lad. ville pour les années mil Vc IIIIxx neuf et IIIIxx treize ".

**Cote : CC 1448**

Référence informatique : 00000679

**1593 1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
 Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Pensions dues à l'Aumône générale ; aux Célestins, aux Minimes, aux Augustins, aux Carmes, aux religieux de l'Observance, aux chanoines de St-Nizier, aux clergeons de St-Nizier, aux Jacobins, aux Cordeliers, aux Jésuites de la Trinité, aux Capucins, aux Jésuites de Tournon, à l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon. \_ Dot de Lucrece Messy.

**Cote : CC 1449**

Référence informatique : 00000680

**1593 1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
 Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement aux capitaines suisses qui, requis " de continuer le service qu'ilz ont jusques icy fidèlement fait pour la garde et

conservation de lad. ville, attendu qu'elle est et sera toujours catholique, estant résolue de ne se despartir jamais de la religion catholique, apostolique et romaine, ont respondu qu'ilz ne peuvent renouveler aucun serment, ny faire aucune nouvelle promesse qu'ilz n'en ayent le commandement de leurs supérieurs, bien ont ilz promis touteffoys de servir très fidèlement lad. ville et la conserver envers et coudre tous, jusques à ce qu'ilz ayent la volonté et commandement de leursd. supérieurs ". \_ Paiement au capitaine la Vioze, \_ à Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet, \_ aux capitaines Wolfgang, Begischer, Jean Jacques, de Staal, Wilhem Schuwallier. \_ Paiement au conseiller Allard pour ses frais de voyage. \_ Paiements pour les capitaines Baltezard et Chivallier. \_ Solde du capitaine Laforge, \_ Combet, \_ Guillaume Balthesar. \_ Divers billets pour fournitures aux troupes. \_ Paiement de 2,000 écus à cent arquebusiers à cheval et à 200 piétons. \_ Avertissement donné aux habitants de Ste-Foix " que l'ennemy fait estat de les venir pétarder ceste nuit (21 janvier 1594) ou au plus tard demain ". \_ Fournitures de poudre. \_ Dépense faite aux Trois-Rois " par le sieur de Vic et son train, pendant son séjour en ceste ville, pour le service du Roy, despuys la réduction d'icelle soubz son obéyssance ". \_ Solde des capitaines Nicolas Béverd et Nicolas Chomaccre. \_ Dépenses faites au pennonage de François de Bourges " durant les dernières barricades qui se sont faites en la ville, pour la réduction d'icelle en l'obéissance du Roy ". \_ Voyage en Suisse de César Béraud. \_ Ordre à Guyot de Masso de faire un versement de 2,958 écus sol. aux mains de Jean du Benoist, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres. \_ Solde du capitaine Rochemont. \_ Réparations faites au pont-levis de la porte St-Sébastien. \_ Solde du capitaine Chevalier, capitaine des deux frégates. \_ Obligation souscrite au capitaine Henri Fiffert. \_ Solde du capitaine Niclaus Burby. \_ Solde des capitaines Beraud et Chomaccre, Guillaume Balthasard et Henry Phiffer,

Hans Wild. \_ Frais pour la captivité du duc de Nemours. \_ Frais du voyage à Mâcon de M. de Marle. \_ " Compte des deniers paieez et fournis par Cézard Béraud, au voyage que luy a esté commandé et ordonné de faire ez pais de Dauphiné et Languedoc, par messeigneurs de Bellièvre et collonel d'Ornano et les srs consulz et eschevins de la ville de Lyon .. \_ Solde des troupes des capitaines Nérestang, de Dizimieu, Normand, La Tour, La Ville, Bourdillon. \_ " Estat de la despence faite par messieurs les consuls eschevins de la ville de Lyon, puy le septiesme jour de febvrier dernier mil cinq cens quatre vingtz et quatorze, que lad. ville de Lyon fust réduyette soubz l'obéissance du Roy, jusques à cejourdhui dernier de juing " : solde de troupes, fournitures pour la garnison. \_ " Estat de la recepte et despence faite par me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, despuys le premier janvier mil cinq cens quatre vingtz quatorze, jusques au dernier juing suyvant ".

**Cote : CC 1450**

(Portefeuille.) \_ 57 pièces, papier.

**1593-1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Ordre à Guyot de Masso de payer au vicomte de Chamois la somme de 1,000 écus à lui due, moitié par la ville de Lyon, moitié par le pays de Dombes. \_ Formules des bordereaux d'emprunt. \_ Sommes provenant des droits de douane versées par Pierre Fantet. \_ Paiement au sr de Montmartin. \_ Quittance de Claude Pocolot. \_ État des dettes et de l'avoir du baron de Vaultx. \_ État des somme avancée par Pelletier. \_ " Compte de monsieur le général Henry ". \_ Comptes de Martin Couvet, Galland de Vaissière,

Arthus Henry, Guillaume Cella, Claude Pocolot. \_ " Estat abrégé de ce que doit la ville et communauté de Lyon, employé pour le service du Roy, garde et conservation de lad. ville souz son hobéissance ". \_ État de la comptabilité de Pierre Blache. \_ Quittances et billets du même. \_ Recettes de loyers. \_ Compte des sommes dues pour droits de douane par le sieur Bourgeois. \_ " Estat de ce qu'a est receu de messieurs les consulz eschevins par Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, puyz le XIe febvrier 1594 jusques à ce jourdhuy XVIIIc mars aud. an ". \_ Réclamations de Guyot de Masso pour obtenir de la Chambre des Comptes le double de ses comptes.

**Cote : CC 1451**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, parchemin ; 69 ,pièces, papier.

**1593-1594**

Comptabilité communale (1593 - 1594)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers commungs. \_ Gages de François Faure, procureur substitué de la ville, \_ de Jacques Poysuel, son clerc, \_ de Guillaume de Villars, avocat et conseil de la ville, \_ de Dominique Dufour, solliciteur des procès. \_ " Compte des fraiz faittz et fourniz par Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville et communauté de Lyon pour lesd. procès et affaires, depuis le XVIIe octobre MVcIIIxx XII jusques au dix-huictiesme décembre MVcIIIxx IIII ". \_ Poursuites contre les bouchers. \_ Saisie contre Annibal de Novelier et Claude Gondard, à la requête de Didier Thomas. \_ Bail à ferme du barrage du pont du Rhône, \_ de la boucherie, \_ de la petite entrée du vin, \_ de la revenderie. \_ Quittance de Guyot de Masso au receveur des aides et tailles de Forez. \_ État des sommes dues sur les équivalents aux héritiers

Guillaume et Guyot Henry. \_ Sommaton de Jean de Roqueplan au fermier Nicolas de Villeneuve d'avoir à payer le prix de sa ferme. \_ Procès-verbal du sergent maltraité par les domestiques du sieur Mutin de Charly, chez qui il allait faire une saisie. \_ " Estat de ce qui reste à payer à la recepte des den. commungs, dons et octroiz de la ville de Lyon, par les receveurs particuliers de l'eslection de Forestz ". \_ Quittance de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi. \_ Carnets des foires de Toussaint 1593, des Rois, de Pâques et d'Août 1594. \_ Quittances des commis à la recette de la rève. \_ Ordre du Roi de laisser passer les nesles que transportaient des marchands français, grisons, italiens et suisses.

**Cote : CC 1452 -1**

(Registre.) \_ In-folio, 140 feuillets, papier.

**1594**

1/2

Comptabilité communale (1594)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier sixiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, des recepte et despence par luy faittes à cause des deniers extraordinaires levez en icelle depuis le premier jour de janvier MvC IIIIXX quatorze jusques au derrenier décembre ensuivant audit an ". \_ Recettes : prêts faits à la ville ; nouvel impôt sur la sortie des marchandises ; droits de douane ; nouvel impôt sur l'entrée du fer ; impôt sur le vin ; obligation passée " au proffict des anciens Suisses qui estoient en garnison en icelle ville. " \_ Dépenses : paiements aux trésoriers royaux ; paiements aux officiers de la douane ; remboursement de prêts ; " aultre despence et deniers paieez pour la tresve faite avecq monsieur le marquis de St-Sorlin ". \_ " Aultres deniers paieez, tant pour la conduite de l'artillerie menée en divers endroitz pour le service de Sa Majesté

que pour achapt de vivres et munitions ".  
 \_ Gages " et appointemens des  
 canonniers pétardiers de lad. ville ". \_  
 Frais de " voiaiges faitz par plusieurs et  
 diverses personnes en divers endroitz  
 pour le service de lad. ville ". \_ Voyage de  
 Mathieu Candora à Dijon " porter lettres à  
 mons. de Lyon et de la ville à mons. le  
 duc de Mayenne et à mons. le vicomte de  
 Tavannes " ; voyage du même à " St-  
 Chaumont et à Andance vers les sieurs  
 colonels Alphonse et de Charrière " ;  
 pourboire " au lacquais du s. de Varennes,  
 gouverneur de Masconnois, qui auroit  
 apporté lettres dud. sieur, responcives à  
 celles qui luy avoient esté escriptes pour  
 tenir sa compagnie de gens d'armes  
 preste " ; paiement à Jean Baudin,  
 messenger de Verdun, " pour ung voiage  
 qu'il a fait dud. Verdun à Lyon, envoyé  
 par Philibert Genoud, prisonnier aud. et  
 prins en allant à Paris où il estoit envoyé "  
 ; envoi d'un messenger à Anse,  
 Villefranche, Belleville et Beaujeu, pour  
 avertir les habitants de la marche de  
 l'ennemi. \_ Gages des commis  
 extraordinaires aux portes. \_ Envoi d'une  
 garnison à Brignais. \_ Paiement au  
 colonel d'Ornano. \_ " Solde et  
 appointement des gens de guerre à  
 pied françois ". \_ " Solde et  
 appointement des gens de guerre à  
 pied suisses ". \_ Solde des nouveaux  
 Suisses. \_ " Achapt des fréguates estans  
 sur les rivières de Roone et Saosne ". \_  
 Paiement à Hugues Lescot, lieutenant du  
 chevalier du guet, pour ses gages et la  
 garde des prisonniers de l'archevêché  
 (gentilshommes de la suite du duc de  
 Nemours, Girard de la Bretonnière). \_  
 Paiements " à aucuns penons et autres  
 de lad. ville, des fraiz et despence par eux  
 faitz durant les barricades ez mois de  
 septembre MVC IIIIxx treize et febvrier  
 IIIIXX quatorze, pour la réduction de la  
 ville de Lyon en l'obéissance du Roy ".

**Cote : CC 1452 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 140 feuillets, papier.

**1594**

2/2

Comptabilité communale (1594)  
 Comptes particuliers de Guyot de Masso

Achat de vin pour cadeaux ; cadeau de  
 vin aux colonels d'Ornano et de St-  
 Julien ; paiement au capitaine la Vigne,"  
 pour avoir amené et conduit en  
 sauvegarde jusques en lad. Ville ung  
 nommé Berthélemy André dict Humbert,  
 accusé de trahison contre lad. ville, et  
 mené aux prisons de l'archevesché ; "  
 solde des soldats de garde aux  
 boulevards St-Jean et St-Clair ; paiement  
 de deux écus par jour aux deux notables  
 chargés de garder le duc de Nemours à  
 Pierre-Scise, depuis le 30 décembre 1593  
 au 26 juillet 1594 ; paiement aux  
 religieux de l'Observance " pour avoir l'un  
 d'eux journellement dict et célébré la  
 sainte messe dans le chasteau de  
 Pierre-Scize, mons. de Nemours y estant  
 détenu prisonnier, depuis le jour de  
 Toussaintz de l'année MVcIIIxx treize,  
 jusques à la feste des Roys ensuivant ; "  
 paiement au bourreau pour l'exécution  
 du baron de Couzan et de ses complices ;  
 arrestation à Estivareilles de courriers  
 venant d'Espagne ; indemnité au  
 capitaine La Serve pour la blessure qu'il  
 avait reçue à Tarare " allant faire escorte  
 aux délégués de lad. ville par devers le  
 Roy ; " paiement à François Dubois,  
 capitaine enseigne du Plâtre St-Esprit  
 pour les frais " par luy faitz à la garde de  
 frère Anthoine, religieux de l'Observance  
 " ; remboursement à Guyot de Masso de  
 ses avances " pour les escharpes blanches  
 qui auroient esté baillées à XXXV soldatz  
 qui furent mis en garde en l'hostel  
 commung de lad. ville, durant les  
 barricades de la prise des armes pour la  
 réduction de lad. ville en l'obéissance du  
 Roy " ; paiement à Marceau Bouzon,  
 joaillier, " pour la valleur d'une chaisne et  
 platine d'or donnée par les consulz au  
 cappitaine Jehan Georges de Castagna,  
 lieutenant de la [compagnie du  
 cappitaine] Henry Phiffer qui gardoit la  
 porte Pierre Seize, en récompane du  
 bon service que led. Suisse fict à lad. ville  
 à la descouverte de l'entreprise qui se  
 traictoît avecq luy par ung religieux

cordelier de l'Observance, pour faire évader le duc de Nemours prisonnier au chasteau de Pierre Scize " ; paiement au capitaine Thomas, pour la garde de l'hôtel de ville pendant la remise de la ville au Roi ; feu de joie sur le pont de Saône "en recongnossanee et réjouissance de l'obéissance deu au Roy " ; arrestation d'un courrier espagnol à St-Rambert en Forez ; célébration de messes à Pierre-Scize devant le duc de Nemours ; paiement à Antoine Michon " pour avoir vacqué à la visitation de ce qui entroit et sortoit du chasteau de Pierre Scize, mons. le duc de Nemours y estant détenu prisonnier " ; vin offert " tant au sergent major des troupes de Languedoc, me de camp de Mr le connestable, M. le cardinal de Plaisance, que autres seigneurs " ; paiement à Dominique Dufour chargé de convoquer les deux notables qui devaient garder le duc de Nemours. \_ " Autres deniers paieez aux hostelliers de ladicte ville pour despences faictes en leurs logis par aucungz seigneurs gentilhommes et soldatz ". \_ " Autres deniers payez tant aux officiers commis servans à la dohanne du Roy à Lyon, pour leurs gaiges ou taxations que pour le louage des maisons et bureaux où s'exerce ladite dohanne ". \_ Gages des commis à lever le nouveau subside du vin. \_ Gages des commis à lever le nouvel impôt sur les marchandises sortant de la ville. \_ Réparations aux bâtiments et fortifications de la ville. \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1453**

(Registre.) \_ In-folio, 70 feuillets. papier.

**1594**

Comptabilité communale (1594)  
Comptes de Guyot de Masso (Abrégé du registre CC 1452)

Comptabilité. \_ Compte des recepte et despence faicte par me Guyot de Masso. (Abrégé du compte précédent.)

**Cote : CC 1454**

(Registre.) \_ In-folio, 30 feuillets, papier.

**1594-1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité, \_ " Compte de l'extraordinaire tant du nouveau subside, du vin que tiers ou surtaulx de la nouvelle augmentation imposée sur la dohanne dudict Lyon ". \_ Recettes : " deniers provenus dudict succide du vin " ; " fourniture du boys charbon, mottes et chandelles pour les corps de garde, payée par me Hiérosme Garrault, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres ". \_ Dépenses : paiements aux trésoriers royaux ; achat de munitions ; gages de canonniers ; dépenses faites pendant le séjour des ambassadeurs de Venise ; paiement " au père Michel Coissard, supérieur du collège de compaignye des Jésuites, pour la viaticque de ladicte compaignye s'en allant de ladicte ville " ; gages des commis à la levée du nouveau subcide du vin. \_ Dépenses pour l'entrée du Roi frais pour le bateau ; don aux domestiques de la maison du Roi ; paiement au peintre Christophe de la Haye ; " aux sieurs Janin et Granil pour l'escorte qu'ilz ont fait avec quatre vingtz soldatz jusques à Tarare à madame la marquise de Montceaulx " ; " à Pierre Mathieu pour inventer les édifices et théâtres faictz pour l'entrée du Roy " ; " aux baptelliers qui auroyent remonsté le bapteau du Roy jusques à Montuel pour ramener Sadicte Majesté " ; frais pour la décoration de la ville ; paiement aux orfèvres Louis Berthier et Frédéric Bernard, " tant pour la fasson que la valeur de l'or qu'ilz ont fourny à la fabrication du présent fait au Roy ". \_ Réparations. \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1455**

(Registre.) \_ In-folio, 94 feuillets, papier.

**1594-1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte vingtroisiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs ". Recettes : garbeau de 1 épicerie, aides et gabelles, rève cartulaire, rève de Ste-Colombe et ports adjacents, " cens, servis et pensions ", louages, places mises en pies, marché de la " cuyraterie ". \_ Dépenses : gages des officiers de la ville ; arrérages des rentiers ; dots de filles pauvres ; paiement au receveur du domaine du Roi ; pensions assignées sur la boucherie Lanterne. \_ Paiement à l'avocat Pierre Mathieu pour avoir prononcé l'oraison doctorale ; robes des mandeurs, gages des réveille-matin ; indemnité au bourreau " pour n'avoir levé aux marchez les oeufz et beurre que autres choses qu'il avoyt accoustumé lever ausd. marchez " ; \_ confection du rôle général des " marchans boutiquers et autres tenans magasin en lad. ville subjectz aux droictz des gabelles " ; paiement pour " l'obtemption et expédition de la sauvegarde et exemption générale des logis des gens de guerre dans les granges et maisons des citoyens manans et habitans de lad. ville " ; gages des commis du voyer. \_ Gages des commis à la recette de la rève. \_ Paiements pour le collègue de la Trinité. \_ Réparations à la boucherie.

**Cote : CC 1456**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1594-1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages de François Fournel, procureur général de la ville. \_ Ordonnances de maintenir dans

leurs charges les capitaine, lieutenant, sergent-major et receveur de la ville. \_ Paiements à Bertrand Collaud et Mathieu Brette pour la confection du rôle des gabelles. \_ Gages du secrétaire de la ville. \_ Gratification de Guillaume Saunier, clerk du secrétaire. \_ Gages des commis du voyer Nicolas Royer, George Fèvre, Jérôme Durand, Simon d'Anthoine, Jérôme Garnier. \_ Gages des mandeurs Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintandre. \_ Gages des réveille-matin Claude François et Jacques Arnoud. \_ Gages du bourreau Jean Mareschal.

**Cote : CC 1457**

(Portefeuille.) \_ 44 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio, ensemble 12 feuillets, papier.

**1594-1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso receveur des deniers communs. \_ État des frais faits le 21 décembre 1594, pour l'élection des nouveaux consuls. \_ " Mémoyre de la dépense faicte par Claude Yzellet pour tapisser le cour de l'esglise St-Nisier ". \_ Paiement à l'avocat Pierre Mathieu pour avoir fait l'oraison de la St-Thomas. \_ Paiement aux gagne-deniers " qui ont porté des tortes à l'enterrement du sr Laurens ". \_ Don aux valets de chambre du Roi. \_ " Nombre des officiers domesticques du s. de Bellière ". \_ Paiement aux mandeurs pour suivre à cheval le consulat accompagnant les ambassadeurs de Venise, le maréchal de Biron, le connétable et le colonel d'Ornano. \_ Location de meubles pour la maison du connétable. \_ Achat de munitions. \_ Paiement à cinq portefaix " qui ont porté les meubles de mess. les Jésuites dans les bapteaulex ". \_ Envoi de 50 soldats pour servir de garde aux Jésuites. \_ Voyage de Jacques Réal " ès envyrons de la ville de Montbrison en

Forestz, pour sçavoir quelles troupes de gens de guerre entroyent et sortoyent en lad. ville ". \_ Envoi à Vienne de 15 soldats et d'un sergent. \_ Achat de vin pour présents à divers personnages. \_ " Despençe faicte par Pierre Paintandre à la conduite des deulx pièces et munytions que luy sont esté remyses par hordonnance du conceil tellu à Lyon le 6 novembre 1594, pour les conduyre en Dombes, par la rivière de Saosne, le septiesme novembre au matin, et ramenées dedans la ville de Lyon, au port Scaint-Vincent, le mecredit neuviesme dud. moix ". \_ Paiemens pour briser la glace sur la Saône. \_ Dîner des consuls " en la maison de Mr le baron Couvet au mois de septembre 1595 ". \_ " Desjeuner fait à messieurs les eschevins, le XVIIIe may 1595, allant à l'enterrement de Mr Pelletier. \_ Repas du 18 et 19 décembre 1594 ". \_ Paiement au serrurier Amblard Palvet pour " deux cadenzatz et troys vourvelles à vis pour fermer les buffetz de la salle du consulat ". \_ Paiement au charpentier Claude Droguet " pour le levaige de troys statues que messieurs les consulz et eschevins dud. Lyon ont ordonné estre mis et eslevées à la place du Change ". \_ Décoration de la ville pour l'entrée du Roi par Christophe de la Haye, Jean Magnan, Jean Perrissin, peintres, et François Blavier, brodeur. \_ Feu de joie par Mathieu Martin. \_ Fournitures pour les robes et bonnets consulaires. \_ État des menus frais.

**Cote : CC 1458**

(Portefeuille.) \_ 19 pièces, papier.

**1594-1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Réparations à l'hôtel de ville ; \_ à la boucherie Lanterne ; à la tripperie. \_ Paiement au fontainier Olivier Clerc, pour réparation

des " six fonteynes qui passent ez hospitalx Sainct Laurens, la Blancherie, maison d'Athanase, jardin de la Feur de Lis. \_ Achat et louage de maisons pour les corps de garde et divers services de la ville.

**Cote : CC 1459**

Référence informatique : 00000691

**1594 1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso  
Quittances des rentiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers de la ville : Clémence d'Allières, \_ de Bargues, \_ Brocquin, \_ Claude Bullion, Catherine Bussillet, \_ Jacques Doriol. \_ Testament de Jacques Robert. \_ Donation et rémission pour Jacques Robert. \_ Quittance d'Antoine Fabre, \_ Laurens de Fesnes, \_ Claude Gaspard, \_ François Gella, \_ François de Guerrier, \_ Jeanne Guillard, \_ Catherine de la Gonthière, \_ Jeanne Mathieu, \_ Étienne Mure, Jean de la Place, Benoît de la Porte, \_ de Rochefort, \_ Viard.

**Cote : CC 1460**

Référence informatique : 00000692

**1594 1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Testament d'Etienne Guérin, veuve Aimé Lymosin, en faveur de l'Aumône générale. \_ Pensions dues à l'Aumône générale, \_ aux Jésuites, \_ aux Jacobins, \_ aux Cordeliers de St-Bonaventure, \_ aux chanoines de St-Nizier, aux clergeons de St-Nizier, \_ aux Capucins, \_ à l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon. \_



Aumone à " Christofle Couache, gentilhomme du royaume d'ONGRIE ". \_ Dot d'Isabelle Hostachonne.

**Cote : CC 1461**

Référence informatique : 00000693

**1594 1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Réclamation du consulat à la Cour des Comptes, pour que le receveur de la ville n'aille pas rendre ses comptes à Paris, à cause des dangers de la route. \_ Quittance de Pierre Garnier de la somme par lui reçue " pour plusieurs coppies et collations de plusieurs contractz, lettres patentes, et autres pièces et titres touchant les équivalens de Mende, le Puy, Forest et Beaujollois ". \_ Quittance du notaire Pierre Combet de ses honoraires pour une vente faite à la ville par Alix Thévenin et Ennemond Bardel. \_ Réclamation de Barthelemy Vallensot, contre Benoît Michon. \_ Lettre de Bertrand Castel, priant Guyot de Masso de donner quelque argent à sa mère. \_ Paiements d'épices à la Chambre des Comptes. \_ Reçu donné à Guyot de Masso de l'état de ses comptes qu'il avait remis au consulat. \_ Assignation donnée à Guyot de Masso pour venir rendre ses comptes à Paris. \_ Paiement à Jacques Bollioud pour s'être chargé des affaires de la ville au Parlement et au Conseil du Roi. \_ Quittance de Ballon, procureur au Parlement de Paris. \_ État des frais faits par Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville. \_ Pièces de procédure concernant la comptabilité de feu Pierre Blache, commis de Guyot de Masso.

**Cote : CC 1462**

Référence informatique : 00000694

**1594 1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ " Roolle des noms et surnoms des particulliers qui tiennent et possèdent maisons en la rue de la Grenette, près la place des Cordelliers, lesquels reçoivent commodité à cause du marché de la cuyraterie à eulx accordé par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, moyennant la somme de trente troys escuz ung tiers de pension chascun an ". \_ Acte consulaire réglant le mode de perception des gabelles de cinq pour cent " que se lèvent sur les marchandises vendues hors foyre et que souloient estre séparées et distinguées par deux fermes, l'une appellée la grande ferme, et l'autre la ferme de la revenderie ". \_ Bail à ferme de l'équivalent du haut et bas Vivarais. \_ Procédures contre les fermiers du Puy, Viviers et Mende. \_ Lettre d'un fermier de Vivarais demandant au consulat quittance des sommes qu'il va faire porter. \_ " Estat au vray des arréraiges de messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon par les soubznommés fermier des équivalentz du diocèse de Viviers, outre les vieulx vérifiés à Narbonne par messieurs les thrésoriers généraulx de Languedoc ". \_ Contrainte contre Jean Civel, commis à la recette des gabelles. \_ Contraintes contre les fermiers Claude Davyon, Antoine Gros, Nicolas Royet. \_ Remboursement à Pierre Pollaillon de la somme qu'il a payée " de ses deniers à monsieur Galliat, premier secrétaire de monseigneur le connestable pour l'obtention et expédition de la sauvegarde et exemption générale des lougis des gens de guerre dans les granges et maisons des citoyens, manans et habitans de lad. ville. " \_ Recettes pour l'entretien du collège de la Trinité. \_ Billet signé Grolier, annonçant que Scarron est prêt à payer la somme de 500 écus et d'en préparer le reçu. \_ Lettre de de Masso au sieur Clersellier, à Paris, pour le prier de remettre les doubles de ses

comptes au sieur Desmartineaulx. \_  
 Quittances de Guyot de Masso à  
 Ambroise Thomas, receveur de  
 l'équivalent de Lyonnais. \_ " Inventaire  
 des acquitiz servans pour les comptes  
 d'octroy patrimonial et autres, remys à  
 Anthoine Larchier " \_ État des sommes  
 dues par la ville à Jacques Jacquet. \_ "  
 Mémoire de tout l'argent contant que  
 nous Louys Prost et Franscois Girard  
 avons prins pour conte de la maison de  
 ville ". \_ " Compte particulier septiesme  
 de me Guyot de Masso, à cause du  
 nouveau subside d'un escu vingt solz, mis  
 et imposé sur chascun poinsson de vin  
 entrant en lad. ville ".

**Cote : CC 1463**

Référence informatique : 00000695

**1594 1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
 Pièces justificatives des comptes de  
 Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 comptes de Guyot de Masson, receveur  
 des deniers communs. \_ Louages des  
 bancs de la boucherie et de la tripperie  
 aux bouchers et trippiers Paul Blaiz,  
 Vincent Bouchard, Jean Bravarel, George  
 Bretton, Claude Buyer, Jacques ; Challon  
 dit Cachet, Jean Conan, Jean Cordellier,  
 Pierre Cottet, Jean Collomb, André Cruzy,  
 Jacques Cusset, Jean Cusset, Pierre  
 Derma, François Dubois, Claude  
 Duchesne, Jean Durand, Jean Foucault,  
 Louis Fournel, Mathieu Foucault, Nesme  
 Gayet, Étienne Genotz, Étienne Gonin,  
 Antoine Jay, Jean Mattron Claude Odieu,  
 Daniel Odieu, Gilles Odieu, Benoît Ogier,  
 Jean Pelletier, Benoîte Peyssellon, Jean  
 Prador, François Regnauld, Jacques  
 Saigne, Joseph Trévoux. \_ Exploits contre  
 les bouchers ou tripiers Vincent  
 Bouchard, Jean Colomb, Jean Cordellier,  
 Louis Cotelte, Étienne du Crest, Jean  
 Foucaud, Joseph Trévoux, Jacques  
 Saigne. \_ Honoraires de Pierre Garnier,  
 notaire, qui avait rédigé les baux pour les  
 bancs de la boucherie Lanterne. \_  
 Dominique Dufour reconnaît avoir reçu

de Guyot de Masso les quittances à  
 remettre aux bouchers, et promet de lui  
 rapporter en échange l'argent qu'il doit  
 recevoir.

**Cote : CC 1464**

Référence informatique : 00000696

**1594 1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
 Pièces justificatives des comptes de  
 Guyot de Masso

Recette de l'imposition sur les  
 marchandises entrant dans Lyon.  
 \_ Quittance de Pierre Nardoin, commis à  
 lever la rève de Ste-Colombe, pour ses  
 gages. \_ État de la recette faite à Ste-  
 Colombe par Pierre Nardouin. \_ Lettre de  
 Pierre Nardoin demandant les ordres de  
 Guyot de Masso. \_ Menus frais fournis par  
 le bureau de la rève. \_ Compte d'Antoine  
 Rodilias, commis à la recette de la rève. \_  
 Gages des commis à la rève, Antoine  
 Rodillias, Pierre Garnier, Pierre Tassard,  
 François Sonda, Mathieu Ollier, François  
 la Prime, Benoît Mure. \_ Quittance de  
 Barthélemy de Viette, receveur du  
 domaine du Roi. \_ Carnets des foires de  
 Toussaint 1594, des Rois, de Pâques et  
 d'Août 1595. \_ " Estat de recepte et  
 despance des deniers commungs, dons  
 et octroys de la ville de Lyon, receuz et  
 payez par Anthoine Clémant, en vertu de  
 la commission à luy baillée par messieurs  
 les consulz eschevins d'ycelle ".

**Cote : CC 1465**

Référence informatique : 00000697

**1573 1596**

Comptabilité communale (1573 - 1596)  
 Dettes de l'échevinage

Dettes de l'Échevinage. \_ Comptes de  
 Balthasar Valinod, Jean Sargon, Pons  
 Murard, Guillaume Faure, Antoine  
 Scarron, Justinien Panse, Philippe  
 Galand, François Frère, François  
 Bonvoysin, Jean-Baptiste Dufour, Jacques  
 d'Aveyne, Henri Austrain, Alexandre

Polaillon, Jean-Baptiste Bruno, François Benoict, Claude Platel, François Platel, Jean Ravot, Guillaume Roville, Jacques Jacquet, André Mornieu, Gaspard Mornieu, Antoine de la Porte, Claude Valleton, Antoine Grollier, Pierre Scarron, Jean Pelletier, Benoît de Montconys, Pierre de Montconys, Antoine de la Porte, François Lobat, Jean de Voypière, Humbert Grollier, Mathieu Vaillant, François Scarron, Étienne Passard, Claude Colaud, Claude Scarron, Claude Vize, Louis Ponnard, Pierre de Musino, Jean de Masso.

**Cote : CC 1466**

Référence informatique : 00000698

**1589 1596**

Comptabilité communale (1589 - 1596)  
Liste alphabétique des créanciers de la ville

" Extraict tiré sur les comptes des deniers extraordinaires des années 1589 jusque à l'année 1596 des sommes qui ont esté prestées par divers et qui sont ausd. comptes en recepte ". \_ Liste alphabétique des créanciers de la ville.

**Cote : CC 1467**

Référence informatique : 00000699

**1595 1596**

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte vingt-quatriesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon " (patrimonial). \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, \_ impositions, aides et gabelles, \_ rève cartulaire et imposition foraine, \_ rève de Sainte-Colombe, \_ de Villefranche, \_ " cens, servis et pensions ", \_ louages, \_ louages des boutiques de tripiers, \_ louages de la boucherie Lanterne, \_ places mises en pies, pension due par les héritiers Nicolas Dupré, \_ paiement des fabriciens de St-Nizier pour

les étaux qui sont le long des murs de l'église, \_ " deniers provenans du marché de la cuyratterie ", \_ recette extraordinaire de 500 écus sol. " prins de la grande entrée du vin, pour employer à partie du paiement du principal et régens du collège de la Trinité ", \_ droits de lods dus à la ville. \_ Dépenses : gages des officiers de la ville : François Fournel, procureur général ; Barthélemy Thomé, secrétaire ; de Masso, receveur ; Mathieu Ollier, Pierre Gingeayne, mandeurs ; Pierre Paintendre, leur coadjuteur ; François Faure, procureur substitué ; " quant aut gaiges qui souloyent estre payez aux srs consulz eschevins de lad. ville, néant ". \_ Rentes payées par la ville à Bonne Trie, Nicolas de Chaponnay, Hugues de Gabiano, Anne de Gabiano, à l'Aumône générale, à François Platel, Pierre de Montconys, Gaspard Coing, Claude Arcousin, du Garest, Jean Vincent dit le Courd, Mathieu Vaillant, Jean Perret, Jean Pelletier, Mathieu et Léonard de Vauzelles, à l'hôpital du Pont du Rhône, à Richard de Serracin, Imbert Cellas, Michel de St-Pol ; à la ville, ayant droit de Jean Ravot au lieu de Pierre Pinatel, à François Frère, Claude Marchant, Antoine de la Chance, Nicolas de Langes, à l'hôpital de Mâcon, " à messieurs les Bellièvre ", Jean Ridady Violyer, Jean de Masso, Jacques d'Aveyne, etc. \_ Dots de Madeleine Lombard, femme de Jean Prioron, et d'Anne Roche, femme de Louis Deschamps. \_ Paiement au receveur du domaine du Roi. \_ Paiement des rentes assises sur la boucherie Lanterne. \_ Paiement à Emmanuel Faure, " pour avoir prononcé l'oraison à Saint-Nizier, le jour et feste saint Thomas appostre ". \_ Dépenses pour les robes et bonnets consulaires. \_ Confitures offertes " à messieurs les président et esleuz en l'ellection de Lionnois ". \_ Fourniture de robes aux mandeurs. \_ Paiement à Mathieu Ollier " pour ses gaiges d'avoir ouvry et fermé soir et matin les portes estans le long du Rosne, depuis le bollevard Saint Clair jusques au droit des Cordelliers ". \_ Pension du sieur la Martinière. \_ Gages des réveille-matin Claude François et Jacques Arnoult. \_

Gages de Georges Febvre, commis du voyer. \_ Réparations à la boucherie Lanterne. \_ Gages des sergents royaux qui ont appelé " pendant les audiences les causes que lad. ville a eues en lad. eslection ". \_ Paiement au peintre Mathieu Martin, dit Adam, pour le feu d'artifice du pont de Saône. \_ Paiement à Claude Bullion, conseiller au Parlement de Paris, des arrérages à lui dus depuis douze ans. \_ Paiement de rentes à Claude de Raverye. \_ Fournitures de papier et parchemin. \_ " Gaiges du principal et régens du collège de la Trinité. " \_ Paiement au notaire Pierre Labruyère, " commis au renouvellement du terrier de la directe et censive noble de ladicte ville ". \_ Au même pour sa part sur les droits de lods payés à la ville. \_ Paiement à Charles de Pogge " pour les escriptures par luy faictes au procès intenté contre me Pierre Davity ". \_ Pensions de Roland Henry, sieur de Jarniost, de Claude de Raverye, écuyer de la petite écurie du Roi, et de Julien Viard. \_ Gages des " commis à faire la recepte et contrerolle de la rève cartulaire et imposition foraine ". \_ Honoraires de Fiacre Ballon, procureur au Parlement. \_ " Deniers rendus et non receuz ". \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1468 -1**

Référence informatique : 00000700

**1595**

1/2

Comptabilité communale (1595)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte particulier septième de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon ". \_ Recettes : " nouveau subcidde d'ung escu vingt solz, imposé sur chacun poinson de vin ". \_ " Aultre recepte à cause des deniers receuz du surtaulx ou tiers d'augmentation ordonné par le Roy estre levé en la dohanne de Lyon sur toutes marchandises entrans en icelle, outre les autres droictz. \_ Dépenses : Paiements

aux trésoriers de l'extraordinaire des guerres et de l'épargne. \_ Achat de munitions à Jeanne Billet, veuve François Conin. \_ Paiement à Nicolas Potel, " forger, pour le raboud d'une couleuvrine et une bastarde en l'arsenac de Lyon ". \_ Gages du canonnier Michel Teysssonière. \_ Voyages de David Pin, courrier, et des archers Jacques Chat et Annet Langlade, pour les affaires de la ville. \_ Paiement à l'imprimeur Thibaud Ancelin. \_ Gratification au capitaine " La Vioze, pour aucunement le recognoistre des bons services qu'il a faitz à lad. ville, pendant l'année IIIIxx XV, au fait des gardes ". \_ Paiement au mandeur Pierre Paintendre pour fournitures par lui faites ; \_ au capitaine La Vioze " en considération des peines et vaccations qu'il a employé, tant pour assister ceulx qui ont fait la charge de sergent majour, depuis la redduction de la ville soubz l'obéissance du Roy, que pour avoir esté commis à avoir l'oïl et prendre garde à ceulx qui ont fally au guet de garde " ; \_ au mandeur Mathieu Oulier " la valleur de sept pièces de vin, tant blanc que claret et soixante quinze potz de vin muscat fourniz et despenduz pour bailler, tant à monsieur de la Guiche, que aux seigneurs ambassadeurs de Venize ". \_ Paiement au pâtissier Jean Baril, dit Jagot, pour le dîner de la saint Thomas 1593. \_ Nourriture de " trente-cinq soldatz à qui on auroit commandé faire garde en l'hostel de la ville, soubz la charge des cappitaines Thomas et Baron, jour et nuict, depuis le septiesme febvrier MVC IIIIxx XIII, que lad. ville de Lyon se rendict soubz l'obéissance du Roy jusques au douziesme dud. mois ". \_ Dépenses pour huit dîners faits à l'hôtel de ville par les consuls et capitaines penons les 7, 8, 9, 10, 12 et 14 décembre 1593 et 15 et 17 février 1594. \_ Dîner offert lorsque la garnison suisse fut licenciée " pour ne voulloir recognoistre le Roy et tenir son party, où estoient les srs collonel Alphonce d'Ornano, de Bothéon, la Liègue, Sabran, St-Priest et plusieurs autres seigneurs et cappitaines, lieutenans et enseignes desd. Suisses, les srs consulz eschevins, chef de la justice, des finances, nottables, penons et

plusieurs autres ". \_ Déjeuner fait par les, consuls, le jeudi 3 mars 1594 " en la maison du sieur Couvet ". \_ Achats pour le dîner de la Trinité. \_ Allocation de 20 écus aux Jésuites " au lieu du disné et festin que d'ancienneté on avoit de coutume faire en le collège le jour de la Trinité, où lesd. sr. eschevins assistoient, lequel festin revenoit d'ordinaire à lllxx ou C écus ". \_ Achat de six flambeaux de cire blanche. \_ Achat d'un autre flambeau, " pour esclairer à la chappelle du St-Esprit, avec six torches à bastons pour conduire et esclairer à la carosse où estoient lesd. srs ambassadeurs ". \_ Feu de joie sur le pont de Saône. \_ Établissement " d'ung eschaffault au logis du sr Clément pour loger la musique qui assista pendant le disner fait aux ambassadeurs de Venize ". \_ Fournitures pour le dîner. \_ Achat de " douze livres de dragée, douze tasses griottes, vingt quatre boittes de cotignac pour la collation des dames ". \_ Achat de flambeaux pour le bal, de six potz et demi d'ypocras, de deux douzaines de verres dorés. \_ Frais d'installation. \_ Souper offert le 22 décembre 1594 aux ambassadeurs vénitiens. \_ Paiements à un avocat du Conseil privé et à des officiers de la maison de Bellièvre. \_ Don de 100 écus à Michel Coissart, " supérieur du coleige de la compaignie de Jésus en lad. ville, pour la viaticque de lad. compaignie s'en allant de lad. ville de Lyon, par arrest de la court de Parlement de Paris ". \_ Paiement à Françoise de Sodu, femme Jean Coissard, " pour les louaiges des meubles par elle fourniz, pour la garniture de la maison de monsieur le connestable, pendant le temps qu'il auroit demeuré en lad. ville, pour le service du Roy et s'opposer avec ses forces qui estoient au pais, au desseings des ennemis de l'estat, en attendant la venue du Roy ". \_ Gages des commis à la recette et contrôle du nouveau subside du vin, à la porte de Vaise, à la porte St-Just, aux chaînes d'Ainay, à la porte du pont da Rhône, au port du Rhône, à la porte St-Sébastien, aux chaînes du bastion St-Jean, au port St-Vincent, au port du Temple. \_

Dépenses pour l'entrée du Roi : construction d'un bateau, gratification aux gardes écossaises, archers, huissiers, valets de chambre et autres officiers de la maison du Roi ; \_ paiement " à Cristofle de la Haie, dict Corneille, me peintre pour une colomne de Trajan de la haulteur de cinquante et de quatre piedz et demy de diamètre, avec le podestal et les marches, une piramide de mesme hauteur, laquelle colomne fut eslevée au Grand Palais, et la piramide au port St-Paul, et en la place du Change ung théâtre en demy rond, le tout avec les portraictz, figures, statues, inscriptions, charpenterie et menuiserie, ainsi qu'il est déclaré au marché et priffaict ".

**Cote : CC 1468 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 92 feuillets, papier.

**1595**

2/2

Comptabilité communale (1595)  
Comptes particuliers de Guyot de Masso

Paiement à 80 soldats qui ont escorté " jusques à Tarare madame la marquise de Montceaux ". \_ Paiement à l'avocat Pierre Mathieu pour ses vaccations " à désigner, composer et conduire les inventions, inscriptions et ouvraiges des arcs triumphaulx, théâtres et autres choses ". \_ Paiement aux bateliers qui sont allés chercher le Roi à Montluel. \_ Paiement aux menuisiers qui ont travaillé aux arcs de triomphe ; à François Blavier, brodeur " pour la broderie par luy bien et deurement faite au poisle préparé pour l'entrée du Roy " ; à Jean Savey et Lancelot Bourdiadet pour " les peintures et vittres par eulx faictes et fournies en la maison de l'archevesché ". \_ Fourniture de charpente " pour le portail de Pierre-Scize, édifié pour l'entrée du Roy ". \_ Achat de tapis de velours pour le bateau. \_ Gages de neuf bateliers. \_ Achat de confitures, de satin de Gênes. \_ Paiement aux orfèvres Louis Berthier et Frédéric Bernard " pour leur fasson et pour la vailleure de l'or qu'ilz ont fourny en la

fabrication du présent destiné pour estre présenté au Roy ,". \_ Paiement à Jean Perrissin et Jean Magnan, peintres, " pour quatre vingtz dix aulnes de thaille acheptées d'eulx et qui ont esté employées à faire painctures ". \_ Achats de confitures. \_ Paiement à Hélie de Lisle et Antoine Parmentier, sculpteurs, pour avoir fait " six statues pour servir à lad. ville, à lad. entrée du Roy, sçavoir trois grandes en colosse et trois autres de statues humaine et médiocre ". \_ Achats de passementerie, de toile d'argent, d'or filé, de houppes de soie. \_ Paiement " au sr Severt pour le louage de quatre pièces de tapisserie, mises sur le théâtre de la Claire d'où Sa Majesté vit passer ceulx qui alloient au devant de luy à sad. entrée " ; à Jean Perrissin et Jean Magnan, pour leurs fournitures de couleurs. \_ Achat de " quarante aulnes de tapisserie de Bergame ; pour tendre en la chambre de madame la marquise de Montceaux ". \_ Dorure de quatre clefs présentées au Roi. \_ Prix de l'écrin pour contenir le présent fait au Roi. \_ Achat de " onze pièces de treillis à trois fertz pour faire le pavillon à la Claire ". \_ Achat d'un bateau, de cordes fines pour le théâtre de la Claire ; de velours, damas et autres étoffes pour les vêtements des consuls et officiers. \_ Paiement de la " garniture de Vingt chappeaux avec leurs panaches, pour les lacquais desd. sieurs eschevins, ensemble pour six sacs de velours violet avec leurs cordons ". \_ Construction de l'arc de triomphe et du théâtre de la Roche et de l' " eschaffault estant en la place du Change depuis la maison des bestes, jusques au coing tirant sur le pont de Saosne ". \_ Paiement au charpentier Claude Droguet " pour avoir levé sur l'arc triumpal du Change trois statues de plâtre représentant la figure des roys de France ". \_ Réparations à l'archevêché. \_ Travaux à l' " eschaffault ou théâtre devant la Claire où Sa Majesté auroit veu ceulx qui venoient au devant de sad. entrée ". \_ Achat de 3350 livres de plâtre pour " faire les figures des roys et autres statues. " \_ Achat de toile de Belleville, " pour faire le manteau d'ordre de la figure du feu roy ", de toile de Tarare " pour faire

la peau de Lyon et la figure d'Hercules ".  
 \_ Musiciens aux Deux Amants. \_ Dépenses pour les sculpteurs et les peintres. \_ Pavage, démolition de la cadolle et barrière de Pierre-Scize. \_ Achat de terre grasse, de cordes, barres de fer, chaux, tuile. \_ Tapisserie pour les chambres du Roy et de la marquise. \_ Paiement " de huit journées employées à oster et décombrer les..... qui estoient au derrier de la porte que sort du logis du Roy au logis de madame la marquise " de Montceaux. \_ Aménagement de l'appartement de cette dame. \_ Émoi d'un messenger à cheval " à St Cire, St Romain, Couson, Ste Foy, Colonges, St Didier et Chaponost, pour faire venir les communes pour venir fossoier et remplir les fossez qui estoient au devant du logis de la Claire ". \_ Pose d'une porte de pierre de taille " au logis de la Claire pour entrer sur le théâtre qui estoit dressé au devant dud. logis ". \_ Paiement " pour dix neuf journées employées à rompre la muraille et abaiser les terres pour faire le port des besches, appelé le port du Roy ". \_ Transport de gazon. \_ Paiement au musicien Rogolo. \_ Dépenses diverses. \_ Réparations à la maison du " sieur Bonvoisin, pour loger le sr de la Guiche, gouverneur de lad. ville ", à l'Hôtel-Dieu pour y loger des Suisses, \_ à la maison " du sieur d'Illins, en laquelle feu monsieur de Nemours estoit logé ". \_ Construction d'un corps de garde " dans l'ung des boulevardz de lad. ville, appelé St André ". \_ Réparations au boulevard de la Tourette. \_ Gages du receveur. \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1469 -1**

(Registre.) \_ In-folio, 56 feuillets, papier.

**1594-1596**

1/2

Comptabilité communale (1594 - 1596)  
 Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte vingt-deuxiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs " (dons

et octrois). \_ Recettes : ferme du barrage du pont du Rhône, ferme, imposition et gabelle du dixième du vin, quatre espèces, entrée des camelots, " ferme du poix des farines ", petite entrée du vin, droit sur l'épicerie, ferme du fil d'or et d'argent ; recette pour le paiement des commis à ouvrir et fermer les portes, autre recette " des deniers revenans bons du paiement de messieurs les officiers et magistratz tenans le siège présidial aud. Lyon " : autre recette " à cause de la fourniture du bois, charbon, mottes et chandelles, pour les corps de garde ". \_ Dépenses : gages des officiers de la ville, Guyot de Masso, receveur, Humbert Grolier, capitaine, Claude de Masso, lieutenant. \_ Gages des commis aux portes et chaînes de la ville, Simon Focquette, à la porte de Vaise, Benoît Michon, à la même porte ; Jean Barjot dit la Barge, à la porte St-Just ; Benoît Bergeret, à la même porte ; Louis Teppe, à la porte St-Sébastien ; Philibert Picard, à la porte du Pont du Rhône ; Gabriel Berthaud, aux chaînes d'Ainay ; Barthélemy Coinde, aux chaînes du boulevard St-Jean ; Pierre Vize, au pont du Rhône ; Philibert Genoud, Aimé Morin, commis à prendre les " bullettes ". \_ Gages des capitaines commis ouvrir et fermer les portes et chaînes : François Drivon, Thomas Guillot, Philibert Picard, Pierre Leroy, Mathieu Olier, Pierre Gingeyne. \_ Aumône aux Capucins. \_ Gratification aux mandeurs. \_ Paiement à Guillaume Saulnier, clerc du secrétaire. \_ Avance à Pierre Paintandre, coadjuteur des mandeurs. \_ Paiement à Jacques Boulioud " à cause de la charge que feu M. Ysambert, son beau-père et luy ont eu par cy devant de certaines affaires de lad. ville, pendans tant à la court de Parlement de Paris que au conseil du Roy ". \_ Gages de Nicolas Loyer, commis du voyer, \_ Rente payée au couvent de St-Bonaventure. \_ Paiement à Bonne Giroud, veuve de Gabriel Dumas, portier de St-Just et commis du voyer. \_ Paiement au fontainier Olivier Clerc, " pour l'entretien et conservation des six fontaines qui passent ez hospitaux St-Laurens, la Blancherie, maison

d'Athanaze et jardin de la Fleur de lis, ensemble de celle de Ste-Catherine, venant du jardin de la Déserte et passant par la fontaine appelée des Gardes ". \_ Rentes des Jacobins. \_ Gages de Pierre Vize, commis au port du Rhône. \_ Paiement au " sieur Thomé, prévost de messieurs les mareschaulx de France en la province de Lyonnois, pour deux voiajes qu'ilz a faitz avec ses archiers, l'ung jusques à Rohanne pour accompagner monsieur le légat s'en allant en France vers Sa Majesté, et l'autre en Dauphiné vers monsieur le mareschal d'Ornano. " \_ Réparations à " la maison de la butte, sur les fossez de la Lanterne ". \_ Vin offert aux seigneurs passant par Lyon. \_ Fournitures faites pour les corps de garde par Dominique Dufour. \_ Maisons louées par la ville pour loger les Suisses, près la porte St-Georges, au carrefour de l'Herberie, à la porte Pierre-Scize, au port St-Michel. \_ Dépense commune. \_ " Compte vingt-troisiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs " (deniers d'octroi). \_ Recettes (v. ci-dessus). \_ Dépenses : Gages des officiers : du receveur de Masso, " quand aux gaiges des voyer, cappitaine et lieutenant néant ". \_ Gages des commis aux portes.

**Cote : CC 1469 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 56 feuillets, papier.

**1594-1596**

2/2

Comptabilité communale (1594 - 1596)  
Comptes de Guyot de Masso

Gages de François Fournel, procureur général, Barthélemy Thomé, secrétaire, Guillaume Saulnier, son clerc, Dominique Dufour, sollicitateur des procès, François Faure, procureur substitué, Jacques Poisuel, son clerc, Barthelemy Jacquet, fourrier, La Vioze, sergent-major, Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintandre, mandeurs, Claude Peronnet, commis à la Grenette, Claude Frynard, " praticien à Lyon ", Claude Obert, commis

du receveur, Pierre Fournet, clerc, Simon d'Anthoine, Jérôme Gravier, commis du voyer \_ Paiement à Jacques Robin, " marchand, bourgeois de lad. ville, pour ses vacations d'avoir visitté toutes les lettres arrivées en lad. ville, depuis la réduction d'icelle jusques à ce que Sa Majesté auroict estably monsieur de la Guiche au gouvernement dud. Lyon ". \_ Indemnité à Jacques Rivière " pour la perte qu'il auroict faite en mescomptes sur les espèces de deniers qu'il auroict manié pour lad. ville ". \_ Aumône aux Minimés, " pour leur ayder à faire parachever de bastir et couvrir leur clochier " ; aux religieux de l'Observance. \_ Paiement à Martin d'Alençon, maître d'école de Lyon, " pour reconnoistre et récompenser d'ung service fait au Roy pour la seuretté de lad. ville, à cause des bons advis qu'il auroict donné et des moyens qu'il auroict descouvert, estant en Savoye ". \_ Gages de Jérôme Pasquier, agent en cour des affaires de la ville. \_ Gratification à Benoît Michon, commis à la porte de Vaise, \_ à Antoine Dorlin, commis au greffe. \_ Paiement au charpentier Antoine Dubois, pour avoir " pose une garite sur la muraille qui est entre la muraille Saint Just et le puy d'Esnay ". \_ Gages du trompette Jean Glatard. Gratification au fourrier Barthélemy Jacquer " tant pour loger mess. les ambassadeurs de Venize que messieurs des Grands jours ". \_ Gages de Jacques Bigaud, crieur juré. \_ Pension aux religieux de St-Bonaventure. \_ Paiement au charpentier Claude Droguet des poutres par lui fournies pour le pont du Rhône. \_ Huile d'olive donnée aux Capucins. \_ Gratifications aux mandeurs Mathieu Olier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintendre. \_ Paiement aux héritiers de Claude Le Juge, avocat au Parlement. \_ Paiement à Olivier Clerc " pour l'entretènement de six fontaines qui sont es hospitalux Saint Laurens, la Blancherie, maison d'Athanase et jardin de la Fleur de lys, ensemble de celle de Sainte-Catherine venant du jardin de la Déserte et passant par la fontayne appelée des Gardes ". \_ Voyage de Benoît Bergeret dit Navette " en quelques

villaiges du Lyonnais, à cause du procès que lad. ville a contre les habitans du plat pays, pour le fait des tailles ". \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Pension des Jacobins. \_ Fournitures faites pour les corps de garde par Dominique Dufour. \_ Voyage du chirurgien Claude Brotet aux villages de Saint-Romain, de Couzon, de Collonges et autres. \_ Voyage de Philibert Genoud en Bresse et en Dombes, pour s'informer de l'état sanitaire. \_ Dépenses pour les arquebusiers. \_ Gratifications aux commis aux portes et aux chaînes. \_ Locations des logements des Suisses. Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1470 -1**

(Portefeuille.) \_ 4 cahiers in-folio, ensemble 104 feuillets, , papier.

**1595-1596**

1/2

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Compte des recepte et despence, faite par M. Guyot de Masso, du nouveau subside d'ung escu vingt solz imposé sur chascune pièce de vin entrant en ladicte ville de Lyon et du tiers ou surtaux de nouvelle augmentation imposé sur la doanne dudict Lyon ". \_ Recettes du subside à la porte de Vaise, à la porte Saint Just, au port du Temple, à la porte St-Sébastien , au port du Rhône, à la porte du pont du Rhône, au port Saint-Vincent, à la porte St-George ; \_ augmentation des droits de douane ; \_ entrée du vin à Vaise. \_ Dépenses : paiement à Antoine Larchier, " commis à l'exercice de la recepte des deniers communs, pour convertir et emploier au fait de sa charge ". \_ Paiement au collège de la Trinité. \_ Rentes payées à l'Aumône générale. \_ Frais pour la réception du cardinal " délégué par Sa Sainteté vers Sa Majesté, entrée faite en lad. ville de monseigneur de la Guiche, venue de messieurs qui ont tenu les Grandz Jours en lad. ville de Lyon ". \_



Amortissement de la rente due aux frères Laurens et Henry. \_ Somme allouée à Benoît Dutroncy " pour le premier paiement de la composition de son office de secrétaire de lad. ville ". \_ Paiement de la ferme de la rêve cartulaire. \_ Location de la maison du gouverneur. \_ Dépenses pour les corps de garde. \_ Remboursement des sommes avancées par les anciens consuls et bourgeois, Antoine Grollier, François de Guerrier, René de Thomassin, Pierre Scarron, Arthus Henry, Pierre de Montconys, Jacques Jacquet, Alexandre Pollaillon, Gaspard Mornieu, François Benoist, Jean Pelletier, (Marguerite Lecharron), Claude Vize, Martin de Couvet, Antoine du Liz, Antoine Camus, Jean Croppet, Mathieu de Vauzelles, Oddet Croppet, Henri Austrein, Claude Sève, Hugues Loubat, Guillaume Faure, Jean de Vaissière, Antoine Forty, George Loys, Jean Guillemin, André Besson, Hugues Poysson, Vincent Richard, Guillaume Charrier, Mathurin Gallier, Claude Sève, Pierre Cunillat. \_ Voyage de César Béraud, tant " pour faire avancer les troupes de monsieur le connestable que pour l'achapt, voiture de deux cens quintaulx de poudre qu'il a faict conduyre en lad. ville ". \_ Frais du voyage des consuls Lorens et Pollaillon, députés auprès du Roi. \_ Envoi au château de Condrieu de mèches et de plomb (août 1594). \_ Voyage d'Étienne Natarel auprès du colonel d'Ornano. \_ Remboursement au sieur de Combellande. \_ Dépenses de messagers. \_ Vin donné aux Suisses de garde à la porte St-Sébastien. \_ Envoi de deux couleuvrines à Vienne. \_ Frais d'entretien du pont de bateaux sur le Rhône. \_ Paiement à l'imprimeur Guichard Jullieron. \_ Réparations au logis du commis à la porte St-Sébastien, à la maison du gouverneur, à la porte St-George, à la citerne du château de Pierre-Scize, à la maison où logeait le connestable, au corps de garde du Peyrat. \_ Entretien de quarante soldats conduits à Vienne. \_ Location de meubles pour M. de Sillery. \_ Vin offert au cardinal de Joyeuse. \_ Paiement aux anciens échevins Hugues Vallentin, Alexandre

Pollaillon, Martin Couvet, Durand Colhabaud. \_ Gages des commis à la levée du subside du vin. \_ N° 2. \_ " Deniers d'octroy de la ville de Lion, pour une année commanceant le premier octobre MVcIIIxx XV et finye le dernier septembre MVcIIIxx XVI. " \_ Recettes : de Pierre Bourjat, fermier du barrage du pont du Rhône, \_ de Claude Davion, fermier du dixième du vin, \_ " Aultre recepte, à cause de, sommes de deniers provenans des quatre espèces qui sont l'entrée des camellotz, la petite entrée du vin, le poidz des farines et l'entrée de l'epicerie " ; \_ ferme du fil d'or et d'argent, \_ " deniers revenans bons du paiement de messieurs les officiers et magistratz tenans le siège présidial audict Lyon, " \_ recette pour le loyer de la maison du gouverneur ; pour les fournitures des corps de garde. \_ Dépenses. \_ Gages du receveur de Masso. \_ Gages des " commis aux portes, chaisnes et port du Rosne de ladicte ville pour avoir l'oil et prendre garde sur les entrans et sortans d'icelle ". \_ Gages des capitaines et commis à ouvrir et fermer les portes de la ville. \_ Paiement à Barthélemy Jacquet, dit la Balme, fourrier de la ville, pour ses peines, lors de la venue du Roi et du connestable. \_ Gages de Jacques de la Vioze et de Barthélemy Jacquet. Surcroît de gages alloué à François Fournel, procureur général, Barthélemy Thomé, secrétaire, Guillaume Saunier, commis du secrétaire. \_ Paiement à Dominique Dufour " pour avoir sollicité les procès afférens icelle ville, tenu le contrerolle des parties qu'elle tient à change, vacqué à fere et pourter les bulletes des notables qui ont gardé feu monsieur de Nemours au chasteau de Pierresize, l'espace de sept moys, et encores pour avoir faict et pourté les bulletes des gardes ordineres de ladicte ville ".

**Cote : CC 1470 -2**

(Portefeuille.) \_ 4 cahiers in-folio, ensemble 104 feuillets, , papier.

**1595-1596**

2/2

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Comptes de Guyot de Masso

Paiement à François Faure, " procureur substitué de me François Fournel, pour postuler ez cours de Lyon ", à Jacques Poyssel, son clerc. \_ Paiement aux mandeurs, Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintendre. \_ Gages de Claude Peronnet, commis à la grenette. \_ Paiements à Claude Foynard, Claude Obert, Pierre Fournel. \_ Gages de Simon d'Anthoine et Jérôme Garnier, commis à la charge de voyer. \_ Gages de Jacques Robin, chargé de visiter les lettres. \_ Indemnité à Jacques Rivière " pour la perte qu'il a fait en mesconte et sur les espèces des deniers qu'il a mangé pour ladite ville ". \_ Paiement aux Minimes " pour leur aider à fere parachever de bastir et couvrir le closcher de leur esglise ". \_ Aumône au couvent de l'Observance. \_ Gages de Jérôme Pasquier, secrétaire du Roi, chargé des affaires de la ville en cour. \_ Paiement " à me Martin d'Alençon, me aux artz, demeurant à Lyon ". \_ Gratification à Benoît Michon, commis à la porte de Vaise, chargé de veiller jour et nuit à ce qu'il n'entre personne suspect de contagion. \_ Paiement à Antoine Dorlin, commis au greffe du bureau des finances à Lyon. \_ Gages d'Antoine Dubois, charpentier de la ville ; de Jean Glatard, trompette ; de Jacques Bigaud, crieur juré. \_ Rentes du couvent de St-Bonaventure. \_ Paiement à Claude Droguet pour les poutres par lui fournies pour le pont du Rhône. \_ Aumône aux Capucins. \_ Fournitures pour les corps de garde. \_ Paiement à Claude Brotet, chirurgien, pour voyages aits " ez villaiges de Saint-Romain, de Cozon, Collonges et aultres circonvoysins, pour illect visiter et fere rapport de ceulx qu'il reconnoistroit estre attainctz de la contagion ". \_ Paiement à Philibert Genoud pour voyage fait " ez lieux de Toissey, Bresse et Dombes pour s'informer de l'estat de la santé desd. lieux ". \_ Dépense pour les arquebusiers.

\_ Surcroît de gages pour les commis aux portes et aux chaînes. \_ Louages des maisons occupées par les suisses. \_ N° 3, double du précédent. \_ 4°. \_ État de la recette et dépense du nouveau subside du vin et tiers de la douane. \_ Recette du nouveau subside 51935 écus, 53 sous, 4 deniers ; \_ recette de la douane 17443 écus, 56 sous, 10 deniers. \_ Dépenses : \_ Paiement à Balthazard Gobellin, conseiller du Roi et trésorier général de l'épargne, \_ à Chomel, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, \_ à Antoine Larchier, commis à l'exercice de la recette des deniers communs. \_ Remboursements à Antoine Grollier, François de Guerrier, René de Thomassin, Pierre Scarron, Arthus Henry, Jacques Jacquet, Alexandre Polailon, Gaspard Mornieu, François Benoist, Marguerite Lecharron, Claude Vize, Martin de Couvet, Antoine d'Ulin, Antoine Camus, Jean Croppet, Mathieu de Vauzelles, Oddet Croppet, Henri Austrein, Claude Sève, Hugues Loubat, Guillaume Faure, Jean de Vaissyère, Antoine Forty, George Loys, Jean Guillemin, Hugues Poysson, Vincent Richard, Guillaume Charrier et Mathurin Gallyer, Claude Sève. \_ Voyages d'Alexandre Pollalion à la cour et d'Étienne Natarel auprès du colonel d'Ornano. \_ Gages des commis à la levée du subside du vin. \_ Loyer de la maison du président d'Yllins pour loger le gouverneur. \_ Paiement à " ung courratier (de) la somme de six vingtz dix escuz pour le renfort de deux mil escuz de douzains payez au s. de Combellande ". \_ Gages des régents et portier du collège de la Trinité. \_ Paiement de " cinq cens cinquante escuz sol., à quoy monte les changes et intérestz de la somme de XVIIm écus prins à perte de finances par les srs prévost et eschevins de lad. ville ". \_ Frais pour l'entrée du Roi (v ; cc 1468). \_ Paiement aux sieurs Valentin, Polailon, Couvet et Colhabaud pour fournir aux dépenses de l'entrée. \_ Dépense " de cinq mil escuz sol. qui ont esté prins des deniers du nouveau subside du vin pour employer au payement des taxes et aides, charges extraordinaires de l'année du présent compte ". \_ Dépenses " tant

pour l'entrée de M. l'yllux. cardinal délégué par Sa Sainteté vers Sa Majesté, \_ entrée de monsieur de la Guiche, gouverneur de ladite ville, que fraiz faitz pour la venue de messieurs qui ont tenu les Grandz Jours en lad. ville de Lyon ".

**Cote : CC 1471**

(Portefeuille.) \_ 69 pièces, papier.

### 1595-1596

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Gages des officiers de la ville. \_ Minute d'une délibération consulaire fixant des gratifications aux officiers. \_ Sommes taxées pour l'année 1596. \_ Gages de François Fournel, procureur général, \_ Barthélemy Thomé, secrétaire, \_ Guillaume Saunier, notaire royal, clerc du secrétaire, \_ Jacques Rivière, commis de la recette, \_ George Febvre, Simon d'Anthoine, Jérôme Garnyer, commis du voyer. \_ Paiement à Jacques de la Vioze pour ses services " pendant que la charge de sergent major a esté exercée par le corps de ville ". \_ Gages de Barthélemy Jacquet, dit la Palme, fourrier de la ville, \_ de Jacques Robin, marchand, bourgeois de Lyon, " pour les peynes qu'il a heu de visiter toutes les lettres arrivées en ladicte ville depuis la réduction d'icelle en l'obéissance du Roy, jusques au jour que Sa Majesté auroit estably monsieur de la Guiche au présent gouvernement ", \_ de Claude Perronnet, commis à la grenette, \_ de Mathieu Ollier, Pierre Paintendre, Pierre Gingeyne, mandeurs, \_ des " commis à avoir l oil et se prendre garde à ceux qui entrent et sortent " de la ville : Benoît Michon, Louis Teppe, Jean Barjot, Simon Fauquette, Philibert Piccard, Benoît Bergeret, Barthélemy Coinde, Pierre Vize, Gabriel Berthaud, \_ de Jean Glatard, trompette de la ville, \_

de Jacques Bigaud, crieur juré, \_ de Claude François et Jacques Arnoult, réveille-matin.

**Cote : CC 1472 -1**

(Portefeuille.) \_ 34 pièces, papier.

### 1595-1596

1/2

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Paiement " à Emanuel Faure, avocat en la sénéchaucée et siège présidial de Lyon, pour avoir prononcé l'oraison à Saint-Nizier, le jour et feste Saint-Thomas ". \_ Compte des fournitures pour les robes et bonnets des consuls. \_ Paiements aux mandeurs Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne et Pierre Paintendre pour l'achat de leurs robes. \_ Compte de l'imprimeur Thibaud Ancelin, " pour les impressions des placards, passeports et bulettes qui ont esté faits de l'ordonnance de messieurs les consuls eschevins. \_ Compte des achats de vin faits par le mandeur Mathieu Ollier pour présents " à monseigneur le chancelier, messieurs de Sillerie, de Villeroy, Colonel d'Ornano, ambassadeurs des treze cantons des Suisses, deputez de Languedoc. " \_ Achat à Guillaume Pantot, dit le Bourguignon de " soixante-cinq potz de vin, tant blanc que claret, pour porter au seigneur cardinal de Joyeuse ". \_ Vin fourni par le mandeur Pierre Paintandre pour " monsieur de Cillerie, monsieur de Vic et mons. Maryon, mons. des Barreaux, mons. de Reffuges, madame la duchesse de Vantadou ", \_ Fournitures de vin par le même pour " mons. de Cillerie, le légat, cardinal de Médecis, mons. de Reffuge ". \_ Etat des dépenses du consulat lors de l'enterrement du consul Vallentin, déjeuner, torches. \_ Compte du pâtissier Jean Baril pour le dîner offert par le

consulat aux ambassadeurs Venitiens. \_  
 Compte des marchands Évrard Perrault  
 et Jean de l'Oaille pour " figues, avellanes,  
 anjubis, pignons, brugnolles, amandres,  
 succre, anis confit, fenoil confit,  
 frommaige de Millan " offerts aux  
 président et élu en l'élection de  
 Lyonnais. \_ Dépenses du mandeur Pierre  
 Gingeyne. \_ Compte des fournitures de  
 cierges faites par Étienne Regnaud. \_  
 Compte des fournitures faites par le  
 peintre Mahieu Martin pour le feu de joie  
 de la St-Jean. \_ Compte des menus frais  
 pour le feu de joie. \_ Inventaire des  
 meubles " que l'on a prins pour le service  
 de mons. de Selleri, pendant le temps  
 qu'il a demeuré en ceste ville de Lyon ". \_  
 Dépenses du mandeur Mathieu Oulier  
 pour location d'un cheval et nourriture. \_  
 Frais pour l'entrée du gouverneur de la  
 Guiche : établissement d'une arcade  
 garnie de buis devant la porte de Pierre-  
 Scize ; garnitures de feuillage à Pierre-  
 Scize et devant l'hôtel du gouverneur. \_  
 Réclamation du peintre Corneille de la  
 Haye pour les travaux supplémentaires  
 qu'il a fait pour l'entrée du Roi. \_ Mandat  
 pour le mandeur Paintendre qui va à  
 Vienne " porter à monsieur de Guyse et  
 aultres les lettres du consulat pour faire  
 vuyder ses troupes qui ravagent le pays  
 ". \_ Quittance de " me Martin d'Alençon,  
 maistre aux artz ". \_ Quittance de Bigaud  
 chargé de la " publication des lettres du  
 Roy sur la deffence de la sortie du vin ". \_  
 Mandatement aux sieurs Lorans et  
 Pollaillon pour les frais du voyage " qu'ilz  
 feirent par devers le Roy, en l'année mil  
 Vc quatre-vingtz-quatorze, comme  
 députez par devers Sa Majesté pour ceste  
 ville de Lyon, après la réduction d'icelle  
 en son obéissance. " \_ Compte de  
 dépense des députés pendant leur  
 voyage de Paris à Lyon. \_ État de la  
 dépense faite par Philibert Genoud lors  
 de son voyage à Thoisse, pour y porter  
 lettres du Roi, et en Dombes et en Bresse  
 pour " s'informer et apprendre des lieux  
 contagieux et suspectz ". \_ Supplique du  
 chirurgien Brotet réclamant le prix de ses  
 soins. \_ Mandement audit Brotet pour les  
 soins qu'il a donnés, " tant ès villaiges de

Saint-Romain, de Cozon, Colonges et  
 autres circonvoyins, que à Venissy ".

**Cote : CC 1472 -2**

Référence informatique : 00000708

**1595 1596**

2/2

Comptabilité communale (1595 - 1596)

Pièces justificatives des comptes de  
 Guyot de Masso

État des menus frais : paiement à Claude  
 Sonthonas " pour l'expédition de douze  
 quictances du remboursement du prest  
 fait pour la démollition de la citadelle " ;  
 à " Rambert Badoy, me illumineur " ;  
 achat de huit " potz yppocras, pour le  
 jour St-Thomas," ; pose de chassis à  
 l'hôtel de ville ; tentures à St-Nizier pour  
 la saint Thomas ; exprès envoyé " à  
 Beauvais en Dauphiné, pour aller quérir  
 me Ollivier le Fontanier, par  
 comandement de M. de la Guiche " ;  
 paiement " à Lancelot Bernardet, paintre  
 et vittryer pour lozanges et pièces de  
 verre painct mys en divers endroictz aux  
 vittres de l'hostel de ville " ; réparation à  
 la fontaine de Pierre-Scize ; paiement à  
 l'imprimeur Thibaud Ancellin ;  
 célébration de messes " à l'esglise St-  
 Jacquemo " ; achat de toile pour l'hospital  
 ; paiement à un maçon " qui a accoustré  
 l'esguidier de l'hostel de ville " ; achat de  
 deux registres pour les commis aux  
 portes de Saint-Just et de Saint-Georges  
 qui devront inscrire les arrivants ;  
 paiement à de " paouvres Suysses, pour  
 avoir travaillé aux réparations faitces à  
 Esnay" ; entrée de vin pour la provision  
 de madame de Mandelot, de M. de  
 Montmartin ; impression de l'ordonnance  
 interdisant la sortie du vin ; louage des  
 chevaux des mandeurs accompagnant  
 les consuls " tant à aller visiter à la  
 Guillotyère M. le légat de Médicis que à  
 son entrée et despart de lad. ville " ;  
 réparation à une boutique de la  
 boucherie Lanterne ; louage des chevaux  
 des mandeurs allant au-devant de M. de  
 la Guiche ; déjeuner à l'hôtel de ville  
 avant d'aller à la rencontre " des sieurs

des Grandz Jours " ; réparations à la boucherie Lanterne ; " saisyés sur les maisons recevans commodité à cause de la cuyraterie " ; port des " lettres de Monsieur de Pomereux, pour le remboursement de l'avance de mess. des Grandz jours " ; port de torches " aux armoyries de lad. ville pour l'enterrement de M. Bossu, conseiller en la court des Grandz jours décédédé en cette ville " ; frais de " beuvettes et collations " faites à l'hôtel de ville. \_ " Estat des mandemens expédiés sur me Guyot de Masso " pour réparations au château de Pierre-Scize, aux corps de garde, à la porte St-Georges, au pont du Rhône, au logement du gouverneur ; feu de joie sur le pont de Saône, " lorsque la nouvelle arriva de la bénédiction de nostre, Saint-Père le Pape, en faveur du Roy " ; achats de poudre, de cordages ; dépenses " pour les bancquetz, par commandement du Roy faitz à messieurs les ambassadeurs de Venize " ; louage de la maison du gouverneur ; fournitures de bois et charbons.

**Cote : CC 1473**

Référence informatique : 00000709

**1595 1596**

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Prix fait avec le charpentier Pelégre Bourdet, pour aménagement des salles d'audience de la cour des Grands jours dans le bâtiment des Carmes. \_ Compte du même charpentier pour réparations à une boutique de la boucherie des Terreaux. \_ Paiement " de la charpenterie de la maison de la butte sur les fossez de la Lanterne". \_ Paiement au maréchal Jean Sacremore, pour fournitures de clous et crosses pour le pont du Rhône. \_ Fournitures de pièces de bois par Denise Galland, veuve de Benoît Philippon, dit la Latte, maître charpentier. \_ Réparations

diverses à la boucherie des Terreaux. \_ Paiement au fontainier Olivier Clerc, pour l'entretien " des six fonteynes qui passent es hospitaux Saint-Laurens, la Blancherie, maison d'Athanaze et jardin de la Fleur de Lis, ensemble de celle de Sainte-Catherine, venant du jardin de la Déserte et passant par la fonteyne appelée des Gardes ". \_ Paiement à Claude Raverie, écuyer de la petite écurie du Roi, de la somme de 100 écus soleil " que par contract passé avec luy cejourd'hui a esté accordé luy estre payée comptant en déduction de la somme de deux cens escuz pour laquelle il a revendu ausd. sr sa part d'une pension annuelle de cent vingt-cinq livres t. imposée sur une maison que fust de feu sr Claude Raverie, dict Dijon, son père, par luy vendue à lad. ville à la charge de lad. Pension ". \_ Ratification de cette vente par Catherine de Châtillon, femme de Raverie. \_ Paiement des cent autres écus soleil. \_ Contrat de l'achat de la rente assignée sur cette maison située rue Chalamont. \_ Mandat " à noble Roland Henry, seigneur de Jarniost, tant en son nom que comme tuteur et curateur des enfans et héritiers de feu noble Jehan Henry, son frère ", de " la somme de seize escuz deux tiers à bon compte de la somme de soixante-six escuz deux tiers, à luy due en lad. qualité, pour une rente constituée à cause de l'acquisition faite par le corps de ville de certaine leur grange size près le Rhosne, joignant le collège de la Trinité". \_ Location de maisons, pour loger les Suisses, près des portes Saint-Georges et Pierre-Scize. \_ Fournitures de tuiles, briques et boiseries " pour réparer les corps de garde du bollevard Nostre-Dame, de la Grenoille et du pont du Rhosne ".

**Cote : CC 1474**

Référence informatique : 00000710

**1595 1596**

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

## Quittances des rentiers

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Quittances des rentiers : Georges de Beauffremont, \_ Barnabé de Cussonnet, procureur de Pomponne et d'Anne de Bellière, \_ Guillaume Béraud " enquesteur, commissaire et examinateur pour le Roy, à Lyon, mary et conjointe personne de dame Jane Gachet, héritière de feu dame Françoise Gachet, sa tante, ayant droit par transport de honneste homme Jehan Garon, marchand drappier audict Lyon ", \_ Hugues Brocquin, \_ Claude Bullion, " conseiller du Roy en sa court de Parlement de Paris, tant en son nom que pour et au nom de damoyse Charlotte de Lamoignon, sa mère, et de ses frères et seurs, cohéritiers pour la moictié de feu damoyse Claude Vincent, vivant fille et héritière universelle de feu noble Pierre Vincent, son père, et avec noble Claude Bulion, sieur de Laye, héritier pour l'aultre moictié dud. sieur Vincent ", \_ Denise de la Chance, veuve de Nicolas Clément, \_ Jean Clépoint, \_ Philibert Cornillon, \_ Martin Couvet, baron de Montriblout, \_ Claude Donin, Laurent Cholier, Michel de Montchanin, \_ Jacques Doriol, fils de Michel et de Françoise Robert, \_ de Laurent, Henri et Georges de Ferrus, au nom de feu " Louys Berrel, seigneur de la Cazette et de Nepvache ", madame de la Forest, \_ Gadagne. \_ Procuration de Jeanne Gella, veuve de Jean Cothereau, à son frère François Gella. \_ Quittances de " noble Pierre Davity de Tornon au nom et comme procureur de Philippes Genyvet, marchand de Vaulx, pays de Combraille >, héritier d'Antoine Genyvet. \_ " Testament de me Anthoine Janinet, recteur des escolles du Pont-de-Beauvoisin ". \_ Procuration de Pierre Davity. \_ Sommation faite par Pierre Pollaillon, au nom de Pierre Davity, sieur des Tournelles, au receveur Guyot de Masso, d'avoir à payer la rente d'Antoine Jenivet à ses héritiers. \_ Copie de la constitution de rente en faveur d'Antoine Jenivet (11 décembre 1557). \_ Procuration donnée à

Philippe Jenivet par ses parents. \_ Quittances de : François de Guerrier, \_ Jeanne Guillard, femme d'Étienne du Rosne, imprimeur à Lyon. \_ État des sommes dues aux héritiers Guillaume et Guyot Henry. \_ Quittances de Jean Lofficial, tailleur à Lyon. \_ État de Gaspard Mornieu. \_ Quittances de Claude Obert, \_ Claude de Paulat, \_ Jean et Pierre de la Place, \_ François Regnaud, " filz et héritier de feu noble Anthoine Regnaud, quand vivoit, seigneur de Champagnieu. " \_ Lettre de madame de Rochefort à Guyot de Masso pour le prier de donner dix écus à Antoine Crépet. \_ État des sommes dues au sieur de Serrières, sur ce que la ville devait au sieur de Combellandes. \_ Quittances de Jean Thévenon, \_ Julien Viard. \_ État des paiements de rentes faits par Guyot de Masso de 1572 à 1596. \_ Inventaires de paiements de rentes et état de quittances de rentiers.

**Cote : CC 1475**

(Porteteuille.) \_ 41 pièces, papier.

**1595-1596**

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ État des rentes dues à l'Hotel-Dieu. \_ Quittances à délivrer par les recteurs à Guyot de Masso. \_ Mandat de 600 écus pour l'Hôtel-Dieu. \_ Quittance d'un recteur. \_ Rentes payées au chapitre de Saint-Nizier, pour les chanoines et les clergeons, \_ aux Jacobins " pour la démolition de leur closture myse en plasse publicque ". \_ Aumônes aux couvents de l'Observance, \_ des Minimes, \_ des Capucins. \_ Rentes des custodes de Sainte-Croix, \_ des Jésuites de Tournon, \_ de l'hôpital de Bourgneuf de Mâcon. \_ Pensions de Lamartinière et de Michel Teyssonière. \_ Secours au sieur Amyot. \_ Quittance d'Antoine de Barjac d'une

somme par lui reçue pour le maître d'école de Vernoux (legs de Lissieu). \_ Dot de Madeleine Lombarde, femme de Jean Prioron. \_ Contrat de manage de Jean Prioron et de Madeleine Lombarde. \_ Désignation au consulat de Madeleine Lombarde. \_ Dot d'Anne Roche, femme de Louis du Champs. \_ Procuration donnée par les habitants de Vernoux à Antoine de Barjac. \_ Contrat de mariage de Louis Duchamp et d'Anne Roche. \_ Désignation d'Anne Roche pour recevoir la dot de 40 écus.

**Cote : CC 1476**

(Portefeuille.) \_ 48 pièces, papier.

### 1595-1596

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Délibération consulaire au sujet de la nouvelle organisation du collège de la Trinité. \_ Quittances du principal Jacques Severt, \_ des professeurs François Guise, André Baird, Édouard Scot, Guillaume Doresses, Jean Dru, Thomas Rossille, Jacques Albert, Nicolas Garde, Dominique Amyot, Philibert Michallet. \_ États et mandements des sommes à payer au principal et aux professeurs.

**Cote : CC 1477**

(Portefeuille.) \_ 23. pièces, papier.

### 1595-1596

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. Acte consulaire fixant les sommes à répartir entre les divers créanciers de la ville. \_ Acte

consulaire ordonnant la remise au sieur Charrier de la somme de 5050 écus, pour " en disposer comme il verra bon estre ," et à rendre, aux prochains payemens de la foire de Pasques, la somme de cinq mil escuz en bon payement, suivant l'ordonnance, qui est à perte pour led. corps de ville d ung pour cent tant seulement ". \_ Quittances des créanciers Colhabaud, \_ de Covet, \_ de Gilliers, \_ Henry, \_ Jacques Jacquet, \_ Lorans, \_ Montmartin, \_ Mornieu, \_ Pierre Gueytte. \_ État des sommes dues à madame de Saint-Bonnet. \_ Mandat pour les sieurs de Vaissière et Desporte. \_ Remboursement aux héritiers de Hugues Valentin des sommes par lui avancées pendant qu'il faisait partie du consulat " pour partie de la composition de la réduction du chasteau et bourg de Thizy à l'obéissance de Sa Majesté ". \_ Quittance de Claude Vize.

**Cote : CC 1478**

Référence informatique : 00000714

### 1595 1596

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso

Comptabilité \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Frais de procédure. \_ Quittances de Ballon, procureur au Parlement, \_ de François Faure, " procureur ez cours de Lion substitué de me François Dufournel, procureur général de la ville de Lion ", \_ de Charles de Porge pour écritures du procès contre Pierre Davity, \_ de Dominique Dufour " pour avoir sollicité les procès de lad. ville, tenu le contrerolle des parties qu'elle tient à change, vacqué à faire porter les bulletes des notables qui ont gardé feu monseigneur le duc de Nemours au chasteau de Pierre Size, l'espace de sept moys et encores pour avoir fait et porte les bulletes des gardes ordinaires de lad. ville ", \_ de Louis de la Chassigne, notaire royal, " pour l'expédition faicte en parchemin de troys

contractz de transaction par luy receuz le XIIe jour du moys de janvier dernier passé, l'ung avec me Benoist Dutroncy, cy-devant secrétaire de lad. ville, l'autre avec sr François Brebar, marchant d'Orléans, et le troysiesme avec les frères Ferreux de Briançon ", \_ de Jérôme Pasquier, " secrétaire de la Chambre du Roy, ayant la charge des affaires de la ville de Lyon en court ", \_ de Pierre Fornel, " cleric à Lyon, pour plusieurs escriptures par luy faictes pour le corps de lad. ville ", \_ de Fournet, pour copies de comptes, \_ Jacques Poysuel, principal cleric de me François Faure, procureur substitué. \_ Paiement à Antoine Dorlin, " commis au greffe du bureau des finances à Lyon, la somme de XV écus pour les droictz et taxations dud. Dorlin, de l'expédition de l'attache sur les lettres de Sa Majesté du don par elle fait à lad. ville sur la doanne ; et à mr Pasquier, pour retirer lesd. lettres de la chancellerye et payer le seel d'icelles. \_ Paiement à trois sergents royaux des tailles en l'élection de Lyonnais " pour leurs peynes et vaccations d'avoir appellé pendent les audiances les causes que lad. ville a eues en ladicte eslection, tant pour raison de la grand ferme que revenderie ". \_ Réclamation, du receveur de Masso au présidial pour faire charger son commis Pierre Blache de toutes les sommes qu'il n'avait point porté en compte. \_ État des paiements faits par Pierre Blache. \_ Saisie des deniers communs de la ville à la requête de François Bréban. \_ Interrogatoire de Jean Rocqueplan, receveur des décimes en Velay et détenu à la prison de Roanne, qui déclare qu'une quittance au profit de Claude Pollaillon n'est ni de lui, ni de son frère. \_ Saisie de deniers communs de la ville à la requête de Marie de Rusinant. \_ Autre saisie au nom de la veuve de sieur Jacques de Grossepierre. \_ Autre au nom de Pierre Baillony, sieur de Saillans. \_ Copie de la sommation faite au receveur de la ville, par Claude du Buisson, au nom de Guillaume Sabattier, fermier des équivalents de Viviers, Beaucaire et Nîmes, qui réclamait les quittances des sommes par lui payées. \_ Requête de

Jeanne de Gilliers pour obtenir de la ville paiement de son loyer pour la maison de la douane. \_ Copies de lettres de Guyot de Masso à son procureur au sujet de la reddition des comptes. \_ État des pièces concernant la charge de receveur de la ville, remises au consulat par Guyot de Masso. \_ " Estat de ce qui est deub aux créanciers de l'eschevinage de la ville de Lyon pour les changes du cours de la place jusques au premier septembre 1596, appelez second principal. " \_ État final du compte patrimonial rendu par Guyot de Masso. \_ État des paiements faits par Antoine Larchier.

**Cote : CC 1479 -1**

(Portefeuille.) \_ 30 pièces, papier.

### **1595-1596**

1/2

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Notification à André Flond, fermier de l'équivalent du diocèse de Viviers, de l'extrait " tiré de l'original de l'estat du Roy pour la distribution des finances de l'année IIIIxx XVI " réglant que " sera seulement payé des rantes assignées sur l'équivalent des diocèses de Montpellier, Nymes, Viveroys, 1e Puy, Mende et Narbonne, montans ensemble IXm Ilc LXX écus II s. VI d., une demie année ayant esté ordonné recullement de l'autre demye, pour subvenir en la nécessité des affaires du Roy, pour cecy en recepte IIIIm VIc XXXV écus I s. IIII d. ". \_ Ordre aux consuls de " fournir et paier par forme d'advance.... la somme de six mil escuz pour l'acheminement des Grandz jours que Sa Majesté envoie à Lyon, à la charge qu'ilz en seront rambourcez, ensemble du change, jusques à la somme de cent escuz sol. sur les premiers deniers qui proviendront de la levée que Sadicte Majesté a ordonné estre faite ez



généralités de Lyon, Bourbonnois et Auvergne, pour l'entretènement de ladite court des Grandz Jours ". \_ État des sommes dues par les commis à la recette du vin. \_ Billet souscrit par le comte de Crusilles pour prêt de 50 écus d'or à lui fait par Guyot de Masso. \_ " Roolle des noms et surnoms des particuliers qui tiennent et possèdent maisons en la rue de la Grenette, près la plasse des Cordelliers, lesquelz resoivent commodité à cause du marché de la Cuyraterie à eulx accordé par mess. les consulz eschevins de la ville de Lyon, moyennant la somme de trente troys escuz ung tiers de pension, ehascun an ; lesquelz particuliers doibvent chascun particulièrement les sommes cy après déclarées par chascun an, suyvnt le despartement fait au moys de juin M Vc IIIIxx VI ,". \_ " Extraict du compte rendu par M. Christofle de Bourdon, receveur général de L'on. pour l'année M VcIIIxx et ung, concernant une partie de XXm l. rayé tant en la recepte que despense de sondit compte soubz le nom des consulz eschevins de la ville de Lyon ". \_ Droits de lods de François Brigaud, Jacques Challon. \_ Vente par Guillaume de la Chana, marchand à Lyon, au boucher Jacques Challon, de " quatre maisons, haultes, moyennes et basses, l'une estant dans le cloux de la grand boucherie de la Lanterne, et joignant la grand porte d'icelle ; la seconde joignant icelle, jouxte une des boutiques des sieurs eschevins de ceste ville de Lyon, de soir, jouxte la place de lad. boucherie de la Lanterne de bize, jouxte la maison de Jullien Alamosnière de matin, joustes les deux maisons cy bas confinez de vent et les deux autres maisons sizes aud. Lyon en la rue du Bessard, jouxte lad. rue de vent, jouxte à une maison basse de honorable Jehan d'Ambornay, me cellier aud. Lyon, de matin, jouxte la maison de Denys Rivière et Prisque Monchard, de soir, et jouxte lesd. deux maisons cy dessus confinées de bize ". Investiture de ces maisons donnée par le consulat. \_ " " Accord de laoudz passé à sr Pierre Davity par messieurs les consulz eschevins de Lyon ", pour une maison

place de la Boucherie. \_ Droits de lods de Louis Talon et Benoîte Janin, sa veuve ; Jeanne Petit, veuve d'Arpin Clément. \_ Sommatons faites par le sergent Jean Marchand aux bouchers Nesme Gazet et Benoît Roland, pour les contraindre à payer la location de leur banc à la boucherie Lanterne. \_ Liste des bouchers et trippiers qui n'ont pas encore pavé. \_ " Estat des arréraiges des équivalentz deux par les diocèses de Mendes, Viviers et le Puis ". \_ " Bourdereau des acquictz restans à employer aux comptes extraordinaires et d'octroy que me Guyot de Masso, cy-devant receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon avoit en ses mains avec protestation d'en oster là où il y en auroit jà d'employés pour ne faire double despence, ce qu'il n'a pas vériffé pour estre les comptes à la Chambre ".

**Cote : CC 1479 -2**

Référence informatique : 00000716

**1595 1596**

2/2

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Compte particulier de l'assignation de 15000 écus à percevoir sur la douane ; dépenses : paiement à Jean Martheul, avocat au baillage de Briançon ; aux sieurs Laurent et Henri de Ferrus, de Briançon, pour l'amortissement de leur rente ; à Guyot de Masso pour la vente de son office de receveur ; achat de poudre ; achat de pâtisserie pour le " festin " des ambassadeurs Vénitiens ; feu de joie " à cause des nouvelles de la bénédiction donnée au Roy, nostre sire, par nostre St Père le Pape " ; achat de vin pour cadeaux ; fournitures de flambeaux et cierges ; verroux et esparres de la porte Saint-Just ; travaux de charpente pour l'entrée de " M. le légat de Médicis " ; achat de taffetas ; paiement au brodeur Nicolas Ollivier pour quatre écussons ; au peintre Jean Perrissin pour une armoirie ; achat de " franges d'or subtil, gallons

d'argent, pour le poylle pourté [à] l'entré dud. légat " ; barrières établies à Portefroc " pour empescher la prinse de la mulle dud. s. légat " ; achat de satin blanc et de soie pour le dais du légat ; paiement au peintre Jean Perrissin pour ses travaux de l'entrée de M. de la Guiche, gouverneur de Lyon ; achat d'une horloge " dont a esté fait présent aud. sieur gouverneur ; achat de feutre, " pour garnit les tables et bancz des Carmes pour la tenue des grandz jours, sarge verte pour faire riddeaux " ; pose de vitres aux Carmes " pour la venue des Grandz jours " ; paiement au sieur Canamy " d'ung lict de damas verd dont a esté fait présent à monsieur Forget, présidant des Grandz jours " ; travaux de charpente, menuiserie, serrurerie pour l'installation des Grands jours ; paiement à Jérôme Durand, peintre vitrier, pour " les vittres par luy faictes à la grand salle de l'audience et parquet de messieurs des Grand-Jours " ; achat de drap et tapis verts " pour la séance desdict Grandz-Jours " ; achat de " six chiezes pour mettre au logis de monsieur Forget, président en la cour des Grandz jours " ; achat de sieur Girardo Basso de " vingt-cinq aulnes de tapisserie de Bergame dont a esté fait présent aud. sr président Forget " ; achat de vingt-neuf pièces de vin " pour faire présent à mess. des Grandz jours " ; achat d'une " couverte de Cateoigne, qu'on a fait faire pour mettre au logis de mons. Boyn, conseiller en la court des Grandz jours " ; paiement " à Jehan Perrissin, maître paintre audict Lyon, pour peintures par luy faictes au palais des Carmes " ; remboursement à Guillaume Charrier des avances par lui faites " pour le louage de deux littières et de quatre chevaux qui furent envoyez au-devant de madame la présidente Forget jusques à Rohanne " ; remboursement à Claude Sève des frais du voyage " qu'il a fait jusques à Molins, à quatre chevaux de poste au devant de messrs des Grandz-Jours " ; réparations de charpente au corps de garde de St Just ; paiement à Benoît Dutroncy, ancien secrétaire de la ville, du prix de son office ; gages de Louis de la

Chassaigne, notaire royal ; du canonnier Michel Teyssonnière ; remboursement à Guillaume Charrier de lettres de change par lui payées ; remboursement à Michel de Pure de ses avances " pour l'acheminement de messieurs des Grandz Jours " ; frais de voyage des agents chargés du recouvrement de l'assignation pour les grands Jours, sur les recettes de Lyon, Moulins, Bourges ; paiement au peintre Mathieu Martin, dit Adam, pour feu d'artifice ; envoi de couleuvrines à Vienne. \_ État des recettes des octrois, vérification des comptes. \_ Répertoire des créanciers de la ville.

**Cote : CC 1480**

(Portefeuille.) \_ 10 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

**1595-1596**

Comptabilité communale (1595 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. \_ Mémoire de M. de Villeneuve. \_ Recettes de l'équivalent de Mende de 1586 et 1587. \_ Copie d'une lettre adressée au sieur Gombert. \_ Minutes de lettres royaux au sujet des équivalents des diocèses de Vivarais, Mende et le Puy. \_ État des sommes payées par le receveur sur les deniers provenant des équivalents. \_ État sommaire des arrérages payés par les receveurs Coulaud et Guyot de Masso. \_ État des sommes dues aux de Vauzelles. \_ Lettre adressée à Roland Henry au sujet des équivalents. \_ Promesse de Jean George, veloutier, et de Benoîte Paradis, sa femme, de payer au receveur de la ville la somme de 52 écus d'or sol. 23 s., 6 d. provenant de l'entrée du vin à la porte St-Georges. \_ Supplique du même Jean George, détenu pour non paiement de l'entrée du vin, demandant au consulat de lui faire tenir la somme à lui due comme dénonciateur du capitaine Donat. \_ Autre supplique du même. \_

État des recettes des équivalents. \_ Acte de cautionnement de Simon et Étienne Roche en faveur de Nicolas de Villeneuve, fermier de l'équivalent du Puy. \_ Supplique au Roi pour faire contraindre le fermier des équivalents à payer un quartier de rente. \_ Billet de Guyot de Masso à Claude Davyon, fermier du 8e, 10e et 20e du vin, pour faire la somme de 30 écus au mandeur Mathieu Ollier. \_ Quittances de la gabelle du vin. \_ Transaction entre le consulat et Antoine Gros, fermier de la revenderie. \_ Compromis entre le consulat et Antoine Gros au sujet de la grand'ferme des gabelles. \_ Compte de Pierre Bourjat, fermier du barrage du pont du Rhône. \_ Quittances de Guyot de Masso à André Floud, fermier de l'équivalent de Vivarais ; à Benoît Jaquemo, commis à l'exercice de la recette des tailles en l'élection de Forez ; à Jean du Sauzay, receveur des aides et tailles de Beaujolais ; à Jacques Tricaud, bourgeois de Thizy. \_ Commission contre le receveur général de la douane à Lyon. \_ Copie d'une lettre de de Masso, réclamant des quittances. \_ " Compte de la recette faite par Pierre Vize, pour mess. de la ville de Lyon, de la petite revenderie au port du Rosne ". \_ Acte consulaire promettant au receveur général des finances la quittance délivrée aux consuls par le trésorier de l'épargne pour leur avance faite " pour la composition faite avec le s. de Billon qui occupoit le chasteau et bourg de Thizy en Beaujollois ". \_ Bons pour sommes dues pour l'entrée du vin. \_ Certificat de Pierre Fautet commis à la recette des droits de douane, au sujet des " especeries venans du cousté de Venize, Gennes et aultres lieux estrangiers, subjettes au paiement de vingt cinq solz par balle ". \_ Quittances de Gaspard Allard, receveur du domaine du Roi, au receveur Guyot de Masso. \_ Requête de Guyot de Masso aux trésoriers de France, pour faire demander directement au consulat le paiement de la rente due au Roi pour la rêve, et ce parce que sa charge a été usurpée par Antoine Clément ; acte des trésoriers faisant droit à sa requête. \_ Requête du consulat

alléguant que la somme exigée avait été payée. \_ Quittances de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi. \_ Requête de Barthélemy de Viette aux trésoriers de France pour obtenir paiement des sommes dues au domaine par la ville de Lyon. \_ Procès-verbal de l'arrestation de Guyot de Masso qui, pour ne pas aller en prison, consentit à payer les sommes réclamées par Barthélemy de Viette. \_ Carnets des foires de la Toussaint 1595, des Rois, de Pâques et d'Août 1596. \_ " Conte de la refve et foreyne " pour 1595 et 1596. \_ Extrait du contrôle de la rêve, certificats de recettes. \_ Dépenses d'Antoine Rodillas, commis à la rêve, achats de carnets, de bois, de marques. \_ Quittance du trésorier de l'épargne d'un " prest au Roy, pour subvenir à partye du paiement de la solde et entretenement des Suysse estans en l'armée de Sa Majesté soubz la charge des colonnelz Balthazar et Gallaty ". \_ Quittances des sieurs George Baron, Gervais, Maupeou, Berthaud.

**Cote : CC 1481**

(Registre.) \_ In-folio, 43 feuillets, papier.

**1588-1596**

Comptabilité communale (1588 - 1596)  
Comptes de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ " Deniers provenuz de l'assignation de quinze mil escuz levée sur la doanne de Lyon, durant l'année finie le dernier décembre MVc IIIIxx huict. " Dépenses : Paiements à Jean du Tremblay, trésorier général de l'extraordinaire des guerres ; remboursements à Antoine Grolier, Benoît de Montconys, Jean Coulaud, à Alexandre Pollaillon " pour les fraiz qu'il a faitz et fourniz pour obtenir du Roy la continuation pour six années advenir [d']une assignation de quinze mil escuz par an sur les droictz de douanne, que pour obtenir aussy lettres pattantes pour imposer vingt mil escuz par an par nommées sur les habitans de lad. ville, durant six années aux fins d'acquitter lad.

ville des debtes qu'elle a " ; à Richard de Serrassin ; à Guyot de Masso, pour un voyage par lui fait " aux estatz de Blois, pour les affaires de lad. ville de Lyon et nottament pour avoir surséance de la subvention demandée par le Roy, en l'année mil cinq cens quatre vingtz huict, et pour avoir main levée de l'assignation de la douanne qui auroit esté levée, saisie et arrestée pour lad. subvention " ; à Richard de Serracin pour voyages à Grenoble et à Chambéry ; à Jacques Cerdan, d'une somme de 500 écus sol. " qu'il auroit respondu payer en l'acquict de lad. ville aux héritiers Jehan Ambroise Carangio, marchant Millanois, pour ung carcan enrichi de pierreries, pour faire ung présent à mademoiselle de Mandellot, fille aînée de monsieur de Mandellot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, pour l'estrener au jour de ses nopces ," ; gages du comptable, frais de comptabilité. \_ " Deniers provenuz de l'assignation de quinze mil escuz levé sur la doanne de Lyon, l'année finie le dernier décembre MVC IIIIxx XVI ". Dépenses : Paiement à l'avocat Martheul pour composition faite avec lui, procureur de " Laurans et Henry Ferreux " ; \_ à Guyot de Masso " présent receveur et comptable, pour la démission et résignation par luy faicte au proffit de lad. ville de sondict office de receveur des deniers commungs, droicts et octroys de la ville de Lion, pour les causes et raisons plus à plain déclarées et contenues par le contract et accort sur ce faict et passé en l'hostel commun de lad. ville le septiesme jour de décembre mil Vc quatre vingtz quinze " ; \_ à Benoît Dutroncy, secrétaire " tant pour le remboursement de XIIIc IIIIxx III écus XX s., qu'il avoit cy devant payée à me Jehan Ravot, son prédécesseur aud. office, pour la composition d'icelluy, que pour le payement de la somme de XIc L écus, à luy deue, pour ses gaiges et taxations ". \_ Remboursement à François Brébar , d'Orléans . \_ Paiement à Louis de la Chassagne, pour l'expédition de trois contrats, avec Benoît Dutroncy, François Brebar et les frères Ferrus de Briançon. \_ Remboursements d'avances aux échevins

Guillaume Charrier et Michel de Pure. \_ Achat et envoi de poudre. \_ Paiement au pâtissier Jean Baril pour le dîner des ambassadeurs de Venise. \_ Feu de joie " à cause des bonnes nouvelles arrivées de la solempnité faicte par nostre Sainct père le Pape pour la bénédiction du Roy ". \_ Achat de flambeaux et cierges. \_ Frais pour l'entrée du cardinal de Médicis : paiement au charpentier Pellègre Bourdet ; \_ achat de taffetas blanc ; \_ paiement à " Nicolas Olliver, me brodeur pour quatre escussons par luy faict en brodure d'or et de soye pour mettre au poile présenté audit seigneur légat " ; \_ au peintre Perrissin, pour travaux divers ; \_ pose de barrières " à Porte Froc, pour empescher la prise de la mulle de monseigneur le légat " ; \_ achat de satin blanc rayé d'or ; \_ de soie blanche de "Verronne à six escuz la livre, pour faire les franges du poille porté l'entrée dud. sieur légat". \_ Entrée de monsieur de la Guiche : paiement au peintre Jean Perrissin ; \_ achat " d'ung orloge où est représenté le mirrha en argent, d'orpheverie et les mouvemens du soleil, de la lune et autres singularités avec crystal, le tout bien eslabouré, dont lad. ville a fait présent à monseigneur de la Guiche ". \_ Établissement des Grands-Jours : pose de tables, bancs et rideaux dans la grande salle des Carmes ; pose de vitres ; \_ achat " d'ung lict de damas vert, tout garny, dont lad. ville a fait présent à monsieur Forget, président aux Grandz Jours " ; \_ aménagement de la salle ; \_ paiement au peintre Jérôme Durant, me paintre et vittrier ; \_ achat de draps et tapis verts ; \_ achat de six sieges, " pour mettre au logis de M. Forget " ; \_ cadeau de vingt-cinq aunes de tapisserie de Bergame au président Forget ; \_ achat de vingt-neuf pièces de vin " pour faire présent à messieurs de la court de Parlement des Grandz Jours " ; \_ achat d'un lit et d'une " couverte de Cathelogne, pour mettre au logis de M. Bonin, conseiller à la court des Grandz Jours " ; \_ peintures de Jean Perrissin au Palais des Carmes ; \_ paiement au contrepontier Ennemond de la Mare, pour avoir " couvert les sièges et tables

de drapt vert de la grand salle de l'audiance, tournelle, parquet des gens du Roy, chambre et bureaux des greffiers, que aussy pour avoir tapissé les salles et chambres desd. sieurs des Grandz Jours " ; \_ paiement " pour le louage de deux littières et de quatre chevaux qui furent envoyés au devant de madame la présidente liorget'jusques à Rohanne ". \_ Voyage de Claude Sève à Moulins et au-delà au devant de messieurs des Grands Jours. \_ Voyage des sieurs Presto et Pomereux " pour aller au recouvrement de l'assignation imposée sur les receptes généralles de Riom, Molins et Bourges, pour le remboursement des VIm écus avancés pour l'acheminement de messieurs des Grandz Jours ". \_ Voyage de Pierre Rochette, pour le même objet. \_ Deniers rendus et non reçus, dépense commune.

**Cote : CC 1482 -1**

(Registre.) \_ In-folio, 181 feuillets, papier.

**1596**

1/4

Comptabilité communale (1596)  
Comptes des deniers extraordinaires

Comptabilité. \_ Compte des deniers extraordinaires. \_ Recettes : subside de 1 écu 20 sous tournois sur chaque poinçon de vin ; \_ subside du vin entré aux faubourgs, \_ droit " sur le tiers de nouvelle augmentation ordonnée par Sa Majesté ", \_ deniers reçus des commis Antoine Rougier, Antoine Larchier, \_ emprunt fait " sur aucuns bourgeois et aisez habitans de la ville de Lyon, par le conseil tenu aud. lieu par mess. de Bellièvre, d'Ornano et de Bothéon et les consulz eschevins de ladite ville, le XXVI jour d'aoust M<sup>v</sup>c quatre vingtz quatorze, en vertu d'un roolle signé et arrêté par led. s. de Bellièvre et plus bas Lorin. ". \_ Autres recettes pour paiement à Claude de Masso, " escuier, sieur de Saint-Laurens, frère et héritier par bénéfice d'inventaire dud. feu Guyot de Masso, présent comptable, pour les fraiz d'un

voiage qu'il a fait en ceste ville de Paris pour venir rendre le surplus des comptes qui restoient à rendre par ledict deffunct " ; pour " fraiz des espices des comptes à rendre dud. deffunct de Masso que sallaires, vaccations et façon des comptes renduz par led. deffunct de Masso ". \_ Dépenses : gages d'Antoine Larcher, commis à la recette des deniers communs. \_ Paiement pour la solde d'une compagnie suisse. \_ Prêt à André Corneille, commis à l'exercice de la recette générale des finances. \_ Paiement à Jean du Tremblay, trésorier des guerres. \_ Paiement au collège de la Trinité. \_ " Louage de la maison du sr d'Illins de Grenoble au logis du feu sr duc de Nemours ". \_ Remboursement aux anciens consuls Antoine " Groslier, sieur de Servières ", et François de Guerrier, sieur de Combellande. \_ Autres remboursements à René de Thomassin, Pierre Scarron, Arthus Henry, Pierre de Montconis, Jacques Jacquet, André Pollallion, Gaspard Mornieu, François Benoist, Marguerite le Charron, Claude Vize, Martin de Couvet, Antoine " du Lin ", Antoine Camus, Jean Croppet, Mathieu de Vauzelles, Madeleine de Grimod, Nicolas Austrein, Claude Sève, Hugues Loubert, Jean Tardy, Jean de Vezières, Barthélemy Gallilei, Georges Loys, Jean Guillemain, Hugues Poisson, Vincent Richard, Guillaume Charrier, Claude Sève. \_ : Remboursement à Jacques Girard, " cy devant receveur particulier du taillon de Forestz ", de frais faits " en vertu de l'ordonnance du sieur de Nemours, pour lors commandant en ladite ville de Lyon ". \_ Remboursement à Pierre Cimillat, marchand de Vaise, d'une somme, que par sentence des élus il avait été contraint de consigner entre les mains du receveur. \_ Pension faite à Michel Teissonnière, canonier ordinaire de la ville. \_ (f° 70) Voyage des consuls Laurens et Polailon à la cour ; remboursements des avances faites pour ce voyage. \_ Remboursement à Antoine Parrat de ce qu'il avait payé " pour la despence faite par les troupes du sieur collonnel Donnant qui estoient allés accompagner les sieurs Laurens et

Pollaillon, consulz eschevins et deputedés par lad. ville vers Sa Majesté pour les affaires de lad. ville, jusques à Roanne, au voiage qu'ilz faisoient ". \_ Avance de 100 écus sol. à Philippe de " Tholongion ", femme du capitaine Genoud, pour lui aider à payer la rançon de son mari, prisonnier de guerre en Savoie. \_ Achat de munitions pour le château de Condrieu. \_ Voyages du capitaine Étienne Natarel " par devers le sieur collonel d'Ornano, tant pour obtenir le passage libre de canoniers d'entre ceste ville et le país de Daulphiné que aultres affaires de lad. ville, contre les entreprinses de feu mons. le duc de Nemours ". 22 décembre 1592, voyage du même avec Henri Dunant " pour aller à Moras trouver ledit sieur collonel, pour entendre s'il luy plairoyt permettre led. commerce libre ". Autres voyages à Moras, à Saint-Marcellin, à Valence, Heyrieu, pour le même objet et déplacements de troupes. \_ Remboursement au sieur de Combellande, \_ à César Béraud, " tant pour les fraiz du voiage par luy fait de la part de ladicte ville en l'année mil Vc IIIIxx XIII, par devers mons. le connestable, pour luy présenter lettre de la part de monsieur de Bellièvre, pour lors surintendant des finances à Lyon, le collonel d'Ornano et desd. eschevins, avecq le mémoire de sa créance pour faire accélérer les troupes dud. sieur connestable en ladicte province de Lyonnais, pour s'opposer aux desseings et empescher les courses, pilleries et ravages des trooppes du feu sieur de Nemours et marquis de Saint-Sorlin, qui estoient pour lors à Vienne, tenant le party contraire à Sa Majesté, que pour l'achapt de deux cens quintaux de poudres à canon et arquebuse qu'il avoit achepté en la ville de Montpellier et autres lieux, fraiz de l'emballage, voicture et conduite, jusques en ladicte ville de Lyon, pour le service de Sa Majesté et conservation de ladicte ville ". \_ Achats et transports de poudres de Montpellier et Lunel à Lyon. \_ Paiement aux " commis à la voictures desd. poudres d'Allez, pour leur remboursement des fraiz et despens par eulx faitz en chemin depuis led. lieu

jusques en ceste ville, où ilz auroient fait du séjour et destour en chemin avec lesd. multiers, tant à cause du desbordement des eaues que pour éviter le danger des ennemys qui faisoient guetter lesd. poudres sur les passaiges ". \_ Envoi de messagers au sujet des fournitures de poudre, frais d'emballage, escorte, réquisition de mulets, frais de route, pots de vin, etc.

**Cote : CC 1482 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 181 feuillets, papier.

**1596**

2/4

Comptabilité communale (1596)  
Comptes des deniers extraordinaires

Envoi de messagers " en divers lieux du gouvernement de Lyonnais et ailleurs, affin d'estre advertis des desseins et entreprinses que pouvoient estre sur ladicte ville par les ennemys de Sa Majesté, tant de celles qui en estoient meues par le sr marquis de St Sorlin, affin d'avoir la deslivrance de mons. de Nemours, son frère cy dit détenu prisonnier au chasteau de Pierre Size ". \_ Voyage d'Étienne Desmartineaulx " pour assister monsieur de Gastines Bigot, conseiller du Roy et me ordinaire en lad. chambre, et par elle commis et deputedé pour dresser et vériffier les estatz de recette et despence faite par le présent receveur ". \_ Paiement " à me Pierre Dufour, receveur et paieur des espices de nosseigneurs des comptes, par sa quittance du XIXe jour de novembre mil six cens trois, pour les charges et intérestz de la somme de cinq mil cinquante huict escus, à luy deue, pour les espèces employées es comptes des deniers d'octroy ". \_ Don de six pièces de vin aux Suisses de garde à la porte St Sébastien. \_ Envoi à Vienne de deux couleuvrines et de gens d'armes. \_ Paiement à Guichard Jullieron, imprimeur, " pour les placardz, billectz, ordonnances sur le fait des gardes et autres impressions par luy faictes ". \_

Remboursement à James Reversal, lieutenant du pennonage du sieur de Liergue, pour la dépense des troupes qu'il conduisit à la réduction de Vienne. \_ Location de meubles pour le sieur de Sillery. \_ f° 89. Cadeau de vin au cardinal de Joyeuse. \_ Compte du vin fourni par Mathieu Ollier, mandeur de la ville. \_ Assignation du receveur de la ville devant la Chambre des comptes. \_ Remboursement d'avances faites pour l'entrée du Roi par Hugues Vallentin, Pollaillon, Martin de Couvet, Durand Colhabaud. \_ Louage " d'ung bas de maison sciz près le port Saint Michel, occuppé par lad. ville pour loger les nottables et commis aux chaisnes d'Esnay ". \_ Construction d'un pont " à bateau faict sur la rivière du Rosne, pour le passage de l'armée du Roy près Givors, qui fust en l'année mil Vc IIIIxx XIII ". \_ État des fournitures pour ce faites par le charpentier Pellègre Bourdet. \_ Réparations à la chambre du commis à la porte St-Sébastien, \_ à la maison du gouverneur, \_ au corps de garde de la porte St-Just, \_ à la porte du pont du Rhône, \_ à la porte St-Just. \_ Achat d'un " flambeau de cire jaulne employé pour veoir et visiter les boulevars et cazematte ". \_ Réparation des " quatre termier (

**Cote : CC 1482 -3**

(Registre.) \_ In-folio, 181 feuillets, papier.

**1596**

3/4

Comptabilité communale (1596)  
Comptes des deniers extraordinaires

Paiement à " Jehan Perressin, me peintre ", qui " a peint en huile quatre croix de fer fleuronée et deux grandes fleurs de lis de fer, lesquelles il a dorées et aussi les fleurons des croix qui ont esté posée sur les centinelles, le long des courtines, tant à Esnay que au chasteau de Pierre-Scize et aillieurs et les deux fleur de lis, l'une à la sentinelle de la barrière Saint-Just et l'autre sur la cloche à la porte du pont du Rosne ". \_

Travaux de serrurerie à la porte St-Sébastien, " au boulevard la Grenouille ", à la porte basse de la tour de fer, au boulevard St-Jean. \_ Réparations à la porte Pierre-Scize, au corps de garde de la Pêcherie. \_ Paiement aux maçons Philippe Rey et Pierre la Verrière, qui " ont rebouché et massonné une grande ouverture de muraille que l'on avoit laissée au parapet de massonnerie sur les terreaux où l'on vouloit faire une porte ". \_ Réparations au port Chalamont. \_ Charroi de pierres des ruines de la citadelle à la porte Neuve, à la porte Saint-Sébastien " et à la sentinelle neufve, en descendant au boulevard la Fontayne ". \_ Fourniture de paillasses pour les Suisses. \_ Paiement à Jean Perrissin, pour avoir " peint et doré en huile une croix de fer à double fleurons, pour mettre sur le couvert de la sentinelle faite de massonnerie, en descendant au boulevard de la Fontaine ". \_ Fournitures de cordes pour le pont-levis de la porte St-Just. \_ Dépenses pour un " charroy de bois tant d'ormes que aultres sortes, propre à mener et charroier pesant fardeaux ". \_ Réparation du rempart " qui est tombé le long du Rosne, proche les moullins allans à Esnay ". \_ Travaux de serrurerie à la porte du boulevard Saint-André. \_ Réparations aux douze chambres des Suisses, le long de la courtine. \_ Travaux au " boulevard la Torette ", \_ à la porte neuve de Vaise ; \_ à la porte Saint-Sébastien, " pour eslever la muraille plus haulte ", \_ au corps de garde de la Tourette. \_ Paiement aux maçons, manoeuvres et autres ouvriers qui ont travaillé " en toute dilligence à murer et massonner les huict portes qui sont le long de la muraille du Rosne " ; \_ au charretier qui a emporté " toutes les portes de bois qui servoient aux huict portes murées après que les massons ont eu parachevé de massonner lesdictes portes et ont esté serrées dans le magasin dessoubz le pont du Rosne ". \_ Réparations au corps de garde " de Greslion ". \_ Travaux pour murer à gros de mur deux grandes courtines de " massonnerie de la largeur de quatre piedz où estoit aultrefois ung molin,

proche les triperies le long du Rosne ". \_ Aménagement des corps de garde de la Tourette et de la tour de fer. \_ Serrurerie pour Pierre-Scize, réparation de la porte de la " Gerlle ". \_ Fourniture par Antoine Cler, charron, de " deux grandz bourneaux pour mettre à la fontayne du chasteau de Pierre Scize ". \_ Entretien des portes le long du Rhône, " depuis le port Charlet jusques à la porte des Moulins, proche d'Esnay ". \_ Réparation d'une " sentinelle " entre le boulevard de Loyasse et la porte Saint-Just. \_ Travaux au boulevard Saint-Clair, cintres pour les voûtes, échelle d'engin, pose d'une cloche. \_ Fournitures de pierres de taille. \_ Fourniture de " trois battellées de grains (sic) pour mettre et espancher le long de la muraille dernier les Jésuiste, parceque les rondes et patrullies n'y pouvoient passer, pour la grande abondance d'eaue qui y estoit ". \_ Réparation à la grande porte du Rhône. \_ Travaux au pont du Rhône, transport de bois pour le barrer, établissement d'une traille, transport de pierres " pour servir à jetter en bas à une surprise et descente de radeaux ". \_ Confection d'échelles " pour garnir les sentinelles deppuis le pont du Rosne jusques à Esnay, le long de la muraille du Rhosne ". \_ Paiement pour faire " creuser une tranchée dans terre la largeur de trois grandz pas et longueur depuis la porte du boulevard Saint-Jehan jusques dans la rivière de Sosne, pour empescher que l'on ne vint jusques au chesnes ". \_ Pose d'une serrure pour remplacer celle " que les gardes et penons avoient rompues et levé, pour faire garde la veille Saint-Berthelemy dans la chambre dessus la porte du Rosne ". \_ Réparations aux courtines d'Ainay, \_ au magasin du pont du Rhône. \_ Enlèvement des poutres garnies de fer qui avaient été placées sous les arches du pont pour barrer le fleuve. \_ Entretien des paillasses des Suisses. \_ Paiement à un charretier pour " trois voiage de bigues qu'il a prinses vers la porte Lambert, le long du Rosne et mené au port de rue Chalamont pour envoyer au pont et batteau qui se fait sur le Rosne au dessoubz de Givor ". \_

Fourniture de chaînes. \_ Transport de bois pour " faire les fenestres perdues qui mancquoient aux chambre des Suisses de la porte Saint-Sebastien et le corps de garde du boulevard la Fontaine qui est rompues et d'aulcunes portes perdues, ensemble le couvert qu'il faut faire au long du corps de garde du Peyrat ". \_ Déchargement de deus bateaux de " milliasses ", au port de Roanne, " pour estre employée à massonner le chemin le long de la courtine proche le puy d'Ainay, jusques au corps de garde, proche la porte Saint-Just ". \_ Fourniture de pierre de taille pour le rempart du puy d'Ainay.

**Cote : CC 1482 -4**

(Registre.) \_ In-folio, 181 feuillets, papier.

**1596**

4/4

Comptabilité communale (1596)

Comptes des deniers extraordinaires

Réparations aux corps de garde du Peyrat, de la Fontaine, de la porte St-Sébastien. \_ Travaux au pont dormant " hors la porte Saint-Sébastien ". \_ Établissement de canonières et meurtrières à la porte Saint-Sébastien. \_ Travaux au boulevard d'Orléans, \_ à Pierre-Scize, \_ à la porte d'Ainay. \_ Achat de pioches. \_ Paiement " pour avoir fait racoustrer à me Baptiste le vittrier les vittres de la chambre du coing du Rosne, où il a fait un escusson du Roy dans lesdictes vittres ". \_ Pose d'une cloche " servant de guette et retraicte la tour du pont du Rosne ". \_ Achat de " quatre bennes à tenir l'eau, et trois bayards à porter pierre et des sengles pour soubztenir les baiards ". \_ Emballage de " deux grandz pétards de fonte en deux balles à part ". \_ Fourniture de " morailon et vervelle de fert attaché à la porte de l'abrevoir sur les Terreaulx ". \_ Construction de corps de garde aux boulevards la Grenouille, Notre-Dame et St-Vincent. \_ Transport des outils de la ville du magasin d'Ainay à celui du pont



du Rhône. \_ Réparations à la porte du boulevard St-Jean, à la grille de la porte St-Just " et au sallon du corps de garde de Loyasse " \_ au boulevard du puy d'Ainay, \_ à la porte Pierre-Scize, \_ à l'escalier de la tour du pont du Rhône, brûlé par les soldats, \_ à la porte St-Just, \_ à Pierre-Scize, \_ à la porte St-Sébastien. \_ Pose " d'ung gros plot de chesne, en forme de siège, le long de la muraille du St-Esprit, proche la porte du pont du Rosne, pour y asseoir ceux qui font garde à lad. porte ". \_ Pavage au corps de garde de l'Herberie et à la porte Lambert. \_ Paiement " pour avoir faict tout oster et déplacer dans le magasin de Veise, le bois, poux, fert et autres choses et le serrer autre part, à cause des soldatz du cappitaine Combe qui faisoit la garde sur la Saonne qui estoit gelée (27 décembre) ; ensemble pour faire serrer tout le petit pont-levis de la porte de Velse qui s'estoit tout rompu le jour de Noel ". \_ Bris de glaces sur la Saône, au pied de l'éperon du boulevard St-Jean. \_ Commande de bancs de sapin pour les corps de garde de Pierre-Scize et du pont du Rhône. \_ Réparation à la grille dudit pont et autres travaux. \_ Réparations à la porte St-Sébastien. \_ Logement des soldats du capitaine Combes dans les magasins de Vaise. \_ Réparations au corps de garde du Peyrat, \_ à la porte St-Just, \_ à la porte St-Georges, \_ au corps de garde St-Just, à une " sentinelle " de Pierre-Scize. \_ Travaux de serrurerie, \_ achats de cordes. \_ Dépenses de reddition de compte. \_ Gages des officiers et commis à la recette et contrôle de l'impôt du vin : Quentin Vuatier, Jean Pellot, Philippe Sonyer, Gabriel Girard, Jean Georges, Étienne Buier, Gabriel Berthault, George Thomé, Jean Gueydet, Pierre Vize, Jean de la Lande, Claude Blanchet, Pierre Forestz, Abraham Bouchet, Pierre Barbe, Barthélemy Coinde, Michel de Sure, Claude Chevance, Jean Dufour, Jean Civel, Charles Coulaud, Pierre Faulcon, Barthélemy Suc, Barthélemy Durant, Philibert Vignon, Michel Faulcon, César Béraud, Antoine Dulin, Pierre Suc, Jean Dru, Pierre Cullierat, Pierre Labre,

Mathieu Faulcon, Pierre Tercinel. \_ Gages de Jean-Baptiste Bourgeois, commis à la recette du nouvel impôt de la douane, de Pierre Imbert, contrôleur, \_ de Pierre Roy, commis à ouvrir et fermer la porte St-Sébastien. \_ Paiement à Jean Berthault, " capitaine des chaisnes et batteaulx estans sur la rivièrre de Saosnes ", pour l'entretien du pont de bateaux près Givors, " jusques au Xe jour de novembre ensuivant audict au MVcIIIxx XIII, que par commandement de monseigneur le connestable led. pont fut rompu ". \_ Amende du receveur de la ville, \_ paiement de l'emprunt sur les officiers des finances, \_ remboursement des dettes de la ville. \_ Solde du capitaine Guillaume Balthazard et de Théodore, son fils. \_ Gratification aux quatre caporaux de la compagnie des arquebusiers. \_ Location d'un magasin pour enfermer les meubles saisis aux hérétiques. \_ Gages de Jean Civel, commis à tenir le contrôle de l'entrée du vin. \_ Remboursement à Étienne Faure, tuteur des héritiers de Guillaume Faure. \_ Gages d'Aimé Morin, commis à prendre " les bullettes qui sont aportées au bureau de la consigne, estably en ladicte ville du costé de Forvière. \_ Paiement à Jean Morin, commis à arpenner la ruelle " qui est derrier le tènement du sieur de Montmartin, vendues aux particulliers propriétaires des maisons et jardins qui aboutissent à icelle ". \_ Paiement à Antoine Provenchère, hôte de la Tête-Noire " pour la despense que le sieur Boissat a faict en lad. ville, lui deuxième, à cheval, durant sept jours qu'il y a séjourné pour traicter de la tresve et suspension d'armes pour deux mois ". \_ Remboursements à Antoine Teste et Janneto Delecqui. \_ Gages d'Aimé Morin, commis à prendre les bullettes. \_ Remboursement à Richard de Serracin des frais de son voyage à Paris. \_ Remboursement à Claude Pocolot. \_ Paiement à César Béraud de ses frais de voyage pour aller lever deux compagnies Suisses. \_ Honoraires de Louis Girard, " huissier des comptes et trésors à Paris ", pour son voyage à Lyon. \_ Honoraires de deux autres huissiers venus à Lyon, faire

sommation au receveur. \_ Paiement " au sr viconte de Chamoix, commandant en l'année mil Vc IIIIxx XV au fort de Toissy".  
\_ Autres à " Pierre Bernicoud, commissaire général des vivres, en l'armée conduite par m. le colonnel Alphonce ", à Jérôme Garrault, trésorier général de l'extraordinaire des guerres. \_ Gages du receveur. \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1483 -1**

Référence informatique : 00000723

**1596 1599**

1/3

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Comptes d'Antoine Larchier

" Compte premier de me Anthoine Larchier, commis à l'exercice de la recette des deniers commungs, dons et octrois de la ville de Lion " (1596-1597).

Recettes : barrage du pont du Rhône, \_ quatre espèces, \_ " deniers revenans bons du paiement de messieurs les officiers et magistratz tenant le siège présidial ", \_ recette pour gages des commis à ouvrir et fermer les portes, \_ autre " à cause des deniers provenantz de l'asignation quinze mil escutz acordée par Sa Majesté ausdictz prevostz des marchans ". \_

Dépenses : gages du receveur, du voyer Simon d'Anthoine, de Philibert Genoult, successeur de d'Anthoine. \_ Gages des commis à avoir l'oïl sur les entrants et sortants : Simon Fouguette, Benoît Michon, Jean Barget, Benoît Bergeret, Louis Teppe, Philibert Picard, Gabriel Bertrand, Barthélemy Coindre, Pierre Vizet, etc. \_ Gratification à ces commis. \_ Gages des commis à prendre les bullettes : Philibert Genoult, Jacques de la Vioze. \_ Gages des commis à ouvrir et fermer les portes : François Drivon, Thomas Guillot, Pierre Leroy, Pierre Gingeyne, Philibert Picart. \_ Réparations à la citerne de Pierre-Scize. \_ Garde de la frégate sous le pont de Saône. \_ Paiement pour " mener une femme infaicte dedans l'Isle de Jousson par le commandement desd. srs ". \_ Voyages de

Genoult " au port de Jon et au port d'Anton et autres suivans, pour faire descendre les bapdeaux et bêches ", \_ " à Messemieu et à Pérogés, trouver mr du Peyrault ", \_ au Pont de Chéruy. \_ Réparation aux cloches du boulevard St-Clair, \_ au boulevard St-Jean, à la porte St-Sebastien. \_ Feu de joie. \_ Travaux au pont du Rhône, \_ à la barrière St-Georges, \_ à l'Herberie. \_ Autre feu de joie pour la reddition d'Amiens. \_ Réparations aux fortifications et aux corps de garde. \_ Transport " de deux lictz chez le sieur de Vic ". \_ Paiement à Me Adam des " trois artifices de feu qu'il a convenu faire, tant à la veille St-Jehan que aux deux feuz de joie de la ville d'Amiens et autres feuz artificielz qu'il a fait au-devant de mr de la Guiche " \_ Achat d'une gaine de couteau et de " deux petites boules de fer mises au dresser de M. de Vic ". \_ Travaux à Ainay " pour remuer les terres le long du boulevard afin de les rendre plus fortes pour la conservation de lad. ville contre les entreprinses du duc de Savoye ". \_ Travaux à la porte St-Clair, à la porte du Perrot (f. 24). \_ Construction de remparts depuis le boulevard Ste-Hélène " jusques à la vieille muraille tirant au boulevard d'Esnay". \_ Autres travaux du boulevard d'Ainay au pont du Rhône. \_ Paiement des " cadettes nécessaires pour les coudières de mur au quay qui est présentement eslevé au long de la rivière de Saosne, au droict du couvent des Célestins ". \_ Travaux au " cledat que estoit au chemin par lequel l'on va du faulxbourg de Veze à St-Just et autres clostures pour éviter à l'abort des infaictz que estoient au faulxbourg Saint Yréné. " \_ Terrassements à St-Clair. \_ Travaux de serrurerie au collège de la Trinité. \_ Entretien des " six fontaines qui pissent es hospitalux de St-Laurent, de la Blancherye, maison d'Athanase et jardin de la fleur de Lys ". \_ Dépenses pour les arquebusiers. \_ Paiement au roi et au connétable des arquebusiers " pour avoir fait le meilleur coup aux festes de Penthecoustes dernières que lesd. harquebusiers ont tiré au rondeau au lieu du papegay ". \_ Location de maisons pour le logement du gouverneur. \_

Pensions aux Cordeliers, aux Minimés, aux Jacobins. \_ Remboursement à Dominique Dufour de ses avances " tant des monitions par luy fournies aux corps de garde, que fraiz de procès pour lad. ville ". \_ Locations de maisons pour logement des Suisses. \_ Solde de vingt soldats " qu'il auroit esté besoing prendre et choisir pour faire la garde près la personne de M. de Bothéon, lieutenant général au gouvernement de Lyonnois, qui auroit esté prié par lesd. sieurs, en l'absence de monseigneur de la Guiche de s'aller loger au lieu de la Torette, aboutissant à la muraille de la ville du costé de St-Sébastien, pour y commander et prendre garde aux desseings et entreprises que led. s. de Savoye, suivy et assisté du sr d'Albigny, se proposoit d'exécuter sur lad. ville ". \_ Solde d'un caporal et de 8 soldats " de la compagnie des harquebusiers de lad. ville dont l'on auroit armé et équipé la fragatte mise sur le Rosne pour découvrir et empescher les entreprises que le duc de Savoye proposoit exécuter sur lad. ville ". \_ Gages du batelier " commis à la garde et entretènement de la frégatte que a esté mise sur la rivière du Rosne, coste du boulevard St-Clair ". \_ Remboursement au commissaire ordinaire de l'artillerie de ses avances pour mettre en état de servir les canons et couleuvrines " que l'on a fait monter pour servir à la deffense et tuition de lad. ville du costé d'Esnay ". \_ Paiement à Jean Bayard pour " barrer chascun de deux grandz basteaulx du VIe arc estant du costé de la Guillotière et y compris les cordages et tout ce qu'il y peult avoirourny et à la charge d'entretenir les basteaulx dud. VIe arc à la rnesme forme qu'il est tenu faire des cinq premières ". \_ Solde de capitaines suisses. \_ Envoi à Vienne de 15 hommes et un sergent sous la conduite du capitaine penon Simon Mathian dit la Combe. \_ Récompense pour renseignements donnés sur les projets de l'ennemi. \_ Fournitures de bois pour fascines.

**Cote : CC 1483 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 198 feuillets, parchemin.

**1596-1599**

2/3

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Comptes d'Antoine Larchier

Don au capitaine " du Faulx, en considération de la découverte qu'il a fait au roy de certaine entreprise que le duc de Savoye, suivy et assisté du sr d'Albigny se propose d'exécuter sur cested. ville par la porte St-Sébastien, et de ce que led. de Faulx a fait luy mesme la course, par le commandement de Sa Majesté pour en venir donner l'avis et découvrir les moiens de l'exécution d'icelle entreprise ". \_ Paiement à des " revirans, pour le louage de leurs batteaux qui leur furent prins le XXVe septembre MVC IIIxx XVII par lesd. srs pour barrer tant les arrcz du pont du Rosne qu'à l'endroit du boulevard Saint-Clair, où ilz sont encores ". \_ Gages du sonneur de St-Nizier " pour avoir sonné la retraicte sur les neuf heures du soir ". \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune. \_ Deuxième compte d'Antoine Larchier, 1597-1598. \_ Dépenses : gages des officiers : Antoine Larcher, receveur ; Philibert Genoud, commis à la voirie ; Humbert Grolier, capitaine de la ville ; Claude de Masso, lieutenant. \_ Gages des commis au ports, portes et chaînes. \_ Gages de François Fournel, procureur ; Barthélemy Thomé, secrétaire : François Flachier, commis au secrétariat ; Larchier, receveur ; Philibert Genoult, commis à la charge de voyer ; Jacques de la Vioze, commis à tenir le bureau de la consigne ; Dominique Dufour, solliciteur des procès ; François Faure, procureur substitué ; Jacques Poisuel, son clerc ; Barthélemy Jacquet dit la Palme, fourrier ; Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintendre, mandeurs ; Claude Perronnet, commis à la Grenette ; Pierre Fonet, clerc ; Jérôme Garnier, commis du voyer ; Jacques Bigaud, crieur ; Louis de la Chassagne, greffier de la santé ; Antoine Jacquet, "

tenant la poste, " ; Gabriel Chanon, cleric ;  
 \_ des commis aux ports, portes et chaînes. \_ Paiements au greffier du bureau des trésoriers généraux de France ; au procureur en Parlement. \_ Pension de Philippes Sonigo. \_ Gages des trompettes. \_ Achat de satin " pour un présent qu'il a esté advisé de faire au Sr d'Avallon, maistre d'hostel de mr de la Guiche. \_ Paiement à Aimé Martineau pour écritures diverses. \_ Paiement à un batelier " qui a mené par eaue le père Pourcent jusques à Vienne ". \_ Achat d'une " tapisserie de cuir doré, pour tendre à la salle de l'hostel de ville". \_ Envoi d'émissaires " pour bailler avis d'une entreprise qui estoit sur lad. ville ". \_ Frais des actes passés " avec mrs de St-Nizier pour la remise de leurs vignes de Barronniers ". \_ Pose de châssis. \_ Publication des défenses de lever un péage sur les grains à Vernoux. \_ Achat du bonnet consulaire de " François Benoist, sr de la Chassaigne ". \_ Dîner à l'hôtel de ville le 29 septembre 1597. \_ Frais pour retirer du Parlement " certains papiers concernant le P. Pourcent ". \_ Dîner à l'hôtel de ville le 29 février 1598. \_ Achat de " cinq chaires garnyes de drap vert pour mettre au consulat, y compris une garnye de passement ". \_ Envoi de caisses de fruits pour seigneurs de la cour. \_ Louage de chevaux pour les mandeurs allant au-devant de madame de la Guiche. \_ Rafraîchissements des crieurs qui ont publié la paix. \_ Paiement au " président de Muynier pour ung voyage fait à Trévoux pour raison d'ung péage ". \_ Aumône à deux prêtres venant d'Espagne. \_ Envoi d'une tapisserie à madame de Vic. \_ Torches " employées à esclairer ausd. sieurs s'assemblans en l'hostel commung'. \_ Frais pour le consulat. \_ Achat de papier, frais d'impression d'affiches. \_ Achat de flambeaux pour feux de joie. \_ Paiement pour messes dites à St-Roch. \_ Gages et gratifications des officiers de la ville. \_ Installation d'un corps de garde dans la maison du Change. \_ Réparations à l'hôtel-de-ville. \_ Paiement " à monsieur le conseiller de Monternier, pour ung certain affaire secret dont il n'est

bessoingt n'estre cy fait mention ". \_ Location de la maison du gouverneur. \_ Présent de vin à " monsieur de Luxembourg, passant par ladite ville ". \_ Achat d'une boîte de fer blanc " pour mettre les lettres d'office de monsieur de Masso, cy-devant recepveur des deniers communs ". \_ Remboursement à un hôtelier de la Guillotière " de la despense faite à son logis par ung conseiller de Vienne, venant pour la traicte des bledz ". \_ Envoi d'un messenger à St-Étienne de Furand, pour obtenir de madame Le Mort sa maison près du pont du Rhône pour loger les Suisses. \_ Présent fait " à monsieur le prince de Joyeuse et au sieur Lediguères, passant par ladicte ville ". \_ Cadeau à " monsieur de Boucquairon, conseiller au parlement de Grenoble pour la faveur qu'il a porté à ladicte ville à l'obtention de la traicte des bledz ". \_ Cadenas pour le coffre déposé chez l'échevin de la Chassaigne. \_ Cadeau de vin à Lesdiguières. \_ Achat d'un sac de cuir pour mettre les clefs des portes Saint-Just et Saint-Georges " (f. 86). \_ Frais pour " retirer certaines pièces du sieur Rochette concernant le ramboursement de l'advance faite à messieurs des Grandz Jours ". \_ Emprisonnement de Pierre Fautet " affin d'avoir peyement du thiers de la dhouane ". \_ Publication du règlement général sur le fait de la santé. \_ Emprisonnement du fermier de la douane pour avoir payement de l'assignation de 15000 écus. \_ Remonstrances " pour empescher l'establissement du subcide de demy pour cent sur les lettres de change " \_ Voyage d'un huissier " à la Trevelle, pour signifier aux péagers l'arrest de la court de Parlement de Dombes, portans exemptions dudict peage pour les denrées au pays de Dombes appartenant aux habitans de lad. ville de Lion ". \_ Réparations à l'hôtel-de-ville, à la boucherie et à une boutique " de la tapicerie ".

**Cote : CC 1483 -3**

Référence informatique : 00000725

**1596 1599**

3/3

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Comptes d'Antoine Larchier

Aumône à un Anglais. \_ Fourniture de papier. \_ Réparations au chemin " qui va aux moulins à St-Clair " ; \_ aux boulevards Notre-Dame, des Quatre-Vents, \_ à la chaîne de la rue de Flandres, \_ à la porte de Vaise ; \_ à la cloche de la porte St-George ; \_ à la frégate ; \_ à la porte St-Just ; \_ à la barrière de Choulans ; \_ à la chaîne du corps de garde du Change ; \_ à la porte du Rhône ; \_ au boulevard d'Orléans ; \_ à la cloche du boulevard St-Clair ; \_ au corps de garde du Peyrat. \_ Compte du charpentier Claude Droguet, réparations au Change : " pour avoir porté trois théâtres par derrière et dessus et les avoir rendus garnis de pillastre et de corniche ; pour avoir levé les figures ou Change et les avoir descendus, qui sont au nombre de cinq et aussy pour les faire conduire à la maison de la ville ". \_ Remboursement à Philibert Genoult des avances par lui faites à la ville pour les réparations ; détail de ces avances : feu de joie, réparations aux chaînes, aux portes, aux corps de garde, à Saint-Laurent, à Pierre-Scize. \_ Réparations à la maison du gouverneur ; \_ au corps de garde du Change ; \_ à celui " que l'on a fait bastir à la place des Champs, pour la garde et seuretté de ladite ville ". \_ Paiements pour entretien des maisons de la ville. \_ Gages du fontainier Olivier Clerc. \_ Dépenses pour les arquebusiers. \_ Gages des commis à la grenette à faire tenir le marché. \_ Maisons louées par la ville, pensions de religieux. \_ Fournitures pour les corps de garde. \_ Frais de procédure. \_ Location de maisons. \_ Réparations au pont du Rhône. \_ Gages du commis au bateau corps de garde du boulevard Saint-Clair. \_ Gages de Michel Teyssonnière, canonnier de la ville. \_ Paiement au marguillier de Saint-Nizier pour sonner la retraite. \_ Pose d'une cloche neuve au boulevard Saint-Clair. \_ Dépense commune. \_ Compte troisième d'Antoine Larcher (1598-1599) f°139. \_

Dépenses : gages des officiers de la ville, \_ des commis à avoir l'oeil aux portes, chaînes et ports, \_ des commis à ouvrir et fermer les portes. \_ Gages et gratifications de fonctionnaires. \_ Envoi d'une dépêche en cour " pour la manufacture des soyes ". \_ Frais de procédures. \_ Torches portées à l'enterrement du mandeur Pierre Gingeyne. \_ Secours à un garde du Roi " pour luy aider à s'en retourner à Paris ". \_ Dîners à " l'hôtel-de-ville pour l'audition des comptes patrimoniaux. \_ Réparations à l'hôtel-de-ville. \_ Gages du mandeur Paintendre. \_ Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte. \_ Achat de papier. \_ Gages de Jérôme Garnier, commis du voyer. \_ Remboursement d'avances faites par le receveur. \_ Travaux de charpente et menuiserie au portail de Pierre-Scize, \_ au " portail du pont fouchetant sur la Saulne ", \_ à la porte du corps de garde Sainte-Hélène, \_ aux portes du corps de garde de l'Herberie, \_ à la porte Saint-Georges. \_ Travaux pour l'entrée du légat, \_ du gouverneur, \_ aménagement de la maison où loge " madame la marquise de Moureau" ; pose d'armoiries, de tentures, etc. \_ Travaux à l'hôtel du gouverneur (f. 175) ; \_ au boulevard Saint-Clair, \_ au pont-levis du pont du Rhône, \_ à la porte Saint-Sébastien. \_ Pavage autour des maisons du Change. \_ Pose de chassis " pour monsieur le mareschal de Biron. \_ Frais pour la réception du maréchal. \_ Réfection des toitures de la maison du gouverneur et des Jésuites. \_ Travaux à la Blancherie, à la maison des Suisses de la porte Saint-Just, au pont-levis. \_ Transport de la tapisserie " qui servit au jeu du collège. \_ Travaux pour combler le puits " qui est devant la Fromagerie ". \_ Fournitures des deux bancs de bois " pour servir à la goilhe à la porte Saint-Just ". \_ Achat de tuiles " pour refaire ce qui feust rompu au collège lors du jeu ". \_ Enlèvement des cloches du Puy d'Ainay et de Vaise. \_ Travaux au corps de garde Saint-Clair, à la porte Saint-George, à la porte Saint-Sébastien et chez le gouverneur. \_ Paiement à trois bateliers " pour mener monsieur de la Guiche et messieurs de la

ville du long du Rhosne pour veoir les réparations nécessaires ". \_ Travaux " de pavissage et autres réparations faictes au chemin des Élections tirans en Bellecourt pour le rendre plus passant et plus aisé ". \_ Travaux à la porte Saint-Sébastien, \_ au chemin Saint-Barthélemy, \_ à l'église Saint-Sébastien. \_ Dépenses pour les arquebusiers, locations de maisons. \_ Munitions des corps de garde. \_ Frais de procédure. \_ Locations de maisons pour les Suisses. \_ " Rabbais et modérations. \_ Deniers rendus et non receus ". \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1484**

(Registre.) \_ In-folio, 116 feuillets, papier.

**1596-1597**

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Comptes patrimoniaux d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Compte premier patrimonial d'Antoine Larchier. \_ Recettes : Garbeau de l'épicerie, \_ " impositions, aydes et gabelles ayant cours accoustumé estre cuillies et levées en la ville et banlieue de Lyon ", \_ rêve cartulaire et foraine, \_ ports adjacents, \_ cens, servis et pensions dus à la ville, \_ locations de terrains, \_ de boutiques, \_ de la boucherie Lanterne, \_ places mises en pies, \_ pension due par les héritiers Nicolas Dupré, " légat de feu monsieur de Licieux ", \_ louage des étaux le long de l'Église Saint-Nizier, \_ deniers provenant du marché de la cuyraterie, \_ droit perçu par la ville " pour employer à partie du payement des gaiges du principal et regens du collège de la Trinitté ". \_ Dépenses : Gages de François Fournel, procureur général. \_ François Faure, procureur substitué, \_ Pierre Gingène, Mathieu Ollier, Pierre Paintendre, mandeurs. \_ Rentes payées à Laurans de Bourg, Catherine de Gabiano, Hugues de Gabiano, Anne de Gabiano, François Platel, Claude Arcousin, Bertrand Polveret, Pierre de Montconys, Gaspard du Coing, François Garnier, Jean Vincent,

Léonarde Vincent ; Mathieu Vaillant, Jean Perret, Jean Pelletier, Mathieu de Vauzelles, l'Hôtel-Dieu, Richard de Serracin, Humbert Gellas, Michel de Saint-Paul, Jean Ravot, l'aumône générale, François Frère, Denise de la Chanse, Nicolas de Langes, l'hôpital de Mâcon, de Bellièvre, Riddady Viollier, Jean de Masso, Jacques Daveyne, Vincent de Chanade, aux Jacobins, à Claude de Paulat, aux chanoines de St-Nizier, à Jean Cottereau, François Guérin, Barthélemy du Socheys, etc. \_ Dots de Catherine Focquette et Claudine Genin. \_ Paiement " au recepveur du domayne du Roy à Lion pour la pension de unze cens soixante six escuz deux tiers y compris l'augmentation de IIIc XXXIII écus l t. qu'il a pleu à Sa Majesté faire sur la rêve checun an ". \_ Rentes dues sur la boucherie Lanterne. \_ Dépenses pour le jour de la St-Thomas. \_ Paiement à Jean-Baptiste Ravot pour l'oraison doctorale. \_ Gages des réveille-matin. \_ Paiement à Toussaint Putet, sergent royal, pour poursuites exercées contre les bouchers. \_ Fournitures de cierges, \_ de torches " pour le jour de l'enterrement de la fille de feu monsieur de Mandellot ". \_ Gages du marguillier de Saint-Nizier. \_ Frais de procédures au sujet des tailles. \_ Achat de torches pour accompagner les consuls. \_ Achat d'une grange près du collège de la Trinité. \_ Fournitures pour la robe consulaire de François Benoist. \_ Paiement à la femme de Pierre Bullioud du prix de sa robe de consul. \_ Cadeau de volailles aux élus. \_ Frais de procédures contre Jean-Baptiste Appian et François Combe. \_ Paiement aux sergents royaux " des tailles en l'eslection de Lyonnnois ". \_ Travaux au collège de la Trinité. \_ Pose d'une porte à l'hôtel-de-ville. \_ Gages des commis " à faire la recepte par le menu de la rêve cartulaire et imposition foraine ". \_ Frais d'entretien des professeurs du collège de la Trinité. \_ Deniers compez et non reçus. \_ Dépense commune.

**Cote : CC 1485**

(Portefeuille.) \_ 52 pièces, papier.

**1596-1597**

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ État de gages d'officiers de la ville. \_ Actes consulaires faisant droit à la réclamation des anciens consuls demandant remboursement de leurs avances. \_ Quittances des officiers de la ville : François Fournel, procureur général, \_ François Faure, procureur substitué, \_ Antoine Larchier, commis à la recette des deniers communs, \_ Barthélemy Thomé, secrétaire, \_ François Flachier, commis au secrétariat. \_ Gratification d'Antoine Larchier. \_ Gages de Simon d'Anthoine, commis à la charge de voyer, \_ Georges Fèvre, son commis, \_ Jérôme Garnier, autre commis, \_ Barthélemy Jacquet, fourrier de la ville, \_ Claude Peronnet, commis à la Grenette, Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintendre, mandeurs ; \_ Philibert Genoud, commis au bureau de la consigne, \_ Antoine Jacquet, " tenant la poste ", \_ François Drivon, Pierre Roy, Thomas Guillot, commis à ouvrir et fermer les portes de Vaise, Saint-Sébastien, Saint-Just et Saint-Georges, \_ Jacques de la Vioze, commis à la consigne, \_ Benoît Michon, commis à la porte de Vaise, \_ Claude François et Jacques Arnauld, réveille-matin, \_ Jean Glatard, trompette, \_ Jacques Bigaud, crieur juré.

**Cote : CC 1486**

(Portefeuille.) \_ 42 pièces, papier.

**1596-1597**

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier  
Mandats, quittances, états des  
fournitures

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Mandats, quittances, états de fournitures. \_ Paiement à Jean Ravot, docteur en droit, avocat à la cour de Lyon, pour avoir prononcé l'oraison doctorale le jour de la Saint-Thomas. \_ État des frais faits le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, pour l'élection des consuls. \_ Paiement des torches achetées pour accompagner les consuls au sortir des séances. \_ Paiement au papetier Jean Ribbe, état de ses fournitures. \_ Fournitures de cierges pour les processions. \_ Achat de torches pour l'enterrement de la fille de Mandelot. \_ Paiement à l'imprimeur Thibaud Ancellin \_ Fourniture de la robe consulaire de François Benoît, seigneur de la Chassagne. \_ État du gibier et volailles donnés par la ville aux élus : de Musino, Pinet, Regnaud, Dubois, Bernon, greffier, Jacquin, Faure, procureur ; au prévôt des marchands, au conservateur, à monsieur de Pure, Charrier, Larchier, Flachier, Coulaud. \_ Cadeau de vin à la comtesse de la Porte. \_ " Parties du vin que par commandement de messieurs les prevostz des marchans et eschevins de la ville de Lyon Pierre Paintandre, l'ung des mandeurs ordinaire de lad. ville a fourny à monseigneur l'ambassadeur de Maisse, venan de Venyze pour le Roy allant à la court ". \_ Gratification au fourrier de la ville, " en reconnaissance des peynes et vacations extraordinaires qu'il a eues durant la présente année, tant pour loger messieurs les ambassadeurs de Venize allans vers Sa Majesté, messieurs des Grandz Jours que autres choses ". \_ Achat de satin blanc " pour faire le poisle porté par le corps de ville, à l'entrée de l'illustrissime cardinal de Médicis ". \_ Voyages du prévôt des maréchaux, " l'ung jusques à Rohanne pour accompagner monsieur le légat, s'en allant en France vers Sa Majesté, et l'autre en Daulphiné vers monsieur le mareschal d'Ornano ". \_ Don au gouverneur de la Guiche d' " ung orloge où est représenté la Mirrha en argent d'orfèvrerie, et les mouvemens du soleil et de la lune et aultres singularitez avec le cristal, Ir tout bien élaboré ". \_

Compte des travaux du peintre Jean Perrissin pour l'entrée du gouverneur. \_ Gratification pour la dénonciation d'une entreprise sur la ville. \_ Ordre de lever 300 arquebusiers sous les ordres des capitaines La Forge, la Chala et Saint-Pardon, pour aller renforcer les troupes de Lesdiguières. \_ Paiements à ces trois officiers. \_ Étrennes et gratifications à divers officiers de la ville. \_ Fournitures de vivres pour les troupes logées à la Guillotière. \_ Achat de tapisserie de Bergame pour don à M. Forget, président des Grands Jours, \_ achat de 29 pièces de vin pour la cour des Grands Jours, \_ paiement pour " l'estouffe d'un lict, fasson dicelluy et pour une couverte de cathalongne pour mettre au logis de monsieur Boyn, conseiller en la cour des Grands Jours ", etc. ; dépenses pour la réception de la cour des Grands Jours, son installation au Carmes, réception du légat, du gouverneur, dons divers. \_ " Estat de plusieurs mandas et ordonnances fait avec feu Guyot de Masso de payer le contenu ausd. mandaz, avec les quittances des parties prenantes ". \_ État d'autres quittances. \_ Autre état de menues dépenses.

**Cote : CC 1487**

(Portefeuille.) \_ 11 pièces, papier.

### 1596-1597

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Remboursement à Guillaume Charrier d'une somme par lui fournie " pour le loage de deux litières et de quatre chevaulx qui furent envoyez au devant de madame la présidente Forget jusques à Rohanne ". \_ Autre fourniture de litières " à monsieur Forget, président es Grandz Jours pour son retour jusques à Rohanne. \_ Achat de 25 aunes de tapisserie de Bergame pour le président Forget. \_ Don au même d'un lit de damas vert. \_

Voyage des sieurs Presto et de Pomereux " depputez de la court des Grandz Jours pour aller au recouvrement de l'assignation imposée sur les receptes générales de Rion, Molins et Bourges, pour le remboursement des six mil escuz avancez par l'acheminement desd. sieurs des Grandz Jours en ceste ville ". \_ " Estat des fraiz faitz par me Pierre Rochette au voyage par luy fait à Mollins, de l'ordonnance de messieurs les prevost des marchands et eschevins de la ville de Lyon, pour poursuyvre le remboursement de la somme de mil escuz restant à payer de plus grand somme par mesdd. sieurs avancée à messieurs tenans les Grandz Jours en lad. Ville ". \_ Autre état des frais avancés par le même dans ses voyages à Rion, Moulins et Bourges. \_ " Compte de l'estoffe qui a esté prinse par Dominique Dufour pour faire ung lict pour mettre au logis de mons. Boyn, conseiller en la court de Parlement des Grandz Jours ". \_ État du vin fourni aux membres de la cour des Grands-Jours.

**Cote : CC 1488**

Référence informatique : 00000730

### 1596 1597

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Pose d'une porte de noyer à l'hôtel-de-ville. \_ État des fournitures du charpentier Droguet, lors de l'entrée du Roi. \_ État des réparations faites à l'hôtel du gouverneur. \_ Pavage place de la Roche. \_ Entretien des six fontaines " qui pissent ès hospitalx Saint-Laurens, la Blancherie, maison d'Athanase et jardin de la Fleur de Lix". \_ Mandats et quittances des propriétaires de maisons louées par la ville. \_ Compte de Jérôme Durand, commis du voyer : réfection du banc de la cour de l'hôtel-de-ville, \_ réparation à la porte du poids des farines. \_ Paiement aux batelliers qui ont conduit les recteurs de l'Hôtel-Dieu et deux consuls " au



grand hospital Saint-Laurens et veoir la ruine du logis d'Athanaze et le merrein qui s'en est retiré ", \_ portrait du roi par Jean Perrissin, \_ préparatifs pour le retour du légat, \_ aménagement du logis du connétable, \_ armoiries peintes par Perrissin, \_ transport de meubles divers : " grande table de boys noyer qui se allonge des deux costez estante sur quatre pilliers ", \_ " andiers de louthon ", \_ " lanterne de verre ", chandeliers, de bois. \_ Pose d'une " grande pierre servant de regoule au planchier des offices bas en la salle du commung et percer la muralie pour vuider les eaux et ordures de lad. salle qui si font lhorsque l'hon y mange ". \_ Pose de chassis. \_ Autres dépenses pour la reception des ambassadeurs vénitiens, \_ réparations à l'hôtel-de-ville, \_ feu de joie sur le pont de Saône.

**Cote : CC 1489**

Référence informatique : 00000731

### 1596 1567

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Quittances de Hugues Broquin. \_ État des rentes dues aux Capponi. \_ Rentes payées à Barthélemy Cavet, \_ Denise de la Chance, \_ Pierre Davity, \_ Jacques Doriol, \_ Delafont et d'Ambérieu, \_ Jeanne Guillard, \_ Françoise Guillard, \_ Roland Henry, Lorans et de Musino, \_ Humbert de Masso, \_ Isaac Michaille, \_ de Novelier, \_ Jean l'Official, \_ Pierre et Jean de la Place, \_ Benoît de la Porte, \_ Arthus Pranier, \_ Ridadi-Violier, \_ Robert, \_ Pierre Sève, \_ Jean Thévenon, \_ Julien Viard, \_ Louise de Vitel. \_ " Inventaire des acquictz de plusieurs particulliers ausquelz a esté fait payment en desduction des pensions à eulx deubes sur les trois natures des équivalens. " \_ " Estat des payemens faicts par feu Guiot de Masso, des rentes à des participes ou rentiers qui ont droicts d'avoir rentes et quy ont esté payés. " \_ " Estat de recepte

et despence faictes par M.Guyot de Masso, à cause du paiement par luy faict des rentes constituées sur lad. ville. "

**Cote : CC 1490**

Référence informatique : 00000732

### 1596 1597

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, \_ quittances de rentes sur les aides et gabelles, des recteurs de " l'Hostel-Dieu du pont du Rosne " et du chapitre de Saint-Nizier. \_ Pièces justificatives du compte d'Antoine Larchier. \_ Quittances de rentes de Georges Louys, l'un des recteurs de l'Hôtel-Dieu, \_ du chapitre de St-Nizier, \_ du couvent des Jacobins, \_ du custode de l'église Ste-Croix. \_ Paiement aux religieux de l'Observance d'une somme à eux donné " en aulmosne pour employer à partie de leurs provisions," \_ aux religieux de St-Bonaventure, \_ aux Minimes, \_ aux Carmes, \_ aux Capucins " pour employer en deux boutz d'huile d'olyve ". \_ Rente au profit du collège de Tournon. \_ Legs de Licieux, \_ Quittances des bénéficiaires : Alix Boyssse, mariée à Mathieu Foriel et " Magdeleyne " Chanalleilles, mariée à Jehan Rave, de la paroisse de Vernoux ; Catherine Foquette, mariée à Claude Humber, passementier, et Claudine Genin, mariée à Jacques Burnet, marchand tripier, toutes deux de Lyon.

**Cote : CC 1491**

Référence informatique : 00000733

### 1596 1597

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier \_ État de ce qui " a esté employé pour le collège, dez

le despart des Pères Jésuites, par le commandement de messieurs les prévot et eschevins " \_ États et quittances des gages des principal, régents, etc., du collège de la Trinité de Lyon : Jacques Severt, principal ; André Baird, " faisant la dialletique " ; Édouard Scot, " la phisicque " ; Jacques Amyot, la première classe ; Philibert Michallet, la seconde classe ; Dominique Amyot, la troisième classe ; Thomas Rossille, la quatrième classe ; Jacques Albert, la cinquième classe ; Nicolas Garde, portier ; Antoine Pourcent, natif de Lyon, principal en remplacement de Jacques Severt ; Jean Dru, faisant la quatrième classe, en remplacement de Thomas Rossille.

**Cote : CC 1492**

Référence informatique : 00000734

**1596 1597**

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier

Comptabilité, \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier, \_ Mandats à " Jehan Perret, Hiérosme Lantillon et Thomas Blanchery, fermiers du cartellaige et copponnaige de la grenette de lad. ville, de cent escuz d'or solz pour leur desdommagement et récompense de quatre mois durant lesquelz ilz ont promis de cesser de lever lesd. copponnaige et cartellaige de tous bledz et autres grains" ; \_ à Olivier Clerc pour " l'entretien et conservation des six fontaines qui pissent ès hospitaux de Saint-Laurent, la blancherie, maison d'Athanase et jardin de la fleur de lys, ensemble de celle de Sainte-Catherine venant du jardin de la Déserte et passant par la fontaine appelée des Gardes " ; \_ à Jean Pillehotte, imprimeur, pour travaux de son métier : ordonnance en placard de Monseigneur de la Guiche, gouverneur de la ville, " touchant la santé, portant deffence à ceulx des villes et villages attain de contagion de n'antrez en cetted. ville de Lyon " ; autre portant " deffence de ne bariquader parmis la ville

" ; autre faisant deffense aux boulangiers de Lyon de ne faire pains blancs ou miches " ; autre faisant commandement " aux habitans estrangiers demeurant en ceste d. ville assavoir aux Savoyardz et autres d'aller à l'Hostel de Ville cy enregistrez leurs noms " ; \_ à " Symon Mathieu dict la Combe, capitaine penon du quartier des Terreaux, quinze escuz d'or sol. pour la conduite de quinze soldatz et un sergent envoyez à Vienne en l'année mil cinq cent quatre-vingt-quinze pour le secours du Roy " ; \_ aux trois capitaines des Suisses pour gratification en raison des " gardes extraordinaires et longues veilles ". \_ " Estat de la recepte et despence faicte par Anthoine Larchier pour l'année commençant le premier jour d'octobre mil cinq centz quatre-vingt-seize et finie le dernier jour de septembre M VcIIIxx dix-sept " \_ Contrerolle du compte patrimonial ". 1596-1597. \_ Compte de Mathieu Olier, mandeur. \_ Contraintes décernées contre les locataires de la boucherie de la lanterne : " Estienne Genet, Jehan Foucaud, Jacques Saigne, Vincent Bouchard, Jehan Cordellier, Jehan Matron, Paul Blain, Nesme Gazet, Benoist Roland, Mathieu Foucaud, Estienne Gonnin ". \_ Dépenses de la Rève : prélèvements pour le Roi ; gages des commis à la recette : Rodillas, Pierre Tassard, Pierre Garnier, François Sonda, Mathieu Olier ; menus frais, impressions.

**Cote : CC 1493 -1**

Référence informatique : 00000735

**1596 1597**

1/2

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier \_ " Contrerolle de l'assignation des quinze mille escus de la doanne ", 1597. \_ Paiements faits sur cette somme : à Paintendre, mandeur, pour vin porté à M. " de Maise ", ambassadeur à Venise ; à

Claude Bortet, chirurgien, pour voyages aux village ; que l'on " soubçonnoit " de contagion ; à Abraham de Coleur pour " vaccations d'avoir demeuré à la porte St-Yrénée pour avoir l'oïl sur les personnes et marchandises venans des lieulx infectz ou suspectz de contagion " ; à Jacques Martin, serrurier ; à Thibauld Ansellin, me imprimeur ; à Louis la Chassigne, commis au greffe du bureau de la santé, pour ses vacations ; à Claude Pellot, cessionnaire de François Brebar, d'Orléans, pour solde d'une obligation ; à Antoine Plasse, ce " à quoy la ville auroit esté condempnée pour les fraictz de son emprisonnement " ; à Claude David pour trois arcs de pierre au corps de garde du Change ; à Claude Droguet " pour parties de charpenterie pour l'entrée du Roy " ; à Philibert Genoud " pourvoages qu'il a fait pour le fait de la santé " ; à Ordonnat pour la garde de la " frégatte " ; à Guillaume Pantot, dit le Bourguignon pour " vin dont il a esté fait présent à Mme la comtesse de Laporte " ; à Humbert Grollier, sr du Soleil, capitaine de la ville, pour ses gages ; à Pellègre Bordet, pour la " charpenterie qu'il a fait à la frégatte sur le Rosne " ; à Étienne Regnauld pour " cierges et flambeaux pour la procession et feu de joye de l'année 1597 " ; à Claude Droguet, dit la Planche, pour " une porte bois noyer pour l'Hostel de Ville, du costé de rue Longue " ; à Édouard Tallebard, pour " loage de chevaux et litières fournies à Monsieur Forget, président des Grands Jours " ; au président Chandon, pour " loage de sa maison où l'on avoit fait le corps de garde du Change " ; à " Dufenoil, sergent-majour de lad. ville pour son remboursement que feu son père avoit fourni pour lad. ville " ; aux religieux de Saint-Bonaventure pour provisions pour leur chapitre provincial ; à Étienne Regnauld pour torches blanches et cierges ; à Antoine Pelabo. pour " réparations et charpenterie faite en la maison de monseigneur de la Guiche " ; à Guillaume Charrier, voyage en Dauphiné pour la traite des blés ; à " Anthoine Perroux dict la Chappelle pour l'accept d'ung bapteau pour faire un corps de

garde près St-Clair " ; à Simon Danthoine pour réparations au château de Pierre-Scize ; à Payon pour faire " racoustrer " les canons ; à Dominique Dufour, vin " dont il a esté fait présent à Madame la comtesse de Ventedoux et Monsieur Chandon " ; aux Pères Minimes pour " ayder à parachever leur clochier " ; à Philibert Genoud, pour réparations aux fortifications ; à Jean Bringier, fondeur, " pour tonner deux cloches pour le bollevart Saint-Clair " ; à Claude de Masso, lieutenant du capitaine de la ville, pour ses gages ; à Pierre Rochette, fraiz d'ung voage qu'il a fait à Molins pour remboursement des deniers avancez à Messieurs des Grands Jours " ; à François Devollet, de Thurins, " pour la découverte qu'il a fait que l'ennemy brassoit sur ceste ville " ; à noble Pierre Balliony pour solde de 593 écus " dont la ville a esté condempnée à faulte d'avoir procuré qu'il en fut payé par M. Grégoire Boyronnatz " ; à Jean Bassard pour "deux bapteurs pour barrer les arcz du Rosne du costé de la Guillotière " ; aux chanoines de Saint-Nizier, 150 écus " à quoy a esté accordé avec eulx pour leur vigne à la porte Saint-Georges " ; à " Jehan Gillet dict le cappne Bayard pour barrer les arcz du pont du Rosne et vers le bollevard Saint-Clair " ; à Jean Levet, maçon, " pour avoir cloz le pertuis du chemin qui va aux mollins Saint-Clair," ; à François Jacquet, " pour la muraille qu'il a fait à Esnay depuis le bollevard Ste-Hélaine jusques au bollevard d'Esney " ; au capitaine Dufaux pour la " découverte qu'il a faicte de quelque entreprinse de Monsieur de Savoye " ; à Benoît Duboys, me charpentier, " pour ce qu'il a fait au remuement de la porte Saint-Clair . ; à Baptiste Veau " pour flambeaux de cire blanche pour accompagner les srs ambassadeurs de Venize " ; à Étienne Rochon pour " l'accept, amballaige et voytures de dix balles fruitz venans de Marseille envoyez à Paris pour faire présent à plusieurs seigneurs de la court " ; à " Jehan Baril dict Jargot, pâtissier, pour un disner le jour de Saint Thomas en l'Hostel de Ville " ; à " Loys Ratton tant pour journées que fassines au brotteau

d'Esney que pour boys fourny à monseigneur le coulonel Alphonse " ; à messieurs de Montmartin, de Lachassaigne, de Pure et Charrier, pour remboursement de prêts faits à la ville.

**Cote : CC 1493 -2**

Référence informatique : 00000736

**1596 1597**

2/2

Comptabilité communale (1596 - 1597)

Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier

" Contrerolle de l'entrée du vin et surtaulx de la doanne, 1597 " Etat des recettes  
 Détail des dépenses : remboursement de prêts faits à la ville par René de Thomassin, sr de Montmartin, Arthus Henry, commissaire du Roi, Guillaume Charrier et Mathurin Gallier, Martin Couvet, Vincent Richard, Georges Loys, Jacques Jacquet, François Benoît, sr de la Chassaigne, Antoine d'Ulin, Gallant et Vaisière, Gaspard Mornieu, Pierre Scarron, Mathieu de Vauzelles, Jean Croppet, Hugues Loubat, Claude Sève, Pierre de Montconys, Jean Guillemin et héritiers Gesson, Guillaume et Etienne Faure, Hugues Poisson, Antoine Camus, sr de Riverie, ayant droit d'Antoine Teste, héritiers de Odet Croppet, héritiers de Jean Pelletier, Alexandre Polaillon, Claude Vize, héritiers de Henry Austrein, héritiers de Forty ; remboursement " en desduction sur et tant moingtz des sommes que pendant leur eschevinage ont empruntée et prinse à charge pour les affaires de ladite ville " : MM. René de Thomassin, Antoine Grollier, sr de Servières, Charles Noyrat, Claude Pocolot, Jean-Baptiste Regnaud, Ponson Bernard, Durand Colhabaud, Louis Prost, Hugues Vallentin, Martin Couvet, Amable Thierry, François de Combellande, Louis de Berny, Jean de Tholouze, Guillaume Gella, Claude de Rubis, Claude Vize, Jean Charbonnier, Antoine Charrier, Antoine Teste, Arthus Henry, André Lorans, Alexandre Pollaillon, Gaspard Mournieu, Jacques Jacquet ; paiement aux

capitaines Laforge, Saint-Pardon et la Challa pour la levée de " trois compagnies gendarmes à pied françoys envoyez au sieur Desdiguères pour le service du Roy , " ; gages des commis à la recette du nouveau subside du vin ; prêt à Claude de Villars, commandant à Montluel en l'absence de " Monsieur du Peraud " ; frais de voyage " en court " de Barthélemy Thomé, commis au secrétariat, de MM. Bullioud et Charrier, échevins, et Arthus Henry ; paiement au président Chandon d'une maison sise au Change, achetée pour y faire un corps de garde ; avance à M. de Vic, conseiller du roi, commissaire député pour le règlement des dettes de la ville, pour son " acheminement en icelle " ; paiement à " damille Anthoinette de Guilliens, femme de Mre André Corneille, pour le loage d'une sienne maison size en la rue de la Juirie, prinse pour loger led. de Vic ; à Philibert Genoud, " commis à l'exercice de la charge de voyer de lad. Ville de Lyon, à quoy montent les fraiz faitz tant pour achant de meubles pour le logis de mond. sr de Vic que autres fraiz " ; à " Edouard Tallebart, charrettier, pour le loage d'une litière envoyée au-devant de Madame de Vic venant de Paris".  
 Gabelles : commission au sr de Pure pour " accorder les extraordinaires débiteurs de la gabelle du costé du Rhosne et du costé de Fourvière " ; ordonnance du Consulat à Bertrand Coulaud, commis à lever le rôle de la grande ferme et 5 0/0, de ne faire " aucung accord desd. extravagans, sans le sceu dud. sr de Pure commis à cest effet, auquel sieur de Pure ledit Coulaud mènera ceulx qui devront de ceste quallité pour en tenir registre et contrerolle " ; reçus donnés à Bertrand Coulaud par Guyot de Masso et Antoine Larchier, de sommes provenant du produit des gabelles pour l'année finissant le dernier septembre 1596.  
 Transaction avec les srs Combe et Appian pour que soit " estainct et assouppy " un procès pour fraude en fait de gabelle intenté à leur encontre par devant " les présidents et esleuz en l'eslection de Lyonnois " ; rentes payées à Barnabé Cussonnel, " chanoyne et me de cour en

l'esglize Saint-Just de Lyon, procureur deuehement fondé de procuration de noble homme messire Pomponyo de Bellièvre, conseiller du Roy en son Conseil d'Etat " ; aux héritiers Reymond, à Jean Leblanc procureur des Jacobins ; à Amyot et Dusoleil, custodes de l'église Ste-Croix ; à Hugues Broquin ; Prunier de Saint André ; Guyot de Masso ; Jeanne Guillard, femme d'Etienne Durhosne, et François Guillard, veuve Deville, François Guérin.

**Cote : CC 1494**

Référence informatique : 00005074

**1596 1597**

Comptabilité communale (1596 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. \_ "  
Inventaire des acquitz des paiemens faitz à Messieurs les recteurs de l'Hostel-Dieu du pont du Rosne sur ce qu'ils ont d'avoir a l'Hostel-de-Ville, tant sur les gabelles que les équivalens ". \_ 62  
quittances de rentes pour les années 1572 à 1595 inclus, par les recteurs : "Anthoine Camus, seigneur et baron de Riverye, conseiller du Roy, président au bureau des finances de Lyon ; Guillaume Nepveu, docteur en droictz, avocat ez cours dudit Lyon ; Symon de Portail ; Jehan Verges ; Jehan Mermet ; Marsaulx Bozon et Jehan Guillemin, bourgeois de Lyon. "

**Cote : CC 1495**

Référence informatique :

**1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Comptes d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ "Compte deuxiesme de Me Anthoine Larchier, commis à l'exercice de la recepte des deniers communs, dons et octrois de la ville et communauté de Lyon (Patrimonial)". \_

Recettes : garbeau de l'épicerie ; impositions, aides et gabelles ; rève cartulaire et foraine ; rêve des ports adjacents Sainte-Colombe et Villefranche ; cens, servis et pensions ; louages divers ; louages des boutiques de tripiers le long du Rhône ; louage des boucheries de la Lanterne ; louages des places mises en pies ; pension due par les héritiers Dupré (legs de Lissieux) ; étaux le long des murs de l'église Saint-Nizier ; marché de la " cuyratterie " ; prélèvement sur le produit du nouveau subside du vin et aussi sur les deniers de l'assignation pour partie des traitements des gages des principal et régents du collège de la Trinité ; droits de lods dus par André Bellon, boulanger, pour l'acquisition " par luy faicte de Philibert Piccard dict la Barre d'une mayson haulte, moyenne et basse et jardin que fust des srs recteurs de l'haulmosne générale size en la rue du Bourchanin " ; autres par Étienne Farge, aussi boulanger, pour l'acquisition par lui faicte de " Cesard Camet d'ung bas rièrre bas de maison ayant ung arc de boutique de pierre sur la rue, scize en la rue du Bourchanin ". \_ Dépenses. Gages des officiers de la ville : François Fournel, procureur général ; Barthélemy Thomé, secrétaire ; François Faure, procureur substitue ; Mathieu Olier et Pierre Gingène, mandeurs ; Pierre Paintendre et Denis Estang leurs coadjuteurs. \_ Rentes payées par la ville à : Laurent de Bourg, ayant droit de Anne-Bonne Trie ; Catherine de Gabiano, femme de Nicolas de Chaponnay ; dlle Anne de Gabiano ; François Platel, Claude Arcousin, Bertrand Polveret, Pierre de Montconys et Gaspard Dulong, mari de Hièronime de Montconnys, ayants droit de Sabine Brocquin ; François Garnier, seigneur des Garestz ; Jean Vincent dict le Gourd ; dlle Léonarde Vincent, veuve de Loup Depolain ; Mathieu de Vauzelles ; hôpital du pont du Rhône : à l'Aumône Générale ; Jacobins ; Messieurs de St-Nizier, etc., etc. \_ Legs de Lissieux : dots d'Alix Boyse, femme de Mathieu Foriel ; de Madeleine Chanailleilles, femme de Jean Rave ; de Denise Pititot ; de Marie Gammette, femme de Jean Vignard ; de

Madeleine Bessonne, femme de Pierre Jurusson ; de Marie Martine, femme de Jean Monistrol ; de Madeleine Monnière, femme de Jean Berugier ; de Eve Debize, dict Metonne, femme de Jacques Servier ; de Delyne Perdrielle, femme de Camille Vannin ; de Suzanne Vignalle ; d'Esther Vernelle et d'Antoinette Defrances. \_ Prélèvement pour le roi sur le produit de la rève. \_ Pensions sur la boucherie de la Lanterne. \_ Dépenses communes : frais de l'élection des prévôt et échevins le jour de St-Thomas ; oraison doctorale ; gages des réveille-matin ; fusées et artifices pour le feu de joie de la Saint-Jean ; dépenses de bouche du consulat ; robes et bonnets consulaires ; dîner du jour de St-Thomas ; vacations aux sergents royaux des tailles ; gages des commis à la recette de la rève cartulaire. \_ Entretien des professeurs du collège de la Trinité. \_ Deniers comptés et non reçus. \_ Dépenses d'établissement et de vérification du compte.

**Cote : CC 1496**

Référence informatique :

**1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Recettes. \_ Carnets de la recette de la rève foraine. \_ Contrats de " loages " des boutiques de la boucherie et triperie de la Lanterne passés à : Claude Duboys, Jehan Prador, Claude Strainat, Jean Cusset, Mathieu Foucault, Claude du Chesne, Louis Fournel, Étienne Gènes, Claude Odieu, Benoît Ogier, André Cruzy, Jean Durand, Pierre Gotet, Claudine Odieu, François Regnaud, Jean Cognan, Arthaud Bouchard, Pierre Cognet, Jacques Cusset, Antoine Gay, Gilles Odieu, André Fayol, Jean Colay. \_ Droits de lods. \_ Délibération consulaire accordant " avec André Bellon, bolencier dud. Lyon, à la somme de quatre vingts dix escus sol " pour les droits de lods par lui dus à cause

de l'acquisition d'une maison sise en la rue Bourgchanin, mouvante de la directe et censive noble de la ville. \_ Délibération consulaire accordant " avec Estienne Farge, bolengier dud. Lyon, à la somme de treize escus ung tiers ", pour droits de lods par lui dus à cause de l'acquisition d'un " bas et rière bas " de maison, sis même rue, et dépendant de la même mouvance.

**Cote : CC 1497**

Référence informatique : 00005077

**1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Dépenses : Gages d'officiers et commis de la ville. \_ Quittances de François Fournel, procureur général ; Barthelemy Thomé, secrétaire-greffier ; François Faure, procureur substitué ; Mathieu Oullier et Pierre Gingeyne, mandeurs (pièces 1 à 14). \_ Cédule contenant reconnaissance par Pierre Gingeyne de diverses sommes à lui prêtées par Antoine Larchier (p. 15). \_ Quittances de Pierre Paintandre, coadjuteur des mandeurs (p. 16 et 17). \_ Quittance de Barbe Paintandre, fille et héritière de feu Pierre Paintandre, en son vivant mandeur (p. 18). \_ Cédules contenant reconnaissances par Pierre Paintandre, mandeur, de sommes à lui prêtées par Antoine Larchier (p. 19, 20 et 21). \_ Mandement en faveur des héritiers de Pierre Paintandre " pour tout ce qu'ils pourroient prétendre des peynes et vacations extraordinaires " (p. 22). \_ Quittance de Denis Estain, mandeur (p. 23). \_ Rentes dues sur la vieille boucherie St Nizier : quittances de Jean l'Official, du custode de l'église Ste Croix ; de François de Guerrier ; de Pierre de Baillon, sr de Saillans, mari de Marie de Guerrier, fille et héritière de feu messire François de Guerrier ; de Jean Thevenon ; de J. de

Nouvellier, mari de Catherine Bussillet (p. 24 à 33).

**Cote : CC 1498**

Référence informatique : 00005078

**1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Quittances de rentiers sur les gabelles : George Loys, l'un des recteurs de l'Hôtel-Dieu ; Vincent Richard, l'un des recteurs et trésorier de l'Aumône générale (p. 1 et 2). \_ Ordonnance de paiement d'arrérages de la rente due à Denise de la Chance, veuve de Nicolas Clément, et quittance de la dite rente (p. 3). \_ Quittance d'Antoine de Labletomère, l'un des recteurs des hôpitaux de Mâcon (p. 4) ; ordonnance de paiement d'une rente due aux hôpitaux de Mâcon (p. 5). - \_ Quittance de messire Barnabé Cussonnet, chanoine de St Just, fondé de procuration de Pomponne de Bellière et de dame Marie de Bellelièvre (p. 6). \_ Mandement en faveur du couvent des Jacobins et quittance d'Etienne Carta, prieur (p. 7). \_ Quittance de Claude Robert, dit Rambe, chanoine de St-Nizier, pour cette église ; mandement en faveur du chapitre de l'église St-Nizier ; délibération du chapitre de cette église arrêtant au denier douze la réduction des trois pensions dues par la ville ; transaction portant réduction de ces trois pensions, passée entre les prévôt des marchands et échevins de Lyon et le chapitre de St-Nizier ; quittances de Claude Robert, chanoine et procureur de St-Nizier ; ordonnance de paiement en faveur des clerges de St-Nizier (p. 8 à 15). \_ Quittance de François Gellas, bourgeois de Lyon, fondé de procuration de Marie Cottereau, fille et héritière de Jean Cottereau ; ordonnance de paiement en faveur des héritiers de Jean Cottereau ; procuration de Marie Cottereau, femme du sieur Laurent Sambeyn, passée à

François Gelas (p. 16 à 18). \_ Quittance Guyot de Masso (p. 18 bis). \_ Ordonnance de paiement en faveur d'Arthus Prunier de Saint André, et quittances de celui-ci (p. 19 à 22). \_ Quittances du sr Pilhet, mari de Claudine Reymond, héritière d'Hilaire Reymond (p. 23 et 26). \_ Quittance de Jeanne Guillard ; ordonnance de paiement en faveur de Jeanne Guillard, " paouvre femme vefve " (p. 24 et 25). \_ Quittances de Benoit Delaporte, héritier de dame Marguerite Delatour, de Villefranche, et ordonnances de paiement (p. 26 à 29). \_ Ordonnances de paiement et quittance Jacques Doriol, " habitant d'Albenas en Vivarez ", héritier par moitié de Jacques Robert, son oncle (p. 30). \_ Ordonnance de paiement et quittance François Canin, fondé de pouvoir des "sieurs Jésuites de Tournon" ; procuration d'Ignace Arnaud, recteur du collège et université de Tournon, à François Canin (p. 31 et 35). \_ Quittance et ordonnance de paiement Louis de Rochefort (p. 33 et 34). \_ Ordonnance de paiement et quittance François Cagnin, fondé de pouvoir des jésuites de Tournon ; transaction portant modération de pension passée entre les prévôt des marchands et échevins, et les Jésuites de Tournon (p. 35 et 36).

**Cote : CC 1499**

Référence informatique : 00005079

**1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Legs de Lissieux : \_ Désignation de Denise Pitiot, " paouvre fille " : mandement et quittance (p. 1 à 3). \_ Désignation et contrat de mariage de Marie Gammette, femme de Jean Vignal, procuration, mandement et quittance (p. 4 à 7). \_ Quittance, mandement, procuration, désignation et contrat de mariage de Madeleine Bessonne, femme de Pierre Jurusson (p. 8 à 12). \_ Quittance, mandement,

procuration, désignation et contrat de mariage de Marie Martine, femme de Jean Monistrol (p. 13 à 17). \_ Quittance, mandement, procuration, contrat de mariage de Madeleine Monneyre, femme de Jean Beringier, et délégation à Louis Martin (p. 18 à 21 bis). \_ Quittance, mandement, procuration, contrat de mariage et désignation d'Eve Debozes, dite Mettone, femme de Jacques Servier (p. 22 à 27). \_ Ordonnance de paiement et quittance Antoine Rivoiron, maître d'école de Vernoux (p. 28). \_ Mandements, quittance et contrat de mariage d'Edeline Perdrielle, femme de Camille Vannin (p. 29 à 32). \_ Mandement, quittance, procuration, désignation et contrat de mariage de Suzanne Vignalle, femme de Pierre Veoujar (p. 33 à 36). \_ Mandement, quittance, procuration, désignation et contrat de mariage d'Esther Vernelle, femme de Blaize Cros (p. 37 à 40). \_ Mandement, quittance, procuration, désignation et contrat de mariage d'Antoinette de Frances, dite Montelette, femme de David Gailhard, dit Serret (p. 41 à 43).

**Cote : CC 1500**

Référence informatique : 00000743

**1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Etat des frais faits le 21 décembre 1597, jour de la St Thomas, pour l'élection d'un prévôt des marchands et de deux échevins, mandement et quittance (p. 1). \_ Paiement à François Fournel, " procureur de la dite ville et communauté ", pour avoir prononcé l'oraison doctorale le jour de la St Thomas (p. 2). \_ Gages des réveille-matin, Claude François et Jacques Arnaud, et suppléments de gages " en considération de la modicité d'iceulx " (p. 3 à 5). \_ Honoraires de Pierre Labruyère, notaire royal, commis au

renouvellement du terrier et de la directe et censive noble de la ville (p. 6 à 9). \_ Mandement pour noble Roland Henry, seigneur de Jarniost, en raison d'une rente à lui due à cause de l'acquisition faite par la ville d'une grange sise près le collège de la Trinité, et quittance (p. 10). \_ Paiement à Mathieu Martin, dit Adam, " maistre painctre ", de quinze écus sol, à quoi se montent les fusées et artifices pour le feu de joie de la St Jean (p. 11). \_ Paiement à Jean Bourgoïn, maître pâtissier, pour dépenses de bouche du Consulat pendant ses séances (p. 12). \_ Paiement à Mathieu Oullier, mandeur, pour fournitures de vin (p. 13) \_ Paiement au même pour l'indemniser de l'occupation qui a été faite d'une tour sur le Rhône dont la jouissance lui avait été accordée sa vie durant (p. 14). \_ Fourniture d'une robe " escarlatte violette " ; à François Fournel, procureur de la ville (p. 15). \_ Supplément de gages accordés à François Fournel, procureur de la ville, et à Antoine Larchier, receveur des deniers communs, en 1599 (p. 16). \_ Fourniture d'une robe en drap violet à Denis Estain, mandeur (p. 17). \_ Paiement à Jean Baril, dit Jargot, de " la somme de cent cinq escus sols trente sols tournois, à quoy se montent les frais du disner fait le jour et feste St Thomas ", en 1597 (p. 18). \_ Paiement de sept écus un tiers à Flory Prayes, Pierre Perret et Dominique Dufournel, sergents royaux des tailles au bailliage de Lyonnais, pour peines et vacations (p. 19). \_ Paiement de six écus sol pour vacations à Toussaint Putet, sergent royal et crieur public (p. 20). \_ Prélèvements pour le roi sur le produit de la rêve ; quittances de Gaspard Allard, receveur du domaine du Roi à Lyon (p. 21 à 24). \_ Paiement des gages des commis à la rêve et traite foraine : état, mandement et quitances des commis : Antoine Rodillias, Pierre Garnyer, François Sonda, Mathieu Oullier ; menus frais (p. 25 à 42). \_ Paiement à Jean Pillehotte, imprimeur et libraire à Lyon, de la somme de dix écus pour impressions et pour les acquits de la rêve et traite foraine (p. 43).



**Cote : CC 1501**

Référence informatique : 00000744

**1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Etats, mandements et quittances des gages du principal, des régents, du portier, etc., du collège de la Trinité : Antoine Pourcent, principal ; Pancrace Marcellin, " faisant la philosophie " ; Philibert Michallet, la première classe ; Dominique Amyot, la deuxième classe ; Jean Dru, la troisième classe Jacques Roulle, la quatrième classe ; Jean Baland, la cinquième classe ; Nicolas Garde, portier ; \_ Benoît Mynyères, principal, en remplacement d'Antoine Pourcent ; Thorin Chabannes, préfet ; Jacques Fayet, faisant la première classe en remplacement de Philibert Michallet ; Claude Cherblant, faisant la deuxième classe en remplacement de Dominique Amyot ; Etienne Bernard, faisant la cinquième classe en remplacement de Jean Baland ; Louis Laurens, faisant la sixième classe ; Jacques Michallet, faisant la cinquième classe en remplacement d'Etienne Bernard ; Nicolas Mariotte, portier, en remplacement de Nicolas Garde. \_ Traité entre les prévôt des marchands et échevins et Benoît Mynyères, prêtre, pour la direction du collège de la Trinité (p. 32). \_ Mandement et quittance de dix écus, pour messes célébrées au collège de la Trinité, par Jean Baland (p. 86).

**Cote : CC 1502 -1**

Référence informatique : 00000745

**1597 1598**

1/2

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Paiement à Jean-Baptiste Ravot, avocat au Parlement de Paris, " ayant la charge des affaires de lad. ville aud. Paris " (p. 1) ; \_ à Antoine Rougier, " contrerolleur de la douane de Lyon ", des frais d'un voyage à Paris (p. 2) ; \_ à Barthélemy Thomé, secrétaire et greffier de la ville, en remboursement des dépenses faites en cour pour la ville (p. 3) ; \_ à Pierre Mathieu, docteur en droit, avocat, pour le reste des frais du voyage qu'il a fait en Dauphiné pour représenter la ville " aux Estats qui estoient assemblés à Grenoble "(p. 4) ; \_ au même pour voyage à Villefranche et à Grenoble (p. 5) ; \_ à Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville (p. 6) ; à Mathieu Martin, dit Adam, me peintre à Lyon, pour " les fuzées et aultres foeux artificiels qu'il a fournies à lad. ville pour le feu de joye de la paix qu'il a pleu à Dieu donner à ce royaulme " (p. 7) ; \_ au même pour le feu de joie fait le jour de la St-Jean-Baptiste (p. 8) ; \_ à Dominique Dufour pour " le vin dont il a esté fait présent au nom de lad. ville à monsr le maréchal de Birone (p. 9) ; \_ à André Jambe, " marchand espicier, pour l'achapt des confitures dont lad. ville a fait présent à monseigneur le maréchal de Biron " (p. 10 et 11) ; \_ à Dominique Dufour, pour le vin dont il a été fait présent " tant à monsr le général des Capucins, Monsieur le nonce du Pape, qu'à Monsieur l'archevesque de Vienne " (p.12) ; \_ à Etienne Rochon pour " l'achapt, emballage et voiture de dix balles fruicts venants de Marseille et envoyées à Paris pour présenter et bailler à plusieurs seigneurs de la court et du conseil du roy, en recommandation des affaires de ceste ville " (p. 13) ; \_ à Philibert Genoud, commis à l'exercice de voyer, " pour le foey de joye qui a esté fait sur la rivièrre de Saosne le 9 juin 1598 " (p. 14) ; \_ à Estienne Regnaud, pour les flambeaux de cire blanche qu'il a fournis pour les feux de joie (p. 15) ; \_ à Pierre Mathieu, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, " pour reconnoistre en partie les peynes et

vacations qu'il a employé à inventer, ordonner et conduire les ouvrages des resjouissances publiques faites tant pour les foeux de joye de la paix dernièrement publiée, que pour honorer l'entrée de Madame de la Guiche, et aussi pour la taille des planches et frais des impressions faictes sur le discours des resjouissances et des causes d'icelles " (p. 16) ; \_ à dlle Marie de Guilliens, veuve de Pierre Bullioud, échevin, " pour la robe échevinale qui devoit être fournye aud. feu Bullioud, suivant ce qu'il est de bonne et louable coustume " (p. 17) ; à Jean Cuzin et Zacharie Ratton, pour les bateaux qui leur ont été pris, " sur lesquels fust construit l'édifice destiné pour les foeux de joie de la paix " et estimation " par prudhommes " de ces bateaux (p.18 à 20) ; \_ à Jean Perrissin, me peintre, pour " ce qu'il a fait et fourny de son estat pour le jour de l'entrée de la nouvelle espouse de Monseigneur de la Guiche, gouverneur et lieutenant général pour le Roy " (p. 21) ; \_ à Pellegré Bourdet, me charpentier juré, pour travaux faits à l'occasion de la même entrée (p. 22) ; \_ à seize musiciens qui ont servi le jour de la même entrée (p. 23 et 24) ; \_ aux tambours et fifres, pour étrennes en considération " de la peyne qu'ils ont heue pour accompagner la Compagnie des arquebousiers ", à l'occasion de la même entrée (p. 25) ; \_ à Louis Berthier, me orfèvre à Lyon, de la somme de mille écus d'or sol " pour paiement d'une enseigne de pierreries pour faire présent à la nouvelle espouse de Monseigneur de la Guiche, lors de son entrée en ceste ville " (p. 26 et 27) ;

**Cote : CC 1502 -2**

Référence informatique : 00000746

**1597 1598**

2/2

Comptabilité communale (1597 - 1598)

Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier

à damlle Antoinette Guilliens, femme de noble André Corneille, consr du Roy et

receveur des tailles du Lyonnais pour le louage d'une maison sise en rue Juine, prise pour loger M. de Vic (p. 28) ; \_ à Baptiste Picton, confiseur, pour la collation offerte en la maison seigneuriale de Vaise à la nouvelle épouse de Monseigneur de la Guiche, le jour de son entrée ; compte détaillé de la dépense (p. 29 et 30) ; \_ à Dominique Dufour, pour le vin fourni lors de collation faite à l'entrée de Mme de la Guiche, et " aux religieux Capucins pour leur père général " (p. 31) ; \_ à Edouard Tallebard, charretier, " pour le louage d'une littyère menée par deux chevaux avec ung homme, envoyée au devant de Madame de Vic, venant de Paris " (p. 33) ; \_ à Dominique Dufour, pour fourniture de vin " pour faire présent à Monsieur de Vic, conseiller du Roy en son conseil d'Etat, commissaire député par sa Majesté pour l'exécution du règlement des debtes de la ville " (p. 34) ; \_ à Dominique Dufour, pour fourniture de vin faite à Monsieur de Barraux, à messieurs les commissaires députés pour le fait des tailles, et à Madame de Vic (p. 35) ; \_ à Antoine Clément pour vin muscat envoyé " à la court pour faire présent à quelques seigneurs qui ont esté favorables à lad. ville des grandes et importantes affaires qu'elle a eues à lad. Court " (p. 36) ; \_ aux religieux Jacobins, pour aumones (p. 37) ; \_ aux religieuses de St-Claire, de Bourgen-Bresse, natives de Lyon, qui ont été envoyées dud. lieu à l'occasion des troubles, " pour leur ayder à garnir et accommoder le logis qui leur a esté accordé en ceste ville pour s'y retirer en attendant " (p. 38) ; \_ aux Carmes de Lyon, pour aumônes (p. 39) ; \_ aux Capucins, aux Augustins, aux religieux de l'Observance, pour aumônes (p. 40 à 42) ; \_ aux religieux de l'Observance " disans leur couvent estre si paouvre et tellement nécessaireux, les aulmosnes si refroidies que les paouvres religieulx meurent de faim ", pour achat de blés (p. 43) ; \_ aux Minimes " en considération de leurs nécessités et des messes et autres services qu'ils ont célébré plus que de coustume en la chappelle de Saint-Roch, à l'occasion des accidents de contagion

survenus la présente année ", (p. 44) ; \_ aux mêmes religieux, " pour aider à parachever l'ouvre et fabricque de leur clochier " (p. 46) ; \_ aux religieux du couvent de St-Bonaventure, pour aumônes, et " pour leur ayder à subvenir aux despences qu'il leur conviendra faire à l'occasion de la venue de Monsieur le général de l'ordre des Cordelliers qui doit arriver bientôt aud. couvent, pour aller par devant le Roy "(p. 47) ; \_ aux mêmes religieux, pour aumônes (p. 48) ; aux pères Capucins " pour employer en huile d'olyve pour leur provision de caesme " (p. 49).

**Cote : CC 1503**

Référence informatique : 00000747

**1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Paiements : à Guillaume Pardon, me maçon, pour travaux faits près la porte de Pierre-Scize (p. 1) ; \_ à François Grosbonnet, me maçon pour travaux faits " en la maison que lad. ville a près la porte de Pierre-Scize " (p. 2) ; \_ à Pellégre Bourdet, me charpentier, pour travaux faits à une maison appartenant à la ville, sise en la place du Change (p. 3) ; \_ au même pour travaux à une maison appartenant à la ville, " joignant la porte de Pierre-Scize du costé de Saosne "(p. 4) ; \_ à Jean Ribbe, papetier, pour fournitures de papier, parchemin et autres (p. 5) ; \_ au Consulat pour trois robes et deux bonnets consulaires (p. 6) ; \_ à Jean Pillehotte, imprimeur (p. 7) ; \_ à Amblard Paluel, me serrurier, pour fournitures et travaux au collège de la Trinité (p. 8 et 9) ; \_ à Olivier Clerc, me fontainier, " pour l'entretien et conservation de six fontaines qui pissent es hospitalux de Saint-Laurens, la Blancherie, maison d'Athanase et Jardin de la Fleur de Lis, ensemble de celle de Sainte-Catherine, venant du Jardin de la

Déserte et passant par la fontaine appelée des Gardes " (p. 10 et 11) ; \_ à Gédéon Collot, me menuisier, " pour deux chères faictes au cour des Cordelliers, l'une aux armes du Roy et l'autre aux armes de la ville " (p. 12) ; \_ à Pierre Fornet, en remboursement de menus frais : transport du P. Pourcent à Vienne, tapisserie de cuir doré, voyages, dîners, torches, ports de lettres, charbon, etc. (p. 13) ; \_ à Philibert Genoud, commis à la charge de voyer, pour l'achat de meubles destinés à garnir le logis de M. de Vic, commissaire envoyé par le roi pour le règlement des dettes de la ville (p. 14) ; \_ à Barthelemy Thomé, secrétaire greffier de la ville, pour " le recognoistre des peynes et vaccations qu'il a extraordinairement employées durant le temps de troys mois qu'il a séjourné au voyage qu'il vient de faire présentement en cour pour affaires de lad. ville " (p. 15) ; \_ aux recteurs de l'Aumône générale, " pour la sortie et passade des paouvres estrangiers qui estoient dans lad. ville pour éviter aux maladies qui en pourroient procéder ", (p. 16) ; \_ à Jacques Bigaud, crieur juré de la ville, pour ses gages (p. 17) ; \_ aux prier et religieux du couvent des Jacobins, comme ayant droit d'une rente annuelle sur les gabelles (p. 18) ; \_ à Jean Glatard, trompette ordinaire de la ville, " pour les peynes et vaccations de luy et de quatre aultres trompettes qui ont sonné sur le portail du pont levis de Veize, lors de l'entrée de la nouvelle espouse de Monseigneur le Gouverneur " (p. 19) ; \_ aux recteurs de l'Aumône générale et de l'Hôpital du Pont du Rhône, en raison " de la grande nécessité en laquelle sont les paouvres, tant vallides comme mallades, et du grand nombre qu'il y en a, tant à l'occasion de la cessation du commerce et de la guerre, que de la grande cherté et disette de vivres de l'année dernière, dont les ressentimens sont encore très grands, estans tous les revenus des paouvres espuisés par la longueur desd. calamités "(p. 20) ; \_ à Guillaume Charrier, pour le change qu'il a payé (p. 21) ; \_ à un " courratier de change" pour " le renfort " de sommes

qu'il a payées au compte de la ville (p. 21 bis) ; \_ à Philippe Sonigo, en aumône, " en considération de son viel aage et paouvertté, et des longs services par luy cy devant faicts à lad. ville " (p. 22) ; \_ à Benoit Duplomb, pour frais de l'enterrement de Pierre Gingenne, mandeur (p. 23) ; \_ à Berthelemy Jacquet, dit Lapalme, fourrier de la ville, pour services extraordinaires (p. 24).

**Cote : CC 1504 -1**

Référence informatique : 00000748

**1597 1598**

1/2

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Paiements : à Philibert Genoud, commis à la charge de voyer, pour diverses dépenses faites à l'occasion de l'entrée de Mme de la Guiche, les feux de joie sur le pont de Saône, etc. (p. 1) ; \_ à Philibert Genoud ; pour son remboursement de l'avance qu'il avait faite pour la dépense et solde de vingt soldats chargés de la garde près M. de Bothéon, lieutenant général, pendant son séjour à la Tourette (p. 2) ; \_ au sieur du Soleil, capitaine de la ville, pour les frais de la solde et de l'entretien d'un caporal et de huit soldats de la compagnie des arquebusiers de la ville, " dont l'on auroit armé et équipé la frégatte mise sur le Rhône pour découvrir et empescher les entreprises que le duc de Savoye se proposoit exécuter sur icelle ville " (p. 3) ; \_ à Antoine Provenchère, " hoste du logis ou pend pour enseigne les Trois Roys, en ceste ville ", pour la dépense faite par M. de Vic et son train, en l'année 1594, " lors de la réduction d'icelle à l'obéissance du Roy " (p. 4 à 6) ; \_ à Pierre Deperret, enseigne de la compagnie des deux cents arquebusiers de la ville, pour service extraordinaire (p. 7) ; \_ au capitaine la Vioze pour frais d'un voyage fait auprès de M. de la Guiche,

gouverneur, dans sa maison de Chaulmont (p. 8) ; \_ au capitaine de Faulx, " en don et présent, en considération de la découverte qu'il a fait au Roy nostre sire de certaine entreprinse que le duc de Savoye, suivy et assisté du sieur d'Albigny, se propose d'exécuter sur cested. ville par la porte Saint-Sebastien "(p. 9) ; \_ à Flory Prayes, Pierre Perret et Dominique Dufournel, sergents royaux des tailles, pour avoir appelé pendant les audiences les causes de la ville (p. 10). \_ Transaction passée entre les prévot des marchands et échevins et les sieurs du Soleil et Nadal, relative à la location de cinq arcs de boutique d'une maison appelée la Maison Ronde, sise place de l'Herberie, dont la ville se serait servi lors des derniers troubles (p. 11). \_ Location par demoiselle Antoinette Guillens, femme et procuratrice de noble me André Corneille, conseiller du roi, receveur des tailles, d'une maison sise en la rue Juiverie, pour une année (p. 12). \_ Paiement à Jeanne Billet, veuve de François Gonin, poudrier, pour louage d'une maison sise près la porte Saint-Georges et occupée par les Suisses (p. 1,3) ; \_ à Ennemond Bardel, pour louage d'une maison occupée par les Suisses qui sont de garde à la porte de Pierre-Scize (p. 14 et 15) ; \_ à Jean Bachet, pour le louage d'une maison et d'un jardin pris et occupés pour loger le capitaine Vallier, commandant de la garnison suisse qui est au pont du Rhône (p. 16). \_ Lettre de M. d'Illins, relative à des réparations qu'il se propose de faire à une maison louée à la ville (p. 17). \_ Paiement " au sieur avocat Combe, pour le loage d'un magasin qui luy a esté occupé en rue de Flandres, pour y tenir quatre pièces d'artillerie que l'on avoit fait mener pour la seurté de lad. ville " (p. 18) ; \_ à Michel Carroud, dominotier à Lyon, pour louage d'une petite maison, sise près la porte de Saint-Georges I et occupée par les Suisses de garde à cette porte (p. 19 et 20) ; \_ à Jeanne Billet, veuve de François Gonin, poudrier, pour louage d'une maison occupée " par les notables et

commis qui sont aux chaisnes d'Esney  
" (p. 21) ;

**Cote : CC 1504 -2**

Référence informatique : 00000749

**1597 1598**

2/2

Comptabilité communale (1597 - 1598)

Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

à la même, pour le louage d'une maison sise à la porte Saint-Georges et occupée par les Suisses (p. 22) ; \_ à Jean de Lornage, pour louage d'une chambre de la maison sise près la porte de Pierre-Scize et occupée par les Suisses (p. 23) ; \_ à Louise Guichard, mère et tutrice des enfants d'Antoine Martin, pour louage d'une petite maison sise près la porte de Pierre-Scize, et occupée par les Suisses (p. 24 et 25) ; \_ à noble Milles de la Gette, sieur de Rentière, père et légitime administrateur de Jacques de la Gette, et procureur de Baptiste Vion de la ville de Crest, tuteur des enfants de feu Jean Vion et de Marguerite Buffereau, de son vivant femme en secondes noces du sieur de Rentière, pour loyer d'une maison occupée par le capitaine des Suisses qui sont de garde à la porte Saint-Georges (p. 26 et 27) ; \_ à Claudine Zelle, veuve de Henry Sève, pour le louage d'une salle et d'une chambre dans sa maison de la rue Saint-Jean, occupées pour le service de M. de la Guiche, gouverneur (p. 28 et 29) ; \_ à Guillaume Villard, pour l'occupation, par le capitaine des Suisses de garde à la porte Saint-George, d'une maison qu'il tenait en location des héritiers Charles Vion (p. 30) ; \_ à Antonin Thomas, tuteur des enfants de Benoît Marco, de son vivant tanneur à Lyon, pour loyer de trois maisons et de parties de deux autres maisons occupées par les Suisses de garde à la porte de Pierre-Scize (p. 31 et 32) ; \_ à Jean Saigne dit la Brosse, pour le louage d'une maison sise près la porte de Pierre-Scize et occupée par les Suisses (p. 33 et 34) ; \_ à Jean Rabier dit Sacremore, pour le louage d'une petite maison

occupée par les Suisses de garde à la porte du pont du Rhône (p. 35 et 36) ; \_ autres paiements pour location de maisons occupées par les Suisses : à François Ponson, laboureur de Saint-Cyr, pour le louage d'une petite maison, sise près la porte de Pierre-Scize (p. 37) ; \_ à Alix Thevenet, héritière d'Antoinette Solier et femme de Michel Meiny, et à son mari, pour louage d'une maison sise près la porte de Pierre-Scize (p. 38 et 39) ; \_ à Jean Gratien, notaire royal, et à Louise Guichard, sa femme, " ensemblement tuteurs des enfants de feu Anthoine Martin et d'elle ", pour le loyer d'une maison près la porte de Pierre-Scize (p. 40) ; \_ à Gaillarde Paillard, veuve de Geoffrey Charmeton, pour une maison sise au même lieu de Pierre-Scize (p. 41) ; \_ à Michel Carroud, pour une maison près la porte Saint-Georges (p. 42) ; \_ à Antoine Dumeyne, fileur de soie, pour le louage d'une maison qu'il vient d'acquérir près le pont du Rhône et qui est occupée par le capitaine Vallier, commandant de la garnison suisse de garde à cette porte (p. 43) ; \_ à Vincent Pinoy, pour le louage d'une maison près la porte Saint-Georges (p. 44).

**Cote : CC 1505**

Référence informatique : 00000750

**1583 1599**

Comptabilité communale (1583 - 1599)  
Pièces diverses

Comptabilité. \_ Pièces diverses. \_ Minute d'un état de suppléments de gages et récompenses aux officiers et commis de la ville (p. 1). \_ Copie d'une délibération consulaire contenant : la désignation de deux échevins comme recteurs du collège de la Trinité ; les lettres patentes du roi portant que les biens meubles et immeubles, les rentes, donations, etc., possédés par les Jésuites du collège de la Trinité, au moment de leur départ de la ville, seront affectés au service et à l'entretien de cet établissement, et enjoignant au clergé de Lyon, sous peine de poursuites judiciaires, de continuer au

collège la pension annuelle qu'il servait aux Jésuites ; le traité passé entre le Consulat et Me Benoît Minière, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine de St-Just, pour la direction du collège de la Trinité (p. 2). \_ Copie de l'état abrégé de la recette et dépense faite par Antoine Larchier, à cause des deniers provenant du nouveau subsidé d'un écu un tiers sur chaque pièce de vin entrant à Lyon et du surtaux ou tiers de la douane de Lyon, destinés pour le paiement des dettes de la ville, depuis le mois de septembre 1598 au même mois 1599 (p. 3). \_ Inventaire des acquits des rentes constituées à la ville de Lyon sur les équivalents de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Vivarais, Mende et le Puy, servant pour dresser les actes desd. rentes pour l'année 1585 (p. 3 bis). \_ Inventaire des acquits des équivalents de Mende et le Puy (p. 4) ; des acquits payés en déduction sur les équivalents de Lyonnais, etc. (p. 5) ; des acquits des équivalents de Lyonnais, Mende et le Puy (p. 6) ; des acquits des équivalents de Forez, Beaujolais et Vivarais (p.7) ; ces inventaires retirés des mains de M. de Masso et remis à Paris à M. Lambert, procureur à la Chambre des comptes, par Antoine Larchier, le 4 avril 1602.

**Cote : CC 1506**

Référence informatique : 00000751

### **1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Rôle général des marchands

Comptabilité. \_ Rôle général des marchands ; " vendans ou debitanz marchandises en ceste ville de Lyon, subjects aux droits des gabelles et de la grand ferme et revenderie " délivre par le Consulat à Bertrand Colaud, charge d'en faire la recette. \_ Imposition de la boulangerie ; \_ de la poissonnerie fraîche ; \_ "de la grand ferme sous laquelle est comprins la mercerie, drapperie de leyne et de soye, espicerie, batterie, peinture, fusterie et carterie ; " \_ de la pelleterie ; \_ de la cordonnerie ; \_ "

de l'espinnellerie " ; \_ " de la ferraterie et armurerie ; "de la corderie ; \_ " de la revenderie " ; \_ de la fusterie ; \_ de "l'arengerie et poisson sallé" ; \_ "de la canebasserie " ; \_ de la quincaillerie. \_ Impositions des Florentins, \_ Lucquois, \_ Milanais, \_ Genevois, \_ Grisons, \_ Espagnols et Portugais, \_ Allemands, \_ Suisses.

**Cote : CC 1507**

Référence informatique : 00000752

### **1597 1598**

Comptabilité communale (1597 - 1598)  
Copie du rôle général de CC 1506

Comptabilité. \_ Copie du rôle général ci-dessus ayant servi de carnet des recettes effectuées jusqu'au 16 mai 1600 (p. I). \_ Demande en modération d'imposition par Bartolomeo et Andrea Costa, marchands, sous le privilège des foires, et diminution de leur cote par le Consulat (p. 2). \_ Ordonnance du Consulat relative à l'imposition de Jean Benoist et Pierre Goiffon, marchands de Carcassonne (p. 3) \_ . Compte de la " recepte des extravagants fait tant de la grand ferme que de la revenderie des marchandises vendues hors foyre en ceste ville de Lyon " pour l'année commencée le 1er octobre 1597, par Bertrand Coulaud, commis, et continuée (p. 4).

**Cote : CC 1508**

Référence informatique : 00000753

### **1595 1598**

Comptabilité communale (1595 - 1598)  
Carnets de dépenses pour les gabelles

Comptabilité. \_ Carnets de la dépense pour les gabelles, depuis le 15 juin 1595 à fin septembre 1598 (p. 1,1 bis et 1 ter). \_ Acquits d'Antoine Larchier à Bertrand Coulaud pour paiements faits à Floris Prayes et Pierre Perret, \_ au prieur de Confort, \_ au sieur Pecou pour M. le Président de St André, \_ aux recteurs de l'hôpital de Mâcon, \_ au sr Gelas pour les

héritiers Cottereau, \_ à Jacques Doriol, \_ à François Guérin, \_ à Messieurs de l'hôpital de la ville, \_ au sr de la Porte, \_ à Messieurs de l'Aumône générale, \_ à Florys Prayes, Pierre Perret et Dominique Du Fournel, sergents des tailles, \_ au procureur du collège de Tournon, \_ au président de St-André ; \_ aux héritiers de feu Pierre Sève (p. 2 à 16). \_ Paiement de rentes sur les gabelles : à Jeanne Guillard, veuve d'Etienne Du Rhosne (p. 17) ; \_ aux religieux du couvent des Jacobins, pour la démolition de leur cloître mis en place publique (p. 18 et 19) ; \_ à noble Roland Henry, seigneur de Jarniost, pour l'acquisition d'une grange sise près le Rhône, joignant le collège de la Trinité (p. 20) ; \_ à Jeanne Deguyms, veuve de feu noble Claude Depaulat, fille et héritière de feu Jean Deguyms, bourgeois de Lyon (p. 21) ; \_ aux recteurs de l'Aumône générale (p. 22) ; \_ au couvent des Jacobins (p. 23).

**Cote : CC 1509**

Référence informatique : 00000754

**1598 1599**

Comptabilité communale (1598 - 1599)  
Comptes d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ " Compte troisieme de Me Anthoine Larchier, commis à l'exercice de la recepte des deniers communs, dons et octrois de la Ville et communauté de Lyon " (Patrimonial) . \_ Recettes : Carbeau de l'épicerie ; impositions, aides et gabelles ; rêve cartulaire et foraine ; rêve des ports adjacents de Ste-Colombe et Villefranche ; cens, servis et pensions ; louages divers ; louages des boutiques faites pour les tripiers le long du Rhône du côté de St-Clair ; louages des boucheries de la Lanterne ; louages des places mises en pies ; pension due par les héritiers Nicolas Dupré, banquier à Lyon, " du legs de feu Monsieur de Licieux pour marier pauvres filles " ; étaux le long des murailles de l'église St-Nizier ; marché de la " Cuyratterye " ; prélèvement sur le nouveau subside du vin et sur la douane

pour le paiement des gages des principal et régents du collège de la Trinité ; droits de lods dus à la ville par divers acquéreurs. \_ Dépenses : Gages des officiers de la ville : François Fournel, procureur général ; Barthelemy Thomé, secrétaire ; François Faure, procureur substitué ; Mathieu Ollier, Denis Estain, Pierre Gingeyne, mandeurs ordinaires ; Jean Bertrand, mandeur, " en remplacement de Pierre Gingeyne ". \_ Rentes payées par la ville aux rentiers sur les gabelles : Laurent de Bourg, ayant droit de dame Bonne Trie sa mère ; Catherine de Gabiano, femme de Nicolas de Chaponay ; Anne de Gabiano, femme de Claude Juge ; François Platel, baron de Vaulx ; Claude Arconsin ; Bertrand Polveret ; Pierre de Montconis, fils de Leonarde Arconsin, héritière de Sabine Brocquin ; Lucrèce Vincent, veuve de François Garnier des Garestz, héritière de Jean Vincent dit Legourd ; les héritiers de Vincent dit Legourd ; Samuel de Poulain, héritier de dame Léonarde Vincent, veuve de Loup de Poulain ; les héritiers Mathieu Vaillant, ayant droit de Jean Cornillon, héritier lui même d'Ysabeau Vincent ; les héritiers Jean Perret ; les héritiers Jean Pelletier au lieu des héritiers du Puget ; Mathieu de Vauzelles ; l'hôpital du pont du Rhône ; Richard de Serracin, au lieu des héritiers Jean de la Chapelle ; les héritiers Humbert Gella, au lieu d'Antoine Barnoud ; Michel de Saint Pol au lieu de Jean Huguetton ; Jean Ravot, ayant droit de Pierre Pinatel ; les Recteurs de l'Aumône générale ; l'hôpital du pont du Rhône ; les héritiers François Frère, héritier de Jean Pichin ; Laurens Chollier, héritier de Claude Marchant, héritier lui même de Jean Pichin ; Denise de la Chance ; Nicolas de Langes ; l'hôpital de Mâcon ; Messieurs de Bellièvre ; Jean Ridadi-Viollier, Jean de Masso ; Jacques Daveyne ; Vincende Chanade ; l'hôpital du pont du Rhône au nom de divers ayant droit ; le couvent des Jacobins ; Messieurs de St-Nizier et les clergeons de cette église ; Marie Couthereau ; François Guerin ; les héritiers Barthélemy du Socheys ; Pierre de Montconis ; Hugues de Genevois, sr du Buisson ; Jeanne de

Guymes ; Jean Guichon ; George de Beauffremont ; la ville de Lyon, ayant droit de George Ferrus ; Guyot de Masso, sieur de St-André, au lieu de Mme de Vinolz, sa belle-mère, ayant droit de Ferrus et de Jean de Raverie ; Arthus Prunyer de St-André ; les héritiers Hilaire Raymond ; Barthelemy Cave, mari d'Antoinette Mure ; Françoise Guillard ; François Regnaud ; Alexandre Polaillion ; Hugues Brocquin ; Louise de Vitel, veuve de Jacques de Grosse pierre ; Benoit de la Porte ; Jacques Doriol ; Jacques Robert ; les héritiers Pierre Sève ; le collège de Tournon ; Jean et Pierre de la Place ; les héritiers François de Ruzinant ; Claude de Raverie ; Louis de Rochefort ; la ville de Lyon, ayant droit d'Antoine Deschets, au lieu des héritiers M. Pierre Grollier ; les héritiers Humbert Gella ; l'Aumône générale de Lyon. \_ Dots d'Hélène du Serrail, fille de Jean du Serrail et de Jeanne Bizot de Lyon ; d'Antoinette Roux, " pauvre fille " de Lyon ; d'Anne Bay, " pauvre fille " de Vernoux. \_ Paiement à Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi, du prélèvement pour le roi sur la rève et foraine . \_ Paiement " à plusieurs particuliers à cause des pensions assignées sur les louages de la boucherie Lanterne à cause des bancs qu'ils avoyent en la vieille boucherie Saint-Nizier " ; Jean L'Official ; les Custodes de Ste-Croix ; Pierre de Baillon, mari de Marie de Guerrier ; Jacques Daveyne ; Jean Nouvellier, mari de Catherine Busillet. \_ Affaires communes : frais de l'élection des prévôt des marchands et échevins le jour de St Thomas ; oraison doctorale prononcée par Nicolas Desgouttes, docteur en droit, avocat ; gages des réveille-matin ; frais de garde à l'hôpital St-Laurent ; fusées et artifices pour le feu de joie de la St-Jean ; réparations à la boucherie de la Lanterne ; diner de la St-Thomas ; fourniture de robes et bonnets consulaires et de la robe du nouveau mandeur ; cierges et flambeaux ; part du notaire de la ville dans les droits de lods ; diner fait à Le Motte ; frais de procédure ; paiement d'une amende à la quelle la ville a été condamnée ; dépenses

d'épicerie ; supplément de gages à Antoine Larchier ; frais de l'exercice du garbeau ; gages du receveur. \_ Frais de vérification du compte à Paris. \_ Travaux et réparations. \_ Remboursement de sommes portées par François Roddes. \_ Gages des commis de la recette de la rève cartulaire : Antoine Rodillas, Pierre Garnier, François Sonda, Mathieu Ollier, Denis Estain et Jean Bertrand. \_ Gages des principal et régents du collège de la Trinité. \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune ; frais d'établissement du compte ; dépense de bouche pendant l'examen du compte.

**Cote : CC 1510**

Référence informatique : 00000755

**1598 1599**

Comptabilité communale (1598 - 1599)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Recettes. \_ Carnets de la recette de la rève et foraine (p. 1 à 8). \_ Certificats de Pierre Garnyer, contrôleur de la rève et foraine, relatifs aux produits trimestriels effectués (p. 9 à 12). \_ Copies du traité passé entre le Consulat et le sr Gabriel Perron, de Vienne, pour le bail à ce dernier, pendant trois ans, de la ferme de la rève de Sainte-Colombe (p. 13 et 15). \_ Modération de deux mois sur la première année du bail, accordée par le Consulat à Gabriel Perron (p. 14). \_ Louage du tènement de pré, fontaine et maisons de l'hôpital Saint-Laurent, à Jean Gouton et Pierre Teste, blanchisseurs de toile à Lyon ; expéditions du contrat de bail (p. 16 et 17). \_ Expéditions des contrats de louage des boutiques de la boucherie et de la triperie de la Lanterne passés à : Jean Pradot, Etienne Yvon, Claude Huguet, Claude Buyer, Claude Stragniat, Jean Cusset, Mathieu Foucault, Claude Duchesne, Louis Fournel, Etienne Genès, Claude Hardieu, Benoit Ogier, André Cuizy, Mathieu Flajollet, Jean Durand, Pierre Gotet, Etienne Gonin,



Claudine Odieu, Nesme Gazet, François Regnauld, Jean Conan, Artaud Bouchard, Jacques Cusset, Antoine Gay, Gilles Odieu, André Fayet, Jean Colon, Claude Janin, Jean Fayet, Jacques Cusset le jeune, Claude Dubois (p. 18 à 27). \_ Droits de lods : paiements par : Pierre Mathieu, boulanger, et Guicharde Genevey, sa femme ; Claude Dufour, marchand ; Benoît Payet, marchand passementier (p. 28 à 30).

**Cote : CC 1511**

Référence informatique : 00000756

**1598 1599**

Comptabilité communale (1598 - 1599)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier  
Gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Gages des officiers de la ville. \_ Quittances : de François Fournel, procureur général ; de Barthélemy Thomé, secrétaire greffier ; François Faure, procureur substitué (p. 1 à 6). \_ Paiement à : Mathieu Oullier, mandeur ; Denis Estain, mandeur ; à Jeanne Viollet, veuve de Pierre Gingenne, mandeur ; Barthelemy Fleurat, veuve de Mathieu Oullier, mandeur, et tutrice de ses enfants ; à Jean Bertrand, mandeur (p. 7 à 11). \_ Commission de mandeur pour Jean Bertrand (p. 12). \_ Paiement : à Jean Ravot, avocat, chargé des affaires de la ville à Paris et au conseil du roi, par les mains de Marguerite Girard, veuve de Jean Ravot, prévôt général des maréchaux de France, sa mère, mandataire spéciale (p. 13 à 15) ; \_ à Jean Glattard, trompette ordinaire de la ville ; à Jacques Bigaud, crieur juré de la ville ; à Jérôme Garnyer, commis du sr Genoud, voyer ; à Philibert Genoud, commis à la charge de voyer de la ville (p. 16 à 21). \_ Etats de suppléments de gages aux officiers et commis de la ville (p. 25 et 26). \_ Quittances : de François Fournel, pour supplément de gages ; de Barthelemy Thomé, pour la même cause ; de François Flachier, clerc commis au

secrétariat de la ville, pour peines et vacations ; de Philibert Genoud, pour peines et vacations extraordinaires (p. 27 à 30). \_ Paiement à Jacques de la Vioze, commis à tenir le bureau de la consigne, du côté de Fourvière ; à Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville ; à François Faure, procureur substitué, pour écritures et vacations extraordinaires ; à Barthelemy Jacquet, dit la Palme, fourrier de la ville ; à Mathieu Oullier, mandeur, pour supplément de gages ; à Denis Estain, mandeur ; à Jérôme Garnyer, pour gages et taxations ; à Jacques Bigaud, crieur juré du Roi, pour peines et vacations extraordinaires ; à Toussaint Putet, sergent royal, pour publications et contraintes ; à Jean Glatard, trompette ordinaire de la ville, pour publications ; à Antoine Jacquet, tenant la poste pour le Roi à Lyon, pour la diligence qu'il a mise à faire tenir les paquets qui lui ont été remis par la ville et distribuer ceux qui ont été adressés au Consulat ; à Gabriel Chanon, clerc à Lyon, pour plusieurs écritures et copies de comptes ; à Pierre Dufournel, pour écritures, copies, etc. ; à Gabriel Mallien, pour écritures et copies de comptes ; à Barthelemy Coinde, commis aux chaînes du boulevard Saint-Jean, pour peines extraordinaires relatives au contrôle du blé ; à Philibert Piccard, commis à l'ouverture et fermeture de la porte du pont du Rhône ; à Thomas Guillot, commis à l'ouverture et fermeture des portes de Saint-Just et Saint-George ; à Pierre Roy, commis à l'ouverture et fermeture de la porte de Saint-Sébastien ; à Antoine Dryvon, commis à l'ouverture et fermeture de la porte de Vaize ; à Philibert Picard, commis à avoir l'oil et prendre garde sur ceux qui entrent et sortent par la porte du pont du Rhône ; à Jean Berjot, dit Labarge, commis aux mêmes fonctions à la porte de Saint-Just ; à Louis Teppe, commis aux mêmes fonctions à la porte Saint-Sébastien ; à Barthelemy Coinde, commis aux mêmes fonctions au boulevard Saint-Jean ; à Gabriel Berthaud, commis aux chaînes d'Ainay ; à Benoît Bergeret, commis à la porte Saint-

George ; à François Joyau, commis aux mêmes fonctions sur les ports du Rhône ; à Benoît Michon, commis à la porte de Vaise (p. 31 à 37). \_ Paiements : à Gaspard Allard, greffier au bureau des finances à Lyon, pour les expéditions, par lui faites, des affaires de la ville devant ce bureau (p. 58) ; \_ au sr Rigois, secrétaire de M. de la Guiche, gouverneur, pour dépêches et autres expéditions faites au roi (p. 59) ; à Guillaume Davallon, maître d'hôtel de M. de la Guiche, en considération de plusieurs bons offices qu'il a fait à la ville " envers led. seigneur, en occasions qui s'en sont offertes " (p. 60) ; \_ à Antoine Salla, Simon Polat, Pierre Patrasson, Guillaume Lafau, Claude Vondières dit Calluyre et Mathieu Colin, caporaux de la compagnie des deux cents arquebusiers de la ville, pour services extraordinaires (p. 61) ; \_ à Claude Bouillot, sergent des arquebusiers, pour la même cause (p. 62) ; \_ à Jean Ravot, avocat de la ville à Paris, pour peines extraordinaires (p. 63).

**Cote : CC 1512**

Référence informatique : 00000757

**1598 1599**

Comptabilité communale (1598 - 1599)

Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Rentes sur la boucherie St-Nizier. Quittances : de Jean l'Official, me tailleur, ayant droit par transport de Benoît David, me sellier à Lyon, et d'Ancelly Josserand, sa femme, donataires de Marguerite de Villard ; de François du Soleil, custode de l'église Ste Croix ; de Pierre de Baillon, sr de Saillans, mari de dame Marie de Guerrier ; de J. de Nouvellier, mari de Catherine Busillet (p. 1 à 8). \_ Prélèvement pour le roi sur le produit de la rêve. Quittances de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi, à Lyon (p. 9 à 12). \_ Affaires communes : Frais faits le jour de la St Thomas pour l'élection de deux échevins (p. 13). \_ Paiement à Me

Degoutes, docteur en droit, avocat à la cour de Lyon, pour avoir prononcé l'oraison doctorale le jour de la St Thomas (p. 14). \_ Gages des " réveille-matin, " Claude François et Jacques Arnaud (p. 15 à 17). \_ Frais de garde de l'hôpital St-Laurent, payés à Pierre Chevalier (p. 18). \_ Paiements : à Thomas Lyonnet, dit la Lande, pour fusées et autres artifices fournis pour le feu de joie de la St Jean-Baptiste (p. 19) ; à Claude Thomas, charpentier, pour réparations à la boucherie de la Lanterne (p. 20 et 21) ; à Thomas Lyonnet, dit la Lande, pâtissier, pour dîners de la St Thomas (p. 22). \_ Fourniture de robes et bonnets consulaires à M. Claude de Bourges, sr de Mions, et à M. Rolland Henry, sr de Jarniost, échevins (p. 23). \_ Fourniture d'une robe à Jean Bertrand, mandeur (p. 24). \_ Remboursement à Gaspard Allard, receveur du domaine, des frais faits par les trésoriers généraux de France, pour les cierges et flambeaux portés à la procession qui eut lieu à l'occasion de la paix (p. 25 et 26). \_ Paiement à Pierre de la Couldrée, ciergier à Lyon, pour fournitures de cierges faites au consulat à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu (p. 27). \_ Honoraires de Pierre de la Bruyère, notaire, pour sa part dans les droits de lods payés à la ville (p. 28). \_ Paiement à Thomas Lyonnet, dit la Lande, pâtissier, " pour le disner fait à la Mothe le jour de l'assemblée faite avec les députés de la province de Daulphiné, pour raison des limites du mandement de Béchevelain, estant de cette province de Lyonnais " (p. 29). \_ Frais de feu Me Claude Juge, en son vivant avocat et conseil de la ville au parlement de Paris : paiement fait à Geneviève de Larche, sa veuve (p. 30 à 33). \_ Paiement d'une amende due par la ville, suivant une sentence de la cour des aides (p. 34 et 35). \_ Règlement de fournitures d'épicerie aux srs Charles et David de Villeneuve (p.36). \_ Copie d'une quittance de recette de grabeau, remise par Antoine Larchier à Nicolas Verdan, commis à la recette et visitation du grabeau (p. 37). \_ Paiements : à Bertrand Dadel, recouvreur, pour réparations à la

couverture des bâtiments de St-Laurent (p. 38 et 39) ; à Jean Dime, " pavisser ", pour pavage à la porte St-Sébastien et au Change (p. 40 et 41).

**Cote : CC 1513**

Référence informatique : 00000758

**1598 1599**

Comptabilité communale (1598 - 1599)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Compte de menus frais (p. 1) ; \_ Paiements : à Etienne Regnauld, marchand cierge et confiseur, pour avoir fourni des confitures à la ville " dont a esté fait présent à Mme De Messe " (p. 2) ; \_ au même, pour les confitures dont il a été fait présent au maréchal de Biron (p. 3) ; \_ à Jean Ribbe, papetier, pour fourniture de papier à la ville (p. 4) ; \_ à Guillaume Margueron, recouvreur, pour avoir entièrement recouvert la maison louée par la ville au sr Corneille, rue Juiverie (p. 5) ; \_ à Bertrand Colaud, en remboursement de ce qu'il a payé à Aurard Perraud et Jean de Loeilles, pour fournitures d'épicerie (p. 6) ; \_ à Etienne Gaignière, pour " frais de pavissage et aultres réparations qui se font au chemin des Célestins tirant en Bellecourt " (p. 7) ; à Claude Droguet, dit la Planche, me charpentier " pour eschaffaulx qu'il a fait pour le jeu des enfants du colleige de la Trinité " (p. 8) ; \_ aumônes : aux Minimes, " en considération des messes et autres services qu'ils ont célébré en la chappelle St-Roch " ; aux religieux de l'Observance " pour employer en achapt d'huile d'olyve pour leur provision du présent caresme " (p. 9 et 10) ; \_ au sr Corneille, " qui a esté aultrefois ministre, et qui, depuis naguère, s'est converty à la relligion catholique, appostolicque et romaine et rendu au couvent des Augustins de ceste ville, pour luy ayder à faire son voyage de Paris où il s'achemine présentement " (p. 11) ; \_ aux Minimes, " pour leur aider à subvenir à leurs nécessités " (p. 12). \_

Frais de vin payés par le Consulat ; paiement : à Dominique Dufour, pour vin a porté aux seigneurs qui ont passé par icelle ville " (p. 13 et 14) ; \_ à Antoine Clément, " pour une pièce de vin muscat qu'il a fourny à Paris pour lad. ville et communauté, et qui a esté distribuée aux personnes nommées à celluy qui a la charge des affaires de cested. ville à Paris " (p. 15) ; \_ à Dominique Dufour, pour vin blanc et claret acheté par lui, " qui a esté porté à bouteilles, au nom de la ville, à plusieurs seigneurs qui ont passé par icelle " (p. 16) ; \_ au même, pour achat de vin muscat, de vin blanc et de vin claret qu'il a fait porter, au nom de la ville " tant à Monsieur le Cardinal de Joyeuse, commissaires députés pour le fait des tailles, que autres seigneurs passant par lad. ville " (p. 18). \_ Etat de menus frais, payés à Jean Poncet, et quittance (p. 17). \_ Frais de voyages ; paiements : à Jean-Baptiste Ravot, avocat à Paris, pour frais divers et fournitures (p. 19) ; \_ à François Fournel, pour avance des frais qu'il fit dans un voyage en cour (p. 20). \_ Etat des frais faits par François Fournel, dans un voyage en cour, " par devers Monseigneur de Bellièvre, chancelier de France ", mandement et quittance (p. 21). \_ Paiements : à Jacques de la Vioze, pour frais d'un voyage à Mâcon et à Belleville, pour aller au devant de M. de Messes (p. 22) : \_ " à Monsieur l'advocat Mathieu pour les frais du voyage qu'il va présentement faire en Dauphiné pour représenter, aux estats qui sont assemblés à Grenoble le contenu es mémoires a luy baillées, pour raison de la doanne nouvellement estallyé à Vienne " (p. 23).

**Cote : CC 1514**

(Portefeuille.) \_ 64 pièces, papier.

**1598-1599**

Comptabilité communale (1598 - 1599)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Gages des commis à la recette de la rève cartulaire et foraine : Antoine Rodillias, Pierre Garnyer, François Sonda, Mathieu Oullier, Denys Estain et Jean Bertrand ; menus frais (p. 1 à 18). \_ Etats et quittances des gages des principal, régents et portier du collège de la Trinité de Lyon : Benoît Mynyère, principal ; Thaurin Chabanes, préfet ; Pancrace Marcellin, faisant la philosophie ; Jacques Fayet, la première classe ; Claude Cherblanc, la deuxième classe ; Jean Dru, la troisième classe ; Jacques Roulle, la quatrième classe ; Antoine Michelet, la cinquième classe ; Louis Laurens, la sixième classe ; Philippe Bégulle, portier ; \_ Jean Tardin, " logicien ", en remplacement de Pancrace Marcellin ; Jean Dru, faisant la première classe en remplacement de Jacques Fayet ; Pierre de la Couldre, faisant la troisième classe en remplacement de Jean Dru ; Georges Lefebure, faisant la sixième classe en remplacement de Louis Laurens (p. 19 à 64).

**Cote : CC 1515**

(Portefeuille.) \_ 33 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

**1598-1599**

Comptabilité communale (1598 - 1599)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Loyers d'immeubles occupés par les troupes et divers : \_ Mandement et quittance Pierre de Baillon, seigneur de Saillans, d'une somme de cent écus à compte " des loyers de la mayson scize en ceste ville, en la plasse du petit Palais, laquelle a esté occupée par longues années par les seigneurs gouverneurs de lad. ville " (p. 1) ; \_ procuration de Françoise Pasquin à Pierre Jacquet, pour recevoir les loyers de " sa maison appelée de St-Hilaire, " (p. 2) ; \_ mandement de cent écus à compte des loyers de cinq arcs de boutiques

occupés par le corps de garde de la place de l'Herberie, dans la " maison ronde " indivise entre plusieurs propriétaires et quittance de Pierre Nadal, l'un des copropriétaires, chargé de la répartition (p. 3) ; \_ mandement et quittance Claude Giroud, notaire, pour une maison occupée par les Suisses près la porte de Vaise (p. 4) ; \_ mandement et quittance Benoîte Perret, veuve de Pierre Grange, bedeau de l'aumône générale, pour loyer d'une maison près la porte St-George (p. 5) ; \_ paiement à Jean Rabier dit Sacremore, pour louage d'une partie de maison près la porte du pont du Rhône (p. 6 et 7) ; \_ à Jeanne Billet, veuve de François Gonin, pour loyer d'un bas de maison occupé par les commis de la ville aux chaînes d'Ainay (p. 8 et 9) ; \_ à la même, pour louage d'une maison occupée par les Suisses près la porte St George (p. 10 et 11) ; \_ à Claude Danyon, pour louage d'une maison près la porte St-Just (p. 12) ; \_ paiements à Pierre Nadal de trois cents et deux cents écus, à compte de loyers, comme ci-dessus (p. 13 et 14) ; \_ à Françoise Pasquin, veuve de Jean Lesnort, entre les mains de Pierre Jacquet, son mandataire, pour le loyer d'une maison et d'une grange, dites de St-Hilaire, près la porte du pont du Rhône (p. 15) ; \_ à Jean Gay, prêtre habitué de l'église de St-Jean, pour le louage d'une maison près la porte de St-Just (p. 16) ; \_ à André Corneille, receveur des tailles en l'élection du Lyonnais, pour le louage d'une maison située rue Juiverie et habitée par M. de Vic (p. 17 et t8) ; \_ à Claude Du Chol, écuyer, sieur de la Jurarie, pour le louage d'une maison près la porte St-George (p. 19) ; \_ à Jean Gay, prébendier " de la prebende fondée en l'église de Forvière, soubz le vocable de Sainte Marie Magdelainne " pour le loyer d'une maison dépendant de cette prébende, sise près la porte de St-Just (p. 20). \_ Pièces diverses : \_ Paiement à Nicolas Verdand, pour médicaments fournis à Pierre Gingeyne, mandeur " en la maladie en laquelle il est décédé " (p. 21) ; \_ à Michel Peron, procureur du couvent St-Bonaventure, pour legs faits à ce couvent par feu Pierre Gingeyne,

mandeur, et " feu Antoinette Bertholon, sa femme " (p. 22) ; \_ à Jeanne Violet, veuve de Pierre Gingeyne, sur la somme taxée à son mari défunt, pour vacations faites (p. 23) ; expédition du testament d'Antoinette Bertholon, première femme de Pierre Gingeyne (p. 24) ; \_ paiement au procureur du couvent des Minimes de Lyon d'une somme de trois écus un tiers, pour legs fait à ce couvent par feu Antoinette Bertholon, femme de feu Pierre Gingeyne (p. 25) ; \_ paiement au frère Anastase de Milan, procureur du couvent des Capucins de Lyon, de pareille somme, pour legs fait à ce couvent par feu Pierre Gingeyne (p. 26) ; \_ mandement pour une demi-année d'une pension due aux clergeons de l'église St-Nizier (p. 27) ; \_ mandement pour une demi-année de trois rentes dues au chapitre de l'église St-Nizier (p. 28) ; mandement et quittance d'une rente constituée au couvent des Jacobins " pour récompenser de leur closture qui a esté réduite en plasse publicque " (p. 29) ; \_ paiement de vingt écus sol à Benoît Michon, commis à la porte de Vaise " tant pour luy donner moyen de se faire panser et médicamenter, que en considération des services qu'il a faitz pendant plusieurs moys à coucher au faulxbourg de Veize pour veiller au fait de la santé " (p. 30) ; \_ sentence de la sénéchaussée et siège présidial de Lyon condamnant Etienne Dallos à restituer " les barreaux de fer estans au tour de la porte de la cave et la pollye et chaines de fer servans au puy de la cuisine " du collège de la Trinité (p. 31) ; \_ procès-verbal de carence au domicile de George Vellotier et de Benoîte Paradis, sa femme, débiteurs de la ville (p. 32) ; \_ note de service de l'échevin de Musino à Antoine Larchier, relative à des paiements (p. 33) ; \_ " Estat abrégé de la recepte et despense faicte Me Anthoine Larchier, cy-devant commis a l'exercice de la rette des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, du mandement par luy faict des deniers provenus du nouveau subside d'ung escu vingt sols pour pièce de vin entrant dans la ville de Lyon, et surtaxe du tiers de la dohanne, durant trois

années commencées le premier jour d'octobre mil cinq cent quatre vingt seize et finies le dernier jour de septembre mil cinq cens quatre vingts dix neuf " (p. 31).

**Cote : CC 1516**

(Portefeuille.) \_ 7 pièces, papier ; 1 cahier, petit in-folio 10 feuillets ; un autre in-folio, 18 feuillets ; un autre, petit in-folio, 12 feuillets, papier.

**1598-1600**

Comptabilité communale (1598 - 1600)  
Pièces relatives aux gabelles

Comptabilité. \_ Pièces relatives aux gabelles : état des débiteurs du rôle des gabelles en retard pour le paiement des années 1597 et 1596 (p. 1) ; \_ copie d'une délibération consulaire accordant deux sous six deniers par livre à Bertrand Colaud, commis à la recette des gabelles et des extravagants (p. 2) ; \_ copie d'une délibération consulaire vérifiant et arrêtant le compte de Bertrand Colaud, receveur des gabelles, au 6 avril 1599 (p. 3) ; \_ copie d'une délibération consulaire chargeant l'échevin de Jarniost de retirer les comptes de Bertrand Colaud pour les arrêter (p. 4) ; \_ minutes de deux délibérations consulaires ci-dessus, nos 2 et 3 (p. 4 bis) ; \_ carnet de quittances de sommes reçues par Antoine Rougier, receveur des deniers communs, de Bertrand Colaud, receveur des gabelles (p. 5) ; \_ quittances des sommes reçues par Antoine Larchier, receveur des deniers communs, de Bertrand Colaud (p. 6) ; \_ copie d'une délibération consulaire accordant une modération de la taxe des gabelles à divers marchands suisses établis à Lyon (p. 7) ; \_ " compte de la recepte des extravagans, tant de la grand ferme que revenderie des marchandises vendues hors foire en ceste ville de Lion pour l'année commencée le premier octobre 1598 " par Bertrand Colaud, commis (p. 8) ; \_ état de la dépense faite par ordre des prévôt des marchands et échevins pour le recouvrement du rôle

des gabelles, revenderie et extravagants, depuis le 1er octobre 1598 (P 9).

**Cote : CC 1517**

(Portefeuille.) \_ 51 pièces, papier.

**1598-1599**

Comptabilité communale (1598 - 1599)

Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier

Quittances de rentes sur les aides et gabelles

Pièces justificatives des comptes d'Antoine Larchier. \_ Quittances de rentes sur les aides et gabelles : Laurens de Bourg (p. 1) ; Catherine de Gabiano, femme de Nicolas de Chaponay (p. 2 et 3) ; Pierre de Montconis, seigneur de Liergues (p. 4) ; Lucrèce Vincent, dite Legourd, veuve de François Garnier des Garets (p. 6) ; Samuel de Poullain, héritier de feu Loup de Poullain (p. 6) ; Pierre Valliant (p. 7) ; Isabeau Perret, par son mari (p. 8) ; Mathieu de Vauzelles (p. 9) ; Laurens Chollier (p. 10) ; Denise de la Chance (p. 11) ; Nicolas de Langes (p. 12) ; Jean Ridadi-Viollier (p. 13) ; Jeanne de Guimes, veuve de Claude de Paulat, sieur de la Tour (p. 14) ; Claude Robert, chanoine et procureur général de l'église St-Nizier (p. 15 et 16) ; Marie Coutereau (p. 17) ; François Guerin (p. 18) ; Pierre la Vergne, mari de Catherine de la Gonthière, héritière de feu Barthélemy de Socheis, son premier mari (p. 19) ; Hugues de Genevois, seigneur du Buisson (p. 20) ; Jeanne de Guimes (p. 21) ; Jean Guychon (p. 22) ; George de Baufremont (p. 23 et 24) ; Guyot de Masso (p. 25) ; Arthus Prunier, sieur de Saint-André (p. 26 et 27) ; Claudine Reymond, par son mari (p. 28) ; Barthélemy Cave, mari d'Antoinette Mure (p. 29) ; Jeanne et Françoise Guillard, filles de Claudine Laurens, héritière de Grégoire Figat (p. 30) ; Claudine Reymond, par son mari (p. 31) ; Hugues Brocquin (p. 32 et 33) ; Alexandre Pollaillion (p. 34) ; Louise de Vytel, veuve de Jacques de Grosseperrière (p. 35) ; Benoît Delaporte (p. 36) ; Pierre

Sève (p. 37) ; les Jésuites du collège de Tournon, par François Cagnin, leur procureur (p. 38) ; Jean et Pierre de la Plasse (p. 39) ; Claude de Raverie (p. 10 et 41). \_ Legs de Lissieux : quittance de Jean de la Lussière, tailleur d'habits, mari d'Hélène du Serrail, fille de feu Jean et Jeanne Bizot (p. 42) ; contrat de mariage de Jeanne du Serrail (p. 43) ; \_ quittance Pascal Dunan, mari d'Antoinette Roux (p. 44) ; désignation et contrat de mariage d'Antoinette Roux (p. 45 et 46) ; \_ quittance de Fortunat Marchier, mari d'Anne Bay, par les mains d'Angelli Marnier, son procureur (p. 47) ; procuration, contrat de mariage et désignation d'Anne Bay (p. 48 ; 48 bis et 48 ter) ; autre procuration donnée à Louis Orlandin par Fortunat Marchier, mari d'Anne de Bay (p. 49). \_ Paiements de rentes faits en 1608 pour l'année 1599 : quittance de Thomé, mari de Marguerite de Gabiano, héritière de Hugues de Gabiano (p. 50) ; quittance Marguerite de Gabiano, héritière de Anne Juge, sa tante (p. 51).

**Cote : CC 1518 -1**

(Portefeuille.) \_ 4 cahiers in-folio, 61 feuillets.

**1596-1599**

1/4

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Compte d'apurement d'Antoine Larchier

Compte d'apurement d'Antoine Larchier. \_ Recettes : débits des trois comptes patrimoniaux du 1er octobre 1596 au 30 septembre 1599 ; \_ débits des trois comptes d'octroi pour la même période ; \_ débet du compte de l'assignation de quinze mille écus sur la douane ; \_ débet du compte des deniers extraordinaires pour la même période ; \_ somme de mille écus, résultat d'un procès avec les héritiers Thomas de Gadagne de Beauregard au sujet d'une rente sur les équivalents. \_ Folios 1 à 5). \_ Dépenses : 1° Parties payées au compte d'octroi de 1596-1597 : Gages des officiers de la

ville : Antoine Larchier, receveur ; Simon Danthoine, voyer ; Philibert Genoud, successeur de Danthoine. \_ Gages de divers commis aux portes, ports et chaînes de la ville ; de Pierre Vize, l'un d'eux ; de Philibert Genoud, commis à prendre les bullettes au bureau de la consigne ; de Jacques de la Vioze, son collègue au même bureau ; de François Dryvon, commis à ouvrir et fermer les portes de Vaise ; de Pierre Roy, commis à la porte St-Sébastien. \_ Aumône aux religieux minimes. \_ Gages de François Fournel, procureur de la ville. \_ Suppléments de gages à Antoine Larchier, receveur ; à François Flachier, commis au secrétariat de la ville ; à Simon Danthoine, voyer ; à Mathieu Ollier, mandeur ; à Pierre Gingeine, mandeur ; à Pierre Paintendre, coadjuteur des mandeurs ; à Dominique Dufour, sollicitateur des procès et affaires de la ville ; à Georges Lefebure, commis du voyer. \_ Paiements : à Jérôme Garnier, commis du voyer, pour vacations extraordinaires " d'avoir vacqué au fait de la santé et autres affaires publiques de lad. ville " ; à Claude Foynard, praticien, pour écritures ; à Philibert Genoud, commis au bureau de la consigne, pour vacations extraordinaires et voyages ; à François Fabvre, procureur substitué de François Fournel, pour vacations extraordinaires ; à Jacques Poisuel, principal clerc du procureur substitué, pour avoir postulé ès cours ; à Berthelemy Jacquet, dit la Palme, " pour les peines extraordinaires qu'il a eues, à cause de la venue de Monsieur le cardinal légat de Médicis et Messieurs des grands jours et autres qui ont logé en lad. ville " ; à Pierre Fournel, clerc, pour écritures et copie de compte ; à Antoine Jacquet " tenant la poste à Lyon... en reconnoissance de la diligence qu'il a usée à faire tenir les paquets qui lui avoient esté remis par lad. ville ". \_ Gages de Jacques Bigaud et Jean Glatard, " crieurs jurés et trompette de lad. ville, " et gratifications pour publications. \_ Paiements : à Aimé Martinet, pour fournitures ; à Jean Ribbe, papetier, pour fournitures de papier et parchemin ; à

Claude Droguet, charpentier, pour travaux à l'entrée du Roi ; à Philibert Genoud, pour réparations ; à Antoine Pellaboud, charpentier, pour réparations au logis de M. de la Guiche, " gouverneur de lad. ville " ; à Nicolas Bernet et Louis Fournellet, " pavisseurs ", pour pavés faits devant la place de la Roche ; à François Grosbonnet, maçon, pour travaux à une maison appartenant à la ville, près la porte de Pierre-Scize ; à Pellegre Bourdet, charpentier, pour l'étampage d'une maison appartenant à la ville, sur la place du Change ; à Guillaume Preudon, maçon, pour travaux à une maison près la porte de Pierre-Scize ; à Pellegre Bourdet, charpentier, pour travaux à une maison sise au même lieu. \_ Paiements : à Olivier Clerc, fontainier, pour l'entretien des fontaines de St-Laurent, la Blancherie et autres ; à Claude Péronnet, commis à prendre garde au marché de la Grenette, pour ses gages et pour vacations extraordinaires. \_ Jean Perret, Guillaume Lentillon et Thomas Blanchery, " fermiers du cartillage et couponnage pour le desdommagement et rescompense de quatre mois " ; aux mêmes " pour avoir cervi le cartillage pendant un mois ". \_ Pension des religieux Jacobins, pour la démolition de leur clôture mise en place publique. \_ Paiements à Dominique Dufour, en remboursement de frais faits pour les procès et affaires de la ville. \_ Paiements pour location de maisons occupées par les Suisses : à Benoîte Perret, à Louise Guichard et à Jean Saigne, pour maisons près la porte de Pierre-Scize ; à Michel Carron, pour une maison près la porte de St-George ; à Françoise Ponson, pour une maison près la porte de Pierre-Scize ; à Jeanne Montluel, pour une maison près la porte de St-Michel ; à Ennemond Bardet, pour une maison près la porte de Pierre-Scize ; à Jeanne Billiet, pour une maison à St-George, près des chaînes d'Ainay ; à Michel Mayne, pour maisons près la porte de Pierre-Scize ; à Antoine Thomas, curateur des héritiers Benoît Marcou, pour une maison près la porte de Pierre-Scize. \_ (Folios 6 à 19.)

**Cote : CC 1518 -2**

(Portefeuille.) \_ 4 cahiers in-folio, 61 feuillets.

**1596-1599**

2/4

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Compte d'apurement d'Antoine Larchier

2° Parties payées au compte d'octroi de 1597-1598 : gages d'Antoine Larchier, receveur des deniers communs ; de Philibert Genoud, commis à la charge de voyer ; d'Humbert Grolier, sieur du Soleil, capitaine de la ville ; de Claude de Masso, lieutenant du capitaine de la ville ; des commis aux portes ; de Jacques de la Vioze, commis à prendre les bullettes ; de François Fournel, procureur de la ville ; de Barthelemy Thomé, secrétaire de la ville ; de François Flachier, commis au secrétariat de la ville ; de Dominique Dufour, sollicitateur des procès de la ville ; de François Faure, procureur substitué ; de Jacques Poisuel, cleric de précédent ; de Barthelemy Jacquet, dit la Palme, fourrier de la ville ; de Mathieu Oullier, Pierre Gingenne et Pierre Paintendre, mandeurs et coadjuteurs des mendeurs ; de Claude Peronnet, commis à la Grenette ; de Pierre Fournel, pour diverses écritures ; de Jérôme Garnier, commis du voyer ; de Jacques Bigaud, crieur juré de la ville et de Jean Glatard, trompette ; de Louis Delachassaigne, notaire royal, commis au bureau de la santé \_ Paiements : à Antoine Jacquet, tenant la poste, en reconnaissance de sa diligence ; à Gabriel Chanon, cleric, pour diverses écritures ; à Barthélemy Coinde, commis aux chaînes du boulevard St-Jean, pour peines extraordinaires ; à François Drivon, commis aux portes de Vaise ; à Pierre Roc, commis à la porte St-Sébastien ; à Thomas Guillot, commis aux portes de Pierre-Scize et St-George ; à Philibert Picard, commis à la porte du pont du Rhône, pour étrennes et suppléments de gages ; à Benoît Michon, Jean Barjot, Benoît Bergeret, Louis Tepe, Philibert Picard, Gabriel Berthaud,

Barthélemy Coinde, François Joran, commis aux portes et chaînes de la ville, pour étrennes et suppléments de gages ; à Gaspard Allard, greffier du bureau des finances, pour expéditions ; à Pierre Vazet, " qui a cy devant heu la sollicitation des affaires de lad. ville " pour vacations ; à Philippe Sonigo " en considération de son viel aage et de services qu'il a faicts à la lad. ville " ; à Jacques Bigaud et Jean Glatard, crieur et trompette, pour gages ordinaires ; à Barthelemy Polveret, marchand, pour trois aunes de satin ; à Aimé Martinet, pour écritures ; à Pierre Fournel, pour frais faits pour les affaires de la ville ; à Jean Pillehotte, pour impressions ; à Jean Ribbe, pour fourniture de papiers et parchemins ; à Etienne Regnaud, ciergeur, pour fourniture de cierges ; à Philibert Genoud, voyer, pour fournitures et réparations ; à Amblard Palluet, serrurier, pour travaux ; à Olivier Clerc, fontainier, pour l'entretien des fontaines des hôpitaux St-Laurent et la Blancherie ; à Messire René de Thomassin, sieur de Montmartin, pour louage d'une chambre occupée par Monsieur de la Guiche, gouverneur ; à Claudine Jelle, pour le louage d'une salle et d'une chambre occupées par Monsieur de la Guiche ; à Anne Buscillet, pour le louage d'un magasin et d'une cave occupée par Monsieur de la Guiche ; aux religieux Minimes, pour messes célébrées en la chapelle de St-Roch ; aux religieux Jacobins pour la pension à eux due pour la réduction de leur cloître en place publique ; à Dominique Dufour, pour frais de procès de la ville. \_ Louage de maisons occupées par les Suisses ; paiements : à Louise Guichard, à Pierre Scize ; à Michel Carron, à St-George ; à Jean Saigne, dit la Brosse ; à Ennemond Bardet ; à Michel Meyne ; à Alix Thévenet ; aux héritiers Guillaume Faure ; à Jean de Lornage ; à Jean Rabier, dit Sacremore ; à François Ponson ; à Jeanne Billiet ; à Jean Bachet ; à Guillaume Villars ; à Milles de la Gette ; à André de la Gette ; à Antoine du Mayne ; à Vincent Pinoy ; à Antoine Thomas, tuteur des enfants de feu Benoît Marcois ; à l'avocat



Combes, pour l'occupation d'un magasin où l'on a mis quatre pièces d'artillerie. \_ Dépenses militaires ; paiements : à Philibert Genoud, commis voyer, en remboursement de la dépense et de la solde de vingt soldats qui ont pris La garde à la Tourette ; au sieur du Soleil, capitaine de la ville, pour la solde et l'entretien d'un caporal et de huit soldats de garde, sur la frégate mise sur le Rhône ; à Jean Paion, pour fourniture de deux canons et de quatre couleuvrines ; aux trois capitaines des Suisses, pour gardes extraordinaires ; à Simon Mathian, dit la Combe, pour les frais de la conduite à Vienne d'un sergent et de quinze soldats ; a François du Vollet, " pour avoir découvert une entreprinse que l'ennemy trassoit sur lad. ville " : aux capitaine du Faulx, " pour la découverte qu'il a faite au Roy de l'entreprinse que le duc de Savoye se proposoit faire sur lad. ville. " (Folios 19 à 33).

**Cote : CC 1518 -3**

(Portefeuille.) \_ 4 cahiers in-folio, 61 feuillets.

**1596-1599**

3/4

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Compte d'apurement d'Antoine Larchier

3° Parties payées au compte d'octroi de 1598-1599 : gages des officiers de la ville : Antoine Larchier, receveur et comptable ; Philibert Genoud, voyer ; Humbert Grolier, sieur du Soleil, capitaine de la ville ; de Masso, lieutenant du capitaine de la ville ; la veuve et les héritiers de Mathieu Oullier ; les commis aux portes ; Jacques de la Vioze, commis à tenir le bureau de la consigne. \_ Suppléments de gages et gratifications : à François Fournel, procureur ; Barthelemy Thomé, secrétaire ; François Flachier, commis du secrétaire ; Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville ; François Faure, procureur subsitué ; Jacques Poisuel, clerc du procureur substitué ; Barthelemy Jacquet, dit La Palme, fourrier de la ville ;

Mathieu Oullier, Pierre Gingeyne et Denis Estaing, mandeurs ; Claude Peronnet, commis à la Grenette ; Jérôme Garnier, commis du voyer ; Jacques Bigaud, crieur juré ; Toussaint Putet, crieur ; Jean Glatard, trompette ; Antoine Jacquet, tenant la poste ; Gabriel Chanon, Pierre du Fournel et Gabriel Malien, pour écritures ; Barthelemy Coinde, pour le contrôle du blé ; Pierre Gingeyne, François Drivon, Pierre Roy, Thomas Guillot et Philibert Picard, commis aux postes ; Benoît Michon, Jean Barjot, Benoît Bergeret, Philibert Picard, Louis Tepe, Gabriel Berthaud, Barthelemy Coinde et François Joian, commis aux portes ; Gaspard Allard, greffier du bureau des finances ; à Rigois, secrétaire de M. de la Guiche ; Guillaume d'Avallon ; le capitaine Perret, enseigne des arquebusiers ; aux caporaux et sergents de cette compagnie ; Jean-Baptiste Ravot, avocat au Parlement de Paris ; Jean Poncet, pour les affaires de la ville ; Jean Pillehotte ; Jean Ribbe, papetier. \_ Paiements : à Pellegre Bourdet, charpentier ; Anne Buscillet, pour louage ; aux religieux Minimes pour la messe à St-Roch ; Pierre Baillon, sieur de Saillans, pour louage d'une maison occupée par les gouverneurs ; aux religieux Jacobins, pour leur cloître. \_ Louage de maisons occupées par les suisses ; paiements à Jeanne Billiet, Jean Gratian, Louise Guichard, Jean Rabier dit Sacremore, Benoîte Perret, Claude Giroud, Gallarde Paillarde, Claude Duchol, Jean Gay, François Pasquin, Pierre Nadal et Claude Danion. \_ Frais de pavage payé, à Claude Gagnères. (Folio 34 à 43).

**Cote : CC 1518 -4**

(Portefeuille.) \_ 4 cahiers in-folio, 61 feuillets.

**1596-1599**

4/4

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Compte d'apurement d'Antoine Larchier

4° Parties payées au compte de l'assignation de quinze mille écus sur la douane pendant trois ans : paiements : à Benoît Bergeret, pour voyages ; Thibaud Ancellin, imprimeur ; Louis Saussan et Louis Trubulle, huissiers en la Chambre des Comptes ; à Edouard Tallebard et Pierre Rochette pour frais de voyages ; aux religieux capucins, carmes, de l'Observance et minimes, pour aumônes ; à divers officiers de la ville pour gratifications ; Etienne Rochon, pour des balles de fruits ; Vincent Richard, pour aumônes ; les religieuses de Ste-Claire, de Bourg-en-Bresse ; André Jambe, pour achat de confitures ; Antoine Provenchère, hôtelier, pour dépenses de M. de Vic ; Jean-Baptiste Ravot ; Louis Berthier, orfèvre, pour les bijoux offerts à Mme de la Guiche ; Baptiste Pictori, pour achat de confitures ; Jean Perrassin, peintre ; Pellegre Bourdet, charpentier ; Jean Faure, Thomas Balme et autres tambours et fifres, ainsi que seize musiciens. \_ Frais de vin et d'un feu de joie. \_ Achat de bateaux à Zacarie Raton et à Jean Cusin. \_ Aumônes aux couvents. \_ Gratifications à Jean Glatard, Jérôme Garnier et Pierre Mathieu. \_ Voyage du capitaine La Vioze. \_ Dépenses diverses remboursées à Dominique Dufour et Philibert Genoud. \_ Feu de joie payé à Mathieu Martin, peintre. \_ Aumônes à divers couvents. \_ Achats de vin pour envoyer en cour. \_ Paiement d'une rente à Roland Henry. \_ Fourniture, par Gédéon Colaud, menuisier, de deux chaires pour le chœur des Cordeliers : \_ paiement de vin muscat à Antoine Clément. \_ Achat de confitures à Etienne Regnaud, pour offrir au maréchal de Biron. \_ Frais d'un voyage d'un ministre de l'église réformée converti. \_ Paiement à Claude Droguet, charpentier. \_ Dépenses de voyage allouées à Pierre Mathieu, Antoine Rougier et Jacques de la Vioze. \_ Frais de change de mille écus. \_ Achats de vin par Dominique Dufour. \_ Confitures offertes à Mme de Messe. \_ Paiement à Guillaume Mageron, pour couverture d'une maison. \_ Paiement à Guillaume Dufayel, commis à la recette de l'emprunt \_ Allocations diverses à Antoine Larchier, pour

remboursements et intérêts (Folios 43 v° à 54). \_ 5° Parties payées au compte des deniers extraordinaires. Gages de Jacques Rivière, commis à la recette du subsidé du vin. \_ Frais de voyages de Barthelemy Thomé, Guillaume Charrier et François Fournel. \_ Remboursement d'une lettre de change payée par Jacques Rivière \_ Vente à la ville d'une maison par Messire Jean Chaudon, conseiller du roi et président en la cour des aides. \_ Frais d'actes de la vente ci-dessus payé à Me Benoît du Troncy, notaire royal. \_ Paiements à divers courtiers pour change. \_ Frais de levée de trois compagnies sur l'ordre de Lesdiguières, pour le service du Roi. \_ Remboursement à Philibert Genoud des frais faits pour l'achat des meubles destinés à M. de Vic. \_ Remboursement à Edouard Tallebard de la dépense faite pour le louage d'une litière destinée à Mme de Vic. \_ Paiement du loyer d'une maison à Me André Corneille et à Antoinette Guilliens, sa femme. \_ Allocation au comptable Larchier. \_ Frais divers payés au sergent royal Poncet, au greffier de la chambre des comptes, au comptable Larchier, pour les frais d'un procès et d'un voyage. \_ Paiement à compte d'une obligation à Guyot Scarron de Cirizin. \_ Rente payée à Marguerite de Gabiano et à Barthélemy Thomé, son mari. \_ Frais d'établissement et de reddition du présent compte. (Folios 55 à 61).

**Cote : CC 1519 -1**

(Registre.) \_ In-folio, 236 feuillets, papier ; couverture parchemin.

**1596-1599**

1/2

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Deniers extraordinaires

Comptabilité. \_ Deniers extraordinaires provenus du nouveau subsidé du vin d'un écu un tiers par poinçon, accordé par le roi pour trois ans et dix-huit jours. \_ Compte premier particulier de ce subsidé rendu pour trois années, du 1er octobre

1596 au 30 septembre 1599, par Antoine Larchier. \_ Recettes : 1° reliquat du compte de M. Guyot de Masso, précédent receveur (f° 3). \_ 2° compte, par semaines, des versements opérés pendant trois ans par les commis à la recette : Gabriel Girard, Charles Collaud, Abraham Bouchet, Claude Blanchet, Georges Thomé, Michel de Sure, Quentin Vuatier, Pierre Tereinel ; Pierre Forest, remplaçant Quentin Vuatier à partir de la fin de décembre 1596 ; Jean-Baptiste Frère, remplaçant Georges Thomé, à partir de la fin de juin 1598 ; Marinot Diderot, remplaçant Gabriel Girard et remplacé lui-même par Jacques Debaiz, à partir de septembre 1598 ; Mathieu Duchemin, remplaçant Abraham Bouchet en septembre 1599 (fos 4 à 115). \_ Produit total du subside pendant ces trois ans : 117.052 écus 7 sols 9 deniers. \_ 3° Compte de l'imposition du tiers de la douane à partir du 1er octobre 1597 ; \_ Versements opérés tous les trois mois par Pierre Fautet, commis à la recette (fos 115 à 118). Produit total de cette imposition : 54.322 écus 19 sols 7 deniers. \_ 4° Restes dus de la gestion de Guyot de Masso sur le subside du vin entrant dans la ville et dans les fauxbourgs ; versements opérés par Jean, Georges et Mathieu Faulcon, commis à la recette (fos 118 et 119). \_ 5° Recette faite du subside du vin dans les fauxbourgs de St-Just, St-Irénée et des deux Amants depuis le 1er octobre 1596. \_ 6° Recette du subside du vin sortant hors des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais (fos 119 à 121). \_ Recette totale de ce compte : 180.363 écus 33 sols 2 deniers. Dépenses : Solde versé par Antoine Larchier à son successeur, Antoine Rougier. \_ Reports divers de ce compte à celui des deniers patrimoniaux et à d'autres comptes. \_ Gages des commis aux portes et à la recette, les précédents et d'autres : Philippe Sonigo, Pierre Labre, Claude Chevance, Jean Pellot, Marinot Diderot, Gabriel Berthault, Jean Gueydes, Pierre Cullierat, Pierre Bastien, Aimé Martinet, Jean Dufour, Jean Dambournay, Barthelemy Coinde, Jean Finel, César Bérault, Antoine Dulin, Louis Lespagnol,

Guillaume Colin, Jacques Rivière, Girard Marquet, Pierre Vaillant, Humbert Louis, Benoît Bergeret, Philibert Picard dit Labarre, Hugues. Meillian, Jacques Granil, Antoine Gros, Michel Veillen, Claude Defleur, Bertrand Coullaud, Jacques Debais, Pierre Imbert, Antoine Rougier et Clémence Guerrier, veuve de feu Girard, (fos 122 à 165). \_ Remboursements de prêts faits à la ville pour le duc de Nemours, et les dépenses de guerre par René Thomassin sieur de Montmartin, Guillaume Charrier, Mathurin Gallier, Arthus Henry, Martin Couvet, Vincent Richard, Georges Louis, Jacques Jacquet, François Benoît sieur de la Chassaingne, Antoine Dulin, Jean Galland, Jean Vessièrre, Gaspard Mornieu, Pierre Scarron, Mathuon de Vauzelles, Jean Croppet, Hugues Lambas, Claude Sève, Pierre de Monconnis, Jean Guillemin, Guillaume et Etienne Faure, Hugues Poisson, Antoine Camus, Madeleine de Guines veuve de Me Odet Croppet, Marguerite le Charron veuve de Jean, Pelletier, Alexandre Polaillon, Claude Vize, Henry Austrein et Antoine Forey (fos 165 à 173). \_ Remboursement aux échevins de la ville, de sommes qu'ils auraient empruntées pendant leur échevinage pour les affaires de la ville ; paiements à René Thomassin sieur de Montmartin, Antoine Grollier sieur de Servières, Charles Noirat, Claude Pocolot, les héritiers de Jean-Baptiste Regnaud, Ponson Bernard, Durand Collabaud, Louis Prost, les héritiers de Hugues Valentin, Martin Couvet, Amable Thierry, François Guerrier, Louis de Berny, Jean de Tholoze, Guillaume Gella, Claude de Rubis, Claude Vize, Jean Charbonnier, puis d'une part à sa veuve Catherine Buyer, ensuite femme séparée de biens de Louis de la Grange et d'autre part à Jean Antoine et Claude Cadeuille en vertu d'un transport fait par Catherine Buyer, Antoine Charrier, Antoine Teste, Arthus Henry, André Laurens sieur de la Sarra, Jacques Jacquet, Alexandre Polaillon, Gaspard Mornieu, les héritiers de Jean Pelletier, André Laurens, juge et gardien des privilèges des foires (fos 173 à 179).

**Cote : CC 1519 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 236 feuillets, papier ;  
couverture parchemin.

**1596-1599**

2/2

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Deniers extraordinaires

Remboursement de quatre mille écus à René Thomassin. \_ Remboursement aux anciens échevins de dettes portant changes ( fos 180 à 183). \_ Intérêts des sommes ci-dessus ; paiements à François Guerrier, Antoine Grollier, Guyot de Masso, Richard de Serracin, visiteur des gabelles ; Guillaume Charrier, Catherine Buyer, veuve de Jean Charbonnier et ses ayant droit : Guyot Capony, Philibert Gondy et Alexandre Orlandini ; Louis Prost, Martin Couvet, Antoine Teste, Antoine Couvet ayant droit d'Antoine Teste, Ponson Bernard, Gaspard Mornieu, Hélène de Bartholly, héritière de Jean-Baptiste Regnault et femme de Nicolas Regnault, Jacques Jacquet, Claude Vise, Amable Thierry, Anne Bussillet veuve de Hugues Valentin, Durand Collabaud, Charles Noirat, François Croppet, Arthus Henry, Pierre Polaillon, André Laurens, Louis de Berny, Antoine Ricouart, cessionnaire de Jean et André Yvernogean dit de Toulouse ; Marie Guerrier, fille de François Guerrier et femme de Pierre de Ballion ; Jacques Daveyne, Claude Pocolot, Jean de Grassis, cessionnaire de Guyot de Masso ; René Thomassin, Marguerite le Charron, veuve de Jean Pelletier ; Christophe Fiot, avocat au baillage du Beaujolais, cessionnaire de Catherine Buyer ; Léonarde de Masso, femme et procuratrice de Jean de Grassis ; les héritiers de Hugues Vallentin (fos 183 à 218). \_ Frais de voyages : paiements à : Barthelemy Thomé, secrétaire de la ville ; Guillaume Charrier et Builloud, échevins ; Jacques Rivière ; François Fournel, procureur (fos 218 à 220). \_ Achat d'une maison pour le corps de garde de la place du Change ; paiement à : Jean Chandon, premier président en la cour

des aides à Paris, vendeur ; Benoît de Troncy, notaire, pour frais d'actes (fos 220 et 221). \_ Paiements faits " pour remplacement des sommes de la tare qu'ils auroient reçues " à : Antoine Charrier, échevin, au " sr général Henry ", et à un " courratier de change ". \_ Paiements aux capitaines François Clapot dit le capitaine Laforge, André Arnault dit le capitaine Pardon, et Jean Challehabit " pour leur aider à lever des hommes de guerre... en conséquence d'une résolution prinse en la communauté de lad. ville le 19e août 1597, sur ce que le sr Desdiguières, commandant pour Sa Majesté au pais de Dauphiné leur auroit donné advis et au sr de la Guiche, gouverneur pour Sad. Majesté en lad. ville, d'une entreprinse qu'il se desliberoit s'effectuer sur le duc de Savoye, beaucoup avantageuse pour le service de Sa Majesté " (fos 221 à 223). \_ Frais divers de recouvrement du présent compte ; paiements à : Antoine Poncet, sergent royal, pour commandement et contraintes ; au greffier de la Chambre ; à Antoine Larchier, pour frais d'un procès contre Charles Collaud et pour un voyage ; à Antoine Rougier, pour un voyage (fos 223 et 224). \_ Remboursement à Louis Prost, " sus étant moins des sommes par eux avancées et prestées ". \_ Paiement au receveur des tailles du Lyonnais, François Miscault, " en l'acquit des habitants de la part du bourg de Veize " (fos 224 à 227). \_ Dépenses de l'ameublement de M. de Vic, remboursement de sommes avancées par Philibert Genoud, voyer ; louage d'une litière à Edouard Tallebard, charretier, pour Mme de Vic ; paiement à dlle Antoinette Guillens et à son mari André Corneille, trésorier des tailles de la généralité pour la location d'une maison pour M. de Vic (fos 228 et 229). \_ Taxation à Antoine Larchier, pour la recette du présent compte (fos 229 et 230). \_ Deniers rendus et non reçus (fos 230 à 232). \_ Dépense commune : rédaction du présent compte ; épices de la chambre des comptes remis à Pierre Dufour, commis de cette chambre ; vacations du procureur de la ville et du receveur pour

l'examen du compte ; voyage du receveur (fos 233 et 234).

**Cote : CC 1520**

(Registre.) \_ Grand in-folio, 95 feuillets, papier ; couverture parchemin.

**1596-1599**

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Résumé des comptes d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ " Contrerolle de la recepte et despense de Me Anthoine Larchier, commis à la recepte des deniers commungs, dons et octrois de la ville de Lyon, durant trois années qu'il a exercé ladicte recepte ". \_ Résumé des comptes de ce receveur.

**Cote : CC 1521 -1**

(Registre.) \_ Petit in-folio, 56 feuillets, papier ; couverture parchemin.

**1596-1599**

1/3

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Comptes particuliers d'Antoine Larchier

Comptabilité. \_ " Deniers provenuz de l'assignation de 15.000 écus accordez par le Roy chacun an aux eschevins de la ville de Lyon, à prendre sur le revenu de la douane de lad. ville durant trois années commencées le premier jour d'octobre 1596 et finies le dernier jour de septembre 1599 ". \_ Compte premier et particulier d'Antoine Larchier, receveur. \_ Recettes : Versements de Guillaume de Limbourg, fermier général des douanes, à Lyon ; deniers saisis sur Pierre Fautet commis de la douane (fos 4 et 5). \_ Dépenses : Fournitures de bois, charbons et mottes ; taxations faites à plusieurs officiers. \_ Gages du principal et des régents du collège de la Trinité. \_ Versements à la caisse de l'octroi. \_ Paiements à : Claude Pellot, cessionnaire de François Brebard d'Orléans, pour solde d'une obligation ; Guillaume Charrier,

échevin, en remboursement d'une somme payée pour la ville ; Antoine Plasset, d'une somme de huit cents écus à laquelle la ville avait été condamnée envers lui ; Pierre de Baillony, sieur de Saillans, pour une même cause en raison d'une somme " cédée et transportée sur un débiteur insolvable " ; Berthelemy Gallois et Guillaume Chaurancy, fermiers généraux de la ferme du Sel en Lyonnais, pour remboursement d'une somme " à laquelle la ville de Lyon aurait été taxée pour leur part " et dont ils " auroient fait faire saisie entre les mains de Me Pierre Faultet, commis à la recepte du tiers de la douane " (fos 5 à 9). \_ Remboursements : de frais de voyage à Guillaume Charrier, Philibert Genoud et Benoît Bergeret, dit Nanette ; au sieur du Fenoil, sergent-major de la ville, d'une " somme que feu Claude du Fenoil, son père, avait fournye par le menu pour le service de lad. ville " (fo 10). \_ Vacations taxées à : Abraham de Coulleur, " pour avoir pris garde à ce qu'il n'entrast aucunes personnes ny marchandises infectées ou suspectes de contagion par la porte Ste-Hierenée " ; Benoît Michon, préposé aux mêmes fonctions à la porte du faubourg de Vaise ; Claude Brotet, maître chirurgien, pour être allé " en plusieurs villages atteints de la contagion " (fo 11). \_ Paiements à : Baptiste Veau, apothicaire, pour six flambeaux de cire blanche de Venise pour accompagner jusqu'à leur logis les ambassadeurs de Venise arrivés à nuit close ; Louis de la Chassigne, notaire royal, pour vacations au greffe du bureau de la Santé ; Thibault Ancelin, imprimeur ; Louis Saussay et Louis Trudelles, suisses en la Chambre des Comptes, pour voyages et vacations afin de faire commandement à Guyot de Masso, ancien receveur, de comparaître par devant la Chambre des Comptes " pour compter des deniers de lad. charge depuis qu'il a le maniment d'icelle " ; Edouard Taillard " pour les chevaux et litières qui ont été fournies à Monsieur Forget, président es grands jours pour son retour jusques à Rohanne " ; Alexandre de Pollaillon, pour frais d'un voyage fait à Paris avec Me Laurens,

conservateur des privilèges des foires à Lyon ; Pierre Rochette, pour frais d'un voyage à Moulins pour suivre le remboursement des sommes avancées à Messieurs des Grands Jours ; aux Pères Capucins de Lyon pour leurs provisions de carême ; aux Carmes, pour aumônes ; au couvent de l'Observance " en considération de leur paouveté et pour achapt de bled " ; aux religieux minimes " pour ayder à parachever l'ouvre et fabricque du clocher de cour d'église ". \_ Gages d'Imbert Grollier, sieur du Soleil, capitaine de la Ville ; de Claude de Masso, son lieutenant. \_ Paiements : aux chanoines de St-Nizier, pour l'occupation d'une vigne " scize hors la porte St-Georges " ; à René de Thomassin pour l'indemniser, en vertu d'une sentence arbitrale, " de l'occupation qui auroit cy devant esté faicte par Monsieur le Marquis de St-Sorlin d'une maison aud. sieur appartenant. " ; à Etienne Rochon " pour l'achapt, amballaige et voiture de dix balles de fruitz venant de Marseille, envoie à Paris pour présenter et bailler à plusieurs seigneurs de la Cour et du Conseil du Roy, en recommandation des affaires de lad. ville de Lyon " ; à Thomas Deschamps, en reconnaissance de ses services en cour (fos 11 à 16). \_ Frais de voyage du sieur Desgouttes, secrétaire de M. de la Guiche, venu exprès en poste de Marseille à Lyon, " aux fins d'apporter l'advis de certaine entreprinse ". \_ Paiements : aux recteurs de l'Hôtel-Dieu pour aumônes aux passants et étrangers ; aux religieux de Ste-Claire de Bourg-en-Bresse " pour leur aider à garnir et acomoder le logis qui leur fust accordé en lad. ville pour s'y retirer en attendant " ; à André Jambe pour achat de confitures offertes au maréchal de Biron ; à Antoine Provenchère, hôtelier, pour les dépenses de M. de Vic ; à Jean-Baptiste Ravot, avocat, pour frais des affaires de la ville (folio 17). \_ Dépenses de l'entrée de Madame de la Guiche ; paiements : à Louis Berthier, orfèvre, la somme de mille écus pour " une enseigne de pierreries de luy achaptée par lesd. sieurs pour en faire présent à la nouvelle espouse de Monsieur de la Guiche " ; à Baptiste

Pictory, pour achat de confitures destinées à une collation offerte à Mme de la Guiche ; à Jean Perissin, peintre, à Pellegre Bourdel, charpentier, à huit tambours et fifres, à seize musiciens ; à Dominique Dufour pour fournitures de pain et de vin, à l'occasion de l'entrée de Mme de la Guiche (fos 17 et 18).

**Cote : CC 1521 -2**

Référence informatique : 00000771

**1596 1599**

2/3

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Comptes particuliers d'Antoine Larchier

Achat de vin offert à la " comtesse de Vantadoux ", au président Chaudon, au général des Capucins, au nonce du pape et à l'archevêque de Vienne (folio 19). \_ Dépenses de la Santé : Paiement à Me Philibert Picard, dit Brignais, me barbier chirurgien, pour voyages, salaires et médicaments " qu'il a fournis aux malades qui ont esté attaincts de mal contagieux " ; gages des commis " pour avoir eu l'oïl et pris garde à ce qu'il n'entrast aucuns villageois ou estrangier en lad. ville de crainte du mal contagieux ", Georges Frère, à la porte de Vaise, Imbert Louis, aux chaînes du boulevard ; médicaments payés à Marc Dureilles, apothicaire ; frais du bureau de la Santé payés à Simon Porte, l'un des députés de la Santé (fos 19 et 20). \_ Paiements : à Christophe de la Haye, maître peintre, " pour les fleurs de lix d'or qu'il a fait sur les cottes d'armes des six trompettes qui ont servy la publication de la paix " ; à Mathieu Martin, dit Adam, maître peintre, pour fusées et artifices à l'occasion de la prise d'Amiens ; à Dominique Dufour, pour achat de vin offert à M. de Vic ; à Louis Raton, marchand de bois, pour l'un des deux bateaux destinés au feu de joie ; aux religieux minimes " en considération de la bonne nouvelle de la paix " ; au couvent de l'Observance, au couvent de St-Bonaventure, au couvent des Cordeliers, aux Carmes, aux Capucins et aux Jacobins, pour la même cause ; à

Jean Cusin, pour un des deux bateaux pris pour le feu de joie (fos 20 à 22). \_ Gratifications : à Jean Glatard, trompette de la ville, à cause de l'entrée de Mme de la Guiche ; à Jérôme Garnier, commis du voyer " pour vacations extraordinaires dans diverses circonstances tant " à cause de la contagion que pour le feu de joie de la paix que autres réjouissances publiques " ; aux religieux de St-Bonaventure pour subvenir aux dépenses de la réception du général de l'ordre des Cordeliers (f, 22). \_ Paiements : à Me Philibert Picard, chirurgien barbier " pour le fait de la Santé " ; à Me Pierre Mathieu, avocat à la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, " en reconnoissance des peines, salaires et vacations qu'il a employés à inventer, ordonner et conduire les ouvrages des réjouissances publiques " (fos 22 et 23). \_ Frais d'un voyage du capitaine de la Vioze près de M. de la Guiche, en sa maison de Chaumont. \_ Achat à Michel Carron d'une petite maison près la porte St-George. \_ Frais d'un voyage à Belleville et d'une signification par Jacques Bigault, huissier crieur à Lyon. \_ Achat de vin offert au maréchal de Biron. \_ Taxations antérieures de Claude Sonthonax, notaire royal et commissaire au secrétariat de la ville, non payées par Guyot de Masso, précédent receveur. \_ Vacations des crieurs Jean Bigaud et Toussaint Putet, et des trompettes Jean Glatard, Michel Lasalle, Guillaume Jacquemet, Gabriel Glatard, Claude Crestin et Antoine Guichard, et louage de chevaux pour leur service, à l'occasion de la publication de la paix et pour le feu de joie. \_ Achats de vin offert à Mme de Vic et à diverses autres personnes. \_ Remboursement à Philibert Genoud, voyer, de dépenses faites pour l'entrée de Mme de la Guiche et pour le feu de joie (fo. 23 à 25). \_ Gages des commis aux portes " pour empêcher d'entrer les faineantz " (note marginale), Jacques Conte, à St-Sébastien ; François Rocheterre, à St-Just ; François Drivon, à Vaise ; Camille Baratin, à St-George ; Aimé Martinet, au pont du Rhône (fos 25 et 26). \_ Achats de vin offert à la comtesse de la Porte et à

M. de Messe, ambassadeur à Venise. \_ Aumônes au couvent de St-Bonaventure où se tenait le chapitre provincial, et aux Minimes. \_ Visites de Claude Bertet, chirurgien barbier, payées à sa veuve Louise Gosobaud, lors de la maladie contagieuse. \_ Vente de vin muscat à la ville, par Antoine Clément, pour envoyer à la cour. \_ Dépenses de la Santé remboursées à Philibert Genoud. \_ Louage d'une maison à la porte St-Just, appartenant à Nicolas de Langes. \_ Frais de voyage de Barthélemy Thomé, secrétaire de la ville. \_ Rente payée à Rolland Henri, sieur de Jarniost. \_ Achat de vin offert à divers seigneurs. \_ Paiements : à Philibert Lehetier, recteur et prébendier de la chapelle de St-Côme et St-Damien, d'un droit de servis sur une maison jointe au collège de la Trinité ; à Guyot de Masso, ancien receveur, pour faire venir le sieur des Martineaux, son procureur à la Chambre des Comptes, pour accélérer ses comptes ; à Laurent Senas, pour une lettre de change envoyée à Paris et destinée aux frais de voyage à Lyon de Me Bigot, député par la Chambre des comptes pour la comptabilité de Masso (fo. 27 à 29). \_ Don aux Capucins pour leurs provisions de carême.

**Cote : CC 1521 -3**

(Registre.) \_ Petit in-folio, 56 feuillets, papier ; couverture parchemin.

**1596-1599**

3/3

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Comptes particuliers d'Antoine Larchier

Paiements : à Gédéon Collot, maître menuisier, pour deux chaires placées au chœur de l'église des Cordeliers ; à Antoine Clément pour le vin muscat envoyé à Paris à plusieurs seigneurs ; à Etienne Regnault, ciergeur, pour achat de confitures offertes au maréchal de Biron ; au couvent de l'Observance pour provisions de carême ; au sieur Corneille, ancien ministre converti, pour un voyage

à Paris ; à Claude Droguet, dit la Planche " pour les chaffaulx qu'il a fait pour le Jeu du Collège de la Trinité " ; à Pierre Mathieu pour les frais d'un voyage aux Etats du Dauphiné ; à Antoine Rougier, pour frais de voyages : à Dominique Dufour pour achats de vin " pour porter à bouteilles aux seigneurs qui ont passé par icelle ville " ; à Jacques de la Vioze pour frais de voyages à Mâcon et à Belleville ; à Laurent Senas pour les frais de transport et de voiture de Paris à Lyon d'un coffre dans lequel étaient les comptes de Guyot de Masso ; à Pierre Mathieu, avocat au siège présidial, pour solde de frais d'un voyage à Grenoble ; à Me Bertrand de Plouvier, Président en la Chambre des comptes du Dauphiné, la somme de deux cents écus " à lui adjugez par sentence de Monsieur de Vic ", (fo. 29 à 32). \_ Remboursements : à Guillaume Charrier des frais de change de mille écus prêtés au capitaine des Suisses ; à Dominique Dufour, d'achats de vin distribué aux seigneurs qui passaient par la Ville. \_ Vacations payées à Louis de Bigot, seigneur de Gastines, " me ordinaire en la Chambre des Comptes ", et à son greffier, pour les comptes de Guyot de Masso. \_ Achat de confitures pour Mme de Messe. \_ Frais de la Santé, parfums et nourriture des commis. \_ Vacations et voyage de Jacques Bigaud à Villefranche pour signification au receveur des tailles. \_ Gratification au sieur de la Jacquerie, lieutenant, et aux archers de service pendant l'oraison des quarante heures à l'église des Capucins. \_ Louage à Bonne Bezines, veuve de Jean Henry, sieur de Jarniost, d'une partie de maison et de meubles pour M. Bigot (fos 32 à 34). \_ Paiements à Guillaume Maugiron, couvreur, pour réparations, fournitures et entretien de la maison louée par la ville au sieur Corneille ; à Louis Desilles pour l'occupation d'une maison " pour y mettre et conserver les meubles de l'hospital Saint-Laurent " (folios 34 et 33). Pension de Benoît Benechon dit le capitaine St-Rambert. \_ Frais de voyage de François Fournel en cour, vers M. de Bellièvre, et d'Antoine Rougier, contrôleur de la douane. \_

Taxation à Guillaume Dufayot, commis à la recette de l'emprunt. \_ Allocations au comptable Antoine Larchier (fos 34 à 37). \_ Gages des commis de la Santé et hospitaliers : Jacques Royer et Claude Villeneuve, hospitaliers ; Philibert André dit Lepère et Guillaume Girard dit Patre, " netaieurs " ; Abraham Jobert, batelier et hospitalier ; Pierre Chevallier, barbier et chirurgien ; Jacques Valentin, procureur et dépensier de l'hôpital St-Laurent. \_ Travaux payés à Amblard Paluel, serrurier (fos 38 à 42). \_ Arrérages de rentes payés aux héritiers de Thomas de Gadagne, sieur de Beauregard (fo 43). \_ Remboursements de prêts faits à la ville par François Benoist, sieur de la Chassaingne, Michel de Pure, Mathurin et Guillaume Charrier (fo 44). \_ Paiement : à Jean Félix, orfèvre, " en considération de la nécessité en laquelle sa vieillesse est réduite, et ce en desduction de ce que lad. ville lui peult estre débitrice pour les prestz qu'il prétend avoir faits ". \_ Remboursements de prêts faits à la ville par feu Charles Dubois, lieutenant en la Conservation des privilèges des foires, entre les mains de son fils Henry Dubois ; par Antoine Dulin sieur de la Tour ; par François de Musino ; par Louis-François de Rodes (fos 45 et 46). \_ Arrérages de rentes payés : à Julien Viard ; aux religieux du couvent des Célestins " cessionnaires et ayant droit par transport de Claude Saunier, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Benoist Pra, et aussi en considération de leur paouvreté " ; aux recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône (fos 47 à 49). \_ Frais d'équipement de Guyot Scaron pour l'entrée de Madame de la Guiche (fo 50). \_ Taxation de cinq cents écus au receveur pour ses vacations à la présente recette. \_ Deniers rendus et non reçus \_ Dépense commune : écritures du présent compte ; épices de la Chambre des comptes ; voyages du receveur à Paris (fos 50 à 62).

**Cote : CC 1522 -1**

(Registre.) \_ Petit in-folio carré, 204 feuillets parchemin.



**1596-1599**

1/2

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Compte des rentes assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende, Le Puy, Forez, Beaujolais et Vivarais

Comptabilité. \_ Compte des rentes assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende, Le Puy, Forez, Beaujolais et Vivarais. \_ Recettes : Versements de Mes Ambroise Thomas, receveur des tailles et équivalents du Lyonnais ; Laurent Mesnier et Jean Boucaret, fermiers de l'équivalent de Mende ; Nicolas de Villeneuve et Antoine Milly, fermiers de l'équivalent du Puy ; Pierre Mutin, Jérôme Carrier, François Tantillon et Jean Pic, receveurs des tailles et équivalents du Forez ; Jean et Gabriel du Sauzey, receveurs des tailles du Beaujolais ; André Flond et Guillaume de Bazalgiette, fermiers de l'équivalent du Vivarais (folios 1 à 8). \_ Dépenses ; paiements aux rentiers : Pierre Scarron, Hugues de Genevois seigneur du Buisson, Jean de Rusinan, Jacques Reynier, les héritiers de Guillaume Faure, Guillaume Lefebvre, Antoine Camus baron de Riverie, Clémence de Senneton, Vincent Richard, Christophe de la Gontière, les héritiers de Hugues Chevrier, Guyot de Masso, François Avant, les héritiers de François Rochefort, François Plattet baron de Vaux, Claude de Valenton, Jean de Tournes, les héritiers de François Savignain, les héritiers de Claude Greffet, Françoise Denis veuve de Denis Darcy, François Regnault sieur de Champagnieu, Guillaume Berault, Mathieu Vauzelles les héritiers d'Antoine Regnault, Alexandre Charles, les héritiers de Jean Decoust, Pierre Godin, Jean Simon, les héritiers d'Etienne Blain, Pierre de Baillon sieur de Saillans, Pierre Bernico, Claude Mongnat, les héritiers de Laurens Odey, Jean Perret, Andrée Ferrier femme de Pierre Carré, Claudine Martin, Claude Doublet, Vincent Pinoy, Philiberte de Bourdon mère et tutrice des enfants de Jean Bonvoisin, Jacques de Bais, Nicolas Garbot, Jacques Grégoire, Claude Mutin, les héritiers de Jean Radidy, Jean de Masso, la ville de

Lyon ayant droit de Jean Charazieu, Jean Charazieu, Pierre Fisault, Guillaume Virien, Antoine Larcher, Philippe-Emmanuel Faure, Claude Bullion, Jacques et François de Grimo, Philippe Gallant, Ysaye de Chaverie, Claude de Raverie, Nicolas et Pierre Garbot, les héritiers de Claude Camus seigneur de la Roche, Claude Perrin, Claude Gaspard, Benoît de Communet, la ville de Lyon ayant droit de Pierre Girard, Guillaume et François Gelas, la ville au lieu de Jean Ravot, les héritiers de Pierre et Simon Frère, les héritiers de Claude Baronnat, les héritiers de Félix Regnier, François de Grimo, Jean et François Morel, André Laurens, Jeanne de Guymes veuve de Claude Paulat, Marguerite de Brippi, Léonard Privas, Justinien et César Pance, Léonard Morel, Jean Biasdux, Jean Vallioud, l'hôpital du pont du Rhône (folios 9 à 49).

**Cote : CC 1522 -2**

(Registre.) \_ Petit in-folio carré, 204 feuillets parchemin.

**1596-1599**

2/2

Comptabilité communale (1596 - 1599)  
Compte des rentes assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende, Le Puy, Forez, Beaujolais et Vivarais

Jérémie et Claude Ponthus, Benoît Voisin, Jean Palleron, Antoine Parie, Antoine Clément, Jacques Daveyne, Pierre Berthier, Monde Millet, les héritiers de Pierre Blache, les héritiers de Balthazar Jolly sieur de Glarens, Claude et Jérémie Ponthus, Jacques Teste, les héritiers de Pierre Sève, Jacques Daveyne, Claude Gappaillon, les héritiers de Jean Frelon, les héritiers de Jacques Rogier, Nicolas Garbot, les héritiers de Louis Prost, François Mosnier, Antoine Regnault, François Frère, Laurent Choslier, l'aumône générale, les héritiers de Pierre Michault, Philiberte du Bourdon, Jean Compère, François de la Chapelle, les héritiers de Philibert Cornillon, François Croppet, les

héritiers d'Antoine Barmond, Nicolas Henry seigneur de Crémieu, Lucrece de la Bresse, Claude de la Bessée, les héritiers d'Isabeau de la Bessée, François Guérin, Claude de Paulat, René Postellier, Nicolas Durant, Claude Malezieu, les héritiers de Jacqueline Laurencin, François de Rochefort, Jean Millieu, Jacques Bouchin dit Belican, Christophe Boitier, les héritiers de Nicolas Dupré, Catherine Laurencin, Marie Henry veuve d'Ange de Gabiano, Guillaume Samon, les héritiers de Pierre Godin, Gaspard Millet, Benoît Vallentin, Anne de Tourvéon veuve de Jean de Chaponay, les héritiers de Claude Mayou dit Favet, Richard de Sarracin, les héritiers de Jean Peret, Marguerite Lorideau, Joseph Mareschal, Claude Ballandin, Antoine Guillien de Sala, les héritiers d'Antoine Regnault, Marcyane Bernard, les héritiers de François Coullaud, Marie Vêret veuve de Claude de Tourvéon, Michel de la Doy, Antoine Cassia, Guillaume Scaron, les héritiers d'Etienne Bertha, Edouard Bussillet, Madeleine de Champier veuve de Jean Legourd, Léonarde Vincent dite a la Gourde, Pierre Vaillant, Drivonne Roville, les héritiers de Pierre Bullioud, Jean Martinière, Claude Obert, les héritiers de Jean Guillemin, les héritiers de Thomas Deschamps, les héritiers de Benoît Marco, les héritiers de Jean de Goutes, Jean Rousset dit Cordier, les héritiers de Jean Miraillet, Pierre Vallentin, Louise Grollier, Antoine Larcher, les héritiers de Sabine Brocquin, François Platet baron de Vaux, Jean Sève, Jeanne ; Guillot veuve de Jean Leclerc, Claudine Glaton, Henri de Glaton, Jean Barian, Claude de La Tour, Alexandre d'Albene, Jean Ridady-Viollier, Ysabeau Dumoulin, Antoine Duperet, Yves de Luc (folios 50 à 93). Alexandre et Charles de Cappony, les héritiers de Thomas Renuchiny, les héritiers de Claude Vincent seigneur de Chavalles, les héritiers de François Bonvoisin, Jérôme Frévanty, Antoine Larcher, le couvent Notre-Dame de Confort, les Jacobins, le collège de la Trinité, Guyot Cappony, Alexandre de Chaponay, François Coulaud, Balthazar de Gadaigne, Guillaume de Gadaigne sieur de Bothéon,

Roland Henri, Guillaume et Thomas de Gadaigne, dlle de Calvacanty, Antoine Albertas, Guido et Antoine de Pecory, Pierre de Chaponay, Jérôme de Gadaigne, Jean-Baptiste Dadrachelle, les héritiers de Benoît Marco, les héritiers de Jean-Baptiste Regnault, Simon Mabire, François Bonard, Benoît Voisin, les héritiers de Jacques Lepage, Laurent Haudry, Jean Maze, les héritiers de Jean Henry, Benoît Planson, Pierre Cléry, Roland Henry, Jean Pelletier, Jean Rosset, les héritiers de François de Couleur, Simon Court, les héritiers de Guillaume Roville, les héritiers Henry Austrain, les héritiers Thomas Faure, Henry Bonnet, Bastien Thevenard, Bastien Arpin, Huguette Tessier, Mathieu Comprain, Jean Pelletier, Etienne Passart, les héritiers Benoît Perin, Pierre Bernico, les héritiers de Charles Vion, Jérôme Yvernogeu dit Tholouze, Simon Girault, Georges Furcheron, Louis de Madières, André de Bourdon, Isabeau Maieur, Pierre Mulleau dit de Molins, les héritiers Pons Murard, les héritiers Pierre et Jacques Tassard, Jean Garron, Philibert Dodat, François Allissan, Benoît de Communet, François et Jean Moret, Jeanne et Catherine Bournicard, Jacques Jacquet, les héritiers Pierre de St-Paul, Jean Cotereau, André Bayard, Jeanne Blanchet, Robert Thévenet, les héritiers Guillaume Barron, les héritiers Robert et François Dupré, les héritiers de Guillaume Perin, les héritiers d'Antoine Pauty, Pierre Bonyn, Pierre Cleardy, les héritiers de Louis Prost, Pierre Vaillant, Laurens de Bourg, Claude Saulnier, Antoine des Echets, Claude Barbe, Girard de Sargues, Philibert Dodat, André Bianier, Claude Meric, Blanche Grolier, les héritiers de Claude Archambault, Humbert Louis, les héritiers de Pierre Valentin, Gabriel Berthault, Pierre de Baillon sieur de Saillans, les héritiers de Vincent Cruzilly, Claudine Martin, Jeanne de Guynes, Mathieu de Vauzelles, Laurent Chollier, etc. (folios 94 à 188). Taxation à Antoine Larchier. \_ Frais de voyages et de procédures payés à Jacques Tricaud. \_ Frais divers d'huissiers et de sergents payés à Anne Boubon et Jacques Bigaud,

huissiers ; Jean Poncet, cleric ; Léonard Charasson, sergent royal ; Pierre Baraillon, Mathieu Le Moyne et Martin, huissiers. \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune : épices de la Chambre des comptes ; frais de voyage, séjour à Paris du receveur ; frais de reddition du présent compte (folios 189 à 204).

**Cote : CC 1523 -1**

Référence informatique : 00000775

**1599 1600**

1/2

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ " Compte premier de Me Anthoine Rougier, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, des deniers du subside du vin et du tiers de la doanne, pour l'année finye le dernier septembre mil six cens. " \_ Recettes : Versements de Guillaume de Limbourg, fermier général des droits de douane, effectués tous les trois mois depuis avril 1599 jusqu'en juillet 1600, pour le tiers surtaux. \_ Versements hebdomadaires dies deniers provenant du subside d'un écu vingt sols par poinçon de vin entrant dans la ville de Lyon, effectués par les commis à la recette. \_ Versements relatifs au subside du vin entré dans les faubourgs, effectués par le commis Claude Chenance. \_ Versements d'Antoine Larchier, précédent comptable, de son solde (fos 1 à 8). \_ Dépenses : Paiements à Balthazar Gobelin, conseiller du roi, " trésorier de son espargne ", par ordonnance du conseil. \_ Remboursement à Guyot de Masso. \_ Gages du principal du collège de la Trinité. \_ Remboursement de prêts faits par d'anciens échevins " et des proffits et intérêt desd. sommes " à : Gaspard Mornieu, cessionnaire de Ponson Bernard. Pierre de Baillony, seigneur de Saillans ; Martin de Couvet, seigneur de Montribloud ; Jacques Jacquet, seigneur de la Verrière ; Antoine Grollier, seigneur et baron de Servières ; Claude Vize ; Hugues Vallentin ; Benoitte Mozat, femme

de Durand Colhabaud ; Arthus Henry, seigneur de la Salle ; André Laurens, seigneur de la Sarra ; Gaspard Mornieu ; Jeanne Ponthus, veuve d'Alexandre Polailon ; Marguerite de Charron, veuve de Jean Pelletier ; Marie Camus, femme d'Antoine Grollier ; Jeanne Buatier, femme Guyot de Masso ; Lydie Regnault, veuve de Richard de Sarrasin ; Guillaume Charrier : Alexandre Orlandin et Christophe Fiot ayant droit de Catherine Buyer ; Louis Prost ; Jean Ricourt ; cessionnaire de Jean Yvernogean ; Claude Pocolot, Catherine Buyer, veuve de Jean Charbonnier ; Guyot Capony, ayant droit de Catherine Buyer ; Jean de Grassis, cessionnaire de Guyot de Masso ; Hélène de Bartholin ; Germain de Haulier, procureur d'Amyable Thierry : Anne Bussillet, veuve de Hugues Vallentin ; Anne Liennard, femme de Charles Noirat ; Catherine de Berny, veuve d'Henry Austrain, cessionnaire de Louis de Berny ; Louis de Berny ; Jeanne de Vaudetar, femme et procuratrice de René de Thomassin ; Rolland Henry, fondé de pouvoirs d'Arthus Henry ; Amable Thierry : Jacques Sublet, ayant droit de Louis de Berny (fos 9 à 18) \_ Dépenses d'hôtelleries faites par les " seigneurs " du duc de Savoie. Paiements à : Jean Terrasse "hoste tenant le logis de St Sébastien" ; Maurice Paul, " hoste de St Claude rue Buisson " ; Jean Joran, " hoste de la Tour Perse " ; Claudine Bachoud, " hostesse de la Chasse-marée" ; Nicolas de Vault, " hoste du Sauvage" ; Noël Lubin, " hoste de la Croix Verte" ; Estienne Roveyron, " hoste du Reynard " ; Vidal Charnazel, " hoste de la Grue " ; Jean Copit, " hoste de la Teste Noire " ; Jean Thenerion, " qui a logé les des du Sauvaige, de Verbonne et les vivandières du sr de Savoye " ; Jérôme Delbon, " hoste du Chameau " ; Louis Magdellan, " hoste des Trois Couronnes " ; James Remosat, du Plastre, " pour dépenses de mulets et muletiers" ; Jean-Pierre Guillien, " hoste de St Roch, " ; François Trelachaud, " hoste du Merle Blanc" ; Pierre Saunier, " hoste de la Teste Verte " ; Isaac Bourgat, " hoste de la Cornemuze" ; Gaspard Guicostan, " hoste des Trois Mores " ;

Nicolas Chevallier, " hoste du Loup " ;  
 Pierre Guigo, "hoste de l'Escu de France  
 " ; Jean Gautier, " hoste de l'Ecu de  
 France, rue de la Lanterne " ; Jean Bertet "  
 hoste de la Maison pinte sur les Terreaux  
 " ; Etienne de Cholles, " hoste du Lyon  
 d'Ors ; Benoit Mestrallet, " hoste de la  
 Pomme Rouge. ; Jean la Veufve, " hoste  
 du Lyon d'Or" ; Antoine Prévenchère, "  
 hoste des Trois Royse ; Jérôme Darras, "  
 hoste du Chapeau Rouge" ; Pierre  
 Cunillat, " hoste de l'image Ste Barbe " ;  
 Pierre Simonnet, "hoste de l'image St  
 Jacques " ; Claude Jullien, " hoste de  
 l'enseigne l'Esparcelle " ; Pierre Roybon, "  
 hoste du Cerf blanc " ; Guichard Roy, "  
 hoste de la Teste noire, rue de Flandres " ;  
 Sibille Doudamè, " hostesse de l'enseigne  
 de la Croix blanche au Puy du sel " ;  
 André Tissot, " hoste de l'enseigne du  
 Griffon " ; Pierre Dagonet " hoste de  
 l'enseigne du Pape " ; Jacques Dufour,  
 marchand de chevaux ; Simon de la  
 Vioze, " hoste de l'enseigne du Daulphin,  
 rue de la Perelerie " ; Floris Catton,  
 ".hostesse de l'enseigne du Signe " ;  
 Michel Vallentin, " hoste de l'enseigne le  
 Merle près le Chemin neuf " ; Denise  
 Paillé, " hostesse du Heaulme " ; Jean  
 Glatoud, " hoste de l'image notre Dame, à  
 St Georges " ; Guillaume Thomas, " hoste  
 de l'enseigne du Cheval blanc " ; Jean  
 Beroudat, " hoste de l'enseigne de la  
 Bonbarde " ; Jean Cottier, " hoste de  
 l'enseigne Pourcelet " ; Jean Vincent, "  
 hoste du Poing d'or et main d'argent " ;  
 Etienne Brunet, " hoste de l'image St  
 Esloy, pour la despense d'un cheval  
 appartenant au cordonnier dud. sr duc " ;  
 Marguerite Gonnet, " hostelière de  
 l'Estoille au Chemin neuf " ; Vincent  
 Allemand, " hoste du Cheval rouge sur les  
 Terreaux " ;

**Cote : CC 1523 -2**

(Registre.) \_ In-folio, 45 feuillets, papier,  
 couverture parchemin.

**1599-1600**

2/2

Comptabilité communale (1599 - 1600)

**Comptes d'Antoine Rougier**

Jean Caillé, " hoste de la Magdelaine  
 " (fos 18 à 24). \_ Paiements de fournitures  
 à l'occasion de la réception du duc de  
 Savoie, à : Guillaume Durand, peintre ;  
 Floris Dubois, charpentier ; Pierre Colin,  
 marchand de bois ; Pierre Gorel, me  
 chandelier ; Simon D'anthoine, " pour le  
 louage des lits, tables et autres garnitures  
 servies aud. archevêché " ; Nicolas Richer,  
 " chassetier " ; Denis Estain, " pour la  
 nourriture de plusieurs personnes " ;  
 Jérôme Paielle ; Benoît Brossard, "  
 vennier " ; Hugues Treppier, me  
 charpentier ; Guillaume Margueron,  
 recouvreur ; Pellegre Bourdet, me  
 charpentier ; Etienne Blanchet, lanternier  
 ; Pierre de la Couldrée, ciergier ; Paul  
 Roustin, potier d'étain ; Nicolas Vanier,  
 potier d'étain ; Evrard Perrot et Jean de  
 Loeille, épiciers ; François Cousin,  
 chandelier ; Jacques L'hospital, " fruictier  
 " ; Jean Canot, " oranger " ; Antoine Gonin,  
 concierge de l'Archevêché ; Martin  
 Fumet, boucher ; Claude David,  
 boulanger ; Simon d'Anthoine ; Etienne  
 de Coulleur ; Claudine Andrée, femme  
 d'André Réaulx ; Etienne Regnault,  
 confiturier ; Dominique Dufour, pour vin  
 muscat ; les cuisiniers qui ont servi à  
 l'Archevêché ; Thomas Lionnet, pâtissier ;  
 Zanobis de Quibly, commis voyer ;  
 Guillaume Didier et Abel Billon,  
 poulaillers ; Ennemond de la Marre,  
 contrepontier ; Gaspard du Buisson,  
 poissonnier ; Denis Estain et Jean  
 Bertrand, mandeurs, pour le bois porté à  
 l'Archevêché ; Jérôme Garnier, commis  
 du voyer ; Pierre Chevallier, autre commis  
 ; le comptable Rougier pour un voyage à  
 Chambéry auprès du duc de Savoie, "  
 pour luy faire entendre les  
 commandements du Roy " ; Georges  
 Fèvre ; Michel de Pure, marchand ;  
 Guillaume Cavallary, (fos 25 à 29). La  
 dépense faite à la réception du duc de  
 Savoie et portée dans ce compte s'élève a  
 5,804 écus 46 sols 3 deniers. \_  
 Appointements de M. de Vic pendant 7  
 mois (2,100 écus) ; taxations à  
 Berthelemy Thomé, greffier de M. de Vic,  
 à Dominique Dufour et au sieur de

Gastines, pour leurs vacations au règlement des comptes de la ville. \_ Assignation de 4,000 écus à M. de Vic. \_ Frais de voyage payés à M. Balthazar de Villars. \_ Sommes dues " à cause de la solde de quelque compagnie de Suisses estant en garnison en lad. ville durant les troubles derniers" ; Nicolas Schomaire, bourgeois de Lucerne, tant en son nom que pour Nicolas Borroche et Georges de Castanes ci-devant capitaine suisse. \_ Remboursement à Me Bertrand Plovier, président en la chambre des comptes du Dauphiné, "des deniers cy devant levés sur ses biens ". \_ Remboursement à Maurice de Poclout, commissaire ordonnateur des guerres, et à Dlle Meraude Coulaud sa femme, de sommes dues à Jean et François Coulaud. \_ Remboursements à Paul Girard et à Jean Tornes des sommes dues en raison de fonds " dans le tènement où estoit la citadelle ". \_ Louage de maisons occupées par MM. de Vic et de Gastines ; paiement à : Louis François de Roddes, " commissaire estably par justice sur la maison appartenant à Me André Corneille, où estoit logé led. sieur de Vic " ; Bonne Bezine, veuve de noble Jean Henry, pour louage de meubles et pour la maison occupée par M. de Gastines (fot 29 à 33). \_ Taxations des commis à la recette du subside du vin ; paiement par quartiers à : Mathieu Duchemin, Pierre Labre, François de Laulbe, commis à la porte de Vaise ; Jacques de Bais, Claude Chenance, Marius Didiort, commis à la porte de St Just ; Pierre Teranel, Claude de Fleurs, Melchior Sappin, commis à la porte de st Georges ; Gabriel Bertoud, commis aux chaînes d'Ainay ; Jean Baptiste Frère, Martin Jacques, commis à la porte du pont du Rhône ; Claude Blanchet, Guillaume Cavallary, commis au port du Rhône ; Pierre Fourest, Jean Gueydes, commis à la porte St Sébastien ; Berthelemy Coinde, commis aux chaînes du boulevard St Jean ; Michel de Sure, Jean Dambourney, Etienne Sostaron, commis au port St Vincent ; Charles Coulaud, Pierre Vaillant, Antoine Gros, Hugues Meillan, commis au port du Temple ; Mathieu Faulcon, surveillant ;

Hugues Loubat, contrôleur général ; Bertrand Coulaud, François de Musino, Hugues Vallioud, Poponat, commis. \_ Taxation des commis à la recette du surtaux : Pierre Imbert, Pierre Fautet, Antoine Rougier, Isaac Rougier et Hugues Loubat (fos 33 à 43). \_ Taxations du receveur comptable. \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune : écritures du présent compte ; paiements à Pierre Dufour, receveur des épices de la Chambre des comptes et à Nicolas Lambert son procureur (fos 43 et 44). \_ Certaines dépenses ont été rayées sur ce compte par la Chambre des comptes comme devant être inscrites au patrimonial ; le même fait se reproduit pour divers comptes d'impositions extraordinaires rendus par le receveur Rougier.

**Cote : CC 1524 -1**

(Registre.) \_ In-folio. 75 feuillets, papier, couverture parchemin.

**1599-1600**

1/2

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Comptes patrimoniaux d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte premier patrimonial d'Antoine Rougier, receveur des deniers communs. \_ Recettes : Garbeau de l'épicerie ; versements des commis Jean Buguet, Nicolas Verdan, Claude Colin et Baptiste Veau. \_ Cens, servis et pensions dus à la ville : les héritiers Philibert de Villars, les héritiers Grégoire Figat, les héritiers Maurice Mosnier, l'hôpital du pont du Rhône, etc. \_ Louage d'un "breteau," à noble François Platel, baron de Vaulx ; d'un tènement appartenant à l'Hôpital St-Laurent, à Jean Guiton et Antoine Teste, blanchisseurs ; d'une maison à Jean Buat, marchand passementier ; de la loge occupée par la nation florentine au Change, à Philippe Gondy, consul de cette nation. \_ Louage des boutiques de tripiers le long du Rhône " tirant à S'-Clair

" à Claude du Boys et Jean Conan. \_ Louage des boutiques de la boucherie de la Lanterne à : Jacques Chalon dit Cachet, Jean Pradat, Etienne Yvon, Claude Hugues, Claude Buyer, Claude Stragnat, Jean Cusset, Mathieu Foucault, Claude Janin, Claude Cheyne, Louis Fournel, Etienne énes, Claude Odieu, Benoît Ogier, André Cruzy, Mathieu Flajolet, Jean Durand, Pierre Gontet, Claudine Martin veuve d'Etienne Gonin, Claudine Odieu, Nesme Gazet, François Regnaud, Jean Fayot, Jean Pelletier, Jean Conan, Arthaud Bouchard, Pierre Coquet, Jacques Cusset, Antoine Jay, Gilles Odieu, André Fayet, Jean Colomb, Jacques Cusset le jeune (fos 5 à 20). \_ Places mises eu pies : pensions payées par Jacques Clercy, grenetier ; Jacques Daveyne, conseiller du roi ; Nicolas Lubin ; Pierre Bégule, avocat, au lieu de Marie de la Chana, Claude du Tour, marchand ferratier ; Claude Henry, poudrier, au lieu des héritiers de Claude Bertholier ; Pierre Esparron : Jean Froment dit Sauze, au lieu des héritiers de Jean Bourret (fos 20 à 26). \_ Louage des " estaux " le long des murailles de l'église St-Nizier (fo 27). \_ Deniers provenant du marché de la " cuyraterie " : sommes perçus sur les propriétaires de maisons " recevans commodités à cause du marché de la cuyraterie estably au devant desd. maysons " (fos 28 et 29). \_ Prélèvement sur le produit du subside du vin " à cause des gaiges du principal et régens du collège de la Trinité de Lyon " (fos 29 et 30). \_ Droits de " laouds et milaouds deubs à la dicte ville de Lyon à rayson des directes et censives nobles d'icelle " ; paiements faits par : Louis Barnier, sergent royal, pour l'acquisition d'une maison sur les fossés de la Lanterne ; dame Laurence Palementier, veuve de Claude du Tour, pour une maison sise sur les fossés de la Lanterne, à elle léguée par son mari (fo 31). \_ " Confiscation obtenue à cause de l'entrée du subside du vin, contre Annet Duboys hoste " (fo 32). Dépenses : Gages et pensions des officiers ordinaires de la ville : François Fournel, procureur général ; Barthélemy Thomé, secrétaire ; Jean-Baptiste Ravot,

avocat de la ville en parlement ; François Faure, procureur substitué ; Denis Estain, Jean Bertrand, mandeurs (fos 35 à 37). \_ Rentes sur la boucherie de la Lanterne payées à Jean l'Official ; les custodes de l'église Ste-Croix : Pierre de Baillon, seigneur de Saillans, mari de delle Marie de Guerrier ; Jean de Nouvellier, mari de Catherine Bussillet et Jean Thévenon (fos 38 et 39). \_ Paiement à Zacharie Allard, avocat, pour l'oraison doctorale. \_ Remboursement de réparations faites au collège de la Trinité et avancées par Benoît Minières, principal.

**Cote : CC 1524 -2**

(Registre.) \_ In-folio. 75 feuillets, papier, couverture parchemin.

**1599-1600**

2/2

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Comptes patrimoniaux d'Antoine Rougier

Gages de Jacques Bigaud, crieur juré et de Jean Glatard, trompette ordinaire de la ville. \_ Paiements à : Jean-Baptiste Ravot, avocat en parlement ; Fiacre Ballon, procureur en parlement ; au sr de Moulins ; à Barthélemy Thomé, capitaine des portes, ports et chaînes de la ville, pour ses gages ; Pierre Le Vasseur, me pâtissier, pour le dîner de la St-Thomas ; Jean Pilehotte, libraire et imprimeur, pour impressions ; Mathieu Martin dit Adam, pour le feu d'artifice de la St-Jean ; Olivier Clerc, fontainier, pour " l'entretien et conservation de six fontaynes qui pissent es hospitaux de St-Laurent " , etc ; Jérôme Durand, me peintre et vitrier, pour vitres fournies à l'Hôtel de Ville et à la galerie de l'archevêché ; Etienne Regnault, ciergier, pour fournitures de cierges et torches ; Jean Brulat, me maçon "pour le recouvrement du grand couvert de la boucherie Lanterne " ; Nicolas Bellon et Henry Jacob, exécuteurs des basses ouvres pour le nettoyage " de privés " de deux maisons ; Léonard du Tour, ferratier, pour

fournitures de plombs, clous, etc. (fos 40 à 47). \_ Gages des réveille-matin, Claude François et Jacques Arnaud. \_ Louage d'une maison à Me de Bothéon. \_ Paiements à : Claude Bardeillon, marchand mercier, pour fournitures de velours violet, et " à cause d'un grand sac velours vyolet cramoyssi de Gennes servant à mettre les clefs de la dicte ville pour faire présentation d'icelles au Roy lors de sa venue à lad. ville qui fut au mois de juillet mil six cens " ; Claude Roc, tailleur d'habits, pour la façon des robes et bonnets consulaires ; Amable Thierry, marchand à Lyon, de 236 écus 45 sols pour la fourniture des étoffes des robes et bonnets consulaires ; aux commis du grabeau, pour louage d'un magasin ; Pierre Labruyère, notaire royal, pour sa part des droits de lods ; Bertrand Colaud, ayant droit d'Anne Gauvain, veuve de Barthélemy de Verin ; Roland Henry, seigneur de Jarniost, à cause de l'acquisition d'une grange près le collège de la Trinité ; Antoine Salla, Simon Pollat, Pierre Patrasson, Guillaume Lafault, Claude Caluyre et Mathieu Colin, caporaux de la compagnie des arquebusiers, pour services extraordinaires ; Davallon, maître d'hôtel de M. de la Guiche, pour gratification ; Pierre du Perret, enseigne de la compagnie des arquebusiers, pour services extraordinaires ; Claude Bollot et Claude Vattaut, sergents des arquebusiers, Pierre Chevallier, pour la même cause ; Barthelemy de Viette, conseiller du roi, pour le tiers de la confiscation de quatre pièces de vin opéré, sur Annet Duboys (fos 48 à 55). \_ Gages des principal, régents et portier du collège de la Trinité (fos 57 à 59). \_ Deniers rendus et non reçus (fos 60 à 67). \_ Dépense commune ; taxations â : Antoine Rougier, pour écritures du présent compte ; à Balthazar de Villars, président et lieutenant général à la sénéchaussée et siège présidial ; à Alexandre Boullioud, conseiller et avocat du roi en la sénéchaussée ; à François Clapisson, procureur du roi à la même juridiction ; à Jean Goujon, procureur général de la ville ; à Barthelemy Thomé,

secrétaire greffier de la ville ; à Jean Terrasson, commis du receveur ; aux deux mandeurs ; à François Flachier, commis du secrétaire greffier ; pour leurs vacations à l'examen du présent compte (fos 68 à 70).

**Cote : CC 1525**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 16 feuillets petit in-folio et 27 pièces, papier.

**1599-1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Etat des recettes et dépenses du compte patrimonial pour 1599-1600 ; brouillon abrégé du compte précédent, comprenant en plus la recette des gabelles et de la rêve cartulaire, et en moins un grand nombre d'articles (p. 1). \_ Louage de la boucherie de la Lanterne : contrat passé pour deux boutiques avec Jean Cusset et André Fayet (p. 2). \_ Droits de lods : copie de l'accord avec Laurence Palemeutier, veuve et héritière de Claude du Tour, pour droits de lods dus par elle sur une maison léguée par son mari et mouvante de la directe de la ville (p. 3). \_ Gages des officiers de la ville ; Quittances : de Pierre Fournel, procureur général (p. 4 et 5) de Barthelemy Thomé, secrétaire (p. 6 et 7) ; de Ravot, avocat au parlement (p. 8) ; de François Faure, procureur substitué (p. 9 et 10) ; de Denis Estain et Jean Bertrand, mandeurs (p. 11 à 14). \_ Pensions sur la boucherie ; Quittances : de Jean l'Official, tailleur d'habits et transfert de rente à Jean l'Official leur gendre par Benoît David " me cellier ", et Ancely Jasseran sa femme (p. 15 à 17) ; des custodes .de l'église Ste Croix ; ordonnance de paiement et copie d'une transaction entre la ville et les custodes de l'église ste Croix déterminant cette pension (p. 18 à 20) ; de Pierre de Baillon, seigneur de Saillans (p. 21) ; de François Guerrier sieur de

Combelle ; copie d'une reconnaissance de rente émanant du consulat et copie du contrat de constitution, rente sur la boucherie au profit du sieur de Combelle (p.22 à 24) ; de Jean de Nouvelier, notaire royal, mari de Catherine Busillet (p. 24 à 26) ; de Jean Thévenon et copie d'un acte de reconnaissance de rente (p. 27 et 28).

**Cote : CC 1526**

(Portefeuille.) \_ 49 pièces, papier.

### 1599-1600

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Oraison doctorale du jour de St Thomas : Mandement de la somme de dix écus en faveur de Zacharie Allard, avocat à la sénéchaussée et siège présidial, et quittance (p. 1). \_ Mandement en faveur de Benoît Minière, principal du collège de la Trinité, en remboursement de sommes payées par lui pour travaux de serrurerie à Amblard Paluel, serrurier rue Neuve, pour la fourniture du luminaire de la chapelle du collège, et pour travaux de charpente à Daloz ; mémoires certifiés de ces diverses dépenses (p. 2 à 5). \_ Gages de Jacques Bigaud, crieur et Jean Glatard, trompette ; mandements et quittances (p. 6 et 7). \_ Gages de Jean-Baptiste Ravot, avocat en parlement ; mandement et quittance (p. 8). \_ Gages de Fiacre Ballon, procureur de la ville au parlement de Paris ; mandement et quittance (p. 9). \_ Expédition de l'arrêt d'homologation par la sénéchaussée de don fait par le roi au sr Dumoulins, des biens ayant appartenu à Nicolas Pacquet et Isabeau Belin sa femme, et acquis à la couronne par deshérence ; ordonnance de paiement au sieur Demoulins pour le bas d'une maison occupée par le collège de la Trinité et dépendant de la succession Pacquet ci-dessus, et quittance (p. 10 et 11). \_ Mandement

pour Pierre Le Vasseur, me pâtissier et quittance (p. 12). \_ Mandement pour Jean Pillehotte, imprimeur, et quittance ; épreuves des impressions pour la rêve payées par le mandement ci-dessus ; billets de sortie en franchise (p. 13 et 14). \_ Mémoire, mandement et quittance relatifs au feu de joie de la St Jean fourni par Mathieu Martin, dit Adam, me peintre (p. 15). \_ Mémoire, mandement et quittance relatifs aux travaux de fontainerie faits par Olivier Clerc, fontainier (p. 16). \_ Mémoire de Jérôme Durand " me peintre vitrier ", pour réparation de trente-six verrières à l'Hôtel de Ville, trois au logis du roi, etc. ; mandement et quittance (p. 17). \_ Mémoires d'Etienne Regnault, ciergeur, mandements et quittances (p. 18 à 20). \_ Mémoire de Jean Brulat, me maçon, mandement et quittance (p. 21). \_ " Priffait " passé entre la ville et Antoine Rodillas, d'une part, et Nicolas Bellon et Henry Jacob, mes des basses ouvres, d'autre part, pour le nettoyage " des latrines communes entre la maison appartenant à lad. ville et communauté et celle dud. Rodillas du costé de vent, sizes en la place des Changes " ; autre " priffait " avec les maîtres des basses ouvres pour les privés communs à une maison appartenant à la ville et à la maison de Me Pierre de la Forest, notaire royal, au Change ; mandements et quittance (p. 22 et 23). \_ Mémoire d'Olivier Clerc, fontainier, mandement et quittance (p. 24). \_ Mémoires de fournitures de clous et de plomb par Léonard Dufour, ferratier ; mandements et quittances (p. 25 et 26). \_ Gages et suppléments de gages de Claude François et Jacques Arnaud, réveille-matin : trois quittances et un mandement (p. 27 à 29). \_ Louage d'une maison appartenant à M. de Bothéon : mandement en sa faveur et quittance par le sr Meyssonnier (p. 30). \_ Mémoires de fournitures de soie par Claude Bardeillion, marchand mercier (p. 31 et 32). \_ Mémoire de fournitures et façons, par Claude Roc, me tailleur ; mandement et quittance (p. 33). \_ Louage du magasin du grabeau ; quittance Dupuy (p. 34). \_



Mémoires de fournitures de satin et velours pour les robes et bonnets consulaires, par Amable Thierry, mandement et quittance (p. 35). \_ Mandement pour Pierre de la Bruyère, notaire royal, chargé de faire le renouvellement du terrier de la directe et censive noble de la ville, et quittance (p. 36). \_ Mandement pour Bertrand Coulaud, cessionnaire d'Anne Gauvain, veuve de Barthelemy de Verin, en remboursement d'une somme prêtée à la ville en 1585, par le sieur de Verin pour la démolition de la citadelle ; quittance de Bertrand Coulaud ; expédition de l'acte de cession de la créance sur la ville par Anne Gauvain à Bertrand Coulaud ; acte d'obligation pour Barthelemy de Verin contre les consuls et échevins de la ville de Lyon ; invitation signée du Troncy adressée à Barthelemy de Verin pour le prier d'effectuer un prêt à la ville (p. 37 à 41). \_ Mandement relatif à la vente faite par Roland Henry, seigneur de Jarniost, d'une grange joignant le collège de la Trinité, et quittance (p. 42). \_ Gratifications : aux caporaux des arquebusiers, mandement et quittance (p. 43) ; au sieur Davallon, maître d'hôtel de M. de la Guiche, mandement et quittance (p. 44) ; au sieur du Perret, enseigne de la compagnie des arquebusiers, mandement et quittance (p. 45) ; aux sergents des arquebusiers, mandement et quittance (p. 46) ; à Pierre Chevallier, mandement et quittance (p. 47). \_ Quittance de M. de Viette pour le tiers de la confiscation de quatre pièces de vin (p. 48). \_ Etat de la dépense faite par Balthazar de Villars, président et lieutenant général en la sénéchaussée, dans un voyage à Paris pour obtenir la continuation du subside du vin et du tiers de la douane, se montant à la somme de 2.430 écus (p. 49).

**Cote : CC 1527**

(Registre.) \_ 80 feuillets, papier, couverture parchemin.

**1599-1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte premier de Me Antoine Rougier, receveur des deniers communs, dîmes et octrois de la ville de Lyon, de la recette et dépense faite des deniers des gabelles et de la rève cartulaire et foraine. \_ Recettes. Versements des fermiers : Antoine Gros, fermier du huitième et du vingtième du vin ; Nicolas Royet, fermier de la boucherie et bêtes vives ; François Drivon, fermier de la revenderie, etc., à la porte de Vaise ; Jean Tixier, fermier de la revenderie aux portes St-Just, St-George et fauxbourg St-Irénée ; Antoine Dupoyet, fermier de la revenderie aux ports St-Vincent et du Rhône ; Hector Rivière, fermier de la porte I du pont du Rhône ; Etienne Pascal, fermier de la même imposition à la porte St-Sébastien ; Charles Coulaud, fermier au port du Temple ; Bertrand Colaud, fermier de a la ferme de cinq pour cent appelée la Grand'Ferme ", comprenant l'épicerie, là droguerie, les fruits exotiques, etc. \_ Rente assignée sur les gabelles et acquise par la ville de Jean Ravot au lieu de Pierre Pinatel ; \_ autre rente acquise d'Antoine Deschetz, mari de Catherine de Roussy, veuve et héritière de Pierre Grolier ; \_ rente acquise des héritiers Georges Ferrus. \_ Paiement par les héritiers Nicolas Dupré de la pension due " pour marier pauvres fillies ". \_ Versements d'Antoine Rodillas, commis " à faire la recepte par le menu de lad. refve et forayne ". \_ Versements des fermiers des ports adjacents de la sénéchaussée dépendant de " l'acquisition de la rève et forayne " à Gabriel Perron, fermier de la rève à Ste-Colombe (fos 1 à 19). \_ Dépenses : Rentes et pensions sur les aides et gabelles ; paiements à : Nicolas de Chaponay ; Lucrece Vincent dit le Gourd, veuve de François Garnier des Garets ; Barthélemy Thomé, mari de Marguerite de Gabiano ; François et Nicolas de Gabiano ; Anne de Gabiano, veuve de Claude Juge, bourgeois de Genève ; Philiberte de Roddes, veuve de Claude Arcousin ;

Madeleine de Champier, veuve de Jean Vincent dit le Gourd ; Samuel de Poullains ; Pierre Vaillant ; Guillaume Lempereur, procureur au siège présidial, mari d'Isabeau Perret ; Marguerite le Charron, veuve de Jean Pelletier ; Mathieu de Vauzelles, avocat en la sénéchaussée et siège présidial ; Guillaume Picon, recteur et receveur de l'Hôtel-Dieu, pour cet hôpital ; Vincent Richard, recteur et receveur de l'Hôtel-Dieu, pour cet hôpital ; Lydie Regnaud, veuve de Richard de Serracin ; Antoine Tranchant, prêtre et curé de Condrieu, tuteur des enfants de François Gellas ; Laurent Cholier, mari d'Anne Marchant ; Nicolas de Langes, président du Parlement de Dombes ; Antoine de la Fontaine, recteur de l'hôpital de Mâcon, pour cet hôpital ; Mgr de Bellière, chancelier de France ; Jean Ridady Violier ; les héritiers de Denise de la Chance ; Imbert de Masso, abbé de Valbenoite ; le couvent des Jacobins ; Jeanne de Guimes, veuve de Claude Paulat ; le chapitre de St-Nizier ; Marie Cottereau ; François Guérin ; Pierre Lavergne et Etienne Luysard, héritiers de Catherine de la Gontière ; Pierre de Montconys, seigneur de Liergues ; Jean et Maurice de Genevois ; les héritiers de Girard Guichon ; Guyot de Masso, sieur de St-André ; Grégoire de Bauffremont ; Prunier, sieur de St-André ; les héritiers Hilaire Rémond ; Barthélemy Cave, mari d'Antoinette Mure ; Françoise Guillard, fille de François Guillard et de Claudine Figat ; François Regnaud, seigneur de Champagnieu ; les héritiers d'Alexandre Polaillon ; Hugues Brocquin, seigneur de Chantemerle ; Louise de Vitel, veuve de Jacques de Grosseperre ; Benoît Porte, bourgeois de Villefranche ; Claude Gaspard, sieur du Sou ; Jacques Doriol, d'Aubenas en Vivarais ; les héritiers Pierre Sève ; les Jésuites du collège de Tournon ; Pierre Beaufort, sieur de la Vergne et de la Chaussade ; Jean et Pierre de la Place ; Jean de Ruzinand ; François Gela ; Claude de Raverye ; Charles de la Fourest, comté de Dulin, chambellan du duc de Savoie ; Louis de Rochefort ; les recteurs de l'Aumône générale ; Laurens Debourg ; la

ville de Lyon au lieu de Jean Ravot et au lieu d'Antoine Deschetz (fos 20 à 67). \_ Legs de Licieux ; paiements à : Marie Morette, femme de Jean de la Combe, bénéficiaire du legs de Licieux ; Isabeau Morette, femme de Paul Chatol ; Nezette Chananeille, femme de Jacques Vuisson ; Madeleine Martine, femme d'Antoine Fontbonne ; Isabeau Pinet, femme de Pierre Labre ; Antoine Rivoyron, maître d'école à Vernoux ; Catherine Duport, femme d'André Mollon ; Marguerite Grattet, femme de Mathieu Mermeys ; Marie Jullienne, femme d'Antoine Saignolle ; Jeanne Challamette, femme de Joseph Ciffon ; Suzanne Salhene, femme de Jacques Astier (fos 67 à 71). \_ Paiements à : Bertrand Colaud ; Floris Prayes, Pierre Perrot et Dominique Dufournel, sergents des tailles, pour vacations (fo 71). \_ Rente payée à Gaspard Ducoing, mari de Jeronime de Montconis (fo 72). \_ Versement à Barthelemy Viette, receveur du domaine du roi, pour la pension due à Sa Majesté (fo 74). \_ Gages des commis à la recette de la rève : Antoine Rodillas, Pierre Garnier et César Camet ; Denis Estain et Jean Bertrand, mandeurs, chargés de marquer les balles (fos 75 à 77). \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune : rédaction du présent compte ; vacations du président de la sénéchaussée, Balthazar de Villars, et des conseillers Boullioud et Clapisson ; vacations des échevins, Pierre Pollaillon, Thomas de Bartholy, Vincent Richard, sieur de la Barrolière, et Charles Noyrat ; vacations de Jean Goujon, procureur, Barthelemy Thomé, secrétaire ; Jean Terrasson, commis du receveur ; des deux mandeurs et de François Flachier, commis du secrétaire (fos 78 et 79).

**Cote : CC 1528**

Référence informatique : 00000782

**1599 1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Expéditions des contrats de ferme des impositions passées avec différentes personnes

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Expéditions des contrats de ferme des impositions passés avec : François Dryvon, pour la petite revenderie à la porte de Vaise (p. 1) ; Jean Tixier, aux portes St-Just et St-George et au quartier St-Irénée (p. 2) ; Antoine Gros, pour le huitième, le dixième et le vingtième du vin (p. 3) ; Nicolas Royet, pour les gabelles de la boucherie et des " bestes vives " (p. 4) ; Antoine Dupoyet pour la petite revenderie aux ports de St-Vincent et du Rhône (p. 5) ; Hector Rivière dit Dunant, lieutenant au bourg de la Guillotière, pour la petite revenderie à la porte du pont du Rhône (p. 6) ; Nicolas Rolichon et Etienne Pascal, pour la même imposition à la porte St-Sébastien (p. 7) ; Charles Coulaud, au port du Temple (p. 8). \_ Certificats du produit de la rève, par quartiers, établis par Pierre Garnier, contrôleur de la rève et foraine, (p. 9 à 12).

**Cote : CC 1529**

Référence informatique : 00000783

### **1599 1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier  
Quittances des rentiers sur la gabelle

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Quittances des rentiers sur les gabelles. \_ Mandement et quittances Catherine de Gabiano, femme de Nicolas de Chaponay (p. 1, 2 et 6). \_ Expéditions d'un acte de transfert d'une rente sur la ville, par les héritiers de feu Catherine de la Tour de Gabiano à Catherine de Gabiano, femme de Nicolas de Chaponay (p. 3 et 5). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente sur la ville en faveur d'Etienne de Bourg, délivrée à Luxembourg de Gabiano ayant droit d'Etienne de Bourg

(p. 4). \_ Mandement et quittances Lucrèce Vincent le Gourd, veuve de François Garnier des Garets (p. 7 et 8). \_ Quittance Barthélemy Thomé, secrétaire de la ville, et Marguerite de Gabiano sa femme, pour elle et ses frères François et Nicolas de Gabiano (p.9). \_ Quittances Théodore Juge, procureur de sa mère, Anne de Gabiano (p. 10 et 11). \_ Expédition d'un acte de procuration générale par Anne de Gabiano, veuve de Claude Juge, à son fils Théodore Juge (p. 12). \_ Mandements et quittances Philiberte de Roddes, veuve de Claude Arcousin, pour elle et ses enfants (p. 13 à 16). \_ Mandements pour les héritiers de Jean Vincent dit le Gourd, et quittances de Madeleine de Champier sa veuve, en son propre nom et comme tutrice de son fils Jacques le Gourd (p. 16,18 et 19). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente par le consulat, aux héritiers de Claude Vincent dit le Gourd (p. 17). \_ Mandements et quittances Samuel de Poullain (p. 20 et 21). \_ Mandement pour les héritiers de Mathieu Vaillant et quittances de Pierre Vaillant son fils (p. 22 et 23). \_ Quittance de Guillaume Lempereur, mari d'Isabeau Perret, au nom des héritiers de Jean Perret (p. 24). \_ Quittances Marguerite le Charron, veuve de Jean Pelletier (p. 23 et 26). \_ Mandement et quittances Mathieu de Vauzelles (p. 27 et 28). \_ Mandement extraordinaire de trois cents écus pour l'Hôtel Dieu, en raison de " la despense qu'ils supportent ordinairement plus que de coutume, à cause du grand nombre de pellerins allans à Rome et qui en reviennent à cause du grand jubillé ", et quittance de Guillaume Picon, l'un des recteurs (p. 29). \_ Quittances de rentes dues à l'Hôtel Dieu. par Vincent Richard, l'un des recteurs (p. 30 à 37). \_ Mandement pour les héritiers de Richard de Serracin et quittance de Lydie Regnauld, sa veuve (p. 38). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente par le Consulat à Richard de Serracin (p. 39). \_ Quittance d'Antoine Tranchant, curé de Condrieu, comme tuteur des enfants de François Gellas (p. 40). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente par le

Consulat à Humbert Gelas (p. 41). \_  
 Expédition d'un acte " de la court  
 ordinaire de Condrieu " désignant  
 Antoine Tranchant comme tuteur des  
 enfants de François Gellas (p. 42). \_  
 Quittances Laurent Chollier, mari d'Anne  
 Marchant, héritière de feu Claude  
 Marchant (p. 43 et 44). \_ Quittances  
 Nicolas de Langes, président au  
 parlement des Dombes (p. 43 et 46). \_  
 Quittance par Antoine de : Lafontaine,  
 marchand à Mâcon, d'une rente due à  
 l'hôpital de Mâcon (p. 47). \_ Expéditions  
 d'un acte de constitution de rente par le  
 Consulat à Marguerite de Bourges, veuve  
 Michel Péliçon, du Pont de Beauvoisin  
 (p. 48 et 50). \_ Expéditions du testament  
 d'Isabeau de Bourges, veuve d'Antoine  
 Bernard, seigneur de Chaintré, dans  
 lequel est inséré le legs, en faveur de  
 l'hôpital de Mâcon, d'une rente sur la ville  
 de Lyon, légué antérieurement à la  
 testatrice par sa sour Marguerite de  
 Bourges (p. 49 et 51). \_ Copie de lettres  
 patentes du roi, relatives à une rente due  
 par la ville à Anne d'Acquaviva, comtesse  
 douairière de Chateaufort (p. 52).

**Cote : CC 1530**

Référence informatique : 00000784

**1599 1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
 Pièces justificatives des comptes  
 d'Antoine Rougier  
 Quittances des rentiers sur les gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 comptes d'Antoine Rougier. \_ Quittances  
 des rentiers sur les gabelles (suite). \_  
 Mandements pour Me de Bellière,  
 chancelier de France, et quittances de  
 Barnabé Cussonel, chanoine de St-Just,  
 son fondé de pouvoirs (p. 1 et 4). \_  
 Expéditions d'actes de constitution de  
 rentes en faveur de " Pomponye Bellière,  
 conseiller du roy en sa court et  
 parlement de Chambéry " et de Claude  
 Bellière, procureur général pour le roi en  
 Dauphiné (p. 2 et 3). \_ Quittances Jean  
 Ridady Viollier (p. 5 et 6). \_ Quittance des  
 héritiers Denise de la Chance (p. 7). \_

Expédition d'un acte de constitution de  
 rente en faveur d'Antoine de la Chance  
 (p. 8). \_ Mandements et quittances  
 Humbert de Masso, abbé deValbenoite,  
 ayant droit de Jean Ridady Viollier (p. 9,  
 11 et 12). \_ Expédition du testament de  
 Clémence Dallières, veuve de Jean de  
 Masso, contenant le legs à son fils  
 Humbert de Masso d'une rente sur les  
 gabelles (p. 10). \_ Mandement pour le  
 couvent des Jacobins et quittance du  
 frère Jean Blanc, religieux de ce couvent  
 (p. 18). \_ Expéditions d'actes de  
 constitution de rentes en faveur de  
 Jacqueline Laurencin, femme de Jean  
 Paulat, seigneur de la Tour, et de Jean  
 Guimes, bourgeois de Lyon (p. 14 et 15). \_  
 Procuration par Jeanne de Guimes, veuve  
 de Claude de Paulat, seigneur de la Tour,  
 à Claude Girardet, notaire (p. 16). \_  
 Mandements pour Jeanne de Guimes,  
 veuve de Claude de Paulat, et quittances  
 de Claude Girardet, son procureur (p. 17  
 à 19). \_ Mandements pour le chapitre de  
 l'église St-Nizier et quittances de Me  
 Claude Robert dit Rambe, chanoine de  
 cette église et procureur du chapitre (p.  
 20 à 22). \_ Mandement pour Marie  
 Cottereau, fille et héritière de Jean  
 Cottereau (p. 23). \_ Expédition d'un acte  
 de transfert d'une rente sur la ville par  
 Aimé du Crest, de Cruseilles, diocèse de  
 Genève à François Cottereau, notaire à  
 Lyon (p. 24). \_ Procuration par Marie  
 Cottereau, femme de Laurens Sambeyn,  
 marchand à Vienne, à François Gellas,  
 bourgeois à Lyon ,(p. 25). \_ Procuration  
 par François Gella, à Marie de Ruzinant,  
 sa femme (p. 26). \_ Quittance Marie de  
 Ruzinant, procuratrice de son mari  
 François Gella, procureur de Marie  
 Cottereau, au nom de celle-ci (p. 27). \_  
 Procuration par Marie Cottereau à Jean  
 Martin, marchand à Vienne, et quittance  
 de ce dernier pour Marie Cottereau (p. 28  
 et 29). \_ Mandement et quittances  
 François Guérin (p. 30 et 32). \_ Expédition  
 d'un acte de constitution de rente en  
 faveur d'Ennemonde Montucla, femme  
 de Jean Trimel, bourgeois de Lyon,  
 délivrée à François Guérin, fils de feu  
 Claude Guérin (p. 31). \_ Quittance de  
 Pierre de la Vergne, citoyen de Lyon,

héritier de Catherine de la Gonthière (p. 33). \_ Mandement et quittances Pierre de Montconis, seigneur de Liergues (p. 34 et 35). \_ Quittance de Jean de Genevois en son nom et au nom de son frère Maurice de Genevois, enfants de " feu noble Hugues de Genevois, vivant et du Buysson et mary et conjointe personne de damlle Yzabeau de Guymes " (p. 36). \_ Expéditions d'une sentence du présidial et de lettres patentes relatives à l'émancipation de Jean et Maurice de Genevois (p. 37 et 38). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente en faveur de Jean Guymes, marchand à Lyon et de Jeanne Brocquin sa femme (p. 39). \_ Mandement et quittance Jean Guichon, marchand à Lyon, fils et héritier de Girard Guichon, ayant droit de Grégoire Trente (p. 40). \_ Expédition d'un acte de cession de rente par Simon Le Conte, fils de feu Pierre Leconte, légataire de feu Barbe Carquade, veuve d'Antoine Queyrel, notaire royal, au profit de Barthélemy du Socheys, notaire royal (p. 41). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente en faveur de Barbe Carquade, veuve d'Antoine Queyrel (p. 42). \_ Mandement pour Pierre Lavergne, mari de feu Catherine de la Gonthière, pour lui et Etienne Luysard, tous deux héritiers de celle-ci, et quittance de Pierre Lavergne (p. 43). \_ Quittances de Guillaume Dufournel, mari de Catherine Guichon, de Blandine Guichon, veuve de Horatio Dominici, et de Jean de Bourgogne, mari de Marie Guichon, celles-ci héritières de Catherine Durret, leur mère (p. 44 et 45). \_ Mandements et quittances Guyot de Masso, sr de St-André (p. 46 à 48). \_ Quittance George de Bauffremont (p. 49). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente au profit de Françoise de Rubis, veuve de Claude Patherin, seigneur de Vareilles, premier président de Bourgogne (p. 50). \_ Mandements et quittances Arthus Prunier sr de St-André, second président au parlement du Dauphiné (p. 51 à 54). \_ Quittances Antoine Pilhet, praticien, mari de Claudine Reymond et Louis Reymond, héritiers d'Hilaire Reymond (p. 55 à 68). \_ Mandement et quittance Barthélemy

Cave, mari d'Antoinette Mure, fille d'Etienne Mure (p. 59). \_ Quittance Jean Mure, procureur de Barthélemy Cave (p. 60 et 61). \_ Quittance Françoise Guilliard, fille et héritière de François Guilliard et de Claudine Figat (p. 62 et 63). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente au profit de Grégoire Laurent dit Figat (p. 64). \_ Mandement et quittances François Regnauld de Champagnieu (p. 65, 68 et 70). \_ Copie d'une requête de François Regnauld, suivie d'une ordonnance, toutes deux relatives au paiement des arrérages dûs à ce rentier (p. 66). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente au profit d'Antoine Reynauld de Champagnieu (p. 67). \_ Mandement pour les héritiers d'Alexandre Pollaillon et quittance de Jeanne Ponthus, veuve d'Alexandre Pollaillon, tutrice de ses enfants héritiers de leur père (p. 69 et 71). \_ Mandement et quittance Hugues Brocquin, seigneur de Chantemerle (p. 72).

**Cote : CC 1531**

Référence informatique : 00000785

**1599 1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier  
Quittances des rentiers sur les gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Quittances des rentiers sur les gabelles (suite). \_ Quittance de Louise de Vitel, veuve de Jacques de Grosseperre (p. 1). \_ Expédition des actes constitutifs d'une rente au profit de Jacques de Grosseperre et de Louise Vittel, sa femme (p. 2). \_ Mandement et quittance Benoît Delaporte, bourgeois de Villefranche (p. 3). \_ Expédition d'actes de transfert d'une rente par Benoît Delaporte, bourgeois de Villefranche, " homme d'armes de la Compagnie du seigneur marquis d'Urfé ", à Edouard Mignot, et par Edouard Mignot à Claude Gaspard, seigneur du Sou et du Breuil (p. 4). \_ Quittance de Gaspard du Sou (p. 5).

\_ Quittances de Jacques Doriol, habitant d'Aubenas, héritier de Jacques Robert pour moitié, et ayant droit d'Antoine Favre, autre héritier pour moitié du même testateur (p.6 et 7). \_ Expédition d'un acte de constitution d'une rente au profit de Léonard Strossi, marchand à Lyon (p. 8). \_ Expédition du testament de Léonard Strossi, contenant le legs, en faveur de sa sour Anne Strossi, d'une rente sur les gabelles de Lyon (p. 9). \_ Expédition d'un acte de donation, par Anne Strossi, veuve de Georges Robert, marchand à Aubenas, à son fils Jacques Robert, marchand au même lieu, d'une rente sur les gabelles de Lyon (p. 10). \_ Expédition du testament de Jacques Robert instituant comme héritiers universels ses deux neveux Antoine Favre et Jacques Doriol (p. 10 bis). \_ Expédition d'un acte de transaction entre Antoine Favre et Jacques Doriol attribuant à Jacques Doriol la totalité d'une rente sur les gabelles de Lyon (p. 11). \_ Quittance de Marie Veyny, veuve de Piere Sève (p. 12). \_ Expédition d'un acte de transfert par Henry Laigneau à Pierre Sève d'une rente à l'achat de laquelle Henry Laigneau fut cotisé par le Consulat et qu'il paya des deniers de Sève (p. 13). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente, au profit de Claudine Buyer, veuve de feu Morellet Dumuseau, seigneur de la Marche Ferrière (p.14). \_ Mandements pour les jésuites du collège de Tournon et quittance du frère François Cagnin leur procureur (p. 15, 16 et 18). \_ Expédition d'un acte de réduction au denier douze d'une rente due au collège de Tournon (p. 17). \_ Quittance de Pierre Beaufort, sieur de la Vergne, ayant droit de feu Philippe Gelinet (p. 19). \_ Expéditions d'un acte de transfert de rente par Philippe Gelinet à Pierre de Beaufort et d'un acte de quittance des sommes reçues pour ce transfert (p. 20 et 21). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente au profit d'Antoine Janynet (p. 22). \_ Mandements et quittances Jean et Pierre de la Plasse, marchants à Montbrison (p. 23 à 26). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente au profit de Jacqueline Pont, femme de Jean de la

Place dit Delair, tonnelier de Montbrison (p. 27). \_ Mandements pour Jean de Ruzinant et les héritiers de François de Ruzinant, et quittances de François Cella et de Marie de Ruzinant sa femme (p. 28 et 29). \_ Extrait du testament de François de Ruzinant contenant institution d'héritiers au profit de son fils Jean (p. 30). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente au profit de l'Aumône générale, de l'Hôtel-Dieu et de François de Rusinant, chacun pour un tiers (p. 31). \_ Expédition d'un acte de transport de rente par Jean de Rusinant à sa sour Marie et à François Cella son beau-frère (p. 32) \_ Quittance de Marie de Rusinand, procuratrice de son mari François Cella (p. 33). \_ Quittance de Claude de Raverye (p.34). \_ Expédition d'un acte de constitution d'une rente de douze cents livres au profit d'Ennemond Mulet, seigneur de st Marcel et d'Alix Buatier sa femme (p. 35). \_ Expédition d'une sentence de la sénéchaussée relative à une rente sur les gabelles, pour Madeleine Fléard, veuve de Me de la Forest, seigneur de la Bastie, contre les échevins de la ville de Lyon (p. 36). \_ Actes de notoriété relatifs à Charles de la Forest, et procurations par celui-ci à Claude Durand (p. 37, 38 et 41). \_ Mandements pour les héritiers de Philibert de la Forest, et quittances de Claude Durand, procureur de Charles de la Forest (p. 39 et 40). \_ Mandements et quittances Louis de Rochefort, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial (p. 42, 45 et 46). \_ Expédition d'un acte de constitution de rente au profit de Benoît de Rochefort, chanoine de st Nizier (p. 43). \_ Expédition du contrat de mariage de Louis de Rochefort contenant donation à son profit d'une rente par Benoît de Rochefort (p. 44). \_ Quittance de l'Aumône générale (p. 47). \_ Mandements et quittances Laurens de Bourg, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial (p. 48 et 49). \_ Mandement et quittance Floris Prayes, Pierre Perret et Dominique Dufournel, sergents royaux des tailles, pour vacations (p. 50). \_ Quittance de Gaspard de Coing, mari de Hieronimie de

Montconis, fille et héritière de Léonarde Arcousin (p. 51).

**Cote : CC 1532**

Référence informatique : 00000786

**1599 1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Legs de Licieux. \_ Mandement pour Suzanne Salhienc, mariée à Jacques Astier, de Vernoux, et quittance d'Antoine de Barjac, seigneur du Bourg, leur procureur ; procuration par Jacques Astier à Antoine de Barjac ; expédition du contrat de mariage de Suzanne Salhienc avec Jacques Astier ; désignation de Suzanne Salhienc (p. 1 à 4). \_ Mandement pour Jeanne Chalamette mariée à Joseph Grifon, de Vernoux, et quittance d'Antoine de Barjac leur procureur ; procuration à Antoine de Barjac ; expédition du contrat de mariage de la bénéficiaire du legs ; désignation de Jeanne Chalamette (p. 5 à 8). \_ Pièces identiques pour Marie Jullienne, femme d'Antoine Sagnol (p. 9 à 12). \_ De même pour Marguerite Gratelle femme de Mathieu Mermey, dit le Rousset (p. 13 à 13 bis). \_ Expédition du contrat de mariage de Catherine Duport et d'André Mollon, marchand veloutier à Lyon, paroisse St Georges ; désignation de Catherine Duport pour le legs de Licieux, mandement et quittance (p. 16 à 18). \_ Mandement et quittance Reveyron, maître d'école à Vernoux p. 19). \_ Expédition d'un contrat passé entre les habitants de Vernoux et le Consulat de Lyon relatifs au legs de Licieux (p. 20). \_ Mandement et quittance d'Isabeau Pinet, femme de Pierre Labre, tailleur à Lyon ; expédition de leur contrat de mariage ; désignation d'Isabeau Pinet (p. 21 à 23). \_ Mandement pour Madeleine Martine, femme de Pierre Fontbonne, de Silhac en Vivarais, et quittance d'Antoine de Barjac son procureur ; procuration par

Madeleine Martine, veuve de Pierre Fontbonne, à Antoine de Barjac : désignation et expédition du contrat de mariage de cette bénéficiaire du legs de Licieux (p. 21 à 27). \_ Pièces identiques pour Nezette Chanalleilles, femme de Jacques Vuisson, du mandement de Montagut en bas Vivarais (p. 28 à 31). \_ De même pour Isabeau Morette, femme de Pol Chalhol (p. 32 à 35). \_ De même pour Marie Morette, femme de Jean de la Combe (p. 36 à 39). \_ Prélèvement pour le roi sur le produit de la rève : Quittances de Barthelemy de Viette, receveur du domaine du roi, de deux cent quatre-vingt-onze écus 40 sols par quartier (p. 40 à 13). \_ Gages des commis à la recette de la rève : Rodilias (p. 44 à 47) ; Pierre Garnier (p. 48 à 51) ; César Camet (p. 52 à 55) ; Denis Estain et Jean Bertrand, mandeurs du Consulat (p. 56 à 59).

**Cote : CC 1533**

Référence informatique : 00000787

**1599 1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Fourniture d'étoffes pour les robes consulaires : mémoire de Claude Saullier, marchand à Lyon, mandement et quittances (p. 1). \_ Note de gratifications pour les officiers de la ville (p. 2). Mémoire de menus frais présenté par Claude Terrasson (p. 3). \_ " Memoyre de la volalye fournie par Messeigneurs de la ville, du 5, 6, 7 décembre 1599 en diverses foyes " (p. 4). \_ Dépenses de la fête de St-Thomas (p. 5). \_ Procès-verbal de la vente aux enchères de quatre pièces de vin saisies au profit de la ville (p. 6). \_ Copie d'un mandement au profit de Léonard Merlin et des mariniers qui ont conduit le bateau du roi (p. 7). \_ Décompte des arrrages de rente à payer à Hugues Broquin (p. 8). \_ Etat abrégé de la recette et dépense des deniers provenant de l'assignation de quinze mille écus sur la douane (p. 9) :

Recette : cinq quartiers des versements de René Brunet, fermier général de la douane. \_ Dépenses : gages des régents du collège de la Trinité ; fourniture de chauffage et luminaire aux corps de garde ; gratifications aux officiers de la ville ; dépenses extraordinaires et réparations ; arrérages de rentes à Julien Viard, bourgeois de Lyon et au couvent des Célestins ; fourniture de papier payée à Louis Durand ; aumône aux religieux de l'Observance, privés par le débordement de la Saône des dévotions fructueuses des " gens de bien ", et aux Capucins ; expéditions de contrats payées à François Flachier et à Barthelémy Thomé ; remboursement de diverses fournitures de vin à Dominique Dufour ; fournitures de confiserie par Etienne Marchant et par Regnaud, confiseurs ; frais de voyage de Pierre Chevalier, messenger de la ville, à Chambéry, et paiement de divers services lors de la venue du roi ; fourniture d'imprimés par Jean Pillehotte, libraire et imprimeur ; équipement des mandeurs à l'occasion de la venue du roi ; don à Mme de la Guiche d'une tapisserie de Flandres, du prix de huit cents écus, fournie par les sieurs Charrier et Mathurin Gallier ; paiement " à Pierre Bachet la somme de soixante escus à luy ordonnée pour le prix d'ung petit chien achepté par le commandement du Roy et pour son contentement " ; gratifications au maréchal des logis et aux fourriers du roi, aux valets de chambre, au trompette et au suisse de Mgr le Chancelier ; travaux de charpente à l'Archevêché, payés à Hugues Trippier, charpentier ; paiement à François Mizault, receveur des tailles " pour le relever de partie des fraiz des huissiers des comptes" ; remboursement à Antoine Rougier, présent comptable, de diverses dépenses, telles que l'achat d'un bateau pour le voyage du roi au mois de juillet, la décoration de ce bateau, l'habillement et l'entretien des mariniers, etc. ; gratifications à Aimé Dugoyet et Antoine Roddes, trompettes du roi, à l'aide trompette et à leurs compagnons ; gratifications aux huissiers du Conseil d'Etat ; paiement à Léonard Merlin et aux mariniers qui ont conduit le

bateau du roi à Avignon ; remboursement de diverses sommes au receveur Rougier. \_ Déduction, par le comptable, de trois mille sept cent cinquante écus dont il avait fait recette "pour n'en avoir receu aucune chose d'aultant que sa Majesté s'en est volu servir en ses affaires et ordonné estre payé en son espargne ". \_ Relevé d'un article du compte d'Antoine Rougier pour 1600, relatif au louage d'une maison de la ville située au Change (p. 10). \_ Minute d'une ordonnance de paiement pour les dépenses de séjour du duc de Savoie et de sa suite (p. 11). \_ Compte de fournitures de chauffage " aux maysons bourgeoises pour les seigneurs de la suite de Monseigneur de Scavoie " (p. 12). \_ Lettre de l'ex-consul de Musino et modèle d'ordonnance relatifs à la décharge d'Antoine Larchier, précédent receveur (p. 13).

**Cote : CC 1534**

Référence informatique : 00000788

**1598 1600**

Comptabilité communale (1599 - 1600)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. - Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ " Estat de la recepte faite des extravagans tant devant St Pierre que ailleurs de la ville de Lyon subjetz à payer le droit de cinq pour cent de ce qu'il ce vent hors foires " (p. 1). \_ Mandements pour Floris Prayes, Pierre Perret et Dominique Dufornel, sergents royaux en l'élection du Lyonnais, et pour Bertrand Coulaud en remboursement de ce qu'il a payé aux sieurs Evrard, Perrault et Jean Deloeille, épiciers (p. 2). \_ Mandement pour Bertrand Coulaud, receveur des gabelles, en remboursement " pour l'achapt de la vollaille dont a esté fait présent à Messieurs les président et esleus de l'eslection de lyonnois " (p. 3). \_ Mandement pour Evrard Perrault et Jean Deloeille, épiciers, en paiement de confitures fournies par eux et destinées



aux élus de l'élection du Lyonnais (p. 4). \_ Expédition d'une ordonnance du Consulat décidant, que Bertrand Coulaud fera lever sur le rôle des gabelles de l'année 1598-1599 les droits pour l'année 1599-1600 (p. 5). \_ " Roolle général des marchans vendans et débitans marchandises en ceste ville de Lyon subjectz aux droictz des gabelles, de la grand ferme et de la revenderie ", pour l'année 1599-1600, collationné sur celui de 1598-1599(p. 6). Le nombre des redevables est le suivant : dans l'imposition de la boulangerie, 70 ; dans celle de la poissonnerie fraîche, 11 ; dans " la grand ferme souls laquelle est compris la mercerie, draperie de leyne et soye, espicerie, baterie, peintrerie, fustenerie et carterie " du côté de Fourvières, 91, du côté du Rhône, 261 ; dans la pelleterie, 11 ; dans la cordonnerie, 17 ; dans " l'espignollerie " ,7 ; dans la ferraterie, 20 ; dans la corderie, 6 ; dans " la revenderie ", 94 ; dans la fusterie, 67 ; dans " l'arengerie et poisson sallé ", 17 ; dans la " canabasserie, 39 ; et dans la quincaillerie, 19. Parmi les étrangers imposés, on relève : 5 florentins, 10 lucquois, 2 milanais, 6 " genevoys ", 9 grisons, 4 espagnols et portugais, 5 allemands et 8 suisses. Le nombre total des imposés est de 770. \_ Expédition d'une ordonnance du 7 janvier 1600, relative à la remise à Bertrand Coulaud, receveur des gabelles, du rôle des gabelles pour 1598-1599(p. 7). \_ Rôle des gabelles pour l'année 1598-1599, remis à Bertrand Coulaud, sur lequel a été collationné le précédent (p. 8).

**Cote : CC 1535**

(Registre.) \_ Grand in-folio, 110 feuillets papier, demi-couverture parchemin.

### 1592-1600

Comptabilité communale (1592 - 1600)  
Recettes faites chaque semaine par chacun des commis aux portes et ports de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes des receveurs. \_ " Contrerolle tenu par Antoine Dulin de la recepte faicte par les commis aux portes de la ville de Lyon et ports de la Rivière, à cause du subside d'ung escu pour chacun poinçon de vin entrant en lad. ville, depuis le premier jour d'octobre de l'année 1592". \_ Ce registre comprend la recette faite chaque semaine par chacun des commis, jusqu'à la semaine commençant le 26 septembre 1600.

**Cote : CC 1536**

(Cahier.) \_ Petit in-folio, 104 feuillets, papier ; sans couverture.

### 1600-1602

Comptabilité communale (1600 - 1602)  
Contrôle du nouveau subside du vin

Comptabilité. \_ Contrôle du nouveau subside du vin, commencé en octobre 1600 et fini en septembre 1602. De même que le précédent.

**Cote : CC 1537**

(Portefeuille.) \_ 12 pièces, un cahier in-folio de 24 feuillets, un cahier in-folio de 32 feuillets papier.

### 1599-1601

Comptabilité communale (1599 - 1601)  
Imposition des gabelles

Comptabilité. \_ Imposition des gabelles. \_ Copie du rôle des marchands soumis au droit des gabelles pour l'année 1600-1601(p.1). Le nombre des redevables a varié dans plusieurs catégories, et on relève les suivants : dans l'imposition de la : boulangerie, 68 ; dans la poissonnerie fraîche, 10 ; dans la grande ferme, du côté de Fourvières, 85, et du côté du Rhône, 245 ; dans la pelleterie, 9 ; dans la ferraterie, 19 ; dans " l'arengerie et poisson salé ", 16 ; dans la canabasserie, 40 ; dans la quincaillerie, 7 ; et parmi les étrangers, 9 Lucquois, 3

Milanaï, 1 Espagnol, 6 Allemands et 11 Suisses. \_ Expédition d'une ordonnance du consulat relative à la remise au receveur Bertrand Coulaud, du rôle des gabelles, pour l'année 1600-1601 (p. 2). \_ Expédition du rôle des gabelles pour l'année 1600-1601, collationnée sur l'original et remise par le Consulat à Bertrand Coulaud (p. 3). \_ Etat des redevables en retard sur l'année 1600 pour les gabelles (p. 1). \_ Autre état des retardataires calculé en juillet 1601 (p.5). \_ Etat des retardataires de 1598, à la même date (p. 6). \_ Autre état des retardataires de 1598, sans date (p. 7). \_ Expédition d'une ordonnance de modération de taxe en faveur de la veuve de Pierre la Verde, marchand mercier(p. 8). \_ Quittances d'Antoine Rougier, receveur des deniers communs, à Bertrand Coulaud, receveur des gabelles, pour ses versements (p. 9 à 12). \_ Expédition d'une ordonnance du Consulat décidant que Bertrand Coulaud fera le versement des sommes perçues, au fur et à mesure de ses recettes, et invitant Roland Henry sieur de Jarniost, ci-devant échevin, à verser également les deniers des gabelles qui sont dans son coffre (p. 13). \_ Expédition d'une ordonnance du Consulat d'août 1599, enjoignant à Antoine Larchier de remettre son compte des gabelles et les deniers en solde de ce compte (p. 14).

**Cote : CC 1538**

(Registre.) \_ In-folio. 56 feuillets, papier, demi-couverture parchemin.

**1600-1601**

Comptabilité communale (1600 - 1601)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte deuxième d'Antoine Rougier, receveur des deniers communs (patrimonial). \_ Recettes : Garbeau de l'épicerie, versements de Jean Ribaud et de Mathieu Chevrier, receveurs ; \_ Cens, servis et pensions : les héritiers de Philibert de Villards, les héritiers de Pierre Tissot dit Sorlin, de

Grégoire Figat et de Maurice Mosnier, l'hôpital du port du Rhône, les héritiers de Jean Buffereau, Veran Foillet, Ravot, du Troncy, etc. \_ Louage d'un " breteau " à François Platel, baron de Vaux ; du tènement de la Trinité à Jean Guyton et Antoine Teste, blanchisseurs ; d'une maison à Jean Buat, et de la loge de la nation florentine au Change ; \_ Louage des boutiques de tripiers le long du Rhône ; \_ Louage de la boucherie de la Lanterne aux bouchers déjà relevés au registre cc. 1524, (fos 1 à 16) ; \_ Places mises en pies ; étaux le long des murs de l'église St-Nizier ; marché de la cuyratterie ; prélèvement sur le nouveau subsidé du vin pour les gages des principal et régents du collège de la Trinité ; \_ droits de lods payés par Jean Roux, tant son nom, comme mari de Françoise Dusolleil que comme tuteur de Catherine Dusolleil, sa belle-sour, toutes deux héritières de Jean Pascal, prêtre perpétuel de l'église de Lyon, à cause d'une maison sise sur les fossés Lanterne, à l'enseigne de la Fontaine d'or (fos 16 à 24). \_ Dépenses. \_ Gages des officiers de la ville : Jean Goujon, procureur général ; Barthelemy Thomé, secrétaire ; Jean-Baptiste Ravot, avocat de la ville ; François Faure, procureur substitué ; Denis Estain et Jean Bertrand, mandeurs. \_ Rentes sur la boucherie de la Lanterne, payées à : Jean l'Official, les custodes de l'église de Ste-Croix, Pierre de Baillon, seigneur de Saillans, Jean de Nouvellier, Jean Thevenon (fos 27 à 32). \_ Paiement à Jean de la Camelle, avocat, pour l'oraison doctorale. \_ Remboursement d'avances faites par Benoît Minières, principal du collège. \_ Gages de Jacques Bigaud, crieur juré et de Jean Glatard, trompette de la ville ; de Barthelemy Thomé, capitaine des ports. \_ Paiement de frais d'actes à François Flachier, notaire royal. \_ Entretien de fontaines payé à Olivier Clerc, fontainier. \_ Frais d'impression des bullettes des portes, payés à Guichard Julieron, imprimeur. \_ Gages des réveille-matin Claude-François et Jacques Arnaud. \_ Paiements à : La Jacquière, lieutenant, et Chapolard, sergent des archers du guet ; Pierre de la

Verrière, maçon ; Mathieu Martin dit Adam, peintre ; Léonard de la Chieza, " me pavisseur " ; Pierre La Bruyère, notaire royal ; Rigois, secrétaire de M. de la Guiche, pour envoi de dépêches ; Amable Thierry, marchand de draps de soie, pour fourniture d'étoffes destinées aux robes et bonnets consulaires ; Claude Roc, tailleur, pour la façon de ces robes et bonnets (fos 32 à 38). \_ Gages des principal, régents et portier du collège de la Trinité (fos 39 et 40). \_ Deniers rendus et non reçus (fos 41 à 48). \_ Dépense commune : Taxations à Antoine Rougier, comptable ; Balthazar de Villars, président et lieutenant général à la sénéchaussée ; Boullioud, conseiller et avocat du roi, et à François Clapisson, procureur du roi au même siège ; aux échevins ; à Jean Goujon, procureur ; Barthelemy Thomé, secrétaire ; Jean Terrasson, commis du receveur ; aux deux mandeurs ; à François Flachier, commis du secrétaire, pour leurs vacations à l'examen du présent compte ( fos 49 et 50). \_ Somme totale de la dépense : 2.397 écus 3 sols 8 deniers.

**Cote : CC 1539**

(Portefeuille.) \_ 41 pièces papier.

**1600-1601**

Comptabilité communale (1600 - 1601)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier  
Quittances des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Expédition, d'une délibération consulaire relative à des droits de lods dus par Jean Roux (p. 1). \_ Quittances des officiers de la ville : Jean Goujon, procureur général ; Barthelemy Thomé, secrétaire ; Jean-Baptiste Ravot, avocat ; François Faure, procureur substitué ; Denis Estain et Jean Bertrand, mandeurs (p. 2 à 9). \_ Quittances des rentiers sur la boucherie : Jean l'Official ; les custodes de l'église Ste-Croix ; Pierre de Baillon ; Catherine Busillet ; les héritiers de Jean Thévenon

(p. 10 à 17). \_ Quittances de Jean de la Camelle, avocat, pour l'oraison doctorale ; de Benoît Minières, principal du collège, pour avances et mémoires de fournitures à l'appui (p. 18 à 21). \_ Quittances de Jacques Bigaud, crieur, et Jean Clattard, trompette (p. 22 et 23). \_ Mémoire de frais d'actes, mandement et quittance François Flachier, notaire (p. 24). \_ Quittances d'Olivier Clerc, fontainier (p. 25 à 27) ; \_ des réveille-matin ; de Guichard Jullieron, imprimeur ; du lieutenant et des archers du guet ; de Pierre de la Verrière, maçon ; de Mathieu Martin, dit Adam, peintre ; de Léonard de la Chieza, "pavisseur" ; de Rigois, secrétaire de M. de la Guiche ; d'Amable Thierry, marchand, pour étoffes ; de Claude Roc, tailleur (p. 28 et 38 bis).

**Cote : CC 1540**

(Registre.) \_ In-folio, 78 feuillets, papier, demi-couverture parchemin.

**1600-1601**

Comptabilité communale (1600 - 1601)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte deuxième d'Antoine Rougier, des deniers des gabelles et de la rêve castulaire et foraine. \_ Recettes : versements des fermiers des gabelles : Antoine Gros, Nicolas Royet, François Drivon, Jean Tixier, Antoine Dupoyet, Hector Rivière, Etienne Pascal, Charles Coulaud, Bertrand Coulaud (fos 2 à 10). \_ Rentes sur les gabelles acquises par la ville de Jean Ravot, d'Antoine Deschets et des héritiers de Georges Ferrus (fo 11). \_ Rente du legs de Licieulx, payée par les héritiers de Nicolas Dupré (fo 12). \_ Versements d'Antoine Rodillias, commis à la recette de la rêve et foraine ; de Gabriel Perron, fermier de la rêve, à Ste-Colombe (fos 11 à 14). \_ Dépenses : Rentes et pensions sur les gabelles. \_ Paiements à : Nicolas de Chaponay, Lucrèce Vincent, dit le Gourd, Barthelemy Thomé, les héritiers de Hugues de Gabiano, Philiberte de Roddes, Anne de

Gabiano, Pierre Vaillant, Madeleine de Champier, Samuel de Poullains, Guillaume Lempereur, Marguerite le Charron, Mathieu de Vauzelles, les recteurs de l'Hôtel-Dieu, Lydie Regnaud, les héritiers de François Gelas, Laurens Cholier, Antoine de la Fontaine, recteur de l'hôpital de Mâcon, Mgr de Bellièvre, chancelier de France, Jean Ridadi Violier, les héritiers de Denise de la Chance, les héritiers de Jean de Masso, le couvent des Jacobins, Jeanne de Guynes, le chapitre de l'église St-Nizier, Marie Cottereau, François Guerin, les héritiers de Catherine de la Gontière, Pierre de Montconis, les héritiers de Hugues de Genevois, les héritiers de Girard Guichon, Guyot de Masso, sieur de St André, George de Beauffremont, Prunier, sieur de St André, les héritiers d'Hilaire Rémond, Barthelemy Cave, Françoise Guillard, François Regnaud, seigneur de Champagnieu, les héritiers d'Alexandre Polaillon, Hugues Broquin, Louise de Vitel, Claude Gaspard, sr du Sou, Jacques Doriol, les héritiers de Pierre Sève, les jésuites du collège de Tournon, Pierre de Beaufort, Jean et Pierre de la Plasse, François Gela, Claude de Raverye, Charles de la Fourest, Louis de Rochefort, l'Aumône générale, Laurens de Bourg, et la ville de Lyon pour Jean Ravot et Antoine Deschets (fos 16 à 56). \_ Legs de Licieux : dots de Jeanne Gamette, femme de Pierre Garde, d'Antoinette Montagne, femme de Benoît Marnas, de Charlotte Focquette, femme de Nicolas Gerfaud (fos 56 et 57). \_ Paiements à : Bertrand Coulaud ; à Floris Prayes et Antoine Duverney, commissaires des tailles pour vacations à l'appel des causes de la ville pour les gabelles en l'élection (fos 57 et 58). \_ Rentes payées à Nicolas de Langes, à l'Aumône générale et à Gaspard du Coing (fos 58 et 59). \_ Versement à Barthelemy Viette, receveur du domaine du Roi, pour la pension due à Sa Majesté (fo 61). \_ Gages des commis à la recette de la rève : Antoine Rodillias, Pierre Garnier et César Camet ; Denis Estain et Jean Bertrand, mandeurs, chargés de marquer les balles (fos 63 à 65). \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense

commune : rédaction du présent compte : vacations de Balthazar de Villars, président de la sénéchaussée, et des conseillers Alexandre Boullioud et François Clapisson ; vacations des échevins Pierre Pollaillon, Thomas de Bartholy, Vincent Richard et Charles Noyrat ; vacations du procureur général Jean Goujon, du secrétaire Barthelemy Thomé ; de Jean Terrasse, cleric du comptable ; des deux mandeurs et de François Flachier, cleric du secrétaire (fos 66 à 68).

**Cote : CC 1541**

(Portefeuille.) \_ 130 pièces, papier.

**1600-1601**

Comptabilité communale (1600 - 1601)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Expédition du bail de la rève de Ste Colombe affermée à Gabriel Perron (p. 1). \_ Certificats de contrôle du produit de la rève (p. 2 à 5). \_ Quittances des rentiers sur les gabelles (p 7 à 117). Voir cc. 1527 et 1540. \_ Quittances des bénéficiaires du legs de Licieux et pièces à l'appui : procurations, désignations et contrats de mariage (p. 118 à 126). \_ Mandement et quittances des commissaires des tailles (p. 127). \_ Quittances de rentes payées à Nicolas de Langes, à l'Aumône générale et à Gaspard du Coing (p. 128 à 130).

**Cote : CC 1542 -1**

(Portefeuille.) \_ 28 pièces, papier ; 4 pièces parchemin ; un cahier de 12 feuillets et un cahier de 8 feuillets, papier, petit in-folio.

**1600-1601**

1/2  
Comptabilité communale (1600 - 1601)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Quittances des gages des commis à la recette de la rève, Rodilias, Garnier et Camet ; et des mandeurs Estain et Bertrand, chargés de marquer les balles (p. 1 à 16). \_ Quittances de Barthelemy de Viette, receveur du domaine du Roi, constatant quatre prélèvements de deux cent quatre-vingt-onze écus quarante sols pour le roi (p. 17 à 20). \_ Extrait du compte du patrimonial de la ville relatif à la loge du Change (p. 21). \_ Quittance de Denis Estain, au nom des mandeurs, pour frais de location des chevaux montés par eux le jour de l'entrée du cardinal Aldobrandin, délivrée en juillet 1631 (p. 22). \_ Minute d'une délibération consulaire validant le paiement de quelques menues dépenses faites par le receveur Rougier lors de la venue du roi ; minute d'un mandement pour François Mizault, receveur particulier des tailles du Lyonnais pour frais de comptes (p. 23). \_ Minute d'un mandement pour les mariniers du bateau du roi (p.24). \_ Minute d'un mandement pour Jean de la Haye, orfèvre du roi et bourgeois de Paris, se montant à 2.704 écus sols pour les pièces d'orfèvrerie offertes au roi (p. 23). \_ Expédition de la quittance donnée par Mme des Martinault, veuve d'un procureur à la Chambre des comptes de Paris, et par Nicolas Lambert, successeur de celui-ci, des honoraires dûs pour la reddition des comptes de Guyot de Masso, ancien receveur des deniers communs de la ville de Lyon (p. 26). \_ Mémoire, mandement et quittance pour fournitures faites par Evrard Peraud et Jean de Loailles, épiciers à Lyon (p. 27). \_ Quittance délivrée en 1631 par Claude et Gaspard Thomé, fils de Barthelemy Thomé, secrétaire de la ville, d'une somme de deux cents écus, ordonnée à leur père en 1601, à l'occasion de l'entrée de la reine et du cardinal Aldobrandin (p. 28). \_ Quittance des réveille-matin (p. 29). \_ État abrégé de " la recette et dépense ", des deniers provenant de nouveau subside du vin et du tiers de la douane du 1er octobre 1600 au 17 juin 1601. \_

Recettes : versements des commis. \_ Dépenses : celle de l'entrée de la reine et du cardinal Aldobrandin se monte à dix mille trois cent trente-cinq écus, 21 sols et 3 deniers. Versements au Trésor du Roi ; à M. le Bigot, sr de Gatines, commissaire député pour les comptes de Guyot de Masso ; aux créanciers de l'échevinage ; à M. de Refuge, commissaire député par le roi pour le règlement des dettes de la ville ; à Bonne Bezine, pour loyers ; au capitaine Balthazar, du canton de Lucerne ; aux officiers du subside du vin et augmentation de douane, pour leurs gages (p. 30).

**Cote : CC 1542 -2**

(Portefeuille.) \_ 28 pièces, papier ; 4 pièces parchemin ; un cahier de 12 feuillets et un cahier de 8 feuillets, papier, petit in-folio.

**1600-1601**

2/2

Comptabilité communale (1600 - 1601)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Etat abrégé de " la recette et dépense " des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin et entrée du fil d'or et d'argent. Recettes : versements des fermiers, Philibert Picard, dit la Barre, du barrage du pont du Rhône ; Antoine Gros, du dixième du vin ; Jean Gallien, du poids des farines, Antoine Gros, de la petite entrée du vin ; René Brunet, fermier général des droits de douane ; versements divers sur l'assignation de quinze mille écus sur la douane. Dépenses : gages du receveur Antoine Rougier ; de Zanobis de Quibly, commis voyer de la ville ; d'Humbert Grolier, sieur du Soleil, capitaine de la ville ; de son lieutenant Claude de Masso ; des officiers commis aux portes, commis à la consigne et commis portiers de la ville. Frais de munition des corps de garde. Suppléments de gages aux officiers de la

ville, à l'enseigne, aux sergents et caporaux de la compagnie des arquebusiers. Gages des commis du voyer. Gratification au sieur de Vallon, maître d'hôtel de Mgr de la Guiche ; au sieur Chevalier. Frais des procès de la ville payés à Dominique Dufour. Réparations payées à Hugues Tripier, me charpentier ; Philibert Chagnon et Gabriel Perrin, mes maçons ; Amblard Palluel, me serrurier ; Étienne Blanchet, me lanternier ; Jacques Grand " perrier ", de Saint-Cyr ; Zanobis de Quibly, voyer ; Jean Mely, me forger ; Pierre de la Verrière, me maçon ; Pierre Forest, marchand ; Jean Brulat, me maçon ; Pellègre Bourdel, me charpentier ; Benoît Dubois, me charpentier ; Pierre Rozet, me charpentier ; à Jean Maignan, me peintre, Jacques Martin, me serrurier, Barthélemy Pinet, me " espinglier ", et à un maçon, pour la fourniture et la pose de la " grand vitre de laquelle messieurs du Consulat ont fait don à l'église Saint Nizier, principale paroisse de lad. ville " ; Léonard Dufour, marchand ferratier ; aux " paviseurs " de la ville. Loyers de maisons occupées par Mgr de la Guiche, gouverneur, et payées à M. d'Illins, premier président du Parlement de Grenoble, à M. de Bothéon, et à Anne Bussillet. Pensions payées aux Cordeliers, aux Minimes et aux Jacobins. Louage de maisons pour les Suisses et pour les corps de garde à Vincent Pinoy, François Ponson, dit de Vaulx et Pierre Nadal. Récompenses au roi des arquebusiers Jean Flachard, et à Pierre Poncet, son connétable. Epices et frais de reddition de compte (p 31). \_ Etat des sommes payées pour gages, en janvier, février et mars, par le receveur aux commis à la recette et contrôle du subside du vin aux ports et portes de la ville (p. 32). \_ Taxes pour gratifications de l'annce aux officiers de la ville (p. 33). \_ Etat abrégé de a la recette et dépense " des deniers provenant de l'assignation de quinze mille écus sur la douane, pour une année écoulée du 1er octobre 1600 au 30 septembre 1601. \_ Recettes : versements de René Brunet, fermier général de la douane. \_ Dépenses : gages des régents du collège de la Trinité ; frais de

chauffage des corps de garde ; gratifications taxées aux officiers de la ville ; frais de réparations. Rentes sur les octrois de la villes payées aux héritiers de Pierre Vincent, à Claude de Bullion, à Julien Viard, à Jacques Teste, seigneur de Taney, aux religieux Célestins, à Pierre de Ballion, à Guyot de Masso et à François Cellier. Solde des gages de Jean Dufournel, procureur général de la ville, payé à ses deux filles Louise et Catherine. Confitures payées à Étienne Regnaud, md confiseur. Vins et dépenses diverses pour présents offerts aux " seigneurs de la court qui ont passé par lad. ville ", remboursés à Dominique Dufour. Aumônes aux religieux de l'Observance, aux Capucins et aux Minimes. Salaires de Léonard Merlin et de onze bateliers chargés de la conduite du bateau royal. Frais d'actes payés à François Flachier. Remboursement de dépenses faites à Paris, par Guillaume Charrier et Mathurin Gallier. Paiement à Marguerite Girard, veuve de Jean Ravot, des bois employés aux arcs de triomphe, berceaux et festins faits pour l'entrée du roi. Voiture de deux charges de vin payée à Jérôme Dalbon, voiturier. Vin payé à Denis Estain, mandeur. Remboursement d'une avance à François Miazult. Paiement de confitures et cierges à Claude Pocolot, Jules Doucet et Etienne Reynaud, confiseurs ciergiers. Réparations au château de la Mothe, séjour de la reine, payées à Pierre de la Verrière, me maçon. Remboursement d'avances faites par le receveur. Dépenses de voyages remboursées à Claude de Bourges, Gilles Guillebert, serviteur de M. Le Bigot, sr de Gatines, au capitaine la Violette et à un sergent, au prévôt des marchands de Saillans, baron de Jons et à Jean Goujon, procureur général de la ville. Frais de confection du présent compte (p. 33 bis). \_ État des frais faits le jour de la st Thomas de l'année 1600, et remboursés à Claude Terrasson, mandement et quittance (p. 34).

**Cote : CC 1543**

Référence informatique : 00000798

**1599 1601**

Comptabilité communale (1599 - 1601)  
Comptes particuliers d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte particulier d'Antoine Rougier des deniers provenus de l'assignation de quinze mille écus sur la douane, pendant " cinq quartiers " finis le dernier jour de septembre mil six cent.  
\_ Recettes : versements de René Brunet, fermier général des droits de douane à Lyon. \_ Dépenses : gages des régents du collège ; gratifications aux officiers de la ville ; réparations ; frais de chauffage des corps de garde. Rentes payées à Julien Viard, aux religieux Célestins. Affaires communes : Paiements à Louis Durand pour fournitures de papeterie ; aux religieux de l'Observance et aux capucins pour aumônes ; à François Flachier pour écritures ; à Dominique Dufour en remboursement d'achats de vin ; à Étienne Regnauld pour confitures ; à Pierre Chevalier pour frais d'un voyage à Chambéry " pour s'informer de l'estat de la santé de Thurin et lieux circonvoisins " ; à Jean Pillehotte, libraire, pour impression ; aux mandeurs " pour leur donner moien de leur mettre en équipage à la rivée du Roy " ; à Guillaume Charrier et Mathurin Gallier, de la sommé de 800 écus " pour le prix d'une tapisserie de Flandre baillée à Madame de la Guiche pour servir à sa couche " ; à Pierre Chevalier pour vacations ; à Jean Bachet, de la somme de 60 écus, pour le prix d'un chien acheté pour le roi ; au maréchal des logis du roi ; à Hugues Treppier, charpentier, pour travaux à l'archevêché ; à François Mizault, receveur des tailles à Lyon, pour le salaire des huissiers des comptes. \_ Achat, ornement et équipement d'un bateau pour le roi ; paiements à Fleury Baudran, tacquier ; à Pellegré Bourdet, charpentier ; à Gédéon Collet, menuisier ; à Jérôme Paielle, Félix Bunan, Amable Thierry, François Verdier, Antoine Picquet et Claude Saulnier, Berthet, marchands ; François Marnard, serrurier ; aux peintres " qui ont travaillé aud. batteau " ; aux mariniers " qui ont accoustré le timon aud. batteau " ; à

Ennemond Delamarre, me contrepontier ; à Clément Sartier, tailleur ; à Léonard Merlin et aux bateliers qui ont conduit le bateau ; aux trompettes et aux officiers du roi ; aux huissiers du Conseil. Remboursement de diverses dépenses à Claude Terrasson. Frais de reddition du compte (p. 1). \_ Compte particulier d'Antoine Rougier, des deniers provenus de l'assignation de quinze mille écus sur la douane durant l'année finie le dernier septembre 1601. \_ Ce compte diffère de celui qui a été analysé article 1542, pièce 33 bis, par l'omission de quelques recettes et dépenses et par l'adjonction d'un état de dépenses remboursées à Claude Terrasson et comprenant notamment un achat de poisson pour " festoyer Messieurs les ambassadeurs de Savoye allans en France ", un achat de torches, un voyage d'Antoine Rougier à Vienne, une aumône à " ung ministre nouvellement converty à la religion catholique ", diverses écritures et divers achats de vin " dont a esté fait présent à divers seigneurs, tant françois que estrangers, ambassadeurs de Venize, Poulougne, Savoye et autres qui ont passé par lad. ville ", (p 2).

Cote : **CC 1544 -1**

Référence informatique : 00000799

**1599 1601**

1/2

Comptabilité communale (1599 - 1601)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte premier d'Antoine Rougier des recette et dépense faites des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, dixième du vin, de l'entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin, entrée de l'épicerie, entrée de fil d'or et d'argent, " et des deniers revenans bons du paiement des gaiges de Messieurs les officiers du siège présidial de Lion ", depuis le 1er octobre 1599 au 30 septembre 1600. \_ Recettes : Versements des fermiers ou commis : Philibert Picart, dit la Barre, fermier du barrage du pont

du Rhône ; Antoine Grosr, fermier de l'imposition du dixième du vin ; Jean Gallien, " relieur de livres ", fermier de l'imposition sur le poids des farines ; Pierre Fautet, commis à la recette générale des droits de douane, pour le droit d'entrée des camelots ; Antoine Gros, fermier du petit aide et entrée du vin ; Guillaume de Limbourg, fermier général des droits de douane sur le fil d'or et d'argent. \_ Recettes d'ordre : deniers provenant de l'assignation de quinze mille écus sur la douane, employés au présent compte (folios 1 à 7). \_ Dépenses : gages des officiers ordinaires de la ville : Antoine Rougier, comptable ; Philibert Genoud, voyer de la ville ; Zanolis de Quibly, commis voyer ; Imbert Grolier, sieur de Soleil, capitaine de la ville ; de Masso, lieutenant du capitaine de la ville. \_ Gages des commis aux portes, chaînes et ports du Rhône de la ville ; Claude Buanier, Jean Barjot, Benoît Bergeret, Louis Tepe, Philibert Picard dit la Barre, Gabriel Bertaud, Barthélemy Coinde, François Juheau et Benoît Picard, en remplacement de François Juheau, décédé ; Jacques de la Vioze, commis au bureau de la consigne. \_ Gages des commis à ouvrir et fermer les portes de la ville : François Drivon, Thomas Guillot, Philibert Picard dit la Barre, Pierre Roy, Denis Estain et Jean Bertrand ; Barthélemy Thomé, capitaine des portes, ports et chaînes de la ville. \_ Taxations extraordinaires à divers officiers : François Fournel, procureur général de la ville ; Barthélemy Thomé, secrétaire ; Antoine Larchier, receveur ; François Flachier, commis du secrétaire ; Philibert Genoud, ci-devant commis voyer ; Jacques de la Vioze, commis à tenir le bureau de la consigne ; Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville ; François Faure, procureur substitué ; Jacques Poisuel, principal clerc de Faure ; les mandeurs ; Claude Peronet, commis à la Grenette ; Pierre Dufournel, clerc du secrétaire ; Jacques Bigaud, crieur juré ; Jean Glatard, trompette ; Antoine Jacquet, tenant la poste pour le roi à Lyon ; Barthélemy Coinde, commis aux chaînes ; les commis à ouvrir les portes ;

les commis aux portes et aux chaînes ; Alexandre Rebundy, clerc de Dominique Dufour ; Rigois, secrétaire et Guillaume Davalon, maître d'hôtel de Mgr de la Guiche ; Pierre Duperret, enseigne des arquebusiers de la ville ; les caporaux des arquebusiers ; Jean-Baptiste Ravot, avocat au Parlement de Paris, ayant charge des procès de la ville (folios 7 à 24). \_ Suppléments de gages à : Jean Goujon, procureur général ; Thomé, secrétaire ; Rougier, receveur ; Zanolis de Quibly, commis-voyer ; Flachier, Dufour, Pierre Fournel, Faure, Poysuel, Jérôme Garnier, commis du voyer et autres ci-dessus désignés. \_ Frais de voyages remboursés à Antoine Rougier, De Myons, échevin et Dufour. \_ Droits de lods payés à Jacques Bardet, prêtre perpétuel. Réparations payées à Benoîte Perret, veuve de Claude Ferlat, à la suite d'un échange de maisons fait avec la ville (fos 24 à 29). \_ Réparations et ouvrages payés à Philibert Genoud, commis voyer ; Amblard Palluet, me serrurier ; Jean Melly, forger ; Etienne Gaignières ; François Grosbonnet, me maçon ; Pelegr Bourdel, me charpentier ; Zanolis de Quibly, commis voyer ; Jean Jaille, Philibert Chaignon et Gabriel Perrin, mes maçons ; Monet Dunay, me maçon ; Jean Mellier, me forger ; Jacques Grand "perreyeur de Saint-Cire " ; Pierre Fourest, marchand ; Jean Brulat, me maçon ; Léonard Dutour, ferratier ; Jean Jaille et Jean Brullard dit " Sans Souley ", mes maçons ; Dominique Ramet, " pour faire vider et évacuer les eaues qui croupissent dans les fossés de la Lanterne qui apportoient puanteur à tout le quartier " ; Claude Blanc, me maçon ; Claude Lucaud, me maçon ; Guillaume Marqueron, me maçon ; Nicolas Belon et Henry Jacob, maîtres des basses ouvres à Lyon ; Jean Mellier, me forger ; Guigon Pernoux " pierrieur " (folios 30 à 56). \_ Prix payés a Jean Delabrande, roi des arquebusiers ; à Jean Flachard, roi des arquebusiers, et à Pierre Ponsenet, connétable (fo 57). \_ Payements de loyers à Pierre de Bailllon, baron de Jons, et à Ennemond Rabot, sieur d'Illins. \_ Pensions aux religieux de Saint-



Bonaventure et aux frères prêcheurs du couvent des Jacobins ; messes aux religieux de Saint-Bonaventure et aumône aux Minimes (fos 55 à 60). \_ Remboursement à Dominique Dufour des frais de chauffage et autres des corps de garde (fos 61 et 62). \_ Louage des maisons occupées par les Suisses ou les corps de garde ; paiements faits à : Jean Gay, prêtre habitué de l'église Saint-Jean et Jean Rabuton, prêtre de l'église Saint-Paul, son ayant droit ; Jean Rabier, dit Sacremore ; Jeanne Billet, veuve de François Gonin ; Françoise Pasquin, veuve de Jean Lemort ; Claude de Bourges, sr de Myons ; Pierre Nadal (fos 63 a 67). \_ Frais de reddition du présent compte : rédaction du compte, épices versés à Pierre Dufour, receveur des épices de "messieurs des comptes " ; vacations de Nicolas Lambert, procureur pour la présentation et l'examen du compte (fos 67 et 68).

**Cote : CC 1544 -2**

Référence informatique : 00000800

**1599 1601**

2/2

Comptabilité communale (1599 - 1601)  
Comptes d'Antoine Rougier

2° Compte deuxième d'Antoine Rougier, des deniers provenant des petits octrois énumérés dans le compte ci-dessus, depuis le 1er octobre 1600 au 30 septembre 1601. \_ Recettes : comme au compte précédent. \_ Dépenses : gages des officiers de la ville énumérés précédemment, des commis aux portes et aux chaînes et des commis à ouvrir les portes, de Jérôme Garnier et de Guillaume Fayolle, commis du commis voyer (fos 71 à 88). \_ Taxations extraordinaires aux officiers de la ville (fos 86) à 95). \_ Frais de procès remboursés à Dominique Dufour (fos 95 à 102). \_ Ouvrages et réparations payés à Hugues Trippier, charpentier ; Philibert Chaignon et Gabriel Perrin, mes maçons ; Amblard Paluel, me serrurier ; Etienne Blanchet, me lanternier ; Jacques Grand, "

perreyeur " ; Zanobis de Quibly, commis voyer ; Jean Mollier, forgeron ; Pierre de la Verrière, maçon ; Pierre Forest, marchand ; Jean Bruslart, maçon ; Pellegre Bourdel, charpentier ; Benoît Dubois, charpentier ; Pierre Rozet, charpentier ; Jean Maignan, peintre ; Jacques Martin, serrurier ; Barthélemy Pinet, " espinglier " ; Léonard Dutour, ferratier. Jean Bournet et Philibert Ray, maçons ; François Sibilon, paveur (fos 103 à 116). \_ Prix des arquebusiers donnés à Jean Flachard, roi des arquebusiers, et à Claude Vouldrière, connétable(fos 116 et 117). \_ Louage d'une maison à Ennemond Rabot, président au Parlement de Dauphiné. \_ Pensions aux couvents de Saint-Bonaventure et des Jacobins. \_ Remboursement à Dominique Dufour des frais de chauffage et autres des corps de garde (fos 118 et 119). \_ Louage de maisons occupées par les Suisses ou les corps de garde ; paiements faits à Vincent Pinoy, Claude Giron, notaire ; François Ponson et Pierre Nadal (fo 120). \_ Reddition du compte : frais de rédaction, d'épices et de vacations du procureur (fo 121).

**Cote : CC 1545 -1**

Référence informatique : 00000801

**1600 1601**

1/2

Comptabilité communale (1600 - 1601)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte deuxième d'Antoine Rougier des deniers provenant du tiers surtaux et augmentation de la douane, et du nouveau subside d'un écu vingt sols par muid de vin, pour l'année écoulée du 1er octobre 1600 au 30 septembre 1601. \_ Recettes : pour le tiers surtaux, versements de René Brunet, fermier général de la douane de Lyon. \_ Pour le subside du vin, versements hebdomadaires certifiés par Hugues Loubat, commis au contrôle du subside du vin pour la ville ; versements de Jean Perrin et Claude Chevance, commis à la recette de cette imposition pour les

faubourgs (fos 1 à 8). \_ Dépenses :  
 Sommes portées en recette aux comptes des petits octrois et de l'assignation de quinze mille écus sur la douane pour le remboursement à Dominique Dufour des dépenses d'entretien des corps de garde, pour les traitements des régents du collège de la Trinité et pour d'autres charges. \_ Remboursement à René Brunet d'un quartier de l'assignation sur la douane retranché par le roi. \_ Paiement à Guyot de Masso d'une somme due pour solde d'une compagnie suisse, et destinée à être versée à Guillaume Balthazard de Lucerne. \_ Remboursement et intérêts d'avances faites à la ville par d'anciens échevins : paiements à Pierre de Baillon, sieur de Saillans ; Claude de Rubis ; Lydie Regnault, veuve de Richard de Serracin ; Guillaume Charrier ; Claude Pocolot ; Martin Couvet, sieur de Montriblout ; Catherine Buyer, veuve de Jean Charbonnier ; Alexandre de Scarlatini, administrateur de la Cie Capponi, ayant droit de Catherine Buyer ; Guyot de Masso, cessionnaire des héritiers de Jean Charbonnier ; Jean-Baptiste Gondi, Laurens Jaconin, Alexandre Orlandin et Christophle Fyot, ayant droit de Catherine Buyer ; Louis Prost ; Jean Ricouart, cessionnaire de Jean Yvernogean ; Martin Couvet, baron de Montriblout, cessionnaire d'Antoine Teste ; Gaspard Mornieu, ayant droit de Ponson Bernard ; Lydie Regnault, ayant droit d'Hélène de Bartholy, veuve de Jean-Baptiste Regnault ; Hélène de Bartholy ; Jacques Jacquet, sieur de la Verrière ; Claude Vize ; Amable Thierry ; Anne Bussillet, veuve de Hugues Valentin ; Durand Colhabaud ; Claude Moirat ; Louis de Berny ; Catherine de Berny, veuve d'Henry Austrain et Pierre Austrain, cessionnaires de Louis de Berny ; Jacques Humblée, ayant droit de Louis de Berny ; René de Thomassin, sieur de Montmartin ; Arthus Henry, sr de la Salle ; André Laurens ; Jeanne Ponthus, veuve d'Alexandre Polaillon ; Gaspard Mornieu ; Jean de Grassis, florentin ; Roland Henry, sieur de Jarniost ; Marie de Tricoul, veuve de Roland Henry ; Guyot Henry, sr de

Jarniost ; Gaspard Mornieu ; Jacques Barmond ; Marie de Guerrier (fos 9 à 24).  
 \_ Dépenses des entrées de la reine et du cardinal Aldobrandin, légat du pape ; Paiements à : Jacques Pye, Guillaume Guiffrey et Pierre Gaillard, mes charpentiers ; Jacques Pilloud et François Dortière, même profession ; Bertrand Colaud ; Jérôme Durand, me peintre et vitrier ; Floris Dubois, charpentier ; Jeanne Barjot, " essasetiere " ; Nicolas Richier, chassetier ; Pierre Rozet, Pellegre Bourdel, Bas tien Muret, Benoît Douzet, Hugues Tripier, Bastien Nivière, Louis Rozet, mes charpentiers ; Gédéon Collot et Antoine Villette, mes menuisiers ; Jean Brulat et Alexandre Vergne, maçons ; Antoine Blanchet, lanternier ; Zanobis de Quibly, commis voyer ; Jean Magnan, Jean Perissin, François Stella, David Varin et Christophle de la Haye, mes peintres ; Philibert Passart et Pierre Coppin, mes écrivains ; Amable Thierry, marchand de draps de soie ; François Blavier, me brodeur à Lyon ; Ennemond Lamare, me contrepontier ; Jean Dubois, marchand ; Claude Saunier, passementier ; François Colombier, mercier ; Abraham Grosmonet, passementier ; Antoine Choppin, mercier ; Octavien Vanelle, drapier ; Claude Delatour, drappier ; Claude Roch, tailleur d'habits ; Pierre Faure, me sellier ; Jean Musuier, me éperonnier ; Antoine Archer, cordonnier ; Antoine Masso, canabassier ; Ennemond Nicquet, canabassier ; Nesme Basset, chandelier ; François Marnard, serrurier, " pour la façon de deux clefs et pour les avoir fait dorer à ses dépens, pour icelles présenter à la Royne le jour de son entrée ; Léonard de La Chaize, " me pavisseur, pour avoir pavé partie du pont du Rosne par où la Royne devoit entrer " ; Pierre Fourest ; Antoine Paret, " hoste de la Guillotière, pour despense faicte en son logis à l'occasion du séjour que la Royne et led. sr Cardinal ont fait en sond. logis " ; Jean de Thelot, me pâtissier ; Félix Bunan, cordier ; Léonard Merlin, conducteur du bateau du roi, et douze bateliers, pour avoir remonté le bateau du roi jusqu'au lac du Bourget ; Dominique Dufour ;

**Cote : CC 1545 -2**

(Registre.) \_ 59 feuillets in-folio, papier ;  
demi-couverture parchemin.

**1600-1601**

2/2

Comptabilité communale (1600 - 1601)  
Comptes d'Antoine Rougier

Jean de la Haye, orfèvre du roi, d'une somme de 2,704 écus pour la vaisselle d'argent qu'il a vendue pour offrir, de la part des échevins, à la reine et à " plusieurs personnes aprochans d'icelle " ; Jérôme Garnier, commis du voyer ; Augustin Fornelle, marchand genevois, de la somme de 392 écus, pour confitures ; Benoît Besin, marchand à Lyon, de la somme de 318 écus 22 sols 6 deniers, pour vente de vin muscat ; Dominique Dufour et Philibert Coppier, pour fourniture de vin du pays ; Jean Goujon, procureur de la ville, pour frais d'un voyage à Valence relativement à l'entree de la reine ; Mathieu Cadiat, messenger, pour un voyage en Savoie ; Claude Mosnier, Jacques Richard et vingt-quatre autres bateliers " pour conduire neuf grands batteaux pour faire passer par eaue les troupes et gens de guerre de lad. ville qui alloient faire la submission et honneur le jour de l'entrée de la Royne " ; Léonard Merlin, capitaine conducteur du bateau du roi, pour avoir ramené Sa Majesté depuis Pierre-Chastel en Savoie ; les officiers de la maison du roi et de la reine, comprenant les gardes écossaises du roi, les archers de la garde, les suisses de la garde de la reine, les fourriers ordinaires du roi, Mathurin Longuet, maréchal des logis de la reine, les archers du prévôt de l'hôtel, les valets de chambre, les huissiers de la salle du roi, le porte table du roi, les trompettes du roi, les violons du roi, les hautbois du roi, les huissiers de la chambre du roi et quelques musiciens de la ville ; Étienne Regnault, ciergier à Lyon, pour flambeaux et " grande quantité de cire qu'il a aussi fournies pour mettre dans les terrasses

eslevées sur grands poteaux de bois, pour le tout servir en jours des cérémonies des susd. entrées " ; Amblard Palluet, me serrurier ; Michel Parturelly, marchand ; Zanobis de Quibly, en remboursement de ses avances pour location de tentures, de tapisseries de Flandres et de Bergame et de meubles, du Soleil, capitaine de la ville, pour son équipement et pour un page et deux laquais " pour honorer le Consulat le jour de l'entrée de la reine " ; Claude de Fenoil, sergent-major, " pour son équipage " ; Claude de Masso, lieutenant du capitaine de la ville, et le sr de Saint-André de Masso, pour leur dépenses d'habillement Pierre Mathieu, avocat es cours de Lyon, de la somme de 300 écus pour la préparation et composition des ouvrages, inscription et autres de l'entrée de la reine ; Barthélemy Thomé, " pour le soing et vigilance qu'il auroit apporté à préparer les choses nécessaires de lad. entrée ". Gratifications extraordinaires à Zanobis de Quibly, commis voyer ; Jérôme Garnier et Guillaume Fayolle, commis du voyer ; Denis Estain et Jean Bertrand, mandeurs ; Jacques de la Vioze, fourrier ordinaire de la ville ; Bertrand Collaud, François Flachier, Jean Terrasson et Pierre Fournel, clerks, et au comptable Rougier. \_ Paiements à Pierre Chevalier, Georges Fèvre et Pierre Thomé, pour la surveillance des ouvriers ; au portier du couvent de Confort ; à Benoît Vianey, pour " avoir couché toutes les nuits sur le pons de Saonne à conserver le grand berceau de verdure y élevé " ; à huit soldats pour " avoir esté commandez d'avoir garder jour et nuit les boulevards Saint-Jehan et Saint-Clair à cause que les XXXVI penonnages de lad. ville estoient en armes pour honorer la venue de Sa Majesté " ; aux mandeurs pour le louage de deux chevaux (fos 25 à 44). Total de la dépense pour l'entrée de la reine : 10.335 écus 21 sols 3 deniers. \_ Ameublement, frais de voyage et allocations au sr de Refuge, chargé, en remplacement de M. de Vic, du règlement des dettes de la ville : 2,766 écus 2 tiers. \_ Louages de maisons pour les sieurs de Vic et de Refuge, payés à François de Roddes et à

Marie Tricaud (fos 45 et 46) \_ Tare d'espèces et perte par suite du " decry " des monnaies en caisse, conformément au procès-verbal du sr de Refuge : 1,313 écus 39 sols (fo 46). \_ Taxations des commis à la recette et contrôle du subside du vin : Mathieu Duchemin, Guillaume Guerrier, Benoît Michon, Jacques de Baiz, Claude Chevance, Étienne Buyer, Pierre Terenel ou Tercinel, Melchior Sapin, Jean Guedet, Gabriel Bertaud, Jean-Baptiste Frère, Martin Jacquet, Claude Blanchet, Guillaume Cavalary, Pierre Forest, André Vi` ; non, Barthelemy Coinde, Michel de Sure, Jacques Poponat, Étienne Sestaron, Charles Coulaud, Claude de Fleurs, Pierre Valliant, Mathieu Faulcon, Hugues Loubat, François de Musino, Bertrand Coulaud, Jean Perrin, Pierre Labre, Philibert Vignon et Jacques Gravil ; \_ Taxation des commis à la recette et contrôle du tiers sur taux : Pierre Fautet, Isaac Rougier et Hugues Loubat (fos 47 à 56). \_ Taxations du comptable Rougier. \_ Dépense commune : rédaction du compte, épices de la chambre des comptes et honoraires du procureur (fo 57 et 58).

**Cote : CC 1546**

(Registre.) \_ 75 feuillets, in-folio, papier ; demi-couverture parchemin.

**1601-1602**

Comptabilité communale (1601 - 1602)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte troisième d'Antoine Rougier des deniers du subside du vin et tiers de la douane pour l'année écoulée du 1er octobre 1601 au septembre 1602. \_ Recettes : pour le tiers sur taux, versements de Pierre de Poiney, fermier général de la douane, par les mains de Pierre Fautet son commis ; somme totale de cette recette, 19,95 écus 47 sols 6 deniers. \_ Pur le subside du vin : versements hebdomadaires certifiés par Hugues Loubat, commis au contrôle de cette imposition pour la ville ;

versements de Claude Chevance, André Vignon et Jean Perrin, commis à la recette du subside du vin pour les faubourgs ; versements de Charles Coulaud, commis au port du Temple. Total de la recette du subside du vin : 36,782 écus 42 sols 4 deniers. \_ Versements de Jacques Desmanches, commis à la recette des deniers provenant du sol pour livre imposé sur toutes sortes de denrées et marchandises entrant à Lyon (fos 1 à 11). \_ Dépenses : mandement d'Étienne Puget, conseiller du roi et trésorier de son épargne, pour 10,000 écus à remettre à Jean Jacquelin, trésorier aux bâtiments du roi, pour le fait de son office (fos 12 et 13). \_ Paiements à Aimé Baraillon, conseiller du roi et receveur général des finances, à Lyon, pour la part de la ville dans la subvention des villes closes et le remplacement de l'ancien subside du vin, s'élevant à neuf mille écus (fo 14). \_ Sommes portées en recettes aux comptés de l'assignation de quinze mille écus et des octrois, pour suppléer aux manques de fonds et pour régler les frais de chauffage de corps de garde, les gratifications des officiers de la ville et des réparations aux fortifications de la ville (fos 14 et 15). \_ Remboursements et intérêts d'avances faites à la ville par d'anciens échevins : voir cc 1545 ; la même dépense est payée au compte précédent du tiers sur taux et du subside du vin, aux mêmes créanciers de la ville (fos 16 à 31). \_ Frais de voyage en cour de deux courriers, Jacques Ramusat et Antoine Lestra ; de Jean Goujon, procureur général de la ville et de Claude Charra, à Paris, pour affaires de la ville ; d'Antoine Lestra en avril 1602, " pour porter au roy lettres desd. sss échevins luy donnant avis de la dispute survenue entre les seigneurs de la Guiche et de Chevières " ; de Jean Goujon et de Claude Lestra, en mai 1602, pour affaires de la ville en cour ; de Claude Soletto, à Fontainebleau où était la cour, pour affaires du Consulat. \_ Remboursement de 433 écus 10 sols de vins de Frontignan et de Condrieu à Dominique Dufour (fos 32 à 40). \_ Remboursement à Jean Sève sieur de Fromente, échevin,

des frais de voyage payés par lui à des huissiers du roi en sa chambre des comptes pour l'affaire de Masso. \_ Remboursements à Dominique Dufour des dépenses de voyages à Belleville et à Mâcon pour empêcher l'établissement d'un péage à Belleville ; à Antoine Rougier, des frais des " deux espions qui auraient été tenus en Savoye par lesdicts sieurs échevins durant huit jours pour les nécessités qui estoient lors " ; à Guyot de Masso des frais d'un arrêt obtenu de la cour des aides, par Jacques Girard, ci-devant receveur des tailles de Forez ; à Zanobis de Qibly, voyer, de dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions, notamment à cause " des grandes inondations de la rivière de Saosne " ; à Claude Terrasson, d'avances pour mnues frais, achats de vins, papiers, dîners et dépenses courantes de tout ordre ; de frais de comptes à Guyot de Masso, ancien receveur (41 à 51). \_ Paiement à Jacques Teste, sieur de Tanay, d'une rente duc par la ville pour la prise de possession d'une maison et de fonds pour la construction de la citadelle (fo 52). \_ " Estat et entretènement " du sr de Refuge, montant à 2,400 écus. \_ Louage de maisons occupées par M. de la Guiche, gouverneur et par les sieurs de Chevrières et de Refuge ; paiements à Ennemond Rabot, seigneur d'Illins, premier président du parlement du Dauphiné ; à Anne Bussillet ; à Claude Viard, prêtre, secrétaire en l'église Saint-Étienne de Lyon ; à Marie Tricault, veuve de Roland Henri ; à Claire Dupuis, veuve de Claude Laurencin et à Bénédicte Laurencin ; à Benoît Dupuy (fos 53 à 55). \_ Taxations des commis " à la recette et contrôle du subside du vin, " ; outre les noms relevés dans le compte précédent (cc 1545), on trouve Marc Ferrier, François Delaube, Philibert Picard dit Labarre, Bernardin Bergier dit Labergière, Jacques Gravier, Abraham Bouchet, Antoine Lestra, Claude et Antoine Rousset (fos 56 à 68). \_ Taxations des commis au tiers sur taux, Pierre Fautet, Isaac Rougier, Jacques Méjan et Hugues Loubat (fos 69 à 72). \_ Taxation du comptable. \_ Frais de rédaction du compte, épices de la

chambre des comptes et honoraires du procureur.

**Cote : CC 1547**

(Registre.) \_ 140 feuillets papier, grand in-folio, dont 98 en blanc ; demi-couverture parchemin.

**1599-1602**

Comptabilité communale (1599 - 1602)  
Comptes incomplets d'Antoine Rougier, sous forme de grand livre contenant un certain nombre d'articles des patrimoniaux

Comptabilité. \_ " Contterolle patrimonial commencé en 1599 et finissant en 1602 ". \_ Compte incomplet sous forme de grand livre contenant un certain nombre d'articles des patrimoniaux d'Antoine Rougier.

**Cote : CC 1548**

(Registre.) \_ 72 feuillets, papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1601-1602**

Comptabilité communale (1601 - 1602)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte troisième d'Antoine Rougier, receveur des deniers communs (patrimonial). \_ Recettes : garbeau de l'épicerie, versements d'Antoine Colin et Guillaume Nesme, commis à la recette du garbeau. \_ Cens servis et pensions ; louages de maisons à Pierre Petral, Philippe Vial, Claude Nivolet, Antoine Bracheton, Barthélemy Bertholon, Louis Tepe, Vidau Remond, Guillaume Morin, veuve d'Étienne Faure, Claude Bouvret, Mathieu Cruzy, Roux Pellamet, Maurice Micollier, Pierre Forest, Jean Buat, etc. \_ Louage des boutiques de tripiers le long du Rhône. \_ Louage de la boucherie de la Lanterne aux bouchers précédemment désignés et à 4 nouveaux : Antoine Michalet, Maurice Gras, Jean Sinatier et Benoît Roland. \_ Places mises

en pies : pensions payées (fos 1 à 38). \_ Étaux le long des murs de l'église Saint-Nizier ; marché de la cuyratterie. \_ Prélèvement sur le nouveau subside de vin (folios 38 à 41). \_ Voir pour complément les articles cc 1524 et 1538. \_ Dépenses : gages des officiers ordinaires de la ville, Jean Goujon, procureur général, Barthélemy Thomé, secrétaire, Jean-Baptiste Ravot, avocat, François Faure, procureur substitué, Denis Estain et Jean Perrin, mandeurs. \_ Rentes sur la boucherie de la Lanterne. \_ Paiement à Hugues Huet, avocat, pour l'oraison doctorale. \_ Gages de Barthélemy Thomé, capitaine des chaînes, ponts et portes de ville ; Jacques Bigaud, crieur juré et Jean Glattard, trompette. \_ Vacations extraordinaires payées à Jérôme Garnier, commis du voyer ; à la compagnie du guet pour sa présence à l'église Sainte-Croix " durant l'oraison des quarante heures ". Gages des réveille-matin Claude François et Jacques Arnaud. \_ Entretien des fontaines payé à Olivier Clerc, fontainier. \_ Remboursement de réparations et dépenses diverses à Benoît Minières, principal du collège de la Trinité. \_ Cierges et confitures payés à Etienne Regnault. \_ Paiement de deux feux d'artifice à Mathieu Martin, dit Adam " maistre peintre et ingénieur ". \_ Achat de vin par Dominique Dufour. \_ Réparations payées à Benoît Dubois et Guillaume Guiffroy, mes charpentiers ; Pierre Laverrière, Philippe Rey et Jean Combet, mes maçons. \_ Paiements à Félix Bunan, cordier, pour fournitures ; Jean-Baptiste Ravot, pour vacations ; Amable Thierry, marchand de drap de soie, pour fournitures de velours violet et d'étoffes ; Claude Fourest, tailleur, pour façon de robes ; supplément de gages aux réveille-matin (fos 42 à 57). \_ Gages des principal, régents et portier du collège de la Trinité (fos 58 et 59). \_ Deniers rendus et non reçus (fos 60 à 69). \_ Dépense commune (folios 70 et 71). Voir cc., 1523 et 1538.

**Cote : CC 1549**

(Portefeuille.) \_ 61 pièces, papier ; un cahier de 16 feuillets, papier, petit in-folio.

## 1601-1602

Comptabilité communale (1601 - 1602)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ États de recettes du grabeau, certifiés par Hugues Loubat et fournis par Antoine Colin, me apothicaire, pour le côté de Fourvière, et par Guillaume Nesmes, me apothicaire, pour le côté du Rhône (p. 1 et 2). \_ Copie de la décision du Consulat, annulant le bail passé avec Pierre Perret et Jean Guillot, portant sur la ferme du broteau dit " Pierre Azard " (p. 3. ). \_ Expédition du contrat de bail passé par le Consulat à Pierre Petral, et portant sur le corps de garde appartenant à la ville, près de l'église des Cordeliers (p. 4). \_ Expédition de contrats de louage avec Philibert Viard, dit Delagrangue, pour une maison, près de la porte de Pierre-Scize ; avec Claude Nivollet, pour une tour sur la porte du port de rue Neuve ; avec Antoine Bracheton, pour un magasin servant de corps de garde, près la porte du Rhône sur les fossés de la Lanterne ; avec Barthelemy Bertholon, pour une petite maison près la porte Saint-Sébastien ; avec Louis Tepe, pour une maison près la même porte ; avec Vidault Remond, pour une autre maison joignant la précédente ; avec Guillauma Morin, veuve d'Étienne Faure, pour une autre maison avec jardin au même lieu ; avec Claude Bourret, pour une maison avec cour, cellier et jardin, sise au même lieu ; avec Mathieu Crusy, pour une maison au même lieu ; avec Roux Pelamet, pour deux maisons au même lieu ; avec Maurice Nicolier, Pierre Forest, France Jacob, chacun pour une maison près la porte Saint-Sébastien (p. 5 à 17). \_ Expédition d'une décision du Consulat, accordant un rabais à Jean Buat, sur le prix de location d'une maison, et expédition du contrat de louage de cette

maison, sise près Saint-Sébastien (p. 18 et 19). \_ Expéditions de contrats de louage pour deux boutiques de tripiers, le long du Rhône, à Claude Duboys, tripier et à Claudine Cholet, femme de Philippe de Bergat, teinturier de soie (p. 20 et 21). \_ Expéditions de contrats de louage pour la boucherie de la Lanterne, à Jean Pradot, Étienne Yvon, Claude Huguet, Claude Buyer, Claude Strainat, Jean Cusset, André Fayet, Mathieu Foucault, Antoine Michalet, Claude Chesne, Louis Fornel, Maurice Gras, Étienne Gènes, François Regnaud, Jean Sinetier, Benoît Ogier, André Cruzy, Mathieu Flajollet, Claude Odieu, Pierre Gotet, Claudine Martin, Jean Durand dit Yvon, Nesme Gazet, Benoît Roland, Jean Fayet, Jean Pelletier, Jean Cognant, Arthaud Bouchard, Pierre Cocquet, Jacques Cusset, Antoine Jay, Gilles Odieu, Jean Colon, André Fayet et Jacques Cusset le jeune (p. 22 à 56). \_ Taxes sur les marchandises vendues hors foires (p. 57 et 57 bis). \_ Certificats de Pierre Garnier constatant la recette de la rève pour chaque quartier de l'année (p. 58 à 61).

**Cote : CC 1550**

(Portefeuille.) \_ 39 pièces, papier.

### **1601-1602**

Comptabilité communale (1601 - 1602)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier  
Quittances des gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville ; Goujon, Thomé, Ravot, Faure, Estain et Perrin (p. 1 à 6). \_ Quittances des rentiers sur la boucherie : Jean L'official, Catherine Busillet, Thévenon, de Baillon, les custodes de l'église Sainte-Croix (p. 7 à 13). \_ Quittances des dépenses communes : Hugues Huvet, avocat ; Jacques Bigaud, crieur juré et Jean Glattard, trompette ; Jérôme Garnier ; le

lieutenant de guet ; les réveille-matin ; Olivier Clerc, fontainier ; Benoît Minières ; Mathieu Martin, dit Adam ; Dominique Dufour (p. 14 à 28). Pièces jointes à ces quittances : ordre de service pour la Compagnie du guet, pour les quarante heures (p.18) ; mémoire d'Olivier Clerc (p. 22) ; mémoire de luminaire et des travaux de serrurerie du collège (p. 23 et 24) ; mémoire mandement et quittance Étienne Regnault, confiseur ciergier (p. 25) ; mémoires Mathieu Martin (p.26 et 27) ; mémoire des avances de Dominique Dufour (p. 28). \_ Travaux : mémoires, mandements et quittances Benoît Duboys et Guillaume Guiffrey ; Pierre de la Verrière, Philippe Rey et Jean Combet ; Pierre de la Verrière ; Félix Bunan (p. 29 à 32). \_ Mandements et quittance Jean Ravot (p. 33 à 35). \_ Mémoires, mandements et quittances Amable Thierry et Claude Forest (p. 36 à 38). \_ Suppléments de gages aux réveille-matin : mandement et quittance (p. 39).

**Cote : CC 1551**

(Portefeuille.) \_ 22 pièces, papier ; 5 pièces parchemin.

### **1601-1602**

Comptabilité communale (1601 - 1602)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Prélèvements pour le roi sur le produit de la rève : quatre quittances de 291 écus 40 sols chacune, par Barthelemy de Viette, receveur du domaine du roi à Lyon (p. 1 à 4). \_ Quittances des gages des commis à la recette de la rève : Rodilias, Garnyer, Claude Tanninge, Denis Estain, Jean Bertrand et Jean Perrin ; délibération consulaire commissionnant Claude Tanninge (p. 5 à 21). \_ Quittance des gages de Jean Goujon (p. 22). \_ État de menus frais d'Antoine Rougier, vinS, diners, etc. (p. 23). \_ Transport par Barthélemy de Viette à Philibert Denerestant, d'un quartier du prélèvement sur la rève (p.

24). \_ État de menus frais par Claude Terrasson, mandement et quittance (p. 25). \_ Mémoires Claude Bardillon, marchand mercier, pour fourniture de soie violette, doublure, etc., et quittances (p. 26 et 27).

**Cote : CC 1552**

(Registre.) \_ 74 feuillets, in-folio, papier ; demi couverture parchemin.

**1601-1602**

Comptabilité communale (1601 - 1602)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte troisième d'Antoine Rougier, des deniers des gabelles et de la rève cartulaire et foraine. \_ Voir pour complément les articles cc. 1527 et 1540. \_ Recettes : Versements des fermiers des gabelles ; rentes sur les gabelles rachetées par la ville ; rente du legs de Licieux ; versements d'Antoine Rodillas, commis à la recette de la rève et foraine, et de Gabriel Perron, fermier de la rève de Sainte-Colombe (folios 5 à 20). Dépenses : rentes et pensions sur les gabelles ; tous les crédi-rentiers portés sur le registre cc. 1540, figurent dans le présent compte, sauf Laurens Cholier (folios 21 à 61). \_ Legs de Licieux : dots de Jeanne Pollet, femme de Philibert Mingearde ; de Marguerite Sonnerye, femme de Pierre Ozias ; de Jacquème Donna, femme de Guillaume Clavel ; gratifications à Evrard Perrault et Jean de Locille (fos 61 et 62). \_ Rentes payées à Nicolas de Lauges, à l'Aumône générale et à Gaspard du Coing (fos 63 à 65). \_ Prélèvement pour le roi, remis à Barthelemy Viette (fo 66). Gages des commis de la rève indiqués cc. 1551 (fos 67 à 69). \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune : vacations pour la reddition du compte.

**Cote : CC 1553**

(Portefeuille.) \_ 4 cahiers in-folio de 8, 8, 10 et 12 feuillets, papier ; 3 cahiers petit

in-folio de 14,24 et 24 feuillets, papier ; 14 pièces, papier.

**1601-1603**

Comptabilité communale (1601 - 1603)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Compte de la recette des deniers provenant " des gabelles de ce que les marchans estrangiers appeléz estravagans ont vendu hors foyre , " du 28 août 1602 au 2 novembre de la même année (p. 1). \_ Compte des " estravagans " du 22 novembre 1602 au 11 janvier 1603 (p. 2). \_ Compte des " estravagans " du 4 février 1603 au 5 avril de la même année (p. 3). \_ Copie incomplète du rôle des négociants imposés aux gabelles, sans date (p. 4). \_ État de la recette des extravagants du 1er octobre 1601 au 3 août 1602 (p.5). \_ Même état pour la période du 1er octobre 1600 au 28 septembre 1601 (p. 6). \_ Même état que celui porté pièce 5 ci-dessus (p. 7). \_ État de perception pour les gabelles sur les marchands de la ville (p. 8 et 9). \_ Expédition d'une délibération consulaire désignant Antoine Gros comme receveur des gabelles et des extravagants au lieu de Bertrand Coulaud, dont la commission n'a pas été renouvelée " pour sa négligence " (p. 10). \_ Etat des sommes restant dues en juillet 1601 sur le rôle des gabelles de l'année 1599 (p. 11). \_ Autre état de sommes restant dues de l'année 1599 pour les gabelles (p. 12). \_ Mandement pour Floris Prayes et Dominique Dufournel, sergents royaux des tailles de l'élection du Lyonnais, pour les appels à l'audience des causes de la ville, et quittance (p. 13). \_ Mémoire de Charles et David de Villeneuve, épiciers, et mandement,(p. 14). \_ Copie d'une requête de Jean Guynaud dit Thivillon " soy disant cappitaine ordinaire du charroy de l'artillerie de France " demeurant à Lyon, exposant qu'il est exempt des gabelles et autres impositions de la ville en raison de sa



charge, et d'une délibération consulaire accordant une modération de taxe à Thivillon au lieu de l'exempter complètement (p. 15). \_ Expédition d'une sentence de l'élection condamnant Thivillon à payer la taxe à laquelle il avait été imposé (p. 16). \_ Exécutoire contre Thivillon et commandement (p. 16 bis et 16 ter). \_ " Carcabeau de ce que l'on a accoutumé lever aux gabelles " de la grande ferme (p. 17 et 19). \_ Carcabeau de la revenderie (p. 18).

**Cote : CC 1554**

(Portefeuille.) \_ 132 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

**1601-1602**

Comptabilité communale (1601 - 1602)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Quittances des rentiers sur les gabelles (p. 1 à 121). \_ Voir cc. 1527, 1540 et 1552. \_ Quittances des bénéficiaires du legs de Licieux et pièces à l'appui : mandements, procurations, désignations et contrats de mariage (p. 122 à 130). \_ Mémoire de fournitures de confiseries faites par Evrard Perrault et Jean de Loeille, épiciers à Lyon, mandement et quittance (p. 131). \_ Quittances de rentes payées à Nicolas de Langes, l'Aumône générale et Nicolas du Coing (p. 132 à 136).

**Cote : CC 1555**

(Portefeuille.) \_ 1 registre contenant 200 feuillets papier, grand in-folio, demi-couverture parchemin ; un cahier petit in-folio de 22 feuillets ; 1 pièce, papier.

**1572-1602**

Comptabilité communale (1572 - 1602)  
Grand livre dans lequel un compte spécial, par droit et avoir, est ouvert au nom de chaque rentier sur les gabelles

Comptabilité. \_ " Contrerolle des gabelles pour diverses années " ; grand livre dans lequel un compte spécial, par droit et avoir, est ouvert au nom de chaque rentier sur les gabelles, pour la période de 1572 à 1602 (p. 1). \_ " Contrerolle touchant les équivalens " frais de poursuites pour le recouvrement de cette imposition (p. 2). \_ Répertoire alphabétique des rentiers inscrits au contrôle des gabelles (p. 3).

**Cote : CC 1556**

(Registre.) \_ In-folio 97 feuillets, papier demi-couverture parchemin.

**1602-1603**

Comptabilité communale (1602 - 1603)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte quatrième de Me Antoine Rougier, receveur, des deniers extraordinaires " provenus tant de la nouvelle augmentation et surtaux du tiers de la doanne de laditte ville que des nouveaux subciddes de cinquante sols d'une part et cinq sols d'autre part, auxquels a esté réduit le subcidde de ung écu vingt sols qui se souloit par cy devant lever sur chacun poinson de vin entrans en ladite ville ". \_ Recettes : pour le tiers surtaux, versements trimestriels de Pierre de Pomey fermier général de la douane, par les mains de Pierre Fautet son commis. Somme totale de cette recette : 62.852 livres 10 sols 9 deniers. \_ Pour le subside de vin : versements hebdomadaires, certifiés par Hugues Loubat, commis au contrôle de ce subside ; versements d'André Vignon et Claude Chevance, commis aux fauxbourgs ; versement de Charles Coulaud, commis au port du Temple ; versements de deniers consignés provenant des gabelles. Total de la recette du subside du vin : 72,256 livres 2 sols 10 deniers (fos I à 26). \_ Dépenses : Paiements à Pierre Chomel et à Bénigne Saulnier, conseillers du roi et receveurs des finances de la généralité de Lyon (fos 27 et 28). \_ Sommes portées en recettes

au compte patrimonial et au compte de l'octroi (fo 29). \_ Remboursements d'avances faites à la ville par d'anciens échevins : voir cc. 1545, paiements aux mêmes créanciers dans un ordre différent, à leurs fondés de pouvoirs ou à leurs cessionnaires (fos 30 à 44). \_ Frais de voyages à Paris payés à Pierre Fournel, intendant des fortifications, à Jean Laurens, à Antoine Lestra et à Pierre de Baillon sieur de Saillans, prévôt des marchands (fos 44 à 50). \_ Frais de récolement des inventaires des comptes de Guyot de Masso remboursés à Jean Sève, sieur de Fromente (fo 50). \_ Remboursement à Vincent Richard de frais de voyage à Grenoble et à Paris ; à Antoine Rougier, de frais à la Chambre des comptes ; paiements au capitaine la Vioze, fourrier de la ville, pour vacation " à cause du logement de cinq compagnies qui sont en garnison en lad. ville " ; à Louis Chappolard, sergent de la compagnie du guet pour la même cause ; à Etienne de Cholet, hôte " du logis on pend pour enseigne le Lyon d'or " pour " le desdommager en partie des despences et incommoditez qu'il a soufferts, depuis le vingt-huictiesme jour de janvier mil six cent trois qu'il a logé en son logis le sr du Bourg de Lespinasse, colonel ou me de camp du régiment dont y a cinq Compagnies en ladicte ville par le commandement du roi " (fos 50 à 55). \_ Paiement de frais de voyage en Provence et en Languedoc à Vincent Richard et à Claude Pellot (fo 55). \_ Frais d'Henry Thérenel, huissier en la Chambre des comptes, et de ses records pour l'exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat contre Guyot de Masso. \_ Acquisition, pour les fortifications de la ville, d'un tènement près le boulevard St-Jean, ayant appartenu à feu Claude Juge. \_ Droits de lods payés au chapitre de l'église St-Jean pour l'acquisition d'une maison place des Changes appartenant au président Chandon et d'un tènement ayant appartenu à feu Claude Juge (fos 55 à 57). \_ Paiement à Julien Viard d'une rente due pour la construction de la citadelle ; aux religieux Célestins pour les mêmes causes (fos 58 à 60). \_ Frais de

travaux et réparations aux portes et ponts-levis de la ville payés à Félix Bunain, me cordier ; Hugues Trippier, me charpentier ; Pierre de la Verrière, Philibert Rey et Jean Combet, mes maçons (fos 61 et 62). \_ Dépenses des comptes Guyot de Masso payés à Alexandre Dufour, commis du receveur des épices de la Chambre des comptes ; à Guyot de Masso, pour frais de voyages ; à Pierre Dufour, receveur des épices de la Chambre des comptes (fos 62 à 64). \_ " Estats et appointements du sr de Reffuge " se montant à 7,200 livres. \_ Louage de maisons occupées par MM. de la Guiche, de Chevrières et de Reffuge : paiements à Ennemond Rabot, sr d'Illins, premier président au parlement du Dauphiné ; Claude Vial, secrétaire de l'église St-Etienne ; Claire Dupuy et Bénédict Laurencin ; louage d'un corps de garde à Imbert Grollier, sr du Soleil (fos 64 à 69). \_ Taxations des commis à la recette et contrôle du subsidie du vin (voir cc. 1545) ; on relève les noms suivants de nouveaux commis : Jean Burret, Noël Archimbaud, Claude Mollu, Claude Ferrier (fos 70 à 88). \_ Taxations des commis au tiers sur taux : Pierre Fautet, Isaac Rougier, Jacques Méjan et Hugues Loubat (fos 89 à 93). \_ Taxations du comptable. \_ Frais de rédaction du compte, épices de la Chambre des comptes et honoraires du procureur.

**Cote : CC 1557**

(Registre.) \_ 102 feuillets, papier, in-folio demi-couverture parchemin.

**1602-1603**

Comptabilité communale (1602 - 1603)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte quatrième d'Antoine Rougier, receveur des deniers communs (patrimonial). \_ Recettes : Garbeau de l'épicerie, versements des commis Antoine Colin et Guillaume Nesme ; cens, servis et pensions ; louages d'un broteau à François Platel, de maisons à Pierre Pétral, Mathieu

Duchemin, Claude Nivolet, Barthelemy Bertholon, Louis Teppe, Vidaud Rémond, Guillaume Morin, Claude Bourret, Mathieu Cruzy, Louis Pelamet, Maurice Micolier, Pierre Fourest, Marie-Begule et Nicolas Gosselin. \_ Louage des boutiques de tripiers le long du Rhône. \_ Louage de la boucherie de la Lanterne aux bouchers précédemment relevés. \_ Places mises en pies : pensions payées. \_ Etaux le long des murs de l'église St-Nizier ; marché de la " cuyratterie ". Prélèvement sur le compte du nouveau subside du vin. \_ Lods et milods payés par Pierre Leau, marchand corroyeur ; Amy Galliard, cordonnier ; Ennemond Prévost, épicier ; Nicolas Pétro, " marchand allenier " ; Jeanne Mouchon, veuve Benoît Barrel ; Jacques Daveyne, trésorier général de France ; Claude Bally dit Pint et Pierre Rives ; Etienne Gervais, sergent royal ; Guicharde Genevois, veuve Pierre Mathieu ; André Jamot, mesureur pour le roi au grenier à sel ; et Jérôme Payelle. \_ Amende pour fraude sur le subside du vin payée par Daniel Bochetal, greffer en la juridiction de Brignais (fos 1 à 53). \_ Voir, pour complément, les art. ccC. 1524, 1538 et 1548. \_ Dépenses : Gages des officiers ordinaires de la ville, Jean Goujon, procureur général ; Barthelemy Thomé, secrétaire ; Jean-Baptiste Ravot, avocat ; Jean Levasseur, procureur en parlement ; François Faure, procureur substitué ; Denis Estain et Jean Perrin, mandeurs. \_ Rentes sur la boucherie de la Lanterne. \_ Paiement à Hugues Huvet, avocat, pour l'oraison doctorale. \_ Gages de Barthelemy Thomé, capitaine des portes, ports et chaînes de la ville ; de Claude François et Jacques Arnaud, réveille-matin ; Jacques Bigaud, crieur juré. \_ Feux d'artifices payés à Thomas Lionnet dit la Lande. \_ Paiement à Louis Chapolard, sergent du guet et aux archers du guet " pour avoir assisté le voyer de ladite ville à faire vider les merciers qui occupoyent le pont de Saousne ". \_ Achat d'une robe violette au mandeur Jean Perrin. \_ Impressions faites par Guichard Julieron, me imprimeur. \_ Arrérages de rente payés à Claude Bullion sieur de Laye, héritier de Claudine

Vincent (fos 54 à 64). \_ Réparations à la chapelle St-Roch payées à Antoine, Jacquier, maçon. \_ Frais de voyage du notaire Dominique Ogier à Avignon pour s'opposer à la levée de la foraine sur les marchands des foires de Lyon. \_ Flambeaux et cierges payés à Etienne Regnauld, marchand ciergier ; fournitures diverses par Pierre Gentet, charpentier. \_ Remboursement de frais au voyer Zanobis de Quibly \_ Réparations à la fontaine de la Chana payées à Philippe Rey, maçon. \_ Remboursement à Benoît Minières, principal du collège de la Trinité, des frais de luminaire de l'église du collège. \_ Participation à la réédification de la croix sur la place Confort. \_ Paiement au notaire Pierre Labruyère de la part lui revenant sur les droits de lods et milods payés à la suite de conventions par Pierre Leau, Amy Gaillard, Ennemond Prévost, Nicolas Petro, Jeanne Mouchon, Jacques Daveyne, Claude Bally, Etienne Gervais, Guicharde Genevois, André Jamot et Jérôme Payelle. \_ Versements : à Vidal Raberin, receveur des deniers de l'hospice du pont du Rhône, de la somme cent écus représentant la participation de la ville dans la construction de la boucherie de Bourgneuf ; à Claude Pellot et Jean Deloeille, recteurs de l'Aumône générale, de pareille somme pour " ayder à la construction de ladite aumosne au lieu de Sainte Catherine ". \_ Arrérages d'un semestre de rente payés à Claude de Bullion. \_ Dîner de la St-Thomas payé à Thomas Lionnet dit Lalande, me pâtissier. \_ Frais de l'élection du prévot des marchands et échevins remboursés à Claude Terrasson. \_ Façon et fournitures des robes et bonnets consulaires payées à Jean Caliques, me tailleur d'habits. \_ Paiement à Antoine Rousset, marchand, de l'étoffe de deux robes consulaires (fos 64 à 78). \_ Gages du principal, des régents et du portier du collège de la Trinité (fos 79 et 80). \_ Deniers rendus et non reçus (fos 82 à 90). \_ Dépense commune (fos 91 et 92). Voir cc. 1523 et 1538.

**Cote : CC 1558**

(Portefeuille.) \_ 15 pièces, papier.

**1602-1603**Comptabilité communale (1602 - 1603)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Expédition d'un contrat de louage par les prévôt des marchands et échevins à Pierre Teste et Claude Verdet, du " tènement du pré, fontaine et maysons appellés l'hospital St-Laurens " (p. 1). \_ Expédition d'un contrat de louage par la ville à Jean Buat, marchand passementier, de la maison acquise du président Chandon (p. 2). \_ Expédition d'un contrat de louage par la ville à Mathieu Duchemin, d'une maison près la porte de Pierre-Scize (p. 3). \_ Expédition d'un contrat de louage par la ville à Nicolas Gosselin, tailleur, d'un arc de boutique à côté du corps de garde du Change, dans la maison acquise du président Chandon (p. 4). \_ Mandements pour Pierre Labruyère, notaire, chargé de renouveler le terrier de la directe et censive noble de la ville, lui accordant un sixième sur les droits de lods et milods, payés par les débiteurs énumérés dans le compte analysé à l'article précédent ; quittances de Pierre Labruyère (p. 5 à 15).

**Cote : CC 1559**

(Portefeuille.) \_ 43 pièces, papier.

**1602-1603**Comptabilité communale (1602 - 1603)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier  
Quittances des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Quittances des officiers de la ville : Thomé, Ravot, Levasseur, Faure, Estain et Perrin (p. 1 à 6). \_ Quittances des rentiers sur la boucherie : L'official, Catherine

Bussilliet, héritiers Thévenon, Pierre de Baillon et François Dusoleil, custode de l'église Ste-Croix (p. 7 à 15). \_ Expédition d'un jugement de la sénéchaussée prononçant la séparation de biens de Catherine Busillet avec son mari Jean Nouvelier (p. 10). \_ Mandement pour Hugues Huvet, avocat, chargé de l'oraison doctorale, et quittance (p. 16). \_ Quittances des réveille-matin, Claude-François et Jacques Arnaud (p. 17 à 19). \_ Mandements pour Jacques Bigaud, crieur, et Jacques Glatard, trompette ; Thomas Lyonnet dit la Lande ; Louis Chapolard, sergent du guet, et Jean Perrin, mandeur ; quittances annexées (p. 20 à 23). \_ Mémoire de fournitures d'impressions par Guichard Jullieron, imprimeur, mandement et quittance ; épreuves de ces impressions (p. 24 à 29). \_ Mandement pour Claude de Bullion sieur de Laye et quittances (p. 30 à 32). \_ Mémoire de travaux exécutés par Antoine Jacquier, me maçon, mandement et quittance (p. 33). \_ Mémoire de frais, honoraires et vacations pour Dominique Ogier, notaire royal, mandement et quittance (p. 34). \_ Fournitures de flambeaux, torches, etc., payées à Etienne Regnaud, ciergier (p. 33). \_ Travaux réglés à Pierre Jantet, charpentier (p. 36). \_ Frais remboursés au voyer Zanobis de Qibly, (p. 37). \_ Paiement d'un mémoire à Philippe Rey, maçon (p. 38). \_ Frais de luminaire remboursés à Benoît Minières, principal du collège (p. 39). \_ Participation de la ville à l'érection d'une croix sur la place Confort, à la construction de la boucherie de Bourgneuf et du bureau de l'Aumône générale : mandements et quittances (p. 40 à 42). \_ Paiement à Thomas Lyonnet, dit Lalande, des frais du dîner de la St-Thomas (p. 43).

**Cote : CC 1560**

(Portefeuille.) \_ 24 pièces, papier.

**1602-1603**

Comptabilité communale (1602 - 1603)

## Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Compte de menus frais présenté par Claude Terrasson ; on y relève les dépenses suivantes : " à l'huissier Martin, la somme de dix-huit livres pour les frais de l'emprisonnement de la personne de Me Antoine Larchier, cy-devant commis à la recette des deniers communs, dons et octroys de lad. ville, pour avoir paiement de la somme de dix-sept cent cinquante escus qu'il doit de reste ", 18 livres ; aux domestiques de la maison de M. de Reffuge, 45 livres ; à Jérôme Garnier, ci-devant commis de voyer, à cause de sa pauvreté, 6 livres ; à Jean Perrin, mandeur, pour vin porté à M. de Vic, 45 livres 12 sols ; frais de pavage ; frais de garde à la porte de Pierre-Scize " pour le fait de la santé et au pennonage de M. l'élu Pinet " ; secours à Marc Gérard ; dépens payés à M. Pierre du Fenoyl, avocat, dans une instance avec le comte de Crozilles ; réparations payées à Jeanne Barjot, chassetière, à Pierre Velut et Pierre Gentet, charpentiers ; papier remis à Barthelemy Thomé, secrétaire de la ville, et Antoine Rougier, receveur ; dîners faits à l'hôtel commun, 256 livres ; sommes remises " à diverses personnes des maisons de nosseigneurs de la Guiche, de Chevières et de Reffuge, pour estraynes, attendu la courtoisie et faveur que lad. ville reçoit des susd. seigneurs ", 175 livres ; " plus aux suysses desd. seigneurs ", 15 livres ; achat de livres pour le contrôle de la douane ; frais de chauffage, achat de chandelles, de torches et de flambeaux ; frais de bureau du contrôle de la rêve ; déjeuner de la Ste-Catherine, etc. (p. 1). \_ Quittances à l'appui de l'état précédent (p. 2 à 18). \_ Frais de confection et d'enluminure du syndicat (p. 10). \_ Frais d'élection payés par Claude Terrasson (p. 19). \_ Quittances à l'appui de l'état des frais d'élection et quittances diverses : Rambert Badoy, " illumineur ", pour plusieurs syndicats ; Guillaume Guiffrey, me charpentier ; Jean Callicque, tailleur d'habits, pour façon de

robes et bonnets consulaires ; Antoine Rousset, pour fourniture d'étoffes destinées aux robes et bonnets consulaires (p. 20 à 24).

Cote : CC 1561

(Registre.) \_ 62 feuillets papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1602-1603**

Comptabilité communale (1602 - 1603)  
Comptes d'Antoine Rougier

Compte quatrième d'Antoine Rougier, des deniers des gabelles et de la rêve cartulaire et foraine. \_ Recettes. Versements des fermiers des gabelles : Antoine Michon, fermier du huitième, dixième et vingtième du vin ; Michel Faujat, fermier de " la boucherie et bestes vives " ; François Drivon, fermier de la " petite revenderie ", pour la porte de Vaize ; Jean Tixier, fermier de la " petite revenderie ", pour les portes St-Just, St-George et le faubourg St-Irénée ; Jacques Poponat, fermier de la " petite revenderie ", pour les ports St-Vincent et du Rhône ; Claude Barjot et Pierre Thévenon, fermiers de la " petite revenderie ", pour la porte du pont du Rhône ; Etienne Pascal, fermier de la même imposition pour la porte St-Sébastien ; Benoît Michon, fermier pour le port du Temple ; Antoine Gros, fermier de l'imposition " appelée la grand ferme " et de la revenderie (fos 1 à 8). \_ Rentes sur les gabelles acquises par la ville de Jean Ravot, d'Antoine Deschets et des héritiers de George Ferrus (fos 9 et 10). \_ Rente du legs de Licieulx, payée par les héritiers de Nicolas Dupré (fo 10). \_ Versements d'Antoine Rodillias, commis à la recette de la rêve et foraine ; et de Gabriel Perron, fermier de la rêve Ste-Colombe (fos 11 à 14). \_ Dépenses. \_ Rentes et pensions sur les gabelles. Paiements à : Nicolas de Chaponay ; Lucrèce Vincent dit le Gourd, veuve François Garnier des Garets ; Barthelemy Thomé, sieur du Plantin ; Pierre Vaillant ; Madeleine de Champier ; Samuel de Poullains ;

Guillaume Lempereur ; Marguerite le Charron, veuve Jean Pelletier ; Mathieu de Vauzelles ; les recteurs de l'Hôtel-Dieu ; Lydie Regnaud ; les héritiers de François Gelas ; l'hôpital de Mâcon ; Mgr de Bellièvre, chancelier de France ; Jean Ridadi-Violier ; les héritiers de Denise de la Chance ; le couvent des Jacobins ; Jeanne de Guymes ; le chapitre de l'église St Nizier ; Marie Cottereau ; François Guérin ; les héritiers de Catherine de la Gontière ; Pierre de Monconis ; les héritiers de Hugues de Genevois ; les héritiers de Girard Guichon ; George de Beauffremont ; Prunier de St-André ; les héritiers d'Hilaire Rémond ; Barthelemy Cave ; Françoise Guillard ; François Regnaud sieur de Champagnieu ; les héritiers d'Alexandre Polaillon ; Hugues Brocquin ; Louise de Vitel ; Claude Gaspard sieur du Sou ; Jacques Doriol ; les héritiers de Pierre Sève ; les Jésuites du collège de Tournon ; Pierre de Beaufort ; Jean et Pierre de la Plasse ; François Gellaz ; Claude de Raverie ; Charles de la Fourest ; Louis de Rochefort ; l'Aumône générale ; Laurens de Bourg ; Nicolas de Langes ; Guyot de Masso, sieur de St-André ; la ville de Lyon pour Jean Ravot, George Ferrus et Antoine Deschets (fos 16 à 51).  
 \_ Legs de Licieulx : dots de Claire Sailhenc, mariée à Sidrac Chalamet ; de Flenrie Michon, mariée à Jean Perreault ; de Catherine Sonneyre, mariée à Jean Faure ; de Jeanne Fayolle, mariée à Jean Valfaut, et de Madeleine Durier (fos 51 à 52).  
 \_ Rente sur les gabelles payée à Gaspard du Coing (fo 52).  
 \_ Prélèvement pour le roi remis à Barthelemy Viette, receveur de son domaine à Lyon (fo 53).  
 \_ Gages des commis à la recette de la rève cartulaire et foraine : Antoine Rodillias, Pierre Garnier et Claude Taninge ; Denis Estain et Jean Perrin (fos 54 et 55).  
 \_ Deniers rendus et non reçus.  
 \_ Dépense commune : rédaction du présent compte et vacations (fos 56 à 58). Voir cc 1527.

**Cote : CC 1562**

(Portefeuille.) \_ 8 pièces, papier, de 4 feuillets chacune.

**1602-1603**

Comptabilité communale (1602 - 1603)  
 Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier, receveur. \_ Contrats de fermes des impositions énumérées à l'article précédent, avec : Antoine Michon, garde pour le roi, fermier pour trois ans de la gabelle du vin, moyennant 1.425 écus d'or sol par an ; Michel Faujat, fermier de la boucherie pour une pareille période, moyennant 455 écus d'or sol par an ; François Drivon, fermier pendant le même temps de la petite revenderie à la porte de Vaise, au prix annuel de trente-quatre écus ; Jean Tixier, fermier de cette imposition pendant la même durée aux portes de St-Just et St-Georges et au faubourg de St-Irénée, pour la somme annuelle de 114 écus 10 sous ; Jacques Poponat, fermier dans les mêmes conditions aux ports St-Vincent et du Rhône pour le prix de 134 écus par an ; Claude Barjot et Pierre Thévenon, à la porte du pont du Rhône, pour la somme annuelle de 59 écus ; Etienne Pascal, à la porte St-Sébastien, pour 31 écus ; Benoît Michon, au port du Temple pour 12 écus 40 sous par an (fos 1 à 8).

**Cote : CC 1563**

(Portefeuille.) \_ 131 pièces, papier.

**1602-1603**

Comptabilité communale (1602 - 1603)  
 Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier  
 Quittances des rentiers sur les gabelles

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Quittances des rentiers sur les gabelles énumérés ci-dessus (p. 1 à 113). \_ Quittances des bénéficiaires du legs de Licieulx et pièces à l'appui : mandements procurations, désignations et contrats de mariage (p.

114 à 127). \_ Quittances de deux rentiers et procuration (p. 128 à 130).

**Cote : CC 1564**

(Portefeuille.) \_ 29 pièces, papier, 4 pièces parchemin.

**1602-1603**

Comptabilité communale (1602 - 1603)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Certificats de contrôle du produit de la réve (p. 1 à 4). \_ Quittances de Barthelemy de Viette, receveur du domaine du roi, constatant quatre prélèvements, le premier de 291 écus 40 sols, les autres de 875 livres chacun (p. 5 à 8). \_ Quittances des pages des commis à la recette de la réve, Rodilias, Pierre Garnyer, Claude Taninge, Denis Estain et Jean Perrin (p. 9 à 24). \_ Mandement pour Guyot Scarron sieur de Sérézin, relativement à un compte d'Antoine Larchier et quittance (p. 25). \_ Quittance de Benoît Bezen, négociant à Lyon, pour l'huile fournie aux capucins pendant l'année 1599 (p. 26). \_ Quittance d'un versement de 75 livres fait au receveur Rougier par Coulaud (p. 27). \_ Etat de menus frais omis dans d'anciens comptes (p. 28). \_ Expédition d'un arrêt de la Chambre des comptes rendu pour Alexandre Delbeyne contre les héritiers de François Coulaud, ancien receveur (p. 29). \_ Expédition d'une sentence condamnant me Daniel Bouchetal, greffier de la juridiction de Brignais, en 20 livres d'amende pour avoir introduit en fraude 8 pièces de vin (p. 30). \_ Minute d'un état de la recette et dépense " des deniers provenant des cinq sols que le roy a ordonné estre levéz sur chacun tonneau de vin entrant en lad. ville " ; Recette : 6.951 livres 4 sols 9 deniers ; dépense : versements à Benigne Saulnier, receveur général des finances en la généralité de Lyon, s'élevant à 5.400 livres ; à Pierre Chomel, également receveur des finances en la généralité 198 livres ;

aux commis 600 livres ; la dépense totale étant de 6.198 livres, le surplus du compte, soit 753 livres 4 sols neuf deniers, doit être versé entre les mains de Benigne Saulnier (p. 31 . \_ Quittance de Guillaume Guyffray, me charpentier (p. 32). \_ Frais faits au corps de garde de St-Sébastien " lors que l'allarme fut en ceste ville " en janvier 1603 (p. 33).

**Cote : CC 1565**

(Registre.) \_ 147 feuillets, papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1602-1603**

Comptabilité communale (1602 - 1603)  
Comptes des équivalents pour les trois années précédentes

Comptabilité. \_ Compte des équivalents pour trois années finies en l'année mil six cent trois. \_ Recettes : versements de Me Jacques Desmanèches, commis à la recette de l'équivalent du Lyonnais ; de Pierre Gallières, fermier de l'équivalent de Mende ; de Jean Loubier, fermier de l'équivalent du Puy ; de Pierre Petit, François Tantillon et Jean Pic, receveurs des aides du Forez ; de Jean et Gabriel du Sauzey, receveurs des aides et tailles en Beaujolais ; de Gilles Durand, fermier de l'équivalent du Vivarais (fos 1 à 13). \_ Versements d'arriérés par les anciens fermiers Jean Boucaret et Laurent Moynier des équivalents de Mende ; Claude Ravissac, de l'équivalent du Puy et Jean Néron, son associé et sa caution ; Guillaume Basalquette, de l'équivalent du Vivarais ; Jean Pic, receveur des tailles du Forez ; Jean de Sauzey, receveur des tailles du Beaujolais (fos 14 à 16). \_ Versements résultant d'accords faits avec d'anciens fermiers : Gaspard Gerentes, caution de Jean Usson, notaire royal, ancien fermier de l'équivalent du Puy ; les héritiers de Gaspard Davignon, caution de Marcelin Lauriol, ancien fermier du même équivalent ; Jean Roux, du Bourg-Saint-Andéol ; Pierre Polaillon, pour l'équivalent de Mende ; Robert Jourdain, receveur des tailles du Velay (fos 17 et

18). \_ Dépenses : paiement aux rentiers sur les équivalents ; (fos 19 à 126). Voir leur énumération à l'analyse du registre cc. 1522. \_ Frais faits pour le recouvrement des sommes dues par les fermiers des équivalents du Languedoc ; paiements à Jean Bailly, procureur ayant charge des intérêts de la ville, à Nicolas de Villeneuve, subrogé au précédent, à Jacques de Villeneuve, son fils, à Jérôme Mettereau, aux sieurs de Laye et Godin, à Antoine Rougier, à Laurent Massard, " praticien au pais de Vellay ", à Gaspard Gerentes et à Jean Terrasson (fos 127 à 131). \_ Taxations du sieur de Laye, commis à tenir le contrôle des équivalents. \_ Deniers comptés et non reçus. \_ Dépense commune : écriture du présent compte, épices de la Chambre des comptes, vacations du procureur et frais de voyage (fos 131 à 137). \_ Minute d'un relevé de comptes portant sur les années antérieures (fos 140 à 141 bis). \_ Extrait de l'État final du compte d'Antoine Rougier ci-dessus (fos 142 à 146).

**Cote : CC 1566**

(Registre.) \_ 139 feuillets, papier grand in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1599-1603**

Comptabilité communale (1599 - 1603)  
Etat récapitulatif incomplet des dépenses des comptes de CC 1523, 1545 et 1556

Comptabilité. \_ " Contrerolle des quinze mil escus de la douane, entrée du vin et surtaux de ladicte doanne ". \_ Etat récapitulatif incomplet de dépenses des comptes précédemment analysés art. 1523, 1545, 1546 et 1556 (fos 1 à 24 et 40 à 48 ; le reste en blanc).

**Cote : CC 1567**

(Registre.) \_ 139 feuillets. papier grand in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1599-1604**

Comptabilité communale (1599 - 1604)  
Etat récapitulatif des dépenses des comptes de CC 1544 et 1545

Comptabilité. \_ " Contrerolle de l'octroy ".  
\_ Etat récapitulatif incomplet de dépenses des comptes analysés précédemment art. 1544 et à l'article suivant (fos 1 à 20 et 34 à 40 ; le reste en blanc).

**Cote : CC 1568 -1**

(Registre.) \_ 86 feuillets, papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1601-1604**

1/2

Comptabilité communale (1601 - 1604)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte troisième d'Antoine Rougier des " recepte et dépense " faites des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, dixième du vin, de l'entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin, entrée des épiceries, entrée du fil d'or et d'argent " et des deniers revenant bons du paiement des gaiges des Messieurs les officiers du siège présidial de Lyon ", depuis le 1er octobre 1601 au 30 septembre 1602. \_ Recettes : versements des fermiers ou commis, Philibert Picart dit la Barre, fermier du barrage du pont du Rhône ; Antoine Gros, fermier de l'imposition du dixième du vin ; Jean Gallien, fermier du poids des farines ; Pierre Fautet, commis à la recette générale des droits de douane qui se lèvent à Lyon, pour le droit d'entrée des camelots ; Antoine Gros, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Pierre de Pomey, fermier général du droit sur le fil d'or et d'argent. \_ Recettes d'ordre : deniers provenant du subside du vin et surtaux de la douane employés au présent compte ; partie d'un reliquat de compte d'Antoine Larchier, précédent receveur (fos 1 à 5). \_ Dépenses : Gages d'officiers ordinaires de la ville : Antoine



Rougier, comptable ; Zanobis de Quibly, voyer ; Imbert Grollier, capitaine de la ville et Claude de Masso, son lieutenant. \_ Gages des commis aux portes, chaînes et pont du Rhône pour les entrées et sorties ; Jacques de la Vioze, Guillaume Fayolle, Claude Buanier, Jean Bergeot, Benoît Bergeret, Louis Tépe, Philibert Picart, Gabriel Bertauld, Jacques Gravil, Bernardin Bergier, Jérôme Garnier et Pierre Pétrasson, commis du voyer. \_ Gages du capitaine et des commis des portes : Barthelemy Thomé, capitaine des portes ; François Drivon, Thomas Guillot, Philibert Picart, Pierre Roy, Denis Estain et Jean Perrin, commis aux portes ; à Pierre Marillier, tuteur de Pierre Bertrand, fils de feu Jean Bertrand, commis, décédé. \_ Taxations extraordinaires h divers officiers : Jean Goujon, procureur général ; Barthelemy Thomé, greffier ; Antoine Rougier, receveur ; Zanobis de Quibly, voyer ; François Flachier, commis du greffier ; Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville ; François Faure, substitut du procureur général ; Jacques Poisuel, principal clerc du précédent ; Denis Estain et Jean Perrin, mandeurs ; Pierre Bertrand fils de feu Jean Bertrand, mandeur ; Jacques Bigaud, crieur juré ; Jacques Glatard, trompette ; Antoine Jacquet, maître de la poste ; Jean-Baptiste Ravot, avocat ; Imbert Grollier, capitaine de la ville ; Claude de Masso, son lieutenant ; Pierre du Peret, enseigne des arquebusiers ; Guillaume Duan, Claude Caluire et autres caporaux de cette compagnie ; Simon Polat et Benoît Brun, sergents ; Claude Terrasson, clerc du receveur ; Jacques Perchas, clerc du greffier ; Guillaume Fayolle et Pierre Poitrasson, commis du voyer (fos 5 à 12). \_ Autres taxations extraordinaires à divers : Jean-Baptiste Ravot, les commis aux portes, les commis à fermer les portes ; Etienne Porchier et François Dortière, charpentiers qui ont levé et abaissé le pont-levis de la tour du pont du Rhône pendant les mois de mai, juin et juillet ; Rigois, secrétaire de M. de la Guiche, gouverneur de Lyon ; le maître d'hôtel du gouverneur ; le capitaine de la Vioze, fourrier de la ville ; Thomas du Troncy fils

de feu Benoît du Troncy, ancien greffier de la ville ; Pierre Presle, pour frais d'un plan des terrains de la citadelle réglés par lui aux héritiers de feu Jean Morin ; Catherine Fayolle, veuve de Claude Péronnet, commis au marché (fos 12 et 13). \_ Voyages et affaires communes ; paiements à : Dominique Dufour, pour un voyage en Bresse ; François Flachier, pour frais d'actes ; Claude Pocolot et Jules Doucette, épiciers, pour confitures ; Paullo Chappy, confiseur ; Thomas Lionnet, pâtissier, pour les mêmes causes et pour un dîner à l'Hôtel de Ville ; Jean-Baptiste Ravot et Dominique Dufour, eu remboursement de fournitures. \_ Ouvrages et réparations : remboursement à Dominique Dufour de travaux à la porte St-Just, et au receveur Rougier des frais de démolition des boulevards de la ville du côté du Rhône. Paiements à Léonard Dufour, ferratier ; Pierre Laverrière, Philippe Rey, Jean Combet, Monet Dunan, Jean Brullart et Jean Brunet, mes maçons pour travaux au pont du Rhône, aux boulevards et aux murailles de la ville ; Floris Dubois et Hugues Trippier, charpentiers ; Etienne Blanchet, lanternier ; Amblard Paluel, me serrurier et forgeron. Remboursement de divers frais, dépenses et fournitures à Zanobis de Quibly, voyer, et d'un voyage à Givors pour le fait de la santé (fo. 14 à 30). \_ Prix payés à Jean Flachard et à Bernard Richier, rois des arquebusiers (fo. 31 et 32). \_ Paiement de loyers à Jeanne Billet et de pensions aux religieux de St-Bonaventure et des Jacobins, aux Minimes et aux religieux de l'Observance (fo. 33 à 36). \_ Remboursement à Dominique Dufour des frais de chauffage et autres des corps de garde (fos 36 et 37). Frais de reddition du présent compte : rédaction du compte, épices versés à Pierre Dufour, receveur des épices de messieurs des comptes ; vacations de Nicolas Lambert, procureur pour la présentation et l'examen du compte (fo 38). \_ Expédition de la délibération consulaire commissionnant Antoine Rougier (fo 46 et 47).

**Cote : CC 1568 -2**

(Registre.) \_ 86 feuillets, papier in-folio, demi-couverture parchemin.

### 1601-1604

2/2

Comptabilité communale (1601 - 1604)  
Comptes d'Antoine Rougier

2° Compte particulier (quatrième) d'Antoine Rougier des deniers provenant des petits octrois énumérés ci-dessus, depuis le 1er octobre 1602 au 30 septembre 1603. Recettes comme au compte précédent, sauf que trois nouveaux fermiers, Antoine Michon pour le dixième du vin, Benoît Benoît pour le poids des farines et Charles Penet pour l'aide et petite entrée du vin, ont remplacé les anciens fermiers (fos 48 à 51). \_ Dépenses : Gages des officiers de la ville énumérés précédemment, des commis aux portes et aux chaînes, des commis à ouvrir les portes, des commis du voyer, et des nouveaux commis aux portes : Claude Blanchet en remplacement de Bernardin Berger, André Vignon en remplacement de Benoît Bergeret, décédé (fos 51 à 56). \_ Taxations extraordinaires aux officiers de la ville (fos 56 à 57). \_ Taxations extraordinaires au secrétaire de M. de la Guiche et à Jacques Noirat, commis à la Grenette (P 58). \_ Frais de voyages et affaires communes : vin, dîners, vacations, procédures, etc. (fos 58 à 61). \_ Ouvrages et réparations payés à Léonard de la Chieze, pavisser ; Pierre de la Verrière, Philippe Rey et Jean Combet, mes maçons ; Lancelot Bernardot, peintre ; Amblard Palluel, serrurier ; Flory Dubois, charpentier (f 62). Prix payés à Bernard Richier et Pierre Ponsenault, rois des arquebusiers. \_ Paiement de loyers à Jeanne Billet et de pensions aux religieux de St-Bonaventure, des Jacobins, Minimes et de l'Observance (P 63). \_ Remboursement à Dominique Dufour des frais des corps de garde. \_ Dépenses et frais de reddition du compte (P. 64 à 66). \_ 3° Compte deuxième (cinquième) d'Antoine Rougier des deniers provenant

des petits octrois, du 1er octobre 1603 au 30 septembre 1604. \_ Recettes : comme au compte précédent. \_ Dépenses : Gages des officiers et commis indiqués ci-dessus, et taxations analogues (f 69 à 78). \_ Remboursement à Zanobis de Quibly de voyages et affaires diverses, notamment de frais pour la santé ; rachat à Jean Gaillard d'une rente due sur une maison acquise par la ville près la porte St-Georges ; loyers de la maison rouge " où se fait le corps de garde de l'Herterie" ; frais de recherche des titres et papiers de la ville dans les effets de la succession de feu Jean Ravot payés à Antoine Thomé, prévot général des maréchaux de France en l'ancien gouvernement de Lyon, curateur des enfants de celui-ci (fo 78 à 79). \_ Fournitures de plomb par Mathieu Cotton, ferratier. \_ Remboursement de frais de procédures à Antoine Rougier. \_ Frais d'exploit. \_ Paiements à Mathieu Martin, peintre, pour " feuz artificielz " ; à Etienne Regnauld pour cierges et flambeaux à l'occasion du baptême du fils de Monsieur de la Guiche ; à Denis Estain pour vin offert au nom de la ville. \_ Frais de procédures diverses. \_ Travaux réglés à Pierre de la Verrière, me maçon, et à Floris Dubois, me charpentier. \_ Prix payés à Pierre Ponsenault et à Nicolas Nicolas, rois des arquebusiers (fos 80 à 82). \_ Paiement de loyers à René Thomassin, sieur de Montmartin et à Jeanne Billet ; pensions des religieux de St-Bonaventure, des Jacobins, des Minimes et de l'Observance (fo 83). \_ Frais des corps de garde. \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépenses de reddition du compte (fos 84 et 85).

### Cote : CC 1569 -1

(Registre.) \_ 135 feuillets, papier in-folio, demi-couverture parchemin.

### 1603-1604

1/2

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ " Compte cinquième de Me Anthoine Rougier, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des deniers du subside du vin et tiers de la doanne, pour l'année finie le dernier septembre mil six cens et quatre ". \_ Recettes : Pour le tiers surtaux, versements trimestriels de Pierre de Pomey, fermier général de la douane, par les mains de Pierre Fautet, son commis. Somme totale de cette recette : 70,233 livres 9 sols 1 denier (fo l à 4). \_ Pour le subside du vin, versements hebdomadaires certifiés par Hugues Loubat, commis au contrôle de cette imposition ; versements de Claude Chevance et de Jacques Besson, commis aux fauxbourgs. Total de la recette du subside du vin : 76.021 livres 3 sols 6 deniers (fos 5 à 12). \_ Dépenses : Paiements à Benigne et à Jean Saulnier, conseillers du roi et receveurs des finances de la généralité de Lyon (fos 13 à 16). \_ Sommes portées en recettes au compte patrimonial et au compte de l'octroi (fo 16). \_ Remboursement d'avances faites à la ville par d'anciens échevins ; paiements soit à eux-mêmes, soit à leurs successeurs, leurs fondés de pouvoirs ou leurs cessionnaires (fos 17 à 34), voir cc. 1545. \_ Remboursement à divers habitants de Lyon, leurs héritiers ou ayant cause " des sommes esquelles ils auroient esté cottizés pour leur part de l'emprunt levé en l'année 1694... pour employer aux frais de la guerre pour le service du roi " ; paiements à Dominique Ogier, notaire royal, Hugues Loubat, élu en l'élection de Lyon, Jean Merinet, Annibal Robio, Etienne Gaignières, Etiennette Clément, Antoine Sauzion, Françoise Fradin veuve Maigret, Claude Pelot, Pierre Fautet, Jean-François Salmatory, Guillaume Nepveu, Jean Fillaire, Robert Bererd, Mathieu de Vauzelles, Andrée Regnault veuve du sieur de St-Joire, Antoinette du Chef veuve de Fleury Philippe, Louis Margue, Claude Bigottet, Guillaume Vachias, Jacques Rameau, Michel Souda, Henri Maigret, Claude Chamberon dit Torteron, Oratio Agudy, Laurent Leconte, Pierre de Pignières, Catherine de Bonnet veuve de

Virgile Odin, Anne de Tourvéon veuve de Jean de Chaponay ; Pierre de la Forest, notaire royal, Pierrette Morence et Thibault Carra son fils, Antoine Pons, Louise Dubled femme d'Alain de Vauze, Jean Livet sieur de Collombier, Jean Genevoy, Jean Lemaistre, Pierre Lejeune, Jean Panisset, Jean Truchet, Charles de Villeneuve, Blaise Hostier et Barthelemie Nicolas sa femme, Jeanne Chenu veuve de Laurent Bréard, Benoît Dupuis, Mathieu Moutet notaire royal, Aimé Gaignet, Marceau Bozon, Germain de Beausse, Antoine Clément, Julien Alamonière, Jean Pillehotte, Gaspard du Coing, Gabriel Fournier, Marie Bourgenin veuve de Claude Noirat, François Vignon, Pierre Fontebonne, Jacques de la Gontière, Louis Bourgeois, Jacques Trumel, Claude Carra, Guillaume Lempereur, Jeanne Meissonnier veuve de Jean Aubin, Pierre de Guillon, Rollin Greffet, Ennemond Garnier, François Michel, Jean Canet, Pierre Rat, Antoinette Garnier veuve de Louis Guérin, Jean Genevois, Pernette Cropet, Nicolas de Chapponay, Jean Pasquet, Guillaume Picon, Claudine Faure femme de Louis Baudran, Suzanne Granjon veuve de Jean Vigier, Sarah Catton veuve de Simon Gaget, Claude Saulnier, Benoît Bezin, Lydie Regnault veuve de Richard de Serracin, Antoine Bernardon, Guillaume Buzenac, Mathieu Cotton, François Regnault sieur de Champagneu, Pierre Padey, Samuel Dumont, Gaspard Danthoine, Marie Veny veuve de Pierre Sève, Françoise Delaube veuve de Jean-Baptiste Dadiaceto, Pierre Austrein, Pierre Rosselet et Drivonne Roville sa femme, Catherine de Berny et Pierre Austrein son fils, Antoine Mallo, Pierre Du Tronchet, Gonin de Bourg, Jean Laurens, Isaac Bourjat tuteur de Pierre Giraud, Claude Chesne dit le Rouge, Catherine Molle, Léonor Laurens, Catherine Ravier, Himbert Le Vieux, Pernette Merlin veuve de Fleury Balleyran, Catherine David veuve d'Antoine Scarron, Guyot de Masso, sieur de St-André cessionnaire de Barthelemy Viette, Pierre Bernico, André de Chuies, Antoine Mallandier, l'Aumône générale, Jean Verger, Germain Collet,

Jean-Baptiste Sarde, Louis et Jacques Orlandin, Artus Henry sieur de la Salle, Jeanne Giroud, Jacques Poisson et Pierre Austache (fos. 35 à 78). \_ Frais. de voyages à Paris payés à Hugues Loubat, Claude Regnaud et Charles Noirat, députés de la ville en cour (fos 79 et 80). \_ Frais d'une transaction avec Jean Baronnat payés à sa veuve Clémence Sève (fo 80) \_ Remboursement de frais faits pour la santé par le receveur Rougier : gages des commis de la quarantaine, etc. (fo 81). \_ Frais d'un courrier à Paris. \_ Dépenses de bouche et de voyage de Jean Sève sieur de Fromente, échevin ; frais et fournitures diverses du même (fos 82 à 85). \_ Remboursement de frais de procédures à Dominique Dufour solliciteur des procès de la ville. \_ Achat de trois douzaines de piques par le voyer Zanobis de Quibly.

**Cote : CC 1569 -2**

(Registre.) \_ 135 feuillets, papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1603-1604**

2/2

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Comptes d'Antoine Rougier

Frais de voyage d'Henry Bonet, échevin, à Vienne et à Grenoble. \_ Frais d'un voyage en cour de Claude Solet, avocat. \_ Remboursement au comptable Rougier des sommes payées à des messagers secrets et pour épices. \_ Réparations à la brèche près la porte St-Just : paiement à André Vignon dit Lavigne. \_ Frais d'un voyage à Lyon de Lebreton huissier des comptes à Paris. \_ Frais de consignation, entre les mains de Jacques de la Vioze, d'un sac de dépêches venant d'Italie ou de Savoie laissé par une religieuse hors de la ville. \_ Transaction sur une rente due à François Célérier, bourgeois de Genève, constituée sur des fonds pris pour la construction de la citadelle (fos 85 à 87). \_ Vente par Vincent Pinoy d'une maison et jardin près la porte St-Georges, et indemnité pour l'occupation de celle-

ci par les Suisses. \_ Frais de logement d'officiers payés à Jean Berthet, Jean Terrasse, Claudine Bachou dite la Chassemarée, Nicolas de Vaulx, Jean Marchant, Noel Lubin, Antoine Crozon, Etienne de Cholles et Claude Jourdan, hôtes à Lyon (fos 88 à 90). \_ Remboursement à Vincent Richard, échevin, de frais de voyage en Dauphiné, Languedoc, Provence et à Paris. \_ Paiement d'un trimestre de pension aux pères jésuites (fo 91). \_ Remboursement à Pierre Chomel, receveur général des finances à Lyon, de sommes payées à Jacques Bigault et Nicolas Martin, huissiers du bureau des finances à Lyon pour les publications de la ferme de l'entrée du vin (fo 92). \_ Frais de travaux et réparations au boulevard St-Clair remboursés au voyer. \_ Paiements à Etienne Rey, " perreyeur de St-Cire " ; Jacques Coulombet et consorts, paveurs ; Philibert Rey, me maçon ; Floris Dubois, charpentier ; Olivier Clerc, fontainier ; Amblard Paluel, serrurier ; Pierre de la Verrière, me maçon ; Hugues Trippier, me charpentier ; Léonard du Tour, ferratier ; Jean Le Clerc, me recouvreur ; Guigo Bailly, me maçon ; les Jésuites (fos 93 à 100). \_ Arrérages de rentes payés aux religieux Célestins, à François Cellérier, bourgeois de Genève et Julien Viard (fo 101 et 102). \_ Appointements du sr de Reffuge se montant à 7,200 livres (fo 103 et 104). \_ Louage de maisons occupées " tant par le gouverneur de la ville que autres personnes " ; paiements à Anne de Bellièvre, dame d'Illins, veuve d'Ennemond de Rabot d'Illins ; Claude Vial, secrétaire de l'église St-Etienne ; Pandolfe Fiquerelly, procureur de François et Nicolas Capponi ; Claire Dupuis, veuve de Claude Laurencin et Benedic Laurencin (fos 105 et 106). \_ Taxation des commis aux portes, Claude Buanier, Jean Barjot, André Vignon, Louis Tepe, Jacques Gravil, Gabriel Bertault, Claude Blanchet, Philibert Picard dit la Barre, François Drivon, Pierre Roy, Thomas Guillot et Jacques de la Vioze (fos 107 à 110). \_ Taxations des commis à la recette et au contrôle du subside du vin (voir cc. 1545 et 1556) ; les noms des

commis nouveaux sont : Gaspard Du Buisson, Abraham Bouchet, Jacques Boisson, Jean Bardin, Jean Guiot, Claude Rousset, Sébastien Bouillant, Michel Veillet, Antoine Lestra, Michel Perrin, Alexandre Compagnon ; Claudine Boucher, veuve et héritière de Gabriel Bertaud, commis (fos 111 à 128). \_ Taxations des commis au tiers surtaux (fos 129 et 130). \_ Taxations du comptable. \_ Frais de rédaction du compte ; épices de la Chambre des comptes ; honoraires du procureur ; voyage du comptable (fos 131 à 134). \_ Un certain nombre de dépenses figurant dans ce registre ont été rayées à la Chambre des comptes comme imputées à tort sur les présentes impositions, alors qu'elles devaient l'être au patrimonial ; il en est de même dans plusieurs des registres précédents comportant des comptes de deniers extraordinaires.

**Cote : CC 1570 -1**

(Registre.) \_ 99 feuillets, papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1603-1604**

1/2

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte cinquième (patrimonial) du receveur Antoine Rougier pour une année commencée le 1er octobre 1603 et finie le 30 septembre 1604. \_ Recettes : Garbeau de l'épicerie, versements des apothicaires commis, Gilles Chastillon et Guillaume Rousset. \_ Cens servis et pensions. \_ Louage d'un broteau au-dessous du pont du Rhône à François Platel, baron de Vault \_ Louage à Pierre Teste et Claude Verdet du tènement de l'hôpital St-Laurent. \_ Louage de maisons à divers, voir cc.1557 ; de chambres ou parties de maisons à Claude Dupinet, Roux Pelamet, Jean Laurens et Jacques Moyroud ; et d'une terre à Maurice Setenay. \_ Louage des boutiques de tripiers le long du Rhône. \_ Louage de la boucherie de la Lanterne à

divers bouchers indiqués dans les comptes précédents. \_ Places mises en pies : pensions payées. \_ Etaux le long des murs de l'Eglise St-Nizier. \_ Marché de la " cuyraterie ". \_ Prélèvement sur le compte du nouveau subside du vin, pour le collège de la Trinité. \_ Lods et milods payés par Jean Pernet, les héritiers de Claude Dutour, Claudine Pleignard, Pierre Bégule, avocat, Jean Simond et Jacques Mathion, héritiers de Simon Mathion et Germain Collet. \_ Amende pour fraude sur le nouveau subside du vin payée par Pierre Puissechet. \_ Versement au profit du patrimonial d'une part des dettes de l'emprunt pour le " prest fait au roi ès années 1594 et 1595 " ; compositions volontaires des créanciers remboursés les premiers sur les deniers du subside du vin : François Bernard, Annibal Robbio, Etienne Gaignières, Antoine Sauzion, Etiennette Clément, Jean-François Salmatori, Mathieu Montet, Aimé Gagnier, Jean Filaire, Robert Bererd, Mathieu de Vauzelles, le sieur de St-Joyre, Antoinette Duchef, Louis Margue, Claude Bigotet, Guillaume Vachias, Henry Megret, Jacques Rameau, Michel Souda, Claude Chamberon dit Tourtoron, Oratio Agudi, Laurens Leconte, le sieur Pignières, Catherine de Bonnet, Anne de Tourvéon, Pierre de la Fourest, Pernette Moreau et Thibaud Carra, Antoine Pons, Louise Dubled, Jean Lyvet, Jean de Genevois, Jean Lemaistre, Pierre Lejeune, Jean Panisset, Jean Truchet, Charles de Villeneuve, Blaise Ottier, Benoît Dupuy, les héritiers Laurens Bruyas, Germain de Beausse, Antoine Clément, Marceau Elouzon, Jean Pilehotte, le sieur du Coing, Julien Lamonyère, Mme de l'Isle, Gabriel Fournyer, Claude Noyrat, François Vignon, Louis Vourgeys, le sieur Fontebonne, les héritiers Christophe la Gontière, Jacques Trunel, Claude Carra, Guillaume Lempereur, Jane Meyssonnier, le conseiller Guillon, les héritiers Greffet, François Michel, Jean Canault, les héritiers Lemort, Antoine Humbelot, les héritiers Louis Guérin, les héritiers du Buisson, Guillaume Picon, les héritiers Jacques Croppet, Louis Braudrand, les héritiers Jean Vigier, les héritiers Saiget,

Claude Saulnyer, Benoît Bazin, les héritiers Richard de Serracin, le sieur Bernardon, les héritiers Pierre Sève, Mlle Dadiaceto, Guillaume Bussenat, Mathieu Cotton, Pierre Paday, les sieurs d'Antoine, Rousselet, Malo, Gonyon de Bourg, du Tronchet, Jean Laurens, Claude le Rouge, les Dlls Mole, Catherine Ravyer et les héritiers Jean Paulo Sardo, la Dlle Buisson, les héritiers Lanterme Giraud, les héritiers Fleury Beleyran, Humbert le Vieux, Jacques Poisson, Alexandre de Villeneuve, le sieur Bernico, Germain Collet, Jean Verger, veuve Simon Gault, les héritiers Leytier, Jean Melinet et Pierre Austache, les héritiers Orlandin, les héritiers Denis Langlois, Georges Loys, Gauthier Buguet, François Girard, Claude Dalberon, André Broard, Pierre Fauquette, François Louis et Jacques Hublée. \_ Reliquat d'un compte de blés versé par Dominique Dufour. \_ Solde des comptes pes gabelles, des extravagans, du tiers surtaux et des detits octrois versé par le receveur Rougier. \_ Composition de Pierre Bardet sur sa créance, comme ci-dessus (fos 1 à 57). \_ Dépenses : Gages des officiers ordinaires de la ville : Jean Goujon, procureur général ; Barthélemy Thomé, secrétaire ; Jean Ravot, avocat ; Jean le Vasseur, procureur en parlement ; François Faure, procureur substitué ; Denis Estain et Jean Perrin. \_ Rentes sur la boucherie de la Lanterne payées à : Jean Lofficial, Benoît Ogier, les héritiers Jean Thévenon, Pierre de Baillon et les custodes de l'église Sté-Croix (fos 58 à 62).

**Cote : CC 1570 -2**

(Registre.) \_ 99 feuillets, papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1603-1604**

2/2

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Comptes d'Antoine Rougier

Affaires communes : frais de l'oraison doctorale prononcée par Pierre de Fenoil, avocat et substitut du procureur général

au parlement de Grenoble, et du voyage de l'orateur de Grenoble à Lyon ; gages de Claude-François et Jacques Arnaud, réveille-matin ; de Jacques Bigaud, crieur juré et de Jacques Glatard, trompette ; Louis Chapolard, lieutenant du chevalier du guet ; paiement d'une rente à Claude de Bullion, sieur de Laye ; frais d'impressions réglés h Guichard Juliéron, imprimeur ; paiement à Laurens Sambeyn, grenetier à Ste-Colombe, époux de Marie Cottereau, d'une pension due par la ville sur une maison acquise du sieur Rollin, près St-Nizier ; règlement de frais à Annet Rougier, procureur en cour de Lyon ; frais d'impression de l'histoire de Lyon, par Claude de Rubis, payés à Bonaventure Nugo, imprimeur à Lyon ; remboursement à Pierre Girardon, auneur de draps, de ses dépenses " pour faire accommoder le magasin estant en la mayson de ville pour servir audict aulnage " ; paiement à Lancelot Bonardet, me verrier à Lyon, " pour le racoustraige des vitres de l'hostel commun " ; frais de procédure réglés à Jean de Laves, praticien à Lyon ; flambeaux du baptême du fils de Mgr de la Guiche, payés à Etienne Regnauld, marchand ciergier ; feux d'artifice pour le même baptême, réglés à Mathieu Martin dit Adam, peintre ; vin offert au cardinal de Joyeuse, au duc de Guise, au comte du Val et au cardinal de Givry, lors de leur passage à Lyon ; vin du dîner du collège de la Trinité ; dîner offert, à l'Hôtel de Ville, au provincial et à plusieurs jésuites, lors du contrat pour le collège, réglé à Thomas Lyonnet dit Lalande ; reliure de livres pour le contrôle de la douane, par André Batacioly, me libraire à Lyon ; nettoyage des privés de la maison de ville par Nicolas Bellon, me des basses oeuvres ; huile d'olive donnée en aumône aux pères Capucins, payée à Benoît Bezin ; aumône aux mêmes pour les frais de leur chapitre général ; salaires de Pierre Suc et Jean Gallien, commis à la traite du blé ; étoffe et façon des robes et bonnets consulaires payés à Amable Thierry et Antoine Rousset, marchands à Lyon, et à Claude Roch, me tailleur ; remplacement de la croix du pont de Saône, tombée "

par l'intempérie de l'air ", et paiement à Philippe Laliame, me sculpteur ; paiement au notaire Pierre Labruyère de la part lui revenant, à la suite des conventions intervenues sur les droits de lods et milods payés par Jean Pernet, marchand fromager, les héritiers de Claude Dutour, Claudine Plaignard, Pierre Bégule, Jean Simon et Jacques Mathion, héritiers de Simon Mathion, ainsi que sur les droits de lods que " noble François Regnault, seigneur de Champagnieu, a payés pour et au nom de Imbert Hugonin " ; autre part de droits de lods remis au même notaire, sur ceux payés par Germain Collet ; avances remises à Claude Mouthon et Abel Billon, marchands poulailliers, à Jean du Thelot, me pâtissier, et à Claude Cazane, cuisinier, pour leur permettre d'approvisionner la ville en marée ; rente due à l'Hôtel-Dieu par la ville sur les maisons du collège ; banquet d'inauguration du nouvel hôtel de ville, payé à Thomas Lyonnet dit Lalande ; remboursement à Claude Terrasson de frais avancés par lui pour les affaires communes ; vieux arrérages sur les gabelles payés à Pierre Vaillant, fils de feu Claude Vaillant (fos 63 à 77). \_ Gages du principal et des régents du collège de la Trinité, à Lyon, pendant les trois premiers mois de l'année 1604 ; gages de Marc-Antoine Darguense, régent de philosophie ; frais d'ameublement des pères Jésuites et avances à eux faites ; remboursement de frais de luminaire à Benoît Minières, ancien principal ; réparations du collège, payées à Hugues Trippier, Pierre Gacon et Jean Caillat, charpentiers ; à Guigo Bailly et Nicolas Perret, maçons, et à Laurentio Joanni ; à Henry Stullus, peintre-vitrier, et à Jean Clerant, me serrurier (fos 78 à 82). \_ Achat des maisons du Pin et du Chien-Vert, à Jean Rolin, docteur en droit, sieur de Saint-Julien et à son frère Etienne Rolin ; paiement à ceux-ci du prix de la vente, et à Léonor de Tourvéon, femme de Jean Rolin, d'une somme de soixante livres " pour une chayne promise à cause de la vente passée par led. sieur Rolin " ; \_ achat de la maison de la Couronne ;

paiement à Charles Bolangier, de Paris, ayant droit de René de Thou et de Marie Faye, sa femme ; commission payée pour cette vente au sieur Rossignol, " secrétaire de Mme de Pesses " ; droits de lods et partage sur les acquisitions ci-dessus, soumises à la directe de l'archevêché, remis à Claude Fagot, notaire royal ; vacations au greffier Thomé et au notaire Flachier, pour les compositions et quittances des créanciers de l'emprunt fait en 1594 (fos 83 à 85). \_ Deniers rendus et non reçus (fos 86 à 94). \_ Dépense commune : frais d'établissement et d'examen du présent compte : écritures ; dépenses de bouche pendant le compte, rendu ; vacations de Balthazar de Villars, président en la sénéchaussée, et des conseillers en la sénéchaussée, Alexandre Bouilloud et François Clapisson ; du prévôt des marchands Artus Henry, seigneur de la Salle et des échevins, Pierre Pollaillon, Thomas de Bartholi, Vincent Richard et Charles Noirat ; vacations de Jean Goujon, procureur ; Barthélemy Thomé, secrétaire ; Jean Terrasson, clerc du receveur ; les deux mandeurs ; François Flachier, commis du secrétaire (fos 96 à 98).

**Cote : CC 1571**

(Portefeuille.) \_ 24 pièces, papier.

**1603-1604**

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Mandements pour Pierre Labruyère, notaire, chargé de renouveler le terrier de la directe et censive noble de la ville, lui accordant un sixième sur les droits de lods et milods payés par certains débiteurs énumérés à l'article précédent ; quittances de Pierre Labruyère (p. 1 et 3 à 6). \_ Expédition d'une délibération consulaire acceptant la réduction proposée par les recteurs de l'Aumône

générale en qualité de cessionnaires des héritiers de Claude Dutour, créancier de la ville pour l'emprunt de 1594 et comprenant dans cette réduction les droits de lods dus par Claude Dutour (p. 2). \_ Expédition d'une délibération consulaire apurant un compte de blés rendu par Dominique Dufour et ordonnant la recette du reliquat de ce compte ; quittance du receveur (p. 7). \_ Certificats d'Isaac Rougier, commis au contrôle et de Pierre Fantet, commis à la recette des droits de douane, relatifs au produit de l'entrée des fils d'or et d'argent pendant un quartier de l'année 1604 (p. 8). \_ Quittances des officiers de la ville : Goujon, Thomé, Faure, Estain, Perrin (p. 9 à 13). \_ Quittances des rentiers sur la boucherie : L'Official, Benoît Ogier, cessionnaire de Catherine Busillet, femme de Jean Nouvellier, Jean Thévenon, cessionnaire de Clément Thévenon, son frère, Pierre de Baillon, les custodes de l'église Ste-Croix ; expédition des actes de cession, procuration donnée à Jean Bachet par Jean Thévenon, secrétaire de la chambre du roi (p. 14 à 21).

**Cote : CC 1572**

(Portefeuille.) \_ 47 pièces, papier.

**1603-1604**

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives .des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Mandements pour Pierre de Fenoil, substitut du procureur général au parlement de Grenoble, chargé de l'oraison doctorale et quittances (p. 1 et 2). \_ Mandements pour Claude François et Jacques Arnaud, réveille-matin et quittances (p. 3 à 5). \_ Mandements pour Jacques Bigaud, crieur-juré ; Jacques Glatard, trompette ; Louis Chapolard, lieutenant du guet ; quittances des intéressés (p. 6 à 8). \_ Quittance Claude de Bullion (p. 9). \_ Mémoire, mandement

et quittance Guichard Julliéron (p. 10). \_ Quittance Laurens Sambeyn (p. 11). \_ Mandement et quittance Annet Rougier (p. 12). \_ Mandements et quittances Bonaventure Nugo, imprimeur (p. 13) ; Pierre Girardon, auneur de draps ; Lancelot Bonardet ; Denis Estain ; Thomas Lionne t ; N'colas Bellon, me des basses-oeuvres ; André Batacioli, libraire ; Benoît Bezin ; mémoires à l'appui, pour les causes indiquées à l'article précédent (p 14 à 21). \_ Mandement pour les pères capucins (p. 22). \_ Salaires et vacations de Pierre Suc et Jean Gallien, commis à la traite des blés ; mandement et quittance (p. 23). \_ Expédition d'une délibération consulaire commissionnant Pierre Suc et Jean Gallien pour l'inexécution d'une ordonnance de M. de la Guiche, décidant le déchargement à Lyon du tiers des blés de passage dans la ville (p. 24). \_ Expédition d'une délibération consulaire constatant le paiement par le receveur de l'étoffe et de la façon des robes et bonnets consulaires (p. 25). \_ Paiement à Philippe Laliame, me culpteur, " de la fourniture et fasson de la croix par luy posée sur le pont de Saosne " ; mandement et quittance (p. 26). \_ Mandements et quittances Pierre. Labruyère, notaire, pour sa part sur les droits de lods payés à la ville au sujet des maisons de Claude Dutour et de Pierre Bégule (p. 27 et 28). \_ Mandement et quittance d'une rente due par la ville à l'Hôtel-Dieu sur les maisons de la Trinité (p. 29). \_ Dîner d'inauguration du nouvel Hôtel de Ville le 7 décembre 1604 ; mandement et quittance Thomas Lionnet dit Lalande (p. 30). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative au paiement entre les mains de Claude Fagot, notaire, de droits de lods dus à l'archevêché sur les maisons de la Pomme de Pin, du Chien vert et de la Couronne, acquises par la ville (p. 31). \_ Mandement et quittance Pierre Vaillant de vieux arrérages sur les gabelles (p. 32). \_ Etats de menus frais, torches, dîners, papier, robes des officiers de la ville, étrennes, vin, etc., présentés par Claude Terrasson et quittances (p. 33 et 34). \_ Publication de la ferme de la rêve de Ste-



Colombe ; certificat de Laurens Thibaud, crieur public de Vienne (p. 35). \_ Taxe des honoraires de François Flachier pour l'acquisition par la ville de la maison de la Couronne et quittance (p. 36). \_ Quittance de Jacques Bigaud, huissier des finances du roi à Lyon (p. 37). \_ Fourniture de papier au secrétariat de la ville ; états trimestriels présentés par le secrétaire Thomé et son commis Flachier (p. 38 à 41). \_ Quittances Claude Bardillon pour la fourniture de cinq sacs velours violet remis au prévôt des marchands et aux échevins nouvellement élus (p. 42 et 43). \_ Etat d'étrennes remises au nom de la ville et mandement (p.44). \_ Expéditions de délibérations consulaires constatant le paiement à Barthélemy Thomé et à François Flachier de suppléments de gages pour " avoir reçu toutes les quittances des compositions " de l'emprunt de 1594 (p. 45 et 46). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant à deux blanchisseuses, locataires de l'hôpital St-Laurent, une décharge de trois mois de leur loyer, en raison de leur privation de jouissance pendant ce laps de temps, lors du transport dans ce lieu des marchandises suspectes de contagion (p. 47).

**Cote : CC 1573 -1**

(Portefeuille.) \_ 37 pièces papier, 3 pièces parchemin ; 1 cahier de 22 feuillets, papier, in-folio.

**1603-1604**

1/2

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Etat des deniers provenant du débet du receveur porte au compte des gabelles et des compositions volontaires consenties par les créanciers de l'emprunt de 1594, employés au paiement des acquisitions de la maison Rolin et de l'hôtel de la

Couronne (p. 1). \_ Ordonnance de paiement Rossignol (p. 2). \_ Expédition d'une délibération consulaire constatant le paiement de la somme de soixante livres à Mme Léonor de Torvéon " à elle promise pour une chaîne, à cause de la vente passée par led. sieur Rollin à la ville "(p. 3). \_ Mandement et quittance de la somme de 5,700 livres, pour la vente faite par les frères Rolin à la ville des maisons " au devant l'église Saint-Nizier, l'une où pend pour enseigne le pin et l'autre le chien vert "(p. 4). \_ Expédition du contrat de vente des maisons ci-dessus (p. 5). \_ Mandement de la somme de 13,500 livres pour l'acquisition de l'hôtel de la Couronne ; quittance de Laurens Dorati, marchand lucquois à Lyon, fondé de pouvoir de Charles Bolenger, marchand à Paris, en vertu d'une procuration et d'un transport consentis à ce dernier par René de Thou, seigneur de Bonneuil et Marie Faye, sa femme (p 6). \_ Expédition d'un acte de vente passé par Jacques Mornieu, seigneur de Jerland, Rozières et Primau, conseiller du roi en la sénéchaussée, comme se portant fort de René de Thou, seigneur de Bonneuil, gentilhomme de la Chambre du roi et de dame Marie Faye, sa femme, fille de Jacques Faye, chevalier, sieur de Pesses, de la maison de la Couronne, rue Vandran, dite de la Poulailerie (p. 7). \_ Expédition de la procuration passée à Laurens Dorati, marchand à Lyon, par Charles Bolenger, marchand à Paris, demeurant " rue au Foire, paroisse St-Eustache " pour toucher et donner quittance du prix de la vente de la maison de la Couronne, dont les vendeurs lui ont fait cession (p. 8). \_ Expédition de l'acte contenant ratification par les mariés de Thou, habitant à Paris " près St-Jacques de l'Hospital", de la vente passée en leur nom aux prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon par Gaspard Mornieu, de la maison de la Couronne, appartenant à Marie Faye, épouse de René de Thou, et transport par ces derniers du prix de la vente à Charles Boulanger, marchand à Paris (p. 9). \_ Expédition d'un acte contenant désistement en faveur du Consulat, de la

part du sieur Boulanger, de tous ses droits sur la maison de la Couronne, moyennant le paiement de la somme de 13,500 livres au sieur Dorati (p. 10). \_ Expédition d'une délibération du consulat apurant les comptes de Bertrand Coulaud, chargé du rôle des gabelles et des extravagans (p. 11). \_ Etat des paiements faits par Antoine Rougier " aux hostes des logis " où ont été logés les capitaines du régiment "de Monsieur Dubourg Lespinasse, estant en garnison en ceste ville " (p. 12). \_ Compte rendu par Antoine Rougier à M. Benoît de Pomey, procureur de M. Jean du Moisset, fermier général des aides de France, de la recette et dépense " des anciens cinq sols " ; sur l'entrée du vin, du 1er octobre 1603 au 30 septembre 1604 ; en recettes, les versements des commis ; en dépenses : versements à Bénigne Saulnier et Pierre Chomel, receveurs généraux des finances en la généralité de Lyon ; versements à Benoît de Pomey, procureur et commis du sieur de Moisset, fermier général des aides et gabelles de France ; gages du receveur Rougier, et du contrôleur des droits ci-dessus (p. 13). \_ Ordonnance des Trésoriers de France, mise au pied d'une requête présentée par Antoine Rougier et relative à l'acceptation par Benoît de Pomey du compte contenu dans la pièce précédente (p. 14). \_ Quittance, par Benoît de Pomey, d'un versement à lui fait par Antoine Rougier " à cause du subside des anciens cinq sols ", du 1er janvier au 30 septembre 1604 (p. 15). \_ Même compte que ci-dessus (pièce 13) pour le quartier d'octobre 1604 (p. 16). \_ Quittance, par Benoît de Pomey, du versement d'Antoine Rougier pour le quartier d'octobre 1604, sur la même imposition (p. 17). \_ Compte rendu par Antoine Rougier à M. de Pomey, procureur de M. de Moysset, fermier général de la recette et dépense des deniers des aides et gabelles reçues en la ville de Lyon " qui peuvent de présent appartenir aud. sieur de Moysset à cause de sa ferme ", du 10 octobre 1603 au 30 septembre 1604 ; en recettes : versements des fermiers de chacune de ces impositions ; en dépenses : arrérages

payés aux rentiers sur les gabelles et taxations du comptable. Dans la vérification, le sieur de Pomey refuse l'allocation des sommes portées pour épices, façon et reddition de compte, attendu " que le comptable n'a deub rendre aucun compts desd. aydes à autre qu'aud. sieur ou son procureur " (p. 18).

**Cote : CC 1573 -2**

(Portefeuille.) \_ 37 pièces papier, 3 pièces parchemin ; 1 cahier de 22 feuillets, papier, in-folio.

**1603-1604**

2/2

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Quittance par Benoît de Pomey, du reliquat du compte ci-dessus à lui versé par Antoine Rougier (p. 19). \_ Ordonnance des Trésoriers de France, mise au pied d'une requête d'Antoine Rougier, relative aux taxations de celui-ci, à allouer en dépenses, au compte rendu à Benoît de Pomey (p. 20). \_ Etat de recette et dépense présenté par le receveur Rougier des fonds provenant d'une quête faite sur les habitants de pennonage du sieur Vanelle pour le logement des soldats du sieur du Bourg. En recettes : versement du sieur Aguesseau, lieutenant de ce pennonage, de la somme de 189 livres 5 sols 3 deniers. En dépenses : sommes payées à Antoine Crozon, " hoste du logis St-André, proche le couvent et monastère St-Pierre " ; à Pierre Cunillat, " hoste où pend pour enseigne Ste-Barbe " ; à l'élu Vize pour le logement de quelques soldats dans son pennonage ; à Jean Marchant, hôte ; au capitaine Lion, lieutenant de la compagnie du sieur de Brèche ; au sergent Sisteron pour son logement et celui de quelques soldats au pennonage du sieur Bernard (p. 21). \_ Quittances d'Antoine Crozon, pour le logement du capitaine du Perret, depuis le 18 décembre 1603 au 15 octobre 1604

(p. 22 à 27). \_ Quittance de Pierre Cunillat, pour le logement du capitaine de la Poivrière pendant deux mois et demi (p. 28). \_ Quittances du capitaine Lion (p. 29 à 32). \_ Quittances du sergent Sisteron (p. 33 à 41).

**Cote : CC 1574**

(Portefeuille.) \_ 65 pièces, papier.

**1603-1604**

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Expédition d'une sentence de l'élection de Lyon relative à une fraude commise sur le subside du vin, par Jean Faure, trésorier de l'église St-Jean et Jean Pissechet ; note demandant la modération de l'amende prononcée par cette sentence (p. 1 et 2). \_ Expéditions de délibérations consulaires acceptant les compositions volontaires des créanciers de l'emprunt fait en 1594 énumérés dans le compte cc. 1570 (p. 3 à 65).

**Cote : CC 1575**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces, papier.

**1603-1604**

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Suite des expéditions de délibérations consulaires sur les compositions des créanciers de 1594 (p. 1 à 31 et 43 à 58). \_ Expéditions d'actes de transport de plusieurs des créances ci-dessus (p. 32 à 42).

**Cote : CC 1576**

(Portefeuille.) \_ 25 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

**1603-1604**

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Certificats de contrôle du produit de la rève (p. 1 à 4). \_ Quittance de Barthélemy de Viète, receveur du domaine du roi, constatant un prélèvement sur le produit de la rève, de 875 livres pour le dernier quartier de l'année 1603 (p. 5.). \_ Expédition de l'acte d'acceptation des caution et certificateur de caution présentés par Jean-Baptiste Seigneur, nommé receveur du domaine du roi, devant les Trésoriers généraux de France à Lyon (p.6). \_ Signification au receveur Rougier de la commission de receveur du domaine du roi donnée à Jean-Baptiste Seigneur (p. 7). \_ Expédition des lettres patentes du roi nommant Jean-Baptiste Seigneur, receveur de son domaine, et l'acte d'enregistrement de ces lettres et de Commission, donné par les Trésoriers généraux de France (p.8). \_ Quittances du receveur du domaine du roi, Jean-Baptiste Seigneur, constatant des prélèvements trimestriels sur le produit de la rève (p. 9 à 11). \_ Quittances des gages des commis à la recette de la rève, Rodilias, Pierre Garnyer, Noël Archimbaud, nommé en remplacement de Pierre Garnyer, décédé, Claude Taninge, Denis Estain et Jean Perrin (p. 12 à 28). \_ Etat de menus frais présenté par Rodilias et quittance (p. 29).

**Cote : CC 1577**

(Registre.) \_ 64 feuillets, in-folio, papier ; demi-couverture parchemin.

**1603-1604**

Comptabilité communale (1603 - 1604)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte cinquième d'Antoine Rougier, des deniers des

gabelles et de la rève cartulaire et foraine.

\_ Recettes : Versements des fermiers des gabelles : Antoine Michon, fermier du huitième, du dixième et du vingtième du vin ; Michel Faujat, fermier " de la boucherie et bestes vives" ; François Drivon, fermier de la petite revenderie pour la porte de Vaise ; Jean Tixier, fermier de cette imposition pour les portes St-Just et St-George et le faubourg St-Irénée ; Jacques Poponat, fermier pour les ports St-Vincent et du Rhône ; Claude Barjot et Pierre Thévenon, fermiers de la porte du pont du Rhône ; Etienne Pascal, fermier de la porte St-Sebastien ; Benoît Michon, fermier pour le port du Temple ; Antoine Gros, fermier de la " grand ferme " et de la revenderie (fos 1 à 10+). Rentes sur les gabelles acquises par la Ville de Jean Ravot, Antoine Deschets et les héritiers de Georges Ferrus (fos 11 et 12).  
\_ Rente du legs de Licieux payée par les héritiers de Nicolas Dupré (fo 13).  
Versement d'Antoine Rodilias, commis à la recette de la rève et foraine ; et de Gabriel Perron, fermier, de la rève à Ste Colombe (fo 14 à 16).  
\_ Dépenses : Rentes et pensions sur les gabelles. Paiements aux créanciers énumérés à l'article cc 1561 et à Laurent Cholier pour trois années (fos 20 à 51).  
\_ Dot d'Antoinette Morel, mariée à Antoine Granval, cornetier à Lyon (fo 49).  
\_ Prélèvements pour le roi, remis à Barthelemy Viette et à Jean-Baptiste Seigneur, receveur de son domaine à Lyon (fo 52).  
\_ Gages des commis à la recette et au contrôle de la rève cartulaire et foraine énumérés à l'article précédent (fos 53 et 54).  
\_ Menus frais payés au commis Rodilias (fos 54 et 55).  
\_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune : rédaction du présent compte, dépenses de bouche et vacations (fos 56 à 59).

**Cote : CC 1578**

(Registre.) \_ 45 feuillets, papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1604-1605**

**Comptabilité communale (1604 - 1605)  
Comptes d'Antoine Rougier**

Comptabilité. \_ Compte d'Antoine Rougier, des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, du dixième du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelots, le poids des farines, la petite entrée du vin et l'entrée des épiceries, des entrées des fils d'or et d'argent et des " deniers revenans bons des payemens des gaiges des officiers du siège présidial de Lyon ", depuis le 1er octobre 1604 au 30 septembre 1605.  
\_ Recettes. Versements des fermiers ou commis : Philibert Picart, dit Labarre, fermier du barrage du pont du Rhône ; Benoît Benoist, fermier du poids des farines ; Pierre Fantet, commis à la recette générale des droits de douane qui se lèvent à Lyon, pour le droit d'entrée des camelots ; Charles Penot, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Charles Dichan, fermier général des droits de la ville de Lyon, pour l'imposition sur le fil d'or et d'argent (fos 1 à 7).  
\_ Dépenses. Gages d'officiers ordinaires de la ville : Antoine Rougier, comptable ; Imbert Grollier, capitaine de la ville, et Guillaume Grollier, baron de Chasselay, son lieutenant ; Zanobis de Quibly, voyer (fos 8 et 9).  
\_ Gages des commis à avoir l'oil aux entrées et sorties, des commis à tenir le livre de la consigne, énumérés à l'article cc 1568 et des nouveaux commis Pierre Petrasson dit Dubois, Alexandre Compaignon ; du capitaine et des commis des portes, Barthélemy Thomé, capitaine, et des commis aux portes énumérés dans l'article précédemment indiqué (fos 10 à 23).  
\_ Voyages et affaires communes : paiements à Yves Brichet, chirurgien, pour frais de deux voyages " en aucuns villages dud. pays ou il y avoit doubte de contagion " ; à Jacques de la Vioze pour deux voyages où il a accompagné Yves Brichet ; à Jacques Moyron, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, pour vacations ; à Olivier Clerc, fontainier, pour l'entretien de fontaines et pour travaux ; à Claude Noirat, commis à la grenette, pour ses gages ; à Guichard

Jullieron, imprimeur, pour impressions ; à Mathurin Gallier, échevin, pour un voyage en poste " au devant de Monsieur l'archevesque nouvellement pourveu, venu en lad. ville prendre possession de l'archevesque " ; à Jean Baptiste Ravot, avocat au parlement de Paris, pour frais et procédures ; à Pierre Pancheuille, procureur ès cour de Lyon, pour vacations ; à Dominique Dufour, sollicitateur des procès de la ville, pour " la fourniture desd. procès ", (fos 23 à 30). \_ Ouvrages et réparations payés à Laurent Grosbonnet, me maçon ; Jean Clerc dit Arnaud, recouvreur ; Etienne Blanchet, me lanternier ; Léonard Dutour, marchand ferratier ; Benoît Dubois, me charpentier ; Nicolas Bellon, me des basses ouvres, pour le nettoyage des privés de la maison occupée par M. de la Guiche, gouverneur ; Jacques Martin, me serrurier ; Mathieu Martin dit Adam, peintre, pour feux d'artifice ; Pierre Clerc, tailleur de pierre de St-Cyr ; Jean Jaille et Etienne Michelet, mes maçons ; François Sibillon et consorts, paveurs (fos 31 à 35). \_ Prix payés à Nicolas et à Antoine Baudy, rois des arquebusiers (fos 36 et 37). \_ Paiement de loyers à Jeanne Billet et de pensions aux religieux de St-Bonaventure, des Jacobins, des Célestins, Minimés et de l'Observance (fos 38 à 40). \_ Achat à Benoît Bezin d'huile d'olive pour les capucins (fo 41). \_ Paiement de rentes à Claude Bullion, sieur de Laye, et à Laurent Sambeyn, grenetier à Ste-Colombe (fos 41 et 42). \_ Frais de reddition du présent compte : rédaction, épices, vacations (fo 43).

**Cote : CC 1579 -1**

(Registre.) \_ 87 feuillets, in-folio, papier ; demi-couverture parchemin

**1604-1605**

1/2

Comptabilité communale (1604 - 1605)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte sixième du receveur Antoine Rougier, des deniers du

tiers surtaux de la douane et du nouveau subside du vin, depuis le 1er octobre 1604 au 30 septembre 1605. \_ Recettes. Pour le tiers surtaux, versements trimestriels du fermier général de la douane par les mains de Pierre Fantet, son commis ; somme totale de cette recette : 79.254 livres 6 sols 8 deniers. Pour le subside du vin, versements hebdomadaires certifiés par Hugues Loubat, commis au contrôle de cette imposition ; versement de Claude Boisson, commis aux faubourgs. Total de la recette du subside du vin : 110.175 livres 19 sols 10 deniers (fos 5 à 8). \_ Dépenses : Versements à Bénigne et Jean Saulnier, receveurs généraux des finances, en la généralité de Lyon, " à cause de la subvention des villes franches et bourgades abonnées ", d'une somme de 18.000 livres pour 1603 ; versements de pareille somme, pour 1604, à Pierre Chomel, aussi receveur général des finances à Lyon (fos 19 et 20). \_ Remboursement de l'emprunt fait en 1594 ; paiements aux créanciers : André Brouard, gendre de François Boloigne ; Pierre et Philibert Rat, François Louys, Claude Pocolot, Jacques Hublée, Pierre Descles, Jean-Baptiste Murard, Georges Size, Denis Langlois, Isabeau Henry veuve de Guillaume Scarron, Jean Dinet, Benoît Clément dit Voisin, Claude Dalberon, Pierre Foquette, Louis Prost et Barthélemy Galilei (fos 11 à 15). \_ Remboursement de l'emprunt fait en 1595 pour la démolition de la citadelle ; paiements aux créanciers ou à leurs ayant cause : Jean Belot et Pierre Constantin, héritiers de Jean Belot ; Martin et Jean de Couvet ; Pierre Bonin ; Benoît Oyssel ; Guillaume Montaignat ; Nicolas Blain ; Bernardin Bruyan ; Jean Huguetan ; Antoine Deharsy ; les héritiers de Martin Ponthus ; Sébastien Thévenard ; Jean-Baptiste Sèrre ; Lancelot Miraillet ; Louis Minan ; Odet Croppet ; François Bernard ; Benoît Clément dit Voisin ; les héritiers de Pierre Badieu ; Jacques Girard ; Robert Bererd ; Laurens de Bourg ; Pierre de la Forest ; Claude Gapaillon ; César Pause ; Charles Noyrat ; Louis Riberol ; Drivonne Roville, héritière

de Guillaume Roville ; Jaques Janin ; Jean Merlin ; Guillaume de Pure ; Blaise de St-Jacques ; Claude Dupré ; les héritiers de Denis Langlois ; Jean Coinde ; Gabriel le Roux ; Antoine Bernard ; André Bayard ; Antoine Bonnard ; Philippe Gimbert et les héritiers d'Alexandre Polaillon (fos 15 à 25). \_ Paiement à Pierre Bardet, marchand au Pont de Beauvoisin, cessionnaire d'Henri Phiffer " gouverneur en la comté de Bade ", héritier de son père Louis Phiffer, capitaine suisse " à cause du service par lui et ses soldats fait " en l'année 1594 (fo 26). \_ Affaires communes : Remboursement des frais d'un voyage en cour de Vincent Richard, sieur de la Barollière et de Mathurin Gallier, échevins de Lyon, se montant à 3.062 livres et 17 sols (fos 26 à 32). \_ Rente sur la maison du collège payée aux recteurs de l'Hôtel-Dieu. \_ Logement des capitaines et soldats du régiment de M. Debourg, réglé aux hôtes Benoîte Bernard, veuve de Jean Berthet, Jean Terrasse, Chaudin Bachou, Nicolas de Vaulx, Jean Marchand, Noël Lubin, Etienne de Cholot, Antoine Sazi, Antoine Crozon ; à l'écu Vize qui a logé deux soldats ; à Dominique Dufour qui a fourni le luminaire et le chauffage aux corps de garde ; à Jacques de la Vioze, fourrier de la ville ; aux hôtes Vincent le Chesne, Pierre Simillat, Barthélemy Molandier ; aux sergents Louis Thomas, Antoine de Lajaric, Jean Ferrand, Jean Lepic et Claude Berthon, du régiment de M. du Bourg ; aux hôtes Alexandre Pausy, Benoîte Pailley ; au capitaine Lion et au sieur de la Poivrière, enseigne du sieur de Brèche (fo. 33 et 34, 36 à 40, 42 à 44). \_ Remboursement au receveur Rougier des avances qu'il a faites et d'épices qu'il a versés pour " le parachèvement de la reddition des comptes " de Guyot de Masso (fo 35). \_ Pension et entretien des pères Jésuites (fo. 36 et 40).

**Cote : CC 1579 -2**

(Registre.) \_ 87 feuillets, in-folio, papier ; demi-couverture parchemin

**1604-1605**

2/2

Comptabilité communale (1604 - 1605)  
Comptes d'Antoine Rougier

Dépens taxés par la cour des aides, réglés à Jean-Baptiste de Locatel, mari de Claudine le Roux (fo 36). \_ Remboursement à Claude de Masso, frère et héritier de Guyot de Masso, ancien receveur, des frais d'un voyage à Paris pour le parachèvement des comptes de celui-ci, décédé (fos 36 et 38). \_ Paiement à Barthélemy Duxio, capitaine, châtelain de Chaponost, fondé de pouvoir de Marc Arod, écuyer, sr de Lay et de la Grange, des loyers d'une maison dus par la ville ; frais divers remboursés à Zanobis de Quibly, voyer (fo 40). \_ Dépens taxés par la cour des aides payés à Pierre Pontanel, marchand de la ville d'Uzès, à Pierre Blanc, à Benoît Fouzinat, marchand de la même ville et aux héritiers de Pierre Collumbel (fo 41). \_ Vacation de Claude le Bon, secrétaire de M. de Refuge. \_ Paiement à Thomas et Zacharie Reynaud du solde du principal d'une rente que la ville a été condamnée à rembourser (fo 44). \_ Ouvrages et réparations payés à Pierre Gacon, " chappuis " ; à Jean Clerc dit Armano, couvreur ; Amblard Palluat, me serrurier ; Guillaume Dupré, me charpentier ; Laurens Grosbonnet, me maçon, pour la construction du quai des Augustins ; André Vignon dit la Vigne ; Claude Runy et consorts, " mes pavisseurs " ; Hugues Trippier, me charpentier ; Jean Jaille et Etienne Michelet, mes maçons ; Claude Daurolles et François Jacquet, mes maçons ; Philibert Chaignon, Jean Jaille et Gabriel Perrin, me maçons ; Benoît Duboys, me charpentier ; Guy Pernon, " me perceur " et Denis Picquet, charretier (fo 45 à 51). \_ Appointements de M. Eustache de Refuge (fo 52). \_ Louage de maisons occupées " tant par le gouverneur de lad. ville que autres personnes " ; paiement à Anne de Bellièvre, veuve d'Illins ; Claude Vial, secrétaire de l'église St-Etienne ; Pandolfe Ficquerelly, fondé de pouvoir de François et Nicolas Capponi ; Claire Dupuis et

Benedic Laurencin ; Imbert Grollier ; Anne Bussillet et Claudine Sève, femme de Jean du Moulin (fos 53 à 55). \_ Taxation des commis chargés de surveiller les entrées et sorties énumérées précédemment et aux commis chargés de l'ouverture et de la fermeture des portes (fo 55 à 60). \_ Suppléments de gages aux officiers de la ville : Goujon, Thomé, Rougier, de Quibly, Flachier, Dufour, Faure, Poisuel, principal clerc de Faure ; Estain et Perrin, Bigaud, Glatard ; Antoine Jacquet " tenant la poste pour le roi ", Ravot ; Imbert Grollier, capitaine de la ville ; Guillaume Grollier, son lieutenant ; Pierre du Perret, enseigne des arquebusiers ; les six caporaux de cette compagnie et les deux sergents Benoît Brunet et Claude Niel ; Claude Terrasson, clerc du receveur ; Jacques Parchan, clerc du secrétaire ; Guillaume Fayolle et Pierre Petrasson, commis du voyer (fo. 60 à 63). \_ Taxations des commis à la recette et au contrôle du subsidé du vin : Charles Coulaud, Antoine Gros ; Michel Perrin et Sébastien Bouillant, au port du Temple ; Mathieu Duchemin, Guillaume Guerrier et Abraham Bouchet à la porte de Vaise ; Jacques Boisson, Jean Bardin et Claude Chevance à la porte St-Just ; Pierre Tercinel, Melchior Sapin et Jean Gueydet, à la porte St-George ; Alexandre Compaignon, à la chaîne d'Ainay ; Claude Rousset et François Girard à la porte du pont du Rhône ; Antoine Lestra et Michel Veillet, au port du Rhône ; Pierre Labre et Pierre Jacquet, à la porte St-Sébastien ; Jacques Gravil, à la chaîne du boulevard St-Jean ; Michel de Sure, Jacques Poponnat, Etienne Sestaron et Mathieu Faulcon, au port St-Vincent ; Hugues Loubat, contrôleur général ; François de Musino, commis du contrôleur général ; paiement à Bertrand Coulaud, puis à Claude Alissain, pour la location d'une boutique servant à l'entrée du vin au port St-Vincent (fos 64 à 78). \_ Taxations des commis au contrôle du tiers surtaux, Pierre Fantet, Henry Bonet, Isaac Rougier ; Hugues Loubat (fos 78 et 81). \_ Taxations de Léonard Merlin, " capitaine de chesnes et basteau servant à la fermeture et ouverture de la rivière de

Saosne ". (fos 81 et 82). \_ Frais de reddition du compte : épices et vacations (fo 84).

**Cote : CC 1580**

(Cahier.) \_ 46 feuillets, petit in-folio, papier.

**1602-1605**

Comptabilité communale (1602 - 1605)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier, receveur. \_ " Contrerolle du nouveau subsidé du vin tenu par M. de Musino, depuis le dernier septembre 1602 et finissant le 22 aoust 1605 ". \_ Etat des versements hebdomadaires des commis, tenu par le secrétaire du contrôleur général de cette imposition.

**Cote : CC 1581 -1**

(Registre.) \_ 178 feuillets papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1604-1605**

1/2

Comptabilité communale (1604 - 1605)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte sixième (patrimonial) du receveur Antoine Rougier, pour une année commencée le 1er octobre 1604 et finissant le 30 septembre 1605. \_ Recettes : Garbeau de l'épicerie ; versements de Gille Chastillon et Guillaume Rousset, apothicaires commis. \_ Cens, servis et pensions payés par les héritiers Hilaire Rémond, Etienne Bufferie, l'hôpital du pont du Rhône, Veran Foillet, le compte des équivalents. \_ Louage du tènement de St-Laurent à Pierre Teste et Claude Verdet. \_ Louage de maisons ou chambres à Pierre Petral, Mathieu Duchemin, Louis Teppe, Claude Bourret, Pierre Fourest, Marie Bégule veuve de Jean Buat, Nicolas Gosselin, la

nation florentine, Claude Dupinet, Louis Pelamet, Jean Laurent, Pierre Labre, Etienne Pascal, Guillaume Morin, Guillaume Bergier, Maurice Seteney, Pierre Richard, Germain Labolle, Marie Voisin, Jean Pumel, marchand allemand occupant le viel hôtel de ville et le nouveau, Pierre Velut, Claude François, André Vignon, Charles Duhan, Pierre Austrein, André Pestalozzi. \_ Louage des boutiques de tripiers, le long du Rhône, à Claude Dubois et Pierre Deschamps. \_ Louage des bancs de la boucherie de la Lanterne à divers bouchers précédemment indiqués. \_ Places mises en pies. \_ Etaux le long des murs de l'église St-Nizier. \_ Marché de la "cuyraterie". \_ Pensions acquises par la ville de Jean Ravot, Antoine Deschets et les héritiers de George Ferrus. \_ Legs de Licieux, payé par les héritiers de Nicolas Dupré. \_ Produits de la rêve et foraine versés trimestriellement par Antoine Rodilias, commis à la recette de cette imposition. \_ Produits de la recette des ports adjacents dépendant de la rêve et foraine ; versement de Jean Bonin, marchand à Vienne, au lieu de Gabriel Perron pour la ferme de Ste-Colombe : \_ Compositions volontaires des créanciers de l'emprunt de 1594 : Jean Dinet, Benoît Clément, les héritiers de Philibert Rat et Louis Prost. \_ Compositions volontaires des créanciers de l'emprunt pour la démolition de la citadelle : Simon Giraud, ayant droit de Louis Riberal ; Benoît Clément ; Humbert le Vieulx, ayant droit de François Bernard, d'Odet Croppet, de Louis Minan, de Lancelot Miraillet, de Jean-Baptiste Serre et de Sébastien Thévenard ; Jérôme Ponthus ; Antoine de Harsy ; Jean-Antoine Huguetan ; Pierre Godin, ayant droit d'Elisée Berthalet ; Jean Blauf ; procureur de Guillaume Montagnat ; Jean Mure, curateur de Catherine Blain ; Angelin Fournier, médecin, ayant droit de Benoît Oyssel ; Pierre Bonin ; les héritiers de Jean Belot ; Drivonne Rouville ; les héritiers de Martin de Couvet ; Jacques Janin ; Jacques Poisson, procureur de Guillaume Neveu, de Jean Merlin, de César Lauro, héritier de Blaise de St-Jacques, des héritiers de

Jean Coinde et de Claude Dupré ; Denis Langlois ; Gabriel le Roux ; les héritiers de Guillaume Scarron ; Jeanne Dalmais, veuve d'Antoine Bernard ; Andrée de Beaulieu, héritière d'André Bayard ; Jean Milieu, héritier de Bonne Danserre, veuve d'Antoine Bonand ; Jacques Poisson, ayant droit de Clémence Graneyron, veuve Philippe Guibert et Antoine Thézé. \_ Composition des consorts Regnaud pour avoir le paiement du principal d'une rente due par la ville. \_ Lods et milods payés par Pierre Rives et Claude Bally " pour l'acquisition par eulx faits de Amy Gorbeil dict Trolheur ". \_ Solde de recettes effectuées par Charles Coulaud, ci-devant receveur du subside du vin au fort du Temple. \_ Sommes en débet du compte des gabelles versées au patrimonial (fos 1 à 79).

**Cote : CC 1581 -2**

(Registre.) \_ 178 feuillets papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1604-1605**

2/2

Comptabilité communale (1604 - 1605)  
Comptes d'Antoine Rougier

Dépenses : Gages des officiers ordinaires de la ville : Jean Goujon, avocat ; Barthelemy Thomé, secrétaire ; Jean-Baptiste Ravot, avocat ; Jean le Vasseur, procureur en parlement ; François Faure, procureur substitué, Denis Estain et Jean Perrin, mandeurs. \_ Rentes sur la boucherie de la Lanterne payées à Jean Loefficiat, Benoît Ogier, les héritiers de Jean Thévenon, Pierre de Baillon et les custodes de l'église Ste Croix (fos 81 à 88). \_ Affaires communes et frais de l'oraison doctorale prononcée le jour de la fête de St Thomas, par Nicolas le Vieulx, avocat ; gage des réveille-matin, du crieur juré et du trompette précédemment désignés ; paiement d'une rente à Claude de Bullion sieur de Laye ; frais d'impressions réglés à Guichard Jullieron ; Paiement d'une rente à Laurens Sambeyn, grenetier à Sté



Colombe ; frais de procédures, de séjour à Paris et de voyage à Grenoble remboursés à Henry Bonnet, contrôleur ordinaire des guerres ; travaux à la maison de la Couronne réglés à Amblard Palluat, me serrurier ; remboursement de fournitures diverses à Denis Estain et Jean Perrin, mandeurs ; dîner de la St Thomas réglé à Thomas Lionnet dit Lalande, me pâtissier ; procédures et vacations de Jean-Baptiste Ravot ; remboursement de diverses fournitures au voyer Zanobis de Quibly ; dots d'Antoinette More mariée à Antoine Granval de Lyon et de Catherine Rossill mariée à Jacques Tracoel, de la paroisse de Vernoux ; frais de la remise d'une lettre de change à Paris, pour fournir à la reddition des comptes de Guyot de Masso, payés à Guyot Henry et Jean Duboys ; frais d'actes de François Flachier ; paiement de travaux à Jean Poncet, charpentier ; frais d'actes de Claude Laurens, notaire royal ; achat de cierges à Etienne Regnaud ; confection des " garde-robes servans pour les archives de lad. ville " réglée à Quentin Gros, menuisier ; réparations à la vieille maison de ville et au nouvel hôtel payées à Pierre Velut, me charpentier ; fournitures de Lancelot Bonardet, me vitrier ; étoffe et façon de robes et bonnets consulaires payées à Amable Thierry et Antoine Rousset, marchands, et à Claude Roch me tailleur ; fournitures de Jean Mazuyer, marchand ; indemnités à Tobie Cattin, facteur de Jérôme Payer, marchand allemand, pour abandon de son comptoir dans le nouvel hôtel de ville et pour réparations, à Jean Jérôme Payer et Jean Punel pour la même cause ; travaux de Pierre Velut, me charpentier, à l'hôtel commun, de Laurent Grosbonnet, maçon, au vieil hôtel de ville, d'Ennemond de la Mare, me contrepointier ", au nouvel hôtel, de Claude Lucan, me maçon et de Jacques Pie me charpentier ; remboursement de dépenses diverses à Pierre Vaillant ; au mandeur Denis Estain de fourniture de vin présenté à M. de Crillon, à l'archevêque, à M. d'Alincourt et à d'autres personnages ; travaux d'étampage et autres payés à Benoît

Dubeys, charpentier ; fournitures diverses d'Amblard Palluat, m. serrurier ; part du notaire Labruyère dans les droits de lods payés à la ville ; finis d'un huissier de la Chambre des Comptes ; quittance à Charles Coulaud d'une somme portée plus haut en recette ; versement à Benoît de Pomey, fondé de pouvoir du sieur Moisset, fermier général des aides et gabelles de France ; remboursement au comptable Rougier des diverses dépenses et de travaux aux maisons du Pin et de Chêne vert ; achat à M. de Serrières d'une " tapisserie de drap, parsemée de fleurs de lis, pour servir à la Chambre du consulat ; allocation spéciale au secrétaire Thomé au sujet du remboursement de l'emprunt pour la démolition de la citadelle (fo 89 à 116). \_ Versement à Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi. \_ Gages des commis de la recette de la rêve : Antoine Rodières, Noël Archimbaud, Claude Taninge, Denis Estain et Jean Perrin (fo. 117 à 120). \_ Inscriptions au compte du patrimonial de diverses dépenses rejetées par la Chambre des comptes, lors des comptes rendus par Antoine Rougier de l'assignation de quinze mille écus sur la douane de 1600 à 1601, des anciens octrois de 1600 à 1601 et du subside du vin et tiers surtaux pour la même période. Ces dépenses ont été maintenues dans l'analyse précédemment faite en raison de leur imputation détaillée qui ne se retrouve pas ici où une mention succincte accompagne leur inscription (fos 121 à 167). \_ Deniers rendus et non reçus. \_ Dépense commune : frais d'établissement et d'examen du présent compte (fos 168 à 177).

**Cote : CC 1582**

(Portefeuille.) \_ 47 pièces, 2 cahiers de 14 feuillets. 1 cahier de 8 feuillets papier.

**1604-1605**

Comptabilité communale (1604 - 1605)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Cahiers de contrôle du grabeau du côté du Rhône et du côté de Fourvière, tenus par Guillaume Rousset et Gilles Chastillon pour l'année 1504 (p. 1 et 2). \_ Compositions des créanciers de l'emprunt de 1594 et de l'emprunt pour la démolition de la citadelle énumérés à l'article précédent (p. 3 à 37). \_ Expédition d'un contrat de mariage de Pierre Fay et de Clémence Chaulme (p. 38) \_ Suite des compositions ci-dessus (p. 38 bis à 41). \_ Certificats du produit de la rève signés par Noël Archimbaud, contrôleur de cette imposition (p. 42 à 45). \_ Expéditions d'une délibération consulaire accordant la ferme de la rève de Ste-Colombe à Jean Bonin, marchand de Vienne (p. 46). \_ Mandement et quittance du notaire Labruyère relativement à sa part des droits de loids payés à la ville par Pierre Rives, cordonnier, et Claude Bally, dit Pict, pour l'acquisition d'une maison, pour, et appartenant au sieur Corbeil. \_ Mandement et quittance du sieur Coulaud, commis de la recette de l'entrée du vin au Port du Temple (p. 48 et 49).

**Cote : CC 1583**

(Portefeuille.) \_ 70 pièces, papier.

**1604-1605**

Comptabilité communale (1604 - 1605)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier  
Quittances des gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Goujon, Thomé, Ravot, Faure, le Vasseur, Estain et Perrin (p. 1 à 8). \_ Quittances des rentiers dans la boucherie : Lofficial, Marguerite Cadet veuve Benoît Ogier, Jean Thévenon, les custodes de Ste-Croix (p. 9 à 14). \_ Mandement et quittance Nicolas le Vieulx (p. 15). \_

Mandements et quittances des réveille-matin, du crieur et du trompette (p. 16 à 19). \_ Quittance Claude de Bullion (p. 20). \_ Mémoire, mandement et quittance Guichard Julliéron (p. 21). \_ Quittance Sambeyn (p. 22). \_ Mandement et quittance Henry Bonet (p. 23). \_ Mémoire, mandement et quittance Amblard Palluat (p. 24). \_ Mémoire, mandement et quittance des mandeurs pour fournitures (p. 23). \_ Mandement et quittance Thomas Lionnet (p. 26). \_ Mandement pour Jean-Baptiste Ravot ; quittance de Marguerite Girerd, veuve de Jean Ravot, sa mère, fondée de sa procuration ; expédition d'un acte de procuration de Jean-Baptiste Ravot à sa mère ; mandement et quittance J.-B. Ravot (p. 27 à 29). \_ Mémoire de fournitures, mandement et quittance Garrotin de Quibly (p. 30). \_ Paiement de la dot d'Antoinette Morel mariée à Antoine Granval, " cornutier " à Lyon, et de celle de Catherine Rossille mariée à Jacques Tracoil, de Vernoux ; désignations, contrats de mariage, procurations, mandements et quittances (p. 31 à 38). \_ Quittance de Flachier pour les expéditions de onze fermes (p. 39). \_ Mémoire, mandement et quittance Jean Poncet (p. 40 et 41). \_ Paiement de frais d'actes à Claude Laudens, notaire (p. 42). \_ Pièces constatant le paiement des mémoires présentés par Etienne Reynaud, ciergeur ; Quentin Gros, menuisier ; Pierre Vebut, charpentier ; Lancelot Bonardet, vitrier ; Amable Thierry, Antoine Rousset et Claude Roch ; Jean Mazuyer ; Tobie Cattin ; Jean Puynel ; Laurent Grosbonnet ; Ennemond Delamare ; Claude Lucan ; Jacques Pic ; Pierre Vaillant ; Denis Estain ; Benoît du Bois et Amblard Palluel, mémoires, marchés, mandements et quittances (p. 43 à 70).

**Cote : CC 1584**

(Portefeuille.) \_ 62 pièces, papier ; 5 pièces parchemin.

**1604-1605**

Comptabilité communale (1604 - 1605)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité \_ Pièces justificatives ; menus frais et fournitures du receveur Rougier ; déménagement de l'Hôtel de Ville, musiciens, vin, confitures, vin, confitures, dépenses de bouche, frais d'actes de Flachier, solde des gages de Charles Coulaud, menus frais de Rodilias, papier du secrétariat et parchemin, frais de dîners et de vin avancés par les mandeurs, registres, fermeture de la porte St-Sébastien, aumônes, velours, logement de troupes, voyages, torches, toiles, frais de dîners avancés par lui, luminaire, chauffage, flambeaux, voitures, messenger,, huissiers et sergents, bouteilles et vin muscat, etc. Pièces à l'appui des dépenses ci-dessus (p. 1 à 30). \_ Gratification à Claude Dangon, me ouvrier en draps d'or, d'argent et de soie, pour ses essais de velours ; mandement et quittance (p. 31). \_ Frais du jour de la feste de St-Thomas : messes, ornements, luminaires, tapis, sonnerie des cloches, etc. ; quittances à l'appui (p. 32 à 35). \_ Etat de sommes payées par le receveur pour travaux aux maisons du Pin et du Chien Vert, aux maçons et charpentiers employés ordinairement par la ville et cy. désignés à François Devaux, François Grand, Pierre Magnin, Jean Delafay, Jean Laurent et Benoît Pallu, tailleurs de pierre ; mandement pour les sommes portées en cet état (p. 36). \_ Achat de tapisseries à Antoine Grolier, seigneur de Servières ; mandement et quittance (p. 37 et 38). \_ Signification du receveur Rougier par Jean Noally, huissier au Chatelet de Paris, résidant à Lyon, du bail passé pour une année par Jean du Moisset, fermier général des aides de France, à Jean Fachon, receveur au grenier à sel de Frontignan, des aides et revenderie de Lyon, et de la procuration passée par Jean Fachon à Benoît de Pomey pour ses impositions (p. 30). \_ Ordonnance des trésoriers de France mise au pied d'une requête de Benoît de Pomey, enjoignant à Antoine Rougier de présenter à Benoît de Pomey son compte des aides (p. 40). \_

Copie de la procuration de Jean Fachon à Benoît de Pomey (p. 41). \_ Copie du bail de Jean de Moisset à Jean Fachon (p. 42). \_ Prélèvements pour le roi sur le produit de la rêve : quittances de versements trimestriels effectués à Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi ; duplicata de la quittance du quartier de juillet 1605, délivré en mars 1632 (p. 43 à 47). \_ Gages des commis à la recette de la rêve : quittances de Rodilias, Archimbaud, Taninge, Estain, Perrin (p. 48 à 63). \_ Lettres de Mme de Bellière d'Illins au consulat, relatives à des réparations à sa maison occupée par M. de la Guiche et aux loyers de celle-ci (p. 64 et 65). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant un rabais à Pierre Velut, charpentier, locataire de la maison du Chien Vert, pour " l'incommodité qu'il a reçu " quittance de gages du crieur juré et du trompette (p. 67).

**Cote : CC 1585**

(Registre.) \_ 30 feuillets, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1605-1606**

Comptabilité communale (1605 - 1606)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Rougier, des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, dixième du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelots, poids de farines, petite entrée du vin et entrée des épiceries, entrées des fils d'or et d'argent et " deniers revenans bons des paiements des gaiges de Messieurs du siège présidial de Lion ", depuis le octobre 1605 jusqu'au 30 octobre 1606. \_ Recettes. \_ Versements des fermiers ou commis : Philibert Picaut, fermier du barrage du pont du Rhône ; Antoine Michon, fermier du dixième du vin ; Benoît Binnet, fermier du poids des farines ; Pierre Fautet, commis à la recette de la douane, pour le droit d'entrée des camelots ; Michel Faujat, fermier de l'aide et petite entrée du vin ;

Charles Duhan, fermier général des droits de la ville de Lyon pour l'imposition sur les fils d'or et d'argent (fos 1 à 6). \_ Dépenses. \_ Gages d'officiers ordinaires de la ville : Antoine Rougier, receveur ; Imbert Grollier, capitaine de la ville et Guillaume Grollier, son lieutenant ; Zanobi de Quibly, voyer (fos 6 et 7). \_ Gages des commis chargés de veiller aux entrées et aux sorties et du commis à tenir le livre de la consigne (énumérés précédemment aux articles cc. 1568 et 1578) ; de Barthelemy Thomé, capitaine des portes et commis à ouvrir et fermer les portes : François Drivon, Thomas Guillot, Philibert Picard, Jacques Blanc, Denis Estain et Jean Perrin (fos 7 à 18). \_ Allocation aux députés de la santé ; gages de Claude Voisat, commis à la Grenette ; frais de Jean-Baptiste Ravot, avocat ; frais et procédures de Dominique Dufour, sollicitateur des procès de la ville ; ouvrages et travaux d'Olivier Clerc, fontainier ; feux d'artifices de Mathieu Martin dit Adam ; loyers réglés à Jeanne Billet (fos 18 à 21). \_ Prix payés à Antoine Baud et Jacques Buisson, rois des arquebusiers (fos 22 et 23). \_ Pensions et aumônes aux religieux de St-Bonaventure, des Jacobins, des Célestins, de l'observance et Minimes (fos 23 à 26). \_ Frais de reddition du présent compte : rédaction, épices, vacations (fos 26 et 27).

**Cote : CC 1586 -1**

(Registre.) \_ 47 feuillets papier, demi-couverture parchemin.

**1605-1606**

1/2

Comptabilité communale (1605 - 1606)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte de Antoine Rougier, (des octrois, de la douane et du nouveau subside du vin) depuis le 1er octobre 1605 au 30 septembre 1606. \_ Recettes. \_ Pour le tiers-surtaux, versements trimestriels du fermier général de la douane par les mains de Pierre Fautet, son commis. Somme totale

de cette recette : 85.374 livres, 16 sols 7 deniers. Pour le subside du vin, versements hebdomadaires certifiés par Hugues Loubat, commis au contrôle général de cette imposition ; versements de Mathieu Duchemin et Claude Boisson, commis aux fauxbourgs. Total de la recette du subside du vin : 86.633 livres 13 sols 6 deniers (fos 1 à 7). \_ Dépenses : Versements à Benigne Saunier, receveur général des finances à Lyon, " à cause de la tare faite sur lad. ville pour la part de la subvention des villes closes de la généralité ", s'élevant à 12.000 livres (fo 8). \_ Remboursement de l'emprunt de 1594 ; paiements à Camille Strossy ; Jean Coussard, procureur substitut de Floris Bégulle, procureur de Pierre Cartier, curateur de la succession Saulnier. \_ Remboursement de l'emprunt de 1595 pour la démolition de la citadelle ; paiements aux créanciers, ayant droit, cessionnaires ou fondés de pouvoir : Antoine Rougier, ayant droit de Benoît de Communet ; Marguerite Nicolas, femme séparée de biens de Jean Demercieu ; George Size ; Barbe Cadier, veuve Mathieu Coulomb ; Françoise Billoud, veuve de Jean Glatend ; Jean Robert, procureur de Claude du Verdier ; Claude Faure et Jacques Coindet, héritiers de Benoît Thomas ; Guillaume Viard, ayant droit de Barthelemy Allemand ; François Regnier ; Blaise Dubois, procureur de Jean Clepoinet ; André Laurenz ; Michel de Ladoy ; Jean Pelletier ; Denis Estain, ayant droit d'Isabeau Coullaud, veuve Pierre Baron ; Pierre et Philibert Rat ; Girard Fure ; Jeanne Ponthus, veuve Alexandre Polaillon ; Merande Coulong, veuve Claude Giraud ; Claude Saulnier, procureur d'Etienne Clément, veuve Pierre Dumas ; Louis Ponard ; Pierre Cougnet, fondé de pouvoir d'Antoine Cougnet et de sa femme Henriette Gobier, tutrice des enfants de Jean Tisseau (fos 8 à 13). \_ Affaires communes : Prêt à Claude de Masse à compenser lors de l'apurement des comptes de feu Guyot de Masse, ancien receveur ; pension des Pères jésuites ; loyers et revenus d'une maison cédée pour trois ans à la ville par Henri Garnier,

avocat ; remboursement d'avances au prévôt des marchands Arthur Henry ; frais de Nicolas Leconte, ayant charge de la ville en vins et au Conseil . dette de la ville payée à Pierre Godin, créancier de Nicolas et Pierre Gaubat, en leur nom ; services de la compagnie du capitaine Hans Vild de Fribourg en 1594 payés à son frère Peter Vild, son fondé de pouvoir ; gratifications à Claude Bon, secrétaire de M. de Reffuge ; remboursement à César Beraud, receveur des " espiceries et drogueries en la douane de Lyon " de sommes qu'il aurait été contraint de payer indûment à Guyot de Masso, receveur des deniers communs ; frais de Pierre Delarivoire, messenger ; remboursement de dépenses à Zambis de Quilly ; voyage à Grenoble de Daniel Ribaud ; services de compagnies suisses ayant séjourné à Lyon en 1594 dus aux capitaines Nicolas Béverd et Nicolas Schromagner \_ payés à Jean-Georges de Castanéa, capitaine suisse du canton de Lucerne ; voyage à Vienne de François Faure, procureur ; contribution de la ville aux frais du chapitre des religieux de N.-D.-de-Confort ; remboursement d'une dette de la ville de l'emprunt de 1594 à Barthelemy de la Chapelle (fo 14 à 17). \_ Remboursement du principal des rentes constituées aux propriétaires de terrains ou immeubles occupés pour la construction de la citadelle ; paiements, aux fils d'Antoine de Chaverie ; à Jean Baronnot ; aux héritiers de Jean de Communet et de Phil. Delarue, sa femme ; à Jacques Daveyne, ayant droit des mariés Slieberlin ; à Claude Gaspard, fils d'Anne Berthus (fos 18 et 19). - Frais de corps de garde remboursés à Dominique Dufons (foi 20 et 21).

**Cote : CC 1586 -2**

(Registre.) \_ 47 feuillets papier, demi-couverture parchemin.

**1605-1606**

2/2

Comptabilité communale (1605 - 1606)  
Comptes d'Antoine Rougier

Réparations aux murailles réglées à Bernard Monnen et Jean Thierry, maçons ; travaux payés à Guillaume Dupré, charpentier ; à Antoine Clerc et Jean Clerc dit Armanet, recouvreurs ; à Benoît Cheluet, cordier ; remboursement de frais à Zanobis de Quibly, voyer ; travaux au collège de la Trinité payés à Guillay Darlly et Claude Gay, maçons ; à Benoît Dubois, Guillaume Dupré et Pierre Gacon, charpentiers ; louage d'une maison à Pierre Cornuty pour le service du collège ; ouvrages réglés à Amblard Palluel, serrurier, et Bernard Richer, charpentier, pour réparations à la butte des Terreaux ; fournitures de Bernard Dutour, ferontier ; travaux de Bernard Mounen au corps de garde de St-Sébastien ; fournitures de Guigou Pernon, tailleur de pierre, et d'Amblard Palluel, serrurier ; travaux des " pavisseurs ", Claude Ruiny, François Sibillon et consorts ; travaux de Lancelot Bonarvet, vitrier ; fourniture d'une porte au collège de la Trinité par Pierre Magnin, tailleur de pierre ; travaux de Monnen à la maison Illins ; ouvrages de charpente réglés à Pierre Julliard et Bernard Richer ; travaux au port St-Vincent et à la butte des Arquebusiers payés à Laurent Grosbonnet, maçon ; menuiseries fournies par Gédéon Collet (fos 21 à 25). \_ Construction et entretien des quais : fourniture de pierre de taille par Guigou Pernon et Claude Ravier ; travaux de Jean Mely, forger ; Amblard Paluel, serrurier ; François Sibillon, " pavisseur " ; Hugues Tripier et Pierre Picot, charpentier (fos 25 et 26). \_ Appointment du sieur de Reffuge (fos 26 et 27). \_ Louage de maisons occupées par MM. de la Guiche et de Refuge, les " capitaines et autres gens de guerre tenant garnison en icelle ville " ; paiements à Imbert Grolier du Soleil ; Claire Dupuy et Bénédict Laurencin ; Etienne Vial ; au capitaine Jean Dumolin ; à Bertrand Colaud ; à Anne Grollier ; à Anne de Bellière ; à divers particuliers et " hostes " pour logement de capitaines : Benoîte Bernard pour le capitaine Lapoirrière, Jean Terrasse pour le sr de Palvesin, Claudine Beason pour le sr de

Langeron, Nicolas de Vaux pour deux enseignes, André Pausy pour le sr de Bourg et le capitaine Lapierre, Noël Lutin pour deux enseignes, Vincent Lechesne pour les sieurs Tholouzin et La Brèche, Benoîte Paillet pour le sieur Perret, Jean Marchand ; logement des sieurs Barthelemy Moeandy, lieutenant, et de la Poirrière, enseigne ; des sergents Louis Thomas. Antoine Jany, Jean Ferrand, Jean Lepic et Claude Breton ( fos 27 à 32). \_ Taxations des commis à la recette et au contrôle du subside du vin (énumérés à l'article cc. 1579) et aux nouveaux commis : Guillaume Cousin à la porte St-Just ; Jean de Toulouze et Jacques Danin au port du Rhône ; Laurent Paulx au port du Temple (fos 33 à 41). \_ Taxations des commis au contrôle du tiers surtaux : Pierre Fautet, Henry Bonet, Isaac Rougier, Hugues Loubat (fos 42 et 43). \_ Taxations du " capitaine et gouverneur des chesnes et batteaux de la ville ", Léonard Merlin (fo 44). \_ Frais de reddition du compte : écritures, épices et vacations (fos 45 et 46).

**Cote : CC 1587 -1**

(Registre.) \_ 148 feuillets, in-folio, papier ; demi-couverture parchemin.

**1605-1606**

1/2

Comptabilité communale (1605 - 1606)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte septième (patrimonial) du receveur Antoine Rougier pour une année commencée le 1er octobre 1605 et finissant le 30 septembre 1606. \_ Recettes : (barbeau de l'épicerie ; versements de Guillaume Rousset et Gilles Chastillon, apothicaires commis. \_ Cens servis et pensions énumérés antérieurement. \_ Louage d'un broteau à François Platel, baron de Vaux, et du tènement de St-Laurent à Pierre Teste et Claude Verdet. \_ Louage de maisons ou chambres à Pierre Petral, Mathieu Duchemin, Claude Nivollet, Louis Teppe, Claude Borret, Pierre Forest, Marie

Bégule, veuve de Jean Buat, François Jacob, Nicolas Gonclin, la nation florentine, Claude Dupinet, Roux Odemet, Jean Laurens, Pierre Labre, Etienne Pascal, Guillaume Morin, Guillaume Bergier, Maurice Setenay, Pierre Richard, Germain Babolla, Marie Voisin, Jean Pinel, André Vignon, Charles Duhan, Pierre Austrein, André Pestallozi et Laurent Grosbonnet (fos 1 à 26). \_ Louage des boutiques de tripiers le long du Rhône. \_ Louage des bancs de la boucherie Le la Lanterne à divers bouchers précédemment désignés. \_ Places mises en pies. \_ Etaux le long de l'église St-Nizier. \_ Marché de la " cuyraterie " ; \_ Pensions acquises par la ville \_ Legs de Licieux payé par les héritiers de Nicolas Dupré. Produits de la rêve et foraine versés trimestriellement par Antoine Rodilias, commis à la recette de cette imposition ; produits de la recette des ports adjacents dépendant de la rêve et foraine versements de Jean Bonin, fermier de la rêve à Ste-Colombe (fos 27 à 69) \_ Compositions volontaires des créanciers de l'emprunt pour la démolition de la citadelle versements faits par les créanciers, leurs ayant cause ou fondés de pouvoir les héritiers Félix Reynier ; Claude Faure et Jacques Coindet, héritiers de Benoît Thomas ; Blaise Dubois, procureur de Jean Clepoinet ; André Laurens ; Claude Gaspard sieur du Sou, héritier d'Anne de Pomlot ; Françoise Billioud, veuve de Jean Glatard ; Barbe Cadrer, veuve de Mathieu Colomb ; George Size ; Nicolas et Pierre Garbot ; Marguerite Nicolas, femme séparée de biens de Jean de Marcieu ; Jean Pelletier ; Jean Coussard, au nom de l'héritier Mermet Saulnyer ; Michel Deladoy ; Pierre et Philibert Rat ; Jeanne Ponthus, veuve d'Alexandre Pollaillon ; Girard Frère ; Barthelemy de la Chappelle ; Merande Coloud, veuve de Claude Giraud ; Pierre et Jean Baronnat ; Claude Saulnier, procureur d'Etienne Clément, veuve de Pierre Dumas ; Pierre Coignat, procureur d'Antoine Coignat et de Henriette Gatier, tutrice des enfants de Jean Tisseur ; Jacques Daveyne ; Jean Georges de Castorieu (fos 70 à 78) \_ Lods

et milods payés par Nesme Wial, ciergier, " à cause de la remyse à lui faicte par François Brocard et Guicharde Genevois sa femme " ; par Antoine Galliat et Antoinette Bouillet, sa femme, " à cause de diverses acquisitions deues par Pierre Boulhet et dont ils sont héritiers " (fo 79) \_ Solde de compte patrimonial précédent (fo 80) \_ Recette totale 24,354 livres 11 sols 7 deniers. \_ Dépenses Rentes sur la boucherie de la Lanterne payées à Jean Lofficial, Benoît Ogier, les héritiers de Jean Thévenon et Pierre de Baillon (fos 83 et 84) \_ Gages des officiers ordinaires de la ville Jean Goujon, procureur général ; Barthélemy Thomé, secrétaire ; Jean Ravot, avocat ; Jean Levasseur, procureur ; François Faure, procureur substitué ; Denis Estain et Jean Perrin, mandeurs \_ Intersion de quelques feuillets \_ Travaux aux maisons du Pin et du Chien vert ; paiements à Jean faille et Philibert Chaignon, mes maçons ; verrières de la chambre du consulat, réglées à Lancelot Bonardet, me vitrier ; pose d'un " treillis de fil cuyvre aux fenestres des archives " par Barthelemy Pinet ; réparations à l'hôpital St-Laurent, exécutées par Barthelemy Girard, me maçon ; paiement à Bernard Monin, maçon, " pour avoir racommodé le puy du vieil hostel de ville " ; rente sur la boucherie des custodes de l'église Ste-Croix ; fourniture de pierre de taille pour les maisons du Pin et du Chien vert par Jacques Delafey, Jean Laurens et Secondin Delafey " tailleurs de pierre de Cheisy et Baignais " ; travaux de vitrerie au " vieil logis de Monseigneur de la Guiche " payés à Lancelot Bonardet ; pose de plaques sur le portail de l'hôtel de ville et le porche du collège par Philippe Lalianne, sculpteur ; travaux de Jacques Hebert, me peintre, "au devant du grand portail du dict collège " ; ouvrages de maçonnerie au collège exécutés par Guigo Bally, me maçon ; fourniture s d'Etienne Blanchet, me lanternier, et Amblard Palluel, me serrurier ; gratification aux jésuites " en considération de la despence que l'assemblée en congrégation de leurs pères leur apportoit " ; aumône aux

recollets de St-Genis-Laval " pour leur ayder à bastir leur esglise " ;

**Cote : CC 1587 -2**

(Registre.) \_ 148 feuillets, in-folio, papier ; demi-couverture parchemin.

**1605-1606**

2/2

Comptabilité communale (1605 - 1606)  
Comptes d'Antoine Rougier

frais d'un voyage en Suisse de Pierre Bardel au sujet de la créance des capitaines suisses " Nicolas Berel et Nicolas Scomacre " ; paiement à Jean-George de Castanea, capitaine suisse " pour le retournement " des sommes à lui dues par la ville ; versement à Henry Guillemot, commis à la recette générale " des deniers ordonnez par le Roy estre levez sur les officiers de ses finances " ; paiement à Philibert Perrin, commis de David Arnaud, contrôleur général des " restes " pour une contrainte " pour se rédimmer ou prolonger le temps de faire restablir les partyes rayées aux comptes de la dicte ville renduz à la chambre " ; remboursement à Mathurin Gallier, échevin, d'un achat de confitures ; achat de fruits à Chaumont, pour en faire présent à Mgr de la Guiche ; étoffes pour les robes consulaires fournies par Amable Thierry, dîner du jour de la fête de St Thomas, réglé à Thomas Lionnet, pâtissier (fos 85 à 106). \_ Dots de Jeanne Decharme, de Laurence Jumanet d'Isabeau Ponthonne mariée à Jean Chatrin ; Claire Delanocre mariée à Claude Granjon ; de Jeanne Rissonde mariée à Jacques Bertrand ; de Julienne Dadin mariée à Pierre Thomas dit Vialet (fos 107 à 109) \_ Fourniture d'une parte au collège de la Trinité et de deux " croisans " au logis de Mgr de la Guiche, par Pierre Magnin, tailleur de pierre ; travaux à la butte des Arquebusiers et au quai St-Vincent par Laurent Grosbonnet, maçon, à la rue Vieille-Monnaie et à la butte par Bernard Monen ; règlement à Pierre Juliard et Bernard Richier,

charpentier, d'un " couvert, à la butte des Arquebusiers ; paiement à Antoine Clerc, maçon, pour avoir " recouvert " les maisons du Pin, et du Chien vert ; achat d'huile à Benoît Bezin pour les capucins ; réparations à la maison d'Illins par Bernard Monen, maçon, paiements à François Sibillon, me ravisseur, et à Guichard Jullieron, me imprimeur ; travaux de charpente aux maisons du Pin et du Chien vert par Benoît Dubois et Guillaume Dupré, charpentiers ; fourniture de pierre de taille pour ces deux maisons par Pierre Magnin, de St-Didier, François Devaux et François Grand, de St-Cyr, " mes pareyeurs " ; pavé au devant des deux maisons ci-dessus payé à François Sibillon, " pavisseur " ; règlement de travaux à Philibert Chaignon et Gabriel Perrin, maçons ; ouvrages payés à Zanobis de Quibly, voyer, et à Antoine Clerc " me recouvreur " ; fourniture de " bretaignes " par Benoît Pallu, de Soucieu ; paiement à Philippe Labame, me sculpteur, " pour les armoiries de la ville qu'il a taillées en deux pierres blanches pour mettre sur les deux portes des entrées des maysons du Pin et du Chien vert que la dicte ville a fait bastir de neuf " ; part des droits de lods payés par Nesme Vial, ciergier, revenant au notaire Labruyère (fos 110 à 121). \_ Remboursement de dépenses à Antoine Rodilias, commis à la recette de la rêve ; gages des réveille-matin François et Arnaud ; du crieur juré Jacques Bigaud et du trompette Jacques Glatard. \_ Rentes payées à Claude Bullion, sieur de Laye et à Laurent Sambeyn, grenetier de Ste-Colombe ; frais de l'oraison doctorale prononcée par Jean Goujon, procureur général de la ville (fos 121 à 124). \_ Travaux de Lancelot Bonardet, me vitrier, et de Gédéon Collet, me menuisier. \_ Part des droits de iode payés par Antoine Galliat et Ant. Boulhet revenant au notaire Labruyère. \_ Somme payée au capitaine Pierre Revignet. \_ Dot de Marguerite Biannyer. \_ Remboursement au receveur de frais divers avancés par lui pendant tout le cours de l'année, et des dépenses du jour de la fête de St Thomas ; supplément de gages au secrétaire

Thomé pour les actes de composition des créanciers de l'emprunt pour la démolition de la citadelle (fos 125 à 128). \_ Versement d'une somme de 3.500 livres à Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi (fo 129). \_ Gages des commis à la recette de la rave : Rodilias, Archimbaud, Taninger, Estain et Perrin (fos 131 à 133). \_ Deniers rendus et non reçus : paiements non effectués par Henri Platel baron de Vaux, Maurice Seteney et Mathieu Flajollet, boucher, locataires de la ville ; pensions dues à la ville non réglées par les héritiers Rolin, Jacques Daveyne, les héritiers Claude Carron, les fabriciens de l'église St-Nizier, par le marché de la " cuyraterie ", par les propriétaires joignant la place Confort, par les gabelles, etc. (fos 134 à 142). \_ Dépense commune : frais d'établissement et d'examen du présent compte (fos 144 à 147).

**Cote : CC 1588**

Référence informatique : 00000854

**1605 1606**

Comptabilité communale (1605 - 1606)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Certificats du produit de la rêve signés par Noël Archimbaud, contrôleur de cette imposition (p. 1 à 4). \_ Compositions des créanciers de l'emprunt pour la démolition de la citadelle énumérés dans l'article précédent (fos 5 à 26). \_ Composition de Jean George de Castanea, capitaine suisse, relative à la créance des capitaines suisses " Schomaire et Bererd " dont il a été déjà plusieurs fois question (p. 27). \_ Mandements et quittances Labruyère, notaire, relativement à sa part sur les droits du lods, payés par Nesme Vial, ciergier et les conjoints Antoine Galliot et Antoinette Boulhet à la ville de Lyon (p. 28 et 29). \_ Extrait d'une ordonnance de



maréchaussée et quittance des droits de lods payés par les conjoints Galliet et Douilhet (p. 30).

**Cote : CC 1589**

Référence informatique : 00000855

## 1605 1606

Comptabilité communale (1605 - 1606)

Pièces justificatives des comptes

d'Antoine Rougier

Quittances des gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Goujon, Thomé, Ravot, Levasseur, Faure, Estain et Perrin (p. 1 à 7). \_ Quittances des ventiers sur la boucherie : Lofficial, Marguerite Cadet veuve Benoît Ogier, Jean Thevenon, Pierre de Baillon, les custodes de l'église Ste-Croix (p. 8 à 14). \_ Mandement, quittance et " priffaicts " Jean Delafay, Jean Laurens et Secondin Delafay, tailleurs de pierre de Chessy et Baignols (p. 15 à 17). \_ Mémoire, certificat d'exécution, marché de travaux, mandement et quittance Jean faille et Philibert Chaignon (p. 18 à 21). \_ Pièces justificatives du paiement fait à Lancelot Bonardet, vitrier (p. 22). \_ Règlement de travaux à Barthélemy Pinet (p. 23). \_ Quittances et pièces justificatives des paiements faits à Barthélemy Girard et Bernard Moran, mes maçons ; Philippe Lalianne, me sculpteur ; Jacques Hebert, me peintre ; Guigo Bailly, me maçon ; Etienne Blanchet, me lanternier, et Amblard Paluel, me serrurier (p. 24 à 34). \_ Mandements et quittances des Jésuites et des Recolets (p. 35 et 36). \_ Paiement à Jean-Georges de Castanea et à Pierre Bardet, demeurant à Entre deux Guyères, près les Echelles, soit pour lui et pour Jean Roth, suisse, soit pour lui personnellement, relativement à la créance des capitaines Bererd et Schomacre, dont il est cessionnaire ;

composition volontaire sur cette créance (p. 37 à 45). \_ Mandement relatif à un paiement fait par le receveur à Henry Guillemet " commis à la recepte generale des deniers que Sa Majesté a ordonnez estre levez par emprunt sur ses officiers de Finance " ; quittance à l'appui ; ordonnance de modération de la taxe imposée au receveur Rougier ; expéditions de délibérations consulaires relatives à la convocation du receveur avec ses comptes M. Tardieu, " commissaire député pour les recherches des finances ", décidant " qu'il n'y a aucune apparence de permettre que les affaires de lad. ville et communauté soient esclaired par des partisans qui pourraient trouver quelque nouveau miect de proffiter sur le publicq en voyant lesdits comptes et papiers et que, partant, il estait plus expédient de se redimer de cette taxation avec quelque somme médiocre que d'exposer le publicq en tel danger " et ordonnant en conséquence au receveur de composer au meilleur compte sur cette taxe ; taxe du receveur Rougier ; commandements à lui envoyés au sujet de cette imposition (p. 46 à 52). \_ Commandement au receveur émanant de la Chambre des comptes ; quittance des frais d'huissier au dos (p. 53). \_ Comptes d'avances faites par Mathurin Gallier, Denis Estain et Jean Perrin, mandements et quittances (p. 34 à 56). \_ Frais et étoffes des robes et bonnets consulaires payés à Amable Thierry et Antoine Rousset, marchand, et à Claude Roth, tailleur (p. 57). \_ Dîner de l'hôtel de ville à l'occasion du " renouvellement du consulat, réglé à Thomas Lionnet dit Lalande, me pâtissier (p. 58). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : Mandements, désignations et quittances des dots de Jeanne Ducharme, Laurence Jumaret, Isabeau Pouthonne mariée à Jean Chastaing, Claire Delanoue mariés à Claude François, Jeanne Rissoande mariée à Jacques Bertrand, Julienne Radix mariée à Pierre Thomas dit Vialet ; expéditions des contrats de mariage et procurations pour toucher les sommes dues aux mariés habitant Vernoux ; ordonnance du sieur

de Reffuge, enjoignant au consulat de payer deux dots (p. 59 à 76). \_ Paiement de travaux à Antoine Clerc, " recouvreur ", p. 77. \_ Achat d'huile pour les capucins à Benoît Bezon (p. 78). \_ Règlement d'impressions à Guichard Jullieron (p. 79). \_ " Priffait " entre la ville d'une part, Benoît Dubois et Guillaume Dupré, charpentiers, d'autre part (p. 80). \_ Mémoire, mandement, quittance et marché de travaux des " perreyeurs " Pierre Magnin, de St-Didier ; François Devaux et François Grand, de St-Cyr ; \_ Règlement d'ouvrages à François Chaignon et Gabriel Perrin, mes maçons ; à Zanobi de Qibly, voyer ; à Antoine Clerc, " recouvreur " à Benoît Pallu, de Soucieu, et à Philippe Lalianne, sculpteur (p. 81 à 89). \_ Paiement d'un compte des fournitures du commis à la rave Rodilias, et des gages des réveille-matin, du crieur et du trompette (p. 90 à 95). \_ Quittances de rentes par Claude Bullion et Laurent Samberger (p. 96 à 99). \_ Quittance de Jean Goujon pour l'oraison doctorale (p. 100). \_ Avance du capitaine Reniguet sur sa créance de l'emprunt de 1595 (p. 101 et 102). \_ Dot de Marguerite Byannier ; mandement et quittance (p. 103). \_ Ordonnance sur requête du sieur de Reffuge relative au payement d'une rente due aux jésuites de Tournon (p. 104).

**Cote : CC 1590**

(Portefeuille.) \_ 47 pièces, papier, 4 pièces parchemin.

**1605-1606**

Comptabilité communale (1605 - 1606)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Etat des menus frais avancés par le comptable ; on y relève des paiements faits à Pierre Velut, charpentier ; Hugues Bally et Bernard Monen, mes maçons ; André Batacholi, libraire ; à la veuve Melchior Sappin, pour aumône ; au sieur Pawing et à ceux qui veillent à "

s'empescher que la place du Change ne soit incommodée par le menu peuple " ; au commis Fayolle pour port des meubles à M. de Bourg-Lespinasse ; dépenses de torches pour les enterrements de MM. de Langes et de Myons ; frais du déjeuner des arquebusiers et du dîner de la St-Thomas, violons, tambours, en blanc, confitures, avances faites par les mandeurs ; avances de l'échevin Banico ; achat de velours ; voyage de l'échevin Stossy ; voyage à Vienne ; frais de chauffage et de luminaire ; papier de secrétariat ; solde des gages du contrôleur de subside de vin de Musino ; frais de réparations de châssis ; frais de contraintes et poursuites, dépenses de bouche, aumônes ; menues réparations au " Puy de rue Rolland ", et au logis de M. de la Quiche ; voyage d'un messenger à Chaumont ; frais pour le nettoyage de l'Hôtel de Ville ; vacations de l'huissier Pappon à la boucherie Lanterne pour contraindre les bouchers au paiement de leurs loyers ; ouverture et fermeture de la porte St-Sébastien ; réparation des orgues de l'église St-Bonaventure ; port de paquets (p. 1). \_ Paiement d'aumônes à la dame Flaminio, au capitaine le Boucle, à Catherine Vilts, veuve de François Bernard, et à Jacques Pery (p. 2 à 5). \_ Quittance Pierre Velut et Hugues Belly ; mémoire et quittance Bernard Morrin, mémoire et quittance Batacioli ; quittance Pardini ; vin acheté par Denis Estaris et quittance ; note des avances de l'échevin Bernico ; mémoire et quittance Bartillon ; quittance Guichard Provensal pour travaux ; notes du secrétaire Thomi constatant les fournitures de papier au secrétariat (p. 6 à 20). \_ Quittance Claude Reynaud, curateur de Nicolas de Musino, fils du contrôleur du subside du vin, décédé, pour solde de gages (p. 21). \_ Quittance Jane Bardot, chassetière (p. 22). \_ Frais de poursuites, de sergents et d'huissiers, pour le contrôle du subside du vin, avancés par le commis Boisson (p. 23). \_ Mémoire et quittance du maçon Bernard Monen (p. 24). \_ Ordonnances de payement et quittances du maçon Etienne Beul et du " pierreyeur " Guig-

Pernon (p. 25 et 26). \_ Voyage du messenger Claude Gardienet, dit le Fourrier, vers M. de la Guiche à Chaumont ; quittance (p. 27). \_ Frais de fermeture et d'ouverture de la porte St-Sebastien ; supplique et quittance de Jacques Blanc, partie (p. 28). \_ Supplique des religieux de St-Bonaventure ; ordonnance de paiement et quittance (p. 29). \_ Frais de la fête de St-Thomas ; messes, ornementation de l'église, luminaire, expédition du syndicat, sonneries de cloches, etc., avancés par le receveur (p. 30). \_ Quittances de partie de ces frais émanant Rambert Bavoy, me illumineur, et de François Flachier (p. 31 et 32). \_ Quittance de gages de François Girard, commis au contrôle de l'entrée du vin à la porte du pont du Rhône (p. 33). \_ Prélèvements pour bois sur le produit de la rève ; versements trimestriels du receveur Rougier constatés par quatre reçus de Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi à Lyon (p. 34 à 37). \_ Quittances des gages des commis à la recette de la rève : Rodilias, Archimbaud, Taninge, Jean Perrin et Denis Estain (p. 38 à 51).

**Cote : CC 1591**

(Registre.) \_ 116 feuillets papier, in-folio ; demi-couverture parchemin.

**1603-1605**

Comptabilité communale (1603 - 1605)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte deuxième du receveur Rougier des équivalents de trois années finies le 31 décembre 1605 pour les élections du Lyonnais, Forez et Beaujolais, et le 31 août 1606 pour les diocèses de Mende, Vivarais et le Puy. \_ Recettes. \_ Versements pour 1603 et 1604 de Jacques Desmaniches, commis à la recette de l'équivalent du Lyonnais, et pour 1605 de François Mizauld, commis des aides et tailles de l'élection du Lyonnais ; d'Augustin Vidal, fermier de l'équivalent de Mende ; de Vidal Banel et Jacques Chauteruel, fermier de

l'équivalent du Puy ; de Jean Barrière, Noël Sourlay et Jean Saulnier, receveur ou commis des aides et tailles du Forez ; de Jean et Gabriel du Sauzey, receveurs des aides et tailles pour l'élection du Beaujolais ; de Pierre Rienal, fermier pour l'équivalent du Vivarais. Recette totale : 32.064 livres 10 sols (fos 1 à 12). \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 15 à 95). \_ Voir leur énumération à l'analyse du registre cc. 1522. \_ Frais faits pour le recouvrement des sommes dues par les fermiers des équivalents du Languedoc ; frais de trois dîners à l'hôtel de ville, payés à Thomas Lyonnet dit Lolande, me pâtissier ; vacations du secrétaire Barthélemy Thomé ; paiements à Gaspard Gerentet, " commis à la liquidation des deniers dud. équivalent " ; à Pierre Bégule, notaire à Lyon, pour expéditions ; à Jean Terrasson, à Barthélemy Mazuer, messenger de Montpellier ; à Bertrand Le Royer, huissier au Parlement de Paris ; à Etienne Roches, etc. (foas 96 à 101). \_ Taxations de Claude Bullion, sieur de Laye, commis à tenir le contrôle des équivalents (fos 101 et 102). \_ Dépense commune : écritures, épices, vacations, voyage (fos 102 à 107). \_ Dans ce compte, un certain nombre d'inscriptions en dépenses sont rayées et " tenues en souffrance six mois ". \_ Extrait de l'état final du compte d'Antoine Rougier ci-dessus constatant que les " souffrances deschargées et rétablies " il sera dû au comptable la somme de 5.768 livres 19 sols 6 deniers (fos 109 à 115).

**Cote : CC 1592**

(Portefeuille.) \_ Un registre, 26 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin ; 6 pièces papier.

**1606-1608**

Comptabilité communale (1606 - 1608)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte d'Antoine Rougier, receveur, des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, du dixième du vin, des quatre

espèces qui sont l'entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin et entrée des épiceries, entrées des fils d'or et d'argent et " deniers revenans bons des paiements des gaiges des officiers du siège présidial de Lyon ", depuis le 1er octobre 1606 au 30 septembre 1607. \_ Recettes. Versements des fermiers ou commis : Philibert Picart, fermier du barrage du pont du Rhône ; Antoine Michon, fermier du dixième de vin ; Benoît Benoist, fermier du poids des farines ; Pierre Fautet, commis à la recette de la douane, pour le droit d'entrée des camelots ; Michel Faujat, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Charles Dutran, fermier général du droit de la ville de Lyon pour l'imposition sur les fils d'or et d'argent (fo 1 à 5). \_ Recettes totale 6,136 livres 16 sols. \_ Dépenses. Gages d'officiers ordinaires de la ville : Antoine Rougier, receveur ; Imbert Grollier, capitaine de la ville et Guillaume Grollier, son lieutenant ; Zanolin de Quitly, voyer (fo 6). \_ Gages des commis chargés de veiller aux entrées et aux sorties et du commis à tenir le livre de la consigne, énumérés précédemment aux articles cc 1566 et 1578 ; de Barthelemy Thomé, capitaine et des commis à ouvrir et fermer les portes de la ville énumérés art. cc 1586 (fos 7 à 16). \_ Voyages et affaires de la Commune (fos. 16 à 20). \_ Autre dépense pour paiement des prix des rois des arquebusiers de la Ville. \_ Aumônes aux religieux de la Ville (fos 20 à 22). \_ Dépense commune : écritures, épices et vacations. \_ Pièces relatives à la santé publique de la Ville.

**Cote : CC 1593 -1**

(Portefeuille.) \_ 1 registre 112 feuillets papier, demi-couverture parchemin. 1 cahier de 2 pièces papier.

**1607-1608**

1/3

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptes du receveur Antoine Rougier des deniers du tiers surtaux de la douane et du nouveau subside de quarante sols par tonneau de vin entrant dans la ville depuis le 1er octobre 1606 au 30 septembre 1607 (pièce I). \_ Recettes : pour le tiers surtaux, versements trimestriels du fermier général de la douane par les mains de Pierre Fautet son commis. Somme totale de la recette : 88.023 livres 5 sols 6 deniers. \_ Pour le subside du vin versements hebdomadaires à partir du 5 novembre 1606 certifiés par Hugues Loubat commis au contrôle général de cette imposition ; versements des commis aux faubourgs Duchemin et Boisson ; total de la recette du subside du vin : 39.780 livres 12 sols 3 deniers. \_ Recette totale du compte 127.803 livres 17 sols 9 deniers (fos 1 à 10). \_ Dépenses : versements à Benigne et Jean Saulnier receveurs généraux des finances à Lyon " à cause de la subvention que Sa Majesté lève sur les villes franches et abonnées à lad. généralité " s'élevant à 16.000 livres (fo11). \_ Versement de 2.500 livres à Louis Arnauld conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, " commis par sa majesté à la recette et dépense générale des deniers ordonnez pour les réparations des ponts chemins et chaussées du royaume " (fo 12). \_ Remboursement de l'emprunt de 1595 pour la démolition de la citadelle ; paiements aux créanciers : Antoine Bernardon ; Jean Senerat et Antoine Berthet (fos 12 et 13). \_ Affaires communes : pension des jésuites ; voyage du messenger Claude Lazare ; remboursement au comptable Rougier de sommes payées pour solde des comptes de Masso ; versement de 15.150 livres à Florent Dargouges, trésorier général de la maison de la reine comme " don à la dicte dame royne pour avoir favorisé les affaires que lad. ville avait lors en cours " ; versement à Gilles de la Torette fondé de procuration des habitants de Vernoux de la somme de 3.954 livres sur le legs de Licieux ; remboursement à l'échevin Mathurin Gallier d'un état de frais de voyage et

autres s'élevant à 5.760 livres ; voyage du messenger Louis Pascal à Paris ; voyage à Paris de Claude Dangon ouvrier en soie ; remboursement au prévôt des marchands Pierre Scarron d'un état de frais de voyage à Paris et autres s'élevant à 7.375 livres ; voyage à Paris d'Antoine Barrel greffier de Condrieu ; avances à Louis Ponard bourgeois de Lyon entrées sur les équivalents sur les arrérages ; règlement de dettes de la ville à certains créanciers Lambert Colin " enquesteurs et examinateurs en la sénéchaussée " et sa femme Isabeau Daniel George de Beaufremont, l'Aumône générale de Lyon, Isaac Bourgeat, Mathieu de Vauzelles et Jean de Ridadi-Violier ; somme payée au sieur du Boyo secrétaire de M. de Chateauneuf conseiller d'Etat suivait une promesse du prévôt des marchands ; versement à Jean-Baptiste Bourgeois commis d'Antoine Coulaud receveur des consignations du prix de l'estimation demie maison et grange nécessaire au collège ; achat d'une maison pour le collège à Jean Dumosdin capitaine au régiment du sieur de Bouzy et à sa femme Claudine bloc ; règlement d'arrérages de rente à Balthazar Morel de Bellegarde et à sa femme Blandine Guichon à Guillaume de Fournel et à sa femme Catherine Guichon ; voyage en cours du courrier du roi François Gaultier chargé de porter là nouvelle du décès de M. de la Guiche ; voyages de Pierre Bernudo en cours en 1600 et 1603 ; voyage vacations et frais de Nicolas Le Conte en cours ; remboursement à Dominique Dufour de sommes employées de l'ordre des échevins " pour le voeu solennel que les... sieurs ont fait pour la santé publique de lad. ville à cause de la maladie de diarrée et dissenterie qui regnoit lors en lad. ville " (fos 13 à 25). \_ Frais de réception de la duchesse de Mantoue " soeur de la royne et de Mustapha aga gentilhomme turcq " ; remboursement des frais faits par le receveur Rougier ; parmi ces dépenses il y a lieu de relever la fourniture de lits de soie de tapisseries et de lingerie " destinés au logis d'Aynay " par Andar Royaulx marchand ; le louage de pareils

objets à la baronne Couvet ; le louage de plusieurs lits à pavillon et de matelas à Louise Vallerand Etienne Coutesle, Jeanne Gachet et Sibylle de Tienon ; le louage d'une tapisserie de cuir doré à Catherine du Fournil ; le louage de lits garnis et de couvertures à Aynard Feste à Antoine Coulloud et Claude Portail ; le louage de tables et de chaises à Claude Robert ; le remboursement au voyer Zanobis de Quibly de diverses dépenses d'ameublement ; le louage de la vaisselle d'étain à Claude Moranter potier d'étain ; le louage " d'une grande quantité d'ustancilles " à Jean de Thellet me pâtissier ; l'achat de bouteilles verres et pots à Jean Riondet me chandelier ; le paiement de travaux à Hugues Tripier me charpentier ; à Lancelot Bonardet me vitrier, à Nicolas Richier me chassettier et à Louis André menuisier qui a monté et démonté les lits ; achat à Léonard Merlin batelier d'un " assez grand bateau lequel les d... echevins ont fait couvrir et accommoder... tant pour servir à promener lad. dame duchesse que pour luy en faire don comme il a esté fait lorsqu'elle print son chemin par eaux jusques en Avignon " ; frais de bateliers ; couverture du bateau et installation de deux chambres dans celui-ci par Geudeon Collet, me menuisier, Corneille de la Haye, me peintre, Pierre Roland, md toilier, Claude Lefrie me serrurier et Edmond Lasnare, me contrepontier ; fournitures de damas pour le bateau par Amable Thierry ; gratification au sieur Lécluze, fourrier du roi ;

**Cote : CC 1593 -2**

(Portefeuille.) \_ 1 registre 112 feuillets papier, demi-couverture parchemin. 1 cahier de 2 pièces papier.

**1607-1608**

2/3

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Comptes d'Antoine Rougier

achat de confitures à Paul Chappy, me confiseur ; voyages de Jean Marie Scaraut,

courrier ordinaire de la ville et de Claude Gardiennet, dit le Fourrier, messenger, pour être avertis du moment exact de l'arrivée de la duchesse de Mantoue, et pour prévenir " le commandeur de Sillery qui avoit commandement de sa Majesté de la conduite de ladicte duchesse de Mantoue à ce qu'il lui pleust faire trouver bon à son haltesse de n'y permettre qu'autres que ceux de sa suite voulant avoir entrés en lad. ville souz le prétexte ne fussent admises par elle pour esviter le mal contagieux qui pouroit survenir, donnant le jour de son arrivée à un chacun libre entrée " ; gratification aux commis qui ont préparé et surveillé le logis d'Enay, Sestaron, Perrier, Bouchet, Poitrasson, Faulcon et Cousin ; achat de passementeries à Aimé Gaignieres et louage de divers objets à Cesar Beraud. Frais faits pour la réception de Mostapha Aya remboursés au mandeur Jean Persin dit la Colombière (fos 25 à 34). \_ Frais des corps de garde remboursés à Dominique Dufour (fos 35 à 37). \_ Ouvrages et réparations : frais d'adduction de la source de la fontaine de la Chasse aux reposoirs, remboursés à Jean Mizauld, recteur de l'Aumône générale ; fournitures et travaux au boulevard St-Jean, au pont du Rhône, au pont St-Antoine, au pont-levis de Pierre Seize, au pont de Saône, du Change, à St-Just et au logis de M. de la Guiche, réglés à Pierre Monen, Pierre Gacon, Benoît Dubois, Guillaume Deviné, Hugues Tripier et Pierre Picot me. charpentiers, à Jean Gaille, à Philibert Chaignon et Gabriel Perrin, mes maçons, à Amblard Paluel, me serrurier, à Léonard Dutour, ferratier et à Jean Mellier, forgeur ; réfection des pavés de la montée des Capucins réglée à Martin Rémond "perreyeur" de Couzon, à Bernard Monen, à Guigon Pernon, tailleur de pierre de St-Fortunat et Claude Riché, dit Ravier tailleur de pierre à St-Cyr ; fournitures et travaux d'Etienne Blanchet, me lanternier, et d'Antoine Clerc, me couvreur ; travaux à la montée du Garillan payés à Jacques et François Grand, à Claude Ravier " perreyeurs " et Bernard Monin, maçon ; remboursement de divers frais du voyer Zanobis de Quibly

; réfection des murailles ; confection d'un puits au devant de l'église de l'Hôtel Dieu (fos 38 à 55). Règlement aux mêmes de travaux pour la construction et l'entretien des quais de la ville, à François Sihillon " pavisseur " à François Pinson, dit de Vault, Pierre Paret l'ainé dit Labelle, tailleur de pierre de St-Cyr, Guillaume Fayolle et Pierre Petrasson, commis du voyer (fos 55 à 61). \_ Appointements du sieur Eustache de Refuge, surintendant en la justice et police, député par le roi pour la vérification des dettes de la ville, et de Guillaume de Montholon son successeur (fos 61 et 62). \_ Louage de maisons occupées par le gouverneur de la ville et diverses personnes : paiements à Anne de Bellverse d'Illins, Anne Grolier et Anne Busillet pour les maisons occupées par M. de la Guiche, à Claude Vial, pour la maison occupée par M. de Chevières lieutenant du gouverneur ; à Benedic Laurencin pour la maison occupée par M. de Reffuge ; au capitaine Jean Dumoulin pour une maison près le collège occupée par les jésuites ; à Marie de Veyret, veuve Claude Touveau, pour une maison occupée par le capitaine de la Baulme Sothun ; à Imbert Grolier pour le loyer de la maison ronde ou se tient le corps de garde de l'Herberie ; à Jean Cornuts pour une maison près du collège occupée par les Jésuites ; à René de Thomassin pour le louage d'une chambre pour le service de M. de la Guiche ; aux frères Capponi pour une maison rue du Bessard occupée par le sieur de Bourg-Lespinasse (fos 63 à 67). \_ Logement des officiers du régiment du sieur de Bourg-Lespinasse réglé aux hôtes : Benoîte Reynard veuve Jean Berthet, hôtesse de la " Maison peinte " ; Claudine Barson, hôtesse de la " chassemaree " ; Nicolas Vault, puis Jean Aujouard, hôtes du " Sauvage " ; Alexandre Pausy, hôte de la " Tourpersée " ; Noël Lubin, hôte du " Caillou " ; Vincent Lechesne, hôte du " Lyon d'or " ; Michel Dierre, hôte de " St-André " ; Jean Marchand, hôte de la " Seppe d'or " ; Jean Mathion dit la Combe, hôte de la " Croix de Lorraine " pour avoir logé respectivement le capitaine de la Poivrière, le capitaine de Langeron, le

sieur de Bourg-Lespinnasse, le capitaine Lapierre, le sieur de Beauchesne, enseigne, l'enseigne Estienne, les capitaines de Thoulouzon et la Briche, le capitaine Perret, le capitaine Montmort et le capitaine Cadet.

**Cote : CC 1593 -3**

(Portefeuille.) \_ 1 registre 112 feuillets papier, demi-couverture parchemin. 1 cahier de 2 pièces papier.

**1607-1608**

3/3

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Comptes d'Antoine Rougier

Logement de divers officiers et sergents réglé à eux-mêmes : Barthélemy Molandier dit le capitaine Lyon ; l'enseigne René de la Poivrière ; les sergents Louis Thomas dit Sisteron, Jean le Pic, Michel Bertrand, Jean Foraud, Claude Berton et Isaac de Baux (fos 68 à 76). \_ Supplément de gages à Jean Goujon, procureur général ; Barthelemy Tomé, secrétaire ; Antoine Rouiller, comptable ; Zanobis de Qibly, voyer ; François Flachier, commis de Thomé ; Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville ; François Faure, procureur substitué ; Jean Faure, clerk du précédent ; Denis Estain et Jean Pettin, mandeurs, Jacques Bigaud, crieur et Jacques Glatard, trompette ; Antoine Jacques, me de la poste ; Jean-Baptiste Ravot, avocat ; Imbert Grollier, capitaine de la ville et Guillaume Grollier, son lieutenant ; Pierre du Peret, enseigne de la compagnie des arquebusiers, Benoît Baur et Claude Nier, sergents ; Guillaume Lafaux, Claude Vandier, Etienne Legrand et Pierre Mordart " corporaux " de cette compagnie ; Jean Pommier, clerk du greffier ; Claude Terrasson, commis du comptable ; Pierre Parent, clerk du procureur général ; Jacques de la Vioze, commis à tenir le bureau de la consigne ; Claude Noirot, commis à la Grenette ; Guillaume Fayolle et Bierre Petrasson, commis du voyer (fos 79 à 83). \_

Taxations des commis à la recette et au, contrôle du subside du vin : Antoine Gros, Laurent Pans et François Girard au port du Temple ; Mathieu Duchemin, Guillaume Guerrier et Abraham Bouchet à la porte de Vaise ; Jacques Boisson, Jean Bardin et Guillaume Cousin à la porte St-Just ; Pierre Tercinel, Jean Guesdet et Claude Perrier à la porte St-George ; Claude Fredia aux chaînes d'Enay ; Claude Basset et Sébastien Bouillant à la porte du Rhône ; Jacques Dangon, Claude Casane et Claude de Toulouse, au port du Rhône ; Pierre Labre, Pierre Jacquet et Alexis Poinet à la porte St-Sébastien ; Louis Pascal aux chaînes du boulevard St-Jean ; Michel de Sure, Jacques Poponat et Nicolas Fastetti au pont St-Vincent ; Mathieu Faulcon, contrôleur ; Hugues Loubat, contrôleur général ; louage d'une boutique à Claude Alissan pour le subside du vin (fos 84 à 100). \_ Taxations des commis à la recette et au contrôle du tiers surtaux : Pierre Fautet, Henry Bonet, Isaac Rougier et Hugues Loubat (fos 101 à 105). \_ Taxations des commis qui ont " veillé et contrôlé les commis de M. Denis Feydeau, fermier général des aides de France e : Guichard Provensal, commis au contrôle de la recherche du " revestement des huitiesme et vingtiesme du vin " ; Jean Tixier, commis aux recherches de la boucherie ; Louis Pascal, commis au contrôle des " extravagans " ; François Digons, Antoine Gros, Jacques Poponet, Jacques Gravil, Guillaume Cousin, Claude Rosset, Jacques Dangon, Pierre Jacquet, Jean Guesdet et Alexandre Compaignon, commis au contrôle des aides et gabelles (fos 105 à 108). \_ Gages de Léonard Meslin, capitaine des chaînes et bateaux de la ville (fo 109). \_ Taxations du receveur (fo 110). \_ Frais de reddition du présent compte : écritures, épices et vacations (fo 111). \_ Dépense totale 147.160 livres 14 sols 11 deniers et par conséquent excédent de dépenses de 19.356 livres, 17 sols, 2 deniers. \_ 2° Etat de la recette et dépense faites par le receveur Rougier des deniers du subside du vin et de deniers restés en ses mains pour une

année du 1er octobre 1607 au 30 septembre 1608. (pièce 2) : \_ Recettes : versements des commis au subside du vin et de Charles Duhan, fermier général des droits de douane à Lyon ; restes sur les comptes de l'année précédente ; total de la recette 222.389 livres 13 sols 4 deniers. \_ Dépenses Versements à Louis Arnaud, receveur des deniers pour la réparation des ponts et chaussées ; à Jean Saulnier, receveur général des finances ; à Vincent Bouhier, trésorier de l'épargne ; et Pierre Chomel, receveur général des finances ; le total de ces versements s'élève à 37.090 livres (fo 7). \_ Traitement de M. de Montholon ; pension des jésuites ; traitement du capitaine des chaînes ; rente due à l'Aumône générale ; ventes de maisons par Abraham Grosbonnet et Georges Cornuti ; subvention aux Jésuites pour la construction du collège ; gages et taxations des officiers et commis de la ville, des entrées et des portes ; travaux et réparations réglés aux entrepreneurs habituels du consulat ; ventes de maisons place St-Vincent et près du collège par Pierre Bidault et Henri Gravil, avocat ; subvention de 6.000 livres à Claude Dangon ouvrier en soie ; paiement d'un terrain de la citadelle à Nicolas Gasbot ; frais de procédures ; remboursement de quelques créanciers de l'emprunt de 1595 ; solde des frais de Pierre Scarron, prévôt des marchands, décédé ; achat d'une maison ; locations diverses comme plus haut ; frais d'huissiers ; travaux et fournitures au logis du seigneur d'Halincourt exécutés par Antoine Beulier, me serrurier, Jacques Maung, me peintre, Mathieu Coton, marchand ; pension à Jean Pournas ; frais de procédure ; logement des officiers du régiment de M. de Bourg Lespinasse ; versement de 25.000 livres à Jean Demoulceau " qui a prins le party de rachapt du domaine de Lyonnais et ailleurs sous le nom de ladite ville " ; versement de 15.000 livres à Jean Saulnier receveur général des romances (fos 2 à 16). Dépense totale : 197.646 livres 3 sols 4 deniers. \_ 3° quittance de

gages de Jean de Toulouse, commis à tenir le contrôle du subside du Vin.

**Cote : CC 1594**

Référence informatique : 00000862

**1606 1607**

Comptabilité communale (1606 - 1607)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte huitième du patrimonial rendu par le receveur Rougier pour une année commencée le 1er octobre 1606 et finie le 30 septembre 1607. \_ Recettes : Versements de Jacques Caillet et Martin Prévost, apothicaires commis à la recette du Barbeau de l'épicerie. \_ Cens servis et pensions déjà énumérés plus haut. \_ Louages d'un bateau, d'un tènement de maisons et de chambres (voir cc. 1587). \_ Louage de boutiques de tripiers le long du Rhône. \_ Louage des bancs de la boucherie de la Lanterne aux bouchers indiqués antérieurement. \_ Places mises en " pies. " \_ Etaux long de l'église St-Nizier. \_ Pensions acquises par la Ville. \_ Legs de Licieux. \_ Produits de la dîme cartulaire et foraine versés trimestriellement par Antoine Rodilias, commis à cette imposition ; produits de la recette des ports adjacents dépendant de la dîme et foraine : versements de Jean Bonin, fermier de la dîme à Ste-Colombe (fos 1 à 63). \_ Compositions volontaires des créanciers de l'emprunt pour la démolition de la citadelle ; versements faits par Barbe Moret veuve de Claude Quinson ; Isaac Bourgeat ; Antoine Bernardon ; Reymond Seneret ; Gabriel Thévenet procureur d'Antoine Berthet, de Cormod (fos 64 à 66). \_ Lods et milods payés par Pierre Gros le jeune, à cause de " la substitution à lui advenue par le testament de feu Jehan Brigaud " ; par Claudine Boulard, héritière pour partie de Julienne Leblon, femme Pierre Cusset ; par Guillaume de Balme, fermier général des gabelles à sel en Lyonnais pour une maison à lui adjudgée (fos 68 et 69). \_



Recette totale : 14.133 livres 13 sols 11 deniers. \_ Dépenses : Gages des officiers ordinaires de la ville : Goujon, Thomé, Ravot, Le Vasseur, Faure, Estain et Perrin (fos 73 à 76). \_ Pensions sur la boucherie de la Lanterne payées aux rentiers Lofficiel, Ogier, Thevenon, de Baillon, les custodes de Ste Croix (fos 77 à 79). \_ Affaires communes : paiements à Pierre Velut, Pierre Picot et Benoît Dubois mes charpentiers, pour réparations à la halle et autres travaux ; à Bernard Monen et Philibert Chaignon, maçons, pour ouvrages aux archives et au pont du Change ; à Jean de Laye pour vacations ; au mandeur Denis Estain pour divers achats de vin offert à M. de Montholon et autres. Présent fait à Blandine de Chateauneuf, fille du sieur de Rochebonne, le jour de sa profession " à la solempnité de laquelle profession la dicte ville a été invitée comme ayant donné le nom sur les saints fonte de baptême à lad. damoysselle " ; paiement au notaire Claude Laurens ; vacations extraordinaires des mandeurs ; pose d'un treillis de " fil d'archal " à la seconde chambre des archives par Barthelemy Pinet, et travaux de menuiserie, tables chaises etc. dans ce local par Quentin Gros ; portraits sur l'entrée des archives et de la chambre du conseil, exécutés par Jean-Baptiste Morillard, me peintre ; fournitures de cierges, torches et flambeaux par Pierre de la Gouldrie et Pons Chastelain, me ciergiers ; indemnité aux religieuses de la Déserte pour réparations " de la fontaine servant au public et à l'Hostel-Dieu Ste-Catherine " ; ferrures du puits neuf de l'Hôtel-Dieu réglées à Jean Mellier, forger ; menuiseries des maisons du Pin et du Chien vert, payées à Quentin Gros me menuisier ; vin offert au prince d'orange ; frais de l'oraison doctorale prononcée par Antoine de Masse ; travaux de charpente aux maisons du Pin et du Chies vert ; remboursement de diverses fournitures au mandeur Denis Estain ; sommes remises aux jésuites pour les jeux et " premies " des élèves ; vin offert à M. " Desdigières " ; frais de nettoyage des privés de la maison du Pin ; vin offert au

cardinal de Joyeuse et chais donnés aux capucins ; travaux de Lancelot Bonnardet, me vitrier, aux maisons du Pin et du Chien vert et à la chapelle St-Roch ; " ouvrages réglés à Amblard Paluel, me serrurier ; subvention aux courriers de la confrérie du St-Sacrement, en l'église St Nizier ; fourniture de robes et bonnets consulaires ; menus frais d'Antoine Rodilias, commis à la recette de la rêve ; dîner du jour de la fête de St Thomas payé à Pierre Pinet, me pâtissier ; frais d'impressions réglés à Guichard Jullieron, imprimeur ; aumônes aux religieuses minimales et de l'observance ; restitution de la consignation versée lors du passage des blés destinés à la nourriture des forçats à Marseille (fos 80 à 95). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dot de Gabrielle Rouche mariée à Jean Pascalès ; de Marguerite Serrail ; de Judic Boys mariée à Jean Bernard ; d'Etienne Péronnet mariée à Claude Crouzet ; de Barthelémy Simon et de Clémence Chaulme mariée à Pierre Fay (fos 96 et 97). \_ Gages des réveille matin, du crieur juré et du trompette. Arrérages de rentes payés à Claude Bullion sieur de Laye et à Laurent Sembein. Part du notaire Labruyère dans les droits de iode parés par Pierre Gros le jeune et Claudine Boulard. Pension due à l'église St Nizier. Remboursement au comptable de ses frais durant l'année (fos 98 à 101) \_ Versement d'une somme de 3.500 livres à Jean Baptiste Seigneur, : receveur du domaine du roi à titre de prélèvement sur la rêve (fo 102). \_ Gages des commis à la recette de la rêve : Rodilias, Archimbaud, Taninge, Perrin et Estain (fos 104 et 105). \_ Débet du compte patrimonial de 1606 remboursé au receveur. Deniers rendus et non reçus. Dépense commune ; frais de reddition du présent compte : écritures, dépenses de bouche, vacations (fos 108 à 118). \_ Dépense totale : 17.687 livres 2 sols 1 denier et débet de 3.553 livres 8 sols 2 deniers.

**Cote : CC 1595**

(Portefeuille.) \_ 50 pièces papier.

**1606-1607**

Comptabilité communale (1606 - 1607)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Contrats Le louage pour trois ans : du tènement de St-Laurent à Pierre Teste et Claude Verdet, blanchisseurs, puis à la suite du décès de Pierre Teste, à Claude Verdet qui reçoit confirmation ; à Pierre Petral du corps de garde près les Cordeliers ; à Mathieu Duchemin d'une maison près la porte de Pierre Scize ; à Claude Nivolet de la tour sur la porte du port de rue Neuve ; à Louis Lape de la maison au levant de la porte St-Sébastien ; à Marie Bégule veuve de Jean Buat, de la maison acquise du président Chandon au Change ; à Pierre Labre de deux chambres à St-Sébastien ; à Etienne et Louis Pascal d'une maison à côté de celle des gardes ; à Guillaume Morin d'une maison à côté de celle louée à Pierre Labre ; à Guillaume Bergier et Antoinette Porat sa femme, d'une maison à la côte St-Sébastien ; à Pierre Richard dit Homet d'une terre le long de la muraille de St-Sébastien ; à Jean Puncle marchand allemand de l'ancien hôtel de ville pour quatre ans ; à André Vignon dit la Vigne d'une maison et d'un jardin acquis de Vincent Pinot ; à André Pestalozzi d'une grange près la porte de Pierre Scize (fos 1 à 15). \_ Baux de la boucherie de la Lanterne ; contrats de louage pour trois ans : à Claude Dubois de la première boutique ; à Philippe Berget d'une boutique de tripier ; à Jean Pradon du troisième banc ; à Etienne Yvon du cinquième banc ; à Claude Huguet du sixième ; à Claude Stragnat du dixième ; à Jean Cusset du onzième ; à André Cruzy le jeune du quarante-neuvième banc ; à Claude Buisson du cinquantième ; à Pierre Gottet du douzième ; à Henry Fournel du dix-septième ; à Guillaume Cognan du dix-huitième ; à Etienne Gênes du vingtième banc ; à Jean Sinetier du vingt-deuxième ; à Imbert

Ogier du vingt-troisième ; à André Cruzy du vingt-quatrième ; à Jean Durand dit Yvon du vingt-cinquième ; à Jean Pomeysien du vingt-huitième ; à Jacques Chalon dit Cochet du vingt-neuvième ; à Vesme Gazet du trente-huitième ; à André Fayet du trente-neuvième ; à Jean Cognan du quarante-troisième ; à Arthaud Bouchard du quarante-quatrième banc ; à Pierre Cognet du quarante-cinquième ; à Jean Cusset le jeune du quarante-sixième ; à Antoine Jay du quarante-septième ; à Mathieu Flajollet du quarante-huitième ; et à Gilles Odieu du cinquante-deuxième et dernier (fos 16 à 13). \_ Certificats du produit de la rève par les commis à tenir le contrôle de cette imposition Noël Archimbaud (fos 44 à 47). \_ Mandements et quittances du notaire Labruyère pour sa part des droits de lods payés par Pierre Gros le jeune Claudine Boulard et Guillaume de Balme (fos 48 à 50).

**Cote : CC 1596**

(Portefeuille.) \_ 82 pièces papier, 1 pièce parchemin.

**1606-1607**

Comptabilité communale (1606 - 1607)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier  
Quittances des gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances de gages des officiers de la ville : Goujon Thomé Ravot Levasseur Faure Estain et Perrin (fos 1 à 7). \_ Quittances des rentrées sur la boucherie : L'official, Vve Ogier, Thévenon Baillon, les custodes de Ste Croix (fos 8 à 15). \_ Mémoires mandements et quittances pour Pierre Velut charpentier ; Bernard Monin me maçon ; Pierre Picot me charpentier ; Jean de Laye ; Denis Rstainet Jean Perrin ; Antoine Rougier ; Claude Laurent ; Philibert Chaignon maçon ; Barthélemy Pinet ; Quentin Gros menuisier ; Benoît Dubois charpentier ;

Jean-Baptiste Maurilliard me peintre ; Pierre De la Coudrie me ciergeier, Pontchastellain me ciergeier ; Guyonne de Chaponay abbesse de la Déserte ; Jean Millier me forgeur ; Antoine de Masso ; Benoist Dubois et Guillaume Dupré charpentiers ; les pères jésuites ; Barthelemye Macabeon, veuve d'Henri Jacob me des basses ouvres ; Lancelot Bonardet me peintre et vitrier ; Amblard Paluel me serrurier ; les courriers de la confrérie du St Sacrement ; les échevins nouvellement élus pour leurs robes et bonnets ; le commis à la rêve Rodilias ; Pierre Pinet me pâtissier ; Guichard Jullieron imprimeur (fos 16 à 57). \_ Mandements et quittances des minimes et des religieux de l'Observance (fos 38 et 59). \_ Accord entre les prévôts des marchands et échevins de Lyon et les habitants de Vernoux relativement à la désignation des titulaires du legs de Licieux (p.60). \_ Désignations mandements et quittances des bénéficiaires de ce legs : Gabrielle Bouche mariée à Jean Pascalés ; Judic Boys mariée à Jean Bernard ; Etiennette Péronnet mariée à Claude Crouzet ; Barthellemye Simon ; de Clémence Chaulme pour le legs Guillaume François ; contrats de mariage des quatre premières (fos 61 à 71). \_ Quittances de gages des réveille-matin du crieur juré et du trompette (fos 72 à 73). \_ Quittances de rentes de Claude Bullion sieur de Laye, Laurent Samteyn, François Buisson procureur général de l'église St Nizier et Nicolas Dunan procureur des anniversaires fondés en la même église (fos 76 à 84).

**Cote : CC 1597**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 8 feuillets in-folio papier, 44 pièces papier, 4 pièces parchemin.

**1606-1607**

Comptabilité communale (1606 - 1607)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat de menus frais ordonnancés par le receveur. On y relève les dépenses suivantes : frais pour sortir de prison un caporal " du pennonnage du Gaigneux qui estoit en prison pour s'estre battu avec quelques soldats de la garnison de Pierre-Assize " ; plusieurs aumônes ; dépenses de bouche ; gratification au secrétaire de M. de la Baulme ; frais de registres et de papier ; frais nettoyage du quai St Antoine ; paiement à Jean Veyre banquier qui a fait venir " ung significavit de Rome aux fins d'inviter ung chacun qui auroyt les papiers de la ville les remestre " ; frais du voyage du roi des arquebusiers et de sa suite à Chalon-sur-Saône pour un concours ; vin en diverses fois ; expéditions d'ordre ; achat de deux sacs de cuir pour les clefs de la ville ; musiciens et torches pour le baptême de la dernière fille de M. de la Guiche ; plantation de piloris ; Aménagement des archives ; location de chevaux ; voyages pour le fait de la santé ; pose de chassis à l'Hôtel de Ville ; gratifications aux mandeurs et au lieutenant du chevalier du guet ; dîner et messe à la Guillotière à l'occasion d'une plantation de croix ; dîner au collège de la Trinité ; dépenses pour les funérailles de M. de la Guiche et pour accompagner Mme de la Guiche à son départ ; frais pour la réception du prévôt des marchands à son retour de la cour ; dîner lors des " grands jeuz " au collège des Jésuites ; dépenses de bouche des échevins " lorsqu'ils travaillèrent à l'inventaire des papiers des archives " se montant à 420 livres ; vacation de M. Demanèches ; dépenses d'un échevin allant à " St Sapphorin salluer Monseigneur le connestable " ; frais d'impression " sur l'object de la mort de M. de la Guiche " ; entretien de la fontaine de St Laurent ; fête du roi des arquebusiers ; frais d'ouverture et de fermeture des corps de garde du change ; rupture de deux bancs neufs pendant les jeux du collège ; vin muscat verres de cristal, hypocras et pain pour le dîner de la St Thomas ; gratifications aux arquebusiers aux tambours de la ville et

de la garnison, aux violons et aux suisses pour ce jour ; façon de syndicat ; frais d'ornement, tapisserie, sonneries de cloches et messes à l'église St Nizier ; gratifications aux cuisiniers qui firent le dîner de cette fête ; Lambeaux et bois du consulat ; port de lettres ; gratification aux soldats du guet à l'occasion des jeux du collège ; police de la place du Change ; travaux du charpentier Pierre Velut ; frais de poursuites contre les bouchers de la Lanterne. en retard de paiement ; remboursement d'avances à Isaac Rougier contrôleur en la douane de Lyon, et Jacques Boisson commis du subside du vin aux faux bourgs (fos 17). \_ Pièces justificatives des menues dépenses ci-dessus : quittances Estain Perrin et Flachier (fos 2 et 3) ; quittance Bardet ; mémoires et frais d'acte ; quittances d'aumônes (f 4 à 9) ; note constatant des entrées de vin ; quittance de basses oeuvres ; frais de papiers (fos 10 à 16). \_ Quittances du banquier Veyre ; des arquebusiers ; du capitaine la Vioze (fos 17 à 20). \_ Travaux de charpente pour le jour de la St Thomas ; port de lettres ; frais de réparation du chemin de la côte St-Sébastien ; travaux du charpentier Pierre Velut et l'Hôtel de Ville ; quittance du sergent du guet ; mémoire et quittance Isaac Rougier ; quittances de messes (fos 21 à 29). \_ Prélèvement pour le roi sur le produit de la rève ; quittances de Jean-Baptiste Seigneur receveur du domaine du roi à Lyon (fos 30 à 33). \_ Gages des commis à la recette de la rève : Rodilias, Archimbaud, Tanninge, Perrin et Estain (foi 34 à 49).

**Cote : CC 1598**

(Registre.) \_ 24 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1607-1608**

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte d'Antoine Rougier receveur des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône

du dixième du vin des quatre espèces qui sont l'entrée des camelots poids des farines petites entrées de vin et entrée des épiceries entrées des fils d'or et d'argent et " deniers revenans bons de paiement des gaiges des officiers du siège présidial de Lyon ". depuis le 1er octobre 1607 au 30 septembre 1608 (anciens octrois). \_ Recettes : Versements des fermiers ou commis : Philibert Picot, fermier du barrage du pont du Rhône ; Antoine Michon fermier du dixième du vin ; Benoît Benoist fermier du poids des farines ; Pierre Fautet commis à la recette de la douane pour le droit d'octroi des camelots ; Michel Faujet commis de l'aine et petite entrée du vin ; Charles Duhan fermier général du droit de la ville de Lyon pour l'imposition sur les fils d'or et L'argent (fos 1 à 5). \_ Recette totale : 6.464 livres 4 sols. \_ Dépenses : Gages d'officiers ordinaires de la ville : le receveur Rougier ; le capitaine de la ville Imbert de Grollier ; seigneur du Soleil et son lieutenant Guillaume Grollier sieur de Cazault ; le voyer de la ville Zanobis de Quibly (fo 6). \_ Gages des commis " pour prendre garde à ceulx qui entrent et sortent de lad. Ville ", du commis à tenir le livre de la consigne et des commis du voyer : Jacques de la Vioze commis de la consigne ; Guillaume Fayolle et Pierre Pétrasson dit Dubois commis du voyer ; Claude Biannier commis à la porte de Vaize ; Jean Bergeot à la porte St-Just ; André Vignon dit la Vigne à la porte St-George ; Philibert Picart à la porte du pont du Rhône ; Jouis Tappé à la porte St-Sébastien ; Jacques Gravil aux chaînes du boulevard St-Jean ; Alexandre Compaignon aux chaînes d'Ainay ; Claude Blanchet au port du Rhône (fos 7 à 12). \_ Gages du capitaine des portes, portes et chaînes, Barthélemy Thomé et des commis à ouvrir et fermer les portes : François Drivon à Pierre-Scize ; Thomas Guillot aux portes St-Just et St-Georges ; Philibert Picart aux portes depuis le port Charlet jusqu'à Ste-Hélène ; Jacques Blanc à la porte St-Sébastien ; Denis Estain et Jean Perrin depuis le boulevard St-Jean jusqu'au Port Charlet (fos 13 et 14). \_ Subvention aux députés de la santé

; paiements aux commis Jacques de la Vioze Claude Biannier et Jean Bergeat dit la Berge ; entretien des fontaines réglé à Olivier Clerc, à Henri Clerc et Jean Clerc, ses fils fontainiers ; feux d'artifices de la St-Jean payés à Hugues Martin dit Avan et à François Martin ingénieurs ; frais pour les affaires de la ville remboursés à Jean-Baptiste Ravot avocat et à Dominique Dufour solliciteur des procès de la ville (fos 15 à 17). \_ Louage d'une maison à Jeanne Billet pour les commis des chaînes d'Ainay ; feux d'artifices de la naissance du duc d'Anjou réglés à Hugues et François Martin ingénieurs (fo 17). \_ Prix payés à Jean Clérault et à Jean-André rois des arquebusiers ; à Etienne Ogier connétable (fo 18). \_ Aumônes aux religieux Minimes des Cordeliers de St-Bonaventure des Jacobins des Célestins et de l'observance (fos 19 à 21). \_ Dépenses communes ; frais de reddition du présent compte : écriture et vacations (fos 21 et 22). \_ Somme totale de la dépense : 6.900 livres 9 sols 2 deniers ; il est dû au comptable : 436 livres 5 sols 2 deniers.

**Cote : CC 1599 -1**

(Registre.) \_ 59 feuillets in-folio papier demi-couverture parchemin.

**1607-1608**

1/2

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Antoine Rougier des deniers du tiers-surtax de la douane et du nouveau subside de quarante sols par tonneau de vin entrant dans la ville depuis le 1er octobre 1607 au 30 septembre 1608 (nouveaux octrois). \_ Recettes : Pour le tiers surtax versements trimestriels de lierre Fautet commis à la recette de tous les droits de douane qui se lèvent à Lyon. Somme totale de la recette : 83.899 livres 6 sols 3 deniers. Pour le subside du vin versements hebdomadaires par états certifiés par Hugues Loubat commis à

tenir le contrôle général de cette imposition ; versements de Mathieu Duchemin et Jacques Boisson, commis aux faux bourgs ; recette totale du subside du vin : 52.458 livres 16 sols 3 deniers. \_ Somme totale de la recette de ce compte : 136.358 livres 2 sols 3 deniers (fos 1 à 7). \_ Dépenses : Versement à Vincent Bouhier trésorier de l'épargne du roi suivant arrêt du conseil d'une somme de 24.000 livres ; versement d'une somme de 10.000 livres à Jean Saulnier et à Pierre Chomel receveurs généraux des finances à Lyon ; versement de 3.000 livres à Louis Arnauld commis à la recette et dépense générale des deniers destinés aux réparations des ponts et chaussées du royaume (fo 8). \_ Remboursement de l'emprunt de 1595 pour la démolition de la citadelle ; paiements aux créanciers : Jullio Faulquier et Marie Andry sa femme ; Alexandre Bolioud avocat du roi en la sénéchaussée de Lyon et Isabeau Marinet sa femme ; Barbe Moret veuve Guillaume Guichon ; Jacques de Bayse juge des privilèges de la Ville de Lyon (P 9 et 10). \_ Voyages et affaires communes : versement aux jésuites de diverses sommes s'élevant au total à 12.000 livres ; vente à la ville de maisons pour agrandir le collège, par Abraham Gromonet et Georges Cornuts médecin ; remise aux jésuites d'une somme de 3.000 livres donnée au collège par Antoine Delin sieur de la Tour à la suite d'une transaction ; solde de vente d'une maison annexée à la place St-Vincent faite par Pierre Bidault réglée à lui et aux mariés Antoine-Marie et Catherine Thénard ; vente par Henri Granier avocat des fruits d'une maison sise devant le collège ; frais salaires et voyages de Nicolas Leconte ayant charge des affaires de la ville en cour ; remboursement à Dominique Dufour de ses dépenses " à l'occasion des grandes glace ; qui s'arrêtèrent sur la rivière de Saosne " ; frais d'expédition de François Flachier et vacations de Dominique Dufour, de Jean Pommier clerc de greffier de Jacques Despine, clerc de Dufour, de Claude Terrasson et d'Amable Rougier clerc du comptable,

pour l'établissement de l'étal général des deniers extraordinaires et d'octroi de 1594 à 1608 ; frais et dépens d'Alexandre Bouilloud avocat du roi et de Guillaume Charrier ; remboursement à Amable Thierry d'une somme de 7.424 livres 3 sols 7 deniers " tant pour le second principal proceddé des changes des cours de la place des deniers par luy fournis à lad. ville et communauté pendant le temps de son eschevinage que pour tout le reste des profits du denier douze de la somme principale par luy aussi prestée à icelle ville " ; solde des frais d'un voyage en cour de feu Pierre Scarron, maître d'hôtel ordinaire du roi réglé à sa veuve ; solde d'une transaction avec Nicole Colomb veuve Barthélemy Dandoi, relativement à des frais de procédures ; frais de voyage et d'exploit du sieur Heliot, huissier des comptes ; frais du sergent Jean Voaly pour signification à Vienne et Givors ; paiement à Barthelemie Macateon veuve Henry Jacob, me des basses oeuvres ; frais de procédures et vacations de Jean Deshayes ; despens dus à Hugues Delanoue et Nicolas Decamp, anciens fermiers de la police et scel des draps ; droits de lods payés à Hugues Loubat et aux religieuses de St-Pierre ; achat d'une grange à Jean Pournas pour le collège de la Trinité ; équipement de Guyot Henry et de Jarniost, capitaine des enfants de la ville à l'occasion de l'entrée du sieur d'Halincourt ; avances faites par le voyer ; voyages de Louis Vernauld courrier ordinaire de la ville (fos 10 à 19).

**Cote : CC 1599 -2**

(Registre.) \_ 59 feuillets in-folio papier demi-couverture parchemin.

**1607-1608**

2/2

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Comptes d'Antoine Rougier

Munitions et dépenses des corps de garde remboursées à Dominique Dufour (fos 20 et 21). \_ Remboursement de

dettes et achat de rentes à l'aumône générale et à Nicolas Garbot, avocat (fo 22). \_ Réception " du sieur et dame Dalincourt gouverneur de lad. ville, dame princesse de Condé, du sieur duc de Mantoue et du sieur de Brenin, ambassadeur à Rome " ; remboursement des frais faits par Dominique Dufour (fos 22 et 23). \_ Ouvrages et réparations aux boulevards et corps de garde, à la montée des Capucins, au logis du sieur de Montholon, à la porte St-Sébastien, aux rues et quais, à la venaison du sieur de la Guiche ; au logis et à l'écurie du sieur d'Halincourt, à la maison d'Illins, à l'église St-Nizier, à St-Laurent ; paiements à Amblard Palluel et Antoine Boulliers, serruriers ; Jean Jaille, Jean et Philippe Chaignon, Gabriel Perrin, Henri et Bernard Monin, mes maçons ; à Antoine Clerc, couvreur ; à Léonard Détour et Jean Verrier, ferratiers ; à Jean Nellier et François Montaignon, forgeurs ; à Hugues Trippier, Guillaume Dupré et Pierre Picot, mes charpentiers ; au voyer Zanobis de Quibly ; à André Vignon, commis à la porte St-Georges ; à Jacques Maury, peintre ; à Mathurin Cotton ; à Claude Ainay, " pavisser " (fos 24 à 30). \_ Ouvrages pour la construction des quais de la ville réglés aux charpentiers ci-dessus énumérés et à Benoît Dubois ; au forger Jean Mellier ; au "perreyeur " Claude Raryet ; aux maçons Jean Jaille et Philibert Chaignon ; à François Besson, tailleur de pierre ; au Noyer ; au potier Nicolas Vanier ; aux ferratiers Pierre Caille et Léonard Dutour (fos 30 à 32). \_ Appointements du sieur de Montholon, surintendant de la police du Lyonnais (fo 32 et 33). \_ Louage de maisons occupées par le gouverneur et autres : paiements à Imbert Grollier, Anne de Bellièvre, Marie Veret, Benedit Laurencin, Jean de Raverie et Philiberte de Bourvon sa femme, Georges Cornuts et François Gillet, chandeliers (fos 33 et 34). \_ Logement des officiers du régiment du sieur de Bourg-Lespinasse ; paiements à divers listes précédemment énumérés, à certains officiers et sergents et à l'enseigne René La Gonic (fos 35 à 39). \_ Taxations des commis aux entrées et

sorties et des commis aux portes " en considération de la modicité de leurs gages : Louis Teppe, André Vignon, Philibert Picart, Alexandre Compagnon, Jean Bergeot, Claude Brannier, Jacques Gravil, Claude Blanchet, François Drivon, Thomas Guillet et Jacques Blanc (fos 39 et 40). \_ Taxations extraordinaires aux officiers : Goujon, Thomé, de Quibly, Flachier, Dufour, Faure et Jean Faure son clerc, Estain et Perrin, Rigaud et Glatard, Antoine Jacquet tenant la porte ; Ravot, Imbert et Guillaume Grollier, Duperret enseigne, les sergents et les caporaux des arquebusiers, Pommier, clerc de Thomé, Terrasson commis du receveur, Molley, clerc de Goujon, Jacques de la Vioze, Noiret, commis à la Grenette, Fayolle et Petrasson commis du voyer (fos 41 à 43). \_ Taxations des commis a la recette et au contrôle du subsidé du vin (énumérés à l'article cc.1593) et a Guichard Provensal commis de la porte St-Just et à Antoine Saunier au port St-Vincent (fos 43 à 52). \_ Taxations des commis à la recette et au contrôle du tiers surtaux : Pierre Fautet, Isaac Rougier, Bonaventure Camus et Hugues Loubat (fos 53 à 55) \_ Gages de Léonard Merlin, commis à l'ouverture et fermeture des chaînes et entretien des bateaux (fo 55). \_ Versements de 40.000 livres à Jean de Monceaux " aiant traité avec sa Majesté pour le rachapt de son domaine " (fo 56). Subvention de 6.000 livres à Claude Dangon, me ouvrier en draps d'or, d'argent et de soie, de l'ordre du roi (fo 57). \_ Taxations du comptable. Frais de reddition du présent compte : écriture, épices et vacations (fos 57 et 58). \_ Dépense totale : 192.099 livres, 4 sols 7 deniers. \_ Excédent de dépense : 55.741 livres 2 sols 4 deniers.

**Cote : CC 1600**

Référence informatique : 00000869

**1607 1608**

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte neuvième patrimonial du receveur Rougier, du 1er octobre 1607 au 30 septembre 1608. Voir les analyses des comptes patrimoniaux précédents. \_ Recettes : Aucun versement de Jean Cotin et Pierre Nesme, apothicaires colonie au garbeau de l'épicerie. \_ Cens servis en pension. \_ Louage de maisons, d'un tènement, d'un bateau et de chambres. \_ Boutiques de tripiers le long du Rhône. \_ Louage des bancs de la boucherie Lanterne. \_ places mises en " pies ". \_ Etaux le long des murs de l'église St-Nizier. \_ Marché de la " cuyraterie " \_ Solde des dépenses du bureau de la santé. \_ Pensions dues à la ville. \_ Legs de Licieux : rente due par les héritiers de Nicolas Dupré, banquier à Lyon \_ Produits de la rêve et foraine : versements d'Antoine Rodilias, commis à la recette de cette imposition ; versement de Jean Gay, marchand à Nîmes pour la rêve de Ste-Colombe. \_ Compositions volontaires de créanciers de l'emprunt pour la démolition de la citadelle : Jullio Faulquier et Marie Auday sa femme, Nicolas Carbot, avocat. \_ Lods et milods payés à la ville par Etienne Farges, boulanger, héritier de Louise Balloffin, sa femme, et par Jean Écuyer pour adjudication d'une maison. \_ Solde du compte d'apurement du précédent receveur Antoine Larchier. \_ Versement de 21.183 livres par Denis Feydeau fermier. général des aides, par les mains de Louis Rebotteau, son sous fermier de l'élection, pour trois années, à dater du 1er octobre 1605 " de la rente au denier douze de son principal que ladite ville a fait de l'acquisition des dictes oxydes qui se livrent en lad. ville de Lyon " (fos 1 à 49). \_ Recette totale : 35.121 livres, 9 sols 5 deniers. \_ Dépenses : Gages des officiers ordinaires de la ville déjà indiqués et de Louis Pascal, coadjuteur des mandeurs ; rentes sur la boucherie Lanterne (fos de 53 à 57). \_ Affaires communes. Frais de l'oraison doctorale prononcée par Jacob Gruze, avocat à Lyon, et du dîner offert à cette occasion le jour de la St Thomas, réglé à Claude Cazane, pâtissier ; vin offert à divers personnages et à M. de la Baulme

Dathuse, sénéchal de Lyon ; rente due au chapitre de St Paul ; dîners faits au collège ; huile offerte aux capucins, réglée à Benoît Bezin ; sommes avancées par le voyer ; travaux de Claude Grangier, me menuisier, Lancelot Bonardet, me peintre et Pierre Velut, me charpentier ; fournitures de Claude Carterot, Drapier ; émoluments de 1650 livres aux officiers de la ville pour l'inventaire des archives ; travaux des charpentiers Benoît Dubois et Guillaume Dupré aux maisons du Pin et du Chien Vert ; fournitures et ouvrages de Bernard Dutruse, ferrotier et d'Amblard Paluel, serrurier " à l'hôtel de ville et ailleurs " ; travaux aux maisons du Pin et du Chien Vert par Jean Jaille et Philibert Chaignon, mes maçons ; voyage à Grenoble de Barthazard Benoît ; fourniture de flambeaux par Pierre la Couldrie, ciergier, et d'huile pour les capucins par Benoît Bezin, Claude Reynel et Jean Yon ; lavage des vitres du logis de Mgr d'Halincourt par Lancelot Bonardet, peintre ; occupation du jardin de Jean Bonneton, à Bellecour, pour y installer " l'escurie ou manège des chevaux du seigneur Dalincourt " ; pavage de cette écurie par Jacques Colombet (fos 58 à 65). \_ Legs Guillaume François et de Licieux : dots d'Antoinette Pin mariée à Joseph Liegle, mineur ; de Jeanne Sève, mariée à Etienne Chermoz, veloutier ; bourses de Gilbert Seaume et de Barthasard Gremac étudiants, au collège de Tournon ; dots de Madeleine Sonière mariée à Pierre Bois et d'Alix Rauche, mariée à Barthélemy Bravais (fos 65 à 67). \_ Menus frais d'Antoine Rodilias, commis à la recette de la rêve ; frais faits au baptême de la fille de M. de Montholon " laquelle il a voulu estre par iceulx tenue sur les fondz de baptême au nom de lad. ville " ; part du droit de partage sur l'acquisition d'une maison par la ville au sieur Dumoulin, payée au notaire Labruyère ; gages des réveille matin, du crieur juré et du trompette ; arrérages de rentes payés à Claude Bullion, à Laurent Santein, à l'église St-Nizier et au procureur des anniversaires de cette église ; part du notaire Labruyère sur les droits de lods payés par Jean Mazuyer et

Etienne Farges ; remboursement au comptable de ses menus frais de l'année ; frais des robes et bonnets consulaires des nouveaux échevins de Clopisson et de Grymo (fos 67 à 71). \_ Versement d'une somme de 3.500 livres à Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi, à titre de prélèvement sur la rêve (fi 74) \_ Gages des commis à la recette de la rêve : Rodilias, Archimbaud, Tanninge, Perrin et Estarès (fos 76 et 77). \_ Remboursement au receveur du débet du compte patrimonial de l'année précédente (fo 78). \_ Deniers vendus et non reçus : on y relève la reprise du versement de 21.183 livres sur les aides, non reçue du fermier (fos 80 à 87). \_ Dépense commune ; frais de reddition du présent compte : écriture, dépenses de bouche, vacations (fos 89 à 91). \_ Dépense totale : 40.945 livres, 6 sols. Débet de compte : 5.823 livres 16 sols et 7 deniers.

**Cote : CC 1601**

Référence informatique : 00000870

**1607 1608**

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Baux de la boucherie de la Lanterne ; contrats de louage pour trois années : à Etienne Cador du neuvième banc ; à Pierre Cusset du treizième banc ; à Pierre Dalmaiz du quatorzième banc ; à Bierre Redellet, du quinzième banc ; à Benoît Roland, du seizième banc ; à Jean de Gez, du dix-neuvième banc ; à Imbert Vial, du vingt-unième banc ; à Jean Conand le jeune, du vingt-sixième banc ; à Claude Odien, du vingt-septième banc ; à Guillaume Jacquier, du quarantième banc ; à Jean Focault le Jeune, du quarante-unième banc (p. 1 à 11). \_ Certificats du produit de la rêve par Noel Archimbaud, commis à tenir le contrôle de cette imposition (p.



12 à 15). \_ Expéditions de délibérations consulaires acceptant les compositions volontaires de Jullio Faulquier et Marie Audry sa femme et de Nicolas Gartot (p. 16 et 17). \_ Contrat de louage par la ville à Claude Carterot, drapier, de la maison neuve du Pin et du Chien Vert (fo 18). \_ Mandements et quittances du notaire Labruyère pour sa part des droits de lods payés par Etienne Farges et Jean Mazuyer (p. 19 et 20). \_ Ampliation de la quittance du receveur Rougier pour le solde des comptes Larchier (p. 24). \_ Expédition d'une délibération consulaire décidant de passer quittance au fermier des aides des sommes qu'il devait verser à la ville pour la vente au denier douze du principal de l'acquisition des aides (p. 22). \_ Ordonnances de paiement et quittances des jésuites (p. 23 et 24). \_ Procuration passée à Jean de Moulceau par Denis Feydeau, fermier des aides, en subrogation de Bénigne Saulnier et Antoine Auclerc, sous-fermiers (p. 25). Ampliation de quittance passée par Antoine Rougier et Denis Feydeau, fermier général des aides, des sommes dues à la ville pour la rente de l'acquisition des aides (p. 26).

**Cote : CC 1602**

Référence informatique : 00000871

**1607 1608**

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier  
Quittances des gages des officiers de la ville

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Quittances de gages des officiers de la ville (p. 1 à 6). \_ Quittances des rentrées sur la boucherie de la Lanterne (p. 7 à 13). \_ Mandements et quittances Greuse pour l'oraison doctorale ; et Cazane, pâtissier pour le dîner de la St Thomas (p. 14 et 13). \_ Mandement, procuration et quittance du chapitre de St Paul (p. 16 et

17). \_ Mémoires de fournitures de vin par Denis Estain et Jean Perrin, mandements et quittances (p. 18, 18 bis et 19). \_ Pièces constatant le paiement d'une fourniture d'huile par Benoît Bessin (p. 207). \_ Remboursement d'avances au receveur (p. 20 bis), et au voyer (p. 21). \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux exécutés ; fournitures faites par Claude Crangier, me menuisier, Lanestra Bonardet, me vitrier, Pierre Vellert, me charpentier et Claude Cartherot, md drapier (p. 22 à 24). \_ Quittances des émoluments accordés aux officiers de la ville pour l'inventaire des archives et mandement (p. 25 à 29). \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux exécutés et fournitures faites par Benoît Dubois et Guillaume Dupré, mes charpentiers ; Léonard Dutour, ferrotier ; Amblard Palluel, me serrurier (p 30 à33). \_ Frais avancés par le voyer pour le jour de la fête de St Thomas : ornementation de l'église, tapisseries ; et pour le feu de joie de la naissance du duc d'Orléans (p. 34). \_ Mémoire de travaux par Jean Chaignon et Jean Jaillet, mes maçons, mandement et quittance (p. 35). \_ Paiement à Balthazar Pécout de ses frais pendant un voyage à Grenoble (p. 36). \_ Règlement d'un mémoire de Pierre Lacoudrie, me ciergier (p. 37). \_ Fourniture d'huile payée à Benoît Bezon, Claude Reynel et Jean Yon (p. 38). \_ Paiement d'un mémoire de Lancelot Bonardet (p. 39. \_ Indemnité remise à Philippe Bonneton, jardinier (p. 40). \_ Travaux de pavage réglés à Jacques Colombet (p. 41). \_ Legs Guillaume François : Mandements, quittances et désignations d'Antoinette Pain, mariée à Joseph Liégle, mineur à Chessy et de Jeanne Sève, mariée à Etienne Chiamy, veloutier ; expéditions d'une procuration et d'un contrat de mariage de la première (p. 42 à 47). \_ Legs de Licieux : Bourse de Balthazard Grennat et de Claude Seaume, au collège de Tournon ; certificat de présence, mandements, quittances, procurations et désignations (p. 48 à 58). \_ Dots de Madeleine Somière, mariée à Pierre Bois et d'Alix Rauche, mariée à Barthélemy Bravais ;

mandements, quittances, désignations, contrats de mariage des deux bénéficiaires ; procuration de la dernière (p. 59 à 65). \_ Etat de menue frais du commis Rodilias pour le bureau de la rêve (p. 66). \_ Frais du baptême de la fille de M. de Montholon (p. 67). \_ Mandement et quittances du notaire Labruyère sur les droits de lods dus par la ville pour les maisons acquises des sieurs Dumoulin et Grosmonet (p. 68). \_ Refus constatant le paiement des gages des réveille-matin, du crieur et du trompette (p. 69 à 72). \_ Quittances d'arrérages de rentes dus à Claude Bullion, Laurens Sambeyn, l'église St Nizier et la fondation des anniversaires de cette église (p. 72 bis à 76).

**Cote : CC 1603**

Référence informatique : 00000872

**1607 1608**

Comptabilité communale (1607 - 1608)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Etats de menus frais ordonnancés pendant l'année par le receveur ; on y relève : des aumônes aux capitaines Jacob et Laloude et à Girard Masque, à des religieux ; des dépenses faites à la vieille porte de l'Arbresle lors du passage du duc de Mantoue ; des fournitures à la maison de M de la Guiche ; des sommes remises par Max Ferrier " pour le souldouement des gens de guerre entretenus sous la charge du capitaine de Vaulx " ; frais d'actes de François Flachier ; frais de sentences réglées à Jean Chevassier ; des aumônes à Pierre Gardiennet, dit le Fourrier, à Nesme Joubert, à dame Myé veuve Landry, à Michel Barday, aveugle, à Jeanne Orlandin, etc. ; achat de poudre à Claude, poudrier : frais de police de la place du Change réglés à Pierre Pardini ; frais d'actes de Grangier, notaire ;

terrassements au port Chalamont ; travaux de Lancelot Bonardet et de Meraulde Jantet, chassetiers ; frais du dîner de la St Thomas ; frais d'exploits ; papiers et registres du contrôle de la douane payés à André Bataccioli Colrais ; ports de lettres ; papier du secrétariat ; frais du jour de la St Thomas : charpente et menus ; indemnité à Jacques Boisson, contrôleur du vin de la porte St Just, à cause d'un vol commis la nuit à son bureau ; dîner à l'hôtel de ville ; gratification aux arquebusiers et aux tambours ; transport de " carraux " ; voyage à Rillieux ; dépenses du jour de la Trinité ; pourboire à des maçons travaillant aux quais ; frais de l'huissier Regnauld ; étrennes " aux chambrières du logis où Messieurs de ville estoient pour voir passer M. Despés le fils du capitaine la Bresche " ; port de paquets ; papier du receveur ; frais du corps de garde du change ; dépenses du jour de la St Thomas : achat de bouteilles, verre de cristal, hypocras, gratifications aux arquebusiers, aux tambours de ville et de la garnison, aux violons, aux suisses et aux cuirassiers ; sonneries de cloches ; achat de flambeaux ; frais de chaulage ; dîners à l'hôtel de ville ; envoi de vin et d'olives à Paris ; étrennes aux commis ; voyage d'un espion en Savoie (p. 1). \_ Pièces justificatives de l'état de dépenses précédent ; quittance de l'hôte de la vieille poste ; frais à la maison de M. de la Guiche ; suppliques, mandements et quittances d'aumônes ; ordonnance de paiement et quittance de solde des gens du capitaine De Vaux ; supplique de religieux mendiants ; état des expéditions de Dominique Dufour ; ordonnance de M. de Montholon pour le règlement de frais à Jean Chevalier, et quittance ; frais de châsis ; quittance d'achat de poudre ; quittance Pardini ; mémoire et quittance du notaire Grangier ; certificat du voyer et quittance de frais de terrassements ; mémoires, certificats, mandements et quittance Lancelot Benardet et Meraude Jantet ; quittance Claude Guy, boulanger ; mémoire et quittance André Batacioli, titraire ; état de frais de l'échevin

Berndio ; états constatant la dépense de papier faite au secrétariat ; quittance des charpentiers Benoît Dubois et Guillaume Dupré ; quittances de messes ; état de menus frais ; originaux et quittance Vincent Benoît, chargé de conduire à Paris du vin et des olives ; état des étrennes ordonnées par le Consulat (fos 2 à 41). \_ Mandement et quittance Rambert Badoy, me illuminateur " pour avoir illuminé le scindicat de la présente année " ; exposition d'une délibération consulaire décidant de porter de neuf à douze livres les émoluments de Rambert Badoy, chargé depuis trente ans de cette mission (p. 42 et 43). \_ Prélèvement pour le roi sur le produit de la rève : quittance de Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi (p. 44 à 47). \_ Quittances des gages des commis à la recette de la rève : Rodilias, Archimbaud, Tarringe, Perrin et Estain (p. 48 à 62). \_ Etat des paiements faits aux hôtes qui ont logé les officiers du régiment de Bourg Lespinasse pour un trimestre échu en septembre 1608, et mandement (p. 63).

**Cote : CC 1604**

Référence informatique : 00000873

**1608 1609**

Comptabilité communale (1608 - 1609)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte d'Antoine Rougier, receveur, des domaines provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, des dixièmes du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin et entrée des épiceries, entrées des fils d'or et d'argent et " deniers revenant bons du paiement des gages des officiers du siège présidial de Lyon " depuis le premier octobre 1608 au 30 septembre 1609 (anciens octrois). \_ Recettes : Versements des fermiers ou commis : Philibert Picard, fermier de barrage du pont du Rhône ; Pierre Marillier, fermier du dixième du vin ;

Benoît Benoist, fermier du poids des farines ; Pierre Fautet, commis à la recette de la douane, pour le droit d'entres des camelots ; Michel Faujat, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Charles Dupan, fermier général de la douane à Lyon pour le droit sur les fils d'or et d'argent (fos 1 à 4). \_ Recette totale : 15.638 livres 12 sols. \_ Dépenses : Gages d'officiers ordinaires ; le receveur Rougier ; le capitaine de la ville Imbert Grollier et son lieutenant Guillaume Grollier ; le voyer de Quibly (fos 4 et 3). \_ Gages des commis aux entrées et sorties indiqués à l'article cc 1598 ; gages des capitaines et des commis des postes précédemment énumérés ; gages de Louis Pascal, coadjuteur des mandeurs (fos 6 à 13). \_ Voyages et affaires communes : frais pour les affaires de la ville remboursés à Dominique Dufour et à François Flachier ; allocation au couvent des Cordeliers pour " leur donner moyen de faire vider les caves dudit couvent qui y croupissaient " ; fourniture de pierre par Jacques Leynard " me pierreur de St Cire " ; impressions faites par Guichard Jullieron, imprimeur ; loyer payé à Jeanne Billet ; remboursement au voyer de dépenses faites le jour de la St Thomas pour le feu d'artifice et dans diverses circonstances ; feu de joie de la St Jean, payé à François Martin, ingénieur ; entretien des fontaines réglé à Olivier Clerc et à ses enfants Henri et Jean Clerc, fontainiers ; travaux à trois maisons de l'église St Nizier payés à Bernard Richard et François Benoist, charpentiers ; réparations à l'hôpital St Thomas de Gadagne exécutées par Antoine Clerc, " me recouvreur " ; fournitures de cierges, flambeaux et torches par Pierre Lacouldrie, ciergier ; établissement d'un échafaudage autour de la Croix de la Place Confort par Pierre Picot, charpentier ; polissage et peinture de cette croix par Philippe Laliame sculpteur et Jacques Maury, peintre ; pavé pour le pont du Rhône fourni par Claude Rucing, " pavisseur " ; paiement à l'imprimerie Jullieron (fos 14 à 21). \_ Prix payés à Jean André et à Bernard Bicher rois des arquebusiers (fo 22). \_ Aumônes aux

religieux des Jacobins, Cordeliers, Célestins, Minimes, Capucins et de l'Observance ; huile achetée à Benoît Bezin pour les capucins (fos 23 et 24). \_  
 Dépense commune ; frais de reddition du compte : écriture et vacations (fo 25). \_  
 Somme totale de la dépense : 8.971 livres 18 sols 7 deniers ; excédent de recettes ; 6.666 livres 13 sols 5 deniers.

**Cote : CC 1605 -1**

Référence informatique : 00000874

**1608 1609**

1/2

Comptabilité communale (1608 - 1609)  
 Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Antoine Rougier des deniers provenant des tiers sureaux de la douane et du nouveau subside de cinquante sols par tonneau de vin entrant dans la ville depuis le 1er octobre 1608 au 31 décembre 1609 (nouveaux octrois). \_  
 Recettes : Pour le tiers surtaux, versements trimestriels du fermier général de la douane de Lyon par les mains de Pierre Fautet son commis. Somme totale de la recette 112.813 livres 9 sols 2 deniers. \_ Pour le subside du vin, versements hebdomadaires suivant états certifiés par Hugues Loubat, commis à tenir le contrôle général de cette imposition, à partir du 29 septembre 1608, jusqu'au 30 septembre 1609 ; versements de Jacques Boisson et Mathieu Duchemin, commis aux faubourgs ; recette totale du subside du vin : 109.251 livres, 19 sols, 5 deniers. \_  
 Versement de 20.000 livres par Claude Laurent, notaire à Lyon, adjudicataire de la ferme du droit de l'entrée du vin pour quatre ans, à titre d'avance à son entrée en possession de cette ferme. \_  
 Versement de 30.000 livres par Jean de Montceau " ayant traité avec sa Majesté pour le rachapt de son domaine en l'eslection de Lyon et d'ailleurs et pour le rachapt des rentes reçues par Sa Majesté

provenant des dettes de lad. ville en acquit des charges d'icelles " conformément à son engagement envers le Consulat (fos 1 à 11), Recette totale de ce compte d'après le comptable : 264.065 livres 8 sols 8 deniers. \_  
 Dépenses : Versements de 25.000 livres à Pierre Chomel et à Bénigne Saulnier, receveurs généraux des finances à Lyon (fo 11). \_ Remboursement de l'emprunt de 1595 pour la démolition de la citadelle ; paiements aux créanciers : Antoine Paris, Claude Scaunon et André Ollier, Antoine Camus, trésorier général de France, Jean Portallier, et Pierre Deaute (fos 12 et 13). \_ Voyages et affaires communes : Versements de 7.500 livres aux Jésuites ; transaction avec l'Hôtel-Dieu ; transaction avec Louis Ribesteau et Charles Cornat, fermiers des aides ; achat de Claude Lamadone d'un jardin et d'une vigne à Bellecour ; occupation par les Jésuites d'une maison près du collège appartenant à Marie Roux, femme de Jean Pillot ; paiement au voiturier François Fage d'une voiture de vingt pièces de vin de Condrieu destinées à être offertes à diverses personnes ; remboursement à Dominique Dufour des frais d'achat de ce vin et de son voyage à Condrieu se montant à 1.044 livres ; paiement à Antoine Paridini de vingt-quatre barils d'olives de Lucques destinées à être envoyés à Paris ; remboursement des comptes de dépenses de l'échevin Clapisson en cour, s'élevant à 16.264 livres, au sujet du traité de Moulceau ; voyage à Paris de Jean Terrasson, clerc du receveur ; remboursement à Charles Bollangier, René Mallet, Vincent Voiture et Pierre Bassolet marchands de vin " du nombre des privilégiés suivant la cour " ; frais de Jean Baptiste Ravet ; frais d'exploits et de records de Jean Reynaud, sergent royal à Lyon ; subvention aux religieux du couvent St Louis de la Guillotière pour la construction de leur église ; frais des deux voyages du receveur Rougier à Paris, d'un voyage à Paris de Jean de Moulceau, de divers voyages de Nicolas Leconte, secrétaire ordinaire de la maison de la reine, pour

les affaires de la ville, de voyages faits par Amable Thierry et Guillaume Charrier, créanciers de l'échevinage ; remboursement à divers créanciers de l'échevinage de sommes qui leur avaient été retenues pour le voyage d'Amable Thierry et Guillaume Charrier : Lydie Reynaud, Mathieu Galliot, Pierre Bernard, Nicolas Regnaud, Amable Thierry, Guillaume Noirat, Jacques Barnoud, Hugues Loubat, les héritiers de Claude Vize, Durand Cathabaud, Louise de Berny, Catherine de Berny, Jacques Hullèe, Guillaume Charrier, Alexandre Orlandin, Jean-Baptiste de Bondy, Philippe Jaconin et Jean de Grassy (fos 13 à 27).

**Cote : CC 1605 -2**

Référence informatique : 00000875

**1608 1609**

2/2

Comptabilité communale (1608 - 1609)

Comptes d'Antoine Rougier

Frais de réception du seigneur et de la dame d'Halincourt : paiements à Benoît Roset, charpentier ; à Jean et Claude de la Roue pour fournitures de toiles ; à Louis Pascal, à Mathieu et au voyer Faucon pour remboursement de diverses dépenses, fourniture de vaisselle, journées d'hommes, etc. ; à Hugues Trippier et Pierre Picot, charpentiers ; à Bernard Dutour, marchand ferrotier ; à Jacques Maury et Jean Persimi, peintres pour travaux de peinture s'élevant à 350 livres ; à Pauto Chappy, confiseur, pour flambeaux de cire blanche, confitures et hypocras ; aux mandeurs pour achat de vin muscat (fos 28 à 30). \_ Munitions et dépenses des corps de garde remboursées à Dominique Dufour (fos 30 à 32). \_ Ouvrages et réparations au logis et à l'écurie d'Halincourt à Bellecour, à la maison occupée autrefois par M. de la Guiche au Garillan, à l'Hôtel de ville au corps de garde du pont du Rhône, aux boulevards, aux portes et ponts levis, aux murailles par les entrepreneurs et

fournisseurs énumérés à l'article cc 1599 et à Etienne Blanchet et Claude Berton, me lanterniers, Louis Renard, me fondeur, Isaac Bourgeat, ferrotier, Jean Moiroud, serrurier ; plantation de trois cents tilleuls, en trois rangs, au jeu du mail de Bellecour, par Louis Bétirrier, jardinier ; remboursement à Guillaume de Balmes, secrétaire du Roi pour réparation à la maison de la dame du Peyrat, au Garillan, ci-devant occupée par M. de la Guiche (fos 33 à 42). \_ Appointements de Guillaume de Montholon, surintendant de la Justice et police de la ville de Lyon (fos 42 à 44). \_ Louage de maisons occupées par le gouverneur et autres, aux propriétaires précédemment énumérés dans et à " dame Eléonore de Thomassin, vidame, dame de Taillebardon ; séparée de biens Mesre Philibert Emanuel de Savoye, marquis de Villars " pour une maison " ayant regard sur la rivière de Saône sur le petit palais, joignant la maison du " président d'Ilins en laquelle est logé ledit sieur Dalincourt " ; à Marie Honorat pour le louage " de l'escurie sise près le port de la Baleyne tenue par lad. s. de Montholon " ; à Anne Bussillet, pour une maison au Garillan, tenue pour le service du sr d'Halincourt ; à Bénigne Saulnier, receveur général des finances, pour une maison, jardin et écurie à Bellecour par lui loués pour le service du sr d'Halincourt (fos 44 à 50). \_ Logement des officiers du régiment du sieur de Bourg Lespinasse ; paiements à divers hôtes précédemment énumérés, à certains officiers et sergents (fos 50 à 66). \_ Taxations des commis aux entrées et sorties et des commis aux portes énumérés au compte de 1607 (fos 67 à 73). Taxations extraordinaires aux officiers de la ville déjà relevés au compte précédent des nouveaux octrois et à Louis Pascal, coadjuteur des mandeurs, Jean Roux Favier dit capitaine Lachalla, enseigne des arquebusiers et Claude Duplaci, clerc de Jean Goujon (fos 74 à 82). \_ Taxations des officiers et commis à la recette et au contrôle du vin, comme au compte précédent (fos 83 à 102). \_ Taxations des commis à la recette et au

contrôle de tiers surtaux : Pierre Fautet, Isaac Rougier, Bonaventure Camus et Hugues Loubat (fos 103 à 105). Gages de Léonard Merlin, commis à l'ouverture et fermeture des chaînes et à l'entretien des bateaux (fo 109). \_ Remboursement au comptable du débet du compte des nouveaux octrois de 1607 (fo 110). \_ Versement de 145.820 livres à Jean de Moulceau, solde de l'exercice des octrois par Antoine Rougier (fo 111) \_ Taxations du comptable (fo 111). \_ Frais de reddition du présent compte : écriture, épices et vacations (fos 112 et 113). Dépense totale y compris le versement du solde : 298.622 livres, 7 sols 10 deniers.

**Cote : CC 1606**

(Registre.) \_ 63 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

1608-1609

Comptabilité communale (1608 - 1609)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte dixième du receveur Antoine Rougier " des deniers patrimoniaux et propre domaine " de la ville, depuis le 1er octobre 1608 au 30 septembre 1609. Voir les comptes patrimoniaux précédents. \_ Recettes : Versements de Jean Collin et Mathieu Chevrier, apothicaires commis au garbeau de l'épicerie. \_ Cens, remis et pensions. \_ Louages de maisons appartenant à la ville. \_ Boutiques de tripiers le long du Rhône. \_ Bancs de la boucherie Lanterne, \_ Places mises en pies. \_ Etaux le long des murs de l'église St Nizier. \_ Marché de la " cuyraterie " \_ Solde des dépenses du bureau de la santé. \_ Pensions dues à la ville. \_ Legs de Licieux. \_ Produits de la rêve et foraine : Versements du commis d'Antoine Rodilias ; versement de Jean Gay, marchand à Vienne pour la rêve de Ste Colombe. \_ Lods et milods payés à la ville en raison de sa directe par Guillaume de Balmes, notaire à Lyon pour achat d'une maison sur les fossés de la Lanterne ; par

Jean Guy, boucher, pour achat d'une maison sise rue Puitspelu ; par Jean Terrasse, hôtelier, pour acquisition de deux maisons sises sur les fossés de la Lanterne ; par Etienne Gondy, pour acquisition d'une maison rue du Bourg-Chanin ; et par Florin Petain, pour l'acquisition d'une maison sise même rue (fo 1 à 31). \_ Recette totale : 13.635 livres 11 sols 5 deniers. \_ Dépenses : Gages des officiers ordinaires de la ville. \_ Rentes sur la boucherie Lanterne (fos 32 à 35). \_ Frais de l'oraison doctorale de 1608, prononcée par Jacques Falaise, avocat de Lyon et du dîner offert à cette occasion le jour de la St Thomas, réglé à Pierre Pinet, pâtissier (fo 36). Ornementation de l'église St Nizier pour l'oraison doctorale ; robe du coadjuteur du mandeur, payée à Jérôme Fayard, tailleur ; vin offert à M. de Lesdiguières et à d'autres personnages ; travaux et fournitures des entrepreneurs ordinaires de la cille et de Jean Rolland, maçon à l'ancien et au nouvel hôtel de ville, à quatre maisons dépendant du chapitre de St-Nizier ; vin offert à MM. de Nevers, de Ventadour, de La Baulme et autres ; indemnités a deux locataires du vieil hôtel de ville, Jean Puynel, marchand allemand, et Claude Carteron, pour privation de jouissance pendant les réparations effectuées à cet édifice ; paiement à Lancelot Bonardet peintre et vitrier qui a " racoustré " les vitres de la chapelle St-Roch ; menus frais d'Antoine Rodilias pour le bureau de la rêve ; frais du jour de la fête de St Thomas de l'année 1609 ornementation de l'église St Nizier, oraison doctorale prononcée par Pierre Nirin, avocat, messes, dîner préparé par le pâtissier Thomas Lionnet : pensions payées au chapitre de St Nizier et à la fondation des anniversaires ; pension payée à la prébende St Roch et St Sébastien de l'église St Pierre, et due sur une maison acquise pour le collège ; arrrages de rentes parées à Claude Bullion, à Laurent Lambeyn et à Dominique Dutour ; gages des réveille-matin, du crieur et du trompette ; robes et bonnets consulaires ; achat de sacs de velours violets ; pose de vitres au logis de M. d'Halincourt par Martial Cherpin, me

vitrier ; menus frais avancés par le receveur (fos 37 à 48). \_ Versement d'une somme de 3.500 livres à Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi, à titre de prélèvement pour le roi sur le produit de la rève (fo 48). \_ Gages des commis à la recette de la rève : Rodilias, Archimbaud, Tanninge, Perrin et Estain (fo 49 et 50). \_ Deniers rendus, et non reçus. (fos 50 à 56). . Dépense commune : frais de reddition du présent compte : écriture, dépense de bouche, vacations (fos 57 à 59). \_ Dépense totale : 14.376 livres 8 deniers ; le compte est en débet de 740 livres 9 sols 3 deniers.

**Cote : CC 1607**

(Portefeuille.) \_ 27 pièces papier.

**1608-1609**

Comptabilité communale (1608 - 1609)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier. \_ Contrats de louages de maisons et terres appartenant à la ville : à Pierre Petral, marchand de bois, du corps de garde près l'église des Cordeliers et " la Tour qui est au-dessous la porte allant à la rivière du Rhosne " pour trois années ; à François Guillard, d'une maison près la porte St Sébastien pour la même période ; à Pierre Forest d'une maison avec jardin près la même porte pour huit ans ; à Marie Bégule veuve, Jean Buat, passementier, de la maison acquise du Président Chandon sur la place du Change pour trois ans ; à Nicolas Gosselin, bâilleur, d'un arc de boutique joignant le corps de garde dans la maison précédente pour trois ans ; à Bernardin Bergier dit la Bergiere, du brotteau situé près le boulevard St Clair appelé le brotteau de Pierre Aazard, pour cinq ans ; à Louis Colon, jardinier, du jardin dans le bastion près la porte Pierre Scize pour trois ans ; à Jacques Gravil des " terres appelées Pireyne scizes près le boulevard St Jean " pour la même

période ; à Claude Garterot, marchand drapier, de la maison neuve construite " de deux maisons vieilles et caducques appelées du Pin et du Chien vert ", pour une durée de six ans ; à Jean Gales, fontainier, d'un arc de boutique dans le viel hôtel de ville, pour quatre ans et demi ; à Philippe Chappuis et Gilibert Coursan, de trois arcs de boutiques faisant coin dans le viel hôtel de ville, pour quatre ans et demi ; à Jean Mathevon et Pierre Perrin, d'un arc de boutique rue Longue, dans le viel hôtel de ville, pour la même période (p. 1 à 18). \_ Certificats des produits trimestriels de la rève et foraine délivrés par Noel Archimbaud, contrôleur de cette imposition (p. 19 à 22). \_ Mandements et quittances Labruyère, notaire, relativement à sa part sur les droits de lods payés à la ville par Guillaume de Balmes, notaire, Jean Guy boucher, Jean Terrasse, hôtelier, Etienne Gondy, marchand et Benoît Payet, passementier (p. 23 à 27).

**Cote : CC 1608**

(Portefeuille.) \_ 63 pièces papier, 1 pièce parchemin.

**1608-1609**

Comptabilité communale (1608 - 1609)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Goujon, Thomé, Le Vasseur, Faure Ravot, Estain et Perrin (p. 1 à 7). \_ Quittances des rentrées sur la boucherie de la Lanterne : Lofficial, Marguerite Cadot veuve Ogier, Jean Thévenin, Marie de Guerrier veuve Pierre de Baillon, custodes de l'église Ste Croix (p. 8 à 14). \_ Mandement et quittance Follaize pour l'oraison doctorale ; mémoires, mandements et quittances Pierre Pinet, me pâtissier, pour le dîner de la St Thomas, Benoît Dubois et Guillaume Dupré, charpentier, pour l'ornementation

de l'église St Nizier le même jour (p. 16 à 17). \_ Paiement à Jeanne Fayral des frais de la robe de Louis Pascal, coadjuteur des mandeurs (p. 18). \_ Fournitures de vin par le mandeur Estain (p. 19). \_ Mémoires, mandements et quittances des entrepreneurs de la ville : Benoît Dubois, charpentier ; Léonard Dutour, ferrotier ; Hugues Tripier et Pierre Picot, charpentiers ; Isaac Bourgeat, ferrotier ; Jean Jaille, Philibert Chaignon et Gabriel Perrin, maçons ; Amblard Paluel, serrurier ; Jean Rolland, maçon (p. 20 à 31). \_ Fournitures de vin par le mandeur Estain (p. 32, 35, 35 bis et 37). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant une indemnité à Jean Cleynel, marchand allemand, locataire du vieil hôtel de ville pour privation de jouissance ; quittance de Prinel (p. 34 et 35). \_ Mémoire, mandement et quittance Lancelot Bonardet, peintre et vitrier (p. 36). \_ Menus frais payés à Rodilias, commis de la rêve (p. 38). \_ Frais de l'oraison doctorale de 1609 : quittance des charpentiers Benoît Dubois et Guillaume Dupré pour travaux à l'église St Nizier ; honoraires de l'avocat Pierre Merin ; frais de messes ; dépenses du dîner réglées au pâtissier Thomas Lionnet, dit Lalande (p. 39 à 43). \_ Quittances. d'arrérages de rentes de Nicolas Dunan, procureur des anniversaires en l'église St Nizier, et du chapitre de cet église (p. 44 et 60). \_ Expédition d'un acte de transport par les héritiers de Claude Rambe, prébendier de la prebende St Roch à l'église St Paul, d'une rente sur une maison appartenant à la ville au nouveau prébendier Pierre Challon ; mandement et quittance des arrérages de cette rente (p. 46 et 37). \_ Quittances d'arrérages pat Claude Bullion et Laurent Sambeyn (p. 48 à 51). Expédition d'un acte de transfert de rente par Claude de Raverie à Dominique Dutour ; mandement et quittance de Dominique Dufour pour les arrérages de cette rente (p. 52 et 53). \_ Quittances des gages des réveille-matin (p. 54 à 55). \_ Mandements et quittances de gages du crieur juré et du trompette (p. 57 et 58). \_ Quittances des échevins Mathieu Sève et Parradis des sommes à eux remises pour

l'achat de robes écarlates (p. 59 et 60). \_ Quittance de Claude Bardillon, mercier, pour la fourniture de deux sacs de velours violet (p. 61). \_ Mémoire, mandement et quittance Martial Chapuis me peintre et vitrier, pour fournitures faites chez M. d'Halincourt (p. 62). \_ Paiement à Claude Carterot de fournitures faites par lui pour le vieil hôtel de ville (p. 63).

**Cote : CC 1609**

(Portefeuille.) \_ 44 pièces papier, 15 pièces parchemin.

**1608-1609**

Comptabilité communale (1608 - 1609)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Etat de menus frais ordonnancés pendant l'année par le receveur ; on y relève les dépenses suivantes : frais du jour de la St Thomas, confection et enluminure du syndicat, gratification aux arquebusiers, aux tambours des arquebusiers et de la garnison, aux suisses du gouverneur, achat de pain, d'hypocras, d'abricots confits, de vin muscat blanc et clair, de bouteilles ; gratification aux arquebusiers pour leur " jeu " ; dépenses de dîners ; remboursement d'avances aux mandeurs et au commis Tercinel ; pavage exécuté par Léonard de la Chaize " pavisser " ; frais de police de la place du Change, payés au sieur Pardini ; aumônes à Girard Masque et aux clairs de Décize ; papier du secrétariat remboursé au greffier Thomé, et registres de la recette du vin payés au libraire André Batacioli ; solde des frais du sieur Leconte ; frais d'un exploit de l'huissier Berne, à la requête de Mme de Montpensier ; luminaire et chauffage (p. 1). Pièces justificatives de ce compte de menus frais. \_ Quittances Rambert Badoy " illumineur " et Flachier pour la confection du syndicat (p. 2). \_ Mémoire d'avance et quittance Estain (p.



3). Etrennes à un ouvrier (p. 4). \_  
 Décompte de fourniture de vin (p. 5). \_  
 Quittance de frais de pavage (p. 7). \_  
 Note et état de dépenses (p. 6 et 8). \_  
 Quittance Pardini ; mémoire et quittance  
 Tercinel (p. 9 et 10). \_ Suppliques et  
 quittances d'aumônes Girard Masque et  
 les religieuses de Ste Claire de Decize (p.  
 11 et 18). \_ Mémoires trimestriels de  
 fournitures de papier au secrétariat (p. 19  
 à 15). \_ Mémoires et quittances Batacioli,  
 libraire, pour les registres et papiers de la  
 recette du vin (p. 16 et 17). \_ Quittance  
 de l'huissier Berne (p. 19). \_ Prélèvement  
 pour le roi sur le produit de la rève ;  
 quittances de Jean-Baptiste Seigneur,  
 receveur du domaine du roi, constatant  
 les versements trimestriels du receveur  
 Rougier (p. 21 à 23). \_ Quittances des  
 gages des commis à la recette de la rève,  
 Rodilias, Archimbaud, Taninge, Estain et  
 Persin (p. 24 à 39). \_ Mémoire et  
 quittance de travaux exécutés par Pierre  
 Picot, charpentier (p. 40). \_ Quittance  
 Lambert Croppet, lieutenant général en  
 Forez, d'une somme à lui dûe par Denis  
 Feydeau fermier général des aides, pour  
 une rente sur " le huitiesme du plat pays  
 de Lyonnais ", à lui payée par le receveur  
 Rougier (p. 41). \_ Expédition d'une  
 délibération consulaire ordonnant le  
 versement d'une somme de 7.000 livres à  
 Denis Feydeau (p. 42). \_ Etat des étrennes  
 ordonnées par le consulat (p. 43).  
 Mandement d'une somme de 4.500 livres  
 et quittance de Moulceau (p. 44). \_  
 Convention entre le Consulat et Jean de  
 Moulceau par lequel le prévot des  
 marchands et échevins s'engage à  
 indemniser de Moulceau et à le délivrer  
 des charges de son traité pour le rachat  
 du domaine du roi en Lyonnais (p. 43). \_  
 Mandement d'une somme de 4.766 livres  
 7 sols 6 deniers pour le prix d'une boîte  
 d'orfèvrerie enrichie de diamants offerts  
 par le Consulat à Mme d'Halincourt le  
 lendemain de l'entrée du sieur  
 d'Halincourt ; quittance de l'orfèvre  
 André de Ligonet (p. 46). \_ Mandement  
 de la somme de 10.810 livres pour achat  
 à Paris de bijoux offerts par le consulat à  
 Mgr d'Halincourt le lendemain de son  
 entrée (p. 47). \_ Mandement d'une

somme de 3.987 livres pour le prix de  
 pièces d'argenterie offertes par le  
 Consulat à Mme d'Halincourt " en  
 consideration de l'honneur que  
 monseigneur d'Halincourt, Lieutenant  
 général pour le Roy en ce gouvernement,  
 et lad. dame ont fait à lad. ville, d'avoir  
 voulu qu'au nom d'icelle ville nous ayons  
 tenu sur les fondz et nommé leur fils  
 dont icelle dame accoucha naguières, qui  
 fut nommé Léon-François " ; quittance de  
 l'orfèvre Gabriel Migret (p. 48). \_ Etat de  
 la recette et dépense des aides et  
 gabelles, du huitième et vingtième du vin  
 qui se vend en ville, dans les faubourgs et  
 le plat pays du Lyonnais, des cinq sols  
 par tonneau et de la boucherie du 1er  
 octobre 1608 au 30 septembre 1609. \_  
 Recettes : versements de Pierre Marillier,  
 fermier du 8e et 20e du vin qui se vend  
 dans la ville ; de Michel Faujat, fermier de  
 cette imposition dans le plat pays de  
 Lyonnais et des cinq sols sur le vin en vin  
 en ville ; de Pierre Thomé, fermier du  
 droit de pied fourchu et bêtes vives.  
 Recette totale : 29.000 livres. Dépenses :  
 versement de 20.939 livres au fermier  
 général Denis Feydeau ; paiement de  
 2.400 livres pour deux années d'arrérages  
 aux Jésuites du collège de Tournon ;  
 paiement de rentes à l'aumône générale ;  
 au procureur du noviciat du collège des  
 Jésuites ; à Jean et Pierre de la Place ; à  
 Laurent Chollier ; à Maurice de Genevois ;  
 à Laurent Sambeyn ; à Ridadi-Viollier ; au  
 père Jean François Suarez, recteur des  
 jésuites du collège de Tournon ; à Samuel  
 de Paulin et Barthelemy Cave (p. 49). \_  
 Quittances des paiements ci-dessus (p.  
 50 à 59).

**Cote : CC 1610**

(Portefeuille.) \_ 1 registre de 56 feuillets  
 papier in-folio, demi-couverture  
 parchemin ; 1 cahier de 20 feuillets  
 papier in-folio, 2 pièces papier.

**1609-1610**

Comptabilité communale (1609 - 1610)  
 Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° " Compte du receveur Antoine Rougier des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, du dixième du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin et entrée des épiceries, entrées des fils d'or et d'argent et " deniers revenans bons du paiement des gaiges de Messieurs du siège présidial de Lyon ", depuis le 1er octobre 1609 au 30 septembre 1610 (anciens octrois). \_ Recettes : Versements des fermiers ou commis : Philibert Picaut, fermier du barrage du pont du Rhône ; Benoît de Communet, fermier du dixième du vin ; Barthelemy Périeu, fermier du poids des farines ; Pierre Fautet, commis à la recette des droits de douane, pour le droit d'entrée des camelots ; Pierre Faujet, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Charles Duhan, fermier général des droits de douane à Lyon, pour le droit d'entrée des fils d'or et d'argent (fos 1 à 9). \_ Recette totale : 16.306 livres 16 sols. \_ Dépenses. Gages d'officiers ordinaires : Rougier, receveur ; Humbert Grollier, capitaine de la ville et son lieutenant Guillaume Grollier ; le voyer de Quibly (fos 11 et 12). \_ Gages des commis aux entrées et sorties indiqués à l'art. cc. 1598 ; gages du capitaine et des commis des portes, précédemment énumérés ; gages du coadjuteur du mandeur Louis Pascal (fos 13 à 27). \_ Vacances extraordinaires à Charles Grollier, procureur général, Thomé greffier, de Quibly, voyer, Flachier, commis du secrétariat, Dufour, solliciteur des procès, Jean Terrasson, procureur substitué, les mandeurs et leurs coadjuteurs Perrin et Pascal, Jean Baptiste Ravet, avocat, Humbert Grollier, capitaine de la ville, Jean ou Roch Favier ou Roffanier dit le capitaine Lasalla, enseigne, les sergents et les caporaux de la compagnie des deux cents arquebusiers, Jacques la Vioze, commis à la consigne et Claude Noirat commis à la Grenette (fos 28 à 31). \_ Affaires de la ville : frais de Jean Baptiste Ravot dans les procès du consulat ; frais de Dominique Dufour, dans les mêmes circonstances ; frais de justice

remboursés aux religieux Célestins ; entretien des fontaines par le fontainier Olivier Clerc et ses deux fils ; achat d'huile pour les capucins, chez Benoît Bezin, Claude Reignet et Jean Yon, épiciers ; feu d'artifice réglé à l'ingénieur François Martin ; achat de flambeaux et cierges à Pierre de Lacoudrie, me ciergier ; règlement des frais d'impressions à Guichard Jullieron, me imprimeur ; travaux à l'hôtel de ville par le maçon Bernard Monin ; ports de lettres à M. d'Halincourt à " Villeconte " par le mandeur Perrin ; remboursement à Dominique Dufour de dépenses faites à l'occasion du baptême du fils de M. d'Halincourt ; indemnités aux Célestins et aumônes aux capucins (fos 31 à 48). \_ Prix payés à Bernard Richier et Jean Buricand, roi des arquebusiers (fos 48 et 49). \_ Aumônes aux jacobins, cordeliers, célestins, minimes, et aux religieux de l'Observance (fos 49 à 52). \_ Dépense commune ; frais de reddition du présent compte : écriture et vacations (fo 53). \_ Dépense totale : 13.791 livres 18 sols 8 deniers. Excédent de recettes : 2.514 livres 17 sols 4 deniers (p. 1). \_ 2° Etat de la recette et dépense des deniers provenant du nouveau subside du vin et du tiers surtaux de la douane depuis le 1er octobre 1608 au 31 décembre 1609. Compte sommaire de recettes et de dépenses que le receveur Rougier fera figurer plus tard en partie dans le compte article cc 1605 ; on y relève, en outre les dépenses d'orfèvrerie et d'argenterie pour les présents offerts à M. et Mme de la Guiche (p. 2). \_ 3° Expédition d'une délibération consulaire certifiant le paiement sur l'avance de 20.000 livres faite à la ville par Claude Laurent, fermier actuel de la grande entrée du vin, d'une somme de 10.000 livres à Jean Basset, précédent fermier, à titre de dédommagement (p. 3). \_ 4° Expédition d'une transaction entre le Consulat et Jean Basset au sujet de la grande entrée du vin (p. 4).

**Cote : CC 1611**

Référence informatique : 00000881

**1609 1610**

Comptabilité communale (1609 - 1610)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte onzième du receveur Rougier " des deniers patrimoniaux et propre domaine de la ville ", depuis le 1er octobre 1609 au 30 septembre 1610 (Voir les comptes patrimoniaux précédents. dont celui-ci n'est presque que la répétition pour les recettes). \_ Recettes : Grabeau de l'épicerie. \_ Vins servis et pensions. \_ Louages. \_ Louage des boutiques de tripiers. \_ Louage de la boucherie Lanterne. \_ Places mises en pies. \_ Etaux de St Nizier. \_ " Cuyraterie ". \_ Somme remise par l'Hôtel-Dieu à titre de transaction. \_ Amende à laquelle ont été condamnés trois commis à la recette du subside du vin : Guillaume Cousin, Floris Pomet et Claude Ferrier. \_ Pensions dues à la ville. \_ Droits d'introges payés à la ville par Marsault Chaluet à cause de la vente qui lui a été faite d'une maison à la côte St-Sébastien. \_ Produits de la rève et foraine : versements du commis Rodilias pour la rève de Lyon et de Jean Rey, marchand à Vienne pour la rève de Ste Colombe (fos 1 à 36). \_ Recette totale : 12.276 livres 15 sols 8 deniers. \_ Dépenses : Gages des officiers ordinaires de la ville ; rentes sur la boucherie Lanterne (fos 38 à 41). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Denis Boyronnet avocat, et du dîner offert à cette occasion réglé à Thomas Lionnet, pâtissier (fos 41 et 42). \_ Menus frais remboursés à Antoine Rodilias, commis à la recette de la rève ; gages des réveille-matin François Arnaud et Claude François, du crieur public Jacques Bigaud et du trompette ordinaire Jacques Glasard ; rentes payées à Claude Bullion et Laurent Sambeyn au chapitre St Nizier et à la fondation des anniversaires de cette paroisse ; achat de robes et bonnets consulaires ainsi que de sacs en velours violet ; vacations aux huissiers des comptes exerçant contre la ville à la

requête de Mme la duchesse de Montpensier ; remboursement au comptable de menus frais avancés par lui (fos 42 à 46). \_ Versement d'une somme de 3.500 livres à Jean Baptiste Seigneur receveur du domaine du roi à titre de prélèvement pour le roi sur le produit de la rève (fo 47). \_ Gages des commis à la recette de la rève : Rodilias, Archimbaud, Tanginge, Bernin et Estain (fos 47 et 48). \_ Deniers rendus et non reçus (fos 49 à 54). \_ Dépense commune : frais de reddition du présent compte : écriture, dépense de bouche vacations (fos 54 à 56). \_ Dépense totale : 11.017 livres 6 sols 3 deniers. Excédent de recettes du compte : 1.267 livres 9 sols 5 deniers.

Cote : CC 1612 -1

Référence informatique : 00000882

**1609 1610**

1/2

Comptabilité communale (1609 - 1610)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier.

Cote : CC 1612 -2

Référence informatique : 00000883

**1609 1610**

2/2

Comptabilité communale (1609 - 1610)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Carnet de la recette du grabeau du coté de Fourvières depuis le 10 mars 1608 jusqu'à fin septembre 1610 tenu par le sr Collin ; même carnet pour le coté du Rhône depuis le 5 mars 1608 tenu par Chevrier (p. 1 et 2). \_ Bail à Pierre Petod

pour cinq ans du corps de garde près l'église des Cordeliers et de la tour au dessus de la porte allant au Rhône (p. 3).  
 \_ Expéditions de baux pour trois années : à Pierre Labre d'une maison avec cour et jardin près la porte St Sébastien ; à François Gaillard d'une maison sise au même lieu (fos 4 à 6).  
 \_ Doubles expéditions de baux à Marie Begule et à Claude Carterot analysées article cc 1607 (fos 7 et 8).  
 Ampliation de la quittance de l'amende à laquelle les nommés Guillaume Cousin Floris Point et Claude Ferrier avaient été condamnés (p. 9).  
 \_ Déclaration de dépens signifiée à Guillaume Cousin (p. 10).  
 \_ Expédition d'une sentence de l'élection condamnant les trois commis ci-dessus (p. 11).  
 \_ Certificats du produit de la rève délivrés par Noël Archimbaud commis au contrôle de cette imposition (p. 12 et 15).

**Cote : CC 1613**

Référence informatique : 00000884

**1609 1610**

Comptabilité communale (1609 - 1610)  
 Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_  
 Quittances des gages des officiers de la ville : Jean Goujon procureur général et son successeur Charles Grollier ; Thomé secrétaire ; Ravat avocat ; Le Vasseur procureur au parlement ; Perrin et Estain mandeurs (p. 1 à 7).  
 \_ Quittances des entrées sur la boucherie (p. 8 à 12).  
 \_ Dépenses communes : Mandement et quittance Denis Beyronnet, avocat pour les frais de l'oraison doctorale (p. 13).  
 \_ Frais du dîner de la St Thomas réglé à Thomas Lionnet dit Lalande pâtissier (p. 14).  
 \_ Mémoire de menus frais du commis Rodilias (p. 15).  
 \_ Quittances des gages des réveille-matin du crieur et du trompette (p. 16 à 20).  
 \_ Quittances de rentes : Bullion, Sambeyn, le chapitre et les anniversaires de St Nizier la prébende

de St Roch à l'église St Paul (p. 21 à 28).  
 \_ Etat d'expéditions faites par François Flachier (p. 29).  
 \_ Note de confitures achetées chez Paulo Chappy (p. 30).  
 \_ Commandements à signifier à la requête de la Chambre des comptes (p. 31 à 36).  
 \_ Expédition d'une délibération consulaire relatant la visite du consulat au collège le jour de la fête de la Trinité (p. 37).  
 \_ Supplique et allocation d'une aumône à Jean Lebon (p. 38).  
 \_ Ampliation d'une quittance délivrée par le receveur Rougier au trésorier de l'Hôtel-Dieu pour sommes versées en vertu d'une transaction (p. 39).  
 \_ Frais d'ouverture et fermeture du corps ce garde du Change (p. 40).  
 \_ Etat de menus frais du voyer pour le jour de la St Thomas et en diverses circonstances ; mandements et quittances (p. 41).  
 \_ Etat de menus frais du receveur Rougier ; on y relève quelques dépenses et gratifications pour le jour de la St Thomas et pour la réception de M. d'Halincourt ; les frais d'un dîner au collège ; la dépense pour achat de vin offert aux Capucins et aux Cordeliers ; melons offerts au prince de Savoie ; réparations à l'écurie de M. de Montholon ; exploits d'huissiers des comptes ; aumônes diverses ; gratification à des commis et soldats ; dîners ; frais de papier ; flambeaux luminaire et chauffage (p. 41 bis).  
 \_ Quittance d'aumône délivrée à Lucrèce Cussonnet (p. 42).  
 \_ Quittance des frais de restauration de mangeoires aux écuries de M. de Montholon (p. 42 bis).  
 \_ Etat de dépenses et menus frais de la santé par le commis de la Nèze (p. 43).  
 \_ Quittances des chirurgiens Philibert Picard dit Beigneux et Louis Pauthot pour vacations (p. 44).  
 \_ Quittance d'achat de sacs de satin (p. 45).  
 \_ Logement de soldats du régiment de Bourg Lespinasse ; quittance du sergent Blaise Donnet (p. 46).  
 \_ Etats des papiers fournis au secrétariat (p. 47 à 51).  
 \_ Achat de sacs de velours chez Claude Bardillon (p. 52).  
 \_ Quittances de Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi, des versements trimestriels du receveur constituant le prélèvement royal sur le produit de la

rêve (p. 53 à 56). \_ Quittances des commis à la recette de la rève (p. 57 à 72). \_ Expédition d'une transaction intervenue entre les échevins et les recteurs de l'aumône générale, reconnaissant la propriété du consulat sur la maison du corps de garde de Pierre Scize (p. 73). \_ Expédition d'une décision consulaire accordant aux jésuites neuf annuités de mille livres pour continuer la construction du collège (p. 74). \_ Vente par Henry Gravier, avocat, pour deux ans, des fruits d'une maison située rue Neuve, près du collège (p. 74 bis). \_ Certificat d'un contrôleur de la société " des quatre et cinq pour cent du tiers ordonné pour le roy estre levé en la douanne de Lyon " (p 75).

**Cote : CC 1614**

Référence informatique : 00000885

**1609 1610**

Comptabilité communale (1609 - 1610)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mandements de l'appointement de M. de Montholon (p. 1 à 4) \_ Quittances par Jean de Moulceau de son appointement d'ayant charge des affaires de la ville en cours (p. 5 à 8). Mandements et quittances Alexandre Bollioud, pour frais de séjour en cour et Jean de Moulceau, pour frais de voyage à Paris, dans l'intérêt des affaires de la ville (p. 9 et 10). \_ Remboursement à Barthelemy Suc et Jean Dasneau, marchand de vin de sommes consignées pour vin " passé debout " à travers Lyon ; expéditions de délibérations consulaires et quittances ; pièces de procédure de l'instance entre Jean Dasneau et le Consulat (p. 11 à 23). \_ Mandement à Pierre Lalianne, sculpteur, " pour avoir élevé et posé en l'hostel de ville le chef du Roy à présent régnant jesty en bronze, avec les tables et enrichissement de pierres et graveures

des lettres et escriptures ; quittance (p. 24). \_ Mandement et quittance Jacques Maury, peintre, pour peinture et dorure des armes du roy (p. 25). \_ Mandement et quittance Jacques de Chol de plusieurs années d'arrérages d'une rente constituée sur une maison occupée par le corps de garde de St Just (p. 26 et 27). \_ Etat de frais de Jean de Moulceau pour les affaires de la ville, quittance et mandement (p. 28). \_ Achat à Martin de Couvet par le consulat d'un diamant d'une valeur de 4.350 livres pour l'offrir au nom de la ville à Mme la marquise de Courtenvault, fille de Mgr d'Halincourt, le jour de ses noces ; mandement et quittance (p. 29). \_ Etat de frais faits par Dominique Dufour à l'occasion de l'arrivée à Lyon de Philibert de Savoie, le 2 septembre 1610 et s'élevant à 1.148 livres ; voyage des mandeurs, confitures, dépense de bouche remboursée au maître d'hôtel de Mgr d'Alincourt pour le prince, dépense de la suite payée aux hôteliers ; ordonnance et quittance (p. 30). \_ Etat des frais et quittance des mandeurs ; mémoire et quittance du confiseur Paulo Chappy ; quittance du sieur de Barcos, maître d'hôtel du gouverneur ; mémoires des Hoteliers des Trois Rois, de la Tête noire, de la Pomme rouge, du Heaume, du Lion d'or ; ordonnances et quittances (p. 31 à 38). \_ Etat de frais faits par Dominique Dufour pour l'arrivée de " deux grands seigneurs vénitiens qui allaient de la part de la seigneurie de Venize trouver les Mtés du Roy et de la Reyne regente " ; frais des mandeurs, confitures, festins, perte d'un couvert d'argent (p. 39). \_ Mandement et quittance d'une somme de 860 livres pour le pâtissier Thomas Lionnet pour trois festins offerts aux ambassadeurs vénitiens (p. 40). \_ Etat de frais et fournitures faits par le mandeur Estain dans cette circonstance ; ordonnance et quittance ; mémoire du confiseur Paulo Chappy et quittance (p 41 et 42). \_ Nettoyage des privés de la maison d'Illins ; travaux au logis du sieur d'Alincourt par Antoine Clerc, recouvreur ; bateaux de sable déchargés au port et place de Rontalon par le batelier Hugues Chabaud

; travaux de serrurerie chez le gouverneur ; mandements et quittances (p. 43 à 46).  
 \_ Mandement pour les jésuites de sommes destinées à la construction du collège ; quittance (p. 47). \_ Mémoires de travaux exécutés par François Sibillon, me paveur ; par Amblard Paluel, me serrurier ; par Gabriel Perrin, me maçon ; par Pierre Picot, me charpentier ; et par Etienne Blanchet, me lanternier ; fourniture par Benoît Dubois et Hugues Trippier, de cinq pièces de chêne pour les flèches du pont levis du Rhône ; mandements et quittances (p. 48 à 55).

**Cote : CC 1615**

(Portefeuille.) \_ 73 pièces papier, 47 pièces parchemin.

**1609-1610**

Comptabilité communale (1609 - 1610)  
 Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ 1° Etat de la recette et dépense des deniers provenant des aides et gabelles du huitième et du vingtième du vin, de cinq sols par tonneau et de l'entrée du " pied forchu " depuis le 1er octobre 1609 au 30 septembre 1610. \_ Recettes : Versements de Benoît de Communet fermier du huitième et du vingtième du vin à Lyon ; de Michel Faujat, fermier de ces impositions en Lyonnais ; de Pierre Thomé, fermier du " pied forchu " ; excédent de recettes de l'exercice précédent. \_ Recette totale : 33.058 livres, 13 sols 9 deniers. \_ Dépenses : Versement de 20.939 livres au fermier général des aides, Denis Feydeau ; paiements aux rentiers sur les gabelles. \_ Legs de Licieux et Guillaume François. Dots d'Esmeraulde Grand, mariée à Etienne Grégoire ; de Catherine Delphinon, mariée à Barthélemy Robert ; de Jeanne Petrasson, mariée à Robert Montessuy ; d'Etienne Provençal ; de Marie Lodie, de Louise Julienne, de Marguerite Gaillarde, de Jeanne Seroucassa, de

Bernarde Gauthier. \_ Bourses de Gilbert Séaume et Balthazard Guignot, étudiants au collège de Tournon. \_ Dépense totale : 30.899 livres 12 sols (p. 1). \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances de rentiers sur les gabelles (Voir cc 1561) ; procurations, transports de rentes ; pièces relatives à la rente due au comte de Cruzillies et ratification par les héritiers Foucault de la quittance passée au receveur Rougier par les banquiers Mascran et Le Magne en leur nom, copies de saisies arrêts en leur nom entre les mains du receveur, des arrérages de cette suite (p. 2 à 88). \_ Pièces justificatives du paiement des dots d'Esmeraulde Grand, de Catherine Delpinon, Jeanne Petrasson, fille du commis Devoyer, d'Etienne Provençal, de Marie Lodie mariée à Pierre Frain, de Louise Julienne mariée à Jacques Robert, de Marguerite Gaillarde mariée à François Boldel, de Jeanne Seroucassa mariée à Gabriel Gaillard ; de Léonesda Gautier, mariée à Antoine Peillon ; mandements, contrats de mariage, désignations, quittances et procurations (p. 89 à 106 et 113 à 120). \_ Pièces constatant le paiement des bourses de Gilibert Seaulme et de Balthazar Guignar, élèves au collège de Tournon ; mandements, quittances, procurations et certificats d'études (p. 107 à 112).

**Cote : CC 1616**

(Registre.) \_ 146 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1606-1609**

Comptabilité communale (1606 - 1609)  
 Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte troisième du receveur Antoine Rougier des équivalents de trois années finies le 31 décembre 1609 pour les élections de Lyonnais, Forez et Beaujolais, le 31 août 1609 pour les diocèses de Mende, Vivarais et le Puy. \_ Recettes : Election du Lyonnais. Versements pour 1906, d'Etienne Chomel, receveur des tailles de l'élection

de Lyonnais ; pour 1607, de François Mizault, receveur des tailles de l'élection de Lyonnais. \_ Mende. Versements de Pierre Gallières, fermier de l'équivalent de Mende. \_ Le Puy. Versements du fermier Labay, ou de ses associés Jacques Sernin et Adam Favel pour les années 1606, 1607 et 1608 ; du fermier Michel Favel pour l'année 1609. \_ Forez. Versement de Jean Saulnier, receveur des tailles en l'élection de Forez pour 1606 ; de Jean Belette, commis à la recette des tailles en 1607 ; de Pierre Chomel receveur des finances de Lyon pour 1608. \_ Beaujolais. Versement de Jean et Gabriel du Sauzey, receveurs des aides et tailles en l'élection de Beaujolais pour les années 1606 et 1607. \_ Vivarais. Versement de Jean Guy, fermier de l'équivalent du diocèse de Viviers (folio 1 à 11). \_ Recette totale : 30.748 livres 10 sols. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 15 à 131). Voir leur énumération à l'analyse du registre cc 1522. \_ Frais faits pour le recouvrement des sommes dues par les fermiers des équivalents du Languedoc ; paiements à Gaspard Gérentet " ayant la charge de la vérification et liquidation des restes dus équivalent ", et à Gervais Chantuel, pour et au nom de Jacques Chantuel son frère, ci-devant fermier de l'équivalent du Puy ; exploits d'Antoine Ouvin et de Jacques Bigauld, huissiers du bureau des finances à Lyon et contraintes contre Jean Pic, commis à la recette des aides et tailles en l'élection de Forez, et contre Noel Sanoley ; frais de voyage de Claude Bullion, sieur de Laye ; vacation du greffier des trésoriers généraux de France et de Jacques Codefroy, porteur de contraintes (fos 131 à 134). \_ Taxations de Claude Bullion, commis à tenir le contrôle des équivalents. \_ Deniers comptés et non reçus (fos 135 et 136). \_ Dépense commune : écritures, épices, vacations, voyage (fo 137). \_ Dépense totale : 23.353 livres 12 sols 7 deniers ; excédent des recettes : 7.394 livres 17 sols 6 deniers. Certaines dépenses, s'élevant au total à 8.845 livres 18 sols 1 denier sont rayées et tenues " en souffrance six mois ". \_ Extrait de l'état

final du compte des rentes rendu par le receveur Rougier en 1614 constatant que certaines " souffrances sont déchargées et restablies ".

**Cote : CC 1617**

(Registre.) \_ 41 feuillets papier in folio, couverture parchemin.

**1610-1611**

Comptabilité communale (1610 - 1611)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Antoine Rougier des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, du dixième du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin et entrée des épicerie, entrées des fils d'or et d'argent et " deniers revenant bons du paiement des gaiges d'officiers du siège présidial de Lyon ", depuis le 1er octobre 1610 au 30 septembre 1611 (anciens octrois). \_ Recettes : Versements des fermiers : Philibert Picart, fermier du barrage du pont du Rhône ; Benoît de Communet, fermier du dixième du vin ; Barthelemy Peyrieu, puis François Demeaux, subrogé à Peyrieu, fermiers du poids des farines ; Charles Duhan, fermier des droits de douane de Lyon, par les mains de Pierre Castastini commis de Philippe de Gondy, recteur général des droits de douane, pour le droit d'entrée des camelots ; Michel Faujat, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Charles Duhan, pour le droit d'entrée des fils d'or et d'argent (fos 1 à 10). \_ Recette totale : 16.334 livres 14 sols. \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville : Rougier receveur ; Imbert Grollier, capitaine de la ville ; Guillaume Grollier, lieutenant du capitaine de la ville, puis Michel Antoine du Fenoil nommé à la place de Guillaume Grollier, à la suite du décès de celui-ci ; le voyer de Quibly (fos 12 et 13). \_ Gages des commis aux entrées et sorties indiqués à l'art. cc 1598 ; gages du capitaine et des commis aux postes précédemment énumérés ; gages des

coadjuteurs des mandeurs Louis Pascal ; suppléments de gages aux officiers de la ville indiqués à l'article cc 1610 et à Antoine du Fenoil (fos 14 à 30). \_ Frais de Dominique Dufour dans les procès de la ville ; frais de Balthazard Dautin, avocat au baillage de Bresse et voyage en Bresse d'Etienne Laurent, procureur à Lyon ; impressions réglées à Guichard Jullieron, imprimeur ; cierges, torches et luminaire fournis par Pierre de la Coudrie, ciergier (fos 31 à 33). \_ prix payés à Jean Buricand et François Gugnaud, rois des arquebusiers (fos 34 et 35). Aumônes aux Jacobins, aux Cordeliers de St Bonaventure, aux Minimes et aux Célestins (fos 36 et 37). \_ Deniers rendus et non reçus : dédommagement de 4.000 livres à Benoît de Communet, fermier du dixième du vin, au sujet du procès soutenu à la cour des aides à Paris par trente quatre hoteliers et divers bourgeois au sujet de la vente de leurs vins au détail et autres causes telles que l'arrivée des suisses destinés à la garde des postes avec leurs vivandières, l'installation de cabanes pour vendre du vin à may lors des travaux aux murailles. L'indemnité totale accordée par le consulat à Benoît de Communet s'élève à 10.000 livres ; dédommagement de 300 livres à Barthélemy Peyrieu, fermier du poids des farines, " pour le peu de trafic qui pour lors estoit aud. Lion comme par toute la France attendu le lamentable et funeste accident du trépas du defunct Roy qui causoit une grande incommodité au commerce " (fos 38 à 40). \_ Dépense commune : frais de reddition du présent compte ; écriture et vacations (fos 40 et 41). \_ Dépense totale : 17.072 livres 17 sols 9 deniers ; excédent de dépenses : 738 livres 3 sols 9 deniers.

**Cote : CC 1618**

(Registre.) \_ 98 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1610-1611**

Comptabilité communale (1610 - 1611)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte douzième du receveur Rougier " des deniers patrimoniaux et propre domaine de la ville ", depuis le 1er octobre 1610 au 30 septembre 1611. \_ La recette du garbeau de l'épicerie a été remise entre les mains des recteurs de l'Hôtel Dieu, aux quels il en revient une partie, pour en avoir l'administration et mieulx prendre garde aux abus qui se commettent audit Grabeau " ; (la délibération consulaire du 18 novembre 1610 décidant cette remise est insérée in extenso dans le registre (fos 1 à 9). \_ Cens servis et pensions \_ Louages de maisons ; de boutiques de tripiers le long du Rhône ; des bans de la boucherie Lanterne (fos 10 à 39). \_ Places mises en pies ; étaux de St Nizier ; " cuyraterie " (fos 40 à 47). \_ Droits de lods et milods payés à la ville par Michelette Charvet, veuve Etienne Gendy, héritière de son mari d'une maison rue du Bourg Chanin ; par Jean Vallet, grenetier, et par Marguerite Darut, veuve et héritière de Henry Mégret, orfèvre, dans l'acquisition faite par Jean Vallet d'une maison dépendant de la succession Mégret, sise sur les fossés de la Lanterne ; par Claude Benoît, sieur de la Chassagne, pour l'acquisition d'une maison appartenant à Louis François de Roddes et sise sur la grande rue de l'hôpital ; par Pierre Declercy, au nom de son fils Jacques, héritier de son oncle Jacques Declercy, pour une maison sise sur le quai de la boucherie Lanterne (fos 48 à 50). \_ Pensions dûes à la ville. \_ Legs de Licieux. \_ Produits de la rêve et foraine : versements du commis Rodilias pour la rêve de Lyon, et de Jean Prêy pour la rêve de Ste Colombe (fos 51 à 56). \_ Debet du précédent compte. \_ Recette totale : 14.927 livres 7 sols 9 deniers. \_ Dépenses. \_ Gages des officiers ordinaires de la ville ; rentes sur la boucherie Lanterne (fos 57 à 60). \_ Rentes payées à Claude Bullion, Laurent Sambin, la prébende St Roch de l'église St Pierre le Vieux, l'église St Nizier et la fondation des anniversaires de cette église ; gages des reveille-matin (fos 60 à 62). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : Dots de Marie



Orgier, de Catherine Foissat, de Jeanne Chantemerle et de Françoise Dumore ; bourses de Balthazard Guignet et de Louis Chanppel (fos 62 et 63). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Charles Grollier, procureur général de la ville, et du dîner de la St Thomas, préparé par Thomas Lionnet, me pâtissier ; frais de la messe célébrée le même jour. \_ Vin offert aux ambassadeurs de Venise ; frais de " la marque des echantils " ; dîner offert aux capitaines suisses de la garde du roi ; frais d'un voyage de Vincent Richard à Grenoble ; remboursement d'avances au mandeur Estain ; feux d'artifices réglés à l'ingénieur François Martin ; remboursement d'avances au voyer de Quilly ; frais d'expéditions de François Flachier ; menus frais du commis Rodilias ; subvention aux Minimes pour leur chapitre provincial ; taxations extraordinaires des officiers de la ville ; frais des robes, sacs et bonnets consulaires réglés à Claude Roch, tailleur, à Claude Chavanon, à François Guernoys et à Claude Bardillon, marchands ; ornementation de l'église St Nizier, le jour de la St Thomas, exécutée par Benoît Duboy et Guillaume Dupré, mes charpentiers ; menus frais du receveur ; frais d'ouverture et de fermeture de la porte St Just payés à André Guillot ; part du notaire Labruyère dans les droits de lods payés à la ville par Michelette Chervet, Jean Vallet et Marguerite Darut, Claude Benoist sieurs de la Chassigne, Pierre Declviz (fos 64 à 71). \_ Travaux, réparations et fournitures exécutés par Jean Dyon, affaneur ; Cotton et Chappuis, ferratier ; Léonard de la Chieze, " pavisser " ; Philibert Rouge, me charpentier ; Antoine Clerc, dit Chambrey, couvreur ; Jean Clerc, me fontainier ; Louis Renard, me fondeur ; Philibert Chaignon, me maçon (fos 72 à 74). \_ Versement d'une somme de 3.500 livres à Jean Baptiste Seigneur, receveur du domaine du Roi, à titre de prélèvement pour le roi sur le produit de la rêve (fos 75 et 76). \_ Gages des commis à la recette de la rêve : Rodilias, Archimbaud, Tannige, Estain et Perrin (fos 76 et 77). \_ Deniers rendus et non

reçus : pensions et loyers dus à la ville repris par le comptable comme impayés ; location du bureau et frais du grabeau dûs à l'Hôtel-Dieu (fos 78 à 88). \_ Dépense commune ; frais de reddition du présent compte : écriture, dépense de bouche, vacations ( fos 89 et 90). \_ Dépense totale : 14.792 livres 1 sol 8 deniers : excédent des recettes 136 livres 6 sols un denier.

**Cote : CC 1619**

Référence informatique : 00000890

**1610**

Comptabilité communale (1610)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Expédition d'une sentence de la sénéchaussée validant le bail passé par François Platel, baron de Vaux, d'un bateau appartenant à la ville dont il est locataire, à Pierre Duissou, boucher, son sous-locataire, malgré l'opposition du Consulat (p. 1). \_ Expédition du contrat de louage par le Consulat : à Pierre Richard, dit Homet, laboureur, de quatre bicherées de terre près la porte St Sébastien, pour quatre années et " quatre prinzes de fruicts " ; à Louis Colon, jardinier, du jardin dans le bastion, près la porte de Pierre Scize, pour trois années ; à Jean Blanchet, laboureur, des terres appelées " Pireigny " près le boulevard St Jean, et d'une petite maison, pour quatre années et quatre prises de fruits ; à Antoinette Rougier et Etienne Guyot, son fils, toutes les terres remises à la ville par M Baronnet, pour trois années ; à Jean Pelletier, me chandelier, de la première boutique de triperie le long du Rhône pour trois années (p. 2 à 6). Expédition d'un acte de vente par le Consulat à Marsault Chaluet, d'une maison et d'une terre, situées à la côte St Sébastien, et tenues par feu David Pain, moyennant 200 livres d'entrogés et une pension de

20 livres (p. 7). \_ Expédition de baux de trois ans passés par le Consulat pour les bancs de la boucherie Lanterne : à Jean Prador, du troisième banc ; à Etienne Yvon des quatrième et cinquième ; à Claude Huguet du sixième ; à Antoine Gras du neuvième ; à dame Odieu, par Pierre Cusset du dixième ; à Jean Cusset du onzième ; à Maurice Gras du douzième ; à Pierre Cusset du treizième ; à Pierre Reydellet du quinzisième ; à Nicolas Alboud du seizième ; à Henry Ferronel du dix-septième ; à Guillaume Cognan du dix-huitième ; à Jean Riondet, chandelier, du dix-neuvième ; à Claudine Forest, femme de Etienne Gênes du vingtième ; à Antoine Cusset du vingt et unième ; à Florie Durand, femme de Jean Cuntier, du vingt-deuxième ; à Marguerite Cadot, veuve Benoît Ogier, du vingt-troisième ; à André Couzy du vingt-quatrième ; à Jean Durand, dit Yvon, du vingt-cinquième ; à Claudine Martin, femme de Jean Pomerieu, du vingt-sixième ; à Paule Cusset et Etienne Yvon du vingt-septième ; à Pierre Cottet du vingt-huitième ; à André Fayet du trente-neuvième ; à Guillaume Jacquin du quarantième ; à Jean Bernard du quarante et unième ; à Jean Cognan des quarante deuxième et quarante troisième ; à Arthaud Bouchard du quarante quatrième ; à Pierre Coquet du quarante cinquième ; à Jean Cusset le jeune du quarante sixième ; à Antoine Jay du quarante septième ; à Nesme Viard du quarante huitième ; à Pierre Bolioud, du quarante neuvième ; à Jean de Gey du cinquantième ; à Gilles Odieu du cinquante unième banc ; et au même de la maison dans la boucherie Lanterne. Expédition d'un acte de cautionnement par Jean Cusset pour Nesme Gazet, locataire d'un banc de la boucherie Lanterne ; note relative à des paiements de ce loyer (p. 8 à 44) \_ Mandements et quittances du notaire Labruyère pour sa part des droits de lods payés à la ville par Michelette Chervet, veuve Etienne Gondy ; Jean Vallet et Marguerite Darut ; Claude Benoist, sieur de la Chassaigne ; et Jacques Declercy (p 45 et 48). \_ Certificats des produits de la rève,

délivrés par Noël Archimbaud, commis au contrôle de cette imposition (p. 49 à 52). \_ Expédition du contrat de bail passé par le consulat à Jean Rey, de la rève de Ste Colombe (p. 53).

**Cote : CC 1620**

Référence informatique : 00000891

**1610 1611**

Comptabilité communale (1610 - 1611)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Grolier, Thomé, Ravot, Le Vasseur, Terrasson procureur substitué, Estain et Perrin (p. 1 à 8). \_ Mandement et quittance des gages du crieur et du trompette (p. 9 à 10). \_ Quittances des rentiers sur la boucherie (p. 11 à 15). \_ Quittances des rentiers Bullion, Sambeyn, la prébende de St Roch à l'église St Paul, l'église St Nizier, et la fondation des anniversaires de cette église ; expédition de l'acte de reconnaissance de pension passé par le consulat à Pierre Chalon, prébendier de la prébende St Roch à l'église St Paul ; quittances des gages des réveille matin (p. 16 à 25). \_ Legs de Licieux et Guillaume François ; pièces constatant le paiement des dots de Marie Orgier ; de Catherine Foissat ; de Jeanne Chantemerle ; et de Françoise Dumont ; mandements, désignations et quittances. Expédition des contrats de mariage de Catherine Foissat avec Claude Grange, me moulinier ; de Françoise Dumont avec Jean Riou ; de Jeanne Chantemerle avec Jean Mes, maçon (p. 26 à 36).

**Cote : CC 1621**

Référence informatique : 00000892

**1610 1611**

Comptabilité communale (1610 - 1611)

Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mandements et quittances de l'oraison doctorale prononcée par le procureur général Charles Grolier, du dîner de la St Thomas préparé par le pâtissier Thomas Lionnet dit Lastand, et de la messe dite à St Nizier (p. 1 à 3). \_ Mémoires d'avances faites par le mandeur Estain et le voyer de Quibly ; ordonnances et quittances (p. 4 et 5). \_ Pièce du paiement au pâtissier Lionnet du dîner offert aux capitaines suisses de la garde du roi envoyés avec une compagnie pour la garde des postes (p. 6). \_ Mandement pour Vincent Richard (p. 7). Menus frais remboursés à Denis Estain ; mémoire, ordonnance et quittance (p. 8). \_ Mémoire des fournitures de feu d'artifice ; mandement ; quittance de François Martin (p. 9). \_ Etat des expéditions faites par François Flachier ; état de menus frais de Rodilias ; mandement et quittance des Minimes (p. 10 à 12). \_ Etat des étrennes aux commis, mandements ; quittances du crieur Jacques Bigaud ; de Noël Archimbaud, commis à la rêve ; de Pierre Alliot, clerk du procureur général ; quittances des commis, compagnons, Gravil et Gaillard, de François Gallier, commis à la poste ; d'Antoine Dryvon, fils de feu François Dryvon ; des commis Jacques Blanc, André Guillot, Vignon, Jean Bertrand, Pierre Poytrasson et Guillaume Fayolle (p. 13 à 27). \_ Mandement et quittance de gages supplémentaires accordés aux réveille-matin (p. 28). \_ Quittances de gages supplémentaires de Louis Pascal, coadjuteur des mandeurs (p. 29). \_ Mandements et quittances Claude Chavanon et Claude Roch, tailleur ; mémoire et quittance François Gueyno ; quittance Claude Bardillon, pour les robes, sacs et bonnets consulaires (p. 30 à 33). \_ Quittance Benoît Dubois et Guillaume Dupré de travaux exécutés à St Nizier le jour de la St Thomas, (p. 34). \_ Etat de menus frais ordonnancés par le

receveur Rougier. On y relève : des dépenses pour le jour de la St Thomas, messes, confection et enluminure du syndicat, déjeuner des arquebusiers et tambours, pain, hypocras, confitures, vin, verres et bouteilles, étrennes aux suisses du gouverneur et aux arquebusiers, gratifications au mandeur " pour le port du sel " ; aumônes aux Cordeliers, aux religieuses Ste Claire, à Bastienne Bertauld, à César Camet ; travaux de Benoît Dubois, Hugues Trippier, mes charpentiers, et de Henry Boyer ouvrier maçon, à Enay ; avances faites par le mandeur Denis Estain à M. de Pure pour accompagner le Prévôt des marchands à l'Arbresle ; feu d'artifice sur la Saône ; dîner au collège ; étrennes aux domestiques de M. d'Alincourt lors du départ de celui-ci pour Paris ; frais d'exploit de l'huissier Jacques Bigaud ; sacs de velours violet ; gratification à Jean Poumyer, clerk du greffier ; fournitures de Christofle Girard, me ferratier ; frais faits et location de chevaux pour aller attendre à Brignais M. d'Alincourt à son retour à Lyon ; papier du secrétariat ; papier du receveur ; chassis placés au consulat ; dîners offerts par le consulat ; location bateau pour aller attendre le gouverneur ; flambeaux, luminaire et chauffage ; port de lettres (p. 35). \_ Pièces justificatives de l'état de frais ci-dessus ; quittance Lambert Badoy " illumineur " et François Flachier, pour le syndicat ; mémoire et quittance Estain pour le " port du sel " ; quittance de messe ; quittance Benoît Dubois et Hugues Trippier ; mémoire et quittance Estain ; supplique, ordonnance et quittance Henry Boyer ; ordonnance et quittance des frais du feu d'artifice pour le retour du gouverneur ; mémoire des achats faits par le jésuite Arnaud pour le dîner du collège ; état du vin fourni par le mandeur Estain pour ce dîner ; état des étrennes remises aux domestiques du gouverneur ; supplique de Jean Poumyer, clerk du greffier, réclamant une gratification et quittance (au dos de cette pièce, plan à main levée de la maison ronde) ; supplique et quittance des soeurs de Ste Claire de Decize ;

ordonnances pour Bastienne Bertaud et Cesar Camet ; mémoire et quittance de Christofle Girard, md ferratier ; note de frais de voyage à Brignais et quittance Estain ; états de papier fourni au secrétariat ; quittance André Guillot, portier des portes St Just et St George (p. 36 à 57).

**Cote : CC 1622**

Référence informatique : 00000893

**1610 1611**

Comptabilité communale (1610 - 1611)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier \_ Mandement et quittance Jean Deyon, affaneur ; mémoire et quittance des sieurs de Cotton et Chappuis, mds ferratiers ; mémoire, mandement et quittance de Léonard de la Chieze pour pavage fait " en la rue neufve de Confort autrement de la Bellecordière (p. 1 à 8). \_ Mandement et quittance de Philippe Rouge, me charpentier, pour avoir coupé des pieux plantés depuis longtemps dans le Rhône " et faisant obstacle à la navigation près le boulevard St Clair " (p. 4). \_ Mémoire, mandement et quittance d'Antoine Clerc, dit Combray, couvreur : mandement sur certificat du voyer et quittance de Jean Clerc, me fontainier (p. 5 et 6). \_ Mémoire de Louis Renard, me fondeur, de travaux " en la maison de ville de Lyon aux deux tables de Cotton (les tables de Claude) qui sont dans la cour d'icelle " ; d'avoir levé les moulures, " rogné lesd. tables au tour pour icelle rendu juste à la taille " et d'avoir " rédrssé icelles tables " ; ordonnance et quittance (p. 7). \_ Mandement de 118 livres pour Philibert Chaignon, me maçon, " pour avoir fait graver les lettres des tables d'attente et pour l'architecture en environ des grandes tables d'airains transportées en l'hostel de ville " ; quittance (p. 8). \_ Quittances de Jean

Baptiste Seigneur, constatant le prélèvement du roi sur le produit de la rêve (p. 9 à 12). \_ Quittances des gages des commis à la recette et au contrôle de la rêve : Rodilias, Archimbaud, Taninge, Perrin et Estain (p. 13 à 28). \_ Reprises pour non valeurs : procès verbal de carence constaté par l'huissier Bigaud chez Pierre Petral, locataire de la ville au corps de garde des Cordeliers ; expédition d'une délibération consulaire déchargeant François Gaillard du paiement de son loyer, et déclaration de celui-ci au receveur ; expédition d'une délibération identique pour André Vignon et déclaration ; procès-verbaux de carence constatés par l'huissier Bigaud au sujet des bouchers Antoine et Maurice Gods, Antoine Cusset, André Curzier l'ainé, Guillaume Jacquin, Jean Bernard et Autaud Bouchard, locataires de la boucherie Lanterne ; quittances de réparations exécutées chez Claude de la Forest, marchand poissonnier, et chez Claude Chaisne, tripier, locataires de la ville ; note de paiement à Jean Ryondet (p. 29 à 42). \_ Ordonnance de remise, au receveur Rougier, de fonds provenant des aides et gabelles étant entre les mains de M. Charrier (p. 42 bis). \_ Copie d'une sentence de M. de Montholon condamnant Guillaume Charrier à payer un solde de comptes au Consulat ; original de la signification à lui faite par l'huissier Bigaud (p. 43). \_ Note du receveur Rougier sur l'affaire ci-dessus (p. 44). \_ Mandement et quittance de frais de voyage d'Alexandre Bollioud pour les affaires de la ville (p. 45).

**Cote : CC 1623**

(Portefeuille.) \_ 28 pièces papier.

**1610-1611**

Comptabilité communale (1610 - 1611)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Mandements et quittances de

l'appointement de M. de Montholon (p. 1 à 4). \_ Quittances par Jean de Monlceau de son appointement d'agent chargé des affaires de la ville en cours (p. 5 à 8). \_ Mandement et quittance d'avances pour un voyage en cours du prévôt des marchands Balthazard de Villars (p. 9). \_ Etat de frais de Jean de Moulceau, mandement et quittance (p. 10 et 11). \_ Mandement, quittance, mémoire et supplique d'Etienne Bonière, greffier de la commission pour le rachat des domaines et rentes de la ville (p. 12 à 14). \_ Mémoire de travaux exécutés par le charpentier Hugues Trippier à la boucherie Lanterne, mandement et quittance (p. 15). \_ Travaux exécutés par le serrurier Claude Barrilliat au corps de garde de Pierre Scize ; mémoire, mandement et quittance (p. 16). \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux exécutés par Bernard Monin, me maçon, au logis de M. d'Alincourt, à la porte neuve, à la porte St George et au port du Temple (p. 17 à 19). \_ Mandement et quittance de Barthelemye Maccabée pour nettoyage de privés (p. 20). \_ Paiement à François Perret, de St Cyr, pour la fourniture de la " table d'attente " carrée pour mettre au dessus de la porte d'Enay (p. 21). \_ Certificat du voyer, mandement et quittance de travaux de pavage exécutés par Claude Romy paveur (p. 22). \_ Réparations à la " roue " du pont du Rhône, exécutés par Pierre Velut, me charpentier ; mandement et quittance (p. 23). \_ Etat de menues dépenses réglées par le voyer et remboursées (p. 24). Travaux de Jean Benoist, me lanternier à la porte St George ; de Pierre Velut au pont levis de la tour du pont du Rhône ; mémoires, mandement et quittances (p. 25 et 25 bis). \_ Expédition d'une sentence de M. de Montholon, d'une délibération consulaire, et de quittances d'Anne Braco, veuve Denier Gabriel, relativement à une créance sur la ville (p. 26). \_ Expédition d'un acte ; transaction entre le Consulat et les recteurs de l'Hôtel-Dieu, relativement à une créance de ceux-ci sur la ville, de délibérations consulaires et d'une quittance délivrée au receveur par

Jean Mazuyer, trésorier de cet hôpital (p. 27).

**Cote : CC 1624**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier papier in-folio de 14 feuillets, 59 pièces papier, 13 pièces parchemin.

**1610-1611**

Comptabilité communale (1610 - 1611)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ 1° Etat de la recette et dépense des deniers provenant des aides et gabelles du huitième et du vingtième du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée " du pied forchu " depuis le 1er octobre 1610 au 30 septembre 1611. \_ Recettes : Versements de Benoît de Communet, fermier du huitième et du vingtième du vin à Lyon de Michel Faujat, fermier de ces impositions en Lyonnais ; de Pierre Thomé, fermier du " pied forchu ". \_ Recette totale : 29.000 livres. \_ Dépenses : Versement à Denis Feydeau, fermier général des aides et gabelles de France, de la somme de 20.939 livres. Rabais de 4.000 livres remboursé à Benoît de Communet. \_ Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants droit par transfert (p. 1). \_ Dépense totale : 33.856 livres 8 sols 7 deniers. Excédent de dépenses : 4.856 livres 8 sols 7 deniers. \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci dessus. Quittances des entrées sur les gabelles (Voir cc 1561) ; procurations, transports de rentes ; cessions et transports de rente par Claude de Bourges à Claude Relogue ; par François Plottet, Philibert Arconsin, Guillaume Lempereur, Thomas de Paulot, Maurice de Genevoys, Jacques Doriol, Jean et Pierre de la Place à Antoine Rougier ; par Gilbert Fougereau et sa femme Isabeau de Beaufort, à Nicolas Coissier, conseiller de la sénéchaussée du Bourbonnais ; par Jeanne Ponchon à Jacques Daveyne ; par

Louise de Vitel de Grossepierre à Joseph Venenc, son beau-fils (p. 2 à 73).

**Cote : CC 1625**

(Registre.) \_ 43 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin .

**1611-1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Antoine Rougier des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, du dixième du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin et entrée des épiceries, entrées des fils d'or et d'argent et " deniers revenans bons du paiement des gaiges des officiers de la sénéchaussée " depuis le 1er octobre 1611 au 30 septembre 1612. \_ Recettes : Versements des fermiers : Philibert Picard, fermier du barrage du pont du Rhône ; Benoît de Communet, fermier du dixième du vin ; François de Meaux, fermier du poids des farines ; Urbain de la Mothe, fermier des droits de douane de Lyon, par les mains d'Alexandre Alexandani, commis à la recette de ces droits, pour l'entrée des camelots ; Michel Faujat, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Urbain de la Mothe, pour le droit d'entrée des épiceries et des fils d'or et d'argent. Recette totale : 16.185 livres 8 sols 4 deniers (fos 1 à 9). \_ Dépenses : Gages d'officiers : Rougier receveur ; Imbert Grolier, capitaine de la ville et son lieutenant Michel Antoine de Fenoil ; de Quibly, voyer (fos 11 et 12). \_ Gages des commis aux entrées et sorties indiqués à l'art. cc 1598 ; et de Clement Buisson remplaçant Claude Blanchet, décédé ; gages du capitaine et des commis aux portes énumérés précédemment et à Pierre Paris remplaçant Jacques Blanc : gages du coadjuteur des mandeurs ; suppléments de gages aux officiers de la ville (indiqués aux articles cc 1610 et 1617) (fos 12 à 29). \_ Frais de publications payés à Jacques Bigaud,

ancien juré ; frais de procédure de Jean Levasseur, procureur ; voyage de Charles Grolier, procureur général, à Vienne et à Grenoble ; voyage en cour de Baptiste Mancini, courrier ordinaire ; loyer payé à Stenay Granier, avocat, pour une maison occupée par le collège ; récompense à Etienne Rousselet, conseiller et secrétaire du roi en ses finances, à cause de " l'obtention par luy faite de l'extinction de la douane de Vienne " ; remboursement d'avances à François Gaunois ; dépenses et avances de Denis Estain, " lors de l'arrivée et du séjour de Monsieur le Connestable " ; frais de Charles Grolier, procureur général, pour affaires de la ville et dans un voyage en cour, un voyage à Fontainebleau et un voyage en Dauphiné ; frais de procédures de Dominique Dufour ; cierges, torches et luminaire fournis par Pierre Lacoudrie, me ciergeier ; impressions réglées à Guichard Jullieron, imprimeur ; menus frais du voyer de Quibly à la procession de St Roch et au feu de la St Jean (fos 30 à 35). \_ Prix payés à François Guynaud et à Pierre Descanes, rois des arquebusiers (fos 36 et 37). \_ Aumônes aux Jacobins, aux Cordeliers, aux Célestins, aux Minimés et aux religieux de l'Observance ; achat d'huile pour les Capucins chez Benoît Bezin (fos 37 à 39). \_ Deniers rendus et non reçus : dédommagement de 3.000 livres au fermier Benoît de Communet pour les causes indiquées art. cc 1617 (fos 40 et 41). \_ Dépenses communes : frais de reddition du présent compte ; écriture, vacations, épices (fos 41 et 42). \_ Dépense totale : 19.317 livres 17 sols 5 deniers. Excédent de dépenses : 3.132 livres 9 sols 1 denier.

**Cote : CC 1626**

(Registre.) \_ 76 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1611-1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte treizième du receveur Rougier " des deniers patrimoniaux et propre domaine de la ville ", depuis le 1er octobre 1611 au 30 septembre 1612. \_ Recettes : Grabeau de l'épicerie ; versements des recteurs de l'Hôtel-Dieu. \_ Cens servis et pensions. \_ Louages de maisons ; des boutiques de tripiers le long du Rhône ; des bancs de la boucherie Lanterne (f 1 à 31). \_ Quelques maisons près des portes et des murailles ont été occupées par les suisses. \_ Places mises en pies ; étaux de St Nizier ; " cuyraterie " ; Legs de Licieux. \_ Produits de la rêve et foraine : versement du commis Rodilias pour la rêve de Lyon et de Jean Rey pour la rêve de Ste Colombe. Débet du précédent compte (fos 32 à 44). \_ Recette totale : 15.007 livres 14 sols 4 deniers. \_ Dépenses Gages des officiers ordinaires de la ville ; rentes sur la boucherie Lanterne (fos 45 à 48). \_ Rentes sur les maisons appartenant à la ville et des deniers patrimoniaux : paiements à Claude Bullion, Laurent Sambeyn, la prébende St Roch de l'église St Pierre le-Vieux, l'église St Nizier, la fondation des anniversaires de cette église, Jacques du Chal, sieur de la Roche, pour une maison près la porte St Just ; gages des réveille-matin fondés sur une pension dûe sur une maison de la rue Poulaiellerie (fos 48 à 51). Legs de Licieux et Guillaume François : Dots de Julienne Frenger, Pierrette Montaignon, Madeleine Pellissière et Isabeau de Monflon ; bourses de Louis Champel et Isaac Gaillard (fos 51 à 53). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Jean Silvecaine ; dépenses du voyer pour cette occasion ; frais de messes (fo 64). Feu d'artifice de la St-Jean, réglé à François Martin, ingénieur ; torches et flambeaux payés à Pierre Lacoudrie, ciergier ; menus frais de Rodilias, commis à la rêve ; loyer de Claude Dangon, me ouvrier en draps de soie ; exploit d'un huissier de la chambre des comptes ; étoffes des robes consulaires payées à Antoine Dumas, marchand ; étrennes aux officiers de la ville ; menus frais du comptable ; dépenses de M. de Puse allant à la rencontre du gouverneur revenant de la

cour (fos 55 à 58). \_ Travaux et réparations de Lancelot Bonardet, vitrier, au Consulat ; de Hugues Trippier, me charpentier, à l'Hôtel de ville ; de Jean Rissio, sculpteur, au portail d'Enay ; de Jean Rolland, maçon, à la maison du Pin ; du lanternier Blanchet ; de Jean Clerc, me fontainier ; de Claude Blanchet et de Nicolas Portier, me des basses oeuvres (fos 59 à 61). \_ Versement d'une somme de 3.500 livres à Jean Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi à Lyon, à titre de prélèvement pour le roi sur la rêve (fos 61 et 62). \_ Gages des commis à la recette de la rêve (fos 62 et 63). \_ Deniers rendus et non reçus ; le loyer du par François Platel, baron de Vaux, n'étant pas payé depuis un certain temps, il y a eu saisie et " établissement de commissaires à la perception des fruits " ; location de la boutique et frais du grabeau (fos 64 à 71). Dépense commune : frais de reddition du présent compte : écriture, dépenses de bouche, vacations (fos 72 à 74). \_ Dépense totale : 12.284 livres, 19 sols 8 deniers. Excédent de recettes : 2.722 livres 14 sols 8 deniers.

**Cote : CC 1627**

(Portefeuille.) \_ 9 pièces papier

**1611-1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Certificats des produits de la rêve délivrés par Noel Archimbaud, commis au contrôle de cette imposition (p. 1 à 4). \_ Expéditions de contrats de louage par le Consulat : à Nicolas Gosselin, tailleur, pour trois années, d'un arc de boutique dans la maison acquise du président Chandon ; à Girard Fraron, marchand voiturier de bois sur le Rhône, pour un an, de la loge du corps de garde des Cordeliers, autrefois louée à Pierre Pétral (p. 5 et 6). \_ Etat certifié de la recette et dépense de gâteau (p. 7). \_ Expédition

d'une délibération consulaire accordant le tiers du produit du grabeau pour l'entretien de la " boutique de l'appotiquairerie " de l'Hôtel-Dieu (p. 8). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant aux recteurs de l'Hôtel Dieu " l'administration et intendance sur le fait du grabeau " et établissant les règles et le tarif applicables à cette imposition (p. 9).

**Cote : CC 1628**

(Portefeuille.) \_ 48 pièces papier, 1 pièce parchemin.

**1611-1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Grolier, Thomé, Ravat, Levasseur, Terrasson, Estain et Perrin (p. 1 à 7). \_ Mandements et quittances du crieur juré et du trompette (p. 8 et 9). \_ Quittances des rentiers sur la boucherie (p. 10 à 15). \_ Quittances des rentiers sur le patrimonial : Bullion, Sambeyn, la prébende de St Roch à l'église St Paul, l'église St Nizier, la fondation des anniversaires de cette église, Jacques du Chal, seigneur de la Roche ; quittances des gages des réveille-matin (p. 16 à 25). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : pièces constatant le paiement des dots de Julienne Frenyer, mariée à Marcelin Delaplume, praticien à Lyon ; Pernelle Montaignon, mariée à Claude Fournier, tourneur ; Madeleine Patissier, mariée à Jacques Boys ; et Isabeau de Montflou mariée à Félix Reymondon ; mandements, quittances, désignations, contrats de mariage (p. 26 à 41). \_ Pièces constatant le paiement de bourses à deux élèves du collège de Tournon, Balthazard Grignat et Louis Champel : mandements, désignations, quittances, paiements et certificats de présence (p. 42 à 49).

**Cote : CC 1629**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces papier.

**1611-1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Mandement et quittance de l'oraison doctorale prononcée par Jean Silvecane (p. 1). \_ Mémoire d'avances faites par le voyer de Quibly pour divers achats : tapisseries, torches, arbre du feu de joie, etc. ; mandement et quittance (p. 2). \_ Quittances de messes (p. 3 et 4). \_ Mémoire, mandement et quittance Martin, dit Adam, pour le feu d'artifice de la St Jean (p. 5). \_ Fournitures de torches par Pierre de la Coudrie, ciergier (p. 6). \_ Etat de menus frais de Rodilias (p. 7). \_ Loyer de la boutique de Claude Dangan (p. 8). \_ Frais d'exploits d'un huissier de la chambre des comptes ; quittance (p. 9). \_ Fourniture de l'étoffe destinée aux robes consulaires (p. 10). \_ Etat des étrennes aux commis, et mandement ; quittances de Louis Pascal, Jacques Bigaud, Rodilias, Archimbaud, Alliot, Gaspard Jacquet, Despine, Philibert Picard, Claude Bianyer, Jean Barjot, André Vignon, Gaillard, Cravil, Compaignon, Buisson, Blanc, Guillot, Parie, Claude François et Jacques Arnaud, Petrasson, Fayolle, pour étrennes ou suppléments de gages ; lettres de commission de Clément Buisson (p. 11 à 35). \_ Etat de menus frais ordonnancés par le receveur Rougier et s'élevant à 1.360 livres, 6 sols, 6 deniers, dans lequel on relève : des dépenses pour le jour de la St Thomas, confection et enluminure du syndicat, déjeuner des arquebusiers et des tambours, pain, hypocras, confitures, vin, verres et bouteilles, étrennes aux suisses du gouverneur et aux arquebusiers, gratification au mandeur chargé " du port du sel ", broderie d'écussons ; des frais de messagers ; l'achat de sacs de cuir pour mettre les clefs des portes ; fournitures et travaux



par Pierre Picot, charpentier ; Dubois, commis du voyer et le jardinier de St Laurencin ; étrennes à Jacques Blanc ; frais d'ouverture et fermeture des corps de garde du Change, payés à Jean Trunel, boitier ; frais de papier du secrétaire de la ville et du receveur ; frais des agents qui ont opéré des poursuites contre les bouchers ; portail de la loge des arquebusiers ; inscriptions à la porte d'Enay ; velours pour les robes du prévôt des marchands et des échevins ; chassis de la chambre du Consulat ; port de paquets ; réparations à la cave de la maison de ville ; envoi de lettres aux syndics des provinces du Maconnais, Beaujolais et Forez ; frais à la chambre des comptes ; vacations extraordinaires de Jacques Despine, clerc du secrétaire de la ville ; dépenses de bouche ; dépenses faites lors de la visite du domaine de la ville ; flambeaux, chandelles, bois et fagots ; location d'un bateau pour l'arrivée du connétable (p. 36). \_ Pièces justificatives de l'état de frais ci-dessus : quittance Badoy " illumineur " et Flachier pour le syndicat ; quittance de vin muscat ; mémoire et quittance Estain " pour le sel qui a été bailli " ; bons de paiements et quittances de Jean Payen, brodeur ; de Pierre Picot, charpentier ; de Dubois, commis du voyer ; du jardinier de M. Laurencin ; de Jacques Blanc, portier de la porte Neuve ; supplique de Jean Trunel ou Dutinel ; états trimestriels des papiers fournis au secrétariat ; mémoire et quittance de travaux exécutés à la butte des arquebusiers ; quittances des inscriptions à la porte d'Ainay ; quittance Claude Bardeillon pour le velours violet des robes consulaires ; ,mémoire Gabriel Perrin pour travaux de maçonnerie à la cave de la maison de ville ; note des frais de voyage de deux hommes à Villefranche, Mâcon et Montbrison ; quittance de frais à la chambre des comptes ; quittance Jacques Despine (p. 37 à 58).

**Cote : CC 1630**

(Portefeuille.) \_ 63 pièces papier, 4 pièces parchemin.

**1611-1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances pour travaux et réparations exécutés par Lancelot Bonardet, peintre et vitrier, Hugues Trippier, charpentier, Jean Rissio, sculpteur, Jean Rolland, sculpteur, Etienne Blanchet, lanternier, Jean Clerc, fontainier, et Nicolas Pottier, maître des basses ouvres (p. 1 à 9). \_ Prélèvement pour le roi sur le produit de la rêve : quittances trimestrielles de Jean Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi à Lyon (p. 10 à 13). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis à la recette de la rêve, Rodilias, Archimbaud, Taninge, Perrin et Estain (p. 14 à 29). \_ Procès verbal de carence donné par l'huissier Bigaud à l'encontre de Pierre Ridellet, boucher, " lequel à l'occasion de l'accident du grand feu qui a entièrement brûlé toute lad. grande boucherie et quatre coings d'icelle a tout perdu son bien, ne luy estant rien demeuré que sa personne a été contrainct de s'absenter " (p. 30). \_ Frais de voyage à Macon de l'échevin de Pure (p. 31). \_ Commission de contrôleurs des blés aux ports délivrée aux mandeurs Estain et Perrin (p 32). Commandements signifiés par l'huissier Beaulne de la chambre des comptes au receveur Rougier et à ses prédécesseurs Larchier et Cuyot de Masso (p. 33 à 36). \_ Minute d'une note relative à l'exécution d'une sentence de M. Devic donnée entre Ponson Bernard et Gaspard Marendeou (p. 37). \_ Signification d'un arrêt du parlement de Paris rendu dans une affaire contentieuse entre le Consulat et Antoine de Ricouard conseiller en la dite cour et d'une requête dans la même affaire (p. 38 et 39). \_ Mandements et quittances par quartiers du traitement de M. de Montholon, chargé du règlement des dettes de la ville (p. 40 à 43). \_

Quittances par quartiers de l'appartement de Jean de Moulceau, avocat au Conseil privé du roi, ayant charge des affaires de la ville (p. 44 à 47).  
 \_ Remboursement d'une part aux sieurs Guyot Henry et Jean Dubois, marchands à Lyon, et d'autre part au sieur Taboret, marchand à Paris, de sommes s'élevant à 2.100 livres avancées à Paris au président de Villars, député pour les affaires du sel (p. 48 à 51).  
 \_ Etat de frais avancés par Jean de Moulceau, mandement et quittance (p. 52 et 53). Mémoires, mandement et quittances pour travaux et fournitures des entrepreneurs ordinaires de la ville : Bernard Monin, maçon, Claude Rummy, pavisser, George Carron, charpentier, Jean Martin, maçon, François Sibillon, pavisser, Antoine Jacquemo, cloutier, Antoine Clerc dit Cambrey, recouvreur, Jean Benoît, lanternier et Benoît Rouzet, charpentier (p. 54 à 64).  
 \_ Expéditions authentiques délivrées à Jean de Moulceau, des pièces constatant le paiement de sommes dues par le consulat à Sébastien Burchy, bourgeois de Fribourg, aux prébendiers de la chapelle de St Sicaire en l'église St Nizier, et à Thomas Caton, cessionnaire de Melchior de Chevrières (p. 65 à 67).

**Cote : CC 1631**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 12 feuillets in-folio, 40 pièces papier, 16 pièces parchemin.

**1611-1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
 Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ 1° Etat de la recette et dépense des deniers provenant des aides et gabelles, du 8e et du 20e du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée " du pied fourchu " depuis le 1er octobre 1611 au 30 septembre 1612. \_ Recettes : Versements de Benoît de Communet, fermier du huitième et du vingtième du vin à Lyon,

de Michel Faujat, fermier de ces impositions en Lyonnais et de Pierre Thomé, fermier du " pied fourchu ".  
 Recette totale : 29.000 livres. \_ Dépenses : Versement à Antoine Feydeau, receveur général des finances du roi à Poitiers, adjudicataire général des aides de France, d'une somme de 20.939 livres. \_ Rabais de 3.000 livres remboursé à Benoît de Communet. Remboursement au receveur Rougier de 4.856 livres 8 sols 6 deniers. \_ Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants droit par transport. Dépense totale : 37.703 livres 18 sols 2 deniers (p. 1).  
 \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus.  
 Quittances des rentrées sur les gabelles (voir cc 1561).  
 \_ Promotions et transports d'arrérages. \_ Cessions et transports de rentes ou d'arrérages par Madeleine de Champier veuve de Jean Vincent dit Legourd et par son fils Jacques Legourd à Claude Relogne ; par Charles de la Forest à Gaspard de Morniers. \_ Expédition de l'acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire par Isabeau Loubet veuve de François de Guerin de la succession de son mari (p. 2 à 57).

**Cote : CC 1632**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 12 feuillets et 1 cahier de 14 feuillets in-folio ; un cahier de 16 feuillets petit in-folio ; 33 pièces parchemin. 20 pièces papier.

**1611-1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
 Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ 1° " Estat et despartement de la cinquième partie de ce qui reste deut aux participes après nommez des arrérages des rentes constituées sur les aydes et gabelles de la ville de Lyon, comptez suivant l'ordonnance consulaire du 3e jour de mars dernier " c'est à dire au denier, douze depuis Noël 1593

jusqu'à Noël 1604, et ensuite au denier seize, déduction faite des sommes touchées. Les rentiers portés sur cet état sont : Lanoens de Boury ; Nicolas de Chaponay ; Marguerite de Gabiano femme de Barthelemy Thomé ; Hugues de Gabiano ; l'aumône générale ; François Platel baron de Vaultx ; Pierre de Montconis ; Gaspard du Coing mari de feu Catherine de Montconis ; Claude Arcousin ; les héritiers d'Isabeau Arcousin femme de Bertrand Poulseret ; François Garnier du Garetz ; les héritiers de Jean Vincent sieur de Chaliouvre ; Samuel de Paulins ; Barthelemy Thomé, ayant droit de Pierre Vaillant ; Guillaume Lempereur ; les héritiers Jean Pelletier ; Mathieu de Vauzelles ; l'Hôtel Dieu du pont du Rhône ; les héritiers de Richard de Serrassin, d'Imbert Cella, de Michel de St Paul, de François Frère, de Claude Marchant, de Denise de la Chance, de M. de Langes ; l'hôpital de Mâcon ; les héritiers de Mgr de Bellière ; Jean Ridadij-Viollier ; les héritiers de Jean de Masso ; Jacques Daveyne ; les religieux Jacobins ; les héritiers de Claude de Paulot ; le chapitre et les clergeons de St Nizier ; les héritiers de Jeanne Dupré ; les héritiers de Jean Cottereau ; François Guerin ; les héritiers de Barthelemy du Socheys ; Maurice de Genevois ; les héritiers de Girard Guichon ; Georges de Beaufremont ; les héritiers de Guyot de Masso ; Arthus Prunier de St André ; les héritiers d'Hilaire Rimond ; les héritiers de Claudine Laurens ; François Reymond de Champagnieu ; Antoine Thèze ; les héritiers de Hugues Broquin ; les héritiers de Jacques de Grossepierre ; Benoît Porte ; les héritiers de Jacques Robert ; les héritiers de Pierre Sève ; le collège de Tournon ; Pierre de Beaufort ; Jean et Pierre de la Place ; les héritiers de François Businant ; Charles de la Forest ; Louis de Rochefort ; les héritiers d'Humbert Gela. Le total des sommes portées en cet état s'élève à 15.099 livres 5 sols, 8 deniers (p. 1). \_ 2° Etat de la recette et dépense faite par le receveur Rougier " mise au pied de l'estat et séparément " précédent. \_ Recettes : Solde du compte des deniers appelez

entiers octrois " pour l'année 1610, s'élevant à la somme de 7.090 livres, 9 sols 6 deniers ; solde du compte des gabelles pour le même exercice s'élevant à 2.139 livres 8 sols 6 deniers ; solde du compte du nouveau subside du vin s'élevant à 1.001 livres 4 sols 11 deniers ; \_ versement fait par Guillaume Charrier, commis par les créanciers de l'échevinage au règlement des dettes de la ville, s'élevant à 3.857 livres 11 sols ; versement de 1.330 livres 1 sol 10 deniers par le receveur. Total de la recette : 15.418 livres 15 sols 9 deniers. Dépenses : paiements aux créanciers portés dans l'état ci-dessus. Le total s'élève à 15.445 livres 16 sols 11 deniers (p. 2). \_ 3° Pièces justificatives du compte précédent. Quittances des rentiers dénommés plus haut ; Procuration, cession et transports de rentes ou d'arrérages (p. 3 à 66). \_ Expédition du testament de Louise de Vitel au profit de son fils Jacques de Grossepierre. \_ Expédition du contrat de constitution de rente au profit de Jacques de Grossepierre époux de Louise de Vitel. \_ Attestation de prêtres du Buis en Dauphiné, relative au décès de Jacques de Grossepierre survenu en 1590. \_ Attestation des membres du consistoire de l'église réformée du Buis, relative au décès de Louise de Vitel, receveur en 1610. \_ Attestation du plus ancien avocat au siège royal et présidial du baillage du Buis constatant l'honorabilité des notaires qui ont reçu le contrat de mariage de Louise de Vitel avec Jacques de Grossepierre et son testament. \_ Certificat d'honorabilité délivré à Jacques de Grossepierre fils par les autorités du Buis (p. 44 à 46). \_ Expédition du contrat de mariage entre François de la Flèche et Madeleine de la Forest, portant transport d'une rente due par le Consulat (p. 54).

**Cote : CC 1633**

Référence informatique : 00000904

**1611 1612**

Comptabilité communale (1611 - 1612)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte quatrième du receveur Antoine Rougier, des équivalents de quatre années commencées le 1er janvier 1609 et finies le 31 décembre 1612 pour les élections de Lyonnais, Forez et Beaujolais, commencées le 1er septembre 1608, et finies le 31 août 1612 ; pour les diocèses de Mende, Vivarais et le Puy. \_ Recettes : Versements d'Alexandre Faure, payeur général provincial des rentes en la généralité de Lyon, pour le Lyonnais ; de Jean Bouhier, fermier de l'équivalent de Mende ; de Louis Berthauld, fermier de l'équivalent du Puy ; d'Alexandre Faure pour le Forez et le Beaujolais ; de Jean Mestier, Alexandre Dazy, François Pichon, Germain Moreau et leurs associés, fermiers de l'équivalent du Vivarais (fos 1 à 9). \_ Recette totale : 34.262 livres 8 sols 6 deniers. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 120). Voir leur énumération à l'analyse du registre cc 1522. \_ Frais faits pour le recouvrement des sommes dûes par les fermiers des équivalents du Languedoc ; paiements à Jean Chabert fils et héritier de Claude Chabert fermier de l'équivalent du Vivarais en 1576 en suite d'un arrêt du parlement de Paris de 1608 ; à Maurice de Gras, huissier en la sénéchaussée de Lyon pour vacation contre Louis Bertrand, fermier de l'équivalent du Puy ; à Gaspard Genetet ayant charge du recouvrement des deniers dudit équivalent " ; à Amable Rougier, " commis député en Languedoc, pour poursuivre la main levée des denrées saisies entre les mains des fermiers aud. équivalent " (fos 121-123). \_ Taxation de Claude Bullion, sieur de Loye, commis à tenir le contrôle des équivalents. \_ Deniers rendus et non reçus (fos 123-124). Dépense commune : écritures, épices, vacations, voyage (fo 126). \_ Dépense totale : 26.358 livres 19 sols 9 deniers ; certaines dépenses sont rayées et tenues en souffrance six mois (fos 127-130). \_ Extrait de l'état final du compte des paiements des rentes sur les

équivalents rendu par le receveur Rougier constatant que certaines souffrances sont rétablies et déchargées (fos 131 à 136).

**Cote : CC 1634**

(Registre.) \_ 41 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1612-1613**

Comptabilité communale (1612 - 1613)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Antoine Rougier des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône, du dixième du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelots, poids des farines, petite entrée du vin et entrée des épiceries, entrée des fils d'or et d'argent, etc., depuis le 1er octobre 1612 au 30 septembre 1613. \_ Recettes et versements des fermiers : Philibert Picard, fermier du barrage du pont du Rhône ; Benoît de Communet, fermier du dixième du vin ; François de Meaux, fermier du poids des farines ; Urbain de la Motte, fermier de la douane de Lyon, par les mains d'Alexandre Alexandrin, commis à la recette de la douane, pour l'entrée des camelots ; Michel Faujat, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Urbain de la Motte, pour le droit d'entrée des épiceries ; Gaspard Mornier, commis à la recette générale de la douane à Lyon, pour le droit d'entrée des fils d'or et d'argent. Recette totale : 16.090 livres 9 sols 4 deniers (fos 1 à 12). \_ Dépenses. Gages d'officiers : Rougier, receveur ; Imbert Grolier, capitaine de la ville et Antoine de Fenoil, son lieutenant ; de Quibly, voyer (fos 13 et 14). \_ Gages des commis aux entrées et sorties, précédemment indiqués (fos 15 à 22). \_ Gages du capitaine et des commis aux portes ; du coadjuteur des mandeurs ; suppléments de gages aux officiers de la ville (fos 23 à 31). \_ Frais de procédures de Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville ; remboursement de dépenses au voyer de Quibly ; paiement

d'impressions à Guichard Juilleron, imprimeur (fos 32 et 33). Prix remis aux rois des arquebusiers Pierre et Raymond Descaves, et au connétable Antonin Beaufort (fos 34 et 35). Aumônes aux Jacobins, aux Cordeliers, aux Célestins, aux Minimes et aux religieux de l'Observance ; achat d'huile pour les capucins chez Benoît Bezin (fos 35 à 37).  
 \_ Deniers rendus et non reçus : dédommagement à Benoît de Communet comme à l'article cc. 1617 (fo 38). \_ Dépense commune : frais de reddition du présent compte, écriture, vacation, épices (fo 39).

**Cote : CC 1635**

(Registre.) \_ 76 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1612-1613**

Comptabilité communale (1612 - 1613)  
 Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte quatorzième du receveur Antoine Rougier a des deniers patrimoniaux et propre domayne " de la ville depuis le 1er octobre 1612 au 30 septembre 1613. \_ Recettes : Grabeau de l'épicerie, versement des recteurs de l'Hôtel-Dieu \_ Cens, servis et pensions. \_ Louages du bateau du Rhône ; de maisons ; des boutiques de tripiers le long du Rhône ; les bancs de la boucherie Lanterne sont portés en bloc aux recettes, pour être repris à l'article des deniers comptés et non reçus ; le comptable expose qu'ensuite de l'incendie de mars 1612 qui détruisit complètement la grande boucherie, les bouchers s'engagèrent à la rebâtir à leurs frais, moyennant décharge de leurs loyers jusqu'au 24 juin 1617 (fos 1 à 24). \_ Places mises en pics ; étaux de St Nizier " cuiraterie " (fos 25 à 32). \_ Legs de Licieux. \_ Produits de la rêve et foraine : versements du commis Rodilias et du fermier Jean Rey de Ste Colombe. \_ Compositions volontaires de deux créanciers de la ville Bonne Bezine Vve Henry de Jarniost et Jean Filaire (fos 33 à

37). \_ Droits de lods payé par Jean Renent pour le legs à lui fait d'une maison rue des Echisons, et par Pierre Chappuis pour l'acquisition d'une maison près de la butte des arquebusiers. Débet du précédent compte (fos 38 et 39). \_ Recette totale : 17.527 livres 7 sols à deniers. \_ Dépenses : Gages des officiers ordinaires de la ville ; rentes sur la boucherie Lanterne (fos 40 à 43). \_ Rentes sur les maisons appartenant à la ville et sur ses deniers patrimoniaux : paiements à Claude Bullion, Laurent Sambeyn, la prébende St Roch de l'église St Pierre le Vieux, l'église St Nizier, l'église St Just, les réveille matin (fos 44 à 46). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Marie Rosset, Isabeau Champignieu, Alix Bissonande, Suzanne Gamette, Marie Curtety, Suzanne d'Alissessoan ; bourses de Louis Champel et d'Isaac Gaillard ; dots de Lucrece Durica et de Benigne Guyan (fos 47 à 49). \_ Dîner de la St Thomas, payé à Mathieu Peyrolle, me cuisinier ; grand messe à St Nizier ; chaire de l'oraison doctorale ; feu d'artifice de la St Jean ; menus frais du bureau de la rêve ; loyer de Claude Dangon me ouvrier en draps de soie ; vin offert au cardinal de Joyeuse et à Mme de Nevers et du Maine ; étoffe des robes et bonnets consulaires ; dépenses pour le baptême du fils du marquis de Chaulmont, lieutenant général pour le roi à Lyon ; étrennes aux officiers de la ville ; menus frais avancés par le comptable ; frais de Marc Giroud, commissaire pour la perception des fruits du brotteau de la ville, saisi à la requête d'un créancier de feu François Platel, baron de Vaux ; part du notaire Labryère dans les droits de lods (fos 50 à 56). \_ Travaux et réparations de Bernard Monnand, me maçon ; de Claude Grassot, tailleur de pierres et de Pierre Charmetton, me maçon, à la boucherie Lanterne ; de Lancelot Bonardet, me vitrier ; de Jean Prud'homme, pavisser ; du voyer de Qibly ; de Barthelemy Maccafea ; de Martin Palluet, me maçon ; du fontainier Jean Clerc ; de Claude Ruiny, pavisser ; de Hugues Tripiet, me charpentier ; de Jacques Greffet (fos 57 à

61). \_ Prélèvement du roi sur la recette de la rève (fo 62). \_ Gages des commis à la recette de la rève (fos 63 et 64). \_ Deniers rendus et non reçus : loyers non payés de la boucherie Lanterne ; pensions diverses ; boutique de l'hôtel Dieu et frais du grabeau (fos 65 à 71). \_ Dépense commune : frais de reddition du présent compte : écriture, dépenses de bouche, vacations (fos 72 à 74). \_ Dépense totale : 15.319 livres, 5 sols 8 deniers. \_ Excédent de recettes : 2.208 livres 1 sol 9 deniers.

**Cote : CC 1636**

Référence informatique : 00000907

**1612 1613**

Comptabilité communale (1612 - 1613)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Compte du grabeau présenté par les recteurs de l'Hôtel Dieu. \_ Expédition d'une délibération consulaire du 2 juillet 1613 accordant le tiers du grabeau à la " boutique de l'apothicquairerie de l'Hostel Dieu du pont du Rhosne " (p. 1 et 2). \_ Expédition d'une sentence de la sénéchaussée condamnant Pierre Valmier, sieur de la Bâtie, à payer les arrérages d'une pension due à la ville (p. 3). \_ Expédition du contrat passé entre le prévôt des marchands et échevins d'une part et les bouchers d'autre part, déchargeant ces derniers de tout loyer jusqu'au 24 juin 1617, à la charge par eux de reconstruire la boucherie Lanterne détruite par un incendie (p. 4). \_ Certificat du recteur trésorier de l'Hôtel Dieu constatant le produit du grabeau (p. 5). \_ Expédition d'un contrat de transport d'une rente sur les équivalents par Claude de Raverie au profit de Dominique Dufour (p. 6). \_ Expédition d'un contrat de rétrocession de la rente ci-dessus par Dominique Dufour à la ville de Lyon (p. 7). \_ Compte du notaire

Giroud relatif au grabeau de la ville, clos et affirmé par la sentence de la sénéchaussée (p. 8). \_ Expédition d'une ordonnance de taxe des frais et dépens pour l'adjudication du broteau de la ville (p. 9). \_ Promesse de Jean Ravot, avocat de la ville, pour l'enchère du broteau (p. 10). \_ Quittance passée au notaire Giroud ou Giroud du reliquat de son compte (p. 11). \_ Expéditions de contrats passés au nom de la ville ; de louage à Girard Faarm de la tour et de corps de Farde près les Cordeliers, auparavant loués à Pierre Pétral ; de rente à Pierre Labre d'une maison sise rue St Sébastien à charge d'une pension ; de louage à Marie Bégule, veuve de Jean Buet et à son gendre de la maison acquise du président Chandon et sise place du Change ; de rente à Antoine Bruel d'une maison rue St Sébastien à charge d'une pension ; de rente à Pierre Forest d'une maison, sise au même lieu à charge d'une pension (p. 11 à 16.). \_ Expédition d'un contrat de rente des fonds et revenus d'une maison sise devant le collège, passé par Henri Gravier au prévôt des marchands et échevins (p. 17). \_ Expéditions de contrats de louage de boutiques de tripiers à Jean Conan, Guillaume Conan, Henri Fournel et Jean Riondet (p. 18 à 21). \_ Certificats trimestriels du produit de la rève délivrés par Noël Archimbaud commis au contrôle de cette imposition (p. 22 à 25). \_ Expéditions de délibérations consulaires constatant les compositions volontaires de deux créanciers de la ville, Bonne Bezine, Vve Henri de Jarniost et Jean Filaire et comportant ordonnances de paiement (p. 26 et 27). \_ Mandements et quittances du notaire Labruyère pour sa part des droits de lods payés à la ville par Jean Renard et Pierre Chappuis (p. 28 et 29).

**Cote : CC 1637**

Référence informatique : 00000908

**1612 1613**

Comptabilité communale (1612 - 1613)

## Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Charles Grolier, procureur ; Barthelemy Thomé, secrétaire de la ville ; Ravot, avocat ; Levasseur, procureur en parlement ; Jean Terrasson, procureur postulant ; Denis Estain et Jean Perrin, mandeurs ; Jacques Bigaud, crieur juré et Jacques Glatard, trompette ; quittances des gages de feu Bartelemy Thomé, capitaine des portes, remis à ses fils et à sa veuve (p. 1 à 11). \_ Quittances des rentrées sur la boucherie et des rentrées aux diverses maisons : Jean Lofficiel, Humbert et Louis Ogier cessionnaires de Catherine Bussillet, Jean Thévenon, M. Guerrver, les custodes de l'église Ste Croix, Claude Bullion, Marie Coutereau, la prébende de St Roch et St Sébastien, le chapitre de 6t Nizier, l'église de St Just cessionnaire de Jacques du Chol (p. 12 à 28). \_ Quittance des gages des réveille-matin (p. 29). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : pièces constatant le paiement des dots de Marie Rosset mariée à Jean Cochet ; Isabeau Champagnieu, mariée à Claude Hung ; Alix Rissonande mariée à Jean Pascal ; Suzanne Gamette mariée à Jean Estezet ; Marie Curtely mariée à Antoine Hastier ; Suzanne Delissessoars, mariée à Florand Cuillier (p. 30 à 48). \_ Pièces constatant le paiement de bourses pour deux élèves du collège de Tournon, Louis Champel et Isaac Gaillard (p. 49 à 52). \_ Pièces relatives au paiement des dots de Lucrèce Durier, femme de Pierre Cotier, teinturier et de Benigne Guynan (p. 53 à 57).

**Cote : CC 1638**

Référence informatique : 00000909

**1612 1613**

Comptabilité communale (1612 - 1613)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Mandement et quittance Mathieu Pirole, cuisinier, pour le dîner de la St Thomas (p. 1). \_ Quittances des frais de la messe dite à St Nizier le jour de la St Thomas (p. 2 et 3). \_ Quittances Benoît Dubois, me charpentier, du prix de la chaire élevée à St Nizier pour l'oraison doctorale (p. 4 et 5). \_ Mémoire, mandement et quittance François Martin, pour le feu d'artifice de la St Jean (p. 6). \_ Etat de menus frais du bureau de la rêve (p. 7). \_ Quittances du loyer payé par Claude Dangon (p. 8 et 9), \_ Mémoire, mandement et quittance Denis Estain pour la fourniture du vin destiné au cardinal de Joyeuse et à Mmes de Nevers et du Maine (p. 10). \_ Mémoire, mandement et quittance Claude Roch, pour la fourniture de l'étoffe des robes consulaires (p. 11). \_ Etat de dépenses faites à l'occasion du baptême du fils du marquis de St Chaulmont et quittance (p. 12). \_ Etat des étrennes aux commis et mandement ; quittances de Louis Pascal, Jacques Bigaud, Rodilias, Archimbaud, Vulliaud, Jacquet, Despine, Picard, Bianyer, Barjot, Vignon, Gaillard, Cravil, Compaignon, Buisson, Picard, Blanc, Guillot, Parie, Claude François et Jacques Arnaud, Fayolle, Pétrasson pour étrennes ou suppléments de gages (p. 13 à 34). \_ Etat de menus frais du receveur Rougier s'élevant à 1.788 livres, 8 sols et 7 deniers ; quittances à l'appui ; confection et enluminure du syndicat par Flachier notaire, et Lambert Badoy, me illumineur ; déjeuner au collège le jour de la Trinité ; déjeuner des arquebusiers ; étrennes aux arquebusiers et aux tambours ; vin " pour faire des roties " le jour de la St Thomas ; argent donné à un " qui dam joueur de goubeletz qui arriva chez le cappitaine la Bergère après le traicement qu'il fit aux srs prévost des marchans et eschevins " ; frais d'extraits de documents, pour un procès au sujet de la foraine envoyés à la ville de Marseille sur sa demande ; dépenses faites à l'occasion d'un carrousel offert sur la place des Terreaux par le " marquis de St Chaulmont ", établissement de tribunes, confitures, étrennes, etc. ; achat de sacs en velours

violet, offerts aux nouveaux échevins ; frais de publication de la rève et foraine de Ste Colombe ; achat d'un sac de cuir pour les clefs de la porte de Vaise ; frais de pavage ; vin offert à MM. de Longueville, de la Valette, de Guise et Legrand gouverneur de Bourgogne, M. de Bellegarde, grand écuyer de France ; dîner offert à M. de Montholon, au moment de son départ de la ville, et étrennes à son secrétaire ; papier du secrétariat ; réparations aux écuries de la maison de ville ; frais et voyages d'huissiers de la chambre des comptes ; voyage à Francheville de Guillaume Fayolle, commis du voyer ; peinture de la loge du Change, payée à Jacques Maury ; port de chassis à la maison de ville ; port de paquets ; vin offert à M. d'Halincourt ; dépenses de bouche ; flambeaux, chandelles, bois et fagots ; confitures ; gratification au clerc de l'avocat De Moulceau (p. 35 à 65).

**Cote : CC 1639**

Référence informatique : 00000910

**1612 1613**

Comptabilité communale (1612 - 1613)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Travaux et réparations : Mémoires, mandements et quittances de Bernard Manin , me maçon ; Claude Goassot , tailleur de pierres ; Pierre Charmeton, me maçon ; Lancelot Bonardet, me vitrier ; Jean Prudhomme, pavisser ; Zanolis de Quibly, voyer ; Barthelemy Macabéo ; Martin Pollud, me maçon ; Jean Clair, fontainier : Jean Prudhomme et Claude Rummy ou Rémy, pavisser ; Bernard Monin ; Hugues Tripier, me charpentier et Jacques Gréffet ; certificat du voyer constatant les travaux de pavage dans la ville (p.1 à 22). \_ Quittances trimestrielles de Jean-Batiste Seigneur, receveur du domaine du roi à Lyon constatant un prélèvement de trois mille cinq cents livres sur le produit de la rève (p.22 bis à

23). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis à la recette de la rève Rodilias, Archimbaud, Taninge, Perrin et Estain (p. 29 à 41). \_ Quittances par l'un des recteurs de l'Hôtel Dieu du cinquième des arrérages d'une rente due par la ville à cet établissement sur les gabelles ; quittances à Claude Henry me poudrier des arrérages d'une rente due par lui à la ville (p. 42 à 48). \_ Mandements et quittances de trois quartiers du traitement payé à M. de Montholon, chargé du règlement des dettes de la ville (p.44 à 46). \_ Quittances, par quartiers, de l'appointement de Jean de Moulceau, avocat au conseil privé du roi " ayant charge des affaires de la ville " (p .47 à 50). \_ Avances faites par Dominique Dufour pour la réception de " Madame l'admirale de France, niepce de la Maté de la Royné régente venant d'Ytalie et s'en allant trouver lad. Maté à Paris où se doit achever et consommer le mariage d'entre elle et Monsieur de Montmorency admiral de France ; quittances de Jean Allouzier, me patissier, Melchior Grenouillet, me confiseur, Denis Estain (p.51 à 54). État des frais avancés par Jean de Moulceau, mandement et quittance (p. 55). \_ Règlement de Pierre Charmetton, me maçon, de travaux faits au grand portail d'Ainay,(p. 56). \_ Expéditions authentiques délivrées à Jean de Moulceau des pièces constatant le règlement de divers créanciers du Consulat Sébastien Burchi, les prébendiers de la chapelle St Cicaire, de l'église St Nizier, Thomas Catton, Bonne Bezine et Jean Filaire (p .57 à 61)

**Cote : CC 1640**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 12 feuillets in-folio, 47 pièces papier, 8 pièces parchemin.

**1612-1613**

Comptabilité communale (1612 - 1613)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier



Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des deniers provenant des aides et gabelles du 80 et 20e du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée " du pied fourchu " depuis le 1er octobre 1612 au 30 septembre 1613. \_ Recettes : Versements de Benoît de Communet, fermier du huitième et du vingtième du vin à Lyon, de Michel Faujat, fermier de ces impositions en Lyonnais et de Pierre Thomé, fermier du " pied fourchu ". \_ Dépenses : Versement à Antoine Feydeau, receveur général des finances du roi à Poitiers et rabais à Benoît de Communet (voir cc. 1631) ; règlement de compte de 8.712 livres 17 sols 2 deniers au receveur Rougier. \_ Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayant droit par transport. \_ Dépense totale : 41.569 livres 5 sols 9 deniers ; il reste dû au receveur : 12,569 livres 5 sols et 9 deniers. \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. \_ Quittances des rentiers sur les gabelles (voir cc 1561). \_ Cession de rente par Samuel de Paulins fils de Léonarde Le Gourd et Lucrèce Vincent à Pierre Girardon ; transport de la rente ci-dessus à Antoine Rougier par Pierre Girardon son prête-nom. \_ Cession et transport analogues de rente par Antoine Faivre dit Lambresche héritier de sa femme Louise Lippy. \_ Procuration par Charles de la Forest à Claude Monnet (p. 2 à 56).

**Cote : CC 1641**

(Registre.) \_ 52 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1613-1614**

Comptabilité communale (1613 - 1614)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Rougier des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces etc. du 1er octobre 1613 au 30 septembre 1614. \_ Recettes : Versements des fermiers : Philibert Picard, dit la

Barre, fermier du barrage du pont du Rhône ; François Veyre, fermier du dixième du vin ; François de Meaux, fermier du poids des farines ; Pierre de la Sablière, fermier général des cinq grosses fermes, par les mains d'Alexandre Alexanderes, commis à la recette de la douane, pour l'entrée des camelots ; Charles Faujat, fermier de l'aide et petite entrée du vin ; Pierre de la Sablière pour le droit d'entrée des épiceries et des fils d'or et d'argent. Recette totale : 16.570 livres 15 sols 4 deniers (fos 1 à 12). \_ Dépenses : Gages d'officiers : Rougier, receveur ; Imbert Grolier, capitaine de la ville et Antoine de Fenoil son lieutenant ; de Quibly, voyer (fos 13 et 14). \_ Gages des commis aux entrées et sorties dénommés dans des articles précédents (fos 14 à 24). \_ Gages des commis aux portes : du coadjuteur des mandeurs ; suppléments de gages aux officiers de la ville. La charge de capitaine des portes a été supprimée, et l'on voit figurer dans ce compte un nouveau mandeur, Pierre Pétrasson, dit Duboys, ancien commis du voyer et deux servants. \_ Mandeurs Pierre Paris et André Guillot. \_ Gratifications aux officiers, sergents et caporaux de la compagnie des arquebusiers salaire des commis à la Grenette (fos 24 à 38). \_ Frais de procédures de Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville ; remboursement de dépenses au voyer de Quibly. paiement d'impressions à Guichard Jullieron et Claude Bavot, imprimeurs ; frais de procédures de Jean Baptiste Ravot, avocat (fos 30 à 42). \_ Prix remis aux rois des arquebusiers, Pierre Descaves et Etienne Berger, et au connétable Etienne Ogier (fos 42 et 43) : \_ Aumônes aux Jacobins, aux Cordeliers, aux Célestins, aux Minimés et aux religieux de l'Observance ; achat d'huile pour les Capucins (fos 44 à 46). Deniers rendus et non reçus : dédommagement au fermier du dixième du vin, François Veyre (fo 47). \_ Dépense commune : frais de reddition du présent compte, écriture, vacations, épices, etc. (fos 48 et 49).

**Cote : CC 1642 -1**

(Registre.) \_ 168 feuillets papier in folio, demi-couverture parchemin.

### 1608-1615

1/2

Comptabilité communale (1608 - 1615)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte quinzisième de " l'ancien patrimonial " depuis le 1er octobre 1613 au 30 septembre 1614, et compte du " nouveau patrimoine " pour les années 1608 à 1615, rendus par le receveur Rougier \_ 1° Ancien patrimonial. \_ Recettes : grabeau de l'épicerie, versements des recteurs de l'Hôtel Dieu : Cens, servis et pensions. \_ Louage du brotteau du Rhône ; de maisons ; des boutiques de tripiers le long du Rhône ; des bancs de la boucherie Lanterne, ces derniers en bloc comme au patrimonial précédent (voir cc 1635). \_ Places mises en pics ; étaux de St Nizier ; " cuiraterie " ; pensions dues à la ville sur les aides et gabelles (fos 1 à 35). \_ Legs de Licieux ; produits de la rève et foraine : versements du commis Rodilias pour la rève de Lyon et de Claude Point pour la rève de Ste-Colombe. \_ Composition volontaire des sieurs Jean Martinières père et fils, créanciers de la ville (fos 36 à 39). Droits de lods payés par Pierre Rey, ouvrier en draps de soie pour l'acquisition par lui faite du sieur de la Chassaigne d'une maison sise rue de l'Hopital ; par Guillaume de Balmes, secrétaire du roi, pour l'acquisition de Jean-Baptiste Ravot d'une maison sise sur les vieux fossés de la Lanterne ; par Juste Blanc, mercier, pour l'acquisition d'une partie de maison sise dans la rue tendant de l'Hôtel Dieu à Confort. \_ Versement sur la pension du dixième du vin, Jean Veyre, d'une somme de 6.000 livres promise outre le prix de sa ferme. \_ Débet du précédent compte (fos 40 et 41). \_ Recette totale : 16.902 livres 4 sols 8 deniers. \_ Dépenses. \_ Gages des officiers ordinaires de la ville, rentes sur la boucherie Lanterne ; rentes sur les maisons appartenant à la ville (fos 42 à 48). \_ Legs de Licieux et Guillaume

François : dots d'Ève Jullianne, de Suzanne Boyse et de Lucrece Ponthus ; bourses de Louis Champel et d'Isaac Gaillard (fos 49 et 50). \_ Frais de l'oraison doctorale, prononcée par Charles Tourvion ; dîner de la St Thomas payé à Mathieu Peyrolle, me cuisinier ; messes à St Nizier ; chaire de l'oraison doctorale ; feu d'artifice de la St Jean ; cierges et flambeaux ; menus frais du bureau de la rève ; loyer de Claude Dangon ; droits de lods payés par la ville à André Girinet, recteur et " administrateur de l'office d'appifer " en l'église de Lyon ; loyer d'une maison au devant du devant du collège de la Trinité payé à Henri Gravier ; restitution de lods à Jacques Daveyne ; gratifications aux arquebusiers et à Charles d'Alberon, docteur en théologie, " en reconnaissance des thèses de theologie par luy dédiées à la dite ville " ; portraits du roi Henri IV, des gouverneurs, prévôts des marchands et échevins payés au peintre Oratio Blanc ; remboursement au receveur Rougier de la perte sur les espèces d'or et d'argent résultant d'un édit du roi ; horloge du Change ; manteaux des mandeurs et robes consulaires ; copie des cahiers portés aux états ; gratifications et suppléments d'appointements aux officiers de la ville ; remboursement d'avances au receveur (fos 51 à 60). \_ Travaux et réparations payés à Jean Clerc, me fontainier ; à Jean Prudhomme, Leonard de la Chieze et Claude Ramy pavisseurs ; à Pierre Recordon, me fondeur ; à Lancelot Bonardet, me peintre et vitrier ; à Guillaume Tournon, me des basses oeuvres ; à Claude Pillot ; à Claude Pêchier, me charpentier et à Gabriel Perrin, me maçon (fos 60 à 64). \_ Prélèvement du roi sur la recette de la rève (fo 65). \_ Gages des commis à la recette de la rève (fo. 66 et 67). \_ Deniers rendus et non reçus : boutiques de la boucherie Lanterne ; pensions diverses ; frais du grabeau (fos 68 à 73). \_ Dépense totale : 17.222 livres 3 sols. \_ Excédent de dépenses 319 livres 18 sols 4 deniers. \_ 2° Compte des deniers de l'entrée du vin, tiers surtaux et autres " que le roy a affecté à la dicte ville par les traitez et

articles faits sous le nom de Me Jean Demoulceau les 25 septembre 1608 et 30 juin 1609 ", pour les années 1608 à 1615.

\_ Recettes : Pour 1608, la recette du tiers surtaux se monte à 51.922 livres 11 sols 9 deniers. \_ Pour 1609 la rève consulaire et foraine se monte à 6.187 livres 13 sols 2 deniers et le tiers surtaux à 145 825 livres 15 sols 6 deniers. \_ A partir de 1610, la recette du tiers surtaux se monte au chiffre forfaitaire de 95.000 livres, en suite du contrat de retrocession du 5 décembre 1609. \_ Autre recette résultant, à partir de la même époque, d'une cession à la ville d'une créance d'Amable Thierry sur elle. \_ Recette totale du compte : 821.378 livres 7 sols 6 deniers (p. 74 à 92). \_ Dépenses : Pour 1608, 25.000 livres ont été versées à " l'espargne ", par Demoulceau, et le solde a figuré dans de précédents comptes. \_ En 1609, paiements de 4.500 livres à Demoulceau pour ses peines et vacations ; de 10.000 livres à Jean Basset, fermier de la grande entrée pour dédommagement du vin ; de 4.766 livres 7 sols 6 deniers à André Ligonnet, orfèvre, pour " la valeur d'une boîte d'orfèvrerie enrichie de nombre de diamans, de laquelle a esté fait présent à Mme d'Alincourt " ; de 10.810 livres pour achat à Paris de bijoux offerts à Mondit seigneur d'Alincourt le lendemain de sa dicte entrée en cette ville " ; de 3.987 livres à Gabriel Meigret, orfèvre, pour la valeur des pièces d'argenterie offertes à " Ma dicte dame d'Alincourt en considération de l'honneur que Mondit seigneur et elle ont fait à ladite ville d'avoir désiré qu'au nom d'icelle Messieurs les prévost des marchands et eschevins ayant tenu sur les fonds Monsieur Léon François, leur fils " ; de 100.000 livres à Antoine Douelles, pour un dédommagement. Reprise du produit de la rève dont il est fait recette au patrimonial. Reprises du comptable.

**Cote : CC 1642 -2**

Référence informatique : 00000914

**1608 1615**

2/2

Comptabilité communale (1608 - 1615)  
Comptes d'Antoine Rougier

En 1610, paiement des appointements de M. de Montholon et de Jean Demoulceau ; de frais de voyage et autres à l'échevin Alexandre Boullioud et à Jean de Moulceau. Remboursement de sommes pour " passage de vin debout " à Barthelemy Suc, marchand à Lyon et à Jean d'Asneau " l'un des douze marchands de vin suivant le court. " Paiement de 45 livres à Philippe Laleamme, sculpteur, pour avoir " eslevé et doré en l'hosteil commun de ladite ville le chef du roi Henry le Grand ; à Jacques Maury peintre, pour avoir " painct et doré les fleurs de lys, bronzé les figures ", etc. ; arrérages d'une pension foncière ; achat à Martin de Couvet, baron de St Olive, moyennant le prix de 4.350 livres d'un gros diamant offert par la ville à " Madame la Marquise de Courtenvault, fille de Monseigneur d'Alincourt " ; frais de la réception de " Monseigneur don Emanuel prince de Savoie et des seigneurs ambassadeurs ". \_ Travaux et réparations réglés à Barthelemye Maccabée ; Antoine Clerc dit Cambray ; Hugues Chabaud, batelier ; Zanobis de Quibly, voyer ; aux pères jésuites ; à François Sibillon, " pavisseurs " ; Amblard Palluet, me serrurier ; Gabriel Perrin, me maçon ; Pierre Piccot, me charpentier ; Fleury de Bourges, marchand ; Etienne Blanchet, me lanternier ; Luc Pecolet, me des basses ouvres, et Amblard Palluet, me serrurier. \_ Reprises du produit de la rève dont il est fait recette au compte patrimonial ; de la somme de 22.000 livres affectée aux charges de la ville dont il sera rendu un compte séparé ; de la somme de 5.555 livres 11 sols 1 denier affectée aux réparations de la ville dont il est également rendu un compte séparé ; de la somme de 55.000 livres remise à Guillaume Charrier pour le paiement des dettes de l'échevinage ; reprises et taxation du comptable (fos 93 à 114). \_ En 1611, paiement des appointements de M. de Montholon et de Jean

Demoulceau, de frais de voyage à Balthazar de Villars, prévôt des marchands et à Jean Demoulceau ; et de vacations à Etienne Bonière " commis par le roy pour greffier en l'exécution des susdicts traitez " du 25 septembre 1608 et 30 juin 1609. \_ Travaux et réparations réglés à Hugues Trippier ; Claude Barrillat, me serrurier ; Bernard Monnard, me maçon ; Barthelemye Maccabée ; François Perret dit Labelle, " perreyeur " ; Claude Rung, " me pavisseur " ; Pierre Velut, me charpentier ; Zanobis de Quibly, voyer ; Jean Benoist, me lanternier. \_ Reprises du comptable comme en 1610 : Règlements, avec Anne Brocco de St Chaulmont, à la suite d'une instance ; et avec les recteurs de l'Hôtel-Dieu, à la suite d'une transaction. \_ Taxations du comptable (fos 115 à 124). \_ En 1612, paiement des appointements de M. de Montholon et de Jean Demoulceau ; frais de voyage de Balthazar de Villars ; frais de Jean Demoulceau ; réparations réglées à Bernard Monnard ; Claude Romy ; George Carron, me charpentier ; Jean Martin, me maçon ; François Sibillon, " me pavisseur " ; Antoine Jacquemo, " me clostrier " ; Antoine Clerc, dit Cambray, " me recouvreur " ; Jean Benoist, me lanternier ; Benoît Rozet, me charpentier. \_ Reprises du comptable comme en 1610 ; règlement de dettes à Jean Tardif, marchand drappier au lieu de Sebastien Burchg, bourgeois de Fribmay ; aux prébendiers de la chapelle St Cicaire de l'église St Nizier ; à Jean Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi, ayant droit du marquis de St Chaulmont, de Gabrielle de Gadagne et du sieur de la Condamine. Taxations du comptable, etc. \_ En 1613, appointements de M. de Montholon et de Jean Demoulceau ; remboursement à Dominique Dufour des frais avancés pour la réception de " Madame l'admirable de France, niepce de la Royné " ; frais de Jean Demoulceau ; réparations payées à Pierre Charmeton, me maçon. \_ Reprises du comptable, comme en 1610, et règlement de dettes aux mêmes créanciers qu'en 1612, à Bonne Bezine, veuve de Jean Henry,

seigneur de Jarniost, et à Jean Filaise. \_ Taxations, frais, etc. \_ En 1614, appointements et frais de Jean Demoulceau ; construction du collège des Jésuites ; frais d'un voyage d'Antoine Rougier à Paris s'élevant à 6.681 livres, dix sols, don de 3.000 livres à M. d'Alincourt ; frais de voyage à Paris de Jean Pommier, fermier du " pied forché ". \_ Reprises du comptable, comme en 1610 et règlement de dettes à Jean Tardif, aux prébendiers de St Cicaire, à Jean Baptiste Seigneur, à Humbert Daniel et Laurence Giroud sa femme, et à Claude Martinières, praticien. \_ Taxations, etc. (fos 125 à 151 ). \_ En 1615, appointements de Jean Demoulceau. \_ Affaires communes : frais de voyage de Pierre Clerc à Paris se montant à 75 livres ; achat de vieilles mesures sises dans la barrière de Pierre-Scize à Louise Fillon et François Valetier et rachat du chapitre de St Paul d'une pension sur ces mesures ; frais de voyage à Paris pour les Etats généraux du procureur général Grolier et de Jean Demoulceau, du prévôt des Marchands Pierre Austrein, s'élevant à 8.494 livres 7 sols 2 deniers ; pour la partie du paiement fait, vente par Jacques Sablatier, procureur en cours, d'une maison sise près la Baleine, pour le logement de M. d'Alincourt ; frais de Jean Demoulceau. \_ Prélèvement de 3.500 livres pour le roi sur la rêve, versé à Jean-Baptiste Seigneur. \_ Gages des commis de la rêve. \_ Reprises du comptable comme en 1610 et règlement de dettes à Jean Tardif, aux prébendiers de ste Cicaire, à J.B. Seigneur, à Humbert Daniel et Laurence Giroud, et à Hélène Cousin, femme de Claude de Buffenaut. Taxations, honoraires, etc. \_ Dépense commune : Ecritures, dépenses de bouche, vacations du consulat et des commis (fos 152 à 165). \_ Dépense totale : 836.011 livres, 5 sols 1 denier. \_ Excédent de dépense : 14.632 livres 17 sols 7 deniers.

**Cote : CC 1643**

(Portefeuille.) \_ 20 pièces papier.

**1613-1615**

Comptabilité communale (1613 - 1615)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_  
Compte du grabeau et certificat du produit de cette taxe (p. 1 et 2). \_  
Expédition d'un contrat de louage de la loge du corps de garde près les Cordeliers et de la tour à Claude Gonnet, marchand de bois à Lyon (p. 3). \_  
Expédition d'une délibération consulaire accordant à Pierre Forest la remise pendant huit ans des arrérages d'une rente due par lui à la ville (p. 4). \_  
Expédition d'un contrat de louage de l'ancien hôtel de ville et de la maison acquise des frères Rolin à André Rouvier, marchand drapier (p. 5). \_  
Expédition d'un contrat de louage de la boutique du corps de l'Herberie à Claude Frenger, chaussetier (p. 6). \_  
Expéditions d'une sentence du présidial de Lyon, condamnant Pierre Martin, me fourbisseur, à payer une pension à la ville ; d'une délibération consulaire relative à cette recette, et de la quittance donnée à ce débiteur (p. 7 a 9). \_  
Expédition d'une délibération consulaire accordant à Nicolas Gosselin, tailleur, locataire de la ville, remise de son terme (p. 10). \_  
Certificats trimestriels du produit de la rève, délivrés par le commis au contrôle de cette imposition, Noël Archimbaud (p. 11 à 14). \_  
Expédition du contrat de ferme de la rève de Ste Colombe accordée à Claude Poinet, marchand à Vienne (p. 15). \_  
Expéditions de délibérations consulaires constatant la composition volontaire des sieurs Martinières père et fils, créanciers de la ville (p. 16 et 17). \_  
Expéditions de délibérations consulaires relatives aux droits de lods dus à la ville par Pierre Rey, Guillaume de Bolmes et Juste Clane (p. 18 à 20).

Cote : CC 1644

(Portefeuille.) \_ 33 pièces papier, 1 pièce parchemin.

**1613-1614**

Comptabilité communale (1613 - 1614)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_  
Quittances des gages des affaires de la ville : Charles Grolier, procureur ; Thomé, secrétaire ; Ravot, avocat, par la main de J. B. Seigneur, son mandataire ; Levasseur, procureur en parlement ; Terrasson, procureur postulant ; Jacques Bigaud crieur et Jacques Glotard, trompette (p. 1 à 8). \_  
Pièces justificatives et quittances de rentrées Jean Lofficial ; Humbert et Louis Ogier ; Clement Thévenon, ayant droit de Jean Thévenon ; Marie de Guerrier ; la custoderie de l'église Ste Croix ; Claude Bullion ; Marie Coutereau et Laurens Sambeyn, son mari ; la prébende de St Roch et St Sébastien ; le chapitre de St Nizier et la recette des anniversaires de cette église (p. 9 à 22). \_  
Quittances des gages de réveille-matin (p. 23 et 24). \_  
Legs de Licieux et Guillaume François : pièces constatant le paiement des dots d'Eve Juliane, mariée à Jean Rey ; de Suzanne Boisac, mariée à Etienne Celarier ; et de Lucrèce Ponthus, mariée à Claude Richard ; (p. 25 à 33). \_  
Pièces constatant le paiement de bourses à Louis Chouquel et à Isaac Gaillard, élèves du collège de Tournon (p. 34 à 39).

Cote : CC 1645

(Portefeuille.) \_ 85 pièces papier, 2 pièces parchemin.

**1613-1615**

Comptabilité communale (1613 - 1615)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_

Mandements et quittances de Charles de Torvéon, docteur en droit, pour l'oraison doctorale ; de Mathieu Pirotte ou Virolle, me cuisinier, pour le dîner de la St Thomas (p. 1 et 2). \_ Quittance des frais de la messe dite à St Nizier le jour de la St Thomas (p. 3). \_ Quittance des charpentiers Benoît Dubois et Benoît Rozet du prix de la chaire. Messe à St Nizier pour l'oraison doctorale (p. 4). \_ Mémoire, mandement et quittance François Martin pour le feu d'artifice de la St Jean (p. d). \_ Mémoires, mandements et quittances des cierges, flambeaux et accessoires fournis par Didier Bresson, me ciergier (p. 6 et 7). \_ Etat de menus frais du bureau de la rêve (p. 8). \_ Quittance du loyer payé pour Claude Dangon (p. 9). \_ Expédition d'une sentence du présidial constatant la transaction intervenue entre les prévôts des marchands et échevins d'une part, et André Girinet, dapifer de l'Eglise de Lyon d'autre part, au sujet de droits de lods ; mandement et quittance Girinet (p. 10 et 11). \_ Mandement et quittance Henry Gravier d'une somme de deux cents livres pour " laquelle il a vendu les fruicts, proffictz loages et revenus d'une maison (p. 12 et 12 bis ). \_ Expédition d'une sentence du présidial ordonnant la restitution des droits de lods à Jacques Daveyne, mandement et quittance (p. 13 et 14). \_ Mandements de gratifications aux arquebusiers et à leurs sergents et caporaux (p. 15 et 16). \_ Mandement et quittance Charles Alberon pour ses thèses de théologie (p. 17). \_ Mandements et quittances du peintre Horace Blanc (p. 18 et 19). \_ Expédition de la délibération consulaire accordant au receveur Rougier une compensation pour la perte qu'il a éprouvée sur les espèces d'or et d'argent ; bordereau à l'appui (p. 20 et 21). \_ Règlement à l'horloger Pierre Combret du prix de l'horloge qu'il a placée à la maison du change (p. 22). \_ Mémoires de Mametz Messier, me tailleur, pour la fourniture de l'étoffe et le foras des manteaux des mandeurs et des robes et toques consulaires ; mandements et quittances (p. 23 et 24). \_ Frais de copies et autres,

réglés à Claude Guérin (p. 23). \_ Etat des étrennes aux commis et mandement ; quittances de Claude Buanier, Barjot, Vignon, Gaillard, Gravil, Compaignon, Buisson, Picard ; Galliot, commis à la poste ; Flachier, Rodillas, Bigaud, Despine, Fayolle, Claude François, Jacques Arnaud, Petrasson, Parie et Guillot (p. 26 à 46). \_ Etat de menus frais du receveur Rougier s'élevant à 2.254 livres 19 sols ; quittances à l'appui : confection et enluminure du syndicat par Flachier, notaire, et Lambert Badoy, me illumineur ; déjeuner des arquebusiers ; étrennes aux arquebusiers et aux tambours ; vin du jour de la St Thomas, bouteilles et verres ; dépense de bouche ; frais d'écritures supplémentaires ; vin présenté à " M. l'admiral " ; sac pour mettre les clefs de la porte de Vaise ; sacs de velours violet, réglés à Claude Bourdillon ; expéditions diverses ; aumône aux pauvres de St Laurent ; dîner offert à M. d'Alincourt et frais de son voyage ; mêmes dépenses du mandeur Denis Estain ; confitures et flambeaux ; dîner fait à l'Hôtel de ville le jour de la procession générale ; étrennes aux arquebusiers et au maître de la butte ; dîner offert au collège le jour de la Trinité ; menus frais de Dominique Dufour et des mandeurs Estain et Perrin ; voyage de l'échevin Dinct au devant de Mme d'Alincourt ; confection d'une clef pour la porte de l'étable de l'Hôtel de ville ; gratification aux tambours ; vin offert au maréchal de Lesdiguières et au frère du marquis d'Andre ; papier du secrétariat ; collections faites au Consulat ; vin offert à diverses occasions ; vin offert à M. d'Alincourt ; frais d'ouverture et de fermeture du corps de garde du Change ; papier de la recette de la rêve ; châssis, ports et paquets, chandelles, bois, etc. ; frais et voyages d'huissiers de la Chambre des comptes ; droit de taxe réglé à Arnaud, contrôleur général des rentes (p. 47 à 86).

**Cote : CC 1646**

Référence informatique : 00000918

**1613 1614**

Comptabilité communale (1613 - 1614)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances pour les réparations et travaux exécutés par Jean Clerc, Jean Prudhomme et autres entrepreneurs de la ville, indiqués à l'article cc. 1642 (p. 1 à 17). \_ Quittances de J. B. Seigneur pour le prélèvement du roi sur le produit de la rève (p. 18 à 21). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis à la recette de la rève : Rodilias, Archimbaud, Tanninge, Estain et Perrin (p. 22 à 37).

**Cote : CC 1647**

Référence informatique : 00000919

### 1613 1614

Comptabilité communale (1613 - 1614)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Quittances, par quartiers, de l'appointement de Jean Demoulceau, avocat au conseil privé du roi et " ayant charge des affaires de la ville " (p. 1 à 4). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant une subvention aux jésuites du collège, mandements et quittances (p. 5 à 7). \_ Mandement et quittance des frais d'un voyage à Paris de Jean Demoulceau (p. 8). \_ Etat d'avances et de frais faits par le receveur Rougier dans un voyage à Paris pour ses comptes ; état de frais de Jean Demoulceau compris dans l'état précédent ; mandements et quittances ; expédition d'une délibération consulaire déléguant Rougier et Demoulceau à Paris (p. 9 à 11 bis). \_ Mandement relatif à un don de 3.000 livres à M. d'Alincourt (p. 12). \_ Mandement et quittance des frais d'un voyage à Paris effectué par Jean Pommier, fermier de la boucherie (p. 13). \_ Mandement de taxations (p. 14). \_ Expéditions authentiques délivrées à Jean Demoulceau des pièces constatant

le règlement de divers créanciers du Consulat, Sébastien Burchy et Jean Tardif, les prébendiers de St Cicaire, Thomas Catton et Jean-Baptiste Seigneur, Humbert Daniel et Jean Martinières (p. 15 à 20).

**Cote : CC 1648**

Référence informatique : 00000920

### 1614

Comptabilité communale (1614)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des deniers provenant des aides et gabelles du 8e et 20e du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée du " pied forché ", du 1er janvier au 31 décembre 1614. \_ Recettes : Versements par le sous-fermier des aides, François Veyre, s'élevant à 7.061 livres. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants droit par transport. Dépense totale : 3.888 livres 3 sols 2 deniers (p. 1). \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances des rentiers sur les gabelles (Voir cc 1561). \_ Expéditions de contrats relatifs au transport d'une vente par Jean Venent, ayant droit de Louise de Vitel, à Pierre Girardon, et par ce dernier à Antoine Rougier dont il était le prête nom ; transport de vente par Claude Durize à Pierre Ruyton (p. 2 à 31).

**Cote : CC 1649**

Référence informatique : 00000921

### 1614 1615

Comptabilité communale (1614 - 1615)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Rougier des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1er octobre 1614 au 30 septembre 1615. \_ Recettes : Versements

des fermiers énumérés à l'article cc. 1641. Recette totale : 16.796 livres 8 sols (fos 1 à 10). \_ Dépenses : Gages des officiers de la ville et des commis aux entrées et aux sorties dénommés dans des articles précédents analogues (fos 13 à 23). \_ Gages des commis aux portes ; frais de procédure de Dominique Dufour ; remboursement d'avances du voyer de Quibly ; paiement d'imprimés à Guichard Jullieron ; prix décernés aux rois des arquebusiers, Etienne Berger et Pierre Esparon et au connétable Antoine Bernard (fos 23 à 33). \_ Aumônes aux Jacobins, aux Cordeliers, aux Célestins, etc. (fos 34 à 37) \_ Deniers rendus et non reçus : dédommagement à François Veyre, fermier du dixième du vin (fos 37 et 38). \_ Frais de reddition du compte (fo 39).

**Cote : CC 1650**

Référence informatique : 00000922

#### **1614 1615**

Comptabilité communale (1614 - 1615)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte seizième des " deniers patrimoniaux " de la ville, du 1er octobre 1614 au 30 septembre 1615, rendu par le receveur Rougier. \_ Recettes analogues à celles indiquées à l'article 1642 et aux comptes patrimoniaux précédents. \_ Droits de lods payés par Melchior Bourgeat, me ouvrier en draps de soie et Madeleine Broccard, sa femme, pour l'acquisition par eux faite, des frères Ridadi-Viollier, d'une maison sise " en la rue tendant du Puits Pelloux à l'Hostel-Dieu " (fos 1 à 38). \_ Recette totale 7.259 livres 8 sols 6 deniers. \_ Dépenses. \_ Gages d'officiers ; rentes à divers (fos 39 à 46). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Suzanne Landyé, de Marie Reyssonande, de Sébille Meysieu et de Jeanne Marsault ; bourses de Louis Champel et d'Isaac Gaillard (fos 47 à 49). \_ La partie du registre relative aux affaires communes comporte les frais habituels de la fête de St Thomas (messe, dîner, chaire, etc.) et le paiement à Claude

Messier de l'oraison doctorale : loyer de Claude Dagon ; rachat à l'Hostel Dieu d'une rente sur les gabelles ; consultation remboursée à Vincent Richard ; loyer d'une maison pour le collègue ; remboursement à J. B. Seigneur des frais d'une " décharge de souffrance " pour le compte de la rêve ; soulte, payée à Didier Chanaud, résultant de la compensation entre une rente sur les gabelles lui appartenant, et des droits de lods dus par lui à la ville pour une maison, sise rue des Ecloisons, provenant de la succession de Jean Ravot ; étoffes des robes consulaires ; paiement à Etienne Martin, sieur de Bellecour, et à sa mère Anne Petron de dépens aux quels la ville a été condamnée envers eux ; règlement de cinquante neuf portraits au peintre Horace Blanc ; part d'un " procès criminel " intenté contre Antoine Grenelle devant la cour des aides, payé à Floris Forey, messenger ordinaire de la ville, gratifications ; cierges et flambeaux ; remboursement d'avances au receveur (fos 49 à 57). \_ Travaux et réparations payés à Jean Clerc, me fontainier ; Jean Jaille, me maçon ; François Sibillon, me pavisseur ; Benoît Dubois et Benoît Rozet, me charpentiers et Léonard de la Cheize, me pavisseur (fos. 57 à 59). \_ Deniers rendus et non reçus : boutiques de la boucherie Lanterne ; pensions diverses ; frais du grabeau. \_ Frais de reddition du compte (fos 60 à 70). \_ Dépense totale : 11.343 livres 2 sols 9 deniers. Excédent de dépenses : 4.083 livres 14 sols 3 deniers.

**Cote : CC 1651**

Référence informatique : 00000923

#### **1614 1615**

Comptabilité communale (1614 - 1615)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Expéditions d'une quittance et d'une délibération consulaire relatives au paiement de droits de lods par Melchior



Bourgeat et Madeleine Broccard sa femme (p. 1 et 2). \_ Quittances des gages des officiers de la ville (Voir cc 1644) ; la quittance pour Barthelemy Thomé est signée de ses fils Claude et Gaspard et porte une date postérieure (p. 3 à 9). \_ Quittances de sentiers sur la boucherie et autres, et des gages des réveille-matin ; quittance de Pierre Rochetal, chanoine de St Just, des arrérages d'une rente due pour une maison où est installé le corps de garde de St Just (p. 9 bis à 26). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : pièces constatant le paiement des dots de Suzanne Landié, mariée à Antoine Mercier, de Marie Reissonande, mariée à Claude Bouveyron, de Sibille Meyssieu, mariée à Benoît Boissonnet et de Jeanne Marsault mariée à Me Annibal Duet, chatelain de Beauregard en Dombes ; pièces constatant le paiement des bourses de Louis Champel et d'Isaac Gaillard, élèves du collège de Tournon ; lettre de M. de la Tourette accreditant le frère Jacques comme mandataire pour recevoir (p. 27 à 42).

**Cote : CC 1652**

Référence informatique : 00000924

**1614 1616**

Comptabilité communale (1614 - 1616)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mandements et quittances relatifs à la fête de la St Thomas : oraison doctorale prononcée par Charles Messier, dîner, messe, installation d'une chaire par les mes charpentiers Benoît Dubois et Benoît Rozet (p. 1 à 4). \_ Feu d'artifice de la St-Jean préparé par François Martin dit Adam, ingénieur ; menus frais au bureau de la rêve ; loyer de Claude Dangon ; rachat à l'Hôtel Dieu d'une rente sur les gabelles ; remboursement à Vincent Richard de la Barolière d'une consultation faite à Paris ; location d'une maison à Henri Gravier, avocat, pour le collège ; remboursement à Jean Baptiste

Seigneur, receveur du domaine du roi, de sommes payées pour " cause des souffrances mises en son compte rendu à la chambre de l'année mil six cent onze " ; pièces diverses constatant ces dépenses (p. 5 à 15). \_ Expédition d'une transaction, intervenue entre la ville et Didier Chanaud ; mandement et quittance (p. 16 et 17). \_ Paiement de l'étoffe des robes consulaires à Germain et Claude Saullier (p. 18). \_ Pièces constatant le paiement à Etienne Martin, sieur de Bellecour et à sa mère Anne Petron de dépens auxquels la ville a été condamnée envers eux ; procurations, main levée de saisie-arrêt, mandements, exécutions, quittances, contrat d'accord (p. 19 à 26). \_ Mandement et quittance Horace Blanc ; paiement de quinze livres à Floris Forey, messenger, exécution et exploits (p. 27 à 31). \_ Etat des étrennes aux commis et mandement, quittances à l'appui de Claude François et François Arnaud, Despiné, Philippe Barailhon, cleric de Charles Grolier, Bigaud, Rodilias, Archimbaud, Galliot, Gaillard, Claude Mollu servant-mandeur nommé en remplacement de feu Pierre Dubois, Guillot, Picard, Buisson, Compaignon, Gravil, Parye, Vignon, Bargeot, Biannuyer (p. 32 à 53). \_ Paiement d'un mémoire de Didier Busson, me ciergeier (p. 54 et 55). \_ Etat de menus frais du receveur Rougier s'élevant à 2.434 livres 9 sous ; quittances à l'appui : dépenses pour la confection du syndicat et pour la fête de St Thomas ; vin offert au Cardinal de Joyeuse et à divers personnages ; voyage de l'échevin Dubois au devant de M. d'Alincourt ; étrennes à la nourrice du fils du gouverneur ; certificat de la publication de la ferme du poids des farines ; honoraires du notaire ; fournitures de vitres et de sacs de velours ; vacations du cleric de Charles Grolier ; voyages de Jacques de la Vioze et du chirurgien Pauthet à Dagnieu et à Villars " sur le bruit qu'il y avait de la contagion n (p. 56, et de 75 à 91). \_ Papier du secrétariat ; confection de meubles pour la loge de la porte St Sébastien ; vacations du procureur postulant Jean Terrasson aux essais de panification faits par les

boulangers ; dîner du jour de la Trinité ; frais d'ouverture et de fermeture du corps de garde du Change ; dépenses de bouche ; vin muscat offert à M. d'Alincourt ; flambeaux, chandelles, bois, etc. ; frais d'huissiers de la chambre des comptes ; vin offert à M. de Nemours ; étrennes aux gens de M. d'Alincourt ; inscription au port de Roanne : annuité pour la maison du procureur Sabatier ; salaire d'Ennemond Delamare, tapissier de l'hôtel de ville (p. 57 à 74). \_ Nota : l'ordre des pièces à l'appui de l'état de nouveaux frais du receveur Rougier a été interverti lors du classement fait antérieurement.

**Cote : CC 1653**

(Portefeuille.) \_ 45 pièces papier, 4 pièces parchemin.

**1614-1615**

Comptabilité communale (1614 - 1615)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Antoine Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances des travaux exécutés par Jean Clerc, me fontainier, Jean Jaille, me maçon, François Sibillon, me " pavisser ", Benoît Rozet, me maçon ; certificat du voyer relatif aux fontaines (p. 1 à 5). \_ Mandement et quittance Leonard de la Chièze, pour le pavage fait dans la cour de l'Hôtel de ville ; taxations de feu Barthelemy Thomé, quittances postérieurement pour ses fils Claude et Gaspard ; quittance de Feydeau, fermier général des aides (p 6 à 8). \_ Certificats du produit de la rève par le commis au contrôle de cette imposition, Noël Archimbaud (p. 9 à 11). \_ Quittances d'appointements de Jean Demoulceau (p. 12 à 13). \_ Mandement pour les frais de voyage à Paris de Pierre Clerc ; mandement et quittance Louise Fillon et François Voletier, pour la vente de maisons ; expédition du contrat de vente par les précédents à la ville ; mandement

et quittance pour le rachat d'une rente au chapitre de St Paul sur les maisons dont il vient d'être parlé (p. 16 à 19). \_ Mandement, quittance et mémoire relatifs aux frais du voyage à Paris du prévôt des marchands (p. 20 et 21). \_ Mandement et quittance du premier paiement fait à Jacques Sabattier pour la rente d'une maison, près la Baleine (p. 22). \_ Frais de procédure de Jean Demoulceau ; quittances de J. B. Seigneur pour le prélèvement du roi sur la rève ; duplicata d'une de ces quittances délivrée en 1632 (p. 23 à 28). \_ Quittances des gages des commis à la recette de la rève, Rodilias, Archimbaud, Tanninge, Estain et Perrin (p. 29 à 43). \_ Expéditions des pièces constatant le règlement de dettes à divers créanciers de la ville, Sébastien Burchy par les mains de Jean Tardy son cessionnaire, des prébendiers de Ste Cicaire, J. B. Seigneur, Humbert Daniel et Laurence Giroud, sa femme, Maline Cousin, femme de Claude de Buffenand (p. 44 à 48).

**Cote : CC 1654**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 13 feuillets papier in-folio, 51 pièces papier, 8 pièces parchemin.

**1615**

Comptabilité communale (1615)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des deniers provenant des aides et gabelles du 8e et 20e du vin, des cinq sols par tonneau et " l'entrée du " pied forché " du 1er janvier au 31 décembre 1615. \_ Recettes : Versements par le fermier des aides, François Veyre, s'élevant à 7.061 livres. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants droit par transport. Dépense totale : 8.874 livres 1 sol 11 deniers (p. I) \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessous.

Quittances des rentiers sur les gabelles. Voir cc 1561 et articles analogues (p. 2 à 49). \_ Expédition d'un contrat de transaction entre les forces de Goliano d'une part et Barthelemy Thomé et sa femme Marguerite de Goliano d'autre part (p. 4). \_ Expédition du testament fait par François Renaud, seigneur de Champagnieu, au profit de Catherine de la Rochette sa femme (p. 38). \_ Quittances de la cinquième partie d'arrérages en retard dus aux héritiers de Guyot de Masso, à Sibille du Touvéon femme de Zanobis de Quibly, ayant droit, par transport de Guyot à Masso, et aux héritiers de René Foucault ; copie du transport de rente par Guyot de Masso à Sibille du Tourvéon ; copies de pièces de procédures et de sentence en faveur des héritiers Foucault contre Georges de Beaufremont (p. 50 à 60).

**Cote : CC 1655**

Référence informatique : 00000927

**1612 1615**

Comptabilité communale (1612 - 1615)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte cinquième du receveur Antoine Rougier des équivalents de trois années, commencées le 1er janvier 1613 et finies le 31 décembre 1615, pour les élections de Lyonnais, Forez et Beaujolais, commencées le 1er septembre 1612 et finies le 31 août 1615, pour les diocèses de Mende, Vivarais et le Puy. \_ Recettes : Versements d'Alexandre Faure, payeur général provincial des rentes en la généralité de Lyon, pour le Lyonnais ; de Samuel Guyot, fermier de l'équivalent de Mende ; de Jean Ymonier ; de Imonier, fermier de l'équivalent du Puy ; d'Alexandre Faure pour le Forez et le Beaujolais ; de Jean Ymonier, Robert Jourdan et Isaac Denys pour le Puy et le Velay (fos 1 à 14). \_ Recette totale : 38.404 livres 19 sols 6 deniers. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 15 à 192. Voir leur énumération à l'analyse du registre cc. 1522). \_ Frais faits pour le recouvrement

des sommes dues par les fermiers des équivalents : paiements à Samuel Guyot, fermier des équivalents de Mende ; à Jean Julien, fils d'un associé de la ferme des équivalents de Mende ; à Françoise Lacour, veuve de Jean Imonier fermier des équivalents du Puy ; à Baptiste Gay, bourgeois de Montpellier, pour remboursement d'avances faites pour la ville de Lyon à la Chambre des comptes de Montpellier ; à Claude Bullion et à Jean Terrasson, pour frais de voyage au Puy ; à Gaspard Girentet, " l'un des greffiers de la sénéchaussée du Puy, ayant charge du recouvrement des deniers desd. équivalents aud. pays " (fos 193 à 201). \_ Taxations de Claude Bullion, du Loye, commis au contrôle des équivalents. \_ Deniers rendus et non reçus (fos 202 à 204). \_ Dépense commune : écritures, épices, vacations (fo 205). \_ Dépense totale 38.289 livres 9 deniers. " Certaines dépenses s'élevant à 2.720 livres 6 sols sont portées en souffrance ".

**Cote : CC 1656**

Référence informatique : 00000928

**1615 1616**

Comptabilité communale (1615 - 1616)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1er octobre 1615 au 30 septembre 1616. \_ Recettes : Versements des fermiers énumérés à l'analyse du registre cc 1641 et de Claude Pourra fermier du poids des farines. Recette totale : 16.962 livres, 9 sols 8 deniers (fos 1 à 9) \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, de commis aux entrées et sorties et de commis aux portes énumérés dans les comptes analogues précédents (fos 11 à 28). On voit figurer deux nouveaux servants-mandeurs, Jean Baptiste Rabot et Claude Mollu. \_ Frais de procédures de Dominique Dufour et de Jean Baptiste Ravot ; remboursement d'avances au

voyer de Quibly ; paiement d'impressions à Guichard Jullieron et à Claude Bayot ; prix décernés aux rois des arquebusiers Pierre Sparron et Jean Gros dit la Pommelle, et au connétable Jean André (fos 28 à 32). \_ Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, Célestins, etc. (fos 33 à 37). \_ Deniers rendus et non reçus : dédommagement à François Veyre, fermier du dixième du vin. \_ Frais de reddition de compte (fos 35 à 37). \_ Dépense totale 10.182 livres 4 sols.

**Cote : CC 1657**

Référence informatique : 00000929

**1615 1616**

Comptabilité communale (1615 - 1616)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte dix-septième des deniers patrimoniaux de la ville, du 1er octobre 1616 au 30 septembre 1616, rendu par le receveur Rougier. \_ Recettes comme à l'article cc 1642 et aux comptes patrimoniaux précédents : les nouveaux contrats de location sont signalés dans l'analyse des pièces justificatives. \_ Droits de lods payés par Claude Seguin, procureur es cours, pour l'acquisition par lui faite, de Jean Revenu, d'une maison sise rue des Ecoisons, et par Gabriel Fournier, marchand cambassier, pour l'acquisition de deux maisons sises dans la boucherie Lanterne et appartenant au boucher Jacques Chabon. Dépens auxquels a été condamné envers la ville Jean Jacques Pincetty, teinturier de soie, ci devant maître des ports, ponts et passages. \_ Compositions faites avec Jean Jacques Pincetty et le sieur Colaud " à cause de la commodité et embellissement que reçoivent leurs maisons de la desmolition de celle du sieur Parie, scize en la place Bellecourt, acquise par la ville pour la commodité publique. " (fos 1 à 50). \_ Recette totale : 8.447 livres 8 deniers. \_ Dépenses. \_ Gages d'officiers ; rentes à divers (fos 50 à 57). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Marguerite Lodye et d'Anne Bay : bourse d'Isaac Gaillard (fo 58

et 59). \_ Afl'aires communes : frais habituels de la fête de St Thomas, messe, dîner, chaire, etc., et paiement à Antoine Barailhon de l'oraison doctorale ; feu d'artifice de la St Jean : menus frais du bureau de la rêve ; loyer de Claude Dangon ; portraits du consulat réglés au peintre Horace Blanc : paiement à Gabriel Mevret, me orfèvre, de huit cantonnières et deux armoiries de la ville en argent pour le livre des portraits du consulat ; peaux de velin, taffetas et velours pour ce livre ; frais de secours aux habitants de la Guillotière " lors du grand débordement de la rivière du Rosne, survenu le jour St Michel ; puis le voyage de l'échevin Jean Baptiste Murard à Genève a auparavant affligée de la contagion qui y a continué l'espace de deux ans " ; loyer, pour le collège de la maison appartenant à Henry Gravier, avocat ; cierges et flambeaux ; étoffes des robes consulaires ; part des droits de lods payés à la ville remis au notaire Labruyère ; gratifications ; remboursement d'avances au receveur (fos 58 à 68). \_ Travaux et réparations payés à Jean Clerc, me fontainier ; à Lancelot Bonardet, me vitrier ; à Claude Rum, pour le pavage de " l'escurye de Bellecourt occupée par Mgr d'Alincourt " ; et à Louis Bourdel, dit Pelegre, me charpentier (fos 68 et 69). \_ Deniers rendus et non reçus : boutiques de la boucherie Lanterne ; locations et pensions diverses ; frais du grabeau ; créances du receveur (fos 70 à 77). \_ Dépense totale : 13.576 livres 10 sols 11 deniers. \_ 2° Compte des deniers de l'entrée du vin ; tiers surtaux et autres pour l'année 1616. \_ Recettes analogues à celles énumérées à l'analyse du registre cc 1642 2e partie : produits de la rêve de l'entrée du vin et du tiers surtaux, etc. Recette totale 102.099 livres 16 sols 6 deniers (fos 79 à 83). \_ Dépenses : Appointment de Jean Demoulceau ; desdommagement à Pierre Marillier et Antoinette Boyron veuve de Michel Saigne, ci devant sous fermiers du " pied forché " ; frais d'un voyage de Jean Demoulceau " en cour " ; frais de réception du marquis de Villeroy, pourvu de la charge de gouverneur par la

démission de M. d'Halincourt son père ; acquisition à Antoine Parie d'une maison avec jardin à Bellecour " depuis démolie pour la commodité publique " ; dépens auxquels la ville a été condamnée envers la dame d'Uzès par le Parlement de Paris ; frais et avances de Jean Demoulceau ; prélèvement du roi sur le produit de la rève ; gages des commis de la rève ; reprises du comptable pour les charges de la ville, pour les réparations et pour le règlement des dettes de la ville ; par Guillaume Charriet, à ce commis comme en 1610 (voir cc 1642 2e partie) ; règlement de dettes à Jean Tardy, aux prébendiers de St Cicaire, à J. B. Seigneur, à Humbert Daniel et Laurence Giroud sa femme, à François Colaud, à Guillaume Charrier mandataire d'Henry Gamin ayant droit de Scipion le Champier, et à Jean Baptiste de Murard (fos 83 à 97). \_ Sommes dues au comptable, taxations, écritures, vacations du consulat et des commis (fos. 98 à 102).

**Cote : CC 1658**

Référence informatique : 00000930

**1615 1617**

Comptabilité communale (1615 - 1617)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Compte du grabeau et certificat du produit de cette taxe (p. 1 et 2). \_ Expéditions de contrats de louage : du corps de garde des Cordeliers à Jacques Mestra, boulanger ; de la maison sise place des Changes à Marie Begulle. veuve de Jean Buat (p. 3 et 4). \_ Expédition d'un contrat de vente d'un brotteau près le boulevard St Clair, à Antoine Picquet, moyennant une pension (p. 5). \_ Expéditions de contrats de louage : d'une terre près la porte St Sébastien à Pierre Richard, dit Homet ; d'un jardin dans le bastion, près la porte de Pierre-Scize à Louis Collomb ; d'une terre près la porte St Sébastien à Etienne Guyot (p. 6, 7 et 9). \_ Expédition

d'un contrat de rente moyennant une pension, du corps de garde de Pierrègne et d'une terre attenante, à Jean Blanchet (p. 8). \_ Expéditions de contrats de louage de boutiques de tripiers le long du Rhône à Jean Conain, à Guillaume Conain, à Jean Saulnier et Henry Fournel (p. 10 à 13). \_ Expédition d'une sentence de la sénéchaussée rendue contre Pierre Namy, boulanger, pour la pension qu'il devait à cause de la " cuyraterie " (p. 14). \_ Expéditions de délibérations consulaires relatives au paiement de droits de lods par Claude Seguin et Gabriel Fournier (p. 15 et 16). \_ Commandement et exécution de dépens signifiés à Jean Jacques Prinatti ; expédition d'une délibération consulaire acceptant la composition de celui-ci (p. 17 et 18).

**Cote : CC 1659**

Référence informatique : 00000931

**1615 1616**

Comptabilité communale (1615 - 1616)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville de même que dans les articles analogues (p. 1 à 9). \_ Quittances des rentiers sur la boucherie et autres, et des gages des réveille-matin ; quittance d'une rente due par la ville au chapitre de St Paul sur la maison des Changes (p. 10 à 26). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : pièces constatant le paiement des dots de Marguerite Lodye mariée à Antoine Lachamp et d'Anne Bay mariée à Jacques Deshyères ; paiement de la bourse d'Isaac Gaillard (p. 27 à 34).

**Cote : CC 1660**

Référence informatique : 00000932

**1615 1616**

Comptabilité communale (1615 - 1616)

## Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mandements et quittances relatifs à la fête de la St Thomas : oraison doctorale prononcée par Antoine Barailhon, dîner, messe, installation d'une chaire (p. 1 à 5). \_ Feu d'artifice de la St Jean (p. 6). \_ Menus frais de bureau de la rêve ; loyer de Claude Dangon ; portraits du consulat ; orfèvrerie ; velin, taffetas et velours pour le livre des portraits ; frais de secours aux habitants de la Guillotière, pendant une inondation ; frais de voyage de l'échevin Murard ; loyer payé pour le collège à Henry Gravier ; cierges et flambeaux payés à Didier Bresson ; étoffes des robes consulaires ; part du notaire Labruyère sur les droits de lods payés à la ville (p. 7 à 21). \_ Etat des étrennes aux commis ; mandement à la suite ; quittances à l'appui des réveille-matin, de Gilbert Achard clerc du procureur, de Jacques Bigaud, Archimbaud, Rodilias, Gucin, Galliot, Rabbot, Mollu, Guillot, Picard, Buisson, Compaignon, Graviil, Parie, Vignon, Barjot, Biennier (p. 22 à 41). \_ Certificat de scolarité au collège de Tournon pour le boursier Isaac Gaillard (p. 42). \_ Etat de menus frais du receveur Rougier ; quittances : dépenses pour la confection du syndicat et pour la fête de St Thomas ; étrennes aux arquebusiers ; frais d'ouverture et de fermeture du corps de garde du Change ; entretien de l'horloge du Change ; gages du tapissier de la ville ; frais de contrats ; vin offert à M. le Président du Vert, Messieurs de Vantadour, l'admiral, Le Grand et de Lesdiguières " ; port de la dépêche du roi contenant " les nouvelles de la paix " ; transport d'un huissier pour assigner M. de St Chamond à la requête de la ville " touchant l'aulbeyne du Marquis de Finalz " ; règlement de dépens aux huissiers de la chambre des comptes pour cause de souffrances d'anciens comptes ; sacs de velours violet ; frais de nettoyage d'une maison brûlée en la boucherie St Paul ; dépenses de M. Sarrasin, député de

Genève, vin offert et souper chez " le capp. Chauffestin ", fourniture de " bretaignes " pour l'hôtel de ville ; frais de fermeture de la porte St George ; papier du secrétariat ; annuité du procureur Sabatier pour l'acquisition de sa maison ; indemnité aux commis des chaînes pour le passage des manoeuvres qui ont travaillé au boulevard St Clair ; frais de conduite de M. d'Halincourt ; dépenses de bouche, flambeaux, combustibles ; étrennes aux domestiques de M. d'Halincourt ; pavé devant le portail des Jacobins (p. 42 à 73).

Cote : CC 1661

(Portefeuille.) \_ 63 pièces papier, 6 pièces parchemin.

**1615-1616**

Comptabilité communale (1615 - 1616)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances des travaux exécutés par Jean Clerc, me fontainier, Lancelot Bonardet me peintre et vitrier, Claude Rummy, " me pavisseur " et Louis Bourdet, dit Fileyre, me maçon (p. 1 à 5). \_ Certificats du produit de la rêve par quartiers (p. 6 à 9). \_ Quittances des gages des commis à la recette de la rêve (p. 10 à 23). \_ Prélèvement du roi sur le produit de la rêve ; quittances de J. B. Seigneur, receveur du domaine du roi (p. 26 à 29). \_ Quittance d'appointement de Jean Demoulceau (p. 30 à 33). \_ Mandement et quittance de Pierre Marillier et Antoinette Boyron, veuve de Michel Saigna et tutrice de ses enfants ; expédition de l'acte de tutelle des enfants de Michel Saigna ; expédition d'un contrat entre Pierre Marillier et Antoinette Boyron d'une part, et les prévôts des marchands et échevins d'autre part (p. 34 à 35 bis ). \_ Pièces constatant le remboursement à Antoine Picquet, bourgeois de Lyon, d'une somme avancée par lui à Jean

Demoulceau et payée par ce dernier à Denis Feydeau, sieur de Bron, ayant droit de la succession de Jean Salvancy, cessionnaire de la dame d'Uzès pour dépens auxquels la ville a été condamnée par arrêt du parlement de Paris ; quittance de Denis Feydeau, expédition de l'arrêt du parlement, exécutoire, pièces de procédure, etc. (p. 36 à 51). \_ Mandement, quittance et mémoire de frais et avances de Jean Demoulceau (p. 52 et 53).

**Cote : CC 1662**

(Portefeuille.) \_ 23 pièces papier.

**1615-1616**

Comptabilité communale (1615 - 1616)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Expéditions de pièces constatent le règlement de dettes à divers créanciers de la ville ; Sébastien Burchy par les mains de Jean Tardy son cessionnaire ; les prébendiers de St Cicaire ; J. B. Seigneur ; Humbert Daniel et sa femme Laurence Giroud ; François et Jean Colaud ; Guillaume Charrier fondé de procuration d'Henri Gamin, notaire, ayant droit de Scipion de Champier ; Jean Baptiste Musard (p. 1 à 18). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant à Jean Demoulceau un supplément d'appointement de quinze cents livres, mandement et quittance (p0 19 et 20). \_ Quittance du fermier Feydeau du prix de la ferme des aides et gabelles pour trois années antérieures, et expédition de cette pièce (p. 21 et 22). \_ Quittance de taxations payées à leur père, signée par les fils de Barthelemy Thomé (p. 23).

**Cote : CC 1663**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 14 feuillets papier in-folio, 47 pièces papier, 4 pièces parchemin.

**1616**

Comptabilité communale (1616)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles du 8e et du 20e du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée du pied fourché, du 1er janvier au 31 décembre 1616. \_ Recettes : Versements du fermier des aides François Veyre. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs héritiers, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants droit par transport. Dépense totale 8.940 livres 12 sols 7 deniers (p. 1). \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessous. Quittances des rentiers sur les gabelles. Voir cc. 1561 et articles analogues (p. 2 à 52). \_ Expédition d'un contrat de transport de vente par Pierre de Lavergne et Etienne Luyzard, héritiers de Catherine la Gontière, femme de Pierre de Lavergne, au profit de Jean Dubois (p. 28). \_ Expédition d'une sentence de séparation de biens pour Catherine Guichon contre Guillaume Dufournel, son mari ; expédition d'un acte d'autorisation pour Catherine Guichon (p. 31 et 32). \_ Expédition d'un contrat de transport de vente par Barthéломée Durize, veuve de Pierre Ruyton, au profit de Guillaume Espiney (p. 43).

**Cote : CC 1664**

(Registre.) \_ 40 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1616-1617**

Comptabilité communale (1616 - 1617)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1er octobre 1616 au 30 septembre 1617. \_ Recettes : Versements

des fermiers énumérés à l'analyse du registre cc 1641 et de Jean Durand, épicier à Lyon, fermier du poids des farines. Recette totale : 17.265 livres 13 sols (fos 1 à 9). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, de commis aux entrées et aux sorties, et de commis aux postes énumérés dans les comptes analogues précédents (fos 11 à 27). \_ Pierre du Fenoil a été pourvu à la charge de lieutenant du capitaine de la ville en remplacement de son frère Michel Antoine. \_ Frais de procédures ; remboursement d'avances au voyer ; impressions de Guichard Jullieron ; prix décernés au roi des arquebusiers Jean André et au connétable Jean Gros dit la Pommelle ; aumônes aux Jacobins, Cordeliers, Célestins, etc. (fos 28 à 35). \_ Frais de reddition de compte (fos 35 et 36). \_ Dépense totale : 7.331 livres 13 sols 8 deniers.

**Cote : CC 1665**

(Registre.) \_ 104 feuillets papier ; in-folio, demi-couverture parchemin.

**1616-1617**

Comptabilité communale (1616 - 1617)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte dix-huitième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, du 1er octobre 1616 au 30 septembre 1617, rendu par le receveur Rougier. Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédents. Droits de lods payés par Pierre Papon, sergent royal, pour l'acquisition d'une maison, rue des Ecloisons, appartenant à Louis Barmet, sergent de Bourg en Bresse (fos 1 à 41). \_ Recette totale : 7.383 livres, 1.3 sols 2 deniers. \_ Dépenses : Gages d'officiers ; rentes à divers (fos 45 à 53). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots d'Isabeau Morette, de Virginie Truel, de Suzanne Marmeys et de Françoise de Nuzières ; bourses de Pierre Julien et de Pierre Charbonnier (fos 53 à 57). \_ Frais de l'oraison doctorale, prononcée par Antoine Louis, feu d'artifice de la St Jean ;

loyer de Claude Dangon ; portraits du consulat payés à Horace Blanc ; loyer de la maison d'Henry Gravier ; cierges et flambeaux ; frais d'inventaire des Archives payés à Jean Dupré, conseiller du roi, juge gardien des privilèges royaux des foires ; solde des arquebusiers pendant leur séjour au château de Montaigny et à St Symphorien le Chatel pour le service du roi ; droits de lods payés au chapitre de St Jean pour l'acquisition de la maison du procureur Sabatier joignant celle occupée par le gouverneur ; part des droits de lods payés à la ville remis au notaire Labruyère ; dépens auxquels la ville a été condamnée envers Léonore De Masso, femme séparée de biens de Jean de Gracy ; vin offert à MM. de Lesdiguières et Montmorency, " au colonel et capp. des lansquenetz " et au comte d'Auvergne ; condamnation en garantie contre la ville au profit de François Veyre, fermier des aides ; solde des arquebusiers envoyés à Montbrison pour le service du roi ; gratifications ; remboursement d'avances au comptable ; étoffes des manteaux des mandeurs (fos 67 à 66). \_ Travaux et réparations payés à Jean Clerc, me fontainier ; Benoît Perret, me charpentier ; Lancelot Bonardet, me vitrier ; Mathieu Millau, " me pavisseur " ; frais de passage de pionniers qui ont travaillé au brotteau Pierre Azard (fos 66 et 67). \_ Deniers rendus et non reçus : boutiques de la boucherie Lanterne ; locations et pensions diverses ; frais du grabeau (fos 68 à 75). \_ Dépense totale : 11.706 livres 9 sols 1 denier. \_ 2° Compte des deniers de l'entrée du vin, tiers surtaux et autres affectés, par le roi, à la ville sous le nom de Jean Demoulccau, pour l'année 1617. \_ Recettes analogues à celles énumérées à l'analyse du registre cc. 1642, 2e partie : produits de la rêve et de l'entrée du vin et du tiers surtaux ; on y relève en outre le remboursement d'une dette de l'échevinage rachetée par la ville au créancier Thierry ; le produit de la revente au gouverneur de la maison Sabatier acquise par la ville ; le solde des deniers affectés aux réparations de la ville. \_ Recette totale : 114.726 livres 16



sols 6 deniers (fos 77 à 83). \_ Dépenses :  
 Appointement de Jean Demoulceau ;  
 frais d'un voyage en cours du procureur  
 général, Charles Grolier, pour s'opposer à  
 l'établissement d'une imposition sur le  
 sel ; frais de Croppet, avocat au conseil du  
 roi " pour l'obtention d'une commission  
 dudit conseil pour la dicte ville contre Me  
 Barthelemy Thomé, secrétaire d'icelle " ;  
 frais d'un voyage d'Alexandre Bollioud, en  
 cour ; voyage en cour de Baptiste  
 Monainy, courrier ; rémunération de  
 soixante et un bateliers qui ont conduit  
 par eau quatre mille lansquenets depuis  
 la Claire jusqu'aux chaînes d'Ainey ;  
 vacations de Claude Guerrin, commis au  
 secrétariat, pour l'inventaire des archives ;  
 paiement du prix de la maison Sabatier  
 (fos 84 à 87). Prélèvement du roi sur le  
 produit de la rève. Gages des commis de  
 la rève : on relève la démission d'Antoine  
 Rodillias resté trente ans et quatre mois  
 en charge, son décès, son remplacement  
 intérimaire par Bernardin Grenollias et la  
 provision donnée pour sa charge à  
 Nicolas Fastelly (fos 88 à 91). \_ Reprises  
 du comptable pour les charges de la ville,  
 pour les réparations et pour le règlement  
 des dettes de la ville par Guillaume  
 Charrier ; à ce commis (voir cc 1642, 2e  
 partie) ; règlement de dettes à divers  
 créanciers dénommés à l'analyse du  
 registre cc 1658 (fos 92 à 101). \_ Sommes  
 dues au comptable, taxations, écritures,  
 vacations du consulat et des commis (fos  
 102 et 103). \_ Dépense totale : 125.067  
 livres 4 sols 5 deniers.

**Cote : CC 1666**

(Portefeuille.) \_ 53 pièces papier, 1 pièce  
 parchemin.

**1616-1617**

Comptabilité communale (1616 - 1617)  
 Pièces justificatives des comptes  
 d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 comptes du receveur Rougier. \_ Compte  
 et certificat du produit du grabeau (p. 1  
 et 1 bis). \_ Expéditions de contrats de

louage : d'une terre près la porte St-  
 Sébastien à Pierre Richard, dit Homet ;  
 d'une terre au même lieu à Pierre Guyot ;  
 de la boutique du corps de garde de  
 l'Herberie à Claude Frenier, chaussetier ;  
 d'une boutique de tripier le long du  
 Rhône à Jean Pelletier (p. 2 à 5). \_  
 Expédition du contrat de la ferme de la  
 rève de Ste Colombe accordé à Claude  
 Point, marchand à Vienne (p. 6). \_  
 Expédition d'une délibération consulaire  
 relative au paiement de droits de lods  
 par Pierre Popon, sergent royal (P 7) \_  
 Quittances de gages des officiers de la  
 ville ; pensions servies aux ouvriers sur la  
 boucherie et le patrimonial ; quittances  
 et gages des réveille-matin ; pension sur  
 la maison du Chien vert. (p. 8 à 35). \_  
 Legs de Licieux et Guillaume François :  
 pièces constatant le paiement des dots  
 d'Isabeau Morette mariée à Bernard  
 Vernel, de Virginie Truel mariée à Jean  
 Grisard et de Suzanne Marmeys mariée à  
 Pierre Trollier ; paiement des bourses de  
 Pierre Jullien et Pierre Charbonnier ; dot  
 de Françoise Veizières mariée à Etienne  
 Rousset notaire à Lyon (p : 36 à 55).

**Cote : CC 1667**

(Portefeuille.) \_ 66 pièces papier, 3 pièces  
 parchemin

**1616-1617**

Comptabilité communale (1616 - 1617)  
 Pièces justificatives des comptes  
 d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 comptes du receveur Rougier. \_  
 Mandements et quittances de l'oraison  
 doctorale prononcée par Antoine Louis ;  
 du feu d'artifice de la St-Jean ; du loyer  
 de Claude Dangon ; des portraits du  
 Consulat ; du loyer de la maison Gravier ;  
 de la fourniture de cierges et flambeaux  
 par Didier Bresson ; de vacations à  
 l'inventaire des Archives par Jean Dupré ;  
 expédition d'une destitution consulaire  
 désignant Jean Dupré pour ce travail, (p.  
 1 à 10). \_ Mandements et quittances du  
 capitaine enseigne des arquebusiers,

Bernardin Berger, dit la Bergère, pour la solde de cent soldats de sa compagnie, à 8 sols par jour, pour cinq jours passés au château de Montigny et à St-Symphorien-le-Chatel (p. 11). \_ Paiement de droits de lods à l'Eglise de Lyon ; part du notaire Labruyère dans les droits de lods payés à la ville (p. 12 et 13). \_ Pièces constatant le paiement des dépenses à Eléonore de Masso, femme de Jean de Gracy ; mandement, quittance, procuration, saisie-arrêt, exécution, commandements etc. (p.14 à 18). \_ Remboursement au mandeur Denys Estain de fournitures de vin par lui faites pour offrir au duc de Montmorency, au comte d'Auvergne et à divers personnages (p. 19 à 21). \_ Paiements de dépenses à François Veyac, fermier des aides ; mandement, quittance, exécutoire, transport à Pierre Clerc, commandement etc. (p. 22 à 26). \_ Compte de la dépense faite Nicolas Grollier, capitaine de la ville " à la conduite du canon l'an 1617, " mandement et quittance (p. 27) \_ Mandement et quittance de mille livres pour achat de bois destiné au bâtiment du collège (p. 28). \_ Etat des étrennes aux commis et mandement ; quittance à l'appui de Picard, Biannier, Borjot, Vignon, Paris, Gravil, Compagnon, Buisson, Rabit, Mallu, Guillot, Galliot commis à la porte de Lyon, Guérin, Fastelly, Archimbaud, Bigaud, Achard, des réveille-matin et de Jean Terrasson (p. 29 à 49).

**Cote : CC 1668**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 8 feuillets papier in folio, 38 pièces papier.

**1616-1617**

Comptabilité communale (1616 - 1617)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat de menus frais du receveur ; quittance à l'appui ; confection du syndicat et

dépenses de la St-Thomas ; vin et étrennes aux arquebusiers ; dîner de la Trinité ; ouverture et fermeture du corps de garde du change ; entretien de l'horloge du Change ; gages du tapissier de la ville ; déjeuner chez l'échevin Murard ; voyage à l'Arbresle et à Brignais, des commis Arnaud et Grincillas ; sac pour les clefs de la porte de Vaise ; vin pour le Consulat ; sacs de velours violet ; papier du secrétariat ; dépenses de bouche ; flambeaux ; étrennes aux domestiques du gouverneur ; muscat offert au gouverneur. Messe et chaire de la St-Thomas, achats pour le dîner de ce jour lequel ne put avoir lieu en raison du décès de M. de Villeroy ; frais de transport des papiers de la ville se trouvant chez le secrétaire Thomé ; gratification aux arquebusiers ; frais de passage des chaînes d'Enay du mandeur Perrin ; cierges et flambeaux etc. (p. 1 à 33). \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux exécutés par Benoît Perret, me charpentier ; pour la remise des carrosses du gouverneur ; par Lanulet Boneivet, me vitrier, à la chapelle St-Roch ; par Mathieu Millau, pour pavage fait rue Ste-Catherine, devant l'église du couvent des Carmes(p. 34 à 38). \_ Frais de passage de quinze cents pionniers qui ont travaillé au Brotteau Pierre Azar (p. 39).

**Cote : CC 1669**

(Portefeuille.) \_ 63 pièces papier, 4 pièce., parchemin

**1616-1617**

Comptabilité communale (1616 - 1617)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Certificats du produit de la rêve (p. 1 à 6). \_ Extrait du contrat de la ville de Lyon à M. d'Halincourt de la maison du procureur Sabatier (p. 7). \_ Quittances d'appointment de Jean Demoulceau (p. 8 à 11). \_ Mandements et quittances d'or, voyage en cour de Charles Grollier ; de

frais avancés par Croppet, avocat au conseil du roi ; d'un voyage en cour d'Alexandre Bollioud ; des frais du courrier Batista Mancini d'avances du voyer de Qibly pour le transport des lansquenets ; de vacations à Claude Guérin à l'inventaire des Archives de la fourniture par Jean Dinay, de drap et surjets pour les manteaux des mandeurs (p. 12 à 20). \_ Prélèvement du roi sur le produit de la rève ; quittances de J.-B. Seigneur, receveur du domaine du Roi (p. 21 à 24). \_ Quittances de gages des ennemis de la recette de la rève ; expédition d'une délibération consulaire acceptant la démission d'Antoine Rodilias ; gratification accordée à ce dernier ; lettre de provision de Nicolas Fastelly en la même charge ; menus frais du bureau de la rève (p. 25 à 46). \_ Expédition de pièces constatant le règlement de dette à divers créanciers dénommés à l'analyse de l'article cc 1662 (p. 47 à 67) .

**Cote : CC 1670**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 15 feuillets papier in-folio, 47 pièces papier, 3 pièces parchemin.

**1617**

Comptabilité communale (1617)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles du 8e et du 20 du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée du pied fourché, du 1er janvier au 31 décembre 1617. \_ Recettes : Versements du sous-fermier des aides et gabelles, François Veyre. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs héritiers, à leurs fondés de procuration et à leurs ayants droit par transport. Dépense totale : 8.874 livres 1 sol 11 deniers (p. 1.) \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci dessus. Quittances des rentiers sur les gabelles.

Voir cc 15611 et articles analogues (p. 2 a 51). \_ Expédition d'un acte de répudiation d'hoirie faite par Françoise de Guillères, veuve et héritière pour moitié de Mathieu de Vauzelle, au profit de François de Vauzelle, son fils, et d'acceptation d'hoirie par ce dernier (p. 11). \_ Expédition d'un transport de rente par Catherine Guichon au profit de David Seguin, son garde. (p. 30). \_ Sentence du prévôt de Paris au profit de Jean Ballet, veuve de René Foucaut, jointe à une quittance des arrrages de la vente constituée sur le nom de Georges de Beauffremont(p. 32). \_ Expédition d'un transport par Antoine Thézé au profit de Jean Henri Gruchut son gendre, d'une rente constituée sous le nom de Claudine Goudelfingue, sa mère (p. 40).

**Cote : CC 1671**

(Registre.) \_ 40 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1617-1618**

Comptabilité communale (1617 - 1618)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc. du 1er octobre 1617 au 30 décembre 1618. \_ Recettes : Versement des fermiers énumérés à l'analyse des registres cc. 1641 et 1664. Recette totale : 19.752 livres 18 sols 10 deniers (fos 1 à 9). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, de commis aux entrées et aux sorties et de commis aux portes énumérées précédemment (fos 11 à 27). \_ Frais de procédure ; remboursement d'avances au voyer ; impression de Guichard Jullieron ; prix décerné au roi des arquebusiers Jean André et Jean de la Rivière et au connétable Bernardin Berger ; aumône aux Jacobins, Cordeliers, etc. (p. 28 à 35). \_ Frais de reddition de compte (fos 35 et 36). \_ Dépense totale : 7.147 livres 5 sols.

**Cote : CC 1672**

(Registre.) \_ 130 feuillets papier in folio, demi-couverture parchemin .

### 1617-1618

Comptabilité communale (1617 - 1618)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte dix-neuvième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, du 1er octobre 1617 au 30 septembre 1618, rendu par le receveur Rougier. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédents. Les bouchers locataires de bancs à la boucherie Lanterne, après avoir rebâti leurs boutiques incendiées, payent de nouveau leurs loyers. \_ La pension due par M. de la Bastie-Palmier, pour le jeu de paume d'Enay, est payée par les religieuses de Ste Claire qui ont fait bâtir leur église à la place. \_ Droits de lods payés par Fleury Pétrin, me cordonnier, pour l'acquisition d'une maison avec jardin, rue du Bourgchanin, appartenant à Mathieu Gondy, et d'une autre maison, sur les Terreaux, appartenant à François Carron. \_ Composition volontaire de Guillaume Menin, créancier de la ville. \_ Restitution par les sieurs Gaillat et Duboys, par sorte de l'annulation de la vente faite à la ville en la maison du corps de garde de St Just (fos 1 à 53). \_ Recette totale : 8.2121. 17 sols deniers. \_ Dépenses : Gages d'officiers ; rentes à divers (fos 54 à 61). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Françoise Bouilloud, d'Antoinette Micoud, de Claudine Songère et d'Isabeau Anithon ; bourses de François Charbonnier et de Pierre Julien ; dot de Catherine Provensal (fos 62 à 65). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Louis de Rochefort ; dîner de la St Thomas payé à Dominique Boussard, pâtissier ; dîner de la Trinité ; feu d'artifice de la St Jean ; loyer de Claude Dangon ; portraits du Consulat ; loyer de la maison Gravier ; cierges et flambeaux ; part des droits de lods payés à la ville remis au notaire Claude Guerin, remplaçant Pierre Labruyère ; aumône à Jean Lefebvre, sergent du pennonage de

la fontaine St Marcel ; droits de lods payés à l'Eglise de Lyon pour l'acquisition de la maison de feu Vincent Pinay, sise rue St Georges, près la porte, et pour l'acquisition de maisons près la porte de Pierre-Scize : étoffes des robes consulaires ; remboursement d'avances au receveur ; exploits d'huissiers de la chambre des comptes ; remboursement à Claude Michin, fils et héritier d'Andrée de Beaulieu, à la suite de l'annulation de la vente indûment faite par son tuteur à la ville de la maison du corps de garde de St Just (fos 66 à 76). \_ Travaux et réparations payés à Jean Clerc, me fontainier ; à Claude Rummy, pour pavage ; à Jean Perrissier, me peintre, pour " avoir peint une histoire de la vye de St François de Paule dans une des arcades du couvent des frères minimes, soutz les armoyries de la ville " (fo 77). Affectation des loyers payés par les bouchers Barthelemy Jouxte, Arthaud Bouchard, Antoine Cusset, Jean Jay et Jean Conan, à la reconstruction de leurs boutiques par le charpentier Hugues Trippier (fos 78 à 80). \_ Deniers rendus et non reçus : locations et pensions diverses, frais du grabeau (fos 81 à 88). \_ Dépense totale : 70.759 l. 16 s. 2 d. \_ 2° Compte des deniers de l'entrée du vin, tiers surtaux et autres, affectés par le roi à la ville sous le nom de Jean Demoulceau, pour l'année 1618. \_ Recettes analogues à celles énumérées à l'analyse des registres cc 1642 et 1665, 2e partie : produits de la rève, de l'entrée du vin et du tiers surtaux, etc. \_ Recette totale : 107.562 l. 13 sols 10 d. (fos 89 à 94). \_ Dépenses : Appointment, gratification et frais de Jean Demoulceau. \_ Frais de voyage de Jean Goujon premier échevin, puis du Consulat en cour, à la suite de l'attentat commis contre Jean Goujon par un sieur de Ville à St-Germain-en-Laye ; frais de poursuite et d'exécution d'une sentence du grand prévôt de France au sujet de cette affaire ; frais pour l'obtention de l'octroi du tiers surtaux par Jean Goujon et le Consulat à Paris. Le total de ces frais atteint 13.000 livres (fos 95 à 100). \_ Dédommagement à Guillaume de Balmes et Antoine Picquet pour la

suppression du subside de quinze sols par anée de vin, et à Benoît de Communet pour la même cause. \_ Frais, vacations, procédures, etc. payés à Antoine Picquet ; épices aux trésoriers de France ; vacations extraordinaires de Claude Guérin, commis au secrétariat ; voyage à Vienne du procureur général Charles Grollier, au sujet du différend existant entre MM. d'Halincourt et de St Chamond (fos 101 à 105). Prélèvement du roi sur le produit de la rêve ; gages des commis de la rêve (fos 105 à 108). \_ Reprises du comptable pour les charges de la ville, pour les réparations et pour le règlement des dettes de la ville par Guillaume Charrier (Voir cc 1642, 2e partie) ; règlement de dettes à Jean Baptiste Seigneur, François Coulaud ; Henry Gamin, Jean Baptiste de Mulard, Claude Rousset, Guillaume Meynin et Antoine Rougier, cessionnaire de Jean Oyssel (P. 108 à 121). \_ Sommes dues au comptable, taxations, écritures, etc. (fos 121 à 124). \_ Dépense totale : 113.218 l. 19 s. 6 d.

**Cote : CC 1673**

(Portefeuille.) \_ 11 pièces papier. 1 pièce parchemin.

**1617-1618**

Comptabilité communale (1617 - 1618)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Compte et certificat du produit du grabeau (p. 1 et 2). \_ Expéditions de contrats de louage : de la tour au dessus de la porte neuve de la place des Cordeliers à Thibaud Berthier ; de la tour au-dessus de la porte du Rhône près le collège à Vincente Costa ; d'une écurie dépendant de l'hôtel de ville au trésorier Puget (p. 3 à 5). \_ Expéditions des contrats de louage des boutiques de la boucherie Lanterne à Jacques Loubières, Jean Pommerieu, Claudine de la Forest, Jean Durand, Claudine Bayard, Antoine Jay et Claude

Huguet, Benoît Durand, Antoine Paradis, Pierre Bouclet, Nicolas Arboud, Guillaume Conan, Jean Saulnier, Claude Duchesne, Barthélemy Jouxte, Humbert Ogier, Pierre Rolland, Jean Cusset l'aîné, Pierre Cusset, Paul Cusset, Pierre Gouthet, Jean Conan, Jean Cusset le jeune, Pierre Genin, Barthelemy Varais, Jean de Jay, Gilles Odieu, Etienne Cadour, Vial Martin, Guillaume Conan, Henry Fournel, Artaud Bouchard, Antoine Cusset, Jean Jay et Jean Conan l'aîné (p. 6). \_ Expédition d'un acte de reconnaissance d'une pension due à la ville par les religieuses de Ste Claire, passé par Balthazar de Villars leur père temporel (p. 7). Expéditions de délibérations consulaires relatives au paiement de droits de lods par Fleury Pétrin (p. 8 et 9). \_ Expédition d'une délibération consulaire acceptant la composition volontaire de Guillaume Mesnin, créancier de la ville (p 10). \_ Transaction entre les prévôts des marchands et échevins et les sieurs Gaillat et Duboys au sujet de l'annulation de la vente de la maison Meschin ; copie de la quittance délivrée par le receveur à Jean Duboys et Mathieu Gaillat (p. 11 à 12).

**Cote : CC 1674**

(Portefeuille.) \_ 53 pièces papier.

**1617-1618**

Comptabilité communale (1617 - 1618)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances des gages des officiers de la ville ; pensions aux rentiers sur la boucherie et sur le patrimonial ; gages des réveille-matin ; pension sur la maison du Chien vert (p. 1 à 32). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : pièces constatant le paiement des dots de Françoise Boullioud mariée à Etienne Paysat, d'Antoinette Niccard mariée à Jean Simond et d'Isabeau Daviltion, mariée à Jean Molin ; paiement des

bourses de Pierre Julien et de Francois Charbonnier ; dot de Catherine Provensal, mariée à Antoine Clerc (p. 33 à 53).

**Cote : CC 1675**

(Portefeuille.) \_ 49 pièces papier, 1 pièce parchemin.

**1617-1618**

Comptabilité communale (1617 - 1618)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mandements et quittances de l'oraison doctorale prononcée par Louis de Rochefort ; du dîner de la St-Thomas servi par Dommique Boussard ; du dîner de la Trinité ; du feu d'artifice de la St-Jean ; du loyer de Claude Dangon ; des portraits du Consulat ; du loyer de la maison Gravier ; de la fourniture de cierges et flambeaux (p. 1 à 12). \_ Part du notaire Guérin dans les droits de lods payés à la ville ; aumône au sergent Lefebvre (p. 13 à 15). \_ Contrats d'acquisition des masures près la porte de Pierre-Scize (p. 16). \_ Mandement et quittance de droits de lods payés à l'église de Lyon ; paiement des étoffes des robes consulaires (p. 17 à 19). \_ Etat de menus frais du receveur ; quittances à l'appui ; confection du syndicat et dépenses habituelles (voir cc. 1668) ; vin offert à M. d'Alincourt, aumône à Jean-Batiste Babot, coadjuteur mandeur ; dépenses pour l'arrivée de M. Ollier, " envoyé par sa Majesté pour y exercer l'intendance et la justice et police " ; louage de deux chambres rue Grenette pour permettre aux prévôts des marchands et échevins de voir le carnaval ; achat de seaux pour éteindre l'incendie d'une maison voisine de l'Hôtel-de-Ville ; peintures de Jacques Mauri au logis du gouverneur ; fourniture de vitres à la chapelle St-Roch ; pose d'une porte à la montée des greniers de l'Hôtel-de-Ville " pour éviter aux larcins qui s'estoient faitz dans la dicte maison

" ; envoi d'un messenger en Forez ; frais de publication de la ferme du dixième et de l'abolition du subside de quinze sols par anée ; velours de Mme d'Illins ; vin offert au comte d'Auvergne et vin du Consulat ; plan de Bellecour fait parle sculpteur Philippe ; gratification au notaire Girinet ; étrennes aux domestiques du gouverneur (p. 20 à 50).

**Cote : CC 1676**

(Portefeuille.) \_ 50 pièces papier, 6 pièces parchemin.

**1617-1618**

Comptabilité communale (1617 - 1618)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux exécutés par Claude Rummy, me paveur, et Jean Périssin, me peintre ; " prix fait " passé à Hugues Trippier, me charpentier, pour le rétablissement de cinq boutiques rue Lanterne ; quittances de ces travaux (p. 1 à 4). \_ Exploits d'huissiers à la chambre des comptes (p. 5 à 22). \_ Sentence, arrêt, commandement, mandement et quittance relatifs au paiement de sommes dues à Claude Méchin (p. 23 à 26). \_ (Certificat du produit de la rêve (p. 27 à 30). \_ Quittances d'appointement de Jean Demoulceau (p. 31 à 34). \_ Prélèvement du roi sur le produit de la rêve ; quittance de J.-B. Seigneur, receveur du domaine du Roi (p. 35 à 39). \_ Quittances de gages des commis à la recette de la rêve ; menus frais du bureau de la rêve (p. 40 à 56).

**Cote : CC 1677**

(Portefeuille.) \_ 62 pièces papier, 1L pièce parchemin.

**1617-1618**

Comptabilité communale (1617 - 1618)

Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances de frais de vacations extraordinaires de Jean Demoulceau (p. 1 à 5). \_ Etat des frais de Jean Goujon dans son voyage en cour ; quittance du mandeur Louis Pascal qui l'a accompagné ; mandement et quittance du messenger Lespine ; états des frais du commis Guyot Arnaud chargé de la dépense du Consulat lors de son voyage en cour ; pièces justificatives à l'appui de ces comptes constatant des dépenses de bouche, des frais de carrosses et de chevaux, de vacations, frais de procédures et d'exécution de la sentence du grand prévôt ; état des frais de Guyot Arnaud pour l'obtention de tiers surtaux ; remise d'un bassin de vermeil valant 336 livres à un personnage ; pièces à l'appui ; expédition de délibérations consulaires, mandements et quittances (p. 6 à 40). \_ Mandements, quittances et expédition d'une transaction relatifs au dédommagement accordé pour la suppression du subside du vin à Guillaume de Bolmes, Antoine Picquet et Benoist de Communet (p.41 à 43). \_ Expédition d'une délibération consulaire, mandements et quittances relatifs aux épices des Trésoriers de France (p. 44 à 46). \_ Mandements et quittances de vacations extraordinaires du commis Claude Guérin et des frais d'un voyage à Vienne de Charles Grolier (p. 47 et 48). \_ Expédition de pièces constatant le règlement de dettes à divers créanciers dénommés à l'analyse de l'article cc. 1672 (p. 49 à 63).

**Cote : CC 1678**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 16 feuillets papier in-folio, 46 pièces papier, 3 pièces parchemin.

**1618**

Comptabilité communale (1618)

Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles du 8e et du 20e du vin des cinq sols par tonneau et de l'entrée du pied fourché, depuis le 1er janvier au 31 décembre 1618. \_ Recettes : Versements de Charles Faujot, fermier des aides et gabelles. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs héritiers, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants droit par transport. Dépense totale : 8.874 livres 1 s. 11 d. (p. 1). . \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances des rentiers sur les gabelles. Voir cc 1561 et articles analogues (p. 2 à 50). \_ Expédition d'un acte de répudiation, en faveur de son fils, de l'hoirie de Nicolas Coiffier son père par Paul Coiffier, et du contrat de mariage entre Paul Coiffier et Marie Rapine (p. 46 et 47).

**Cote : CC 1679**

(Registre.) \_ 124 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1610-1618**

Comptabilité communale (1610 - 1618)  
Comptes particuliers d'Antoine Rougier

Comptabilité, \_ Compte particulier de l'octroi de vingt-deux mille livres par an affectées aux charges de la ville, rendu par le receveur Rougier pour neuf années finies en 1618. \_ Recette annuelle de 22 000 livres dont il est fait reprise dans les comptes du nouveau patrimonial depuis 1610, suivant quittance remise à Jean Demoulceau, sous le nom duquel l'octroi du subside du vin et du tiers surtaux de la doarne a été fait à la ville de Lyon. \_ Voir cc 1642 2e partie et articles analogues. \_ Recette totale : 198.000 livres (fos 1 à 7). \_ Dépenses. \_ En 1610 : voyage à Paris de l'échevin Paradel ; assignation de 6.000 livres au feu duc de Montpensier sur les deniers de l'octroi ;

pension de 6.000 livres aux jésuites ; frais de luminaire et de chauffage des corps de garde ; salaire de Léonard Merlin commis à l'ouverture . et à la fermeture des chaînes ; louage de maisons à la ville pour le service de MM. d'Halincourt et de Montholon par Anne de Bellière veuve d'Ennemond Rabot d'Ilins, Marie Guerrier, veuve de Pierre de Baillon, Léonor de Thomassin, marquise de Villars, Marie Honnorat, Catherine Martinière, Guillaume Berger, Hugues Loubet, Claude Vial, Jean de Raverie ; louage de maisons pour le service de la ville par Henry Gravier, Jeanne Billet et Imbert Grollier, etc. Logement des chefs des compagnies du Régiment de M. de Bourg (fos 7, no 622). \_ En 1611, on retrouve les mêmes dépenses que celles énumérées pour 1610 et que l'on retrouve jusqu'en 1618 à partir de la pension des Jésuites ; le commis aux chaînes, Léonard Merlin a été remplacé par Gabriel Buisson ; on relève en outre divers louages principalement pour le logement des Suisses par Louis Berthier, le chanoine du Fay, de la Chaud, Marie Dufresne, Pierre Morel, Pierre Antoine Dumas, Simon de la Vioze, Pierre Faure " secrétaire de la reine Marguerite " et Jean de Bourg la Reine. Paiement de loyers à Mathieu Galliat, sieur des Fourneaux, cessionnaire de Noël de Néron, de frais de voyage à Alexandre Balioud, de frais de vacations à Jean Demoulceau, de dépenses pour l'arrivée du cardinal de Mantoue et pour le passage du " cardinal général des Jacobins soy retournant de France en Itallie " (fos 23 à 35). \_ En 1612, versement pour 1610 à Paul Galland, commis à la recette générale des finances, d'une subvention de 12.000 livres, due pour les villes closes, dont la ville a été déchargée en 1621. \_ On relève les paiements faits pour de nouveaux louages à Alexandre Faure, receveur et payeur provincial des rentes de Lyon, Pimponne Manail " conducteur général des suisses ", mari d'Anne de Beauvoisin, François Devaux laboureur, Guillaume Sercey chanoine de St Thomas de Fourvières, Jean Morel, François Savoye, le comte de Rebé, Etienne Louis, " esleu en

l'eslection de Lyonnais ", Chorel, me d'hôtel du marquis de St Chamond (fo 36 à 48). \_ En 1613, versement au receveur général Gilley Gonin, de la subvention des villes closes fixée à 8.000 livres, on relève les nouveaux noms suivants de propriétaires de maisons louées à la ville : Jean Rousseau, Claude Leclerc, Antoine Larcher, l'Hotel-Dieu du pont du Rhône et Alexandre Compaignon (fos 48 à 61). \_ En 1614, la subvention des villes closes est versée à Jean Charrier, receveur général et " alternatif " des finances en la généralité de Lyon. Antoine de Chaulnes est porté comme ayant droit par transport d'Anne de Bellière, Abel Miraillet comme ayant droit au même titre de Pierre Faure, Florent Tavernier, procureur ès cours de Lyon, comme ayant droit du comte de Rébé et le comte de Chantelot au lieu du comte de la Fay. Des paiements sont faits pour louage à deux nouveaux propriétaires : Jacques Sabatier, procureur à Lyon et Jacques Traverse, lieutenant de la compagnie des trois cents Suisses (fos 62 à 74). \_ En 1615, pas de subvention des villes close. Les nouveaux propriétaires de maisons louées à la ville sont Claude Lombart et Pierre Barrollet. Versement à Jean Dormeau, secrétaire de la chambre du roi, d'une somme de 4.800 livres pour la suppression des office, de courratiers de change et autres de la ville ; ce versement est porté au patrimonial par la chambre des comptes. Taxations et récompenses aux principaux officiers de la ville, Charles Grollier, procureur général ; Thomé, greffier ; de Quibly, voyer ; Claude Guérin, commis au secrétariat ; Dominique Dufour, procureur ; Jean Terrasson, procureur substitué ; Estaing, Perrin et Pascal, mandeurs ; Jean Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi ; Imbert Grollier, capitaine de la ville ; Antoine du Fenoil son lieutenant et Bernardin Vergier, enseigne ; Pantaléon Vague, sergent et les caporaux de la Cie des arquebusiers ; Claude Moirat, commis à la Grenette ; Jacques de la Vioze, commis l au bureau de la consigne (fos 75 à 87). \_ En 1616, subvention des villes closes, comme en 1614. La maison de



Claude Leclerc et de Catherine Martinières a été acquise par François Clapisson, trésorier général de France ; Nicolas Grollier succède à son père Imbert Grollier décédé dans la propriété de la maison louée à la ville. Les taxations et récompenses aux officiers de la ville se reproduisent ainsi qu'en 1617 (fos 87 à 100). \_ En 1617 et en 1618, on ne relève pas d'autres dépenses que celles indiquées pour les années précédentes et que les frais de réception du prince cardinal de Savoie (fos 100 à 120). \_ Taxations du receveur et frais d'établissement et de reddition du compte.

**Cote : CC 1680**

(Registre.) \_ 62 feuillets papier in folio, demi-couverture parchemin.

**1610-1618**

Comptabilité communale (1610 - 1618)  
Comptes particuliers d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte particulier rendu par le receveur Rougier de l'octroi de cinquante mille livres affectées aux réparations de la ville, pour ; neuf années finies en 1618. \_ Recette annuelle de 5.555 livres 11 sols 1 denier dont il est fait reprise dans le nouveau patrimonial, suivant quittance remise à Jean Demoulceau, ainsi qu'il est exposé dans l'analyse du registre précédent (fos 1 à 6). \_ Dépenses : En 1610 versement de 3.000 livres à Louis Arnault, commis à la recette et dépense des deniers ordonnés pour les réparations des ponts et chaussées de France. Règlements faits aux entrepreneurs ordinaires de la ville : Hugues Tripier, me charpentier et Benoît Gonnet, maçon pour travaux à la porte St Just et autres ; Claude Rummy, pour pavage devant le pont de Vaise et vers le couvent de l'Observance ; Bernard Monnest, maçon, pour pose de pierres aux brèches des murailles de la ville le long du Rhône ; Amblard Paluel, serrurier, pour travaux aux portes ; Louis Granond et Claude Ravier pour fourniture

de pierres de St Cyr ; Jean Clerc dit Armano, Jean Clerc, dit Monde et Antoine Clerc dit Cambrey, couvreurs (fos 7 à 11 ). \_ En 1611, paiements à Hugues Tripier pour travaux aux corps de gardes ; Isaac Bourgeat, marchand ferrotier ; Bernard Monen et Claude Richer, dit Ravier, pour travaux aux corps de gardes et aux portes ; Antoine Clerc ; Claude Rummy ; Pierre Velut, me charpentier pour travaux aux portes ; Zanobis de Quibly, voyer, pour remboursement d'avances faites pour " contenir le fleuve du Rosne en son canal au long des murailles de la ville ", et sur le Rhône, du côté du boulevard St Clair, de chaînes et d'une " frégatte sur le passage venant du costé du pais de Savoye " ; Amblard Paluel, Pierre Picot, me charpentier et Pierre Charmetton me maçon (fos 11 à 18). \_ En 1612, paiement à Pierre Velut pour travaux à la porte d'Enay ; Philibert Chaignon, maçon, pour ouvrages sur le broteau Lambert ; Isaac Bourget ; Amblard Paluel : Ambroise Culé, de Vaise, pour réparations au couvert du pont-levis de la porte de Vaise ; Ambroise Culé, me maçon à Lyon, pour travaux de maçonnerie à la même porte ; Antoine Maleval, charpentier, pour réparations à la porte St George ; Pierre Velut pour réparations d'une maison destinée au logement des huissiers près la porte St Sébastien (fos 18 à 22). \_ En 1613, versement de 1.500 livres pour la " réparation du pavé du roy ", à Louis Arnault ; paiements aux entrepreneurs Pierre Velut, Antoine Clerc dit Combrav. Bernard Monnen, Isaac Bourgeat, Pierre Charmetton, maçon, Jean Prud'homme, paveur, Jean Benoist, me lanternier, Claude Rummy, Benoît Dubois, charpentier, Hugues Corappier et Amblard Paluel (fos 23 à 26). \_ En 1614, versement de 600 livres à Louis Arnault pour " la moitié des ouvrages du pavé à faire sur le pont du Rosne " ; paiements à Jean Moyroux le jeune, serrurier, pour travaux sur une des arches du pont de Saône ; à Jacques Teste, écuyer, pour réparations au " boulevard de la Torette " ; à Pierre Charmetton pour réparation à la porte de Neuville ; à Claude Bernard, pour vente

de deux pierres employées au pont levis de la porte de Vaise ; à Bernard Monin, Pierre Veyret, me serrurier, Pierre Charmetton, Benoît Dubois et Benoît Royet. charpentiers, Amblard Paluel, Georges Richard et Jean Ravier, paveurs pour divers travaux ; à Jean Bayard, pour l'achat d'un bateau ; Pierre Marteron, Jean Paille, me maçon ; Antoine Jacquemer, me cloutier, Claude Grasset, tailleur de pierres, Georges Richard "perreieur", Jean Benoît, lanternier, Isaac Bourgeat, Antoine Clerc, etc., pour fournitures. et ouvrages (fos 27 à 35). \_ En 1615, on relève les noms d'entrepreneurs de la ville cités à l'analyse des années précédentes et Antoine Jacquemo, cloutier, Philibert Chaignon, maçon, Claude Degsy, maçon, François Louet, serrurier, Gabriel Perrin, maçon, Benoît Thiset, charpentier, François Poussan dit de Veaux, "perreieur", Mathieu Milan, paveur, Claude Buisson, "perrier" qui ont exécuté des ouvrages aux ports et dans divers endroits de la ville (fos 35 à 43). \_ En 1616, versement de 700 livres à Louis Arnaud, pour réparation du pavé. On relève, parmi les entrepreneurs, les noms nouveaux de Pierre Chappuis, me cordier, Claude et François Bertrand "pour avoir gravé la pierre mise au port de Rohanne", Jacques Maurry, me peintre, Louis Burdel, me charpentier, Louis Bartica, maçon, André Mayoude, maçon, Nicolas Martin serrurier et Etienne Michallet, maçon. \_ Remboursement d'avances au voyer Zanobis de Quibly (fos 43 à 51). \_ En 1617, versement de 1.000 livres aux Jésuites pour l'achèvement des bâtiments du grand collège. Aucun nom nouveau d'entrepreneur (fos 51 à 56). \_ En 1618, paiements à Claude Daurolles dit Monnard, maçon ; à Mathieu Milau, paveur ; à Louis Bartier, maçon ; à Antoine Deville, affaneur, pour journées employées à la réparation du Chemin Neuf ; à Nicolas Martin, Benoît Rozet, Antoine Clerc, Hugues Tripiet et Jean Benoît (fos 56 à 61). \_ Dépenses communes : confection du compte, épices, vacations, voyage à Paris (fos. 61 et 62).

**Cote : CC 1681**

(Registre et Portefeuille.) \_ 1 registre 128 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin ; 7 pièces papier.

**1615-1618**

Comptabilité communale (1615 - 1618)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1<sup>o</sup> Compte sixième du receveur Antoine Rougier, des équivalents de trois années commencées le 1er janvier 1616 et finies le 31 décembre 1618 pour les élections de Lyonnais, Porez et Beaujolais, commencées le 1er septembre 1615 et finies le 31 août 1618 pour les diocèses de Mende, Vivarais et Le Puy. \_ Recettes : Versements d'Alexandre Faure, payeur général provincial des rentes en la généralité de Lyon, pour le Lyonnais en 1616 et 1617 et de Jean Bonarme, aux mêmes qualités en 1618 ; de Jean Paulet, fermier principal de l'équivalent de Mende ; de Mathieu Payet, fermier de l'équivalent du Puy ; d'Alexandre Faure et de Jean Bonarme pour le Forez et le Beaujolais ; de Louis Bertrand de Vallonnières, fermier principal de l'équivalent du Vivarais (fos 1 à 12). \_ Recette totale : 30.880 l. 6 s. 8 d. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 13 à 122). Voir leur énumération à l'analyse du registre cc. 1522. \_ Taxation de Claude Bullion, sieur de Laye, commis au contrôle des équivalents (fos 123 et 124). \_ Deniers rendus et non reçus. Dépense commis écritures, épices, taxations (fos 125 à 126). \_ Dépense totale : 28.690 l. 14 s. 10 d. \_ Dépenses portées en souffrance : 2.911 l. 6 s. 3 d. 20 Pièces à l'appui du compte précédent : Notes relatives à la rente de M. de la Sale sur les équivalents (p. 2 à 4). \_ Quittances d'Antoine Boiron (p. 5 à 8).

**Cote : CC 1682**

(Portefeuille.) \_ 1 registre de 38 feuillets papier in-folio, demi couverture

parchemin 1 cahier de 24 feuillets papier in-folio.

### 1618-1619

Comptabilité communale (1618 - 1619)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1er octobre 1618 au 30 septembre 1619. \_ Recettes : Versements des fermiers énumérés à l'analyse des registres cc. 1641 et 1664 et de Charles Faujat, fermier du dixième du vin. Recette totale : 19.612 l. 4 s. 8d. (fos 1 à 9). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, de commis aux entrées et sorties et de commis aux portes précédemment indiqués (fos 10 à 26). \_ Frais de procédures de Dominique Dufour, Jean-Baptiste Ravot et Jean Croppet ; remboursement d'avances au voyer ; impressions de Guichard Julliéron ; prix des arquebusiers décernés aux rois Jean de la Rivière et Jean Gros dit la Pomelle et au connétable François Lachart ; aumônes aux Jacobins, Cordeliers, etc. (fos 27 à 34). \_ Deniers rendus et non reçus : reprise de 1.400 livres pour Jean Basset, comme indemnité de dépossession de sa ferme du dixième du vin (fo 35). \_ Frais de reddition de compte (fos 36 et 37). \_ Dépense totale : 9.213 l. 19 s. 4 d. \_ 2° Etat de la recette et dépense de l'octroi de soixante mille livres par an, à prendre sur le tiers surtaux des . droits de douane pendant six ans, pour le règlement des dettes et les réparations de la ville, pour l'année 1619. \_ Recettes : Versement de soixante mille livres par Antoine Picquet, procureur de Jean Demoulceau " qui a traité avec sa Majesté dud. tiers surtaux ". Emprunt de ; trente mille livres à Claude Vavergnon, marchand à Lyon (fos 2 et 3). \_ Dépenses : Pension de 6.000 livrés aux jésuites ; salaire de Gabriel Buisson, commis à l'ouverture et à la fermeture des chaînes ; appointements de Jean Demoulceau et de Jean Croppet, avocats

au Conseil du roi ; frais de luminaire et de chauffage des corps de garde ; taxation aux officiers de la ville ; paiement de loyers à diverses personnes énumérées à l'analyse du registre cc. 1679 et à Jacques Janin, Pierre Clopisson, Mgr d'Halin court, Claude Pourra et du Comte de Ressay, chanoine de St-Thomas de Fourvières (fos 3 à 9). \_ Frais de réception du Cardinal de Savoie, du prince " major " (Victor-Amédée de Savoie), du prince Thomas son frère et de Madame Christine " fille de France " à leur retour en Piémont (fos 10 et 11). \_ Règlement de dettes à divers créanciers de la ville : Jean-Baptiste Seigneur, Jean-Baptiste Murard, Henri Gamin, Antoine Rougier, Claude Rousset, le Comte de St-Amour, et Éléonore de Masso, veuve de Jean de Grassy (fos 12 à 16). \_ Frais de voyage à Lyon de Jean Croppet ; remboursement d'épices à Jean Demoulceau ; frais de voyage à Paris du courrier Baptiste Garnier ; paiement d'une somme de 2.500 livres pour intérêts à Claude Vavergnon (fos 16 et 17). \_ Règlement d'ouvrages et réparations à Charles Gay, m maçon, juré, adjudicataire des réparations au pont du Rhône pour travaux à ce pont et pour la construction d'un bâtiment à l'hôpital de la Charité ; à Antoine Vincent dit la Forge, me serrurier ; à Benoît Rozet, Hugues Trippier et Claude Vaultier pour travaux de charpente à la Charité ; à Pierre Théo, tailleur de pierre à St-Didier ; à Claude Ramy et Jean Prud'homme pour pavage de la place du Change et à la cote St-Sébastien ; à Jean Moreau pour réparations du pavé du chemin Neuf ; à Gabriel Perrin, maçon, Isaac Bourgeat, ferratier, Nicolas Martin, serrurier, Antoine Clerc dit Cambray, maçon et Jean Benoît, lanternier. Subventions pour travaux aux Capucins et aux Jésuites (fos 17 à 21). \_ Taxation du comptable \_ Dépense totale : 85.552 l. 12 l. 6d.

### Cote : CC 1683

(Registre.) \_ 65 feuillets papier in folio, demi-couverture parchemin.

**1619**

Comptabilité communale (1619)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte des deniers provenant de l'octroi de soixante mille livres par an à prendre sur le tiers surtaux des droits de douane, rendu par le receveur Rougier pour l'année 1619. \_ Mise au net de l'état analysé dans la deuxième partie de l'article précédent. Le receveur, dans l'énumération des dépenses, donne certains détails qu'il n'indique pas dans l'état ci-dessus ; on relève notamment à l'occasion de la réception du cardinal et du prince de Savoie les noms suivants des aubergistes qui ont logé les officiers de leur suite : Jeanne Choisy, hôtesse du " Lyon d'Or ", Louis André, hôte de la Pomme rouge, rue de Flandres, Jean le Jay, hôte de la Tête Noire et Marie Mermire, du Chapeau rouge, même rue, Louis Chevalier, hôte de l'Aigle d'argent, rue St-Paul et Argentine Rebelle, hôtesse du " Cameau " Jean Levefre, hôte du Lion d'Or, rue de Flandres, Christophe Progel, hôte du Lion d'Or, rue de la Lanterne, Jacques Liettard, hôte des " Trois Mores ", rue de la Lanterne, Benoît Baudet, hôte de la Tête d'Or, rue de la Grenette, Jean Trouin, dit Picard, hôte de " la Picardie " et " dame Marguerite de la rue du Boeuf " (fos 31 à 37). Les noms officiers de la suite des princes sont mentionnés pour la plupart. \_ L'allocation d'une somme de 5.450 livres à Barthélemy Thomé, à la suite d'une transaction portant démission de sa charge, est rayée par la Chambre des Comptes qui relève la non-inscription de cette dépense dans l'état de l'article ci-dessus (fo 23).

**Cote : CC 1684**

(Registre.) \_ 110 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1618-1619**

Comptabilité communale (1618 - 1619)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte vingtième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, du 1er octobre 1618 au 30 septembre 1619, rendu par le receveur Rougier. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédemment analysés. \_ Droits de lods payés par Claude Puy, marchand boucher à St-George pour l'acquisition d'une maison sise rue du Bourgchanin, appartenant à Pierre Rivet, marchand à Lyon (fo 48). \_ Recette d'une somme de 4.533 l. 19 s. 3 d. provenant du compte du nouveau patrimoine rendu pour les années précédentes dont il y a lieu de faire la " réformation " sur divers articles (fos 49 à 54) : \_ Dépenses. \_ Gages d'officiers, rentes à divers (fos 55 à 63). \_ Legs de Licieux et Guillaume François ; dots de Jeanne Gamette, de Marie Feriette, de Catherine de la Presse et de Françoise Bouffard ; bourses de François Charbonnier et de Pierre Julden (fos 63 à 66). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Pierre Cholier ; dîner au collège le jour de la Trinité ; feu d'artifice de la St-Jean ; loyer de Claude Dangon ; cierges et flambeaux ; remboursement au fermier des aides, François Veyre ; part des droits de lods afférente au notaire Guérin ; frais d'actes et de voyages payés à Jean Palerne, greffier de la sénéchaussée ; vacations d'Alexandre Bollioud, avocat du roi en la sénéchaussée et frais de son voyage à Paris ; frais de voyage du voyer de Quibly ; frais d'une instance contre Benoît Conet, dit Cassoullet ; dépens payés à Etienne Martin ; robes consulaires ; paiement à Antoine Veronne, professeur d'hébreu, de soixante livres pour un tableau en hébreu à la louange de la ville ; droits de lods sur des maisons acquises pour le collège payés à Gabriel Loubet, recteur et prébendier de la chapelle de St Come et St Damien ; frais d'actes du notaire Guérin ; règlement à Pierre Raton, avocat, du prix d'une grange vendue pour le collège ; dépens et dommages-intérêts payés aux fils de feu Francis Coulaud, ancien receveur ; frais de confection de 342 seaux à incendie en cuir bouilli payés à Jean Ferroux, me cordonnier ; gages de

feu François Flachier, commis au secrétariat ; vacations et actes de François Veyre, sergent royal et du greffier Jean Palerne, dans le procès pour malversation intenté contre le conseiller Vincent, ci-devant juge de la police et le greffier Pocheuille ; vin offert au grand prieur de Vendôme et à Mme de Vendôme ; vacations extraordinaires de Charles Grolier, procureur général de la Ville ; envoi de onze ânées trois quarts de vin muscat aux membres du Conseil du roi, au gouverneur d'Halincourt et à son fils le marquis de Villeroy ; paiement à Léonore de Coligny, femme de Claude de Gadagne, de la somme de deux cents livres, à laquelle ont été évaluées quatre pièces de fonte sur roues prises en 1589 ; gages de Barthelemy Thomé, capitaine des portes, pour 1614 ; appointements de Jean Demoulceau, pourvu de la charge de secrétaire et greffier de la ville ; remboursement d'avances au comptable (fos 67 à 83). \_ Travaux et réparations payés au fontainier de la ville ; à Nicolas Potier et Pierre Mametin, maitres des basses oeuvres ; à Lancelot Bonardet, me peintre et vitrier ; à Claude Lombard ; à Samuel Roy, ingénieur ; Mathieu Millau et Claude Rummy, mes pavisseurs ; à Hugues Trippier, me charpentier (fos 85 à 90). \_ Prélèvement du roi sur la rêve. \_ Gages des commis à la recette de la rêve. Deniers vendus et non reçus : locations et pensions diverses, frais du grabeau, etc. (fos 91 à 100). \_ Dépense commune, vacations, etc., pour la reddition du compte (fos 101 à 103).

**Cote : CC 1685**

(Portefeuille.) \_ 55 pièces papier.

**1618-1619**

Comptabilité communale (1618 - 1619)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Rougier. \_ Compte,  
certificat et carnets de recette du

grabeau (p. 1 à 4). \_ Expédition du  
contrat de louage par le Consulat à  
André Rouvier, marchand drapier à Lyon,  
de l'ancien hôtel de ville et de la maison  
acquise des frères Rolin (p. 5). \_  
Certificats du produit de la rêve (p. 6 à 9).  
\_ Expédition d'une délibération  
consulaire relative au paiement de droits  
de lods par Claude Puy (p. 10). \_  
Mandement et quittance d'une somme  
de 3.600 livres accordée à Barthelemy  
Thomé, en suite de transaction pour la  
démission de sa charge de secrétaire de  
la ville (p. 11) \_ La quittance a été  
délivrée au receveur en 1631 par Claude  
et Gaspard Thomé ses fils. Expédition de  
la transaction faite entre le Consulat et  
Barthelemy Thomé au sujet de sa  
démission de sa charge de secrétaire de  
la ville (p. 12). Quittances des gages des  
officiers de la ville : Charles Grolier,  
procureur général, Thomé secrétaire et  
Demoulceau son successeur ; Ravot,  
avocat en parlement ; Lévassour,  
procureur es-cours ; Terrasson, procureur  
substitut ; Rigaud, crieur juré (p. 13 à 22) :  
Expédition de la commission de  
secrétaire de la ville remise à Jean  
Demoulceau (p. 17). \_ Quittances d'une  
pension sur la maison du " chien vert "  
des rentiers sur le patrimonial et sur la  
boucherie déjà dénommés dans l'analyse  
d'articles analogues ; gages des réveille-  
matin, etc. (p. 23 à 40). \_ Legs de Licieux ;  
pièces constatant le paiement des dots  
de Jeanne Gamette mariée à Louis  
Forssin, de Marie Ferrette mariée à  
Mathieu Charya ; de Catherine  
Delapresse mariée à Claude Chevanel, et  
de Françoise Bouffard mariée à Jacques  
Reynaud. Paiement des bourses de Pierre  
Julien et de François Charbonnier (p. 41 à  
55).

**Cote : CC 1686**

(Portefeuille.) \_ 53 pièces papier. 1 pièce  
parchemin.

**1618-1619**

Comptabilité communale (1618 - 1619)

Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mandements e quittances de l'oraison doctorale prononcée par Pierre Cholier ; du dîner au collègue le jour de la Trinité ; du feu d'artifice de la St Jean ; du loyer de Claude Dangon ; de la fourniture de cierges et flambeaux par Didier Bresson ; d'un remboursement à François Veyre, fermier des aides ; de la part du notaire Guérin dans les droits de lods payés par Jean Puy ; des actes et expéditions du greffier Jean Palerne ; de vacations et de frais de voyage à Paris d'Alexandre Boullioud, avocat en la sénéchaussée ; de frais de voyage du voyer Claude de Quibly ; de frais et dépens payés à Benoît Gonnet, dit Cassoulet et à Etienne Mutin ; des robes consulaires ; du prix d'un tableau peint par Marie Antoine Veronne, professeur d'hébreu ; de servis et droits de milods payés à Gabriel Loubat ; de frais d'actes du notaire Guérin (p. 1 à 28). \_ Mandement et quittance du prix d'une grange vendue par Pierre Raton, héritier de Zaccharie Raton ; expéditions de testament et de contrat de vente (p. 29 à 32). \_ Pièces constatant le paiement fait aux fils de François Calaud, ancien receveur (p. 33 et 34). \_ Mandements, quittances et " priffait " réglés à Jean Ferroux, me cordonnier (p. 35 à 39). \_ Mandements et quittances des gages de feu François Flachier, commis au secrétariat (p. 40 et 42). \_ Mémoires, mandements et quittances de vacations et d'actes du sergent royal François Veyre et du greffier Jean Palerne ; d'avances diverses et de vin fourni par le mandeur Estain ; de vacations extraordinaires du procureur général Charles Grolier ; du prix de onze ânées trois-quarts de vin muscat acheté à Jean Maillard ; de la valeur de quatre pièces d'artillerie payées à Léonore de Coligny, femme de Claude de Gadagne ; des gages de Barthélemy Thomé, de la charge du capitaine des portes ; de Jean Demoulceau " ayant charge des affaires de la ville " et actuellement secrétaire (p. 43 à 54).

Cote : CC 1687

(Portefeuille.) \_ 76 pièces papier, dont 3 cahiers.

**1618-1619**

Comptabilité communale (1618 - 1619)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat d'étreunes aux commis et mandements pour l'année 1618 ; quittances à l'appui de Picard, Biannier, Barjot, Vignon, Parie, Gravil, Compaignon, Buisson, Picard, Guillot, Galliot, Mollin, Rabot, Guerin, Archimbaud, Fastelly, Calemard, Claude François et François Arnaud, et de Jean Terrasson (p. 1 à 19). \_ Etat d'étreunes aux mêmes commis pour l'année 1619 ; quittances à l'appui. Pierre Thévenin remplace Philibert Picard (p. 20 à 38). \_ Etat de menus frais du receveur ; quittances à l'appui : confection du syndicat dont l'enluminure est payée à Claudine Arthaud, veuve de Lambert Baisy ; dépenses de la St Thomas ; vin et étrennes aux arquebusiers ; vin offert à M. de Guise ; toques, robe et sacs consulaires ; frais de décharge de comptes ; étrennes à l'huissier Martin ; vacations de l'huissier Bigaud pour " l'emprisonnement dud. comptable à cause de la subvention d'ue au Roy par lad. ville " ; frais de levée de saisie ; contraintes de l'huissier Jean Molin ; réparations au chemin de St Just ; frais pour " faire passer compaignon en l'art de teinturerie de fil " Justinien Ridady " fils de feu le capitaine Lespine " ; frais du baptême du fils du " collonel Chauvestin, commandant de la garnison des Suisses " ; dommages intérêts accordés à Dominique Vernay à cause du pavage du Chemin neuf ; gratification à " un certain Suisse qui proposoit de faire revenir la rivière du Rosne en son antien cours " ; voyage de l'échevin Cholier à la rencontre du gouverneur ; vin offert à M. l'archevêque revenant d'Italie, à M. de St

Chamont, à Mm la marquise de Courtenvault, au prince d'Orange, au maréchal de Lesdiguières et au duc de Ventadour ; frais d'impressions ; gratification aux mandeurs pour avoir " découvert les desseings qui estoient entre les Mes massons et charpentiers qui voulaient entreprendre l'oeuvre de réparation du pont du Rhosne " ; frais de bateaux pour visites aux réparations du pont du Rhône ; nettoyage du chemin des Carmélites ; frais de voyage de l'échevin Cholier pour accompagner le gouverneur se rendant à la cour ; aumônes pour la procession de St Roch ; dépenses pour le prix de l'arquebuse ; ouverture et fermeture du corps de garde du change ; entretien de l'horloge du change ; gages des tapissiers de la ville ; frais d'ouverture et de fermeture des portes St Georges et de Neuville ; gratifications aux arquebusiers ; papier du secrétaire et de la recette ; chassis pour le consulat ; flambeaux ; dépenses de bouche ; frais de chauffage ; étrennes aux domestiques du gouverneur (p. 39 à 76). Les quittances ci-dessus ont été numérotées en ordre inverse dans les classements antérieurs.

**Cote : CC 1688**

(Portefeuille.) \_ 34 pièces papier, 4 pièces parchemin.

**1618-1619**

Comptabilité communale (1618 - 1619)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux exécutés par Pierre Coste, de Bourges, me fontainier ; par Nicolas Potier et Pierre Mametin, maître des basses-oeuvres ; par Lancelot Bonardet, me peintre-vitrier ; par Claude Lombard dans une maison lui appartenant rue St Jean et occupée pour le service de M. d'Halincourt ; par Mathieu Millan et Claude Romy " mes pavisseurs ".

Quittance du me charpentier Hugues Trippier pour la construction de cinq boutiques dans la boucherie Lanterne (p. 1 à 16). \_ Prélèvement du roi sur le produit de la rêve, quittances de J. B. Seigneur, receveur du domaine du roi (p. 17 à 20). \_ Quittances de gages des commis de la rêve ; menus frais du bureau de la rêve (p. 21 à 37). \_ Déclaration de Claude Vavergnon portant qu'il n'a été qu'un prête-nom pour le receveur Rougier, dans le prêt de 30.000 livres fait à la ville pour les réparations du pont du Rhône (p. 36).

**Cote : CC 1689**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 14 feuillets papier in-folio, 48 pièces papier, 4 pièces parchemin.

**1619**

Comptabilité communale (1619)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles du 8e et du 20e du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée du pied fourché, depuis le 1er janvier au 31 décembre 1619. \_ Recettes : Versement du fermier Charles Farjat se montant à 7.061 livres. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs héritiers, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants-droit par transport, s'élevant à 8.874 livres, 1 sol 9 deniers. \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances des rentiers sur les gabelles. Voir cc 1561 et articles analogues (p. 2 à 53). Expéditions d'un arrêt du parlement et d'une sentence arbitrale transférant à Nicolas de Gatiens les droits de sa soeur Marguerite de Gatiens et de son beau frère Barthélemy Thomé sur une rente sur les gabelles (p. 5 et 6). \_ Expédition d'un contrat de transport par Nicolas de Bellièvre à Pierre Châlon, chantre de l'église St Paul (p. 20). \_ Expédition d'un transport par David

Seguin, secrétaire de M. d'Halincourt, à Antoine Rougier, receveur, d'un tiers d'une rente constituée primitivement à Girard Guichon (p. 32). \_ Expédition d'un contrat de transport par Claude Durize à Benoît Aujas, grenetier à Belleville (p. 44).

**Cote : CC 1690**

(Registre.) \_ 42 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1619-1620**

Comptabilité communale (1619 - 1620)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1er octobre 1619 au 30 septembre 1620. \_ Recettes : versements des fermiers énumérés à l'analyse des registres 1641, 1664 et 1682. Le nouveau fermier des cinq grosses fermes est Jean de la Grange et l'intendant de la douane à Lyon Jean du Vuldy. Recette totale : 19.569 l. 16 s. 4 d. (fos 1 à 10). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, de commis aux entrées et aux sorties et de commis aux portes indiqués précédemment (fo' 11 à 30). \_ Frais de procédures de Dominique Dufour, de Jean Demoulceau, de Jean Croppet et de Jean Baptiste Ravot ; remboursement d'avances au voyer ; impressions de Guichard Jullieron ; prix des arquebusiers payés aux rois Jean Gros dit le Pommelle et Claude Richier, et au connétable Etienne Ogier ; aumônes aux Jacobins, Cordeliers, etc. ; huile des Capucins (fos 30 à 39). \_ Deniers rendus et non reçus reprise de 1.500 livres remises à Jean Basset comme indemnité de dépossession de sa ferme du dixième du vin ; frais de reddition de compte (fos 39 à 41).

**Cote : CC 1691**

(Portefeuille.) \_ 1 registre de 28 feuillets in-folio, sans couverture ; 1 cahier de 16 feuillets, in-folio.

**1620**

Comptabilité communale (1620)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte des deniers provenant de l'octroi de soixante mille livres par an à prendre sur le tiers surtaux des droits de douane, rendu par le receveur Rougier pour l'année 1620. \_ Recettes : Versements d'Antoine Picquet, procureur de Jean Demoulceau " ayant traité avec sa Majesté du tiers surtaux " (fo 3). Recette totale : 60.000 livres. \_ Dépenses : Subvention annuelle de 8 000 livres au roi payées pour les années 1618 et 1619. \_ Pension de 6.000 livres aux jésuites ; salaire de Gabriel Buisson, commis à l'ouverture et à la fermeture des portes ; appointements de Jean Croppet, avocat au Conseil du roi ; frais de luminaire et de chauffage des corps de garde ; taxations aux officiers de la ville ; paiements de loyers à diverses personnes énumérées à l'analyse des articles 1679 et 1682, etc. (fos 4 à 14). \_ Règlement de dettes à divers créanciers de la ville : Jean Croix, François et Jean Coulaud, Leonor de Masso (fos 15 à 17). \_ Frais de voyage à Paris du procureur général Charles Grolier ; frais de voyage en cour de l'échevin Philippe Sève, comme député de la ville ; intérêts d'un prêt payés à Claude Vaverignon (fos 17 et 18). \_ Règlements de travaux et de réparations aux me maçons Charles Gay, Jacques Blanc, Gabriel Perrin, Antoine Ginoud, André Mayoud ; aux mes paveurs Jean Prudhomme, Claude Remy et Antoine Sibillon ; à Didier Bresson, marchand cierge ; à Isaac Bourgeat, marchand ferronnier ; à Nicolas Martin, me serrurier ; à Jean Benoist, me lanternier ; à Antoine Clerc dit Cambray, me couvreur ; à Jean Ravier, " pierreur " de St Cyr ; subvention de 3.000 livres aux jésuites pour la construction du collège (fos 18 à 23). \_ Taxations du comptable et frais du compte (fos 23 à 25). \_ 2e Etat " au vray " de la comptabilité précédente sans différences notables.



**Cote : CC 1692**

(Registre.) \_ 109 feuillets papier in-folio.  
demi-couverture carton.

**1619-1620**

Comptabilité communale (1619 - 1620)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte vingt et unième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, du 1<sup>er</sup> octobre 1619 au 30 septembre 1620, rendu par le receveur Rougier. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux analysés plus haut : grabeau ; cens, servis et pensions ; louages de maisons, de boutiques et des bancs de la boucherie Lanterne ; places " mises en pies " ; pensions sur fonds de la ville ; étaux le long de St Nizier ; marché de la " cuiraterie " ; pensions sur les aides et gabelles ; rente Nicolas Dupré et de Licieux ; produit de la rêve (fos 1 à 53). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville " ; rentes à divers (fos 54 à 63). \_ Legs de Licieux et Guillaume François dots de Benoîte Rollet, de Benoîte Chavenat, de Jeanne Bertrand et de Marie Chastain ; bourses de Pierre Julien et de François Charbonnier (fos 64 à 67). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Henry Grolier ; dîner au collège ; feu d'artifice de la St Jean ; loyer de Claude Dangon ; pension sur le corps de garde de St Clair payée aux frères de Capponi ; vacations extraordinaires de Claude Guérin, commis du secrétariat ; frais d'actes de Gilbert Torret " du Dauphiné " ; frais du double du compte des équivalents pour 1599 réglés à l'ancien receveur Larchier ; étoffes des manteaux des mandeurs et des robes " de chambre " du Consulat payées aux marchands drapiers Gaspard et Berthon ; façons du tailleur Claude Roch ; remboursement de frais avancés par Charles Grolier ; frais du messenger Guillaume Tramard ; droits de miloods payés à Gabriel Loubat, recteur de la chapelle de St Come et St Damien ; dépenses du Consulat pour aller à la rencontre du gouverneur, M. d'Halincourt, et de son fils le baron de Bury ; prix d'une

chasuble de damas amarante et blanc, aux armes de la ville, offerte par le Consulat aux minimes pour la chapelle St Roch, et d'une cloche mise en cette chapelle ; achat de quinze ânées de vin muscat au sieur Maillard ; frais de voiture de trois pièces de vin muscat conduites à Paris et remises à l'échevin Sève, député en cour, chargé de les distribuer aux " seigneurs et autres qui favorisaient la dicte ville " ; étrennes aux commis ; remboursement d'avances au comptable ; vin offert à M. de Tournon, au commandeur de Sillery, au maréchal de Lesdiguières, à M. de Guise, au duc de Ventadour et au marquis " de Raguy " (Raggi) à leur passage à Lyon ; aumône aux Capucins pour la tenue de leur chapitre ; fourniture de satin pour les robes consulaires de l'année précédente, par Germain et Claude Saulier ; cierges et flambeaux (fos 67 à 81). \_ Travaux et réparations payés au fontainier de la ville ; à Lancelot Bonardet, me peintre et vitrier ; aux mes charpentiers Hugues Trippier et Benoît Rozet ; au sieur la Chasse, locataire de la ville à la maison de la place du Change, pour indemnité ; à Claude Rummy, me paveur ; aux héritiers du me maçon Henry Monnard ; à Jacques Bachelu, jardinier de la Déserte, comme indemnité pour les travaux d'établissement d'un chemin à la montée des Carmélites ; à Benoît Muset, laboureur, pour l'indemniser des récoltes perdues par lui sur les terrains pris pour l'élargissement de la côte St Sébastien ; aux héritiers du me serrurier Amblard Palluet ; à Jean Prudhomme, me paveur ; à Benoît Rozet, me charpentier ; à François Ponson dit de Vaulx et Pierre Delafont, mes tailleurs de pierre de St Cyr ; à Jean Moureau, me paveur ; à Antoine Chappard, me fontainier à Clermont, pour frais de voyages à Lyon, dans le but de visiter les réparations aux fontaines (fos 82 à 87). \_ Frais de construction de cinq boutiques de la boucherie Lanterne réglés au mé charpentier Hugues Trippier (fo. 88 à 90). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve ; gages des commis à la recette de la rêve ; reprise par le comptable de deniers rendus et non reçus, notamment

de pensions sur les aides et gabelles, et de la rente due par l'hoirie de Nicolas Dupré, demeurée insolvable ; frais du grabeau ; debet du compte patrimonial de 1619 se montant à 7.113 l. 4 s. 2 d. (fos 91 à 102). \_ Dépense commune, vacations et pour la reddition du compte (fos 103 à 105). \_ Recette : 19.345 l. 14 s. 9 d. \_ Dépense : 26.806 l. 17 s. 8 d. Debet : 7.461 l. 2 s. 11 d.

**Cote : CC 1693**

(Portefeuille.) \_ 69 pièces papier.

### **1619-1620**

Comptabilité communale (1619 - 1620)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier  
Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Compte du grabeau (p. 1). \_ Expéditions de contrats de louage par le Consulat à Jacques Mestra, d'un corps de garde sis place des Cordeliers ; à Louis Colomb, jardinier, d'un jardin dans le bastion près de la porte de Pierre-Scize ; à Claude Fenier, chaussetier, du corps de garde de l'Herberie (p. 2 à 4). \_ Expédition d'un contrat " d'appensionnement " par le Consulat ; Alexandre Cholier, Gabriel de Comte et Philippe Cartier, de pièces de terre près la cote St-Sébastien (p. 5). \_ Certificat du produit de la rêve (p. 6 à 9). \_ Expédition des bails à ferme de la rêve de Ste-Colombe (p. 10). \_ Quittances de gages des officiers de la ville : Grolier, Demoulceau, Ravot, Terrasson, Rigaud (p. 11 à 17). \_ Expédition d'un contrat de transport d'une rente sur le patrimonial par le fils de Jean L'official à leur mère Anne David ; quittance de celle-ci ; quittances des rentiers Benoît Ogier, Jean Théveno, Marie de Guerrier, les custodes de l'église Ste-Croix, Claude Bullion, Laurent Sambeyn, la prébende de St-Roch, le Chapitre et la recette des anniversaires de St-Just ; gages des réveille-matin ; quittances de François Coulaud (p. 18 à 33). \_ Legs de Licieux ; pièces constatant le paiement des dots de Benoîte Rollet mariée à Jean

Collombet ; de Sibille Chovenat mariée à Benoît Thévenin ; de Jeanne Bertrand mariée à Antoine Imbert et de Marie Chastaing mariée à Etienne Montliarde. Paiement des bourses de Pierre Julien et de François Charbonnier (p. 34 à 49).

**Cote : CC 1694**

(Portefeuille.) \_ 28 pièces papier, 1 pièce parchemin

### **1619-1620**

Comptabilité communale (1619 - 1620)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mandements et quittances de l'oraison doctorale prononcée par Henry Grolier ; du dîner au collège le jour de la Trinité ; du feu d'artifice de la St-Jean ; du loyer de Claude Dangon ; des arrérages de vingt trois années de rente dus aux frères de Capponi (p. 1 à 6). \_ Expédition d'un acte de partage entre les frères de Capponi ; pièces de procédure relatives à une pension due par Antoine Filbod et Laurent Mougier aux frères de Capponi et constituée sur une maison vendue plus tard à la ville ; expédition de l'acte de vente de cette maison et de l'acte de constitution de vente (p.7 à 12 ). \_ Mandements et quittances des vacations extraordinaires de Claude Guérin ; de la remise par Gilbert Torret de l'original d'un arrêt du parlement de Dauphiné portant vérifications des privilèges de la ville ; de la remise par l'ancien receveur Antoine Larchier du double d'un compte des équivalents ; de la fourniture par les marchands drapiers Gaspard et Besson, des étoffes nécessaires aux manteaux des mandeurs et aux robes consulaires ; des façons du tailleur Claude Roch ; de remboursement d'avances à Charles Grolier ; des frais de port du procès criminel contre Vincent et Pocheuille taxés au message Tramart ; de droits de milods payés à Hugues Loubet pour le compte de son fils Gabriel, recteur de la

chapelle St-Come et St-Damian, ensuite d'un contrat de transaction intervenu au sujet de l'achat par le Consulat, de maisons pour le collège ; de dépenses faites par le Consulat à la rencontre de M. d'Halincourt et de son fils, le baron de Bucy revenant de la cour ; du prix d'une chasuble en damas amarante et d'une cloche pour l'église St-Roch, fournies respectivement par Simon Guillot, me brodeur et par Pierre Recordon, me fondeur ; d'une fourniture de quinze ânées de vin muscat à 36 livres l'ânée, par Jean Maillard ; des frais de voiture de trois pièces de ce vin envoyées à Paris (p. 13 à 29).

**Cote : CC 1695**

(Portefeuille.) \_ 52 pièces papier.

**1619-1620**

Comptabilité communale (1619 - 1620)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat d'étrennes aux commis pour l'année 1620 ; quittances à l'appui de même que précédemment (voir art. 1687) ; on relève en outre les noms de François Desgranges, cleric de Charles Grolier et d'Ozée Barbier, cleric de Jean Demoulceau (p. 1 à 20). \_ Etat de menus frais du receveur et quittances à l'appui ; outre les dépenses que l'on retrouve régulièrement dans les états annuels analogues, on relève : un secours au capitaine Labugère " pour l'assister en la maladie de laquelle il est déceddé " ; les vacations du greffier Palerne et de l'huissier Chadel dans le différend arrivé le jour St Thomas de l'année 1619 ; l'achat de deux grandes " bretaignes " pour " le grand hospital en la place de Bellecour " ; du vin offert au maréchal de Lesdiguières et à MM. de Guise, de Bution et de Montmorency ; des travaux de pavage exécutés e au devant de la petite porte des Augustins " et au devant de la maison du sieur Mallo ; le transport en

bateau des Trésoriers de France et du Consulat aux réparations du pont du Rhône ; divers petits travaux de voirie ; le louage de chevaux ; des frais de manoeuvres employés au nettoyage de la place du Change et à l'extinction de l'incendie survenu chez M. de Serracin, rue Juiverie ; un dîner servi chez l'échevin Cholier par Claude Paradis " hôte de St Louys " ; une dépense de 396 livres de flambeaux ; des dépenses de bouche s'élevant à 300 livres ; des étrennes aux domestiques du gouverneur se montant à 474 livres 12 sols ; l'établissement d'une barrière à Porte froc " le jour de l'entrée de Madame la princesse Christine, fille de France " ; la perte de quatre cuillères et deux fourchettes le jour du dîner de la St Thomas (p. 21 à 46). \_ Mémoires, mandements et quittances de menues dépenses et de fournitures de vin par le mandeur Estain ou Destain ; du prix des étoffes destinées aux robes consulaires se montant à 1000 livres ; de 216 livres de flambeaux livrés par le me cergier Didier Bresson (p. 47 à 52).

**Cote : CC 1696**

Référence informatique : 00000968

**1619 1620**

Comptabilité communale (1619 - 1620)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux exécutés par Pierre Coste, me fontainier ; par Tripier et Rozet, mes charpentiers, lors de l'incendie de la maison Serracin ; la veuve Buat et son gendre Lachasse ; par le me paveur Rummy à l'écurie du gouverneur et au pont de Saône ; par le me maçon Henry Mōnnet, au vieil hôtel de ville ; par le jardinier Bachelu ; par Benoît Muret, laboureur ; par le serrurier Palluet ; par le me paveur Jean Prudhomme à la butte des Terreaux, au pont du Rhône, etc. ; par le me charpentier Rozet, à divers locaux de la ville ; à deux tailleurs de pierre de St

Cyr, pour la construction d'une muraille près de la grande tour de Pierre-Scize ; par le me paveur Jean Moreau ; par Antoine Chappart, me fontainier à Clermont (p. 1 à 13). \_ Quittance et expédition de " priffait " relatives à la construction de cinq boutiques dans la boucherie Lanterne par le me charpentier Hugues Trippier (p. 16 et 17). \_ Quittances de J. B. Seigneur, receveur du domaine du roi constatant le prélèvement pour le roi sur le produit de la rêve (p. 18 à 21). \_ Quittances de gages des commis de la rêve ; menus frais de bureau de la rêve (p 22 à 38). \_ Quittances des " taxations " annuelles de Claude Noyret, " commis à avoir l'oeil et prendre garde aux monopolles du marché de la Grenette " (p. 39).

**Cote : CC 1697**

Référence informatique : 00000969

**1620**

Comptabilité communale (1620)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles du 8e et du 20e du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée du pied fourché depuis le 1er janvier au 31 décembre 1620. \_ Recettes : versement du fermier Charles Faujot se montant à 7.061 livres. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs héritiers, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayant-droit par transport, s'élevant à 8.874 livres 1 s. 9 d. (p. 1) \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances des rentiers sur les gabelles. Voir cc 1561 et articles analogues (p. 2 à 50). \_ Expédition d'un contrat de transport par Claudine Devent, veuve de François Ridady-Viollier, à Claude Benoist, me chirurgien à Lyon (p 21).

**Cote : CC 1698**

Référence informatique : 00000970

**1620 1621**

Comptabilité communale (1620 - 1621)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc. du 1e, octobre 1620 au 30 septembre 1621. \_ Recettes : versements des fermiers énumérés à l'analyse des registres 1641, 1664, 1682 et 1690. Recette totale : 19.420 l. 1 s. 4 d. (fos 1 à 9). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, de commis à la consigne, aux entrées et aux sorties, et commis aux portes énumérés précédemment (fos 10 à 29). André Michaelis a été pourvu de la charge de lieutenant de Nicolas Grolier, sieur du Soleil, capitaine de la ville, aux lieu et place de Pierre de Fenil. Supplément des gages accordé dorénavant par le Consulat à Charles Barrault, chevalier du guet. \_ Frais de procédures de Dominique Dufour, de Jean Crappet et de Jean Baptiste Ravot ; remboursement d'avances au voyer ; frais d'un voyage à Grenoble de Charles Grolier ; impressions de Guichard Jullieron ; prix des arquebusiers payés aux rois Claude Richier et Jean Bouchet, et au connétable Thomas Thévenon ; Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, etc. ; huile des Capucins (fos 29 à 37). \_ Acquisition d'une maison sise place du Petit Palais pour l'agrandissement de cette place au devant du logis du gouverneur : remboursement au gouverneur de la somme de 7.600 livres qu'il a payée au propriétaire Louis Baudrand et à Claudine Faure sa femme, et des intérêts de cette somme ; droits de lods et autres droits de censive et directs, sur la maison ci-dessus désignée, payés à Thomas de Meschatrix-Lafaye, comte, chanoine et chamaries de l'église de Lyon, et au receveur du chapitre Girinet (fos 37 à 41). \_ Deniers rendus et non reçus : reprise de 1.500 livres remises à Jean Basset comme indemnité de dépossession de ferme du dixième du

vin, frais de reddition de compte (fos 41 à 44). \_ 2. Compte de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane, rendu par le receveur Rougier pour l'année 1621. \_ Recettes : Versements d'Antoine Picquet, procureur de Jean Demoulceau " ayant traité avec Sa Majesté " (fos 1 à 4). \_ Dépenses : Subvention annuelle de 8.000 livres au roi ; pension de 6.000 livres aux jésuites ; salaire de Gabriel Buisson, commis à l'ouverture et à la fermeture des portes ; appointements de Jean Croppet, avocat au Conseil du roi ; frais de luminaire et de chauffage des corps de garde ; taxations aux officiers de la ville ; paiement de loyers à diverses personnes énumérées à l'analyse des articles 1679 et 1682 ; règlement de dettes à divers créanciers de la ville : François et Jean Coulaud, Claudine Devent veuve de Jean Bidady-Viollier, Jacques de Grossepierre et Jeanne Roux, veuve de Pierre de Baudoin, ayant droit par transport d'une rente appartenant aux enfants de feu Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon (fos 4 à 18). \_ Intérêts payés à Claude Vavergnon. \_ Règlement de travaux et réparations faits au pont du Rhône, à l'hôpital, et au Collège par Charles Gay, me maçon ; Antoine Vincent dit Laforge, entrepreneur de la fourniture des fers ; Benoît Rozet, Hugues Trippier et Claude Vaultier, mes charpentiers ; Abraham Pennin, marchand tuilier ; Pierre Thens, me tailleur de pierre ; Jacques Blanc, Philibert Chaignon et Pierre Monnant, mes maçons ; Pierre Velut, me charpentier ; Claude Berlet, François Radin, Dominique Faure, Benoît Descotes et Claude Rabatin, mes sablonniers ; Gaspard Robert et les précédents, voituriers ; Louis Pélègre, me charpentier ; Antoine Genoux, me maçon ; Alexandre Fleurin, marchand-forestier ; Jean Prudhomme, me paveur ; Gabriel Perrin, me maçon ; Louis Granaud, me tailleur de pierre ; Antoine Sibillon, me paveur ; Pierre Recordon, fondeur ; Claude Daurolles dit Monnard, me maçon ; Claude Reuny, paveur ; Pierre Chappuis, cordier ; Nicolas Martin, me serrurier ; Isaac Bourgeat, marchand

ferrotier ; Jean Benoît, lanternier (fos 19 à 27). \_ Subvention de 3.000 livres aux jésuites. \_ Taxations du receveur et frais de compte (fos 28 à 30). \_ 3. Etat " au vray " de la comptabilité ci-dessus ; résumé du compte précédent.

**Cote : CC 1699**

Référence informatique : 00000971

## **1620 1621**

Comptabilité communale (1620 - 1621)

Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte vingt-deuxième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, du 1er octobre 1620 au 30 septembre 1621, rendu par le receveur Rougier. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédents. \_ Droits de lods payés par Claude Cugnet. " marchand hoste " à Lyon pour l'acquisition par lui faite à Didier Charmand de la maison de feu Jean Ravot sise rue des Ecoisons. \_ Vente d'un office de " coursatier " sur la place des Changes " à Hippolyte Sadolet. \_ Versement par les fermiers du sel d'une somme de 36.000 livres pour les constructions du collège, à prendre sur l'augmentation de 53 sols 4 deniers par chaque minet de sel. \_ Contributions de Denise de Bellière veuve Arthus Henry, seigneur de la Selle, et du sieur, Moncey à la construction du quai St Vincent, en raison des avantages retirés par leurs maisons de ces travaux. Subvention du sr Depeuge, teinturier, en " considération de la commodité et adjancement à luy accordé par la dicte ville sur la place du port St Paul où il a fait bastir et construire une maison " (fos 1 à 50). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville ; rentes à divers ; la pension due à Charles de Capponi sur le corps de garde de St Clair est transportée au couvent de N.-D. de Confort ; une rente nouvelle est payée au sieur de Bellecroix, prébendier de la chapelle N. D. " de Hautdom " à cause de l'acquisition faite au sieur Baudran d'une maison sise place du Petit Palais pour l'agrandissement de cette place (fos 51 à

59). Legs de Licieux et Guillaume François ; dots de Catherine Bergeyronne, Marie Gamette, Aimée Champigneu et Marguerite Charbonnier ; bourses de Pierre Julien et de François Charbonnier (fos 60 à 62). Affaires communes ; frais de l'oraison doctorale prononcée par François Goujon ; dîner de la St Thomas préparé par Pierre Fournery, m cuisinier ; feu d'artifice de la St Jean ; loyer de Claude Dangon ; vacations et frais de voyage à Mâcon de Claude Marmoux, sergent royal, au sujet des droits indûment perçus par cette ville sur les denrées à destination de Lyon ; subvention de 2.000 livres aux Récollets de St Genis pour l'acquisition d'une terre sise à la Croix-Rousse destinée à la construction d'un couvent ; dommages adjugés au conseiller Vincent et au greffier Pochenille par le parlement ; indemnité au greffier Pochenille pour s'être " désisté et desparty de l'exercice dudit greffe " ; remboursement à André Rouvier, locataire de l'ancien hôtel de ville, de sommes payées pour le compte de la ville, en vertu d'une saisie arrêt faite par Etienne Martin, sieur de Bellecour ; intérêts d'une avance faite par Antoine Picquet sur le fonds à provenir du tiers surtaux ; intérêts payés à Jean Duperet, grenetier, aux héritiers de Pierre Descleres, aux héritiers du receveur François Coulaud ; vacations de Guyot Arnaud, chargé de la vérification des rentes sur les équivalents ; cierges et flambeaux ; frais faits par le receveur général François Scarron pour obtenir le paiement de la subvention due parla ville pour l'année 1619 ; portraits exécutés par le peintre Horace Blanc ; aumône de cent livres à Benoît Besson, tailleur d'habits qui " disait avoir faict rompre et dissiper les glaces de la rivière de Saone qui menaçaient le pont d'un éminent péril " ; achat de onze ânées un quart de vin muscat à François Bergier, " marchand de Frontignac " ; vin offert aux cardinaux de Sourdis, de Bentevolly (Gui Beutirolis) et de la Valette, au maréchal de Lesdiguières. à M. de Bullion, au vice légat d'Avignon, au nom du pape, à Mme de Courtenvault, au comte de Guignan,

au marquis de Coeuvres et à d'autres seigneurs ; gratification au greffier Desmanesches du bureau des Trésoriers de France ; étrennes aux commis ; étrennes aux officiers et aux domestiques du gouverneur ; vacations extraordinaires des mandeurs ; frais d'une contrainte contre la ville payée à Philippe Décorcy commis de M. Arnault, contrôleur général des rentes et à l'huissier Simon de la Chambre des comptes ; frais d'exécutoires de la Chambre des comptes réglés aux huissiers du Chatelet de Paris, Desbarres et Gonnet ; part du notaire Guérin dans les droits de lods versés à la ville ; dîner de la St Thomas 1620 servi par Mathieu Peyrille, me cuisinier ; remboursement d'avances au comptable ; (fos 63 à 77). \_ Travaux et réparations payés à Benoît Kraus, me ingénieur et fontainier ; à Lancelot Bonardet, me peintre et vitrier ; à Antoine Clerc dit Cambray ", me recouvreur ; à Nicolas Pettine, me des basses oeuvres ; à Jean Moyne ; à Gabriel Perrin, me maçon ; à Pierre Monand, me maçon ; à Claude Rummy, me paveur ; à Aynard Bourlet, me charpentier, et à Pierre Neyret, me serrurier (fos 76 à 81). \_ Travaux de la construction du quai St Vincent réglés à Pierre Velut, m. charpentier, Claude Daurolles dit Monard, me maçon, et au sieur Moncey (fos 81 à 83). \_ Emploi aux bâtiments du collège de Lausanne de 36.000 livres versée par les fermiers du sel et remise au père Louis Michaelis, recteur du collège (fos 84 et 85). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve ; gages des commis à la recette de la rêve ; rétablissement du prix des archers de " l'arc-en-main " décerné cette année à Antoine Pyon ; deniers rendus et non reçus de même que l'année précédente ; frais du grabeau ; debet du compte patrimonial de 1620 (fos 85 à 98). \_ Dépense commune, vacations, etc., pour la reddition du compte (fos 99 à 102). \_ Recette : 54.531 livres 13 s. 9 d. \_ Dépense : 67.348 livres 9 s. 5 d. \_ Debet : 12.817 l. 3s. 8 d.

**Cote : CC 1700**

Référence informatique : 00000972

**1620 1624**

Comptabilité communale (1620 - 1624)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Carnets, compte et certificat du grabeau (p. 1 à 4). \_ Expédition d'un contrat de louage par le Consulat à Thibaud Berthier " révérend " de la tour du pont du Rhône près du corps de garde des Cordeliers (p. 5). \_ Expédition de contrats de louage par le Consulat à Vincente Coste de la tour " du Collège " ; à Clément Bégulle, notaire de la maison du Change (p. 6 et 7). \_ Expédition du contrat de louage de trente huit bancs de la boucherie Lanterne (p. 8). \_ Exploits et contraintes signifiés, pour les années 1620 à 1623, aux bouchers Pierre Chanin, Noël Martin, Claude Conan (p. 9 à 11 et 13). \_ Pièces diverses d'exécution contre les bouchers (p. 12, 14 et 15). \_ Expédition d'un contrat de louage d'un banc de la boucherie Lanterne à Arthaud Bouchard (p. 16). \_ Certificats du produit de la rève (p. 17 à 20). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative aux droits de lods dus par Claude Cugnet (p. 21). \_ Copies de quittances du receveur Rougier constatant la recette de différentes sommes versées dans sa caisse pour le compte de la ville ; ces copies sont certifiées conformes par les détenteurs des originaux : Hippolyte Sadolet, pour les droits de l'office de " courratier " des changes " ; de Balmes et Mascoany pour le versement de 36.000 livres sur le produit de la ferme des gabelles de Bresse. Expédition d'une délibération consulaire et d'une ordonnance pour cette dernière recette (p. 22 à 37). \_ Expédition d'une délibération consulaire, d'un contrat et d'une ordonnance de recette relatifs ; i une subvention de Barthelemy Depoges pour un avancement de trois pieds accordé par le consulat à sa maison sur la place St Paul (p. 38 à 40). \_ Expéditions de deux délibérations consulaires et de deux

ordonnances des recettes, copies certifiées conformes de deux quittances du receveur, relatives à la contribution du sr Moncey pour la construction du quai St Vincent (p. 41 à 46).

**Cote : CC 1701**

(Portefeuille.) \_ 41 pièces papier.

**1620-1621**

Comptabilité communale (1620 - 1621)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances de gages des officiers de la ville : Grolier, Demoulceau, Ravot, Terrasson, Bigaud (p. 1 à 7). \_ Quittances des rentiers Anne David veuve L'Official, Jean Thévenon, Humbert et Louis Ogier, Marie de Guerrier, les custodes de l'église Ste Croix, Claude Bullion, Marie Cottereau veuve Laurens Sambeyn, la prébende de St Roch, le chapitre et la recette des anniversaires de St Nizier, le chapitre de St Just, la fondation des réveille-matin, l'église St Paul, François Coulaud, les religieux de N. D. de Confort, la chapelle de N. D. de Haultdom en l'église St Jean. Expéditions d'un acte de transfert de pension par Charles de Capponi aux religieux de N. D. de Confort, d'un acte de vente d'une maison par Claude Baudrand et consorts au consulat et d'un acte de constitution de rente par Claude Basonier au profit de la chapelle de N. D. de Haultdom. Mandement au receveur pour le paiement de cette rente (pes 8 à 29). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : pièces constatant le paiement des dots de Catherine Bergeyronne mariée à Pierre Metton, de Marie Gamette mariée à Isaac Bois, d'Aimée Champaignieu mariée à Fleury Armenat et de Marguerite Charbonnier, mariée à Noël de St Julien. Paiement de la bourse de François Charbonnier (pes 30 à 43).

**Cote : CC 1702**

(Portefeuille.) \_ 35 pièces papier, 2 pièces parchemin

**1620-1621**

Comptabilité communale (1620 - 1621)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Pièces, mandements et quittances de l'oraison doctorale prononcée par François Goujon ; du dîner de la St Thomas préparé par Pierre Fournay ; de la chaire pour l'oraison doctorale ; du feu d'artifice de la St Jean ; du loyer de Claude Dangon ; des vacations à Mâcon du sergent royal Claude Marmoux ; d'une subvention de 2.000 livres accordée aux pères Recollets de St Genis pour l'acquisition d'un terrain à la Croix Rousse : des dommages accordés au conseiller Vincent, saisis-arrêtés par Jean Perrachon, me orfèvre ; de l'indemnité due au greffier Pouchenille ; d'une saisie au préjudice du Consulat opérée par le sieur Martin ; d'intérêts d'avances sur le tiers surtaux faites par le fermier Antoine Picquet ; d'intérêts réglés à Jean Duperet, marchand grenetier, et à François et Jean Coulaud ; des vacations de Guyot Arnaud, commis du receveur ; de la fourniture de cierges et flambeaux faite par Didier Bresson ; des frais du receveur général Scarron pour la subvention due par la ville ; des portraits du marquis de Villeroy, du comte de Burg et du Consulat par le peintre Horace Blanc ; d'une aumône de cent livres accordée à Benoît Besson, tailleur d'habits ; d'un achat de vin muscat à François Bergier et de plusieurs fournitures de vin offert à divers personnages (p. 1 à 37).

**Cote : CC 1703**

(Portefeuille.) \_ 75 pièces papier, 2 pièces parchemin.

**1620-1621**

Comptabilité communale (1620 - 1621)

Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat d'étrennes aux commis pour l'année 1621 ; quittances à l'appui de même que dons des articles analogues (p. 1 à 22). \_ Etat d'étrennes aux domestiques du gouverneur, aux domestiques de la maison du receveur Rougier et à quelques commis (p. 23). \_ Mandements et quittances des vacations extraordinaires des mandeurs (p. 24 à 26). \_ Contraintes délivrées par Philippe de Corcy et l'huissier Simon ; significations des huissiers Desbarres et Connet ; exécutoires de la chambre des comptes ; mandements et quittances (p. 27 à 35). \_ Mandement et quittance du dîner de la St Thomas de l'année 1620 (p. 36). \_ Etat des menus frais du receveur et quittances à l'appui ; on y relève de plus que dans les états analogues précédemment analysés : des frais de bateliers, des exploits de l'huissier des finances Bigaud, de l'huissier Martin et du sergent Dumoulin ; une expédition du greffier Desmanèches ; des frais de manoeuvres employés au nettoyage de la porte du pont du Rhône et de la place des changes ; l'achat d'une petite parcelle pour l'élargissement de la voie publique ; des intérêts dus à Jeanne Roux ; la dépense faite à L'Arbresle par le prévôt des marchands Sève allant en cour ; une gratification au clerc du prévôt des marchands ; des fournitures de passementeries pour la vieille chasuble de la chapelle St Roch ; des frais de dîners préparés par le me cuisinier Rigollet ; divers mémoires de pavage et de petits travaux de voirie ; la dépense du banquet servi au collège ; des aumônes ; du vin offert à divers personnages et au gouverneur ; des frais faits à l'occasion de l'incendie de la conciergerie de Roanne ; l'achat d'un grand sac de cuir pour les clefs de la porte St Just ; frais de chassis à l'Hotel de ville ; papier et frais de bureau ; des dépenses de bouche ; flambeaux ; perte de vaisselle ; un acompte sur un



état de 1614 et des frais de voyage de l'huissier Lecomte (p. 37 à 77).

**Cote : CC 1704**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces papier, 4 pièces parchemin

**1620-1621**

Comptabilité communale (1620 - 1621)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mémoires mandements et quittances de travaux exécutés par les entrepreneurs ordinaires de la ville à Benoît Krauss me ingénieur chargé de l'entretien des fontaines de la ville ; Lancelot Bonardet maître peintre et vitrier ; Antoine Clerc dit Cambray " me maçon recouvreur " ; Nicolas Potier " me des basses oeuvres " ; Gabriel Perrin pour la clôture de la butte des arquebusiers ; Pierre Monnant me maçon pour travaux à l'ancien hôtel de ville ; Claude Rummy pour refecton du pavé de la place du petit Palais au devant du logis du gouverneur ; Aynard Bourlet me charpentier pour travaux à l'ancien hôtel de ville ; Pierre Veyret me serrurier. \_ Expédition d'un contrat pour l'entretien des fontaines de la ville passé entre le Consulat et Benedictus Krauss me ingénieur " de la ville d'Auguste " en Allemagne. Expédition du " priffait " passé par le Consulat à Antoine Clerc dit Cambray mi-couvreur. Mandement et quittances de la cession à la ville d'une parcelle de terrain près la porte de Vaise en suite de l'alignement donné par le Consulat à Jean Moyne (p. 1 à 16). \_ Travaux de construction du quai St Vincent : expédition du " priffait " mandements et quittances de la fourniture des pilotis faite par Pierre Velut me charpentier de travaux de maçonnerie exécutés par Claude Daurelles dit Monard me maçon et d'avances pour les travaux par Jean Monery (p. 17 à 24). \_ Mandements et quittances constatant la remise du prix

Louis Michaelis, recteur du collège de la somme versée par les fermiers du sel et destinée aux travaux de construction du bâtiment des classes et de l'église du collège (p. 25 à 39). \_ Quittances de J. B. Seigneur receveur du domaine du roi constatant le prélèvement pour le roi sur le produit de la rêve (p. 40 à 43). \_ Quittances de gages des commis de la rêve ; menus frais du bureau de la rêve (p. 44 à 60). \_ Expédition d'une délibération consulaire suivant le rétablissement du prix de " l'arc en main " ; mandement pour ce prix et quittance d'Antoine Pion " roi deu noble ieu de l'arc " (p. 61 et 62).

**Cote : CC 1705**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 14 feuillets papier in-folio, 43 pièces papier, 5 pièces parchemin.

**1621**

Comptabilité communale (1621)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1 Etat de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles du 86 et du 20<sup>e</sup> du vin des cinq sols par tonneau et de l'entrée du pied fourché depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1621 \_ Recettes : Versement du fermier Charles Faujat se montant à 7.061 livres. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles à leurs héritiers à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants droit par transport s'élevant à 8.874 livres 1 s. 9d. (p 1) \_ 2<sup>o</sup> Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances des rentiers sur les gabelles. (Voir cc. 1561 et articles analogues (p. 2 à 49).

**Cote : CC 1706**

(Registre et cahier.) \_ 1 registre 130 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin ; un cahier 9 feuillets papier in-folio.

**1620-1621**

Comptabilité communale (1620 - 1621)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilisé. \_ 1° Compte septième du receveur Antoine Rougier des équivalents de trois années commencées le 1er janvier 1619 et finies le 31 décembre 1621 pour les élections de Lyonnais Forez et Beaujolais commencées le 1er septembre 1618 et finies le 31 août 1621 pour les diocèses de Mende Vivarais et le Puy (p. 1) \_ Recettes : Versements de Jean Bonarme paveur général des rentes en la généralité de Lyon pour le Lyonnais ; de Seguin fermier principal de l'équivalent de Mende ; du fermier de l'équivalent du Puy ; de Jean Bonarme pour le Forez et le Beaujolais ; d'Alexandre d'Azy fermier de l'équivalent du Vivarais. Recette totale : 30.878 l. 15 s. (fos I à 11). \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 13 à 117). \_ Leur énumération est portée à l'analyse du registre cc 1522. \_ Taxations du contrôleur Claude Bullion ; deniers rendus et non reçus ; dépense commune écritures épices taxations etc. (fos 118 à 121). Dépense totale : 23.231 livres 4 s. 6 d. \_ Dépenses portées en souffrance : 3.223 l. 7 s. 3 d. (fos 121 à 124). \_ 2° Extrait des comptes du receveur Rougier comportant l'état des rentes sur les équivalents dues à la ville crédit rentier portées en dépenses aux comptes des équivalents et en recettes aux comptes patrimoniaux. Les arrérages inscrits en dépenses dans les comptes des équivalents et non reportés en recettes dans les patrimoniaux s'élèvent à un total de 775 livres 7 sols (p. 2).

**Cote : CC 1707 -1**

(Portefeuille.) \_ 1 registre de 27 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin ; un registre de 24 feuillets papier in-folio, sans couverture ; un cahier de 12 feuillets papier in-folio.

**1620-1621**

1/2

Comptabilité communale (1620 - 1621)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1er octobre 1621 au 30 septembre 1622 (p. 1). \_ Recettes : Versements des fermiers énumérés précédemment dans l'analyse d'articles analogues. Charles Pourra est nouvel adjudicataire du poids des farines jusqu'en 1625 ; le droit d'entrée sur les camelots est versé par Jacques Ghamory, commis à la recette du tiers sur taux (fos 1 à 5). \_ Recette totale : 16.784 l. 13 s. \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, de commis à la consigne aux entrées et aux sorties, et de commis aux portes énumérés dans les articles analogues précédemment analysés (fos 6 à 19). \_ Suppléments de gages à divers officiers et commis. \_ Frais de procédure de Dominique Dufour, Jean Cruppet et Jean Baptiste Rant ; remboursement d'avances au voyer. \_ Nourriture de la compagnie des arquebusiers pendant les quatre jours du " soulèvement qui se faisait contre ceulx de la religion pretendue reformée " réglée à Antoine Pelin " horte du logis de la Magdelaine. \_ Vacations des notaires Guillaume Gorrel, Claude Guerin, Jacques Combet, Louis Regaud et Antoine Favart à l'inventaire des armes " qui auroient esté trouvées es maisons de ceulx de lad. ville de la religion pretendue reformée ". \_ Impressions de Guichard Jullieron (fos 20 et 21). \_ Frais des prix des arquebusiers payés aux rois Jean Bouchier et Jean Gros et au connétable Jean Baptiste Gros, Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, etc., huile des Capucins (fos 22 et 23). \_ Deniers rendus et non reçus : rabais de 230 livres fait par le Consulat à François Pourra, fermier du poids des farines ; frais de reddition du compte (fos 24 et 25). \_ 2° " Estat au vray " du compte ci-dessus, résumé de la comptabilité précédente (fo 2). \_ 3° " Estat au vray de la recepte et despence " de l'octroi de 60.000 livres sur

le tiers surtaux de la douane, rendu par le receveur Rougier pour l'année 1622 (p. 3).  
 \_ Recettes : Versements d'Antoine Picquet, " commis par lad. ville à la recette dud. octroy " et de Jean le Jay " de nouveau commis au lieu dud. sr Picquet " (fo 2). \_ Dépenses : pension de 6.000 livres aux Jésuites ; salaires de Gabriel Buisson, commis à l'ouverture et à la fermeture des portes ; appointements de Jean Croppet, avocat au Conseil du roi ; frais de luminaire et de chauffage des corps de garde ; paiement du logement du gouverneur et de loyers à diverses personnes énumérées à l'analyse des articles 1679 et 1682 ; règlement de dettes à François et Jean Coulaud, Isabeau Loubat, Veuve de François Guérin, à Nicolas Robin sieur de Coursay, bourgeois de Paris, Thomas Bonneau, Marie Lhuillier veuve de Daniel Robin et à d'autres créanciers non désignés (fos 2 à 7). \_ Intérêts payés à Claude Naverignon ; frais de voyages en cour du prévôt des marchands, Pierre de Sève ; expédition des lettres patentes relatives à l'octroi de 60.000 livres ; frais d'un voyage en Bourgogne de l'échevin Bonaventure Michel et d'un voyage de Jean Demoulceau en cour (fo. 7 et 8). \_ Règlement de travaux et réparations faits au pont du Rhône, à l'hôpital et au collège par divers entrepreneurs énumérés à l'analyse de l'article cc. 1698 2°, etc. ; taxations de Guyot Arnaud, commis à tenir le contrôle des réparations du pont du Rhône depuis le décès du voyer Claude de Quibly (fos 8 à 13). \_ Frais de la réception des deux reines et de l'entrée solennelle du roi et de la reine : construction d'un bateau par Antoine Villette ; sa décoration par les peintres Jacques Maury et Martial Charpin ; tentures de salin fournies par les tapissiers René Bois et Ennemond La Mare ; gages de douze bateliers pendant deux mois et demi ; fournitures de passementeries pour le bateau par la veuve Porte et son gendre Mortier ; gratifications aux officiers de la reine. \_ Construction d'un arc de triomphe à la porte du pont du Rhône par Louis Pellègre ; d'une fontaine avec portique, et

de la colonne du Puits Pelu par Pierre Mestre, Pierre Velut et Claude Vaullier ; d'un arc de triomphe au coin de la rue Raisin par Pierre Velut ; d'un troisième arc de triomphe à l'entrée de la grenette par Jean Piroud ; d'une Pyramide en rue Grenette par Raymond Bois ; d'un quatrième arc au coin de St Nizier par Benoît Serve menuisier ; d'un cinquième arc à la montée du pont de Saône par Benoît Rozet ; d'un temple au milieu du pont par Eynard Burlet et Jean Roux ; d'un sixième arc à la descente du pont du côté du change par Claude et Jean Filliard ; d'un septième arc sur la place du Change par Guillaume Enffray dit Tavanès.

**Cote : CC 1707 -2**

Référence informatique : 00000980

**1620 1621**

2/2

Comptabilité communale (1620 - 1621)  
 Comptes d'Antoine Rougier

Travaux de charpente par Hugues Tripier et Jean Piron au château de la Motte où " sa majesté a receu les harangues " ; chassis des grands tableaux placés sur les portes du pont du Rhône, échafaudages, etc., effectués par Benoît Rozet ; travaux de maçonnerie exécutés au château de la Motte par Charles Gay : fourniture de bois et " estampaige " à l'archevêché par Benoît Rozet pour le logement du roi ; journées des peintres César Gillio, Marc Sgarbel et Jean Perrin, de leurs compagnons et de leurs apprentis, employées aux peintures des décorations de l'entrée du roi, se montant à 6.255 livres ; couleurs de Marc Sgarbel se montant à 2.372 livres 13 sols ; rémunération de 300 livres au peintre Horace Blanc a ayant eu l'intendance desd. peintures et fait les dessins d'icelles" ; fournitures du peintre Pierre Mazet pour les fontaines ; fourniture des toiles destinées , aux peintures par Claude Carran, marchand toilier se montant à 980 livres ; rémunération du sculpteur Philibert Laliaulme " pour avoir

raccommodé les statues quy ont servy à lad. entrée ", peinture d'armoiries par le peintre Martial Charpin ; fournitures du me lanternier Jean Benoît. \_ Salaires des maistres musiciens qui ont chanté " le jour de l'entrée et des " maistres joueurs d'aulboys qui ont joué " à la fontaine. \_ Charpente du feu d'artifice construite par Jean Fillioud ; confection d'un grand lion pour le feu d'artifice par Benoît Serve, menuisier ; feu d'artifice préparé par Horace Moreil, ingénieur ; louage de deux bateaux à Pierre Demeau et à Jean Touchet ; travaux de peinture exécutés par Jacques Maury et achat de poudre chez Antoine Delacombe, me poudrier pour le feu d'artifice ; fournitures pour les bateaux par Buisson, voiturier par eau. \_ Vers et anagrammes de messire Brunet, prêtre ; frais du voyage à Avignon de Claude Guérin, commis au secrétariat pour apprendre " au vray ", le jour de l'arrivée du roi. \_ Louage à Pierre Bidaud, dit la Caille, de vingt-cinq grands bateaux destinés au pont de bois fait devant le logis du roi sur la Saône ; charpente de ce pont réglée aux maîtres charpentiers Raymond et Philippe Boys. \_ Présents offerts au roi et à la reine, payé la somme de 5.312 livres aux maîtres orfèvres Gabriel Meigret et Durand Arnaud ; bâtons d'ébène, garnis d'argent doré destinés aux deux écuyers du roi fournis par l'orfèvre Roze ; flambeaux de cire ; fourniture d'étoffes de soie s'élevant pour le sieur Cazor à 3.650 livres 18 sols et pour Romain et Claude Saulier à 1.377 l. 2 s. ; façons du tailleur Maméty Messire ; bourses du sellier Antoine Cambry ; étoffes de Mathurin Cocquel, marchand drapier, se montant à 1.597 l. 17 s. ; passementeries de Jean Besson ; " bandolières " en velours violet pour les arquebusiers, chapeaux, etc. fournis par Abraham Jamet ; travaux du tapissier Ennemond Lamare ; armoiries et broderies de Simon Guillot, me brodeur ; plumes livrées par Jean Gaste, plumassier ; clefs d'argent vermeil destinées au roi, confectionnées par le me serrurier Nicolas Martin au prix de 372 livres 2 s. \_ Avances diverses du voyer de Quibly s'élevant à la somme de 1.390 livres 2 s.,

impressions de Guichard Juilleron ; achat de 1.353 livres de vin offert à la cour ; gratification de 909 livres aux officiers du roi et de la reine et de 130 livres aux huissiers du conseil ; confitures offertes aux dames et réglées à la somme de 620 livres à Joseph Maledaut. \_ Règlement à 660 livres des " prétentions " du marquis capitaine des gardes du corps, de Mosny aux bâtiments et ornements faits à La Motte, à 300 livres de celles des valets de chambre du roi sur les meubles placés à La Motte et à 600 livres de celles des maréchaux de logis et fourriers du roi sur les arcades et arcs de triomphe de l'entrée ; dommages divers à La Motte payés à Geneviève Platel, à Claude Platel, au sieur de Bron et aux sieurs de Malleval ; indemnités à Fleury Carra dont la boutique était bouchée par le portail du pont de Saône, à Philibert Picard, pour non jouissance de la ferme de barrage du pont du Rhône, et à " divers propriétaires de la Guillotière pour dégâts sur leurs fonds joignant La Motte ". Vin blanc de Condrieu payé au sieur Baudrand. Salaires divers et gratifications de personnes qui " ont serry la ville " lors de l'entrée, s'élevant à 2.886 livres (fos 3 à 23). \_ Les frais de l'entrée se montent à 51.275 livres 19 s. 11 d. \_ Dépenses du présent état : 120.866 livres 14 s. 1 d. \_ Recettes : 60.000 livres. \_ Débet : 60.566 livres 14 s. 1 d.

**Cote : CC 1708**

Référence informatique : 00000981

**1622**

Comptabilité communale (1622)  
Comptes de l'octroi d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane, rendu par le receveur Rougier pour l'année 1622 \_ Mise au net de l'état précédent (art 1707, ( 3). \_ On y relève quelques dépenses différentes, par leur montant, de celles portées dans l'état, et, en outre, le débet de cette comptabilité en 1621, s'élevant à 14.827 l. 1 s. 10 d. n'y

est pas inscrit. \_ Dépense totale : 105.051 livres 8 s. 5 d.

**Cote : CC 1709**

Référence informatique : 00000982

**1621 1622**

Comptabilité communale (1621 - 1622)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte vingt troisième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon du 1er octobre 1621 au 30 septembre 1622, rendu par le receveur Rougier. Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux analysés précédemment. Droits de lods payés par Jean Alamonière, docteur-médecin, pour la succession de son frère Pierre Alamonière dans laquelle se trouvait une maison sise place de la grande boucherie Lanterne mouvant de la déserte de la ville. \_ Produit de la collocation sur les deniers provenant de la vente des biens du sieur Platel, baron de Vaulx. \_ Produit du " message fait en l'administration des deniers de la santé " (fos 1 à 56). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville. Rentes à divers comme aux patrimoniaux antérieurs (fos 57 à 68) \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Suzanne Hières et Fleurie Chaussonnet ; bourses de Gilbert Rave et de Jean Habrios (fos 69 à 71). \_ Affaires communes : frais de l'oraison doctorale prononcée par Antoine Margot ; dîner de la St Thomas préparé par Jean Marguin me pâtissier à Lyon ; feu d'artifice de la St Jean ; loyer de Claude Dangon ; dîner de la Trinité ; droit de l'avis donné par Jacques Despine au Consulat relativement à la collocation sur les fonds de la vente des biens du sieur Platel baron de Vaux ; paiement de soixante livres au sieur Durand ciergier pour avoir remis divers documents aux archives de la ville ; confection d'un dais de velours violet aux armoiries de la ville destiné à la confrérie du St Sacrement de l'église St Nizier pour le prix de 590 livres ; frais d'un exécutoire payé à Jacques Daveyne ci devant substitut du procureur général en la sénéchaussée ;

épîtres pour la sentence d'un procès contre Lucrèce Vaultier rendue par le conseiller Brocquin de la sénéchaussée ; vin offert à M. de Guise au commandant de Sillery au maréchal de Craquy au duc d'Angoulême aux seigneurs de la suite des reines etc. ; transport à Paris par Etienne Jallier et Jean Calas voituriers de Roanne de trois " tierceroles ", de vin muscat offert aux seigneurs " qui favorisent ", la ville ; façon des robes consulaires payée au tailleur Claude Roch ; fourniture de velours violet pour les robes consulaires par Anne Duperier ut Ennemond Duplomb ; étrennes aux commis ; étrennes aux domestiques du gouverneur ; remboursement d'avances au comptable ; portraits i du consulat exécutés par Horace Blanc ; cierges et flambeaux de Didier Bresson ; intérêt de l'avance faite sur les deniers de l'octroi de 60.000 livres par Antoine Picquet receveur de cette imposition ; réparations à la boutique du boucher Jean Cunet le Jeune ; part du notaire Guérin sur les droits de lods payés par Jean Alamonière ; frais d'un recouvrement opéré par Jean Croppet ; intérêt d'une avance pour la construction du collège faite par le père Jean Baptiste Jean procureur du collège (fos 69 à 87). \_ Versement aux recteurs de l'Hôtel Dieu et à l'aumône générale d'une somme provenant du " message fait en l'administration des deniers de lad. santé " (fos 87 et 88). \_ Travaux et réparations payés à Antoine Clerc dit Cambray me recouvreur ; à Guillaume Fayolle contrôleur des terres " quy ont este portées au quay que lad. ville a fait de nouveau construire à Saint Vincent " ; à Louis Granoud me tailleur de pierre à St Cyr : à Pierre Monnant et à Amand Dellouly mes maçons ; à Pierre Recordon me fondeur et à Humbert Potier charpentier (fos 88 à 92). \_ Prélèvement du roi sur la rêve ; gages des commis à la recette de la rêve ; prix des archers de " l'arc en main " décerné au roi Jean Beaufort. \_ Deniers rendus et non reçus comme les années précédentes ; le trésorier Puget locataire de l'écurie de l'hôtel commun n'a rien payé par suite de compensation avec le prix de travaux de

réparations faits à ses frais ; le boucher Pierre Charin devenu insolvable et a eu ses meubles vendus par autorité de justice ; frais du grabeau ; débet du compte patrimonial de 1621 (fos 92 à 107). \_ Dépense commune vacations etc., pour reddition du compte (fos 108 à 111). \_ Recette : 15.347 l. 17 s. 5 d. \_ Dépense : 29.211 l. 5 s. 8 d. Débet : 14.563 l. 8 s. 3 d.

**Cote : CC 1710**

Référence informatique : 00000983

**1621 1622**

Comptabilité communale (1621 - 1622)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Comptes et certificats du grabeau (p. 1 2, 2 bis, 2 ter). \_ Expédition d'un contrat de louage par le Consulat à Jean Hachon, tripier de la vingtième boutique de la boucherie Lanterne louée précédemment à Claude Conant (p. 3). \_ Certificats du produit de la rève (p. 4, 5, 5 bis et 6). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative aux droits de lods dus par Jean Alamonière ; expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette pour les fonds provenant de la vente des biens du sieur Platel ; expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette d'une somme de 1.200 livres provenant des fonds de la santé ; expédition de la quittance remise par le receveur Rougier au sieur Vanelle commissaire de la santé p. 7 à t0). \_ Quittances de gages des officiers de la ville : Grolier Demoulceau Ravot Terrasson. Bigaud (p. 11 à 18). \_ Quittances des rentiers : Anne David Humbert et Louis Ogier Jean Thévenon etc. (voir analyse de l'art. cc 1701). Expédition d'un acte de partage intervenu entre Jean Thévenon Antoine Bachet tuteur de Jean Thévenon héritier de Pierre Thévenon et Clément Thévenon (p. 19 à 40).

**Cote : CC 1711**

Référence informatique : 00000984

**1621 1622**

Comptabilité communale (1621 - 1622)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Legs de Licieux et Guillaume François : pièces constatant le paiement de la dot de Suzanne Ilières mariée à Pierre Serpille et des bourses de Gilbert Rave et de Jean Habrias ; dot de Fleurie Chaussonnet mariée à Etienne Vincent ; certificat de scolarité délivré à Pierre Julian et à François Charbonnier pour l'année 1621 (p. 1 à 14). \_ Pièces mandements et quittances de l'oraison doctorale prononcée par Antoine Margat ; du dîner de la St Thomas préparé par Jean Marquin me pâtissier ; du feu d'artifice de la St Jean fourni par François Martin dit Adam ; du loyer de Claude Dagon ; du dîner de la Trinité payé au père Jean Baptiste Jean, procureur du collège ; du droit d'un avis donné au Consulat par Jacques Despine ; de divers documents remis aux archives par Durand, ciergier ; du prix du dais de velours offert par le Consulat à la confrérie du St Sacrement de St Nizier pour les processions ; d'un exécutoire contre la ville au profit de Jacques Daveyne avec lettres de surannation ; des épices d'un procès contre Lucrèce Vaultier ; du vin offert par le Consulat à divers personnages et dont l'avance était faite par le mandeur Denis Estain ; du transport à Paris de trois " tricouroles " de vin muscat par les voituriers Etienne Soblien et Jean Colas ; de façon des robes consulaires payée au tailleur Claude Roch et pour quelques fournitures ; du velours violet et de la serge de ces robes réglés à Anne Duperrier et à Ennemond Duplomb (p. 15 à 39).

**Cote : CC 1712**

Référence informatique : 00000985

**1621 1622**

Comptabilité communale (1621 - 1622)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat d'étreunes aux domestiques du gouverneur, à ceux du prévôt des marchands et du receveur et à quelques commis (p. 1). \_ Etat d'étreunes aux commis pour l'année 1622 et quittances à l'appui de même que dans les articles analogues ; les deux réveille matin sont Claude Lavigne et Jean Duris depuis le 24 juin (p. 2 à 27). \_ Etat des menus frais du receveur et quittances à l'appui ; on y relève, en outre des dépenses annuelles portées dans les états analogues, des frais d'imprimés pour les penons ; des achats de vin ; des sacs de velours pour les clefs de la ville offertes au roi ; des salaires de manoeuvres ; des dépenses de bouche, cire, flambeaux, etc. (p. 28 à 50 bis). \_ Mandements, mémoires et quittances des portraits du Consulat exécutés par Horace Blanc ; des cierges et flambeaux, fournis par Didier Bresson ; des intérêts d'avances faites par le receveur Antoine Picquet ; de séparations à la boutique du boucher Jean Cusset ; de l'intérêt d'une avance faite par le procureur du collège ; de fournitures pour les robes consulaires faites par les frères Germain et Claude Saullier, marchands à Lyon (p. 51 à 57).

**Cote : CC 1713**

Référence informatique : 00000986

**1621 1622**

Comptabilité communale (1621 - 1622)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mandements et quittances d'une somme de 1.000 livres versée aux recteurs de l'Hôtel Dieu et de 200 livres à l'aumône générale, ces deux sommes provenant

des fonds de la santé (p. 1 et 2). \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux exécutés par Antoine Clerc dit Cambray, me recouvreur ; Guillaume Fayelle, chargé du contrôle des terres apportées au quai St Vincent en construction ; Louis Granoud, me tailleur de pierre ; Pierre Monnant et Amant Dellouty, mes maçons ; Pierre Recordon, me fondeur ; Humbert Potier, me charpentier (p. 3 à 11). \_ Quittances de J. B. Seigneur, receveur du domaine du roi constatant le prélèvement pour le roi sur la rêve (p. 12 à 13). \_ Quittances de gages des commis de la rêve et menus frais de bureau (p. 16 à 32). \_ Mandement et quittance du prix de " l'arc en main " décerné à Jean Beaufort (p. 33 et 34). \_ Certificat du trésorier Pugat constatant que le prix du loyer dû par lui au Consulat a été compensé avec la valeur de réparations effectuées à ses frais (p. . 33). \_ Exploits et contraintes décernés contre trois bouchers, la veuve d'Arthaud Bouchais, Antoine Besson et Pierre Gonin (p. 36 à 38).

**Cote : CC 1714**

Référence informatique : 00000987

**1622**

Comptabilité communale (1622)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles du 8e et du 20e du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée du pied fourché, depuis le 1er janvier Jusqu'au 31 décembre 1622. \_ Recettes : Versement du fermier Charles Faujat se montant à 7.061 livres. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs héritiers, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants-droit par transport, s'élevant à 8.874 livres 1 s. 11 d. (p. 1). \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances de rentiers sur les gabelles. (Voir cc 1561 et articles analogues (p. 2 à 57)). \_ Pièces de

procédure, sentence de la sénéchaussée, transaction, saisies, etc., à la suite d'une instance de Louis de Dortan, ayant droit par contrat de mariage de son beau père Charles de la Forêt pour uue vente sur les gabelles ; (p 48 à 57). \_ Quittance de Louis de Rochefort (p. 58).

**Cote : CC 1715**

Référence informatique : 00000988

## 1622

Comptabilité communale (1622)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat et répartition de la somme de 7.680 livres 6 sols 7 deniers destinée aux rentiers sur les aides et gabelles pour arrérages de leurs rentes, suivant état du 8 mars 1611 (Voir analyse de l'art. cc. 16.32) ; \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances des rentiers sur les gabelles comme à l'article précédent (p. 2 à 46). Acte de tutelle et d'acceptation d'hoirie pour Isabeau Langlois veuve de Nicolas de Galiano (p. 4) \_ Expédition d'un arrêt pour les héritiers Foucault (p. 26). Expédition d'un testament de Mayelle Benoist, veuve d'Antoine Thézé, au profit de sa fille Anne Thézé, femme de Jean Henry Gruebert (p. 36). \_ Expédition d'une convention entre Noel Mignot ayant droit de Benoît Delaporte pour les arrérages de la rente due à celui-ci sur les gabelles et Claude Durize mari de Marie Delaporte (p. 39). Expédition d'un contrat de transport par Marguerite de la Chambre ayant charge de son mari le comte de la Forêt, au profit de Gaspard Mornieu (p. 43).

**Cote : CC 1716**

Référence informatique : 00000989

## 1622 1623

Comptabilité communale (1622 - 1623)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1er octobre 1622 au 30 septembre 1623 (p. 1). \_ Recettes : Versements des fermiers énumérés dans l'analyse d'articles analogues ; le droit d'entrée sur les camelots est versé par Jean Le Jay (fos 1 à 6). \_ Recette totale : 17.038 liv. 3 sols. \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, de commis à la consigne, aux entrées et aux sorties, et de commis aux portes énumérés précédemment (fos 7 à 23). \_ Suppléments de gages à divers officiers et commis ; frais de procédure de Dominique Dufour, de Jean Croppet et de Jean Baptiste Ravot ; remboursement d'avances au voyer, à Jacques de la Vioze, commis à la consigne et fourrier de la ville, est adjoint Alexandre Thibaut, sieur de Vulpinière, pour remplir les mêmes fonctions alternativement (fos 21 à 30). \_ Cierges et flambeaux à Didier Bresson ; travaux du tapissier Ennemond de la Masse " me entrepreneur du Roy " ; vin offert à " Monseigneur le Prince " au vice légat d'Avignon, au président de St André, aux jésuites, au comte de Soissons et à divers personnages ; loyer de Claude Dangon ; frais de procédure de Jean Croppet. \_ Gravure des planches destinées au volume de l'entrée du roi réglée, à raison de trente livres par planche, à Pierre Faure, me graveur en taille douce ; impression de ces planches par Antoine Grues ou Crues, me imprimeur en taille douce ; dessins au crayon de ces planches effectués par César Jullio, me peintre ; impression du volume de l'entrée du roi par Jean Juilleron, imprimeur, sous la direction de Jacques Prost, libraire ; reliure par Georges Levendy, relieur à Lyon, des volumes offerts au roi, et par Jacques Gyreau d'autres volumes (fos 31 à 38). \_ Impressions de Guichard Jullieron. \_ Frais du prix des arquebusiers payés aux connétables Jean Baptiste Gros et Jean Dareste et au roi Claude Richer. \_ Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, etc., huile des Capucins (fos 39 à 43). \_



Deniers rendus et non reçus : rabais fait à François Pourra. \_ Fraies de reddition du compte (fo 43 à 45). \_ Dépense totale : 18.190 l. 7 s. 2 d. \_ 2° " Estat au vray " du compte ci-dessus, résumé de celui-ci (p. 2). \_ 3° Deux quittances d'Alexandre Thibaud, dit Vulpinière, " reçu en la survivance du sr Jacques de la Vioze " (p. 3 et 4).

**Cote : CC 1717**

Référence informatique : 00000990

### 1623

Comptabilité communale (1623)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane, rendu par le receveur Rougier pour l'année 1623 (p. 1). \_ Recettes : Versements de Jean Le Jay a commis à la recette dud. octroi " (fos 1 à 4). \_ Dépenses : Taxation de 8.000 livres versée à Antoine Charrier, receveur général des finances, à cause de la subvention " au dict Charrier ordonnée pour convertir et employer du fait de son d. office " ; pension de 6.000 livres aux jésuites ; salaires de Pierre Buisson, fils de Gabriel Buisson, commis à l'ouverture et à la fermeture des chaînes ; appointements de Jean Croppet, avocat au Conseil du roi ; frais de luminaire et de chauffage des corps de garde ; paiement du logement du gouverneur et de loyers à diverses personnes : Nicolas Grollier, Louis Prajard et Anne Langlois, sa femme ; Claude Lavigne, Pierre Barollet, François Ponçon dit de Vault, Claude de Sollemard de Renis, l'Hotel Dieu du pont du Rhône, Alexandre Compaignon, Jacques Traverse, etc. (fos 5 à 13). \_ Règlement de dettes à Claudine Devaut, veuve de Jean Ridadi-Violier, et à Jacques de Grosseperre ; intérêts payés à Claude Naverignon. \_ Voyages du prévôt des marchands, Pierre de Montconis et des échevins Dubois et Guignard en cour ; de l'échevin Louis Landry à Grenoble ; du procureur général Grolier à Dijon et à Grenoble ; de Gilbert Hugonin, contrôleur

des commis aux droits de douane revenant à la ville, à Ste Colombe, Rive-de-Gier, Anthon, etc., dans cette dernière localité à cause des concussions du commis Guidis ; du greffer Claude Chorel chargé de signifier des arrêts à St Jean-le-Vieux, Belley, Montluel, Anthon etc. \_ Avances faites pour le voyage à Grenoble de l'échevin Landry par François Saulier. Frais de saisies remboursés à Octave Vachias, receveur général des finances à Lyon. Fournitures d'Ennemond Lamare, me tapissier, de Jérôme Payelle, marchand et de Pierre Recordon, me fondeur. Gratification aux tambours Antoine et André Picardeau, Jean Burlot et Pierre Rogellet, à l'occasion de l'entrée du roi (fos 14 à 20). \_ Règlement de travaux et réparations faits au pont du Rhône, à l'hôpital et au collège par divers entrepreneurs énumérés à l'analyse de l'article cc 1698 2° etc. ; frais de reddition du compte (fos 21 à 40). \_ Dépense totale 62.604 l. 2 d. \_ 2° " Estat du vray " du compte ci-dessus, résumé de celui-ci. La dépense totale, un peu plus élevée, est portée à 63.404 livres 6 sols 10 deniers (p. 2).

**Cote : CC 1718 -1**

(Registre.) \_ 127 feuillets papier in-folio demi-couverture carton.

### 1622-1623

1/2

Comptabilité communale (1622 - 1623)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte vingt-quatrième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon du 1er octobre 1622 au 30 septembre 1623, rendu par le receveur Rougier. Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux analysés précédemment. \_ Versements par Octavien Vanelle, commissaire de la santé, d'une somme de 2,072 livres provenant de " l'augmentation des mesnaiges " faits par le bureau de la santé pendant l'exercice de l'année 1623. \_ Emprunt de trois mille livres en

constitution de rentes au père recteur du collège de Tournon. \_ Part de la ville dans le produit de la vente du blé récolté sur le terrain acquis à la Croix-Rousse pour les Recollets et affermé à Rolin Bas. \_ Produit de l'octroi de 60.000 livres et du " parensus " sur le tiers surtaux de la douane s'élevant à 108.459 livres 4 s. 9 d. (fos 1 à 53) \_ Recette totale 127.4,38 l. 2 s 2 d. \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville ; le procureur au parlement est Me Millieu. Rentes à divers comme aux patrimoniaux antérieurs. (fos 54 à 63). \_ Legs de Licieux et Guillaume François ; dots d'Anne Bertrande, d'Anne Lodier, de Jacquême Renevier et de Benoîte Bourdet ; bourses de Gilbert Rave et de Jean Stabrias (fos 64 à 67). \_ Affaires communes ; feu d'artifice de la St Jean ; dîner de la Trinité servi au Collège ; dépens réglés à Jacques Tricaud, grenetier, Etienne Chabert, contrôleur, Antoine Dutreyve et Louis Hopil receveurs au grenier à sel ; aumône à Marguerite Commarmont, veuve de Jean Robin fileur de soie tué lors de là sédition de l'année 1622 ; droits de milods et autres sur l'hôtel de ville payés à l'archevêque, par suite du décès d'Antoine Gallder " baillé par la ville pour hommes vivant et mourant " lors de la reconnaissance passée à l'archevêché ; fourniture et confection des robes consulaires par Jacques Cazot, marchand de draps de soie et Mannety Messier, tailleur ; étoffes des manteaux des mandeurs réglées à Guillaume Chesle, marchand drapier ; velours violet des robes consulaires fourni par Anne Duperrier et Ennemond Duplomb ; frais de deux exécutoires réglés à Michel Godereau, huissier des comptes ; remboursement à Jacque Cazot d'avances faites par lui pour la ville au sieur Bernard, avocat à Grenoble ; paiement d'une somme de 3.000 livres, à titre de transaction, à Jean Dupérit et à Louise Giroud, veuve Desclères, en raison de la vente par eux à la ville de l'office de marqueur et échantilleur des poids, marques et mesures, cette somme provenant d'un emprunt au collège de Tournon ; étrennes aux commis ; étrennes aux officiers du gouverneur ;

vacations extraordinaires du notaire Claude Guérin ; vacations de Gilbert Hugonin, commis au contrôle des droits de douane ; gratifications à François Dodeny, clerc de l'échevin Landry ; remboursement d'avances au comptable ; indemnité de 200 livres à Pierre Pinet, me pâtissier, pour le dédommager des frais faits par lui pour le dîner de la St Thomas, lequel ne put avoir lieu à cause " des différends survenus à leslection des nouveaux eschevins ", (fos 67 à 74). \_ Versement de 1.800 livres à l'Hôtel Dieu du pont du Rhône et de 272 livres aux Carmes Déchaussés qui ouvrent un chemin dans la rue de Bourgneux pour monter dans leurs églises ; ces sommes proviennent des " mesnaiges " de la santé (fos 75).

**Cote : CC 1718 -2**

(Registre.) \_ 127 feuillets papier in-folio demi-couverture carton.

**1622-1623**

2/2

Comptabilité communale (1622 - 1623)  
Comptes d'Antoine Rougier

Travaux et réparations réglés à Antoine Clerc dit Cambray, me recouvreur ; Pierre Morancy, me cordier ; Nicolat Potier et Jean Besson, mes des basses oeuvres ; André Reboud, me tailleur de pierres Martial Chapuis, me vitrier. Indemnité à Ennemond Pardet, dit Corconney, pour la cession d'une portion de terrain nécessaire à l'élargissement de la grande rue du Fauxbourg de Vaise. Contribution du consulat à la réparation du puits du sel effectuée par Gaspard Jacquet (fos 76 à 78). \_ Prélèvement du roi sur la rêve ; gages du commis à la recette de la rêve ; prix des archers de " l'arc en main " décerné au roi Antoine Pein. Paiement des gages de l'exécuteur de la haute justice par le consulat, pour faire cesser " la levée qu'il faisait sur les vivres et denrées qu'on apportait vendre en la dicte ville " (fos 79 à 84). \_ Reprise par le comptable de 60.000 livres à prendre sur

le tiers surtaux pour en faire un compte spécial ; de 20.000 livres à verser à l'épargne ; de 3.000 livres versées au gouverneur Charles de Neuville en témoignage de gratitude ; épices de Jean Faultrier, greffier au bureau des finances. Gages des commis à la recette du tiers surtaux, compris le " parensus " : Isaac Rougier, contrôleur général de cette imposition, Jacques Mabire, Claude Cheylieu, Jean Le Jay, Christophle de Chabannes, Antoine Champaigne, Floris Besson, Claude Lavigne, Antoine d'Alin, François Poluys, Pierre Bonet, Alexandre Compaignon, Jacques Gravil, Jean Bellot, Phillippe Stabire, Jean de Marigny, Pierre de Lamontaigne, Didier Pernet, Antoine Nasse, Jean Fourot, Gilbert Gonin et Etienne Lachasse, concierge pour le quartier d'octobre ; pour le quartier de janvier, on trouve les noms des nouveaux commis Pierre de la Coudrée, Jean Badiou, Benoît Foumand, Pierre Dufraisse, Jean Dupy, Jacques Poponnet, Pierre de la Guerte et Gilbert Hugounin ; pour le quartier d'avril aucun nouveau nom ; pour le quartier de juillet, le traitement d'Antoine Champaignon, décédé, est remis à sa veuve Madeleine Gonin. \_ F rais de bureaux du tiers surtaux et de la consigne (fos 85 à 109). \_ Paiement de la somme de 4.800 livres à Jean Dormeau, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy pour ce qu'il prétendait tirer des offices de courratiers de change de la ville de Lyon, dont il avait " fait party avec sa Majesté " ; subvention de 1 000 livres aux jésuites, pour les bâtiments du collège (fos 110 et 111) \_ Deniers rendus et non reçus, comme les années précédentes ; débit du compte patrimonial de 1622 (fos 112 à 120). \_ Dépense commune, vacations, etc. pour reddition du compte (fos 121 à 123). \_ Dépense totale : 132.753 livres 8 sols. \_ Débit : 5.375 l. 5 s. 10 d.

**Cote : CC 1719**

(Portefeuille.) \_ 22 pièces papier, un cahier de 10 feuillets petit in-folio papier.

**1622-1623**

Comptabilité communale (1622 - 1623)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Certificat et compte général du grabeau ; comptes de détail de la recette faite par Benoît Voisin du côté de St Nizier et par Nicolas Serre du côté de Fourvière pour le grabeau (p. 1 à 4). \_ Expéditions de contrats de louage par le Consulat à Jacques Mestra, boulanger, du corps de garde de la place des Cordeliers ; à Venutio Balthazar, marchand charcutier, d'un jardin dans le bastion près la porte de Vaise ; à Antoine Lagier, marchand drapier, de l'ancien hôtel de ville et de la maison acquise des frères Robin ; à Guillaume Ravachot, me forger, d'une " establerge avec sa fenièrre " sise rue Poulailerie, à lui sous-louée par le conseiller Puget (p. 5 à 9). \_ Expédition d'un contrat " d'approvisionnement " par le Consulat à Gabriel de Rossy, banquier florentin, d'un jardin près la porte de Vaise (p. 10). \_ Certificats du produit de la rêve (p. 11 à 14). \_ Expédition du contrat de bail à ferme de la rêve de Ste-Colombe passé par le Consulat à Claude Point (p. 15). \_ Expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette d'une somme de 2.072 livres provenant des fonds de la santé (p. 16). \_ Expédition d'un contrat de constitution de vente sur la ville de Lyon au profit du P. Jean François Suarez, recteur du collège de Tournon (p. 17). \_ Copie de la quittance du receveur pour la part de la ville dans la récolte du terrain destiné aux Récollets (p. 18). \_ Expédition de la déclaration faite par Jean Le Jay, que la concession du " parevous " du tiers surtaux, qui lui a été concédée au Conseil d'Etat du roi, a été en réalité accordée à la Ville de Lyon sous son nom (p. 19). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers surtaux de la douane (p. 20 à 23).

**Cote : CC 1720**

(Portefeuille.) \_ 51 pièces papier.

**1622-1623**

Comptabilité communale (1622 - 1623)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_  
Quittances de gages des officiers de la ville : Grolier, Demoulceau, Ravot, Terrasson, Bigaud Charmet (p. 1 à 7). \_  
Quittances des rentiers comme aux art. 1701 et 1710 : expéditions de délibérations consulaires commissionnant deux nouveaux réveille matin Claude Lavigne, du côté de Fourvière ; et Jean Dury, du côté de St Nizier, en remplacement de François Arnoux et de Claude François, décédés ; expédition d'un contrat de création de 187 livres 10 sols de rente par la ville de Lyon au profit du collège de Tournon et de son recteur le P. Jean François Suarez ; quittance du procureur de ce collège pour les arrérages d'une demi-année (p. 8 à 31). \_ Legs de Licieux et de Guillaume François : pièces constatant le paiement des dots d'Anne Bertrand, mariée à Antoine Sailleu, d'Anne Lodier, mariée à Claude Rinoane, de Jacquême Renevier, mariée à Pierre Rivoire et de Benoîte Bourdel, mariée à Louis Perche, et des bourses de Gilbert Rave et de Jean Habrier (p. 32 à 51).

Cote : CC 1721

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 14 feuillets papier in-folio, 48 pièces papier, 2 pièces parchemin.

**1622-1623**

Comptabilité communale (1622 - 1623)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Pièces, mandements et quittances du feu d'artifice de la St-Jean ; de fournitures antérieures pour les robes consulaires par

les frères Saulier ; du dîner de la Trinité ; de dépens réglés à divers officiers du grenier à sel ; d'une aumône à Marguerite Commarmont ; de droits de lods sur l'hôtel de ville payés à l'archevêque ; de fournitures pour les robes consulaires et les manteaux des mandeurs et de leur confection ; de frais d'exécutoires de la chambre des comptes ; d'avances faites à un avocat au parlement de Grenoble ; d'une transaction relativement à l'office de marqueur et échantilleur des poids et mesures (p. 1 à 19). \_ Etat d'étrennes aux commis et quittances à l'appui de même que dans les articles analogues ; Etiennette Bouchard donne quittance au lieu de Clément Buisson son mari décédé, ainsi que Suzanne Cathoud veuve de Noël Archimbaud ; François Picard est pourvu de la charge de commis à la porte du Rhône, à la survivance de son frère Philibert Picard dit Labarre ; le principal clerc de Jean Terrasson est Pierre Deyrier (p. 20 à 46). \_ Etat d'étrennes aux officiers et domestiques du gouverneur, du prévôt des marchands et du receveur. \_ Mandements et quittances de Claude Guérin notaire, commis au secrétariat et de Gilbert Hugonin, commis du tiers surtaux, pour vacations extraordinaires ; de François Dodenez, clerc de l'échevin Landry, pour gratification (p. 47 à 30).

Cote : CC 1722

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 8 feuillets papier in-folio, 52 pièces papier.

**1622-1623**

Comptabilité communale (1622 - 1623)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat de menus frais du receveur et quittance à l'appui ; on y relève en plus des dépenses annuelles portées dans les états des années précédentes l'achat de six sacs et de quatre bonnets de velours ; le paiement de 28 livres au peintre Jean

Perrin, pour avoir " crayonné en pappier les desseings de portaux, arcades et autres triumphes " de l'entrée du roi ; le règlement d'une somme de 90 livres au sieur Maupin pour deux cartes du Lyonnais ; le paysage au devant du couvent de St-Bonaventure ; du vin offert au président Des Barres, au duc de Ventadour et au Cardinal de la Valette ; des frais de flambeaux pour l'entrée du comte de Soissons ; des frais de voyage du commis Hugonin à Chazelles ; une aumône à Catherine Alloiguet en raison des " prétentions " qu'elle avait sur la ville ; des frais faits par le Consulat pour aller à la rencontre du gouverneur ; des frais d'huissier pour contraintes contre les bouchers ; des aumônes aux pauvres de l'Hôtel-Dieu ; des dépenses faites au tir de l'arc ; l'achat de trois douzaines et demi de " seilles de boys lors du feu du logis Saint Roch " ; les frais de la conduite à Grenoble du prisonnier Guidy ; des suppléments d'épices du commis greffier et des huissiers de la chambre des comptes ; des dépenses de bouche ; l'achat de cierges et flambeaux et divers frais de bureau ; des gratifications à diverses personnes qui ont " aydé a favoriser les affaires de la ville " ; des habits pour les trois mandeurs, etc. (p. 1 à 39). \_ Mandements et quittances d'une indemnité de 200 livres remise à Pierre Pinet, me pâtissier, (p. 40). \_ Mandements et quittances de sommes remises à l'Hôtel-Dieu et aux Carmes Déchaussés (p. 41 et 42). \_ Mémoires, mandements et quittances pour travaux et réparations réglés à Antoine Clerc dit Cambray, me recouvreur, Pierre Morency, me cordier ; Nicolas Potier et Jean Besson, mes des basses ouvres ; André Robond, me tailleur de pierres et Martial Charpin, me vitrier, (p. 43 à 48, 51 et 52). \_ Pièces relatives au payement d'une indemnité à Ennemond Basset, dit Corconney pour la cession d'une parcelle de terrain le long de la grande rue de Vaise ; à la contribution du Consulat, versée au conseiller Gaspard Jacquet de la sénéchaussée pour la réparation du " puys du sel " (p. 49, 50 et 53).

**Cote : CC 1723**

(Portefeuille.) \_ 126 pièces papier, 4 pièces parchemin.

**1622-1623**

Comptabilité communale (1622 - 1623)  
Pièces justificatives des comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittance de J.-B. Seigneur, receveur du domaine du roi, constatant le prélèvement pour le roi sur la rêve (p. 1 à 4). \_ Quittances des gages des commis de la rêve et mêmes frais de bureau (p. 5 à 21). \_ Mandement et quittance du prix de l'arc en main, décerné à Antoine Pin (p. 22). \_ Pièces relatives au paiement de 144 livres de gages à Michel Perret, exécuteur de la haute justice, pour éviter " l'exaction violente et odieuse " exercée par celui-ci, sa femme, ses enfants et ses valets, sur les paysans les jours de marché (p. 23 à 26). \_ Mandement et quittance d'une somme de 3.000 livres remise au gouverneur Charles de Neuville ; expédition d'une délibération consulaire décidant cet hommage annuel (p. 27 et 28). \_ Quittance des gages des commis à la recette du tiers surtaux énumérés à l'analyse de l'article cc. 1718 in fine ; de frais de voyage du contrôleur Isaac Rougier et du commis Hugonin ; des frais des bureaux du tiers surtaux et de la consigne (p. 20 à 123). \_ Pièces relatives au paiement d'une somme de 4.800 livres à Jean Dormeau, au sujet des offices de courratiers des changes (p. 124 à 127). \_ Expédition d'un contrat de transport à Guillaume Hauldry par le Consulat d'une rente due à la ville par les héritiers Rolin et d'un contrat de transport de cette même rente par Guillaume Hauldry à Richard de Lerracin ; note sur ce transfert (p. 128 à 130).

**Cote : CC 1724**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 16 feuillets papier in-folio, 1 cahier de 24 feuillets, papier petit in-folio, 44 pièces papier, 3 pièces parchemin.

### 1623

Comptabilité communale (1623)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces Justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Etat de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles du 8e et du 20 du vin, des cinq sols par tonneau et de l'entrée du pied fourché, depuis le premier janvier jusqu'au trente-et-un décembre 1623. \_ Recettes : Versement du fermier Paujot se montant à 7.061 livres. \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles, à leurs héritiers, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayant-droit par transport, s'élevant à 8.874 l. 1 s. 11 d. \_ 2° Pièces justificatives de l'état ci-dessus. Quittances des rentiers sur les gabelles. Voir analyse de cc. 1561 et articles analogues (p. 2 à 49). \_ Expédition d'un acte de transport d'une rente sur les aides et gabelles par Catherine de la Rochette, veuve et héritière de François Renaud, seigneur de Champagneu, à Antoine Rougier, seigneur du Buisson (p. 37). \_ Expédition d'une sentence d'adjudication au profit de Jean Henri Gruebert d'une rente provenant de l'hoirie d'Antoine Theze son beau-père, ayant droit de Genin Faure (p. 39).

### Cote : CC 1725

(Registre.) \_ 56 feuillets papier grand in-folio, couverture parchemin incomplète.

### 1623-1648

Comptabilité communale (1623 - 1648)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier  
Registre de paiements faits depuis 1623 à 1648 à divers rentiers sur les équivalents

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Registre de paiements faits depuis 1623 à 1648 à divers rentiers sur les équivalents par Antoine Rougier l'un d'eux chargé de la répartition par les autres. \_ En tête de chacun des feuillets figure le nom de l'un des rentiers suivants : Denise de Bellière, veuve d'Arthus Henry, seigneur de la Salle pour elle et ses gendres ; François Henry, seigneur de Jarnieu ; Guyot Henry ; Claude de Bullion ; Pomponio Emmanuel de la Fay, seigneur de l'Aubespain, mari d'Anne de Bonvoisin ; Guillaume Langlois ; Léonore Carles, veuve de Jacques Loubot ; Lucrèce de Pomay veuve de Jacques Daveyne ; Mathieu Barlet pour sa femme Sibille Legier, héritière de Marie Mola, sa mère ; l'Hôtel-Dieu du Pont du Rhône ; Marie de Rusinent femme de François Gelas ; Jean Claude Allemand, baron d'Uriage ; Jean de Niverolles, seigneur de Mirebeau ; Barthelemy et André Coste ; Françoise David veuve de Pierre Scarron ; Catherine David, veuve d'Antoine Scarron ; Jean et Pierre Croppet, héritiers de leur mère Marguerite Boullioud ; Mathieu Gailliot et sa femme Marguerite Panse, héritière de Meraul de Boullioud, sa mère ; Antoine Cassia ; André Ranquet, seigneur de Freussieu ; François Cellier, bourgeois de Genève et sa femme héritière de François Desgoutes, puis Antoine Rougier leur cousin germain ; enfin Antoine Rougier (fos 1 à 25). \_ Les inscriptions de ce registre sont continuées de la main de Thomas Rougier, son fils.

### Cote : CC 1726

(Portefeuille.) \_ 1 registre de 35 feuillets papier in-folio, demi couverture parchemin ; 1 cahier de 14 feuillets papier in-folio ; 2 pièces papier.

### 1623-1624

Comptabilité communale (1623 - 1624)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Comptes du receveur Rougier des denrées provenant des anciens octrois ; barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc, du 1er octobre 1623 au 30 septembre 1624 (p. 1). \_ Recettes : versements des fermiers énumérés dans l'analyse des articles analogues précédents ; l'imposition du dixième du vin est versée par Ogier Marcillac, fermier général des aides (fos 1 à 6). \_ Recette totale 20.874 l. 19 s. \_ Dépenses : Gages des officiers de la ville, des commis à la consigne, aux entrées et aux sorties, et des commis aux portes énumérés dans les articles analogues, le voyer est Nery de Qibly ; Alexandre Thibault, dit Vulpinier est reçu à la remontrance de Jacques de la Vioze ; Antoine De Gaulles remplace Clément Buidron ; Barthelemy Raviot remplace Jean-Baptiste Rabot ; les commis des voyers sont : François Gallard ou Gaillard et Jacques Aubert (fos 7 à 24). \_ Frais de procédure de Dominique Dufour et de Jean Croppet ; remboursement d'avances au voyer Néry de Qibly ; feu d'artifice de la St-Jean : loyer de Claude Dangon ; impressions de Jean Jullieron ; solde des frais d'impression des planches du livre de l'entrée du roi, réglés à Antoine Caves ; reliure des exemplaires de cet ouvrage par Jacques Griveau ; port à Paris de deux caisses de ces volumes réglés à François Thomas, commis au bureau des coches ; remboursement d'avances de mandeur Denis Estain ; impression de Guichard Jullieron ; cierges et flambeaux fournis par Adier Bresson (fos 24 à 28). \_ Frais du prix des arquebusiers, payés aux rois Claude Richer et Antoine Montbrissou ; Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, etc. (fos 29 à 32). \_ Deniers rendus et non reçus ; rabais faits à Charles Faujat et à Claude Pourra. \_ Frais de reddition le compte (fos 33 à 35). \_ Dépense totale : 28.109 l. 14 s. 4 d. \_ 2° " Estat au vray " du compte ci-dessus analysé, résumé de celui-ci (p. 2). Les totaux de la recette et de la dépense sont différents de ceux du compte. \_ 3° Deux quittances d'Alexandre Thibaud dit Vulpinier commis à tenir les bureaux de la consigne (p. 3 à 4).

**Cote : CC 1727**

(Portefeuille.) \_ 1 registre de 36 feuillets papier in-folio, couverture parchemin ; 1 cahier de 14 feuillets papier in-folio.

**1624**

Comptabilité communale (1624)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° Compte de l'Octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane, rendu par le receveur Rougier pour l'annce 1624. (p. 1). \_ Recettes : Versements du commis à la recette Jean le Jay (fos 1 à 5). \_ Dépenses : Subvention de 9.000 livres des villes franches et abonnées versée à Antoine Charrier, receveur général des finances en la généralité de Lyon ; pension de 6.000 l. aux Jésuites ; salaires de Pierre Buisson, commis à l'ouverture et à la fermeture des chaînes ; appointements de Jean Croppet, avocat au Conseil du roi ; frais de luminaire et de chauffage des corps de gardes ; paiement des logements du gouverneur et de loyers à diverses personnes énumérées à l'analyse de l'article cc. 1717 (fos 6 à 15). \_ Règlement de dettes à Jacques de Grossepière et Isabeau Loulat veuve de François Guérin. Voyage en cour de Charles Grolier et de deux députés de la ville pour demander la suppression de la douane de Valence ; vacations de Camille Claude Barrillac huissier au grenier à sel et de Nicolas Martin huissier au bureau des Trésoriers de France à Lyon chargés de signifier l'imposition nouvelle sur le sel ordonnée par le roi en remplacement de la douane de Valence ; autre voyage en cour de Jean Demoulceau au sujet des difficultés relatives à l'élection des échevins de l'année 1624 ; envoi à Paris du courrier Baptiste Garnier chargé de contremander Jean Demoulceau ; voyage en Languedoc du sieur Colhabaud pour les affaires de la ville ; Voyage du commis Hugonin pour la douane ; voyage en Bourgogne de Claude Guérin commis au secrétariat au sujet de l'abolition de la

douane de Valence ; voyage à Grenoble de Charles Grolier ; intérêts de Claude Vavergnon (fos 15 à 23). \_ Règlement de travaux de réparations faits à l'hôpital au collège et autre lieux par Isaac Bourget marchand ferretier ; Jean Benoist Lanternier Benoît Rozet et Pierre Velut charpentiers ; Pierre Delafond et Jean Ravier tailleurs de pierre ; Charles Gay me maçon ; Dominique Faure et François Beurnaton voituriers ; Claude Rémy paveur ; Alexandre Fleurin ferretier ; les religieuses de Ste Claire ; Jean Piron charpentier ; Pierre Théne tailleur de pierre ; Pierre Monnant et Jacques Blanc maçons ; Hugues Tripier charpentier ; Antoine Vincent serrurier ; les religieux Célestins ; Antoine Sibillon me paveur (fos 23 à 30). \_ Frais de reddition du compte. \_ Dépense totale : 61.340 livres 19 sols 9 deniers. \_ 2° " Estat au vray " du compte ci-dessus résumé de celui-ci. La dépense un peu plus élevée se monte à 67.580 livres 9 sols 3 deniers (p. 2).

**Cote : CC 1728**

(Registre.) \_ 138 feuillets papier in-folio, sous couverture.

**1623-1624**

Comptabilité communale (1623 - 1624)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte vingt-cinquième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon du 1er octobre 1623 au 30 septembre 1624, rendu par le receveur Rougier. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux analysés précédemment. \_ Droits de lods payés par Pierre Ransadier notaire royal à cause de l'acquisition par lui faite de Pierre Gros et de Marguerite Ravallier ; sa femme d'une moitié de maison sur les fossés de la Lanterne au devant de la place des Carmes ; \_ Vente par le Consulat à Louis Landry conseiller à la sénéchaussée du terrain acquis à la Croix-Rousse pour les Recollets. \_ Rachat par Jean Fay d'une rente due par lui à la ville sur une maison sise aux fossés de la Lanterne. \_ Recette

d'ordre provenant des doubles emplois faits dans les comptes du receveur et s'élevant à 33.159 livres 11 sols 8 deniers. \_ Produit du tiers surtaux de la douane et du parensus (fos 1 à 59). \_ Recette totale du patrimonial : 170.367 livres 5 sols 6 deniers. \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville parmi lesquels figure Horace Blanc " peintre en l'academye et de la dicte ville ". Rentes à divers comme dans les patrimoniaux analysés précédemment (fos 60 à 70). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : Dots de Blanche Denys de Jacquême Rollin de Claudine Meigret et de Marie Begulle ; bourse de Jean Habrios (fos 70 à 72). \_ Affaires communes ; oraison doctorale prononcée par Antoine Bonnier ; dîner de la St.-Thomas préparé par Antoine Froncy me cuisinier ; dîner de la Trinité servi au collège ; furniture et façon des robes consulaires par Mamety Messier me tailleur ; drap donné aux capucins fourni par Ravinel me drapier ; drap des manteaux des mandeurs réglé à Jacques Demadière marchand drapier ; copie de l'arrêt pour l'extinction de la douane de Valence payée au sieur Michel du Dauphiné : expéditions des greffiers de la sénéchaussée Jean Palerme et Claude Terrasson ; écritures réglées à Claude Chovet et Jean Baptiste Bonel ; frais pour aller à la rencontre de Mgr. de Soubzcarrière, ci-devant intendant ; exécutoires et contraintes payés au commis Lefebvre et à l'huissier Grotteau de la Chambre des comptes ; épices des Trésoriers de France au sujet de " l'attache de l'arrêt de l'abolition de la douane de Valence " payés au Sr Basset commis au greffe de ce bureau ; vin offert au duc de Ventadour au baron de Sassenage à M. de Guise etc. ; intérêts dus à François et Jean Coulaud ; intérêts d'avance faites par le receveur en 1623 se montant à 1.036 l. 8 s. ; première partie du remboursement effectué par le Consulat au secrétaire de la ville Jean Demoulceau de l'indemnité payée par lui à son prédécesseur Thomé " lorsqu'il se desmit de la dicte charge " ; achat à Jean Maillard de quatorze ânées et deux charres de vin muscat envoyé à Paris pour



offrir " a divers seigneurs du conseil qui ont accoutumé de favoriser les affaires de la dicte ville " ; transport de ce vin à Paris par le sieur Jailly voiturier à Roanne ; vente de vin de coudrier par Etienne Baudrand procureur à Lyon ; taxations extraordinaires de Charles Grôlier pour voyages écritures et pour " avoir compillé et rédigé par escript le livre quy a esté imprimé de l'entrée du Roy " ; taxations extraordinaires de Jean Demoulceau de Jean Croppet de Dominique Dufour et de Claude Guérin ; gratifications de cent livres à François Dandeny pour avoir écrit plusieurs feuillets de l'entrée du roi et à Guyot Arnaud, commis du receveur ; vacations extraordinaires des mandeurs Denis Estaing, Jean Perrin et Louis Pascal et du servant-mandeur Barthélemy Raviot, étrennes au commis ; étrennes aux officiers du gouverneur et aux domestiques du prévôt des marchands et du receveur ; menus frais et avances du receveur ; part des droits de lods revenant au notaire Claude Guérin (fos 73 à 84). \_ Travaux et réparations réglés à Antoine Clerc dit Cambray, me couvreur, à Pierre Coste, me fontainier et à Martial Charpin, me vitrier (fos 85 et 86). \_ Prélèvement du roi sur la rêve ; gages des commis à la recette de la rêve : François Daudenez est nommé contrôleur de la rêve en remplacement de Noel Archimbaud, décédé et les gages de celui-ci sont payés à sa veuve Suzanne Cotton ; (fos 87 à 90). \_ Prix des archers de l'arc en main décerné à François Glottard dit Merigot ; gages de Michel Perret, exécuteur de la haute justice (fos 91 et 92). \_ Reprise par le comptable des 60.000 livres du tiers surtaux dont il fait un compte spécial, de 20.000 livres à verser à l'épargne et de 3.000 livres remis au gouverneur (fos 91 à 95). \_ Gages des commis à la recette du tiers surtaux déjà indiqués à l'analyse du registre cc. 1718 ; on relève le nom suivant d'un nouveau commis : Abraham Jamet remplaçant Antoine Champoigneu décédé ; frais des bureaux du tiers surtaux (fos 96 à 117). \_ Remboursement à Louis Landry de la somme de 1.445 liv. 1 s. 2 d. payée par lui à Sibille Paquelet veuve de Jean Marlhé

greffier à la conservation, pour reste de la vente faite par elle à la ville d'un terrain destiné aux Recollets et revendu à Louis Landry (fos 118 et 119). \_ Deniers vendus et non reçus, comme aux années précédentes et autres ; débit du compte patrimonial de 1623 (fos 120 à 130) \_ Dépense commune, vacations, etc. pour reddition de compte (fos 131 à 133). \_ Dépense totale : 120.880 livres 19 sols 9 deniers. \_ Somme due par le comptable : 49.486 l. 5 s. 9 d.

**Cote : CC 1729**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 14 feuillets, 1 cahier de 6 feuillets et 2 cahiers de 8 feuillets, papier in folio ; 14 pièces papier.

**1623-1625**

Comptabilité communale (1623 - 1625)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité . \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Expédition d'une délibération consulaire de 1627 portant ordonnance de recette du produit du grabeau de 1624 et de 1625 ; comptes du grabeau rendus par les recteurs de l'Hôtel-Dieu, Jacques Desirvinges, pour le côté de St Nizier et Louis Bouillet, pour le côté de Fourvières (p. 1 à 4). \_ Expédition du contrat de louage par le Consulat des bancs de la boucherie Lanterne aux bouchers Jacques Loubières, Claudine Forest et Claude Janet son fils, Simond Durand, Antoine Gay et Claudine Bayard, sa femme, Antoine Jay le jeune, Benoît Durand, Claude Bouchard. Pierre Bouclet, Nicolas Arboud, Guillaume Conan, Jean Saularier, Henry Fournel, Paul Plantay, Jean Achon, François Chenal, Pierre Rolland, Mathée Ogier, Michel Odin, Jean Cusset, Mathieu Crouzy, Paul Cusset, Pierre Colombier, Annet Vachier, Jacques Cusset, Pierre Gontet, Jean Conau, Antoine et Jean Jay, André Conau, Jacques Crouzy, Jean Richon, Claude Chanin, Barthélemy Varan, Jean le Jay, Gilles Odien et Jean Roudet (p. 5). \_

Certificats trimestriels du produit de la rève (p. 6 à 9). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative aux droits de lods dus par le notaire Ramadier pour l'acquisition d'une maison (p. 10). \_ Expédition d'un contrat de vente par le Consulat à Louis Landry de la terre acquise à la Croix-Rousse pour les Recollets ; quittance du receveur constatant le paiement par Louis Landry du solde de son prix d'achat, le surplus ayant été remis à Sibille Pacquette, veuve de Louis Marlihet, greffier de la Conservation, qui avait vendu au Consulat (p. 11 et 12). \_ Expédition d'un contrat de rachat de pension par Jean Foy à la Ville. \_ Expédition d'une délibération consulaire ordonnant au receveur de faire recette au patrimonial de 1624 d'une somme de 33.519 livres 11 sols 8 deniers provenant de doubles emplois (p. 13 et 14). \_ Certificats trimestriels du produit des tiers surtaux (p. 15 à 18).

**Cote : CC 1730**

(Portefeuille.) \_ 43 pièces papier.

**1623-1624**

Comptabilité communale (1623 - 1624)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances de gages des officiers de la ville : Grolier, Demoulceau, Ravat, Bigaud Charmet, Horace Le Blanc ; expédition d'une délibération consulaire commissionnant le peintre Horace Le Blanc à la fonction de peintre ordinaire de la ville avec 200 livres de gages ordinaires par an (p. 1 à 7). \_ Quittances des rentiers comme à l'analyse des articles 1701, 1710 et 1720 ; la deuxième quittance des réveille-matin porte le nom de Nicolas Prost au lieu de Jean Dury ou Durieux (p. 8 à 28). \_ Legs de Licieux et Guillaume François ; pièces constatant le paiement des dots de Blanche Cenis mariée à Antoine Degaulles, Jacquême

Rollin, Claudine Mégret mariée à Benoît Delasouche, Marse Bégule mariée à Denis Vasseret et de la bonne de Jean Abrias ; mandement consulaire pour Marguerite Commarmoux veuve de Jean Rollin, mère et tutrice de Jacquême Rollin, autorisant l'emploi des fonds de la dot de celle-ci en travaux aux bâtiments appartenant aux enfants de Jean Rollin ; rôle des maisons catholiques de St Pierre de Vernoux (p. 29 à 43).

**Cote : CC 1731**

(Portefeuille.) \_ 33 pièces papier.

**1623-1624**

Comptabilité communale (1623 - 1624)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Pièces, mandements et quittances de l'oraison doctorale prononcée par Antoine Bounier ; du dîner de la St-Thomas payé à Antoine Froncey, hôte de la Pomme de pin ; du dîner de la Trinité, réglé au père Jean-Baptiste Jean, procureur au collège ; de fournitures et façons pour les robes consulaires payées à Mamety Messire ; de fournitures de drap pour les capucins réglées à Louis Ravinel ; du paiement à Jacques Demadières du drap pour les manteaux des mandeurs ; de pièces de procédures réglées au sieur Michel " de Daulphine " ; d'expéditions des greffiers Jean Palerne et Claude Terrasson ; du coût d'écritures faites par Claude Chovet et Jean-Baptiste Bonel ; de frais divers d'un voyage à Mâcon au devant de l'ancien intendant, avancés par le mandeur Jean Perrin ; d'épices des Trésoriers de France à Lyon ; du vin offert à divers seigneurs ; d'intérêts payés aux frères Coulaud et au receveur ; du premier quart du remboursement au secrétaire Demoulceau de l'indemnité payée par lui à son prédécesseur Thomé ; du coût et du transport du vin muscat envoyé à Paris et du prix du vin blanc de Condrieu " du creu de la Pelissonne ",

conduit à Lyon (p. 1 à 20). \_ Règlement à Charles Grolier de frais de voyage pour l'extinction de la douane de Valence et de taxations extraordinaires ; de taxations extraordinaires et de gratifications à Jean Demoulceau, Jean Croppet, Dominique Dufour, Claude Guérin, François Daudenez, Guyot Arnaud, Barthelemy Raviot, Denis Estain ou Destain, Jean Perrin et Louis Pascal (p. 21 à 33).

**Cote : CC 1732**

(Portefeuille.) \_ 48 pièces papier.

**1623-1624**

Comptabilité communale (1623 - 1624)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat d'étrennes aux commis et quittances à l'appui de même que dans les articles analogues : Jacques Jasseraux est le clerc de Jean Demoulceau ; les deux réveill-matin sont Etienne Ligier et Victor Prost (p. 1 à 26). \_ Etat d'étrennes aux officiers et domestiques du gouverneur, du prévôt des marchands et du receveur (p. 27). \_ Etat de menus frais du receveur et quittances à l'appui ; on y relève, en outre, des dépenses se reproduisant chaque année, une aumône aux Recollets ; des frais de procédure ; des frais de signification de l'huissier Martin ; le paiement des droits dus au grenier à sel ; l'envoi aux Recollets d'un demi-baril de harengs acheté chez le sieur Deschamps ; la gravure " du moule des gects d'argent " et leur peinture sur parchemin ; des frais de voiture du Consulat ; une aumône à des religieux étrangers ; des frais de réparations de la fontaine de " St-Pipoy " ; la pose des vitres dans la chambre de la police ; des dépenses de bouche, etc. (p. 28 à 48).

**Cote : CC 1733**

(Portefeuille.) \_ 31 pièces papier, 4 pièces parchemin.

**1623-1624**

Comptabilité communale (1623 - 1624)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Mémoires, mandements et quittances pour travaux et réparations réglés à Antoine Clerc dit Cambray, me recouvreur, à Pierre Coste ou Cotse, me fontainier et à Martial Charpin, me vitrier ; expédition du traité passé entre le Consulat et Pierre Coste (p. 1 à 8). \_ Quittances de J.-B. Seigneur, receveur du domaine du roi sur la rêve (p. 9 à 12). \_ Quittances des gages des commis à la rêve et menus frais (p. 13 à 30). \_ Mandement et quittance du prix de l'arc en main décerné à François Glatard, dit Merigot ; expédition d'une délibération consulaire relative à ce prix (p. 31 et 32). \_ Quittances de gages d'Antoine Perrel, exécuteur de la haute justice (p. 33 et 34). \_ Mandement et quittance d'une somme de 3.000 livres remise au gouverneur (p. 35).

**Cote : CC 1734**

(Portefeuille.) \_ 93 pièces papier.

**1623-1624**

Comptabilité communale (1623 - 1624)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances des gages des commis à la recette des tiers surtaux énumérés à l'analyse des articles cc 1718 et 1728 ; des frais de papier et de registres de cette recette (p. 1 à 91). \_ Expédition de la quittance délivrée à Louis Landry par Sibille Pacquelet (p. 92). \_ Quittance de Gaspard Parpillion, procureur du noviciat de la compagnie de Jésus à Lyon, pour arrérages d'une rente sur les aides et

gabelles provenant du père Humbert de Masso due à ce noviciat (p. 93).

**Cote : CC 1735**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 18 feuillets papier in-folio, 65 pièces papier, 3 pièces parchemin.

**1624-1625**

Comptabilité communale (1624 - 1625)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ 1° Quittances des paiements faits aux rentiers sur les aides et gabelles, à leurs héritiers, à leurs fondés de procurations ou à leurs ayants droit par transport comme aux articles analogues précédents (p. 1 à 47). Expédition d'un contrat de transport d'une rente par Jean-Henri Gruebert et Anne Thézé, sa femme, à Guyot Arnaud (p. 37). \_ 2° " Estat et répartition de la somme de 11.963 livres 11 deniers " destinée aux rentiers sur les aides et gabelles pour arrérages en retard, suivant état du 8 mars 1611. Voir analyse des articles cc. 1632 et 1715 (p. 48). \_ 3° Pièces justificatives de l'état ci-dessus : Quittances des rentiers sur les aides et gabelles (p. 49 à 69).

**Cote : CC 1736**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 12 feuillets papier in-folio ; 1 registre de 36 feuillets papier in-folio, couverture parchemin ; 6 pièces papier.

**1624-1625**

Comptabilité communale (1624 - 1625)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° " Estat au vray " de la comptabilité des deniers provenant des anciens octrois résumé du compte suivant (p. 1). \_ 2° Compte du receveur Rougier des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du

Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc. du 1<sup>er</sup> octobre 1624 au 31 décembre 1625 (p. 2). \_ Recettes : Versements des fermiers énumérés dans ; l'analyse des articles analogues précédents ; le nouveau fermier du poids des farines est Antoine Jullien remplaçant Claude Pourra depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1625 (fos 1 à 8). \_ Recette totale : 25.932 livres 19 sols 8 deniers. \_ Dépenses : Gages des officiers de la ville, des commis à la consigne, aux entrées et aux sorties et des commis aux portes, de même que dans les articles analogues et dans cc. 1726 (fos 9 à 24). \_ Taxations extraordinaires des principaux officiers ; frais de procédure de Dominique Dufour, puis de son successeur Jean Camus ; les sommes dues à Dominique Dufour sont payées à ses petits-enfants et arrières petits-enfants ; salaire du messenger Guillaume Tramard chargé de porter des pièces de procédure au greffe du parlement à Paris ; cierges et flambeaux ; feu d'artifice de la St-Jean ; remboursement de frais avancés par le conseiller Vincent du siège présidial pour l'obtention d'un arrêt de la cour des aides de Paris ; loyer de Claude Dangon ; remboursement d'avances au mandeur Denis Estain ; impression de Jean Jullieron (fos 25 à 30). \_ Frais du prix des arquebusiers ; les rois sont Jean Burchot et Philippe Poncenot, le connétable Michel Cotte (fo 31). \_ Aumônes aux Jacobins, Cordeliers etc. (fos 32 et 33). \_ Deniers rendus et non reçus ; décharge faite à Claude Pourra précédent fermier du poids des farines et à Antoine Julien. Frais de reddition de compte (fos 34 et 35). \_ La dépense totale se monte à 15.894 livres 17 sols 3 deniers ; elle diffère de celle portée en l'état 1°, en ce qu'elle ne comporte pas les sommes dues au comptable par les comptes précédents clos et arrêtés. 2° Quittances de gages d'Alexandre Thibaud dit Valpinière, reçu en la survivance de Jacques de la Vioze, commis à tenir les bureaux de la consigne et fourrier de la ville ; quittance de gages de Barthelemy Benoît, servant mandeur et commis à l'ouverture et à la

fermeture de la porte St Sébastien (p. 3 à 8)

**Cote : CC 1737**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 16 feuillets papier in-folio ; 1 registre de 28 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

**1625**

Comptabilité communale (1625)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ 1° " Estat au vray ", de la recette et de la dépense des deniers provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane en 1625 ; résumé du compte suivant (p. 1). 2° Compte de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane rendu par le receveur Rougier pour l'année 1625 (p. 2). \_ Recettes : versements du commis à la recette Jean le Jay (fos 1 à 4). \_ Dépenses : pension de 6.000 livres aux Jésuites ; salaire de Pierre Buisson, commis à l'ouverture et à la fermeture des chaînes ; appointements de Jean Croppet, avocat au conseil du roi ; frais de chauffage et de luminaire du corps de garde, remboursés à Dominique Dufour puis à Jean Camus ; paiement du logement du gouverneur et de loyers à diverses personnes, Nicolas Grolier, Mlle de Champagneu, Pierre Clapisson et le sieur Traverse ; règlement de dettes à divers rentiers sur les aides et gabelles énumérés dans un état spécial, à Jacques de Grosseperre et à Nicolas de Masse (fos 5 à 14). \_ Frais de voyage d'Hector de Cremeaux pour les affaires de la ville, d'Alexandre Bollioud, de Charles Grolier et de Nicolas Serre, intérêts de Claude Navergnon. Frais de la réception du cardinal Basberini, légat du pape ; Louage de la maison de Benoite Légeret ; remboursement d'avances au voyer ; fournitures d'étoffes par Guillaume Chesles, marchand drapier ; confection d'un poêle par Huguette Guigon, veuve d'Edmond Delamarre ; peintures d'Horace Blanc ; fournitures de velours des sieurs Desargues et Beraud, marchands drapiers, et de franges de

soie par Jean Besson, marchand passementier ; façons de housses par Jacques Delavaux, me cellier ; fournitures par Jeanne Ferreux, veuve de Philippe Guelle, marchand fondeur ; louage de tapisseries au sieur Jossaud, tapissier à Lyon, pour le logis du cardinal ; souper préparé par Antoine Froncy ; collation au faubourg de la Guillotière, payée à Paul Chappy, me confiseur ; gratification au fourrier Jacques de la Vioze et aux mandeurs (fos 15 à 21). \_ Règlement de travaux et réparations exécutés à l'hôpital, au collège, etc., par Charles Gay, me maçon ; Antoine Vincent, me serrurier ; Claude Rummy, me paveur ; Cruce Chevalier, me maçon ; Jean Piroud, me charpentier ; Philippe et Reymond Dubois, mes charpentiers ; Nicolas Martin, me serrurier ; Isaac Bourgeat, marchand ferratier ; Jean Benoît, me lanternier ; Pierre Recordon, me fondeur ; Antoine Clerc dit Cambray, me recouvreur (fos 21 à 24). \_ Taxations du comptable et frais de reddition du compte. Dépense totale : 57.379 livres 8 deniers ; elle diffère de celle portée en l'état par la non-inscription de diverses taxations du comptable.

**Cote : CC 1738**

(Registre.) \_ 114 feuillets papier in-folio, sans couverture.

**1624-1625**

Comptabilité communale (1624 - 1625)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte vingt-sixième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, du 1er octobre 1624 au 31 décembre 1625, rendu par le receveur Rougier. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux analysés précédemment \_ Droits de lods payés par Reymond et Philippe Boys, me charpentiers, pour l'acquisition par eux faite de Jean Rey, notaire royal, et de Mathée Sonthonas sa femme, d'une maison sur les fossés Lanterne. \_ Recette du tiers-surtaux et du parensus ; bonis

des comptes précédents. \_ Recette totale : 200.720 livres 12 sols 9 den. (fos 1 à 45). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville ; rentes à divers (fos 46 à 56). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Marguerite Guillaude, de Suzanne Carlas, de Sébastienne Zaccharie et de Laurence Commarmaux (fos 56 et 57). \_ Affaires communes : dîner de la St Thomas préparé par Antoine Froncy ; dîner de la Trinité ; déjeuner du jour de la procession générale ; vin offert au Cardinal de la Valette et à " la princesse Thomas de Savoie " ; fournitures et façon des robes consulaires et des manteaux des mandeurs par Mamety Messiers et Claude Roch, tailleurs ; vacation du crieur Rigaud ; subvention au sieur Maupin " graveur en taille douce " pour le plan de la ville ; vacation des huissiers Viette et Pommier ; intérêts payés aux jésuites et aux frères Coulaud ; règlement de 300 livres à Gabriel Lecomte " au subject de l'office de messager de Lyon à Genève " ; frais des huissiers de la Chambre des comptes ; achat de 17 anées et demie de vin muscat au sieur Lognon, marchand de Frontignan et transport de ce vin à Paris par Jailly, voiturier à Roanne ; vacations extraordinaires de Jean Demouleceau, de Jean Camus, de Claude Guerre et des mandeurs ; secours de 30 livres, accordé à Guillaume Fayolle qui a été pendant soixante ans au service de la ville ; étrennes aux commis ; étrennes aux officiers du gouverneur et aux domestiques du prévôt des marchands et du receveur ; avance faite par le receveur Rougier à son successeur Bernico pour payer la subvention due au Roi ; menus frais et avances du receveur ; part des droits de lods revenant au notaire Claude Guérin (fos 58 à 66). \_ Travaux et réparations réglés à Antoine Clerc, me recouvreur et à Pierre Buisson ; prélèvement pour le roi sur la rêve ; gages des commis à la recette de la rêve ; prix des archers de l'arc en main décerné à Guigue Bourdillon ; gages de Michel Perrel, exécuteur des hautes ouvres (fos 67 à 73). \_ Reprises du comptable comprenant les 60.000 livres de l'octroi sur le tiers surtaux pour l'année 1625,

dont était fait un compte spécial ; du quartier d'octobre 1624 pour le même octroi pour la même cause ; d'une somme de 20.000 livres versées à l'épargne (fos 73 à 75). \_ Gages des commis à la recette du tiers surtaux déjà indiqués à l'analyse des articles cc. 1718 et 1728 (fos 76 à 100). \_ Deniers rendus et non reçus ; dépense commune, vacations, etc., pour reddition de compte (fos 101 à 110). \_ Dépense totale : 121.055 livres 3 sols 11 deniers ; le comptable redoit 79.665 livres 8 sols 10 deniers.

**Cote : CC 1739**

(Portefeuille.) \_ 66 pièces papier.

**1624-1625**

Comptabilité communale (1624 - 1625)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve établis par le contrôleur Daudenez (p. 1 à 5). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative aux droits de lods dus par Reymond et Philippe Boys pour l'acquisition d'une maison (p. 6). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers surtaux (p. 7 à 11). \_ Expédition d'un contrat de vente d'un jardin à Vaise, près la porte de Lyon, par le Consulat à Gabriel de Roussy, banquier florentin (p. 12). \_ Quittances des rentiers comme dans les articles analogues précédents ; expédition d'un transport par les frères l'Officiel à Jean l'Officiel le Jeune de leurs droits dans les successions de leurs père et mère, Jean l'Officiel et Anne David ; quittance de Jean l'Officiel le Jeune ; les quittances des réveille-matin portent les signatures d'Etienne Ligier, pour le côté de Fourvière et de Nicolas Prost, pour le côté de St Nizier (p. 13 à 36). \_ Quittances des gages des Officiers de la ville, comme à l'analyse de l'art. cc. 1730 (p. 37 à 46). \_ Legs de Licieux et Guillaume François ; pièces constatant le paiement des dots

de Marguerite Gaillard mariée à Jacques Sonnerzac, de Suzanne Carle, mariée à Pierre Douron, de Sébastienne Zaccharie, mariée à César Barmet et de Laurence Commarmot mariée à Antoine Vivian (p. 47 à 66).

**Cote : CC 1740**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces papier.

### 1624-1625

Comptabilité communale (1624 - 1625)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du Receveur Rougier. \_ Pièces, mandements et quittances du dîner de la St Thomas et d'un déjeuner payés à Antoine Francy ; du dîner de la Trinité réglé au père Jean Baptiste Jean ; du vin offert au duc de Montmorency, à la princesse Thomas, au Cardinal de la Vallette, etc. ; des fournitures et façons pour les robes consulaires et les manteaux des mandeurs payés à Claude Roche et à Mamety Messier ; des vacations du crieur public Rigaud ; d'une subvention à Simon Maupin pour la gravure en taille douce d'un plan de la ville ; de vacations payées aux huissiers Viette et Pommier ; d'intérêts payés aux Jésuites et aux frères Coulaud ; du règlement fait au sieur Lecomte pour l'office de messenger de Genève ; des contraintes de la Chambre des comptes ; d'un cachat de vin de Frontignan et du transport de ce vin à Paris ; de vacations extraordinaires à Jean Demoulceau, Jean Camus, Claude Guérin et aux mandeurs ; d'une aumône à l'ancien commis Guillaume Fayolle (p. 1 à 28). \_ Etat d'étrennes aux commis et quittances à l'appui, de même que dans les articles analogues ; Raymond Séverot, écuyer, sergent major de la ville de Lyon, recoit une gratification de 120 livres (p. 29 à 55). \_ Etat d'étrennes aux officiers et domestiques du comte du Dury, du marquis de Villeroy et du receveur (p. 56). \_ Expédition d'une délibération

consulaire décidant l'avance d'une somme de 2.325 livres par Antoine Rougier à son successeur Bernico pour la subvention due au roi ; quittance du receveur Bernico ; copie d'une quittance de douze mille livres pour cette subvention passée par le receveur général des finances François Scarron (p. 57 et 58).

**Cote : CC 1741**

(Portefeuille.) \_ 58 pièces papier, 4 pièces parchemin.

### 1624-1625

Comptabilité communale (1624 - 1625)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Etat de menus frais du receveur et quittances à l'appui ; on y relève, en outre des dépenses se reproduisant chaque année, une aumône à trois Recollets qui se trouvaient à la Guillotière ; une gratification de 180 livres à deux soldats de la compagnie du guet, Claude Nonfers dit la Ronce et Aynard Dumont dit la Tour ; une gratification aux carrossiers de MM. de Balmes et Carton et le salaire d'Antoine et Georges Picardeau, qui avaient " battu le tambour " lors de l'entrée du légat ; des soupers servis chez MM. Cardon et Princetti par Antoine Froncey, hôte de la Pomme du pin ; des salaires de carrossiers, lors du retour du marquis de Villeroy venant de l'armée d'Italie ; un dîner servi par le sieur Grizon, hôte de St-Christophle ; les frais de luminaire des bureaux du tiers surtaux ; les salaires des bateliers envoyés par le Consulat au devant de la comtesse de Bury ; des intérêts d'avances faites par l'échevin Michel ; une gratification au secrétaire du marquis de Raigny, pour avoir facilité la sortie de Bresse des blés appartenant aux habitants de Lyon ; une gratification à Cappero Carmelino, l'un des domestiques du cardinal Barberino ; la remise à Antoine Froncey d'une

somme destinée à le dédommager de préparatifs faits par lui lors du passage de la princesse de Carignan à Lyon ; des frais de l'huissier Grateau, de la chambre des comptes (p. 1 à 31). \_ Mémoires, mandements et quittances pour travaux et réparations réglés à Antoine Clerc et au commis Pierre Buisson (p. 32 à 34). \_ Quittances de J.-B. Seigneur, receveur du domaine du roi, constatant le prélèvement pour le roi sur la rêve (p. 35 à 37). \_ Quittances des gages des commis à la rêve et des menus frais (p. 38 à 58). \_ Mandement et quittance du prix de l'arc en main, décerné à Guigue Bourdillon (p. 59). \_ Quittances de gages d'Antoine Perrel, exécuteur des hautes oeuvres (p. 60 à 62).

**Cote : CC 1742**

(Portefeuille.) \_ 111 pièces papier.

**1624-1625**

Comptabilité communale (1624 - 1625)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittances des gages des commis à la recette du tiers surtaux, énumérés à l'analyse des articles 1718 et 1728 (p. 1 à 110). \_ Copie certifiée par le receveur Bernico d'un mandement de l'épargne et de quittances au nom de Jean le Jay (p. 111).

**Cote : CC 1743**

(Portefeuille.) \_ 43 pièces papier, 2 pièces parchemin.

**1625**

Comptabilité communale (1625)  
Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Quittance des réveille-matin pour leurs

gages (p 1). \_ Quittances des rentiers sur les aides et gabelles, de leurs héritiers, de leurs fondés de procuration ou de leurs ayants-droit par transport, comme aux articles analogues précédents (p. 2 à 45).

**Cote : CC 1744**

(Registre.) \_ 127 feuillets papier in-folio, demi-couverture parchemin.

**1622-1625**

Comptabilité communale (1622 - 1625)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte huitième du receveur Antoine Rougier des équivalents de quatre années commencées le 1er janvier 1622 et finies le 31 décembre 1625 pour les élections de Lyonnais, Forez et Beaujolais, commencées le 1er septembre 1621 et finies le 30 novembre 1625 pour les diocèses de Mende, Vivarais et le Puy. \_ Recettes. \_ Versements de Jean Bonarme, payeur général des rentes en la généralité de Lyon, pour le Lyonnais ; de Pierre Barthelemy, puis de Pierre Gisquet, fermiers principaux de l'équivalent de Mende ; de Claude Stournel puis de Jean Rodez, fermiers principaux de l'équivalent du Puy ; de Jean Bonarme pour le Forez et le Beaujolais ; de Jacques Boyssat puis de Jean Gay, fermiers principaux de l'équivalent du Vivarais. Recette totale : 44.070 livres 10 sols 5 deniers (fos 1 à 16). \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 17 à 120). Leur énumération se trouve à l'analyse du registre cc. 1522. \_ Deniers rendus et non reçus, épices, taxations, etc. (fos 121 à 126). \_ Dépense totale : 38.941 livres 11 sols 9 deniers.

**Cote : CC 1745**

(Portefeuille.) \_ 36 pièces papier.

**1605-1631**

Comptabilité communale (1605 - 1631)



Pièces justificatives des comptes  
d'Antoine Rougier  
Documents divers sur les équivalents

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Rougier. \_ Documents divers sur les équivalents ; quittance de Gaspard Gerentes, chargé de la vérification des rentes sur les équivalents, pour salaires et vacations (p. 1). \_ Expédition d'une transaction portant cession de l'hoirie de Jacques de Bais, par sa fille et héritière Marie de Bais, femme de François Gayardon, sieur de Grisolles, au profit de Jean Dupré, juge conservateur des privilèges des foires de Lyon, successeur de Jacques de Bais en cette charge ; Quittance du receveur Bernico constatant le versement par Antoine Rougier d'un reliquat sur les comptes des équivalents (p. 4). \_ Copie d'un arrêt portant main levée de saisies faites entre les héritiers Henry ; quittances de François Henry, seigneur de Jarnioux, pour arrérage d'une rente sur les équivalents ; quittances d'Antoine Boiron, ayant droit de Guillaume Bugnet, de Jean de Raverie, de Jean Croppet et de Constance Mougniat, veuve de Pierre Thomas ; quittances de Jean Dupré ayant droit de Marie de Bais (p. 4 à 21). \_ Pièces de procédures engagées par le receveur Rougier, les héritiers de Guillaume et Guyot Henry, Pierre Grangier, receveur des finances en Languedoc, contre Jacques Lobric, fermier principal de l'équivalent du Puy en 1609, ses cautions Jean Menoux, Jacques Seren et André Farel de Nîmes, pour défaut de paiement de termes échus ; expédition de la ferme passée à Jacques Labrie en 1605 (p. 22 à 34). \_ Déclaration des recteurs de l'Hôtel Dieu remise au receveur Rougier pour servir de quittance de toutes les rentes sur les équivalents dues à l'Hôtel Dieu (p. 35).

**Cote : CC 1746**

(Registre.) \_ 614 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

**1599-1625**

Comptabilité communale (1599 - 1625)  
Comptes d'apurement d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte d'apurement rendu le 1<sup>er</sup> décembre 1632, devant une commission spéciale, par Antoine Rougier, de sa gestion comme receveur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1599 jusqu'au 31 décembre 1625, à la suite de bruits publics et de dénonciations l'inculpant d'être reliquataire de sommes élevées et de s'être fait remettre des taxations beaucoup trop fortes qui lui avaient permis d'acquérir un grand nombre de rentes sur les équivalents et sur les aides et gabelles. Ce compte porte sur les débits, les souffrances, les radiations, etc., des comptes des années antérieures ; leur énumération ne serait que la reproduction d'un certain nombre de recettes et de dépenses de ces registres. \_ Par la reddition de ce compte d'apurement, l'ancien receveur Rougier est constitué créancier de la Ville d'une somme de 65.850 livres 27 sols 6 deniers. \_ Les dénonciations dont il est question plus haut émanaient d'un sieur Blanchart (à Paris), de Barthelemy Thomé, ancien secrétaire de la ville et de l'échevin Perrin, en exercice pendant les années 1626 et 1627.

**Cote : CC 1747**

(Registre.) \_ 512 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

**1605-1625**

Comptabilité communale (1605 - 1625)  
Comptes d'Antoine Rougier

Comptabilité. \_ Compte sixième rendu par le receveur Rougier et arrêté le 30 décembre 1627, de la recette provenant des aides et gabelles et des paiements des rentes assignées sur ces impositions, pour vingt et une années, du 1<sup>er</sup> janvier 1605 au 31 décembre 1625. \_ Antoine Rougier avait fourni, pour cette partie de sa comptabilité, des états de recettes et de dépenses à partir de 1609. \_ Le

présent compte est la reproduction des comptes et des états analogues que nous avons déjà rencontrés et notamment de l'art. cc. 156 ; il y a lieu de s'y reporter pour chacune des années comprises dans ce registres ainsi qu'aux états de paiement d'arrérages en retard précédemment analysés. \_ Notons toutefois : qu'en 1605, la ville fut dépossédée de ses aides et gabelles, le fermier général Jean du Moysset et le sous fermier, Jean Flachon, receveur au grenier à sel de Frontignan n'ayant rien versé (fos 4 à 5 et 33) ; que, pour les années 1606 à 1608, la ville dut payer une somme totale de 26.000 livres de dédommagement aux sieurs Louis Riboutteau et Charles le Cornuat, sous fermier de Denis Feydeau, fermier général des aides (fos 34 à 36) ; que, de 1609 à 1613, la ville versa à Denis Feydeau, adjudicataire général des aides de France, une somme annuelle de 20.939 livres pour la sous ferme passée au nom de Jean Demoulceau (fos 36 bis, 43, 84, 115 et 144) ; qu'en 1609, Pierre Marriller, fermier du huitième et du vingtième du vin, resta redevable d'une somme de 3.400 livres (fo 42). \_ Les arrérages des rentes sur les aides et gabelles ne furent payés régulièrement qu'à partir de 1610. \_ Recette totale : 278.571 livres 12 sols 10 deniers ; \_ Dépense totale : 312.449 livres 9 sols 6 deniers.

**Cote : CC 1748**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 18 feuillets papier in-folio ; 1 registre de 82 feuillets, papier in-folio, couverture parchemin.

**1626**

Comptabilité communale (1626)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ 1° " Etat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant des anciens octrois en 1626, résumé du compte suivant présenté et arrêté au consulat (p. 1). \_ 2° Compte premier de Pierre Bernico, nomme pour

trois ans à la charge de receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1er janvier au 31 décembre 1626 (p. 1) En tête de ce compte sont transcrites les lettres de provision du Consulat commissionnant Pierre Bernico pour trois années à la charge de receveur (fo 3). \_ Recettes : Versements des fermiers ou commis : Philibert Picart, pour la ferme du barrage du pont du Rhône ; Ogier de Marcillac, fermier général des aides, pour le dixième du vin ; Antoine Jullien, notaire à Lyon, adjudicataire de la ferme du poids des farines ; Jean le Jay, commis à la recette du tiers surtaux de la douane, pour l'entrée des camelots ; Charles Faujat et Claude Pourra pour la ferme de la petite aide et entrée du vin ; Jean Delagrangé, fermier des cinq grosses fermes et de la douane de Lyon, pour le droit d'entrée des épiceries et sur les fils d'or et d'argent (fos 5 à 9). \_ Dépenses : gages d'officiers de la ville ; Claude Magnier est pourvu de la charge de lieutenant du capitaine de la ville au lieu d'André Michaelis ; vacations extraordinaires de Pierre Bernico (fos 10 et 11). \_ Gages des commis à la consigne, des commis aux portes, mandeurs, etc., de même que dans les articles analogues (fo 12 à 30). \_ Vacances extraordinaires des principaux officiers de la ville et de Christophe Chanu, avocat au Conseil privé du roi, ayant charge des affaires de la ville ; frais de procédure de Jean Camus, de Jean Croppet et de Jean Baptiste Ravot ; gratification à Etienne Boiron, secrétaire de M. de Soubscarrière, ancien intendant en la justice et police de Lyon ; frais d'exécutoires du greffier Jean Paterne ; remboursement de frais d'instance au sicur Ferrier ; frais de voyage de Jean Camus et d'Antoine Dimbert ; vacations de l'huissier François Veyre au sujet de la douane de Valence ; frais de voyage de Jean Rigaud au Pouzin ; vacations de l'huissier François Cheroy ; loyer de Claude Dangon ; feu d'artifice de la St Jean tiré par François Martin dit Adam,

ingénieur ; cierges et flambeaux fournis par Didier Bresson et Jacques Bertholon, marchands ciergiers ; vin fourni par le mandeur Denis Destain ou Estain, pour offrir au duc de Montmorency, à l'évêque de Grenoble, etc., et avances faites par lui ; solde des impressions en taille douce faites pour le livre de l'entrée du Roi, réglé à Antoine Crues, me imprimeur ; impressions de Jean Jullieron ; remboursement d'avances au voyer Nery de Quibly (fos 31 à 69). \_ Prix des arquebusiers ; le nouveau roi est François Blanchard et le connétable Jean Coigny, dit Cazaud (fos 70 à 72). \_ Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, etc. (fos 72 à 76). \_ Deniers rendus et non reçus : Rabais faits à Antoine Julien, à Charles Faujat et à Claude Pourra. Frais de reddition du compte (fos 76 à 80). \_ Recette totale : 20.877 livres 6 sols 4 deniers. \_ Dépense totale : 21.922 livres 13 sols 1 denier.

**Cote : CC 1749**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 24 feuillets papier in-folio ; 1 registre de 50 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

**1626**

Comptabilité communale (1626)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité 1° "Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane en 1626 ; résumé du compte suivant (p. 1). \_ 2° Compte premier rendu par le receveur Pierre Bernico des deniers de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane pour l'année 1626 (p. 2). \_ Recettes : Versements du commis à la recette, Jean Le Jay (fos 3 et 4). \_ Dépenses : Subvention des villes franches taxée pour Lyon à 21.000 livres, mais déchargée de moitié par arrêt du Conseil, versée pour 1625 à François Scarron, receveur général des finances à Lyon et, pour 1626, à Antoine Charrier, pourvu de la même charge (f5). \_ Pension de 6.000 livres aux jésuites ; frais d'ouverture et de

fermeture des chaînes ; appointements de Jean Croppet, avocat au conseil du roi ; frais de luminaire et de chauffage des corps de garde remboursés à Jean Lannes ; paiement du logement du gouverneur et du loyer à diverses personnes : Nicolas Grolier, Pierre Clapisson Louis Péajard, Claude de Sallemard, Pierre Barollet, Jacques Traverse et Alexandre Compaignon ; règlement de dettes à divers rentiers sur les aides et gabelles : Claude d'Urize, le collège de Tournon, Barthelemy Cave, Jean Pelletier, Sibille Tourvéon, Marie Cottereau, Jean de Revraie, Humbert de Chaponay, Balthazar de Mornieu, Louis de Rochefort et François Daverton, comte de Belin, époux de Catherine de Thomassin (fos 5 à 17). \_ Frais de la députation en cour d'Antoine Serre et des sieurs de Tourvéon, Musard et Charlet ; frais de la députation en cour de Jérôme Lentillon et Jean-Jacques Magnes, accompagnés de Jean-Antoine Coderville, Pierre Bernico, Pierre Tiffi et Hugues Blauf ; frais de voyage à Grenoble de Charles Grolier (fo 18). \_ Règlement de travaux et réparations exécutés au pont du Rhône, à l'hôpital, au collège, etc., par les entrepreneurs ordinaires de la ville Charles Gay, m maçon ; Antoine Vincent dit Lafarge. me serrurier ; Pierre Velut, me charpentier ; Jean et Pierre Pernoux "pierreurs de St-Cyr " ; le sieur Monery, bourgeois de Lyon ; Louis Burdel, dit Péligré et Phillippe Dubois, mes charpentiers ; Martin Charret ou Charrat, me maçon ; Valentin Carré, Claude Rummy, mes paveurs ; Pierre Monnant, me maçon ; Isaac Bourgeat, marchand ferratier ; Nicolas Martin, me serrurier ; Jérôme Charpin, me peintre et vitrier ; Jean Benoît, me lanternier (fos 19 à 46). \_ Taxations du comptable et frais de reddition de compte. \_ Dépense totale : 80.514 livres 3 sols, dépassant la recette de 20.514 livres 3 sols. La dépense portée en l'état 1° est légèrement différente.

**Cote : CC 1750**

(Registre.) \_ 128 feuillets papier in-folio. sans couverture.

**1626**

Comptabilité communale (1626)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Compte premier des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, pour l'année 1626, rendu par le receveur Pierre Bernico. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux analysés précédemment. \_ Droits de lods payés par Isaac Gillet, notaire royal à Lyon, pour l'acquisition par lui faite de Pierre Leriche, notaire royal, et de Jeanne Labruyère, sa femme, d'une moitié de maison sise rue de la Lanterne ; par Paul et Louis Allyot, tailleurs, pour l'acquisition par eux faite de Pierrette Dutroncy, veuve de Claude Buysson, marchand drapier, de Philippe Fabry et de Marguerite Buysson sa femme, d'une moitié de maison sise rue de la Lanterne ; par Claude Fournier, avocat au parlement de Paris, pour la succession de son frère Alexandre Fournier, dit frère Thomas, religieux des Pères Augustins réformés. de la ville de Toulouse, dans laquelle se trouvaient deux maisons sises sur les fossés de la Lanterne. \_ Vente de deux meubles inutiles trouvés dans le magasin des armes de la ville. \_ Versement au Consulat par le père Marc de Salins, gardien des Recollets de Lyon, d'une somme de 600 livres, à lui remise, à titre de restitution " par un quidan débiteur envers ladite ville ". \_ Versement par l'ex-receveur Rougier d'une somme de 2.325 livres destinée à parfaire le paiement de la subvention de 12.000 livres due au roi. \_ Recette du tiers surtaux et du parensus. \_ Recette totale : 127.178 livres 5 deniers (fo 1 à 55). Dépenses : Gages d'officiers de la ville ; rente à divers (fos 57 à 66). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Jeanne Jullien, de Marie Rave, de Philiberte Juste et de Claudine Bonnet ; bourses de Gilbert Ranc et de Jean Abrios (fos 67 à 70). \_ Affaires communes : Frais de l'oraison doctorale prononcée par Pierre Bernier, docteur en droit, avocat à la sénéchaussée ; dîner de la St Thomas préparé par Antoine Froncy ;

dîner de la Trinité ; frais d'un déjeuner et d'un dîner payés à Antoine Froncy ; décoration de l'église St-Nizier par Ennemond La Mare ; peinture d'un grand portrait du roi par Horace Blanc ; " portraits à la plume " du plan de la ville et de l'entrée du roi et de la reine en 1622, faits par Antoine Burnan, " me tailleur de pourtraicts en taille douce " ; exploits de l'huissier Marc Dumas ; subvention aux Minimes provenant des droits de lods payés sur la succession d'Alexandre Fournier ; confection de quatre chandeliers par Jean Declercy, me fondeur ; gratification à Jean Dupuy, commis aux chaînes d'Enay ; écritures et vacations de Jean Levrasson, ci-devant commis greffier de la commission de la chambre de justice ; fourniture d'étoffes pour les robes consulaires par Antoine et Hugues Blauf, et confection de celles-ci par Jean Messier ; drap des manteaux des mandeurs fourni par Daniel Perrin, marchand drapier et échevin ; achat de vin muscat destiné aux officiers de la couronne, par le mandeur Denis Destain, pour une somme de 1.929 livres 5 sols ; achat de vin muscat destiné au même usage et réglé à Jean Brun, de Vic en Languedoc ; achat à Guillaume Chappuis, marchand à Lyon de trois charges de fruits de Nice également envoyées en cour ; confitures fournies par Paul Chappy, me confiseur ; confection de douze cents " getz d'argent " payée à Jean Troilleur, me de la monnaie ; intérêts payés aux Jésuites et aux frères Coulaud ; frais de luminaire et de chauffage ; menus frais et avances du receveur ; part des droits de lods revenant au notaire Guérin (fos 70 à 81). \_ Travaux et réparations réglés à Antoine Clerc, me recouvreur ; Pierre Coste, me fontainier ; Gabriel Perrin, me maçon ; Quentin Gros, me menuisier ; Pierre Velut et Louis Burdel dit Peligre, mes charpentiers ; Pierre Thino, metalleur de pierres de St-Didier au Mont d'Or ; Claude Janin, maçon ; Martial Cherpin, me peintre et vitrier ; Jean Benoît, me lanternier ; Antoine Laserre, me des basses oeuvres ; Pierre Monard, me maçon ; Pierre Recorvon, me fondeur ;

Jean Queyzin, me charron (fos 81 à 86). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve versé à Jean Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi ; gages des commis à la recette de la rêve ; prix des archers de l'arc-en-main décerné à Antoine Pyon ; gages d'Antoine Perrel, exécuteur de haute justice ; acquisition d'une maison près la barrière de Pierre Scize pour le logement les Suisses et paiement du prix à Gonin Clerc, Jean Ponson et Nicolas Ponson. Remise aux Augustins réformés de la Croix Rousse pour la construction de leur église de la somme de 600 livres dont ils avaient été chargés de faire la restitution à la ville (fos 87 à 93). \_ Reprises du comptable comprenant les 60.000 livres du tiers surtaux dont il est fait un compte spécial, d'une somme de 25.000 livres versée à l'épargne et d'une somme de 3.000 livres versée au gouverneur (fos 94 à 96). \_ Gages des commis à la recette du tiers surtaux déjà indiqués à l'analyse des articles 1718 et 1728 ; reliure des registres du tiers surtaux par Jacques Darsaulty, me relieur (fos 94 à 115). \_ Deniers rendus et non reçus ; dépense commune, vacations, etc., pour reddition de compte (fos 116 à 126). \_ Dépense totale : 117.112 liv. 1 sol 5 den. ; le comptable redoit : 10.065 liv. 19 s. 10 d.

**Cote : CC 1751**

(Portefeuille.) \_ 21 pièces papier.

### 1626

Comptabilité communale (1626)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Bernico. \_ Copie des lettres de commission de Pierre Bernico (p. 1). \_ Expédition de la quittance pour le produit du grabeau délivrée aux recteurs de l'Hôtel Dieu (p. 2). \_ Expédition d'une délibération consulaire déchargeant Claude Gay du paiement de son loyer de la tour près la porte des Cordeliers (p. 3). \_ Expédition

de contrats de louage par le consulat à Pierre Bégule, notaire royal et à Etienne de Chasse de la maison acquise du président Chandon ; à Etienne Duvivier, meunier, du corps de garde près les Cordeliers (p.4 et 5). \_ Expédition d'une ordonnance consulaire déchargeant Deviette et Pommier huissiers à Lyon de la sous ferme du pied fourché et la remettant aux bouchers sous les noms de Pierre Courtin Jean Loubières Jean Chadles et consorts (p. 6). \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve établis par le contrôleur Dauvenez (p. 7 à 10). \_ Expédition du bail de la rêve de Ste Colombe (p.11). \_ Expédition de délibérations consulaires relatives aux droits de lods dus par Isaac Gillet les frères Alyot et Claude Fournier (p. 12 à 14). \_ Expédition d'une délibération consulaire décidant la vente de vieux meubles (p. 15). \_ Copie de la quittance délivrée par le receveur au père Recollet Marc de Salins au sujet d'une restitution (p. 16). \_ Ampliation d'un mandement consulaire ordonnant à l'ex receveur Rougier de verser une somme de 2.325 livres à son successeur Bernico (p. 17). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers surtaux et du parensus (p. 18 à 21).

**Cote : CC 1752**

(Portefeuille.) \_ 57 pièces papier.

### 1626

Comptabilité communale (1626)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Quittance des gages des officiers de la Ville ; quittances des rentiers sur le patrimonial et sur la boucherie comme à l'analyse des articles cc. 1730 et 1739 (p. 1 à 36). \_ Legs de Licieux et Guillaume François ; pièces constatant le paiement des dots de Jeanne Jullien mariée à Louis Olagne de Marie Rave mariée à Pierre Barde de Philiberte Juste mariée à Catherine Thévenet et de Claudine

Bonnet mariée à Benoit Bernard ; pièces relatives au paiement des bourses de Gilbert Rave et de Jean Abrias (p. 37 à 57).

**Cote : CC 1753**

(Portefeuille.) \_ 49 pièces papier, 1 pièce parchemin

**1626**

Comptabilité communale (1626)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Pièces mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse du registre cc. 1750 fos 70 à 79. L'état des frais de Jean Terrasson réglé par le Consulat est décerné contre Antoine Rougier (p. 1 à 25). \_ Etat de menus frais du receveur et quittance à l'appui ; on y relève outre les dépenses se reproduisant chaque année l'achat chez le libraire Georges Dehudier des histoires de Lyon de Rubys et de Paradin et du volume des privilèges de la Ville reliés en maroquin du Levant avec les armoiries de Lyon. Des aumônes à divers aux Cordeliers et aux Recollets ; des frais d'exécutoires ; les intérêts d'une avance faite par le sieur Perrette ; les frais d'un messenger de M. de Percy venu du Puzin ; les frais du mandeur Louis Pascal envoyé vers M. de Saint-André ; la dépense de 25 livres " pour avoir rompu les roches... au chemin venant de Fourvières aux Capucins " ; la remise de trois livres quatre sols à un " certain piémontois joueur d'instrumens qui a donné quelques aubades le jour et feste St-Thomas pendant le disner " ; des contraintes décernées contre les bouchers par le sergent Montcey ; les frais de l'envoi à Bourgoin de l'huissier Chanje " pour empêcher l'établissement des bureaux de la douane de Valence " (p. 26 à 50).

**Cote : CC 1754**

(Portefeuille.) \_ 52 pièces papier, 7 pièces parchemin.

**1626**

Comptabilité communale (1626)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Mémoires mandements et quittances pour travaux et réparations exécutés par les entrepreneurs ordinaires de la ville énumérés dans l'analyse de l'art. cc. 1750 fos 81 à 86. On relève notamment des travaux à l'église St Roch et une subvention de 100 livres pour le puits construit par Pierre Minard dans la rue du Puits-Pelu aux frais des habitants de cette rue (p. 1 à 24). \_ Quittance de J.-B. Seigneur receveur du domaine du roi constatant le prélèvement pour le roi sur la rêve en 1626. Certificat de non paiement de deux derniers quartiers de ce prélèvement en 1625 délivré par le receveur Rougier ; mandement et quittance de ces deux quartiers (p. 25 à 31). \_ Quittances des gage. des commis de la rêve et des menus frais (p. 32 à 48). \_ Pièces constatant le paiement du prix de l'arc en main à Antoine Piou roi des Archers ; des gages de l'exécuteur de la haute justice Antoine Perrel ; du prix d'une maison près la barrière de Pierre-Scize payée aux consorts Ponson ; d'une somme de 600 livres versée aux Récollets (p. 49 à 56). \_ Mandements du commis par le roi à la charge de trésorier de l'épargne et quittances au dos (p.57 et 58). \_ Mandement et quittance de la somme de 3000 livres remise au gouverneur (p. 39).

**Cote : CC 1755**

(Portefeuille.) \_ 91 pièces papier.

**1626**

Comptabilité communale (1626)

Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Quittances des gages des commis à la recette du tiers surtaux énumérés à l'analyse des articles 1718 et 1728. Expédition d'une délibération consulaire réduisant les gages de ces commis à partir du 1er avril 1626 (p. 1 à 90). \_ Mandements et quittances de Jacques Barsault pour la reliure des registres du tiers surtaux (p. 91 et 92). \_ Contrainte décernée contre les bouchers Claude Doucherd et Claude Crosy (P. 93)

**Cote : CC 1756**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 36 feuillets papier in-folio ; 1 registre de 72 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

**1627**

Comptabilité communale (1627)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ 1° "Estat au vray" de la recette et de la dépense des deniers provenant des anciens octrois pour 1627, résumé du compte suivant présenté et arrêté au Consulat (p. 1). \_ 2° Compte deuxième du receveur Pierre Bernico des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., pour l'année 1627 (p. 2). \_ En tête de ce compte on relève un extrait abrégé du compte patrimonial de 1627 (fos 1 et 2). \_ Recettes : Versements des fermiers énumérés à l'analyse de l'art. cc. 1748 (fos 8 à 12). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville, des commis à la consigne, des commis aux postes, mandeurs, etc., comme dans les articles analogues précédents. Le commis du voyer est Etienne Palmier ou Pamier (fos 13 à 28). \_ Taxations extraordinaires des principaux officiers de la ville et de Christophe Chanu ; du sieur Depoines " commis de M. Jacquet, me des courriers et de la poste ", de David Vincent, cleric

de Charles Grolier, procureur général ; Jasserand, cleric de Jean Demoulceau ; Guirin, cleric du receveur ; Pierre Deyres, cleric de Jean Terrasson ; Nicolas ou Etienne Parmier, commis du voyer ; Claude Duberc, secrétaire du prévôt des marchands (fos 28 à 34). Frais de procédure de Jean Camus, sollicitateur des procès de la ville ; de Jean Croppet, avocat au conseil privé ; de Jean-Baptiste Ravot, avocat en parlement ; de Jean Milieu, procureur postulant au Parlement de Paris ; des huissiers en la sénéchaussée Louis Chadel et François Veyre ; de l'huissier Viratelet, d'Amiens, pour significations faites à Jean Delagrangé, fermier des cinq grosses fermes ; de Nicolas Martin, huissier au bureau des finances de la généralité de Lyon (fos 34 à 57). \_ Versement au sculpteur Gendre pour les frais d'un projet " de l'effigie du Roy moulée en bronze à cheval sur un pieddestail porté par quatre lions " ; paiement au peintre Marco Sgarbel du " tableau qu'il a fait des triomphes du roy pour servir au project que le Consulat fait faire en bronze de l'effigie de sa Majesté qu'il a dessainé de eslever en lad. ville en perpétuelle mémoire des héroïques actions de sa Majesté " ; loyer de Claude Dangon ; feu d'artifice de la St Jean et feu de joie " en réjouissance de la déffaicte des Anglais en l'isle de Ré " réglés à François Martin dit Adam, ingénieur ; cierges et flambeaux fournis par Didier Bresson ; vin fourni par le mandeur Denis Destain pour offrir à divers personnages ; achat de citrons et grenades à Jean Laurent ; impressions de Jean Jullieron ; reliures de Jean Guineau ; remboursement d'avances du voyer Nery de Qibly (fos 57 à 65). \_ Frais du prix des arquebusiers ; le nouveau roi est Jean Terrasson et le connétable Jacques Thévenon. Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, etc. (fos 66 à 68). \_ Deniers rendus et non reçus : Rabais faits à Antoine Jullien, à Charles Faujat et Claude Pourra. Frais de reddition du compte (fos 68 à 70). \_ Recette totale : 20.715 livres 9 sols 8 denier. \_ Dépense totale : 21.030 l. 6 s. 7 d.

**Cote : CC 1757**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 20 feuillets papier in-folio ; 1 pièce papier ; 1 registre de 32 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

**1627**

Comptabilité communale (1627)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ 1° " Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane en 1627 ; abrégé du compte suivant vérifié et arrêté au Consulat (p. 1 et 1 bis). \_ 2° Compte deuxième rendu par le receveur Pierre Bernico des deniers de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane pour l'année 1627 (p 2). \_ Recettes. \_ Versements de Jean Lejay, commis à la recette de cet octroi. \_ Versement de 6.000 livres effectué par le receveur général des finances Antoine Charrier, à titre de remboursement d'une avance de pareille somme ordonnée au Consulat pour "le rasement et démolition des châteaux de Bay-sur-Bay et du Pousin ". \_ Emprunt à intérêt d'une somme de 30.000 livres à Claude Voyret, destinée au prince de Condé, lieutenant général des armées du roi en Languedoc, etc. " pour fraiz de la guerre qu'il convenoit faire tant pour ranger les rebelles à sa Majesté en leur deivoir, restablir la liberté du commerce sur la rivière du Rhosne, et pour les frais de la fourniture des habitz qui auroient été envoyés en l'armée de sa Majesté estant devant la Rochelle, en suite du commandement qui leur auroit esté fait " (fo 104). \_ Recette totale : 96.000 livres. \_ Dépenses. \_ Subvention des villes franches taxée pour Lyon à 24.000 livres, versée à Antoine Charrier. Pension de 6.000 livres aux jésuites. Frais d'ouverture et de fermeture des chaînes. Appointements de Jean Croppet. Frais du corps de garde. Payement du logement du gouverneur et de loyers à diverses

personnes énumérées à l'analyse de l'art. cc. 1749 : Louis Pujard est remplacé par Anne Langlois, sa veuve et son héritière ; l'Hôtel Dieu reçoit trois années de loyer d'une maison occupée par les suisses. Règlement de dettes à divers rentiers sur les aides et gabelles : le collège de Tournon, Jean Pelletier, Sibille de Tourvéon, Marie Cottereau, Louis de Rochefort, Alexandre de Servacris, Lambert Chancey, Balthazard de Marnier, Etienne Greffet, héritier de son père Rolin Greffet et de sa mère Jeanne de la Rochette (fos 5 à 12). \_ Versement à Charles Grollier d'une somme de 19.928 livres 11 sols pour les frais d'un voyage et d'un séjour de dix mois et six jours en cour qu'il fit avec les sieurs de Chaponnay, Brocquin Sève et Neyret. Voyage en cour de l'élu Mathieu Barlet. \_ Voyage de Christophe Chanu à la suite du Conseil. \_ Voyage en cour de Bernard Gayon clerc du sieur Dupt juge conservateur du privilège des foires (fos 13 à 15). \_ Versement à Bénigne Dureau, commis par le roi à la recette et dépense des frais de la démolition des châteaux de Bay sur-Bay et du Pouzin, la somme de 6.000 livres à titre d'avance remboursable, ordonnée par arrêt du Conseil d'Etat. \_ Versement à Julien Lavocat, commis à l'extraordinaire des guerres en l'armée commandée par le prince de Condé d'une somme totale de 25.000 livres. Règlement à Claudine Livet veuve d'Etienne Mestra, marchand fripier à Lyon, de la fourniture de trois cents paires d'habits que le Consulat lui a fait faire pour envoyer, à l'armée du roi devant la Rochelle, se montant à 3.913 livres. Règlement à Louis Brun, me cordonnier, de la fourniture de trois cents paires de souliers ayant la même destination que ci-dessus, s'élevant à 572 livres 5sols. Payement à l'emballeur Claude Bariot des frais d'emballage de l'envoi des habits et des souliers (fos 16 et 17). \_ Règlement de travaux et réparations exécutés dans diverses parties de la ville par les entrepreneurs ordinaires du Consulat dont les noms sont cités dans l'analyse de quelques articles précédents et par Louis Bertier,



me maçon ; François Radix, sablonnier ; Martin Barlet, Antoine Girardon, marchand-ferratier. Travaux au collègue réglés au père Milieu, recteur (fos 18 à 28). \_ Taxations du comptable et frais de reddition du compte (fos 28 à 30). \_ Dépense totale : 112.062 livres 1 sol 1 denier, dépassant la recette de 16.062 livres 1 sol 1 denier. La dépense portée en l'état 1° comprend en plus le débit du compte de l'année précédente.

**Cote : CC 1758 -1**

(Registre.) \_ 126 feuillets, papier in-folio sans couverture

**1627**

1/2  
Comptabilité communale (1627)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Compte deuxième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon pour l'année 1627, rendu par le receveur Pierre Bernico. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux antérieurs (fos 1 à 40). \_ Versement par les frères Vidaud, commissaires de la santé, de 2.389 livres 10 sols 6 deniers, provenant " du mesnage " fait par eux de l'administration des deniers de la santé, du droit sur les marchandises mises en quarantaine, etc., pendant le temps de leur commission. \_ Contribution de Pierre Aimé de la Forêt aux frais de nettoyage d'une maison lui appartenant en communauté avec la ville sur la place du Change (fos 41 à 43). \_ Versement du produit du tiers surtaux et du " parensus " par le commis Jean Le Jay, se montant à 104.508 livres 16 sols 2 deniers (fos 43 à 46). \_ Recette totale : 131.028 livres 6 sols 7 deniers. \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville ; par suite du décès d'Antoine Bigaud, crieur public, ces gages sont touchés par sa veuve Louise Mollac. \_ Rentes sur la boucherie et sur le patrimonial (fo 48 à 56). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Jeanne Saignolle mariée à Jean Barlet, de Vernoux ; de Jeanne Pailher mariée à

Claude Bourget, de Vernoux, de Madeleine Barral, mariée à Jean Barraud du Molusson, me fournisseur à Lyon, de Léonore Meyssionnière mariée à Jean Gaudet, praticien et de Claudine Commarmon. Bourses d'Antoine Abrios et de Jean Rave (fos 57 à 60).

**Cote : CC 1758 -2**

(Registre.) \_ 126 feuillets, papier in-folio sans couverture

**1627**

2/2  
Comptabilité communale (1627)  
Comptes de Pierre Bernico

Frais de l'oraison doctorale prononcée en 1626 par M. Morand, avocat ; dîners comme l'année précédente et décoration de l'église St-Nizier ; dommages-intérêts réglés à Claude Pagès, fermier de l'équivalent du Puy ; aumône d'un manteau donne à Hugues Gros, prêtre anglais étudiant au collègue ; règlement à Jacques Girinet, prévôt du constat de l'église St-Jean, de droits de lods des chanoines comtes de cette église pour l'acquisition faite par la ville des consorts Ponson d'une maison près la barrière de Pierre Scize, destinée au logement des Suisses ; taxation extraordinaire au servant mandeur André Guillot, pour passages de rivière et port des clefs des portes de St Georges et d'Ainay au logis du gouverneur et à Louis Pascal, coadjuteur des mandeurs, pour avoir pris et donné le mot au Consulat ; port d'un paquet au Consulat de la part des députés en cour par René Courtois, messenger ordinaire de la ville ; remboursement au receveur Bernico d'une somme de 2.900 livres due par le Consulat à son père ex consul ; exécutoire payé à Lucrèce Vaultier, veuve de Nicolas Seguin ; solde du prix des jetons du Consulat réglé à Jean Trollieur, me de la Monnaie ; réparations au chemin de la Chana réglées aux sieurs de Chartillon, Girinet et Bonnault ; exploits de l'huissier au bureau des finances Nicolas Martin ;

exécutoires de Jean Ponguet, huissier au Chatelet de Paris ; subvention au sieur Collombon " commissaire de l'artillerie, expert en l'exercice de l'art militaire et enseignement d'iceluy " pour leurs " aydes à lever son académie pour l'instruction de la jeunesse au fait des armes et exercice militaire " ; frais d'un exécutoire contre les habitants de Villefranche " à cause de l'exemption des tailles en Beaujolais " ; sculpture d'un crucifix destiné à la croix du pont de Saône, par Abraham Lucquet, m sculpteur ; subvention à Jean Robe, religieux des Jacobins de Lyon pour sa thèse de théologie soutenue en Sorbonne ; location au sieur Spores, marchand allemand, de la maison joignant l'hôtel commun pour la commodité de celui-ci et pour le logement de Jean Demoulceau et d'autres officiers ; étoffes et confection des robes et toques consulaires réglées à Antoine et Hugues Blanc au sieur Bonnis, à Balthazar Choppin, marchand à Lyon et à Monnety Messier, tailleur ; achat de vin par le mandeur Dutain et son transport à Paris par les sieurs Jaillier et Collau de Roanne, accompagnés de Jean Mollu l'un des receveurs mandeurs ; achat dans le même but de 48 barils d'olives de Vérone à Antoine et Nicolas Serre et au sieur Pont-Saint-Pierre ; achat de confitures à Paul Chappy et Jean Yon, marchands, pour les présenter à Mme Miron, au prince de Condé, etc ; intérêts payés aux frères Couloud ; remise d'une somme de 740 livres à Claude Guérin pour l'inventaire des archives, taxations extraordinaires de Jacques Jasserant, clerc de Jean Demoulceau, de François Guérin, clerc du receveur, de Pantaléon Vacque et Benoît Champier, sergents de la compagnie des arquebusiers, de Claude Neyrat, commis à la Grenette et d'Alexandre Compaignon, commis aux chaînes d'Ainay ; remboursement au mandeur Destain des frais de la chambre des comptes ; frais de luminaires et de chauffage ; menus frais de receveur s'élevant à 7.615 livres 5 sols (fos 60 à 78).  
 \_ Travaux et réparations réglés à Antoine Clerc, recouvreur et à son fils Ennemond

son héritier ; à Pierre Coste, me fontainier ; à Pierre Recordon, me fondeur ; à Gabriel Perrin et à Pierre Monnard, mes maçon ; à Pierre Mestra, charpentier ; à Pierre Thens " perruier " à Archange Coste ; au servant-mandeur Jean Mollu ; à Claude Labbaye, me maçon ; à Jean Demoulceau pour réparations à l'ancien Hôtel de Ville ; à Antoine Laserre, me des basses oeuvres ; à Philippe Dubois et Guillaume Hufroy, mes charpentiers ; au sieur Court, marchand drapier, pour réparations à l'ancien Hôtel de Ville (fos 78 à 83). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve versé à Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi à Lyon ; gages des commis à la recette de la rêve ; prix des archers de l'arc en main décerné à Horace Didier ; gages d'Antoine Perret, exécuteur de la haute justice (fos 83 à 87). \_ Acquisition d'une maison près la barrière de Pierre-Scize, paiement du prix à Henry Depize, docteur en médecine et à Léonore Fassardy, sa femme. Versement de 1.600 livres provenant de la rente aux recteurs de l'Hôtel-Dieu pour les nouveaux bâtiments et de 600 livres aux commissaire de la santé (fos 88 à 90). \_ Reprise du comptable de même qu'à l'analyse du patrimonial précédent (fos 90 à 92). \_ Gages des commis à la recette du tiers surtaux déjà indiqués à l'analyse des articles 1718 et 1728. On relève les décès de Pierre Le Couldrie, dont les gages sont payés à Jeanne Féron, sa veuve, de Jean de Marigny dont le gage est payé à Benoite de Murignieu, sa veuve et de Pierre de la Guerche dont le gage est payé à sa veuve, Françoise Barrel. Pierre le Couldrie est remplacé par Louis Jacquinet et Jean de Marigny par François Reviglios. Reliure de registres par Jacques Barsaulti (fos 93 à 112). \_ Deniers rendus et non reçus : paiements de loyers non effectués par les bouchers Antoine Gros, Benoît Durand, André Lotes, Paul Plantey, Pierre Chaney, Claude Fore, Pierre Arbaud, Marceline Moteval, Claude Janet, Camille Buyes, Jean Lijay, Pierre Odieu, etc. (fos 113 à 122). \_ Dépenses communes, vacations, etc., pour reddition de compte (fos 123 à 125).  
 \_ Dépense totale : 120.321 livres 12 sols 9

deniers ; le comptable redoit : 10.706 l. 13 s. 10 d.

**Cote : CC 1759**

(Portefeuille.) \_ 65 pièces papier.

**1627**

Comptabilité communale (1627)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Bernico. \_ Originaux de commandements faits à divers bouchers indiqués à l'analyse des folios 113 et suiv. de l'art. cc. 1758 (p. 1 à 3). \_ Expédition du contrat de louage du vieil hôtel de ville à Antoine Lagier, marchand-drapier (p. 4). \_ Certificats trimestriels dus par droit de la rève (p. 5 à 8). \_ Ampliations de quittances délivrées par le receveur Bernico, aux frères Vidaud pour le versement à lui fait par eux des deniers du "mesnage" de la santé, et à Pierre-Aimé de la Forêt pour contribution de celui-ci à des frais de nettoyage d'une maison indivise (p. 9 et 10). \_ Certificats trimestriels des produits des tiers-surtaux et du parensus (p. 11 à 14). \_ Quittances de gages des officiers de la ville ; quittances des rentiers sur le patrimonial et sur la boucherie ; Marie Ogier est héritière de son père Humbert Ogier un de ces rentiers ; pièces constatant les paiements faits aux bénéficiaires du legs de Lissieux et Guillaume François (p. 15 à 63). Ces différentes dépenses sont énumérées à l'analyse des folios 48 à 60 de l'art. cc. 1758.

**Cote : CC 1760**

(Portefeuille.) \_ 56 pièces papier, 1 pièce parchemin.

**1627**

Comptabilité communale (1627)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Pièces, mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse du registre CC. 1758, folio 60 à 77 (p. 1 à 65)

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Bernico. \_ Pièces, mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse du registre cc. 1758, fos 60 à 77 (p. 1 à 65).

**Cote : CC 1761**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier, 10 feuillets papier in-folio 86 pièces papier, 5 pièces parchemin.

**1627**

Comptabilité communale (1627)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Etat de menus frais du receveur et quittances à l'appui ; on y relève, outre les dépenses habituelles, le paiement de 15 livres à Etienne Badoy pour avoir " illuminé " le syndicat ; une aumône de 30 livres aux religieux de la Guillotière ; la remise de deux pistoles d'Espagne à Philibert Jouinot, concierge des prison de l'Archevêché, pour avoir " élargi " le receveur des prisons où il avait été conduit, la requête du receveur général Charrier, à cause de la subvention due au roi ; frais de contrainte au sergent royal Mautray contre le sieur Mesnon, commis d'Ogier de Marcillac ; la remise de 740 livres à " certain personnage " pour services rendus ; la distribution de 24 écus à " quelques advocats " qui ont travaillé pour la ville ; l'envoi en poste à Paris de Jean Palmier, commis du voyer, pour porter l'avis du décès du prévôt des marchands de Villars ; une gratification au me maçon Charles Gay, à l'occasion de la pose de la première pierre du noviciat des Capucins ; les frais de port de torches à l'enterrement du sieur Picquet " et lesquelles néansmoings n'ont été poutées pour ne l'avoir voulu

permettre les parens " ; des frais d'expédition du secrétaire de M. Turgnon, intendant de la justice ; des dépenses faites pour l'arrivée de l'archevêque ; les frais du procureur Maurin, des copies payées à M. Gazanchon, secrétaire de MM. de St-Jean : la remise de 1.500 livres à " M. le visconte pour récompense de plusieurs services " ; un prêt de 36 livres à " l'homme de M. le Visconte qui estoit malade au lougis de la teste noire " ; l'achat d'un corcelet " retiré de Abraan Perrin de la religion prétendue réformée " ; le paiement d'un droit de geôle au concierge des prisons Philibert Jouinot ; un voyage en Savoie du sieur Hugolès, capitaine enseigne des arquebusiers ; des frais divers de procédure ; l'achat et l'envoi à Paris de l'histoire de Lyon, de Rubis ; des frais de publicité pour une vente de " pies " payés à Ranchon, dit Poil blanc ; l'envoi d'un courrier et d'Etienne Dalandes en cour ; les frais d'un voyage de l'échevin Brocquin, à Villefranche, à la rencontre de " M. le prince " ; les frais d'un voyage fait à Paris et à la Rochelle " pour tascher d'empescher l'établissement des contrerolleurs des greffes " ; les frais de publication des ordonnances de M. de Raguy sur la liberté du commerce des blés de Bresse en Lyonnais ; une gratification de 25 pistoles d'Espagne au maréchal des logis de M. le Prince ; les frais d'un voyage à Grenoble de l'huissier Veyre et de l'avocat Gailliot pour la douane de Valence ; une gratification de 50 pistoles au secrétaire de M. le prince et de 2 pistoles à son clerc ; les frais d'un autre voyage à Paris et à la Rochelle pour tâcher d'empêcher l'établissement des édits nouveaux sur les courtiers et les prix des vins ; les frais d'un voyage en cour pour le fait des blés ; des honoraires pour un procès entre l'archevêché et le consulat, auquel l'ancien lieutenant particulier Claude Bernard avait lait " grand labueur, alors qu'il estoit en exercice " ; l'envoi d'un courrier à M. le Prince pour laisser sortir des blés de Bourgogne ; les frais d'expédition de pièces nécessaires pour une contestation avec le chevalier du guet ; les frais d'un commis de Jean

Demoulceau ; des dépenses de bouche et d'un festin " fait au fils de M. de Lignières, Conseiller d'Etat, passant en cette ville pour aller en Italie " ; les frais de plusieurs voyages en Bresse, à Mâcon, à Chalon, à Dijon et autres endroits pour les blés, etc. (p. 1 à 43). \_ Mémoire d'un dîner maigre fait chez l'échevin Broquin (p. 44). \_ Mémoires, mandements et quittances pour travaux et réparations exécutés par les entrepreneurs ordinaires de la ville énumérés dans l'analyse de l'art. cc. 1758, fos 78 à 83. \_ Lettres de provision accordées a Pierre Recordon, pour la charge de me fondeur de la ville (p. 45 a 63). \_ Quittances de J.-B. Seigneur, constatant le prélèvement pour 1e roi sur la rêve. \_ Quittances des gages des commis de la rêve et des menus frais (p. 64 à 84). \_ Pièces constatant le paiement du prix de l'arc en main à Horace Didier, roi des archers ; des gages à l'exécuteur de la haute justice ; du prix d'une maison près la barrière de Pierre-Scize à Henri Depize, docteur en médecine et à Léonore Fassardy, sa femme ; d'une somme de 1.600 livres pour les nouveaux bâtiments de l'Hôtel-Dieu (p. 85 à 90). \_ Mandement du trésorier de l'épargne et quittances au dos (p 91). \_ Copie d'un arrêt du Conseil d'Etat déchargeant la ville de Lyon de moitié de la subvention due à l'épargne pour l'année 1626 (p. 92).

**Cote : CC 1762**

(Portefeuille.) \_ 95 pièces papier.

**1627**

Comptabilité communale (1627)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Mandement et quittance de la somme de 3.000 livres remise au gouverneur (p. 1), \_ Quittances des gages des commis à la recette du tiers surtaux énumérés à l'analyse des articles 1718, 1728 et 1758. \_ Expédition de délibérations consulaires

augmentant les gages de Jean Dupy, de Didier Pernon, de Gilbert Hugonin. \_ Expédition d'un acte d'acceptation de la tutelle de son fils Antoine de la Guerte par Françoise Barrel, veuve de Pierre de la Guerte ; expédition du testament de Pierre de la Guerte. \_ Mémoire, mandement et quittance de Jacques Barsolti pour la reclouer des registres du tiers surtaux (p. 1 à 95).

**Cote : CC 1763**

(Portefeuille.) \_ un cahier de 20 feuillets papier in-folio un registre de 46 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

**1628**

Comptabilité communale (1628)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ 1° "Estat au vray" de la recette et de la dépense des deniers provenant des anciens octrois pour 1628, résumé du compte suivant présenté et arrêté au Consulat (p. 1). \_ 2° Compte troisième du receveur Pierre Bernico des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône dixième du vin quatre espèces etc. pour l'année 1628 (p. 2). \_ Recettes : Versements des fermiers énumérés à l'analyse de l'art. cc. 1718 (fos 3 à 7). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville des commis à la consigne des commis aux portes mandeurs etc. comme dans les articles précédent analogues (fos 7 à 18). \_ Taxations extraordinaires des principaux officiers de la ville. Le secrétaire du prévôt des marchands est André Delafont ; Nicolas Roulier est crieur public et Cathelin Martin réveille-matin du côté de St-Nizier (fos 19 à 25). \_ Frais de procédure de Jean Camus solliciteur des procès de la ville ; de Jean Croppet avocat au Conseil privé du roi ; de Christophe Chanu avocat au Conseil privé du roi ; frais d'un voyage à Paris de Louis Michon chanoine de St-Nizier pour suivre un procès à la cour des aides concernant des tailles exigées en Beaujolais des habitants de Lyon ; une partie des frais

de ce voyage fut avancée par Claude Yon (fos 26 à 33). \_ Solde des frais du projet en bronze de la statue du roi réglé à Clément Gendre sculpteur à Lyon ; feu d'artifice de la St-Jean ; paiement à Cizie Miguel veuve de Jean Benoit me lanternier de travaux effectués par son mari ; exploits de l'huissier Boyvert de la Chambre des comptes ; confitures fournies par Paul Chappy ; menues dépenses avancées par le mandeur Destain ; expéditions faites dans l'instance contre le chevalier du guet Barrault par le sieur Feuillet praticien ; frais d'exécutoire payés à Nicolas Guerreau huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris ; solde des dépenses du chanoine Michon à Paris ; loyer de Claude Dangon (fos 33 à 36). \_ Frais du prix des arquebusiers ; le nouveau roi est Etienne Delacroze et Jean Daresté connétable ; aumônes aux Jacobins Cordeliers etc. (fos 37 à 39). \_ Deniers rendus et non reçus ; rabais faits à Antoine Jullien à Charles Faujat et Claude Perron à Philibert Picard et à Ogier de Marcillac. Frais de reddition Au compte (fos 39 à 44). \_ Recette totale : 20.730 livres 18 sols 4deniers ; \_ Dépense totale : 28.182 l. 9 s. 7 d.

**Cote : CC 1764**

(Portefeuille.) \_ un registre de 34 feuillets papier in-folio ; couverture parchemin ; un cahier de 22 feuillets papier in-folio.

**1628**

Comptabilité communale (1628)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Compte troisième rendu par le receveur Pierre Bernico des deniers de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane pour l'année 1628 (p. 1). \_ Recettes. Versements de Jean Lejay commis à la recette de cet octroi. Versement par le receveur général des finances François Scarron d'une somme totale de 26.562 l. 10 s. faisant le remboursement d'une somme principale de 25.000 livres et les intérêts d'une

avance faite : l'année précédente au Prince de Condé. \_ Emprunt à Jacques Rolland bourgeois .de Lyon d'une somme de 12.038 livres 16 sols 6 deniers destinée aux frais urgents de la santé et à Mathieu de Sève d'une somme de 3.000 livres dans le même but. \_ Remboursement par Mathieu Garnier et par François Lempereur commissaires des vivres de sommes avancées par la ville pour la nourriture et le passage de soldats. \_ Avances faites par le nouveau receveur Claude Voiret à son prédécesseur Pierre Bernico pour " remplacement de partie des fonds qui manquoient " (fos 1 à 6). \_ Dépenses : Pension de 6.000 livres aux jésuites \_ Appointement de Pierre Buisson commis aux chaînes et de Jean Croppet ; frais des corps de garde. Paiement du logement du gouverneur et de loyers à Pierre Clapisson Jacques Traverse et Alexandre Compaignon. Règlement de dettes à divers rentiers : Jean Croppet mari de Jeanne du Coing ; les recteurs de l'Aumône générale (fos 7 à 12. \_ Remboursement aux sieurs de Bocroy et Rolland des frais du voyage à Paris des sieurs de Chapponay et de Tourvéon, députés en cour. Remboursement à Claude Voyret des frais d'un envoi d'habits et de souliers à l'armée devant la Rochelle du transport de huit pièces de vin muscat à Paris. Frais des voyages de Charles Grolier en Bourgogne pour la traite des blés ; d'Etienne Palmier commis et voyer et de Jean Ramusat courrier ordinaire du roi à la suite de la cour ; paiement d'intérêts à Claude Voyret. Remboursement d'avances à Pierre Bernico (fos 12 à 15). \_ Paiement à Michel de Chevry baron de la Ruelle des frais de transport de canons que le duc de Montmorency " a désiré de l'arsenal de lad. ville de Lion afin de chasser les rebelles du Roy du lieu de Pousin " ; frais de séjour de quarante soldats à la Guillotière et de passage de cinq compagnies du régiment du " prince de Falxbourg (fo 16). \_ Règlement de travaux et réparations exécutés par Guillaume Uffouy me charpentier ; Nicolas Martin ; me serrurier ; Pierre

Theno tailleur de pierre ; Bernard Gay et Pierre Monnant mes maçons ; les carmes déchaussés ; Florand Mallenard me charpentier(fos 17 à 28). \_ Dépenses de la santé et frais de nourriture des pauvres " à l'occasion de la maladie contagieuse. " Versements aux Commissaires de la santé Colhabaud et Jean Yen au receveur Bernico et aux sieurs Lumagne et Mascrani bourgeois de Lyon s'élevant à 78.461 l. 7 sols. Frais de voyage des pères minimes Tourvéon et Mellier envoyés à Notre Dame de Liesse afin d'exécuter le voeu du Consulat pour la cessation de la peste (fos 28 à 30) \_ Taxations du comptable et frais de reddition du compte (fos 30 à 32). \_ Recette totale : 176.299 livres 8 sols 2 deniers. Dépense totale : 112.281 l. 19 s. 10 d. 2 ° " Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane en 1628 ; Abrégé du compte précédent avec quelques variantes vérifié et arrêté au Consulat (p. 2).

**Cote : CC 1765**

Référence informatique : 00001040

## 1628

Comptabilité communale (1628)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Recettes du patrimonial (le registre manque). \_ Ampliation de la quittance et de l'ordonnance consulaire de recette du produit du grabeau. Certificats du produit de la rêve. Expédition du bail à ferme de la rêve de Ste-Colombe passé à Fleury Poinet, marchand à Lyon, et à Jean Morizel " hoste au faulxbourg " de la Croix-Rousse (p. 1 à 6). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative à des droits de lods payés par Simon Mathion, marchand à Lyon, pour l'acquisition faite de Jean Terrasse et de Sarah Chabel sa femme, d'une maison sur les fossés de la Lanterne, en face du portail des Carmes, provenant de Jean

Baptiste Ravat et soumise à la directe de la ville (p. 7). \_ Expédition d'une délibération consulaire, ordonnance sur requête de la sénéchaussée et contrainte décernée contre Gabrielle Dufour, veuve et héritière de Guillaume, relatives à la restitution d'une somme de 9.435 livres 8 s. appartenant à la ville que Guillaume Charrier, commis pour le paiement des dettes de la ville, avait entre les mains au moment de son décès (p. 8 à 10). \_ Expédition d'une ordonnance consulaire de recette relative à une somme de 924 livres 15 s. 10 d. trouvée en la maison de Benoît Gavergier, tonnelier, décédé de la peste (p. 11). \_ Etat des contributions volontaires de plusieurs notables bourgeois remises au receveur Bernico pour en faire la distribution " aux pauvres affligés du mal contagieux et aux caymans " ; le total de ces contributions s'élève à 12.544 livres 15 sols 6 deniers (p. 12). \_ Certificats du produit du tiers surtaux (p. 13 à 17). \_ Quittances de gages des officiers de la ville ; le nouveau crieur public est Nicolas Roullier (p 18 à 26). \_ Quittances des rentiers sur le patrimonial et sur la boucherie ; expédition d'un acte de transport de rente par Jean L'Official à Jean Burdin, tailleur d'habits à Lyon ; le curateur de Marie Ogier est Benoit Blain, me " tireur et escacheur d'or et d'argent " ; Léonor de Baillon, baron de Jons, l'un des vingt-quatre gentilshommes ordinaires du roi, fils et héritier de Marie de Guerrier, touche les arrrages de la rente à elle due ; quittance de gages des réveille-matin (p. 27 à 42). Legs de Licieux et Guillaume François. \_ Expédition de contrats de mariage et pièces constatant le paiement des dots de Louise Mourette, de Vernoux, mariée à Pierre Chavaignac, de St-Julien-la-Brousse ; de Jeanne Dumont, de Vernoux, mariée à Jean Champaignac, de la Freide, paroisse d'Yssingeaux ; de Françoise Paris, fille de Pierre Paris, commis à la porte St-Sébastien, mariée à Gabriel Cartier, de Lyon ; d'Antoinette Tolleron, de Lyon, mariée à Claude Quinet, marchand " d'inguyes " à Lyon ; de Bonne Guillot, fille d'André Guillot, mandeur servant, mariée

à Jean Matagrin, tailleur d'habits à Lyon. Bourses d'Antoine Bourget et de Louis Martin au collège de Tournon (p. 43 à 63).

**Cote : CC 1766**

Référence informatique : 00001041

## **1628**

Comptabilité communale (1628)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Suite des dépenses du patrimonial. \_ Mémoires, mandements et quittances de dépenses communes : frais de l'oraison doctorale prononcée par Etienne Meyssonier en 1627 et par François Mizand en 1628 ; intérêts de subventions promises aux jésuites par le Consulat depuis 1623, indemnités de non jouissance à Jean Berthier et à Antoine Gayet, pourvus par le Consulat de la charge de messagers de Lyon à Marseille ; fournitures de luminaire et de chauffage du Consulat ; fournitures. et confection des robes et bonnets consulaires réglées aux sieurs Duplomb et Savaron, marchands à Lyon, et à Antoine Bonnier, tailleur ; tapisseries d'Ennemond Delamarre ; papier pour Claude Noyrat, commis à la Grenette ; frais de " passages de rivières " réglés au mandeur André Guillot ; instance entre Catherine Vaultier et le Consulat et frais de descente sur les lieux " à l'endroit ou cy-devant estoit érigée la citadelle " ; subventions au sieur Collombon pour l'enseignement de l'art militaire ; voyage du sieur Pinard en cour à La Rochelle ; feu d'artifice pour la prise de La Rochelle ; mandement certificatif et pièces à l'appui d'un paiement fait par ordre du Consulat à Jean Jaloustre, marchand d'Ussel en Limousin, pour prix de bétail vendu à divers bouchers et dû par eux ; mandement certificatif des frais de divers voyages exécutés pendant la peste ; achats de vin par le mandeur Destain pour offrir à divers seigneurs ; taxations extraordinaires de Raymond

Séverat, sergent-major de la Ville, " en reconnaissance des peynes et fatigues qu'il a extraordinairement contribuées en l'exercice de sa charge " pendant la peste ; frais de procédure de Jean-Baptiste Ravat ; intérêts payés aux frères Coulaud ; remboursement à l'ancien receveur Rougier d'une consignation qu'il avait été obligé de faire pour la ville, à raison de sommes dues au sieur Mutin et saisies entre ses mains ; transaction entre le Consulat et Lucrèce Vaultier, veuve de Nicolas Seguin, et le sieur Neyret qui prétendaient avoir des droits seigneuriaux sur les fonds sur lequel la citadelle avait été construite et paiements faits à Lucrèce Vaultier et à Claude Neyret ; remboursement au secrétaire Jean Dumoulceau de son loyer de la maison " proche l'hostel commun " ; frais de voyage en cours des sieurs de Chaponay et Tourvéon ; menus frais de procédures avancés par le receveur et quittances à l'appui (p. 1 à 44).

**Cote : CC 1767**

Référence informatique : 00001042

**1628**

Comptabilité communale (1628)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Etat des taxations extraordinaires accordées aux officiers de la ville et à diverses personnes au cours " du mal contagieux " : Jean Demoulceau ; Jean Gojan, notaire ; Stugolier, capitaine enseigne des arquebusiers ; le commis du sieur Jacquet, maître de la poste et des courriers ; Antoine Veyrier, fourrier de la ville ; François Guérin ; Odesse Foillet, praticien ; Etienne Parmier, commis du voyer ; Jacques Jossierant, cleric de Demoulceau ; les servants-mandeurs : André Guillot, Jean Montu et Barthélemy Drariot ; Françoise Salla, veuve du sergent Benoit Champier, dit La Fougère, des arquebusiers ; Philippe Mafre, remplaçant Isaac Rougier décédé, contrôleur des

tiers surtaux. Quittances à l'appui (p. 1 à 15). \_ Etat des menus frais du receveur (p. 26). Quittances à l'appui (p. 17 à 25 et 27 à 33). \_ En outre des dépenses habituelles, telles que des gratifications aux arquebusiers, des menus frais pour la fête de St-Thomas, la confection et l'enluminure du Syndicat, les salaires de Jacques Gesse, commis à ouvrir la loge des changes, de Paul Chardonnet, chargé de nettoyer la place et de l'horloger Contret pour l'entretien de l'horloge du change, des dîners, des gratifications à divers, etc. On y relève : l'installation d'une choche dans la tour des courtines du Rhône où demeurait le servant-mandeur Moulin ; des aumônes aux Recollets de la Guillotière, en deux fois et aux pauvres ; une gratification de 160 livres au secrétaire " M. l'Intendant " ; des frais pour aller à la rencontre de " Mgr le Prince " ; un achat chez le confiseur Paul Chappy de douze " bottes cordes de Luc " envoyées au fils de M. de Beauclerc ; une gratification de deux pistoles à Jacques Grégoire, concierge des prisons de l'archevêché, pour avoir élargi le comptable Bernico emprisonné ; la requête d'Antoine Charrier ; l'envoi d'un courrier en cour ; les frais de la publication de la rêve à Vienne et à Sainte-Colombe ; une gratification au serviteur d'Horace Blanc ; un achat de velours violet pour trois sacs ; les frais de l'huissier Malin qui avait emprisonné le receveur pour le paiement de la subvention ; des fournitures de Jean Yon, épicier ; des vacations supplémentaires payées à Isaac Robert, cleric de Guérin ; des frais de voyage de Louis Pascal à Mâcon et de Claude de Broc à Bourgoin, ce dernier au sujet de l'arrivée du Comte de Soissons ; des frais faits par Jean Croppet à la chambre des comptes ; une subvention à Antoine Goyet, messenger de Marseille ; des vacations de l'huissier Denonzière, contre les bouchers ; le port de torches aux funérailles de M. Thierry et de Mlle Prost ; une procession pour la santé ; les frais d'un voyage de Barthélemy Raviot, à Baignol, auprès de Mlle Charrier ; des intérêts payés à Gonin, de Bourg, et à Jacques Roland ; les



salaires des arquebusiers qui servent le consulat en septembre 1628 ; une gratification au concierge de l'archevêché ; les frais d'un voyage à Montbrison ; les menues dépenses du secrétariat ; l'envoi à Paris de six exemplaires de l'ouvrage de l'entrée du roi ; diverses menues dépenses comprises dans un état spécial et comportant principalement des frais d'huissiers, les salaires des arquebusiers qui ont servi le consulat, des aumônes, des réparations au pont, etc ; des frais de louage des chevaux ; des frais d'impressions réglés à l'imprimeur Claude Larjot.

**Cote : CC 1768**

Référence informatique : 00001043

### 1628

Comptabilité communale (1628)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Mémoires, mandements et quittances de travaux et réparations exécutés par Ennemond Camboay, me recouvreur de la ville ; Pierre Coste, me fontainier ; Pierre Remadon, me fondeur ; Pierre Thénoz, me tailleur de pierres, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or ; Claude Provençal, jardinier qui a planté des tilleuls sur la place des Feuillants et le long du Rhône ; Bernard Gay et Pierre Monnard, me maçons ; Pierre Vellu, me charpentier (p. 1 à 12). \_ Quittances de gages des commis à la recette de la rève ; par suite de décès de Jean Perrin dit la Colombière, ses gages sont payés à sa veuve Claudine Fovaret ; menus frais du bureau de la rève (p. 13 à 29). \_ Pièces constatant le paiement des prix de l'arc en main à Thomas Lyonnet, roi des archers ; des gages de l'exécuteur de la haute justice (p. 30 à 32). Copie certifiée par le receveur Voyret d'un mandement et d'une quittance relatifs au paiement sur le parensus d'une somme de 20.000 livres destinée à la maison de la reine ; la quittance est délivrée pour 15.000 livres

(p. 33). \_ Mémoires des dépenses de MM. de Chaponay et de Corvion, députés en cours pour les affaires de la ville (p. 31 et 35). \_ Notification faite au Consulat par l'ex-receveur Bernico, que l'obligation de 30.000 livres contractée par la ville à Claude Voyret appartient en réalité à Pierre Bernico ; déclarations de Claude Voyret constatant qu'il a été uniquement le prête-nom de Bernico ; expédition d'un contrat d'obligation passé par le Consulat à Pierre Bernico, contenant promesse de l'indemniser d'avoir été la caution de la ville pour le prêt fait par la ville pour le prêt fait par Claude Voyret ; expédition d'un contrat d'obligation passé par le Consulat à Claude Voyret, pour une somme de 31.875 livres destinée à l'armée du prince de Condé (p. 36 à 39).

**Cote : CC 1769**

Référence informatique : 00001044

### 1628

Comptabilité communale (1628)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Quittances des gages des commis à la recette du tiers surtaux énumérés à l'analyse des articles 1718, 1728 et 1758 ; Jean Desplasse remplace Pierre de la Guerse, décédé en 1627 ; on relève dans le courant du dernier trimestre de 1628, les décès d'Isaac Rougier dont les gages sont payés à Jeanne Legras, sa veuve ; de François de Reviglios, de Jacques Granil dont les gages sont payés à Jean-Baptiste Debonnel, mari de Gabrielle Granil, sa fille ; expédition d'une sentence de la sénéchaussée faisant attribution à Jeanne Legros des meubles délaissés par son mari, Isaac Rougier, à son décès ; ordonnances de contrainte et commandement contre le receveur Bernico, rendus au profit d'Antoinette Toucard, veuve de François de Reviglios, pour le paiement des gages de son mari (p. 1 à 87). \_ Mémoire, mandement et

quittance de Jacques Barsolti pour la reliure des registres du tiers surtaux (p. 88). \_ Expéditions de délibérations consulaires accordant des remises d'un quart de loyer à divers locataires de la ville : François Guerin, Vincente Coste, Jeanne Blanc et Jeanne Jacquier, veuve de Thibaud Berthier ; et de deux quarts aux bouchers de la boucherie des Terreaux, " en considération des nécessités que la maladie contagieuse a produit " (p. 89 à 94). \_ Commandements en vertu de contraintes décernées contre les bouchers Jean Lejay, Corneille Duga, André Conand, André Charlin, Mathieu Piot, Pierre Arboud, Antoine Fayard Pierre Colombier, Claude Fore, Jean Achon. Paul Plantoy, André Labut, Antoine Jay le jeune (p. 95 à 107).

**Cote : CC 1770**

Référence informatique : 00001045

**1626 1628**

Comptabilité communale (1626 - 1628)  
Compte des recettes et des dépenses des fonds provenant des aides et gabelles depuis le 1er janvier 1626 au 31 décembre 1628, rendu par le receveur Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Compte de la recette et de la dépense des fonds provenant des aides et gabelles depuis le 1er janvier 1626 au 31 décembre 1628, rendu par le receveur Pierre Bernico. \_ Recettes : Versements du sous-fermier Ogier Marcillac, puis de Nicolas Houzel, nouveau fermier, à dater du 1er octobre 1628, se montant à raison de 7.061 livres par an, à 21.18.3 livres (fos 1 à 5). \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les gabelles à leurs héritiers, à leurs fondés de procuration ou à leurs ayants droit par transport, s'élevant à 8.874 livres 1 sol 11 deniers par année. Le receveur déclare, à la fin du compte, qu'il n'a rien pu recevoir du sous-fermier Ogier de Marcillac pour les trois premiers quartiers de 1628, " à cause de a non-jouissance parcèddée de la maladie contagieuse " (fos 5 à 82). \_

Antoine Rougier, précédent receveur, se trouve en vertu de cession ou de transports cessionnaire des rentes de Laurens de Bourg, de François Platel, baron de Vaux, de Philibert Arcousin, de François Garnier des Garets ét de Lucrece Vincent Legourd, sa femme, de Madeleine de Champier et de Jacques-Vincent Legourd, son fils, de Samuel de Paulins, fils de Léonard-Vincent Legnier, de Guillaume Lempereur, d'Antoine Faure, dit Lambresche au lieu des héritiers de Denise de la Chane, de Thomas de Paulat, de Maurice de Genevois, héritier de Jean de Guynes, de Balthazard Moreil au lieu des héritiers de Girard Guichon, de François Reynaud de Champagneux et de Catherine de la Rochette, d'Henry Gruchert et d'Antoine Thize, de Lambert Brocquin, de Jacques Doriol au lieu de Léonard Strassi, de Jean-Pierre Delaplasse, de François Clapisson au lieu des héritiers de Humbert Gelas ; es arréages de ces diverses rentes s'élèvent annuellement à 2.176 livres 16 sols 4 deniers. \_ Les autres rentiers sont, en 1626, Humbert de Chaponay, Barthélemy Thomé, mari de Marguerite de Gabians, Isabeau Langlois, tutrice des enfants, veuve et héritière de Nicolas de Gabians, l'aumône générale, Pierre de Montronis, Jean-Pierre Crippet, mari d'Anne de Coingt, les héritiers d'Isabeau Arconsin, femme de Bertrand Poulveret, Barthélemy Thomé, ayant droit de Pierre Vaillant, Jean Pelletier, François de Vauzelles, l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône, Nicolas de Serravin, héritier de Richard de Serrezin et de Lydie Reynaud, sa mère, Lambert Chancey pour ses enfants du chef de leur mère, Anne de Saint Paul, Maurice de Guillon, mari de Louise de Riverie, pour la rente de François Foix et de Nicolas de Langes, Pierre Cholier, Pierre Chelon, ayant droit de Nicolas de Bellièvre, Anne de Bellièvre, dame d'Hilves, les héritiers de Ridadi-Violier, les Pères Jésuites ayants droit du Père Humbert de Masse, les héritiers de Jacques Saveyon, les religieux Jacobins, le chapitre de l'église de Saint-Nizier, les clergeons de Saint-Nizier, Barthélemy Lave, Marie Cottereau, veuve de Laurens

Sambeyn, Isabeau Loubot, veuve de François Guerin, Marie Louys, veuve et héritière de Jean Dubois ayant droit de Barthélemy de Southey, les héritiers de Nicolas Foucault ayant droit de Georges de Beaufremont, Nicolas de Marco, Sibille de Torvion, veuve de Zanobis de Qibly, Laurent Prunier de Saint-André, les enfants et héritiers de Claudine Rémond, femme d'Antoine Piclet, les héritiers de Claudine Laurens, Jacques de Grosseperre ; Claude d'Urize, Pierre de Sève, les Pères Jésuites du collège de Tournon, Nicolas Coiffier ayant droit de Pierre de Beaufort, Louis de Dortan ayant droit de Charles de la Forest et du sieur de Saint-Marcel, Louis de Rochefort.

**Cote : CC 1771**

Référence informatique : 00001046

**1626 1628**

Comptabilité communale (1626 - 1628)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ 1° Recettes : Ampliation de quittances délivrées par Pierre Bernico à Ogier de Marcillac, constatant les versement faits par ce fermier (p. 1 à 5). \_ Expédition de pièces de procédure, d'une délibération consulaire et d'un arrêt de la cour des aides relatif à la poursuite exercée par le receveur Bernico contre Ogier de Marcillac pour obtenir paiement des trois premiers quartiers de l'année 1628. Cet arrêt détend au comptable de poursuivre le sous-premier des aides et de mettre aucune contrainte d'exécution contre lui (p. 4 à 6). \_ 2° Dépenses : Quittances des rentiers sur les gabelles énumérés dans l'analyse de l'article précédent ou de leurs fondés de procuration, données séparément pour chacune des années 1626, 1627 et 1628 (p. 7 à 143) ; on relève en outre, quelques procurations pour toucher des arrérages ; l'expédition d'un acte de cession de rente par Guyot de Masso à Sibille Torveau, femme de Zanobis de Qibly (p. 46) ; l'expédition du

contrat de rente consenti par le Consulat aux Jésuites de Tournon (p. 57) ; l'expédition d'un transport d'arrérages de rentes par Claudine Devent, veuve de François Ridady-Violier, à Claude Voyret (p. 82) ; les expéditions du testament d'Antoine Pilhet et des pièces relatives à la constitution de la dot moniale de Marguerite Pilhet, religieuse au monastère de la Visitation de Lyon, et à la cession consentie par elle de sa part de rente en faveur de son frère Jean Pilhet (p. 100) ; l'expédition d'un acte de transport d'arrérages de rente par Jacques de Grosseperre à Claude Voyret (p. 104) ; l'expédition d'un acte de cession de rente par Christophe Melchior de Beauformont à Pierre Bernico (p. 130) ; expédition d'un acte de transport d'arrérages de rentes par Jacques de Grosseperre à Rostain Bertrand, bourgeois du Buys (p. 135) ; l'expédition d'un acte de transport d'arrérages de rente par Louis de Dortan à François Voyret (p. 142).

**Cote : CC 1772 -1**

Référence informatique : 00001047

**1626 1628**

1/2

Comptabilité communale (1626 - 1628)  
Comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Compte du receveur Pierre Bernico des équivalents de trois années commencées le 1er janvier 1626 et finies le 31 décembre 1628, pour les élections des Lyonnais, Forez et Beaujolais, commencées le 1er décembre 1625 et finies le 30 novembre 1628, pour les diocèses de Mende, Vivarais et le Puy. \_ Recettes : Versements de Jean Bonarme, payeur général provincial des rentes en la généralité de Lyon, pour le Lyonnais, de Pierre Gisquet, puis de Pierre Salaisse, fermiers principaux de l'équivalent de Mende ; de Jean de Roddes, puis de Claude Boulon, fermiers principaux de l'équivalent du Puy ; de Jean Bonarme, pour le Forez et le Beaujolais ; de Jean Gay, fermier

municipal de l'équivalent du Vivarais ; d'Antoine Rougier, président receveur, pour le débet de son dernier compte (fos 4 à 13). \_ Dépenses : Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 13 à 82). \_ Les frères Paul et Vesan Scarron, Antoine Rougier, Marie de Ruzinan, Pierre Scarron, la recette générale des finances de Lyon, Jacqueline Fontaine et Catherine Lefebvre, l'Aumône générale, Clémence de Senneton, Jacques de la Gonthière, Anne Vivien, Charles de Masso, Gaspard de Capponi, la ville de Lyon, les héritiers de François Servignon, Antoine Filaire, Anne Deharsy, femme de Pierre Ravaud, Antoine Rougier, Nicolas Richard, Marie Louis, veuve et héritière de Jean Dubois, Sibille Pelletier, Antoinette Turg, veuve de Jean Simon, Claude Geoffray, Lesnos de Baillon, l'Hôtel-Dieu du Pont du Rhône, Pierre Bernier (Bernico)

**Cote : CC 1772 -2**

Référence informatique : 00001048

**1626 1628**

2/2

Comptabilité communale (1626 - 1628)  
Comptes de Pierre Bernico

Alexandre de Cappony, Gaspard de Cappony, Alexandre Orlandini, Claude de Bullion, Pompone Manuel de la Fay, l'Aumône générale, Pierre Scarron, Jean Baptiste de Gondy, les religieux des Jacobins, Antoine Rougier, les Jésuites de Lyon, Marguerite d'Elbène, Jacques Desilles, François de Chaponay, François Coulaud, Balthazard de Gadaigne d'Othon, Alexandre Orlandini, Guillaume et Guyot Henry, Pierre Albertas, Antoine de Picory, Jacques Desilles, Joachim de Chaponay, l'Hôtel Dieu, Jean Baptiste de Drun, Clémence de Beau (fos 47 à 33) ; \_ la recette générale des finances de Lyon, François Regnaud, l'Aumône générale, Antoine Rougier, Bouchaud, Louis Puget, Nicolas Richard, Lucrèce de Poincy veuve de Jacques Daveyne, Antoine Filaire, Louis Baudeaud, Octavie Quibly, André Gaignières, Pierre Bégule, Claude

Marmoux, Nicolas de Serracin, Antoine Cassio, Guillaume et Guyot Henri, Jean Pelletier, Louis Deschamps, Gabriel Lecointe, Nicolas de Masso, les frères Abraham et Claude de Couleur, Antoine Rougier, Jean-Baptiste Court, Guillaume Langlois, Pierre Benoist, Antoine Rougier, Annette Thierry, Benoît Oysel, les héritiers Méraud de Frissonnat, l'Hôtel Dieu, Louis Jacquier, François Bouchaud mari de Jeanne Muret, Sibille Pelletier (fos 53 à 60) ; Jean Dumoulin, les Jacobins, Jean Chermette mari de Marguerite Griffins, Benoîte et Léonarde Quiest, Pompone Manuel de la Flay, les héritiers de Marie Pelletier, Catherine Alpin, Jean Terrasson, Pierre Roussellet, Marguerite Parex, Pierre Compaing, Louise Thomas veuve Sébastien Paien, Antoine et Pierre Olivier, César Gros, Louise Bastard veuve Simon du Portail, Jean Pelletier, l'Hôtel Dieu, Jean Javot, Pierre Bernico, Jean Boucau, Jean Guy, Antoine d'Ullin, Marie de Ruzinand, Marguerite Coulaud, Pierre Yvarnoungeau, dit de Touloux, les héritiers Guillaume de Villars, Claudine Germain, femme de Pierre Bégule, les héritiers Barthelemy Flavard, Jean Gastebois, Françoise Portail femme de Jean Giraud, Charles Bompard, les héritiers Claude Barge, Antoine Cambric et sa femme Marguerite Murigniat, Andrée de Bourdon veuve d'Antoine de Masso, Gaspard de Cappony, Claude Pont, Jacques Vise, la ville de Lyon, Jean Paleyron, Pernelle Bergeon, Gaspard de Laulbe, Marie Louis, veuve de Jean Dubois, Jean Baptiste Murat, les héritiers de Pierre et Jacques Cassard, Jérémie Lasnier, les Jésuites de Lyon, François Alizan, Claude Coinde, Lambert Dufour, l'Hôtel Dieu, les Jacobins, Pierre Jacquet, la ville de Lyon, Louis Chopine (fos 61 à 70) ; Guillaume Perrin et Anne de st Paul, sa femme, Marie Cottereau veuve Laurent Sambeyn, Antoine Cassia, Claude Meschery, Pierre Loubat, les héritiers Thomas Delapraie, Simon Perret, Louis Chopine, Paul Cousturier, Arthur de Loras, Michel Dufournel, les héritiers Claude Arconsin, les héritiers Justinien Micolier, Claude Reynaud, Andrée et Sibille Pausy, Pierre Bernico, les enfants de Pierre

Cléard, Claude Delaporte, Laurent de Bourg, les héritiers de Jacques Micolier, Alexandre Faure, Antoine Saulnier, Catherine Griffins, Benoît Girin, Antoine Deschets, Marguerite Vidilly, les héritiers veuve Athiaud, la ville de Lyon, Geneviève Greffet, Jean Prest, les héritiers d'André Chalon, la ville de Lyon, Etienne Sibert, les religieux de l'Observance, Jacques Meogis, les héritiers Antoine Duprestre, Louis Giraud, Christophle de Jargnot, les héritiers de Laurent Meylier, Alexandre Luzunod veuve Lambert de la Roère, Guiot Asnard, André Byandre, Françoise Desgouttes, Gabriel Mergier, Ulsine Gonin, veuve de Jean Tive, Clémence Barot veuve Robert Faure, Humbert Louis et Jean Charmesson, Alexandre Faure, Guyot Arnaud, François Lubin, Guyot Arnaud, Léonor de Baillon, Claudine Durand veuve Michel Chausse, Nicolas Fieu, André Ballon, les héritiers de Guillaume Meylier, Gaspard de Laulbe, Jeanne Clapis veuve Gaspard de Marpe, Claudine Germain femme de Pierre Bégule, Louis de Rochefort, Pierre Chalier, les héritiers de Jean de Raverie, Pierre de Nulleau (fos 71 à 82). \_ Deniers rendus et non reçus ; reprise d'une somme de 145 livres 1 sol 2 deniers non reçue de Pierre Gisquet et Pierre Salaises, fermiers de l'équivalent de Mende (fo 82). \_ Dépense commune : confection du compte, épices, taxations, voyage, etc. (fo 83). \_ Recette totale : 31.943 livres 16 sols 11 deniers. \_ Dépense totale : 26.801 l. 14 s. 8 d. ; un certain nombre d'articles sont tenus en souffrance à la Chambre des comptes.

**Cote : CC 1773**

Référence informatique : 00001049

**1626 1628**

Comptabilité communale (1626 - 1628)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Bernico. \_ Expédition de l'acte d'intervention de Jean Terrasson, procureur de la ville, dans

une procédure de vente bénéficiaire d'une maison sur laquelle le Consulat avait hypothèque (p. 1). \_ Déclaration de transport d'une créance sur le Consulat au profit de Pierre Bernico par Claude Voyret (p. 2). \_ Quittances de divers rentiers sur les équivalents classés en sens inverse de leur inscription sur le registre précédent ; Louis de Rochefort (p. 3) ; Nicolas Foire (4, 49, et 62) ; Louis Giraud (p. 5) ; Benoît Girin (p. 6 et 7) ; Audrée Perret veuve de Claude Delaporte (p. 8) ; Sibille Pausy, Arthur de Loras, Pierre Loubat, Jacques de Vize (p. 9 et 12) ; Pomponne Emmanuel de la Fay, par Pierre Brouillat son fondé de procuration (p. 13 à 16, 43, 44, 64, 66, 84 et 85) ; Dominique de la Rochette, prieur du couvent des Jacobins p. 17 et 29) ; Jean Dumoulin, Guillaume Langlois, Pierre de Couleur (p. 18 à 20) ; Guillot Henry, par Etienne Laurent, procureur es cours (p. 21, 58 et 78) ; Denise de Bellièvre, veuve d'Artus Henry, (p. 22 à 24, 53 à 55, 79 à 81) ; Nicolas de Serrains (p. 25, 31, 35 et 42) ; Marguerite d'Elbène, par Gabriel de Rossy, son fondé de procuration (p. 26 et 83) ; Antoine de Masso (p. 27) ; François Scarron (p. 30) ; François Maréchal (p. 32 à 34) ; Françoise Bourin veuve Gaspard Guillot, par Louis de Maddères, son fondé de procuration (p. 36 à 38) ; Jacques Penet, Guyot Arnand, Pierre de Billy (p. 39 à 41) ; Pierre Bourdillon (p. 46 à 47) ; Jacques Grégoire (p. 48, 61 et 63) ; Jeanne Austrein (p. 50 à 52) ; André Gesson (p. 67) ; Antoine Boyron, pour la rente des héritiers Moignot (p. 68 à 70) ; Clémence de Senneton, par André Olier, son fondé de procuration et procuration (p. 72 et 72 bis) ; Jean-Baptiste de Duyn, par Denis Berthon, son fondé de procuration (p. 73) ; Joachim de Chaponay, par Antoine Darnaud son fondé de procuration et procuration (p. 74 à 76) ; Jacques Desilles (p. 77 et 82) \_ Expédition d'un acte de nomination d'un tuteur et d'un curateur aux enfants de Jean de Masso (p. 28). \_ Expédition d'un arrêt du parlement de Paris intervenu dans une instance en main-levée de saisies entre les consorts Henry, d'une part, et François Henry sieur de Jarniost,

d'autre part (p. 56) ; expédition de procuration par Françoise Henry, femme de Léonce de Baillon, Elisabeth Henry, femme de Jean de Rogier, Hélène Henry, femme de François de Prouvane, à leur mère Denise de Bellièvre, veuve d'Arthus Henry (p. 37) ; expéditions de sentences de la sénéchaussée relatives à l'adjudication pour trois ans des rentes sur les équivalents indivises entre les héritiers Henry (p. 59 et 60). \_ Expédition d'une procuration par Pomponne Emmanuel de la Fay à Pierre Brouillat (p. 66). Expédition d'une sentence de la sénéchaussée ordonnant qu'Antoine Boyron greffier de la sénéchaussée " Jouira hypothécairement " de la rente due aux héritiers Moignat (p. 71). \_ Mandement pour restes d'arrérages de rentes sur les gabelles en faveur des héritiers Nicolas Foucaud (p. 86) ; Expédition parte in quâ délivrée aux héritiers Foucaud d'une délibération consulaire décidant un " répartition " à divers rentiers sur les gabelles, en raison d'arrérages en retard (p 87). \_ Quittance par Claude Voyret, receveur, à Pierre Bernico, son prédécesseur, de sommes représentant le débet du compte de l'équivalent (p. 88) ; état des frais faits par Guyot Arnaud, commis de receveur. pour la reddition à Paris du compte de l'équivalent des années 1626 à 1628 et quittance (p. 89).

**Cote : CC 1774**

Référence informatique : 00001050

## 1629

Comptabilité communale (1629)  
Comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ " Estat au vray " de la recette et de la dépense des denrées provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc. présenté par Claude Voyret, receveur, pour une année, du 1er janvier au 31 décembre 1629 (p. 1) \_  
Recettes : Versements des fermiers ou commis : Philibert Picard dit la Barre pour la ferme du barrage du pont du

Rhône ; Nicolas Houzol fermier général des aides en la généralité de Lyon pour le dixième du vin ; Antoine Jullien, puis François Pourra, fermiers du poids des farines ; Jean le Jay, commis à la recette du tiers surtaux de la douane, pour l'entrées des camelots ; Charles Faujet et Claude Pourra, puis François Pourra, fermiers de la petite entrée du vin ; Jean le Jay, pour l'entrée des épiceries ; le fermier de la douane de Lyon, pour les fils d'or et d'argent (fos 2 à 5) \_  
Dépenses : Gages d'officiers de la Ville : Claude Voyret, receveur ; Nicolas Grollier, sieur du Soleil, capitaine de la compagnie des arquebusiers ; Jean-Jacques Manier, lieutenant du capitaine de la ville ; Charles Barrault, capitaine chevalier du guet ; Nery de Quibly, voyer (fos 5 et 6). \_ Gages des commis à la consigne, des commis aux postes, mandeurs, etc. (fos 6 et 7). \_ Taxations extraordinaires des principaux officiers de la ville ; frais de procédure de Jean Camus solliciteur des affaires de la ville et de Jean Croppet, avocat au conseil privé du Roi ; frais de deux feux d'artifice, tirés par Martial Charpin, l'un en réjouissance de la paix faite avec les Anglais, l'autre pour la St-Jean ; frais de voyage à Paris de Guyot Arnaud, pour les comptes de la ville ; remboursement au mandeur Denis Destain d'avances pour vin offert ; cierges et flambeaux de Didier Bresson ; exploits de l'huissier Belin de la chambre des comptes, avance faite par l'ex receveur Bernico à un huissier de la même chambre ; gratification à Guyot Arnaud ; frais de procédure du procureur postulant Milieu ; remboursements au mandeur Destain de diverses avances, et à Georges Burdel d'une avance pour l'enregistrement d'un arrêt du Conseil du roi (fos 7 à 12). \_ Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, Célestins, Minimes et aux religieux de l'Observance (fos 12 à 15). \_ Prix des arquebusiers remis au roi Etienne la Corrèse (fos 13 et 16). \_ Deniers rendus et non reçus ; reprise, par le comptable, de sommes non versées par les fermiers Antoine Jullien, Charles Faujet et Claude Pourra fos 16 et 17). \_  
Dépense totale du présent état : 22.334

livres, 6 sols, 6 deniers. \_ Recettes totale : 8.3141., 4 s., 8 d., \_ 2° " Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane pour l'année 1629 (p. 2). \_ Recette : Versements du commis à la recette, Jean le Jay ; prêts faits par Horace Cardon, sieur de la Roche, par Daniel Perrin, par Eustache Rosière, par Charles Noyrat, par Matthieu Chappuis, par Jérôme de Cotton, par Antoine et Hugues Blauf, par Lazare Coste, par Philibert de Chastillier, par Jean Thomor et Jean-Paul Giono, par Claude Navergnon, par Claude Delaroue, par Jean Pillehotte, par le sieur Reynaud, par Nicolas Serre et par Jean Monier (fos 2 à 6) \_ Dépenses : Pension de 6.000 livres aux Jésuites ; appointment de Pierre Buisson, commis aux chaînes et de Jean Croppet ; foins de corps de garde en 1627 et 1628 ; paiement du logement du gouverneur et de loyers à Nicolas Grolier, Pierre Clapison, Alexandre Sestuori ou Sentori, lieutenant du capitaine suisse Chauvestin, Anne Langlois veuve de Louis Pageard, Claude de Sallemard de Rassis et Alexandre Compaignon (fos 6 à 10), \_ Remboursement à Jacques Roland d'un prêt de 12.600 livres 16 sols 3 deniers. Frais de voyages eu cour, en Dauphiné, en Languedoc, etc., remboursés à Claude Debert, coadjuteur des mandeurs, à Charles Grolier, à l'échevin Jacques Prost et à Etienne Palmier. Intérêts payés au receveur Claude Voyret (fos 10 et 11). \_ Règlement de travaux et réparations exécutés par Nicolas Martin, m. serrurier ; Bernard Gay, me maçon ; Louis Burdet dit Pelegre et Jean Dubois, me charpentiers ; Jean Moreau " pavisser " ; Antoine Girardon, marchand ferratier et Martin Chasseur, me maçon (fos 12). \_ Versement de diverses sommes à Pierre Bernico, précédent receveur " pour ramplassement de fondz qui lui manquent pour acquitter les ordonnances sur luy faictes l'année dernière " (fo 13). \_ Frais du bureau de la Santé payés à François Roy l'un des commissaires de la Santé ; remboursement d'avances pour la Santé au sieur Spinassi, capitaine penon du

Griffon ; achat d'un bateau à Jacques Fazou ; fourniture de vin pour la nourriture des pauvres ; vacations des bateliers Benoît Munier et Louis Barre chargés de passer " les soldats débandez et autres pauvre en des bapteurs du pied du pont du Rosne à la porte St-Georges " ; frais d'impression pour la Santé ; vacations du serrurier chargé d'ouvrir les maisons. Les frais de la Santé se montent à 33.637 livres, 17 sols, 2 deniers, (fos 13 à 16). \_ Taxations du receveur (fo 16 v°). \_ Recette totale : 79.000 livres. \_ Dépense totale : 98.465 l. 7 deniers.

**Cote : CC 1775 -1**

Référence informatique : 00001051

**1629**

1/2

Comptabilité communale (1629)

Comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Compte premier des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon pour l'année 1629, rendu par le receveur Claude Voyret. \_ Recettes analogues à celles des comptés patrimoniaux antérieurs : grabeau de l'épicerie ; \_ cens, servis et pensions ; \_ louages ; \_ louages de boutiques de tripiers le long du Rhône ; \_ louages de la boucherie de la Lanterne ; les bouchers occupant les boutiques sont Jacques Loutières, Jacques Pomeyrieu, Jean Cusset le jeune, Jean Roland, Simon Durand, Pierre Bouilloud, Claude Jay le jeune, Guyot Meynaut, Antoine Jay le jeune, Pierre Arboud, Benoît Durand, André Lambert et Marie Dorman sa femme, Pierre Bouclet, Nicolas Arboud, Guillaume Conan, Jean Achon, Jean Saulnier, Jean Nozeilles, Heney Fournel, Pierre Delaroue, Paul Plantey, François Chesne, Pierre Chaney, Louis Cuillery, Antoine Bard, Humbert Ogier et Mathie Ogier sa femme, François Chana, Claude Fore, Jean Martinet, Jean Cusset, Pierre Roland, Paul Cusset, Pierre Colombier, Etienne Colombier, Antoine Fayard, Barthélemy Varan, Jacques Bochu dit Bellicquant, les

héritiers Gilles Vincent, Françoise Cusset, Mathieu Piot, Marceline Maleval, Michel Odieu, Claude Janet, Corneille Buyer, Jean Lajay, Jeanne Poncet, Pierre Odieu, (fos 3 à 47) : \_ places mises en pies ; \_ approvisionnements du domaine de la ville ; \_ marché de la " cuyraterie " ; pensions sur les aides et gabelles ; legs de Lisieux ; rêve cartulaire et imposition foraine ; versements de Guillaume Festelly, commis à la recette de cette imposition ; \_ rêve de St-Colombe et des ports adjacents : versements des fermiers Fleury Point, marchand à Lyon et Jean Morizel "hoste " à la Croix-Rousse (fos 47 à 67) ; \_ cotisations de divers notables pour " faire la distribution... aux pauvres affligés du mal contagieux... " s'élevant à 9.902 livres 1 sol ; cotisation de 100 livres versée par M. Thiault, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres et de 300 livres versée par Claude Neyret pour la même cause (fos 67 à 73) ; versement par les commissaires de la santé d'une somme de 2.947 livres 12 sols 8 deniers, trouvée dans la maison des " sieurs Blasset et Bertholon, me escrivains audit Lyon décédez de la maladie contagieuse " (fos 73 et 74) ; \_ droits de lods payés par Philippe Boys à cause de la succession de son frère, pour une moitié de maison sise sur les fossés de la Lanterne ; rue des Ecloisons ; versements du produit du tiers surtaux et du " parensus " par le commis Jean le Jay s'élevant à 95.668 livres 11 sols 6 deniers ; versement par le fermier des aides et gabelles, Nicolas Houzel, d'une somme de 7.061 livres (fos 74 à 80). \_ Recette totale ; 121.888 livres 5 deniers. \_ Dépenses : Gages des officiers de la ville, Charles Grolier, procureur général ; Jean Demoulceau, secrétaire ; Jean-Baptiste Ravat, avocat ; Jean Mildeu, procureur au parlement ; Jean Terrasson, procureur postulant en la sénéchaussée ; Nicolas Rouillet, crieur public ; Horace Blanc, peintre ordinaire de la ville (fos 81 à 83). \_ Rentes sur la boucherie payées à Jean Burdin, me tailleur ; aux héritiers Benoît Ogier ; à Jean Thévenon ; aux héritiers de Marie de Guenier et aux custodes de l'église Ste-Croix. Rentes sur le patrimonial payées à

Claude Bullion, Marie Cottereau, Pierre Cholon prébendier de St-Roch à l'église St-Pierre-le-Vieux, Louis Michon procureur du chapitre de St-Nizier, aux chanoines de l'église St-Just ; gages des réveille-matin Etienne Rigier et Cathelin Martin ; pensions payées aux chanoines Clerc, procureur de l'église St-Paul ; aux frères Coulaud ; à Benoît Benoît, procureur du couvent de N. D. de Confort ; au sieur de Bellecroix, prébendier de la chapelle de N. D. du Hault-Don, au collège de Tournon (fos 84 à 94). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Benoîte Maillet mariée à Antoine Chièze, me ouvrier en draps de soie ; de Jeanne Ferron mariée à Jean Vallier, moulinier de soie ; de Marguerite Cros, de Vernoux, mariée à Paul Cornu ; d'Isabeau Bertrand, de Vernoux, mariée à Pierre Olivier (fos 94 à 96). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Nicolas Dorlin, avocat ; intérêts dus aux Jésuites ; intérêts payés au receveur Claude Voyret ; vacation extraordinaire de Claude Noyrat, commis à la grenette ; écritures de Guillaume Gajan, fils du commis au secrétariat ; charbon, bois et chandelles du consulat ; frais d'ouverture et de fermeture de la porte St-Georges, par Pierre Lot ; frais d'un transport d'obligation passé au consulat par Pierre Prade, marchand de " Besse en Auvergne " ; maçon des robes consulaires payée à Antoine Bonnier, tailleur à Lyon ; étoffes des manteaux des mandeurs réglées à Daniel Perrin ; étoffe des robes consulaires fournies par Antoine et Hugues Blauf ; paiement à Jacques Bay de l'étoffe des manteaux du coadjuteur des mandeurs ; velours et taffetas violet fournis par les sieurs du Plomb et Savaron ; transaction avec Lucrèce Vauthier au sujet des fonds de la citadelle ; menues dépenses du mandeur Louis Pascal et du mandeur servant Jean Molin ; transport de canons sur les remparts d'Ainay par les charretiers Barthelemy Tallebard et Nesme Hellin ; récompense au sergent des arquebusiers, la Vachette, " à cause de la blessure qu'il a reçue lors de l'esmeute des fustainiers " ; façon des manteaux du coadjuteur des mandeurs, par Jean Corcelle, me tailleur ;



subventions au sieur Cobombon "me de l'académie de l'art militaire " ;

**Cote : CC 1775 -2**

Référence informatique : 00001052

**1629**

2/2

Comptabilité communale (1629)

Comptes de Claude Voyret

travaux de Jean Aubert, me peintre ; paiement à Jean-Baptiste de Bonnet, gendre de Jean Gravier, de son vivant commis aux chaînes du boulevard St-Jean, du solde de ses gages ; frais d'un transport d'obligations par Jean Jaloustre le jeune, marchand d'Ussel en Limousin, à la ville ; aumône à Claude Fovellet, veuve de Jean Perrin dit la Colombière, mandeur ; voyages du servant mandeur Jean Molu, ; exploits et saisies faits à l'encontre de la ville par les huissiers Dumas et de Nauzières ; aumône à Claude Jouin ; " passages de rivière " payés au servant mandeur André Guillot ; voyages à Grigny, à Villefranche, à Trévoux, à Belleville, etc., du servant mandeur Barthelemy Raviot ; " fourniture et façon de drappeaux du sieur Hugalis, enseigne des arquebuziers " réglés à Corneille de la Haye, me peintre ; vacation extraordinaires de Pierre Nachurier, sergent, de Pierre Merlin et de Jean Bertrand, soldats des arquebusiers, chargés de faire sortir de la ville les nouveaux venus ; part du notaire François Guérin dans les droits de lods payes par Philippe Boys ; velours et satin de la robe et de la toque du receveur Claude Voyet fournis par Benoît de Phélines ; bonnets consulaires payés au sieur Chopin ; menues dépenses réglées à Antoine Froncy, me cuisinier ; louage d'une maison contiguë à l'hôtel de ville, appartenant au sieur Spons, nécessaire au secrétaire de la ville Jean Demoulceau ; écritures de Juniot, clerc de M. Prost, premier échevin ; vacations extraordinaires de Jean Camus, solliciteur des procès de la ville ; frais de l'entretien des " tillaux estans sur le quay Saint

Clair " par Etienne Mathieu, me jardinier ; avances du receveur (fos 97 à 111). \_ travaux et réparations payés à Ennemond Clerc dit Cambray et Martin Chaffieu, me maçons et recouvreurs ; Pierre Coste, me fontainier, Fleurie Mallevall et Louis Bourdel dit Pelleyre, me charpentiers ; François Marnard, me serrurier (fos 115 à 117). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve versé à Jean Baptiste seigneur, receveur du domaine du roi, a Lyon (fos 117 et 118). \_ Gages des commis à la recette de la rêve (fos 118 à 120). \_ Prix des archers de l'arc en mains décerné au roi Jacques Polle ; gages d'Antoine Perret, exécuteur de la haute justice (fos 121 et 122). \_ Reprises du comptable portant sur le moulant du tiers surtaux, faisant l'objet d'un état spécial, et, sur le versement du "parensus " à l'épargne (fos 123 à 126). \_ Gages des commis à la recette du tiers surtaux, Jean Igonnet, contrôleur général ; Etienne Bigotet, contrôleur ; Jean le Jay, receveur ; Abraham Jamet, commis ; François Bourgier, visiteur ; des commis Jean Badiou, Barthelemy Harny, Benoît Foumerand, François Mermet, Pierre Dufresse, Pierre Bonnet, Jean Dupuy, Basile Dupuys, Philippe Mabire, Jacques Poponet, Didier Pernot, Pierre De la Montagne, Antoine Masse, Jean de Plasses, Abraham Boucquet, Gilibert Hugonin ; et de Gilibert Arthoud conciege ; livres et papiers pour les bureaux de cette recette (fos 127 à 148) \_ Paiements aux rentiers sur les aides et gabelles : Humbert de Chaponay Antoine Rougier, les héritiers de Barthelemy Thomé, Isabeau Langlois veuve de Nicolas de Gobians, l'Aumône générale, Gaspard de Montcenis, Jean Pierre Croppet, les héritiers d'Isabeau Arcousins, Jean Pelletier, François de Vauzelles, l'Hôtel-Dieu, Nicolas de Serracin, Lambert Chancey, Maurice de Guillon, Pierre Cholier, Pierre Chalon, Claudine du Veux veuve de François Ridadi Viollier, le noviciat des Jésuites de Lyon, Lucrèce de Pomey veuve de Jacques Daveyne, les Jacobins, le chapitre de St-Nizier ; les clergeons de cette église, les héritiers de Barthelemy Caye, Marie Cottureau veuve de Laurent Soubeyn, Isabeau Loubet

veuve de François Guérin, Marie Louys  
 veuve de Jean du Boys Pierre Bernico,  
 Nicolas de Massé, Sibille de Tourvion  
 veuve de Claude Qibly, Laurent Prumer,  
 de St-André, les héritiers d'Antoine Pillet,  
 les héritiers de Claudine Laurens, les  
 héritiers de Jacques de Grosseperre,  
 Claude d'Urize. Pierre de Sève, les  
 Jésuites du collège de Tournon, Paul  
 Coiffier, Marie de Ruzinant, veuve de  
 François Gelas, Louis de Dartan, Louis de  
 Rochefort (fos 149 à 168). \_ Reprises du  
 comptable pour deniers rendus ou non  
 reçus ; rabais de 850 livres à Antoine  
 Lagier, locataire de l'ancien hôtel de ville ;  
 rabais aux bouchers (fos 169 à 190). \_  
 Dépense commune, vacations, etc., pour  
 reddition du compte (fos 190 à 193). \_  
 Dépense totale : 119.874 livres 11 sols 7  
 deniers ; le comptable redoit : 8.013 l. 8 s.  
 10 d.

**Cote : CC 1776**

Référence informatique : 00001053

**1629 1630**

Comptabilité communale (1629 - 1630)  
 Pièces justificatives des comptes de  
 Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 comptes du receveur Claude Voyret. \_  
 Recettes : expédition du mandement  
 consulaire et de la quittance du grabeau  
 (q. 1). \_ Expéditions par devant Jean Gajan,  
 notaire, de contrats de louage, de la tour  
 près le corps de garde des Cordeliers à  
 Jeanne Jacquier, veuve de Thibaud  
 Berthier, du corps de garde en la place  
 des Cordeliers et de la tour de ladite  
 place à Pierre Billion " reveyrant " de  
 l'écurie .de l'Hôtel commun au mander  
 Louis Pascal (p. 2 à 4). \_ Expédition, par  
 devant Jean Gajan de contrats de louage  
 de boutiques de la boucherie Lanterne : à  
 Guyot Megnan, Barthelemy Veyran,  
 Benoît Durand, Pierre Bouclet, Nicolas  
 Arboud, Guillaume Conan, Jean Saulnier,  
 Jean Mozeille, Jean Cusset, Pierre  
 Delaroue, Jean Riondet, Paul Cusset,  
 Etienne Colombier, Jacques Lombières,  
 Pierre Hodieu, Jean Lejay, Michel Rodieu,

Jean Achon, Jean Roland, Jacques  
 Pomeyrieu, Pierre Bollioud, Claude Jay,  
 Antoine Bard, François Chana, Jean  
 Martinet, Jean Cusset, Pierre Roland et  
 Claude Jay ; expéditions, par devant le  
 notaire Guérin. de contrats de louages au  
 bouchers Pierre Arboud, Barthélemy  
 Varan, Jeanne Poyet, veuve de Jean Lejay  
 et Théophile Lejay, son fils (p. 5), \_ Etat de  
 quittance des loyers de la boucherie (p.  
 6). \_ Certificats trimestriels du produit de  
 la rêve, signés du contrôleur Daudenez  
 (p. 7 à 10). \_ Etat des cotisations de divers  
 notables pour secourir les pestiférés (p.  
 11). \_ Minute d'un compte de caisse  
 d'octobre 1630 (p.11 bis), \_ Expédition d  
 une délibération consulaire portant  
 ordonnance de recette d'une somme  
 trouvée chez les sieurs Blasset et  
 Bertholon, décédés de la peste (p. 12). \_  
 Expédition d'une délibération consulaire  
 relative aux droits de lods dus par  
 Philippe Duborgs ; quittance du notaire  
 Guérin pour sa part de ces droits de lods  
 (p. 13), \_ Certificats trimestriels du  
 produit du tiers surtaux et du parensus  
 (p. 14 à 17). \_ Ampliations de deux  
 quittances trimestrielles de versements  
 sur le produit des aides et gabelles, faits  
 par Michel Fauzat au receveur Voyret (p.  
 18 et 19). \_ Carnets des souches des "  
 bulletins " pour les consignations au  
 bureau de la douane de Lyon " estably à  
 Belay ", pour le tiers et surtaux (p. 20 et  
 21) ; dans cette dernière pièce on relève  
 la consigne des bagages d'Antoine de  
 Nunés, ambassadeur d'Espagne (fo 18).

**Cote : CC 1777**

Référence informatique : 00001054

**1629**

Comptabilité communale (1629)  
 Pièces justificatives des comptes de  
 Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
 comptes du receveur Claude Voyret. \_  
 Dépenses : Quittance de gages des  
 officiers de la ville, Grolier, Demoulceau,  
 Ravot, Millieu, Terrasson, Roullet, Leblanc  
 (p. 1 à 9). \_ Quittance des rentiers sur la

boucherie et sur le patrimonial, énumérés à l'analyse de l'article cc. 1775, fos 84 à 94 (p. 10 à 28). \_ Legs de Licieux : pièces constatant le paiement des dots de Benoîte Maillet, mariée à Antoine Chièze ; de Jeanne Ferron, mariée à Jean Vallier ; de Marguerite Cros, mariée à Paul Cornu ; d'Isabeau Bertrand, mariée à Pierre Olivier ; expéditions des contrats de mariage (p. 29 à 44).

**Cote : CC 1778**

Référence informatique : 00001055

**1629**

Comptabilité communale (1629)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Pièces mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse de l'article cc. 1775, fos 97 à 114 ; le mémoire le mandement et la quittance du peintre Corneille de la Haye se trouvent dans la dernière pièce (p. 1 à 46). \_ Mémoire mandement et quittance pour travaux de peinture exécutés à l'Hôtel-de-ville par Jean Aubert me peintre et vitrier (P 47)

**Cote : CC 1779**

Référence informatique : 00001056

**1629**

Comptabilité communale (1629)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Etat de menus frais du receveur et quittances à l'appui ; à part les dépenses habituelles on y relève une aumône au frère Natal proviseur du couvent du Tiers-Ordre à la Guillotière ; des journées d'hommes et de chevaux pour le nettoyage des rues de la ville des patrouilles faites par les arquebusiers ; le remboursement à Jacques Lefebvre "

hoste de Jérusalem " d'une fausse " quadruple d'Italie " qui lui avait été remise ; des frais de voyage ; une gratification à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église des Augustins de la Croix-Rousse ; une plantation de " mays " à l'Hôtel-de-Ville par les arquebusiers ; un paiement à " Estienne Mathieu pour avoir enveloppé d'épines les arbres qui sont au long du Rosne " ; des frais de messagers des frais de transport à Roanne de " certain cristal envoyé par le Roy à la Reyne sa mère " ; le paiement de journées d'hommes charges de nettoyer le port St-Antoine le quai Chalamont et la place Bellecour ; les frais d'Etienne Palmier pour aller " au rencontre de Monsr l'Archevesque " ; des dépenses pour l'arrivée et le départ de M le Garde des sceaux et pour l'arrivée de la comtesse de Soissons ; des frais de garde spéciale de la porte St-Irénée ; des dépenses pour l'arrivée et le départ du comte de Soissons et de M. de Longueville ; des frais de passage de troupes ; une indemnité à Claude de Bercoadjuteur des mandeurs pour " se faire panser de la blessure qu'il a reçue lors de l'émotion des compagnons fusteiniers " ; la dépense du " pourtraict de la lampe que l'on offert à l'église de Nre Dame de Lorette " ; la plantation de " trante tilliaux sur les remparts de la ville du côté des Terreaux et St-Clair " ; " l'illumination du syndicat par Grégoire l'ont ; des dépenses faites par le consulat pour aller à la rencontre du cardinal de Richelieu ; la nomination de Jean Montelain pour le nettoyage de la place du Change (p. 1 à 41). \_ Mémoires mandements et quittances pour travaux et réparations exécutés par les entrepreneurs ordinaires de la ville énumérés dans l'analyse de l'article cc. 1775 fos 115 à 117 (q. 42 à 49). \_ . Expédition d'une délibération consulaire comportant mandement et quittances de J.-B. Seigneur constatant le prélèvement pour le roi sur la rêve (p. 50 à 56) \_ Quittances des gages des commis de la rêve et des menus frais (p 57 à 73). \_ Pièces relatives. au paiement du prix de l'arc en main à Jacques Palle roi des

archers et des gages de l'exécuteur de la haute justice Antoine Perret (p. 74 à 76).

**Cote : CC 1780**

(Portefeuille.) \_ 94 pièces papier, 2 pièces parchemin.

**1628-1629**

Comptabilité communale (1628 - 1629)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Délibération consulaire ordonnant le remboursement à Laurent Matton marchand à Lyon de la somme avancée par lui sur lettre de change du consulat pour être versée à l'Epargne ; lettre de change des échevins (p. 1 et 1 bis). \_ Quittances du trésorier de l'Epargne (p 2 et 3). \_ Quittances de gages des commis au tiers surtaux énumérés dans l'analyse de l'article cc. 1775 folios 127 à 148 (p. 4 à 94). ; lettres de commission d'Etienne Rigoutet nommé en remplacement du sieur Cheylien décédé ; de François Bourgier nommé en remplacement du sieur Jacquinet décédé ; de Basile Dupuys nommé en remplacement du sieur Gouvier décédé ; de Gilbert Artaud nommé en remplacement du sieur Roux décédé ; de François Mermet nommé en remplacement de François Palluy décédé ; d'Abraham Bouquet nommé en remplacement de Jean Desplasse (p. 6, 11, 19, 28, 59, et 92). Expédition de la sentence de nomination du tuteur de Jacques Mabier fils de Philippe Mabier décédé (p. 85). \_ Mandement consulaire des frais de bureau du tiers surtaux (p. 95).

**Cote : CC 1781**

(Portefeuille.) \_ 52 pièces papier.

**1629**

Comptabilité communale (1629)

Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Quittances des rentiers sur les aides et gabelles énumérées à l'analyse de l'art. cc. 1775 fos 149 à 168 (p. 1 à 48). \_ Expédition du contrat de mariage de Jean Buyer et de Jeanne Millet (p. 33). \_ Expéditions des transports d'arrérages de rente par Louis de Dortar à Claude Crestin à Jean Philibert et à Pierre Guillaume de Dortar (p. 44 à 47). \_ Expédition d'une sentence de la sénéchaussée déboutant Pierre Bégule d'une demande en rabais formée contre la ville au sujet de son loyer de la maison du Change (p. 49) \_ Expédition d'un contrat de louage de partie de la maison du Change par Pierre Bégule à Guillaume Condamin (p 50). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant un rabais à Antoine Lagier, locataire de l'ancien Hôtel de Ville (p. 51). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant un rabais aux fermiers de la rève de Sainte-Colombe (p. 62).

**Cote : CC 1782 -1**

(Portefeuille.) \_ Un cahier de 18 feuillets, grand in-folio papier ; un cahier de 20 feuillets, de même.

**1630**

1/2

Comptabilité communale (1630)  
Comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ 1° "Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., présenté par Claude Voyret, receveur, pour une année, du 1er janvier au 31 décembre 1630 (p. 1). \_ Recettes : Versements des fermier énumérés à l'analyse de cc 1774, p. 1, fos 2 à 5. \_ Recette totale : 12.311 livres 13 sols 10 deniers (fos 2 à 4). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville énumérée

dans l'article ci-dessus indiqué ; le sieur Beau remplace Jean-Jacques Marnier dans les fonctions de lieutenant du capitaine de la ville (fos 4 et 5). \_ Gages des commis à la consigne, des commis aux portes, mandeurs, etc. ; taxations extraordinaires des principaux officiers de la ville (fo 6). \_ Frais de procédures de Jean Camus, solliciteur des procès de la ville ; vin offert au cardinal de Richelieu et aux maréchaux de France allant en Italie ainsi qu'à d'autres personnages, payé au sieur Dumoulin, à Antoine Froncy, à Claude Viret et à Etienne Marnas ; frais de procédure de Jean Cospet et de Jean-Baptiste Ravat ; frais de l'huissier Grotteau, de la chambre des comptes ; frais de voyage de l'enseigne des arquebusiers, Hugalis. en Bresse auprès du marchaél de la Force ; remboursement d'avances au voyer ; confitures offertes à divers seigneurs, payées à Jacques Moniot ; achats de vin par les mandeurs Louis Pascal et Denis Destains ; frais d'expédition d'un arrêt du Conseil d'Etat, rendu pour la traite des blés en Bourgogne ; frais de voyage à Paris de Jean Tardy, marchand drapier " aux fins d'obtenir mainlevée du Roy des saisies faictes sur les piedmontois et savoyards par voye de représallies " ; remboursement d'avances à Jean Croppet : achat d'une " tercerolle muscat " à Pierre Bernier, marchand de Frontignan ; frais de l'huissier de Launay, de la chambre des comptes ; frais de voyages en cour de Ferry Lafleur " me chirurgien nommé par lad. ville à cause du service par luy randu pendant la maladie contagieuse " au sujet du procès " à luy intenté par les antiens mes chirurgiens contre les nouveaux " ; remboursement à Jean Devin marchand à Lyon, d'avances faites à Ferry Lafleur ; avances remboursées à Jean-Baptiste Ravat ; taxations extraordinaires de Nicolas Grolier pour cinq années ; cierges et flambeaux payés à Toussaint Reynaud et Claude Mursy, marchands ciergiers (670 livres) ; feux d'artifice tirés " au devant du lougis du Roy pendant son séjour " et pour la St-Jean, payés à Martial Cherpin, Ingénieur ; achat de vin à

Etienne Lalive, marchand à Lyon ; confitures fournies par Jean Moniot (fos 7 à 13). \_ Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, Célestins, Minimes et aux religieux de l'Observance ; huile des Capucins payée à Charles et Pierre Bayle ; prix des arquebusiers remis aux rois Etienne Lacrose et Antoine Mourel et au connétable Jean Serdilion (fos 13 à 16). \_ Deniers dus au comptable par l'état de l'année précédente (fo 17).

**Cote : CC 1782 -2**

(Portefeuille.) \_ Un cahier de 18 feuillets, grand in-folio papier ; un cahier de 20 feuillets, de même.

**1630**

2/2

Comptabilité communale (1630)

Comptes de Claude Voyret

Dépenses totale : 38.276 l. 16 s. 6 d. \_ Il reste dû au comptable : 23.965 l. 2 s. 8 d. \_ 2° " Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane pour l'année 1630 (p. 2). \_ Recettes : versement du commis à la recette, Jean le Jay. \_ Versements par Charles Fauzat, receveur des tailles en Lyonnais, par Claude Chassain, receveur des tailles en l'élection de Montbrison et par Ange Minet, receveur des tailles en Beaujolais, d'une somme globale de 2.195 livres " en remboursement des frais fournis par Mrs les prévosts des marchands et eschevins de lad. ville à la conduite des canons tirée de l'arcenal de lad. ville, par ordre de M. le duc de Mommorancy, affin de chasser les rebelles de sa majesté du Pousin et autres places le long de la rivière du Rosne " (fos 2 et 3). \_ Recette totale : 62.195 livres. \_ Dépenses : un quartier de 1.500 livres de la pension des Jésuites ; appointements de Pierre Buisson, commis aux chaînes et de Jean Croppet ; frais de corps de garde ; loyer du gouverneur ; paiement de loyers à Nicolas Goslier, Pierre Clapisson,

Alexandre Sestuori ou Seutoai, lieutenant du capitaine suisse Chauvestin, Anne Langlois veuve Louis Regeard, Claude de Sallemard du Rassis, Alexandre Compagnon et Damien Spinassi (fos 4 à 8). \_ Remboursements de prêts à Nicolas Serres et au receveur Claude Voyret (fos 8 et 9). \_ Frais de voyage du sieur Beau, en cour : d'Etienne Polmier, commis du voyer, à la Charité " vers Mr le cardinal de Lyon " ; de Jacques Prost et Etienne Grolier en cour, Intérêts payés à Jeanne Jutton, veuve d'Etienne Desgranges " hoste du lougis de la Lune ", et à Horace Carton, sieur de Roche (fos 9 et 10). \_ Règlement de travaux a Jean Moreau, " me pavisseur " et à Antoine Vincent, dit Laforge, serrurier (fos 10 et 11). \_ Frais de " l'entretienement du bapteau du Roy et de la Reyne pendant leur séjour en cested. Ville " ; paiements. aux bateliers Jean Genet, Jérôme Sombard, Pierre Laschau, Benoît Mosnier, Charles Richard dit Jacquan, Benoît Seignie, Guillaume Mathéon, Pierre Channe et Claude de Vaulx pour travaux divers et pour la conduite du bateau de la Reine depuis le 6 mai au 20 octobre ; fournitures d'étoffes pour couvrir le bateau du roi réglées à François Villette, Pierre Saphor et Jean Bay, marchands à Lyon (fos 11 à 14). \_ Frais de la santé : versement à François Roy, commissaire et trésorier de la santé ; journées des soldats de garde à la porte St-Irénée payées à Pierre Vacharrier dit La Caillie, sergent des arquebusiers de la ville ; impression d'ordonnances par le sieur Roussin, imprimeur ordinaire du roi ; solde du compte de Pierre Colhobaud ; vivant trésorier de la santé, remis à son fis Durand Colhobaud ; versements à Jean Yon, ci devant trésorier de la santé, pour solde de son compte et pour intérêts (fos 14 à 16). \_ Taxations du comptable (fo 17). \_ Dépense totale : 75.121 l. 8 s. 11 d. Il reste dû au comptable : 12.926 l. 8 s. 11 d.

**Cote : CC 1783 -1**

(Registre.) \_ 180 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

## 1630

1/2

Comptabilité communale (1630)  
Comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Compte deuxième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, pour l'année 1630, rendu par le receveur Claude Voyret. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédents, voir l'analyse de cc. 1775. Les bouchers occupant les boutiques sont Jacques Loubières, Jacques Pommegrille, Jean Rolland, Pierre Bouilloud, Guyot Ménond, Pierre Arpoud, Benoît Durand, Claude Jay, Pierre Boudet, Nicolas Arboud, Jean Achon, Jean Mauzeilles, Pierre Delaroue, François Chesne, Antoine Bart, François Chana, Jean Martinet, Jean Cusset l'aîné, Pierre Roland, Paul Cusset, Etienne Colombier, Barthelemy Varan, Mathieu Piot, Claude Jay, Michel Odier, Jean Saulnier, Jean Cusset le jeune, Claudine Ogier et Benoît Jacquier son fils, les frères Jean-Antoine et Pierre Bail, Claude Bouchard, Jeanne Poncet et Théophile Jay son fils, Pierre Odier. \_ Autres recettes comme précédemment (fos 3 à 48). \_ Versements des commis à la recette de la rêve et des fermiers de la rêve de Ste-Colombe (P. 49 à 52). \_ Droits de lods payés par Pierre Dutour, marchand ferratier pour l'acquisition d'une maison sise sur les fossés de la Lanterne, au-devant du portail de l'église des Carmes ; par Jacques Breton, pour l'acquisition d'une maison sise rue du Bourgchanin ; par Jeanne Jouffray, héritière de son mary, Amy Guillard, me cordonier, pour partie d'une maison sise rue du Bourgchanin ; par Claudine Jorran, héritière de son mari, Jean Clerc, pour une maison sise sur les fossés de la Lanterne, par Antoine Payelle, héritier de son père Jérôme Payelle, pour l'acquisition faite par ce dernier d'une maison sise rue du Bourgchanin ; par Etienne et Jean Trevennay, marchands à Lyon, héritiers de Claudine Boullard, à cause d'une moitié d'une maison sise sur les fossés de la Lanterne ; par Louis

Marna, me serrurier à Lyon, héritier testamentaire d'Antoine Vaultier son beau-frère, pour une maison sise sur les fossés de la Lanterne (fos 52 à 57). \_ Versement par les commissaires de la Santé d'une somme de 1243 l. 8 s., trouvée " parmi les hardes du sieur de Chamrigaud, gentilhomme revenant de l'armée de Piedmont, lors de son décès advenu dans l'hospital St Laurent, de la maladie contagieuse " fo 58). \_ Frais de nourriture des soldats " de huit compagnies du régiment des gardes, sous la charge des sieurs de Conaples, Montiguy, de St-Poenl, Comminges, de Vennes, de Fourrille, de Sourdys et Castel-Jaloux, pendant dix jours de séjour qu'ils ont fait aux faubourgs de la dicte ville, suivant l'ordonnance de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, général de l'armée du Roy en Italye " ; avance de 5.000 livres par le trésorier de l'épargne, et emprunt de 3.000 livres par le Consulat à Etienne Bigoulet(fos 60 à 62). \_ Versements des produits du tiers surtaux et du "parensus " s'élevant à 90.387 livres 10 sols 4 den., par le commis Jean le Jay (fos 63 à 66). \_ Versement par le fermier des aides et gabelles, Nicolas Houzel, de la rente sur cette imposition (fo 67). \_ Debet du comptable au précédent compte (fo 68). \_ Recette totale : 130.522 livres, 5 sols, 8 deniers.

**Cote : CC 1783 -2**

(Registre.) \_ 180 feuillets papier in-folio, couverture parchemin.

**1630**

2/2

Comptabilité communale (1630)  
Comptes de Claude Voyret

Dépenses : Gages des officiers de la ville, rentes sur la boucherie et rentes sur le patrimonial comme dans le compte patrimonial précédent (voir cc. 1775) ; la rente de Claude de Bullion est payée à ses héritiers ; le procureur de l'église St-Nizier est le chanoine Margat (fos 60 à 81), \_ Legs de Licieux et Guillaume

François ; dots de Jeanne Potier mariée à Jacques Cugnat, notaire royal ; de Marguerite Bocharlat, mariée à Pierre Bergier ; de Jeanne Gondard, mariée à Jean Baudoin, me cordonnier (fos 82 et 82 bis). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Claude Piegay, docteur en droit, avocat ; achat de fruits à Etienne Lalive, pour envoyer aux députés en cour ; plantation d'un " may " devant l'hôtel de Monseigneur d'Halincourt ; enlèvement d'un bateau " qui estoit en fonds en la pescherie " ; paiement de droits de lods dus au chapitre de St-Jean pour l'acquisition de la maison du président Chandon en la place des Changes ; paiement à Renaud de Nauzières, " premier huissier au bureau des finances estably audit Lyon" des frais d'un exécutoire rendu contre le Consulat pour le chirurgien Roland, Jeanne Bardon et Claude Mallet, appelants d'une sentence de la sénéchaussée " pour les crimes, villenyés et forfaitures par eulx commises dans l'hospital St-Laurens envers les malades de la maladie contagieuse " ; intérêts payés à Lucrèce Vautier, veuve de Nicolas Seguin ; luminaire et chauffage du Consulat ; frais de voyage d'Antoine Pinard apurés de l'échevin de Porney en sa maison de Rochefort ; intérêts payés aux héritiers de Benoît Govangier, tonnelier à Lyon ; intérêts payés aux Jésuites ; entretien de la lampe offerte à N. D. de Lorette ; fourniture de la robe consulaire de l'échevin Guillon par les sieurs Duplomb et Savaron ; intérêts payés à Jean Guérin ; façon de la robe de l'échevin Guillon, remboursement au servant mandeur Barthélemy Raviot de dépenses faites pendant le séjour du Roi ; intérêts payés à Benoît Berthet, à César Dauphin, au receveur Claude Voyret ; fourniture et façon de la robe consulaire du prévôt des marchands de St-André ; dépenses de bouche de Pierre D'Anisseau, commis à la porte St-Georges ; frais de copie de " l'extrait du procès " du Consulat contre le chapitre de St-Jean touchant le coponage ; logement de Jean Demoulceau ; intérêts payés à Pierre Noël, marchand de St-Symphorien-le-Château ; frais d'établissement d'un

espallier dans le jardin de M. l'Intendant, réglés au jardinier Etienne Guyot ; entretien des tilleuls du quai St-Clair par Etienne Mathieu, me jardinier ; remboursement d'avances faites par Etienne Bigottet, pour les épices des Trésoriers généraux de France, à l'occasion des dépenses de passage " du régiment du " baron de Tavannes recreues de cinq cents hommes du sieur de Bussy et du régiment des gardes du Roy " : fourniture de cordes par Pierre Chappuis du Morancy, me cordier ; travaux et fournitures de Dominique Le Mare me contrepointier ; règlement de dépenses de bouche à Antoine Froney, me cuisinier ; passages de la Saône pour le port des clefs au Gouverneur réglés au servant-mandeur André Guillot ; fourniture de damas de Gênés violet cramoisi par Hugues et Antoine Blary ; châssis faits par Pierre Boyron à la maison de l'Intendant de justice et police ; vacations extraordinaires de Jean Camus, solliciteur des procès de la ville ; part du notaire Guérin dans les droits de lods payés à la ville ; remboursement au receveur de mêmes dépenses (fos 83 à 106). \_ Travaux et réparations payés à Martin Chassieu, me maçon et recouvreur, à titre d'appointement pour l'entretien des toits de la boucherie Lanterne ; à Pierre Coste, me fontainier, à titre d'appointement pour l'entretien des fontaines ; à Pierre Thivo, me tailleur de pierre à St-Cyr-au-Mont-d'Or, pour fourniture de pierres de taille ; à Martial Cherpin, me peintre et vitrier, pour ouvrage à la maison de l'Intendant Amelot et ailleurs ; à Bernard Gay, me maçon ; à Claude Benoît, me lanternier. Pose d'une chaîne dans le Rhône, vis à vis du boulevard St-Clair, par Pierre Buisson, pendant la peste (fos 106 à 109). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve ; versement à Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du Roi à Lyon (fo 110). \_ Gages des commis à la recette de la rêve : Nicolas Fastelly, François Daudenez, Claude Tanninge, Denis Estaing : frais de chauffage et de luminaire (fos 111 à 113). \_ Prix des archers de l'arc en main décerné au roi Henry Fleuretton ;

gages d'Antoine Perrét, exécuteur de la haute justice (fos 113 à 115) \_ Reprises du comptable portant sur le montant du tiers surtaux faisant l'objet d'un état spécial, et sur le " paransus. versé à l'Epargne (fos 115 à 118). \_ Gages des commis à la recette du tiers surtaux comme au compte patrimonial précédent (voir cc. 1775, fos 127 à 148) ; Aimé-Benoît de la Touche remplace Philippe Nobise décédé, Jean Berger remplace Jean Badien et Pierre Danisseau remplace Pierre Bonnet ; livres et papiers pour les bureaux de cette imposition (fos 118 à 142). \_ Versement à la Santé de la somme provenant du sieur Chamrigaud et portée plus haut en recette (f 143). \_ Emploi des sommes inscrites en recette dans le présent compte pour la nourriture des soldats de huit compagnies du régiment des gardes du Roi (fos 144 et 145). \_ Paiements aux rentiers sur les aides et gabelles (voir cc 1775 fos 149 à 168), comme au compte patrimonial précédent (fos 147 à 166). \_ Reprises du comptable pour les deniers rendus et non reçus (fos 166 à 173). \_ Dépenses communes, vacations, etc., pour reddition du compte fo 174 à 176). Dépense totale : 135.682 liv. 13 sols 3 deniers.

**Cote : CC 1784**

Référence informatique : 00001063

**1629 1630**

Comptabilité communale (1629 - 1630)

Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Recettes. \_ Expédition de la délibération consulaire portant ordonnance de recette pour le produit du grabeau (p. 1). \_ Expédition des contrats de louage : de la première boutique des triperies à François Rousset et François Betton, mes chandeliers ; de la loge où était le prix des farines, derrière la butte des Terreaux, à Antoine Alagroullée, boulanger ; de la septième boutique des triperies à Jean



Saulnier ; de la dix-neuvième et de la vingtième boutiques de la boucherie de la Lanterne à François Chesne, tripier ; de la trente huitième boutique de cette boucherie à Mathieu Piot ; de la quarantième boutique à Jean Roland ; de la quarante cinquième boutique à Pierre Delaroue, tripier ; de la quarante-septième boutique à Claudine Ogier, veuve de Guillaume Jacquin et à Benoît Jacquin son fils ; de la quarante-huitième boutique aux frères Jean-Antoine et Pierre Bail, bouchers ; de la quarante-neuvième boutique à Claude Bouchard, boucher (p. 2 à 12). \_ Expédition d'une sentence de la sénéchaussée relative à la distribution de l'hoirie de Jacques de Cléry et comprenant le remboursement du principal d'une pension due à la ville (p. 13). \_ Certificats trimestriels du produit de la rève (p. 14 à 17). \_ Expéditions de délibérations consulaires relatives à des droits de lods énumérés à l'analyse de l'article cc 1783 fos 52 à 57 à des droits de lods et quittances du notaire Guérin (p. 18 à 24). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative au remboursement d'une avance faite par Etienne Bigoutet pour la nourriture de huit compagnies du régiment des gardes (p. 25). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers surtaux et du parensus (p. 26 à 29). \_ Carnet à souches des consignations dans le bureau de la douane de Pont-de-Beauvoisin du 29 novembre 1629 au 20 février 1630 (p. 30).

**Cote : CC 1785**

Référence informatique : 00001064

**1630**

Comptabilité communale (1630)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Quittances de gages des officiers de la ville : Grolier Ravot Millien Terrasson Rouillet Horace Leblanc (p. 1 à 8). \_ Quittances des rentiers sur le patrimonial et sur la boucherie comme

précédemment (p. 9 à 22). Legs de Licieux : pièces constatant le paiement des dots de Jeanne Potier mariée à Jacques Cugniot notaire royal ; de Marguerite Boucharlat mariée à Pierre Bergier ; de Jeanne Goudard, mariée à Jean Baudoin (p.23 à 31).

**Cote : CC 1786**

Référence informatique : 00001065

**1630**

Comptabilité communale (1630)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Pièces mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse de l'article cc 1783 (fos 83 à 102) (p. 1 à 39,5 bis et 5 ter).

**Cote : CC 1787**

Référence informatique : 00001066

**1630**

Comptabilité communale (1630)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Etat de menus frais du receveur (p. 1) et quittances à l'appui (p. 2 à 43). \_ En outre des dépenses habituelles signalées dans l'analyse de l'art. cc 1767 on y relève une indemnité pour dégâts faits chez un tailleur à la Croix-Rousse par les soldats ; des étrennes aux Suisses du Cardinal de Richelieu et aux fourriers du roi ; des frais de logement de soldats aux fauxbourgs ; des dépenses de carrosses pour l'arrivée du " Cardinal de Lyon " ; des gratifications à divers officiers du Cardinal de Richelieu ; des frais divers " allant au rencontre du Roy et de la Reyne" bateaux etc. ; des frais de bateliers pour conduire la reine à Beauregard ; des frais de l'avocat Croppet

dans l'affaire contre les chirurgiens ; des vacations de l'huissier Pommier ; des dépenses faites " allant au rencontre de M, l'Intendant Chamelot " ; les frais d'un voyage du mandeur Moulu à Chalamont ; des dépenses diverses au sujet de l'affaire des chirurgiens ; des gratifications à l'occasion de la procession générale " faite à cause de la maladie du Roy " ; la restauration d'une palissade à la porte Saint-Just ; des dépenses faites pour empêcher l'établissement en Bresse de quelques bureaux de la douane de Valence ; du vin offert à M. de Thioras " ; des frais de procédures ; des dépenses " au rencontre de M. le Cardinal de Richelieu " ; des étrennes aux domestiques de M. d'Halincourt et de M. de Richelieu et au portier de M. l'Intendant ; les frais d'un commis ; des étrennes au concierge de la prison de Roanne Etienne Polmier (p. 1 à 43). \_ Mémoires mandements et quittances des entrepreneurs ordinaires de la ville énumérés dans l'analyse de l'art. cc 1783 (fos 106 à 109),(p. 44 à 52). \_ Quittances de J. B. Seigneur relatives au paiement du prélèvement pour le roi sur la rêve (p. 53 à 56). \_ Quittances des gages des commis de la rêve et des mêmes frais. (p. 57 à 73). \_ Pièces constatant le paiement du prix de l'arc en mains et des gages de l'exécution de la haute justice (p. 74 à 76). \_ Pièces constatant le paiement de 3.000 livres à " l'espargne " ; expéditions de deux mandements de Gaspard de Fienbet " trésorier le l'espargne du Roy " en faveur de François Dargouges " trésorier général des maisons et finances de la Roynne " ; expéditions des transports de ces mandements à Jean Guerin bourgeois de Paris et aux sieurs Delacourt et Maillet marchands à Paris ; mandement du consulat (p. 77 à 81).

**Cote : CC 1788**

(Portefeuille.) \_ 93 pièces papier.

**1630**

Comptabilité communale (1630)

Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Quittances de gages des commis au tiers surtaux énumérés dans l'analyse de l'article cc 1783 (fos 118 à 142) et pièces à l'appui (pièces 1 à 90) ; expédition d'une délibération consulaire décidant l'augmentation des gages d'Etienne Bigoutet ; expédition d'une délibération consulaire arrêtant les gages du nouveau commis Jean Buyer ; mandement pour le nouveau commis Pierre Danisseau (p. 2, 37 et 79). \_ Mandement pour le Bureau de la santé et quittance (p. 91). \_ Note sur la chemise d'une liasse indiquant l'envoi à Paris en 1634 des pièces relatives au séjour à Lyon de dix compagnies du régiment des gardes (p. 92). \_ Quittance de Lambert Chancey pour les arrérages d'une rente sur les gabelles (p. 50 bis).

**Cote : CC 1789**

(Portefeuille.) \_ 53 pièces papier

**1630**

Comptabilité communale (1630)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Quittances des rentiers sur les aides et gabelles énumérés au compte patrimonial cc 1783 fos 147 à 166 (voir l'analyse de cc 1775, fos 149 à 168) ; procurations de deux rentiers (p. 1 à 45) ; acte de cession d'arrérages par Louis de Dortan et pièces annexes (p. 42 à 44). \_ Procès-verbaux de carence faits chez le boucher Claude Lejay, qui estoit allé à la guerre " , chez le tripier Jean Achon, qui " demandoit l'aumosne " et qui " estoit allé à la guerre " , chez le tripier Jean Nozeilles, qui était aussi parti pour la guerre, chez le boucher Jean Martinet, qui " demandoit l'aumosne " , et chez le boucher Claude Lejay le jeune

qui, depuis un mois, " estoit venu de la guerre et demandoit l'aumosne " (p. 46 à 52).

**Cote : CC 1790**

Référence informatique : 00001069

**1629 1631**

Comptabilité communale (1629 - 1631)  
Comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ 1. " Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., présenté par Claude Voyret, receveur, pour une année, du 1er janvier au 31 décembre 1631 (p. 1). \_ Recettes : Versements des fermiers énumérés à l'analyse de cc 1774, pièce 1, fos 2 à 5. \_ Recette totale : 14.308 livres 6 sols 1 denier (fos 2 à 3 bis). \_ Dépenses : Gages d'officiers de la ville énumérés dans l'article ci-dessus indiqué, des mandeurs et des commis aux portes, etc. ; frais de procédure de Jean Camus et de Jean Croppet ; taxations et frais de voyages de Charles Grollier, avocat et procureur général de la ville ; remboursement d'avances au voyer Néry de Quibly ; solde des frais du chirurgien Ferry Lafleur dans le procès contre les anciens chirurgiens ; remboursements au mandeur Louis Pascal ; frais d'un voyage d'Antoine Carra en Bresse et en Bugey ; feu d'artifice de la St-Jean payé à Martial Chapuis ; achat de deux pièces de vin muscat à Pierre Pascal et Jean Brun, marchands de Frontignan ; frais de " remplissage dans les faussés de la fontaine de Cholans " réglés à Pierre Sautel ; fournitures et achats de vin par le premier mandeur Denis Destain (fos 4 à 8). \_ Aumônes aux Jacobins, aux Cordeliers et aux Minimes ; frais du prix des arquebusiers remis aux rois Antoine Morel et Jean Sordillon et au connétable François Petit (fos 9 à 11). \_ Le compte imputé en dépense 23.965 livres 2 sols 8 deniers dus au comptable par la clôture de l'Etat de 1630, ce qui élève la dépense totale à 31.912 livres 11 deniers. Il lui

reste dû 17.603 livres 15 sols 10 deniers. \_ 2° Compte (double) des anciens octrois pour les années 1629, 1630 et 1631 (p.2). \_ Développement des états analysés aux articles cc 1774 et 1782. pièces 1, et au paragraphe ci-dessus, dans lesquels les matières portées en compte étaient énoncées plus succinctement. \_ Chaque année comporte une comptabilité séparée ; celle de 1629 est transcrite aux folios 2 à 50 ; celle de 1630 aux folios 53 à 78, et celle de 1631 aux folios 80 à 108. En clôture, le comptable est constitué créancier de 18.358 livres 5 sols 5 deniers.

**Cote : CC 1791**

Référence informatique : 00001070

**1629 1631**

Comptabilité communale (1629 - 1631)  
Comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ 1° " Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane pour l'année 1631 (p. 1). \_ Dépenses : Un quartier de l. 500 l. de la pension due aux Jésuites pour l'année 1630 ; appointements de Pierre Buisson, commis aux chaînes et de Jean Croppet, avocat au Conseil du Roi ; frais de corps de garde ; logement du gouverneur ; paiement de loyers à Nicolas Grollier, Pierre Clapisson, Alexandre Scuttori, Anne Langlois veuve de Louis Picquard, Claude de Sallenard, de René et Alexandre Compaignon ; remboursement à Mathieu Le Sire, seigneur de Fléchier, d'avances pour le cens ; frais de voyages effectués par Jean Dupré et Pierre Bernico ; intérêts pavés à Jeanne Jutton, veuve d'Etienne Desgranges, hôte des logis de la Lune ; à Horace Cardon, sieur de la Roche et au comptable Voyret ; frais de voyage de Christophe Chanu (fos 2 à 8). \_ Règlement de travaux et réparations à Louis Bourdet dit Pellègre et Philippe Dubois, mes charpentiers (fos 8 et 9). \_ Frais de bureau de la santé ; gratification au sergent des arquebusiers, Pierre Nachury dit le Taillé, chargé d'empêcher

les soldats du Roi d'entrer par la porte de St-Irénée ; frais du passage sur le Rhône et la Saône des soldats "venant de l'armée du Roy de Piedmont" (fos 9 et 10). \_ Taxations du comptable (fos 10 et 11). \_ La dépense totale se monte à 41.472 livres 13 sols 6 deniers. Le comptable est débiteur de 18.527 livres 6 sols 6 deniers. \_ 2° Compte (double) de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux pour les années 1629, 1630 et 1631 (p. 2). Le compte n'est autre chose que le développement, avec plus de détails, des états analysés aux articles cc 1774 et 1782, pièces 2, et au paragraphe ci-dessus. \_ La comptabilité de chaque année est transcrite séparément, celle de 1629 aux folios 2 à 41, celle de 1630 aux folios 44 à 69 et celle de 1631 aux folios 76 à 103. En clôture, le comptable est constitué débiteur de 20.612 livres 5 sols.

**Cote : CC 1792 -1**

Référence informatique : 00001071

## 1631

1/2

Comptabilité communale (1631)  
Comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Compte troisième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, pour l'année 1631, rendu par le receveur Claude Voyret. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédents, voir l'analyse de cc 1775 et 1783 ; la nation florentine occupe la grande boutique de maison de la place des Changes ; les mêmes bouchers qu'en 1630 occupent les boutiques de la boucherie Lanterne, etc. (fos 3 à 56). \_ Versements du commis à la recette de la rêve et des fermiers de la rêve de Sainte-Colombe (fos 56 à 59). \_ Droits de lods et milods payés par Pierre Lusset, marchand " clostrier ", héritier de Jacques Lusset, son père, et de Renée Boulad, sa mère, pour la moitié d'une maison sise sur les fossés de la Lanterne ; par François Poulveret, me Cartier, pour l'acquisition par lui faite d'Antoine Payelle, de trois maisons rue du Bourgchanin ; par Pierre

Pavye, me chirurgien, pour l'acquisition d'une maison ayant appartenu à feu Jacques Dederey, sise sur les fossés de la Lanterne ; par Louis Sonnerat, me emballer, pour l'acquisition faite par lui de François Compaignon, femme de Michel Riviere, d'une maison sise sur les fossés de la Lanterne ; par Barthellemie Bourg, pour l'acquisition de Jeanne Chambon, d'une part de la maison des Esses, sise dans la rue tendant de N.-D. de Confort à l'hôpital du Pont du Rhône (fos 60 à 63). \_ Remboursement par le sieur Tardy, du reste des fonds qui lui avaient été remis pour un voyage à Troyes en Champagne (fo 64). \_ Versement, par Claude Voyret, de la somme de 3 000 livres, montant d'un prêt fait par lui à la ville (fo 65). \_ Versements des produits du tiers surtaux et du " parensus " s'élevant à 97.927 livres 11 sols, 3 deniers, par le commis Jean Le Jay (fo. 66 à 69). \_ Versement de la rente sur les aides et gabelles (fo 70). \_ Dépenses : Gages des officiers de la ville, rentes sur la boucherie et rentes sur le patrimonial comme précédemment (voir cc 1775) sauf omission du crieur public (fos 71 à 82). \_ Legs de Licieux et Guillaume François ; dots de Simone Fressin, veuve de Jean Bousquet ; de Jeanne Merle, mariée à Pierre Rissean ; bourses d'Antoine Bourget et de Claude Goeignac au collège de Tournon ; dots de Sperite Fressin, mariée à Pierre Barrier ; de Françoise Rubat, mariée à Mury Murignieu ; de Madeleine Coannier, mariée à Jean Despoux ; de Jeanne Bertrand, mariée à Pierre Lassaing ; de Marie Ozias, mariée à Pierre Marcoux ; d'Hélise Bissoan, mariée à Jean Ferma et d'Anne d'Imbert, mariée à Jean-Baptiste Garnier (fos 83 à 89). \_ Frais de l'oraison doctorale, prononcée par Pierre Seguin, docteur en droit ; avocat ; intérêts payés à Louis Chalian, dit le capitaine Lagniau, à Georges Ges et à François Amden, dit Mont-d'Or ; achat de confitures à Jean Yon, pour présenter à " l'ambassadeur de Constantinople " ; intérêts payés au même ; frais de luminaire et de chauffage ; menues dépenses du premier mandeur Denis Destain ; vin offert à

divers personnages ; intérêts payés aux Jésuites ; intérêts payés à Claude Veyret, sieur de Bellevue, échevin, ayant droit par transport de Lucrèce Vautier ; plantation de " mays " ; logement de Jean Demoulceau, secrétaire de la ville ; composition au sujet de droits de milods sur les maisons de la Pomme de pin et du Chien vert, avec les fermiers du revenu temporel de l'archevêché ; fourniture de velours de Gênes pour les robes consulaires par François Tissot ; intérêts payés aux frères Coulaud ; frais d'huissier de la chambre des comptes et d'extraits de procédures devant cette juridiction ; gratifications du sieur Tévisot, sergent-major de la ville ; gages de Dominique Le Marc, me tapissier de la ville ; frais du notaire Guérin, dans une poursuite pour reconnaissance de cens et servis dans l'intérêt de la ville ; part du même dans des droits de lods payés à la ville ; remboursement de menues dépenses au receveur ; taxations extraordinaires de Fantalion Vacca, dit la Vachette et Pierre Vacherrier, dit le Taillé, sergents de la compagnie des arquebusiers (fos 89 à 104).

**Cote : CC 1792 -2**

Référence informatique : 00001072

**1631**

2/2

Comptabilité communale (1631)  
Comptes de Claude Voyret

Travaux et réparations payés à Martin Chassieu, me maçon et recouvreur, à titre d'appointement pour l'entretien des toits de la boucherie Lanterne ; à Pierre Coste, me fontainier, a titre d'appointement pour l'entretien des fontaines ; à Bernard Gay, me maçon, pour ouvrages à l'Hôtel de Ville et à la boucherie des Terreaux ; à Jean Moreau, me paveur ; à Antoine Laserre, me des basses oeuvres ; à François Marnard, me serrurier, pour travaux " à la maison de M. Chappinon, sise en Bellecour ou logeait cy-devant Monsieur l'Intendant en la justice et police ", et ailleurs (fos 106 à 108). \_

Prélèvement pour le roi sur la rêve ; versements à Jean-Baptiste, seigneur, receveur du domaine du roi à Lyon (f 109). \_ Gages des commis à la recette de la rêve ; Etienne Goimardias remplace Claude Taninge, en novembre 1631 (fos 110 à 112). \_ Prix des archers de l'arc en main remis au roi Georges Hagan dit le Lorrain ; gages de François Roverand, dit " Casesmes " exécuteur de la haute justice (fos 112 à 114). \_ Reprises du comptable portant sur le montant du tiers surtaux faisant l'objet d'un état spécial, sur le "parensus " versé à l'épargne, et sur l'annuité de 3.000 livres payées au gouverneur sur les deniers du " parensus " (fos 114 à 117). \_ Gages des commis du tiers surtaux (voir cc 1775, fos 127 à 148 et cc. 1783, fos 118 à 142) ; Alexandre Dalayrac, remplace Pierre Danisseau ; Jean Dupuy décède et n'est pas remplacé ; livres et papiers pour les bureaux de cette imposition (fos 118 à 138). \_ Paiements aux rentiers sur les aides et gabelles énumérés dans l'analyse de l'article cc 1775, fos 149 à 165 ; (fos 138 à 153). \_ Reprises du comptable pour deniers rendus ou non reçus ; loyers non payes par les bouchers ; rentes sur les aides et gabelles appartenant à la ville non acquittées faute de fonds suffisants (fos 156 à 168). \_ Dépenses communes, vacations, etc., pour reddition du compte (fos 169 à 171). \_ Recette totale : 123.297 livres, 2 sols, 6 deniers. \_ Dépense totale : 126.316 livres, 8 sols, 11 deniers. \_ Il est du au comptable : 3.019 livres, 6 sols, 5 deniers.

**Cote : CC 1793**

Référence informatique : 00001073

**1631**

Comptabilité communale (1631)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Recettes. \_ Expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette pour le produit du grabeau (p. 1).

\_ Expédition d'un contrat de constitution de rente par Benoît Busillet en faveur du consulat (p. 2). \_ Certificats trimestriels du produit de la rève (p 3 et 6). \_ Expéditions de délibérations consulaires relatives à des droits de lods énumérés à l'analyse de l'art. cc 1792, fos 60 à 63 et quittances du notaire Guérin de sa part dans ces droits (p 7 à 11). \_ Expédition d'une délibération consulaire portant mandement au sieur Tardy de payer au receveur le reste d'avances qui lui avaient été faites par le consulat (p. 12). \_ Acceptation d'obligation passée par le consulat à Claude Neyret, sieur de Bellevue (p. 13). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers surtaux et du parensus (p. 14 à 17). \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Grolier, Demoulceau, Ravot, Millieu, Terrasson, Horace Blanc (p. 18 à 21). \_ Quittances des rentiers sur le patrimonial et sur la boucherie comme précédemment (p 25 à 40). \_ Legs de Licieux et pièces constatant le paiement des dots de Simone Fressin et de Jeanne Merle, des bourses d'Antoine Bourget et de Claude Greignal, et des dots d'Esperite Fressin, de Françoise Rubot, de Madeleine Coanuevec, de Jeanne Bertrande, de Marie Ozies, d'Hélène Rissou et d'Anne d'Imbert (p. 41 a 83).

**Cote : CC 1794**

Référence informatique : 00001074

**1631**

Comptabilité communale (1631)  
Pièces justificatives des comptes de  
Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Pièces, mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse de l'article cc 1792, fos 89 à 104 (p. 1 à 33).

**Cote : CC 1795**

Référence informatique : 00001075

**1631**

Comptabilité communale (1631)  
Pièces justificatives des comptes de  
Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Etat de menus frais du receveur (p. 1), et quittances à l'appui (p. 2 à 35). En outre des dépenses habituelles signalées précédemment (voir l'analyse de l'art. cc 1767), on y relève des frais pour aller " au rencontre de M. le Prince", pour aller voir le gouverneur et pour l'enterrement de M. Bulliers ; des intérêts payés à Lucrece Vaultier ; des menues dépenses faites par M. Yon pour le bureau de santé ; les frais d'un souper chez Jacques Lefebvre, hôte du " Port du Roy " ; des dépenses faites à la prison de Roanne, par le capitaine Larycot et le "corporal " Vial ; les frais d'un transport à Vimy ; des frais de procédures contre plusieurs débiteurs de la ville ; des dommages intérêts payés à Michel Gaudort ; des dépenses pour l'arrivée du Cardinal de Savoie ; une fourniture de matelas et de " couvertes " lorsque " M. le Prince allait en Provence " ; une justification au secrétaire de M. l'intendant ; du vin offert à "M. du Stallies " ; un remboursement à Antoine Clerc, notaire de St-Germain d'Ambérieu ; un achat de vin au sieur Chalon ; des frais pour une visite a M. le Cardinal, pour l'arrivée de " M. le prince de Colignon " et pour l'arrivée de M. d'Halincourt et du comte de Tallard ; le port des torches à l'enterrement de M. Veysin ; les frais de publication des ordonnances de la santé ; l'achat d'une romaine ; du vin offert aux députés d'Avignon et de Marseille, etc. ; " l'illumination " du syndicat par Charles Mathillon ; des dépenses de bouche ; une réparation à la barrière de St-Just ; une délibération consulaire retenant François Lupin pour le nettoyage du corps de garde du Change ; des vacations de Jacques Janiront ; les frais d'un voyage de Barthélemy Feuves et du sieur Hugolès en Bourgogne ; le coût du pavage exécuté par François Sanotin. \_ Quittance des frais d'exploits de l'huissier

Duraugiers (p. 39). \_ Ordonnance de paiement pour les sergents la Vachette et la Taille (p. 40). \_ Mémoires, mandements et quittances des entrepreneurs ordinaires de la ville énumérés dans l'analyse de l'art. cc 1792, fos 106 à 108 (p. 41 à 48). \_ Quittances de J.-B. Seigneur constatant le paiement du prélèvement pour le roi sur la rêve (p. 49 à 52). \_ Quittances des gages des commis de la rêve et des menus frais (p. 53 à 70) ; lettres de commission pour Etienne Grimardias nommé en remplacement de Claude Taninge (p.64). \_ Pièces constituant le paiement du prix de l'arc en main et des gages de l'exécuteur de la haute justice (p.71 et 79). \_ Mandement et quittance de l'allocation de 3.000 livres payée au gouverneur (p.78). \_ Ampliations d'un mandement de Bertrand de la Bazinière, trésorier de l'épargne du roi, en faveur de François Dargonges, trésorier général de la maison de la reine, relatif au paiement par Jean le Jay des 35.000 livres du parensus, et des quittances de Gilles le Boiteux, mandataire de François Dargonges, constatant le paiement ; copie d'une procuration passée par François Dargonges à Gilles le Boiteux, conseiller à la douane de Lyon, pour ce paiement (p. 74 et 75).

**Cote : CC 1796**

Référence informatique : 00001076

### 1631

Comptabilité communale (1631)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des commis aux tiers surtaux énumérés dans l'analyse des patrimoniaux précédents (cc. 1775, 1783 et 1792) et pièces à l'appui (p. 1 à 89) ; expédition d'une délibération consulaire commissionnant Alexandre Delayrac à la place de Pierre Bonnet ; quittances de Sibille Brellet veuve de Jean Dupy et d'Anne Boyans

veuve de François Mermet ; expédition d'un acte de dation de tutelle à Sibille Brellet (p. 11, 57, 77 et 58). \_ Quittances relatives aux fournitures de livres et papiers pour le tiers surtaux (p. 90 à 98).

**Cote : CC 1797**

Référence informatique : 00001077

### 1631

Comptabilité communale (1631)  
Pièces justificatives des comptes de Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Claude Voyret. \_ Dépenses. \_ Quittances des rentiers sur les aides et gabelles énumérés aux comptes patrimoniaux cc. 1783 et 1775 (voir l'analyse cc 1775 fo 149 à 168) ; acte de transport et cession d'arrérages par Nicolas de Serranis à son frère Pompée de Serranis, chanoine de l'église st Pierre, hors les portes de Vienne (p. 10) ; acte de transport d'arrérages par Louis de Dortan à Pierre Cappron, apothicaire de Nantua (p. 38) ; procuration de divers rentiers (p. 1 à 12). \_ Procès-verbaux de carence faits chez les bouchers Jean Nozeilles, Barthelemy Veran qui " estoit à l'hospital pour se faire penser une jambe qui s'estoit rompu " ; Mathieu Piot ; expédition d'une délibération consulaire déchargeant du louage d'une boutique de boucherie Gervaise Duraut, veuve de Paul Cusset (p. 43 à 46). \_ Actes d'intervention de Claude Terrasson, pour la ville, sur la maison, de Claudine Millieu, sise côte St-Sébastien, et sur la maison de Pierre Bernard, rue Grenette (p. 47 et 48). \_ Assignation sur requête faite au tripiier Jean Saulnier (p. 19).

**Cote : CC 1798**

Référence informatique : 00001078

### 1628 1631

Comptabilité communale (1628 - 1631)  
Comptes de Claude Voyret

Compte unique du receveur Claude Voyret des équivalents de trois années commencées le 1er janvier 1629 et finies le 31 décembre 1631, pour les élections de Lyonnais, Forez et Beaujolais ; commencées le 1er décembre 1628 et finies le 30 novembre 1631, pour les diocèses de Mende, Vivarais et le Puy (double). \_ Recettes. \_ Versements de Jean Bonarme, payeur général des rentes en la généralité de Lyon, pour le Lyonnais, en 1629 et 1630, et de Pierre Coste, en la même qualité, en 1631 ; de Pierre Sollaises, fermier provincial de l'équivalent de Mende, puis de Nicolas Lescpicer, fermier général de l'équivalent de Languedoc, pour le diocèse de Mende ; de Claude Boulon, fermier principal de l'équivalent du Puy, puis de Nicolas Lescpicer, fermier général de l'équivalent de Languedoc, pour le diocèse du Puy ; de Jean Bonarme, puis de Pierre Coste, pour le Forez et le Beaujolais ; de Jean Gay, fermier principal de l'équivalent de Vivarais, puis de Nicolas Lescpicer, pour le diocèse du Vivarais. \_ Solde du compte précédent rendu par le receveur Bernico. Recette totale : 31.266 l. 1 s. 6 d. (fos 3 à 17). \_ Dépenses. \_ Paiements aux rentiers sur les équivalents (fos 18 à 170). Leur énumération se trouve à l'analyse des articles cc. 1522 et 1772. \_ Deniers rendus et non reçus, frais divers, épices, taxations, etc. (fos 171 à 177).

**Cote : CC 1799**

Référence informatique : 00001079

**1632**

Comptabilité communale (1632)  
Comptes de Jean Duvouldy

**Cote : CC 1800**

Référence informatique : 00005416

**1632**

Comptabilité communale (1632)  
Comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ 1° " Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers, provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane et du nouveau subside du vin, pour l'année 1632 (p. I). \_ Recettes : Versements du commis à la recette Jean le Jay ; prêt de 265.000 livres fait par François Tissot " pour obtenir la continuation du présent octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la doanne suivant les lettres patentes de sa Majesté ", du 10 Mai 1632 ; versement de 2.232 livres 15 sols, montant du nouveau subside du vin de dix sols par anée, perçu du 5 juin au 30 septembre ; versement de 21.500 livres effectué par Claude Noirat, fermier adjudicataire du nouveau subside du vin pour le quartier du 1er octobre au 31 décembre 1632 (fos 1 et 2). Recette totale : 348.732 liv. 15 s. \_ Dépenses : Versement de 100.000 livres à Gabriel de Guénegaud, trésorier de l'épargne du Roi, pour avoir la continuation de l'octroi de 61.000 livres du tiers surtaux de la douane et la décharge de la subvention des années 1628 à 1632 ; versement de 165.000 livres au même pour la suppression des offices de receveurs, contrôleurs et intendants des deniers communs, sous et octrois de la ville, nouvellement créés par le Roi ; pension de 6.000 l. aux jésuites ; pensions de 3.000 l. au gouverneur d'Halincourt et de 2.000 l. au lieutenant général du gouverneur marquis d'Auriac ; logement du gouverneur payé à lui-même et se montant à 7.200 l. ; paiement de loyers à Nicolas Grollier, Pierre Clapisson, Alexandre Scutori, Anne Langlois, Jacques Peylier, Alexandre Compaignon, Madeleine de la Garde, veuve de François de Rodillas ; remboursements à Claude Neyret, à Pierre Bennis, au sieur de Mornieu, à Charles Dupré et consorts, à François Tissot (fos 3 à 12). \_ Frais de voyages effectués par Claude Pellot et Charles Grollier ; nourriture de 120 soldats retenus " pour ayder et subvenir sy l'émotion populaire excitée en ceste ville le VIe décembre année du présent estat euyt continué " ; dépenses du sieur de la Noire, maréchal des logis du Roi,



payées à Jacques Regnaud, " hoste du Lyon d'Or, rue de Flandres " ; confitures payées à M. Yon ; intérêts payés à Jeanne Jutton, veuve d'Etienne Despranges, hôte du logis de la Lune et à Horace Cardon, sieur de la Roche ; frais de Christophe Chanu et de Jean Cooppret (fos 13 à 15). Règlement de travaux et réparations à Jean Moreau, me " pavisser ", à Antoine Girardon, marchand ferrotier, à Louis Marnard, me serrurier et à Bernard Gay, me maçon (fos 15 et 16). \_ Frais de démolition des maisons incendiées sur le pont de Saône, du côté de St-Nizier ; paiements à Louis Burdel dit Pellegre, me charpentier, à Charles Gay et à Pierre Daurolles, mes maçons ; remboursement à François Rousset, dit l'Esprit, sergent de la Cie du guet, d'avances faites aux soldats de cette Cie, qui ont fait la garde pendant ces travaux (fos 16 et 17). \_ Construction et ornement d'un bateau pour conduire la reine sur le Rhône, payés à Antoine Vondières, me charpentier, à Dominique Lamare, me contrepointier et à Louis Marnard, me serrurier ; frais de façon des habits des dix bateliers qui ont conduit la reine jusqu'à Beaucaire, et étoffes de ces vêtements, réglés à Antoine Boulard, me tailleur et à Urbain Bernard, marchand de draps de soie ; vacation de dix bateliers payées à Charles Richard, Louis Didier et Antoine Peysel, patrons bateliers (fos 17 à 19). \_ Frais du bureau de la santé ; appointment du sieur Basson, docteur-médecin de la santé ; règlement de la condamnation prononcée contre la ville, par arrêt du parlement, en faveur de Louis Roland, ancien chirurgien de la santé (fos 17 et 20). \_ Location du comptable (fo 20). \_ La dépense se monte à 355.972 liv. 14 s. 7 d. Il reste dû au comptable : 7 239 l. 19 s. 7 d. \_ 2° Compte premier de Jean Duvouldy, receveur, de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane et de l'octroi de 10 sols et 20 sols sur chaque anée de vin entrant à Lyon, pour l'année 1632. \_ Ce compte est le développement de l'état précédent, présenté et arrêté à la Chambre des

comptes. En clôture le comptable est institué créancier de 7.380 livres 11 sols.

**Cote : CC 1801**

Référence informatique : 00005417

**1632**

Comptabilité communale (1632)

Comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité \_ Compte premier des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon, pour l'année 1632, rendu par le receveur Jean Duvouldy. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédents, voir l'analyse de cc 1775, 1783 et 1792 ; la pension due à la ville sur le broteau acquis par Barthélemy Thomé de François Platel, baron de Vaux, est " amortie par le moyen du " desguerpissement " des fils Thomé (fos 2 à 46). \_ Versements du commis à la recette de la rêve et des fermiers de la rêve de Ste-Colombe (fos 46 à 49). \_ Droits de milods payés par Benoîte Buisson, fille d'Antoine Buisson, laboureur de Fleurieu-sur-l'Arbresle, héritière de Françoise Perret, pour une chambre en la maison des Esses, rue Confort, dépendant de la directe de la ville (fo 50). \_ Vente à Claude Neyret d'une rente de quinze deniers forts sur certains fonds de St-Sébastien (fo 51). \_ Versements des produits du tiers surtaux et du " parensus " s'élevant à 108.209 livres 12 sols 9 deniers, par le commis Jean le Jay (fos 52 à 54). \_ Versement de la rente sur les aides et gabelles (fo 55). \_ Dépenses : Gages des officiers de la ville, rentes sur la boucherie et rentes sur le patrimonial comme précédemment, voir cc 1775 (fos 57 à 68). \_ Legs de Licieux et Guillaume François ; dots de Florie Besson, femme de François Vanboret ; de Françoise Bourgeois, veuve d'Antoine François Tournier ; d'Etienne Chirat, femme de Philippe Coutel ; de Delphine Pallier, femme d'Antoine Imbert ; de Jacqueline Bourget, femme de Jacques Bertrand ; d'Anne Chastra, femme de Benoît Josserant (fos 68 à 71). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par M.

Chausse, docteur en droit, avocat ; intérêts payés au notaire Jacques Jasserant et à François Amieu, dit Mont-Dore ; étrennes payées à Madeleine de la Garde, veuve de François de Rodillas, sieur de Colombier, pour la vente à la ville d'une maison sise en la place des Changes ; intérêts payés aux Jésuites ; frais du dîner fait, au collège, le jour de la Trinité ; plantation de tilleuls sur le quai St-Clair ; frais de l'enregistrement des lettres patentes royales permettant d'imposer dix sols par année de vin du pays et vingt sols par année de celui " des provinces hors le gouvernement " ; fourniture par François Tissot, de taffetas et de futain pour le bateau de la reine, et de confitures " qui ont été présentées à sa Majesté " ; achat à Pierre Coustor, marchand à Paris, de satin, damas et panne violette, pour la robe du prévôt des marchands ; paiement à Nicolas Bergeron, marchand, à André Thivillon et à Pierre Saussard, mes tailleurs, des étoffes et de la façon des robes consulaires ; plantation de " mays " devant l'hôtel du gouverneur ; règlement à Charles Mathieu, me emballeur, de l'emballage de sept pièces de vin blanc et de quatre pièces de vin muscat envoyées en cour ; aumône aux Récollets à l'occasion du chapitre de leur ordre ; reliure de documents par Jacques Gimeau ; logement de Jean Demoulceau ; fournitures et gages de Dominique Lamare, me contrepontier ; part du notaire Guérin dans les droits de lods payés à la ville ; frais de chauffage et de luminaire du Consulat payés aux mandeurs ; exploits de Renaud Denauzières, huissier au bureau des finances de la : généralité de Lyon ; vacations extraordinaires de Jean Camus solliciteur des procès de la ville (fos 72 à 83). \_ Remboursement de menues dépenses au receveur ; gages de François Lupin chargé du nettoyage du corps de garde de la place des Changes ; gages de Jean Montalan pour le nettoyage de la place des Changes ; gratifications au sieur Séverat sergent-major de la ville ; paiement à Jean Burdin me tailleur rentes sur la boucherie ayant droit de

Jean l'Official d'arrérages de l'année 1631 (fos 84 et 85). \_ Travaux et réparations payés à Martin Chassieu me maçon et Pierre Coste me fontainier à titre d'appointement (fos 87 et 88). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve ; versements à Antoine Seigneur fils et héritier de Jean-Baptiste Seigneur receveur du domaine du Roi (fo 89). \_ Gages des commis à la recette de la rêve (fos 90 à 92). \_ Prix des archers de l'arc en main remis au roi André Grosset ; gages de l'exécuteur de la haute justice François Ronveron dit " Caresme " (fos 92 à 94). \_ Reprises du comptable portant sur le montant du tiers surtaux faisant l'objet d'un état spécial et sur le " parensus " versé à l'Épargne du Roi (fos 94 à 97). \_ Gages des commis du tiers surtaux (voir cc 1775, 1783 et 1892) ; George Boiron remplace François Mermet ; Antoine Clémensière remplace Jean Dupy (fos 98 à 119). \_ Paiements aux rentiers sur les aides et gabelles énumérés dans l'analyse de l'article cc 1775 fos 149 à 168 (fos 119 à 139). \_ Reprises du comptable pour deniers vendus ou non reçus ; loyers non payés ; rentes appartenant à la ville et non acquittées faute de fonds etc. (fos 140 à 150). \_ Dépense commune vacations etc. pour reddition du compte (fos 115 à 154). \_ Recette totale : 130.326 livres 7 sols. Dépense totale : 136.107 livres 5 sols 9 deniers. \_ Il est du au comptable : 5.780 livres 18 sols 9 deniers.

**Cote : CC 1802**

(Portefeuille.) \_ 18 pièces papier, un carnet de souches de 50 feuillets in-folio papier.

**1632-1633**

Comptabilité communale (1632 - 1633)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Recettes : Note indiquant que le bail des boutiques de la boucherie a été retiré du

dossier (p. 1). \_ Expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette pour le produit du grabeau (p. 2). \_ Transaction entre le Consulat d'une part et Claude et Gaspard Thomé fils et héritiers de Barthélemy Thomé d'autre part (p. 3). \_ Certificats trimestriels du produit de la rève (p. 4 à 7). \_ Bail de la rève de Ste Colombe (p. 8). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative à des droits de milods payés par Benoîte Buisson (p. 9). \_ Vente par le Consulat à Claude Neyret d'une rente constituée sur des fonds de St Sébastien (p. 10). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers sur taux et du " parensus " (p.11 à 14). \_ Ampliations des quittances trimestrielles délivrées par Jean Duvouldy receveur au fermier des aides pour les versements de la rente due à la ville sur les aides et gabelles (p. 15 à 18). \_ Carnet de souches de la consigne de la douane de Lyon depuis novembre 1632 au mois d'avril 1633 (p. 19).

**Cote : CC 1803**

(Portefeuille.) \_ 45 pièces papier.

**1632**

Comptabilité communale (1632)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

\_ Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Grobier Demoulceau Ravot Terrasson, Roulliet, Horace, Blanc ; Octaviolley donne quittance comme fondé de pouvoir de J.-B. Ravot (p. 1 à 10). \_ Quittances des rentiers sur le patrimonial et sur la boucherie comme précédemment et des réveille-matin (p. 11 à 27). \_ Legs de Licieux : pièces constatant le paiement des dots de Florie Besson mariée à François Vauboret ; de Françoise Bourgeois mariée à Antoine François Tournier ; d'Etienne Chirat mariée à Philippe Coutel ; de Delphine Pallier mariée à Antoine Imbert ; de Jacqueline Bourget mariée à Jacques

Bertrand ; d'Anne Chastre mariée à Benoît Josserand ( p. 28 à 45)

**Cote : CC 1804**

(Portefeuille.) \_ Un cahier de 18 feuillets, papier in-folio ; 61 pièces, papier.

**1632**

Comptabilité communale (1632)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses. \_ Pièces mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse de l'article cc. 1801 fos 72 à 83 (p. 1 à 27). \_ Etat de menus frais du receveur (p. 28) et quittances à l'appui (p. 29 à 62). En outre des dépenses habituelles dans les états analogues précédents (voir cc. 1767) on y relève des frais de procédures notamment contre le fermier de la douane de Valence ; des dépenses de bouche ; le port de torches à l'enterrement de M. Murard ; l'achat de barils pour la poudre les frais d'un voyage des commis du voyer à la Charité " au devant de monseigneur le Cardinal " ; des frais pour l'entrée de la Reine ; des réparations à une tour sur le Rhône ; des étrennes à la suite du roi ; des achats de fruits à Avignon pour le roi et la reine ; divers voyages à Roanne à Vienne à Vimy etc. ; le port par le courrier ordinaire de la poste du " jacquet du Roi " ; des étrennes au secrétaire de M. d'Halincourt et aux domestiques de " Monseigneur le cardinal " et de M. d'Halincourt ; des gratifications diverses ; la somme de quinze livres payée à Laurence Morancey qui " a illuminé le scindict " ; le salaire d'un charretier qui " avoit mené des charrettes pour faire des barricades à l'Herberie " ; une gratification aux " tambours du régiment de Chambley " ; des frais faits au Conseil privé du roi et pour la santé.

**Cote : CC 1805**

(Portefeuille.) \_ 39 pièces, papier deux pièces parchemin.

### 1632

Comptabilité communale (1632)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses. \_ Pièces, mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse de l'art. cc 1801, (fos 84 et 85), (p.1 à 7). \_ Mémoires, mandements et quittances des entrepreneurs ordinaires de la ville Martin Chaffieu et Pierre Coste (p. 8 à 12). \_ Quittance d'Antoine Seigneur pour le prélèvement du roi sur la rêve (p. 13). \_ Expédition d'une ordonnance des trésoriers généraux de France en la généralité de Lyon commissionnant provisoirement Antoine Seigneur aux lieu et place de son père, Jean-Baptiste Seigneur ; requête d'Antoine Seigneur (p. 14 et 15). \_ Quittances des gages des commis de la rêve et des menus frais (p. 16 à 32). \_ Pièces constatant le paiement du prix de l'arc en main et des gages de l'exécuteur de la haute justice (p. 32 à 36). \_ Pièces relatives au paiement du "parensus " à l'Epargne du Roi, voir cc 1795, p.74 et 76 (p. 37 à 41).

**Cote : CC 1806**

(Portefeuille.) \_ 92 pièces, papier.

### 1632

Comptabilité communale (1632)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des commis Au tiers surtaux et pièces à l'appui ; voir leur énumération à l'analyse des articles cc 1775, 1783 et 1792 (p.1 à 87). \_ Expéditions d'une délibération

consulaire commissionnant Georges Boyron aux lieu et place de François Mermet, décédé (p. 10) et d'une autre délibération commissionnant Antoine Clémonsière en remplacement de feu Jean Dupuy (p. 14). \_ Quittances relatives aux fournitures de chandelles, de registres, de livres et de papier pour le tiers surtaux (p.88 à 92).

**Cote : CC 1807**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

### 1632

Comptabilité communale (1632)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses. \_ Quittances des rentiers sur les aides et gabelles énumérés aux comptes patrimoniaux cc 1775 et 1783 ; voir cc 1775 fos 149 à 168 (p.1 à 45). \_ Acte de transport d'arrérages par Louis de Dortan à Louis Lenoble (p. 46). \_ Procès-verbaux de carence faits chez les bouchers Pierre Bouilloud, Jean Achon, Jean Mozeilles, Jean Martinet, Pierre Roland, Barthelemy Varan, Mathieu Piot et Claude Jay (p. 45 à 53).

**Cote : CC 1808**

(Portefeuille.) \_ Un cahier, papier in-folio, de 24 feuillets ; un registre, papier in-folio de 60 feuillets, couverture parchemin.

### 1633

Comptabilité communale (1633)  
Comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ 1° "Estat au vray de la recette et dépense " des deniers provenant des anciens octrois, barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc. présenté par Jean Duvouldy pour l'année 1633 (p. 1) \_ Recettes : Versements des fermiers et

commis énumérés à l'analyse de l'art. cc 1799, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1633, Antoine Vaginey est fermier du barrage du pont du Rhône pour trois ans. Le commis pour l'entrée des camelots est François de Villeneuve (fos 2 à 5). Recette totale : 12.987 livres, 1 sol 11 deniers. \_ Dépenses : Gages d'ouvriers de la ville et de commis comme à l'art. cc 1799 fos 8 à 30 ; taxations extraordinaires ; frais de procédures de Jean Camus, de Jean Croppet et de Jean Ravot ; frais d'un voyage de Charles Grolier à Bourbon l'Archembaud ; frais de Christophe Chanu ; achats d'huile et de vin muscat à Nicolas Davergne et Etienne Lalive ; remboursement au voyer Nery de Quibly ; achat d'olives de Bologne et de Vérone au sieur Pont-Saint-Pierre ; achats de vin de la Ciotat et autres remboursés aux sieurs Bolonzon et Lemaistre et au mandeur Destain ; voyage de Claude Debert, coadjuteur des mandeurs, à Feurs ; intérêts payés à Jeanne Jutton, veuve d'Etienne Desgranges, hôte du logis de la Lune, et à Horace Cardon ; paiement à l'abbaye de la Déserte d'un terrain pour élargir la petite côte St-Vincent ; droits de lods payés à l'Église de St-Jean pour l'acquisition faite par le Consulat d'une masure à Laure Pellet, veuve d'Antoine Picquet ; achats de flambeaux à Claude Mury et Toussaint Renaud, marchands-ciergiers ; feu d'artifice de la St-Jean payé à Martial Charpin " ingénieur en feuz d'artiffices " (fos 5 à 15). \_ Aumônes aux Jacobins, Cordeliers, Minimes, Célestins et Augustins ; prix des arquebusiers et frais payés aux rois Pierre Nachurier, dit le sergent La Taille et Guillaume Parent, et au connétable Michel Coste (fos 15 à 18). \_ Report des sommes dues au comptable par la clôture de l'état précédent. \_ Dépense totale : 43.668 livres 9 sols 3 deniers. \_ 2° Compte deuxième de Jean Duvouldy, receveur, de la recette et de la dépense des deniers provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc., du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1633 (p. 2). \_ Ce compte est le développement de l'état précédent, présenté et arrêté à la Chambre des Comptes. Le report des

sommes dues au comptable par la clôture du compte précédent, s'élevant à 18.871 l. 6 s. 6 d. n'y figure pas ; d'autre part, le comptable ajoute les frais de reddition du compte ; en sorte que la dépense totale s'élève à 25.202 l. 6 s. 3 d. Il lui reste dû : 12.215 l. 3 s. 4 d.

**Cote : CC 1809 -1**

(Portefeuille.) \_ Un cahier de 40 feuillets, papier in-folio ; un registre de 42 feuillets, papier de même format couverture parchemin.

**1633**

1/2

Comptabilité communale (1633)  
Comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ 1° " Estat au vray " de la recette et de la dépense des deniers provenant de l'octroi, de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane et du nouveau subside du vin, pour l'année 1633, présenté par Jean Duvouldy, receveur (p. 1). \_ Recettes : Versements de Jean le Jay, commis à la recette du tiers surtaux et de son successeur François de Villeneuve ; versements de Claude Noyrat, fermier du nouveau subside du vin, se montent à 86.000 livres ; avance de 30.000 livres faite par Claude Noyrat à la ville ; recette de 784 l. 15 s., provenant du subside du vin de l'exercice précédent, laquelle n'avait pas été portée dans l'état de 1632. les comptes des commis n'ayant pas été arrêtés, " à cause de l'esmotion populaire arrivée en ceste ville ". Total de la recette : 176.784 l. 15 s. (fos 2 et 3). \_ Dépenses : Versement de 24.000 l. à François Scaron, receveur général des finances en la généralité de Lyon, " pour la subvention que le Roy lève sur la ville de Lyon chacune année ". \_ Pension de 6.000 livres aux Jésuites. \_ Gages pour les années 1632 et 1633 de Pierre Buisson, commis à l'ouverture des chaînes ; appointment de Jean Croppet, avocat au Conseil du roi ; frais ordinaires des corps de garde payés à Jean Camus ; frais extraordinaires des corps de garde

occasionnés par la garnison envoyée par le roi, lors de " l'émotion populaires " ; pensions de 3.000 l. au gouverneur d'Halincourt et de 2.000 livres au lieutenant général du gouverneur, marquis d'Auriac comte de Tallard ; logement du gouverneur ; paiement de loyers à Nicolas Grollier, Alexandre Satury, lieutenant du capitaine suisse Chauvestin, Jacques Peytier, Alexandre Compaignon et aux recteurs de l'Hôtel-Dieu. Paiement de la moitié des loyers dus au gouverneur et non réglés, 1629, 1630 et 1631 ; remboursements de prêts à Eustache Rovière, à César Dauphin et à Claude de la Roue ; paiement d'un legs fait par François du Mallet à César Stilaire, Claude Rouchoux, Jean Paradis, Vincent Boyron et Léonard Joannet, imputé sur un prêt fait à la ville ; remboursement à François Tissot d'une partie du prêt de 328.694 livres fait par lui à la ville " pour subvenir aux grandes et extraordinaires despenses causées tant de la maladie contagieuse dont elle a esté affligée que pour obtenir la continuation de l'octroy de 60.000 livres du tiers surtaux de la doanne, nouveau subside du vin, décharge des subventions et suppressions des nouveaux offices "(fos 3 à 12). \_ Frais des " utenciles " pour les soldats des régiments de Chamblay, Vervins, Tonneins et Chevalois d'Halincourt, envoyés en garnison à Lyon .par le roi, à raison de deux sols par soldat et par jour, se montant à 25.930 livres (fos 12 à 14). \_ Gages des commis de l'entrée du vin : Gilbert Hugonin, Pierre Parie, Etienne Maurice, Pierre Danisseau, Charles Slugolis, François Bargeot, Jacques Chavasse, Basile Dupuis, Jacques Chamory, Antoine Clémonsnière, Guillaume Gajan, Jean-Jacques Justy, Jean Beau et François Guirin.

**Cote : CC 1809 -2**

(Portefeuille.) \_ Un cahier de 40 feuillets, papi er in-folio ; un registre de 42 feuillets, papier de même format couverture parchemin.

**1633**

2/2

Comptabilité communale (1633)  
Comptes de Jean Duvouldy

Frais faits pour les corps de garde pendant l'émotion populaire payés à Antoine Morel, Jean Boiser et Pierre Guillaume dont on avait occupé en partie les maisons (fos 15 à 18). \_ Frais de voyage en cour du prévôt des marchands Claude Pellet, de l'échevin de Silvecanne et des bourgeois Roland et Bonniel pour tacher d'obtenir la suppression du " nouveau subside de réappréciation estably en lad. ville au grand préjudice du commerce d'icelle sur toutes marchandises ". Solde d'arréages d'une rente sur les aides et gabelles payés à Jean Pelletier. \_ Droits de geôle et de nourriture payés à Etienne Polmier et Antoine de la Terrasse, concierges des prisons, pour l'emprisonnement des coupables de la sédition populaire, et pour l'écrou des anciens receveurs Bernico et Voyret, incarcérés sur contrainte décernée par le receveur général Scarron. \_ Soins donnés par Jean Tiffon, me chirurgien, à Jacques Poullet " pauvre garçon blessé lors de l'esmotion populaire" ; paiement aux sieurs Dupin et Guerot " pour couvertes et matelatz et autres linges qu'ils auraientourny, de l'ordre du consulat, lors de l'arrivée de Monsieur de Moric " ; remboursement d'une avance faite par Mathieu Sève aux directeurs de l'Abondance ; frais d'une expédition, par Jacques Jasserant, du registre consulaire de 1626, pour remplacer celle déposée aux archives qui a été perdu ; remise à Claude Noyrat, fermier du subside du vin, d'une somme de 947 livres 10 sols, pour son desdommagement de plusieurs habitants qui avoient fait entrer du vin durant l'émotion populaire " ; intérêts payés au même (fos 19 à 23). \_ Règlement de travaux et réparations à François et Louis Marnard, père et fils, mes serruriers ; Bernard Gay, me maçon ; Louis Burdel, dit Pellegre, me charpentier ; Jean et Pierre Pernoux frères et Pierre

Thevo " perrieurs " (fos 24 à 26). \_ Frais de la santé : remises de 300 livres au sieur de la Forest, l'un des commissaires de la Santé ; remboursement à Pierre Marrillier d'avances pour l'entretien d'un chirurgien chargé de soigner les pestiférés ; paiement de médicaments à François de Clercy, me apothicaire. \_ Remboursement de prêts à Michel Voirlac et Françoise Courtin sa femme ; Antoine Gauthier, " marchand" d'Auvergne, et Jeanne Juton, veuve d'Etienne Desgreauges et femme de Jean Colomb. \_ Réparation à la maison du sieur Phily, avocat, prêtée à la ville pour le logement des chirurgiens et hospitaliers, lors de la peste. \_ Prêts faits à la vide pour la Santé : paiement d'intérêts Daniel Perain et aux héritiers du sieur Monery ; remboursement aux enfants de Barthelemy Ballet et François Roy ci-devant commissaires de la Santé (fos 27 à 31). \_ Taxations du comptable (fos 32 et 33). \_ \_ Dépense totale : 196.251 livres 17 sols 10 deniers. \_ 2° Compte deuxième de Jean Duvouldy, receveur, de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane et de l'octroi de 10 sols et 20 sols sur chaque année de vin entrant à Lyon, pour l'année 1633 (p. 9). Ce compte est le développement de l'état précédent présenté et arrêté à la Chambre des comptes. On ne retrouve pas dans les articles de dépense le report des sommes dues au comptable par la clôture du compte précédent lequel figure dans l'état pour 7.239 livres 19 sols 7 deniers ; d'autre part, les frais de reddition du compte, évalués à 1.500 livres dans l'état, s'élèvent définitivement à 2.067 livres. En conséquence, la dépense totale s'élève à 189.578 livres 18 sols 4 deniers. En clôture, le comptable est constitué créancier de 12.794 livres 3 sols 4 deniers.

**Cote : CC 1810 -1**

Référence informatique : 00005427

**1633**

1/2

Comptabilité communale (1633)

Comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Compte deuxième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon pour l'année 1683 rendu par le receveur Jean Duvouldy. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédents ; voir l'analyse de cc. 1775, 1783, 1792 et 1801. Aucun droit de lod n'est relevé. Le commis Jean le Jay du tiers surtaux est remplacé, à partir de juillet, par François de Villeneuve. \_ Les marchands toiliers et canabassiers de Lyon versent une somme de 500 livres pour être employés " aux poursuites que lad. ville aurait fait faire au Conseil du Roy pour tascher d'obtenir arrest d'extinction des offices de contrôleurs visiteurs et marqueurs des tailles, canavas, fustaines et treillis qu'on voulait établir sur l'eslection de lyonnois " (f. 1 à 59). \_ Dépenses : gages des officiers de la ville, rentes sur la boucherie et rentes sur le patrimonial comme précédemment ; voir cc. 1775 (fos 60 à 74). Rentes dues sur une maison située place des Changes et acquise de Madeleine de la Garde, veuve de François de Rodillas sieur du Colombier ; paiements au chapitre de St-Just et à Isabeau Martin, femme d'Antoine Cavi. \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots d'Anne Presle, femme de Mathieu Joyard ; de Monde Marchadis, femme d'Henry Regné ; de Jeanne Sathène, femme d'Isaac Giraud ; bourse de Claude Greignac (fos 74 à 76). \_ Frais de l'oraison doctorale prononcée par Guillaume Greuse, docteur en droit, avocat ; intérêts retenus par le receveur ; frais d'expéditions payes au greffier Basset, du bureau des Trésoriers de France ; droits de lods payés au chapitre de St-Jean ; arrérage d'une rente litigieuse sur les gabelles payés à Claude Mure ; intérêts dus aux jésuites ; dîner fait au collège le jour de la Trinité ; aumône aux Minimes pour les " ayder à restaurer la voulte de leur église " ; arrérages d'une rente sur les équivalents d'un exercice précédent payés à Jeanne Lasnice ; arrérages d'une rente sur les équivalents d'un exercice précédent payés à Antoine Guillemain et Toussaint de la Praye,

marchands ; arrérages d'une rente sur les aides et gabelles de plusieurs exercices précédents réglés à Marguerite Polveret, veuve de Guillaume Grolier, seigneur de Casault, héritière d'Isabeau Ascousin, sa mère ; arrérages d'exercices précédents d'une rente sur les équivalents payés à Denise de Bellièvre, veuve d'Arthus Henry ; règlement d'arrérages identiques à Jacques Bouchier ; atomes des robes et toques des échevins et des ex-consuls payées aux sieurs Duplomb et Savart, à Mathieu Dufour et à Antoine et Huges Blauf, marchands à Lyon ; frais d'une instance contre le fermier de la douane ; remboursement d'avances au mandeur Denis Destain ; logement de Jean Demoulceau ; fournitures et gages de Dominique Lamare, marchand contrepointier ; intérêts payés à Madeleine de la Garde veuve de François de Rodillas sieur du Colombier, aux héritiers de François de Mallet, lieutenant-colonel du régiment de M. de la Bergerie, et aux héritiers Garenjou ; taxations extraordinaires payées aux caporaux des arquebusiers omis dans l'état des taxations " à cause de ce que le Consulat n'avait eu la satisfaction d'eux en leurs charges telle qu'il entendait " ; gratification spéciale au sergent-major de la ville Séverot pour les " peynes extraordinaires qu'il a eus lors de l'arrivée de Monsieur frère du Roy " et dans l'exercice de sa charge (fos 77 à 95). \_ Remboursement d'avances à Antoine Froncy, maître cuisinier ; dépenses du dîner de la St-Thomas auquel assistaient le Cardinal Archevêque de Lyon et le lieutenant du gouverneur, s'élevant à 1.100 livres ; gages du sieur Chamory chargé de remplacer Jean le Jay à la recette du tiers surtaux pendant la maladie qui a précédé sa mort ; règlement d'expéditions à Pierre Sue, commis au greffe de la sénéchaussée ; plantation de " mays" devant l'hôtel du gouverneur ; gages du crieur Antoine Bigaud, remis à sa veuve Louise Mola ; frais du sieur Chanu, avocat au conseil du Roi " pour obtenir l'arrêt pour rembourser l'acquéreur des offices de contrôleurs visiteurs et marqueurs des

toiles " etc. ; achat de poudre à canon à Pierre Lacombe, poudrier ; façons des robes consulaires payées à Jean Messier dit Mamety, maître tailleur d'habits ; frais de chauffage et de luminaire du Consulat payés aux mandeurs ; versement de 3.600 livres à Guyot Arnaud, receveur des tailles en l'élection du Lyonnais " pour avoir poursuivi à la Chambre des Comptes à Paris les descharges des souffrances, radiations " etc... des comptes des receveurs de Masso, Larcher et Rougier ; frais d'un voyage de Guyot Arnaud à Montpellier ; vente et transport à la ville par Gaspard de Montcenis d'une rente sur les gabelles ; rachat au sieur Musard, seigneur d'Expaigniel, d'une rente sur les équivalents ; achat de casaques pour les arquebusiers et dépenses pour la bénédiction de l'enseigne de cette compagnie ; arrérages en retard d'une rente sur les équivalents payés au sieur Depressins, à Jeanne du Clappier, dame de Régnny ; à Jean Millieu, procureur au parlement de Paris, ayant droit de Louis Prost, héritier de Drivonne de Roville ; vacations extraordinaires de Jean Camus, solliciteur des procès de la ville (fos 96 à 110).

**Cote : CC 1810 -2**

Référence informatique : 00005428

**1633**

2/2

Comptabilité communale (1633)

Comptes de Jean Duvouldy

Intérêts d'avances faites par le receveur ; paiement au sculpteur Lalianne de " la retable, inscription et armoiries pour le port St-Paul " ; étoles des manteaux des mandeurs réglées à Jean Bay, marchand drapier ; confection d'un mur du port St-Paul par Bernard Gay, maître maçon ; gratifications extraordinaires aux officiers de la ville qui ont fait la recette des taxes établies sur les habitants pour le " faict de la santé " (fos 111 à 114). \_ Remboursement de menues dépenses au receveur ; gages de François Lupin, chargé du nettoyage du corps de garde



des Changes, et de Jean Montalan, pour le nettoyage de la place des Changes ; dommages-intérêts payés à Jean Coste pour l'occupation d'un " bas " d'une maison sise place des Cordeliers (fos 114 et 115). \_ Travaux et réparations : appointements de Martin Chaffieu, maître recouvreur ; travaux de Pierre Coste, maître fontainier ; fournitures et ouvrages de Claude Benoît, maître lanternier, de Bernard Gay, maître maçon et d'Antoine Laserre, maître des basses-oeuvres (fos 117 à 119). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve ; versements à Antoine Seigneur, fils et héritier de Jean-Baptiste Seigneur, receveur du domaine du roi (fos 119 et 120). \_ Gages des commis à la recette de la rêve (fos 120 à 123). \_ Prix des Archers de l'arc en main remis au roi, Horace Didier ; gages de l'exécuteur de la haute-justice, François Rouveran dit " Caresme" (fos 123 à 125). \_ Reprises du comptable portant sur le montant du tiers surtaux faisant l'objet d'un état spécial, sur la somme de 4.183 livres 13 s. 10 d. litigieuse entre la ville et les héritiers de Jean le Jay, sur le montant du parensus versé à l'Epargne du roi (fos 125 à 128). \_ Gages des commis du tiers surtaux ; voir cc. 1775, 1783, 1792 et 1801 ; François de Villeneuve remplace Jean le Jay décédé. Fournitures de livres, carnets et imprimés aux bureaux de cette imposition (fos 129 à 150). \_ Paiements aux rentiers Sur les aides et gabelles énumérés dans l'analyse de l'art cc. 1775 fos 149 à 168 (fos 150 à 169). \_ Reprises du comptable pour deniers rendus et non reçus ; loyers impayés ; rente du legs de Licieux ; rentes appartenant à la ville et non acquittées faute de fonds, etc. (fos 170 à 176). \_ Reprise de la moitié de la recette du grabeau ; débet du compte précédent (fos 177 et 178). \_ Dépense commune, vacations, etc., pour reddition du compte (fos 180 à 182). \_ Recette totale : 123.703 livre 18 s. 7 d. \_ Dépense totale : 153.798 liv. 5 s. 10 d. \_ Il est dû au comptable 30.094 liv. 7 s. 3 d.

**Cote : CC 1811**

Référence informatique : 00005429

## **1632 1633**

Comptabilité communale (1632 - 1633)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Recettes. \_ Carnets de souches ayant servi à la consigne de la douane de Lyon, du 23 novembre 1632 au 1er avril 1633 (p. 1) ; du 1er avril au 20 août 1633 (p. 2) ; du 6 avril au 24 juillet 1633 (p. 3) ; du 23 juillet au 19 novembre 1633 (p. 4) et du 21 novembre au 28 décembre 1633 (p. 5).

**Cote : CC 1812**

Référence informatique : 00005430

## **1633**

Comptabilité communale (1633)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Recettes. \_ Expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette pour le produit du grabeau (p. 1). \_ Expédition d'une délibération consulaire modérant le loyer du sieur de Roussy (p. 2). \_ Expéditions de contrats de louage passés par le Consulat à Mathieu Grataloup, me tailleur d'habits ; à Claude Lanfray, archer du prévôt des maréchaux de France ; à Antoine Lescot, me gantier et parfumeur ; à Jean Essartier, marchand-papetier ; de locaux sis dans la maison acquise de Marguerite de la Garde, veuve de François de Rodillas (p. 2 à 6). \_ Expédition du contrat de louage, par le Consulat, à Barthélemy Raviot, servant-mandeur, de l'ancienne loge du poids des farines près la triperie des Terreaux (p. 7). \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve (p. 8 à 11). \_ Expédition du contrat de bail à ferme passé par le Consulat aux meuniers Jean Bardin, Jacques Charveyron, Jean Verdilier, Antoine Brun et Antoine Ferran, du " grand broteau

appartenant à ladite ville, appelé le broteau des Arches, estant au-dessus du pont du Rosne et joignant à icelluy du costé de Vent, jouxte le fleuve du Rosne de soir et aboutissant du matin à la grand-place du costé de la Guillotière " (p. 12). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers surtaux et du " pensus " (p. 13, 13 bis, 14 et 15). \_ Trois ampliations de quittances trimestrielles délivrées par Jean Duvouldy, receveur, au fermier des aides pour les versements de la rente due à la ville sur les aides et gabelles (p. 16 à 18). \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Grollier, Demoulceau, Ravot, Terrasson. Roulliet, Horace Blanc, comme art. cc. 1803 (p. 19 à 26). \_ Quittances des rentiers sur le patrimonial et sur la boucherie comme précédemment, et des réveille-matin (p. 27 à 40). \_ Quittances d'arrérages d'une rente due à l'église de St-Just (p. 43). \_ Legs de Licieux : pièces constatant Le versement des dots d'Anne Presle, mariée à Mathieu Joyard ; de Monde Marchadis, manies à Henry Rayné ; de Jeanne Salhine, mariée à Isaac Giraud (p. 44 à 52). \_ Pièces relatives à la bourse de Claude Greynhac (p. 53 à 56 ).

**Cote : CC 1813**

Référence informatique : 00005431

**1633**

Comptabilité communale (1633)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses (suite). \_ Pièces, mandements et quittances des dépenses communes relevées dans l'analyse de l'article cc. 1810, fos 77 à 114 (p. 1 à 63).

**Cote : CC 1814**

Référence informatique : 00005432

**1633**

Comptabilité communale (1633)

Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses (suite). \_ Etat de menus frais du receveur (p. 1) ; pièces et quittances à l'appui (p. 1 à 3 et 5 à 46). En outre des paiements figurant habituellement dans des états analogues, on y relève diverses dépenses pour l'arrivée de M. de Moric ou lors de " l'émotion populaire " ; pour le départ à Paris de " Monseigneur le Cardinal ; des frais de carrosses ; des frais de publications d'ordonnances ; des vacations du secrétaire de M. de Moric et des archers du grand prévôt ; des dépenses lors du départ de " Monseigneur d'Alincourt pour aller à Paris " ; les dépenses faites jusqu'à Thisy par " ceux qui accompagnèrent Monsieur le Prévost des Marchans " lors de son voyage en cour ; des vacations pour copies et pour une contrainte ; un secours à Louis Rapillas en considération des services qu'il a rendus " durant que ceste ville estoit atteinte de contagion " ; des dépenses pour " l'enterrement de feu M. Baille " ; les frais d'un arrêt du Chatelet de Paris pour la ville contre M. de Masse ; des frais de procédures ; les gages d'un contrôleur de l'entrée du vin ; l'achat d'un baril d'olives ; un paiement au Me chirurgien Tiffon ; les dépenses d'un cheval appartenant au Consulat ; les frais de passage de rivière lors de la sortie des paysans " qui estoient prisonniers aux prisons royales de ces villes ; des achats de fruits ; des torches pour les funérailles de MM. Dossaris et Fastolli ; les fournitures du sergent La Taille pour les casaques des arquebusiers ; des achats de vin ; les frais d'un voyage à Roanne de M. Grollier ; les soins donnés à un blessé de la sédition populaire par le chirurgien Polo ; des achats de poissons ; des frais de change ; diverses aumônes ; des achats de fruits, fleurs et eaux de senteur présentés à " Monseigneur le Cardinal " et à diverses personnes ; des étrennes au secrétaire de M. d'Halincourt, aux commis de la poste et à divers ; des dépenses faites à l'arrivée de "

Monseigneur le Cardinal " ; les frais d'enlèvement des décombres provenant de l'incendie de maisons sur le pont de Saône. \_ Pièces constatant le paiement de dépenses relevées dans l'analyse de l'art. cc. 1810, (fos 114 et 115) (p. 47 à 50). \_ Mémoires, mandement et quittances des entrepreneurs ordinaires de la ville, Martin Chaffieu, Pierre Coste, Claude Benoît, Bernard Gay et Antoine Lasserre (p. 51 à 56). \_ Prélèvement pour le roi sur la rêve ; quittance d'Antoine Seigneur, receveur du domaine du roi à Lyon (p. 57). \_ Quittances des gages des commis de la rêve et des menus frais (p. 58 à 75) ; lettre de commission pour Jacques Parie nommé en remplacement de feu Nicolas Fastelly (p. 61). \_ Pièces constatant le paiement du prix de l'arc en main et des gages de l'exécuteur de la haute justice (p. 76 à 78). \_ Pièces relatives à une créance du Consulat sur Jean Le Jay, commis à la recette du tiers surtaux de la douane (p. 79 à 81). \_ Pièces relatives au paiement du " parensus " à l'Epargne du Roi, voir cc. 1795 (p. 82 et 83).

**Cote : CC 1815**

Référence informatique : 00005433

**1633**

Comptabilité communale (1633)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des commis au tiers surtaxé et pièces à l'appui (p. 1 à 84). \_ Quittances relatives aux fournitures de papiers, registres et chandelles pour les bureaux du tiers surtaux (p. 85 et 86) voir registre cc 1810 (fos 129 à 150 r° ).

**Cote : CC 1816**

Référence informatique : 00005434

**1633**

Comptabilité communale (1633)

Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses. \_ Quittances et pièces relatives aux rentes sur les aides et gabelles (p. 1 à 43) voir registre cc 1810 (fos 450 v° à 169).

**Cote : CC 1817**

Référence informatique : 00005435

**1573 1596**

Comptabilité communale (1573 - 1596)  
Comptes d'apurement de feu Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Compte d'apurement de feu Guyot de Masso, présenté en 1606, par Claude Le Masso, son frère, héritier sous bénéfice d'inventaire. \_ 1° Recettes du " Patrimonial " (fos 5 à 34) ; rentes sur les équivalents (fos 34 à 121) ; recettes de l'octroi et droits extraordinaires levés en diverses occasions : santé publique, fortifications (fos 121 à 135 r° ). \_ 2° Dépenses (fos 135 v° à 333). \_ Recette totale : 141.333 écus, 51 sols, 3 deniers, ou 445.744 livres, 2 sols, 7 deniers. \_ Dépense totale : 148.581 écus, 22 sols, 7 deniers, ou 424.001 livres, 11 sols, 3 deniers. \_ Soit à redevoir au receveur : 21.742 livres, 11 sols, 4 deniers.

**Cote : CC 1818**

Référence informatique : 00005436

**1573 1596**

Comptabilité communale (1573 - 1596)  
Comptes d'apurement de feu Guyot de Masso (brouillon du registre CC 1817)

Comptabilité. \_ Compte d'apurement de feu Guyot de Masso, présenté par Claude de Masso, son frère et héritier sous bénéfice d'inventaire. (Brouillon du compte précédent cc 1817).

**Cote : CC 1819**

Référence informatique : 00005437

**1572 1598**

Comptabilité communale (1572 - 1598)  
Pièces justificatives des comptes de  
Guyot de Masso, apportées à l'appui de  
ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Guyot de Masso,  
apportées à l'appui de ses comptes  
d'apurement (cc 1817 et 1818). \_ Pièces  
diverses concernant le paiement des  
rentiers sur le patrimonial, les aides et  
gabelles, les équivalents (p. 1, 2, 4, 5, 7,  
24, 31, 32, 37, 39, 41 à 43) parmi ces  
pièces : collation du testament d'Anne  
d'Urfé, comte de Tende (p. 31) et  
collation de diverses pièces concernant le  
paiement des rentes dues aux héritiers  
d'Henri de Gabiano dont Barthelemy de  
Gabiano, marchand de Lyon, est le tuteur  
étant donnée la main levée accordée par  
le roi à Barthelemy sur ses biens, quoique  
membre de la religion réformée (p. 41 à  
43). \_ Extrait des comptes patrimoniaux  
de Janvier 1573 à fin Septembre 1579 (p.  
3). \_ Estimation de la valeur du domaine  
royal dans la généralité de Lyon pour  
l'année 1578 (p. 8). \_ Expéditions de  
mandements consulaires, reçus,  
quittances, etc... des dépenses ordonnées  
pour " le fait de la santé " de Mai à  
Juillet 1578 (p. 6, 10 à 17). \_ Pièces et  
quittances concernant le  
remboursement de sommes prêtées et  
frais avancés pour les affaires de la ville  
(p. 18, 19, 26, 29, 34, 38, 45, 47) parmi les  
pièces : Transport par Georges Aubert,  
administrateur d'une compagnie formée  
pour avancer à la ville une somme de  
200.000 livres assignée par le roi sur la  
douane de Lyon, à François Bonveysin de  
la somme qui lui reste d'un fonds de  
6.000 livres, qu'il avait mis dans cette  
association (p.34) ; extrait des  
délibérations consulaires pour faire  
rembourser Symphorien Buatier sieur de  
Montjoly, des sommes prêtées à la ville,  
sur ce que doit Ludovico Dadiaceto,  
fermier des douanes de Lyon (p. 47). \_  
Mémoires, mandements et quittances  
concernant l'entretien de la compagnie

du Baron de Vaux (p. 20 à 23 et 27). \_  
Extrait des comptes de l'échevinage de  
Janvier 1576 à Novembre 1578 : sommes  
dues au sieur Lesleu Daveyne (p. 25). \_  
Quittances de Guyot de Messo au fermier  
des équivalents de Vivarais (p. 28). \_  
Extrait des actes consulaires concernant  
la reddition de comptes du receveur  
Guyot de Masso et Pierre Blache son  
commis, à la Chambre des comptes de  
Paris, de la somme de 45.000 livres  
octroyée par le roi à la ville, sur la douane  
de Lyon, de 1572 à 1575 (p. 30). \_ Extrait  
du registre des quittances du contrôle  
général des intendants des finances :  
somme payée par Guyot de Masso pour  
confirmation de son office de receveur, et  
par Antoine Guillien de Sala pour son  
état de capitaine de la ville (p. 33). \_  
Copie d'une lettre de Henri III fixant à  
50.000 livres la somme à lever sur le  
Lyonnais, en raison des grandes charges  
supportées par les habitants de la ville (p.  
35). \_ Mémoire des menuisiers et  
charpentiers qui ont construit le bateau  
pour l'entrée du roi (p. 36). \_ Lettre  
annonçant à Guyot de Masso, l'envoi  
d'une pièce de vin blanc par le recteur  
du collège de Tournon, pour le remercier  
d'une avance de 300 livres faite au  
collège (p. 40). \_ Relevé des comptes  
patrimoniaux de 1573 à 1596 (p. 44). \_  
Collation d'un certificat de Pierre Blache  
commis à la recette de la ville de Lyon, fie  
la somme due par le fermier des  
équivalents de Mende, à cause de la  
pension nouvellement acquise du roi par  
la ville, et mandement de contrainte du  
général des finances de la généralité de  
Languedoc, pour le paiement des rentes  
dues à Lyon sur les équivalents des  
diocèses de Mende, Le Puy et Viviers (p.  
46). \_ Expédition d'un acte consulaire  
nommant Guyot de Masso, receveur des  
deniers de la ville de Lyon (p. 48).

**Cote : CC 1820**

Référence informatique : 00005438

**1573 1592**

Comptabilité communale (1573 - 1592)

Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pincés justificatives des comptes du receveur Guyot de Masso, apportées à l'appui des comptes d'apurement (cc 1817 et 1818). \_ Pièces diverses, mandements, reçus, quittances, etc. : paiement des pensions accordées par la ville aux collèges de Jésuites de Lyon et Tournon (p. 1 à 8, 29 à 31, 40 à 44, 53, 59 à 66, 72 à 76) parmi ces pièces : contrat entre la ville et le collège de la Trinité, pour permettre au collège de faire construire un pensionnat (p. 53). \_ Gages des officiers et commis de la ville (p. 9, 10, 25, 33 à 35, 52, 54) : gages du capitaine de la Rose, " commis... a avoir l'oïl le long de la rivière du Rhosne à ce que personne venant de lieu infect ou suspect de contagion n'entre en la dite ville "(p. 54). \_ Paiement des rentiers sur le " patrimonial ", les aides et gabelles et les " équivalents ", (p. 11, 24, 27, 28, 37, 48, 56 à 58, 68). \_ Dépenses engagées pour le " faict de la santé " de 1585 à 1586 (p. 12 à 21). \_ Compte parti coller de la nouvelle taxe de 3 deniers imposés sur chaque livre de viande (p. 22). \_ Compte des deniers patrimoniaux d'octobre 1585 à Septembre 1586 (p. 23). \_ Remboursement des sommes prêtées pour les affaires de la ville (26, 28 bis, 32, 38, 46, 51, 55, 67) ; parmi ces pièces : mandement et quittance d'une partie de ce que doit la ville à Monseigneur l'archevêque de Lyon " à cause de la place du change " (p. 58). \_ Prix de l'Arc en main (p. 36). \_ Comptes des receveurs de l'hôpital de 1577 à 1586 (p. 39). \_ Remontrance de : G. de Masso à Monsieur de Gastine, maître des Comptes à Paris, au sujet des Etats des rentes constituées sur les équivalents pour les années 1584 à 1588 (p. 45). \_ Location de la maison de Pierre Frelay, près de la Porte St-Georges pour le logement des Suisses p. 47). \_ Contrats de mariages de Jean Martin et Jeanne Serron ; Barthelemy Godynnier et Marguerite Serroux (p. 70 et 71).

**Cote : CC 1821**

Référence informatique : 00005439

**1571 1596**

Comptabilité communale (1571 - 1596)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, apportées à l'appui des comptes d'apurement (cc. 1817-1818) \_ Quittances de paiements et remboursements faits par Guyot de Masso ou Pierre Blache son commis (p. 1, 4, 5, 16, 18, 29, 34, 36, 37, 38, 39, 54) ; pièces diverses délibérations consulaires, mandements, reçus, etc .., concernant l'entretien des troupes et les dépenses de guerre (p. 2, 13, 17, 27, 29, 32, 39 à 45, 48), parmi ces pièces : emprunt de 4.000 livres pour payer les Suisses (p. 2) ; compte particulier de Pierre Blache, de sommes remises à divers seigneurs et capitaines (p. 17) ; création d'une capitation sur les habitants de Lyon et d'une taxe sur le vin et le fer entrant en ville, afin de pouvoir résister aux progrès des hérétiques (p. 40) ; nomination de commissaires aux vivres (p. 43) ; permission accordée par Charles de Savoie, duc de Nemours ; gouverneur de Lyon, de lever sur la ville une somme de 40.000 écus, afin de recouvrer l'argent dépensé dans la lutte contre les hérétiques (p. 44) ; transformation de la surtaxe mise sur le sel, pour payer les troupes de Monseigneur de Nemours, en une capitation (p. 45) ; délibération consulaire (20 Mai 1577) au sujet du départ de Monsieur de Mandelot, gouverneur, quittant Lyon avec ses troupes au préjudice de la ville (p. 48). \_ Etat de ce qui est du par la ville à maître Le Juge, avocat au parlement (p. 3). \_ Pensions payées aux collèges de Lyon et de Tournon (p. 6 à 11, 15, 20 à 26, 46 ,55). \_ Etat des quittances de certains rentiers sur les aides et gabelles, de 1572 à 1592 (p. 12). \_ Paiement des gardes des portes le long du Rhône (p. 14). \_ Compte particulier des deniers levés sur la ville

sous l'autorité de Pierre Blache, pendant que le receveur Guyot de Lasso s'était absente, pour ne pas adhérer à la Ligue (p. 19). \_ Mandement d'aine somme de 700 écus à employer aux réparations de la ville (p. 28). Pièces concernant les rentes sur les équivalents : fermage, transfert, etc... (p. 30, 33, 35, 52). \_ Reçu d'une somme payée par Guyot de Masso en déduction des droits d'épices dus pour la reddition de son compte (p. 31). \_ Frais de voyage du député de la ville envoyé à la suite du duc de Mayenne aux Etats généraux à Paris (p. 47). \_ Paiement à Hugues Tripier, charpentier, pour réparations faites à l'archevêché (p. 53). \_ Pièces diverses concernant les sommes prêtées à la ville (p. 49, 51, 56 à 58).

**Cote : CC 1822**

Référence informatique : 00005440

**1594 1595**

Comptabilité communale (1594 - 1595)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement (cc. 1817, 1818). \_ " Compte de l'extraordinaire, tant du nouveau subside du vin, que tiers ou surtaux de la nouvelle augmentation imposée sur la dohanne " (Double du registre cc. 1454).

**Cote : CC 1823**

Référence informatique : 00005441

**1573 1597**

Comptabilité communale (1573 - 1597)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso (Cf. 1817, 1818). \_ Compte de Monsieur de Pure, échevin (p. 1). \_ Comptes de Jean Rivière, commis à faire la recette du nouveau

subside sur le vin, de 1594 à 1597 (p. 2 et 3). \_ Etat des quittances envoyées à Paris à cause des rentes constituées sur l'Hôtel de ville, de 1579 à 1581 (p. 4). \_ Pièces diverses concernant la reddition des comptes du receveur Guyot de Masso (p. 5, 6, 10). \_ Requêtes, reçus, etc... concernant le paiement des gages de divers commis de la ville (p. 7, 14 à 29, 32,33,37 à 41, 47, 48), parmi lesquelles : diverses requêtes concernant les sommes dues aux héritiers de Bertrand Castel, voyer de la ville (p. 37 à 40) ; requête des commis chargés de la garde des portes (p.48). \_ Requêtes du collège de la Trinité de Lyon et du collège de Tournon au sujet des pensions que leur payait la ville (p. 8, 9, 43 à 45, 60). \_ Paiement de rentes, à l'Aumône générale (p. 12) ; aux custodes de l'Église St-Croix (p. 30,31). \_ Extrait des délibérations consulaires promettant au receveur général des finances, de lui faire remettre la quittance moyennant laquelle ils seront payés de la somme de 2.000 écus, avancés au roi pour la prise de Thizy-en-Beaujolais (p. 34). \_ Certificats de remises de comptes du receveur Guyot de Masso (p. 35, 37). \_ Pièces diverses concernant le remboursement de divers créanciers de la ville (p. 36, 42, 46). \_ Frais de voyage du seigneur de Lisle Feysin, vers le duc de Nemours, au sujet des guerres et des affaires de la ville (p. 50 à 52). \_ Reçu de 600 écus prêtés par Jacques Rivière pour le siège de Thizy (p. 53). \_ Contrat entre Guyot de Masso et les prévôts et échevins de Lyon, à propos de la remise de son office (p. 54). \_ Mémoire, mandement et quittance des réparations faites par Jacques Pye, charpentier de la ville (p. 55). \_ Contrat passe entre les héritiers du sieur Ange de Gabiano, à propos des rentes dues sur les équivalents (p. 56). \_ Mémoire des frais de voyage du sr Allart (p. 58). \_ Reçu de la location de la maison de la douane de Lyon (p. 59). \_ Certificat et contrainte exercée par Guyot de Masso contre Claude Davyon, fermier des taxes sur les vins (p. 61). \_ Extraits des délibérations consulaires et mandements, de diverses sommes payées sur l'emprunt de 12.000 livres

prêtées au roi, en 1594, pour les guerres (p. 62 à 69) : parmi lesquels comptes du baron de Cruzillies (p. 68).

**Cote : CC 1824**

Référence informatique : 00005442

### 1571 1609

Comptabilité communale (1571 - 1609)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement de Guyot de Masso (cc 1817, 1818). \_ Quittances de gages payés au procureur substitut de la ville (p. 1). \_ Etat de la recette des dons et octrois, du 1er octobre 1599 au 30 septembre 1600 (p. 2). \_ Pièces diverses concernant la reddition des comptes de Guyot de Masso : suppliques, assignations, arrêts de la Chambre des comptes, etc... (p. 3,4,10 à 18, 24 à 28, 33, 34,38 à 40,42 à 44, 48,49). Parmi ces pièces : ordre de Maximilien de Bethune, baron de Rosny, de remettre dans les trois Jours les comptes depuis la reddition de la ville de Lyon (p 3) ; procès-verbal de l'envoi des comptes de 1596 à 1599 au sieur de Maupeou, contrôleur des finances (p 15) ; dédommagement de 500 écus accordé par la ville à Guyot de Masso, pour faire hâter la remise de ses comptes (p.25) ; arrêt de la Chambre des comptes ordonnant que soit faite à Lyon la vérification des comptes de Guyot de Masso et nommant Louis Le Bigot, commis à cette vérification (p. 26). \_ Exploit contre Guyot de Masso contenant les circonstances qui lui firent délaisser sa charge pendant les troubles (p. 48). \_ Assignation faite à Claude Dupré d'avoir à payer 300 écus, qu'il doit pour le service du legs de Licieux (p. 5). \_ Brouillons de mandements pour payer des frais faits pendant le séjour du roi à Lyon et son voyage en bateau (p. 6 à 9). \_ Pièces du procès des héritiers de Jean de Bonvoisin contre Guyot de Masso pour obtenir paiement de diverses pensions sur l'Hôtel

de ville (p. 16, 17). \_ Pièces concernant le paiement des rentes sur les équivalents (p. 18, 20, 31, 33, 34, 45. \_ Brouillon d'un mandement consulaire de 4.000 écus, pour le sieur de Vic, commis à la vérification des dettes de la ville (p. 19). \_ Etat du paiement des rentes constituées sur l'Hôtel de ville (p. 21). \_ Sommations aux receveurs de l'extraordinaire des guerres, pour payer les sommes dues pour les gages d'un " capitaine des clefs, portes et chaînes " (p. 22, 23). \_ Quittance d'arrérages d'une rente sur la boucherie (p. 29). \_ Assignation faite à Guyot de Masso de payer au Trésor diverses sommes restées en souffrance depuis 1571 (p. 30). \_ Extrait des comptes particuliers de Guyot de Masso sur les deniers extraordinaires de l'année 1589 (p.35). \_ Frais faits en raison du feu de joie pour la paix (p. 37,37 bis). \_ Journal, brouillon de Monsieur de Vic, commissaire pour l'examen des dettes, de Janvier à Août 1598 (p. 41). \_ Reçu de la somme de deniers à laquelle Guyot de Masso a été taxé, pour l'emprunt sur les officiers de finances (p. 46, 47).

**Cote : CC 1825**

Référence informatique : 00005443

### 1592 1605

Comptabilité communale (1592 - 1605)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement de Guyot de Masso. (Voir registres cc, 1817-1818). \_ Refus donnés à Guyot de Masso par divers particuliers : Claude Allegert, Claude Bernard, les recteurs de l'Hôtel Dieu, etc... (p. 1, 2,11, 25). \_ Inventaire des papiers envoyés à Paris pour être remis à la Chambre des Comptes (p. 4). \_ Requête de Guyot de Masso à la Chambre des comptes, réclamant sur la somme de 68.835 écus 10 sous 4 deniers qu'on lui doit, sur les comptes déjà vérifiés, une somme de 6.000 écus pour subvenir aux frais de reddition de ses

comptes ( p. 6). \_ Assignations à Guyot de Masso d'avoir à payer des sommes en souffrance (p. 7 et 29). \_ Exploit d'huissier menaçant Guyot de Masso, de l'emmener à la Conciergerie, pour " faute d'aller compter " sa recette (p. 8). \_ Ordre du procureur général du roi aux prévôt et échevins de Lyon, d'avoir à faire porter à Paris les comptes en souffrance, et à Guyot de Masso de s'y rendre pour rendre compte de son office de receveur (p. 9) \_ Sentence du sénéchal de Lyon condamnant les prévôt et échevins à payer 6.000 écus à Guyot de Masso (p. 10). \_ Quittances de paiement de rentes sur les aides et gabelles de 1592 à 1595 (p.11,12, 17 à 23). \_ Requête des prévôts et échevins pour être dispensés de payer aucune somme à Guyot de Masso, tant que la vérification des comptes n'est pas complètement terminée (p. 13). \_ Requête de Guyot de Masso, au lieutenant général de la Sénéchaussée, afin d'obtenir de la municipalité 8.000 écus qui serviront à faire les frais d'un voyage à Paris pour rendre compte de sa charge (p. 14). \_ Inventaire des comptes et quittances portés dans la salle du Consulat (p. 15). \_ Assignation au Consulat de venir rendre compte pour les années 1592 à 1596 (p. 24). \_ Procès-verbal de la clôture des comptes des deniers patrimoniaux, d'Octobre 1592 à Octobre 1593 (p. 26). \_ Lettre d'Antoine Larchier à Guyot de Masso, à propos de ses affaires (p. 28). \_ Requête de Claude de Masso, demandant un délai pour la présentation des comptes de son frère (p. 31). \_ Arrêt du 9 Avril 1601, de la Chambre des Comptes, suspendant les poursuites contre Guyot de Masso (p. 32). \_ Extrait des délibérations consulaires concernant " la réformation des quittances ", ordonnant aux recteurs de l'Hôtel-Dieu de les passer en bonne forme à Guyot de Masso (p. 33). \_ Lettre du procureur de Guyot de Masso à la Chambre des Comptes, au sujet des affaires pendantes(p. 34). \_ Extrait des délibérations consulaires portant communication de l'arrêt en faveur de Guyot de Masso (p. 35). \_ Sommation d'Antoine Larchier à Jean Simon,

receveur général des finances, de rendre les quittances, qu'il détient, tant des 15.000 livres concédées sur la douane du vin, que sur les équivalents de 1597 à 1599 (p.36).

**Cote : CC 1826**

Référence informatique : 00005444

**1569 1603**

Comptabilité communale (1569 - 1603)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement de Guyot de Masso (cc. 1818, 1817). \_ Pièces concernant le paiement des épices dues pour la reddition des comptes de Guyot de Masso ; requêtes du receveur au roi et à la chambre des comptes, lettres royales, arrêts de la chambre des comptes, etc... (p. 1 à 6, 56 à 58, 70,72,74, 77, 78). \_ " Extrait des supercessions et souffrances qui sont sur les comptes d'octroys rendus à la Chambre des comptes par Me Guyot de Masso " de 1589 à 1596 (p.7 et 7 bis). \_ Procès entre Guyot de Masso et divers rentiers sur l'hôtel de Ville : Pierre Godin, Guillaume Gadagne, Alexandre Delbene, Pierre de Baillon, Pierre et Simon Berthier, Guillaume et François Faure, Nicolas et Pierre Garbot (p. 8, 9, 14, à 24). \_ Comptes de " ce que deffault au compte d'octroy " 1596, 1596 (p.10, 12, 37). \_ Aide-mémoire pour Maître Lambert procureur de Guyot de Masso, devant la cour des comptes (p. 11). \_ Minute de la réponse faite par Guyot de Masse à la sommation, du 6 Novembre 1598, des prévôts et échevins (p. 13). \_ Réponses adressées par les consuls et échevins aux commissaires royaux, sur diverses propositions concernant, le clergé, la justice, et les finances (p. 25). \_ Nomination de Bertrand Castel comme voyer perpétuel de la Trille (p. 26). \_ Mémoire des sommes payées à plusieurs commis de la ville, chargés de recueillir les subventions ordonnées par le roi (p. 27). \_ Compte de



" l'acquisition, construction et bastiment " de la maison des pensionnaires du collège de la Trinité (p. 28). \_ Lettre de Guyot de Masso à son frère, ordonnant de payer 250 livres à Me Gaillard (p. 29). \_ Copie de l'arrêt du conseil d'Etat, règle le différend entre l'archevêque de Lyon et les chanoines de Saint-Jean, avec les consuls et échevins de la ville de Lyon, à propos d'un groupe de maisons dit " le rond du change " (p. 30). \_ Copie d'une lettre du 15 Mai 1589, de Guyot de Masso, écrivant au nom des officiers du Conseil d'état, demandant l'aide financière de la ville de Lyon (p. 3t). \_ Liste des quittances que doivent remettre au receveur, les recteurs de l'Hôtel-Dieu (p. 32). \_ Mémoire pour la vérification des comptes du receveur Guyot de Masso (p. 33). \_ Comptes des recteurs de l'Hôtel-Dieu (p. 34). \_ Acte du bureau des finances de Lyon enregistrant la requête de Guyot de Masso, pour l'abolition d'un subside sur le vin (p. 35). \_ Compte des rentes dues aux échevins de la ville, sur les équivalents (p. 36). \_ Pièces constatant le paiement des rentes de Marguerite de Gabiane, sur les aides et gabelle de 1588 à 1596 (p.38 à 45, 47, 48, 50,51, 53, 54, 69, 71) ; contrat de vente entre Anne de Gabiane et Marguerite de Gabiane (p. 54). \_ Quittances du paiement des gages du sieur Thomé, greffier de la ville (p. 46, 49, 52). \_ Déclaration de Henri de la Salle déchargeant Guyot de Masso d'une somme de 2.000 écus, inscrite à tort par Pierre Blache comme lui étant due (p. 55).

**Cote : CC 1827**

Référence informatique : 00005445

### **1575 1617**

Comptabilité communale (1575 - 1617)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement de Guyot de Masso (cc. 1817, 1818). \_ Adjudication du

fermage des droits de la " grande entrée " sur le vin à Claude Laurent (p. 1). \_ Pièces concernant le procès entre Claude et Antoine de Masso, héritiers de feu Guyot de Masso à propos des deniers qui doivent leur revenir après de la reddition des comptes d'apurement (p. 2 à 4, 10 à 17, 20 à 24). \_ Extrait des comptes en souffrance des équivalents de Lyonnais (p. 5). \_ Pièces du procès engagé par la Chambre des comptes pour obtenir le paiement des épices dues pour le règlement des comptes de Guyot de Masso (p. 7, 8,40,44,51,54, 55). \_ Inventaire des comptes remis à Monsieur de Montholon, surintendant de justice et de police, commis pour la vérification des comptes et liquidation des dettes (p. 9). \_ " Etat de plusieurs erreurs "... des comptes de Guyot de Masso dressé par Barthelemy Thomé, grenier de la ville (p. 18). \_ Certificats de remboursement de Jacques Jacques, Pons Bernard, Jehan Sirasse, Jacques Vibert (p. 25 à 28). \_ Certificats de paiement de gages de Imbert Grolier, capitaine de la ville de Lyon en 1582,1583, Claude de Masso, capitaine de la ville en 1588 (p. 29,31,32). \_ Quittance à Antoine Rougier pour la reddition des comptes de la ville (p. 32 bis). \_ Pièces concernant le procès entre Anne Godart, veuve de Etienne des Martineaux, procureur de Guyot de Masso à la chambre des comptes, et les héritiers de Masso (p. 33, 41,42,46, 49,50). \_ Extrait des comptes de Guyot de Masso sur les réparations de Lyonnais de 1585 à 1588 (p.34 et 35). \_ Extrait des comptes particuliers de Guyot de Masso sur les deniers extraordinaires de 1591 (p. 36). \_ Extrait des délibérations consulaires acceptant la requête de Claude de Masso demandant 6000 livres pour la reddition des comptes de Guyot de Masso (p.37). \_ Requête de demoiselle Philiberthe de Bourdon à Claude de Masso, d'avoir à lui payer comme héritier de Guyot de Masso, les arrérages de rentes sur les équivalents pendant les années 1575 et 1576 (p.38). \_ Certificat de remise des doubles des comptes de Guyot de Masso entre les mains d'Antoine Rougier, receveur, par Claude de Masso (p. 39). \_

Requête de Claude de Masso à la chambre des comptes à propos des comptes rendus sur les équivalents de 1582 à 1596 (p.43). \_ Requête de Claude de Masso demandant un délai de six mois pour la reddition des comptes de son frère et arrêt de la chambre accordant le délai (p. 45). \_ Certificat de remise des rôles de montre du capitaine des Suisses Pfiffer (p. 55). \_ Requête de Claude de Masso demandant 15,000 livre. aux prévôts et échevins pour servir à la reddition des comptes de feu son frère (p. 53). \_ Requête de Guyot de Masso demandant un délai à la chambre des comptes pour la reddition de ses comptes et la permission de se retirer à Lyon dans sa maison " à cause de son indisposition et de son âge " , (p.55). \_ Reçu de Pierre Berthier (p. 56).

**Cote : CC 1828**

Référence informatique : 00005446

**1594 1633**

Comptabilité communale (1594 - 1633)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement de Guyot de Masso (Voir les registres précédents depuis cc. 1817). \_ Pièces concernant les procès intentés par Nicolas de Masse, comme héritier de Guyot de Masso, son oncle, à propos des deniers à lui dus par les prévôts et échevins de Lyon à la suite de la clôture de ses comptes : actions intentées devant la sénéchaussée de Lyon, la cour de Parlement et la cour des Aides (p. 1 à 24). \_ Extrait des comptes des deniers extraordinaires levés en 1595 (p. 12). \_ Accord entre demoiselle Jehanne de Gilliers et Paul et Camille Cavalca, au sujet de la vente des maisons de la Douane et " Petit Paris " , et de la location d'autres maisons (p. 25).

**Cote : CC 1829**

Référence informatique : 00005447

**1561 1636**

Comptabilité communale (1561 - 1636)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement de Guyot de Masso (Voir les registres précédents depuis cc. 1817). \_ Pièces concernant le procès des prévôts et échevins de la ville au sujet des comptes de Guyot de Masso : Requêtes, mémoires, lettres (p. 1, 2, 4, 9 à 11, 20 à 22, 29 à 32). \_ Fragments de comptes (p. 3, 7, 19). \_ Mémoire contre Alexandre Delbanne, au sujet des arrérages d'une rente sur l'Hôtel de ville (p. 4). \_ Compte de paiement au receveur de Lyon de 1593 à 1596 (p. 5). \_ Frais de voyage pour aller " au rencontre de messieurs de la Court des grands jours " (p 6). \_ Promesse faite à M. Gellas de lui payer ce qui lui est dû pour ses frais de voyage à Paris, dont mandement a été fait le 11 Décembre 1593 (p.8). \_ Comptes des sommes dues aux Recteurs et professeurs du collège de la Trinité (p. 12 et 13). \_ Requête des régents du collège, aux consuls et échevins, demandant une avance de six mois sur leurs gages, faute de quoi ils ne peuvent continuer leur enseignement (p. 14). \_ Extraits d'un cahier de comptes de dépenses (p. 15, 16, 17). \_ Mémoire de Nicolas de Masso, héritier sous bénéfice d'inventaire, de feu Guyot de Masso, contre les échevins et consuls de Lyon (p. 18). "Estat des quittances rapportées sur les comptes de feu Guyot de Masso " , sur les rentes de l'hôtel de ville de 1573 à 1581. \_ Quittance du capitaine des trois cents suisses Henry Pfiffer (p. 24, 25, 26, 27) \_ Reçu des gages de Pierre Paulmier de 1583 à 1589 (p. 28). \_ Requête de la veuve de Me des Martineaulx, procureur de Guyot de Masso en la chambre des comptes, pour être payée de ce qui était dû à son mari (p. 33). \_ Forme des ordonnances de mandements pour le paiement des officiers de la ville (p. 34). \_ Compte de dépenses de Humbert de Masso ou de Guyot de Masso, d'un

voyage à Lyon du 16 au 25 Mars 1562 (p. 35). \_ Pièces concernant les comptes de Humbert de Masso, receveur des aides et tailles du Beaujolais, et la reddition de ses comptes de 1561 à 1563 (p. 36 à 43)

**Cote : CC 1830**

Référence informatique : 00005448

### **1606 1633**

Comptabilité communale (1606 - 1633)  
Pièces du procès engagé devant le Parlement contre les prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon par les héritiers de Guyot de Masso  
Pièces du procès devant le parlement à propos de la reddition des comptes de Claude Veyret

Comptabilité. \_ Pièces du procès engagé devant le Parlement contre les prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon par les héritiers de Guyot de Masso (p. 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc...). \_ Pièces du procès devant le parlement à propos de la reddition des comptes de Claude Veyret (p. 2a à 2k).

**Cote : CC 1831**

Référence informatique : 00005449

### **1555 1604**

Comptabilité communale (1555 - 1604)  
Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso apportées à l'appui de ses comptes d'apurement

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement de Guyot de Masso (Voir les registres depuis cc. 1817).  
\_ Pièces du procès engagé par les héritiers de Guyot de Masso contre les prévôts et échevins de Lyon (p 1 à 8). \_ "Estat des debetz de quittances estans sur les comptes du paiement des rentes constituées sur l'Hôtel commun de la ville ", de 1573 à 1581 (p. 9). \_ Récapitulation et corrections de cet état (p. 10). \_ Pièces diverses concernant le paiement dû par Guyot de Masso, à Jacques Daveyne, de diverses pensions et

rentes (p. 11 à 16). \_ Compte de Guillaume Falaise, receveur du domaine du roi de 1576 à 1579 (p. 16). \_ Additions aux comptes de 1577 à 1596 (p.17). \_ Reçus de Guillaume Falaise (p. 18 et 19). \_ Extrait des parties rayées sur les comptes de Guyot de Masso de 1589 à 1596 (p. 20 et 21). \_ Estat des omissions de recettes, doubles emplois, erreurs de calcul etc... des comptes patrimoniaux de 1572 à 1596 (p. 22). \_ Copie d'une lettre de Henri II, de Mars 1555, rendant aux consuls et échevins de Lyon, la perception des droits de rêve à charge de dédommager les officiers royaux et de payer 2.500 livres par an au receveur du roi (p. 23). \_ Achat par Antoine de Masso de l'office de superintendant des deniers communs de la ville de Lyon, rétabli par le roi en 1581 (p. 24). \_ Requête des consuls au roi, demandant en raison des malheurs de leur ville d'être déchargés pendant deux ans de toute subvention, de faire supprimer la charge de superintendant et contrôleur des deniers communs, et aussi confirmation de divers privilèges pour les foires, le commerce des soies, etc... (p. 25). \_ Copies de lettre de Henri III concédant à la ville de Lyon pour subvenir à ses réparation, 2000 écus sur 12000, perçus sur le revenu de la ferme du sel (p. 26). \_ Copie de lettre de Henri III, octroyant de nouveau pour ans aux habitants de Lyon le droit de lever divers droits sur la farine, vin, épices, camelots, etc... entrant dans leur ville (p. 27). \_ fermage par les consuls et échevins de la perception de divers droits sur les marchandises (p. 28 à 31). \_ Caution donnée aux consuls et échevins pour André Floud, fermier des équivalents Le Vivarais (p. 32). \_ Mémoire de ce qui a été oublié au compte d'octroi de 1593 (p. 33). Transport par Antoine Perrin à Jacques Daveyne d'une somme de 250 l. due par Guyot de Masso (p 34). \_ Requête au roi des consuls et échevins demandant la prolongation de l'impôt de 1,500 livres sur la douane et la permission de lever (par nommées) un impôt sur tous les habitants de Lyon, afin d'arriver à éteindre les dettes de la ville (p. 35). \_ Compte d'arrérages d'une

pension sur les gabelles de 1573 à 1595, due à Madame de la Chance (p. 36). \_ Pièces du procès de Jehan Salvandy, cessionnaire des droits de Madame la duchesse d'Uzès, contre les consuls et échevins de Lyon (p. 37-39). \_ Quittances de paiements d'arrérages de rentes et pensions sur les équivalents, à divers particuliers : Françoise de Glafond, Etienne Court, Jean de la Chapelle, Aimé Baronnat, etc.. . (p. 40 à 61).

**Cote : CC 1832**

Référence informatique : 00005450

**1598 1633**

Comptabilité communale (1598 - 1633)  
Pièces du procès de Guyot de Masso pour la reddition de son compte d'apurement  
Pièces du procès devant le Parlement intenté par Nicolas de Masso aux prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon, contre la clôture des comptes d'apurement de Guyot de Masso

Comptabilité. \_ Pièces du procès de Guyot de Masso pour la reddition de son compte d'apurement (p. 1 et 2). \_ Pièces du procès devant le Parlement intenté par Nicolas de Masso aux prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon, contre la clôture des comptes d'apurement de Guyot de Masso : Inventaires, procès-verbaux, etc. . (p. 3 à 10).

**Cote : CC 1833**

Référence informatique : 00005451

**1634**

Comptabilité communale (1634)  
Comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ 1° " Estat au vray de la recepte et despence " des deniers provenant des fermes du barrage du pont du Rhône : dixième du vin, quatre espèces, etc... du receveur Jean Duvouldy (p. 1). \_ Recettes : Versements des commis et fermiers (voir l'analyse des registres cc. 1799 et cc. 1808). \_ Recette

totale : 14.774 livres 5 sols 10 deniers (fol. 2 à 4). \_ Dépenses : gages des officiers commis de la ville ; frais de procédure de Jean Croppet, Christophe Chanu ; achats d'huile d'olive donnée à Litre d'aumône aux frères Recollets de Lyon, aux Carmes déchaussés ; remboursement au voyer Nery de Quilby ; paiement à Denis Destain, mandeur de la ville ; vin d'honneur offert à différents seigneurs de passage ; achat de vin de muscat, à Jean Collas, marchand de Roanne, pour gratifier les personnes de qualité favorisant les affaires de la ville ; paiements faits à Jean Julleron, imprimeur de la ville, à Martial Charpin, ingénieur en feux d'artifices ; loyer du magasin du fermier du poids des farines (fol. 5 à 12). Aumônes aux Jacobins Cordeliers, Minimés, Carmes, N.-D. des Anges de la Porte de Pierre-Scize (fol. 13-14). Prix payés aux arquebusiers. \_ Deniers rendus et non reçus : somme due par le sieur de la Grange, receveur du droit sur les fils d'or et d'argent, qui s'est retiré de Lyon "lors de l'émotion populaire". Report des sommes dues au comptable de l'exercice précédent. \_ Dépense totale : 49.264 livres 11 sols 2 deniers. \_ 2° Compte troisième de Jean Duvouldy, receveur, de la recette et de la dépense provenant des anciens octrois : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, quatre espèces, etc...pour l'année 1634. \_ Ce compte est le développement du précédent, pour être présenté à la chambre des comptes. \_ Le report des sommes dues au comptable sur la clôture du compte précédent n'y figure pas. Le comptable y ajoute les frais de reddition du compte. La dépense totale s'élève à 18.936 l. 18 s. 10 d. Il lui reste dû : 4.162 l. 13 s. pour l'année 1634. \_ Il lui est dû en tout pour les trois années de sa charge : 35.638 l. 9 s. 10 d.

**Cote : CC 1834**

Référence informatique : 00005452

**1634**

Comptabilité communale (1634)  
Comptes de Jean Duvouldy

1° " Estat au vray de la recepte et despence ", des deniers provenant de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane et des nouveaux subsides du vin, pour l'année 1634, présenté par Jean Duvouldy, receveur (fol. 1). \_ Recettes : Versements de François de Villeneuve, commis à la recette du tiers surtaux ; versements de Claude Noyrat, fermier du nouveau subside du vin qui se montent à 86.000 livres ; prêt de 3.000 livres de Antoine Blauf, échevin, pour subvenir à la somme de 10.000 livres que la ville doit payer à Nicolas de Masso, prêt de 3.000 livres que Claude de Couleur fait à la ville pour la même raison ; Avance de 47.796 livres, 2 sols, 6 deniers faite par Claude Noyrat à la ville ; versement de Philibert Guestion, receveur, pour subvenir au " manquements de poids " du présent état. Total de la recette 202.197 livres 2 sols 6 deniers (fol. 2 à 4). \_ Dépenses : versement de 12.000 livres à François Scarron, receveur général des finances en la généralité de Lyon, pour la moitié de la subvention due au roi \_ Pension de 6.000 livres aux Jésuites ; entretien des chaînes et des bateaux servant de clôture sur la Saône et sur le Rhône ; paiement de gages à Pierre Buisson, commis à l'ouverture et fermeture des chaînes ; appointements de Jean Croppet, avocat au conseil du Roi ; frais des corps de garde payés à Jean Camus (fol. 4-6) ; pensions de 2.000 livres au marquis d'Auriec, comte de Tallard, lieutenant général du gouverneur ; logement du gouverneur (fol. 6-7) \_ Paiements de loyers à Nicolas Grollier, à Alexandre Satory, lieutenant du capitaine des Suisses Chauvestin, à Anne Langlois, à Antoine Flandrin, et Antoine Castel, comme maris des filles de feu Claude Dangon " maître ouvrier du Roy en draps d'or, d'argent et de soy ", à cause de la manufacture de draps d'or et d'argent qu'il avait introduite dans la ville, à Claude Neyret, aux recteurs de l'Hôtel-Dieu, à Alexandre Compaignon (fol. 7-10). \_ Paiement de 4.500 livres sur l'arriéré de la pension due au gouverneur pour les années 1629, 1630, 1631 ;

remboursement à François Tissot, Claude Noyrat, Pierre Bernier, Louis Boiron, sur le prêt de 328.694 livres fait à la ville ; règlement de frais de voyages dus à feu Alexandre Boullioud et payés à son fils Pierre Boullioud ; règlement, aux héritiers de feu Barthelemy Thomé, des arrérages de rentes tant sur les équivalents que sur les gabelles ; paiement de 10.000 livres à Nicolas de Masso, héritier de Guyot de Masso " pour toutes les prétentions ", qu'il pouvait avoir contre la ville (fol. 10 à 15). \_ Frais pour les corps de garde pendant " l'émotion populaire " payés à Jean Camus, dont on avait occupé la maison ; frais de voyage du prévôt des marchands Antoine Depuret ; frais de voyage de la Rochelle à Lyon de Robin de St Jullien, qui portait les lettres du Roi annonçant la prise de la Rochelle ; Remboursement d'épices payées à la cour des Aides en 1629 ; frais d'huissiers au Chatelet de Paris contre Le Gay, fermier du tiers surtaux ; Paiement d'un baril de poudre pris à Pierre La Tourbe, poudrier, lors de " l'émotion populaire ", pour être distribué dans le quartier de la Douane ; frais de voyage à Montbrison payés à Benoît Chirat ; paiement à Martial Charpie, peintre vitrier, pour travail fait à la chapelle St Roch ; paiement de confitures offertes au cardinal en 1632 ; Frais du nettoyage de la rue Grenette ; Frais de voyage de Claude Debert, mandeur de la ville, et de deux archers pour aller arrêter, à Vienne, un certain Rousset accusé du crime de lèse-majesté (fol. 15-20) ; Dédommagement à Claude Noyrat, fermier de la grande entrée du vin pour les pièces de vin entrées pour MM. d'Halincourt, le comte d'Auriac, les pères Capucins et les religieuses Celestes pendant les années 1633 et 1634 ; paiement du droit d'entrée d'une pièce de vin pour les mandeurs de la ville ; intérêts payés à Guillaume et Charles Noyrat, à Jean Duvouldy, comptable, François Amien, Pierre Bernier, Claude Noyrat, pour les sommes prêtées et avancées à la ville (fol. 20-27) ; dédommagement à Gille le Boiteux, commis de la douane, pour les pertes

subies à cause de " l'émotion populaire " arrivée à l'Hôtel de ville le 6 Décembre 1632 ; achat à Mademoiselle de la Garde par la ville d'une maison de la place du Change, démolie pour agrandir la place ; dédommagement aux chanoines de St-Jean pour leurs droits sur cette maison ; Paiement à François Tisset, mandeur, du taffetas et futaine fournis pour le bateau que la ville a fait faire pour promener la reine sur la Saône, ainsi que " d'eaux de senteur " et de confitures offertes pendant le séjour qu'elle fit en 1632 ; Rente payée à Laurent Prunier, seigneur de St-André, président du parlement du Dauphiné ; menues dépenses réglées à Barthélemy Raviot pour l'arrivée du cardinal (fol. 27-33). \_ Dépenses pour les réparations de la ville payées à Louis Bordel et Philibert du Bois, charpentiers, à Jean Moreau " maître pavisseur", pour le pavage et toisage de Bellecour, à Pierre Mazonod " pierrieur ", Robert Py, maître maçon, pour des réparations du pont de Saône, Jean Chavasso, dame Marie Bunan pour fournitures de cordes (fol. 34 à 37). \_ Frais de la santé publique : dédommagement à Catherine Jambé veuve Buat, pour le damage causé à son mari par l'installation des " infects " pendant la contagion, dans les jardins et vergers de la maison de la Fleur de lys ; remboursement à Louis Challan ; à Jeanne Jutton, à Georges Gez, Guillaume Heyraud, François Garengier, Claude Reynault ; Transaction faite avec Jean Jaloustre, marchand d'Ussel (fol. 37-41). \_ Taxations du comptable (fol. 42). \_ Dépense totale 169.447 livres 6 sols 2 deniers.

**Cote : CC 1835**

Référence informatique : 00005453

#### **1634**

Comptabilité communale (1634)  
Comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Compte troisième et dernier de Jean Duvouldy, receveur, de l'octroi de 60.000 livres sur le tiers surtaux de la douane, pour l'année 1634

(fol. 3). Ce compte est le développement du compte précédent (cc. 1834) présenté et arrêté à la chambre des comptes. Le comptable n'y fait pas figurer les frais de reddition du, compte, évalués à 1.500 livres, ni le report des sommes qui lui sont dues par la cloître de l'exercice précédent, qui s'élèvent à 10.467 livres 2 sous 10 deniers. Mais il y ajoute les frais pour " la façon et écriture " du compte. La dépense totale s'élève à 150.054 livres 6 sous, 8 deniers. Le comptable doit donc 52.051 livres 15 sols 7 deniers. \_ Pour les trois ans de sa gestion le comptable ayant avancé 55.813 livres 4 sous 5 deniers, il ne reste donc à lui devoir que 3.761 livres 8 sous 7 deniers.

**Cote : CC 1836**

Référence informatique : 00005454

#### **1634**

Comptabilité communale (1634)  
Comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Compte troisième des deniers patrimoniaux de la ville de Lyon pour l'année 1633, rendu par le receveur Jean Duvouldy. \_ Recettes analogues à celles des comptes patrimoniaux précédents (Voir les analyses de cc. 1775, 1783, 1792, 1801, 1810). \_ Aucun droit de lod n'est relevé (fol. 1 à 65). \_ Dépenses : gages des officiers de la ville, rentes sur la boucherie et sur le patrimonial ; versements à l'Hôtel Dieu (fol. 66-82). \_ Legs de Licieux et Guillaume François : dots de Florie Trevenay, femme de Toussaint Coppy, de Catherine Serrecourt, femme de Barthelemy Onuvier, de Jeanne Bernarde, femme de Jacques Duc ; bourse de Claude Greynhac, et de François Cros (fol. 82-86). \_ Frais de l'oraison doctorale de la St Thomas, prononcée par Verant Gazauchon, docteur en droit, avocat : arrérages de rentes dues sur les équivalents des exercices précédents payés à Jean Trie ; à Marguerite Tixier, veuve de Marc Perret ; à Jean Milieu par transport de Louis Prost ; Intérêts payés à François Collaud, comme héritier de Jean Collaud, son

frère, pour la somme qui reste due en raison " des parades et diverses dépenses qu'il a été contraint de supporter pour le service du Roy et la conservation de la dite ville " ; Eloges des robes consulaires payées aux sieurs Jean Bay, Ennemond Duplomb et François Savarron, Roman et Laurent Thomé, Paulier et Prost, marchands à Lyon ; Façon et fournitures de robes consulaires réglée à Maître Dumancey, tailleur d'habits ; location payée à François Demoulceau, secrétaire de la ville, de l'appartement occupé en la maison Spont, joignant l'Hôtel commun, où il a ses bureaux, et où se distribuent les bulletins de santé et les passeports à cause du manque de place à l'Hôtel de ville ; fournitures et gages de Dominique Lamare, maître contrepointier ; paiement au sieur Pont Saint Pierre du prix de quatre barils d'olives ; Remboursement aux pères Jésuites du dîner offert au Collège le jour de la Ste Trinité ; paiement de deux tapisseries pour l'église St Nizier ; rachat à Nicolas Richard de la Barolière, de deux rentes sur les équivalents ; paiement à Horace Blanc, peintre ordinaire de la ville pour les portraits du Cardinal Archevêque et de Monsieur d'Ennery, intendant des finances de Sa majesté ; gratifications spéciales pour le sergent major de la ville Severot, pour le receveur du tiers surtaux Chamory ; paiement des " mays " plantés le 1<sup>o</sup> Mai devant l'hôtel d'Halincourt et celui de Mgr le comte de Tallard ; reliures payées à Jacques Gaudin, libraire ; ornements d'argent destinés aux portraits des nouveaux consuls, payés à Pierre Devenet, orfèvre ; paiement à Louis Salomon, peintre doreur, de la dorure des lettres de l'inscription " apposée jouxte le port St Paul " ; ornement du retable de cette inscription payée à Louis Lahanne, sculpteur ; règlement aux mandeurs Denis Destain et Louis Pascal de la fourniture du bois, charbon et chandelles nécessaires pour le Consulat ; fourniture supplémentaire de bois, charbons, chandelles, payée aux mandeurs, pour les dépenses extraordinaires faites en l'année 1633 " pendant trois mois ou environ qu'on avait travaillé à l'affaire que Mr de

Masse avait contre la ville " ; Remboursement d'avances pour les menus frais du receveur ; gages de François Lupin, chargé du nettoyage des corps de garde de la place des changes et de Jean Montalon, chargé du nettoyage de la place des changes ; arrérages d'une rente sur les équivalents payée à Marguerite Valentin (fol. 86-104).  
 \_ Travaux et réparations : appointements de Pierre Coste, maître-fontainier (fol 106).  
 \_ Prélèvements pour le Roi sur la rêve versés à Antoine Seigneur, receveur du domaine du roi (fol. 107).  
 \_ Gages des commis à la recette de la rêve (fol. 108 110).  
 \_ Prix de l'arc remis au roi des Archers, Denis Ondet.  
 \_ Gages de l'exécuteur de la Hte Justice, François Rouveran dit "Carême " (fol. 111 à 112).  
 \_ Reprises du comptable sur le montant du tiers surtaux et sur le montant du " parensus du dit tiers " (fol. 113-115).  
 \_ Gages des commis du tiers surtaux : Jean Monet, contrôleur général, Etienne Bigoutet, François de Villeneuve, Claude de la Rouère nouvellement nommé, Abraham Jamet, François Bourgier, Jean Buyer, Benoît Fomeran, Georges Boiron, Antonin Clemensieres, Pierre Dufresse, Nicolas Pierrelot remplaçant Alexandre Dalebat, Bazile Dupuy, Aimé Benoist, Jacques Papouat, Didier Pernot, Pierre de la Montagne, Antoine Masse, Abraham Bouquet, Gilibert Hugonin, et Gilibert Arthoud ; fournitures de livres, carnets et imprimés pour les bureaux de cette imposition (fol. 116-142).  
 \_ Paiements aux rentiers sur les aides et gabelles, énumérés dans l'analyse de l'art. cc. 1775 (fol. 143 à 166).  
 \_ Reprises du comptable pour deniers rendus et non reçus, loyers impayés, pensions non payées à la ville, rentes non acquittées (fol. 167-177).  
 \_ Reprise par le comptable de la moitié de la recette du grabeau ; debet du compte précédent (fol. 178-179).  
 \_ Dépense commune, vacations, etc.. (fol 180-182).  
 \_ Dépense totale 141.952 livres 13 sous 6 deniers. \_ Recette totale 114.379 livres 8 sous 1 denier. Il est dû au comptable 28.573 livres 5 sols 5 deniers.

**Cote : CC 1837**

Référence informatique : 00005455

**1633 1634**

Comptabilité communale (1633 - 1634)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy . \_ Recettes. \_ Carnets de souches ayant servi à la consigne de la douane de Lyon : Bureau de Collonges, 24 Novembre 1633 au 4 Mars 1634 (p. 1), 6 Mars au 23 Mai 1634 (p. 5), 24 Mai au 6 Septembre 1634 (p. 3), 6 Septembre au 9 Décembre 1634 (p. 6). \_ Bureau de Pont de Beauvoisin, 28 Décembre 1633 au 17 Avril 1634 (p. 2), 17 avril au 20 Août 1634 (p. 4).

**Cote : CC 1838**

Référence informatique : 00005456

**1634**

Comptabilité communale (1634)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Recettes. \_ Expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette pour le produit du grabeau (p. 1). \_ Expédition d'une délibération consulaire modérant le loyer de Claude Lanfray (p. 2). \_ Expédition de contrats de louage passés par le consulat à Gervais Nudes, maître brodeur ; à Soeur Marguerite Benoit, "précepteur de filles", logés dans la maison au coin de la place du Change (p. 3 à 5) ; Certificats trimestriels du produit de la rave (p. 5 à 8) ; Certificats trimestriels des produits du tiers surtaux et du parensus (p. 9 à 14). \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Grolier, procureur, Demoulceau, secrétaire, Le Blanc, peintre, etc... (p. 15 à 21). \_ Quittances des rentiers sur le patrimonial et sur la boucherie (p. 22 à 30 et 33 à 37). \_ Gages des réveille-matin (p 31 et 32). \_ Achat d'une maison de la place des Changes à

Mademoiselle de la Garde (p. 38). \_ Legs de Licieux : pièces constatant le paiement des dots à Florie Treveny mariée à Toussaints Copy ; à Catherine Serrecourt mariée à Barthelemy Ouvrier ; à Jeanne Bérourarde mariée à Jacques Duc (p. 39 à 50). \_ Pièces relatives au paiement des bourses de Claude Greynhac et François Cros au collège de Tournon (p. 50 à 55).

**Cote : CC 1839**

Référence informatique : 00005457

**1634**

Comptabilité communale (1634)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses (suite). \_ Pièces, mandements et quittances des dépenses communes de la ville relevées dans l'analyse du registre cc. 1836 fol. 86- 102.

**Cote : CC 1840**

Référence informatique : 00005458

**1634**

Comptabilité communale (1634)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1), pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 45) \_ On peut y relever diverses dépenses : pour le passage à Lyon de M. le prince de Condé ; cadeau d'un saumon, offert le 25 Mars 1634 ; paiement pour le dessin de la loge du change ; achat d'un saumon et de 24 livres de truites offertes tant à Mgr le Cardinal, qu'au marquis de Villeroy et comte d'Auriac ; frais d'écriture et dépenses diverses faites pour le procès soutenu contre les héritiers de Guyot de Masso ; frais de bateau et de voiture pour le corps consulaire allant au devant de



Monseigneur le Cardinal venant de la grande Chartreuse, dépenses diverses faites pendant son séjour et pour son départ ; dépenses faites pour la réception de Monseigneur le prince de Condé et de Monsieur le marquis de Villeroy ; gratification au secrétaire de M. de Chaponnay, intendant, pour le dénombrement des feux, possédés en Lyonnais par les habitants de Lyon ; remboursement des dépenses faites lors du retour de M. le prévôt des marchands venant de la cour ; diverses gratifications aux arquebusiers en particulier pour avoir porté les torches de la ville aux processions du Jubilé, et de l'octave à St-Nizier ; frais pour l'arrivée de Mr. d'Halincourt ; frais de contrainte contre les bouchers débiteurs de la ville ; achat de vin de la "Ciouta" offert Mr. de Méric ; bouquets offerts par le consulat à Madame Talion et à Madame Guérin lors de leur arrivée à Lyon ; voyage du consulat et de quelques bourgeois pour aller au devant du cardinal à Roanne ; bouquet offert à Madame la marquise de Villeroy ; gratifications à François Guérin commis du comptable ; à Claude Noyrat pour la garde qu'il prend les jours de marché à la Grenette, pour voir qu'il ne s'y commette aucun abus ; paiement à Jacques Roussin, imprimeur pour avoir fourni au consulat les gazettes et autres nouvelles imprimées ; subventions et étrennes à divers servants, mandeurs, sergents des arquebusiers, commis etc... ; achat de deux caisses de " racines d'esparges " pour être distribuées à Paris à diverses personnes capables de favoriser les affaires de la ville ; emballage des asperges. \_ Pièces et quittances des dépenses communes. \_ Prélèvement pour les besoins de la maison de la Reine de 35.000 l. sur le droit de parensus et tiers surtaux (voir registre cc. 1836, fol. 114 et 115) ; Dépenses concernant la voirie et les réparations de la : ville (p. 48 à 52). \_ Prélèvement pour le Roi sur les produit de la rave, quittance d'Antoine Seigneur, receveur du domaine du Roi (p. 53). \_ Quittances des gages des commis de la rave, et frais du bureau de la rave (pièce 54 à 70). \_ Pièces constatant le

paiement du prix de l'arc en main et les gages de l'exécuteur de la Haute justice (p. 71 à 73).

**Cote : CC 1841**

Référence informatique : 00005459

### 1634

Comptabilité communale (1634)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances des gages des commis de la douane et du tiers-surtaux, payés par trimestre (p. 1 à 89). \_ Nomination de Nicolas Pierrelot en remplacement d'Alexandre Dalebat (p. 12). \_ Nomination de Claude de la Rouère (p. 27). \_ Fourniture de bois, chandelles, papier et registres pour les frais du bureau de la douane (p. 90 à 94). Voir le registre cc. 1836, fol. 116 à 142.

**Cote : CC 1842**

Référence informatique : 00005460

### 1634

Comptabilité communale (1634)  
Pièces justificatives des comptes de Jean Duvouldy

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean Duvouldy. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances des rentiers sur les aides et gabelles énumérés aux comptes patrimoniaux cc 1775, 1783. Voir cc 1836 fo 143 à 166 (p. 1 à 45). Expédition d'un acte de transport de rente par Louis Le Dortau à Lancelot de Pougny seigneur de Ginissiaz (p. 42) et à M. de Martrey (p. 44). \_ Intérêts payés à Jean Vidault, procureur des frères de Mallet (p. 41). \_ Compte des munitions des corps de garde pendant les mois de Janvier et Février 1634 (p. 47). \_ Rabais fait sur le prix de location de, logements et boutiques : à Jean Eyssartier, relieur ; à Antoine Lescot, maître gantier ; à Mathieu Grataloup, tailleur d'habits de

femme à cause des démolitions de la place des Changes (p. 48 à 50).

**Cote : CC 1843**

Référence informatique : 00005461

**1632 1634**

Comptabilité communale (1632 - 1634)  
Comptes d'apurement et liquidation des comptes de feu Jean Duvouldy

Compte d'apurement et liquidation des comptes de feu Jean Duvouldy, rendu par ses héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de sa gestion pendant les années 1632, 1633, 1634. Il est dû aux héritiers du receveur 484 livres 1 sol 9 deniers.

**Cote : CC 1844**

Référence informatique : 00005462

**1626 1642**

Comptabilité communale (1626 - 1642)  
Pièces justificatives des comptes d'apurement de Jean Duvouldy

Pièces justificatives des comptes d'apurement de Jean Duvouldy, receveur.  
\_ Etat des frais, mandements et quittances des dépenses faites par Guyot Arnaud, receveur des tailles en Lyonnais, député pour aller défendre à Montpellier, les droits de la ville de Lyon et ceux des rentiers sur les équivalents (p. 1 et 2).  
\_ Pièces concernant le paiement de diverses rentes et arrérages de rentes payées par Jean Duvouldy (p. 3, 4, 6, 7, 10, 11, 15).  
\_ Quittance de Jean Baptiste Ravot, avocat de la ville au Parlement, pour l'année 1634 (p. 8).  
Acte de transports de rentes sur les aides et gabelles, de Claude et Barthelemy Thomé à Jean Rat et Benoît Michon (p. 13, 14).  
\_ Expédition d'un mandement de paiement pour la confection du compte d'apurement de Jean Duvouldy (p. 16) ; pour remboursement de la somme due à Jean Duvouldy après la clôture du compte des deniers patrimoniaux (p. 17).  
\_ Expédition d'un acte consulaire

ordonnant d'inscrire comme recette la somme payée par le sieur Payelle, " entrepreneur de la voyture et conduite de la cour ", pour rembourser le prix du bateau fourni, par la ville, à la Reine (p. 18).  
\_ Expédition d'un acte consulaire ordonnant à Jean Duvouldy certains emménagements dans ses comptes avant de les présenter à la chambre des comptes (p. 19).  
\_ Pièces du procès devant la sénéchaussée entre les prévôts et échevins et les héritiers Duvouldy, pour la reddition du compte d'apurement : procès-verbaux, requête, etc... (p. 20 à 24).  
\_ Extrait des registres consulaires contenant le procès-verbal de la nomination de Jean Duvouldy comme receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon pour trois années, le 5 Janvier 1632, aux mêmes charges et conditions que Pierre Bernico ci-devant receveur (p. 26).  
\_ Extrait des délibérations consulaires portant nomination de Pierre Bernico à la charge de receveur et définissant les obligations et droits de sa charge (p. 26).

**Cote : CC 1845**

Référence informatique : 00005463

**1626 1639**

Comptabilité communale (1626 - 1639)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Bernico et Claude Voyret

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes des receveurs Pierre Bernico et Claude Voyret.  
\_ Etat des frais faits pour la reddition des comptes de Claude Voyret, à la Chambre des comptes (p. 1).  
\_ Expéditions de mandements consulaires ordonnant paiement à Pierre Bernico de la somme de 9.000 livres, que lui doit la ville (p. 2, 2 bis).  
\_ Extrait de l'état final du compte d'apurement de Pierre Bernico, pendant l'exercice de sa charge de 1626 à 1628 (p. 2 ter).  
\_ Quittances d'arrérages de rentes sur les aides et gabelles, payées par Claude Voyret (p. 3 à 9).  
\_ Quittances des gages de François Rouveran, dit Carême, exécuteur de la haute justice (p. 5).  
\_

Pièces diverses, quittances, procurations, transferts etc... concernant les rentes sur les équivalents (p. 10 à 73).

**Cote : CC 1846**

Référence informatique : 00005464

### 1632 1634

Comptabilité communale (1632 - 1634)  
Comptes particuliers de Jean Duvouldy

" Compte particulier unique de M. Jean du Vuldy,..... des recepte et despence par lui faictes à cause du paiement des rentes constituées par les Prevost des Marchands et Echevins de la dicte ville de Lyon aux particuliers cy après mentionnés, assignez sur les equivalens des élections de Lionnois, Forestz, de Beaujolois, et diocèses de Vivaraiz, Mende, et Le Puy suivant trois années commencées le premier Janvier 1632 et finies le dernier Décembre 1634 ". \_  
Recettes : Versements des receveurs et fermiers des équivalents. \_ Elections du Lionnois, Forez, Beaujolais : Pierre Coste ; Diocèses de Vivarais, Mende, Le Puy : Lespicier, fermiers jusqu'en 1633, Pierre Armand, receveur et François de Beaulac, receveur pour l'année 1634 (fos 4 à 14). \_  
Recette totale : 33 182 livres, 11 sous, 9 deniers. \_ Dépenses : Paiement des rentes constituées sur les Equivalents à divers particuliers et communautés entre autres : Paul Scarron, Antoine Rougier, Laurent de Gelan, Pierre Scarron, Jacqueline Fontaine et Catherine Febvre. L'Aumône générale, Nicolas de Masso, Claude Landry, l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône, Pierre Bernier, Antoine Boiron, Pomponne Manuel de la Fay, Michel et Antoine Scarron, la ville et communauté de Lyon, Paul de Sèves, Nicolas Frère, Guillaume de Sève, les héritiers de Barthelemy Henry, Odet Croppet, André Gaignières, Lucrèce d'Esponny, veuve Jacques d'Aveyne, Guillaume Le Maistre, Claude Germain, Jacques Pons, héritiers d'Alexandre Rerin, Laurent Frot, Marie Henry, Pierre de Bullioud, religieux et couvent des Jacobins etc... (fos 15 à 80). \_  
Deniers rendus et non reçus (fo 81). \_

Dépense commune : établissement du compte, reliure, épices (fo 82). \_ Somme totale de la dépense : 28.985 livres, 18 sous, 9 deniers. \_ Le comptable doit donc : 4.256 livres, 14 sous \_ Mais il reste à lui payer en plusieurs parties six mois de receptes pour 2.692 livres, 12 sous, 2 deniers, aussi il ne lui reste à devoir que 1.564 l., 1 s., 105 d.

**Cote : CC 1847**

Référence informatique : 00005465

### 1635

Comptabilité communale (1635)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Pièce justificatives du compte patrimonial de Philippe Gueston, receveur de la ville pour l'année 1635 . \_  
Recettes. \_ Expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette sur le produit du grabeau (p. 2). \_  
Expédition de contrats de louage passés par le consulat à Louis Pascal, mandeur de la ville, Pierre Billion, marchand, Philippe Cartier, Jean Ronder, marchand chandelier (p. 3 à 6). \_ Expédition d'un acte consulaire accordant à André Gouttenoire, dit du Pont, charpentier, la jouissance d'une niche proche la porte de Vaize, moyennant une pension de 3 liv. par an (p. 7). \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve pour 1635 (p. 8 à 11). \_ Expédition d'un bail affermant la rêve de Sainte-Colombe à Françoise Carpe et Aaron Pont, son fils, pour trois années commençant le 1er Juin 1635 (p. 12). \_  
Quittances trimestrielles des versements dus à la ville, par le fermier des aides levées dans la généralité de Lyon (p. 13 à 16). \_ Expédition d'un acte de vente d'une tour et petite place, sise proche la butte des arquebusiers sur les vieux fossés de la Lanterne à Pierre de La Combe, marchand poudrier (p. 17) \_  
Expédition d'une transaction entre le prévôt et les échevins de la ville et les sieurs Perrette, Orlandini et Cochardet, leur cédant la possession de la porte de la rue, allée et pile, à la descente du pont

de Saône, au devant de la place de l'Herberie, sous diverses conditions d'entretien et d'alignement (p. 18). \_ Quittance donnée à François Lubin, d'une somme versée pour le rachat d'une rente due à la ville sur une maison lui appartenant (p. 19). \_ Extrait du jugement de la sénéchaussée pour le partage du prix de vente d'une maison appartenant à Claudius Millio, sur laquelle la ville avait une hypothèque (p. 20). \_ Expédition de l'acte consulaire concernant la vente des meubles qui avaient été fournis par la ville à Me Guérin et de la Porte, conseillers du roi députés pour venir régler à Lyon la question des tailles (p. 21). \_ Carnets de souche ayant servi à la consigne de la Douane de Lyon pour le tiers surtaux du 30 Août 1634 au 4 Janvier 1635.

**Cote : CC 1848**

Référence informatique : 00005466

### 1635

Comptabilité communale (1635)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston, pour l'année 1635. \_ Dépenses : Quittances des gages des officiers de la ville, parmi lesquels nous pouvons relever les frais de procédure de Jean Ravot, Philibert Thibert (p. 1 à 12). Voir les registres cc. 1838, cc. 1812, etc... \_ Mandements et quittances concernant le paiement des rentes sur la boucherie et sur le patrimonial (p. 13 à 27 et 29 à 41). \_ Gages des réveille-matin (p. 28-29). \_ Pièces diverses relatives au legs de Licieux constatant le versement des dots à Marguerite Rigaud, mariée à Charles Jourdain ; Françoise Canel, mariée à Jacques Pascal ; Antoinette Bouteiller, mariée à Claude Cherneran ; Hélène de la Danière, mariée à Paul Bullon ; Claude Carie, mariée à Etienne Sellier (p. 42 à 62).

**Cote : CC 1849**

Référence informatique : 00005467

### 1635

Comptabilité communale (1635)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Me Philippe Gueston, pour l'année 1636. \_ Dépenses. \_ Pièces, mandements, mémoires et quittances des dépenses communes : Frais de l'oraison doctorale prononcée par M Seguin (p. 1). \_ Paiement d'intérêt à divers créanciers de la ville : François Coulaud, Limagne, le collège de la Trinité, Fausac (p. 2 à 9). \_ Dépenses faites pour les socs, toques et robes consulaires, de 1634 à 1635, payés aux marchands : Pacquet, Duplomb et Savaron, Blauf, Lalande et Bodin, Soullier et Prost, et à Jean Messier dit Mamety, tailleur d'habits (p 10 à 13 et 18 à 25). \_ Fourniture de vaisselle d'étain par le sieur Morand, à Me Guérin et au sieur de la Porte, conseillers à la cour des aides, pendant le temps de leur séjour à Lyon (p. 14 à 17). \_ Indemnité versée à M. Demoulceau, secrétaire de la ville, pour son loyer (p. 26, 27). \_ Gages de Dominique Lamare, contrepontier (p : 28). \_ Frais du dîner fait au collège des Jésuites, le jour de la Trinité (p. 29). \_ Gratification extraordinaire donnée à François Severot, sergent major (p. 30) \_ Paiement à Antoine Gilloux et Jean Bernard " courriers de la chapelle des arquebusiers ", du prix de deux " mays " plantés devant les hôtels du gouverneur et de l'intendant de Lyon (p. 31). \_ Gratification donnée à Jacques Jasserant, commis de M. Demoulceau (p. 32). \_ Paiement à François Guérin, commis du receveur, de ses frais de nourriture, dont jusqu'alors le receveur avait la charge (p. 33, 34). \_ Remboursement des fournitures de bois, charbon, chandelles, faites par les mandeurs Denis Destain et Pascal (p. 35). \_ Gages de François Lupin, chargé de nettoyer les corps de garde de la place du Change (p. 36-37). \_ Nomination e t gages de Jean Montalon, chargé de nettoyer la place du Change

(p. 38 à 40). \_ Ordre donné au receveur Philippe Gueston, de retenir, sur sa recette, le prix d'une robe consulaire en taffetas violet, qu'il doit porter aux processions et assemblées publiques (p. 41).

**Cote : CC 1850**

Référence informatique : 00005468

**1635**

Comptabilité communale (1635)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Philippe Gueston. \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 59). \_ Parmi les dépenses habituelles, on peut relever : frais faits pour l'arrivée de M. de Méry, le 8 Février ; intérêt des sommes dues aux banquiers Limagne et Mascrary ; frais de publications d'ordonnancer ; aumônes ; frais faits pour les processions ; voyage du prévôt des marchands allant à Vimy, vers M. d'Alincourt ; remboursement des frais de désistement payés aux paroisses de Millery, St Genis, Irigny, Montanier, dans un procès au sujet des tailles, somme payée aux " gagnedeniers ", qui enlevèrent les pierres des maisons qu'on fait démolir, place du Change ; bouquets offerts à M. de la Porte, commissaire, pour le fait des tailles ; liqueur " d'aigre de ceddre " offerte à M. de Méry, à son passage ; gratifications au sieur Ravier, commis du commissaire, pour les tailles, en récompense des " bons offices " rendus à la ville ; frais payés à Jean Essertier, relieur, pour avoir relié l'ancien livre de velin où sont peints tous ceux qui ont tenu une charge consulaire ; achat d'oranges ; frais de voyage du prévôt des marchands, allant au devant de M. de Méry, le 4 Septembre ; voyage à Montbrison, de Claude Debert, coadjuteur des mandeurs de la ville ; réparations à l'une des boutiques de la boucherie de la Lanterne ; frais de torches pour l'enterrement de M. Debourg ; voyage à Vienne, de Me

Grollier, avocat et procureur de la ville, pour y rencontrer M Talion, député par le roi, pour le fait des tailles ; remboursement au prévôt de Mâcon, de dépenses faites pour accompagner à Lyon une compagnie de galériens ; frais d'écriture et d'expédition pour le règlement des tailles ; achat de confitures présentées au nom de la ville à Madame Talion ; dépenses faites pour collationner et faire le répertoire des équivalents ; frais de voyage pour aller au devant de M. d'Herbelles, surintendant de Justice et de Police ; réception du marquis de Villeroy, venant d'Italie ; achats de jambons de Mayence, vases et bouteilles d'eau et poudres de senteur offertes à Mgr le Cardinal, en novembre 1634 ; dépenses de charpenterie et maçonnerie pour couvrir les " pauvres enfermés " au boulevard St-Jean ; gratifications à divers commis et officiers de la ville ; frais de réception de MM. de Méry, La Porte, et Monsieur le Prince ; paiement des gazettes fournies par Jacques Poussin, imprimeur ; étrennes offertes aux officiers et domestiques de M. d'Alincourt, le Comte d'Ariac, Marquis de Villeroy, etc...

**Cote : CC 1851**

Référence informatique : 00005469

**1634 1635**

Comptabilité communale (1634 - 1635)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston. \_ Dépenses. \_ Pièces, mandements et quittances des entrepreneurs de la ville : Pierre Coste, maître fontainier (p. 1 à 3), Martin Chaffieu, maître maçon (p. 4 à 9), pour leurs gages en souffrance du deuxième semestre 1634 et de l'année 1635. \_ Quittances d'Antoine Seigneur, receveur du domaine du roi, pour le prélèvement du roi sur le produit de la rêve (p. 10 et 11). \_ Quittances des gages des commis de la rêve (p.12 à 27). \_ Mémoire de menus frais faits pour la

perception du droit de rève : carnets, encre, chandelle, charbon, etc.. (p. 28). \_ Mandement et quittance pour le prix de l'arc en main (p. 29). \_ Gages de François Rovoran dit Carême ; exécuteur de Haute justice (p. 30, 31 ). \_ Nomination de François de Villeneuve, comme commis à la recepte du tiers-surtaux, en remplacement de Jean Le Jay, et Quittances de ses gages (p. 32 à 35).

**Cote : CC 1852**

Référence informatique : 00005470

**1619 1636**

Comptabilité communale (1619 - 1636)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston et d'antoine Rougier

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes des receveurs Rougier et Gueston. \_ Dépenses. \_ Mémoires des rentes dues par la ville et assignées sur les aides et gabelles (p. 1). \_ " Mémoire et estat de diverses partyes employées au conte des equivalents renduz par M Rougier, pour les années 1619, 1620 et 1621 et qui sont tous en debet de quittance " (p. 4). \_ Pièces, procurations, quittances de rentes dues sur les aides et gabelles (p. 2 et 3 et 5 à 58). \_ Extrait des registres des délibérations consulaires accordant certaines remises a Pierre Billion, locataire des corps de garde de la place des Célestins et à Françoise Roux, veuve Lagier, sur le loyer de l'ancien Hôtel de ville (p. 59, 60). \_ Procès verbaux de carence faits chez les bouchers de la grande boucherie de la Lanterne : La Romé, de Costes, Arboud, Jacquin (p. 61 à 64). \_ Mandement de paiement et contrat de louage de la maison occupée par les services du tiers surtaux, louée à Claude Neyret par les prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon (p. 65, 66).

**Cote : CC 1853**

Référence informatique : 00005471

**1636**

Comptabilité communale (1636)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston. \_ Recettes. \_ Carnets de souches ayant servi à la consigne de la douane de Lyon. Bureau de Collonges : 3 Janvier au 23 Février (p. 3), 28 Février au 10 Avril (p. 5), 22 Mai au 10 Juillet (p. 1.). \_ Bureau de Pont de Beauvoisin : 7 Janvier au 8 Avril (p. 6), 8 Avril au 30 Juin (p. 2), 1er Octobre au 19 Novembre (p. 4).

**Cote : CC 1854**

Référence informatique : 00005472

**1636**

Comptabilité communale (1636)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston, \_ Recettes. \_ Expédition d'un acte consulaire portant ordonnance de recette sur le produit du droit de grabeau (p. 1). Expéditions de contrats de louage passés par les consuls pour deux boutiques de la " Grande Boucherie ", à Jacques Piegay et Jean Saunier (p. 2, 3). \_ Certificats trimestriels du produit de la rève (p. 4 à 7). \_ Quittances trimestrielles, au fermier des aides de la généralité de Lyon, pour ses versements dus à la ville sur les aides (p. 8 à 11). \_ Reçu d'une somme de deniers de Jean de la Forêt, trésorier de la santé, provenant de sa recette (p. 12). \_ Expédition d'une délibération consulaire au sujet des droits de lods dus par Claudine Martin à la ville (p. 13). \_ Extrait du registre des délibérations consulaires ordonnant au receveur de faire recette de l'excédent qui lui reste à cause du " haussement des monnaies " (p. 14). \_ Expédition d'un accord, entre le prévôt des marchands et Ogier de Marcillac, ci-devant fermier général des aides dans la généralité de Lyon, portant quittance de ce qui restait dû par lui pour l'année 1628 (p. 15, 16). \_ Sentence extraite des

registres de la sénéchaussée, contre François Clerc de la Roche, le condamnant à payer les droits dus depuis 1633, sur une maison imposée en raison de l'établissement du marché de la " Cuiraterie " (p. 17).

**Cote : CC 1855**

Référence informatique : 00005473

**1636**

Comptabilité communale (1636)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston. \_ Dépenses. \_ Quittances des gages de Charles Grolier, avocat et procureur général de la ville (p. 1, 2). \_ Expédition d'une délibération consulaire autorisant le receveur à inscrire dans sa recette la somme provenant de la vente de " poudres anciennes de la ville " aux habitants de Bourg et Thoissey (p. 3). \_ Mandements et quittances concernant les gages des officiers de la ville (p. 4 à 12) ; les gages d'Horace Leblanc, peintre de la ville, sont payés à sa veuve et légataire universelle Marguerite Didier (p. 10 à 12). \_ Pièces, mandements, quittances, concernant les rentes sur la boucherie et le patrimonial (p. 13 à 27 et 30 à 33). On remarque le transport des rentes dues aux custodes de St Croix, fait à Pierre de Brioude (p. 18). \_ Gages des réveille-matin (p. 28, 29). \_ Expédition d'un mandement consulaire et quittance des sommes restées dues au collège des Jésuites pour l'entretien de leur maison (p. 39). \_ Pièces diverses relatives aux legs de Licieux, constatant le versement des dots à Barthélemie Noir, mariée à François du Verney, à Isabeau Joly, mariée à Antoine de Mussay ; et des pensions de Claude de Greygnac et François Cros (p. 36 à 38 et 40 à 46).

**Cote : CC 1856**

Référence informatique : 00005474

**1636**

Comptabilité communale (1636)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston pour l'année 1636. \_ Dépenses. \_ Pièces, mandements, mémoires et quittances des dépenses communes ; frais de l'oraison doctorale de la St Thomas, prononcée par Me Antoine Viallier (p. 1). \_ Dépenses faites pour les robes et ; sacs consulaires, de 1635 à 1636, payés aux marchands : Duplomb et Savaron, Mazuyer, tailleur, etc... (p. 2 à 7). \_ Frais de l'huissier de la ville, Regnault de Nozières, pour contraintes exercées pour faire payer les loyers des bouchers de la Lanterne (p. 8). \_ Note du dîner fait au collège des Jésuites, le jour de la Trinité (p. 9). \_ Gratifications habituelles à divers employés de la ville (p. 10, 11, 13, 14, 15, 22, 23) \_ Gages de Dominique Lamare, contrepointier (p. 12). \_ Paiement des poids à Méraud Bontanau, maître fondeur, pour servir de " matrices " (p. 16). \_ Nomination et gages de Pierre de Rosière et Pierre David, chargés de visiter les bateaux arrivant à Lyon, afin de contrôler le paiement du droit de rêve (p. 17 à 19). \_ Autorisation et gratification donnée par le consulat à Jacques Collombon, afin de réorganiser son académie, pour enseigner l'art militaire, fermée en 1628, à cause de l'épidémie (p. 20, 21). \_ Paiement aux mandeurs Denis Destain, Louis Pascal, Claude Debert, pour leurs fournitures de bois, charbon, chandelles (p. 24). \_ Gages de François Lupin chargé de nettoyer les corps de garde de la place du Change (p. 25 et 26). \_ Nomination et gages d'Antoinette Puy, veuve Jean Montalan, chargée à la place de feu son mari, de nettoyer la place des Changes (p. 27 à 29). \_ Appointements de Pierre Coste, maître fontainier et Martin Chaffieu, maître couvreur (p. 30 et 31). \_ Quittances semestrielles d'Antoine Seigneur, receveur du domaine du roi, pour le prélèvement de 3.500 livres fait annuellement sur le revenu de la rêve (p. 32, 33). \_ Quittances des gages des

commis de la rêve (p. 34 à 49). \_ Mémoire de frais pour le bureau du droit de rêve : registres, papier, chandelle, etc... (p. 60). \_ Prix de l'Arc en main (p. 61). \_ Gages de l'exécuteur de Haute Justice, François Roveran dit Caresme (p. 52-53).

**Cote : CC 1857**

Référence informatique : 00005475

**1636**

Comptabilité communale (1636)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Philippe Gueston. \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1) \_ Pièces, mémoires et quittances à l'appui (p. 2 à 60). \_ Parmi ces dépenses ont peut relever : gratifications données aux cochers de M, le Prévôt des Marchands et du Procureur, pour avoir mené le corps consulaire en diverses circonstances : départ du Maréchal de Villeroy, arrivée de M. le duc de Palmes, etc... ; dépenses pour faire enlever de la place du Change une pierre qui obstruait le passage, frais pour faire nettoyer et mettre en état la maison louée par la ville pour l'intendant de justice et police M. d'Herbelay, achats de confitures et d'eau de senteur offertes à Madame de la Porte ; natte pour la chambre consulaire ; remboursement du prix d'un sac de peau, pour enfermer les clefs de la porte St Georges ; réfection du chemin des Balmes " qui va du corps de garde de la dite porte à St Just et par où passent les rondes ", et réparations à la porte St Georges ; frais d'huissier pour contraindre à payer le fermier de la rave de Ste Colombe ; indemnités payées à cause de l'incendie d'une maison, rue de la Pêcherie, en 1635 ; messes, aumônes et processions ; gratifications données aux arquebusiers pour leur assistance aux cérémonies et processions solennelles ; frais d'huissier pour contraindre les bouchers de la Lanterne à livrer les langues de boeuf qu'ils doivent à la ville ; achat et envoi de " deux quaiesses de racines d'espage " pour

présent à " plusieurs du conseil et autres personnes de mérite aydans et favorisans les affaires de la ville en Cour " ; frais d'une procession le 26 Juillet, en l'honneur de la paix ; fourniture d'un petit bateau envoyé à Avignon, pour acheter " des poudres ", et convoi des poudres à la tour des Terreaux ; gratification à plusieurs messagers de la ville de Mâcon, venus porter nouvelles au consulat ; frais faits par Claude Roux, pour être allé en Suisse, s'informer des armées ennemies et de leur marche en Bourgogne : réparations à la porte St Irénée ; Frais de la St Thomas ; achat de pièces de vin pour M. d'Herbelay, intendant ; rétribution " pour celui qui gouverne l'oreloge de Saint-Jean, pour faire tarder l'heure que M. l'intendant avait donnée au corps consulaires " ; confection d'un sac de damas violet, doublé de peau, pour porter les papiers des recettes de la ville ; voyages pour les affaires de la ville, de Claude Debert, de Genève et à Paris ; gratifications et étrennes habituelles ; achat d'eau de senteur pour Mgr le cardinal de Lyon et Mesdames de Villeroy et d'Herbelles et de caisses d'oranges pour le consulat.

**Cote : CC 1858**

Référence informatique : 00005476

**1636 1637**

Comptabilité communale (1636 - 1637)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Philippe Gueston. \_ Dépenses. \_ " Etat et repartement de deux mil trois cens quatre vingts une livre ; treise sols, huict deniers, qui sera deduite et précomptée... aux particippes intéressés aux rentes constituées sous le nom de la dicte ville, sur les équivalens de Lyonnais, etc..., sur le courant de leurs rentes de l'année mil six cent trente six, conformément à l'acte consulaire inséré en fin du présent estat..." (p. 1 ). \_ Pièces, mandements, et quittances des rentiers, sur les aides et gabelles (p. 2 à 51). \_



Expédition d'une délibération consulaire, accordant à Pierre Billion, locataire des corps de garde et d'une tour, sise près des Cordeliers, la divine notion de loyer qu'il réclame, tant que les corps de garde seront occupés et qu'il n'en pourra pas jouir (p. 52). \_ Procès-verbaux de carence faits chez les bouchers : Jean Foucaud, Pierre de la Roue, François Bonnefay, Claude Bouchard, Pierre Arboud (p. 53 à 58). \_ Expédition d'une délibération consulaire, accordant au sieur Marcillac, fermier des droits de huitième et vingtième sur le vin, qu'il lui sera donné quittance de la somme qui restait due de sa ferme pour trois trimestres de l'année 1628, bien qu'il n'ait versé au receveur qu'une somme moindre (p. 69). \_ Pièces du procès entre Janet Doncieu de Cognac, comme administrateur de Lancelot Doncieu, héritier de Lancelot de Pogny et Philippe Gueston, receveur, au sujet des arrérages d'une rente due depuis 1634 au sieur de Pogny (p. 60 à 65).

**Cote : CC 1859**

Référence informatique : 00005477

**1636 1637**

Comptabilité communale (1636 - 1637)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Philippe Gueston. \_ Recettes. \_ Carnets de souches ayant servi à la consigne de la douane de Lyon, pour la perception du droit de tiers surtaux : bureau de Pont de Beauvoisin, 23 Novembre 1636 au 23 Février 1636 (p. 3), 23 Février au 7 Juin (p. 2), 7 Juin au 30 Octobre (p. 1). \_ Registre d'entrée des marchandises par la porte de Vaise, du 4 Septembre au 31 Décembre 1637 (p. 4)

**Cote : CC 1860**

Référence informatique : 00005478

**1637**

Comptabilité communale (1637)

Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston. \_ Recettes. \_ Expédition d'un mandement royal, portant révocation du bail accordé à Jean Villepain, de la ferme du tiers surtaux et réappréciation, adjudication de la ferme à Nicolas Pierrelot, au nom des prévôts et échevins de la ville de Lyon, pour douze années, commençant le 1er Janvier 1637 (p. 1). \_ Expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette sur le produit du droit de grabeau (p. 2). \_ Expédition d'un bail d'une boutique de la grande boucherie accordé à Claude de la Roue (p. 3). \_ Certificats trimestriels du produit de la rève (p. 4 à 7). \_ Expédition d'une déclaration de Nicolas Pierrelot, acceptant la charge de la ferme du tiers surtaux et réappréciation, pour le compte de la ville, sous la caution et aux risques et périls de celle-ci (p. 8). \_ Certificats trimestriels du produits du tiers surtaux. Les droits dits de réappréciation sont comptés à partir du 3 Septembre 1637 (p. 9 à 12). \_ Ampliation de la quittance générale donnée à François deVilleneuve commis à la recette du tiers surtaux pour les sommes perçues pendant l'année 1637 (p. 13). \_ Pièces et mémoires concernant les ventes de poudre faites par ordre du consulat (p. 13). \_ Expédition de délibérations consulaires relatives aux droits de lods payés par Madeleine Brocard et Guillaume Langlois (p. 14 et 15). \_ Expédition d'une délibération consulaire réglant le remboursement d'un prêt fait par Humbert Buyer, pour aider la ville à payer la somme accordée au ci-devant intendant de la douane de Lyon (p. 17). \_ Expédition d'un acte de vente à Claude Rey de certains droits sur une maison, sise rue de la Pérolerie (p. 18). \_ Pièces et quittances concernant l'accord intervenu entre le consulat et Eléonore de Billy, veuve de Jean Derosses, ci devant adjudicataire du poids des farines (p. 19 à 21). \_ Expédition d'un contrat de louage à Martin Gilibert d'un pré appartenant à la

ville au faubourg de la Guillotière, proche le fleuve du Rhône et le domaine de la Part Dieu (p. 22). \_ Ampliations de quittances données aux capitaines penons et autres notables des quartiers chargés de percevoir les taxes imposées pour " estre employées à la nourriture des pauvres affligés de la maladie contagieuse et quarantaine " (p. 23 à 71).  
\_ Expédition d'une délibération consulaire ordonnant au receveur de tenir un compte particulier des deniers perçus pour le fait de la santé, levés par les capitaines penons et chefs des quartiers de la ville (p. 72).

**Cote : CC 1861**

Référence informatique : 00005479

**1637**

Comptabilité communale (1637)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Pièces justificatives des comptes du receveur Philippe Gueston. \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Grolier, Demoulceau, Ravot, Terrassou, Sebert, Rouillet, etc... (p. 1 à 13). On peut remarquer les frais de procédure payés par la ville à Philibert Sebert procureur de la ville au Parlement (p. 8) ; les gages d'Horace Leblanc payés à sa veuve Marguerite Didier (p. 11) ; l'expédition de la délibération consulaire nommant Germain Pantot " enfant de ceste ville ", comme peintre ordinaire en remplacement d'Horace Leblanc (p. 13). \_ Pièces, mandements et quittances des rentes sur le patrimonial et sur la boucherie (p. 14 à 26 et 29 à 37). \_ Quittances des gages des réveille-matin (p. 27 et 28). \_ Legs de Licieux : pièces constatant le versement des dots de Claudine Cohat mariée à Antoine Ruillat ; de Madeleine Lacolle mariée à Antoine Tournaire ; de Jeanne Sallarier mariée à Jean de la Combe (p. 38 à 48) ; pièces relatives aux bourses payées au collège de Tournon pour Claude Grynac et Pierre Davilhon (p. 49 à 54).

**Cote : CC 1862**

Référence informatique : 00005480

**1637 1638**

Comptabilité communale (1637 - 1638)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston. \_ Dépenses. \_ Pièces, mémoires, mandements et quittances des dépenses communes. \_ Remboursement d'un prêt fait par Antoine et Nicolas Serre pour servir au ravitaillement de la ville en 1632 (p. 1 à 3). \_ Remboursement à Jean Yon, d'un prêt fait en 1630 (p. 4). \_ Indemnité payée à Olivier Gaspard, dépossédé du bail du vieil Hôtel de ville (p. 5). \_ Loyer d'une maison, sise du côté de l'Herberie, pour loger les corps de garde (p. 6). \_ Achat d'une pièce de muscat, distribuée aux officiers et notables (p. 7). \_ Indemnité payée à Mademoiselle de la Garde en raison du contrat de vente d'une maison sise place des Changes (p. 8, 9). \_ Paiement des travaux de boisage et de nettoyage des latrines du vieil hôtel de ville, à Antoine de la Serre, maître des basses oeuvres de la ville (p. 10, 11). \_ Gages de feu Claude Noyrat " commis à avoir l'oeil et à prendre garde les jours de marché à la Grenette ", payés à Catherine Perche, sa veuve (p. 12). \_ Travaux de charpenterie pour les réparations de la boucherie de la Lanterne (p. 13). \_ Etoffes et façons des robes consulaires, payés à divers marchands et tailleurs : Esse]et, Blauf, Messier dit Mamoti, Denier (p. 14 à 17). \_ Aumône d'huile d'olive faite aux Carmes déchaussés (p. 18). \_ Frais d'épices payés au greffier criminel de la sénéchaussée (p. 19). \_ Achat de plomb et de charbon (p. 20). \_ Travaux de vitrerie faits à la maison de ville (p. 21). \_ Frais de contraintes et saisies faits par Renaut Renauzières, huissier, par ordre du consulat (p. 22). \_ Paiement de ce qui reste dû à Me Demoulceau, secrétaire de la ville, pour le rachat de sa charge de secrétaire, selon l'acte consulaire de 1623 afin que cette charge ne soit pas tenue

différemment que les autres offices de la ville (p. 23). \_ Gages de Me Demoulceau, secrétaire de la ville (p. 24, 25). \_ Gratification à Jacques Jasserant, commis du secrétaire (p. 26). \_ Entretien et gratification de François Guérin, commis du receveur (p. 27, 28). \_ Frais faits par François Guérin contre Me Coste, fermier des équivalents, et Jacques Beluze, commis à la recette des aides et gabelles (p. 29). \_ Gages, travaux, fournitures, de Dominique Lamare, contrepointier (p. 30, 31). \_ Gages de Pierre Derozière et Pierre David, visiteurs des bateaux pour l'inspection du droit de rève (p. 32 à 34). \_ Indemnité payée à Jacques Collombon, pour tenir une académie et y enseigner l'art militaire (p. 35 à 37). \_ Paiement de ce qui restait dû à Claude Deloger, pour un achat d'huile d'olive offerte en aumône (p. 38, 39). \_ Remboursement à Humbert Buyer (p. 40). \_ Prix des deux " mays " plantés devant le logis de l'Archevêque et celui du gouverneur (p. 41). \_ Frais de dîner offert le jour de la nomination des nouveaux échevins (p. 42). \_ Paiement aux mandeurs de fournitures de bois, charbon, chandelles (p. 43). \_ Gages des nettoyeurs des corps de garde et de la place des Changes (p. 44 à 47). \_ Rachat par les prévôts des marchands et échevins, à Nicolas de Neuville, marquis de Villeroy, gouverneur de la ville de Lyon, du droit à lui accordé par le roi, d'autoriser les " bateaux à faire ou laver lessives " sur le cours du Rhône et de la Saône, pendant la traversée de Lyon (p. 48, 49). \_ Gratifications données à Severot, sergent-major et à François Tissot, employé de la ville (p. 50, 51). \_ Paiement du loyer dû à Claude Neyret de Bellevue pour les bureaux du tiers surtaux (p. 52 à 55 et 57, 58) : \_ Frais de dîners divers, fournis par l'ordre du Consulat (p. 56, 59). \_ Frais d'huissiers de la chambre des comptes, venus donner ordre à Philippe Gueston, de rendre ses comptes pour les années 1635-1636-1637 (p. 60 à 62). \_ Appointements de Martin Chaffieu, maître maçon et couvreur des maisons de la ville (p. 63, 64).

**Cote : CC 1863**

Référence informatique : 00005481

**1637**

Comptabilité communale (1637)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Philippe Gueston. \_ Dépenses. \_ Etat des mêmes frais du receveur (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 54). \_ Parmi les dépenses habituelles, on peut remarquer divers paiements : envoi à Paris à Mgr le chancelier et à M. le procureur du roy des " pièces de cinq sols d'Avignon " ; copie de la requête des cantons suisses ; réparations à la statue du roi sur un cheval de bronze ; gratifications aux arquebusiers chargés de surveiller les distributions de blé de l'Abondance ; réparations au port de la Baleine, pour qu'on puisse y faire boire les chevaux : frais faits par Jean Dunont, archer du prévôt du Dauphiné, pour aller faire emprisonner les commis de la douane de Valence, pour cause de concussions ; achat de cartons pour mettre les " acquits " du receveur ; vin. d'honneur offert à M. le duc de Créqui, à son passage ; dépenses pour les frais de voyages, cochers, etc..., pour accompagner Mgr le cardinal, allant à Paris ; indemnité versée à François de Villeneuve, commis : à la recette du tiers surtaux, pour perte faite sur les ducats, pièces de cinq sols, liards, pigalions ; aumônes pour leurs prières, aux Augustins de la Croix-Rousse ; frais de nourriture pour les députés et notables qui travaillèrent à la taxe " sur le fait de la santé ", payée à Claudine Meysillier, hôtesse de " L'Epée royale " ; fruits offerts à Monsieur l'Intendant, de la part du consulat ; réparations faites à la muraille du Garillon ; dépenses de bouche faites le jour où furent vérifiés les comptes du receveur ; achat d'un cadenas pour la porte de la tour des poudres ; gratifications à un courrier

portant des lettres à Paris ; frais de voyage pour aller voir Monseigneur le prince de Condé ; coût du feu de joie dressé sur le pont de la Saône, pour célébrer le siège levé devant Laucate ; frais de voyage des bourgeois qui accompagnèrent M. l'Intendant dans son voyage à la cour ; gratifications habituelles à divers officiers de la ville ; prix des poids commandés à Héraud ; Butanau, fondeur ; voyage fait à Chalon, pour s'informer de l'armée ennemie qui était entrée en Bourgogne ; gratification à ceux qui tirent la remise au trésorier de l'épargne, de la somme due par Lyon, pour l'emprunt fait par le roi sur les bonnes villes de son royaume ; frais d'expédition de huit registres consulaires, de 1629 à 1636 ; frais de la St Thomas ; emballage et port du vin de la Ciotat, envoyé à Paris ; dédommagement payé au receveur pour compenser une perte faite sur une lettre de change tirée sur lui ; étrennes des officiers du Marquis de Villeroy et Madame la Comtesse d'Auriac ; intérêt d'une somme prêtée à la ville par Jean Camus.

**Cote : CC 1864**

Référence informatique : 00005482

### **1637 1638**

Comptabilité communale (1637 - 1638)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Philippe Gueston. \_ Dépenses. \_ Quittances trimestrielles d'Antoine Seigneur, receveur du domaine du roi, pour le prélèvement de 3.500 livres, sur le produit de la rève (p. 1 à 4). \_ Quittances des gages des commis à la perception de la rève (p. 5 à 20). \_ Menus frais pour l'administration du droit de rève (p. 21). \_ Quittances des gages de l'exécuteur de la haute justice (p. 22-23). \_ Mandement et quittance du paiement du prix de l'arc en main (p. 24). \_ Pièces, mandements et quittances, concernant les dépenses faites pour " prévenir et destourner le mal contagieux qui a pris

cours en la dite ville " (p. 25 à 27). \_ Pièces diverses concernant le paiement de la ferme du tiers-surtaux, à M. Denis Marin, trésorier général des fermes de France (p. 28 à 30). \_ Mandement consulaire et quittance, au sujet d'un versement fait par Philippe : Gueston au nouveau receveur Toussaints de la Praye (p. 31). \_ Quittances des gages de Pierre Coste, maître fontainier (p. 32, 33). \_ Ampliation d'un reçu de Philippe Gueston, de la pension due à la ville sur les aides et gabelles (p. 34). \_ Mandement et quittance, au sujet du versement fait au nouveau receveur, par Philippe Gueston, d'une somme provenant de la pension de la ville sur les aides et gabelles (p. 36). \_ Extrait des délibérations consulaires accordant à Pierre Fayard, boucher de la Lanterne, une diminution de son loyer (p. 36).

**Cote : CC 1865**

Référence informatique : 00005483

### **1637**

Comptabilité communale (1637)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Philippe Gueston. \_ Dépenses. \_ Etats faits par le président et trésoriers de France, du bureau des finances de Lyon, des gages dus aux commis du tiers surtaux pour le 1er trimestre (p. 1) et le 2e trimestre 1637 (p. 25). \_ Quittances des gages des commis au tiers-surtaux payés par François de Villeneuve, pendant le 1er trimestre (p. 2 à 24) et le 2e trimestre 1637 (p. 26 à 46). \_ Etat fait par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon, des gages dus aux commis à la perception du droit de tiers surtaux, accordé à la ville de Lyon selon l'arrêt du 12 Septembre 1637 (p. 73) \_ Quittances des gages des commis au tiers-surtaux, payés par le receveur Gueston, pour le 3e trimestre (p. 47 à 72) et 4e trimestre 1637 (p. 74 à 98). On peut y remarquer, expédition d'un acte consulaire accordant une gratification

annuelle à Nicolas Pierrelot, pour avoir prêté son nom à la ville pour la ferme du tiers surtaux (p. 50), un mandement donnant ordre au receveur de rembourser François de Villeneuve, pour les gages de François Fontet (p. 97). \_ Mémoires et quittances pour le paiement du papier, registres et menus frais de bureau pour la perception du droit de tiers surtaux (p. 99-102).

**Cote : CC 1866**

Référence informatique : 00005484

**1637 1639**

Comptabilité communale (1637 - 1639)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement du receveur Philippe Gueston. \_ Compte de recette et dépense faite par Guyot Arnaud, receveur des tailles de l'Election de Lyon, commis à surveiller la clôture des comptes de Jean Duvouldy et Philippe Gueston, devant la chambre des comptes (p. 1). Pièces diverses à l'appui de cet état (p. 2 à 5). \_ Mémoire, mandement, quittance des frais faits par Guyot Arnaud, pendant son séjour à Paris, pour diverses affaires financières de la ville : sommes en souffrance sur les tailles, vérification de la rente due à la ville sur les aides (p. 6). \_ Pièces à l'appui de ce mémoire (p. 7, 8). \_ Mandements et quittances de versements faits par Philippe Gueston au nouveau receveur Toussaints de la Praye (p. 9, 10). \_ Mandement et quittance des frais d'un voyage à Paris de M. Demoulceau, secrétaire de la ville (p. 11). \_ " Etat et repartement " fait du quart de la somme due aux rentiers sur les aides et gabelles, pour l'année 1637, les trois quarts restant, ayant été employés à payer ce que les rentiers ont à supporter pour la taxe payée à l'Epargne (p. 12). Quittances des rentiers sur les aides et gabelles (p. 13 à 5i2 et p. 54). \_ Expédition d'un arrêt du conseil d'état réglant ce que le fermier des aides et

gabelles doit payer à la ville pour assurer les rentes sur les aides et gabelles (p. 53).

**Cote : CC 1867**

Référence informatique : 00005485

**1637 1638**

Comptabilité communale (1637 - 1638)  
Comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. \_ " Etat des marchandises tirées de la douane par les marchands et négociants de Lyon, le dit estat sur le sujet de la différence des poids de la ville au poids de marc ". Les marchandises sont inscrites sous le nom de chaque commerçant, depuis Août à Décembre 1638.

**Cote : CC 1868**

Référence informatique : 00005486

**1637 1638**

Comptabilité communale (1637 - 1638)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. - Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Recettes. \_ Carnets de souches ayant servi à la consigne de la douane de Lyon pour la perception du droit de tiers surtaux. Bureau de Pont de Beauvoisin : 9 Novembre 1737 au 11 Février 1638 (p. 1) ; 10 Février au 27 Juin 1638 (p. 3) ; Collonges 8 Avril-23 Juin 1638 (p. 4) et 24 Juin 17 Octobre 1638 (p. 2).

**Cote : CC 1869**

Référence informatique : 00005487

**1637 1639**

Comptabilité communale (1637 - 1639)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye pour l'année 1638. \_ Recettes. \_ Registres de la douane de Lyon. \_ Journal

des entrées des "toiles de peyes et fustaines" (p.1) ; Etat abrégé du montant des droits de douane et réimposition, payés au poids de marc avec la différence du poids de ville depuis 8 Août 1637 jusqu'à fin Décembre 1638 (p. 2). Journal des entrées des étoffes dites "foraines", (p. 3). Expéditions de contrats de louage d'une boutique de trippier, quartier des Terreaux à Claude Marquet, chandelier (p. 4). \_ Expédition d'un accord passé entre Catherine Verneton et Isaac Blanchet son fils, et les consuls de la ville de Lyon, diminuant la rente perpétuelle qu'elle devait payer pour la jouissance d'une terre louée à la ville, étant donné que la ville lui en reprenait la plus grande partie, afin de pouvoir faire continuer le long de la Saône le quai St-Vincent (p. 5). \_ Expédition de contrats de louage des boutiques de la boucherie de la Lanterne à divers bouchers : Jacques Pomeyrieu, François Raverot, Claude de la Roue, François Chana, Addieu Charpentier etc.... (p. 6). \_ Expédition d'un acte d'intervention réservant un droit d'hypothèque sur une maison, sise côte St-Sébastien, paroisse St-Saturnin, en faveur du prévôt des marchands et des échevins de la ville (p. 7, 8). \_ Exploits et contraintes signifiés aux bouchers Pierre Bouchard et Aubry Ducault (p. 9, 10). Ampliation de quittances délivrées par le receveur Toussaints de la Praye, à Jacques Beluze commis à la recette des aides, pour ses versements (p. 11, 12). \_ Ampliation de quittances du receveur des versements trimestriels de Jacques Paris, commis à la recette des droits de rêve (p. 13,15,17,19). \_ Certificats trimestriels du produit des droits de rêve (p. 14, 16, 18, 20). \_ Expédition du bail de la rêve de Ste-Colombe, accordé à François Boissac, receveur particulier de la ville de Vienne (p. 21). \_ Ampliation d'un certificat donné par Claude Point, ancien fermier de Ste-Colombe et de sa veuve Françoise Carpe, portant qu'il n'a pas été payé au receveur le dernier trimestre de l'année 1637, selon le rabais accordé (p. 22). \_ Extrait des délibérations consulaires portant concession du rabais fait à Claude Point,

fermier de St-Colombe, d'un trimestre de sa ferme (p. 23). \_ Certificats trimestriels du produit des droits de tiers surtaux et réappréciation (p. 24, 26, 29, 31). \_ Ampliations des reçus délivrés par le receveur, à François de Villeneuve, commis à la recette des droits de tiers surtaux (p. 23, 27, 28, 30). \_ Extraits des délibérations consulaires portant diverses ordonnances de recettes : vente de certains meubles achetés autrefois par la ville pour M. d'Herbelay, ex-intendant de justice et de Police (p. 32) ; vente de feuilles de mûrier, du tènement de la Fleur de Lys, près de l'hôpital St-Laurent, hors de la porte St-Georges (p. 33) ; imposition et conditions de construction et d'alignement, ordonnées à Nicolas Desvignes, pour une maison le long du Rhône, dans le quartier St-Clair (p. 34) ; sous location à madame la comtesse de Tallard de la maison que le consulat avait louée pour y loger M. d'Herbelay (p. 35, 36) ; versements trimestriels de l'intérêt d'une somme prêtée à la ville pour satisfaire à l'arrêt du roi sur le fait des guerres par Bernard Buffet (p. 37). \_ Mandement consulaire donnant ordre à Philippe Gueston de reverser au nouveau receveur certaines sommes provenant des recettes de l'année 1637, ampliations des quittances de Toussaints de la Praye (p. 38, 39). \_ Extrait du registre des actes consulaires, accordant à la veuve de Jean d'Ecosse, fermier du poids des farines, décharge de ce qu'elle doit à la ville, étant donné les frais du procès que feu son mari dut soutenir contre les meuniers et boulangers, pour faire respecter ses droits (p. 40). \_ Expédition de la délibération consulaire portant ordonnance de recette pour le produit du grabeau (p. 41).

**Cote : CC 1870**

Référence informatique : 00005488

**1638**

Comptabilité communale (1638)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des officiers de la ville : Grolier, procureur général ; Demoulceau, secrétaire ; Ravot, avocat au Parlement de Paris ; Faure, procureur de la ville en cour de Lyon ; nomination de M. Jean Faure en remplacement de M. Terrasson décédé (p. 7) ; Rouillet crieur public, Germain Pantot, peintre de la ville ; Sebert, procureur en cour du parlement de Paris (pièces 1-11). \_ Pièces, mandements et quittances concernant les rentes et pensions payées sur le patrimonial (p. 12-24 et 28 à 40) \_ Quittances des gages des réveille-matin (p. 25 à 27). Nomination d'Antoine Carran, réveille-matin pour le côté de Fourvière, en remplacement de Etienne Legier décédé (p. 25). \_ Legs de Licieux : pièces constatant le mariage et le paiement des dots de Antoinette Girodat mariée à Nicolas Beaujollin ; Anne Bertrand mariée à François Renaud, Magdeleine Fressin mariée à David Meye (p. 41 à 47).

**Cote : CC 1871**

Référence informatique : 00005489

**1637 1638**

Comptabilité communale (1637 - 1638)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Pièces justificatives des dépenses du receveur Toussaints de La Praye, pour l'année 1638. \_ Dépenses. \_ Pièces, mandements, mémoires, etc..., des dépenses communes. \_ Frais de l'oraison doctorale de la St Thomas, payés à Me Gaspard Viallier, pour 1637 et 1638. L'oraison de 1637 n'ayant pas été prononcée par suite de la défense du Consulat (p. 1, 2). \_ Indemnités payée par la ville à M. Scarron, qui avait été condamné par la Cour des aides, conjointement avec les prévôts et échevins de Lyon, à indemniser le sieur Pélissier auquel avait été enlevée la ferme du tiers surtaux (p. 3 à 17). \_ Indemnité versée à Antoinette Bertha, veuve de

Néry de Quibly, voyer de la ville (p. 18). \_ Frais des quatre " mays " plantés devant les logis de Mgr l'archevêque, du Gouverneur, du Lieutenant, du Gouverneur, et du Prévôt des marchands (p. 10). \_ Gratification à François Guérin, notaire, pour la peine prise de " recouvrer les deniers " prêtés à la ville pour payer au roi la taxe de " subsistance " (p. 20). \_ Remboursement de sommes prêtées à la ville par Nicolas Hesselet, marchand, pour différents services au moment des " violences " faites à la nomination des échevins, et des protestations des boulangers en 1637 (p. 21). \_ Fournitures, pour les robes consulaires, sacs, toques et façons payées à Nicolas Hesselet (p. 22). \_ Prix des manteaux d'été des mandeurs payés à Benoit Chollet (p. 22 bis). \_ Prix des manteaux d'hiver, fournis aux mandeurs tous les trois ans par le Consulat, payés à Jean Pierrette (p. 23). \_ Frais de reliures pour le compte de la ville (p. 24). \_ Frais faits par Me Terrasson, procureur de la ville contre les maîtres boulangers qui protestaient contre la qualité des blés fournis par l'Abondance (p. 23). \_ Frais d'André Perrodon, notaire royal, greffier de la maréchaussée de Lyon pour les affaires de la ville au sujet des violences et des " brigues ", à la nomination des Echevins (p. 26). \_ Droits de greffe payés à Me Terrasson (p. 27). \_ Frais payés à Me Saunier, procureur au bureau des finances, pour écritures faites pour les affaires de la ville (p. 28). \_ Achat de deux sacs de velours cramoisi à Etienne Reynier, marchand (p. 29). \_ Frais de divers déjeuners des prévôts des marchands et échevins fournis par Antoine Froncy, hôte du " Petit Louvre " (p. 30, 30 bis, 31). \_ Location de la maison du secrétaire M. Demoulceau (p. 32, 33). \_ Frais du déjeuner du jour de la Trinité, pris " auparavant que d'aller aux Jésuites ", fourni par Claudine Meysillier, hotesse de " l'Epée Royale " (p. 34). \_ Gratification à Jacques Colombon pour l'académie d'Art militaire qu'il tient à Lyon (p. 35). \_ Gratification semestrielle accordée à François Guérin. commis du Receveur (p. 36, 37). \_ Location des bureaux de la recette du tiers surtaux,

dépendants de la maison de la douane qui appartenait au sieur Neyret (p. 38 à 40). \_ Remboursement à Me Demoulceau, à raison de 3.000 livres par an, du prix de la charge de secrétaire de la ville, qu'il avait achetée en 1619 au sieur Thomé (p. 41). \_ Paiement d'une somme, provenant de la location des anciens Hôtels de Ville, à Humbert Buyer en remboursement du prêt fait par lui à la ville (p. 42 à 44) \_ Rachat au marquis de Villeroy du droit à lui donné par le roi d'autoriser, pendant la traversée de Lyon, sur le cours de la Saône et du Rhône, les bateaux de lessive (p. 45, 47 et 48). \_ Gratification extraordinaire accordée à Jacques Jasserant, commis du sieur de Neuville (p. 46). \_ Paiement aux mandeurs des fournitures de bois, charbon, chandelles (p. 49). \_ Gratification au sergent major de la ville Severot (p. 50). \_ Gages de Dominique Lamare, maître contrepointier (p. 51). \_ Gages de François Lupin chargé de nettoyer le corps de garde de la place des Changes et d'y conserver les munitions (p. 52 à 54). \_ Gages d'Antoinette Puy, chargée du nettoyage de la place des Changes (p. 55 à 97). \_ Gratification au fourrier de la ville, Antoine Veyrier (p. 58). \_ Dépense de bouche faite le jour de la Trinité, remboursée au père de Hautvillars, prieur du collège (p. 59). \_ Gratification accordée à Guillaume Gajan, commis au secrétariat de la ville (p. 60). \_ Gages de maître Justy pour la conservation des droits de tiers surtaux (p. 61). \_ Frais faits par maître Justy pour soutenir le procès de la ville de Lyon contre les Etats de Provence, à propos du tiers surtaux (p. 62). \_ Gages de Jean Regnault, commis du tiers surtaux, payés à sa veuve (p. 63). \_ Frais faits par le receveur pour le voyage de M. Ferraz, échevin, allant au devant du gouverneur, à son retour de Paris (p. 64). \_ Frais faits pour payer à l'Epargne à Paris, les deux premiers " quartiers " de la ferme du tiers surtaux, tenue par la ville sous le nom de Nicolas Pierrelot (p. 66)

**Cote : CC 1872**

Référence informatique : 00005490

## 1638

Comptabilité communale (1638)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Etat de menus frais du receveur (pièce 1) ; pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 64). \_ En outre des dépenses habituelles figurant dans les états des autres années on peut relever : frais payés aux arquebusiers pour la procession en l'honneur de la Paix ; prix d'un almanach enluminé, par Aymé Bonnard " illumineur ", aux armoiries du roi, de Monseigneur d'Halincourt, de la ville et des sieurs prévôt et échevins ; frais d'un voyage fait à Paris à cause du différent qui s'est élevé à la suite des réélections du prévôt et des échevins ; prix de langues de boeuf achetées pour le Consulat ; gratification donnée à ceux qui ont la charge de demander en aumône du linge pour les pauvres et les malades de l'Hôtel Dieu ; indemnité versée à une pauvre femme pour compenser les frais qu'on lui avait fait payer pour le recouvrement de la taxe sur la santé ; intérêts d'une somme due pour la location, de la " maison Ronde " où l'on tenait le corps de garde ; frais de bateau pour avoir conduit le corps consulaire, reconnaître les réparations du pont de Saône, et prendre les mesures pour le quai, lors du contrat d'acquisition d'une partie du jardin du sieur Coquin et pour mener le corps consulaire de ce jardin à St-Laurent et à la " Fleur de Lys " pour visiter la " fontaine de Cholan " ; achat de vin pour le déjeuner des consuls dans le jardin du sieur Coquin et pour la collaboration à la "Fleur de Lys" ; gratifications aux porteurs de verres et " terrailleurs " qui travaillent au quai ; frais de bateau pour aller inspecter les travaux ; gratifications à François Guérin pour avoir fait proclamer à Vienne la rêve de Ste-Colombe, et pour avoir fait contraindre M. du Soleil à payer les 1.000 livres, qu'il avait promis prêter à la ville



pour la subsistance des gens de guerre ; frais de bateau pour aller voir un lieu proche de St-Laurent pour " les quarantaines " ; réparations à la maison qui avait été louée pour M. Herbelay ex intendant de justice et police ; gratifications aux terrassiers qui travaillent au port du roi ; pourboires aux maçons qui réparent le vieil hôtel de ville ; gratifications aux arquebusiers pour avoir fait un feu de joie à cause de la naissance du Dauphin ; prix de quatre bouteilles de vin clairet et deux bouteilles de muscat présentées par le consulat à M. Roux et à la batelière qui avait mené le prévôt des marchands et le recteur de l'Hôtel-Dieu à St-Georges ; gratification donnée à Guillaume Granier, jardinier, demeurant en la maison de Monsieur le conseiller Coquin, pour la perte subie par son jardin et la démolition de la maison a cause de la construction du quai St Vincent au boulevard St-Jean ; achat par le consulat de la maison d'Hauterive, sise près le monastère de la Déserte ; dépenses de la St-Thomas ; dépenses de bois et de chandelles remboursés aux commis du tiers surtaux, et employés aux chaînes d'Ainay : gratifications aux arquebusiers pour avoir fait le service d'ordre " au jeu que les Pères Jésuites, ont fait pour la naissance de Monseigneur le Dauphin " ; Frais d'écriture, d'expédition, d'enluminure du " Syndicat ", Me Bonnaud, enlumineur ; gratifications diverses payées aux employés de la ville ; fournitures de papier pour le secrétariat et la comptabilité de la ville ; prix des gazettes fournies par l'imprimeur de la ville ; saisies et exploits faits par ordre du Consulat ; frais de dîner pour la nomination des nouveaux échevins, fourni par Claudine Messilier hôtesse de " l'Epée Royale " ; gratification à Pierre Daniceau, garde à la porte St-Georges, pour ses peines pendant la maladie contagieuse ; etrennes habituelles aux officiers de Mgr le Cardinal, Mgr d'Halincourt, M. l'Intendant, etc...

**Cote : CC 1873**

Référence informatique : 00005491

## 1638

Comptabilité communale (1638)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). Mémoires et mandement concernant les travaux de terrassement du quai neuf (p. 1). \_ Mandement et quittance de la pierre de taille employée pour réparer le vieil Hôtel de Ville et la Boucherie de la lanterne, fournie par Pierre Theno, maître " perreyeur " (p. 2). Quittances des appointements de Martin Chaffieu, maître maçon et couvreur des édifices de ville (p. 3 à 5). \_ Quittances des appointements de Pierre Coste, maître fontainier et copie du pacte passé le 26 Mars 1624 entre le prévôt des marchands et les échevins de la ville avec Pierre Coste, au sujet de l'entretien des fontaines de la ville (p. 6, 7, 8). \_ Mandement et quittance du paiement du prix de l'arc en main (p. 9). \_ Quittances des gages de l'exécuteur des hautes ouvres François Roveran, dit Carême (p. 10, 11). \_ Reçus trimestriels de Denis Marin, trésorier des fermes de France, du paiement de la ferme du tiers-surtaux et réappréciation par Nicolas Pierrelot, fermier (p. 12 à 15). \_ Extrait des délibérations consulaires décidant de faire rétablir une quittance d'un versement de 14.000 livres fait à l'Epargne royale, comme supplément de la rente due au roi sur le revenu des aides de la ville, dont l'original a été perdu (p. 16). \_ Extrait des registres du contrôle général des finances des quittances de trésorier de l'Epargne, contenant le reçu des 14.000 livres payées au roi comme supplément de la rente sur les aides en 1638 (p. 17). Supplique des prévôt et échevins de la ville de Lyon pour réclamer le rétablissement de cette quittance à la Chambre des comptes (p. 18). \_ Extrait des registres du Conseil d'Etat autorisant l'extrait des registres de la Chambre des comptes à servir de

quittance (p. 19). \_ Quittance du trésorier de l'Epargne Henri de Guénégaud au prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, d'une somme de 10.948 livres qu'ils doivent payer au roi sur le revenu des aides (p. 20). \_ Copie de la quittance du trésorier de l'Epargne, Macé Bertrand de la Bazinière, pour la somme de 14.000 livres payée par la ville de Lyon comme supplément, sur le produit des aides (p 21). \_ Quittance du premier trimestre 1638 d'Antoine Seigneur, receveur du domaine du roi, pour le prélèvement de 3.500 livres à prendre annuellement sur le produit de la rève (p. 22). \_ Pièces concernant le transport par Antoine Seigneur à Maurice de Fenouil, de trois des " quartiers "à lui dus par le receveur de la ville pour le prélèvement en faveur du roi sur le produit de la rève, afin d'indemniser le sieur Fenouil d'un vol de 2.625 livres (p. 23, 24, 25). \_ Quittances trimestrielles d'Antoine Seigneur pour le produit de la rève avec les reçus de Maurice de Fenouil (p. 26 à 28). \_ Quittances des gages des commis à la perception de la rève (p. 29-44). \_ Mémoire et quittance des frais de papier, chandelles, bois, etc... pour le bureau de la rève (p. 45).

**Cote : CC 1874**

Référence informatique : 00005492

### 1638

Comptabilité communale (1638)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis de la douane et de la ferme du tiers-surtaux payés par le receveur (p. 1-107). On peut y remarquer : l'acte de nomination du sieur de Chavannes comme intendant des commis de la ferme du tiers-surtaux (p. 28), un extrait des délibérations consulaires, portant augmentation du traitement d'Abraham Bouquet, commis au bureau de Collonges (p. 54). \_

Mémoires et quittances pour les frais de papier et de registres fournis par Antoine Rambaud, papetier (p. 107-110). \_ Mémoire, mandement et quittance pour les dépenses de bois et de chandelles pour les grands bureaux de la douane, remboursées à François de Villeneuve, commis à la recette du tiers-surtaux (p. 111).

**Cote : CC 1875**

Référence informatique : 00005493

### 1638

Comptabilité communale (1638)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Pièces, procurations, quittances, etc., des rentiers sur les aides et gabelles de la ville de Lyon (pièce 1-48). On peut y remarquer les pièces d'un procès au sujet d'un transport de 600 livres de rentes revenant à dame Charlotte de la Forêt, épouse de Louis de Dortan, à Antoine Court, marchand orfèvre de Lyon (p. 33 à 37) ; testament de Ysabeau Loubat, veuve de François Guérin, en faveur de Lucrece Guérin, sa fille (p. 45).

**Cote : CC 1876**

Référence informatique : 00005494

### 1637 1638

Comptabilité communale (1637 - 1638)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité . \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Recettes. \_ Carnets de souches ayant servi à la consigne de la Douane de Lyon pour la perception du droit de tiers surtaux. \_ Bureaux de Pont de Beauvoisin : 8 juillet 1638 au 2 février 1639 (p. 1), 2 février au 14 juillet 1639 (p. 6). \_ Bureau de Collonges : 19 octobre 1638 au 26 janvier 1639 (p. 2), 20 janvier au 18 avril

1639 (p. 4), 18 avril au 15 août 1639 (p. 5),  
17 août au 2 décembre 1639 (p. 3).

**Cote : CC 1877**

Référence informatique : 00005495

**1639**

Comptabilité communale (1639)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Toussaints de La  
Praye. \_ Recettes. Expédition de la  
délibération consulaire portant  
ordonnance de recettes pour le produit  
du grabeau (p. t). \_ Certificats trimestriels  
des produits des droits de rève (p. 2, 4, 6,  
8). \_ Reçus trimestriels du receveur de la  
recette de la rève (p. 3, 5, 7, 9). \_  
Certificats trimestriels du produit du  
droit de tiers surtaux et réappréciation (p.  
10, 12, 14, 16). \_ Ampliations de reçus  
trimestriels du receveur de la recette du  
tiers surtaux (p. 10, 12, 14, 17). \_  
Ampliations de mandements consulaires  
enjoignant à l'ancien receveur Philippe  
Geston, de faire à Toussaints de La Praye  
le versement de sommes provenant de sa  
charge (p. 18, 19). \_ Extraits des  
délibérations consulaires fixant le droit  
de milods que doivent Madeleine  
Chicaud, Joseph Guilliard, Etiennette  
Chagnon (p. 20 à 22). \_ Mandement  
consulaire déclarant prendre à charge la  
perte que doit subir le receveur  
Toussaints de La Praye, en raison de la  
remise au poids, des monnaies de sa  
recette selon la déclaration du roi du 18  
novembre 1638 (p. 23). \_ Extrait des  
délibérations consulaires ordonnant au  
receveur de veiller à l'exécution de  
l'ordonnance des trésoriers de France  
contre le sieur Baluze, fermier général  
des aides et gabelles, pour le contraindre  
à payer les arrrages de la rente, assignée  
pour l'année 139, sur les aides et gabelles  
(p. 24). \_ Extrait des délibérations  
consulaires supprimant la location d'un  
petit magasin loué à Barthélemy Raviot  
près de la triperie, et employé pour servir  
de bureau au fermier du poids des

farines (p. 23). \_ Dépenses. \_  
Mandements et quittances des gages des  
officiers de la ville (p. 26 à 34). \_ Pièces,  
procurations, quittances concernant le  
paiement des rentes sur le patrimoniel  
(p. 35 à 49, 52 à 61). \_ Gages des réveille-  
matin et nomination de André Coste,  
réveille-matin du côté de Fourvières (p.  
49 à 51). \_ Pièces concernant le paiement  
du legs de Licieux, pour les pensions de  
deux écoliers au collège de Tournon :  
Claude Greynhac et Pierre Dannilhon (p.  
62 à 66).

**Cote : CC 1878**

Référence informatique : 00005496

**1639**

Comptabilité communale (1639)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Pièces justificatives des comptes du  
receveur Toussaints de La Praye. \_  
Dépenses (suite). \_ Pièces, mémoires,  
mandements et quittances des dépenses  
communes. \_ Frais de l'oraison doctorale  
de la St-Thomas, prononcée par maître  
Gaspard Thicent de Panettes (p. 1). \_  
Dépenses faites au collège de la Trinité  
pour le " festin " de la Trinité (p. 2). \_  
Gratification à François Guérin, commis  
du receveur, pour " recouvrer les deniers  
de ceux qui ont presté à la ville les  
sommes à laquelle elle avoit esté taxée  
pour la subcistance " (p. 3). \_ Fournitures  
de bois et réparations faites aux greniers  
des Augustins et Célestins qui étaient  
occupés par " L'Abondance " de la ville (p.  
4). \_ Frais funéraires pour l'enterrement  
de Jean Faure, conducteur de  
marchandises pour le tiers surtaux (p. 5).  
\_ Nettoyage des latrines du corps de  
garde des Suisses de la porte de Vaize,  
payés au " maître des basses oeuvres ",  
Antoine de la Serre (p. 6) \_ Prix d'étoffes  
et façons des sacs et des robes  
consulaires payés aux marchands :  
Deynier, Thomas, Peretti et Jean Messier,  
dit Mancetti, tailleur (p. 7 à 9 et p. 12). \_  
Location de la maison, proche l'hôtel de  
ville, qu'occupe M. Demoulceau,

secrétaire de la ville (p. 10 et 11). \_ Frais de divers repas donnés à l'hôtel de ville, fournis par Claudine Meysseier, hôtesse de " l'Epée royale " (p. 13, 14). \_ Coût d'un déjeuner porté à Bellecour, au jardin de M. Cardon, fourni par Antoine Froncy, hôte du " Petit Louvre " (p. 15). \_ Appointments de Jacques Collombon, directeur de " l'Académie " d'art militaire (p. 16). \_ Prix des quatre " mays " plantés devant les demeures de Mgr le Cardinal, M. d'Alincourt, gouverneur et lieutenant général, Mme la comtesse de Tallard et M. d'Aubray, conseiller du roi, intendant de justice et de police (p. 17). \_ Gratification à François Guérin, commis du receveur, pour son entretien (p. 18, 19). \_ Location payée au sieur Neyret, des bureaux de la recette et contrôle du tiers surtaux (p. 20). \_ Pièces concernant le partage des biens de Louis le Maçon consistant en terres et rentes sur les particuliers et l'Hôtel de Ville de Lyon entre ses héritiers (p. 21, 29). \_ Accord au sujet du partage des biens de Jérôme Durand, maître peintre et vitrier à Lyon (p. 23). \_ Gratification à Jean Igonet et Etienne Bigouttet, contrôleurs de la douane et tiers surtaux, pour avoir extrait plusieurs comptes de marchands, " lesquels extraits ont été faits... pour servir en l'affaire qui la dicte ville a avecq le fermier de la dicte douane concernant le poids de marc " (p. 24, 25). \_ Règlement de la somme restant due au secrétaire Jean Demoulceau pour le rachat par la ville de la charge de secrétaire qu'il avait achetée à Me Barthelemy Thomé (p. 26). \_ Quittance de Barthelemy Thomé à Jean Demoulceau pour l'achat de sa charge le 22 juin 1619, portant la quittance de Me Jean Demoulceau de la dite somme à lui remboursée par ordre du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, le 31 décembre 1639 (p. 27). \_ Fournitures de bois, charbon, chandelles, remboursés aux mandeurs de la ville (p. 28). \_ Gratification au sergent major de la ville, Etienne Severot (p. 29). \_ Gages de Dominique Lamare, contrepointier (p. 30). \_ Gages de François Lupin chargé d'ouvrir, fermer et nettoyer le corps de

garde de la place du Change (p. 30, 31). \_ Gages d'Antoinette Puy, chargée de nettoyer la place du Change (p. 33, 34). \_ Gratifications à Jacques Jasserant, commis au secrétariat, et à Antoine Veyrier, fourrier de la ville (p. 35, 36). \_ Nomination et appointments de Claude de Plattel " cappitaine des digues et commis pour veiller et prendre garde à ce que celles que dépendent de ceste ville de Lyon ne se déperissent " (p. 37, 38). \_ Certificat de paiements et frais de courtage de la ferme du tiers surtaux tenue par la ville sous le nom de Nicolas Pierrelot (p.39 à 42). \_ Etat des menues dépenses faites à cause des taxes de la santé (p. 43). \_ Pension payée par la ville au collège de la Trinité (p. 44). \_ Droits d'épices à payer à la Chambre des comptes, pour la clôture des comptes de Jean Duvouldy et Philippe Gueston, y compris les comptes des rentes sur les équivalents (p. 43).

**Cote : CC 1879**

Référence informatique : 00005497

**1639**

Comptabilité communale (1639)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Compatibilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Etat de menus frais du receveur (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 47). \_ Outre les dépenses habituelles on peut relever : coût d'un rideau de carosse qui avait été usé à celui de Maître Philippe Gueston avait prêté pour le consulat ; achat d'eau de senteur pour offrir à madame la marquise de Villeroy et madame la comtesse de Tallard le jour de l'an 1636 ; frais de bateau pour avoir transporté les consuls pour aller visiter la digue du Rhône ; achat de vin blanc et clairot offert à M. d'Argenson à son passage ; frais de bateau pour avoir mené les consuls sur la Saône faire toiser la muraille des clôtures des jardins du quai allant au boulevard St Jean, frais

analogues pour avoir conduit les consuls à Ainay voir Mgr de Longueville arrivé le 5 Mai 1639 ; frais de contraintes payés à Guichon, sergent royal, pour avoir obligé le fermier de l'entrée du vin à effectuer ses paiements, malgré les procès pendant entre lui et le consulat ; dédommagement payé au sieur Cartier, bourgeois, pour la pierre à bâtir prise sur son fonds, afin de construire le corps de garde de la porte St-Sébastien ; Gratification aux bateliers qui travaillent aux " réparations " du Rhône ; gratification aux arquebusiers qui gardaient la porte d'une des salles des Jésuites pour " éviter la confusion " pendant le jeu que faisaient les écoliers le jour de la Trinité ; pourboires aux cochers qui ont mené les consuls à la porte St-Sébastien au devant de M. le duc d'Enghien ; dépense faite pour faire " jouxter sur la rivière de Saône " devant la maison de M. le duc d'Enghien ; gratification au cocher de M. Philippe Gueston pour avoir conduit les consuls à Ainay pour le départ de M. le duc d'Enghien pour Dijon ; Gratification au Suisse de St-Jean pour avoir cherché à l'archevêché les robes consulaires mises pour la procession faite pour le voeu du roi, et pour le " te Deum " chanté à St-Jean le 30 Août 1639 pour la prise de Salces ; frais de contraintes engagées contre divers particuliers pour contraindre les habitants de Lyon à payer la taxe pour la " subsistance " ; frais de voiture et de bateaux pour aller au devant de Mgr le Cardinal de Lyon ; frais de voiture pour aller au devant du roi à la porte St-Sébastien ; contrainte exercée contre Pierre Coste pour obtenir la rente par lui due sur les équivalents de 1638 ; achats de sacs pour porter les clefs de la porte de St-Georges et de St-Just ; paiement à Barthélemy Gauthier, enlumineur, d'une carte ou plan de cette ville qu'il a fait livrer pour mettre dans la chambre où se tient le consulat ; coût du voiturage de Paris à Lyon, d'une " bale " contenant deux caissettes de papiers appartenant à la ville ; aumône à Alexandre Sanglier de Vernoux en Vivarais ; frais d'impression de la

sentence de la sénéchaussée de Lyon contre les commis au greffe de cette ville ; paiement de frais à Megayet, praticien, pour avoir déposé au procès que la ville a contre les paysans de St-Didier ; versement à Pierre Quiquebeouf, premier huissier ordinaire du roi, pour avoir " en sa garde " maître Grollier avocat et procureur général, ci-devant député de Lyon en cour ; paiement à Philibert Chevalier, teinturier en soie, des gages d'une demi année de Antoine Carran, réveille-matin du côté de Fourvières, étant donné qu'il l'a servi pendant sa maladie ; achat de vin de muscat de la Ciotat, d'oranges, et de citrons, payés à Jacques Daudin, marchand de Lyon ; gratifications habituelles à divers commis et officiers de la ville ; achat de quatre pièces de vin entrées pour les mandeurs ; gratifications aux mandeurs et servants de la ville ; étrennes habituelles pour les officiers et domestiques de Mgr d'Alincourt, Mgr le Cardinal, Messieurs les prévôts des marchands et échevins, etc...

**Cote : CC 1880**

Référence informatique : 00005498

**1639**

Comptabilité communale (1639)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité, \_ Pièces justificatives des décomptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Quittance des appointements de Pierre Coste, maître fontainier de la ville (p. 1, 2). \_ Mandements et quittances des appointements payés à Martin Chaffieu, maître-maçon et couvreur de la ville (p. 3, 4). \_ Mandements et quittances pour la fourniture de cailloux et le pavage de Bellecour près de la maison de M. le Trésorier (p. 5, 6). \_ Mémoires, mandements, et quittances des réparations de charpenterie faites aux boucheries de la Lanterne et de Terreaux (p. 7 à 9). \_ Certificats trimestriels d'Antoine Seigneur, receveur du domaine du roi, des versements faits par

Toussaints de la Praye, receveur de la ville de la somme qui revient au roi sur les produits du droit de rêve (p. 10 à 13). \_ Acte de transport d'Antoine Seigneur cédant à Jean Pinadon et Claude Martin, marchands, la valeur d'un trimestre de la pension à lui due par le receveur de la ville sur le droit de rêve (p 14). \_ Reçus des gages des commis à la recette du droit de rêve (p. 15 30). \_ Mémoire, mandement et quittance des frais du bureau de la rêve : papier, plumes, chandelles, fagots, etc... (p. 31). \_ Mandement et quittance du paiement du prix de l'arc en main remis au roi des archers Jean Mathurin (p. 32). \_ Reçus des gages de l'exécuteur de haute justice François Rouveran dit Carême (p. 33, 34). \_ Expédition des reçus de Nicolas de Vasseur, trésorier des fermes de France à Nicolas Pierrelot, pour le paiement trimestriel de la ferme du tiers-surtaux de la douane de Lyon (p. 35 à 38).

**Cote : CC 1881**

Référence informatique : 00005499

**1639**

Comptabilité communale (1639)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis du tiers-surtaux de la Douane (p. 1 à 95). On peut y relever : un extrait des registres consulaires donnant ordre de payer à Marguerite Martin, veuve du sieur de la Frasse, contrôleur à la porte St-Sébastien du trimestre des gages de son mari (p. 62) ; la nomination de Remy Mongin pour garder la nouvelle porte d'Alincourt qui s'ouvrira sur le boulevard Saint-Jean nouvellement élargi, et remplacer le contrôleur Pomponat décédé (p. 84). \_ Mémoires, mandements et quittances de registres et papier, pour les bureaux du tiers surtaux fournis par Antoine Rambaud marchand papetier (p. 96 à 98).

**Cote : CC 1882**

Référence informatique : 00005500

**1639 1640**

Comptabilité communale (1639 - 1640)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de La Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Extrait des actes consulaires acceptant d'accorder au roi

**Cote : CC 1883**

(Registre.) \_ 115 feuillets, papier in-folio ;  
couverture parchemin.

**1635-1637**

Comptabilité communale (1635-1637)  
Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston

Comptabilité. Pièces justificatives des comptes de Philippe Gueston, receveur. Compte particulier de Philippe Gueston, receveur des recettes et dépenses faites à cause du paiement des rentes sur les équivalents des élections de Lyonnais, Forez, Beaujollais et des diocèses de vivarais, Mende et le Puy, durant trois ans du 1er Janvier 1635 au 31 Décembre 1637. Recettes (p. 1 à 13 verso) : 30.878 livres 15 sols. Dépenses (p. 14 à 109) : 28.332 livres 3 sols. Comptes en souffrance (p. 109 à 112) : 4.442 livres 9 sols 6 deniers. Somme due au comptable : 1896 livres 4 sols 6 deniers,

**Cote : CC 1884**

(Portefeuille.) \_ 1 carnet de 47 feuillets ;  
45 pièces, papier.

**1640**

Comptabilité communale (1640)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de La Praye. Recettes. Expédition de l'acte consulaire portant ordonnance de recettes pour le produit du grabeau (p. 1). Expéditions de contrats de louages : boutique du corps de garde de la place de l'Herberie (p. 2) ; boutique de la triperie des Terreaux (p. 3) ; boutiques de la boucherie de la Lanterne (p. 4 à 6) ; place de l'ancien temple protestant, démoli en 1567, sis aux terreaux sur les fossés de la lanterne (p. 7) ; " grand brotteau " dit " Les Arches " à la Guillotière, situé " au-dessus du pont du fleuve " (p. 8) ; maison " proche le jeu de maille au quartier du Plat " (p. 9). Reçus trimestriels du receveur des sommes provenant de la levée du droit de rêve (p. 10, 12, 14, 16). Certificats du produit trimestriel du droit de rêve (p. 11, 13, 15, 17). Ampliation des reçus trimestriels du receveur des sommes provenant de la recette du tiers surtaux (p. 18, 20, 22, 24). Certificats trimestriels du produit du droit de tiers surtaux (p. 19, 21, 23, 25). Pièces concernant l'accord passé entre les prévôts et échevins de la ville et différents hôteliers de la ville, pour le paiement du droit de dixième sur le vin débité dans leurs hôtelleries, qu'ils sont condamnés à payer, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1637. par arrêt de la cour des Aides du 16 décembre 1639, avec le paiement des frais au procès par chacun des hôteliers condamnés : Christophe Prégel, à l'enseigne du " Lion d'Or " rue Lanterne ; Ambroise Cerise, à l'enseigne de " l'Ecu de France ", rue Lanterne ; Claude Sibaud, à l'enseigne de " la Chasse marée " sur les terreaux de la Lanterne ; Françoise Maréchal, à l'enseigne de " La Cornemuse ", paroisse Saint-Nizier ; Jacques Regnaud, à l'enseigne des "Trois Rois ", rue de Flandre ; Didier Aubry, à l'enseigne du " Chapeau Rouge " rue de Flandres ; Antoine Perrin, à l'enseigne du " Loup ", au Plâtre Saint-Esprit (p. 26 à 37). Expédition d'un mandement consulaire ordonnant à Pierre Romans, receveur, de verser à Toussaints de La Praye, ex-

receveur de la ville, une somme de 1.400 livres pour suppléer au manque de fonds de sa recette, avec l'ampliation du reçu de Toussaints de La Praye (p. 38). Extrait des actes consulaires ordonnant à Toussaints de La Praye de faire recette de la vente de 100 quintaux de poudre appartenant à la ville (p. 39). Extrait des actes consulaires ordonnant de faire recette de la vente de 68 mousquets rapportés par les soldats revenus du secours de Salus, à Jean Chonin, marchand, avec l'ampliation du reçu de Toussaints de La Praye (p. 40). Ampliation du reçu du receveur Toussaints de La Praye d'une somme avancée par la ville à Faujat, receveur des tailles, pour les frais de la taille imposée à la ville pour les années 1634, 36 et 36 " à cause des salpestres " (p. 41). Extrait des actes consulaires, ordonnant de faire recette de la somme payée par le sieur Jean Perrette, bourgeois de Lyon, pour le rachat d'une rente et pension due à la ville, sur une maison de la côte Saint-Sébastien et expédition de l'accord passé à ce sujet entre les prévôts et marchands de la ville et le sieur Perette (p. 42, 43). Expédition d'un accord passé entre les prévôts et échevins de la ville et Mathieu Le Comte pour l'exploitation des messageries pour Genève, avec le reçu du receveur (p. 44). Acte consulaire, ordonnant au receveur Toussaints de La Praye de faire reprise dans ses comptes d'une somme de 7.000 livres sur les 10.200 livres prêtées à la ville par le sieur Bolozon (p. 45). Carnet de souches ayant servi à la consigne de la douane de Lyon : bureau de Collonges du 3 décembre 1639 au 28 février 1640 (p. 46).

**Cote : CC 1885**

(Portefeuille.) \_ 77 pièces, papier.

**1640**

Comptabilité communale (1640)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de La Praye. Dépenses. Quittances des gages des officiers de la ville (p. 1 à 11) parmi lesquels nous remarquons la nomination de maître André Perrodon, comme procureur de la ville et des " pauvres de l'Hôtel Dieu " en remplacement de Jean Faure (p. 7). Pièces, mandements et quittances constatant le paiement des rentes sur la Boucherie et l'Hôtel de Ville (p. 12 à 37). Legs de Licieux : pièces constatant le paiement des dots à Isabelle du Cros, épouse de Pierre Turry ; Jane Malaribe, épouse de Pierre Chavagnac ; Marguerite Mazellier, épouse de Claude Jacques ; Claudine Boix, épouse de Jacques Marcon ; Jane Merle, épouse de Jacques Gilibert ; Françoise Montflo, épouse de François Abizas ; Paule Charra, épouse de Jean Combié ; Françoise Le Roy, épouse de Jean Grand. Pièces constatant le paiement des pensions au collège de Tournon, pour Pierre Danilhon et Joachin Greyngnac.

**Cote : CC 1886**

(Portefeuille.) \_ Un cahier 15 feuillets, papier in-folio ; 46 pièces, papier.

**1640**

Comptabilité communale (1640)  
Pièces justificatives des comptes de Toussaints de la Praye

Comptabilité. Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. Dépenses (suite). Pièces, mandements, mémoires et quittances des dépenses communes. Frais de l'oraison doctorale de la Saint-Thomas, prononcée par Maître Claude Duguet (p. 1). Paiement à divers rentiers : Marguerite de Poulvret, Jean Pillet, Lucrèce Guérin, d'un quart de leurs rentes sur les gabelles, pour l'année 1637, les trois quarts restants ayant servi à la taxe faite par ordre du roi (p.2 à 8). Frais payés au sieur Lespinasse, député, pour négocier le rétablissement de la rente de „001 livres due par le roi sur les aides (p. 9 à 11).

Paiement d'arrérages de rentes aux chanoines de st Nizier, sur les aides et gabelles (p. 12). Somme payée par le sieur Chanu, avocat au Conseil privé du roi, à Jacques Michel, sur la somme qu'il prétend lui être due pour l'office de la messagerie de Lyon à Genève (p. 13, 14). Prix des quatre " mays ", plantés devant les maisons de Mgr le Cardinal, M. d'Alincourt, M. l'Intendant, M. le Prévôt des marchands (p. 13). Frais du repas de la Trinité payés au collège des Jésuites (p. 17). Don par la ville, selon la suggestion du R. P. Gras, préfet du Collège de la Trinité, d'une somme destinée à acheter des livres "curieusement reliés ", pour distribuer en fin d'année scolaire aux bons élèves (p. 18). Frais des robes, sacs et toques consulaires payés aux marchands : Antoine Dubuet, Etienne Desuye, Pelussier et Fleury (p. 19 à 22). Appointments de Jacques Jasserant, commis au secrétariat de la ville et de François Guerin, commis du receveur (p. 23, 24). Indemnité à Etienne Palmier, concierge des prisons de cette ville, pour l'emprisonnement de Pierre Ponchon dit Gabouillon et autres prisonniers à la requête du consulat, depuis 1638. Frais de divers dîners servis à l'Hôtel de Ville, au corps consulaire, par Claudine Meyssellier, hôtesse de " l'Epée royale " (p. 26, 27). Achat de deux balances pour le bureau de " l'eschantil ", à Jacques Bureau, me balancier (p. 28). Compte des blés de l'Abondance, de Décembre 1637 à Novembre 1638 avec le solde du compte de Marc-Antoine Mazenod, directeur et trésorier de l'Abondance (p. 29). Achat de poids et trébuchets à Jean Berge, me balancier (p. 30). Location de la maison qui est occupée par Me Demoulceau, secrétaire de la ville (p. 31, 32). Remboursement aux mandeurs du bois, charbon et chandelles. fournis pour les consuls (p. 33). Gratification au sieur Severot, sergent-major (p. 34). Appointments de Dominique Lamare, contre-pointier (p. 35). Gages de François Lupin. chargé de la garde et du nettoyage du corps de garde du Change (p. 36, 37). Gages d'Antoinette Puy, chargée du nettoyage de la place du



Change (p. 38, 39). Gratifications à Antoine Veyrier, fourrier de la ville, à François Guérin, commis du receveur (p. 40, 41). Gages de Claude de Plattel, capitaine des digues et travaux sur le Rhône (p. 42 à 45). Frais et courtage à Paris, de la somme de 15.000 livres, payée pour le quartier d'Octobre (p. 46). Frais faits pour accompagner M. du Clappier, échevin et MM. les Consuls au devant de Mgr le Cardinal, venant de Provence (p. 47).

**Cote : CC 1887**

(Portefeuille.) \_ 1 registre de 22 feuillets papier in-folio ; 53 pièces, papier.

**1640**

Comptabilité communale (1640)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité. Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. Dépenses (suite). Etat de menus frais du receveur (p. 1). Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 55). Parmi ces dépenses on peut relever : menue dépense faite le jour du départ des troupes pour Salces ; gratification au tambour de ville et à ses compagnons, pour " quelques chamades " faites pour rassembler des soldats pour le secours de Salces ; frais d'expédition d'un procès poursuivi contre les héritiers Marsault payés au greffier de la sénéchaussée de Lyon ; gratification à Ronce, me orfèvre, pour avoir pendant trois mois pesé toutes les espèces d'or, tant de la recette du receveur Toussaints de la Praye, que de celle de François de Villeneuve, commis à la recette des deniers du tiers surtaux de la douane, selon la déclaration du roi, de Novembre 1639, sur la valeur des monnaies d'or " légères rognées et défectueuses " ; étrennes à Pierre Nachurier, dit " La Taille ", sergent des arquebusiers ; indemnité payée aux pères Jacobins, pour droits d'entrée de trois pièces de vin ; frais de bateau du consulat pour aller visiter la grande digue

du Rhône, du côté du Dauphiné ; remboursement à Jean Moulu, servant de la ville, pour cinq publications faites contre ceux qui auraient " rompu le bureau de Piot, de la marque des cuyers et posé à la croix du pont de Saône, le tableau infâme contre le dit Piot et monsieur le conseiller Mellier ; remboursement à Denis Destain, premier mandeur des pertes qu'il a faites sur l'or reçu en paiement des fournitures faites à la ville " lors du decry ", achat d'un " petit marc " pour peser l'or ; réparations faites au vieil Hôtel de Ville ; réparations de vitres à la maison de M. le trésorier Depomey et au bureau de la douane " au port du roy en Bellecour " ; port des mousquets et armes du capitaine d'Abbisse, rendus au consulat ; aumône à Claude Blanchard, soldat de la compagnie des arquebusiers et pour les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu ; gratification au prédicateur des Cordeliers ; gratification au sieur Rose, orfèvre, pour avoir pesé l'or que le receveur a reçu de François de Villeneuve, commis à la recette du tiers surtaux ; intérêt de la somme que la ville aurait dû payer pour la location d'une maison, pour loger un corps de garde " en l'Herberie " ; frais divers payés pour les processions solennelles ; frais de contraintes pour faire payer des rentes dues à la ville, à Jacques Beluze et Pierre Coste ; frais de l'enterrement de M. Cardon ; indemnité payée aux arquebusiers pour avoir gardé la porte de la salle dans laquelle les Jésuites faisaient faire un jeu le jour de la Trinité ; achat de dix livres imprimés et reliés, contenant le règlement de la police de la ville, remboursés à Jean Moulu, servant de la ville : achat de balances ; port des poudres, plomb, mèches, rapportés de Salces ; indemnité payée à Pierre Nachurier, sergent des arquebusiers et à ses hommes, pour avoir gardé le collège des Jésuites pendant deux jours, où les pères avaient fait faire un " jeu " par les écoliers en l'honneur de la distribution des prix ordonnée par le consulat ; frais de voiture du consulat pour aller à la porte de Vaise au devant de Mgr le cardinal de Lyon ;

gratification au sieur de la Terrasse, poète, pour " vers acrostiques " faits en l'honneur du roi et de la ville de Lyon ; frais payés aux arquebusiers pour le feu de joie allumé sur le pont de Saône, pour la naissance du " second fils de France " ; port de deux marcs de huit livres " échantillés à la court des monnoyes ", pour servir de matrices à Lyon ; sommes payées à divers particuliers pour l'expédition de l'ordonnance de M. l'Intendant, portant renvoi au Conseil de l'instance que le consulat a contre le fermier de la douane, à cause des poids de ville et poids de marc ; achat de saucissons de Florence présentés à M. le Prince à son passage ; frais de la Saint-Thomas ; frais de messe mortuaire pour le sieur Yon, ex-consul de la ville ; frais du papier employé pour les affaires de la ville, remboursé à M. Demoulceau, secrétaire et à François Guérin, commis du receveur ; achat de corbeilles pour présenter les jambons de Mayence à M. le Prince et Mgr le Cardinal de Lyon ; gratifications payées aux commis du secrétaire de la ville et du receveur, au fourrier, au commis du voyer, aux mandeurs, aux servants, au procureur de la sénéchaussée, aux commis du maître de Poste, au sergent de la compagnie des arquebusiers ; aux gardes des portes de Saint-Georges et Saint-Just, pour porter les clefs à M. d'Alincour à Ainay ; droit d'entrée de trois pièces de vin pour M. de Champigny, intendant ; étrennes des officiers de Mgr d'Alincourt, M. l'Intendant, etc... : prix des gazettes et nouvelles imprimées fournies par le sieur Roussin, imprimeur ; gratification distribuée par le sergent des arquebusiers à quelques soldats de la compagnie, qui se tinrent place des Changes, aux ordres du consulat "pendant le temps que le sieur de la Noue et ses archers étaient en garnison dans la boutique du sieur Bay ".

**Cote : CC 1888**

Référence informatique : 00005506

**1639 1640**

Comptabilité communale (1639 - 1640)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des étrennes données aux officiers de Mgr le Cardinal de Lyon (p. 1). \_ Pièces concernant la condamnation de Philippe Guestion, à payer à Jeanne de Doncieu, héritière de Lancelot de Pongny, les épices d'un procès devant la sénéchaussée (p. 2 à 5). \_ Mémoires, mandements et quittances des entrepreneurs ordinaires de la ville (p. 6 à 9). \_ Reçus d'Antoine Seigneur, receveur du domaine royal, des versements trimestriels faits pour le prélèvement du roi sur le produit de la rève (p. 10 à 12). \_ Quittances des gages des commis de la rève (p. 13-28). Mémoire, mandement et quittance des menus frais pour le bureau de la rève (p. 29). \_ Mandement pour le prix de l'arc en main (p. 30). \_ Quittances des gages de l'exécuteur de la haute justice (p. 31, 39). \_ Expéditions de reçus des trésoriers de l'Epargne, pour le paiement de la ferme du tiers surtaux, par Nicolas Pierrelot fermier au nom de la ville (p. 33 à 38).

**Cote : CC 1889**

Référence informatique : 00005507

**1640**

Comptabilité communale (1640)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Toussaints de la Praye. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis au tiers surtaux (p. 1 à 94). \_ Mémoires, mandements et quittances pour les frais de papier et registres du bureau du tiers surtaux (p. 95, 96). \_ Extrait des actes consulaires nommant Lambert Roquette, comme contrôleur à la porte du Rhône à la place de Aimé Benoit Latouche, décédé (p. 97, 98).

**Cote : CC 1890**

Référence informatique : 00005508

**1637 1643**

Comptabilité communale (1637 - 1643)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Toussaints de la  
Praye. \_ Dépenses(suite). \_ Procès-  
verbaux de carence de divers bouchers  
de la Lanterne (p. 1 à 4). \_ Extrait des  
délibérations consulaires portant remise  
de droits de milods dus à la ville par  
François Garanjon et Pierre Ramadier (p.  
5 et 6). \_ Pièces diverses, arrêt du conseil  
d'Etat, requêtes, etc... concernant le  
paiement des rentes dues a la ville et aux  
rentiers sur les aides, depuis la réunion  
de toutes les aides de France en un bail  
général et l'arrêt du Roi du 20 Mai 1637,  
prescrivant la levée d'une taxe " par  
forme de supplément " sur tous les "  
engagistes des aides " (p. 7 à 18). \_ Pièces  
diverses concernant l'héritage de  
François Henry de Jarnion ; (p. 19 à 23). \_  
Pièces justificatives des comptes  
d'apurement de Toussaints de la Praye. \_  
Etats de frais pour la reddition des  
comptes, mandement et quittances des  
frais payés par ordre de la ville pour  
l'apurement des comptes du receveur (p.  
24 à 29). \_ Exploits d'huissier de la  
Chambre des comptes pour obtenir à  
Lyon le paiement des sommes en  
souffrance, des comptes de Jean  
Duvouldy et Philippe Gueston, des rentes  
sur les équivalents (p. 30, 31).

**Cote : CC 1891**

Référence informatique : 00005509

**1638 1640**

Comptabilité communale (1638 - 1640)  
Pièces justificatives des comptes de  
Toussaints de la Praye

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Toussaints de la

Praye. \_ Compte particulier des recettes  
et dépenses faites à cause des rentes  
constituées sur les équivalents de  
Lyonnais, Farez, Beaujolais, et diocèses de  
Mende, Le Puy et Vivarais, pour les  
années 1638 à 1640. \_ Dépense totale :  
28.225 livres 3 sols 2 deniers. \_ Recette  
totale : 30.909 livres 4 sols 2 deniers. \_ Le  
comptable doit donc 2.684 livres 11  
deniers, mais il lui est tenu " en  
souffrance ", la somme de 1.568 livres 2  
sols ; il lui reste donc à devoir 1.115 livres  
18 sols 11 deniers.

**Cote : CC 1892**

Référence informatique : 00005510

**1625 1640**

Comptabilité communale (1625 - 1640)  
Comptes des "parties" ou mémoires des  
dépenses de la ville

Comptabilité. \_ Compte des " parties " ou  
mémoires des dépenses de la ville. Le  
registre contient copie de toutes les  
dépenses qui ont fait l'objet d'un mémoire  
de frais ou de fournitures : Munitions,  
chauffage des corps de gardes ; achat  
des robes et toques consulaires ;  
dépenses diverses des mandeurs ; achats  
de vins, fruits confits, jambons, etc..., pour  
les cadeaux de la ville ; achat de livres,  
papier, registres, bois, chandelles pour les  
divers bureaux ; dépenses de banquets,  
repas et collations des Consuls, frais des  
cérémonies, des processions, feux de joie,  
etc. ; mémoire des dépenses faites par  
divers entrepreneurs de la ville pour les  
réparations, l'entretien des bâtiments  
communaux ou les travaux d'utilité  
publique ; compte de l'abondance ; Frais  
des avocats, huissiers, solliciteurs des  
procès de la ville ; Frais de voyages faits  
pour les affaires de la ville, etc... La  
plupart de ces mémoires figurent déjà  
dans les pièces justificatives de la  
comptabilité des receveurs cc. 1748 à cc.  
1889.

**Cote : CC 1893**

Référence informatique : 00005511

**1626 1641**

Comptabilité communale (1626 - 1641)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Romanet

Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Romanet, receveur. \_ Recettes. \_  
Extrait des actes consulaires concernant  
l'exercice de la charge de receveur des  
deniers communs dons et octrois de la  
ville, fixation des droits et devoirs de la  
charge, à propos de l'élection de Pierre  
Bernico comme receveur de la ville (13  
Janvier 1626) (p. 1). \_ Expéditions de  
contrats de louages : corps de garde de la  
porte de l'abreuvoir du Rhône aux  
Terreaux de la lanterne loué à Jean  
Allaignac, etordeur de soie ; maison du  
corps de garde de St-Hélène sur le Rhône  
loué à Antoine Chamba, charretier ; pré,  
sis à la Guillotière près du Rhône et du  
domaine de la Part-Dieu, loué à Mathieu  
Gilibert, laboureur ; partie d'une maison  
louée par la ville pour loger Monseigneur  
de Champigny, intendant, sous-louée au  
sieur Leuvir (p. 2 à 5). \_ Certificats  
trimestriels des produits de la recette des  
droits de rêve (p. 6, 9, 11, 13). \_ Reçus de  
Pierre Romanet, receveur, des  
versements trimestriels des produits du  
droit de rêve (p. 7, 8, 10, 12). \_ Expédition  
du bail de la Ferme de Ste-Colombe  
octroyé à François Boissac, receveur  
particulier de la ville de Vienne, de Juin  
1641 à Juin 1644 (p. 14). \_ Reçus  
trimestriels des produits de la recette des  
droits du tiers surtaux de la douane (p.  
15, 17, 20, 22). \_ Certificats trimestriels du  
produit de la recette des droits du tiers  
surtaux (p. 16, 18, 19, 21) \_ Actes  
consulaires fixant le montant des droits  
de lods à payer par divers particuliers :  
Claude Ober, Etienne Clerc, Simon  
Mathion, Mesnajot (p. 23 à 26). \_  
Dépenses : Quittances des gages des  
officiers de la ville (p. 27 à 40). \_ Extraits  
des actes consulaires portant nomination  
de Noël Buffet, avocat au parlement,  
pour remplacer feu M. Ravot, avocat et  
conseil de la ville auprès du parlement  
(p. 31) ; nomination de M. Baudraud,  
avocat à la cour des aides de Paris, pour

remplacer feu M. Ravot, comme avocat  
conseil auprès de la cour des aides (p.  
32).

**Cote : CC 1894**

Référence informatique : 00005512

**1642**

Comptabilité communale (1642)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes de Pierre Romanet, receveur. \_  
Dépenses (suite). \_ Pièces, procurations,  
quittances concernant les rentes et  
pensions sur le patrimonial (p. 1 à 21, 23  
à 34). \_ Parmi ces pièces nous pouvons  
remarquer les pièces concernant  
l'héritage des droits de Pierre de Bullion  
légués à sa fille Louise de Bullion, épouse  
de Jean Leonor de Rochechouart,  
marquis de Montpipeau (p. 6, 6) ;  
paiement des pensions au collège de  
Tournon (p. 15 à 17) et au collège de la  
Trinité (p. 33). \_ Quittance des gages des  
réveille6matin (p. 21, 22). \_ Pièces  
constatant : le paiement des dots  
constituées par le leg de Licieux à Marie  
Gou épouse de Pierre Tessart, Pernelle  
Clerc épouse de Pierre Tisseur, Madeleine  
Rochette, épouse de François Fournas,  
Madeleine Fournier épouse d'Henri  
Mongis, Marie Greyngnac épouse  
d'Artaud Bonac, Marie Lodyé épouse de  
Jean Flandy (p. 34 à 51). \_ Paiement des  
pensions au collège de Tournon des  
écoliers : François Ducros et Pierre  
Danilhon (p. 52 à 55).

**Cote : CC 1895 -1**

Référence informatique : 00005513

**1639 1641**

1/2  
Comptabilité communale (1639 - 1641)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Pierre Romanet. \_

Dépenses (suite). \_ Pièces, mémoires, mandements, quittances des dépenses communes. \_ Paiement des gazettes à Jean Aymé Candy, maître-imprimeur de la ville (p. 1). \_ Appointement du commis du receveur François Guérin (p. 2). \_ Dépenses pour le " festin " de la Trinité (p. 3). \_ Somme payée annuellement au Sieur Gonin pour planter les quatre " mays " (p. 4) \_ Appointement de Jacques Colombon pendant le dernier trimestre de l'année 1639 pour tenir à Lyon son " académie" militaire (p. 5). \_ Frais des robes et toques consulaires, payés à divers marchands : Dubus, Bigiolly, Leroy, Jouffray, David, Daniel (p. 6 à 12). \_ Dépense pour une " banderolle de taffetas cramoisy avec franges, houppes et cordons de soie dans laquelle sont peintes les armoiries de la ville "(p. 13). \_ Paiement à Claude Neyret, ex-consul de la ville, de la location des bureaux occupés par le tiers surtaux (p. 14). \_ Gratification à François Guérin, commis du receveur (p. 13). \_ Remboursement à Agathe Civel, veuve de Jean Duvouldy, des frais d'un arrêt de la Chambre des Comptes au sujet des sommes restées en souffrance pour le paiement des rentes sur les équivalents, des comptes de son mari ex-receveur (p.16 à 18). \_ Paiement fait à Etienne Grimaldi, " commis de l'eschantil " des poids de la ville, pour avoir " échantillé " gratuitement pendant plus de trois mois, tous les poids de marc que lui apportaient les particuliers (p. 19). \_ Frais d'une messe mortuaire dite a St-Nizier pour le sieur Cardon, ex-consul (p. 20). \_ Frais de voyage et gratifications pour Claude Lanfray, archer du prévôt des maréchaux, et, 5 archers pour avoir accompagné le sieur Fargeot chargé de réformer les rôles des tailles dans les villages circumvoisins de Lyon, et avoir exercé des poursuites contre les habitants et consuls de ces villages qui voulaient comprendre dans leurs rôles de taille les habitants de Lyon (p. 21, 22). \_ Somme versée à Antoine Court, orfèvre, pour le transport des arrérages d'une rente sur les aides et gabelles pour l'année 1637 (p. 23 à 25). \_ Loyer payé à M. Demoulceau, secrétaire de la ville,

pour la maison où se tiennent ses bureaux (p. 27 et 27). \_ Frais des dîners fournis à l'Hôtel de Ville par la veuve Pernot (p. 28, 30, 31). \_ Somme payée au secrétaire de M. de Champigny, intendant de justice et de police pour l'expédition des procédures du procès que le consulat soutient contre le fermier des cinq grosses fermes à cause du poids de marc et de l'établissement du droit de quarantaine (p. 29). \_ Prix des poids de marc, balances, trébuchets, fournis au sieur Dodin, receveur des droits de quarantième par Jean Berge, maître balancier (p. 32). \_ Dépenses de menuiserie pour l'organisation du bureau de la levée du droit de quarantième (p. 33, 34). \_ Paiement à Claude Gallemard, huissier, pour les publications faites au sujet des affaires de la ville (p.35). \_ Versement pour les années 1639 et 1640 de la somme due à Nicolas de Neuville, gouverneur du Lyonnais, pour lui racheter le droit d'autoriser les bateaux à lessive sur le cours de la Saône et du Rhône pendant la traversée de Lyon (p 36, 37).

**Cote : CC 1895 -2**

Référence informatique : 00005514

**1639 1641**

2/2

Comptabilité communale (1626 - 1641)

Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Frais payés au sieur Chanu, avocat au Conseil du Roi, pour l'arrêt obtenu au nom de M. Jacques Dodin, fermier du droit de quarantième, contre les marchands suisses et allemands de Lyon (p. 38). \_ Versement fait à Toussaints de la Praye, ex-receveur, pour suppléer au manque de fonds de sa recette (p. 39). \_ Appointements de Jacques Passerant, notaire royal, commis au secrétariat de la ville (p.40). \_ Somme versée aux chanoines de St-Paul pour certain " debet de quittance " des comptes de Jean Duvouldy, d'une pension due pour les années 1635 à 1637, sur une maison de la place du Change, acquise par la

ville pour faire la loge des changes (p. 41 à 43). \_ Frais de l'oraison doctorale de la St-Thomas payée a Louis de Rochefort, docteur en droit (p. 44). \_ Intérêts versés au receveur Romanet pour les sommes avancées à la ville pendant l'année 1641 (p 45). \_ Frais de courtage pour le paiement à l'Epargne de Paris de la ferme du tiers surtaux (p. 46). \_ Frais de voyage du receveur, de Me Pécoul, échevin et de quelques consuls pour aller à l'Arbresle et Belleville accompagner M. d'Alincourt au départ et au retour d'un voyage fait en cour (p. 47), \_ Frais de voyage des échevins et consuls pour aller à Vienne au devant de Monseigneur le Cardinal de Lyon, venant de Provence (p. 48). \_ Somme versée pour fournir à la dépense du compte d'apurement de feu Jean Duvouldy que doivent payer ses héritiers (p. 49) \_ Gages pour le nettoyage de la place du Change et des corps de garde de cette place (p. 50 à 53). \_ Gages de Dominique Lamare, maître contrepontier (p. 54). \_ Remboursement des dépenses faites par Barthélemy Artaud, coadjuteur des mandeurs de la ville : manteaux d'hiver pour les mandeurs et vin de muscat (p. 55). \_ Frais de voyage de Barthélemy Artaud, pour aller porter à Paris des dépêches aux avocats chargés des affaires de la ville au Conseil privé du Roi Croppet et Chanu, à cause de l'emprisonnement de Jacques Dodin, fermier au nom de la ville des droits de quarantième (p. 56), \_ Paiement des sommes dues pour diverses expéditions d'actes faites par le greffe du bureau des finances de la généralité de Lyon de 1639 à 1641 (p.57). \_ Gages payés annuellement à Jean Bruyas, maître " palenardier" pour entretenir les murailles et prendre soin des arbres et des allées du jeu de mail " attendu que Monseigneur le Cardinal de Lyon, prend plaisir de s'aller promener et récréer au dit maille et allées "(p. 58, 59). \_ Gages de Claude de Platet, capitaine des digues et travaux sur le Rhône (p. 60 à 64). \_ Façon des robes consulaires payée à Claude Messier dit Mamoty, maître tailleur (p. 65). \_ Etrennes pour le sergent major de la ville Severot (p. 66). \_ Prix des

manteaux d'été des mandeurs remboursés à Louis Pascal, mandeur (p. 67). \_ Fourniture de bois, charbon et chandelle pour l'Hôtel de Ville payée aux mandeurs (p. 68).

**Cote : CC 1896**

Référence informatique : 00005515

## 1641

Comptabilité communale (1641)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet, \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à76). \_ Parmi les dépenses habituelles on peut remarquer : achat de jambons de Mayence offerts à Monsieur le Prince, Monseigneur le Cardinal et M. d'Alincourt ; remboursement des frais de procédure payés au sieur Picaud, avocat au conseil privé du roi, par les syndics des notaires de Lyon pour leur procès contre le " traitant des greffes des notifications " ; prix du portrait de feu M. Dupré, conservateur des privilèges royaux et des foires, fait par Germain Panthot, peintre de la ville, pour être offert par le consulat à la veuve du sieur Dupré ; frais de poursuite faite à Pontcharra contre les commis de la douane de Valence ; indemnité payée au sieur Jolly, secrétaire de M. de Champigny, intendant, pour une information de police faite contre le sieur de la Noue et ses archers à cause des violences commises sous prétexte des taxes des Aisés ; remboursement de sommes prêtées pour les affaires de la ville à M. Grolier, avocat, Romanet, receveur, etc. ; prix d'un " pied de cabinet " pour supporter un coffre dans la salle des archives, confectionné par Hugues Girard, menuisier ; jambons de Mayence, saucissons de Bologne, langues de boeuf offerts à M. le Prince passant par Lyon en allant en Languedoc ; gratifications aux arquebusiers pour avoir tiré le canon et des " boites d'artifice " le jour où Monseigneur le Cardinal revint de

Provence ; achat de taffetas violet à Paris pour la robe consulaire de Me Demoulceau ; arrangement du logis du vivandier des Suisses de la porte St-Sébastien ; dépenses d'un voyage fait à Valence, par Claude Debert, coadjuteur des mandeurs pour aller au devant de Monseigneur le Cardinal ; gratifications à Jacques Lecomte pour avoir fait les plans du port de la Baleine ; gratifications aux confréries du St-Sacrement, de la Ste-Trinité, de la Croix ; au sergent des arquebusiers de la ville à l'occasion des querelles entre M. de St-Paul M. de Boyrouse, M. Cartier et entre le lieutenant des arquebusiers et le sieur Gourgues ; confitures fines offertes à Madame Barillon passant à Lyon avec son mari, maître des requêtes de l'Hôtel ; frais de peinture de l'édifice construit au milieu du pont de Saône où a été attaché le feu d'artifice tiré le jour de la St-Jean-Baptiste ; aide versée à Don Pierre Desille, chevalier de l'ordre de Portugal, fait prisonnier par les galères du roy, quand il servait le roi d'Espagne, et recommandé par M. le gouverneur de Provence et M. d'Alincourt ; frais de publications d'ordonnances et sentences diverses sur les tailles, sur le paiement des rentes, sur les équivalents ou sur les aides et gabelles ; réparations faites au port de la Baleine ; remboursement des frais faits par le sieur Lablanche, commis à la recette du grenier à sel de Lyon ; frais de cochers et de voyages pour les déplacements du corps consulaire, pour aller accompagner ou accueillir : M. d'Alincourt, M. de Villeroy et Monseigneur le Cardinal ; aumônes et frais à l'occasion des processions solennelles ; gratification aux archers pour leur réunion du lundi de la Pentecôte pour " tirer le prix franc " ; frais de terrassements faits sur Bellecour : transport de terre, nivellement des allées pour l'organisation du jeu de mail ; gratifications aux cuisiniers et servantes de " l'Epée royale " et du sieur Froncy pour repas servis au consulat ; frais d'expertise du pont de bois allant du Port St-Paul à St-Vincent, faite par Christophe Marie et autres experts ; gratifications aux commis et officiers de

la ville ; achat d'une corbeille pour mettre des confitures offertes à Madame de Roussillon ; étrennes aux bedeaux de la Charité, et aux officiers de Mgr le Cardinal, M. d'Alincourt.

**Cote : CC 1897**

Référence informatique : 00005516

**1641**

Comptabilité communale (1641)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Pièces et quittances trimestrielles des gages des commis au tiers surtaux (p. 1 à 103). \_ Parmi ces pièces on peut relever : mandement consulaire donnant l'ordre de payer les gages de feu Floris Fory à sa veuve Anne Boullioud (p. 5) ; extrait des actes consulaires nommant Claude Eparvier comme conducteur des marchandises entrant par la porte du Rhône à la place de Floris Fory, décédé (p. 6) ; extrait des actes consulaires portant augmentation de gages pour divers commis au tiers surtaux à cause de l'augmentation de travail que leur donne le contrôle des droits de rève et de quarantième (p. 103). \_ Mémoire, mandement et quittance pour les frais de papier et de registres pour le bureau du tiers surtaux de la douane (P 404).

**Cote : CC 1898**

Référence informatique : 00005517

**1641**

Comptabilité communale (1641)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Extrait des actes consulaires, mandements, mémoires, quittances concernant l'achat d'habits sacerdotaux dont le consulat fait don à la

collégiale de St-Nizier, étant donné la destruction presque totale de leurs ornements dans l'incendie survenu à la sacristie de St-Nizier (p. 1 à 3). \_ Mémoire, mandement et quittance de dépenses faites par Philippe Dubois, maître charpentier, pour amener des " boites " d'artifices et des pièces d'artillerie lors de l'arrivée de Monseigneur le Cardinal (p. 4). \_ Quittances d'appointements des entrepreneurs de la ville : Coste, maître fontainier, Chaffieu, couvreur (p. 5 à 8). \_ Mandement pour le prix de l'arc en main (p. 9). \_ Quittances des gages de l'exécuteur de haute justice (p. 10, 11). \_ Expédition de reçus de divers trésoriers de l'Epargne pour le paiement de la ferme du tiers surtaux, pendant l'année 1641 et de sommes dues pour la ferme en 1640 (p. 12 à 17). \_ Reçus d'Antoine Seigneur, receveur du domaine royal, des versements trimestriels pour le prélèvement du roi sur les produits de la rève (p. 18 à 21). \_ Quittances des gages des commis de la rève (p. 22 à 37) on peut relever la nomination de François Poncet dit Lorange, commis à marquer " les balles de marchandises qui sortent pendant les quatre foires de l'année de ceste ville, au bureau estably en l'Hostel commun " (p. 34). \_ Mémoire, mandement et quittance des frais de papier, bois, chandelles, etc... pour le bureau de la rève (p. 38).

**Cote : CC 1899**

Référence informatique : 00005518

### **1641**

Comptabilité communale (1641)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Recettes. \_ Etat des pièces de vin entrées en franchise pour Monseigneur le Cardinal de Lyon, M. le gouverneur et M. l'intendant depuis le 1er Octobre 1641 jusqu'au 30 Septembre 1642 (p. 1). \_ Billets justificatifs des pièces de vin entrées en franchise (p. 2 à 36). \_ Billets

de " subvention " pour la recette de droits d'entrée de marchandises à Lyon du 7 Avril au 28 Juin 1642 (p. 37 à 258).

**Cote : CC 1900**

Référence informatique : 00005519

### **1641 1642**

Comptabilité communale (1641 - 1642)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Recettes (suite). \_ Extrait des actes consulaires portant ordonnance de recettes sur le produit du droit de grabeau (p. 1 ). \_ Expédition du contrat de louage du corps de garde, près de la place des Cordeliers que tenait le sergent major de la ville, au sieur Vaginey, fermier du poids des farines (p. 2). \_ Expédition d'une requête, exploit et quittance, au sujet d'une rente due à la ville par le sieur Larbre, sur une maison près de la porte St-Sébastien (p. 3). \_ Ampliations des reçus trimestriels des droits de rève (p. 4, 6, 8, 10). \_ Certificats trimestriels du produit de la rève (p. 5, 7, 9,11). \_ Ampliation des reçus des versements trimestriels des droits de tiers surtaux (p. 12, 14, 16, 18). \_ Certificats trimestriels des contrôleurs et receveurs des droits de tiers surtaux, du produit de ces droits (p. 13,16, 17, 19). \_ Pièces concernant le bail de la ferme du droit de six deniers pour livre, attribué aux offices de lieutenant des contrôleurs et conservateurs de la ferme du tiers surtaux de la douane, accordé par Antoine Lebaud, receveur général des finances et propriétaire des trois offices de " lieutenant ancien, alternatif et triennal des contrôleurs et conservateurs particuliers de la ferme du tiers surtaux ", à Mathieu Crozet, pour et au nom des prévôt et échevins de la ville de Lyon (p. 20-22). \_ Ampliations des reçus trimestriels de Pierre Romanet, des versements des droits provenant de la ferme des six deniers pour livre, de la recette des anciens et nouveaux droits du tiers surtaux (p. 23, 25, 27, 29, 31). \_



Certificats du produit trimestriel de la ferme des six deniers pour livre (p. 24, 26, 28, 30, 32). \_ Expéditions de délibérations consulaires concernant les droits de milods à payer par Catherine Lespinière, pour un " ban et chambre " sis en la rue Bouchanin ; par Michelette du Verney, pour un " ban composé de deux arcades ", sises en la rue Bouchanin ; par Etienne Clerc, garde pour le roi, aux portes et passages de la ville de Lyon, pour une " cave ou ban avec galetas ", sis aussi rue Bouchanin (p. 33 à 35)

**Cote : CC 1901**

Référence informatique : 00005520

**1642**

Comptabilité communale (1642)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet, receveur. \_ Dépenses. \_ Mandements et quittances des gages des officiers de la ville (p. 1 à 10). \_ Procurations, mandements, quittances, concernant les rentes sur le "patrimonial " (p. 11 à 36). Parmi ces pièces, on remarque une donation aux pauvres de l'Hôtel Dieu, d'une rente perpétuelle sur les bancs de la vieille boucherie de l'Herberie, transférée et appelée boucherie de la Lanterne, par Jean Thevenon, recteur de l'Hôtel Dieu, de 1639 a 1640 (p 34, 35) \_ Pièces constatant le paiement du legs Licieux : dots de Jeanne Dhotel, épouse de Jacques Cadepont ; de Marie Pallier, épouse de Pierre Ronneure ; de Marie Rave, épouse de Pierre Lurversent (p. 37 à 47). \_ Attestation du Collège de Tournon, que François Ducros a étudié dans le collège, en 1640 et 1641 (p. 48 ).

**Cote : CC 1902**

Référence informatique : 00005521

**1642**

Comptabilité communale (1642)

Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet, receveur. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoires, mandements et quittances des dépenses communes. \_ Frais de l'Oraison doctorale de la St Thomas prononcée par Me Jacques Fabry (p. 1). \_ Arrérages de rentes sur les aides et gabelles, restant dus des comptes de Pierre Bernico (p. 2, 3). \_ Messe dite à St Nizier pour feu M. d'Alincourt, mort le 17 janvier (p. 4). \_ Messes dites pour les sieurs Perrin et Depomey, ex-consuls (p. 5). \_ Somme payée à Jean Gouin, pour la fourniture des quatre " mays " traditionnels (p. 6). \_ Frais du repas de la Trinité, remboursés au procureur du collège (p. 7). \_ Dépenses pour les robes, bonnets et sacs des consuls et échevins (p. 8 à 11, 17). \_ Appointements de J. Jasserant, commis au secrétariat de la ville (p. 12) ; de François Guérin, commis du receveur (p. 13) ; de Jacques Collombon, chargé d'instruire " au maniement des armes et des devoirs de leurs charges " les sergents et caporaux des quartiers de la ville (p. 14, 15). \_ Frais de nettoyage des latrines du vieil Hôtel de ville, payés à Benoît Guillou, maître des basses oeuvres (p. 18). \_ Location des locaux occupés par la recette du tiers surtaux et du droit de quarantième (p. 19 à 23). \_ Remboursement à Me Demoulceau, de la location des locaux occupés par le secrétariat de la ville (p. 24, 25). \_ Dépense faite pendant la visite du corps consulaire, au pont du Rhône et aux maisons de Bellecour, situées au droit du mail (p. 26). \_ Dépense faite par Barthelemy Arthaud, coadjuteur des mandeurs, pour le voyage de M. Chappuis, échevin, vers Monseigneur le Cardinal de Lyon, à Marseille, pour obtenir des lettres de faveur contre le sieur Escoffier, fermier du droit de vingtième de la généralité de Lyon, qu'il prétendait lever sur les marchandises destinées à Lyon (p. 27). \_ Dépenses pour les robes et les manteaux des mandeurs (p. 28). \_ Frais de voyage à Marseille, de

Barthelemy Arthaud (p. 30). \_ Dépenses pour l'aller et le retour de M. Chappuis et de quelques notables, allant à Roanne, accompagner Monsieur le Chancelier (p. 29, 31). \_ Voyage à Villefranche, de Barthelemy Arthaud, pour porter des melons à " Monsieur frère unicque du roy " (p. 32). \_ Gratification à François Guérin, commis du receveur (p 33). \_ Voyage de Claude Debert, mandeur et de Mollu, servant de la ville, pour avoir servi de guide jusqu'à Vienne, à sa Majesté, lors de son départ de Lyon (p. .34). \_ Voyage à Paris, en poste, de Claude Debert, pour porter les pièces du procès de la ville, contre le fermier des cinq grosses fermes, à propos du poids de Marc(p. 36). \_ Voyage de M. Mascranny, prévôt des marchands, et de Me Grolier, procureur général, députés de la ville, contre l'arrêt du conseil, obtenu par le sieur Escoffier (p. 36). \_ Voyage du sieur Boniel, accompagné de quelques bourgeois, pour faire compagnie à M. le Marquis de Villeroy (p. 37), et à Marseille, vers M. le Cardinal de Lyon, après le décès du Cardinal de Richelieu, son frère (p. 38). \_ Prix des gazettes et nouvelles fournies par Jean-Aimé Caudy, maître imprimeur de la ville (p. .39, 40). \_ Fournitures de bois, charbon, chandelles, nécessaires pour les réunions du consulat, remboursées aux mandeurs (p 41). \_ Messe dite à St Nizier, pour M. Pellot, ex consul et prévôt des marchands (p. 42). \_ Prix d'un tableau représentant Notre-Dame, mis dans la chambre où se tient le consulat, payé à Henry Houyer de Palange, peintre (p. 43) \_ Gratification payée à Severot, sergent major (p. 44). \_ Indemnité annuelle instituée en faveur de Jean Boujour, pour ranger à St Nizier, devant la chaire, les bancs que le consulat a fait faire " pour y seoir et ouyr les prédications " (p. 45, 46). \_ Gages de Claude de Platel, capitaine des digues et travaux sur le Rhône (p. 47 à 50), de Jean Bruyas, maître pallemardier. pour entretenir le mail et les allées de Bellecour (p. 51), de François Lupin, chargé de la garde et de l'entretien des corps de garde de la place du Change (p. 52, 53), de Me Lamare, maître

contrepointier (p. 54), d'Antoinette Puy, chargée de faire nettoyer la place des Changes (p. 54 à 56). \_ Certificat de la somme payée par le receveur, pour le voyage à Vienne, de de M. Chappuis, au devant du cardinal de Lyon (p. 57). \_ Frais de remise, courtage, droits de provision, risques du fermage du tiers surtaux, payé à l'Epargne de Paris (p 58, 53).

**Cote : CC 1903**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier, papier 50 feuillets in-folio, 49 pièces, papier.

**1642**

Comptabilité communale (1642)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur (p 1). \_ Mémoires, mandements et quittances à l'appui (p. 2 à 49). \_ Parmi ces dépenses : achat de melons d'Avignon, pour offrir au cardinal de Lyon ; coût d'une corbeille, pour présenter des confitures à Madame la comtesse de Roussillon ; étrennes au sergent des arquebusiers Pierre Nachurier, dit La Taille ; gratification à François Bourgier, visiteur du tiers surtaux ; pâte de Gênes, offerte le premier Janvier à Madame la Marquise de Villeroy ; remboursement à Louis Pascal, mandeur, de la gratification par lui payée " aux vallets et servantes du maistre de la maison, qui est vis à vis des Carmellites, dans laquelle messieurs les prévôts des marchands et échevins et ex consuls s'assemblèrent pour prendre leur robbes pour assister à l'oraison funèbre de feu M. d'Alincourt " ; frais de cochers pour avoir conduit le consulat à l'arrivée du roi et de Mgr le cardinal duc ; frais de messe dite " à l'Observance ", lors de l'arrivée du roi ; frais de voyage des échevins et consuls, pour aller au devant de M. le marquis de Villeroy ; gratification aux arquebusiers qui ont assisté à l'enterrement de MM. Despomey et

Perrin, ex consuls et à l'oraison funèbre de M. d'Alincourt, faite au collège des Jésuites ; gratification aux arquebusiers, pour avoir surveillé la distribution du charbon, dans le bateau que les consuls avaient retenu et pour avoir gardé les " boîtes et pièces de canon " qu'on devait tirer lors de l'arrivée de M. le marquis de Villeroy ; frais de cochers pour avoir mené le consulat à la porte du Rhône, pour accompagner le Roi s'en allant à Perpignan et M. le cardinal duc ; achat de sable, porté à la porte du Lyon, lors de l'arrivée du roi dans la ville ; étrennes aux officiers et domestiques de Mgr le cardinal de Lyon ; achat de saucissons de Bologne, offerts le premier de l'an, à Mgr d'Alincourt, gouverneur et lieutenant général ; frais divers et gratifications pour les processions solennelles ; reliure des comptes patrimoniaux de MM. Toussaint de la Praye et Duvouldy ; gratification aux arquebusiers pour la réunion ou se tire le "prix franc " ; remboursement des sommes avancées à la ville, par divers commis et officiers de la ville ; aumônes ; feu de joie de la St Jean ; frais de voiture pour le consulat allant au devant du Roi, revenant de Perpignan ; peintures faites par Germain Panthot, pour le feu d'artifice tiré sur le pont de Saône, la veille de la St Jean ; indemnité aux mandeurs Claude Debert et Barthelemy Arthaud, pour avoir servi de guides au roi, allant à Paris jusqu'à l'Arbresle ; pierre de Choin achetée à Luc Segui, pour faire l'essai de la chaux qu'elle peut rendre aux fours de la Guillotière ; somme versée aux Suisses de M. le chancelier, étant à Lyon ; somme payée à l'hôtesse du " Caillou ", place des Terreaux, pour une des chambres qu'occupait le consulat " le jour que les sieurs de Cinq Mars et de Thou furent exécutés en la place " ; frais de joutes faites sur la Saône, en Octobre, en l'honneur de M. le Chancelier ; peintures faites par Guillaume Blampignon, peintre, pour le feu d'artifice préparé pour la prise de Perpignan ; achat d'un sac pour porter les clefs des portes du port du Rhône ; frais du " Syndicat " ; papier et registres employés au secrétariat de la ville ; frais de

l'enterrement de M. Blauf, ex consul ; frais de messe dite à St-Jacquème, le dimanche avant la St Thomas et frais de la St Thomas ; gratifications à divers commis et officiers de la ville.

**Cote : CC 1904**

(Portefeuille.) \_ 8 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

**1642**

Comptabilité communale (1642)  
Comptes de Pierre Romanet

Mandements et quittances des appointements des entrepreneurs de la ville : Pierre Coste, maître fontainier (p. 4 et 9), Martin Chaffieu, maître maçon et couvreur (p. 3 et 4). \_ Mémoire, mandement et quittances pour travaux et réparations payés à Philippe Dubois, maître charpentier, pour la boucherie de la Lanterne et à la veuve de Martial Charpin, maître peintre vitrier, pour travaux à l'Hôtel de Ville et à la chapelle St Roch (p. 5, 6). \_ Quittances trimestrielles d'Antoine Seigneur, receveur du domaine du roi, constatant le prélèvement pour le roi sur le produit de la rêve (p. 7 à 10). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis de la rêve (p. 11 à 26). \_ Mémoire, mandement et quittances des frais du bureau de la rêve (p. 27). \_ Mémoire, mandement et quittance de frais de bateau pour visiter les " brotteaux " ou digues, étant au dessus du pont du Rhône (p. 28). \_ Mandement et quittance du " prix franc de l'arc ", donné à Marcellin Chamond (p. 30). \_ Reçus des gages de l'exécuteur de haute-justice François Roveran dit Carême (p. 30, 31). \_ Comptes, reçus, mandements, concernant le paiement de la ferme du tiers surtaux aux trésoriers de l'Épargne Gaspard de Fieulet et Denis Gedoyn (p. 32 à 40). \_ Certificats de carence de bouchers de la Lanterne (p. 41, 42). \_ Pièces concernant le paiement de la ferme du droit de six deniers, pour livre attribué aux lieutenants et conservateurs

des fermes, au sieur Lebaud, propriétaire des trois offices de contrôleur et conservateur du tiers surtaux (p. 43 à 49).

\_ Extrait des délibérations consulaires, accordant au sieur Crozet une gratification de cinquante livres par an, pour prêter son nom à la ville, pour la ferme du droit de six deniers pour livre (p. 50). \_ Reçus de Mathieu Crozet, constatant le paiement de cette gratification (p. 51, 52).

**Cote : CC 1905**

(Portefeuille.) \_ 111 pièces, papier.

**1642**

Comptabilité communale (1642)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Reçus, procurations, pièces diverses, concernant le paiement des gages des commis du tiers surtaux (p. 1 à 110). Parmi ces pièces, nous pouvons remarquer : la nomination de Pierre Durand, au lieu de François Bourgoys, comme visiteur du tiers surtaux (p. 23) ; une augmentation de gages pour divers commis, en raison du travail supplémentaire que leur donne les nouvelles taxes et le contrôle de la rève (p. 27) ; la nomination de Jean Desjardins, marqueur des marchandises, à la place de feu Guillaume Visade (p. 78). \_ Mémoire, mandement et quittance des frais de papier et de registres pour le bureau de la douane, payés à Anthoine Rambaud, marchand papetier (p. 111).

**Cote : CC 1906**

(Portefeuille.) \_ 12 pièces, parchemin ; 72 pièces papier ; 1 fascicule imprimé, 14 pages.

**1641-1642**

Comptabilité communale (1641 - 1642)

Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Recettes. \_ Expédition de pièces diverses concernant l'établissement et le bail du droit de quarantième, affermé à Jacques Dodin, qui ne fait que prêter son nom aux prévôts et échevins de la ville (p. 1, 2). \_ Certificats trimestriels du produit des droits de quarantième d'Octobre 1641 à Septembre 1642 (p. 3 à 6). \_ Reçus du receveur Pierre Romanet, constatant le versement du produit du droit de quarantième (p. 7 à 10). \_ Dépenses. \_ Expédition de pièces diverses : comptes, reçus des trésoriers de l'Épargne Henry de Guénégaud et Macé Bertrand de la Bazinière, constatant les paiements faits par Jacques Dodin, pour la ferme du droit de quarantième (p. 11 à 24). \_ Mémoires, mandements et quittances : frais de geôle et dépense de bouche, remboursés à Jacques Dodin, fermier du droit de quarantième, emprisonné du 13 au 22 Décembre 1641, " es prisons de Roanne de ceste ville, de l'ordonnance de M. de Champigny, à cause des marchandises appartenants aux Suisses et Allemands arrêtés aux bureaux des droicts pour le paiement d'iceux " (p. 25) ; dépenses d'organisation du bureau du droit de quarantième (p. 26 à 28) ; frais d'enregistrement à la cour des aides, pour le bail du droit de quarantième (p. 29) ; frais de voyage du sieur Viallier, en Auvergne, pour obtenir de M. de Chaulnes, intendant, que les marchandises à destination de Lyon ne paient pas de droit de " subvention générale,, en traversant l'Auvergne (p. 30). \_ Extrait des actes consulaires désignant Claude Viallier pour aller en Auvergne, aux frais de la ville (p. 31). \_ Etat des commis à la perception du droit de quarantième (p. 32). \_ Extrait des actes consulaires décidant une augmentation de gages pour Claude Rambaud, commis au contrôle du tiers surtaux (p. 33). \_ Quittances des gages des commis et officiers du droit de quarantième (p. 34 à

36). Parmi les pièces se trouve un extrait des actes consulaires accordant une augmentation de gages pour les visiteurs des marchandises sujettes au droit de quarantième Dorat et Dallerat, afin que désormais les visiteurs refusent "aucunes estraines des marchands qui acquitteront ces dits droits ny ne boyront et ne mangeront avecq eux " (p.46).

**Cote : CC 1907**

Référence informatique : 00005526

**1641**

Comptabilité communale (1641)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet, receveur. \_ Ampliations de titres d'obligations de la ville de Lyon pour l'Emprunt de 447.338 livres, que le roi a permis le 21 Août 1641, pour l'établissement du droit de quarantième, obligations remboursables aux prêteurs " quartier par quartier " en six ans (p. 1 à 94).

**Cote : CC 1908**

(Portefeuille.) \_ 283 pièces, imprimées ; 15 pièces, manuscrites, papier.

**1642**

Comptabilité communale (1642)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet, receveur. \_ Reçus trimestriels du remboursement des obligations de l'emprunt fait par la ville de Lyon " affin de subvenir à l'avance qu'ils ont deub faire au Roy, en acquit de Mr Jacques Dodin, fermier du droict de quarantième qui se lève en la dicte ville, pour révoquer les taxes faictes tant sur les aysez d'icelle, que à cause de la subsistance des gens de guerre " (p. 1 à 151, 153 à 240, 244 à 298). \_ Extrait des registres des Actes consulaires du 19

Novembre 1641, relatif à la façon de payer à l'Epargne, la somme de 447.338 livres, que doit la ville en exécution du bail da droit de quarantième, et fixant les conditions des avances et les frais de courtage dus au receveur Romanet et à divers particuliers qui ont effectué le premier versement (p. 243). \_ Mandements consulaires, des frais de courtage des versements faits à l'Epargne pour le bail du droit de quarantième, payés à Paul et François Mascrary, François Pétri et Salvator Durlamacbi, pour le premier versement, au receveur Romanet, pour les suivants p. 152, 241, 242).

**Cote : CC 1909**

(Portefeuille.) \_ 37 pièces, papier.

**1643**

Comptabilité communale (1643)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Recettes. \_ Extrait des actes consulaires portant ordonnance de recettes sur le produit du droit de grabeau (p. 1). \_ Expédition des contrats de louage de la tour sur le Rhône, près de la place des Cordeliers, louée à Pierre Billion ; des " maisons du vieil hostel de ville ", louées aux sieurs Dalichoux et Malmont, marchands drapiers ; d'une écurie et fenière sise rue de la Poulallerie, louée à Louis Pascal, mandeur (p. 2 à 4). \_ Ampliation des reçus pour le versement du droit de rêve (p. 5, 7, 9, 11 ). \_ Certificats du produit de la rêve (p. 6, 8, 10, 12). \_ Ampliation des quittances des versements de la recette du tiers surtaux (p. 13, 15, 17, 19). \_ Certificats du produit des droits de tiers surtaux délivrés par le receveur et les contrôleurs de ce droit (p. 14, 16, 18, 20). \_ Ampliation des reçus du versement des arrrages d'une rente de 7.061 livres assignée à la communauté sur les aides de l'élection de Lyon (p. 21, 22, 23). \_ Extraits des délibérations consulaires

ordonnant recettes des sommes provenant des ventes faites pour le compte de la ville : chaux et vieux sacs appartenant à l'Abondance (p. 24), meubles qui avaient été fournis à M. l'intendant de Champigny (p. 25). \_ Certificats d'expertise et estimation d'une tapisserie d'Auvergne et des meubles de M. de Champigny (p. 26, 27). \_ Ampliation des reçus trimestriels du droit de six deniers pour livre (p. 28, 30, 32, 34). \_ Certificats sur produit du droit de six deniers pour livre (p. 29, 31, 33, 35). \_ Etat des sommes reçues par les capitaines penons sur la taxe imposée " pour ayder à subvenir aux frais qu'il a convenu faire afin d'arrester le cours de la maladie contagieuse dont la dicte ville estoit affligée en l'année mil six cens quarante trois" (p. 36). \_ Expédition d'une délibération consulaire relative aux droits de lods dus par Claude Seguin (p. 37).

**Cote : CC 1910**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 6 feuillets, papier in-folio ; 1 cahier 6 feuillets papier in-folio ; 1 pièce parchemin ; 53 pièces papier.

**1643**

Comptabilité communale (1643)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Romanet. \_ Dépenses. \_ Mandements et quittances des gages des officiers de la ville (p. 1 à 11). \_ Mandements, procurations, quittances concernant les rentes sur le patrimonial (p. 12 à 35). \_ Parmi ces pièces on peut remarquer le paiement consenti au collège de la Trinité, de l'intérêt des sommes dues depuis l'année 1631 sur la pension faite par la ville (p. 26). \_ Pièces concernant le paiement du legs de Licieux : pensions payées au collège de Tournon pour les écoliers Henri Olivier, François Ducros, Claude Greignac, Jean Charra (p. 36 à 45 et 56) ;

dots payées à Jeanne Chazel, épouse d'André Daguenand ; Anne Mabire, épouse de Jean Besson ; Catherine Puydamour, épouse de Michel Drouin. (p. 46 à 55).

**Cote : CC 1911**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 6 feuillets in-folio, papier ; 66 pièces, papier

**1643**

Comptabilité communale (1643)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Pièces, mandements, mémoires et quittances des dépenses communes. \_ Frais de l'oraison doctorale de la St Thomas prononcée par Me Melchior Lagrive (p. 1). \_ Intérêts dus à François Collaud, d'une somme prêtée depuis huit ans, dont une partie du principal reste encore à payer (p. 2). \_ Messes célébrées à St-Nizier par ordre du consulat pour le cardinal de Richelieu, Blay ex consul, Charly ex-consul, le roi Louis XIII et Marie de Médicis (p. 3 à 5). \_ Façon de la chaux faite avec de la pierre de Choin cuite, pour essai, aux fours à chaux de la Guillotière (p. 6). \_ Prix des " mays " (p. 7). \_ Table d'attente, inscription et armoiries posées au port de la Baleine, payées à Bernard Sibrecq sculpteur (p. 8 et 9). \_ Nettoyage et travaux exécutés le long des courtines de la place des Feuillants, et depuis le corps de garde du port Notre-Dame jusqu'à la chapelle St Clair (p. 10). \_ Manteaux des mandeurs fournis par Jean Perrette, drapier (p. 11). \_ Robes consulaires payées aux marchands Martial Senenaud, Jean Levet et à Pierre Funas, tailleur (p. 12 à 14). \_ Appointements des commis du secrétaire et du receveur de la ville (p. 15 et 16). \_ Remboursement aux locataires du vieil Hôtel de ville, des frais d'un procès soutenu contre le sieur de Masso se prétendant créancier de la ville (p. 17). \_ Appointements de Jacques Collombon,

directeur de l'Académie d'art militaire (p. 18). \_ Location des bureaux de la douane et tiers surtaux, dépendants de la maison des sieurs Bonneau (p. 20, 21). \_ Remboursement au servant Jean Moulu, de différents frais, dont ceux du transport de terre et de pierres pour le port de la Baleine et le mail de Bellecour (p. 22). \_ Achat de vitres pour l'Hôtel de ville et la maison de M. l'Intendant (p. 23). \_ Frais du contrat de la vente d'une maison sise place des changes, achetée par le consulat à Antoinette Deschuyes (p. 24). \_ Travaux de menuiserie dans la maison de M. l'Intendant (p. 25). \_ Location de la maison du secrétaire de la ville, M Demoulceau (p. 26, 27). \_ Achat de meubles et tentures pour la maison de M. l'Intendant (p. 28, 29). \_ Dépenses occasionnées par divers voyages faits par les officiers, échevins et consuls en l'honneur du Cardinal de Lyon, de l'Intendant, du Gouverneur (p. 30, 32 à 37). \_ Frais du dîner de la Trinité (p. 31). \_ Gratification donnée à François Guérin, commis du receveur (p. 38). \_ Paiement des gazettes fournies par Jean Aymé Candy, maître imprimeur (p. 39 à 41). \_ Dîners portés à la maison de ville par Claudine Meysselier, hôtesse de " Epée royale " (p. 42, 43). \_ Bois, charbon, chandelles fournis par les mandeurs (p. 44). \_ Somme versée au trésorier de l'Abondance (p. 43). \_ Appointements accordés pour trois ans au père Labbé, pour l'encourager à publier une histoire de Lyon (p. 46). \_ Tapisserie achetée pour M. de Champigny (p.47). \_ Gratification au sergent major de la ville (p. 48). \_ Gages de Jean Bonjour chargé de veiller à la conservation du banc de MM. les prévôts et échevins, dans l'église St Nizier (p. 49) \_ Frais des publications faites pour le compte de la ville par Claude Gallimard, huissier (p. 50). \_ Gages de Claude de Platel, Capitaine des digues et travaux sur le Rhône (p. 51 à 54). \_ Gages de Jean Bruyas chargé de l'entretien du mail et allées de Bellecour (p. 55). \_ Gages de Lamare me contrepointier (p. 56). \_ Gages de François Lupin chargé de la garde et du nettoyage des corps de garde de la place du Change (p. 57, 58). \_

Gages d'Antoinette Puy chargée du nettoyage de la place du Change (p. 59, 60). \_ Location du corps de garde des Suisses de la porte d'Alincourt, et du bureau des commis de cette porte, payée à Jacquême Chichon, veuve Perret (p. 61). \_ Gratification donnée à quelques arquebusiers pour avoir accompagné le consulat aux oraisons funèbres prononcées pour le feu roi et le feu cardinal de Richelieu en diverses églises de la ville (p. 62). \_ Achat de confitures offertes à Madame de Champigny et frais de son déménagement (p. 63). \_ Achat de confitures offertes à M. le Cardinal de Lyon, Mm la Mise de Villeroy, Mm. de Tournon, M. l'Intendant (p. 64). \_ Etrennes offertes aux officiers et domestiques de M. le cardinal de Lyon (p. 65). \_ Etrennes offertes aux officiers et domestiques de M. le Mis de Villeroy (p. 66).

**Cote : CC 1912**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 18 feuillets papier in-folio ; 48 pièces, papier.

**1643**

Comptabilité communale (1643)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1). \_ Mandements, mémoires et quittances à l'appui (p. 2 à 48). \_ Parmi ces dépenses : Dîner offert par le consulat, pour recevoir le Marquis de Villeroy, avec les officiers de la ville à la porte de Vaise ; repas du corps consulaire, des officiers et ex-consuls de la ville, les 17 et 19 Février 1642 " à la porte du Lyon en attendant l'arrivée tant de sa Majesté que de Monseigneur le cardinal duc de Richelieu " ; déjeuner du jour de la procession générale des pauvres, et dépenses faites à " Notre Dame de Lisle " payée à Jacques Morice me cuisinier ; dépenses faites pour le Consulat à l'Hôtel de ville par Claudine Meysselier hôtesse de l'Epée royale ;

étrennes aux officiers et domestiques de M. le Mis de Villeroy ; gratification à Pierre Nachurier, dit " La taille ", sergent des arquebusiers ; souper offert à M. de Champigny ; réparations du mail de Bellecour ; impressions faites par Jean Aymé Candy me imprimeur ; figures d'Hercule avec un dragon au dessous peintes par Guillaume Blancpignon pour le feu d'artifice de la St Jean ; transport de blé et de seigle de St Priest à Lyon ; saisies et exploits principalement faites contre les bouchers et tripiers de la Lanterne ; indemnité payée a Jean Blaru, officier de la monnaie pour s'être désisté d'un procès contre le lieutenant du penonage du quartier du Plâtre ; subvention à la confrérie du St Sacrement de St Nizier ; sac de " velours violet doublé de peau avec les attaches de soie " pour porter les papiers et l'argent de la recette ; port des langues de bouf offerts au consulat ; port des torches à l'enterrement de François Daudenez, commis à la rêve ; garde de la porte de la salle où les Jésuites font faire un jeu le jour de la Trinité ; expédition du " Syndicat ", papiers et registres employés au secrétariat et à la recette de la ville ; dîner offert aux officiers de la ville le jour de la St Thomas, " ainsi qu'on a coutume de faire lorsqu'il ne se fait point de festin le dit jour " ; gratifications aux commis et officiers de la ville ; étrennes aux officiers et domestiques de Mgr le Cardinal de Lyon, Mgr le Marquis de Villeroy, Mme la Marquise et M. l'Intendant ; indemnité accordée aux servants de la ville " en considération de la cherté des bleds advenue l'année du présent estat " ; gratification aux commis des courriers de la poste pour les paquets et dépêches adressés au Consulat

**Cote : CC 1913**

(Portefeuille.) \_ 6 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

**1643-1644**

Comptabilité communale (1643 - 1644)

Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Mandement consulaire ordonnant au ci devant receveur Romanet de verser au nouveau receveur de la ville, la somme provenant des arrérages de la rente due à la ville sur les aides et gabelles (p. 1). \_ Quittances des gages des entrepreneurs de la ville (p. 2 à 5). \_ Mémoires, mandements et quittances des travaux et réparations exécutés pour le compte de la ville à la boucherie des Terreaux (p. 6) ; aux murailles de la porte St Just (p. 7) ; aux murailles et aux bureaux de la porte St Georges (p. 8) ; Dépenses pour les réparations de la maison de M. l'Intendant (p. 10, 11) ; Meubles et fournitures pour Madame Mascrary "la trèsozière " (p. 9, 12 à 17). \_ Reçus trimestriels des versements dus au roi sur le produit de la rêve (p. 18 à 21). \_ Quittances des gages des commis de la rêve (p. 22 à 39). Parmi ces pièces : nomination de François de Loirinière comme contrôleur des deniers de la rêve en remplacement de Me Dandenez décédé (p. 28). \_ Mémoire et quittances des menues dépenses pour le bureau de la rêve (p. 40). \_ Mémoire et quittance des dépenses engagées " lors de l'incendye de feu arrivée au mois d'Aoust dernier en plusieurs maisons au quartier du plâtre " (p. 41). \_ Quittance du prix de l'arc en main (p. 42). \_ Quittances de l'exécuteur de Haute justice François Rouveran dit Carême (p. 43, 44). \_ Mémoire des sommes payées à Denis Gedouin trésorier de l'épargne (p. 43). \_ Expédition des reçus de Denis Gédouin, trésorier de l'épargne du roi pour les versements faits par Nicolas Pierrelot, pour la ferme du tiers surtaux de la douane (p. 46 à 51). \_ Certificats de carence de divers bouchers de la Lanterne (p. 52, 53, 55 à 69) \_ Extrait des actes consulaires ordonnant l'élargissement du boucher Salvator Geneau mis en prison par ordre du receveur (p. 54). \_ Pièces constatant le



paiement de la ferme des trois offices de contrôleur et conservateurs du tiers surtaux aux propriétaires des dit offices (p. 60 à 64). \_ Reçu de la gratification payée à Mathieu Crozet pour prêter son nom à la ville pour la ferme de six deniers pour livre (p. 65).

**Cote : CC 1914**

(Portefeuille.) \_ 109 pièces, papier.

**1643**

Comptabilité communale (1643)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances trimestrielles, procurations etc... constatant le paiement des gages des commis au tiers surtaux (p. 1 à 108). Parmi ces pièces : extrait des actes consulaires consentant, sur la requête du cardinal de Lyon, une augmentation de gages en faveur d'Etienne Courbon, commis à la porte de Vaise " aagé de quatre vingts ans ou environ " (p. 42) ; nomination d'André Aimery à la place de Regnard, comme conducteur des marchandises entrant par la porte St Sébastien (p. 85). \_ Mémoire, mandement et quittance du papier et registres employés dans les bureaux du tiers surtaux de la douane, fournis par Antoine Rambaud, marchand papetier (p. 109).

**Cote : CC 1915**

(Portefeuille.) \_ t cahier 10 pages papier in-folio ; 11 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

**1642-1646**

Comptabilité communale (1642 - 1646)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances des gages des commis de la douane pour le droit de quarantième (p. 1 à 65). \_ Mémoire, mandement et quittance des frais du bureau de la douane pour l'exercice du droit de quarantième : chandelles trébuchets, papier (p. 66). \_ Déclaration de Me Jacques Dodin, prête nom à la ville pour le bail de la ferme du droit de quarantième, le 31 août 1641 (p. 67). \_ Quittances des trésoriers de l'Epargne de la ferme du quarantième (p. 68 à 79). \_ Recettes. \_ Ampliations des reçus du droit de quarantième (p. 80, 82, 84, 86, 88). \_ Certificats du produit du droit de quarantième (p. 81, 83, 85, 87, 89). \_ Pièces justificatives des comptes d'apurement de Pierre Romanet. \_ Certificat des frais faits pour l'apurement des comptes du receveur Romanet, devant la chambre des comptes (p. 90). \_ Pièces du procès soutenu contre les receveurs Pierre Romanet et Jean Baptiste Paquet par Alexandre, Pierre et Claude Philibert, pour réclamer le paiement de sommes restées dues par les prévôts des marchands et échevins de Lyon (p. 91 à 95). \_ Extrait des actes consulaires ordonnant aux receveurs Toussaints de la Praye et Pierre Romanet, de délivrer des quittances au sieur Chappuis, député de la ville à Paris afin qu'il puisse toucher les arrérages de la rente de 7.061 livres sur les aides, des années 1639 à 1641, rente dont le paiement se fera désormais directement aux receveurs de la ville (p. 96).

**Cote : CC 1916**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 59 feuillets, papier, grand in-folio ; 1 registre 87 feuillets, papier, grand in-folio, couverture parchemin.

**1639-1643**

Comptabilité communale (1639 - 1643)  
Comptes particuliers de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ " Etat et répartition " de la somme de 16.861 livres 19 sols, pour le paiement aux particuliers des rentes sur les équivalents de Lyonnais, Mende Le Puy ; Forez, Beaujolais, Vivarais durant les années 1639 à 1643 (p. 1). \_ " Compte particulier de Me. Pierre Romanet receveur des deniers communs...des recepte et despence par luy faictes a cause du paiement des rentes constituées par les sieurs prévost des marchands et eschevins de la ville de Lyon aux particuliers cy après nommez, assignez sur les eslections de Lyonnois, Forest, Beaujollois, et diocèzes de Vivarest Men de et le Puy... " du le Janvier 1641 au 31 Décembre 1643 (p. 2). \_ Recette totale : 17.832 livres 11 sols 11 deniers. \_ Dépense totale : 16.002 livres 9 sols 7 deniers. \_ 3.498 livres 19 sols de rente sont tenues en souffrance. Il sera dû au comptable 1.668 livres 15 sols 9 deniers.

**Cote : CC 1917**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 6 feuillets, papier, petit in-folio ; 18 pièces manuscrites ; 456 pièces imprimées, papier.

**1643-1644**

Comptabilité communale (1643 - 1644)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Romanet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Romanet. \_ Dépenses. \_ Pièces et reçus trimestriels du remboursement des obligations de l'emprunt fait par la ville à divers particuliers pour l'établissement du droit de quarantième (p. 1 à 475). Parmi ces pièces : testaments, actes de transfert et jugements concernant divers possesseurs d'obligations : (p. 8, 208, 297, 298, 355, 424). \_ (cf. cc 1907 et 1908).

**Cote : CC 1918**

(Portefeuille.) \_ 50 pièces, papier.

**1644**

Comptabilité communale (1644)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Recettes. \_ Expédition de la délibération portant ordonnance de recettes pour le produit du grabeau (p. 1). \_ Ordonnance de recettes pour la location d'une boutique de la Lanterne (p. 2), expéditions des contrats de louage : d'une boutique sise devant le puits du Change à Me Pierre Deschuyes notaire royal (p. 3), d'une maison sise devant le puits du Change à Antoine Martin, conservateur-juré du Change (p. 4), d'une loge près de la chapelle St-Sébastien (p. 5), d'une boutique où se fait le corps de garde de l'Herberie du côté de St-Nizier, à Mathieu Decoute marchand (p. 6), d'une loge et habitation de l'ancien corps de garde du Rhône près de la porte de l'Abreuvoir, quartier des Terreaux à Jean Allaignat, maître retordeur de soie (p. 7). \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve (p. 8, 10, 12, 14). \_ Ampliations des reçus trimestriels de la recette du droit de rêve (p. 9, 11, t.3, 15). - Expédition du bail à ferme de la rêve de Ste Colombe, accordé à Me Philibert Martin pour trois ans : juin 1644 à fin mai 1647 (p. 16). \_ Ampliations des reçus donnés par le receveur à divers " élus " et officiers du pennonage de Lyon, du produit de la quête faite dans tous les quartiers de la ville, pour subvenir aux frais de " la maladie contagieuse " (p. 17 à 25). \_ Expédition d'une délibération consulaire portant ordonnance de recette de la vente d'un carrosse, acheté par les députés de la ville en cour et revendu à M Dumay, secrétaire de M. d'Halincourt ; reçu du prix de vente du carosse (p. 26 à 27). \_ Actes de transfert, déclarations et délibérations consulaires concernant la vente des droits de la ville sur certains arranges des équivalents du diocèse de Mende, à Jean Ducros marchand de Lyon (p. 28 à 30). \_ Ampliations des reçus trimestriels du droit de six deniers pour

livre (p. 31, 33, 35, 37). \_ Certificats trimestriels du produit du droit de six deniers pour livre (p. 32, 34, 36, 38). \_ Déclaration de Pierre François, procureur général de Robert Gruyer, fermier des aides dans la généralité de Lyon au sujet du paiement partiel qu'il doit faire de la rente due à la ville sur les aides (p. 39). \_ Ampliation du reçu du paiement partiel de la rente sur les aides (p. 40). \_ Ampliations des reçus trimestriels du tiers surtaux " et nouvelle réappréciation " de la douane (p. 41, 43, 45, 47). \_ Certificats trimestriels du montant des droits de douane (p. 42, 44, 46, 48). \_ Expéditions de délibérations consulaires relatives à des droits de lods dus par les frères Pierre et Jean Fresche, maîtres chirurgiens, et Benoist Bachelu, libraire avec les quittances de Me Guérin " commis au renouvellement de la dite rente noble " pour la part qui lui revient de ses droits delods (p. 49 à 50).

**Cote : CC 1919**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier de 6 feuillets, petit in-folio ; papier ; 1 pièce, parchemin ; 63 pièces, papier.

**1644**

Comptabilité communale (1644)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses. \_ Quittances des gages des fonctionnaires et officiers de la ville (p. 1 à 9). \_ Mandements, quittances, procurations et pièces diverses, relatives au paiement des rentes sur le " patrimonial " (p. 10 à 35). Parmi ces pièces : contrat de vente d'une maison de la place du Change, ayant vue sur le puits de la porcherie, achetée à Antoinette Deschuyes, veuve de Pierre-Aimé de la Forest, afin de pouvoir faire terminer la loge des changes (p. 11). \_ Pièces concernant le paiement du legs de Licieux : pension de Henri Ollivier, et Jean Chana (p. 36 et 37, 41, 42) ; dots de :

Claudine Guignard épouse de Michel Fournier, Anne Canel épouse de Jean-François Vita ; Claudine Gorce épouse de Gaspard Collomby, Marie Berrion épouse de Luc Jonac ; Marie Montflo épouse de Claude d'Albessières (p. 38 à 40 et 43 à 55).

**Cote : CC 1920**

(Portefeuille.) \_ 66 pièces, papier.

**1644**

Comptabilité communale (1644)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Mandements, mémoires, quittances des dépenses communes : frais de l'Oraison doctorale de la St Thomas, prononcée par Me Antoine Dubost (p. 1) ; paiement aux héritiers de Jacques de Grosseperre, d'une rente due par la ville, sur les aides et gabelles, pendant les années 1637, 1638 (p. 2 à 6) ; paiement d'intérêts à François Collaud et d'arrérages d'une pension due sur la maison, dite du " chien vert ", acquise par la ville (p. 7 à 8) ; transport de Marseille à Lyon, de deux statues de marbre, pour être taillées " en figures de Notre Dame " (p. 9, 10) ; frais de messes mortuaires, célébrées à St Nizier, pour le repos de l'âme des ex-consuls Tiffy et Prost et de l'avocat et procureur général de la ville de Bellair, frère de Charles Grolier (p. 11 à 13) ; appointements de Jacques Jasserant, notaire, commis au secrétariat de la ville (p. 14), de François Guérin, commis à la recette (p. 15), de Jacques Colombon, chargé à instruire " au militaire ", les sergents et caporaux des quartiers de la ville (p. 16, 17) ; location des bureaux de la recette et contrôle du tiers surtaux et du quarantième (p. 18, 23) ; dépenses du dîner du dimanche de la Trinité (p. 19) ; dommages soufferts au collège de la Trinité, par l'incendie du 30 et 31 janvier 1644 (p. 20, 21, 22) ; fourniture des " cinq

mays " plantés devant l'hôtel du cardinal, du gouverneur, de l'intendant, du prévôt des marchands et devant l'hôtel de ville (p. 24) ; frais des robes et toques consulaires (p. 25 à 30) ; location de la maison du secrétariat de la ville (p. 31, 32) ; frais et fournitures pour les robes des mandeurs (p. 33 à 35) ; frais de voyage d'Antoine Guillot, mandeur, pour aller avec les intendants de l'Abondance, Voyret et Bererd, vers M. de Tournon, lieutenant général du Dauphiné " pour faciliter la traicte des bleds de la dite province en ceste ville " (p. 36) ; frais du procès intenté contre Samuel Gervais, contrôleur de la douane du fort du Roy " à cause des trois romaines trouvées défectueuses dans son bureau ", (p. 37) ; voyage fait pour aller au devant du gouverneur par Barthelemy Arthaud, coadjuteur des mandeurs (p. 38) ; nettoyage des latrines du corps de garde de St Just par Jean-Valentin Reyne, maître des basses ouvres (p. 39) ; dépenses de repas du corps consulaire, le jour de la procession des pauvres, chez M. de Boissac, à Bellecour (p. 40), le jour de l'élection consulaire, dans la maison de ville (p. 41), solde des soldats de la compagnie des arquebusiers " qui ont esté en garde à la Guillotière, par le commandement de Messieurs de la ville, pour empêcher que le bled ne se passe point sur la rivière du Rosne sans avoir arrêté à la ville "(p. 42) ; gratification à François Guérin, commis à la recepte (p. 43) ; abonnement aux gazettes et nouvelles, fournies par Jean-Aimé Candy, me imprimeur (p. 44, 45) ; fourniture des bois, charbons et chandelles nécessaires pour le consulat à l'hôtel de ville, payée au mandeurs (p. 46) ; paiement à Barthelemy Gauthier, gendre de feu Pierre Ricordon, de la poudre à canon fournie pour les réjouissances faites en l'honneur de la défaite des anglais à l'île de Ré, en 1628, et qui ne lui avait pas été payée par le receveur Pierre Bernico (p. 47 à 49) ; paiement à Philippe Croppet, héritier de feu Jean Croppet, avocat au conseil privé du roi et chargé des affaires de la ville de Lyon, du dernier trimestre de ses gages, avec le port des papiers de

la ville, renvoyés de Paris Lyon (p. ,50) ; règlement à Marie Mermier, veuve de Thibaud dit Vulpinière, d'une somme due au compte des anciens octrois pour les années 1626 et 27, à cause de sa charge de commis aux bureaux de consigne de Fourvière et du Rhône, dont le receveur Pierre Bernico, ne l'avait pas payé (p. 51, 52) ; gratification au sergent major de la ville (p. 53) et au sieur Jean Bonnefour, chargé des bancs que le consulat à fait faire pour écouter les prédications de St Nizier (p. 54) ; gages de Claude de Platel, capitaine des digues et travaux sur le Rhône (p. 55 à 58) ; Gages de Jean Bruyas " me pallenallier ", pour l'entretien des tilleuls du mail et des allées de Bellecour (p. 59), de Dominique Lamare, me contrepontier (p. 60). de François Lupin, chargé de la garde et du nettoyage du corps de garde de la place du Change (p. 61, 62), d'Antoinette Puy, chargée du nettoyage de la place du Change (p. 63, 64) ; location des immeubles occupés par les bureaux de la douane " aux chaînes de St Jean et porte d'Halincourt ", les bureaux que le consulat fait construire n'étant pas terminés (p. 65) ; frais de remise à Paris, du montant de la ferme du tiers surtaux (p. 66).

**Cote : CC 1921**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier, 23 feuillets, papier, in-folio 40 pièces, papier.

**1644**

Comptabilité communale (1644)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1). \_ Mémoires, mandements et quittances à l'appui (p. 2 à 41). \_ Parmi ces dépenses on peut relever : l'achat d'un matelas employé par Jean Moulu, mandeur, pour son voyage par eau, à Pont de Vaux, où il avait été conduire du vin muscat offert à " Monseigneur le Prince ", par le consulat ;

port des bagages de M. Mascrary, député de Lyon à Paris ; caisse d'asperges envoyée à Paris ; aumône pour l'achat de linges pour les malades de l'Hôtel Dieu ; pavage du chemin neuf devant la maison de Mademoiselle Vincent ; paiement de la somme due à Jean Serge, jardinier, pour avoir planté des tilleuls aux allées de Bellecour ; gratifications aux mandeurs Pascal, Debert et Arthaud, coadjuteur des mandeurs, pour les peines qu'ils ont eues lors des " troubles des louages des boutiques de la boucherie de la Lanterne " ; frais de paiement, à Paris, au sieur de Plat Buisson, pour avoir fourni trois portraits, l'un du roi, l'autre de la reine régente, le troisième de Monsieur le duc d'Anjou, pour être mis à l'Hôtel de Ville ; prix du projet en terre grasse, d'une statue de N.-Dame, pour être mis sur la loge du Change et le pont de Pierre de la Saône, payé à Martin Hendrecy, sculpteur ; travaux de terrassement et d'embellissement de Bellecour ; frais d'échantillage des " romaines " du bureau de la douane de Lyon à Bellecour, à cause du procès contre Gervais, commis à ce bureau ; fournitures des trois manteaux de drap, pour les servants de la ville ; frais de reliure du compte patrimonial de Pierre Romanet, pour l'année 1642 et des comptes de Toussaints de la Praye ; indemnité versée aux arquebusiers, pour avoir porté les torches à l'enterrement de Jacques Prost, conseiller du roi, avocat en la sénéchaussée de Lyon et à celui de Pierre Baris, commis à la porte de St Sébastien ; dépenses et aumônes pour les processions solennelles ; frais de la St Thomas ; gratifications aux commis, aux mandeurs et officiers des arquebusiers ; peinture du " syndicat ", enluminé par Germain Panthot, peintre de la ville ; port des gazettes et des nouvelles payé au garçon du me imprimeur de la ville ; étrennes des officiers du cardinal de Lyon ; du marquis de Villeroy et M. l'intendant, etc... ; indemnité payée à Monsieur du Soleil, capitaine de la ville, pour vingt pièces de vin que le consulat avait promis exempter du droit d'entrée ; don fait aux pauvres de l'Hôtel Dieu, le jour de

la consécration de l'église " que l'on fait construire " ; exploits, commandements, saisies, emprisonnements faits par le sergent royal Guichon " contre les bouchers et autres qui occupent les boutiques des bouchers et trippiers ".

**Cote : CC 1922**

(Portefeuille.) \_ 7 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1644**

Comptabilité communale (1644)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoire, mandement et quittance, pour taffetas de Tours, violet cramoisi, employé à garnir la robe consulaire de M. le prévôt des marchands (p. 1). \_ Mandements et quittances des gages des entrepreneurs de la ville (p. 2 à 5) \_ Mandement pour le prix franc de l'arc en main (p. 6). \_ Avance des gages pour l'exécuteur de haute Justice, François Rouveran, dit Carême (p. 7). \_ Mandement consulaire ordonnant de payer à Me André Rodollet, commis au greffe criminel de la ville, un semestre des gages donnés par la ville à son exécuteur de Haute justice, en diminution de la somme qu'il a dû verser à l'exécuteur de Bourg en Bresse pour l'exécution de divers criminels, le bourreau de Lyon " s'estant absenté pour quelques crimes par luy commis " (p. 8). \_ Compte et expéditions des reçus des trésoriers de l'Epargne pour les versements de la ferme du tiers surtaux de 1644 (p. 9 à 17). \_ Extrait des actes consulaires concernant la dépense de la députation envoyée à Dijon vers M. le Prince, au sujet de la traite des blés (p. 18). \_ Certificats de carence de divers bouchers de la Lanterne (p. 19 à 27). \_ Mandements et quittances relatifs au paiement de la ferme des droits de six deniers pour livres, attribués aux offices de contrôleurs et conservateurs

particuliers du tiers surtaux (p. 28 à 31). \_  
Reçus de Mathieu Crozet, fermier des  
droits de six deniers pour livres, de  
l'indemnité reçue pour avoir fait  
transport de cette ferme au profit de la  
ville (p. 32, 33). \_ Quittances des gages  
des commis de la rève (p 34 à 45 et 43 à  
54). \_ Mémoire, mandement et quittance  
des menus frais du bureau de la rève (p.  
46).

**Cote : CC 1923**

(Portefeuille.) \_ 108 pièces, papier.

**1644**

Comptabilité communale (1644)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-  
Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Jean-Baptiste  
Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances  
trimestrielles, procurations, pièces  
diverses relatives au paiement des  
commis du tiers surtaux (p. 1 à 107). \_  
Parmi ces pièces, on remarque des  
extraits des délibérations consulaires  
nommant André Emery, comme  
conducteur des marchandises à la porte  
St Sébastien, au lieu de Regnaut (p. 5) et  
Pierre Corberin, comme contrôleur des  
bureaux du tiers surtaux et droit de  
quarantième, à la place de feu Jean  
Igonnet (p. 81). \_ Mémoire, mandement  
et quittance du papier et registres fournis  
pour les bureaux de la douane par  
Antoine Rambaud, marchand papetier  
(p. 108).

**Cote : CC 1924**

(Portefeuille.) \_ 9 pièces, parchemin ; 59  
pièces, papier.

**1642-1644**

Comptabilité communale (1642 - 1644)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-  
Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Jean-Baptiste  
Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances  
des trésoriers de l'épargne pour les  
versements de la ferme du droit de  
quarantième de 1642 à 1644 (p. 1 à 9). \_  
Relevé des quittances des trésoriers de  
l'épargne (p. 10). \_ Recettes. \_  
Ampliations des refus trimestriels du  
droit de quarantième (p. 11, 13, 15, 17). \_  
Certificats trimestriels du montant du  
droit de quarantième (p. 12, 14, 16, 18). \_  
Dépenses. \_ Quittances trimestrielles des  
gages des commis du droit de  
quarantième (p. 29 à 67). \_ Mémoire,  
mandement et quittance du papier et  
registres fournis pour la perception du  
droit de quarantième par Antoine  
Rambaut, marchand papetier (p. 68).

**Cote : CC 1925**

(Portefeuille.) \_ 8 pièces, manuscrites,  
papier ; 353 pièces imprimées, papier.

**1644**

Comptabilité communale (1644)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-  
Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Jean-Baptiste  
Pacquet. \_ Dépenses. \_ Reçus trimestriels  
du remboursement des obligations de  
l'emprunt fait par la ville pour  
l'établissement du droit de quarantième  
(p. 1 à 361). \_ Cf. cc. 1907, 1908, 1917.

**Cote : CC 1926**

(Portefeuille.) \_ 34 pièces, papier.

**1645**

Comptabilité communale (1645)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-  
Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Jean-Baptiste  
Pacquet. \_ Recettes. \_ Expédition de la  
délibération consulaire portant

ordonnance de recettes pour le produit du grabeau (p. 1). \_ Expéditions des contrats de louage de boutiques de la boucherie de la Lanterne (p. 2 à 4) ; et du " grand brotteau appelé des Arches...situé au dessus le pont du fleuve du Rhône aboutissant au dit pont du costé de vent " (p. 5). \_ Ampliations des reçus de la recette du droit de rêve (p. 6, 8, 10, 12). \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve (p. 7 9, 11, 13). \_ Ampliations des reçus trimestriels de la recette du tiers surtaux de la douane (p. 14, 16, 18, 20). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers surtaux (p. 15, 17, 19, 21). \_ Expédition d'un contrat de louage du " brotteau sur le fleuve du Rosne.. s'estendant depuis l'endroict au devant le quay des Feuillants jusques au dessoubz des Cordeliers " (p. 22). \_ Extrait des actes consulaires et reçu relatif au remboursement de l'avance faite par la ville pour l'achat des blés de l'Abondance le 24 octobre 1643 (p. 23). \_ Expédition d'un mandement et quittance ordonnant à l'ex-receveur Pierre Romanet, de verser la somme qu'il a retirée des arrérages de la rente de 7.061 livres due à la ville sur les aides et gabelles pour les années 1639 à 1643 (p. 24). \_ Ampliations des reçus de la recette du droit de six deniers pour livre (p. 25, 27, 29, 31). \_ Certificats du produit du droit de six deniers pour livre (p. 26, 28, 30, 32). \_ Expéditions de délibérations consulaires relatives à des droits de lods dus par Martin Galliard, tireur d'or (p. 33) et les " sieurs recteurs de l'aumône générale (p. 34) avec les reçus de la huitième partie du droit versé à Me Guérin " commis au renouvellement de la dite rente noble. "

**Cote : CC 1927**

Référence informatique : 00005546

### 1645

Comptabilité communale (1645)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste

Pacquet. \_ Dépenses. \_ Mandements et quittances des gages des officiers de la ville (p. 1 à 11). Parmi ces pièces : Extrait des actes consulaires nommant Thomas Demoulceau pour exercer, avec son père Jean Demoulceau, la charge de secrétaire de la ville afin de " pourvoir au sollagement du dict sieur Demoulceau père, attendu son vieil age " (p. 3). \_ Déclaration de Jean Demoulceau déléguant à son fils son traitement de secrétaire pendant les deux années où il est appelé à la dignité d'échevin (p. 4). \_ Mandements, quittances, procurations etc... relatives au paiement des rentes sur le " patrimonial " (p. 12 à 39). \_ Pièces concernant le paiement du legs de Licieux : pension d'Henri Ollivier et Jean Charra au collège de Tournon (p. 40 à 42), dots d'Antoinette Jullien, mariée à George Fraisse, de Catherine Frais, mariée à Vital Hérault, de Jeanne Methonne, mariée a Louis Petitbon (p. 43 à 53).

**Cote : CC 1928**

Référence informatique : 00005547

### 1645

Comptabilité communale (1645)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Mandements, mémoires et quittances des dépenses communes : frais de l'Oraison doctorale de la St Thomas, prononcée par Thomas Demoulceau, docteur es droits, secrétaire de la ville (p. 1), paiement d'intérêt d'une somme due à François Collaud (p. 2) ; remboursement à Me Lemaistre d'un achat de " taffetas gros de naples violet cramoisy " pour les robes des avocats procureurs et secrétaire de la ville (p. 3) ; frais de messes mortuaires célébrées à St Nizier pour le repos de l'âme des sieurs de la Praye ex-receveur, Serre ex-consul (p. 4 et 5) ; appointements de Jacques Jasserant, commis au secrétariat (p. 6) ; de François

commis, du receveur (p. 7) ; de Jacques Colombon " pour instruire les sergents et caporaux des quartiers de la dite ville au dit art militaire (p. 8, 9) ; location des bureaux du tiers surtaux et du quarantième (p. 10, 11) ; prix des quatre " mays " plantés devant la maison du Cardinal, du Gouverneur, de l'Intendant, et du Prévôt des marchands (p. 12) ; frais pour les robes, toques et sacs consulaires, payés aux marchands : Etienne Deynier, Pierre Brun, Saullier, et Jean Messier dit Mamoty (p. 13 à 16) ; location de la maison du secrétariat de la ville (p. 17, 18) ; Dépenses de voyage fait par M Voyret, échevin allant au devant du Cardinal de Lyon (p. 19) : réparations de vitres faites à l'hôtel de ville payées à Christian Dallais me vitrier (p. 20) ; frais de voyage de M Pilhotte, échevin de la ville, pour aller au-devant du marquis de Villeroy, venant de Limoges (p. 21) ; remboursement à Laurent Ribiollet, commis du voyer, de la somme payée aux soldats de la compagnie des arquebusiers qui l'ont accompagné pour faire exécuter les ordres du consulat " contre les réfractaires qui ont des plattes sur les rivières du Rosne et de la Saosne "(p. 22) ; frais du voyage fait par le mandeur Claude Debert en Bourgogne pour prévenir les consuls de l'arrivée de Mgr l'abbé d'Ainay, lieutenant général pour le roy en ce gouvernement (p. 23) ; gratifications à François Guérin, commis à la recette (p. 24) ; abonnement aux gazettes et nouvelles fournies par le me imprimeur Jean-Aymé Candy (p. 25, 26) ; frais faits pour escorter Monseigneur le Cardinal de Lyon allant à Paris le 16 mai 164à (p. 27) ; dépenses du " festin " de la Trinité (p. 28) ; location de la maison de l'exécuteur de haute justice sise à la Guillotière (p. 29, 30) ; remboursement aux mandeurs de la fourniture des bois, charbons et chandelles nécessaires pour le consulat à l'Hôtel de ville (p. 31) ; frais de repas du corps consulaire le jour de la procession des pauvres de l'Aumône, déjeuner porté au jardin de M. de la Barre (p. 32), déjeuners portés à l'Hôtel de ville (p. 33, 34) ; trais de voyage pour accompagner jusqu'à Roanne les

députés de la ville allant en cour (p. 35) ; gratification au sergent major de la ville Severot (p. 36) ; indemnité payée à Jean Bonjour pour ranger les bancs du consulat devant la chaire de l'église St Nizier (p. 37) ; gages de Claude de Platel capitaine des digues et travaux sur le Rhône (p.38 à 41) ; frais de vidange des latrines de l'Hôtel de ville, payés à Boniface Gaillard maître des basses-oeuvres (p. 42) gages de Jean Bruyas pour la surveillance et l'entretien du jeu de mail et des allées de Bellecour (p. 43) ; de Dominique Lamare, ou contrepontier de la ville (p. 44) ; de François Lupin, chargé de la garde et nettoyage du corps de garde de la place du change (p. 45, 46), d'Antoinette Puy, chargée du nettoyage de la place du change (p. 47, 48) ; remboursement à l'ex-receveur Pierre Romanet d'une somme par lui avancée à la ville pour régler les comptes d'apurement de feu Toussaints de la Praye (p. 49) ; indemnité versée à ceux qui ont a fourny les seaux et seilles qui ont esté employés pour porter de l'eau affin d'arrester l'incendye de feu depuis peu arrivée en la maison joignant la boucherie des Terreaux" (p. 50) ; gages des entrepreneurs de la ville : Martin Chadieu, me maçon et couvreur (p. 51, 52), Pierre Coste, me fontainier (p.53).

**Cote : CC 1929**

Référence informatique : 00005548

**1645**

Comptabilité communale (1645)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 47). \_ Parmi les dépenses habituelles : indemnité pour rondes et patrouilles faites par la compagnie des arquebusiers ; pièces d'artifices tirées le jour de l'arrivée à Lyon de Monseigneur le Cardinal ; terrassements exécutés place Bellecour



par Benoît Dechour " terrallon " ; poids et trébuchets fournis aux receveurs des douanes ; transport des pièces d'artillerie de l'arsenal au port du roi et retour à l'arsenal " lors que le Te deum fut chanté de l'ordre et commandement du roy pour la réduction de la ville et chasteau de Rose sur la mer au comté de Roussillon à l'obéissance de sa Majesté " ; aumônes données aux pénitents blancs, et aux diverses confréries ; frais des processions officielles ; transport de canons et " boites " de l'arsenal à la place Bellecour " le jour que le Te Deum fut chanté en l'église de St-Jean à cause de la prise de La Motte en Lorraines ; feu d'artifice tiré devant l'hôtel du marquis de Villeroy, le jour du Te Deum pour la prise de La Motte ; paiement à Henry Goullioud, pour " quatorze cellies " fournies par lui lors d'un incendie d'une maison de la place Confort ; fournitures de rames de papier et emballage envoyées à Paris pour les affaires de la ville ; indemnité versée à Benoît Servo, jardinier pour avoir bouleversé son jardin " sis procho de la Deserte par les fontainiers qui ont recherché les caves de la fontaine St Marcel " ; papiers et registres utilisés au secrétariat de la ville ; gratification aux arquebusiers pour avoir escorté le consulat allant à St-Jean au Te Deum chanté pour la prise de Madrit en Flandres ; frais d'enterrement du sieur Daniceau, commis à la porte de St Georges ; remboursement de diverses sommes avancées à la ville par le receveur ou son commis ; frais d'enterrement de Toussaints de la Praye ex-receveur et de Serre ; frais de la procuration dounce par la ville à Me Roux, greffier au bureau des finances de Montpellier pour recevoir les rentes de la ville sur les équivalents de Mende et Le Puy, qui se paient par le receveur des finances de Montpellier ; papier et registres utilisés aux comptes de la ville ; frais des processions ; indemnité aux arquebusiers pour avoir escorté le consulat à St-Jean, au Te Deum chanté pour la prise de Béthune en Flandres ; frais pour la St Thomas ; gratifications à divers commis et employés de la ville ;

médicaments fournis par M. Chalumeau, chirurgien, pour un soldat du pennonage du Gourguillon qui avait été blessé par un autre soldat ; abonnement pour le passage des commis des ports et portes de la ville et autres menus officiers, sur le pont de bois de Bellecour payés à Pierre Robilliat, commis à la recette du pont pour les années 1645, 1646 ; cartons pour mettre les quittances de la recette ; indemnité payée pour " hardes qui ont esté perdues appartenant à certain estranger que les arquebusiers de la ville conduisaient prisonnier " ; aumône accordée à Mathieu Landiger, arquebusier " en considération d'une grande maladie dont il a été affligé " ; port des gazettes payé au garçon de l'imprimeur du roi Guillaume Barbier ; étrennes payées aux officiers du Cardinal de Lyon, du marquis de Villeroy gouverneur et de M. l'Intendant ; exploits et saisies faites par M. Guichon, sergent royal contre les bouchers de la boucherie et triperie de la ville,

**Cote : CC 1930**

(Portefeuille.) \_ 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1645**

Comptabilité communale (1645)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Reçus d'Antoine Seigneur, receveur du domaine des versements trimestriels pour le prélèvement du roi sur la rève (p. 1 à 4). \_ Quittances des gages des commis de la rève (p. 5 à 19). \_ Mémoire mandement des menus frais du bureau de la rève (p. 20). \_ Mandement et quittance pour le prix de l'arc en main (p. 21). \_ Quittance d'un semestre des gages de l'exécuteur de haute justice Jacques Dubois dit " le Picard " (p 22) \_ Relevé des quittances et expéditions de quittances du trésorier de l'Epargne du roi, Denis Gédouin, pour les

versements de la ferme du tiers surtaux (p. 23 à 27). \_ Certificats de carence de divers bouchers et tripiers de la Lanterne (p. 28 à 34). \_ Certificat du paiement trimestriel de la ferme du droit de six deniers pour livre, et quittances du sieur Voyret propriétaire des " trois offices anciens, alternatif et triennal de conseiller du roy, controlleur et conservateur particuliers du tiers surtaux " (p. 35 à 38). \_ Quittances de la gratification payée à Mathieu Crozet qui prêta son nom à la ville comme fermier du droit de six deniers pour livre (p. 39, 40).

**Cote : CC 1931**

(Portefeuille.) \_ 104 pièces, papier.

**1645**

Comptabilité communale (1645)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis de la douane pour le tiers surtaux (p. 1 à 104). \_ Parmi ces pièces : extraits des délibérations consulaires portant augmentation des gages de divers commis : Jean Faure et Claude Rambaud, commis à tenir les livres aux " chaînes d'Ainay " et au port du Rhône " étant donné qu'ils sont chargés de la vérification du tiers surtaux, quarantième et droit de rêve (p. 7, 9), Gillibert, concierge du grand bureau de la douane (p. 24) ; extrait des délibérations consulaires nommant Jean Jasserant à la place de feu Courbon, comme contrôleur du tiers surtaux à la porte de Vaise (p 68).

**Cote : CC 1932**

Référence informatique : 00005551

**1644 1645**

Comptabilité communale (1644 - 1645)

Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ " Estat et repartement fait aux particuliers ausquelz la communauté de la ville de Lyon a cy devant constitué une rente sur les aydes et gabelles d'icelle, qu'elle tenait en engagement du roy de la somme de vingt quatre mil deux cent quarante trois livres quatre solz trois deniers... à cause des arreraiges de la rente de 7.061 livres due à la ville sur les dites aydes et gabelles pour en avoir esté dépossédée et ce, pour les cinq années 1639, 40, 41. 42, 43..." (p. 1). Pièces diverses : quittances, procurations, testaments, actes de donation, procès, concernant le paiement des arrérages de la rente due aux particuliers sur les aides et gabelles (p. 2 à 62). Les principaux rentiers sont : Humbert de Chapponay, seigneur de Lisle Méan ; Antoine Rougier, seigneur du Buisson ; l'Aumône générale, d'Espignac ; François de Vauzelles ; l'Hôtel Dieu du pont du Rhône ; la maison de St Joseph, le noviciat des Jésuites de Lyon ; le chapitre et les "clerjons " de St Nizier ; Ysabeau Loubat, veuve de François Guérin ; Nicolas de Masso ; Pierre Bernico ; Sibille de Tournon veuve du voyer de la ville de Quilby ; Laurent Premier, sr de St André, président la cour du parlement de Dauphiné ; Marie de la Porte, veuve de Claude d'Urize ; Pierre de Sève, sr de Laval, président en la sénéchaussée et présidial de Lyon et président au parlement des Dombes ; les pères Jésuites de Tournon ; Louis de Dortan, ayant droit de Charles de la Forest d'Apremont ; Louis de Rochefort, conseiller du roi au présidial de Lyon.

**Cote : CC 1933**

Référence informatique : 00005552

**1644 1645**

Comptabilité communale (1644 - 1645)

## Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Recettes et Dépenses. \_ Quittances du trésorier de l'Épargne Denis Gédouin pour les versements faits pour " ferme du droit de quarantième, et relevé de ces quittances (p. 1 à 5). \_ Ampliations des reçus trimestriels de la recette du quarantième (p. 6, 8, 10, 12). \_ Certificats trimestriels du produit du droit de quarantième (p. 7, 9, 11, 13). \_ Comptes du quarantième de 1645 (p. 14). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis du droit de quarantième (p. 15 à 66).

**Cote : CC 1934**

(Portefeuille.) \_ 19 pièces manuscrites, papier ; 348 pièces imprimées, papier.

**1645**Comptabilité communale (1645)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Reçus trimestriels du remboursement des obligations de l'emprunt fait par la ville pour l'établissement du droit de quarantième et pièces diverses : procurations, transports, testaments de divers obligataires (p. 1 à 36.). Parmi ces pièces : extraits des registres de la sénéchaussée contenant les acceptations d'hoirie d'Eustache de Rovière (p. 85), Jean-Baptiste Debourg (p. 92), Toussaints de la Praye (p. 110), Pierre Guyot (p. 131), Pierre du Fenoyl (p. 142), Pierre Pecoil (p. 263), Marguerite Plasset, veuve Perrin (p. 267), Nicolas Serre (p. 326), André Viau (p. 349).

**Cote : CC 1935**

(Registre.) \_ 462 feuilles, papier, in-folio, relié parchemin.

**1628-1645**

Comptabilité communale (1628 - 1645)  
Comptes des "parties" ou mémoires des dépenses de la ville (suite du registre CC 1892)

Comptabilité \_ " Registres des parties et ouvrages païés par la ville et communauté de Lyon, commencent le 3 Janvier 1641 et finissant le 31 Décembre 1645 ". \_ Ce registre fait suite au registre cc. 1892. Il contient comme lui le relevé de toutes les dépenses, payées à partir de 1641, qui ont fait l'objet d'un mémoire. Certaines de ces dépenses étaient restées en compte depuis l'année 1628. \_ Frais faits pour les procès et affaires de la ville inscrits au compte des divers avocats procureurs hommes d'affaires de Lyon ou de Paris ; achat de vin muscat jambons confitures huile d'olive etc... pour les cadeaux du corps consulaire ; fournitures des robes toques et sacs pour les consuls et les mandeurs ; frais des voyages faits pour les affaires de la ville ; reliure des livres et registres ; impressions extraordinaires ; ports des lettres et paquets reçus : comptes des dépenses fournies par les mandeurs ; papiers et registres utilisés dans les bureaux municipaux ; comptes des munitions des corps de garde et dépenses extraordinaires pour la solde des soldats et arquebusiers employés par la ville envoi de militaires aux armées du roi surveillance des blés etc ; étrennes ; frais de fêtes et cérémonies officielles ; " mays " ; feux de joie processions entrées de souverains et grands seigneurs ; expéditions faites au greffe de l'élection pour le compte de la ville ; construction de la chapelle St Roch. \_ Beaucoup de ces mémoires figurent déjà dans les recueils de pièces justificatives de la comptabilité des receveurs.

**Cote : CC 1936**

(Registre.) \_ 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1646**

Comptabilité communale (1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Recettes. \_ Expédition de la délibération consulaire portant Ordonnance de recettes pour le produit du grabeau (p. 1) \_ Expédition de contrat de louage du corps de garde dit de St-Hélène paroisse St Michel proche les fortifications de la ville du côté du Rhône (p. 2). \_ Mention d un contrat " d'appensionation " d'une maison situe entre le corps de garde des suisses et la porte de Pierre-Scize (p. 3). \_ Expéditions de contrats de louage : loge du poids des farines " au dessoulz du pont du Rosne joignant la rivière d'iceluy Rosne " (p. 4) diverses boutiques de la Boucherie de la Lanterne (p.5, 6) \_ Expédition d'un reçu de la somme versée par André Franc maître balancier pour racheter une rente sur une maison et jardin au dessus de la côte St Sébastien jouxte la rue de la Grand'Côte (p. 7). \_ Pièces des poursuites de la ville contre Abraham Vallier pour obtenir paiement d'une rente sur une maison de la rue Grenette et des dépens du procès auxquels il a été condamné (p. 8 à 10). \_ Déclaration de maître Nicolas Pierrelot fermier du tiers surtaux au sujet de la prolongation de son bail pendant dix années affirmant qu'il n'a fait que prêter son nom pour cette ferme qui appartient en propre à la ville de Lyon comme il l'a déjà déclaré le 24 sept. 1638 (p. 11). \_ Ampliation des quittances du receveur pour les versements d'~ produit de la rêve (p. 12, 14, 16, 18). \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve (p. 13, 15, 17, 19). \_ Ampliation des reçus trimestriels de la recette du tiers-surtaux (p. 20, 22, 24, 26). \_ Certificats trimestriels du produit du tiers-surtaux (p. 21, 23 25, 27). \_ Ampliations des reçus trimestriels de la rente que touche la ville sur les aides et gabelles (p. 28 29 30). \_ Ampliation du reçu du versement fait par les capitaines pennons du quartier de St Nizier d'une somme recueillie " pour

contribuer à la santé publique " (p. 31). \_ Expédition du bail à ferme concernant le droit d'autoriser les bateaux à "laver lessives " sur les rivières de Rhône et Saône en toute l'étendue de la ville accordé pour quatre ans à Antoine Guillard (p. 32). Expédition du contrat de vente de l'Hôtel de ville de la rue de la Poulaillerie au sieur Boniel dont le prix sera employé à la construction d'un nouvel Hôtel de ville "projeté de faire en la dite place du temple " (p. 34). Ampliation de l'ordonnance du paiement par M. Boniel ex-consul d'une somme de 10.000 livres en déduction de la somme qu'il doit pour l'achat de l'Hôtel de ville (p. 33). \_ Ampliations des reçus trimestriels de la recette du droit de six deniers pour livre (p. 35, 37, 39, 41). \_ Certificats trimestriels du produit du droit de six deniers pour livre (p. 36, 38, 40, 42).

**Cote : CC 1937**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier, 10 feuillets, petit in-folio, papier ; 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1646**

Comptabilité communale (1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses. \_ Mandements et quittances des gages des officiers et fonctionnaires (p. 1 à 11). \_ Mandements, procurations quittances .. concernant les rentes sur le patrimonial (p. 12 à 31). \_ Pièces relatives au paiement du legs de Licieux : pensions payées au collège de Tournon pour les écoliers Jean Chara Henri Ollivier (p. 36 à 35) ; dots payées à Hélix Rave épouse de Louis Dempeyron ; Louise Gaillard épouse de Jacques Vincent ; Françoise Lacarelle épouse de Jean Arroy ; Marie Dupré épouse d'Henri Jonnard (p 36 à 48). \_ Mandement pour les frais de l'oraison doctorale de la St

Thomas payés à Charles de Tourvéon (p. 49 ).

**Cote : CC 1938 -1**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 6 feuillets, papier petit in-folio ; 6 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

**1646**

1/2

Comptabilité communale (1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite) \_ Mandements, mémoires, quittances etc... des dépenses communes : paiement d'une somme due en arrérage de rentes sus le patrimonial depuis 1638 (p. 1 à 4) ; intérêts de la somme restant due aux frères Collaud sur les 22.650 livres 6 sols adjudés par le conseil privé du roi en 1615 (p. 5) ; frais de la messe mortuaire d'Eustache de Rovière ex-consul (p. 6). \_ Frais payés au greffier du bureau des finances de Lyon pour l'ordonnance relative au rachat par la ville de la rente qu'elle payait au domaine du roi sur le produit du droit de rève enregistrement de diverses déclarations arrêts du conseil quittance de l'Epargne à ce sujet (p. 7). \_ Gratifications accordées à François Bergert dit " la barge" garde de la porte de St Just pour l'indemniser des frais du procès et lettres de rémission obtenues pour avoir tué, montée du chemin neuf " un nommé Grandmaison qui faisait profession d'enroller des soldats pour le régiment du Lyonnais " qui l'avait attaqué sous prétexte que " icelluy Labarge faisant le deub de sa charge avait refusé l'entrée par la dite porte à quantité de gueux et kaymands que le dit Grandmaison voullait introduire en la dite ville " (p. 8 à 11) ; loyer de la maison occupée par l'exécuteur de haute-justice à la Guillotière (p 12) ; frais de nettoyage de la place des Changes nomination de François Lhéritier pour remplacer feu

Antoinette Puy (p. 13 à 15) ; étrennes et gratifications données à Jacques Jasserant notaire royal et commis au secrétariat et à François Guérin commis du receveur (p. 16, 17) ; gages de Jacques Collombon pour l'instruction militaire des sergents et caporaux des quartiers de la ville (p. 18 19) ; loyer des bureaux occupés par le contrôle du tiers surtaux de la douane et droits de quarantième (p. 20 à 22) ; paiement des quatre " mays " plantés le 1er Mai à Guillaume Gonin marchand (p. 23). \_ Mandement et pièces diverses du procès pour le paiement d'une somme due par la ville aux héritiers de Laurent Blasset maître écrivain de Lyon mort de maladie contagieuse étant donné que lors de la désinfection de sa maison une somme de 2.900 livres que les " parfumeurs " y avaient trouvée avait été remise au consulat par les commissaires pour la santé (p. 24 à 36) ; Mandement et pièces diverses d'un procès pour le paiement d'une somme due à Antoine Pélissier sieur de St Hilaire selon l'exécutoire de la cour des aides obtenu contre le consulat le 31 Décembre 1635 (p. 37 à 43) ; achat des robes toques et sacs consulaires (p. 44 à 50) ; location de la maison occupée par le secrétaire de la ville (p. 51, 52) ; secours accordé à Gaspard Granichon maître du bureau de la messagerie de Lyon à Marseille dont les affaire sont été ruinées par les " postes introduites en la dite voye de ceste ville au dit Marseille " (p. 53) ; réparations faites au vieil hôtel de ville pour les locataires Dalichoux et Malmont (p. 54) ; payement des vitres posées au bureau de la porte d'Halincourt par Jean Robert maître vitrier (p. 55) ; frais remboursés aux mandeurs des voyages des échevins consuls et notables pour accueillir ou accompagner divers personnages importants : cardinal de Lyon abbé d'Ainay intendant (p. 56 à 59) ; abonnement du consulat aux gazettes imprimées par Guillaume Barbier, maître imprimeur à Lyon et contrat pour la fourniture des gazettes (p. 60 à 62) ; dépenses faites au collège le jour de la Trinité (p. 63) ; dépenses des dîners "

portés à la maison de ville " payés à Claude Morel, maître-cuisinier (p. 64, 65, 69, 70)

**Cote : CC 1938 -2**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 6 feuillets, papier petit in-folio ; 6 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

**1646**

2/2

Comptabilité communale (1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

frais de charpenterie pour une maison sise devant le collège des Jésuites (p. 66) ; fourniture des bois charbons chandelles nécessaires au consulat (p. 67) ; somme versée aux architectes qui ont fait le plan et dessin du nouvel hôtel de ville par les soins du sieur Chanu chargé des affaires de la ville (p. 68) ; gratification accordée au sergent major (p. 71) ; indemnité versée au sieur Martin pour avoir remplacé Thomas de Villeneuve à la recette du tiers-surtaux pendant que celui ci faisait rentrer des droits " qui estoient deubs du passé par plusieurs particuliers (p. 72) ; indemnité versée à Barthélemy Peyraud pour avoir remplacé Thomas de Villeneuve à la recette du droit de deux et demi pour cent (p. 73) ; Quittance de Charles Grolier pour le rachat fait par la ville de sa charge d'avocat et procureur général (p. 74) ; Extrait des délibérations consulaires ordonnant le rachat de la charge d'avocat et procureur et Proeureur général en quatre versements trimestriels à Charles Grolier qui est maintenu en cette charge avec la quittance du premier versement (p. 75) ; Indemnité versée à Jean Bruyan pour payer les dommages et intérêts auxquels l'avaient condamné le juge ordinaire de la terre d'Ainay à cause d'une querelle survenue à propos du travail qu'il exécutait par ordre du consulat sur les arbres de Bellecour (p. 76) ; gages de Jean Bruyan pour entretenir les allées de Bellecour (p.

77) ; gages de Henri Bonjour chargé de ranger les bancs du Consulat le jour des prédications à St-Nizier (p. 78) ; gages de Claude de Platel capitaine des digues et travaux du Rhône (p. 79 à 82) ; gages de Dominique Lamare me contrepointier de la ville (p.83) ; gages de François Lupin chargé de nettoyer le corps de garde de la Place du Change (p. 84, 85) ; gratifications octroyées à Antoine Veyrier, fourrier de la ville ; Laurent Ribiollet, commis du voyer ; Louis Pascal mandeur ; Claude Debert, mandeur ; Barthélemy Arthaud, coadjuteur des mandeurs ; Jean Moulu, servant de la ville ; Antonin Guillot, servant ; François Revelin, servant ; André Perredon, procureur en cour de Lyon (p. 86 à 94 et p. 95) ; dépense du voyage fait pour accompagner la marquise de Villeroy jusqu'à Roanne (p. 94) ; frais de courtage et remise de la ferme du tiers-surtaux de la douane payée à Paris par l'entremise du sieur Chanu avocat au conseil du roi chargé des affaires de la ville (p. 96, 97) ; versement de la somme reçue de l'acquéreur de l'Hôtel de ville à Benoît Daurolles et Claude Chanal, maîtres maçons "entrepreneurs du bastiment du nouveau hostel commun d'icelle que nous avons projeté de faire construire en la place du Temple size Jouste celle des Terreaux " (p. 98).

**Cote : CC 1939**

Référence informatique : 00005559

**1646**

Comptabilité communale (1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 58). \_ Parmi les dépenses habituelles : étrennes pour le sergent des arquebusiers Marcellin Chamont, et achat d'un " fallot" pour le service de la compagnie ; frais de paiement des lettres de change tirées sur

le receveur par le sieur Chanu ; versements à Hugalain sergent des arquebusiers pour distribuer aux soldats de la compagnie qui ont fait des rondes et patrouilles ; aumône à Placide Fondrat religieux venant d'Italie ; frais de remise au sieur Chanu à Paris pour une somme due par la ville et paiement des vitres remises à la chapelle de St-Jacquemot ; frais du procès que la ville soutient contre Catherine Chappoton ; veuve de Jean Le Jay commis à la recette du tiers-surtaux ; aumône pour fournir du linge aux pauvres de l'Hôtel Dieu ; achat de confitures à Jean Villain et Claude Yon pour offrir à Mme la comtesse d'Harcourt, Mme la marquise de Villeroy, Mme l'Intendante ; remboursement le sommes payées aux maçons qui travaillent chez les pères Augustins, le Jour de la pose de la première pierre et gratification aux " joueurs de l'Arc-en-main le dimanche 6<sup>r</sup> jour de may que le consulat se transporta aux fauxbourg de la Guillotière pour faire l'ouverture du premier prix des joueurs de l'Arc-en-main " ; frais de la vérification des " lettres de continuation des soixante mil livres sur le tiers-surtaux et de l'entrée du vin accordée par le Roy à la dicte ville " payés aux huissiers du bureau des finances de la généralité ; sommes supplémentaires accordées à Claude Morel " hoste de la Cage " pour le déjeuner fourni au consulat lors de la reddition des comptes du sieur Romanet en 1643 et pour les " dépenses de bouche " de l'année 1644 ; étrennes versées au sr portier aumônier de Monseigneur l'abbé d'Ainay " à cause du louage que le dit seigneur à fait au consulat du brotteau d'Ainay ; aumône à Isaïe Duchesne docteur en médecine passant par la ville ; gratification versée aux maçons construisant le nouvel hôtel de ville, aux soldats de la compagnie des arquebusiers, tambours et trompettes, aux tambours des suisses le jour de la cérémonie de la pose de la première pierre et menus frais de cette cérémonie (5 septembre 1646) ; secours versé à feu Philibert Poncerot, soldat des arquebusiers pour l'aider dans sa dernière maladie en considération des

longs services rendus à la ville ; aumône à un " pauvre gentilhomme anglois " pour lui permettre de continuer son voyage ; frais de feu d'artifice tiré le 5 septembre " pendant que le consulat fut poser la première pierre monumentale du nouveau hostel de ville " ; paiement de deux treillis en fil d'Archal pour le bureau du commis de la porte d'Halincourt ; pension semestrielle payée à Nicolas Grolier sr du Soleil ex-capitaine de la ville et à Charles Grolier capitaine de la ville pour l'exemption de vingt pièces de vin des droits d'entrée ; somme payée à un marchand de Chalon pour ammener son bateau de la douane où il était jusqu'à la Pêcherie ; aumône et frais des processions solennelles ; trébuchets achetés pour la recette de la ville ; gratifications aux confréries ; gratifications aux Arquebusiers pour avoir accompagné le consulat à St Jean pour les "Te deum " charités à St Jean en l'honneur de la prise de Dunkerque ; " frais de la procuration pour Maître Roux, greffier du bureau des finances de Montpellier, afin qu'il puisse toucher les rentes revenant à la ville sur les équivalents de Mende et le Puy ; étrennes et gratifications pour certains employés " au fait des armes et seurté de la ville " dont les gages sont trop faibles : sergent major capitaines et lieutenants de la compagnie des arquebusiers sous officiers de la dite compagnie et de la compagnie de guet trompettes de la ville ; étrennes aux domestiques et officiers du maréchal de Villeroy, de l'abbé d'Ainay, du cardinal de Lyon, de l'intendant du prévôt des marchands ; sel payé aux servants et au fourrier de la ville ; gratification supplémentaire à Pierre Bergeret ingénieur eu feux d'artifices ; indemnité touchée par le receveur pour " la perte qu'il a fait sur l'argent qu'il a reçu des commis à la recepte des deniers de la ville " de 1644 à 1646.

**Cote : CC 1940**

Référence informatique : 00005560

**1646**

Comptabilité communale (1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoires mandements et quittances pour travaux et réparations exécutés pour le compte de la ville : modèles de médailles " auquel est la figure de la façade de l'Hôtel de ville que le consulat fait construire " exécutées par Jean Guillermet, sculpteur (p. 1) ; gages de Pierre Coste, me fontainier et de Martin Chaffieu, me maçon et couvreur des maisons de la ville (p. 2 à 5) ; réparations aux boutiques de la boucherie de la Lanterne exécutées par Philibert du Bois, me charpentier (p. 6) ; " remaillage et raccomodage du puier publicq rue de la Pollaillerie au dit quartier St Nizier vis à vis le molin a vent " (p. 7) ; \_ Extrait des actes consulaires accordant à Jacques Paric, receveur, et à François de Loyrinière contrôleur des droits de rève une augmentation de leurs gages (p. 8). \_ Quittance des gages des commis de la rève (p. 9 à 24). \_ Mémoire, mandement et quittance des menus frais pour le bureau de la rève (p. 25). \_ Mandement et quittance du prix de l'arc-en-main (p. 26). \_ Quittances des gages de Jacques Duboys, exécuteur de la haute justice (p. 27, 28). \_ Expéditions de quittances des trésoriers de l'Epargne pour les versements de la ferme du tiers-surtaux (p. 25 à 31). \_ Certificats de carence de divers bouchers de la boucherie de la Lanterne (p. 32 à 38). \_ Extrait des registres des actes consulaires déchargeant Jacques Cusset, boucher, de la caution qu'il avait donc pour le louage de la 44e boutique de la Lanterne que tenait Jacques Matron (p. 37). \_ Mandement consulaire ordonnant au receveur de déduire du compte de François de Villeneuve, ex-receveur du tiers-surtaux, les " parties " non payées dont le remboursement ne dépend pas de lui (p. 38). \_ Expédition d'une déclaration de François de Villeneuve au sujet des sommes qu'il doit à la ville sur

la recette du tiers-surtaux (p. 39). Mandement consulaire ordonnant au receveur de prendre pour argent comptant de François de Villeneuve une somme de 681 livres trois sols " tant en or et argent faux que bas or " et d'inscrire aux dépenses de son compte la somme qu'il a du perdre sur la dite somme (p. 40). \_ Expédition de l'accord passé entre le consulat et Antoine Guillard, fermier" du droit des plattes a laver lessives " à propos du paiement de son fermage (p. 41). \_ Expédition d'une délibération consulaire accordant à Jean Patron, mis en prison à la requête du receveur à cause d'une somme due sur le tiers-surtaux, remise d'une partie de ce qu'il doit à la ville (p. 42). \_ Mandements et quittances trimestrielles de la ferme du droit de six deniers pour livre attribués aux offices de contrôleurs et conservateurs particuliers du tiers surtaux, payés au sieur Voyret, propriétaire des trois offices anciens (p. 43 à 46). \_ Reçu de la gratification pavée à Mathieu Crozet qui prête son nom à la ville pour la ferme du droit de six deniers pour livre (p. 47).

**Cote : CC 1941**

Référence informatique : 00005561

**1646**

Comptabilité communale (1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet, receveur. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoire, mandement et quittance, pour les frais de registres, papiers et encre, bois et chandelles des bureaux de la douane de Lyon pendant l'année 1615 (p. 1). \_ Pièces et quittances trimestrielles relatives aux gages des commis du tiers-surtaux (p. 2. à 108). Parmi ces pièces ; extrait des registres consulaires portant une augmentation de gages pour Mathieu Deconte, commis à la recette du tiers-surtaux (p. 26). \_ Mémoire, mandement et quittances des frais de



bureau de la douane de Lyon pour l'année 1646 (p. 109, 110).

**Cote : CC 1942**

Référence informatique : 00005562

### 1647

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet, receveur. \_ Dépenses (suite). \_ " Etat de paiement qui sera fait aux particuliers ausquels la communauté de la ville de Lyon a cy devant constitué des rentes sur les aydes et gabelles d'icelle qu'elle tenoit en engagement du roy, et que sa majesté a dû despuis retirées et compris en la ferme générale des aydes de France ; à la charge de payer à la dicte ville la rente annuelle de sept mille soixante et une livres par le fermier particulier des dites aydes de la dite ville... " (p. 1). \_ Reçus et procurations concernant le paiement fait aux rentiers sur les aides et gabelles (p. 2 à 50)

**Cote : CC 1943**

Référence informatique : 00005563

### 1646

Comptabilité communale (1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Recettes. Reçus trimestriels du droit de quarantième (1, 3, 5, 7). Certificats trimestriels du produit du droit de quarantième (p. 2, 4, 6, 8). \_ Dépenses. \_ Expéditions des reçus des trésoriers de l'Épargne pour les versements de la ferme du droit de quarantième (p. 9 à 21). \_ Pièces diverses, reçus concernant le paiement des gages des commis de la ferme du quarantième (p. 22 à 77, 80) parmi ces pièces : extraits des registres des actes consulaires

portant augmentation des gages de Michel Dorat (p. 56), de Claude Bouchet, contrôleurs du quarantième (p. 58), de Jacques Doclin, commis à la recette (61). \_ Frais du bureau du droit de quarantième (p. 78, 79). \_ Quittance des frais de courtage et remise de Lyon à Paris de la ferme du droit de quarantième (p. 81). \_ Mandement consulaire ordonnant au receveur de déduire de ce que doit payer Me Jacques Dodin commis à la recette du droit de quarantième, une somme de 154 livres 11 sols, pour l'indemniser de la perte subie pour les fausses pièces qu'il a reçues depuis l'année 1641 (p. 82). \_ Extrait des actes consulaires, portant acceptation de " six arquebuses à crocq " d'une valeur de trois cent livres, en déduction de la somme que doit à la ville Jean Patron, pour le droit de quarantième (p. 83).

**Cote : CC 1944**

Référence informatique : 00005564

### 1646 1647

Comptabilité communale (1646 - 1647)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet. \_ Dépenses (suite) Pièces et quittances trimestrielles du remboursement des obligations de l'emprunt fait par la ville en 1641 à divers particuliers pour l'établissement du droit de quarantième ; parmi ces pièces : testaments transferts, jugements concernant divers possesseurs d'obligations (p. 1 à 376). Cf. cc. 1917.

**Cote : CC 1945**

Référence informatique : 00005565

### 1644 1646

Comptabilité communale (1644 - 1646)  
Pièces justificatives des comptes d'apurement de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ " Pièces justificatives du compte d'apurement rendu par M Jean-Baptiste Pacquet, cy devant receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon. Pour les années 1644, 1645 et 1646 ". Extrait des délibérations consulaires du 13 janvier 1626, prenant des dispositions nouvelles au sujet de la charge de receveur, qui sera choisi comme le sont les receveurs de l'Hôtel-Dieu et de l'Aumône générale et élu pour trois ans, et établissant à propos de la nomination de Pierre Bernico, les droits et les devoirs du receveur de la ville quant à l'exercice de sa charge et l'apurement de ses comptes (p. 1). \_ Reçus de rentiers sur le patrimonial : vieille boucherie de la lanterne, maisons diverses appartenant à la ville (p. 2, 3, 6, 8, 28, 30, 51). \_ Reçus des gages du crieur public (p. 4, 31). \_ Reçus des gages du procureur au parlement (p. 5, 32). \_ Reçus du remboursement des obligations de l'emprunt fait par la ville pour l'établissement du droit de quarantième (p. 7, 9 à 20, 24 à 27, 34 à 48, 52). \_ Reçus du receveur Jean-Baptiste Pacquet de versements de la rente de 7.061 livres payée à la ville sur les aides et gabelles (p. 21, 49). Extrait des actes consulaires du 14 janvier 1644 contenant la nomination de Jean-Baptiste Pacquet comme receveur des deniers communs, dons et octroi de la ville (p. 22). \_ Ampliation de la quittance donnée à Claude Fillion de la somme qu'il a versée pour les épices de l'arrêt intervenu entre lui et la ville (p. 23). \_ Reçus des gages d'Abraham Bouquet commis du tiers-surtaux à Collonges (p. 33). \_ Reçu pour la somme attribuée à Paul Coiffier à cause de la répartition faite pour indemniser les rentiers sur les aides et gabelles (p. 50). \_ Ampliation du reçu donné par le nouveau receveur à Jean-Baptiste Pacquet, pour le versement d'une somme provenant de l'état des rentes sur les équivalents (p. 53). \_ Mandement certificatif reconnaissant le versement des frais de la redition des comptes de Jean-Baptiste Pacquet (p. 54). \_ Extraits des registres de la sénéchaussée de Lyon, sentences, etc., du

procès à propos de l'attribution à la ville de la place d'une mesure, autrefois dite a la Cage " proche le palais de justice royale et l'église st Alban (p. 55 à 57, 69, 60, 61, 62). \_ Fragment de comptes relatifs aux versements faits aux entrepreneurs du nouvel Hôtel de ville (p. 58). \_ Certificat donné à Jean-Baptiste Pacquet pour le paiement des frais de courtage de Lyon à Paris " des épices et fassons " des comptes d'apurement (p. 63). Mandements et reçus des versements faits par Jean-Baptiste Pacquet sur la somme dont il restait débiteur par la clôture de son compte d'apurement aux entrepreneurs du nouvel hôtel de ville : Louis Burdet dit Pellegre, Jean Lambert et Floris Poitrasson, maîtres charpentiers ; Benoît Daurolles et Claude Chana, maîtres maçons (p. 64 à 66).

**Cote : CC 1946**

Référence informatique : 00005566

**1644 1646**

Comptabilité communale (1644 - 1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet. \_ " Reste des recettes et paiement des rentes constitués sur les équivalents de Lyonnais, Forestz, Beaujollois et diocèses de Mandé, Viviers et Le Puy, pour les années 1644, 1645 et 1646. Lesquelles années estoient de l'exercice de M. Jean-Baptiste Pacquet, receveur des deniers communs, octrois et rentes de la ville de Lyon lequel a esté deschargé de faire le payement des rentes comme il est dit cy après sur le présent compte ". \_ Recette totale : 26 432 livres, 20 sols, 7 deniers. \_ Dépense totale : 12.579 livres, 14 sols, 3 deniers. \_ Parties " tenues en souffrance s : 2.858 livres, 18 sols, 1 denier.

**Cote : CC 1947**

(Registre.) \_ 59 feuillets, papier, in-folio, couverture parchemin.

**1644-1646**

Comptabilité communale (1644 - 1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet. \_ " Comptes des rentes assignées sur les équivalents pour les années 1644, 45 et 46. \_ Même compte que le registre précédent cc. 1946.

**Cote : CC 1948**

Référence informatique : 00005568

**1644 1646**

Comptabilité communale (1644 - 1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ " Extrait fait de l'état final du compte du paiement des rentes constituées sur les équivalents " pour les années 1644 à 1646 (p. 11). \_ Compte du paiement des rentes constituées sur les équivalents de 1644 à 1646 : Recette totale : 12.487 livres, 11 sols, 1 denier. Dépense du compte : 1.286 livres, 19 sols, 11 deniers (p. 2).

**Cote : CC 1949**

Référence informatique : 00005569

**1644 1646**

Comptabilité communale (1644 - 1646)  
Pièces justificatives des comptes de Jean-Baptiste Pacquet

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Jean-Baptiste Pacquet. \_ Quittances du paiement des rentes sur les équivalents pour les années 1644, 1645, 1646.

**Cote : CC 1950**

Référence informatique : 00005570

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Recettes. \_ Expédition de la délibération consulaire portant ordonnance de recette pour le produit du grabeau (p. t). \_ Expéditions de contrats de louage : boutiques de la boucherie de la Lanterne (p. 2 à 4) ; loge du vieux poids des farines (p. 5) ; boutique joignant la loge du Change (p. 6) ; maison ou tènement de la Ferratière dit de la Fleur de lys, hors de la porte St-Georges (p. 7). \_ Extrait des délibérations consulaires portant à 30 livres la somme que doit payer Jacques Cusset, boucher, comme caution d'un des bouchers de la Lanterne (p. 8). \_ Ampliations de reçus trimestriels de la recette du droit de rêve (p. 9, 11, 13, 15). \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve (p. 10, 12, 14, 16). Expédition de contrat de la ferme de Ste-Colombe attribué à Pierre Fourmand, huissier du grenier à sel de Condrieu (p.17). \_ Ampliations des reçus trimestriels des droits de tiers-surtaux de la douane et nouvelle réappréciation (p. 18, 20, 22, 24). \_ Certificats trimestriels du produit des droits de douane (p. 19, 21, 23, 25). - Expédition du contrat de louage d'un pré proche le Rhône et le domaine de la Part-Dieu (p. 26). \_ Expédition d'un contrat d'affermage du droit des bateaux à laver lessives " sur la Saône et le Rhône (p. 27). \_ Ampliations de mandements et quittances au sujet des versements que me Boniel, ex-consul, doit faire au receveur en déduction du prix d'achat de l'Hôtel de ville de la rue de la Poulaillerie, somme, que le receveur doit verser aux entrepreneurs du nouvel hôtel commun (p. 28 à 30). \_ Expédition de la déclaration de Mathieu Crozet, fermier, au nom de la ville du droit de 2 deniers pour livre attribué aux 3 offices des lieutenants et conservateurs particuliers de la ferme du tiers-surtaux de la douane (édit de Nov. 1639). (p. 31). \_ Expédition

du bail à ferme du droit de 2 deniers pour livres des trois offices de lieutenants et conservateurs particuliers du tiers-surtaux, soit 6 deniers pour livre (p. 32). \_ Ampliations des reçus du droit de six deniers pour livre (p. 33, 35, 37, 39). \_ Certificats trimestriels du produit des droits de six deniers pour livre (p. 34, 36, 38, 40). \_ Expéditions de délibérations consulaires au sujet des droits de lods et quittances de François Guérin, commis au renouvellement de la rente noble (p. 41 à 45).

**Cote : CC 1951**

(Portefeuille.) \_ 52 pièces, papier.

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses. \_ Mandements et quittances des gages des officiers et fonctionnaires de la ville (p. 1 à 12). Parmi ces pièces : extrait des délibérations consulaires portant augmentation de gages pour Germain Panthot, peintre de la ville (p. 12). Mandements, procurations, quittances concernant les rentes sur le patrimonial (p. 13 à 37). \_ Pièces relatives au paiement du legs de Licieux : pensions payées au collège de Tournon pour les écoliers Jean Charre et Henri Ollivier (p. 38 à 41) ; dots payées à Esperite Bourges, épouse d Etienne Villard, à Marguerite Gamet, épouse d'Antoine Duc, à Jeanne Comessy, épouse de Jacques Chevallier (p. 42 à 52).

**Cote : CC 1952**

(Portefeuille.) \_ 62 pièces, papier.

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). \_ Mandements, mémoires et quittances des dépenses communes : frais de l'oraison doctorale de la St-Thomas payée à M Gaspard Grolier (p. 1) ; paiement à Abraham Panze, fondeur, de deux " bocttes fontes propre à faire des salves " qui se rompirent le jour de " l'apposition de la première pierre fondamentale de l'Hôtel de ville " (p. 2) ; réparations d'une boutique appartenant au consulat sur la place des Changes (p. 3) ; indemnité versée au jardinier locataire du " broteau d'Ainay ", pour l'abandon de son bail fait à la ville (p. 4) ; étrennes offertes à Didier Bresson pour avoir offert à la ville une maison et jardin sur le quai des Feuillants, dont une partie sera destinée à faire la butte des arquebusiers (p. 5) ; intérêts de la somme due par la ville aux frères Collaud (p. 6) ; frais de services mortuaires célébrés à St-Nizier pour M. de St-André, trésorier de France et ex-consul, Antoine Serre, ex-consul, Henri Caboud, ex-consul et Pierre Bernico, ex-consul (p. 7 à 9) ; frais d'enregistrement et d'expédition payés à Me Jean Terrasson, greffier au bureau des finances de Lyon (p. 10) ; gages et gratifications aux commis du secrétaire et du receveur de la ville (p. 11 et 12) ; dépense de voyage fait à Grenoble pour porter une dépêche du consulat au duc d'Esguidière par le courrier Claude Peynaud (p. 13) ; indemnité versée à Bergeret dit " la berge " garde de la porte de St-Just, à cause de l' " accidente " survenu pendant qu'il exerçait sa charge (p. 14) ; loyer de la maison occupée à la Guillotière par l'exécuteur de haute-justice (p. 15 à 17) ; nomination et gages de François Lhéritier, chargé du nettoyage de la place des Changes en remplacement d'Antoinette Puy (p. 18, 19) ; gages de Jacques Collombon pour instruire dans l'art militaire les caporaux et sergents des quartiers de la ville (p. 20 à 22) ; location des bureaux occupés par la recette et contrôle du tiers-surtaux (p. 23, 24) ; location de la maison occupée par le

secrétariat de la ville (p. 25, 26) ; paiement des cinq " mays " fournis à la ville pour être plantés devant les maisons du cardinal, du gouverneur, de l'intendant, du prévôt des marchands et devant l'hôtel de ville (p. 27) ; gratification et frais de voyage payés au lieutenant des arquebusiers Lebeau, pour l'inspection qu'il a faite en Bresse et en Bugey des bureaux du tiers-surtaux, ainsi qu'en Velay, Forez, Languedoc, et Dauphiné, pour empêcher la fraude de ces droits (p. 28 à 31) ; location d'un jardin et tènement, quartier St-Clair, destiné à faire la butte des arquebusiers en remplacement de l'ancienne butte size place des Terreaux qui sera comprise dans les nouveaux bâtiments de l'Hôtel de Ville (p. 32, 33) ; fourniture de bois, charbon, chandelles payée aux mandeurs (p. 34) ; achat de poids et trébuchets, remboursé à François de Villeneuve ci devant receveur du tiers-surtaux (p. 35) ; dépenses faites au collège le jour de la Trinité (p. 36) ; fourniture des robes et toques consulaires et des manteaux des mandeurs (p. 37 à 48 et ,S8) ; frais de voyages pour accueillir et accompagner de notables personnages : Madame la maréchale de Villeroy, Mgr l'abbé d'Ainay, M. de Reys, intendant (p. 49 à 53) ; déjeuners fournis au consulat par Claude Morel, maître cuisinier (p. 54) ; abonnement aux gazettes payé à Guillaume Barbier, imprimeur du roi (p. 55, 56) ; frais et fournitures restés dus au sieur Lemaistre ex-consul, un dés députés de la ville en cour (p. 37) ; plantation de tilleuls sur le quai des pères Feuillants le long des murailles de la ville (p. 59) ; versements de la somme due à Charles Grolier pour le rachat de charge d'avocat et procureur général de la ville, selon l'acte consulaire du janvier 1646 (p. 60 à 69).

**Cote : CC 1953**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 6 feuilles, parchemin 1 cahier 6 feuilles petit in-folio papier ; 1 cahier 6 feuilles grand in-folio, papier, 62 pièces papier.

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). \_ Mandement et quittance d'une somme allouée par la ville aux Carmes, afin d'effectuer les réparations urgentes de la chapelle St-Roch, ou se font les services et dévotions de la compagnie des arquebusiers (p. 1 ). \_ Expédition de la transaction survenue entre les Carmes et la compagnie des arquebusiers à propos de l'entretien 'de la chapelle St-Roch (p. 2). \_ Mandement et quittance d'une somme accordée pour l'expédition d'un terrier de la rente noble appartenant à la ville, retrouvé par le sieur Savonne, prêtre (p. 3). \_ Quittance des gages de Jean Bruyas, garde des " arbres, teillots, allées et murailles du maille de Bellecour", extrait des actes consulaires portant augmentation de ses gages (p. 4, 5). \_ Quittance des gages de Jacques Bonjour, chargé de ranger les bancs du consulat devant la chaire les jours de prédication à St-Nizier, extrait des actes consulaires portant nomination de Jacques Bonjour pour cet office (p. 6, 7). \_ Quittances des gages de Claude de Platel, capitaine des digues et travaux du Rhône (p. 8 à 11) \_ Mémoire, mandement et quittance d'une somme payée à Jean Combet, marchand de papier, pour papier, dorure et gravure du dessin de la façade et plan du nouvel Hôtel de Ville (p. 12). \_ Quittances des gages de Marie Davey, veuve de François Lupin, chargée du nettoyage de la place du Change (p. 13, 14). \_ Expédition d'un acte de constitution de tutelle pour les enfants de François Lupin (p. 15). \_ Quittance des gages de Dominique Lamare, maître contrepointier (p. 16). \_ Pièces diverses relatives à la reprise, par le consulat, d'un jardin et maison sis à Vaise près de la porte du Lion, autrefois " appensionée " au banquier florentin Gabriel de Roussy (p. 17 à 37). \_ Mandement et quittance de l'indemnité versée aux fermiers du

pont de bois de l'Archevêché pour les exemptions du droit de passage accordées aux commis des ports et postes et menus officiers de la ville (p. 38, 39). \_ Mandement du remboursement des étrennes offertes aux officiers et domestiques du maréchal de Villeroy au nom du consulat par le sieur Chanu, avocat au conseil privé du roi (p. 40). \_ Mémoire, mandement et quittance pour le prix d'une " banque ", bancs et pupitres pour les bureaux de la douane (p. 41). \_ Mandement et quittance des gratifications et étrennes accordées à divers employés de la ville : Louis Pascal et Claude Debert, mandeurs, et Barthelemy Artnaud, coadjuteur des mandeurs ; Laurent Ribiollet, commis à la voirie ; Antoine Verrier, fourrier de la ville ; Antoine Guillot, Jean Moulou et François Revelin, servants (p. 42 à 49). \_ Certificat délivré au receveur pour le paiement de cent livres données en aumône à " trois pauvres femmes " (p. 51). \_ Certificats délivrés au receveur des sommes payées pour frais de courtage et versements à Paris des fermes du tiers surtaux et droits de quarantième (p. 50 à 61). \_ Mandement d'une indemnité octroyée au receveur pour perle faite sur la recette du tiers surtaux et droit de quarantième (p. 62). \_ Certificat de la dépense laite par le receveur, par ordre du consulat, pour offrir un cadeau de pièces d'argenterie à madame la maréchale de Villeroy (p. 63). \_ Certificat de la dépense faite par le receveur d'une somme " ordonnée estre payée en aumosne et charité pour ayder au payment des fraix et proceddures extraordinaires et emprisonnements de quelques tailleurs de pierre et massons qui travailloient au nouveau. hostel de ville, à cause des meurtres commis proche le dit hostel en la place des Terreaux où les paouvres furent implicquez " (p. 64). \_ Certificat accordé au receveur pour le paiement effectué par les députés de la vilie, sur le " quartier " de Janvier 1650, d'une somme destinée à payer les dépenses du maréchal de la Motte et autres prisonniers du château de Pierre Scize, selon l'ordonnance de Mai 1647 (p. 65).

**Cote : CC 1954**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 21 feuillets in-folio, papier ; 49 pièces, papier.

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). Etat des menus frais du receveur (p. 1). \_ Pièces et quittance à l'appui. (p. 2 à 50). \_ Parmi ces dépenses : paiement de droits de passage, sur le pont de bois de la sénéchaussée, pour des charrettes qui ont charrié à Bellecour les matériaux de la démolition faite pour construire un nouveau port près de celui de Roanne ; réparations faites à la porte des Terreaux, gratification aux arquebusiers pour avoir arrêté un batelier, qui quittait Lyon sans payer les droits sur le blé ; gratification extraordinaire aux arquebusiers pour le plantage des " mays " ; gratifications aux mandeurs pour la publication de la ferme de Sainte Colombe et le louage des boucheries de la Lanterne ; voyage de Jean Moulou à Roanne pour le départ des députés de la ville allant en cour ; frais faits par le fermier de St. Colombe Jacques Parron, remboursés à sa veuve ; sommes versées à Nicolas Grolier et à Charles Grolier en compensation de leur droit d'exemption sur le vin entré dans la ville, gratification pour le " gagne denier " qui a porté les flambeaux après le festin de Noël ; reliure des comptes patrimoniaux, frais payés aux arquebusiers qui ont porté les torches aux enterrements de MM. de St André, Michiel et Caboud ; aumônes aux Pénitents Blancs ; frais divers pour les processions : de St Roch, Aumône générale, octave du corps Dieu ; papier et fournitures dépensés au secrétariat ; dépenses pour la confection et l'expédition du Syndicat ; gratification aux tambours et arquebusiers à la St

Jean-Baptiste, pour avoir accompagné le consulat à St Jean au Te Deum chanté pour la prise de La Bassée et au vou fait par la ville pour le roi ; papier et fournitures dépensés à la comptabilité ; gratification au garçon de l'imprimeur de la ville qui porte les dépêches et gazettes ; frais de saisies et emprisonnements pour le compte de la ville remboursés à Guichon, sergent royal ; dîner offert le jour de la St Thomas aux officiers de la ville ; frais divers et gratifications pour l'assemblée générale du jour de la St Thomas ; gratification aux servantes de Pascal Debert et Arthaud ; étrennes payées à ceux qui sont " employés au fait des armes et seurté de la dicte ville " : Lebeau, lieutenant de la compagnie des arquebusiers ; Hugalin, capitaine enseigne ; Pernard, lieutenant du gué ; La Taille, premier sergent des arquebusiers ; Chamont, sergent ; François Rousset dit Esprit et Jean Bronad, sergents ; Gaspard Delorme, trompette ; frais de reliure des comptes d'apurement de Pierre Romanet, ex-receveur ; étrennes payées aux commis de M. Dulieu pour les dépêches portées au consulat ; gratification aux commis à la porte St George et St Just pour traverser la rivière pour apporter les clefs à Ainey chez Mgr le gouverneur ; sommes données à Monseigneur l'Archevêque d'Algarva qui a esté dépoceddé par les infidelles de son archevesché " et à Antonio de Silva, général de la cavalerie espagnole échappé des prisons de Turin ; réparations faites à un logement dépendant du vieil hôtel de ville ; aumône faite aux religieuses de St Claire d'Annecy ; offrande à St Jacquême le dimanche jour de la nomination des prévôts et échevins pour 1648 ; aumônes pour les pénitents blancs et pour les pauvres ; gratification pour les " piqueurs de pierre " qui travaillent au nouvel hôtel de ville ; messe dite le 1er janvier pour la ville à N. D. de Confort ; gratifications pour les rondes et patrouilles faites par la compagnie des arquebusiers, et pour la " garde de quelques personnes de condition qui avaient querelles " ; voyages faits par les officiers des arquebusiers

Lebeau et Hugolin à la Tour-du-Pin et Vienne pour le service de la ville ; étrennes offertes aux officiers du maréchal de Villeroy, de l'abbé d'Ainay, du cardinal de Lyon, de l'intendant ainsi qu'aux domestiques du prévôt des marchands ; sel payé aux servants, et fourrier de la ville ; frais de contrats, actes, devis, concernant le nouvel hôtel de ville payés à M. Gajan, notaire royal ; gratification au commis à la voirie Laurent Ribiolet pour les peines que lui ont causé le " droit d'attache des plattes appartenant à la ville " ; gratification aux fontainiers Claude Gavot et Jacques Laboreau ; copies de contrats faits par Amable Pradel ; frais de plumes, encre et cire d'Espagne ; achat de trois escabeaux pliants pour le jour de l'élection des prévôts et échevins ; remboursement d'une somme prêtée par François Guérin ; " dépense de bouche " payée à Claude Morel, hôtelier.

**Cote : CC 1955**

Référence informatique : 00005575

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Mémoires, mandements, quittances concernant les travaux du nouvel hôtel de Ville : dépense faite par le père Bouchet, pour avoir fait amener de Chambéry à Lyon, les deux colonnes de pierre du grand portail (p. 1) ; indemnité supplémentaire accordée au maître charpentier Louis Boudet dit Pellegre, pour avoir fait le cintre de la voûte à pendants (p. 2) ; " toisage " et paiement de travaux de charpenterie faits pour les voûtes des caves et " lieux souterrains " (p. 3 à 6) ; paiement de travaux de maçonnerie effectués par Benoît Daurolles et Claude Chana (p. 7 à 11) ; paiement de la gravure de la face du nouvel hôtel de Ville faite par Michel Natalis, maître graveur de Paris (p. 12, 13)

; gratification au voyer de la ville Simon Maupin, pour la surveillance qu'il exerce sur les ouvriers travaillant au bâtiment du nouvel hôtel de Ville (p. 14); mandements consulaires ordonnant au receveur de verser entre les mains des entrepreneurs Benoît Daurolles et Claude Chana, les sommes qu'il recevra du sieur de Boniel acquéreur de l'ancien hôtel de Ville (p. 15 à 17).

**Cote : CC 1956**

Référence informatique : 00005576

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoires, mandements et quittances pour les travaux et réparations effectués par les entrepreneurs de la ville : gages de Pierre Coste, maître fontainier (p. 1, 2, 3); gages de Martin Chaffieu maçon et couvreur (p. 4, 6); gages des tailleurs de pierre qui ont travaillé à la boucherie de la Lanterne (p. 6); compte de Louis Pellegré et Jean Lambert charpentiers, pour clôture et travaux divers faits pour la cérémonie de la pose de la première pierre de l'hôtel de Ville (p. 7). \_ Quittances des gages des commis de la rêve (p. 8 à 24). \_ Parmi ces pièces : nomination d'Antoine Lalisserie commis du bureau de l'hôtel de ville en remplacement de Mathieu Pomet décédé (p. 24). \_ Mémoire, mandement et quittances des carnets, registres, papiers, chandelles, bois, charbon, etc...dépensés dans les bureaux de la rêve (p. 25). \_ Mandement pour le prix franc de l'arc-en-main donné à Antoine Bruyère, roi des archers (p. 26). \_ Extrait des actes consulaires accordant au " roy des archers " ne augmentation du prix franc (p 27) \_ Quittance des gages de l'exécuteur de haute justice Jacques Dubois (p. 28, 29). \_ Expédition des quittances des trésoriers de l'Épargne pour le versement de la ferme du tiers-

surtaux (p. 30 à34). \_ Extrait des actes consulaires portant réorganisation des bureaux du tiers surtaux et droit de quarantième, augmentation de personnel et de gages (p. 35) \_ Certificats de carence de divers bouchers de la Lanterne et locataires de la ville (p 36 à 40). \_ Extrait des actes consulaires accordant une indemnité à Giraud Pomier, fermier du droit des bateaux à laver lessive sur le Rhône et la Saône dans toute l'étendue de la ville, étant donné les grands frais qu'il a dû faire pour lever le droit (p. 42). \_ Mandements et quittances trimestriels du paiement de la ferme de six deniers pour livre, aux propriétaires des offices de conservateurs particuliers du tiers surtaux auxquels était attaché ce droit (p. 42 à 45). \_ Quittances de la gratification payée à Mathieu Crozet qui prête son nom à la Ville pour la ferme du droit de six deniers pour livre (p. 46 à 49).

**Cote : CC 1957**

Référence informatique : 00005577

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances des gages des commis du tiers-surtaux (p. 1 à 100); parmi ces pièces : extrait des actes consulaires portant augmentation des gages de Jean Desjardinet, marqueur (p. 22), expédition de l'acte de révocation du sieur Bouquet, commis au bureau de Collonges en Bresse (p. 79). \_ Mémoire, mandement et quittance des frais de papier et registres pour les bureaux de la douane de Lyon, payés à Antoine Rambaud, marchand papetier (p. 101).

**Cote : CC 1958**

Référence informatique : 00005578

**1647**



Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de  
Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces Justificatives des  
comptes du receveur Vincent Vertema. \_  
Dépenses (suite). \_ " Etat des paiements  
qui seront faits aux particuliers à qui la  
ville et communauté de Lyon a constitué  
des rentes et icelles assignées sur les  
aides et gabelles d'icelle... " (p. 1). \_ Pièces  
diverses relatives aux paiements des  
rentiers sur les aides et gabelles (p. 2 à  
41).

**Cote : CC 1959**

Référence informatique : 00005579

**1647 1648**

Comptabilité communale (1647 - 1648)  
Pièces justificatives des comptes de  
Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Vincent Vertema. \_  
Dépenses (suite). \_ " Etat et répartition  
fait de la somme de 13.879 livres 12 sols  
10 deniers, provenue des équivalents de  
Lyonnois, Forestz et Beaujollois, Mandé,  
Le Puy et Viviers, affectés à Messieurs les  
provost des marchands et échevins de la  
ville de Lyon... sur lesquelles ils ont aussi  
fait plusieurs particulières constitutions  
à divers particuliers cy après desnommez  
pour estre a chascun d'eux payée la  
somme que suivant le dict repartement  
luy escherra... ".

**Cote : CC 1960**

Référence informatique : 00005580

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de  
Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Vincent Vertema. \_  
Certificats du produit du droit de  
quarantième (p. 1, 3, 4, 6, 8). \_ Reçus du  
droit de quarantième (p. 2, 5, 7). \_

Certificats d'obligations de l'emprunt de  
490.875 livres fait par la ville en 1647  
pour neuf ans, pour l'adjudication de la  
ferme du quarantième (p. 9 à 32). \_  
Expédition des certificats de paiement  
des trésoriers de l'Epargne pour le  
paiement de la ferme du quarantième (p.  
33 à 36). \_ Quittances des gages des  
commis à la perception du droit de  
quarantième (p. 37 à 87).

**Cote : CC 1961**

Référence informatique : 00005581

**1647**

Comptabilité communale (1647)  
Pièces justificatives des comptes de  
Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Vincent Vertema. \_  
Dépenses (suite). \_ Quittances  
trimestrielles du remboursement des  
obligations de l'emprunt fait par la ville  
en 1641 à divers particuliers pour  
l'établissement du droit de quarantième,  
avec les certificats des obligations  
remboursées le 1er janvier 1648 (p. 1 à  
457).

**Cote : CC 1962**

Référence informatique : 00005582

**1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de  
Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Vincent Vertema. \_  
Recettes. \_ Extrait des actes consulaires  
portant ordonnance de recettes sur le  
produit du grabeau (p. 1). \_ Pièces  
relatives à l'acquisition par la ville d'une  
maison et jardin, sise à la Guillotière,  
dont le prix a été remboursé par François  
Severot, pour le compte de qui l'achat  
avait été conclu (p. 2, 3). \_ Expéditions de  
contrats de louage : corps de garde " sur  
la tour des murs " proche le collège des  
Jésuites (p. 3) ; brotteau d'Ainay (p. 4) ;

loge de la barrière " proche la porte de St-Just " (p. 5) ; petit bureau de la porte St-Sébastien (p. 6). \_ Ampliations des reçus de la rève (p. 7, 10, 12, 13). \_ Certificats du produit de la rève (p. 8, 9, 11, 14). \_ Ampliation du reçu de la somme payée par le fermier du droit des bateaux à lessive (p. 15) \_ Extrait des actes consulaires concernant les droits à payer par le fermier du droit des bateaux à lessive (p. 16). \_ Ampliation des reçus des droits du tiers surtaux (p. 17, 21, 24, 26). \_ Certificats du produit des droits de tiers surtaux (p. 18 à 20, 22, 23, 23). \_ Ampliations des reçus des droits de six deniers pour livre (p. 28, 33, 35). \_ Certificats du produit des droits de six deniers pour livre (p. 29 à 32, 34, 36). \_ Ampliation d'une reconnaissance de dette de 30.000 livres, prêtées par Jacques Paris, bourgeois de Lyon, pour les affaires de la ville (p. 37). \_ Expédition de l'arrêt rendu au conseil d'Etat pour la provision que doit remettre à la ville le fermier de la ferme des aides, et expédition du reçu de la provision (p. 38, 39). \_ Dépenses. \_ Expédition des mandements consulaires ordonnant le paiement à Pierre Bernico, lieutenant des contrôleurs et conservateurs particuliers du tiers surtaux, de la ferme du droit de six deniers pour livre (p. 40, 41), \_ Reçu de Mathieu Crozet, pour le premier trimestre de 1648, de ses gages comme fermier du droit de six deniers pour livre (p. 42).

**Cote : CC 1963**

Référence informatique : 00005583

**1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). \_ Mandements et quittances des gages des officiers de la ville (p. 1 à 11). \_ Mandements, procurations, quittances, concernant les rentes sur le patrimonial (p. 12 à 28, 29 à

64). \_ Pièces relatives à la succession de feu Jean Duvouldy, ex-receveur pour le paiement de la somme qui lui était dûe par la ville en clôture de ses comptes d'appurement (p. 28 à 30). \_ Pièces relatives au paiement du leg de Licieux : dots payées à Catherine Maleribe, épouse de Jacques Ranc, Ysabeau Duvrier, épouse de Guillaume Salbac, Sibille Mellier, épouse de Jean Choissy, (p. 60 à 61, 64, à 66) ; pensions payées au collège de Tournon pour les études de Jacques Henry Marcou (p. 61 à 63) ; et Jean-Pierre Carle (p. 67 à 71).

**Cote : CC 1964**

Référence informatique : 00005584

**1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema jusqu'en août 1648. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoires, mandements, quittances et pièces diverses se rapportant aux dépenses communes, \_ Remboursement d'une somme avancée par le receveur avec un intérêt de 2 1/2 pour cent (p. 1) ; dépenses et pièces relatives au contrôle des bureaux du tiers surtaux. Jean Beau, lieutenant de la compagnie des Arquebusiers avec Barthelemy Delorme et Jean Petit ayant été nommés gardes et conservateurs du tiers surtaux et chargés de surprendre " quelques marchands et voituriers contrevenant aux crédits et ordonnances royaux en faisant passer et conduire par voyes obliques leurs marchandises " (p. 2 à 8) ; frais de courtage et de remise à Paris du fermage du tiers surtaux de la douane (p. 9, 10) ; frais des mandeurs, pendant le temps qu'ils sont restés à l'Ille-Barbe vérifier la quantité des blés envoyés par " passeports obtenus de sa majesté pour les galleres et vaisseaux sur mer " (p. 11) ; fourniture de bois, charbon, chandelles pour le consulat (p. 12) ; dépenses des " mays " plantés dans la ville le 1er mai (p.

13) ; versement fait à Hugues André, trésorier de l'Abondance, pour qu'il puisse payer les gages de ses employés (p. 14) ; frais du luminaire et service célébré à St-Nizier pour feu Benoît Depomey, président-trésorier général de France, ex-consul (p. 15) ; solde de huit soldats de la compagnie des arquebusiers, pour six journées de garde sur la rivière du Rhône pour surveiller le passage des blés, avec les frais de bateau pour le même nombre de journées (p. 16) ; gages de Jacques Collombon " pour enseigner le maniement des armes et art militaire aux sergents et caporaux des quartiers " (p. 17) ; location des bureaux occupés par la recette et contrôle du tiers surtaux de la douane (p. 1X) ; intérêts de la somme restée due à Jean Collaud (p. 19) ; achat et paiement d'une maison, jardin et terre appartenant à Etienne Dalfin, jardinier, sise aux faubourgs de la Guillotière " jouxte le grand chemin tendant du dit Lyon à Venissy " (p. 19-29) ; acquisition de deux petites propriétés, sises à la Guillotière, au lieu dit la Madeleine, appartenant l'une à Françoise Montagny et l'autre à Simon Mestra, boulanger (p. 30 à 35) ; réparations de vitres à la chapelle St-Roch, par Jean Ricard, maître vitrier (p. 36) ; nettoyage des latrines du corps de garde de Suisses de la porte St-Just, du corps de garde de la porte de Vaise, d'une maison de la place du Change effectué par Louis Tencin, maître des basses ouvres (p. 37, 39, 40) ; gages de François Lhéritier chargé de nettoyer la place du Change (p. 38) ; frais des repas consulaires payés à Claude Gros, maître cuisinier et pâtissier (p. 42 à 43) ; frais des robes consulaires (p. 44 à 48 et 50) ; voyage fait par les échevins et notables de Lyon au devant de l'abbé d'Ainay gouverneur de la ville revenant de Paris (p. 49) ; versement à Charles Grolier pour le remboursement de son office d'avocat et procureur général de la ville (p. 51).

**Cote : CC 1965**

Référence informatique : 00005585

**1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de  
François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du commis à la recette François Guérin, depuis août à fin décembre 1648. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoires, mandements et quittances des dépenses communes : frais de l'oraison doctorale de la St-Thomas prononcée par Me Bonaventure Cholier (p 1) ; dépense de courtage et de remise de l'Epargne de Paris de la ferme du tiers surtaux payée par le sr. Chanu (p. 2, 29) ; gages d'André Perrodon procureur en cour de Lyon (p. 3) ; gratifications accordées à divers employés de la ville : Antoine Veyrier, fourrier ; Laurent Ribiollet, commis à la voirie ; Jacques Parie, commis à la recette des droits de rêve et François Loyrinière, contrôleur des droits de rêve à cause de la " traite " des blés ; Antoine Guillot, servant ; Jean Mollu, servant ; François Revelin, servant ; Pernard, lieutenant du guet de la ville ; Adam dit Lespine, sergent de la compagnie des arquebusiers ; Antoine La Bigerie, marqueur de la rêve (p. 4 à 16) ; achat d'étoffes pour les robes consulaires (p. 17) ; gratifications accordées aux mandeurs Louis Pascal et Claude Deber' et à Barthélemy Arthaud, coadjuteur des mandeurs, pour avoir surveillé les blés qui sont sortis ou entrés dans la ville afin d'empêcher la fraude sur les droits de rêve (p. 18 à 23) ; remboursement d'une somme due en arrérage d'une rente sur les " deniers communs patrimoniaux ", payé aux héritiers de noble Claude de Bulion (p. 25, 26) ; gratification à Roland Bouilly, soldat de la compagnie des arquebusiers, pour avoir nettoyé et chargé les arquebuses pour le jour du " prix franc " (p. 27 ) ; versement à Hugues André, trésorier de l'Abondance, de la somme fournie par le consulat pour contribuer à l'achat des blés (p. 18) ; fournitures pour les robes consulaires (p. 30) ; frais de voyage à Vienne pour le tiers surtaux (p. 31) ; gratification et frais divers payés à Me Clément Saunier, procureur

au bureau des finances (p. 32) ; paiement de travaux et dorures exécutés par le peintre Corneille Delahaye (p. 33) ; frais de " change " pour l'emprunt de 50.000 livres que Jacques Parie accorde à la ville (p. 34, 35) ; solde des journées des arquebusiers employés à surveiller la sortie des blés sur la rivière du Rhône (p. 36) ; frais de change d'une somme de 36.317 livres 14 sols, cédés et transportés au président du bureau des finances de la généralité de Lyon Gaspard Dugué, par le receveur Vincent Vertema (p. 37, 38 39) ; Dépenses de Mathieu Poncet, commis au port de Notre-Dame près St-Clair, pour avoir été au port d'Anton surveiller le passage des blés (p. 40) ; nettoyage des latrines du nouvel hôtel de ville par Benoît Remond, maître des basses oeuvres (p. 41 ) ; remboursement fait au notaire royal M. Gajan pour le " franc sallé " accordé à divers officiers de la ville (p. 42) ; appointements versés à Jean Bruyno pour l'entretien du mail et des allées de Bellecour (p. 43) ; étrennes et taxations extraordinaires accordées à divers commis et officiers de la ville : Jacques Jasserant, notaire royal ; François Guérin, commis à la recette (p. 44, 45) ; nettoyage des latrines de la maison dite du " chien vert " jointe au vieil hôtel de ville (p. 46) ; paiement à Guillaume Barbier, maître imprimeur, d'un trimestre dû pour l'abonnement aux gazettes (p. 47) ; location des bureaux occupés par la recette du tiers surtaux (p. 48, 49) ; paiement d'un semestre de gages à Jacques Collombon pour enseigner l'art militaire aux sergents et caporaux des quartiers de la ville (p. 50) ; frais de Pierre Palerne, commis " pour prendre garde aux marchandises qui passent par voyes obliques " (p. 61) ; paiement d'un semestre de location de la maison occupée par le secrétariat de la ville (p. 62) ; gratifications accordées à André Perrodon, procureur en cour de Lyon (p. 53) et à Hugues Donguy et Charles Robustel, employés à la recette (p. 54) ; appointements de Marie Daney, chargée du nettoyage des corps de garde des Changes (p. 55) ; gages de Dominique Lamare, me contrepontier (p. 57) ; gages

de Claude de Chatel, capitaine des digues et travaux du Rhône (p. 56, 68) ; gratification accordée à Jean Bonjour, chargé des bancs réservés au consulat dans l'église St-Nizier (p. 59) ; gages de François Lhéritier, chargé de nettoyer la place des Changes (p. 60) ; dépense de bouche pour le consulat, remboursée à Claude Gros, me pâtissier (p. 61) ; racommodage d'un puits servant aux Suisses de la porte Neuve, payé à Thomas Ernault, me fontainier (p. 62) ; versements faits au trésorier de l'Abondance Hugues André, des sommes que la ville s'est engagée à fournir pour l'achat des blés (p. 63, 64) ; frais des serrures posées dans la maison destinée à loger l'exécuteur de haute justice au faubourg de la Guillotière (p. 66) ; somme due en arrérage de la rente sur les aides pour l'année 1648, payée à Ysabeau Contesse, veuve de Pierre Bernico (p. 66, 67).

**Cote : CC 1966**

Référence informatique : 00005586

**1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema et de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema et du commis à la recette François Guérin. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur du 1er janvier au 20 août 1648 (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 1 à 13). \_ Etat des menus frais faits par le commis du mois d'août au 31 décembre 1648 (p. t4). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 15 à 46). \_ Parmi ces dépenses : achat de muscat remboursé à Louis Pascal, mandeur ; remboursement à Mathieu de Comte, commis à la recette du tiers surtaux des droits acquittés par lui en raison de la ferme ; sacs pour mettre les clefs des portes St-Georges et St-Just ; gratification à André Emery, conducteur de marchandises à la porte St-Sébastien pour avoir remplacé Mathieu Attaney, contrôleur de la dite porte envoyé à

Collonges ; assignations et saisies payées au sergent royal Guichon ; aumône offerte au couvent de Ste-Claire de Bourg en Bresse ; frais de voyage à Vienne du sieur Lebeau, lieutenant de la compagnie des arquebusiers ; aumône pour acheter du linge et des médicaments aux pauvres de l'Hôtel-Dieu ; offrande à la quête faite pour reconstruire l'église Ste-Catherine en partie détruite par le feu ; banque et clefs de bureau pour le nouveau bureau de contrôle du port Notre-Dame ; gratification au sergent des arquebusiers Pierre Nachurier dit La Taille ; aumône aux Pénitents Blancs, aux prisonniers et à la quête faite par deux demoiselles dans la paroisse de St-Nizier en faveur des pauvres de l'Hôtel-Dieu ; somme versée à cause d'une saisie faite contre Severt, sergent-major de la ville ; armoiries de dix-huit chandeliers d'argent payées au sieur Bégule ; aumônes aux Pénitents et aux Cordeliers le jour des Rameaux ; frais divers de la procession du Jubilé le 1er juin ; gratification aux arquebusiers ; aumône aux pauvres et aux confréries du St-Sacrement de la Trinité et la Croix ; gratification aux polisseurs de l'une des colonnes de l'Hôtel de Ville ; gratifications aux arquebusiers ; indemnité à François Guérin pour recettes faites pendant le temps que feu Vincent Verterna exerçait sa charge ; frais d'un dîner fait par le consulat payé à Claude Morel, hôtelier (p. 1). \_ Indemnités versées à Charles Grolier, capitaine de la ville et à Nicolas Grolier, ci-devant capitaine, pour exemption du droit d'entrée de vingt pièces de vin ; port des flambeaux à messieurs les prévôts des marchands et échevins ; gratification aux arquebusiers qui ont accompagné le consulat au Te Deum, chanté à St-Jean le 31 août 1648 " pour la bataille que monseigneur le prince de Condé a gagné en Flandre contre les Espagnols " ; frais d'expédition de la procuration passée au sieur Roux, greffier au bureau des finances de Montpellier, pour toucher les rentes dues des équivalents de Mende et Le Puy ; frais de papier employé au secrétariat de la ville ;

expédition du Syndicat de 1648 ; frais de décoration du Syndicat payés à Germain Pantost, peintre de la ville ; " mynots de sels " offerts à divers employés de la ville : fourrier, employés à la voirie, servants ; frais de papier employé à la recette de la ville ; exploits et saisies contre les bouchers payés au sergent royal Guichon ; frais divers faits pour le jour de la St-Thomas : dîner offert aux officiers de la ville, gratification aux arquebusiers, messe à St-Nizier, sonnerie des cloches (fol. 6) ; gratifications aux commis et employés de la ville : servants, lieutenant de la compagnie des arquebusiers, capitaine enseigne, lieutenant du guet, sergents des arquebusiers, sergents du guet, trompette de la ville ; étrennes aux commis du maître des postes pour avoir porté les dépêches à messieurs les prévôts des marchands et échevins ; gratification à Pierre Bergeret, ingénieur en feux d'artifices ; étrennes aux officiers du maréchal de Villeroy, de l'abbé d'Ainay, du cardinal de Lyon et aux domestiques de messieurs les prévôts des marchands et échevins ; dépenses de plumes, encre et cire d'Espagne remboursée à Anthoine Bonniel, commis de maître Demoulceau ; frais faits pour la surveillance du paiement de l'impôt du tiers surtaux remboursés Me Rodolet, commis au greffe criminel ; cartons achetés pour mettre les quittances du receveur ; dépenses pour la fête de St-Jean Baptiste : gratifications aux tambours et aux arquebusiers ; frais pour le Te Deum chanté à St-Jean le 16 août "pour la prise de Tourtouse " ; gratification aux trompettes de l'abbé d'Ainay pour l'ouverture du prix des arquebusiers ; gratifications aux commis de la porte St-Just et de la porte St-Georges pour passer la rivière afin d'aller porter les clés à Ainay à Mgr le gouverneur ; indemnité versée au receveur à cause de l'argent faux reçu dans sa recette ; gratification aux sergents, caporaux et soldats pour les rondes faites pour la sûreté de la ville ; somme versée à Clément Gendre, graveur pour les médailles " dans lesquelles est portraict et gravé d'un

costé la fosse et devant du nouveau hostel de ville... et de l'autre costé l'inscription qui a esté mise en la première pierre qui fust posée es fondations du dict hostel de ville " ; médailles offertes par le consulat à l'intendant, au gouverneur et aux principaux officiers et habitants de la ville (pièce 14).

**Cote : CC 1967**

Référence informatique : 00005587

### 1648

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoires, mandements et quittances des dépenses de la construction de l'hôtel de ville : ouvrages de plomberie payés à Pierre Coste et Thomas Aynaud (p. 1) ; " marché et priffait " de tous les " affaitements de plomberie " de l'édifice accordé à Pierre Coste, me fontainier et à Claude Huns, maître ouvrier en fer blanc (p. 2) ; ouvrages de maçonnerie payés à Benoît Daurolles (p. 3) ; couverture d'ardoise payée à Bertrand Bérigan maître couvreur (p. 4) ; " priffait " accordé à Bertrand Bérigan pour la couverture des bâtiments du nouvel hôtel de ville (p. 5) ; extrait des actes consulaires pour servir de quittance d'une somme de sept mil livres, payée par feu Vincent Vertema aux Sieurs Chana, et Daurolles maîtres maçons (p. 6) ; ouvrage de maçonnerie payé à Benoît Daurolles (p. 7) ; frais de gravure et de dorure pour l'inscription de la pierre qui sera posée a au dessus dudict hostel " payée à Louis Laliame, graveur (p. 8) ; plans et dessins fournis par Simon Maupin voyer, pour la construction et ornementation (p. 9) ; gravure du plan et perspective de l'hôtel de ville, tirée à mille exemplaires, achetée à Simon Maupin (p. 10) ; gratification supplémentaire accordée à Claude Vivian et Pierre Manier, maîtres maçons de

Chambéry " entrepreneurs de la conduite des deux colonnes voiturées dans cette ville pour le portail de l'hôtel de ville " (p. 11) ; état de la dépense pour le transport d'une des colonnes de pierre rouge jaspée tirée de la " pierrière de Vimines en Savoie " (p. 12) ; achat d'ardoises payées à Michon, marchand (p. 13) ; ouvrages de ferrures et de serrureries exécutés par Nicolas Burel et Jean Toreau (p. 14) ; " marché et priffait " pour les ouvrages de serrurerie (p. 13) ; versement supplémentaire accordé aux entrepreneurs Benoît Daurolles, dit Monard et Claude de Chana " à condition qu'ilz ne recevront plus aucun argent qu'ilz n'ayent parachevé de razer le bâtiment " à la corniche des fenêtres (p. 16) ; versement aux entrepreneurs Benoît Daurolles et Claude de Chana (p. 17) ; achat de la pierre destinée à l'inscription du grand portail, à Jean Grand tailleur de pierre de St Fortunat au Mont d'Or et contrat passé pour la fourniture de la pierre (p. 18, 19) ; achat d'ardoises pour les couvertures des toits payées à Michon, marchand (p. 20, 21) ; travaux de charpenterie payés à Louis Burdet dit Pelegre, Jean Lambert et Floris Poitrasson me charpentiers, avec le contrat passé pour les fournitures de charpenterie (p. 22, 24). \_ Mémoires, mandements et quittances des travaux et réparations ordinaires : gages de Pierre Coste me fontainier (p. 25, 27) ; appointements de Martin Chaffieu m couvreur (p. 26, 28) ; somme payée à " divers charpentiers et menuisiers pour travaux exécutés aux bureaux du tiers surtaux des portes de la ville (p. 29, 36) ; travaux de plomberie exécutés " autour de la croix en pyramide estant en la place des terreaux ", par Pierre Butanan (p. 37) ; travaux de maçonnerie exécutés par Philippe Buyet aux maisons de la Fleur de Lys et d'Athanase, qui appartiennent à la ville, hors de la porte St Georges (p. 38).

**Cote : CC 1968**

Référence informatique : 00005588

### 1648

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de  
Vincent Vertema et de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema, et de François Guérin commis du receveur. \_ Dépenses (suite). \_ Mandements, quittances, et requêtes aux trésoriers des finances de la généralité au sujet du paiement de la rente due au roi sur les produits de la rêve, dont la ville avait été déclarée exempte par arrêt du Conseil du 27 Octobre 1645 moyennant un versement de 30.000 livres, et qu'Antoine Seigneur, receveur du domaine royal réclame et se fait payer par trimestre, par ordonnance des trésoriers généraux des finances de la généralité (p. 1 à 9). \_ Quittances trimestrielles des gages des commis de la rêve (p. 10 à 25). \_ Mémoire et quittance des frais de bureau pour la perception du droit de rêve : carnets, encre, chandelles, menues réparations, etc...(p. 26). \_ Quittances des gages de l'exécuteur de haute-justice (p. 27, 28). \_ Certificats de carence de divers bouchers et trippiers de la Lanterne (p. 29 à 36). \_ Quittances des appointements versés à Mathieu Crozet fermier du droit de six deniers pour livre (p. 36 à 38). \_ Mandement et quittance du prix franc de l'arc payé au roi des archers François Molin (p. 39). \_ Mandements et pièces diverses relatives au paiement dû par la ville de la ferme du droit de six deniers pour livre attaché à l'office des contrôleurs et conservateurs particuliers du droit de tiers surtaux, office sur lequel saisie avait été faite à la requête du trésorier de l'Epargne (p. 40 à 43). \_ Expédition du contrat de louage du broteau de St Clair " situé au milieu du fleuve du Rhône du côté du matin, ayant son étendue et contenue depuis le boulevard dudict St Clair jusques proche le mur au dessus des Cordeliers " (p. 44).

**Cote : CC 1969**

Référence informatique : 00005589

**1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de  
Vincent Vertema et de François Guérin

Comptabilité. - Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema et de son commis François Guérin. \_ Dépenses (suite). \_ Quittances, procurations et pièces diverses relatives au paiement des gages des commis du tiers surtaux (p. 1 à 105). \_ Parmi ces pièces : gages payés par ordre du consulat à la veuve du sieur de Chavannes, fermier du tiers surtaux et droit de quarantième (p. 1), nomination de Jean Isaac Pascal comme contrôleur au bureau de Collonges en remplacement d'Abraham Bouquet révoqué (p. 4). \_ Refus des commis pour le paiement du chauffage et des chandelles des bureaux de contrôle ; porte de St-Just, porte St Sébastien, porte de Vaise, port du Rhône, port St Michel et chaînes d'Ainay, porte d'Alincourt et chaînes du Boulevard St Jean, porte St Georges, porte du Pont du Rhône, grande Douane, port St Antoine, port St Vincent (p. 106 à 135). \_ Extrait des registres des actes consulaires portant ordre de répartir entre les commis, conservateurs et officiers du tiers surtaux a somme de 340 l. destinée à leurs frais de chauffage et de chandelle, avec l'état de répartition (p. 136, 137). \_ Mémoires, mandements et quittances des frais de papiers, registres, encre, etc.. du bureau du tiers surtaux payés à Guillaume Huguet me papetier (p. 138, 139).

**Cote : CC 1970**

Référence informatique : 00005590

**1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de  
Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). \_ Mandements, quittances, procurations, certificats etc...

relatifs au paiement des rentes sur les aides et gabelles (p. 1 à 3, 8 à 45). \_ Quittances des gages de Claude de Platet, capitaine des digues et travaux du Rhône (p. 4 à 6). \_ Quittance d'un semestre de gages de feu François Lupin accordée à sa veuve Marie Daney (p. 7).

**Cote : CC 1971**

Référence informatique : 00005591

### **1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema et de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema et de son commis François Guérin. \_ Recettes. \_ Ampliations des reçus des droits de quarantième depuis le 12 août jusqu'au 31 décembre 1648 (p. 1, 3). \_ Certificats du produit du quarantième (p. 2, 4, 6 à 8). \_ Expédition du bail du droit de quarantième (p. 5). \_ Dépenses. \_ Reçus et pièces diverses relatives aux paiements des gages des commis du quarantième (p. 9 à 105). Parmi ces pièces : extraits des registres consulaires portant nomination d'Antoine de la Pierre, commis à la porte de Vaise en remplacement de Jean Cazal (p. 10, 12) ; d'Alexandre Suc (p. 14) de Jacques de Bonnel (p. 17), d'Hilaire Attignolle p. 20) de Macé Manchini (p. 24) contrôleurs supplémentaires nommés pour assurer une perception meilleure de l'impôt. \_ Expédition des reçus des trésoriers de l'Épargne pour les versements de la ferme du droit de quarantième (p. 106 à 112). \_ Extrait des délibérations consulaires, mandements et quittances etc...concernant le paiement du bail de la ferme du droit de quarantième et des gratifications qui seront versées annuellement au maréchal de Villeroy, gouverneur, ainsi qu'à l'abbé d'Ainey, lieutenant général, dont l'intervention a obtenu à la ville des conditions avantageuses pour l'obtention de son droit de fermage (p. 113 à 119, 121 à 123). \_ Mémoire, mandement et

quittance des frais de bureau pour le contrôle du droit de quarantième (p. 119).

**Cote : CC 1972**

Référence informatique : 00005592

### **1647 1648**

Comptabilité communale (1647 - 1648)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema et de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema et de son commis François Guérin. \_ Dépenses (suite). Ampliations des obligations de l'emprunt de 490.875 livres, accordé à la ville le 4 Mai 1647 pour l'acquisition de la ferme du droit de quarantième, avec les reçus des obligations pour les termes échus (p. 1 à 162).

**Cote : CC 1973**

Référence informatique : 00005593

### **1647 1648**

Comptabilité communale (1647 - 1648)  
Pièces justificatives des comptes d'apurement de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives du compte d'apurement du receveur Vincent Vertema depuis le 1er janvier 1647 jusqu'au 20 août 1648. \_ Expédition d'un jugement de la sénéchaussée accordant à Louis Vertema d'accepter l'héritage de son frère ex-receveur de la ville, sous bénéfice d'inventaire (p. 2) \_ Mandement et quittance du prix accordé aux arquebusiers pour le meilleur " coup au rondeau " (p. 3) \_ Reçus et pièces relatives au paiement d'obligations pour le droit de quarantième (p. 4, 4 bis, 8 à 13, 26, 26) \_ Pièces constatant le paiement de la ferme du droit des offices de contrôleurs et conservateurs de la douane, malgré la saisie de ces droits faite au nom du roi, à la requête du trésorier de l'Épargne (p. 5 à 7) \_ Mandements consulaires et pièces



diverses concernant les sommes fournies à Me Cholier premier échevin, député de la ville " en Cour " (p. 14 à 24) \_ Reçus d'une rente payée au chapitre de St Nizier sur la maison de la Couronne (p. 27, 28). Ampliation du mandement et quittance relatifs aux frais payés par la ville à Louis Vertema pour subvenir aux frais du compte d'apurement de son frère (p. 29)

**Cote : CC 1974**

Référence informatique : 00005594

**1648**

Comptabilité communale (1648)  
Pièces justificatives des comptes de Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Vincent Vertema. \_ Dépenses (suite). \_ " Estat et repartement fait de la somme de 13.879 livres 12 sols 10 deniers provenue des équivalens de Lionnois, Foretz et Beaujollois, Mende, Le Puy et Viviers affectez à Messieurs les Prévosts des marchands et Échevins de la ville de Lyon par trois constitutions que le Roy leur auroit ci devant fait. Sur lesquelles ilz ont aussi fait plusieurs particulières constitutions à divers particuliers ci-après desnommés, pour estre à chacun d'eux payée la somme que suivant le dit repartement luy escherra... "

**Cote : CC 1975**

Référence informatique : 00005595

**1649**

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du commis à la recette de la ville François Guérin. \_ Recettes. \_ Extrait des actes consulaires portant expédition de la recette du produit du grabeau : (p. 1). \_ Expéditions de divers contrats de louage d'immeubles appartenant à la

ville : corps de garde proche de la place des Cordeliers " pour servir de loge et entrepôt pour le poids des farines " (p. 2) ; loge du vieux poids des farines " qui est au dessoulz du pont du Rosne " (p. 3) ; maisons et boutiques de la place des Changes (p. 4) ; boutique de la Boucherie de la Lanterne (p. 5). \_ Ampliation d'un reçu des rentes dues à la ville sur deux maisons, sises sur les vieux fossés de la Lanterne, en raison de la vente à la ville de ces deux maisons (p. 6). \_ Contrat " d'appensionement " d'une partie de la place " jouxte de la rue tendant du quay St Vincent à la porte d'Halincourt " accordé à Me Duport, commis à la porte d'Halincourt (p. 7). \_ Ampliations des reçus de la rêve (p. 8, 10, 12, 14). \_ Certificats des produits de la rêve (p. 9, 11, 13, 15) \_ Ampliations des reçus du tiers surtaux (p. 16, 18, 20,22) \_ Certificats des produits du tiers surtaux (p. 17, 19, 21, 23). \_ Ampliations des pièces du procès, poursuites, reçus, extrait des registres du Conseil d'Etat, concernant la rente due à la ville sur les aides et gabelles, que refusait de payer, pour les deux premiers trimestres de 1649, Vincent de la Haye, commis du fermier Jean de Percy (p. 24 à 28) \_ Expédition du contrat de louage du broteau de Saint Clair (p. 29). \_ Ampliations des reçus de la ferme du droit de six deniers pour livre (p. 30, 32,34, 36) \_ Certificats du produit de la recette des droits de six deniers pour livre (p 31,33, 35, 37). \_ Ampliation du reçu d'une somme versée par Janton de Boniel " pour reste, plain et entier paiement " du prix de l'ancien hôtel de Ville (p. 38) \_ Extrait des actes consulaires, concernant le paiement des droits de lods (p. 39,40) \_ Extrait d'une obligation passée par le consulat envers François Guérin, pour les sommes qu'il a prêtées pour le bien de la ville pendant l'année 1649 (p. 41). \_ Extraits des Actes consulaires relatifs aux emprunts faits par la ville à M. François Guérin (p. 42, 43). \_ Ampliations de mandements consulaires ordonnant à M. Pierre Perrin, receveur, de faire divers versements à François Guérin " pour suplérer au manque de fonds qu'il a eu pour acquitter les charges de la ville

" p. 44 à 46. \_ Extrait des actes consulaires portant fixation d'une amende à payer par Jean Giranton, marchand, de Vienne, qui avait essayé de frauder la douane de Lyon (p. 47). \_ Extrait d'obligation passée par le consulat à Jean PilleLotte, sieur de La Pape, pour une somme prêtée à la ville (p. 48).

**Cote : CC 1976**

Référence informatique : 00005596

**1649**

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du commis à la recette François Guérin. \_ Dépenses. \_ Mandements et quittances des gages des officiers de la ville (p. 1 à 10). \_ Mandements, reçus, procurations, etc... concernant les rentes sur le patrimonial (p. 11 à 19, 23-39). \_ Reçus des gages des reveille-matin (p. 20-21). \_ Extrait du registre des actes consulaires contenant une augmentation des gages des réveille-matin " en esgard à la peyne qu'ils ont de clocheter les nuits de Dimenche au Lundy de chasque semaine par la ville et exorter le peuple a prier Dieu pour les trespassez " (p. 22). \_ Pièces relatives au paiement du legs de Licieux : pensions payées au collègue de Tournon à Jean-Pierre Carle et Henry Olivier (p. 40-45) ; dots payées à Jeanne de Gorce épouse de Raymond Duplay, Lucrèce Menable, épouse de Jacques Malleval, Marguerite Bergier, épouse d'Hector Cornye (p. 46 à 54).

**Cote : CC 1977 -1**

Référence informatique : 00005597

**1649**

1/2

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du commis h la recette François Guérin. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoires, mandements, quittances et pièces diverses relatives aux dépenses communes : frais de l'oraison doctorale de la Saint-Thomas prononcée par me Pierre Bissallard (p. 1) ; remboursement d'une somme due en arréage d'une rente appartenant à Cesar Ferrary (p. 2 à 5) gratification accordée a Jean Beau lieutenant de la compagnie des arquebusiers (p. 6) ; paiement des " changes échus " à Gaspard Dugné, baron de Bagnols, président du bureau des finances de Lyon, pour la somme dont Vincent Vertema lui a fait transport (p. 7 à 18 à 21) ; remboursement de frais et gratifications payées à Jean Beau et Barthelemi Delorme pour voyages faits afin de reprimer les fraudes sur les droits de tiers surtaux et quarantième (p. 8 à 17) ; paiement d'arréages d'une rente due à Catherine Fabert (p. 22, 23) ; indemnité payée au sieur Terrasson " fermier de la grande entrée du vin " pour avances faites du prix de sa ferme (p. 24) ; prix d'une banderole de " taffetas violet cramoisy avec les franges, houppes et cordon de soye " peinte aux armoiries de la ville pour servir de pendant à un trompette, payée à Corneille Delaye (p. 25) ; remboursement des frais de courtage pour le paiement à Paris de la ferme du tiers surtaux (p. 26, 27) ; prix des quatre " mays " plantés selon la coutume (p. 28) ; somme versée à Louis Pinchard me enlumineur, pour " quelques desseings en taille doulce qu'il a enluminéz et ornez de quadres pour le Consulat " (p. 29) ; versement d'intérêts dus à François Collaud pour les sommes prêtées à la ville (p. 30) ; gages de Jacques Jasserant, commis au secrétariat de la ville (p. 31) et de François Guerin, commis à la recette (p. 32) ; dépenses pour la façon et fourniture des robes consulaires (p. 33 à 38) ; indemnités et dépenses versées à la compagnie des arquebusiers, pour les nuits passées sous les armes du Jeudi 24 au Lundi 28 Mars pour assurer la garde de l'Hôtel de ville et celle de la porte de la Charité " où l'on

désirait enfermer les vagabonds " (p. 39) ; frais de voyage de quelques députés du consulat pour aller rendre les " honneurs et devoirs de la ville " à madame la Maréchale de Villeroy et au prince de Condé (p. 40 à 43) ; frais payés à Claude Gallemaud, huissier (p. 44) ; frais de voyage à Bourg pour aller porter au comte de Montrevel, lieutenant' du gouvernement de la Bresse, un présent de vin de Muscat, pour avoir favorisé la traite des blés de cette province au profit de Lyon (p. 43) ; location de la maison occupée par le secrétariat (p. 46, 47) ; location des bureaux de la recette et contrôle du tiers surtaux (p. 48, 49) ; appointements versés à Jacques Collombon, chargé d'enseigner " la manipulation des armes et art militaire aux sergents et caporaux des quartiers de la ville" (p. 50, 51) ; versement des intérêts dus à Janson Boniel sur la somme qu'il a payée à la ville, pour l'achat de la maison servant encore d'Hôtel de ville, rue de la Poulallerie (p. 52) ; abonnement aux gazettes " ordinaires et extraordinaires " payé à Jean Candy, me imprimeur (p. 53 à 55). \_ Paiement des gages du " capitaine des digues " payé au sieur de Platel fils de feu Claude de Platel (p. 56 à 59) \_ Remboursement des changes et intérêts des sommes prêtées à la ville par Jean Parie, bourgeois, et François Guérin, commis à la recette, étant donné que la recette ne suffit plus à subvenir aux " urgentes affaires " : payer les officiers et les créanciers, prévenir la disette menaçante, soulager la misère des artisans à cause de la cessation du commerce et du travail, en subventionnant l'Abondance et l'Aumône Générale (p. 60 à 71) ; Paiement à Thomas Leroy, fils et héritier de Michel Leroy, d'une pension due à cause de " deux poules un quart d'eau coulante " vendues à la ville (p. 72 à 76) ; indemnité versée à Jean Grolier, capitaine de la ville, pour le dédomager de ce que la ville a utilisé le jardin dit " la hutte " qu'occupaient les arquebusiers, pour servir de cour au nouvel Hôtel de ville (p. 77) ; appointement versé à Jean

Demoulceau fils pour contrôler les travaux du nouvel Hôtel de ville (p. 78) ; indemnité versée à Pierre Robillard " commis à la recette et perception du passage des ponts de bois " pour laisser passer gratuitement les " menus officiers " de la ville (p. 79) ; paiement des gages et augmentation accordée à Jean Bruyan chargé de l'entretien du mail et des allées de Bellecour (p. 80, 82, 102) ;

**Cote : CC 1977 -2**

Référence informatique : 00005598

**1649**

2/2

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

location d'une maison au faubourg de la Guillotière pour y loger l'exécuteur de la haute justice tant que la maison achetée par le consulat n'est pas prête (p. 83) ; services funèbres célébrés à St Nizier en l'honneur de Barthelemi Fernes, ex consul (p. 84), Vincent Verterna, ex receveur (p. 85) ; remboursement à Charles Grolier de la somme qu'il a versée à Jean Goujon, ex procureur général de la ville, pour lui acheter sa charge de procureur (p. 86 à 89) ; gratification payée à Charles Grolier, procureur général, pour le travail entrepris de dresser les reçueils des privilèges du consulat et des foires " avec tables sommaires et justifications, avis et annotations instructifs et annotations aux marges " (p. 90) ; impressions payées à Guillaume Barbier : factum " pour servir au procès intenté contre les sieurs chanoines et chapitre de St-Jean (p. 91), livre des privilèges de l'échevinage (p. 92 à 94) ; frais réglés au procureur de la cour des Aides pour un procès contre Christophe Galliau à propos des droits de douane (p. 95, 96) ; indemnité de " franc salé " accordée au sieur de Serre, intendant de la perception des droits de tiers surtaux (p. 97, 98) ; dédommagement accordé à François Viallet jardinier pour la destruction des "

herbages et ortolages qui estoient ensemencéz aux fossez de la butte " sur lesquels on construit le nouvel Hôtel de ville (p. 99) ; gages payés à me Balthazard Dupont pour contrôler les marchandises suspectes, mises en quarantaine " à la maison appelée St Laurent estans hors la porte St George " pour y être " essorées et parfumées " (p. 100) ; indemnité versée à Philibert Nicolas jardinier, pour le dégât fait au jardin de l'Arsenal, en creusant à travers un canal " pour la conduite des eaux qui viennent de la rue Sté Marie dans la rivière de Saône " (p. 101) ; sommes versées aux receveurs de l'Abondance pour subvenir à la disette (p. 103 à 105) ; gratifications à Jean Adam dit Lespine, sergent des arquebusiers pour avoir contrôlé le passage des blés (p. 106), à Antoine Labisière, marqueur du tiers surtaux (p. 107), à François de Loyrinière, contrôleur de la rève (p. 108), à Jacque Parie, commis à la recette de la rève (p. 109), à François Revelin, servant (p. 110, 111), à Jean Moulu, servant (p. 112, 114) ; dépenses du banquet offert au collège des jésuites le jour de la Trinité (p. 115) ; gratification offerte au collège de la Trinité pour subvenir aux frais " de la congrégation générale qui se tient en iceluy " (p. 116) ; gratifications à Antoine Guillot, servant (p. 117, 118), à Antoine Ribiollet, commis à la voirie (p. 119) ; à Barthelemy Arthaud, coadjuteur des mandeurs (p. 120,121), à Antoine Veyrier, fourrier (p. 122), à Claude Debert, mandeur (p. 123, 124), à Louis Pascal, mandeur, chargé de " tenir en bon estat " les prisons de l'Hôtel de ville (p. 125 à 127) ; fourniture des bois, chandelles, charbons nécessaires au consulat réglée aux mandeurs (p. 128) ; dépense du banquet fait le jour de la St Thomas (p. 129) ; gages de Nicolas de la Rivière, me tailleur, avec la nomination comme maître tailleur à gages de la ville (p. 130-133) ; gages de Jean Bon chargé de disposer les chaises et les bancs des consuls pour les prédications à St-Nizier (p. 134) ; gages de Dominique Lamare, me contrepontier (p. 136) ; gages de Marie Dancy, veuve de François Lupin, chargée de garder et nettoyer les corps

de garde de la place du Change (p. 136-137), gages de François Lhéritier chargé de nettoyer la place du Change (p. 138-139) ; indemnité payée à Hugues Dongny pour avoir travaillé à la recette de la ville (p. 140) ; achat de confitures offertes à madame de Villeroy à Paris (p. 141) ; gratification à Barthelemy Peyraud, contrôleur pour le tiers surtaux (p. 142) ; indemnité de " franc salé " payée à Jean Gajan, commis au secrétariat de la ville (p. 143) ; gages de Pierre Coste, me fontainier (p. 144,145) ; gages de Martin Chaffieu, me maçon et couvreur (p. 146, 147).

**Cote : CC 1978**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 6 feuillets, in-folio ; 12 pièces, papier.

**1649**

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de François Guérin, commis à la recette. Dépenses (suite). \_ Mémoires, mandements, quittances des dépenses faites pour la construction de l'Hôtel de ville : ouvrages de menuiserie payés à Antoine Jurrine et François Basset (p. 1) ; toisage des ouvrages de maçonnerie payé à Martin Terrasson, me écrivain et toiseur (p. 2) ; acompte versé aux entrepreneurs de plomberie Claude Hunet, Thomas Aynaud et Pierre Coste, sur le " priffait " des ouvrages entrepris à l'Hôtel de ville (p. 3) ; acompte versé aux entrepreneurs de charpenterie Louis Burdet, dit Pellegre, Jean Lambert et Floris Poitrasson (p. 4, 5) ; toisage et paiement des cintres exécutés pour faire les voûtes " du corps de logis en aile que l'on construit du côté de vent " (p. 6) ; acomptes versés aux entrepreneurs du bâtiment Benoît Daurolles et Claude Chana, et accords passés par la ville au sujet de ce qui leur est encore dû sur le " priffait " (p. 7 à 13).

**Cote : CC 1979**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 31 feuilles, papier, in-folio ; 36 pièces, papier.

**1649**

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de François Guérin, commis à la recette. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 37). \_ Parmi les dépenses on peut noter : paiement de l'exemption des droits sur vingt pièces de vin accordée à Charles Grolier, capitaine de la ville, et à Nicolas Grolier, ex capitaine ; frais de vérification d'une quittance de 24.000 livres que la ville a payée pour la " subvention " ; confection des requêtes et ordonnances présentées aux trésoriers généraux de France " pour avoir paiement de la rente de 7.061 livres " due sur les aides et frais d'assignation faits contre le fermier des aides : port des langues de bouf portées aux prévôts des marchands, échevins et officiers de la ville ; gratification accordée aux arquebusiers pour avoir accompagné le consulat au Te Deum, chanté à St Jean " pour la paix faite par le roy avec l'empereur " ; gratification à me Guichon, qui a contraint le fermier du poids des farines à payer sa ferme pour l'année 1648 ; frais d'aumônes et de processions ; somme donnée aux arquebusiers pour avoir porté les torches de la ville à l'enterrement de feu monsieur Ferrus ; gratifications aux arquebusiers à l'occasion de l'assemblée sur la butte et des processions où ils accompagnent le corps consulaire ; gratification et frais de quittances pour la contrainte exercée contre me Charles Dalbepierre, greffier en l'élection de Lyonnais pour avoir paiement de la rente due à la ville sur les aides, qui avait été consignée entre ses mains par le commis à la recette des aides Vincent Delahaye ; frais pour l'enterrement de monsieur Vertema ;

dépenses de papier remboursé à Jean Demoulceau, secrétaire de la ville ; frais d'expédition et peinture du " syndicat " ; " franc sallé " payé à divers fonctionnaires de la ville : Laurent Ribiollet, commis à la voirie, Antoine Veyrier, fourrier, Jean Moulu, Antoine Guillot et François Revellin, servants ; étrennes offertes au " garçon " du sieur Candy " gazetier de la ville " pour avoir apporté les gazettes ; nettoyage et entretien des armes des arquebusiers payé à Rolin Bouly, armurier ; papier et fournitures dépensés à la recette de la ville ; dessins de feux de joies payés à Pierre Bergeret, ingénieur en feux d'artifices ; frais de gravure payés à Louis Lalianne, maître graveur " pour avoir gravé les numéros des places que le consulat avoit accordé à divers particuliers sur le pont de pierre de Saone " ; frais de l'impression de la gravure du plan en relief de l'Hôtel de ville payés à Louis Pinchard " imprimeur en taille douce " ; gratification à Benoît Chour, pour avoir " explouré les terres que l'on avait charrié en la place Bellecour " ; nettoyage d'un puits de la maison achetée au sieur Bathéry ; gratifications et étrennes aux arquebusiers pour les rondes de nuit faites pour empêcher les désordres dans la ville ; dîner offert aux officiers de la ville et gratifications accordées aux arquebusiers, tambours et trompettes le jour de la saint Thomas ; frais pour la messe et les sonneries de cloches du jour de la saint Thomas ; somme versée en complément des gratifications et des étrennes ordinaires accordées par la ville à divers officiers " employez au fait des armes et surté de la dicte ville " : capitaines et lieutenant des arquebusiers, sergents de la compagnie du guet, etc... ; étrennes pour les commis de M. Dutrieu, pour le port des dépêches adressées au consulat ; indemnités versées à l'ingénieur en feux d'artifices Pierre Bergeret ; étrennes versées aux officiers et domestiques du maréchal de Villeroy, du cardinal de Lyon, du prévôt des marchands ; fournitures de plumes, encre, cire à cacheter pour le secrétariat de la ville ; port des clefs de la porte

d'Ainay et de la porte Saint-Georges au gouverneur de Lyon ; achat d'un petit poids pour peser l'or et l'argent de la recette ; remboursement du prix des confitures offertes par le consulat à madame de Villeroy ; prix du dîner payé à Claude Gros, maître cuisinier, offert aux officiers et aux notables de la ville le jour de l'élection des nouveaux prévôts des marchands et échevins ; remboursement aux mandeurs de leurs dépenses " durant la distribution du bapteau des charbons retenu par le consulat " : dépenses de bouche payées à François Chaffange et Claude Gros, maîtres cuisiniers, pendant les réunions du consulat, pour travailler aux affaires de la ville.

**Cote : CC 1980**

(Portefeuille.) \_ 36 pièces, papier,

**1649**

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de François Guérin, commis à la recette, \_ Dépenses (suite). \_ Mandements et quittances concernant le remboursement des sommes que Jacques Parie, commis à la recette du droit de rève, a dû verser pour le prélèvement fait au nom du roi sur les produits de la rève, droit dont la ville s'était cependant rachetée selon l'arrêt du conseil du 27 octobre 1645 (p. 1, 3, 57). \_ Exploits d'huissier constatant la contrainte exercée sur Jacques Parie, pour obtenir paiement du prélèvement fait par le roi sur les produits de la rève " comme ils avoient accoustumés avant leur prétendue descharge, à laquelle Sa Majesté a desrogé par son arrêt du unzième Décembre 1647 " (p. 2, 4, 6, 8), \_ Reçus des gages des commis de la rève (p. 9 à 23). \_ Mémoire, mandement et quittance des frais pour le bureau de la rève (p. 24). \_ Mandement et quittance du prix de l'arc-en-main payé au roi des

archers Pierre Rousset (p. 25). \_ Reçu des gages de l'exécuteur de haute-justice Jacques Dubois (p. 26, 27). \_ Exploits d'huissier constatant la carence du paiement de leurs loyers par certains bouchers de la Lanterne (p. 28 à 35). \_ Extrait des délibérations consulaires déchargeant Louis Pascal, mandeur, de la location d'une écurie et " fenière " dépendant de la maison qui sert d'Hôtel de ville, vu que la maison a été vendue au sr de Boniel (p. 36).

**Cote : CC 1981**

(Portefeuille.) \_ 2 pièces, parchemin, 117 pièces, papier.

**1649**

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de François Guérin, commis à la recette. \_ Dépenses (suite). \_ Expéditions de repus des trésoriers de l'Épargne pour les versements effectués par Nicolas Pierrelot, fermier du tiers surtaux (p. 1, 2). \_ Reçus et pièces diverses relatives au paiement des gages des commis du tiers surtaux de la douanne (p. 2 à 104^). \_ Mémoires, mandements et quittances pour registres, papier et encre fourni par Guillaume Macquet, papetier (p. 105-106). Etat et répartition de la somme allouée par la ville aux commis du tiers surtaux pour leur chauffage et chandelles (p. 107). \_ Mandements, quittances et pièces diverses, relatives au paiement de la ferme du droit de six deniers pour livre, attaché aux trois offices de lieutenants des contrôleurs et conservateurs du tiers surtaux de la douane, et à la vente de cet office par son propriétaire Denis Bernico, trésorier général de France, à Nicolas Monerot fermier des cinq grosses fermes (p. 108 à 115) \_ Reçus des gratifications accordées à Mathieu Crozet, pour avoir prêté son nom à la ville comme fermier du droit de six deniers pour livre (p. 116 à 119).

**Cote : CC 1982**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 6feuillet, papier, in-folio ; 27 pièces, papier.

**1649**

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de François Guérin. commis à la recette. \_ Dépenses (suite). \_ Etat des paiements qui seront faits aux porteurs de rentes sur les aides et gabelles, sur la pension de 7.061 livres, que le fermier des aides doit à la ville de Lyon, selon l'arrêt du conseil 29 août 1645 (p. 1). \_ Reçus et pièces diverses constatant le paiement des sommes qui reviennent aux anciens rentiers sur les aides et gabelles (p. 2 à 28).

**Cote : CC 1983**

(Portefeuille.) \_ 197 pièces, papier (118 imprimées).

**1649**

Comptabilité communale (1649)  
Pièces justificatives des comptes de François Guérin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes de François Guérin, commis à la recette. \_ Comptes de la ferme du droit de quarantième. \_ Recettes. \_ Ampliations des refus trimestriels de recette des droits de quarantième (p. 1, 3, 5, 7) \_ Certificats trimestriels du produit du droit de quarantième (p. 2, 4, 6, 8). Dépenses. \_ Reçus trimestriels des gages des commis de la ferme du quarantième (p. 9 à 93). \_ Mandements, reçus, procurations relatifs au paiement de la somme due par la ville au maréchal de Villeroy, gouverneur de Lyon et pays de Lyonnais, tant que saturera le bail de la ferme du quarantième (p. 94 à 96). \_ Mandements et reçus relatifs au

paiement de la somme due par la ville à l'abbé d'Ainay, lieutenant général en Lyonnais, Forez et Beaujolais, tant que durera le bail de la ferme du quarantième (p. 97, 98). \_ Pièces diverses concernant le paiement des obligations de l'emprunt de 490.875 livres, fait par la ville pour acheter la ferme du quarantième ; reçus, titres d'obligations, etc... (p. 99 à 197).

**Cote : CC 1984**

(Portefeuille.) \_ 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1648-1649**

Comptabilité communale (1648 - 1649)  
Pièces justificatives des comptes d'apurement de François Guérin et de feu Vincent Vertema

Comptabilité. \_ Pièces justificatives du compte d'apurement rendu par M. François Guérin, commis à la recette. \_ Etat de la dépense du voyage fait à Paris par François Guérin pour la reddition de ses comptes et de ceux de feu Vincent Vertema, receveur (p. 2). \_ Mémoires de menus frais, pour les affaires de la ville, et pour les " façons, vacations et reliages des comptes " (p. 3 à 5). \_ Certificat de paiement de la gratification accordée au procureur des comptes à cause de son rapport (p. 6). \_ Pièces constatant le paiement de diverses sommes à Pierre Perrin, receveur de la ville, provenant de la recette de François Guérin : lettre de change tirée sur la comtesse de Broglie (p. 7). Restes provenant des rentes dues sur les équivalents (p. 8). \_ Mandement et reçu pour le paiement des frais des bureaux de douane auxquels doit participer la ville de Lyon (p. 9). Ordonnance des trésoriers généraux au sujet des frais des bureaux de la douane, qui doivent être supportés partie par le fermier des cinq grosses fermes partie par la ville de Lyon (p. 10) \_ Mandement consulaire ordonnant la somme que doit recevoir le sieur Roux, greffier au bureau des finances de Montpellier pour avoir

fait payer à la ville les sommes dues sur les équivalents de Viviers, Mende et Le Puy (p. 11). \_ Reçu des gages du procureur en parlement pour l'année 1649 (p. 12). \_ Reçu des arrérages d'une rente sur les aides et gabelles versés à Pierre de Gollas (p. 13). \_ Expédition d'une quittance de Nicolas Jeannin de Castille, trésorier de l'Epargne, pour la somme payée par les officiers du présidial de Lyon, selon l'édit du roi, pour la suppression des sièges présidiaux de Mâcon et Montbrison, suivie de la délibération des officiers du présidial de Lyon, portant la recette de la somme versée par le consulat pour participer à ce rachat (p. 14) \_ Extrait des registres du conseil d'état autorisant le corps consulaire à faire un emprunt de trente mille livres pour participer à la suppression des sièges présidiaux de Mâcon et Montbrison (p. 15). \_ Reçu d'une rente payée sur les aides et gabelles à Jean Dalayrac (p. 16, 17), à Philippe de Balmes (p. 18), à César Bernoud (p. 19). \_ Ampliations de mandements consulaires et reçus relatifs aux sommes versées à François Guerin pour l'apurement de ses comptes (p. 21 à 24).

**Cote : CC 1985**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 6 feuillets in-folio, papier 52 pièces, papier.

**1650**

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Recette. \_ Extrait des registres des actes consulaires portant ordonnance de la recette du grabeau (p. 1). \_ Expéditions de contrats reçus et pièces diverses concernant la location des immeubles de la ville : tour au-dessus du port des Cordeliers louée à Claude Chana (p. 2) ; corps de garde de S. Hélène à M. de Chaveston colonel de la compagnie des

trois cents suisses (p. 3) ancien hôtel de ville loué à M. d'Alichoux et Malmont (p. 4) ; loge du corps de garde de l'Herberie " au pied du pont de Saosne du côté de St Nizier " à Mathieu de Comte (p. 5) ; boutiques de la boucherie de la Lanterne (p. 6) ; grand brotteau sur le Rhône dit " des arches " à Claudine Curty veuve de Jean Chana (p. 7) ; brotteau dit " de St Clair " à Claude Bert maître jardinier (p. 8) ; maison sise rue du Garillan acquise de Pierre de Sève seigneur de Laval et louée à Balthazard Legras, marchand pelletier (p. 10). \_ Certificats trimestriels du produit de la rêve (p. 11, 13, 16, 18). \_ Ampliations des reçus trimestriels des droits de rêve (p. 12, 14, 15, 17). \_ Ampliations des reçus de la ferme de la rêve de Ste Colombe (p. 19, 20). \_ Expédition du bail de la ferme de la rêve de Sté Colombe accordé pour trois ans à Thomas Bonnardet de la Colombière " commis à la foraine de Languedoc " (p. 21). \_ Ampliations des reçus trimestriels de la recette de la ferme du tiers surtaux (p. 22, 24, 26, 28). \_ Certificats trimestriels du produit des droits de tiers surtaux (p. 23, 25, 27, 29) \_ Acte consulaire servant de décharge pour deux quittances du paiement à l'Epargne de la ferme du tiers surtaux dont la somme n'a pas été versée par le receveur et qu'il comptera dans sa recette (p. 30). \_ Ampliations des reçus trimestriels de la rente due à la ville sur les aides et gabelles (p. 31 à 54). \_ Ampliations des reçus trimestriels des droits de six deniers pour livre (p. 35, 39, 41, 43). \_ Certificats trimestriels du produit des droits de six deniers pour livre (p. 36, 40, 42, 44). \_ Ampliations des reçus du paiement de la ferme " des batteaux à laver lessives " sur les fleuves du Rhône et Saône (p. 37, 38). \_ Extraits des délibérations consulaires concernant les droits de milods à payer par divers particuliers avec les reçus de Pierre Perrin (p. 45 à 47). \_ Expéditions d'ordonnances consulaires et reçus du receveur relatifs aux intérêts versés par le trésorier de l'Abondance pour la somme qui lui a été avancée pour l'achat des blés (p. 48, 49). \_ Expéditions de deux obligations pour les sommes prêtées pour cinq ans par



Jacques Dodin (p. 50) et par Antoine de la Bizerie (p. 51). \_ Expédition d'un contrat fixant la somme à payer par Alexandre Seguin pour être " élu " par les consuls et échevins de Lyon en leur lieu et place pour la possession d'un terrain dépendant de la maison acquise de M. de Sève rue du Garillan " joignant la rue qui doit être faite derrière les loges du Change " (p. 52). \_ Expédition de la requête et exploits d'huissier contraignant Claude Foncaut à payer la somme qu'il doit pour le compte du tiers surtaux selon la sentence prononcée contre lui (p. 53).

**Cote : CC 1986**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 14 feuillets, petit in-folio papier ; 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier.

**1650**

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses. \_ Mandements et quittances des gages des officiers de la ville (p. 1 à 12) parmi ces pièces : extraits des actes municipaux portant augmentation des gages du peintre de la ville Germain Panthot (p. 11). \_ Mandements reçus et pièces diverses relatives aux rentes sur le patrimonial (p. 13 à 21, 24 à 41). \_ Reçus des gages des réveille-matin (p. 22, 23). \_ Pièces relatives au paiement du legs de Licieux : pensions payées au collège de Tournon pour Henry Olivier et Jean-Pierre Carle (p. 42 à 41 et 61 à 63) ; dots payées à Jeanne Sibert, épouse de Guillaume Faure, Claudine Berchaire, épouse de Catherin Delorme, Madeleine Sagniol, épouse de Barthélemy Biavais, Jeanne Berlumet, épouse de Jean-Jacques Bourges, Antoinette Philibert, épouse de Floris Olier (p. 45 à 60).

**Cote : CC 1987 -1**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 8 feuillets, petit in-folio ; 1 cahier 8 feuillets, petit in-folio ; 128 pièces, papier.

**1650**

1/2

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses (suite). Mandements mémoires et pièces diverses des dépenses communes : frais de l'oraison doctorale de la St Thomas prononcée par Me Gaspard Garnier (p. 1) ; paiement aux héritiers de Nicolas de Masso d'une somme due pour le rachat d'une rente sur les aides et gabelles (p. 24) ; paiement des sommes restées dues sur les aides et gabelles : à Louis de Rocheffort (p. 6 à 7) aux recteurs de l'Aumône Générale (p. 8, 9) à Paul Coiffier (p. 10 à 12) ; versement fait à Romain Thomé trésorier de l'Abondance pour la somme que la ville doit fournir afin d'acheter 2.000 asnées de blé (p. 13) ; achat à Méraud Butanan maître fondeur d'une cloche destinée à la " tour estant sur le quay des portz du Rosne occupée par les commys à la fermeture des dits ports du Rosne pour sonner la retraite et avertir ceux qui sont dehors de se retirer " (p. 14) ; gages payés à Benoît Chono " terraillon "pour " esplaner " les terres qui sont portées sur la place Bellecour (p. 15 a 17) ; somme versée à Gaspard Dugué, premier président au bureau des finances de Lyon " pour les changes " d'une somme dont le feu receveur Vertema lui a fait cession (p.18 à 21) ; frais de voyage et gratifications accordés à Lebeau, lieutenant de la compagnie des arquebusiers, pour avoir été en Bresse obtenir le passage de blés achetés par la ville (p. 22), et en Velay, Forez et Auvergne, pour surveiller la perception des droits de douane (p. 23) ; gages et gratifications payés à Jacques Jasserand, commis au secrétariat (p. 24) et à François Guérin, commis à la recette (p.

25) ; sommes versées pour les frais et épices de l'enregistrement des baux du tiers surtaux et quarantième, aux juges et greffiers du bureau de la douane (p. 26) ; intérêts de la somme due à Jean Collaud, héritier de François Collaud (p. 27) ; prix des "quatre mays " fournis par Guillaume Gonin, marchand (p. 28) ; versement de sommes dues à Guillaume Barbier, maître-imprimeur du roi, chargé d'imprimer le livre des privilèges de l'échevinage par acte consulaire du 1er juillet 1649 (p. 29) ; versements faits à Noël Berthollon, pour la vente d'une maison sise sur les fossés de la Lanterne, qui doit être démolie pour la construction du nouvel Hôtel de ville (p. 30 à 32) ; remboursement au sieur de Rives pour les ormes qu'il a fait planter devant l'église des pères Feuillants (p. 33) ; abonnement aux gazettes payé à Aymé Candy, imprimeur (p. 34, 36) ; gages du sieur de Platel, capitaine des digues de la ville (p. 35 à 39) ; somme accordée à Marguerite Chamet, veuve de Claude de Platel, ex-capitaine des digues, dont le fils Antoine a été tué aux armées de Sa Majesté, en considération de ce qu'elle est " dénuée de secours et moyens ". La charge de capitaine des digues, qui n'avait été créée que pour aider à vivre le sieur du Platel, en raison des services rendus à la ville, est supprimée (p. 40, 41) ; indemnité versée à Jacques Poullac, blessé sous les armes en service commandé pour le consulat " pour ayder à mettre le menu peuple dans le devoir, qui s'estoit souslevé " le 6 décembre 1632 (p. 43, 14) ; achat " d'armes et banderolières " pour la compagnie des arquebusiers, remboursé au capitaine de la compagnie Charles Grolier (p. 43, 46) ; location de la maison occupée par le secrétariat de la ville (p. 47, 48) ; remboursement à Charles Grolier, capitaine de la ville, d'un achat d'armes pour la compagnie des arquebusiers (p. 49, 50) ; dédommagement versé à Charles Grolier " à cause du jardin appelé la butte qu'occupoient cy devant les arquebusiers... qui a estu remply de terre et marrain pour servir de court au nouvel Hôtel de ville " (p. 52) ; versements aux

commis à la perception des droits de passage sur le " pont de bois estant jouxte l'archevêché de ceste ville " et sur le pont de bois de St Paul (p. 53 à 57) ; gages de Jean Bruyau pour l'entretien du mail et des allées de Bellecour (p. 58, 59) ; sommes versées aux pères Jésuites pour des peintures faites au portail et frontispice de l'église du collège (p. 60) ; remboursement de " pertuisanes " fournies aux soldats de la compagnie des arquebusiers par Ugalis, leur capitaine (p. 61) ; achat de blé au sieur Cottoney pour le compte de la ville (p. 62 à 64) ; achat d'une maison de la rue St Georges pour être démolie et convertie en place publique (p. 65 à 69) ; gages du tambour de la compagnie des arquebusiers (p. 70) ;

**Cote : CC 1987 -2**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 8 feuillets, petit in-folio ; 1 cahier 8 feuillets, petit in-folio ; 128 pièces, papier.

**1650**

2/2

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

gratifications à Antoine de la Bizerie, ci-devant marqueur des marchandises sujettes aux droits de rêve (p. 71), à Adam dit Lespine, sergent des arquebusiers (p. 72), à Claude Lelong, commis du tiers surtaux (p. 73) ; remboursement à Antoine de la Bizerie pour un achat de blé fait au compte de la ville " pour tescher à faire modérer le prix des blés "(p. 74) ; achat de jambons de Mayence pour servir de cadeaux (p. 75) ; achat de toques consulaires (p. 76) ; frais de voyage alloués à Lebeau, lieutenant de la compagnie des arquebusiers, pour être allé à Firminy s'informer des fraudes commises sur les droits de tiers surtaux (p. 77) ; repas du jour de la Trinité servi au collège des Jésuites (p. 78) ; frais de repas servis au corps consulaire par Claude Gros, maître-pâtissier (p. 79 à 81) ; achat

de pertuisanes et fers de picques pour les arquebusiers (p. 82) ; remboursement à Pierre Nachurier dit La Taille, sergent des arquebusiers, pour l'achat de casaques neuves et la réparation d'anciennes casaques destinées à sa compagnie (p. 83) ; frais de voyage du coadjuteur des mandeurs, pour aller voir à Vimy mgr l'abbé d'Ainay (p. 84) ; frais de voyage de Claude Deberc, mandeur, pour avoir été surveiller à St Vallier en Dauphiné les achats de blé que le sieur Cottonney avait été chargé de faire pour le compte de la Ville (p. 85) ; frais de voyage de Gaspard Grolier, avocat et procureur général, pour avoir été voir M. le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphin, et régler les achats de blé (p. 86) ; frais des robes consulaires et des manteaux des mandeurs (p. 87 à 93) ; frais de dîners commandés par l'Hôtel de ville (p. 96, 97) ; fournitures d'armes (p. 98) ; prix des rateliers posés à l'Hôtel de ville pour mettre les armes des arquebusiers (p. 99) ; fourniture de galons d'or et d'argent faux, serge, houppes, banderolles pour les uniformes des arquebusiers (p. 100 à 102) ; fourniture des rateliers, tables et bancs de la salle des arquebusiers à l'Hôtel de ville (p. 103) ; gages du tailleur de la ville Nicolas Ravière (p. 101) ; gages de Jean Bonjour, chargé de disposer les bancs du consulat dans l'église St Nizier (p. 106) ; gages de Dominique Lamare, contrepointier (p. 106) ; gages de Marie Dancy, chargée de nettoyer le corps de garde de la place du Change (p. 107, 108) ; gages de François Lhéritier, chargé de nettoyer la place du Change (p. 109, 110) ; frais du service mortuaire célébré à St Nizier pour le sieur Cotton, ex-consul (p. 111) ; pension payée à Fiacre Alleaume et Victor Precesselly, ouvriers en tapisserie, pour l'établissement de leur manufacture de tapisserie à la manière de France, ainsi que la somme versée à forfait pour les tentures qu'ils fourniront pour la décoration du nouvel Hôtel de ville (p. 112 à 115) ; indemnité de franc-salé versée au sieur de Sève, intendant du tiers surtaux (p. 116) ; et à Jacques Jasserant, commis au secrétariat (p. 117) ; gages payés à Balthazard Dupond,

institué garde et surveillant de la maison St Laurent sous la porte St Georges, où sont " essorées et parfumées " les marchandises mises en quarantaine, comme venant de Marseille et " lieux soupçonnés de la maladie contagieuse ". (p. 118, 119) ; paiement d'une somme due à Georges Clonard, vallet de chambre de madame la Maréchale de Villeroy par l'ex-receveur Vincent Vertema (p. 120 121.) ; gratification à Jacques Collombon pour avoir dédié au Consulat un livre intitulé " Les Trophées des Armes ", (p. 122) ; appointment payé à Jacques Collombon pour l'instruction militaire qu'il donne aux sergents et caporaux des quartiers de la ville (p. 123 à 125) ; location des bureaux de la recette du tiers surtaux et droits de quarantième (p. 126 à 128).

#### **Cote : CC 1988**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 10 feuillets, papier, petit in-folio ; 1 cahier 6 feuillets, petit in-folio ; 1 cahier 6 feuillets, petit in-folio ; 75 pièces, papier.

#### **1650**

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses (suite). \_ Mémoires, mandements et quittances concernant les dépenses de la construction du nouvel Hôtel de ville : somme payée à Martin Hendricy, maître sculpteur, pour avoir peint " les armes du roy avec leurs trophées " sur le frontispice (p. 1) ; travaux de plomberie effectués par Pierre Coste, Claude Galle et Thomas Esnard, plombiers (p. 2) ; travaux de menuiserie payés à François Basset et Antoine Juvrine (p. 3) ; frais de la couverture en ardoise effectuée par Bertrand Beringaud, maître couvreur (p. 4 à 7) ; sommes versées aux entrepreneurs de maçonnerie Benoît Dauroles et Claude Chana pour la construction des murailles

de l'Hôtel de ville. et du jardin y attenant selon le contrat et priffait (p. 8 à 19) ; sommes versées aux entrepreneurs de charpenterie Louis Bourdel dit Pellegre, Jean Lambert, Floris Poitrasson selon le contrat et " priffait " (p. 20 à 25) ; paiement des " vergettes " pour les vitres que doit fournir Nicolas Bural, serrurier (p. 26,27) ; travaux de serrurerie effectués par Nicolas Bural, Louis Marnas, Charles Valier, Jean Touro (p. 28 à 33) ; frais de voyages payés à Emmanuel Vilette, maître horloger, pour aller voir des horloges à vendre à Genève et Autun (p. 34, 35) ; prix des quatre " portraits ou effigies en bronze " du roi, de la reine, de Louis XIII, de Henry IV, ouvre de Claude Varrin, qui seront posés sur quatre rondins de pierre de taille qui ont été laissés au frontispice du nouvel Hôtel de ville " (p. 36) ; versements à Daniel Gon, horloger, pour le prix de l'horloge qu'il construit pour le dôme de l'Hôtel de ville (p. 37 à 40) ; fournitures de tuyaux de fonte payées à Claude Boutanan, fondeur (p. 41 à 44) ; gages du jardinier chargé de l'entretien du nouveau jardin de l'Hôtel de ville, avec les frais payés pour retracer les parterres du jardin, planter divers gazons, arbres et buis, niveler les terres, etc. (p. 46 à 56) ; frais de transport et de terrassement pour le jardin de l'Hôtel de ville payés à Antoine Viallet, Jean Nicod et Dimanche Martin " terraillons " (p. 57, 62) ; paiement versé à Floris Buron, peintre, pour les toiles faites pour servir de modèle " l'une pour la monstre, l'autre pour le mouvement de la lune de l'orloge que le consulat fait faire " (p. 63) ; frais pour l'établissement d'une fontaine dans le jardin ; recherches de sources le long de la côte St Sébastien, forage des puits, construction (p 64 à 67) ; dorure des fleurs de lys posées en divers endroits de l'Hôtel de ville, payée à Guillaume Blancpignon et Claude Challon (p. 68 à 74) ; vitres, panneaux et ouvrages fournis par Christian Dallais et Jean Ricard, maîtres vitriers (p. 75, 76) ; ouvrages et fournitures de plomberie payés à Pierre Coste, Thomas Esnault, Claude Hunet (p. 77, 78).

**Cote : CC 1989**

Référence informatique : 00005611

## 1650

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin, \_ Dépenses (suite). \_ Etat des menus frais du receveur Pierre Perrin (p. 1). \_ Pièces et quittances à l'appui (p. 2 à 87). Parmi ces dépenses : exemption des droits sur vingt pièces de vin accordée à Charles Grolier, capitaine de la ville, et à Nicolas Grolier, sieur du Soleil, ci-devant capitaine ; remboursement des frais faits par François Guérin, commis i. la recette, pour avoir fait payer certaines sommes dues par les bouchers de la Lanterne ; frais remboursés à Pierre Malbernard, arquebusier ; étrennes données à Fleury Tourton, serviteur de M. de Balmes, après l'achat de la maison du sieur de Balmes " scize Place des Changes et rue du Garillan pour convertir en rue publique " ; frais de voyage fait à Roanne pour le compte de la ville par M. Grolier, avocat et procureur général ; remboursement de réparations faites par Pierre Labory, boucher, dans sa boutique de la boucherie de la Lanterne appartenant à la ville ; règlement des gages dus à feu François Barjot commis à la porte St Just ; gratification au servant Jean Moulu ; paiement de sommes dues à Christian Dallez maître vitrier ; achat par François Arthaud coadjuteur des mandeurs de " deux vollumes des histoires de la ville de Lyon composés par les sieurs Paradis et Durubès " qu'on envoie à Paris pour servir au procès et affaires de la ville ; paiement de ce qui reste sur les gages du sieur du Platel décédé ; gratification accordée à Jean Adam dit Lespigne sergent des arquebusiers pour avoir planté les mays devant l'Hôtel de ville et autres endroits habituels le jour du 1er mai ; frais de voyage et gratifications payés au sieur Debert, mandeur pour avoir été à Mâcon

surveiller le passage de 4.000 émines de blé destiné à Lyon ; gratification à Benoît Chono " terrailon ", chargé des terrassements de Bellecour en raison des peines supplémentaires que lui ont donné la grande quantité des terres qui y ont été portées ; frais de nettoyage des arquebuses de la compagnie des arquebusiers pour le jour du prix de tir, fixé le lendemain de la Pentecôte ; gratifications distribuées par Jean Adam dit Lespigne, sergent des arquebusiers aux soldats de la compagnie qui ont gardé les " machines et artifices " du pont de Saône pour le feu de la St Jean et le jour de St Pierre pour garder le feu de joie qui se fait place des Terreaux devant le nouvel Hôtel de ville ; frais de carrosses ; gratification à Jean Moulu mandeur qui a distribué les livres des privilèges de la ville aux officiers de justice finances élections et notables bourgeois ; exemption de droits sur huit pièces de vin accordée aux pères Augustins ; pavage refait devant les maisons qui sont vis-à-vis le jardin du nouvel Hôtel de ville que les charrois avaient " gasté et rumpu " ; frais de voyages pour le compte de la ville payés à Antoine de la Bizerie ; gratifications accordées à Conon, horloger pour avoir fait dresser quelques plans de l'horloge du dome de l'Hôtel de ville ; versement fait à M. de Cotton d'une somme devant être employée à une oeuvre de charité ; aumône faite à Lucrèce Guillot veuve d'un des servants de la ville ; remboursement à Laurent Ribiollet commis à la voirie pour au achat de sel destiné à être distribué à divers employés de la ville ; gratification accordée à Pierre Berger, ingénieur en feux d'artifice ; frais de papier employé aux comptes de la ville : port des langues de bouf offertes au prévôt des marchands et échevins ; aumônes quêtés diverses et frais des processions habituelles ; étrennes données aux maîtres plombiers Thomas Ayno, Claude Huet et Pierre Coste lors de la pose de la première fleur de lis au nouvel Hôtel de ville ; étrennes données aux couvreurs lors de la pose de la première ardoise au nouvel Hôtel de

ville ; gratification aux compagnons plombiers ; gratifications aux arquebusiers le jour du prix de tir ; indemnités accordées aux arquebusiers pour avoir accompagné le corps consulaire aux diverses processions et occasions solennelles ; gratifications aux compagnons maçons qui construisent le nouvel Hôtel de ville ; indemnité aux plombiers qui accompagnèrent le consulat à la Croix-Rousse pour chercher une fontaine afin d'alimenter le nouvel Hôtel de ville ; étrennes aux domestiques du sieur Laure à la Croix-Rousse ; frais d'enterrement de M. de Cotton et M. Pillhotte ; frais de la St Thomas ; messe, cloches, gratifications aux arquebusiers trompettes et tambours ; étrennes accordées au secrétaire de mgr l'abbé d'Ainay ; frais de papier employé au secrétariat de la ville ; expédition et peinture du " syndicat " décoré par Germain Panthot ; étrennes et gratifications pour rondes et patrouilles aux soldats de la compagnie des arquebusiers ; indemnité payée à Thomas Bonnard pour avoir nettoyé la Loge des Changes ; étrennes payées aux servants des mandeurs aux commis de M. Dulieu pour porter les dépêches adressées au prévôt des marchands et échevins aux commis des portes St Georges et St-Just ; frais d'encre plumes et cire d'Espagne payés au commis du secrétaire de la ville Antoine Bonnier ; étrennes et récompenses accordées aux employés " au fait des armes et sûreté de la dicte ville " : lieutenants capitaines sergents de la compagnie des arquebusiers ; étrennes accordées aux officiers et domestiques du maréchal de Villeroy de l'abbé d'Ainay du cardinal de Lyon des prévôts des marchands et échevins ; gratifications à Benoît Chono, " terrailon " de la ville pour les travaux effectués à la place Bellecour ; gratification au garçon du sieur Candy, " gazetier " pour avoir porté la gazette au Consulat et aux officiers de la ville.

**Cote : CC 1990**

Référence informatique : 00005612

**1650**

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses (suite). \_ Mandements et quittances des gages des entrepreneurs de la ville et frais des travaux exécutés par eux aux bâtiments communaux (p. 1 à 9). \_ Mandements quittances et pièces relatives au remboursement des sommes que Jacques Parie commis à la recette du droit de rève est contraint de verser au receveur du domaine du roi en dépit du rachat de ce droit effectué par la ville en 1645 (p. 10 à 17). \_ Extrait des actes consulaires accordant à Jacques Parie et François de Loyrinière receveurs des droits de la rève une augmentation de gages en compensation de la suppression des droits qu'ils avaient coutume de percevoir sur les marchandises consignées par les voituriers de Mâcon (p. 18). \_ Reçus des gages des commis de la rève (p. 19 à 36). \_ Mémoire, mandement et quittance des frais pour le bureau de la rève (p. 37). \_ Reçus des gages de Jacques Dubois exécuteur de la haute justice (p. 38, 39). \_ Mandement et quittance pour le prix de l'Arc-en-main (p. 40). \_ Certificats de carence de certains bouchers de la Lanterne (p. 41 à 51). \_ Extrait des actes consulaires accordant remise de son loyer à Mathieu Chacallier, meunier, locataire du " viel poids des farines " en raison de la ruine de ce bâtiment (p. 52). \_ Mandements, quittances et pièces diverses pour l'achat de maisons rue du Garillan, afin de faciliter les abords de la place des Changes (p. 53 à 59). \_ Mandement et quittance de l'intérêt de la somme versée à la ville par Santon Boniel, ex-consul, pour l'achat de la maison qui sert d'Hôtel de Ville, rue de la Poulallerie (p. 60 à 62). \_ Mandement et quittances de sommes versées à Jacques Parie, pour les " changes " d'une somme de trente mille livres empruntées pour " subvenir aux urgentes affaires de la ville "

(p. 63 à 65, 70). \_ Ampliation de l'obligation de cinquante cinq mille livres prêtées par François Guérin avec les mandements et quittances des intérêts versés (p. 66 à 68, 71). \_ Expédition d'un mandement consulaire ordonnant de verser à François Guérin, ex-commis à la recette, les sommes qui restent dues sur sa recette pour le compte de la ville (p. 72, 73). \_ Reçus des paiements de diverses obligations avec les ampliations des titres de ces obligations (p. 74 à 95).

**Cote : CC 1991**

Référence informatique : 00005613

**1650**

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses (suite). \_ Expédition des reçus des trésoriers de l'Epargne pour les paiements de la ferme du tiers surtaux (p. 1 à 8). \_ Liste des sommes versées aux trésoriers de l'Epargne (p. 9). \_ Reçus trimestriels des gages des commis de la ferme du tiers surtaux et droits de quarantième avec les pièces diverses et procurations s y rapportant (p. 10-113). \_ Mémoires, mandements et quittances pour les frais de registre et papier employé dans les bureaux du tiers-surtaux (p. 114, 115). \_ Mandement de la somme versée aux commis percepteurs du tiers-surtaux pour l'éclairage et le chauffage, avec l'état et répartition de la somme allouée (p. 118). \_ Mandements, quittances et reçus relatifs au paiement de la ferme du droit de six deniers pour livre (p. 117-122).

**Cote : CC 1992**

Référence informatique : 00005614

**1650**

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses (suite). \_ " Etat des paiements qui seront faitz aux particuliers à qui la ville et communauté de Lyon a constitué des rentes icelles assignées sur les aydes et gabelles de la dicte ville... " (p. 1). \_ Reçus, procurations et pièces diverses relatives au paiement des rentes sur les aides et gabelle (p. 2 à 30).

**Cote : CC 1993**

Référence informatique : 00005615

**1650**

Comptabilité communale (1650)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Recettes. \_ Ampliations des reçus trimestriels de la recette du droit de quarantième (p. 1, 3, 5, 7). \_ Certificats trimestriels du produit du droit de quarantième (p. 2, 4, 6, 8). \_ Reçus trimestriels des gages des officiers et commis du droit de quarantième (p. 9 à 91). \_ Mandements et quittances de la somme versée annuellement à l'abbé d'Ainay lieutenant général, et au maréchal de Villeroy gouverneur, tant que durera le bail de la ferme du droit de quarantième (p. 92-93). \_ Reçus et pièces diverses relatives au remboursement des obligations de l'emprunt de 490.875 livres fait par la ville pour payer l'adjudication de la ferme du quarantième (p. 96-189).

**Cote : CC 1994**

Référence informatique : 00005616

**1646 1650**

Comptabilité communale (1646 - 1650)  
Comptes des "parties" ou mémoires des dépenses de la ville

Comptabilité. \_ Compte des " parties " ou mémoires des dépenses de la ville.

**Cote : CC 1995**

Référence informatique : 00005617

**1651**

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Recettes. \_ Extrait des actes consulaires portant ordonnance de recette sur le produit du grabeau avec le reçu du receveur (p. 1, 2). \_ Expédition de contrats de louage : du bâtiment construit sur la porte appelée l'abreuvoir des terreaux (p. 3), et du vieil hôtel de ville " consistant en deux maisons hautes, moyennes et basses, jointes et contiguës, au dict Lyon, au devant de l'église st Nizier " avec les reçus de la location (p. 4 à 6). \_ Extrait des actes consulaires portant remise en faveur de Jean Bourrican commis à la porte St Sébastien, du bail de la petite maison et jardin qu'il loue à la ville (p. 7). \_ Expédition de contrats de louage de boutiques des boucheries municipales (p. 8, 9). \_ Ampliations des reçus de la rêve (p. 10, 12, 14, 16). \_ Certificats du produit de la rêve (p. 11, 13, 15, 17). \_ Ampliations des reçus de la rêve de Ste Colombe (p. 18 à 21). \_ Certificats du produit des droits de six deniers pour livre (p. 22, 24, 26, 28). \_ Ampliations des reçus des droits de six deniers pour livre (p. 23, 25, 27, 28). \_ Ampliations des reçus de la ferme des bateaux à laver lessive (p. 29, 30). \_ Ampliations des reçus de la rente versée par le roi à la ville sur les aides et gabelles (p. 31 à 34). \_ Ampliations des reçus du produit des droits de tiers surtaux (p. 35, 37, 39, 41). \_ Certificats du produits des droits de tiers surtaux (p. 36, 38, 40, 42). \_ Extrait des actes consulaires relatif aux droits de lods (p. 43, 44). \_ Compte du blé vendu pour le compte de la ville de Lyon " à quelques particuliers et au marché de Grenette en Mai 1651 " (p. 45). \_ Extraits des actes consulaires ordonnant de

verser au receveur la somme restant de la vente des blés effectués pour le compte de la ville (p. 46). \_ Expédition d'un accord conclu entre la ville et les sieurs Amand Daléchoud et Dardé Marmont marchands drapiers, leur accordant une prolongation du bail du vieil hôtel de ville sur la place de la Fromagerie, moyennant quoi ils s'engagent à le réparer à leurs frais (p. 47).

**Cote : CC 1996**

Référence informatique : 00005618

**1651**

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité, \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Recettes (suite). \_ " Livre de consigne et d'échange des marchandises qui seront raisonnées au bureau de la douane du port du Rosne Notre-Dame ". (p. 1). \_ Carnet de souches ayant servi au bureau de la douane de Lyon au Pont de Beauvoisin, du 4 mars au 10 juillet 1631. (p. 2).

**Cote : CC 1997**

Référence informatique : 00005619

**1651**

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Recettes (suite). \_ Billets de laisser passer pour les pièces de vins destinées à diverses personnes auxquelles la ville accorde remise des droits d'entrée (p. 1-68). \_ Liste des pièces de vins dont les droits seront payés par la ville (p. 69). \_ " Mémoire des vins entrés en la ville de Lyon, tant pour Monseigneur le gouverneur et aultres depuis le premier jour d'octobre mil six cens cinquante jusqu'au dernier jour de septembre

ensuivant mil six cens cinquante ung "(p. 70).

**Cote : CC 1998**

Référence informatique : 00005620

**1651**

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses \_ Quittances des gages des officiers de la ville (p. 1 à 10) \_ Reçus, mandements et pièces diverses relatives au paiement des rentes sur le patrimonial (p. 11 à 14 et 17 à 46). \_ Reçus des gages des réveille matin (p. 15, 16). \_ Pièces relatives au paiement du legs de Licieux : dots payées à François Massieu mari de Jeanne Bourdin, Chafred Brioude mari de Catherine Penary, Antoine Faure mari d'Alix Ranc (p. 47 à 54, 61 à 64) ; pensions payées au collège de Tournon en faveur de Pierre Carles et d'Henri Ollivier (p. 55 à 60).

**Cote : CC 1999 -1**

Référence informatique : 00005621

**1651**

1/2

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses. Mandements, mémoires et quittances des dépenses communes : frais de l'oraison doctorale de la St Thomas payée à Me Jean Dujournal, avocat (p. 1) ; nomination de Claude Varrin comme maître graveur de la ville, aux gages de 400 livres par an (p. 2) ; paiement d'une pension due, sur une maison acquise par la ville au quartier du Gourguillon (p. 3 à 6) ; paiement de la somme due à Jean d'Espinasse et à sa mère Marguerite de Loaille pour la



cession de tous les droits sur une maison du quartier du Griffon (p. 7) ; frais de carrosse pour les affaires de la ville, réglés à Thomas, maître charretier (p. 8) ; somme payée à Roland Bouilly, arquebusier de la ville, pour l'entretien des armes de la compagnie, et " pour avoir chargé et nettoyé les arquebuses dont le consulat tira le lundy de la Pentecoste dernière, à l'ouverture du prix franc " (p. 9, 10) ; fourniture des bois, charbons, et chandelles nécessaires pour le consulat, réglée aux mandeurs de la ville (p. 11) ; paiement des intérêts de la somme prêtée à la ville par Jean Colaud, dont 5.226 livres restent encore à rembourser à ses héritiers (p. 12) ; frais de lods payés pour l'acquisition, au profit de la ville, de deux maisons sises au faubourg de la Guillotière, qui " se meuvent de la directe et rente noble des dits sieurs prieurs et religieux d'Haut Colombe "(p. 13 à 15) ; frais de change de la somme versée par feu Vertema, receveur de la ville, à Gaspard Dugué de Bagnol, président du bureau des finances de la généralité de Lyon (p. 16) ; aumônes versées à divers particuliers (p. 17) ; expédition des actes d'assemblée de la noblesse de la province, à cause de la convocation des Etats généraux qui doivent se tenir à Tours (p. 18) ; gages d'Antoine Bonnard " pour avoir ouvert et ferme les loges de la place du Change, icelles tenues nettes avec la plateforme, ensemble avoir eu soing des escriptoires " (p. 19) ; frais faits pour les trois " mays " plantés le 1er Mai, devant l'hôtel du gouverneur, celui du cardinal et devant l'Hôtel de ville (p. 20) ; manteaux d'hiver fournis aux mandeurs (p. 21) ; travaux faits pour le compte de la ville dans diverses boutiques de la boucherie des Terreaux par Antoine Arlin, maître charpentier (p. 22) ; fourniture de poids, balances, et trébuchets pour le compte de la ville payée à André Lefranc, maître balancier (p. 23) ; sacs de velours et toques, commandés pour MM. Chapuys et Blauf (p. 24) ; indemnité versée à la compagnie des arquebusiers pour plusieurs journées de travail fourni pour le compte de la ville (p. 25) ; fourniture

de sacs de toile pour transporter les blés au marché de la Grenette " afin d'entretenir le prix d'icelluy en raison et en empescher l'augmentation " (p. 26) ; achat d'huile, pour être distribué à diverses personnes " de condition et de mérite aydant aux affaires de la ville " (p. 27) ; dépenses des travaux faits pour charger le pont de bois de St Paul pour tâcher " à esviter sa cheutte que le desbordement " de la Saône pouvait causer (p. 28) ; travaux faits au bureau de la douane par Jean-Philippe Ollivier, maître contrepointier (p. 29) ; travaux exécutés au bureau de la douane par Henri Gaillard, maître charpentier (p. 30) ; " dépenses de bouche " faite par le consulat pour certaines réunions officielles , réglées à Claude Gros , maître pâtissier et cuisinier (p. 31, 32) ; dépense faite au collège pour la fête de la Trinité (p. 33) ; frais des robes consulaires (p. 34 à 43) ; somme versée au couvent des Carmes pour les services qu'ils célèbrent en la chapelle des arquebusiers (p. 44) ; location de la maison qu'occupe Me Demoulceau, secrétaire de la ville (p. 45, 46) ; frais du service célébré à St Nizier pour Me Pilhotte, ex-consul de la ville (p. 47) ; achat de vin muscat pour être distribué aux officiers et principaux bourgeois et habitants de la ville (p. 48) ; achat de citrons, " bigarrades ", oranges et autres fruits offerts le 1er janvier par le consulat au gouverneur et au cardinal (p. 49) ; pension accordée à la veuve de Claude du Platel, capitaine de digues et travaux du Rhône (p 50, 51) ; fournitures des gazettes imprimées pour le compte de la ville par Aimé Candy, maître imprimeur de la ville, selon l'abonnement fait pour trois ans (p. 52, 53, 55) ;

**Cote : CC 1999 -2**

Référence informatique : 00005622

**1651**

2/2

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

gages de Claude Varrin, maître graveur de la ville (p. 54) ; frais d'impression d'un livre intitulé " Etablissement perpétuel de l'Abondance " payé à Guillaume Barbier, imprimeur (p. 56) ; frais de reliure de livres des privilèges de la ville : " Reçueils des privilèges de l'échevinage, " et " Privilèges des foyres de Lyon " et impression de deux arrêts touchant les rentes (p. 57) ; frais d'un voyage fait à Condrieu par Claude Debert, mandeur, pour régler des questions de circulation des blés (p. 58) ; frais de journées faites par les arquebusiers pour le compte de la ville (p. 59, 60) ; gages de Nicolas de La Rivière, maître tailleur ordinaire de la ville (p. 61) ; robes consulaires, et casaques de trompettes, fournies par Nicolas de La Rivière (p. 62 à 66) ; frais de change d'une somme empruntée de maître Jacques Parie pour le compte de la ville (p. 66-69) ; gages payés à Charles Goujaud, habitant de la Guillotière pour " les peynes et soins qu'il a d'enchaîner les batteaux, à empescher que la nuict on ne s'en serve pour faire entrer les forains et autres personnes incogneues dans la dicte ville " (p. 70, 71) ; paiement des intérêts de la somme que le sieur de Bonniel a versée pour le prix de la maison qui sert encore d'Hôtel de ville, conformément au contrat de vente du 1er mars 1646 (p. 72 à 76) ; indemnité de " franc salé " accordée au sieur Sève, intendant de la perception des droits de tiers surtaux ; à maître Jasserant et Terrasson, sollicitateurs des procès et affaires ; à François Guérin, commis à la recette (p. 77, 78) ; gages de Jacques Collombon pour enseigner l'art militaire aux sergents et caporaux des quartiers de la ville (p. 79 à 81) ; location des bureaux de la douane (p. 82, 83) ; gages de Jean Bruyan chargé d'entretenir le jeu de mail et les allées de Bellecour (p. 84) ; appointment de Jean Bonjour, chargé de ranger les bancs du consulat en l'église St Nizier, les jours de prédications (p. 85) ; gages de Dominique Lamare, maître contrepontier (p. 86) ; gages de Marie Dany, chargée de nettoyer le corps de garde du Change (p. 87, 88), et de François Lhéritier chargé du nettoyage de la place des Changes (p. 89,

90) ; gratification accordée à Claude Lelong, commis au contrôle des marchandises entrant par la porte du Rhône, pour avoir veillé à la sortie des blés (p. 91) ; gages de Benoit Chono, " terraillon ", chargé " d'explaner les terres qui ont esté et seront portées en la place de Bellecour " (p. 92, 93) ; pension payée à Fiacre Aleaume et Victor Prestesselly pour l'établissement de leur manufacture de tapisserie (p. 94, 95) ; frais du compte d'apurement de François Guérin (p. 96) et de Vincent Vertema (p. 97) ; somme versée à François Guérin pour le règlement de ses comptes (p. 98) ; cadeaux de confitures offertes à Madame de Villeroy et à ses filles (p. 99, 100) ; pension payée au " sieur Forestier, escuyer du roy, ayant estably en ceste ville une académie pour les exercices de monter à cheval, voltiger, tirer des armes, jouer du luth. " (p. 101, 102) ; fournitures payées à Germain Panthot, peintre de la ville, pour les portraits qu'il a dû faire tant sur le " viel livre " que sur le nouveau (p. 103) ; frais faits par Me Chanu, avocat de la ville (p. 104) ; frais de courtage pour le paiement à Paris de la ferme du tiers surtaux (p. 105, 107) ; intérêt des sommes avancées par le receveur pour les affaires de la ville (p. 106) ; gages de Claude Bontanant, maître fondeur de la ville (p. 108 à 111) ; prix payé à Robert Pigout pour une gravure en taille douce " représentant la dite ville en six faces, de laquelle il a baillé une, imprimée en satin, pour être mise en la chambre du consulat " (p. 112) ; gratification accordée à Lenoir pour avoir ouvert et fermé les portes et fenêtres du nouvel Hôtel de ville en construction (p. 113).

**Cote : CC 2000**

Référence informatique : 00005623

**1651**

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin, \_

Mémoires, mandements et quittances des dépenses engagées pour le nouvel Hôtel de Ville : commande de cinq statues au sculpteur Jacques Mimerel, dont les dessins seront soumis à l'approbation des consuls (p. 1 et 43) ; gratifications accordées à Charles Renaud, Martin Terrasson et Antoine Bigotet, clerks du secrétaire de la ville, pour avoir mis au net le troisième " toisage " des ouvrages de maçonnerie et pierre de taille faits par les entrepreneurs (p. 2 à 4) ; versements effectués en acompte des sommes dues aux entrepreneurs de maçonnerie Claude Chana et Benoît Daurolles (p. 5 à 15) ; versements effectués en acompte des sommes dues aux entrepreneurs de charpente feu Louis Burdet, Jean Lambert et Floris Poitrasson (p. 16 à 21) ; compte des ouvrages de charpenterie exécutés de 1648 à 1650 (p. 22-24). \_ Repas de la pension versée au collège de Tournon sur les aides et gabelles (p. 25, 26). \_ Mandements, quittances et mémoires des dépenses engagées pour la construction du nouvel Hôtel de Ville (suite) : paiement des ouvrages de menuiserie, confiés à Anthoine Jurine et François Basset (p. 27, 28) ; fourniture de fil de laiton pour les treillis des fenêtres de l'Hôtel de Ville (p. 29) ; paiement des ouvrages de serrurerie pour la balustrade établie sur le grand portail par Balthazard Gondard et Alexandre Debut (p. 30 ; 31) ; règlement des comptes de divers maîtres serruriers pour travaux exécutés en 1650 et 1651 (p. 32 à 37), ainsi que de plusieurs maîtres vitriers (p. 38) ; acomptes versés pour les travaux de peinture et de dorure exécutés par Guillaume Blanc pignon et Claude Challan (p. 39 à 41) ; frais de gravure et dorure de l'inscription qui sera posée sur la chapelle (p. 42) ; fourniture de bronze pour les quatre médaillons aux effigies du roi et de la " reine régente, " de Louis XIII et de Henry IV, que l'on doit mettre au frontispice de l'Hôtel de Ville (p. 44) ; acompte versé à François Rambaud pour les dessins sur toile qu'il fait pour les tapisseries des chambres du Consulat (p. 45, 58) ; paiement du reste de la somme

due à Varrin, maître graveur, pour graver les quatre médaillons de bronze (p. 46) ; acomptes versés aux maîtres tapissiers Alleaume et Prestessely pour les tapisseries qu'ils font pour la chambre du consulat (p.47,48) ; impression du plan du nouvel Hôtel de ville, payé à Louis Pinchard, imprimeur en taille douce (p. 49) ; " prix fait " avec Alexandre Corbenschlag, maître " peyrolier ", pour des vases de cuivre doré, destinés à garnir le jardin de l'Hôtel de ville, acomptes versés sur la commande (p. 50 à 54) ; paiement au sculpteur Martin Hendrecy pour les six figures " qui sont dans la gallerie a la chapelle du nouveau Hostel de ville " (p.55) ; achat au sieur Voysin, pour la chapelle, d'un tableau, dont l'auteur est Jacob Palma, peintre vénitien (p. 56, 57) ; frais de nettoyage du buste en bronze de Henri IV, qui était dans la cour de l'ancien Hôtel de ville (p. 59) ; paiement effectué à Laurent de Lavau, peintre, pour avoir peint et verni en couleur bronze les " médailles " de Louis XIII et Henri IV, qui sont apposées sur l'édifice du côté de la place des Terreaux (p. 60) ; fourniture et transport d'une cloche pour l'horloge du dôme de l'Hôtel de ville, payée à Alexandre Corbenschalg, maître peyrollier (p. 61) ; achat d'étain pour être mêlé au métal des cloches de l'horloge (p. 62) ; versements à Daniel Bon sur la somme qui lui est due pour l'horloge de l'Hôtel de ville, avec la gratification supplémentaire qui lui a été accordée après expertise faite (p. 63-69) ; paiement du métal nécessaire pour les cloches de l'horloge, et frais de la fonte, dont a été chargé Claude Butanand, maître fondeur (p. 70-78) ; achat de diverses pièces de fer, " happs de letton ", tuyaux de fonte, marteaux, boutons, clous de porte, grilles dont la fourniture est principalement confiée à Claude Butanand (p. 79-86) ; frais de couverture et fourniture d'ardoise payés à Bertrand Beringaud, maître couvreur (p. 87-90) ; frais des ouvrages de plomberie payés à Thomas Hénaut, Pierre Coste et Claude Hunet, plombiers (p. 91-102) ; versements faits à Thomas Hénaut, maître plombier et fontainier,

d'après le devis qui a été accepté, " tant pour chercher une fontayne du costé de la Croix-Rousse hors les murs de cette ville, que pour la conduite d'icelle jusques au jardin et en la cour du nouvel Hostel de ville " (p. 103-105) ; frais faits pour l'établissement de la fontaine, dont l'eau a été trouvée a proche la chapelle Saint-Sébastien " (p. 106-108) ; frais divers, terrassement, charrois, nettoyage pour l'établissement du jardin (p. 109-113) ; gages de Louis Girard, jardinier chargé de l'entretien du jardin (p. 113-115) ; versements pour l'achat des maisons proches du nouvel Hôtel de Ville, qui ont été démolies pour sa construction (p. 116-122) ; indemnité versée à Charles Grollier, capitaine de la ville, pour le dédomager de ses droits sur le jardin "appelé de la butte " qu'occupaient les arquebusiers, et qui sert de cour à l'Hôtel de ville (p. 123)

**Cote : CC 2001**

(Portefeuille.) \_ 1 cahier 24 feuillets in-folio, 48 pièces, papier.

**1651**

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses. \_ Etat des menus frais du receveur (p. 1). \_ Mémoires, mandements et quittances à l'appui (p. 2 à 49). \_ Parmi les dépenses : somme versée pour l'exemption du droit d'entrée sur la vin accordée à Charles Grollier, capitaine de la ville, et à Nicolas Grollier, ex-capitaine de la compagnie des arquebusiers ; aumônes aux religieuses de Sainte Claire d'Annecy et de Bourg ; gratification à Jean Moulu, servant, en raison d'une longue maladie (fol. 3) ; gratification à Nicolas Bural, serrurier, pour avoir dessiné un projet de support pour la grosse cloche de l'horloge de l'Hôtel de Ville ; gratification payée aux sergents et soldats de la compagnie des

arquebusiers pour avoir planté les " mays " ; achat de " tables de plomb " ; remboursement de frais de voyage, fait par Philibert Branche, mandeur, portant une dépêche à monseigneur de la Baulme ; frais d'expédition des quittances faites par les créanciers de feu Vincent Vertema, ex-receveur ; remboursement à Jacques Parie, commis à la recette de la rêve ; " franc salé " accordé à divers officiers de la ville, servants, fourriers, commis à la voirie ; remboursement des dépenses faites au service de la ville par Jean Caudel, dit La Marche, sergent des arquebusiers ; dépenses de bouche payées à Antoine Veyrier, fourrier, pendant le temps qu'il a passé à distribuer le charbon retenu pour le consulat et les officiers et consuls de cette ville ; frais de papier et parchemin remboursés à François Guérin, commis à la recette ; étrennes données aux " compagnons tailleurs de pierre " travaillant à l'Hôtel de ville, et aux ouvriers du sieur Barbier, imprimeur de la ville (fol 8) ; somme versée à la quête des pénitents blancs ; gratification pour le dîner des officiers de la ville, le jour de la st Thomas, " ainsy que l'on a accoustumé de faire lors qui ne se fait point de festin " ; gratifications versées aux arquebusiers pour les services rendus au corps consulaire lors des processions et réunions solennelles ; gratification à la confrérie du St Sacrement le jour de la fête Dieu ; frais pour la fête de la St Thomas ; frais de papier dépensé par Jean Demoulceau, secrétaire de la ville ; dépenses faites pour la confection du " Syndicat ", expédition payée à Jean Demoulceau, peinture et enluminure, à Germain Ponthot, peintre (fol. 12) ; gratification à Benoit Chono, " terrailon ", pour avoir aplani les terres de Bellecour ; achat de chaînes et cadenas pour enchaîner les bateaux au pont du Rhône " affin d'empêcher que l'on n'entre par le moyen d'iceulx en la dite ville " ; remboursement des dépenses en encre, cire d'Espagne, et parchemin faites par Jacques Jasserant, notaire, commis au secrétariat ; étrennes aux servants des mandeurs qui ont entretenu les

chambres du consulat, aux commis qui ont porté les dépêches destinées aux prévôt et échevins de la ville ; remboursement au commis du receveur des sommes versées " pour le port des langues de bouf " destinées aux prévôt, échevins et officiers ; étrennes et gratifications à la compagnie des arquebusiers ; gratifications aux gardes des portes de St Georges et de St Just ; étrennes versées à divers officiers " employés au fait des armes et seurté de la dicte ville " : Lebeau capitaine de la compagnie des arquebusiers, Hugalier, capitaine-enseigne des arquebusiers, Pernard, lieutenant du guet, Candele, Rousset, Brunand, sergents de la compagnie des arquebusiers (fol. 17) ; étrennes habituelles versées aux officiers du maréchal de Villeroy, de l'abbé d'Ainay, du cardinal de Lyon, de la maréchale de Villeroy, aux domestiques des prévôt des marchands et échevins de la ville, aux commis du sieur Candy " gazetier " de la ville ; indemnité pour le dîner des officiers de la ville le jour de la St Thomas ; gratification au garde de la porte du Rhône, et remboursement de la réparation des vitres de son bureau ; somme payée à Claude Gros, maître pâtissier et cuisinier pour les dîners faits pour le consulat les jours d'assemblée extraordinaire, et pour le jour de la Saint-Thomas ; gratification à Pierre Bergeret, ingénieur en feux d'artifices ; remboursement à Louis Pascal, mandeur du vin de muscat qu'il a acheté pour le compte de la ville, afin de le distribuer aux officiers et principaux concitoyens (fol. 22).

**Cote : CC 2002**

(Portefeuille.) \_ 50 pièces, papier.

**1651**

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_

Dépenses. \_ Mémoires, mandements et quittances des travaux et réparations exécutés pour le compte de la ville : gages dc Pierre Coste, maître-fontainier et de Martin Chaffieu, maître-maçon (p. 1-4) ; construction d'une maraille sur le chemin des Carmélites (p. 5, 6) ; réparatious faites à la porte du Rhône proche des Cordeliers et au corps de garde, (p. 7) ; frais pour l'entretien du jardin prés la porte du Rhône, remboursés à Christophe Vuitz, sergent de la compagnie des suisses (p. 8) ; réparations et travaux effectués par Claude Benoist et Claude Hunet " ouvriers en fert blanc " (p. 9). \_ Gratifications extraordinaires et étrennes accordées à divers officiers de la ville : François Guérin, commis à la recette (p. 10) ; Jacques Jasserant, commis au secrétariat (p 11) ; Thomas Demoulceau, secrétaire (p. 12) ; Françoise Guillaumon, veuve de François Loyrinière, contrôleur des droits de rêve (p. 13) ; Jacques Refaing, tambour des arquebusiers (p. 14) ; Antoine Veyrier, fourrier (p. 15) ; Claude Debert, Louis Pascal, mandeurs et Barthelemy Arthaud, coadjuteurs des mandeurs (p. 16-23) ; Laurent Ribiollet, commis à la voirie (p. 24) ; Philibert Branche, Jean Moulou et François Revelin, servants (p. 25-34) ; Jacques Parie et François Martin, commis à la recette des droits de rêve (p. 35,36). \_ Comptes des dépenses de l'Abondance. \_ Comptes des achats et des ventes de blés effectués par Antoine Martin par ordre du consulat (p. 37) ; indemnité à Pierre Vincent, voiturier pour la perte d'un cheval " tué par un soulèvement populaire advenu au dit lieu de St Vallier. tandis qu'il menait des blés par ordre du consulat (p. 38) ; frais de déchargement et de mesurage des blés achetés à St-Vallier (p.39,40) ; frais d'un voyage fait à Grenoble pour négocier l'achat de blés par Gaspard Grollier, procureur général de la ville et le sieur Cottonay, marchand (p. 41) ; Etat de la recette et dépense de Cottonay, marchand de St Vallier (p.42) ; avance faite au sieur Cottonay pour ses achats de blé (p. 43) ; avances faites par la ville à l'Abondance pour ses achats de blé (p.

44) ; location de divers greniers pour mettre les blés de l'Abondance (p. 45-50).

**Cote : CC 2003**

Référence informatique : 00005626

### 1651

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses. \_ Mandements consulaires portant paiement de l'intérêt des sommes prêtées à la ville par François Guérin, commis à la recette, avec les reçus de François Guérin (p. 1-4) ; Reçus des sommes versées trimestriellement, en remboursement des emprunts faits à divers particuliers, porteurs d'obligations de la ville (p. 5-30). \_ Mandement consulaire ordonnant de payer aux fils et héritiers de leu Pierre Persil, ce qui reste dû par la ville sur un titre d'obligation, avec le titre de l'obligation (p. 31, 32). \_ Mandements et reçus concernant le paiement de la rente que Jacques Parie, commis à la recette des droits de rève, est contraint de verser au receveur des domaines du roi (p.33-41). \_ Reçus des gages des commis de la rève (p. 42-58). Parmi ces pièces : nomination de François Martin pour remplacer François de Loyrinière, décédé, comme contrôleur de la rève (p. 49), et de Jacques Derepierre, commis " pour marquer les balles de marchandises qui sortent pendant les quatre foires de l'année " (p. 54). \_ Mémoire, mandement et quittance des frais du bureau de la rève (p. 59). \_ Mandement et reçu pour le prix franc des archers (p. 60). \_ Reçu des gages de Jacques Duboys, exécuteur de haute justice (p 61, 62). \_ Extrait des actes consulaires accordant remise, à la veuve du boucher Collombier, des sommes dues à la ville pour la location de sa boutique (p. 63). \_ Certificats de carence relatifs à certains bouchers de la boucherie de la Lanterne (p. 64-66). \_ Extrait des actes consulaires et certificat

relatif à la diminution accordée à André Bonnardet, fils du fermier de la rève de St-Colombe, sur le prix de son bail (p 67, 68). \_ Requête des prévôts et consuls de Lyon pour faire assigner le sieur Croppet de St-Romain en paiement de la rente qu'il doit à la ville sur une de ses maisons (p. 60). \_ Reçus du contrôleur général des rentes assignées sur les cinq grosses fermes, du revenu qui lui est payé pour l'office de lieutenant, contrôleur et conservateur du tiers surtaux (p. 70-73). \_ Gratification accordée par la ville à Mathieu Crozet, fermier du droit de six deniers pour livre pour le compte de la ville (p. 74-77).

**Cote : CC 2004**

Référence informatique : 00005627

### 1651

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Dépenses. Reçus des versements faits au trésorier de l'Epargne, pour la ferme du tiers surtaux pour l'année 1651 (p, 1-4). \_ Quittances, procurations et pièces diverses relatives au paiement des gages des commis du tiers surtaux (p. 5- 110). \_ Mémoires, mandements et quittances des frais de papier, registres ; encre, etc..., payés à Guillaume Magnet, papetier. \_ Etat de la répartition entre les différents officiers du tiers surtaux de la douane de la somme destinée à leur frais de chauffage et éclairage (p 111-113).

**Cote : CC 2005**

Référence informatique : 00005628

### 1651

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_

Dépenses. \_ Etat de la répartition des paiements de la rente sur les aides et gabelles (p. 1). \_ Reçus, procurations, transferts, etc.... relatifs aux rentes sur les aides et gabelles (p. 2-47).

**Cote : CC 2006**

Référence informatique : 00005629

### 1651

Comptabilité communale (1651)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Recettes. \_ Ampliations des reçus du droit de quarantième (p. 1, 3, 5, 7). \_ Certificats du produit du droit de quarantième (p. 2, 4, 6, 8). \_ Dépenses. \_ Reçus et pièces diverses relatives au paiement des gages des commis du quarantième (p. 9 à 88). \_ Parmi ces pièces : extrait des registres consulaires portant nomination d'Alexandre Suc en remplaçant de Jacques Dodin, comme contrôleur des droits de quarantième (p. 48). \_ Extraits des délibérations consulaires, mandements, quittances concernant les gratifications à payer à l'abbé d'Ainay et au maréchal de Villeroy pour le bail de la ferme du quarantième (p. 88-91). \_ Quittances des sommes payées en amortissement des obligations souscrites à la ville, en 1647, pour acquérir la ferme du droit de quarantième (p. 92-185). \_ Parmi ces quittances, procurations et pièces diverses se rapportant aux obligations.

**Cote : CC 2007**

Référence informatique : 00005630

### 1652

Comptabilité communale (1652)  
Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des comptes du receveur Pierre Perrin. \_ Recettes. \_ Ampliation du reçu de la

somme revenant à la ville sur le produit du droit de grabeau (p. 1). \_ Extrait des actes consulaires portant expédition de la recette du produit du grabeau (p. 2). \_ Ampliations des reçus de diverses locations faites par la ville (p. 3,4). \_ Expéditions de contrats de louage d'immeubles appartenant à la ville : maison de la Ferratière ou Fleur de lis, petite loge de la porte de Saint-Just, boutiques de la boucherie de la Lanterne (p. 5-8). \_ Ampliations des reçus de la rève (p. 9,11,13, 15). \_ Certificats des produits de la rève (p. 10,12,14, 16). \_ Ampliations des reçus de la rève de Ste-Colombe (p. 17-20). \_ Ampliations des reçus du tiers surtaux (p. 21, 23, 25, 27). \_ Certificats des produits du tiers surtaux (p. 22,24,26,28). \_ Ampliations des reçus du versement de la rente sur les aides et gabelles (p. 29, 31-33). \_ Exploit contraignant le sieur St-André, directeur des aides en la généralité de Lyon, à payer au receveur de la ville la somme due comme rente sur les aides et gabelles (p. 30). \_ Ampliations des reçus de la ferme des six deniers pour livre (p. 34,36,38,40). \_ Certificat du produit des six deniers pour livre (p. 35,37, 39,41). \_ Reconnaissance d'obligation passée par le consulat à René de Courbeau de Fontenelle pour une somme prêtée à la ville (p. 42). \_ Extrait d'une ordonnance des directeurs de l'Abondance ordonnant paiement à la ville de l'intérêt des sommes qui leur ont été prêtées (p. 43). \_ Extrait des délibérations consulaires ordonnant au nouveau receveur Louis Bais de verser à Pierre Perrin la somme de 362.803 livres 2 sols 8 deniers, pour " suppléer au manque de fonds qu'il a eu pour payer et acquitter les charges et dettes de la dite ville " (p. 44). \_ Extrait des registres de la sénéchaussée de Lyon condamnant François Chappotton à payer à la ville une pension qu'il lui devait sur une maison rue Grenette (p. 45).

**Cote : CC 2008**

Référence informatique : 00005631

### 1652

Comptabilité communale (1652)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Pierre Perrin. \_  
Recettes. \_ Carnets de souches ayant  
servi à la consigne de la douane de Lyon  
pour la perception du tiers surtaux, du 5  
octobre au 12 décembre 1652 (p. 1) ; du  
23 février au 23 avril 1652 (p. 2).

**Cote : CC 2009**

Référence informatique : 00005632

### 1651 1652

Comptabilité communale (1651 - 1652)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Pierre Perrin. \_  
Recettes. \_ Extrait des Actes consulaires  
accordant au colonel et lieutenant de la  
compagnie des suisses, Henry et  
Rodolphe Chanvestin une exemption du  
droit d'entrée pour 35 pièces de vin (p. 1)  
\_ Etats des pièces entrées en franchise  
pour diverse personnalités de Lyon ;  
billets justificatifs des pièces entrées en  
franchise ; billets d'exemption (p.2-66). \_  
"Mémoire des vins entrés en la ville de  
Lyon, monseigneur le gouverneur et  
autres... "du 6 octobre 1651 au 30  
septembre 1652 (p.67).

**Cote : CC 2010**

Référence informatique : 00005633

### 1652

Comptabilité communale (1652)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Perrin

Comptabilité. \_ Pièces justificatives des  
comptes du receveur Pierre Perrin. \_  
Dépenses. \_ Quittances et mandements  
relatifs aux gages des officiers de la ville  
(p. 1-9). \_ Quittances, mandements,  
procurations extraits de jugements, etc...  
relatifs au paiement des rentes sur le "

patrimonial " (p. 10-41), \_ Mandements et  
pièces diverses se rapportant au  
paiement du legs de Licieux : dots de  
Jeanne Charmeton, épouse d'Antoine  
Forest ; de Jeanne Baud, épouse de  
Guillaume Guyton ; d'Antoinette Gaillard,  
épouse de Pierre Morgand ; d'Antoinette  
Gryngnac, épouse d'Antoine Freyssin (p.  
42-57) ; bourses au collège de Tournon  
versées en faveur d'Henry Ollivier et Jean-  
Pierre Carles (p. 58-62).

**Cote : CC 2011 -1**

Référence informatique : 00005634

### 1652

1/2  
Comptabilité communale (1652)  
Pièces justificatives des comptes de  
Pierre Perrin

Comptabilité. Pièces justificatives des  
comptes du receveur Pierre Perrin.  
Dépenses. Mémoires, mandements et  
quittances des dépenses communes ;  
oraison doctorale de la Saint-Thomas  
prononcée par Me Antoine Noyer (p. 1) ;  
services funèbres dits à Saint-Nizier pour  
les sieurs Boniel et Munier, ex-consuls (p.  
2) ; nettoyage des latrines de la maison  
de la place du change (p. 3) ; reliquat du  
compte d'apurement rendu par François  
Guérin, commis à la recette (p. 4) ;  
location d'une chambre de la maison de  
Jacques Guyon, rue des Ecoissons, pour  
mettre les armes de la compagnie des  
arquebusiers (p. 5 - 6) ; nettoyage des  
latrines de la tour " estant sur les  
murailles du Rosne " (p. 7) ; achat d'une  
maison ruinée et son jardin sise rue  
Beauregard (p. 8 - 11) ; " mays " fournis  
et plantés par Jean Gonin (p. 12) ; journées  
de garde payées au sergent de la  
compagnie des arquebusiers (p. 13) ;  
dommagement payé à Marguerite  
Charier propriétaire d'une maison  
démolie à la descente du Gourguillon (p.  
14) ; dépense du repas pris au Collège, le  
jour de la Trinité (p. 15) ; transport d'une  
créance de 130 l., cédée à la ville pour 75  
l. par Alix Torrette (p. 16,17) ; achat de  
bouteilles d'osier pour mettre le vin



muscat offert par la ville (p. 18) ; frais de trente trois témoins appelés dans un procès et envoi d'eaux de senteurs et essences offertes à M. le duc d'Epéron pour obtenir de lui des passeports pour la traite du blé (p. 19) ; indemnités de franc salé accordées à deux officiers de la ville : Sève percepteur des droits de tiers surtaux, Jacques Jasserant commis au secrétariat (p. 20, 21) ; paiement d'une partie de la somme due à Clément Faure pour remboursement de la vente d'une maison aboutissant au nouvel hôtel de ville (p. 22) ; enlèvement des " terres et marreins " devant la porte du port du Rhône de l'abreuvoir (p. 23) ; fourniture de bois, chandelles, charbon, pour le consulat (p. 24, 25) ; gages de Claude Varin, me graveur de la ville (p. 26 - 29) ; indemnité à Jean Lebeau, lieutenant de la compagnie des arquebusiers, pour le temps employé à expulser de la ville " plusieurs kaymandz, vagabons et gueux " (p. 30) ; indemnité versée au même pour un voyage fait en Bresse vers M. de Montravel, lieutenant général (p. 31) ; indemnité de 1/3 des frais de location et de bureaux de la douane payée à François Pourfour, directeur général (p. 32) ; remise à François Pourfour, directeur des douanes, de divers droits perçus indument par la ville (p. 33, 34) ; vérification des balances et des poids des bureaux de la douane par Jean Tisseur " eschanteleur " (p. 35) ; messes payées au couvent des Carmes, pour le service de la chapelle des arquebusiers (p. 36) ; indemnité versée à Jean Adam dit Lépine, sergent des arquebusiers (p. 37) ; frais du voyage fait par plusieurs consuls et officiers de la ville pour accompagner jusqu'à Roanne, madame la duchesse de Villeroy " s'en allant en court " (p. 38) ; droits de lods sur une maison achetée : au sr. de Boissac, sise entre les rues Saint-Jean, Tramassac et du Boeuf (p. 39 - 41) ; paiement du reliquat des sommes dues par la ville aux héritiers de feu Vincent Vertema, ex receveur (p.42 - 45) ; indemnité versée à Charles Grolier, capitaine, pour le dédomager du jardin des arquebusiers dit " la butte " qui a été pris par la ville pour servir de cour au

nouvel hôtel de ville (p. 46) ; location des bureaux du contrôle de la douane (p. 47, 48) ; entretien du mail et des allées de Bellecour (p. 49) ; garde des loges de la place des changes (p. 50, 51).

**Cote : CC 2011 -2**

Référence informatique : 00005635

**1652**

2/2

Comptabilité communale (1652)

Pièces justificatives des comptes de Pierre Perrin

nettoyage des armes de la compagnie des arquebusiers (p. 52, 53) ; appointements du tambour de la compagnie des arquebusiers (p. 54) ; pension à la veuve de Claude du Platel, ex capitaine des digues (p. 55, 56) ; indemnité versée au secrétaire de la ville, me Demoulceau, pour la location de ses bureaux (p. 57, 58) ; terrassements effectués place Bellecour payés à Benoist Chono, " terraillon " (p. 59, 60) ; frais de courtage pour le paiement à Paris de la ferme du tiers surtaux (p. 61) ; achat de trois cent jetons d'argent pour offrir à M. de Pierregourde qui fait relâcher plusieurs bateaux de marchandises destinées à Lyon et faciliter le commerce de la ville avec le Languedoc (p. 62, 63) ; gratifications au sr Poysnel, commis au port Notre D. (p. 64) ; indemnité versée à Jean de Roussy, subrogé en la ferme des droits de dixième sur le vin, pour ce qu'il pouvait prétendre contre Charles Jullien hôtelier du " petit Ainay " (p. 65, 66) ; muscat distribué à Paris pour les affaires de la ville par les soins du sieur Chanu, avocat (p. 67) ; appointements du sieur Forestier, écuyer, chargé de tenir l'académie " pour les exercices de monter à cheval, voltiger, tirer des armes, jouer de luth " (p. 68 - 70) ; gratification versée à la veuve de Nicolas Pierrelot, contrôleur du Port Saint-Georges (p. 71) ; nettoyage de la place des Changes et du corps de garde (p. 72 - 75) ; gages de Dominique Lamare, me contrepointier (p. 76), de Jean Bonjour chargé de ranger les bancs

du consulat à Saint-Nizier (p. 77), de Nicolas De Larivière, me tailleur de la ville (p. 78) ; fournitures de robes et toques consulaires (p.79, 80 et 83 - 86 - 93) ; journées payées à la compagnie des arquebusiers pour le service de la ville (p. 81) ; exploits et assignations faits par Me Claude Gallemand, huissier, pour le compte de la ville (p. 82) ; travaux fait par Georges Pellin, terrailon, pour le puits de l'Hôtel de ville (p. 87) ; frais faits au procès soutenu contre Pierre Michel, à cause des fonds vendus par lui en la rue Saint-George et convertis en place publique (p. 88) ; impressions extraordinaires, et livres achetés pour le compte de la ville (p.89, 90) ; toisage des latrines de la vieille maison de ville (p. 91) ; arbres fournis pour le compte de la ville (p. 92) ; gages de Jacques Collombon, chargé d'enseigner l'art militaire aux sergents, caporaux et habitants des quartiers de la ville (p. 94 - 96) ; abonnement aux gazettes payé à Aymé Candy, imprimeur (p. 97 - 100) ; gages de Claude Boutanant, me fondeur (p. 101 - 102), de Fiacre Alleaume, et Victor Prestessely, ouvriers en tapisserie (p. 103) ; travaux de pavages exécutés par Nicolas Guillaume (p. 104) entretien du jardin du nouvel Hôtel de ville (p. 105, 106) ; gages du concierge de l'Hôtel de ville, Severin de Bauze (p. 107,109).

**Cote : CC 2012**

Référence informatique : 00000001

### 1652

Comptabilité de Pierre Perrin (1652)  
Dépenses : frais de construction du nouvel Hôtel de Ville

**Cote : CC 2013**

Référence informatique : 00000002

### 1652

Comptabilité de Pierre Perrin (1652)  
Dépenses : menus frais

**Cote : CC 2014**

Référence informatique : 00000003

### 1652

Comptabilité de Pierre Perrin (1652)  
Dépenses : dépenses extraordinaires, entretien des bâtiments municipaux; frais de perception du droit de rêve

**Cote : CC 2015**

Référence informatique : 00000004

### 1652

Comptabilité de Pierre Perrin (1652)  
Dépenses : arrérages des rentes sur les aides et gabelles et sur la boucherie de la Lanterne ; amortissement de créances et d'emprunts; remboursement d'avances au receveur; dépenses diverses

**Cote : CC 2016**

Référence informatique : 00000005

### 1652

Comptabilité de Pierre Perrin (1652)  
Dépenses : frais de perception du tiers sur taux

**Cote : CC 2017**

Référence informatique : 00000006

### 1652

Comptabilité de Pierre Perrin (1652)  
Dépenses : paiement des rentes sur les aides et gabelles

**Cote : CC 2018**

Référence informatique : 00000007

Comptabilité de Pierre Perrin (1652)  
Recettes : et dépenses de la ferme du quarantième 1652

**Cote : CC 2019**

Référence informatique : 00000008

### 1650 1652

Comptabilité de Pierre Perrin (1650 - 1652)

Comptes d'apurement du receveur Pierre Perrin

**1653**

Cote : CC 2020

Référence informatique : 00000009

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Dépenses : construction du nouvel Hôtel de Ville

**1647 1652**

Comptabilité de Pierre Perrin (1647 - 1652)

Compte des rentes sur les équivalents

Cote : CC 2026

Référence informatique : 00000015

**1653**

Cote : CC 2021

Référence informatique : 00000010

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Dépenses : menus frais

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Recettes : droit de garbeau; contrats de louage; droit de rêve; fermage des aides et gabelles ; tiers surtaux; bateaux à laver  
Dépenses : gages d'officiers et de commis

Cote : CC 2027

Référence informatique : 00000016

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Dépenses : entretien des bâtiments communaux; frais de perception du droit de rêve; dépenses diverses

Cote : CC 2022

Référence informatique : 00000011

Cote : CC 2028

Référence informatique : 00000017

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Dépenses : gages d'officiers et de commis; paiement des rentes foncières; legs de Licieux

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Dépenses : frais de perception du tiers sur taux

Cote : CC 2023

Référence informatique : 00000012

Cote : CC 2029

Référence informatique : 00000018

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Dépenses communes

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Dépenses : rentes sur les aides et gabelles

Cote : CC 2024

Référence informatique : 00000013

Cote : CC 2030

Référence informatique : 00000019

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Dépenses extraordinaires, remboursements à divers créanciers et porteurs d'obligations

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)

Recettes : et dépenses de la ferme du quarantième

Cote : CC 2025

Référence informatique : 00000014

Cote : CC 2031

Référence informatique : 00000020

**1653**

Comptabilité de Louis Bais (1653)  
Dépenses : quittances d'obligations et rentes

Cote : CC 2032

Référence informatique : 00000021

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Recettes : droit de garbeau; en et louages; rève; tiers surtaux; fermes des aides et gabelles; droit de six deniers pour livre; vente des blés délaissés par l'Abondance

Dépenses : gages d'officiers ; legs de Licieux

Cote : CC 2033

Référence informatique : 00000022

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Dépenses communes

Cote : CC 2034

Référence informatique : 00000023

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Dépenses : remboursements et pensions à divers créanciers; achat des offices du tribunal de la conservation des foires

Cote : CC 2035

Référence informatique : 00000024

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Dépenses : menus frais

Cote : CC 2036

Référence informatique : 00000025

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)

Dépenses : frais de construction et d'aménagement du nouvel Hôtel de Ville

Cote : CC 2037

Référence informatique : 00000026

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Dépenses : entretien des bâtiments communaux; frais de la rève; dépenses divers

Cote : CC 2038

Référence informatique : 00000027

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Dépenses : frais de perception de la ferme du tiers surtaux

Cote : CC 2039

Référence informatique : 00000028

**1634**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Dépenses : paiement des rentes sur les aides et gabelles

Cote : CC 2040

Référence informatique : 00000029

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Recettes : et dépenses de la ferme du quarantième

Cote : CC 2041

Référence informatique : 00000030

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Dépenses : remboursement d'obligations

Cote : CC 2042

Référence informatique : 00000031

**1654**

Comptabilité de Louis Bais (1654)  
Dépenses : paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2043**

Référence informatique : 00000032

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Recettes : droit de garbeau; cens et louages; rève; tiers surtaux; fermes des aides et gabelles; droit de six deniers pour livre; greffe de la conservation des foires; reliquat du compte de l'ex-receveur Pierre Perrin; droits de ventes; lods et milods  
Dépenses : gages des officiers; paiement des rentes foncières; legs de Licieux

**Cote : CC 2044**

Référence informatique : 00000033

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2045**

Référence informatique : 00001972

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2046**

Référence informatique : 00001973

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2047**

Référence informatique : 00000034

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses extraordinaires; paiement des pensions viagères

**Cote : CC 2048**

Référence informatique : 00000035

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses : menus frais

**Cote : CC 2049**

Référence informatique : 00000036

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses : construction du nouvel Hôtel de Ville

**Cote : CC 2050**

Référence informatique : 00000037

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses : frais de perception de la rève; dépenses diverses

**Cote : CC 2051**

Référence informatique : 00000038

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses : frais de perception du tiers sur taux

**Cote : CC 2052**

Référence informatique : 00000039

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Dépenses : gratification au prête nom pour la ferme du droit de six deniers pour livre; paiement des rentes sur les aides et gabelles

**Cote : CC 2053**

Référence informatique : 00000040

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
Recettes : et dépenses de la ferme du quarantième

**Cote : CC 2054**

Référence informatique : 00000041

**1656**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
 Dépenses : remboursement des obligations et paiement d'intérêts pour les emprunts

**Cote : CC 2055**

Référence informatique : 00000042

**1655**

Comptabilité de Louis Bais (1655)  
 Recettes : versements pour constitution de rentes viagères  
 Dépenses : paiement de rentes viagères

**Cote : CC 2056**

Référence informatique : 00000043

**1653 1665**

Comptabilité de Louis Bais (1653 - 1655)  
 Dépenses : paiement des relates sur les équivalents

**Cote : CC 2057**

Référence informatique : 00000044

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
 Recettes : droits de douane; garbeau; louage des boucheries de la Lanterne; ferme des droits de rêve, tiers surtaux, six deniers pour livre; fermes des aides et gabelles; droits de lods

**Cote : CC 2058**

Référence informatique : 00000045

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
 Dépenses : gages des officiers; paiement des rentes sur le patrimonial; legs de Licieux

**Cote : CC 2059**

Référence informatique : 00000046

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
 Dépenses : gages des commis, employés et ouvriers

**Cote : CC 2060**

Référence informatique : 00000047

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
 Dépenses communes

**Cote : CC 2061**

Référence informatique : 00000048

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
 Dépenses extraordinaires

**Cote : CC 2062**

Référence informatique : 00000049

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
 Dépenses : menus frais

**Cote : CC 2063**

Référence informatique : 00000050

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
 Dépenses : subventions pour la construction du " Petit Collège "; remboursements, pensions et intérêts payés aux créanciers; versement pour l'achat des offices de la conservation des foires; remises et courtages

**Cote : CC 2064**

Référence informatique : 00000051

**1606**

Comptabilité de René Bais (1656)  
 Dépenses : frais de construction du nouvel Hôtel de Ville

**Cote : CC 2065**

Référence informatique : 00000053

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
Dépenses : frais de perception du droit  
de rêve; entretien des bâtiments  
communaux; dépenses diverses

**Cote : CC 2066**

Référence informatique : 00000054

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
Dépenses : frais de perception du tiers  
sur taux

**Cote : CC 2067**

Référence informatique : 00000055

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
Dépenses : paiement des rentes sur les  
aides et gabelles

**Cote : CC 2068**

Référence informatique : 00000056

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
Recettes : et dépenses de la ferme du  
quarantième

**Cote : CC 2069**

Référence informatique : 00000057

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)  
Dépenses : remboursement d'obligations

**Cote : CC 2070**

Référence informatique : 00000058

**1656**

Comptabilité de René Bais (1656)

Recettes : et dépenses des rentes  
viagères

**Cote : CC 2071**

Référence informatique : 00000059

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Recettes : garbeau; louages; fermes des  
droits de rêve, tiers surtaux, six deniers  
pour livre, aides et gabelles; droits de  
lods  
Dépenses : gages des officiers, paiement  
des rentes foncières; legs de Licieux

**Cote : CC 2072**

Référence informatique : 00000060

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2073**

Référence informatique : 00000061

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses : gages des commis, employés  
et ouvriers; gratifications extraordinaires

**Cote : CC 2074**

Référence informatique : 00000062

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses : achats d'immeubles;  
remboursement de droits indûment  
perçus; intérêts et amortissements des  
obligations; frais de change et courtage

**Cote : CC 2075**

Référence informatique : 00000063

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses : menus frais

**Cote : CC 2076**

Référence informatique : 00000064

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses : construction de l'Hôtel de  
Ville; frais de perception du droit de rêve;  
dépenses diverses

Cote : CC 2077

Référence informatique : 00000065

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses : frais de perception du tiers  
sur taux

Cote : CC 2078

Référence informatique : 00000066

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses : paiement des rentes sur les  
aides et gabelles

Cote : CC 2079

Référence informatique : 00000067

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Comptes de recettes et dépenses de la  
ferme du quarantième

Cote : CC 2080

Référence informatique : 00000068

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses : intérêts et amortissement  
d'obligations

Cote : CC 2081

Référence informatique : 00000069

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Recettes : constitution de rentes viagères  
Dépenses : frais de courtage

Cote : CC 2082

Référence informatique : 00000070

**1657**

Comptabilité de René Bais (1657)  
Dépenses : quittances de rentes viagères

Cote : CC 2083

Référence informatique : 00000071

**1650 1657**

Comptabilité de René Bais (1650 - 1657)  
Dépenses : recueil des "parties" ou  
mémoires de dépenses

Cote : CC 2084

Référence informatique : 00000072

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Recettes : garbeau ; louages; fermes des  
droits de rêve, tiers surtaux, six deniers  
pour livre et des rentes sur les aides et  
gabelles; droits de lods  
Dépenses : gages des officiers, paiement  
des rentes foncières; legs de Licieux

Cote : CC 2085

Référence informatique : 00000073

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses communes

Cote : CC 2086

Référence informatique : 00000074

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : gages des commis, employés  
et ouvriers

Cote : CC 2087

Référence informatique : 00000075

**1658**



Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses extraordinaires

Cote : CC 2088

Référence informatique : 00000076

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : intérêts et amortissement des obligations; versement des pensions

Cote : CC 2089

Référence informatique : 00000077

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : frais de courtage;  
remboursement des avances du receveur;  
achat des offices du tribunal de la  
conservation des foires

Cote : CC 2090

Référence informatique : 00000078

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : menus frais

Cote : CC 2091

Référence informatique : 00000079

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : construction du nouvel Hôtel  
de Ville

Cote : CC 2092

Référence informatique : 00000080

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme du tiers surtaux

Cote : CC 2093

Référence informatique : 00000081

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : paiement des rentes sur les  
aides et gabelles

Cote : CC 2094

Référence informatique : 00000082

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Recettes : et dépenses de la ferme du  
quarantième

Cote : CC 2095

Référence informatique : 00000083

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : amortissement d'obligations

Cote : CC 2096

Référence informatique : 00000084

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Recettes : constitution de rentes viagères  
Dépenses : frais des contrats de  
constitution de rentes

Cote : CC 2097

Référence informatique : 00000085

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : quittances de rentes viagères

Cote : CC 2098

Référence informatique : 00000086

**1658**

Comptabilité de René Bais (1658)  
Dépenses : état des rentes constituées  
sur les équivalents

Cote : CC 2099

Référence informatique : 00000087

**1653 1658**

Comptabilité de René Bais (1653 - 1658)  
Etat sommaire de la recette, dépense et  
dette de la Ville

**Cote : CC 2100**

Référence informatique : 00000088

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Recettes : garbeau; fermes de la rêve, du  
tiers surtaux, du droit de six deniers pour  
livre, du quarantième; droits de lods;  
constitution de rentes viagères

**Cote : CC 2101**

Référence informatique : 00000090

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : gages d'officiers; paiement de  
rentes foncières; legs de Licieux

**Cote : CC 2102**

Référence informatique : 00000091

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : gages de commis, employés  
et ouvriers; gratifications extraordinaires

**Cote : CC 2103**

Référence informatique : 00000092

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : paiement de rentes sur divers  
immeubles

**Cote : CC 2104**

Référence informatique : 00000093

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2105**

Référence informatique : 00001974

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2106**

Référence informatique : 00001975

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2107**

Référence informatique : 00000094

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : frais de construction du  
nouvel Hôtel de Ville

**Cote : CC 2108**

Référence informatique : 00000095

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : menus frais

**Cote : CC 2109**

Référence informatique : 00000096

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme du tiers surtaux

**Cote : CC 2110**

Référence informatique : 00000097

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme du quarantième

**Cote : CC 2111**

Référence informatique : 00000098

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : paiement des rentes sur les aides et gabelles

**Cote : CC 2112**

Référence informatique : 00000099

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : amortissement d'obligations

**Cote : CC 2113**

Référence informatique : 00000100

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : état des rentes viagères

**Cote : CC 2114**

Référence informatique : 00000101

**1659**

Comptabilité de Claude Pécoil (1659)  
Dépenses : quittances des rentes viagères

**Cote : CC 2115**

Référence informatique : 00000102

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Recettes : garbeau ; louages; fermes du droit de rêve et de tiers surtaux

**Cote : CC 2115 bis**

Référence informatique : 00000103

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Recettes : contrats de constitution de rentes et d'obligations

**Cote : CC 2116**

Référence informatique : 00000104

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)

Dépenses : gages d'officiers; paiement des rentes foncières

**Cote : CC 2117**

Référence informatique : 00000105

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses : legs de Licieux

**Cote : CC 2118**

Référence informatique : 00000106

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses : gages de commis, employés, ouvriers

**Cote : CC 2119**

Référence informatique : 00000107

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses : gratifications extraordinaires; frais de location de bureaux et locaux; paiement de rentes; amortissement de l'achat des offices du tribunal de la Conservation des foires

**Cote : CC 2120**

Référence informatique : 00000108

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2121**

Référence informatique : 00001976

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2122**

Référence informatique : 00000109

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses : menus frais

**Cote : CC 2123**

Référence informatique : 00000110

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses : frais de construction du  
nouvel Hôtel de Ville; frais de perception  
de la rève; dépenses diverses

**Cote : CC 2124**

Référence informatique : 00000111

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme du tiers surtaux

**Cote : CC 2125**

Référence informatique : 00000112

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Recettes : et dépenses de la ferme du  
quarantième

**Cote : CC 2126**

Référence informatique : 00000113

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses paiement des rentes sur les  
aides et gabelles

**Cote : CC 2127**

Référence informatique : 00000114

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses : intérêts et amortissement  
d'obligations

**Cote : CC 2128**

Référence informatique : 00000115

**1660**

Comptabilité de Claude Pécoil (1660)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2129**

Référence informatique : 00000116

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Recettes : garbeau ; louages; fermes de la  
rève, tiers surtaux, droit de six deniers  
pour livre, quarantième; rente sur les  
aides et gabelles; constitution de rentes  
viagères

**Cote : CC 2130**

Référence informatique : 00000117

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : gages des officiers; paiement  
des rentes foncières; intérêts et  
amortissements; transactions et achats  
d'immeubles

**Cote : CC 2131**

Référence informatique : 00000118

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : legs de Licieux

**Cote : CC 2132**

Référence informatique : 00000119

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : gages des commis et  
employés; gratifications extraordinaires

**Cote : CC 2133**

Référence informatique : 00000120

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2134**

Référence informatique : 00001977

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses communes  
Parmi les exemptions de douane se trouvent diverses pièces se rapportant aux incidents survenus au bureau de Roanne, dont les employés "faisaient de la chasse et de la pêche leurs occupations journalières"

**Cote : CC 2135**

Référence informatique : 00001978

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2136**

Référence informatique : 00001979

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2137**

Référence informatique : 00000121

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : construction du nouvel Hôtel de Ville

**Cote : CC 2138**

Référence informatique : 00000122

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : construction de la fontaine de la place des Terreaux

**Cote : CC 2139**

Référence informatique : 00000123

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)

Dépenses : construction du pont de l'Archevêché

**Cote : CC 2140**

Référence informatique : 00000124

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)

Dépenses : achats d'immeubles et indemnités pour alignements

**Cote : CC 2141**

Référence informatique : 00000125

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)

Dépenses : travaux pour assurer la navigabilité de la Saône; entretien des puits et fontaines

**Cote : CC 2142**

Référence informatique : 00000126

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)

Dépenses : menus frais

**Cote : CC 2143**

Référence informatique : 00000127

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)

Dépenses : locations; remises; change et courtage; frais de perception de la ferme de la rêve; dépenses diverses

**Cote : CC 2144**

Référence informatique : 00000129

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)

Dépenses : frais de perception de la ferme ou tiers surtaux

**Cote : CC 2145**

Référence informatique : 00000130

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme du quarantième

**Cote : CC 2146**

Référence informatique : 00000131

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : paiement des rentes sur les  
aides et gabelles

**Cote : CC 2147**

Référence informatique : 00000132

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : intérêts et amortissement des  
obligations; quittances de rentes viagères

**Cote : CC 2148**

Référence informatique : 00000133

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2149**

Référence informatique : 00000134

**1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1661)  
Dépenses : paiement des rentes sur les  
équivalents

**Cote : CC 2150**

Référence informatique : 00000135

**1658 1661**

Comptabilité de Claude Pécoil (1658 -  
1661)  
Dépenses : recueil des parties

**Cote : CC 2151**

Référence informatique : 00000136

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Recettes : garbeau; louages et revenus  
patrimoniaux; fermes de la rève, tiers  
surtaux, six deniers pour livre,  
quarantième; rentes sur les aides et  
gabelles; ventes et transactions; contrats  
de constitution d'obligations et de rentes  
viagères

**Cote : CC 2152**

Référence informatique : 00000137

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : gages des officiers; paiement  
des rentes foncières; legs de Licieux

**Cote : CC 2153**

Référence informatique : 00000138

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : gages des commis, employés  
et ouvriers; gratifications extraordinaires

**Cote : CC 2154**

Référence informatique : 00000139

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : achat de maisons et  
indemnités versées pour assurer  
l'élargissement des rues

**Cote : CC 2155**

Référence informatique : 00000140

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2156**

Référence informatique : 00001980

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses communes

Cote : CC 2157

Référence informatique : 00000141

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : menus frais

Cote : CC 2158

Référence informatique : 00000142

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : locations; intérêts et  
amortissement des obligations; remises,  
courtage et change

Cote : CC 2159

Référence informatique : 00000143

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : construction du nouvel Hôtel  
de Ville

Cote : CC 2160

Référence informatique : 00000144

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : travaux à la fontaine des  
Terreaux, et à divers puits et fontaines  
publiques

Cote : CC 2161

Référence informatique : 00000145

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : travaux au pont de  
l'Archevêché, de la Quarantaine et pour  
la navigabilité de la Saône

Cote : CC 2162

Référence informatique : 00000146

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : travaux à la porte de la Croix  
Rousse; pavage

Cote : CC 2163

Référence informatique : 00000147

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : frais de voirie et entretien des  
bâtiments municipaux

Cote : CC 2164

Référence informatique : 00000148

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : frais de perception du droit  
de rêve; remises; gages de l'exécuteur de  
haute justice

Cote : CC 2165

Référence informatique : 00000149

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : frais de perception du tiers  
surtax

Cote : CC 2166

Référence informatique : 00000150

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : frais de perception du  
quarantième

Cote : CC 2167

Référence informatique : 00000151

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : paiement des rentes sur les  
aides et gabelles

**Cote : CC 2168**

Référence informatique : 00000152

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : amortissement d'obligations  
et de rentes viagères

**Cote : CC 2169**

Référence informatique : 00000153

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2170**

Référence informatique : 00001981

**1662**

Comptabilité de François Dufaure (1662)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2171**

Référence informatique : 00000154

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Recettes : garbeau, louages, fermes de la  
rève, du tiers surtaux, du droit de six  
deniers pour livre; rente sur les aides et  
gabelles; lods; ferme de la messagerie et  
chasse marée; reliquat versé par l'ex-  
receveur René Bais; vente de biens  
communaux; constitution d'obligations  
et de rentes viagères

**Cote : CC 2172**

Référence informatique : 00000155

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : gages des officiers; paiement  
de rentes foncières; legs de Licieux

**Cote : CC 2173**

Référence informatique : 00000156

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : gages des commis, employés  
et ouvriers

**Cote : CC 2174**

Référence informatique : 00000160

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : dépenses communes

**Cote : CC 2175**

Référence informatique : 00000161

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : gratifications extraordinaires;  
locations

**Cote : CC 2176**

Référence informatique : 00000162

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : menus frais; courtages et  
changes

**Cote : CC 2177**

Référence informatique : 00000157

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : achat de maisons, indemnités  
et pensions versées pour assurer  
l'élargissement des rues

**Cote : CC 2178**

Référence informatique : 00000158

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : travaux à l'hôtel de ville; voirie  
et entretien des bâtiments communaux



**Cote : CC 2179**

Référence informatique : 00000159

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme de la rêve; remises; versement du  
prix de l'arc-en-main

**Cote : CC 2180**

Référence informatique : 00000164

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : frais de perception du tiers  
surtaux

**Cote : CC 2181**

Référence informatique : 00001982

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : frais de perception du tiers  
surtaux

**Cote : CC 2182**

Référence informatique : 00000165

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : frais de perception du  
quarantième

**Cote : CC 2183**

Référence informatique : 00000166

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Dépenses : paiement des rentes sur les  
aides et gabelles

**Cote : CC 2184**

Référence informatique : 00000167

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)

Pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères, et de l'amortissement  
des obligations

**Cote : CC 2185**

Référence informatique : 00001983

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères, et de l'amortissement  
des obligations

**Cote : CC 2186**

Référence informatique : 00001984

**1663**

Comptabilité de François Dufaure (1663)  
Pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères, et de l'amortissement  
des obligations

**Cote : CC 2187**

Référence informatique : 00000168

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Recettes : garbeau, louages; fermes des  
droits de rêve, tiers surtaux et six deniers  
pour livre; ventes de biens communaux  
droits de lods et milods

**Cote : CC 2188**

Référence informatique : 00000169

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Recettes : ferme du droit de  
quarantième, de la messagerie de  
Genève; arrérages

**Cote : CC 2189**

Référence informatique : 00000170

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Recettes : contrats de constitution de  
rentes; emprunts

**Cote : CC 2190**

Référence informatique : 00000171

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : gages des officiers; paiement  
des rentes foncières; legs de Licieux

**Cote : CC 2191**

Référence informatique : 00000172

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : gages des commis et  
employés

**Cote : CC 2192**

Référence informatique : 00000173

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : gratifications extraordinaires

**Cote : CC 2193**

Référence informatique : 00000174

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : dépenses communes

**Cote : CC 2194**

Référence informatique : 00000175

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : locations; courtages et  
changes; élargissement des voies  
publiques

**Cote : CC 2195**

Référence informatique : 00000176

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : menus frais

**Cote : CC 2196**

Référence informatique : 00000177

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : frais de réception pour le  
passage du cardinal Chigi, légat du pape

**Cote : CC 2197**

Référence informatique : 00000178

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : travaux à l'hôtel de ville; voirie  
et constructions

**Cote : CC 2198**

Référence informatique : 00000179

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme de la rêve; remises; gages de  
l'exécuteur de haute justice

**Cote : CC 2199**

Référence informatique : 00000180

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme du tiers surtaux

**Cote : CC 2200**

Référence informatique : 00000181

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : frais de perception de la  
ferme du quarantième

**Cote : CC 2201**

Référence informatique : 00000182

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)

Dépenses : paiement des rentes viagères  
et amortissement d'obligations

Cote : CC 2202

Référence informatique : 00000183

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2203

Référence informatique : 00001985

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2204

Référence informatique : 00000184

**1664**

Comptabilité de François Dufaure (1664)  
Dépenses : comptes d'apurement de l'ex-  
receveur François Dufaure

Cote : CC 2205

Référence informatique : 00000185

**1649 1664**

Comptabilité de François Dufaure (1649 -  
1664)  
Compte de recette et dépense des  
équivalents

Cote : CC 2206

Référence informatique : 00000186

**1662 1664**

Comptabilité de François Dufaure (1662 -  
1664)  
Dépenses : arrérages des rentes sur les  
équivalents

Cote : CC 2207

Référence informatique : 00000187

**1662 1664**

Comptabilité de François Dufaure (1662 -  
1664)

Dépenses : recueil des parties

Cote : CC 2208

Référence informatique : 00000188

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)  
Recettes : tiers surtaux; consigne des  
marchandises; (Porte du Pont du Rhône)

Cote : CC 2209

Référence informatique : 00001986

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)  
Recettes : tiers surtaux; consigne des  
marchandises; (Porte du Pont du Rhône)

Cote : CC 2210

Référence informatique : 00001987

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)  
Recettes : tiers surtaux; consigne des  
marchandises; (Porte du Pont du Rhône)

Cote : CC 2211

Référence informatique : 00002504

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)  
Recttes : tiers surtaux, consigne des  
marchandises (Porte du pont du Rhône)

Cote : CC 2212

Référence informatique : 00000189

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)  
Recettes : garbeau; louages; fermes du  
droit de rêve, de tiers surtaux, des plattes  
à laver la lessive, de la messagerie Lyon  
Genève

Etat des articles tirés à néant

**Cote : CC 2213**

Référence informatique : 00000190

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)

Recettes : emprunt sur obligations;  
constitution de rentes viagères**Cote : CC 2214**

Référence informatique : 00000191

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)

Dépenses : gages des officiers; paiement  
des rentes foncières; legs de Licieux**Cote : CC 2215**

Référence informatique : 00000192

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)

Dépenses : gages d'employés;  
gratifications extraordinaires, allocations  
aux établis serments religieux, Hôtel-Dieu  
et aumônerie générale**Cote : CC 2216**

Référence informatique : 00000193

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)

Dépenses : dépenses communes

**Cote : CC 2217**

Référence informatique : 00000194

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)

Dépenses : frais de perception du droit  
de rève; dépenses diverses; rachat des  
offices de la ferme du tiers surtaux**Cote : CC 2218**

Référence informatique : 00000195

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)

Dépenses : amortissement des emprunts,  
paiement des rentes viagères**Cote : CC 2219**

Référence informatique : 00000196

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)

Dépenses : quittances de rentes viagères

**Cote : CC 2220**

Référence informatique : 00001988

**1665**

Comptabilité de Benoît Jobert (1665)

Dépenses : quittances de rentes viagères

**Cote : CC 2221**

Référence informatique : 00000197

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)

Recettes : garbeau; louages; fermes des  
droits de rève , six deniers pour livre; tiers  
surtaux, messageries Lyon Genève;  
restitution anonyme**Cote : CC 2222**

Référence informatique : 00000198

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)

Recettes : contrats de rentes viagères

**Cote : CC 2223**

Référence informatique : 00000199

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)

Dépenses : gages des officiers; paiement  
des rentes foncières; legs de Licieux**Cote : CC 2224**

Référence informatique : 00000200

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)  
Dépenses : gages des commis et employés; quittances de rentes, amortissement d'emprunts

Cote : **CC 2225**

Référence informatique : 00000202

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)  
Dépenses : allocations à divers établissements religieux; aumônes; dépenses communes

Cote : **CC 2226**

Référence informatique : 00000203

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)  
Dépenses : frais de perception de la ferme du droit de rève; dépenses diverses; paiement de rentes et amortissement d'emprunts

Cote : **CC 2227**

Référence informatique : 00000204

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2228**

Référence informatique : 00000205

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)  
Dépenses : quittances des rentes viagères

Cote : **CC 2229**

Référence informatique : 00001989

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)  
Dépenses : quittances des rentes viagères

Cote : **CC 2230**

Référence informatique : 00001990

**1666**

Comptabilité de Benoît Jobert (1666)  
Dépenses : quittances des rentes viagères

Cote : **CC 2231**

Référence informatique : 00000206

**1667**

Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Recettes : garbeau; louages; fermes des droits de rève, fiers surtaux, six deniers pour livre, messageries et chasse marée Lyon Genève; emprunts particuliers

Cote : **CC 2232**

Référence informatique : 00000207

**1667**

Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Recettes : emprunt pour le rachat de la douane

Cote : **CC 2233**

Référence informatique : 00000208

**1667**

Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Recettes : contrats de rentes viagères

Cote : **CC 2234**

Référence informatique : 00000209

**1667**

Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : gages des officiers; paiement de rentes foncières; legs de Licieux

Cote : **CC 2235**

Référence informatique : 00000210

**1667**

Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : gages des commis et employés; gratifications extraordinaires; allocations aux établissements religieux et aumônes

**Cote : CC 2236**

Référence informatique : 00000211

**1667**Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : dépenses communes**Cote : CC 2237**

Référence informatique : 00000212

**1667**Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : frais de perception du droit de rève; dépenses diverses; versements pour le rachat des offices du tiers surtaux; rachat des taxes royales sur les fermes de la douane; remboursement des avances dues au receveur**Cote : CC 2238**

Référence informatique : 00000213

**1667**Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : amortissement des emprunts et quittances de rentes viagères**Cote : CC 2239**

Référence informatique : 00000214

**1667**Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères**Cote : CC 2240**

Référence informatique : 00000228

**1667**Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : quittances des rentes viagères**Cote : CC 2241**

Référence informatique : 00001991

**1667**Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : quittances des rentes viagères**Cote : CC 2242**

Référence informatique : 00001992

**1667**Comptabilité de Benoît Jobert (1667)  
Dépenses : quittances des rentes viagères**Cote : CC 2243**

Référence informatique : 00000229

**1665 1667**Comptabilité de Benoît Jobert (1665 - 1667)  
Comptes d'apurement de l'ex-receveur Benoit Jobert**Cote : CC 2244**

Référence informatique : 00000231

**1668**Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Recettes : contrats de constitution de rentes viagères**Cote : CC 2245**

Référence informatique : 00000232

**1668**Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Recettes : garbeau; louages; fermes des droits de rève, tiers surtaux, six deniers pour livre, messageries et chasse marée Lyon Genève; droits de lods et milods; emprunts particuliers; remboursements**Cote : CC 2246**

Référence informatique : 00000233

**1668**Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : gages des officiers; paiement des rentes foncières**Cote : CC 2247**

Référence informatique : 00000234

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : legs de Licieux

Cote : CC 2248

Référence informatique : 00000235

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : gages des commis et employés; gratifications extraordinaires; allocations aux établissements religieux et aumônes

Cote : CC 2249

Référence informatique : 00000236

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses communes

Cote : CC 2250

Référence informatique : 00000237

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : remboursements d'obligations

Cote : CC 2251

Référence informatique : 00000238

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : paiement des rentes sur les équivalents; amortissements d'emprunts

Cote : CC 2252

Référence informatique : 00000239

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

Cote : CC 2253

Référence informatique : 00000240

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2254

Référence informatique : 00001993

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2255

Référence informatique : 00001994

**1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2256

Référence informatique : 00000241

**1665 1668**

Comptabilité de Jean Bénéon (1665 - 1668)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 2257

Référence informatique : 00000242

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Recettes : contrats de constitution de rentes viagères

Cote : CC 2258

Référence informatique : 00000243

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Recettes : garbeau; louages; fermes des droits de rêve, tiers surtaux, six deniers

pour livre, messagerie et chasse marée  
Lyon Genève; droits de lods

Cote : **CC 2259**

Référence informatique : 00000244

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses : gages des officiers; paiement  
des rentes foncières; legs de Licieux

Cote : **CC 2260**

Référence informatique : 00000245

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses : gages des commis et  
employés; gratifications extraordinaires;  
allocations aux établissements religieux

Cote : **CC 2261**

Référence informatique : 00000246

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses communes; dépenses diverses

Cote : **CC 2262**

Référence informatique : 00000247

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses remboursement de l'emprunt  
de 1667 ; intérêts et amortissements  
d'obligations

Cote : **CC 2263**

Référence informatique : 00000248

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2264**

Référence informatique : 00001995

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2265**

Référence informatique : 00001996

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2266**

Référence informatique : 00001997

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2267**

Référence informatique : 00001998

**1669**

Comptabilité de Jean Bénéon (1669)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2268**

Référence informatique : 00000249

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Recettes : contrats de constitution de  
rentes viagères

Cote : **CC 2269**

Référence informatique : 00000251

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Recettes : garbeau; louages; fermes des  
droits de rêve, tiers surtaux, six deniers  
pour livre; avances du receveur

Cote : **CC 2270**

Référence informatique : 00000252



**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Dépenses : gages des officiers; paiement  
des rentes foncières; legs de Licieux

Cote : CC 2271

Référence informatique : 00000253

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Dépenses : gages des commis et  
employés; gratifications extraordinaires;  
allocations aux établissements religieux,  
dépenses communes

Cote : CC 2272

Référence informatique : 00000254

**1676**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Dépenses frais de perception de la rève,  
dépenses diverses

Cote : CC 2273

Référence informatique : 00000255

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Dépenses : remboursement de l'emprunt  
de 1667; intérêts et amortissement  
d'obligations

Cote : CC 2274

Référence informatique : 00000256

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2275

Référence informatique : 00000257

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2276

Référence informatique : 00001999

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2277

Référence informatique : 00002000

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2278

Référence informatique : 00002001

**1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1670)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2279

Référence informatique : 00000258

**1668 1670**

Comptabilité de Jean Bénéon (1668 -  
1670)  
Comptes d'apurement de l'ex-receveur  
Jean Bénéon

Cote : CC 2280

Référence informatique : 00000259

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des  
grands octrois

**Cote : CC 2281**

Référence informatique : 00000260

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Compte de la recette et dépense des  
grands octrois

**Cote : CC 2282**

Référence informatique : 00000261

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Compte de la recette et dépense des  
menus et anciens droits

**Cote : CC 2283**

Référence informatique : 00000262

**1671**

Double du registre CC 2282

**Cote : CC 2284**

Référence informatique : 00000263

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs et patrimoniaux, ainsi  
que des pensions viagères

**Cote : CC 2285**

Référence informatique : 00000264

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Recettes : garbeau; louages; fermes de  
droits de rêve, attache des bateaux à  
laver, tiers surtaux et droit de six deniers  
pour livre; messagerie et chasse marée  
Lyon Genève

**Cote : CC 2286**

Référence informatique : 00000265

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)

Dépenses : quittances de rentes  
foncières; gages d'officiers; paiement des  
rentes sur la boucherie de la Lanterne

**Cote : CC 2287**

Référence informatique : 00000266

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : legs de Licieux

**Cote : CC 2288**

Référence informatique : 00000267

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : dépenses communes

**Cote : CC 2289**

Référence informatique : 00000268

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : frais de perception du droit  
de rêve; dépenses diverses

**Cote : CC 2290**

Référence informatique : 00000269

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses amortissement de l'emprunt  
de 1667, reprises du receveur

**Cote : CC 2291**

Référence informatique : 00000270

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Recettes : contrats de rentes viagères

**Cote : CC 2292**

Référence informatique : 00002002

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Recettes : contrats de rentes viagères

**Cote : CC 2293**

Référence informatique : 00000271

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2294**

Référence informatique : 00002003

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2295**

Référence informatique : 00002004

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2296**

Référence informatique : 00002005

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2297**

Référence informatique : 00002006

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2298**

Référence informatique : 00002007

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)

Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2299**

Référence informatique : 00002008

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2300**

Référence informatique : 00002009

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2301**

Référence informatique : 00000272

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : états de paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2302**

Référence informatique : 00000273

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : arrérages de rentes et  
pensions

**Cote : CC 2303**

Référence informatique : 00000274

**1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : vérification des rentes sur les  
équivalents

**Cote : CC 2304**

Référence informatique : 00000275

**1669 1671**

Comptabilité de François Bénéon (1671)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 2305**

Référence informatique : 00000276

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Compte de recettes et dépenses des  
grands octrois

**Cote : CC 2306**

Référence informatique : 00000277

**1672**

Double du registre CC 2305

**Cote : CC 2307**

Référence informatique : 00000278

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Compte de recettes et dépenses des  
menus et anciens octrois

**Cote : CC 2308**

Référence informatique : 00000279

**1672**

Double du registre CC 2307

**Cote : CC 2309**

Référence informatique : 00000280

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Compte de recettes et dépenses des  
deniers patrimoniaux, emprunts et rentes  
viagères

**Cote : CC 2310**

Référence informatique : 00000281

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Recettes : garbeau, louages, fermes des  
droits de rève, tiers surtaux et six deniers

pour livre; reliquat versé par l'ex-receveur  
Benoît Jobert

**Cote : CC 2311**

Référence informatique : 00000282

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : gages d'officiers; paiement  
des rentes sur la boucherie; rentes  
foncières

**Cote : CC 2312**

Référence informatique : 00000283

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : legs de Licieux; allocations  
aux établissements religieux

**Cote : CC 2313**

Référence informatique : 00000284

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses communes

**Cote : CC 2314**

Référence informatique : 00000285

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses diverses : remboursement au  
receveur du droit de rève de ses  
versements au Trésor en dépit du rachat  
de ce droit par la ville; intérêts et  
amortissement d'obligations

**Cote : CC 2315**

Référence informatique : 00000286

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : états de paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2316**

Référence informatique : 00000287

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Recettes : contrats de rentes viagères

**Cote : CC 2317**

Référence informatique : 00000289

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du versement des rentes viagères

**Cote : CC 2318**

Référence informatique : 00002010

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du versement des rentes viagères

**Cote : CC 2319**

Référence informatique : 00002011

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du versement des rentes viagères

**Cote : CC 2320**

Référence informatique : 00002012

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du versement des rentes viagères

**Cote : CC 2321**

Référence informatique : 00002013

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du versement des rentes viagères

**Cote : CC 2322**

Référence informatique : 00002014

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du versement des rentes viagères

**Cote : CC 2323**

Référence informatique : 00002015

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du versement des rentes viagères

**Cote : CC 2324**

Référence informatique : 00002016

**1672**

Comptabilité de François Bénéon (1672)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du versement des rentes viagères

**Cote : CC 2325**

Référence informatique : 00000290

**1671 1672**

Comptabilité de François Bénéon (1671 - 1672)  
Dépenses recueil de parties

**Cote : CC 2326**

Référence informatique : 00000291

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Compte de recettes et dépenses des grands octrois

**Cote : CC 2327**

Référence informatique : 00000292

**1673**

Double du registre CC 2326

Cote : CC 2328

Référence informatique : 00000293

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Compte de recettes et dépenses des  
anciens et menus octroisCote : CC 2329

Référence informatique : 00000294

**1673**

Double du registre CC 2328

Cote : CC 2330

Référence informatique : 00000295

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Compte de recettes et dépenses des  
deniers patrimoniaux et pensions  
viagèresCote : CC 2331

Référence informatique : 00000296

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Etats trimestriels de recettes et dépensesCote : CC 2332

Référence informatique : 00000297

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Recettes : garbeau; louages; fermes de la  
rève, six deniers pour livre; tiers surtaux;  
lods; avances du receveurCote : CC 2333

Référence informatique : 00000298

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : paiement des rentes  
foncières; gages des officiersCote : CC 2334

Référence informatique : 00000299

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : legs de LicieuxCote : CC 2335

Référence informatique : 00000300

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : dépenses communesCote : CC 2336

Référence informatique : 00000301

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : amortissement et intérêts des  
emprunts; dépenses diverses; frais de la  
perception du droit de rève; allocations  
aux établissements religieux et aumônesCote : CC 2337

Référence informatique : 00000302

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Recettes : contrats de constitution de  
rentes viagèresCote : CC 2338

Référence informatique : 00000303

**1673**Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagèresCote : CC 2339

Référence informatique : 00002017

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2340

Référence informatique : 00002018

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2341

Référence informatique : 00002019

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2342

Référence informatique : 00002020

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2343

Référence informatique : 00002021

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2344

Référence informatique : 00002022

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2345

Référence informatique : 00002023

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2346

Référence informatique : 00000304

**1673**

Comptabilité de François Bénéon (1673)  
Dépenses : états semestriels du paiement  
des rentes viagères; quittances  
d'obligations

Cote : CC 2347

Référence informatique : 00000305

**1671 1673**

Comptabilité de François Bénéon (1671 -  
1673)  
Comptes d'apurement du receveur  
François Bénéon

Cote : CC 2348

Référence informatique : 00000307

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Compte des recettes et dépenses des  
grands octrois

Cote : CC 2349

Référence informatique : 00000308

**1674**

Double du registre CC 2348

**Cote : CC 2350**

Référence informatique : 00000309

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Compte des recettes et dépenses des  
menus et anciens octrois

**Cote : CC 2351**

Référence informatique : 00000310

**1674**

Double du registre CC 2350

**Cote : CC 2352**

Référence informatique : 00000311

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Etats trimestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2353**

Référence informatique : 00000312

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Recettes : état des contrats de rentes  
viagères

**Cote : CC 2354**

Référence informatique : 00000313

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Recettes : contrats de constitution de  
rentes viagères

**Cote : CC 2355**

Référence informatique : 00000314

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)

Dépenses : état du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2356**

Référence informatique : 00000315

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Dépenses : états trimestriels du paiement  
des rentes viagères

**Cote : CC 2357**

Référence informatique : 00000316

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2358**

Référence informatique : 00002024

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2359**

Référence informatique : 00002025

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2360**

Référence informatique : 00002026

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1674)



Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2361**

Référence informatique : 00002027

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1674)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2362**

Référence informatique : 00002028

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1674)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2363**

Référence informatique : 00002029

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1674)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2364**

Référence informatique : 00002030

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1674)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2365**

Référence informatique : 00002031

**1674**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1674)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2366**

Référence informatique : 00000317

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Comptes des recettes et dépenses des grands octrois

**Cote : CC 2367**

Référence informatique : 00000318

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Etat au vrai des recettes et dépenses des grands octrois

**Cote : CC 2368**

Référence informatique : 00000319

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Etat au vrai des recettes et dépenses des menus et anciens octrois

**Cote : CC 2369**

Référence informatique : 00000320

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Compte des recettes et dépenses des menus et anciens octrois

**Cote : CC 2370**

Référence informatique : 00000321

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Etats de recettes et dépenses  
trimestrielles

**Cote : CC 2371**

Référence informatique : 00000322

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Recettes : état des constitutions de  
rentes viagères

**Cote : CC 2372**

Référence informatique : 00000323

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Recettes : contrats de constitution de  
rentes viagères

**Cote : CC 2373**

Référence informatique : 00000324

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2374**

Référence informatique : 00000325

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Dépenses : états semestriels de paiement  
des rentes viagères

**Cote : CC 2375**

Référence informatique : 00000326

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2376**

Référence informatique : 00002032

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2377**

Référence informatique : 00002033

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2378**

Référence informatique : 00002034

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2379**

Référence informatique : 00002035

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2380**

Référence informatique : 00002036

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1675)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2381**

Référence informatique : 00002037

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2382**

Référence informatique : 00002038

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2383**

Référence informatique : 00002039

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2384**

Référence informatique : 00002040

**1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1675)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2385**

Référence informatique : 00000327

**1673 1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1673 - 1675)

Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 2385 bis**

Référence informatique : 00000328

**1673 1675**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1673 - 1675)

Compte de recette et dépense des grands octrois

**Cote : CC 2386**

Référence informatique : 00000329

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1676)

Etat au vrai de la recette et dépense des grands octrois

**Cote : CC 2387**

Référence informatique : 00000330

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1676)

Etat au vrai de la recette et dépense des menus et anciens octrois

**Cote : CC 2388**

Référence informatique : 00000332

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1676)

Compte de recette et dépense des menus et anciens octrois

**Cote : CC 2389**

Référence informatique : 00000333

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1676)

Etats trimestriels de recette et dépense; fermes et louages

**Cote : CC 2390**

Référence informatique : 00000334

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Recettes : état des contrats de rentes  
viagères

**Cote : CC 2391**

Référence informatique : 00000335

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Recettes : contrats de constitution de  
rentes viagères

**Cote : CC 2392**

Référence informatique : 00000336

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2393**

Référence informatique : 00000337

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Dépenses : états semestriels du paiement  
des rentes viagères

**Cote : CC 2394**

Référence informatique : 00000338

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2395**

Référence informatique : 00002041

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2396**

Référence informatique : 00002042

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2397**

Référence informatique : 00002043

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2398**

Référence informatique : 00002044

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2399**

Référence informatique : 00002045

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin  
(1676)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2400**

Référence informatique : 00002046

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1676)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2401**

Référence informatique : 00002047

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1676)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2402**

Référence informatique : 00002048

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1676)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2403**

Référence informatique : 00002049

**1676**

Comptabilité de Marc Antoine Perrin (1676)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2404**

Référence informatique : 00000339

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Comptes de recette et dépense des grands octrois

**Cote : CC 2405**

Référence informatique : 00000340

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des grands octrois

**Cote : CC 2406**

Référence informatique : 00000341

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des menus et anciens octrois

**Cote : CC 2407**

Référence informatique : 00000342

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Compte de recette et dépense des menus et anciens octrois

**Cote : CC 2408**

Référence informatique : 00000343

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Etats trimestriels de recette et dépense générale

**Cote : CC 2409**

Référence informatique : 00000344

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2410**

Référence informatique : 00000345

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)

Dépenses : réduction des rentes viagères;  
liste des rentiers de la ville

**Cote : CC 2411**

Référence informatique : 00000346

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2412**

Référence informatique : 00002050

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2413**

Référence informatique : 00002051

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2414**

Référence informatique : 00002052

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2415**

Référence informatique : 00002053

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2416**

Référence informatique : 00002054

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2417**

Référence informatique : 00002055

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2418**

Référence informatique : 00002056

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2419**

Référence informatique : 00002057

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2420**

Référence informatique : 00002058

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2421**

Référence informatique : 00002059

**1677**

Comptabilité d'Annibal Michon (1677)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2422

Référence informatique : 00000347

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Compte des recettes et dépenses des  
grands octrois

Cote : CC 2423

Référence informatique : 00000348

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des  
grands octrois

Cote : CC 2424

Référence informatique : 00000349

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des  
menus et anciens octrois

Cote : CC 2425

Référence informatique : 00000350

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Compte des recettes et dépenses des  
menus et anciens octrois

Cote : CC 2426

Référence informatique : 00000351

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Etats trimestriels de recette et dépense  
générale

Cote : CC 2427

Référence informatique : 00000352

**1675 1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1675 -  
1678)

Dépenses réductions sur divers chapitres  
des dépenses

Cote : CC 2428

Référence informatique : 00000353

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2429

Référence informatique : 00000354

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2430

Référence informatique : 00002060

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2431

Référence informatique : 00002061

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2432

Référence informatique : 00002062

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2433

Référence informatique : 00002063

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2434

Référence informatique : 00002064

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2435

Référence informatique : 00002065

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2436

Référence informatique : 00002066

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2437

Référence informatique : 00002067

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2438

Référence informatique : 00002068

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2439

Référence informatique : 00002069

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2440

Référence informatique : 00002070

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2441

Référence informatique : 00002071

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2442

Référence informatique : 00002072

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères



**Cote : CC 2443**

Référence informatique : 00002073

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2444**

Référence informatique : 00002074

**1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1678)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2445**

Référence informatique : 00000355

**1675 1678**

Comptabilité d'Annibal Michon (1675 -  
1678)  
Recueil de parties

**Cote : CC 2446**

Référence informatique : 00000356

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des  
grands octrois

**Cote : CC 2447**

Référence informatique : 00000357

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Compte des recettes et dépenses des  
grands octrois

**Cote : CC 2448**

Référence informatique : 00000358

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des  
menus et anciens octrois

**Cote : CC 2449**

Référence informatique : 00000359

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Compte de recette et dépense des  
menus et anciens octrois

**Cote : CC 2450**

Référence informatique : 00000360

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Etats trimestriels de recettes et dépenses  
générales

**Cote : CC 2451**

Référence informatique : 00000361

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2452**

Référence informatique : 00000362

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2453**

Référence informatique : 00002075

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2454**

Référence informatique : 00002076

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2455

Référence informatique : 00002077

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2456

Référence informatique : 00002078

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2457

Référence informatique : 00002079

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2458

Référence informatique : 00002080

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2459

Référence informatique : 00002081

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2460

Référence informatique : 00002082

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2461

Référence informatique : 00002083

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2462

Référence informatique : 00002084

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2463

Référence informatique : 00002085

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2464

Référence informatique : 00002086

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)

Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2465**

Référence informatique : 00002087

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2466**

Référence informatique : 00002088

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2467**

Référence informatique : 00002089

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2468**

Référence informatique : 00002090

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2469**

Référence informatique : 00002091

**1679**

Comptabilité d'Annibal Michon (1679)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2470**

Référence informatique : 00000363

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Compte des recettes et dépenses des grands octrois

**Cote : CC 2471**

Référence informatique : 00000364

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des grands octrois

**Cote : CC 2472**

Référence informatique : 00000365

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des menus et anciens octrois

**Cote : CC 2473**

Référence informatique : 00000366

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Compte de recette et dépense des deniers communs et anciens octrois

**Cote : CC 2474**

Référence informatique : 00000367

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2475**

Référence informatique : 00002092

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)

Dépenses : état de paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2476**

Référence informatique : 00000370

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : états semestriels de paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2477**

Référence informatique : 00000371

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2478**

Référence informatique : 00002093

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2479**

Référence informatique : 00002094

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2480**

Référence informatique : 00002095

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2481**

Référence informatique : 00002096

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2482**

Référence informatique : 00002097

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2483**

Référence informatique : 00002098

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2484**

Référence informatique : 00002099

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2485**

Référence informatique : 00002100

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2486**

Référence informatique : 00002101

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2487

Référence informatique : 00002102

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2488

Référence informatique : 00002103

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2489

Référence informatique : 00002104

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2490

Référence informatique : 00002105

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2491

Référence informatique : 00002106

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2492

Référence informatique : 00002107

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2493

Référence informatique : 00002108

**1680**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1680)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2494

Référence informatique : 00000372

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Comptes des recettes et dépenses des  
grands octrois

Cote : CC 2495

Référence informatique : 00000373

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Etat au vrai de la recette et dépense des  
grands octrois

Cote : CC 2496

Référence informatique : 00000374

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs et anciens octrois

Cote : CC 2497

Référence informatique : 00000375

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Etat au vrai de la recette et dépense des deniers communs et anciens octrois

Cote : CC 2498

Référence informatique : 00000376

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Etats trimestriels de recette et dépense générale

Cote : CC 2499

Référence informatique : 00000377

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2500

Référence informatique : 00002109

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2501

Référence informatique : 00002110

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2502

Référence informatique : 00002111

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)

Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2503

Référence informatique : 00002112

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2504

Référence informatique : 00002113

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2505

Référence informatique : 00002114

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2506

Référence informatique : 00002115

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2507

Référence informatique : 00002116

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2508**

Référence informatique : 00002117

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et  
pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères

**Cote : CC 2509**

Référence informatique : 00002118

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et  
pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères

**Cote : CC 2510**

Référence informatique : 00002119

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et  
pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères

**Cote : CC 2511**

Référence informatique : 00002120

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et  
pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères

**Cote : CC 2512**

Référence informatique : 00002121

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et  
pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères

**Cote : CC 2513**

Référence informatique : 00002122

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et  
pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères

**Cote : CC 2514**

Référence informatique : 00002123

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et  
pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères

**Cote : CC 2515**

Référence informatique : 00002124

**1681**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1681)  
Dépenses états semestriels, quittances et  
pièces justificatives du paiement des  
rentes viagères

**Cote : CC 2516**

Référence informatique : 00000378

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Comptes des recettes et dépenses des  
grands octrois

**Cote : CC 2517**

Référence informatique : 00000379

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Etat au vrai de la recette et dépense des  
grands octrois

**Cote : CC 2518**

Référence informatique : 00000380

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)

Compte des recettes et dépenses des deniers communs et anciens octrois

**Cote : CC 2519**

Référence informatique : 00000381

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Etat au vrai de la recette et dépense des deniers communs et anciens octrois

**Cote : CC 2520**

Référence informatique : 00000382

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Etats trimestriels de recette et dépense générale

**Cote : CC 2521**

Référence informatique : 00000383

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : états semestriels du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2522**

Référence informatique : 00000384

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2523**

Référence informatique : 00000385

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2524**

Référence informatique : 00002125

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2525**

Référence informatique : 00002126

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2526**

Référence informatique : 00002127

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2527**

Référence informatique : 00002128

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2528**

Référence informatique : 00002129

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2529**

Référence informatique : 00002130

**1682**



Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2530

Référence informatique : 00002131

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2531

Référence informatique : 00002132

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2532

Référence informatique : 00002133

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2533

Référence informatique : 00002134

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2534

Référence informatique : 00002135

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2535

Référence informatique : 00002136

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2536

Référence informatique : 00002137

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2537

Référence informatique : 00002138

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2538

Référence informatique : 00002139

**1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1682)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2539

Référence informatique : 00000386

**1679 1682**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1679 -  
1682)  
Dépenses : recueil des parties

**Cote : CC 2540**

Référence informatique : 00000387

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Compte des recettes et dépenses des deniers communs, dons, octrois, fermes et deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2541**

Référence informatique : 00000388

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Etat au vrai de la recette et dépense des deniers communs, dons, octrois, fermes et deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2542**

Référence informatique : 00000389

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Etats trimestriels de recette et dépense générale

**Cote : CC 2543**

Référence informatique : 00000390

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2544**

Référence informatique : 00000391

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2545**

Référence informatique : 00002140

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2546**

Référence informatique : 00002141

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2547**

Référence informatique : 00002142

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2548**

Référence informatique : 00002143

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2549**

Référence informatique : 00002144

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2550**

Référence informatique : 00002145

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2551**

Référence informatique : 00002146

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2552**

Référence informatique : 00002147

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2553**

Référence informatique : 00002148

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2554**

Référence informatique : 00002149

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2555**

Référence informatique : 00002150

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2556**

Référence informatique : 00002151

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2557**

Référence informatique : 00002152

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2558**

Référence informatique : 00002153

**1683**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2559**

Référence informatique : 00000392

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes et deniers  
patrimoniaux

**Cote : CC 2560**

Référence informatique : 00000393

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Etat au vrai de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes et deniers  
patrimoniaux

**Cote : CC 2561**

Référence informatique : 00000394

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Etats trimestriels de recette et dépense

**Cote : CC 2562**

Référence informatique : 00000395

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : états semestriels du paiement  
des rentes viagères

**Cote : CC 2563**

Référence informatique : 00000396

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2564**

Référence informatique : 00000397

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2565**

Référence informatique : 00002154

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2566**

Référence informatique : 00002155

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2567**

Référence informatique : 00002156

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2568**

Référence informatique : 00002157

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2569**

Référence informatique : 00002158

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2570**

Référence informatique : 00002159

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2571**

Référence informatique : 00002160

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2572**

Référence informatique : 00002161

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2573**

Référence informatique : 00002162

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2574**

Référence informatique : 00002163

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2575**

Référence informatique : 00002164

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2576**

Référence informatique : 00002165

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2577**

Référence informatique : 00002166

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2578**

Référence informatique : 00002167

**1684**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1684)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2579**

Référence informatique : 00000398

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes et deniers  
patrimoniaux

**Cote : CC 2580**

Référence informatique : 00000399

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Etat au vrai de la recette et dépense

**Cote : CC 2581**

Référence informatique : 00000400

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Etats trimestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2582**

Référence informatique : 00000401

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2583**

Référence informatique : 00000402

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2584**

Référence informatique : 00002168

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2585**

Référence informatique : 00002169

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2586**

Référence informatique : 00002170

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2587**

Référence informatique : 00002171

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2588**

Référence informatique : 00002172

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2589**

Référence informatique : 00002173

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2590**

Référence informatique : 00002174

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2591**

Référence informatique : 00002175

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2592**

Référence informatique : 00002176

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2593**

Référence informatique : 00002177

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2594

Référence informatique : 00002178

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2595

Référence informatique : 00002179

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2596

Référence informatique : 00002180

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2597

Référence informatique : 00002181

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2598

Référence informatique : 00002182

**1685**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1685)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2599

Référence informatique : 00000403

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes et deniers  
patrimoniaux

Cote : CC 2600

Référence informatique : 00000404

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Etat au vrai de la recette et dépense  
deniers patrimoniaux

Cote : CC 2601

Référence informatique : 00000406

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Etats trimestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 2602

Référence informatique : 00000407

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Recettes : registre journal des  
déclarations et consignes de douane,  
acquits de consigne (bureau de  
Collonges)

Cote : CC 2603

Référence informatique : 00000408

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2604

Référence informatique : 00000409

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2605

Référence informatique : 00002183

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2606

Référence informatique : 00002184

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2607

Référence informatique : 00002185

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2608

Référence informatique : 00002186

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2609

Référence informatique : 00002187

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2610

Référence informatique : 00002188

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2611

Référence informatique : 00002189

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2612

Référence informatique : 00002190

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2613

Référence informatique : 00002191

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2614

Référence informatique : 00002192

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)



Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2620**

Référence informatique : 00000412

**Cote : CC 2615**

Référence informatique : 00002193

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Etats trimestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2621**

Référence informatique : 00000413

**1687**

**Cote : CC 2616**

Référence informatique : 00002194

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Compte de la recette et dépense

**Cote : CC 2622**

Référence informatique : 00000414

**1687**

**Cote : CC 2617**

Référence informatique : 00002195

**1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2623**

Référence informatique : 00000415

**1687**

**Cote : CC 2618**

Référence informatique : 00000410

**1683 1686**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1683 - 1686)  
Dépenses : recueil de parties

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2624**

Référence informatique : 00002196

**1687**

**Cote : CC 2619**

Référence informatique : 00000411

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Etat au vrai de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes et deniers patrimoniaux

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2625**

Référence informatique : 00002197

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2626**

Référence informatique : 00002198

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2627**

Référence informatique : 00002199

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2628**

Référence informatique : 00002200

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2629**

Référence informatique : 00002201

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2630**

Référence informatique : 00002202

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2631**

Référence informatique : 00002203

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2632**

Référence informatique : 00002204

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2633**

Référence informatique : 00002205

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2634**

Référence informatique : 00002206

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2635**

Référence informatique : 00002207

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2636**

Référence informatique : 00002208

**1687**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1687)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2637

Référence informatique : 00000416

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes et deniers  
patrimoniaux

Cote : CC 2638

Référence informatique : 00000417

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Etat au vrai de la recette et dépense

Cote : CC 2639

Référence informatique : 00000418

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Etats semestriels de recette et dépense

Cote : CC 2640

Référence informatique : 00000419

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Recettes : registre journal des  
déclarations de consigne de la douane, et  
acquits de consigne (bureau de  
Collonges)

Cote : CC 2641

Référence informatique : 00000420

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)

Dépenses : état de paiement des rentes  
et pensions viagères

Cote : CC 2642

Référence informatique : 00000421

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2643

Référence informatique : 00002209

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2644

Référence informatique : 00002210

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2645

Référence informatique : 00002211

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2646

Référence informatique : 00002212

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2647**

Référence informatique : 00002213

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2648**

Référence informatique : 00002214

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2649**

Référence informatique : 00002215

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2650**

Référence informatique : 00002216

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2651**

Référence informatique : 00002217

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2652**

Référence informatique : 00002218

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2653**

Référence informatique : 00002219

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2654**

Référence informatique : 00002220

**1688**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1688)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2655**

Référence informatique : 00000422

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes et deniers  
patrimoniaux

**Cote : CC 2656**

Référence informatique : 00000423

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Etat au vrai de la recette et dépense

**Cote : CC 2657**

Référence informatique : 00000424

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2658**

Référence informatique : 00000426

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Recettes : déclarations de consigne,  
"acquits à caution" de la douane (bureau  
de Pont-Saint-Esprit)

**Cote : CC 2659**

Référence informatique : 00000427

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Recettes : déclarations de consigne,  
"acquits à caution" de la douane (bureau  
du Chambon et de Pont-Saint-Esprit)

**Cote : CC 2660**

Référence informatique : 00002221

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Recettes : déclarations de consigne,  
"acquits à caution" de la douane (bureau  
du Chambon et de Pont-Saint-Esprit)

**Cote : CC 2661**

Référence informatique : 00002222

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Recettes : déclarations de consigne,  
"acquits à caution" de la douane (bureau  
du Chambon et de Pont-Saint-Esprit)

**Cote : CC 2662**

Référence informatique : 00000428

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères  
Recettes : contrats de constitution de  
rentes

**Cote : CC 2663**

Référence informatique : 00000429

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2664**

Référence informatique : 00002223

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2665**

Référence informatique : 00002224

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2666**

Référence informatique : 00002225

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2667**

Référence informatique : 00002226

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2668**

Référence informatique : 00002227

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2669

Référence informatique : 00002228

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2670

Référence informatique : 00002229

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2671

Référence informatique : 00002230

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2672

Référence informatique : 00002231

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2673

Référence informatique : 00002232

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2674

Référence informatique : 00002233

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2675

Référence informatique : 00002234

**1689**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1689)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2676

Référence informatique : 00000430

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Etat au vrai de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes et deniers  
patrimoniaux

Cote : CC 2677

Référence informatique : 00000431

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Compte de la recette et dépense

Cote : CC 2678

Référence informatique : 00000432

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Etats semestriels de recette et dépense  
Dépenses : billets d'exemption pour  
l'entrée du vin

**Cote : CC 2679**

Référence informatique : 00000433

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Recettes : acquits et laissez passer de la douane de Lyon (bureau de Septème)

**Cote : CC 2680**

Référence informatique : 00002235

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Recettes : acquits et laissez passer de la douane de Lyon (bureau de Septème)

**Cote : CC 2681**

Référence informatique : 00002236

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Recettes : acquits et laissez passer de la douane de Lyon (bureau de Septème)

**Cote : CC 2682**

Référence informatique : 00000434

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Recettes : acquits et laissez passer de la douane de Lyon (bureau du Chambon)

**Cote : CC 2683**

Référence informatique : 00002237

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Recettes : acquits et laissez passer de la douane de Lyon (bureau du Chambon)

**Cote : CC 2684**

Référence informatique : 00000435

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)

Recettes : acquits et laissez passer de la douane de Lyon (bureau de Pont-Saint-Esprit)

**Cote : CC 2685**

Référence informatique : 00000436

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Recettes : acquits et laissez passer de la douane de Lyon (bureau de Collonges)

**Cote : CC 2686**

Référence informatique : 00000437

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2687**

Référence informatique : 00000438

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2688**

Référence informatique : 00002238

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2689**

Référence informatique : 00002239

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2690**

Référence informatique : 00002240

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2691

Référence informatique : 00002241

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2692

Référence informatique : 00002242

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2693

Référence informatique : 00002243

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2694

Référence informatique : 00002244

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2695

Référence informatique : 00002245

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2696

Référence informatique : 00002246

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2697

Référence informatique : 00002247

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2698

Référence informatique : 00002248

**1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690)  
Dépenses : quittance et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2699

Référence informatique : 00000439

**1686 1690**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1686 -  
1690)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 2700

Référence informatique : 00000440

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)  
Etat au vrai des recettes et dépenses des  
deniers communs, dons, anciens et



nouveaux octrois, fermes et deniers  
patrimoniaux

**Cote : CC 2701**

Référence informatique : 00000441

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)  
Comptes de la recette et dépense

**Cote : CC 2702**

Référence informatique : 00000442

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)  
Etats de recettes et dépenses  
semestrielles

**Cote : CC 2703**

Référence informatique : 00000444

**1691 1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691 -  
1697)  
Comptes de recettes et dépenses des  
octrois  
Dépenses : pièces justificatives et billets  
d'exemption pour les vins

**Cote : CC 2704**

Référence informatique : 00000445

**1690 1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690 -  
1691)  
Recettes : laissez passer et acquits de  
douane (bureau de Septème )

**Cote : CC 2705**

Référence informatique : 00002249

**1690 1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690 -  
1691)  
Recettes : laissez passer et acquits de  
douane (bureau de Septème )

**Cote : CC 2706**

Référence informatique : 00002250

**1690 1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1690 -  
1691)

Recettes : laissez passer et acquits de  
douane (bureau de Septème )

**Cote : CC 2707**

Référence informatique : 00000446

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)  
Recettes : laissez passer et acquits de  
douane (bureau du Chambon)

**Cote : CC 2708**

Référence informatique : 00002251

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)  
Recettes : laissez passer et acquits de  
douane (bureau du Chambon)

**Cote : CC 2709**

Référence informatique : 00000447

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)  
Recettes : laissez passer et acquits de  
douane (bureau de Collonges)

**Cote : CC 2710**

Référence informatique : 00000448

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2711**

Référence informatique : 00000449

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2717**

Référence informatique : 00002257

**Cote : CC 2712**

Référence informatique : 00002252

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2718**

Référence informatique : 00002258

**Cote : CC 2713**

Référence informatique : 00002253

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2719**

Référence informatique : 00002259

**Cote : CC 2714**

Référence informatique : 00002254

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2720**

Référence informatique : 00002260

**Cote : CC 2715**

Référence informatique : 00002255

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2721**

Référence informatique : 00002261

**Cote : CC 2716**

Référence informatique : 00002256

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)

Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2722**

Référence informatique : 00002262

**1691**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2723

Référence informatique : 00000450

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et du quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2724

Référence informatique : 00000451

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Etat au vrai de la recette et dépense

Cote : CC 2725

Référence informatique : 00000452

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Etats semestriels de recettes et dépenses  
Etats de recette et dépense de l'entrée  
des vins  
Dépenses : billets d'exemption pour les  
vins

Cote : CC 2726

Référence informatique : 00000453

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Recettes : laissez passer et acquits de la  
douane (bureau du Chambon)

Cote : CC 2727

Référence informatique : 00002263

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Recettes : laissez passer et acquits de la  
douane (bureau du Chambon)

Cote : CC 2728

Référence informatique : 00000454

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2729

Référence informatique : 00000455

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2730

Référence informatique : 00002264

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2731

Référence informatique : 00002265

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2732

Référence informatique : 00002266

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2733**

Référence informatique : 00002267

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2734**

Référence informatique : 00002268

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2735**

Référence informatique : 00002269

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2736**

Référence informatique : 00002270

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2737**

Référence informatique : 00002271

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2738**

Référence informatique : 00002272

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2739**

Référence informatique : 00002273

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2740**

Référence informatique : 00002274

**1692**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1692)  
Dépenses : quittances et pièces  
justificatives du paiement des rentes  
viagères

**Cote : CC 2741**

Référence informatique : 00000456

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et du quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2742**

Référence informatique : 00000457

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Etat au vrai de la recette et dépense

**Cote : CC 2743**

Référence informatique : 00000458

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Etat de dépenses et recettes; billets  
d'exemption d'octroi sur le vin

Cote : CC 2744

Référence informatique : 00000459

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : état de paiement des rentes  
viagères

Cote : CC 2745

Référence informatique : 00000460

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2746

Référence informatique : 00002275

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2747

Référence informatique : 00002276

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2748

Référence informatique : 00002277

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2749

Référence informatique : 00002278

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2750

Référence informatique : 00002279

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2751

Référence informatique : 00002280

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2752

Référence informatique : 00002281

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2753

Référence informatique : 00002282

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2754

Référence informatique : 00002283

**1693**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1693)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2755

Référence informatique : 00000461

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Comptes de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et du quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2756

Référence informatique : 00000462

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Etat au vrai de la recette et dépense

Cote : CC 2757

Référence informatique : 00000463

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Etat de recettes et dépenses

Cote : CC 2758

Référence informatique : 00000464

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : état de paiement des rentes viagères

Cote : CC 2759

Référence informatique : 00000465

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2760

Référence informatique : 00002284

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2761

Référence informatique : 00002285

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2762

Référence informatique : 00002286

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2763

Référence informatique : 00002287

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2764

Référence informatique : 00002288

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2765

Référence informatique : 00002289

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2766

Référence informatique : 00002290

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2767

Référence informatique : 00002291

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2768

Référence informatique : 00002292

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2769

Référence informatique : 00002293

**1694**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1694)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2770

Référence informatique : 00000466

**1695**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Etat au vrai de la recette et dépense

Cote : CC 2771

Référence informatique : 00000467

**1695**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois fermes du tiers surtaux  
et du quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2772

Référence informatique : 00000468

**1695**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Etats semestriels de la recette et dépense

Cote : CC 2773

Référence informatique : 00000469

**1695**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Recettes : acquits de consigne et laissez  
passer de la douane (bureau du  
Chambon)

Cote : CC 2774

Référence informatique : 00000470

**1691 1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691 -  
1696)  
Compte des recettes et dépenses de la  
ferme des anciens et nouveaux octrois

Cote : CC 2775

Référence informatique : 00000471

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2776

Référence informatique : 00002294

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2777

Référence informatique : 00002295

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2778

Référence informatique : 00002296

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2779**

Référence informatique : 00002297

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2780**

Référence informatique : 00002298

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2781**

Référence informatique : 00002299

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2782**

Référence informatique : 00002300

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2783**

Référence informatique : 00002301

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2784**

Référence informatique : 00002302

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2785**

Référence informatique : 00002303

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1695)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2786**

Référence informatique : 00000472

**1691 1695**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1691 - 1695)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 2787**

Référence informatique : 00000473

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2788**

Référence informatique : 00000474

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Etat au vrai de la recette et de la dépense

**Cote : CC 2789**

Référence informatique : 00000475

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Etat semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2790**

Référence informatique : 00000476

**1696**



Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : billets d'exemption des droits  
d'octroi sur le vin

**Cote : CC 2791**

Référence informatique : 00000477

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Recettes : état du produit des octrois

**Cote : CC 2792**

Référence informatique : 00000478

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2793**

Référence informatique : 00002304

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2794**

Référence informatique : 00002305

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2795**

Référence informatique : 00002306

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2796**

Référence informatique : 00002307

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2797**

Référence informatique : 00002308

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2798**

Référence informatique : 00002309

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2799**

Référence informatique : 00002310

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2800**

Référence informatique : 00002311

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2801**

Référence informatique : 00002312

**1696**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1696)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2802**

Référence informatique : 00000480

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

Cote : CC 2803

Référence informatique : 00000481

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2804

Référence informatique : 00000482

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 2805

Référence informatique : 00000483

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Recettes : consigne de la douane de Lyon  
(poste du Rhône, d'Halincourt et de  
Saint-Sébastien)

Cote : CC 2806

Référence informatique : 00000484

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Recettes : états du produit de l'octroi

Cote : CC 2807

Référence informatique : 00000485

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2808

Référence informatique : 00002313

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2809

Référence informatique : 00002314

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2810

Référence informatique : 00002315

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2811

Référence informatique : 00002316

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2812

Référence informatique : 00002317

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2813

Référence informatique : 00002318

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2814

Référence informatique : 00002319

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2815

Référence informatique : 00002320

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2816

Référence informatique : 00002321

**1697**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1697)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2817

Référence informatique : 00000486

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

Cote : CC 2818

Référence informatique : 00000487

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2819

Référence informatique : 00000488

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Etats semestriels de recette et dépense

Cote : CC 2820

Référence informatique : 00000489

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Recettes : états des produits de l'octroi

Cote : CC 2821

Référence informatique : 00000491

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2822

Référence informatique : 00002322

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2823

Référence informatique : 00002323

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2824

Référence informatique : 00002324

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2825

Référence informatique : 00002325

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2826**

Référence informatique : 00002326

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2827**

Référence informatique : 00002327

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2828**

Référence informatique : 00002328

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2829**

Référence informatique : 00002329

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2830**

Référence informatique : 00002330

**1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1698)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2831**

Référence informatique : 00000490

**1668 1698**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1668 -  
1698)

Dépenses : états de paiement des  
officiers, employés et commis  
municipaux

**Cote : CC 2832**

Référence informatique : 00000492

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

**Cote : CC 2833**

Référence informatique : 00000493

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2834**

Référence informatique : 00000494

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Etats semestriels de recette et dépense  
Recettes : contrats de constitution de  
rentes

**Cote : CC 2835**

Référence informatique : 00000495

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : états de paiement des  
officiers, commis et employés  
municipaux; reçus de gages des commis  
aux portes

**Cote : CC 2836**

Référence informatique : 00000496

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2837**

Référence informatique : 00002331

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2838**

Référence informatique : 00002332

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2839**

Référence informatique : 00002333

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2840**

Référence informatique : 00002334

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2841**

Référence informatique : 00002335

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2842**

Référence informatique : 00002336

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2843**

Référence informatique : 00002337

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2844**

Référence informatique : 00002338

**1699**

Comptabilité de Gaspard Gaultier (1699)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2845**

Référence informatique : 00000497

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

**Cote : CC 2846**

Référence informatique : 00000498

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2847**

Référence informatique : 00000499

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Etats semestriels de recettes et dé  
penses

**Cote : CC 2848**

Référence informatique : 00000500

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : reçus des gages des commis

Cote : CC 2849

Référence informatique : 00000501

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2850

Référence informatique : 00002339

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2851

Référence informatique : 00002340

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2852

Référence informatique : 00002341

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2853

Référence informatique : 00002342

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)

Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2854

Référence informatique : 00002343

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2855

Référence informatique : 00002344

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2856

Référence informatique : 00002345

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2857

Référence informatique : 00002346

**1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1700)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2858

Référence informatique : 00000502

**1695 1700**

Comptabilité de Pierre Gaultier et  
Antoine Bathéon (1695 - 1700)  
Dépenses : recueil des parties

Cote : CC 2859

Référence informatique : 00000503

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

Cote : CC 2860

Référence informatique : 00000504

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2861

Référence informatique : 00000505

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 2862

Référence informatique : 00000506

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : états et mémoires de frais  
engagés pour le recouvrement de divers  
droits dont la capitation

Cote : CC 2863

Référence informatique : 00000507

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2864

Référence informatique : 00002347

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2865

Référence informatique : 00002348

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2866

Référence informatique : 00002349

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2867

Référence informatique : 00002350

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2868

Référence informatique : 00002351

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2869

Référence informatique : 00002352

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2870

Référence informatique : 00002353

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2871**

Référence informatique : 00002354

**1701**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1701)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2872**

Référence informatique : 00000508

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

**Cote : CC 2873**

Référence informatique : 00000509

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2874**

Référence informatique : 00000510

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2875**

Référence informatique : 00000511

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : quittances des gages des commis

**Cote : CC 2876**

Référence informatique : 00000512

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2877**

Référence informatique : 00002355

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2878**

Référence informatique : 00002356

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2879**

Référence informatique : 00002357

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2880**

Référence informatique : 00002358

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2881**

Référence informatique : 00002359

**1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2882**

Référence informatique : 00002360

**1702**



Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2883**

Référence informatique : 00002361

### **1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2884**

Référence informatique : 00002362

### **1702**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2885**

Référence informatique : 00000514

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Etat au vrai de la recette et dépense

Cote : **CC 2886**

Référence informatique : 00000515

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1702)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : **CC 2887**

Référence informatique : 00000516

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : **CC 2888**

Référence informatique : 00000517

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : **CC 2889**

Référence informatique : 00000518

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : quittances de gages et  
salaires

Cote : **CC 2890**

Référence informatique : 00000519

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2891**

Référence informatique : 00002363

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2892**

Référence informatique : 00002364

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2893**

Référence informatique : 00002365

### **1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2894**

Référence informatique : 00002366

**1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2895

Référence informatique : 00002367

**1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2896

Référence informatique : 00002368

**1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2897

Référence informatique : 00002369

**1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2898

Référence informatique : 00002370

**1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2899

Référence informatique : 00000520

**1700 1703**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1700 -  
1703)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 2900

Référence informatique : 00000521

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2901

Référence informatique : 00000522

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 2902

Référence informatique : 00000523

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Recettes : livres journaux des droits  
d'entrée sur le poids des grains et farines  
(juin à décembre)

Cote : CC 2903

Référence informatique : 00000524

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives de  
gratifications, frais de réceptions,  
présents officiels

Cote : CC 2904

Référence informatique : 00000525

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives des frais  
extraordinaires pour célébrer la naissance  
du duc de Bretagne

Cote : CC 2905

Référence informatique : 00000526

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)

Dépenses : gages des commis au mesurage des grains

**Cote : CC 2906**

Référence informatique : 00000527

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2907**

Référence informatique : 00002371

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2908**

Référence informatique : 00002372

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2909**

Référence informatique : 00002373

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2910**

Référence informatique : 00002374

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2911**

Référence informatique : 00002375

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2912**

Référence informatique : 00002376

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2913**

Référence informatique : 00002377

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2914**

Référence informatique : 00002378

**1704**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1704)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2915**

Référence informatique : 00000528

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Compte de recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, ferme du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2916**

Référence informatique : 00000529

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2917**

Référence informatique : 00000530

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : CC 2918

Référence informatique : 00000531

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Recettes : livres journaux des droits  
d'entrée sur le poids des grains et farines

Cote : CC 2919

Référence informatique : 00000532

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : registres de la douane,  
recettes du mesurage des grains et  
farines

Cote : CC 2920

Référence informatique : 00000533

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2921

Référence informatique : 00002379

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2922

Référence informatique : 00002380

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2923

Référence informatique : 00002381

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2924

Référence informatique : 00002382

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2925

Référence informatique : 00002383

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2926

Référence informatique : 00002384

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2927

Référence informatique : 00002385

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2928

Référence informatique : 00002386

**1705**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2929

Référence informatique : 00000534

**1706**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1706)  
Compte de recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2930

Référence informatique : 00000535

**1706**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1706)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 2931

Référence informatique : 00000536

**1706**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1706)  
Recettes : registres de la douane de Lyon et mesurage des grains et farines

Cote : CC 2932

Référence informatique : 00000537

**1706**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1706)  
Dépenses : registres du mesurage des grains et farines

Cote : CC 2933

Référence informatique : 00000538

**1706**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1706)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : CC 2934

Référence informatique : 00000539

**1706**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1706)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2935

Référence informatique : 00002387

**1706**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1706)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 2936

Référence informatique : 00000540

**1703 1706**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1703 - 1706)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 2937

Référence informatique : 00000541

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

Cote : CC 2938

Référence informatique : 00000542

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2939

Référence informatique : 00000543

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 2940

Référence informatique : 00000544

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Recettes : droits sur le poids des grains et farines (porte de Vaise)

**Cote : CC 2941**

Référence informatique : 00000545

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : livres journaux des droits  
d'entrée sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 2942**

Référence informatique : 00000546

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 2943**

Référence informatique : 00000547

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2944**

Référence informatique : 00002388

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2945**

Référence informatique : 00002389

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2946**

Référence informatique : 00002390

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2947**

Référence informatique : 00002391

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2948**

Référence informatique : 00002392

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2949**

Référence informatique : 00002393

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2950**

Référence informatique : 00002394

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2951**

Référence informatique : 00002395

**1707**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1707)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2952**

Référence informatique : 00000548

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

**Cote : CC 2953**

Référence informatique : 00000549

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2954**

Référence informatique : 00000550

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2955**

Référence informatique : 00000552

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Recettes : livres journaux des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 2956**

Référence informatique : 00000553

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : droits sur le poids des farines

**Cote : CC 2957**

Référence informatique : 00000554

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 2958**

Référence informatique : 00000555

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2959**

Référence informatique : 00002396

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2960**

Référence informatique : 00002397

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2961**

Référence informatique : 00002398

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2962**

Référence informatique : 00002399

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2963**

Référence informatique : 00002400

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2964**

Référence informatique : 00002401

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2965**

Référence informatique : 00002402

**1708**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1708)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2966**

Référence informatique : 00000556

**1709**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1709)  
Etat au vrai des recettes et dépenses

**Cote : CC 2967**

Référence informatique : 00000557

**1709**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1709)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 2968**

Référence informatique : 00000558

**1709**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1709)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 2969**

Référence informatique : 00000559

**1709**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1709)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 2970**

Référence informatique : 00000560

**1709**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1709)

Recettes : livre journal de l'entrée du vin

**Cote : CC 2971**

Référence informatique : 00000561

**1709**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1709)  
Dépenses : livre-journal de l'entrée des grains et farines

**Cote : CC 2972**

Référence informatique : 00000562

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2973**

Référence informatique : 00002403

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2974**

Référence informatique : 00002404

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2975**

Référence informatique : 00002405

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 2976**

Référence informatique : 00002406

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)



Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2977**

Référence informatique : 00002407

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2978**

Référence informatique : 00002408

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2979**

Référence informatique : 00002409

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2980**

Référence informatique : 00000563

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : **CC 2981**

Référence informatique : 00000564

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : **CC 2982**

Référence informatique : 00000565

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Recettes : livres journaux de l'entrée des  
grains et farines

Cote : **CC 2983**

Référence informatique : 00000566

**1697 1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1697 -  
1710)

Dépenses : droits d'entré sur les grains et  
farines (porte de Saint-Georges)

Cote : **CC 2984**

Référence informatique : 00000567

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : **CC 2985**

Référence informatique : 00000568

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2986**

Référence informatique : 00002410

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2987**

Référence informatique : 00002411

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 2988**

Référence informatique : 00002412

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2989

Référence informatique : 00002413

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2990

Référence informatique : 00002414

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2991

Référence informatique : 00002415

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2992

Référence informatique : 00002416

**1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 2993

Référence informatique : 00000569

**1706 1710**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1706 -  
1710)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 2994

Référence informatique : 00000570

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, ferme du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 2995

Référence informatique : 00000571

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 2996

Référence informatique : 00000572

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Recettes : livres-journaux de l'entrée des  
grains et farines

Cote : CC 2997

Référence informatique : 00000573

**1711 1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711 -  
1712)  
Dépenses : nouveau droit sur les  
marchandises de soie

Cote : CC 2998

Référence informatique : 00000574

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses pièces justificatives

Cote : CC 2999

Référence informatique : 00000575

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3000**

Référence informatique : 00002417

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3001**

Référence informatique : 00002418

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3002**

Référence informatique : 00002419

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3003**

Référence informatique : 00002420

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3004**

Référence informatique : 00002421

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3005**

Référence informatique : 00002422

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3006**

Référence informatique : 00002423

**1711**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1711)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3007**

Référence informatique : 00000576

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3008**

Référence informatique : 00000577

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3009**

Référence informatique : 00000578

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Recettes : livre journaux du poids des  
grains et farines

**Cote : CC 3010**

Référence informatique : 00000579

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3011**

Référence informatique : 00000580

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3012**

Référence informatique : 00002424

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3013**

Référence informatique : 00002425

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3014**

Référence informatique : 00002426

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3015**

Référence informatique : 00002427

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3016**

Référence informatique : 00002428

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3017**

Référence informatique : 00002429

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3018**

Référence informatique : 00002430

**1712**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1712)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3019**

Référence informatique : 00000581

**1713**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3020**

Référence informatique : 00000582

**1713**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3021**

Référence informatique : 00000583

**1713**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Recettes : livre journaux des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3022**

Référence informatique : 00000616

**1713**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3023**

Référence informatique : 00000617

**1713**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Dépenses : billets d'exemption pour  
l'entrée du vin

**Cote : CC 3024**

Référence informatique : 00000618

### 1713

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3025**

Référence informatique : 00002431

### 1713

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3026**

Référence informatique : 00002432

### 1713

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3027**

Référence informatique : 00002433

### 1713

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3028**

Référence informatique : 00002434

### 1713

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3029**

Référence informatique : 00002435

### 1713

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3030**

Référence informatique : 00000619

### 1710 1713

Comptabilité de Pierre Gaultier (1710 -  
1713)

Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3031**

Référence informatique : 00000620

### 1714

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3032**

Référence informatique : 00000621

### 1714

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3033**

Référence informatique : 00000622

### 1714

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Recettes : livre journaux des droits sur le  
poids des grains et farines

**Cote : CC 3034**

Référence informatique : 00000624

### 1714

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3035**

Référence informatique : 00000626

**1714**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Dépenses : états des exemptions sur  
l'entrée du vin

**Cote : CC 3036**

Référence informatique : 00000627

**1714**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3037**

Référence informatique : 00002436

**1714**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3038**

Référence informatique : 00002437

**1714**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3039**

Référence informatique : 00002438

**1714**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3040**

Référence informatique : 00002439

**1714**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3041**

Référence informatique : 00002440

**1714**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3042**

Référence informatique : 00000628

**1713 1714**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1713 -  
1714)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3043**

Référence informatique : 00000629

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, ferme du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3044**

Référence informatique : 00000630

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3045**

Référence informatique : 00000631

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Recettes : livre journaux des droits sur le  
poids des grains et farines

**Cote : CC 3046**

Référence informatique : 00000632

**1705 1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1705 -  
1715)  
Recettes : comptes du poids des farines

**Cote : CC 3047**

Référence informatique : 00000633

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Dépense: frais de présents pour Mme de  
Villeroy

**Cote : CC 3048**

Référence informatique : 00000634

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3049**

Référence informatique : 00002441

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3050**

Référence informatique : 00002442

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3051**

Référence informatique : 00002443

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3052**

Référence informatique : 00002444

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)

Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3053**

Référence informatique : 00002445

**1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3054**

Référence informatique : 00000635

**1714 1715**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1714 -  
1715)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3055**

Référence informatique : 00000636

**1716**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1716)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, octrois anciens  
et nouveaux, fermes du tiers surtaux et  
quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3056**

Référence informatique : 00000637

**1716**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1716)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3057**

Référence informatique : 00000638

**1716**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1716)  
Recettes : livre journaux des droits sur le  
poids des farines

**Cote : CC 3058**

Référence informatique : 00000639

**1716**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1716)  
Recettes : comptes des droits sur le poids  
des grains et farines

Cote : CC 3059

Référence informatique : 00000640

**1717**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1717)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, anciens et nouveaux  
octrois, fermes du tiers surtaux et  
quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3060

Référence informatique : 00000641

**1717**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1717)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3061

Référence informatique : 00000642

**1717**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1717)  
Recettes : compte de droits d'entrée et  
mesurage des grains et farines

Cote : CC 3062

Référence informatique : 00000643

**1715 1717**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1715 -  
1717)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 3063

Référence informatique : 00000644

**1718**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1718)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3064

Référence informatique : 00000625

**1718**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1718)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3065

Référence informatique : 00000645

**1716 1718**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1716 -  
1718)  
Recettes : compte de l'entrée des grains  
et farines

Cote : CC 3066

Référence informatique : 00000646

**1718**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1718)  
Dépenses pièces justificatives

Cote : CC 3067

Référence informatique : 00000647

**1719**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1719)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3068

Référence informatique : 00000648

**1719**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1719)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3069

Référence informatique : 00000649

**1719**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1719)  
Dépenses pièces justificatives



**Cote : CC 3070**

Référence informatique : 00000650

**1719**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1719)  
Recettes : livre journaux du droit sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3071**

Référence informatique : 00000651

**1720**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1720)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux (premier semestre)

**Cote : CC 3072**

Référence informatique : 00000652

**1720**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1720)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux (deuxième semestre)

**Cote : CC 3073**

Référence informatique : 00000653

**1720**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1720)  
Dépenses : états des vins entrés en exemption

**Cote : CC 3074**

Référence informatique : 00000654

**1719 1720**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1719 - 1720)  
Recettes : comptes du mesurage des grains

**Cote : CC 3075**

Référence informatique : 00000655

**1720**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1720)  
Recettes : livre journaux des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3076**

Référence informatique : 00000656

**1720**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1720)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3077**

Référence informatique : 00000657

**1720**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1720)  
Dépenses : état des remboursements faits aux créanciers de la ville

**Cote : CC 3078**

Référence informatique : 00000658

**1717 1720**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1717 - 1720)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3079**

Référence informatique : 00002446

**1721**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1721)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3080**

Référence informatique : 00000660

**1721**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1721)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3081**

Référence informatique : 00000661

**1720 1721**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1720 - 1721)

Recettes : droits d'entrée sur les grains et farines

**Cote : CC 3082**

Référence informatique : 00000662

**1721**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1721)

Recettes : droits d'entrée sur les grains et farines

**Cote : CC 3083**

Référence informatique : 00000663

**1721**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1721)

Dépenses : états des vins entrés en exemption

**Cote : CC 3084**

Référence informatique : 00000665

**1721**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1721)

Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3085**

Référence informatique : 00000666

**1720 1721**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1720 - 1721)

Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3086**

Référence informatique : 00000667

**1722**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1722)

Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et

nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3087**

Référence informatique : 00000668

**1722**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1722)

Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3088**

Référence informatique : 00000669

**1722**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1722)

Recettes : livres-journaux des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3089**

Référence informatique : 00000670

**1718 1722**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1718 - 1722)

Recettes : comptes de mesurage des grains

**Cote : CC 3090**

Référence informatique : 00000671

**1722**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1722)

Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3091**

Référence informatique : 00000672

**1723**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1723)

Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3092**

Référence informatique : 00000673

**1723**

Comptabilité de Pierre Gaultier (1723)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3093**

Référence informatique : 00000674

### 1723

Comptabilité de Pierre Gaultier (1723)  
Recettes : livres-journaux des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3094**

Référence informatique : 00000675

### 1723

Comptabilité de Pierre Gaultier (1723)  
Recettes : comptes du mesurage des grains

**Cote : CC 3095**

Référence informatique : 00000676

### 1723

Comptabilité de Pierre Gaultier (1723)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3096**

Référence informatique : 00000677

### 1724

Comptabilité de Pierre Gaultier (1724)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3097**

Référence informatique : 00000678

### 1724

Comptabilité de Pierre Gaultier (1724)  
Etat semestriel de recettes et dépenses (premier semestre)

**Cote : CC 3098**

Référence informatique : 00000679

### 1724

Comptabilité de Pierre Gaultier (1724)  
Recettes : livres-journaux des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3099**

Référence informatique : 00000680

### 1724

Comptabilité de Pierre Gaultier (1724)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3100**

Référence informatique : 00000681

### 1721 1724

Comptabilité de Pierre Gaultier (1721 - 1724)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3101**

Référence informatique : 00000682

### 1725

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1725)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3102**

Référence informatique : 00000683

### 1725

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1725)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3103**

Référence informatique : 00000684

### 1725

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1725)  
Recettes : livres-journaux des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3104**

Référence informatique : 00000685

**1722 1725**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1722 - 1725)

Compte des grains et farines; quittances des contrôleurs et mesureurs de grains

Cote : CC 3105

Référence informatique : 00000686

**1725**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1725)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : CC 3106

Référence informatique : 00000687

**1726**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1726)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3107

Référence informatique : 00000688

**1726**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1726)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3108

Référence informatique : 00000689

**1726**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1726)  
Recettes : livres-journaux des droits sur le poids des grains et farines

Cote : CC 3109

Référence informatique : 00000690

**1726**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1726)  
Recettes : compte des blés et produits des greniers

Cote : CC 3110

Référence informatique : 00000691

**1726**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1726)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : CC 3111

Référence informatique : 00000692

**1727**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1727)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3112

Référence informatique : 00000693

**1727**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1727)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3113

Référence informatique : 00000694

**1722 1727**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1722 - 1727)  
Recettes : mesurage des grains; comptes et produits des greniers

Cote : CC 3114

Référence informatique : 00000695

**1727**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1727)  
Recettes : livres-journaux du droit sur le poids des grains et farines

Cote : CC 3115

Référence informatique : 00000696

**1727**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1727)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3116**

Référence informatique : 00000697

**1728**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1728)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3117**

Référence informatique : 00000698

**1728**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1728)  
Etats semestriels de recette et dépenses

**Cote : CC 3118**

Référence informatique : 00000699

**1728**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1728)  
Recettes : droits sur les farines, produits des greniers, livres-journaux de l'entrée des grains

**Cote : CC 3119**

Référence informatique : 00000700

**1728**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1728)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3120**

Référence informatique : 00000701

**1724 1728**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1724 - 1728)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3121**

Référence informatique : 00000702

**1729**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1729)

Compte de la recette et dépenses des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes et deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3122**

Référence informatique : 00000704

**1729**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1729)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3123**

Référence informatique : 00000705

**1729**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1729)  
Recettes : livre journaux du poids des grains et farines

**Cote : CC 3124**

Référence informatique : 00000706

**1720**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1729)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3125**

Référence informatique : 00000707

**1728 1729**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1728 - 1729)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3126**

Référence informatique : 00000708

**1730**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1730)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3127**

Référence informatique : 00000709

**1730**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1730)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3128**

Référence informatique : 00000710

**1720 1730**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1720  
- 1730)  
Recettes : entrée et mesurage des grains

**Cote : CC 3129**

Référence informatique : 00000711

**1730**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1730)  
Dépenses : livre journaux du poids des  
grains et farines

**Cote : CC 3130**

Référence informatique : 00000712

**1730**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1730)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3131**

Référence informatique : 00000713

**1731**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1731)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3132**

Référence informatique : 00000714

**1731**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1731)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3133**

Référence informatique : 00000715

**1731**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1731)  
Recettes : droits sur les farines, mesurage,  
produit des greniers

**Cote : CC 3134**

Référence informatique : 00000716

**1731**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1731)  
Recettes : livre journaux du poids des  
grains et farines

**Cote : CC 3135**

Référence informatique : 00000717

**1731**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1731)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3136**

Référence informatique : 00000718

**1731**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1731)  
Dépenses : exemptions d'octroi

**Cote : CC 3137**

Référence informatique : 00000719

**1732**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1732)  
Comptes de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, fermes du tiers surtaux  
et quarantième, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3138**

Référence informatique : 00000720

**1732**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1732)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3139**

Référence informatique : 00000721

**1732**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1732)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : CC 3140

Référence informatique : 00000722

**1730 1732**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1730  
- 1732)  
Dépenses recueil de parties

Cote : CC 3141

Référence informatique : 00000723

**1733**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1733)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, droits royaux sur les  
soies, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3142

Référence informatique : 00000724

**1733**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1733)  
Etats semestriels de recettes et de  
dépenses

Cote : CC 3143

Référence informatique : 00000725

**1733**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1733)  
Recettes : livre journaux des droits sur le  
poids des grains et farines

Cote : CC 3144

Référence informatique : 00000726

**1733**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1733)  
Recettes : droits sur les grains et farines

Cote : CC 3145

Référence informatique : 00000727

**1733**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1733)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : CC 3146

Référence informatique : 00000728

**1733**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1733)  
Dépenses : état des exemptions pour  
l'entrée des vins, billets d'exemption

Cote : CC 3147

Référence informatique : 00000729

**1733**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1733)  
Dépenses : billets d'exemption du clergé  
pour l'entrée des vins

Cote : CC 3148

Référence informatique : 00000730

**1732 1733**

Comptabilité de Gaspard Bathéon (1732  
- 1733)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 3149

Référence informatique : 00000731

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, droits royaux sur les  
soies, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3150

Référence informatique : 00000732

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3151

Référence informatique : 00000733

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Recettes : livre journaux mensuels des grains et farines

Cote : CC 3152

Référence informatique : 00000734

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : CC 3153

Référence informatique : 00000735

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Dépenses : état et billets d'exemption pour l'entrée des vins

Cote : CC 3154

Référence informatique : 00000736

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Dépenses : billets d'exemption du clergé pour l'entrée des vins

Cote : CC 3155

Référence informatique : 00000737

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3156

Référence informatique : 00002447

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3157

Référence informatique : 00002448

**1734**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1734)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3158

Référence informatique : 00000738

**1735**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1735)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, anciens et nouveaux octrois, droits royaux sur les soies et deniers patrimoniaux

Cote : CC 3159

Référence informatique : 00000739

**1735**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1735)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3160

Référence informatique : 00000740

**1735**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1735)  
Recettes : livre journaux du poids des grains et farines

Cote : CC 3161

Référence informatique : 00000741

**1735**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1735)  
Recettes : produit du mesurage des grains

Cote : CC 3162

Référence informatique : 00000742

**1735**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1735)  
Dépenses : pièces justificatives



**Cote : CC 3163**

Référence informatique : 00000744

**1735**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1735)  
Dépenses : pièces justificatives des frais  
de séjour du duc de Villeroy

**Cote : CC 3164**

Référence informatique : 00000745

**1735**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1735)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3165**

Référence informatique : 00002449

**1735**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1735)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3166**

Référence informatique : 00000746

**1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons, anciens et  
nouveaux octrois, droits royaux sur les  
soies et deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3167**

Référence informatique : 00000747

**1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3168**

Référence informatique : 00000748

**1733 1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1733 -  
1736)

Recettes : droits sur le poids des grains et  
farines

**Cote : CC 3169**

Référence informatique : 00000749

**1729 1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1729 -  
1736)  
Recettes : produit du mesurage des  
grains

**Cote : CC 3170**

Référence informatique : 00000750

**1730 1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1730 -  
1736)  
Recettes : droits sur le poids des grains et  
farines

**Cote : CC 3171**

Référence informatique : 00000751

**1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736)  
Recettes : livre journaux des grains et  
farines

**Cote : CC 3172**

Référence informatique : 00000752

**1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3173**

Référence informatique : 00000753

**1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3174**

Référence informatique : 00002450

**1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 3175

Référence informatique : 00000754

**1733 1736**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1733 -  
1736)

Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 3176

Référence informatique : 00000755

**1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies et deniers  
patrimoniaux

Cote : CC 3177

Référence informatique : 00000756

**1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3178

Référence informatique : 00000757

**1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737)  
Recettes : livre journaux du poids des  
grains et farines

Cote : CC 3179

Référence informatique : 00000758

**1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737)  
Recettes : droits sur le poids des grains et  
farines

Cote : CC 3180

Référence informatique : 00000759

**1736 1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736 -  
1737)

Recettes : produit des greniers

Cote : CC 3181

Référence informatique : 00000760

**1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737)

Dépenses : pièces justificatives

Cote : CC 3182

Référence informatique : 00000761

**1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737)  
Dépenses : état des exemptions sur le vin

Cote : CC 3183

Référence informatique : 00000762

**1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 3184

Référence informatique : 00002451

**1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737)

Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 3185

Référence informatique : 00000763

**1736 1737**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736 -  
1737)

Dépenses : recueil des parties, ou  
mémoires de dépenses

Cote : CC 3186

Référence informatique : 00000768

**1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, octrois, droits royaux sur les soies et deniers patrimoniaux

Cote : **CC 3187**

Référence informatique : 00000769

**1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : **CC 3188**

Référence informatique : 00000770

**1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Recettes : journaux du poids des grains et farines

Cote : **CC 3189**

Référence informatique : 00000771

**1736 1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Recettes : droits sur le poids des grains et farines

Cote : **CC 3190**

Référence informatique : 00000772

**1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Dépenses : pièces justificatives

Cote : **CC 3191**

Référence informatique : 00000773

**1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Dépenses : états des exemptions d'octroi sur le vin

Cote : **CC 3192**

Référence informatique : 00000774

**1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : **CC 3193**

Référence informatique : 00002452

**1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : **CC 3194**

Référence informatique : 00000775

**1738**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1738)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : **CC 3195**

Référence informatique : 00000776

**1739**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

Cote : **CC 3196**

Référence informatique : 00000777

**1739**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : **CC 3197**

Référence informatique : 00000778

**1739**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739)  
Recettes : livre journaux des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3198**

Référence informatique : 00000779

**1739**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739)  
Dépenses : état des sommes payées par ordre du prévôt des marchands; pièces justificatives

**Cote : CC 3199**

Référence informatique : 00000780

**1739**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3200**

Référence informatique : 00002453

**1739**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3201**

Référence informatique : 00000781

**1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1740)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies et deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3202**

Référence informatique : 00000782

**1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1740)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3203**

Référence informatique : 00000783

**1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1740)  
Recettes : journaux mensuels des droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3204**

Référence informatique : 00000784

**1739 1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739 - 1740)

Recettes : produits des greniers

**Cote : CC 3205**

Référence informatique : 00000785

**1736 1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1736 - 1740)

Recettes : mesurage des grains

**Cote : CC 3206**

Référence informatique : 00000786

**1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1740)  
Dépenses : états des exemptions d'octroi sur le vin, pièces justificatives

**Cote : CC 3207**

Référence informatique : 00000788

**1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1740)  
Dépenses : billets d'exemption du clergé pour l'entrée du vin

**Cote : CC 3208**

Référence informatique : 00000789

**1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1740)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3209**

Référence informatique : 00002454

**1740**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1740)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3210**

Référence informatique : 00000790

**1741**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1741)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3211**

Référence informatique : 00000791

**1741**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1741)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3212**

Référence informatique : 00000792

**1741**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1741)  
Recettes : livre journaux mensuels des  
grains et farines

**Cote : CC 3213**

Référence informatique : 00000793

**1741**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1741)  
Dépenses : état des exemptions d'octroi  
sur le vin

**Cote : CC 3214**

Référence informatique : 00000794

**1741**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1741)  
Dépenses : pièces justificatives du  
versement des aumônes

**Cote : CC 3215**

Référence informatique : 00000795

**1741**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1741)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3216**

Référence informatique : 00002455

**1741**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1741)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3217**

Référence informatique : 00000796

**1739 1741**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739 -  
1741)

Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3218**

Référence informatique : 00000797

**1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1742)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois

**Cote : CC 3219**

Référence informatique : 00000798

**1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1742)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3220**

Référence informatique : 00000799

**1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1742)  
Recettes : livre journaux du poids des  
grains et farines

**Cote : CC 3221**

Référence informatique : 00000800

**1731 1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1731 - 1742)

Recettes : entrée des grains et farines (porte Saint-Clair)

**Cote : CC 3222**

Référence informatique : 00000801

**1739 1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1739 - 1742)

Recettes : livre de caisse des droits sur le poids des farines

**Cote : CC 3223**

Référence informatique : 00000802

**1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1742)

Dépenses : projet de soumission pour la fourniture du bois; exemptions d'octroi sur le vin

**Cote : CC 3224**

Référence informatique : 00000803

**1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1742)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3225**

Référence informatique : 00002456

**1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1742)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3226**

Référence informatique : 00000804

**1741 1742**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1741 - 1742)

Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3227**

Référence informatique : 00000805

**1743**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1743)

Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois

**Cote : CC 3228**

Référence informatique : 00000806

**1743**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1743)

Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3229**

Référence informatique : 00000807

**1743**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1743)

Recettes : livre journaux du poids des grains et farines

**Cote : CC 3230**

Référence informatique : 00000808

**1743**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1743)

Recettes : droits sur le poids des grains et farines

**Cote : CC 3231**

Référence informatique : 00000809

**1743**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1743)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3232**

Référence informatique : 00002457

**1743**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1743)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3233**

Référence informatique : 00000810

**1744**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1744)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies et deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3234**

Référence informatique : 00000811

**1744**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1744)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3235**

Référence informatique : 00000812

**1737 1744**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1737 - 1744)  
Recettes : mesurage des blés et farines

**Cote : CC 3236**

Référence informatique : 00000813

**1744**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1744)  
Dépenses état des fonctionnaires de la monnaie jouissant d'exemptions d'octroi

**Cote : CC 3237**

Référence informatique : 00000814

**1744**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1744)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3238**

Référence informatique : 00000815

**1744**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1744)

Dépenses : pièces justificatives des frais faits en raison des fêtes et réjouissances, ordonnées pour la convalescence du roi

**Cote : CC 3239**

Référence informatique : 00000816

**1744**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1744)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3240**

Référence informatique : 00002458

**1744**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1744)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3241**

Référence informatique : 00000817

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3242**

Référence informatique : 00000818

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3243**

Référence informatique : 00000819

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Relevé du compte général de recette et dépense

**Cote : CC 3244**

Référence informatique : 00000820

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Recettes : livre journaux du poids des grains et farines

Cote : CC 3245

Référence informatique : 00000821

**1742 1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1742 - 1745)

Recettes : produit des greniers

Cote : CC 3246

Référence informatique : 00000822

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Recettes et exemptions d'octroi

Cote : CC 3247

Référence informatique : 00000823

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3248

Référence informatique : 00000824

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Dépenses : frais de séjour du comte de Lautrec et de ses troupes

Cote : CC 3249

Référence informatique : 00002459

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Dépenses : frais de séjour du comte de Lautrec et de ses troupes

Cote : CC 3250

Référence informatique : 00000825

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 3251

Référence informatique : 00002460

**1745**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1745)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 3252

Référence informatique : 00000828

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3253

Référence informatique : 00000829

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3254

Référence informatique : 00000830

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Recettes : livres-journaux du poids des grains et farines

Cote : CC 3255

Référence informatique : 00000831

**1743 1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1743 - 1746)

Recettes : livre de caisse des droits sur le poids des grains et farines

Cote : CC 3256

Référence informatique : 00002461



**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3257

Référence informatique : 00000833

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : frais pour bourses et jetons

Cote : CC 3258

Référence informatique : 00000834

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : gages, louages et gratifications

Cote : CC 3259

Référence informatique : 00000835

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : frais engagés pour la réorganisation de la milice des 28 quartiers de la ville

Cote : CC 3260

Référence informatique : 00000836

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : frais de séjour du duc de Villeroy

Cote : CC 3261

Référence informatique : 00000837

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : frais d'habillement des arquebusiers

Cote : CC 3262

Référence informatique : 00000838

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : frais de séjour du comte de Lautrec et de ses troupes

Cote : CC 3263

Référence informatique : 00000839

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : frais de séjour des milices

Cote : CC 3264

Référence informatique : 00000840

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : pièces justificatives de dépenses ordinaires

Cote : CC 3265

Référence informatique : 00000842

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 3266

Référence informatique : 00002462

**1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

Cote : CC 3267

Référence informatique : 00000843

**1743 1746**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1743 - 1746)  
Dépenses recueil de parties

Cote : CC 3268

Référence informatique : 00000844

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois; droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3269

Référence informatique : 00000845

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3270

Référence informatique : 00000846

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Recettes : livres-journaux du poids des grains et farines

Cote : CC 3271

Référence informatique : 00000847

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Recettes : mesurage des grains et farines

Cote : CC 3272

Référence informatique : 00000848

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Recettes : demande d'exemption d'octroi pour le commissaire provincial de l'artillerie; états de l'entrée du bétail

Cote : CC 3273

Référence informatique : 00000827

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Dépenses : état et pièces justificatives

Cote : CC 3274

Référence informatique : 00000849

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Dépenses : frais du bureau de la santé, en raison de l'épidémie sur le bétail

Cote : CC 3275

Référence informatique : 00000850

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Dépenses : gages, louages, gratifications

Cote : CC 3276

Référence informatique : 00000851

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Dépenses : étrennes, gratifications et présents

Cote : CC 3277

Référence informatique : 00000852

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3278

Référence informatique : 00002463

**1747**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1747)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3279

Référence informatique : 00000853

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3280

Référence informatique : 00000854

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3281

Référence informatique : 00000855

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Recettes : livres-journaux du poids des grains et farines

Cote : CC 3282

Référence informatique : 00000856

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Recettes : états de l'entrée du bétail

Cote : CC 3283

Référence informatique : 00000857

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3284

Référence informatique : 00002464

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3285

Référence informatique : 00002465

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3286

Référence informatique : 00000858

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)

Dépenses : frais du bureau de la santé

Cote : CC 3287

Référence informatique : 00000859

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Dépenses : états et pièces justificatives de dépenses diverses

Cote : CC 3288

Référence informatique : 00000860

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3289

Référence informatique : 00002466

**1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748)  
Pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3290

Référence informatique : 00000861

**1746 1748**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1746 - 1748)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 3291

Référence informatique : 00000862

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3292

Référence informatique : 00000863

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3293**

Référence informatique : 00000864

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Recettes : livres-journaux du poids des  
grains et farines (janvier à octobre)

**Cote : CC 3294**

Référence informatique : 00000865

**1744 1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1744 -  
1749)  
Recettes : mesurage des grains

**Cote : CC 3295**

Référence informatique : 00000866

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Dépenses : état des exemptions d'octroi  
Recettes : autorisation pour un emprunt  
de 3000000 l avec concession d'un octroi  
sur le vin

**Cote : CC 3296**

Référence informatique : 00000867

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3297**

Référence informatique : 00002467

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3298**

Référence informatique : 00002468

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3299**

Référence informatique : 00000869

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3300**

Référence informatique : 00002469

**1749**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3301**

Référence informatique : 00000870

**1750**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1750)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3302**

Référence informatique : 00000871

**1750**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1750)  
Recettes : inventaires des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just, Saint-Irénée, La Guillotière);  
lettres et arrêts au sujet de l'emprunt de  
3000000 l

**Cote : CC 3303**

Référence informatique : 00000872

**1750**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1750)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3304**

Référence informatique : 00002470

**1750**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1750)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3305

Référence informatique : 00002471

**1750**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1750)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3306

Référence informatique : 00000873

**1750**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1750)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3307

Référence informatique : 00002472

**1750**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1750)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3308

Référence informatique : 00000874

**1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

Cote : CC 3309

Référence informatique : 00000875

**1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3310

Référence informatique : 00000876

**1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just, Saint-Irénée, La Guillotière)

Cote : CC 3311

Référence informatique : 00000877

**1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3312

Référence informatique : 00002473

**1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3313

Référence informatique : 00002474

**1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3314

Référence informatique : 00000878

**1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 3315

Référence informatique : 00002475

**1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 3316

Référence informatique : 00000879

**1749 1751**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1749 - 1751)

Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3317**

Référence informatique : 00000880

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Compte de la recette et dépenses des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3318**

Référence informatique : 00000881

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3319**

Référence informatique : 00000882

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Recettes : livre journaux du poids des farines

**Cote : CC 3320**

Référence informatique : 00000883

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Recettes : mesurage des grains et farines

**Cote : CC 3321**

Référence informatique : 00000884

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Recettes : comptes de recettes du poids des farines

**Cote : CC 3322**

Référence informatique : 00000885

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Recettes : inventaire des assujettis aux droits royaux sur les vins de leurs récoltes (Saint-Just, Saint-Irénée, La Guillotière)

**Cote : CC 3323**

Référence informatique : 00000886

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3324**

Référence informatique : 00000887

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Dépenses : frais pour les présents d'honneur

**Cote : CC 3325**

Référence informatique : 00000888

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Dépenses : frais pour gages, louages, gratifications

**Cote : CC 3326**

Référence informatique : 00000889

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Dépenses : frais faits à l'Hôtel de Ville pour l'appartement du prévôt des marchands

**Cote : CC 3327**

Référence informatique : 00000890

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Dépenses : pièces justificatives de dépenses diverses

**Cote : CC 3328**

Référence informatique : 00000891

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3329

Référence informatique : 00002476

**1752**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes et pensions viagères

Cote : CC 3330

Référence informatique : 00000892

**1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies et deniers  
patrimoniaux

Cote : CC 3331

Référence informatique : 00000893

**1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753)  
Etats semestriels de recettes et dépense

Cote : CC 3332

Référence informatique : 00000894

**1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753)  
Recettes : livre journal du poids des  
grains et farines (janvier)

Cote : CC 3333

Référence informatique : 00000895

**1748 1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1748 -  
1753)  
Recettes : produit du mesurage des  
grains (porte de Saint-Sébastien)

Cote : CC 3334

Référence informatique : 00000896

**1752 1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752 -  
1753)

Recettes : produit du mesurage des  
grains (porte de Saint-Georges)

Cote : CC 3335

Référence informatique : 00000897

**1752 1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1752 -  
1753)

Recettes : produit du mesurage des  
grains (porte de Serin); quittances des  
mesureurs

Cote : CC 3336

Référence informatique : 00000898

**1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753)  
Recettes : produit des greniers

Cote : CC 3337

Référence informatique : 00000899

**1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753)  
Dépenses : inventaires des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just, Saint-Irénée, La Guillotière);  
avertissements et taxations pour le  
paiement des droits de vingtième sur les  
droits et offices de l'élection de Lyon

Cote : CC 3338

Référence informatique : 00000900

**1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3339

Référence informatique : 00002477

**1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3340**

Référence informatique : 00002478

**1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3341**

Référence informatique : 00000901

**1751 1753**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1751 -  
1753)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3342**

Référence informatique : 00000902

**1754**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1754)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3343**

Référence informatique : 00000903

**1754**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1754)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3344**

Référence informatique : 00000905

**1754**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1754)  
Dépenses : état des exemptions sur les  
vins; billets d'exemptions pour le clergé

**Cote : CC 3345**

Référence informatique : 00000906

**1754**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1754)  
Dépenses : états et billets d'exemption  
d'octroi

**Cote : CC 3346**

Référence informatique : 00000907

**1754**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1754)  
Dépenses états et pièces justificatives

**Cote : CC 3347**

Référence informatique : 00002479

**1754**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1754)  
Dépenses états et pièces justificatives

**Cote : CC 3348**

Référence informatique : 00000908

**1754**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1754)  
Dépenses : frais d'étrennes, présents,  
réceptions, indemnités

**Cote : CC 3349**

Référence informatique : 00000909

**1755**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1755)  
Dépenses : billets d'exemption d'octroi;  
mémoires au sujet des comptes de  
l'octroi

**Cote : CC 3350**

Référence informatique : 00000910

**1755**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1755)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3351**

Référence informatique : 00002480

**1755**



Comptabilité de Pierre Nicolau (1755)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3352**

Référence informatique : 00000911

### 1755

Comptabilité de Pierre Nicolau (1755)  
Dépenses : frais d'étrennes, présents, réceptions, fêtes

**Cote : CC 3353**

Référence informatique : 00000912

### 1756

Comptabilité de Pierre Nicolau (1756)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3354**

Référence informatique : 00000913

### 1756

Comptabilité de Pierre Nicolau (1756)  
Dépenses : pièces justificatives; droits sur la ferme des octrois; exemptions d'octroi

**Cote : CC 3355**

Référence informatique : 00000914

### 1756

Comptabilité de Pierre Nicolau (1756)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3356**

Référence informatique : 00002481

### 1756

Comptabilité de Pierre Nicolau (1756)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3357**

Référence informatique : 00000915

### 1756

Comptabilité de Pierre Nicolau (1756)

Dépenses : frais d'étrennes, présents, réceptions, fêtes, travaux

**Cote : CC 3358**

Référence informatique : 00000916

### 1753 1757

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753 - 1757)

Comptes de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3359**

Référence informatique : 00000917

### 1757

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3360**

Référence informatique : 00000918

### 1757

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)  
Recettes : état du produit du droit de 20 sols par année de vin

**Cote : CC 3361**

Référence informatique : 00000919

### 1757

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)  
Etat des revenus et dépenses de la ville

**Cote : CC 3362**

Référence informatique : 00000920

### 1757

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3363**

Référence informatique : 00000921

### 1757

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)

Dépenses : pièces justificatives des travaux de construction d'un moulin

**Cote : CC 3364**

Référence informatique : 00000922

**1757**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)  
Dépenses : remboursement du droit de deux vingtièmes et de deux sols pour livre, aux officiers et commis

**Cote : CC 3365**

Référence informatique : 00000923

**1757**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)  
Dépenses : frais de messageries et voitures publiques

**Cote : CC 3366**

Référence informatique : 00000924

**1757**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)  
Dépenses : gages, loyers, gratifications

**Cote : CC 3367**

Référence informatique : 00000925

**1757**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)  
Dépenses : étrennes, fêtes, réceptions, travaux, fournitures

**Cote : CC 3368**

Référence informatique : 00000926

**1754 1757**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1754 - 1757)

Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3369**

Référence informatique : 00000927

**1757**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3370**

Référence informatique : 00002482

**1757**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1757)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3371**

Référence informatique : 00000928

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3372**

Référence informatique : 00000929

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)

Recettes : état du produit du nouvel octroi sur le vin, de 20 s par année

**Cote : CC 3373**

Référence informatique : 00000930

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)

Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3374**

Référence informatique : 00000931

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)

Dépenses : frais pour bris de glaces et enlèvement des boues

**Cote : CC 3375**

Référence informatique : 00000932

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)

Dépenses : gages, loyers, gratifications

Cote : CC 3376

Référence informatique : 00000933

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)  
Dépenses : étrennes, fêtes et réceptions,  
travaux et fournitures

Cote : CC 3377

Référence informatique : 00000935

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)  
Dépenses : remboursement aux officiers,  
commis et employés de la ville du droit  
de deux vingtièmes et de deux sols pour  
livre

Cote : CC 3378

Référence informatique : 00000936

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 3379

Référence informatique : 00002483

**1758**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 3380

Référence informatique : 00000937

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3381

Référence informatique : 00000938

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-Irénée)

Cote : CC 3382

Référence informatique : 00000939

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Recettes : états du nouvel impôt sur le  
vin de 20 s par année et du don gratuit

Cote : CC 3383

Référence informatique : 00000940

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Recettes : comptes et pièces justificatives  
de la perception des droits royaux sur les  
soies

Cote : CC 3384

Référence informatique : 00000941

**1758 1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758 -  
1759)  
Dépenses : états et pièces justificatives  
des frais de la régie des droits royaux sur  
les soies

Cote : CC 3385

Référence informatique : 00000942

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3386

Référence informatique : 00000943

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Dépenses : gages, loyers, gratifications

Cote : CC 3387

Référence informatique : 00000944

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Dépenses : étrennes, fêtes et réceptions,  
travaux

Cote : CC 3388

Référence informatique : 00000945

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Dépenses : remboursement aux officiers,  
commis et employés de la ville, du droit  
de deux vingtièmes et deux sols pour  
livre

Cote : CC 3389

Référence informatique : 00000947

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Recettes : contrats de constitution de  
rentes viagères

Cote : CC 3390

Référence informatique : 00000948

**1759**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1759)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : CC 3391

Référence informatique : 00000949

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3392

Référence informatique : 00000950

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-Irénée)

Cote : CC 3393

Référence informatique : 00000951

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)  
Comptes de recettes et dépenses et états  
du produit des régies du nouvel octroi  
sur le vin et don gratuit

Cote : CC 3394

Référence informatique : 00000952

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)  
Recettes : comptes et pièces justificatives  
du produit de la régie des droits royaux  
sur les soies

Cote : CC 3395

Référence informatique : 00000953

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)  
Dépenses : frais de perception des droits  
royaux sur les soies

Cote : CC 3396

Référence informatique : 00000954

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : CC 3397

Référence informatique : 00000955

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)  
Dépenses : gages, loyers, gratifications

Cote : CC 3398

Référence informatique : 00000956

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)

Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3399**

Référence informatique : 00000957

**1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1760)  
Dépenses : étrennes, travaux et fournitures

**Cote : CC 3400**

Référence informatique : 00000959

**1758 1760**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1758 - 1760)

Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons, octrois, droits royaux sur les soies, et deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3401**

Référence informatique : 00000960

**1761**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761)  
Etats semestriels de recettes et dépenses; comptes des dépenses ordinaires; observations des prévôt et échevins au sujet de la dépense de l'Etat

**Cote : CC 3402**

Référence informatique : 00000961

**1761**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761)  
Recettes : état des assujettis aux droits royaux sur le vin de leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3404**

Référence informatique : 00000962

**1761**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761)

Comptes des recettes et dépenses des droits royaux sur les soies; pièces justificatives de recettes

**Cote : CC 3405**

Référence informatique : 00000963

**1761**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761)  
Dépenses : pièces justificatives des frais de perception des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3406**

Référence informatique : 00000964

**1761**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3407**

Référence informatique : 00000965

**1761**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761)  
Dépenses : gages, loyers, gratifications

**Cote : CC 3408**

Référence informatique : 00000966

**1761**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761)  
Dépenses : étrennes, travaux, indemnités et fournitures

**Cote : CC 3409**

Référence informatique : 00000967

**1761**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes et pensions viagères

**Cote : CC 3410**

Référence informatique : 00000968

**1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1762)  
Etats semestriels des recettes et dépenses

**Cote : CC 3411**

Référence informatique : 00000969

**1753 1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1753 - 1762)

Recettes : produit de la ferme du poids des farines

**Cote : CC 3412**

Référence informatique : 00000970

**1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1762)  
Etats et comptes de recette et dépense de la régie du don gratuit et nouvel octroi sur le vin

**Cote : CC 3413**

Référence informatique : 00000971

**1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1762)  
Etat de recette et dépense de la régie des droits royaux sur les soies; pièces justificatives de recettes sur ces droits

**Cote : CC 3414**

Référence informatique : 00000972

**1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1762)  
Dépenses : pièces justificatives des frais de perception des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3415**

Référence informatique : 00000973

**1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1762)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3416**

Référence informatique : 00000975

**1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1762)  
Dépenses : gages, loyers, gratifications

**Cote : CC 3417**

Référence informatique : 00000976

**1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1762)  
Dépenses : étrennes, travaux et fournitures

**Cote : CC 3418**

Référence informatique : 00000977

**1762**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1762)  
Dépenses : pièces justificatives du paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3419**

Référence informatique : 00000978

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3420**

Référence informatique : 00000979

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
Compte de la recette et dépense de la régie du don gratuit et nouvel octroi sur le vin

**Cote : CC 3421**

Référence informatique : 00000980

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
Compte de recette et dépense de la régie des droits royaux sur les soies; pièces justificatives de recettes sur ces droits

**Cote : CC 3422**

Référence informatique : 00000981

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
 Dépenses : frais de perception des droits  
 royaux sur les soies

**Cote : CC 3423**

Référence informatique : 00000982

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
 Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3424**

Référence informatique : 00000983

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
 Dépenses : gages, loyers, gratifications

**Cote : CC 3425**

Référence informatique : 00000984

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
 Dépenses : étrennes, travaux et  
 fournitures, exemptions

**Cote : CC 3426**

Référence informatique : 00000985

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
 Dépenses : mémoires de travaux

**Cote : CC 3427**

Référence informatique : 00000986

**1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1763)  
 Dépenses : pièces justificatives du  
 paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3428**

Référence informatique : 00000987

**1761 1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761 -  
 1763)  
 Comptes de la recette et dépense des  
 deniers communs, dons, octrois, droits  
 royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3429**

Référence informatique : 00000989

**1761 1763**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1761 -  
 1763)  
 Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3430**

Référence informatique : 00000990

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
 Compte de la recette et dépense des  
 deniers communs, dons et octrois, droits  
 royaux sur les soies, et deniers  
 patrimoniaux

**Cote : CC 3431**

Référence informatique : 00000991

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
 Etats semestriels de recettes et dépenses;  
 états, tableaux et mémoire sur la  
 situation financière générale

**Cote : CC 3432**

Référence informatique : 00000992

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
 Inventaire des assujettis aux droits royaux  
 sur le vin de leur récolte; exemptions

**Cote : CC 3433**

Référence informatique : 00000993

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
Comptes de recettes et dépenses des  
régies du don gratuit et nouvel octroi de  
20 sols par année de vin

Cote : **CC 3434**

Référence informatique : 00000994

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
Comptes de recettes et dépenses et  
pièces justificatives des recettes de la  
régie des droits royaux sur les soies

Cote : **CC 3435**

Référence informatique : 00000995

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
Dépenses : pièces justificatives des frais  
de la régie des droits royaux sur les soies

Cote : **CC 3436**

Référence informatique : 00000996

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
Dépenses : états et pièces justificatives

Cote : **CC 3437**

Référence informatique : 00000997

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
Dépenses : gages, loyers, gratifications

Cote : **CC 3438**

Référence informatique : 00000998

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
Dépenses : étrennes, fournitures et  
travaux

Cote : **CC 3439**

Référence informatique : 00000999

**1764**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1764)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

Cote : **CC 3440**

Référence informatique : 00001000

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

Cote : **CC 3441**

Référence informatique : 00001001

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Comptes et états de recettes et dépenses  
générales

Cote : **CC 3442**

Référence informatique : 00001002

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Compte de recette et dépense de la  
ferme des octrois, don gratuit et nouvel  
octroi de 20 s par année de vin

Cote : **CC 3443**

Référence informatique : 00001003

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Recettes : droits de mesurage des blés et  
grains (Vaise)

Cote : **CC 3444**

Référence informatique : 00001004

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Recettes : contrôle du produit du droit de  
rêve

Cote : **CC 3445**



Référence informatique : 00001005

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Comptes de recettes et dépenses des  
droits royaux sur les soies; états de  
recettes de ces droits

Cote : CC 3446

Référence informatique : 00001006

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Dépenses : frais de perception de la régie  
des droits royaux sur les soies

Cote : CC 3447

Référence informatique : 00001007

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Dépenses : petites pensions, et aumônes

Cote : CC 3448

Référence informatique : 00001008

**1765**

Comptabilité de Pierre Nicolau (1765)  
Dépenses : travaux exécutés pour le  
compte de la ville

Cote : CC 3449

Référence informatique : 00001009

**1766**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblout (1766)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, donc et octrois, droits  
royaux sur les soies et deniers  
patrimoniaux

Cote : CC 3450

Référence informatique : 00001010

**1766**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblout (1766)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3451

Référence informatique : 00001011

**1766**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblout (1766)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leur récolte  
(Saint-Just et Saint-Irénée); exemptions

Cote : CC 3452

Référence informatique : 00001012

**1766**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblout (1766)  
Comptes de la recette et dépense des  
régies du don gratuit, et nouvel octroi sur  
le vin; états de recettes de ces impôts

Cote : CC 3453

Référence informatique : 00001013

**1766**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblout (1766)  
Recettes : livre journaux de recette des  
droits de rève

Cote : CC 3454

Référence informatique : 00001014

**1766**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblout (1766)  
Comptes de recette et dépense des  
droits royaux sur les soies; pièces  
justificatives de la recette de ce droit

Cote : CC 3455

Référence informatique : 00001015

**1766**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1766)  
Dépenses : frais de perception des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3456**

Référence informatique : 00001016

**1767**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1767)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3457**

Référence informatique : 00001017

**1767**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1767)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3458**

Référence informatique : 00001018

**1767**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1767)  
Comptes de recettes et dépenses du don gratuit et nouvel octroi sur le vin; produit de ces droits

**Cote : CC 3459**

Référence informatique : 00001019

**1767**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1767)  
Dépenses : état des exemptions payées par le fermier des octrois; billets d'exemption d'octroi

**Cote : CC 3460**

Référence informatique : 00001020

**1767**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1767)  
Recettes : livre journaux de recette des droits de rêve

**Cote : CC 3461**

Référence informatique : 00001021

**1767**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1767)  
Compte des recettes et dépenses de la régie des droits royaux sur les soies; pièces justificatives de la recette de ces droits

**Cote : CC 3462**

Référence informatique : 00001023

**1767**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1767)  
Dépenses : frais de perception de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3463**

Référence informatique : 00001024

**1767**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1767)  
Dépenses : petites pensions et aumônes

**Cote : CC 3464**

Référence informatique : 00001025

**1768**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1768)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies et deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3465**

Référence informatique : 00001026

**1768**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1768)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3466**

Référence informatique : 00001027

**1768**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1768)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leur récolte  
(Saint-Just et Saint-Irénée); états et  
quittances des vins entrés en exemption

**Cote : CC 3467**

Référence informatique : 00001028

**1768**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1768)  
Comptes de recettes et dépenses et états  
de recettes de la régie du don gratuit et  
nouvel octroi sur le vin

**Cote : CC 3468**

Référence informatique : 00001029

**1768**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1768)  
Recettes : livre journaux des recettes du  
droit de rêve et foraine

**Cote : CC 3469**

Référence informatique : 00001030

**1768**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1768)  
Compte de la recette et dépense de la  
régie des droits royaux sur les soies,  
pièces justificatives de la recette de ces  
droits

**Cote : CC 3470**

Référence informatique : 00001031

**1768**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1768)  
Dépenses : frais d'exploitation de la régie  
des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3471**

Référence informatique : 00001032

**1768**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1768)  
Dépenses : petites pensions et aumônes

**Cote : CC 3472**

Référence informatique : 00001033

**1769**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1769)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3473**

Référence informatique : 00001034

**1769**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1769)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3474**

Référence informatique : 00001035

**1769**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1769)  
Recette: inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leur récolte  
(Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3475**

Référence informatique : 00001036

**1769**

Comptabilité de Christophe François  
Nicolau de Montriblound (1769)

Compte de la recette et dépense et états de recette des régies du don gratuit et nouvel octroi sur le vin

**Cote : CC 3476**

Référence informatique : 00001037

**1769**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1769)  
Livre journal des recettes de la régie des droits de rève et de deux sols pour livre

**Cote : CC 3477**

Référence informatique : 00001038

**1769**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1769)  
Comptes du contrôleur de la recette du droit de rève

**Cote : CC 3478**

Référence informatique : 00001039

**1768 1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1768 - 1770)  
Livre journaux des comptes de recettes et dépenses des quatre foires

**Cote : CC 3479**

Référence informatique : 00001040

**1769 1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1769 - 1770)  
Livre journaux des comptes de recettes et dépenses des quatre foires

**Cote : CC 3480**

Référence informatique : 00001041

**1769**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1769)  
Dépenses : petites pensions et aumône

**Cote : CC 3481**

Référence informatique : 00001042

**1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1770)  
Compte de la recette et dépenses des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3482**

Référence informatique : 00001043

**1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1770)  
Etats semestriels de recettes et dépenses remboursements et réductions de rentes mémoire du receveur au sujet de l'administration de sa recette

**Cote : CC 3483**

Référence informatique : 00001044

**1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1770)  
Recettes : inventaire des assujettis aux droits royaux sur le vin de leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée); états du produit de l'octroi sur le pied-fourché accordé à l'hôpital de la Charité

**Cote : CC 3484**

Référence informatique : 00001045

**1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1770)  
Comptes de recettes et dépenses et états du produit des régies du don gratuit et nouvel octroi

**Cote : CC 3485**

Référence informatique : 00001046

**1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1770)  
Comptes semestriels de la recette et dépense du droit de rêve

**Cote : CC 3486**

Référence informatique : 00001047

**1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1770)  
Comptes de recettes et dépenses et pièces justificatives des recettes de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3487**

Référence informatique : 00001048

**1770**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1770)  
Dépenses : pièces justificatives des frais de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3488**

Référence informatique : 00001049

**1771**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1771)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3489**

Référence informatique : 00001050

**1771**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1771)  
Etats semestriels de recettes et dépenses; état de la situation des finances de la ville; notes sur la réfection des instruments et étalons de mesure

**Cote : CC 3490**

Référence informatique : 00001051

**1771**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1771)  
Recettes : inventaire des assujettis aux droits royaux sur les vins de leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée); états du produit de l'octroi sur le pied-fourché concédé à l'hôpital de la Charité  
Dépenses : états et quittances d'exemptions d'octroi

**Cote : CC 3491**

Référence informatique : 00001052

**1771**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1771)  
Comptes de la recette et dépense et états du produit des régies du don gratuit et nouvel octroi

**Cote : CC 3492**

Référence informatique : 00001053

**1771**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1771)  
Comptes semestriels de la recette et dépense du droit de rêve

**Cote : CC 3493**

Référence informatique : 00001055

**1771**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1771)  
Livre journal des comptes de recette et dépense des quatre foires

**Cote : CC 3494**

Référence informatique : 00001056

**1771**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1771)  
Compte de recettes et dépenses et états du produit de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3495**

Référence informatique : 00001057

**1771**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1771)  
Dépenses : pièces justificatives de l'exploitation de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3496**

Référence informatique : 00001058

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux

**Cote : CC 3497**

Référence informatique : 00001059

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Etats semestriels de recettes et dépenses; état approximatif et tableau des recettes et dépenses

**Cote : CC 3498**

Référence informatique : 00001060

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Comptes semestriels de la recette et dépense de la régie des droits de rève et de deux sols pour livre

**Cote : CC 3499**

Référence informatique : 00001061

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)

Recettes : inventaire des assujettis aux droits royaux sur le vin de leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3500**

Référence informatique : 00001062

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Tableau et comptes des recettes et dépenses de la régie des octrois ci-devant affermés

**Cote : CC 3501**

Référence informatique : 00001063

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Recettes : états et pièces justificatives des recettes de la régie des octrois

**Cote : CC 3502**

Référence informatique : 00001064

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Recettes : amendes et confiscations d'octroi

**Cote : CC 3503**

Référence informatique : 00002484

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Recettes : amendes et confiscations d'octroi

**Cote : CC 3504**

Référence informatique : 00001065

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Dépenses : frais de la régie des octrois

**Cote : CC 3505**

Référence informatique : 00001066

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Etats du produit de l'octroi sur le pied-fourché perçu au profit de l'hôpital de la Charité

**Cote : CC 3506**

Référence informatique : 00001067

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Comptes de recettes et dépenses, états de recettes : régies du don gratuit et nouvel octroi

**Cote : CC 3507**

Référence informatique : 00001068

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Comptes de recettes et dépenses, états de recettes : régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3508**

Référence informatique : 00001069

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Dépenses : frais de la régie des droits royaux sur les soies  
Recettes : actes de cession à la ville de la régie de ces droits; plan de la régie; arrêt sur le commerce de l'Inde

**Cote : CC 3509**

Référence informatique : 00001070

**1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1772)  
Dépenses : petites pensions et aumônes

**Cote : CC 3510**

Référence informatique : 00001071

**1763 1772**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1763 - 1772)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3511**

Référence informatique : 00001072

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3512**

Référence informatique : 00001073

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Etats semestriels de recettes et dépenses  
Situation financière de la ville

**Cote : CC 3513**

Référence informatique : 00001074

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Livre journal des recettes et dépenses du droit de rêve

**Cote : CC 3514**

Référence informatique : 00001075

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)

Compte de recettes et dépenses et pièces justificatives des frais de perception du droit de rève

**Cote : CC 3515**

Référence informatique : 00001076

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Recettes : amendes et confiscation d'octroi

**Cote : CC 3516**

Référence informatique : 00001077

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Recettes : inventaires des assujettis aux droits royaux sur les vins de leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée)  
Tableau comparatif du produit des octrois en 1773 et 1772

**Cote : CC 3517**

Référence informatique : 00001078

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Compte de la recette et dépense générale de la régie des octrois

**Cote : CC 3518**

Référence informatique : 00001079

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Recettes : états et pièces justificatives du produit de la recette des octrois

**Cote : CC 3519**

Référence informatique : 00001080

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Recettes : amendes et confiscations d'octroi

**Cote : CC 3520**

Référence informatique : 00002485

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Recettes : amendes et confiscations d'octroi

**Cote : CC 3521**

Référence informatique : 00001081

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Dépenses : états et pièces justificatives des frais de la régie des octrois

**Cote : CC 3522**

Référence informatique : 00001082

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Comptes de recettes et dépenses, états et pièces justificatives : régie de l'octroi sur le bois à brûler

**Cote : CC 3523**

Référence informatique : 00001083

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1773)  
Comptes de recettes et dépenses, états et pièces justificatives : régie des droits de garde pour le roi perçus sur les ballots, fardeaux et grains sortis de la ville

**Cote : CC 3524**

Référence informatique : 00001084

**1773**



Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1773)  
Comptes de recettes et dépenses, états et pièces justificatives : régie des droits sur le pied-fourché

**Cote : CC 3525**

Référence informatique : 00001085

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1773)  
Comptes de recettes et dépenses, états et pièces justificatives : régie des sols pour livre

**Cote : CC 3526**

Référence informatique : 00001086

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1773)  
Comptes de recettes et dépenses, états et pièces justificatives : régie du don gratuit

**Cote : CC 3527**

Référence informatique : 00001087

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1773)  
Comptes de recettes et dépenses, états et pièces justificatives : régie du nouvel octroi

**Cote : CC 3528**

Référence informatique : 00001088

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1773)  
Comptes de recettes et dépenses, états et pièces justificatives : régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3529**

Référence informatique : 00001089

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1773)  
Dépenses : états et pièces justificatives des frais de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3530**

Référence informatique : 00001090

**1773**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1773)  
Comptes de recettes et dépenses et pièces justificatives de la vente de divers immeubles

**Cote : CC 3531**

Référence informatique : 00001092

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1774)  
Comptes de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3532**

Référence informatique : 00001093

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1774)  
Etats semestriels de recettes et dépenses; tableaux de la situation financière

**Cote : CC 3533**

Référence informatique : 00001094

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblound (1774)  
Etats semestriels de recettes et dépenses de la caisse d'amortissement

**Cote : CC 3534**

Référence informatique : 00001095

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Recettes : inventaire des assujettis aux droits royaux sur les vins de leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée)

Cote : **CC 3535**

Référence informatique : 00001096

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Comptes de recettes et dépenses, états et pièces justificatives des recettes de la régie des octrois et droits patrimoniaux

Cote : **CC 3536**

Référence informatique : 00001097

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Recettes : amendes et confiscations d'octroi

Cote : **CC 3537**

Référence informatique : 00002486

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Recettes : amendes et confiscations d'octroi

Cote : **CC 3538**

Référence informatique : 00001098

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Dépenses : frais de perception de la régie des octrois

Cote : **CC 3539**

Référence informatique : 00001099

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Comptes de recettes et dépenses et pièces justificatives de dépenses de la régie du droit de rêve

Cote : **CC 3540**

Référence informatique : 00001100

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Recettes : procès verbaux et pièces justificatives des amendes et confiscations d'octroi

Cote : **CC 3541**

Référence informatique : 00001101

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Comptes, états et pièces justificatives de recettes et dépenses : régie des bois à brûler

Cote : **CC 3542**

Référence informatique : 00001102

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)  
 Comptes, états et pièces justificatives de recettes et dépenses : régies du droit de garde pour le roi, des sols pour livre, du pied-fourché, du don gratuit, des droits de rêve, des bois à brûler, cartelage, amendes et confiscations d'octroi

Cote : **CC 3543**

Référence informatique : 00001103

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblout (1774)

Comptes, états et pièces justificatives de recettes et dépenses : régie du don gratuit et nouvel octroi

**Cote : CC 3544**

Référence informatique : 00001104

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblond (1774)  
Comptes, états et pièces justificatives de recettes et dépenses : régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3545**

Référence informatique : 00001105

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblond (1774)  
Comptes, états et pièces justificatives de recettes et dépenses : pièces justificatives des frais de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3546**

Référence informatique : 00001106

**1774**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblond (1774)  
Comptes, états et pièces justificatives de recettes et dépenses : frais de la régie des soies originaires du royaume

**Cote : CC 3547**

Référence informatique : 00001107

**1775**

Comptabilité de Christophe François Nicolau de Montriblond (1775)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies et caisse d'amortissement (1er semestre)

**Cote : CC 3548**

Référence informatique : 00001108

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Compte de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies et caisse d'amortissement (2ème semestre)

**Cote : CC 3549**

Référence informatique : 00001109

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Etats semestriels de recettes et de dépenses

**Cote : CC 3550**

Référence informatique : 00001110

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Recettes : inventaire des assujettis aux droits royaux sur les vins de leur récolte (Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3551**

Référence informatique : 00001111

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Comptes de recettes et dépenses et pièces justificatives de recettes de la régie des octrois

**Cote : CC 3552**

Référence informatique : 00001112

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Recettes : amendes et confiscations d'octroi

**Cote : CC 3553**

Référence informatique : 00002487

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Recettes : amendes et confiscations d'octroi

Cote : CC 3554

Référence informatique : 00001113

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Dépenses : frais de la régie des octrois

Cote : CC 3555

Référence informatique : 00001114

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Etats et pièces justificatives de recettes et dépenses : régie du bois à brûler

Cote : CC 3556

Référence informatique : 00001115

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Etats et pièces justificatives de recettes et dépenses : droit de rêve

Cote : CC 3557

Référence informatique : 00001116

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Etats et pièces justificatives de recettes et dépenses : régie du don gratuit et nouvel octroi, pied-fourché, droit de garde pour le roi, droit d'hôpitaux, bois à brûler

Cote : CC 3558

Référence informatique : 00001117

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Etats et pièces justificatives de recettes et dépenses : don gratuit et nouvel octroi

Cote : CC 3559

Référence informatique : 00001118

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Comptes de recettes et dépenses et états de recettes de la régie des droits royaux sur les soies

Cote : CC 3560

Référence informatique : 00001119

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Dépenses : frais de la régie des droits royaux sur les soies

Cote : CC 3561

Référence informatique : 00001120

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Comptes, états et pièces justificatives des recettes et dépenses de la régie des soies originaires du royaume

Cote : CC 3562

Référence informatique : 00001121

**1775**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1775)  
Dépenses : petites pensions et aumônes

Cote : CC 3563

Référence informatique : 00001122

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Comptes de la recette et dépense des deniers communs, dons et octrois, droits royaux sur les soies, deniers patrimoniaux et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3564**

Référence informatique : 00001123

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Etat de recettes et dépenses de la caisse d'amortissement  
Tableaux de la situation financière

**Cote : CC 3565**

Référence informatique : 00001124

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Recettes : inventaire des assujettis aux droits royaux sur les vins de leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3566**

Référence informatique : 00001126

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Comptes de recettes et dépenses et états de recettes de la régie des droits sur le vin, boissons, pied-fourché

**Cote : CC 3567**

Référence informatique : 00001127

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Recettes : amendes et confiscations d'octroi

**Cote : CC 3568**

Référence informatique : 00001128

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Dépenses : frais de la régie des octrois

**Cote : CC 3569**

Référence informatique : 00001129

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Comptes, états et pièces justificatives de recettes et dépenses des diverses régies : droits d'hôpitaux, pied-fourché, droit de garde pour le roi, bois à brûler, don gratuit et nouvel octroi

**Cote : CC 3570**

Référence informatique : 00001130

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Comptes, états et pièces justificatives de recettes et dépenses des diverses régies : don gratuit et nouvel octroi

**Cote : CC 3571**

Référence informatique : 00001131

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Comptes de recettes et dépenses et états de recettes de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3572**

Référence informatique : 00001132

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de Montfort (1776)  
Dépenses : frais de la régie des droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3573**

Référence informatique : 00001133

**1776**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1776)  
Dépenses : petites pensions et aumônes

Cote : CC 3574  
Référence informatique : 00001134

**1777**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1777)  
Comptes de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

Cote : CC 3575  
Référence informatique : 00001135

**1777**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1777)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

Cote : CC 3576  
Référence informatique : 00001136

**1777**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1777)  
Etats de la situation financière de la ville

Cote : CC 3577  
Référence informatique : 00001137

**1777**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1777)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-Irénée)

Cote : CC 3578  
Référence informatique : 00001138

**1777**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1777)  
Dépenses : frais rétablis par ordre du roi;  
petites pensions et aumônes

Cote : CC 3579  
Référence informatique : 00001139

**1772 1777**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1772 - 1777)  
Dépenses : recueil de parties

Cote : CC 3580  
Référence informatique : 00001140

**1778**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1778)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

Cote : CC 3581  
Référence informatique : 00001141

**1778**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1778)  
Etats semestriels de recettes et dépenses  
Etats de la situation financière de la ville

Cote : CC 3582  
Référence informatique : 00001142

**1778**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1778)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-Irénée)

Cote : CC 3583  
Référence informatique : 00001159

**1778**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1778)  
Dépenses : petites pensions et aumônes

**Cote : CC 3584**

Référence informatique : 00001143

**1776 1778**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1776 - 1778)  
Dépenses : copies de mandements de  
dépenses

**Cote : CC 3585**

Référence informatique : 00001144

**1775 1778**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1775 - 1778)  
Dépenses : répertoire chronologique des  
mandements de dépenses

**Cote : CC 3586**

Référence informatique : 00001145

**1779**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1779)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
revaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3587**

Référence informatique : 00001146

**1779**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1779)  
Etats semestriels de recettes et dépenses;  
compte des recettes et dépenses de  
l'Abondance; rapport sur les comptes de  
1779

**Cote : CC 3588**

Référence informatique : 00001147

**1779**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1779)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leur récolte  
(Saint-Just et Saint-Irénée); déclarations  
d'octroi; tarif et rapport sur le compte  
des octrois

**Cote : CC 3589**

Référence informatique : 00001148

**1779**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1779)  
Dépenses : pensions et aumônes; travaux  
d'entretien des bâtiments communaux

**Cote : CC 3590**

Référence informatique : 00001149

**1779**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1779)  
Dépenses : copies de mandements  
consulaires de dépenses

**Cote : CC 3591**

Référence informatique : 00001150

**1780**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1780)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3592**

Référence informatique : 00001151

**1780**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1780)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3593**

Référence informatique : 00001152

**1780**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1780)  
Etat de situation des dépenses de la ville;  
compte des avances du trésorier

**Cote : CC 3594**

Référence informatique : 00001153

**1780**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1780)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leur récolte  
(Saint-Just et Saint-Irénée); observations  
sur le compte des octrois

**Cote : CC 3595**

Référence informatique : 00001154

**1780**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1780)  
Dépenses : petites pensions et aumônes

**Cote : CC 3596**

Référence informatique : 00001155

**1778 1780**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1778 - 1780)  
Dépenses : recueil de parties

**Cote : CC 3597**

Référence informatique : 00001156

**1781**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1781)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3598**

Référence informatique : 00001157

**1781**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1781)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3599**

Référence informatique : 00001158

**1781**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1781)  
Etats de situation des finances de la ville

**Cote : CC 3600**

Référence informatique : 00001161

**1781**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1781)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-Irénée); observations  
sur le compte des octrois

**Cote : CC 3601**

Référence informatique : 00001162

**1781**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1781)  
Dépenses : pensions et aumônes;  
entretien des bâtiments communaux

**Cote : CC 3602**

Référence informatique : 00001163

**1782**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1782)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits  
royaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3603**

Référence informatique : 00001164

**1782**



Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1782)  
Etats semestriels de recettes et dépenses

**Cote : CC 3604**

Référence informatique : 00001165

**1782**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1782)  
Etat de situation des finances de la ville;  
observations sur les finances

**Cote : CC 3605**

Référence informatique : 00001166

**1782**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1782)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur le vin de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3606**

Référence informatique : 00001167

**1782**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1782)  
Dépenses : pensions et aumônes

**Cote : CC 3607**

Référence informatique : 00001168

**1782**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1782)  
Dépenses : copies de mandements  
consulaires

**Cote : CC 3608**

Référence informatique : 00001169

**1783**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1783)  
Compte de recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits

royaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3609**

Référence informatique : 00001170

**1783**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1783)  
Etats semestriels de recette et dépense;  
notes sur divers objets de recettes et  
dépenses

**Cote : CC 3610**

Référence informatique : 00001171

**1783**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1783)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3611**

Référence informatique : 00001172

**1783**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1783)  
Dépenses : pensions, aumônes, jetons

**Cote : CC 3612**

Référence informatique : 00001173

**1782 1783**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1782 - 1783)  
Dépenses : copies de mandements  
consulaires

**Cote : CC 3613**

Référence informatique : 00001174

**1784**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1784)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits

royaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3614**

Référence informatique : 00001175

**1784**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1784)  
Etats semestriels et annuels de recettes  
et dépenses

**Cote : CC 3615**

Référence informatique : 00001176

**1784**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1784)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-Irénée); état des  
droits sur les vins

**Cote : CC 3616**

Référence informatique : 00001177

**1784**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1784)  
Dépenses : pension et aumônes

**Cote : CC 3617**

Référence informatique : 00001178

**1784**

Comptabilité de Louis Tolozan de  
Montfort (1784)  
Dépenses : copies de mandements  
consulaires

**Cote : CC 3618**

Référence informatique : 00001179

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Etat au vrai de la recette et dépense des  
deniers communs, dons et octrois, droits

royaux sur les soies, deniers patrimoniaux  
et caisse d'amortissement

**Cote : CC 3619**

Référence informatique : 00001180

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Etats semestriels de recettes et dépenses;  
plans de comptes Inventaire des  
assujettis aux droits royaux sur les vins de  
leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3620**

Référence informatique : 00001181

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Dépenses : paiement des gages et  
gratifications des commis, employés et  
ouvriers; travaux et fournitures

**Cote : CC 3621**

Référence informatique : 00001182

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Dépenses : gratifications extraordinaires

**Cote : CC 3622**

Référence informatique : 00001183

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Dépenses : pensions et aumônes

**Cote : CC 3623**

Référence informatique : 00001184

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3624**

Référence informatique : 00002488

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Dépenses : pièces justificatives du  
paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3625**

Référence informatique : 00001185

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Vérification des comptes de recettes et  
dépenses

**Cote : CC 3626**

Référence informatique : 00001186

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs et d'octroi et de la  
caisse d'amortissement (2ème volume)

**Cote : CC 3627**

Référence informatique : 00001187

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs et d'octroi et de la  
caisse d'amortissement (3ème volume)

**Cote : CC 3628**

Référence informatique : 00001188

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs et d'octroi et de la  
caisse d'amortissement (4ème volume)

**Cote : CC 3629**

Référence informatique : 00001189

**1785**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1785)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs et d'octroi et de la

caisse d'amortissement (4ème volume -  
suite)

**Cote : CC 3630**

Référence informatique : 00001190

**1786**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1786)  
Bordereaux semestriels de recettes et  
dépenses de la caisse communale  
Etat des sommes déléguées sur les  
dépenses ordinaires et extraordinaires

**Cote : CC 3631**

Référence informatique : 00001191

**1786**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1786)  
Recettes : inventaire des assujettis aux  
droits royaux sur les vins de leurs récoltes  
(Saint-Just et Saint-irénée)

**Cote : CC 3632**

Référence informatique : 00001192

**1786**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1786)  
Dépenses : frais extraordinaires causés  
par l'émeute d'août 1786

**Cote : CC 3633**

Référence informatique : 00001193

**1786**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1786)  
Recettes : ventes de bois  
Dépenses : frais de voirie, enlèvement des  
neiges et glaces; paiement des  
mesureurs de charbon

**Cote : CC 3634**

Référence informatique : 00001194

**1787**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1787)  
Compte de la recette et dépense des  
deniers communs et d'octrois et de la  
caisse d'amortissement

**Cote : CC 3635**

Référence informatique : 00001195

**1787**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1787)  
Bordereaux semestriels des recettes et dépenses de la caisse communale  
Bail pour un local destiné au guet à cheval

**Cote : CC 3636**

Référence informatique : 00001197

**1787**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1787)  
Recettes: inventaire des assujettis aux droits royaux sur le vin de leur récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3637**

Référence informatique : 00001198

**1788**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1788)  
Bordereau semestriel des recettes et dépenses de la caisse communale (2ème semestre)

**Cote : CC 3638**

Référence informatique : 00001199

**1788**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1788)  
Recettes : inventaire des assujettis aux droits royaux sur le vin de leurs récoltes (Saint-Just et Saint-Irénée)

**Cote : CC 3639**

Référence informatique : 00001200

**1788**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1788)  
Recettes : pièces justificatives du produit des octrois

**Cote : CC 3640**

Référence informatique : 00001201

**1788**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1788)  
Dépenses : pièces justificatives

**Cote : CC 3641**

Référence informatique : 00001202

**1788**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1788)  
Dépenses : paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3642**

Référence informatique : 00002489

**1788**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1788)  
Dépenses : paiement des rentes viagères

**Cote : CC 3643**

Référence informatique : 00001203

**1788**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1788)  
Dépenses : paiement d'intérêts d'obligations, versements de rentes viagères, remboursement d'emprunts; frais de réparations du pont de bateaux sur la Saône, reconstruction des prisons, réforme de la compagnie du guet

**Cote : CC 3644**

Référence informatique : 00001204

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Etats semestriels de recette et dépense de la caisse municipale

**Cote : CC 3645**

Référence informatique : 00001205

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Compte de recette et dépense de la ferme des octrois: inventaire des assujettis aux droits royaux sur les vins de

leurs récoltes; états de recettes et dépenses des divers droits perçus soit vingtième pour les hôpitaux, entrée des boissons et du pied-fourché, dixième sur les vins vendus au détail, courtage et 4 sous pour livre des vins en gros, droits sur le bois à brûler, garde ou sortie des ballots ou fardeaux, droits royaux sur les soies

**Cote : CC 3646**

Référence informatique : 00001206

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Dépenses occasionnées par l'émeute des 29 et 30 juin, dite des octrois

**Cote : CC 3647**

Référence informatique : 00001207

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Compte des recettes et dépenses du bureau des manufactures; états et pièces justificatives des recettes et dépenses de la perception du droit de marque des toiles et étoffes de laine

**Cote : CC 3648**

Référence informatique : 00001208

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Dépenses : indemnités versées aux boulangers

**Cote : CC 3649**

Référence informatique : 00001209

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Dépenses : entretien des ponts, moulins, bateaux, et édifices "dans le temps des glaces"

**Cote : CC 3650**

Référence informatique : 00001210

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Dépenses : comptes, procès verbaux, et correspondance au sujet des ports, quais, bateaux et moulins sur le Rhône

**Cote : CC 3651**

Référence informatique : 00001211

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Dépenses : frais de poste, courriers et dépêches

**Cote : CC 3652**

Référence informatique : 00001212

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Dépenses : paiement des rentes, arrrages de rentes, et intérêts des emprunts

**Cote : CC 3653**

Référence informatique : 00001213

**1787 1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1787 - 1789)  
Dépenses : mandements de dépenses

**Cote : CC 3654**

Référence informatique : 00001214

**1784 1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1784 - 1789)  
Dépenses : carnet de distribution de jetons de présence

**Cote : CC 3655**

Référence informatique : 00001215

**1789 1790**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789 - 1790)  
Dépenses : états et pièces justificatives

**Cote : CC 3656**

Référence informatique : 00001216

**1789**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1789)  
Dépenses : lettres de voiture et acquits  
de douane pour le transport des blés

**Cote : CC 3657**

Référence informatique : 00001217

**1783 1790**

Comptabilité d'Alix Antoine Regny (1783  
- 1790)

Dépenses : recueil d'états de frais et  
mémoires de travaux et fournitures  
Ce recueil, qui forme le dernier de la  
succession des recueils, dits livres des  
parties, présente une importante lacune  
du 12ème au 30ème cahier, soit de 1785  
à novembre 1789

**Cote : CC 3658**

Référence informatique : 00001218

**1350**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1350)

liste des noms et professions des  
habitants de Lyon "devers le Royaume"  
Cette liste d'habitants, par rues et par  
quartiers, ne comprend aucune  
estimation de leurs biens, mais comme  
elle relève aussi des femmes, il semble  
qu'elle concerne cependant les tailles  
plutôt que les milices et doit appartenir  
aux nommées plutôt qu'aux pennonages

**Cote : CC 3659**

Référence informatique : 00001219

**1350**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1350)

Dépenses : frais de deux expéditions  
dirigées contre le sire d'Anjou à la  
requête des habitants de Lyon et à leurs  
dépens

**Cote : CC 3660**

Référence informatique : 00001220

**s.d. s.d.**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(XIVème siècle)  
Octroi d'une imposition de deux deniers  
sur toute vente et achat; règlement pour  
la levée de l'impôt

**Cote : CC 3661**

Référence informatique : 00001221

**1350 1359**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1350 - 1359)

Aides et droits d'entrée concédés pour la  
réparation des fortifications: rôles de  
recettes et de dépenses

**Cote : CC 3662**

Référence informatique : 00001222

**1358 1360**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1358 - 1360)

Droits d'entrée : dépenses

**Cote : CC 3663**

Référence informatique : 00001223

**1363**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1363)

Droits d'entrée : recettes, dépenses et  
dégrèvements

**Cote : CC 3664**

Référence informatique : 00001224

**1364 1390**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1364 - 1390)

Vingtième du vin : pièces justificatives de  
dépenses; fragments de comptes des  
receveurs : Aymon de Nèvre, Jacquemet  
de Gex et du fermier Humbert Magnin

**Cote : CC 3665**

Référence informatique : 00001225

**s.d. s.d.**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(XIVème siècle)

Taille : fragments de rôles de recettes

**Cote : CC 3666**

Référence informatique : 00001226

**1378**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1378)

Dépenses : billets de dégrèvement

**Cote : CC 3667**

Référence informatique : 00001227

**1412**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1412)Dixième sur le pain: inventaire du produit  
de ce droit**Cote : CC 3668**

Référence informatique : 00001228

**1432**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1432)Tailles : estimation des biens des  
assujettis au droit de " terre estrange",  
partie de l'Empire**Cote : CC 3669**

Référence informatique : 00001229

**1429 1434**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1429 - 1434)Prétentions à exemption ou diminution  
de subsides: fragments de comptes,  
réclamations, déclarations de ventes ou  
d'héritages**Cote : CC 3670**

Référence informatique : 00001230

**1441**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1441)Tailles : état des biens ecclésiastiques et  
laïques assujettis au droit de "terre  
estrange"**Cote : CC 3671**

Référence informatique : 00001231

**1446 1451**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1446 - 1451)Barrage du pont du Rhône: compte de  
recette et dépense**Cote : CC 3672**

Référence informatique : 00001232

**1458 1466**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1458 - 1466)Tailles : lettre patente répartissant les  
tailles également entre Lyon et le pays du  
LyonnaisDépenses : versements, frais de  
perception, dégrèvements, voyages pour  
les affaires de la ville**Cote : CC 3673**

Référence informatique : 00001233

**1458 1467**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1458 - 1467)

Droit de garbeau : comptes

Droits sur la vente des farines et pains :  
comptes**Cote : CC 3674**

Référence informatique : 00001234

**1473 1476**Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1473 - 1476)

Emprunt de 8000 l accordé au roi; reçus de taxations

**Cote : CC 3675**

Référence informatique : 00001235

**1476 1477**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1476 - 1477)

Poids des farines : comptes

**Cote : CC 3676**

Référence informatique : 00001236

**1476 1477**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1476 - 1477)

Entrée du vin : comptes

**Cote : CC 3677**

Référence informatique : 00001237

**1476 1477**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1476 - 1477)

Droits d'entrée : recette du nouveau droit, ou "trehu" sur les vins, farines et pains

**Cote : CC 3678**

Référence informatique : 00001238

**1477 1478**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1477 - 1478)

Droits d'entrées : arrérages dus par les ecclésiastiques, billets de laissez-passer

**Cote : CC 3679**

Référence informatique : 00001239

**1477 1478**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1477 - 1478)

Tailles : billets de dégrèvement

Droits d'entrée : diminution du fermage du droit de trehu, par suite des fraudes et de l'opposition des ecclésiastiques

**Cote : CC 3680**

Référence informatique : 00001240

**1477 1478**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1477 - 1478)

Droits d'entrée : comptes de la ferme du trehu

**Cote : CC 3681**

Référence informatique : 00001241

**1478 1479**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1478 - 1479)

Droits d'entrée : comptes du poids des farines

**Cote : CC 3682**

Référence informatique : 00001242

**1479 1485**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1479 - 1485)

Tailles : compte du reste d'une taille ordonnée par le roi; gages et frais payés

**Cote : CC 3683**

Référence informatique : 00001243

**1481 1482**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1481 - 1482)

Droits d'entrée : recettes du poids des farines et des pains

**Cote : CC 3684**

Référence informatique : 00001244

**1487 1488**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1487 - 1488)

Aides et gabelles : comptes de recettes et dépenses du receveur Humbert

Taillemond; pièces justificatives

**Cote : CC 3685**

Référence informatique : 00001245



**1481 1495**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1481 - 1495)  
Aides et gabelles : exemption de droits  
sur le vin, blé, vivres et marchandises  
diverses

Cote : **CC 3686**

Référence informatique : 00001246

**1495 1500**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1495 - 1500)  
Dépenses : frais pour les affaires de la  
ville, sollicitations à la Cour, réceptions et  
entrées de souverains ou de princes,  
procès et négociations au sur et du  
tribunal de la Conservation des foires

Cote : **CC 3687**

Référence informatique : 00001247

**1413 1502**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1413 - 1502)  
Dépenses : frais pour les affaires de la  
ville, foires, répartition des tailles; gages  
et gratifications

Cote : **CC 3688**

Référence informatique : 00001248

**1506 1515**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1506 - 1515)  
Dépenses : compte des blés destinés au  
ravitaillement de la ville

Cote : **CC 3689**

Référence informatique : 00001249

**1514 1515**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1514 - 1515)  
Aides et gabelles : fragment de comptes

Cote : **CC 3690**

Référence informatique : 00001250

**1505 1516**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1505 - 1516)  
Aides et gabelles : réorganisation des  
diverses fermes, nominations, règlements  
Evaluation de la ferme des gabelles au  
cours de dix ans

Cote : **CC 3691**

Référence informatique : 00001251

**1515 1516**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1515 - 1516)  
Aides et gabelles : cens et obligations des  
fermes du huitième et dixième sur le vin

Cote : **CC 3692**

Référence informatique : 00001252

**1515 1516**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1515 - 1516)  
Aides et gabelles : cens et obligations mis  
sur les fermes de la corderie, boulangerie,  
pelleterie, pêche et poissonnerie,  
cordonnerie et tannerie, boucherie

Cote : **CC 3693**

Référence informatique : 00001253

**1515 1517**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1515 - 1517)  
Aides et gabelles : livre journal de  
recettes et dépenses

Cote : **CC 3694**

Référence informatique : 00001254

**1515 1516**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1515 - 1516)  
Aides et gabelles : compte de recettes et  
dépenses des impositions, aides et  
gabelles, huitième, dixième et vingtième

sur le vin, louages, barrage du pont du Rhône, ventes diverses

**Cote : CC 3695**

Référence informatique : 00001255

**1515 1516**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1515 - 1516)

Aides et gabelles : compte de recettes et dépenses du receveur Philibert de Villars, compte du droit de 4 deniers pour livre, pièces justificatives

**Cote : CC 3696**

Référence informatique : 00001256

**1516 1517**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1516 - 1517)

Aides et gabelles : inventaires des " obligés " aux aides et gabelles et droits sur le vin

**Cote : CC 3697**

Référence informatique : 00001257

**1510 1516**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1510 - 1516)

Droit de rêve : laissez-passer d'exemption

**Cote : CC 3698**

Référence informatique : 00001258

**1516 1517**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1516 - 1517)

Aides et gabelles : livre journal de recettes et dépenses

**Cote : CC 3699**

Référence informatique : 00001260

**1516**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1516)

Aides et gabelles : compte de la recette du huitième et dixième sur le vin

**Cote : CC 3700**

Référence informatique : 00001261

**1516 1517**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1516 - 1517)

Aides et gabelles : livre de la recette et dépense des impositions, aides et gabelle, du receveur Philibert de Villars

**Cote : CC 3701**

Référence informatique : 00001262

**1516 1517**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1516 - 1517)

Aides et gabelles : compte de recette et dépense du receveur

**Cote : CC 3702**

Référence informatique : 00001263

**1517 1518**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1517 - 1518)

Aides et gabelles : cens et obligations des fermes du huitième et dixième sur le vin et sur les autres gabelles

**Cote : CC 3703**

Référence informatique : 00001264

**1517 1518**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1517 - 1518)

Aides et gabelles : livre de la recette et dépense des impositions, aides et gabelles du receveur Philibert de Villars

**Cote : CC 3704**

Référence informatique : 00001265

**1517 1518**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1517 - 1518)

Aides et gabelles : compte de recette et dépense

**Cote : CC 3705**

Référence informatique : 00001266

**1518 1519**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1518 - 1519)

Aides et gabelles : cens et obligations mis sur les fermes des impositions, aides et gabelle

**Cote : CC 3706**

Référence informatique : 00001267

**1518 1519**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1518 - 1519)

Aides et gabelles : livre journal de recettes et dépenses du receveur Veran Chalandat

**Cote : CC 3707**

Référence informatique : 00001268

**1518 1519**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1518 - 1519)

Aides et gabelles : comptes de recette et dépense du receveur

**Cote : CC 3708**

Référence informatique : 00002490

**1518 1519**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1518 - 1519)

Aides et gabelles : comptes de recette et dépense du receveur

**Cote : CC 3709**

Référence informatique : 00001269

**1518 1519**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1518 - 1519)

Aides et gabelles : pièces justificatives de dépenses, frais de perception, affaires de la ville gages, gratifications, voyages, sollicitations et présents

**Cote : CC 3710**

Référence informatique : 00001270

**1519 1520**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1519 - 1520)

Aides et gabelles : cens et obligations sur les fermes des diverses impositions, aides et gabelles

**Cote : CC 3711**

Référence informatique : 00001271

**1519 1520**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1519 - 1520)

Aides et gabelles : livre journal du receveur

**Cote : CC 3712**

Référence informatique : 00001272

**1519 1520**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1519 - 1520)

Aides et gabelles : compte de la recette et dépense du receveur Veran Chalandat

**Cote : CC 3713**

Référence informatique : 00001273

**1518 1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1518 - 1522)

Comptes du contrôleur Jacques Coulaud : recette des droits sur le vin, garbeau de l'épicerie, barrage du pont du Rhône, droit de rêve, ferme de l'entrée des droits de soie, cens, servis et pensions, louages, rente de 400 livres vendue par le roi, restes de tailles, recettes extraordinaires, emprunt pour solder 500 hommes de pied et subvenir aux étapes de Vaise et de la Guillotière

**Cote : CC 3714**

Référence informatique : 00001274

**1519 1520**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1519 - 1520)

Aides et gabelles : notifications pour le  
fait des gabelles

**Cote : CC 3715**

Référence informatique : 00001275

**1519 1520**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1519 - 1520)

Aides et gabelles : frais de perception;  
pièces justificatives de dépenses (procès,  
repas et présents d'honneur, réparation  
de bâtiments communaux)

**Cote : CC 3716**

Référence informatique : 00001276

**1520 1521**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1520 - 1521)

Aides et gabelles : cens et obligations

**Cote : CC 3717**

Référence informatique : 00001277

**1520 1521**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1520 - 1521)

Aides et gabelles : livre journal de la  
recette et dépense du receveur Veran  
Chalandat

**Cote : CC 3718**

Référence informatique : 00001278

**1520 1521**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1520 - 1521)

Aides et gabelles : compte de recette et  
dépense du receveur

**Cote : CC 3719**

Référence informatique : 00001279

**1520 1521**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1520 - 1521)

Aides et gabelles : compte du contrôleur  
Jacques Coulaud

**Cote : CC 3720**

Référence informatique : 00001280

**1520 1521**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1520 - 1521)

Aides et gabelles : frais de perception;  
pièces justificatives de dépenses

**Cote : CC 3721**

Référence informatique : 00001281

**1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522)

Poids des farines : recettes (porte de la  
Lanterne)

**Cote : CC 3722**

Référence informatique : 00001282

**1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522)

Droits d'entrée de deux deniers pour livre  
: recettes (porte Saint-Marcel)

**Cote : CC 3723**

Référence informatique : 00001283

**1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522)

Droits d'entrée de deux deniers pour livre  
: recette et contrôle (porte de Pierre  
Scize)

**Cote : CC 3724**

Référence informatique : 00001284

**1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522)  
Droits d'entrée de deux deniers pour livre  
: recettes (porte des Farges ou Saint-Just)

Cote : CC 3725

Référence informatique : 00001285

**1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522)  
Droits d'entrée de deux deniers pour livre  
: recettes (portes du pont du Rhône)

Cote : CC 3726

Référence informatique : 00001286

**1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522)  
Droits d'entrée de deux deniers pour livre  
: recettes (rivière de Saône)

Cote : CC 3727

Référence informatique : 00001287

**1521 1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522)  
Aides et gabelles : livre journal de recette  
et dépense du receveur Veran Chalandat

Cote : CC 3728

Référence informatique : 00001288

**1521 1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1521 - 1522)  
Aides et gabelles : cens et obligations

Cote : CC 3729

Référence informatique : 00001289

**1521 1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1521 - 1522)  
Aides et gabelles : comptes du receveur

Cote : CC 3730

Référence informatique : 00001290

**1521 1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1521 - 1522)  
Aides et gabelles : contrôle de Jacques  
Coulaud

Cote : CC 3731

Référence informatique : 00001291

**1521 1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1521 - 1522)  
Aides et gabelles : quittances des frais de  
perception et d'établissement des  
comptes, rabais et présents

Cote : CC 3732

Référence informatique : 00001292

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Droit de garbeau : recettes (foire de  
Toussaint, des Rois, de Pâques et d'Août)

Cote : CC 3733

Référence informatique : 00001293

**1521 1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1521 - 1522)  
Poids des farines : recettes (porte de la  
Lanterne)

Cote : CC 3734

Référence informatique : 00001294

**1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1523)

Poids des farines : recettes de janvier à avril (porte de la Lanterne)

**Cote : CC 3735**

Référence informatique : 00001295

**1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523)

Poids des farines : recettes d'avril à septembre (porte de la lanterne)

**Cote : CC 3736**

Référence informatique : 00001296

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Droits d'entrée des cinq espèces : taux et recettes (porte de Pierre Scize)

**Cote : CC 3737**

Référence informatique : 00001297

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1522 - 1523)

Droits d'entrée de 2 deniers pour livre (porte de Pierre Scize)

**Cote : CC 3738**

Référence informatique : 00001299

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1522 - 1523)

Droits d'entrée de 2 deniers pour livre : contrôle de la recette (porte de Pierre Scize)

**Cote : CC 3739**

Référence informatique : 00001300

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1522 - 1523)

Droits d'entrée de 2 deniers pour livre : recettes (porte de Saint-Georges)

**Cote : CC 3740**

Référence informatique : 00001301

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1522 - 1523)

Droits d'entrée de 2 deniers pour livre : recettes (porte des Farges)

**Cote : CC 3741**

Référence informatique : 00001302

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1522 - 1523)

Droits d'entrée de 2 deniers pour livre : contrôle de la recette (porte des Farges)

**Cote : CC 3742**

Référence informatique : 00001303

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1522 - 1523)

Droits d'entrée de 2 deniers pour livre : recettes (porte de Saint-Marcel)

**Cote : CC 3743**

Référence informatique : 00001304

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1522 - 1523)

Droits d'entrée de 2 deniers pour livre : recettes (porte du pont du Rhône)

**Cote : CC 3744**

Référence informatique : 00001305

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1522 - 1523)

Droits d'entrée de 2 deniers pour livre : contrôle de la recette (porte pont du Rhône)

**Cote : CC 3745**

Référence informatique : 00001306

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Droits d'entrée de 2 deniers pour livre :  
contrôle de la recette (porte du pont du  
Rhône)

Cote : CC 3746

Référence informatique : 00001307

**1522**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522)  
Droits d'entrée de 2 deniers pour livre :  
recettes (Rhône)

Cote : CC 3747

Référence informatique : 00001308

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Droits d'entrée de 2 deniers pour livre :  
recettes (Saône)

Cote : CC 3748

Référence informatique : 00001309

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Aides et gabelles : livre journal de la  
recette

Cote : CC 3749

Référence informatique : 00001310

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Aides et gabelles : cens et obligations

Cote : CC 3750

Référence informatique : 00001311

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Aides et gabelles : compte du receveur  
Verant Chalandat

Cote : CC 3751

Référence informatique : 00001312

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Droits d'entrée des cinq espèces : compte  
du contrôleur Jacques Coulaud

Cote : CC 3752

Référence informatique : 00001313

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Aides et gabelles : compte du contrôleur  
Jacques Coulaud

Cote : CC 3753

Référence informatique : 00001314

**1522 1523**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1522 - 1523)  
Aides et gabelles : pièces justificatives de  
dépenses

Cote : CC 3754

Référence informatique : 00001315

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1523 - 1524)  
Droit sur le poids des farines : recettes  
(porte de la Lanterne)

Cote : CC 3755

Référence informatique : 00001316

**1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524)

Droits d'entrée des cinq espèces : taux et recettes (porte de Pierre Scize)

**Cote : CC 3756**

Référence informatique : 00001317

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Droits d'entrée des cinq espèces : taux et recettes (porte de Saint-Georges)

**Cote : CC 3757**

Référence informatique : 00001318

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Droits d'entrée des cinq espèces : taux et recettes (porte des Farges)

**Cote : CC 3758**

Référence informatique : 00001319

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Droits d'entrée des cinq espèces : recettes (porte de Saint-Marcel, porte du pontée Rhône, rivière de Saône et Rhône)

**Cote : CC 3759**

Référence informatique : 00001320

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Droits d'entrée des cinq espèces : recettes (rivières de Saône et Rhône)

**Cote : CC 3760**

Référence informatique : 00001321

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Aides et gabelles : cens et obligations

**Cote : CC 3761**

Référence informatique : 00001322

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Aides et gabelles : recette du huitième et dixième sur le vin

**Cote : CC 3762**

Référence informatique : 00001323

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Aides et gabelles : livre journal de la recette

**Cote : CC 3763**

Référence informatique : 00001324

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Aides et gabelles : compte du receveur Veran Chalandat

**Cote : CC 3764**

Référence informatique : 00001325

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Droits d'entrée des cinq espèces : compte du contrôleur Jacques Coulaud

**Cote : CC 3765**

Référence informatique : 00001326

**1523 1524**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1523 - 1524)

Aides et gabelles : compte de contrôle de Jacques Coulaud

**Cote : CC 3766**

Référence informatique : 00001327



**1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525)

Droit sur le poids des farines : recettes

Cote : CC 3767

Référence informatique : 00001328

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (porte de Pierre Scize)

Cote : CC 3768

Référence informatique : 00001329

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (porte de Saint-Georges)

Cote : CC 3769

Référence informatique : 00001330

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (porte des Farges)

Cote : CC 3770

Référence informatique : 00001331

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (porte du pont du Rhône)

Cote : CC 3771

Référence informatique : 00001332

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (porte de la Lanterne)

Cote : CC 3772

Référence informatique : 00001333

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (rivières de Rhône et Saône)

Cote : CC 3773

Référence informatique : 00001334

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (rivières de Rhône et Saône)

Cote : CC 3774

Référence informatique : 00001335

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droit sur le poids des farines : recettes

Cote : CC 3775

Référence informatique : 00001336

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces et  
deniers communs : compte du contrôleur  
Jacques Coulaud

Cote : CC 3776

Référence informatique : 00001337

**1524 1525**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1524 - 1525)

Droits d'entrée des cinq espèces et  
deniers communs : contrôle de la recette

**Cote : CC 3777**

Référence informatique : 00001338

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Droit sur le poids des farines : recettes  
(porte de la Lanterne)

**Cote : CC 3778**

Référence informatique : 00001339

**1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1526)

Droit sur le poids des farines : recettes  
(porte de la Lanterne)

**Cote : CC 3779**

Référence informatique : 00001340

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (porte de Pierre Scize)

**Cote : CC 3780**

Référence informatique : 00001341

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Droits d'entrée des cinq espèces : (porte  
de Saint-Georges)

**Cote : CC 3781**

Référence informatique : 00001342

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Droits d'entrée des cinq espèces : (porte  
des Farges)

**Cote : CC 3782**

Référence informatique : 00001343

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Droits d'entrée des cinq espèces : (porte  
du pont du Rhône)

**Cote : CC 3783**

Référence informatique : 00001345

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Droits d'entrée des cinq espèces : (rivières  
de Rhône et Saône)

**Cote : CC 3784**

Référence informatique : 00001346

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Aides et gabelles : compte de la recette

**Cote : CC 3785**

Référence informatique : 00001347

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Droits d'entrée des cinq espèces : compte  
du contrôle de la recette

**Cote : CC 3786**

Référence informatique : 00001348

**1525 1526**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1525 - 1526)

Deniers communs, impositions, aides et  
gabelles : troisième compte de recette et  
dépense du receveur Charles de La  
Blessée

**Cote : CC 3787**

Référence informatique : 00001349

**1526 1527**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1526 - 1527)  
Droits sur le poids des farines : recettes

**Cote : CC 3788**

Référence informatique : 00001350

**1526 1597**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1526 - 1527)  
Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes (portes de Pierre Scize, Saint-  
Georges, Saint-Marcel)

**Cote : CC 3789**

Référence informatique : 00001351

**1526 1527**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1526 - 1527)  
Aides et gabelles : compte de la recette

**Cote : CC 3790**

Référence informatique : 00001352

**1526 1527**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1526 - 1527)  
Aides et gabelles : contrôle de la vente et  
distribution du sel à Lyon, Sainte-  
Colombe, Condrieu

**Cote : CC 3791**

Référence informatique : 00001353

**1527 1528**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1527 - 1528)  
Aides et gabelles : compte de la recette

**Cote : CC 3792**

Référence informatique : 00002491

**1527 1528**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1527 - 1528)  
Aides et gabelles : compte de la recette

**Cote : CC 3793**

Référence informatique : 00001354

**1527 1528**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1527 - 1528)  
Deniers communs, entrées des cinq  
espèces, aides et gabelles : comptes du  
contrôleur Jacques Coulaud et du  
receveur Charles de la Bessée

**Cote : CC 3794**

Référence informatique : 00001355

**1527 1529**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1527 - 1529)  
Aides et gabelles : contrôle de la vente et  
distribution du sel

**Cote : CC 3795**

Référence informatique : 00001356

**1528 1529**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1528 - 1529)  
Aides et gabelles : cens et obligations

**Cote : CC 3796**

Référence informatique : 00001357

**1628 1529**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1528 - 1529)  
Aides et gabelles : compte du vin vendu  
au détail

**Cote : CC 3797**

Référence informatique : 00001358

**1528 1529**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1528 - 1529)  
Aides et gabelles : compte de la recette

**Cote : CC 3798**

Référence informatique : 00001359

**1528 1529**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1528 - 1529)  
Aides et gabelles : contrôle de la recette

Cote : CC 3799

Référence informatique : 00001360

**1528 1529**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1528 - 1529)  
Deniers communs, entrée des cinq  
espèces, aides et gabelles : livre journal  
du contrôle de la recette

Cote : CC 3800

Référence informatique : 00001361

**1528 1529**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1528 - 1529)  
Deniers communs, entrée des cinq  
espèces, aides et gabelles : contrôle de la  
recette

Cote : CC 3801

Référence informatique : 00001362

**1527 1529**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1527 - 1529)  
Blés et farines : contrôle des achats et  
ventes faits au compte de la ville pour  
"survenir au populaire"

Cote : CC 3802

Référence informatique : 00001363

**1529 1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1529 - 1533)  
Emprunt pour la rançon du roi, levé sur  
les "apparents" : compte de recettes et  
remboursement des prêteurs

Cote : CC 3803

Référence informatique : 00001364

**1529 1535**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1528 - 1529)  
Emprunt pour la rançon du roi, levé sur  
les "apparents" : comptes, reçus et  
quittances

Cote : CC 3804

Référence informatique : 00001365

**1529 1530**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1529 - 1530)  
Poids des farines : recettes (porte de la  
Lanterne)

Cote : CC 3805

Référence informatique : 00001366

**1529 1530**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1529 - 1530)  
Aides et gabelles : contrôle de la vente et  
distribution du sel

Cote : CC 3806

Référence informatique : 00001367

**1529 1530**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1529 - 1530)  
Droits d'entrée des cinq espèces : taux et  
recettes (portes de Pierre Scize, Saint-  
Georges, des Farges, Saint-Marcel et du  
pont du Rhône)

Cote : CC 3807

Référence informatique : 00001368

**1529 1530**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1529 - 1530)  
Droits d'entrée des cinq espèces : taux et  
recettes (Rhône et Saône)

Cote : CC 3808

Référence informatique : 00001369

**1528 1530**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1528 - 1530)  
Aides et gabelles : cens et obligations

Cote : CC 3809

Référence informatique : 00001370

**1529 1530**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1529 - 1530)  
Aides et gabelles : compte des recettes

Cote : CC 3810

Référence informatique : 00001371

**1529 1530**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1529 - 1530)  
Deniers communs, entrée des cinq  
espèces, emprunt sur les "apparents"  
pour la rançon du roi: contrôle de la  
recette

Cote : CC 3811

Référence informatique : 00001372

**1520 1530**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1529 - 1530)  
Comptes de l'Hôtel-Dieu : contrôle des  
quêtes, des troncs et du produit des  
dispenses de carême, dites "charnage";  
compte des recettes et dépenses  
hebdomadaires

Cote : CC 3812

Référence informatique : 00001373

**1530 1532**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1530 - 1532)  
Droit de garbeau : carnets de recettes des  
foires

Cote : CC 3813

Référence informatique : 00001374

**1530 1531**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1530 - 1531)  
Aides et gabelles : contrôle de la vente et  
distribution du sel

Cote : CC 3814

Référence informatique : 00001375

**1530 1531**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1530 - 1531)  
Poids des farines : recettes d'octobre à  
mai

Cote : CC 3815

Référence informatique : 00001376

**1531**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1531)  
Poids des farines : recettes de mai à  
octobre

Cote : CC 3816

Référence informatique : 00001377

**1530 1531**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1530 - 1531)  
Droits d'entrée des cinq espèces : carnets  
de recettes (portes de Pierre Scize, Saint-  
Georges, des Fanges)

Cote : CC 3817

Référence informatique : 00001378

**1530 1531**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1530 - 1531)  
Droits d'entrée des cinq espèces : (portes  
du pont du Rhône et de Saint-Marcel,  
Rhône et Saône)

Cote : CC 3818

Référence informatique : 00001379

**1530 1531**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1530 - 1531)  
Aides et gabelles : livre journal des  
recettes du fermier de la Grande Ferme

**Cote : CC 3819**

Référence informatique : 00001380

**1531 1532**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1531 - 1532)  
Aides et gabelles : contrôle de la vente et  
distribution du sel

**Cote : CC 3820**

Référence informatique : 00001381

**1531 1532**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1531 - 1532)  
Poids des farines : recettes d'octobre à  
juillet

**Cote : CC 3821**

Référence informatique : 00001382

**1532**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1532)  
Poids des farines : recettes de juillet à  
octobre

**Cote : CC 3822**

Référence informatique : 00001384

**1531 1532**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1531 - 1532)  
Droits d'entrée des cinq espèces : carnets  
de recettes (portes de Pierre Scize, Saint-  
Georges, des Farges)

**Cote : CC 3823**

Référence informatique : 00001385

**1531 1532**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1531 - 1532)  
Droits d'entrée des cinq espèces :  
recettes et billets d'exemption (portes de  
Saint-Marcel et du pont du Rhône, Rhône  
et Saône)

**Cote : CC 3824**

Référence informatique : 00001386

**1531 1532**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1531 - 1532)  
Aides et gabelles : livre journal des  
recettes du fermier de la Grande Ferme

**Cote : CC 3825**

Référence informatique : 00001387

**1532 1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1532 - 1533)  
Poids des farines : recettes d'octobre à  
mai

**Cote : CC 3826**

Référence informatique : 00001388

**1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1533)  
Poids des farines : recettes de mai à  
octobre

**Cote : CC 3827**

Référence informatique : 00001389

**1532 1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1532 - 1533)  
Droits d'entrée des cinq espèces : carnets  
de recettes (portes de Pierre Scize, des  
Farges, de Saint-Georges)

**Cote : CC 3828**

Référence informatique : 00001390

**1532 1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1532 - 1533)  
Droits d'entrée des cinq espèces : carnets de recettes et billets d'exemption (portes de Saint-Marcel, et du pont du Rhône; Rhône et Saône)

Cote : CC 3829

Référence informatique : 00001391

**1532 1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1532 - 1533)  
Droits d'entrée des cinq espèces : contrôle des recettes

Cote : CC 3830

Référence informatique : 00001392

**1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1533)  
Droit de 2 deniers pour livre, octroyé pour payer les frais des entrées de la reine et du dauphin

Cote : CC 3831

Référence informatique : 00001393

**1532 1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1532 - 1533)  
Aides et gabelles : livre journal des recettes du fermier de la Grande Ferme

Cote : CC 3832

Référence informatique : 00001394

**1532 1533**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1532 - 1533)  
Deniers communs : état de recettes et dépenses du receveur Jacques Coulaud

Cote : CC 3833

Référence informatique : 00001395

**1533 1534**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1533 - 1534)  
Poids des farines : carnets de recettes d'octobre à juin

Cote : CC 3834

Référence informatique : 00001396

**1534**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1534)  
Poids des farines : carnets de recettes de juin à octobre

Cote : CC 3835

Référence informatique : 00001397

**1533 1534**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1533 - 1534)  
Droits d'entrée des quatre espèces : recettes (portes de Pierre Scize, Saint-Georges, des Farges)

Cote : CC 3836

Référence informatique : 00001398

**1533 1534**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1533 - 1534)  
Droits d'entrée des quatre espèces : recettes (portes de Saint-Marcel et du pont du Rhône)

Cote : CC 3837

Référence informatique : 00001420

**1533 1534**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-fourché" : recettes (Rhône et Saône)

Cote : CC 3838

Référence informatique : 00001399

**1533 1534**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1533 - 1534)  
Droits d'entrée des quatre espèces :  
contrôle des recettes

Cote : CC 3839

Référence informatique : 00001400

**1534 1535**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1534 - 1535)  
Poids des farines : carnets de recettes  
d'octobre à mai

Cote : CC 3840

Référence informatique : 00001401

**1535**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1535)  
Poids des farines : carnets de recettes de  
juin à octobre

Cote : CC 3841

Référence informatique : 00001402

**1534 1535**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1534 - 1535)  
Droits d'entrée des quatre espèces :  
carnets de recettes (portes de Pierre  
Scize, Saint-Georges, des Farges)

Cote : CC 3842

Référence informatique : 00001403

**1534 1535**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1534 - 1535)  
Droits d'entrée des quatre espèces :  
carnets de recettes (porte de Saint-  
Marcel et du pont du Rhône)

Cote : CC 3843

Référence informatique : 00001404

**1534 1535**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1534 - 1535)  
Droits d'entrée des quatre espèces :  
carnets de recettes (Rhône et Saône)

Cote : CC 3844

Référence informatique : 00001405

**1534 1535**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1534 - 1535)  
Etat de la recette du receveur Jacques  
Coulaud

Cote : CC 3845

Référence informatique : 00001406

**1532 1535**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1532 - 1535)  
Rêve cartulaire et impositions foraines :  
comptes de recette et dépense

Cote : CC 3846

Référence informatique : 00001407

**1530 1536**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1530 - 1536)  
Etat de la recette du receveur Jacques  
Coulaud  
Apurement des comptes du receveur  
Charles de La Bessée

Cote : CC 3847

Référence informatique : 00001408

**1535 1539**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1535 - 1539)  
Rêve cartulaire et impositions foraines :  
comptes de recettes et dépenses

Cote : CC 3848

Référence informatique : 00001409

**1541 1542**



Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1541 - 1542)  
Etat de la recette du receveur Jacques  
Coulaud, et de la recette d'un emprunt  
pour le roi

Cote : CC 3849

Référence informatique : 00001410

**1541 1542**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1541 - 1542)  
Locations au profit de la ville : boucheries  
de la Lanterne

Cote : CC 3850

Référence informatique : 00001411

**1542 1545**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1542 - 1545)  
Emprunt pour le roi: remboursement des  
obligations

Cote : CC 3851

Référence informatique : 00001412

**1543 1544**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-  
fourché" : carnets de recettes (portes de  
Pierre Scize et de Vaise)

Cote : CC 3852

Référence informatique : 00001413

**1543 1544**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-  
fourché" : (porte de Saint-Georges)

Cote : CC 3853

Référence informatique : 00001414

**1543 1544**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-  
fourché" : (porte de Saint-Just)

Cote : CC 3854

Référence informatique : 00001415

**1543 1544**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-  
fourché" : contrôle de la recette (porte de  
Saint-Just)

Cote : CC 3855

Référence informatique : 00001416

**1543 1544**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-  
fourché" : (porte de Saint-Marcel)

Cote : CC 3856

Référence informatique : 00001417

**1543 1514**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-  
fourché" : contrôle de la recette (porte de  
Saint-Marcel)

Cote : CC 3857

Référence informatique : 00001418

**1543 1544**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-  
fourché" : (porte du pont du Rhône)

Cote : CC 3858

Référence informatique : 00001419

**1543 1544**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur le bétail dit "pied-  
fourché" : contrôle de la recette (porte du  
pont du Rhône)

**Cote : CC 3859**

Référence informatique : 00001422

**1543 1544**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1543 - 1544)  
Droits d'entrée sur l'épicerie : recettes  
Droit de six deniers pour livre : recettes  
(porte de Saint-Just)

**Cote : CC 3860**

Référence informatique : 00001423

**1546**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1546)  
Tailles : taxations et recettes (côté du  
Rhône)

**Cote : CC 3861**

Référence informatique : 00001424

**1545 1546**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1545 - 1546)  
Deniers communs : contrôle de la recette  
et dépense

**Cote : CC 3862**

Référence informatique : 00001425

**s.d. s.d.**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
Tailles : recettes

**Cote : CC 3863**

Référence informatique : 00001426

**1549**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549)

Entrée et aide sur le vin : exemptions et  
laissez-passer

**Cote : CC 3864**

Référence informatique : 00001427

**1549 1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549 - 1550)  
Entrée et aide sur le vin : carnets de  
recettes et de contrôle (portes de Vaise et  
de Saint-Georges)

**Cote : CC 3865**

Référence informatique : 00001428

**1549 1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549 - 1550)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Georges et de Trion)

**Cote : CC 3866**

Référence informatique : 00001429

**1549 1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549 - 1550)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Irénée et du pont du Rhône)

**Cote : CC 3867**

Référence informatique : 00001430

**1549 1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549 - 1550)  
Entrée et aide sur le vin : (portes du pont  
du Rhône et de Saint-Sébastien)

**Cote : CC 3868**

Référence informatique : 00001431

**1549 1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549 - 1550)  
Entrée et aide sur le vin : (rivières de  
Saône et de Rhône)

**Cote : CC 3869**

Référence informatique : 00001432

**1549 1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549 - 1550)  
Entrée et aide sur le vin : (rivières de  
Saône et de Rhône)

**Cote : CC 3870**

Référence informatique : 00001433

**1549 1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549 - 1550)  
Entrée et aide sur le vin : (ports de Saint-  
Vincent et des Augustins)

**Cote : CC 3871**

Référence informatique : 00001434

**1549 1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1549 - 1550)  
Entrée et aide sur le vin : contrôle de la  
recette du port Saint-Vincent

**Cote : CC 3872**

Référence informatique : 00001435

**1550**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1550)  
Entrée et aide sur le vin : exemptions et  
laissez-passer

**Cote : CC 3873**

Référence informatique : 00001436

**1550 1551**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1550 - 1551)  
Entrée et aide sur le vin : recette et  
contrôle (portes de Vaise et de Saint-  
Georges)

**Cote : CC 3874**

Référence informatique : 00001437

**1550 1551**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1550 - 1551)  
Entrée et aide sur le vin : portes de Saint-  
Georges et de Trion

**Cote : CC 3875**

Référence informatique : 00001438

**1550 1551**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1550 - 1551)  
Entrée et aide sur le vin : (porte de Saint-  
Irénee)

**Cote : CC 3876**

Référence informatique : 00001439

**1550 1551**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1550 - 1551)  
Entrée et aide sur le vin : (rivière de  
Saône et porte Saint-Sébastien)

**Cote : CC 3877**

Référence informatique : 00001440

**1550 1551**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1550 - 1551)  
Entrée et aide sur le vin : (porte du pont  
du Rhône)

**Cote : CC 3878**

Référence informatique : 00001441

**1550 1551**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1550 - 1551)  
Entrée et aide sur le vin : (rivières de  
Rhône et de Saône)

**Cote : CC 3879**

Référence informatique : 00001442

**1550 1551**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1550 - 1551)  
Entrée et aide sur le vin : exemptions et  
laissez-passer

**Cote : CC 3880**

Référence informatique : 00001443

**1551 1552**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1552)  
Garbeau : carnets de recettes et  
dépenses

**Cote : CC 3881**

Référence informatique : 00001444

**1551 1552**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1552)  
Entrée et aide sur le vin : carnets de  
recettes et de contrôle (portes de Pierre  
Scize, Vaise, Saint-Georges)

**Cote : CC 3882**

Référence informatique : 00001445

**1551 1552**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1552)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Georges, Saint-Just, Saint-Irénée)

**Cote : CC 3883**

Référence informatique : 00001446

**1551 1552**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1552)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Irénée, Saint-Sébastien, et du pont  
du Rhône)

**Cote : CC 3884**

Référence informatique : 00001447

**1551 1552**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1552)  
Entrée et aide sur le vin : (porte du pont  
du Rhône, rivière du Rhône, port du  
Temple)

**Cote : CC 3885**

Référence informatique : 00001448

**1551 1552**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1552)  
Entrée et aide sur le vin : (port du  
Temple, rivière de Saône)

**Cote : CC 3886**

Référence informatique : 00001449

**1551 1552**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1552)  
Entrée et aide sur le vin : exemptions et  
laissez-passer

**Cote : CC 3887**

Référence informatique : 00001450

**1551 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1553)  
Dépenses : pièces justificatives de  
paiements, gages et gratifications

**Cote : CC 3888**

Référence informatique : 00001451

**1551 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1551 - 1553)  
Dépenses : rentes, pensions et locations

**Cote : CC 3889**

Référence informatique : 00001452

**1552 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1552 - 1553)

Douane : recettes de l'entrée des marchandises, passeports

**Cote : CC 3890**

Référence informatique : 00001453

**1552 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1552 - 1553)

Entrée et aide sur le vin : carnets de recettes et de contrôle (portes de Vaise et de Saint-Georges)

**Cote : CC 3891**

Référence informatique : 00001454

**1552 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1552 - 1553)

Entrée et aide sur le vin : (portes de Saint-Georges et de Trion)

**Cote : CC 3892**

Référence informatique : 00001455

**1552 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1552 - 1553)

Entrée et aide sur le vin : portes de Saint-Irénée et de Saint-Sébastien

**Cote : CC 3893**

Référence informatique : 00001456

**1552 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1552 - 1553)

Entrée et aide sur le vin : portes de Saint-Sébastien et du pont du Rhône

**Cote : CC 3894**

Référence informatique : 00001457

**1552 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1552 - 1553)

Entrée et aide sur le vin : (porte du pont du Rhône)

**Cote : CC 3895**

Référence informatique : 00001458

**1552 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1552 - 1553)

Entrée et aide sur le vin : (rivière de Saône et port du Temple)

**Cote : CC 3896**

Référence informatique : 00001459

**1552 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1552 - 1553)

Entrée et aide sur le vin : (port du Temple et Puit Saint-Vincent)

**Cote : CC 3897**

Référence informatique : 00001460

**1553 1553**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1552 - 1553)

Entrée et aide sur le vin : exemptions et laissez-passer

**Cote : CC 3898**

Référence informatique : 00001461

**1553 1554**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1553 - 1554)

Entrée et aide sur le vin : portes de Pierre Scize et de Saint-Georges

**Cote : CC 3899**

Référence informatique : 00001462

**1553 1554**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1553 - 1554)

Entrée et aide sur le vin : (portes de Saint-Georges et de Trion)

**Cote : CC 3900**

Référence informatique : 00001464

**1553 1554**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1553 - 1554)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Irénée et de Saint-Sébastien)

Cote : CC 3901

Référence informatique : 00001465

**1553 1554**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1553 - 1554)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Sébastien et du pont du Rhône)

Cote : CC 3902

Référence informatique : 00001466

**1553 1554**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1553 - 1554)  
Entrée et aide sur le vin : (ports du Rhône  
et de Roanne)

Cote : CC 3903

Référence informatique : 00001467

**1553 1554**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1553 - 1554)  
Entrée et aide sur le vin : (ports du  
Temple et de Saint-Vincent)

Cote : CC 3904

Référence informatique : 00001468

**1553 1554**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1553 - 1554)  
Entrée et aide sur le vin : exemptions et  
laissez-passer

Cote : CC 3905

Référence informatique : 00002492

**1553 1554**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1553 - 1554)  
Entrée et aide sur le vin : exemptions et  
laissez-passer

Cote : CC 3906

Référence informatique : 00001469

**1554 1555**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1554 - 1555)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Pierre Scize et de Saint-Georges)

Cote : CC 3907

Référence informatique : 00001470

**1554 1555**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1554 - 1555)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Georges et de Trion)

Cote : CC 3908

Référence informatique : 00001471

**1554 1555**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1554 - 1555)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Irénée et de Saint-Sébastien)

Cote : CC 3909

Référence informatique : 00001472

**1564 1555**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1554 - 1555)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Sébastien et du pont du Rhône)

Cote : CC 3910

Référence informatique : 00001473

**1554 1555**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1554 - 1555)

Entrée et aide sur le vin : (ports du Rhône, de Roanne, du Temple)

**Cote : CC 3911**

Référence informatique : 00001474

**1554 1555**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1554 - 1555)

Entrée et aide sur le vin : (ports du Temple et de Saint-Vincent)

**Cote : CC 3912**

Référence informatique : 00001475

**1555**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1555)

Entrée et aide sur le vin : exemptions et laissez-passer

**Cote : CC 3913**

Référence informatique : 00001476

**1555**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1555)

Entrée et aide sur le vin : exemptions et laissez-passer

**Cote : CC 3914**

Référence informatique : 00001477

**1555 1556**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1555 - 1556)

Entrée et aide sur le vin : Portes de Pierre Scize et de Saint-Georges

**Cote : CC 3915**

Référence informatique : 00001478

**1555 1556**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1555 - 1556)

Entrée et aide sur le vin : portes de Trion et de Saint-Irénée

**Cote : CC 3916**

Référence informatique : 00001479

**1555 1556**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1555 - 1556)

Entrée et aide sur le vin : (portes du pont du Rhône et de Saint-Sébastien)

**Cote : CC 3917**

Référence informatique : 00001480

**1555 1556**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1555 - 1556)

Entrée et aide sur le vin : (ports du Rhône et de Roanne)

**Cote : CC 3918**

Référence informatique : 00001481

**1555 1556**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1555 - 1556)

Entrée et aide sur le vin : (ports du Temple et de Saint-Vincent)

**Cote : CC 3919**

Référence informatique : 00001482

**1556**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1556)

Entrée et aide sur le vin : exemptions et laissez-passer

**Cote : CC 3920**

Référence informatique : 00001483

**1556 1557**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1556 - 1557)

Entrée et aide sur le vin : (portes de Pierre Scize, de Saint-Georges et de Trion)

**Cote : CC 3921**

Référence informatique : 00001484

**1556 1557**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1556 - 1557)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de Trion,  
de Saint-Irénée et du pont du Rhône)

Cote : CC 3922

Référence informatique : 00001485

**1556 1557**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1556 - 1557)  
Entrée et aide sur le vin : (portes du pont  
du Rhône et de Saint-Sébastien)

Cote : CC 3923

Référence informatique : 00001486

**1556 1557**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1556 - 1557)  
Entrée et aide sur le vin : (ports du  
Rhône, de Roanne, du Temple)

Cote : CC 3924

Référence informatique : 00001487

**1556 1557**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1556 - 1557)  
Entrée et aide sur le vin : (ports du  
Temple et de Saint-Vincent)

Cote : CC 3925

Référence informatique : 00001488

**1557**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1557)  
Entrée et aide sur le vin : exemptions et  
laissez-passer

Cote : CC 3926

Référence informatique : 00001489

**1557 1558**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1557 - 1558)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Pierre Scize et de Saint-Georges)

Cote : CC 3927

Référence informatique : 00001490

**1557 1558**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1557 - 1558)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de  
Saint-Georges, des Farges, de Trion)

Cote : CC 3928

Référence informatique : 00001491

**1557 1538**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1557 - 1558)  
Entrée et aide sur le vin : (portes de Trion,  
de Saint-Irénée, du pont du Rhône)

Cote : CC 3929

Référence informatique : 00001492

**1557 1558**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1557 - 1558)  
Entrée et aide sur le vin : (portes du pont  
du Rhône, de Saint-Sébastien et port du  
Rhône)

Cote : CC 3930

Référence informatique : 00001493

**1557 1558**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1557 - 1558)  
Entrée et aide sur le vin : (ports du  
Temple, du Rhône et de Roanne)

Cote : CC 3931

Référence informatique : 00001494

**1557 1558**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1557 - 1558)



Entrée et aide sur le vin : (ports du Temple et de Saint-Vincent)

**Cote : CC 3932**

Référence informatique : 00001495

**1558**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1558)

Entrée et aide sur le vin : exemptions et laissez-passer

**Cote : CC 3933**

Référence informatique : 00002493

**1558**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1558)

Entrée et aide sur le vin : exemptions et laissez-passer

**Cote : CC 3934**

Référence informatique : 00001496

**1558**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1558)

Entrée et aide sur le vin : contrôle de la recette du port du Temple

**Cote : CC 3935**

Référence informatique : 00001497

**1561 1562**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1561 - 1562)

Aide de 6 deniers pour livre sur toute marchandise entrant dans la ville

Dépenses : gages des commis, location de la maison de douane, frais de voyages et sollicitations, correspondance; réfection et construction du pont du Rhône

**Cote : CC 3936**

Référence informatique : 00001498

**1559 1564**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1559 - 1564)

Aide de 6 deniers pour livre sur toute marchandise entrant dans la ville : remboursement de l'emprunt fait pour acheter au roi le droit de lever au profit de la ville, pendant huit ans, l'aide des deniers pour livre

**Cote : CC 3937**

Référence informatique : 00001499

**1558 1564**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1558 - 1564)

Aide de 6 deniers pour livre sur toute marchandise entrant dans la ville : bordereau des recettes

**Cote : CC 3938**

Référence informatique : 00001500

**1563 1564**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1563 - 1564)

Deniers communs : comptes de recettes et dépenses du receveur François Coulaud

**Cote : CC 3939**

Référence informatique : 00001501

**1564 1565**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1564 - 1565)

Deniers communs : comptes de recettes et dépenses du receveur François Coulaud

**Cote : CC 3940**

Référence informatique : 00001502

**1565 1570**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1565 - 1570)

Aides et gabelles : rôles des marchands tant étrangers que lyonnais, assujettis aux impôts de la grande ferme; recettes

et contrôle de l'entrée du vin (port de Saint-Vincent et porte de Saint-Just)

**Cote : CC 3941**

Référence informatique : 00001504

**1561 1570**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1561 - 1570)

Aides et gabelles : extrait des comptes présentés à la chambre des comptes par François Coulaud; recettes du tirage et de la vente du sel

**Cote : CC 3942**

Référence informatique : 00001505

**1571**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1571)

Dénombrement et estimation des maisons, propriétaires et locataires, groupés par pennonages (Fourvière)

**Cote : CC 3943**

Référence informatique : 00001506

**1573 1577**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1573 - 1577)

Blés: compte d'emprunts pour approvisionnement, achats, ventes

**Cote : CC 3944**

Référence informatique : 00001507

**1573**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1573)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville et assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende, Le Puy, Vivarais, Forez et Beaujolais: compte de recettes et dépenses

**Cote : CC 3945**

Référence informatique : 00001508

**1573 1574**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1573 - 1574)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville et assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende, Le Puy, Vivarais, Forez et Beaujolais: compte de recettes et dépenses

**Cote : CC 3946**

Référence informatique : 00001509

**1574 1575**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1574 - 1575)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville et assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende, Le Puy, Vivarais, Forez et Beaujolais: compte de recettes et dépenses

**Cote : CC 3947**

Référence informatique : 00001510

**1575 1576**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1575 - 1576)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville et assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende, Le Puy, Vivarais, Forez et Beaujolais: compte de recettes et dépenses

**Cote : CC 3948**

Référence informatique : 00001511

**1576 1577**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1576 - 1577)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville et assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende, Le Puy, Vivarais, Forez et Beaujolais: compte de recettes et dépenses

**Cote : CC 3949**

Référence informatique : 00001512

**1577 1578**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1577 - 1578)  
Rentes constituées sur l'Hôtel de ville et  
assignées sur les équivalents de Lyonnais,  
Mende, Le Puy, Vivarais, Forez et  
Beaujolais: compte de recettes et  
dépenses

**Cote : CC 3950**

Référence informatique : 00001513

**1578 1579**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1578 - 1579)  
Deniers communs, dons et octrois:  
contrôle de la recette et dépense

**Cote : CC 3951**

Référence informatique : 00001514

**1578 1579**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1578 - 1579)  
Rentes constituées sur l'Hôtel de ville :  
comptes de recettes et dépenses

**Cote : CC 3952**

Référence informatique : 00001515

**1579 1580**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1579 - 1580)  
Rentes constituées sur l'Hôtel de ville :  
comptes de recettes et dépenses

**Cote : CC 3953**

Référence informatique : 00001516

**1580 1581**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1580 - 1581)  
Rentes constituées sur l'Hôtel de ville :  
comptes de recettes et dépenses

**Cote : CC 3954**

Référence informatique : 00001517

**1581 1582**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1581 - 1582)  
Rentes constituées sur l'Hôtel de ville :  
comptes de recettes et dépenses

**Cote : CC 3955**

Référence informatique : 00001518

**1582 1583**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1582 - 1583)  
Aides et gabelles : rôles des marchands  
tant étrangers que lyonnais assujettis aux  
impôts de la grande ferme

**Cote : CC 3956**

Référence informatique : 00001519

**1582 1583**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1582 - 1583)  
Rentes constituées sur l'Hôtel de ville :  
comptes de recettes et dépenses

**Cote : CC 3957**

Référence informatique : 00001520

**1583 1584**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1583 - 1584)  
Rentes constituées sur l'Hôtel de ville :  
comptes de recettes et dépenses

**Cote : CC 3958**

Référence informatique : 00001521

**1584 1585**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1583 - 1584)  
Rentes constituées sur l'Hôtel de ville :  
comptes de recettes et dépenses

**Cote : CC 3959**

Référence informatique : 00001522

**1586**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles  
(1586)

Aides et gabelles : rôles des marchands tant étrangers que lyonnais assujettis aux impôts de la grande ferme; nouveau subside sur la viande: contrôle de la recette (porte de Saint-Just)

**Cote : CC 3960**

Référence informatique : 00001523

**1586 1587**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1586 - 1587)

Blés : comptes

**Cote : CC 3961**

Référence informatique : 00001524

**1585 1586**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1585 - 1586)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville : recettes et dépenses

**Cote : CC 3962**

Référence informatique : 00001525

**1586 1587**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1586 - 1587)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville : recettes et dépenses

**Cote : CC 3963**

Référence informatique : 00001526

**1587 1588**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1587 - 1588)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville : recettes et dépenses

**Cote : CC 3964**

Référence informatique : 00001527

**1589 1590**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1589 - 1590)

Entrée et aide sur le vin : recettes et dépenses

**Cote : CC 3965**

Référence informatique : 00001528

**1589 1590**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1589 - 1590)

Aides et gabelles rôles des marchands tant étrangers que lyonnais assujettis aux impôts de la grande ferme; comptes de recettes et dépenses de divers subsides : entrée du vin, du sel, sorties des marchandises, emprunts et ventes

**Cote : CC 3966**

Référence informatique : 00001529

**1589 1590**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1589 - 1590)

Aides et gabelles : comptes et états de recettes et dépenses de l'entrée du vin

**Cote : CC 3967**

Référence informatique : 00001530

**1589 1593**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1589 - 1593)

Rentes sur l'Hôtel de ville : recettes et dépenses

**Cote : CC 3968**

Référence informatique : 00001531

**1593 1594**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1593 - 1594)

Octrois: comptes de recettes et dépenses des fermes du barrage du pont du Rhône, dixième du vin, poids des farines, petite entrée du vin, camelots, épicerie, fils d'or et d'argent

**Cote : CC 3969**

Référence informatique : 00001532

**1595**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1595)

Aides et gabelles : rôles des marchands tant étrangers que lyonnais assujettis aux impôts de la grande ferme

Cote : CC 3970

Référence informatique : 00001533

**1594 1595**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1594 - 1595)

Aides et gabelles : réorganisation de la levée des gabelles et revenderie par le consulat et la cour de l'Élection; comptes des recettes de la grande ferme; comptes de recettes et dépenses des fermes du barrage du pont du Rhône, dixième du vin, poids des farines, petite entrée du vin, camelots, épicerie, fils d'or et d'argent

Cote : CC 3971

Référence informatique : 00001534

**1594 1596**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1594 - 1596)

Rentes constituées sur l'Hôtel de ville : comptes de recettes et dépenses  
Etat des menus frais du receveur Guyot de Masso (1595 - 1596)  
Droit de rève et traite foraine : état des gages des commis et pièces justificatives de dépenses

Cote : CC 3972

Référence informatique : 00001535

**1595 1597**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1595 - 1597)

Aides et gabelles : baux de la grande ferme et revenderie; rôle des marchands assujettis aux impôts de la grande ferme et revenderie  
Garbeau : carnets de recettes des foires

Droit de rève et traite foraine : contrôle de la recette; baux de la ferme de Sainte-Colombe

Cote : CC 3973

Référence informatique : 00001536

**1597**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1597)

Deniers communs : états et pièces justificatives de dépenses du commis à la recette Antoine Larchier

Cote : CC 3974

Référence informatique : 00001537

**1596 1597**

Droits d'entrées, taille, aides et gabelles (1596 - 1597)

Deniers communs : états et pièces justificatives de dépenses et comptes d'apurement de l'ex-receveur Guyot de Masso; état des dettes, impositions et privilèges, poursuites contre divers particuliers; indemnités aux propriétaires de maisons occupées par les troupes

Cote : CC 3975

Référence informatique : 00001539

**1324 1526**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1324 - 1526)

Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : recueil d'ordonnances et pièces diverses concernant la levée des droits royaux sur les marchandises exportées hors du Royaume, et les franchises accordées en raison des foires ou approvisionnement de la maison du roi

Cote : CC 3976

Référence informatique : 00001540

**1371 1461**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1371 - 1461)

Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : levée et affermage de ces droits; demandes d'exemptions et de privilèges; états du produit des aides et du droit de rève, perçu de 1451 à 1461

**Cote : CC 3977**

Référence informatique : 00001541

**1460 1480**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1460 - 1480)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : lettres, instructions, mémoires et pièces de procédure à propos de ces droits, tarifs

**Cote : CC 3978**

Référence informatique : 00001542

**1489 1502**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1489 - 1502)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : lettres, instructions, mémoires et pièces de procédure à propos de ces droits; recettes des droits de foraine en Beaujolais de 1494 à 1501

**Cote : CC 3979**

Référence informatique : 00001543

**1487 1517**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1487 - 1517)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : levée et affermage de ces droits

**Cote : CC 3980**

Référence informatique : 00001544

**1517 1553**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1517 - 1553)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : droits d'exemption en faveur des marchands allemands et des privilèges des foires; achat, par la ville, du

droit de perception des aides, gabelles, rève, traite foraine et haut-passage

**Cote : CC 3981**

Référence informatique : 00001545

**1543**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1543)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : lettres et requêtes pour la protection des privilèges des foires et l'abolition des droits de foraine

**Cote : CC 3982**

Référence informatique : 00001546

**1544 1568**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1544 - 1568)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : lettres, mémoires et requêtes pour l'abolition des droits de foraine et la conservation des franchises des foires

**Cote : CC 3983**

Référence informatique : 00001547

**1552**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1552)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : enquête menée auprès de divers marchands au sujet du préjudice causé aux foires par la suppression des privilèges en matière des droits de rève et foraine

**Cote : CC 3984**

Référence informatique : 00001548

**1552**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1552)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : lettres et requêtes à propos des franchises et privilèges des foires

**Cote : CC 3985**

Référence informatique : 00001549

**1552**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1552)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : lettres, requêtes et suppliques au sujet des exemptions et franchises

Cote : CC 3986

Référence informatique : 00001550

**1552 1553**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1552 - 1553)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : procès verbal de l'enquête menée auprès de divers intéressés, au sujet du préjudice causé aux foires par la suppression de leurs franchises, lettres et proclamations rétablissant les privilèges des foires et règlementant leur application

Cote : CC 3987

Référence informatique : 00001551

**1553**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1553)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : procès verbal de l'enquête (suite du registre CC 3986)

Cote : CC 3988

Référence informatique : 00001552

**1553 1560**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1553 - 1560)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : confirmation des privilèges des foires; protection des marchands régnicoles ou étrangers

Cote : CC 3989

Référence informatique : 00001553

**1555 1560**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1555 - 1560)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : confirmation des privilèges des foires; acquisition par la ville des droits de rêve et foraine

Cote : CC 3990

Référence informatique : 00001554

**1555 1561**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1555 - 1561)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : acquisition du bail des droits de rêve et foraine, rachat des offices royaux

Cote : CC 3991

Référence informatique : 00001555

**1558 1565**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1558 - 1565)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : confirmation des franchises et privilèges des foires

Cote : CC 3992

Référence informatique : 00001556

**1561 1568**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1561 - 1568)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : confirmation des franchises et privilèges des foires

Cote : CC 3993

Référence informatique : 00001557

**1577 1580**

Droits de sortie : rêve et traite foraine, haut-passage (1577 - 1580)  
Droits de rêve, imposition foraine et haut-passage : confirmation des franchises et privilèges des foires

**Cote : CC 3994**

Référence informatique : 00001558

**1580 1595**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1580 - 1595)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : confirmation des franchises et privilèges des foires

**Cote : CC 3995**

Référence informatique : 00001559

**1603 1606**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1603 - 1606)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : défense des privilèges des foires contre les fermiers de la foraine de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire et appartenances

**Cote : CC 3996**

Référence informatique : 00001560

**1603 1613**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1603 - 1613)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : certificats et passeports pour les marchandises jouissant des droits de franchise; procès contre le fermier de la foraine du Languedoc

**Cote : CC 3997**

Référence informatique : 00001561

**1613 1624**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1613 - 1624)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : défense des droits et privilèges des foires contre divers fermiers y contrevenant

**Cote : CC 3998**

Référence informatique : 00001562

**1626 1632**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1626 - 1632)

Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : procès contre le fermier des cinq grosses fermes de la douane de Lyon; règlement au sujet des droits et privilèges; révocation des privilèges des foires

**Cote : CC 3999**

Référence informatique : 00001563

**1633 1646**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1633 - 1646)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : rétablissement des privilèges de la ville; rachat des taxes annuelles versées au Trésor pour la perception des droits de rève et foraine; octroi d'un emprunt de 447338 livres, pour le rachat et confirmation des privilèges de la ville en matière de douanes, octrois, messageries, rève foraine et haut-passage

**Cote : CC 4000**

Référence informatique : 00001564

**1646 1649**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1646 - 1649)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : défense des privilèges de Lyon et des franchises des marchands des foires contre le fermier des cinq grosses fermes

**Cote : CC 4001**

Référence informatique : 00001566

**1655 1685**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1655 - 1685)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : rachat de diverses taxes versées au roi pour l'aliénation, en faveur de Lyon, de divers droits, dont les droits de rève et foraine; versements annuels; réglementation de la perception;



démarches contre le fermier du domaine royal; tableau des tarifs

**Cote : CC 4002**

Référence informatique : 00001567

**1691 1717**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1691 - 1717)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : mise en régie des droits de rève et foraine; édit royal ordonnant la vente et revente des domaines; taxation nouvelle et confirmation des privilèges de la ville; réglementation pour la perception des droits; transfert de la rente versée annuellement pour le rachat de la rève; défense des privilèges contre les fermiers généraux, les adjudicataires des péages, et les traitants chargés de l'aliénation du domaine royal

**Cote : CC 4003**

Référence informatique : 00001568

**1749 1777**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1749 - 1777)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : opposition à la nouvelle revente et aliénation des droits royaux de rève et foraine; confirmation des privilèges de Lyon; tarif; extinction de la rève sur les grains, farines et légumes; suppression générale de ces droits; comptes de liquidation des finances payées en raison de leur acquisition

**Cote : CC 4004**

Référence informatique : 00001569

**1640 1689**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1640 - 1689)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : recette de la rève; contrôle des marchandises; laissez-passer, rôle de recettes

**Cote : CC 4005**

Référence informatique : 00001570

**1504 1773**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1504 - 1773)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : tarifs, comptes et estimations

**Cote : CC 4006**

Référence informatique : 00001571

**1631 1722**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1631 - 1722)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : personnel, démissions de l'emploi de marqueur; mémoires, suppliques et réponses sur l'origine de ces droits et des privilèges de Lyon

**Cote : CC 4007**

Référence informatique : 00001572

**1581 1698**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1581 - 1698)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : rève de Sainte-Colombe; organisation des bureaux et adjudication de la ferme; procès et contestations

**Cote : CC 4008**

Référence informatique : 00001573

**1677 1740**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1677 - 1740)  
Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : rève de Sainte-Colombe; pièces de procédure à propos de ce bureau de perception; tarif

**Cote : CC 4009**

Référence informatique : 00001574

**1664 1788**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1664 - 1788)

Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : tarif des droits d'entrée et de sortie du royaume; droits d'importation et d'exportation

Cote : CC 4010

Référence informatique : 00001575

**1665 1704**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1665 - 1704)

Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : droit de passage par Lyon des marchandises

Cote : CC 4011

Référence informatique : 00001576

**1667 1782**

Droits de sortie : rève et traite foraine, haut-passage (1667 - 1782)

Droits de rève, imposition foraine et haut-passage : défense des franchises des foires; contestations à propos du droit de passage des marchandises par Lyon

Cote : CC 4012

Référence informatique : 00001577

**1513 1566**

Douane (1513 - 1566)

Mémoires et requêtes pour obtenir une diminution des droits sur les draps de soie; droits d'entrée sur l'épicerie; certificats des contrôleurs de la douane; premier bail à ferme de la douane royale de Lyon; droits sur les draps, fils, passementeries et marchandises d'or, d'argent et de soie

Cote : CC 4013

Référence informatique : 00001578

**1564 1570**

Douane (1564 - 1570)

"carcabeau" de la douane; contrats de bail à ferme

Cote : CC 4014

Référence informatique : 00001579

**1566 1579**

Douane (1566 - 1579)

Contestations et procès avec le fermier de la douane; extraits des papiers de contrôle de la douane

Cote : CC 4015

Référence informatique : 00001580

**1579 1613**

Douane (1579 - 1613)

Réglementation des droits d'entrée; procès et requêtes au sujet du fermier de la douane de Lyon et des cinq grosses fermes; requêtes pour la diminution des droits de douane; versements au Consulat sur la recette

Cote : CC 4016

Référence informatique : 00001581

**1611 1623**

Douane (1611 - 1623)

Transaction avec les consuls d'Avignon; bail des cinq grosses fermes; tarif des droits en 1622; bail de la ferme de Languedoc; procès entre les prévôt et échevins de Lyon et le fermier des cinq grosses fermes au sujet des marchandises traversant Lyon et "passant par les bureaux de Bourgogne"

Cote : CC 4017

Référence informatique : 00001582

**1624 1630**

Douane (1624 - 1630)

Procès contre le fermier des cinq grosses fermes

Cote : CC 4018

Référence informatique : 00001583

**1630 1637**

Douane (1630 - 1637)  
Défense des privilèges de Lyon contre la nouvelle réglementation et réappréciation des douanes; tarifs; émeute du 6 décembre 1632, enquêtes, transactions, réparations

Cote : CC 4019

Référence informatique : 00001584

**1633 1640**

Douane (1633 - 1640)  
Procès soutenus, tant par divers marchands qu'au nom de la communauté de Lyon, pour défendre les privilèges de la ville contre le fermier des cinq grosses fermes (droits de sortie sur l'orfèvrerie)

Cote : CC 4020

Référence informatique : 00001585

**1626 1640**

Douane (1626 - 1640)  
Procès contre le fermier des cinq grosses fermes (pesage des balles de soie, emploi du poids de marc ou du poids de ville)

Cote : CC 4021

Référence informatique : 00001586

**1641 1643**

Douane (1641 - 1643)  
Procès contre le fermier des cinq grosses fermes (pesage et poids)

Cote : CC 4022

Référence informatique : 00001587

**1641 1644**

Douane (1641 - 1644)  
Procès contre le fermier des cinq grosses fermes (pesage et poids)

Cote : CC 4023

Référence informatique : 00001589

**1642 1653**

Douane (1642 - 1653)  
Procès contre le fermier des cinq grosses fermes (pesage et poids, droits d'entrée dans le Royaume sur les marchandises étrangères menées à Lyon)

Cote : CC 4024

Référence informatique : 00001590

**1653**

Douane (1653)  
Sentence des juges de la douane condamnant divers marchands pour fraude envers le fermier des cinq grosses fermes et celui du tiers surtaux et quarantième de la douane de Lyon

Cote : CC 4025

Référence informatique : 00001591

**1654 1664**

Douane (1654 - 1664)  
Défense des privilèges de Lyon en matière de douane contre les prétentions d'Aix-en-Provence et de Marseille; tarif général de 1664

Cote : CC 4026

Référence informatique : 00001592

**1664 1686**

Douane (1664 - 1686)  
Défense des privilèges de Lyon; traités avec les fermiers généraux; tarif de Lyon de 1680

Cote : CC 4027

Référence informatique : 00001593

**1667 1712**

Douane (1667 - 1712)  
Tarifs de 1667 et 1692; rachat des offices d'inspecteur des manufactures de la généralité de Lyon

Cote : CC 4028

Référence informatique : 00001594

**1713 1714**

Douane (1713 - 1714)  
Etat des droits payés par les drogueries  
et épiceries de Marseille à Lyon; tarif de  
Lyon de 1713

**Cote : CC 4029**

Référence informatique : 00001595

**1714 1733**

Douane (1714 - 1733)  
Défense des privilèges de Lyon,  
principalement au sujet des relations  
commerciales avec la Provence

**Cote : CC 4030**

Référence informatique : 00001596

**1715 1788**

Douane (1715 - 1788)  
Tarifs; défense des privilèges de la  
douane afin "d'établir Lyon, ville  
d'entrepôt "; projet d'entreprise privée de  
transports entre les bureaux de la  
douane et les commerçants

**Cote : CC 4031**

Référence informatique : 00001597

**s.d. s.d.**

Douane (s.d.)  
Mémoire et inventaires titres de la  
douane de Lyon de 1390 à 1613; projet  
de réglementation

**Cote : CC 4032**

Référence informatique : 00001598

**1595 1623**

Douane (1595 - 1623)  
Mémoires, requêtes et procès à propos  
des droits de la douane de Vienne

**Cote : CC 4033**

Référence informatique : 00001599

**1622 1624**

Douane (1622 - 1624)

Suppression de la douane de Vienne  
établie à Valence

**Cote : CC 4034**

Référence informatique : 00001600

**1626 1634**

Douane (1626 - 1634)  
Rétablissement de la douane de Valence,  
procès contre le fermier de la douane de  
Valence

**Cote : CC 4035**

Référence informatique : 00001601

**1634 1644**

Douane (1634 - 1644)  
Défense des droits de Lyon contre le  
fermier de la douane de Valence; bail  
général des fermes des gabelles de  
Provence, Dauphiné, et de la douane de  
Valence (1635); états de recettes et  
dépenses de la douane de Valence

**Cote : CC 4036**

Référence informatique : 00001602

**1640 1648**

Douane (1640 - 1648)  
Défense des droits des consuls et  
marchands de Lyon contre la douane de  
Valence; bail général des fermes des  
gabelles de Provence, Dauphiné et de la  
douane de Valence (1640); requêtes  
contre les bureaux de Bresse, Bugey et  
Gex; mémoire et emprunt pour la  
suppression de la douane de Valence

**Cote : CC 4037**

Référence informatique : 00001603

**1650 1651**

Douane (1650 - 1651)  
Action engagée devant le Conseil d'Etat  
contre le receveur des gabelles du  
Dauphiné et douane de Valence

**Cote : CC 4038**

Référence informatique : 00001604

**1595 1666**

Douane (1595 - 1666)  
Exemptions des droits de la douane de Valence en faveur des marchandises conduites à Lyon; taux et tarifs des douanes de Vienne et Valence; défense des droits de Lyon

Cote : CC 4039

Référence informatique : 00001605

**1679 1706**

Douane (1679 - 1706)  
Procès de divers marchands contre la douane de Valence; certificats de marchandises provenant des foires de Lyon; reçus de la douane de Lyon; ordre de régie pour les bureaux du Dauphiné; tarif de la douane de Valence pour 1701

Cote : CC 4040

Référence informatique : 00001606

**1710 1727**

Douane (1710 - 1727)  
Exemptions et diminutions de douane; action contre le bureau de la marque du papier de Chazelle, titres de la douane de Valence

Cote : CC 4041

Référence informatique : 00001607

**1536 1612**

Douane (1536 - 1612)  
Défense des droits de Lyon, concernant le passage des marchandises venant d'Italie, Provence et Dauphiné contre les contestations venant de Provence du Dauphiné et du fermier des cinq grosses fermes

Cote : CC 4042

Référence informatique : 00001608

**1613 1654**

Douane (1613 - 1654)

Défense des droits et privilèges de Lyon en matière de douane

Cote : CC 4043

Référence informatique : 00001609

**1659 1671**

Douane (1659 - 1671)  
Défense des droits et privilèges

Cote : CC 4044

Référence informatique : 00001610

**1674 1717**

Douane (1674 - 1717)  
Défense des droits et privilèges

Cote : CC 4045

Référence informatique : 00001611

**1718 1722**

Douane (1718 - 1722)  
Défense des droits et privilèges

Cote : CC 4046

Référence informatique : 00001613

**1568 1782**

Droits d'aubaine, foi et hommage (1568 - 1782)

Droit d'aubaine : conventions et règlements passés avec divers princes et puissances étrangères (Spire, Cologne, Souabe, Franconie, Bamberg, Suisse, Savoie)

Droit de foi et honneur

Rentes échues pour droit de deshérence

Cote : CC 4047

Référence informatique : 00001615

**1474 1664**

Droits de péage, pontonnage, passage (1474 - 1664)

Droits de péage: réglementation et vérification des péages sur les rivières de Rhône, Saône, Ain et Isère; griefs et plaintes des usagers et des prévôts et

échevins de Lyon contre les propriétaires et "engagistes"

**Cote : CC 4048**

Référence informatique : 00001616

**1662 1665**

Droits de péage, pontonnage, passage (1662 - 1665)

Droits de péage: réglementation et vérification des péages sur les rivières de Rhône, Saône, Ain et Isère; griefs et plaintes des usagers et des prévôts et échevins de Lyon contre les propriétaires et "engagistes"

**Cote : CC 4049**

Référence informatique : 00001617

**1662 1779**

Droits de péage, pontonnage, passage (1662 - 1779)

Droits de péage : réglementation et vérification des péages sur les rivières de Rhône, Saône, Ain et Isère; griefs et plaintes des usagers et des prévôts et échevins de Lyon contre les propriétaires et "engagistes"

**Cote : CC 4050**

Référence informatique : 00001618

**1663 1701**

Droits de péage, pontonnage, passage (1663 - 1701)

Droits de péage : réglementation et vérification des péages sur les rivières de Rhône, Saône, Ain et Isère; griefs et plaintes des usagers et des prévôts et échevins de Lyon contre les propriétaires et "engagistes"

**Cote : CC 4051**

Référence informatique : 00001619

**1503 1665**

Droits de péage, pontonnage, passage (1503 - 1665)

Droits de péage : réglementation et vérification des péages sur les rivières de Rhône, Saône, Ain et Isère; griefs et plaintes des usagers et des prévôts et échevins de Lyon contre les propriétaires et "engagistes"

**Cote : CC 4052**

Référence informatique : 00001620

**1659 1710**

Droits de péage, pontonnage, passage (1659 - 1710)

Droits de péage : défense des privilèges de Lyon contre le doublement de certains péages au profit du roi

**Cote : CC 4053**

Référence informatique : 00001621

**1533 1786**

Droits de péage, pontonnage, passage (1533 - 1786)

Droits de péage : exemptions de péages sur les vins, blés et provisions destinés aux galères ou armées royales; sur les matériaux pour l'achèvement du pont du Rhône; les fers, la marée, les livres et papiers propres à imprimer

**Cote : CC 4054**

Référence informatique : 00001622

**1627 1728**

Droits de péage, pontonnage, passage (1627 - 1728)

Péages sur la Saône : Auxonne, Mailly, Athée et port du Châtelet, Saint-Jean-de-Losne, Orsan, Chazelles, péage de la Marche, Pouilly, Verdun, Chalon, Tournus

**Cote : CC 4055**

Référence informatique : 00001623

**1620 1724**

Droits de péage, pontonnage, passage (1620 - 1724)

Péages sur la Saône : Montbellet, Mâcon

**Cote : CC 4056**

Référence informatique : 00001624

**1596 1739**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1596 - 1739)  
Péages sur la Saône : Mages, Belleville,  
Montmerle, Riottier, Bagé, Chavagnieu

**Cote : CC 4057**

Référence informatique : 00001625

**1397 1779**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1397 - 1779)  
Péages sur la Saône : Rochetaillée,  
Couzon, Ile Barbe; tarifs et mémoires  
généraux

**Cote : CC 4058**

Référence informatique : 00001626

**1662 1754**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1662 - 1754)  
Péages sur l'Ain : Bolozon, Nereschat,  
Neuville, Pont-d'Ain, Thoirette, Loyes et  
Chazay, Gourdan

**Cote : CC 4059**

Référence informatique : 00001627

**1361 1754**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1361 - 1754)  
Péages sur le Rhône : Chanas, Pierre  
Châtel, Cordon, Seyssel Neyrieu et  
Groslée

**Cote : CC 4060**

Référence informatique : 00001628

**1334 1682**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1334 - 1682)  
Péages sur le Rhône : Quirieu

**Cote : CC 4061**

Référence informatique : 00001629

**1471 1748**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1741 - 1748)  
Péages sur le Rhône : Vertrieu, Saint-  
Alban, Villeneuve-la-Balme, Anthon,  
Jonage, Montluel, Miribel, Givors

**Cote : CC 4062**

Référence informatique : 00001630

**1375 1662**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1375 - 1662)  
Péages sur le Rhône : Montagny, Millery

**Cote : CC 4063**

Référence informatique : 00001631

**1445 1786**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1445 - 1786)  
Péages sur le Rhône : Saint-Symphorien  
d'Ozon

**Cote : CC 4064**

Référence informatique : 00001632

**1583 1759**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1583 - 1759)  
Péages sur le Rhône : Vienne, Ile de  
l'Etoile, Ampuis, Valence, Septème, Saint-  
Rambert, Auberive, Ozon, Condrieu,  
Saint-Vallier, Serve, Tain, Romans, Saint-  
Latier

**Cote : CC 4065**

Référence informatique : 00001633

**1662 1663**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1662 - 1663)  
Péages sur le Rhône : La Voulte, Tournon,  
La Roche-de-Glun, Roussillon, Cerrière,  
Thiers, Leyrard, Beauchâtel, Rochemore,  
Messillon-et-Jossard, Crussol, Charmes,

Talence, Châteaubour, Bay-sur-Bays,  
Montélimar, Ancôme, Savasse-et-Layne,  
Viviers, Le Theil, Châteauneuf-le-Rac

**Cote : CC 4066**

Référence informatique : 00001634

**s.d. 1738**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(s.d. - 1738)

Péages sur le Rhône : Saint-Andéol, Pont-  
Saint-Esprit, péages du Comtat, Tarascon,  
Saint-Gabriel, Laurade, Lubières,  
Beaucaire, Arles et Baron, Orange,  
Aigues-mortes, Peyraud

**Cote : CC 4067**

Référence informatique : 00001635

**s.d. s.d.**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1361 - 1754)

Péages sur le Rhône : réglementation,  
justifications, griefs et requêtes  
concernant les péages sur le Rhône

**Cote : CC 4068**

Référence informatique : 00001636

**1393 1736**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1393 - 1736)

Droits de péages et pontonnage, passage,  
travers : pont du Rhône et péage de  
Béchevelin

**Cote : CC 4069**

Référence informatique : 00001637

**1473 1743**

Droits de péage, pontonnage, passage  
(1473 - 1743)

Droits de péages et pontonnage, passage,  
travers : pont Saint-Vincent, ports de  
Bourgogne, traverse de la Bresse, dace de  
Suze; arrêts généraux et particuliers se  
rapportant aux droits de pontonnage et  
passage, spécialement au sujet de divers  
ponts sur la Loire

**Cote : CC 4070**

Référence informatique : 00001638

**1559 1637**

Dettes de la ville (1559 - 1637)

Emprunts, rentes constituées: contrats,  
transactions et procédures diverses au  
sujet des rentes et créances sur la ville;  
emprunt pour le rachat de la ferme de la  
douane de Valence

**Cote : CC 4071**

Référence informatique : 00001639

**1639 1693**

Dettes de la ville (1639 - 1693))

Règlement général pour toutes les rentes  
constituées, contrats, transactions,  
procédures au sujet des rentes  
constituées sur la ville

**Cote : CC 4072**

Référence informatique : 00001640

**1623 1699**

Dettes de la ville (1623 - 1699)

Répertoire des rentes constituées dues  
par la ville et communauté de Lyon

**Cote : CC 4073**

Référence informatique : 00001641

**1678 1781**

Dettes de la ville (1678 - 1781)

Réorganisation des finances de la ville,  
extinction des dettes, projets et  
règlements; contrats de rentes laïques  
pour prêts, taxes et rachats d'offices; état  
des pensions et rentes foncières dues par  
la ville

**Cote : CC 4074**

Référence informatique : 00001642

**1669 s.d.**

Dettes de la ville (1669 - XVIIIème siècle)



Contrats de rentes laïques pour acquisition de fonds, servis et rentes nobles, achats de maisons, indemnités de démolition ou reculement

**Cote : CC 4075**

Référence informatique : 00001644

**1540 1780**

Dettes de la ville (1540 - 1780)  
Rentes appartenant à l'archevêque, au chapitre, et au clergé séculier

**Cote : CC 4076**

Référence informatique : 00001645

**1554 1787**

Dettes de la ville (1554 - 1787)  
Rentes appartenant au clergé régulier, communautés de femmes, collèges, hôpitaux et académies  
Legs de Licieux; rentes pour indemnités de reculement

**Cote : CC 4077**

Référence informatique : 00001646

**1554 1596**

Dettes de la ville (1554 - 1596)  
Dettes de l'échevinage : avances consenties par les échevins en exercice pour subvenir tant aux frais des guerres qu'aux dettes de la ville; état des dettes envers plusieurs particuliers; prix des changes

**Cote : CC 4078**

Référence informatique : 00001647

**1596 1604**

Dettes de la ville (1596 - 1604)  
Dettes de l'échevinage : états et comptes des deniers dus et payés par la ville; dettes contractées pour le service du roi; procès intentés par divers créanciers

**Cote : CC 4079**

Référence informatique : 00001648

**1589 1606**

Dettes de la ville (1589 - 1606)  
Dettes de l'échevinage : états et règlements des dettes de la ville

**Cote : CC 4080**

Référence informatique : 00001649

**1591 1622**

Dettes de la ville (1591 - 1622)  
Dettes de l'échevinage : copie du syndicat de 1592; règlement des créances des échevins sortant de charge par les échevins en exercice; obligations, quittances et procédures diverses concernant le règlement de ces créances

**Cote : CC 4081**

Référence informatique : 00001650

**1596 1599**

Dettes de la ville (1596 - 1599)  
Dettes de l'échevinage : Compte des deniers provenant de divers droits d'entrée affectés au remboursement de créanciers de l'échevinage

**Cote : CC 4082**

Référence informatique : 00001651

**1588 1639**

Dettes de la ville (1588 - 1639)  
Dettes de l'échevinage : remboursement des échevins sortis de charge de 1589 à 1593; syndicat de 1591; liquidation des dettes en faveur des anciens échevins; extrait des registres de la douane de Lyon de 1637 à 1639

**Cote : CC 4083**

Référence informatique : 00001652

**1560 1600**

Dettes de la ville (1560 - 1600)  
Dettes de l'échevinage : états, comptes, mémoires et règlement des dettes selon l'arrêt du 18 novembre 1596

**Cote : CC 4084**

Référence informatique : 00001653

**1597 1606**

Dettes de la ville (1597 - 1606)  
 Dettes de l'échevinage : règlement des dettes de l'échevinage selon l'arrêt de 1596, comptes des créanciers particuliers : Austrein, Balthazard, Bernard, Bernardon, Berny (de), Bourgeat, Boytier, Bruno, Cappony, Charbonnier, Charrier, Charnerie, Collaud, Colhabaud, Cormod, Couvet de Montribloud

**Cote : CC 4085**

Référence informatique : 00001654

**1592 1600**

Dettes de la ville (1592 - 1600)  
 Dettes de l'échevinage : comptes des créanciers particuliers (suite) : Daveyne, Debourg, Debourges, Delaporte, Delecquy, Delovet, Ferrier, Fayot, Garon Gella, Gondi, Grassi, Grimo, Guerrier de Combelandes, Groslier de Servières

**Cote : CC 4086**

Référence informatique : 00001655

**1598 1600**

Dettes de la ville (1598 - 1600)  
 Dettes de l'échevinage : comptes des créanciers particuliers (suite) : Jacquet, Lasalle, Larchier, Lorans, Loubat, Masse, Montecla, Mornieu, Musino, Noyrat, Orlandin, Passard, Pelletier, Plovier, Platel, Priquet, Pocolot, Pollalion, Prost

**Cote : CC 4087**

Référence informatique : 00001656

**1598 1600**

Dettes de la ville (1598 - 1600)  
 Dettes de l'échevinage : comptes des créanciers particuliers (suite) : Quinson, Regnauld, Roland, Rubis, Scarron, Serrasin, Severat, Teste, Thierry, Thomassin, Valentin, Viard, Vize, Yvernogean

**Cote : CC 4088**

Référence informatique : 00001657

**1605**

Dettes de la ville (1605)  
 Dettes de l'échevinage : dépenses comptes des créanciers particuliers

**Cote : CC 4089**

Référence informatique : 00001658

**1570 1593**

Dettes de la ville (1570 - 1593)  
 Dettes de l'échevinage : comptes de règlement

**Cote : CC 4090**

Référence informatique : 00001659

**1597 1599**

Dettes de la ville (1597 - 1599)  
 Dettes de l'échevinage : compte de règlement selon l'ordonnance de 1596

**Cote : CC 4091**

Référence informatique : 00001660

**1596 1599**

Dettes de la ville (1596 - 1599)  
 Dettes de l'échevinage : procédure du commissaire royal pour le règlement des dettes

**Cote : CC 4092**

Référence informatique : 00001661

**1596 1599**

Dettes de la ville (1596 - 1599)  
 Dettes de l'échevinage : procédure du commissaire royal (double du registre CC 4091)

**Cote : CC 4093**

Référence informatique : 00001662

**1592 1609**

Dettes de la ville (1592 - 1609)  
Dettes de l'échevinage : compte de règlement

Cote : CC 4094

Référence informatique : 00001663

**1575 1618**

Dettes de la ville (1575 - 1618)  
Dettes de l'échevinage : compte de règlement; liste alphabétique des créanciers

Cote : CC 4095

Référence informatique : 00001664

**1610 1635**

Dettes de la ville (1610 - 1635)  
Dettes de l'échevinage : état de recettes et dépenses des deniers affectés au remboursement des créances de l'échevinage et du prêt dit "emprunt de quatre vingts neuf", apurement des comptes de Guillaume Charrier, commis au paiement

Cote : CC 4096

Référence informatique : 00001665

**1610 1615**

Dettes de la ville (1610 - 1615)  
Dettes de l'échevinage : compte particulier de Jean Demoulceau, prête-nom du consulat, pour le paiement des créanciers de la ville et le rachat, fait au profit du roi, selon les arrêts de 1608 et 1609, de 600000 l de rentes

Cote : CC 4097

Référence informatique : 00001666

**1608 1618**

Dettes de la ville (1608 - 1618)  
Dettes de l'échevinage : comptes particuliers de Jean Demoulceau

Cote : CC 4098

Référence informatique : 00001667

**1582 1621**

Dettes de la ville (1582 - 1621)  
Dettes de l'échevinage : procurations, suppliques, quittances, se rapportant au règlement des dettes de l'échevinage

Cote : CC 4099

Référence informatique : 00001668

**1608 1616**

Dettes de la ville (1608 - 1616)  
Dettes de l'échevinage : accords et traités passés entre le roi et Jean Demoulceau, prête-nom du consulat, pour l'acquittement des dettes moyennant jouissance des octrois, de subsides sur le vin, et du tiers de la douane

Cote : CC 4100

Référence informatique : 00001669

**1612 1619**

Dettes de la ville (1612 - 1619)  
Dettes de l'échevinage : rachats de rentes pour le compte du roi, décharge accordée à Jean Demoulceau

Cote : CC 4101

Référence informatique : 00001671

**1398 1511**

Aides et gabelles (1398 - 1511)  
Dispenses et privilèges; octroi de la ferme des impositions foraines, aides et gabelles aux conseillers et échevins de Lyon

Cote : CC 4102

Référence informatique : 00001672

**1500 1509**

Aides et gabelles (1500 - 1509)  
Bordereaux annuels des diverses fermes des gabelles et impositions

Il est à signaler que les bordereaux de 1501 à 1502 et 1506 à 1508 sont manquants

**Cote : CC 4103**

Référence informatique : 00001673

**1511 1629**

Aides et gabelles (1511 - 1629)  
Privilèges des conseillers, échevins et habitants de Lyon; vente par le roi d'une partie de son domaine d'aides et gabelles; remise sur la ferme des aides et gabelles; remise sur la ferme des aides; rachat de la gabelle du sel

**Cote : CC 4104**

Référence informatique : 00001674

**1632 1553**

Aides et gabelles (1632 - 1553)  
Affermage de l'imposition du vin; achat des droits royaux d'imposition foraine, aides et gabelles; défense des droits et privilèges de Lyon

**Cote : CC 4105**

Référence informatique : 00001675

**1550 1555**

Aides et gabelles (1550 - 1555)  
Défense des droits et privilèges de Lyon au sujet de ses fermes

**Cote : CC 4106**

Référence informatique : 00001676

**1535 1584**

Aides et gabelles (1535 - 1584)  
Défense des droits et privilèges de Lyon à propos des aides sur le vin; règlement de Paris pour la visite et marque du vin vendu au détail, baux à ferme, produit des gabelles 1536 à 1561, pièces de procédure, lettres royales annulant toutes décharges en matière d'aide

**Cote : CC 4107**

Référence informatique : 00001677

**1571 1605**

Aides et gabelles (1571 - 1605)  
Contestations et procès; tarifs et carcabeaux; marchandises vendues hors foires; règlements pour la perception des droits de la Grande Ferme; apurement des comptes du receveur Coulaud

**Cote : CC 4108**

Référence informatique : 00001678

**1614 1645**

Aides et gabelles (1614 - 1645)  
Défense des privilèges de Lyon, exemptions en matière d'aide sur le vin et sur le bétail

**Cote : CC 4109**

Référence informatique : 00001679

**1642 1652**

Aides et gabelles (1642 - 1652)  
Procès des échevins et prévôt contre le fermier des aides de la communauté des bouchers; bail général de la ferme des vins, cidre et papier

**Cote : CC 4110**

Référence informatique : 00001680

**1636 1781**

Aides et gabelles (1636 - 1781)  
Défense et réglementation des privilèges de la ville au sujet des nouveaux offices de contrôleur et conservateur des aides, de la franchise des foires, des droits des habitants concernant le vin de leurs récoltes, du régime des faubourgs de la Guillotière, Vaise et la Croix-Rousse; baux et tarifs de la ferme générale

**Cote : CC 4111**

Référence informatique : 00001681

**1417 1492**

Aides et gabelles (1417 - 1492)

Adjudications et baux de la ferme des impositions, aides et gabelles

**Cote : CC 4112**

Référence informatique : 00002494

**1417 1492**

Aides et gabelles (1417 - 1492)  
Adjudications et baux de la ferme des impositions, aides et gabelles

**Cote : CC 4113**

Référence informatique : 00001682

**1455 1496**

Aides et gabelles (1455 - 1496)  
Instructions et ordonnances royales; privilèges des foires de Lyon, de Brie et de Champagne; adjudications de la ferme des impositions, aides et gabelles

**Cote : CC 4114**

Référence informatique : 00001683

**1497 1599**

Aides et gabelles (1497 - 1599)  
Adjudications et baux de la ferme des impositions, aides et gabelles

**Cote : CC 4115**

Référence informatique : 00002495

**1497 1599**

Aides et gabelles (1497 - 1599)  
Adjudications et baux de la ferme des impositions, aides et gabelles

**Cote : CC 4116**

Référence informatique : 00002496

**1497 1599**

Aides et gabelles (1497 - 1599)  
Adjudications et baux de la ferme des impositions, aides et gabelles

**Cote : CC 4117**

Référence informatique : 00001684

**1518 1706**

Aides et gabelles (1518 - 1706)  
Entrée des vins; défense des privilèges des habitants concernant le vin de leurs récoltes; suppliques et règlements au sujet des hôteliers et cabaretiers; billets de congé

**Cote : CC 4118**

Référence informatique : 00001685

**1687 1719**

Aides et gabelles (1687 - 1719)  
Procès entre les hôteliers et cabaretiers et le fermier des nouveaux et anciens octrois; tarif de 1687; offre et reçus d'abonnement

**Cote : CC 4119**

Référence informatique : 00001686

**1368 1526**

Aides et gabelles (1368 - 1526)  
Gabelles sur le sel : défense des droits de Lyon et des provinces attenantes contre les prétentions des fermiers du Languedoc et Dauphiné, les officiers des gabelles et de la cour des aides et le parlement de Grenoble; mesures pour la vente au détail du sel; obtention de la ferme du tirage du sel en faveur de Lyon; octrois sur la gabelle du sel pour les fortifications et les réparations du pont du Rhône, prix du sel

**Cote : CC 4120**

Référence informatique : 00001687

**1523 1554**

Aides et gabelles (1523 - 1554)  
Gabelles sur le sel : défense des droits de Lyon contre la réglementation royale et les prétentions des fermiers de Provence et Dauphiné

**Cote : CC 4121**

Référence informatique : 00001688

**1531 1570**

Aides et gabelles (1531 - 1570)  
Gabelles sur le sel : exemptions en faveur de la ferme du tirage du sel; traité entre le fermier et le consulat; baux; office de garde sel pour le roi; greniers; approvisionnement de la ville; contrebande

**Cote : CC 4122**

Référence informatique : 00001689

**1540 1628**

Aides et gabelles (1540 - 1628)  
Gabelles sur le sel : contrebande; greniers de La Guillotière et de Lyon; abus pratiqués dans le tirage du sel; pénurie; réforme des gabelles de 1606; assemblées pour le fait du sel (1601 - 1603); défense des droits de la communauté à propos du tarif des gabelles et des droits de la douane de Valence; demande de transfert du grenier de Lyon en raison de l'épidémie de peste

**Cote : CC 4123**

Référence informatique : 00001690

**1523 1735**

Aides et gabelles (1523 - 1735)  
Gabelles sur le sel : aménagements et augmentations des droits sur le sel; création de nouveaux offices; droits des regrattiers; répression de la révolte de la basse ville de Carcassonne; valeur des aides et gabelles de Lyon (1578); suppliques, procès et règlements; transport et commerce du sel

**Cote : CC 4124**

Référence informatique : 00001692

**1521 1537**

Rentes sur les aides et gabelles (1521 - 1537)  
Edits, contrats et transactions à propos de ces rentes

**Cote : CC 4125**

Référence informatique : 00001693

**1536 1553**

Rentes sur les aides et gabelles (1536 - 1553)  
Edits, contrats et transactions à propos de ces rentes

**Cote : CC 4126**

Référence informatique : 00001694

**1518 1570**

Rentes sur les aides et gabelles (1518 - 1570)  
Edits, contrats et transactions à propos de ces rentes

**Cote : CC 4127**

Référence informatique : 00001695

**1557 1606**

Rentes sur les aides et gabelles (1557 - 1606)  
Edits, contrats et transactions à propos de ces rentes

**Cote : CC 4128**

Référence informatique : 00001696

**1554 1758**

Rentes sur les aides et gabelles (1554 - 1758)  
Mémoires, requêtes et arrêts au sujet de la création, aménagement ou paiement des rentes et de la création d'offices

**Cote : CC 4129**

Référence informatique : 00001697

**1536 1655**

Rentes sur les aides et gabelles (1536 - 1655)  
Mémoires, requêtes et arrêts au sujet de la création, aménagement ou paiement des rentes

**Cote : CC 4130**

Référence informatique : 00001698

**1659 1675**

Rentes sur les aides et gabelles (1659 - 1675)

Procès soutenu par le Consulat pour obtenir, au profit des hôpitaux, le paiement de la rente assignée sur les aides et gabelles

Cote : CC 4131

Référence informatique : 00001699

**1536 1615**

Rentes sur les aides et gabelles (1536 - 1615)

Titres remis par les rentiers, en raison de la réduction des pensions

Cote : CC 4132

Référence informatique : 00001700

**1536 1624**

Rentes sur les aides et gabelles (1536 - 1624)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4133

Référence informatique : 00001701

**1536 1623**

Rentes sur les aides et gabelles (1536 - 1623)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4134

Référence informatique : 00001702

**1554 1678**

Rentes sur les aides et gabelles (1554 - 1678)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4135

Référence informatique : 00001703

**1556 1671**

Rentes sur les aides et gabelles (1556 - 1671)

Titres des rentes constituées par le cardinal de Tournon, pour la fondation et l'entretien du collège de Tournon

Cote : CC 4136

Référence informatique : 00001704

**1555 1663**

Rentes sur les aides et gabelles (1555 - 1663)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4137

Référence informatique : 00001705

**1583 1664**

Rentes sur les aides et gabelles (1583 - 1664)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4138

Référence informatique : 00001706

**1595 1626**

Rentes sur les aides et gabelles (1595 - 1626)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4139

Référence informatique : 00001707

**1636 1677**

Rentes sur les aides et gabelles (1636 - 1677)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4140

Référence informatique : 00001708

**1539 1672**

Rentes sur les aides et gabelles (1539 - 1672)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4141

Référence informatique : 00001709

**1536 1674**

Rentes sur les aides et gabelles (1536 - 1674)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4142

Référence informatique : 00001710

**1536 1675**

Rentes sur les aides et gabelles (1536 - 1675)

Titres remis par les rentiers

Cote : CC 4143

Référence informatique : 00001711

**1436 1574**

Rentes sur les équivalents (1436 - 1574)  
Constitution de rentes sur les deniers des tailles ou équivalents, dans la province de Languedoc, diocèse de Viviers, Mende, Le Puy, en faveur des échevins et consuls de Lyon et de divers particuliers, en raison de prêts consentis au roi

Cote : CC 4144

Référence informatique : 00001712

**1558 1564**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1564)  
Constitution de rentes sur les équivalents de Forez, Beaujolais et Vivarais en raison de l'emprunt levé par le roi; transactions sur ces rentes

Cote : CC 4145

Référence informatique : 00001713

**1558 1577**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1577)  
Constitution de rentes sur l'équivalent du Puy; requêtes des fermiers de ces droits et des Etats de Languedoc; transactions

Cote : CC 4146

Référence informatique : 00001714

**1573 1594**

Rentes sur les équivalents (1573 - 1594)  
Contestations, suppliques et arrêts

Cote : CC 4147

Référence informatique : 00001715

**1572 1602**

Rentes sur les équivalents (1572 - 1602)  
Comptes et certificats au sujet de l'équivalent de Languedoc; contestations et règlements concernant la réduction des rentes et la régularisation des paiements

Cote : CC 4148

Référence informatique : 00001716

**1555 1693**

Rentes sur les équivalents (1555 - 1693)  
Paiement des rentiers; transaction

Cote : CC 4149

Référence informatique : 00001717

**1632 1663**

Rentes sur les équivalents (1632 - 1663)  
Projet de règlement pour le paiement des rentes; états de finances de la généralité de Montpellier; comptes de paiement (1632 - 1634); compte de la recette générale; mémoires et suppliques au sujet du paiement des rentes; ordonnances enjoignant de rapporter les titres de rentes; état de paiement des rentiers sur les aides de Lyon

Cote : CC 4150

Référence informatique : 00001718

**1558 1674**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1674)  
Transactions et procès, entre les rentiers, le consulat et la cour des aides de Montpellier; indemnités accordées à l'Hôtel-Dieu et à l'Aumône Générale; inventaire des titres de rentes



**Cote : CC 4151**

Référence informatique : 00001719

**1664 1686**

Rentes sur les équivalents (1664 - 1686)  
Recouvrement des arrérages de rentes  
dans la généralité de Montpellier;  
répartition des arrérages; titres et  
quittances

**Cote : CC 4152**

Référence informatique : 00001720

**1540 1675**

Rentes sur les équivalents (1540 - 1675)  
Paiement des arrérages; titres constitutifs  
des rentes rapportés par les rentiers

**Cote : CC 4153**

Référence informatique : 00001721

**1558 1662**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1662)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4154**

Référence informatique : 00001722

**1558 1669**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1669)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4155**

Référence informatique : 00001724

**1558 1664**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1664)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4156**

Référence informatique : 00001725

**1558 1688**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1688)

Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4157**

Référence informatique : 00001726

**1558 1682**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1682)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4158**

Référence informatique : 00001727

**1558 1670**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1670)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4159**

Référence informatique : 00001728

**1558 1668**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1668)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4160**

Référence informatique : 00001729

**1558 1670**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1670)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4161**

Référence informatique : 00001730

**1571 1675**

Rentes sur les équivalents (1571 - 1675)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4162**

Référence informatique : 00001731

**1571 1671**

Rentes sur les équivalents (1571 - 1671)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4163**

Référence informatique : 00001732

**1558 1606**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1606)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4164**

Référence informatique : 00001733

**1571**

Rentes sur les équivalents (1571)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4165**

Référence informatique : 00001734

**1570 1671**

Rentes sur les équivalents (1570 - 1671)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4166**

Référence informatique : 00001735

**1558 1677**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1677)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4167**

Référence informatique : 00001736

**1558 1673**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1673)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4168**

Référence informatique : 00001737

**1557 1685**

Rentes sur les équivalents (1557 - 1685)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4169**

Référence informatique : 00001738

**1558 1686**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1686)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4170**

Référence informatique : 00001739

**1558 1614**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1614)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4171**

Référence informatique : 00001740

**1558 1615**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1615)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4172**

Référence informatique : 00001741

**1558 1615**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1615)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4173**

Référence informatique : 00001742

**1558 1628**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1628)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

**Cote : CC 4174**

Référence informatique : 00001743

**1571 1618**

Rentes sur les équivalents (1571 - 1618)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4175

Référence informatique : 00001744

**1571 1663**

Rentes sur les équivalents (1571 - 1663)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4176

Référence informatique : 00001745

**1548 1643**

Rentes sur les équivalents (1548 - 1643)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4177

Référence informatique : 00001746

**1558 1626**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1626)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4178

Référence informatique : 00001747

**1558 1601**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1601)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4179

Référence informatique : 00001748

**1559 1674**

Rentes sur les équivalents (1559 - 1674)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4180

Référence informatique : 00001749

**1558 1638**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1638)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4181

Référence informatique : 00001750

**1558 1637**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1637)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4182

Référence informatique : 00001751

**1558 1666**

Rentes sur les équivalents (1558 - 1666)  
Titres constitutifs des rentes rapportés  
par les rentiers

Cote : CC 4183

Référence informatique : 00001752

**1643 1663**

Rentes viagères (1643 - 1663)  
Constitution et pensions viagères;  
contrats

Cote : CC 4184

Référence informatique : 00001753

**1657 1660**

Rentes viagères (1657 - 1660)  
Contrats; état des arrérages des rentes  
viagères en 1658

Cote : CC 4185

Référence informatique : 00001754

**1660 1678**

Rentes viagères (1660 - 1678)  
Contrats; requête des "pensionnaires" de  
la ville; autorisation pour la continuation  
des pensions viagères

**Cote : CC 4186**

Référence informatique : 00001755

**1654 1680**

Rentes viagères (1654 - 1680)  
Etats et listes alphabétiques des pensions et pensionnés, réduction aux 3/4 des pensions; interdiction des rentes et pensions à vie; mémoires sur les pensions constituées

**Cote : CC 4187**

Référence informatique : 00001756

**1677 1678**

Rentes de prêt forcé (1677 - 1678)  
Constitution d'un prêt forcé de 125000 livres de rentes pour subvenir aux dettes de la ville; rôles et listes des assujettis au prêt; requêtes des rentiers et pensionnaires

**Cote : CC 4188**

Référence informatique : 00001757

**1677 1678**

Rentes de prêt forcé (1677 - 1678)  
Contrats de rentes de prêt forcé

**Cote : CC 4189**

Référence informatique : 00001758

**1678**

Rentes de prêt forcé (1678)  
Contrats de rentes de prêt forcé

**Cote : CC 4190**

Référence informatique : 00001759

**1678 1681**

Rentes de prêt forcé (1678 - 1681)  
Contrats; état des pensionnaires ayant converti leurs rentes

**Cote : CC 4191**

Référence informatique : 00001760

**1654 1704**

Rentes de prêt forcé (1654 - 1704)  
Etats des pensions, des paiements faits, des pensionnaires de Lyon et de Paris, des pensionnaires décédés; comptes

**Cote : CC 4192**

Référence informatique : 00001761

**1653 1677**

Rentes de prêt forcé (1653 - 1677)  
Répertoires des pensionnaires

**Cote : CC 4193**

Référence informatique : 00002497

**1653 1677**

Rentes de prêt forcé (1653 - 1677)  
Répertoires des pensionnaires

**Cote : CC 4194**

Référence informatique : 00001762

**1671 1678**

Rentes de prêt forcé (1671 - 1678)  
Etat de paiement des rentes

**Cote : CC 4195**

Référence informatique : 00001763

**1679 1682**

Rentes de prêt forcé (1679 - 1682)  
Etat de paiement des rentes

**Cote : CC 4196**

Référence informatique : 00001764

**1683 1684**

Rentes de prêt forcé (1683 - 1684)  
Etat de paiement des rentes

**Cote : CC 4197**

Référence informatique : 00001765

**1677 1698**

Rentes de prêt forcé (1677 - 1698)

Répertoire alphabétique et registre des  
constitutions de rentes de prêt forcé

**1701**

Cote : CC 4198

Référence informatique : 00001766

Rentes de prêt forcé (1701)  
Etat de paiement

**1695**

Rentes de prêt forcé (1695)  
Etat de paiement

Cote : CC 4205

Référence informatique : 00001773

**1702**

Cote : CC 4199

Référence informatique : 00001767

Rentes de prêt forcé (1702)  
Etat de paiement

**1696**

Rentes de prêt forcé (1696)  
Etat de paiement

Cote : CC 4206

Référence informatique : 00001774

**1703**

Cote : CC 4200

Référence informatique : 00001768

Rentes de prêt forcé (1703)  
Etat de paiement

**1697**

Rentes de prêt forcé (1697)  
Etat de paiement

Cote : CC 4207

Référence informatique : 00001775

**1704**

Cote : CC 4201

Référence informatique : 00001769

Rentes de prêt forcé (1704)  
Etat de paiement

**1698**

Rentes de prêt forcé (1698)  
Etat de paiement

Cote : CC 4208

Référence informatique : 00001776

**1705**

Cote : CC 4202

Référence informatique : 00001770

Rentes de prêt forcé (1705)  
Etat de paiement

**1699**

Rentes de prêt forcé (1699)  
Etat de paiement

Cote : CC 4209

Référence informatique : 00001777

**1706**

Cote : CC 4203

Référence informatique : 00001771

Rentes de prêt forcé (1706)  
Etat de paiement

**1700**

Rentes de prêt forcé (1700)  
Etat de paiement

Cote : CC 4210

Référence informatique : 00001778

**1707**

Cote : CC 4204

Référence informatique : 00001772

Rentes de prêt forcé (1707)  
Etat de paiement

**Cote : CC 4211**

Référence informatique : 00001780

**1708**

Rentes de prêt forcé (1708)  
Etat de paiement

**Cote : CC 4212**

Référence informatique : 00001781

**1709**

Rentes de prêt forcé (1709)  
Etat de paiement

**Cote : CC 4213**

Référence informatique : 00001782

**1710**

Rentes de prêt forcé (1710)  
Etat de paiement

**Cote : CC 4214**

Référence informatique : 00001783

**1711**

Rentes de prêt forcé (1711)  
Etat de paiement

**Cote : CC 4215**

Référence informatique : 00001784

**1712**

Rentes de prêt forcé (1712)  
Etat de paiement

**Cote : CC 4216**

Référence informatique : 00001785

**1713**

Rentes de prêt forcé (1713)  
Etat de paiement

**Cote : CC 4217**

Référence informatique : 00001786

**1714**

Rentes de prêt forcé (1714)  
Etat de paiement

**Cote : CC 4218**

Référence informatique : 00001787

**1572 1598**

Dettes de la Ville (1572 - 1598)  
Délibérations, arrêtés, ordonnances,  
traités concernant les dettes

**Cote : CC 4219**

Référence informatique : 00001788

**1594 1600**

Dettes de la Ville (1594 - 1600)  
Comptes des particuliers ayant prêté à la  
ville, et spécialement ayant participé à  
l'emprunt de 1594; recettes des  
emprunts, lettre patente au sujet de la  
garantie des emprunts

**Cote : CC 4220**

Référence informatique : 00001789

**1596 1618**

Dettes de la Ville (1596 - 1618)  
Règlement des dépenses de la ville;  
comptes des dettes; procès et  
règlements à propos du remboursement;  
état de paiement; état des dettes à  
acquitter

**Cote : CC 4221**

Référence informatique : 00001790

**1619 1781**

Dettes de la Ville (1619 - 1781)  
Procès et transactions à propos du  
remboursement; sursis obtenus par les  
prévôts et échevins pour éviter les  
poursuites des créanciers; règlement et  
réduction des dettes

**Cote : CC 4222**

Référence informatique : 00001791

**1689 1718**

Dettes de la Ville (1689 - 1718)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4223**

Référence informatique : 00001792

**1718 1727**

Dettes de la Ville (1718 - 1727)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4224**

Référence informatique : 00001793

**1728 1737**

Dettes de la Ville (1728 - 1737)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4225**

Référence informatique : 00001794

**1738 1743**

Dettes de la Ville (1738 - 1743)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4226**

Référence informatique : 00001795

**1744 1751**

Dettes de la Ville (1744 - 1751)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4227**

Référence informatique : 00001796

**1752 1755**

Dettes de la Ville (1752 - 1755)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4228**

Référence informatique : 00001797

**1756 1761**

Dettes de la Ville (1756 - 1761)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4229**

Référence informatique : 00001798

**1761 1708**

Dettes de la Ville (1761 - 1708)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4230**

Référence informatique : 00001799

**1768 1784**

Dettes de la Ville (1768 - 1784)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4231**

Référence informatique : 00001800

**1784 1789**

Dettes de la Ville (1784 - 1789)  
Remboursement des emprunts  
contractés à Gênes  
Etat de paiement des intérêts versés à la  
banque de Saint-Georges

**Cote : CC 4232**

Référence informatique : 00001801

**1537 1617**

Dettes de la Ville (1537 - 1617)  
Contrats, legs et transactions au sujet des rentes et pensions sur les gabelles, l'Hôtel de ville et la Grande Boucherie

**Cote : CC 4233**

Référence informatique : 00001802

**1526 1725**

Dettes de la Ville (1526 - 1725)  
Autorisations et continuations d'emprunts concédés par le roi; remboursement des créances et réduction d'intérêt; rétablissement du droit sur les soies; remboursement dû à Gênes

**Cote : CC 4234**

Référence informatique : 00001803

**1690 1729**

Dettes de la Ville (1690 - 1729)  
Autorisations et règlements à propos d'emprunts tant en France qu'à l'étranger concédés pour le rachat de divers droits et offices et don de joyeux avènement

**Cote : CC 4235**

Référence informatique : 00001804

**1734 1752**

Dettes de la Ville (1734 - 1752)  
Autorisations d'emprunts concernant le don gratuit, l'abonnement au dixième; homologation de l'emprunt contracté à Gênes; concession d'un nouvel octroi sur le vin pour l'extinction des dettes; tableau de liquidation des emprunts contractés pour les besoins de l'Abondance et l'approvisionnement en grains de la ville; règlement au sujet des rentes et arrérages dus par la ville

**Cote : CC 4236**

Référence informatique : 00001805

**1632 1780**

Dettes de la Ville (1632 - 1780)  
Emprunt fait à Gênes pour racheter le droit sur le passage des soies étrangères; états concernant rentes, obligations, capitaux dus par la ville, empreints contractés pour le roi, remboursements effectués, sommes versées à l'Epargne ou au Trésor, offices royaux créés ou rétablis; mémoire sur les affaires de la ville (1719 - 1759); correspondance et pièces justificatives au sujet des emprunts et de l'achat et rachat de divers droits et offices

**Cote : CC 4237**

Référence informatique : 00001806

**1513 1606**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1513 - 1606)  
Contributions imposées pour les guerres, répartition des charges, exemptions et diminutions

**Cote : CC 4238**

Référence informatique : 00001807

**1608 1623**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1608 - 1623)  
Subvention payée par les villes franches et abonnées; versements et décharges

**Cote : CC 4239**

Référence informatique : 00001808

**1573 1653**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1573 - 1653)  
Décharge de la subvention des villes franches, état de paiement de 1573 à 1624  
Droit de quarantième, achat de la ferme de ce droit, bail accordé à la ville, traité pour la suppression du quarantième

**Cote : CC 4240**

Référence informatique : 00001809



**1641 1760**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1641 - 1761)  
 Versements à l'Épargne pour les droits de quarantième, tiers surtaux et réappréciation du quarantième; suppression de ces droits; subvention générale; nouveau droit de vingtième remplaçant la subvention

Cote : CC 4241

Référence informatique : 00001811

**1603 1782**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1603 - 1782)  
 Greffes et bureaux d'hypothèques; papier timbré; taxes sur la poudre à poudrer, la cire, les suifs, le papier, carton et amidon

Cote : CC 4242

Référence informatique : 00001812

**1701 1702**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1701 - 1702)  
 Capitation; états et rôles des exemptés de la capitation de 1701 pour misère ou absence, certificats d'indigence et registats d'huissiers; frais à payer au receveur pour les avances

Cote : CC 4243

Référence informatique : 00001813

**1702 1703**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1702 - 1703)  
 Etats et rôles des exemptés de la capitation de 1702

Cote : CC 4244

Référence informatique : 00001814

**1702 1788**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1702 - 1788)

Pièces justificatives des dépenses, gages et frais de bureau pour la perception du droit de capitation; états des suppléments, diminutions, décharges, rachats, observation du consulat à propos de la capitation; mémoires et lettres au sujet de la "modération en faveur des ouvriers"

Cote : CC 4245

Référence informatique : 00001815

**1785 1790**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1785 - 1790)  
 Recettes et dépenses de la capitalisation de 1785

Cote : CC 4246

Référence informatique : 00001816

**1573 1782**

Impositions et taxes perçues pour le roi (1573 - 1782)  
 Don gratuit, abonnement de la ville; taxes des vingtièmes et sous pour livre, imposition pour appointer un inspecteur des manufactures de toiles du Beaujolais; taxes sur les Aisés; droit de paris sur les voitures; décharges de taxes

Cote : CC 4247

Référence informatique : 00001817

**1520 1523**

Exemptions de taxes et d'impositions (1520 - 1523)  
 Procédure relative aux prétentions du médecin Etienne Giscle

Cote : CC 4248

Référence informatique : 00001818

**1337 1772**

Exemptions de taxes et d'impositions (1337 - 1772)  
 Prétentions des juifs, officiers et employés de la monnaie

**Cote : CC 4249**

Référence informatique : 00001819

**1656 1786**Finances et comptabilité communale  
(1656 - 1786)

## Dépenses

Frais de corps de garde; avantages accordés au corps consulaire et aux officiers communaux, présents d'honneurs: cierges et flambeaux de la Fête Dieu, journaux, gazettes et almanachs, vins de muscat, olives et marrons

**Cote : CC 4250**

Référence informatique : 00001820

**1642 1752**Finances et comptabilité communale  
(1642 - 1752)

## Dépenses

Présents d'honneur : étrennes, jetons d'argent, distribution de vin; logement des officiers d'artillerie; logement et éclairage des officiers de la douane

**Cote : CC 4251**

Référence informatique : 00001821

**1622 1702**Finances et comptabilité communale  
(1622 - 1702)

## Dépenses

Frais de l'entrée et séjour de Louis XIII, de la princesse de Savoie, des princes de France : ducs de Bourgogne et de Berry

**Cote : CC 4252**

Référence informatique : 00001822

**1613 1754**Finances et comptabilité communale  
(1613 - 1754)

## Dépenses

Réparations aux édifices communaux; frais de procès; présents; dons à plusieurs communautés religieuses; rachat des offices de police; équipement des milices

communales; subventions pour diverses publications relatives à l'histoire de Lyon; gratifications à Claude de Séraucourt pour son plan géométral; achat des planches de cuivre de la vue de Cléric; frais de séjour de la princesse de Parme, des ducs d'Aquitaine et de Penthièvre; réjouissances pour la naissance du duc de Bourgogne et la convalescence du Dauphin

**Cote : CC 4253**

Référence informatique : 00001823

**1554 1661**Finances et comptabilité communale  
(1554 - 1661)

## Dépenses

Etats de recettes et dépenses; dépenses royales payées par la ville; estimation de recettes, charges et dépenses; déclarations consulaires au sujet des finances

**Cote : CC 4254**

Référence informatique : 00001824

**1652 1658**Finances et comptabilité communale  
(1652 - 1658)

## Dépenses

Etat sommaire des recettes, dépenses et dettes de la ville

**Cote : CC 4255**

Référence informatique : 00001825

**1665 1693**Finances et comptabilité communale  
(1665 - 1693)

## Dépenses

Gages des officiers; comptes de dépenses ordinaires et extraordinaires; mémoires sur les recettes et dépenses

**Cote : CC 4256**

Référence informatique : 00001826

**1693 1720**

Finances et comptabilité communale  
(1693 - 1720)  
Dépenses  
Pièces justificatives de dépenses pour  
l'achèvement de l'Hôtel de Ville, présents  
divers  
Arrêts royaux au sujet du patrimoine et  
des charges et dépenses

**Cote : CC 4257**

Référence informatique : 00001827

**1515 1775**

Finances et comptabilité communale  
(1515 - 1775)  
Dépenses  
Remontrances du clergé au sujet de  
l'administration des deniers;  
contestations et procès avec les artisans  
et les maîtres de métiers; exemptions  
royales en matière de reddition de  
comptes; privilèges de noblesse du corps  
consulaire; réglementation de la  
reddition des comptes de la ville et de  
ceux des rentiers; apurement des  
comptes

**Cote : CC 4258**

Référence informatique : 00001828

**1558 1667**

Finances et comptabilité communale  
(1558 - 1667)  
Dépenses  
Octroi du subside de six deniers pour  
livre; apurement des comptes  
patrimoniaux; transaction avec le clergé  
au sujet de la reddition des comptes

**Cote : CC 4259**

Référence informatique : 00001829

**1441 1580**

Finances et comptabilité communale  
(1441 - 1580)  
Dépenses  
Aide accordée au roi pour le siège de  
Pontoise; dépenses pour les réparations  
et fortifications; apurement des comptes  
du receveur François Coulaud et des

dépenses résultant de l'occupation  
protestante

**Cote : CC 4260**

Référence informatique : 00001830

**1584 1615**

Finances et comptabilité communale  
(1584 - 1615)

Dépenses

Apurement des comptes du receveur  
François Coulaud et des dépenses  
résultant de l'occupation protestante

**Cote : CC 4261**

Référence informatique : 00001831

**1574 1605**

Finances et comptabilité communale  
(1574 - 1605)

Dépenses

Reddition de comptes des receveurs  
Symphorien Buatier, Olivier Leroux,  
Antoine Larchier

**Cote : CC 4262**

Référence informatique : 00001833

**1605 1640**

Finances et comptabilité communale  
(1605 - 1640)

Dépenses

Reddition de comptes des receveurs  
Guyot de Masso, Antoine Larchier,  
Antoine Rougier, Jean Demoulceau,  
Pierre Bernico, Claude Voyret, Jean  
Duvouldy , Philippe Gueston

**Cote : CC 4263**

Référence informatique : 00001834

**1565 1658**

Finances et comptabilité communale  
(1565 - 1658)

Dépenses

Reddition de comptes des receveurs et  
agents d'affaires: Nicolas Mole, François  
Coulaud, Jacques Regnier, Antoine  
Charrier, Guyot de Masso, Benoît

Dutroncy, Antoine Teste, Antoine Rougier,  
Jean Demoulceau

**Cote : CC 4264**

Référence informatique : 00001835

**1636 1644**

Finances et comptabilité communale  
(1636 - 1644)

Dépenses

Reddition de comptes du receveur Guyot  
de Masso

**Cote : CC 4265**

Référence informatique : 00001836

**1641 1679**

Finances et comptabilité communale  
(1641 - 1679)

Dépenses

Reddition de comptes des receveurs et  
commis à la recette : Jean-Baptiste  
Pacquet, François Guérin, François et  
Marc-Antoine Perrin, Louis et René Bais,  
Vincent Vertema, Jean et François  
Bénéon, Benoît Jobert

**Cote : CC 4266**

Référence informatique : 00001837

**1678 1689**

Finances et comptabilité communale  
(1678 - 1689)

Dépenses

Reddition de comptes des receveurs :  
Marc-Antoine Perrin, Jean Bénéon,  
Gaspard Gaultier, Annibal Michon

**Cote : CC 4267**

Référence informatique : 00001838

**1692 1730**

Finances et comptabilité communale  
(1642 - 1752)

Dépenses

Reddition de comptes des receveurs :  
Pierre Gaultier et Antoine Bathéon

**Cote : CC 4268**

Référence informatique : 00001839

**1693 1782**

Réglementation du contrôle des comptes  
(1693 - 1782)

Etats de dépenses, charges et dettes;  
commission de contrôle; états de  
recettes et dépenses (1754 - 1763);  
mémoires et édits pour le rétablissement  
des finances; précis historique au sujet de  
la réorganisation financière; projets de  
loterie

**Cote : CC 4269**

Référence informatique : 00001840

**1295 1412**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1295 - 1412)

Octroi des droits de 1 et 2 deniers pour  
livre sur toute vente ou achat dans la  
ville; vingtième sur le vin, droits sur la  
farine, "petite entrée" du vin ou  
vendange; tarifs et carcabeaux  
Ces titres sont les lettres patentes, arrêts  
du Conseil, extraits des registres du  
Parlement constituant les divers octrois,  
les délibérations consulaires qui les  
réglementent, les mémoires, contrats,  
tarifs ou pièces de procédure se  
rapportant aux affaires nées des subsides  
concedées ou protégées par le roi

**Cote : CC 4270**

Référence informatique : 00001841

**1378 1457**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1378 - 1457)

Droit de 2 deniers pour livre; aide sur le  
vin, pain, sel, bétail ou pied-fourché

**Cote : CC 4271**

Référence informatique : 00001842

**1475 1550**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1475 - 1550)  
Aide et gabelle sur le vin, pain, sel et  
tirage du sel

**Cote : CC 4272**

Référence informatique : 00001843

**1506 1607**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1506 - 1607)  
Pied-fourché et droits sur le poisson, vin,  
sel et épicerie; aide des cinq espèces;  
évaluation des gabelles

**Cote : CC 4273**

Référence informatique : 00001844

**1523 1594**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1523 - 1594)  
Aide des cinq espèces

**Cote : CC 4274**

Référence informatique : 00001845

**1538 1551**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1506 - 1607)  
Impositions sur les velours, draps d'or et  
de laine importés de Gênes; entrée du  
vin; pied-fourché; toiles; tierce partie des  
loyers et maisons

**Cote : CC 4275**

Référence informatique : 00001846

**1543 1570**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1543 - 1570)  
Entrée du vin et pied-fourché

**Cote : CC 4276**

Référence informatique : 00001847

**1594 1618**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1594 - 1618)

Entrée des vins de pays et étrangers

**Cote : CC 4277**

Référence informatique : 00001848

**1552 1553**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1552 - 1553)  
Droit de six deniers pour livre concédés  
sur l'entrée des denrées et marchandises

**Cote : CC 4278**

Référence informatique : 00001849

**1553 1568**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1553 - 1568)  
Droit de six deniers pour livre, état de  
recette pour 1554

Etats de paiements aux créanciers de la  
ville "ayant prêté deniers sur le subside"

**Cote : CC 4279**

Référence informatique : 00001850

**1551 1600**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1551 - 1600)  
Nouvel octroi sur l'entrée du vin; octroi  
de 15000 l. sur la douane; droits sur la  
"chair crue" et les bêtes à viande

**Cote : CC 4280**

Référence informatique : 00001851

**1563 1693**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1563 - 1693)  
Octroi sur l'entrée des fils d'or et d'argent  
Comptes d'octroi de 1645 à 1651; droit  
de 2 pourcent sur toutes les  
marchandises à l'exception des soies

**Cote : CC 4281**

Référence informatique : 00001852

**1690 1695**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1690 - 1695)

Droit de 2 pourcent sur toutes  
marchandises à l'exception des soies;  
états et passeports des marchandises  
exemptes de douane : poudre, munitions,  
armes et fournitures pour l'armée et pour  
la marine

**Cote : CC 4282**

Référence informatique : 00001853

**1319 1469**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1319 - 1469)

Droit de barrage du pont du Rhône

**Cote : CC 4283**

Référence informatique : 00001854

**1492 1717**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1492 - 1717)

Droit de barrage du pont du Rhône  
Confirmation des privilèges de justice,  
police et finances de la communauté de  
Lyon

**Cote : CC 4284**

Référence informatique : 00001855

**1370 1749**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1370 - 1749)

Droit de barrage du pont du Rhône  
Tarif exemptions; réclamations et procès

**Cote : CC 4285**

Référence informatique : 00001856

**1524 1671**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1524 - 1671)

Droit de barrage du pont du Rhône  
Réclamations des habitants de la  
Guillotière

**Cote : CC 4286**

Référence informatique : 00001857

**1395**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1395)

Droit de barrage du pont du Rhône  
Rouleau d'une procédure devant la  
sénéchaussée entre la communauté de  
Lyon et le fermier de ce droit

**Cote : CC 4287**

Référence informatique : 00001858

**1422 1568**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1422 - 1568)

Droit de barrage du pont du Rhône  
Affermages, bails, enquêtes et procès

**Cote : CC 4288**

Référence informatique : 00001859

**1577 1776**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1577 - 1776)

Droit de barrage du pont du Rhône  
Bails, publications d'enchères; requêtes  
et procès; carnet des droits de péage de  
1721; suppression du droit de barrage du  
pont du Rhône

**Cote : CC 4289**

Référence informatique : 00001860

**1465 1480**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1465 - 1480)

Droit de garbeau  
Constitution et organisation des droits et  
de la visite de l'épicerie ou grabellage;  
offices de grabelleurs; requêtes et procès

**Cote : CC 4290**

Référence informatique : 00001862

**1466 1514**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1466 - 1514)

Droit de garbeau

Réglementation du grabellage; procès contre les grabelleurs

**Cote : CC 4291**

Référence informatique : 00001863

**1483 1671**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1483 - 1671)  
Droit de garbeau  
Réglementation du grabellage et de la perception de ce droit; déclaration royale; cession du droit par le Consulat au profit de l'Hôtel-Dieu

**Cote : CC 4292**

Référence informatique : 00001864

**1515 1533**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1515 - 1533)  
Droit de garbeau  
"Livre des ordonnances, statuts et reglemens observés sur le fait du grabellage des epiceries et drogueries en la ville de Lyon"  
Ordonnances; tarifs et sentences

**Cote : CC 4293**

Référence informatique : 00001865

**1518 1766**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1518 - 1766)  
Droit de garbeau  
Ordonnances et règlements consulaires, actes de la sénéchaussée aux noms des recteurs de l'Hôtel-Dieu; contestations et suppliques des marchands épiciers

**Cote : CC 4294**

Référence informatique : 00001866

**1519 1697**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1519 - 1697)  
Droit de garbeau  
Carnets de recettes et livrets de grabellage; comptes, reçus de l'Hôtel-

Dieu; contrôle; inventaire des titres du droit de garbeau (1465 - 1606); lettres de démission des grabelleurs

**Cote : CC 4295**

Référence informatique : 00001867

**1476 1660**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1476 - 1660)  
Droits sur le poids des farines  
Constitution et organisation de la levée des droits sur les farines, pains, blés et grains; exemption en faveur du clergé; affermage; baux; procès; état de la recette et dépense

**Cote : CC 4296**

Référence informatique : 00001868

**1555 1767**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1555 - 1767)  
Droits sur le poids des farines  
Baux d'affermage; procès engages contre divers fermiers et contre la communauté des meuniers et boulangers

**Cote : CC 4297**

Référence informatique : 00001869

**1572 1595**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1572 - 1595)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Octroi de 45000 puis 60000 livres à prendre sur la douane de Lyon; concession du tiers des droits de douane dit droit de tiers surtaux; confirmation et enquêtes

**Cote : CC 4298**

Référence informatique : 00001870

**1588 1613**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1588 - 1613)

Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Défense et prorogation de ces droits

**Cote : CC 4303**

Référence informatique : 00001875

**Cote : CC 4299**

Référence informatique : 00001871

**1618 1639**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1618 - 1639)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Confirmation de ce droit; doubles d'états et de comptes des deniers provenant de l'octroi de 60000 livres concédé sur le tiers surtaux

**1635 1641**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1635 - 1641)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Ferme du tiers surtaux; prorogation de ce droit; contrôle de la recette

**Cote : CC 4304**

Référence informatique : 00001876

**1638 1648**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1638 - 1648)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Procès contre les fermiers du tiers surtaux et des Cinq Grosses Fermes; affermage du droit de quarantième

**Cote : CC 4300**

Référence informatique : 00001872

**1622 1632**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1622 - 1632)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Confirmation et prorogation; état du revenu de la ville

**Cote : CC 4305**

Référence informatique : 00001877

**1645 1660**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1645 - 1660)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Défense des droits de la ville à la prorogation de ces octrois

**Cote : CC 4301**

Référence informatique : 00001873

**1629 1634**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1629 - 1634)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Ferme du tiers surtaux; prorogation de ce droit au bénéfice de la ville

**Cote : CC 4306**

Référence informatique : 00002498

**1645 1660**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1645 - 1660)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Défense des droits de la ville à la prorogation de ces octrois

**Cote : CC 4302**

Référence informatique : 00001874

**1629 1637**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1629 - 1633)  
Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Procès au sujet de la ferme du tiers surtaux

**Cote : CC 4307**

Référence informatique : 00002499



**1645 1660**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1645 - 1660)

Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième

Défense des droits de la ville à la  
prorogation de ces octrois

**Cote : CC 4308**

Référence informatique : 00001878

**1661 1665**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1661 - 1665)

Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième

Défense des droits de la ville pour la  
prorogation de ces octrois; droits d'entrée  
des marchandises venant d'Italie et  
d'Allemagne; prétention des marchands  
suisses à l'exemption des droits de  
douane; réglementation consulaire de la  
recette et dépense; baux des fermes du  
tiers surtaux et quarantième

**Cote : CC 4309**

Référence informatique : 00001879

**1666 1669**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1666 - 1669)

Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième

Contestations et procès au sujet du  
transit obligatoire des marchandises par  
Lyon; établissement de nouveaux  
bureaux de la douane de Lyon

**Cote : CC 4310**

Référence informatique : 00002500

**1666 1669**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1666 - 1669)

Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième

Contestations et procès au sujet du  
transit obligatoire des marchandises par

Lyon; établissement de nouveaux  
bureaux de la douane de Lyon

**Cote : CC 4311**

Référence informatique : 00001880

**1630 1673**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1630 - 1673)

Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième

Versements à l'Epargne pour le compte  
de la ferme du tiers surtaux et parensus  
(1630 - 1665); transit des marchandises  
par Lyon, confirmations et exemptions

**Cote : CC 4312**

Référence informatique : 00001881

**1673 1678**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1673 - 1678)

Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième

Défense des droits de Lyon concernant le  
transit des marchandises venant de  
Savoie, de Genève ou de Provence;  
prorogation des droits au profit de la  
ville; baux

**Cote : CC 4313**

Référence informatique : 00001882

**1679 1688**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1679 - 1688)

Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième

Fraudes et exemptions concernant le  
transit par Lyon des marchandises;  
prorogation des fermes du tiers surtaux  
et quarantième; baux; frais de vérification  
et d'expédition à la cour des aides, à la  
chambre des comptes et au Conseil  
d'Etat

**Cote : CC 4314**

Référence informatique : 00001883

**1688 1699**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1688 - 1699)

Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Fraudes et contraventions au sujet du transit, droits versés au Trésor pour le tiers surtaux; prorogation du droit; bail; hypothèque prise sur la ferme en garantie d'un emprunt contracté à Gênes; réforme de la perception de ce droit

**Cote : CC 4315**

Référence informatique : 00001885

**1671 1708**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1671 - 1708)

Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Défense des droits de la ville au sujet du transit des marchandises

**Cote : CC 4316**

Référence informatique : 00001886

**1676 1702**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1676 - 1702)

Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Défense des droits de la ville contre les prétentions de Saint-Etienne et de Saint-Chamond au sujet du transit par Lyon des marchandises venant de l'Ouest ou d'Auvergne pour y acquitter les droits de tiers surtaux  
Etat des drogueries et épiceries entrées par Noirétable, Moing et Roanne

**Cote : CC 4317**

Référence informatique : 00001887

**1696 1706**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1696 - 1706)

Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième

Confirmation des privilèges de la douane de Lyon pour la levée du tiers sur taux et quarantième et l'exercice de ce droit

**Cote : CC 4318**

Référence informatique : 00001888

**1707 1714**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1707 - 1714)

Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Privilèges de la douane de Lyon pour la levée du tiers surtaux et quarantième; baux; procès avec Saint-Etienne et Saint-Chamond et les provinces du Languedoc, Provence, Dauphiné

**Cote : CC 4319**

Référence informatique : 00001889

**1711 1715**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1711 - 1715)

Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Confirmation et renouvellement des privilèges de Lyon; baux des fermes; revenu de la douane; fraudes sur les marchandises provenant de la compagnie des Indes

**Cote : CC 4320**

Référence informatique : 00001890

**1713 1716**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1713 - 1716)

Octrois royaux sur la douane, droits de tiers surtaux et quarantième  
Droits de la douane de Lyon sur les soies étrangères et les étoffes de soie; défense de ces droits contre les prétentions d'Avignon; fraudes

**Cote : CC 4321**

Référence informatique : 00001891

**1718 1719**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1718 - 1719)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Conservation des droits de Lyon contre  
les sollicitations du Languedoc, de  
Provence, du Dauphiné et des syndics de  
Saint-Etienne

**Cote : CC 4322**

Référence informatique : 00001892

**1718 1719**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1718 - 1719)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Autorisation donnée aux commis de Lyon  
de percevoir les droits sur les étoffes de  
soie et d'or dans tous les bureaux des  
fermes générales; suppression des droits  
de tiers surtaux et quarantième sur les  
soies; relations financières de Lyon avec  
la compagnie des Indes au sujet de  
l'emprunt contracté à Gênes

**Cote : CC 4323**

Référence informatique : 00001893

**1632 1655**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1632 - 1655)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Etats et pièces justificatives de ce que  
Lyon a payé à l'Epargne et à la recette  
générale sur la ferme du tiers surtaux et  
quarantième

**Cote : CC 4324**

Référence informatique : 00001894

**1634 1705**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1634 - 1705)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Produits du tiers surtaux et quarantième;  
rôles, mémoires, certificats de contrôle;  
états de recettes

**Cote : CC 4325**

Référence informatique : 00002501

**1649 1676**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1649 - 1676)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Répression des fraudes contre la ferme  
du tiers surtaux; procès-verbaux et  
poursuites devant le tribunal de la  
douane de Lyon

**Cote : CC 4326**

Référence informatique : 00002502

**1676**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1676)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Répression des fraudes

**Cote : CC 4327**

Référence informatique : 00001895

**1676**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1676)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Répression des fraudes

**Cote : CC 4328**

Référence informatique : 00001896

**1676 1680**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1676 - 1680)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Répression des fraudes

**Cote : CC 4329**

Référence informatique : 00001897

**1690 1717**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1690 - 1717)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Répression des fraudes; défense des  
droits de la ferme du tiers surtaux contre  
les prétentions des fermiers généraux et  
celles des marchands d'Avignon

**Cote : CC 4330**

Référence informatique : 00001898

**1639 1705**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1639 - 1705)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Défense des droits de la ferme du tiers  
surtaux; exemptions en faveur des  
transports pour le service du roi, armée  
et marine

**Cote : CC 4331**

Référence informatique : 00001899

**1637 1724**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1637 - 1724)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Organisation et fonctionnement  
dépenses pour la perception de ce droit;  
indemnités pour la suppression des  
offices

**Cote : CC 4332**

Référence informatique : 00001900

**1656 1719**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1656 - 1719)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Organisation et dépense de perception

**Cote : CC 4333**

Référence informatique : 00001901

**1641 1713**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1641 - 1713)  
Octrois royaux sur la douane, droits de  
tiers surtaux et quarantième  
Règlements d'organisation; poursuite  
contre un contrôleur concussionnaire;  
droits de la ferme; état des bureaux de la  
douane de Valence

**Cote : CC 4334**

Référence informatique : 00001902

**1430 1789**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1430 - 1789)  
Droit d'attache des plates, bateaux et  
moulins sur la Saône et le Rhône

**Cote : CC 4335**

Référence informatique : 00001904

**1714 1717**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1714 - 1717)  
Droit de mesurage des grains et farines

**Cote : CC 4336**

Référence informatique : 00001905

**1718 1721**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1718 - 1721)  
Droit de mesurage des grains et farines

**Cote : CC 4337**

Référence informatique : 00001906

**1722 1726**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1722 - 1726)  
Droit de mesurage des grains et farines

**Cote : CC 4338**

Référence informatique : 00001907

**1727 1731**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1727 - 1731)

Droit de mesurage des grains et farines

Cote : CC 4339

Référence informatique : 00001908

**1732 1736**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1732 - 1736)

Droit de mesurage des grains et farines

Cote : CC 4340

Référence informatique : 00001909

**1737 1742**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1737 - 1742)

Droit de mesurage des grains et farines

Cote : CC 4341

Référence informatique : 00001910

**1743 1749**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1743 - 1749)

Droit de mesurage des grains et farines

Cote : CC 4342

Référence informatique : 00001911

**1706 1714**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1706 - 1714)

Contrôle de la recette des droits sur le  
poids des farines

Cote : CC 4343

Référence informatique : 00001912

**1714 1717**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1714 - 1717)

Contrôle de la recette des droits sur le  
poids des farines

Cote : CC 4344

Référence informatique : 00001913

**1718 1721**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1718 - 1721)

Contrôle de la recette des droits sur le  
poids des farines

Cote : CC 4345

Référence informatique : 00001914

**1722 1726**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1722 - 1726)

Contrôle de la recette des droits sur le  
poids des farines

Cote : CC 4346

Référence informatique : 00001915

**1727 1731**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1727 - 1731)

Contrôle de la recette des droits sur le  
poids des farines

Cote : CC 4347

Référence informatique : 00001916

**1732 1736**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1732 - 1736)

Contrôle de la recette des droits sur le  
poids des farines

Cote : CC 4348

Référence informatique : 00001917

**1783 1790**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(novembre 1783 - février 1790)

Droits sur les grains et farines

Registre d'entrée et de sortie (bureau de  
Saint-Georges)

Cote : CC 4349

Référence informatique : 00001919

**1510 1715**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1510 - 1715)  
Droit sur les soies  
Privilèges de la douane de Lyon; état des balles de soies retirées la douane de 1637 à 1639; exemptions en faveur des transports du banquier Samuel Bernard, des cocons d'Avignon et d'Orange, des soies importées par la Compagnie des Indes; mémoire au sujet du commerce des soies et de la prospérité de la fabrique lyonnaise

**Cote : CC 4350**

Référence informatique : 00001920

**1717 1722**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1717 - 1722)  
Droit sur les soies  
Procès entre Lyon et Avignon au sujet de l'obligation du transit par Lyon de toutes soies; suppression et rétablissement des droits sur les soies

**Cote : CC 4351**

Référence informatique : 00001921

**1722 1780**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1722 - 1780)  
Droit sur les soies  
Défense et rétablissement des droits de Lyon sur toutes soies étrangères ou françaises; adjudication du fermage de ces droits; réglementation particulière pour les soies de basse qualité venant de Suisse  
Don gratuit  
Indemnités payées au fermier des droits sur les soies; frais de la régie des droits royaux sur les soies; nominations au bureau de la recette des soies

**Cote : CC 4352**

Référence informatique : 00001922

**1699 1789**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1699 - 1789)

Droit sur les soies  
Défense des intérêts de la douane et de la fabrique; contestations avec le Parlement de Grenoble, les syndics de Languedoc, les marchands et ouvriers de Tours; comparaison des droits sur les étoffes étrangères et des frais des fabricants lyonnais; états des soies étrangères passant par la douane de Lyon; droits payés sur une balle de soie venue de Marseille à Lyon; mémoires de la Chambre de Commerce

**Cote : CC 4353**

Référence informatique : 00001923

**1687 1786**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1687 - 1786)  
Droit sur les soies  
Défense des intérêts de la douane et de la fabrique en matière d'importation de soies et de soieries : prétentions du Languedoc, Provence et Dauphiné; état des manufactures lyonnaises; fraudes sur les soies venant d'Espagne; indemnités payées à un commis de perception des droits de Lyon au bureau d'Avignon

**Cote : CC 4354**

Référence informatique : 00001924

**1419 1653**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1419 - 1653)  
Droits sur les vins  
Octroi du 10ème du vin vendu au détail, concédé à la ville; droit de 2 sous 6 deniers sur toute queue vendue en gros; confirmation et prorogation de ces droits et des privilèges concernant les tailles, les foires, et le droit de barrage du pont du Rhône; exemptions; mises aux enchères, baux d'affermage

**Cote : CC 4355**

Référence informatique : 00001925

**1628 1639**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1628 - 1639)  
Droits sur les vins  
Contestations et procès avec les fermiers  
des aides et avec les hôteliers

**Cote : CC 4356**

Référence informatique : 00001926

**1617 1644**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1617 - 1644)  
Droits sur les vins  
Contestations et procès au sujet  
d'exemptions ou des conditions  
d'affermage; avis d'enchères, baux;  
mémoire au sujet des différences de  
l'impôt royal du huitième sur le vin et de  
l'impôt communal du dixième

**Cote : CC 4357**

Référence informatique : 00001927

**1475 1668**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1475 - 1668)  
Droits sur les vins  
Droit dit " tréhu "; imposition sur le vin dit  
étranger; ferme de la petite entrée,  
affermages, baux, contestations

**Cote : CC 4358**

Référence informatique : 00001928

**1632 1646**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1632 - 1646)  
Droits sur les vins  
Concession pour neuf ans d'un nouvel  
octroi sur le vin, tant du pays qu'étranger

**Cote : CC 4359**

Référence informatique : 00001929

**1634 1674**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1634 - 1674)  
Droits sur les vins

Procès contre le fermier; prorogation de  
l'octroi sur le vin; maintien des privilèges  
de Lyon; augmentation des droits de 2  
sous 6 deniers par année de vin

**Cote : CC 4360**

Référence informatique : 00001930

**1677 1678**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1677 - 1678)  
Droits sur les vins  
Opposition et requête du fermier général  
des aides; octrois sur le foin, l'avoine et le  
bois pour compenser la diminution des  
droits sur l'entrée des vins

**Cote : CC 4361**

Référence informatique : 00001931

**1677 1691**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1677 - 1691)  
Droits sur les vins  
Diminution des nouveaux octrois sur le  
vin; suppression des octrois sur le foin,  
l'avoine, le bois; octroi sur l'entrée du  
bétail; opposition du receveur à la  
diminution des droits sur les vins;  
rétablissement des tarifs

**Cote : CC 4362**

Référence informatique : 00001932

**1722 1754**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1722 - 1754)  
Droits sur les vins  
Octrois de nouvelles ressources par  
emprunt; cession des droits royaux sur  
les soies et des droits nouveaux de 12  
sous par année de vin; condamnation des  
habitants de la Guillotière à payer l'octroi  
de Lyon sur le vin; emprunt à Gênes;  
augmentation et prorogation de l'octroi;  
contrat de régie de l'entrée des vins,  
comptes

**Cote : CC 4363**

Référence informatique : 00001933

**1758 1789**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1758 - 1789)  
Droits sur les vins  
Don gratuit de 1758; financement du don  
gratuit par l'augmentation des droits  
d'entrée sur les vins et boissons, s'élevant  
à 25 sous par année  
Requête des habitants de Vaise  
Contrats et comptes de régie  
Projet de réorganisation financière, et  
d'une caisse d'amortissement avec les  
fonds provenant de l'octroi sur le vin;  
mémoires de la communauté des  
cabaretiers, aubergistes et traiteurs

Cote : CC 4364  
Référence informatique : 00001934

**1707 1789**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1707 - 1789)  
Droits sur les vins  
Droits d'entrée des vins étrangers au  
gouvernement de Lyonnais et Beaujolais;  
répression des fraudes; exemption du  
droit de quadruple en temps de pénurie

Cote : CC 4365  
Référence informatique : 00001935

**1600 1711**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1600 - 1711)  
Droits sur les vins  
Diminution des droits d'entrée sur les  
vins ainsi que sur les grains, légumes et  
pains, soit qu'ils passent "debout" par  
Lyon, soit qu'ils jouissent d'exemptions en  
temps de pénurie

Cote : CC 4366  
Référence informatique : 00001937

**1596 1637**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1596 - 1637)  
Droits sur les vins

Offices de jaugeurs et mesureurs de vins,  
boissons, vaisseaux et barriques;  
réglementation, droits, exemptions  
procès

Cote : CC 4367  
Référence informatique : 00001938

**1607 1634**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1607 - 1634)  
Droits sur les vins  
Offices des jaugeurs et mesureurs de vins  
et boissons : procès avec le corps  
consulaire; états des quittances de ces  
offices dans l'élection de Lyon  
Requête des tonneliers; contrats de  
ventes, états des offices vendus à Lyon et  
en Lyonnais

Cote : CC 4368  
Référence informatique : 00001939

**1636 1638**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1636 - 1638)  
Droits sur les vins  
Procès à propos des offices de jaugeurs  
et mesureurs de vins et du rachat et  
suppression de ces offices

Cote : CC 4369  
Référence informatique : 00001940

**1637 1670**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1637 - 1670)  
Droits sur les vins  
Procès avec les adjudicataires et ayants  
droit, à propos des offices de mesureurs  
et jaugeurs supprimés

Cote : CC 4370  
Référence informatique : 00001941

**1629 1728**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1629 - 1728)  
Droits sur les vins



Droits des offices de jaugeurs et mesureurs de vins; suppression, rachat et rétablissement; état du vin entré dans la ville et faubourgs (1690 - 1700); création de courtiers-jaugeurs inspecteurs des boissons et des boucheries; abonnement au droit de jauge; cas du faubourg de la Guillotière

Cote : **CC 4371**

Référence informatique : 00001942

**1711 1780**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1711 - 1780)

Droits sur les vins

Défense des droits de la ville au sujet des offices de jaugeurs et mesureurs de vins et du contrôle de l'entrée des vins; régie générale des octrois

Cote : **CC 4372**

Référence informatique : 00001943

**1715 1760**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1715 - 1760)

Droits sur les vins

Offices d'inspecteurs, visiteurs et contrôleurs aux entrées des eaux de vie et vins, privilèges de Lyon concédés en faveur des hôpitaux de la ville; mémoire au sujet de la régie et de la perception; réglementation

Cote : **CC 4373**

Référence informatique : 00001944

**1494 1760**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1494 - 1760)

Droits sur les vins

Exemptions accordées à divers particuliers et communautés; état des pièces de vins entrées exemptes de droits

Cote : **CC 4374**

Référence informatique : 00001945

**1637 1777**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1637 - 1777)

Droits sur les vins

Exemptions : contestations et enquêtes; dénombrement des revenus des Augustins, Jacobins et Carmes

Cote : **CC 4375**

Référence informatique : 00001946

**1488 1750**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1488 - 1750)

Droits sur les vins

Exemptions : contestations et enquêtes concernant les privilèges des Minimes, de l'intendant et du gendre de l'intendant; du collègue Saint-Joseph, des Chartreux, de l'Aumône générale, de l'hôpital de la Charité, du clergé de Lyon, des dignitaires du bureau des finances et de la cour des monnaies

Cote : **CC 4376**

Référence informatique : 00001947

**1649 1768**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1649 - 1768)

Droits sur le bétail ou pied-fourché

Constitution et réglementation; petites entrées sur le vin, foin, avoine et bois, dans les faubourgs de Vaise, La Guillotière, Saint-Just, Saint-Irénée; remplacement des petites entrées par l'octroi sur le bétail; état hebdomadaire de l'entrée des bovins (1747 - 1748); concession de ce droit au bénéfice des hôpitaux; rachat et suppression, tableaux du produit du suroctroi sur le vin et pied-fourché

Cote : **CC 4377**

Référence informatique : 00001948

**1695 1720**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1695 - 1720)

Suroctroi sur le vin et pied-fourché

Prorogation de ces droits; tableau du produit du suroctroi, recettes; suppression d'offices et création de l'office de lieutenant de maire alternatif; financement du don gratuit; troubles et émeutes à propos des octrois et du pied-fourché, contestations, indemnités; liquidation de l'administration du suroctroi et pied-fourché

**Cote : CC 4378**

Référence informatique : 00001949

**1667 1686**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1667 - 1686)

Octrois

Réglementation et contestations à propos des fermes; états de recettes et dépenses

**Cote : CC 4379**

Référence informatique : 00001950

**1687 1697**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1687 - 1697)

Octrois

Réglementation et contestations à propos des fermes; états de recettes et dépenses des anciens et nouveaux octrois, pied-fourché; dixième sur le vin; gages des commis et employés; frais de la ferme

**Cote : CC 4380**

Référence informatique : 00001951

**1704 1713**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1704 - 1713)

Octrois

Réglementation, contestations et comptes des anciens et nouveaux octrois, suroctroi et pied-fourché

**Cote : CC 4381**

Référence informatique : 00001952

**1757 1777**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1757 - 1777)

Octrois

Réglementation et contestations, en raison de la mise en régie des octrois et barrage du pont du Rhône; rétablissement de la ferme par arrêt royal

**Cote : CC 4382**

Référence informatique : 00001953

**1777 1792**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1777 - 1792)

Octrois

Renouvellement de la ferme des octrois; projet de Calonne d'une régie intéressée; obligations imposées aux fermiers en faveur de la ville et des hôpitaux; émeutes de juillet 1789, liquidation de la ferme; mémoires au sujet des fraudes en matière d'octroi

**Cote : CC 4383**

Référence informatique : 00001954

**1732 1764**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1532 - 1764)

Octrois

Concessions en matière d'octroi en faveur de Paris et des villes frontières; répression des fraudes et délits de concussion; réglementation des octrois; défense des privilèges de la ville; instruction et ordre de régie pour les employés; tarifs des droits d'aide, d'octroi et d'hôpitaux, états partiels et récapitulatifs

**Cote : CC 4384**

Référence informatique : 00001956

**1475 1789**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1475 - 1789)

Octrois

Baux, publications, états et tarifs des fermes de divers octrois: dixième sur le vin, tréhu sur le dixième du vin, barrage

pont du Rhône; carnet de "mise" des fermes (1482 - 1492); rêve de Sainte-Colombe; petite revenderie  
Condition des fermes en 1600; petites fermes; louage des maisons de la ville; anciens et nouveaux octrois; cautions et conditions d'affermage; lettres au sujet de la diminution des droits royaux sur les vins

**Cote : CC 4385**

Référence informatique : 00001957

**1546 1729**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1546 - 1729)

Octrois

Etat des fermes en 1546; adjudication et contrats d'affermage : anciens et nouveaux octrois sur le vin, poids des farines, barrage du pont du Rhône; pied-fourché, droits sur les soies, rêve de Sainte-Colombe, louage des maisons et boutiques de la ville, attache des plates; fourniture de bois

**Cote : CC 4386**

Référence informatique : 00001958

**1767 1776**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1767 - 1776)

Octrois

Mémoire du prévôt des marchands pour l'assemblée des notables; état des revenus et dépenses de Lyon et du produit des octrois affermés; autorisation royale de la régie des octrois, indemnisations et contestations; pièces justificatives des comptes de la régie; cas du pont Saint-Clair; rébellion contre le bureau de Bourgneuf; factum contre la suppression de la régie des octrois

**Cote : CC 4387**

Référence informatique : 00001959

**1720 1765**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1767 - 1776)

Patrimoine de la ville

Rentes et pensions gagées sur le produit des octrois; compensation en raison de la suppression des rentes; renouvellement des titres de rentes perpétuelles; procuration pour le banquier chargé de toucher, à Paris, les rentes appartenant à la ville

**Cote : CC 4388**

Référence informatique : 00001960

**1497 1782**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1497 - 1782)

Patrimoine de la ville

Titres de rentes sur les maisons de la ville, halle aux cuirs, boucheries  
Mémoire de l'archiviste Chappe au sujet des pensions dûes à la ville

**Cote : CC 4389**

Référence informatique : 00001961

**1379 1619**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1379 - 1619)

Patrimoine de la ville

Titres d'anciennes rentes et fondations

**Cote : CC 4390**

Référence informatique : 00001962

**1694 1699**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1694 - 1699)

Patrimoine de la ville

Contrats de constitution de rentes en faveur des anciens échevins

**Cote : CC 4391**

Référence informatique : 00002503

**1694 1699**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1694 - 1699)

Patrimoine de la ville

Contrats de constitution de rentes en faveur des anciens échevins

**Cote : CC 4392**

Référence informatique : 00001963

**s.d. 1738**

Titres relatifs aux octrois et impositions (XIV<sup>ème</sup> siècle - 1738)  
 Octrois des faubourgs de Saint-Just et Saint-Irénée : délibération entre les consuls et les bourgeois de Lyon et Jean Talaru, doyen du chapitre de Saint-Just, au sujet de l'enceinte du bourg de Saint-Just et de la garde des portes; contestations à propos du paiement des droits d'entrée sur les vins

**Cote : CC 4393**

Référence informatique : 00001964

**1630 1773**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1630 - 1773)  
 Octrois des faubourgs de Saint-Just et Saint-Irénée : prétention à l'exemption des droits d'octroi de Lyon

**Cote : CC 4394**

Référence informatique : 00001965

**1586 1789**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1586 - 1789)  
 Octrois des faubourgs de Vaise : prétentions à l'exemption des droits d'entrée de Lyon sur le vin, la viande, le bois à brûler; démarches pour faire proclamer Vaise bourg de banlieue indépendant de Lyon

**Cote : CC 4395**

Référence informatique : 00001966

**1408 1772**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1408 - 1772)  
 Octrois des faubourgs de Vaise : défense des privilèges et exemptions du faubourg contre l'octroi de Lyon; titres du quartier

des Deux Amants, du Graillon et du fort Noyasse à faire partie de Lyon

**Cote : CC 4396**

Référence informatique : 00001967

**1638 1699**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1638 - 1699)  
 Octrois des faubourgs de Cuire et Croix-Rousse : défense des privilèges de ces faubourgs et confirmation des franchises

**Cote : CC 4397**

Référence informatique : 00001968

**1699 1776**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1699 - 1776)  
 Octrois des faubourgs de Cuire et la Croix-Rousse : requête des propriétaires de domaines à être admis aux privilèges du Franc lyonnais  
 Démarches de ces faubourgs pour être déclarés indépendants de Lyon

**Cote : CC 4398**

Référence informatique : 00001969

**1523 1696**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1523 - 1696)  
 Octrois des faubourgs de La Guillotière et Béchevelin : interdiction de bâtir avant que le bourg soit enclos dans les murs de Lyon; syndicat de manants de Béchevelin; prétention à l'exemption des droits de l'octroi de Lyon, en raison de leur appartenance au Dauphiné; état des droits payés sur le vin et pied-fourché

**Cote : CC 4399**

Référence informatique : 00001970

**1551 1789**

Titres relatifs aux octrois et impositions (1551 - 1789)  
 Octrois des faubourgs de La Guillotière et Béchevelin : défense des privilèges des

faubourgs contre l'octroi de Lyon;  
délibérations des syndics de La  
Guillotière; rejet de leurs demandes  
d'exemptions; ordonnances de voirie  
pour le passage de l'infante, duchesse de  
ParmeREF2

**Cote : CC 4400**

Référence informatique : 00001971

**1709 1790**

Titres relatifs aux octrois et impositions  
(1709 - 1790)

Octrois des faubourgs

Procès et contestations à propos des  
droits de Lyon à lever des droits d'octroi  
dans les faubourgs de Vaise, Saint-Just,  
Saint-Irénée, La Guillotière, Cuire et la  
Croix-Rousse; état des droits d'aide et  
d'octroi qui se lèvent à l'entrée des  
faubourgs